

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

IMPRIMÉ
PAR LA PRESSE MÉCANIQUE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE,

RÉPERTOIRE UNIVERSEL

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS;

AVEC DES NOTICES

SUR LES PRINCIPALES FAMILLES HISTORIQUES
ET SUR LES PERSONNAGES CÉLÈBRES, MORTS ET VIVANS;

PAR UNE SOCIÉTÉ

DE SAVANS, DE LITTÉRATEURS ET D'ARTISTES, FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.



TOME SECOND.



PARIS.

LIBRAIRIE DE TREUTTEL ET WÜRTZ,

RUE DE LILLE, N° 17;

STRASBOURG, GRAND'RUE, N° 15. — LONDRES, 30, SOHO-SQUARE.

1833

AVIS.

Après un léger retard, occasionné par le temps des vacances, nous offrons au public ce nouveau volume de notre *Encyclopédie :* nous nous flattons qu'il y reconnaîtra, ainsi qu'il l'a fait dans le second, un progrès toujours croissant. Afin de le dédommager d'une attente de quelques semaines, nous avons pris des mesures pour que le troisième volume soit suivi du quatrième à un très court intervalle. Nous ferons tous nos efforts pour pouvoir, sans nuire à la maturité dont nous cherchons à former le principal caractère de notre ouvrage, publier pendant l'année 1834 cinq volumes ou livraisons.

L'importance de la lettre A ne nous a pas permis de la terminer dans le volume que nous publions ; mais, en consacrant à cette lettre encore quelques feuilles du quatrième, nous n'excédons pas les limites qui nous sont tracées. Non-seulement la lettre A, la plus forte de l'alphabet avec la lettre C, se compose de près de 3000 articles (y compris les renvois), mais un grand nombre de ces articles, tels que noms de pays et de parties du monde, appartiennent à la première classe, à celle où les longs développemens sont justifiés et rendus indispensables par l'importance du sujet. On en jugera par l'extrait ci-joint de la nomenclature de nos trois premiers volumes, extrait dans lequel même la biographie n'est pas comprise.

Académie.
Accompagnement.
Accords.
Accouchement.
Acides.
Aérostat.
Afrique.
Agriculture.
Air.
Algèbre.
Alger.
Allemagne.
Allemandes (langue et litt.)
Alphabet.
Ame.
Amérique.
Amortissement.
Amour.
Anatomie.
Anciens.
Anglaises (langue et littérature).
Angleterre.
Animal.
Année.
Antique.
Antiquités.
Appel.
Arabes (langue et litt.)
Arabie.
Arbitrage.
Arbre.
Archéologie.
Architecture.
Arithmétique.
Armée.
Arméniens (hist. langue, littér. et religion des).
Armes.
Art.
Artillerie.
Asie.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU TROISIÈME VOLUME.

MM.

Anders	G. E. A.
Andral	G. A-l.
Artaud (l'inspecteur)	A-d.
Berr (Michel)	M. B.
Berville	S. A. B.
Cahen	S. C.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Castéra	C-a.
Champollion-Figeac	Ch. F-c.
Chambobert (de)	P. C.
Charlier	C-r.
Choppin d'Arnouville	E. C. D. A.
Cocteau	T. C.
Corbière (Édouard, au Hâvre)	E. C.
Cornudet	C-t.
Cournot	A. C.
Cressen	J. F. C.
Croï (Raoul de, à LaGuerche)	R. d. C.
Déaddé	D. A. D.
Dehèque	F. D.
Depping	D-g.
Derode	D-e.
Dufau	P. A. D.
Dumas (le comte Mathieu)	Cte M. D.
Dumersan	D. M.
Fayot	F-t.
Fortia d'Urban (le marquis)	F. d'U.
Galibert	L. G.
Gence	G-ce.
Gérando (le baron de)	D. G-o.
Goepp	J. J. G.
Golbéry (de, à Colmar)	P. G-y.
Guérin	G-n.
Guigniaut	G-n-t.

MM.

Guillemin	G.
Guillon (l'évêque)	M. N. S. G.†
Guillon de Montléon (l'abbé)	G. de M.
Haussard	H-d.
Hittorf	J. H.
Huot	J. H-t.
Jouffroy	T. J.
Kanngiesser (à Breslau)	P. F. K.
Klaproth	Kl.
Koch (le colonel)	Cel K.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafargue	L-e.
Lebrun (Isidore)	I. L. B.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Ledhuy	L. D.
Lefebvre-Cauchy	L. C.
Legrand	A. L-d.
Le Roy (Onésime)	On. L. R.
Levasseur	J. C. V. L.
Michelet	J. M.
Négrier	N-r.
Nunez de Taboada	N. d. T.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Parisot (de la marine)	J. T. P.
Parisot (Valérien)	Val. P.
Pelouze	P-ze.
Pernot	P-t.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.
Ravieckio de Peretsdorf (le général)	Gal R.
Reinaud	R.
Saigey	S-y.
Savagner (Auguste)	A. S-r.
Schnitzler (J.-H.)	S. et J. H. S.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
SIMON.	S-N.	TANSKI.	J. T-I.
SPACH	L. S.	VIEL-CASTEL (Henri de).	
SPURTZHEIM (le docteur).	S-P.	VILLENAVE.	V-VE.
STOEBER (à Strasbourg). .	E. ST.	WALEZ.	W-Z

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon.*
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.



ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

A (*suite de la lettre*).

ANQUETIL-DUPERRON (Abraham-Hyacinthe), un des Français les plus érudits du xviiie siècle, s'est rendu célèbre par ses voyages dans l'Inde, et par la découverte qu'il fit d'une partie des livres de Zoroastre. Frère de l'historien Anquetil (*voy.* t. I, p. 799), il naquit à Paris, en 1731. Après avoir étudié l'hébreu et ses dialectes, l'arabe et le persan, plein d'ardeur pour la science, il s'enrôla en 1754, comme simple soldat pour l'Inde, mais il dut à Malesherbes et à l'abbé Barthélemy de s'embarquer à Lorient, libéré du service militaire, et avec un secours d'argent accordé par le roi. Arrivé dans l'Inde et après avoir parcouru dans tous les sens cette vaste presqu'île, il se fixa à Sourate où se trouve encore une colonie de Guèbres ou adorateurs du feu, que le fanatisme des Musulmans avait obligés de quitter la Perse. Aussitôt il s'occupa de gagner la confiance des *destours* ou prêtres parses, et se fit initier par eux à la connaissance des livres de Zoroastre; il parvint même à se faire céder une partie de ces livres écrits en zend, en pehlvi et en sanscrit. Quand il se vit en possession de matériaux suffisans, il retourna en Europe en 1762, et se mit en devoir de les communiquer au monde savant. Il avait rapporté de l'Inde 100 manuscrits. L'ouvrage où sont consignés les principaux résultats de ses recherches parut en 1771, sous le titre de *Zend-Avesta*, 3 vol. in-4°; il consiste dans une traduction littérale du *Vendidad* (*voy.*) et autres livres sacrés des Guèbres, précédée d'une relation particulière de ses voyages. Cet ouvrage, à l'époque où il parut, fit une grande sensation. Jusque-là on ne connaissait sur les doctrines de l'ancienne Perse que les fragmens transmis par les Grecs et les Romains, et les témoignages suspects des Musulmans et des autres peuples asiatiques d'une existence récente. C'est à ces fragmens et à ces témoignages qu'avait dû se borner le laborieux Hyde dans son livre *De veteri religione Persarum*. Anquetil offrait enfin à la curiosité des Européens les monumens originaux de ces doctrines, ou du moins des monumens d'une autorité incontestable. Malheureusement Anquetil manquait de la patience et de la sagacité qu'exigeait une pareille tâche. Pendant son séjour à Sourate il s'était hâté de faire sous la dictée des *destours* une version littérale des livres qu'il se proposait de publier. Mais il ne s'était pas rendu compte de la valeur précise de chaque mot; il n'avait pas même acquis une connaissance vraiment approfondie des langues persane et indienne qu'il entendait parler. De là, outre des erreurs de détail, on remarque dans ses traductions une gêne et même une obscurité qui en rendent l'usage peu commode. A ces graves inconvéniens s'est jointe une précipitation dans l'impression de l'ouvrage qui a exigé un *errata* considérable. Aussi le travail d'Anquetil donna lieu, dès sa naissance, à une foule de commentaires et de dissertations qui sont loin pourtant d'avoir levé toutes les difficultés. Le principal de ces commentaires est celui qui

accompagne la traduction allemande du Zend-Avesta par Kleuker. Les livres originaux apportés par Anquetil de l'Inde ainsi que ses propres manuscrits, y compris les brouillons qu'il avait écrits à Sourate, se trouvent maintenant recueillis à la bibliothèque royale de Paris. Il est donc permis d'espérer qu'on arrivera tôt ou tard à une solution plus ou moins complète. En ce moment deux orientalistes, M. Burnouf à Paris et M. Olzhausen à Kiel dans le Danemark, sont occupés à reproduire une partie du Zend-Avesta dans le texte original, avec une traduction et des notes. Le premier s'est surtout aidé des commentaires en sanscrit, et le second des commentaires en pehlvi, deux langues qu'Anquetil connaissait faiblement. Ces deux entreprises fourniront nécessairement des vues nouvelles, et les savans auront sous les yeux un moyen de critique qui leur manquait.

Parmi les autres ouvrages d'Anquetil nous citerons sa *Législation orientale*, 1778; *Recherches historiques et géographiques sur l'Inde*, 1786; L'*Inde en rapport avec l'Europe*, 1790, 2 vol. in-8°; *Oupnek'hat* ou *Upanischada* (extraits des Vedas), 1804, 2 vol. in-4°. C'est une traduction latine de la version persane des *Oupnek'hat* ou *Secrets qu'il ne faut pas révéler*.

Nous avons dit qu'Anquetil était d'un caractère ardent et impétueux : on en peut juger, par la relation de ses voyages qui sert d'introduction au Zend-Avesta, et qui par la chaleur dont l'auteur était pénétré, offre une partie de l'intérêt des Confessions de Jean-Jacques Rousseau. Anquetil, à la fin de sa vie, avait presque rompu tout commerce avec les hommes; il se nourrissait d'herbes à la manière des brahmines, dont il vantait beaucoup le régime austère; il mourut à Paris l'an 1805. R.

ANQUETIL DE BRIANCOURT, troisième frère du précédent, fut aussi envoyé dans l'Inde, avec diverses missions, sous les auspices de Malesherbes, en 1756, et il se trouvait encore à Sourate en 1760. C'était un homme savant : il favorisa les recherches et fut utile aux immenses travaux d'Anquetil-Duperron. V-E.

ANSCHAIRE (SAINT), appelé *Ansgar* dans une charte de Louis-le-Débonnaire, surnommé l'apôtre du Nord, naquit en Picardie le 8 septembre 801, et fut élevé dans la vieille Corbie, d'où il passa à Corvey en Westphalie. Il fut chargé du soin d'enseigner les lettres dans la nouvelle abbaye et d'instruire le peuple. Le zèle et la capacité dont il fit preuve dans ces fonctions lui méritèrent l'estime publique.

Harold ou Hériold, roi de Danemark, avant de quitter Mayence où il avait reçu le baptême, pour retourner dans ses états, demanda des missionnaires qui pussent y introduire le christianisme qu'il venait d'embrasser. On lui donna Anschaire, qui partit avec Autbert et obtint d'abord de grands succès, mais qui fut obligé de s'enfuir à la suite d'Harold, dont la violente ardeur avait soulevé les Danois.

Biœrn, roi de Suède, envoya peu après des ambassadeurs à Louis-le-Débonnaire; Anschaire les suivit à leur départ et obtint du roi la permission de prêcher l'évangile dans son royaume. Ses prédications furent accompagnées d'un succès éclatant; Anschaire baptisa un grand nombre de prosélytes, bâtit une église, et revint dans son monastère en 831. L'année suivante, le pape Grégoire IV le nomma légat du saint-siége et premier archevêque de Hambourg. Après la ruine de cette ville par les Normands, en 845, Anschaire se réfugia à Brême, d'où il dirigeait les restes de son troupeau dispersé par les barbares. L'évêque de Brême étant mort en 849, le roi Louis unit les deux évêchés de Hambourg et de Brême, sous la direction d'Anschaire. Le pape Nicolas Ier le déclara son légat pour prêcher l'évangile chez les Suédois, les Danois, les Slaves et les nations voisines.

Anschaire retourna en Danemark, sous la protection du roi Éric, pour remédier aux désordres que son absence avait causés et que n'avaient pu arrêter les missionnaires qui lui avaient succédé. Il parvint, à force de travaux, à faire refleurir la religion chrétienne. Il fit aussi un voyage en Suède, où il réussit également à extirper les abus qui s'étaient glissés dans l'église.

Couvert de gloire par tant de conversions, il retourna à Brême, où il mourut le 3 février 864, suivant la *Biographie universelle*, et 865 suivant Godescard. Il avait écrit plusieurs ouvrages, mais il ne nous reste qu'un petit nombre de lettres et la Vie de saint Willehad, premier évêque de Brême, écrite avec beaucoup de sagesse et d'élégance. Elle fut imprimée à Cologne, en 1642, avec la vie de saint Anschaire par saint Rembert, in-8°, dans l'*Histoire des Bénédictins* de dom Mabillon et ailleurs. J. L.

ANSE, golfe peu étendu, petit enfoncement de la mer dans les côtes. Un golfe peut avoir des anses; plusieurs ports sont situés sur une anse ou même ne sont pas autre chose.

ANSÉATIQUES (VILLES). On écrit aussi *hanséatiques*, du mot *hansa*, signifiant en bas-allemand une association ou corporation quelconque. La *Hanse* ou *Ligue anséatique* prit naissance au milieu du XIII[e] siècle, et elle eut pour origine l'alliance que conclurent, à ce qu'on croit, Hambourg et Lubeck en 1241, afin de garantir à la fois leur commerce contre les pirates des mers du nord, et leurs franchises contre les princes d'Empire qui entouraient leur territoire. Les avantages qui résultèrent pour ces deux villes d'une telle union furent promptement sentis, et quelques autres cités de cette partie de l'Allemagne demandèrent à y être admises. Dans le siècle suivant, la ligue devint, par les progrès de son commerce et de sa marine, une puissance imposante. Le nombre des villes alliées s'accrut considérablement. Vers le milieu du XIV[e] siècle, cette confédération s'étendait depuis les bords de l'Escaut et du Rhin jusqu'au fond de la Livonie, et plusieurs cités de l'intérieur s'y étaient associées; on en comptait jusqu'à 85. Le premier acte connu d'une confédération générale fut rédigé à Cologne en 1364. C'est la période la plus brillante de l'existence de la ligue anséatique. Les députés de plus de quatre-vingts villes paraissaient alors dans les assemblées triennales qui se tenaient régulièrement à Lubeck, regardée comme le chef-lieu de l'association. Il y avait en outre des assemblées de cercles; les villes et quartiers où elles se tenaient étaient au nombre de quatre : le quartier *venède* comprenant les côtes de la mer Baltique, le *westphalien*, le *saxon* et celui de *Prusse* ou de *Livonie*. La ligue, placée sous la protection des grands-maîtres de l'ordre Teutonique, était alors maîtresse exclusive du commerce de la Baltique; elle équipait des flottes puissantes, faisait la guerre aux princes du Nord et recevait des envoyés des principaux états de l'Europe. Cette situation florissante excita l'envie des souverains; des divisions intestines entre les cités alliées les secondèrent dans leurs projets contre la ligue. Vers le commencement du XV[e] siècle, sa puissance commença à décliner, par les restrictions qui furent apportées à son commerce. Les efforts qu'elle fit pour se maintenir dans ses priviléges épuisèrent ses ressources, et plusieurs villes quittèrent une alliance devenue ruineuse. La découverte des Indes, qui changea entièrement les rapports commerciaux, les progrès de l'industrie et de la navigation dans les Pays-Bas, plus que tout le reste enfin le rétablissement de l'ordre et de l'autorité publique qui rendait inutile une association née au sein de l'anarchie féodale pour la protection des intérêts industriels, durent entraîner sa chute. Elle fut consommée dans le cours de la guerre de trente ans, et déjà vers le milieu du XVI[e] siècle l'ancienne ligue ne se trouva plus représentée que par trois villes, Lubeck, Brême et Hambourg (*voy.* ces noms), encore unies par un lien fédératif, et dont les deux premières seulement purent obtenir le titre de villes impériales. Cette association était au reste plutôt municipale que politique. Momentanément détruite par Napoléon, elle a été rétablie jusqu'à un certain point par l'acte constitutif de la Confédération germanique. Sartorius, *Histoire de la ligue anséatique*, 2 vol. in-8°, 2[e] édition. P. A. D.

ANSEAUME, souffleur, sous-directeur et auteur très utile à la comédie italienne, a donné à ce théâtre un grand nombre de pièces dont plusieurs ont eu un succès long-temps soutenu, entre autres *Le Peintre amoureux de son modèle*, *Le Soldat magicien*, *Les deux*

Chasseurs et la Laitière, L'école de la jeunesse ou le Barnevelt français, Le Tableau parlant. L'auteur les a recueillies lui-même pour la plupart en 1766, en 3 vol. in-8°. Son talent se trouve bien apprécié dans la correspondance de Grimm, août 1763 et février 1765. Il avait beaucoup de facilité et de naturel, mais peu d'élégance et de correction. Anseaume mourut à Paris en 1784. L. C.

ANSELME (SAINT), d'abord abbé du Bec, en Normandie, puis archevêque de Cantorbéry, né à Aoste en 1034, mourut en 1099, suivant la chronique d'Eadmer, son disciple et auteur de sa vie. Le zèle du prélat pour la défense des prérogatives de son clergé contre le pouvoir du prince, et sa sévérité dans les discussions qui s'élevèrent entre le roi d'Angleterre et le pape pour l'investiture des bénéfices, le firent exiler d'Angleterre, et ensuite rappeler et éloigner de nouveau. Mais sa constance patiente contribua enfin, avec la condescendance du pape sagement ménagée, à tout concilier. Outre ses écrits de théologie raisonnée, il est auteur de *Méditations* et autres œuvres pieuses et ascétiques. D. Gerberon a publié à Paris, en 1675, une bonne édition in-fol. des *OEuvres* de saint Anselme. G-CE.

ANSON (GEORGE), est regardé par les Anglais comme l'un de leurs premiers marins. Troisième fils de *William Anson*, seigneur de Shuckborough, il naquit en 1697 dans le Straffordshire. Son imagination le porta, dès l'enfance, vers la carrière des armes. Il s'engagea au service de la marine, et conquit ses grades l'épée à la main. Il devint successivement contre-amiral de la *Bleue* et de la *Blanche*, vice-amiral, pair, premier lord de l'amirauté, et enfin, en 1761, amiral commandant en chef des flottes anglaises. Des talens supérieurs et des traits d'un beau courage justifièrent chacune de ces distinctions.

Voici le tableau succinct des principaux événemens de la vie maritime d'Anson.

De 1724 à 1735, il fit trois fois, comme commandant de plusieurs vaisseaux, le voyage à la Caroline du Sud. Il bâtit une ville à laquelle il laissa son nom; ce nom devint ensuite celui de toute la province. Dans les années 1738 et 1739, il fit en Amérique et à la côte de Guinée, son quatrième voyage, dans lequel il remplit avec habileté une mission de conciliation auprès des Français. Il réussit, et rendit la sécurité au commerce que ses compatriotes faisaient dans ces parages.

Nommé, en 1740, commandant de la flotte chargée de ruiner les établissemens des Espagnols dans les mers du Sud, il revint aussitôt en Angleterre, où il prit, après les longues hésitations de son gouvernement, le commandement de cinq vaisseaux et de trois autres bâtimens. Des tempêtes l'empêchèrent, pendant trois mois, de doubler le cap Horn; il fut séparé même de ses vaisseaux, et obligé d'aller mouiller à l'île de Juan-Fernandez. Trois de ses vaisseaux le rejoignirent sur cette côte. Après s'y être reposé trois mois, Anson fit voile vers la ville de Payta, qu'il prit, pilla et brûla; il se retira à l'approche des forces espagnoles, et se dirigea, au nord, sur Acapulco; mais il n'y fit que quelques riches prises, résultat fort inférieur à celui qu'il s'était d'abord promis. Il fut bientôt obligé de brûler trois de ses vaisseaux et de se réduire au seul *Centurion*, qu'il montait. Dans cet état, il se dirigea vers la mer des Philippines, où ses matelots et lui manquèrent de périr du scorbut et par suite de graves accidens. A Tinian, il rétablit la santé de son équipage; ensuite, il alla renouveler ses vivres à Macao. C'est dans cette île que, sur quelques renseignemens, il conçut le hardi projet d'enlever un *galion* qui allait sortir d'Acapulco. En conséquence, il feignit de reprendre le chemin de l'Europe et répandit lui-même la nouvelle de son retour; mais au lieu de se diriger sur les îles de la Sonde, il fit voile, dès qu'on eut perdu sa trace, sur les Philippines, et s'établit près du cap Spiritu-Santo; il y attendit en vain pendant un mois; à la fin, le *galion* parut, conduit sous une forte escorte d'Espagnols; mais l'apercevoir, courir dessus, l'attaquer et l'enlever, malgré la vive résistance de l'escorte, fut l'affaire d'une heure de combat. Anson conduisit sa belle prise à Macao. Là, il eut encore occasion de défendre énergiquement les droits de son pavillon contre

les prétentions du gouvernement chinois. Il revint ensuite en Europe par le cap de Bonne-Espérance. C'est le 15 juin 1744 qu'Anson fut de retour dans les eaux de Spitead, après une absence de près de quatre années. Le cabinet de Saint-James combla cet illustre marin de richesses et d'honneurs.

En 1747, il se mesura avec avantage contre six vaisseaux de ligne français, commandés par Lajonquière (*voy.*); quatre ans plus tard, il fut nommé premier lord de l'amirauté. Sous son ministère, l'Angleterre perdit Minorque. En 1758, Anson commanda la flotte qui débarqua des troupes anglaises à Brest, à Saint-Malo et à Cherbourg; il recueillit sur ses vaisseaux les restes battus de cette armée. En 1761 il fut nommé amiral. Il mourut subitement au retour d'une promenade qu'il venait de faire dans son jardin de Moor-Park, le 6 juin 1762.—Son *Voyage autour du Monde*, qui parut à Londres en 1746, fut traduit en français par Élie de Joncourt. F. F.

ANSPACH et Ansbach, anciennement la résidence des margraves d'Anspach-Baireuth, actuellement chef-lieu du cercle de la Rézat en Bavière, et siége des autorités ainsi que d'une cour d'appel. Cette ville a 14,000 habitans, avec un beau château, un gymnase, et diverses fabriques. Dans le jardin du château se trouve le tombeau du poète Uz, natif de cette ville. Le 2 décembre 1790, le dernier margrave, Charles-Alexandre, céda, ainsi que cette principauté, celle de Baireuth dont il avait hérité en 1709, à son héritier féodal, le roi de Prusse. Lady Craven était sa femme. En 1806, le roi Frédéric-Guillaume III fut obligé d'abandonner Anspach à son vainqueur, Napoléon, qui en fit cession à la Bavière. *Voy.* les articles Hohenzollern (*maison de*) et Nuremberg (*bourggraves de*). *C. L.*

ANSPACH (margrave d'), *voy.* Craven (*lady*).

ANSTETT (Jean Protasius, baron d'), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la cour de Russie près de la sérénissime Confédération germanique, conseiller privé actuel, chevalier grand-croix de l'ordre de S. Alexandre Nefski, etc.

Anstett naquit à Strasbourg et y reçut une bonne éducation. En 1789 il alla en Russie où il fit sa carrière. Étant entré au service militaire, il arriva au grade de capitaine; mais en 1789 il fut reçu au Collége de l'empire, et il resta depuis ce moment attaché au département des affaires étrangères. Son avancement fut assez rapide : envoyé en Prusse en 1794 il accompagna le roi dans sa campagne contre la Pologne, fut ensuite chargé de régler les frontières entre la Prusse et la Russie, et plus tard employé pour la liquidation des dettes polonaises. Ses services lui valurent en 1801 le titre honorifique de conseiller d'état; puis attaché à l'ambassade de Vienne en qualité de conseiller, il la géra à trois reprises comme chargé d'affaires, et ne la quitta que pour régler encore une fois les frontières de la Russie, du côté de la Galicie autrichienne. De retour à Saint-Pétersbourg, en 1811, il devint l'année suivante directeur de la chancellerie diplomatique du prince Koutousof, et, à la mort de ce dernier, il accompagna l'empereur Alexandre dans les campagnes de 1813 et de 1814. Il négocia au nom de la Russie la convention de Kalisch, et représenta cette puissance au congrès de Prague, ainsi que dans la suite aux conférences qui produisirent le recès territorial de Francfort. Sans être placé en première ligne, M. d'Anstett prit part aux négociations du congrès de Vienne, et depuis la première réunion de la diète de la Confédération germanique il est accrédité près de cette puissance fictive comme ministre de Russie. M. d'Anstett est âgé de plus de 70 ans; ses titres et un assez grand nombre d'ordres sont la récompense de ses travaux. *C. L. m.*

ANSTEY (Christophe), poète anglais né en 1724, est surtout connu comme auteur du *Nouveau guide de Bath*, 1766, poème satirique d'un caractère original, qui a eu une grande vogue et dont il a été fait des éditions multipliées. Anstey a publié plusieurs autres poèmes de peu d'étendue : la *Charité*, le *Patriote*, *Hommage à Jenner*, l'inventeur de la vaccine, etc. Après sa

mort, arrivée en 1805, tous ses écrits, qui respirent l'amour de l'humanité et prouvent beaucoup d'esprit et de goût, ont été réimprimés avec luxe par son fils, qui les a fait précéder de mémoires sur la vie de son père. L. C.

ANSSE DE VILLOISON, *voy.* VILLOISON.

ANTALCIDAS (PAIX D'). L'histoire a donné ce nom au traité conclu l'an 387 avant J.-C. entre le roi de Perse Artaxerce et tous les Grecs, excepté les Thébains. Le navarque des Lacédémoniens, Antalcidas, homme rusé et sans foi, mais politique habile, était allé à Suse, s'était insinué dans la faveur du roi et avait obtenu de lui une pacification avantageuse à la Perse, humiliante pour les Grecs, mais conforme aux vœux des Spartiates qui, après mille efforts infructueux, renonçaient à l'empire de la mer, à condition que cet empire devînt le partage de toute autre puissance que les Athéniens. Car ces derniers, presque anéantis par la prise de leur ville, s'étaient cependant relevés sous Thrasybule et sous Conon: soutenus par la Perse dont l'intérêt était de ne souffrir la prépondérance absolue d'aucun état hellénique, ils avaient relevé leurs murs, pris Byzance dont le péage alimentait leur trésor, et rétabli leur flotte. Alarmés de leurs progrès, les Spartiates firent tous leurs efforts pour détacher la Perse de l'alliance avec les Athéniens, et ils y réussirent en sacrifiant les intérêts de la patrie commune. Les dispositions du traité conclu par Antalcidas et que tous les Grecs furent contraints d'accepter, mais qui soulevèrent contre ses auteurs l'indignation générale, nous ont été transmis par Xénophon (*Hell.* V, 1, 31), dans les termes suivans: « Il a plu au roi Artaxerce que les villes grecques de l'Asie et parmi les îles, Clazomène et Cypre, lui restent soumises, mais que toutes les autres villes grecques, les petites aussi bien que les grandes, vivent dans l'indépendance, à l'exception toutefois des îles de Lemnos, Imbros et Scyros qui, comme anciennement, appartiendront aux Athéniens. Il est décidé à combattre par terre et par mer tous ceux des Grecs qui n'accepteraient pas cette paix, de concert avec ceux qui l'accepteront. » Les Spartiates sacrifiaient ainsi tous les droits qu'ils ne se sentaient plus la force de soutenir; et, pour mettre hors de cause l'oppression déjà prescrite par le temps qu'ils exerçaient sur les Messéniens, ils firent aux Athéniens une concession analogue. Les Thébains résistèrent un instant: mais ils furent obligés de rendre l'indépendance aux villes de la Béotie. Toutes les dispositions de cet important traité sont très bien discutées dans l'ouvrage allemand de Manso, *Sparta*, t. III, p. 93-108. J. H. S.

ANTANACLASE, figure de rhétorique qui consiste dans la répétition d'un mot pris dans deux acceptions différentes. Les rhéteurs prétendent que cette répétition tend à donner plus de force au discours, et ils citent pour exemple cette phrase latine: *Veniam ad vos, si mihi senatus det veniam.* Un jeu de mots peut bien graver mieux dans la mémoire une proposition ou une assertion; mais la vraie éloquence ne tolère pas de pareils *concetti.* D-G.

ANTAR, ancien guerrier et poète arabe, était jusqu'ici connu en Europe par un poème qui avait mérité d'être suspendu, comme un ouvrage achevé, à la porte de la Caaba, et d'être compté à ce titre parmi les moallacas (*voy.* ce mot). On ne savait rien au reste sur la personne d'Antar, sinon qu'il avait vécu un peu avant Mahomet, au VIe siècle de notre ère, et que ses exploits firent longtemps le sujet des entretiens de ses compatriotes. Depuis quelques années il a plus vivement fixé l'attention des Européens, à l'occasion d'un roman dont il est le héros, et qui, écrit en arabe, a une étendue d'environ 12 volumes in-8°. Antar y est représenté comme le fils d'un cheikh arabe, appelé *Cheddad;* mais né d'une simple esclave, il fut relégué à la garde des troupeaux. En vain rachetait-il la bassesse de sa naissance par l'élévation de ses idées et par ses exploits prodigieux: ses compatriotes l'accablaient d'humiliations. Ce qui excitait surtout la jalousie, c'est qu'il était devenu amoureux d'une de ses cousines appelée Ibla, et qu'Ibla était recherchée par un jeune homme riche et puissant. Pareil à Her-

cule, il ne parvint à désarmer l'envie qu'à force de travaux et de services. Enfin, jugé digne de prendre place parmi les chefs de sa nation, il épousa Ibla et répandit la terreur de son nom, ainsi que le bruit de sa gloire poétique, en Perse, dans l'Asie-Mineure et jusqu'en Europe. Le roman d'Antar présente le développement d'une grande idée morale. On y voit un homme privé des avantages de la figure et de la naissance, mériter par sa force d'ame, par la puissance de l'esprit et par un indomptable courage, d'occuper le premier rang parmi les hommes. L'ouvrage est écrit d'un style noble et élevé. Le récit est en vers. L'auteur fait entrer dans son cadre tous les tableaux et tous les détails qui pouvaient donner une idée des mœurs et des usages de l'Arabie avant Mahomet. Aucun livre ne donne sur les tribus arabes des renseignemens plus abondans et plus dramatiques. Malgré l'immense quantité de personnages qui y figurent et le grand nombre d'événemens enchaînés les uns aux autres, il est facile à comprendre, et jamais les épisodes ne font oublier le sujet principal.

Il resterait à savoir à quelle époque a été composé ce roman. On voit assez souvent revenir dans le récit les noms d'Asmaï et d'autres écrivains des VIIe et VIIIe siècles; mais ils nous paraissent être simplement les auteurs que le rédacteur définitif a mis à contribution. Un exemplaire appartenant à l'auteur de cet article porte à la fin le nom d'un certain seyd Youssouf, fils du seyd Ismaël, et il est probable que ce seyd Youssouf a fleuri après les croisades, à une époque où la littérature arabe produisit les romans de Bibars et autres semblables. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'Ibn-Khalecan et les autres biographes arabes antérieurs au XIVe siècle de notre ère, ne font aucune mention de l'ouvrage. Le roman d'*Antar* partage avec les *Mille et une Nuits* l'admiration des Orientaux, et il n'est pas de conteur arabe qui n'en récite de mémoire divers épisodes : c'est ce qui est cause des différences que les copies présentent entre elles. L'ouvrage a été traduit en turc; quant aux versions en langues européennes, il n'existe jusqu'ici que la version anglaise de la première partie du roman, par M. Terrick Hamilton, secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, sous le titre de *Antar a Bedoueen, romance*. Londres, 4 vol. in-8°. C'est sur cette traduction qu'a été fait l'extrait publié par M. de l'Écluse, dans la *Revue française* du mois de mai 1830, et accompagné de réflexions dont quelques-unes nous ont servi pour la rédaction de cet article. R.

ANTARCTIQUE, *voy.* ARCTIQUE.

ANTÉCÉDENT, terme de logique. On appelle ainsi la proposition dont une autre découle; un principe général qui sert de base et d'appui à un fait douteux, à une idée particulière dont on conteste la vérité. L'*antécédent* est la moitié d'un enthymème (*voy.* ce mot). Exemple : *Nous devons respecter tout ce qui protége la société;* donc, *nous devons respecter les lois.* La première partie de cet enthymème prouve et implique la seconde, il la détermine comme conséquence : c'est l'antécédent.

Ce terme est aussi usité en théologie : *Est-ce par un décret* ANTÉCÉDENT *ou* SUBSÉQUENT *à la prévision de leurs mérites que les hommes sont prédestinés à la gloire du ciel?* Ce qui revient à dire : Le salut des hommes est-il décrété par la bonté de Dieu ou par sa justice; en raison ou abstraction faite de sa prévision?

En grammaire, l'antécédent est le mot qui précède le *relatif.* Exemple : *L'homme qui meurt pour sa patrie; l'homme* est *l'antécédent.*

En mathématiques, l'*antécédent* d'un *rapport*, c'est le premier des deux termes qui composent ce rapport; ainsi, dans le rapport de 4 à 3, 4 est l'*antécédent.*

On cite aussi, en style parlementaire, les *antécédens* d'une assemblée délibérante, pour exprimer les décisions qu'elle a prises dans des circonstances analogues, et qui établissent pour elle une sorte d'obligation de suivre la même marche, le cas échéant. Cette expression est aussi quelquefois usitée au Palais. Depuis peu on a commencé à lui préférer dans ce sens le mot de *précédent* (voy.). H-D.

ANTECHRIST, du grec ἀντί, *contre*, et Χριστός, Christ. L'apôtre saint Jean appelle antechrist *celui qui nie que*

Jésus soit le Christ; car quiconque nie le fils, ne reconnaît point le père; 1re Épître, II, 22. 23.

Cependant on entend par *antechrist* un personnage, un être quelconque dont on ne peut se faire une idée juste, mais que l'on regarde généralement comme un être d'une immense puissance et d'une méchanceté égale à sa puissance. Et là-dessus on ramasse dans l'Écriture-Sainte quelques passages dont on compose un portrait fantastique et que l'on donne pour celui de l'*antechrist*.

Est-il vrai que saint Paul, dans la seconde épître aux Thessaloniciens, ait désigné l'*antechrist* par l'*homme de péché?* Rien ne le prouve.

Quelques commentateurs se sont imaginé qu'il devait y avoir plusieurs *antechrists* qui se serviraient successivement de précurseurs, et ils citent cette parole de saint Jean: *Il y a maintenant plusieurs antechrists.* Quelques autres écrivains ont cru que l'*antechrist* ne serait point un personnage, un être, soit homme, soit démon, mais une association, une corporation de démons ou d'*hommes de péché*. Autrefois une foule de protestans ont cru que le pape était l'*antechrist*. Le synode de Gap, tenu en 1603, adopta cette vision comme un article de foi. Thomas Malvenda assure que l'*antechrist* sortira de la tribu de Dan, et il appuie son opinion de plusieurs textes de l'Écriture-Sainte, qu'il explique à sa manière. Son système croule de lui-même.

Saint Jérôme, Sulpice-Sévère et saint Augustin nous apprennent que, de leur temps, un grand nombre de personnes croyaient que Néron ressusciterait à la fin du monde pour être l'antechrist.

Ce n'était ni Néron, ni Dioclétien qui avait rempli le rôle d'*antechrist*, mais bien l'*impie* Mahomet, au dire d'Annius de Viterbe, de Josse Clichton, etc. Plus tard on a vu l'*antechrist* dans Louis XIV, dans Guillaume III, dans Napoléon; où ne l'a-t-on pas vu?

Cette grave question a occupé tous les esprits depuis l'origine du christianisme, de même que les suivantes: temps auquel doit paraître le véritable et dernier *antechrist;* de quelle nature il sera; dans quel pays il naîtra; signes qui précéderont l'avénement et le règne de l'*antechrist;* quelle sera l'étendue de son empire; où se trouvera le siége de cet empire; quel sera son nom; quel sera son caractère; vices qu'on lui attribue; comment il s'annoncera; par qui il sera reçu; d'où viendra l'opposition à l'*antechrist;* quel nom il usurpera; quel culte on lui rendra; quelle persécution il suscitera contre les chrétiens; sa mort, etc. Tout cela a été traité fort au long, dans un livre de saint Hippolyte; dans Malvenda, *De Antechristo*, Lyon, 1647; dans Raban-Maur, dans la *Bible de Vence*, etc. J. L.

ANTÉDILUVIEN, antérieur au déluge (*diluvium*). On nomme *antédiluviennes* des espèces animales qui ont existé avant le déluge et qu'on ne retrouve plus à la surface du globe depuis cette grande révolution. C'est à l'état fossile qu'on a retrouvé les ossemens de plusieurs animaux inconnus, ossemens qu'à une époque peu éclairée on considérait comme ayant appartenu à des géans, et que les travaux des savans de nos jours ont rassemblés et réunis de manière à recomposer en quelque sorte les animaux auxquels ils avaient appartenu.

On appelle aussi *antédiluviens* les hommes qui ont existé avant le déluge et sur lesquels régnaient une foule de croyances étranges relatives à leur stature, à la durée de leur existence, etc. *Voy.* Déluge, Fossiles, Palæotherium. F. R.

ANTÉE, *voy.* Géans.

ANTENNES (*antennæ*). On nomme ainsi chez certains animaux des appendices articulés, mobiles, rarement rétractiles, plus ou moins développés et placés sur la tête, le plus souvent au nombre de deux, quelquefois au nombre de quatre. La forme, le nombre ou la consistance des articles qui composent les antennes sont extrêmement variables et servent aux entomologistes à établir des groupes et des genres dont les classifications sont fort nombreuses.

On retrouve des variétés dans la plupart des classes d'animaux articulés. Plusieurs annélides ont cinq antennes, et certains crustacées en ont quatre, tantôt très petites, tantôt très longues, et que le vulgaire appelle des cornes. La classe

des arachnides en est privée, mais celle des insectes est pourvue d'une paire de ces appendices. Leurs variétés sont sensibles, non-seulement d'une espèce ou d'un sexe à un autre, mais encore dans le même individu à deux époques différentes de sa vie, dans l'état de *larve* et dans celui de *nymphe*.

On a prétendu que les antennes étaient le siége de l'odorat ou celui de l'ouïe; puis on a pensé qu'elles étaient les organes du tact, et presque tous les savans ont adopté cette opinion: cependant il s'en est trouvé quelques-uns qui ont cru qu'elles étaient le siége des organes mâles, parce que certains crustacées saisissent la femelle, pendant l'accouplement, avec leurs antennes: mais nulle expérience concluante n'a encore fixé l'incertitude des naturalistes à cet égard. Chez plusieurs insectes elles servent évidemment au tact et sont placées en avant comme pour diriger leur marche; chez d'autres elles sont couchées en arrière, et leur usage est tout-à-fait inconnu. Leur suppression cause chez certains individus de singuliers phénomènes, et chez d'autres l'amputation est à peine sensible ou ne produit aucun effet. Enfin, ces organes offrent un si grand nombre de particularités différentes que leur histoire est aujourd'hui encore plus riche en hypothèses qu'en observations décisives.

On appelle aussi *antennes* certaines parties des poissons qui ont la forme de barbillons cylindriques, articulés, dont les parties postérieures de la tête sont munies et qui présentent une sorte de rapport avec celles des insectes.

En marine, les *antennes* ou vergues sont des pièces de bois suspendues à une poulie qui croise le mât à angles droits et à laquelle la voile est attachée; on en distingue ordinairement deux, la grande et la petite antenne. Elles ne servent qu'à pousser le navire en avant. Elles sont particulièrement affectées aux galères, chébecs et autres bâtimens latins dont la voilure est triangulaire. *Voy.* VOILE, VERGUE. D. A. D.

ANTÉNOR. Ce prince troyen, fils d'Æsyetes et de Cléomestre et parent de Priam, avait épousé Théano, fille de Cisséus, roi de Thrace, dont il eut dix-neuf fils. On dit qu'il trahit sa patrie pendant la guerre de Troie et qu'il entretint une correspondance secrète avec les Grecs, principalement avec Ménélas et avec Ulysse. Ce dernier s'était introduit déguisé dans Troie; Anténor le reconnut, mais ne le découvrit pas. Homère représente ce prince exhortant les Troyens à mettre un terme à la guerre, en renvoyant Hélène. Après la ruine de Troie, Anténor se réfugia en Italie, où il bâtit Padoue sur les côtes de la Mer-Adriatique. Cette ville porta d'abord le nom de son fondateur. Tite-Live le fait venir de Paphlagonie et aborder en Italie avec une colonie de Hénètes. G-N.

Un sculpteur athénien, du nom d'ANTÉNOR, avait fait les statues d'Harmodius et d'Aristogiton, qui furent enlevées d'Athènes par Xerxès et qu'Alexandre-le-Grand ou, suivant d'autres, Antioche renvoya en Grèce. Tite-Live (XLIV, 28) fait mention d'un Macédonien *Anténor*, qui commanda avec Callippus la flotte du roi Persée, et Ælien (Anim., XVII, 35) parle d'un écrivain de ce nom, auteur d'une *Histoire de Crète*. S.

ANTÉ-PÉNULTIÈME, *voy.* PÉNULTIÈME.

ANTÉROS, *voy.* ÉROS.

ANTES. Les Antes furent un peuple sarmate que Jornandès et Procope nomment avec les Vénètes et les Slaves, en affirmant qu'ils appartiennent à la même race (*ab unâ stirpe exorti*). Après avoir été long-temps soumis aux Goths, ils recouvrèrent leur indépendance à la mort du roi Hermanric, et se répandirent dans l'ancienne Sarmatie à la fin du ve siècle et au commencement du VIe. Procope ajoute (*de bello Goth.*, III, 4) qu'ils étaient divisés en une infinité de tribus qui s'étendaient jusque vers l'extrême septentrion, mais qui parlaient la même langue (slavonne).

Le nom des Antes, dont celui de Hénètes ne paraît être qu'une corruption, a eu peu de durée, tandis que les deux autres noms (Vénètes et Slaves) se sont perpétués. Leurs principales tribus établies entre le Dniéper et le Dniester y avaient pour voisins les Boulgares et les Avares, peuples beaucoup plus puissans que les Antes et qui paraissent les avoir

exterminés ou absorbés en eux-mêmes. On prétend cependant que quelques débris des Antes, remontant le Dniéper et s'avançant ensuite même jusqu'au Volkhof, sont devenus les fondateurs des deux métropoles russes, Kief et Novgorod. S.

ANTES (architecture), *voy.* Pilastre.

ANTHELMINTIQUES, mot dérivé du grec, composé de ἕλμινς, ver, et de ἀντί, contre, et qui signifie remèdes contre les vers. Les anthelmintiques sont des médicamens auxquels on a reconnu ou supposé la propriété de détruire ou d'expulser les vers intestinaux. Ces médicamens forment deux divisions bien distinctes: l'une renferme des purgatifs qui chassent les vers en accélérant les contractions intestinales; les autres sont des substances pourvues de saveurs et d'odeurs très prononcées, et qui agissent sur les vers comme de véritables poisons. Le plus souvent on emploie simultanément ces deux moyens.

Les anthelmintiques les plus connus sont l'ail, la cévadille, la mousse de Corse, la fougère, l'écorce de grenadier, l'huile animale, l'huile essentielle de térébenthine, l'huile de ricins, la plupart des amers. Les huiles fixes qui asphyxient les vers en bouchant leurs branchies, sont anthelmintiques; le vin, l'alcohol et l'éther les tuent également.

Parmi ces substances, il n'en est guère qui méritent de préférence bien motivée sur les autres. Presque toutes réussissent contre les vers lombrics; le tænia seul oblige à des tentatives réitérées, et souvent infructueuses. *Voy.* Ascarides, Lombrics, Tænia.

Ce qu'il importe d'observer dans l'emploi des anthelmintiques, c'est que les vers intestinaux existent rarement dans un canal digestif sain, et que les moyens employés pour les chasser peuvent agir d'une manière nuisible sur les parties qui les renferment.

Un moyen simple et peu dangereux à employer chez les enfans consiste à leur faire boire un peu de vin pur, surtout d'un vin peu alcoholique comme le vin de Bordeaux. F. R.

ANTHÉMIUS (Procopius) fut empereur d'Occident au ve siècle. Il descendait d'une famille très illustre. Son père avait été plénipotentiaire en Perse, maître de la milice et patrice. G-n.

ANTHÉMIUS, architecte, sculpteur et mathématicien, naquit à Tralles, ville de la Lydie. Il vécut dans le vi^e^ siècle, sous l'empereur Justinien. Ce rival d'Archimède trouva les moyens d'imiter les tremblemens de terre, le tonnerre et les éclairs; il avait même fait, au rapport de Vitellion, un miroir ardent dont il donne la description dans un livre qu'il a écrit sur les *machines singulières*, et où il explique, en quelque façon, comment Archimède a pu brûler les vaisseaux romains à l'aide de ses miroirs. Anthémius était versé dans la physique et la chimie, et peut-être même avait-il inventé la poudre. L'empereur Justinien fit construire par lui plusieurs édifices, entre autres Sainte-Sophie de Constantinople. Les connaisseurs admirent encore aujourd'hui le plan de ce magnifique édifice, dont Anthémius ne construisit que les fondemens. Ce fut Isidore de Milet qui eut la gloire de le terminer. Dupuy a donné dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres* (1777), un fragment de l'écrit d'Anthémius, qui contient des problèmes de mécanique et de dioptrique. G-n.

ANTHÈRE. On nomme ainsi en botanique la partie essentielle de l'étamine qui contient, dans toutes les fleurs, la poussière fécondante ou le *pollen*. L'anthère est ordinairement formée de deux petites poches membraneuses, parfaitement closes avant la fécondation, adossées l'une à l'autre par un de leurs côtés ou réunies par un corps intermédiaire de nature différente qui porte le nom de *connectif*. Elles sont attachées à un petit *filet* plus ou moins long, qui les soutient par leur base ou par le milieu de leur face postérieure, ou bien encore par leur sommet. Leur forme varie à l'infini : elles sont sphéroïdales ou globuleuses, ovoïdes, allongées, sagittées, cordiformes, réniformes, etc. Les anthères s'ouvrent ordinairement à l'époque de l'épanouissement des différentes parties de la fleur, afin que le pollen soit mis en contact avec le pistil, et que par ce moyen la fécondation puisse s'opérer. D. A. D.

ANTHING (Frédéric), né à Gotha, où il fut d'abord gouverneur des pages, est mort en 1805 à Pétersbourg. Il avait suivi dans sa disgrace le feld-maréchal Souvorof, qui, lors de sa désastreuse expédition contre la Pologne, se l'était attaché avec le titre d'aide-de-camp et en qualité d'historiographe. Anthing s'est surtout fait un nom comme peintre de portraits à la silhouette, genre par lui mis à la mode dans les cours de Constantinople, de Vienne et de Berlin, qu'il avait successivement visitées de 1785 à 1800.

On ne cite guère de lui que deux tableaux qui se voient dans l'une des salles de la bibliothèque de l'Académie de St-Pétersbourg : ce sont des portraits en pied d'académiciens de cette ville. L'*Album* d'Anthing, que l'on conserve à Gotha, passe pour l'un des recueils les plus curieux de ce genre.

Charles Anthing, frère du précédent, fut lieutenant-général au service du roi des Pays-Bas, et ancien gouverneur général de ses possessions dans les Indes-Orientales. Il est mort à Gotha en 1823. P. C.

ANTHOINE (Antoine-Ignace, baron de Saint-Joseph), né à Embrun, département des Hautes-Alpes, en 1749, était sorti d'une famille illustre dans la robe; mais il préféra le haut commerce à la magistrature, et fit tourner cette profession de son choix à la découverte de voies et de moyens nouveaux. Durant les dix années qu'il séjourna à Constantinople, préoccupé de plans et de combinaisons vastes, il s'arrêta à un projet d'alliance commerciale entre la Russie, la Pologne et la France, ouvrant un débouché par la Mer-Noire et par le Bosphore. Catherine II, amie de toutes les grandes entreprises, adopta avec chaleur une telle proposition; et la France, éclairée par l'abbé Raynal sur la hardiesse heureuse de ce plan, s'accorda avec la Russie pour en assurer l'exécution, dont Anthoine fut chargé. Tout réussit à souhait : des bois de construction, coupés dans le fond de la Russie, arrivèrent après trois mois de route, par le Dniéper, la Mer-Noire et la Méditerranée, tandis qu'ils restaient trois ans en voyage par le vieux chemin de la Baltique et de l'Océan. La justesse et la nouveauté de ses spéculations acquirent à Anthoine une fortune considérable, dont il indique lui-même la source dans son *Essai historique sur le commerce et la navigation de la Mer-Noire* (Paris, an XIII (1805) in-8°). En 1786 il fut créé baron, et vint s'établir à Marseille, qui s'honora de l'avoir pour maire. Quelques embellissemens et la restauration de la place Castellane ont pu conserver son nom dans cette ville. Sa femme, née Clary, était sœur de l'épouse du général Bernadotte, aujourd'hui roi de Suède, et de l'épouse de Joseph Bonaparte. Le baron Anthoine est mort à Marseille en 1826. H-d.

ANTHOLOGIE. Ce mot grec composé de ἄνθος, fleur, et de λέγειν, cueillir, signifie en général un choix ou recueil de pièces de vers ou de prose dans une langue quelconque; mais plus particulièrement et par excellence ce mot désigne l'anthologie grecque. Nos choix de poésies fugitives, la fameuse guirlande de Julie, l'anthologie latine éditée par Pierre Burmann, sont bien loin d'être des équivalens des deux anthologies que nous ont léguées Maxime Planudes et Constantin Céphalas. La collection des petits poèmes qui composent ces anthologies offre la plus riche galerie de tableaux de tous les genres. La mythologie, l'histoire, les arts, les monumens, les découvertes nouvelles en fournissent les sujets; et presque toujours, ils sont traités avec une grace et une précision qui enchantent. Ces petits poèmes portent le nom modeste d'*épigrammes;* mais le sens de ce mot avait, chez les Grecs, plus d'étendue qu'il n'en a de nos jours; et la perfection où ils portèrent cette partie de la littérature atteste bien qu'il avait été donné à ce peuple éminemment poétique de primer dans tous les genres, depuis l'épopée jusqu'à l'épigramme. D'abord, l'épigramme ne fut qu'une simple inscription pour perpétuer la mémoire d'un fait ou d'une consécration. Elle décora ensuite les images des héros; on la grava sur les tombeaux, sur les trophées; elle accompagna les présens de l'amitié, les dons faits à une maîtresse. Par la voix d'Alcée, elle inspira aux hommes l'amour de la

liberté, la haine des tyrans. Avec Simonide, elle célébra l'affranchissement de la Grèce; Anacréon lui fit chanter l'amour et le vin; Archiloque l'arma d'une pointe acérée et mortelle; Platon et ses disciples, Saint-Grégoire même, lui prêtèrent leur éloquence inspirée.

Les élémens de ces deux anthologies qui, à proprement parler, n'en font qu'une seule, se trouvent dans des anthologies plus anciennes. Méléagre, cent ans avant J.-C.; Philippe, de Thessalonique, au IIe siècle de l'ère vulgaire; Agathias, au VIe, avaient rassemblé des poésies fugitives d'époques antérieures ou contemporaines. Au Xe siècle, Céphalas s'empara de toutes ces anthologies pour en coordonner une nouvelle; et 400 ans après, un moine de Constantinople, Maxime Planudes, refit le travail de Céphalas. L'anthologie de Planudes eut du moins la priorité de l'impression. Jean Lascaris, qui l'avait sauvée des ruines de Constantinople, la fit imprimer à Florence en 1494. Elle a été successivement reproduite et commentée par Alde, Venise, 1503; par Vincent Obsopœus; par Brodeau, savant chanoine de Tours; par Henri Estienne, Paris, 1566; par les héritiers Wechel, Francfort, 1600; enfin, par Jérôme de Bosch, Utrecht, 1795-1822, avec la prodigieuse traduction de Grotius, génie fécond et multiple, qui signala son exil par ce chef-d'œuvre d'intelligence et de latinité, fait en moins d'une année, et plus rapidement qu'un helléniste de nos jours ne lirait l'anthologie tout entière.

La rédaction de Planudes avait fait perdre de vue le recueil plus ancien et plus riche de Céphalas. Ce n'est qu'en 1616 que fut découvert et probablement copié par Claude Saumaise le manuscrit de cette anthologie. Depuis, il fut donné au pape, avec toute la bibliothèque palatine par Maximilien de Bavière, qui s'était emparé de la capitale du Palatinat. Ce manuscrit resta enfoui au Vatican jusqu'à la paix de Tolentino (1797), qui en imposa le sacrifice au Saint-Père. Celui-ci était si jaloux de conserver ce manuscrit précieux et unique, qu'il le fit porter à Terracine avec ses curiosités les plus rares; mais les commissaires du gouvernement français exigèrent qu'il leur fût rapporté. Malheureusement pour la France, il lui a été repris par suite du traité de 1814; et la bibliothèque de Heidelberg a reconquis cet inappréciable trésor.

Depuis l'importante découverte de Saumaise, le recueil de Céphalas est souvent cité sous le nom de *Manuscrit palatin*, ou *vaticano-palatin*, ou d'*Anthologie inédite*. Jensius, Leich, Reiske, Klotz en publièrent des parties; il fut édité en totalité par Brunck, en 1776, sous le titre de *Analecta veterum poetarum græcorum;* et ensuite sous le titre de *Anthologia græca*, etc., par M. Frédéric Jacobs, en 13 vol. in-8°, Leipzig, 1794-1814, réimprimé en 3 vol. in-8°, 1813-1817, et stéréotypé par Tauchnitz, 3 vol. in-16, 1819.

Telle est l'histoire sommaire d'un livre associé aux plus grands événemens de l'histoire, recueil presque unique dans les fastes littéraires, offrant aux poètes les plus gracieuses images, les pensées les plus ingénieuses dans leur forme primitive; au philosophe des préceptes parés de toutes les graces du style; à l'historien des inscriptions monumentales; au philologue les formes les plus variées d'une langue pour ainsi dire éternelle; à tous une docte et charmante révélation de l'antiquité. F. D.

ANTHRACITE (de ἄνθραξ, charbon), substance minérale qu'il est assez difficile de distinguer de la houille et que plusieurs minéralogistes ont confondue avec elle. Toutes deux sont dues à des dépôts végétaux; toutes deux sont charbonneuses, noires et non cristallisées. Mais l'anthracite se trouve dans des terrains plus anciens, parmi les roches nommées par les naturalistes *arénacées* ou *schisteuses:* il est plus dur, et sa couleur noire, qui tache les doigts, diffère de celle de la houille par un reflet d'un gris métallique; enfin, son caractère spécial est de s'allumer avec la plus grande difficulté, de brûler sans flamme et sans répandre d'odeur bitumineuse. Soumis à l'analyse, il donne le résultat suivant :

Carbonne..........	68
Silice.............	30
Fer...............	2

Mais après la combustion la plus complète, il ne reste que de l'acide carbonique. On distingue l'anthracite *à rognons*, polyédrique, sciloïde, conchoïde, compacte, feuilleté, granuleux et terreux. La Savoie, le Piémont, les départemens de l'Isère et des Hautes-Pyrénées sont les lieux où l'on a trouvé le plus d'anthracites. L'anthracite est employé comme combustible dans les pays où il se trouve.

ANTHRAX. En médecine, on désigne par ce mot, qui signifie en grec *charbon*, deux affections très différentes. L'une appelée *anthrax benin*, n'est qu'un furoncle volumineux. *Voy.* FURONCLE. L'autre qu'on nomme *anthrax malin*, est une maladie gangréneuse produite par une inoculation virulente. F.R.

ANTHROPOGNOSIE, du grec ἄνθρωπος, homme, et γνῶσις, connaissance. C'est la connaissance anatomique du corps humain, tandis que *l'anthropologie* (*v.* ce mot) est l'histoire naturelle de l'homme, ou la partie qui comprend la somme des connaissances fournies par l'anatomie, la physiologie et la psychologie, c'est-à-dire tout ce qui a rapport à l'économie physique et morale de l'homme. G-N.

ANTHROPOLITHE, mot composé de ἄνθρωπος, homme, et de λίθος, pierre, et qui veut dire *homme-pierre*, ou homme pétrifié. On a donné ce nom à des ossemens humains ou à des portions du corps de l'homme qui auraient été conservées à l'état fossile dans des couches régulières de la terre; mais il résulte des recherches des anatomistes et des géologues qu'il faut douter de l'existence de véritables anthropolithes. En considérant bien les restes que nous avions retrouvés, on a reconnu qu'ils avaient appartenu à des reptiles ou à des animaux mammifères, dont les races sont perdues; quant aux squelettes qui semblaient être d'origine humaine, on les a regardés comme des concrétions stalactiformes, ou bien comme des agglomérations analogues à celles qui se forment encore de nos jours dans quelques endroits, et dont l'origine ne peut être rapportée à l'une des révolutions du globe. Aux Antilles, par exemple, on rencontre, sur plusieurs points des côtes, des rochers dont le creux renferme de semblables pétrifications; les flots de la mer, en se retirant, ont peut-être jeté sur la plage quelques corps de naufragés autour desquels le sable aura formé ces agglomérations que maintenant encore les nègres appellent *Maçonne bon Dieu*. En Italie les mêmes causes ont sans doute produit les mêmes effets que l'on voit sur les bords de la mer et surtout du côté de Messine, où, l'on peut, à vue d'œil, suivre la formation de ces roches arénacées.

Il est donc prouvé que leur existence ne remonte pas à une bien haute antiquité; du moins n'est-elle pas à beaucoup près aussi ancienne que celle des os fossiles. Certains naturalistes ignorans, ayant découvert des squelettes d'une taille gigantesque, avaient débité une foule de contes absurdes et avaient voulu faire croire à une race de géans antédiluvienne (*voy.* ce mot); mais depuis, ces prétendus os fossiles ont été reconnus appartenir à des éléphans, à des rhinocéros et à d'autres animaux dont les races sont perdues.

Il est un fait de haute importance en géologie et qui semble assez concluant contre toutes les hypothèses et les observations erronées : c'est qu'on n'a pas encore trouvé à l'état fossile les animaux dont l'organisation offre le plus de rapports avec celle de l'homme. D. A. D.

ANTHROPOLOGIE, science de l'homme, de ἄνθρωπος, homme, et λόγος, mot, théorie. Cette science, d'une immense étendue, dans cette acception générale, n'est ni bien exactement définie, ni circonscrite dans des limites assez précises. Au premier coup d'œil, le mot *anthropologie* semble répondre, par sa dérivation, aux mots zoologie, phytologie, etc., et signifier conséquemment la description de la nature de l'homme, son histoire naturelle, l'analyse de son organisation, des lois auxquelles il est soumis, des fonctions de chaque partie de son corps et de toutes ses autres facultés, en tant qu'elles tombent sous les sens. Elle comprendrait ainsi l'anatomie et la physiologie tout entières, la psychologie en très grande partie, et en outre l'histoire du développement de la nature humaine suivant les conditions auxquelles

elle s'est trouvée soumise, des variations par lesquelles elle s'est nuancée, et de toutes les races qui se sont formées sous l'influence de situations et de climats différens. Elle prendrait l'homme à sa première formation comme *fœtus*, en suivrait les progrès, les phases, les états successifs, constaterait tous les phénomènes qui en émanent, rechercherait les causes de ces phénomènes et ne le quitterait qu'au moment de la décomposition totale des élémens dont il était formé. Cette science, bien qu'enseignée dans les écoles de médecine, est loin d'être absolument médicale; la connaissance exacte de la nature de l'homme forme bien la base de l'art de guérir, elle en est le point de départ, mais n'appartient pas nécessairement à cet art même. Elle n'est pas non plus, à vrai dire, une science philosophique, quoique l'étude analytique des facultés de l'ame la suppose nécessairement, puisque, indépendamment des opérations du sens intérieur, de la conscience, elle a besoin de s'appuyer sur l'observation de toutes les manifestations extérieures du principe intellectuel et moral dans l'homme. Sa marche est expérimentale, et elle n'a pour objet que ce qu'on connaît à l'aide des sens; elle est du domaine de l'histoire naturelle dont elle forme une branche spéciale, infiniment importante comme étant consacrée à l'examen de l'être auquel toute notre science se rapporte.

Prise dans ce sens, l'anthropologie étendrait à l'infini ses limites, et formerait à elle seule une étude que la vie d'un homme ne suffirait pas à approfondir. Mais ce qu'on enseigne communément sous le nom d'*anthropologie* ne comprend pas tant de choses à la fois et présente moins de difficultés : c'est l'exposé succinct des principales notions relatives à l'homme, abstraction faite des détails trop spéciaux qui seraient du ressort du philosophe ou du médecin, exposé servant à l'explication des phénomènes de sa vie végétale, animale et morale, et destiné à rendre compte de la manière dont les objets extérieurs agissent sur l'ame, et dont celle-ci, de son côté, se manifeste au dehors. Ce qu'on entend donc communément sous le nom d'*anthropologie* est un assemblage de faits peu approfondis, et empruntés, soit à l'anatomie et à la physiologie, soit à la psychologie expérimentale, dans le dessein de faire connaître l'action mutuelle qu'exercent le corps sur l'ame et l'ame sur le corps, et la manière dont ce dernier peut servir d'intermédiaire entre le monde physique et l'essence toute spirituelle qui forme en nous le *moi*. J. H. S.

En adoptant la signification la plus étendue du mot anthropologie, cette science est un assemblage de plusieurs connaissances liées les unes aux autres, qui portent des noms particuliers, et pour le développement desquelles le lecteur est renvoyé aux articles respectifs. L'anthropologie embrasse: I° la connaissance de la structure du corps et de ses parties (*voy.* Anatomie); II° la connaissance des fonctions du corps et de ses parties (*voy.* Physiologie); III° la connaissance des règles diététiques pour conserver la santé (*v.* Hygiène); IV° la connaissance des facultés de l'ame et de l'esprit, et de leurs relations avec le corps (*voy.* Phrénologie). Cette dernière science est la philosophie de l'homme; et elle traite en particulier: 1° de l'idéologie, ou de la connaissance des facultés intellectuelles; 2° de la logique, ou de l'art de raisonner; 3° de la connaissance des penchans, des sentimens, des affections et des passions; V° la connaissance de la morale et de la religion naturelles (*voy.* Éthique et Religion); VI° enfin l'art de gouverner les hommes (*voy.* Politique). Celle-ci renferme: 1° la connaissance des droits et des devoirs naturels et du bonheur (*voy.* Bonheur); 2° la connaissance des institutions sociales concernant : l'éducation, c'est-à-dire l'art de préserver et perfectionner l'espèce humaine (*voy.* Éducation); l'art de procurer à la société le bien-être des richesses (*voy.* Économie politique); l'art de soulager les malheureux (*voy.* Bienfaisance); l'art de maintenir l'ordre public (*voy.* Législation civile); enfin, l'art de conserver la paix. Sp.

ANTHROPOMANTIE, *voy.* Divination.

ANTHROPOMORPHISME, mot grec composé de ἄνθρωπος, homme, et

de μορφή, figure; habitude ou action de prêter la forme humaine ou la manière d'être des hommes, à d'autres qu'aux humains, notamment à Dieu.

L'homme qui ne juge que par analogie, et qui ne saurait comprendre ou se figurer les choses pour lesquelles l'analogue lui manque, ne peut guère parler de Dieu que par anthropomorphisme, c'est-à-dire en lui prêtant ses formes corporelles, ses besoins, ses penchans et jusqu'à ses passions. De là, dans l'Écriture-Sainte, ces pompeuses images où le monde est représenté comme l'œuvre *des mains* de Dieu, le ciel comme *son trône*, et la terre comme *son marche-pied;* où il est question de la *colère*, de la *vengeance* de l'Eternel; où des notions de temps et de lieu se mêlent constamment à l'idée d'un être auquel elles ne sauraient s'appliquer. Les érudits minutieux distinguent deux mots, *anthropomorphisme* et *anthropopathie :* pour eux le premier n'est applicable qu'à la forme humaine prêtée à Dieu ou à d'autres êtres, tandis que la même habitude dont il a été question, appliquée aux sentimens et à la nature intellectuelle, serait appelée de l'autre nom. Toutes les idées de l'homme lui viennent en dernière analyse des sens, et leur expression reste pour cette raison sensuelle : il rapporte par analogie au monde intellectuel et moral les termes qui ne conviennent qu'au monde matériel. Il en résulte une grande confusion dans les idées dont l'homme est parfaitement innocent, dont il se rend bien compte, mais sans y pouvoir remédier. L'homme ne peut parler de Dieu sans tomber dans l'absurde, parce que son langage ne sera jamais au niveau d'un tel sujet; il connait l'imperfection de cet instrument, mais il s'en sert à défaut d'un autre. J. H. S.

ANTHROPOMORPHITES, c'est-à-dire semblables à l'homme ou ayant la forme humaine. On a donné improprement ce nom à des pétrifications où l'on croyait reconnaître quelque ressemblance avec des débris humains. *Voy.* ANTHROPOLITHES.

En botanique on nomma ainsi certaines plantes ou parties de plantes où quelques amateurs du merveilleux avaient cru voir des rapports avec le corps humain; c'est ainsi que les racines de la mandragore étaient même regardées comme ayant deux sexes différens, la mandragore mâle et la mandragore femelle : toutes ces merveilles ont disparu de l'histoire naturelle depuis que la philosophie en a éclairé l'étude.

Les *anthropomorphites* étaient aussi les membres d'une secte dont la doctrine attribuait à Dieu une figure humaine. Ces hérétiques prenaient à la lettre ce qui a été dit de Dieu dans l'Écriture-Sainte, et comme on lit au commencement de la Genèse que Dieu *fit l'homme à son image*, ils pensaient que le Créateur devait avoir, comme nous, de véritables membres, des bras et des jambes. Cette hérésie grossière fut réfutée par saint Épiphane et disparut presque aussitôt; cependant on parla encore d'anthropomorphites, mais en bien petit nombre, au dixième siècle. *Voyez* ANTHROPOMORPHISME. D. A. D.

ANTHROPOPHAGIE, mot formé de deux mots grecs ἄνθρωπος, homme, et φαγεῖν, manger, et qui exprime l'action de manger de la chair humaine.

L'instinct naturel ne porte pas l'homme à se nourrir par préférence de la chair de son semblable, mais elle ne l'en éloigne pas non plus d'une manière absolue, comme il paraît que cela a lieu chez les animaux même les plus féroces, à cela près de quelques rares exceptions. Cependant si l'on consulte l'histoire et la fable, on trouve dès l'antiquité la plus reculée des exemples nombreux d'anthropophagie. Mais, soit dans des temps éloignés de nous, soit à des époques plus modernes, elle se trouve liée chez les peuples à l'état de barbarie, et chez les individus à une véritable aliénation mentale. Nulle part on n'a vu les hommes se nourrir régulièrement et habituellement de chair humaine; car cette coutume eût été en contradiction avec le but de la nature, la conservation des espèces. Ici on mange les prisonniers faits à la guerre après les avoir offerts en sacrifice à de muettes idoles; là on tue les vieillards pour leur épargner les restes d'une misérable existence, et l'on ne croit pas pouvoir leur donner un tombeau plus honorable que l'estomac de leur famille; là enfin on

dévore par lambeaux et tout vivant le criminel condamné à mort. Nous voyons donc apparaître l'anthropophagie comme institution politique ou religieuse; nous la voyons aussi disparaître à mesure que la civilisation fait des progrès. Ainsi dans presque tous les pays connus, cet usage a existé, et même dans ceux qui sont à présent les mieux policés, et dans lesquels on observe les mœurs les plus douces et les plus humaines, et où elle inspirerait maintenant une profonde horreur.

En général, l'anthropophagie n'existe plus en Europe; mais elle se retrouve encore en Amérique et dans l'Australie, chez de nombreuses peuplades qui tuent et font rôtir leurs prisonniers, et qui souvent entreprennent des guerres dans le seul but de faire un de ces horribles festins. Un fait très remarquable c'est que chez les Battas, peuple de l'île de Sumatra, elle subsiste avec un degré de civilisation très avancé, puisque, d'après le rapport d'un témoin oculaire et très digne de foi, ces insulaires savent presque tous lire et écrire, et ont une forme de gouvernement constitutionnel. Mais chez eux l'anthropophagie n'est pas une coutume habituelle : c'est une peine réservée à des crimes graves, et notamment à l'adultère. *Voy.* ce mot.

On ne doit pas perdre de vue que les peuples qui mangent des hommes ne dévorent pas ceux de leur tribu, et ne s'attaquent qu'aux peuplades voisines, qui souvent diffèrent d'eux pour la couleur de la peau; que d'ailleurs ils sont hospitaliers et respectent ceux qui n'ont pas été pris à la guerre; enfin que ceux qui tuent et mangent leurs vieux parens, ou les criminels condamnés à mort, ne le font qu'à des époques et dans des circonstances déterminées par leurs lois. Ce qui exclut l'idée d'un instinct insurmontable qui les porterait à se nourrir de chair humaine.

Et d'ailleurs, si l'on considère l'anthropophagie sous le point de vue sérieux et rationnel qui convient à notre époque, il est facile de voir que le crime est dans le meurtre qui précède, et non dans l'acte de manger la chair de son semblable. Cette chair ne présente pas de différence appréciable avec celle des animaux que nous employons pour notre nourriture; et les personnes qui se sont trouvées dans l'obligation de s'en nourrir, dans de pénibles circonstances, ne lui ont trouvé aucun goût désagréable : les sauvages prétendent même qu'elle est fort bonne. Ils répondront d'ailleurs victorieusement, par leur vigueur et leur santé robuste, à ceux qui voudraient faire supposer à cette chair des qualités nuisibles, quand même des exemples plus récens et plus voisins ne seraient pas là pour démontrer le contraire. Si donc, dans les cas où des individus ou des populations se sont trouvés réduits à se nourrir de chair humaine, on a observé une grande mortalité, c'est moins à cette nourriture qu'il faut l'attribuer qu'aux circonstances au milieu desquelles on a été forcé d'y avoir recours.

On a peu de renseignemens précis sur les anthropophages anciens; l'obscurité, le style allégorique des ouvrages qui en parlent, laissent le lecteur dans le doute, et ouvrent une large carrière aux amateurs du merveilleux. Les livres saints parlent des géans nés du commerce des anges avec les filles des hommes, comme s'étant les premiers repus de la chair des hommes. La mythologie grecque nous présente Lycaon immolant son fils Pélops et le servant à Jupiter; Polyphème et les Lestrygons dévorant les compagnons d'Ulysse. Nous retrouvons la coutume de l'anthropophagie chez les Scythes et les Sarmates. Certains peuples de l'Éthiopie l'avaient encore à l'époque où Pline écrivait son histoire naturelle. Juvénal, Strabon, Porphyre et César parlent de manière à faire penser qu'elle existait de leur temps chez presque toutes les nations appelées barbares. Tite-Live rapporte qu'Annibal faisait manger à ses soldats de la chair humaine pour les rendre plus courageux et plus forts; mais cette assertion doit paraître au moins suspecte. Les Germains, les Celtes et les Tatars furent également anthropophages, et la possibilité de ces affreux repas était tellement reconnue dans l'empire romain, que les premiers chrétiens furent accusés de célébrer leurs mystères en mangeant de jeunes enfans.

De nos jours et dans nos pays civilisés se sont montrés et se montrent encore de

loin en loin des anthropophages. On a vu des individus, poussés par une imagination délirante, se jeter sur les victimes de leur fureur et en dévorer quelques lambeaux sanglans. Les fastes des tribunaux en conservent quelques exemples, et les arrêts qui les ont frappés sont les preuves du peu de progrès de la philosophie et de la médecine. Ces hommes, qui ont excité une horreur générale et la vengeance quelquefois barbare des lois, étaient des aliénés qu'il fallait séquestrer, sans doute, mais qui ne devaient pas être l'objet de la vindicte publique. On a quelques exemples de ces malheureux qui, après avoir goûté la chair humaine, avaient contracté l'habitude de s'en repaître; qui massacraient, pour les faire servir à leur nourriture, tous ceux qui tombaient sous leur main, et qui même salaient leurs cadavres pour fournir plus long-temps à leurs affreux repas. Mais si l'on observe que ces individus étaient des voleurs et des meurtriers, on verra que l'anthropophagie ne constituait chez eux qu'un fait accidentel, et qu'elle n'était pas le premier et moins encore l'unique mobile de leurs actions.

En dégageant ainsi l'histoire de l'anthropophagie du merveilleux et de l'horrible dont on semblait se plaire à l'entourer, il ne reste qu'une grande erreur des sociétés ou des individus; erreur qui, comme toutes les autres, a son remède dans une instruction plus générale et plus solide. F. R.

ANTI, préposition grecque signifiant *contre*, *opposé à*, et qui est passée successivement dans la langue latine et dans d'autres pour exprimer des idées d'opposition, d'éloignement, d'incompatibilité. Elle entre dans la composition d'une foule de mots créés pour éviter des périphrases; tels sont les mots *antipathie, antarctique, antipape, antéchrist,* qu'on écrirait plus régulièrement *antichrist;* etc.

En médecine surtout, la préposition *anti* est d'une fréquente application, et les mots avec lesquels elle s'allie sont aussi nombreux que les maladies qui affligent l'espèce humaine. En effet, la plupart des médicamens portent des dénominations formées du nom de la maladie contre laquelle ils sont censés avoir des propriétés *spécifiques* (*voy.* Spécifiques), que l'on fait précéder de la préposition exclusive *anti*. Ainsi nous lisons à chaque instant l'annonce des remèdes *anti-scorbutiques, anti-venimeux, anti-apoplectiques, anti-cancéreux,* etc., etc.

Mais il ne faut pas croire que ces mots soient l'expression fidèle des faits. Il existe bien peu de médicamens, si même il en est, qui jouissent de la propriété constante de dissiper une affection quelconque. Les maladies, en général, guérissent moins par les médicamens, qui cependant forment une partie utile du traitement, que par la combinaison de divers moyens dont le choix et l'application constituent la thérapeutique. *Voy.* ce mot. F. R.

ANTIBES, ville du département du Var, en France. Elle a un port pour les petits bâtimens et une rade de navigation; un fort bâti sur un rocher protége cette ville contre les attaques hostiles du côté de l'Italie. Déjà sous les Romains, Antibes était une place d'armes; aussi on y voit quelques vestiges de bâtimens antiques. Antibes, peuplé de 5,150 habitans, exporte des vins, des fruits secs et des poissons salés; elle a un tribunal de commerce. D-G.

ANTICHAMBRE, pièce d'un appartement qui précède toutes les autres : c'est l'*antithalamus* de Vitruve (*voy.* Maison). L'antichambre, dans les maisons des riches, est le lieu où se tiennent les domestiques. C'est en Russie et en Pologne, surtout, qu'on la trouve peuplée d'une multitude de valets, n'ayant d'autre occupation que celle d'annoncer à leurs maîtres les personnes qui s'y présentent. Paresseux et insolens, ils mesurent leur politesse à l'importance de chaque visiteur; de graves méprises n'ont pu encore les faire revenir de l'habitude de recevoir négligemment et sans poser les cartes ou les dés, qui forment leur passe-temps ordinaire, des personnes dont les dehors simples n'annoncent ni un homme en place, ni une position très élevée dans le monde.

Dans les ministères, chez les puissances du jour, l'*antichambre* est le salon où les visiteurs se réunissent en at-

tendant qu'ils soient admis; on *fait* longtemps *antichambre* avant d'obtenir l'audience qu'on sollicite.

On dit d'un domestique, qu'il a *des habitudes d'antichambre*, et d'un solliciteur, qu'il *court les antichambres*. V. R.

ANTICHRÈSE, *voy.* NANTISSEMENT.

ANTICIPATION. En rhétorique, c'est une figure au moyen de laquelle l'orateur réfute d'avance les objections qu'il prévoit ou qu'il serait au moins possible de lui faire. Y.

ANTICIPATION (droit). Dans l'ancienne législation française, l'appelant avait un délai de trois mois devant les Cours souveraines, de quarante jours aux présidiaux, bailliages, etc., pour relever son appel, c'est-à-dire, pour requérir la sentence sur appel. Ce long délai pouvait être préjudiciable à celui qui défendait sur l'appel. Celui-ci demandait alors *une sentence par commission* du juge d'appel, quand l'appel ressortissait aux présidiaux ou bailliages, ou *des lettres royaux* de la chancellerie, s'il ressortissait aux Cours souveraines, portant permission à l'impétrant de faire assigner à bref délai pour voir procéder sur l'appel. Cette assignation à bref délai était appelée *anticipation*.

Le défendeur sur l'appel, appelé *intimé*, ne pouvait faire anticiper l'appelant que huit jours après l'appel interjeté, parce que celui-ci avait huit jours pour renoncer à l'appel (*voy.* ce mot).

L'anticipation, prise en ce sens, n'existe pas dans la législation française actuelle. En effet, l'intimé peut toujours poursuivre l'audience et obtenir, contre l'appelant, un jugement par défaut, s'il ne se présente pas. Mais, dans un autre sens, la législation rurale l'emploie pour l'empiétement fait par un laboureur sur le champ d'autrui, qu'elle qualifie de délit.

BAIL PAR ANTICIPATION. On appelait ainsi, dans l'ancienne jurisprudence française, le bail fait par les tuteurs plus de six mois ou d'un an, s'il s'agissait de biens ruraux, avant que le bail précédent fût expiré. Ces baux étaient présumés faits en fraude et en vue d'un bénéfice personnel, et, par conséquent, il était permis aux mineurs lésés d'en demander l'annulation. La femme pouvait aussi, après la mort de son mari, attaquer les baux faits par anticipation à son préjudice; et les églises, les couvens, les hôpitaux, avaient le même droit de demander la résiliation des baux passés par anticipation par les administrateurs de leurs biens.

La nouvelle législation française a consacré ces principes, mais avec quelques modifications. Ainsi, le Code civil dit que les baux de neuf ans ou au-dessous, que le mari seul a passés ou renouvelés, des biens de sa femme, plus de trois ans avant l'expiration du bail courant, s'il s'agit de biens ruraux, sont sans effet, et la même disposition est applicable aux baux des biens des mineurs. L-E.

ANTICIPATION (musique). Elle consiste à faire entendre sur l'accord qui précède une ou plusieurs notes de celui qui va suivre. Il y a anticipation de la note, au grave ou à l'aigu, quand elle est exécutée plutôt que l'harmonie ne l'indique. On peut aussi retarder l'harmonie du second accord par une note qui n'appartienne pas au premier; cette note fait l'effet d'une appoggiature (*voy.*) et prépare la transition. Il y a encore anticipation lorsqu'on applique deux ou plusieurs sons d'un accord à la note de basse immédiatement avant celle qui porte ce même accord. Quand on ne multiplie pas trop les dissonances, et qu'elles sont sauvées régulièrement, on peut toujours mêler les notes de l'accord qui précède avec celles de l'accord qui suit. L. D.

ANTICYRE, ville thessalienne de la Phthiotide, sur le Sperchius et le golfe Maliaque, près de l'OEta. Ce qui nous engage à en faire mention ici, c'est la locution proverbiale à laquelle Anticyre a donné lieu, *envoyer à Anticyre*, *Anticyram naviget*, qu'on emploie au sujet de quelqu'un qu'on accuse d'avoir perdu l'esprit. C'est qu'aux environs de cette ville croissait une bonne qualité d'hellébore (*voy.*), plante à laquelle on attribue la qualité de purger le cerveau. S.

ANTIDATE, date fausse mise à un acte quelconque, et qui indique un temps antérieur à celui auquel l'acte a été réellement passé.

L'antidate est quelquefois un faux, toujours une fraude. Dans l'ancienne lé-

gislation française, elle était plus sévèrement punie, quand il s'agissait d'actes notariés ou emportant hypothèque, que quand il était question d'écrits chirographaires. Pour prévenir l'antidate et donner aux actes une date certaine, on avait établi le contrôle des exploits et actes notariés, qui devint plus tard une branche importante des revenus de l'état. La législation actuelle n'a pas fait de différence pour la peine entre l'antidate dans un acte notarié et l'antidate dans un acte sous seing privé. A vrai dire, l'antidate dans un acte sous seing privé n'est jamais poursuivi pour faux, parce qu'un acte sous seing privé n'a de date certaine vis-à-vis des tiers que du jour de l'enregistrement, mis par la loi du 5 décembre 1790 à la place de la formalité du contrôle; du jour de la mort d'un de ceux qui l'ont souscrit, ou du jour où la substance en a été constatée dans un acte dressé par un officier public.

Autrefois l'usage de laisser en blanc les ordres au dos des lettres de change donnait beaucoup de facilité pour les antidates. Ainsi un homme en faillite avait dans son actif des lettres de change dont l'ordre était en blanc : il les passait à un tiers prête-nom en les antidatant, et ainsi frustrait ses créanciers d'une partie de ce qu'ils avaient droit d'obtenir, sans qu'on pût alléguer que ces lettres de change avaient été aliénées dans un temps voisin de la faillite.

Le réglement de 1673, pour prévenir cette fraude, ordonna que les signatures apposées au dos des lettres de change ne transmettraient la propriété du titre qu'autant que l'ordre serait daté, et contiendrait le nom de celui qui aurait payé la valeur; en second lieu, que l'on ne pourrait antidater les ordres, à peine de faux.

Ces deux dispositions du réglement de 1673 ont été conservées dans le Code de commerce. C-T.

ANTIDORON, mot grec qui signifie un cadeau fait en échange d'un autre. On nomme ainsi dans l'église orientale les restes du pain béni qui, distribués au peuple après la messe, passaient pour être un préservatif contre toutes sortes de maux. S.

ANTIDOTE, mot ancien dérivé du grec ἀντίδοτος (donné en échange) et employé maintenant plutôt dans le sens métaphorique qu'au propre. Il servait à désigner certains médicamens, simples ou composés, qu'on administrait pour remédier aux accidens produits par les poisons, ou même qu'on prenait d'avance pour se garantir de leurs atteintes, à une époque où l'on avait fréquemment recours à ce moyen de se défaire de ses ennemis; on les administrait aussi pour guérir les maladies contagieuses et pour s'en préserver.

On entassait une foule de substances diverses, dans la pensée que leurs propriétés, en se combinant, s'accroîtraient et deviendraient plus efficaces. Ces compositions, souvent tenues secrètes par leurs auteurs, se vendaient au poids de l'or; quelques formules nous sont parvenues, et notamment celles de l'électuaire de Mithridate (*voy.*), qui était parvenu, dit l'histoire un peu suspecte en cela, à pouvoir prendre sans danger les poisons les plus terribles.

Toutes ces préparations étaient composées des substances aromatiques les plus remarquables par leurs propriétés physiques; on y mêlait aussi des terres bolaires et des pierres précieuses, des parties d'animaux auxquelles des croyances superstitieuses prêtaient des vertus qu'elles étaient loin de posséder.

Dans le moyen-âge, ceux qui cultivaient l'astrologie et l'alchymie préparaient et vendaient les antidotes et les poisons, et souvent la victime venait acheter l'un à celui qui venait de fournir l'autre.

On ne sait comment cette idée, de prévenir ou de combattre les effets des poisons par des médicamens, a pu s'accréditer ainsi; car les antidotes connus des anciens sont à peu près incapables d'exercer aucune action salutaire. Les progrès de la chimie moderne ont fait découvrir de véritables antidotes ou *contre-poisons* (*voy.* ce mot), c'est-à-dire des substances véritablement capables de décomposer le poison et de le réduire à être tout-à-fait inactif; car c'est là l'idée que les anciens avaient de leur pouvoir.

On a donné le titre d'*Antidote* à plusieurs ouvrages destinés à réfuter les er-

reurs renfermées dans d'autres ouvrages. F. R.

ANTIENNE, en latin *antiphona*, du grec ἀντὶ, contre, et φωνή, voix, chant; ἀντιφωνεῖν, parler tour à tour et l'un après l'autre, répondre de l'autre côté. L'antienne est donc une réciprocation de voix et de chant, un chant alternatif, une manière de chanter à deux chœurs qui se succèdent l'un à l'autre, et se répondent réciproquement et tour à tour.

Cette manière de chanter à deux chœurs les hymnes, les cantiques et les psaumes, fut en usage dans l'église dès son origine. Le savant Tillemont la fait remonter aux temps apostoliques, et il est certain qu'on la voit usitée dans les églises qui furent fondées en Orient, dans le temps des apôtres et presque sous leurs yeux. Si l'on trouve quelques évêques qui l'aient introduite postérieurement, les savans prétendent qu'ils l'ont plutôt renouvelée et perfectionnée qu'inventée. Quant à l'église occidentale, on convient qu'elle n'a adopté l'antienne que du temps de saint Ambroise et par ses soins.

Actuellement on nomme *antienne* des passages courts tirés de l'Écriture, en général, qui conviennent au mystère, à la vie ou à la dignité du saint dont on célèbre la fête, et qui, soit dans le chant, soit dans la récitation de l'office, précèdent les psaumes et les cantiques bibliques. Le nombre des *antiennes* varie suivant la solennité plus ou moins grande des offices. L'intonation des *antiennes* règle celle des psaumes. Les premiers mots de l'*antienne* sont adressés par un choriste à un membre du clergé, qui les répète; et c'est là ce qu'on appelle imposer et entonner une antienne. Quelquefois le chœur poursuit l'*antienne* entonnée, avant de chanter le psaume ou le cantique, et d'autres fois il ne l'achève pas; mais toujours après le psaume ou le cantique l'*antienne* est entièrement chantée par le chœur.

L'église romaine comprend aussi sous le nom d'*antienne* quelques prières particulières ou hymnes qu'elle chante en l'honneur de la sainte Vierge, et qui sont suivies d'un *Verset*, d'un *Répons* et d'une oraison, comme le *Salve Regina*, l'*Alma Redemptoris mater*, etc. J. L.

ANTIGOA ou Antigues, une des îles anglaises de l'archipel des Antilles (*voy.*), en Amérique; entourée d'écueils, cette île est d'un abordage dangereux. Elle a six lieues et demie de long, et renferme une population de 41,000 habitans parmi lesquels il n'y a que 3,200 blancs. Les 6 septièmes de la population consistent en nègres employés dans les plantations de sucre, tabac, coton, gingembre, etc. Les ouragans y nuisent souvent aux récoltes et aux habitans. *Saint-Jean* est le chef-lieu de l'île et le siége du gouvernement anglais des îles du Vent. Après cette île, on remarque celle de English-Harbour, colonisée par les Anglais.—Un port du Mexique, dans l'ancienne intendance de Vera-Cruz, porte aussi le nom de *Antigua*. D-G.

ANTIGONE, issue de l'union incestueuse d'OEdipe et de Jocaste, porta, quoique innocente, le poids des malédictions lancées sur la maison de son père (*voy.* son histoire à l'article Étéocle et Polynice). Sophocle a immortalisé le nom de cette princesse par une de ses tragédies. Val. P.

ANTIGONE, surnommé *le Cyclope*, parce qu'il était borgne, et issu, dit-on, du sang des Héraclides, fut un des généraux d'Alexandre, lequel, après ses premières conquêtes en Asie, lui confia le gouvernement de la Lycie, de la Pamphylie et de la Phrygie. Non-seulement Antigone défendit ces provinces avec très peu de forces, mais encore il subjugua la Lycaonie. Quand, après la mort du prince macédonien (l'an 323 avant J.-C.), ses lieutenans se partagèrent les contrées qu'il avait soumises, Antigone obtint la Grande-Phrygie, la Lycie et la Pamphylie. Perdiccas, qui cherchait à réunir sous sa domination tous les états d'Alexandre, et qui redoutait l'activité d'Antigone, l'accusa de désobéir aux ordres du feu roi. Antigone, qui l'avait deviné, s'embarqua secrètement pour l'Europe, se rendit près de Cratère et d'Antipater, et tous trois, de concert, déclarèrent la guerre à Perdiccas. Celui-ci fut, peu après, tué par ses propres troupes. Toutefois, Eumène, lieutenant de Perdiccas, avait encore un grand pouvoir en Asie. Antigone continua la guerre contre Eumène, s'empara de ce rival et le fit exécuter. Par-là,

il se trouva en peu de temps maître de presque toute l'Asie; car Séleucus, qui régnait en Syrie et qui avait voulu s'opposer à ses envahissemens, avait été vaincu pareillement et réduit à implorer l'assistance de Ptolémée. Antigone s'empara aussi, à Ecbatane et à Suze, de la plus grande partie des trésors d'Alexandre; mais il ne voulut point en rendre compte à Ptolémée, à Cassandre et à Lysimaque. Il déclara même la guerre à Cassandre, pour venger, disait-il, la mort d'Olympias, et pour délivrer le jeune Alexandre, captif, avec sa mère Roxane, dans Amphipolis. Révoltés de son arrogance, presque tous les lieutenans d'Alexandre se réunirent contre lui; et tandis que Cassandre attaquait l'Asie-Mineure, Ptolémée et Séleucus rentrèrent dans la Syrie où ils battirent Démétrius, fils d'Antigone. Séleucus reprit Babylone. A peine Antigone eut-il reçu la nouvelle de leurs progrès qu'il revint sur ses pas et força Ptolémée à la retraite. Babylone fut enlevée de nouveau à Séleucus par Démétrius. Alors, Antigone, Ptolémée, Lysimaque et Cassandre firent un traité de paix d'après lequel ils devaient, chacun, garder le gouvernement des contrées dont ils étaient en possession jusqu'à la majorité du jeune Alexandre, qui avait le titre de roi. Mais quand Cassandre eut fait périr ce dernier, avec sa mère, la guerre se ralluma entre les possesseurs des grandes provinces. Antigone prit le titre de roi; mais il dut renoncer à conquérir l'Égypte, parce qu'une tempête détruisit une partie de sa flotte, et que Ptolémée rendait impossible toute invasion par mer. Peu après, le jeune Démétrius chassa Cassandre de la Grèce; mais ce dernier appela Lysimaque à son secours. Lysimaque entra en Asie avec une puissante armée; Séleucus se joignit à lui. Enfin, on en vint à une bataille à Ipsus, en Phrygie, l'an 301 avant J.-C. Antigone fut vaincu et tué; il était âgé de 84 ans. Le royaume d'Asie s'éteignit avec lui, mais ses successeurs continuèrent à régner dans la Macédoine. Parmi ces derniers, Démétrius Poliorcète (*voy.*), acquit surtout une haute réputation, et deux autres Antigonus méritent au moins d'être mentionnés. *C. L.*

Le premier était fils de Démétrius Poliorcète, petit-fils du grand Antigone, dont on le distingue par le surnom de GONATAS. Il s'empara de la Macédoine l'an 277 avant J.-C. et régna 33 ans. Toutefois, on doit remarquer qu'il vécut pendant quelque temps loin de ses états, qu'avait conquis Pyrrhus, roi d'Épire. Antigone Gonatas battit les Gaulois qui avaient fait une irruption en Macédoine, et s'empara d'Athènes, à laquelle, néanmoins, il laissa son gouvernement.

ANTIGONE DOSON régna onze ans, de 232 à 221 avant J.-C. Le seul acte mémorable de son règne est la guerre qu'il fit au roi de Sparte Cléomène, pour l'empêcher de favoriser les Étoliens aux dépens des Grecs. Antigone eut l'avantage, et força son ennemi à se retirer en Égypte. VAL. P.

ANTILIBAN. *Voy.* LIBAN.

ANTILLES (GRANDES ET PETITES, et MER DES). Aucune mer connue ne présente un archipel aussi nombreux, aussi étendu, des îles aussi fertiles, aussi importantes sous les rapports de la richesse et du commerce, que l'archipel des Antilles, compris entre les 24° 12' et 12° 10' de latitude septentrionale, et les 82° et 62° de longitude, au méridien de Paris.

Il est situé dans le golfe du Mexique; l'une de ses extrémités, formée par l'île de Cuba, s'appuie sur la côte de la province continentale de Yucatan, dont elle n'est séparée que par un détroit d'environ vingt-cinq lieues, et l'autre extrémité, où se trouve l'île de la Trinité, est presque dans le même parallèle que le centre de l'embouchure de l'Orénoque.

L'archipel entier des Antilles est composé de quarante-cinq îles cultivables, et d'une multitude d'îlots plus ou moins nus et stériles.

Voici la division que l'usage des nations a fait adopter.

Sous le nom de *Grandes-Antilles*, on comprend les îles *sous-le-Vent*, Cuba, la Jamaïque, Haïty ou Saint-Domingue et Porto-Rico (*voy.* ces noms). Les *Petites-Antilles* (*Charibean Islands* des Anglais), ou *Îles Caraïbes*, en suivant le plus exactement possible la ligne courbe de cet archipel, se composent de Saint-

Jean, Saint-Thomas, Sainte-Croix, Tortola, Virgin-Gorda, Aniguada, l'Anguille, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saba, Saint-Eustache, Saint-Christophe, Nièves, la Barboude, Antigues, Montserrat, la Guadeloupe, la Désirade, les Saintes, Marie-Galante, la Dominique, la Martinique, Sainte-Lucie, la Barbade, Saint-Vincent, les Grenadins (petit archipel dépendant du gouvernement de la Grenade, et dans lequel on distingue, outre un assez grand nombre d'ilots de peu d'importance, et dont plusieurs même ne sont pas susceptibles de culture, *Bécouya*, *Canavan*, *Cariacou*, *l'Union*), la Grenade, Tabago et la Trinité. Pour compléter cette revue, on est forcé de quitter cette première ligne et de se rejeter sur une autre plus à l'Ouest, où l'on trouve la Marguerite, Tortuga, Los Roques, Orchilla, Aves, Curaçao, Buen-Aire et Aruba. Nous ne parlerons pas en particulier d'un très grand nombre d'ilots incultes et inhabités, de rescifs ou *cayes* dont cette partie du golfe est semée.

Toutes les nations navigatrices et commerçantes se sont généralement accordées dans la désignation des Antilles, sous les noms d'*Iles-du-Vent* et *Iles-sous-le-Vent* (en anglais : *Windward Islands* et *Leeward Islands*). Cette distinction, qui n'est pas très rationnelle, ne repose que sur la considération, assez vague et mal déterminée par leur situation respective, de celles de ces îles qui reçoivent les premières les vents d'*Est*, soufflant habituellement dans ces parages, et de celles sur lesquelles ces vents n'arrivent que plus tard. Voici, quoi qu'il en soit, la division adoptée : Cuba, la Jamaïque, Porto-Rico et la Marguerite, Tortuga, Los Roques, Orchilla, Aves, Curaçao, Buen-Aire et Aruba, sont les îles dites *sous-le-Vent*, et tout le reste est réputé *Iles-du-Vent*. On donne aussi, assez généralement, le nom d'*Iles-des-Vierges* à un groupe dont Saint-Thomas et Sainte-Croix sont les îles principales.

On trouve dans toutes les descriptions de l'archipel des Antilles ou *Colombien*, qu'il se présente sous la figure d'un fer à cheval ou d'un arc de cercle. Pour en offrir une idée plus exacte, il faudrait dire qu'en plaçant l'observateur sur le continent ou sur la terre-ferme d'Amérique, dans le seizième parallèle, il aurait devant lui, à droite et à gauche, deux lignes d'îles presque parallèles, sur un prolongement plus considérable à sa gauche qu'à sa droite, et dont les extrémités se raccorderaient par un arc de cercle.

Les Anglais possèdent actuellement, dans les Antilles, la Jamaïque, la Barbade, la Grenade et les Grenadins, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, Tabago, la Trinité, la Dominique, Saint-Christophe, Antigues, Nièves, Montserrat, Tortola, Virgin-Gorda, l'Anguille et la Barboude. Les Français y sont restés maîtres seulement de la Martinique et de la Guadeloupe avec ses dépendances : Marie-Galante, les Saintes et la Désirade, et la partie française de Saint-Martin. Les Espagnols sont en possession de Cuba, de Porto-Rico, et la république de Colombie leur dispute la Marguerite, Tortuga et Los Roques. Les Hollandais possèdent une partie de Saint-Martin, Saba, Saint-Eustache, Aves, Curaçao, Buen-Aire et Aruba. Les Suédois jouissent encore de Saint-Barthélemy, et les Danois occupent Saint-Jean, Sainte-Croix et Saint-Thomas. Haïty est indépendante, et Aniguada reste inculte et déserte.

Douze des Petites-Antilles sont incontestablement volcaniques, savoir : la Trinité, la Grenade, Saint-Vincent, Sainte-Lucie, la Martinique, la Dominique, la Guadeloupe, Nièves, Montserrat, Saint-Christophe, Saint-Eustache et Saba. Plusieurs de ces îles ont encore des foyers en activité, quoique peu bruyans. Le long silence de ces cratères avait fait révoquer en doute par des observateurs superficiels la nature volcanique des Antilles. Ils ne voulaient voir dans ces cratères que de simples solfatares ; mais l'événement du mois d'avril 1812, dans l'île de Saint-Vincent, a dû suffire pour leur ouvrir les yeux.

Cette terrible éruption, qui détruisit toutes les plantations de l'île, fut précédée de plus de deux cents secousses souterraines, qui se firent sentir pendant plus d'une année. Tous les volcans des Antilles semblent être en communication avec la chaîne des montagnes primitives de *Caraccas*, par l'intermédiaire, sans

doute, des îles Tortuga et Margarita. L'expérience a démontré, au surplus, que l'action volcanique se faisait jour indifféremment par la Guadeloupe, Saint-Christophe ou Saint-Vincent. Une preuve qui semble sans réplique de la communication des Antilles volcaniques avec les montagnes de Caraccas, c'est qu'en 1812 le tremblement de terre qui bouleversait ce dernier pays cessa aussitôt que le volcan de Saint-Vincent eût fait éruption. Le caractère volcanique des terrains, opposé à celui de la formation calcaire, établit une différence frappante dans le sol des Antilles. Douze îles offrent un sol *pyrogène*, où se reconnaissent avec plus ou moins d'altération, le produit d'anciennes éruptions, tandis que tout le reste des îles est calcaire.

La direction des montagnes dont les Antilles sont couvertes suit celle que ces îles gardent entre elles, à tel point qu'à ne considérer que les sommets, sans avoir égard à leurs bases, on les jugerait une chaine de montagnes dépendantes du continent, et dont la Martinique serait le promontoire le plus avancé. Les plus hautes de ces montagnes sont dans l'île de Cuba, à l'est, et dans l'ile d'Haïty à l'ouest. Il y a des montagnes de 1,450 toises de hauteur dans l'ile de Cuba, et de 1,400 toises dans celle d'Haïty. A la Jamaïque, on voit une montagne de 1,230 toises de hauteur.

Les iles volcaniques présentent, en général, une surface hachée, coupée de profonds ravins, et hérissée de rochers aigus. Quant aux îles calcaires, elles ont des plateaux ondulés, divisés en larges terrasses. Dans les Grandes-Antilles, on rencontre parfois de vastes plaines découvertes, connues sous le nom de *savanes*.

Il se trouve des ports et des havres sur tous les points de la circonférence des Antilles; mais ceux qui sont situés à l'est de ces îles sont bien moins sûrs et ordinairement moins spacieux que les ports des côtes occidentales. Les bancs de sable et les rochers ou rescifs, désignés aux Antilles sous le nom de *cayes*, y sont malheureusement trop fréquens : c'est surtout sur les côtes d'Haïty et de Cuba qu'ils s'offrent en plus grand nombre.

Les observateurs peu attentifs n'aperçoivent dans les Antilles que deux saisons, celle de la sécheresse et celle des pluies, appelée dans le pays *hivernage* ; cependant une transition bien marquée dans tous les phénomènes météorologiques tranche assez distinctement les époques équinoxiales correspondantes aux quatre saisons de l'Europe. Le temps sec commence assez généralement à la fin d'octobre et continue ainsi jusque vers la mi-avril; viennent alors les pluies douces, mais qui augmentent continuellement, accompagnées de violens orages, jusqu'en octobre. C'est le règne des ouragans et des raz-de-marée, deux fléaux terribles qui affligent les Antilles. La quantité annuelle de pluie dans ces climats est évaluée moyennement de 160 à 400 pouces dans les parties montagneuses; mais elle n'excède pas 80 pouces dans la plaine. Ces averses tombant sur les mornes (*voy.*), grossissent des torrens accidentels, qui s'écoulent sur les flancs escarpés des collines, entraînent la couche végétale, et mettent souvent à nu le sol primitif. C'est, pour les habitations situées dans les mornes, une fréquente calamité qui n'est pas toujours compensée par l'avantage que sembleraient devoir en retirer les terrains de la plaine; car ceux-ci se trouvent quelquefois couverts d'une superfétation de débris d'alluvion dont l'humus végétal ne constitue que la plus faible partie; et les sables, le tuf, les argiles-glaises enfouissent toutes les plantations.

En mai, les feuilles des arbres, qui auparavant étaient d'un vert jaunâtre et pâle, reprennent toute leur vigueur et leur teinte foncée. La végétation devient alors d'une vigueur dont rien ne saurait donner une idée dans les climats d'Europe. A cette époque, le thermomètre de Réaumur marque de 20 à 22°, et se soutient à cette hauteur jusqu'au coucher du soleil. En juin, il y a intermittence des pluies, et l'atmosphère est d'une pureté cristalline. Du moment où le soleil paraît sur l'horizon jusque vers les deux heures de l'après-midi, on souffre beaucoup de la chaleur; mais ordinairement à cette heure, la brise de mer ou le vent d'*est* s'élève, et tempère l'ardeur du soleil; elle

fait éprouver aux colons un bien-être dont on ne peut concevoir toute l'étendue sans l'avoir senti. La fraîcheur va toujours en augmentant jusqu'au lever du soleil, et quelquefois, dans les habitations des mornes, cette fraîcheur dégénère en froid vif et piquant, dont on est forcé de se garantir par des couvertures.

Vers le milieu d'août, la régularité des brises du large n'est plus si grande, et l'atmosphère semble embrasée; le thermomètre de Réaumur s'élève alors jusqu'à 33 et même 35°, à l'ombre. A la fin de septembre, il apparaît de bonne heure, le matin, des nuages épais et d'une teinte sombre et rougeâtre qui se balancent d'abord horizontalement, puis se meuvent vers la cime des montagnes. C'est à cette époque principalement que se font entendre ces coups de tonnerre dont le bruit effroyable, déchirant, semble être la décharge d'une batterie tout entière de pièces d'artillerie du plus gros calibre; il est précédé ou immédiatement suivi d'un craquement combiné de la nuée et des entrailles de la terre : c'est ce que, dans les colonies, on appelle un tonnerre qui *déchire le taffetas*. Heureusement que ce phénomène est moins redoutable qu'il n'est assourdissant. Rien de plus rare, en effet, que de voir éclater la foudre sur les habitations ni sur les terrains découverts : elle va presque toujours frapper, dans l'intérieur de l'île, quelqu'un de ces géans des forêts qui pèsent orgueilleusement sur le sol. Tout finit par un torrent de pluie qui inonde la plaine, et au bout de quelques jours par le fannissement des feuilles et bientôt par leur chute.

Depuis la fin d'octobre jusqu'en avril, comme nous l'avons dit plus haut, il ne pleut guère dans les Antilles, et cependant la température n'est pas chaude; car alors il souffle avec force du nord-est un vent rafraîchissant.

Les *trombes* (ou typhons) sont assez fréquentes dans les Antilles. Alors le vent passe rapidement à l'ouest, et fait quelquefois le tour du compas en quelques secondes. Quand il souffle de l'ouest, il est toujours d'une violence extrême, déracine les arbres et abat les maisons. Les *raz-de-marée* (*voy.*) sont également à craindre pendant la saison de l'hivernage, principalement sur les rades ouvertes, dites foraines. Pendant cette saison, il est enjoint par l'administration aux gros vaisseaux de commerce, et à plus forte raison aux bâtimens de l'état, de quitter ces rades pour aller se mettre en sûreté dans des ports mieux abrités, qui, le plus ordinairement, sont situés sur la côte occidentale des îles. Parmi les assauts continuels que la mer, cet élément inquiet et indocile, livre aux terres, le phénomène du raz-de-marée est un des plus dangereux et des moins expliqués. Les vagues, qui de loin paraissent s'avancer tranquillement jusqu'à la portée de deux à trois cents toises, s'élèvent tout à coup près du rivage, comme si elles étaient poussées obliquement par une force irrésistible, et crèvent avec une bruyante violence. Les vaisseaux qui se trouvent alors sur la côte ou sur les rades découvertes, ne pouvant ni gagner le large, ni se soutenir sur leurs ancres, vont se briser contre terre sans aucun espoir de salut.

Les *ouragans* dont la mémoire a laissé le plus d'effroi dans les Antilles sont ceux des années 1766, 1779, 1780, 1788, 1813 et 1817. Mais ce qu'il y a d'extrêmement remarquable et de bien mal expliqué surtout jusqu'ici, c'est que les quatre grandes Antilles, et parmi les petites, Tabago et la Trinité, n'ont encore jamais été atteintes de l'ouragan.

Le phénomène des *vents alisés*, qui soufflent régulièrement sous l'équateur et jusqu'au 30ᵉ parallèle, n'est pas moins remarquable, mais il est du moins susceptible d'une explication beaucoup plus plausible (*voy.* ALISÉS).—Les eaux pluviales séjournent peu de temps sur le sol des Antilles. L'évaporation de ces eaux a une double cause d'accélération; d'abord la chaleur de l'atmosphère qui volatilise de l'eau et en sature l'air; mais celui-ci devenant spécifiquement plus léger que l'air sec, par l'effet même de cette saturation, oppose d'autant moins d'obstacle par la pression à l'évaporation subséquente. Celle-ci doit donc croître très rapidement. — La vitesse des *courans* dans les mers des Antilles est très grande, mais en même temps très variable d'un canal à l'autre; et cela doit être, en effet; car on sait

que cette vitesse dépend des conditions combinées de la largeur et de la profondeur des canaux; or, rien de plus variable que ces élémens dans les canaux qui séparent les Antilles. En général, les eaux sont très peu profondes; mais dans certains canaux cette profondeur est cependant de plus de 150 brasses, et dans d'autres, comme entre Saint-Vincent et la Grenade et les Grenadins, elle n'est pas même de 10 brasses.

La végétation est d'une prodigieuse activité, principalement sur les îles d'une certaine étendue; elle étale un luxe inconnu partout ailleurs. Plus de 3,000 espèces exotiques croissent dans cet archipel, et bon nombre des plantes européennes s'y retrouvent, principalement parmi les herbacées. Raynal s'extasie devant les *Lianes* qui embrassaient, à l'arrivée des Européens aux Antilles, tous les arbres stériles, et en dérobaient les branches à la vue. Mais ce qu'il appelait végétal *Liane* était la collection de cette nombreuse tribu de bignones scandentes, de cistes, de passiflores, de smilax, d'épidendrons, de parcira-brava, etc., et de toutes les sarmenteuses qui se croisent, se marient, s'enlacent à l'infini dans ces climats.

Nous sera-t-il permis de remarquer que cet archipel des Antilles, dont les mers sont continuellement sillonnées dans tous les sens par les Européens, est peut-être le pays du monde le moins étudié, le moins connu dans tout ce qu'il offre d'intéressant? La raison en est simple, au surplus; les premiers colons qui s'y sont établis étaient des hommes grossiers, de mœurs au moins suspectes, pour ne pas dire plus, et fort peu sensibles aux beautés de la nature; ils y ont fondé des plantations et des comptoirs : dès lors les colonies n'ont plus été envisagées que sous le rapport commercial; on ne s'y dirige que dans la vue de s'enrichir; et tandis que les poétiques descriptions de Bougainville et les naïves narrations de Cook fixaient nos regards sur l'archipel Otahitien, que notre imagination s'allumait au récit des bosquets de la nouvelle Cythère et des nymphes faciles qu'ils ombragent, nous avons négligé l'étude des Antilles. Quel est cependant le voyageur à froide imagination et au cœur glacé qui, après les ennuis d'une navigation de plusieurs semaines, a pu *débouquer* dans le golfe des Antilles sans ressentir à l'entrée de ce vaste et tranquille bassin, dans ces eaux calmes sur lesquelles le zéphir semble se jouer, la vivifiante influence qui saisit et transporte? Qui n'a respiré, à 30 lieues en avant des îles et avant même d'en apercevoir aucune, ce baume des fleurs éternelles, des feuilles et des plantes chaudes et odoriférantes, charrié par la douce brise des alisés? Mais surtout qui n'a joui avec délices de ce long déploiement d'un majestueux ruban d'îles que vous longez depuis la Barboude, au débouquement dans le golfe, jusqu'à la Grenade? spectacle vraiment magique qui vous offre, au lever du soleil, la vue de coteaux verdoyans sur lesquels semblent se jouer et glissent avec rapidité, dans leur marche ascensionnelle, ces nuages bleus et légers qui vont couronner la cime de la Montagne pelée et des pitons du Carbet à la Martinique, de la Soufrière à Sainte-Lucie, du Cachairou à la Dominique, de Mount-Misery à Saint-Christophe, des montagnes d'Antigues, de Nièves et de Montserrat. Par une bonne et fraîche brise qui vous atteint au débouquement, et monté sur un bâtiment fin voilier, vous pouvez, entre deux soleils, avoir passé en revue tout ce panorama.

A l'article Créole nous essaierons de buriner quelques noms que la vertu, le courage et l'honneur nous commandent de dérober, s'il se peut, à un oubli total. D'autres détails sur les hommes se trouveront aux mots Hugues (*Victor*), Colonies, et surtout dans les articles spéciaux qui seront consacrés à chacune des principales îles des Antilles. P-ze.

ANTILLON, savant Espagnol, membre des Cortès en 1813, naquit à Santa-Culalia, village de l'Aragon. Il étudia à Saragosse, la jurisprudence et les sciences exactes, et fut nommé professeur d'astronomie, de géographie et d'histoire au séminaire royal des nobles, à Madrid. Pour faciliter à ses élèves l'intelligence de ses cours, il écrivit plusieurs ouvrages qui eurent un grand succès. Lors de l'invasion des Français, il retourna dans son pays

natal, où il fit partie de la junte populaire de Teruel. Après la prise de Saragosse, il se rendit à Séville et contribua à la rédaction de divers journaux patriotiques, avec plusieurs littérateurs dévoués, comme lui, aux principes constitutionnels. A l'approche des Français, il se retira à Cadix avec la junte centrale, et fut nommé, peu de temps après, juge à la Cour royale de Majorque. Arrivé dans cette île, il publia un journal libéral intitulé : *L'Aurore patriotique majorquine*. Lorsqu'en 1813 les Français évacuèrent l'Andalousie, Antillon fut élu représentant de la province d'Aragon aux cortès constitutionnelles : il y combattit avec énergie les principes antilibéraux. Ses opinions le firent arrêter par ordre de Ferdinand VII; mais atteint d'une maladie grave, il mourut sur la route de Saragosse au moment où on le traînait devant une des commissions formées à cette époque pour condamner bien plus que pour juger. Parmi les écrits de ce savant professeur, on distingue surtout ses *Leçons de géographie générale* et les *Élémens de la géographie astronomique, naturelle et politique de l'Espagne et du Portugal*. Ce dernier ouvrage qui est très estimé des Espagnols, a été traduit en français, sur la dernière édition, sous le titre de *Géographie physique et politique de l'Espagne et du Portugal*, suivie d'un itinéraire détaillé de ces deux royaumes; 1 vol. in-8°, Paris, 1823. La traduction française comprend la liste des ouvrages et des cartes qu'Antillon a consultés et qu'il regardait comme les seuls dignes de confiance pour tout ce qui a rapport à la description de l'Espagne et du Portugal. Cet auteur a laissé aussi plusieurs cartes géographiques et divers écrits sur la politique et les sciences. G–N.

ANTILOGIE, mot grec qui signifie discours en sens contraire, contradiction. On l'emploie pour désigner les contradictions qu'on trouve entre différens passages d'un même livre, ou entre ce qui a été avancé par un auteur dans différens ouvrages. On a trouvé dans la Bible de nombreuses antilogies; les commentaires de Jacques Tirin en signalent surtout une grande quantité. S.

ANTILOI, *voy.* CONTRE-LOI.

ANTILOPE, genre de ruminans, caractérisé par les cornes creuses, rondes, ayant des anneaux saillans ou des arêtes en spirale, et dont les chevilles osseuses sont solides intérieurement. Les antilopes se rangent naturellement entre les chèvres et les cerfs. On les trouve dans l'ancien continent et dans le nouveau; mais, malgré la multiplicité de leurs espèces, elles ne se mêlent jamais; la diversité du climat ne peut altérer l'unité primitive d'un type, et faire disparaître les empreintes primitives de types différens.

Les antilopes sont presque toutes remarquables par leur légèreté et leur vélocité à la course; elles sont naturellement douces et sociables, et vivent ordinairement en grandes troupes. Elles ont la vue, l'ouïe et l'odorat de la plus étonnante finesse; mais, malgré ces qualités, elles n'échapperaient pas à la férocité des lions, des léopards, des hyènes et des tigres, sans cette allure vive et légère qui leur fait franchir les plus épouvantables précipices. L'antilope a reçu un nom moderne; car les anciens n'en font aucune mention, à moins qu'on ne regarde comme une espèce d'antilopes ces animaux dont parle Alexandre dans une prétendue lettre à Aristote, où il est question, dans l'énumération des merveilles de l'Inde, de bêtes à longues cornes qui perçaient les boucliers des Macédoniens. Cependant les antilopes sont naturellement douces et même timides.

L'histoire si confuse des antilopes a été développée d'abord par Buffon et puis par Cuvier, qui les a classées et leur a donné comme divisions les *gazelles*, les *bubales*, les *orix*, les *acuticornes*, les *tseirans*, les *strepsicères*, les *léiocères* et les *ramifères*, qui ont eux-mêmes une quarantaine de subdivisions, parmi lesquelles on distingue l'*isar* des Alpes et des Pyrénées, le *condoma*, le *gnou*, etc. Le midi de l'Afrique, vers le cap de Bonne-Espérance, est la partie du monde où l'on trouve le plus d'antilopes de toutes les espèces. D. A. D.

ANTILOQUE, fils de Nestor et d'Anaxibie ou d'Eurydice, et surnommé *Philopator* parce qu'il sauva la vie à son père. Il est représenté comme le plus jeune des Grecs qui allèrent au siége de

Troie. Il était, après Patrocle, l'ami le plus cher à Achille. Aussi fut-il choisi, selon Homère, pour annoncer à ce héros la mort de Patrocle. Aux jeux funèbres donnés en l'honneur de ce héros, Antiloque remporta le troisième prix de la course. Il périt de la main de l'éthiopien Memnon, ou, suivant d'autres, de celle d'Hector. Il fut enterré sur le mont Sigée. VAL. P.

ANTIMAQUE, de Claros, suivant Ovide et Cicéron, et de Colophon, suivant d'autres, florissait de 450 à 410 avant J.-C. Parmi ses ouvrages, on cite souvent une élégie érotique, intitulée *Lydé*, que les anciens vantent comme un chef-d'œuvre, mais dont il ne nous reste que cinq ou six vers tout mutilés, et une *Thébaïde* dont nous avons, en fragmens épars, une soixantaine de vers, reste précieux d'un poème qu'on mettait en comparaison avec l'Iliade. L'empereur Adrien lui donnait même la préférence sur ce chef-d'œuvre des épopées; mais il est déjà bien assez honorable, le jugement de Quintilien (l. X, c. 1) qui assigne à Antimaque le premier rang après Homère. L'Anthologie (*voy.*) de Céphalas nous a conservé de ce poète (Brunck, t. I, p. 167; Jacobs, IX, 321) une épigramme charmante, d'un tour vif et gracieux, qu'il composa à l'occasion d'une statue de Vénus armée. Les fragmens d'Antimaque ont été recueillis et publiés par Schellenberg, Halle, 1786, sous le titre de *Antimachi Colophonii reliquiæ*, etc. F. D.

ANTIMOINE, en latin *stibium*. C'est un métal qui fut peu connu des anciens, quoique ses composés soient depuis très long-temps employés, et dont la connaissance précise ne remonte guère plus haut que le XVe siècle. Son nom français vient, dit-on, d'une assez bizarre tradition. Le supérieur d'un couvent de moines, ayant remarqué l'embonpoint d'un troupeau de cochons qui paissait aux environs d'une mine de sulfure d'antimoine, imagina d'en mêler aux alimens de la communauté. L'essai fut malheureux, et la mort des religieux fit donner à ce minéral le nom qu'il porte encore *.

L'antimoine est un métal solide, d'un blanc bleuâtre, argentin, lamelleux, d'une dureté presque égale à celle de l'or, mais friable et facile à pulvériser; sa pesanteur spécifique est de 6,86. Il répand lorsqu'on le frotte une légère odeur d'ail qui devient plus sensible lorsqu'on le fond au chalumeau. Soumis à l'action de la chaleur dans des vaisseaux fermés, il se fond avant de rougir; et en se refroidissant il forme une sorte de cristallisation que l'on a comparée à une feuille de fougère.

Ce métal s'oxide au contact de l'air, surtout avec l'intervention de l'humidité ou de la chaleur. L'hydrogène, le bore, le carbone et l'azote sont sans action sur lui : mais le chlore, l'iode, le soufre et le phosphore s'y combinent à différentes températures, et divers métaux forment avec lui des alliages (*voy.* ce mot) qu'on emploie dans différens arts. L'acide nitrique concentré l'oxide d'abord au premier degré, puis au second; alors il devient insoluble, et c'est un moyen de distinguer l'antimoine des autres métaux avec lesquels il pourrait être confondu. L'acide hydro-chlorique, après l'avoir oxidé, le convertit en hydro-chlorate.

L'antimoine n'est pas rare : on le trouve dans la nature soit à l'état natif, où il est peu répandu, soit à l'état de sulfure, où il est le plus abondant, soit enfin, mais très rarement, à celui d'oxide et d'hydro-sulfure. Il est bon d'ailleurs d'avertir ici que ce qu'on appelle dans le commerce *antimoine* est le sulfure de ce métal, tandis que l'antimoine métallique y est désigné par le nom de *régule d'antimoine*.

On n'extrait l'antimoine que du sulfure (*voy.* ce mot) dont les mines se trouvent dans divers pays de l'Ancien et du Nouveau-Monde. En France les plus connues sont situées dans les départemens du Gard, du Puy-de-Dôme, de la Vendée et de l'Arriège. Ce sulfure, outre qu'il est mêlé d'une gangue dont il faut le débarrasser, contient souvent aussi de l'arsenic. Voici le procédé employé pour l'extraction de l'antimoine. Le minerai débarrassé de sa gangue est concassé et placé dans des creusets sur un fourneau; les creusets

(*) D'après cette supposition, le mot latin *antimonium* serait la traduction mal faite d'antimoine, et non pas *vice versâ*; il faudrait dire au moins *antimonachium* ! S.

communiquent à l'extérieur, par des tuyaux de terre, avec des pots destinés à recevoir le sulfure qui se fond et coule promptement; lorsqu'il est refroidi, il est envoyé en pains dans le commerce.

Le sulfure chauffé dans un creuset, à une chaleur ménagée, laisse dégager le soufre, le métal mis à nu s'oxide, et l'on a, pour produit, de l'oxide d'antimoine mêlé d'une portion de sulfure non décomposée.

Avec cet oxide on fait diverses préparations, que nous ont léguées les anciens alchimistes et dont les noms bizarres indiquent assez l'origine; telles sont le *crocus metallorum*, le *foie d'antimoine* et le *verre d'antimoine*. Ce dernier composé, ainsi nommé parce qu'en effet il a une forme vitreuse, est assez curieux. C'est avec lui qu'on fabriquait au moyen-âge des gobelets ou des tasses dans lesquelles on mettait du vin blanc qui, après y avoir séjourné pendant quelques heures, devenait purgatif, en dissolvant une certaine quantité de sulfure. On en faisait aussi des globules appelés *pilules perpétuelles*, parce qu'on pouvait les recueillir après qu'elles avaient traversé les voies digestives, et les utiliser de nouveau. Ce procédé s'il est économique, est à coup sûr fort dégoûtant.

L'antimoine métallique s'obtient en traitant par le tartre l'oxide gris dont il vient d'être parlé, dans un fourneau à réverbère. Mais il n'est pas pur, et, surtout pour l'usage de la médecine, il convient de le débarrasser scrupuleusement de diverses substances étrangères, principalement de l'arsenic. Il renferme souvent aussi du fer et du plomb qui peuvent le rendre impropre à l'usage de certains arts, notamment de la peinture, et qu'il importe d'en séparer.

Les alchimistes se sont beaucoup occupés de l'antimoine, et les principales préparations de ce métal leur sont dues. Ce qui avait appelé sur lui leur attention, c'est la grande affinité qu'il montre pour l'or, affinité qui leur donnait de grandes espérances pour la transmutation des métaux. Aussi l'appelèrent-ils régule, c'est-à-dire *petit-roi;* l'or étant pour eux le roi des métaux. Suivant l'usage du temps, la médecine s'empara de toutes les préparations d'antimoine à mesure de leur apparition, et présenta chacune d'elles comme une panacée. Quelques hommes cependant résistèrent à cet aveugle entraînement et prouvèrent que les antimoniaux avaient souvent du danger. La discussion fut vive et le Parlement s'en mêla. Après avoir défendu en 1566 l'usage de l'antimoine, la Faculté l'admit en 1637 dans le *Codex* des médicamens qu'elle publia, et, de concert avec le Parlement, elle le réhabilita en 1667. *Voy.* ÉMÉTIQUE.

De nos jours, les propriétés de l'antimoine mieux étudiées, bien qu'il reste encore à éclaircir quelques points de son histoire, ont été utilement appliquées. La médecine en tire parti sans en abuser, et lui doit des médicamens assez importans, l'émétique, le sulfure d'antimoine, le kermès minéral, etc. Dans les arts industriels, l'antimoine joue un grand rôle; c'est lui qui, allié au plomb, sert à fabriquer les caractères d'imprimerie. Les potiers d'étain l'emploient pour donner plus de dureté à ce métal, et cet alliage est celui qu'on prend pour faire les planches sur lesquelles on grave la musique. L'antimoine entre aussi dans l'alliage fusible avec lequel sont faites les rondelles de sûreté pour les chaudières à vapeur, alliage qu'on a encore utilisé pour remplir les dents cariées. On s'en sert également dans la fabrication des couleurs et des émaux. Il fait partie essentielle du jaune de Naples avec lequel se font sur porcelaine les beaux jaunes paille. Enfin, à raison de son affinité particulière pour l'or, on l'emploie pour séparer ce métal d'avec d'autres métaux. On traite ensuite l'alliage d'or et d'antimoine par l'acide nitrique qui respecte le premier et oxide le second, ce qui rend le départ très facile. F. R.

ANTINOMIE, de ἀντὶ, contre, et νόμος, loi, contradiction des lois entre elles, occasionnée par des gouvernemens d'un esprit différent et souvent opposé qui se sont succédés dans l'espace de peu de temps, dans le même pays. Dans cet amas incohérent de lois les unes détruisent les autres, en sorte qu'il devient facile à la mauvaise foi ou à la chicane d'éluder l'exécution des lois. En France

même, les législateurs n'ont pu détruire encore l'antinomie. Kant admet une *antinomie* dans la philosophie; elle vient de ce que, selon ce penseur, la raison dans ses spéculations arrive à des résultats qui sont contradictoires. Par exemple, elle peut prouver à la fois que le monde est limité et indéfini quant au temps et à l'espace. Il y aurait donc, selon lui, *antinomie* dans la raison humaine, ou contradiction entre les lois qu'elle reconnaît dans l'univers. Cette *antinomie*, si le terme est justement appliqué ici, ne serait pourtant que le résultat de l'impuissance de franchir les limites de notre faible savoir. Les lois que nous établissons comme régissant l'univers, nous les supposons; s'il y a contradiction, elle existe dans nos raisonnemens, et non pas dans ces lois suprêmes que nous ne pouvons que deviner imparfaitement. D-G.

ANTINOMISME, opposition à la loi. Les réformateurs de Wittemberg se servaient de cette expression pour caractériser la doctrine de Jean Agricola (*voy.*) qui, professant l'insuffisance de la loi, et particulièrement celle des Commandemens de Moïse pour la conversion des hommes, accordait exclusivement à l'Évangile, et spécialement au dogme, le pouvoir de les rendre meilleurs. La dispute théologique relative à l'antinomisme commença en 1527, et dura près de 40 ans. Sous le mot *loi*, les théologiens n'entendaient pas toujours la même chose: les uns s'en servaient pour désigner la loi morale en général, les autres l'opposaient à la *foi*, d'autres enfin l'appliquaient aux préceptes positifs de l'Ancien et du Nouveau-Testament. S.

ANTINOUS, jeune Bithynien d'une rare beauté, immortalisé par l'attachement que conçut pour lui l'empereur Adrien. Antinoüs se précipita dans le Nil, soit dans la persuasion qu'il sauverait ainsi la vie à l'empereur, soit qu'il fût las de sa condition. La douleur d'Adrien ne connut point de bornes. Non content de donner le nom de son favori à une étoile nouvellement découverte dans la voie-lactée, nom que cette étoile porte encore, il lui éleva des temples, donna son nom à des villes, et le fit honorer comme dieu par tout l'empire. Le ciseau du statuaire représenta et multiplia l'image du beau Bithynien. Beaucoup de ces figures appartiennent aux ouvrages d'art les plus distingués que nous a légués l'antiquité, nommément la statue dite l'*Antinoüs du Belvédère* au Vatican, trouvée dans les bains d'Adrien, et l'*Antinoüs du Capitole*, qui a été découvert dans la *Villa Hadriani*, à Tivoli. Mais les archéologues sont divisés d'opinion sur ces deux statues. Beaucoup d'entre eux refusent d'y voir l'image d'Antinoüs, et croient y saisir les idées caractéristiques d'autres dieux ou héros. La question est fort difficile à résoudre. Probablement la statue du Vatican n'est pas un Antinoüs, mais un Hermès; celle du Capitole est un Hermès-Antinoüs. Dans toutes les représentations d'Antinoüs, dit Winckelmann, la figure a quelque chose de mélancolique: les yeux, toujours grands, sont d'un contour correct; le profil est légèrement incliné vers la terre; le menton et la bouche ont une expression véritablement belle. (Voir l'ouvrage allemand de Levezow, *Antinoüs, tel qu'il est représenté sur les monumens d'art antiques*, Berlin 1808.) *C. L.*

ANTIOCHE. Beaucoup de villes, dans l'antiquité, portaient ce nom. La plus célèbre fut celle qui s'appelle aujourd'hui *Antakie.* Elle fut la résidence des rois Séleucides, en Syrie, sur l'Oronte, et une des cités les plus considérables du monde; elle se composait de quatre parties dont chacune était entourée d'une muraille et renfermait des édifices somptueux. On y cultivait les sciences; un grand nombre de médailles y ont été frappées. Plus tard, elle fut le siége du gouverneur romain et du patriarche d'Asie; Bohémond, prince de Tarente, y fonda, en 1097, une maison souveraine, qui dura jusqu'à la conquête de la ville, faite par les Sarrazins. Le dernier prince d'Antioche fut Bohémond VI, mort en 1271 (*v.* Bohémond).— Une autre Antioche (surnommée *ad Pisidiam*), dans la grande Phrygie, en Asie-Mineure, reçut des Romains le titre de colonie, et fut célèbre par un temple de la Lune.—La ville d'Antiochia-Margiana, construite dans la province de ce nom par ordre d'Antiochus

Soter, s'appelle aujourd'hui Marou-Chahigkian.

École d'Antioche. Il existait, dans les premiers siècles du christianisme, dans plusieurs grandes villes de l'Orient, des établissemens de théologie, espèces de séminaires, où les jeunes lévites étaient instruits dans les devoirs du ministère sacré. La catéchisation y formait le principal objet d'enseignement, et l'exégèse y était cultivée avec beaucoup de succès. Parmi ces écoles, celle d'Antioche, l'un des siéges métropolitains de l'église primitive, se distingua particulièrement, jusqu'à l'époque où les disputes entre les Nestoriens et les Eutychiens préparèrent sa ruine. Parmi ses docteurs, on cite surtout l'évêque Théodore de Mopsueste, en Cilicie, qui, mort en 429, laissa de nombreux écrits exégétiques dont un petit nombre seulement nous est parvenu. (Voir *Fr. Munter de Schola Antiochena*. Hafn. 1811, in-8°.) J. H. S.

ANTIOCHUS. Ce nom de plusieurs rois de Syrie se rencontre fréquemment dans l'histoire ancienne. Le premier Antiochus connu est un Macédonien, lieutenant de Philippe et père du célèbre Séleucus (*voy.* ce nom) qu'il eut de sa femme Laodice. — Le fils de ce même Séleucus fut nommé Antiochus *Soter :* il fit diverses guerres, dont quelques-unes ne furent pas très heureuses. Il est connu plus spécialement par l'amour qu'il ressentit pour Stratonice, sa belle-mère, amour contre lequel il chercha d'abord à lutter, mais qui enfin lui occasionna une maladie mortelle. Il était à l'extrémité, lorsque Érasistrate, médecin du roi, reconnut la cause du mal et la révéla à Séleucus. Ce monarque, qui aimait tendrement son fils unique, lui céda solennellement, en présence d'une nombreuse assemblée, sa jeune et belle épouse. — Un de ses descendans fut cet Antiochus *le Grand* qui, l'an 224 avant J.-C., succéda sur le trône de Syrie à son père Séleucus Céraunus. Il châtia Molon, gouverneur de la Médie, battit Ptolémée Philopator qu'il sut obliger à lui laisser la Syrie entière, attaqua les Parthes avec non moins de succès, jusqu'à ce qu'il en vînt à une guerre avec les Romains. Dans cette guerre, célèbre sous le nom de *guerre d'Antiochus*, Annibal avait uni sa cause à celle du monarque ; mais comme celui-ci, malgré les préparatifs considérables qu'il avait faits, n'entra que peu dans les vues de l'illustre Carthaginois, et se borna à envoyer en Grèce une armée qui resta dans l'inaction, il éprouva un échec aux Thermopyles et diverses défaites navales. Complètement découragé, il ne disputa pas même l'entrée de l'Asie-Mineure aux Romains victorieux, qui le battirent de nouveau à Magnésie, et le forcèrent à signer une paix ignominieuse, par laquelle il leur céda toute l'Asie jusqu'au mont Taurus, et paya en outre 15,000 talens d'argent. Ce traité est de l'année 189 avant J.-C. Dans la suite, Antiochus tenta de piller le trésor du temple de Jupiter Élyméen ; mais il fut tué pendant cette entreprise, ainsi que tout son cortége, l'an 187.—Antiochus *Épiphane*, son deuxième fils, celui que l'histoire des Machabées nous représente comme l'implacable tyran de la Judée, fit la guerre au roi d'Égypte Ptolémée Philopator et mit le siége devant Alexandrie. Mais au bout de quelque temps, l'intervention des Romains en faveur de Ptolémée l'obligea à renoncer à son entreprise et même à quitter l'Égypte.—Parmi ses successeurs figurent encore divers Antiochus qui eurent chacun leur surnom, jusqu'à Antiochus *Asiaticus* que Pompée détrôna et dépouilla de la Syrie, dont on fit alors une province romaine. *C. L.*

ANTIOCHUS, *v.* Théodosien (*code*).

ANTIOPE. Les traditions fabuleuses de la Grèce font particulièrement mention de deux femmes de ce nom ; l'une célèbre par sa beauté, fille du fleuve Asopus, ou, suivant d'autres, fille de Nyctée et femme de Lycus, roi de Thèbes, que Jupiter séduisit en prenant la forme d'un satyre ; l'autre, reine des Amazones, ou au moins sœur de la reine Hippolyte et femme du roi Thésée, depuis que celui-ci l'eut faite prisonnière, à la suite d'une victoire remportée par lui sur les héroïnes des bords du Thermodon. Quand les Amazones firent, pour venger leur défaite, une invasion dans l'Attique, Antiope, restant fidèle à son époux, les combattit avec lui, et c'est d'elle que Thésée

eut ce fils Hippolyte dont les tragédies ont illustré le courage et l'infortune. S.

ANTIPAPES, pontifes élevés au saint-siége par la volonté d'un souverain ou par les intrigues d'une faction, et opposés aux papes canoniquement élus.

Ce furent d'abord les empereurs d'Allemagne qui opposèrent des papes de leur nomination à ceux que les Romains avaient élus sans leur consentement. Othon-le-Grand avait fait destituer successivement deux évêques de Rome, et quand Sylvestre III eut expulsé de la capitale du monde chrétien Benoit IX, dont les débauches compromettaient, aux yeux des peuples, le souverain pontificat, Conrad II, roi d'Allemagne, ramena cet indigne pasteur qui se hâta de vendre sa dignité à Grégoire VI. Il y avait alors en même temps trois papes élus, et leur nombre s'accrut même d'un quatrième, quand le concile de Sutri eut destitué les premiers à l'instigation de Conrad, en 1046, pour nommer Clément II. Lorsque, peu de temps après, Alexandre II fut nommé pape, à l'insu de l'empereur des Romains, Agnès, mère et tutrice de Henri IV, ne se borna pas à protester contre cet acte, illégal à ses yeux, mais elle fit aussitôt élire un autre pape, Honorius II, qui réussit à se former un parti et à se maintenir pendant quelque temps. Un nouvel antipape s'éleva en 1080, quand Henri IV, d'Allemagne, poussé à bout par Grégoire VII, son implacable adversaire, et l'ayant fait déposer au concile de Brixen, éleva au saint-siége Guibert de Ravenne, connu sous le nom de Clément III : son exaltation solennelle eut lieu, en 1085, du vivant de Grégoire, renfermé alors au château de Saint-Ange, et déchu de la gloire dont pendant douze ans il avait su s'environner. Mais Clément III ne put se maintenir contre Victor III, et surtout contre Urbain II, qui lui disputèrent successivement la tiare; et, après différentes vicissitudes qui l'élevèrent et l'abaissèrent tour à tour, il mourut loin de Rome, l'an 1100, après avoir appris l'exaltation de Pascal II, successeur d'Urbain.

Dans le XIIe siècle, il y eut plusieurs antipapes impériaux, tels que Grégoire VIII et Honorius II; mais à la mort de ce dernier, la France, se mêlant aussi aux débats relatifs à sa succession, soutint Innocent II contre Anaclet son concurrent, et les rois de Sicile, de leur côté, opposèrent souvent un pontife de leur choix à celui que l'influence de l'empereur avait fait nommer.

Il serait trop long d'énumérer tous les antipapes qui, au grand scandale de la chrétienté, ont pendant le XIIIe et le XIVe siècle disputé, les armes à la main ou par les foudres de l'Église, la possession du patrimoine de saint Pierre à des rivaux plus heureux. Mais ce qui mérite davantage de fixer notre attention, c'est le *grand schisme d'Occident* (*v.* SCHISME) que ces honteuses rivalités produisirent en 1378, schisme qui pendant cinquante ans divisa et agita l'Église. Il éclata après la mort de Grégoire XI à l'occasion de l'élection d'Urbain VI que les cris du peuple romain demandant un pape italien, qui n'allât pas, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, s'établir loin de Rome, avaient fait nommer au suprême pontificat. Ce noble Vénitien, altier et impérieux, traita les cardinaux français avec une hauteur qui les indisposa contre lui et qu'il n'épargna pas même aux souverains. Sous le prétexte qu'on avait précipité outre mesure l'élection d'Urbain, les cardinaux français se retirèrent en Provence où ils élurent un nouveau pape, qui, sous le nom de Clément VII, fut reconnu par la France, l'Espagne, la Savoie et l'Écosse, tandis que l'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre et tous les pays du nord de l'Europe tinrent pour Urbain VI. Les deux papes s'excommunièrent réciproquement, ne craignant pas de compromettre leur caractère sacré par les plus cruels outrages, par les insultes les plus grossières et les plus odieuses. Après leur mort, le schisme continua; et comme si ce n'eût pas été assez de deux papes, on en eut trois, quand le concile de Pise eut nommé Alexandre V, auquel ni Innocent VII, ni Grégoire XII ne consentirent à céder la tiare. Ce ne fut qu'au concile de Constance, en 1415, que l'on réussit à rétablir la paix, en déposant les trois papes, et en nommant à leur place le cardinal Colonna, connu sous le nom

de Martin V. Clément VIII fut le dernier antipape : on parvint à le faire renoncer à la papauté, et depuis lors la guerre cessa de déchirer le sein de l'Église. Mais le mal était fait : les yeux des croyans étaient dessillés, et le dogme de l'infaillibilité du pape avait reçu un coup mortel. En discréditant ce dogme aux yeux des peuples, la lutte scandaleuse entretenue pendant un demi-siècle par les premiers pasteurs des églises chrétiennes éveilla aussi l'esprit d'examen qui ne tarda pas à prendre son essor, et qui amena la réforme religieuse que le même concile de Constance, qui mit fin au schisme, essaya vainement d'étouffer. J. H. S.

ANTIPAROS, *voy.* Paros.

ANTIPATER, général et confident de Philippe de Macédoine. Alexandre, en partant pour l'expédition d'Asie, le laissa dans son royaume comme gouverneur. Quoiqu'il remplît ce poste avec gloire, et qu'il eût successivement réduit à l'obéissance le gouverneur rebelle de la Thrace, Memnon, puis les Spartiates qui aspiraient à l'indépendance et contre lesquels il eut une lutte pénible à soutenir, Olympias, mère d'Alexandre, fut son ennemie déclarée, et parvint à le rendre suspect à son fils. Antipater fut mandé en Asie, et Cratère nommé gouverneur de la Macédoine. Mais Alexandre mourut avant que ce nouvel arrangement eût reçu son exécution. Dans le célèbre partage qui fut la suite de cet événement, Antipater obtint, outre la Macédoine et la Grèce, la tutelle de l'enfant dont Roxane, veuve d'Alexandre, était enceinte. Presque aussitôt il eut à soutenir une guerre contre toute la Grèce coalisée. Il éprouva d'abord des revers; mais Léonat et Cratère lui ayant amené des secours, les Grecs se soumirent de nouveau. A cette guerre en succéda une autre contre Perdiccas. Elle se termina aussi heureusement. Antipater mourut très âgé l'an 317 avant Jésus-Christ après avoir légué à Polysperchon la tutelle du jeune roi. L'accusation portée par quelques historiens contre Antipater, comme s'il avait empoisonné Alexandre, est absolument destituée de preuves. *Voy.* Macédoine. *C. L.*

ANTIPATER (poètes). L'Anthologie (*voy.* ce mot) a conservé un assez grand nombre d'épigrammes de trois Antipaters. Les copistes n'ayant pas assez soigneusement distingué ces trois poètes, il y a quelque confusion dans le classement et les suscriptions des poésies qu'on leur attribue. Le plus ancien est Antipater de Macédoine, contemporain de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand ou de Philippe V, père de Persée, dernier roi de Macédoine. Le second, Antipater de Sidon, florissait cent ans avant J.-C., du temps de Méléagre qui honora sa tombe d'une inscription funéraire. Pline rapporte que, tous les ans, la fièvre le prenait le jour anniversaire de sa naissance, et que, parvenu sans autre indisposition à un âge fort avancé, il fut enlevé par un des accès de cette fièvre que ramenait son jour natal. Le troisième Antipater, connu sous le nom d'Antipater de Thessalie ou de Thessalonique, a vécu sous Auguste et sous Tibère. Comme Antipater de Sidon, c'était un de ces Grecs improvisateurs qui rédigeaient en vers tout ce qui frappait leur esprit, souvenirs, images, anecdotes, et dont la mission semble avoir été de détourner des affaires publiques et des goûts de la guerre la jeunesse romaine, éprise des ingénieuses frivolités de la Grèce et de l'emphase du genre asiatique (*asiaticum genus*). C'est au plus ancien des trois Antipaters que revient de droit la palme du goût, de la grace, du style et de l'invention. F. D.

ANTIPATHIE, mot grec composé de πάθος, passion, et de ἀντὶ, contre, et signifiant une aversion involontaire que nous ressentons contre une personne, lorsque nous jugeons de son cœur par son extérieur qui nous déplaît. Le plus souvent, en pareil cas, notre jugement manque de justesse et de clarté, parce que nous ne nous rendons pas toujours exactement compte de nos impressions, ainsi que le poète l'a exprimé dans ce distique :

Odi et amo : quarè id faciam fortassè requiris?
Nescio, sed fieri sentio, et excrucior.

Outre cette antipathie en quelque sorte instinctive, il y en a une autre qui se fonde sur l'expérience et sur l'âge des hommes, et qui donne à l'observateur attentif la faculté de se faire, à la première vue, une idée juste de chaque individu. L'ame se

révèle par des signes certains : les passions y laissent dans les traits ou dans les manières de l'homme certaines traces qui trahissent sa manière de penser et d'agir. Ces signes extérieurs ayant été souvent reconnus comme indiquant un caractère opposé au nôtre, ils éveillent en nous, toutes les fois qu'ils paraissent, le sentiment de l'antipathie (*v.* PHYSIOGNOMONIE, SYMPATHIE). L'antipathie contre les animaux et les objets inanimés est produite, tantôt de la même manière et par la même cause que celle qui se forme contre les hommes, tantôt aussi par certaines circonstances, par exemple, par la transpiration, par l'odeur, etc.

Il règne une antipathie prononcée entre certains animaux, comme entre la brebis et le loup, entre le crapaud et la belette. L'antipathie se fait remarquer même dans les plantes, et va quelquefois au point que le voisinage de l'une fait périr l'autre. Certains hommes ont une antipathie insurmontable contre les chats, les souris, les araignées. L'antipathie contre les choses se nomme *répugnance, aversion, dégoût;* appliquée aux hommes, elle peut devenir de la *haine* (*voy.* ces mots; *voy.* aussi IDIOSYNKRASIE). *C. L. m.*

ANTIPHLOGISTIQUE (φλόξ, flamme, et ἀντί, contre). Ce mot, que la doctrine de M. Broussais (*voy.*) a rendu vulgaire, signifie contraire à l'inflammation. C'est ainsi qu'on dit *méthode, traitement antiphlogistique.* Mais ce mot n'exprime rien d'absolu, et l'eau de gomme, les sangsues et la saignée ne sont pas, comme le pensent les personnes peu éclairées, les seuls moyens que l'on possède contre l'inflammation. Cependant il est généralement vrai de dire que si l'on peut attaquer et vaincre cette maladie par des agens tout opposés à ceux dont on vient de parler, ils constituent les plus efficaces, ceux dont l'application est le plus ordinairement salutaire. Mais il ne faut pas croire que tel remède en particulier soit, comme on le dit habituellement, *bon pour* l'inflammation. Il n'y a pas d'antiphlogistique spécial, mais bien une méthode, un ensemble de moyens antiphlogistiques dont l'emploi *simultané* peut seul obtenir du succès. Ces moyens sont l'abstinence plus ou moins complète des alimens et des boissons spiritueuses, l'usage abondant des boissons aqueuses acidules, mucilagineuses, gommeuses, sucrées, etc.; le repos du corps et de l'esprit, les bains tièdes, puis enfin les saignées locales ou générales. On les emploie séparément ou réunis suivant l'exigence des cas. Il ne faut pas oublier que leur usage excessif ou inopportun peut avoir des inconvéniens; mais aussi il ne faut pas tomber dans l'excès contraire et se priver des bons effets qu'on ne peut se promettre en les employant d'une manière trop timide. F. R.

ANTIPHILE, célèbre peintre grec, né en Égypte et qui a vécu au temps de Ptolémée Ier. On cite de lui un grand nombre de tableaux. Voir Pline, *H. N.* 1,35. S.

ANTIPHON, rhéteur grec, né à Rhamnus en Attique, fut le maître de Thucydide qui en fait l'éloge dans le 8e livre de son Histoire. Non-seulement il était un orateur habile, mais il prit part aussi à l'administration des affaires publiques. C'est lui qui imagina le conseil oligarchique des 400 que Pisandre introduisit dans le gouvernement d'Athènes pour mettre fin au règne démocratique. Appelé lui-même dans ce conseil, il ne put parvenir à l'affermir, ni même à y maintenir l'union. Ennemi de Socrate et d'Alcibiade, Antiphon perdit son autorité quand ce dernier, malgré les efforts du rhéteur pour le tenir éloigné de sa patrie, fut rappelé de l'exil. Antiphon se vit alors accusé d'avoir voulu trahir la patrie, en négociant la paix avec Lacédémone. Il se défendit avec éloquence, néanmoins la peine capitale fut décernée contre lui; l'an 412 avant notre ère, sa maison fut rasée; on n'accorda point la sépulture à son corps et son nom fut déclaré infâme. Il ne reste de lui que 16 discours ou harangues dont 12 avaient été prononcés devant les tribunaux d'Athènes dans des affaires de justice criminelle : ils sont insérés dans les tomes 7 et 8 du recueil des orateurs grecs, par Reiske. Henri Étienne en avait donné une édition dans son recueil d'orateurs en 1575. Les autres discours d'Antiphon sont perdus, ainsi que ses institutions

oratoires. On le regarde comme le premier qui ait appliqué la rhétorique des écoles à l'éloquence politique. D-G.

ANTIPHONIE, mot grec dérivé de φωνή, la voix, et par lequel les anciens désignaient une espèce de symphonie qui consistait à exécuter la musique à l'octave ou à la double octave, par opposition à l'omophonie (ὁμοφωνία), autre espèce de symphonie qui s'exécutait à l'unisson. *Voy.* SYMPHONIE. D. A. D.

ANTIPHRASE, figure par laquelle on donne à une chose un nom contraire à ce qu'elle est. Ainsi, par exemple, le nom des parques vient de *parcere*, épargner, quoique ces déesses ne soient rien moins que disposées à épargner; c'est encore ainsi que les furies ont été appelées Euménides, c'est-à-dire bienveillantes (εὐμενεῖς), et que plusieurs souverains de l'Orient ont été nommés *Philopator* ou *Philométor*, parce qu'ils avaient fait périr leur père ou leur mère. Presque toujours il y a ironie dans l'antiphrase. VAL.P.

ANTIPODES (de ποῦς, pied, et ἀντί). En géographie ce terme s'applique aux habitans de deux contrées de la terre situées sous le même méridien, mais dans deux hémisphères différens, et éloignées l'une de l'autre de 180°; en sorte que l'une a autant de latitude méridionale que l'autre a de latitude septentrionale, et que les deux contrées se trouveraient aux extrémités d'un diamètre que l'on tirerait à travers la terre pour les mettre en rapport. On appelle ces habitans antipodes, parce qu'ils s'opposent mutuellement leurs pieds. Lucrèce, Lactance, Saint-Augustin ont traité la croyance aux antipodes comme une opinion absurde; et, au VIIIe siècle, Virgile, évêque de Salzbourg et homme savant, fut déposé, privé de ses revenus et conduit à Rome par ordre du pape, pour avoir soutenu l'existence des antipodes. Aujourd'hui on conçoit à peine qu'on ait jamais pu croire qu'il n'y a pas d'antipodes : c'est une des vérités les plus simples de la géographie. Si la terre est un globe tournant et si toutes ses parties sont habitées, il faut bien que les habitans de diverses contrées s'opposent mutuellement leurs pieds. D-G.

ANTIQUAIRE (*antiquitatis studiosus*), celui qui s'occupe de la recherche, de l'étude et de la connaissance approfondie des monumens antiques, tels que statues, médailles, inscriptions.

Le comte de Caylus fut un des plus savans *antiquaires* de France : comme il était moins aimable qu'érudit, on lui fit cette épitaphe :

Ci-gît un antiquaire acariâtre et brusque :
Ah! qu'il est bien logé dans cette cruche étrusque!

Avant la découverte de l'imprimerie, on donnait le nom d'*antiquaires* aux copistes qui faisaient métier de transcrire les livres, et aux libraires qui vendaient ces manuscrits. Leur profession s'appelait *antiquaria ars*. Aujourd'hui, en Allemagne, on appelle encore quelquefois *antiquaires* les marchands de vieux livres imprimés. Ces *antiquaires*-là portent en France le titre plus modeste de *bouquinistes*.

Chez les anciens le titre d'*antiquaire* se donnait à celui qui était chargé de montrer les antiquités d'une ville aux étrangers et d'expliquer les inscriptions anciennes : on confiait cet emploi à des personnes distinguées par le rang et le savoir, et qui ne ressemblaient en rien aux *ciceroni* de l'Italie moderne. W-Z.

On préfère aujourd'hui le nom d'*archéologue* pour désigner les personnes qui font des antiquités leur étude particulière; cependant il existe encore à Rome, à Paris, à Londres, à Vienne, à Copenhague, des compagnies savantes portant le nom de *Sociétés d'antiquaires*. Celle de Londres (*Society of antiquaries*) fondée en 1572, reçut un privilége royal en 1751; elle a publié des mémoires sous le titre suivant : *Archæologia or miscellaneous tracts relating to antiquity published by the society of antiquaries of London*. Londres, 1770-1815, 18 vol.

La *Société royale des antiquaires de France* porta d'abord le nom d'*Académie celtique* et ouvrit ses séances le 30 mars 1805. Ce fut en 1814 qu'elle prit son titre actuel. Elle tient ses séances à l'ancien musée des monumens français, aujourd'hui Palais des beaux-arts. Cette société publie, depuis 1817, des mémoires savans et curieux dont 9 volumes ont déjà paru. La Société des *antiquaires de Normandie* a été fondée en 1824 à

Caen, et a publié jusqu'en 1831 5 vol. in-8° de Mémoires accompagnés de planches. A l'instar de celle-ci, une autre société d'antiquaires s'est formée à Saint-Omer pour l'Artois et la Flandre. S.

ANTIQUE *. Depuis que la civilisation est assez avancée chez les peuples modernes de l'Europe, pour leur permettre de consacrer au temps passé une étude attentive et réfléchie, et d'y recueillir les germes d'un développement intellectuel spécial, pour en féconder leurs propres développemens; depuis cette époque, les monumens de la littérature et des arts des Grecs et des Romains ont obtenu une préférence généralement avouée sur tous les autres débris connus de l'antiquité, à quelque peuple qu'ils appartiennent. On a reconnu en eux les caractères les plus essentiels et les plus vrais de ces anciens âges, et on les a recherchés avec soin, comme les types du passé; on les a nommés *antiques* par excellence, ou dans un sens plus étendu *antiquités* (*voy.*), comme on a nommé *anciens* (*voy.*) les peuples auxquels ils avaient appartenu, comme on a appelé *archéologie* (*voy.*) la science qui réunit en un faisceau, en un ensemble, tous ces élémens épars. Les collections de monumens de la statuaire, chez les Grecs et chez les Romains, devenant de plus en plus riches et nombreuses, et le sentiment du beau, l'amour des beaux-arts, se ranimant par degrés, il en résulta une appréciation juste et éclairée de ces débris d'une grandeur détruite. Le goût des *antiques* se répandit d'abord en Italie, dans le xve siècle. Dès lors, ces matières pouvaient former l'objet d'une science qui, en embrassant tout ce qui existait de plus important dans ce genre, non-seulement séparait ces objets des objets plus vulgaires qui nous étaient venus de l'antiquité, mais encore recherchait le lien qui devait y entretenir l'unité, et rapporter à une seule idée les productions les plus dissemblables. Cette manière d'apprécier et d'expliquer les monumens fut surtout le mérite de Winckelmann, de cet homme d'un esprit antique qui restaura complètement l'étude de l'art chez les anciens.

En faisant de l'étude des chefs-d'œuvre de la plastique chez les Grecs et chez les Romains l'objet d'une science particulière, on réserva à ces chefs-d'œuvre le mot d'*antique*, et on y attacha l'idée d'une valeur intrinsèque sous le rapport de l'art. Cette science eut besoin des secours de la philosophie et de l'histoire pour trouver le lien par lequel les monumens de l'art se rattachaient, non-seulement à la poésie des peuples et à leur culture intellectuelle, mais encore aux idées par lesquelles ils étaient dominés dans la politique et dans la religion. Ainsi se développa l'idée de l'*antique*, que l'on ne tarda pas à opposer au *moderne*, idée que l'on chercha à déterminer avec précision, en établissant la comparaison entre les temps modernes et les temps anciens pour reconnaître leurs caractères distinctifs. Car, pour former réellement une période à part et tranchée, dans l'histoire de la civilisation du genre humain, il faut que l'antiquité présente une idée à elle, calquée sur une différence de civilisation profondément marquée; et, dans cette hypothèse, il faut admettre que les peuples anciens, quelque différens qu'ils aient été d'ailleurs dans la manifestation de leur génie, ont nécessairement eu en commun certaines marques distinctives auxquelles on les reconnaît, et que dans un autre âge on ne retrouve plus chez aucun. Une différence réelle existe incontestablement entre les œuvres appartenant à l'époque antérieure au christianisme et celles qui sont postérieures à cette législation religieuse. Sans doute il est fort possible que l'on trouve, entre des productions de ces deux âges différens, de nombreux rapports et même une grande ressemblance, de même que dans la nature, la transition d'un être à un autre est souvent imperceptible; mais on parle ici d'un caractère général par lequel la distinction est motivée. En prenant le mot *antique* dans l'acception la plus large, nous entendons parler de l'état de la ci-

(*) Cet article, traduit de l'allemand, est empreint d'un cachet particulier qu'il nous a paru utile de conserver; il a fallu des efforts pour le rendre intelligible à des lecteurs français. On y trouvera des vues neuves et une ébauche de ce que les Allemands appellent la *philosophie de l'art*. Il demande à être lu avec une grande attention. J. H. S.

vilisation des peuples avant le christianisme, tel que cet état s'est empreint dans les divers monumens de la science et des arts.

La civilisation des individus et la culture des peuples commence par le développement du sens extérieur, période que nous appelons, par cette raison, celle de l'empire des sens. Or, les sens étant ce qui enchaîne l'homme à la nature, puisqu'ils sont les points de contact les plus directs entre l'intelligence et la nature, il nous est facile de nous expliquer pourquoi le principe physique prédomine pendant cette première période, même dans l'esprit humain, et comment il a dû y conserver pour toujours une certaine prépondérance. Dans toute cette première période, l'homme vivait, comme l'enfant, identifié avec la nature, et sans s'écarter des lois que son instinct lui révélait; lorsqu'il s'en éloigna pour se frayer sa route à lui, il s'engagea dans une lutte avec la nature, lutte douloureuse à laquelle, par divers moyens, il chercha à mettre un terme. Il trouva le premier de ces moyens dans la *religion* où encore la puissance de la nature lui apparaissait comme une divinité dont il espérait qu'elle mettrait fin à cet antagonisme; il rendit un culte à la nature qui par son immense fécondité et l'admirable variété de ses phénomènes donna lieu au polythéisme, aussi multiplié dans ses formes que cette nature même; et les créations de l'imagination de l'homme ajoutaient encore à cette richesse déjà infinie. La *science* fut pour l'homme le second moyen, cette science née de l'étude de la nature, n'ayant longtemps d'autre objet que la nature et la recherche de l'unité qui est dans son essence, s'éleva au-dessus d'elle, et crut trouver le premier chaînon de la causalité dans la nécessité, dans ce *fatum* qu'on divinisa et qui fut placé au-dessus des dieux. Enfin, son troisième moyen fut l'*art* qui, imitant la nature, s'exerça à tous les degrés et déploya son activité. La prépondérance du principe de la nature était encore reconnaissable dans les états gouvernés par différens pouvoirs ou par des pouvoirs compliqués. Dans la vie des individus la force virile était tout, et c'est elle qui faisait le héros : de là le grand rôle que l'amitié a joué chez les anciens, tandis que les rapports entre les sexes, réglés par la nature bien plus que par la morale, et relevés tout au plus par une pudeur innée à l'homme, restaient inaperçus ou ne produisaient que des impressions faibles et passagères.

Ce sont là des traits généraux inséparables de l'*antique*. Quant aux arts, à l'art plastique surtout, dont les rapports avec la nature sont plus intimes, et auxquels la dénomination d'*antique* se rapporte plus particulièrement, les monumens se pénétrèrent du caractère de la nature, en reproduisirent la variété et la richesse, tout en rendant hommage à l'unité qui y présidait, et s'identifièrent avec elle à un point que les ouvrages des artistes modernes n'ont jamais pu atteindre. Les sens révélaient aux hommes l'inépuisable variété de la nature, et l'imagination, produit de cette variété, se développa dans le même sens. Aussi, règne-t-il une différence profondément marquée entre l'Hellène, dont l'œil vif et brillant se porte hardiment et avec curiosité sur tout ce qui l'environne, et l'Égyptien sombre, concentré en lui-même et presque toujours énigmatique, ou l'Indien mélancolique et recueilli. L'imagination du Grec était riante et active: élevé, en quelque sorte, dans les bras d'une nature délicieuse, il en recevait des impressions nobles, et ses beautés se réflétaient dans son esprit. De plus, l'art, à son origine, ayant été la représentation du principe divin, nulle part il ne pouvait mieux saisir ce principe que dans ces nobles formes humaines sur lesquelles se portait l'enthousiasme d'une race privilégiée. Ainsi les images que l'art eut à produire, se trouvèrent empreintes de la noblesse et de la régularité des traits nationaux. Aucun peuple ne parvint à la hauteur des Grecs pour le fini des formes corporelles; et, dès cette période, la plastique arriva à la perfection. Quand d'autres peuples luttaient encore avec la matière et se complaisaient dans des conceptions gigantesques, écrasantes pour la petitesse de l'homme, ou dans le mysticisme des symboles, le Grec s'éle-

vait à l'aide d'un génie dominant la matière, et enfantait des productions simples, naïves, légères, naturelles, d'une pièce, et intelligibles par elles-mêmes, pleines de grace et paraissant l'ouvrage de la nature bien plus que celui du ciseau. Ces œuvres portaient leur principe en eux-mêmes, et ce principe, indépendant de toute loi morale, était la perfection des formes, la beauté. Aussi l'art hellénique n'est-il point une imitation servile de la nature prise dans certains échantillons isolés; il s'élève de l'exécution à l'idée, de la forme accidentelle au type, et ennoblit ainsi les formes corporelles. L'art grec idéalise, mais avec vérité: la nature vit dans toutes ses créations, mais forte, mais puissante, et telle qu'elle se révèle par son ensemble, par les qualités qu'elle dissémine sur une infinité d'objets, au lieu de les réunir sur une seule tête.

Ce sont là, chez les Grecs, suivant nous, les caractères essentiels de l'art. Chez les Romains (car chez les Étrusques il n'est, ce semble, qu'un essai arrêté au premier degré qu'il avait atteint), chez les Romains, l'art était une imitation des créations helléniques, ou tout au plus, et dans ses meilleures productions seulement, une seconde fleur venue sur le même arbre. Les chefs-d'œuvre amassés en Grèce servaient aux Romains de modèles; mais ils y mettaient leur cachet, la rudesse des hommes de guerre et la gravité des hommes publics. Les Grecs aimaient la forme pour la forme même, et en faisaient par conséquent le principe absolu de l'art: les Romains prirent part à cette direction qui leur venait des Grecs; et, comme l'art hellénique, l'art chez eux prétend au titre d'*antique*. Ainsi, une statue *à l'antique* peut être dans le goût des Romains aussi bien que dans celui des Grecs.

Dans cette acception restreinte, l'*antique* est, jusqu'à un certain point, la même chose que le *classique;* l'un et l'autre mot indiquent la perfection de la forme, l'esprit inventeur, le goût sûr et épuré qui se manifestent dans l'exécution d'un ouvrage; tous les deux s'appliquent exclusivement aux Grecs et aux Romains. Cependant l'*antique* appartient en propre aux arts plastiques, et c'est à la représentation de la figure humaine qu'il a plus particulièrement été réservé. Dans ce sens, ce nom est donné à des statues, à des bas-reliefs et à des mosaïques. *C. L.*

L'article qui précède a dû expliquer suffisamment la distinction qu'il faut faire entre un *musée d'antiques* et un *cabinet d'antiquités*. Cette dernière dénomination appartient aux riches collections de la bibliothèque royale et des nouvelles salles du Louvre, à Paris; du Musée britannique à Londres, de la *Burg* à Vienne, de l'Université à Berlin, de l'Ermitage et du palais de Tauride à Saint-Pétersbourg; à la collection de Stockholm et à celles d'un grand nombre de particuliers dans différens pays de l'Europe. Quant aux musées d'antiques, les plus célèbres sont ceux du Vatican et du Capitole à Rome, *Dei studii* à Naples, de Médicis à Florence, des salles basses du Louvre à Paris, du palais Japonais à Dresde, de la Glyptothèque à Munich, etc., etc. D'immenses richesses se trouvent ainsi disséminées sur le sol de l'Europe, et chaque année des fouilles entreprises en Italie et en Grèce en font découvrir de nouvelles. Le *Musée Napoléon* avait réuni les plus grands chefs-d'œuvre connus en fait d'*antiques:* on y trouvait l'Apollon du Belvédère, le Laocoon, la Vénus de Médicis, le Torse, etc., à côté de la Diane de Versailles, du Gladiateur, de la Pallas, etc., qui forment encore aujourd'hui les principaux ornemens de la magnifique galerie de Paris, dont la description très volumineuse, commencée par le célèbre Visconti, a été terminée par le comte de Clarac.

Les savans modernes qui ont écrit sur les *antiques* avec le plus de science et de goût sont Visconti, Winckelmann, Wolf, Heyne; MM. Bouterwek à Gœttingue, et Bœttiger à Dresde. J. H. S.

ANTIQUITÉ. On désigne en général par ce mot les temps anciens, par opposition aux temps modernes; les production des âges passés, et enfin tout ce qui, devenu étranger au monde actuel, à ses formes, à ses mœurs et à son organisation, est regardé comme éteint, comme ayant vieilli et cessé d'exister.

Le mot d'*antiquité* appartient spécia-

lement à un âge dont une révolution radicale a modifié dans la suite les idées et les mœurs, ainsi que l'a fait le christianisme à l'égard du monde païen. Une telle révolution établit un contraste si prononcé entre deux âges, que le dernier ne peut plus se reconnaître comme la continuation de l'autre. Ainsi, en général, on divise le temps historique en *antiquité* et en *âge moderne;* mais le contraste existant d'une manière non moins frappante entre d'autres fractions du temps, le mot *antiquité*, essentiellement relatif, prend encore d'autres significations, également relatives. L'antiquité germanique, par exemple, est le commencement de l'histoire d'Allemagne jusqu'au règne de Charlemagne : elle ne remonte guère avant la naissance de J.-C., et peut être regardée comme un âge très rapproché de nous en comparaison de l'antiquité dans le sens plus absolu. Quelquefois on entend par *antiquité* d'un peuple, son histoire primitive, en y comprenant tout ce qu'on peut recueillir dans les nuages de la mythologie et dans le vague des traditions sur son origine, ses migrations, ses exploits, ses positions diverses, enfin sur son existence dans les temps antérieurs à la naissance de tout état social bien organisé, et à son histoire authentique. Telles sont l'histoire des Grecs avant la guerre de Troie, et celle de l'Italie avant la fondation de Rome.

Avant tout cependant le nom d'*antiquité* appartient à *toute l'histoire ancienne*, telle qu'elle se trouve conservée pour nous dans les écrivains *grecs* et *latins*, jusqu'à la grande migration du IVe et du Ve siècles : les peuples les plus connus de l'ancien monde jusqu'à l'introduction du christianisme et jusqu'à l'invasion des Barbares forment un seul ensemble presque homogène et dont toutes les parties se tiennent, reconnaissables, pour ainsi dire, à une physionomie toute particulière, à un cachet dont partout on remarque l'empreinte (*voy.* ANCIENS). La multiplicité et la grande variété des langues et des institutions chez les différens peuples établissent, il est vrai, des distinctions entre eux; mais ils se confondent jusqu'à un certain point par des rapports de religion, de mœurs, d'usages, de caractère et d'idées. La plupart et les plus célèbres des peuples de cette époque furent d'ailleurs successivement soumis à l'empire romain, établissement immense qui absorba en quelque sorte tous les élémens de l'histoire ancienne, et qu'on peut regarder comme en étant le résumé. A l'époque du démembrement d'une partie (et de la plus grande) de ce vaste ensemble, époque qui est celle des progrès rapides du christianisme, l'antiquité finit pour faire place à un autre âge. Tous les peuples anciens ne sont pas également compris dans l'*antiquité :* on a donné à ce mot une signification plus restreinte en le réservant pour les Grecs et pour les Romains, tant à cause de la supériorité de ces peuples en grandes qualités, en puissance, en génie, dans la culture intellectuelle, sur les autres nations contemporaines, que par rapport à la souveraineté et à l'influence décisive qu'ils exerçaient sur l'état moral, intellectuel et politique du monde.

Spirituels, remuans, enthousiastes de liberté, et semblables à une substance qui se volatilise, les *Grecs*, rebelles à l'unité politique, se divisant en une multitude de petits états, et formant au loin de nombreuses colonies, ont pénétré de bonne heure dans la basse Italie et dans les îles adjacentes, dans les Gaules, l'Espagne, l'Afrique et dans l'Asie-Mineure, jusqu'aux côtes les plus reculées de la Mer-Noire. Plus tard et à la suite des conquêtes d'Alexandre, ils répandirent la langue et les mœurs grecques dans l'Asie intérieure, jusqu'en Bactrie et aux Indes, fécondèrent de leurs idées les nombreux états formés du démembrement de l'empire d'Alexandre, et imposèrent leur civilisation, leur science, leur littérature déjà florissante aux naturels de ces pays, au moins à ceux des classes supérieures. Mais les états qu'ils fondaient au dehors ne tenaient pas plus entre eux par un lien politique, solide et durable, que les différens cantons de la mère-patrie elle-même; il n'y avait d'autre unité que la langue grecque, qui dominait dans les écrits et dans la conversation des classes civilisées, de la Sicile à la Bactriane et aux Indes, des Syrtes et de la Basse-Égypte à la Dalmatie et à la Mer-Noire.

Les *Romains*, plus concentrés, plus froids et plus réfléchis que les Grecs, s'approprièrent par un jugement sûr et exercé ce qu'ils trouvaient de plus utile dans l'organisation des peuples étrangers, et enrichirent le genre de civilisation qui leur était propre, de la fleur de celle des Grecs. Bien loin d'avoir le moindre penchant pour la dissémination qui les aurait affaiblis et qui aurait ralenti leur action au dehors, ils travaillaient avec persévérance à augmenter leur puissance et à enlacer dans l'empire tous leurs voisins indépendans. En agissant ainsi, les Romains étaient arrivés à une existence imposante, consolidée par leur nom autant que par leurs armes. Une apparente modération cachait une vigueur, une énergie infatigables. Toujours occupés de leurs projets d'agrandissement, ils finirent par se rendre en quelque sorte les légataires universels des peuples, surtout de ceux chez lesquels régnait l'idiome grec, et firent si bien qu'à la fin la plupart des peuples connus et civilisés de l'antiquité se trouvèrent absorbés dans le vaste édifice de leur puissance. Un lien étroit les resserrait et entretenait fortement l'unité, sinon la fusion, dans ce corps unique qui les avait engloutis.

Tout en reconnaissant la supériorité intellectuelle des Grecs, dont eux-mêmes ils étudiaient la langue qu'ils parlaient dans les pays où elle était en usage, tout en s'efforçant de s'approprier une partie de leur érudition et les chefs-d'œuvre du goût hellénique, les Romains répandaient aussi, au moyen de leurs armées, de leurs colonies et de leurs administrateurs dans les pays occidentaux de l'Afrique et de l'Europe, leur idiome national, qui, perfectionné sur le modèle du grec, était devenu la langue des affaires et de la littérature, au point que les indigènes des états soumis oublièrent peu à peu leur propre langue, et apprirent celle de leurs vainqueurs. Deux langues principales, le grec et le latin, partagèrent donc entre elles l'empire du monde intellectuel chez les anciens. L'une fut en usage parmi les classes civilisées de l'Orient, l'autre parmi celles de l'Occident. Tous les écrivains nés, soit en Afrique, soit en Espagne, dans les Gaules, en Italie et même en partie dans la Grèce, se servaient ainsi du latin; et ceux de la Cyrénaïque, de l'Égypte, de la Judée, de la Phénicie, de la Cappadoce, du Pont, de l'Asie antérieure, des îles de l'Archipel, et même quelques Romains, ne faisaient usage que du grec pour leurs ouvrages. Il s'ensuivit que les deux langues s'emparèrent bientôt du monopole de tous les travaux scientifiques, et que les littératures grecque et romaine s'enrichirent des créations des meilleurs esprits dans toutes les nations, et devinrent ainsi, ce qu'elles seront toujours, la source de toute connaissance de l'ancien monde. Ces deux littératures se sont pénétrées l'une l'autre, et elles se fortifient, se complètent et s'expliquent mutuellement. Les monumens littéraires parvenus jusqu'à nous sont les fidèles représentans de deux grandes existences nationales dont ils portent le cachet, et qu'ils font revivre parmi nous dans tous leurs détails.

De ce que les Grecs et les Romains apparaissent dans l'ancien monde, les uns comme le peuple le plus savant, le plus spirituel, le plus ingénieux et le plus sensible, les autres comme le peuple le plus prudent, le plus riche en hommes distingués par leurs vertus et par leur héroïsme, comme celui dont les idées, les mœurs, les lois et la domination ont tout absorbé; de ce que nous devons à leurs efforts réunis l'histoire la plus complète, la plus étendue et la plus instructive, rédigée dans les deux langues par des écrivains contemporains; de ce qu'ils ont effacé toutes les nations antérieures par des succès prodigieux dans les arts et les sciences, par l'éclat de leurs opérations militaires, par leurs monumens littéraires et par l'étendue de leur domination, et par la gloire de leur nom; de ce qu'enfin ils sont devenus, dans les deux acceptions du mot, les maîtres, ainsi que les continuateurs des générations qui, indépendamment d'eux, ont anciennement joué un rôle dans le monde : de toutes ces causes réunies il est résulté que les Grecs et les Romains ont été placés au premier rang des anciens, et que l'idée tout entière d'antiquité se résume en eux. Aussi

n'est-il guère possible de penser aux événemens des âges reculés de l'hémisphère occidental sans se rappeler involontairement les Grecs et les Romains, ou sans demander à leurs ouvrages, seuls dépôts de toutes les richesses intellectuelles de l'ancien monde, les applications dont on a besoin. P. F. K.*

ANTIQUITÉS. Au pluriel, le mot *Antiquité* (*voy.* l'art. précédent) a un tout autre sens. Il désigne les restes plus ou moins informes, plus ou moins mutilés de monumens et autres objets curieux d'un âge différent en toutes choses de celui où nous vivons : débris qui ne s'expliquant toujours ni par eux-mêmes, ni par l'histoire, ne peuvent être mis dans tout leur jour et recevoir la signification qui leur appartient qu'à l'aide des recherches laborieuses des hommes érudits.

Toute agglomération d'hommes, chaque village, chaque ville, chaque empire peuvent avoir leurs antiquités : des habitations, des temples, des tombeaux, des meubles, des armes, des médailles, des monumens écrits, des objets d'arts et autres, plus ou moins altérés par le temps; de plus, des coutumes, des pratiques, des mœurs, différentes solennités avec les traditions qui s'y rapportent et qui, témoins muets mais irrécusables d'un temps entièrement écoulé et peu semblable au nôtre, se sont conservées surtout parmi le vulgaire. Ces objets, ces traditions, sont environnés par la nature même de leur origine d'une obscurité qui répand sur eux un charme particulier, obscurité dont la science seule parvient à triompher. Mais comme il serait impossible d'expliquer avec quelque certitude les débris épars d'un état de choses qui n'est plus ou d'un peuple que le temps a englouti, sans l'étude préalable et l'intelligence entière de toutes les notions qu'on en a pu recueillir, la signification du mot *antiquités* a été élargie de manière à comprendre le tableau complet et raisonné de tout ce qui entrait dans l'organisation d'une société ancienne ou d'un état de l'antiquité qui, s'il existe encore, a au moins pris une nouvelle forme tout-à-fait opposée à l'ancienne. Dans ce sens, qui est le plus usité, les antiquités sont proprement la *description des antiquités*, lesquelles embrassent, ainsi que nous l'avons dit, tous les objets remarquables propres à une civilisation déchue ou en général à une société antérieure, et relatifs soit aux formes de l'état social même, de la vie civile, domestique et religieuse, soit aux pratiques de la guerre, à l'administration de la justice, aux mœurs et aux coutumes, aux sciences et aux arts, en y comprenant toutes les productions que ces derniers ont enfantées. Ce qui justifie la dénomination adoptée dans ce sens, c'est qu'en effet des monumens relatifs à toutes ces choses ont été découverts successivement et par fragmens dans les temps modernes, surtout depuis la renaissance des lettres, et qu'ils ont été éclaircis peu à peu par les lumières que le hasard ou les études y ont répandues, et par les rapprochemens qu'il est devenu possible de faire entre différens morceaux. Bien du temps s'est écoulé avant qu'on ait pu saisir la liaison de ces fragmens entre eux, et reconstruire à leur aide l'édifice écroulé, dont on n'avait sous la main que certains ornemens et une foule de matériaux informes. On a ainsi tracé sous le nom d'*Antiquitates* le tableau de l'état primitif de différens peuples, envisagé sous tous les points de vue; et ce nom forme le titre d'un assez grand nombre de collections volumineuses, mais utiles, sans lesquelles l'histoire serait encore dépourvue de bases solides. Nous citerons celles relatives aux Hébreux, par Ugholini, *Thesaurus antiquitatum sacrarum*, etc. Venet. 1744-70. 34 vol. in-fol.; aux Grecs, par Jacques Gronovius, *Thesaurus Græcarum antiquitatum*, Lugd. Bat. 1697-1702. 12 vol. in-fol.; aux Romains, par Jean George Grævius, *Thesaurus antiquitatum romanarum*. Traj. 1694-99. 12 vol. in-fol. Il en existe des continuations par De Sallengre, *Nov. Thesaurus antiquitatum rom.* Hagæ 1716-19. 3 vol. in-fol., et par Paleni, *Nova supplementa Thesauri antiq. rom. et græc.* Venet. 1737. 5 vol. in-fol.

Dans cette acception, les *antiquités* d'un peuple, d'un état, c'est la réunion

(*) Cet article, ainsi que le suivant, est tiré et traduit de la grande *Encyclopédie* allemande d'Ersch et Gruber. Nous les restituons, l'un et l'autre, à leur auteur. S.

et la combinaison d'une infinité de détails, de notices, de renseignemens épars et fragmentaires trouvés dans les plus anciens auteurs, soit qu'ils aient traité ces matières à dessein, soit seulement qu'ils en aient fait mention par hasard et sans s'y arrêter. C'est de plus l'explication d'objets antiques conservés ou découverts, le résultat des inductions que l'on en tire; en un mot c'est un immense agrégat de notions partielles et détachées qui ne reçoivent de prix que par leur réunion, notions au moyen desquelles on arrive graduellement à la connaissance exacte d'un état de choses dont aucune description complète et faite avec ensemble ne nous était parvenue.

Parmi les ouvrages de ce genre nous citerons encore les *Antiquités juives* de Aug. Pfeiffer, de Reland, de Warnekros et de Bauer; *grecques*, de J. Ph. Pfeiffer, de Potter, de Lambert Bos et d'Havercamp; *romaines*, de Rosini, de Nieupoort, de Pitiscus, de Maternus, de Cilano, d'Adam et de Heyne; *teutoniques*, de Grupen, de Tresenreuter, d'Heinecius, de Hummel et Roessig; *gauloises*, de J. Martin, la Sauvagère, etc.; *britanniques*, de William Baxter, etc. etc.

Ces *antiquités* forment jusqu'à un certain point, ainsi qu'on peut le dire aussi des excellentes *Idées* de M. Heeren, la statistique des peuples et des états d'autrefois, avec cette différence seulement que les statistiques modernes, bien plus complètes, présentent aussi beaucoup plus d'ensemble, puisqu'elles sont faites en présence d'un état encore existant dont l'étude offre au statisticien un tout qu'il n'a pas besoin de construire par morceaux, mais qu'il a sous les yeux déjà tout formé. Ces statistiques négligent d'ailleurs comme indifférens et oiseux une infinité de détails auxquels l'antiquaire est obligé de prêter son attention; elles s'attachent plus exclusivement aux formes de l'organisation d'un état et aux ressources dont il peut disposer. Dans les *antiquités* tout est fragmentaire; mille questions n'y arrivent jamais à solution; une foule de circonstances ou d'objets matériels nous paraissent énigmatiques; des opinions contradictoires peuvent être accréditées, et des systèmes opposés deviennent possibles. Cependant, malgré cette imperfection, les antiquités juives, grecques et romaines ont été admirablement éclaircies par les efforts réunis de plusieurs savans, du moins dans leurs points essentiels; elles remplissent assez bien leur objet qui est d'exposer l'organisation intérieure et toutes les ramifications et manifestations de la vie politique et sociale sous les points de vue les plus divers.

Plus les *antiquités* se complètent au moyen des recherches ou de vieux documens que le temps fait découvrir et qui renferment de nouveaux éclaircissemens, plus on établira avec certitude la situation des peuples anciens, sous le rapport des institutions, de la religion, des mœurs, de la vie domestique et de l'organisation de famille; on aura des idées claires sur leur gouvernement, sur la législation, l'administration civile, judiciaire et militaire, la police, les classes de citoyens, leur culture, leurs occupations et leurs amusemens, les idées dominantes à différentes époques, les conflits intérieurs, l'état des sciences et des arts, etc. En un mot, par ces recherches progressives, la vie proprement dite et l'existence d'un peuple avec toutes ses complications intérieures se présenteront d'une manière claire et intelligible à l'esprit d'observation et d'étude. Quant aux populations de différentes autres contrées du monde connu des anciens, leurs *antiquités* ont été décrites avec plus ou moins de soin, suivant que les monumens conservés étaient plus ou moins importans, plus ou moins accessibles, et suivant que ces études laborieuses et généralement mal compensées ont trouvé chez les grands et chez les riches plus ou moins d'encouragement. On trouvera sur les ouvrages de cette nature des renseignemens satisfaisans dans la *Bibliotheca historica* de Meusel, dans Bougine, *Manuel d'histoire littéraire universelle*, à l'article Antiquités, et dans Ersch, *Manuel de littérature*. De nos jours, les antiquités égyptiennes ont été éclaircies par les travaux savans et ingénieux de voyageurs français et anglais, et par le parti que les Heeren, les Letronne, les Müller, etc., ont su en tirer. Les antiquités indiennes

ont été exploitées dans ces derniers temps: la France, l'Angleterre et l'Allemagne ont pris une part à peu près égale à cette étude nouvelle et intéressante. P. F. K.

ANTISCIENS (de ἀντὶ contre et σκιά, ombre), peuples dont les ombres ont à midi des directions contraires; ou ANTICIENS, de ἀντὶ et οἶκος, maison, c'est-à-dire *habitans de deux côtés opposés*. On nomme ainsi les peuples qui se trouvent sous le même méridien et sous des parallèles opposés à égale distance de l'équateur, les uns au nord, les autres au sud : c'est-à-dire que si l'un d'eux est situé au 40° de latitude nord, l'autre se trouve au 40° de latitude sud. Tels sont les habitans du cap de Bonne-Espérance et ceux du cap Matapan en Morée. Par conséquent les antisciens ont des pôles également élevés; mais ils n'ont pas le même pôle. Toutes les heures du jour et de la nuit sont les mêmes chez les deux peuples, parce qu'ils sont tous les deux sur le même méridien. Les jours des uns sont égaux aux nuits des autres, à cause de leurs latitudes opposées. Le jour le plus long pour les uns est le plus court pour les autres et réciproquement. Quand les uns sont en hiver, les autres sont en été; mais cette différence de saison est très peu sensible pour les antisciens qui habitent la zone torride. Les peuples qui sont sous l'équateur n'ont pas d'antisciens. G-N.

ANTISEPTIQUES, *voy.* SEPTIQUES.

ANTISIGMA, sigma ou *s* grec renversé (Ͻ). C'est un signe employé par les anciens critiques pour marquer que l'ordre des vers en regard desquels on le met doit être changé. Avec un point au milieu, ce signe indique qu'on a trouvé dans les manuscrits, soit dans le texte, soit en marge, deux vers ayant le même sens, et qu'on ne sait pas lequel des deux est à préférer. S.

ANTISPASME, mètre antique se composant d'un ïambe et d'un trochée, de la manière suivante ⏑– –⏑, comme dans le mot *verecundus*. Y.

ANTISPASMODIQUE, *v.* SPASME.

ANTISTHÈNE, fondateur de la secte cynique, né à Athènes dans la 89me olympiade (424-21 avant J.-C.), fut disciple du sophiste Gorgias et tint d'abord une école de rhéteur. Mais après avoir entendu Socrate, il renonça aux vains ornemens de l'éloquence pour se consacrer tout entier à la philosophie. Il puisa dans les leçons de ce philosophe un zèle ardent pour la vertu, une haine violente du vice. Il fit consister la vertu à savoir se passer de tous les objets extérieurs, et à s'en rendre indépendant. De là son dédain pour les richesses, les dignités, les plaisirs et même pour la science. Il voulait restreindre l'esprit et le corps au strict nécessaire, et il n'hésita pas à se montrer comme un mendiant, un bissac sur le dos et un bâton à la main. Platon reconnut le vrai but de cette conduite bizarre. « Je vois, dit-il à Antisthène, la vanité percer à travers les trous de ton manteau. » La singularité de cette manière de vivre engagea beaucoup de gens à l'imiter; son disciple le plus remarquable fut Diogène (*voy.* ce mot). Si celui-ci s'est plus distingué par la fermeté et la vivacité de son esprit et par l'originalité de ses expressions, Antisthène sut mettre plus de dignité dans sa conduite : il fut constamment un citoyen vertueux; c'est même lui qui le premier osa poursuivre les accusateurs de Socrate, et qui fut cause de l'exil de l'un et de la condamnation à mort de l'autre; cependant Barthélemy révoque en doute ce fait. Sa conversation était agréable, et Xénophon parle de lui avec éloge, dans son banquet. Après la mort de Socrate, il se retira dans le Cynosarge, gymnase d'Athènes dont on prétend que l'école cynique a pris son nom. De ses nombreux ouvrages nul n'existe aujourd'hui, car les lettres que l'on a sous son nom passent pour apocryphes. *C. L.*

ANTISTROPHE, *voy.* STROPHE.

ANTITHÈSE, du grec ἀντὶ, contre, et θέσις position; figure de rhétorique qui consiste à opposer des pensées les unes aux autres pour leur donner plus d'éclat. Elle exprime un rapport d'opposition ou entre des objets différens, ou entre les qualités, les manières d'être et d'agir d'un même objet. C'est une des figures qui plaisent le plus dans les ouvrages d'esprit et qui produisent le plus d'effet, lorsqu'elle est amenée naturelle-

ment et qu'on en use avec discrétion. Il faut surtout, en s'en servant, éviter l'affectation et la recherche, et opposer des pensées et non des mots, si l'on ne veut pas faire dégénérer l'antithèse en pointe ou en un jeu de mots ridicule, comme dans ce vers de Racine où Pyrrhus oppose l'amour dont il brûle pour Andromaque, aux feux dont il embrasa Troie :

Brûlé de plus de feu que je n'en allumai.

On ne peut s'empêcher de condamner une telle affectation. Cette antithèse de Cicéron : *Vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia,* ne présente qu'une opposition de mots; mais cette pensée d'Auguste parlant à quelques jeunes séditieux : *Audite juvenes senem quem juvenem audivêre senes*, est exprimée d'une manière vive et saillante, parce qu'il y a en même temps opposition de mots et opposition d'idées.

Dans ce vers de Corneille,

Et monté sur le faîte, il aspire à descendre,

et dans celui de Racine,

Je t'aimais inconstant, qu'eussé-je fait fidelle?

l'antithèse est ce qu'elle doit être; elle n'a rien de forcé, et produit l'effet qu'on en attend.

Les écrivains de l'antiquité et les bons auteurs modernes fournissent une infinité d'exemples du degré de beauté auquel l'antithèse peut atteindre. Cette figure convient surtout au style oratoire. Fléchier en a fait un heureux emploi dans le passage suivant d'une de ses plus belles oraisons funèbres :

« La reine était humble sans bassesse, simple sans superstition, exacte sans scrupule, sublime sans présomption. »

Voici une antithèse fort ingénieuse de Lessing qui dit en exprimant son opinion sur un ouvrage : « Ce livre contient beaucoup de bonnes choses et beaucoup de choses nouvelles; mais ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les bonnes choses qu'il renferme ne sont pas nouvelles et que les choses nouvelles ne sont pas bonnes. » G-N.

ANTITRINITAIRES, *voy.* UNITAIRES.

ANTIUM, *voy.* VOLSQUES.

ANTOINE (MARC-), *Marcus Antonius*, le triumvir, fils du préteur de même nom et petit-fils d'Antoine l'orateur, que son éloquence et ses vertus avaient élevé aux plus hautes dignités de l'état. Il était allié à la famille de César, par sa mère Julie, qui avait épousé en secondes noces Lentulus, le complice de Catilina et que Cicéron fit condamner à mort. De là l'origine de la haine de Marc-Antoine contre ce grand écrivain. Des extravagances et des fautes signalèrent ses premières années. Il alla en Grèce étudier l'éloquence et l'art militaire, et suivit de là le consul Gabinius dans son expédition en Syrie. Il y déploya, ainsi qu'en Égypte où il contribua à remettre sur le trône Ptolémée Aulète, beaucoup de courage et d'activité. Les soldats, auxquels il montrait de l'indulgence, de la générosité et de la confiance, lui étaient extrêmement attachés. De retour à Rome, il fit cause commune avec Curion et appuya, comme celui-ci, le parti de César. Il devint augure et tribun du peuple; mais quelques-unes de ses propositions de lois excitèrent contre lui des haines si vives qu'il fut forcé de chercher, avec Curion et Cassius Longinus, un refuge dans le camp de César. Cette démarche fut un des prétextes de la guerre civile entre César et Pompée. Lorsqu'elle éclata, Antoine fut nommé par César gouverneur général de l'Italie; plus tard, il lui amena en Épire des forces considérables. Il commanda l'aile gauche à la bataille de Pharsale, et revint à Rome avec les titres de maître de la cavalerie et de gouverneur de l'Italie; il s'y déshonora tellement par ses excès et par ses violences, que César, à son retour, le traita avec froideur. Vers le même temps, il épousa la veuve de Claudius, Fulvie, qui exerça quelque temps sur lui une influence despotique. Quand César revint d'Espagne, Antoine, par les flatteries les plus basses, regagna ses bonnes graces, et, l'an 44 avant J.-C., il fut son collègue dans le consulat. Cette même année, à la fête des Lupercales, il se jeta aux pieds de César et lui offrit, à deux reprises, le diadème que le dictateur repoussa aux grands applaudissemens de la multitude. Peu après César fut tué, et Antoine aurait partagé son destin si Brutus, qui espérait le gagner au parti de la république, n'eût parlé

en sa faveur. Antoine, au contraire, prononça l'oraison funèbre du mort, déploya sa toge sanglante, et par-là inspira au peuple la rage et le désir de la vengeance. Les meurtriers se virent obligés à la fuite, et Antoine régna quelque temps avec un pouvoir sans bornes. Sur ces entrefaites, le jeune Octave (*voy.*), héritier de César, arrive à Rome, veut traiter d'égal à égal avec Antoine, et, sur son refus, embrasse le parti du sénat. Antoine, trop faible contre cette coalition inattendue, se rendit avec une armée dans la Gaule cisalpine, dont le gouvernement était son partage, et mit le siége devant Mutine (Modène), que Décimus Brutus, général républicain, défendit avec vaillance. C'est à cette époque que Cicéron écrivit ses célèbres Philippiques contre Antoine, non moins dangereux à la liberté de sa patrie que Philippe ne l'avait été à l'indépendance de la Grèce. Le sénat déclara Antoine ennemi public, et les deux consuls, accompagnés d'Octave, entrèrent en campagne contre lui. Antoine battit d'abord Vibius Pansa dans une bataille sanglante; mais à l'arrivée de Hirtius, Antoine fut battu à son tour; toutefois les deux consuls restèrent sur la place, et Octave se mit à la tête de l'armée républicaine. Antoine se retira au-delà des Alpes. Après des négociations infructueuses avec Lépidus qui commandait la Gaule, il se rendit en habit de deuil dans son camp, et s'y concilia si vite le cœur des soldats que ceux-ci forcèrent leur chef à s'unir avec Antoine et même à lui céder le commandement. Munatius Plancus et Asinius Pollion renforcèrent encore avec leur armée le parti d'Antoine : celui-ci, qui, quelque temps auparavant, avait quitté l'Italie en fugitif, y rentra alors suivi de 23 légions et de 10,000 cavaliers. Ceci arriva l'an 43 avant J.-C. Alors Octave, qui jusqu'alors s'était montré, mais seulement en apparence, le partisan du sénat et le défenseur de la liberté républicaine, laissa tomber le masque: il alla au-devant d'Antoine et de Lépide, et eut avec eux, dans une petite île du Reno, aux environs de Bologne (selon d'autres du Panaro, près de Modène), la célèbre conférence dans laquelle ils se proclamèrent triumvirs (*triumviri reipublicæ constituendæ*). Ils se partagèrent le monde romain, et, faisant la revue de leurs ennemis réciproques, chacun abandonna aux autres ses partisans en reconnaissance de ceux qui lui étaient livrés. Après cela les triumvirs entrèrent dans Rome et affichèrent leurs tables de proscription. L'Italie devint un théâtre de meurtre et de rapines. Antoine fit exposer la tête et la main droite de Cicéron sur cette même tribune aux harangues où son éloquence avait remporté tant de victoires, et 2,000 chevaliers périrent victimes de ces proscriptions. La confiscation des biens des proscrits procura pour la guerre une somme de 200 millions de sesterces (environ 40 millions). Les triumvirs nommèrent les magistrats pour plusieurs années. Antoine et Octave se rendirent ensuite en Macédoine (42 ans avant J.-C.), où les forces réunies de leurs adversaires, Brutus et Cassius, formaient une puissante armée. Antoine se trouva à Philippes en face de Cassius qui, ayant vu la bataille se terminer par sa défaite, se fit tuer par un esclave dans l'affaire du lendemain. Ce fut encore Antoine principalement qui força Brutus à prendre la résolution désespérée de son collègue. A la vue du cadavre du vaincu, il témoigna une profonde émotion, le couvrit de son manteau et le fit inhumer honorablement. Antoine alla ensuite en Grèce, visita dans Athènes les écoles publiques, et donna à cette cité, encore brillante après sa chute, des preuves de son estime. De la Grèce il se rendit en Asie. Arrivé en Cilicie, il ordonna à la reine d'Égypte Cléopâtre (*voy.* l'art.) de justifier sa conduite devant lui. La reine parut en personne et sut enchaîner pour jamais le vainqueur. Antoine la suivit à Alexandrie, et là, au milieu de dissipations non interrompues, il oublia les affaires jusqu'à l'instant où la nouvelle des hostilités auxquelles se portaient l'un contre l'autre, en Italie, Fulvie sa femme et Octave, l'éveillèrent au sein des voluptés. Il s'ensuivit une courte guerre qui même était terminée à l'avantage d'Octave avant l'arrivée d'Antoine en Italie. La mort de Fulvie facilita la réconciliation qui fut scellée par l'union d'Antoine avec Octavie, sœur d'Octave. Les deux

maîtres de l'empire procédèrent à un nouveau partage : Antoine eut l'Orient, Octave l'Occident : le faible Lépide, admis au partage pour la forme, reçut l'Afrique. Une concorde parfaite régnait en apparence entre les deux triumvirs; Antoine, après son retour en Orient, s'adonna de nouveau aux mêmes désordres et commit les injustices les plus évidentes. Après une seconde campagne honteuse contre les Parthes, il s'empara par trahison du roi d'Arménie, Artavasde, et le conduisit en triomphe à Alexandrie. Cependant Octave ne manquait point d'exciter l'inimitié des Romains contre Antoine par ses rapports sur sa conduite. La guerre entre ces deux rivaux devenait inévitable, et tous deux commençaient à s'y préparer; mais Antoine, au milieu de fêtes perpétuelles, négligeait de prendre ses précautions, et remplissait de musiciens, de bouffons et de gens de plaisir l'île de Samos, dans laquelle devaient se rassembler ses troupes. Sa séparation publique d'avec Octavie lui attira la désapprobation générale; enfin on déclara dans Rome la guerre à la reine d'Égypte, et l'on dépouilla Antoine du consulat et de son titre de gouverneur. Chaque parti rassembla ses forces militaires, et Antoine perdit à la bataille navale d'Actium (*voy.* ce mot), l'an 31 avant J.-C., l'empire du monde. Il suivit honteusement Cléopâtre qui fuyait après l'avoir vainement attendu. L'armée de terre se soumit au vainqueur. Alors Antoine alla en Libye, où une armée assez considérable qu'il y avait laissée en réserve était sa dernière espérance; mais elle penchait pour le parti d'Octave. La douleur qu'il en ressentit fut si vive qu'on eut peine à l'empêcher de mettre fin à ses jours. Revenu en Égypte, il vécut dans la retraite et l'obscurité jusqu'à ce que Cléopâtre réussit à le ramener dans son palais. Leurs fêtes furent interrompues par l'arrivée d'Octave qui rejeta toutes les propositions de paix et de conciliation. Quand il parut devant Alexandrie, Antoine sembla retrouver son ancien courage; il fit une sortie à la tête de sa cavalerie, et força les ennemis à la retraite. Mais, bientôt délaissé par son armée et par la flotte égyptienne, soupçonnant même Cléopâtre de le trahir, il perdit courage de nouveau, et se rendit au palais de la reine pour se venger d'elle. Celle-ci se déroba à ses coups par la fuite, et le trompa en faisant répandre le bruit de sa mort. Alors décidé à mourir, Antoine se précipita sur son épée (l'an 30 avant J.-C.). Selon Plutarque, Antoine avait prié son esclave Éros de le tuer; celui-ci se présenta, feignant d'être prêt à lui obéir; et ayant prié son maître de détourner le visage, il se perça lui-même et tomba aux pieds de son maître. Antoine, frappé de cette preuve d'héroïsme et d'attachement, se perça alors de son épée. Ayant appris ensuite que Cléopâtre vivait encore, il se fit porter près d'elle pour mourir dans ses bras (*voy.* AUGUSTE et CLÉOPATRE). Il était âgé de 53 ou 56 ans. Nous avons dit plus haut que Plutarque a écrit la vie de ce triumvir; son histoire est aussi racontée avec détail par Appien dans ses Guerres civiles, et par Dion Cassius. Les harangues et les épîtres de Cicéron renferment sur lui de précieux renseignemens. *C. L.*

ANTOINE (SAINT), surnommé *Abbas* et le Grand, naquit à Côme, près d'Héraclée, dans la Haute-Égypte, l'an 251. Ses parens, distingués par leurs richesses et plus encore par leur piété, lui donnèrent une éducation très religieuse et très soignée, mais ne l'initièrent point à la connaissance des belles-lettres, et il ne sut jamais que la langue égyptienne. Il n'avait pas encore vingt ans, qu'étant entré dans une église au moment où on lisait ces paroles de l'Évangile : *Allez; vendez ce que vous avez, donnez-en la valeur aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel,* il se les appliqua, distribua une partie des biens qu'il avait hérités de ses parens, vendit tout le reste, en donna le prix aux indigens, et ne se réserva que ce qui était nécessaire à sa propre existence et à celle de sa sœur dont le soin lui avait été confié. Très peu de temps après, ayant entendu ces paroles de saint Matthieu : *Ne soyez point en peine du lendemain,* il se défit de ce qu'il s'était réservé, mit sa sœur dans un monastère de filles, et s'enfonça dans le désert, où il pratiqua, sous la conduite d'un vieillard, toutes les austérités qui lui ont acquis une si grande

réputation, et se livra à tous les exercices de piété qui ont servi de modèle à la vie *ascétique*.

Quelque éloigné qu'il fût du tumulte du monde, Antoine s'en croyait encore trop près. A l'âge de 35 ans il passa le bras oriental du Nil, se retira dans un vieux château situé sur le sommet d'une montagne, et y vécut dans une retraite si austère, pendant vingt ans, qu'il n'avait de communication qu'avec celui qui lui apportait du pain de temps en temps. En 305 il descendit de sa montagne, à la prière d'une multitude de solitaires qui désiraient de vivre sous sa direction, et fonda le monastère de *Faïoum*, qui n'était guère d'abord qu'un amas de cellules éparses çà et là, près de Memphis et d'Arsinoé. On verra dans sa *Vie*, composée par saint Athanase, quelles étaient ses occupations journalières et quelles maximes il s'efforçait de graver dans le cœur de ses disciples.

La persécution suscitée à l'église par Maximin, en 311, obligea Antoine de sortir de son monastère et de se rendre à Alexandrie pour encourager les chrétiens, et plus encore dans l'espérance d'obtenir la couronne du martyre. Au bout d'un an la persécution cessa, et Antoine reprit le chemin de la solitude. Cependant il ne tarda pas à en sortir pour aller fixer sa demeure sur le mont Colzin, qu'on a depuis appelé de son nom, à une journée de la Mer-Rouge et à trois journées de son premier monastère. Il se logea, en arrivant au pied de la montagne, dans une cellule très étroite, se réservant les deux cellules qui étaient taillées dans le roc, au sommet de Colzin, pour se mettre à l'abri de l'importunité des visitans. Il ne put cependant les éviter : ses anciens disciples découvrirent son asile; ils s'empressèrent de lui apporter des alimens et de recevoir de sa bouche ces ferventes instructions qui les avaient si long-temps portés à la vertu. Il les suivit même dans leur monastère, où il fit passer dans l'ame des nouveaux venus, par ses discours et par ses exemples, toute l'ardeur dont il était embrasé. Il alla voir aussi sa sœur qui le reçut avec la satisfaction la plus vive.

De retour à Colzin il devint l'oracle des solitaires (désignés sous le nom de *jérosolimitains*) et même des gens du monde (appelés *Égyptiens*) qu'attirait au désert l'éclat de sa renommée. Ce concours donna naissance au monastère de Pispir ou Pispiri, d'abord habité par des solitaires qui ne désiraient rien tant que de se former sur un si parfait modèle. Ceux qui ne pouvaient le voir et l'entendre le consultaient par des messagers. Ceux qui le visitaient ne trouvaient pas seulement auprès de lui des conseils, ils en recevaient encore un accueil favorable et des rafraichissemens que lui fournissaient le travail de ses mains et la culture d'un petit jardin.

En 355 il fit le voyage d'Alexandrie pour disputer avec les Ariens (*voy.*) et les ramener à la croyance du concile de Nicée (*voy.*). Il y trouva saint Athanase, avec lequel il se lia étroitement, et le célèbre Didyme, qu'il tâcha de consoler de sa cécité, par la considération de son étonnante pénétration et des vastes connaissances qu'il avait amassées. On rapporte que, dans ses entretiens avec des philosophes, il leur parlait souvent de la raison comme supérieure à la science, et comme nécessaire avant tout. On dit aussi que quelques-uns d'entre eux lui ayant demandé à quoi il pouvait s'occuper dans son désert, puisqu'il était privé du plaisir de la lecture, il répondit : *La nature est pour moi un livre qui me tient lieu de tous les autres.*

Lorsqu'il sentit sa fin approcher, il visita, pour la dernière fois, les monastères qu'il avait fondés, et où vivaient quinze mille cénobites. Il se retira ensuite sur le mont Colzin, avec ses disciples bien-aimés, Macaire et Amathas. Il leur renouvela la défense qu'il leur avait faite si souvent d'embaumer son corps, suivant la coutume des Égyptiens. Macaire et Amathas l'embrassèrent; puis il étendit ses pieds, et expira l'an 356, à l'âge de 105 ans, sans avoir éprouvé aucune des infirmités de la vieillesse.

L'église a placé sa fête au 17 janvier. On peut voir dans les *Tablettes romaines*, pages 87 et 177, la manière dont on la célèbre à Rome. Cet article est très piquant. On prétend que son corps fut découvert en 561 et transféré à Alexan-

drie; qu'en 635 on le transporta à Constantinople, d'où il fut porté à Vienne vers l'an 980. La croyance de la possession de ce corps fit instituer, près de cette dernière ville, un ordre de *chanoines réguliers-hospitaliers*, qui depuis a été réuni à l'ordre de Malte par bulles du 17 décembre 1776 et 7 mai 1777. Les reliques de saint Antoine furent transférées, sur la fin du XIVe siècle, de Vienne à l'abbaye de Montmajeur-les-Arles, et le 9 janvier 1491 à Saint-Julien d'Arles, où l'on croyait qu'elles étaient encore à l'époque de la révolution. Partout, dit-on, elles guérissaient toutes sortes de maladies, et principalement celle qui était connue sous le nom de *feu sacré* ou *feu Saint-Antoine*.

La règle qu'on attribue à saint Antoine n'est pas de ce patriarche des cénobites, et les religieux qui portent son nom suivent les pratiques recommandées par saint Basile.

Saint Athanase nous a conservé une lettre de saint Antoine, en réponse à celle que lui écrivit l'empereur Constantin, de concert avec ses fils Constance et Constant. Le patriarche d'Alexandrie Abraham Ecchellensis a publié vingt lettres sous le nom de saint Antoine, Paris, 1641, in-12; mais il n'y en a que sept qui paraissent être de lui. Les Bollandistes en ont publié une adressée à saint Théodore, abbé de Tabenne. On en trouve deux, en langue de la Thébaïde, dans les *Ægyptiorum Codicum Reliquiæ* du père Mingarelli, Venise, 1785; et on présume qu'il en existe plusieurs autres dans les monastères d'Égypte. J. L.

La légende ne borne pas ses récits aux faits authentiques de la vie de ce saint. Le quadrupède immonde qu'on lui a donné pour compagnon, la légion de diables qui venait le tenter au désert et qu'il faisait fuir en lui *flanquant de l'eau bénite par le nez*, ont plaisamment exercé le crayon de Callot et le pinceau grotesque de plusieurs peintres flamands. Ils sont le sujet d'un joli *pot-pourri* de Sédaine, et du nouvel opéra de la *Tentation*. Il n'est pas de saint plus populaire que saint Antoine, et son singulier compagnon est devenu proverbial. V-E.

ANTOINE (SAINT) DE PADOUE, né à Lisbonne le 15 août 1195, entra en 1220 dans l'ordre des Franciscains, devint un des disciples les plus dévoués de saint François d'Assise, et voyagea en Afrique, en France et en Italie, prêchant avec une grande chaleur, qui attira vivement l'attention sur lui. Ce saint, mort en 1231 et canonisé l'année suivante, est surtout en honneur en Italie et dans le Portugal.

ANTOINE (CLÉMENT-THÉODORE), le roi actuel de Saxe, né le 27 décembre 1755, et 4e fils de l'électeur Frédéric-Chrétien qui mourut en 1763, quelques mois seulement après son avénement, et de la spirituelle Marie-Antoinette de Bavière, fille de l'empereur Charles VII. Dès sa jeunesse il se fit remarquer par un goût décidé pour la musique et pour la généalogie, et il fit des progrès remarquables dans l'une et l'autre science. On l'avait d'abord destiné à l'état ecclésiastique; mais l'électeur, son frère aîné, étant resté long-temps sans avoir d'enfans, on maria le jeune prince pour prévenir l'extinction possible de la dynastie Albertine (*voy.*). Il épousa, en 1781, la princesse Marie de Sardaigne âgée alors de 17 ans, et qui mourut l'année suivante. Cinq ans après il s'unit en secondes noces avec la fille aînée de l'empereur Léopold II, Marie-Thérèse, qui resta sa fidèle compagne pendant quarante ans. Mais les quatre enfans qu'elle donna au prince Antoine moururent tous dans la première jeunesse, alors les espérances du peuple se reportèrent sur le prince Maximilien, son frère cadet, marié à la princesse Caroline de Parme, et chef d'une famille florissante. Pendant le règne de Frédéric-Auguste III, Antoine ne prit aucune part aux affaires publiques; mais les maux qui, depuis 1806, assaillirent sa patrie troublèrent la paix de sa vie retirée, et en 1809 il fut forcé de s'expatrier, cherchant avec la famille royale un asile tantôt à Francfort, tantôt à Prague et à Vienne. De retour à Dresde, après les désastres de l'armée française, il partagea les inquiétudes et les peines des Saxons, et bientôt le rétablissement de la paix le rendit à ses anciennes habitudes de famille. Quelques voyages en Allemagne et en Italie sont les seuls événemens qui

marquèrent dans sa vie paisible, jusqu'en 1827. Le roi de Saxe étant mort le 5 mai de la même année, Antoine fut appelé à lui succéder, mission qu'il dut regarder comme un sacrifice à faire à la patrie, bien plus que comme un avantage qui flattât son ambition. Le peuple saxon était d'ailleurs prévenu contre lui : son extrême attachement à l'église catholique dont il est membre, et sa grande piété donnaient des appréhensions fâcheuses à une population déjà mécontente des progrès qu'elle voyait faire, dans un pays protestant, à l'influence du parti romain. Antoine termina par la convention du 16 septembre 1828 la liquidation difficile à laquelle l'ancienne réunion du grand-duché de Varsovie à la Saxe avait donné lieu; il introduisit quelques améliorations dans l'administration judiciaire, rendit moins onéreuses au peuple les chasses royales, créa des établissemens agricoles et autres, et témoigna à ses sujets les mêmes sentimens paternels que le dernier roi leur avait voués. Mais il ne toucha pas à l'édifice vermoulu des anciennes institutions saxonnes. La diète de 1830 eut lieu sans qu'aucun changement fut apporté aux formes gothiques suivies dans cette assemblée. Le roi resta stationnaire quand le siècle marchait, cherchant à arrêter l'essor des esprits, après que la révolution française de juillet eut éclaté. Un autre reproche qu'on lui adressait c'est d'avoir opposé des entraves à l'ardeur avec laquelle les Saxons se préparaient à célébrer le troisième jubilé de la confession d'Augsbourg. Malgré le caractère irréprochable du roi, ces griefs se firent entendre partout. Encouragées par l'assentiment de la bourgeoisie exclue de tout contrôle du budget et des affaires municipales, et humiliée dans la diète par le mode de participation qui lui appartenait, les classes inférieures, excitées d'ailleurs par le retentissement que la révolution de juillet avait dans toute l'Europe, firent entendre des menaces. Une violente émeute eut lieu à Dresde le 9 septembre 1830 : la populace s'empara de l'hôtel-de-ville et le dévasta, et l'indécision des troupes envoyées contre elle ne fit qu'augmenter sa violence. Ces troupes ayant été repoussées et la révolte ayant gagné du terrain, les bourgeois qui n'avaient pas voulu l'étouffer à son origine, mais qui en craignaient les suites pour eux et leurs familles, se réunirent pour aviser au moyen de rétablir l'ordre, ils demandèrent l'organisation d'une garde communale; et, avant que l'autorisation en fût donnée, ils s'inscrivirent sur les rôles. Leur intervention ayant ramené la paix publique, le gouvernement reconnut l'urgence de certaines améliorations, et fit à cet égard des promesses qu'une commission nommée par lui fut chargée de réaliser. Mais ces réformes, relatives seulement à l'organisation municipale, loin de satisfaire la nation, lui firent sentir plus vivement le besoin d'une garantie pour l'avenir. Elle fut hautement demandée, et tous les regards se tournèrent vers le prince Frédéric, neveu du roi, qui inspirait à tous plus de confiance. Le vœu des habitans de Dresde appelait ce prince, sinon au trône, au moins à la direction des affaires; et ce vœu commença de se faire entendre avec tant de force qu'on dut se préparer à des nouvelles concessions. Antoine qui avait déjà fait preuve de sagesse en refusant, pendant la dernière émeute, de donner l'ordre qu'il fût tiré sur les rassemblemens, mérita la reconnaissance publique en cédant encore une fois aux circonstances menaçantes au milieu desquelles il se trouvait placé. Par ordonnance du 13 septembre, le prince Frédéric fut nommé corégent, et le lendemain Antoine le présenta lui-même en cette qualité aux habitans de sa capitale. Cette concession et les assurances que le prince ne tarda pas à donner rétablirent le calme; les troupes d'abord éloignées de la ville rentrèrent sans obstacle; Leipzig arrêta le mouvement qui l'entraînait, et les améliorations nécessaires purent être méditées et mûries avant d'être introduites dans l'administration. Une nouvelle charte constitutionnelle fut rédigée et discutée entre le roi et les anciens états. Le 4 septembre 1831, Antoine la promulgua et prêta ce serment : « Je jure, par ma parole de prince, de conserver et de défendre cette constitution : puisse-t-elle être pour mon peuple un gage de salut et de bénédiction! » D'autres réformes suivi-

rent; et le roi rendit un nouveau service à son pays en entamant des négociations avec la Prusse relativement à un traité de commerce, qui ferait adhérer la Saxe à un système pour lequel plusieurs autres états de la Confédération se sont déjà déclarés,et qui contribuera, plus que toute autre chose, à établir l'unité dans la patrie commune des Allemands. J. H. S.

ANTOINETTE, *Voy.* Marie-Antoinette.

ANTOMMARCHI, médecin corse, devenu célèbre par son dévouement à Napoléon. Lorsque l'empereur fut confiné sur le rocher de Sainte-Hélène, le docteur Antommarchi, alors professeur distingué d'anatomie à l'université de Florence, sollicita l'honneur de se consacrer au soulagement d'une si grande infortune. Après avoir été agréé par la famille Bonaparte, il essuya mille tracasseries de la part de la police, avant de pouvoir parvenir auprès de l'illustre captif, auquel on venait d'ôter O'Méara, médecin qui avait mérité son estime et sa confiance. Napoléon, que les vexations dont il était l'objet avaient rendu défiant, reçut d'abord avec froideur le nouveau venu ; mais bientôt cette réserve fit place à l'abandon le plus parfait et à la plus confiante intimité. Les relations diverses, publiées par les personnes qui partagèrent volontairement la captivité de l'empereur, attestent ce fait qui est encore prouvé par le legs que Napoléon a fait dans son testament au docteur Antommarchi. Ce médecin éclairé comprit bien la manière dont il devait traiter un malade de cette trempe; au lieu de drogues, il lui prescrivit l'exercice du jardinage, auquel Napoléon se livra sous la direction d'un de ses domestiques. Lorsqu'une cruelle maladie eut mis fin à la vie du prisonnier, Antommarchi, auquel il avait recommandé de faire l'ouverture de son corps, refusa de signer le procès-verbal de l'opération à laquelle il assista cependant, et, qui d'ailleurs, ne fut de sa part l'objet d'aucune protestation. Antommarchi, de retour en Europe, se rendit auprès de l'archiduchesse Marie-Louise, à laquelle Napoléon l'avait adressé avant de mourir : mais il ne resta point auprès de cette princesse, et revint en France, pays qu'il quitta en 1831 pour se rendre en Italie. Son premier soin fut de publier la relation des derniers momens de Napoléon. En lisant ce récit, plein de simplicité et d'abandon, on admire plus le prisonnier de Sainte-Hélène que le conquérant de l'Europe, et l'on partage les sentimens affectueux qu'il avait su inspirer à tous ceux qui l'ont vu de près.

Depuis cette époque, le docteur Antommarchi a repris les travaux de sa profession, et a donné ses soins au grand ouvrage intitulé l'*Anatomie du corps humain*, avec planches noires et coloriées, ouvrage qu'il avait entrepris avec Mascagni et qu'il a continué depuis la mort de ce dernier. Un procès dont il fut menacé au commencement de 1831, à la suite d'un article de journal, dans lequel il plaidait la cause du duc de Reichstadt, n'eut pas de suites fâcheuses pour lui. M. Antommarchi vient de publier le masque de Napoléon qu'il a moulé sur cet illustre visage peu de temps après la mort de l'empereur. F. R.

ANTONELLE (Pierre-Antoine), républicain ferme, ardent et inflexible. Né en 1747 à Arles, d'une noble et riche famille, il quitta le service en 1783 pour se livrer avec passion aux études philosophiques et politiques. Son *Catéchisme du Tiers-État* lui valut d'être élu maire de sa ville natale et d'être loué par Mirabeau. Il se dévoua tout entier à la cause populaire : on le vit successivement chargé d'importantes missions à Marseille et à Avignon, député à l'Assemblée législative, acteur au 10 août (*voy.* Aout), commissaire envoyé près de l'armée des Ardennes pour annoncer la déchéance de Lafayette, qui le fit arrêter, lui et ses collègues; juré au tribunal révolutionnaire, et depuis chargé par la Convention de constituer un gouvernement à Saint-Domingue, d'où l'écarta la tempête. Toutefois, Antonelle ne trempa point dans toutes les horreurs du tribunal révolutionnaire, et il parut conserver dans son républicanisme une sorte d'impartialité philosophique. Dans le procès des vingt-deux Girondins, il se récusa publiquement et fut jeté en prison; au 13 vendémiaire, il défendit la Convention qui pourtant avait persécuté les jacobins de-

puis le 9 thermidor; le directoire voulut se l'attacher comme écrivain, il écrivit contre le directoire. Impliqué dans la conspiration de Babeuf (*voy.* ce nom), il fit, non pas pour lui mais pour ses coaccusés, une défense énergique, et fut acquitté. Député aux *Cinq-Cents*, le directoire donna l'ordre au *conseil des anciens* de l'éliminer. Proscrit par Bonaparte consul, il se consola par un voyage scientifique en Italie. Il vivait oublié à Arles, sa patrie, quand, tout à coup, saisissant le moment où tombait Napoléon, en 1814, il lança dans le public sa brochure intitulée *Réveil d'un Vieillard.* A sa mort, en 1819, le clergé lui refusa la sépulture chrétienne; mais ses nombreux amis le portèrent à bras jusqu'à sa tombe. H-D.

ANTONELLO, peintre célèbre, né en 1426, à Messine, dont il a toujours conservé le nom. Ce fut lui, dit-on, qui le premier fit connaitre en Italie l'art de peindre à l'huile; mais les contradictions choquantes qui existent chez les biographes qui se sont occupés de ce maître jettent une grande obscurité sur son compte. On place sa mort à l'année 1475; mais la date de ses tableaux qui existent encore ne permet guère de douter qu'il mourut plus tard, en 1496. Quoi qu'il en soit, on rapporte qu'à son retour de la Flandre, où il était allé pour apprendre le grand art de peindre à l'huile, Antonello communiqua son secret à Dominique Vénitien, et que celui-ci, se trouvant à Florence, le confia à son tour à André del Castagno, qui, poussé par une horrible jalousie, l'assassina pour n'avoir point de rival; mais déjà Antonello avait initié à son secret le peintre Pino de Messine, son ami; et Roger de Bruges, élève de Van-Dyck, l'avait fait connaitre à Venise. Il y eut donc, au contraire, parmi les peintres, dès le principe, une rivalité qui enfanta les chefs-d'œuvre que l'on admire encore aujourd'hui dans toute l'Italie; aussi, Antonello de Messine, resta-t-il toujours au-dessous des grands maîtres, ses contemporains, car il n'avait, pour balancer leur talent, que le mérite d'avoir apporté le premier, en Italie, le secret de Jean de Bruges. D. A. D.

ANTONIN-LE-PIEUX (TITUS AURELIUS FULVIUS), était originaire de Nemausus (Nîmes), dans la Gaule, et naquit à Lavinium, près de Rome, l'an de J.-C. 86. Son père, Aurelius Fulvius, avait été revêtu du consulat, et lui-même parvint à cette dignité en l'année 120. Il fut un des quatre consulaires entre lesquels Adrien partagea le commandement suprême de l'Italie. Il alla ensuite, comme proconsul, en Asie, et s'éleva de plus en plus à Rome dans la faveur d'Adrien. Son épouse, Faustine, fille d'Annius Verus, et dont il chercha, par une sage modération, à soustraire les déréglemens aux regards de l'empire, lui donna beaucoup d'enfans; tous moururent, sauf Faustine, depuis épouse de Marc-Aurèle (*voy.*) En 138, il fut adopté par Adrien, et en revanche il adopta Lucius Verus et Marcus Aurelius Verus (Marc-Aurèle); la même année le vit parvenir à l'empire. Le monde romain goûta sous lui le calme et le bonheur. Simple et modéré dans sa vie privée, bienfaisant pour l'infortune, ami de la vertu et de la sagesse, il fut le père de son peuple; il répétait souvent ces belles paroles de Scipion : « J'aime mieux sauver la vie d'un citoyen que donner la mort à mille ennemis ». Sa prudente économie le mit en état de diminuer les charges publiques; il abolit expressément toutes les persécutions contre les chrétiens; il ne fit que peu de guerres; cependant, il combattit en Bretagne, où il agrandit le domaine des Romains et où il fit élever une nouvelle muraille pour arrêter les incursions belliqueuses des Pictes et des Scots. Le sénat lui donna le surnom de *Pius* (c'est-à-dire qui a la piété filiale), parce que dans sa reconnaissance il honora le souvenir d'Adrien, son second frère, par la construction d'un temple. Des incendies, des inondations et des tremblemens de terre causèrent beaucoup de dommages en divers lieux sous son règne; mais sa libéralité adoucit les suites de ces désastres. Il mourut l'an 161, à l'âge de soixante-quatorze ans, dans la vingt-troisième année de son règne. Ses cendres furent placées dans le tombeau d'Adrien; le sénat fit élever en son honneur une colonne, encore célèbre sous le nom de colonne Antonine. Tout l'empire le

pleura et ses successeurs ajoutèrent son nom au leur, comme un ornement.

La *colonne Antonine*, haute de 140 pieds, en y comprenant la statue de saint Paul, qui la surmonte aujourd'hui, et d'un diamètre de 11 pieds, est une imitation de la colonne Trajane (*voy.* TRAJAN). Sous le pontificat de Sixte V, elle fut restaurée par Fontana; des bas-reliefs très saillans, placés sur les blocs de marbre qui forment le fût de la colonne, représentent les victoires de Marc-Aurèle sur les Marcomans. *C. L.*

ANTONIN-LE-PHILOSOPHE *Voy.* MARC-AURÈLE.

ANTONOMASE (de ἀντὶ, et ὄνομα, le nom), trope par lequel on emploie, au lieu d'un nom propre, une qualité caractéristique (exemple : le fils de Vénus pour dire l'amour) ou un nom propre au lieu d'un nom commun (exemple: un Cicéron pour un orateur). *C. L.*

ANTRAIGUES (EMMANUEL-LOUIS-HENRI DE LAUNEY, comte d'). Il servait, avant la révolution, en qualité d'officier, mais il fut obligé, dit-on, de se démettre pour avoir manqué de cœur dans un duel. Les contrastes de sa vie, ainsi que sa fin tragique et un peu mystérieuse, offrent quelque intérêt. Il embrassa d'abord avec fureur les principes de la révolution française : son *Mémoire sur les États-Généraux, leurs droits et la manière de les convoquer* (1788), est un manifeste hardi et une philippique assez éloquente. Doué d'une taille avantageuse, on ne l'appelait à la cour que le *beau conjuré*. Mais à l'assemblée constituante, ses opinions, ses discours et ses votes, par calcul sans doute, se contredirent à tel point, qu'à un court intervalle il appuya le *veto* du roi et proposa une république fédérative. Perdu dans l'opinion, il émigra pour se donner une meilleure position, et, d'ardent démocrate, il devint alors aristocrate fougueux, ne promettant rien moins que d'être le *Marat de la royauté*. Ici commence sa carrière d'intrigues. L'Espagne, la Russie, l'Autriche, l'Angleterre, l'émigration se l'attachèrent; et il lui fallut de grandes ressources d'esprit pour servir tant de maîtres à la fois et les consulter tous, malgré la diversité de leurs intérêts. Ministre de Louis XVIII, conseiller de légation russe, attaché à l'ambassade anglaise; confident intime de Charles IV, roi d'Espagne; enfin, conseiller d'état de l'empereur Alexandre en 1803 : tout cela fut le prix de sa rare aptitude et d'une complaisance singulière qui se chargeait de toutes sortes de négociations. Venise fut le principal théâtre de son activité. Le général Bernadotte, par ordre du gouvernement français, le fit saisir à Trieste et conduire à Milan, où il gagna sa liberté en révélant ses turpitudes. Depuis, il perdit toute son influence. En 1812, retiré en Angleterre, il fut assassiné avec sa femme par un domestique italien nommé Lorenzo, qui se tua lui-même sur-le-champ. La saisie subite de ses papiers, ordonnée par le gouverneur anglais, et leur disparition jettent quelque chose d'inexplicable sur cette misérable mort. H-D.

ANUBIS, mot égyptien qui signifie *doré*, de *nub*, or. Nommé *Anbo* sur les monumens, Anubis est un des principaux dieux égyptiens. Honoré primitivement sous la forme d'un chien, il eut dans la suite la forme d'un homme à tête de chien, d'où l'épithète de *Cynocéphale*. La légende sacrée le disait fils d'Osiris, qui l'eut de Nephthys, s'imaginant avoir commerce avec Isis, sa femme; Isis, convaincue de ce qui était arrivé par la couronne de lotus qu'Osiris avait laissée chez Nephthys, chercha l'enfant que sa mère avait exposé dans la crainte du courroux de Typhon, le trouva à l'aide d'un chien, et eut en lui un gardien et un compagnon fidèle. Anubis est le gardien des dieux, comme le chien est celui des hommes; ainsi s'exprime Plutarque. Selon Diodore, Osiris fut accompagné dans ses campagnes par ses fils Anubis et Macédon. Anubis portait un casque garni d'une peau de chien. D'après la théologie astronomique des Égyptiens, Anubis était le septième des huit dieux de la première classe, et son nom était synonyme de celui de Mercure. Comme tel, il présidait à une des heures du jour et était le génie de la sagesse. Sa forme originaire provient sans doute du culte rendu aux animaux par les Égyptiens; il était considéré comme le génie protecteur de la chasse. Les Grecs le retrou-

vèrent dans leur Hermès (Mercure), et il se fondit ainsi avec lui; mais on sait déjà à quoi s'en tenir sur ces *accommodations* helléniques (*voy.* AMMON). *C. L.*

ANUS, mot latin qui a passé dans notre langue et qui sert à désigner l'orifice inférieur de l'intestin rectum, destiné à l'excrétion des matières fécales. La structure de cet orifice est telle qu'elle soustrait l'animal à la nécessité de rendre à chaque instant les excrémens; un anneau musculeux le ferme, et cède à l'influence de la volonté, puisqu'on peut commander jusqu'à un certain point au besoin d'évacuer les résidus de la digestion. Chez les animaux très inférieurs, l'anus proprement dit n'existe pas, et un même orifice sert à introduire la nourriture et à en chasser les parties superflues. Chez l'homme et chez les animaux qui s'en rapprochent, l'anus offre une disposition analogue, savoir : un anneau musculo-membraneux, appelé *sphincter* (*voy.* ce mot), des ganglions muqueux propres à fournir une humeur qui favorise le passage des matières solides, enfin des replis qui permettent à cette ouverture de subir au besoin, sans se rompre, une dilatation considérable. Des vaisseaux sanguins volumineux, et un tissu cellulaire abondant et lâche, environnent l'anus et rendent raison de diverses maladies qui peuvent se manifester dans cette partie.

L'anus peut être le siége de diverses affections; souvent les enfans, en venant au monde, présentent une obturation de cette partie. Chez l'adulte, des abcès se manifestent dans son voisinage, s'ouvrent et laissent après eux des *fistules* (*voy.* ce mot); des *ulcères*, des *gerçures*, des *végétations* peuvent s'y développer; enfin, les vaisseaux qui l'entourent peuvent subir une dilatation variqueuse (*voy.* HÉMORRHOÏDES).

ANUS CONTRE-NATURE. On appelle ainsi une ouverture faite à la partie inférieure du canal intestinal à une certaine distance de son extrémité, et donnant issue, en totalité ou en partie, aux matières fécales. Tantôt l'anus contre-nature est une infirmité qu'on apporte en naissant, tantôt il est le résultat d'une opération que l'on pratique après la naissance. Lorsqu'en effet un enfant vient au monde sans ouverture à l'anus, et avec une oblitération de la partie inférieure de l'intestin rectum, on est dans l'obligation de faire une incision dans la côte gauche du bas-ventre, d'aller chercher l'intestin qu'on coupe en travers et qu'on fixe dans la plaie. Plus fréquemment, l'anus contre-nature est la suite d'une hernie étranglée, lorsque l'intestin est gangrené et que la tumeur a été ouverte, soit par la nature, soit par l'instrument tranchant. Quelle que soit d'ailleurs l'origine de l'anus contre-nature, il consiste dans une ouverture située généralement dans l'une ou l'autre aine ou au nombril, et par laquelle on voit s'écouler incessamment les matières fécales, parce qu'il n'existe pas là d'anneau musculeux comme à l'anus naturel.

Long-temps cette cruelle infirmité fut regardée comme incurable, et les malades étaient réduits (c'est d'ailleurs toujours le cas de ceux chez qui elle date de la naissance) à porter un appareil plus ou moins bien construit, et destiné à recevoir les matières intestinales. On avait vu cependant quelquefois leur cours se rétablir dans le bout inférieur de l'intestin, et l'ouverture fistuleuse, car c'est une véritable fistule, se cicatriser; mais ce n'est que dans ces derniers temps que la chirurgie a tenté la guérison et qu'elle a eu le bonheur de l'obtenir. Le principal obstacle au rétablissement du cours des matières était l'espèce d'éperon formé par l'adossement des deux bouts de l'intestin. Sa destruction, au moyen d'une pince-mousse qui provoque une adhérence à mesure qu'elle divise la bride, met fin à la maladie; le sujet commençant à rendre les excrémens par le rectum, la plaie extérieure se rétrécit peu à peu et finit par se cicatriser. Nous ne faisons qu'indiquer ici cette belle et savante opération qui, simple en apparence, n'en est pas moins une des plus belles conceptions chirurgicales, et qui a rendu à la société des individus qu'une dégoûtante infirmité en avait depuis long-temps bannis.

Il faut dire cependant que si au moment même où l'anus contre-nature s'établit, le malade est l'objet de soins

éclairés, la guérison peut s'opérer au moyen de la compression des corps dilatans, d'une position convenable; mais l'opération dont nous venons de parler, et à laquelle se rattache le nom de M. Dupuytren, permet de réussir dans des cas qu'on avait coutume d'abandonner comme au-dessus de toute ressource; et ce qui doit la faire apprécier plus encore, c'est que l'anus contre-nature, outre le dégoût qu'il inspire, produit un désordre habituel des digestions qui, outre les affections érysipélateuses qui surviennent dans les environs de l'ouverture, altèrent la santé et abrègent l'existence. F. B.

ANVERS (Antwerpen), port marchand célèbre, chef-lieu de la province du même nom, dans le royaume de Belgique.

Cette ville, aussi fameuse dans l'histoire, comme place de guerre, que florissante pendant des siècles par un commerce immense, est située sur la rive droite de l'Escaut; et de l'ouverture ou de la fermeture de ce fleuve a toujours dépendu sa prospérité. Huit canaux et trois bassins creusés par ordre de Napoléon donnent aux plus grands bâtimens la facilité de venir se ranger le long des quais. Anvers, déchue de son ancienne splendeur, renferme encore beaucoup de richesses : c'est une ville vaste et ornée d'un grand nombre d'édifices remarquables, parmi lesquels on distingue la cathédrale, dont la voûte repose sur 125 colonnes, et dont la flèche, haute de 444 pieds, dispute à celle de la cathédrale de Strasbourg le premier rang parmi les constructions les plus élevées. Dans la nef de l'église, on trouve le monument de Rubens, dont on admire aussi les plus grands chefs-d'œuvre dans l'église gothique de Notre-Dame. D'autres édifices dignes du plus haut intérêt sont : la Bourse, qui fut long-temps la première de toutes; l'hôtel des Ostrelins, où la ligue Anséatique avait jadis un vaste entrepôt; le Palais-Impérial, que Napoléon avait fait construire; l'Arsenal, etc. Patrie d'un grand nombre d'artistes, de Van Dyck, de Calvart, des deux Teniers, de Floris, etc., Anvers a toujours favorisé les arts et renferme aujourd'hui une académie de peinture et de sculpture, ainsi qu'un athénée des sciences et une école de médecine et de chirurgie. L'industrie y est florissante et consiste surtout dans la fabrication de dentelles, d'étoffes de coton, d'étoffes de soie noire, de soies torses, de céruse, de noir d'imprimerie, de sucre, etc. Mais la gloire d'Anvers, c'est son commerce, favorisé par le magnifique fleuve qui baigne la ville, et qui, peu au-dessous d'elle, a une largeur de 2,400 pieds, sur 60 de profondeur. Très considérable avant que celui d'Amsterdam se fût élevé, ce commerce déchut au XVIe siècle, à la suite des troubles auxquels le pays resta long-temps en proie, et surtout après la fermeture de l'Escaut, stipulée dans le traité de Westphalie. Le port qui, avant les désastres d'Anvers, avait souvent renfermé, dit-on, jusqu'à 2,500 bâtimens, n'en reçoit plus annuellement que 7 à 800. La population, aujourd'hui composée de 72,000 habitans, s'élevait autrefois à 200,000 : elle peut s'augmenter considérablement sans encombrer les maisons spacieuses, les rues larges et les belles places de cette ville redevenue la rivale d'Amsterdam, et dont le sort tend de jour en jour à s'améliorer. La citadelle construite en 1567, en dehors de la ville, dont l'Esplanade la sépare, restaurée en 1701 d'après le système de Vauban, et fortifiée par de nouveaux ouvrages pendant la domination française et la réunion de la Belgique avec la Hollande, a opposé des difficultés sérieuses à la prospérité commerciale d'Anvers, par les siéges dont elle a fréquemment été l'objet. Outre ses cinq bastions, cette citadelle est défendue par les trois forts avancés de Kiel, de Saint-Laurent et de Montebello. Enfin, Anvers est le siége d'un évêché fondé en 1559.

Cette ville a joué un rôle important dans l'histoire. Au temps de l'Union des provinces hollandaises, les bourgeois d'Anvers, profitant de l'absence momentanée de l'armée espagnole, se rendirent maîtres de la citadelle, s'y maintinrent, et la défendirent, en 1583, avec un courage héroïque, contre le duc d'Alençon. Mais l'année suivante elle fut attaquée avec plus de talent par le prince de Parme, gouverneur des Pays-Bas au nom du roi d'Espagne, et succomba après un siége mémorable de 13 mois, pendant lequel les assiégeans avaient entrepris les opéra-

tions les plus gigantesques et les plus hardies pour assurer le blocus complet de la ville. Schiller, dans son *Histoire de l'insurrection des Pays-Bas*, a donné un tableau pittoresque et animé des efforts faits de part et d'autre avec un succès alternatif. Sainte-Aldegonde (*voy.* Aldegonde) fit tout ce qu'il put pour résister aux Espagnols, et le pont de bateaux qui formait la base de la digue jetée sur l'Escaut, fut livré aux flammes par les assiégés. Mais la flotte de Zéelande ne venant pas à leur secours, ils furent obligés de capituler, le 17 août 1585.

Le siége de 1746, entrepris par le maréchal de Saxe, est aussi remarquable dans les fastes de la guerre. Il amena, après un bombardement de plusieurs jours, dont toutefois la ville n'eut point à souffrir, une capitulation par laquelle Anvers fut livré à l'armée française.

En 1706 Anvers s'était soumis au roi d'Espagne Charles III; réunie au Brabant, cette ville appartint dans la suite à la portion autrichienne du duché de ce nom, et dépendait du cercle de Bourgogne. L'empereur Léopold II voulut en ranimer le commerce en obtenant la liberté de l'Escaut; mais il échoua dans cette tentative. Bientôt la maison d'Autriche perdit ses possessions dans les Pays-Bas; après la victoire de Jemmapes, l'armée de la république française occupa Bruxelles, et le général Labourdonnaye mit, le 20 novembre 1792, le siége devant la citadelle d'Anvers. La tranchée fut ouverte dans la nuit du 25 au 26 : après des travaux longs et pénibles, le feu de la place fut éteint, et elle se rendit, le 30, par capitulation. La convention nationale se hâta de décréter la liberté de l'Escaut, et les Provinces-Unies ayant reconnu cette liberté par le traité du 16 mai 1795, Anvers put se livrer aux plus brillantes espérances. En effet, son commerce se releva, et si Napoléon n'avait pas fait d'Anvers une place de guerre défendue par une formidable flotte militaire, il aurait sans doute pris un essor rapide. En 1809 les Anglais, commandés par lord Chatam, essayèrent d'incendier la flotte et de détruire les fortifications; mais le maréchal Bernadotte (*voy.*) déjoua ce projet. Anvers resta au pouvoir des Français jusqu'au 5 mai 1814, où, après un blocus commandé par l'Anglais Graham, les alliés en furent mis en possession par Carnot (*voy.*) aux talens duquel la défense de ce boulevard de l'empire avait été confiée. Anvers fut incorporé, avec toute la Belgique, au royaume des Pays-Bas (*voy.*). De 1815 à 1830 son commerce prit de plus en plus d'extension, au point d'exciter la jalousie d'Amsterdam. Mais un coup funeste l'attendait en 1830. Les Hollandais ayant été repoussés de la Belgique, Anvers, malgré la reconnaissance qu'il leur devait, fut entrainé dans le mouvement national, et la ville ayant été surprise par le parti révolutionnaire, la garnison hollandaise, commandée par le lieutenant général baron Chassé (*voy.*), s'enferma dans la citadelle. Un armistice conclu entre lui et les Belges fut bientôt rompu par la fougue des hommes indisciplinés par lesquels était occupée la ville; des coups de fusil ayant été tirés de l'esplanade sur les sentinelles hollandaises, Chassé y répondit par le canon. Le 27 octobre 1830 l'artillerie des forts et de la flotte jeta pendant sept heures dans la ville des boulets rouges et des grenades; et cette horrible exécution, dans laquelle l'arsenal, le grand entrepôt du commerce et beaucoup de maisons devinrent la proie des flammes, eut en Europe un retentissement douloureux, plus favorable à la cause des agresseurs qu'à ceux qui avaient cherché leur défense dans ce moyen extrême. Un nouvel armistice sauva la ville pour le moment; mais continuellement menacée de la destruction qu'une nouvelle attaque pouvait amener, elle tremblait à chaque coup de feu qui se faisait entendre, et beaucoup d'habitans émigrèrent. L'incertitude continua pendant toute la durée des interminables négociations auxquelles donna lieu la séparation devenue nécessaire des deux portions du royaume. Une série de protocoles de la conférence de Londres n'avait produit aucun résultat, et les conditions du traité du 15 novembre 1831, dont le 24e article prescrivait l'évacuation de la citadelle, n'étaient pas remplies. Pour vaincre l'obstination du roi Guillaume, une convention fut signée à Lon-

dres (*voy.* Belgique et Pays-Bas), le 22 octobre 1832, entre la France et l'Angleterre, à l'effet de procurer l'exécution du traité. Le blocus des ports de la Hollande, un embargo mis sur ses bâtimens de commerce, et le siége d'Anvers étaient les moyens qui devaient y conduire. Une réponse catégorique fut exigée du roi des Pays-Bas pour le 2 novembre, et la nature de cette réponse donna lieu à l'expédition française contre Anvers.

Une armée forte d'environ 50,000 hommes, réunie sur la frontière sous le commandement du maréchal Gérard, et à laquelle vinrent bientôt se joindre les deux fils aînés du roi des Français, entra en Belgique, et se porta directement sur Anvers pour en assiéger la citadelle. La ville, qui avait déjà été respectée dans les siéges précédens, devait encore une fois rester hors de cause; et l'armée belge, malgré son impatience de combattre, demeura spectatrice de la lutte, de même que les 60,000 Hollandais commandés par le prince d'Orange. Dans une lettre écrite en termes catégoriques, le maréchal Gérard rendit le baron Chassé personnellement responsable de tout dommage qu'il ferait souffrir à la ville déclarée neutre; et, sur la demande du général Chassé que de leur côté les Français renonçassent à se servir du fort de Montebello, dépendant des fortifications de la ville, il lui fut répondu que ce fort n'appartenait pas plus aux fortifications de la ville qu'à celles de la citadelle, et que ce serait à leurs risques et périls que les Hollandais agiraient contre la cité. En conséquence, elle échappa à une nouvelle catastrophe; toutefois, le feu des assiégeans y causa, contre leur gré, de grands dégâts, et tua même plusieurs personnes.

Cependant la citadelle devint le théâtre d'une lutte mémorable. Le 29 novembre 1832, à 7 heures du soir, la tranchée fut ouverte pendant une pluie battante qui cachait aux assiégés les travaux des Français, et sous le commandement du duc d'Orléans. Le lendemain eut lieu la première sommation : comme elle fut infructueuse, on procéda au bombardement. Dix batteries de siége furent établies sur une première parallèle qui s'étendait du fort Montebello jusqu'à la chaussée de Boom, du côté du fort de Kiel : ces travaux, ainsi que les suivans furent dirigés avec un talent remarquable par le général Haxo, et exécutés au milieu des difficultés presque insurmontables qu'opposaient un terrain amolli par des pluies continuelles ou interrompues seulement par un froid très vif, la nature même du sol, les inondations dont il était susceptible, et le feu meurtrier entretenu sur les remparts des assiégés. La seconde parallèle serrait de près le fort Saint-Laurent placé en avant de la ligne des Français, sur son milieu; démantelée par leur artillerie, cette lunette fut prise le 14 décembre, à la suite d'une action brillante, dont le succès ajouta au courage de l'armée de siége. Le 21, à 11 heures du matin, les batteries de brèche se trouvant terminées, les remparts furent battus à coups tellement redoublés que la seule batterie n° 7 lança dans un seul jour près de mille projectiles. Mais, de même que rien n'avait arrêté l'ardeur des Français, de même les Hollandais se firent admirer par l'opiniâtreté de leur défense et par la vigueur avec laquelle ils ripostèrent du haut des remparts. Le général et les principaux officiers se sauvèrent d'une casemate à l'autre sans se laisser ébranler, et les ruines qui encombraient l'intérieur de la citadelle ne firent point fléchir le caractère élevé de Chassé. Cependant, après un bombardement de près de deux jours, une brèche de 30 toises était faite dans le bastion de Tolède : alors seulement les négociations commencèrent. Le feu cesse des deux côtés, le 23 décembre à 9 heures du matin; et la capitulation ayant été signée vers la fin du jour, la citadelle fut rendue le lendemain avec tout le matériel qu'elle contenait. Chassé, hors d'état de remplir la condition relative à la reddition de Lillo et de Liefkenshoek, deux forts qui commandent le cours de l'Escaut, fut obligé de se constituer prisonnier de guerre avec les 5,000 hommes qui lui restaient. Cependant aucun des égards qui sont dus au mérite malheureux ne fut refusé à ce général : en France, les soins lui furent prodigués, et on allégea aussi le plus possible le sort de ses compagnons d'infortune.

Maîtres de la citadelle par un glorieux fait d'armes, les Français, fidèles à leurs engagemens, la remirent quelques jours après entre les mains des Belges qui l'ont conservée jusqu'à ce jour, et opérèrent aussitôt leur retraite. Des travaux immenses avaient été exécutés au milieu des circonstances les plus défavorables ; la discipline et l'héroïsme des troupes ne s'étaient pas démentis un instant. Il fut tiré 63,000 coups d'artillerie, auxquels les Hollandais répondirent par 32,000; on n'avait jamais vu un matériel de siége plus complet, des opérations plus régulières, plus de talent dans les chefs, ni un dévouement plus absolu de la part des troupes.

La prise de la citadelle d'Anvers fera époque dans l'histoire : c'est un fait d'armes digne de figurer à côté de tant de merveilleux exploits accomplis sous l'empire. Cependant elle devint plus mémorable encore par les circonstances particulières qui l'ont accompagnée, et qui constituent une véritable anomalie dans l'histoire et dans le droit public modernes. Entreprise par la France, contre le gré des trois puissances du nord, au moment où on la disait effacée et déchue du rang qui lui appartient, cette expédition a lieu sans déclaration de guerre préalable et sans que la paix soit réellement rompue. L'armée hollandaise, réunie et entretenue à grands frais, reste les bras croisés à peu de distance du combat; les relations entre les deux pays, la France et la Hollande, ne sont pas même interrompues; et, pour éviter toute apparence d'avoir voulu commettre un acte d'hostilité, les prisonniers de guerre, au lieu d'être appelés de ce nom, sont qualifiés de « détenus en vertu des mesures coërcitives adoptées contre la Hollande par la France et l'Angleterre ». Aucune animosité n'éclate entre les deux camps : quoique attaqués chez eux, les Hollandais réservent tout leur dédain aux seuls Belges en faveur desquels les Français agissent, et qui viennent occuper une place à la prise de laquelle ils sont restés étrangers. La France signale sa modération, soutient sa dignité à la vue de l'Europe qui se défie d'elle et à peu de distance d'une armée prussienne prête à entrer dans la lice; elle prouve à tous les peuples qui la regardent que son énergie égale sa prudence, et qu'il lui reste encore des héros. J. H. S.

ANYTUS, *voy.* Socrate.

ANVILLE, *voy.* D'Anville.

ANZIN, près de Valenciennes (département du Nord), est, par ses produits, le plus riche village d'un des plus riches départemens de la France. Quel sol que celui dont la superficie se couvre sans interruption d'admirables récoltes, et dont le sein renferme nos mines de charbon les plus considérables ! Diverses circonstances ayant fixé l'attention publique sur cette grande exploitation, nous croyons devoir en parler avec quelques détails.

Ce n'est qu'en 1734 que les Français, habitués à chercher bien loin ce qui souvent abonde chez eux, apprirent qu'Anzin et les environs de Valenciennes renfermaient des mines de charbon supérieures peut-être à celles du pays de Liége et de l'Angleterre. Cette précieuse découverte est due au marquis Désandrouin, riche capitaliste, et à un ingénieur éclairé, Jacques Mathieu, qui, avant d'arriver à un résultat, firent bien des essais infructueux : car ce n'est point, comme dans quelques pays, presqu'à fleur de terre qu'on trouve à Anzin le charbon; il y faut creuser quelquefois jusques à deux cents toises et plus. On est effrayé quand on pense que les malheureux, condamnés à ces travaux par la misère, ont, pendant huit heures du jour, qui pour eux est la nuit, à lutter contre tous les élémens : d'abord contre la terre et ses éboulemens qui incessamment les menacent; ensuite contre un air méphitique et tout à la fois inflammable qui tue avec la rapidité de la foudre; enfin contre l'eau qui submergerait et les ouvriers et l'ouvrage si les pompes à feu cessaient un moment de jouer. Voilà les ennemis habituels de ces infortunés, sans compter ceux qui les emploient, s'il est permis d'ajouter foi aux plaintes, exagérées peut-être, qui ont été produites dans la cause qui vient d'être plaidée à Valenciennes (juin 1833).

Les mineurs d'Anzin, au nombre de quatre à cinq mille, s'étaient tout à coup soulevés. Au premier bruit de cet événe-

ment, des gens qui mettent partout la politique, la faisant descendre où nous voudrions la voir, à quinze cents pieds sous terre, tiraient de cette mine un énorme complot, dont l'explosion était inévitable; et déjà la lave d'une révolution nouvelle en sortait. Peu s'en fallut qu'on ne fit de nos charbonniers autant de *carbonari*, et de ce peuple-souterrain un peuple-roi, tout prêt à revendiquer sa souveraineté.

Quel était donc le but de leur soulèvement, et que demandaient-ils? *quatre sous*, pas davantage; les quatre sous que les principaux actionnaires avaient cru pouvoir, en 1823, rogner à leur journée, dont pourtant *la moyenne* n'était encore en 1833 que de 1 fr. 36 c. Il est vrai que la compagnie d'Anzin venait d'adopter les lampes de sûreté contre les explosions de l'air inflammable, lampes dont l'emploi est plus dispendieux (*voy.* Davy); mais d'un autre côté cette compagnie a fait de grands bénéfices, d'abord lorsqu'elle a pu substituer aux 400 chevaux qu'elle employait la machine à vapeur et à rotation, pour enlever le charbon du fond de la fosse; ensuite lorsqu'après avoir, à la faveur de son crédit, écarté toutes les concurrences, et fait soumettre les charbons étrangers à des droits énormes, elle a rendu notre pays et toutes nos usines tributaires de son monopole.

Dans le *procès des quatre sous* (c'est ainsi qu'on l'appelle), il vient d'être prouvé que les actionnaires d'Anzin ont chaque année un bénéfice de plus de trois millions. Dans cette affaire où dix-neuf mineurs comparaissaient sous la menace d'une prison plus commode cent fois que leur prison de tous les jours, des voix éloquentes se sont élevées contre la dureté de plusieurs maîtres, sans pourtant approuver la révolte des ouvriers. Six d'entre eux ont été condamnés à quelques jours de détention, et la compagnie d'Anzin vient de s'exécuter elle-même en concédant les quatre sous. « Avec mes quatre sous, disait un charbonnier, je serai l'homme le plus heureux qui soit *sous* la terre. » On voit qu'ils ne sont pas aussi méchans qu'ils sont noirs.

Charles X, au dernier voyage qu'il fit à Valenciennes, en septembre 1827, voulut visiter Anzin, voir ces pompes à feu, ces machines étonnantes, et descendre à quelques détails sur les nobles travaux de nos ouvriers. Ayant aperçu parmi les actionnaires Casimir Périer, il lui adressa, en souriant, ces mots qui furent commentés par tous les politiques présens : *M. Périer, conduisez-moi!* Jamais nos charbonniers ne s'étaient trouvés à pareille fête. Le roi, avant de les quitter, leur donna 3,000 franc, et le chef de la compagnie leur en donna 4,000. Heureuse émulation! Mais ces 4,000 francs, comme on l'a dit depuis, ne valaient pas les quatre sous.

Aujourd'hui l'attention générale est encore plus vivement portée sur les mines d'Anzin par la question qu'ont soulevée les journaux sur les droits d'entrée des houilles étrangères. On. L. R.

AOD, en hébreu Ehud, 2e juge des Israélites, vers l'an 1456 avant J.-C. (*), à l'époque où les Juifs guerroyaient encore dans la Terre-Promise contre les peuplades qui les environnaient. Entre leurs ennemis les plus intraitables se distinguaient les Moabites, à qui même ils payaient un tribut annuel depuis 18 ans. Aod, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, choisi pour porter à Eglon, roi des Moabites, la redevance accoutumée, feint d'avoir un grand secret à lui communiquer, et, quand ils sont seuls, il lui enfonce un couteau dans le cœur et se retire tranquillement, en refermant la porte derrière lui; quand il est sur le haut de la montagne d'Éphraïm, en vue d'Israël, il sonne à grand bruit la trompette, appelle aux armes tous les Hébreux, raconte la merveille que Dieu a permise, marche aux Moabites, leur ferme toutes les issues et en immole dix mille. Une paix de 90 ans fut le prix de cette victoire. H-d.

AORISTE, temps des verbes grecs. Généralement il exprime le passé, à peu près avec la nuance de notre prétérit défini. Cependant on doit remarquer que

(*) Cette date est très incertaine comme toutes celles de l'histoire des Juges. Suivant quelques historiens l'événement en question se rapporterait à l'année 1336; cela dépend de la date qu'on assigne à la mort de Josué. L'histoire d'Ehud est rapportée dans le livre des Juges III, 12 et suivans. S.

le mot aoriste (ἀόριστος) en grec signifie indéfini.

Très souvent l'aoriste exprime ce qu'on appelle présent d'habitude, c'est-à-dire une action que tel ou tel individu a déjà faite souvent, mais qu'il fait et qu'il fera probablement encore. VAL. P.

AORTE, l'une des deux grosses artères qui partent du cœur. Elle s'élève du ventricule gauche et forme le tronc commun des artères qui se distribuent à tout le corps. A sa naissance, elle est garnie, dans sa partie intérieure, de valvules, replis membraneux destinés à soutenir la colonne de sang et à l'empêcher de refluer. Après qu'elle est sortie du cœur, l'aorte s'élève d'abord un peu, puis elle se dirige bientôt en arrière, en formant une courbure qui a reçu le nom de *crosse de l'aorte*, puis elle descend au-devant de la colonne vertébrale, et parvenue à la région lombaire elle se divise en deux gros troncs. Pour les divisions ultérieures et pour la structure de l'aorte, *voy.* l'article ARTÈRE.

L'aorte est exposée à devenir le siége de diverses maladies qui sont nécessairement graves, vu le rôle très important qu'elle joue dans la circulation. L'inflammation peut s'emparer de sa membrane interne, des abcès se manifester dans ses parois, une de ses tuniques se rompre, et donner lieu à un *anévrysme* dont les conséquences sont extrêmement fâcheuses. F. R.

AOSTE (VALLÉE D') dans la province du même nom du royaume sarde. La ville d'Aoste est située sur la Doire, à l'entrée des vallées du grand et du petit Saint-Bernard. Sous les Romains qui élevèrent dans cette ville un arc de triomphe, conservé en partie, elle s'appelait *Civitas augusta* ou *Augusta Salassiorum*. La contrée n'a pas assez de grains pour la consommation des habitans; aussi les paysans y suppléent par des châtaignes et des légumes; beaucoup de montagnards cherchent leur subsistance au dehors. Une belle route conduit d'Aoste dans le Piémont; une autre grande route traverse le Saint-Bernard. D-G.

AOUT (LE DIX), date décisive dans la révolution française de 1789, phase de la démocratie pure, et, pour ainsi dire, ère de la Convention.

L'assemblée constituante s'était dissoute après avoir rempli son *serment du jeu de paume;* Louis XVI avait accepté la constitution de 1791 et recouvré la liberté, avec sa couronne : l'assemblée législative ouvrit ses travaux. Dans son sein se trouvèrent en présence et aux prises, la bourgeoisie appuyée sur la garde nationale et le club des Feuillans; la démocratie appuyée sur sa propre masse et sur les clubs des jacobins et des cordeliers, le premier obéissant à Robespierre, le second à Danton, à Camille Desmoulins, à Fabre d'Églantine; entre ces deux partis, et comme idée moyenne entre la monarchie constitutionnelle et la république, vinrent se placer les Girondins, fraction de l'assemblée; au dehors, la cour, ennemie de tous ces partis. La lutte commença. Les souvenirs du traité de Pilnitz, la protestation des frères du roi contre l'acceptation de l'acte constitutionnel, l'invasion étrangère organisée à Bruxelles et à Coblentz, la guerre civile fomentée dans l'intérieur par le clergé réfractaire, le *veto* du roi opposé aux décrets qui frappaient les émigrés et les ecclésiastiques dissidens, tout accéléra d'une manière effrayante le mouvement révolutionnaire. Louis XVI, qui avait peur des Feuillans, se jeta dans les bras des Girondins; mais bientôt leur expulsion du ministère mit le comble à l'exaspération du parti populaire qui les aimait peu, mais qui voulait, en attendant mieux, s'en servir comme d'un instrument. Le 20 juin prélude au 10 août : le peuple brise la porte des Tuileries et met le bonnet rouge sur la tête de Louis XVI; la Gironde, par l'organe de Vergniaud et de Brissot, demande la déchéance du roi. Cependant la marche des Prussiens, le manifeste du duc de Brunswick, et, sur la question de la déchéance, l'indécision de la Législative, déjà débordée par les clubs, précipitent le moment : le club des Feuillans est fermé, les troupes sont licenciées; l'émeute, étouffée le 20 juillet par Pétion, est reprise au 10 août. A minuit une municipalité insurrectionnelle est nommée, le commandant de la garde nationale, Mandat, est assassiné sur les marches de l'hôtel-de-ville et remplacé par Santerre; le peuple armé descend à flots du fau-

bourg Saint-Antoine, pendant qu'à 7 heures, le roi, accompagné de la reine, passe en revue les défenseurs du château, et quelques bataillons de gardes nationaux indécis et intimidés. Aux cris de *vive le roi!* répondent les cris de *vive la nation! à bas le veto! à bas le traître!* Le roi est rentré à peine que l'avant-garde du peuple, composée de Marseillais et de Bretons, débouche par la rue Saint-Honoré et se range en bataille sur la place du Carrousel. Marie-Antoinette présente alors un pistolet à Louis XVI en disant : *Allons, monsieur, voilà le moment de vous montrer.* Mais le roi cède au vœu de l'assemblée nationale qui l'appelle dans son sein; il se rend au milieu d'elle. Son départ est le signal du combat ou plutôt du massacre. Le peuple, vainqueur des Suisses, prend possession du château et revient à grands cris et dans l'ivresse de la victoire entourer l'assemblée législative qui décrète, séance tenante, la suspension du roi et la convocation d'une nouvelle assemblée. Louis XVI et sa famille entrent au Temple dont ils ne sortiront plus que pour monter sur l'échafaud, et les Girondins, auteurs de cette journée, ne reparaîtront dans la Convention que comme de nouvelles victimes à immoler. La révolution française, si belle à son aurore, était tombée dans les mains sanglantes des jacobins. H-D.

AOUT (LE SEPT). La journée du sept août 1830 sera à jamais mémorable : c'est à elle que la France doit sa reconstitution, son organisation actuelle; c'est d'elle que date la nouvelle royauté, héréditaire dans la famille d'Orléans, et basée, non sur le droit divin d'une personne privilégiée, mais sur le besoin réel et le vœu de la population, ou sur ce qu'on a appelé la souveraineté nationale. Cette royauté est souvent nommée, pour cette raison, l'*établissement du sept août.*

Le 6 août les travaux provisoires de la chambre des députés se trouvant terminés, elle procéda aussitôt à la révision de la charte dont elle avait à faire un acte de franchise et de loyauté énonçant nettement ce qu'il voulait faire entendre, sans réticences et sans phrases captieuses, sujettes à interprétation. Elle avait été jusque là *un octroi*, et l'expérience a démontré que les princes de la branche aînée des Bourbons attachaient à ce mot cette idée que la main royale qui, de son plein gré et par sa libre résolution, avait accordé les franchises au peuple, pouvait aussi, le cas échéant, les lui retirer. On était décidé à en faire un *pacte social* engageant au même degré la nation et le pouvoir, après avoir été librement discuté entre eux. M. Bérard renferma dans une proposition composée de plusieurs articles les modifications à la charte de 1814 qu'il regardait comme nécessaires. Une commission fut nommée séance tenante pour examiner cette proposition : après quelques débats elle choisit M. Dupin aîné pour son rapporteur, et cet habile jurisconsulte s'acquitta de cette tâche avec le talent qu'on lui connaît, dans le délai de quelques heures. Les conclusions de la commission, favorables à la proposition de M. Bérard, mais qui la modifiaient en quelques points, furent généralement adoptées. En conséquence le trône fut déclaré vacant *en fait et en droit;* on reconnut qu'*il était indispensable d'y pourvoir;* le préambule de la charte constitutionnelle fut supprimé « comme blessant la dignité nationale et paraissant *octroyer* aux Français des droits qui leur appartiennent essentiellement »; plusieurs de ses articles furent également supprimés et d'autres modifiés; la nouvelle charte fut « confiée au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français; » il fut dit que « la France reprend ses couleurs ». On s'engagea solennellement à doter le pays de plusieurs lois indispensables qu'on n'avait pas le temps de discuter immédiatement; enfin l'on ajouta ces lignes : « Moyennant l'acceptation de ces dispositions et propositions, la chambre des députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, et ses descendans à perpétuité, de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. En conséquence S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, sera invité à accepter

et à jurer les clauses et engagemens ci-dessus énoncés, l'observation de la charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et, après l'avoir fait devant les chambres assemblées, à prendre le titre de *Roi des Français*. »

La déclaration de la chambre, librement discutée, mais votée à la hâte, fut adoptée par 219 membres contre 33; quoique pressée, la chambre avait entendu les objections et les doléances des légitimistes, dont MM. de Conny et Berryer s'étaient rendus les organes. Signée de M. Laffitte, vice-président, et des quatre secrétaires de la chambre, elle fut solennellement portée au Palais-Royal par l'assemblée tout entière, à l'exception seulement des 33 membres qui l'avaient repoussée de leurs votes; et cette procession qu'escortait la garde nationale, et autour de laquelle se pressait le flot du peuple, fut reçue avec de grands honneurs par le duc d'Orléans entouré de sa nombreuse famille. La réponse du prince, à qui M. Laffite donna lecture de la *déclaration*, fut conforme au vœu public, et la foule la regarda aussitôt comme une ratification définitive de ce que les députés avaient fait. Cependant on ne connaissait pas encore la résolution de la chambre des pairs, où M. de Châteaubriand soutenait les droits de la famille déchue et de son jeune héritier. Cent quatorze membres assistaient à la séance; sur ce nombre 89 votèrent en faveur de la déclaration, 10 contre, et les autres refusèrent de voter. La chambre des pairs, dans cette circonstance, avait agi conformément à ses usages : elle avait voté la déclaration comme elle avait coutume de faire pour tous les projets de loi; mais on nomma son vote simplement une *adhésion*, et dans le fait elle n'était pas autre chose. Le bureau de la noble chambre ayant présenté son adoption au lieutenant général, celui-ci sanctionna la déclaration, et se montra ainsi prêt à remplir le vœu des représentans de la nation. Pour poser la couronne sur son front il ne lui manquait plus que la formalité du serment. Le 9 août consacra ce que le 7 avait accompli. Une séance royale fut indiquée pour ce jour-là: après avoir prêté le serment prescrit, le lieutenant général du royaume alla occuper le trône aux applaudissemens d'une nombreuse assemblée.

Du sept août date en France une monarchie nouvelle plus conforme aux nouveaux besoins de la nation et plus favorable à ses libres développemens. Voir *Révolution de juillet* 1830. *Caractère légal et politique du nouvel établissement fondé par la charte constitutionnelle* (par M. Dupin). *Voyez* Juillet (*révolution de*), Charte, Louis-Philippe, Lafayette, Laffitte, etc. J. H. S.

APAFI. C'est le nom des derniers princes de la Transylvanie, Michel Ier et Michel II, issus d'une maison hongroise assez ancienne, qui tenait son nom de la terre d'Apafa, où se trouve aujourd'hui Élisabethstadt.

Après la mort de Jean Kemeny, en 1662, l'influence othomane fit élever au trône de la principauté Michel Apafi, fils d'un conseiller intime du prince Gabriel Bathori. A cette époque, l'archiduché d'Autriche cherchait à étendre sa domination sur le pays; Apafi, contraire à ses prétentions, fit cause commune avec les Turcs et délivra les villes des garnisons autrichiennes. En 1683 il défendit les passages du Danube à Raab, pendant que l'armée othomane faisait le siége de Vienne; par les services qu'il lui rendit il obtint que sa succession fût assurée à son fils. Mais l'empereur Léopold Ier poussa ses succès jusqu'en Transylvanie; ce pays fut obligé de reconnaître le patronage de l'Autriche à laquelle les états prêtèrent, en 1688, hommage et serment de fidélité. Michel Apafi souffrit de l'humiliation où sa patrie était tombée, et mourut en 1690, après un règne de 28 ans. On possède en manuscrit sa vie écrite par lui-même, sous le titre de *Vehiculum vitæ Michælis Apafi*.

Michel II n'avait encore que huit ans; il était reconnu par l'Autriche comme par la Porte. Cette dernière cependant soutint contre lui le comte Emmeric Tœkély; mais le prince Louis de Bade l'expulsa. Léopold Ier se déclara tuteur d'Apafi et fit gouverner la Transylvanie par un conseil de douze seigneurs. Apafi passa sa vie à Vienne où il mourut en 1713, après

avoir cédé ses droits à la principauté contre une pension viagère de 12,000 florins. *Voy.* TRANSYLVANIE. S.

APALACHES, *voy.* ALLEGHANIS.

APANAGE vient d'un mot de la basse latinité, *apanare,* donner le *pain,* c'est-à-dire des biens en quantité suffisante pour vivre selon le rang qu'on occupe. En général, c'est ce que les vieux écrivains français appellent *soutenance,* possessions accordées par les parens nobles aux enfans puînés, pour les dédommager de ce que leurs aînés seuls devaient succéder au fief principal. Les baronnies ou grands fiefs n'admettaient pas en effet de partage; toutefois, le premier né d'une famille était tenu d'assigner un *apanage* à ses frères, ou au moins une *provision,* c'est-à-dire une pension proportionnée à sa naissance. La couronne de France était considérée comme la baronnie suprême; les fils puînés du roi ne pouvaient participer à la succession; mais, pour leur donner les moyens de soutenir leur rang, on leur accordait *en apanage* certaines provinces qui revenaient à la couronne, soit à leur mort, soit à l'extinction de leur descendance masculine. Nous allons établir les principes les moins douteux sur les apanages français.

Sous les rois Mérovingiens, tous les fils du roi partageaient les états de leur père; alors les filles eurent aussi en pleine propriété les domaines qui leur furent donnés en dot, avec la faculté d'en disposer. La seule différence qu'il y eût entre les fils et les filles consistait en ce que les fils tenaient la portion qui leur revenait à titre de royaume en pleine souveraineté, tandis que les filles n'avaient que la propriété de leurs domaines, et non point la souveraineté. Une autre différence, c'est que les fils se partageaient de droit la succession de leur père, tandis qu'il n'en était pas ainsi des filles. De même, sous la première race, des domaines de la couronne furent donnés en dot aux *reines* par les rois leurs époux, et cela en pleine propriété. Ces dons, à défaut d'enfans, passaient aux héritiers collatéraux de la reine. L'histoire en offre plusieurs exemples.

Sous la deuxième race il n'y eut rien de changé: l'empire des Francs fut, comme par le passé, partagé entre les fils du roi; comme par le passé, les filles reçurent des dots, quelquefois très considérables. Charles-le-Chauve donna la Flandre en dot à sa fille. L'usage où étaient les rois de doter leurs femmes se conserva aussi sous la deuxième race. La troisième apporta de grands changemens à ces usages. Une révolution considérable s'était opérée; le gouvernement féodal s'était établi. D'abord, les dots que recevaient les reines furent entièrement supprimées. Quant aux filles de France, des terres de la couronne leur furent données en dot jusqu'au temps de Philippe-Auguste, en toute propriété et transmissibles à leurs enfans mâles et femelles indistinctement. Mais depuis Philippe-Auguste, cet usage s'éteignit, et les filles ne reçurent plus qu'une dot en argent. Louis VIII, dans son testament, en juin 1225, apanagea ses trois fils puînés en terres et en domaines, et légua à sa fille une somme de 20,000 livres. Depuis, les filles de France n'ont reçu que des dots pécuniaires, si l'on excepte cependant Isabelle de France, fille du roi Jean.

Comme pendant plusieurs siècles tous les fils des rois avaient partagé les états de leur père, qu'ils avaient tous été traités également, on ne put arriver que par degré à un ordre de choses tout différent. Il faut, sous la troisième race, distinguer trois époques auxquelles les fils des rois ont été apanagés de différentes manières. Ce n'est qu'en distinguant ces trois temps et ces trois sortes de jurisprudence qu'on peut écarter l'obscurité qui enveloppe les écrits des historiens sur cette matière.

1° Pendant tout le temps compris entre le commencement du règne de Hugues-Capet et la fin de celui de Philippe-Auguste, les fils de France ont eu simplement la *propriété* de leurs domaines, sans la souveraineté. Si ce n'était pas concentrer le domaine des Francs dans les mains du roi, c'était du moins concentrer la souveraineté sur sa tête; c'était venir à l'unité, sinon de propriété, du moins de souveraineté, et c'était le point le plus important. Pendant l'intervalle de 236 ans qui sépare les deux époques que nous avons indiquées, il se fit deux aliénations de domaines de la couronne: celles du duché

de Bourgogne et du comté de Dreux. Nous n'avons pas les chartes concernant ces deux apanages, à cause de la perte des titres du trésor royal, arrivée sous Philippe-Auguste; mais on peut y suppléer par d'autres actes. Quant au duché de Bourgogne, on sait qu'il fut donné par le roi Robert à son fils de même nom que lui, en pleine propriété et à titre héréditaire, pour passer à ses descendans et autres héritiers mâles et femelles. Le comté de Dreux fut de même donné à Robert de France, quatrième fils du roi Louis-le-Gros, aux mêmes titres et conditions.

2° Depuis Louis VIII jusqu'à la mort de Philippe-le-Bel, les rois apposèrent aux apanages la clause de *retour à défaut d'hoirs*. Louis VIII fit tomber la pleine et immuable propriété des apanages, en mettant la clause de retour des apanages de son frère et de ses enfans. Ce même roi, par son testament déjà cité, fit un partage à ses enfans, par lequel il assigna le comté d'Artois à Robert, avec clause de *retour à la couronne*, les comtés d'Anjou et du Maine à Jean, les comtés de Poitou et d'Auvergne à Alphonse; puis, se ressouvenant de Philippe, son frère, il ajouta qu'il voulait que l'apanage qu'il lui avait fait retournât pareillement à la couronne *faute d'hoirs*. Comme cette clause de *retour* fut trouvée très favorable à l'éclat de la couronne, elle fut toujours par la suite apposée aux apanages par saint Louis, par Philippe-le-Hardi, par Philippe-le-Bel, etc.

Les apanages ainsi modifiés firent naître bien des difficultés, qui nécessitèrent plusieurs fois des arrêts de la cour des pairs, d'où naquirent plusieurs maximes qui firent loi par la suite. La première maxime fut que dans les *hoirs* (*voy.*) se trouvaient compris, d'une manière générale, les mâles et les femelles; ainsi le comté de Clermont, dont on vient de parler, passa à Jeanne de Boulogne, fille de Philippe. On pourrait rapporter beaucoup d'autres exemples d'apanages masculins et féminins, mais étendus aux héritiers de leurs héritiers indéfiniment. C'est ce qui fut jugé en faveur de saint Louis, touchant le comté de Clermont, par arrêt du mois de septembre 1258. Une troisième maxime, c'est que, l'apanagé venant à la couronne, la réunion de l'apanage se faisait de plein droit. Ainsi, quoique Philippe-le-Hardi, héritier présomptif de la couronne de saint Louis, eût été apanagé par lettres-patentes de mars 1268, à la charge de *retour à la couronne* à défaut d'hoirs, ce prince ayant succédé à son père, le cas de retour fut censé si absolument établi que, bien que l'apanage fût aussi-bien féminin que masculin, aucun des enfans qu'il laissa n'y prétendit cependant après son décès. On pourrait citer plusieurs autres exemples.

3° Depuis le temps de Philippe-le-Bel, les domaines donnés en apanage aux fils de France l'ont été *à charge de retour à la couronne à défaut d'héritiers*, et le mot *héritiers* a été limité aux seuls mâles, à l'exclusion des femelles; mais aussi avec la clause expresse qu'après la mort du dernier apanagé, il serait pourvu aux filles qu'il laisserait. On lit dans Du Tillet: « Le roi Philippe-le-Hardi fut le premier qui ordonna par son codicille que le comté de Poitou, par lui baillé en apanage avec autres terres à son fils puîné, monsieur Philippe de France, depuis roi Philippe-le-Long, retournerait à la couronne, dépouillant ses hoirs mâles, à la charge que le roi qui lors serait tenu de marier les filles au dire des dénommés, et qu'elles auraient, en outre, les autres choses de la succession de leur père. »

Ainsi, depuis Philippe-le-Bel, le domaine de la couronne cessa d'être divisé, puisqu'il ne fut plus démembré par les apanages, ni en propriété pour les mâles ni même en usufruit pour les filles. Les auteurs donnent différens noms à cette disposition de Philippe-le-Bel.

Selon quelques auteurs, cette dernière règle ne fut pas si générale: Charles V fixa les apanages de ses propres enfans à 12,000 liv. de revenus annuels en biens-fonds. La concession de puissans apanages aux princes du sang était fort contraire aux intérêts réels de la France; elle ouvrait les frontières, elle appauvrissait la couronne, elle rejetait sur un petit nombre de provinces le fardeau de la défense publique, au lieu de la faire supporter par toutes; elle soustrayait enfin la moitié du royaume à la juste

protection des lois. Mais au lieu du bien de la France, on ne consultait que les droits de la famille royale; on regardait comme injuste qu'un seul fils eût tout le patrimoine et que l'autre n'eût rien; on n'admettait en faveur de l'aîné la suprématie des droits régaliens que sous la condition que le cadet eût aussi un partage, qu'il eût aussi des sujets et non pas seulement des revenus. A. S-R.

En 1790, l'assemblée constituante abolit les apanages réels, et décréta que les fils puînés de France seraient élevés et entretenus aux dépens de la liste civile, jusqu'à l'époque de leur mariage ou jusqu'à ce qu'ils eussent vingt-cinq ans accomplis. Alors on devait leur constituer des rentes *apanagères* dont la quotité devait être déterminée par une loi.

Un sénatus-consulte du 30 janvier 1810 rétablit les apanages réels. Mais comme les droits féodaux étaient anéantis, les apanages ne sont plus, par le fait, que des domaines territoriaux qui assurent à l'*apanagiste* un revenu immuable en fonds de terre. Du reste, les droits de l'apanagiste et les conditions auxquelles il était soumis sont les mêmes. Ainsi, l'apanage est inaliénable, il fait retour à la couronne à défaut de mâles ou lorsque l'apanagiste devient roi. Il est transmissible seulement à l'aîné des descendans de celui qui a reçu l'apanage, et, de plus, il est soumis aux charges de la propriété ordinaire, notamment aux impôts.

Plusieurs coutumes disent *apanager* au lieu de *doter* (*voy.* DOT). L-E.

La législation sur les apanages différait d'un état à l'autre : dans l'Europe orientale, en Russie, en Pologne, etc., elle a fractionné à l'infini les royaumes et les a paralysés au point d'en faire la proie facile de conquérans étrangers. On donnera à l'article RUSSIE les détails nécessaires sur les *princes apanagés*. S.

APARTÉ. On appelle ainsi les phrases, ordinairement très courtes, par lesquelles un personnage, sur la scène, interrompt le dialogue avec ses interlocuteurs pour instruire l'auditoire seul, en le prenant pour ainsi dire *à part*, de ses véritables intentions ou du sens caché de ses paroles. Cette partie du dialogue, qui a pour but de l'éclaircir, ne doit pas être plus prodiguée que le monologue, avec lequel d'ailleurs elle a quelque rapport. Il était réservé à l'un de nos grands comédiens de donner aux *aparté* une étendue que semblait devoir leur interdire leur destination primitive. Faire un *aparté*, c'est oublier un moment son interlocuteur pour parler au public. Or, qui n'a vu Pothier, s'il faut le nommer, s'approcher de la rampe, entamer avec le parterre muet un long entretien mêlé de naïveté, de finesse ou de niaiserie, mais toujours également vrai et comique, n'a pas une idée de l'importance que peut acquérir, dans la bouche d'un homme de talent, la partie la plus insignifiante d'une pièce. C-R.

APATHIE, littéralement exemption de passion. Elle peut être considérée comme état, qualité ou don naturel. Prise dans le sens d'état, elle est l'insensibilité relativement aux charmes de la nature; comme qualité, c'est cette absence de sensibilité que les stoïciens exigent du sage; comme don naturel, l'apathie est la sensibilité à un faible degré. Dans ce cas, dit Kant, elle est le phlegme heureux. L'homme qui en est doué n'est pas pour cela un sage; mais cependant il tient de la nature une disposition favorable, en vertu de laquelle il peut, plus facilement qu'un autre, acquérir la sagesse. Les chrétiens des premiers siècles avaient adopté le mot *apathie*, pour exprimer le détachement et le mépris des choses de ce monde. Ce mot est souvent employé par Clément d'Alexandrie qui cherchait à attirer les stoïciens au christianisme. *Voy.* encore QUIÉTISME.

Dans le langage ordinaire *apathie* se prend en mauvaise part. V. R.

APATURIES, fête athénienne instituée en mémoire de la victoire remportée par Mélanthe, roi d'Athènes, sur le prince thébain Xanthus. Elle se célébrait les 22, 23 et 24 du mois pyanepsien. Le dernier de ces trois jours, les jeunes gens qui avaient l'âge requis étaient inscrits en qualité de citoyens sur les registres de l'état civil. On donne à ce mot pour étymologie ἀπάτη, fraude, parce que Mélanthe devait sa victoire à

un stratagème, ou ὁμοπατόρια, d'ὄμνυμι, prêter serment, et πατὴρ, père. VAL.P.

APEL (JEAN), né à Nuremberg, en 1486, et professeur de l'université de Wittemberg, devint un des plus zélés partisans de Luther, et coopéra de tout son pouvoir à la réformation. Prêchant à la fois de précepte et d'exemple, il ne craignit pas, quoique chanoine du chapitre de Wurzbourg, d'épouser une religieuse; mais son évêque, fort peu édifié d'une semblable innovation, lui enleva sa liberté, qui ne lui fut ensuite rendue qu'au prix de tous ses emplois. Cependant, lorsqu'il mourut à Nuremberg, il jouissait du titre de jurisconsulte de la république et de conseiller de l'électeur de Brandebourg. On a de lui : 1° *Defensio Io. Apelli prò suo conjugio, cum præf. Lutheri, ad Jo. Crojum;* Vitteb. 1523; 2° *Methodica dialecticcs ratio ad jurisprudentiam accomodata.* 3° *Brachylogus juris civilis, sive corpus legum,* ouvrage fort estimé, et qui a été long-temps attribué à l'empereur Justinien. D. A. D

APEL (JEAN-AUGUSTE), né à Leipzig en 1771, et mort en 1816, dans la même ville où il était conseiller municipal, s'est fait un nom surtout par sa *Métrique* (Leipzig, 1814-1816). On a encore de lui des contes populaires fort remarquables, et des tragédies composées à l'imitation des trois grands tragiques grecs. Parmi les sujets modernes ou du moyen-âge qu'Apel a traités, on cite *Kunz de Kaufungen* et *Faust.* Le philologue Hermann entra en contestation avec lui sur plusieurs points de sa *Métrique*, mais Apel ne répondit point. S.

APELLE, célèbre peintre de l'antiquité, fils de Pythias, naquit à Cos, ou, selon d'autres, à Colophon ou à Éphèse. Il eut dans cette dernière ville le droit de cité; aussi est-il souvent désigné par le nom d'Éphésien. Éphore d'Éphèse, fut son premier maître. De là il se rendit à Sicyone dont l'école était alors célèbre dans toute la Grèce; et, quoique déjà il eût lui-même un nom comme artiste, il y reçut les leçons de Pamphile qu'il ne tarda point à surpasser. Plus tard Apelle se rendit en Macédoine; il y reçut l'accueil le plus flatteur et de Philippe et d'Alexandre. C'est probablement dès cette époque que se formèrent entre le conquérant et le peintre ces relations amicales qui donnèrent matière à tant d'anecdotes remarquables; grand nombre d'entre elles cependant se rapportent à une seconde série de conférences qu'il eut à Éphèse avec Alexandre. Pendant le court séjour qu'il avait fait à Rhodes, il était allé visiter l'atelier de Protogène, absent à cet instant. Invité par une vieille femme à dire son nom, il traça sur une petite table un contour au pinceau. A la délicatesse de ce contour Protogène, en revenant, reconnut la main d'Apelle. Cependant il entreprit de le surpasser en traçant dans l'intérieur du premier contour un autre contour encore plus beau et plus léger. Apelle revient : on lui montre le dessin de Protogène; alors au milieu des deux contours il en fait passer un troisième encore plus délié; le peintre rhodien finit par s'avouer vaincu. Dans la suite cette table fut portée à Rome et orna le palais des Césars jusqu'à ce qu'elle eût été consumée par un incendie. L'ouvrage le plus célèbre d'Apelle était son Alexandre tenant la foudre; ce tableau était placé dans le temple d'Éphèse. Par l'effet d'un heureux raccourci et d'un magnifique clair-obscur, la main et l'éclair semblaient hors du tableau. Le talent et la gloire d'Apelle furent à leur apogée vers la 112e olympiade (328-324 avant J.-C.). Cependant après la mort d'Alexandre-le-Grand il fit plusieurs portraits du roi Antiochus (118e olympiade, 304-300 avant J.-C.). Il paraît que cet artiste fut surpris par la mort à Cos, où l'on montrait de lui une Vénus commencée, que personne n'osa terminer.

Une tradition assez peu authentique fait mention d'un autre peintre nommé aussi Apelle, mais qui vivait à la cour de Ptolémée. Accusé par Antiphile d'avoir pris part à un parjure, et ne pouvant faire reconnaître son innocence, il se vengea de son rival et du roi en faisant le portrait de la Calomnie. Long-temps on avait attribué cette particularité au grand Apelle. Tœlken, dans sa dissertation sur *Apelle et Antiphile* (3e vol. de l'*Amalthée*), a prouvé que l'artiste dont il est question ici devait vivre entre les

olympiades 139 et 134, et par conséquent cent ans plus tard que le contemporain d'Alexandre.

Le mérite inimitable d'Apelle était la grace. Au rapport de Pline, il n'employait ordinairement que quatre couleurs qu'il trouvait moyen d'harmoniser à l'aide d'un vernis dont lui-même était l'inventeur. Apelle ne mit son nom qu'à trois de ses tableaux : l'Alexandre tonnant ci-dessus indiqué, la Vénus endormie et la Vénus Anadyomène. En l'honneur d'Apelle la peinture fut appelée *ars apellea*. C. L. m.

APELLES, disciple de Marcion, fut dans le IIe siècle, le chef de la secte des *Apellistes*, qui rejetaient les livres de Moïse et ceux des prophètes, et dont la doctrine, à quelques variantes près, était celle des Marionites. *Voy.* MARCION. V-E.

APENNINS (LES). Chaîne de montagnes qui, partant des Alpes-Maritimes, non loin de Gênes, forme d'abord le passage de la Bochetta, se prolonge ensuite dans toute la longueur de l'Italie jusqu'à la côte d'Otrante et jusqu'au détroit de Sicile, et partage la presqu'île en deux portions presque égales, l'une orientale et l'autre occidentale. Presque toutes les rivières d'Italie ont leur source dans les Apennins. Ces monts sont couverts jusqu'aux sommets les plus élevés d'une multitude d'arbres et particulièrement de châtaigniers, dont le fruit sert à la nourriture des montagnards. Moins élevés que les Alpes, les Apennins n'ont qu'un petit nombre de rochers escarpés, tels que le *Corno*, haut de 9,500 pieds, le *Gran Sasso*, dans la province d'Abruzze, qui a 9,400 pieds de hauteur, et le *Velino* qui en a 7,872. Ces montagnes sont couvertes pendant l'hiver de neige qui fond quelquefois très tard et qui fournit en abondance la glace si nécessaire sous le ciel brûlant de l'Italie. Les Apennins renferment peu de vallons d'une grande étendue, et un petit nombre de rivières et de lacs; mais la base de ces monts est généralement marécageuse. La composition géologique de cette chaîne est d'une frappante uniformité : on y trouve dans les contrées les plus différentes, et sous la même forme, des pierres calcaires blanches et dures. La partie nord, qui se rattache aux Alpes, et la partie du sud, offrent quelques différences; on y remarque une succession très variée de couches analogues à la composition des montagnes plus anciennes. La même variété se retrouve dans l'intérieur des bases et des versans. Le centre de la chaîne ne présente aucune trace d'antique formation. Il y en a très peu dans le nord; mais dans le sud on rencontre des bancs assez étendus de granit.

Le calcaire d'alluvion, connu sous le nom de *calcaire des Apennins*, appartient vraisemblablement à la formation jurassique; d'ailleurs les Apennins sont riches en minéraux de nouvelle formation et en tuf volcanique qui résulte du limon des matières volcaniques que l'eau apporte et dissout incessamment. La grande chaîne des Apennins ne renferme aucune couche volcanique proprement dite; on n'en trouve que dans la partie sud-est de l'Italie; il n'y a que le Vésuve et les volcans éteints de Nemi et d'Albano, ainsi que le courant de laves de Borghetto, qui se rapprochent des limites de la chaîne des Apennins. C. L.

APEPSIE, *voy.* DIGESTION.

APER (MARCUS), orateur latin, né dans les Gaules, se distingua à Rome par son éloquence et par son habileté. Il est un des interlocuteurs du dialogue sur les causes de la corruption de l'éloquence, dialogue attribué à Tacite et à Quintilien : on le lui attribue aussi à lui-même. Il mourut l'an 85 de J.-C. G-N.

APÉRITIFS (de *aperire*, ouvrir). On désigne par ce mot, reste d'une théorie surannée, mais encore employée dans le monde, des médicamens propres à ouvrir, à désobstruer les canaux, et à faciliter les sécrétions. Rabelais a frappé de ridicule cette expression, en faisant jeter par un de ses personnages un trousseau de clefs dans une chaudière d'eau pour préparer une *décoction apéritive*. Quoi qu'il en soit, il faut dire que l'on rangeait dans cette classe une foule de médicamens divers ayant pour résultat commun de provoquer l'action de la peau, des reins, des follicules et des glandes du canal digestif. C'est aux mots RÉVULSION et DÉRIVATION qu'on verra com-

ment ces moyens peuvent exercer une action indirecte sur des parties malades et en favoriser la guérison. D'ailleurs, les principales substances appelées *apéritives* étaient les sels neutres, le savon, les amers, les aromatiques faibles et les ferrugineux. F. R.

APHÉLIE ET PÉRIHÉLIE. Les planètes ne décrivent point autour du soleil des cercles parfaits, mais des courbes plus allongées dans un sens que dans l'autre; ce sont des ellipses (*voy.* ce mot) dont l'un des foyers est occupé par le soleil. Le point de l'ellipse le plus éloigné de cet astre et le point le plus rapproché sont les deux extrémités du grand axe ou de la droite qui passe par les foyers. Quand la planète arrive à sa plus grande distance du soleil, on dit qu'elle est à l'*aphélie ;* et au *périhélie*, quand elle est arrivée au point le plus rapproché de cet astre. Le grand axe de l'ellipse, et par conséquent l'aphélie et le périhélie, ne sont point fixes dans l'espace; mais ils éprouvent, pour chaque planète, un léger déplacement d'occident en orient, dans le sens du mouvement de la planète. S-Y.

APHÉRÈSE, du mot grec ἀφαίρεσις, *retranchement.* C'est une figure de diction qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe, comme dans ce vers du VIe livre de l'*Énéide:*

Discite justitiam moniti, et non temnère divos,

où *temnere* est employé pour *contemnere.*

Suivant Nicot, c'est du retranchement de la première syllabe de *gibbosus* qu'est venu le mot *bossu.* V-Z.

APHONIE (de φωνὴ, la voix, avec l'α privatif). L'aphonie, plus connue chez nous sous le nom d'*extinction de voix*, consiste dans l'impossibilité de produire des sons. Elle diffère du mutisme (*voy.* ce mot).

L'aphonie n'est pas une maladie; elle n'est pas accompagnée de douleurs qui lui soient propres. C'est un phénomène qui se présente dans diverses affections, telles que les fièvres graves, les inflammations du poumon, du larynx et du pharynx, la paralysie, et surtout dans les affections nerveuses, comme l'hystérie, l'épilepsie, etc. C'est le symptôme caractéristique des plaies de la trachée-artère, parce que l'air ne passant plus par le larynx, il ne peut plus y avoir production de son.

Dans tous les cas ce n'est pas l'aphonie, mais bien la maladie qu'elle accompagne ou qu'elle signale, qui doit attirer l'attention; car pour elle, on la voit se dissiper d'ordinaire en même temps. On voit cependant des aphonies sans autre lésion apparente se manifester d'une manière brusque, à l'occasion d'une vive frayeur, de la suppression d'une évacuation habituelle, et persévérer ensuite sans qu'aucun traitement puisse en triompher. L'ivresse et l'empoisonnement par les narcotiques produisent une aphonie passagère. Il paraît que la combinaison de ces deux moyens la détermine d'une manière plus sûre. On cite des voleurs qui faisaient boire du vin dans lequel ils avaient fait infuser des semences de stramoine à ceux qu'ils voulaient dépouiller, en sorte que le silence forcé de leurs victimes leur permettait de s'éloigner sans être poursuivis. F. R.

APHORISME, mot formé du grec ἀφορίζω, je sépare, je choisis, je fixe, ou des mots ἀπὸ et ὁρίζω, je définis, je borne. On appelle aphorisme une maxime ou une sentence contenant, en peu de mots, beaucoup de sens. Ainsi, la plupart des proverbes de Salomon sont des aphorismes. On dit d'un style sentencieux qu'il est *aphoristique.* Presque toutes les sciences ont leurs aphorismes. Les *aphorismes* d'Hippocrate, traduits et commentés dans toutes les langues, sont comme la statistique résumée de l'état des connaissances médicales dans l'antiquité; comme les aphorismes de Boerhaave résument l'état des mêmes connaissances dans les temps modernes. On a des aphorismes de droit, par J. Godefroy; de politique, par Harrington et par Vackerhagen; sur les fièvres, par Stoll, traduits par Corvisart; de controverses, par Richard. Il n'est pas jusqu'à l'astrologie qui n'ait ses aphorismes. C'est sous ce titre qu'André Corve publia, en 1657, de courtes maximes tirées d'Hermès, de Ptolémée, de Cardan et de Manfredi. Un jacobin de Lisbonne fit imprimer, en 1633, quatre livres d'aphorismes des inquisiteurs. Enfin, on

publia, en 1784, sous le titre d'*Aphorismes de M. Mesmer*, les maximes qu'il dictait à ses élèves. V-E.

APHRODISIAQUES, substances propres à exciter les désirs amoureux (*v.* APHRODITE). Parmi ces substances les unes sont des alimens, les autres sont des médicamens, auxquels on a attribué, bien légèrement sans doute, la vertu en question. En effet, s'il est vrai qu'une nourriture très abondante et composée de viandes et de liqueurs spiritueuses donne aux individus qui sont soumis à ce régime une vigueur exubérante et qui demande à se répandre au dehors, il est également vrai que si, au lieu d'être oisifs et de se repaître l'esprit d'idées et de lectures érotiques, ils se livrent à des exercices fatigans, l'effet aphrodisiaque n'aura pas lieu; à plus forte raison si l'on emploie ces prétendus spécifiques, sans les seconder par les accessoires indispensables. Les truffes, les champignons entre autres sont réputés aphrodisiaques; le seraient-ils si, au lieu de figurer sur la table du riche, d'être associés à la volaille et au gibier le plus savoureux, et aux vins les plus délicats, ils étaient mangés avec du pain arrosé d'eau pure ou d'un vin léger? *Sine Cerere et Baccho friget Venus.*

Il n'est donc point d'aphrodisiaque proprement dit, et les cantharides même que l'on a coutume de considérer comme telles ne le sont pas; car l'excitation qu'elles provoquent ne peut être envisagée que comme une maladie. C'est donc une idée salutaire à répandre, et puisse-t-elle profiter à ceux que l'inexpérience égare et qui, méconnaissant la voix de la nature, veulent forcer leurs organes à des efforts destructeurs! Toute la théorie des aphrodisiaques se réduit à ces deux points : le repos des organes pour ceux chez qui l'abus en a produit l'affaiblissement; l'usage des excitans généraux, tant alimentaires que médicamenteux, pour ceux chez qui l'anaphrodisie ne tient pas à la cause précédente.

D'ailleurs, fût-il même vrai qu'il existât des aphrodisiaques certains, serait-il convenable de les employer? les conseillera-t-on au vieillard ou à l'adolescent, ou au convalescent débile encore? La prudence interdirait une telle conduite quand la morale ne la flétrirait pas. Les organes génitaux participent à la vigueur et à la faiblesse générale; et comme l'exercice de leur fonction n'est rien moins qu'indispensable à l'entretien de la vie, il est peu convenable de la provoquer artificiellement. F. R.

APHRODITE, surnom de Vénus (*voy.*), déesse de l'amour. Dérivé de ἀφρὸς, *écume*, et synonyme de ἀφρογένεια (née de l'écume), il rappelle l'origine que certains poètes ont attribuée à cette déesse qu'on comptait aussi parmi les divinités maritimes. Plusieurs lieux de l'ancienne Grèce, villes, caps, îles, etc., portaient le nom d'Aphrodisia, Aphrodisium ou Aphrodisias, et les grandes fêtes qu'on célébrait en l'honneur de Vénus étaient aussi appelées *Aphrodisiennes*. De là encore les mots d'*aphrodisiasme*, et l'adjectif *aphrodisiaque* dont il est question dans l'article précédent. J. H. S.

APHTHES. Les aphthes sont une maladie consistant tantôt en des ulcérations superficielles, tantôt en des rougeurs recouvertes d'une exsudation couenneuse plus ou moins épaisse, et qui se manifestent à la membrane interne de la bouche. Quand la maladie se borne à une simple rougeur ou à une petite excoriation, elle est sans importance, et provient ordinairement de quelque frottement ou de l'application de quelque substance âcre, comme les alimens épicés, le fromage, etc. Souvent alors la guérison s'opère d'elle-même, ou tout au plus réclame l'emploi d'un gargarisme adoucissant.

Au contraire l'autre forme des aphthes est toujours grave, et constitue l'affection connue sous le nom de *muguet* (*voy.*), qui est si souvent funeste aux enfans à la mamelle. F. R.

API, *voy.* POMMES.

APICIUS. Il y eut à Rome trois Apicius, célèbres pour leur gourmandise. Le premier vivait sous la république, du temps de Sylla, le second sous Auguste et Tibère, et le troisième sous Trajan.

C'est le second qui a laissé la mémoire la plus fameuse dans les fastes culinaires. Plusieurs gâteaux portaient son nom; on dit même qu'il tenait école de gourmandise à Rome. Après avoir dépensé deux

millions et demi pour satisfaire son appétit, il examina son bien, et reconnut qu'une fois ses dettes payées il ne lui resterait plus que deux cent cinquante mille livres; craignant de mourir de faim avec une pareille somme, il voulut du moins finir en gastronome, et s'empoisonna au milieu d'un repas. Cet Apicius a longtemps fait secte parmi les cuisiniers qui conservèrent son nom à plusieurs mets de son invention. Sa prodigalité égalait seule sa gourmandise. — Nous avons un traité (*De arte coquinariâ, seu de opsoniis et condimentis*) qu'on attribue à ce même Apicius; toutefois les critiques sont d'avis que ce traité ne fut composé par aucun des Apicius, mais par un Cœlius qui déguisa son véritable nom sous celui du fameux gourmand. Il en existe différentes éditions. D. A. D.

APICULTURE, *voy.* ABEILLE.

APION, fils de Posidonius et savant grammairien d'Oasis, mais qui préférait passer pour né à Alexandrie, possédait des connaissances variées qui le firent appeler à Rome, sous Tibère, pour y occuper une chaire de grammaire. La ville d'Alexandrie le chargea de ses intérêts lorsqu'elle porta plainte contre les Juifs. Tibère lui avait donné le surnom de *cymbalum mundi*, autant peut-être pour faire allusion à la forfanterie d'Apion que pour rendre hommage à son éloquence. Ses écrits sont perdus : on distinguait parmi eux les *Ægyptiaca* en 5 livres, ouvrage curieux à cause de la description très détaillée et presque complète des monumens de l'Égypte, et à cause des vives sorties qu'Apion y faisait contre les Juifs. S.

APIS, taureau auquel les Égyptiens, surtout à Memphis, rendaient les honneurs divins. Ils croyaient que l'ame du grand Osiris s'était retirée dans cet animal, et qu'il était né d'une génisse fécondée par un rayon lumineux venu de la lune. Il devait être noir et avoir sur le front un triangle blanc, sur le côté droit une tache blanche en forme de croissant, et sous la langue une espèce de *nœud* ressemblant à un scarabée. Une fois trouvé, ce taureau était nourri pendant 4 mois dans un édifice exposé à l'orient; puis à la nouvelle lune il était mis sur un navire magnifique au milieu des cérémonies les plus pompeuses, et amené à Héliopolis où il était nourri 40 jours par les prêtres et par des femmes qui paraissaient nues en sa présence. Au bout de ce temps, les prêtres l'amenaient d'Héliopolis à Memphis, où un temple et deux chapelles lui servaient de demeure. Apis possédait le don de prophétie, et les jeunes ministres de son temple interprétaient au peuple ses oracles. On regardait comme un présage heureux ou sinistre le choix qu'il faisait d'une des deux chapelles pour y entrer. La fête d'Apis était annuelle; l'Égypte la célébrait à l'époque du débordement du Nil, et elle durait sept jours. On jetait alors dans le fleuve des vaisseaux d'or, et tant que durait la solennité, les crocodiles, moins farouches, étaient censés ne point nuire aux Égyptiens. Malgré ces hommages, le dieu ne devait vivre que vingt-cinq ans, ce qui tenait vraisemblablement à la théologie astronomique des Égyptiens; la 25[e] année étant révolue, on le noyait et on l'ensevelissait dans une fontaine. Cependant Belzoni croit avoir découvert un tombeau d'Apis dans la montagne de la Haute-Égypte qui enferme la vallée des tombeaux ou *porte royale;* il y a trouvé un sarcophage colossal en albâtre transparent, orné, tant intérieurement qu'extérieurement, d'hiéroglyphes et de figures taillées dans la pierre; dans l'intérieur de l'ouvrage était un bœuf embaumé avec de l'asphalte. On voit aujourd'hui ce sarcophage dans le Musée britannique. La mort d'Apis causait un deuil public qui durait jusqu'à ce que les prêtres eussent trouvé son successeur. Comme il était certainement fort difficile de rencontrer un taureau avec tous les signes que nous avons mentionnés plus haut, on peut croire que les prêtres avaient soin de colorer le pelage du taureau qu'ils choisissaient pour dieu, de manière à y faire apparaître tous les signes exigés par les rites sacrés. L'Égypte avait encore deux autres taureaux sacrés dits, l'un Mnevis, l'autre Onunhis. *Voy.* CULTE DES ANIMAUX. *C. L. m.*

APIS est fréquemment représenté sur les médailles antiques de la ville d'Alexandrie en Égypte. Il est reconnaissable à la fleur de lotus qu'il porte sur la tête.

On y a indiqué sa divinité en plaçant devant lui un autel sur lequel brûle le feu sacré. C'est par erreur que les anciens numismatistes ont pris pour le dieu Apis le bœuf qui sert de type à beaucoup de médailles de l'Espagne. Le bœuf et le taureau sont fréquemment représentés sur les médailles de diverses contrées, ils y sont l'emblème de l'agriculture, ou le symbole de la force; quelquefois c'est le taureau de Bacchus : on le reconnaît alors à la manière dont il bondit et frappe la terre de ses cornes. On ne doit regarder comme le taureau Apis que celui qui porte des symboles égyptiens.

On voit encore Apis, ainsi que plusieurs autres divinités égyptiennes, sur les médailles de l'empereur Julien, dont on connaît le faible pour plusieurs superstitions qui s'alliaient en lui à beaucoup d'esprit et de philosophie. D. M.

APLATISSEMENT DE LA TERRE. Il n'y a guère qu'un siècle et demi que l'on cherche à déterminer la figure de la terre. Jusqu'alors on l'avait considérée comme parfaitement sphérique; et, lorsqu'en 1672, le physicien Richer transporta à Cayenne un pendule qui battait la seconde à Paris, il fut fort étonné de voir son pendule retarder considérablement. Il en conclut que la pesanteur diminuait quand on se rapprochait de l'équateur, et allait en augmentant quand on marchait vers le pôle; ou, en d'autres termes, que la terre était *aplatie* suivant son axe de rotation. Newton fit voir que cette forme aplatie était celle que prendrait une masse liquide animée d'un mouvement de rotation sur elle-même; d'où il tirait cette conséquence que la terre avait été primitivement liquide, ainsi que toutes les planètes sur lesquelles on pourrait observer un excès de longueur du rayon équatorial sur le rayon polaire; mais il se trompa sur le calcul de l'aplatissement absolu. Cette théorie fut mise hors de doute lorsqu'en 1691 on put observer l'aplatissement considérable de Jupiter, et plus tard celui de Saturne. Néanmoins elle parut recevoir un échec lorsqu'on eut exécuté la mesure de l'arc du méridien compris entre Dunkerque et les Pyrénées, commencée par Picard, en 1685, et terminée, après diverses interruptions, en 1718; car les degrés du nord de la France furent trouvés plus courts que ceux du midi, contrairement à la théorie newtonnienne.

Pour résoudre cette importante question par des observations irréprochables, il fut décidé, en 1735, que l'on irait mesurer des arcs du méridien sous l'équateur même, et à une latitude aussi grande que possible. La Condamine, Bouguer et Godin se rendirent au Pérou, Maupertuis et Clairaut dans la Laponie. Leurs observations, combinées entre elles et avec de nouvelles mesures de la méridienne de France, ne laissèrent plus de doute sur le fait de l'aplatissement du globe. Ces beaux résultats ont été confirmés depuis par des recherches faites, il est vrai, sur une moins grande échelle, à Turin par Beccaria, au cap de Bonne-Espérance par Lacaille, à Rome par Boscowich, à Vienne par Liesganig, et une seconde fois à Torneo par Melanderhielm.

A l'époque de l'établissement des nouveaux poids et mesures en France, les moyens d'observation étaient devenus beaucoup plus parfaits; alors on reprit la mesure de la méridienne de Dunkerque, avec l'intention de la suivre aussi loin qu'il était possible. Delambre fut chargé de la partie nord, et Méchain de la partie sud de cette triangulation, qui fut poussée jusqu'à Barcelonne. Plus tard, MM. Biot et Arago réunirent cette dernière station à l'île de Formentera, la plus méridionale des Baléares; et les astronomes anglais, partant de l'extrémité nord de cette chaîne immense, la prolongèrent, à travers la Grande-Bretagne, jusqu'à Unst, la plus septentrionale des îles Shetland. On avait ainsi mesuré un arc continu de 22 degrés, c'est-à-dire à peu près le quart de la distance du pôle à l'équateur.

Mais on ne s'en tint pas à la mesure des méridiens, les parallèles eurent aussi leur tour; et si l'on ajoute aux travaux géodésiques du colonel Broussaud, de MM. Plana, Carlini, Henri, Bonn, Soldner, etc., ceux de MM. Schumacher et Struve, on voit que la surface de l'Europe est toute couverte d'un réseau de triangles, qui ont fait connaître

non-seulement les dimensions absolues du globe, mais encore son aplatissement et les irrégularités de ses méridiens et de ses parallèles, ce qui était le but principal de tant d'efforts.

A côté de ces opérations gigantesques, les astronomes et les physiciens en ont exécuté d'autres d'un genre plus expéditif, au moyen desquelles ils ont pu assigner, avec plus d'exactitude peut-être, la valeur moyenne de l'aplatissement terrestre. Nous voulons parler de la détermination des longueurs des pendules simples qui battent la seconde à toutes les latitudes. Clairaut a démontré que ces longueurs croissent de l'équateur au pôle, de telle manière que l'accroissement est proportionnel au carré du sinus de la latitude; et que, quelles que soient les densités des couches intérieures de la terre supposée fluide à son origine, l'aplatissement du globe est égal à cinq fois la force centrifuge à l'équateur, divisée par le double de la pesanteur qu'on y observe, moins la différence des longueurs des pendules à l'équateur et au pôle, divisée par la longueur à l'équateur. Mais les bonnes observations de ce genre ne datent que de la fin du dernier siècle et sont dues au génie de Borda. Formé à son école, M. Biot a d'abord déterminé les longueurs des pendules à Paris, à Dunkerque, à Clermont, à Figeac, à Bordeaux, à Barcelonne et à Formentera, puis à l'extrémité nord de la triangulation anglaise, à Unst et au fort de Leith, près d'Edimbourg. Il y trouva le capitaine Kater occupé des mêmes expériences, avec un pendule de son invention, qu'il avait déjà observé à Portsoy, à Clifton, à Arbury-Hill, à Londres et à Shanklin, stations principales de la triangulation.

Pour étendre ces recherches à l'hémisphère sud et trouver l'explication de certaines anomalies qu'elles présentaient, M. de Freycinet entreprit un voyage maritime qui, commencé en 1817, ne finit qu'en 1820. Les expériences commencées à Paris avec des pendules invariables furent continuées successivement à Rio-Janeiro, au cap de Bonne-Espérance, au Port-Louis de l'Ile-de-France, à l'île Rawak, près de la Nouvelle-Guinée, à Guam, capitale des Iles-Mariannes, à Mowi, l'une des Iles-Sandwich, à Port-Jackson, dans la Nouvelle-Hollande, et aux Iles-Malouines. Le résultat de ces nouvelles mesures fut de constater des divergences considérables entre l'expérience et la formule de Clairaut, surtout pour les îles de France, de Mowi et de Guam. Il paraît que les géomètres français eurent des doutes sur l'exactitude de ces résultats. Sur leur demande, une nouvelle expédition, dirigée par M. Duperrey, eut lieu de 1822 à 1825, et les observations du pendule furent répétées à Toulon, à l'Ascension, à l'Ile-de-France, à Port-Jackson et aux Iles-Malouines. L'anomalie de l'Ile-de-France fut un peu affaiblie, mais Port-Jackson et les Malouines ne donnèrent pas les mêmes résultats à beaucoup près.

Dans l'intervalle de temps qui s'était écoulé entre le retour de la première expédition et le départ de la seconde, une série d'expériences, mieux coordonnées, avait été commencée par le capitaine Sabine. Elle comprenait Londres, Sierra-Léone, Saint-Thomas, l'Ascension, Bahia, Maranham, la Trinidad, la Jamaïque, New-York, Hammerfest, la ville la plus septentrionale de la Norwège, le Spitzberg, le Grœnland et Drontheim. Commencées en 1821, ces expériences ne furent terminées qu'en 1824, et offrirent entre elles un accord assez remarquable. L'année suivante, M. Biot alla faire de nouvelles observations du pendule à Milan, à Padoue, à Fiume, aux îles Lipari, à Barcelonne, et corriger ses anciennes expériences de Formentera. L'erreur qu'il avait commise à cette dernière station, fit sentir l'opportunité de n'employer, dans ce genre de recherches délicates, que des pendules invariables, capables d'être transportés, par le même observateur, sur toutes les parties du globe. Par cela même que les expériences du pendule, faites à Stockholm, par M. Svanberg; à Kœnigsberg, par M. Bessel; à Port-Bowen, par M. Foster; à Madras, par M. Goldingham; à Gaunsah-Lout, près Sumatra, par MM. Lawrence et Robinson; à Paramatta, par M. Rumker, et au cap de Bonne-Espérance, par M. Fal-

lows, par cela même, disons-nous, qu'elles ne sont point liées entre elles sous le rapport du mode d'observation et de l'identité des appareils, elles sont moins propres que les précédentes à faire découvrir la véritable figure de la terre. C'est ce qu'on a bien compris en Angleterre; car M. Foster en est parti en 1824, pour faire des observations du pendule en vingt-six stations bien distribuées dans l'hémisphère sud, que l'on pourra combiner avec celles du capitaine Sabine dans l'hémisphère nord.

Si la densité des couches intérieures du *globe*, ou seulement leur densité moyenne, était bien connue, un astronome pourrait, sans sortir de son observatoire, déterminer très exactement l'aplatissement de la terre, par l'observation des inégalités du mouvement de la lune. En effet, quand on a tenu compte de toutes les causes capables de troubler la marche de ce satellite, il reste des inégalités qui ne peuvent être expliquées que par l'attraction de la protubérance équatoriale de la terre. C'est ainsi que Laplace a fixé, pour l'aplatissement du globe, une valeur qui s'accorde assez bien avec le résultat des mesures géodésiques et des expériences du pendule. Par cette méthode, en effet, Laplace a trouvé que le rayon polaire est plus court que le rayon de l'équateur de $\frac{1}{305}$. Les mesures de la méridienne de France ont donné $\frac{1}{309}$. La moyenne de toutes les observations du pendule est de $\frac{1}{287}$. On a trouvé des résultats encore plus grands que celui-ci; mais toutes ces observations, extrêmement faibles relativement à l'aplatissement total, sont dues aux inégalités de la surface terrestre, par sa distribution en continent et en bassins des mers. On peut regarder, comme très exact, le rapport donné par les expériences du pendule; alors, en admettant avec Delambre 6,376,984 mètres pour le rayon moyen de l'équateur, celui du pôle sera de 6,354,727 mètres: différence 22,257 mètres; ou, en lieues de 25 au degré, rayon équatorial 1432,4 lieues, rayon polaire 1427,4 lieues; différence 5,0 lieues. S-y.

APLOMB. C'est la direction que prend un fil flexible dont le bout supérieur est fixe, et dont le bout inférieur soutient un corps pesant, tel qu'une masse de plomb. C'est aussi la direction suivant laquelle tombent les corps à la surface de la terre; cette direction est perpendiculaire à la surface des eaux tranquilles ou à l'horizon (*voy.* les mots VERTICALE et HORIZON). S-y.

APOCALYPSE, ἀποκάλυψις, révélation; nom donné à un des livres du Nouveau-Testament. Il comprend 22 chapitres. C'est une prophétie si élevée et en même temps si obscure qu'elle est demeurée jusqu'ici impénétrable à tous les efforts des commentateurs; tous ceux qui ont osé entreprendre de l'expliquer y ont complètement échoué.

Ce livre a-t-il toujours été regardé comme canonique dans l'église? Il est certain que saint Basile, saint Amphiloque, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Cyrille de Jérusalem et le concile de Laodicée n'ont point mis l'Apocalypse au nombre des écritures canoniques. Saint Jérôme en parle, dans son épître à Dardanus, comme d'un ouvrage qui n'était point reçu communément dans les églises grecques de son temps. Eusèbe de Césarée et saint Epiphane tiennent le même langage, quoique ce dernier père admette la canonicité de l'Apocalypse. Mais si, comme le dit Grotius, on préfère le sentiment universel des anciens écrivains ecclésiastiques à celui de quelques églises grecques, qui est postérieur, on jugera que saint Justin, saint Irenée, Tertullien, saint Denis d'Alexandrie, saint Clément d'Alexandrie, Théophile d'Antioche, Méliton de Sardes, Origène, saint Cyprien, saint Augustin, etc., méritent d'être crus, quand ils assurent que ce livre est réellement inspiré. En 397, le troisième concile de Carthage l'inséra dans le canon des Écritures, et depuis ce temps-là, l'église d'Orient l'a admis comme celle d'Occident.

Quel est l'auteur du livre de l'*Apocalypse?* Quelques anciens l'avaient d'abord attribué à Cérinthe, dont il semblait favoriser les erreurs. D'autres avaient prétendu qu'il pouvait être d'un auteur nommé Jean, mais non de saint Jean, apôtre et

évangéliste. Cette discussion, comme la première, a été décidée par la majorité des suffrages qui ont accordé ce livre au disciple bien-aimé, et qui le lui ont fait écrire pendant son exil à Pathmos. Depuis long-temps ce jugement ne trouve guère de contradicteurs*, et l'*Apocalypse* est insérée dans toutes les Bibles sous le nom de saint Jean, auteur d'un évangile et de trois épîtres.

Au surplus, toutes les objections contre la canonicité de l'Apocalypse sont résolues par ces raisonnemens de saint Denis d'Alexandrie rapportés dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe : « Nonobstant toutes les objections, Denis témoigne qu'il ne peut rejeter ce livre, « le voyant approuvé de la plupart de ses « frères; et à l'égard des raisons que l'on « produisait contre lui, il répond qu'il « y a un sens sublime et caché dans les « expressions de cet auteur, et bien qu'il « ne le comprenne pas, il ne laisse pas « de le révérer, étant persuadé que la foi « lui doit plutôt en cela servir de règle « que toutes ses connaissances. *Je ne con-* « *damne pas*, dit-il, *ce que je n'ai pu* « *entendre; au contraire, je l'admire*, « *parce que je n'ai pu le pénétrer*. Ce « qui ne l'empêche pourtant pas d'examiner en détail toutes les parties de ce « livre, et de montrer qu'il est impossible de l'expliquer à la lettre et selon « le sens que les mots semblent offrir « d'abord. »

L'*Apocalypse* n'a pas manqué de commentateurs dans toutes les communions chrétiennes. On a beaucoup parlé de Bossuet et de Newton, et on a répété, sans examen, d'après Voltaire, *qu'à tout prendre, les déclamations éloquentes de l'un et les sublimes découvertes de l'autre leur ont fait plus d'honneur que leurs commentaires.* Cela peut être; mais au fond tout ceci ne prouve bien qu'une chose : la légèreté du jugement des hommes.

L'antiquité a connu plusieurs livres qui portaient le nom d'*Apocalypse*. Saint Clément d'Alexandrie parle d'une *Révélation* de saint Pierre, et Sozomène nous apprend qu'on la lisait après Pâques dans les églises de la Palestine. Ce dernier parle aussi d'une *Révélation* de saint Paul, que les moines estimaient de son temps, et que les Cophtes se vantent de posséder. Il est question d'une *Révélation* d'Adam dans Eusèbe; d'une Révélation d'Abraham, supposée par les Sethiens; d'une Révélation de Seth; d'une Révélation de Navie, femme de Noé, dans saint Épiphane; d'une Révélation d'Esdras, dans Nicéphore; d'une Révélation de Moïse; de Révélations attribuées à saint Thomas, à saint Étienne, dans Gratien et dans Cédrénus; d'une Apocalypse du prophète Élie, dans saint Jérôme (voir Sixte de Sienne, Ellies Dupin et Fabricius). Voltaire comptait onze Apocalypses apocryphes.

Porphyre, dans la Vie de Plotin, cite les Apocalypses de Zoroastre, de Zostrein, de Nicotée, d'Allogènes, etc., livres dont on ne connaît plus que les titres, et qui vraisemblablement n'étaient que des recueils de fables.

L'*Apocalypse* de Méliton, qui a eu plusieurs éditions, est un abrégé des livres de Pierre Le Camus, évêque de Belley. Cet abrégé, attribué à un moine défroqué, est une *Révélation des mystères cénobitiques*, c'est-à-dire une diatribe violente contre les moines, principalement contre les religieux mendians et leurs pratiques superstitieuses. J. L.

APOCATASTASE. Ce mot, emprunté aux Actes des Apôtres (III, 21), et qui signifie *rétablissement*, a donné lieu à de graves discussions théologiques. Les apôtres l'ont employé pour désigner le retour à la perfection primitive ou l'accomplissement final des promesses de Dieu. Au commencement du XVIIIe siècle Pétersen s'est emparé de ce mot pour soutenir qu'après un laps quelconque de temps les choses reviendraient au point où elles se trouvaient avant l'introduction du péché dans le monde. Cette opinion ayant rencontré des contradictions, elle donna lieu aux *discussions apocatastatiques*; elle est dans tous les cas bien plus ancienne que Pétersen, et se trouve déjà dans la manière

(*) Ceci ne se rapporte qu'aux théologiens de l'église catholique, car les plus savans critiques protestans ont élevé depuis long-temps et élèvent encore contre l'authenticité de l'Apocalypse des doutes multipliés. *Voy.* JEAN (*saint*) et APOCRYPHES (théologie). J. H. S.

de voir des millénaires (*voy.* ce mot et CHILIASME).

Les philosophes grecs employaient les mots de *antiperistasis* et *apokatastasis* pour désigner le mouvement général de la nature et l'action des forces qui y entretiennent la régularité, l'accord et la parfaite unité. S.

APOCRISIAIRE, de ἀπόκρισις, réponse; agent d'affaires, référendaire, chancelier. Ce nom était aussi synonyme d'*ambasciator,* mandataire, envoyé. Les apocrisiaires, ou *réponsaux* des papes, étaient leurs représentans ou légats près des empereurs grecs et des exarques de Ravenne. S.

APOCRYPHE (littérature), mot grec formé de ἀπὸ et κρύπτω, je cache, et qui signifie *inconnu, caché*. On dit d'une histoire dont l'autorité est douteuse, d'une nouvelle ou d'un fait dont on suspecte la vérité, que cette histoire, cette nouvelle et ce fait sont apocryphes.

Il est des auteurs et des ouvrages apocryphes. Beaucoup de savans regardent l'historien de Phénicie, Sanchoniaton, (*voy.*) comme un personnage fictif qui n'a pas plus existé que le Pantagruel de Rabelais.

Parmi les livres apocryphes de l'antiquité païenne, il suffira de citer les Annales d'Égypte et celles de Tyr, dont les prêtres, qui en étaient les gardiens et les dépositaires, ne permettaient la lecture qu'aux initiés; les fragmens de ces mêmes Annales attribués à Sanchoniaton par Porphyre, et qu'on prétendait tirés des livres de Thaut; les *Vers dorés* de Pythagore, et les *Livres sibyllins,* qui avaient été confiés, dans Rome, à la garde d'un collége de prêtres, les décemvirs. Les livres apocryphes que l'Église chrétienne n'a pas reçu comme canoniques, tels que le IIIe et le IVe livre d'Esdras, etc., sont le sujet de l'article suivant.

On doit aussi regarder comme apocryphes le Grimoire du pape Honorius, les Prophéties de Merlin, les Révélations de Sainte-Brigitte, et une foule de légendes sans autorité.

Souvent, pour n'être inquiété ni par les parlemens, ni par les ministres de Louis XV; souvent aussi, par une plaisante fantaisie de son esprit, Voltaire publia un grand nombre d'ouvrages et de pamphlets sous des noms supposés et apocryphes, tels que ceux du R. P. l'Escarbotier, de Risorius, de Covelle, de Jérôme Carré, de Mamaki, d'Amabed, de Beaudinet, de Lamponet, etc. Il se cacha aussi sous le nom de personnages réels, tels que l'abbé Bignon, don Calmet, le docteur Akakia, Hume, Bolingbroke, le curé Meslier, le P. Quesnel, etc. Tous ces noms sont ici apocryphes ou pseudonymes (*voy.* ce mot). On peut en dire autant du nom de Mirabeau, secrétaire perpétuel de l'Académie française, que le baron d'Holbach et Diderot ne craignirent pas de diffamer en lui attribuant leur fameux *Système de la Nature*.

De tous les livres apocryphes le plus célèbre est celui *De tribus impostoribus,* dont on ne connaît bien que le titre, sur lequel on a tant écrit, qui a été attribué, en Italie, à Machiavel, à Bocace, à P. Arétin, à Giordano Bruno, à Campanella; en Allemagne, à l'empereur Frédéric II, à son chancelier, Pierre de Vignes; en France, à Étienne Dolet, à Servet, à Vanini, etc. On a voulu fixer, mais sans aucune preuve, l'impression de ce livre à l'année 1598. Il paraît certain qu'un ouvrage, fabriqué depuis sous ce titre, fut imprimé à Vienne vers 1768, avec la date apocryphe de 1598; et, s'il faut en croire une anecdote singulière rapportée sérieusement par l'auteur du *Dictionnaire des anonymes,* l'abbé Mercier de Saint-Léger et le duc de la Vallière auraient voulu, au commencement du règne de Louis XVI, mystifier l'Europe savante, en annonçant que le livre introuvable était enfin trouvé, et ils auraient comploté de faire réimprimer un des trois exemplaires connus de l'édition de Vienne à un très petit nombre d'exemplaires, qui se seraient vendus 25 louis. Cette spéculation eût été peu honorable; mais cette anecdote sur les trois imposteurs est peut-être aussi apocryphe que le livre lui-même. V-E.

APOCRYPHES. En théologie, on appelle *livres apocryphes* des livres dont l'autorité est douteuse, et dont l'auteur est inconnu ou cherche à se cacher. Les

livres de la Bible qui portent ce nom sont ainsi nommés par opposition avec les *livres canoniques* (*voy.* CANON) qui, étant considérés comme divinement inspirés et comme renfermant des règles infaillibles de foi et de conduite, forment le code des livres religieux de l'Ancien et du Nouveau-Testament; tandis que les apocryphes, auxquels on n'attribue pas une origine si relevée, ne jouissent pas aux yeux des Juifs et de la plupart des chrétiens de la même autorité, et ne sont pas invoqués par eux comme règle en matière de religion et de morale. Écrits pour la plupart en Égypte, à une époque où l'esprit de révélation avait cessé de se faire entendre en Israël, et où le catalogue des livres sacrés des anciens Juifs était déjà clos, ils n'ont plus été admis dans le code de ces livres, tel qu'il fut formé dans la Palestine et qu'il existait avant la naissance de Jésus-Christ; aussi ni Jésus-Christ ni les apôtres ne les ont-ils compris dans ce qu'ils appelaient *la loi et les prophètes*, et n'en ont-ils fait mention nulle part dans leurs discours et dans leurs écrits. Favorablement accueillis et goûtés par les Juifs d'Égypte, ils circulèrent d'abord parmi eux dans de nombreuses copies détachées, souvent altérées et falsifiées, et furent enfin ajoutés à la version grecque de l'Ancien-Testament, dite des Septante. Dans cette version ils passèrent aux églises chrétiennes d'Afrique, et plus tard dans la version latine faite sur celle des Septante, aux églises de l'Occident et de l'Orient. Dans plusieurs de ces églises, à commencer de la fin du IVe siècle, ils acquirent une grande autorité; il y en eut même qui les déclarèrent partie intégrante des livres sacrés de l'Ancien Testament. Cependant il y eut toujours dissentiment et de vives contestations à ce sujet. Parmi les opposans il faut nommer les réformateurs du XVIe siècle. Partant du principe que le Christ et les apôtres n'ayant pas reconnu ces livres comme canoniques, ils ne doivent point être regardés comme tels, et y ayant d'ailleurs remarqué beaucoup de choses évidemment fabuleuses et contradictoires, et une grande imperfection dans le style et dans la doctrine, ils ne les ont point mis sur la même ligne que les autres livres de l'Ancien-Testament. Si cependant, de même que les catholiques romains qui depuis le concile de Trente surtout les regardent comme *deutero-canoniques*, c'est-à-dire comme faisant suite aux anciens livres canoniques, et leur attribuent une autorité peu inférieure à ces derniers, les églises protestantes ont assez généralement continué de les insérer dans leurs versions de la Bible, c'est, d'un côté, pour se conformer à un ancien usage qui remonte aux premiers siècles de l'église; de l'autre, parce que, malgré les défauts qui les déparent, ils renferment de beaux exemples de piété et d'excellentes leçons de morale; qu'ils sont d'une utilité incontestable pour l'histoire du peuple juif, de l'état de sa littérature et de ses opinions religieuses depuis son retour de la captivité de Babylone jusqu'à l'arrivée du Messie, et que sous ce rapport ils peuvent même être consultés avec fruit pour l'interprétation de plusieurs passages du Nouveau-Testament.

Outre les livres apocryphes de l'Ancien-Testament qu'on a coutume d'insérer à la suite des livres canoniques, il en est quelques autres qui ne se trouvent point dans les éditions de la Bible, tels que *le livre d'Hénoc*, dans lequel le pieux patriarche doit avoir rapporté, avant le déluge, diverses circonstances relatives aux anges, à leur chute, etc.; *le Testament des douze Patriarches*, dans lequel doivent se trouver consignées des prophéties et des leçons de morale adressées comme dernières paroles par les douze fils de Jacob à leurs familles; *dix-huit Psaumes attribués au roi Salomon; un grand nombre de Sentences philosophiques et morales; diverses Notices sur des personnages marquans de l'Ancien-Testament.*

Quant aux livres apocryphes du Nouveau-Testament, ils ont de tout temps joui de si peu d'autorité qu'on n'a pas cru devoir les admettre dans les versions de la Bible. De ce nombre sont: l'*Évangile préparatoire* (protévangile) *de saint Jacques*, dans lequel on raconte l'histoire de Marie jusqu'au massacre des enfans de Bethléhem et à l'assassinat de

Zacharie, père de Jean-Baptiste; l'*Évangile de l'enfance de Jésus-Christ*, qui renferme des détails sur la première jeunesse du Christ jusqu'à sa douzième année; la *Lettre d'Abgar*, roi d'Édesse en Syrie, à Jésus-Christ, par laquelle ce prince demande la guérison de sa maladie, et la *Réponse du Christ*, qui lui fait espérer qu'après son ascension il lui enverra un de ses disciples (*voy.* Abgar); l'*Évangile de Nicodème*, qui relate différentes circonstances des souffrances et de la mort de Jésus-Christ, comme aussi de sa descente aux enfers; quelques *Lettres de Ponce-Pilate* sur la vie, et une *Lettre de Lentulus* sur la figure et tout l'extérieur de la personne de Jésus-Christ; les *Aventures des douze apôtres*, écrit attribué à Abdia, premier évêque de Babylone, dans lequel se trouvent des traditions de la vie et de la mort des apôtres; les *Règles et Ordonnances* (canones et constitutiones) *des apôtres*, etc.

Dans tous ces livres il peut y avoir quelque fonds de vérité, mais tous aussi portent l'empreinte de fictions et de nombreuses falsifications, en sorte qu'on n'a pas même jugé convenable de les joindre à la version des Septante *.

Nous ajouterons que l'Apocalypse (*voy.*) est rangée par quelques-uns parmi les livres apocryphes; mais la plupart des théologiens et la grande majorité des chrétiens la comptent au nombre des livres canoniques. J. J. G.

APOCYN. Ce genre de la famille des *apocynées* renferme un grand nombre d'espèces qui sont des plantes vivaces, dressées, quelquefois grimpantes, portant des feuilles minces et des fleurs disposées en cime. Presque toutes sont originaires des contrées méridionales de l'Europe, de l'Amérique septentrionale ou du cap de Bonne-Espérance. Au Canada on appelle communément l'apocyn *herbe de la ouate* ou *cotonnier*. Il ne faut pas croire cependant que nos climats froids et humides lui soient contraires. On cultive avec succès cette plante dans nos jardins; elle s'accommode facilement des terrains de médiocre qualité, et les envahit aussi vite que le chiendent; elle croît naturellement sur les dunes de la Rochelle. On donne aussi à l'apocyn le nom de *gobe-mouche* ou *attrape-mouche*, parce que ces insectes attirés par le suc mielleux que renferme ses fleurs, y insinuent leurs trompes qui se trouvent aussitôt gonflées et retenues malgré leurs vains efforts. C'est cette liqueur même qui sert en certaines contrées à fabriquer une espèce de sirop susceptible de cristalliser.

Mais c'est surtout le fruit de cette plante qui offre le plus d'intérêt, comme formant aujourd'hui une nouvelle branche d'industrie. Il est démontré que la culture de l'apocyn offre d'immenses avantages à des ouvriers industrieux qui l'emploient à la fabrication des chapeaux, de la bonneterie, du velours, des molletons, de flanelles supérieures à celles de l'Angleterre et de satins qui imitent ceux de l'Inde. La tige annuelle donne une espèce de fruit léger qui s'ouvre quand il est mûr et laisse à découvert un flocon soyeux d'un à deux pouces de longueur, dans lequel les graines sont enveloppées; on le coupe et on le laisse sécher jusqu'au moment où l'on sépare les graines d'avec l'aigrette pour n'avoir qu'une matière cotonneuse très fine. C'est cette matière que l'on emploie aux différens usages dont nous avons parlé; elle sert aussi à ouater les couvertures, les pelisses, les robes de femmes, etc.

Mise à rouir et préparée comme le chanvre et le lin, la tige de cette plante donne un fil fort long, très fin et d'un blanc luisant.

L'apocyn a reçu son nom de deux mots grecs ἀπὸ et κύων, c'est-à-dire qui éloigne les chiens, parce que l'on a long-temps cru qu'il avait une qualité pernicieuse à ces animaux. D. A. D.

APODES. Ce mot, qui veut dire *sans pieds*, de ποῦς, ποδὸς, pied, avec l'α privatif, a été fait pour désigner certains oiseaux tels que le martinet noir dont les pattes sont si petites qu'on les aperçoit à peine, et les oiseaux de paradis dont on ne rapporte en Europe que la partie su-

(*) Les personnes qui désireraient de plus amples renseignemens sur le contenu de ces livres, peuvent consulter le *Codex apocryphus Novi-Testamenti* et le *Codex pseudepigraphus Veteris-Testamenti*, 2 vol. publiés à Hambourg par *J. A. Fabricius*, en 1703 et 1713.

périeure, dépourvue par conséquent de pattes; ce qui a donné lieu aux contes les plus absurdes.

Ce nom s'étendit ensuite aux poissons privés de nageoires ventrales, puis cette désignation embrassa les poissons anguiformes, comme les murènes, gymnotes, donzelles, équilles, etc. Enfin on la donna aux serpens, aux entozoaires et aux anélides.

Dans le langage entomologique, ce mot désigne tous les insectes privés de pattes, tels qu'un grand nombre des hyménoptères et des diptères. *Voy.* ces mots. D. A. D.

APODICTIQUE, terme de philosophie qui se dit des jugemens ou sentences énoncés avec conviction de leur nécessité, et qui sont le produit du raisonnement et non le résultat de l'expérience. On dit *une preuve, une démonstration apodictique*; c'est, comme le remarque Krug dans son *Dictionnaire de philosophie*, un pléonasme, puisque ἀπόδειξις ne signifie que preuve. Kant se sert de l'expression d'*impératif apodictique* dans le sens de *catégorique*. Quelquefois le mot apodictique a été employé comme substantif, pour désigner la science des bases nécessaires ou inaltérables du savoir humain. Il reste à savoir s'il peut exister une philosophie apodictique, dans ce sens que la base en est parfaitement sûre, et ne peut être renversée par aucun raisonnement. D-G.

APOGÉE ET PÉRIGÉE. La lune se meut dans une ellipse (*voy.* ce mot) dont un des foyers est occupé par le centre de la terre. Quand la lune arrive au point le plus éloigné de la terre, on dit qu'elle est à l'*apogée*; et au *périgée*, quand elle arrive au point le plus rapproché. Ces mots sont corrélatifs d'*aphélie* et *périhélie* (*voy.* APHÉLIE). On dit aussi d'une planète, qu'elle se trouve à l'apogée ou au périgée, quand elle arrive à sa plus grande ou à sa plus petite distance de la terre, bien que cette planète tourne autour du soleil, dans une courbe qui embrasse ou qui n'embrasse pas celle que décrit la terre elle-même. S-Y.

APOLLINARISME, hérésie chrétienne du IVe siècle, appelée ainsi du nom d'Apollinaris ou Apollinarius, savant évêque de Laodicée, et fils d'un autre savant évêque de ce nom. Né à Alexandrie, et très connu comme grammairien et comme poète, cet Apollinaris enseigna, vers l'an 365 de J.-C., que la nature divine, le *Logos*, se trouvait à la vérité associé à la nature humaine du Christ, mais qu'il était impossible d'admettre que l'essence divine entière fût unie, en sa personne, à un homme complet, puisqu'il en serait résulté deux êtres au lieu de la personne unique, formée des deux natures combinées. Le *Logos* en Jésus-Christ, c'était donc sa nature intellectuelle (νοῦς) : il lui tenait lieu de raison. L'ame de Jésus-Christ était toute sensuelle, elle n'avait des facultés ordinaires de l'ame humaine que la sensibilité; le jugement, l'esprit, la raison étaient remplacés par l'essence divine qui animait ce corps humain. Le Sauveur n'était point, en conséquence, un homme complet, mais un être de nature mixte, quoique un en lui-même; ce fut un dieu incarné (θεὸς ἔνσαρκος). Ces distinctions aujourd'hui paraissent oiseuses, mais alors elles firent une grande sensation, et la théorie de l'évêque Apollinaris trouva un grand nombre de sectateurs, qu'on nomme *Apollinaristes*. Après la mort de son auteur, l'apollinarisme fut plus d'une fois condamné par les conciles, et, au ve siècle, les Apollinaristes, convaincus sans doute de la fausseté de leurs distinctions, rentrèrent au giron de l'église, en admettant la croyance vulgaire sanctionnée par la tradition. J. H. S.

APOLLODORE, fils d'Asclépiade, grammairien athénien, étudiait, vers l'an 140 avant J.-C., la philosophie sous Panèce, et la grammaire sous Aristarque. Il avait composé un ouvrage sur les dieux, un commentaire sur le catalogue des vaisseaux d'Homère, et une histoire en vers. L'ouvrage mythologique que nous avons, sous le titre de *Bibliothèque*, et qu'on donne comme de lui, est probablement un extrait d'un grand ouvrage d'Apollodore, et date d'une époque plus récente; il n'en est pas moins très important pour l'histoire des dieux et des héros. La meilleure édition est celle de Heyne (2e éd. Gœttingue, 1802, 2 vol.). Clavier en a donné une traduction fran-

çaise avec le texte en regard et des notes assez médiocres (Paris 1805, 2 vol.).

Le nom d'Apollodore a été très commun en Grèce ; mais les seuls personnages qui nous paraissent dignes d'être cités ici sont: 1° un architecte célèbre, qui présida à la construction du Forum de Trajan, et du fameux pont jeté par ce prince sur le Danube ; 2° un peintre d'Athènes, dont il sera parlé à l'article peinture. *C. L.*

APOLLON, divinité grecque, l'un des Olympiens, fils de Jupiter et de Latone, sa sixième femme. Persécutée par la jalousie de Junon (Héra), Latone erra long-temps sans trouver un asile où elle pût devenir mère; elle s'arrêta enfin à Délos, île de l'Archipel, qui, mouvante jusque là, se fixa depuis, et, après neuf jours de douleurs, elle enfanta, au pied du mont Cynthus, Apollon et Artémis, dont le premier eut pour cette raison le surnom de *Cynthius*. A peine fut-il né qu'il déclara « que la kytharis chérie et l'arc tendu en courbe lui appartenaient et qu'il annoncerait aux humains les décrets infaillibles de Jupiter ». Il n'était âgé que de 5 jours quand il tua de ses flèches le dragon Python, gardien de l'antre où Géa avait son antique oracle, et où des tourbillons de vapeur, sortant de terre, remplissaient les prêtresses de la science divine. Après avoir élevé un temple au même endroit, au pied du Parnasse, il y rendit lui-même des oracles, et prit le nom de *Pythius* et de *Logius*. Dans la mythologie populaire des Grecs l'habileté à tirer de l'arc et le talent de la musique, surtout celui de jouer de la cythare, était le principal attribut de ce dieu. Comme archer, il tua les enfans de Niobé, pour venger l'outrage fait à sa mère; il assista Jupiter dans sa lutte contre les Géans et les Titans; il fit périr le géant Tityos pour avoir osé porter une main sacrilége sur Artémis, vouée à une éternelle virginité; il tua à coups de flèches les Cyclopes, instrumens du maître du tonnerre, pour avoir forgé la foudre dont celui-ci avait frappé Asclépius (Esculape), fils d'Apollon. Comme dieu de la cythare, il charmait les immortels et les humains, il était l'ἀοιδὸς (chantre, troubadour) de l'Olympe, et les dieux savouraient le nectar aux sons de son instrument (φόρμιγξ). Il conduit les chœurs des Muses et dirige leurs chants; de là son nom de *Musagète*. On connaît sa rivalité avec Pan et avec le berger Marsyas; on lui attribue aussi l'invention de la lyre que d'autres rapportent à Hermès. Condamné à garder les bœufs de Laomédon, et engagé pendant quelque temps, soit de son propre gré, soit par la volonté de son père, au service d'Admète, il devint aussi le dieu des troupeaux et fut appelé comme tel *Nomios*, nom qu'on pourrait cependant dériver encore de la mesure musicale, en grec νόμος. On trouve même, dans l'hymne homérique consacré à la gloire d'Apollon que, dès son enfance, il faisait paître les bœufs au pied du Parnasse, et que là les Parques (Μοῖραι), venant le trouver, lui enseignaient les arts et les sciences. Comme poète et comme devin, l'avenir lui était dévoilé : ses principaux oracles furent à Delphes, à Didyme, à Claros et à Patare; il est le dieu des prophètes, et Homère assure que Calchas lui devait sa science si célèbre parmi les Grecs. Comme il sait les remèdes à employer contre les maladies, le chantre de l'Iliade lui donne le nom de Pæïon (παιών, médecin), sous lequel Pindare surtout le célèbre. Lorsque la peste ravage Athènes les Athéniens recourent à son oracle, et, comme les Grecs, les Romains l'appellent le dieu aux remèdes (*averruncus*, ἀλεξίκακος). L'an 461 avant J.-C., ces derniers construisirent un temple à *Apollo medicus*. Esculape est son fils, et les Asclépiades (*voy.*) lui doivent leur science. Les anciens poètes lui font honneur de la construction de plusieurs villes : conjointement avec Neptune, il éleva les murs de Troie et prit part aussi à la fortification de Mégare. Indépendamment des surnoms déjà indiqués, ils le nomment *Smintheus* de la ville de Sminthos, *Lykaïos* et *Lykégénès*, le Lycien, et *Phœbus*, ou le radieux. Ils lui donnent pour attributs l'arc et le carquois, puis la cythare et le *plectrum*, une houlette, un serpent, un trépied, une couronne de laurier, etc. De même que Mercure et Bacchus, il jouit d'une jeunesse éternelle : la barbe ne pousse point à son menton, mais une longue chevelure lui

descend sur les épaules, et la grace et la beauté sont répandues sur tout son corps.

Voilà sous quels traits et dans quel sens Apollon était adoré dans la Grèce et chez les Romains, qui célébraient annuellement en son honneur des *jeux apollinaires*. Toutefois ces traditions paraissent avoir été bien différentes de la théologie plus simple, plus significative, plus austère de la plus haute antiquité, des commentaires savans, astronomiques, symboliques, mystiques, qu'on enseignait dans les écoles, surtout depuis Pythagore, et de cette théologie nouvelle, fruit de l'*accommodation*, qu'enfantèrent les rapports multipliés des Grecs avec les Égyptiens, la prétention des prêtres de ceux-ci, la trop grande crédulité des autres et leur respect pour les temps antiques. L'ancien *Apollon Delius* paraît avoir eu une signification plus profonde que celle du dieu des Muses et de l'Ἀργυρότοξος d'Homère, de même qu'Artémis était plus que chasseresse : ces deux divinités représentaient alors le principe fécondant et le principe fécondé, le soleil et la terre, la source de toute vie et l'*alma mater*, multipliant et nourrissant ses créatures. Comme soleil, Apollon est φοῖβος, radieux, et ἀκωμήτης, à longue chevelure; ses traits sont les rayons qu'il darde; et la peste qu'il produit est l'effet fatal de ses chaleurs pendant la canicule. C'est le Horos des Égyptiens, fils d'Osiris et frère de Bubastis, que les Grecs, dans cette supposition, auraient nommée Artémis. D'Egypte Horos vint à l'île de Crète, et de là à Délos. Comme dieu du soleil, il est nommé encore *Hélios*, et les Orientaux lui ont donné différens noms, tous relatifs à la même divinité, source de vie et de lumière. Comme telle, il est un, sans égaux, sans rival, α-πολὺς, et de là son nom d'Apollon. Ces commentaires sont ingénieux, mais l'opinion publique ne les a pas sanctionnés.

La plus belle image antique qui nous reste d'Apollon est la statue célèbre en marbre blanc, conservée au Vatican de Rome. Cette statue nous offre le plus haut idéal de la beauté de l'homme. L'Apollon du Belvédère nous présente un archer dont les formes sont singulièrement harmonieuses, dont les traits expriment à la fois l'enthousiasme et la majesté : il vient de tuer le serpent Python, et la corde vibre encore sur son arc. Son triomphe n'a rien d'humain : sa satisfaction est celle d'un dieu. Ce chef-d'œuvre de l'antiquité grecque, que l'on a cru reconnaître dans la description de Pline l'ancien (*H. N.* XXXVI, 4, 10), est attribué par les uns à Calamis, par d'autres à Phyliscus, par d'autres encore à Praxitèle. S'il faut en croire le célèbre Visconti, cet Apollon serait une copie perfectionnée de la statue de Calamis (*voir* le savant ouvrage de M. Feuerbach, *Der Vaticanische Apollo,* De l'Apollon du Vatican, considérations archéologiques et æsthétiques. Nuremb. 1833, un fort vol. in-8°). Rome possède aussi une très belle statue d'*Apollon kitharœdos* ou musagète, qu'on a long-temps prise pour un Néron. Le dieu joue de la lyre et de sa tête exprime l'enthousiasme avec lequel il suit son jeu : une robe à longs plis voile ses formes, il ouvre la bouche comme pour chanter. Enfin on voit encore dans le musée Pio-Clementin un *Apollon sauroktonos*, c'est-à-dire tuant un lézard, jolie production qu'on croit une copie de celle de Praxitèle, sur le même sujet.

J. H. S.

APOLLONIE. Étienne de Byzance compte 25 villes de ce nom, et dans son *Thesaurus geographicus*, Ortelius y en ajoute 7 autres. Nous nous contenterons d'indiquer les principales.

Il y en avait trois en Macédoine; l'une au pays des Taulantiens et que l'on rapporte quelquefois à l'Épire ou à l'Illyrie. Strabon dit qu'elle fut bâtie par les Corinthiens et les Corcyréens. Plus anciennement elle s'appelait Gylæcia du nom du Gylæx, chef de la colonie corinthienne qui chassa les Illyriens du territoire voisin d'Épidaure. Spanheim a remarqué que les médailles de cette ville portaient toutes le type de Corcyre. Il paraît que les bannis de Dyspontium avaient aussi part à l'établissement dont Strabon vante beaucoup les institutions. L'Aoûs, descendant du Pinde, passait près de ses murailles. — La seconde Apollonie de Macédoine est aujourd'hui Piergi; la troisième dont les habitans sont appelés *Macrobii* par Pline, avait succédé à la

ville d'Acroathon bâtie sur l'Athos. Philippe détruisit cette Apollonie de Chalcidique; elle est citée par Scylax.

Il y avait deux Apollonies en Thrace : l'une colonie des Milésiens est celle que Pomponius surnomma la Grande; l'autre était sur le Strymon. Celle du Pont-Euxin était bâtie en partie sur le continent et en partie dans une île. Enfin il y avait des Apollonies dans la Carie, en Syrie, dans la Troade, dans la Cyrénaïque, en Sicile, en Crète, en Palestine, en Pisidie; et sur le Rhyndacus s'en trouvait une qui différait encore de celle de la Troade. P. G-y.

APOLLONICON, nom d'un grand orgue à cylindre joué par plusieurs musiciens à la fois, au moyen de cinq claviers adaptés les uns à côté des autres. Cet instrument a été terminé, en 1817, par MM. Flight et Robson. Pareil, dit-on, au *panharmonicon* de Mælzel, il produit un son majestueux et remarquable par la variété des nuances. Avant ce temps, le facteur Rœller, de Hesse-Darmstadt, avait inventé un instrument à deux claviers semblable à un piano-forté, et qui est mis en rapport avec un automate. Cet instrument, nommé *Apollonion*, est décrit dans le journal musical de Leipzig. *C. L.*

APOLLONIUS DE PERGA en Pamphylie, un des 4 écrivains (les autres sont Euclide, Archimède et Diophante) que nous devons regarder comme les fondateurs des sciences mathématiques. Il vécut vers 240 avant J.-C., et étudia les mathématiques à Alexandrie, où il fut un des disciples d'Euclide. De ses nombreux ouvrages mathématiques le plus fameux est le *Traité des sections coniques* (éd. d'Oxford, 1710, in-fol.) Il développa et agrandit cette branche des mathématiques par des découvertes et par d'heureux éclaircissemens. *C. L.*

APOLLONIUS DE RHODES, poète grec, naquit selon les uns à Alexandrie, selon les autres à Naucratis vers l'année 230 avant J.-C. Se voyant poursuivi dans sa patrie par la jalousie des autres savans, il se rendit à Rhodes où il enseigna la rhétorique avec tant d'éclat, et s'acquit tant de renom, par ses écrits que les Rhodiens lui accordèrent le droit de cité. Il revint à Alexandrie pour succéder à Ératosthène dans la direction de la bibliothèque de cette ville. Nous n'avons de ses nombreux ouvrages que ses *Argonautiques*, poème épique en 4 chants. C'est un ouvrage assez médiocre, malgré le soin que l'auteur semble avoir apporté à sa composition. Cependant plusieurs morceaux isolés se font remarquer avec avantage, notamment l'épisode de l'amour de Médée. La meilleure édition est celle de Brunck, Strasb. 1780, et Leipzig 1810-13, 2 vol. in-8° avec des remarques. M. Wellauer a revu le texte d'Apollodore sur les manuscrits (Leipzig, 1828, 2 vol.), et M. Weichert a donné une apréciation fort savante de son poème dans l'ouvrage intitulé : *Uiber das Leben und Gedicht des Apollonius*, Meissen, 1821. *C. L.*

APOLLONIUS DE TYANE en Cappadoce, philosophe pythagoricien, très vanté par les païens comme thaumaturge. Il naquit au commencement de l'ère chrétienne. Le phénicien Luthydème lui apprit la rhétorique, la grammaire et les doctrines des diverses écoles philosophiques. Euxines d'Héraclée lui fit connaître la philosophie de Pythagore. Mais c'était surtout à faire revivre les pratiques pythagoriciennes qu'Apollonius attachait de l'importance. Il y avait à Ægos un temple consacré à Esculape, où ce dieu opérait des miracles. Apollonius s'y rendit. Conformément à ce qu'avait prescrit Pythagore, il s'interdit toute nourriture animale et ne vécut que de fruits et d'herbages, ne but point de vin, et ne se vêtit que de tissus formés avec des plantes. Il marchait nu-pieds et laissait croître sa barbe. Les prêtres du temple l'instruisirent et l'initièrent à leurs mystères. On dit qu'Esculape lui-même le rendit témoin de ses cures; cependant il ne paraît point qu'il essayât d'opérer des prodiges à cette époque. Il forma une école de philosophie, et s'imposa un silence de cinq ans. Après avoir visité la Pamphylie, la Cilicie, puis Antioche, Éphèse et d'autres villes encore, il résolut d'aller à Babylone et dans l'Inde, pour s'y instruire dans la science des Brahmanes; et comme ses disciples refusèrent de l'accompagner, il se mit seul en route. Un certain Damis qui le rencontra et qui le regardait comme un dieu, fut son compagnon, et devint plus

tard l'historien de ses voyages. A Babylone il conversa avec les sages. Phraorte, roi indien, lui donna une lettre de recommandation pour le chef des Brahmes. Après un séjour de 4 mois dans l'Inde, Apollonius revint à Babylone d'où il gagna l'Ionie et alla visiter beaucoup de villes. Partout sa renommée le précédait, et les peuples se répandaient en foule au-devant de lui. Il reprochait publiquement à la multitude son insouciance, et recommandait, d'après le précepte de Pythagore, la communauté des biens; il prophétisa, dit-on, aux Éphésiens une peste et un tremblement de terre, dont effectivement ils eurent bientôt à gémir. Il passa une nuit seul au tombeau d'Achille, et prétendit avoir eu un colloque avec l'ombre de ce héros. A Lesbos il conféra avec les prêtres d'Orphée qui d'abord refusèrent de l'admettre aux initiations, disant qu'il était sorcier, mais qui quelques années après consentirent à le revoir. Enfin il revint à Rome : Néron venait d'en bannir les magiciens. Apollonius sentit qu'il était compris dans cette mesure, ce qui ne l'empêcha point d'entrer, suivi de trois de ses disciples, dans la capitale du monde. Mais son séjour n'y fut que de courte durée; il ressuscita, dit un historien, une jeune femme, et fut expulsé de la ville. Il visita l'Espagne, revint en Grèce en passant par l'Italie, puis se rendit en Égypte où Vespasien, pour affermir son autorité, se servit de lui, et affecta de lui demander des conseils. De là, il fit un voyage en Éthiopie, et à son retour il fut accueilli avec faveur par Titus qui, dit-on, prenait son avis sur les affaires publiques. A l'avénement de Domitien, il fut accusé d'avoir excité un mouvement en Égypte en faveur de Nerva, mais il se présenta de lui-même aux tribunaux, et fut absous. Il fit ensuite un deuxième voyage en Grèce, et enfin il revint à Éphèse où il ouvrit une école pythagoricienne, et où il mourut presque centenaire. Parmi les nombreux miracles attribués à ce personnage, on a remarqué surtout qu'il sut et qu'il annonça dans Éphèse le meurtre de Domitien, à l'instant même où il avait lieu à Rome. Les païens l'opposèrent, comme opérant des miracles, au fondateur du christianisme. Au IIIe siècle Philostrate l'aîné écrivit sa vie ou plutôt son panégyrique en 8 livres, par ordre de Julie, épouse de Septime Sévère.

Apollonius appelé *dieu* de son vivant, accepta ce titre, disant qu'il appartenait à tout homme de bien après sa mort. On lui dédia des temples. *C. L.*

APOLOGÈTES et **APOLOGÉTIQUE**. Les *apologètes* ou apologistes sont les auteurs d'apologies (*voy.*) ou de mémoires justificatifs du christianisme. Aujourd'hui, sans doute, le christianisme n'en est plus à se défendre par des apologies; mais à sa naissance, en présence des philosophes grecs et des érudits d'Alexandrie, en butte à des accusations plus absurdes les unes que les autres, il avait à remplir cette tâche. Les apologètes les plus célèbres sont Justin le martyr, Athénagore, Tatien, Théophile et Hermias parmi les Grecs; parmi les Latins, Tertullien, Minutius Félix et Arnobe, sans parler de Quadratus, d'Aristide, de Melito et de Miltiade, dont les apologies sont perdues. Celle de Tertullien, écrite de l'an 200 à 202, et qu'il adressa *aux magistrats de l'empire romain qui rendaient leurs jugemens dans le lieu le plus éminent de la cité* (de Carthage), est la plus célèbre de toutes. La plupart des écrivains ecclésiastiques ne l'ont jamais citée qu'en lui donnant le titre d'admirable (*voy.* TERTULLIEN). Souvent, dans ces apologies, le sophisme et l'artifice remplacent le raisonnement logique et serré et l'interprétation simple et sincère des Écritures; mais la cause sacrée qu'on avait à défendre semblait justifier ces moyens dont, au reste, l'enthousiasme ne se rendait pas compte toujours. Les écrivains chrétiens ont aussi écrit des apologies du christianisme contre la religion des Juifs et celle des Mahométans.

Ces ouvrages des pères de l'église ont donné lieu à une science théologique particulière qu'on appelle l'*apologètique*. On l'a très bien définie en disant que l'on entend par ce mot le développement scientifique des motifs en faveur de l'essence et de l'origine divines du christianisme. Elle diffère de la *polémique* en ce qu'elle a simplement pour but de soutenir les opinions particulières d'une secte contre celles d'une autre secte. Depuis Hugo

Grotius, les meilleurs apologistes modernes ont été Nœsselt, Less, Reinhard, Rosenmüller et Spalding; il sera question de M. de Châteaubriand à l'article suivant. Tzschirner a publié, en allemand, une *Histoire de l'Apologétique*. J. H. S.

APOLOGIE, mot grec qui signifie ou une simple justification, ou une défense présentée, soit par écrit, soit en forme de discours. Les plus célèbres apologies sont celles de Socrate, écrites en grec et avec un talent remarquable par ses deux disciples, Platon et Xénophon, l'une sous le nom de *Apologia Socratis*, l'autre sous celui de *Mémoires*. Leur but était de réhabiliter, aux yeux de leurs contemporains, un maître dont ils vénéraient la mémoire, et qui, coupable peut-être aux yeux de la loi au nom de laquelle il fut condamné au dernier supplice, n'en avait pas moins les droits les plus incontestables à la reconnaissance et au respect des hommes. Les apologies de Libanius restent bien au-dessous de ces deux modèles; aussi n'avaient-elles aucun objet sérieux et ne servaient-elles qu'à l'exercice des élèves dans l'art oratoire. Plus tard, la théologie s'empara du mot *apologie*, et nomma ainsi l'exposition du plan, de la doctrine et de la tendance du fondateur du christianisme, méconnu par les païens et persécuté dans la personne de ses adhérens (*voy.* l'article précédent). Depuis, il a été composé un grand nombre d'ouvrages apologétiques, plus ou moins dignes de leur objet, et l'on doit placer au premier rang de ces écrits une production moderne dont la publication a signalé parmi nous la renaissance de la foi chrétienne, ébranlée par l'esprit philosophique et par la tendance subversive d'une révolution qui ne respecta pas plus l'autel que le trône. Le *Génie du Christianisme*, chef-d'œuvre d'un grand écrivain, est une véritable apologie de la foi commandée par l'église, bien qu'elle ne s'appuie pas toujours sur les raisonnemens les plus concluans, ni sur les preuves les plus décisives. J. H. S.

APOLOGIE, *voy.* Symboliques (*livres*).

APOLOGUE, *voy.* Fable.

APONÉVROSES, mot grec, composé de νεῦρον, nerf, et ἀπό. On appelle ainsi des membranes fibreuses, solides et peu extensibles, d'une apparence argentine ou plutôt nacrée, qui se rencontrent dans plusieurs parties du corps, et qui servent en général d'attache et d'enveloppe aux muscles. Elles forment une partie importante du *système fibreux* (*voy.* cet article). Les aponévroses *d'insertion* se continuent d'une part avec les fibres musculaires et de l'autre se fixent aux os, de la même manière que les tendons, avec lesquels elles présentent une parfaite analogie d'usage et de structure, et dont elles ne se distinguent que par leur forme membraneuse. Les aponévroses *d'enveloppe* entourent, soit un membre tout entier, soit des faisceaux de muscles ou de tendons qu'elles maintiennent dans une certaine direction, et dont elles augmentent la puissance. Elles ont souvent des muscles destinés à les tendre.

Souvent les fibres aponévrotiques, qui ne sont pas contractiles, servent à former des canaux et des anneaux pour le passage de vaisseaux et de nerfs qui ne doivent pas être comprimés; placées dans la longueur des muscles, elles prennent alors le nom d'aponévroses d'intersection, et elles augmentent leur puissance.

Par la raison même de leur fermeté et de leur inextensibilité, les aponévroses occasionnent des accidens assez graves. A la suite des plaies d'armes à feu, des fractures, des hernies, elles compriment douloureusement les parties subjacentes et obligent de recourir aux débridemens (*voy.* ce mot), seul moyen d'éviter la gangrène et toutes ses conséquences. Dans le cas d'abcès, elles s'opposent au libre écoulement du pus, et donnent naissance à des foyers profonds et à des fistules, qui rendent la maladie plus longue et plus difficile à guérir. F. R.

APOPHTHEGME (ἀποφθέγγομαι, je déclare), mot grec désignant une parole sententieuse, une vérité qu'on proclame avec brièveté. Les oracles des dieux étaient souvent des apophthegmes, et l'on a appelé de ce nom les locutions proverbiales et les paroles frappantes de vérité ou remarquables par une précision laconique,

qui ont été recueillies de la bouche de quelque sage célèbre, et, en général, d'hommes savans de l'antiquité. Les *apophthegmes* de Plutarque et ceux que recueillit Lycosthènes nous font connaître divers faits intéressans, et répandent une plus vive lumière sur les opinions et le caractère de plusieurs personnages de l'histoire ancienne. S.

APOPHYSE. On appelle ainsi des saillies qui se remarquent sur différentes parties des os. Ces saillies donnent ordinairement un point d'attache aux fibres tendineuses et aponévrotiques, par lesquelles les muscles sont terminés. F. R.

APOPLEXIE (πλήσσω, frapper, abattre). Ce mot, long-temps pris dans l'acception rigoureuse de son étymologie, désignait une affection grave et subite, qui frappait le malade comme la foudre, et qui lui ôtait, d'une manière plus ou moins complète et durable, le *sentiment* et le *mouvement*, sans léser bien sensiblement les autres fonctions. Les recherches cadavériques ayant démontré que l'apoplexie, dans la plupart des cas, reconnaît pour cause un épanchement de sang survenu dans les cavités ou dans la substance même du cerveau, et que des épanchemens semblables peuvent avoir lieu dans divers organes, on est convenu de désigner par le mot d'apoplexie cette altération, et l'on dit apoplexie cérébrale, rachidienne, pulmonaire, etc., suivant l'organe dans lequel elle se manifeste. Quant aux apoplexies séreuses, bilieuses, nerveuses, etc., admises par les anciens, les unes appartiennent aux hydropisies, les autres aux névroses, et il en sera traité aux articles qui les concernent.

L'apoplexie cérébrale, qu'on connaît dans le monde sous le nom d'*apoplexie*, de *coup de sang*, est celle qu'il convient d'étudier d'abord. C'est une maladie grave et fréquente, et qui exige des secours prompts et administrés avec intelligence.

Elle s'observe à tout âge; mais elle attaque plus fréquemment les personnes qui ont dépassé l'âge mûr, et surtout celles qui présentent la constitution appelée, à cause de cela, *apoplectique*, et qui consiste dans un tempérament sanguin et pléthorique, dans la grosseur et la brièveté du col, jointes à une augmentation de volume et de force contractile du cœur (*voy.* HYPERTROPHIE DU COEUR). Ces circonstances à elles seules ne produisent pas la maladie, elles ne font qu'en favoriser le développement; mais quand il s'y joint quelque cause déterminante, telle qu'un obstacle à la circulation (cravate, jarretières trop serrées), l'action trop vive de la chaleur ou du froid, l'omission d'une saignée habituelle, un écart de régime, une émotion violente, le mal se manifeste. Ce n'est pas cependant que la nature prévoyante n'ait adressé des avertissemens trop souvent méconnus. La douleur et la pesanteur de tête, les éblouissemens, les tintemens d'oreilles, l'engourdissement d'un côté du corps, la torsion de la bouche, l'embarras de la langue, précèdent ordinairement la catastrophe et la signalent à l'avance à l'observateur attentif. On observe cependant des cas, rares à la vérité, dans lesquels l'apoplexie survient d'une manière brusque et inopinée qui lui a valu le nom d'*apoplexie foudroyante;* alors la mort a lieu sur-le-champ.

Traçons le tableau de l'apoplexie complète, laissant au lecteur à juger ce que peut être la maladie lorsqu'elle n'atteint pas le plus haut degré de développement. L'homme frappé d'apoplexie est privé de mouvement et de sentiment; sa figure est rouge et gonflée, ses yeux sont fermés, et ses pupilles dilatées ne se contractent pas sous l'influence de la lumière. Sa respiration, sans être gênée, fait entendre une sorte de ronflement; la bouche est tournée de l'un ou de l'autre côté; l'excrétion de l'urine et des matières fécales est supprimée ou s'opère sans que le malade en ait le sentiment. La circulation offre d'ailleurs peu de troubles, si ce n'est lorsque, l'état apoplectique continuant, la mort arrive. Cette funeste issue peut avoir lieu à une époque plus ou moins rapprochée de l'invasion. Lorsque, au contraire, par le bienfait de la nature ou par les secours de l'art, le malade se trouve mieux, la connaissance revient par degrés, le sentiment et le mouvement se rétablissent, et les fonctions reprennent leur cours accoutumé. C'est ainsi que les choses se passent lorsque les vaisseaux du cerveau ont été seule-

ment gorgés de sang; mais quand il s'est fait une rupture de ces mêmes vaisseaux, et que du sang s'est épanché dans la substance cérébrale déchirée, une paralysie persiste, les autres fonctions revenant à leur état normal. C'est à l'article PARALYSIE que seront exposées les diverses formes de cette affection secondaire, et tout ce qui est relatif à ses causes et à son traitement.

Rarement une attaque d'apoplexie est unique: les mêmes causes continuant d'agir, de nouvelles attaques se manifestent, toujours de plus en plus graves, et finissent par emporter le malade.

A l'ouverture des corps on trouve les vaisseaux gorgés de sang noir, et des épanchemens de sang entre les membranes du cerveau ou dans la substance même de cet organe. Ce sang est ordinairement coagulé, et les caillots exerçant une compression sont la cause de la paralysie. Cependant l'absorption toujours active finit par enlever le sang épanché; et c'est ainsi que le mouvement revient, à mesure que le corps étranger diminue de volume. Quand plusieurs attaques ont eu lieu successivement, on trouve dans le cerveau des cicatrices, dont l'état plus ou moins avancé permet à l'observateur tant soit peu habile de constater la date de divers accidens.

L'apoplexie ne peut guère être confondue avec d'autres affections. Elle présente des caractères assez tranchés pour qu'il n'y ait guère d'équivoque, au moins pour le médecin. D'après ce qui précède, on voit que c'est une affection grave dans ses conséquences; elle doit donc inspirer des inquiétudes et nécessiter des secours prompts, puisqu'un instant de retard peut amener la rupture des vaisseaux et la paralysie qui rendent les chances de la maladie plus fâcheuses. Toutes choses égales d'ailleurs, une attaque d'apoplexie est d'autant plus alarmante qu'elle a été précédée d'une ou de plusieurs autres attaques, et qu'elle survient chez un sujet d'une constitution détériorée, avancé en âge et ayant éprouvé des affections cérébrales.

Le traitement de l'apoplexie se compose de moyens divers parmi lesquels la saignée générale ou locale, mais la première surtout, doit se présenter d'abord Désemplir les vaisseaux afin de favoriser le jeu de la circulation et de diminuer la compression du cerveau, telle est l'indication principale et qui souffre bien peu d'exceptions. Les révulsifs portés sur la peau (vésicatoires, sinapismes, ventouses sèches), ou sur le canal intestinal (purgatifs), sont d'une utile application; mais ces moyens ont besoin d'être secondés par la diète plus ou moins sévère, une position convenable dans le lit (la tête élevée), une température fraîche, le repos le plus absolu de l'esprit. Les vomitifs sont un moyen dont les avantages douteux se compensent par le danger évident de leur emploi. Quant à la paralysie qui succède à l'apoplexie, elle se dissipe ordinairement d'une manière plus ou moins lente et sous l'influence du traitement qui vient d'être exposé. Lorsqu'on emploie contre elle des excitans, il arrive bien souvent que l'on provoque une nouvelle attaque.

Le traitement préservatif de l'apoplexie est plus efficace que son traitement curatif; et ce traitement, dont l'hygiène fait la base, est celui qui convient à tous les individus pléthoriques. Tempérance habituelle, frugalité et même abstinence lorsqu'on se sent quelque symptôme précurseur, émissions sanguines employées à propos, soin de favoriser toutes les excrétions naturelles, de prendre un exercice modéré et de ne point fatiguer un cerveau naturellement ou accidentellement irritable, telle est la règle à suivre en pareil cas. Toute personne sensée comprendra que cette conduite est la seule dont on puisse attendre du succès, et dédaignera les baumes, les élixirs anti-apoplectiques dont les qualités stimulantes sont trop souvent funestes à ceux qui ont cru y voir un préservatif assuré. *Voy.* PROPHYLACTIQUE.

L'apoplexie des divers autres organes constitue des maladies graves, en proportion de l'importance des parties affectées. Elles sont assez difficiles à reconnaître, et n'ont été étudiées que dans ces derniers temps. D'ailleurs, leur traitement repose sur les mêmes principes. F. R.

APOSIOPÈSE, du grec ἀπὸ et σιωπάω, je me tais. C'est une figure de rhétorique,

appelée aussi *réticence* ou *prétérition*, et qui s'emploie pour peindre un mouvement d'agitation ou de colère. Elle consiste à interrompre tout à coup le sens d'une phrase, en laissant à l'auditeur le soin de le compléter dans sa pensée. Tel est le fameux *quos ego*... de l'Énéide, ou bien encore ce vers de la Henriade :

Qui depuis.... Mais alors il était vertueux.

D. A. D.

APOSTASIE, renonciation à la religion que l'on professe pour en embrasser une autre (*voy.* Abjuration). Les idolâtres qui abandonnèrent le culte des idoles pour adopter le christianisme durent être regardés par les leurs comme des apostats; et ceux qui, comme l'empereur Julien (*voy.* l'article), revinrent au polythéisme, après avoir professé la religion de Jésus-Christ, furent aussi des apostats aux yeux des chrétiens. Mais s'il y avait conviction, ces changemens de religion méritaient-ils une qualification aussi acerbe? Si ces changemens étaient les effets de la violence, quel nom fallait-il leur donner? Je ne suis pas tenu de prononcer. Hobbes ne leur eût pas imprimé la note d'apostasie; car il prétend qu'un chrétien est obligé en conscience d'obéir aux lois d'un roi infidèle, même en matière de religion, par conséquent de renier Jésus-Christ par ses paroles lorsque le souverain l'ordonne; libre à lui cependant de conserver dans son cœur la foi en Jésus-Christ. Alors, dit-il, ce n'est pas le sujet qui renie Jésus-Christ devant les hommes, c'est le roi ou la loi qui l'ordonne; conséquemment il n'approuve pas la résistance des martyrs sans distinction (*Leviathan*, chap. XLII, pag. 234). Hobbes se demande ensuite si cette conduite s'accorde bien avec la sincérité de la religion chrétienne; sa réponse est encore à venir.

Les apostats qui rentraient dans le sein de l'église en étaient sévèrement traités, comme nous le voyons dans saint Cyprien (*De lapsis*) et dans tous les monumens de l'antiquité ecclésiastique. C'est pour eux spécialement qu'avaient été établis ces divers degrés de pénitence dont il est parlé dans les premiers siècles et dans les livres pénitentiaires du moyen-âge.

Depuis la fondation des ordres mendians surtout, on a donné le nom d'*apostat* à celui qui abandonnait l'état religieux sans avoir obtenu l'autorisation canonique. Voir le *Dictionnaire du droit canonique*, par Durand de Maillane. *Voy.* Renégat. J. L.

APOSTÈME, *voy.* Abcès.

A POSTERIORI, *voy.* A priori.

APOSTILLE. C'est communément une annotation ou un renvoi qu'une personne, dont la décision est grave et l'autorité supérieure à celle du signataire, met en marge d'un écrit, d'une pétition ou d'un mémoire, pour lui donner plus de valeur. — Dans la langue du droit, les *apostilles* sont les notes que les arbitres écrivent de leur propre main en regard des articles litigieux d'un mémoire ou d'un compte; ces notes ont la force de sentences arbitrales. On appelle encore apostilles les additions ou interprétations ajoutées à un acte, à un contrat notarié : elles doivent être paraphées par le notaire et par les parties. H-d.

APOSTOLAT. Tout le ministère de l'apostolat est dans ces paroles que Jésus-Christ adressa aux apôtres avant son ascension : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, et instruisez tous les peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Assurez-vous que je suis toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » S. Matth., chap. XXVIII, vers. 18, 19 et 20.

L'*apostolat* prend donc sa source dans la mission donnée par Jésus-Christ et dans les pouvoirs qui y sont attachés. C'est en vertu de ce titre que saint Pierre dit aux Anciens de l'église : « Paissez le troupeau de Dieu qui est autour de vous, non en dominant sur le clergé, mais en lui servant de modèle de tout votre cœur; et lorsque le prince des pasteurs paraîtra, vous recevrez une couronne de gloire incorruptible. » *Épître I*re, chapitre V, vers. 2; et que saint Paul écrit aux Corinthiens, *Epître I*re, chap. IV, verset 1 : « Que l'homme nous regarde comme les ministres de Jésus-Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. »

Le but de l'*apostolat* était principalement de rendre témoignage de tout ce qui s'était passé en présence de ceux qui en étaient revêtus, conformément à ces paroles : *Vous me servirez de témoins.* Ce témoignage était accompagné de signes et de miracles propres à le confirmer. Il devait être solennel et public : *Annoncez sur les toits ce que vous entendez à l'oreille.* Il n'était point destiné à envahir la puissance de la terre et à persécuter les rebelles à la foi, mais à respecter les princes de ce monde et à se faire tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ. J. L.

APOSTOLIQUE. On nomme ainsi tout ce qui se rapporte aux apôtres, ce qui leur doit son origine, ce qui se fait en leur honneur. L'église romaine catholique se nomme encore *apostolique*, par la raison qu'elle se regarde comme dépositaire de l'enseignement, de l'inspiration, des promesses des apôtres, et qu'elle doit son origine à saint Pierre, chef de ces disciples du Sauveur. Saint Pierre ayant fondé à Rome, suivant la tradition, la première église chrétienne, dont il fut le premier évêque, le siége épiscopal de Rome est aussi nommé le *siége apostolique.* Comme successeurs de l'apôtre, les papes héritent de ses pouvoirs, et la bénédiction qu'ils prononcent s'appelle la *bénédiction apostolique.* Le département des finances, où affluaient autrefois les aumônes de la chrétienté entière et le tribut de plusieurs royaumes, porte le nom de *chambre apostolique.* Quand le pape Sylvestre II conféra la couronne royale à saint Étienne, roi de Hongrie, et qui fut en quelque sorte l'apôtre du christianisme parmi les sauvages Madjares, ses sujets, il lui accorda, par une faveur spéciale, le titre de *roi* ou de *majesté apostolique*, qui aujourd'hui même reste attaché à la couronne de Hongrie, passée sur la tête des archiducs d'Autriche.

En Espagne on a désigné dans ces derniers temps, par le nom d'*Apostoliques*, une faction dirigée par le clergé et fortement opposée à toute amélioration politique. C'est un parti ultra-royaliste attaché aux anciennes superstitions comme aux abus invétérés en politique, une faction ennemie non-seulement des innovations subites et radicales que les cortès de 1820 ont essayé d'introduire dans le gouvernement et dans l'administration du royaume, mais encore des progrès lents et inoffensifs que favorisait, seulement dans l'intérêt de sa conservation, le roi Ferdinand VII. Depuis quelques années les apostoliques sont aussi appelés *carlistes*, du nom de don Carlos, frère de Ferdinand VII, et chef ostensible de cette faction. J. H. S.

APOSTOLIQUES (LES PÈRES, CONSTITUTIONS ET CANONS). Le fondateur du christianisme voulut, avant de quitter la terre, pourvoir à la conservation de son ouvrage. Parmi ceux de ses disciples qui s'étaient attachés le plus étroitement à sa personne, il en choisit douze qu'il investit de la mission spéciale d'aller, après lui, prêcher son évangile, et porter à Jérusalem, dans la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre, le témoignage de ce qu'ils ont vu et entendu. Fidèles à l'ordre de leur maître, les apôtres remplissent leur mission; ils se répandent dans les diverses contrées du monde, s'y font écouter, et meurent en laissant partout des traces profondes de la doctrine nouvelle qu'ils étaient chargés d'enseigner. Nous avons de plusieurs d'entre eux des épîtres adressées aux églises qu'ils avaient fondées; il en est un, entre autres, qui a étonné tous les siècles par la profondeur de sa doctrine. Les plus sublimes génies ne tarissent pas sur les éloges qu'ils donnent à sa science, à la rigoureuse précision de son langage. Son nom seul est la plus imposante autorité. *Voy.* PAUL (*saint*).

On se demande comment des hommes, pris dans la plus basse extraction, dans les derniers rangs du peuple, enchaînés jusque là à des professions qui supposent la rusticité des mœurs et la grossièreté du langage, dépourvus complètement des ressources que peuvent fournir l'éducation, la richesse, le commerce du monde et la culture de l'esprit, on se demande, dis-je, comment de tels hommes, jetés, dispersés tout à coup dans tant de contrées diverses, si différentes entre elles de langues, de mœurs et d'institutions, ont pu s'y faire com-

prendre; comment ils sont parvenus à se faire suivre des peuples et des rois, des savans et des ignorans, des philosophes eux-mêmes; à triompher des habitudes et des préjugés les plus invétérés, et, sur les ruines des temples et des écoles de la gentilité, élever l'autel et la chaire du Dieu inconnu, du Dieu crucifié. Où donc les apôtres avaient-ils appris cette philosophie, en effet si nouvelle, sortie tout entière du sépulcre sanglant de Jésus-Christ, et dont assurément ni les livres de Platon, ni même ceux de Moïse, ne leur avaient offert la moindre idée? Indépendamment du grand caractère de vertu, de probité rigoureuse, de désintéressement, d'héroïsme même, qu'il faut bien reconnaître dans leurs personnes, quels problèmes ces épîtres, considérées sous le seul rapport de la doctrine et du langage, ne laissent-elles pas à résoudre aux esprits méditatifs! La doctrine d'abord : d'où étaient venues aux apôtres ces notions à la fois si profondes et si distinctes sur l'essence d'un être unique et souverain, créateur et père de tout ce qui respire, providence universelle, puissance et bonté sans bornes; sur l'immensité et l'harmonie des perfections divines, sur les impénétrables conseils de sa justice et de sa miséricorde, sur les mystères, tant de la grace et de ses opérations que de la rédemption et de ses bienfaits? A quels maîtres, à quels livres avaient-ils emprunté cette théologie que tous les maîtres et tous les livres sortis des écoles du Portique et du Lycée n'avaient pas même soupçonnée, qui perça si avant dans les ténèbres de notre ignorance et dans les énigmes du cœur de l'homme, et dont les rayons, bien que mêlés encore à l'obscurité de cette terre d'exil et d'apprentissage où nous sommes, manifestant pour la première fois au genre humain tout entier le secret des combats entre la chair et l'esprit dont notre cœur est le théâtre, découvrirent avec une théorie à la fois si sublime, si populaire, aux yeux du savant et de l'ignorant, l'accord cherché inutilement par tous les sages de la terre, entre l'empire toujours souverain de Dieu et la volonté toujours libre de l'homme? Ces pauvres pêcheurs des bords du lac de Génézareth, on se demande qui donc leur avait fait ces étranges révélations qu'ils nous ont transmises sur l'espérance des biens futurs et les misères de la vie présente, sur les témoignages de notre immortalité, sur les récompenses destinées aux bonnes œuvres, sur tous les devoirs de la morale applicables à chacune des conditions et des circonstances de la vie, sur tout ce nouvel ordre de vertus dont avant eux le nom même était ignoré, sur tant d'autres questions de la plus haute métaphysique, que nous autres hommes, héritiers de tant de secours accumulés par les siècles, nous n'abordons qu'en tremblant, au risque de nous précipiter dans l'erreur, pour peu que nous nous écartions du sentier tracé par ces guides infaillibles. Eux, avec quelle fermeté ils le parcourent! Rien de vague ni d'incertain : les préceptes les plus relevés, les maximes les plus salutaires, coulent de leur plume avec une autorité qui subjugue tout.

Dans le langage, une précision nerveuse qui s'embarrasse peu des intermédiaires, se contente d'établir les principes, les enchaîne aux conséquences les plus reculées, les fortifie par une argumentation serrée et décisive, fait jaillir la lumière à grands flots sur toutes les matières, sans s'occuper du soin de les distribuer méthodiquement, revêt quelquefois la diction de figures imposantes et animées, et, toujours également admirable dans sa familiarité comme dans son élévation, ne s'égare jamais et ne tombe nulle part, ni dans l'enthousiasme, ni dans l'abjection.

Ces épîtres sont dans nos mains : encore à présent, après tant de siècles, elles perpétuent, elles soutiennent dans l'univers l'heureuse révolution qu'elles y opérèrent.

Les apôtres, à leur tour, ont laissé des disciples formés à la même école, pénétrés du même esprit. Successeurs immédiats des apôtres, devenus après eux les patriarches des nouvelles églises, ce sont eux que nous nommons *les Pères apostoliques*, comme ayant été voisins, quelques-uns même contemporains des apôtres.

Ce nom leur a été conféré dès les premiers temps de l'église. Plusieurs, à l'imitation de leurs maîtres, ont joint à l'enseignement par la parole l'instruction par les écrits. Il nous reste encore un assez grand nombre de ces ouvrages, dont les savans ont eu raison de dire qu'ils sont les plus anciens et les plus précieux monumens de la foi, de la morale et de la discipline de l'église; on les lisait communément, jusqu'au siècle de saint Jérôme, dans les réunions publiques des fidèles, à la suite des livres canoniques de l'Ancien et du Nouveau-Testament, pendant la célébration des saints mystères.

Ce qui les distingue éminemment, c'est un caractère de simplicité, de candeur, de charité vive et d'une onction touchante, qui pénètrent à la fois l'esprit et le cœur.

On les trouve réunis dans les grandes collections des Pères, et mieux encore, dans un ouvrage spécial intitulé *Patres apostolici* et publié en 2 vol. in-fol., par Cotelier, qui l'a enrichi de dissertations ou *jugemens*, et de notes que recommandent également l'érudition et la critique.

1° Le premier qui se rencontre est une *épître catholique* de l'apôtre SAINT BARNABÉ. Il avait, parmi les fidèles d'Antioche, le nom de prophète et de docteur. Le livre des actes le déclare expressément (*Act. apost.*, cap. XXIII, v. 1). On sait qu'il fut l'associé de saint Paul dans la prédication de l'Évangile à Antioche, à Séleucie, à Salamine, à Paphos, à Icone, à Lystre et dans les principales villes d'Asie. Ce fut à Lystre que les habitans idolâtres le prirent pour Jupiter et voulurent lui offrir des sacrifices. La majesté de sa taille et de son visage lui avait concilié leur respect, comme sa douceur et sa bonté naturelle lui avaient gagné tous les cœurs (*Act. apost.* IV, 36. Saint Chrysost. *Hom.* XII, *in acta,* t. III. *Nov.-Test.*, pag. 112, et *Hom.* XXX; *ibid*, p. 274). Quelques modernes ont disputé cette épître à Barnabé; d'autres l'ont revendiquée en son honneur. Quoi qu'il en soit du nom de l'auteur, dit Tillemont, cette épître est assurément digne de vénération, et par l'estime qu'on en a fait, et par son antiquité. Elle est adressée particulièrement aux Juifs hellénistes nouvellement convertis à la foi, mais encore attachés aux cérémonies judaïques. L'apôtre y ramène les Juifs aux sens spirituels cachés sous le voile des figures anciennes, qu'il développe et explique avec netteté. C'est le même dessein que celui de saint Paul dans son épître aux Hébreux.

2° *Deux épîtres de* SAINT CLÉMENT *Romain aux Corinthiens*. Voici quelle fut l'occasion de la première. Il venait de s'élever une vive contestation à Corinthe, à peu près comme au temps de saint Paul. Un parti s'était formé contre quelques prêtres irréprochables, et avait eu l'audace de vouloir les déposer. Aussitôt Fortunatus part de Corinthe, arrive à Rome avec la nouvelle de ce mouvement. Clément était alors sur le siége de saint Pierre. Il écrit aux Corinthiens une lettre admirable qui a été long-temps lue dans les églises orientales avec les écritures canoniques. Il commence par gémir sur les funestes effets de la division, auxquels il oppose les grands principes de la charité chrétienne et l'espérance de la future immortalité.

La seconde ne nous est parvenue que par fragmens. Eusèbe et saint Jérôme avancent qu'elle n'a jamais eu la même autorité que la précédente, ce qui n'a point empêché le docte Photius de dire qu'elle n'en est pas moins remplie d'instructions très propres à inspirer le goût de la piété chrétienne (*Biblioth. cod.*, CXXVI). A une science profonde et variée, l'illustre pontife joignait les avantages de la naissance et de la richesse; tradition appuyée par le témoignage de saint Bernard et d'autres écrivains (*Saint Bernard*, t. III, pag. 1046, édit. Mabill.).

3° L'une des plus remarquables est le livre d'HERMAS, célèbre dans l'antiquité sous le nom du *Pasteur*. Était-ce le même que celui dont saint Paul fait mention dans son Épître aux Romains? Question indifférente: il nous suffit d'en présenter une idée succincte. Cet ouvrage est divisé en trois livres dont le premier contient des visions ou apologues, le second des préceptes, le troisième des similitudes ou emblèmes. On ne saurait dissimuler que le goût des allégories n'y soit porté trop loin, et c'est là un défaut que l'on

a justement reproché à Origène, à Platon lui-même, parce qu'il jette de l'obscurité dans la composition; mais on y trouve des sentences graves, des avis utiles pour la direction des mœurs, et présentés sous des images propres à les graver profondément dans la mémoire; une instruction calme, une sagesse réfléchie, une onction qui touche, une lumière douce qui ne donne pas un jour brillant, mais qui suffit pour éclairer la marche.

4° *Épîtres de* SAINT IGNACE, *évêque d'Antioche*. C'est une opinion accréditée généralement que cet évêque avait pu, jeune encore, voir Jésus-Christ en personne et assister à ses prédications. Ce qui n'est pas contesté, c'est qu'il ait conversé avec plusieurs de ses apôtres et qu'il ait été le disciple de saint Jean l'évangéliste. Il est également certain qu'il reçut de saint Pierre le gouvernement de l'église d'Antioche qu'il tint durant quarante ans. Il n'y a plus de doute légitime sur l'authenticité des sept épîtres publiées sous son nom. On peut consulter à ce sujet Cotelier, qui combat victorieusement, selon nous, les objections du ministre Daillé, comme Dupin et autres ont combattu celles de Basnage. Il avait échappé à la cruelle persécution de Domitien : Dieu le réservait à celle que Trajan ordonna ou laissa exécuter sous des formes moins violentes que celle de son prédécesseur, mais avec des intentions aussi préjudiciables à l'église de Jésus-Christ. Ce prince, allant à son expédition contre les Parthes, s'arrêta à Antioche et fit appeler en sa présence l'évêque de cette contrée qui confessa généreusement devant lui la foi de Jésus-Christ. Alors Trajan commanda qu'Ignace fût chargé de chaînes et conduit à la grande Rome pour y être donné en spectacle au peuple et dévoré par les bêtes.

Ce fut durant cette longue route que le saint confesseur, glorieux comme saint Paul d'être *le prisonnier de Jésus-Christ*, adressa à diverses églises ces lettres dont on a dit que ce n'est point là l'ouvrage d'un homme, mais celui de l'esprit de Jésus-Christ qui animait les martyrs et embrasait leurs ames du feu de l'amour divin. Saint Jean Chrysostôme, longtemps prêtre de l'église d'Antioche avant d'être appelé au siége de Constantinople, ne parle de ces lettres qu'avec l'accent de l'enthousiasme. Origène, si savant et si délicat, en loue l'élégance et la noble simplicité.

De ces épîtres la plus célèbre, la plus éloquente est celle qu'Ignace adressa aux Romains. Elle est unique, peut-être, dans son genre, dit Tillemont; l'auteur s'y abandonne aux transports de la plus héroïque charité; il semble que sa plume soit trempée dans le sang même de Jésus-Christ auquel il brûle de mêler le sien (*Mém. ecclés.*, t. II, pag. 101). Après leur avoir témoigné la joie que lui donne l'espérance de les voir, le saint pontife ne laisse pas ignorer qu'il est instruit de leurs projets pour le délivrer de la mort, soit par leur crédit, soit autrement. Pour les en détourner, il leur écrit : « Votre charité ne me laisse pas sans inquiétude, et j'appréhende que vous n'ayez pour moi une compassion funeste... Je n'aurai jamais une occasion pareille à celle qui se présente d'aller me réunir à mon Dieu. L'autel est prêt, souffrez que je sois immolé; c'est la plus grande grace que vous puissiez me faire..... J'écris aux églises et leur mande à toutes que je vais à la mort avec joie, si vous n'y mettez point obstacle. Laissez-moi servir de pâture aux animaux féroces. Je suis le froment de Dieu... Fasse le ciel que je jouisse bientôt des bêtes qui me sont préparées; je désire les trouver ardentes et avides de leur proie... Au reste, que je sois consumé par le feu; que je meure de la mort lente et cruelle de la croix; que je sois mis en pièces par les tigres et les lions affamés : que mes os soient dispersés, mes membres meurtris, mon corps broyé; que tous les démons épuisent sur moi leur rage; je suis prêt à endurer avec joie tous les supplices, pourvu que Jésus-Christ devienne ma récompense. Je ne cherche, je ne veux que celui qui est mort et ressuscité pour moi : il est tout le bien que je demande. Pardonnez, mes frères, à mon impatience, ne m'empêchez pas de vivre en voulant m'empêcher de mourir. Laissez-moi courir vers cette vive et pure lumière, etc ».

Cette longue épître est tout entière de même force.

5° *Épître de* SAINT POLYCARPE, *évêque de Smyrne*. Saint Irénée, apôtre des Gaules, qui avait été son disciple, lui a rendu cet honorable témoignage: Ma mémoire me retrace le lieu où était assis le bienheureux Polycarpe, lorsqu'il prêchait la parole de Dieu. Je le vois encore: avec quelle gravité il entrait et sortait partout où il allait! Quelle sainteté respirait dans toute la conduite de sa vie! Quelle majesté sur son visage et dans tout son extérieur! Combien étaient puissantes les exhortations dont il nourrissait son peuple! Il me semble l'entendre encore nous raconter de quelle manière il avait conversé avec saint Jean et plusieurs autres qui avaient vu Jésus-Christ, etc.

Le monument le plus considérable qui nous reste de saint Polycarpe est son *Épître aux Philippiens* qui, du temps de saint Jérôme, se lisait encore dans les églises d'Asie. Cette lettre contient des instructions pour tous les fidèles, et parcourt tous les rangs et les états, pour apprendre à chacun ses devoirs.

6° *Traité de* SAINT IRÉNÉE, *contre les hérésies*. Saint Irénée commence la longue chaîne des docteurs de notre église de France. Elle remonte presque jusqu'au temps des apôtres, puisque entre lui et saint Jean l'évangéliste il n'y a d'intermédiaire que saint Polycarpe et saint Papias. Ce fut saint Polycarpe qui envoya saint Irénée dans les Gaules, à Lyon, auprès de saint Pothin, son évêque, qui l'ordonna prêtre de cette église. Après sa mort, Irénée fut placé sur le siége de cette grande ville. Bossuet l'a nommé « l'ornement de l'église de Lyon « qu'il a fondée par son sang et sa doc« trine. » Le principal monument qui nous reste de son zèle apostolique est l'ouvrage qu'il avait composé contre les hérésies.

La plupart des hérésies qui troublèrent l'église à ses commencemens, eurent pour principe la prétention d'expliquer les mystères du christianisme par les seules lumières de la philosophie. Une foule de sectes diverses voulurent substituer leurs idées aux dogmes évangéliques. L'histoire de ces erreurs fait la matière du livre de saint Irénée, recueil précieux qui suppose la plus vaste lecture et toutes les ressources de la dialectique. L'original grec en est perdu et ne se retrouve que dans une version latine qui remonte elle-même à une date très reculée.

Quoique les siècles apostoliques se terminent communément à l'an 166 de J.-C., il était naturel d'y joindre ceux des autres écrivains voisins de cette époque, qui ont illustré la foi chrétienne par de mémorables ouvrages, tels que les deux saint Denys, l'un de Corinthe, l'autre d'Alexandrie, l'historien Hégésippe, l'évêque d'Hiéraple S. Papias, dont il ne nous reste que des fragmens. Cette première ère compose ce que l'on a souvent appelé l'âge d'or de l'église chrétienne, plus célèbre encore par ses vertus que par ses monumens. Après celle-là viennent les persécutions qui ont produit les *apologistes*. *Voy.* APOLOGÈTES.

CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES et CANONS DES APÔTRES. Nous ne confondons point avec les ouvrages de cette pure antiquité ceux que l'on a publiés postérieurement sous le nom de *Constitutions apostoliques*. C'est à tort qu'elles ont été attribuées aux apôtres ou à l'un de leurs premiers disciples, saint Clément romain. Cette production ne remonte pas plus haut que le IVe siècle. Autrement, demanderons-nous avec tous les critiques les plus judicieux, aurait-elle été si longtemps ensevelie dans le silence, et n'en aurait-on pas parlé dans les deux premiers siècles? Cependant il n'en est fait mention nulle part avant saint Épiphane. Les anachronismes, les manifestes interpolations, les opinions même erronées qui s'y rencontrent en grand nombre ne permettent pas de les rapporter à une source aussi pure que ces temps-là. L'ouvrage entier est partagé en 8 livres qui portent sur la discipline de l'église.

Toute société a le droit de s'imposer des réglemens d'ordre et de discipline. Ce principe ne saurait être contesté. L'église chrétienne du moment où elle commença à s'établir fut une société régie par les lois particulières que lui donnèrent J.-C. et ses apôtres. L'Évangile et les plus anciens écrits apostoliques nous en offrent les premiers co-

des. Les conciles devenus plus fréquens à mesure que les églises se multipliaient ajoutèrent des règles de discipline, conservées d'abord par la simple tradition. Les canons n'étaient pas seulement les règles écrites : c'étaient toutes les pratiques fondées sur un usage constant. On les recueillit, et parce que l'assentiment donné par toutes les églises en avait fait des doctrines apostoliques, on les nomma *canons apostoliques*. Mais ces compilations ramassées sans ordre et sans choix, souvent même altérées, ont perdu leur autorité, et l'on est contraint d'avouer avec tous les critiques de bonne foi « qu'elles contiennent beaucoup de choses qui combattent et la vérité et la « vraisemblance, et qui sont fort éloignées « du temps et du caractère des écrits apostoliques. » (Tillemont, *Mém. ecclés.*, t. II, p. 165.) M. N. S. G. †

APOSTROPHE, terme orthographique par lequel on désigne une espèce de virgule placée en avant d'une voyelle pour indiquer qu'en cet endroit une autre voyelle a été retranchée. Y.

APOSTROPHE, figure de rhétorique qui consiste à adresser avec un mouvement pathétique la parole à des personnes présentes ou absentes; aux morts et à des êtres inanimés, soit pour les invoquer comme témoins, soit pour les plaindre, les blâmer, etc. Quand elle est bien placée et ménagée, cette figure fait un grand effet tant dans l'art oratoire que dans la poésie; mais l'abus la rend ridicule. Cicéron s'est servi fréquemment et heureusement de l'apostrophe, comme dans ce passage : *Vos, vos appello, fortissimi viri qui multum pro republicâ sanguinem effudistis*, etc. Les grands poètes tragiques en ont tiré également un grand effet; par exemple, Racine dans *Andromaque* :

O cendres d'un époux ! ô Troyens! ô mon père
O mon fils! que tes jours coûtent cher à ta mère.

On peut voir d'autres exemples d'apostrophes dans les livres de rhétorique, et dans l'article *Apostrophe* de Marmontel dans l'Encyclopédie, et dans les *Élémens de littérature*. D-G.

APOTHÈME, vieux mot qui désigne la perpendiculaire abaissée du centre d'un polygone régulier sur l'un des côtés de ce polygone, et qui est égale au rayon du cercle inscrit à cette figure. S-Y.

APOTHÉOSE. Ce mot, dérivé du grec (θεὸς, dieu), désigne l'acte par lequel on élève un homme au rang de la divinité. C'était un des dogmes enseignés par Pythagore, qui l'avait emprunté des Chaldéens, qu'après leur mort les hommes vertueux prenaient place parmi les dieux (*voy.* APOLLONIUS DE TYANE). Plus tard on déifia les auteurs d'inventions et de découvertes utiles à l'humanité, et ceux qui avaient rendu quelque éminent service à l'état. Les Romains déifièrent leurs empereurs et leurs grands hommes. Le premier exemple en fut donné en faveur de Romulus, le second en faveur de César. La flatterie s'empara bientôt de cet usage religieux : Auguste eut des autels de son vivant, dans les Gaules et dans d'autres provinces romaines. Eusèbe, saint Jean-Chrysostôme et Tertullien nous apprennent que Tibère proposa au sénat romain l'apothéose de Jésus-Christ. Dans une des satires de Juvénal, Atlas se plaint que les apothéoses emplissent le ciel de dieux au point qu'il est près de fléchir sous le poids. Sénèque se moque de la déification de Claude. Voici, d'après Hérodien (lib. IV), en quoi consistaient les cérémonies de l'apothéose. Après que le corps du futur dieu était consumé avec les pratiques usitées dans cette circonstance, on plaçait sur un lit d'ivoire une figure de cire exactement ressemblante au défunt; elle y restait pendant sept jours, et recevait les hommages du sénat et des dames de la plus haute distinction en habits de deuil. Les jeunes sénateurs et les chevaliers portaient ensuite le lit de parade par la voie sacrée à l'ancien Forum, et de là au Champ-de-Mars, où ils le déposaient sur un échafaudage construit en forme de pyramide, et au milieu d'une grande quantité de matières combustibles. Les chevaliers faisaient une procession solennelle autour du bûcher, puis le nouvel empereur y mettait le feu avec une torche, tandis qu'un aigle, lâché à dessein, partait du sommet avec un tison dans les serres, s'élevait dans les airs, et était supposé porter au ciel l'ame du défunt, qui dès lors était con-

sidéré comme un dieu. Les médailles romaines représentent souvent l'apothéose des empereurs : on y voit des pyramides à plusieurs étages et des aigles s'envolant avec les ames des empereurs décédés. Il existait au musée de Brandebourg une pierre gravée représentant l'apothéose de Jules-César. Le héros placé sur la sphère céleste tient un gouvernail dans sa main, comme s'il était désormais le maître du ciel comme il l'était de la terre avant sa mort. E. C. D. A.

L'Apothéose d'Auguste, le plus grand camée connu, qui, conservé autrefois à la *Sainte-Chapelle* à cause de son sujet qu'on croyait alors être le triomphe de Joseph, se trouve aujourd'hui au département des médailles et antiques de la Bibliothèque royale de Paris : c'est un monument précieux qui fut apporté en France en 1224 par Baudouin II, empereur latin de Byzance. Outre le char qui emporte Auguste au ciel, et que l'on voit dans la partie supérieure, les figures placées au-dessous représentent Tibère assis sur son trône avec Agrippine, etc. Une autre *apothéose* célèbre est celle d'*Homère*, bas-relief trouvé en 1658, et qui fait partie du Musée Clémentin. J. H. S.

APOTHICAIRE, nom par lequel on désignait autrefois en France les personnes qui s'occupent de la préparation et de la vente des médicamens. Les apothicaires ne faisaient autrefois, à Paris, qu'un seul et même corps de communauté avec les épiciers. La dénomination de *pharmacien* est aujourd'hui généralement préférée, et celle d'apothicaire ne s'emploie plus guère que dans le style familier ou même trivial. En Angleterre les apothicaires subsistent; ils forment un corps qui vient après celui des chirurgiens (*surgeons*), et ont le droit non-seulement de débiter des substances médicamenteuses, mais même de visiter des malades. *Voy.* Pharmacien. F. R.

APOTRES, ainsi appelés du grec ἀποστέλλω, *j'envoie*, parce qu'ils ont été envoyés par Jésus-Christ pour prêcher l'évangile chez toutes les nations. Ils étaient au nombre de douze, choisis par Jésus-Christ. Voici leurs noms d'après saint Matthieu : « Le premier, Simon, qui est appelé Pierre (*voy.* Pierre, *saint*); André, son frère; Jacques, fils de Zébédée; Jean, son frère (*voy.* Jean, *saint*); Philippe; Barthélemi; Thomas; Matthieu le publicain; Jacques, fils d'Alphée; Thaddée; Simon le Chananéen; et Judas Iscariote, qui trahit son maître. » Après la descente du Saint-Esprit, celui-ci fut remplacé par Mathias. On compte aussi au rang des apôtres Paul et Barnabé (*voy.* leurs articles), dont la mission n'est pas moins divine que celle des autres qui avaient été choisis du vivant de Jésus-Christ.

On remarque deux parties bien distinctes dans la vie des apôtres : celle qui a précédé l'ascension de Jésus-Christ, et celle qui l'a suivie. Dans la première ils se sont montrés ignorans, incrédules, entêtés des préjugés judaïques; dans la seconde, ce ne sont plus les mêmes hommes : ils paraissent embrasés d'un feu céleste; la plus vive lumière succède aux plus épaisses ténèbres, et *du sein du plus furieux fanatisme la plus haute vertu se fait entendre*. Aussi, quand les ennemis des apôtres ont voulu infirmer leur témoignage, ils ont beaucoup appuyé sur leur profonde ignorance; et quand ils ont voulu diminuer la gloire de leurs succès, ils se sont attachés à faire ressortir la sagesse de leur plan et la pénétration de leur esprit : c'était confondre les époques et les circonstances les plus opposées.

Quelles sont les différentes régions parcourues par les apôtres dans leurs courses évangéliques? Telle est la première question qui se présente à l'esprit. Parmi les écrivains qui se sont occupés de la résoudre, il règne une si grande divergence d'opinions qu'il serait impossible de les concilier et d'en tirer la moindre certitude.

Tous les apôtres ont-ils rendu à Jésus-Christ un témoignage de sang et couronné leurs travaux par le martyre? Cette question a été résolue d'une manière négative par le docte J. Laurent Mosheim, dans son *Histoire chrétienne du Ier siècle*, pag. 81. Les raisons qu'il donne de son sentiment ne sont point à dédaigner, quoiqu'il soit constant, par la tradition, que quelques apôtres ont terminé leur vie par une mort violente.

Les apôtres n'ont-ils composé que les ouvrages recueillis dans le Nouveau-Testament? On peut voir sur cette question le *Codex pseudepigraphus Novi Testamenti* de Fabricius; l'*Histoire critique du Nouveau-Testament*, par Richard Simon; la *Bible de Vence*, etc. Au surplus, nous reviendrons sur tous ces points dans les articles consacrés à plusieurs des apôtres. — Le Symbole attribué aux apôtres est-il réellement leur ouvrage? *Voy.* SYMBOLE. J. L.

APOTRES, *v.* ACTES DES APÔTRES.

APOZÈME, ἀπόζεμα, décoction, de ἀποζέω, bouillir. Préparation pharmaceutique fort employée il y a quelques années encore, et presque oubliée maintenant. C'étaient des apozèmes que les médecines noires, dont tout le monde se souvient avec dégoût. On voit, d'après l'exemple, qu'ils consistaient en des décoctions ou des infusions auxquelles on ajoutait des sels, des sirops, des extraits. Les inventeurs de ces bizarres macédoines avaient eu pour objet, en y entassant beaucoup de médicamens divers, de leur donner une grande efficacité, et de les mettre à même de répondre à plusieurs indications à la fois. Les médecins modernes connaissant l'erreur dans laquelle, leurs devanciers étaient tombés à cet égard, ont restreint de beaucoup le nombre des apozèmes, et ont soumis ceux qu'ils ont conservés aux règles de la chimie et de la pharmacie. Quant à ceux qui se trouvent dans les anciens formulaires, ils sont pour la plupart composés en dépit des unes et des autres. F. R.

APPARAT, ce mot désigne une classification nette et saillante de livres, d'auteurs, d'idées, sous la forme de table, de catalogue, de dictionnaire. — L'*apparat* sur Cicéron est une espèce de concordance de locutions et de phrases, extraites de tous ses ouvrages et rassemblées sous un même titre : c'est comme l'alphabet de la langue cicéronienne, dont chaque mot, chaque tour, se répercute vingt et trente fois. — On appelle aussi de ce nom les gloses et les commentaires ; c'est ainsi que l'on dit: l'*apparat* d'Accurse, au lieu de *commentaire* sur le Digeste et le Code. — En Allemagne, les philologues éditeurs d'un ancien classique ou d'un auteur quelconque de l'antiquité nomment leur *apparat* tout l'attirail érudit dont ils s'environnent: manuscrits, éditions anciennes, commentaires, recueils de variantes, extraits relatifs aux mots et aux choses, glossaires, grammaires, etc. H-D.

APPAREIL (chimie). En chimie et dans les arts industriels on donne le nom d'appareil à un système de vases et de machines nécessaires à une opération. Les appareils sont plus ou moins simples ou compliqués et chacun peut en construire suivant le besoin ; mais les principes d'après lesquels on doit les établir restent les mêmes, et les différences qu'ils présentent entre eux sont souvent plus apparentes que réelles. Il est certains appareils qui ont conservé le nom de leur auteur (tel est l'*appareil de Wolf*) et qui sont en quelque sorte consacrés, à cause de leur utilité.

Toutes les fois qu'on fait une opération quelconque, il faut bien connaitre la nature des corps qu'on fait agir les uns sur les autres et celle des produits qu'on doit obtenir, et adapter à ces diverses conditions la nature et la forme des vases qui doivent les contenir; afin que non-seulement il n'y ait pas d'accidens à craindre, mais encore que tous les produits puissent être recueillis ou éliminés d'une manière convenable.

Des *cornues*, des *ballons*, des *allonges*, des *tubes* droits et recourbés, des *flacons* à une ou à plusieurs tubulures, sont les pièces dont se composent ordinairement les appareils. Ajoutez-y des *bouchons* et du *lut*, des *fourneaux* de diverses formes, et vous aurez à peu près tout ce qui est nécessaire pour les construire.

L'art de disposer les appareils est fort important, et des accidens graves, ou tout au moins la perte ou la mauvaise qualité des produits, viennent punir ceux qui n'apportent pas à cette opération préliminaire tout le soin qu'elle mérite.

Dans les laboratoires de chimie les appareils se montent et se démontent pour chaque opération ; mais dans les fabriques ils sont généralement construits d'une manière plus solide et plus durable. On trouvera dans diverses parties de cet ouvrage la description des appareils

relatifs à chaque industrie; nous nous bornerons à donner ici celle de l'*appareil de Wolf*, dont il est souvent question.

Les anciens chimistes avaient observé que dans les réactions des corps il se produisait des vapeurs auxquelles ils avaient soin de ménager une issue; mais encore peu éclairés sur la nature et les propriétés de ces vapeurs, qui n'étaient que du gaz, ils ne savaient pas s'en débarrasser ou les recueillir convenablement; aussi voyaient-ils souvent leurs appareils se briser en éclats et leur faire courir les plus grands dangers. Ayant reconnu que parmi les gaz les uns étaient solubles dans l'eau, tandis que les autres ne s'y dissolvaient pas, on comprit comment il fallait procéder, et l'appareil de Wolf fut imaginé. Il se compose d'une cornue qui communique au moyen d'un tube recourbé avec un premier flacon à demi plein d'eau; un autre tube également recourbé part du premier flacon pour se rendre dans un second, qui est aussi à moitié rempli d'eau, et ainsi de suite, car on peut multiplier beaucoup le nombre des flacons. Pour éviter la rupture, on place dans chaque flacon un tube de verre droit ouvert aux deux bouts et qui plonge un peu dans le liquide. Ce tube reçoit avec raison le nom de *tube de sûreté*. Lorsque l'appareil fonctionne, les gaz qui se dégagent de la cornue, traversent l'eau contenue dans les divers flacons, s'y dissolvent quand ils sont solubles, s'y lavent quand ils ne le sont pas, et sont ensuite recueillis, soit sur la cuve pneumato-chimique, soit sur le mercure. Les tubes de sûreté servent également à introduire, sans démonter l'appareil, des liquides nécessaires à l'opération.

Les appareils doivent être montés avec la plus scrupuleuse exactitude, surtout lorsque l'on opère sur des substances actives. Les jointures en doivent être garnies de bouchons bien adaptés, enduits encore d'un lut recouvert de bandes de papier mouillé; enfin des tubes de sûreté en nombre suffisant y sont indispensables. F. R.

APPAREIL (chirurgie). C'est par ce mot qu'on désigne l'assemblage des divers objets nécessaires pour pratiquer les opérations ou faire les pansemens. On dit préparer un appareil pour l'opération de la taille, de la cataracte, etc.

Les appareils d'opération doivent présenter, disposés suivant l'ordre où ils peuvent devenir nécessaires, tous les instrumens qu'on a coutume d'y employer. Ils doivent contenir, de plus, tout ce dont des circonstances particulières ou des accidens peuvent amener le besoin; tels sont des pinces et des fils cirés pour lier les artères, des cautères, des érignes, des garots, des tenailles incisives, etc., et surtout des bougies pour suppléer à la lumière naturelle souvent insuffisante. Le tout est mis sur un plateau et recouvert d'un linge pour en dérober la vue au malade. Un aide est chargé de tenir l'appareil et de présenter à temps à l'opérateur les pièces qu'il renferme. *Voy.* OPÉRATION.

L'appareil de pansement composé d'après les mêmes principes doit offrir au chirurgien tout ce qui peut lui être utile pour cet objet, charpie, bandes, compresses, attelles, bandages diversement disposés, éponges, épingles, etc. *Voy.* PANSEMENT.

Dans les hôpitaux on nomme *appareil* une espèce de coffret carré, divisé en cases qui renferment la charpie, les compresses, les bandes, des pots contenant divers onguens, et que les élèves chargés des pansemens portent d'un lit à l'autre.

C'est à tort qu'on donne le nom d'appareil à la *trousse* qui renferme les instrumens les plus usuels du chirurgien, et aux caisses où sont logés les instrumens destinés à certaines opérations. F. R.

APPAREILLEMENT. L'appareillement est la réunion pour la génération d'animaux présentant, à part le sexe, les plus nombreux rapports d'âge, de conformation, de tempérament et de caractère, dans la vue d'obtenir des produits approchant le plus possible de la perfection, que l'on atteint rarement et seulement par hasard sans ces précautions.

La disproportion de taille et de volume entre le mâle et la femelle, est une des choses qu'il faut le plus éviter. Outre qu'il en peut résulter immédiatement des accidens graves, les produits qui proviennent d'un semblable accouplement (*voy.*) présentent presque toujours des formes

disproportionnées, et quelquefois même des monstruosités.

Cependant on peut déroger à cette règle d'une manière utile, en faisant contraster les défauts du père et de la mère, et l'on en obtient ainsi une sorte de fusion et de compensation en vertu desquelles les petits présentent une conformation régulière et avantageuse. F. R.

APPAREILLER signifie mettre un vaisseau sous voile, disposer toutes choses, bosser les ancres et préparer les manœuvres de manière à faire route et à sortir du port. Pour cela il faut que le bâtiment qui est debout au vent soit viré, les voiles étant serrées, à moins d'un courant qui le ferait courir sur son ancre; on largue les amarres, et lorsque le vaisseau est presque à pic, on déferle, on boule les huniers afin d'abattre le vaisseau, puis on vire de force au cabestan pour faire déraper l'ancre. Les différentes manières d'appareiller dépendent d'ailleurs de l'état du temps, de la force et de la direction du vent.

Appareiller une voile c'est la déployer, la mettre au vent, la déferler, en larguer les cargues, les affaler, la bouler et hisser; ce qui la dispose de façon à recevoir le vent. *Voy.* VOILE. D. A. D.

APPAREILLEUR, principal ouvrier qui, dans les ateliers de maçonnerie, dirige la taille des pierres dans la forme et les dimensions voulues par l'architecte. L'appareilleur prend d'abord la mesure des pierres, puis détermine le mode d'après lequel elles doivent être taillées, la longueur des arêtes, l'inclinaison des courbures, l'ouverture des angles, etc. Il préside non-seulement à la taille, mais encore à la pose des pierres qui s'élèvent et se coordonnent d'après ses instructions subordonnées elles-mêmes aux plans de l'architecte. — En terme de bonneterie l'*appareilleur* est celui qui apprête les bas et les bonnets. D'ailleurs cette dénomination est usitée dans divers métiers pour désigner l'ouvrier chargé de préparer et de diriger jusqu'à un certain point le travail des autres. R-Y.

APPARENCE, expression qui s'emploie au physique et au moral: l'apparence de la richesse, l'apparence de la grandeur, une apparence de pauvreté. En faisant apparence synonyme d'extérieur et de dehors, la grande *Encylopédie* fait entre ces mots la distinction subtile que voici: « Les murs, dit-elle, sont l'extérieur d'une maison, les avenues en sont les dehors, l'apparence résulte du tout. Dans le sens figuré, extérieur se dit de l'air et de la physionomie, le dehors des manières et de la dépense, l'apparence des actions et de la conduite. » D-G.

APPARENT (astronomie) se dit des positions et des grandeurs des astres, telles qu'on les observe immédiatement, et qui nécessitent quelque correction. Ainsi, en vertu du phénomène de l'aberration (*voy.* ce mot), des astres ne sont pas réellement dans la direction suivant laquelle nous les voyons: ils apparaissent toujours quelque part sur une petite ellipse, dont le centre est la position réelle de l'astre, au moment de l'observation. En second lieu, la *réfraction* (*voy.* ce mot) de la lumière par l'air atmosphérique, élève toujours les astres au-dessus de l'horizon, ou les rapproche de la verticale : ainsi quand les disques de la lune et du soleil touchent l'horizon par leurs bords inférieurs, ils sont réellement encore au-dessous de ce plan, qu'ils touchent par leurs bords supérieurs.

A mesure qu'un objet linéaire s'éloigne, l'angle formé par les rayons visuels menés de l'œil de l'observateur aux deux bouts de l'objet, diminue sans cesse. Cet angle mesure la grandeur apparente de l'objet, au moyen de laquelle et de la distance on peut calculer la grandeur réelle. C'est ainsi qu'on observe les diamètres apparens du soleil, de la lune et des planètes. Quant aux étoiles fixes, elles n'ont pas de diamètre apparent sensible, à cause de leur immense distance; le disque qu'elles nous présentent n'est dû qu'à l'irradiation (*voy.* ce mot), qui fait paraître les corps très lumineux plus grands qu'ils ne le seraient s'ils étaient moins éclairés. C'est une nouvelle correction à apporter aux diamètres *apparens* des astres que l'on observe.

Mais on dit encore de la position d'un astre qu'elle est *apparente*, quand bien même elle serait réelle, par cela seul que l'observateur n'est point dans un certain lieu déterminé. Ordinairement on rap-

porte la direction d'un astre à celle que l'on observerait si l'on était au centre de la terre; mais étant forcément à la surface du globe, l'observateur est obligé de faire subir une correction au résultat qu'il obtient, pour passer de la position apparente de l'astre à sa position géocentrique. *Voy.* PARALLAXE.

En physique, on dit d'un objet qu'il est *apparent* ou *non apparent*, lorsqu'il est visible ou non visible, suivant qu'il est plus ou moins lumineux, plus ou moins rapproché, plus ou moins grand, dans une situation plus ou moins favorable. Les apparences, en optique, sont des phénomènes de lumière dont l'observateur ne peut ou ne veut pas se rendre compte, d'après les lois reconnues de la lumière. S-Y.

APPARITEUR, *voy.* BEDEAU.

APPARITIONS SURNATURELLES, manifestations de Dieu, d'un ange bon ou mauvais, de l'ame d'un mort, de quelque manière que ce soit, pour converser avec les hommes. Si ces manifestations sont rapportées dans la Bible, tous ceux qui croient à l'inspiration et à la canonicité des livres saints admettent ces manifestations. Quant à celles qui sont rapportées dans les Légendes ou dans d'autres histoires *pieuses*, elles ne méritent de croyance qu'autant qu'elles sont appuyées sur des fondemens solides. «Nulles révélations faites à aucun saint depuis le temps des apôtres, contenues aux *vies* desdits saints, ne doivent être crues pour articles de foi catholique, bien que ces révélations soient écrites par de saints personnages ou de très graves auteurs, ou rapportées et approuvées ès-conciles, même généraux, ou ès-bulles des canonisations des saints.» (*Règle générale de la foi catholique, par le père Véron, édition de M. Labouderie, p.* 16.)

Dieu est-il réellement apparu aux hommes, ainsi que semble le dire l'Ancien-Testament dans plusieurs endroits? Il serait difficile de prononcer; car si d'un côté l'écrivain sacré assure que Dieu a conversé avec Adam, Moïse, etc., nous lisons ailleurs que ce n'est pas Dieu qui parlait lui-même, mais un ange qui le représentait sur le mont Sinaï et dans d'autres circonstances.

Il est souvent parlé des *apparitions* des anges aux personnages éminens de l'Ancien-Testament, et même du Nouveau. Ce fait est constaté pour tous ceux qui ont la foi; mais on ne sait si ces anges avaient un corps fantastique ou un corps réel, puisqu'ils paraissaient se nourrir comme des hommes, et ne mangeaient réellement pas, suivant la déclaration de l'ange Raphaël.

Les *apparitions* des mauvais anges sont moins fréquentes dans la Bible et beaucoup moins anciennes que celles des bons anges. Les mêmes nuages couvrent les unes et les autres, dans la manière et dans les circonstances qui les ont accompagnées.

On serait plus embarrassé pour constater l'*apparition* de l'ame de Samuël à Saül. Quelques commentateurs des livres saints ont cru, à la vérité, que c'était bien l'ame du prophète qu'avait évoquée la pythonisse d'Endor; mais un plus grand nombre d'écrivains ont contesté cette identité. Toutefois l'Évangile rapporte qu'après la mort de Jésus-Christ, des morts sortirent de leurs tombeaux, entrèrent à Jérusalem et apparurent à plusieurs personnes.

Quoiqu'il ne faille pas ajouter foi légèrement aux apparitions, il ne faut pas néanmoins les rejeter sans examen. Bossuet y croyait; voir l'*Oraison funèbre* d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine.

Cette matière (*voy.* VISION, ESPRITS, MAGNÉTISME, etc.), a été traitée fort au long et peut être sans beaucoup de succès, par dom Calmet, *Traité sur les apparitions des esprits et sur les vampires ou les revenans de Hongrie, etc.;* Paris, 1751, 2 vol. in-12. L'abbé Lenglet-Dufresnoy a répondu au savant bénédictin par le *Traité historique et dogmatique sur les apparitions, les visions et les révélations particulières;* Avignon, 1751, 2 vol. in-12, qui ont été suivis d'un *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes;* Avignon, 1751, 2 vol. in-12. J. L.

APPARTEMENT. C'est la suite et la disposition des pièces qui sont indispensables pour rendre une habitation

commode, et qui varient suivant le rang ou la fortune de celui qui les occupe.

L'appartement des anciens était divisé en deux parties : celui des hommes, appelé *andronitide*, occupait le devant; le *gynécée*, ou appartement des femmes, était la partie la plus retirée; au rez-de-chaussée, sur la rue, se trouvait ordinairement l'*hospitium* ou appartement réservé aux étrangers.

Les Romains habitaient, en général, des pièces fort petites, mais parfaitement bien distribuées. L'exiguité de ces pièces s'explique par l'habitude où ils étaient de sortir de grand matin pour se rendre aux temples, aux promenades et dans les lieux où. l'on se réunissait pour les affaires de l'état. Les Grecs modernes et une partie des peuples de l'Égypte ont conservé cette disposition, la meilleure sans contredit pour la commodité et l'agrément de la vie.

L'Italie, si riche en palais et en habitations dont on admire depuis longtemps la grandeur et la hardiesse, donna, la première, l'exemple de ces appartemens vastes et élevés que la France, l'Angleterre, l'Allemagne adoptèrent servilement : mais la rigueur des hivers de nos climats, le prix excessif des terrains et l'accroissement de notre population, nous firent abandonner cette disposition, qui n'avait d'ailleurs en général d'autre but que celui de la représentation et de l'apparat.

Dans le siècle dernier, le caprice nous avait fait adopter indistinctement pour les palais et les habitations particulières des ornemens et une décoration aussi éloignés de la pureté des formes et de la simplicité de l'antique que du grandiose des palais italiens; mais la découverte des ruines d'Herculanum et de Pompeïa, nous ayant mis à même d'apprécier le charme de ces petits appartemens que les Romains savaient rendre si commodes, nous rappela à un goût plus sévère et à des habitudes plus naturelles et plus simples.

Aujourd'hui un appartement est ordinairement composé d'une antichambre, d'une salle à manger, d'un salon, ou salle de réception, d'une ou de plusieurs chambres à coucher, d'un cabinet de travail, de plusieurs cabinets et garderobes, d'offices de cuisine, de chambres pour les gens de service. Quant aux palais des princes et des souverains, le détail des pièces est infini : ce sont, la plupart du temps, des suites d'appartemens qui ont eux-mêmes des dénominations particulières. Ainsi, dans l'appartement de *parade*, aux Tuileries, on compte la salle des maréchaux, la salle des gardes, la salle du trône, la salle du conseil, la salle de concert, la galerie de Diane, etc. Souvent dans les palais, des appartemens plus commodes et plus éloignés des grandeurs et du bruit communiquent avec l'appartement de parade et on les appelle, par forme d'opposition, *les petits appartemens*. D. A. D.

On ne saurait donner le nom d'*appartement* (mot dérivé de *à parte*, à part) à des pièces qui se communiquent sans dégagement. Un appartement ne consiste que dans une série de pièces communiquant d'une manière convenable et commode au moyen de couloirs et de corridors, et disposés de telle sorte, que chacune d'elles ait la forme, la dimension et la situation exigés par sa destination.

La commodité, la salubrité, l'agrément, doivent être principalement consultés dans la distribution des appartemens; nos architectes modernes y excellent et savent tirer un excellent parti des moindres surfaces. Leurs devanciers, au contraire, sacrifiaient à la beauté du monument tout l'agrément de l'habitation, ainsi que le prouvent les nombreux édifices qu'ils ont laissés. F. R.

APPARTENANCE. C'est en général ce qui dépend d'une chose. Dans la langue de la législation féodale, ce mot s'entend de tout ce qui est annexé au fief et qui en dépend, comme les cens, les rentes foncières, les vassaux, arrière-vassaux, et tous les droits qui, par la volonté du père de famille ou la disposition de la coutume, sont attachés au fief. L–E.

APPAT. On appelle ainsi toute substance alimentaire dont on se sert à la chasse ou à la pêche pour attirer les animaux dans le piége. Ce sont ordinairement des vers de toute espèce; on emploie avec succès d'autres petits animaux

tels que les moules de rivières tirées de leurs écailles, les limaces, les sauterelles, les fourmis ailées, les mouches, les papillons, les grenouilles, les rats, les souris et même des cannetons qui viennent d'éclore.

Les pêcheurs ont imaginé, pour remplacer les insectes qui réussissent le mieux et dont ils sont privés une partie de l'année, de fabriquer des *appâts artificiels* faits à leur imitation. Les Anglais surtout ont perfectionné cette industrie, qui chez nous a aussi obtenu un plein succès.

On met aussi dans les piéges tendus pour prendre divers animaux nuisibles divers appâts, suivant leurs goûts et leurs habitudes. Tantôt ce sont des substances végétales, tantôt des morceaux de chair, tantôt enfin des animaux vivans dont les cris contribuent à les attirer.

Plusieurs animaux ont été doués par la nature d'un instinct qui les porte à faire servir certaines parties de leur corps aux mêmes fins que l'art a fait atteindre à l'homme. Plusieurs poissons se cachent dans la vase, et, agitant des barbillons voisins de leur bouche, et que l'on prendrait pour des vers, attirent ainsi des poissons plus petits dont ils se nourrissent. Les pics insinuent dans les troncs d'arbres ou dans les fourmilières une langue gluante qui tente l'appétit d'une foule de petits insectes, et qu'ils en retirent toute chargée d'une proie facile. *Voy.* Pêche et Chasse. D. A. D.

APPEAU. On appelle ainsi un sifflet d'oiseleur qui sert à contrefaire les différens cris et le son de la voix des oiseaux qui, par ce moyen, se laissent attirer dans le piége. On en distingue de trois sortes : les appeaux à sifflet, les appeaux à languette, les appeaux à frouer.

On fait des *appeaux à sifflet* avec un noyau de pêche usé sur une meule, percé des deux côtés et vidé de son amande. On en fait aussi en plomb, en fer-blanc, en cuivre, en argent, etc. Ils servent à imiter le cri des alouettes, des perdrix, des cailles, etc.

Les *appeaux à languette*, appelés aussi *pipeaux*, servent à piper ou à tromper les oiseaux en contrefaisant le cri de la *chouette* ou *moyen-duc*, qui est leur ennemi mortel. Les pipeurs emploient ordinairement un petit ruban, un morceau d'épiderme de cerisier, et plus encore la feuille du chiendent toute seule. Les oiseaux effrayés fuient en foule, et se prennent facilement aux gluaux qui leur sont dressés.

Les *appeaux à frouer* servent à imiter, en soufflant dans une feuille de lierre disposée en cornet, un bruissement qui imite le cri ou le vol d'un oiseau, tel que celui des geais, des merles, des draines, etc.

Un Hollandais a inventé un instrument à frouer composé d'un cornet en argent, au bout duquel est ajustée à charnière une lame d'ivoire portant un tenon sur toute sa longueur. L'oiseleur attache autour de son cou, à l'aide d'un fil, cet instrument qui est au moins d'un usage durable.

Il y a aussi des appeaux pour appeler les cerfs, les renards, etc.; ce sont des anches assez semblables à celles de l'orgue.

L'oiseau élevé dans une cage pour appeler les autres oiseaux qui passent se nomme aussi *appeau* : on le fixe dans le voisinage du piége de manière à ce qu'il puisse un peu voltiger. D. A. D.

APPEL. Dans son acception militaire, l'appel est le signal donné par la trompette ou le tambour, et d'après lequel les soldats se rassemblent. — Chez les chasseurs, *appel* signifie l'attention du chien sur la voix du chasseur. On dit d'un chien de chasse qui ne fait pas attention à la voix de son maître qu'*il n'a point d'appel.*

Appel est aussi synonyme de *cartel* (*voy.*); et en terme d'escrime c'est une feinte que l'on fait pour obliger son adversaire à attaquer une partie que l'on découvre à dessein.

L'*appel nominal* consiste à appeler par son nom chacun des individus composant une réunion, afin de s'assurer de sa présence. La personne appelée répond ordinairement par le mot *présent.* On a recours à l'appel nominal dans les assemblées délibérantes lorsqu'il est question, avant un scrutin, de constater le nombre des votans. Dans les corps militaires l'appel se fait plusieurs fois par jour. V. R.

APPEL (droit), recours à un tribunal supérieur pour faire réformer un jugement émané d'un tribunal inférieur, jugement que l'on prétend mal et injustement rendu. *Contrà venenum judicum data est theriaca appellationis*, dit Balde. Voir au mot CASSATION la différence entre l'*appel* et le *recours en cassation*.

L'article *appel* ne s'occupera pas de l'organisation judiciaire; il ne fera qu'exposer avec brièveté, quoique d'une manière complète, les règles simplement *pratiques*, et toutes de procédure, à l'effet d'introduire un appel quelconque. L'état de la juridiction en France avec ses degrés sera exposé au mot JUDICIAIRE (*pouvoir*).

On nomme *appelant* celui qui introduit l'appel, et *intimé* celui contre lequel l'appel est introduit. L'appel a lieu en matière civile, criminelle et administrative.

En matière civile, de nos jours, on divise l'appel en *principal* et *incident*. Le premier est relatif à un jugement quelconque, le second à un jugement dont on veut tirer avantage contre l'appelant durant le cours d'une instance. Toutefois, cette distinction n'a rien de véritablement essentiel.

Les juges de paix et conseils de prud'hommes connaissent, sans appel, de toute demande personnelle ou mobilière dont la valeur ne s'élève pas au-dessus de 50 fr. Ils connaissent à charge d'appel des mêmes demandes jusqu'à la valeur de 100 fr.* et de quelques autres demandes particulières, n'importe leur valeur (*voy.* JUSTICE DE PAIX). Les tribunaux d'arrondissement et de commerce connaissent, sans appel, de toutes demandes dont la valeur n'excède pas 1,000 fr. en capital, et 50 fr. en rente. Ils connaissent de toutes les autres à charge d'appel. Les jugemens de la justice de paix ou des conseils de prud'hommes dont on peut appeler se portent devant les tribunaux d'arrondissement ou de commerce; ceux des tribunaux d'arrondissement ou de commerce devant les cours royales. Comme on voit, il existe en France deux degrés de juridiction. La règle des deux degrés de juridiction est une règle générale qui domine toute la matière. Il découle premièrement de cette règle qu'on ne peut appeler que d'un *jugement*. Anciennement on pouvait appeler d'autres actes, tels que nomination de tuteur, exécution de jugement, déni de justice, contrainte par corps, etc. En vertu de la règle des deux degrés, on ne peut encore, en appel, introduire une demande nouvelle, c'est-à-dire non présentée en première instance; toutefois, il suffit que la demande ait été présentée ou introduite, quoique non agitée : ainsi, dans le cas où l'on appelle d'un jugement interlocutoire (*voy.* JUGEMENT), si le jugement est infirmé et que la matière soit disposée à recevoir une décision définitive, les cours royales ou autres tribunaux d'appel pourront statuer en même temps sur le fond définitivement, par un seul et même jugement. Il en est de même dans les cas où les cours royales et autres tribunaux d'appel infirment, soit pour vice de forme, soit pour toute autre cause, des jugemens définitifs. Cette règle, qu'on ne peut, en appel, présenter de demandes nouvelles, souffre exception lorsqu'il s'agit de demandes *accessoires* ou de *compensation* à opposer, ou bien lorsque la demande nouvelle n'est qu'une défense à l'action principale. Toujours en vertu de la même règle des deux degrés, la loi veut qu'on puisse appeler de tout jugement mal à propos qualifié en *dernier ressort*. En revanche tout jugement mal à propos qualifié en premier ressort lorsqu'il devait l'être en dernier, ne saurait être reçu en appel; cependant les parties peuvent convenir de se voir juger sans appel par le premier ressort. (*Voy.* COMPÉTENCE). On peut appeler, avant le jugement définitif, des jugemens interlocutoires, parce qu'ils préjugent le fond, tandis que les jugemens préparatoires ne le préjugeant pas, il faut suivre à leur égard une règle contraire et joindre leur appel à celui du jugement définitif. On ne peut appeler des jugemens par défaut pendant les délais de l'opposition : cette règle impérieuse est nouvelle. Les lois romaines défendaient dans tous les cas l'appel des jugemens par défaut.

(*) Au-dessus de ce chiffre, les tribunaux d'arrondissement ou de commerce deviennent seuls compétens.

L'ordonnance de 1667 le permit et prohiba l'opposition; mais la jurisprudence finit par autoriser indifféremment l'opposition et l'appel.

Le délai pendant lequel on peut appeler étant expiré, la sentence des premiers juges reçoit force de chose jugée, de telle sorte qu'elle n'est plus attaquable en appel. Le délai général est de trois mois pour toute espèce de jugement. Ce délai court, pour les jugemens contradictoires, du jour de la signification à personne ou à domicile, et pour ceux de défaut, du jour où l'opposition n'est plus recevable. S'il s'agit d'un mineur non émancipé, c'est du jour de la signification à son tuteur et à son subrogé-tuteur; si le jugement a été rendu sur une pièce fausse, ou faute de représentation d'une pièce décisive retenue par l'adversaire, c'est du jour seulement où le faux a été reconnu ou juridiquement constaté, ou que la pièce a été recouvrée. Le même délai de trois mois est augmenté pour les colons, de celui des ajournemens (*voy.* ASSIGNATION); pour les militaires ou agens diplomatiques employés hors du royaume, le délai est augmenté d'une année. Les délais d'appel sont suspendus par la mort du condamné. Ils reprennent leur cours après la signification faite à ses héritiers et après les délais d'inventaire et de délibéré : ces délais sont de rigueur, ils emportent déchéance, ils courent envers toutes personnes, sauf le recours contre qui de droit. Néanmoins l'intimé peut appeler incidemment en tout état de cause, eût-il même signifié le jugement sans protestation ni réserve. Observons qu'il a été décidé par la cour de cassation que l'individu ayant succombé en 1re instance peut, sans attendre la signification du jugement, appeler de celui-ci. L'appel ne peut être interjeté qu'après huitaine à dater du jugement : on a voulu par-là donner au plaideur le temps de réfléchir en l'enlevant aux impressions du moment. Le droit nouveau est venu réformer en cela le droit ancien sous l'empire duquel, de même que sous le droit romain, on pouvait appeler *a facie judicis :* toutefois la jurisprudence avait abrogé cet usage. A l'égard des jugemens susceptibles d'opposition, l'appel n'est point recevable pendant la durée des délais pour l'opposition. Toutefois l'art. 645 du Cod. de comm. déroge à cette règle. En certaines circonstances le délai d'appel est moins considérable que celui que nous venons d'indiquer (*voy.* les articles 377, 392, 669, 723, 730, 734, 736, 763, 809, du Cod. de proc. civ. 291 du Cod. civ.). La péremption (*voy.* ce mot) en cause d'appel a, de même que l'expiration du délai pour appeler, l'effet de donner au jugement force de chose jugée.

L'appel est formé par un acte contenant assignation dans les délais de la loi, et signifié à personne ou domicile, sous peine de nullité. En cas d'appel incident la signification à avoué suffit.

Quant au mode de *prononciation* du jugement d'appel et sur la composition du tribunal, nous exposerons les règles suivantes.

Si l'appel est non-recevable ou mal fondé, le tribunal borne là sa prononciation et n'a point à s'occuper du jugement en lui-même. Si, au contraire, l'appel est fondé, il faut alors examiner en lui-même le jugement de première instance : s'il est irrégulier en la forme et injuste au fond, on l'annule et on statue par un jugement nouveau ; s'il est seulement irrégulier en la forme, mais juste au fond, on l'annule encore, mais on en reproduit les dispositions dans le nouveau jugement ; s'il est régulier en la forme et injuste au fond, on l'infirme et on statue par des dispositions nouvelles. Au cas où dans le tribunal il se forme plus de deux opinions, les juges plus faibles en nombre seront tenus de se réunir à l'une des deux opinions qui auront été émises par le plus grand nombre. S'il y a partage dans une cour royale, on appellera pour le vider, un au moins ou plusieurs des juges qui n'auront pas connu de l'affaire; toujours en nombre impair, en suivant l'ordre du tableau. L'affaire sera de nouveau plaidée, ou de nouveau rapportée, s'il s'agit d'une instruction par écrit. Dans le cas où tous les juges auraient connu de l'affaire, il sera appelé trois anciens jurisconsultes. (*Voir* en outre les art. 117 et 118 du Cod. de proc. civ.)

L'appel, en ayant pour effet de trans-

mettre au tribunal supérieur la connaissance de la cause, *suspend* l'exécution du jugement attaqué, à moins que ce dernier ne soit exécutoire par provision. Même avant l'appel, c'est-à-dire dans la huitaine qui suit le jugement et pendant laquelle on ne peut appeler (*voy.* ci-dessus), l'exécution, si elle n'a été ordonnée provisoirement, reste suspendue : on en sent le motif. Dans le cas où l'exécution provisoire qui n'a pas été ordonnée en première instance pouvait ou devait l'être, l'intimé est admis à la requérir en appel sur un simple acte, avant de passer outre au jugement. En revanche, l'appelant peut obtenir le rapport de l'exécution provisoire obtenue mal à propos en première instance. A cet effet, l'appelant est tenu de présenter ses défenses à l'audience de la cour royale, sur assignation à bref délai. Le jugement d'appel anéantit totalement le premier jugement lorsqu'il l'infirme. Par une conséquence de ce principe, l'exécution du jugement nouveau appartient à la cour royale qui aura prononcé, ou à un autre tribunal qu'elle doit indiquer par le même arrêt, sauf les cas de la demande en nullité d'emprisonnement, en expropriation forcée et autres, dans lesquels la loi attribue juridiction. Si, au contraire, le premier jugement est confirmé par la cour royale, ce jugement subsiste et l'exécution en appartiendra au tribunal qui l'aura rendu. L'appelant d'un jugement de paix qui succombe est condamné à une amende de 5 fr. L'amende est de 10 fr. dans les autres cas où il s'agit d'un jugement du tribunal d'arrondissement ou de commerce. Anciennement, en pays de droit écrit, le taux de l'amende était laissé à la discrétion des juges ; l'ordonnance de 1539 décida qu'elle serait fixe comme en pays coutumier. Le taux de l'amende ne varie aujourd'hui que selon les tribunaux dont la sentence est réformée : autrefois il variait aussi selon les matières qui faisaient le sujet de l'appel. Dans les cas ordinaires, l'amende était de 12 liv. ; elle était de 75 lorsqu'il s'agissait d'appel comme d'abus. Une remarque importante, c'est qu'il était d'usage, anciennement, dans une partie du royaume, de condamner à une amende de *mal jugé* les membres du tribunal dont la sentence était réformée. Cela était imité du droit romain (*voy.* au Cod., liv. VII, tit. 49).

Quant à l'appel en matière criminelle, nous examinerons successivement quels sont les jugemens susceptibles d'appel, quelles personnes peuvent appeler, quels sont enfin le délai, la forme et les effets de l'appel.

Il y a trois sortes de procès criminels. On n'appelle pas indistinctement du jugement qui intervient dans ces trois sortes de procès qui sont des procès de simple police, de police correctionnelle et de grand criminel. Les procès de simple police sont portés en appel devant le tribunal correctionnel de l'arrondissement, et ceux des tribunaux correctionnels, tantôt devant la cour royale, tantôt devant le tribunal correctionnel du chef-lieu de département, suivant la distinction établie par le Code d'instruction criminelle, art. 200 et 201, et par le tableau annexé au décret du 18 août 1810 (*voy.* Judiciaire, *pouvoir*). Sont attaquables en appel, les jugemens de simple police, lorsqu'ils prononcent, dit l'art. 172 Cod. d'instr. crim., un emprisonnement ou lorsque les amendes, restitutions et autres réparations civiles excèdent la somme de 5 fr. outre les dépens. C'est ici par l'objet de la condamnation, et non, comme en matière civile, par celui de la demande que se détermine le premier ou dernier ressort. Il résulte encore de l'art. 172 précité que la loi autorise l'appel en cas de condamnation seulement. On ne pourrait donc appeler d'un jugement d'*absolution* ou d'*acquittement*, rendu en matière de simple police. En tout cas, les jugemens de simple police, non susceptibles d'appel, ne peuvent être attaqués, même pour incompétence. Il en est autrement en matière civile (*voy.* Incompétence). Sous le code de brumaire an IV, les appels de simple police, comme ceux de grand criminel, n'étaient pas susceptibles d'appel. Nous venons de voir que les jugemens rendus aujourd'hui en matière de simple police ne deviennent attaquables en appel que dans certains cas déterminés. C'est le contraire en matière de police correctionnelle, où les jugemens se trouvent gé-

néralement susceptibles d'appel. Il n'y a d'exception ou plutôt de modification à cette règle que le cas où il arrive qu'un individu, traduit devant la police correctionnelle, est reconnu coupable seulement d'une contravention de simple police. Dans ce cas, le tribunal, si les parties publique et civile ne demandent pas le renvoi, peut statuer et statue alors en dernier ressort. Il n'en pourrait être ainsi en matière civile, où la règle des deux degrés de juridiction est impérieuse. Mais si, au contraire, le tribunal correctionnel reconnaît le prévenu coupable d'un *crime*, dans ce cas le tribunal est toujours obligé de se dessaisir et de renvoyer à la cour d'assises, seule compétente. On comprend facilement la raison de cette différence. Lorsque le jugement de simple police ou de police correctionnelle a été rendu par défaut, l'appel n'en est recevable, comme en matière civile, qu'à compter du jour où l'opposition ne peut plus avoir lieu (*voy.* Défaut, *jugement par*). Les procès de grand criminel sont de la compétence exclusive des cours d'assises. Les sentences émanées de ces cours portent le nom d'*arrêts* et ne peuvent être attaquées en appel. Nous n'avons donc pas à nous en occuper (*voy.* Cour d'assises).

La faculté d'appeler appartient : 1° aux parties prévenues et responsables ; 2° à la partie civile, quant à ses intérêts civils seulement ; 3° à l'administration forestière lorsqu'elle se trouve partie intéressée ; 4° au procureur du roi du tribunal de première instance, lequel, dans le cas où il n'appellerait pas, est tenu, dans le délai de quinzaine, d'adresser un extrait du jugement au magistrat du ministère public près le tribunal ou la cour qui doit connaître de l'appel ; 5° au ministère public près le tribunal ou la cour qui doit prononcer sur l'appel. L'appel que la partie publique interjette est dit appel *à minimâ*, lorsqu'il a pour but une augmentation de peine : sous l'empire de la loi du 14 janvier 1792, l'appel *à minimâ* était interdit. La cour de cassation a décidé qu'en matière de simple police la partie publique ne pouvait appeler du jugement rendu ; elle ne peut que se pourvoir en cassation. On est autorisé, selon Legraverend, à interjeter appel des jugemens *préparatoires* et interlocutoires avant le jugement définitif. En matière civile, nous avons vu que l'appel d'un jugement préparatoire est toujours joint, au contraire, avec celui du jugement définitif.

Le délai pour interjeter appel d'un jugement de simple police est de 10 jours ; il ne court, dans tous les cas, qu'à partir du jour de la signification ; tout au contraire du délai pour appeler d'un jugement correctionnel qui, s'il est *contradictoire*, court du jour de sa prononciation. S'il est pris par défaut, on rentre dans la règle générale et le délai d'appel ne court plus que du jour de la signification. L'appel du ministère public doit, à peine de déchéance, être notifié, soit au prévenu, soit à la personne civilement responsable du délit, dans les deux mois, à compter du jour de la prononciation du jugement, ou, si le jugement lui a été légalement notifié par l'une des parties, dans le mois du jour de cette notification. La mise en liberté du prévenu acquitté ou absous ne pourra être suspendue lorsqu'aucun appel n'aura été déclaré ou notifié dans les dix jours de la prononciation du jugement.

L'appel, tant des jugemens de simple police que de police correctionnelle, est *suspensif*. Mais cette circonstance, loin de se trouver un avantage au profit d'un prévenu déjà emprisonné, n'a pour effet que de mettre hors de compte, et de rendre inutile le temps de sa captivité antérieur au jugement en dernier ressort. Dans l'ancien droit l'appel n'était pas suspensif quant à la peine pécuniaire ; il ne l'était pas même quant à la peine corporelle dans le droit romain, lorsqu'il était d'intérêt public de *statim puniri* (*voy. leg.* 16. ff. *de appellationibus*). Si le jugement est réformé parce que le fait n'est réputé délit, ni contravention de police par aucune loi, la cour ou le tribunal renvoie le prévenu, et statue, s'il y a lieu, sur ses dommages-intérêts. Si le jugement est annulé pour violation ou omission non réparée des formes prescrites par la loi à peine de nullité, la cour ou le tribunal statue sur le fond.

L'appel est introduit par une requête

contenant les *moyens*, et remis dans le délai d'appel au greffier du tribunal contre la décision duquel on veut se pourvoir. Elle est signée de l'appelant ou d'un avoué, ou de tout autre fondé d'un pouvoir spécial. Si celui contre lequel le jugement a été rendu est en état d'arrestation, il est, dans le même délai, et par ordre du procureur du roi, transféré dans la maison d'arrêt du lieu où siége la cour ou le tribunal qui jugera l'appel. L'appel sera jugé à l'audience, dans le mois, sur un rapport fait par l'un des juges. Les règles observées en premier ressort, le sont également en appel d'un jugement de simple police, ou de police correctionnelle, pour tout ce qui concerne l'ordre dans lequel la partie civile et la partie publique doivent être entendues, la solennité de l'instruction, la nature des preuves, la forme, l'authenticité du jugement définitif, la condamnation aux frais, ainsi que les peines. La partie civile, le prévenu, la partie publique, les personnes civilement responsables du délit, pourront se pourvoir en cassation contre le jugement (*voy.* CASSATION).

Les délits des militaires se trouvent compris dans une juridiction exceptionnelle qui doit faire l'objet d'un article séparé (*voy.* TRIBUNAUX MILITAIRES). *Voyez* également pour ce qui regarde les délits de la presse, l'article PRESSE (*liberté de la*).

Quant à l'appel en matière administrative nous renvoyons au mot CONSEIL D'ÉTAT. V.

En Allemagne, il est de principe, que pour qu'un procès soit entièrement terminé, trois jugemens conformes doivent avoir été rendus sur la matière; trois degrés au lieu de deux y sont par conséquent la règle. Malheureusement cette règle, générale pour les affaires civiles, souffre de nombreuses exceptions dans les affaires criminelles; et, quant aux affaires civiles, la somme exigée pour qu'il puisse y avoir lieu à appel varie d'un pays à l'autre. Dans les temps féodaux les trois degrés se trouvaient indiqués par le lien féodal lui-même; du tribunal seigneurial on appelait à celui du suzerain immédiat, et celui-ci devant foi et hommage à l'empereur, la chambre impériale formait une 3e et dernière instance. Toutefois un grand nombre de princes d'empire surent s'affranchir de ce second appel en sollicitant des priviléges *de non appellando* qui leur étaient accordés moyennant une somme d'argent ou pour d'autres services. Les trois degrés sont exigés encore aujourd'hui; mais les petits états de la Confédération germanique étant dans l'impossibilité de les organiser dans leurs propres limites, ils se concertèrent pour en établir un certain nombre à frais communs. Voici quels sont les tribunaux supérieurs d'appel de cette nature actuellement existans: 1° Celui de Wolfenbuttel pour les pays de Brunswick, Waldeck, Lippe et Schaumbourg; il fut ouvert en 1816; 2° celui de Iéna, pour le grand-duché et les duchés de Saxe, et pour les principautés de Reuss, ouvert en 1817; 3° celui de Zerbst pour les duchés d'Anhalt et la principauté de Schwartzbourg, ouvert en 1817; 4° celui de Parchim pour les deux Mecklenbourg, ouvert en 1818; 5° celui de Lubeck pour les quatre villes libres, ouvert en 1820. Le tribunal supérieur d'appel de Stuttgard juge les procès des principautés de Hohenzollern, et celui d'Inspruck sert aussi à la principauté de Liechtenstein. Holstein et Lauenbourg n'ont point rempli encore la condition prescrite par l'acte de confédération; le grand-duché de Luxembourg a sa cour d'appel à Liége, en dehors des états de la confédération.

En Angleterre il y a également des cours d'appel, et la chambre haute ou des lords est en plusieurs cas la dernière instance. Mais outre le sens ordinaire du mot, *appeal* avait dans ce pays une signification particulière. Dans le cas où le meurtrier accusé par le ministère public avait été acquitté, il pouvait encore être poursuivi du chef de la partie civile, c'est-à-dire de la victime même ou de quelqu'un de ses parens appelé alors *Appellor* ou *Appelant*, et cela pendant le délai d'un an. Et pour que ce droit ne fût point illusoire ces mêmes personnes pouvaient exiger du prévenu qui s'appelait *Appellee*, une caution, ou même ils pouvaient le faire retenir en prison. Un autre jury prononçait dans ce second pro-

cès. Ce droit d'accusation privée fut aboli par acte du parlement en 1819. J. H. S.

APPELANT. C'est en général celui qui, mécontent d'une sentence rendue par un juge du second ou du troisième ordre, la défère au tribunal supérieur pour en obtenir le redressement ou la cassation. Journellement prononcé dans le barreau, ce mot a beaucoup d'importance surtout dans la jurisprudence ecclésiastique, et notamment depuis 1717, où ce qu'il y avait en France de plus éminent en savoir et en vertu parmi les évêques et les prêtres, ne croyant pas que le pape fût infaillible, ni qu'il pût exercer dans l'église une autorité despotique, commença d'appeler des décisions de l'étrange bulle *Unigenitus*, au jugement d'un futur concile œcuménique.

Ces appels, qui, se multipliant à l'infini, pouvaient déconcerter la cour de Rome dans ses prétentions, ne firent que l'irriter; l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit de nos rois lui servit à les rendre exécuteurs de ses vengeances contre les *appelans*. Le malheur des opprimés devenant trop souvent aux yeux du vulgaire une sorte de flétrissure, les adversaires des proscrits n'en réussirent que mieux à transformer en note infamante la qualification d'*appelant*.

Pour juger équitablement ces appels, il faut d'abord s'informer si ceux qui les firent avaient des lumières suffisantes et une piété sincère; examiner ensuite leurs motifs, et savoir enfin si l'appel des décisions du pape au futur concile général était l'exercice d'un droit légitime.

La première question est déjà résolue, en faveur des *appelans*, par les mémoires du temps et même par les aveux de leurs adversaires, qui n'excitent contre eux l'animadversion publique que parce que, ne tenant point le pape pour infaillible et pour absolu dans l'église, ils ne se soumettent pas aveuglément à ses décisions.

Leurs motifs étaient le sens équivoque de la plupart des décisions d'une bulle que Rome tendait à faire passer pour *règle de la foi* (*voy.* Unigenitus). Comment des évêques, des ecclésiastiques instruits et timorés, sans ambition et fidèles à leurs devoirs, n'auraient-ils pas été scandalisés de cette bulle dont, à la première vue, furent effarouchés les prélats mêmes qui, vendus aux jésuites et à la cour, lui avaient promis de la recevoir au nom du clergé de France, dans une assemblée formée pour l'accomplissement de ce dessein! Ils n'osèrent l'accepter qu'en y joignant des explications tendant à la faire prendre dans un sens favorable; et celles qu'en particulier d'autres évêques en donnèrent dans les mandemens par lesquels ils la publièrent chacun dans son diocèse, différèrent toutes entre elles, tant il était difficile de la justifier. Nous renvoyons ceux qui voudraient la connaître mieux aux *Mémoires complets du duc de Saint-Simon* (tome XI, chap. XI, page 126; tome XIV, ch. XX, pag. 328, et ch. XXVI, page 425).

La légitimité de l'appel au futur concile général (*voy.* ce mot) était constatée par les autorités les plus vénérables. La décision erronée de saint Pierre, qui obligeait à se faire circoncire les gentils devenus chrétiens, ne fut réformée que par suite de l'appel que Paul et Barnabé en firent à une réunion des apôtres à Jérusalem. Dans la contestation entre le pape Étienne qui condamnait la rébaptisation des hérétiques, et saint Cyprien qui la jugeait indispensable, celui-ci était en droit d'en appeler au futur concile général, dit saint Augustin (*De dono perseverantiæ*, ch. II et XIV); et, selon le même docteur de l'église, si le pape Melchiade, avec son petit concile de Rome, eût prononcé en faveur de Majorin, usurpateur du siége de Cécilien, le devoir des évêques d'Afrique aurait été d'interjeter un semblable appel (*Epist.* 43, n° 19). La religion n'a-t-elle pas à se féliciter de celui que l'avocat Eusèbe, le diacre Basile et le moine Thalassius firent contre le patriarche Nestorius (*voy.*), quoiqu'il eût en Orient la même prépondérance que le pape en Occident? Un siècle et demi plus tard, le prêtre Auxilius, indigné des injustes excommunications lancées par le violent Étienne VI, professait hautement à Rome même qu'on ne devait point les craindre, et qu'il fallait invoquer le jugement du prochain concile général sur ce désordre (Morin, *De sacris ordinationibus*, page 292, et Fleury, *Hist. eccl.*,

l. LIV, n° 43). La cinquième de ces grandes assemblées déclara, en 552, « qu'il n'y avait pas d'autre moyen que celui-là pour connaître et rétablir la vérité dans les questions de foi, lorsqu'il s'en élevait qui la rendaient chancelante et incertaine (Fleury, *Hist. eccl.*, l. XXXIII, n° 45 et 50). » Les siècles suivans offrirent beaucoup d'exemples de pareils appels, en matière ecclésiastique et même civile, sans autre désapprobation que celle des papes, dont ils contrariaient l'ambitieuse prétention d'être infaillibles, supérieurs aux conciles généraux et monarques universels. Les bulles fulminées contre ces appels par Martin V, en 1426, par Pie II, en 1460, et par Jules II, en 1509, ont toujours été regardées comme non avenues.

Ceux des appels contre lesquels elle furent lancées avaient été faits par des souverains temporels dont ces papes offensaient grièvement les droits politiques. C'était Alphonse, roi d'Aragon, que Martin V avait excommunié, et dont il mettait le royaume en interdit; c'était notre Charles VII, dont Pie II anathématisait la *pragmatique-sanction*, fondée sur les conciles œcuméniques de Constance et de Bâle; c'était enfin le sénat de Venise, indigné de ce que le martial Jules II autorisait, par une bulle, toutes les puissances qui en auraient les moyens à s'emparer des propriétés des Vénitiens, et à réduire leurs personnes en esclavage.

Avant comme après ces appels, il y en eut d'autres non moins éclatans, faits également par des princes, tels que celui de l'ambassadeur de Frédéric II, au milieu même du premier concile de Lyon, en 1245, contre la sentence que le vindicatif Innocent IV allait prononcer dans sa querelle avec cet empereur. En 1324, Louis de Bavière, porté au trône impérial contre le gré de Jean XXII, appela au futur concile général de la bulle par laquelle ce pontife avait déclaré ce trône vacant et s'était attribué le gouvernement de l'empire.

Les prohibitions audacieuses de Martin V et de Pie II n'empêchèrent pas, en 1488, l'archevêque d'Alexandrie de faire, en qualité d'ambassadeur de Ferdinand, roi d'Aragon, un semblable appel de la bulle par laquelle Innocent VIII prétendait l'avoir privé de ses états. A l'appel qui fut interjeté par Charles VII et son parlement, en 1466, il faut joindre celui de l'université de Paris, pour le même objet, en 1467. Cette université fit, en 1502, un appel d'autant plus remarquable, qu'alors sa faculté de théologie, dite *la Sorbonne*, décréta doctrinalement que les censures ecclésiastiques restaient sans force, après les appels de cette sorte. Celui-ci avait été provoqué par les peines canoniques dont le scandaleux Alexandre VI avait frappé les membres du clergé français qui n'obéissaient pas à l'ordre qu'il leur avait intimé de lui donner le dixième du revenu de leurs bénéfices, sous le prétexte d'une nouvelle croisade contre les Turcs.

Le droit d'appeler au futur concile général s'exerça, dans le même royaume, en 1516 et 1517, avec une liberté gallicane encore plus courageuse, par les parlemens et par l'université de Paris, contre ce concordat simoniaque de François Ier envers le rusé Léon X, qui abolissait la *pragmatique-sanction* de Charles VII, et rendait légales presque toutes les usurpations de Grégoire VII, d'Innocent III, de Boniface VIII, etc. Louis XIV donna lui-même un éclatant relief aux appels de ce genre, lorsqu'en 1688, appuyé sur les plus illustres évêques, il appela, par son avocat général et son parlement, au futur concile, de la bulle d'Innocent XI, qui prétendait limiter ses droits de régale et annuler les franchises de ses ambassadeurs à Rome. « Ces appels, disait le parlement de Paris, dans son arrêt du 23 janvier 1689, sont des précautions établies par le droit, pratiquées en plusieurs occasions et fondées sur les sentimens mêmes des canonistes italiens. »

Le parlement persévéra dans ce principe, tant pour les affaires religieuses que pour les intérêts de la couronne; mais ces intérêts aveuglaient tellement les princes sur ceux de la religion qu'ils les sacrifiaient machinalement à ceux de leur autorité. Depuis la fin du XVIe siècle, où les rois montraient de l'aversion pour les états-généraux qui contenaient cette autorité en de justes limites, les papes qui, dans le concile de Trente, n'avaient échappé qu'a-

vec peine aux questions dont l'examen aurait paralysé leur tendance à passer pour infaillibles et supérieurs aux conciles généraux, avaient fait aisément consentir les princes au dessein de n'en plus convoquer. L'ultramontanisme fit persécuter à outrance ceux qui appelaient de la bulle *Unigenitus* au futur concile général, «par fidélité à la vérité, à l'église et à la patrie», comme le disait la Sorbonne en soutenant son appel; et suivant la déclaration des évêques *appelans*, parce que « la bulle autorisait des nouveautés dangereuses que les jésuites avaient introduites dans l'église, sur le dogme, la morale, la discipline et la hiérarchie. » G. DE M.

APPELIUS (JEAN-HENRI), ministre des finances de l'ancien royaume des Pays-Bas, natif de Middelbourg en Zéelande, où son père était ministre de l'Évangile et où il exerça d'abord lui-même les fonctions du notariat. Parvenu rapidement des derniers emplois de l'administration au poste le plus éminent, il sut s'y maintenir sous les différens gouvernemens qui se succédèrent dans sa patrie pendant l'espace de 30 ans; mais il eut des détracteurs et des envieux. Son projet d'augmentation du produit des impôts indirects, mesure fondée sur les besoins extraordinaires de l'état, excita du mécontentement, parmi les propriétaires fonciers aussi bien que parmi les négocians. Avant son administration, la taxe des propriétés était moins élevée dans les Pays-Bas que partout ailleurs. Le directeur général Appelius ayant essayé, en 1815, de porter le droit sur les successions à un taux plus élevé qu'il ne l'avait été jusque là en France, rencontra la plus violente opposition dans la portion aristocratique de la chambre des députés; et lorsqu'en 1819 il proposa d'augmenter les impositions sur le commerce, la populace de Rotterdam se souleva contre lui. Il mourut à La Haye en 1828, âgé de 61 ans. *C. L.*

APPELLATIF, terme de grammaire, qui sert à caractériser un nom substantif applicable à des individus ou à des espèces, que des qualités communes réunissent en une seule classe. Ainsi, *arbre, animal* sont des noms appellatifs, parce que cette désignation convient également à toutes les espèces d'arbres ou d'animaux. Mais *un noyer*, ou *un singe* deviendront aussi des noms appellatifs, par rapport aux différentes espèces que ces mots sous-entendent. D. A. D.

APPENDICE, du latin *appendix*, dérivé de *pendere*, pendre, être attaché à. On appelle ainsi, en littérature, un supplément composé d'explications ou de commentaires qui se place additionnellement à la fin d'un ouvrage, et en devient la dépendance obligée.

En termes d'anatomie, on désigne sous le nom d'appendice toute partie adhérant à un organe quelconque, et particulièrement un intestin vermiculaire extrêmement grêle, résultant de la jonction des trois ligamens du colon, sur le côté du fond du cœcum.

En botanique, appendice se dit d'une espèce de prolongement qui opère en quelque sorte le rapprochement du pétiole avec la tige ou les rameaux. D. A. D.

APPENTIS. C'est un petit bâtiment en forme de hangar, appuyé sur un autre bâtiment plus élevé, et dont le toit n'a de pente que d'un seul côté. Il sert, dans les campagnes, à couvrir les charrettes, les charrues; à la ville, il remplace souvent l'échoppe du savetier, de l'écrivain public et d'autres industriels en plein vent. D. A. D.

APPENZELL (*Abbatis cella*), canton de la Suisse, voisin de Saint-Gall, et traversé au sud et à l'est par une branche des Alpes; ce sont des roches calcaires, dont les principales cimes, telles que le Sentis, s'élèvent à 7,800 pieds et portent même un glacier. La partie septentrionale du canton est couverte de collines; de beaux pâturages couvrent les montagnes; on y élève beaucoup de bestiaux, de chevaux, de chèvres et de porcs. Les malades viennent prendre le petit-lait de chèvre dans les châlets ou auprès des eaux minérales du pays. Les habitans sont adonnés, pour la plupart, à la vie pastorale et ont leurs habitations dispersées sur les coteaux et dans les vallées. On ne trouve ni villes importantes ni gros villages dans ce canton, qui pourtant a une population de 55,000 ames sur 10 milles carrés. Il a peu de revenus et peu de dépenses. Il se compose de deux petites ré-

publiques, distinguées par les noms de *Rhodes intérieures* et *Rhodes extérieures*, et dont la séparation, occasionnée par les discussions religieuses, date de 1597. La partie catholique, ou les Rhodes intérieures, a pour chef-lieu le bourg d'Appenzell, dans une vallée, sur le Sitter, avec 1,400 habitans qui font commerce de toiles de lin et de coton. On y trouve un petit arsenal et deux couvens. Aux environs on prend, à Weissbad, les bains d'eau minérale qui sont renommés. Les Rhodes extérieures ont pour chef-lieu le village de Trogen qui, avec la banlieue, a 2,230 habitans. Chacune des deux petites républiques a sa constitution particulière; mais dans toutes les deux c'est le peuple qui se gouverne en assemblée générale. Quand les dépenses de l'état surpassent les revenus, on impose les communes; du reste il n'y a point d'impôts fonciers : les salines sont une des ressources de l'état. D-G.

APPERT, philanthrope, né à Paris en 1797. A peine âgé de 16 ans, il fut nommé adjoint sous-professeur à l'école de dessin. C'est en 1815 que son désir de se rendre utile aux classes pauvres fit penser M. Appert à propager l'enseignement mutuel dans le département du Nord. En 1816 il eut l'idée d'appliquer cette méthode aux écoles régimentaires. Le succès fut si grand que les armées ennemies, cantonnées alors dans ce pays, voulurent aussi profiter de ses leçons; huit écoles régimentaires furent formées par ses soins en moins d'un an.

Le maréchal Gouvion de Saint-Cyr, qui venait d'arriver au ministère, ayant eu connaissance des travaux de M. Appert, le nomma professeur du cours normal institué pour les officiers et sous-officiers qui devaient à leur tour diriger les écoles régimentaires; M. Appert ouvrit son cours le 24 novembre 1818. Trois mois après, 163 écoles suivies par 20,000 hommes furent en pleine activité; et pendant la durée des fonctions du jeune professeur, plus de 100,000 hommes apprirent à lire et à écrire, et fournirent à l'armée d'excellens sous-officiers.

Le 24 juin 1819, M. Appert ouvrit une école d'enseignement mutuel pour les détenus militaires; son intention était d'étendre ce bienfait à toutes les maisons de détention et aux hôpitaux d'orphelins; mais le ministère changea, et avec lui tous les projets de M. Appert furent renversés. Cependant il n'abandonna pas l'école de Montaigu dont sa persévérance empêcha la fermeture. Cette circonstance le fit connaître du duc d'Angoulême qui lui accorda une protection toute particulière.

M. Appert venait de publier un Manuel à l'usage des écoles régimentaires lorsqu'il fut accusé, en 1822, d'avoir favorisé l'évasion de deux prisonniers politiques. Emprisonné à la Force, M. Appert conçut le projet de ne plus s'occuper désormais que du soin d'améliorer l'état des prisons. Il publia bientôt un traité d'éducation élémentaire pour les prisonniers, les orphelins et les adultes; puis il conçut l'idée de fonder un journal des prisons, dans lequel il rendit un compte exact de ses fréquens voyages aux bagnes et aux prisons de France. C'est dans une de ses excursions à Rochefort que M. Appert, pour mieux juger des souffrances des malheureux condamnés, porta, pendant 24 heures, le boulet d'un galérien. Le duc d'Angoulême le nomma, le 24 janvier 1828, membre du conseil royal des prisons. Le duc d'Orléans l'engagea à lui offrir souvent l'occasion de le seconder dans le bien qu'il désirait de faire. Après la révolution de 1830, Louis-Philippe n'oublia pas ses importans services, et la place de secrétaire qu'il lui donna auprès de la reine le mit à même de répandre de plus nombreux secours. Ces fonctions n'empêchèrent pas M. Appert de continuer la publication de son journal, de visiter les pauvres prisonniers, et de concourir aux travaux philanthropiques de la Société de la Morale chrétienne dont il est secrétaire général.

Le frère de M. Appert est l'auteur d'un procédé utile pour la conservation des substances alimentaires. D. A. D.

APPÉTIT (de *appetere*, demander, désirer). Ce mot exprime le désir de manger. L'appétit se distingue de la faim en ce qu'il est une sensation agréable, tandis que celle-ci, qui est le désir violent d'une nourriture dont on était privé depuis long-temps, est accompagnée d'une sen-

sation pénible. Nous avons dit que l'appétit est le désir de manger : la faim en est le besoin. L'appétit s'annonce par une excitation des papilles nerveuses et par une sécrétion abondante de la salive; il est accompagné du souvenir des choses qu'on a goûtées avec plaisir précédemment. Comme la faim, il a son siége dans le système des ganglions. Il n'est pas toujours satisfait en même temps que la faim; car le plaisir de manger peut continuer alors que le besoin cesse. De même que toutes les autres sensations, l'appétit peut constituer un symptôme de maladie; il est quelquefois troublé, souvent même il est détruit. On le voit aussi prendre une intensité excessive, et il se nomme alors *appétit dévorant* (*cynorexie* ou *boulimie*). Cet appétit n'étant pas satisfait, il en résulte des évanouissemens, et cependant les alimens qui ont été pris sont souvent et promptement évacués ou par les vomissemens ou par les selles. Enfin, l'appétit a un caractère de maladie lorsqu'il se porte avec violence vers certains alimens, tels que les épiceries, les gâteaux, comme dans les *envies* des femmes enceintes; ou sur des substances qui ne sont pas alimentaires, par exemple, des terres calcaires, de la craie, de l'argile, de la viande crue, du sang, des insectes, des excrémens et même des morceaux de métal. On a remarqué que dans ces états maladifs appelés *pica*, *malacia*, *cissa* ou *kitta*, il se manifeste quelquefois un instinct salutaire : ainsi on voit des enfans tourmentés par des acides manger de la craie, de la chaux; de même que des hommes d'un tempérament bilieux recherchent avec avidité les choses acides. La cause la plus véritable de ces désordres de l'appétit siége dans un dérangement du système nerveux, ordinairement produit par d'autres maladies; ils finissent avec les affections dont ces maladies sont la conséquence, et ne réclament aucun traitement particulier. *C. L.*

APPIANI (Andrea), peintre italien, naquit en 1754 dans le haut Milanez, d'une famille noble, mais sans bien. Il étudia la peinture sous le meilleur professeur de Milan, le chevalier Giudei, et pour s'assurer une existence il se mit aux ordres des décorateurs de théâtre. Un voyage qu'il fit dans les principales villes d'Italie lui facilita l'étude des plus beaux modèles, et l'anatomie dont il reçut à cette époque les premières leçons acheva de perfectionner son talent. Il excellait dans les *fresques*; ses plus beaux travaux sont ceux de la coupole du chœur de Sainte-Marie, près de Saint-Celse à Milan, un tableau magnifique qu'il avait peint pour le palais Busca, et les plafonds du château de Monza. A son entrée en Italie Napoléon lui continua la faveur dont l'avait honoré l'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Lombardie. Il le nomma membre de l'Institut, peintre du roi, et le décora des ordres de la Légion-d'Honneur et de la Couronne-de-Fer. Appiani fit les portraits de presque toute la famille Bonaparte; et ce qui lui valut surtout les bonnes graces de l'empereur, ce sont les fresques du palais royal à Milan, qui sont autant de monumens à la gloire du conquérant. Mais au mois d'avril 1813, une attaque d'apoplexie le força de suspendre ses travaux qui restèrent inachevés, et qui malgré cela sont encore aujourd'hui l'ornement du palais du vice-roi autrichien. On voit aussi au palais du prince Eugène, la *villa Buonaparte*, un plafond où Appiani représenta d'une manière admirable Apollon et les Muses.

A la chute de Napoléon, Appiani fut privé de ses pensions, et vécut encore quelques années dans un état voisin de l'indigence. Une dernière attaque d'apoplexie l'enleva en 1818.

Parmi ses tableaux à l'huile on distingue : l'*Olympe*, la *Toilette de Junon* servie par les Graces, *Renaud* dans les jardins d'Armide; et surtout *Vénus et l'Amour*, qui est un des plus beaux ornemens de la *Villa Sommariva*, sur le lac de Como.

La grace et la pureté du dessin, l'éclat, le charme et l'harmonie de la couleur, telles sont les qualités qui distinguent la manière de ce peintre. D. A. D.

APPIEN, d'Alexandrie, avocat et intendant (*procurator*) des revenus impériaux sous Trajan, Adrien et Antonin-le-Pieux, écrivit une histoire romaine en 22 livres ou en 24 suivant Photius, depuis les temps les plus anciens de

Rome jusqu'à Auguste. Nous n'avons pas la moitié de cet ouvrage. La méthode qu'Appien suivit diffère de celle qui est communément appliquée : au lieu d'embrasser, pour les mêmes époques, l'histoire de tous les peuples renfermés dans l'empire romain, il fractionne son ouvrage et traite à part chacun de ces peuples; mais seulement dans leurs rapports avec le peuple romain. Les guerres civiles de Rome étaient traitées en 9 livres dont les 4 derniers sont perdus. On avait regardé Appien comme un auteur plagiaire et d'un mérite médiocre, lorsque Schweighæuser, à Strasbourg, chercha à le réhabiliter dans ses *Exercitationes in Appiani Alex. historiam* (Argent. 1781). Au reste, Appien peut bien être regardé comme un compilateur souvent maladroit; son ouvrage est fort inégal, et on reconnait facilement que les sources où il a puisé pour chaque partie n'ont pas la même valeur. La plus ancienne édition d'Appien est celle de Charles Estienne, publiée à Paris en 1551, in-fol.; la meilleure qui comprend une foule de fragmens donnés par ordre chronologique est celle de Schweighæuser accompagnée de variantes, d'une traduction latine, de supplémens, etc. Leipzig 1785, 3 gros vol. in-8°. J. H. S.

APPIENNE (VOIE), la plus célèbre route romaine. Elle conduisait de Rome à Capoue, et fut construite par Appius-Claudius Crassus Cæcus, censeur l'an 313 avant J.-C.; dans la suite on la continua jusqu'à Brindes. Elle était en pierres cubiques, très dures, et très fortement cimentées les unes avec les autres. On voit encore aujourd'hui, surtout près de Terracine, des restes remarquables qui en prouvent l'excellente construction. *C. L.*

APPIUS CLAUDIUS CRASSINUS, de l'illustre maison patricienne des Claudes, venait à peine d'être nommé consul, 451 ans avant J.-C., que, quoiqu'il fût fier et hautain comme ses ancêtres, on le vit, au grand étonnement du sénat, appuyer, pour se concilier la faveur du peuple, le projet de loi du tribun Terentillus ou Terentius. Ce projet avait pour but de changer la forme du gouvernement. A la place des magistrats ordinaires, on créa des *décemvirs* (*voy.*) qui devaient rédiger pour Rome un Code de lois (c'est celui que plus tard on nomma *Lois des XII Tables*) et être revêtus pour un an du pouvoir suprême. Il fut lui-même élu décemvir; et quand, au bout de l'année, on prorogea encore pour un an la nouvelle magistrature, il fut le seul de ses collègues qui, par son influence sur le peuple, sut se faire nommer de nouveau. Son dessein était de ne plus laisser échapper la puissance de ses mains; pour exécuter ce plan, il s'unit d'intérêts avec ses collègues, et garda le pouvoir après l'expiration de la 2[e] année. Sur ces entrefaites, les Eques et les Sabins ayant ravagé une partie du territoire romain, les décemvirs levèrent des troupes et marchèrent au-devant de l'ennemi. Appius et Oppius seuls restèrent dans Rome avec deux légions pour y maintenir l'ordre et la soumission, lorsqu'un événement imprévu abattit la puissance décemvirale. Appius avait conçu la plus vive passion pour la fille de Virginius, plébéien considéré qui se trouvait à l'armée. Comme Appius, noble et patricien, ne pouvait légitimement posséder la jeune fille, d'ailleurs promise au ci-devant tribun du peuple Icilius, après avoir vainement tenté la voie de la séduction, il gagna un de ses cliens, nommé M. Claudius, et l'engagea à enlever de vive force, à l'aide de plusieurs affidés, Virginie du milieu de l'école où elle allait alors. Claudius exécutant sa commission donnait pour prétexte de cette violence que Virginie était la fille d'une de ses esclaves. Cependant le peuple le força de rendre la jeune fille à la liberté. Alors M. Claudius la réclame devant le tribunal même d'Appius, et Appius décide que provisoirement la prétendue esclave suivra son maître. Les vues criminelles du décemvir commencent alors à devenir claires pour les plus indifférens. Un tumulte effrayant s'élève, et le suborneur est forcé de laisser la jeune fille entre les mains de ses parens. Cependant il déclare que le lendemain la sentence sera prononcée. Virginius appelé par son frère et par Icilius parait ce jour-là sur le forum, en habits de deuil ainsi que sa fille. Il donne les preuves les plus incontestables de la naissance libre de Virginie. Mais Appius,

dans la confiance que lui inspirait le nombre de ses satellites, ordonne à Claudius de s'emparer de son esclave. Alors Virginius demande au décemvir la permission d'interroger la nourrice de Virginie en présence de celle-ci seule, pour se tranquilliser, dit-il, en se convainquant de l'erreur qu'il a regardée comme la vérité jusqu'à ce jour. Appius consent. L'infortuné père embrasse tendrement sa fille, saisit brusquement un couteau de boucher sur un étal voisin, et lui perce le sein en disant : « Va, Virginie, va pure et libre rejoindre ta mère et tes ancêtres. » Appius commande de le saisir; mais Virginius s'enfuit et rejoint l'armée. Les sénateurs Valérius et Horatius qui étaient opposés au décemvirat appellent à la vengeance le peuple qu'anime encore la vue du cadavre de Virginie. Appius ne peut arrêter l'insurrection qu'en convoquant le sénat. Cependant Virginius avait fait retentir le camp de ses cris et revenait vers Rome en demandant vengeance. Les décemvirs sentirent que leur puissance ne pouvait tenir plus long-temps et abdiquèrent. Le sénat décréta à l'unanimité le rétablissement du consulat et du tribunat (l'an 449 avant J.-C.). Appius mourut en prison. Selon Tite-Live, il se tua lui-même; suivant Denis d'Halicarnasse, les tribuns le firent étrangler. Oppius que l'on accusait d'être son complice se donna aussi la mort. Les autres collègues d'Appius échappèrent à l'accusation par un exil volontaire. Claudius fut relégué à Tibur, alors désert. La mort de Virginie a fourni le sujet de plusieurs tragédies, parmi lesquelles les plus célèbres sont celles de Laharpe et d'Alfieri. *C. L.*

APPLAUDISSEMENS (*applausus*), manière de témoigner son plaisir ou son approbation en frappant les mains l'une contre l'autre. Ce genre de démonstration est évidemment un progrès : on a commencé par *acclamer*, par crier : C'est bien ! puis, les larmes, les rires ou l'admiration venant à couper la voix, on a battu des mains ; langage mimique que tout le monde peut parler et comprendre.

On n'applaudit plus guère maintenant qu'au théâtre; encore cela passe-t-il de mode tous les jours, sans doute à cause du trafic qu'on a fait des applaudissemens. Depuis que tout le monde a pu en acheter, personne ne s'en est plus soucié; et l'homme de goût craindrait, en applaudissant, de se compromettre avec des admirateurs mercenaires. V. R.

L'art d'applaudir et celui de se faire applaudir n'appartiennent pas exclusivement à notre siècle. Un enthousiasme de commande et des applaudissemens étudiés furent introduits à Rome vers les derniers temps de la république et sous les premiers empereurs. Les applaudissemens que la foule charmée prodiguait d'après ses sensations, sans mesure et sans symétrie, dans les théâtres, les cirques et les amphithéâtres, furent soumis à des règles; le délire et les transports durent s'exprimer avec méthode. Néron, devenu chanteur et joueur de flûte, organisa une cabale (*voy.*) formidable, auprès de laquelle doivent pâlir toutes celles dont nos auteurs et nos acteurs font usage aujourd'hui, pour se procurer des succès factices. Un grand nombre de jeunes gens de l'ordre des chevaliers, et plus de cinq mille plébéiens, forts et vigoureux, apprenaient l'art d'applaudir, et, se divisant en plusieurs groupes, occupaient tous les gradins, et les faisaient retentir de leurs applaudissemens. Néron porta sa vanité de comédien et sa fureur de vouloir être applaudi jusqu'à prononcer la peine de mort contre un sénateur qui avait eu le malheur de s'endormir malgré le bruit que faisaient autour de lui ces applaudisseurs dont Suétone nous a raconté les exploits.

On peut voir, dans Sénèque, les différentes manières dont se donnaient les applaudissemens : avec le pan de la robe que l'on faisait voltiger, ou avec les doigts que l'on faisait claquer, ou avec le creux de la main, ou enfin de la manière dont nous applaudissons encore aujourd'hui. Properce nous apprend qu'on se levait pour applaudir. Tacite se plaint des applaudissemens maladroits des gens de la campagne, qui troublaient l'harmonie générale des applaudissemens modulés.

On connaît le *plaudite cives* des anciens auteurs comiques.

Il faut distinguer les applaudissemens des *acclamations* qui étaient des cris ou des éloges donnés à haute voix, sans doute comme nos *bravos*. D. M.

APPLICATION (psychologie). C'est l'action des facultés intellectuelles qui se dirigent sur un sujet et s'y attachent fortement, en écartant tout ce qui pourrait nous en détourner. L'attention simple est souvent distraite. L'application qui suppose un degré d'attention plus énergique ne l'est pas, ou du moins la volonté qui alors enchaine l'esprit à son objet ne le laisse point s'égarer ou le ramène promptement. L'application dépend de l'importance que nous mettons à un sujet, de l'intérêt qu'il nous offre, et c'est ce qui la rend si difficile aux enfans dans les études sérieuses auxquelles nous voulons les assujétir. Comment s'appliqueraient-ils à des travaux sans attrait pour eux et dont ils ne peuvent encore apprécier l'utilité? Mais ils sont néanmoins capables d'application et même à un assez haut degré. On en trouve la preuve dans certains jeux auxquels ils se livrent avec ardeur et dont les combinaisons demandent cette attention forte et soutenue qui constitue l'application. M-z.

APPLICATION (technologie), action par laquelle on applique une chose sur une autre, dans différens métiers.

Les brodeuses appliquent une étoffe épaisse sur une claire, et, après l'y avoir fixée par des points, elles la découpent dans les intervalles, de manière à former un dessin mat sur un fond transparent. Les broderies d'or et d'argent se font quelquefois de cette manière : les plaqueurs appliquent une feuille d'or ou d'argent sur du cuivre, et la fixent au moyen d'une forte pression. C'est encore une *application* que l'étamage des glaces, le placage des objets d'ébénisterie, etc. *Voy.* APPLIQUE.

Dans les sciences, l'application est aussi l'action par laquelle on applique une chose à une autre, en les rapprochant ou en les comparant ensemble; par ce moyen on démontre, dans la géométrie, plusieurs propositions fondamentales. C'est donc, en d'autres termes, l'usage que l'on fait des principes et des vérités d'une science pour en étendre et en perfectionner une autre.

L'application est d'une grande utilité, en ce qu'il n'y a pas pour ainsi dire de science ou d'art qui ne tienne en partie à quelque autre : c'est ainsi qu'on applique l'algèbre à la géométrie, *et vice versâ ;* puis toutes les deux à la mécanique, etc. (*voy.* ces mots). D. A. D.

APPLICATION (ÉCOLE D'). Une école militaire d'application est une école supérieure où les élèves des écoles militaires et de l'école polytechnique viennent acquérir une instruction pratique et spéciale. La France a deux écoles d'application : l'une pour l'artillerie et le génie, l'autre pour l'état-major général. La révolution, en effaçant les priviléges de la naissance, ouvrit la carrière militaire à tous les Français indistinctement, et appela les talens et le mérite aux récompenses qui autrefois étaient décernées par la seule faveur. Bientôt le sol de la patrie, envahi par l'étranger, appela aux armes tous les citoyens, et l'armée devint le centre de toutes les espérances et de toutes les illustrations; la jeunesse se voua avec ardeur aux études militaires. Aussi, dès cette époque, les écoles militaires prirent de l'essor et un plus grand développement.

En 1790, l'artillerie et le génie avaient chacune leurs écoles spéciales, la première à Châlons, l'autre à Metz. En 1801, ces deux écoles éprouvèrent beaucoup de changemens dans leur organisation; et une ordonnance du premier consul, du 4 octobre 1802, confondit les deux écoles en une seule, qui prit la dénomination d'*École d'application de l'artillerie et du génie*. Cette école fournit actuellement les élèves nécessaires aux corps de l'artillerie de terre et de mer et à celui du génie.

Les élèves sont admis en sortant de l'école polytechnique, après un examen ouvert à cet effet. En y arrivant, ils prennent le grade et le rang des sous-lieutenans. Ils sont classés en deux divisions : la première est composée des plus anciennement reçus; la seconde des derniers admis. Il y a quatre compagnies destinées au service de l'École; deux de canonniers à pied, une de sapeurs et une de mineurs. Pendant la première année, les élèves sont attachés aux deux premières compagnies; et pendant la deuxième année, ils servent six mois dans chacune des deux autres. L'enseignement, les travaux et les exercices sont partagés en douze

parties qui comprennent : l'exécution de toutes les bouches à feu ; les manœuvres et constructions d'artillerie de toute espèce; la formation et la conduite des équipages de campagne, de siége et de ponts; les manœuvres et le service d'infanterie et de cavalerie; l'art du tracé et de la construction des plans; l'art de l'attaque et de la défense des places; le tracé de la construction des ouvrages de campagne ; l'art du mineur; l'art de lever les plans et de dessiner la carte; le service du génie et de l'artillerie en temps de paix et en temps de guerre ; l'administration et la comptabilité. Chaque année il y a un simulacre de siége, fait alternativement sur les différens fronts de la place. Les troupes des différentes armes qui se trouvent dans la place concourent aux travaux pour assister les élèves. Le nombre des élèves est porté à 100, dont 70 pour l'artillerie et 30 pour le génie.

L'*école d'application d'état-major*, fondée par l'ordonnance du 6 mai 1818, est établie près du dépôt de la guerre, et est destinée à former des officiers pour le service spécial de l'état-major. Les élèves sont choisis parmi les plus forts de l'école de Saint-Cyr, et ils sont admis après avoir reçu le brevet de sous-lieutenant. Les élèves d'état-major restent deux ans dans l'école, et sont répartis en deux divisions. Les cours sont donnés pour les connaissances suivantes : la géographie, la statistique, la topographie, le dessin, puis le levé de la carte et les reconnaissances militaires; les élémens d'artillerie, la fortification passagère, l'attaque et la défense des places; enfin l'art, l'histoire et l'administration militaires. Pendant trois mois de l'année, les élèves sont occupés au dehors à lever des plans et à faire des reconnaissances et des itinéraires militaires. Leur nombre est déterminé chaque année d'après le besoin du service, il varie de 40 à 50.

Dans les deux écoles également les élèves subissent un examen, à la fin de la première année, pour entrer dans la deuxième division; et ils sont examinés de nouveau sur toutes les parties de l'instruction enseignée à l'école au moment de la quitter. Après avoir complété le cours de la deuxième année, les élèves de l'école d'application d'artillerie et du génie qui satisfont à ce dernier examen sont envoyés dans leurs armes respectives; les élèves de l'école d'état-major de cette catégorie passent deux ans dans chacune des trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie, avant de remplir les fonctions d'officiers d'état-major. Ceux des élèves des deux écoles qui n'ont pas satisfait à l'examen peuvent continuer leurs études pendant la troisième année, ou sont envoyés dans les deux armes, infanterie et cavalerie; toutefois, le temps qu'ils ont passé à l'école leur est compté pour devenir lieutenans. Les examens sont confiés au jury.

Chacune de ces écoles est commandée par un général de brigade. La police et l'administration sont confiées à un sous-directeur. Les cours sont faits par des officiers du corps d'état-major, d'artillerie, du génie, du corps des géographes, de l'intendance militaire.

On peut dire que ces deux écoles sont les premières de l'Europe, et qu'elles ont beaucoup servi à répandre les lumières dans l'armée française.

L'école d'application d'état-major n'est encore qu'à son berceau; elle doit sa création au maréchal Saint-Cyr. La première impulsion lui fut donnée par le général Desprez, mort récemment chef d'état-major de l'armée belge. Le choix heureux des professeurs qui jouissent d'une juste célébrité, tant dans l'armée française qu'à l'étranger, ont éminemment contribué à la splendeur de cet établissement.

Mais ce qui frappe encore plus les étrangers, c'est cet esprit et cette tendance nationale vers tous les genres de civilisation; et tandis que toutes les autres armées se montrent si jalouses de concentrer en elles les lumières qu'elles possèdent, en France, on voit un grand nombre d'officiers, venus de presque toutes les contrées de la terre, accueillis et admis dans l'école d'état-major, avec une confiance digne d'un peuple éclairé, à partager les bienfaits des lumières et des sciences. On sait que Bolivar se forma dans les écoles militaires françaises, et, dernièrement, l'école d'application d'état-major a réuni à la fois des Égyptiens, des Américains et des Polonais; il n'y a pas plus de deux

ans que le chef d'état-major général du vice-roi d'Égypte assistait encore aux cours de cette école. J. T-r.

APPLIQUE, terme dont on se sert pour exprimer des choses que l'on applique sur d'autres, en certains ouvrages Ainsi les orfèvres appellent *pièces d'applique* tout ce qui s'assemble par charnières, coulisses, vis, écrous, agrafes, boucles, clous ou rivures. Dans les ouvrages de rapport et de marqueterie, l'applique est l'art avec lequel on enchâsse une pièce dans une autre.

L'*applique* se dit aussi chez les metteurs en œuvre d'une plaque d'or ou d'argent en plein, ou l'on a fait plusieurs trous, autour de chacun desquels on soude une sertissure qui se rabat sur les pierres pour les retenir dans ces trous.

On nomme encore *applique* une lanterne à un seul bec qui est appliquée au mur et qui sert à éclairer un escalier, le dessous d'une porte, etc. D. A. D.

APPOGIATURE, mot emprunté à la langue italienne et qui signifie l'apposition d'une note sur une autre, ce qu'exprime fort bien le verbe latin *apponere* d'où il dérive. L'appogiature n'est qu'une note passagère et de fantaisie : on l'appelle ordinairement note de goût ou d'agrément, et elle ne compte même pas dans la mesure. Nos pères, qui ne connaissaient pas cette expression du nouveau langage musical, exprimaient la même chose par ces mots *petites notes, perlés, flattés, ports de voix*, etc.

L'effet produit par une note qui s'appuie sur une autre est entièrement abandonné au goût du chanteur ou de l'exécutant, qui ne doit pas abuser de ce moyen auxiliaire. D. A. D.

APPOINT, terme de banque vulgairement employé pour toute espèce de remise de fonds ou de nature de paiement servant à compléter d'une manière exacte ce qui reste dû sur une créance quelconque. On dit *appoint* pour indiquer la somme qu'un négociant tire sur un autre à l'effet d'en recevoir ce qui lui revient en vertu de leur balance de compte; on dit encore *appoint* pour exprimer la quantité de monnaie de billon qu'on donne afin de se libérer en totalité d'une dette dont le principal a été acquitté en monnaie de papier, d'or ou d'argent, ou par des à-comptes antérieurs. Il signifie donc toujours un paiement de solde, et souvent un paiement qui n'aurait pu se consommer définitivement en d'autres valeurs dont les divisions n'eussent pas été assez nombreuses et assez minimes pour correspondre parfaitement au reliquat à verser. C-A.

APPOINTÉ. On nommait ainsi autrefois des soldats qui touchaient une paye un peu plus haute que leurs camarades. L'appointé ou *anspessade* faisait alors le service de caporal, lorsqu'il n'y en avait pas un nombre suffisant dans la compagnie. Cette place était ordinairement donnée au plus ancien grenadier ou fusilier; on prétend que ce mot vient de la coutume où l'on était d'*appointer* un soldat, c'est-à-dire de le mettre au rang de ceux qui devaient faire la pointe en quelque assaut ou occasion périlleuse. Une ordonnance du 25 mars 1776, concernant la composition des troupes françaises, supprima les appointés. D. A. D.

APPOINTEMENS, expression de finance qui s'appliquait jadis aux indemnités, aux gratifications que recevaient habituellement les gens de mérite et de talent attachés à des souverains, à des princes, ou à des seigneurs, en ce qu'elles étaient payées et fixées en raison de l'année et souvent accordées par brevet. Dans cette hypothèse c'étaient de véritables pensions de munificence royale ou particulière. Aujourd'hui ce mot ne signifie plus que la rétribution accordée au travail d'un commis d'administration ou de négociant. C'est un mode de paiement pour des services temporaires et dont la désignation varie selon les professions. On dit *traitement* pour les fonctionnaires publics, et aussi *vacation* pour les magistrats, quand il s'agit de certains actes de présence et de déplacement qui sortent de leurs devoirs ordinaires; *honoraires* pour les médecins, les avocats, les notaires; *gages* pour les domestiques; *salaires* pour les artisans et les journaliers. C-A.

APPONY (le comte RODOLPHE D') est fils d'un comte hongrois très savant, qui était propriétaire d'une bibliothèque célèbre et riche en manuscrits et en

très beaux livres qu'il avait rassemblés à grands frais. La famille d'Appony ou Apponyi, très ancienne dans la Hongrie, tire son nom d'un village du comitat de Neutra ou Nitra, qui lui fut conféré en 1392, et où elle possède un château.

Le comte Rodolphe, encore très jeune, voyageait en Italie où il avait accompagné un prince d'Allemagne, lorsqu'il connut à Rome la fille du comte Nogarota de Vésone, général au service de Bavière. Il parvint à lui plaire et l'obtint en mariage. M. d'Appony fut alors envoyé par l'Autriche comme ministre près d'une petite cour d'Allemagne, puis il fut nommé ministre à Florence, et enfin, malgré son jeune âge, vivement recommandé par son zèle, par son attachement au prince de Metternich, par des manières nobles, et peut-être aussi par les agrémens de sa maison dont la comtesse faisait les honneurs avec une grace parfaite, il fut nommé ambassadeur d'Autriche à Rome, où il succéda au baron de Lebzeltern, qui n'était que ministre. M. d'Appony remplit ces fonctions jusqu'en mai 1824; alors, pour lui donner une preuve de sa satisfaction des services qu'il avait rendus à l'Autriche pendant le conclave de 1823, le prince de Metternich le nomma ambassadeur à Londres. Tous ses effets étaient en route pour cette destination quand le prince Paul Esterhazy, nommé pour remplacer à Paris M. de Vincent, demanda avec instance à rester en Angleterre. Le comte d'Appony, après avoir été chargé de complimenter le roi François Ier de Naples sur son avénement au trône du royaume des Deux-Siciles, alla donc à Paris où il est encore ambassadeur. Sa maison n'a cessé d'y être un centre de plaisirs et de fêtes dont la magnificence et la splendeur sont connues. C'est à l'occasion d'une de ces fêtes que, dans les premiers temps de son arrivée, le diplomate autrichien a donné de vives préoccupations aux journaux en refusant à une dame invitée, femme d'un maréchal, le titre du duché redevenu autrichien qu'elle portait du chef de son mari.

M. et Mme d'Appony sont bons musiciens et donnent des concerts fort agréables. Quoique ambassadeur d'Autriche, M. d'Appony ne parait jamais dans les fêtes qu'avec l'habit national hongrois, et ne porte pas l'uniforme diplomatique du cabinet de Vienne.

Sa correspondance passe pour être vive, animée, très détaillée, comme on l'aime en Allemagne; ses informations nettes et précises ont toujours été utiles à son gouvernement. Sa parole a du poids dans les affaires. La sagacité de l'ambassadrice, qui est une femme spirituelle et pénétrante, a souvent profité aux affaires de la mission d'Autriche. S.

APPORT. On dit qu'un avocat a fait l'*apport des pièces* d'un procès, pour annoncer qu'il les a déposées au greffe; qu'un jugement a ordonné l'*apport des pièces,* pour exprimer qu'il en a prescrit la remise au tribunal.

Apport signifie aussi la part de biens, meubles et immeubles, qu'une femme, en se mariant, a fait entrer dans la communauté (*voy.* ce mot). *Apport* se disait jadis vulgairement pour indiquer le lieu où l'on faisait transporter les comestibles et les denrées qu'on mettait en vente publique, un endroit de foire ou de marché. On connait l'*Apport-Paris* situé à l'extrémité septentrionale du pont au Change. C-A.

APPOSITION DE SCELLÉS, *voy.* SCELLÉS.

APPRÉCIATION, action de reconnaître ou d'indiquer le prix ou la valeur d'une chose. Elle diffère cependant de l'*estimation* ou de l'*évaluation,* en ce que celles-ci ne se basent que sur des données matérielles, tandis que l'appréciation est en quelque sorte toute morale et instinctive. Elle ne porte que sur ce qui n'a pas de prix intrinsèque; tels sont un tableau, une statue, un manuscrit autographe, qu'un amateur paiera au poids de l'or, et dont d'autres personnes ne voudraient à aucun prix. On estime un meuble, on apprécie un objet d'art ou un procédé encore nouveau. Pour faire une prisée, il suffit d'avoir un tarif ou un cours à la main; pour faire une appréciation, il faut avoir dans l'ame le sentiment de ce qui est beau et de ce qui est bien. *Voy.* ESTIMATION et EXPERT. V. R.

APPRENTISSAGE. C'est le nom donné à l'étude pratique d'un art quel-

conque. Ce mot, qui s'applique rarement aux arts libéraux, semble réservé aux professions industrielles. Chacune en effet exige deux sortes d'études, dont la réunion constitue l'apprentissage, l'une théorique qui a pour but la connaissance des matériaux et des instrumens qu'on emploie, l'autre pratique qui consiste à acquérir par l'habitude, l'adresse et l'habileté nécessaires à l'exécution de divers travaux.

L'apprenti apprend en voyant faire et en faisant lui-même sous la direction du maître, qu'il lui arrive assez souvent de surpasser en habileté. En vain on possède de grandes connaissances en théorie : il y a dans tous les arts certains détails d'exécution, certaines connaissances, certaines proportions qu'il faut savoir saisir, et qui sont appelés *tours* ou *coups de maître*. C'est là ce qui constitue essentiellement l'apprentissage, et c'est un préliminaire dont rien ne peut dispenser : car ceux qui l'ont fait sans maître ne l'ont pas moins fait, d'une manière plus laborieuse, mais souvent plus profitable.

La perte de temps et d'argent qui résulte pour le maître de la surveillance qu'il est obligé de donner au travail de l'apprenti, et de la détérioration des matériaux qu'il lui confie, exige une légitime compensation : elle se trouve dans une certaine somme d'argent payée en une fois ou sous forme de pension, ou bien dans l'engagement que contracte l'apprenti, de travailler pour le compte de son maître gratuitement ou pour un prix modique, pendant un temps plus ou moins long, à partir de l'époque où son travail commence à représenter une valeur réelle. Un dédit doit garantir au maître l'exécution de cette convention : de son côté il s'engage à montrer à l'apprenti son métier, sans réserve ni restriction.

Il existait en France avant la révolution, et il existe encore dans différens pays, des réglemens relatifs à l'exercice des professions industrielles. Ces réglemens fixent à perpétuité et d'une manière uniforme le temps et les conditions de l'apprentissage, le nombre des apprentis, les redevances annuelles, et les taxes souvent abusives connues sous le nom de *bienvenues*, de *cire*, de *gardes jurés*, de *clercs de la communauté*. Les apprentis enchaînés par cette institution auxiliaire des corporations (*voy.* JURANDES et MAITRISES) étaient placés dans une dépendance de leurs maîtres qui approchait de la servitude.

De nos jours on repousse généralement tout ce qui porte le cachet du monopole, du privilége ou de la prohibition, et le contrat entre le maître et l'apprenti ne diffère en aucune façon des autres contrats. Les deux parties, également libres dans leur choix, stipulent dans l'acte par lequel elles se lient, et qui se fait le plus ordinairement sous seing privé, telles conditions qu'elles jugent convenables. Aucune autorité n'intervient entre elles, si ce n'est en cas de contestation. On a compris qu'il ne pouvait exister à ce sujet aucune règle générale, attendu que, dans chaque art ou métier, le temps et le genre des études varient à l'infini et sont subordonnés aux progrès de l'industrie qui, par l'introduction des machines, changent, abrégent, simplifient ou compliquent les procédés. D'ailleurs, la difficulté du métier, l'âge et l'aptitude du sujet, sont autant de circonstances qui, essentiellement variables, s'opposent à ce qu'on fixe à l'avance les conditions de l'apprentissage.

Il serait utile cependant que quelque surveillance fût exercée sur les ouvriers ou artisans qui ont des apprentis. Ceux-ci sont pour la plupart des enfans sur lesquels les mauvais traitemens, les travaux supérieurs à leurs forces et les mauvais exemples, peuvent exercer une funeste influence. Déjà quelques hommes éclairés et philanthropes ont fondé, dans de grands établissemens industriels, des écoles dans lesquelles les apprentis peuvent acquérir en même temps les moyens de gagner leur vie et ceux de la rendre honorable et utile. F. R.

APPRÊTEUR. Ce mot, dans les arts et métiers, a plusieurs applications qui varient suivant la diversité de l'*apprêt* que demandent les différentes matières employées. En général, l'apprêteur est celui qui applique aux marchandises certaines compositions ou qui leur fait subir certaines préparations, ayant pour but de leur donner de l'éclat et de la consistance. Ainsi

en termes de chapellerie, l'apprêteur est l'ouvrier qui, à l'aide de lie, d'eau gommée, etc., donne aux chapeaux du lustre et du corps. Les vitriers nomment ainsi celui qui met la première couche sur le verre qu'on va peindre; mais l'ouvrier qui préside aux apprêts des étoffes est plus spécialement appelé de ce nom, et son travail mérite une description particulière.

L'art de l'apprêteur varie suivant la nature de l'étoffe sur laquelle il s'exerce.

Étoffes de lin ou de chanvre. Dès qu'elles sont blanchies, on les passe au bleu pour leur faire perdre leur couleur roussâtre, on les fait sécher, puis on les plie et on les serre. Au moment de l'expédition, on leur donne un apprêt qui consiste en un mélange d'amidon et d'azur; on les déplisse et les étend à l'aide d'un *corroi*, machine supportant des rouleaux de bois sur lesquels s'enroule et se déroule l'étoffe en passant entre des barres de bois ou de fer, alternativement dessus et dessous, de manière à ce que la résistance et les frottemens qu'elle éprouve en fassent disparaître tous les plis. Il ne reste plus qu'à la presser, au besoin la *calandrer* (*voy.*), et elle est en état d'être expédiée.

Étoffes légères et à jour. L'apprêt des linons, batistes, gazes, marlis, tulles et dentelles exige plus de précautions, attendu la délicatesse de ces étoffes. Il est surtout difficile de faire disparaître, sans les endommager, le duvet qui les hérisse. On y parvient en le grillant à l'aide de lampes à l'huile ou à l'esprit de vin, et mieux encore au gaz hydrogène qui ne leur donne pas de teinte noire.

Cotonnades. On mouille l'étoffe avec de l'eau simple ou amidonnée, puis on la fait passer entre deux cylindres chauffés. En Angleterre on emploie avec avantage des cylindres creux en fer-blanc, dans lesquels on introduit de la vapeur.

Percales, *basins*, *calicots.* L'apprêteur les fait passer entre un premier cylindre métallique sur lequel il les développe de manière à ce qu'ils ne forment aucun pli; il les fait ensuite descendre sous un second cylindre également métallique, puis remonter sur un rouleau de décharge qui reçoit la tête de l'étoffe attachée par des épingles et que l'on enroule à l'aide d'une manivelle.

Mousselines. On les imprégne d'eau amidonnée, on les presse, on les frappe avec les mains sur des tables de marbre, puis on les étend entre deux rouleaux dont chacun saisit une de leurs extrémités. Entre les rouleaux, la mousseline est assujétie à des pince-lisières ou boîtes en sapin, ayant pardevant des ouvertures ou *mâchoires* qui saisissent la lisière de l'étoffe.

Draps. Cet apprêt, le plus important de tous, a un double but : celui de lustrer et d'amincir l'étoffe. Les moyens qu'on emploie pour y parvenir sont la pression, combinée ou non avec l'action de la chaleur. Les draps sont pressés avec des cartons et des plaques de tôle échauffées, ou avec des cartons seulement, ou sans cartons ni plaques. La première opération, appelée *cati à chaud*, donne à l'étoffe un lustre éclatant, mais elle lui donne en même temps de la rudesse, rend apparentes les taches d'eau et cache les défauts du drap. La seconde qui prend le nom de *cati à froid* a des résultats bien plus satisfaisans et qui compensent bien en durée et en solidité ce qu'ils ont de moins en brillant; aussi les consommateurs devraient-ils le préférer; mais il n'en est pas ainsi. Séduits le plus souvent par un lustre passager, ils obligent le manufacturier de travailler pour satisfaire leur goût plutôt que pour mériter leur confiance. Quoi qu'il en soit, le *cati à chaud* n'est point applicable aux couleurs claires, telles que l'écarlate, le rose, etc., qu'il altérerait infailliblement.

Le drap noir n'est susceptible d'aucune espèce de cati : une nuance mate et solide est ce qu'il lui faut; sans quoi on le verrait grisailler. Il suffit de le presser fortement pendant 24 heures au moins.

Étoffes de laine rases. L'apprêteur doit : 1° les griller pour enlever le poil qui hérisse leur surface; cette opération s'effectue par le moyen d'un fourneau surmonté d'une plaque sur laquelle passe l'étoffe avec une rapidité toujours égale, ou bien avec de l'esprit de vin qu'on fait brûler au-dessous d'un cylindre; 2° les dégraisser à l'aide de moulins garnis de pilons légers; on met dans les piles de

l'urine, du savon ou simplement du son; lorsque l'étoffe doit passer dans la teinture, on procède d'abord au dégraissage, puis au grillage; 3° teindre et blanchir; 4° corroyer, opération déjà décrite; 5° débouillir dans une chaudière ou passer à l'eau froide quand l'étoffe est d'une couleur éclatante. Si l'on veut lui donner de la fermeté, du lustre et de la douceur, il convient de la presser comme les draps. La perfection de ce pressage dépend de la bonne qualité des cartons qu'on y emploie; et c'est la supériorité des cartons anglais qui fait rechercher les tissus glacés et brillans des manufacturiers de ce pays. La chaleur des plaques doit être administrée avec précaution, et l'apprêteur la corrige au besoin par des aspersions d'eau froide. R-Y.

APPRISE. C'était anciennement l'ordonnance d'un juge supérieur par laquelle il prescrivait à son inférieur la forme d'une sentence à prononcer. V.

APPRIVOISEMENT. C'est l'action par laquelle l'homme change l'état naturel des animaux pour les rendre plus doux ou moins sauvages, et les forcer à lui obéir, soit pour son utilité, soit seulement pour son plaisir.

L'empire de l'homme sur les animaux vient de la supériorité de sa nature. N'a-t-il pas de plus qu'eux la pensée qui l'aide à diriger ses actions, et lui sert à vaincre une force plus grande encore par l'esprit et la raison? Dans l'état sauvage il était incapable de leur commander, et son instinct le portait, ainsi que les animaux eux-mêmes, à chercher sa subsistance en attaquant les faibles, à pourvoir à sa sûreté en évitant les forts; mais à mesure que les peuples se formèrent en société et se policèrent, on vit les animaux les plus doux peu à peu réduits en esclavage.

On trouve parmi les animaux les plus féroces des exemples d'apprivoisement qui prouvent que si, dans le principe, les hommes eussent pu se réunir et se communiquer leurs lumières et leurs observations, ils auraient fini par subjuguer la plupart de ces monstres dont souvent ils devenaient la proie.

La fable d'Orphée ne semble-t-elle pas indiquer que la douceur et l'adresse suffisent pour attirer les animaux et façonner leur naturel sauvage et cruel? Bacchus, ce héros fabuleux de l'antiquité, est représenté sur un char attelé de léopards et de tigres, parce qu'il réussit sans doute à dompter ces animaux, dont la férocité sans égale résistait à toutes les épreuves.

Chez les Romains l'art d'apprivoiser les bêtes féroces était devenu un moyen d'existence, et les jeux du cirque enfantaient des prodiges. Sans parler du lion d'Androclès qui ne dépouilla sa cruauté que pour la sacrifier à sa reconnaissance, Pline rapporte que les empereurs donnèrent à plusieurs reprises des spectacles bien dignes d'exciter la surprise et dans lesquels on montrait des éléphans dressés à danser sur la corde. Héliogabale voulant, dans une fête, paraître avec tous les attribus de Bacchus, essaya de dompter des tigres que l'on devait atteler à son char.

Mais sans remonter si haut pour chercher des exemples dont la nomenclature serait fastidieuse, n'avons-nous pas vu de nos jours les frères Franconi devenus célèbres par leur talent à apprivoiser les animaux; n'avons-nous pas admiré tour à tour dans leur cirque, des chevaux parfaitement dressés aux jeux de la scène, un cerf, un ours, des éléphans supérieurement privés, et partageant avec les chevaux les applaudissemens des spectateurs? Ne voit-on pas chaque jour encore des oiseaux dressés à divers exercices, et des chiens auxquels on avait appris à lire et à écrire, à compter, à jouer aux cartes et aux dominos, etc.?

On connaît divers exemples modernes d'animaux féroces apprivoisés au point de courir dans les maisons et de jouer avec les enfans. On cite des loups, des hyènes, des panthères, des lions, des tigres ainsi devenus familiers; mais on n'avait jamais rien vu de plus remarquable en ce genre que ce que présente la ménagerie de M. Martin dont le courage et l'adresse ont étonné tout Paris. Son lion docile et complaisant, obéissant au moindre signe, et sa hyène, qui semble toujours prête à le dévorer, arrêtée tout d'un coup par un mot, par un regard, c'est l'art de l'apprivoisement porté au plus haut degré. Expliquer par quels

moyens un homme peut parvenir à remporter une pareille victoire sur des animaux dont la cruauté passe pour être indomptable, c'est ce qui n'est pas en notre pouvoir. Le secret en appartient au maître, et nous doutons fort, malgré l'opinion générale, qu'il soit parvenu uniquement à apprivoiser ses élèves en les affamant; car il est prouvé, d'après l'assertion de plusieurs naturalistes, que la faim ne fait chez eux que doubler leur férocité naturelle. C'est au contraire en leur fournissant une nourriture très abondante qu'un nommé John Austin, à Londres, est parvenu à faire vivre en paix dans la même cage, des animaux qui ordinairement se dévorent les uns les autres, savoir : des chats, des oiseaux, des souris, etc., etc.

Quant aux animaux naturellement plus doux, on s'en rend maître par adresse, puis par la faim, par les coups, souvent par la privation de sommeil; souvent aussi des caresses habilement ménagées réussissent à les plier à tout ce qu'on désire d'eux. Les descendans de ces premiers animaux sont plus éducables qu'eux, sans doute parce qu'ils sont dès leur naissance sous l'empire de l'homme, et qu'il ne s'opère aucun changement dans leur manière d'être. C'est par quelques générations successives qu'ils sont amenés à l'état de domesticité. D. A. D.

APPROVISIONNEMENT, acte de faire provision ou réserve d'objets de consommation, et principalement de comestibles. Ce mot indique une mesure de prudence toujours fortement recommandée en économie politique et domestique, dont l'application générale peut servir à prouver qu'il existe un esprit d'ordre et de sagesse dans l'administration des affaires de la famille et de la société. Le besoin en est plus ou moins senti selon que le commerce a resserré ou étendu ses relations; car il acquiert quelquefois une latitude qui finit par mettre une partie des nations en communauté de biens. Chez des peuples circonscrits par leur territoire, isolés par leurs mœurs, des approvisionnemens publics étaient indispensables. Il fallait qu'en cas de disette, si le pays était agricole, ou en cas de blocus, s'il n'était que commerçant, des greniers d'abondance pussent être ouverts à une population affamée par les calamités de la guerre ou de la nature. Aussi l'histoire fait l'éloge des princes qui n'avaient pas eu besoin de faire le rêve du roi d'Égypte, ni d'appeler un nécromancien dans leurs conseils, pour songer qu'une année féconde peut être suivie d'une année stérile, et que l'excédant de l'une doit servir à suppléer au déficit de l'autre. Mais l'état actuel de notre civilisation ayant établi entre les nations même très éloignées les unes des autres, des rapports si multipliés, si intimes que les guerres les plus acharnées ne peuvent les interrompre entièrement, on a pu supprimer peu à peu ces grands dépôts de céréales que la dépense de leur entretien et l'infidélité de leurs dépositaires rendaient toujours très onéreux pour les gouvernemens. Aujourd'hui ils ne sont plus d'aucune nécessité dans les états maritimes; car il leur en coûte bien moins pour, au besoin, faire venir de l'étranger des cargaisons de grains transportés par des bâtimens neutres, que de conserver, souvent sans nécessité, des amas de denrées qui se détériorent progressivement. Dans les contrées de l'intérieur, on a dû y renoncer plus tard. *Voy.* les articles GRENIER D'ABONDANCE, SUBSISTANCES, MAGASINS, SILOS. C-A.

APPROVISIONNEMENS MILITAIRES. Ils se composent de vivres et de vêtemens, d'armes et de munitions, de machines et d'outils pour les travaux de défense ou de siége. Ils ont varié, comme les approvisionnemens civils, en raison des progrès de la civilisation et du perfectionnement de la tactique. Chez la plupart des peuples anciens, où les brusques invasions des conquérans fournissaient aux combats des théâtres si vastes et des troupes si nombreuses, il eût été difficile de faire suivre une armée d'invasion par une quantité de vivres suffisante : il fallait s'arranger pour subsister en pays ennemi; ce qui devenait souvent très dangereux et avait fait adopter à plusieurs nations la coutume que suivent encore les mahométans, de ravager, après une défaite, tout le territoire abandonné au vainqueur, afin d'interrompre sa marche en lui opposant la famine. L'usage de se pourvoir de magasins militaires était de-

venu général en Europe, et une armée ne débordait point ses frontières, sans avoir ses vivres en réserve. Mais pendant les longues guerres de la révolution il fallut recourir aux réquisitions; ne pouvant plus les exercer à l'intérieur, Napoléon les fit peser sur l'étranger. Ce fut là son principal moyen d'administration pour alléger à la France le poids énorme de son état militaire. Il en résulta qu'il opprima, qu'il ruina les habitans des pays envahis, et il subit bientôt tous les inconvéniens attachés à cette gloire aventureuse, qui ne sème dans sa course que les désastres et les haines. C-A.

APPROXIMATION, valeur plus ou moins éloignée d'une valeur exacte. Il est, en mathématiques, des quantités qu'on peut exprimer rigoureusement, et que néanmoins on prend d'une manière *approximative*, pour s'épargner le temps et la peine qu'exigerait la recherche ou l'emploi d'une expression trop compliquée; mais il en est d'autres qu'on ne peut obtenir avec précision, soit par ignorance du procédé qui pourrait y conduire, soit par l'impossibilité effective et démontrée d'y arriver jamais. C'est ainsi que l'on ne peut point exprimer la fraction ordinaire $\frac{1}{3}$ en fraction décimale, et qu'on ne pourra pas davantage décomposer, en deux facteurs égaux, tout nombre qui n'est pas un carré parfait, etc. Souvent les géomètres sont arrêtés par des difficultés qui tiennent à la nature même des choses ou qui sont le résultat de l'imperfection de nos méthodes. Alors ils sont obligés d'arriver au résultat qu'ils poursuivent, soit en négligeant certaines quantités, très petites par rapport à d'autres dont ils tiennent seulement compte, soit en développant leur expression en une série dont les termes vont en diminuant de telle manière que la somme des premiers l'emporte de beaucoup sur la somme de tous les autres jusqu'à l'infini. En ne conservant que le premier terme, on a la première approximation; la seconde, si l'on n'a égard qu'aux deux premiers termes, et ainsi de suite.

En physique, il est évident que toutes les mesures ne sont qu'approximatives, vu l'imperfection de nos organes et de nos machines. Pour avoir des résultats passablement exacts, on observe d'abord le mieux possible, puis on répète l'observation, soit par les mêmes moyens, soit en suivant de nouveaux procédés, et l'on prend une valeur moyenne, en ajoutant tous les résultats entre eux et en divisant par leur nombre. S-Y.

APPUI. On nomme ainsi tout ce qui n'est élevé qu'autant qu'il faut pour se pouvoir appuyer dessus. Les balustrades ou pièces de fer, de bois ou de pierre, qui sont le long des rampes, des escaliers et des fenêtres, sont des appuis ou plutôt *à hauteur d'appui*.

En mécanique, le *point d'appui* est celui sur lequel le levier est appuyé. *Voy.* Mécanique, Levier, Balance. D. A. D.

APPULSE, mot par lequel on désigne le passage de la lune près d'une étoile. *Voy.* Occultation.

APPUREMENT DE COMPTE. C'est, suivant qu'il a été arrêté entre les parties, en justice, par arbitre ou de gré à gré, le jugement, la transaction ou le réglement qui en a définitivement fixé le montant, après en avoir vérifié et approuvé tous les articles de dépense et de recette. En France, la Cour des comptes, l'une des plus belles institutions en ce genre, contrôle la gestion de tous les agens comptables du gouvernement, pour lesquels elle devient ainsi un tribunal de révision, leur reddition de comptes ayant dû être examinée d'abord par leurs chefs immédiats, au moment de la cessation de leurs fonctions ou de la clôture des exercices. La main-levée de leur cautionnement n'a généralement lieu qu'après cet appurement définitif. On dit d'un comptable en possession de son ordonnance de décharge, qu'il a reçu son *quitus*, mot qu'on a francisé en le tirant de la formule latine *abindè recessit quietus*. C-A.

APRAXINE, famille noble et ancienne de Russie.

Son illustration date de Fœdor Matvéievitch comte Apraxine, chef du collége de l'amirauté, et amiral général de Russie, l'un des sénateurs de l'empire de la première nomination, l'un des premiers chevaliers de Saint-André; depuis 1700, l'un des principaux collaborateurs de Pierre-le-Grand, dans l'accomplisse-

ment de ses vastes projets, surtout dans la création d'une marine.

Né en 1671, il fut élevé, en 1710, à la dignité de comte de l'empire russe et de conseiller privé actuel, en récompense des grands services qu'il avait rendus à son souverain, dans la nouvelle organisation de la Russie, de la sagesse de ses mesures administratives, et de ses succès contre les Suédois, en Ingrie et en Esthonie. Il mourut le 10 novembre 1728.

Son frère, Pierre Matvéïevitch Apraxine, servit aussi dans les armées russes sous Pierre-le-Grand, et parvint au grade de lieutenant-général. Après avoir pris part à la guerre de Suède, il fut envoyé, en 1703, contre les rebelles du Volga, et concentra si bien ses mesures qu'en très peu de temps il reprit Astrakhan, et saisit les chefs de la révolte qu'il envoya à Moscou où ils furent exécutés. Pierre Apraxine mourut à Saint-Pétersbourg, en 1720.

Le comte Étienne Fœdorovitch Apraxine, feld-maréchal, fut un petit-fils du grand-amiral. Dans la guerre contre les Turcs, qu'il fit sous les ordres du feld-maréchal Munnich (*voy.*), il avança successivement jusqu'au grade de général. Uni d'intentions et d'efforts au vice-chancelier Bestoujef-Riumine (*voy.*), il l'aida, en 1748, à renverser le comte L'Estocq (*voy.*) auquel Élisabeth devait en grande partie son élévation au trône, et fit ensuite partager à cette impératrice irrésolue son inimitié et celle de Bestoujef contre Frédéric II. Élisabeth prit alors parti contre la Prusse dans la guerre de sept ans (*voy.* Sept ans), et le comte Apraxine reçut le commandement d'une armée de 97,000 hommes, avec laquelle il traversa, en 1757, le territoire de la Courlande et entra en Prusse. Memel se rendit à lui, par capitulation, le 5 août de la même année. Dans l'espoir de tirer partie de l'extrême indiscipline des soldats russes, et trompé sur leur nombre par de faux rapports, le feld-maréchal prussien Lehwald l'attaqua avec des forces inférieures à Gross-Jægerndorf, le 30 août suivant. Secondé par son artillerie et par le général Roumantsof (*voy.*), Apraxine repoussa l'attaque et remporta sur les Prussiens une victoire complète : après une perte de 3,000 hommes, ces derniers se retirèrent à Wehlau. Les Russes, profitant de leur victoire, auraient dû les poursuivre : à Saint-Pétersbourg, on s'attendait d'un instant à l'autre à la nouvelle de leur entrée à Kœnigsberg; mais averti par Bestoujef qu'Élisabeth était malade, et connaissant l'admiration du successeur présomptif pour Frédéric II, Apraxine craignit de se mal recommander à ce dernier en poussant plus loin ses avantages. Il s'arrêta dans son camp, et évacua la Prusse en septembre, pour prendre des quartiers d'hiver en Courlande. Mais Élisabeth, dont on attendait la mort, se rétablit, et irritée de la conduite d'Apraxine et de Bestoujef, elle leur fit faire leur procès. Le feld-maréchal fut rappelé et tenu en prison à Narva : le conseil de guerre ne trouva pas de motif suffisant pour prononcer contre lui la peine capitale, mais il mourut avant que son sort fût décidé. La *Biographie universelle* prétend qu'on ignore l'époque de sa mort : elle arriva le 26 août 1760. J. H. S.

APRE, *voy.* Saveur.

APRIÈS (Uaphris, Ouafri), le *Pharaon Ophra* de la Bible, 4ᵉ roi de la 26ᵉ dynastie égyptienne, fils et successeur de Psammis, monta sur le trône en 595, et reprit les projets de ses ancêtres sur la Phénicie et la Syrie. Le roi de Tyr fut défait par ses généraux à la bataille navale de Sidon. La fortune se plut encore à le faire marcher de succès en succès pendant plusieurs années. Enfin un échec qu'éprouvèrent ses troupes en Libye devint pour lui le signal des désastres qui l'attendaient. Les Égyptiens se révoltèrent, et proclamèrent à sa place Amasis; les mercenaires lui restèrent seuls fidèles. La bataille de Momemfis, près du lac de Maréia, décida en faveur d'Amasis, et Apriès prisonnier périt étranglé, l'an 570. Val. P.

A PRIORI et A POSTERIORI. *A priori, à posteriori, à pari, à fortiori*, etc., formes d'argumens ou de démonstrations usitées en logique. On nomme *à priori* une espèce de raisonnement dans lequel on va de la cause à l'effet, de la nature d'une chose à ses propriétés. (*Ex.* : Le cercle est une ligne courbe dont tous les points sont égale-

ment éloignés du centre : donc tous les rayons sont égaux). Des idées *à priori* sont celles que la raison perçoit par elle-même, sans l'intervention des objets du dehors. On nomme *à posteriori* le raisonnement par lequel on va de l'effet à la cause, des propriétés d'une chose à son essence. (*Ex.* : Les êtres animés jouissent de tous les moyens d'être heureux : donc leur auteur est souverainement bon); et idées *à posteriori* celles qui nous sont fournies par l'expérience ou par des objets qui tombent sous les sens. Un raisonnement *à pari* est celui par lequel on conclut du semblable au semblable (tel remède a guéri telle maladie : donc il la guérira encore); *à fortiori*, un raisonnement dans lequel on conclut du plus au moins (cet homme sait l'algèbre : donc il sait l'arithmétique); *à contrario*, celui où il est conclu du contraire au contraire (l'oisiveté engendre tous les vices : donc le travail doit les prévenir). Y.

APSIDE (architecture), *voy.* ABSIDE.

APSIDES (astronomie). Ce sont, dans l'ellipse décrite par une planète, les deux points où celle-ci se trouve à la plus petite et à la plus grande distance du soleil; c'est, pour un satellite, la réunion de ses deux distances extrêmes à la planète autour de laquelle il tourne. La ligne droite qui joint ces deux points est la *ligne des absides* (*voy.* APHÉLIE ET APOGÉE). S-Y.

APT (ANTIQUITÉS D'). La ville d'Apt, sous les Romains *Apta Julia*, est située dans le département de Vaucluse en France, dans une longue vallée, sur la rive gauche du Calavon. Les coteaux de la vallée sont cultivés en vignes et en oliviers. Les Romains avaient pourvu la ville de plusieurs constructions utiles, telles qu'un aquéduc dont il reste des débris. On remarque aussi les *cryptes* de l'ancienne cathédrale. Apt, ville assez bien bâtie, a des filatures de coton, des fabriques de bonneterie, de lainages, de bougies, etc. D-G.

APTÈRES, de πτερὸν, aile; avec l'α privatif, *sans ailes*. On désigne par ce nom des animaux sans vertèbres, ayant le corps et les pieds articulés, sans ailes proprement dites. Les aptères, dans la classification de Linnée, forment le dernier ordre de la classe des insectes, et se partagent en trois sections, établies d'après le nombre des pieds et la manière dont la tête s'articule avec le corselet. Cette classe se trouve diversement placée, et se compose de groupes différens chez les naturalistes modernes. F. R.

APULÉE (A. LUCIUS APPULEJUS), né à Madaure en Afrique, vers l'an 120 de J.-C., d'une famille assez distinguée. Il étudia à Carthage, puis se familiarisa, dans Athènes, avec la littérature grecque, principalement avec la philosophie platonicienne, et enfin il se rendit à Rome, où il apprit en très peu de temps la langue latine. Il entreprit ensuite de longs voyages, pendant lesquels il se fit initier à divers mystères; et après un nouveau séjour à Rome, où il étudia la jurisprudence, il retourna dans sa patrie, épousa une riche veuve, et vécut très considéré. Apulée était rempli d'esprit et d'imagination; mais une tendance singulière vers la théologie, le mysticisme et la magie empêcha ces brillantes facultés de se développer complètement. Son *Ane d'or*, roman en onze livres, ne manque ni de verve, ni de grace, ni de variété; mais il s'en faut de beaucoup que ce soit un modèle, même dans le genre du roman. Herder a vu dans l'épisode de l'Amour et de Psyché le roman le plus délicat et le plus varié qu'on ait jamais imaginé. Outre l'*Ane d'or*, Apulée composa beaucoup d'ouvrages philosophiques et oratoires dont plusieurs nous sont restés; ce sont : deux livres de *Discours*, quatre de mélanges intitulés *Florida*, un traité sur le Dieu de Socrate, une traduction latine du livre *du Monde* attribué à Aristote, et quelques autres. Son style n'est pas pur : il se plaît à accumuler les épithètes, les alliances de mots insolites; et les archaïsmes semblent être l'objet de sa prédilection : il tombe quelquefois dans l'afféterie et dans l'enflure.

Casaubon, Elmenhorst, Oudendorp, Ruhnken et Boscha (ces derniers, Leyde, 1786-1823, 3 vol.), ont donné des éditions des œuvres complètes d'Apulée. *La Métamorphose*, ou *l'Ane d'or* (dont, au reste, l'épithète *aureus* a été ajoutée plus tard pour indiquer le mérite du livre),

a été publiée à part, Leyde, 1786, in-4°, *cum not. var.* Il en a paru un grand nombre de traductions françaises plus ou moins médiocres; la dernière est celle de Bastien; Paris, 1787, 2 vol. in-8°. *C. L. m.*

APULIE, portion de l'ancienne Iapygie, ainsi nommée, dit-on, d'Iapyx, fils de Dédale, était la partie sud-est de l'Italie qui s'étendait jusqu'au promontoire de Leuca. Elle était habitée dans les temps très anciens par trois peuples différens : les Messapiens ou Salentins, les Peucétiens et les Dauniens ou *Apuliens* (*voir* Niebuhr, *Histoire romaine*, et Wachsmuth, *Hist. de l'Emp. romain*). Les Peucétiens habitaient au sud jusqu'à l'Aufide; les Dauniens au nord jusqu'au Gargane. Les anciennes traditions latines parlaient d'un Daunus, roi des *Apuliens*, qui, chassé de l'Illyrie, s'établit dans cette partie de l'Italie, et près duquel on faisait venir, tout aussi gratuitement, l'Étolien Diomède. Celui-ci eut à soutenir une guerre contre les Messapiens; il fut appuyé par Daunus; mais ensuite cet allié infidèle lui enleva les fruits de la victoire et le tua. L'histoire romaine ne nomme plus d'autres rois d'Apulie et ne mentionne que quelques villes, Arpia, Luceri et Canusium, comme étant de quelque importance. Horace, qui était né à Vénusie, dans cette contrée, a rendu célèbre l'Aufide (Ofanto), rivière d'Apulie. L'Apulie fut long-temps le théâtre de la seconde guerre punique. C'est dans cette contrée que se trouvait Cannes (*voy.*), tristement fameuse par la défaite des Romains. Le nom actuel de l'Apulie est *Apuglia* ou *Puglia*, en français *La Pouille* : elle est une division du royaume des Deux-Siciles, laquelle comprend les provinces de Melise, Capitanata, Terra di Bari et Terra di Otranto, avec leurs chefs-lieux, Tarente, Otrante et Brindes. Ce pays, aujourd'hui dépeuplé, n'offre plus que quelques débris de son ancienne splendeur. *C. L.*

AQUARELLE, en italien *acquarella*, de *acqua*, eau; littéralement, peinture à l'eau. Un tableau à l'aquarelle est une peinture sur papier, sur carton, ou sur ivoire, pour laquelle on a employé des couleurs délayées dans l'eau. Ces couleurs se préparent ordinairement avec de l'eau légèrement gommée qui leur donne la consistance convenable; le peintre peut les apprêter lui-même soit en délayant, avec de l'eau gommée ou un peu gélatineuse, les matières colorantes finement pulvérisées; soit en exprimant le suc des fleurs, des feuilles et autres substances végétales. Le plus souvent, au lieu de s'occuper d'un travail qui ne lui offre aucun avantage, pas même celui de l'économie, il a recours à ces petites tablettes de couleurs préparées, pour cet usage, par les fabricans, et qui, étant solubles dans l'eau, s'emploient comme l'encre de la Chine. Les pinceaux dont on se sert pour ce travail sont faits de poil de blaireau. On peint aussi à l'aquarelle sur le bois, après l'avoir passé à l'eau amidonnée et alumineuse.

Par la nature des procédés qu'elle emploie la peinture à l'aquarelle n'est pas applicable à des ouvrages d'une grande dimension et de longue haleine. Elle a, d'ailleurs, cela de particulier que, comme on ne peut guère retoucher, il est difficile qu'elle produise jamais rien de remarquable par la vigueur des tons; aussi est-elle principalement réservée aux tableaux de genre et surtout aux fleurs où elle produit de charmans effets. Les personnes qui cultivent la peinture comme objet de fantaisie préfèrent ordinairement l'aquarelle, qui n'entraine après elle, comme la peinture à l'huile, ni mauvaise odeur ni malpropreté. F. R.

Une des productions les plus remarquables de notre temps dans ce genre, c'est la collection des 40 dessins originaux du *Voyage pittoresque de Constantinople et des rives du Bosphore*, exécutés à l'aquarelle par feu M. Melling. Cette précieuse collection qui offre dans une suite systématique de tableaux d'une grande dimension et d'une fidélité admirable, des vues de la capitale de l'empire othoman et de ses magnifiques environs depuis Ténédos jusqu'à la Mer-Noire, a figuré il y a quelques années à Paris à l'exposition des objets d'art du Louvre, et a fixé à un haut degré l'attention des artistes et des amateurs. Elle est encore en la possession de MM. Treuttel et Würtz. S.

AQUA TINTA, *voy.* Acqua.

AQUATIQUE, qui croît, se nourrit dans l'eau ou en est rempli. Cet adjectif se joint ordinairement aux mots : *terre*, *animal*, *plante*. Dans les deux premiers cas, les adjectifs *marécageux*, *amphibie*, sont plus techniques et nous y renvoyons le lecteur. Mais comme la qualification d'*amphibie* ne s'applique pas proprement aux oiseaux, tels que les canards, pélicans, etc., qui ne font que vivre sur la surface de l'eau, le mot *aquatique* leur convient mieux (*voy.* PALMIPÈDES); mais il appartient plus spécialement aux plantes. Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Études de la nature*, a présenté, sur les *plantes aquatiques*, des observations extrêmement curieuses et que nous ne pouvons mieux faire que de répéter. « Ces plantes, dit-il, ont, dans leurs feuilles, dans le port de leurs branches et surtout dans la configuration de leurs semences, des dispositions tout-à-fait différentes de celles qu'on remarque dans les végétaux qui naissent dans les lieux secs. Comme elles n'ont pas besoin de recevoir du ciel l'eau dans laquelle baignent leurs pieds, plus de tiges creusées en aquéduc, plus de feuilles arrondies en gouttières, mais des formes effilées en lames de poignard, comme le glayeul, renflées dans le milieu en lames d'épées, comme le roseau appelé typha. Par exemple, le jonc des montagnes, qui, au premier coup d'œil, paraît semblable à celui des marais, est creusé en échoppe dans toute sa longueur, tandis que le dernier est rond et plein. L'aloës de rocher a ses feuilles également creusées en échoppe, l'aloës d'eau les a pleines. Même différence dans les fougères de montagnes et celles de marais. Si les feuilles des plantes montagnardes sont agencées de la manière la plus propre à rassembler à leurs racines les eaux du ciel qu'elles n'ont pas à discrétion, celles des plantes aquatiques sont disposées souvent pour les en écarter; les feuilles des arbres de rivage, tels que bouleaux, trembles, peupliers, sont attachées à des queues longues et pendantes. Les fleurs aquatiques présentent les mêmes phénomènes. Les roses jaunes des nymphæas flottent sur les lacs et se prêtent aux divers mouvemens des vagues sans être mouillées, au moyen des tiges longues et souples auxquelles elles sont attachées. Celles de la valisniera sont encore plus artistement disposées : elles croissent dans le Rhône et seraient exposées à être inondées par les crues subites de ce fleuve, si la nature ne leur avait donné des tiges en forme de tire-bouchon, qui s'allongent tout à coup de 3 à 4 pieds. Enfin, les graines des plantes aquatiques sont toutes construites de la manière la plus propre à voguer. Il y en a de façonnées en coquilles, d'autres en bateaux, en bacs, en pirogues simples ou doubles, etc.; celle du fenouil, entre autres, est un véritable canot en miniature, creusé en cale avec deux proues relevées. Ces moyens de natation, quoique très variés, sont communs dans tous les climats aux graines des plantes aquatiques. » R-Y.

AQUA TOPHANA, *voy.* TOFANA.

AQUÉDUC, du latin *aquæ ductus*, conduite d'eau. Les aquéducs, considérés d'une manière générale, sont des constructions destinées à conduire l'eau d'un lieu à un autre : ainsi des canaux qui servent à la navigation peuvent être aussi destinés à fournir de l'eau sur leur passage, et servir ainsi d'aquéducs; il en est de même des conduits souterrains, au moyen desquels on distribue l'eau d'un réservoir dans les diverses parties d'une ville. Cependant, le nom d'aquéduc est spécialement réservé à des espèces de ponts, formés d'arcades plus ou moins nombreuses et élevées, dont on voit même plusieurs rangées superposées, et sur le sommet desquelles est une rigole où coule une eau qui se transporte d'un lieu à un autre à travers des terrains inégaux, nivelés aussi par la main de l'homme. On a vu des aquéducs former de véritables ponts sur des rivières et servir ainsi à un double usage.

Dès l'antiquité la plus reculée il y eut des aquéducs remarquables par la hardiesse et la solidité de leur construction; tels furent ceux de Sésostris, en Égypte, de Sémiramis, à Babylone, de Salomon et d'Hiskia, dans le pays d'Israël, dont les historiens nous ont conservé les étonnantes descriptions. Inconnus aux Grecs (*Strab.* V. p. 360), ils ont peut-être été construits d'abord en Europe par les Étrus-

ques; mais les ouvrages les plus importans en ce genre sont ceux que les Romains ont exécutés, soit à Rome même, soit dans les provinces conquises par eux, et dont les restes constituent les monumens les plus merveilleux peut-être de l'architecture romaine. Le censeur Appius Claudius, le même auquel on dut la célèbre route militaire appelée de son nom la voie *Appienne* (*voy.*), fut également celui qui fit élever à Rome le premier aquéduc (*aqua Appia*). Vinrent ensuite l'*Anio vetus*, l'*aqua Martia*, *Julia*, *Tepula*, *Virgo*, *Augusta*, *Claudia*, *Trajana*, etc. (Voir Frontin, *De aquæductibus urbis Romæ*.) Le *pont du Gard*, un des plus remarquables aquéducs, et que l'on attribue à Agrippa, est conservé en très grande partie. Il en sera question à l'article NIMES. Le nombre de ces constructions était assez considérable, et il s'accrut beaucoup dans les temps modernes. En France on en compte un grand nombre, parmi lesquels on remarque l'aquéduc d'Arcueil, qui fournit de l'eau à la partie méridionale de Paris, et ceux de Buc, qui alimentaient en partie les jardins de Versailles. Dans les grandes villes qui sont presque toujours bâties sur des fleuves ou des rivières, les aquéducs de cette dernière espèce deviennent moins nécessaires depuis qu'on sait, au moyen de machines à vapeur, se procurer la quantité d'eau nécessaire aux habitans; mais les canaux et surtout les conduits de distribution méritent une grande attention. Il est surtout important de favoriser l'écoulement des eaux qui ont servi aux usages domestiques ou industriels, par des constructions souterraines qui sont aussi de véritables aquéducs et qu'on connaît sous le nom d'égouts. *Voyez* ce mot et CLOAQUE. F. R.

AQUILA, natif du Pont, traducteur grec de l'Ancien-Testament, fut un Juif baptisé qui vécut vers le milieu du IIe siècle de J.-C. Les Juifs préféraient sa traduction à celle des Septante. On rapporte de lui qu'il fut un très habile architecte et mathématicien, et Adrien le chargea de la reconstruction de Jérusalem sous le nom d'Ælia Capitolina. S.

AQUILANO (SÉRAPHIN) naquit à Aquila, dans l'Abruzze, en 1466. Quoique nous ne le connaissions que sous le nom de sa patrie, il paraît qu'il n'était point né de parens obscurs; on prétend même qu'il était de la famille des *Cimini*. Ses œuvres ont été imprimées à Venise, en 1502, in-4°, puis à Rome, en 1503, etc. Elles consistent en sonnets, églogues, épîtres, *capitoli*, et en d'autres pièces hors d'usage, telles que les *Strambotti*, les *Barzelette*, etc. Ses contemporains le mirent au-dessus de Pétrarque. On doit compter, parmi les causes d'une renommée aussi brillante que fugitive, son talent pour l'improvisation et la grace parfaite avec laquelle il récitait ses poésies. César Borgia lui témoigna toujours un vif intérêt; c'est dans son palais qu'Aquilano mourut, à peine âgé de 35 ans. L. L. O.

AQUILÉE (*Aquileïa ou Aquilegia*, aujourd'hui *Aglar*), place de commerce florissante sous l'empire romain, au bord de l'Adriatique et sur le Timave dans la Haute-Italie, avait été fondée par les Romains pour servir de boulevard contre les irruptions des barbares en Italie. Elle eut dans la suite des greniers publics, une fabrique de monnaie, et une petite flotte stationnait dans ses lagunes. Adrien y éleva une basilique sous le nom d'*Adrianée*. Les Romains avaient construit aussi un canal pour faire communiquer la ville avec la mer. Marc-Aurèle l'éleva au rang de première forteresse de l'empire. Elle fut surnommée, à cause de ses richesses, la *seconde Rome;* aussi y déposait-on en cas de guerre le trésor public. Elle fut le siége d'un patriarche dont, en 1750, le diocèse fut réparti entre les archevêchés d'Udine et de Gœrz, ou de Laybach. En 381, 558, 698 et 1184, des conciles furent tenus à Aquilée.

Après s'être défendue avec gloire contre les empereurs Maximien et Julien, Aquilée succomba aux armes d'Attila après une défense vigoureuse, et fut ruinée par ce barbare. Beaucoup d'habitans se réfugièrent dans les iles où plus tard fut bâtie Venise. Dans la suite on releva Aquilée, mais ce fut une ville sans importance. Aujourd'hui elle appartient à l'empire d'Autriche, royaume d'Illyrie, cercle de Trieste en Frioul. Ses habitans vivent principalement des produits de la pêche, et les étrangers n'y viennent que

pour visiter les antiquités romaines qui s'y trouvent. Sa population, si nombreuse jadis, n'est plus que de 1,500 habitans. *C. L. m.*

AQUILON, *voy.* Nord (*vent du*) et Borée.

AQUIN, *voy.* D'Aquin, Rabbins et Thomas (*saint*).

AQUITAINE, province de la Gaule, que ses premiers habitans nommaient Armorique, et qui s'étendait de la Garonne aux Pyrénées, et de la ville de Toulouse à l'Océan; ce fut une partie du pays Basque, celle qu'on nomme aujourd'hui la Guyenne. Sous Auguste, les limites de l'Aquitaine furent moins rétrécies, et cette région, peu connue des Romains, s'étendit au nord jusqu'à la Loire: car la Gaule tout entière était alors divisée dans ces trois provinces, Celtique, Belgique et Aquitanique. Plus tard, elle fut divisée en *Aquitania prima*, *secunda* et *tertia*, qui eurent chacune leur chef-lieu. Sous le règne d'Honorius, les Visigoths y fondèrent, en 420, un royaume que six rois gouvernèrent successivement. Après la bataille de Vouglé et la défaite d'Alaric II, ce royaume tomba au pouvoir de Clovis et resta réuni à l'empire des Francs, jusqu'à ce que, sous les faibles successeurs du premier fils de l'église, Eudes, duc de Toulouse, chargé du gouvernement de l'Aquitaine, en usurpa la possession et se rendit à peu près indépendant, en 687. Le duché d'Aquitaine ne fut pas cependant d'une longue durée; envahi par les Sarrazins, restitué à Eudes par Charles-Martel, et réuni à la monarchie des Francs sous Pépin-le-Bref, il fut converti en royaume par Charlemagne, en faveur de son fils Louis, en 778. Lors du démembrement du royaume en fiefs féodaux plus ou moins indépendans de la couronne de France, l'Aquitaine redevint un duché, et constitua, en 1137, la dot d'Éléonore, héritière des ducs d'Aquitaine. Celle-ci, mariée à Louis VII, roi de France, lui apporta d'abord ce duché; mais, répudiée par lui, elle épousa en secondes noces Henri, duc d'Anjou, qui devint roi d'Angleterre sous le nom de Henri II, et réunit à sa couronne cette belle province. Charles VII, après la bataille de Castillon et la prise de Bordeaux, en fit la conquête, en 1453, et expulsa enfin les Anglais de la France, où Calais seul leur resta. L'Aquitaine devint alors un instant l'apanage d'un prince français; mais, en 1474, elle fut irrévocablement réunie à la couronne. Depuis, le nom d'*Aquitaine* s'effaça; il n'est plus conservé que dans celui de *Mer d'Aquitaine*, qu'on donne aussi au golfe de Biscaye. J. H. S.

ARA, oiseau qui habite les forêts du Nouveau-Monde et que l'on confond d'ordinaire avec le perroquet, auquel il ressemble. Ces oiseaux sont remarquables par les riches couleurs de leur plumage, où l'or, la pourpre et l'azur se nuancent et se reflètent de la manière la plus agréable. Mais cette beauté fait leur seul mérite, dont ils paraissent d'ailleurs tirer vanité. Moins faciles à instruire que les perroquets, ils s'apprivoisent néanmoins assez aisément. Leur voix est rauque et croassante, et ils prononcent habituellement le mot *ara* dont ils expriment fortement la seconde lettre; ce qui probablement est l'origine du nom qui leur a été donné.

Dans le pays qu'ils habitent, les aras se nourrissent des fruits des forêts; mais ils font de fréquentes excursions dans les terres cultivées, et causent de grands dommages aux plantations de café, de cacao, etc.; aussi leur fait-on la chasse. On mange la chair des plus jeunes seulement, car lorsque l'animal est vieux elle devient coriace.

En Europe on recherche les aras à cause de l'éclat de leur plumage, et on les paie même un prix assez élevé. Mais il est rare que l'on conserve long-temps, dans les climats tempérés, ces oiseaux accoutumés au soleil brûlant des tropiques, et qui de plus paraissent sujets à diverses maladies.

L'ara fait son nid dans les arbres creux ou même dans des trous sur les bords escarpés des rivières; la femelle y pond deux œufs, et le mâle partage avec elle les soins et les fatigues de l'incubation et de la nourriture des petits. Ces oiseaux vivent par couples comme les pigeons, et se rassemblent rarement en sociétés plus nombreuses. Ils se perchent d'ordinaire

sur des arbres élevés, d'où ils peuvent prendre facilement leur vol. Ils sont bientôt pris lorsqu'il sont une fois à terre, parce que la longueur de leurs ailes et la brièveté de leurs pieds s'opposent à ce qu'il s'élèvent rapidement.

On compte, dans les aras, un grand nombre d'espèces, qui présentent une variété infinie des plus belles et des plus éclatantes couleurs, et qui se trouvent répandues dans les diverses contrées des deux Amériques. Le Kakatoës, dont on recherche les plumes pour la coiffure des dames, est une espèce d'ara. F. R.

ARABES (LANGUE, ÉCRITURE ET LITTÉRATURE DES).

1° *Langue*. L'arabe se compose en général des mêmes mots que l'hébreu, le syriaque et les autres langues comprises sous la dénomination générale de *sémitiques* (*v.*). Les mots se rangent par racines composées ordinairement de trois lettres; et c'est de ces lettres modifiées, soit par la prononciation, soit par l'addition d'autres lettres placées au commencement ou à la fin, que se forment tous les termes propres à exprimer les diverses nuances de la pensée.

La langue arabe fit les mêmes progrès que les armes musulmanes, lorsqu'après la mort de Mahomet les pâtres de l'Arabie, sortant de leurs déserts, envahirent la plus belle portion de la terre. Non-seulement elle continua d'être la langue des vainqueurs, mais elle devint celle de tous ceux d'entre les vaincus qui consentirent à embrasser la nouvelle religion. On sait que de tout temps le chrétien, le juif ou l'idolâtre, en se soumettant au Koran, ont renoncé par-là même à leur nation et à leur famille. Il entra même dans la politique des souverains musulmans de faire adopter la langue arabe par les peuples qui étaient restés fidèles au culte de leurs ancêtres. Par exemple, depuis long-temps les chrétiens koftes (*voy.*) de l'Égypte ne font usage que de la langue arabe, et il en est de même d'une partie des chrétiens du mont Liban. La langue arabe domina pendant plusieurs siècles sur un théâtre beaucoup plus vaste qu'à présent. Au xe siècle de notre ère, elle était encore la langue du gouvernement et de la classe éclairée en Perse. Elle le fut également dans une grande partie de l'Espagne; maintenant elle n'est guère dominante qu'en Arabie, en Égypte, en Syrie et sur les côtes d'Afrique. Presque partout ailleurs elle n'est plus considérée que comme langue sacrée et savante. En effet, c'est en arabe que sont écrits le Koran et les recueils de traditions musulmanes; c'est encore en arabe que furent rédigés les traités de médecine, d'astronomie, de philosophie, à une époque où les Musulmans étaient parvenus au plus haut degré de civilisation, et que l'Europe chrétienne elle-même était obligée de s'instruire à l'école de leurs docteurs. Mais le peuple parle turc, persan, malais, etc., suivant la race à laquelle il appartient.

On comprend qu'à mesure que la langue arabe se propagea elle dut perdre de sa pureté primitive. Il était impossible que les conquérans, en s'établissant dans un pays étranger, n'empruntassent pas quelques expressions au peuple vaincu, d'autant plus qu'ordinairement ils étaient les moins nombreux. Ainsi l'arabe qu'on parle aujourd'hui à Maroc ou à Alger n'est pas en tout point le même que celui dont on se sert en Égypte, et l'arabe d'Égypte diffère en quelques points de l'arabe de Syrie.

Des différences du même genre se font sentir jusqu'en Arabie. Les tribus arabes ne dérivent pas toutes de la même souche; d'ailleurs, par la différence dans la manière de vivre, il y a tels objets qui doivent être considérés autrement. C'est le dialecte parlé à la Mecque qui a prévalu, parce que ce fut le langage que Mahomet et ses principaux compagnons apprirent à parler en naissant, et qu'il se répandit partout avec le Koran.

La langue arabe est riche, harmonieuse, pleine d'images. On a cependant exagéré sa richesse. Sans doute l'habitant du désert, dont l'imagination n'est frappée que d'un petit nombre d'objets, en observe avec plus d'attention les détails et jusqu'aux moindres circonstances. Pour lui deux nuages ne se ressemblent pas; il a autant de termes divers pour peindre un rocher, un torrent, une vallée, une citerne, que ces objets peuvent se présenter avec des accidens différens. D'un autre côté la langue, en se répandant, s'enrichit

de nombreux emprunts; mais assez souvent elle n'a qu'un mot pour exprimer plusieurs nuances différentes. Cette pauvreté se fait surtout sentir dans les mots composés, genre d'expressions qui tiennent lieu de périphrases, et qui donnent tant de précision à nos langues.

[Les principaux ouvrages servant à l'étude de la langue arabe sont : la *Grammaire arabe* de M. Sylvestre de Sacy, 2ᵉ éd. Paris 1831, 2 vol.; celle de M. Ewald, *Gramm. critica linguæ arab. cum brevi metrorum doctrinâ*, Lips. 1831-1833, 2 vol. in-8°. — Parmi les dictionnaires celui de Castelle, *Lexicon heptaglotton*, Londres 1669, 2 vol. in-fol. est toujours très estimé, ainsi que, Golius *Lexicon arab. latinum*. Lugd. 1653 in-fol. Ce dernier est reproduit en ce moment avec des additions et des rectifications considérables par M. Freytag, *Lexicon arab. latinum*, Halæ 1830, in-4°. — M. de Sacy a publié une excellente *Chrestomathie de la langue arabe*, 2ᵉ édition. Paris 1831. 3 vol. in-8°, et un ouvrage à peu près semblable est celui de M. Kosegarten, *Chrestomathia arabica*, *cum glossario et adnotationibus grammaticis*. Lips. 1824. — Pour l'étude de l'arabe moderne et vulgaire nous signalerons les ouvrages suivans : Herbin, *Développemens des principes de la langue arabe moderne*. Paris 1803, in-4°; Savary, *Grammaire de la langue arabe vulgaire et moderne*. Paris 1813, in-4°; *Grammaire d'arabe vulgaire* par M. Caussin de Perceval fils, 2ᵉ édition. Paris 1833, in-8°; *Dictionnaire abrégé français-arabe* par Élioris Bocktar et Caussin de Perceval fils, 2 v. in-4°. Paris 1819. S.]

2° *Écriture*. L'écriture arabe actuelle n'est pas ancienne : elle commençait à peine à se répandre, lorsque Mahomet vint prêcher sa doctrine. Il y avait auparavant d'autres genres d'écriture usités dans certaines parties de l'Arabie ; par exemple, l'écriture hemyarite, en usage dans l'Yemen ; mais l'écriture arabe actuelle prit le dessus avec le Koran, et c'est la seule sur laquelle nous possédions des renseignemens certains.

En arabe, comme en hébreu, on ne marque ordinairement que les consonnes; les voyelles se placent au-dessus ou au-dessous des mots ; mais on les omet habituellement. Le Koran ayant d'abord été écrit sans voyelles, il y a des mots sur lesquels les commentateurs ne sont pas d'accord.

Parmi les diverses écritures arabes, on en distingue deux principales, l'écriture *coufique* et l'écriture *neskhi*. Le neskhi est l'écriture cursive; on avait cru jusqu'à ces derniers temps qu'il n'était pas antérieur au xᵉ siècle de notre ère; mais des monumens paléographiques publiés par M. Sylvestre de Sacy ont prouvé que le neskhi était aussi ancien que Mahomet, c'est-à-dire que l'écriture arabe elle-même. Quant à l'écriture coufique, elle est ainsi appelée de la ville de Coufa, où l'on croit qu'elle a pris naissance; elle consiste en lignes droites, et on pourrait la comparer à nos caractères romains. C'est dans ces caractères que sont gravées les anciennes monnaies des khalifes et les inscriptions monumentales. Maintenant l'écriture arabe, à quelques différences près, est la même partout; elle a été aussi adoptée par les Persans et les Turcs, qui se sont contentés de modifier quatre des lettres de l'alphabet, pour exprimer le même nombre de sons qui leur étaient particuliers. On sait du reste que l'imprimerie existe en Orient. Les chrétiens du mont Liban qui parlent arabe établirent, il y a plus d'un siècle, une imprimerie qui devait reproduire les livres de leur religion. Peu de temps après il s'en forma une autre à Constantinople, sous les auspices du gouvernement othoman ; maintenant il en existe en Égypte, en Perse et dans l'Inde.

3° *Littérature*. La littérature arabe est extrêmement riche. Dans le principe elle consistait presque uniquement en poésie et servait à peindre les exploits des guerriers, l'inquiétude et le charme de l'amour, le plaisir de la vengeance et les diverses passions d'un peuple dont la civilisation n'avait pas adouci les mœurs (*voy.* aux mots MOALLAKAT, HAMASA, etc.): le tout était entremêlé de descriptions locales, qui par leur énergie et leur vérité font encore l'admiration des habitans de l'Arabie. Plus tard, lorsqu'une grande partie du monde eut été soumise à la nouvelle religion, l'attention se porta

principalement vers les questions de dogmes et de morale. Il fallut éclaircir les passages du Koran ou les décisions sorties de la bouche de Mahomet qui étaient sujettes à quelques difficultés. Il fallut mettre la législation du prophète, qui avait été faite pour des hommes à moitié barbares, en rapport avec une foule de cas qui durent se présenter pour la première fois, lorsque les conquérans devinrent, d'un peuple nomade, un peuple agriculteur et industriel. Il fallut aussi mettre par écrit les règles très compliquées de la langue arabe, qui, en se répandant sur un sol étranger, était menacée de s'altérer et de devenir méconnaissable. Telle est l'origine de cette innombrable quantité de traités de théologie, de jurisprudence et de grammaire qui encombrent encore nos collections de livres orientaux. Mais enfin l'esprit des Musulmans s'ouvrit aux études propres à intéresser l'espèce humaine tout entière. Sous le khalifat d'Almamoun, au commencement du IXe siècle de notre ère, les Musulmans se firent traduire les traités de philosophie, d'astronomie, de médecine et d'autres ouvrages de la littérature grecque; et tandis qu'ils ajoutaient leurs propres observations à celles de ces premiers maîtres de la science, d'autres Musulmans s'occupaient de recueillir les traditions historiques de leur nation. En peu de temps les Arabes devinrent la nation la plus éclairée de toutes, et non contente de régner sur les pays les plus civilisés, elle introduisit, par le seul ascendant de ses lumières, ses idées et ses croyances chez les peuples grossiers de l'intérieur de l'Afrique, des îles de la mer des Indes et des steppes de la Tartarie. Mais les gloires de ce monde n'ont qu'un temps. Tandis que l'Europe chrétienne se dépouillait peu à peu de la barbarie, les pays soumis à l'influence arabe allaient toujours en déclinant; et maintenant ces pays sont tombés à peu près dans le même état de nullité d'où le vaste et puissant génie de Mahomet les avait tirés.

On se tromperait si on croyait que les écrivains arabes les plus savans et ceux qui sont encore les plus estimés en Orient étaient nés en Arabie. Ainsi que sous l'empire romain, les plus beaux génies reçurent le jour loin de la métropole, en Syrie, en Afrique, sur les bords de l'Oxus et en Espagne; quelques-uns même appartenaient aux peuples vaincus.

Nous ferons ici quelques observations relativement à une branche très importante de la littérature arabe; c'est celle des écrivains du moyen-âge qui, comme Aboulféda, Ibn-Alatir, ont traité de l'histoire, et dont la réputation s'est conservée intacte. Ces écrivains (*voy.* leurs articles) sont en général de bonne foi et rapportent les faits sans altération et sans réticence, c'est-à-dire tels qu'ils se sont passés. Leur impartialité est portée si loin, qu'on la prendrait quelquefois pour de l'indifférence; elle tient à l'esprit de résignation naturel aux Orientaux. Les peuples d'Orient, accoutumés au joug du despotisme, n'osent pas raisonner sur les événemens de ce monde et reçoivent tout ce qui leur arrive, sinon avec insensibilité, du moins sans émettre leur opinion. Rarement on sait ce qu'ils approuvent ou ce qu'ils condamnent; il n'y a qu'un succès éclatant ou une punition exemplaire qui les tire de leur impassibilité. Il n'est pas besoin, d'après cela, de dire que les historiens arabes sont sobres d'observations politiques. Il ne leur vient pas même dans la pensée de dérouler le tableau des causes plus ou moins éloignées des événemens et celui de leurs effets. La seule chose qu'ils se permettent, ce sont des applications plus ou moins heureuses des paroles de l'alcoran, comme les chroniqueurs occidentaux du moyen-âge en faisaient pour celles de nos livres saints. Il leur aurait fallu des modèles sous les yeux, et les chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome leur étaient inconnus. Au reste, si les Orientaux manquent de tout esprit philosophique, ils sont moins portés à juger les faits à travers le prisme de leurs préjugés, et souvent on démêle mieux la vérité dans leurs froides narrations que dans les récits passionnés et systématiques de certains écrivains d'Europe.

On a tant entendu parler de l'enflure et de la déclamation orientales, qu'au seul mot d'écrivain arabe on se figure tout ce qu'il y a de plus emphatique et de

plus outré. Mais qu'on se rappelle la différence qui existe entre les diverses parties de la Bible : tandis que certains passages des prophètes surpassent la portée d'une intelligence ordinaire, la Genèse, le livre de Ruth, celui des Juges, sont de la plus grande naïveté. Il en est de même dans la littérature arabe. Pendant que certains écrivains, surtout les poètes et ceux qui veulent les imiter, n'emploient que les images les plus extraordinaires, la plupart des autres se traînent, pour ainsi dire, terre à terre, et ne se doutent pas qu'il y ait un art d'embellir la pensée. Non-seulement le style des chroniques arabes est habituellement simple, mais il est souvent trivial. L'arabe, du moins tel qu'il est employé dans la langue ordinaire, n'a pas acquis la pureté et l'élégance soutenue de certaines langues de l'Europe actuelle. Il n'existe, en Orient, qu'une manière de s'exprimer, et c'est celle de tout le monde. R.

Indépendamment des articles Koran, Hamasa, Moallakat, nous renvoyons, pour des détails plus spéciaux sur la littérature arabe, aux mots suivans : Aboulfeda, Lokman, Hariri, Khaldoun (Ibn), Masoudi, Motenebbi, Tabari, Alatir (Ibn), Antar, Averrhoès, Avicenne, Ketab-Alagani, Mille-et-une-nuits, etc. On peut consulter, sur la matière en général, outre la *Bibliothèque orientale* de d'Herbelot (Paris 1697, in-fol.), Guil. Jones, *Poeseos asiaticæ comment., libri* vi. Lond. 1774, in-4°; *recudi curavit* Eichhorn, Leipz. 1777, in-8°; De Hammer, *Revue encyclopédique des sciences de l'Orient*, Leipz. 1804, in-8°; ouvrage rédigé en allemand, ainsi que les *Fundgruben des Orients* (Mines de l'Orient), dirigés par le même. Vienne 1809 et suiv., 6 vol. in-fol.; Carlyle, *Specimens of arabian poetry, with some account of the authors*. Cambr. 1776, in-4°; Hartmann, sur la *Poésie des Arabes*, travail allemand renfermé dans le tome ii des *Éclaircissemens de l'Asie*, du même auteur, etc. J. H. S.

ARABES (conquêtes des). Si on en croyait certains auteurs orientaux, la nation arabe, dès la plus haute antiquité, aurait été une pépinière de conquérans, et les rois de l'Yemen, appelés du nom général de *tobba*, rivalisant de gloire avec les Sésostris, auraient soumis à leurs lois la Perse, la Boukharie et d'autres royaumes de l'Asie. Sans remonter aussi haut, il est certain que déjà avant notre ère des tribus arabes avaient fondé un royaume vers l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, sous le nom de royaume de Hira. Une autre tribu, appelée la tribu de Gassan, occupait les environs de Damas et de Bosra. Enfin d'autres Arabes étaient établis dans les vastes plaines de la Mésopotamie. Ces derniers jouèrent un grand rôle dans les guerres des Romains contre les Parthes et les Persans, et plus d'une fois ils décidèrent de la victoire. Ce sont ces Arabes qui reçurent le nom de *Sarrazins* (*voy.*), nom qui ensuite a été mal à propos appliqué par les Européens au reste de la nation. Il y eut également des Arabes qui s'établirent de bonne heure sur la rive orientale du golfe Persique, et qui s'y sont maintenus jusqu'ici. Mais les grandes conquêtes des Arabes commencèrent après la mort de Mahomet, lorsque le khalife Abou-Bekr, ne sachant comment contenir une multitude enthousiaste et avide de gloire et de richesses, les envoya hors des limites du désert. Un auteur arabe, racontant la conquête de l'Espagne par ses compatriotes, commence son récit par les paroles suivantes placées dans la bouche de Mahomet : « J'ai vu les royaumes du monde se présenter devant moi, et mes yeux ont franchi la distance de l'Orient et de l'Occident. Tout ce que j'ai vu fera partie de la domination de mon peuple. » On put croire en effet que l'univers tout entier allait fléchir sous le joug musulman. En quelques années la Mésopotamie, la Syrie, l'Égypte, la Perse, l'Afrique jusqu'à l'Océan-Atlantique, se soumirent aux lois du Koran. D'une part les guerriers arabes envahissaient l'Espagne, et, s'avançant à travers la France, méditaient le projet de retourner en Syrie par l'Allemagne et le détroit de Constantinople; de l'autre, franchissant l'Oxus et l'Indus, ils semblaient vouloir ne reconnaître d'autres bornes que celles que la nature elle-même a opposées à la terre que nous habitons. Heureusement les

troubles religieux, les déchiremens politiques vinrent ralentir un mouvement sans exemple dans l'histoire; et, bien que le Koran continuât pendant long-temps à faire des progrès, les efforts des chrétiens d'Europe d'une part, et des obstacles de divers genres sur d'autres points du globe, devinrent autant de barrières insurmontables. Maintenant l'Europe chrétienne n'a plus à craindre d'invasion semblable; c'est plutôt la nation arabe qui serait en danger si les guerriers d'Occident, s'unissant d'intérêt, se précipitaient de nouveau sur l'Asie et l'Afrique. Au reste il ne faut pas se faire une idée exagérée des conquêtes des Arabes : ces conquêtes furent en partie l'ouvrage des Berbers, des Curdes et des guerriers de tous les pays que les premiers khalifes surent intéresser à leur cause; elles ont d'ailleurs cessé dès le IXe siècle de notre ère, et si le Koran a continué à faire des progrès postérieurement à cette époque, il en fut redevable aux armées innombrables de Turcs et de Tatars qui, après avoir conquis les propres conquêtes des Arabes, finirent par adopter les croyances et la civilisation des vaincus, et leur donnèrent pour ainsi dire une nouvelle vie. R.

ARABES (MONNAIES). Il ne parait pas que dans l'antiquité il ait été frappé de monnaie en Arabie, si ce n'est dans les provinces soumises à l'influence romaine. Mahomet lui-même, au milieu de sa gloire, ne songea pas à user de cette belle prérogative de la souveraine puissance; et lorsqu'après sa mort les premiers khalifes furent obligés de convertir en monnaie les immenses richesses conquises par leurs armées, ils imitèrent les types des empereurs de Constantinople et des Kosroès de la Perse, se bornant à y intercaler quelques mots arabes. Ce ne fut que vers l'an 76 de l'hégire (695 de J.-C.) que le khalife Abd-el-malek établit une monnaie nationale, où, conformément à l'esprit de la religion musulmane qui, ainsi que le judaïsme, prohibe toute espèce de figures, on ne plaça que des légendes, et ces légendes à la date et au nom de la ville ainsi qu'au nom du prince régnant, consistèrent dans quelque passage du Koran et dans la profession de foi musulmane. Les principaux hôtels des monnaies furent successivement établis à Damas, Bassora, Bagdad, Samarkande, Cordoue, etc. Mais après le IXe siècle de notre ère, lorsque des peuples d'origine turque et tatare eurent envahi le midi de l'Asie, l'esprit musulman s'altérant, on vit paraître des monnaies avec des figures d'hommes et d'animaux. Certains princes y firent graver leur portrait; d'autres, par une suite de l'empire qu'exerçaient les croyances astrologiques, y placèrent leur horoscope; quelques-uns y marquèrent des espèces d'armoiries. Ces infractions aux lois de l'islamisme sont maintenant à peu près tombées en désuétude.

La numismatique arabe offre à la fois des pièces en or, en argent et en bronze ou en cuivre. Il y a eu des pays, tels que l'Égypte et la Sicile, où le bronze fut, à ce qu'il parait, remplacé par le verre; car on trouve encore dans ces contrées de nombreuses pièces de verre disposées en forme de monnaie. Les pièces d'or reçurent le nom générique de *dynar*, par corruption du mot latin *denarius*. Les pièces d'argent furent appelées *dirhem* ou drachme, et les pièces de bronze *folvus* ou obole. Aujourd'hui chaque pays fait usage de noms particuliers.

Les monnaies arabes portent le nom du prince qui les a fait frapper, et lorsque ce prince état vassal d'un sulthan, son nom est précédé de celui du suzerain. De plus, il n'est pas rare de voir, parmi les légendes, des passages qui indiquent à quelle secte le prince appartenait; car chez les Musulmans, comme ailleurs, le fanatisme religieux a produit beaucoup de subtilités, et les guerres religieuses ont été terribles. On voit par-là de quel intérêt la numismatique arabe est susceptible. Nous ne craignons pas de dire que, faute de témoignages écrits, il y a des princes dont on ne pourra connaître la situation politique et religieuse que par les médailles.

La numismatique arabe n'est cultivée que depuis peu de temps et n'a pas encore fait les mêmes progrès que la numismatique grecque et romaine. Les principaux ouvrages à consulter sont *Introductio in rem numariam*, par Ol. Gerh. Tychsen, Rostock, 1794 et 1796, 2 vol. in-12; *Museum Cuficum Borgianum*, par M. Adler, Rome 1792, et Altona

1795, 2 vol. in-4°; *Monete cufiche del museo di Milano*, par M. Castiglioni, Milan, 1819, in-4°; *Numismata orientalia illustrata*, par M. Marsden, Londres, 1823 et 1825, 2 vol. in-4°; *Recensio numorum muhammedanorum*, par M. Fraehn, tom. 1, in-4°, Saint-Pétersbourg, 1826. R.

ARABESQUES, ornemens peints ou sculptés dont les sujets sont fantastiques et imaginaires. Ces ornemens sont en grande partie composés de plantes, d'arbustes, de branches légères et de fleurs; on y mêle aussi des animaux, des formes humaines, des scènes gaies et comiques; et alors ces chimères pittoresques sont en peinture ce que la plaisanterie est dans les ouvrages littéraires ou dans la conversation. Trois choses très indépendantes l'une de l'autre composent le genre appelé arabesque.

D'abord, les représentations et compositions d'architecture dont les formes bizarres ont été empruntées aux édifices des Orientaux, et dont l'imitation flattait le goût des Romains comme les décorations chinoises nous plaisent aujourd'hui. On trouve les plus nombreux exemples des décorations d'architecture dans les Thermes de Titus et dans les chambres de la ville de Pompéia. La bizarrerie de cette sorte de décoration a dicté des jugemens hasardés; mais en l'examinant de plus près on ne trouve plus rien d'étonnant dans ces ressemblances et ces conformités de goût, et l'on n'y voit qu'un choix volontaire, une imitation exacte des formes de l'architecture orientale, des édifices persans, égyptiens et autres.

La seconde sorte d'objets qui composent l'arabesque comprend également des allégories empruntées des Orientaux. C'est à cette partie de l'ornement que la raison pardonne le moins; car, de quelque manière qu'on envisage toutes ces formes d'animaux tronqués, d'espèces mélangées, on ne saurait y voir que des monstres. Le goût pour les êtres chimériques paraît avoir été de tous les temps celui des Orientaux : c'est d'eux que viennent les divinités ailées, les métamorphoses et les associations d'animaux. Celles de ces figures avec lesquelles notre œil s'est familiarisé semblent cependant être devenues propres à l'ornement; telles sont les sphynx, les lions ailés, les sirènes, les griffons, les hippogriffes, les tritons, les satyres, les centaures, etc. On a vainement cherché dans toutes ces formes capricieuses un sens symbolique qui n'existait plus lorsque les Romains les employèrent à la décoration de l'arabesque ; il est généralement reconnu aujourd'hui que ces ornemens ne figuraient que pour le plaisir des yeux.

Le troisième genre d'objets qui compose l'arabesque tient son origine de la nature. Les rinceaux, les enroulemens, les feuillages qui entrent dans sa composition, ne sont que des imitations qui se retrouvent chez tous les peuples. Cette partie est la plus belle de l'arabesque lorsqu'elle est traitée avec goût; on en trouve des modèles dans les peintures des Thermes de Titus et dans celles de Pompéia.

A l'arc de Titus, à Rome, et dans la villa de Médicis, on trouve également des échantillons sculptés qui servent de modèles de goût et d'exécution, et dans lesquels les peintres et les architectes trouveront des ressources toujours nouvelles pour embellir les édifices.

Enfin nous ajouterons que l'arabesque s'emploie comme ornement, principalement à la décoration des murs, des panneaux, des montans de porte, des pilastres, des frises, des voûtes et des plafonds. X.

Les arabesques des *loges* du Vatican, peintes, sous la direction de Raphaël, par ses élèves et à l'imitation de celles des Thermes de la *Villa* d'Adrien, etc., sont les plus célèbres. M. Bœttiger, célèbre archéologue allemand, croit avoir reconnu l'origine de ces compositions fantasques dans les tapis indiens et persans sur lesquels étaient représentés les animaux fabuleux des contes orientaux. S.

ARABIE, vaste presqu'île située en Asie, entre les 12e et 34e degrés de latitude septentrionale, et les 30e et 57e degrés de longitude orientale. Ses limites sont : au nord, la Syrie et la Mésopotamie; à l'occident, la Mer-Rouge et l'Égypte; à l'orient, le golfe Persique, et au midi, la mer des Indes. On évalue à environ 50,000 milles carrés géographiques la superficie de l'Arabie. Les géo-

graphes de l'antiquité, et, à leur exemple, beaucoup de géographes modernes, la divisent en trois parties, l'Arabie *pétrée*, située au nord-ouest, et ainsi appelée à cause de son sol en général pierreux *; l'Arabie *déserte*, formant la partie du centre, et celle du sud-est, qui de tout temps a été très peu connue et qu'on supposait presque inhabitée; enfin l'Arabie *heureuse*, placée au sud-ouest, et qui, sous plus d'un rapport justifie ce nom par l'importance et la richesse de ses productions. Les indigènes, sans tenir compte de cette division un peu arbitraire, partagent leur pays en un certain nombre de provinces dont les principales sont le Hedjaz, où se trouvent la Mecque et Médine; l'*Yemen*, qui répond à peu près à l'Arabie heureuse; le *Nedjd*, qui est placé au centre de la presqu'île et qui a donné naissance à la secte des Wahhabites; le *Hadramouth*, où se trouve Aden (*voy.*); le pays d'Oman, qui borde l'entrée du golfe Persique, etc.

L'Arabie, par la vaste étendue de son sol, offre une grande variété de terrains et de sites. Les côtes sont en général arrosées par les eaux descendues des hauteurs; le centre est occupé par des montagnes très élevées, mais qui n'ont pas encore été bien examinées. Enfin, si on excepte l'Yemen ou Arabie-Heureuse, le pays consiste en général en plaines de sables ou en collines arides. A peine si l'œil est de temps en temps reposé par la vue de quelque vallée couverte de verdure. Souvent les troupeaux de bœufs, de chameaux, de brebis, marchent plusieurs jours sans rencontrer de pâturages. Les caravanes, sous ce ciel brûlant, n'ont pas moins de peine à trouver à se désaltérer; les puits creusés dans les sables sont ordinairement séparés par de grandes distances. Peu de pays sur la terre sont aussi dépourvus d'eau. L'Arabie ne possède aucun fleuve considérable, et ses rivières ne sont en général que des torrens appelés du nom de *ouadis* ou vallons, et qui coulent seulement au moment des pluies. Les voyageurs, quand ils se trouvent engagés dans ces déserts, n'ont pour se guider que les étoiles du firmament ou le secours de la boussole. Les tempêtes, au milieu de ces sables mouvans, ne sont pas moins terribles que celles qui soulèvent l'Océan. Lorsque les vents se déchaînent, des tourbillons de poussière s'élèvent dans les airs, et, retombant comme des vagues immenses, ensevelissent des caravanes entières. On a surtout à redouter le vent appelé en arabe *somoum*, c'est-à-dire poison. Malheur à ceux qui sont exposés à ses ravages! Par son soufle empesté il donne la mort; par sa violence, il enlève les hommes et les bestiaux. Quand l'état de l'atmosphère annonce son approche, on n'a d'autre moyen de se préserver que de se mettre dans un lieu bien fermé, ou de se coucher le visage contre terre.

Les productions de l'Arabie se ressentent de la nature de son sol. Les lieux sablonneux offrent certaines plantes salines et grasses qui servent à étancher la soif du chameau; mais les bords des rivières, les vallées, surtout dans l'Yemen, jouissent d'une fertilité qui a mérité à ce dernier pays le nom d'*Arabie-Heureuse*. C'est de l'Yemen que viennent le baume de la Mecque, diverses espèces d'encens et de gommes, enfin le café qui, par son odeur suave et ses vertus excitantes, est devenu d'un usage si général.

Une différence analogue se montre dans le caractère et la manière de vivre des habitans, dont la totalité peut s'élever à près de 12 millions. Dans les contrées livrées à la culture ou au commerce, les Arabes ont adopté les habitudes des peuples policés, et ne se distinguent pas des populations de la Syrie et de l'Égypte. Les habitans des côtes, particulièrement sur les bords du golfe Persique, s'adonnent beaucoup à la pêche, qui y est, dit-on, si abondante que le poisson sert à fumer la terre; mais dans les plaines sablonneuses, on ne connaît pas d'autre genre de vie que la vie pastorale. Les nomades, qui se nomment eux-mêmes *Bédouins*, d'un mot qui signifie *campagnard*, sont divisés par tribus ou par familles. Chaque famille a son chef qui est ordinairement l'homme le plus ancien,

(*) Au lieu d'expliquer cette ancienne dénomination par le mot grec πετραῖος, pierreux, il serait peut-être plus exact de la dériver du nom de *Petra*, place forte qui servait aux Romains de milieu pour leur commerce avec la Perse. S.

et qui en conséquence reçoit le titre de *cheikh*. La famille cherche le voisinage d'un puits ou d'une source d'eau, et s'établit à l'entour avec ses troupeaux. Le nombre des tentes répond au nombre des membres qui composent la colonie. Quand les pâturages sont épuisés, elle va s'établir ailleurs. Ce genre de vie nous paraîtrait incommode et ennuyeux, les Arabes en jugent autrement; c'est d'ailleurs pour eux le meilleur garant de leur indépendance, le bien le plus précieux à leurs yeux. Les nomades s'occupent surtout de l'éducation des bestiaux, et y trouvent de quoi satisfaire au petit nombre de besoins que comporte leur manière de vivre. La brebis leur fournit du lait pour se nourrir et de la laine pour se vêtir. Le chameau, par la facilité qu'il a de s'abstenir d'eau pendant plusieurs jours, et le cheval par sa vitesse, leur permettent de franchir les plus grandes distances. Il est vrai que cette facilité de se porter où ils veulent est souvent funeste aux voyageurs et aux étrangers. Dans ces pays presque inhabités et où l'on manque des choses les plus nécessaires, les voyageurs sont obligés de se réunir pour se prêter appui au besoin. Quelquefois une tribu, excitée par la misère ou par l'appât du gain, va attendre les caravanes au passage, et les dépouille. D'un autre côté ces mêmes Arabes, quand on a recours à eux et qu'on se confie à leur bonne foi, sont fidèles aux lois de la plus généreuse hospitalité.

L'Arabie a dû être un des pays du monde les premiers habités. Les écrivains nationaux regardent comme le père des Arabes Yarab, descendant de Sem à la cinquième génération. Ce qu'il y a de certain, c'est que la langue arabe est pour le fonds la même que l'hébreu et les autres langues qu'on appelle du nom général de *sémitiques*. Au bout de quelques siècles, Ismaël, fils d'Abraham, qui était allé s'établir dans le Hedjaz, auprès de la Mecque, ayant épousé la fille d'un descendant d'Yarab, donna naissance à un grand nombre d'autres tribus, parmi lesquelles était celle qui vit naître Mahomet. Ce sont là les deux principales souches autour desquelles se rangent les tribus arabes, et qui, sous les noms de *Caisis* et de *Yéménis*, se sont fait souvent de sanglantes guerres.

Avec le temps d'autres peuples, et particulièrement les Juifs, s'établirent en Arabie. Les enfans d'Israël, avant d'entrer dans la terre promise, errèrent pendant quarante ans dans les déserts de l'Arabie-Pétrée; ils furent de tout temps limitrophes des Arabes, et naturellement quand une guerre ou une révolution inquiétait leur patrie, beaucoup d'entre eux allaient chercher un refuge parmi les nomades. Il en fut de même plus tard, pour les chrétiens de la Palestine, de la Syrie et de la Mésopotamie, lorsque ces contrées eurent été soumises aux lois de l'Évangile. Les croyances religieuses durent se ressentir d'un tel mélange. Lorsque Mahomet parut sur la scène, les Juifs n'étaient pas sans puissance en Arabie. Ils y avaient leurs lois, leur religion et leur gouvernement. Les Chrétiens n'étaient pas plus sans force ni sans consistance : plusieurs tribus nomades avaient abandonné l'idolâtrie pour embrasser la foi du Christ. Mais en général les Arabes, sans excepter les descendans d'Ismaël, étaient plongés dans les ténèbres du paganisme : les peuples situés près de l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate, à l'exemple de certaines populations de la Chaldée, adoraient les astres; le reste des Arabes, formant la principale partie de la nation, était adonné au culte des idoles. Les Juifs occupent encore quelques cantons aux environs de Médine et forment des tribus nombreuses. Mais la masse de la nation, à quelques différences de croyance près, est devenue musulmane. Les Wahhabites, qui avaient subjugué un moment presque toute la presqu'île, et qui déjà commençaient à se répandre au dehors, ont été obligés de rentrer dans leurs demeures; d'ailleurs les Wahhabites ne se présentent pas comme hostiles à l'islamisme. Au contraire, en condamnant l'espèce de culte que les Musulmans ont décerné à Mahomet et à d'autres personnages, ils prétendent se conformer à l'esprit du Koran, et rétablir l'islamisme dans sa pureté primitive.

On a beaucoup vanté l'avantage que l'Arabie a eu d'échapper à toute invasion étrangère. Il est vrai que l'Arabie fut pré-

servée des ravages des armées d'Égypte, d'Assyrie, de Scythie, et des fréquentes invasions qui, depuis la plus haute antiquité, ont désolé presque tout le reste de l'Asie. Mais n'est-ce pas parce que l'Arabie, par sa position isolée, se trouvait hors du passage des conquérans, et que d'ailleurs, par l'aridité de son sol et ses lieux inhabités, elle n'eût offert que des dangers à courir? Lorsque Mahomet s'annonça comme le restaurateur de sa patrie, tout le nord de l'Arabie-Pétrée était au pouvoir des empereurs de Constantinople, et la civilisation romaine, ainsi que le prouvent les imposans monumens qui subsistent encore, y avait laissé des traces profondes. Les côtes du golfe Persique et les contrées arrosées par le Tigre et l'Euphrate reconnaissaient les lois des Kosroès de la Perse; une partie des bords de la Mer-Rouge, au midi de la Mecque, était soumise aux rois chrétiens de l'Abyssinie. Après le triomphe de l'islamisme, le siége du khalifat ayant été successivement transféré à Damas, à Bagdad et ailleurs, l'Arabie ne se trouva plus qu'une province de l'empire musulman. Plus tard, après la chute du khalifat, un frère du grand Saladin parvint à se rendre maître de l'Yémen, et les provinces de la Mecque et de Médine, après avoir reconnu la souveraineté des sulthans mamelouks d'Égypte et de Syrie, furent obligées de se mettre sous la protection des sulthans othomans. Que voulaient surtout les Wahhabites, si ce n'est l'entier affranchissement de la presqu'île? Et n'est-ce pas là une des principales causes qui leur avaient gagné tant de partisans? Mais Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi actuel d'Égypte, les chassa de la Mecque et de Médine, et, les poursuivant jusqu'au fond de leurs retraites, il les a réduits, au moins pour quelque temps, à l'impuissance.

L'Arabie était célèbre autrefois par son commerce. Placée entre l'Inde, l'Égypte et la Syrie, et riche non-seulement de ses productions, mais aussi de celles de l'Asie orientale, elle fournissait une grande partie de l'ancien monde d'encens, de parfums de tout genre, d'épiceries, etc. L'idée où était l'Occident que toutes ces substances précieuses croissaient sur le sol de l'Arabie-Heureuse avait fait regarder ce pays comme une véritable terre de bénédiction. Depuis les nouvelles voies ouvertes au commerce, et surtout depuis la découverte d'un monde nouveau, la sphère des entreprises mercantiles s'est agrandie, et les navigateurs ont pu aller chercher eux-mêmes dans les diverses contrées du globe les substances qui manquaient à l'Europe.

L'Arabie, berceau de l'islamisme, est devenue pour les Musulmans une terre sacrée. La Mecque surtout, patrie du prophète, et Médine, qui fut le lieu de sa mort, sont l'objet de la vénération des croyans. On trouvera, sous les mots Mecque, Médine, etc., les détails qui se rapportent à ces différentes localités (*voy.* aussi au mot Arabes). R.

ARABIE (golfe d'), *voy.* Rouge (*mer*).

ARACAN, ancien royaume de la presqu'île orientale de l'Inde, sous le tropique, entre le golfe du Bengale et le royaume de Pégu. Ce pays, hérissé en partie de montagnes, et arrosé par des pluies périodiques, est malsain pour les Européens. Il se compose des provinces d'Aracan, Sandawy, Ramsy et Tchaduba, et peut renfermer 2 millions d'habitans. Après avoir été ravagé plusieurs fois par les troupes du Mogol et par celles du Pégu, l'Aracan fut envahi en 1783 par les Birmans (*voy.*) et incorporé dans leur empire; mais en 1825 les Anglais pénétrèrent dans ce pays; ils forcèrent l'empereur des Birmans, par le traité de Yandabou, en 1826, de le leur céder, et il fait actuellement partie des possessions anglaises dans la presqu'île orientale. La capitale, appelée aussi *Aracan*, est bâtie sur le fleuve du même nom, qui vient des monts Anoupectoumdjou, et se jette dans le golfe de Bengale à 2 journées au-dessous de la capitale; on remonte ce fleuve avec la marée, mais l'entrée en est difficile à cause des écueils et des bancs de sable. Aracan possède une population de 8,000 ames, et est défendu par un fort qui le domine. Autrefois une de ses pagodes attirait les Hindous à cause d'une statue de Gautama qui était en grande vénération. Cette image fut enlevée par les Birmans, ainsi qu'un canon de 30 pieds de

long, lors de la prise de la ville en 1783. Le pays d'Aracan n'est pas sans importance pour le commerce des Anglais; ils en tirent des dents d'éléphans, de l'or et de l'argent, de la cire, du salpêtre, du bois de construction. Le sol est aussi fertile en riz. On y envoie des marchandises de l'Inde et de l'Europe. Il faut remarquer que chez les indigènes de l'Inde l'Aracan n'est connu que sous les noms de Rossan et de Rouinga. D-G.

ARACATCHA, plante de la famille des ombellifères qui croît dans l'Amérique méridionale, où elle est cultivée comme plante alimentaire. Sa racine pivotante comme celle de la carotte renferme une certaine quantité de fécule et de sucre, et par la culture elle peut acquérir un volume assez considérable. L'*aracatcha esculenta*, dont on s'occupe principalement, n'est qu'une des nombreuses espèces de ce genre dans lequel on trouve les caractères généraux des ombellifères (*voy.* ce mot). Pour la saveur et l'emploi, cette racine se rapproche de la pomme de terre, et elle est d'une grande ressource dans le pays. On a essayé, jusqu'à présent sans succès, de naturaliser en Europe ce végétal, qui dans sa patrie se reproduit avec une grande facilité, non-seulement de sa graine, mais encore comme les pommes de terre, c'est-à-dire en coupant sa racine par tranches de manière à ce que chacune ait un bourgeon. F. R.

ARACHIDE ou ARACHINE, appelée aussi *pistache de terre* à cause de la forme de son fruit et de la manière dont il se développe sous la terre; plante qui offre quelque intérêt à cause de ses qualités alimentaires. Elle croît en Amérique d'où l'on a essayé avec succès de la naturaliser en Espagne, et même dans le midi de la France. Elle est connue sous différens noms dans les divers pays où on la recueille; son nom botanique est *arachis hypogœa :* elle appartient à la famille des légumineuses. Nous emprunterons à M. Richard la description de ce végétal. « L'arachide est une plante annuelle dont la tige haute d'un à deux pieds est couchée dans sa partie inférieure et redressée supérieurement. Ses feuilles sont pétiolées et composées de deux pains de folioles opposées et très obtuses. Les fleurs sont jaunes, pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles. Cette plante présente dans le mode de développement de son fruit un phénomène très remarquable. Lorsque la fécondation a eu lieu, la fleur se flétrit et se détache, et il ne reste plus sur la tige que la base du pédoncule dans laquelle le pistil est renfermé. Du sommet de l'ovaire on voit sortir une petite pointe qui se recourbe vers la terre, en même temps que le pédoncule s'allonge, jusqu'à ce que l'ovaire touche la terre dans laquelle il s'enfonce jusqu'à trois ou quatre pouces, et se cache pour y mûrir ses graines. Ces fruits, qui sont allongés, cylindriques et grisâtres, contiennent de une à trois graines du volume d'une aveline.

« L'amende renfermée dans ces graines donne la moitié de son poids d'une huile grasse d'une saveur très agréable, et qui peut être employée soit pour la table soit pour l'éclairage. D'ailleurs ces mêmes semences, après avoir été légèrement grillées, se mangent entières, ou s'emploient à faire des émulsions, des dragées, des pralines, de la frangipane. On en a préparé, en la mélangeant avec le sucre et le cacao, un chocolat fort bon et très nourrissant. L'arachide est seulement nourrissante, et les propriétés excitantes qu'on lui avait supposées ne sont rien moins qu'établies; car ses fruits analysés n'ont donné que de l'huile grasse, du sucre, de la fécule, une matière caseuse. Un peu d'huile essentielle et de soufre sont d'autant plus insignifians qu'ils sont détruits dans la torréfaction.

« L'arachide est d'autant plus intéressante qu'elle est très productive, qu'elle demande peu de culture, et qu'elle s'accommode très bien des terrains sablonneux, peu propres à toute autre espèce de végétation; elle avait bien réussi dans le département des Landes. Sa fécondité est telle qu'un seul plant peut donner 700 gousses, et les graines rendent 47 pour 100 d'huile. » F. R.

ARACHNÉ, selon la fable, fille d'Idmon, simple teinturier de la ville de Colophon, se rendit célèbre par son adresse à broder sur toile et sur la tapisserie. Elle avait appris son art de Pallas elle-

même, et s'était acquis une telle réputation dans toutes les villes de la Lydie que l'on accourait de toutes parts pour la voir travailler, ce qui lui inspira un orgueil extrême. Pallas, déguisée en vieille femme, donna à Arachné plusieurs conseils pour la corriger de son arrogance; mais elle ne fut point écoutée. La déesse se découvrit, et sa rivale osa la défier dans l'art qu'elle lui avait enseigné. Arachné exécuta en effet un travail admirable représentant les amours de Jupiter, et Pallas fut vaincue. Celle-ci, honteuse et indignée, déchira la toile et frappa de sa navette la tête d'Arachné, qui se pendit de désespoir. Cependant Pallas lui conserva la vie, mais la condamna à être toujours suspendue, en la changeant en araignée. Arachné en grec est le nom de cet insecte. G-N.

ARACHNIDES, septième classe des animaux invertébrés, suivant la méthode de Lamarck. Ce savant s'étant aperçu que c'était à tort qu'on confondait dans une même classe des insectes qui subissent des métamorphoses, tels que les *mouches*, les *papillons* et les *scolopendres*, les *pous*, etc., créa pour ces derniers animaux, et pour d'autres que nous indiquerons, la classe des arachnides dont il détermina ainsi les caractères généraux : « ovipares, ne subissant pas de métamorphoses, n'acquérant jamais de nouvelles parties en se développant, et toujours munies de pattes articulées. Ces animaux ont un cœur, et la circulation commence à s'y faire remarquer. Ils respirent par des trachées ou par des branchies ; la plupart peuvent s'unir plusieurs fois durant leur vie et montrent déjà une certaine intelligence. »

Au premier aspect, cette famille paraît bien peu naturelle et renfermer des genres d'animaux tout-à-fait disparates : ainsi les uns ont des antennes, organe si important chez l'insecte, tandis que d'autres en sont privés. Tantôt c'est un gros corps, un ventre énorme, ou une série d'anneaux articulés. Ici la bouche est bien distincte et bien armée; ailleurs, on la reconnaît difficilement, et c'est un suçoir imparfait. Une partie de ces animaux respire à l'aide de véritables poumons et offre un système circulatoire distinct; l'autre partie, où l'on ne trouve aucune trace de circulation, respire à l'aide de trachées. Le nombre des pattes varie à l'infini chez les arachnides, et il y en a qui en ont un si grand nombre qu'ils ont reçu du vulgaire le nom de *mille-pieds* (scolopendres, iules). Si quelques-unes ont un grand nombre d'yeux, il en est qui n'en offrent aucune trace. Enfin ces animaux, presque toujours remarquables par la singularité de leur industrie, diffèrent encore les uns des autres par leurs formes bizarres, souvent repoussantes (galéodes, scorpions, araignées), et par leurs mœurs qui sont souvent fort singulières à étudier. Les arachnides moins compliquées sont parasites (pous, teignes, ricins ou ixodes, uropodes ou pous des autres insectes). Elles vivent toujours fixées sur d'autres animaux, la plupart du temps vertébrés, dont elles sucent le sang et les humeurs; quoique peut-être privées de sexe, elles s'y multiplient d'une façon souvent surprenante (pous). Les mieux organisées pourvoient à leur subsistance; c'est parmi ces dernières qu'on rencontre les plus hideuses (galéodes, araignées, scorpions). Les arachnides habitent généralement la surface de la terre, les unes dans les lieux humides (podures, scolopendres, iules); les autres dans les jardins (iules, faucheurs), les campagnes, où elles incommodent les passans (leptes), ou sur les tiges et les fleurs de certains végétaux (trompidions, acarides aquatiques, cirons); d'autres enfin habitent nos maisons où elles trouvent une pâture abondante (forbicines). Il en est qu'on ne trouve que sur le fromage (mites), dans la poussière des livres (pinces); quelques-unes demeurent suspendues dans les airs, aux tissus qu'elles savent s'y construire (aranéides ou araignées). Quoiqu'il y ait des arachnides qui fréquentent les eaux (podures, acarides aquatiques), aucune espèce n'est véritablement aquatique, car il n'en est aucune qui puisse respirer dans l'eau; celles qui vivent à sa surface ou dans ses profondeurs ne le peuvent faire qu'en s'entourant d'une couche d'air qui leur forme une atmosphère respirable. Les arachnides sont carnassières pour la plupart, quelques-unes très voraces (araignées), et la morsure de plusieurs espèces est venimeuse; les atteintes de celles-ci

sont d'autant plus dangereuses que l'animal est plus grand et habite un climat plus chaud (scolopendres, galéodes, scorpionides). A. L-D.

ARACHNOIDE, *voy.* MÉNINGES.

ARACHNOLOGIE ou ARANÉOLOGIE, art bien incertain, sans doute, de prévoir et de déterminer à l'avance les changemens météorologiques, d'après le travail et le mouvement des araignées. Les observations sur ce sujet sont anciennes, car Pline (*H.N.* XI, 28) en fait déjà mention. Depuis, plusieurs auteurs en ont parlé à diverses époques, et, dans ces derniers temps, Quatremère-Disjonval, membre de l'académie des sciences de Paris, employa les loisirs d'une captivité de huit mois à examiner les araignées qui faisaient son unique société, et à remarquer les rapports qui existaient entre leur apparition et leur disparition, leur activité et leur repos, la longueur et la tension de leurs toiles, et les changemens survenus dans la constitution de l'atmosphère. Voici les résultats généraux de ses recherches, qu'il publia en 1797. Lorsqu'il doit pleuvoir, les araignées restent dans un état d'inertie et de torpeur dont elles sortent pour se remettre au travail avec activité quand le beau temps est prêt à revenir. Dans ce même cas, elles donnent de la longueur aux derniers fils de leur toile, qu'elles raccourcissent au contraire lorsqu'il doit y avoir de la pluie ou du vent. Les alternatives de froid et de chaleur sont signalées à peu près de la même façon.

Au reste, de semblables observations sont plus curieuses qu'utiles, maintenant surtout qu'on possède des moyens bien plus sûrs d'apprécier ces mutations dans les instrumens météorologiques, tels que le baromètre, le thermomètre, l'anémomètre, etc. *C. L. m.*

ARAGO (DOMINIQUE-FRANÇOIS), membre de l'Académie des sciences, section d'astronomie, avant d'être secrétaire perpétuel pour les sciences physiques, est né en 1786 à Estagel, près de Perpignan. Quoiqu'il ne sût point encore lire à 14 ans, il put cependant entrer en 1804 à l'École polytechnique où il fut un des élèves les plus distingués. Aussi, à la sortie de cette école, fut-il choisi par le ministre de l'intérieur pour remplir l'emploi de secrétaire du bureau des longitudes, et adjoint peu de temps après à M. Biot, pour continuer, de concert avec deux commissaires espagnols, MM. Chaix et Rodrigues, la grande opération géodésique commencée par Delambre et Méchain, pour mesurer, entre Dunkerque et Barcelonne, l'arc du méridien qui a servi de base au nouveau système métrique. Il fut interrompu dans cet important travail par son incarcération dans les prisons de Roses. Les Espagnols avaient cru devoir s'emparer de sa personne au moment (1808) où les armées françaises envahirent la péninsule. Après plusieurs mois de captivité il lui fut permis de s'embarquer; mais le bâtiment qui le portait fut pris par un corsaire, et il fut conduit à Alger. Rendu à la liberté par l'intervention du consul français, M. Arago put enfin revenir en France, où il arriva dans l'été de 1809, avec ses manuscrits qu'il avait été assez heureux pour sauver.

Depuis, M. Arago s'est tout-à-fait livré à l'étude des sciences physiques et a puissamment contribué à leurs progrès; il a su de plus les populariser par la manière claire dont il les expose dans ses écrits, et par sa facile et lucide élocution dans le cours d'astronomie qu'il a été appelé à faire à l'Observatoire. On lui doit des recherches nombreuses sur les propriétés de la lumière dans le système des ondes (*voy.*). Continuant les travaux de Young et de Malus en Angleterre, et de Fresnel en France, sur la *polarisation*, sujet qu'il avait déjà traité antérieurement avec M. Biot, et mettant à profit les recherches de M. Fourrier sur cette singulière propriété de la lumière, il en a su tirer les plus ingénieuses conséquences sur la constitution physique du soleil. Entrant ensuite dans la voie scientifique ouverte par MM. OErsted et Ampère, il a ajouté de nouveaux faits à ceux qui ont été publiés par ces deux savans sur l'électromagnétisme (*voy.*), et découvrit qu'on peut aimanter une verge d'acier en la plaçant au centre d'un courant électrique convenablement dirigé; il a aussi le premier reconnu l'action exercée par un barreau de cuivre mû circulairement sur

l'aiguille aimantée, observation qui doit faire rejeter le cuivre dans la construction des boussoles (*voy.*). M. Arago a fort peu écrit, eu égard à ses brillantes et nombreuses découvertes, qui, pour la plupart, ont été connues par suite de communications verbales faites à l'Académie des sciences, ou même révélées au monde savant par des mémoires, souvent étrangers, dont les auteurs se faisaient un devoir de rapporter ce qu'ils avaient puisé dans les conversations ou dans la correspondance de cet homme si distingué. Cependant les observations recueillies en Espagne, et quelques-unes de ces recherches, ont fait l'objet de plusieurs mémoires qu'on retrouvera dans les Mémoires de l'Institut, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* et dans les *Annales de physique et de chimie* que M. Arago a fondées de concert avec M. Gay-Lussac. M. Arago est le premier, en France, qui ait obtenu la médaille d'or appelée *Copley medal*, que la *Société royale* de Londres décerne chaque année et qu'elle lui a donnée à l'unanimité, quoique souvent M. Arago ait, dans ses écrits, contesté aux Anglais plusieurs inventions dont ils se glorifient, entre autres celle de la machine à vapeur. (Voir l'*Annuaire des longitudes* de l'an. 1829). M. Arago a donné une preuve trop rare de sa bonne foi comme savant, en publiant dans l'Annuaire de 1833 un mémoire plein d'intérêt sur l'influence non douteuse de la lune sur les quantités de pluie, influence qu'il avait niée jusqu'alors dans ses cours et dans ses conversations.

Devenu homme politique en entrant à la chambre, en 1830, comme député des Pyrénées-Orientales, M. Arago s'est assis sur les bancs de l'opposition. Ami de M. le duc de Raguse, il avait essayé d'user de l'influence que pouvaient lui donner de semblables relations pour arrêter l'effusion du sang au moment des combats de juillet 1830. Témoin dans le procès des ministres, par suite de cette démarche, dangereuse sous plus d'un rapport, M. Arago a su dans sa déposition concilier avec un rare bonheur ses devoirs de bon citoyen avec les exigences de l'amitié. Il fit partie de la députation qui, le 6 juin 1832, se rendit auprès du roi de la part de l'opposition. Quelques lettres qu'il a publiées sur le système des forts détachés à élever autour de Paris ont fait quelque sensation dans le public. Les devoirs politiques de M. Arago ont pu ralentir ses travaux scientifiques, mais ils ne les ont point absolument suspendus, puisqu'il vient encore de lire (5 août 1833) à l'Académie des sciences un mémoire renfermant les faits les plus curieux et les recherches les plus ingénieuses sur les procédés à employer pour mesurer l'intensité de la lumière fournie par les divers foyers lumineux. M. Arago était professeur à l'École polytechnique; il a donné sa démission quand cette école a été comprise dans les attributions du ministre de la guerre. A. L-D.

ARAGON (ROYAUME D'), province très importante du royaume d'Espagne, ainsi nommée d'une rivière venant des Pyrénées, et qui, après l'avoir traversée, se jette dans l'Èbre, près de Milagro. L'Aragon, dont une partie était habitée, dans les temps les plus reculés, par des peuples à qui l'histoire a donné le nom de Celtibères, fut compris, par les Romains, dans la Tarraconnaise, l'une des trois grandes divisions qui composaient la péninsule ibérique tout entière. Vers l'an 470, les Goths y établirent leur domination, et celle-ci fut, en 714, remplacée par celle des Maures. Enlevé à ces conquérans par les rois de Navarre, l'Aragon forma, en 1035, un royaume séparé, que Sanche-le-Grand donna à Ramire, son quatrième fils. Ce prince devint la souche de la dynastie d'Aragon, qui se confondit, dans la personne de Ferdinand-le-Catholique, avec la maison royale de Castille. Cette dynastie compte vingt rois; le règne des premiers s'écoula dans une lutte perpétuelle avec les Maures. Don Pédro Ier, le troisième roi, tua, disent quelques historiens, dans un combat, quatre mahométans; ce fut l'origine des *quatre têtes noires* qui figurent dans les armes d'Aragon. Son frère, Alphonse Ier, le *Batailleur* (*voy.*), qui lui succéda, prit l'Aragon en 1118 et en fit sa capitale l'année suivante. Le cinquième roi, Ramire II, était un prêtre qui obtint une dispense pour se marier; mais il n'en fut pas

moins ensuite élu évêque de Tarragone. Sous Pétronilla, sa fille, et Raymond Bérenger, comte de Barcelonne, époux de cette princesse, le royaume fut agrandi des terres situées sur la rive droite de l'Ebre, sous la condition de prêter foi et hommage aux rois de Castille, au couronnement desquels les rois d'Aragon seraient tenus d'assister l'épée nue à la main. Don Pédro II, huitième roi, se fit couronner à Rome, en 1204, par le pape, et il soumit son état à un tribut envers le Saint-Siége. Il épousa une comtesse de Montpellier; et l'on remarque qu'il s'engagea solennellement, par son contrat de mariage, à ne jamais la répudier, ni *à épouser aucune autre femme pendant sa vie*, ce qui peut donner une idée des usages du siècle. Sous le dixième monarque, Don Pédro III, la cour de Rome, sous le prétexte du tribut précédemment consenti, se crut en droit de donner, en 1282, l'investiture du royaume d'Aragon à un prince de France, pour punir Pédro de sa prétendue usurpation de la Sicile. En 1325, sous Jacques II, douzième roi, la question préparatoire fut abolie par les cortès, acte bien remarquable pour le siècle. Le quatorzième roi, Don Pédro IV, le *cérémonieux*, créa son fils *duc d'Epronne*, et ce fut depuis le titre affecté aux fils aînés des rois d'Aragon. Sous ce règne, on commença à compter les années dans ce pays d'après l'ère de la naissance de J.-C., en abandonnant l'ère de Jules César. Jean Ier, fils et successeur du précédent, établit à la cour, pour complaire à sa femme, une école de troubadours, qui composaient en langue limousine. Avec Martin, son frère, s'éteignit, en 1410, la postérité masculine des comtes de Barcelonne qui régnaient sur l'Aragon depuis le mariage de Raymond Bérenger avec Pétronilla. Il s'ensuivit une guerre civile et une anarchie de deux ans, à l'issue de laquelle le trône resta à Ferdinand-le-Juste, prince de Castille et petit-fils, par sa mère, de Don Pédro IV. Dans la personne de Jean II, dix-neuvième roi, l'Aragon et la Navarre se trouvèrent réunis en 1458. Ce prince fut père de Ferdinand-le-Catholique, sous lequel la monarchie espagnole prit naissance.

C'est pendant la période occupée par les règnes de ces princes que s'établit cette constitution célèbre d'Aragon, la plus remarquable sans doute de toutes celles que présente le moyen-âge. Elle unissait, quant à la royauté, le principe électif au principe d'hérédité, et celui de la loi salique y fut introduit à la fin du XIVe siècle. C'est en vertu de cette loi que les filles de Jacques Ier furent exclues en 1395, et que leur oncle Martin fut appelé au trône. La haute souveraineté nationale se manifestait, à chaque vacance du trône, par cette circonstance que l'héritier ne prenait le titre de roi qu'après avoir prêté serment de respecter la liberté du royaume. Il gouvernait, jusque là, comme simple seigneur naturel. L'autorité royale était limitée par l'autorité des barons, ou *riccos hombres*, par celle des cortès, et aussi par celle d'un magistrat spécial, appelé *Justiza*, c'est-à-dire justicier. On connaît la fameuse formule dont les barons se servaient pour déférer la couronne au nouveau prince : *Nos que valemos tanto como vos, vos hacemos nuestro rey y senor, con tal que vos guardeis nuestros fueros y libertades ; y sino, no.* « Nous, qui valons autant que vous, nous vous faisons notre roi et seigneur, à condition que vous respecterez nos lois et nos priviléges ; sinon, non. » Les cortès se composaient de quatre ordres : le clergé, la haute noblesse, les riccos hombres et le tiers-ordre. Les attributions des cortès étaient très importantes, et dans l'intervalle des sessions un comité restait assemblé. Le *justiza* était une espèce de gardien de la constitution, que ses pouvoirs rendaient quelquefois l'intermédiaire entre le roi et le peuple. Primitivement le roi nouvellement élu prêtait serment, la tête nue, aux pieds de ce magistrat qui tenait une épée dirigée vers sa poitrine ; mais Pédro Ier abolit cette cérémonie. Telle était cette constitution à laquelle les Aragonais se montrèrent long-temps fidèles, et qui ne put être entièrement renversée que par le despotisme puissant de la maison d'Autriche.

A la couronne d'Aragon appartenaient le royaume de ce nom, ceux de Valence et de Majorque, et la principauté de Catalogne, en tout environ 1,794 milles

carrés géogr. avec 2,530,000 habitans. La province d'Aragon est bornée : à l'ouest, par la Navarre et la Vieille-Castille; au sud, par la Nouvelle-Castille; à l'est, par le royaume de Valence, la Catalogne, et, au nord, par les Pyrénées. Cette province a 72 lieues de long sur 48 de large; sa superficie est de 1,006 lieues carrées, et sa population de 657,376 ames. Le sol est hérissé de montagnes dans les parties septentrionale et méridionale; les montagnes du nord sont des ramifications des Pyrénées; parmi celles du sud qui passent pour être les plus hautes de l'Espagne, on remarque celles de Cuença, d'Albarracin, de Teruel, la Sierra-Molina, les montagnes de Morata-del-Conde, dont le pic Cayo est le point le plus élevé. Entre ces parties montagneuses, le sol offre l'aspect d'une plaine fertile, arrosée par de nombreux cours d'eaux qui descendent des chaînes limitrophes. L'Ebre traverse l'Aragon du nord-ouest au sud-ouest et le divise en deux parties presque égales; le Tage et le Guadalaviar y prennent leur source. On y compte, en outre, jusqu'à 45 rivières, dont les principales sont, indépendamment de l'Aragon, dont nous avons parlé, le Galligo, la Cinca, la Segre, etc. Les villes les plus importantes sont Saragosse, capitale, Zaca, Huesca, Catalayud et Albarracin. Le climat de l'Aragon est froid dans les montagnes et très chaud dans le plat pays. On y récolte des grains, des vins excellens, de l'huile, du safran, de la soie, du lin, du chanvre, et ces produits alimentent une exportation considérable. L'agriculture est en progrès. On compte dans toute l'étendue du royaume jusqu'à 2,000,000 de bêtes à laine. On pourrait tirer un meilleur parti des richesses minérales que recèlent les montagnes. L'industrie consiste principalement en fabrication de draps communs, de grosses toiles, eaux-de vie, poudre à canon, savon, etc. Les manufactures de soie sont en décadence. Le commerce trouve d'utiles ressources dans le canal, dit d'Aragon ou Impérial, commencé par Charles-Quint, en 1529, et qui, partant de Tudela, s'arrête à 2 lieues au-dessous de Saragosse, après un cours de 18 lieues. On a le projet de le continuer jusqu'à Sastago, à 13 lieues de Saragosse, et là il se réunira avec l'Ebre. Ce canal est déjà de la plus haute importance, soit pour les communications, soit pour l'irrigation des terres qu'il traverse; mais il secondera bien mieux encore, quand il sera achevé, l'activité industrieuse des Aragonais. P. A. D.

ARAGON (TULLIE D'). Cette femme poète, qui mérita d'être distinguée au milieu de tous les talens dont brilla le XVI[e] siècle, était fille du cardinal Pierre Tagliavio d'Aragon, archevêque de Palerme, et d'une belle Ferraroise, nommée Giulia. On sait que Rome fut sa patrie; mais la date de sa naissance n'est pas bien connue. A ses dispositions poétiques elle joignait de la beauté, des talens, des manières modestes. Elle fut accueillie dans le monde avec enthousiasme. On compta parmi ses admirateurs le cardinal Hippolyte de Médicis, Hercule Bentivoglio, le Molza, le célèbre Muzio. Dans sa vieillesse, elle vécut heureuse à Florence, sous la protection de la duchesse à laquelle elle dédia ses *Rimes*, publiées à Venise, en 1547, in-8°. Elle a encore laissé : *Dialogo dell infinità d'amore*, Venise, 1547. *Il Meschino* ou *Il Guerino*, *poëma*, en 36 chants, Venise, 1560. L. L. O.

ARAGONITE, *voy.* ARRAGONITE.

ARAIGNÉE, animal articulé, à enveloppe coriace ou cornée, dont la tête est confondue avec le thorax. L'abdomen, globuleux ou cylindrique, est suspendu au reste du corps par un pédicule très étroit, à peine soulevé par huit pieds à peu près uniformes, à sept articles, unguiculés, peu inégaux en longueur, disposés circulairement en arcs-boutans autour de la partie inférieure du thorax. Ses yeux sont lisses, tantôt égaux en volume, tantôt inégaux, diversement disposés sur deux ou trois rangs, selon les espèces, brillans dans l'obscurité, et au nombre de six ou de huit. Les araignées n'ont point d'antennes proprement dites, mais deux palpes petits, simples, terminés par un petit article en crochet ou en ampoule excavée qui, dans les mâles, porte les organes de la génération; les mandibules sont d'un seul article surmonté d'un crochet mobile, replié et percé en dessous près de son extrémité d'une petite ou-

verture pour la sortie d'un liquide délétère pour les insectes. Les araignées portent près de l'anus quatre ou six mamelons charnus percés d'un grand nombre de trous, d'où s'échappe un liquide visqueux, plastique, susceptible de se condenser promptement à l'air et d'acquérir presque instantanément une densité assez grande; ce liquide des filières s'agglutine en un cordon extrêmement fin, élastique, qui sert à l'animal pour se suspendre et traverser l'espace vide d'un point à un autre ou pour construire, soit des toiles, des filets sous lesquels il se met à l'abri, soit des rets de formes variables dans lesquels il attrape les insectes qui doivent lui servir de pâture, soit enfin des coques feutrées où ses œufs sont en sûreté. On emploie quelquefois ce produit des araignées : c'est avec les fils d'une espèce que l'on construit des micromètres; on a essayé de tisser les toiles de quelques autres, mais on s'est borné à des essais. Les toiles d'araignée sont aussi employées pour arrêter des petites hémorrhagies traumatiques.

Les araignées sont carnassières à un degré extrême, elles ne s'épargnent pas entre elles, même d'espèce à espèce; aussi vivent-elles toujours solitaires et n'est-ce qu'avec hésitation que le mâle approche de la femelle pour l'accouplement. S'il ne la voit pas disposée favorablement il s'enfuit, et même après avoir été bien accueilli, il s'échappe au plus vite, certain d'être victime de l'avidité de la femelle s'il demeurait plus long-temps auprès d'elle.

A l'époque des amours, quelques espèces moins féroces vivent en société et paraissent même filer en commun. En général, la production du liquide plastique est plus abondante alors, et c'est ce qui donne lieu à ces nombreux filamens blancs que le vent d'automne charrie dans les derniers beaux jours, et que l'on désigne sous le nom de *fils de la vierge*. Deux mois environ après la fécondation, la femelle pond une quantité considérable d'œufs qu'elle enveloppe d'un cocon sphérique ou ovale, selon les espèces. Quelques araignées attachent ce cocon au fond de leur nid, d'autres le fixent à des pierres ou dans des feuilles. Les unes l'abandonnent, d'autres le gardent à vue, d'autres l'emportent partout avec elles, le lient à l'abdomen, ne le quittent que dans le danger le plus pressant, et, sitôt qu'il est passé, reviennent recharger leur fardeau avec les pattes de derrière. Quelque temps après la première ponte, elles en font de nouvelles plus ou moins fécondes, sans autre accouplement. Ces pontes successives ont ordinairement lieu en automne : quelquefois les petits éclosent avant l'hiver; d'autres fois ils passent la mauvaise saison dans le cocon, d'où ils sortent spontanément, ou dont la mère déchire le tissu.

Les araignées naissent parfaites et ne subissent aucune métamorphose; elles éprouvent seulement de simples mues; quelquefois les petits éclosent avec six pattes, et à la première mue se développe la paire complémentaire. Chez certaines espèces, les petits attendent cette révolution dans le cocon; chez d'autres, ils montent sur le dos de leur mère jusqu'à cette époque. L'accroissement des araignées paraît être assez lent; aussi peuvent-elles vivre assez long-temps, et les femelles peuvent-elles fournir plusieurs générations. On dit que la durée moyenne de leur vie est de cinq à six ans. Le corps et les pattes des araignées sont ordinairement couverts de sortes de poils plus ou moins abondans et longs, ou de piquans plus ou moins résistans; ceux qui terminent les membres sont assez acérés pour permettre à ces animaux de marcher à contre-poids. Néanmoins, ils ne peuvent se cramponner après les corps très lisses, et ce n'est, par exemple, que lorsque les vitres sont couvertes de poussière qu'ils y peuvent grimper. Les couleurs de leur robe sont ordinairement ternes et sombres; cependant, il est des espèces qui offrent des teintes assez variées et assez éclatantes. Les araignées ne produisent, en général, point de bruit; néanmoins il n'est personne qui n'ait été intrigué dans des momens d'insomnie, en entendant pendant la nuit cinq ou six petits coups secs, répétés à intervalles assez rapprochés; ce bruit est déterminé par la percussion, sur un corps dur, des palpes d'une araignée mâle, lorsqu'elle invite la femelle à l'acte de la repro-

duction. On sait que les araignées, comme tous les insectes, se laissent aisément attirer par la vive lumière; on leur attribue un goût prononcé pour la musique; elles sont susceptibles d'un certain degré d'apprivoisement : tout le monde connaît, entre autres, l'histoire de l'araignée de Pélisson.

Toutes les araignées n'ont pas la même manière de vivre : la plupart d'entre elles vivent à terre, d'autres restent sur l'eau et s'y enfoncent même quelquefois. Parmi les araignées terrestres, les unes ont quatre sacs pulmonaires, quatre filières, huit yeux presque égaux, rapprochés ou distans, et les mâchoires mobiles de haut en bas. Les unes pratiquent dans la terre des trous tubuleux qu'elles tapissent de soie et dont elles ferment l'orifice, au moyen d'une soupape mobile à charnière qui se referme lorsqu'elles vont à la chasse; ce sont les araignées *mineuses*. Parmi celles-ci se trouve l'araignée *maçonne*, longue de huit lignes, d'un brun roussâtre, et qui a l'abdomen gris-pâle moucheté; l'araignée *pionnière*, plus grande que la précédente, d'un brun clair uniforme. D'autres araignées du même groupe se cachent sous les pierres ou dans les fentes des arbres, construisant une sorte d'entonnoir soyeux, dans lequel elles se retirent et déposent leurs œufs. Dans ce genre, l'on trouve l'araignée *aviculaire* de l'Amérique, d'un brun violacé, à membres trapus, couverts de poils nombreux et épars; elle atteint six à sept pouces d'envergure. Comme son nom l'indique, elle fait la chasse même aux petits oiseaux; sa morsure passe pour être dangereuse pour l'homme. Au cap de Bonne-Espérance il existe une araignée à peu près semblable et de la même taille; quelques autres espèces plus petites se rencontrent dans le midi de l'Europe.

Les autres araignées ont les mâchoires mobiles latéralement; quelques-unes d'entre elles sont voisines des précédentes pour les habitudes : elles tissent près de terre de simples tubes doublés de soie dans lesquels elles se retirent hors le temps de la chasse, mais elles ont six filières et n'ont que six yeux; d'autres araignées n'ont que deux stigmates respiratoires. Plusieurs, chasseresses comme les précédentes, tendent au-devant de leurs tubes quelques fils lâches épars et n'ont que six yeux. De ce nombre est l'araignée thoracique qui habite l'intérieur des appartemens. Toutes les autres araignées ont huit yeux; chez les unes ils sont très inégaux, et parmi celles-ci il en est un grand nombre qui courent sur leur proie avec vitesse, mais marchant toujours en avant : ce sont les araignées *loups* (lycose), les araignées *citigrades* ou *coureuses;* celles-là portent leurs cocons et leurs petits avec elles; la plupart vivent à terre, se retirant dans des trous ou sous les pierres. La plus renommée est la *lycose tarentule*, ainsi appelée parce qu'elle a été observée d'abord aux environs de Tarente; elle est longue d'un pouce et a l'abdomen rougeâtre traversé par une bande noire. On a cru que sa morsure déterminait des accidens nerveux désignés sous le nom de *tarentisme* (*voy.* ce mot). On trouve aux environs de Paris une espèce plus petite, de couleur fauve rayée longitudinalement de noir, les pattes annelées de même couleur; c'est l'araignée *à sac.* D'autres vivent près des eaux dormantes, et chassent leur proie en courant sur la surface du liquide sans se mouiller. Il est des araignées à huit yeux inégaux et chasseresses, qui ont la faculté de sauter à des distances plus ou moins considérables pour atteindre leur proie; on les appelle araignées *sauteuses* (*saltigrades*): telles sont l'araignée à chevron blanc et l'araignée fourmi; elle a le corselet noir en avant, rouge en arrière, l'abdomen fauve devant, noir derrière. Parmi les araignées qui ont les yeux plus égaux, il en est qui épient leur proie sans s'éloigner beaucoup de leur trou, mais néanmoins en courant après elle, marchant dans tous les sens, et ne restant dans leur retraite que vers l'époque de la ponte : ce sont les *latérigrades;* dans cette famille se rangent l'araignée *smaragdine*, d'un vert pâle, jaune clair sur les côtés, et l'araignée *tigrée*, longue de trois lignes, à corselet fauve en avant, brun sur les côtés et en arrière; l'abdomen pyriforme est recouvert de poils roux, bruns et blancs brillans. Les arai-

gnées *crabes* se rapportent ici. Plusieurs araignées de la même classe tendent audevant de leurs trous des fils nombreux, irréguliers, autour desquels elles chassent et épient leur proie; ce sont les *tendeuses* ou *filandières*. Dans ce groupe l'on trouve l'araignée *domestique à longues pattes*, jaune clair, couverte de poil, les pattes grêles, annelées de blanc; quelques-unes forment avec leurs fils une sorte de tente sous laquelle elles se retirent comme l'araignée *verte*, longue d'une à deux lignes, avec des raies obliques jaunâtres sur l'abdomen, que l'on rencontre sur les feuilles de lilas, de poirier, etc.

Les araignées *aquatiques* ou *argyronètes* se rapprochent de celles-ci par leurs autres habitudes; elles nagent l'abdomen enveloppé d'une bulle d'air, et plongent quelquefois assez avant; leur coque est aussi remplie d'air, placée entre les plantes voisines; elles s'y renferment pendant l'hiver et y gardent leurs petits. La plus commune est l'araignée *aquatique* brune, noirâtre, velue. Les autres araignées, terrestres, sont sédentaires et attendent paisiblement dans leurs trous que les insectes viennent se prendre à leurs filets. Tantôt ceux-ci sont tendus horizontalement et l'animal établit son repaire tubuleux en dessous, près de la partie moyenne, et s'y tient dans une position renversée; de ce genre est une petite espèce d'araignée commune dans les grappes de raisin, l'araignée *bienfaisante*; tantôt l'animal construit sa retraite en dessus de la toile, comme l'araignée *domestique*, brune, légèrement velue, avec une raie pâle denticulée sur l'abdomen; enfin, il est des araignées qui tendent leur toile verticalement. Tissée d'une manière assez lâche, elle se compose de filets rayonnés concentriques coupés par des fils circulaires; l'animal se tient au centre de la toile. Au nombre de celles-ci est l'araignée *diadème*, grande d'un pouce, roussâtre, veloutée, avec des points blancs disposés en croix sur l'abdomen; elle est très commune en automne dans les jardins et les bois. Voir le *Tableau des Aranéides* et l'*Histoire naturelle des Aranéides* de M. le baron Walckenaër. Paris 1806, avec fig. T. C.

ARAIRE, *voy.* Charrue.

ARAJA (François), compositeur de musique, naquit à Naples, en 1700. Son premier essai pour le théâtre fut l'opéra de *Berenice*, représenté, en 1730, au château du grand duc de Toscane. L'année suivante, il fit jouer à Rome l'*Amore per regnante*. En 1735, il quitta sa patrie pour aller à Saint-Pétersbourg comme chef de musique d'une société d'artistes italiens. Il y composa, pour le théâtre impérial de la cour, en 1737, *Abiazare*, le premier opéra italien qu'on ait exécuté en Russie. En 1738, il mit en scène *Semiramide*, et les années suivantes, *Scipione*, *Arsace*, *Seleuco*. La composition de *Cephalus et Procris*, donnée en 1751, fut un événement remarquable dans les fastes de la scène russe, parce que ce fut le premier opéra composé dans la langue du pays et chanté par des chanteurs russes. Il obtint un brillant succès; l'impératrice, pour témoigner sa satisfaction au compositeur, lui fit cadeau de 500 roubles et d'une superbe pelisse de zibeline.

En 1759, il retourna en Italie pour vivre dans la retraite à Bologne, jouissant d'une fortune honorable amassée en Russie. On ignore la date de sa mort. G. E. A.

ARAK ou Rak, liqueur produite par la fermentation du riz avec le cannamèle ou avec le suc des cocos. La dernière espèce, qui est la meilleure, vient de Batavia; l'autre de Goa. Trois sortes d'Arak sont fabriquées à Goa, le premier, le second et le troisième tirage. Le rak double est la plus ordinaire, quoiqu'elle soit moins forte que celle de Batavia.

On appelle *araka* une liqueur spiritueuse extraite par la distillation du *koumiss*, boisson fermentée préparée avec le lait de jument. *C. L. m.*

ARAKTCHEIEF (comte), général (en chef) de l'artillerie, celui à qui cette arme doit, en Russie, les plus grands perfectionnemens, l'ami et le confident de l'empereur Alexandre, et l'auteur des colonies militaires (*voy.*) dont il fut chef jusqu'en 1826.

Peu d'hommes ont fait une fortune aussi rapide, peu d'hommes ont joui à un plus haut degré de la faveur de leur souverain. Né gentilhomme, mais obscur et pauvre, vers 1765, M. Araktcheief fut

reçu au corps des cadets de Saint-Pétersbourg. Il y montra de grands talens et fit des progrès signalés dans tout ce qui concernait l'art militaire, mais sans prendre aucun goût aux lettres, et sans apprendre, comme c'est l'usage en Russie, aucune autre langue que la sienne. Devenu officier d'artillerie, il fut recommandé à l'empereur Paul pour former la compagnie particulière de cette arme qu'il entretenait à Pavlofsk. Le talent qu'il montra à faire des feux d'artifice, et plus encore la dureté et la roideur avec laquelle il était soumis lui-même et exigeait la soumission des autres aux règles de la discipline, le recommandèrent à Paul qui le nomma major aux gardes avec le rang de général, et bientôt après gouverneur militaire de la capitale. En même temps il lui donna, avec quelques milliers de paysans, la terre de Grousina (gouv. de Novgorod), qui fut embellie dans la suite par les dons d'Alexandre.

Vers la fin de son règne, Paul irrité contre M. Araktcheïef l'avait renvoyé, puis rappelé en lui conférant le titre de baron. En 1800, ce général commandait, à 10 lieues de la ville, un régiment de confiance. Paul en proie à de vives terreurs et pressentant les piéges où son principal confident, le comte de Pahlen (*voy.*), le faisait tomber, appela à lui Araktcheïef; mais l'audacieux ministre arrêta le porteur de la dépêche et se saisit de cette dernière.

Sous l'empereur Alexandre, M. Araktcheïef devint comte et général de l'artillerie. C'est en cette dernière qualité qu'il rendit les plus signalés services à sa patrie, en tirant cette arme du misérable état où il la trouva pour la mettre au niveau de ce qu'elle était dans les pays les plus avancés sous ce rapport. Sachant que son éducation négligée lui interdisait toute autre ambition, et connaissant sans doute la défaveur que le comte rencontrait dans toutes les classes, Alexandre l'attacha entièrement à sa personne, compta en toutes choses sur lui, et lui accorda jusqu'à la fin de sa vie toute sa confiance. C'est d'après ses conseils qu'au retour de la deuxième campagne de Paris, il fit le premier essai des colonies militaires, dans le genre de celles qui existent depuis plus d'un siècle dans la contrée de l'empire d'Autriche appelée la Frontière militaire. Le régiment des grenadiers *du comte Araktcheïef* fut le premier colonisé, et le comte fut nommé chef de tous ces établissemens. En 1824 l'empereur lui confia en outre la direction des cantonnistes (*voy.*) militaires, attachés jusque là à l'état-major. Mais ce nouveau système, introduit par le besoin de réduire les dépenses de l'armée sans trop l'affaiblir elle-même, déplut généralement en Russie, et l'impopularité de M. Araktcheïef augmenta en proportion des nouveaux services qu'il rendait. A la mort d'Alexandre ce système fut abandonné à peu de choses près; et, peu agréable au nouvel empereur, Araktcheïef quitta St.-Pétersbourg pour voyager à l'étranger. La direction des colonies lui fut enlevée et réunie à l'état-major-général placé sous les ordres du baron Diebitsch (*voy.*). Depuis ce moment l'ancien favori perdit tout crédit, et il vit encore dans une retraite profonde.

Un des groupes des îles Radack découvert en 1817 par M. Othon de Kotzebuë porte le nom d'*îles d'Araktcheïef*. J. H. S.

ARAL (MER D'), lac de l'Asie occidentale, entre le 42me et le 46me degré de lat. Il a 55 lieues de long, sur 12 de large, et reçoit plusieurs rivières, entre lesquelles on distingue le Sir ou Syhoun, l'Ouadjany, et l'Amou-Dérya ou Djyhoun, qui tombe dans le lac, du côté du sud, par deux embouchures. Entouré de grandes steppes ou plaines désertes, l'Aral n'a aucun écoulement visible. Les géologues pensent qu'il faisait autrefois partie de la mer Caspienne : il est pourtant séparé de cette mer par des plaines très élevées. Ses eaux sont moins salées que celles d'autres lacs de la Tatarie indépendante. On trouve dans l'Aral beaucoup de petites îles, surtout vers le sud. Une de ses branches, le Tchiganak, s'enfonce dans les terres sur un espace de 25 lieues, et se dessèche en été. Parmi les poissons de ce lac il faut nommer surtout les esturgeons. On y trouve aussi des phoques. Les Orientaux appellent l'Aral le lac de Khovarezac ou la mer d'Oghouz. Sur ses bords errent des Kirghises et des Uzbeks. D-G.

ARAMÉEN, *voy.* Sémitique et Syriaque (*langue*).

ARANDA (Pedro Pablo Abarca y Bolea, comte d'), homme d'état espagnol, né en 1718 à Saragosse, fils aîné d'une famille très ancienne. Dans sa première jeunesse, il entra au service militaire; puis il entreprit de grands voyages, et, rentré dans sa patrie, il vécut retiré dans ses terres, se livrant à l'étude des sciences, de l'histoire et de la politique, s'enrichissant de ces nobles et belles idées qui, plus tard, le guidèrent pendant son administration. En 1759, à l'avénement de Charles III, il fut arraché à sa solitude et envoyé à Madrid comme député d'Aragon. Sa physionomie frappa le roi qui le retint sur-le-champ, puis l'envoya comme chargé d'affaires en Pologne. A partir de ce moment, d'Aranda parcourut rapidement l'échelle des dignités. Dès 1763 il fut nommé capitaine général de Valence, puis comte et président du conseil de Castille. Jaloux de justifier la haute confiance du roi, il s'appliqua à ramener la prospérité sur le sol d'Espagne, à réaliser dans sa patrie les vues philosophiques du XVIIIe siècle. En effet, les lettres, les arts et les sciences recommencèrent à y trouver un asile. Une infinité d'abus disparurent sous sa main ferme et sévère; il défendit les intérêts du peuple contre les prêtres et la noblesse, restreignit l'inquisition, fit tête aux demandes exorbitantes de Rome; enfin, le 1er août 1767, enhardi par l'exemple du ministère Choiseul, en France, et du marquis de Pombal, à Lisbonne, il exila par un décret, du sol d'Espagne, l'épouvantail des rois et des peuples, l'ordre des Jésuites. Aussi, dès lors, la cour de Rome, irritée, ne cessa-t-elle plus, de manœuvrer contre lui; les prêtres circonvinrent l'esprit de Charles III, et d'Aranda fut renvoyé du ministère. Pour colorer sa disgrace, on l'envoya à Paris en qualité d'ambassadeur. Dans ce nouveau poste, il sut encore rendre un éminent service à sa patrie, en levant, à ses risques et périls, les difficultés qui s'opposaient à la conclusion de la paix de 1783. L'Espagne s'était toujours refusée de rendre définitive, par une cession, la perte de Gibraltar; l'Angleterre, de son côté, ne pouvait se dessaisir de cette importante forteresse. Nul compromis ne semblait possible, lorsque cette dernière puissance vint offrir la Floride en compensation. D'Aranda, quoique sans plein-pouvoir, appuyant sa tête entre ses deux mains, s'écria après un moment de réflexion : « Il faut savoir jouer sa vie lorsqu'il s'agit d'arrêter l'effusion du sang humain »; et cédant à l'offre du ministre anglais, il parvint à faire ratifier ensuite cet article important du traité de Paris. Après neuf ans de séjour en France, il rentra en Espagne et vécut disgracié dans ses terres. En 1792, après la chute du ministère de Florida Blanca, la reine, épouse de Charles IV, fit rappeler d'Aranda et lui confia ce poste. Mais c'était là un dernier éclair de la faveur royale : au bout de quelques mois (août 1792), il fut supplanté par le favori de la reine, Manuel de Godoy (*voy.*), prince de la Paix. Bientôt après, ne cessant de se prononcer dans le conseil contre les mesures imprudentes de son successeur, à une époque grosse d'orages, il encourut une disgrace plus forte; on l'exila en Andalousie, dans la petite ville de Jaën. Il mourut néanmoins dans ses terres en 1799. C'était une tête de fer; elle se brisa cependant contre l'influence réunie de la cour, du clergé et contre l'épaisse ignorance de son pays. L. S.

ARANJUEZ, célèbre *sitio* ou château de plaisance espagnol de la province de Tolède (royaume de la Nouvelle-Castille), dans une jolie vallée à l'embouchure du Carama dans le Tage. La ville est construite dans le goût hollandais et éloignée d'environ huit lieues de Madrid; elle n'a ordinairement que 2,600 habitans, mais ce nombre s'élève jusqu'à 8,000 pendant le séjour que la cour fait, en été, au château fondé par Philippe II. Cette résidence royale est surtout remarquable par ses jardins délicieux situés en partie sur une île du Tage; un immense parc en dépend. Le château, que décorent de beaux escaliers en marbre et de grandes glaces de Saint-Ildefonse, est de plus orné d'un grand nombre de tableaux de prix, ainsi que le sont aussi l'église et le couvent. Aux environ d'A-

ranjuez il y a une source d'une eau minérale qui sert de purgatif.

Aranjuez occupe une place dans l'histoire à cause du traité conclu 12 avril 1772, entre la France et l'Espagne, et par lequel cette dernière puissance s'engagea à soutenir la première dans la guerre qu'elle faisait à l'Angleterre, surtout en Amérique. C'est aussi à Aranjuez qu'éclata la révolte du 18 mars 1808 qui amena l'abdication de Charles IV. Les Français étant entrés en Espagne, le bruit se répandit que la cour se réfugierait de Madrid à Séville, et de là peut-être en Amérique. La garde royale fit alors cause commune avec le peuple indigné de la conduite du prince de la Paix, et ce favori n'échappa qu'avec peine à la fureur qui se manifesta de toutes parts contre lui. Le prince des Asturies le sauva en promettant de le mettre en jugement, et son père lui ayant cédé ses droits à la couronne, il fut proclamé roi d'Espagne sous le nom de Ferdinand VII. S.

ARARAT, montagne comprise dans l'Arménie ci-devant persane et située à 15 lieues S.-O. d'Érivau, par 39° 30′ de lat. N., et 42° 15′ de long. E. L'Ararat fait partie du grand plateau d'Arménie, et il en est le point le plus élevé; il se termine par deux sommets dont le plus oriental et le moins haut s'appelle *Petit Ararat*. On estime que le plus élevé a 16,000 pieds de haut. La partie inférieure de cette montagne offre une assez maigre végétation où l'on conduit de nombreux troupeaux. Au-dessus, l'aspect devient affreux; il n'y croît aucune espèce d'arbres, et sur un des flancs est un abîme d'où sort fréquemment de la fumée et où roulent parfois avec un bruit épouvantable des fragmens de rochers. On ne trouve là que des oiseaux de proie et des ours. Les parties supérieures sont couvertes de neiges. Des traditions transmises d'âge en âge font de l'Ararat le lieu où s'arrêta l'arche de Noé après le déluge; aussi ce mont est-il en grande vénération parmi les Arméniens, qui assurent que jamais homme n'a pu le gravir. C'est ce qui a été effectué, toutefois, en 1829, par le professeur Parrot de Dorpat, en Russie. Les Turcs appellent l'Ararat *Agri-dagh*, et les Arméniens *Macis*. *Voy.* ARMÉNIE. P. A. D.

ARATUS, chef de la ligue Achéenne (*voy.*) dans l'ancienne Grèce, né vers 272 avant J.-C. Il était fils de Clinias, qui périt des mains du tyran Abantidas, pour avoir voulu rétablir la régence démocratique à Sicyone, sa patrie. Toute sa famille fut expulsée de ce petit état, et Aratus, encore enfant, fut conduit par la sœur même d'Abantidas à Argos où il demeura jusqu'à sa vingtième année. Pour délivrer sa patrie de l'oppression, il se met à la tête des bannis, pénètre avec eux pendant la nuit dans les murs de Sicyone, et chasse le tyran Nicoclès. Aratus fait entrer sa ville natale dans la ligue Achéenne, et, aidé des trésors du roi d'Égypte Ptolémée Philadelphe, il apaise les dissensions entre les bannis rappelés et les habitans qui avaient acquis leurs biens. Ayant été revêtu par les Achéens de la dignité de *stratège* ou général, Aratus se signale dans plusieurs expéditions. Nommé stratège pour la deuxième fois, l'an 243 avant J.-C., il chasse de l'Acrocorinthe la garnison macédonienne, et joint Corinthe à la ligue; il force même la ville d'Argos de se joindre à la confédération; ne pouvant s'emparer du Pirée, il emploie la corruption pour gagner aussi les Athéniens. D'autres villes, et la plus grande partie de l'Arcadie, suivent cet exemple; Sparte seule résiste, et fait la guerre à la ligue, sous les ordres de Cléomène. Aratus voit une partie de la confédération subjuguée par les Spartiates. Heureusement les Macédoniens viennent au secours des Achéens. Cependant les Étoliens déclarent également la guerre à la ligue, et battent les troupes d'Aratus auprès de Caphiæ. Ce général détermine Philippe, roi de Macédoine, à marcher au secours des Achéens contre les Étoliens et les Spartiates. Après plusieurs campagnes, le roi fit enfin la paix avec les ennemis de la ligue Achéenne, tant pour lui que pour les confédérés. Aratus vécut dès lors à la cour de ce prince; mais ayant donné plusieurs avis sur le danger du régime tyrannique qu'introduisait Philippe, il tomba dans la défaveur, et la cour se débarrassa par le poison d'un conseiller aussi importun. Aratus était

un des plus grands héros de la Grèce. C'est à lui que la ligue Achéenne dut son plus grand lustre, et il soutint la liberté grecque de ses talens et de son activité infatigable. Plutarque a écrit la vie de ce chef illustre qui expia cruellement ses liaisons avec un roi étranger. D-G.

ARATUS, poète grec, né à Soli en Cilicie, était contemporain d'Anacréon; il florissait vers la 127e olympiade. Les rois Ptolémée Philadelphe et Antigonus Gonatas, fils de Démétrius Poliorcète, le comblèrent de faveurs. Ce fut sur l'invitation du roi de Macédoine qu'Aratus mit en vers les *Phénomènes*, ouvrage astronomique d'Eudoxe. Ce poème était estimé des anciens, et il a servi à nous transmettre des idées astronomiques qui, sans la traduction poétique d'Aratus, se seraient perdues. Aussi ont-elles été commentées par Ératosthène et par d'autres astronomes des temps postérieurs. Des auteurs latins, tels que Cicéron, Germanicus César et Avienus, les ont fait passer dans la langue latine. Les dernières éditions des *Phénomènes* d'Aratus sont celles de Buhle, Leipzig, 1793-1801, 2 vol. in-8°, et de Matthiæ, Francfort, 1817, in-8°. Le poète allemand Voss a publié aussi le texte du poème avec une traduction allemande et des notes; Heidelberg, 1824. D-G.

ARAUCANS, peuple libre et sauvage qui habite la partie méridionale du Chili, dans l'Amérique méridionale, depuis la mer jusqu'aux Cordillières. Pendant les deux siècles et demi que l'Espagne est restée en possession du Chili, elle a fréquemment essayé de dompter l'Araucanie; mais les habitans ont toujours su défendre leur liberté; ils ont également repoussé les tentatives des missionnaires de les faire chrétiens pour que les Espagnols les assujétissent ensuite; depuis que le Chili est une république, ils forment de même un état indépendant, et sont les ennemis des Chiliens comme ils l'étaient des Espagnols. On trouve de la ressemblance entre les Araucans et les Mongols; aussi quelques auteurs ne sont pas éloignés de les croire originaires de la Mongolie. Ils ont le caractère belliqueux; ils se servent habilement des chevaux sauvages de leur pays, et leurs cavaliers manient la longue lance d'une manière redoutable. Ainsi que chez les autres peuples de l'Amérique méridionale, le laço ou lacet à nœud coulant est, entre leurs mains, une arme qui manque rarement son effet. La guerre ou le brigandage est leur occupation favorite, ils pillent et tuent sans aucun scrupule, et ils dédaignent les travaux paisibles et casaniers. Plusieurs tribus mènent une vie nomade asez semblable à celle des Mongols. Les Araucans sont forts et vigoureux, mais laids de figure, ayant le teint cuivré, le visage aplati, le regard féroce et une longue chevelure noire. Ils se nourrissent de maïs, et surtout de viande, qu'ils coupent en lanières et qu'ils font sécher au soleil pour l'emporter dans leurs excursions. Ils boivent une liqueur fermentée faite de fruits, et appelée *cici*; quand ils peuvent se procurer de l'eau-de-vie, ils en boivent avec excès, ce qui augmente encore la brutalité de leur caractère. Ce peuple féroce aime pourtant la danse; leur *sapatera*, ou danse mimique de deux amoureux, a même été adoptée par les Chiliens. A l'exemple de leurs voisins, les Araucans se vêtissent du *poncho*, étoffe carrée percée d'un trou pour passer la tête et que fabriquent leurs femmes : elle est quelquefois ornée de dessins. C'est sur leurs compagnes que tombent tous les travaux du ménage et des champs. Les principaux Araucans ont plusieurs femmes, mais une seule est l'épouse en titre; quelquefois chaque femme a une cabane particulière, et son ménage à part. Leur théologie admet un dieu suprême et des divinités subordonnées; dans leurs traditions il est parlé d'un déluge universel. Au lieu d'écriture ils ont des *quipos* ou nœuds de souvenir, comme les anciens Péruviens. Il paraît qu'ils ont aussi des poésies. Ils n'ont pas tous le même langage, peut-être les Espagnols ont-ils compris sous le nom d'Araucans des peuples différens. La langue qui leur est propre est l'Araucan; d'autres parlent chilien. Les véritables Araucans habitent entre le Biobio et la ville de Valdivia; Arauco sur le Biobio, vis-à-vis l'île Sainte-Marie, est leur chef-lieu. Ceux qui habitent entre le 35me et le 40me degré de latitude sont désignés sous les noms de

Puelches, *Huelliches* ou *Pehuenches*; enfin les montagnards du Chili oriental, qui sont peut-être un tout autre peuple, ont le nom de *Picunches*. Ils forment en tout environ 500,000 individus disséminés sur un territoire de 4,000 m. car. géog. Les Araucans ont des chefs ou caciques plus ou moins puissans. Leurs tribus forment des fédérations, surtout en temps de guerre; ils élisent alors quelquefois un *tokil* ou commandant. On sait que les guerres des Espagnols contre ces Indiens ont été chantées par le poète Ercilla dans son poème de l'*Araucana*. Les renseignemens les plus récens sur ce peuple ont été fournis par M. Lesson, dans son *Journal d'un voyage pittoresque autour du monde*, Paris 1830, tom. I, cah. 2. D-G.

ARAXE, aujourd'hui Aras, fleuve d'Arménie, qui prend sa source près de Kolli dans le pachalik turc d'Erzeroum. Du mont Abous il se dirige vers l'est, en traçant beaucoup de sinuosités, et se jette dans la Mer-Caspienne, après un cours pendant lequel il reçoit un grand nombre de rivières. Quelques personnes ont cru à tort que l'Araxe avait sa source au mont Ararat. On suppose que ce fleuve est le *Gihon*, dont il est parlé dans le Pentateuque. Il forme en partie la limite entre la Russie et la Perse. Outre que son cours est très rapide, il est très sujet à déborder après de fortes pluies, ce qui rend extrêmement difficile la construction d'un pont. Cependant on y voit des ruines d'anciens ponts qui paraissent avoir été bâtis très solidement. Quelquefois la force de ses vagues est telle que le bruit en est entendu à la distance d'une lieue. E. C. D. A.

ARBACE, *voy.* Sardanapale et Assyrie.

ARBALESTE (Charlotte), *voyez* Mornay.

ARBALÈTE (*arcubalista*), arme de trait qu'on peut considérer comme un arc ordinaire auquel on aurait ajouté un fût de bois ou *chevalet*, destiné à diriger le projectile. Ce fût, perpendiculaire au centre de la corde, renferme vers le milieu de sa longueur, une petite roue mobile d'acier ou *noix*, ayant deux entailles dans les deux parties opposées de sa circonférence. Dans la première s'arrête la corde de l'arbalète lorsqu'elle est tendue; à la seconde aboutit l'extrémité du ressort de la détente. Si l'on en presse la clef, qui se trouve sous le chevalet, près de la poignée, le ressort se dégage, la noix tourne, la corde s'échappe, et le projectile est lancé au loin. Il y avait plusieurs espèces d'arbalètes: les petites se bandaient avec la main; les grandes, qui étaient quelquefois fixes et non portatives, avec le pied droit et même avec les deux pieds; celles dont on faisait usage à la guerre, avaient un moulinet et une poulie. On en voyait de plus grosses qui, fixées sur les remparts, servaient à les défendre et étaient manœuvrés par plusieurs hommes; elles envoyaient des projectiles d'un plus gros volume. L'arbalète servait à lancer des balles ou de gros traits appelés *matras*. On attribue l'invention de cette arme aux Phéniciens. Elle paraît avoir été introduite en France après la première croisade, sous le règne de Louis-le-Gros. Si nous en croyons Guillaume de Poitou, elle fut employée concurremment avec l'arc à la bataille d'Hastings. Mais plusieurs papes la proscrivirent comme *déloyale* et *traîtresse*, et le second concile de Latran l'anathématisa, l'appelant *artem mortiferam et Deo odibilem;* mais cependant, il permit de l'employer contre les hérétiques. Un chroniqueur de Philippe-Auguste atteste qu'il n'y avait pas un homme en France, sous ce règne, qui sût s'en servir; et quoique l'usage s'en soit rétabli ensuite, on voit dans Guillaume Du Bellay qu'en 1522 il n'y avait plus dans l'armée française qu'un seul arbalétrier. C'est d'un trait d'arbalète que périt Richard-Cœur-de-Lion. On montre à l'arsenal de Zurich une arbalète qu'on dit être celle de Guillaume Tell.

Cette arme qui était un perfectionnement de l'arc, en ce sens qu'elle déterminait d'une manière plus sûre l'émission du projectile, fut abandonnée lorsque l'invention de l'artillerie fit substituer aux armes de traits des machines de destruction bien autrement puissantes. L'emploi ne s'en est conservé que comme exercice d'agrément.

On retrouve dans les arts et métiers plusieurs instrumens appelés *arbalète*, à

raison de quelque analogie de forme ou d'emploi avec l'arme que nous venons de décrire. Les taillandiers et les serruriers ont un instrument qu'ils nomment ainsi. En marine, on donne quelquefois ce nom au *radiomètre* (*voy.* ce mot). C'est aussi une espèce d'attelage, qui consiste à mettre deux chevaux de front, puis un seul en tête.

On nomme ARBALÉTRIER l'homme armé d'une arbalète. On avait autrefois dans les armées des compagnies d'arbalétriers à pied et à cheval. Le grand-maître des arbalétriers de France était alors celui qui, depuis l'invention des armes à feu, s'est appelé le grand-maître de l'artillerie. On peut voir dans l'*Histoire de la milice française* du père Daniel, les droits et priviléges que voulaient avoir les grands-maîtres des arbalétriers de France.

En termes de charpenterie, des *arbalétriers* sont des pièces de bois servant à la charpente d'un bâtiment, et qui sont appuyées par un bout l'une contre l'autre en forme d'arc, portant de l'autre bout sur une poutre mise en bas en forme de corde, avec une quatrième mise au milieu en manière de flèche. Elles sont destinées à supporter le poids de la couverture, et servent d'appui aux *pannes* qui portent les *chevrons* (*voy.* ces mots et COMBLE). R-Y.

ARBELLES, *voy.* GAUGAMÈLE.

ARBITRAGE, juridiction extraordinaire que la loi ou les conventions des parties attribuent à de simples particuliers (*arbitres*), pour décider une contestation.

A Rome, le préteur chargé de rendre la justice (*voy.* POUVOIR JUDICIAIRE) nommait, avec l'agrément des parties, pour décider certaines causes dites *bonæ fidei*, des personnes appelées *pedanei judices* ou *arbitri*. Elles décidaient toujours sans appel. Les parties pouvaient aussi, sans recourir au préteur, convenir de soumettre leurs différens à des arbitres, dont la décision cependant n'avait de force que par la stipulation d'une peine attachée à son inobservation. Dans ce cas, celui en faveur de qui les arbitres prononçaient, avait l'action *ex stipulatu* pour contraindre son adversaire, soit à se soumettre à la sentence arbitrale, soit à acquitter la peine convenue. Justinien modifia cette règle de l'ancien droit, en ordonnant que l'arbitrage, à défaut de stipulation pénale, n'en conserverait pas moins l'autorité de la chose jugée, au cas où les parties ne réclameraient pas dans les dix jours de la sentence.

En France, les ordonnances de 1510, 1535, 1560, et surtout la célèbre ordonnance de Moulins, ainsi que celle de 1673, composaient, avant la révolution de 1789, toute la législation sur la matière de l'arbitrage. Depuis cette époque jusqu'à la promulgation des Codes de procédure civile et de commerce qui nous régissent actuellement, sont intervenues sur l'arbitrage les lois suivantes: celle du 24 août 1790; celle (organique) du 14 sept. 1791, tit. 5, art. 5; celle du 10 juin 1793 et le décret du 2 octobre de la même année; celle du 17 nivôse an II, celle (organique) du 22 août 1795, art. 210 et 211; celle du 3 vendémiaire an IV; celle du 4 brumaire, des 4 et 9 ventôse de la même année; celle enfin du 17 ventôse an VIII. Observons que plusieurs de ces lois se rapportent exclusivement à des contestations particulières nées des lois spoliatrices de la convention nationale. Enfin apparurent nos Codes de procédure civile et de commerce, le premier en mai 1806, le second au mois de septembre de l'année suivante. Ils sont aujourd'hui la règle en matière d'arbitrage.

L'arbitrage est toujours *volontaire* ou *forcé*; *volontaire* en matière civile, *forcé* en matière commerciale.

L'acte par lequel les parties conviennent de faire juger leurs contestations par des arbitres s'appelle *compromis*. Le compromis peut être fait par procès-verbal devant les arbitres choisis, ou par acte devant notaire, ou sous signature privée. Il désigne les objets en litige et les noms des arbitres, à peine de nullité. Le compromis ne valant que comme convention, doit être, quant à la capacité des parties, soumis à la loi ordinaire des contrats. Ainsi, on ne peut *compromettre* sur les droits dont on n'a pas la libre disposition. On ne peut compromettre également sur toutes causes sujettes à communication au ministère public, comme

intéressant l'ordre en général (*voy.* Ministère public). Même règle dans le droit romain. * De telles causes ne sauraient donc être décidées que par les tribunaux de la loi, et non par des arbitres dont la juridiction privée offre trop peu de garantie, malgré la surveillance que pourrait exercer l'autorité. Dans notre ancienne jurisprudence il n'en était pas de même; et cette surveillance était regardée comme très praticable et suffisante.

Toutes les législations ont dû reconnaître certaines incapacités naturelles pour exercer les fonctions d'arbitres comme toutes autres fonctions. Il est inutile de nous arrêter sur ce point.

Indépendamment des incapacités, il existe, à l'égard des arbitres, des causes de récusation que les parties peuvent faire valoir si elles le jugent convenable. Ces récusations, au dire des auteurs, sont celles que l'on peut opposer aux juges ordinaires (*voy.* Récusation); mais il faut que la cause de récusation ait commencé d'exister depuis le compromis.

Le compromis prend fin de plusieurs manières : 1° par le décès, refus, déport ou empêchement d'un des arbitres, s'il n'y a clause qu'il sera passé outre ou que le remplaçant sera au choix de l'arbitre ou des arbitres restans. Toutefois, les arbitres ne peuvent se déporter après leurs opérations commencées; 2° par l'expiration du délai stipulé, ou de celui de trois mois en cas de non-stipulation à cet égard; 3° par le partage des arbitres, si ces derniers n'ont pas le pouvoir de s'adjoindre un tiers-arbitre. Au cas où ils auraient ce pouvoir et s'ils ne peuvent s'accorder, le président du tribunal qui doit ordonner l'exécution de la sentence arbitrale y supplée; 4° enfin, par la révocation des arbitres, pourvu qu'elle ait lieu du consentement unanime des parties. Il faut noter que le décès de l'une des parties ne met pas fin au compromis, lorsque tous les héritiers sont majeurs.

Chacune des parties est tenue de produire ses défenses et ses pièces quinze jours au moins avant l'expiration du délai du compromis, et les arbitres jugent sur ce qui a été produit. Le jugement est signé par chacun des arbitres : dans le cas où il y a plus de deux arbitres, si la minorité refuse de le signer, les autres arbitres en font mention, et le jugement produit le même effet que s'il avait été signé par tous.

Dans le cas où il y a lieu à nommer un tiers-arbitre, les arbitres divisés sont tenus de rédiger leurs avis distincts et motivés, soit dans le même procès-verbal, soit dans des procès-verbaux distincts et séparés. Le tiers-arbitre sera tenu de juger dans le mois, du jour de son acceptation, à moins que ce délai n'ait été prolongé par l'acte de nomination. Il ne pourra prononcer qu'après avoir conféré avec les arbitres divisés qui seront sommés de se réunir à cet effet. Si tous les arbitres ne se réunissent pas, le tiers-arbitre prononcera seul, et, néanmoins, il sera tenu de se conformer à l'un des avis des autres arbitres. S'il est formé inscription de faux, même purement civile, ou s'il s'élève quelque incident criminel, les arbitres invitent les parties à se pourvoir devant les tribunaux, et les délais de l'arbitrage continuent à courir du jour du jugement de l'incident. Tous les actes d'instruction et les procès-verbaux sont faits par tous les arbitres, si le compromis ne les autorise à commettre l'un d'eux. Du reste, les arbitres doivent, dans la procédure, suivre les délais et les formes établies par les tribunaux, si les parties n'en sont autrement convenues. Les arbitres doivent également, dans leurs sentences, se conformer aux lois, comme un tribunal ordinaire. Cependant, les parties, qui ont la faculté de donner aux arbitres le droit de s'affranchir et des délais et des formes de la procédure, peuvent aussi les affranchir des dispositions de la loi relatives au fond, pour ne suivre, à cet égard, que celles de l'équité naturelle. Les arbitres prennent alors le nom d'*amiables-compositeurs*, et prononcent, suivant l'expression des commentateurs, *non prout lex, sed prout humanitas aut misericordia impellet regere.* Dans l'ancienne jurisprudence, il était de règle que les arbitres nommés par les parties l'étaient toujours comme amiables-compositeurs, et pouvaient, en conséquence, se dispenser de

(*) Cependant les communes, bien qu'en état de tutelle, peuvent compromettre avec autorisation.

juger conformément à la loi. Ceux-là seuls étaient obligés de s'y asservir qui avaient été nommés d'office par les tribunaux.

Les arbitres n'étant que des juges privés non institués par le pouvoir souverain, et l'exécution d'un jugement ne pouvant être exigée qu'autant qu'il est revêtu de la sanction de l'autorité publique, il s'ensuit que le jugement des arbitres ne devient exécutoire qu'autant qu'il a été rendu tel par l'autorité publique. A cet effet, la minute du jugement doit être déposée dans les trois jours, par l'un des arbitres, au greffe du tribunal de première instance, dans le ressort duquel le jugement a été rendu, ou de la Cour royale s'il s'agit d'un compromis sur appel : le président, dans l'un ou l'autre cas, peut seul prononcer l'ordonnance d'*exequatur*. Il ne peut la refuser qu'autant que la décision arbitrale blesserait l'ordre public ou statuerait sur des droits appartenant à des personnes qui n'en peuvent disposer. C'est au tribunal dont le président a rendu l'ordonnance d'*exequatur* qu'appartient la connaissance de l'exécution du jugement. Observons que les règles sur l'exécution provisoire des jugemens des tribunaux sont applicables aux sentences arbitrales. *Voy.* Appel.

Les jugemens arbitraux peuvent être attaqués par voie d'appel; toutefois, les parties sont autorisées à y renoncer lors ou depuis le compromis. L'appel des jugemens arbitraux est porté devant les tribunaux de première instance, pour les matières qui, s'il n'y eût point eu d'arbitrage, eussent été, soit en premier, soit en *dernier ressort*, de la compétence des juges de paix; et devant les Cours royales, pour les matières qui eussent été, soit en premier, soit en *dernier ressort*, de la compétence des tribunaux de première instance. Mais lorsque l'arbitrage a lieu sur l'appel ou sur requête civile, le jugement est définitif et sans appel. Dans le cas où l'appel est rejeté, l'appelant est condamné à la même amende que s'il s'agissait d'un jugement des tribunaux ordinaires.

Les jugemens arbitraux peuvent encore être attaqués par *requête civile* (*voy.* ce mot), dans les délais, les formes et les cas désignés pour les jugemens des tribunaux ordinaires. Il faut excepter: 1° l'inobservation des formes lorsqu'il a été convenu qu'on ne s'y astreindrait pas (*voy.* ci-dessus), et 2° le moyen résultant de ce qu'il a été prononcé sur chose non demandée. La raison en est, pour ce dernier cas, qu'on peut se pourvoir *en nullité* du compromis. L'action en nullité est, en effet, une voie extraordinaire pour s'opposer à l'arbitrage et le rendre comme non avenu, sans qu'il soit besoin de l'attaquer par voie d'appel ou requête civile. L'action en nullité a lieu dans les cas suivans: 1° si le jugement a été rendu sans compromis ou hors des termes du compromis; 2° s'il l'a été sur compromis nul ou expiré; 3° s'il n'a été rendu que par quelques arbitres non autorisés à juger en l'absence des autres; 4° s'il l'a été par un tiers sans en avoir conféré avec les arbitres partagés; 5° enfin, s'il a été prononcé sur chose non demandée. Dans tous ces cas, dit l'art. 1028 du Code de pr. civ., les parties se pourvoiront par opposition à l'ordonnance d'exécution, devant le tribunal qui l'aura rendue, et demanderont la nullité de *l'acte qualifié jugement arbitral*. Les parties ayant ainsi la ressource de l'action en nullité, il n'y a jamais lieu à permettre directement le recours en cassation contre les décisions arbitrales elles-mêmes. Un jugement arbitral n'est, dans aucun cas, sujet à *opposition*, par la raison qu'un jugement de cette nature ne peut jamais avoir le caractère d'un jugement de défaut, l'instruction ayant toujours lieu par écrit et les arbitres étant tenus de juger seulement sur les pièces et sur les mémoires produits.

Nous arrivons à l'*arbitrage forcé*. Les contestations entre associés (leurs veuves, héritiers ou ayant-cause) pour fait de commerce, supposent des liquidations, des vérifications de livres, et, dans tous les cas, entraînent une foule de détails très compliqués, au milieu desquels il serait impossible aux tribunaux de commerce de découvrir la vérité et de régler avec justice l'intérêt des parties. Aussi, le législateur a-t-il voulu que la juridiction arbitrale pût seule connaître des contestations entre associés. « L'incompétence des tribunaux de commerce, en ce cas, dit Favard de l'Anglade, est absolue et

tient à l'ordre même des juridictions qui est de droit public. »

Du reste, les règles de l'arbitrage forcé relatives à l'appel, comme au déport et à la récusation des arbitres, etc., sont les mêmes que celles de l'arbitrage volontaire; sauf, toutefois, les modifications suivantes : l'arbitrage étant *forcé*, les arbitres ne sauraient être révoqués par les parties. Entre elles il n'existe pas à proprement parler de compromis, mais une simple nomination d'arbitres qui peut avoir lieu par acte quelconque, et même par consentement donné en justice. Si les parties ne peuvent s'entendre, le tribunal nomme d'office les arbitres qui, durant le cours de leur mission, ne sont assujétis à aucune forme de la procédure ordinaire. Les parties remettent dans leurs mains toutes les pièces et mémoires sans aucune formalité; cependant, l'associé en retard de remettre les pièces et mémoires est sommé de le faire dans les dix jours. Les arbitres, selon l'exigence des cas, prorogent ce délai. L'arbitrage forcé ne finit ni par l'empêchement de l'un des arbitres, ni par l'expiration des délais, ni par le partage des arbitres; car, comme il n'y a point eu de compromis entre les parties, il y a lieu seulement à proroger le délai, à nommer un nouvel arbitre ou tiers-arbitre. Ce dernier est nommé par les arbitres, à leur défaut par le tribunal, si dans l'acte de nomination il n'y a été pourvu. Quant au délai en cas d'expiration, il est toujours prorogé par le tribunal.

Le président du tribunal de commerce qui est chargé d'attribuer force exécutoire à la sentence arbitrale ne peut la refuser. En effet, les arbitres sur contestations entre associés forment un tribunal légal sur lequel le tribunal de commerce n'a point de surveillance à exercer. L'action en nullité n'est pas ouverte contre le jugement des arbitres forcés, et par conséquent, le recours en cassation doit être permis.

La loi française s'occupe encore de l'arbitrage dans un troisième sens. Un tribunal a besoin pour s'éclairer de l'examen de comptes, pièces ou registres : il nomme à cet effet un ou trois arbitres qui entendent les parties, cherchent à les concilier, et s'ils ne peuvent y réussir, donnent leur avis au tribunal qui décide. Il est inutile de dire que l'avis de l'arbitre, qu'on nomme en ce cas *arbitre rapporteur*, ne lie pas le tribunal. L'arbitre rapporteur peut être nommé soit en matière civile, soit en matière commerciale. Autrefois si les juges ordinaires ne se sentaient pas en état de décider une contestation, ils nommaient d'office des arbitres qui devaient non pas donner leur avis seulement, mais juger à leur place.

L'arbitrage n'est pas usité seulement en matière de droit privé, mais aussi en matière de droit public. Il ne saurait subsister malheureusement pour les nations, comme pour les individus membres du même corps social, une juridiction établie et certaine. De là vient que les nations vident toujours leurs différens par la force, ou bien les soumettent trop rarement à la décision d'arbitres, c'est-à-dire d'un tribunal accidentellement institué pour le cas dont il s'agit. Sur tout ceci on prête à Henri IV des idées qu'il n'eut jamais, si nous en croyons les meilleurs historiens. On connaît le système de paix perpétuelle imaginé par l'abbé de Saint-Pierre et commenté par J.-J. Rousseau. Les papes dans le moyen-âge cherchèrent à devenir cette autorité, suprême arbitre des gouvernemens. O. V.

ARBITRAIRE, adjectif qui dans le langage du publiciste est employé comme substantif.

L'arbitraire est la volonté individuelle substituée à la loi, laquelle est ou doit être l'expression de la volonté générale. On *fait de l'arbitraire* en devenant infidèle à la loi, en faussant l'esprit de la loi, en l'interprétant suivant ses caprices ou ses passions. Des employés subalternes, officiers de police et autres, agissent *arbitrairement* en allant au-delà de ce que les réglemens prescrivent, en vexant les citoyens sans nécessité et lorsque la conservation de l'ordre ne l'exige pas impérieusement. L'arbitraire des fonctionnaires pèse sur les populations surtout dans les empires vastes, peu avancés en culture, partagés en satrapies d'une étendue démesurée. L'arbitraire ministériel est le délit qui consiste, de la part des dépositaires du pouvoir exécutif, à faire

intervenir leurs propres décisions là où la loi seule peut prononcer, et à se soustraire au contrôle des pouvoirs intermédiaires établis. Chez les souverains, l'arbitraire ressemble beaucoup au despotisme (*voy.*), à cela près qu'il constitue de leur part une infraction momentanée à la loi, une velléité peut-être passagère de substituer leur volonté à la volonté publique dont les lois sont les organes, tandis que le despotisme est une continuité d'efforts de ce genre, et même une forme de gouvernement déjà existante ou qu'on veut établir. D'ailleurs un prince doux et humain peut agir arbitrairement dans l'occasion; mais la douceur se concilie mal avec le despostime. A plus forte raison cette remarque s'applique-t-elle à la tyrannie (*voy.*) qui, dans le sens que les modernes attachent à ce mot, est, dans les détenteurs du pouvoir, la persévérance d'agir avec rigueur et dureté, un système d'oppression qu'on applique en gouvernant. On a eu tort de confondre ces mots qui ne sont pas même synonymes; car la loi même peut être tyrannique, tandis qu'il serait possible qu'on la transgressât, qu'on tombât dans l'arbitraire, par bienveillance pour les hommes et par bonté de caractère. L'*arbitraire légal* existe là où les lois prêtent trop à l'interprétation, où leurs commandemens sont vagues et sans précision; on nomme aussi de ce nom des dispositions légales qui, dans certains cas, permettent de *mettre la loi hors la loi*, pour nous servir d'une expression devenue fameuse. Ainsi la loi de l'état de siége qui suspend le droit commun pour y substituer une législation exceptionnelle mérite d'être qualifiée ainsi, quelle qu'en puisse être l'utilité dans certaines circonstances. La juridiction prévôtale des premières années de la Restauration n'était autre chose qu'une juridiction arbitraire. Déplorable abus d'un pouvoir qu'il importe tant d'environner de tous les respects des hommes, cette juridiction, qu'une nécessité indispensable et généralement reconnue peut seule excuser, enlève le citoyen à ses juges naturels pour le livrer à des commissaires nommés *ad hoc* et qui souvent se rappellent trop bien que leur devoir est de condamner.

L'arbitraire règne dans tous les pays où l'on manque d'une législation fixe, claire, rationnelle, complète : nulle part il n'est plus blâmable que dans l'administration de la justice où le plus pressant besoin est l'impartialité, l'inflexibilité du juge comme celle de la loi. Dans la politique, l'arbitraire se produit dans les états bien constitués, par exception; dans les autres, il est la règle; et, réduit en système, il prend les noms d'autocratie, de despotisme, de tyrannie, suivant ses diverses manifestations. A Rome il fit sentir le besoin d'une collection de lois qui fut rédigée sous le nom de Lois des XII tables; en France les codes, qui constituent une règle immuable de droit et de justice, l'ont banni des tribunaux; il est favorisé dans la plupart des autres pays par une législation confuse, contradictoire et dont on ne connaît pas toujours tous les élémens. La dictature et le *videant consules* constituaient en politique un arbitraire légal; cet arbitraire a été avoué avec hardiesse dans ce mot de Louis XIV : *L'état c'est moi*, et jamais il n'a été poussé plus loin que pendant le règne de la Convention nationale. Le *pouvoir arbitraire* est autre chose que l'*arbitraire :* ce pouvoir est une nuance du despotisme ou le despotisme lui-même. Le fameux article 14 de l'ancienne charte française substituait au pouvoir constitutionnel des rois un pouvoir arbitraire dont l'exercice, dans un pays où la loi ne reconnaît personne au-dessus d'elle, est devenu fatal à celui qui le premier a osé l'essayer.

En droit, et surtout en droit administratif, on fait encore une distinction très importante entre ces deux mots *pouvoir arbitraire* et *pouvoir discrétionnaire*. Elle sera expliquée à l'article DISCRÉTIONNAIRE. J. H. S.

ARBITRE (LIBRE). C'est le pouvoir qu'a l'être raisonnable d'agir ou de ne pas agir, après délibération. Cette liberté est le premier fondement de la morale et le premier principe de la moralité des actes humains. Les stoïciens en avaient nié l'existence dans l'homme, lorsqu'ils enseignaient que nous étions soumis au destin qui maîtrisait toutes nos actions et nous les rendait nécessaires. D'autres

philosophes se sont aussi attachés à combattre le dogme de la liberté humaine, et ont enseigné qu'il y avait dans l'homme un penchant au mal qu'il ne pouvait surmonter, cherchant ainsi à justifier leur conduite molle et déréglée, pour ne pas rougir de leurs égaremens et de leurs faiblesses. Les Manichéens étaient tombés dans la même erreur, en admettant deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, qui nous portaient au bien ou au mal, et auxquels nous obéissions invinciblement, suivant que l'un ou l'autre agissait sur nous. Jansénius a pareillement combattu la doctrine du libre-arbitre dans son fameux système de la grace. Suivant lui, l'homme a perdu le libre arbitre par le péché originel, et au libre arbitre ont succédé la concupiscence ou la délectation terrestre qui porte au mal, et la délectation céleste qui porte au bien. De ces deux délectations, dit-il, la plus grande l'emporte sur la plus faible, et la volonté est nécessairement entraînée par la plus forte. Luther avait dit auparavant que l'homme est porté au bien par la grace, au mal par la concupiscence, et qu'il fait invinciblement le bien ou le mal suivant que la grace l'emporte sur la concupiscence, ou la concupiscence sur la grace. Mais le dogme de la liberté humaine a prévalu dans la société comme le principe et le fondement de sa législation et de sa morale. *Voy.* LIBERTÉ, FATUM, NÉCESSITÉ. N-R.

ARBOUSE, *voy.* MELON.

ARBOUZIER, *voy.* FRAISIER.

ARBRE, du mot hébreu *abab*, d'où vient *arbor*, *arbustum*.

Parmi les végétaux ligneux, les arbres occupent le premier rang par leur grandeur et par la durée de leur existence. On a pu les étudier sous le rapport de l'*organisation*, du *mode de nutrition*, du *développement*, *etc.*, plus facilement que les autres plantes; aussi l'a-t-on fait avec une attention trop souvent exclusive.

Dans l'organisation des arbres comme dans celle de tous les autres végétaux, on ne retrouve en dernière analyse qu'un seul organe homogène, du moins en apparence, simple à nos yeux, puisque nous ne pouvons le diviser; sorte de *membrane* extrêmement mince, transparente, dont l'organisation échappe aux recherches les plus minutieuses, aidées des instrumens les plus grossissans. En prenant dans l'acte de la végétation des formes très variées, cette membrane dessine et compose les organes *élémentaires* qui constituent, par leur réunion, les *organes plus ou moins composés* des arbres et des plantes.

Les *organes élémentaires* reçus sont de deux sortes : tantôt ils se présentent sous la forme de très petites *utricules* ou *cellules*, renflées vers le milieu, plus ou moins allongées, plus ou moins régulières, selon qu'en se développant elles se trouvent plus ou moins fortement ou plus ou moins régulièrement comprimées; tantôt sous la forme de *tubes* ou de *vaisseaux* divers, dont les modifications et les usages, quoique depuis long-temps étudiés, ne sont encore qu'imparfaitement connus.

Le *tissu cellulaire* se compose de la réunion des cellules, et le *tissu vasculaire* ou *tubulaire* de l'ensemble des vaisseaux ou des tubes capillaires dont on vient de parler.

Chaque utricule est d'abord isolée et pleine de sucs dans le végétal herbacé. Elle renferme de petits corpuscules ovoïdes, susceptibles de dilatation, auxquels on a donné le nom de *globulines*, et dans l'intérieur desquels se forment progressivement d'autres corpuscules de même nature, encore plus petits, qui se développent à leur tour, et finissent par rompre l'enveloppe qui les contenait. Les cellules, de plus en plus comprimées dans quelques parties du végétal, s'allongent, se soudent, se durcissent, s'oblitèrent même, et donnent naissance dans les tiges adultes à la *fibre ligneuse*, facile à distinguer des autres parties de l'arbre qui conservent une texture plus lâche, et auxquelles on a donné le nom de *parenchyme* et de *moelle*.

La *fibre ligneuse* et la substance *parenchymateuse* ou *médullaire* se retrouvent réunies ou isolément dans tous les *organes composés* des arbres, mais elles ne sont point disposées toujours de la même manière. De là, autant au moins que de l'organisation particulière des graines, les différences qui caractérisent,

aux yeux du botaniste, les deux grandes divisions des *monocotylédons* et des *dicotylédons*.

Les arbres monocotylédons ont ordinairement un tronc ou plutôt un *stipe* simple et cylindrique, terminé par un bouquet de feuilles et une gemme unique. La moelle remplit tout l'intérieur de cette tige, et les fibres ligneuses, disposées par faisceaux longitudinaux, le traversent çà et là sans ordre bien apparent.

Les *dicotylédons* diffèrent des monocotylédons : par l'aspect extérieur de leur *tronc* qui se ramifie toujours à une certaine hauteur en *branches* pourvues de *rameaux*, de *bourgeons* et de *gemmes*, tantôt écailleux, tantôt sans écailles ; par la disposition régulière, à l'intérieur, de la *moelle*, de *l'étui médullaire*, du *bois*, de l'*aubier*, des *couches corticales*, de l'*enveloppe herbacée*, enfin de l'*épiderme*.

Les organes les plus composés des arbres, ceux qui frappent journellement nos regards et qui comprennent tous les autres, se divisent en *organes de la nutrition* ou *de la végétation*, et en *organes de la reproduction* ou de la *fructification*. Les premiers sont les *racines* qui s'enfoncent en divers sens dans le sol pour y absorber les liquides nécessaires à la nutrition ; *la tige* qui s'élève dans l'atmosphère pour transmettre ces liquides aux différentes parties de l'arbre ; les *gemmes*, rudimens des *rameaux* et des *branches ;* les *feuilles*, qu'on peut considérer comme des racines aériennes, et qui servent à la fois à l'inspiration et à l'exhalation des gaz ; enfin les *stipules* et quelques autres organes moins importans, tels que les *vrilles*, les *épines*, *les aiguillons* et les *poils*. Les organes de la reproduction sont la *fleur* et le *fruit*. La fleur, que caractérisent mieux que tout le reste les *organes sexuels*, c'est-à-dire les *étamines* et le *pistil*, tantôt isolés, tantôt réunis dans la même *enveloppe florale* ou sur le même individu ; le *fruit*, développement de l'*ovaire* fécondé, et qui comprend le *péricarpe* et la *graine*.

Quelque variées que soient en apparance les substances qu'on découvre par l'analyse chimique dans les végétaux, elles se réduisent cependant, en définitive, à un petit nombre d'élémens : trois gaz, l'*oxigène*, l'*hydrogène* et l'*azote*, un corps simple, le *carbone*, prédominent dans l'organisation des arbres. On y retrouve de plus, mais en proportions beaucoup moindres et à l'état de combinaisons diverses, plusieurs matières minérales, telles que le *soufre*, le *phosphore*, le *fer*, le *manganèse*, la *potasse*, la *soude*, la *chaux*, la *magnésie*, la *silice*, l'*alumine* et la *glucine*.

La décomposition des *substances organiques*, à l'aide de l'*eau*, de l'*air* et de la *chaleur*, fournit la presque totalité de la nourriture des plus grands végétaux. Ces substances à l'état liquide, parfois seulement de suspension dans l'eau, sont absorbées par les *spongioles* des racines et portées, sous le nom de *sève*, par les vaisseaux lymphatiques dans toutes les parties de l'arbre et jusque dans les *feuilles*, où elles sont élaborées et combinées avec les *fluides* inspirés par ces mêmes feuilles. Elles rejettent une partie des principes aqueux et aériformes inutiles à la nutrition ; et, suivant une marche rétrograde, elles deviennent les véritables organes respiratoires de l'arbre. La végétation d'accroissement des monocotylédons se fait au centre de la tige : chaque année un nouveau bourgeon s'élève à travers la masse cellulaire qui en occupe l'intérieur, et repousse vers la circonférence les faisceaux fibreux formés les années précédentes de la même manière. Aussi, dès qu'un arbre de cette division a pris extérieurement une consistance telle qu'il puisse résister à la pression excentrique exercée par les nouvelles productions ligneuses, il cesse d'augmenter en diamètre. Dans les dicotylédons il en est autrement. A la face externe du corps ligneux et interne de l'écorce se forment annuellement deux nouvelles couches, l'une d'*aubier*, l'autre d'*écorce;* de sorte que l'arbre continue, jusqu'à sa mort, à se développer en diamètre, comme il le fait aussi en hauteur par la croissance du bourgeon terminal.

Beaucoup d'arbres réunissent dans les mêmes fleurs les *étamines* qui répandent la poussière séminale et le *pistil* qui la reçoit ; on les a nommées *hermaphrodites*. D'autres sont *monoïques*. Ils portent,

séparées sur le même individu, des *fleurs mâles* et des *fleurs femelles*. Enfin, plusieurs sont *dioïques*, c'est-à-dire que leurs fleurs mâles sont réunies, sans mélange, sur certains individus, et les fleurs femelles sur certains autres; de sorte que la fécondation ne peut s'opérer qu'à des distances parfois fort grandes, au moyen des vents, des oiseaux et des insectes qui transportent diversement le pollen; dans certains cas, il faut recourir à des moyens artificiels.

Quoique les maladies des grands végétaux ligneux aient dû nécessairement fixer particulièrement l'attention des cultivateurs et des phytologistes, cependant on ne les connaît encore que bien imparfaitement. *Voy.* PATHOLOGIE VÉGÉTALE, et les mots PARASITES *(plantes)*, INSECTES NUISIBLES, GOMME, CHANCRE, DÉFOLIATION, etc.

Les arbres dicotylédons sont beaucoup plus communs dans nos climats que les monocotylédons. Cependant, réduits à ceux que nous devons regarder comme indigènes, à peine pourrions-nous en compter plus d'une quarantaine de genres et de quatre-vingts espèces.

Les arbres dicotylédons se divisent naturellement en *arbres à feuilles caduques* et *arbres à feuilles persistantes*. Les uns se dépouillent annuellement de leurs feuilles à l'époque des froids. Quoique leur végétation ne soit presque jamais complètement interrompue, elle cesse en apparence pendant une partie de l'hiver, pour ne reprendre qu'aux approches du printemps. Plusieurs faits curieux démontrent qu'ils peuvent rester, dans certaines circonstances, en cet état d'inaction, beaucoup plus long-temps qu'on ne le croit généralement. Les autres conservent leurs feuilles plusieurs années. Ce sont les *arbres verts* (*voy.* ce mot).

Pour presque tous les végétaux, les semis offrent le mode de multiplication le plus naturel. C'est celui qu'on emploie assez généralement pour la plupart des arbres; mais il en est quelques-uns qu'on propage différemment. Plusieurs ne donnent point de graines dans nos climats; d'autres donnent des graines qui ne reproduisent pas la variété qui les a portées; d'autres enfin peuvent se perpétuer de semis, mais il est plus facile ou plus prompt de les multiplier par d'autres moyens.

Pour tous ceux-là on a recours aux *marcottes* naturelles ou artificielles, aux *boutures* et aux *greffes* (*voy.* ces trois mots).

La plupart des *arbres indigènes* à nos climats exigent généralement peu de soins : abandonnés à eux-mêmes ils peuvent prospérer et se multiplier. Cependant on trouve de grands avantages à cultiver même les plus robustes d'entre eux (*voy.* AMÉNAGEMENT), et il en est qui ne peuvent absolument se passer de la culture assidue, sous l'influence de laquelle ils se sont plus ou moins écartés de leur type primitif. Telles sont toutes les variétés de nos *arbres fruitiers*(*voy.* ce mot).

Les *arbres exotiques*, selon leur degré de naturalisation, exigent des soins fort différens. Il en est qui ne se distinguent plus de nos arbres indigènes; d'autres, pour résister, en pleine terre, aux froids de nos hivers, ont besoin d'être protégés pendant leur jeunesse et même quelquefois pendant toute la durée de leur existence, par de légers abris; d'autres enfin ne réussissent que dans les serres, d'où la plupart d'entre eux ne sortiront probablement jamais.

Les grands végétaux ligneux sont pour nous d'une importance extrême, par suite de l'influence qu'ils exercent dans la nature ou par leurs produits. Collectivement ils concourent puissamment à conserver la pureté de l'atmosphère, en absorbant et en inspirant, en présence de la lumière solaire, le gaz acide carbonique produit par la décomposition continuelle des substances organiques, et en exhalant du gaz oxigène. Ils retiennent les nuages sur les montagnes, les forcent de se résoudre en pluies et augmentent par ce moyen l'abondance des sources, première condition de la fécondité du sol, dans tous les climats méridionaux. Ils empêchent les rayons d'un soleil brûlant de pénétrer la terre et d'y pomper l'eau si nécessaire à la végétation. Ils arrêtent les vents desséchans de l'est et du sud, les rafraîchissent et leur abandonnent une humidité favorable. Ils modèrent l'impétuosité de ceux du nord, les échauffent

et contribuent ainsi d'une manière incontestable à empêcher les variations trop brusques de l'atmosphère. Ils produisent, pendant l'époque des chaleurs, un ombrage aussi salutaire pour l'homme que pour les animaux. Ils forment, naturellement ou artificiellement, dans la grande comme dans la petite culture, des abris (*v.* ce mot) souvent indispensables, presque toujours utiles; enfin ils empêchent les pluies d'averse d'entraîner la terre végétale des localités en pente. Combien de montagnes couvertes jadis de riches forêts n'offrent plus aujourd'hui aux regards attristés du voyageur que des rochers nus, sillonnés çà et là par de profonds torrens dont les eaux portent avec elles dans la plaine la destruction. Les arbres améliorent à la longue les terrains les plus stériles en augmentant, par la chute continuelle et la décomposition de leurs feuilles et de leurs branchages, l'épaisseur et la qualité de la couche végétale. Enfin ils sont un des plus beaux ornemens de la nature.

Considérés individuellement les arbres sont encore pour nous d'une immense utilité. Selon leurs divers usages, on les a groupés en *arbres forestiers* et d'agrément, et en *arbres fruitiers*. Est-il besoin de rappeler l'importance des bois de chauffage et de construction? Les arts de première nécessité ne peuvent pas plus se passer de ces derniers que les arts agréables. Le jacquier (*artocarpus incisa*) fournit une substance propre à remplacer le pain, et qui fait la base de la nourriture des habitans d'une partie des Moluques. Le cocotier (*cocos nucifera*) produit un aliment aussi sain qu'agréable. Le châtaignier, le chêne à glands doux (*quercus ballota*), contiennent une très bonne farine. Le sagou provient de la moelle d'un palmier (*sagus farinifera*). Je ne parlerai point des *fruits* délicieux qui font à la fois l'ornement et la richesse de nos tables, de ceux dont on extrait des liqueurs alcooliques, de ceux qui procurent les diverses huiles. Plusieurs écorces servent à la *tannerie ;* d'autres sont employées à la *teinture.* Il en est dont les fibres déliées sont propres à la *tissure;* d'autres qui renferment en elles des *propriétés médicinales* aussi utiles qu'inexpliquées. Qui ne sait que des sucs précieux exsudent des sapins, de la térébenthe et de divers arbres résineux; que les *vernis* sortent des troncs des sumacs; que la *manne* s'épaissit sur les feuilles du frêne qui porte son nom; que la graine du yole (*myrica cerifera*) est enveloppée de *cire*, etc. *Voy.* les articles Forêts, Bois, Fruitiers (*arbres*), etc. O. L. T.

ARBRE A PAIN, *voy.* Jacquier.

ARBRE A SUIF, *voy.* Gluttier.

ARBRE DE LA LIBERTÉ. On a cherché à faire remonter l'origine de cette coutume républicaine jusqu'aux temps les plus reculés de l'histoire grecque et romaine. Le nom de Liber donné à Bacchus a fait croire que la vigne fut regardée autrefois comme un emblème de la liberté. Le chêne, qui jouissait d'un grand respect chez les Romains et dont le feuillage servait à tresser les couronnes civiques, a donné lieu à des conjectures semblables. Mais ce qu'il y a de plus probable, c'est que les arbres de la liberté sont une invention moderne qui prit sa source dans un usage originaire d'Italie, et dont le but était d'abord un hommage rendu à la nature. Il consistait à célébrer le retour du printemps par une cérémonie que l'on appelait *planter le mai*, parce qu'elle avait lieu ordinairement le 1er mai de chaque année. De l'Europe, où elle s'était rapidement répandue, cette coutume passa en Amérique, et ce fut pendant la guerre de l'indépendance que, pour la première fois, selon toutes les apparences, les *mays* ou *may-poles* devinrent un signe de ralliement et un emblème de la liberté.

A l'exemple des États-Unis, la France planta le premier arbre de la liberté en mai 1790 : c'était un chêne qu'un prêtre du département de la Vienne fit transporter de la forêt voisine sur la place de son village. Cet essai ne fut pas infructueux, et en trois années plus de 60,000 chênes furent consacrés au culte de la liberté; chaque commune avait le sien, quelques-unes en eurent même plusieurs, et on en poussa l'abus jusqu'à les planter dans toutes les rues et devant presque toutes les maisons. L'impulsion donnée et reçue par le peuple ne tarda pas à éveiller l'attention de la Convention na-

tionale, et un décret du 3 pluviôse an II fixa des règles pour la plantation et l'entretien de ces arbres; mais il en fut de cette institution comme de toutes celles que l'exagération républicaine avait fait naître : elle disparut du sol français avec le bonnet phrygien et le calendrier de la république, et l'empire lui porta les derniers coups. Quelques arbres pourtant survécurent aux réactions des partis, et subsistent encore, comme pour attester la réalité du culte qui leur était rendu. En août 1830, lorsque le cri de liberté fut répété à la fois par toute la population de la France, quelques enthousiastes crurent devoir marquer cette ère nouvelle par la plantation d'arbres nouveaux; mais cette tentative, qui, entre autres inconvéniens, avait celui de réveiller des idées de terreur et de sang, n'aboutit qu'à occasionner des collisions entre les partis. Aujourd'hui l'on semble avoir renoncé tout-à-fait à une coutume en échange de laquelle il n'y a pas une seule commune qui ne se montre disposée à recevoir de bonnes et solides institutions. D. A. D.

ARBRE DE VIE, *voy.* THUYA.

ARBRES VERTS. On désigne par ce nom les grands végétaux ligneux qui conservent leurs feuilles toute l'année. Tandis que la plupart des arbres de nos climats, exposés aux froids de l'hiver, se dépouillent à cette époque d'un feuillage que la cessation presque complète de leur végétation rend au moins inutile, ceux des régions équatoriales, dont la croissance est à peine retardée quelques instans par les excessives chaleurs, conservent la leur sans interruption. Cependant on retrouve entre les tropiques des végétaux à feuilles caduques, et, jusque dans les contrées les plus septentrionales de l'Europe, des arbres et des arbrisseaux toujours verts. Le nombre de ceux que nous cultivons en pleine terre s'accroît même, peu à peu, de diverses espèces qu'on avait cru d'abord devoir conserver dans les serres.

A un très petit nombre d'exceptions près, les *arbres résineux* ou *conifères* font partie des arbres verts. Leur organisation singulière, si de nouvelles recherches ne modifient pas les idées qu'on s'en fait de nos jours, est de nature à embarrasser les physiologistes. En effet, d'après la conformation de leur embryon et le mode de leur développement, on a dû les classer parmi les *dicotylédons;* et pourtant on ne retrouve dans aucun de leurs tissus la moindre apparence des *vaisseaux* divers qui semblent indispensables à l'existence des arbres de cette division, et qui manquent à peine aux plus imparfaites des plantes *acotylédones;* de sorte que, tandis que sous certains rapports ils se rapprochent ostensiblement des uns, par suite de cette étrange lacune on serait tenté de les reporter à côté des autres aux plus bas degrés de l'échelle végétale (*voy.* CONIFÈRES).

Les arbres non résineux à feuilles persistantes les plus répandus dans nos climats sont l'*alaterne*, le *buis*, le *liège* et l'*yeuse*, le *houx*, et, parmi les espèces étrangères, l'*azararo*, le *laurier-cerise*, quelques *magnoliers*, divers *yunes*, etc.

Les arbres verts sont autant recherchés sous le rapport de l'utilité que sous celui de l'agrément. Plusieurs d'entre eux peuvent donner de bons produits sur des terrains impropres à toute autre amélioration. Tous contribuent puissamment à l'embellissement du *jardin d'hiver* (*voy.* ce mot).

Leur culture présente quelques particularités. La plupart des conifères, qu'on a appelés pour cela *unitiges*, ne peuvent plus que rarement s'élever lorsque la tige principale a été tronquée; comme tous les autres végétaux à feuilles persistantes et à racines minces dont les chevelus se dessèchent rapidement, ils reprennent assez difficilement à la transplantation. O. L. T.

ARBRISSEAUX, SOUS-ARBRISSEAUX et ARBUSTES. Les cultivateurs, dans leur classification des végétaux ligneux en arbres, arbrisseaux, sous-arbrisseaux et arbustes, ne considèrent généralement que la taille de ces végétaux. Selon eux, tous ceux qui ne s'élèvent pas au-delà de 15 à 20 pieds sont des *arbrisseaux;* les *arbustes*, qu'ils confondent souvent avec les *sous-arbrisseaux*, n'atteignent que 2 ou 3 pieds.

Les botanistes, avec plus de précision, appellent *sous-arbrisseaux* (*suf-*

frutices) les plantes à tiges *sous-ligneuses* dont la base persiste hors de terre plusieurs années, mais dont les extrémités des rameaux périssent et se renouvellent annuellement; tels sont la rue odorante, le thym, etc., etc.; ils sont dépourvus de gemmes ou bourgeons écailleux. Ils nomment *arbustes* (*frutices*) les végétaux *ligneux* qui se ramifient dès leur base et qui sont dépourvus de gemmes, comme les sous-arbrisseaux, jusqu'au retour de la végétation. Telle est la bruyère. Ils donnent enfin le nom d'*arbrisseaux* (*arbusculæ*) aux végétaux ligneux qui se ramifient ordinairement dès leur base, mais qui portent à l'aisselle des feuilles, comme les arbres, des *gemmes* qui se forment, pendant l'été et l'automne, pour se développer au printemps (*v.* Gemmes, Bourgeons, etc.); tels sont le noisetier, le lilas et une foule d'autres.

Le nombre des arbrisseaux et des arbustes cultivés en Europe est considérable; quelques-uns sont recherchés pour leur utilité dans la grande et la petite culture. Un de leurs usages les plus importans est de servir à former des *clôtures*. Il en est qu'on emploie en médecine, ou qui donnent de bons fruits, ou des feuilles propres à la nourriture des bestiaux; beaucoup font l'ornement des serres et des jardins. Parmi ceux qu'on cultive en pleine terre, les uns sont propres à la décoration des *bords des eaux*, d'autres à celle des *grottes*, des *rochers*, des *berceaux*, etc., etc.; plusieurs conservent leur verdure toute l'année, ou se font remarquer par leurs feuilles bleuâtres et satinées, qui forment d'agréables contrastes dans les plantations. Ceux-ci se recommandent par l'éclat ou l'odeur suave de leurs fleurs; ceux-là par l'abondance et la beauté de leurs fruits; enfin il en est qui sont devenus, sous le nom de *plantes de terre de bruyère*, l'objet d'une des cultures les plus brillantes et les plus délicates des régions tempérées. O. L. T.

ARBRISSEL (Robert d'), *voy.* Fontevrault.

ARBUSTES, *voy.* Arbrisseaux.

ARBUTHNOT (Alexandre), théologien écossais et défenseur zélé de la réforme, né en 1538, mort en 1583. Au milieu des troubles de l'église il charma ses heures de loisir par des poésies qui ne sont pas sans mérite. Deux siècles et demi avant Legouvé il a chanté les femmes dans un petit poème didactique (*The praises of wemen*). Dans une élégie assez chaleureuse il s'est répandu sur les malheurs du savant pauvre (*The miseries of a poor scholar*). Le modèle d'un pareil tableau n'a manqué à aucun temps ni à aucun pays. L. S.

ARBUTHNOT (John), auteur satirique, né en Écosse quelque temps après la restauration des Stuarts. Sa vie n'a rien de saillant, rien de romanesque: on le trouve, vers la fin du xviie siècle, enseignant les mathématiques à Londres, et en 1704 médecin de la reine Anne. Ami de Swift et de Pope, il forma, de concert avec eux, le projet d'écrire une satire sur les connaissances humaines; mais ce dessein fut interrompu par la mort de la reine Anne: il n'en a paru qu'un fragment sous le titre de *Memoirs of Martinus Scriblerus*. C'était sans doute une conformité de vues, un mépris égal pour la pauvre nature humaine, qui avait formé la liaison de Swift et d'Arbuthnot; ce dernier, comme littérateur, s'est pour ainsi dire fondu avec son ami. La plupart de ses fragmens satiriques sont publiés dans les œuvres même de Swift. Il est aussi l'auteur d'un *John Bull*, ouvrage rempli d'allusions contemporaines, et de peu d'intérêt pour des lecteurs du xixe siècle. Dans ses ouvrages de mathématiques et de médecine, Arbuthnot a déployé beaucoup de savoir; son mérite cependant ne le protégea point après la mort de sa bienfaitrice, la reine Anne. Profondément affligé, il avait fait un voyage en France pour se distraire; de retour dans sa patrie, il ne se retrouva plus en place comme médecin de la cour. Maladif, il passa les dernières années de sa vie à la campagne, près de Hampstead, et revint mourir à Londres en 1735. L. S.

ARC (mathématiques). Un arc est en général une portion de ligne courbe; on donne le nom de *corde* à la droite qui joint les deux extrémités de l'arc, et celui de *segment* à l'aire comprise entre l'arc et la corde. Le plus ordinairement on entend par arc un arc de cercle, à moins

que le sens du discours n'avertisse du contraire. La propriété qui caractérise éminemment les arcs de cercle est celle de servir de mesure aux angles plans (*voy.* Angle).

Rectifier un arc, c'est assigner la longueur de la ligne droite à laquelle cet arc serait égal si on le concevait formé d'un fil parfaitement flexible et inextensible, et qu'on vînt à tendre le fil. La rectification des arcs est un problème de calcul intégral qui ne peut se résoudre en général que par approximation. Si l'on pouvait rectifier la circonférence du cercle, c'est-à-dire assigner le rapport de la circonférence au diamètre, on pourrait par cela même carrer le cercle (*voy.* Cercle et Quadrature); mais en général la rectification et la quadrature des courbes sont deux problèmes indépendans l'un de l'autre.

Les géomètres métaphysiciens, témoins des infructueuses tentatives pour l'exacte rectification du cercle, ont cru longtemps qu'il devait être impossible d'assigner rigoureusement le rapport entre un arc de courbe et sa corde, ou tout autre ligne droite ayant avec la corde un rapport connu; ce qu'ils fondaient sur l'hétérogénéité essentielle qui devait exister entre une ligne courbe et une ligne droite. Les progrès de la science ont fait évanouir cette prétendue raison métaphysique. — Le géomètre Neil, vers le milieu du XVIIe siècle, donna le premier l'exemple d'une courbe rectifiable, et bientôt après l'invention du calcul intégral fit voir, en général, de quelles conditions dépendait la rectification des courbes.

Les arcs de cercle ont, avec leurs multiples et avec leurs parties aliquotes, des rapports dont le développement constitue une branche très importante de l'analyse, connue sous le nom de *Théorie des fonctions circulaires.* De nos jours on étudie beaucoup, sous le même point de vue, les propriétés analogues dont jouissent les arcs d'ellipses, d'hyperboles et de lemniscates. On en a formé une théorie à laquelle Legendre, son principal promoteur, a donné le nom de *Théorie des fonctions elliptiques.* Deux jeunes géomètres, MM. Jacobi de Kœnigsberg et Abel de Christiania (*voy.* Abel), se sont signalés par leurs travaux dans cette partie de l'analyse. A. C.

ARC (architecture). On désigne par ce nom toute portion de cercle ayant pour base une ligne appelée corde; les ouvriers l'appellent *cintre.*

Dans la construction des voûtes les arcs jouent un grand rôle. On dit que l'arc est *plein cintre* quand il fait partie d'une demi-circonférence. L'arc *surbaissé*, appelé *anse de panier* par les ouvriers, est moins élevé que le plein cintre. L'arc est *biais* quand les pieds droits ne sont pas d'équerre par leur plan.

L'arc rampant est celui qui, dans un mur à plomb, est incliné suivant une petite pente donnée. On fait usage de ces arcs pour des ouvertures ou des élégissemens sous des parties de construction en pente, telles que des toits, des rampes d'escalier. On se sert aussi des arcs rampans pour contrebuter les points des voûtes d'arête. *Voy.* Voute.

L'arc *en talus* est celui qui est percé dans un mur en talus. *Voy.* Talus.

L'arc *en décharge* est celui que l'on construit pour soulager une plate-bande où un poitrail, et dont les retombées portent sur les sommiers.

L'arc *à l'envers* est un arc bandé en contre-bas; il fait l'effet contraire de l'arc en décharge; il sert dans les fondations pour entretenir les piles de maçonnerie et pour empêcher qu'elles ne tassent dans un terrain de faible consistance.

Les arcs *doubleaux* sont ceux que l'on pratique dans les voûtes en berceau, voûtes d'arête ou autres; ils sont ordinairement posés sur des dosserets ou pilastres de fonds, divisés en distances égales.

L'arc *de cloître* est celui qui est formé par une partie de voûte en berceau coupée triangulairement. Les *voûtes d'arête* sont formées de la même manière, avec cette différence que dans les voûtes d'arête chacune de ces parties ne porte que sur deux de leurs angles, tandis que dans les voûtes *en arc de cloître* chaque partie a pour base un de ses côtés, qui pose dans toute son étendue sur le mur auquel il correspond.

Les *arcs-boutans* sont des arcs construits à l'extérieur des édifices pour sou-

tenir la poussée et l'écartement des voûtes; les églises gothiques présentent toutes ces contre-forts décorés suivant le goût du temps. Les architectes de cette époque construisaient les arcs-boutans, soit en *arcs rampans* ou en *arcs incomplets;* mais généralement ils préféraient ces derniers moyens. P-T.

ARC (météorologie). Quelquefois le coucher du soleil est accompagné d'un phénomène fort curieux qui paraît n'avoir encore été observé qu'un très petit nombre de fois. On trouve dans la *Bibliothèque universelle* la description d'un arc de cet espèce. « On vit du côté du couchant, non loin du parallèle décrit par le soleil, un *arc céleste* dont les couleurs rouges et oranges étaient très brillantes, surtout lorsque le soleil luisait, ce qui avait lieu par intervalles; ce phénomène cessa tout à coup lorsqu'un nuage *épais* vint dérober les rayons du soleil à l'observateur. Au commencement de son apparition l'arc était d'un quart de cercle, mais il fut bientôt réduit à environ 45 degrés ou à la moitié, et il conserva presque jusqu'à la fin cette amplitude. Le nuage coloré n'était pas entre le soleil et l'observateur, mais à l'angle obtus d'un long triangle au sommet duquel était l'observateur et le soleil à l'autre angle aigu; apparences qui pouvaient toutefois induire en erreur sur la réalité, en raison des effets de la perspective. » A. L-D.

ARC (art militaire). La plus ancienne de toutes les armes, l'arc se compose d'une verge ou baguette flexible, mais élastique, aux deux extrémités de laquelle se trouve fixée une corde tendue. Une flèche (*voy.* ce mot) se place sur la corde, et celle-ci, se trouvant d'abord tendue puis abandonnée à elle-même, envoie au loin le projectile. L'origine de l'arc se perd dans la nuit des temps: la fable attribue son invention au dieu Apollon. Les livres saints font mention de l'arc, pour ainsi dire, dès la première page; enfin les sauvages qu'on a trouvés dans tous les voyages de découvertes étaient pourvus d'arcs et de flèches dont ils se servaient avec une grande dextérité.

Une branche courbée, quelques intestins d'animaux desséchés, une petite branche garnie à une extrémité d'une épine ou d'un caillou pointu et à l'autre de quelques plumes, tel a dû être le premier appareil au moyen duquel l'homme a d'abord cherché à s'emparer des animaux que leur vol ou la rapidité de leur course mettaient hors de sa portée. Alors il ne songeait pas encore à tourner ses armes contre ses semblables. Mais bientôt il perfectionna cet instrument destructeur, et devint assez habile pour atteindre, à coup sûr, le gibier à la chasse et son ennemi dans les combats.

Chaque peuple fabriqua les arcs suivant les matériaux qu'il trouvait à sa disposition, et la forme varia quelquefois, ainsi qu'on peut s'en convaincre en visitant les cabinets de curiosités. On les faisait en bois dur, en corne, quelquefois même en acier, afin de leur donner une plus grande élasticité. La corde est ordinairement de chanvre, d'une médiocre grosseur, et cirée afin qu'elle ne s'effile pas.

Jusques à l'invention de la poudre à canon l'arc fut employé chez presque toutes les nations, et les *archers* (*voy.*), représentant nos troupes légères, contribuèrent souvent au gain des batailles. De nos jours l'arc n'est plus employé, si ce n'est comme objet d'agrément, dans quelques provinces de France où il existe des compagnies de l'arc.

L'infériorité de cette arme, relativement aux armes à feu, est évidente : il devait y avoir une extrême difficulté à la manier avec précision. Cependant on sait avec quelle adresse s'en servaient les Perses du temps de Cyrus, les Scythes et les Parthes; et l'on trouve dans les écrits de Franklin un petit pamphlet dans lequel il fait ressortir avec beaucoup de talent les avantages des arcs et des flèches sur les armes à feu, et conseille de revenir à leur usage, sans abandonner les autres.

On place sur la corde l'encochure de la flèche, et, tirant à soi celle-ci, on augmente plus ou moins la courbure de la tige, suivant la distance à laquelle on veut envoyer le projectile. L'archer doit être effacé, le pied gauche en avant, le bras gauche tendu, et son œil droit placé dans la direction de la flèche qu'il va lancer. L'arc est tenu perpendiculairement à l'axe

du corps dans le plus grand nombre des cas; la position horizontale qu'on voit dans quelques tableaux doit nuire à la précision, en faisant vaciller l'arc.

La portée de cette arme est en raison de sa longueur et de son élasticité, sur laquelle les variations de l'atmosphère doivent exercer de l'influence. Les sauvages, qui envoient leurs traits à une grande distance, se servent d'arcs qui exigent beaucoup de vigueur. Homère nous apprend qu'il fallait une force plus qu'ordinaire pour tendre l'arc d'Ulysse. Aussi dans les temps modernes avait-on suppléé à la force humaine en fixant l'arc sur une tige, et en tendant la corde au moyen d'une manivelle. *Voy.* ARBALÈTE. F. R.

ARC (numismatique). Cette arme des chasseurs est souvent représentée sur les médailles antiques dans les mains d'Apollon, de Diane, d'Hercule, de Cupidon, et quelquefois dans celles de Pallas. L'arc et le carquois servent de type à plusieurs médailles et y sont accompagnés de la massue d'Hercule ou des foudres de Jupiter, ou de quelques autres symboles. On les voit sur les médailles de Panticapée, dans la Chersonèse Taurique, de Phanagoria de Pont, de Callatia, et de beaucoup d'autres villes dont la nomenclature serait trop longue.

Un arc, une flèche et un carquois entre deux serpens se voient sur les médailles cistophores d'Éphèse et d'Apamée, et sur celles de Marc-Antoine. On voit l'arc dans les mains d'un archer à genoux sur les médailles des rois de Perse, appelées *Dariques*, du nom des Darius, ou *sagittaires* et *archers*, à cause de leur type. C'est à ce dernier nom qu'Agésilas faisait allusion lorsqu'il se plaignait d'avoir été chassé d'Asie par trente mille archers des rois de Perse. En effet, Xerxès ayant envoyé trente mille pièces d'or aux Athéniens, pour les engager à déclarer la guerre aux Spartiates, Agésilas, qui était en Asie, fut rappelé par les Éphores pour défendre sa patrie. Les rois Parthes sont toujours représentés sur leurs médailles tenant un arc à la main. L'arc, sur quelques médailles, fait partie des trophées des nations vaincues. D. M.

ARC, *voyez* ARC DE TRIOMPHE, ARC-EN-CIEL; *voy.* aussi les mots DIURNE et VUE.

ARC, *voy.* JEANNE-D'ARC.

ARCADE. Par ce mot, on désigne toute construction en bois ou en pierre qui, s'appuyant par ses deux extrémités sur des murs ou sur des piliers, décrit un arc de cercle plus ou moins allongé, dont la concavité regarde le sol. On donne encore ce nom à une ouverture pratiquée dans un mur, quand sa partie supérieure a la forme d'un arc. Si une galerie est construite de cette manière, on pourra dire qu'on se promène sous les arcades de la galerie.

En anatomie, on emploie quelquefois le mot *arcade* pour désigner toute partie du corps humain dont la figure se rapproche de celle d'un segment de cercle, ainsi on dit *arcade crurale*, *dentaire*, etc. A. L-D.

ARCADES (ACADÉMIE DES). La véritable traduction du nom italien de cette académie serait *arcadiens* et non pas *arcades*, puisque son nom ne lui vient que de l'engagement pris par ses membres de vivre en vrais bergers d'Arcadie. L'académie des Arcades se forma de 1690 à 1696, par les soins d'un petit nombre de savans et de littérateurs que la reine Christine de Suède s'était plue à réunir chez elle; et le souvenir de cette princesse était encore si vif en eux que, quoiqu'elle eût cessé de vivre, ils se placèrent sous sa protection. Le célèbre Gravina se chargea de rédiger les lois de la nouvelle société dans la langue et dans le style des douze Tables; on les grava sur deux tables de marbre, et elles furent placées dans le *serbatajo*, salle des archives. C'est là aussi que l'on voit les portraits des plus célèbres arcadiens. Là sont conservés les ouvrages qui ont été lus dans l'académie. Cette assemblée a toujours tenu ses séances dans Rome, mais elle a donné naissance à de nombreuses colonies, telles que les *animati* de Venise, de Bologne et de Ferrare, la *physico-critica* de Sienne (*voy.* ACADÉMIES). L'un des statuts de l'académie des Arcades défend de rien présenter aux académiciens qui puisse blesser la morale. Elle doit se réunir sept fois par an et tou-

jours dans un endroit champêtre; son président change tous les quatre ans; chaque membre doit prendre le nom de quelque berger d'Arcadie; ils ont pour armes la flûte pastorale, *syrinx*, couronnée de pin et de laurier. On compte cinq manières différentes de recevoir les nouveaux membres; ceux qui seraient curieux de connaître plus en détail, et les statuts des *Arcadi*, et les plus illustres d'entre eux, peuvent consulter Crescimbeni. L. L. O.

ARCADIE, la contrée la plus élevée du Péloponèse ou de la Morée. Elle est située entre les anciennes provinces d'Achaïe, d'Argolide, de Messénie et d'Élide. Son élévation et ses montagnes y entretiennent la fraîcheur du climat; il y jaillit aussi beaucoup de sources, et les pâturages sont excellens. Aussi les anciens habitans menaient-ils une vie pastorale, et ils rendaient un culte assidu au dieu Pan. Long-temps les mœurs y conservèrent cette simplicité qu'on trouve ordinairement dans les pays montagneux. Les poètes anciens ont fait de l'Arcadie la scène des idylles, et certes, c'est dans ce pays que la vie pastorale devait se présenter sous le côté le plus poétique. Selon les traditions des Grecs, les Arcadiens étaient autochthones et *prosélènes*, c'est-à-dire plus anciens que la lune. Pélasge, fils de Niobé, vint d'Argos pour civiliser les sauvages de ce pays; son fils Lycaon construisit, en Arcadie, la première ville; Nyctime, un de ses fils, lui succéda dans le gouvernement; un de ses descendans, Arcas, donna son nom au pays qui d'abord avait été appelé Pélasgie. Il se forma dans la suite plusieurs tribus; une partie des habitans émigra dans d'autres contrées de la Grèce. Les Arcadiens eurent des guerres à soutenir contre les Spartiates, et secoururent les Messéniens contre ce peuple; ils abolirent la royauté quand ils eurent mis à mort leur roi Aristocrate II, pour avoir trahi Aristomène, le héros de la Messénie. Ils établirent une confédération républicaine de cantons et de peuplades; dans la suite, l'aristocratie s'empara de la domination. Les Arcadiens combattirent avec les Thébains, et se signalèrent à Mantinée dans la lutte contre les Lacédémoniens. Plus tard, divisés entre eux, et vendant leurs secours aux étrangers, les Arcadiens perdirent leur influence et leur civilisation, et retombèrent dans la barbarie. La plus grande ville de l'Arcadie était *Mantinée* sur l'Ophis; elle fut long-temps la capitale; cet honneur passa ensuite à *Megalopolis*. *Hérée* possédait un temple fameux, dédié à Pan; Minerve avait un temple à *Tégée*; *Orchomène* aussi était renommée pour le culte qu'on y célébrait. Sur le mont Cotyle s'élevait un beau temple d'Apollon. Aujourd'hui on trouve peu de villes dans l'ancienne Arcadie; *Tripolitza* est la principale; *Calavrita* est peu considérable; le monastère de Mégaspilion, un des plus grands de la Morée, est construit dans les rochers d'Arcadie. L'Alphée, l'Eurotas, et d'autres fleuves de cette province, ont perdu leur ancienne illustration; ils coulent en grande partie dans des déserts. D-G.

L'Heptanomide (province d'Égypte), prit, au commencement du Bas-Empire, le nom d'*Arcadie*, en l'honneur d'Arcadius, un des fils de Théodose. Val. P.

ARCADIE (bergers d'). Située au centre du Péloponèse (*voy.* l'art. précédent), loin du commerce des étrangers, contrée riante et variée, où s'élevaient de hautes montagnes, où se découpaient des vallées fertiles, où serpentaient les eaux limpides et fraîches du Gortynius et du Ladon, l'Arcadie dut avoir pour habitans, de tous les Grecs, les plus simples, les plus hospitaliers, les moins civilisés: tels étaient, en effet, les Arcadiens. Pan fut leur divinité chérie. Mener paître les troupeaux ou cultiver une terre féconde, c'étaient là leurs travaux de prédilection; et à leurs travaux, à leurs repas, à leurs loisirs, ils mêlaient toujours la musique; ils se souvenaient qu'elle seule avait pu adoucir leurs mœurs, jadis rudes et farouches; tel est le tableau que l'antiquité nous a légué de l'Arcadie. Pourtant cette belle partie de la Grèce ne renfermait pas seulement des champs et des pâturages, on n'y entendait pas seulement les chants d'amour des bergers. Des villes importantes, des villes célèbres, Tégée, Mégalopolis, Mantinée, étaient sorties de son sein; plus d'une fois la guerre l'ensanglanta, et, entre l'Arcadie du Péloponèse et celle qu'ont rêvée les poè-

tes, il n'y a encore qu'une bien faible ressemblance. A l'époque de la renaissance, quand toute l'antiquité se révélait à l'Europe comme un grand monde poétique et sublime, l'Arcadie prit dans l'imagination de Sannazar cette forme idéale qu'elle a toujours conservée depuis. Alors furent imaginés ces bergers si tendres, si rêveurs, parfois si maniérés et si fades; mais d'abord on ne vit que leurs graces; l'Italie entière, pendant tout un siècle, chanta les bergers. L'Espagne s'empressa de l'imiter. Ce goût passa bien vite en France, où il inspira le volumineux roman de l'*Astrée*. C'est encore lui qui dictait plus tard ces romans non moins interminables, où La Calprenède et Scudéry travestissaient les Cyrus et les Caton en bergers langoureux. Sans doute, ce dernier abus du genre ne contribua pas peu à le discréditer; aujourd'hui, il est bien passé de mode; cependant, malgré ses défauts, si faciles à saisir, malgré le ridicule, auquel il prête plus que tout autre, n'oublions pas que l'Italie lui doit deux charmans ouvrages, l'*Aminta* et le *Pastor fido;* que la France lui doit mieux encore, peut-être, ce délicieux tableau du Poussin, celui de tous ses paysages où ce grand homme, si poétique, a mis le plus de poésie, ce chef-d'œuvre enfin de mélancolie, de grace et de simplicité. On s'étonnera peut-être que, dans un article consacré aux bergers d'Arcadie, nous ne parlions pas des Portugais, le peuple de l'Europe le plus amoureux de l'idylle; mais les poètes portugais ont bien plus chanté leurs propres bergeries que celles de la Grèce, et le sentiment patriotique leur donne un caractère particulier. L. L. O.

ARCADIUS, *voy*. Honorius.

ARC DE TRIOMPHE. Ces monumens sont l'invention d'un peuple qui décernait les honneurs du triomphe à des généraux, lorsqu'après une victoire éclatante ils rentraient à Rome, à la tête de leurs armées. C'étaient d'abord des portes décorées et érigées à la hâte; dans la suite on les construisit en pierre, pour éterniser la gloire des vainqueurs. Sous les empereurs, la flatterie en fut prodigue envers les despotes et les tyrans. Au lieu de la voix du peuple, comme du temps de la république, ce fut la bassesse du sénat qui les accorda. On en comptait onze à Rome, et il en reste encore cinq ou six, sinon entiers, au moins en partie. On distinguait parmi ces monumens l'arc érigé dans le Cirque, celui de Titus et de Vespasien, celui de Constantin, auprès de l'amphithéâtre, celui d'Antonin, auprès de la colonne érigée en l'honneur de cet empereur; l'arc de Théodose, de Valentinien et de Gratien, et celui de Septime-Sévère. Ce dernier n'est pas construit dans le meilleur goût; il a été figuré sur une médaille du règne de Caracalla. La plupart de ces arcs ont la forme de portails, et se composent d'une grande porte cintrée entre deux portes latérales. Au-dessous de ces portes sont pratiquées des ornemens, et encastrés des bas-reliefs, notamment à l'arc de triomphe de Titus, où l'on a sculpté les victoires de cet empereur sur les Juifs; des colonnes portent son entablement également décoré. Bellori a composé un ouvrage particulier sur les arcs de triomphe à Rome: *Arcus Augustorum triumphis insignes*, Rome, 1690, grand in-fol., avec planches gravées par Bartoli. A l'exemple de la métropole, les villes des provinces romaines érigeaient aux empereurs des monumens semblables. On voit des arcs de triomphe, ou du moins des restes de monumens de ce genre, à Aix en Savoie, à Ancône, Bénévent, Fano, Pola, Rimini, Suze et Vérone. Dans les Gaules, on en avait érigé à Orange, à Saintes, à Besançon, à Reims, etc. Celui d'Orange fait encore l'admiration des voyageurs. L'arc de triomphe de Besançon est encore entier, mais les bas-reliefs en sont effacés. Les peuples modernes ont imité cette coutume des Romains d'illustrer leurs triomphes. Paris est orné de plusieurs monumens de même nature. La porte Saint-Denis a été érigée en l'honneur de Louis XIV, après ses victoires sur le Rhin. Sous le règne de Napoléon a été élevé l'arc de triomphe de la place du Carrousel, à l'entrée des Tuileries. Un monument plus colossal de ce genre fut commencé, sous l'empire, à la barrière de l'Étoile: on travaille enfin à l'achever. D-G.

ARCANE, mot dérivé du latin *arcanum* (*arceo*, j'écarte), et qui signifie se-

ret ou caché. Il était fréquemment employé par les alchimistes, dont les travaux étaient mystérieux, et qui gardaient pour eux seuls les découvertes qu'ils avaient faites. On trouve souvent, dans les vieux ouvrages, le mot d'arcane appliqué à divers oxides métalliques et à des sels; ainsi le sulfate de potasse s'appelait *arcanum duplicatum*, et un deutoxide de mercure se nommait *arcanum corallinum*. L'idée qu'on poursuivait alors avec ardeur, d'un remède universel, donnait une grande valeur aux arcanes; aussi ce nom est-il resté dans le langage familier pour désigner les *remèdes secrets* (*voy.* ce mot). De nos jours, les savans croiraient indigne d'eux d'avoir des secrets de ce genre, et ils s'empressent, avec le zèle le plus honorable, de faire connaître au monde entier le résultat de leurs recherches. F. R.

ARCANO (Giovanni Mauro d'). C'est surtout sous le nom de *il Mauro* que ce poète est célèbre. Sa famille était noble, et possédait dans le Frioul le château d'Arcano, d'où elle a tiré son nom. Il Mauro s'illustra dans ce genre burlesque qui plaît tant aux Italiens et qui est tout-à-fait propre à leur langue et à leur tour d'esprit. Les 21 *capitoli* qu'il a laissés sont, entre tous ceux qu'ont écrits ses compatriotes, les plus dignes d'être comparés aux œuvres de Berni, modèle en ce genre. Il Mauro écrivait vers 1530; il fut l'un des principaux membres de l'académie des *Vignajuoli* ou des vignerons, dont les membres ne devaient emprunter leurs noms qu'à la culture de la vigne. L. L. O.

ARCANSON, *voy.* Colophane.

ARCEAU. On appelle ainsi la courbure du centre d'une voûte, qu'elle soit surmontée ou surbaissée.

ARC-EN-CIEL. Ce météore, le plus élégant qu'on puisse voir, est le résultat de la réfraction de la lumière solaire combinée avec sa réflexion. Il ne peut avoir lieu que quand le soleil darde ses rayons sur un nuage qui lui est opposé et qui se résout en pluie, et n'est visible que pour le spectateur placé entre le soleil et la nuée, ayant le dos tourné à cet astre. La décomposition de la lumière a bien aussi lieu lorsque la nuée est placée entre le spectateur et le soleil; mais l'intensité de la lumière blanche formée par cet astre empêche que le phénomène ne soit visible; aussi faut-il, pour qu'il nous apparaisse dans tout son éclat, que l'arc-en-ciel se peigne sur un fond très noir. L'arc-en-ciel présente les couleurs du *spectre solaire;* le rouge forme la zone supérieure, et se trouve par conséquent le premier à la convexité de l'arc. Souvent on aperçoit deux, quelquefois trois et même quatre arcs qui sont situés en dehors du premier, et dont les couleurs pour chaque arc vont en diminuant d'intensité. Ce phénomène ne se montre pas seulement dans le ciel : il peut se manifester dans le sommet d'un jet d'eau, sur la surface d'une prairie couverte de rosée; mais il faut toujours être placé entre le soleil et la surface réfléchissante.

L'arc-en-ciel est produit par la décomposition qu'éprouve la lumière en traversant une goutte de pluie qui, comme tout le monde sait, est sensiblement sphérique. Lorsqu'un faisceau lumineux vient frapper sa convexité, il pénètre dans son intérieur en se réfractant, puisqu'il pénètre dans un milieu plus dense; une partie traverse le globule, mais une autre partie est réfléchie sur la concavité opposée au point d'immersion (*voy.*) et revient d'abord pour sortir en partie du même côté où il a pénétré en faisant au point d'émergence (*voy.*) un angle très ouvert avec le point d'immersion, et ensuite pour se porter vers le spectateur placé de façon à en être affecté. J'ai dit en partie, car quelques rayons du faisceau lumineux sont réfléchis une seconde fois dans l'intérieur du globule, et l'on conçoit qu'il peut se faire ainsi une multitude de réflexions. Mais à chaque fois la portion de la lumière émise est plus petite, et son intensité doit aller en diminuant avec le nombre de réflexions. Si la première partie réfléchie forme un faisceau assez considérable pour aller peindre une image dans l'œil du spectateur, on dit que ces rayons sont *efficaces*, et tout faisceau lumineux qui, réfléchi pour la seconde et même pour la troisième fois, affectera encore l'œil, sera considéré comme efficace. Ce sont ces rayons réfléchis une deuxième, une troi-

sième fois, qui donnent l'image du second, du troisième arc-en-ciel; aussi présentent-ils, par suite de ces réflexions successives, leurs couleurs dans un ordre inverse l'un de l'autre à partir du second. Mais comme à chaque fois une partie des rayons est transmise, le nombre de ceux qui sont réfléchis va en diminuant et leur intensité éclairante décroît. C'est la raison de la dégradation remarquée dans les couleurs du deuxième, et surtout du troisième arc. Il est extrêmement rare qu'on en perçoive un quatrième, et même en général le troisième n'est-il jamais entièrement achevé. Les gouttes d'eau, dans lesquelles s'opère la décomposition de la lumière solaire, sont par rapport au soleil dans des situations dont la hauteur varie; ces rayons partis du soleil doivent nécessairement faire sur chaque couche de globules de pluie des angles d'incidence qui varient par la position des gouttes d'eau, et, selon ces différentes positions, ces gouttes d'eau réfracteront les rayons solaires dans leur ordre de réfrangibilité comme le ferait un prisme. On détermine par l'expérience et le calcul les angles que les rayons incidens doivent faire avec les globules aqueux, pour donner la série des couleurs de l'arc-en-ciel dans l'ordre où on les observe. L'image du spectre solaire (*voy.*) ainsi peinte sur la nuée y reste immobile malgré la chute continuelle des gouttes de pluie; cela tient à la rapidité avec laquelle elles se pressent et se succèdent dans les mêmes positions qu'elles doivent nécessairement occuper pour que le phénomène soit produit. La largeur de l'arc-en-ciel est limitée par l'ouverture de notre pupille (*voy.*); sa grandeur dépend de la hauteur du soleil, de la position du spectateur, de sorte que plus le soleil est bas ou plus le spectateur est élevé, l'arc offre un plus grand développement, et un observateur placé sur une éminence pourrait apercevoir, le soleil étant à l'horizon, un cercle entier. D'après cela on conçoit que c'est en pleine mer que se montrent les plus beaux arcs-en-ciel. La forme circulaire affectée toujours par l'arc-en-ciel résulte naturellement de ce que les rayons de même couleur ne peuvent parvenir à l'œil du spectateur que sous des angles égaux, et il n'y a que les globules d'eau disposés circulairement autour d'un point central lumineux qui puissent présenter cette condition : aussi, dans la production de l'arc-en-ciel, le soleil se trouve-t-il toujours diamétralement opposé au centre de l'arc formé par ce météore.

La lumière de la lune donne aussi quelquefois lieu à un phénomène analogue à celui que nous venons de décrire; on le nomme *arc-en-ciel lunaire*. Il est toujours fort peu marqué, et n'offre souvent qu'un arc blanchâtre. A. L-D.

ARCÉSILAS, philosophe grec, né à Pitane, en Éolide, l'an 316 avant notre ère, vint dans sa jeunesse à Athènes, où de disciple de l'Académie (*voy.* ce mot) il en devint le chef, en succédant à Sosicrate. Il professa avec beaucoup de succès jusqu'à sa mort, en l'an 241 avant J.-C. On n'a rien de ses écrits; mais les auteurs anciens rapportent quelques-unes de ses idées philosophiques qui, selon eux, étaient singulières. On lui appliquait l'allégorie du monstre d'Homère et d'Hésiode, en disant que la philosophie d'Arcésilas était un composé du dogmatisme de Platon, du scepticisme de Pyrrhon, et de la dialectique de Diodore. Ce qui a empêché les anciens de discerner un système dans les leçons d'Arcésilas, c'est l'habitude qu'il avait de disputer avec ses auditeurs, de provoquer leurs assertions, et de les combattre ensuite, au lieu de leur exposer des doctrines. Il lutta vigoureusement contre le dogmatisme de Zénon qui fondait alors l'école des stoïciens, et il s'efforça de prouver contre eux qu'il n'existe pas de signe certain de la vérité, d'où il concluait qu'il ne faut trancher aucune question et retenir son approbation, afin de conserver une tranquillité d'ame parfaite. C'est la fameuse maxime du *nil admirari*. Pour la vie pratique il recommandait comme règle fondamentale d'admettre ce que la raison enseignait comme le plus probable. Recommandant ensuite le scepticisme pour les vérités spéculatives, et le probabilisme pour les actions, il fut regardé, à cause de cette double règle, comme le fondateur d'une nouvelle Académie, dite moyenne. D-G.

ARCHAISME (d'ἀρχαῖος, ancien), expression, tournure ou forme grammaticale dont l'usage appartient à une autre époque de la langue, mais dont on se sert ou par affectation ou pour produire un effet poétique ou oratoire. Salluste faisait de l'archaïsme de mots en écrivant *prosapia ;* de l'archaïsme de formes en répétant *ægerrumus, intellego, omnis homines*, etc.; de l'archaïsme de syntaxe quand il plaçait dans la bouche de Marius, *quantum cum maxumo beneficio vestro negotii sustineam. Amarier* ou *sylvaï frondosaï* chez les poètes du siècle d'Auguste, πίμπλημι, γίγνομαι en grec, *labeur, aviver, fallacieux, souventefois* en français, sont aussi des archaïsmes.

Beaucoup d'écrivains, dans toutes les langues, se sont plus à faire revivre des expressions ainsi passées de mode. En effet, c'est une mine féconde : il ne s'agit que de savoir l'exploiter. Pour cela il faut : 1° choisir l'archaïsme avec art, 2° l'enchâsser dans une période dont le caractère général s'harmonise avec celui du mot, de la forme ou du tour qu'on transplante du langage antique dans la langue moderne.

La Fontaine en offre un grand nombre d'exemples. Parmi nos poètes modernes, quelques-uns aussi l'ont tenté avec bonheur. Quoi de plus élégant et de plus simple que ces deux vers ?

....Elle baissa la tête
Et se prit à pleurer.

Personne en ce genre ne surpassera Paul-Louis Courrier, dont la traduction du premier livre d'Hérodote et l'édition du roman grec Daphnis et Chloé (Amyot retouché) sont des modèles inimitables.

M. de Vanderbourg, dans ses *Poésies de Clotilde de Surville,* a moins semé les archaïsmes que les italianismes francisés; la couleur et la physionomie générales du langage sont tout pétrarquesques : seulement un assez grand nombre de mots sont des vieilles langues d'Oïl ou d'Oc. M. Villemain, dans ses improvisations, a souvent rajeuni, avec autant de goût que d'éclat, beaucoup d'expressions surannées, la plupart empruntées à Montaigne. Nous ne savons s'il les écrirait. Le *néologisme*, qui est le contraire de l'archaïsme, s'unit souvent à lui chez quelques écrivains. Apulée en est un exemple frappant. VAL. P.

ARCHANGEL, *voy.* ARKHANGEL.

ARCHANGES, anges d'un ordre supérieur (*voy.* ANGE), ceux qui portent les messages du Très-Haut dans les occasions les plus importantes. On en admettait sept, mais on ne trouve dans la Bible que les noms de trois : Gabriel, Raphaël et Michel. Le nom de *Gabriel* signifie en hébreu *force de Dieu :* c'est lui qui est envoyé vers Zacharie (Luc, I, 19) et vers Marie (I, 26) pour leur annoncer la naissance de Jean-Baptiste et de Jésus-Christ. Les mahométans l'honorent non moins que les chrétiens, comme l'un des quatre anges de la révélation qui ont inspiré le prophète. *Raphaël* fut le compagnon du jeune Tobie (*Tob.* XII, 15). *Michel,* le prince des anges, dont le nom signifie *qui peut se comparer à Dieu*, est le vainqueur de Satan et de l'enfer. S.

ARCHE, voûte qui porte sur les piles et les culées d'un pont. Les arches d'un pont peuvent être surhaussées ou surbaissées comme toutes les voûtes en berceau ; leur cintre est susceptible d'être formé par des arcs de cercle et autres courbes. Les arches de presque tous les ponts antiques sont en plein cintre, c'est-à-dire formées par une demi-circonférence; et lorsque les anciens ont été obligés de les faire surbaissées, ils ont employé pour la courbure de leur cintre un arc de cercle moindre que la demi-circonférence; les arches à cintres elliptiques sont d'une invention moderne (*voy.* l'art. PONT). P-T.

ARCHE D'ALLIANCE. C'est ainsi qu'on appelait le coffre que Moïse avait fait fabriquer par ordre de Dieu, au pied du mont Sinaï, pour y mettre en dépôt les deux tables de pierre sur lesquelles étaient gravés les dix commandemens. Ce coffre était en bois de sétim (nom d'ailleurs inconnu), de forme carrée, d'un travail soigné, long de deux coudées et demie, large et long d'une coudée et demie, et couvert en dehors et en dedans de lames ou de feuilles d'or. Son couvercle, appelé *propitiatoire,* formait tout autour une espèce de couronne d'or pur et était surmonté de deux chérubins d'or

battu placés aux deux bouts, l'un vers l'autre, ayant le regard baissé et couvrant le propitiatoire de leurs ailes. La place du propitiatoire, qu'ombrageaient les ailes des chérubins (*voy.* ce mot), était particulièrement regardée comme le siége de Jéhova qui avait promis à Moïse que de ce lieu saint il donnerait ses commandemens et ses oracles. Des deux côtés du coffre, aux quatre coins, il y avait quatre anneaux d'or destinés à recevoir deux bâtons de bois de sétim aussi couverts d'or, au moyen desquels on portait l'arche.

Cette arche était pour les Israélites le symbole de *la* présence de Dieu et de son *union* intime avec eux : aussi attachaient-ils la plus haute importance à sa conservation; avec elle ils se croyaient invincibles; sa perte était pour eux un sujet de deuil et de découragement. Dans les marches du désert elle les précédait; dans les campemens et jusqu'à la construction du temple par Salomon elle était placée dans le tabernacle, espèce de pavillon ou de tente qui servait à la célébration du culte. Quand la tribu de Lévi fut séparée du reste de la nation pour être chargée des affaires sacrées, la garde de l'arche lui fut exclusivement confiée. Après l'entrée des Israélites dans le pays de Chanaan, elle fut d'abord déposée à Silo où elle resta environ 330 ans jusqu'au temps de Samuël. De là elle fut successivement conduite en divers endroits avant d'arriver à Sion, dans la cité de David, d'où Salomon la fit porter dans le sanctuaire du temple qu'il venait d'élever à l'Éternel.

Du temps des derniers rois de Juda qui sacrifièrent aux faux dieux et placèrent leurs idoles jusque dans le sanctuaire, l'arche en fut retirée, soit pour servir à quelque usage profane, soit pour être préservée de la profanation par les prêtres. Enfin Jérémie, voulant empêcher qu'elle ne tombât entre les mains des Babyloniens avec les autres objets sacrés que renfermait le temple, la fit porter sur la montagne de Nébo où mourut Moïse, et il la cacha dans une caverne d'où elle paraît n'avoir jamais été retirée; du moins n'est-il pas dit qu'elle ait été replacée dans le temple après le retour des Israélites de la captivité de Babylone. J. J. G.

ARCHE DE NOÉ, *voy.* NOÉ.

ARCHÉLAUS (roi), *voy.* MACÉDOINE.

ARCHÉLAUS, philosophe grec de l'école ionienne, était fils d'Apollodore, selon les uns, et de Mydon, selon les autres. Des deux versions dont l'une le fait Athénien et l'autre Milésien, celle-ci nous paraît la plus probable, sa résidence à Athènes expliquant suffisamment la première. L'antiquité ne nous a pas transmis une seule circonstance de sa vie; mais elle est unanime à reconnaître qu'il fut disciple d'Anaxagore et maître de Socrate, ce qui fixe suffisamment l'époque où il a fleuri. Il enseigna à Athènes après l'exil d'Anaxagore, et fut le dernier représentant connu de cette grande école ionienne (*voy.*) commencée par Thalès 150 ans auparavant. Ce fut par lui que cette école fut définitivement transplantée à Athènes, car Anaxagore revint mourir en Asie. Suidas lui attribue un ouvrage sur la physique, et Plutarque présume, d'après Panætius, qu'il fut l'auteur de certaines élégies écrites pour consoler Cimon de la mort d'une femme qu'il aimait et qui n'était pas la sienne.

Les témoignages qui nous restent de sa doctrine sont peu nombreux et fort obscurs; mais ils suffisent cependant pour en fixer le caractère général; et ce caractère, une fois bien saisi, explique à son tour l'incertitude et la contradiction apparente des témoignages. Archélaüs, dernier philosophe de l'école ionienne, fut un homme de transition et eut des opinions qui participèrent à la fois de celles de son école, de son maître, de son disciple et de ses contemporains, les sophistes. La philosophie ionienne était ici exclusivement physique; celle de Socrate fut exclusivement morale; la philosophie d'Archélaüs lui fit donner le surnom de *physicien* par les Athéniens qui l'opposent aux sophistes et à Socrate; mais cette philosophie ne fut point exclusivement physique. Sextus compte Archélaüs parmi les philosophes qui ont divisé la philosophie en deux parties, la physique et la morale. Diogène, plus explicite, assure qu'il philosopha sur les lois, sur l'honnête et le juste, et ajoute que, pour avoir

développé une partie de la philosophie qu'il tenait d'Archélaüs, Socrate passa pour l'avoir inventée. Ainsi Archélaüs ne fut pas seulement l'homme en qui finit la philosophie physique, il fut encore celui par qui commença la philosophie morale. Il ne nous reste qu'une seule indication de la morale d'Archélaüs; mais elle est caractéristique : il enseignait que le juste et le honteux ne sont point tels par la nature, mais par la loi, doctrine qui fut celle des sophistes et par laquelle il se rattache à cette école. Comme physicien, Archélaüs paraît avoir flotté entre les explications de l'ancienne école ionienne et la doctrine plus élevée, mais par-là même moins intelligible pour l'époque, de son maître Anaxagore (*voy.* son article). De là l'obscurité et la diversité des témoignages sur le système de ce philosophe. Ce qui semble résulter de toutes les traditions recueillies par Plutarque, Stobée, Sextus, Hermias, saint Augustin, Simplicius, etc., c'est que, sans rejeter précisément le principe éclectique, Archélaüs, ne comprenant point son action et n'en tenant point compte ou la niant, en revint aux explications purement physiques des prédécesseurs d'Anaxagore. Indépendamment de sa doctrine sur la question fondamentale, on attribue à Archélaüs un certain nombre d'opinions particulières qui ne sont guère que la reproduction des idées de son maître. Parmi le petit nombre de celles qui font exception, nous ne citerons que les suivantes. Il disait que les animaux et l'homme sont nés de la chaleur de la terre qui a distillé d'abord un limon semblable à du lait qui leur a servi de nourriture. Il regardait la mer comme une partie de l'eau contenue dans les cavités de la terre et qui passe à travers les ouvertures de sa surface, comme à travers un crible. Il pensait que la terre n'est point plate, mais arrondie, et, ce qui le lui prouvait, c'est que le soleil ne se lève pas pour tous au même moment. T. J.

ARCHENHOLZ (JEAN-GUILLAUME D'), capitaine au service de Prusse, auteur allemand assez estimé, est né à Dantzick, en 1745. Au sortir de l'école militaire de Berlin, où il avait été élevé, il alla rejoindre l'armée prussienne en Bohême. C'était pendant la guerre de sept ans dont il allait devenir l'historien. D'un caractère passionné, remuant, inquiet, Archenholz se fit bientôt une réputation de joueur et de mauvais sujet : il n'en fallut pas davantage pour être mal vu de Frédéric II, qui lui fit donner son congé après la paix de Hubertsbourg. Désœuvré, il se mit à courir le monde, pendant seize ans, en véritable chevalier d'industrie, mais toujours en observateur judicieux et de bon sens. De retour en Allemagne, il séjourna presque toujours à Hambourg, exploitant avec succès son talent d'écrivain. Sans posséder une grande érudition, sans avoir des connaissances très variées, il avait vu les hommes et les choses; il était maître de son style; il avait du goût; et bientôt un public nombreux encouragea ses débuts. Rédacteur de plusieurs journaux très estimés, il s'était déjà fait une carrière littéraire lorsque parut son ouvrage sur l'*Angleterre et l'Italie* (Leipz. 1785, 2 vol., et 1787, 5 vol.), qui a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe. L'Italie y est évidemment maltraitée, et la superbe Albion portée jusqu'aux nues; plus d'une inexactitude s'y est glissée à l'ombre d'un style pittoresque. Le même jugement doit être porté sur ses *Annales de l'Angleterre depuis* 1788; bon nombre d'anecdotes controuvées s'y trouvent pêle-mêle avec des données exactes sur le parlement, le commerce, et les mœurs de ce pays. Archenholz contribua aussi à répandre en Allemagne la littérature anglaise. Mais son travail le plus marquant est sans contredit l'*Histoire de la guerre de sept ans* (Berlin 1793, 2 vol.). Par une étude exacte de toutes les sources, il parvint à satisfaire le savant de profession; par un récit simple et animé, il plut à la masse des lecteurs, ordinairement moins exigeans. Le succès fut grand et mérité. Son *Histoire de la reine Élisabeth* a tout l'intérêt d'un roman, tant les faits sont bien groupés et vivement racontés. L'*Histoire de Gustave Wasa* (Tubing., 1801, 2 vol.), précédée d'un tableau de la Suède depuis les temps les plus anciens jusqu'au XVe siècle, ne contient pas des vues neuves, mais elle est écrite avec élégance et entraînement, comme tout ce qui est sorti

de la plume d'Archenholz. Dans ses *Opuscules historiques*, le second volume a seul quelque valeur; il contient l'histoire romanesque des flibustiers, de ces pirates qui, dans le dernier siècle, infestèrent long-temps les Indes-Occidentales. Cet ouvrage a été imprimé séparément (Tubingue, 1803). Archenholz consacra les vingt dernières années de sa vie (de 1792 à 1812) à l'édition d'un journal politique intitulé *Minerve*, riche en documens historiques et en articles estimés, mais d'une tendance peu franche. Archenholz sut constamment se donner un air d'impartialité, tout en se pliant avec adresse aux circonstances. En cela, il ne *démentit* point sa jeunesse aventurière, qui n'avait point dû contribuer à fixer ses principes. Il mourut âgé de 71 ans, près de Hambourg, en 1812. L. S.

ARCHÉOLOGIE. Cette science a pour but la connaissance de tout ce qui est relatif aux mœurs et aux usages des anciens, à leurs arts et aux monumens qui nous en sont restés. On doit distinguer l'archéologie proprement dite de l'*archéologie littéraire* qui traite de l'antiquité sous le rapport de l'histoire, de la critique des écrivains, et de l'épuration des textes. Le mot *archéologie* est dérivé des deux mots grecs ἀρχαῖος, ancien, et λόγος, discours. On devrait écrire *archæologie*, comme l'a fait Millin dans son Introduction à l'étude de cette science, et comme l'ont fait aussi Ernesti, Oberlin, et les autres auteurs qui ont voulu conserver à ce mot l'orthographe de son étymologie : mais l'usage a prévalu.

Pour étudier l'archéologie, il faut avoir la connaissance des langues anciennes, afin de lire les auteurs dans l'original. Il faut connaître l'histoire en général, surtout celle de la Grèce et de Rome. Pour expliquer les monumens, il faut avoir des notions suffisantes de la mythologie et de l'histoire héroïque. Il faut connaître les médailles, les inscriptions, et n'être pas étranger à la connaissance de la mécanique et à la poétique des arts.

L'*archéologue* fonde ses recherches sur les vérités positives des sciences; il s'appuie sur les découvertes des naturalistes et des chimistes pour déterminer les êtres figurés sur les monumens, ou la nature des substances employées par les artistes. Il rassemble les passages des classiques pour retrouver l'explication d'un monument dans un trait d'histoire ou de mythologie, ou dans un usage de la vie civile (*voy.* ANTIQUITÉS). Conduisant son lecteur à travers les siècles, il lui procure l'intelligence parfaite de la littérature et des arts; et en recherchant les causes qui ont produit les chefs-d'œuvre des anciens, il arrive à la connaissance des moyens de ramener ces causes, ou du moins d'y suppléer. Cette étude, en nous développant la marche de l'esprit humain, nous conduit à en accroître les progrès.

L'histoire ancienne est pour ainsi dire écrite sur les monumens. Les temples nous instruisent des croyances des peuples; les ouvrages publics de leurs besoins sociaux et des ressources que les arts ont employées pour y satisfaire; les meubles et les ustensiles nous retracent les mœurs des populations en général, et les goûts des particuliers. Lors donc que nous explorons ces temps passés, à l'aide de leurs restes précieux, nous retrouvons à tous ses degrés l'intelligence de l'homme, nous remontons à l'origine des sociétés, à l'enfance de l'art; puis, en redescendant avec les siècles, nous voyons des essais informes s'avancer vers la perfection, et nous offrir des modèles qu'il nous est plus facile d'admirer que d'imiter.

Il y a, dans l'étude des monumens, celle de leur usage et celle de leur style. Le style des monumens en caractérise le pays et l'époque. Ce style a dû changer, soit par la marche naturelle des choses, soit par des événemens accidentels, comme sont les relations d'un peuple avec un peuple plus civilisé, ou par une domination nouvelle. Quelquefois c'est la nation vaincue qui civilise le peuple vainqueur; c'est ainsi que les arts de la Grèce adoucirent les mœurs des barbares habitans du Latium.

L'archéologie aide à reconnaître non-seulement le style de chaque peuple, mais les époques de chaque style.

On peut juger, en comparant les monumens entre eux, de la différence du goût de chaque nation, et du degré de per-

fection auquel chacune d'elles est parvenue. Le moindre des monumens est utile à cette recherche, parce qu'il représente un fait et qu'il concourt à l'ensemble des preuves. L'étude des objets matériels conduit ainsi à celle de la vie civile et aux investigations les plus intéressantes sur les lois, les usages et l'économie politique. Des chefs-d'œuvre de l'art la transition est insensible aux chefs-d'œuvre de la littérature, et bientôt l'antiquité tout entière se révèle aux regards curieux qui n'en avaient d'abord interrogé que de légers fragmens.

C'est elle qui apporte, par l'examen et par la classification, la preuve des faits, et qui sert souvent à les rectifier.

Les noms des peuples, ceux des hommes, les titres des princes et des magistrats, les surnoms des Dieux, sont tracés d'une manière incontestable sur les inscriptions de marbre et de bronze et sur les anciennes monnaies. Les religions, les opinions, les lois, les événemens remarquables sont consacrés par des monumens authentiques qui confirment ou détruisent les témoignages des historiens.

L'archéologie s'applique donc particulièrement à ce que l'on appelle l'*antiquité figurée ;* et comme nous avons dit que les passages des auteurs classiques servaient souvent à expliquer les monumens, à leur tour les monumens éclaircissent un grand nombre de difficultés qui se rencontrent dans les auteurs anciens.

Si l'utilité de cette science ne peut pas être contestée, le charme que l'on trouve dans son étude ajoute à l'intérêt qu'elle peut offrir. Avec elle nous vivons dans des siècles dont le souvenir nous donne les plus hautes leçons. Dans l'histoire des anciens, dans leurs mœurs, dans leurs croyances, dans leurs opinions, nous trouvons les points de comparaison les plus instructifs et les plus piquans. *Voy.* ANCIENS.

Nous avons puisé chez eux les belles et larges proportions de l'architecture monumentale. Lorsque David a ramené l'école française au goût sévère, à la pureté des formes et à la noblesse de la composition, c'est par l'étude de l'antique (*voy.* ce mot). C'est cette étude qui a contribué à l'éclat de nos représentations théâtrales, en rétablissant la vérité du costume. Dans la statuaire, dans l'art de graver la monnaie, les anciens sont encore nos maîtres.

A l'imitation de leurs arts nous avons joint l'imitation de leur littérature, car dans la tragédie, la comédie, le poème, l'ode, la satire, l'épître, nos premiers pas se sont traînés sur les leurs : nos orateurs se forment encore sur Démosthènes et sur Cicéron.

En apprenant à connaître la vie intellectuelle et la vie matérielle des hommes de l'antiquité, nous voyons se dérouler devant nous le tableau de la marche progressive de l'esprit humain, et nous apercevons les points sur lesquels on peut franchir certaines limites et ceux dont la grandeur ne peut être ni surpassée ni même atteinte.

L'étude de l'archéologie date, en Europe, de l'époque appelée celle de la renaissance, qui vit refleurir en même temps les lettres et les arts. Dès le XIVe siècle, le Dante s'occupa de rechercher les vieux manuscrits et les anciennes inscriptions. Son poème prouve assez qu'il avait étudié l'antiquité, par l'application continuelle qu'il en fait dans sa composition. Pétrarque, qui fut son contemporain, mais qui lui survécut d'un demi-siècle, et qui par conséquent participa aux progrès rapides que le génie poétique et celui des arts firent sous l'inspiration de ces puissantes études; Pétrarque, le premier, sentit toute l'importance de l'observation des monumens, et l'on retrouve dans ses lettres les conseils qu'il donna à Charles IV, en lui envoyant une collection de médailles, et en lui proposant pour modèles quelques-uns des princes dont les pièces antiques lui retraçaient les images. C'est à la même époque que florissait aussi le Pisan (*voy.*), peintre, sculpteur et architecte florentin, dont les ouvrages remarquables par une imitation naïve de la nature sont encore des chefs-d'œuvre d'expression qu'on peut recommander comme études à nos artistes modernes. Ces hommes supérieurs étudiaient déjà le peu de débris que l'antiquité avait laissé échapper du sein de ses ténèbres. Un siècle s'écoula encore, et la terre moins avare rendit à l'art moderne les trésors de l'art

antique. Michel-Ange et Raphaël parurent au moment où le Laocoon revoyait la lumière. Les érudits appliquèrent aux monumens les recherches qu'ils faisaient dans les traditions écrites, et Laurent de Médicis, protecteur éclairé de tous les arts et de toutes les sciences, fut le vrai créateur de celle que nous nommons *archéologie*, en établissant à Florence un enseignement public où ceux qui pratiquaient les arts et ceux qui en étudiaient la théorie vinrent puiser ensemble à la source pure et féconde de l'antiquité écrite et figurée.

Bientôt les systèmes hasardés, les théories erronées qui jaillissaient des premières investigations, furent rectifiés par de savantes et consciencieuses erreurs : c'est que la critique n'avait pas encore allumé son flambeau. Mais d'admirables matériaux étaient recueillis et préparés par les Grævius, les Gronovius, les Montfaucon, les Kircher, les Hardouin, les Vaillant et beaucoup d'autres. Il ne fallait plus qu'un homme de génie pour opérer la transition. Winckelmann parut, et son histoire de l'art fut le plus beau traité d'archéologie.

Les études archéologiques ont inspiré à nos plus grands écrivains des ouvrages imprégnés de la couleur antique. Le *Télémaque* de Fénélon, la *Phèdre* de Racine doivent leur principal mérite à la fidélité avec laquelle ces auteurs ont su peindre les mœurs antiques qu'ils avaient étudiées dans Homère, Sophocle et Euripide; de même qu'*Athalie* annonce une connaissance parfaite de toute l'antiquité hébraïque. Molière était nourri de l'étude des anciens; dans son *Amphitryon*, il n'a pas commis les fautes de costume que des hommes d'esprit ont faites dans des ouvrages d'ailleurs très brillans. Regnard, dans son *Démocrite amoureux*, parle de clochers et d'almanachs; Boursault, dans son *Ésope*, met à la cour de Crésus un marquis et un colonel; et de nos jours on a vu au théâtre du Vaudeville les *Comices d'Athènes*, quoique ces assemblées n'aient jamais eu lieu qu'à Rome.

La critique dans les arts et dans les lettres a fait assez de progrès pour que l'on ne commette plus des erreurs volontaires comme celles que nous allons signaler. Struys et Serlio ont fabriqué des plans et des vues des ruines de Persépolis, qui n'ont jamais existé que dans leur imagination. La naumachie de Vérone, dans Panvini, le théâtre d'Autun, dans Montfaucon, ne sont que des fictions. C'est de même que Laurus a dessiné les anciens édifices de Rome, que Dacosta a donné l'amphithéâtre de Capoue. Picart, croyant que la statue de Memnon n'existait plus, en a fait un portrait de fantaisie.

Quant aux erreurs involontaires, elles deviendront plus rares à mesure que la science archéologique fera des progrès. Les hommes les plus savans ont jadis commis des fautes qui provenaient de ce qu'ils n'avaient pas d'idée de l'antiquité figurée, et de ce qu'ils n'avaient pas étudié les monumens. Rollin parle de la statue de Laocoon comme si elle était perdue. Érasme, dans une de ses lettres, parle d'une médaille sur laquelle on voit le patriarche Noé sortant de l'arche avec ses deux fils; il voit au revers le pigeon qui porte la branche d'olivier. Cette médaille représente Brutus entre deux licteurs, et le prétendu pigeon est un aigle qui porte une couronne de laurier. Neumann a savamment établi que cette médaille, autrefois attribuée à *Cosa*, ville d'Étrurie, a été frappée à *Cossa*, petite ville de la Thrace, par l'ordre de Brutus, peu de temps avant la bataille de Philippes. Le savant Winckelmann lui-même, si versé dans l'archéologie, faute d'en avoir étudié suffisamment une partie bien essentielle, la numismatique, a regardé comme antique et romaine une petite médaille de bronze, avec le portrait de Virgile, tandis que cette médaille a été frappée à Mantoue, au XVIe siècle, à l'occasion d'un jubilé qu'on y célébrait en l'honneur de ce grand poète.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur les différentes parties de l'archéologie; mais peu se sont occupés de faire sentir son utilité. Millin a publié une Introduction à l'étude de cette science, dans laquelle il vante les agrémens de son étude et les amusemens qu'elle procure, et démontre la nécessité d'en avoir une teinture suffisante. Il fait voir combien l'étude de l'antiquité est indispensable à celui même

qui ne cherché qu'une instruction facile et vulgaire.

L'archéologie embrasse les différentes parties de l'art; celui qui l'étudie observe d'abord l'*architecture* (*voy.*), ce qui le conduit à des recherches sur les divers édifices des différens peuples, sur leurs proportions et leurs ornemens. On est conduit à examiner d'abord les temples, les palais, les édifices publics, ensuite les édifices particuliers. Dans ceux des Perses et des Égyptiens, on admire la grandeur et la solidité; on trouve parmi ceux de ces derniers, les pyramides, les obélisques, les colosses, le labyrinthe, les souterrains, et on y remarque la multitude prodigieuse d'ornemens hiéroglyphiques dont ils sont surchargés. Chez les Grecs, on trouve le stade, l'hippodrome où se sont donnés les jeux célébrés par Pindare; les gymnases où s'exerçait la jeunesse; les théâtres, les temples, d'une ordonnance si magnifique. Chez les Romains, on voit des édifices inconnus aux Grecs; les amphithéâtres, les bains, les portes en arcades à l'entrée des ponts, les arcs de triomphe, les basiliques où ils rendaient la justice, les bornes ou colonnes milliaires. Dans les habitations particulières, on trouve le *cavædium*, l'*atrium* , le *cœnaculum* , le *gynæcée* , l'*hypocauste;* la distribution des appartemens nous conduit à des observations sur les usages de la vie intérieure.

Les ouvrages de l'art ont été faits pour embellir les temples, les palais et les autres édifices; on passe donc tout naturellement à la *sculpture*. On y distingue les statues et les bas-reliefs, on examine ce qui a rapport à la *statuaire*, à la *plastique* qui est l'art de modeler, et à la *toreutique* (*voy.*) qui est l'art de ciseler ou sculpter. On recherche les matières dont les anciens sculpteurs se sont servis : le marbre, la pierre, la terre cuite, la cire; on examine leurs instrumens, leurs procédés, le style des différens peuples aux différentes époques. On prend connaissance de la vie et des ouvrages des principaux statuaires : on apprend la signification des termes employés pour décrire les statues, d'après leurs costumes et leurs attributs.

La *peinture* nous conduit à des considérations relatives à son origine, à la fabrication et à l'emploi des couleurs, à la manière de peindre sur marbre, sur ivoire, sur bois, sur toile, à fresque ou à l'encaustique. On apprend l'histoire des différentes écoles de l'Ionie ou de l'Attique, et des peintres qui les ont rendues célèbres. On apprend à connaître les peintures les plus curieuses, retrouvées dans les édifices antiques, et dont l'étude fut si utile aux artistes qui ont fait renaître les arts parmi nous.

La *gravure* en pierres fines forme une branche d'étude toute particulière dans laquelle on distingue les *intailles* et les *camées* (*voy.* ces mots), les pierres avec des noms de graveurs, celles du style primitif, celles de la belle époque de l'art. Cette partie de l'archéologie mérite un article particulier que nous lui consacrerons au mot Glyptique. Les *mosaïques* (*voy.*) offrent des sujets d'observations sur les pierres dures ou les cubes de verre qui les composent, sur l'art de les arranger et les sujets qu'elles représentent, et sur leur usage pour le pavé des temples et celui des salles à manger.

Les *vases* (*voy.*) sont intéressans par leurs formes élégantes et singulières, par les reliefs ou les peintures qui les embellissent. Ceux de terre cuite, appelés longtemps et improprement étrusques et qu'on doit nommer vases grecs, nous donnent une idée du goût des plus anciens artistes, et servent à compléter le cercle des connaissances mythologiques. Les vases de sardonyx (*voy.* ce mot) nous présentent des substances naturelles d'un prix infini, dont les analogues sont perdus, et dont la patrie et la nature sont encore un problème pour les naturalistes et les antiquaires. Les vases de porcelaine et de cristal nous font connaître l'habileté des anciens dans la manière de travailler le verre. Les vases d'or et d'argent, aussi remarquables pour la matière que pour le travail, nous offrent des échantillons d'un luxe qui n'est plus dans nos mœurs. Les vases de bronze et de métal commun rentrent dans la classe des *instrumens* religieux, militaires, civils et domestiques. Ils forment une étude intéressante pour l'intelligence des anciens auteurs et pour celle de l'histoire ; ils ornent

les cabinets des curieux, et complètent les collections d'antiquités.

Parmi les *instrumens religieux* nous remarquons les autels, les trépieds, les lampes; la hache et la *sécespite* pour frapper la victime; les patères pour recevoir le sang; le *préféricule*, le *simpule* et l'*aspergille* pour recevoir et répandre l'eau lustrale. Parmi les instrumens militaires, on distingue les casques, les épées, les boucliers, les *cnémides* ou jambières, les enseignes. Les instrumens civils nous offrent les candelabres, les lampes, les anneaux, les *armilles* ou bracelets, les *fibules* ou boucles, et les divers ornemens de l'habillement des hommes et de la parure des femmes, enfin les objets destinés à l'usage de la maison.

La *numismatique* (*voy.*) ou science des médailles est la plus considérable de toutes les parties de l'archéologie. Elle est une des sciences qui, de nos jours, ont acquis un grand éclat par l'application que des hommes de génie en ont su faire à l'astronomie, à l'histoire, à la chronologie, aux arts du dessin et de la gravure, et à l'iconographie.

L'*iconographie* (*voy.*) elle-même est une partie très intéressante de l'archéologie. Le savant Visconti lui a élevé un monument digne de son importance dans son excellent ouvrage intitulé *Iconographie grecque et romaine*, que la mort est venue interrompre, et qui a été terminé par M. Mongez.

Après les monumens figurés viennent les *monumens écrits*: ce sont les *inscriptions* sur marbre, sur pierre, sur papyrus et sur parchemin: leur étude tient également à la recherche des faits et à celle des langues et par conséquent à la *paléographie* (*voy.*) ou écriture ancienne. Les ouvrages de Gruter et de Muratori contiennent des recueils considérables d'inscriptions sur pierre: l'étude des parchemins et des papyrus (*voy.*) constitue un autre genre de recherches qui tient à la connaissance des manuscrits (*voy.* Manuscrits).

Nos meubles, nos coiffures, les vêtemens des femmes, les dessins des étoffes, les décorations des appartemens ont beaucoup gagné en goût et en élégance depuis une trentaine d'années que l'étude de l'archéologie a pris faveur en France. Outre son utilité littéraire, la connaissance de l'antiquité peut donc s'appliquer à une foule de circonstances de la vie commune.

C'est en 1799 que l'archéologie a été professée pour la première fois à Paris, par Millin, à la sollicitation duquel fut fondée la chaire d'antiquités à la bibliothèque nationale.

« L'archéologie, disait Millin dans son discours d'ouverture, est l'application des connaissances historiques et littéraires à l'explication des monumens, et l'application des lumières que fournissent les monumens à l'explication des ouvrages de littérature et d'histoire. C'est la réunion des plus belles conceptions des hommes de lettres et des artistes, commentées les unes par les autres. »

Il faut convenir que l'étude de l'archéologie a pris une grande extension: dans nos départemens des hommes instruits et désintéressés s'occupent journellement de recherches relatives aux antiquités, soit étrangères, soit nationales, dont les résultats, envoyés à l'académie, forment des matériaux qui composeront un jour l'ensemble le plus intéressant. Le gouvernement protége et encourage ces travaux, et des médailles sont décernées par l'académie des Inscriptions et belles-lettres aux auteurs des mémoires les plus remarquables sur l'histoire, la description ou l'explication des monumens.

Pour compléter cette notice, il faudrait désigner les ouvrages à lire et à consulter qui sont trop nombreux pour que nous les citions tous. Nous nous bornerons à indiquer les traités élémentaires tels que les Introductions de Millin, le *Résumé d'Archéologie*, par Champollion, les *Prolégomènes archéologiques*, par Oberlin; le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, traduit et abrégé de Samuel Pitiscus par Barral; le *Dictionnaire d'Antiquités*, par Mongèz, et celui plus portatif de Monchablon. D. M.

L'archéologie a quelquefois été appelée *archéographie*, description des monumens antiques, de ἀρχαῖος, vieux, et

γράφω, je décris. Les Grecs paraissent avoir attaché un sens un peu différent au mot *archéologie*, puisque Flave Josephe et Denys d'Halicarnasse ont pu donner ce titre, l'un à son histoire des Juifs, l'autre à celle des Romains. Quelques savans ont divisé l'archéologie, en archéologie *littéraire* qui comprenait la paléographie, la diplomatique des anciens et l'épigraphique ou science des inscriptions; en archéologie *de l'art*, relative aux monumens proprement dits et exprès, c'est-à-dire à ceux qui ne sont pas seulement monumens pour nous, mais qui avaient cette destination dès l'origine; et en archéologie *des usages et ustensiles*, qui est la description de tous les objets divers, ni monumentaux, ni littéraires, qui nous sont restés de l'antiquité et que l'on a désignés des noms de *suppellex antiquaria*, *minuta antiquaria* et *anticaglia*. Le véritable archéologue embrasse ces trois divisions, et son premier besoin serait un état exact de tous les objets quelconques sauvés, de toutes les antiquités disséminées dans les nombreux cabinets de l'Europe, état ou catalogue qui rangerait ces objets dans un ordre systématique. Dans son *Manuel de l'archéologie de l'art*, ouvrage allemand publié en 1830, à Breslau, M. O. Müller suppose que l'archéologie a eu chez les modernes trois périodes très différentes. La première était celle des artistes, où l'on réunissait et restaurait les antiquités comme objets d'art, de 1450 à 1600; la seconde, celle des antiquaires, de 1600 à 1750, où, sans partir du point de vue des beaux-arts, on recherchait et expliquait les monumens, dans le seul intérêt de l'érudition ou de la curiosité; et la troisième, celle de la science alliée à l'art, dans laquelle on cherche encore particulièrement à augmenter les notions composant l'histoire des arts et favorisant l'appréciation critique et philosophique du caractère de l'antiquité en général, non moins que des productions artielles en particulier. A la première époque appartiennent les grands maîtres, surtout italiens; à la seconde Spohn, Wheler, Montfaucon, Ernesti, Christ; à la dernière, qui date de 1750, Winckelmann, De Caylus, Lessing, Heyne, Visconti, Zoéga, Millin, Raoul-Rochette, Gœthe, Bœttiger, Hirt, Meyer, Thiersch et autres.

En 1829 il s'est formé à Rome, surtout au moyen des souscriptions de beaucoup d'archéologues étrangers, un établissement archéologique qui a pris le titre de *Instituto de corrispondenza archeologica*, et qui est destiné à tenir, au moyen d'un journal, tous ses membres au courant des découvertes nouvelles que le hasard ou les fouilles pourraient amener. J. H. S.

ARCHÉOLOGIE NATIONALE. On formerait un recueil volumineux des ordonnances du XVIIIe siècle, des arrêtés consulaires, impériaux et royaux qui ont été rendus, et trop souvent en vain, pour la conservation des antiquités nationales. La cupidité des *bandes noires* n'est pas nouvelle : des moines pillèrent des tombeaux, des évêques obstruèrent de hideuses bicoques les basiliques; les édifices les plus curieux souffrirent des mutilations pendant les guerres de religion : le vandalisme ne put être entièrement réprimé par Louis XIV; et de nos jours les dévastateurs ne se sont pas arrêtés aux croix et aux fleurs de lys. Quelques académies et deux ordres monastiques avaient produit plusieurs savans antiquaires; mais des Anglais, Ducarel (en 1767), Bentham (1771), Wittington (en 1800), M. Milner (1811), et récemment MM. Britton et Cotman, sont les premiers qui ont traité des antiquités anglo-normandes et décrit les architectures romane et gothique. Si l'étude de l'archéologie avait été répandue plus tôt, elle eût protégé les monumens. Tandis que la Convention fondait le Conservatoire des arts et métiers, des commissions départementales ont recueilli dans les couvens des masses d'objets précieux et de chartes; et, à Paris, M. Lenoir créa le *Musée des monumens français* à l'École des Beaux-Arts.

La Grèce renaissait par ses monumens, Rome par des édifices qui contiennent sa splendeur antique. Les érudits et les artistes qui comprirent tout d'abord ces chefs-d'œuvre méritèrent la reconnaissance de la postérité; mais ils concoururent à empêcher les beaux-arts de se

donner un caractère moderne et national.

Malgré les études comparatives qui restent à faire, les livres d'archéologie récemment publiés procurent des moyens pour bien lire les monumens, reconnaître leurs caractères propres, découvrir leur âge et pour les apprécier comme production des arts. Dès l'enfance, on a vu ces temples, ces donjons, ces édifices de la vieille cité; on les a contemplés avec indifférence, sans les interroger sur le génie à la fois délicat et audacieux qui para leurs façades de dentelles sculptées et élança leurs tours jusque dans les nues; l'on a accepté sur leur compte des traditions que chaque génération a cru pouvoir charger d'une fable; et quand la chevalerie n'a pas fait les frais de ces histoires, on en a cherché l'explication dans la féerie ou dans le merveilleux des légendaires pieusement menteurs.

Quels qu'aient été les maux dont l'ancienne France fut affligée, de grands et utiles travaux furent exécutés, et des racines de ses institutions jaillit encore une gloire que réfléchissent des monumens qui ont appris à défier le temps. Les antiquités nationales! elles provoquent à de graves méditations, éveillent, nourrissent incessamment des affections généreuses : il y en a pour la vie entière. Sans elles l'histoire du pays serait toujours ignorée de l'artisan qui n'a pas d'autre horizon, qui y concentre ses observations et ses labeurs, qui l'aime encore avec ardeur à l'âge auquel tout amour s'éteint!

On pratique des fouilles pour en obtenir des trépieds et des statuettes mythologiques, et l'on ne scrute pas le vieux mobilier du village et du faubourg. Heureux l'antiquaire qui possède une bandelette de momie, un tenon étrusque ou chinois, une agrafe du bas-empire! Mais son cabinet n'offre ni horloge, ni lambeaux d'étoffe du moyen-âge. Quelle académie recueille de préférence des instrumens aratoires de cette époque, dresse des modèles de ses constructions navales, reproduit par le dessin ses machines et métiers? Au Louvre des salles ouvertes récemment présentent des chaires, coffres, châsses, crosses et armures; mais aucun de ces objets précieux, qui gisent trop à l'aise sous des plafonds resplendissans de dorure, n'a appartenu aux usages populaires, n'explique la vie domestique de nos pères. Est-ce aux étrangers à nous faire remarquer qu'il y a de la nationalité même dans des meubles grossiers? Un écrivain de Québec vient d'imprimer : « Pendant que j'ai résidé en France, je suis entré dans un grand nombre d'habitations de villageois, pour en observer avec un soin constant les usages, l'ameublement. Oui, c'est dans la Normandie que l'intérieur des chaumières m'a offert le plus de conformité avec ce que j'ai laissé sur les sites élevés du Saint-Laurent. »

Des 86 conseils départementaux qui viennent de tenir leur session annuelle, quelques-uns seulement ont voté des fonds pour faciliter des fouilles et pour garantir des objets d'art de la destruction; et le budget national ne subvient point aux recherches archéologiques. Un petit nombre d'amateurs possèdent des cabinets, mais sans en publier les catalogues. Plusieurs petites villes veulent avoir des musées de toutes sortes : il serait préférable que des musées d'antiquités nationales fussent établis seulement dans les capitales des anciennes provinces et dans les grandes villes industrielles. Plus multipliés, ces musées empêcheraient les études comparatives ou obligeraient à de continuels déplacemens, dissémineraient des objets qui doivent être en collections, et rapetisseraient la science. I. L. B.

ARCHER, celui qui tire de l'arc. Chez les anciens, les Thraces, les Parthes, les Scythes et les Crétois passaient pour d'excellens archers. Zosime parle d'un archer grec nommé Ménélas qui avait trouvé le moyen de lancer avec un seul arc trois flèches à la fois, frappant trois buts différens. Chez les peuples modernes, les archers anglais étaient très renommés avant l'invention de l'artillerie. Ce furent eux qui assurèrent le succès des batailles de Poitiers, de Crecy et d'Azincourt. On appelait *francs-archers* des gens de guerre qui étaient exempts des impôts. Charles VII en établit un corps vers l'an 1448. Louis XI cassa les

francs-archers en 1481, et fit venir des Suisses à leur place. R-Y.

Les archers avaient certains priviléges et franchises qui appartenaient à leurs enfans, héritiers de leur uniforme. Il en résulta ce qu'on a appelé une *noblesse archère;* aussi Henri III ordonna-t-il, en 1579, que nul ne fût reçu archer s'il n'était noble de race. L'artillerie ayant, à cette époque, été substituée à l'ancien armement, les archers cessèrent d'exister; mais leur nom resta, et on le donna jusqu'à la révolution de 1789 aux soldats de police exécuteurs des ordres du lieutenant de police, bien qu'ils fussent armés de fusils ou de hallebardes. S.

ARCHESTRATUS. On connaît deux auteurs grecs de ce nom; l'un, né à Syracuse, vécut peu de temps après le règne d'Alexandre. Il composa un poème sur l'art culinaire, qui faisait autorité parmi les gastronomes d'Athènes. Voici un de ses préceptes : Si le nombre des convives excède celui de trois ou de quatre, ce n'est plus qu'un rassemblement de journaliers ou de soldats qui mangent leur butin. Athénée nous apprend qu'Archestratus parcourut les terres et les mers pour connaître par lui-même ce qu'elles produisaient de meilleur. Il paraît que ni ses voyages ni ses préceptes ne l'enrichirent, car voici l'exclamation que Plutarque met dans la bouche d'un de ses partisans : « O Archestrate! que n'as-tu vécu sous Alexandre! chacun de tes vers eût obtenu Chypre ou la Phénicie pour récompense. » — Il y eut un Archestratus, poète tragique, dont les pièces furent jouées pendant la guerre du Péloponèse. R-Y.

ARCHET, instrument fort usité dans les arts industriels, et qui consiste dans une tige élastique et flexible, en acier ou en baleine, montée sur un manche comme celui d'une lime. Le manche est percé d'un trou dans lequel se fixe le bout d'une corde dont l'autre extrémité terminée par une boucle s'accroche dans une entaille ou un cran pratiqué à la portion libre de la tige. La corde s'enroule autour de la *boîte à foret* puis revient s'attacher à l'entaille en question. Alors l'archet se trouve tendu, et en lui donnant un mouvement de va-et-vient on imprime à la *boîte à foret* une rotation alternative plus ou moins rapide. Les tourneurs se servent au lieu d'archet d'une longue perche fixée par un bout au plafond, portant à l'autre bout une corde qui s'enroule sur l'objet à tourner, et aboutissant à une pédale que l'ouvrier fait agir. En général l'archet est, comme on le voit, destiné à donner à divers appareils un mouvement de rotation alternative, et non continue dans le même sens.

On connaît plus généralement sous le nom d'*archet* un instrument formé d'une tige de bois garnie d'une mèche de crin tendue, et qui sert à faire vibrer les cordes des violons, basses, etc. *Voy.* VIOLON. F. R.

ARCHEVÊQUE, *voy.* ÉVÊQUE et PRÉLATURE.

ARCHI, mot grec qui signifie *chef* (ἀρχὸς); on le met devant les noms de dignités civiles et ecclésiastiques pour indiquer la supériorité de ces dignités; exemples : *archi-duc,* nom que portent les princes de la maison d'Autriche; *archi-prêtre, archi-diacre.* Dans l'église grecque les abbés ou mandrites qui ont une supériorité sur d'autres abbés s'appellent *archi-mandrites* (*voy.* ce mot). Du temps de l'empire français il y avait un *archi-chancelier* et un *archi-trésorier.* Le mot *archi* se trouve aussi dans les mots d'archange et d'archevêque qui indiquent un rang élevé au-dessus de celui des anges et des évêques. Dans le style familier on place quelquefois le mot *archi* devant des substantifs pour les renforcer; ainsi l'on dit archi-menteur, archi-fou, archi-fripon, etc. D-G.

ARCHIAS, poète grec, né à Antioche, vint à Rome, vers la fin de la république, enseigner la littérature grecque dans les hautes classes. Il composa un poème sur la guerre des Cimbres et des Romains; mais ce poème est perdu, et on aurait une idée médiocre de cet auteur, d'après les épigrammes insignifiantes qui nous restent de lui et qui ont été publiées en 1595 par Alsworth, et en 1600 par Ilgen, si nous n'avions en sa faveur le magnifique témoignage de Cicéron qui prononça une harangue pour faire restituer à Archias le titre de citoyen romain qu'on lui contestait. Cicéron avoue devoir ses talens

littéraires aux leçons de cet étranger qu'il qualifie de *très grand poète* et d'homme *très savant.* Archias avait été accueilli à Rome dans la maison de Lucullus; Cicéron cite encore parmi les amis et protecteurs d'Archias les Métellus, les Catulus et les Hortensius. Marius même le voyait avec plaisir. Archias avait obtenu le droit de cité à Héraclée. On ne sait ce qu'il devint après le plaidoyer de son illustre avocat. D-G.

ARCHIATRE (*archiater*, mot grec). Les médecins attachés à la personne des souverains, et surtout des empereurs romains, portaient ce titre; plus tard il fut aussi donné à des médecins revêtus d'un caractère public, et qui avaient pour fonction de surveiller les autres médecins, de donner gratuitement leurs soins aux pauvres d'une ville, ou d'une partie plus ou moins étendue de cette ville. De nos jours le titre d'archiatre est tombé en désuétude, et les fonctions qui leur étaient attribuées ont reçu une autre direction. F. R.

ARCHIDAMUS, *voy.* Lacédémone.

ARCHIDIACRE, *voy.* Diacre.

ARCHIDUC, titre particulier à la maison d'Autriche et qui est donné aujourd'hui à tous les princes et à toutes les princesses qui lui appartiennent.

Anciennement ce fut le titre du chef de la maison, avant qu'il fût en possession des couronnes royales de Hongrie, de Bohême, etc., ou de la couronne plus auguste des Césars. Dès 1156 les ducs d'Autriche, qui résidaient alors au château de Kahlenberg, prirent ce titre; mais il ne devint héréditaire dans leur maison qu'après la promulgation de la bulle d'or, et ne fut reconnu par les électeurs du saint empire qu'en 1453, sur l'ordre exprès de Frédéric III, empereur d'Allemagne. J. H. S.

ARCHIGALLE, grand-prêtre de Cybèle, chef des autres prêtres de cette déesse que l'on nommait *Galles.* Ce pontife est représenté avec ses ornemens sur un bas-relief du Musée Pio-Clémentin, rapporté dans les *Monumenti inediti* de Winckelmann. Son costume est une tunique semblable à celle des Phrygiens; il porte une mitre, des pendans d'oreilles, une couronne et un collier dans lesquels est placée l'image d'Atys qui fut lui-même prêtre de Cybèle. Le tambour, la double-flûte, les crotales et la ciste ou corbeille mystique se voient auprès de lui. Il tient d'une main une coupe remplie de fruits, de l'autre une branche d'olivier; et à son côté est attaché un fouet formé d'osselets enfilés dans trois lanières. C'est avec ce fouet que les galles se fustigeaient cruellement, en l'honneur de la déesse. Les galles allaient plus loin et subissaient volontairement de cruelles mutilations. Le chef des galles était toujours choisi dans les familles les plus distinguées. On peut voir dans Apulée des détails fort curieux sur ces prêtres, qui, de son temps, étaient déjà tombés dans un grand discrédit. D. M.

ARCHILOQUE, le premier lyrique grec, né dans l'île de Paros, florissait vers l'an 700 avant J.-C. Il embrassa d'abord la carrière des armes; mais il avoue lui-même que, dans une bataille, il prit la fuite, et que, pour courir plus vite, il laissa son bouclier sur le champ de bataille. Il n'était terrible que dans ses vers. Il composa des odes, des élégies, des fables, et surtout des satires et des épigrammes, qui étaient plutôt de véritables libelles, si l'on en juge par les effets horribles qui en résultèrent, et par l'opinion de Cicéron qui donne le nom d'*archilochia edicta* aux placards affichés dans Rome contre César. Lycambe, citoyen de Paros, ayant frustré Archiloque de l'espoir qu'il lui avait donné d'obtenir sa fille Néobule en mariage, ce poète exhala sa colère en satires si amères et si sanglantes que le malheureux Lycambe et sa fille se pendirent de désespoir. Malheur à celui qui pouvait lui déplaire! Sa passion pour la satire allait si loin que, lorsqu'il était las de décrier ses ennemis et même ses amis, il se décriait lui-même. C'est ainsi qu'il divulgua, dans une épigramme, sa lâcheté dans les combats, et ailleurs la bassesse de son extraction, en s'avouant le fils d'une esclave de son père. Archiloque était aussi licencieux que méchant dans ses poésies; c'est ce qui, plus tard, le fit chasser de Sparte où il était défendu de lire ses écrits. Enfin, détesté de tout le monde et réduit à une extrême misère, il fut

contraint de quitter l'île de Paros pour passer dans celle de Thasus, colonie fondée par son père Télésicles ; mais on le craignait trop pour l'y recevoir. Il se vengea de cette ingratitude par des vers de la plus extrême virulence. Cependant ce poëte ayant remporté le prix aux jeux olympiques pour un hymne qu'il composa en l'honneur d'Hercule, ce triomphe éclatant le réconcilia avec ses compatriotes fiers de sa gloire. Il retourna dans sa patrie ; mais malheureusement il y rapporta le dangereux talent qui l'avait fait haïr, et il périt sous le poignard de ceux qu'il attaqua.

Archiloque fut l'inventeur du vers ïambique dont les Grecs et les Romains se servirent dans leurs pièces de théâtre ; mais, dans ses mains, ce fut, dit Horace, *l'arme de la rage :*

Archilochum proprio rabies armavit iambo.

On nomme aussi *vers archilochique* le demi-pentamètre – ᴗᴗ – ᴗᴗ ⏓ dont il se servait.

On honora sa mémoire dans toute la Grèce, et tous les ans on célébrait sa naissance. Les Grecs qui plaçaient au second rang Pindare et Sophocle, mettaient au premier Archiloque avec Homère. Les qualités dominantes de ce poëte célèbre étaient l'énergie, la hardiesse, la vivacité du style, jointes à la précision et à la grandeur des idées ; mais ces grandes qualités étaient bien rabaissées par sa méchanceté et son immoralité extrêmes. Les fragmens qui nous sont restés de ses poésies font connaître sa hardiesse, sa véhémence et sa force. Brunck les a consignés dans ses *Analecta*, tom. I, pag. 40, et tom. III, pag. 6 et 286 ; et J. Liebel les a publiés sous le titre de *Reliquiæ*, Leipzick, 1812 ; on trouve dans le tom. X des *Mémoires de l'académie des inscriptions*, une dissertation sur ce poëte, par Burette. G-N.

ARCHIMANDRITE, mot dérivé de μάνδρα (enclos, écurie, couvent), et qui désigne le supérieur d'un couvent grec, particulièrement un prieur de première classe, ou d'un monastère de premier ordre, comme celui du mont Athos ou de Saint-Sauveur, à Messine. Le costume d'un archimandrite consiste en une robe longue et ample, appelée *mandyas*, et faite d'une étoffe noire. Il porte à la main un bâton, souvent d'un beau travail et incrusté d'ivoire ou d'or ; il y tient aussi un rosaire, et une croix d'or tombe sur sa poitrine suspendue à une chaîne de même métal. Lorsqu'il célèbre l'office il porte le *phélonion*, riche vêtement sans manches qui entoure tout le corps et qui, en soie ou en velours, est souvent orné de pierreries ou de perles ; la tête est coiffée d'un bonnet orné de pierres précieuses ; l'*épigonation* est attaché à la ceinture du côté droit : c'est une pièce d'étoffe très riche, d'un pied carré de grandeur. L'archimandrite revêt ce costume dans le sanctuaire même et en présence des fidèles, la face tournée vers l'Orient ; un diacre le sert, récite des prières pendant qu'il s'habille, et lui baise la main ; de son côté l'archimandrite lui donne sa bénédiction et baise chaque pièce du vêtement avant de s'en revêtir. En Russie on a plusieurs degrés de prieurs ; ils sont ou *archimandrite*, ou *igoumen*, ou *stroitel*. J. H. S.

ARCHIMÈDE, le plus célèbre des géomètres anciens, naquit à Syracuse environ 287 ans avant J.-C. Quoiqu'il fût parent du roi Hiéron, il paraît qu'il ne fut revêtu d'aucune charge publique, mais qu'il se livra entièrement aux sciences. Il est difficile d'apprécier son mérite et de déterminer avec exactitude l'influence qu'il exerça sur les progrès des sciences mathématiques, l'état de la science à cette époque nous étant peu connu. Cependant on sait qu'il fit des découvertes de la plus haute importance, au moyen desquelles les modernes ont trouvé la mesure des surfaces curvilignes et des solides. Euclide, dans ses Élémens, considère seulement le rapport de quelques-unes de ces grandeurs entre elles ; mais il ne les compare pas avec les surfaces et les solides rectilignes. Archimède a développé les propositions nécessaires pour effectuer cette comparaison dans son *Traité sur la sphère et le cylindre, le sphéroïde et le conoïde*, et dans son ouvrage *Sur la mesure des cercles*. Il s'élève aux considérations les plus abstraites dans son *Traité sur la spirale*, chef-d'œuvre de sagacité et de pénétration. Les démonstrations qu'il donne dans cet ouvrage sont si difficiles à compren-

dre, même pour ceux qui sont familiers avec le sujet, que le savant mathématicien moderne Bouillaud avoue ne les avoir jamais bien comprises, et l'illustre Viéte (*voy.*) les a injustement soupçonnées de paralogismes, faute de les avoir bien entendues. On doit à Archimède la découverte du rapport du diamètre à la circonférence, d'une manière approchée et renfermée dans des limites connues (*voy.* Quadrature du cercle). Il détermina aussi très exactement la quadrature de la parabole. Archimède est le seul parmi les anciens qui nous ait laissé quelque chose de satisfaisant sur la théorie de la mécanique et sur l'hydrostatique. Il enseigna le premier « qu'un corps plongé dans un fluide perd en pesanteur autant que le poids d'un égal volume du fluide qu'il déplace », et détermina par ce moyen la quantité d'alliage qu'un orfèvre avait frauduleusement ajouté à la couronne que Hiéron, roi de Syracuse, avait ordonné de faire d'or pur. Il découvrit la solution de ce problème en se baignant. On dit que cette découverte lui causa tant de joie qu'il se hâta de retourner chez lui, sortant du bain tout nu et parcourant ainsi les rues de la ville en s'écriant: « Je l'ai trouvé! je l'ai trouvé! » Son εὕρηκα est en quelque sorte devenu proverbial. La mécanique pratique paraît aussi avoir été une science nouvelle du temps d'Archimède; car lorsqu'il dit avec enthousiasme au roi qu'il pourrait remuer la terre s'il avait un point d'appui, cela montre combien le perfectionnement extraordinaire de ses machines avait donné d'inspiration à son génie. Il est le premier qui ait établi les vrais principes de la statique. Il trouva la propriété générale du centre de gravité, et il fixa la position de ce point dans le triangle, la parabole, etc.; il fit voir que deux poids en équilibre aux extrémités d'une balance à bras inégaux étaient réciproquement proportionnels à leur distance au point d'appui, d'où résultait toute la théorie du levier. Il est l'inventeur de plusieurs autres machines simples, telles que la poulie composée, la vis hydraulique, connue vulgairement sous le nom de *vis d'Archimède*, etc. Pendant le siége de Syracuse il consacra tout son talent à la défense de sa patrie. Diodore de Sicile, Hiéron, Pappus, etc., ont écrit qu'Archimède mit le feu à la flotte des Romains avec des miroirs ardens. Nos connaissances en optique nous font savoir que les verres convexes et les verres concaves sont incapables, les premiers par réfraction, les seconds par réflexion, de résoudre le problème; mais si l'on admet qu'Archimède se servit de miroirs-plans, le problème change de nature et peut être résolu. Les ouvrages de ces savans ont été perdus vers le XIIe siècle; mais Zonaras et Tzetzès, écrivains de cette époque, en citent des passages relatifs à cette question. Anthémius, mathématicien qui vivait sous Justinien Ier, atteste non-seulement le fait, mais il explique la théorie et le mécanisme de ces miroirs. Zonaras dit qu'à cet exemple Proclus brûla, au moyen de miroirs d'airain, la flotte de Vitalien qui assiégeait Constantinople sous l'empire d'Anastase, l'an 514. Tzetzès dit qu'Archimède fit jouer un miroir hexagone composé de plusieurs autres plus petits qui avaient chacun 24 angles, et qu'on pouvait le mouvoir à l'aide de leurs charnières et de certaines lames de métal. Buffon a exécuté cette expérience et a constaté les effets du miroir d'Archimède. En 1747 il fit construire par l'ingénieur Passemant un miroir par réflexion composé de 168 glaces planes, mobiles, à charnières, et qu'on pouvait faire jouer toutes à la fois, ou seulement en partie. Au moyen de cet assemblage il embrasa au mois d'avril, et par un soleil assez faible, le bois à 150 pieds de distance, et fondit le plomb à 140 pieds, ce qui est plus que suffisant pour démontrer la réalité de la découverte d'Archimède. En vain objectait-on, avant cette preuve décisive, que Polybe, Tite-Live et Plutarque, qui parlent en détail, et avec tant d'admiration des machines avec lesquelles il repoussa les attaques des Romains, ne font pas mention de l'incendie de la flotte ennemie par le moyen des miroirs ardens; leur silence n'est qu'une preuve négative qui doit céder aux assertions positives et contraires de ceux que nous avons nommés.

On rapporte qu'au moment où les Ro-

mains, sous la conduite de Marcellus, prirent possession de la ville après un assaut, Archimède était assis dans la place publique, absorbé dans ses pensées, et examinant quelques figures qu'il avait tracées sur le sable; il cria à un soldat romain qui pénétra jusqu'à lui : « Ne détruis pas mon cercle ». Mais le farouche guerrier, faisant peu de cas de son observation, le tua. Comme la conquête de Syracuse est placée en l'année 212 avant J.-C., Archimède devait avoir 75 ans quand il mourut. Il attachait tant de prix à sa découverte de la proportion de la sphère avec le cylindre, qu'il ordonna, afin de l'immortaliser, que l'on plaçât sur son tombeau une sphère inscrite dans un cylindre avec les nombres qui expriment les rapports de ces deux solides. Cicéron, qui était questeur en Sicile, trouva ce monument dans un buisson où il était caché. Tout ce qui nous reste d'Archimède a été réuni et publié par Torelli (Oxford, 1792, fol.) sous ce titre: *Archimedis quæ supersunt omnia cum Eutocii Ascalonitæ commentariis*. Les œuvres d'Archimède ont été traduites en français par Peyrard (Paris, 1808, 2 vol. in-8°), et en allemand par Nizze (Stralsund, 1824,) avec un commentaire. *C. L. m.*

ARCHIMIME. C'était le chef des acteurs pantomimes chez les Romains. Outre les représentations théâtrales, il remplissait un rôle dans les funérailles des personnes de distinction, dont il imitait la démarche, les gestes et les attitudes, et dont il prenait même souvent la ressemblance, au moyen d'un masque modelé sur la figure du mort.

Les empereurs eux-mêmes étaient représentés par l'archimime qui, cherchant à saisir leur ressemblance, n'oubliait pas leurs ridicules. Dans l'Amphitryon de Plaute, Sosie fait allusion à cet usage en parlant de Mercure qui l'imite si parfaitement. « Il fait, dit-il, pour moi, qui suis « vivant, ce qu'assurément on ne me fera « pas après ma mort. D. M.

ARCHINE, mesure de longueur russe, aune du pays. L'archine vaut en mesure métrique 0m,71142 ou 2 pieds 2 pouces 3 lignes de France. Trois archines égalent une toise allemande ou 7 pieds anglais; 1500 archines égalent un verste, mesure itinéraire russe, qui vaut 1 kilomètre, 06713 ou 1067 mètres 13 centimètres. L'archine se divise en 16 verchoks; le verchok vaut, par conséquent, 0,m04446 ou un pouce 7 lignes et demie de France. *V.* VERSTE et SAGÈNE. *C. L. m.*

ARCHIPEL (nom appellatif), dénomination empruntée à la mer dont il sera question dans l'article suivant, et donné, en géographie, à des réunions d'îles comprises en de certains espaces de mer limités. On appelle quelquefois *archipel asiatique* ou *austral*, une des trois grandes divisions de l'Océanie, comprenant les Philippines, les Moluques, les Célèbes, Bornéo et les îles de la Sonde, aujourd'hui attachées à cette cinquième partie du monde. Dans la Polynésie, plusieurs des groupes semés dans l'immensité du grand Océan portent aussi le nom d'archipel; tels sont ceux d'Anson, de Magellan, où se trouve l'énorme rocher nommé par les marins *Femme de Loth*, qui a près de 400 pieds de hauteur, de la Nouvelle-Bretagne, de la Nouvelle-Irlande, du Saint-Esprit, de la Sainte-Croix, des Navigateurs, de la Mer-Mauvaise, de la Société où se trouve l'île célèbre de Taïti, et l'archipel Dangereux. En Amérique on donne quelquefois à l'ensemble des îles qui occupent le golfe du Mexique ou la Mer-Caraïbe, le nom d'*Archipel des Antilles* ou *Colombien*. P. A. D.

ARCHIPEL (nom propre), mer d'Europe, comprise entre 34° 48′ et 41° de lat. N., et entre 20° 30′ et 25° de longitude E. Elle est bornée à l'ouest par la Grèce, au nord, par la Turquie d'Europe, à l'est par l'Anatolie. Sa limite méridionale peut être tracée par une ligne partant de l'île de Rhodes et aboutissant à l'extrémité méridionale de la Morée, en passant par Candie. Les anciens donnaient à toute l'étendue des mers que nous appelons Archipel diverses dénominations : ils appelaient *Mer-Égée* la partie septentrionale, à partir du Cap-Colonne; la *Mer-Icarienne* était la partie qui s'étendait au sud-ouest de l'île qui avait également emprunté son nom au fils de Dédale, et qui est aujourd'hui Nicaria; sur les côtes de Péloponèse, elle prenait la dénomination de *Mer-de-Myr-*

thos; enfin la *Mer-de-Crète* était celle qui était comprise entre cette île et les Cyclades (*voy.* ce mot). Parmi les îles éparses dans l'Archipel, et dont on fait monter le nombre à 80, nous remarquerons, pour leur étendue, Négrepont, l'ancienne Eubée, et Candie (Crète); et pour les souvenirs historiques qu'elles rappellent, Lemnos, Metelin (Lesbos), Tenedos, Kolouri (Salamine), Égine (Engia), Hydra, qui a acquis une si haute illustration comme berceau de l'indépendance grecque, Scio, Cos, Samos, Naxos, Cerigo (Cythère), et Rhodes. La plupart de ces îles avaient reçu des colonies de la Grèce; elles suivirent ses destinées. Après avoir passé des successeurs d'Alexandre aux Romains, elles furent successivement arrachées aux faibles empereurs du Bas-Empire par les Vénitiens, les Génois, les Pisans, etc. Elles eurent alors des princes particuliers, dont quelques-uns qui avaient réuni plusieurs de ces îles sous leur domination, prirent le titre de *ducs de l'Archipel.* Au temps des croisades, elles servirent fréquemment de refuge aux armées des pèlerins, et de station aux vaisseaux des cités italiennes qui renouvelaient le commerce des Indes par le port d'Alexandrie. Les expéditions des chrétiens en Orient ayant cessé, les Othomans parurent dans cette mer, et conquirent les îles les unes après les autres. Sous leur domination, elles furent toutes comprises, à l'exception de Metelin et de Scio, dans le gouvernement du Capitan-Pacha. Quelques-unes conservèrent certaines franchises; et, comme la population ainsi dispersée y était moins redoutable aux oppresseurs, la condition des insulaires était en général plus tolérable que celle des Grecs sur la terre-ferme. Cette circonstance et l'extension de leur commerce avaient, dans ces derniers temps, élevé ces îles à un haut degré de prospérité. Une marine marchande s'y était graduellement formée, et c'était parmi ses hardis équipages que les Turcs prenaient presque exclusivement les marins nécessaires à leurs flottes. La marine turque s'est ainsi trouvée désorganisée lors de la guerre de l'indépendance. Celle des îles a eu la plus grande part au glorieux affranchissement aujourd'hui consommé. Les noms de Canaris et de Miaulis l'ont immortalisée. Après avoir éprouvé de longues souffrances pendant le cours des hostilités, ces îles sont plus que jamais appelées à fleurir de nouveau par le commerce; la culture et l'industrie y sont encore dans un état de langueur funeste. Quelques-unes produisent des vins renommés. On en exporte encore de l'huile, de la cire, du miel et des fruits secs, surtout des figues. Les moutons sont les seuls animaux qui y vivent en troupeaux; on y élève aussi des vers à soie. Les marbres, surtout ceux de Paros, sont préférés par les artistes. Les éponges, qui sont très communes sur les rochers de ces îles, y forment un article de commerce important. La navigation de l'Archipel était regardée comme très dangereuse par les anciens; le nombre d'îlots et de rochers que le navigateur rencontre sans cesse sur ses pas en rendent, en effet, la traversée assez difficile, surtout pendant l'hiver où règnent des vents violens. Ses contours forment sur les côtes un grand nombre de golfes et de péninsules. Au nord-est s'ouvre le fameux détroit des Dardanelles, par lequel cette mer communique avec celle de Marmara et avec Constantinople. P. A. D.

ARCHIPRÊTRE, *voy.* PRÊTRE.

ARCHITECTE, mot grec dérivé de ἀρχὸς, chef, et de τέκτων, ouvrier, et qui signifie principal ouvrier. En cette qualité l'architecte est chargé de la conception des plans et d'en diriger l'exécution. L'architecte doit avoir fait de profondes études; il doit avoir étudié les monumens anciens pour en faire une sage application dans les monumens qu'il est appelé à construire. Non-seulement il doit connaître tout ce qui tient au dessin linéaire et d'ornement, mais encore les mathématiques qui doivent servir de barrière aux écarts de son imagination et lui donner des connaissances positives sur la force des pierres et les différens matériaux qu'il emploie. La perspective, l'optique, l'acoustique entrent aussi dans le domaine de ses connaissances.

Son art, appelé l'*architecture* (*voy.* l'art. suivant), se divise en architecture *civile, militaire* et *navale.*

L'architecture civile embrasse la construction des temples, des palais, châteaux et maisons de plaisance, des ponts, des digues, des canaux, des théâtres, des tombeaux, des places publiques, des bâtimens particuliers. Le talent de l'architecte consiste à imprimer à chaque bâtiment le caractère qui lui convient. Ainsi, le palais doit porter avec lui le type de la grandeur et de la magnificence, et le tombeau celui de la mélancolie; enfin il est nécessaire que l'architecte ait un style pur dans ses compositions. Il doit avoir étudié avec soin les distributions intérieures, ainsi que les ornemens et décors. Il lui importe de connaître les parties de l'histoire naturelle qui concernent les pierres, les marbres, les granits, les bois, le fer, le cuivre, le plomb, et toutes les espèces de matériaux qui entrent dans les constructions, pour en connaître les propriétés diverses, en apprécier la force, la durée, et en déterminer convenablement l'emploi. Les principes de l'hydraulique, l'appréciation de la puissance des eaux, la force de la poussée des terres, les lois de l'équilibre, la coupe des pierres, la combinaison des moyens de solidité que les diverses parties d'une construction peuvent naturellement se prêter, sont autant de matières avec lesquelles il doit être familiarisé. Il doit encore savoir apprécier les qualités du sol sur lequel il fait bâtir, vaincre les difficultés qu'il présente, ou profiter des avantages qu'il peut procurer. Enfin, il faut que, comme principal ouvrier, l'architecte puisse surveiller toutes les parties de l'exécution de ses plans; il est important qu'il connaisse la théorie de tous les arts qui concourent à toutes les espèces de constructions, à leur entretien, à leur restauration, à leur embellissement, sans oublier ceux qui en sont des accessoires ou des conséquences.

Les principaux architectes furent, à différentes époques, Ctésiphon et Métagène qui élevèrent le temple de Diane, à Éphèse; Charès qui, sous les successeurs d'Alexandre, érigea le colosse de Rhodes. Le Parthénon d'Athènes, sur lequel la Bourse de Paris a été presque calquée, fut exécuté sur les dessins de Tétinus et de Callicrates, d'après les ordres de Périclès. Le fameux tombeau de Mausole, qui a donné son nom à tous les monumens funèbres, fut construit, quatre siècles avant l'ère chrétienne, par Satirus et Pitée. Le nom d'Apollodore de Damas n'est pas moins célèbre par les difficultés qu'il eut à disposer la place Trajane que par la construction de ce fameux pont jeté sur le Danube, dont la longueur était d'une demi-lieue et dont la hauteur était gigantesque; ce pont fut construit sous le règne de Trajan et détruit par les ordres de l'empereur Adrien. L'architecte Détrianus fit construire le tombeau d'Adrien, connu aujourd'hui sous le nom de château de Saint-Ange; cette maison dorée, dont Néron voulait faire le dépôt de tous les arts de luxe, fut élevée par Celer et Sévère; c'est dans ce temple que ce prince avait fait placer sa statue haute de 120 pieds. L'architecte Dinocrate avait conçu le projet de faire du mont Athos un colosse qui rappelât la figure d'Alexandre tenant dans une main une ville et dans l'autre une coquille d'où sortiraient les eaux de la montagne pour se rendre à la mer.

A la renaissance, les arts prirent un nouvel essor : les monumens anciens furent étudiés avec soin; l'Italie se couvrit de monumens d'après les dessins du Bramante, de Michel-Ange, du Bernin, de Palladio, de Scamozzi, de Barrozzio, de Vignole, etc.; en France, Philibert Delorme, Claude Perrault, Mansard, Blondel, et dans des temps plus récens, Servandoni, Soufflot, Chalgrin ont laissé des monumens remarquables. L'architecte Paul Wren, qui a bâti Saint-Paul, à Londres, est peut-être le seul qui, dans ces temps modernes, ait eu la gloire d'achever lui-même son ouvrage. Il est enterré dans l'église même. P-T.

ARCHITECTURE. C'est à la fois l'art et la science de bâtir des édifices qui réunissent à la convenance de leur destination la beauté, la commodité et la solidité. Elle reçoit, selon les différens objets auxquels elle est employée, différentes dénominations. On l'appelle *architecture civile*, quand elle a pour but de créer et de construire des édifices publics et particuliers, destinés à l'embellissement des villes et des campagnes et à

tous les usages de la vie; *architecture militaire*, quand elle élève des remparts et des forteresses pour la défense des états, comme aussi quand elle dirige les constructions pour les logemens, les approvisionnemens et les armemens des troupes; *architecture navale*, lorsqu'elle a pour objet la construction des vaisseaux, des ports, des canaux, des bassins et d'autres édifices maritimes; enfin, on désigne encore sous le nom d'*architecture hydraulique* les constructions bâties ou dans la mer ou sur les rivières, et en général celles qui ont pour but, soit de conduire, d'élever et de distribuer les eaux, soit de se défendre contre leurs débordemens ou leurs irruptions.

Dans cette étendue de son objet, qui comprend la conservation, la commodité, la sûreté, et qui contribue à la fois au plaisir et à la dignité de l'homme, on ne peut refuser à l'architecture le premier rang parmi les arts. En effet, autant et plus que la sculpture et la peinture, presque toujours ses compagnes, l'architecture éternise le souvenir des grandes actions, fait survivre à elles-mêmes, dans les restes de leurs monumens, les nations anéanties, et transmet aux siècles à venir le génie, la gloire et la puissance des états ou des princes qui l'ont employée. Résultat du goût de tous les âges, l'architecture de chacun témoigne pour ou contre son siècle; de là sa prospérité dans tous les temps et sous tous les princes ambitieux d'illustration; de là sa faiblesse aux époques et sous les gouvernemens où ce ressort n'existe pas.

Dans son acception ordinaire, le mot *architecture* ne s'applique en général qu'à l'architecture civile, qui bâtit des habitations pour les hommes réunis en société, en même temps que des édifices d'une destination ou d'une utilité publique, élevés aux frais de l'État. Sous ce point de vue, celui sous lequel nous l'envisagerons principalement ici, parce qu'il s'étend à toutes les branches particulières de l'architecture, nous voyons cet art faire quitter aux hommes les forêts, les tentes, les grottes et les cabanes, pour les amener dans des habitations qui les abritent mieux contre les intempéries des saisons et des climats. La sûreté qu'il leur offre pour leurs personnes et pour leurs biens commence parmi eux la civilisation, et la civilisation les investit de tous les agrémens de la vie sociale et de toutes les jouissances intellectuelles. Ainsi l'architecture, en retirant l'homme de son primitif état de barbarie, développa sa perfectibilité, et il lui dut encore la première impression de la beauté. L'homme une fois civilisé, l'architecture construit des vaisseaux et des ports, elle établit des routes, des chaussées, dessèche des marais, perce et aplanit des montagnes, comble des vallées, jette des ponts sur les fleuves, creuse des canaux et détourne des rivières; en un mot, elle triomphe de tous les obstacles que lui oppose la nature pour faire communiquer les hommes entre eux, malgré les distances; elle crée le commerce, par le commerce la richesse, et avec la richesse elle donne naissance à une foule de besoins sociaux et d'entreprises somptueuses; elle élève des temples, des palais, des arcs de triomphe, des théâtres, des mausolées, des fontaines, et tant d'autres monumens qui laissent à la postérité la plus reculée de glorieux témoignages de puissance et de grandeur. Elle prépare aussi à l'indigence des asiles hospitaliers; elle ouvre même au pauvre le chemin de l'aisance par un emploi utile des matériaux les plus vulgaires aux ouvrages les plus distingués. Embrassant toutes les branches de l'industrie humaine, elle donne naissance à de nombreuses manufactures qui occupent des mains innombrables; elle embellit les états, rend désirable le séjour des villes, et attire l'étranger partout où elle fleurit; elle est un puissant moyen de prospérité pour le présent, et souvent une ressource pour l'avenir. Les ruines de Rome antique nourrissent aujourd'hui Rome moderne!

Indispensable au bonheur des hommes, parce qu'elle est la sauvegarde comme la gloire des nations, l'architecture fut toujours encouragée par les grands princes. C'est de sa prospérité que dépend celle de la peinture, de la sculpture, de la gravure et de tous les arts décoratifs subordonnés au goût du dessin, goût dont l'influence sur les moindres productions industrielles donne à celles-ci

une grande valeur, et coopère efficacement à la prospérité des états.

Mais pour que l'architecture soit conforme à son noble but, il ne s'agit pas d'accumuler de grandes masses de pierres ni de surcharger ces masses de nombreux détails d'ornement; les matériaux de l'architecture sont comme les paroles d'une langue : mal coordonnées, elles se prêtent aux trivialités les plus basses; disposées avec art, elles atteignent ce qu'il y a de plus sublime.

Par la définition que nous avons donnée de l'architecture comme étant à la fois un art et une science, et comme agissant sous de certaines conditions, qui sont la beauté, la commodité et la solidité, nous avons voulu faire sentir la distinction entre ce qu'on appelle l'art de bâtir, c'est-à-dire la science de bien construire ou la construction, et l'art de l'architecture, l'*architectonia* des Grecs, qui exprime la faculté de s'approprier avec goût les productions de tous les autres arts, pour les appliquer à l'érection d'un édifice quelconque. Sous ce rapport on peut dire que l'art de bâtir peut se trouver chez les peuples les moins civilisés, tandis que l'art de l'architecture n'a pu être que le résultat de la plus haute civilisation. L'une est la pratique ou l'exécution, que Vitruve définit avec justesse comme étant l'aptitude acquise, au moyen de la réflexion et de l'expérience, pour exécuter un édifice avec toutes sortes de matériaux et d'après un plan donné; l'autre est la théorie, qui consiste dans le talent de concevoir un édifice de manière qu'il réunisse les trois qualités indispensables. On peut dire, quant à la beauté, que l'harmonie des proportions dans les détails avec les masses et une juste distribution des ornemens sont, avec la symétrie, ses élémens essentiels. Mais tout édifice étant un corps géométriquement divisé selon le but de sa destination, l'objet de l'architecture peut dans certaines circonstances se réduire à la commodité et à la solidité; à la solidité, qui a pour but la durée, et qui exige de la part de l'architecte l'établissement de fondations durables, le choix de bons matériaux, leur agrégation, et l'étude de la force et de la résistance; à la commodité, qui consiste à faire en sorte, pour une habitation, par exemple, qu'elle soit salubre, qu'elle satisfasse à l'usage du propriétaire, qu'elle convienne en tout aux habitudes de sa vie privée et qu'elle soit propre à son état, ce qui doit déterminer la position, la grandeur, la forme et la distribution. Cependant la commodité et la solidité n'ayant rapport qu'à l'utile, et l'architecture étant un art, ce n'est que lorsque la condition de plaire se réunit à l'objet utile d'un bâtiment que cet édifice entre dans la classe des productions artielles. La beauté ne consiste pas dans la distribution plus ou moins régulière du plan d'un bâtiment, mais elle se trouve surtout dans les élévations. Un plan ne doit être que convenable; en lui-même il ne peut pas être beau; mais d'un plan bien distribué peuvent naître de belles proportions dans les élévations; et un édifice d'un ensemble satisfaisant, résultat nécessaire d'une division raisonnée des parties par rapport à la masse, peut avoir de la beauté, par la seule régularité de sa forme; il peut plaire sans qu'on ait pu connaître sa destination, et ce qui plaît pourrait y manquer sans que la convenance en souffrît. Néanmoins un bâtiment sans convenance ne peut jamais être beau, puisque de la convenance dépend la véritable beauté de l'architecture. La critique en architecture s'établit donc sur les conditions de la convenance, sans pourtant que celle-ci soit une même chose avec la beauté.

Tous les arts se composent d'une partie technique et d'une partie artielle; mais dans la peinture, la sculpture, la musique et la poésie, la partie technique n'est que le moyen d'arriver au but de la partie artielle; au contraire, la partie technique de l'architecture a déjà l'utilité pour objet, et, quant à sa partie artielle, elle n'est que l'accord de l'édifice avec le but de sa destination, qui est l'objet d'utilité. Cet objet fait tellement partie de son essence, que là où elle ne veut que plaire, sans vouloir être utile, il faut qu'elle prenne l'apparence de l'être; d'où il résulte que, sans une destination spéciale, les productions d'architecture, manquant de fond et de signification, doivent paraître frivoles et devenir capricieuses.

Ainsi, pour qu'un édifice soit une production d'architecture dans toute l'acception du mot, il faut qu'il réunisse à une conception en rapport avec son objet, à une exécution conduite suivant certaines règles, l'aspect qui plaît aux yeux et qui, par le beau associé à l'utile, imprime le caractère. Le caractère particulier d'une œuvre d'architecture s'exprimant par les formes et les proportions appropriées à sa destination et par une exécution conforme tant à cette destination qu'à la nature des matériaux, ce caractère naît et doit naître de soi-même. Mais il peut être soutenu, relevé, et se prononcer davantage par le secours des ornemens. Ici viennent les ordres d'architecture, les matériaux riches et variés, et, avec eux, la sculpture et la peinture. A l'aide de ces moyens nombreux et puissans, l'architecture, éminemment art, devient capable de produire, plus que les autres arts, les effets de la grandeur, de la magnificence, de la noblesse et de la grace, les impressions sévères ou gaies, terribles ou riantes, mystérieuses ou fantastiques.

L'œuvre de l'architecte doit, comme tout autre ouvrage d'art, être composé d'abord dans la pensée de l'artiste, puis être produit dans la réalité; là est l'origine de la forme, ici l'emploi des matériaux. Les matériaux doivent être mis en œuvre d'après les lois de la mécanique, et la forme doit résulter de la nature de ces matériaux. La sphère de l'architecture s'étend donc aussi loin que peuvent le permettre ces élémens appliqués à la construction des masses. De là, la nécessité pour l'architecte de posséder la connaissance des mathématiques, de la géométrie, de la mécanique, de la physique et de la chimie, du dessin et de la perspective. Cependant l'architecte n'est artiste que quand son œuvre produit tous les effets dont les masses et la forme sont susceptibles; véritable création qui peut faire naître des impressions plus élevées que les œuvres même de la nature, parce que le génie y réunit en un seul point et y transforme en un seul tout ce qui, dans la nature, est dispersé à l'infini.

En résumé, l'architecture est l'art qui représente des idées au moyen de corps qu'elle produit dans l'espace. En la comparant sous ce point de vue aux autres arts, tous limités dans leurs moyens, nous voyons que si, comme art de l'espace, elle se distingue de la poésie et de la musique, elle se distingue aussi de la peinture comme étant un art figuratif, qui n'agit pas au moyen d'une illusion; enfin elle est un art qui n'imite pas de modèle pris immédiatement dans la nature, ce qui la distingue de la sculpture. Si l'architecture ne peut entrer en comparaison avec la poésie, à cause de l'universalité de celle-ci, ni avec la musique à cause des impressions si vives et si diverses que l'art des sons produit sur nos sens, ni avec la peinture et la sculpture, à cause du charme et de la variété de l'une, de la précision imitative de l'autre, elle a l'avantage d'agir au moyen de l'espace dont elle offre l'aspect et les bornes; ce qu'elle perd en illusion comparativement à la peinture, elle le gagne par le positif qu'elle a en commun avec la sculpture, et s'il lui manque la précision imitative de celle-ci, ses imitations sont moins circonscrites et plus libres. D'ailleurs, l'architecture peut, comme la peinture, se servir des couleurs et de la lumière; elle peut même, dans certains cas, présenter le double effet de la réalité et de l'illusion; elle porte aussi le caractère distinctif des siècles, ayant cette ressemblance avec la poésie et la musique, dont les ouvrages sont empreints, comme les siens, des époques de leur création.

La perfection de l'architecture consistant en ce qu'un bâtiment réponde en tout à son espèce et à sa destination, que sa forme charme les yeux, qu'il y ait partout de l'intelligence et de la réflexion, que l'inutile, l'indécis, le confus, le contradictoire, en soient bannis, que l'ensemble satisfasse par ses masses et les détails par leur juste rapport, qu'il règne dans le tout une harmonie générale, il en résulte que l'architecture doit présenter la même sagesse, les mêmes beautés que l'on admire dans la structure intérieure et extérieure de l'homme sans défaut, ou même de tout corps bien organisé dans la nature; d'où il suit que la nature est autant l'école de l'architecte que de tout autre artiste. Un corps

bien organisé est en effet un édifice dont chaque partie répond à son usage; tout s'y trouve, liaison intime, commodité, ensemble parfait; de là les formes extérieures les mieux choisies pour son espèce, des proportions justes, une exacte symétrie, enfin les couleurs les mieux assorties par leurs nuances et leur éclat. Comme un bâtiment parfait doit réunir les mêmes qualités, l'invention est une faculté réellement plus nécessaire à l'architecte qu'au peintre et au sculpteur. Ceux-ci peuvent déjà par une imitation scrupuleuse de la nature, produire de bons ouvrages; mais l'architecte ne peut imiter de la nature que l'esprit et le génie.

Cependant, s'il n'y a pas pour lui un type absolu dans les productions sorties immédiatement des mains de la nature, il y en a un dans l'œuvre de l'homme à son état primitif. Lorsque le premier éveil d'un instinct industrieux eut appris à l'homme à bâtir sa demeure, et que le sentiment moral l'eut porté à ébaucher un temple à la divinité, un tombeau à ses pères, ce type exista en présentant, chez les différens peuples et dans les divers pays, autant de variétés qu'en offraient les mœurs et les genres de vie, les climats et les matériaux. Ainsi ce modèle dut être autre en Asie, autre dans l'Inde et dans la Chine, autre en Égypte, autre en Grèce. Les peuples de ces contrées, chasseurs, pasteurs ou agriculteurs, construisirent leurs premières habitations par rapport à ces trois états primitifs, de manière qu'ayant à satisfaire à des besoins différens, ces habitations offrirent, par cette cause jointe à la différence des matériaux, des formes et des caractères dissemblables. Dès lors, la grotte, la tente et la cabane furent respectivement l'origine des variétés caractéristiques empreintes sur les ouvrages d'art qui succédèrent à ces œuvres nées du besoin. On trouve encore dans l'Indonstan, dans l'Égypte, à la Chine et dans la Grèce, ces nuances originelles, lesquelles s'effacèrent plus ou moins chez ceux de ces peuples où le développement de la civilisation, le contact avec d'autres peuples, et surtout l'emploi des matériaux divers, eurent plus ou moins d'influence. Les modifications qu'elles subirent furent telles, que tout système d'architecture, qu'on voudrait établir comme devant avoir pour base unique et exclusive le type primitif de ces modèles, ne peut subsister et se réfute par les faits historiques. Nous bornerons nos exemples à l'architecture égyptienne et à l'architecture grecque, l'architecture européenne en étant une dérivation.

Que nous montre en effet l'Égypte dans ses constructions monumentales primitives? Des temples creusés dans le rocher, c'est-à-dire la grotte transformée en sanctuaire. Mais ensuite, et progressivement, nous y voyons d'autres sanctuaires, en partie creusés dans le rocher et en partie isolés; puis des temples entièrement isolés, construits sur le sol et s'élevant dans les airs; puis, dans ces dernières constructions, des fûts de colonnes au lieu de piliers carrés, offrant l'imitation artistique la plus sensible du palmier; enfin, sur ces colonnes, la pierre et le granit taillés en blocs de longueur et employés d'une manière qui n'est pas conforme à la nature de ces matériaux, mais qui est le propre de l'emploi du bois. Ainsi au début de l'art chez les Égyptiens, leur architecture, à laquelle la grotte servit de prototype et dans laquelle l'usage de la pierre, comme système de construction et de forme, semblait devoir rester prédominante, emprunte à l'arbre sa forme et ses ornemens, et au bois la nature de son usage; en sorte que l'architecture égyptienne se montre dès lors enrichie de la colonne et de l'architrave, dont l'introduction avait toujours été attribuée à l'origine de l'architecture grecque, c'est-à-dire à l'imitation de la cabane.

Toutefois, si l'architecture des Grecs porte effectivement plus que toute autre le caractère typique de la cabane, il n'en est pas moins certain que les temples les plus anciens de la Grèce offrent, dans l'emploi des colonnes en pierres et en marbre, des proportions tellement conformes à celles que présentent les temples égyptiens, et tellement différentes de la forme naturelle des arbres indigènes de la Grèce, que l'architecture grecque, en tant que ses règles et ses proportions sont ce qu'il y a de plus parfait,

ne les doit qu'à l'emploi du marbre et de la pierre, et aux formes rationnelles que la nature de ces matériaux forçait d'adopter; de manière que l'architecture égyptienne et l'architecture grecque, malgré la différence de leur origine, se trouvent avoir dans leurs parties architectoniques les plus essentielles tant d'analogie, qu'on pourrait les confondre dans une origine commune.

Mais ici se borne, comme caractère, l'analogie des deux architectures, et là où la différence entre le climat de la Grèce et celui de l'Égypte donne lieu à des besoins inconnus dans ce dernier pays, là commence la nécessité du toit en peute, et, avec elle, la grande différence entre l'architecture des Égyptiens et celle des Grecs. C'est aussi dans cette partie de l'architecture hellénique, pour laquelle on employa constamment le bois, et qui dut toujours satisfaire à sa primitive destination, celle d'abriter l'édifice de la pluie, c'est, disons-nous, dans cette partie que nous retrouvons une des principales causes qui firent adopter l'architecture grecque chez les Romains et chez les autres peuples civilisés de la famille européenne. La qualité de la durée, inhérente à la pierre et au marbre, ayant fait remplacer les colonnes et les architraves en bois par des colonnes et des architraves exécutées avec ces matériaux, ceux-ci remplacèrent également, en tout ou en partie, dans les monumens les plus importans de la Grèce, jusqu'aux moindres détails de la construction des couvertures en bois, et la charpente ainsi traduite en pierre amena une suite de formes conventionnelles, qui ne furent, chez les Grecs, que le résultat de l'application raisonnée d'autres matériaux à un même objet, mais qui dégénérèrent chez les Romains et chez leurs imitateurs au point de perdre entièrement la trace de leur origine.

Il devient donc évident, par ce rapide aperçu, que les modèles offerts par la nature à l'architecte, soit dans la tente, comme en Chine, soit dans la grotte, comme en Égypte, ou dans la cabane, comme en Grèce, n'ont jamais pu lui servir comme des types qu'il s'agissait d'imiter matériellement. Ce n'est qu'en s'étudiant à imprimer à ces ouvrages ce caractère de simplicité, de sévérité et de convenance dont la nature offre l'exemple dans toutes ses productions accomplies, que l'art peut approcher de la perfection. En suivant les différentes origines de cet art et les grandes variétés auxquelles elles ont donné lieu, on voit que telle ou telle architecture ne peut servir exclusivement d'étude et de guide pour les productions applicables à une autre époque, à d'autres mœurs, à un autre climat. Mais si l'architecture égyptienne, abstraction faite de ce qu'elle a en propre et qui ne pouvait convenir qu'à son climat et à ses institutions, nous frappe par une grandeur qui plaît autant qu'elle étonne, et par une magnificence sévère; si les monumens de la Grèce, indépendamment de ce qu'ils ont de spécialement relatif aux mœurs et au culte des Grecs, nous font admirer le principe dominant de la convenance et de la solidité, joint au sentiment du beau; si nous sommes sensibles à la légèreté et à la simplicité fantastique des édifices mauresques, comme à la majesté religieuse et imposante des monumens gothiques, nous demeurerons convaincus qu'aucune nation n'a possédé seule et en entier cet art. Il s'ensuit que toutes ces architectures, comparées entre elles et avec celles qui en dérivent, offrent une foule de beautés et d'effets inconnus aux anciens, résultat qu'il s'agirait de bien appliquer, au moyen de règles certaines et de préceptes éprouvés, pour en faire un tout concordant et homogène. Chez les Grecs, ces règles et ces préceptes consistaient à fonder le caractère distinctif du monument convenablement disposé sur l'apparence extérieure d'un système de construction simple et durable, qu'on se contenta d'orner et d'enrichir sans jamais le détruire ou le dénaturer; c'est-à-dire, que chez ce peuple, l'architecture s'est développée d'après la véritable philosophie de cet art, philosophie qui peut être celle de tous les pays, de tous les peuples comme de toutes les époques, et dont les doctrines devraient être immuables. J. H.

ARCHITECTURE (HISTOIRE DE L'). Lorsque les hommes furent arrivés à l'état social, ils commencèrent à bâtir

des habitations durables. Les pièces de bois réunies ensemble, la brique séchée au soleil, ou cuite au feu, et la pierre brute ou grossièrement équarrie, en furent les premiers matériaux. Ces habitations achevées, ils érigèrent à leurs divinités, qui avaient habité avec eux les forêts, les grottes, la cabane et la tente, des temples plus grands et plus magnifiques que les simples maisons. De ce moment naquit l'architecture. Développée par son application aux monumens religieux, elle fut transportée ensuite aux édifices publics, puis adaptée à la demeure des princes, jusqu'à ce que son usage habituel soit devenu un besoin général de la société. Ainsi, de proche en proche, la cabane fut remplacée par le palais, l'arbre se transforma en colonne, et le plafond arrondi de la grotte s'éleva en coupole.

Parmi les plus anciens peuples connus chez qui l'architecture avait atteint un haut degré d'importance, mais où elle n'a laissé aucune trace, il faut placer les Babyloniens, dont les édifices les plus célèbres étaient le temple de Bélus et le palais de Sémiramis avec ses jardins suspendus; les Assyriens, dont la capitale, la fameuse Ninive, était riche en édifices somptueux; les Phéniciens, avec leurs cités non moins renommées, et les Israélites, qui possédèrent, dans le temple de Salomon, un monument admiré comme une des merveilles du monde. Les autres peuples d'une haute antiquité qui ont transmis jusqu'à nous des restes d'architecture plus ou moins remarquables sont les Indiens, les Perses et les Égyptiens. Au nombre de ces restes sont les vastes temples creusés au sein du rocher que l'on voit encore dans le Décan, près de la ville Elouré et dans les îles d'Éléphantine et de Salsette; les ruines de Persépolis; celles des temples, des tombeaux, des pyramides, des palais et de tant d'autres édifices de l'Éthiopie, de la Nubie et de l'Égypte, qui furent et qui sont encore l'orgueil de ces contrées. Ici viennent aussi se placer les tombeaux et les enceintes des villes élevées par les Étrusques *.

Le caractère de cette architecture primitive, que nous ne pouvons réellement apprécier que dans les monumens des Égyptiens, était une solidité à toute épreuve, une grandeur gigantesque, une sévérité de magnificence dont ce peuple trouva le prototype dans les excavations et dans les montagnes que la nature avait placées autour de lui. Les monumens de l'Égypte remplissaient de tout point leur objet : ils satisfaisaient à l'exigence du système religieux; leur forme était le résultat de l'emploi de la pierre et du granit; leur couverture en terrasse offrait l'aspect caractéristique des constructions propres à un climat sans pluie; enfin, la sculpture historique et symbolique, rehaussée par la peinture, y était appliquée, non comme un ornement arbitraire, mais comme un emblème significatif et moral.

L'architecture égyptienne étant éminemment rationnelle, son influence dut être grande sur la marche et sur l'histoire de l'art; elle le fut en effet. La première elle posséda les élémens principaux qui entrèrent depuis dans l'architecture de toutes les nations civilisées. Elle eut des colonnes soumises à de certaines proportions; son entablement est le plus complet possible pour un entablement en pierre; on y trouve les caissons les plus naturellement disposés selon le système de la construction; elle admit enfin la décoration la plus monumentale que l'homme pût inventer. Faite pour produire l'étonnement et l'admiration, c'est-à-dire pour frapper par le grandiose, elle obtint à l'aide de cette qualité, dominante dans l'art égyptien, sa plus haute perfection. Si elle s'en tint là, si elle ne rechercha pas la beauté qui plaît et qui

(*) Quant à l'architecture des Chinois, peuple aussi ancien que les Indous, comme elle a conservé depuis son origine la forme traditionnelle de la tente et l'emploi du bois non susceptible d'une longue durée, il ne peut y avoir d'édifices très anciens dans ce pays. D'ailleurs, l'architecture chinoise n'ayant jamais eu d'influence au dehors, elle reste étrangère à l'histoire générale de cet art chez les autres nations. Il en est de même des antiques constructions du Mexique, découvertes dans ces derniers temps; ces ruines n'ont pas été assez explorées par la science, elles sont encore trop enveloppées d'obscurité, et elles forment une série de monumens trop à part, pour qu'il soit permis de les faire entrer dans ces considérations.

charme, telle que l'offre l'architecture grecque dans sa progression continuelle, en revanche elle ne présente pas de décadence comme celle-ci. Il semble être en effet dans la destinée de l'art de s'arrêter à un certain degré sans rien perdre, ou de décroître par sa tendance même vers un mieux qui n'est pas en son pouvoir; mystérieuse alternative où le génie de l'homme est, en quelque sorte, renfermé par la nature, comme entre des limites infranchissables.

Essentiellement accompagnée de la beauté, l'architecture grecque montre une autre origine. Ses formes primitives furent le résultat de l'emploi du bois, emploi qui subit partiellement, dans sa transformation en pierre ou en marbre, une métamorphose inverse de celle que les matériaux de l'architecture égyptienne avait déterminée. La couverture en pente y fut imposée par un climat pluvieux, et les moyens qui étaient à la disposition des Grecs ne pouvant suffire pour atteindre la puissance de leurs devanciers, ils cherchèrent à y suppléer, non pas en se créant d'autres élémens, mais en faisant l'application de ceux qu'ils avaient trouvés chez les Égyptiens, avec ce sentiment plus fin qui leur était propre, ou que leurs institutions avaient développé en eux.

Au surplus, les architectures de toutes les nations et de toutes les époques ne purent être qu'une continuelle déduction imitative d'architectures précédentes, dont les traces ne se sont jamais perdues, malgré les différences que les monumens d'âges plus ou moins éloignés peuvent offrir. Nous avons besoin d'insister sur cette influence de l'architecture égyptienne par rapport à l'architecture grecque; c'est un fait primitif que l'on peut démontrer par la disposition la plus usitée des temples grecs, tels que ceux du genre *in antis* et du genre *périptère*, lesquels existent également en Égypte; par l'usage où étaient les Égyptiens de clore à l'extérieur les entrecolonnemens de leurs temples au moyen d'un massif inhérent à la construction, usage qui subsista en Grèce et dont l'architecture romaine a aussi conservé des exemples; par la forme de la plupart des chapiteaux égyptiens, qui donna naissance au chapiteau corinthien; enfin, par l'adoption d'un même système de décoration monumentale, au moyen de la sculpture coloriée, de la peinture historique appliquée aux murailles à l'instar de ce genre de sculpture, et, par suite, de l'application des couleurs à toutes les parties de l'architecture. Des études spéciales sur les monumens antiques de la Sicile et de la Grèce, faites par l'auteur de cet article, ont eu pour résultat de mettre au grand jour l'existence du système polychrome chez les Grecs et d'en établir la permanence. Ce point d'antiquité n'est plus douteux aujourd'hui. Il a été confirmé par les recherches qui ont été faites depuis dans le même sens.

Cependant si les formes architecturales que les édifices grecs eurent en commun avec ceux de l'Égypte offrent une plus grande analogie dans les monumens les plus anciens de la Grèce, analogie qu'on retrouve également de part et d'autre entre les sculptures de ces deux contrées aux mêmes époques, cette ressemblance devient moindre lorsque le génie hellénique, libre d'entraves imitatives, s'attachant à toutes les branches de l'art, leur eut donné un plus grand développement. Ce premier période fut celui des Phidias, des Ictinus, des Callicrates; encouragés et soutenus par l'administration de Périclès, ces artistes ornèrent de leurs chefs-d'œuvre immortels l'Acropolis d'Athènes. Alors aussi se propagea dans le Péloponèse et dans l'Asie mineure le sentiment qui avait animé ces grands hommes, et les ouvrages de l'art eurent pour caractère une noble simplicité, une grandeur majestueuse et la recherche de la beauté dans les formes. Pour que toutes les productions architectoniques participassent à ces types de perfection qui avaient d'abord été réservés aux temples, la religion consacra tous les édifices publics; à ce titre, les théâtres, les odéons, les gymnases et une foule d'autres monumens brillèrent des mêmes qualités.

L'ordre ionique et l'ordre corinthien étant venus se placer à côté de l'ordre dorique, qui avait été long-temps le seul adopté en Grèce, cette variété porta plus

sur les détails que sur les dispositions des édifices; mais en y introduisant plus d'élégance ou de richesse, elle conduisit à une recherche minutieuse. L'application d'ornemens, sans autre but que celui d'orner, fit perdre de vue le principal objet de l'architecture; le goût d'une magnificence parasite altéra et détruisit peu à peu le caractère des formes rationnelles qui avaient constitué primordialement la véritable beauté de cet art; il en amena la décadence dans la Grèce. On place cette révolution vers la mort d'Alexandre, 323 ans avant J.-C.

Les Romains, avant leur contact avec les Grecs, n'avaient à montrer aucun édifice qui, sous le rapport de l'art, pût être comparé aux monumens helléniques; néanmoins ils avaient déjà pris une place dans l'architecture par les importantes constructions de leurs aquéducs (*voy.*), de leurs égouts (*voy.*), et de plusieurs temples pour lesquels ils s'étaient servis d'architectes étrusques. Mais lorsqu'après la deuxième guerre punique, 200 ans environ avant notre ère, les Romains eurent connu les Grecs, ceux-ci furent appelés à Rome, et ils y élevèrent les nombreux édifices dont Sylla, Marius et César ornèrent la capitale du monde et tant d'autres villes de l'empire romain. Ils furent surtout encouragés par Auguste, protecteur zélé des artistes grecs. Cet empereur, en faisant élever un grand nombre de monumens, répandit partout le goût de l'architecture. Ce ne furent plus seulement les édifices publics que l'on construisit avec un luxe inconnu jusqu'alors; la magnificence s'étendit aux constructions privées, et changea la physionomie des cités. La Rome de brique devint une Rome de marbre.

Cette ville continua long-temps encore à être embellie par les successeurs d'Auguste. Parmi les empereurs qui l'ornèrent, on doit citer particulièrement Néron, Vespasien, Trajan, Adrien surtout, ami passionné de l'architecture et architecte lui-même, les Antonins, Alexandre-Sévère et Dioclétien, jusqu'à ce que la translation du siége de l'empire à Byzance par Constantin eût fait cesser à Rome les nouvelles constructions, pour les reporter à Constantinople.

Lorsque l'architecture des Grecs se naturalisa chez les Romains, elle avait déjà dépassé le terme de sa plus grande pureté et de sa plus haute perfection, c'est-à-dire qu'elle commençait à pencher vers une décadence dont elle transplanta le germe en Italie. Mais ici un nouveau champ s'ouvrit au génie hellénique. La grandeur des dimensions, l'emploi de matériaux plus riches et plus variés, la nécessité de construire des monumens inconnus en Grèce, l'immense extension donnée aux voûtes, et surtout le goût des empereurs pour une somptuosité sans exemple, tout concourut à la création d'ouvrages plus remarquables, je dirais même plus étonnans sous plusieurs rapports, que ceux dont la Grèce s'enorgueillissait. Ce fut principalement avec les marbres coloriés que les artistes grecs introduisirent à Rome la variété des couleurs dans les édifices, et il est hors de doute que, là où cette ressource leur manquait, ils y suppléèrent par la peinture, puisqu'un examen récent de la colonne Trajane a fait reconnaître sur ce monument en marbre blanc des traces de coloration et de dorure.

De même que l'ordre dorique avait été employé indistinctement pour les temples et les autres édifices les plus importans de la Grèce européenne, comme le fut l'ordre ionique dans l'Asie mineure, ainsi l'ordre corinthien, varié de caractère par le plus ou le moins de richesse dans les ornemens, devint à Rome d'un emploi général. L'ordre appelé composite (*voy.*) ou romain, dont le prototype se trouve dans différentes colonnes corinthiennes grecques, y fut également d'un usage multiplié. Mais si, en Grèce, l'ensemble des ordres avait conservé, dans toutes les parties de chacun d'eux, et surtout dans l'entablement, les formes et l'emplacement des moulures selon leur primitive origine, ce ne fut plus la même chose en Italie; et dans les plus beaux monumens de Rome, les ordres, cet élément si caractéristique et si rationnel, devinrent souvent un objet de pure tradition, qu'on employa sans but et sans nécessité. Ce fut là le premier pas qui signala la décadence de l'architecture romaine, et qui entraîna l'art à l'a-

bandon des principes, abandon d'où naquirent tous les autres défauts. Car la décadence fut encore moins signalée par l'emploi en lui-même des ressauts, des piédestaux sous les colonnes, des colonnes accouplées ou engagées, des petites colonnes entre les grandes, des frontons circulaires ou brisés, et d'autres combinaisons plus spécialement en usage au déclin de l'architecture romaine, que par l'arbitraire de cet emploi. Dans l'origine, ces diverses combinaisons avaient pu être motivées; mais depuis elles avaient dégénéré en une imitation aveugle et en une reproduction sans motif. Cependant il serait injuste de comparer ici l'architecture romaine, dans l'étendue et le nombre de ses applications, avec l'architecture grecque si limitée dans les siennes sous l'un et l'autre rapport, du moins quant aux monumens dont les restes sont parvenus jusqu'à nous et qui appartiennent presque tous à des temples. L'architecture romaine, réduite à ce seul genre d'édifice, peut supporter un parallèle avantageux. A Rome comme en Grèce, l'emploi du système des plate-bandes et des colonnes leur servant de support, s'était conservé presque dans toute sa pureté originelle. Mais si la construction de beaucoup d'autres monumens, tels que les basiliques, les amphithéâtres, les palais et les villas des empereurs, et particulièrement les thermes (*voy.* ces mots), où le système des voûtes, généralement employé, conduisit à l'emploi des colonnes comme objets d'ornement plutôt que comme soutien nécessaire; si cette construction, disons-nous, donna lieu, et par elle-même et par des distributions très compliquées, à la déviation la plus notable des principes de l'architecture grecque, ainsi qu'à tous les déréglemens qui s'ensuivirent, d'un autre côté et en revanche, ces monumens développèrent différens genres de mérites dont la Grèce eût pu se faire honneur.

Telle a été la marche de l'architecture romaine sous le rapport des élémens purement architectoniques importés en Italie par les Grecs. L'histoire nous fait voir en outre que les objets d'art recueillis dans la Grèce ou dans la Sicile par les Romains, et dont Rome avait orné ses places publiques et ses temples, eurent une influence analogue sur l'adoption de la peinture et de la sculpture comme décoration inhérente aux édifices. Les temples et les portiques des Grecs en avaient offert les premiers modèles. La coloration des murs par différens tons, déjà en usage à Rome, fut remplacée par la représentation de sujets historiques ou mythologiques, dominans d'abord, subordonnés ensuite, et autour desquels on vit bientôt s'entrelacer des encadremens de différens genres, où l'imagination des peintres fit concourir toutes les variétés végétales de l'Italie avec les combinaisons capricieuses des ornemens connus sous le nom d'arabesques (*voy.*). Quant à la sculpture dans son application à l'architecture, les Étrusques, long-temps avant les Grecs, en avaient introduit l'usage à Rome, d'abord en terre cuite colorée, puis en pierre et en marbre; les Romains l'employèrent aussi en bronze, en argent et même en or.

Déjà les monumens que Constantin avait élevés à Rome, avant de transférer à Constantinople le siége de l'empire, n'avaient été construits qu'au moyen de fragmens pris sur les édifices d'époques antérieures. Les bas-reliefs de l'arc de triomphe de Trajan ornèrent l'arc de Constantin, et les colonnes enlevées aux temples antiques servirent à soutenir les nouvelles églises. Ainsi furent dispersés les restes de l'architecture romaine des plus belles époques, et ce que les invasions des Goths, des Vandales et d'autres barbares ne détruisirent pas fut délaissé.

Au milieu de ce désastre universel apparut Théodoric, roi des Ostrogoths, qui conquit Rome vers l'an 493 de notre ère, et qui mit tous ses soins à la conservation et à la restauration des édifices antiques; il en éleva même beaucoup de nouveaux en Italie; plusieurs subsistent encore à Vérone et à Ravenne. Cette époque étant celle où les formes prédominantes de l'architecture romaine disparaissent pour faire place à de nouveaux élémens qui donnent un tout autre aspect aux productions architecturales, on la désigne comme la ligne de démarcation entre l'*architecture antique* et une nou-

velle architecture qui fut appelée l'*architecture moderne*. Mais l'influence des anciens monumens de Rome ne s'interrompit jamais. Les premières églises chrétiennes de cette ville, copiées sur les basiliques, et l'église de Sainte-Sophie à Constantinople, copiée sur les thermes, furent les types dont l'imitation se reproduit sur tous les édifices d'une certaine importance élevés depuis dans tous les lieux où s'étendirent les conquêtes des Goths, en Italie, en France, en Espagne et en Allemagne.

Les Lombards, qui occupèrent l'Italie depuis la fin du VIe siècle jusqu'à celle du VIIIe, marquèrent leur séjour dans cette contrée par une architecture particulière, laquelle n'est, en réalité, qu'une continuation de l'architecture antérieure, appliquée et appropriée aux édifices religieux de cette époque. Cette architecture lombarde subit des modifications notables, que les architectes grecs, appelés à Byzance, y introduisirent; ces modifications donnèrent naissance à l'architecture *lombardo-greco-moderne*, jusqu'au moment où elle fut remplacée par l'architecture *byzantine* ou orientale, dont l'église de Saint-Marc, à Venise, offre en Italie l'exemple le plus important.

A cette époque s'opéra une fusion, résultat naturel de l'influence que l'architecture moderne n'avait pas cessé de recevoir des premières églises chrétiennes de Rome, et de celle qu'elle avait récemment reçue de l'église de Sainte-Sophie de Constantinople. Cette fusion, si remarquable et si peu observée dans l'histoire de l'architecture, est pourtant déjà sensible dans les églises des Lombards élevées en Italie; elle ressort surtout de l'examen des églises des VIIIe, IXe, X^e et XIe siècles, encore existantes sur les bords du Rhin; elle eut lieu par l'adoption presque générale de l'architecture byzantine en élévation, appliquée à la disposition du plan des primitives églises romaines; ce qui nous ramène à la certitude de ce fait capital que l'architecture de ces monumens, qui offraient un caractère si tranché avec celui des monumens de l'antiquité, n'était en somme qu'une dérivation matériellement démontrée des basiliques et des thermes de l'ancienne Rome.

Une chose non moins importante à signaler, c'est que, dès le VIIIe siècle, il y eut un premier pas fait vers la véritable architecture, en ce sens qu'on recommença à élever des édifices disposés conformément à leur destination, et dont les principales formes furent la conséquence immédiate du système de construction employé pour les bâtir; c'est-à-dire que l'architecture se trouva ramenée par une voie toute différente aux mêmes principes qui avaient présidé au développement de l'architecture hellénique. Cette époque est celle de Charlemagne; elle correspond à un mouvement général imprimé à l'esprit humain et aux institutions sociales par un grand homme; elle eût été la renaissance, si les héritiers de sa couronne l'eussent été de son génie.

En effet, dans les églises d'alors, on trouve la forme typique des basiliques chrétiennes, reconnue comme la plus convenable au culte, s'adaptant avec une nef transversale que surmonte souvent une coupole centrale et terminée par un chœur en hémicycle. Les portes, les fenêtres et tous les arcs y sont demi-circulaires. La nef, très élevée, y est ordinairement couverte d'une voûte en arc de cloître, rehaussée vers le centre. Au dehors, les frontons sont formés par les pignons des toits auxquels on donnait encore peu de hauteur et de déclivité. Dans les parties supérieures se trouvent souvent de petites colonnades pratiquées dans l'épaisseur du mur; on y voit aussi des piliers formant contre-forts et des arcs-boutans. Les moulures sont composées de profils dans lesquels on reconnaît la tradition des moulures antiques, et la plupart des bases sont semblables à la base attique. La différence de ces églises avec les basiliques chrétiennes est l'adoption générale des voûtes au lieu de plafonds, et, par suite de ce changement dans le système de construction, l'emploi de piliers assez forts pour pouvoir supporter ces voûtes au lieu des colonnes qui soutenaient les plafonds; ce qui n'empêcha pas au surplus qu'on n'y ait toujours employé aussi des colonnes; mais celles-ci eurent plus particulièrement pour objet

d'orner les pilastres et de recevoir la retombée des arêtes des voûtes. De là leur fût élancé, si différent de la proportion des colonnes antiques, laquelle était calculée par rapport à la force que ces colonnes devaient avoir comme point d'appui réel. Aussi, n'est-ce que partiellement et lorsque les colonnes de ces églises supportent des arcades d'une hauteur moyenne, comme aux portes et aux croisées, que leur fût se rapproche plus des proportions antiques.

Dans cette manière d'employer les colonnes, les architectes se dispensèrent, avec raison, de les surmonter d'un entablement et surtout d'une corniche qui n'aurait eu ici aucun objet; car comme la corniche n'en peut jamais avoir dans les intérieurs, cette innovation conséquente fut encore une suite du retour aux principes qui prédominèrent dans l'architecture grecque. Aussi l'architecture chrétienne, développée d'après ces mêmes principes, nous montre jusqu'à la fin du XIIe siècle, dans les nombreux édifices qui nous restent, une continuité de perfection qui ne pouvait résulter que de l'adoption de certaines règles propres à conduire de progrès en progrès. Cette marche ascendante doit être attribuée à l'existence et à la propagation d'une doctrine d'école. Cette école exista en effet parmi le clergé. Il en sortit une architecture empreinte d'un grand caractère d'originalité, dans son ensemble comme dans ses détails, et d'autant plus digne d'être appréciée, qu'en faisant faire à la science de la construction un pas immense, elle prépara la conception et l'exécution des admirables monumens que les siècles suivans virent s'élever de toutes parts.

Cependant, à la même époque où l'architecture de l'Europe occidentale entrait dans la nouvelle route que nous venons d'indiquer, la présence des Arabes conquérans en Égypte, dans l'Inde, en Grèce, en Sicile et en Espagne, imprimait aux édifices de ces différentes contrées un autre caractère. De là l'architecture arabe, née à la fin du VIIe siècle et au commencement du VIIIe. Peuples nomades vainqueurs de pays déjà civilisés, les Arabes durent recevoir autant qu'ils importèrent, en ce qui concernait l'art de bâtir; et l'architecture des nations qu'ils avaient subjuguées dut avoir beaucoup d'influence sur la leur. C'est ce qui explique les différences qu'elle offre à différentes époques, dans les pays divers soumis à leur domination. Ces différences existent surtout entre l'architecture dite mauresque d'Espagne et l'architecture arabe ou sarrazine de l'Égypte, de l'Inde, de la Grèce et de la Sicile. Quoique ces architectures aient une grande analogie entre elles, notamment dans les dispositions principales des édifices, ainsi que dans les détails et l'application de leurs ornemens, on trouve dans l'arc en fer à cheval, généralement employé en Espagne, et dans l'arc aigu ou en ogive (*voy.*), usité au Caire, dans l'Inde et en Sicile, les principaux caractères de leur dissemblance. Du reste, ce sont à peu près partout les mêmes élémens qui prédominent. On y voit des colonnes isolées ou disposées par groupes, d'une proportion élancée, rappelant par leur forme et leurs ornemens les poteaux arrondis ou à pans, faits de bois précieux et richement incrustés, tels qu'ils servent encore à supporter les tentes des Orientaux; les murs sont couverts de mosaïques ou de stucs sur lesquels brillent les couleurs et les dorures, accessoires dont l'application retrace la décoration des églises grecques avec les dessins des tissus indiens. Les portes et les fenêtres sont entourées de riches ornemens à jour. Les mosquées et les grandes pièces des palais, avec leurs portiques, sont surmontées de dômes dont l'usage était alors général dans l'architecture des Grecs modernes. Partout enfin règne la plus grande magnificence, la plus élégante légèreté. Ces effets, combinés avec ceux des plantations variées et des eaux jaillissantes, forment un ensemble magique. Aussi les restes de l'Alhambra (*voy.*), à Grenade, paraissent-ils plutôt les fragmens d'un palais de fées que les ruines d'une demeure de rois.

Il nous suffirait de cet aperçu caractéristique sur l'architecture arabe, et nous en resterions là, si l'arc aigu, en usage dans les édifices que ce peuple éleva au Caire, dans l'Inde et en Sicile, ne soulevait naturellement une question im-

portante sur l'origine de la forme de cet arc, et sur le grand changement que son application aux monumens de l'Europe occidentale introduisit dans l'architecture religieuse de la France, de l'Espagne, de l'Allemagne et de l'Angleterre, depuis le XIIe jusqu'au XIIIe siècle. Quoique les voûtes hémi-sphéroïdales et les arcs aigus construits par les Pélasges et les Étrusques, et le même système d'arcs et de voûtes retrouvés dans la Cyrénaïque, dans le Latium et en Sicile, établissent que ce genre de construction fut le premier employé par les anciens pour couvrir en pierre les grands espaces auxquels l'emploi des monolithes ne pouvait plus suffire, il est certain que les anciens n'en firent jamais un usage général et qu'ils quittèrent presque dès l'origine la forme compliquée de l'arc aigu pour la forme plus simple et plus pure de l'arc à plein cintre. Cependant, les exemples de l'ogive (*voy.*) employée dans la Cyrénaïque, et ceux que présente un tombeau antique à Catane, prouvent que les avantages de l'arc aigu étaient connus dans l'antiquité, et qu'on sut dès lors le mettre en œuvre comme offrant le plus de solidité et de durée. Toutefois c'est chez les modernes que seulement nous en retrouvons l'emploi vraiment systématique; et sans nous appuyer sur les monumens arabes de l'Inde et du Caire, où cet arc paraît avoir été pratiqué dès le VIIIe siècle, comme cette date n'est pas certaine, c'est en Sicile que nous en voyons l'adoption non interrompue, d'abord dans une série de constructions sarrazines qui datent de 831 et se continuent jusqu'au commencement du XIe siècle, puis dans un grand nombre d'édifices élevés à Palerme par les Normands et leurs successeurs, qui datent de 1101 et se continuent jusqu'en 1320. Ces faits constatent que la forme de cet arc, employée d'abord au IXe siècle par les Arabes, et depuis par les Normands, fut remplacée par l'arc à plein cintre vers la moitié du XIVe siècle, c'est-à-dire que l'emploi et l'abandon général de l'ogive eurent lieu en Sicile deux siècles et demi avant l'époque où cette forme fut employée et abandonnée dans le reste de l'Europe. Si l'on admet à présent que l'arc aigu est la base et le point de départ de l'architecture dite *gothique*, il faut admettre aussi que la question de son origine ne peut plus laisser de doute. Seulement, il resterait à savoir si les Arabes importèrent en Sicile le système ogival, après avoir emprunté le modèle aux restes des constructions antiques de l'Inde ou de l'Égypte ou de la Cyrénaïque, ou bien si ce système se développa progressivement en Sicile, comme le témoigne sa gradation dans les édifices de Palerme. Dans l'une ou l'autre hypothèse, ce qui demeure certain, c'est que l'arc ogive fut importé dans l'Europe occidentale, mais qu'il eut une origine orientale directe ou indirecte. Son application à l'architecture byzantine du XIIe siècle, combinée avec d'autres élémens de l'architecture arabe, produisit l'architecture dite gothique. La définition donnée plus haut des églises d'alors fait voir qu'il n'a fallu que substituer dans la plupart de ces églises les voûtes et les arcs à plein cintre aux voûtes et aux arcs en ogive, pour reproduire les premières églises auxquelles l'ogive fut appliquée. Mais il faut en même temps reconnaître que le développement extraordinaire auquel atteignit l'architecture dite gothique, depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du XVe, présente, dans le fait constant d'une perfection croissante, un fait tellement remarquable que c'est aux artistes auxquels ce perfectionnement est dû qu'appartient incontestablement le mérite des monumens religieux érigés alors en Espagne, en France, en Allemagne et en Angleterre. En effet, quoique les premières églises auxquelles les arcs et les voûtes en ogive furent adaptés portassent déjà en elles le principe de l'architecture ogivale, ce n'est pourtant que dans les XIVe et XVe siècles que cette architecture se montre avec les avantages qui devaient résulter d'un système général uniforme, homogène et caractérisé dans toutes ses parties.

C'est à cette époque que les grandes cathédrales furent conçues et exécutées sous l'influence de principes stables. Aussi voyons-nous ces vastes édifices, désormais soumis à des proportions et à des formes rationnelles, s'élever comme d'un seul jet. Dans leur masse colossale, dans

leurs plus minutieux détails, tout est disposé et distribué avec harmonie, tout est exécuté avec un étonnant ensemble de perfection. Sous ces innombrables arcades, sous ces voûtes immenses entourées de ces murs diaphanes, véritables mosaïques transparentes, et non moins significatives par leurs peintures qu'admirables par leur effet mystérieux; à l'aspect de ces pylones, de ces tours et de ces clochers à jour; au milieu de ces contre-forts hardis et de ces milliers de frontons pyramidaux, de clochetons, de tourelles, de statues, de sculptures d'ornement, les sens et l'esprit sont frappés à la fois par l'idée de l'unité dans l'infini. Tout paraît être le résultat d'une création unique et spontanée; tout dispose l'ame à la contemplation, et exalte les sentimens religieux.

Pendant que l'architecture religieuse ogivale prenait cette extension dans le nord, les architectes italiens construisirent peu d'édifices qui fussent entièrement dans le style de cette dernière architecture. Il est vrai que l'application du style byzantin avec l'emploi de l'ogive se remarque dans toute l'Italie. Mais outre que la forme des basiliques resta presque la seule adaptée aux églises, ce fut surtout l'existence des monumens antiques plus ou moins conservés et dont les fragmens furent plus particulièrement employés dans les constructions italiennes des XIIe et XIIIe siècles, qui eut une continuelle influence sur la disposition générale des édifices, sur leur ordonnance et sur le goût de leurs ornemens, influence où il faut voir la première cause du retour à l'étude de l'antiquité et de l'introduction des élémens anciens dans l'architecture moderne. Ce retour et cette introduction signalent l'époque de la renaissance, au commencement du XVe siècle.

Cependant, les nombreux édifices qui avaient été construits et qui continuèrent de s'élever en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et jusqu'en Portugal, répandirent aussi au-delà des Alpes la réputation de leurs auteurs. Ces architectes appartenaient tous à des confréries de la Basse et de la Haute-Allemagne, sortes de loges maçonniques, où les règles et les pratiques de l'art s'enseignaient et se transmettaient en secret. Plusieurs d'entre eux furent appelés en Italie, soit à Milan, pour y élever la cathédrale et exécuter les importans travaux entrepris sous Galéas Visconti, soit à Florence, à Orviette, à Pise, à Sienne, à Spolète, et même à Rome et à Naples, où ils dirigèrent beaucoup d'édifices des XIIIe et XIVe siècles; mais malgré la présence des architectes allemands, le caractère de l'architecture ogivale germanique, importée par eux dans ces contrées, y subit de grandes modifications, suite naturelle de l'influence plus forte, parce qu'elle était permanente, des nombreuses imitations puisées dans les ruines des monumens antiques.

Le mélange des formes que présentait l'architecture moderne du nord de l'Europe avec les formes tout opposées de l'architecture antique du midi, ne pouvait plaire long-temps. Entraînés par la simplicité de cette dernière architecture, séduits sans doute aussi par la facilité avec laquelle elle se prêtait à l'étude, à la conception et à l'imitation, les architectes italiens érigèrent, dans le XVe siècle, des monumens d'un caractère élevé et d'un grand style, où l'influence de l'architecture romaine prédomina. Bruneleschi (*voy.*) et Léon-Baptiste Alberti (*voy.*) brillèrent les premiers entre ces artistes, par de hautes connaissances dans les mathématiques appliquées à la construction et dans la littérature employée à l'enseignement et à la propagation de l'art architectural. Vinrent ensuite les Bramante, les Balthazar Peruzzi (*voy.* ces noms), et cette suite d'hommes célèbres qui, rencontrant les vastes projets des Médicis, la protection des papes et l'émulation entre toutes les villes d'Italie, parvinrent à élever l'architecture imitée de l'antique à un degré de perfection qu'elle n'avait pas encore atteint.

Quoique les architectes de cette belle époque aient cherché à donner à leur architecture un caractère conforme à sa destination, en y appropriant les formes principales et les détails de l'art antique, il n'en faut pas moins reconnaître que ces formes et ces détails furent le plus souvent des copies serviles faites d'après

les modèles anciens, que ces artistes reproduisirent presque toujours, plutôt parce qu'on les admettait comme le résultat des préceptes de l'antiquité que parce qu'ils en étaient véritablement le résultat. La faute en fut plus à ces modèles qu'à leurs imitateurs. Réduits aux seuls monumens romains, où l'imitation traditionnelle de l'architecture grecque avait déjà introduit une quantité de formes dont l'origine avait été un besoin et dont la reproduction n'était plus qu'une copie sans motif, ces grands artistes ne purent prendre qu'un essor incomplet; ils eussent atteint la perfection dans leur art, si les types primitifs de la Grèce eussent été la source de leur inspiration. Mais malgré les chefs-d'œuvre qu'ils construisirent jusqu'au milieu du XVIe siècle, ce manque de la juste appréciation des ouvrages de l'art imités par eux les détourna de la vraie route. Le concours même de Michel-Ange et des premiers peintres de son temps, employés comme architectes, rendit encore plus prononcée cette déviation du véritable but et des beautés réelles de l'architecture.

Une plus grande publicité donnée au précieux traité de Vitruve, et les nouvelles recherches sur les monumens antiques excitées par les traductions de cet auteur, avaient déjà ramené les Palladio, les Serlio, les Scamozzi, les Vignole, vers une application moins irrationnelle de l'architecture antique à l'architecture moderne; mais les ruines qu'ils étudiaient étant toujours les mêmes, c'est-à-dire des monumens d'un siècle où l'architecture romaine était en déclin, ils imitèrent les défauts comme les beautés, parce que leur admiration sans examen pour tout ce qui était antique ne fut pas toujours raisonnée. L'architecture italienne ainsi développée remplaça peu à peu l'architecture ogivale; une nouvelle révolution s'était opérée. Mais si le goût des grands artistes italiens, qui s'étendit avec leur renommée et avec les constructions qu'ils étaient appelés à exécuter dans toutes les contrées de l'Europe, eut souvent une heureuse influence sur l'art, il porta aussi en tous lieux un germe de corruption. Ce fut surtout une époque déplorable que celle qui fut signalée par le premier égarement du plus grand artiste de cette époque, de Michel-Ange, génie grandiose jusque dans ses écarts, mais dont les écarts furent la source des productions architecturales les plus extravagantes; comme celles de Bernin, de Borromini et de leur trop nombreuse école qui, au XVIIe siècle, inonda l'Italie et déborda jusqu'aux contrées les plus éloignées.

Heureusement la frénésie borrominienne fut de courte durée, et, comme il est arrivé souvent dans l'histoire de l'art, la déraison fit place à la raison. Les artistes dont l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne peuvent s'enorgueillir à juste titre, heureux émules des architectes italiens, ramenèrent l'art à l'étude de l'antiquité. Ce fut surtout au sein de la France, qui, dès le XVIe siècle, avait produit les Jean Bullant, les Pierre Lescot, les Philibert Delorme (*voy.* ces noms), que cette étude prit un nouvel essor. La traduction de Vitruve, par Perrault, la fondation de l'académie de France à Rome par Louis XIV, l'ouvrage de Desgodets sur les antiquités romaines qui en fut le premier résultat et qui parut au commencement du XVIIIe siècle, l'apparition du livre de Leroy sur les antiquités de la Grèce, les investigations noninterrompues que les artistes de toutes les nations entreprirent concurremment sur les monumens d'architecture de tous les peuples célèbres dans l'histoire ancienne, en répandant partout une connaissance plus exacte de leurs chefs-d'œuvre, commencèrent à réunir et complétèrent peu à peu les matériaux qui avaient manqué aux grands artistes du XVe et du XVIe siècles. L'architecture de la fin du siècle dernier et du commencement du nôtre s'en ressentit. Mais les architectes d'alors ne voyant la perfection de l'art, recherchée par eux avec une louable ardeur, que dans une imitation de l'antique beaucoup plus minutieuse qu'elle ne l'avait jamais été, allèrent jusqu'à copier l'ensemble des édifices des siècles de Périclès et d'Auguste, pour en appliquer la disposition et les formes, essentiellement locales, essentiellement caractéristiques de leur destination, à des édifices élevés au XIXe siècle à Paris ou à Londres, et dont

la destination était tout opposée. Ce fut là l'écueil. Ces artistes méconnurent trop le principe fondamental de l'art des anciens, d'après lequel la beauté de l'architecture devait résulter des belles formes appliquées à la disposition la plus convenable et à la construction la mieux appropriée aux matériaux; principe dont l'absence empêcha l'entier développement de l'art à l'époque de la renaissance, dont la connaissance de plus en plus répandue doit éclairer ce même art de la plus vive lumière, et dont l'application, faite par des hommes supérieurs, peut conduire l'architecture moderne à un point de perfection qu'elle n'a pas encore atteint. J. H.

ARCHITECTURE NAVALE, *voy.* Vaisseaux.

ARCHITECTURE RURALE. Elle est une partie importante de *l'architecture civile.* Pour la bien concevoir il faut posséder à la fois des connaissances dans l'art de bâtir et dans les diverses branches de l'*économie rurale* (*voy.* ce mot); car, comme cette vaste science elle-même, dans son acception la plus complète, elle embrasse tout ce qui se rattache à la grande et à la petite culture, à l'économie des ménages, à l'éducation des animaux utiles et à l'industrie agricole.

L'architecture rurale comprend donc l'habitation du propriétaire ou du fermier; la demeure des agens subalternes de l'exploitation; les bâtimens destinés aux animaux domestiques; les constructions qui servent à la conservation et à la multiplication des végétaux; celles dans lesquelles on réunit les objets divers utiles aux besoins journaliers de la culture ou du ménage; celles qu'on destine à la préparation, à la formation ou à la conservation du produit des différentes récoltes; celles qui n'ont souvent d'autre but que la décoration des jardins ou des parcs et qu'on a réunies sous le nom de *fabriques.* Enfin les travaux d'art qui se rattachent immédiatement aux besoins de l'économie rurale.

On peut considérer ces constructions d'abord isolément, sous le point de vue de leur convenance particulière; puis collectivement, sous celui de leur arrangement entre elles. Isolément: elles doivent être saines, commodes, construites avec solidité, propreté et économie. Collectivement : il faut qu'elles soient calculées, en nombre et en étendue, d'après la nature et l'importance de chaque exploitation (*voy.* Chaumière, Métairie, Ferme, Ferme expérimentale, Colonie agricole); qu'elles soient situées les unes relativement aux autres, et toutes ensemble relativement à la propriété entière, de manière que les communications soient aussi faciles et aussi promptes que possible, pour éviter tout surcroît de travail et toute perte de temps; enfin qu'elles soient distribuées avec cette régularité et cette élégance modeste qui plaisent à la raison autant qu'à l'œil, parce que, sans nuire à l'économie et à la durée, elles sont un indice certain d'aisance et de bien-être. O. L. T.

ARCHITRAVE. C'est la première partie de l'entablement, qui porte sur les colonnes. Il est différent suivant les ordres : au toscan, il n'a qu'une bande couronnée d'un filet; il a deux faces au dorique et au composite, et trois à l'ionique et au corinthien. L'architrave est dit *mutilé* quand la saillie est retranchée et qu'il est arrasé avec la frise pour recevoir une inscription. L'architrave est *coupé* quand il est interrompu dans une décoration pour faciliter l'exhaussement des croisées, l'entablement étant d'une grande hauteur, comme à l'ordre composite de la grande galerie du Louvre. P-t.

ARCHIVES. On trouve chez les Grecs, avec une acception analogue à celle que nous donnons au mot français *archives*, le mot ἀρχεῖον, qui, avec l'ancien digamma, a fait l'*archivum* des Latins, origine de notre mot français. Plus ordinairement les Latins employaient ceux de *tabularia*, *tablina*, *cartularia*, *chartaria*, *graphiaria*, *sacraria*, *scrinia*, *armaria* et *archiva.* Virgile dit que l'homme des champs ne s'occupe guère des disputes du barreau ou de recherches dans les archives de sa nation, *populi tabularia.* Servius a interprété dans ce sens ce passage des Géorgiques. L'institution des archives n'est donc pas une de celles que créèrent les sociétés modernes. On comprend, en effet, au plus simple examen du but de ces établissemens, qu'ils durent exister dès qu'il y eut des

affaires réglées ou à régler entre deux peuples ou même entre deux particuliers. La nécessité de conserver les documens relatifs à ces affaires et les témoignages des transactions qu'elles engendrèrent, donna naissance à ces dépôts publics ou privés, qui constituent de nos jours les archives, soit de l'état ou des grandes corporations, soit des familles ou de simples particuliers.

Il est fait mention d'archives dans les annales de tous les peuples policés de l'antiquité. Pour les Hébreux, elles furent d'abord dans l'arche et le tabernacle; puis dans le temple de Jérusalem, où elles furent incendiées pendant le siége de cette ville par Vespasien. On trouve dans le livre d'Esdras l'indication des archives où étaient conservés les actes des rois de Médie et de Babylone. Tertullien parle aussi des archives des Phéniciens, des Chaldéens, et Josephe de celles des Tyriens. Selon l'opinion du marquis Maffei (*Istor. diplom.*, p. 7), on trouverait dans Josué la mention d'une ville de Canaan, nommée *Carjat-Sepher*, c'est-à-dire la ville des livres ou des archives. En résultat, on peut dire qu'il y eut des archives partout où l'écriture fut en usage, et qu'elles furent plus considérables, plus importantes, à mesure que les peuples furent plus cultivés et plus policés. L'écriture est le grand élément de la civilisation et de l'ordre social, l'agent essentiel de tous les intérêts pour les nations comme pour les citoyens.

La haute civilisation égyptienne, aux époques les plus reculées de l'histoire, induit à penser que ce peuple célèbre posséda, dès les premiers temps, des archives nationales. Toute l'antiquité classique est en effet unanime sur ce point. Ceux des anciens qui se sont occupés des annales égyptiennes déclarent qu'ils ont travaillé sur des documens authentiques conservés dans les archives, et tel est Manéthon dont une foule de témoignages parvenus jusqu'à nous ont constaté la véracité. Ces archives étaient déposées dans les temples; la caste sacerdotale, qui était réellement la classe lettrée de la nation, et non pas une corporation occupée seulement du culte des dieux, avait la garde de ces archives qui ne pouvaient être ni secrètes, ni abandonnées à une influence arbitraire, en ce qui concernait l'histoire nationale, puisque cette histoire était écrite au grand jour sur les monumens publics qui ornaient en si grand nombre toutes les villes principales de l'Égypte. Les bas-reliefs et les inscriptions historiques qui couvraient les surfaces extérieures et intérieures de ces monumens étaient en effet un complément et comme les pièces justificatives des annales écrites sur les registres sacrés déposés dans les temples, et l'on comprend dès lors comment cette multiplicité de documens a pu faire parvenir jusqu'à nous les fastes de la nation égyptienne, si entiers, si authentiques, du moins depuis une époque déjà fort ancienne pour nous, et qui dépasse de plusieurs siècles les temps de notre occident qu'on appelle héroïques, parce que leur histoire, revêtue de quelque certitude, ne nous est point connue.

Rien ne prouve mieux l'utilité des archives publiques que l'avantage qu'elles ont assuré à la nation égyptienne de perpétuer les preuves authentiques de son illustration, de ses travaux, de sa civilisation, de son génie. Les écrivains grecs purent consulter ces archives égyptiennes, et les monumens encore subsistans corroborent à nos yeux leurs assertions, leurs données historiques, et nous font partager leur admiration pour un peuple qui fut à la fois si puissant et si sage. Il nous reste des pièces historiques originales, trouvées en Égypte, dont la date remonte au XVIIe siècle *avant* J.-C.; des monumens avec des renseignemens historiques, antérieurs à ce même siècle; enfin les listes des dynasties égyptiennes, depuis le commencement de la monarchie des Pharaons, et des témoignages contemporains des rois de ces dynasties, depuis deux mille ans environ avant l'ère chrétienne. Sans les soins attentifs et non interrompus que les Égyptiens donnèrent à la conservation et à l'accroissement successif de ces archives publiques, cette grande renommée qui, dès les plus beaux temps de la Grèce, se rattache au nom égyptien, serait aujourd'hui reléguée dans le domaine des conjectures, et le scepti-

cisme moderne dans lequel, il faut le dire, il entre bien aussi un peu de vanité, serait bien maître de la nier. Les nations asiatiques qui connurent l'Égypte l'imitèrent sans doute en ce point important de ses institutions publiques; on ne comprend pas, en effet, la civilisation assyrienne, indienne, etc., sans documens publics régulièrement et légalement assemblés dans ces dépôts consacrés et protégés par les lois.

Les temples, chez les Grecs, furent aussi le lieu de dépôt des archives de chaque ville; on y enfermait même le trésor public; la sainteté du lieu les préservait de toute violation. Les villes et les cités grecques y déposèrent non-seulement les actes d'un intérêt général ou utiles aux familles des citoyens, mais encore les lois en original et les ouvrages même des poètes qui honoraient la patrie par des productions recommandables. Pausanias rapporte que les poésies d'Hésiode furent déposées dans un temple des muses en Béotie; selon Tacite, on aurait retrouvé, au temps de Tibère, dans certaines archives de la Grèce, des documens qui remontaient à mille ans au-delà.

Comme les Grecs, les Romains déposèrent aussi dans des temples les monumens écrits de leur histoire ou les actes qu'ils voulurent conserver. On croit que, sous la domination des rois, leur palais renfermait aussi les archives de l'état, et que depuis l'expulsion de Tarquin, Valerius Publicola fit transporter les archives dans le temple de Saturne. Ceux de Jupiter Capitolin, d'Apollon, de Vesta et de Junon, à Rome, servirent aussi pour ces dépôts historiques et judiciaires. L'usage n'en fut pas borné à la capitale de l'empire; J. Capitolin rapporte qu'il en fut aussi établi dans les provinces romaines, par l'ordre d'Antonin-le-Pieux. Des fonctionnaires spéciaux étaient commis à leur garde par l'autorité publique; à Rome, les rois eux-mêmes s'en étaient réservé la garde; elle était dans les attributions des consuls pendant la république; elle passa ensuite aux empereurs qui la déléguèrent aux préfets du trésor, en plaçant toutefois auprès d'eux des officiers dont les fonctions avaient pour objet l'examen et la conservation des actes publics, et leur dépôt dans les archives; c'étaient des secrétaires d'état, si l'on veut, entre lesquels était distribué le travail du cabinet de l'empereur, des *scriniarii, libellarii, cartularii; à memoria* pour les notes; *ab epistolis*, pour les demandes des villes et des provinces; *à libellis*, pour les pétitions présentées au souverain; *à dispositionibus*, pour les décisions. Dans les derniers temps de l'empire, un comte avait la surveillance des archives, et plusieurs actes de l'autorité publique, sous les empereurs, sous les rois Goths d'Italie, les premiers rois de France, et de même dans les autres états, pourvurent à l'établissement et à la conservation des archives, au dépôt régulier qui devait y être fait des actes d'un intérêt général, et à leur communication aux personnes qui avaient intérêt à y recourir.

L'autorité pontificale, qui dominait sur toute l'église chrétienne, établit de très bonne heure des archives ecclésiastiques. Elles renfermaient à la fois les livres saints, les lettres des évêques, les actes des conciles et les titres de propriété. Un chancelier en avait la direction: on en fait remonter l'institution au milieu du IIIe siècle. Les évêques, les monastères, les églises, suivirent cet exemple; les actes qui les concernaient étaient soigneusement rangés dans un lieu sûr et à l'abri des accidens ordinaires. Le clergé ayant alors le privilége de l'instruction, les archives ecclésiastiques renfermaient aussi beaucoup de pièces relatives aux intérêts civils et à l'ordre judiciaire, ce qui a fait dire, des monastères de l'Allemagne, qu'ils étaient les véritables archives de l'histoire; l'on peut appliquer ce jugement à presque toutes celles des autres pays.

En France, c'est au commencement de la seconde race, qu'on rapporte, et sur des témoignages authentiques, l'établissement des archives royales, qui conservèrent jusqu'à nos jours, le nom de *Trésor des Chartes*. L'annaliste de Metz dit, en effet, à la date de l'an 813, que les originaux des réglemens qui avaient été faits dans les conciles tenus par l'ordre de Charlemagne étaient conservés

dans les archives du palais. Plusieurs ordonnances de Louis-le-Débonnaire portent, dès l'année 815, que les originaux seront déposés aussi *in archivo palatii* ou *palatino*, *in palatinis scriniis*, *in imperialis aulæ reconditorio;* un chancelier y présidait et expédiait des copies par l'ordre du souverain. Ces réglemens pour les archives royales subsistèrent jusqu'au commencement de la troisième race; mais dès cette époque, où la France était troublée à la fois par les entreprises des princes étrangers et par celles des grands feudataires, le palais du roi était dans son camp, et la coutume s'y introduisit ensuite d'emporter les archives avec les bagages de la cour; elles furent dès lors exposées à toutes les chances de destruction; Philippe-Auguste en fit la cruelle expérience. Surpris, en 1194, par Richard, roi d'Angleterre, près du village de Bellefoge, dans le Blaisois, il y perdit avec ses autres effets ses archives et le sceau royal. Elles se composaient, selon l'historien-poète Guillaume-le-Breton, des rôles des impôts, des états du revenu du fisc, des redevances des vassaux, des priviléges et charges des particuliers, enfin d'un dénombrement des serfs et des affranchis des maisons royales. Ces archives devinrent la proie des soldats, on le présume du moins, puisqu'on n'a pu en retrouver aucune trace. Philippe-Auguste lui-même s'occupa très activement de réparer ce malheur : on recueillit ce qu'on trouva dans d'autres dépôts; il ne paraît pas, toutefois, que ce soit avec un grand succès, vu la rareté des documens royaux antérieurs à 1180; mais c'est à ces résolutions de Philippe-Auguste qu'il faut rattacher la véritable origine du Trésor des Chartes. En 1220, frère Garin, évêque de Senlis et chancelier de France, recueillit toutes les Chartes émanées du roi, depuis l'an 1195, les distribua sous différens titres, et les fit transcrire, par ordre des matières, sur des registres par son clerc Étienne du Gualt. Un de ces registres existe, en original, à la bibliothèque royale, qui en a aussi deux autres de la même époque. L'ancien Trésor des Chartes avait aussi un exemplaire de ces registres de copies. Quant aux originaux, on présume qu'ils furent déposés au Temple, d'où ils furent ensuite transportés dans la Sainte-Chapelle, quand saint Louis l'eût fait construire; le Trésor des Chartes y resta jusqu'à la révolution; il était d'abord confié à un *trésorier* spécial; mais en 1582, ce titre fut réuni à la charge de procureur général.

A l'exemple de la couronne, tous les grands établissemens publics s'occupèrent de la recherche, de la conservation et de la mise en ordre des documens manuscrits qui les intéressaient : chacun eut ses archives, les monastères surtout et les cathédrales; il arrivait même assez souvent que les particuliers y déposaient leurs papiers ou les faisaient transcrire sur les registres de ces établissemens pour y recourir au besoin; enfin les grandes maisons avaient aussi leurs archives; l'importance de leurs droits leur en faisait un devoir, et il ne fut jamais négligé. Un travail général fait en 1782 dans toutes les provinces de France procura une liste des archives ou dépôts de titres existant alors dans chaque généralité, subdélégation, ville, commune, corporation et château; cet état porte le nombre de ces dépôts à 1225, et il faut ajouter, quelque pénible que soit la connaissance de ce fait, que le plus grand nombre a été détruit depuis 1789. Une autre circonstance peut, toutefois, diminuer les regrets qu'excite une telle perte; en 1763, le gouvernement avait ordonné l'examen de tous ces dépôts; des bénédictins et d'autres hommes instruits en avaient été chargés; ils devaient prendre connaissance de chaque pièce, et, si elle n'avait pas été imprimée, en adresser à Paris une copie certifiée avec le dessin des sceaux, s'il y en avait, et un *fac-simile* de l'écriture. Ce travail produisit la copie d'environ 50,000 pièces; elles forment aujourd'hui une des plus riches collections de la bibliothèque du roi, où elles sont classées chronologiquement. Colbert, un siècle auparavant, avait fait faire le même travail dans les archives du midi de la France par le conseiller Doat, qui le dirigea avec un plein succès. Cette autre collection existe aussi, classée géographiquement, à la bibliothèque royale. Peu de pays en Eu-

rope étaient aussi riches en archives que la France; les soins attentifs que le gouvernement et les congrégations savantes donnaient à leur conservation, les dépenses considérables dont elles étaient l'objet de la part de leurs possesseurs, ont été pleinement justifiés par les avantages multipliés qu'on en a retirés pour l'illustration des annales nationales. Les recherches ne s'étaient pas même bornées à la France : des travaux considérables et qui durèrent plusieurs années furent faits à Londres par Bréquigny, à Rome par Laporte du Theil, et il en résulta un recueil de pièces historiques tirées de diverses archives d'Angleterre, reliées aujourd'hui en 120 volumes in-folio, et un autre recueil de pièces en 50 volumes, contenant les lettres des papes relatives à l'histoire de France. On fit faire enfin, dans le même objet, l'examen des archives des Pays-Bas, et une troisième collection, en 220 volumes, en fut aussi le fruit. Toutes ces collections subsistent encore et sont fréquemment consultées par nos annalistes.

On voit par cet exposé combien de soins avaient été donnés par le gouvernement, excité et éclairé par les compagnies savantes, à la conservation des documens utiles à l'histoire nationale. Tel était l'état des choses en 1789; les événemens de l'époque ne furent pas favorables à de telles vues; les grandes corporations furent supprimées; mais, malgré le malheur des temps, les archives qui leur appartenaient ou qui étaient sous leur garde éprouvèrent moins de dommages qu'on n'aurait pu en redouter pour elles. Des hommes très savans, appelés aux premières fonctions de l'état, usèrent pour la science de leur autorité passagère; ils protégèrent les dépôts littéraires : et enfin divers décrets régularisèrent leur existence.

On établit d'abord des archives particulières pour les divers corps de l'état; on y déposa temporairement des pièces qui n'avaient pas de destination spéciale, et, par un décret de la Convention du 26 messidor an II de la république (14 juillet 1794), les archives nationales furent établies, comme dépôt central pour toute la France. Les documens historiques et des archives entières enlevés des pays étrangers, conquis par les armées françaises, étaient envoyés dans ce même dépôt, établi à l'hôtel Soubise, et dont la garde fut confiée au docte et laborieux M. Daunou, après la mort de M. Camus qui en avait d'abord été chargé. On y vit arriver successivement les archives du Piémont, celles de divers pays du Nord, et les archives pontificales. Celles-ci surtout furent l'occasion de beaucoup de recherches, précisément parce qu'elles étaient secrètes à Rome; la partie relative aux missions dans le Levant renfermait une foule de documens et de pièces imprimées ou manuscrites du plus haut intérêt. Avec toutes ces richesses, les archives nationales, et successivement impériales et royales, étaient distribuées en divisions française, italienne et allemande. Quand l'inconstance de la victoire obligea la France à des restitutions, tout ce qui était venu de l'étranger lui a été rendu, et les archives ont été réduites à ce qui appartenait proprement à la France. Un autre malheur provenant des mêmes causes fut le remplacement de M. Daunou par un homme peu au fait d'un pareil emploi, et dont le défaut de surveillance a été pour l'établissement une véritable calamité. En 1830, M. Daunou a été réintégré dans ses fonctions en remplacement de son successeur, décédé. Les archives royales sont divisées, d'après le tableau dressé en 1811 et imprimé, en six sections : législative, administrative, historique, topographique, domaniale et judiciaire; celle-ci en a été détachée en 1832 et mise dans les attributions du garde-des-sceaux. Des personnes instruites sont attachées à chacune des cinq autres sections, sous l'autorité du garde-général. Les réglemens permettent de délivrer des copies authentiques des pièces déposées aux archives. Une décision ministérielle a réglé les droits à payer pour ces expéditions. Les archives royales dépendent du ministère du commerce et des travaux publics.

De tous les états étrangers, l'Angleterre paraît être celui où les savans et l'autorité publique s'occupent le plus de la conservation et de l'accroissement des archives publiques. Plusieurs dépôts

de Londres jouissent sous ce rapport d'une juste célébrité : on cite, outre le chartier du British-Museum, les greniers de l'Échiquier, l'office des remembrences de cet Échiquier, et avec lui la trésorerie, l'office des augmentations, le *Pipe-Office*, ainsi appelé, dit-on, parce que les papiers étaient enfermés dans des tonneaux nommés pipe, la cour des gardes, la bibliothèque cottonienne, enfin les dépôts de la Tour de Londres. Il y a dans cette capitale une commission royale des archives, et pour avoir une idée complète et de ces collections diverses et de tout ce que le gouvernement a fait en leur faveur, on doit consulter l'ouvrage publié par M. Cooper commissaire royal pour ces archives, sous le titre de *An account of the most important public records of Great Britain, and the publications of the record commissionners*, Londres; 1832, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage contient aussi un assez grand nombre de pièces historiques publiées par l'auteur. Du reste, l'attention qu'on donne dans tous les états policés à la conservation des archives publiques n'est que l'accomplissement d'un devoir de premier ordre, et l'intérêt des particuliers, et celui des corps et corporations est en cela d'accord avec l'intérêt général. On doit applaudir à ces efforts, les encourager, les honorer même : l'esprit du siècle n'est que trop porté au mépris des idées et des documens que les siècles passés ont légués à notre époque. CH. F-C.

ARCHIVOLTE. Sous ce nom l'on entend un arc contourné ou un bandeau orné de moulures qui règne à la tête des voussoirs d'une arcade et porte sur les impostes (*voy.* ce mot). Les archivoltes suivent pour leurs ornemens les différens ordres d'architecture; ainsi Vignole ne donne qu'une seule face au toscan, deux au dorique, trois à l'ionique et au corinthien. Les architectes ont généralement l'habitude de rompre l'uniformité de cette partie circulaire par une console portant le caractère de l'ordre qui s'y trouve adapté. L'archivolte est aussi décorée par des figures, ainsi qu'on le voit dans la plupart des arcs de triomphe antiques.

L'archivolte *retournée* est celle dont le bandeau n'est point interrompu et qui, se retournant sur l'imposte, se joint à un autre bandeau; ce genre d'archivolte ne convient que dans une ordonnance rustique.

L'archivolte *rustique* est celle dont les moulures sont interrompues par une clef et des bossages. P-T.

ARCHONTES (ἀρχων,-τὸς), magistrats athéniens, dont l'origine datait de l'époque de la mort volontaire de Codrus. Lorsque ce roi, pour accomplir une sentence de l'oracle de Delphes, se fut dévoué pour le salut de sa patrie, les Athéniens, après avoir aboli la royauté, nommèrent son fils aîné Médon *archonte*, ou chef de l'état. Il devait être responsable envers la république de son administration; sa dignité devait se transmettre à sa postérité. Douze de ses descendans en furent revêtus en effet, et la conservèrent pendant toute leur vie, depuis l'an 1068 jusqu'à l'an 752 avant notre ère. Après le dernier des archontes à vie, (*voy.* Alcméon), on institua un archonte pour dix ans; il y en eut sept, dont les trois premiers furent encore de la famille de Codrus. On altéra encore cette institution, en désignant neuf archontes annuels qui d'abord furent pris, par la voie du sort, parmi les Eupatrides. Ces neuf magistrats se partageaient les affaires d'état; le premier étant chargé de la justice, le second du culte, le troisième de l'armée, et les autres de l'exécution des lois et de la police : ceux-ci étaient les *Thesmothètes ;* tandis que l'archonte de la justice s'appelait *Éponyme*, celui du culte *Basileus* ou roi, et celui de la guerre *Polémarque*. Dracon était archonte, lorsqu'il fit son code sanguinaire, et Solon qui abolit ce code et changea la constitution d'Athènes d'après le vœu général, appartenait également à ce corps de magistrats. Selon la constitution de Solon, c'était parmi les archontes sortans que l'on prenait les membres de l'Aréopage (*voy.* ce mot). Dans la suite l'institution des archontes subit encore des modifications. Lysandre fit nommer dix archontes pour le Pirée. Les archontes avaient de grands priviléges. Leur personne était sacrée; ils présidaient aux cé-

rémonies religieuses et surveillaient la classe des prêtres même. Le nom de l'archonte éponyme s'inscrivait en tête de toutes les lois qui étaient rendues durant l'année de ses fonctions. Diverses conditions étaient prescrites pour avoir droit à la dignité d'archonte. Chacun des trois premiers archontes avait un tribunal particulier. Les thesmothètes composaient un seul tribunal. D-G.

Le titre de ces magistrats se trouve rappelé sur les médailles de plusieurs villes qui étaient des colonies d'Athènes, ou qui suivaient les lois des Athéniens. Dans la Bithynie, les villes fondées ou rétablies par Adrien eurent des archontes. Ils sont indiqués par les initiales A, ou AR, ou APX. Cette magistrature, qui d'abord avait été perpétuelle, cessa de l'être et devint même annuelle : plusieurs inscriptions indiquent sur les médailles que certains archontes le sont pour la seconde fois. Une quarantaine de villes de la Grèce portent sur leurs médailles les noms de leurs magistrats, avec le titre d'archontes. Quand ce titre n'est indiqué que par les lettres initiales, on pourrait le confondre avec celui de ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ, archiereus, pontife.

Le titre d'archonte donné à des femmes est rare, mais il n'est pas sans exemple. Pellerin et Neumann en citent plusieurs sur les médailles de Byzance et d'Acmonia, ville de Phrygie. D. M.

ARCHYTAS, de Tarente, philosophe pythagoricien qui florissait vers le milieu du ve siècle avant notre ère; il fut renommé pour ses écrits sur les mathématiques et la philosophie, et par ses actions comme homme d'état et comme général, sur lesquelles d'ailleurs nous avons peu de détails. Il fut un des maîtres de Platon. Il fit naufrage sur la côte de la Pouille, et son corps fut enterré par un marin, ce qui a inspiré à Horace l'idée d'une ode où il fait errer l'ombre du vieux philosophe sur la plage qui recélait sa dépouille mortelle.

Te maris et terræ numeroque carentis arenæ
Mensorem cohibent, Archyta, etc.

(Od. lib. I).

Peut-être le poète avait recueilli sur les lieux quelque tradition concernant le naufrage d'Archytas. Il ne reste que des fragmens des nombreux écrits de ce philosophe; ils ne nous permettent pas de juger de ses doctrines. On lui attribue, mais sans motif suffisant, un traité *De la nature du tout*, où sont développées les dix catégories d'une manière conforme au système d'Aristote. On attribue encore à Archytas la solution de plusieurs problèmes de géométrie et de mécanique; on lui fait honneur de la méthode analytique dans les mathématiques. On lui attribue l'invention de la poulie et on raconte qu'il avait fabriqué un automate; c'était un pigeon volant. Il paraît qu'il y a eu d'autres Archytas dans l'antiquité. *Voir* Jos. Navarra, *Tantamen de Archytæ vitâ atque operibus*, Copenhague, 1820, in-4°, et Hartenstein, *De Archytæ Tarentini fragmentis philosophicis*. (Lips. 1833.) D-G.

ARCIS-SUR-AUBE, ville de 2,500 habitans, et chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aube.

Les combats d'Arcis-sur-Aube et l'action générale qui s'ensuivit peuvent être considérés comme le fait le plus important de la campagne de 1814; leur résultat a marqué le dénouement de ce drame à jamais mémorable. Ce fut après cette action que les alliés s'avancèrent sur Paris, dont il devenait dès lors impossible de leur fermer le chemin. Là se résume cette courte campagne, qui est un des plus beaux faits d'armes de Napoléon et de son héroïque armée. Jamais celle-ci n'avait montré plus de constance et de dévouement; son chef, cette fois, n'en était plus l'unique objet, il s'agissait par-dessus tout de la patrie.

Quatre armées composant une masse de 887,000 combattans, tant Autrichiens que Russes, Prussiens, et autres, Allemands, Suédois, Hollandais et Anglais, étaient en marche ou débouchaient de toutes parts pour opérer leur jonction entre Troyes, Arcis-sur-Aube et Vitry. Dès le 25 janvier 1814, et après une série d'actions et de combats où elles avaient eu tous les avantages de l'offensive, les deux principales armées de la coalition (celle *de Bohême*, forte de 261,650 hommes, sous les ordres du prince de Schwarzenberg, et celle *de Silésie*, commandée par le feld-maréchal Blücher,

comptant 137,000 combattans à l'ouverture de la campagne) se trouvaient occuper une ligne d'opérations, dont la Marne formait le centre de communication. Le même jour accourait de Paris, pour faire tête à l'invasion, l'empereur des Français, dont alors les forces s'élevaient à peine à 60,000 hommes. Cette immense infériorité numérique ne l'empêcha pas de se jeter sur le centre d'opérations de l'ennemi, dont les deux armées, enflées d'un premier succès obtenu le 1er février entre Brienne et La Rothière, se séparèrent pour marcher simultanément contre Paris; la première, en longeant les rives de la Seine, la deuxième, en côtoyant la Marne par Meaux.

On verra aux articles consacrés aux combats de Champaubert, Montmirail, Château-Thierry, Vauchamp et Montereau, quel parti Napoléon sut tirer, dans la situation critique où il se trouvait, de la faute que trop de présomption avait fait commettre à l'ennemi. Jamais le grand capitaine n'avait maîtrisé la fortune par de plus admirables conceptions. Mais croyant, dans l'illusion de son orgueil, ressaisir le sceptre du monde, il rejeta les conditions de paix qui lui étaient offertes par les souverains dont les forces couvraient la France. *Voy.* Congrès de Chatillon.

Ayant fait de nouveau leur jonction, les deux armées ennemies occupaient la rive droite de la Seine depuis Mery jusqu'à Troyes; elles pouvaient reprendre l'offensive : elles s'arrêtèrent dominées par l'opiniâtreté de Napoléon, et par les longueurs diplomatiques qu'il employa pour gagner du temps; enfin, les nouvelles reçues du midi de la France les décidèrent encore à changer de plan : elles se séparèrent.

Après les événemens divers des journées de Craone (7 mars), de Laon (9 et 10) et de Reims (13), Napoléon qui, en définitive, par l'occupation de cette dernière ville dominait les mouvemens de l'armée de Silésie, mais dont les propres plans étaient dérangés par la défaite de son aile droite, s'en tenait depuis plusieurs jours à observer l'ennemi, lorsqu'à son tour le prince de Schwarzenberg, avec la grande armée, s'ébranla pour marcher contre Paris et se rapprocher de Blücher, qui n'avait pu effectuer le même mouvement. Aussitôt l'empereur, qui en quittant Reims laissait à Marmont et à Mortier le soin d'observer l'armée de Silésie, s'avance pour prendre Schwarzenberg en flanc et percer sa ligne. Précédé du maréchal Ney, qui balaie devant lui les Prussiens à Châlons, il passe l'Aube à Plancy, le 19, et prend position devant Arcis, qu'occupait l'ennemi. C'est là que, le 20 mars, il accepta la bataille que lui présenta Schwarzenberg; celui-ci, quoique ses forces fussent triples, ne se décidait à la livrer qu'à l'incitation d'Alexandre, dans un de ces conseils où s'assemblaient les souverains alliés.

Les incertitudes de l'empereur d'Autriche, dont l'armée, sous les ordres du général Giulay, venait de s'isoler encore du mouvement général des alliés, et par-dessus tout les probabilités qu'en ce moment extrême il répugnerait à son beau-père de concourir à l'écraser, avaient trompé Napoléon sur l'imminence du péril de sa situation. Pensant d'ailleurs que les Autrichiens étaient en retraite sur Troyes et Dijon, il crut qu'il suffirait de les faire suivre par les dragons de sa garde, qui masqueraient leurs derrières et empêcheraient les autres corps ennemis de s'y appuyer. Il n'eut pas plutôt reconnu cette double erreur qu'à la tête de toute sa garde à cheval il vint reprendre position sur la rive droite de l'Aube, dont la garde à pied devait occuper la rive gauche.

Là manœuvrait en plaine une nombreuse cavalerie russe, dont, par une erreur nouvelle, Napoléon se persuada que le but était de couvrir une retraite : il se flattait de surprendre ce corps, mais au lieu de cela, les généraux Sébastiani et Excelmans, envoyés pour le reconnaître, se trouvèrent engagés sous le feu de 60 pièces en batterie, devant une importante masse de cavalerie qu'appuyaient des lignes d'infanterie. Voyant ployer ses escadrons, Napoléon se jette au-devant d'eux, leur adresse une allocution pleine de feu, met lui-même l'épée à la main, et ramène au combat ceux dont il venait d'arrêter la fuite, non par la seule magie

de ses paroles, mais surtout par son attitude imposante. On dit que, se mettant en travers du pont par où passaient les fuyards, il s'était écrié, avec un accent terrible : « Voyons qui de vous passera avant moi! » L'action rétablie, il s'engagea à tel point que plusieurs fois son mameluok eut à tirer le sabre pour le défendre; il faillit même être percé par la lance d'un Cosaque, dont le coup fut heureusement détourné par un officier qui se jeta au-devant; enfin le cheval qu'il montait fut abattu par un boulet. Jamais soldat ne se montra plus intrépide que Napoléon le fut dans cette journée, digne d'effacer celle d'Arcole (*voy.*), si le résultat en eût été aussi heureux.

Tandis qu'à la tête de quelques braves le maréchal Ney, près de Torcy, soutenait en désespéré le choc des Bavarois, dont les rangs commençaient à ployer devant lui, deux corps de grenadiers et de cuirassiers russes accourent et changent l'aspect de cette lutte furieuse; mais vers la fin du jour notre ligne se trouva à son tour appuyée par la garde accourue de Plancy, et alors recommence le plus effroyable carnage. Les forces décuples sous le feu desquelles nos bataillons restent impassibles ne peuvent décider Napoléon à lâcher pied la nuit; et la fatigue des combattans mettent seules un terme à cette boucherie qui resta sans résultat: de part et d'autre on conserva ses positions; mais Arcis-sur-Aube et le village de Torcy étaient devenus la proie des flammes.

Napoléon, qu'avaient rejoint le corps du duc de Reggio et la cavalerie des généraux Defrance et Saint-Germain, et qui n'attendait que la pointe du jour pour recommencer l'action, trouva campé sur les hauteurs de Mesnil-la-Comtesse, dans une attitude et avec des forces encore plus menaçantes que la veille, l'ennemi dont il avait pris le mouvement rétrograde pour un commencement de retraite. Des deux côtés, on fit, en s'observant, les dispositions pour une action générale; il était une heure, et nos troupes, débouchant d'Arcis, s'étaient formées en ligne dans la plaine. Tout à coup se décidant à ce parti sur les représentations de l'intrépide Ney et du général Sébastiani, qui n'eurent pas de peine à démontrer que c'était compromettre ses dernières ressources que de hasarder une bataille en pareille position et avec des forces aussi inégales, Napoléon, sans paraître interrompre la suite de ses manœuvres, donne l'ordre de repasser l'Aube, fait filer, dans la direction de Vitry et de Saint-Dizier, l'artillerie, les bagages et le gros de sa troupe; et, pour masquer cette retraite opérée à la vue de l'ennemi, il lui suffit de quelques brigades, commandées par le duc de Reggio et le général Sébastiani. Contre cette intrépide arrière-garde échouèrent tous les efforts du prince royal de Wurtemberg et de Giulay. A minuit, toute l'armée était sortie des mauvais chemins de Vitry, le pont d'Arcis était coupé, et le duc de Reggio avait rejoint le corps de Macdonald.

Si, par cette retraite admirablement opérée, et dont il semble qu'on n'a pas assez remarqué le fait stratégique, à cause de la préoccupation qu'on a mise à en expliquer l'intention très diversement interprétée, l'empereur laissait découvert Paris, qu'avec raison il croyait en état d'opposer aux alliés plusieurs jours de résistance, du moins il pourvoyait au plus pressé en gagnant du temps et en sauvant d'un immanquable échec l'armée qui lui restait, et autour de laquelle il espérait rallier promptement les masses que le patriotisme, tel qu'il le concevait, ne pourrait manquer de faire accourir de tous les points de la France, contre un ennemi non plus aux prises avec le chef, mais avec la capitale de l'empire. Il pouvait d'autant moins douter du dévouement de la population de Paris, qu'il croyait ses intérêts liés à sa propre cause, qu'elle lui avait toujours témoigné un vif attachement, et qu'elle était en réalité l'objet de toutes ses préférences. Il faut observer que huit jours de résistance, en donnant aux levées en masse le temps de rejoindre l'armée, eussent mis les alliés dans une position bien critique. Malheureusement l'honneur national manquait de son indispensable point d'appui, la liberté. L'empereur Alexandre décida les alliés à ne pas poursuivre Napoléon, comme le voulait prudemment

Schwarzenberg, et la marche directe de toutes les forces des alliés sur Paris déconcerta les derniers plans de Napoléon. P. C.

ARCISCEWSKI (Christophe), fils d'un colonel au service de la république de Pologne. Contraint, pour ses opinions religieuses, de quitter sa patrie, il se rendit en Hollande à l'époque où cette république était au faîte de sa puissance; après la conquête du Brésil par les Hollandais sur les Portugais, il fut nommé gouverneur général de cette partie du Nouveau-Monde, et il construisit à Rio-Janeiro, à Bahia et à Fernambouco des forteresses, dont il dirigea lui-même les travaux. Il joignait à la bravoure militaire une grande connaissance des sciences mathématiques et du génie. Les Hollandais, reconnaissans, frappèrent, en 1657, une médaille en son honneur, avec une couronne de lauriers et l'inscription suivante: *Victricem accipe laurum. Host. Hisp. profligatis.* Il mourut dans la Grande-Pologne, à Leschno (Lissa), en 1668. J. T-i.

ARCO, en français l'archet. On trouve sur les notes musicales cette inscription: *con l'arco;* elle prescrit de ne plus pincer les cordes avec les doigts, mais de reprendre l'archet. *Voy.* Violon, Basse et Pizzicato.

ARCO (Nicolas, comte d'), passe pour un des bons poètes latins du XVIe siècle; sa famille, issue des comtes de Bogen, et qui a quelque célébrité historique, possédait dès le XIIe siècle le fief d'Arco ou Arch, petite ville du Tyrol, située dans le diocèse de Trente, et dont l'empereur Sigismond fit, en 1413, le chef-lieu d'un comté. La première partie de la vie du comte Nicolas fut toute militaire et politique. Il était né en 1479; son père, le comte Oderic, conseiller intime de Maximilien, le plaça d'abord à la cour, en qualité de page. Depuis, il servit sous Wolfgang de Furstemberg; il fut ensuite revêtu de quelques emplois assez importans; mais il paraît que la vie calme et littéraire lui plaisait par-dessus tout, car il se retira de bonne heure dans son fief d'Arco, où il ne s'occupa plus que de poésie et de l'étude des anciens. Ses œuvres latines furent publiées sous ce titre: *Nicolaï Archii comitis Numeri*, Mantoue, 1546, in-4°, et Vérone, 1762, in-8°. On les trouve aussi, jointes à celles de Fumano et de Fracastor, dans les onze volumes in-4° publiés par Comino, en 1739. L. L. O.

Plusieurs autres membres de cette ancienne famille ont joué un rôle dans l'histoire; l'un d'eux, François Arco, régna comme duc de Siène.

Philippe Arco, général des troupes impériales, livra en 1703 la forteresse de Neuf-Brisach au duc de Bourgogne. Il fut accusé de haute trahison et décapité en 1704.

Un autre Arco du même prénom, né à Munich en 1775, fut un administrateur habile et actif. Il mourut à Ulm en 1805, après avoir été commissaire général de la Souabe au nom de la Bavière.

Giambattista Arco, intendant impérial à Mantoue, est celui qui découvrit un buste original de Virgile. Il a écrit une dissertation sur le troubadour Sordello, et un éloge du comte Firmian (1783). S.

ARCOLE (bataille d'). Elle eut lieu du 15 au 17 novembre 1796, près du village de ce nom, situé dans la délégation de Mantoue, du royaume Lombard-Vénitien, sur l'Alpon, petite rivière qui, venant du nord, se jette près de Ronco, peu au-dessous d'Arcole, dans l'Adige.

Depuis le 13 septembre le feld-maréchal autrichien Wurmser (*voy.*) était dans Mantoue où l'armée française le tenait bloqué; mais la retraite de Moreau ayant permis à l'Autriche de reprendre l'offensive en Italie, le général Alvinczy (*voy.*) y fut envoyé avec environ 50,000 hommes divisés en deux colonnes, dont l'une, sous le commandement de Davidowich, longea l'Adige depuis le Tyrol, et dont l'autre, dirigée par le général en chef en personne, était partie du Frioul, avait marché sur Vicence, et menaçait Vérone. Après avoir fait essuyer, le 12 novembre, un échec aux divisions Augereau et Masséna réunies, Alvinczy se prépara à passer l'Adige pour délivrer Mantoue. Mais Bonaparte accourut : il y allait de la possession de l'Italie dont les Français couraient la chance d'être définitivement

expulsés. Après avoir pourvu à la défense de Vérone, il passa l'Adige près de Ronco. Pour prendre en flanc l'armée autrichienne dont le quartier-général était à Caltiero il y avait deux routes à suivre, l'une à gauche en remontant l'Adige sur la rive gauche, l'autre à droite le long de l'Alpon et jusqu'à Arcole. Plusieurs ponts sont jetés sur l'Alpon, l'un à Ronco, l'autre près d'Arcole, et un troisième plus haut, à Saint-Boniface. C'est le second passage que le général en chef de l'armée française choisit pour principal point d'attaque: il fut défendu par le général Mitrovski avec 14 bataillons et deux escadrons; le général Provéra se porta en face de Masséna près de Porcile et Bioude. Augereau, à la tête de deux bataillons de grenadiers, s'élança, le 15, vers le pont d'Arcole; mais pris en flanc par le feu des ennemis, il dut se replier. Alors Bonaparte saisit le drapeau d'un des bataillons de grenadiers et l'arbora lui-même sur le pont. Les grenadiers le suivirent avec impétuosité; mais le feu ennemi redoubla à tel point qu'ils ne purent avancer. Ils entraînèrent dans leur fuite le général en chef qui même, dans le désordre qui en résulta, fut jeté de la digue dans le marais qui régnait tout autour. Plusieurs généraux français furent tués, et Lannes, Béliard et Vignole blessés successivement. Bonaparte, repoussé par des forces supérieures, repassa l'Adige, ne laissant à la gauche de ce fleuve qu'une brigade pour en garder le pont; mais le 16 il le repassa, et Masséna ayant culbuté les troupes de Provéra, Augereau put s'avancer de nouveau jusqu'au pont d'Arcole. Après une lutte acharnée les Français repassèrent encore une fois l'Adige, et ce ne fut que le lendemain 17 qu'ils réussirent à s'emparer du pont d'Arcole et à chasser les Autrichiens jusqu'à Montebello, et ensuite jusqu'à Villanova. Davidowich, attaqué alors à la fois par les divisions Vaubois, Masséna et Augereau, dut également opérer sa retraite, avec une perte très considérable. On a porté celle des Autrichiens pendant les trois journées à 18,000 morts et blessés et à 6,000 prisonniers; mais ces chiffres sont évidemment exagérés. La perte des Français dut aussi être très considérable, puisque sept de leurs généraux furent blessés au seul pont d'Arcole. J. H. S.

ARCOLE (PONT D'), à Paris. C'est le premier pont suspendu qui ait été construit dans cette capitale; il joint les deux rives de la Seine entre le quai de la Cité et la place de Grève. Élevé sous la direction et d'après les plans de M. de Vergès, ingénieur des ponts et chaussées, dans le cours de l'année 1828, il a porté jusqu'en 1830 le nom de *pont de l'Hôtel-de-Ville*, et il doit celui qu'il a aujourd'hui à un beau trait de dévouement de la révolution de juillet. C'était le 28 de ce mois: les Suisses postés à l'Hôtel-de-Ville battaient le pont d'une fusillade effroyable: la mitraille augmentait encore le danger; quelques citoyens armés, venant de la Cité pour rejoindre leurs frères, hésitaient à passer, lorsqu'un jeune homme sort des rangs, saisit un drapeau tricolore, s'élance jusqu'au milieu du pont, y plante son étendard en criant: *Si je meurs, je m'appelle d'Arcole!* Il dit, et tombe. Depuis cette époque le pont a conservé le nom de ce nouveau Décius, et l'on voit sur l'arcade supérieure ces mots gravés: 28 *juillet* 1830. V. R.

ARÇON (manége). On comprend sous ce mot toutes les pièces qui composent la charpente de la selle; elles sont ordinairement en bois de hêtre, et présentent un assemblage en forme de compas ouvert ou d'arc tendu. La partie du devant est réunie à celle de derrière par deux planchettes en même bois, qu'on appelle les *bandes* (*voy.* SELLE).

Il y a plusieurs espèces d'arçons; en général ils varient suivant les chevaux; c'est ainsi que l'on appelle *arçon de la selle rase* celui qu'on emploie pour les selles de l'équipage à la française; l'*arçon renversé* est d'usage pour les selles de l'équipage à l'anglaise. On compte encore l'*arçon de dame*, puis l'*arçon à palettes* et l'*arçon à la hongroise* dont on se sert pour les selles de hussards et autres équipages militaires.

Grace à une invention moderne, il existe aujourd'hui des selles à double arçon, l'un supérieur, l'autre inférieur, dont les avantages sont désormais incontestables. Cet appareil a pour résultat de con-

server l'équilibre au cavalier, en maintenant le cheval dans son mouvement uniforme; car il n'est plus désuni par les vacillations du cavalier, qui de son côté éprouve moins de fatigue du trot devenu à peine sensible.

On appelle *pistolets d'arçon* ceux que l'on place dans les fontes de la selle. On dit d'un cavalier qui tombe, et au figuré d'un homme qui se déconcerte, qu'il *perd* ou *vide les arçons*. Par opposition, un bon cavalier, un homme inébranlable dans ses opinions *est ferme sur ses arçons*. V. R.

ARÇON (Jean Claude Éléonore Le Michaud, dit d'), dont les batteries flottantes conçues pour renverser Gibraltar popularisèrent le nom en Europe, naquit à Pontarlier, au milieu des montagnes du Jura, en 1733. Destiné par son père, qui fut jurisconsulte distingué, à la prêtrise, il trompa cette direction et préféra au latin la science dont Vauban traça les principes dans ces fortifications admirables qui protégent la Franche-Comté. Renonçant donc au canonicat de l'abbaye de Montbenoît, il passa, en 1754, à l'école de Mézières. L'année suivante, il fut reçu ingénieur. Lors de la confection de la carte du Jura et des Vosges, il introduisit une méthode de levé plus expéditive, en séparant, dans les opérations, la triangulation et le figuré du terrain; il inventa aussi en 1774 le lavis à la sèche avec un seul pinceau, si supérieur au lavis ordinaire. Il s'occupa en même temps des questions de tactique que le comte de Cuibert avait mis à l'ordre du jour, et osa se prononcer pour l'ordre profond contre le grand Frédéric. Attaché à l'armée que commandait le maréchal de Broglie, il chercha en 1780 les moyens d'enlever Gibraltar à l'Angleterre. Il rédigea alors son projet de batteries flottantes, insubmersibles et incombustibles. Ces batteries flottantes étaient revêtues d'une forte cuirasse en bois du côté de l'ennemi, et une circulation d'eau était ménagée au milieu du massif. Le côté non armé était chargé du lest nécessaire. Il employait aussi le blindage et de vieux câbles pour amortir l'effet des projectiles. Ce projet hardi ayant été accueilli avec enthousiasme en 1782, le plan entier d'attaque de Gibraltar fut tracé par le duc de Crillon sur les dispositions que d'Arçon avait indiquées; mais il fut exécuté sans ensemble : 12 machines qu'on avait construites eurent à supporter seules tout le feu de l'ennemi; les autres restèrent en arrière. Le succès de cette expérience n'ayant pas été décisif, on changea sur-le-champ d'opinion, le projet de d'Arçon fut abandonné, et on brûla toutes les *prames*. D'Arçon, auquel Elliot, le défenseur de Gibraltar, rendait plus de justice, se plaignit avec raison de n'avoir pas été bien secondé, et persista dans son opinion. Cependant son zèle et son dévouement à son pays n'en furent point attiédis. En 1793, il se fit remarquer dans la guerre de siéges de la Hollande, et Breda s'ouvrit devant lui. Une dénonciation l'arrêta dans cette carrière, et depuis il se livra exclusivement aux travaux du cabinet. Nommé membre de l'Institut et porté au sénat en 1799, il mourut le 1er juillet 1800, à l'âge de soixante-sept ans.

Le plus important de tous ses ouvrages est intitulé: *Considérations militaires et politiques sur les fortifications*, et a été publié aux frais du gouvernement en 1795 : c'est le résumé de ses opinions. Considérant que les Français sont supérieurs dans l'attaque, il veut que nos frontières soient garnies d'un réseau de places, et que celles-ci ne fassent qu'un seul tout avec l'armée. Il insiste partout cependant sur l'utilité de se ménager des retours offensifs contre l'ennemi, et commence à apercevoir l'avantage des camps retranchés. Ses données sur le choix des positions méritent une étude spéciale. J. F. C.

D'Arçon fut un habile ingénieur, d'un esprit fécond, d'une imagination ardente, et d'un courage et d'une résolution capables de surmonter les plus grandes difficultés. Cte. M. D.

ARÇONNEUR, ouvrier employé dans la fabrication, et principalement dans celle de la chapellerie, à diviser et dilater, d'une façon analogue au cardage, les bourres végétales ou animales propres à la filature, au feutrage et à ouater. Cette opération s'exécute au moyen d'un instrument en forme d'archet, muni d'une

corde à boyau. On suspend l'arçon au plafond avec une corde attachée à peu près au milieu de l'arc, au-dessus d'un établi fait d'une claie d'osier. A l'aide d'un outil nommé *coche*, l'ouvrier abaisse la corde à boyau et la met en vibration; dans ces mouvemens la matière filamenteuse, saisie et chassée avec force, se divise et se raréfie au point que le plus léger souffle la ferait envoler; lorsqu'elle est ainsi séparée et rendue légère, l'ouvrier termine en faisant jouer l'arçon à petits coups, de sorte que la matière en retombant forme un tas triangulaire plus épais au centre qu'aux bords, et qu'on appelle *capade*. Cette dernière opération, qui précède celle du *feutrage* des chapeaux, est difficile et demande une grande habitude. On a dans quelques établissemens substitué à cet appareil celui que nous allons décrire. Il se compose d'un cylindre tournant, percé à sa surface de petites fentes longitudinaires, et dans lequel sont tendues parallèlement, d'un bout à l'autre, des cordes à boyau. Des bras tenant à l'axe du cylindre sont chargés de mettre ces cordes en vibration; un homme fait tourner l'axe, et la vibration des cordes résultant de ce mouvement arçonne et nettoie la matière introduite dans le cylindre; la poussière qui s'échappe à travers les fentes est reçue dans une boîte qu'on peut se dispenser de recouvrir lorsqu'on applique à la mécanique un moteur étranger. Au reste tout le monde peut voir à présent cet ingénieux appareil employé dans les rues par les cardeurs de matelas. L'arçonnage est plus avantageux que le cardage, en ce qu'il divise naturellement ce que celui-ci casse et brise; aussi dans le Levant est-ce ainsi qu'on prépare le coton destiné à la filature.

Le travail de l'arçonneur est malsain : la poussière qu'il fait voler affecte d'une manière fâcheuse les yeux et la poitrine. V. R.

ARCONVILLE (Marie-Geneviève-Charlotte), née d'Arlus. Cette dame distinguée, qui fut occupée toute sa vie à orner son esprit de connaissances utiles et à les faire tourner ensuite au profit de ses semblables, naquit en 1720 et épousa à 14 ans un conseiller au parlement, Louis-Lazare Tiroux d'Arconville. D'abord elle eut une grande passion pour la poésie, puis elle se prit d'enthousiasme pour la science, et étudia à la fois les branches les plus opposées. Physique, chimie, botanique, agriculture, anatomie, éducation, littérature, morale, tout était de son ressort; elle écrivit un grand nombre d'ouvrages sur toutes sortes de matières, et les publia sous le voile de l'anonyme. Outre ses poésies, ses romans et ses ouvrages sur la science dont un traité *Sur la putréfaction*, on a de Mme d'Arconville une *Vie du cardinal d'Ossat*, 1771, 2 vol. in-8°; une *Vie de Marie de Médicis*, 1774, 3 vol. in-8°, et une *Histoire de François II, roi de France*, 1783, 2 vol. in-8°. Elle publia aussi beaucoup de traductions de l'anglais.

Elle mourut en 1805, laissant de nombreux manuscrits. Plus de 70 volumes sont remplis d'anecdotes et de poésies relatives aux événemens qui se passaient à la cour et dans la société où elle vivait. S.

ARCTIQUE et ANTARCTIQUE, *voy.* Pôle.

ARCUEIL (*Circus Julianus*), village situé à une lieue de Paris, sur la route de Fontainebleau. Il tire son nom de l'aquéduc que Julien, pendant son séjour à Paris, fit construire pour amener les eaux de Rongis au palais des Thermes. On en voit encore des restes contigus à l'aquéduc moderne. Ce dernier fut construit en 1618, sur les desseins de Jacques Desbrosses, par ordre de Marie de Médicis, à l'effet de conduire les eaux de Rongis dans le jardin et le palais du Luxembourg qu'elle faisait bâtir. Il traverse le vallon de la Bièvre dans une largeur de 200 toises, et s'élève de 12 toises au-dessus du niveau de cette petite rivière; les arches dont il se compose sont au nombre de 24. La longueur totale de cet aquéduc est de 7,000 toises; il est souterrain, et aboutit à un château d'eau placé près de l'Observatoire. On voit dans Saint-Foix qu'au siècle dernier Paris n'avait d'autres eaux que celles qui lui venaient d'Arcueil, ou qui étaient distribuées de la Seine dans la ville, à l'aide des machines hydrauliques du Pont-Neuf et du pont Notre-Dame. Les eaux d'Arcueil

alimentent encore la partie méridionale de Paris; elles sont assez claires, mais elles contiennent beaucoup de sulfate de chaux, ce qui les rend peu propres aux usages domestiques; elles déposent un sédiment très abondant qui bouche les tuyaux de conduite, et qui même encroûte assez promptement le corps qu'on y laisse plongé. Anne de Lorraine, prince de Guise, Jodelle, Laplace, Berthollet et le fameux marquis de Sade eurent des maisons de campagne à Arcueil. Du temps de Berthollet, il s'était formé à Arcueil une société à laquelle ont appartenu la plupart des savans du commencement de ce siècle, et qui s'occupait spécialement des sciences physiques. Cette société a publié plusieurs volumes de ses travaux, sous le titre de *Mémoires de la Société d'Arcueil;* elle n'a pas donné depuis long-temps signe d'existence. R-Y.

ARCURE, terme de jardinage. C'est une opération qui consiste à courber en forme d'arc les jeunes branches d'arbres qu'une végétation trop luxueuse empêche de donner du fruit. Ainsi gênée dans ses mouvemens, la sève produit des *branches à bois* moins vigoureuses, et donne naissance à un plus grand nombre de *boutons à fleurs*.

Quelques jardiniers ont cherché à remplacer entièrement *la taille* par l'*arcure*. Il est vrai qu'ils ont obtenu pendant quelques années une grande quantité de fruits; mais ils ont aussi reconnu qu'une fructification surabondante est peu désirable, puisqu'elle nuit à la qualité des produits, et qu'elle abrége la durée de l'existence des arbres. On ne doit donc recourir à l'arcure que dans des circonstances particulières et toujours avec modération. O. L. T.

ARDÈCHE (DÉPARTEMENT DE L'). Ce département de la France, formé de l'ancien Vivarais en Languedoc, est ainsi nommé de la rivière qui le traverse. L'Ardèche prend sa source au lieu dit *cap d'Ardèche*, à peu de distance de celle de la Loire. Elle se forme de la réunion de plusieurs ruisseaux qui se précipitent, de cascade en cascade, du pic supérieur de ce sommet des Cévennes; et après un cours d'environ 28 lieues elle se jette dans le Rhône à une demi-lieue au-dessus du Pont-Saint-Esprit. Cette rivière roule des paillettes d'or, et elle cause quelquefois de grands ravages à l'époque de la fonte des neiges. Dans la partie supérieure de son cours, l'Ardèche offre plusieurs curiosités. A l'endroit appelé le Ray-Pic, elle tombe d'une roche basaltique élevée de 120 pieds, et l'on peut passer sans danger entre la roche et l'énorme colonne d'eau qui se précipite avec un grand bruit. Indépendamment de cette belle cascade, l'Ardèche présente encore le fameux *pont de l'Arc* qui consiste dans une arcade demi-circulaire qui a 180 pieds d'une culée à l'autre et 90 pieds de hauteur. La rivière passe au-dessous, et tout porte à croire que ce sont ses eaux qui ont, par un travail lent, perforé ce rocher et accompli cet étonnant ouvrage. Le *pont de l'Arc* est situé dans un vallon sauvage, à 5 lieues au nord-ouest du Pont-Saint-Esprit.

Le département est borné à l'est par le Rhône, qui le sépare du dép. de la Drôme; au sud, par le dép. du Gard; au nord, par celui de la Loire; et à l'ouest par ceux de la Lozère et de la Haute-Loire. Il s'étend dans un espace de 27 lieues de long sur 16 de large; sa superficie est de 299 lieues carrées, et sa population de 340,734 habitans. La surface de ce département est, excepté le long du Rhône, hérissée de montagnes, toutes appartenant à diverses ramifications des Cévennes; le point le plus élevé est le Mézin, où la Loire prend sa source, et dont la hauteur est, suivant Adanson, de 2,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. Indépendamment de l'Ardèche, il y a dans le département un grand nombre de rivières, mais peu considérables; on y compte aussi plusieurs lacs, dont le plus important est l'Issarlès, situé dans la partie occidentale. Les richesses minérales de l'Ardèche sont immenses, mais elles sont en général mal exploitées. Il y a des mines de plomb, de cuivre, d'antimoine, de fer, de manganèse et de houille; on y trouve des marbres de diverses couleurs, du basalte qu'on emploie aux constructions, de l'argile propre aux diverses poteries, des silex pour faire des pierres à fusil. Quelques portions de terrain sont couvertes

de pierres ponces et de pouzzolane qui attestent l'origine volcanique de quelques-uns de ses sommets ; il y a plusieurs sources d'eaux minérales dont les bains sont fréquentés. La fontaine intermittente de Boulègne offre des particularités fort remarquables ; elle cesse de couler pendant 10, 15, 20 et même 25 ans, après lesquels elle recommence à couler pendant 1, 3 ou 6 mois. Parmi les autres curiosités naturelles de ce département, qui sont très nombreuses, on remarque le pont naturel de l'Ardèche, les grottes de Vallon, le gouffre de la Goule, les colonnades basaltiques du Coyron qui ont plus de 300 toises de longueur. Le sol est en général sablonneux ; le climat est très tranché suivant les diverses hauteurs. La vallée du Rhône est très chaude, et l'abri que les montagnes y procurent aux cultures permet d'y élever les oliviers jusqu'aux bords de l'Eyrines, par 44° 50′ de latitude ; c'est le point le plus septentrional où croisse cet arbre en France. On y cultive aussi le figuier. A sept lieues du Rhône, à peu près, le sol s'élève, et la vigne prend la place de l'olivier. Les vins de cette contrée sont estimés, entre autres ceux de Saint-Péray. Les mûriers, qu'on cultive également dans cette partie du département, y sont la source d'un produit dont la vente est évaluée, année commune, à 2 millions de francs. Les coteaux plus élevés sont occupés par des bois de chênes, de hêtres et surtout de châtaigniers dont les fruits forment en grande partie la nourriture des habitans et sont exportés sous le nom de marrons de Lyon ; plus haut encore on ne trouve plus que des arbres résineux ; enfin, les plateaux sont couverts de neige six mois de l'année, et n'offrent plus que des pâturages où sont envoyés de nombreux troupeaux, même des départemens voisins. Les habitans de l'Ardèche sont actifs et industrieux. Dans certaines parties ils savent rendre leurs montagnes propres à la culture, au moyen de terrasses soutenues par des murailles de pierres sèches, et sur lesquelles ils transportent de la terre végétale. L'agriculture est assez avancée et l'art des irrigations très bien entendu. On élève un grand nombre d'animaux. Le beurre et le fromage forment une ressource importante pour les habitans. On estime qu'il y a dans le département 28,800 hectares en bois, et 16,000 en vignes. Le produit moyen de l'hectare de terre labourable est de 19 fr. 48 c., et le revenu territorial de 13,210,000 fr. L'industrie manufacturière est portée à un très haut degré. La préparation des peaux, la papeterie qui fournit entre autres les papiers d'Annonay si renommés dans toute l'Europe, des fabriques de divers tissus, et surtout les filatures de soie, en forment les articles principaux. La navigation du Rhône et plusieurs bonnes routes favorisent le développement de cette industrie qui peut recevoir encore des accroissemens considérables. Le chef-lieu de ce département est *Privas ;* il forme trois arrondissemens dont les chefs-lieux sont, avec Privas, *l'Argentière* et *Tournon*. On y compte 31 justices de paix et 335 communes. L'Ardèche nomme quatre députés, et appartient à la cour royale de Nîmes, à la 9e division militaire, et au diocèse de Mende. Les réformés y ont 5 églises. P. A. D.

ARDÉE, ville du Latium, capitale des Rutules, à 2 lieues de la mer. On attribuait sa fondation tantôt à un fils d'Ulysse et de Circé, tantôt à Danaé. Tarquin-le-Superbe était occupé à en faire le siége lorsque les Romains le chassèrent du trône. On renonça alors à la conquête de cette ville, et elle ne fut réunie à la république romaine que longtemps après (l'an 445 avant J.-C.), et sous le prétexte ridicule qu'elle faisait partie du territoire de Corioles. Peu de temps après on y envoya une colonie. Une tradition mythologique singulière disait que cette ville ayant été incendiée par les Troyens de la suite d'Énée, fut changée en un oiseau dit *ardea*.

L'*ardea* est le héron ; mais le mot nous ramène à *ardere*, et il est probable que la fable ne repose que sur le double sens du radical (Ard....), que l'adjonction de sa désinence transforme en *ardea* et *ardeo*. VAL. P.

ARDENNE. C'est le nom donné à une contrée autrefois fort étendue et couverte par une immense forêt que les

anciens appelaient *Arduenna sylva*. Elle comprenait des parties de territoire aujourd'hui renfermées dans les limites de la Belgique, de la France et de l'Allemagne rhénane. On voit figurer parmi les divisions du royaume d'Austrasie le *pagus Ardennensis* qui devint dans la suite un comté. On restreint maintenant cette dénomination d'Ardenne à la partie montagneuse qui occupe le nord du département du même nom, et s'étend jusque dans les Pays-Bas, au midi des provinces de Namur et de Luxembourg, avec une largeur d'environ 7 lieues et de 20 à 25 lieues de long. Suivant l'opinion commune le nom de cette contrée vient de celui d'une divinité gauloise, *Ardrina*, la Diane de ces forêts, qui y recevait un culte particulier. D'autres veulent que cette appellation ait pour origine un mot gaulois signifiant *grand, très étendu* ou *élévation*. La contrée devait en effet paraître très haute aux habitans en la comparant aux plaines de Champagne et aux marécages de la Belgique; elle n'a pourtant que 325 toises au-dessus du niveau de la mer. C'est une ramification des Vosges. Le climat est humide et froid, mais sain; le sol est coupé de bois, de landes et de terres arables. Les cultures y sont peu considérables; les animaux petits, mais vigoureux; les mines de fer nombreuses, ainsi que les ardoisières, et l'exploitation de ces deux genres de produits y occupe un grand nombre de bras (*voy.* l'art. suivant). P. A. D.

ARDENNES (DÉPARTEMENT DES). Il tire son nom de la contrée ou forêt qui en occupait le nord (*voy.* l'art. précédent), et se forme d'une partie de l'ancienne province de Champagne; la principauté de Sedan y est comprise. Il est borné au nord par la Belgique; les départemens de la Meuse, de l'Aisne et de la Marne l'entourent à l'est, à l'ouest et au midi. Sa longueur est de 23 lieues et sa largeur de 22; on évalue sa superficie à environ 278 lieues carrées, et sa population à 289,622 habitans. L'Aisne et la Meuse traversent ce département et y sont navigables. Le canal de Sedan abrége la navigation de la Meuse; les grandes routes de Verdun, de Metz, de Lille, de Namur facilitent les communications entre les divers points du territoire; une branche des Vosges le coupe du sud-est au nord-ouest. Le sol est très inégalement fertile. Dans la partie sud-ouest, où le terrain est crayeux, la végétation est presque nulle. Dans le nord les terres sont froides, et on brûle les tourbes pour engraisser celles qui ne sont pas incultes ou couvertes de bois. Du côté du département de l'Aisne le sol devient très favorable aux céréales, et on y récolte une très grande quantité de grains; dans les parties centrales on recueille du vin médiocre; 2,500 hectares sont occupés par la culture de la vigne et 192,000 par des bois. De vastes pâturages nourrissent des moutons renommés; on a cherché à introduire la chèvre cachemire dans les montagnes. Le produit moyen de l'hectare de terre labourable est de 17 fr. Il y a dans les Ardennes des mines de fer considérables et des mines de plomb et de houille non encore exploitées. Des carrières d'ardoises et de marbre sont ouvertes sur plusieurs points. Des manufactures royales d'armes à feu, et les fabriques de draps fins, dont la réputation est faite, sont les établissemens industriels les plus remarquables. Ce département a pour chef-lieu *Mézières*, et il est divisé en cinq arrondissemens : Mézières, Rocroy, Rethel, Sedan et Vouziers, qui forment 31 cantons et 588 communes; il appartient à la 2ᵉ division militaire, au diocèse de Reims et au ressort de la cour royale de Metz; il envoie trois députés à la chambre élective. On en estime le revenu territorial à 11,234,000 fr. P. A. D.

ARDENS (MAL DES), ou *mal d'enfer, feu sacré, feu saint Antoine*. C'était une maladie pestilentielle qui fit autrefois de grands ravages en France. Le territoire de Paris fut, en l'an 945, désolé par cet horrible fléau. Les malheureux qui en étaient atteints se sentaient dévorés par un feu intérieur qui amenait presque toujours la mort. L'art des médecins étant impuissant pour en arrêter les effets, on eut recours à l'intercession des saints : on pria, on jeûna, on implora la protection de sainte Geneviève, et l'on fit des processions à son église; on en vint enfin à transporter la châsse

de la sainte dans la cathédrale, et dès ce moment la contagion diminua d'intensité, s'il faut en croire les anciennes chroniques : les malades qui touchaient cette châsse étaient guéris presque aussitôt, et bientôt la maladie cessa dans tout le royaume. La croyance à ce miracle était si bien enracinée dans les esprits que le pape Innocent II, ayant eu occasion de venir en France vers l'année 1130, en consacra la mémoire par une fête. A peu près à la même époque, une nouvelle église fut placée sous l'invocation de la sainte patronne de Paris; elle était auprès de Notre-Dame; on l'appelait *Sainte-Geneviève-la-Petite* ou *Sainte-Geneviève-des-Ardens*. En 1747, elle fut démolie pour faire place à l'édifice des enfans trouvés. *Voir* Dulaure, *Histoire de Paris*.

Le mal des ardens était une de ces calamités, fruits des guerres intestines et de la misère du peuple, qui disparurent avec le moyen-âge. Il suivait presque toujours une famine ou une peste. Dans les années 993 et 994, il fit, dit-on, périr plus de 40,000 individus; et pourtant le peuple de Paris, qui tant de fois fut décimé par cette terrible maladie, n'en a pas même conservé le souvenir. V. R.

ARDOISE (*artesius*, d'Artois), matière fissile ou lamelleuse d'un gris foncé et bleuâtre, plus rarement rousse ou verte : c'est une espèce de schiste (*voy.* ce mot) qui, tendre au sortir de la terre, acquiert à l'air assez de dureté pour se diviser en lames minces, plates et unies dont on couvre les maisons. Les géologues distinguent trois espèces d'ardoise : 1° l'*ardoise primitive*, schiste à base argileuse dont on trouve près de Charleville une couche de 60 pieds d'épaisseur; 2° l'*ardoise secondaire*, composée de silice, d'alumine, de magnésie, de chaux et de fer; elle se rencontre moins fréquemment que la première; mais l'étendue et l'épaisseur de ses couches compensent leur rareté. Il y en a une près d'Angers qui se prolonge dans l'espace de deux lieues. Non-seulement la ville repose sur une couche d'ardoise et est couverte d'ardoise, mais les maisons, pour la plupart, sont bâties en ardoise; car on emploie dans la maçonnerie les blocs qui sont le moins disposés à se diviser en feuillets; 3° l'*ardoise bitumineuse* dont le nom indique la composition et qui accompagne les couches de charbon de terre : elle offre de nombreuses empreintes de végétaux. Les anciens n'ont point connu l'usage de l'ardoise; ils couvraient leurs maisons de chaume ou de bardeau (*voy.* ces mots), comme on le voit dans Pline. On sait la proscription dont Rousseau a frappé l'ardoise dans le tableau qu'il trace d'une maison de campagne selon son cœur : « Quoiqu'une couverture de chaume soit en tout temps meilleure, je préférerais magnifiquement, non la triste ardoise, mais la tuile, etc. » Outre les ardoisières dont nous avons parlé, on cite encore celles de Cherbourg et de Saint-Lô (l'ardoise en est rousse), de la Ferrière en Normandie, de Château-Gontier, de Mézières, de Murat et de Prunet en Auvergne, de Fernft en Suisse, de Fumai en Flandres, d'Eisleben, de Pappenheim et de Platberg en Allemagne, de Caernarvon en Angleterre, et de Lavagna près de Gênes en Italie. L'ardoise de cette dernière est tellement impénétrable qu'on l'emploie à revêtir l'intérieur des citernes où l'on conserve à Gênes les huiles d'olive.

Le mode d'extraction varie suivant la diversité d'inclinaison qu'affectent les couches d'ardoises dans les carrières. Si elles sont inclinées à l'horizon, on les exploite par le moyen de galeries couvertes qui suivent la direction de cette pente; si elles sont verticales ou horizontales, l'exploitation se fait à ciel ouvert. Contrairement à ce que l'on remarque dans les autres minéraux, la partie supérieure, nommée *cosse*, est la moins dure et la moins susceptible d'être employée. On enlève les blocs d'ardoise dans des caisses appelées *bassicots*, que l'on hisse au haut de la carrière à l'aide de machines. On divise d'abord les plus gros à l'aide du ciseau, puis les fragmens sont taillés avec une espèce de hache appelée *doleau*. Il faut remarquer que l'ardoise perd sa qualité fissile par une trop longue exposition à l'air ou par le dégel. On peut lui donner un nouveau

degré de dureté en la faisant cuire dans un four à brique. Il y a quelques années qu'un certain Alfred Fake, de Carlscroon, mit en circulation une espèce d'ardoise artificielle ou carton-pierre de sa façon. Cette substance est à peu près imperméable et incombustible. En voici la composition : 1° chaux carbonatée pulvérulente ; 2° colle-forte ; 3° pâte de papier ; 4° huile de lin crue. R-Y.

ARE (du latin *area*, aire, surface, ou de *arare*, labourer), décamètre carré, unité principale des mesures agraires, également appelée *perche métrique carrée*. C'est un carré dont le côté a 10 mètres de longueur ; il remplace les *perches*, *verges*, *cordes* et autres mesures autrefois employées pour l'évaluation des surfaces. L'are vaut 2,925, c'est-à-dire environ 3 perches carrées, mesure de Paris. Les surfaces agraires se mesurent avec le décamètre, chaîne de 10 mètres de longueur, et s'expriment en hectares, ares et centiares. L'hectare ou arpent métrique égale 100 ares : c'est un carré de 10 décamètres ou 100 mètres de côté ; il remplace les arpens, acres, journaux, bécherées, boisselées, et autres mesures de surface. Le centiare, centième partie de l'are, est un carré d'un mètre de côté. Quoique l'are soit l'unité de mesure pour les terrains, le centiare peut le devenir quand ils sont d'une grande valeur. Pour lire une somme exprimant la contenance d'une propriété, il faut se rappeler que 100 centiares valent un are, et que 100 ares font un hectare, afin de partager convenablement les chiffres ; ainsi 1950205 s'écrira 195h, 02a, 05c, et se lira 195 hectares, 2 ares, 5 centiares. V. L.

AREC, de l'Inde ; arbre de la famille des palmiers, qui croît dans les pays chauds et qui est d'une grande utilité dans ces contrées ; ses caractères botaniques sont des fleurs monoïques disposées en panicules et renfermées dans un spathe monophylle. Son fruit est une espèce de noix ovoïde dont le brou, comme fibreux, enveloppe un noyau corné dont l'amande est fort recherchée. La saveur de cette amande est acerbe et assez analogue à celle du gland, ce qui expliquerait mal le cas qu'on en fait ; aussi ne la mange-t-on pas seule. Mais lorsqu'elle est saupoudrée d'un peu de chaux et enveloppée d'une feuille de *bétel* (*voy.* ce mot), elle constitue une espèce de masticatoire tellement usité dans l'Inde que tout le monde s'en sert du matin au soir, qu'on en offre aux personnes qu'on reçoit, enfin qu'on en fait une consommation aussi considérable, au moins, que celle du tabac en Europe.

L'arec se coupe par tranches qu'on assaisonne comme il vient d'être dit, ou qu'on associe au cachou et aux nombreux aromates que fournit l'Asie. On le mâche jusqu'à ce qu'il ne reste plus dans la bouche qu'une fibre dure et insipide que l'on rejette. La salive, au commencement de la mastication, se colore en un rouge vif. On remarque que cette pratique amène promptement l'altération et la perte totale des dents, résultat bien plus positif que celui que lui attribuent les naturels du pays, savoir : de fortifier l'estomac, de garantir du mauvais air, etc., et autres avantages qu'on prête toujours aux coutumes amenées par le luxe ou par le désœuvrement.

Arec d'Amérique. Cet arbre, qui appartient à la même famille végétale que le précédent, croît en Amérique et principalement aux Antilles où il est connu sous le nom de palmiste ou de *chou palmiste*. Il tient cette dénomination de ce qu'il porte au sommet un bouquet de feuilles non encore développées qui sont très tendres et fort bonnes à manger ; leur goût, qui approche de celui des artichauts, permet de l'assaisonner de différentes manières ; c'est aussi ce que font les habitans du pays. Mais leur sensualité finit par détruire l'espèce de ce végétal ; car l'arbre dont on a ainsi coupé les feuilles terminales périt, et ne repousse pas de sa racine.

Le palmiste produit une amande de bonne qualité, qu'on emploie principalement pour faire de l'huile à brûler. Son bois est dur et compacte plus que l'ébène même ; mais il est mince, et sa partie centrale, qui est assez volumineuse, est spongieuse et mollasse. Cette structure cependant le rend fort utile pour faire des tuyaux ou des rigoles, parce qu'il ne s'altère pas à l'eau ; on en fait également des planches. F. R.

ARELAT (ROYAUME), *voy.* ARLES et BOURGOGNE.

AREMBERG (DUCHÉ ET FAMILLE D'). Aremberg est un bourg avec un château, situé dans l'arrondissement de Coblentz du grand-duché prussien du Bas-Rhin, dans la contrée appelée Eyffel, entre Cologne et Juliers. Le comté d'Aremberg échut en 1547, par mariage, à Jean de Barbançon, de la célèbre maison de Ligne (*voy.*), à qui Charles-Quint conféra deux ans après la dignité de comte du Saint-Empire. Élevé au rang d'une principauté de ce même empire en 1576, Aremberg prit rang parmi les états germaniques, et le prince siégea en 1582 à la diète. Philippe-Charles de Ligne, prince d'Aremberg, mort en 1616, réunit à son domaine le duché d'Arschot (*voy.*) dont la famille de Croy (*voy.*) avait été titulaire. Son fils obtint, en 1644, le titre de duc, et ses possessions constituèrent dès lors, et jusqu'en 1801, un duché immédiat de l'empire. Elles avaient une étendue de 7 ½ milles d'Allemagne, avec 14,884 habitans.

LOUIS-ANGILBERT, duc d'Aremberg, fut dépouillé de son patrimoine à la suite du traité de Lunéville qui réunit à la France toutes ses possessions sur la rive gauche du Rhin; cependant il reçut, à titre de dédommagement, le comté de Meppen et le fort de Rechlinghausen, dans la Westphalie. En 1803 il céda ses domaines, restés indépendans, à son fils Prosper-Louis, grand d'Espagne de première classe; mais il recueillit, en 1812, le riche héritage de sa femme dans la Franche-Comté. Il mourut, en 1820, à Bruxelles, privé de la vue.

PROSPER-LOUIS, duc d'Aremberg, son fils aîné, né en 1785, devint en 1806 sénateur de l'empire français, entra en 1807 dans la confédération du Rhin, et se montra très dévoué aux intérêts de la France. En 1808 il leva à ses frais un régiment de chasseurs avec lequel il fut envoyé en Espagne en 1809. Il fit la guerre avec distinction; mais surpris, le 28 octobre 1811, il fut fait prisonnier et transféré en Angleterre où il resta jusqu'à l'entrée des alliés sur le territoire français. Napoléon lui avait enlevé, en 1810, la souveraineté dans ses états, réunis soit à la France, soit au grand-duché de Berg. Après l'établissement de la Confédération germanique, le duché d'Aremberg passa presque en totalité sous la souveraineté du royaume de Hanovre; une partie seulement fut placée sous celle de la Prusse. Le duc apporta au Hanovre 42,000 ames sur 33 milles carrés d'étendue, et devint, avec le titre de duc d'Aremberg-Meppen, un des premiers seigneurs de la chambre haute de ce royaume. De grands priviléges lui furent conférés, tels que celui d'entretenir une garde d'honneur et d'être justiciable du ministère seulement. Il possède en total 46 milles carrés en Allemagne, avec 85,000 habitans, et en outre de grandes propriétés en France et dans la Belgique.

Le duc Prosper-Louis avait épousé, en 1808, Stéphanie Tascher de Lapagerie, nièce de l'impératrice Joséphine, et lui avait constitué en dot une somme d'un million. Ce mariage ne fut point heureux : une sorte d'antipathie paraissait éloigner de lui son épouse. Après un long procès au sujet d'une provision annuelle exigée par la duchesse, le mariage fut cassé dans toutes les formes, en 1816. Le duc d'Aremberg épousa en secondes noces Ludmilla, princesse Lobkovitz, dont il eut quatre enfans.

Le prince PIERRE d'Aremberg, le plus jeune de ses frères et possesseur des terres de la famille situées en Belgique, après s'être distingué en plusieurs circonstances et notamment à Dantzick, en qualité d'officier d'ordonnance de l'empereur, rentra dans sa patrie où il prit du service comme adjudant du roi des Pays-Bas. Charles X le fit naturaliser français en 1828, et lui conféra en même temps la pairie.

AUGUSTE-MARIE-RAIMOND d'Aremberg, naquit en 1753 à Bruxelles et fut élevé à Paris. Il prit le titre de comte de La Mark qui appartenait à sa famille, et donna ce nom au régiment avec lequel il passa vers 1780 aux Indes. Courtisan jusqu'à la première convocation des notables, il changea alors de système. Il prit une part active à la révolution du Brabant et servit comme général dans l'armée des états; élu ensuite député du Quesnoy, en qua-

lité de propriétaire dans la Flandre française, il se déclara, avec la minorité de son ordre, en faveur du tiers-état. Mais bientôt il chercha à se réconcilier avec la cour, et réussit à se faire admettre dans l'intimité de Marie-Antoinette. Alors il profita de l'amitié qui le liait à Mirabeau pour attirer ce grand orateur dans le parti de la reine. Mirabeau expira dans ses bras, et le comte de La Mark fut, avec Frochot, son exécuteur testamentaire; il garda en dépôt sa correspondance et d'autres papiers importans qu'on a trouvés dans sa succession. Après le 21 janvier 1793 il revint en Belgique; puis il demanda du service à l'Autriche et obtint le grade de général. Il vécut à Vienne jusqu'à la création du royaume des Pays-Bas et entra alors, comme général, dans l'armée néerlandaise. Il avait aussi le grade de général français. Le prince d'Aremberg mourut en 1833. J. H. S.

ARÉNA (Joseph), frère du conventionnel Barthélemy Aréna qui, à la fameuse séance de l'Orangerie de Saint-Cloud, fondit sur Bonaparte un poignard à la main, a donné lui-même plus d'éclat encore aux passions haineuses que nourrissait sa famille contre celle du dominateur futur de l'Europe. Il naquit en Corse, d'une famille aisée; il n'avait guère que 21 ans lorsqu'il fut désigné comme chef d'un des bataillons levés dans son pays en vertu du décret de la Convention nationale sur la première réquisition (14-23 août 1793). Il montra de la bravoure, quelques talens militaires, et obtint, pendant la campagne d'Italie, le grade d'adjudant général, dans lequel il se trouvait employé au siége de Toulon, où il mérita d'être cité honorablement à l'ordre de l'armée.

Élu à une très grande majorité, député de la Corse au conseil des Cinq-Cents, en l'an V, il y siégea jusqu'au renouvellement de la législation l'année suivante, retourna à l'armée à cette époque, et après le 18 brumaire, où son frère s'était compromis, il donna sa démission pour venir habiter Paris. Il y partageait son temps entre les plaisirs, d'agréables études et les intrigues politiques, lorsqu'il se jeta dans la conspiration qui lui coûta la vie ainsi qu'à trois de ses complices, Demerville, Céracchi et Topino-Lebrun.

Il y eut, sur leur *demande* en cassation du jugement rendu contre eux le 19 nivôse an IX, par le tribunal criminel de la Seine, un célèbre *jugement* de rejet, prononcé par la *section* criminelle du *tribunal* de cassation, le 9 pluviôse suivant, après une très longue et remarquable plaidoirie. Le lendemain ils portèrent leur tête sur l'échafaud (30 janvier 1801).

Pour nous fixer sur ce que quelques auteurs nomment la *prétendue conspiration* du 18 vendémiaire, nous avons lu soigneusement le volume de 550 pages intitulé : *Procès instruit par le tribunal criminel du département de la Seine contre Demerville, Céracchi, Aréna et autres, prévenus de conspiration contre la personne du premier consul Bonaparte, recueilli par des sténographes* (Igonel et Breton); Paris, imprimerie de la république, pluviôse an IX, in-8°. De cette lecture il nous est resté la conviction que non-seulement il y eut conspiration réelle, mais qu'encore, bien qu'elle fût tramée par des républicains enthousiastes et purs de vues intéressées, comme Céracchi et Topino-Lebrun, artistes distingués, elle ne se rattachait pas moins par d'autres ramifications au complot qui se manifesta trois mois plus tard par l'explosion de la machine infernale. Aussi est-ce à cette circonstance que le procès des conjurés du 18 vendémiaire an IX a emprunté toute l'importance que lui donna avec raison l'opinion publique. S'ils eussent été jugés 15 jours plus tôt, les conjurés pouvaient échapper au glaive de la justice, tant leur défense fut habilement conduite par l'avocat Dommanget; tant, surtout, ils avaient eux-mêmes concerté adroitement leur conduite. Aréna principalement montra, durant tous les débats, l'impassibilité, la souplesse d'esprit et la fécondité des ressources d'un homme depuis long-temps préparé au rôle qu'il jouait dans cette intrigue, ourdie par des mécontens de partis opposés, dont il était l'intermédiaire.

Ce qui frappe également l'attention, c'est que d'un homme seul, à la fois dé-

nonciateur et témoin, ressortent presque uniquement les preuves du complot : c'est un capitaine *à la suite* nommé Harel, lequel est suspect à la police de Fouché, qui lui-même est soupçonné par le dénonciateur de prêter les mains à la conjuration. Les noms d'autres hommes importans dans l'état, comme Bernadotte, Masséna et Salicetti, se trouvèrent mêlés au plan des conjurés, comme les puissances sur lesquelles on comptait pour soutenir le nouvel ordre de choses qu'on voulait établir.

Les conciliabules s'étaient tenus chez l'agent principal de la conjuration, après Aréna, qui fournissait aux frais de l'entreprise, Demerville ancien employé du comité de salut public.

Le jour choisi pour frapper le premier consul était celui de la représentation des *Horaces*, opéra de Porta; c'était au théâtre même, dans sa loge, qu'on devait le poignarder. On avait désigné, comme devant porter le premier coup, un jeune italien nommé Diana, notaire, puis questeur municipal à Seccano, sa patrie. A la suite des débats, ce jeune homme fut acquitté.

Toutes les dispositions étaient prises par les conjurés, quand ils furent arrêtés au théâtre même, pendant le second acte de la pièce, alors que le premier consul y assistait, entouré d'une garde plus forte que de coutume. Cette dernière circonstance, qui avait sans doute frappé les conjurés, put leur faire deviner que l'on était sur la trace du complot; et c'est ce qui explique comment il ne se trouva d'armes sur aucun d'eux au moment de leur arrestation. P. C.

ARENDT (Martin-Frédéric). Ce savant allemand devenu célèbre par ses voyages scientifiques dans une grande partie de l'Europe, naquit à Altona en 1769, et mourut en 1824, dans les environs de Venise. Sur la recommandation du comte de Reventlow, il fut placé, en 1797, comme élève au jardin botanique de Copenhague; mais sa prédilection pour la philologie lui fit passer une grande partie de son temps à la bibliothèque de l'université à étudier les manuscrits relatifs à l'histoire des pays scandinaves et de l'Islande. En 1798, le gouvernement danois l'envoya dans le Finmark pour y recueillir des plantes et des graines, et, à cette occasion, il parcourut aussi le reste de la Norwège et des contrées qu'aucun étranger n'avait encore visitées; mais il ne rapporta pas grand'chose de ces courses lointaines, et perdit sa place au jardin botanique. Dès-lors il retourna en Norwège où il passa les années 1799 et 1800, occupé à former des collections d'antiquités. Plus tard, il fit un voyage en Suède, passa de là à Rostock où le professeur Tychsen lui enseigna les langues orientales, visita ensuite Paris, et y fut accueilli avec une grande bienveillance par Millin; enfin il se rendit Venise. Plus tard il parcourut encore la Suisse, l'Espagne, l'Italie et la Hongrie. Il vécut des secours que lui donnèrent ses amis, coucha souvent en plein air, et ne connut aucune des commodités de la vie. On assure que les persécutions qu'il essuya à Naples, comme suspect de carbonarisme, ont beaucoup contribué à hâter sa mort. Arendt a publié des opuscules historiques et philologiques à Paris et dans différentes villes de l'Allemagne, de la Suède et du Danemarck. Une partie de ses manuscrits et de ses dessins, qui se rapportent presque tous à l'archéologie du Nord, a été déposée à la bibliothèque royale de Copenhague. *C. L.*

ARÈNE, du mot latin *arena*, sables, était l'espace inférieur des amphithéâtres romains où se livraient les combats des gladiateurs. Cet espace était couvert de sable; de là le nom. Les espaces enfermés où se livrent les combats de taureaux en Espagne, ou celui qu'on voit dans nos manéges et cirques d'équitation, rappellent les arènes. *V.* Amphithéatre. D-g.

ARENG, *arenga*. Nom donné par quelques naturalistes à une espèce de palmier qui se rencontre fréquemment dans les îles Moluques, où il atteint jusqu'à la hauteur de 50 à 60 pieds. Les nombreuses ressources qu'offre cet arbre sont appréciées par les Indiens qui, des fibres extraites de ses branches, font des cordes et des câbles d'une solidité telle que l'humidité ne peut les altérer. Ils obtiennent aussi, en pratiquant des incisions sur le tronc, une sorte de liqueur qui par la simple évaporation donne du

sucre, et par la fermentation une boisson agréable. Les habitans des îles Célèbes tirent du cœur de l'arbre une moelle farineuse dont ils se nourrissent après l'avoir convertie en sagou. Encore verts, les fruits confits au sucre deviennent un mets très recherché qui, à la Cochinchine, se sert sur la table des grands. Mais on prétend que, parvenus à leur maturité, ces fruits ne peuvent se porter à la bouche sans que l'on ressente aussitôt une démangeaison cuisante; peu à peu les lèvres enflent horriblement et restent pendant plusieurs jours dans cet état contre lequel on ne connait pas de remède. Cette circonstance a fourni le sujet d'une anecdote que nous rapportons sans toutefois en garantir l'authenticité. S'il faut en croire Rumphius, les habitans des îles Moluques se défendirent avec succès, pendant une guerre, en jetant du haut de leurs murailles, sur les ennemis, de l'eau dans laquelle ils avaient fait macérer la chair des fruits mûrs de l'areng. L'effet de cette aspersion était tel que les assiégeans qui en étaient atteints devenaient furieux et s'enfuyaient en courant comme insensés : de là cette liqueur reçut le nom d'*Eau infernale*. V. R.

ARÉOLAIRE, *voy*. CELLULAIRE.

ARÉOMÈTRE, de ἀραιὸς, mince, peu dense; littéralement, mesure de ténuité. On nomme ainsi un instrument de physique fort usité, et qui a pour objet d'apprécier la *densité* des liquides. L'aréomètre est plus connu sous les noms de *pèse-liqueur*, *pèse-acide*, *pèse-sel*, qui entrainent après eux des idées inexactes, mais qui sont en quelque sorte consacrés par l'usage. Il est une foule de circonstances dans les arts où l'on a besoin de reconnaitre le degré de densité d'une liqueur spiritueuse, d'une solution alcaline, acide ou saline, et où il est nécessaire de pouvoir l'apprécier promptement sans études et sans calculs. C'est pour cet objet qu'ont été inventés les aréomètres, dont la forme et la matière peuvent varier à l'infini, mais dont la construction doit toujours reposer sur le même principe de physique, savoir *qu'un corps mis dans des liquides différens ne plonge pas au même degré dans chacun d'eux*.

Dans le cas où l'on emploie des gens qui ne savent pas lire, on se sert de petites ampoules de verre diversement coloré, qui sont hermétiquement fermées et contiennent des poids différens. On les jette dans le liquide à éprouver, et l'on juge sa densité d'après la couleur de l'ampoule qui se présente à la surface.

Ce procédé, bon en lui-même, est presque généralement abandonné et remplacé par un instrument plus régulier : c'est un cylindre de verre, ayant à sa base une boule creuse, au-dessous de laquelle est une ampoule remplie de mercure et destinée à le maintenir dans une situation perpendiculaire. Le long de la colonne est tracée une échelle diversement divisée, ayant pour point de départ une densité déterminée. Pour se servir de cet instrument, dont l'invention appartient à Baumé, on le plonge dans le liquide qu'on veut essayer, et l'on remarque le degré auquel il est resté affleuré. Il est à peine nécessaire de dire que le vase dans lequel on met le liquide doit avoir toujours la même forme et la même capacité. Le plus généralement on se sert d'un vase appelé *éprouvette*. C'est un cylindre de verre, ayant un pied qui permet de le poser debout et dont la capacité est déterminée. Ce vase se joint à l'aréomètre et complète l'appareil.

Les aréomètres doivent être diversement construits suivant l'espèce de liquide qu'ils sont destinés à examiner; et leur échelle est en sens inverse, suivant qu'il est question d'un liquide plus ou moins dense que l'eau. Elle sera ascendante dans le premier cas, et descendante dans le second.

On peut donc facilement construire soi-même des aréomètres au besoin; mais il y a généralement économie de temps et de dépense à se les procurer tout faits. On en trouve de tout disposés, suivant qu'on veut examiner le vin, le lait, les sirops, etc.

Il est extrêmement difficile d'avoir des aréomètres d'une justesse parfaite, mais approximatifs seulement, ils suffisent d'ordinaire aux opérations du commerce et des arts industriels. F. R.

ARÉOPAGE. On ignore qui fut le fondateur de ce célèbre et redoutable tribunal

d'Athènes. On a cru pouvoir conclure d'un passage des Marbres d'Arundel que l'Aréopage fut institué vers la fin du règne de Cécrops ou au commencement de celui de Cranaüs, son successeur. Le lieu ordinaire de ses séances était une enceinte située sur une colline, à peu de distance de la ville. Cette colline, consacrée au dieu Mars, s'appelait ἄρειος πάγος, nom duquel s'est formé celui d'Aréopage. On a proposé, d'après Pausanias et Suidas, d'autres étymologies qui nous paraissent moins vraisemblables. Solon, à qui Plutarque et Cicéron attribuent à tort l'établissement de ce tribunal, lui donna une nouvelle organisation, et étendit considérablement sa juridiction. Dès lors l'Aréopage connut de presque tous les crimes: l'assassinat, l'empoisonnement, l'incendie, la haute-trahison, le vol, les attaques dirigées contre la religion ou le gouvernement, etc., lui étaient déférés; il sévissait contre les impies, les libertins et même les oisifs. Les délits, les vices et les abus exerçaient tour à tour sa vigilance. Il paraît que les membres de l'Aréopage faisaient des visites domiciliaires pour censurer ou même punir tout citoyen inutile à l'état ou dont les dépenses excédaient les revenus. Les actes de sévérité étaient toujours précédés d'avis ou de menaces. La haute considération dont jouissait l'Aréopage était telle, sa réputation de sagesse et d'intégrité était si bien établie, que, selon Pausanias, on accourait de toutes parts pour lui soumettre des contestations. Démosthènes dit que les condamnés, soit au civil, soit au criminel, avaient une si haute idée de sa justice et de son impartialité qu'ils ne faisaient jamais entendre un murmure contre ses arrêts. L'Aréopage fut le premier tribunal d'Athènes qui prononça la peine de mort. Ses jugemens étaient précédés de certaines cérémonies. Les deux parties promettaient, par serment, sur des victimes sanglantes, de dire la vérité, prenaient à témoin les Euménides, et faisaient contre elles-mêmes et contre leurs parens de terribles imprécations, si elles se parjuraient. L'obscurité ajoutait encore à l'effroi qu'inspiraient les conséquences de la violation du serment; car les causes se plaidaient la nuit, tant pour prévenir la compassion que pouvait faire naître la vue des accusés, que pour dérober à ceux-ci la connaissance individuelle de leurs juges. Afin de les rendre inaccessibles à toute influence, les magistrats interdisaient aux défenseurs tous les artifices de l'art oratoire, et tous les moyens ordinairement employés par les avocats pour égarer la conscience des juges, en frappant leur imagination ou en excitant dans leurs cœurs le sentiment de la pitié. Les personnes chargées d'une défense devaient se borner à faire l'exposition pure et simple de la cause, à établir les faits, et à convaincre par le raisonnement. Comme rien de ce qui tenait à l'ordre public n'était étranger à l'Aréopage, ce tribunal exerçait une surveillance fort active sur l'éducation de la jeunesse. Il nommait des tuteurs aux orphelins et faisait donner à chacun une instruction analogue à son rang. Institué spécialement pour assurer le maintien des lois et des mœurs, il n'intervenait dans les affaires publiques qu'en cas d'urgence et de péril imminent pour l'état. Dans plusieurs circonstances, on vit les *aréopagites* se présenter à l'assemblée du peuple, trompé par l'éloquence captieuse de turbulens démagogues, et ramener les esprits à la raison.

Mais une institution telle que l'Aréopage était incompatible avec les vues ambitieuses de Périclès, dont les projets étaient souvent contrariés ou déconcertés par l'inflexible sévérité et le patriotisme républicain des magistrats. Ce citoyen, dont le pouvoir croissait tous les jours, parvint à resserrer, sur la proposition d'Éphialtès, le cercle des attributions du tribunal suprême, qui, désormais réduit à des fonctions purement judiciaires, ne fut plus appelé à prononcer que comme cour de justice ordinaire. Il fut néanmoins assez long-temps environné de la vénération publique, que ses décisions, pleines de raison et d'équité, lui concilièrent, alors même qu'Athènes eut perdu sa gloire et sa liberté.

On ne sait pas de combien de membres se composait l'Aréopage. Les archontes, sortant de charges, après un sévère examen de leur conduite et une

reddition de compte solennelle, étaient reçus membres de l'Aréopage. Le même honneur s'était accordé aux citoyens qui s'en rendaient dignes par d'éminentes vertus et des mœurs irréprochables. Ces fonctions étaient à vie; cependant, ceux qui avaient encouru la censure publique étaient exclus du corps qu'ils déshonoraient. Le tribunal exerçait sur la conduite de chacun des juges qui le composaient la plus sévère inspection. Un d'eux, par exemple, fut puni pour avoir étouffé un oiseau qui s'était réfugié dans son sein.

L'Aréopage dégénéra avec le temps: de même que tous les tribunaux qui cessent d'être incorruptibles, il perdit peu à peu sa considération et son indépendance; et s'il ne devint pas (que nous sachions) l'instrument du pouvoir, c'est que le pouvoir n'avait pas besoin de lui. E. C. D. A.

ARÈS, *voy.* Mars.

ARÉTÉE, de Cappadoce, qu'on trouve quelquefois écrit Aréthée, est du petit nombre des médecins grecs, dont les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous. On ne connaît point la date précise de sa naissance; il résulte cependant du silence de Galien à son égard qu'il est postérieur à cet illustre dogmatiste. Quoi qu'il en soit, Arétée doit être compté au nombre de ces esprits justes et vigoureux qui semblent n'avoir pas besoin de passer par l'erreur pour arriver à la vérité. Comprenant, par une sorte d'intuition, que l'esprit qui ne veut point s'astreindre à l'observation roule nécessairement dans un cercle d'hypothèses stériles, il appliqua à l'étude de la médecine la seule méthode rationnelle dans la culture des sciences, la méthode d'observation et d'induction, dont plus tard Bacon et Newton établirent les bases et démontrèrent l'excellence. L'esprit d'Arétée était si juste, il fut si fidèle à sa méthode, qu'il fit précéder la description de chaque maladie de la description anatomique de l'organe qui en est le siége. Un respect superstitieux pour la cendre des morts interdisait alors au médecin l'étude de l'organisation humaine: aussi cette partie des ouvrages d'Arétée est-elle bien incomplète; mais il sentait toute la nécessité de cet élément, et il en marqua la place. Les ouvrages d'Arétée ont peu d'étendue; ils sont divisés en 8 livres qu'il consacre à l'étude des causes des maladies aiguës et chroniques, et à l'exposition des symptômes par lesquels celles-ci se révèlent à l'observateur. Il montre dans cet ouvrage un jugement sûr touchant le caractère des maladies; le traitement qu'il prescrit est presque toujours sage et bien conçu. Il y a plusieurs éditions d'Arétée; celle que l'on préfère est l'édition de 1735, par Boerhaave, avec des commentaires de Petit. S-n.

ARÉTHUSE, fontaine de Sicile, dans la petite péninsule d'Ortygie, où était situé le palais des anciens rois de Syracuse, à peu de distance de la ville. Plusieurs écrivains de l'antiquité, Pline entre autres, disent que l'Alphée, fleuve d'Élide, continuait son cours sous la mer et allait mêler ses eaux à celles de l'Aréthuse, parce que, selon eux, on retrouvait dans cette fontaine ce que l'on avait jeté dans le fleuve. Pline affirme positivement qu'à l'époque de la célébration des jeux olympiques l'Aréthuse répandait une odeur de fumier provenant de ce que les excrémens des animaux destinés à la course ou aux sacrifices se jetaient dans l'Alphée. Pour expliquer cette prétendue communication entre le fleuve et la fontaine, les poètes feignent qu'Aréthuse, fille de Nérée et de Doris, et l'une des nymphes de Diane, fut aperçue se baignant, par un chasseur nommé Alphée, qui en devint amoureux et la poursuivit vivement. La nymphe, pour se dérober à son empressement, implora l'assistance de Diane, qui métamorphosa Aréthuse en fontaine et Alphée en fleuve. Celui-ci, toujours passionné malgré leur nouvelle forme, alla confondre ses eaux avec celles de son amante. E. C. D. A.

ARÉTHUSE. Denis de Montfort a donné le nom d'Aréthuse en *Corymbe* à une sorte de testacé microscopique des bords de l'Adriatique qui représente, sous la forme de petites grappes composées, huit à douze vésicules tétraédriques, minces, translucides, irisées, rangées en spirale les unes à la suite des autres, comprimées sur les faces adhérentes, légèrement arrondies sur les côtés libres; leur

sommet est légèrement mamelonné, et la dernière des vésicules est percée près de sa base d'un petit trou. L'habitant de l'aréthuse est inconnu.

Soldani, qui le premier a décrit cet habitacle de testacé, le considérait comme une simple variété de l'*orthoceratium tuberosum*. L'on s'accorde aujourd'hui à regarder l'aréthuse comme un genre distinct voisin des milioles. T. C.

ARÉTIN (Gui). Son nom indique que le lieu de sa naissance fut Arezzo, ville de Toscane. Il passe pour l'inventeur du système musical moderne. On croit qu'il naquit vers l'an 995. Placé, à 8 ans, dans le monastère de Pomposa, l'étude qu'il y fit du plain-chant ou *canto fermo*, seule mélodie usitée à cette époque, lui en fit sentir la défectuosité, résultant principalement du défaut de mode certain et uniforme pour retenir et fixer l'intonation des sons. Ses recherches le conduisirent à l'invention de la gamme et à la substitution de points placés sur des lignes plus ou moins élevées aux lettres romaines qui désignaient les sept sons différens existant entre un ton et la répétition. Du reste, on a contesté à Gui d'Arezzo la découverte de ses procédés. Hugbalde, moine français qui vivait sous Charles-le-Chauve, avait déjà traité assez nettement des intervalles et de la position des tons et semi-tons. Il avait substitué aux signes multipliés et confus des Grecs de nouveaux caractères dont on a profité depuis (*voy.* Pasigraphie), de sorte qu'il ne resterait plus au musicien d'Arezzo que l'application des syllabes *ut, ré, mi, fa, sol, la,* et l'usage des clefs qui déterminent la position de la portée dans le clavier général. Quoi qu'il en soit, Gui ouvrit dans son couvent, d'après sa nouvelle méthode, une école de musique dont le succès fut tel que, selon des écrivains du temps, on y apprenait en quinze jours ce qui demandait auparavant dix ans de travail. Les inventions nouvelles ont toujours deux écueils: l'exagération qui les discrédite en faisant trop présumer de leurs résultats, et l'envie qui cherche à en paralyser les effets réels. Celle de Gui d'Arezzo n'échappa point à cette fatalité commune. Forcé de quitter son monastère, il vint à la cour du pape Jean XIX, et lui présenta un antiphonier noté suivant sa méthode. Le pontife sut en reconnaître la supériorité, et, imposant silence aux ennemis de Gui, il lui assura une retraite tranquille et honorée dans ce couvent d'où l'envie l'avait exilé. Voici les ouvrages principaux et non contestés de Gui d'Arezzo: 1° *Micrologus de disciplinâ artis musicæ;* 2° *Versus de musicæ explanatione;* 3° *Regulæ rhytmicæ;* 4° *Aliæ regulæ de ignoto cantu;* 5° *Epilogus de modorum formulis et cantuum qualitatibus.* R-y.

ARÉTIN (Pietro), surnommé *il divino*, et le *fléau des princes*, naquit à Arezzo en 1492. Fils naturel d'un gentilhomme appelé Bazzi, Arétino entra comme apprenti chez un relieur, et bientôt se mit à faire des vers. Mais l'esprit ironique et l'extrême licence de sa muse le firent chasser d'Arezzo et de Pérouse; il alla à Rome, où il s'insinua dans les bonnes graces des papes Léon X et Clément VII auxquels il fut attaché, on ne sait en quelle qualité. A Rome il fit les fameux sonnets pour l'explication des seize figures obscènes dessinées par Jules Romain, et fut encore une fois obligé de changer de résidence. Alors il passa le reste de sa vie à Milan et à Venise, où il fit tour à tour, au gré de ceux qui le payaient avec libéralité, des panégyriques en vers, des satires mordantes, des poésies érotiques où la nudité était poussée jusqu'au cynisme, des comédies, et des ouvrages ascétiques pour lesquels, lorsqu'il en espérait des profits considérables, il se sentait une irrésistible vocation. Son nom devint si fameux et inspirait tant de crainte que François Ier et Charles-Quint s'efforcèrent, à l'envi l'un de l'autre, de se l'attacher par de riches présens; le dernier lui fit même une pension. Gonflé d'orgueil, malgré sa vie crapuleuse, l'Arétin fit frapper en son honneur une médaille avec cette légende: *Divus Petrus Aretinus, flagellum principum*, et éleva ses prétentions jusqu'au chapeau de cardinal. Satirique par la pente naturelle de son caractère, il était flatteur et rampant lorsque ses intérêts l'exigeaient, et il descendait alors aux plus viles adulations. En 1556, s'étant renversé un jour sur sa chaise en riant aux éclats, ce siége tomba,

et Arétin mourut sur le coup, au milieu des convulsions du rire. On a de lui des lettres, des comédies, des stances, des sonnets, des paraphrases sur les sept psaumes de la pénitence, des *capitoli*, des *ragionamenti*, etc. Voir la *Vita di Pietro Aretino* de Mazzucchelli, dernière édition, Milan, 1830. S.

ARÉTIN (Léonard), *voy.* Bruni.

ARÉTIN (baron d'). La famille Arétin, d'Ingolstadt en Bavière, a donné à l'Allemagne trois hommes également distingués comme fonctionnaires publics et comme écrivains.

L'aîné, Adam, naquit en 1769 et suivit, après avoir terminé son droit, la carrière diplomatique, dans laquelle il signala non moins ses lumières et sa modération que son dévouement aux intérêts de la Bavière, sa patrie. Sous le ministère du comte Montgelas (*voy.*), il devint chef de la section diplomatique, et quand, en 1817, le comte de Rechberg quitta la légation bavaroise à Francfort pour recevoir le même portefeuille, le baron d'Arétin lui succéda dans son poste auprès de la diète germanique; il y défendit avec vigueur la constitution que le bon roi Maximilien venait de donner à son pays. Cependant on lui reprocha d'appuyer trop souvent les vues de l'Autriche avec laquelle son gouvernement était alors intimement lié. Le baron d'Arétin mourut en 1822 à sa terre de Heidenbourg, en Bavière. Cet estimable diplomate se fit aussi connaître comme écrivain et comme amateur éclairé des beaux-arts. Il prit une part active aux travaux de la Société des Amis de l'Histoire nationale, fondée en 1819 à Francfort, par les soins du baron de Stein, et fut un des membres du comité de direction. Ses gravures et estampes formaient une des plus riches collections de ce genre en Allemagne. Partie d'un très faible commencement, elle devint de plus en plus brillante, et Arétin la disposa d'après un système particulier. Voir le *Catalogue des estampes du cabinet d'Arétin*, par Brulliot. Munich, 1827, 3 vol. in-8°. Il publia aussi dès 1791 un *Magasin des arts du dessin*, et en 1796 un *Catalogue des estampes gravées par Chodowiecki.*

Le second frère, George, baron d'Arétin, né en 1771, se livra particulièrement à cette branche de l'économie politique qu'on désigne en Allemagne par le nom de *Cameralwissenschaften* (*voy.*), et qui embrasse les sciences agricoles, forestières et rurales en général. Il publia aussi un assez grand nombre d'écrits, fut chargé de diverses fonctions publiques, et se trouva, en 1809, à Brixen, comme commissaire général, lorsque l'insurrection du Tyrol éclata. Il tomba au pouvoir des Autrichiens qui le reléguèrent dans la Hongrie. Depuis il resta dans ses terres, se livrant à l'étude et aux soins que lui imposaient diverses exploitations; ses écrits portent tous le cachet du patriotisme et du désir de se rendre utile à ses concitoyens.

Christophe, baron d'Arétin, le troisième frère, né en 1773, étudia successivement à Heidelberg, à Gœttingue et à Paris, et se voua principalement à l'administration. Mais ensuite il se distingua surtout comme publiciste, comme littérateur et comme député à la seconde chambre des états de Bavière, à laquelle il fut élu en 1819.

De nombreux écrits, les uns littéraires, les autres politiques, des recherches savantes sur les troubadours, sur Charlemagne, sur diverses traditions du moyen-âge, et des connaissances bibliographiques très étendues, le firent nommer en 1806 premier conservateur de la bibliothèque de Munich, et en 1807 secrétaire de la première classe de l'académie des sciences de cette ville, académie dont en 1804 il avait été nommé vice-président. Mais son esprit d'indépendance, son inébranlable patriotisme et l'opposition vigoureuse qu'il opposa, en conséquence de ces qualités, aux prétentions de Napoléon dont l'active surveillance embrassait jusqu'aux établissemens scientifiques des pays étrangers, lui suscitèrent des désagrémens; il se démit de toutes ses fonctions, et se retira dans une petite ville comme conseiller d'un tribunal d'appel dont il devint, quelque temps après, vice-président. Sa brochure intitulée *La Saxe et la Prusse*, qu'il publia en 1814 et dans laquelle il embrassa chaudement le parti de la Saxe, déplut au roi de Prusse,

comme la brochure *Les projets de Napoléon et ses antagonistes en Allemagne* avait mécontenté l'empereur des Français : ces deux ouvrages firent une vive sensation. Le journal qu'il commença en 1815 sous le titre d'*Allemannia* eut aussi le malheur de choquer la susceptibilité des grandes puissances de l'Allemagne, et le congrès de Carlsbad en arrêta la publication en 1819. Dans cette année il entra dans la société de Francfort pour l'histoire nationale, et, ayant été élu membre de la seconde chambre des états, il publia une *Gazette des états* (*Landtagszeitung*) dans laquelle il ne prit pas toujours le parti des libéraux, mais développa néanmoins des idées lumineuses et pratiques. Ce publiciste remarquable mourut en 1824 à Munich, président du tribunal d'appel pour le cercle de Regen. Parmi ses ouvrages nous citerons, outre ceux qui sont indiqués plus haut, les suivans : *Enseignement de la mnémonique tant en théorie qu'en pratique*, 1810; *Littérature de l'histoire de la Bavière*, 1810; *Renseignemens relatifs à l'histoire de Bavière et tirés de sources auparavant négligées*, 1811; *Annales de l'administration judiciaire en Bavière*, 1813 et 1818; *Histoire de l'article* XIII *de l'acte de la confédération germanique*, etc. etc. J. H. S.

ARGAND (LAMPE D'), à double courant d'air, qui fut imaginée par *Aimé Argand* de Genève, lampiste à Paris, en 1786. Avant lui les mèches compactes à fibres parallèlement perpendiculaires ne laissaient monter avec l'huile, dans laquelle elles plongeaient, et qui s'élevait à travers les fibres par l'effet de l'action *capillaire* (*voy.* ce mot), qu'une partie d'air infiniment petite, de sorte que la flamme non arrivée par en bas se vaporisait en grande quantité et donnait de plus en fumée ce qu'elle donnait de moins en lumière. Argand imagina de substituer aux mèches pleines des mèches tissues au métier, en forme de cylindre creux. Elles sont retenues entre un premier tube auquel elles servent comme de fourreau et un second tube qui les enveloppe elles-mêmes, de manière à ce qu'il y ait entre la mèche et chaque tube trois millimètres d'intervalle. Ainsi l'air frappe non-seulement la partie extérieure de la mèche cylindrique, mais encore monte dans l'intérieur pour alimenter la flamme, et bien que la combustion de l'huile se fasse plus rapidement, l'on ne brûle qu'une même quantité d'huile pour obtenir une plus belle lumière, parce qu'il ne s'en vaporise qu'une très petite portion, et l'on n'a ni odeur ni fumée.

Cette ingénieuse découverte a ouvert la voie à tous les perfectionnemens successivement apportés au mode d'éclairage. Mais elle fut enlevée à son véritable auteur et les lampes appelées *quinquets*, du nom de son rival, devraient porter le nom d'*Argand*. R-Y.

ARGELLATI (PHILIPPE D'), naquit à Bologne, en 1685, d'une famille ancienne, originaire de Florence. Ce qui a surtout illustré Argellati, c'est la part qu'il prit à la publication du recueil connu sous le titre de *Scriptores rerum italicarum*. Excité par Muratori (*voy.*), qui avait le premier conçu l'idée de cette noble entreprise, mais qui manquait des moyens de l'accomplir, il réunit à Milan la société de nobles si connue depuis sous le nom de *Société palatine*, et, de concert avec elle, il fonda l'imprimerie qui pour premier résultat donna à l'Italie ce célèbre recueil. La liste des autres ouvrages publiés par Argellati est assez longue. Ce sont en partie de nouvelles éditions d'ouvrages plus anciens, en partie des travaux originaux d'une profonde érudition. Après la portion du recueil de Muratori qui lui appartient, nous citerons la *Bibliotheca scriptorum mediolanensium*, Milan, 1745, 2 vol. in-fol., et la *Biblioteca de Volgarizzatori italiani*, Milan, 1767, 5 vol. in-4. Argellati mourut en 1755, à Milan. L. L. O.

ARGENS (JEAN-BAPTISTE DE BOYER, marquis D') né à Aix en 1704. Il était destiné au barreau, mais à l'âge de 15 ans son goût le porta à embrasser l'état militaire; il se rendit à Strasbourg et entre dans le régiment de Toulouse. Ses amours avec l'actrice Sylvie lui firent quitter le service de la France pour s'unir à elle en Espagne. Mais il fut arrêté, ramené en Provence, et ensuite envoyé avec l'ambassadeur français à Constantinople. Son séjour en Turquie fut mar-

qué par de nombreuses aventures; il visita aussi Alger, Tunis et Tripoli. A son retour en France il reprit du service. En 1734 il fut blessé au siége de Kehl, et dans une sortie devant Philippsbourg il fit une chute de cheval qui l'obligea de quitter le service militaire. Déshérité par son père, il se fit auteur; et pour écrire avec plus de liberté il alla en Hollande où il publia les *Lettres juives*, les *Lettres chinoises*, et les *Lettres cabalistiques*. Ces lectures charmèrent Fréderic II, alors prince héréditaire, au point qu'il voulut en voir l'auteur et l'avoir auprès de lui. D'Argens répondit qu'ayant 5 pieds 7 pouces, il se croyait en danger auprès de Frédéric-Guillaume I. Mais après la mort de ce roi, d'Argens parut à Potsdam, reçut la clef de chambellan avec la charge de directeur des beaux-arts à l'académie, et dès ce moment il ne quitta plus le roi qui lui témoigna une préférence marquée. On peut lire à ce sujet, dans les œuvres posthumes de Frédéric II, les *Épîtres du roi au marquis d'Argens et du marquis au roi.* A l'âge de près de soixante ans, il se prit d'une violente passion pour l'actrice Cochois et l'épousa à l'insu du roi, ce que celui-ci ne lui pardonna jamais. A son retour d'un voyage en France, d'Argens eut beaucoup à souffrir de l'humeur satirique du roi. Après un séjour en Prusse de près de 25 ans, il obtint de nouveau la permission de faire un voyage en Provence, où il mourut le 11 janvier 1771. Frédéric II lui fit ériger un monument à Aix, dans l'église des Minorites. Ses nombreux ouvrages, dont le plus connu est la *Philosophie du bon sens*, et qui sentent l'athéisme, jouirent autrefois d'une grande réputation. Ses lettres sont pleines de raison, de bonhomie, d'esprit et de franchise. Y.

ARGENSOLA (Lupertio et Bartolomeo). Les deux frères qui ont porté ce nom furent trouvés dignes par leurs compatriotes d'être comparés à Horace. Issus d'une famille originaire de Ravenne, nés à Balbattro en Aragon (1565-1566), tous deux firent leurs études à Saragosse; tous deux ensuite, attachés à d'illustres personnages, suivirent à peu près la même carrière; l'un vint à Naples à la suite du comte de Lemos, l'autre y accompagna l'impératrice Marie d'Autriche; c'est sans doute par cette ressemblance de leur destinée qu'on peut expliquer la ressemblance frappante de leur talent. S'il fallait prononcer entre eux, nous donnerions la préférence à Bartolomeo; il nous paraît plus poète que son frère; son goût est encore plus sûr, et pour donner une idée de la flexibilité de son style, nous dirons qu'il joint au mérite d'avoir perfectionné la satire espagnole le mérite bien différent d'avoir composé de belles odes religieuses. L'aîné écrivit dans sa jeunesse trois tragédies: l'*Isabelle*, la *Philis* et l'*Alexandra*, que Cervantes a beaucoup trop louées dans son Don Quichotte; il fut chargé de la continuation des annales de Zurita que son frère reprit après lui; ce dernier est aussi l'auteur d'une histoire estimée de la conquête des Moluques. Mais ce qui a surtout illustré les deux frères, ce qui leur a valu ce surnom d'Horace que les Espagnols se plaisent à leur donner, ce sont leurs poésies lyriques, leurs épîtres et leurs satires. Il faut bien connaître l'espagnol pour en apprécier les beautés; n'y cherchez d'ailleurs ni pensées originales ni enthousiasme; mais de la délicatesse, de l'élévation, le goût le plus pur et le plus classique. L'aîné des deux frères mourut en 1613, le second en 1631. L. L. O.

ARGENSON (Voyer d'), famille originaire de Touraine où elle a possédé, de temps immémorial, la terre de Paulmy. L'historien Belleforest, qui vivait sous Henri III, donne, comme témoin oculaire, des détails très étendus sur le château de Paulmy et sur ses possesseurs (*Cosmographie*, édition de 1585). Le nom d'*Argenson*, sous lequel plusieurs membres de cette famille se sont illustrés, est celui d'une autre propriété située en Touraine, arrondissement de Chinon.

En 1596 René de Voyer, comte d'Argenson, fut le premier de cette famille qui abandonna la carrière militaire pour la magistrature. Il fut chargé, par les cardinaux de Richelieu et de Mazarin, de diverses négociations importantes et secrètes, telles que la réunion de la Catalogne à la France, en 1641. Il mourut ambassadeur à Venise dix ans après. On a de lui

un traité *De la Sagesse chrétienne*, qu'il a composé en 1640, étant prisonnier des Espagnols au château de Milan, et qui fut traduit en plusieurs langues, notamment en italien; 1665, in-8°. Son fils lui succéda comme ambassadeur à Venise, n'ayant encore que 27 ans. La république lui accorda l'autorisation de joindre à ses armes le lion de Saint-Marc. Elle fut marraine de son fils aîné, auquel fut donné le nom de *Marc*. De retour en France, il cultiva les lettres, fut ami de Balzac, ainsi que le prouve la correspondance de celui-ci, et mourut dans ses terres de Touraine en 1700, âgé de 77 ans.

Marc-René d'Argenson, filleul de la république de Venise, né en 1652, fut d'abord lieutenant général au bailliage d'Angoulême, charge subalterne dans laquelle ses talens furent appréciés par De Caumartin qui parcourait les provinces en qualité de commissaire aux grands jours. Celui-ci engagea d'Argenson à se rendre à Paris, et peu de temps après lui donna sa fille en mariage. Marc-René ne tarda pas à être appelé à la lieutenance générale de police de la capitale, charge d'institution nouvelle dans laquelle il se fit remarquer par son activité, sa pénétration et sa vigilance. Paris lui dut un ordre et une sécurité dont on n'avait auparavant nulle idée. Plutôt redoutable par son extérieur sévère et par la persuasion où l'on était qu'aucun secret ne pouvait lui échapper que persécuteur par caractère, il savait allier l'indulgence pour les fautes légères à la rigidité de ses devoirs. Le duc d'Orléans lui eut, en plusieurs circonstances, des obligations particulières. Après la mort de Louis XIV, Marc-René fut investi de toute la confiance du régent. Lors de l'établissement des conseils, en septembre 1715, il fit partie de celui du dedans du royaume. En 1718 il devint président du conseil des finances et garde-des-sceaux. Il parut en cette qualité au fameux lit de justice des Tuileries, du 26 août 1718, où furent abolies les prérogatives des princes légitimés, et ou la surintendance de l'éducation du jeune roi fut enlevée au duc du Maine. Cependant les démêlés que d'Argenson eut avec Law, et l'inutilité de ses efforts pour prévenir, quand il en était temps encore, la chute du système, l'engagèrent à donner volontairement sa démission de la présidence des finances, le 5 janvier 1720. Le 7 juin suivant il remit les sceaux au régent; mais il ne perdit rien dans l'esprit de ce prince qui ne prenait aucune détermination importante sans l'avoir consulté. D'Argenson mourut l'année même qui suivit sa démission, en 1721. Il était depuis 1716 membre de l'Académie des sciences, et de l'Académie française depuis 1718. Son éloge, par Fontenelle, est cité comme un modèle de ce genre de composition.

René-Louis, marquis d'Argenson, fils aîné du garde-des-sceaux, naquit en 1696. Il fut intendant du Hainaut depuis 1720 jusqu'en 1724. De retour de cette intendance, il n'occupa long-temps d'autres fonctions que celle de conseiller d'état. Naturellement sérieux et réfléchi, voué par goût à la lecture et à l'étude, il rassemblait les matériaux des ouvrages qui nous restent de lui et de beaucoup d'autres qu'il n'acheva pas ou qui n'ont pas été publiés. C'est ainsi qu'il se préparait au ministère auquel il fut appelé le 28 novembre 1744, ministère qu'il n'occupa que trois années. Secrétaire d'état aux affaires étrangères, il s'efforça de faire estimer et respecter la France au dehors, surtout de procurer la paix au milieu de la conflagration générale qui régnait en Europe. D'accord avec les Hollandais, il parvint à réunir le congrès de Bréda qui, sans avoir de résultat immédiat, fut cependant le prélude de celui d'Aix-la-Chapelle, où plus tard fut signée la paix générale. Mais il n'était pas réservé au marquis d'Argenson d'y concourir directement. Lui-même avait entamé à Turin une autre négociation avec la cour de Sardaigne, ayant pour objet l'expulsion des Autrichiens au-delà des Alpes, et la formation d'une ligue ou association italienne sur le modèle de la Confédération germanique. Ce projet, que le sort des armes fit avorter, déplut à la cour de Madrid qui rêvait déjà les plans les plus gigantesques en faveur de don Philippe, gendre de Louis XV, tels que le rétablissement du royaume de Lombardie, etc.

M. d'Argenson, mal vu de cette cour près de laquelle Louis XV jugea convenable d'envoyer en députation extraordinaire le maréchal de Noailles, se vit forcé de donner sa démission le 10 janvier 1747. Sans autres regrets que celui de n'avoir pas accompli tout le bien qu'il avait conçu, le marquis d'Argenson reprit ses occupations favorites, s'entourant de gens de lettres et de la plupart des philosophes du dernier siècle. Ses idées en politique, plus conformes à celles de nos jours que l'époque où il vécut ne devrait le faire présumer, faisait dire à Voltaire qu'il eût été digne d'être secrétaire d'état dans la république de Platon. Une certaine affectation de bonhomie et de trivialité, jointe à un maintien embarrassé à la cour, l'y avaient fait surnommer d'*Argenson-la-Bête*. Le plus remarquable de ses écrits, dont l'idée première remonte à son intendance du Hainaut, et qu'il composa plus de dix années avant son ministère, est celui qui est intitulé *Considérations sur le gouvernement de la France*, mais dont le véritable titre devait être : Jusqu'où la démocratie peut-elle être admise dans un état monarchique? Cet ouvrage, que Rousseau cite avec éloge dans son *Contrat social*, peut être considéré comme le prélude des écrits des économistes et de tout ce que la fin du dernier siècle vit éclore de relatif aux municipalités et aux assemblées provinciales. Il parut pour la première fois en Hollande en 1764; fut réimprimé en France par les soins de M. de Paulmy, son fils, en 1784 et 1787; 1 vol. in-8°. Les *Essais, dans le goût de ceux de Montaigne, ou Loisirs d'un ministre d'état*, forment un recueil de caractères et d'anecdotes puisées dans les souvenirs de M. d'Argenson. La publication de cet ouvrage est encore due aux soins de M. de Paulmy. Il a paru en 1785, un vol., et 1787, deux vol. in-8°, et a été réimprimé dans la Collection des Mémoires relatifs à la révolution française, sous le titre de *Mémoires du marquis d'Argenson*, 1825. On y a joint une notice assez étendue sur la vie de l'auteur, un grand nombre d'articles nouveaux et des lettres inédites de Voltaire, de Mme du Châtelet, du président Hénaut, etc. Membre de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le marquis d'Argenson publia dans le recueil de cette académie (année 1755) un mémoire sur les historiens français; enfin il coopéra à la rédaction de l'Histoire du Droit public ecclésiastique français (Londres, 1737), 2 vol. in-12, livre destiné à combattre les prétentions ultramontaines. Mort à Paris en 1757, il ne laissa qu'un seul fils, le marquis de Paulmy.

Marc-Pierre, comte d'Argenson, second fils du garde-des-sceaux, né en 1696, fut lieutenant de police en 1720, puis intendant de Touraine, conseiller d'état et intendant de Paris en 1740. En août 1742 il eut séance au conseil des ministres, et quelques mois après il succéda à M. de Breteuil comme secrétaire d'état au ministère de la guerre. Le cardinal de Fleury, qui tenait encore le timon des affaires, ne tarda pas à les laisser, par sa mort, dans l'état le plus déplorable. Les armées françaises, décimées par le fer et les maladies, étaient en pleine retraite sur le Rhin; les Autrichiens couvraient déjà de leurs bandes irrégulières l'Alsace et la Lorraine. Grace aux habiles dispositions du nouveau ministre et au choix plus heureux des officiers généraux, la chance tourna dès l'année suivante. Le théâtre de la guerre fut transporté dans les Pays-Bas. Louis XV, accompagné des deux frères d'Argenson, se montra en personne à la journée de Fontenoy; deux années plus tard, avec le ministre de la guerre, à celle de Lawfeldt. La prise de Berg-op-Zoom et l'investissement de Mæstricht assurèrent le traité glorieux, quoique peu profitable, d'Aix-la-Chapelle. La paix ne laissa point notre ministre inactif : non moins occupé de rendre la France redoutable que de la mettre à l'abri d'une nouvelle attaque, il fit réparer les places fortes, et, par divers établissemens, chercha à ranimer et à entretenir l'esprit militaire. C'est à lui qu'est due la fondation de l'École militaire, par édit de janvier 1751. Protecteur éclairé des lettres, l'Encyclopédie, entreprise sous son ministère, lui fut dédiée par d'Alembert et Diderot. Ami de Voltaire, dont il avait été le condisciple, il lui fournit les matériaux du

siècle de Louis XV, et Voltaire lui écrivit : « Cet ouvrage vous appartient : il est fait en grande partie dans vos bureaux et par vos ordres. » M. d'Argenson était encore au ministère lorsque la guerre se ralluma en 1756; mais dès le 1er février 1757, il fut enveloppé dans la disgrace du garde-des-sceaux, Machault. On attribua cet événement à la haine que lui portait depuis long-temps Mme de Pompadour; peut-être fallait-il l'attribuer aussi au trop d'empressement qu'il montra à aller prendre les ordres du dauphin lorsque Louis XV, blessé par Damiens, le lui enjoignit. Le renvoi du comte d'Argenson fut accompagné de rigueurs peu usitées. Exilé dans sa terre des Ormes, il y passa les six dernières années de sa vie, assiégé par l'ennui et les infirmités, et n'obtint qu'après la mort de Mme de Pompadour la permission de revenir à Paris, où il mourut en 1764, âgé de 68 ans. Il laissa un fils, le marquis de Voyer.

Fils du marquis d'Argenson, Marc-Antoine-René de Paulmy est connu dans les lettres par ses publications nombreuses et par les études littéraires et historiques auxquelles il consacra sa vie. Le marquis de Paulmy s'était formé une des bibliothèques les plus riches et les plus précieuses qu'aucun particulier ait jamais possédée. Cette collection, qu'en 1785 il vendit au comte d'Artois, en s'en réservant la jouissance durant sa vie, existe encore sous le nom de *Bibliothèque de l'Arsenal*, et l'on peut lire en tête de presque tous les volumes qui la composent des notes manuscrites de M. de Paulmy. Littérateur infatigable, il conçut le plan de la *Bibliothèque universelle des romans*, dont 40 vol. parurent sous ses auspices, de 1775 à 1778, et dans laquelle il inséra plusieurs de ses compositions, réimprimées depuis sous le titre de *Choix de petits romans de différens genres*; 1782, 2 vol. in-12 (et 1798, 2 vol. in-18). Ces nouvelles ont pour titre : *Le Juif errant*, *Roman du Nord* ou *l'Histoire d'Odin*, *Les Amours d'Aspasie* et *Les Exilés de la cour d'Auguste*. Seul il entreprit une publication non moins volumineuse, celle des *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque*, formant en quelque sorte l'analyse de la sienne et le résumé de ses jugemens sur la plupart de nos vieux auteurs; 65 vol. in-8°. M. de Paulmy mourut en 1787 à l'Arsenal, dont il avait le gouvernement. Il était membre de l'Académie française. Il a laissé une fille unique, duchesse de Luxembourg.

Marc-René, marquis de Voyer, fils du comte d'Argenson, naquit en 1722. Il se distingua personnellement à la journée de Fontenoy, fut créé maréchal-de-camp en 1752, étant déjà directeur général des haras et gouverneur du château de Vincennes. Commandant militaire en Saintonge, Poitou et Aunis, il présida plus tard à l'assainissement des marais de Rochefort et aux fortifications de l'île d'Aix; c'est dans l'accomplissement de ces devoirs qu'il gagna le germe d'une maladie pernicieuse qui l'enleva en 1782, âgé de 60 ans. M. de Voyer avait épousé la fille du maréchal de Mailly et il eut pour fils M. Voyer d'Argenson aujourd'hui vivant.

Marc-René de Voyer d'Argenson, né en 1771, ayant perdu son père fort jeune, dut sa première éducation aux soins de M. de Paulmy. Il entra de bonne heure au service, et fut, avant la révolution, aide-de-camp de M. de Witgenstein et ensuite du général Lafayette. Le général Lafayette s'étant vu forcé de quitter la France, M. d'Argenson se fixa dans ses terres de Touraine, et y passa les années les plus orageuses de la révolution. Ce fut alors qu'il épousa la veuve du prince Victor de Broglie, mère du duc de Broglie, aujourd'hui ministre des affaires étrangères. Les enfans du premier mari de sa femme partagèrent ses soins et ses affections avec les siens propres. Livré à des occupations agricoles, M. d'Argenson eut le bonheur de contribuer au soulagement de ses concitoyens, en maintenant, dans des temps de disette, le prix des grains à un cours moins élevé. Nommé deux fois à la présidence du collége électoral de la Vienne, il accepta, en 1809, la préfecture des Deux-Nèthes. Il se trouvait à Anvers à l'époque du débarquement des Anglais à Walcheren, et contribua activement aux mesures qui furent prises pour les repousser. Anvers était devenue une des places les plus im-

portantes de l'empire français, par les travaux immenses qu'y exécutèrent le génie et la marine. Le refus que fit M. d'Argenson de mettre le séquestre sur les biens du maire d'Anvers, et de ses co-accusés acquittés par le jury, fut cause de la démission qu'il donna en 1813. Aussitôt après la première restauration, M. d'Argenson fut désigné pour la préfecture de Marseille : il déclara qu'il n'accepterait de fonctions du gouvernement que sous une constitution libre et après l'évacuation du territoire. Membre de la chambre des représentans dans les Cent-Jours, il fit partie, avec Lafayette et Benjamin-Constant, de la députation de Haguenau, destinée à faire reconnaître par les puissances étrangères l'exclusion de la maison de Bourbon du trône de France. Réélu en 1815 par l'arrondissement de Belfort, M. d'Argenson dénonça à la tribune le massacre des protestans dans le midi, et obtint l'honneur du rappel à l'ordre. Depuis ce temps, il a fait partie de presque toutes nos assemblées représentatives, réélu à diverses reprises par le collége électoral de Belfort, plus tard par ceux de Pont-Audemer et de Châtellerault. Inaccessible à toutes les séductions, comme aux hésitations d'un esprit timoré, il n'a jamais négligé une occasion de s'élever contre les actes arbitraires, et de réclamer en faveur des classes pauvres les mesures propres à assurer leur bien-être. R. D. C.

Après avoir donné sa démission comme membre de la chambre des députés, sous le ministère Martignac, M. d'Argenson fut réélu à Strasbourg, en 1830. Appelé à prêter serment dans la séance du 3 novembre, il le fit en ces termes : « Je le jure, sauf les progrès de la raison publique », et donna ainsi lieu à de vives interpellations. Au mois de mai 1832, M. d'Argenson, homme ardent et d'opinions hardies, signa le *Compte rendu* des députés de l'opposition, et au mois d'octobre 1833, son nom figura parmi les signataires d'une espèce de manifeste publié par la société des *Amis des droits de l'homme*. J. H. S.

ARGENT (*argentum*), métal très intéressant à étudier à cause de ses nombreux usages. Il est plus dur que l'or, l'étain et le plomb, mais moins que le fer et le platine, et il surpasse presque tous les métaux sous le rapport de l'éclat. Son élasticité est moindre que celle du fer et du cuivre; mais sa qualité dominante, et qu'il possède au plus haut degré après l'or, c'est la ductilité. Elle est si grande qu'avec un seul grain d'argent on peut faire une lame de 26 pouces carrés, et d'un cent-millième de pouce d'épaisseur, ou un fil de 400 pieds de longueur, ou bien, enfin, un vase pouvant contenir une once d'eau. D'ailleurs, l'argent n'est ni fixe ni altérable ainsi que l'avaient pensé les anciens; seulement il ne se volatilise et ne s'altère qu'à une température excessivement élevée, et à laquelle il n'est jamais soumis dans l'état ordinaire. Sa densité et sa ténacité sont assez considérables, mais moindres que celles de l'or, dans une assez grande proportion.

L'argent est fluide lorsqu'il est parvenu au rouge blanc; en se refroidissant avec lenteur il est susceptible de former une cristallisation régulière. Il s'allie avec presque tous les métaux, mais principalement avec l'or et le cuivre, et ce sont surtout ces deux alliages qui sont d'une application journalière (*voy.* ALLIAGE). Le mercure se combine avec l'argent, et c'est sur cette propriété que repose un procédé très usité pour l'exploitation des mines (*voy.* AMALGAME). L'acide nitrique est le seul qui le dissolve même à froid; aussi est-ce lui qu'on emploie lorsqu'il s'agit de séparer l'or de l'argent, attendu qu'il ne dissout que ce dernier.

L'argent se trouve assez abondamment dans les entrailles de la terre, et il commence même à diminuer de valeur, à mesure qu'on découvre et qu'on exploite des mines plus riches. On l'extrait du sein de la terre, où il se montre, soit à l'état natif, mêlé à l'or, au cuivre, à l'arsenic; soit à l'état d'alliage, uni au mercure, à l'antimoine; soit enfin à l'état de sulfure (ordinairement mêlé au sulfure de plomb), de chlorure, de carbonate, d'iodure, etc.

Les mines d'argent se trouvent dans divers pays; on en rencontre quelques-unes en France; elles sont plus nombreuses en Allemagne, plus riches en Norwège; la Hongrie et l'empire de Russie en exploitent annuellement des quantités assez considérables; mais l'Amérique fournit

à elle seule deux fois plus d'argent que tous les continens réunis. C'est au Mexique et au Pérou que sont les mines les plus abondantes *. Une observation générale, c'est que les mines d'argent se trouvent dans les régions froides, soit par leur latitude, soit par leur situation élevée.

Les procédés d'extraction et d'exploitation sont ceux qui s'emploient pour les métaux en général. Ils varient suivant la richesse du minéral et la profondeur à laquelle il se rencontre. Une fois extrait de la mine, l'argent, pour être séparé des matières auxquelles il se trouve combiné, a besoin de préparations diverses, dont les principales sont la fusion et l'amalgamation. La première consiste à le faire fondre avec du plomb, dont on le sépare ensuite au moyen de la *coupellation* (*voy.* ce mot). La seconde a pour résultat de faire un amalgame d'argent et de mercure qu'on isole après l'un de l'autre en distillant le mélange.

L'argent ne s'emploie pas pur. Pour pouvoir être travaillé, il a besoin d'être mêlé à une certaine quantité de cuivre. Cette quantité est déterminée par une loi; c'est ce qu'on appelle le *titre;* on le compte par millièmes (*voy.* TITRE). En France, la monnaie contient neuf parties d'argent et une de cuivre. Les proportions varient pour les objets d'orfévrerie.

Les usages de l'argent sont très nombreux; sa dureté, son inaltérabilité et son prix, assez considérable encore à présent, le font rechercher tant pour en faire un signe représentatif des valeurs commerciales, que pour en fabriquer des vases, des bijoux, et autres objets, soit d'utilité, soit de luxe. On ne se borne pas à fabriquer en argent divers ustensiles; on cherche à en avoir l'apparence et en grande partie les bons effets, au moyen de l'*argenté* et du *plaqué*. Enfin, on a imaginé des composés métalliques ayant la blancheur de l'argent et son éclat; tel est celui qui est connu sous le nom d'*argentan*, et qui consiste dans un alliage de zinc et de cobalt. Il a été découvert, en 1822, par Geitner de Schnéeberg. On l'appelle aussi *maillechor*.

La valeur de l'argent est à celle de l'or comme un est à quatorze, c'est-à-dire que, si une livre d'argent vaut 100 fr., la livre d'or vaut quatorze cents francs. Ce rapport est celui qui existe à présent; il a varié à différentes époques, et il est encore susceptible de varier suivant la plus ou moins grande quantité de métal qui se trouve dans le commerce. Il peut même arriver un temps où l'argent n'ait pas plus de valeur que le cuivre ou le plomb, si la découverte de nouvelles mines venait à le faire affluer sur la place. F. R.

ARGENT (valeur), *voy.* NUMÉRAIRE.

ARGENT (numismatique). Les plus anciennes monnaies des Grecs furent d'argent, et frappées, si l'on en croit les marbres de Paros, sous Phidon, roi d'Argos, dans l'île d'Égine, l'an 894 avant J.-C. Ces monnaies, que nous nommons *médailles* parce qu'elles n'ont plus cours dans le commerce, étaient dans l'origine globuleuses, irrégulières; elles ne portaient de type que d'un côté, le revers n'étant qu'une aire creuse, divisée en trois ou quatre parties; d'abord elles n'avaient point de légendes, elles en eurent ensuite de très courtes qui étaient les lettres initiales du peuple ou de la ville.

A cette époque primitive on employa donc principalement l'argent, peu d'or et point de cuivre.

Les monnaies d'argent des Grecs furent d'abord la drachme, unité monétaire valant six oboles; ensuite les didrachmes, tridrachmes et tétradrachmes, c'est-à-dire les doubles, triples et quadruples drachmes. Ces dernières pièces s'appelaient aussi *statères*, car il y avait des statères d'or et d'argent. La drachme avait aussi des divisions, telles que la demi-drachme, qui prenait alors le nom de *triobole*, et le tiers de drachme qui était le *diobole*. L'obole elle-même se divisait en fractions qui formaient des pièces de la plus petite proportion. On sentit alors

(*) Voici l'état de la production annuelle de l'argent dans différens pays :

	marcs.
L'EMPIRE RUSSE..........	90,000
LES ÉTATS AUTRICHIENS...	100,000
LA SAXE................	50,000
LE HARZ................	36,000
LA PRUSSE..............	18,000
L'AMÉRIQUE.............	3,500,000

Sur cette dernière somme, les deux tiers reviennent au Mexique. S.

le besoin de remplacer ces pièces presque imperceptibles, et d'en représenter la valeur par un métal moins précieux dont le volume en rendrait l'usage plus facile; alors on fabriqua le *chalcus* ou monnaie de cuivre, qui valut un huitième d'obole.

Le bronze avait été, au contraire, la première monnaie des Romains, et ils ne commencèrent à se servir de l'argent que l'an 485 de Rome.

Ces monnaies furent appelées *deniers*, *denarii*, parce qu'elles avaient la valeur de dix as, et leur marque était un *X*. C'est ainsi que les quinaires d'argent ou pièces valant cinq as, furent marquées de la lettre initiale Q, ou de la lettre numérale V. Les premiers deniers d'argent des Romains eurent pour types la tête de Rome ou celles de Castor et Pollux, et au revers, un bige, un quadrige, une proue de vaisseau ou une victoire. Pendant cette première époque, la monnaie d'or fut de la plus grande rareté; ce n'est que sous les empereurs qu'elle devint abondante. Les amateurs forment des collections de médailles d'argent, que l'on nomme consulaires ou de familles romaines; ce sont celles qui ont précédé le temps de l'empire. Les savans Vaillant et Morell ont publié des ouvrages sur ce genre de médailles.

L'argent monnayé des Romains est à un titre plus bas que nos monnaies actuelles, tandis que leur or a moins d'alliage que le nôtre. Cependant, ce titre baisse encore beaucoup vers le règne de Septime-Sévère; il va encore baissant sous Gallien; et bientôt après on ne trouve presque plus que des médailles *saucées*, c'est-à-dire de cuivre recouvert d'une feuille d'étain affiné. On donnait cependant à ces pièces, dans le commerce, la valeur des pièces d'argent. Cet expédient avait pour cause la position embarrassée où se trouvèrent les empereurs, depuis Gallien jusqu'à Dioclétien et Maximien. Ils achetaient tous l'empire, et on voit qu'ils le payaient en mauvaise monnaie (*voy.* Billon).

Dioclétien rétablit la monnaie d'argent fin, et elle continua d'être ainsi frappée, sauf quelques exceptions dans les temps du Bas-Empire.

On trouve quelquefois des médailles antiques qui paraissent d'argent, mais qui sont seulement recouvertes d'une feuille de ce métal et dont l'ame est de bronze; c'est ce qu'on appelle des médailles *fourrées*.

Les monnaies d'argent des Grecs ne nous offrent point les mêmes variations que celles des Romains : le métal en est constamment pur. L'art contribue à rendre très intéressantes ces pièces qui le sont déjà sous tant d'autres rapports. Elles sont beaucoup plus abondantes que celles en bronze, avant la domination romaine; mais à l'époque où la Grèce fut soumise à ces vainqueurs du monde, elle perdit le droit de frapper la monnaie d'argent, et l'on ne trouve de médailles coloniales et impériales dans la Grande-Grèce et dans l'Asie-mineure qu'en bronze, excepté dans quelques cités considérables, comme Alexandrie d'Égypte, Antioche de Syrie, Césarée de Cappadoce, Tarse de Cilicie, etc. La Crète offre aussi quelques médailles d'argent, frappées à l'effigie des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Trajan.

Il n'y a point de proportion entre la quantité de monnaies d'or et d'argent des villes grecques. Les médailles d'or y sont très rares; elles sont plus communes dans les médailles de rois, surtout dans celles des rois de Macédoine et des rois d'Égypte, successeurs d'Alexandre.

On trouve quelquefois, chez les anciens comme chez nous, le mot *argent* employé pour désigner les monnaies de tous les métaux. Cela vient probablement de ce que l'argent, étant la valeur intermédiaire entre l'or et le bronze, a beaucoup moins varié dans le prix légalement attribué aux métaux, et que, tandis que les deux autres peuvent être considérés comme une marchandise, les valeurs qu'on leur donne ne servant qu'à constater leur poids et leur titre, c'est presque toujours l'argent qui constitue la véritable monnaie. D. M.

ARGENTEUIL, petite ville située à deux lieues et demie au nord-ouest de Paris, sur la Seine. D'anciens titres du VIIe siècle rapportent la fondation en ce lieu d'un monastère de filles, dont Clotaire III approuva l'établissement vers 665, et qui fut placé sous la dépendance

de l'abbaye de Saint-Denis. Charlemagne donna à une de ses filles, Théodrate, le monastère qui, à cette époque, était un lieu de retraite pour les religieuses de la maison royale et des plus illustres familles. Ce fut là peut-être l'origine d'un relâchement dans la règle et dans les mœurs qui porta Suger, abbé de Saint-Denis, à expulser toutes ces nonnes, dont la prieure était alors la célèbre Héloïse, amante d'Abeilard (*voy.* ces noms), pour les remplacer par des moines, ce qui fut décidé dans un synode tenu à Saint-Germain-des-Prés en 1129. Un légat du pape présidait cette assemblée : la sentence apostolique signala ces religieuses comme menant depuis long-temps une vie qui déshonorait leur profession et causait un scandale public. Ce fut après cette expulsion qu'Héloïse se rendit au Paraclet. Occupé dès lors par les Bénédictins, le monastère d'Argenteuil devint bientôt fameux par un objet de vénération qui jusqu'à ces derniers temps a attiré un grand concours de fidèles : c'est la *robe sans couture de Notre-Seigneur*, donnée, dit-on, au couvent par Charlemagne qui l'avait lui-même reçue de l'impératrice Irène. Cette précieuse relique s'était perdue au milieu des troubles causés par les incursions des Normands, et depuis près de deux cents ans on n'en entendait plus parler; mais les moines de Saint-Denis ne manquèrent pas, comme on pense bien, de retrouver cette source abondante d'aumônes et de tributs. On cite de grands personnages qui accomplirent ce pieux pélerinage. Henri III et Louis XIII, Marie de Médicis, Anne d'Autriche, le cardinal de Richelieu, visitèrent Argenteuil dans le but de rendre hommage à la *robe sans couture*. Au XIVe siècle on comptait dans ce bourg environ 600 habitans. Il ne reste aujourd'hui de tous ces établissemens religieux que l'église dont la structure est assez remarquable, et un hôpital dont on attribue la fondation à saint Vincent de Paul. Argenteuil est un chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. La situation en est agréable. On y compte aujourd'hui 4,800 habitans. P. A. D.

ARGENTEUR, ouvrier qui donne à divers objets l'aspect et l'apparence de l'argent. On emploie pour cette opération plusieurs procédés; l'un, qui constitue une industrie spéciale, consiste à appliquer une lame d'argent plus ou moins épaisse (*voy.* PLAQUÉ); l'autre, dans lequel on se sert d'argent en feuilles, qu'on applique sur les objets qu'on veut argenter; un troisième, appelé *argenture au pouce*, dans lequel on emploie une dissolution d'argent; enfin, on donne temporairement au cuivre la couleur et le brillant de l'argent, en le frottant avec une poudre composée d'antimoine et de mercure.

On argente le plus ordinairement le cuivre, le bois, le carton, la pierre, l'écaille, etc., soit en totalité, soit par parties. Pour les substances non métalliques, il suffit d'enduire l'objet d'une couche de solution gommeuse ou albumineuse, d'appliquer ensuite les feuilles d'argent, et de brunir après avoir laissé sécher, ou bien de fixer la feuille d'argent en passant un fer chauffé.

Lorsqu'il s'agit d'argenter sur cuivre, le travail est plus compliqué et se compose de huit opérations successives qui ont reçu des noms particuliers. *Emorfiler*, c'est unir parfaitement les surfaces qui doivent être argentées. *Recuire*, c'est faire rougir les pièces, puis les plonger dans l'eau seconde (acide nitrique étendu), afin de les *décaper*. *Poncer*, c'est les éclaircir en les frottant avec de la pierre ponce. *Réchauffer*, c'est les faire chauffer à un moindre degré que la première fois et les plonger de nouveau dans l'eau seconde, afin d'y former de petites aspérités propres à fixer les feuilles d'argent. Une sixième opération, appelée *hachure*, a pour but d'augmenter ces aspérités; elle se fait avec un couteau d'acier dont on promène le tranchant en différens sens. Vient ensuite le *bleuissage* dans lequel on monte la pièce sur un mandrin pour la faire chauffer jusqu'à ce qu'elle devienne bleuâtre; elle doit d'ailleurs rester chaude pendant tout le reste du travail, que les manipulations précédentes ne font que préparer. Alors on *charge*, c'est-à-dire qu'on applique les feuilles d'argent sur la pièce chauffée, et on les y fixe en frottant avec un instrument appelé *brunissoir*. Les feuilles d'argent qu'on

applique ainsi les unes sur les autres sont plus ou moins nombreuses, suivant le degré de perfection et de solidité que l'on veut donner à l'ouvrage; on peut aller jusqu'à soixante. Elles doivent être appliquées de manière à ce qu'on ne puisse apercevoir ni jointure ni défaut.

L'argenture *au pouce* se fait de la manière suivante. On prend de l'argent finement pulvérisé (on l'obtient de la dissolution nitrique); à un gros de cette poudre on ajoute deux gros de crème de tartre et autant de sel commun. Au moyen d'un peu d'eau, l'on forme avec le tout une pâte claire, dont on frotte la surface du cuivre qui doit être préalablement décapée. La pièce est ensuite trempée successivement dans une eau alcaline et dans l'eau pure, puis essuyée avec un linge blanc, et exposée devant le feu jusqu'à ce qu'elle soit bien sèche.

Ce procédé ne s'emploie que pour les objets qui n'ont pas besoin d'une grande solidité. On se sert aussi d'un procédé tout-à-fait analogue, mais dans lequel on expose les pièces à l'action de la chaleur; dans ce dernier cas l'argent pénètre profondément le cuivre, et l'argenture a une plus longue durée, ce qui rend cette méthode fort avantageuse.

L'argenture est une opération qui n'a guère d'autre but que le luxe. La couche d'argent étant extrêmement mince n'empêche pas le cuivre sous-jacent de se couvrir d'un oxide qui est très soluble et très vénéneux. Aussi les vases argentés doivent-ils être proscrits de l'économie domestique pour ce qui concerne la préparation et la conservation des alimens, usages pour lesquels il convient de préférer le plaqué. F. R.

ARGENT FULMINANT, préparation découverte par Berthollet, et sur la nature intime de laquelle les chimistes ne sont pas bien d'accord, puisque les uns la considèrent comme un azoture d'argent, et les autres comme une simple combinaison d'oxide d'argent et d'ammoniaque; d'autres ont admis la formation d'un nouvel acide qu'ils ont appelé *fulminique*. Quoi qu'il en soit, voici comment on opère : on prend une dissolution d'argent dans l'acide nitrique, on la fait évaporer à siccité, et, après avoir bien privé d'acide le résidu, on le traite par l'ammoniaque. Le produit est une substance pulvérulente qui, par la moindre pression, s'enflamme et détonne d'une manière souvent très dangereuse. Aussi cette matière doit-elle être maniée avec les plus grandes précautions, car on a vu les accidens les plus graves résulter de l'explosion d'une petite quantité. On a coutume de n'en préparer que très peu à la fois, et encore de partager en plusieurs portions le peu qu'on en fait. On peut aussi le faire par un autre procédé qui donne un produit moins dangereux, en ce qu'il ne détonne pas aussi facilement.

L'argent fulminant a d'abord été simplement un objet de curiosité; on en faisait des bonbons, des cartes, des bougies qui détonnaient. Depuis quelques années on s'en sert pour préparer des amorces pour les fusils et les pistolets à piston. *Voy.* POUDRE FULMINANTE et AMORCES. F. R.

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE), *voy.* RIO DE LA PLATA.

ARGILE, substance terreuse, ayant pour caractère spécial de se combiner avec l'eau pour former une pâte molle et facile à manier, qui, exposée à l'action du feu, prend une consistance quelquefois très considérable et perd la propriété de se délayer dans l'eau. Les anciens, pour lesquels l'insuffisance des moyens d'analyse augmentait le nombre des corps simples, considéraient comme telle l'argile, dont ils avaient cependant reconnu les variétés les plus tranchées. Les minéralogistes et les chimistes, par leurs travaux combinés, ont fait voir que les argiles n'étaient que des mélanges de différentes terres unies entre elles, dans des proportions très variables, dans lesquelles la silice et l'alumine prédominent ordinairement, et qui présentent assez fréquemment du fer et de la chaux.

Au caractère de former pâte avec l'eau les argiles joignent encore les suivans, qui servent à les distinguer d'autres substances terreuses : elles sont douces et comme grasses au toucher, se laissant facilement couper et se polissant par le simple frottement de l'ongle. Mises sur la langue, elles s'y attachent de suite en absorbant avec rapidité l'humidité qui la

recouvre; c'est ce fait qu'on exprime en disant qu'une terre *happe* à la langue. Quant à la couleur, elle varie suivant les espèces qui sont assez nombreuses; mais la plus ordinaire est le gris-bleuâtre, avec des nuances et des marbrures quelquefois assez agréables.

Les usages de l'argile sont extrêmement nombreux: chacune de ses variétés naturelles est employée dans les arts et l'industrie, dont les besoins savent encore les multiplier en les combinant les unes avec les autres, ou bien en y ajoutant diverses substances. C'est à ce résultat qu'a conduit la connaissance plus exacte des proportions respectives des divers élémens dont elles se composent. C'est avec l'argile que l'on fabrique les *tuiles*, les *briques*, les *carreaux*, les ouvrages de *poterie*, la *faïence* et même la *porcelaine*. C'est avec cette substance que les sculpteurs exécutent les modèles de leurs ouvrages. On l'emploie pour le dégraissage des étoffes de laine (*voy.* Foulon); pour la fabrication des crayons rouges et des diverses couleurs connues sous le nom d'ocre rouge et jaune, de terre de Sienne; enfin c'est avec de l'argile, et à raison de sa ténacité pour l'eau, que l'on construisait le *pyromètre* de Wedgwood.

L'argile est une des substances les plus répandues; on la trouve en abondance dans tous les terrains anciens et nouveaux. Il en est de l'argile comme de toutes les substances très utiles à l'homme; il se présente à lui presque sans aucun effort. Les géologues pensent qu'elle est produite par la décomposition de substances volcaniques, ou de divers minéraux, tels que le granit, le porphyre, le basalte. D'ailleurs l'argile se trouve principalement disposé en forme de couche, et rarement à la surface du sol. On a remarqué de tous temps que les terrains argileux étaient de tous les plus impropres à la végétation. Ceux qui sont exclusivement formés d'argile, sont frappés d'une stérilité absolue. Dans les couches d'argile qui n'ont jamais une épaisseur très considérable, mais qui se trouvent superposées, on rencontre fréquemment des corps organisés fossiles, des débris de substances végétales et animales (*voy.* Fossiles).

Les principales espèces d'argile sont l'argile *calcarifère*, qui renferme de la chaux; l'argile *commune*, connue sous le nom de *glaise* ou d'argile *figuline*; l'argile *à foulon*, ainsi nommée de l'usage auquel elle est plus particulièrement employée; le *kaolin*, qui entre dans la composition de la pâte de porcelaine; l'argile *ocreuse* rouge, autrement argile *ocreuse graphique*, *sanguine* ou *crayon rouge*; l'argile *ocreuse jaune*; enfin l'argile *plastique*. F. R.

ARGOLIDE, province orientale de l'ancien Péloponèse, entre la Corinthie, la Sicyonie, la Phliasie, l'Arcadie, la Laconie, la Mégaride (celle-ci hors du Péloponèse), et le golfe du même nom. Elle se composait, en grande partie, de la péninsule comprise entre les golfes Saronique et Argolique (aujourd'hui gouvernement d'Athènes et de Napoli). Argos, ainsi que l'indique son nom, en était la capitale; mais d'autres villes, Mycènes, Tirynthe, Trézène, Hermione, Épidaure, Némée, y avaient joué un rôle et avaient été chacune le centre d'un état particulier. L'île d'Égine est une annexe naturelle de l'Argolide, quoique, au reste, elle ait souvent appartenu aux Athéniens. *Voyez* Argos. Val. P.

ARGONAUTES (de ναύτης, navigateur, et *Argo*, nom d'un bâtiment), héros de l'antiquité fabuleuse de la Grèce, fameux pour l'expédition aventureuse qu'ils entreprirent par mer, dans le but de se rendre maitres de la Toison-d'Or, en Colchide. Jason, fils du roi Iolcos, en Thessalie, à qui son frère utérin Pélias disputait le royaume, ne put obtenir le trône qu'à la condition de conquérir préalablement la Toison-d'Or, que Phryxus, fuyant les persécutions de sa belle-mère, avait suspendue dans un bois sacré de la Colchide. Jason, accompagné d'un grand nombre de héros, tels que Lyncée, Pélée, père d'Achille, Télamon, père d'Ajax, Orphée, Castor et Pollux, Nélée, père de Nestor, Thésée, Méléagre, Pyrithoüs, etc., s'embarqua sur le vaisseau Argo, construit en bois de pin, du mont Pélion, et ayant pour mât un chêne de la forêt de Dodone. Tiphys dirigeait le gouvernail, Lyncée épiait les périls de la mer, Orphée charmait le loisir des héros avec sa lyre. Les Argonautes demeurè-

rent deux ans dans l'île de Lemnos, retenus par les femmes qui, pour se venger des concubines de Thrace, avaient égorgé leurs maris. Les navigateurs se dirigent ensuite sur la Samothrace, où Castor et Pollux se firent initier dans les mystères des Cabires; ils débarquent à Troie et y perdent Télamon. A Cyzicus, ils sont d'abord accueillis d'une manière hospitalière par le roi; mais traités ensuite comme pirates, ils tuent ce prince. Orphée apaise, par un sacrifice, la colère de la déesse Rhéa. Ils laissent en arrière Hercule et son favori Hylas, débarquent en Bithynie, où ils tuent le féroce Amycus. Ils descendent à Salmydessa, et délivrent l'île d'Arétias des Stymphalides, espèce de harpies. Ils arrivent enfin en Colchide et remontent le Phase jusqu'à Æa, capitale du royaume. Le roi Aétès exige de Jason, avant de lui céder la Toison-d'Or, qu'il remplisse, dans une seule journée, trois conditions : la première était de labourer quatre arpens de terre consacrée à Mars, avec une charrue de diamans ou peut-être du fer le plus dur, attelée de deux taureaux de Vulcain, qui lançaient des flammes; la seconde, de semer dans les sillons les dents de dragon provenant de Cadmus, et de tuer les héros qui naîtraient de cette terrible semence; la troisième enfin, de tuer le dragon qui gardait la Toison-d'Or Heureusement pour Jason, Médée, fille d'Aétès, éprise d'amour pour lui, et inspirée par Junon et Minerve, lui remit des talismans propres à le préserver de tout danger dans ces trois aventures. Il enduisit son corps d'un onguent qu'elle lui présenta, et se rendit invulnérable. Une pierre détruisit l'effet des dents du dragon; des herbes et une boisson endormirent le monstre qui gardait la Toison-d'Or. Voyant que Jason s'était tiré, avec avantage, des deux premières aventures, Aétès médita le meurtre du héros et de ses compagnons, et la destruction du navire Argo. Mais la nuit suivante, Jason, d'après le conseil de Médée, endormit le dragon à l'aide du philtre, enleva dans la forêt sacrée la Toison-d'Or, et s'embarqua avec cette dépouille précieuse, accompagné de Médée et de ses compagnons. Aétès les poursuivit; mais la princesse sut faire perdre leurs traces à son père par une ruse qu'elle employa (*voy.* MÉDÉE). Les mythographes anciens racontent diversement le retour des Argonautes; selon les uns, les navigateurs revinrent par le chemin qu'ils avaient pris en allant; selon d'autres, ils remontèrent le Phase, pénétrèrent dans l'Océan, qui était supposé baigner les pays de l'Orient, descendirent le Nil en Égypte, transportèrent leur vaisseau par la Libye, le remirent à flot dans le lac de Triton, et rentrèrent chez eux par la mer Méditerranée. Selon d'autres encore, ils se dirigèrent vers le septentrion, en remontant le Tanaïs, firent le tour des pays occidentaux de l'Europe, et revinrent par la Méditerranée, comme dans la tradition précédente. Une quatrième tradition enfin, et c'est la plus vulgaire, les fait fuir d'abord devant Aétès par le Pont-Euxin, jusqu'à l'embouchure de l'Ister ou du Danube; de là, ils se rendent, par l'extrémité du pays des Celtes, dans l'Océan, ou par la mer Adriatique, dans l'Éridan ou le Pô; en quittant l'Italie, ils traversent la mer Tyrrhénienne, s'arrêtent à l'île de Circé, à Corcyre, à Égine, et rentrent enfin dans leur pays. Aux jeux solennels célébrés dans l'isthme, Jason consacre le vaisseau Argo à Neptune, ou, selon d'autres, à Minerve.

On trouve les détails de l'expédition des Argonautes dans le poëme du faux Orphée, dans les *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes, dans le poëme latin du même nom de Valérius Flaccus; les autres auteurs anciens qui en parlent sont Diodore, Apollodore, etc. Il est à remarquer que l'expédition des Argonautes est le premier voyage de long cours dont parlent les anciens; et, sous ce rapport, elle a quelque intérêt pour les géographes. Les versions différentes qui existent sur le retour de ces navigateurs viennent de la diversité des notions géographiques qu'on possédait du temps des mythographes qui ont voulu retracer la route des Argonautes. On suivait d'abord la géographie d'Homère, qui se figurait la terre sous la forme d'un disque entouré par l'Océan. A mesure qu'on abandonna cette idée on chercha mieux à expliquer la route de l'expédition. D-G.

ARGONAUTES, nom d'un genre de mollusques, dont la coquille représente une sorte de nacelle.

ARGONNE (CAMPAGNE DE L'). On appelle ainsi la courte et mémorable campagne de septembre 1792, qui sauva la France de l'invasion étrangère, et devint pour Dumouriez le plus beau titre de gloire.

Après de longues hésitations, l'empereur Léopold II et Frédéric-Guillaume de Prusse s'étaient enfin décidés à porter les armes sur notre territoire, pour renverser l'assemblée législative et rétablir l'ancien ordre de choses. A la tête de leur armée, composée de 60,000 Prussiens et de 68,000 Autrichiens, Hessois et émigrés, se trouvait le duc de Brunswick. Il devait, avec les Prussiens, passer le Rhin à Coblentz, longer la Moselle et se diriger, par Longwy, Verdun et Châlons, sur Paris. Le général Clairfait avait ordre de marcher sur les Pays-Bas; le prince de Hohenlohe devait s'avancer sur Metz. Un manifeste violent, lancé par le généralissime, à la date du 25 juillet, menaçait Paris d'une destruction complète, en cas de résistance, et insultait à la France tout entière, en lui annonçant le retour d'un régime aboli. Les premiers effets suivirent de près cette orgueilleuse missive : le 20 août Longwy était investi, une capitulation eut lieu le 24 août; à la fin du mois l'armée prussienne se présenta devant Verdun, et le 2 septembre cette ville aussi s'était rendue.

La France ne pouvait opposer à cette invasion formidable qu'une armée démoralisée, disséminée sur une vaste frontière. Trente mille hommes formaient l'armée du Nord; celle de Lafayette, appelée armée de la Moselle, forte encore de 23,000 hommes, mais désorganisée par le départ de son général, était postée à Sedan; Dumouriez allait en prendre le commandement; Kellermann avec 20,000 hommes occupait la ville de Metz.

Dumouriez, à peine arrivé le 26 août à son poste, commença par rendre la confiance à ses troupes; un conseil de guerre qu'il convoqua fut d'avis de se retirer derrière la Marne; mais ce plan de retraite ayant le grave inconvénient de livrer les trois évêchés et la route de Paris, Dumouriez, dans la nuit du 28 août, conçoit un plan digne d'un homme de génie. D'un coup d'œil rapide il a fixé la carte, et montrant à un ami les clairières de l'Argonne, il dit : *Ce sont là les Thermopyles de la France.*

La *forêt de l'Argonne* s'étend de la ville de Sedan, où se trouvait Dumouriez, jusqu'à Passavant; dans un espace de 12 à 15 lieues elle couvre un terrain inégal, tantôt boisé, tantôt marécageux, et formé dans toute sa longueur par des hauteurs escarpées. Une armée ne peut y pénétrer que par cinq passages : celui du Chêne-Populeux, de la Croix-aux-Bois, de Grandpré, de la Chalade et des Islettes. Il s'agissait de les couper, et l'ennemi se trouvait arrêté; car en tournant la forêt, d'un côté il trouvait Sedan, et de l'autre Metz. Ce projet sans doute était beau, mais il fallait l'exécuter. Les Prussiens n'étaient qu'à quelques lieues de l'Argonne; Dumouriez en avait douze à parcourir. Par une marche hardie entre la Meuse et l'Argonne, il vint se poster le 3 septembre à Grandpré, dans un camp fortifié par la nature et que des travaux rendirent bientôt inexpugnable. Le général Dillon occupa le 4 septembre les Islettes et la Chalade; un général de l'armée du Nord devait se rendre au Chêne-Populeux. Quant à la Croix-aux-Bois, Dumouriez n'y plaça qu'un poste très faible, négligence qui faillit compromettre le succès de la campagne.

Dans cette position, il semblait pouvoir attendre du secours. Le ministre de la guerre, Servan, le secondait de son mieux, en soignant les approvisionnemens et en faisant partir des volontaires de Paris. Beurnonville devait s'avancer avec 9,000 hommes à la gauche de Dumouriez; Kellermann venait sur sa droite avec 22,000 hommes. C'est alors que le général en chef écrivit à Servan : « Verdun est pris; j'attends les Prussiens; le camp de Grandpré et celui des Islettes sont les Thermopyles de la France, mais je serai plus heureux que Léonidas. » *Voy.* DUMOURIEZ.

Le duc de Brunswick tenta le 11 septembre de forcer le passage de Grandpré; mais vigoureusement repoussé et désespérant de déloger Dumouriez par une

attaque de front, il essaya de le tourner par le passage de la Croix-aux-Bois, plus faiblement gardé, qui tomba effectivement au pouvoir d'un corps d'émigrés et d'Autrichiens. Le général Dubouquet, se voyant coupé au Chêne-Populeux, se replia sur Châlons. Dumouriez, réduit à 15,000 hommes et sur le point d'être tourné dans son camp, n'avait d'autre parti à prendre que de renoncer à ce poste admirable, ainsi qu'au fruit de toutes ses combinaisons, de toutes ses manœuvres savantes et hardies. Mais loin de désespérer, retrouvant dans sa détresse même de nouvelles inspirations, il ne veut point battre en retraite sur Châlons, dans un pays ouvert; résolu à se replier seulement sur les derrières du général Dillon, il viendra se placer à Sainte-Menehould. Il avait suffisamment retardé dans l'Argonne la marche des Prussiens; la saison devenant mauvaise, il ne s'agissait que de se maintenir jusqu'à la jonction de Kellermann et de Beurnonville.

Le 15 au soir il part de Grandpré, et, après quelques fausses alertes, il touche à Sainte-Menehould. Au-devant de cette ville s'élèvent circulairement des hauteurs de trois quarts de lieue; à leur pied s'étend un fonds marécageux, bordé en face par les hauteurs de la Lune. Au centre du bassin se trouvent aussi différentes élévations. Le moulin de Valmy en est une, faisant face aux coteaux de la Lune. Dumouriez se place au-dessus de ce bassin, appuyant son dos contre Dillon. Beurnonville vient l'y rejoindre sur-le-champ; Kellermann, circonspect et irrésolu, arrive un peu plus tard, et prend poste, dans la nuit du 19 au 20, à Valmy.

Dans ce moment les Prussiens, débouchant par Grandpré, arrivaient en face de l'armée de Dumouriez et gravissaient déjà les hauteurs de la Lune. Joyeux de trouver les généraux français réunis sur un même point, leur but était de se rendre maître de la route de Châlons, de forcer Dillon aux Islettes, d'entourer Sainte-Menehould, et d'obliger toute l'armée à mettre bas les armes.

Le 20 au matin la canonnade s'engage vivement entre les hauteurs de la Lune et le moulin de Valmy. Les Prussiens se portent ensuite en colonnes sur les hauteurs afin de les enlever; mais en vain. De jeunes recrues, la baïonnette en avant, repoussent les vieux guerriers de Brunswick, aux cris de : Vive la nation ! La journée est pour les Français, et le succès de Valmy fit sur le pays l'effet de la plus grande victoire. *Voy.* VALMY.

L'ennemi au contraire était découragé. Sur la foi des émigrés, il s'était engagé dans cette campagne comme dans une promenade militaire, sans magasins, sans vivres, au milieu d'un pays ouvert. La saison devenait peu favorable, les routes allaient devenir impraticables; les soldats étaient dans la boue jusqu'aux genoux. Bientôt les maladies et le dénuement exercèrent de grands ravages dans l'armée prussienne, et le duc de Brunswick conseilla la retraite. Vers la fin d'octobre, son armée, mollement poursuivie, avait repassé le Rhin à Coblentz. Le désaccord des généraux français lui avait facilité la sortie du territoire. Kellermann songeait à son gouvernement de Metz, et Dumouriez s'était rendu en hâte à Paris pour y jouir de sa victoire et préparer l'invasion de la Belgique. Voir l'*Histoire de la Révolution française* de M. Thiers. L. S.

ARGOS, capitale de l'ancienne Argolide (*voy.* ce mot), royaume du Péloponèse, à l'est de l'Arcadie et au sud de Corinthe. Ce pays était habité très anciennement par les Cynuriens, tribu ionienne, et par les Argiens (nom par lequel on désigna bientôt les Grecs en général). Inachus débarqua, dit-on, à Argos, l'an 1800 avant Jésus-Christ, et son fils Phoronée répandit dans le pays la première civilisation. Un de leurs descendans, Argos, fils de Jupiter et de Niobé, selon la fable, donna son nom à la capitale située sur la rivière d'Inachus; et de Pélasge, également fils de Jupiter, le pays fut nommé Pélasgie. Sous le règne de Gelanor, dixième roi après Inachus, Danaüs (1500), issu pareillement de la race d'Inachus, arrive de l'Égypte (*), chasse le roi régnant, s'empare du royau-

(*) Cette tradition est aujourd'hui révoquée en doute; nous exposerons les idées nouvelles à l'article DANAUS. J. H. S.

me, et fonde la citadelle d'Argos. Dès lors les habitans sont appelés Danaëns. Ses successeurs ne jouirent pas tranquillement de leur royauté. Les habitans de l'Achaïe firent des invasions dans l'Argolide, et il s'y forma trois petits états, Argos, Tirynthe et Mycène. Agamemnon réunit Mycène à Sicyone et à Corinthe, et son fils Oreste posséda toute l'Argolide et la Laconie; mais les côtes septentrionales se séparèrent du royaume, et Tisamène, fils d'Oreste, fut obligé d'abandonner l'Argolide aux Héraclides. Bientôt après on abolit la royauté devenue tyrannique, et les Argiens se donnent un gouvernement démocratique; ils repoussent le parti aristocratique soutenu par Sparte; mais ils perdent Tyrée.

Dans la guerre du Péloponèse, Argos s'unit avec Athènes; après la bataille de Mantinée, le parti oligarchique reprit le dessus, mais pour peu de temps. Dans la suite il s'éleva parmi eux des tyrans. Sous la domination romaine, l'Argolide recouvra son ancienne étendue. Les habitans d'Argos étaient renommés par leur amour pour les beaux-arts, surtout pour la musique, et cette ville était remplie des monumens du culte les plus intéressans. Nauplie était le port d'Argos. C'était au moyen-âge le chef-lieu des possessions vénitiennes dans le Levant. Argos a été relevé un peu dans les temps modernes par les Schypétars qui cultivaient les belles plaines de l'Argolide. La ville était encore le chef-lieu d'un petit district. Les murs de l'Acropolis, construits dans la manière cyclopéenne, sont d'une très haute antiquité. L'ancien temple d'Apollon bâti sur un rocher a été remplacé, à ce qu'il paraît, par un monastère. On reconnait les vestiges de l'ancien théâtre qui était taillé dans le roc. On évalue la population du district d'Argos à 15,000 ames. D-G.

ARGOT, langage de convention, en usage chez les voleurs et les vagabonds, qui s'en servent pour pouvoir s'entretenir entre eux, sans crainte de se trahir, quand ils se trouvent dans des lieux habités. L'origine du mot *argot* n'est pas connu : les uns le regardent comme une corruption du mot *ragot*, *ragoter*, c'est-à-dire grommeler comme faisait un certain Ragot, mendiant du temps de Louis XII; d'autres le font dériver de l'*ergo* des écoles. Ordinairement l'argot consiste en mots connus auxquels on a donné une acception contraire. Ces mots sont entremêlés d'autres qu'on a forgés arbitrairement ou qu'on a empruntés de langues étrangères. Les argots varient selon les pays. Il n'y a guère que celui des bohémiens errans qui mérite quelque attention, à cause des mots orientaux qui paraissent s'y trouver. Dans les argots d'Allemagne on découvre beaucoup de traces de la langue hébraïque; tout argot s'appelle *rothwælsch* ou welche rouge, ou peut-être corrompu (*rotto*). Comme la connaissance des argots peut être utile à la justice, on en a publié des vocabulaires. Un des plus anciens en France est celui de Pechon de Ruby : *La Vie généreuse des Maltois, gueux, bohémiens et cagoux, contenant leurs façons de vivre, subtilités et gergon*. Paris, 1622 in-8°. L'Espagne a un vocabulaire du langage de la *Germania* ou des bohémiens errans. En Allemagne on a publié une grammaire de *rothwælsch*, en 1601, et une autre plus complète à Francfort en 1755. On trouve encore des details sur l'argot allemand dans l'histoire des bandes de voleurs sur le Mein, par Pfister, 1812, et dans un ouvrage de M. Christensen sur une bande prise à Kiel, Hambourg, 1814. M. Dorph a publié tout récemment un vocabulaire du *rothwælsch*. D-G.

ARGOUT (Apollinaire, comte d'), pair de France et ministre de l'intérieur et des cultes, commandant de l'ordre de la Légion-d'Honneur, est né d'une famille ancienne, en 1783, aux environs de la Tour-du-Pin, département de l'Isère. Quoique indépendant par sa fortune, le jeune d'Argout entra à 22 ans dans l'administration des droits remis, et débuta par un grade très inférieur; mais il devint bientôt receveur principal à Anvers, et se recommanda dès lors par une exacte comptabilité. En 1811 il entra, comme auditeur, au conseil-d'état. A la première restauration il embrassa chaudement le parti de la maison de Bourbon, et fut successivement revêtu des fonctions les plus importantes. Mai-

tre des requêtes surnuméraire en 1814, puis maître des requêtes en service extraordinaire en 1815, il obtint peu de temps après la préfecture des Basses-Pyrénées, et se fit remarquer par l'énergie de ses principes royalistes. De Pau il passa à la préfecture du Gard, avec la mission d'apaiser les troubles qui avaient éclaté dans ce département sous l'administration du marquis d'Arbaud; il y protégea avec fermeté les protestans, traités de bonapartistes par les catholiques, contre le fanatisme auquel se livraient ces derniers. En 1819, Louis XVIII récompensa de la pairie les services rendus par M. d'Argout, qui jouissait de la faveur de M. Decazes. Il prit, dans la chambre des pairs, la défense de ce ministre contre les inculpations passionnées et injustes de M. Clauzel de Coussergues, et publia en 1820 quelques *observations* à ce sujet. Comme il n'appartenait à aucun parti extrême et qu'il se distingue plus par une grande aptitude aux affaires, par un esprit d'ordre et de détail, par une application soutenue, que par l'éloquence de la tribune et par la chaleur des sentimens, M. d'Argout se fit peu remarquer pendant les années qui précédèrent la révolution de juillet. Mais à la vue des combats que les enfans d'une même patrie se livraient au sein de la capitale, il chercha, le jeudi 29 juillet, dès cinq heures du matin, à réunir un certain nombre de ses collègues pour faire une démarche semblable à celle qu'avaient faite la veille quelques députés. N'ayant pu réussir, il alla dans la matinée à l'état-major-général avec M. de Sémonville. Arrivés là à travers les combattans et la garde royale, ils supplièrent, tous les deux, le maréchal duc de Raguse de mettre fin à cette lutte cruelle par sa seule autorité; M. d'Argout proposa même de prendre sur lui de rédiger et de signer une ordonnance en vertu de laquelle les ministres seraient arrêtés. Le maréchal parut d'abord ébranlé; mais l'habitude de l'obéissance militaire l'emporta en lui. Alors les deux pairs se rendirent au château de Saint-Cloud, pour faire des représentations au prince de Polignac ou pour obtenir de Charles X lui-même qu'il révoquât ses fatales ordonnances : d'abord ils ne purent rien obtenir; mais le 30 juillet, le prince ayant donné sa démission, le roi céda. Alors M. d'Argout se présenta avec M. le duc de Mortemart à l'Hôtel-de-Ville de Paris, pour annoncer le retrait de ces ordonnances et la formation d'un nouveau ministère. « Nous nous présentâmes, a dit M. d'Argout dans un discours prononcé à la chambre des députés le 21 septembre 1831, au milieu des héros de juillet, tout fumans de sang. Ils nous accueillirent comme de bons citoyens. » Mais Lafayette répondit : « Il est trop tard ! » et les conditions dont il était porteur ne furent pas acceptées. M. d'Argout prêta alors serment au gouvernement nouveau, établi, le 7 août, au nom de la nation par ses représentans; et ses liaisons avec le duc Decazes le firent entrer au ministère Laffitte comme ministre de la marine, le 18 novembre 1830. Après le 13 mars, Casimir Périer, qui avait été placé à la tête du nouveau cabinet, ne pouvant supporter tout le fardeau d'une aussi vaste administration que celle de l'intérieur en même temps qu'il dirigerait les affaires générales et les opérations du conseil, ce ministère fut partagé en deux : le président du conseil se réserva le personnel, la garde nationale, la police et les télégraphes; et tout le reste, organisé en un département *du commerce et des travaux publics*, fut confié aux soins éclairés et à l'activité connue de l'ancien ministre de la marine. Dans cette position, M. d'Argout signala sa grande intelligence des affaires en soutenant, dans les deux chambres, les discussions les plus importantes, particulièrement celles du budget, de la loi sur les céréales, des lois sur les conseils municipaux, de département et d'arrondissement; son administration marqua surtout par l'établissement des entrepôts de commerce. Ses vues sont larges et libérales : elles le parurent même trop à la chambre des députés dans la discussion du projet de loi sur les céréales qui fut amendé dans un sens moins favorable aux consommateurs. A l'avénement du ministère du 11 octobre 1832, M. d'Argout y entra en conservant ses fonctions; mais, par ordonnance du 31 décembre 1832, il

échangea son portefeuille contre celui de l'intérieur, agrandi de la direction des cultes, qui avait dépendu du département de l'instruction publique, mais que les convenances ne permettaient pas de laisser dans les attributions d'un ministre protestant. Ainsi M. d'Argout s'est maintenu au pouvoir sous trois administrations différentes, celle de M. Laffitte, celle de Casimir Périer, et celle qu'on a surnommée, à tort ou à raison, des *doctrinaires*. Il a aussi partagé la responsabilité des ministres qui, le 7 juin 1832 ont déclaré Paris en état de siége. J. H. S.

ARGOVIE, en allemand *Aargau*, aujourd'hui un des vingt-deux cantons de la Suisse, mais ayant formé autrefois une dépendance de ceux de Zurich et de Berne. Il est séparé du grand-duché de Bade par le Rhin et par la rivière d'Aar qui se jette dans ce fleuve après avoir reçu la Reuss et la Limmat. L'Argovie est couverte au nord-est par une branche du mont Jura; les plus hautes montagnes du canton s'élèvent à 3,000 toises au-dessus de la mer. Un cinquième de la superficie du canton est couvert de bois. Le sol de l'Argovie est fertile et donne des grains, des vins et beaucoup de fruits. Il y a aussi de bons pâturages qui nourrissent plus de 15,000 pièces de bétail. Les montagnes fournissent de la houille, de la tourbe, un peu de fer et du granit. Parmi les eaux minérales, on distingue celles de Baden et de Schinznach. Il y a aussi beaucoup de poissons et de gibier. Les petites fabriques du pays livrent au commerce des indiennes, mouchoirs et rubans de soie, un peu de coutellerie, des chapeaux de paille, de la tannerie. On a trouvé dans l'Argovie des antiquités romaines. Elle a fait jadis partie du royaume de Bourgogne, et puis de l'empire d'Allemagne; le canton de Berne l'avait mis ensuite sous sa dépendance. L'Argovie fut émancipée par l'acte de médiation de 1798, et agrandie ensuite; en 1814 elle modifia sa constitution : elle est gouvernée par un grand et un petit conseil, ayant à leur tête deux bourgmestres. Ces deux conseils sont composés, par égales moitiés, de protestans et de catholiques : il y a dans le canton à peu près un nombre égal d'habitans qui suivent l'un ou l'autre de ces cultes. Le peuple était presque exclu de l'élection des membres du grand conseil; aussi a-t-il réclamé hautement en 1830 contre la constitution de 1814, et en a provoqué la réforme. L'Argovie se compose des onze districts suivans : Aarau, Baden, Bremgarten, Brugg, Kulm, Laufenbourg, Lenzbourg, Muri, Rheinfeld, Zopfingen et Zurzach. La plupart n'ont pour chefs-lieux que des villages. Aarau même, chef-lieu du canton, n'est qu'une petite ville de 6,000 habitans. La population de l'Argovie est évaluée à environ 146,000 ames. En 1826, on y a compté 6,295 naissances, 3,963 décès, et 1,111 mariages. Les catholiques ont quelques petits couvens. Parmi les lieux remarquables par leur antiquité, nous signalerons le village de Windisch, l'ancienne *Vindonissa*, et les ruines du château de Habsbourg, berceau de la famille de ce nom, qui occupa jusqu'en 1806 le trône de l'empire d'Allemagne. D-G.

ARGUELLES (Augustin), né à Ribadesella, petite ville de la principauté des Asturies, en Espagne, en 1775, d'une famille noble et considérée, se fit remarquer à l'université d'Oviédo par son esprit et ses heureuses dispositions. Il y étudia le droit et se rendit ensuite à Madrid, pour obtenir un emploi dans la magistrature, comme c'est l'usage en Espagne où les cadets de bonne famille se vouent à cette carrière. La protection que son compatriote Noruega, alors trésorier général, accordait aux Asturiens, pour les élever aux emplois, a sans doute contribué à lui faire prendre ce parti; mais son mérite personnel eût suffi pour lui obtenir un placement convenable. M. Espinoza, directeur de la caisse d'amortissement sous Charles IV, le tira des bureaux de l'interprétation des langues étrangères pour lui donner une place supérieure dans son administration. On lui confia bientôt une mission en Portugal, d'où il revint à Madrid pour être envoyé à Londres, chargé d'une négociation importante. A son retour en Espagne la guerre de l'indépendance contre Napoléon prenait un caractère alarmant pour la nation. Madrid était occupé par l'armée française; les autorités supérieures s'étaient réfu-

giées à Cadix, où se trouvait Arguëlles. On s'occupa d'organiser une régence avec une représentation nationale; Arguëlles fut élu député par sa province. Nommé membre du comité chargé de la rédaction du projet de constitution, il fut l'auteur du rapport remarquable qui a été fait à cette occasion. Ce projet et ce rapport, imprimés à Cadix en 1810, et où Arguëlles fait preuve d'un talent distingué comme écrivain et comme orateur, ont été traduits et publiés en français (1814) par l'auteur de cet article. Son éloquence et sa facile improvisation lui acquirent le surnom glorieux de *Divino* (divin). Enveloppé, comme libéral, dans la proscription générale de 1814, Ferdinand le fit arrêter le 10 mai de cette année, et conduire, les mains liées, dans la prison d'état du quartier des gardes du corps. Des juges lui furent donnés à plusieurs reprises; mais il les compromettait dans ses interrogatoires avec une telle adresse qu'ils se virent obligés de se récuser. Pour terminer cette singulière procédure, le roi crut devoir juger lui-même; il condamna Arguëlles à dix ans de galères au préside de Ceuta, comme soldat attaché au régiment dit *Fijo* ou permanent, de cette place; la sentence est écrite de la main royale. Trop aimé à Ceuta pour la douceur de son caractère, ses connaissances et la simplicité de ses mœurs, il fut transporté à l'île déserte de Cabrera. En 1819 il y reçut une députation des libéraux qui préparaient en Espagne la révolution de 1820, et qui l'invitaient à s'y associer. Malgré son refus, lorsqu'elle triompha ils vinrent le chercher de nouveau, l'amenèrent à Madrid, et le firent nommer ministre de l'intérieur. Son ministère ne dura qu'environ un an. Il se montra royaliste modéré; et, pour prévenir les projets des républicains, il fit fermer les sociétés patriotiques. On le désigne comme le principal auteur de la dissolution de l'armée de l'île de Léon et de la chute de Riego. Ses ménagemens pour les royalistes ne l'ont pas mis à couvert des persécutions de cette même royauté que ses soins avaient contribué à sauver du naufrage qu'elle fut en si grand danger de faire à Cadix, et il se vit obligé de se réfugier en Angleterre, où il vit encore (1833). N. D. T.

ARGUELLES, *voy*. CANGA.

ARGUMENT (logique), du verbe latin *arguo*, je presse, signifie sommaire, précis, analyse. Mais ce mot est plus généralement employé pour exprimer toute espèce de moyen propre à persuader et surtout à convaincre. Dans ce sens on appelle argumens les preuves que donne l'orateur pour démontrer les propositions qu'il soutient. En logique l'argument ne diffère du raisonnement qu'en ce que le premier s'adresse toujours à quelqu'un que l'on veut persuader ou instruire, tandis que le second n'est que la manière de se convaincre et de s'éclairer soi-même. On en distingue de plusieurs sortes qui ne diffèrent que dans la forme, c'est-à-dire dans la manière de les présenter. C'est le syllogisme, le prosyllogisme, l'enthymème, l'épichérême, la gradation, le dilemme, l'induction et l'analogie. *Voyez* ces mots.

L'*argumentation* est l'action de réunir plusieurs argumens pour réfuter une erreur que l'on combat ou pour démontrer une vérité que l'on soutient. Dans le discours oratoire, on appelle ainsi cette partie où l'orateur se livre à la démonstration de ses propositions et de ses doctrines, et à la réfutation des objections qu'on lui a faites. Ce point est le plus important et le plus essentiel du discours; car un discours dans lequel on ne se proposerait pas de vérité à démontrer ni d'erreur à combattre, serait sans objet et sans but. Cependant il n'est pas nécessaire d'employer toujours une argumentation logique, hérissée des formes de l'école; les grands maîtres ont une argumentation oratoire, variée dans ses tours et riche dans ses formes, ce qui la rend plus agréable et plus harmonieuse, sans rien lui ôter de sa vigueur et de sa force. Mais pour l'employer avec succès, il faut auparavant avoir plié son esprit aux règles de l'argumentation scolastique; car on ne peut bien apprécier le mérite de l'argumentation oratoire qu'autant que l'on peut en soumettre les différens argumens aux épreuves d'une logique sévère, ce qui suppose une connaissance approfondie et pratique de l'art de raisonner et de ses règles. C'est aussi ce

qui faisait dire à Leibnitz *qu'il y avait de l'or caché dans le fumier de l'école.* N-B.

ARGUMENT (astronomie). Pour l'intelligence de ce terme, il faut savoir que les mouvemens des astres sont sujets à des inégalités périodiques, ou dont les valeurs se reproduisent successivement dans le même ordre après des intervalles de temps réglés. Par exemple, la lune, si elle n'était soumise qu'à l'attraction de la terre, décrirait une ellipse dont la terre occuperait l'un des foyers. Il en serait encore de même, malgré l'attraction que la masse du soleil exerce sur l'un et l'autre de ces astres, si la distance de la lune à la terre pouvait être considérée comme sensiblement nulle, comparativement à celles de la lune et de la terre au soleil. Mais ni l'une ni l'autre de ces hypothèses ne pouvant être admise, il en résulte une inégalité dans le mouvement de la lune, inégalité dépendante de l'angle que forment entre elles deux droites menées du centre de la terre, l'une au centre de la lune, l'autre à celui du soleil. Cette inégalité est périodique, puisque l'angle dont elle dépend reprend lui-même périodiquement les mêmes valeurs dans la durée de chaque mois lunaire, du moins si l'on néglige quelques circonstances qu'il serait trop long d'exposer ici dans tous leurs détails. Cela posé, on dit qu'un angle tel que celui dont il vient d'être fait mention est l'*argument* de l'inégalité dont il fixe la période, tandis que le nombre qui fait connaître, non plus la période de l'inégalité, mais sa grandeur, est ce qu'on nomme le *coëfficient* de l'inégalité. Quoique les considérations de ce genre soient principalement à l'usage des astronomes, elles se représentent encore dans une foule de questions de physique mathématique, et voici l'image la plus simple qu'on en puisse donner, lorsqu'on renonce à faire usage des signes propres à l'analyse.

Représentons par les oscillations d'un pendule, de part et d'autre de la verticale, les variations d'une quantité assujétie à croître et à décroître périodiquement. On démontre en mécanique que le temps des oscillations d'un pendule, pour chaque lieu de la terre, est proportionnel à la racine carrée de la longueur de ce pendule : ce sera là l'argument de la variation périodique. Ensuite le temps de la période restant le même, l'écart du pendule, ou l'angle qu'il fait avec la verticale, est proportionné, en chaque instant, à l'écart initial qu'on lui a donné en le tirant de la position d'équilibre pour l'abandonner à ses excursions. Cet écart initial représentera donc le coëfficient de la variation périodique. A. C.

ARGUS, frère d'Osiris, suivant les mythographes égyptiens. Diodore de Sicile dit qu'Osiris, voulant faire la conquête de l'Inde, nomma régente du royaume Isis, sa sœur et son épouse; Argus fut nommé ministre, Mercure son conseiller, et Hercule général de l'armée. Celui-ci ayant voulu pénétrer jusqu'à l'extrémité de l'Afrique, le ministre ambitieux crut que pendant son absence il lui serait facile de se rendre maître du royaume. Il enferma Isis dans une tour, et se fit proclamer roi de l'Égypte par ses cent intendans qu'il avait lui-même choisis, et qui lui étaient tellement dévoués qu'on les nommait *les cent yeux d'Argus*. Cependant Mercure, piqué du mépris qu'avait eu pour lui l'usurpateur, parvint à lever une armée, lui livra bataille, le vainquit, et lui coupa la tête, d'où lui vint le surnom d'*Argyphonte*. La mythologie grecque s'est également emparée de ce personnage : elle le présente sous les noms d'Argus *Panoptès*, prince argien, fils d'Arestor, selon les uns, et d'Agénor, selon les autres. Les poëtes disent qu'il avait cent yeux; il en est même qui prétendent que son corps était couvert d'yeux, dont la moitié restaient ouverts pendant le sommeil des autres. Junon le chargea de la garde de l'infortunée Io que Jupiter avait changée en génisse pour la soustraire aux recherches de son épouse jalouse. Ce dieu, inquiet sur le sort de sa maîtresse, ordonna à Mercure de tuer Argus. Mercure, en effet, endormit le gardien au son de sa flûte et lui coupa la tête. Junon recueillit les yeux d'Argus et en orna la queue du paon, oiseau qui lui fut dès lors consacré.

Ce nom a été commun à plusieurs princes d'Argos dont l'histoire est enveloppée dans la plus grande obscurité. Le nom d'*Argus* est devenu vulgaire, et désigne un homme jaloux et inquiet qui veille sans cesse sur ses propres intérêts ou sur ceux d'autrui. G-N.

ARGYLE ou ARGYLL, comté d'Écosse qui se prolonge sur la mer; ses côtes, entrecoupées par des golfes ou *lochs* et par des baies, ont 43 lieues de long et se terminent par la presqu'île de Cantyre. C'est un pays pittoresque et d'un aspect un peu sauvage. Parmi ses montagnes appartenant à la chaine des monts Grampian, le Biddenmoor s'élève à 4,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, et le Ben-Cruachan à 3,390. Plusieurs rivières de ce comté débouchent dans la mer. A l'intérieur un grand lac, le Loch-Awe ou Loch-How, et plusieurs lacs moins étendus ajoutent des beautés aux sites pittoresques du pays. Il n'y a qu'un 30e de la superficie qui offre des terres labourables. La pêche supplée au défaut de moissons; on sale environ 2,000 tonneaux de harengs par an. Les montagnes ont de bons pâturages et des forêts. Ces montagnes fournissent beaucoup d'ardoises d'une belle qualité, du marbre, de la houille, du fer et du plomb; il y a quelques forges. 97,350 habitans occupent ce comté montagneux et froid auquel appartiennent beaucoup d'iles, telles que Islay, Mull, Jura, Lismore, Coll, Gigha, Colomsay et Icolmkill. Le canal de Crinan, en traversant la presqu'île Cantyre sur une longueur de 4 lieues, met l'Océan en communication avec le Loch-Fyne, remarquable par la pêche des harengs, et avec le Clyde-Frith. Inverary, petite ville de 1,100 ames, à l'extrémité du golfe de Fyne, est le chef-lieu du comté; le château gothique qu'on voit auprès de cette ville est la résidence du comte d'Argyle, chef de la nombreuse famille Campbell, dont beaucoup de vassaux ont pris le nom; aussi le pays est-il rempli de Campbell. D-G.

Parmi les comtes d'Argyle on distingue ARCHIBALD, l'ami de Cromwell et l'un des plus grands hommes d'état de son temps, de la secte des Indépendans. Il fut décapité en 1661 pour avoir pris part à la condamnation de Charles Ier.

ARCHIBALD II, son fils, eut le même sort en 1685. Charles II lui avait restitué les vastes biens de sa famille et l'avait nommé commandant de sa garde. Cependant Argyle prit les armes contre lui, et fomenta des troubles en Écosse. Après s'être échappé deux fois de prison il fut battu et pris une troisième fois, et alors il monta sur l'échafaud. Son fils combattit les Jacobites, et fut élevé à la dignité de duc, en récompense de ses services. Il fit la campagne de Flandre sous le duc de Marlborough, commanda ensuite en Espagne et fut gouverneur de Minorque et de Gibraltar. Il mourut en 1743, après avoir contribué à la chute du ministre Walpole.

Son petit-fils, JOHN CAMPBELL, duc et pair d'Écosse, combattit les rebelles de ce royaume et mourut en 1770. S.

ARGYRASPIDES, ou porteurs de boucliers d'argent, du grec ἀσπίς et ἀργύριον, faisaient partie de la garde d'Alexandre, roi de Macédoine; ils étaient pris dans la noblesse inférieure de ce royaume et servaient à pied. Ils portaient de petits boucliers d'argent, et étaient armés de lances. La légèreté de leurs armes les faisait distinguer des *hypaspistes* ou gardes à pied, munis de grands boucliers (*voy.* Diodore de Sicile, liv. XVIII, chap. 59). D-G.

ARIA (musique), *voy.* AIR.

ARIA, province de l'ancienne Médie que traversait le fleuve Arius, aujourd'hui Héri, et qui comprenait les provinces actuelles de Séhistan, du Kerman septentrional et du Khorasan méridional. La plus grande partie de l'Aria consistait en déserts; mais la vallée dans laquelle était située la capitale, appelée aussi *Aria* et qui a été remplacée par la ville moderne d'Hérat, était très fertile. Cette ville s'appelait aussi *Artacaone;* elle porta quelque temps le nom d'*Alexandre*. Une route de caravanes passait par Aria, en se dirigeant sur le nord de l'Inde. Quelques géographes modernes ont regardé comme synonyme d'Aria le mot Ariane, dont se servent Strabon et d'autres auteurs de l'antiquité, mais dont Hérodote ne fait pas mention. M. Heeren pense qu'il faut

appliquer le nom d'Ariane à la province d'Iran (*voy.*) actuelle. D-G.

ARIA CATTIVA ou MALA ARIA, littéralement mauvais air. On appelle ainsi en italien les émanations marécageuses qui produisent des fièvres intermittentes et de mauvais caractère. L'*aria cattiva* exerce ses ravages aux environs de Salone et des Marais-Pontins dont les vapeurs, soulevées par les chaleurs brûlantes de l'été, retombent pendant la nuit à la surface de la terre; aussi les voyageurs craignent-ils de passer la nuit dans ces localités qu'on peut traverser impunément pendant le jour. Aux environs de Rome on n'est pas totalement à l'abri de cette influence qui se fait sentir dans la partie basse de la ville, et qui a fait transférer la résidence du Vatican au Monte-Cavallo. F. R.

ARIANE ou ARIADNE, fille de Minos et de Pasiphaé. A la vue de Thésée, arrivé en Crète avec les autres jeunes gens que les Athéniens étaient obligés d'y envoyer annuellement comme tribut, Ariane conçut pour lui un amour violent, et lui offrit le fil au moyen duquel il devait se retrouver dans les détours du labyrinthe, et tuer le Minotaure auquel on livrait les jeunes Athéniens. Elle se sauva ensuite avec Thésée; mais ce héros l'abandonna dans l'île de Naxos où elle mourut. Suivant quelques auteurs, elle aurait été trouvée endormie dans cette île par Dionysus (Bacchus) à son retour de l'expédition qu'il avait faite aux Indes. La vue de ses charmes arrêta le triomphateur; il attendit son réveil, et la belle dormeuse tomba dans ses bras et devint son épouse.

Une constellation fut appelée *Couronne d'Ariane*, et un grand nombre de monumens anciens, bas-reliefs, vases, camées, etc., représentent l'entrevue de Naxos. Cette scène a aussi fourni en France le sujet de plusieurs tragédies (*voy.* Thomas CORNEILLE), opéras, etc.

ARIANE ou ARIADNE, fille de l'empereur Léon Ier, fut successivement l'épouse de Zénon l'Isaurien et d'Anastase, que son choix éleva au trône de Constantinople. Elle mourut en 515. S.

ARIANISME. Le fondateur du christianisme, envoyant les apôtres prêcher son évangile, leur avait dit: « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » (Luc, XXVIII, 19.) Un de ces mêmes apôtres, le plus profondément initié dans les secrets de son divin maître, s'était exprimé dans ces termes: « Il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, *le Père, le Verbe et le Saint-Esprit*, et ces trois sont une même chose. » (I Ioann. V, v. 7.) Ces paroles avaient été recueillies: soumise à la foi, la raison humaine avait cru à ce mystère sans chercher à le comprendre, et le dogme de la Trinité, un seul Dieu en trois personnes distinctes, Père, Fils, St-Esprit, personnes égales en puissance, en durée, en perfection, était regardé comme le fondement du culte chrétien, lorsque des esprits curieux commencèrent à s'élever contre sa créance déjà antique. Sabellius (*voy.*) avança qu'il n'y avait aucune distinction entre les personnes divines; que les titres de Père, de Fils et de Saint-Esprit n'étaient que les dénominations empruntées des actions différentes que Dieu avait produites pour le salut des hommes. Paul de Samozate alla plus loin: il nia l'identité des personnes divines, accusa les saints docteurs d'avoir fractionné la divinité comme un corps partagé en plusieurs morceaux; soutint que Jésus-Christ était un pur homme de sa nature, qu'il n'existait pas avant Marie dont il tenait le commencement de tout son être, mais que par ses mérites il s'était rendu digne de participer à la qualité de Fils de Dieu. Sabellius et Paul de Samozate furent condamnés, le premier par saint Denis d'Alexandrie qui réfuta son erreur, le second par le concile d'Antioche.

Ces questions avaient soulevé une curiosité vive. On voulut sonder le mystère, et l'on s'engagea dans des explications où la subtilité des raisonnemens ne fit que répandre une obscurité nouvelle sur la matière.

L'an de Jésus-Christ 318, Alexandre, évêque d'Alexandrie, dans une assemblée d'ecclésiastiques, avait dit, en parlant de la Trinité, qu'elle ne contenait qu'une seule essence, unité simple ou monade. Le prêtre Arius qui se trouvait présent, ne pouvant concevoir comment trois

personnes distinctes existaient dans une substance simple, se récria contre la proposition, alléguant qu'elle détruisait les personnes et renouvelait l'erreur de Sabellius. Pour ne pas confondre les personnes de la Trinité, il fit du Père et du Fils deux personnes absolument distinctes. Les opinions se partagèrent. Alexandre proposa une conférence qui eut lieu et ne fit qu'aigrir les dissentimens.

Jaloux de défendre sa pensée, Arius dans ses développemens enchérit sur sa première opinion, et prétendit que Jésus-Christ était une *créature;* qu'il n'était Fils de Dieu que par adoption, et non point par nature; qu'il n'était ni éternel, ni immuable; que le père était seul vraiment et proprement Dieu. Cette doctrine devint l'objet principal de la dispute. On perdit de vue Sabellius.

Arius réunissait les avantages les plus propres à séduire : un extérieur grave et composé, une taille haute et majestueuse, un air pénitent et recueilli, et cependant l'abord doux, gracieux, insinuant, une connaissance assez étendue des livres saints, une facilité de langage qui lui donnait la réputation d'un homme éloquent, une souplesse dans l'argumentation qui détournait habilement le point de la difficulté, se jouait de l'objection et lui échappait par d'artificieux sophismes. Il ne lui fut pas difficile de se faire des partisans. Il en trouva parmi les prêtres et les évêques même. Eusèbe de Nicomédie, où se tenait alors la cour des empereurs, allié de la famille de Constantin par la princesse Constance, sœur de Licinius que ce prince avait épousée, se déclara en faveur d'Arius.

Alexandre, effrayé des progrès de la secte à sa naissance, convoqua un concile à Alexandrie. Il s'y trouva environ cent évêques de l'Égypte et de la Libye.

Arius eut la liberté d'exposer son système qu'il appuya sur le raisonnement et sur l'Écriture : « Il n'est pas possible qu'un fils soit aussi ancien que son père; si Jésus-Christ fut engendré de Dieu, il n'était donc pas avant d'être engendré. Il a donc commencé, il a donc été tiré du néant, il n'est donc pas éternel. Si Dieu ne l'a pas tiré du néant, comme les autres créatures, il faut donc qu'il l'ait tiré de sa propre substance, ce qui est également impossible. Aussi l'Écriture ne nous donne-t-elle pas une autre idée du Verbe. Le Verbe, dit de lui-même, au chapitre huit du livre des Proverbes, que *Dieu l'a créé au commencement de ses voies.* Dieu dit qu'il l'a engendré, et cette manière de produire est une vraie création, puisque l'Écriture l'applique aussi bien aux hommes qu'au Verbe. »

Les Pères du concile réfutèrent Arius surtout par ses conséquences. Si le Verbe, disaient-ils, est une créature, il a toutes les imperfections de la créature, il est sujet à toutes leurs vicissitudes, il n'est pas tout-puissant, il ne sait pas tout; car ces imperfections sont les apanages essentiels d'une créature, quelque parfaite qu'on la suppose, ainsi qu'il est démontré par l'Écriture dont une foule de passages attestent son immutabilité et sa toute-puissance; celui-ci par exemple où il est expressément déclaré que « tout a été fait par lui et pour lui, et que rien de ce qui a été fait n'a été fait sans lui. » (Ioann. I, 3.) A l'autorité de cet argument les Pères du concile d'Alexandrie joignaient la doctrine de l'Église universelle qui avait toujours reconnu la divinité du Verbe et séparé de sa communion tous ceux qui l'attaquaient.

Ce n'est pas qu'Arius niât d'abord ouvertement la divinité de Jésus-Christ; seulement il ne concevait pas sa coéternité avec Dieu son père, et c'était là l'écueil où venait se briser sa fière raison. On lui répondait qu'il se contredisait lui-même en supposant que le Verbe avait toutes les perfections qui constituent la divinité, quoiqu'il lui manquât la première de toutes, celle d'exister par soi-même.

Le concile d'Alexandrie décida que le Verbe était Dieu, et coéternel à Dieu, son père; il condamna la doctrine d'Arius, et, conformément aux règles établies antérieurement, il prononça contre lui et ses principaux adhérens la sentence d'excommunication.

L'évêque d'Alexandrie qui avait présidé le concile s'empressa d'en faire connaître la décision par une lettre synodale adressée à chacun des évêques des siéges les plus importans par leur grandeur ou

leur position. (Cette lettre rapportée tout entière par Théodore et Socrate est traduite dans notre *Bibliothèque choisie des Pères* à l'article de *St.-Alexandre* t. V, p. 88 et suiv.) Mais ce jugement n'ébranla point Arius. Il écrivit de son côté à ceux de son parti, et les trouva disposés à embrasser sa querelle avec chaleur. Eusèbe de Nicomédie rassembla les évêques de sa province, opposa concile à concile, et soutint qu'Arius avait pour lui la vérité.

Arius était poète et musicien : il mit en vers sa doctrine, et réussit à la rendre populaire en publiant, sous le titre de *Thalie*, un poème satirique qu'il faisait chanter pas ses adeptes. Bientôt les disputes s'échauffèrent et firent du bruit. Les comédiens, qui étaient païens, en prirent occasion de jouer la religion chrétienne sur les théâtres.

Les officiers de l'empereur voulurent, dans quelques villes, réprimer cette témérité profane, mais elle n'en devint que plus désordonnée; elle dégénéra en révolte ouverte, et la populace s'emporta jusqu'à jeter des pierres aux statues du prince.

Il était impossible que de part et d'autre l'on se contînt long-temps dans les bornes de la modération, et que l'autorité elle-même restât indifférente dans un pareil conflit d'opinions, où la tranquillité publique s'était vue déjà menacée. L'empereur, après s'être d'abord contenté d'imposer silence aux deux partis, se détermina alors à convoquer un concile de toutes les provinces de l'empire. Les évêques de la plus grande partie du monde chrétien se trouvèrent réunis à Nicée, au nombre de 318 *, sans compter les prêtres, les diacres et les acolytes, chose jusqu'alors sans exemple; l'église n'avait eu jamais la liberté de faire d'aussi grandes assemblées sous les empereurs païens; et Constantin ne venait que de réunir tout l'empire en sa personne, par la défaite de Licinius.

La première séance eut lieu le 19 juin de l'an 325. Arius était présent avec ses défenseurs. Il exposa sa doctrine et avança, sans nul déguisement, que le Fils de Dieu avait été créé de rien; qu'il n'avait pas toujours existé; qu'il était changeant de sa nature, et que c'était en vertu de son libre arbitre qu'il était demeuré bon et saint; qu'il aurait pu également prendre le parti du vice, n'étant point impeccable essentiellement; qu'en un mot c'était une créature et un ouvrage de Dieu. Il ajoutait que le Fils de Dieu était tout-à-fait étranger au Père quant à la substance; qu'il n'en était pas le verbe ou la propre sagesse, et que les divines Écritures ne lui attribuaient ce nom que comme elles le donnaient aux plus vulgaires créatures.

Les évêques l'écoutaient avec sang-froid; tous les autres, disent les historiens, se bouchaient les oreilles et craignaient de se rendre complices d'Arius en l'écoutant. Une indignation soudaine s'empara de la multitude. De savans évêques et de profonds théologiens qui les accompagnaient, entrèrent en lice pour réfuter ces nouveautés, s'appuyant sur les livres saints, sur les écrits des premiers pères, et même sur la dialectique; ce que pas un ne fit avec autant de pénétration et de vigueur que le diacre Athanase. Il se fit admirer dès qu'il parut à Nicée, tant par la profondeur de sa doctrine que par une éloquence insinuante et naturelle.

Il convenait à la sagesse de cette assemblée de fixer d'une manière précise la créance dans l'unité absolue des personnes divines et leur parfaite égalité entre elles. Le mot *consubstantiel* fut proposé et adopté par les catholiques; les Ariens firent tous les efforts imaginables pour repousser cette expression. Ils ne voyaient qu'une nouveauté dangereuse dans ce mot qui ne se rencontre nulle part dans toute l'étendue des divines Écritures, et ils citaient saint Paul qui défend toute innovation dans le langage. Mais l'empereur lui-même, quoique peu versé dans les matières théologiques, comprit, avec tous les assistans de bonne foi, que la génération supposée dans le mot consubstantiel n'avait rien que de spirituel.

On s'occupa ensuite de rédiger un symbole plus développé de la foi catholique, et ce fut l'ouvrage du grand Osius (*voy.* ce nom). Tous les évêques y sous-

(*) Les auteurs contemporains varient sur ce nombre. S.

crivirent, à la réserve d'un petit nombre. Constantin, qui avait laissé la plus parfaite liberté aux opinions avant le jugement, reconnaissant que le consentement de tant d'évêques était l'ouvrage du ciel, le reçut avec respect, et menaça de son indignation tous ceux qui refuseraient de s'y conformer. Arius fut condamné au bannissement par l'empereur, et relégué en Illyrie. Le prince ordonna par un édit que ses écrits fussent brûlés, et que ceux qui seraient convaincus de les avoir cachés fussent punis de la peine capitale.

Arius s'éloigna; mais il laissait à la cour des protecteurs dévoués à sa cause qui vinrent à bout d'ébranler Constantin; et comme il témoigna que si Arius voulait souscrire au concile de Nicée, il lui permettrait de reparaître en sa présence et de revenir à Alexandrie, Arius lui fit présenter une profession de foi dans laquelle il déclarait qu'il croyait que le Fils était né du Père avant tous les siècles, et que la raison qui est en Dieu avait fait toutes choses, tant dans le ciel que sur la terre.

Alors Constantin permit à Arius de retourner à Alexandrie, et les autres exilés furent rappelés. Saint Athanase reçut ordre d'admettre Arius à sa communion. Sa résistance acheva d'irriter les Ariens, qui s'en vengèrent par d'atroces calomnies et plus d'une fois attentèrent à ses jours. Ils se réunirent en synode dans la ville de Tyr : là on procéda à sa déposition, sous le prétexte de crimes dont il était odieusement accusé; on obtint de l'empereur un arrêt de bannissement qui l'exilait à Trèves.

Arius survécut peu à son triomphe. Constantin lui-même étant mort peu de temps après, Constance, son successeur, épousa avec encore plus de chaleur la cause de l'arianisme. Les évêques attachés à la foi catholique furent chassés de leurs siéges et eurent à subir les plus indignes traitemens. Plusieurs se réfugièrent en Italie, et trouvèrent un asile à la cour de Constant, second fils du grand Constantin, et empereur d'occident.

On espérait qu'un nouveau concile rendrait la paix à l'église. Il se tint à Sardique. Le symbole de Nicée fut maintenu, les évêques que les Ariens avaient déposés furent déclarés innocens, et les chefs des Ariens déposés à leur tour; mais il n'y avait que les occidentaux qui eussent agi dans cette circonstance. Les orientaux persistaient dans leurs préventions contre saint Athanase. Après d'inutiles sollicitations en faveur de cet évêque d'Alexandrie, Constant mourut : Constance, devenu seul maître de l'empire, persécuta encore les évêques catholiques. L'empereur convoqua un nouveau concile; la difficulté de réunir dans un même lieu les évêques d'orient et d'occident le détermina à rassembler les uns à Sélеucie, les autres à Rimini. Il se trouva dans cette dernière ville plus de quatre cents évêques, dont quatre-vingts ariens, à la tête desquels étaient Ursace et Valens, devenus si fameux dans l'histoire de cette secte. On y proposa une formule de foi captieuse qui fut rejetée. L'empereur, mécontent, donna les ordres les plus sévères et les fit exécuter avec une rigueur qui finit par lasser le courage des catholiques.

L'arianisme, abandonné par Julien à qui toutes les sectes chrétiennes étaient également indifférentes, perdit de ses partisans. Mais il se releva sous Valens, qui renouvela les persécutions et désola l'église catholique.

Théodose prohiba les assemblées des Ariens, et chassa de Constantinople les évêques et les prêtres attachés à ce parti.

L'impératrice Justine, qui régnait sur l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, sous le nom du jeune Valentinien, son fils, voulut rétablir l'arianisme, et défendit, sous peine de la vie, de troubler ceux qui feraient profession de suivre la doctrine du concile de Rimini; mais ces efforts eurent peu de succès, le ferment de l'arianisme s'était usé. Pour donner de l'aliment à l'inquiétude de leur esprit, les Ariens agitèrent entre eux de nouvelles questions, se divisèrent et formèrent différentes branches. Ils tombèrent dans le mépris et s'éteignirent insensiblement. Après la fin du IVe siècle, les Ariens n'avaient plus d'évêques ni d'églises dans l'empire romain.

L'histoire de l'arianisme nous porte sur un autre théâtre. Les Goths s'étaient convertis à la foi chrétienne dès le temps

de Constantin; ils avaient eu des évêques et des martyrs. Durant son séjour à Constantinople, leur évêque Ulphilas eut occasion de conférer avec les Ariens: il embrassa leur parti et engagea ses compatriotes à suivre son exemple. L'arianisme fut porté, par ces nations barbares, dans les Gaules, dans l'Espagne et dans l'Afrique. Vandales, Lombards, Bourguignons, tous étaient ariens. L'Italie elle-même, soumise par Odoacre, obéit longtems à des rois ariens. Alors l'église vit renaître les persécutions des premiers siècles. Clovis, converti à la foi chrétienne, chassa les Ariens de ses états. *Théodoric-le-Grand* prêtait à la secte l'éclat de ses victoires et l'autorité d'une protection puissante. Elle domina dans l'Italie durant tout son règne et celui de ses successeurs. Les vertus du pape saint Grégoire, les décrets des conciles de Tolède, et les lumières des saints évêques de France, ramenèrent insensiblement les peuples à la foi antique, et l'arianisme finit par s'anéantir de lui-même dans tout l'Occident.

Il se ranima au XVe siècle par les prédications de quelques fanatiques; au XVIe, *Servet* le reproduisit dans ses livres contre le mystère de la Trinité. L'arianisme se répandit en Allemagne et en Pologne, forma une infinité de sectes, passa en Hollande, en Angleterre; et le dogme fondamental du christianisme n'est plus aujourd'hui, parmi les églises dissidentes, qu'un problème livré à l'arbitraire des opinions. M. N. S. G. †

ARICH, *voy*. El Arich.

ARIDÉE, *voy*. Philippe et Macédoine.

ARIÉGE (département de l'), formé de l'ancien comté de Foix, du Conserans et de quelques autres parties de la Gascogne, et ainsi nommé de la rivière qui le traverse. L'Ariège prend sa source dans les Pyrénées, au pied du pic de Framiquel, à 7 lieues au N.-O. de Montlouis Son cours est d'environ 36 lieues; il devient flottable à Varillas, et n'est navigable que pendant 7 lieues, jusqu'à son embouchure dans la Garonne, à 2 lieues S. de Toulouse. L'Ariège sert surtout au transport des fers et des bois provenant du département. Les lieux principaux qu'arrose cette rivière, sont Tarascon, Foix et Pamiers. Elle roule des paillettes d'or, et l'on y pêche des truites et autres poissons exquis.

Ce département est borné au N. et à l'O. par celui de la Haute-Garonne; à l'E. par celui de l'Aude; au S.-E. par les Pyrénées-Orientales, et au S. par la vallée d'Andorre et par l'Espagne, dont la chaine des Pyrénées le sépare. Sa longueur est de 24 lieues et sa largeur de 18; sa superficie est d'environ 244 lieues carrées. Mais les deux tiers de cette étendue sont couverts par des montagnes qui s'élèvent graduellement à mesure qu'on avance vers la frontière méridionale, et forment des vallées souvent très encaissées, et dont les seules communications s'établissent par des passages appelés *ponts* et situés à une très grande élévation. L'Ariège et le Salat y sont les deux cours d'eau navigables; mais il y en a un très grand nombre d'autres qui servent aux irrigations ou aux usines. Quelques marais rendent, dans certaines parties, l'air insalubre. La température est en général douce, malgré la hauteur du sol. Vers la grande chaine des Pyrénées, elle devient très chaude dans l'été et excessivement rigoureuse dans l'hiver. Le sol de ce département est très varié : on y récolte du froment, du maïs, du millet, du sarrazin. Le vin que produisent certains coteaux suffit à la consommation des habitans. Cette culture occupe 16,240 hectares, celle des bois 57,507 : elle pourrait être mieux entendue et le boisement des parties montagneuses plus considérable. Le produit moyen de l'hectare de terre labourable est évalué 15 fr. 20 c., et le revenu territorial 9,841,000 fr. Il y a un grand nombre d'excellens pâturages où l'on élève une quantité considérable de bestiaux, surtout de moutons. Dans aucun des départemens du midi de la France l'éducation des mérinos n'est aussi bien dirigée que dans celui-ci. Les forêts et les montagnes sont peuplées d'ours, de sangliers, de loups, de renards, de chevreuils, de chamois et de divers oiseaux de proie. Le gibier et le poisson de toutes sortes y sont en abondance. Les habitans, au nombre de 253,121 individus, exercent surtout leur

industrie dans la fabrication de gros draps et d'autres articles consommés dans le pays. L'exploitation des immenses carrières de marbre, de grès, d'albâtre, de plâtre et d'ardoise, et surtout des usines pour le fer et le cuivre, occupent un grand nombre de bras. On compte dans l'Ariége 40 forges: le fer est le principal article d'importation; les autres sont les bestiaux, la résine, le marbre. Les habitans tirent d'Espagne des laines qu'ils vendent ensuite aux autres départemens. Plusieurs grandes routes traversent celui de l'Ariège; la plus importante est celle qui conduit de Toulouse à Puycerda, en Espagne. Le département de l'Ariège est divisé en trois arrondissemens : *Foix*, chef-lieu, siége de la préfecture, Pamiers et Saint-Girons. Il contient 20 cantons et 332 communes, et a trois députés à élire. Il fait partie de la dixième division militaire, et appartient à la Cour royale et à l'académie de Toulon; l'évêché est à Pamiers; au Mas-d'Azil il y a une église consistoriale réformée. P. A. D.

ARIENS, *voy.* Arianisme.

ARIETTE, diminutif du mot air (*v.*), en italien *aria*, qui s'appliquait jadis à tous les airs d'un mouvement vif et d'une exécution brillante. Par extension on donna le nom d'*ariette* à toute espèce de morceaux de chant, en considérant plutôt le rhythme que l'étendue, le genre et le caractère. Cette dénomination, dont on a senti le ridicule, puisqu'elle était presque toujours employée à contre-sens, est tombée en désuétude; on ne dit plus *une comédie mêlée d'ariettes* pour désigner un opéra-comique, *un journal d'ariettes* pour la réunion de morceaux d'un genre noble et touchant, un *recueil d'ariettes* pour la collection de romances tendres ou passionnées; le mot d'a-riette est maintenant aussi oublié que les pièces de musique auxquelles il s'appliquait. L. D.

ARIMANE, *voy.* Ahriman.

ARIMASPES, peuplade mythique, dont on se garde bien de fixer géographiquement la position. Quelques savans confondent les Arimaspes avec les Hyperboréens; mais qu'était-ce, géographiquement parlant, que les Hyperboréens? Selon les traditions fabuleuses de l'antiquité, les Arimaspes n'avaient qu'un œil au milieu du front et faisaient une guerre perpétuelle aux griffons, animaux monstrueux qui leur disputaient le sable aurifère d'un fleuve voisin. Val. P.

ARIOBARZANE, *voy.* Cappadoce.

ARION, célèbre poète lyrique et habile musicien de Méthymne, dans l'île de Lesbos, vers l'an 625 avant Jésus-Christ, passa pour l'inventeur du dithyrambe. Il fut le favori de Périandre, roi de Corinthe, qui avait pour lui une estime et une affection particulières. A son retour d'Italie, où il était allé faire briller ses talens, ses compagnons de voyage résolurent, pendant la traversée, de le tuer pour s'emparer des richesses qu'il avait amassées dans cette contrée. Arion demanda, pour toute grace, à jouer de son luth encore une fois avant que de mourir, ce qui lui fut accordé. Aussitôt qu'il eut fini, il se jeta dans la mer, et la traversa sur le dos d'un dauphin que les accords de sa lyre avaient attiré avec plusieurs autres auprès du vaisseau. Il aborda heureusement au cap de Ténare, sur les côtes de Laconie, et se rendit à Corinthe. Périandre, selon quelques mythographes, le reçut avec les plus grandes démonstrations de joie, et érigea un monument en l'honneur du dauphin qui l'avait sauvé. Ce prince, disent d'autres auteurs, ne pouvant ajouter foi au récit de ce prodige, fit jeter dans les fers, comme imposteur, Arion, qui y resta jusqu'à l'arrivée du vaisseau. Alors tout s'éclaircit, et les coupables subirent la peine de leur crime. Le dauphin sauveur fut placé parmi les constellations.

Arion est aussi le nom du cheval que Neptune fit sortir de terre en la frappant de son trident. Selon quelques mythographes le dieu avait eu ce cheval de la furie Érinnys, ou de Cérès, qui avait pris la forme d'une cavale pour se soustraire à ses poursuites. D'autres écrivains font naître Arion de Zéphyre et d'une Harpye. Il fut nourri par les Néréides et traîna quelquefois le char de Neptune, qui le donna à Capréus, roi d'Haliarte, en Béotie. E. C. D. A.

ARIOSTE (Ludovico Ariosto), l'un des plus célèbres poètes de l'Italie et des temps modernes, né à Reggio, dans

le duché de Modène, le 8 septembre 1474. L'Arioste était fils d'un noble, membre du tribunal de Ferrare, et l'aîné de dix enfans. Dès le premier âge il manifesta son goût pour la poésie, et composa quelques tragédies qu'il faisait représenter par ses frères. L'une de ces pièces avait pour sujet l'aventure de Pyrame et Thisbé. Après s'être distingué dans ses études au collége de Ferrare, le jeune Arioste étudia pendant cinq ans la jurisprudence pour céder aux désirs de son père; mais ne pouvant surmonter le penchant qui l'entraînait vers les lettres, il mit entièrement de côté ses livres de droit et ne s'occupa plus que de travaux dramatiques et poétiques. Un recueil d'odes appela sur lui l'attention du cardinal Hippolyte d'Este, frère du duc de Ferrare Hercule Ier, à qui son père avait été longtemps attaché. Placé d'abord en qualité de gentilhomme dans la maison du cardinal, il obtint sa confiance, l'accompagna dans ses voyages, et fut plus tard employé à plusieurs affaires importantes par le duc Alphonse, frère et successeur d'Hercule Ier. Ces affaires ne l'empêchèrent pas d'accomplir l'œuvre qui a immortalisé son nom. Ce fut, en effet, parmi les distractions de tout genre que lui offrait la cour, qu'il composa son *Roland furieux* (Orlando furioso), poème en quarante-six chants. Dix années environ furent consacrées au travail de ce poème célèbre. L'Arioste en montra le manuscrit au cardinal, son protecteur, qui le lui rendit en lui demandant où il pouvait avoir pris tant de sottises. Le poète, sans se laisser décourager par ce jugement, publia le Roland en 1516, et l'admiration de l'Italie entière le dédommagea du mépris du cardinal. A cette époque, il se brouilla avec ce prince, parce qu'il refusa de le suivre, en alléguant sa faible santé, dans un voyage en Hongrie. Le duc se fit alors le patron déclaré de l'Arioste, à la place de son frère, et il l'admit à l'intimité, mais sans jamais le tirer néanmoins de ses embarras de fortune et de famille, presque inséparables d'une grande renommée littéraire. En 1522, ce prince le chargea d'une mission qui semblait devoir être étrangère à la nature toute paisible de ses occupations habituelles; il s'agissait de pacifier une partie du duché où des bandes armées commettaient de perpétuels désordres. L'Arioste s'acquitta de ces nouvelles fonctions avec beaucoup d'habileté, et en peu de temps tout rentra dans l'ordre. Ce fut dans le cours de ce voyage que lui arriva cette rencontre avec un chef de brigands dont les biographes ont exagéré les circonstances. De retour à Ferrare, l'Arioste fit représenter, pour la fête de la cour, plusieurs comédies qu'il avait anciennement composées, et il donna en 1532 la seconde édition de son poème qu'il corrigeait soigneusement depuis quelques années. Peu de temps après cette publication, il fut attaqué d'une maladie de vessie et mourut, après huit mois de souffrances, en 1533, dans la cinquante-huitième année de son âge.

Ce grand poète se distinguait par tous les avantages extérieurs, ainsi que par la douceur du caractère, l'affabilité des manières et la noblesse des sentimens. Son esprit vif, ingénieux et habile à emprunter tous les tons, s'est peint dans ses ouvrages, surtout dans le Roland qui les a tous effacés. L'Arioste peut être regardé comme le créateur d'un genre d'épopée dans lequel ses imitateurs, y compris Voltaire, sont restés bien loin de lui. « Aucun poète, en effet, dit Ginguené, ne l'a égalé dans ce genre d'épopée, où l'imagination a bien une autre carrière à fournir que dans l'épopée purement héroïque. Aucun n'a mêlé avec autant d'adresse le sérieux et le plaisant, le gracieux et le terrible, le sublime et le familier. Aucun n'a mené de front un aussi grand nombre de personnages et d'actions diverses, qui tous concourent au même but. Aucun n'a été plus poète dans son style, plus varié dans ses tableaux, plus riche dans ses descriptions, plus fidèle dans la peinture des caractères et des mœurs, plus vrai, plus animé, plus vivant. » Les deux éditions les plus rares du Roland furieux sont: la première de Ferrare, in-4°, où le poème n'a que quarante chants, et la seconde de 1532, aussi in-4°, où il y en a quarante-six. On distingue aussi une édition des Aldes, Venise, 1545, in-4°; une autre de 1584, Venise, in-fol., où se trouve la vie

de l'Arioste écrite par Pigna et Garofalo, etc. Ce poème a été traduit en français par d'Ussieux, par le comte de Tresson, et en dernier lieu, en vers, par M. Creuzé-Delessert; mais aucune de ces versions n'est remarquable, et peut-être est-il impossible qu'il en soit autrement.

Un des frères de l'Arioste, et le fils de celui-ci, furent également poètes. Ils seraient connus peut-être s'ils eussent porté un autre nom. P. A. D.

ARIOVISTE, en allemand *Ehrenvest* (fort en honneur), chef suève. Lorsque César entra dans la Gaule, deux factions la partageaient; à la tête de la première se trouvaient les Éduens; à la tête de la seconde les Arvernes et leurs alliés les Séquanes. Les Séquanes payèrent les Suèves, dont le Rhin seul les séparait, pour les venger des Éduens. Les Éduens eurent beau se plaindre à Rome; Rome avait alors besoin des Germains pour contenir l'Helvétie : César leur fit donner le titre d'amis et d'alliés du peuple romain (59 ans avant J.-C.). Mais dès qu'on fut délivré des Helvètes qui passaient la Saône par cent mille, il fallut songer à l'invasion germanique, imminente sur le Rhin. Les barbares avaient imposé tribut aux Éduens et traité plus mal encore les Séquanes qui les avaient appelés; ils leur avaient pris le tiers de leurs terres, selon l'usage des conquérans germains, et ils en voulaient encore autant. Les migrations étaient continuelles; déjà 120,000 guerriers étaient entrés. César feignit alors de céder aux prières des Gaulois opprimés. « Il était trop dangereux pour Rome, comme il le dit lui-même, de laisser les Germains s'habituer à passer le Rhin. » Au bout du pays des Séquanes, ils trouvaient la Province Romaine, puis l'Italie. Il demanda une entrevue à Arioviste : le barbare répondit que pour lui il n'avait pas besoin de César, et que si César avait besoin de lui, il n'avait qu'à venir le trouver. « S'il veut combattre, ajoutait-il, nous sommes prêts; ignore-t-il quels hommes sont les Germains? Voilà plus de quatorze ans que nous n'avons dormi sous un toit. » Ces paroles ne faisaient que trop d'impression sur l'armée romaine; des marchands réfugiés venaient à Besançon l'effrayer de leurs récits. Tout ce qu'ils rapportaient de la taille et de la férocité des géans du nord faisait frémir les petits hommes du midi. On ne voyait dans le camp que gens qui faisaient leur testament. César leur en fit honte. « Si vous m'abandonnez, leur dit-il, j'irai toujours; il me suffit de la dixième légion. » Il les mène ensuite à l'ennemi. Arioviste ne voulait pas combattre : les femmes germaines, qui prédisaient l'avenir d'après les tourbillons des fleuves (*voir* Plutarque), lui avaient défendu de livrer bataille avant la première lune. Il se contentait de lancer chaque jour, contre les avant-postes des Romains, une cavalerie rapide; chaque cavalier se choisissait un fantassin qui combattait à côté de lui, et qui le suivait à la course en saisissant la crinière du cheval. César tira pourtant Arioviste de son camp malgré lui. Le combat fut terrible; les Suèves s'étaient fermé eux-mêmes la retraite en s'entourant de leurs chariots; tout ce qui échappa s'enfuit jusqu'au Rhin, à cinquante milles du champ de bataille (et non pas à cinq milles, comme D. Bouquet l'avance par erreur dans une note; Plutarque dit même 300 stades, ou trente-sept milles); mais la cavalerie romaine atteignit les fuyards. Arioviste se sauva presque seul dans une petite barque; il avait perdu dans la déroute ses femmes et ses filles; il laissait de l'autre côté du Rhin 80,000 morts. Il y avait dans l'armée d'Arioviste des Harudes, des Tribocces, des Vangions et des Marcomans. Cent tribus de Suèves venaient de descendre de la Germanie et allaient à leur tour passer le fleuve; la défaite d'Arioviste leur fit rebrousser chemin. (On peut consulter César, *de Bello Gall.*, l. I; Dion Cassius, l. XXXVIII; Plutarque, *in Cæsare;* P. Orose, l. VI; Florus, l. III; Tit.-Liv. épitom., l. CIV.). J. M.

ARISTARQUE, grammairien célèbre, né dans l'île de Samothrace, 160 ans avant J.-C., eut pour maître Aristophane de Byzance, et fut chargé par Ptolémée Philométor, de l'éducation de ses enfans; il quitta ensuite la ville d'Alexandrie où il avait passé la plus grande partie de sa vie, pour Chypre, et dans cette île il se laissa mourir de faim pour échapper aux

douleurs de l'hydropisie, à l'âge de 72 ans. Cet homme de lettres, qu'il ne faut pas confondre avec un poète tégéate contemporain d'Euripide et auteur de 70 tragédies, se signala par la hardiesse et la sagacité de sa critique, soit comme réviseur de textes, soit comme juge de la pureté grammaticale des écrivains. Il avait composé environ 80 livres, dont 9 de corrections sur Homère. C'est à lui, dit-on, que l'Iliade et l'Odyssée doivent leur état actuel. Il les divisa chacune en 24 chants, supprima les vers qu'il crut pouvoir proclamer apocryphes, changea souvent de place ceux qu'il conserva, modifia, rectifia, etc. De son vivant même, Zénodote le jeune, Cléanthe le stoïcien, Lucien, Philoxène l'accusèrent de caprice et de témérité. Strabon, Plutarque, Athénée ont de même qualifié ses corrections d'arbitraires. Cependant la récension homérique d'Aristarque devint la seule édition classique; et aujourd'hui encore le nom d'*Aristarque*, par opposition à celui de *Zoïle* (*voy.*), est celui que l'on emploie pour désigner un critique habile et consciencieux dont les décisions font autorité. La découverte du manuscrit de Venise, sur lequel Villoison a donné son édition de l'Iliade, a mis les savans modernes à même de décider jusqu'à quel point les reproches des adversaires d'Aristarque étaient fondés. VAL. P.

ARISTARQUE, de Samos, astronome célèbre, florissait vers l'an 250 avant J.-C. On avait de lui un grand nombre d'ouvrages dont il ne reste plus que le traité *De la grandeur et de l'éloignement du soleil et de la lune*, ouvrage où, par une méthode très ingénieuse, il cherche à prouver que la distance du soleil à la terre est de dix-huit à vingt fois plus grande que celle de la lune à la terre. Ed., Venise, 1498, in-fol., et Oxford, 1688, par Wallis. Y.

ARISTÉE, personnage mythologique, fils d'Apollon et de Cyrène, et élevé par les nymphes. Son culte était très ancien dans les îles de la mer Égée et s'y liait avec celui de son père; c'est probablement la plus ancienne religion dans quelques-unes de ces îles. Aussi les poètes célèbrent les bienfaits de ce héros, dont le nom (Ἄριστος) signifie en grec le meilleur, le bienfaisant; les médailles et les sculptures antiques reproduisent son nom, ses traits et ses attributs. Selon les mythographes il avait enseigné aux mortels la vie pastorale et l'art d'élever les bestiaux, de traire les vaches et d'employer leur lait à faire du fromage. Il avait dompté ou extirpé les animaux féroces et enseigné la chasse. Il avait appris aux hommes à faire des ruches et à cultiver les abeilles, à presser les olives pour en extraire l'huile; instruit par son père, il avait étudié les vertus salutaires des plantes et les avait appliquées à la guérison des plaies. Ses troupeaux paissaient sur le mont Lycée en Arcadie; aussi Virgile, dans ses Géorgiques, le célèbre comme le berger de cette contrée. Aristée était vénéré particulièrement dans l'île de Céos. M. Brœndsted croit avoir retrouvé les débris du temple qui lui était consacré à Corteïa. La mythologie parle encore du séjour d'Aristée dans l'île d'Eubée; elle le représente comme l'instituteur de Bacchus et comme son compagnon dans l'expédition de l'Inde. Hésiode parle du mariage d'Aristée avec Autonoé, fille de Cadmus et d'Harmonie. L'art a eu plusieurs types pour représenter ce héros bienfaisant, suivant les différentes manières de l'envisager. A Corcyre il était représenté à peu près comme Jupiter, avec lequel il partageait les hommages des insulaires. Dans l'île de Pharos, où il était vénéré comme dieu de la médecine, on le représentait conjointement avec Apollon, en lui donnant une couronne de laurier et une barbe, comme à Esculape. Voir, sur le culte d'Aristée, Thiele, *De Aristæo mellificii aliarumque rerum inventore*. Gœttingue, 1774, in-4°, et Brœndsted, *Voyage en Grèce*, Paris, 1826, livrais. 1re. D-G.

ARISTÉNÈTE. Un recueil de lettres grecques, du genre le plus érotique, est attribué à un auteur qu'on s'accorde à nommer Aristénète. Cet épistolographe passe pour être le sophiste du IVe siècle qui fut l'ami du rhéteur Libanius. Né à Nicée, en Bithynie, il périt sous les décombres de Nicomédie, dans le tremblement de terre de l'année 358. L'édition princeps des lettres d'Aristénète a été donnée à Anvers par Sambucus (1566). Viennent ensuite les éditions de Mercier

(1595, 1600, 1610), de De Pauw (1737), de l'érudit Abresch (1749), du Grec Polyzoïs Conton (1803). M. Bast, en 1796, a publié le spécimen d'une édition nouvelle. Celle qui est la plus complète et la plus savante est due à M. Boissonnade, qui l'a publiée en 1822. Ces lettres, quel qu'en soit l'auteur, sont écrites d'un style élégant et pur, quelquefois trop recherché sans doute, mais avec une imagination vive et gracieuse; et dans les peintures voluptueuses et parfois trop libres dont elles abondent, on peut voir un reflet des mœurs du IVe siècle, une des dernières pages de l'histoire de la société païenne. F. D.

ARISTIDE, fils de Lysimaque, fut un des dix stratèges de l'armée athénienne, lors de l'invasion de Darius en Grèce, 491-490 avant J.-C., et fut le premier à céder à Miltiade son jour de commandement pour faciliter l'exécution de ses plans contre l'ennemi. La même année le vit élever à l'archontat. Bientôt Thémistocle parut dans l'arène politique; Aristide fut son adversaire, mais ne put lui fermer la carrière: au contraire, c'est Thémistocle qui parvint à le faire exiler par l'assemblée du peuple. L'explosion de la seconde guerre médique (481) le fit rappeler; on lui confia le commandement des troupes de terre athéniennes; il vint presque aussitôt se concerter avec Thémistocle qui, à Salamine, feignait de fuir devant les Perses, et qui soudain lui donna connaissance de son plan (480); peu après (479) eut lieu la bataille de Platée. Aristide ne s'y distingua pas moins que Lysandre : le succès de la campagne fut dû surtout à sa vigilance et à sa fermeté. C'est lui qui eut la plus grande part à la prise du camp fortifié de Mardonius. Il prit ensuite le commandement de la flotte athénienne, et alla porter des secours aux villes grecques d'Asie qui s'étaient insurgées contre la domination persane et qui avaient été ravagées par l'ordre du grand roi. Nommé archonte pour la seconde fois, en 468, il assura, par ses sages mesures et sa modération, la prééminence d'Athènes sur la Grèce. On le chargea ensuite de l'administration des revenus de la république. Telle fut son intégrité dans ce poste si envié qu'il mourut pauvre et presque dans l'indigence. Ses concitoyens voulurent du moins s'acquitter envers lui en décidant que ses filles seraient dotées aux frais de l'état.

Aristide ne joue pas, dans l'histoire de la Grèce, un rôle aussi brillant, aussi varié que son compatriote et son rival Thémistocle; il ne commande point en chef, ne détruit pas des flottes de mille vaisseaux, ne montre point dans les combats ces éclairs de génie qui, pour la première fois, révèlent au monde ce que c'est que l'art de la guerre; mais tel est l'ascendant de la vertu, qu'Aristide n'est point éclipsé par son aventureux émule de gloire; si le nom de Thémistocle rappelle un grand éclat guerrier, à celui d'Aristide est attachée l'idée de justice. De son vivant même Aristide eut l'honneur de s'entendre saluer du titre de *juste*. Lorsque, pour la première fois, le théâtre d'Athènes retentit de ce beau vers d'Eschyle (*Sept chefs*) :

Un autre vise au nom de juste... il vise à l'être.

tous les yeux se tournèrent vers Aristide. Thémistocle ayant conçu et voulant faire ratifier par l'assemblée du peuple, sans toutefois l'en instruire, le projet de mettre le feu à toute la flotte de Lacédémone en pleine paix, projet communiqué au seul Aristide, il suffit à celui-ci de déclarer que le plan de Thémistocle était utile sans doute, mais qu'il était souverainement injuste, pour que les Athéniens, qui pourtant se piquaient peu d'équité, l'écartassent tout d'une voix. Lors de son bannissement par l'ostracisme, un paysan qui ne savait pas écrire le pria de tracer sur la coquille son vote pour l'exil. « Mais que vous a fait Aristide, demanda le sage. — Rien! seulement je suis ennuyé de l'entendre appeler le Juste. » Aristide, sans dire un mot de plus, écrivit ce que demandait le paysan et partit pour l'exil. « Puisse Athènes, dit-il en s'éloignant, n'avoir jamais besoin de me rappeler ! » Camille, en quittant Rome, adressait aux Dieux des vœux tout contraires. VAL. P.

ARISTIDE (AELIUS), de Mysie, rhéteur du IIe siècle, célèbre par de longs voyages et par son éloquence. Il

imitait les grands modèles des temps anciens, et son argumentation avait de la richesse, de la force et de la clarté. Outre son discours contre Leptine, on a de lui 54 *déclamations* et une théorie de l'éloquence. La dernière édition est celle de G. Dindorf; Leipzick, 1829, in-8°. Y.

ARISTIDE (SAINT), philosophe athénien, qui embrassa le christianisme, et présenta, en l'année 125, à l'empereur Adrien une *apologie* en faveur des chrétiens. Cette apologie, célèbre de son temps, n'existe plus. Y.

ARISTIDE QUINTILIEN, auteur grec, dont on ne peut préciser l'époque, mais qui paraît avoir vécu dans les premiers siècles de notre ère. Il nous reste de lui un traité important sur la musique ancienne, inséré par Meibomius dans la collection des *Autores septem antiquæ musicæ* (Amsterd., 1652; 2 vol. in-4°). C'est jusqu'ici l'unique édition. A.

ARISTIPPE, philosophe grec, natif de Cyrène, vint en Grèce pour y disputer, au nom de son père, le prix de la course aux jeux olympiques. Il passa bientôt d'Élide en Attique, et suivit les leçons de Socrate, dont toutefois il modifia très librement les préceptes de bon sens, de sagesse pratique et d'inoffensivité morale. Égine fut pendant ce temps son séjour favori, et Laïs, sa maîtresse, lui dut une partie de sa célébrité. Quelques écrivains le font assister à la mort de Socrate; Barthélemy seul veut qu'il se soit épargné ce spectacle douloureux. Peu de temps après ce funeste événement, nous retrouvons Aristippe à la cour de Denys-le-Tyran, qu'il charma, dit-on, et par l'élégance de sa vie et par la finesse de ses adulations exagérées. Ses amis lui reprochèrent cette condescendance: Aristippe s'en justifia en disant qu'il parlait à la cour l'idiome de la cour, et qu'au reste il n'en usait ainsi que pour faire triompher le juste et le vrai. Un jour que pour obtenir une grace il s'était jeté aux pieds de Denys: « Est-ce ma faute, dit-il, si Denys a les oreilles aux pieds? » La vie d'Aristippe à Syracuse était le type des existences voluptueuses et paisibles. On assure que postérieurement il retourna dans Athènes et y ouvrit une école de philosophie; mais cela est plus que douteux. On ne sait guère non plus s'il voyagea dans la Libye, et si, comme le dit Horace, il jeta son or pour se débarrasser d'un poids incommode. Il mourut à Lipara, d'où il se préparait, sur la demande d'Arété, sa fille, à faire voile pour Cyrène. C'est à cette Arété, c'est à son petit-fils Aristippe le jeune, qu'il doit sa célébrité comme chef d'école. Ce sont eux qui formulèrent et posèrent théoriquement la vie pratique d'Aristippe; ils donnèrent ainsi naissance à la philosophie *cyrénaïque* (*voy.* ce mot) et à la secte des *hédoniques* ou voluptueux pour qui la base de toute sagesse est la volupté. Pour eux le mot de morale est vide de sens : il n'exprime qu'une convention sociale qu'Aristippe est d'avis de respecter. Ce qui distingue les cyrénaïques des épicuriens, c'est l'absence presque complète chez les premiers des voluptés intellectuelles, et l'importance du rôle donné à l'égoïsme; c'est aussi la réduction du plaisir au plaisir présent. Les quatre lettres publiées sous le nom d'Aristippe dans les *Epistolæ Socraticorum*, Paris, 1637, in-4°, de Léon Allatius, sont évidemment apocryphes. Aristippe a fourni à Wieland un roman historique (*Aristippe et quelques-uns de ses contemporains*), traduit en français par Coiffier, Paris, 1805, 7 vol. in-12, et à Barthélemy (*Voy. d'Anacharsis*) un de ses chapitres philosophiques les plus piquans. Les doctrines d'Aristippe seront exposées à l'article CYRÉNAÏQUE. VAL. P.

ARISTOBULE, l'un des généraux d'Alexandre, qu'il suivit dans toutes ses campagnes, fut chargé par ce prince de reconstruire le tombeau de Cyrus. Il composa une *Histoire d'Alexandre* qu'il ne publia qu'après la mort de celui-ci, afin de pouvoir dire la vérité sans crainte. Arrien, qui vante l'exactitude et la fidélité de cet ouvrage, s'en servit comme d'une de ses principales sources.

ARISTOBULE, de Cassandrée, est un autre historien qui n'écrivit qu'à l'âge de 84 ans. E. C. D. A.

ARISTOBULE, fils d'Hyrcan, fut nommé après la mort de son père, vers l'an 103 avant J.-C., à la dignité de grand-prêtre des Juifs, dignité qui conférait les pou-

voirs souverains à celui qui en était revêtu. Il fit enfermer la veuve de son père, à laquelle ce dernier avait confié en mourant l'autorité suprême; et, le premier d'entre les Machabées, il prit le titre de roi qui, depuis long-temps, n'était plus en usage chez les Juifs. Il fit ensuite la guerre aux Ituréens, peuplade qui habitait au nord-est de la Palestine, en soumit une partie, et leur fit embrasser sa religion. Une maladie l'empêcha de poursuivre sa conquête; il laissa ce soin à son frère Antigone qu'il aimait beaucoup. Celui-ci fut, pendant son absence, calomnié par la reine Salomé, qui persuada à son mari qu'il voulait le détrôner. La guerre terminée, Antigone revint à Jérusalem, fut mandé au palais du roi et tué par des gardes apostés dans un souterrain qu'il fallait traverser pour s'y rendre. Son innocence ne tarda pas à être reconnue, et Aristobule, dont le repentir amer ne fit qu'agraver le mal, mourut après un an de règne.

Aristobule II, son neveu, fils d'Alexandre Jannée, s'empara du trône au préjudice d'Hyrcan, son frère aîné, qu'il vainquit dans un combat et contraignit d'abdiquer; mais les Romains ne le reconnurent pas pour souverain. Les deux frères se rendirent auprès de Pompée, l'un pour réclamer, l'autre pour défendre sa couronne. Aristobule, prévoyant l'issue de la contestation, retourna en Judée pour se mettre en état de résister aux armes romaines. Pompée l'y joignit, l'an 63 avant J.-C., prit, après trois mois de siége, Jérusalem où il s'était enfermé, le fit prisonnier, le conduisit à Rome et voulut qu'il fût attelé à son char de triomphe. Quelques années après, Aristobule parvint à s'évader avec son fils Antigone, et reparut en Judée où il fomenta de nouveaux troubles. Gabinius marcha contre lui, se rendit maître de sa personne et l'envoya à Rome. César, ennemi de Pompée, lui rendit la liberté et le renvoya dans sa patrie avec deux légions, pour y opérer une diversion en sa faveur; mais les partisans de Pompée parvinrent à le faire empoisonner en route. E. C. D. A.

ARISTOBULE, Juif d'Alexandrie et philosophe péripatéticien, à la fin du Ier siècle de J.-C., est auteur d'un commentaire sur le Pentateuque qu'il dédia à Ptolémée-Philométor, roi d'Egypte. Il se proposait, dans ce volumineux ouvrage, de prouver que les poètes et les philosophes grecs avaient mis à contribution les livres de Moïse.

ARISTOCRATIE, mot à mot le gouvernement des meilleurs, de *κράτος*, force, et *ἄριςος*, le meilleur. Ainsi comprise, cette forme de gouvernement serait certainement préférable à toute autre, et il serait heureux, le peuple qui l'aurait réalisée chez lui. C'est là que doivent tendre toutes les sociétés, à remettre leurs affaires entre les mains des plus dignes, de ceux qui s'élèvent au-dessus des autres par leurs talens, leurs vertus, la considération dont ils jouissent parmi leurs concitoyens.

Si ce mot a dû son origine à un gouvernement de cette nature réellement existant, il faut plaindre les hommes d'avoir fait tant de pas rétrogrades et d'avoir détourné l'organisation sociale de son véritable but. Car ce titre des *meilleurs* (*optimates*) a bientôt été usurpé par les plus forts, par ceux qui, tenant le pouvoir, n'ont plus voulu s'astreindre à la condition sous laquelle il leur avait d'abord été confié. On entendit dès lors, par le mot d'*aristocratie*, une classe privilégiée dont les membres étaient seuls investis de toutes les fonctions importantes dans l'état, et faisaient retomber sur la multitude les charges auxquelles ils parvinrent à se soustraire eux-mêmes. Cette classe privilégiée comprenait tantôt le clergé et tantôt les hommes de guerre; mais dans la suite elle dut recevoir dans son sein tout ce qu'une société offrait d'hommes notables et considérés, les plus intelligens, les plus adroits, non moins que les plus riches et les plus nobles. Ainsi constituée, l'aristocratie se renouvelait sans cesse; elle avait besoin, pour se maintenir, de se retremper incessamment par toutes les notabilités nouvelles que les circonstances faisaient surgir dans les différentes classes de la population. Telle fut l'aristocratie établie par Solon à Athènes, et tel fut aussi le patriciat des Romains, alors que les grands services rendus à l'état, les hautes fonctions politiques suffisaient pour y élever des citoyens jusque là obscurs. Dans l'impossibilité de recon-

naître et de porter aux emplois les vertus, qui, *si* elles sont vraies, se cachent plutôt qu'elles ne s'étalent, on a dû, à défaut de la véritable aristocratie, de celle *des meilleurs*, recourir nécessairement à celle des plus élevés en rang, à celle que composaient tous les hommes placés en évidence par les richesses, source de l'influence; par la haute naissance, prestige auquel la multitude cherche en vain à se soustraire; par les talens, qui sont l'apanage de toutes les classes et dont ni les richesses ni l'extraction ne sauraient tenir lieu. Ce n'est plus là la meilleure aristocratie, mais c'est la seule possible; c'est la seule *qui* soit justifiable au tribunal de la raison. Une telle aristocratie se concilie avec des formes de gouvernement diverses: elle est possible, elle est utile dans les monarchies comme dans les républiques; partout le pouvoir s'appuie avec avantage sur ceux qui ont le plus d'intérêt à la conservation de l'ordre et le plus de ressources pour donner du poids à leur concours. Mais on confond ordinairement l'*aristocratie* avec l'*oligarchie*: cette dernière concentre toute l'autorité dans un petit nombre de familles au sein desquelles elle reste héréditaire, à l'exclusion de toutes les autres, comme autrefois à Venise, à Gênes, à Berne et dans d'autres petits états. L'*oligarchie* (*voy.*) est toujours un abus, un égarement; l'aristocratie est une forme de gouvernement naturelle, peut-être même rationnelle. Cette dernière n'établit pas, comme l'autre, la domination d'une caste, car elle met l'influence au concours, et ses rangs restent ouverts au talent, à la richesse, à toutes les notabilités nouvelles. L'aristocratie est la fleur, l'élite de la société, et elle marche à sa tête; car elle réunit en elle tous les principaux élémens de force et de prospérité qui appartiennent à cette société. Elle favorise la stabilité par un même esprit qui s'y perpétue et que les derniers membres restans transmettent aux successeurs de ceux que le temps moissonne. Il faut lire dans les *Discours* de Machiavel les observations frappantes de justesse de ce profond politique sur la conséquence, l'unité de vue et la persévérance de volonté avec lesquelles agissait le sénat romain: si les rois ne meurent pas, lui, plus qu'immortel, restait toujours le même, et la vie de l'homme ne comptait pas dans les affaires, puisque l'esprit de corps soutenait ce que ce corps avait entrepris et voulu. Dans les monarchies, l'aristocratie est le meilleur soutien des trônes et le véritable représentant des masses auprès de lui. Elle forme par ses propriétés de convention, intellectuelles, immobilières, mobilières, etc., le contrepoids naturel à la turbulence de ceux qui s'agitent et agitent tout autour d'eux pour arriver à la possession des biens qui leur manquent, et que tous ne peuvent posséder à la fois. Le peuple est souverain, dans ce sens que rien ne peut prévaloir contre la volonté nationale; mais dans l'impossibilité de prendre lui-même en main ses intérêts, de se porter en masse sur les lieux où réside le pouvoir et où se traitent ses intérêts, il faut bien qu'il commette en son nom ceux qui ont le plus de lumières, le plus de loisirs, le plus d'expérience. L'aristocratie est donc le représentant naturel du peuple: mais l'aristocratie devient un abus du moment où elle reste fixe, où elle s'isole, où ses rangs sont fermés aux notabilités nouvelles. Telle n'est pas l'aristocratie en France, ni l'aristocratie en Angleterre. Il y a entre les deux cette différence, que la dernière se fonde plus sur la propriété territoriale, et la première plus sur la considération personnelle, sur le rang auquel les talens ou les services ont fait arriver un citoyen. La première est plus mobile, plus changeante; l'autre est plus stable, plus compacte, d'un accès plus difficile. Mais elles se ressemblent en ce qu'elles sont l'une et l'autre soumises à l'action du temps, mobiles, sujettes à fluctuation. Dans la démocratie même il y a toujours plus ou moins d'aristocratie, témoins ces bourgeois de Bâle qui refusent des droits égaux aux habitans des campagnes, et ces pâtres de Schwytz qui ne reconnaissent pas comme leurs pairs les hommes des nouveaux districts. Sans un élément aristocratique la démocratie dégénère en *ochlocratie* (*voy.*): ce n'est plus alors le peuple qui domine, c'est la populace, et les hommes éclairés sont régis par ceux qui n'ont eu ni le temps ni l'occasion de développer toutes leurs facultés.

La noblesse (*voy.*) en général n'est pas l'aristocratie : on le voit bien en France, où cependant on confond éternellement ces deux termes; les priviléges seuls ne la constituent pas, il faut en outre le pouvoir. C'est à tort, que dans la révolution de 1789, on a qualifié d'*aristocrates* tous ceux qui tenaient aux priviléges ou qui favorisaient le gouvernement monarchique; encore une fois, tous les régimes, quelle que soit la forme de gouvernement qu'ils adoptent, doivent s'appuyer sur l'aristocratie, mais réelle, mais bien comprise. Les masses forment le noyau d'un état, sa force, sa consistance, mais elles ne sont pas appelées à le régir; elles peuvent en avoir la volonté, mais elles n'en ont jamais ni le temps ni les moyens. Entre leurs mains le pouvoir appartient aux plus rusés; et le plus puissant est alors celui qui flatte le mieux la vanité et le caprice populaires. *Voy.* Gouvernement (*formes de*). J. H. S.

ARISTODÈME, *voy.* Messéniennes (*guerres*).

ARISTOGITON, *voy.* Harmodius.

ARISTOLOCHE, classe de plantes dans laquelle figurent plusieurs racines employées comme médicament. La dénomination qu'on leur avait imposée exprimait la propriété qu'on leur attribuait, bien gratuitement, de favoriser l'évacuation menstruelle. C'est à l'aristoloche *longue* que l'on avait surtout reconnu la vertu emménagogue, et qu'on avait recours à la suite des couches. Toutes les aristoloches présentent d'ailleurs une saveur âcre et amère et une odeur aromatique dues à la présence d'une assez grande quantité d'huile volatile qui explique bien l'action stimulante qu'elles exercent sur l'économie animale. Néanmoins elles ne figurent plus au nombre des médicamens d'un emploi journalier. La serpentaire de Virginie, qui jouissait jadis d'une grande réputation, non-seulement contre la morsure des serpens, mais encore contre un grand nombre de maladies internes, appartient au genre aristoloche qui lui-même donna son nom à la famille des aristolochiées. F. R.

ARISTOMÈNE, *voy.* Messéniennes (*guerres*).

ARISTOPHANE, le plus célèbre des poètes comiques de la Grèce, et le seul dont il nous soit parvenu des pièces entières, était d'Athènes, selon son biographe anonyme, quoique Suidas le dise né dans l'île de Rhodes, et d'autres à Égine. La date de sa naissance et celle de sa mort ne sont pas connues; mais des onze pièces qui nous restent de lui, dix ont été représentées pendant la guerre du Péloponèse (431-404 avant J.-C.). Un passage de la onzième, l'*Assemblée des femmes*, donne à penser qu'elle fut composée vers la fin de la 96e olympiade, 393 avant J.-C.; enfin le *Plutus*, joué pour la première fois en 409, fut donné une seconde fois, avec des changemens, en 390. Soit crainte ou prudence, soit qu'une loi défendît de faire représenter des comédies avant l'âge de trente ans (V. le scoliaste sur le vers 526 des *Nuées*), Aristophane donna ses premiers essais sous le nom de Callistrate et de Philonide, acteurs qui jouaient dans ses pièces. Il débuta par les *Babyloniens*, ouvrage aujourd'hui perdu, qui fut représenté la 2e année de la 88e olympiade, 427 ans avant J.-C., au printemps, c'est-à-dire à l'époque où les alliés se rendaient en foule à Athènes pour apporter leurs tributs. Le démagogue Cléon était maltraité dans les *Babyloniens*. Pour s'en venger, il accusa le poète d'avoir livré le peuple à la risée des étrangers. Bientôt après il l'accusa de n'être pas citoyen d'Athènes et d'en usurper les droits. Il paraît qu'Aristophane avait des biens à Égine, et que sa famille était originaire de Rhodes; c'est ce qui put servir de prétexte à trois accusations, auxquelles d'ailleurs il sut toujours échapper. De plus, Aristophane appartenait au parti aristocratique, déclaré contre Cléon, qui, depuis la mort de Périclès, était l'orateur le plus influent sur la multitude. D'un autre côté, des succès militaires que Cléon dut à la fortune, au moins autant qu'à son habileté, lui avaient inspiré une présomption arrogante et lui faisaient beaucoup de jaloux. Telles sont les causes de l'animosité d'Aristophane contre ce démagogue qu'il traduisit enfin sur la scène, dans sa comédie des *Chevaliers*, où il le flagelle impitoyablement. Aucun ouvrier

n'ayant osé faire un masque à la ressemblance de Cléon, et aucun acteur n'ayant consenti à se charger du rôle, Aristophane le joua lui-même. Voici le sujet de la pièce et le fait qui a fourni au poète une source intarissable de sarcasmes. Pendant la 6e année de la guerre du Péloponèse, Démosthène, général athénien, avait fait une expédition dans la Messénie et s'était emparé de Pylos, petite ville maritime sur la côte occidentale du Péloponèse. Les Lacédémoniens attaquent aussitôt la place par terre et par mer; mais vaincus dans un combat, malgré la valeur de Brasidas, ils laissent dans l'île de Sphactérie, voisine de Pylos, 420 hommes de troupes, appartenant aux premières familles de Sparte. Pour les délivrer, ils envoient des députés à Athènes, avec des propositions pour traiter. Cléon s'oppose à tout accord avec les Lacédémoniens et insulte même leurs ambassadeurs. De son côté, Démosthène éprouvait beaucoup de difficultés, soit à se maintenir dans Pylos, soit à enlever l'île de Sphactérie, et il envoya Nicias à Athènes, pour demander du secours. Le peuple s'irritait de ces retards. Cléon en rejetait la faute sur l'incapacité et la lenteur des deux généraux; il se vanta même hautement de prendre l'île en 20 jours, si on le faisait général. Quoique sa jactance fût d'abord à Athènes un sujet de plaisanterie, on le prit au mot; on lui donna donc ordre de partir. Mais la fortune le servit à souhait; car avant qu'il ne fût arrivé, Démosthène brûla un petit bois de l'île qui gênait ses troupes, et par-là la prise de Sphactérie devint très facile. Cléon survient; il se joint à lui, les Lacédémoniens sont contraints à se rendre, et Cléon ramène à Athènes 300 prisonniers. Vainqueur, contre l'attente générale, il devint plus que jamais l'idole du peuple, et par-là même plus odieux à ses ennemis. C'est peu de temps après cet événement qu'Aristophane composa sa comédie des *Chevaliers*. Il n'attaque plus Cléon par des traits rapides et fugitifs, comme ceux qu'il lance en passant sur les orateurs, les généraux, les magistrats, les citoyens distingués ou non: c'est sa personne même qu'il met en scène et qu'il flagelle d'une manière sanglante: il lui reproche ses rapines, ses flagorneries, ses débauches; il accumule sur lui toutes les accusations qui peuvent rendre un homme odieux et méprisable. Il personnifie le Peuple sous les traits d'un vieillard irascible et radoteur, que sa faiblesse livre aux charlatans qui le flagornent avec le plus d'impudence. Deux esclaves du bonhomme Peuple, Démosthène et Nicias, les deux généraux dont nous avons parlé, se plaignent amèrement d'un de leurs camarades qui, à force d'intrigues et de bassesses, est parvenu à s'emparer de la faveur de leur maître, et à le gouverner aveuglément. Ce camarade, qui leur rend la vie si dure, est Cléon, qu'ils appellent tantôt le Paphlagonien, tantôt le corroyeur. En cherchant les moyens de se débarrasser de lui, ils découvrent un oracle annonçant qu'il doit être renversé par un charcutier. Aussi dès que le charcutier vient à paraître ils l'endoctrinent et lui apprennent qu'il est appelé à gouverner la république. Le pauvre homme a beau s'en défendre et alléguer son ignorance, son état misérable: « Tu sors de la lie du peuple, tu « es un vaurien : c'est précisément pour « cela, lui disent-ils, que tu deviendras « un grand personnage. » C'est avec cette ironie mordante que le poète raille la démocratie. Cléon paraît : sa vue seule met le charcutier en fuite; mais les chevaliers, qui forment le chœur, viennent à son secours; peu à peu le charcutier s'aguerrit; il fait assaut d'injures, il lutte avec Cléon d'effronterie, d'impudence, de friponnerie, et il lui prouve qu'il a bien plus de qualités que lui-même pour gouverner. Cléon est vaincu devant le sénat et devant le Peuple, qui, enfin désabusé, retire à son favori la charge qu'il lui avait confiée, et le chasse de sa présence. Le Peuple, à son tour, se corrige; il déplore l'aveuglement qui le livrait à des charlatans misérables, il reparaît aux yeux des spectateurs rejeuni et régénéré, et finit par chanter les douceurs de la paix. Cette rapide analyse des *Chevaliers* ne sera pas inutile pour faire comprendre quelle était l'importance de la vieille comédie, et la part qu'elle avait dans le gouvernement d'Athènes. On voit que les ouvrages des poètes étaient aussi des actions,

l'exercice d'un droit, une intervention dans les affaires de l'état. Ils s'attribuaient la fonction de traduire sur le théâtre tous ceux qui jouaient un rôle sur la place publique. La comédie politique, telle que nous la montre Aristophane, cette satire audacieuse de tous les hommes marquans, cette âpre censure des actes, des projets, des mesures de l'administration, était en quelque sorte un complément des institutions républicaines, un des ressorts du gouvernement populaire. Redoutable à tous les intrigans, souvent, dans sa verve licencieuse, elle n'épargnait pas même les bons citoyens. Chez ce peuple ombrageux qui, à son admiration pour les grands hommes alliait toujours une défiance inquiète et jalouse de leur ascendant, la vieille comédie se montre comme un pendant de l'ostracisme. Un de ses élémens essentiels et caractéristiques était la *parabase*. Au milieu de la pièce, dans un intermède, le chœur, occupant seul la scène, se tournait vers les spectateurs, et s'adressait à eux, au nom du poète: tantôt il faisait son apologie et tournait ses rivaux en ridicule; tantôt en vertu de son droit de citoyen, il faisait des propositions sérieuses ou badines dans l'intérêt général. Aristophane s'attaque sans gêne à tout ce qu'il y a de plus considérable dans l'état, aux orateurs, aux généraux, aux juges, à ceux qui gouvernent sous le nom du peuple, et au peuple lui-même. Il démasque les charlatans de toute espèce; ses traits sont inépuisables contre les partisans de la guerre; il dénonce les concussions. C'est ainsi qu'il célèbre la mesure par laquelle on contraignit Cléon à restituer cinq talens qu'il s'était fait donner par quelques villes tributaires, en leur promettant d'engager la république à diminuer leur tribut annuel. Une comédie était donc un pamphlet où le poète traitait les questions à l'ordre du jour. En effet, si le grand ressort politique des sociétés modernes est la presse, à Athènes c'était la parole, c'est-à-dire la voix des orateurs et des poètes comiques. Mais les représentations n'étaient pas quotidiennes en ce temps-là; elles étaient liées au culte public: c'était une solennité religieuse, qui revenait à certaines époques de l'année, et par-là même elle produisait une impression bien plus vive, elle excitait plus d'empressement et de curiosité. On ne s'étonnera donc plus que Denis, tyran de Syracuse, ayant desiré connaître le gouvernement d'Athènes, Platon lui ait envoyé les comédies d'Aristophane. Elles en sont en effet le meilleur commentaire; fille du gouvernement populaire, la vieille comédie en suivit toutes les vicissitudes (*voy.* COMÉDIE). Dans l'*Assemblée des femmes*, il n'y a plus de parabase; elle est également supprimée, ainsi qu'une partie des chœurs, dans la seconde édition du *Plutus*, qui est de l'an 390. C'est à ces temps-là qu'il faut rapporter ce que raconte l'auteur de la vie d'Aristophane: « Un décret étant survenu, « qui défendit de désigner aucun citoyen « par son nom, il composa son *Coca-* « *lus*. » Le sujet de cette pièce était un jeune homme qui séduit une fille et l'épouse après avoir reconnu sa famille. On voit ici la naissance de la comédie nouvelle, qui s'attache à la peinture de la vie privée et des mœurs domestiques. Le *Plutus* peut être considéré comme appartenant à la comédie moyenne, qui servit de transition ou d'intermédiaire entre l'ancienne et la nouvelle. Ne pouvant plus se prendre aux personnages vivans, l'auteur se jette dans la fiction et dans l'allégorie. Chrémyle, homme de bien, mais pauvre, va consulter l'oracle d'Apollon sur les moyens de s'enrichir. Le Dieu lui répond d'emmener chez lui la première personne qu'il rencontrera en sortant du temple. Il rencontre un aveugle: c'est Plutus. Dès que celui-ci s'est fait connaître, on s'empresse autour de lui, on veut travailler à sa guérison: car si Plutus est aveugle, faut-il s'étonner qu'il enrichisse tant de coquins et d'intrigans? On le conduit dans un temple d'Esculape: là, Plutus recouvre la vue; désormais il enrichira les honnêtes gens. C'est là un cadre satirique ingénieusement inventé par le poète, pour fronder la cupidité, l'égoïsme, et tous les vices qu'il reproche aux Athéniens. Dans l'*Assemblée des femmes*, Aristophane avait traité à sa manière la question de la communauté des biens et des femmes; il avait présenté sous des formes ridicules

les inconvéniens pratiques de ce système. Dans le *Plutus*, il aborde une question qui touche de près à la première; c'est l'inégale répartition des richesses, et la manière capricieuse dont la fortune dispense ses faveurs, faisant prospérer les méchans et laissant la misère en partage à la probité. La Pauvreté s'indigne de ce que Chrémyle veut rendre la vue à Plutus et prétend la chasser de chez lui. Elle prouve dans un plaidoyer très spirituel qu'elle est la mère de tous les biens et que les hommes lui doivent le bonheur dont ils jouissent. D'ailleurs, si chacun était riche, personne ne voudrait plus travailler: il n'y aurait plus ni serruriers, ni tailleurs, ni cordonniers, etc. Sous les sophismes et les bouffonneries qui égaient l'argumentation banale de ceux qui défendent les abus parce qu'ils en vivent, on voit percer le bon sens exquis du poète, qui avait pressenti la nécessité du travail comme condition de notre nature, et qui avait compris que l'or, par lui-même, ne constitue pas la richesse. Cette comédie, semée de traits fins et spirituels, est conduite avec un art qui ne se retrouve peut-être pas au même degré dans les autres pièces, si l'on excepte les *Nuées*. La fiction n'a point ici cette froideur qui glace trop souvent le genre allégorique. Cependant les personnalités sont beaucoup plus rares, et ceux que l'auteur attaque sont traités avec plus de ménagemens. La plupart des autres pièces d'Aristophane ont trait ou à des événemens contemporains, ou à quelque travers du caractère national et des mœurs publiques.

Ainsi les *Acharniens*, la *Paix*, *Lysistrata*, ont pour but de montrer la nécessité de mettre fin à la guerre. Dans les *Guêpes*, l'auteur raille la passion que le peuple athénien avait pour les procès, les plaidoyers, les jugemens; on connait l'imitation que Racine a faite de cette pièce, dans les *Plaideurs*. Les *Oiseaux* et l'*Assemblée des femmes* sont des parodies spirituelles des utopies mises en avant par les philosophes de cette république imaginaire que Protagoras avait décrite avant Platon. Les oiseaux s'avisent de bâtir dans les airs une ville appelée *Nephélococcygie* ou la ville des nuées des coucous. A peine est-elle consacrée, qu'une foule d'aventuriers accourent dans l'espoir de trouver quelque chose à gagner : c'est un pauvre diable de poète qui versifie en l'honneur de la ville nouvelle, pour attraper un morceau de pain ou un habit ; un devin avec ses oracles; Méton, le géomètre, qui vient arpenter le terrain; un inspecteur des provinces, un crieur de décrets. L'esprit satirique du poète se joue à l'aise dans ce cadre, et passe en revue tous les ridicules. Il met la morale de la ville des oiseaux en contraste avec les mœurs d'Athènes. Un fils qui souhaite la mort de son père reçoit de l'exemple des cigognes une leçon de piété filiale. L'auteur attaque tour à tour le pédantisme des savans et des philosophes, l'ignorance et l'avidité des devins et des sacrificateurs, les prétentions des poètes, la cupidité des magistrats, les turpitudes des délateurs. Enfin un des traits caractéristiques de cette pièce, c'est la hardiesse avec laquelle les dieux y sont tournés en ridicule. L'*Assemblée des femmes* est une conspiration féminine pour opérer une révolution sociale. Les Athéniennes, sous la conduite de Praxagora, se déguisent en hommes; elles mettent des barbes postiches, et prennent les manteaux de leurs maris pour s'introduire dans l'assemblée du peuple. Après s'être assurées ainsi de la majorité, elles font passer un décret qui investit les femmes du gouvernement. Elles établissent ensuite une nouvelle constitution, fondée sur la communauté des biens des femmes et des enfans. Une critique libre et hardie, une vive satire des mœurs athéniennes, voilà l'unique but de l'auteur dans cette suite de scènes pleines de gaîté. Toutes les objections qui peuvent s'élever contre ce système de communauté absolue sont présentées de la manière la plus bouffonne. Enfin, dans les *Fêtes de Cérès*, dans les *Grenouilles* et dans les *Nuées*, le but de la critique est beaucoup plus littéraire que politique. C'est surtout contre Euripide que sont dirigés les traits du comique. Dans la première pièce, les femmes prennent occasion de la fête qui les réunit dans le temple de Cérès, pour délibérer entre elles sur les moyens de perdre Euripide; car elles brûlent de

se venger des injures que ce poète ne cesse de leur prodiguer dans ses tragédies. Euripide, apprenant le péril qui le menace, prie Agathon, autre poète tragique, dont il raille les mœurs efféminées, d'aller au temple déguisé en femme, et d'y prendre sa défense; car il y a peu de risque que son sexe soit reconnu. Sur le refus d'Agathon, Mnésilochus, beau-père d'Euripide, consent à cette démarche périlleuse; il se glisse donc au milieu des femmes sous le costume d'Agathon. Là il plaide en faveur de son gendre, et il soutient qu'Euripide n'a pas dit la millième partie des choses qu'il aurait pu dire. Là-dessus l'orateur devient suspect : bientôt son sexe est reconnu; on se saisit de lui, on l'attache, et il est au moment de périr, lorsqu'Euripide survient et met en jeu divers stratagèmes pour le délivrer. Toute cette dernière partie de la pièce se compose de longues parodies des tragédies d'Euripide, notamment de son *Palamède*, de son *Andromède* et de son *Hélène*. Mnésilochus, vieux barbon, représente la belle Hélène, et la jeune Andromède; Euripide paraît tour à tour sous les traits de Ménélas, de Persée, de la nymphe Écho, etc. Il finit par faire aux femmes des propositions de paix qui sont acceptées; il s'engage à ne plus dire de mal d'elles, à condition qu'elles rendront la liberté à son beau-père.—Voici le sujet des *Grenouilles :* Bacchus, ennuyé des mauvaises tragédies qu'on jouait à Athènes, depuis que Sophocle et Agathon étaient morts, veut aller chercher aux enfers un poète digne de célébrer ses fêtes. Dans ce dessein, il prend la peau de lion et la massue d'Hercule, travestissement bouffon que sa poltronnerie, pendant les accidens de la traversée, rend encore plus ridicule. Il passe le Styx dans la barque de Caron, et les grenouilles l'accompagnent de leurs coassemens harmonieux. De là le titre de cette comédie. Le chœur, proprement dit, est formé par les ombres des initiés aux mystères d'Éleusis, et ses chants sont pleins d'une admirable poésie. Arrivé au terme de son voyage, Bacchus trouve les enfers en émoi. Euripide, nouveau venu, dispute le trône de la tragédie à Eschyle, qui l'occupait avant lui. Pluton nomme Bacchus pour juge de ce débat. Alors commence une scène fort longue, mais riche de comique, où les deux poètes s'attaquent tour à tour sur les sujets de leurs pièces, sur les prologues, sur les chœurs, etc. Eschyle étale son style pompeux et parfois boursouflé; Euripide déploie ses pensées subtiles, ses expressions fines et recherchées. Celui-ci reproche à son rival son enflure, son obscurité, ses grands mots forgés et ronflans, et le vide de l'action; Eschyle accuse Euripide d'avoir énervé le style de la tragédie, de le faire descendre à des détails trop vulgaires, et d'avoir mis sur la scène des crimes révoltans, des caractères vicieux, tels que ceux de Phèdre et de Sthénobée. En dernier lieu, on apporte une balance: chacun met ses vers dans l'un des bassins; mais Euripide a beau faire, elle penche toujours du côté d'Eschyle. A la fin, ce dernier, pour terminer l'épreuve, dit à son adversaire de se mettre lui-même dans la balance avec tous ses ouvrages, sa femme, ses enfans et son ami Céphisophon, tandis que lui, Eschyle, en mettant deux vers de l'autre côté, est sûr de faire le contre-poids. Bacchus prononce en faveur d'Eschyle et l'emmène avec lui sur la terre. Pendant son absence, le sceptre tragique restera à Sophocle. — Il nous reste à dire quelques mots des *Nuées* et des reproches qu'on a souvent faits à Aristophane d'avoir été un des auteurs de la mort de Socrate. Élien, dans son recueil d'anecdotes, raconte, on ne sait sur quelle autorité, qu'Anytus et Mélitus, voulant essayer l'effet de l'accusation qu'ils méditaient contre Socrate, avaient payé Aristophane pour le tourner en ridicule dans une de ses pièces et animer le peuple contre lui. Dans cette supposition, la représentation des *Nuées* aurait eu lieu peu avant le procès, et les accusateurs auraient profité de l'animosité publique pour porter le coup décisif. Tout au contraire, ce système est contredit par la date de la représentation, que des témoignages authentiques fixent à la première année de la 89e olympiade, c'est-à-dire 424 ans avant J.-C., et la mort de Socrate n'arriva que l'an 400 ou 399 avant J.-C. (4^e^

année de la 94e olympiade, ou première année de la 95e), ce qui donne un intervalle de 24 ou 25 ans. Cette explication suffit donc pour disculper Aristophane d'avoir vendu sa plume à Anytus et à Mélitus. Il est à remarquer d'ailleurs que, dans l'*Eutyphron* de Platon, écrit long-temps après cette comédie, il est parlé de Mélitus comme d'un jeune homme. Toutefois, si le poète se trouve ainsi justifié d'imputations odieuses, nous ne prétendons pas l'absoudre complètement, quant au résultat. Ces incriminations, mêlées de bouffonneries, purent préparer de loin une accusation plus sérieuse; les griefs articulés au procès, presque dans les mêmes termes que ceux de la comédie, sont toujours de corrompre la jeunesse, de mépriser les dieux de la patrie et d'introduire des dieux étrangers. Du reste, il n'est pas hors de propos de rappeler que le Socrate représenté dans les *Nuées* n'avait pas encore atteint cette hauteur de renommée et de vertu où il était parvenu 24 ans après, lors de l'inique procès intenté contre lui. A l'exemple d'Eupolis et d'Amipsias, autres poètes comiques, qui n'épargnaient pas les railleries à Socrate, Aristophane le prit pour représentant des sophistes, qui étaient alors dans toute leur vogue. Bien connu de la populace d'Athènes, Socrate faisait profession de discuter, avec le premier venu, sur la place publique ou dans les boutiques des barbiers, des cordonniers, etc.; son extérieur, ses habitudes, la familiarité de son langage et de ses comparaisons étaient une bonne fortune pour les poètes comiques, qui, lorsqu'ils trouvaient le moyen de faire rire, ne se piquaient pas d'un extrême respect pour les personnes. Ainsi se trouva confondu avec les sophistes celui qui était leur plus redoutable adversaire.

Ce qu'il y a de licencieux dans les comédies d'Aristophane appartient aux mœurs de son époque. Quant à son esprit, on sait quel cas en faisaient les plus grands génies de l'antiquité. Si sa gloire a traversé les siècles, c'est qu'il alliait toute la finesse de l'atticisme à sa verve comique, et que chez lui la profondeur du bon sens se cachait sous l'éclat de la plus riche poésie. Saint Chrysostôme avait continuellement ses ouvrages sous son chevet, et Platon, qui lui a donné une si belle place dans son *Banquet*, fit à sa mort un distique qui nous a été conservé et dont voici la traduction: « Les graces « cherchant un sanctuaire indestructible « trouvèrent l'ame d'Aristophane. » A-D.

La meilleure édition d'Aristophane est celle qui, commencée en 1794 à Leipzig, par Invernizi, fut terminée en 1826 par M. Guillaume Dindorf, 13 vol. in-8° M. Dindorf en réimprima le texte et un abrégé du commentaire dans l'édition manuelle de Leipzig, 2 vol in-8°, 1830. On doit au même savant des éditions séparées de plusieurs comédies d'Aristophane; à Hemsterhuys, une bonne édition de Plutus, et deux autres des Nuées à MM. Hermann et Reisig. Le savant et élégant auteur de l'article qu'on vient de lire, a publié une traduction française d'Aristophane, très estimée, *Comédies d'Aristophane*, Paris, 1829, 6 vol. in-32. S.

ARISTOTE, philosophe grec, l'un des hommes qui ont le plus honoré l'esprit humain et qui ont eu le plus d'influence sur ses destinées, naquit à Stagire, aujourd'hui Stavro, colonie de Chalcis, située sur la côte du golfe du Strymon, en Thrace, la première année de la 99e olympiade, 384 ans avant J.-C. Son père, Nicomachus, de la famille des Asclépiades, était médecin et ami d'Amyntas II, roi de Macédoine, père de Philippe. Sa mère se nommait Phæstis. Il perdit ses parens fort jeune encore, et il est douteux, par conséquent, que Nicomachus ait pu lui-même, quelque habile qu'on le représente, diriger les premiers pas de son fils dans cette carrière de la science, où il devait tant s'illustrer. Tout au moins Aristote en puisa-t-il le goût dans ses exemples de famille, comme il trouva dans le riche héritage de son père les moyens de s'y livrer avec une entière indépendance. Confié aux soins d'un certain Proxenos, d'Atarne, en Mysie, et de son épouse, après la mort des siens, c'est à eux qu'il dut en grande partie le bienfait de l'éducation, et il leur en prouva sa reconnaissance, dans la suite, en adoptant à son tour leur fils Nicanor et en le traitant comme son propre fils. Si l'on en croit des récits plus que suspects de l'anti-

quité, il aurait, dans les égaremens d'une jeunesse orageuse, dissipé son patrimoine, et se serait vu réduit, pour vivre à Athènes, à vendre des remèdes. Le fond de ces récits, dégagés des interprétations malignes des ennemis d'Aristote ou des méprises d'un temps postérieur, porte à penser que le fils de Nicomachus exerça d'abord la profession de son père, ou que du moins il se livra de très bonne heure aux études physiques et chimiques vers lesquelles son esprit observateur devait naturellement incliner, et qui d'ailleurs, à cette époque, faisaient partie intégrante de la philosophie. Du reste, il ne paraît pas qu'Aristote ait jamais cessé de jouir d'une grande aisance.

Il n'avait pas encore dix-huit ans lorsqu'il vint à Athènes, poussé sans doute par la passion du savoir, qui là seulement pouvait trouver pleine satisfaction; peut-être aussi par le désir d'entendre Platon, alors au plus haut point de sa renommée. Platon, surtout après son retour de ses deux derniers voyages en Sicile, n'eut pas de peine à distinguer, dans la foule de ses disciples, ce puissant et vaste génie, dont la portée spéculative et la rigueur critique, jointes aux recherches les plus laborieuses sur tous les objets de la connaissance humaine, aux études les plus patientes de tous les travaux des philosophes antérieurs, lui révélèrent bientôt le seul rival qu'il eût à craindre. Aussi, frappé de ses éminentes qualités, le surnomma-t-il d'abord l'*ame de son école*, tandis que cette demeure où le jeune Aristote commençait à former la bibliothèque la plus considérable qu'un particulier eût encore possédée, lui apparaissait comme le sanctuaire même de la science. Mais il était inévitable que deux esprits de cet ordre, deux esprits si différens et faits pour régner l'un et l'autre dans le domaine de la pensée, en vinssent tôt ou tard à une collision. Platon, d'ailleurs, vieillissait au sein de sa gloire, et il ne pouvait voir sans peine un de ses plus jeunes disciples se placer avec toute l'énergie d'une raison indépendante, avec tout l'avenir d'un talent supérieur, dans un point de vue philosophique complètement opposé au sien. Il s'opéra donc entre eux un refroidissement qui aurait fini, si l'on en croit les compilateurs d'anecdotes, par dégénérer en une véritable inimitié. Cependant, quand l'on considère avec quel respect et quels égards pleins de délicatesse Aristote parle de Platon, dans ses écrits, lors même qu'il est obligé de le réfuter, l'on ne saurait admettre aisément le reproche d'ingratitude adressé au premier, ni ces hostilités mutuelles que les disciples, sans doute, auront cru autoriser en les faisant remonter jusqu'à leurs maîtres. « Entre deux amis, dit Aristote, abordant la réfutation de la fameuse théorie des idées, c'est un devoir de préférer la vérité*. » C'est là le langage d'un philosophe et non celui d'un ennemi. Il ne paraît pas, au reste, que pendant son premier séjour à Athènes, qui dura 20 ans et se termina peu après la mort de Platon, arrivée en 348, Aristote ait élevé école contre école, du moins en philosophie.

Un fait singulier, mais qui est attesté par des témoignages trop imposans et en trop grand nombre pour qu'on puisse le révoquer en doute, c'est qu'à cette même époque, et non pas plus tard, le futur chef du Lycée ouvrit une école d'éloquence en opposition avec celle d'Isocrate. « Il est honteux de se taire quand Isocrate parle, » s'écriait-il en appliquant à l'illustre rhéteur un vers d'Euripide. En effet, un esprit aussi sévère que le sien devait voir avec quelque indignation la vogue d'un maître qui non-seulement avait séparé l'éloquence de la dialectique, mais qui trop souvent réduisait la première à une vaine élégance de mots. Pour lui, renonçant momentanément à ses études favorites, il répandit un jour tout nouveau, dit Cicéron, sur la théorie de l'éloquence, et rétablit l'union des connaissances positives avec les exercices oratoires. Aristote avait dès lors, selon toute apparence, composé plusieurs ouvrages, en partie au moins sur la rhétorique, sans parler d'un traité des Proverbes que lui reprochait Céphisodore, disciple d'Isocrate, dans les quatre livres qu'il écrivit contre lui pour la défense de son maître.

Speusippe ayant été désigné par Pla-

(*) *Amicus Plato, magis amica veritas.*

ton, au lit de mort, pour lui succéder à la tête de l'Académie, et les Athéniens ayant, vers le même temps, déclaré la guerre à Philippe, Aristote, qui n'avait pas cessé d'avoir des relations avec la Macédoine, qui même s'était déjà employé infructueusement auprès du roi pour les intérêts de la Grèce et d'Athènes, se détermina, par l'un ou l'autre de ces motifs, et plus probablement par le second, à quitter cette ville. Il se retira avec Xénocrate auprès d'Hermias, leur ami commun, esclave et eunuque bithynien, qui, après avoir suivi à Athènes les leçons de Platon et d'Aristote, avait succédé à son maître Eubulus dans la petite souveraineté d'Atarne et d'Assos, sur la côte de Mysie. Mais, trois ans à peine écoulés, Hermias, victime de sa confiance, tomba dans un piége que lui tendit Mentor, frère de Memnon de Rhodes, général des troupes grecques à la solde du roi de Perse. Livré par ce traitre au cruel Ochus, il périt misérablement. Aristote immortalisa la mémoire de son ami dans un hymne à la Vertu, qui est pour nous un curieux monument de son talent poétique, et qui fait concevoir une assez haute idée de l'homme dont les qualités morales purent lui inspirer d'aussi nobles vers. Il voulut, en outre, ériger à Delphes, en l'honneur d'Hermias, une statue, avec une inscription qui rappelait la trahison sacrilége de ses meurtriers. Il fit plus : il épousa Pythias, sa sœur et sa fille adoptive, qu'il avait sauvée de leurs mains; et, comme elle était digne de son frère, il lui consacra, soit pendant sa vie, soit après sa mort, un culte d'amour et de regrets, qui donna lieu, de la part de ses ennemis, à des interprétations non moins absurdes que sa liaison avec Hermias.

Forcé de se dérober par la fuite à la tyrannie des Perses, devenus maîtres d'Atarne, Aristote trouva un asile à Mytilène. On ne sait s'il y résidait encore, ou si plutôt il n'avait pas revu Athènes, lorsque Philippe l'appela à sa cour, en 343, pour lui confier l'éducation d'Alexandre, son fils, âgé de treize ans. Depuis long-temps le roi de Macédoine connaissait le philosophe de Stagire, et il avait pu apprécier, par ses rapports avec lui, cette supériorité de mérite qui le rendait capable de former son fils dans l'art de bien faire et de bien dire à la fois. Il faudrait même croire que Philippe avait eu de très bonne heure ses vues sur Aristote à cet égard, si l'on admettait l'authenticité de la fameuse lettre qu'il lui écrivit, dit-on, peu après la naissance d'Alexandre. Son attente ne fut pas trompée. Aristote s'emparant, avec l'ascendant qui lui était propre, de l'ame ardente du jeune prince, dont l'éducation avait été jusque là si mal dirigée, y développa les germes de ces hautes qualités qui firent de son élève le premier héros du monde ancien, comme il en fut lui-même peut-être le plus grand esprit. La rencontre de ces deux hommes, appelés à la domination universelle, l'un par la pensée, l'autre par les armes, tous deux au profit de la civilisation, est un événement aussi merveilleux que fécond dans l'histoire de l'humanité. Nul doute qu'Alexandre n'ait été redevable, en partie du moins, aux leçons d'Aristote, non-seulement des habitudes fortes et des lumières supérieures, des nobles passions et des sentimens généreux, mais encore des conceptions vastes et hardies qui jetèrent sur son caractère et sur ses actions tant d'éclat, qui donnèrent à ses plans tant de grandeur, à ses conquêtes un but politique si élevé. Il faut convenir aussi que jamais disciple ne mérita mieux d'avoir un tel maître. Cette éducation, qui renfermait l'avenir du monde, fut l'ouvrage de cinq ou six années. Aristote profita de l'influence qu'elle lui valut auprès de Philippe pour obtenir que Stagire, sa ville natale, détruite par ce prince, fût rebâtie et ses habitans rétablis dans leurs foyers. Il y fit même construire, dans le lieu appelé Miéza, un gymnase qu'il décora du nom de *Nymphæum*, et où il établit sa résidence avec son royal élève. Lorsque celui-ci l'eut quitté pour apprendre le métier des armes, sous les auspices de son père, le philosophe y resta quelque temps encore avec un certain nombre d'adeptes qu'il avait donnés pour compagnons d'étude à Alexandre, tels que Callisthène, son parent, et Théophraste, son disciple chéri.

Philippe ayant été assassiné, Alexandre monta sur le trône, en 336, tout préoccupé de ses grands desseins, et il est probable qu'une de ses premières pensées fut d'appeler près de lui son maître pour lequel il avait un respect vraiment filial. Mais l'année suivante, quand le futur conquérant de l'Asie eut fait les préparatifs de son expédition, Aristote, dont la santé, à ce qu'il paraît, commençait à s'altérer, qui d'ailleurs avait aussi sa mission à remplir, et ne pouvait la remplir qu'à Athènes, revint dans cette ville, en laissant Callisthène auprès d'Alexandre. Xénocrate avait, depuis quatre ans, succédé à Speusippe, dans la direction de l'Académie. Aristote qui, à cette époque, n'était pas loin de sa cinquantième année, ouvrit à son tour une école dans le *lycée*, gymnase ainsi nommé d'un temple voisin d'Apollon lycéen. Là, il entreprit de développer le système de philosophie le plus vaste et le plus méthodique qu'eût encore vu la Grèce, en se promenant sous des allées d'arbres avec les nombreux disciples qui se pressèrent bientôt autour de lui, d'où leur vint le nom de *péripatéticiens*. (*Voy.* Péripatétisme, pour l'exposition du système d'Aristote et l'histoire de son école.) Deux fois par jour avaient lieu ses leçons ou ses promenades, comme il les appelait. Le matin, il expliquait à des auditeurs de son choix, à ses disciples proprement dits, les principes mêmes de la science, leur dévoilait les mystères de la nature et les lois de l'esprit humain ; le soir, au contraire, il entretenait tous ceux qui voulaient l'entendre sur les connaissances pratiques qui formaient les applications de sa philosophie, sur la politique, l'art de raisonner et celui de bien dire. Cet enseignement, dont la forme devait être plus libre et plus populaire, il le nommait *public* ou *exotérique,* c'est-à-dire extérieur; l'autre, nécessairement plus systématique et plus sévère, s'appelait *acroamatique* ou *ésotérique*, c'est-à-dire intérieur. Il est assez probable, comme on le pense généralement, que, dans ces cours privés en quelque sorte, Aristote le premier introduisit l'usage des leçons *ex-professo*, substituées à la méthode interrogative et dialectique des sophistes et des socratiques. Du reste, il ne faudrait pas s'imaginer qu'il enseignât comme un professeur en chaire, encore moins qu'il lût ou dictât des cahiers, quoique la distinction établie entre ses cours et ses disciples ait passé dans ses livres, et que, de ceux-ci, les *acroatiques* ou *acroamatiques*, écrits en formules, fussent intelligibles aux seuls initiés.

Mais les travaux d'Aristote, pendant les treize années de son second séjour à Athènes, furent loin de se borner à l'enseignement de la philosophie et des sciences, même telles qu'il les avait faites. Il en profita pour mettre la dernière main à ceux de ses ouvrages qu'il avait ébauchés en Macédoine, et il entreprit ces immenses recherches sur l'histoire de la nature et sur les institutions des peuples qui ne lui étaient guère possibles avant cette époque. Le concours actif et éclairé d'Alexandre et des philosophes de sa suite, ses prodigieuses libéralités envers son ancien maître, et les ressources que ce dernier y trouva, soit pour former des collections, soit pour se procurer sur les lieux des informations de toute sorte, peuvent seuls rendre compte de la multitude des descriptions et des observations si fidèles et si exactes, de la variété infinie des faits consignés, d'une part, dans ses livres d'histoire naturelle, d'autre part, dans ses ouvrages sur la politique et les gouvernemens. On eût dit, à voir comme parle Pline des mesures prises par Alexandre dans l'intérêt des travaux d'Aristote, que le conquérant subjuguait le monde uniquement pour le soumettre aux expériences et aux méditations du savant. Celui-ci reçut de son élève, devenu maître de l'Asie, la somme de 800 talens (plus de trois millions de notre monnaie), destinée au même but. Mais ce qui étonne le plus, c'est le parti que sut tirer Aristote, en si peu d'années, des innombrables matériaux rassemblés de toute part autour de lui. Quelques secours qu'aient pu lui prêter des disciples tels que Théophraste, il faut que ce grand homme ait été doué d'une activité d'esprit et d'une puissance de travail extraordinaires.

C'est ici, au reste, l'époque de la plus

haute vigueur de son génie, et celle où la fortune, prête à le trahir, l'avait élevé au comble de la gloire et de l'influence. Ami du vainqueur de l'Orient, qui s'honorait de son amitié plus qu'il ne croyait l'honorer de ses bienfaits, il servait, en quelque sorte, de médiateur entre lui et les Grecs. Une telle position avait fait taire l'envie même à Athènes, et le bonheur domestique venait ajouter ses charmes à toutes les douceurs de l'ambition satisfaite. Aristote avait perdu en Macédoine son épouse Pythias; mais elle lui avait laissé une fille du même nom, qu'il élevait dans la pensée de l'unir à son fils adoptif Nicanor. Il avait eu de plus, d'une certaine Herpyllis de Stagire, esclave de sa femme, qui était devenue sa concubine après la mort de celle-ci, un fils appelé Nicomachus. Tout lui eût succédé jusqu'à la fin de ses jours, sans le changement qui s'opéra dans les dispositions d'Alexandre à son égard, quand le héros philosophe, amant de la science et des vertus grecques, eut fait place, par degrés, au monarque asiatique, ivre de puissance et de voluptés. La franchise téméraire de Callisthène, le parent et le protégé d'Aristote, et le traitement barbare dont elle fut suivie, achevèrent de rompre la bonne harmonie entre l'élève et le maître. On cite une lettre menaçante, écrite par Alexandre à Antipater, au sujet de la conspiration où Callisthène fut impliqué, lettre dans laquelle Aristote était clairement désigné comme le fauteur des ennemis du roi. Il était naturel que, de son côté, Aristote vît, avec une profonde douleur, son ouvrage détruit par les séductions de la fortune et les corruptions de la flatterie; qu'il apprît avec indignation les cruautés exercées jusque sur l'un des siens par Alexandre livré à l'emportement de ses passions; mais vouloir que, dès ce moment, Alexandre ait nourri contre son ancien maître de sinistres projets, vouloir que celui-ci les ait prévenus ou du moins ait cherché à les prévenir en s'associant à un complot contre les jours de son élève, c'est méconnaître à la fois le caractère de l'un et de l'autre, c'est souiller gratuitement deux grandes renommées. Il n'est nullement certain qu'Alexandre soit mort par le poison (*voy.* l'art. ALEXANDRE); mais quand cela serait, le rôle que l'on attribue à Aristote dans cette trame est une fable ridicule qu'il faut renvoyer, malgré l'autorité de Pline, aux légendes de la magie. Rien ne prouve, d'ailleurs, que dans les six années qui s'écoulèrent entre la mort de Callisthène et celle d'Alexandre, le refroidissement réciproque du maître et de l'élève ait été en croissant et qu'il ait dégénéré en une rupture ouverte, en une inimitié déclarée. La tranquillité dont Aristote ne cessa pas de jouir à Athènes, tant que vécut Alexandre, et les persécutions auxquelles il se vit en butte dès que la fin de ce héros fut connue, démontrent que les Athéniens ne s'y trompaient pas, et qu'Aristote, loin d'être pour la Grèce un libérateur, était toujours à leurs yeux le favori du Macédonien.

En effet, les ennemis du philosophe, les envieux que lui avaient attirés en grand nombre et sa haute fortune et la supériorité de son génie, long-temps réduits à l'impuissance par la peur, ne tardèrent pas à profiter des circonstances pour donner carrière à leur haine contre lui. De toutes les armes, choisissant la plus dangereuse à Athènes, ils réchauffèrent cette vieille inculpation d'impiété déjà funeste à plus d'un sage. L'hiérophante Eurymédon poussa un citoyen considéré, nommé Démophile, à se porter l'accusateur d'Aristote, parce que, disait-on, il avait osé décerner les honneurs divins à Hermias, son ami, et à sa femme Pythias. Sans doute aussi que certaines opinions professées dans ses livres ou dans ses cours, concernant les dogmes et les pratiques de la religion positive, donnaient à l'accusation un plus sérieux prétexte. Quoi qu'il en soit, Aristote, peu jaloux de renouveler dans sa personne l'exemple de Socrate, et voulant (ce sont ses expressions) épargner aux Athéniens un second attentat contre la philosophie, prit le parti de se réfugier à Chalcis, en Eubée, sous l'abri de l'influence macédonienne qui y dominait. Ses disciples l'y suivirent et il y continua ses leçons; mais ce ne fut pas pour longtemps. Atteint d'une maladie chronique de l'estomac, épuisé d'ailleurs par ses

immenses travaux, il termina sa carrière à l'âge de 62 ans, l'année qui suivit celle de la mort d'Alexandre, et où Démosthène, précisément au même âge, finissait ses jours par le poison (322 avant J.-C.). L'on n'a pas manqué de prétendre qu'Aristote s'était vu réduit à une semblable extrémité pour échapper aux conséquences de l'accusation portée contre lui à Athènes, et c'est là encore la moins absurde des versions fabuleuses qui avaient cours dans l'antiquité sur son genre de mort; mais, dit un ancien, si quelque chose étonne, c'est que ce grand homme, avec la délicatesse de sa complexion et les fréquentes altérations de sa santé, ait pu, grace à la force supérieure de son ame, parvenir à l'âge qu'il atteignit.

Diogène-Laërce nous a conservé le testament d'Aristote, ou plutôt un extrait de cette pièce, dont rien ne porte à suspecter l'authenticité. Les dispositions qu'elle renferme font le plus grand honneur au caractère moral du philosophe, pour tout ce qui concerne ses relations privées. On y voit qu'il possédait à un haut degré les vertus domestiques, et qu'il savait mettre en pratique les maximes déposées dans ses livres sur la bienfaisance, l'amitié, la reconnaissance, la piété filiale et fraternelle. A d'autres égards, on ne l'a point jugé aussi favorablement; mais il faut se défier, ici surtout, des exagérations et même des calomnies de ses adversaires, philosophes et autres. Rendons grace à l'ambition, à l'amour de la gloire qu'on lui reproche, et que ses principes n'excluaient point, puisque cette passion n'eut pour but, chez lui, que les paisibles conquêtes de l'esprit, et qu'il sut la tourner chez le conquérant du monde, son élève, au grand profit de la civilisation. S'il rechercha et obtint la faveur des puissans, ce fut encore dans l'intérêt de la science, et jamais, que nous sachions, il ne se montra vil flatteur. Sans doute, il ne brûla point de cet ardent amour de la liberté qui embrasait l'ame d'un Démosthène; le patriotisme républicain lui fut étranger; il n'eut point, en un mot, les vertus publiques de son temps: mais c'est qu'il ne voulut ni ne put être un personnage politique, dans les circonstances où il se trouva, et avec cette soif de savoir qui, dès ses jeunes années, absorba son activité tout entière. D'ailleurs, comme Platon, son maitre, et comme beaucoup d'hommes éminens de cette époque, il était profondément dégoûté de la démocratie; le spectacle de ses tristes effets lui faisait embrasser avec espoir les nouvelles destinées promises à la Grèce par le génie de Philippe et d'Alexandre. Pour tout dire, le trait le plus saillant du caractère d'Aristote paraît avoir été « une modération poussée à l'excès » (dit un de ses biographes anciens), et, par cela même, exclusive du dévouement comme de l'enthousiasme. Sa seule passion véritable fut pour la science, et sa gloire immortelle est de lui avoir tout sacrifié. Il sentit que sa mission était, selon la belle expression du chancelier Bacon, de fonder dans l'ordre intellectuel une sorte de monarchie universelle, comparable à celle que projetait dans l'ordre politique son illustre disciple.

Aristote fut plus heureux qu'Alexandre: il lui fut donné d'accomplir son œuvre et de l'accomplir d'une manière durable. Doué d'une immense activité d'esprit, d'une sagacité pénétrante, d'un génie à la fois et au plus haut degré observateur et organisateur, non-seulement il s'appropria toutes les connaissances positives ou autres du siècle le plus éclairé qu'eût encore vu le monde, il les vérifia et les épura par sa critique; mais il en étendit la limite dans toutes les directions et la transporta dans des régions jusque là inconnues. Il fit plus: les connaissances dont il avait tant agrandi l'horizon, tant multiplié les trésors, il les soumit à sa puissante analyse, les ramena à des principes généraux, et les classa en un système encyclopédique dont Platon, sans doute, avait posé les bases dans ses admirables théories, mais qu'Aristote seul pouvait exécuter avec une étendue et une rigueur vraiment scientifiques. On conçoit que, dans la conscience qu'il avait des services rendus à la philosophie par ses travaux unis à ceux de son maitre, il s'imaginât la voir bientôt atteindre au terme de sa perfection. Il venait cependant de lui ouvrir une nouvelle et vaste carrière en cherchant à la

fonder exclusivement sur l'expérience, et en rapportant à son domaine, avec les sciences du raisonnement, tous les faits observables dans l'ordre de la nature et dans celui de la société. Ce qui distingue éminemment l'esprit d'Aristote, c'est cette tendance empirique et rationnelle à la fois, ce besoin du positif, du réel, et en même temps de l'universel, qui le signalent, dans l'histoire des lettres grecques, comme le créateur de l'ère de science succédant à l'ère de poésie. Mais ne lui demandez pas l'idéal qui donne tant de profondeur et de charme au génie de Platon, ni cette puissance d'imagination qui jette tant d'éclat sur ses ouvrages. Le temps de ces grandes qualités est passé; d'autres qualités non moins grandes peut-être, quoique moins brillantes, en ont pris la place. La multiplicité des observations, l'exactitude des résultats, la sévérité du raisonnement, l'enchaînement logique des formules, un style dépouillé de toute parure et d'une concision presque mathématique, tels sont les caractères qui dominent dans les écrits d'Aristote comme dans sa manière de philosopher. Ici encore c'est le *μέτριος ἀνὴρ εἰς ὑπερβολήν* (l'homme qui a poussé la mesure à l'excès).

Il ne faudrait pas croire pourtant que tous les ouvrages d'Aristote fussent écrits avec cette sécheresse, ce dédain des graces du langage, cette négligence et ce décousu de la forme qui nous frappent souvent dans ceux que nous avons encore. Il en avait composé beaucoup d'autres que nous n'avons plus, et dans lesquels Cicéron trouvait, unies au mérite de la précision, une abondance et une douceur de style qu'il appelle merveilleuses. C'étaient là, sans aucun doute, les livres *exotériques* ou publics, destinés à l'usage commun de tous les lecteurs, d'après une distinction analogue à celle que nous avons déjà reconnue dans l'école d'Aristote. Parmi ces livres, il y avait des dialogues dont il nous reste quelques rares fragmens : leur but manifeste était de populariser les résultats pratiques de la doctrine. Les livres *exotériques*, au contraire, réservés aux adeptes, renfermaient la doctrine elle-même, dans ses principes et dans ses développemens fondamentaux. A voir la forme de ces ouvrages, auxquels appartiennent, selon toute probabilité, la plupart de ceux qui nous sont parvenus sous le nom du philosophe, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils étaient faits pour servir de texte à ses leçons où ils devaient trouver des éclaircissemens nécessaires. C'est ce que confirme pleinement la réponse d'Aristote à une lettre dans laquelle Alexandre lui reprochait d'avoir publié ses livres acroatiques, destinés originairement à rester entre lui et ses disciples. « Sache, lui répondit son maître, que cette publication n'en est pas une; car ils ne sont intelligibles qu'à ceux qui nous ont entendus. »

Suivant une anecdote célèbre, rapportée par Strabon et Plutarque, les ouvrages (exotériques) d'Aristote, après sa mort et après celle de Théophraste, son successeur, seraient devenus l'héritage de Nélée de Scepsis, qui les retint lorsqu'il vendit la bibliothèque d'Aristote à Ptolémée Philadelphe, pour enrichir celle d'Alexandrie. Tombés ensuite aux mains d'héritiers ignorans et cupides, qui voulurent les dérober à l'avidité littéraire, mais peu généreuse, des rois de Pergame, ils restèrent enfouis sous terre pendant plus d'un siècle et y souffrirent beaucoup. Ils revirent enfin la lumière pour être vendus à un riche amateur de livres et de philosophie, Apellicon de Téos. Celui-ci, les ayant portés à Athènes, les fit copier et restituer du mieux qu'il put. A la prise de cette ville, 86 ans avant notre ère, la bibliothèque d'Apellicon devint la proie de Sylla, fut transportée à Rome, et avec elle y arrivèrent les livres d'Aristote. Le grammairien Tyrannion, affranchi de Muréna, en obtint communication, et fit mieux encore en les communiquant à son tour au péripatéticien Andronicus de Rhodes, qui les corrigea, les ordonna, et contribua principalement à les répandre. Il s'agit évidemment dans ce récit, qu'on en admette ou non l'authenticité, d'un exemplaire particulier, nullement d'un exemplaire unique des œuvres d'Aristote; d'autres copies existaient dans l'antiquité, sinon de l'ensemble des livres, au moins des principaux, et ces copies procédaient certainement d'Aristote lui-même et de ses disciples. Ces

livres, dont les Romains commencèrent à faire une grande estime, mais qui devaient jouer au moyen-âge et dans les temps modernes un rôle bien plus considérable que dans les temps anciens, sont venus jusqu'à nous à travers une succession non interrompue de commentateurs, depuis Andronicus de Rhodes. Quelques-uns ne sont ni authentiques ni de première rédaction; d'autres nous sont parvenus dans plusieurs rédactions différentes, ou dans de simples extraits; d'autres enfin semblent n'être que des recueils, faits après coup, d'ouvrages originairement distincts sur les mêmes sujets, ou des compilations de matériaux non encore élaborés. L'embarras qui naît de l'inexactitude ou de la confusion des titres est une nouvelle cause de difficultés. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il reste beaucoup à faire pour la critique des écrits d'Aristote, on y reconnait un enchainement systématique ,une sorte de relation intérieure et nécessaire, appuyée par les fréquentes citations dans lesquelles l'auteur se réfère d'un livre à l'autre, d'où ressort l'authenticité de la plupart d'entre eux. C'est en même temps le moyen d'y rétablir cette ordonnance si étrangement troublée par les copistes et les éditeurs, qui, dans le rapport plus ou moins exact des parties, nous révèle la conception du tout, et l'organise en quelque sorte sur le plan de la pensée encyclopédique d'Aristote.

Les ouvrages qui nous restent de ce grand homme ou qui portent son nom peuvent se diviser en plusieurs classes, selon la nature et l'affinité de leurs objets. A la tête se placent les ouvrages de logique, compris sous le titre commun d'*Organum*, et qui sont au nombre de six. Toutes les formes et tous les procédés de la pensée, tous les artifices du raisonnement y sont exposés. Viennent ensuite les huit livres de la *Physique* ou de la science de la nature; à ce grand ouvrage se rattachent intimement un certain nombre d'autres moins considérables, entre lesquels se distinguent le traité *du Ciel*, celui *des Météores*, celui *du Monde*, qui n'est point d'Aristote, celui *de l'Ame*. Les ouvrages d'histoire naturelle doivent prendre place à côté des précédens, et avant tout les dix livres de *l'Histoire des animaux*, chef-d'œuvre d'observation et de méthode, où Aristote se montre comme le vrai créateur de la science, et où il prépare, en quelque sorte, les voies à l'anatomie comparée. Le traité *des Plantes*, que nous avons en deux livres, est apocryphe, aussi bien que celui des *Récits merveilleux*, compilation probable et assez curieuse des écrits d'Aristote et de ceux de plusieurs autres auteurs. Une autre compilation beaucoup plus importante et plus considérable est le recueil en trente-huit sections, intitulé *Problèmes*, renfermant une foule de questions diverses, la plupart de physique, qu'Aristote semble s'être posées à lui-même pour en chercher à loisir la solution. On peut y rapporter les *Questions de mécanique* auxquelles se lie, par l'analogie des sujets, le petit traité mathématique *des lignes insécables*. Un des plus grands ouvrages d'Aristote, et un des plus énigmatiques sous tous les points de vue, est celui qui a donné son nom à la *Métaphysique*, mais qui lui-même paraît avoir reçu ce nom, fortuitement, de la place arbitraire que lui avaient assignée les grammairiens à la suite des œuvres de physique. Les quatorze livres qui le composent semblent autant de traités originairement détachés, puis réunis par la communauté apparente ou réelle de leur objet, sans égard aux disparates. Ces livres, dont quelques-uns sont justement suspects, forment une classe à part et se rapportent tous plus ou moins à ce qu'Aristote appelle la *Philosophie première*, comprenant l'ontologie et la théologie naturelle. Telle est la partie des écrits d'Aristote qui se rapporte à la philosophie *spéculative*, dans les vastes limites qu'il lui avait tracées, et qui embrassent, on le voit, indépendamment de la logique, la physique prise dans le sens de philosophie naturelle, la cosmologie, la psychologie, les sciences physiques, naturelles et mathématiques, telles qu'elles existaient alors, enfin la métaphysique. L'autre moitié roule sur les différentes parties de la philosophie *pratique*, c'est-à-dire sur les sciences morales et politiques, en y rattachant l'esthétique et jusqu'à un

certain point l'histoire. Ce sont d'abord, et à la fois, trois traités sur la morale : les *Éthiques à Nicomachus*, en dix livres, l'un des plus étendus et le plus beau peut-être des ouvrages qui nous restent d'Aristote, au moins sous le rapport de la forme; les *grandes Éthiques*, dont les deux livres assez courts contrastent singulièrement avec ce titre; les *Éthiques à Eudémus*, en sept livres; les deux derniers traités semblent, à bien des égards, n'être que des esquisses ou des rédactions incomplètes du premier. Après les Morales viennent les *Politiques*, dont nous avons huit livres, théorie complète du droit public de l'antiquité, fondée sur l'étude approfondie des constitutions de 158 états différens, qu'Aristote avait décrites dans le recueil intitulé *Gouvernemens;* cet ouvrage est malheureusement perdu, ainsi qu'un traité analogue des *Lois* ou institutions des peuples. Les *Économiques*, ou traité de l'administration publique et privée, venaient naturellement après le traité de la politique; mais les deux livres que nous possédons sous ce titre ne sont point d'Aristote, au moins le premier, qui paraît ne nous être parvenu que dans un extrait fait par Théophraste. Enfin la *Rhétorique* ou l'art de l'éloquence, et la *Poétique* ou la théorie de la poésie, toutes deux dans un rapport intime avec les ouvrages qui précèdent, avec la logique et la psychologie comme avec la politique et la morale, ferment ce cercle immense d'écrits, entre lesquels trouveraient place beaucoup d'autres encore que nous n'avons plus. La Rhétorique, qui nous reste en trois livres, est seule authentique, et le troisième livre surtout passe pour un chef-d'œuvre; l'autre ouvrage sur le même sujet, intitulé *Rhétorique à Alexandre*, est vraisemblablement d'Anaximène de Lampsaque, l'un des compagnons de ce héros. Quant à la Poétique, telle que nous l'avons, on ne peut la regarder que comme une ébauche ou un fragment, peut-être aussi comme un extrait incomplet d'un ouvrage plus considérable d'Aristote. Nous savons que le critique philosophe avait laissé en outre deux traités historiques, l'un sur la philosophie, l'autre sur les poètes.

Nous terminerons cet article en faisant connaître sur quelques éditions des œuvres d'Aristote et les travaux les plus modernes qui ont eu pour objet sa vie et ses ouvrages. La première édition complète, ou à peu près, déjà fort rare au temps d'Érasme, est celle d'Alde, à laquelle sont joints les livres de Théophraste, Venise, 1495-1498, 5 vol. in-fol. Elle fut reproduite, dans une récension nouvelle, en 6 vol. in-8°, 1551. Sylburge donna à Francfort (1584-1587, 11 vol. en 5 tom. in-4°) l'édition la meilleure et la plus complète parmi les anciennes : elle est toute grecque comme les précédentes. L'édition grecque-latine d'Isaac Casaubon, Lyon, 1596, 2 vol. in-fol., quoique plusieurs fois réimprimée, n'est pas digne de la réputation de son auteur. La dernière de ces réimpressions et des éditions anciennes est celle de Guill. Du Val, avec quelques augmentations, publiée trois ou quatre fois à Paris, en 1619, 1629, 1639, et sous un nouveau titre, 1654, 2 et 4 vol. in-fol. Une nouvelle édition plutôt qu'une récension nouvelle, accompagnée d'introductions précieuses, de traductions latines refaites, et disposée dans un meilleur ordre que les anciennes, a été commencée, par les soins de J. Théoph. Buhle, à Deux-Ponts, en 1791, et s'est arrêtée avec le tom. v^e^, in-8°, à Strasbourg, en l'an VIII de la république. Ces 5 vol. ne comprennent que l'Organum, la Rhétorique et la Poétique. Il était réservé à M. Imm. Bekker d'instituer, d'après un nombre considérable de manuscrits et avec le talent philologique qu'on lui connaît, une critique si nécessaire du texte d'Aristote, pour la belle édition publiée sous les auspices de l'académie de Berlin, dans cette ville, 1831 et suiv., 2 vol. de texte, et la traduction latine corrigée, 1 vol. in-4°, qui doivent être accompagnés d'un IVe vol. renfermant un choix des commentaires grecs sur Aristote, par Brandis. Quant aux éditions spéciales des différens ouvrages, dont quelques-unes sont d'un grand mérite, il serait long de les indiquer ici aussi bien que les traductions. Nous nous contenterons de mentionner l'Histoire des animaux, par Schneider, Leipz., 1811,

4 vol. in-4°, traduite en français par Camus, 1783, 2 vol. in-4°; le livre *de Mirabilibus*, par Beckmann, Gœtt., 1786, in-4°; la Métaphysique, par Brandis, tom. Ier, in-8°, Berlin, 1823; la Politique, par Schneider, Coray et Gœttling; la Morale à Nicomaque, par Zell et le même Coray; les traductions françaises de ces derniers ouvrages, par Thurot; la Rhétorique éditée par Gaisford, 2 vol. in-8°, Oxford, 1820, et traduite en français par Gros et Minoïde Mynas; la Poétique, par Tyrwhitt, Hermann et Græfenhahn. M. Ch. Fréd. Neumann a donné, en 1827, à Heidelberg et à Spire, un recueil précieux, in-8°, des fragmens qui nous restent du grand ouvrage sur les gouvernemens. Sur la vie et les œuvres d'Aristote, les travaux les plus récens, après ceux de Buhle à la tête de son édition et dans la grande Encyclopédie allem. de Ersch et Gruber, sont : *Aristotelia*, par Ad. Stahr, en allem., 2 vol. in-8°, Halle, 1830, 1832; Brandis et Kopp, dans le *Rheinisches Museum*, tom. I, 1827, p. 236 *sqq.*, tom. III, 1829, p. 93 *sqq.* On peut consulter encore Titze, *de Aristotel. oper. serie et distinctione*, Lips., 1826; Jourdain, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote et sur les commentaires grecs ou arabes*, etc., Paris, 1819, in-8°. G-n-t.

ARISTOTÉLISME, *voy.* Péripatétisme. L'influence qu'Aristote exerça sur les progrès de l'histoire naturelle sera appréciée à l'article Histoire naturelle; et relativement à celle que les ouvrages du philosophe ont eue sur les débats des écoles du moyen-âge et sur le développement des idées philosophiques, il faut consulter les articles Scolastique et Sorbonne. S.

ARISTOXÈNE, philosophe et musicien grec, naquit à Tarente en Italie, vers 350 avant l'ère chrétienne. Son père Spintharus lui enseigna la musique et le confia, pour continuer l'étude de cet art, au musicien Lamprus; plus tard il l'envoya chez le pythagoricien Xénophile, et enfin à Athènes où Aristoxène devint un des plus célèbres élèves d'Aristote.

D'après Suidas, il écrivit 453 ouvrages; tous ont été perdus, excepté les *Élémens harmoniques*, en 3 livres, ouvrage important pour la connaissance de la musique des Grecs, et le plus ancien traité que nous ayons sur cet objet. Publié d'abord, en latin, par Gogavinus (Leyde, 1562), puis en grec par Meursius (Leyde, 1616), il a été inséré par Meibomius dans la collection des sept auteurs grecs qui ont écrit sur la musique (Amsterdam, 1652, 2 vol. in-4°).

Un fragment sur le rhythme, retrouvé et publié par l'abbé Morelli à Venise, en 1785, fait regretter la perte de l'ouvrage auquel il appartenait.

La doctrine musicale d'Aristoxène, opposée à celle de Pythagore, a fait époque dans l'antiquité. Rejetant les calculs mathématiques de celui-ci, il n'admettait pour juge que l'oreille, opinion qui divisa la Grèce en deux sectes musicales : celle des pythagoriciens, appelés *canonici*, et celle des aristoxéniens, appelés *harmonici*.

Il ne faut pas confondre cet écrivain avec Aristoxène de Sélinonte, poète qui vécut plus de trois siècles auparavant; ni avec Aristoxène de Cyrène, philosophe, cité par Athénée ; ni enfin avec Aristoxène le médecin, dont parle Galien, et qui vécut dans le premier siècle de notre ère. G. E. A.

ARITHMANCIE ou art de deviner à l'aide des nombres. Il y aurait plus d'exactitude à dire *arithmomantie*, ce mot étant dérivé de ἀριθμὸς, nombre, et de μαντεία, divination. Dès les temps les plus reculés et à mesure que l'art du calcul fit des progrès, il y eut des savans qui s'attachèrent à former des combinaisons de nombres, indépendamment de toute espèce d'application. Ce goût s'est maintenu jusqu'à nos jours. Il n'est pas étonnant que, de bonne heure, des esprits singuliers et portés au mysticisme aient cru voir dans ces combinaisons les mystères les plus cachés. Telle était la doctrine des pythagoriciens, qui, après s'être répandue dans tout l'ancien monde, s'est maintenue en partie chez les orientaux. Les nombres les plus recherchés sont ceux-ci : 492, 357 et 816. Disposés en forme de carrés, sous cette forme :

4	9	2
3	5	7
8	1	6

ils offrent, de quelque côté qu'on les considère une somme égale, qui est le nombre 15. Les Musulmans de nos jours attribuent à ces combinaisons les effets les plus merveilleux. Shaw nous apprend qu'en Afrique on s'en sert pour découvrir les choses cachées et pour opérer des charmes. Pendues au cou, elles passent pour procurer la faveur des princes et préserver de tout accident. Aussi leur a-t-on donné le nom d'*amulette bénie*.

Souvent les orientaux se contentent de relever les chiffres qui occupent les quatre coins du carré, et ces chiffres, par l'avantage qu'ils ont d'offrir une progression arithmétique, leur semblent un talisman tout puissant. Ce sont les chiffres 2, 4, 6, 8; ces chiffres placés sur la porte d'une maison la préservent, disent-ils, de l'incendie et des entreprises des voleurs. Marqués sur une lame de sabre, ils en rendent les coups irrésistibles; écrits sur l'enveloppe d'une lettre, ils font infailliblement arriver la lettre à son adresse.

Quelquefois, pour donner plus de vertu aux chiffres, on les convertit en lettres. Dans les alphabets hébreu, arabe, etc., chaque lettre a une vertu numérale; on traduit le chiffre par les lettres correspondantes, et on a ces quatre lettres *b d v h* dont on fait *bedouh*. Le mot bedouh porté sur soi ou marqué sur un objet quelconque est un gage assuré de bonheur; c'est au point que le vulgaire croit que c'est un nom de Dieu.

Les Juifs et les Guèbres partagent les mêmes préjugés; les Juifs recherchent beaucoup les carrés offrant le nombre 15, parce que ce nombre est l'équivalent des deux premières lettres du mot Jéhovah, nom ineffable de l'Être suprême, nom à l'aide duquel, suivant leur opinion, s'opérèrent les miracles retracés dans la Bible. R.

ARITHMÉTIQUE (de ἀριθμὸς, nombre). On définit très bien l'arithmétique, en disant qu'elle est la science des nombres; mais cette définition laconique exige des explications pour être sainement entendue.

Les nombres, de même que les lignes, les angles et tous les autres concepts mathématiques, jouissent de certaines propriétés, ont entre eux certaines relations qui, en se multipliant, finissent par se coordonner de manière à former une théorie. Ces propriétés sont tout-à-fait indépendantes du système de signes que nous avons adopté pour représenter les nombres. Ainsi cette proposition élémentaire que tout nombre qui en divise un autre divise nécessairement l'un des facteurs premiers de celui-ci, cette proposition, aurait pu être trouvée par un homme intelligent, étranger à l'usage des chiffres, de même qu'on aurait pu trouver le théorème sur la forme des angles du triangle sans connaître ni compas, ni rapporteur. Or, cette science des nombres qui, dans l'ordre des idées, correspondrait à ce que nous appelons la géométrie pure, bien loin d'entrer comme celle-ci dans le cadre des élémens, est, en raison des difficultés qu'elle présente, une des branches les plus élevées des mathématiques, et heureusement celle dont l'étude est le moins commandée par le besoin des applications. On la regarderait presque comme une spéculation inutile, si ce n'était un service rendu à l'esprit humain que la substitution d'une science véritable à la place des rêveries mystérieuses dont les nombres ont été long-temps l'objet.

Ce qu'on entend vulgairement par *arithmétique* est bien moins la science des nombres qu'un recueil de procédés pour effectuer de la manière la plus commode les calculs numériques, procédés qui sont relatifs pour la plupart à notre système particulier de numération écrite (*voy.* NUMÉRATION), quoiqu'il y en ait quelques-uns de fondés sur les propriétés les plus simples des nombres, indépendamment de tout système de numération. Dans tous les cas, comme ces procédés sont soumis à des règles fixes et se démontrent rigoureusement, leur enchainement constitue bien une véritable science, celle qu'il importe le plus de populariser, tant parce qu'elle familiarise l'esprit avec des raisonnemens exacts

que parce qu'elle est d'une application continuelle dans les usages de la vie.

On compte en arithmétique quatre *règles* fondamentales, celles de l'addition, de la soustraction, de la multiplication et de la division. Ces noms expriment en effet les relations les plus simples que nous puissions concevoir entre les nombres; mais du reste il ne faut pas attacher ici au nombre *quatre* une vertu sacramentelle du genre de celles auxquelles nous faisions allusion tout à l'heure. La règle de l'extraction des racines pourrait passer pour fondamentale à aussi juste titre que celle de la division; et il y aurait autant de règles semblables que de degrés différens de racines, c'est-à-dire une infinité, si au-delà du second degré on ne préférait, dans la pratique, employer les tables de logarithmes. D'un autre côté, quoique la notion de *puissance* corresponde aussi parfaitement à celle de *racine* que l'idée de multiplication à celle d'addition, il n'y a pas de règle arithmétique spéciale pour l'élévation aux puissances, comme il y en a pour l'extraction des racines. On pourrait en imaginer sans doute, mais elles ne seraient pas plus courtes que l'emploi des multiplications répétées, du moins pour les puissances que l'on calcule ordinairement, telles que le carré ou le cube. C'est ainsi que l'on n'aurait peut-être pas songé à faire une règle spéciale de multiplication, si dans la pratique on n'eût eu habituellement pour multiplicateurs que les nombres 2 et 3.

On parle encore en arithmétique de *règles* de trois, d'alliage, de société, d'escompte, etc., mais il faut remarquer que le mot de *règle* prend alors un sens tout différent de celui qu'il a quand on l'applique aux règles dites *fondamentales*. Celles-ci sont des méthodes de calcul et changeraient si l'on employait d'autres signes; les autres ne sont que la résolution d'équations algébriques de l'ordre le plus simple, assez simple pour qu'on puisse les résoudre commodément, sans employer le secours des signes propres à l'algèbre. Notre notation arithmétique serait bouleversée que les règles de cette nature n'en éprouveraient pas le moindre dérangement.

En revanche, on doit considérer comme dépendant essentiellement du calcul arithmétique les théories des fractions ordinaires et décimales : la première théorie, tellement évidente qu'elle n'a pour ainsi dire pas besoin d'explications, et l'autre assez délicate pour être difficilement bien comprise en tous ses points.

Chez la plupart des anciens peuples, l'histoire de l'arithmétique se réduit à l'exposition des divers systèmes de numération, sujet curieux de philologie comparée, et peut-être l'un des plus propres à déterminer les principaux foyers de civilisation primitive. Les Grecs, qui avaient reçu en même temps des peuples sémitiques leur alphabet et leur système de numération alphabétique, durent entreprendre de longs calculs arithmétiques pour les besoins de l'astronomie, et aussi voit-on qu'ils étaient en possession de méthodes de calcul, sinon tout-à-fait aussi simples que les nôtres, du moins ordonnées avec beaucoup d'adresse. On peut consulter à ce sujet le *Traité de l'arithmétique des Grecs*, par Delambre, inséré à la suite de la traduction française des OEuvres d'Archimède, par Peyrard, et ensuite réimprimé dans le tome II de son *Histoire de l'Astronomie*. Les Latins au contraire employaient une notation numérique tellement vicieuse qu'il leur eût été impossible d'arriver avec elle à des méthodes arithmétiques d'un usage praticable dans les calculs compliqués, si d'ailleurs le génie de ce peuple ne l'eût détourné de la pratique des sciences qui pouvaient exiger de tels calculs.

On ne peut douter que le système de numération écrit, aujourd'hui usité chez les nations européennes, n'ait pris naissance dans l'Inde, d'où il est arrivé en Europe, par l'intermédiaire des Arabes, au milieu des plus épaisses ténèbres du moyen-âge. Chacun sait qu'on fait honneur de cette importation mémorable au moine français Gerbert, élevé à la papauté sous le nom de Sylvestre II, et mort en 1103. Nul doute que cet ingénieux système ne doive être mis au rang des inventions qui ont le plus contribué aux progrès de l'intelligence humaine. Le calcul des fractions décimales, qui lui sert de complément, est attribué au célèbre

astronome allemand Régiomontanus, qui fut, au XVe siècle, le fondateur de l'astronomie moderne. Mais il nous semble qu'on ne doit pas voir, dans l'idée de partager le rayon du cercle suivant un multiple de 10, la création d'un algorithme comme celui qui caractérise le calcul des décimales, et on est plus fondé à en faire honneur au géomètre Stevin, qui florissait sur la fin du XVIe siècle.

Quoique le système arithmétique hindou et la notation des fractions décimales réduisent les calculs numériques au plus haut degré de simplicité, ces calculs seraient encore souvent impraticables par leur longueur si l'Écossais Neper n'eût mis entre les mains des calculateurs un nouvel instrument, en imaginant, l'an 1614, les tables de logarithmes (*voy.* LOGARITHME), à l'aide desquelles les principales opérations arithmétiques s'abaissent d'un degré, la multiplication se réduisant à l'addition, la division à la soustraction, tandis que l'élévation aux puissances et l'extraction des racines se ramènent à des multiplications ou divisions, par des nombres ordinairement très simples, tels que 2 ou 3.

Dans cette courte notice, nous ne parlons pas des travaux qui ont pour objet la théorie des nombres ou des grandeurs numériques, indépendamment de l'algorithme et des méthodes de calcul. *Voy.* NOMBRES et ALGÈBRE. A. C.

ARITHMÉTIQUE POLITIQUE, *voy.* STATISTIQUE.

ARIUS, *voy.* ARIANISME.

ARKANSAS, *voy.* ÉTATS-UNIS.

ARKHANGEL (*Arkhangelsk*), ville de Russie, chef-lieu du gouvernement du même nom, et port de la mer Blanche, située sous le 64° 32′ 8″ de lat. N. et sous le 58° 13′ 32″ de long. Or., à 18 lieues de l'embouchure de la Dvina, à 284 lieues de Saint-Pétersbourg, et à 304 de Moscou. Cette ville a pris son nom d'un couvent dédié à l'archange Michel : elle avait porté d'abord celui de Novo-Kholmogori. C'est sur ce point que la Russie, coupée de l'Europe civilisée par la Lithuanie et la Pologne, confondue dans la vaste domination des Tatars et oubliée des états chrétiens, établit ses premières relations commerciales avec l'Occident, lorsque le hasard eut fait aborder le capitaine anglais Richard Chancellor, en 1553, à la baie de Saint-Nicolas, d'où ce marin partit pour se rendre à Moscou. La perspicacité d'Ivan IV Vassiliévitch lui fit comprendre sur-le-champ l'utilité dont serait cet événement pour les Russes, et les Anglais y entrevirent le moyen d'ouvrir une communication plus directe entre les Grandes-Indes et leur île. Il s'ensuivit un traité de commerce entre la Russie et l'Angleterre, et dans ce dernier pays se forma aussitôt une compagnie de la mer Blanche. L'entrepôt de ce commerce, consistant en suif, peaux, bois de constructions, denrées de la Chine, etc., demanda à être protégé contre les attaques des Danois ou contre tout autre danger, et c'est à cet effet que fut bâtie, en 1584, la ville d'Arkhangel, fortifiée en outre par les ouvrages dont le couvent de l'île Solovetzkoï fut entouré. Après la fondation de Saint-Pétersbourg et la conquête de Riga les affaires du port se ralentirent, mais elles ont repris depuis 1762, année où Élisabeth lui accorda les mêmes priviléges que possédait déjà la nouvelle capitale.

Aujourd'hui le port d'Akhangel est assez fréquenté ; il y arrive annuellement environ 230 bâtimens, surtout anglais ; en 1832 les importations étaient d'une valeur de 521,924 roubles, et les exportations de 10,247,508. La population s'élève à près de 20,000 ames : ce sont pour la plupart des pêcheurs ou des hommes adonnés aux travaux du port et des chantiers de construction. Le district auquel la ville d'Arkhangel appartient est d'une étendue de 3,791,328 déciatines ou arpens russes. Elle devint chef-lieu de gouvernement en 1705 ; mais ce gouvernement n'était pas compris dans les limites de celui d'aujourd'hui qui lui furent assignées en 1784. Quelques-unes de ses rues sont belles, et Arkhangel passe en général pour une ville assez bien bâtie. Autrefois les communications y étaient entretenues au moyen de trottoirs en rondins ; mais depuis l'incendie de 1793 ils ont disparu, et la plupart des rues sont pavées. Arkhangel est le siége d'un évêché ; on y a inauguré en 1832 le monument du poète Lomonossof. J. H. S.

ARKONA, extrémité de l'île de Rügen et de l'Allemagne au nord-est. Cette pointe de terre, qui fait partie de la péninsule de Wittow, se compose, comme d'autres côtes et îles de la mer Baltique, de craie entremêlée de silex et de fossiles. Elle se termine en falaises. C'est un pays assez pittoresque; mais c'est particulièrement sous le rapport historique que la pointe d'Arkona mérite l'attention. Elle portait très anciennement une forteresse du peuple wende, dans laquelle on célébrait le culte du dieu Svantevit, principale divinité des Slaves de l'Allemagne septentrionale. On parle même d'un temple qui y était érigé; mais les peuples barbares n'ont guère de temples. On croit reconnaître les traces des anciennes circonvallations. Il y avait autrefois près de là une belle forêt de frênes avec un petit lac. On présume que c'était un de ces lacs sacrés où, selon Tacite, les anciens Germains rendaient un culte mystérieux à Hertha, déesse de la terre. C'est une simple supposition, mais qui n'est pas sans vraisemblance. D-G.

ARKWRIGHT (sir RICHARD), homme très distingué et dont le nom se rattache à l'une des sources de la prospérité nationale en Angleterre, naquit à Preston, dans le comté de Lancaster, en 1732. Étant le 13e enfant d'une famille très pauvre, il ne reçut aucune éducation, et fut réduit à exercer l'humble condition de barbier, qui le fit vivre jusqu'à l'âge de 36 ans. Ce fut à cette époque qu'il mit au jour son invention, savoir une machine à filer le coton qui donnait des produits à la fois plus parfaits et plus économiques. Il eut à surmonter une foule de difficultés pour accomplir une entreprise qui devait exercer une si grande influence sur cette branche d'industrie: son ignorance dans la mécanique et le dessin, et la difficulté de se procurer des capitaux. Il avait préludé à ce grand travail par la construction de diverses machines, et notamment d'une espèce de mouvement perpétuel, lorsqu'un horloger nommé Kay l'engagea à diriger ses tentatives vers la filature du coton pour laquelle il avait essayé sans succès de construire divers appareils mécaniques. De leurs travaux réunis, et dans lesquels la part de chacun a été l'objet de quelques contestations, et avec l'aide de capitalistes qui avaient su deviner la haute capacité d'Arkwright, naquit la machine à filer le coton qui est encore employée avec succès, et dont la description se trouvera à l'article FILATURE. Un brevet d'invention pris en 1771, renouvelé l'année suivante à l'occasion d'un procès qu'il gagna, et un brevet de perfectionnement délivré en 1775 assurèrent à Arkwright la jouissance du fruit de ses travaux. Mais en 1785 son brevet encourut la déchéance, parce qu'il avait mêlé à ses procédés des procédés appartenant à d'autres inventeurs.

Le premier métier en grand que fit construire Arkwright fut établi à Nottingham, où il était mis en mouvement au moyen d'un cheval ou d'une mule. Mais ce moteur étant trop dispendieux, il transporta sa fabrique à Cromfort, canton de Derby, dans un lieu où il pouvait disposer d'un cours d'eau pour mettre en jeu sa machine.

Malgré les traverses qu'il éprouva, cet homme recommandable trouva enfin le prix de son génie et de sa persévérance: la richesse et les honneurs l'entourèrent jusqu'à la fin de ses jours. Ayant été nommé schérif du comté de Derby, et chargé en cette qualité de présenter une adresse au roi, il en reçut le titre de chevalier; et, à sa mort, survenue en 1792, son actif s'élevait à 500,000 livres sterling (12 millions, argent de France).

Tel fut l'essor que son invention donna à la fabrication du coton filé que l'importation du coton qui, de 1771 à 1780, avait été de 5,735,000 livres, s'éleva, de 1817 à 1821, à 144 millions, dont 130 furent consommés en Angleterre. La diminution de la main-d'œuvre est incalculable: c'est elle qui permet de donner à si bon marché les tissus de coton dont la Grande-Bretagne inonde chaque année les continens. F. R.

ARLAY, département du Jura, fut autrefois une baronnie de la Franche-Comté et appartenait à la famille de Châlons d'où les princes d'Orange tirent leur origine. Arlay figurait depuis la mort du roi Guillaume III d'Angleterre dans le titre des rois de Prusse, à cause des pré-

tentions que ces rois formaient à l'héritage de la maison d'Orange; mais depuis 1817 on ne l'y retrouve plus, quoique les noms d'Orange et de Valengin y soient conservés. *C. L.*

ARLBERG ET VORARLBERG, *voy.* TYROL.

ARLEQUIN, personnage de la comédie italienne, surtout de celle que les Italiens appellent *comedia dell' arte,* et qui est un simple canevas que les acteurs se chargent de remplir. Riccoboni, dans son *Histoire du théâtre italien,* présume que l'arlequin est un reste des mimes des anciens, ou des *planipèdes* (pieds-plats) qui avaient la tête tondue et portaient un habillement de toute couleur et un sabre de bois. Ce qui confirme Riccoboni dans cette opinion, c'est qu'autrefois les écrivains toscans désignaient souvent Arlequin et Scapin sous les noms de *Zanni,* mot qui paraît identique avec celui de *Sannio* que Cicéron (*De oratore* I, 2) applique à un bouffon bas, impudent et satirique : tel était aussi le caractère de l'ancien arlequin italien. On prétend que ce caractère représente plus particulièrement les ridicules du pays Bergamasque, comme Pantalon ceux des Vénitiens, et Scapin ceux des Napolitains. Marmontel pense, nous ignorons par quelle raison, qu'un esclave africain fut le premier modèle de ce personnage de comédie. Il se modifia naturellement en passant des temps barbares dans une époque plus policée, et surtout en étant transporté du théâtre italien sur la scène française. Ce rôle exigeait un esprit de répartie et le don de l'improvisation, que possèdent les Italiens; il offrait à un acteur habile une occasion excellente, et plus que ne le font des rôles étudiés, de développer son talent devant les spectateurs. Au XVIIIe siècle, quand la comédie italienne fut transplantée en France, l'arlequin en devint le principal personnage, et bientôt on le nationalisa au théâtre français, surtout à celui de la foire, où il fit longtemps les délices des Parisiens. Dominique, Thomassin et Carlin se distinguèrent dans ce rôle et en fixèrent pour ainsi dire le caractère en France. Ce caractère, selon Marmontel, est un mélange d'ignorance, de naïveté, d'esprit, de bêtise et de grace; c'est une espèce d'homme ébauché, un grand enfant qui a des lueurs de raison et d'intelligence, et dont toutes les méprises ou les maladresses ont quelque chose de piquant. « Le vrai modèle de son jeu, dit le même littérateur, est la souplesse, l'agilité, la gentillesse d'un jeune chat, avec une écorce de grossièreté qui rend son action plus plaisante; son rôle est celui d'un valet patient, fidèle, crédule, gourmand, toujours amoureux, toujours dans l'embarras, ou pour son maître ou pour lui-même; qui s'afflige, qui se console avec la facilité d'un enfant, et dont la douleur est aussi amusante que la joie. » Lesage, Piron, et tous les auteurs qui ont travaillé pour le théâtre de la foire à Paris, ont fréquemment employé le personnage d'Arlequin; jusqu'à notre temps il s'est maintenu au Vaudeville, où l'on voyait encore un acteur, Laporte, chargé particulièrement de ce rôle. Ce caractère paraît usé maintenant, et il est difficile, en effet, de varier encore les situations plaisantes dans lesquelles les auteurs l'ont placé. Comme masque, Arlequin figure dans les bals du carnaval; son habit collant composé d'une multitude de petits morceaux de draps de différentes couleurs, s'accompagne d'un petit chapeau qui couvre une tête rasée, d'un masque noir et de souliers sans talon. On ne saurait oublier la ceinture de cuir, et la batte, sabre de bois qui figure souvent dans sa pantomime. D-G.

ARLEQUINADE. C'est un genre de pièces de théâtre, dont l'origine remonte, en France, à l'établissement de la comédie italienne dans ce pays, en 1716 : mais on a plus spécialement appellé *arlequinades* les pièces à arlequin, jouées sur le théâtre du Vaudeville, depuis sa fondation en 1792. Dans ces pièces, l'arlequin n'était plus le bouffon balourd de l'ancien théâtre italien, devenu si spirituel avec Marivaux, et si élégant avec Florian. Il prit une physionomie particulière que lui imprima le genre du Vaudeville. L'arlequin joué par l'acteur Laporte fut un être de raison auquel la parodie prêta sa férule, qui critiqua, dans les pièces de circonstance, les travers et es ridicules du moment, ou qui, dans de

petits cadres d'intrigues amoureuses, bafoua galment Cassandre et Gilles pour épouser Colombine. Tous les états, tous les caractères, toutes les physionomies furent donnés à arlequin qui, malgré l'uniformité de son costume et l'apparente immobilité de son masque, se variait à l'infini et donnait à chaque rôle une nuance différente. Le succès de deux charmantes parades, *Arlequin afficheur* et *Colombine mannequin*, mirent ce genre à la mode. Il y a toute une histoire des mœurs parisiennes dans les arlequinades en vaudeville. L'arlequin devint le personnage obligé de la parodie, depuis que Talma fut singé par Laporte de la manière la plus piquante.

On ne peut se faire une idée de la consommation d'arlequinades qui se fit à Paris sur huit ou dix théâtres pendant 25 ans. L'abondance amène la satiété: peu à peu ce genre tomba; il disparut tout-à-fait à la retraite de Laporte, dont le dernier rôle d'arlequin fut celui de la pièce intitulée *Le Nécessaire et le Superflu*. Dans une petite comédie du théâtre des Variétés, *Carlin à Rome*, l'acteur Vernet rappelle quelques traditions de Laporte, et peut donner une idée du rôle d'arlequin à ceux qui n'ont pas vu jouer d'arlequinades. D. M.

ARLES, anciennement *Arelate*, nom dérivé, dit-on, de *ara lata*, large autel; ville de France située sur la rive gauche du Rhône, à 16 lieues N.-O. de Marseille. Cette antique cité, comprise par les Romains dans la Narbonnaise, ne fut long-temps qu'un *emporium* ou entrepôt de commerce; mais sa situation avantageuse ajouta à son importance à mesure que la domination romaine s'affermit dans la Gaule. Des colonies y furent envoyées. Ravagée en 270, elle fut réparée par Constantin qui joignit, au moyen d'un pont, la rive droite du fleuve, seule habitée jusque là, à la rive gauche où dès lors s'étendit rapidement la ville. Le même empereur y fit élever plusieurs édifices et célébrer les jeux du cirque avec une grande pompe. Valentinien et Honorius lui accordèrent divers privilèges. Un concile lui déféra le titre de métropole. Elle devint le siége d'un préfet du prétoire et de plusieurs autres magistratures élevées. Ses richesses, sa population croissante, l'éclat de ses monumens, la placèrent alors au premier rang parmi les villes de la Gaule. Arles déchut rapidement lors du renversement de la domination romaine; elle fut soumise par les Visigoths et subit les destinées de l'état fondé par eux dans le midi de la France. Les Sarrazins la pillèrent en 730; vers le milieu du IXe siècle elle avait encore assez d'importance pour devenir la capitale d'un royaume et lui donner son nom. A cette époque un comte fut quelquefois préposé à la ville. Au XIIe siècle elle se constitua en république; en 1251 elle se soumit à Charles d'Anjou, comte de Provence, et fut réunie à la couronne, avec cette province, sous le règne de Louis XIII. Dix-neuf conciles se sont tenus dans cette ville; le plus célèbre est celui de 314 contre les Donatistes. Saint-Ambroise reçut le jour à Arles. Cette ville conserve des restes nombreux et remarquables de son ancienne existence. On doit citer spécialement un amphithéâtre laissé inachevé et composé de deux rangs d'arcades, l'un sur l'autre, et de 60 arches chacune : on calcule qu'il pouvait recevoir 30,000 spectateurs; et un obélisque d'un seul bloc de granit oriental, de 50 pieds de hauteur et de 5 de diamètre à sa base; il fut déterré en 1675 et érigé sur la place de l'hôtel-de-ville. On remarque encore les ruines de deux temples, d'un arc de triomphe, et de plusieurs tombeaux; des colonnes éparses, la tour dite *de Roland*, et, en dehors de la ville, les Champs-Élysées ou *aliscamps*. Les rues de la ville actuelle sont en général étroites et mal bâties; la cathédrale est médiocre. Au contraire l'hôtel-de-ville, dû à Mansard, est un bel édifice. Il y a une bibliothèque d'environ 4,000 volumes, un musée d'antiquités, une salle de spectacle, une école de navigation, un haras et une bergerie royale; des tribunaux de première instance et de commerce. Le Rhône forme à Arles un port où se rendent annuellement une centaine de bâtimens qui viennent chercher les graines, vins, huile des environs dont elle est l'entrepôt; il s'y tient plusieurs foires et marchés importans. On y compte 20,000 habitans. Cette antique métropole des Gaules est aujour-

d'hui un chef-lieu d'arrondissement des Bouches-du-Rhône; elle donne son nom à un canal qui commence à peu de distance et aboutit au port de Bouc, après un développement de 11 lieues et demie; il a pour but de rendre plus facile la navigation du Rhône, aujourd'hui dangereuse vers son embouchure, et de dessécher les marais qui bordent de ce côté la Méditerranée.

. ROYAUME D'ARLES ou ARELAT, est le nom que donnent quelquefois les historiens du moyen-âge à un état formé de la réunion des deux royaumes de Bourgogne, *cis-jurane et transjurane*, fondés l'un par Boson, en 879, et l'autre par Rodolphe, en 888, tous deux tenant par leurs femmes à la maison Carlovingienne. Mais la dénomination de deuxième royaume de Bourgogne, qui lui est également donnée, doit prévaloir. *Voy.* BOURGOGNE. P. A. D.

ARLINCOURT (le vicomte VICTOR D') est issu d'une riche famille de Picardie. Son père était fermier général. A peine sorti de l'enfance, il vit ses parens ruinés dans ce vaste bouleversement des fortunes qui fut l'un des inévitables malheurs de la révolution de 89. Un prêt considérable fait à Louis XVIII au moment de l'émigration et qui ne fut rendu qu'au retour de ce prince, contribuait à la gène de la famille; pourtant elle parvint à faire entrer le vicomte et son frère dans des carrières distinguées. Le vicomte fut fait auditeur de première classe sous le règne de Napoléon; en 1815 il fut nommé maître des requêtes, et peu après cette époque il entra dans la carrière littéraire qu'il a parcourue non sans quelque renommée. Déjà, en 1810, il avait publié un petit poème intitulé : *Une matinée de Charlemagne*, où l'intention de brûler quelque encens devant le nouvel empereur des Francs n'était pas dissimulée. En 1818 il fit imprimer un poème épique, en 24 chants, intitulé *Charlemagne* ou *la Caroléide*, 2 vol. in-8°; le bruit que fit cet ouvrage était dû en partie à la bizarrerie de la composition et à l'étrange facture des vers.

Depuis 1821, M. d'Arlincourt publia une série de romans qui lui ont valu de la célébrité : *le Solitaire*, *l'Étrangère*, *le Renégat*, *Ipsiboé* nous offrent tous, à peu de chose près, la même contexture quant au plan, le même dessin quant aux caractères; toujours une intrigue invraisemblable et mystérieuse a pour centre de tous ses fils quelque illustre et coupable infortuné, qui se traîne à travers mille violentes péripéties vers une catastrophe sanglante. Si le caractère des héros de M. d'Arlincourt manque souvent de vérité, il faut dire que l'exagération est encore plus sensible dans le style de ses ouvrages; jamais l'abus de l'apostrophe ne fut poussé plus loin; jamais on ne prodigua davantage l'épithète emphatique et boursoufllée. L'inversion vient, à chaque page, couper les périodes de la manière la plus inharmonieuse. Cependant ce défaut ne se trouve pas dans *les Rebelles sous Charles V* et dans *les Écorcheurs;* ces romans offrent en outre plus de respect pour l'histoire. Les savantes recherches de M. d'Arlincourt ont donné à son récit à peu près la couleur de l'époque; il a su y répandre plus de variété; enfin l'on trouve même dans quelques scènes du naturel et de la vie. *Ismaëlie* ou *l'amour et la mort*, roman-poème, 2 vol. in-8° a aussi eu trois *éditions*. Le dernier roman de M. d'Arlincourt, *le Brasseur Roi*, a paru en 1833. L. L. O.

ARLOTTO. MAINARDO, plus connu sous le nom *del Piovano Arlotto*, naquit à Florence, en 1395, d'une famille assez obscure. Devenu, à 30 ans environ, curé de paroisse, il se rendit célèbre par des facéties qui, recueillies avec soin, ont été publiées après sa mort sous ce titre : *Facetie piacevoli fabule e motti del Piovano Arlotto, prete fiorentino;* Venise, 1520, in-8°. Ce bon et jovial curé fut un grand voyageur; trois souverains, Édouard d'Angleterre, Alphonse de Naples et René d'Anjou, le virent à leur cour et s'en amusèrent assez pour le récompenser richement. D'une intarissable gaîté, de beaucoup de sens, goûté de tous ceux qui le voyaient, il poussa fort loin sa riante et modeste carrière. Il ne mourut qu'en 1483, âgé de plus de 87 ans. L. L. O.

ARMADA INVINCIBLE, mots espagnols qui équivalent à *Flotte invincible*. C'est le nom que donna Philippe II à

la réunion des forces maritimes qu'il avait assemblées à grands frais pour un débarquement en Angleterre. L'histoire a retenu cette présomptueuse appellation dont le souvenir rappelle le désastre le plus complet qui, dans les temps modernes, ait été essuyé pendant une campagne de mer.

Philippe qui, depuis trente ans, nourrissait le ressentiment des refus qu'il avait essuyés près d'Élisabeth, dont il avait demandé la main, s'empressa de se porter le champion de Marie Stuart. Ce n'était là toutefois que le prétexte de l'expédition projetée par Philippe. Il s'y mêlait, avant tout, le désir d'humilier une puissance dont les forces devenaient de plus en plus redoutables; et, en servant ses propres passions, Philippe allait s'emparer plus ostensiblement que jamais du rôle de protecteur de la foi catholique, en s'attaquant à cette Élisabeth, qu'on avait vue tour à tour secourir les religionnaires d'Écosse, seconder leurs insurrections, se liguer avec ceux de Hollande, et donner à ceux de France, après la Saint-Barthélemy, un généreux asile dans ses états. A toutes ces causes de la détermination de Philippe il faut joindre aussi les lois de proscription qui venaient d'être rendues en Angleterre contre les catholiques, et particulièrement contre les jésuites.

D'après l'historien De Thou, qui assure tenir ce renseignement de l'ambassadeur d'Espagne près la cour de France, le seul équipement de la flotte *catholique* avait coûté plus de 36 millions à Philippe II. Il avait désigné, pour en prendre le commandement général, le marquis de Santa-Cruz, qui mourut pendant les préparatifs de l'expédition à Lisbonne, où la flotte dut se trouver réunie le 1er mai 1588. Le duc de Médina-Sidonia, nommé en sa place généralissime de l'*Invincible Armada*, partagea en plusieurs escadres cette flotte qui se composait de toutes les forces navales réunies de l'Espagne et du Portugal, et de plus de seize vaisseaux bien armés, fournis par le vice-roi de Naples, comte de Miranda, et de cinq autres envoyés par le comte d'Albe, vice-roi de Sicile. Il devait y avoir, en outre, une flottille du duc de Parme, qui arma à Nieuport et à Dunkerque dix-huit vaisseaux de guerre, avec un immense appareil de campagne; mais cette flottille fut tenue en échec par une escadre anglaise qui mouillait dans les eaux de Dunkerque, sous les ordres de l'amiral John Hawkins.

Voici le détail de la composition de l'*Invincible Armada*, telle qu'elle fut fractionnée par le duc de Médina Sidonia. La première escadre, dont il retint le commandement, comprenait, avec la *capitane* espagnole, dix galions et deux brigantins; l'escadre de Castille, sous les ordres de Diego Flores de Valdez, quatorze vaisseaux et deux *pataches;* celle d'Andalousie, commandée par don Pédro de Valdez, dix vaisseaux; celle de Biscaye, général Juan-Martinez de Ricalde, dix vaisseaux et quatre *pataches;* celle de Guipuzcoa, commandant Michel d'Oquendo, dix vaisseaux et quatre *pataches;* celle d'Italie, Martin Bertendona commandant, dix vaisseaux; celle des *Ourques*, au nombre de vingt-trois, était commandée par Juan-Gomez de Médina; vingt-deux *galéaces* étaient aux ordres de don Antoine de Mendoza; quatre autres *galéaces* aux ordres de don Hugues de Moncada; enfin quatre galères, commandées par Diégo de Medrano, complétaient le nombre des bâtimens de guerre. Les troupes embarquées montaient à 20,000 soldats; l'équipage était composée de 8,500 matelots, et d'environ 300 rameurs.

La flotte leva ses ancres le 27 mai 1588; trois jours après, elle avait gagné le large, poussée par des vents favorables; elle doubla le cap Finistère le 1er juin, et le 18 elle fut assaillie par une tempête qui, non-seulement la dispersa, mais faillit compromettre une grande partie des bâtimens. Il s'ensuivit un mois de retard pour les réparations; et ce ne fut que le 30 juillet qu'elle se trouva en vue de la flotte anglaise.

Dès le premier engagement, celle-ci jeta la confusion et le désordre dans l'*Invincible Armada*, qui fit de vains efforts pour sauver plusieurs de ses bâtimens, notamment un vaisseau amiral, dont le célèbre Drake s'empara avec tout son équipage, et qui portait 40,000 ducats.

Cependant, les Anglais avaient évité la bataille et s'étaient bornés à harceler les flancs de la flotte catholique. Telle fut d'abord leur tactique, jusqu'à ce que, au moyen des brûlots qu'il imagina en cette circonstance, Drake dispersa complètement l'*Armada*, qu'une tempête horrible acheva d'abîmer, le 20 août, dans les parages de l'Irlande. Ses diverses escadres vinrent échouer successivement sur les côtes les plus éloignées. Ce fut à grande peine que le duc de Médina Sidonia regagna le port de Santander avec la *capitane réale*, qu'il montait, et qu'avaient ralliée quelques vaisseaux, eux-mêmes dans un bien triste état.

Philippe II fit dire des prières publiques en action de graces pour cette belle équipée; mais tandis qu'il se consolait ainsi de cet affreux désastre, plusieurs de ses amiraux expiraient de honte et de regret. Et pourtant la plupart avaient fait vaillamment leur devoir; tout le ridicule appartenait à l'inventeur de l'*Invincible Armada*.

Schiller a fait sur ce sujet une belle page de poésie. P. C.

ARMAGNAC, ancienne province de France, primitivement réunie au comté de Fézensac, et compris avec cette seigneurie dans le duché de Gascogne. En 960, elle fut détachée de Fézensac par le comte Guillaume Garcie qui, dans le partage qu'il fit de ses états, donna l'Armagnac à Bernard, le second de ses fils. Ce Bernard, dit *le Louche*, devint la souche de cette maison puissante dont on voit souvent figurer les membres dans les annales de France. Le quatrième de ces comtes, Arnaud-Bernard, qui vivait au milieu du XIIe siècle, se fit recevoir chanoine honoraire de l'église d'Auch, capitale de son comté; et un titre prouve qu'il fit, vers le même temps, hommage du comté à Sainte-Marie d'Auch, en s'obligeant, pour lui et pour ses successeurs, à une redevance annuelle de *deux muids de froment, de douze septiers de vin, de trois porcs et d'un esturgeon.* Giraud III hérita, vers l'an 1140, du comté de Fézensac, qui se trouva de la sorte réuni à l'Armagnac, et dont le titre s'éteignit. Le comte Bernard IV passa toute sa vie à guerroyer contre l'église d'Auch, à accabler de vexations de toutes sortes l'archevêque qui était pourtant son beau-frère, et ses riches chanoines. A la fin du XIIe siècle, on voit les comtes d'Armagnac faire hommage de leur seigneurie aux comtes de Toulouse, et, un peu plus tard, directement aux rois d'Angleterre, comme suzerains de toute cette partie de la France. Sous Bernard VI, à la fin du XIIIe siècle, éclata, au sujet de possessions litigieuses, entre les maisons d'Armagnac et de Foix, une guerre civile qui, malgré les médiations du roi de France et les arrêts de son parlement, ne se termina définitivement qu'en 1379, sous le comte Jean II, dit *le Bossu*, par le mariage de sa fille avec Gaston, fils du comte de Foix. A cette époque, la maison d'Armagnac se trouvait arrivée à un haut degré de prospérité. Divers mariages avaient successivement agrandi ses possessions des comtés du Charolais, de Comminges, de Rhodez; si l'on en croit certains titres, ce dernier était un fief ecclésiastique dont le possesseur devait faire hommage à l'évêque. En 1384, Jean III, 18e comte, sommé par le prélat d'accomplir cette obligation, se rendit à l'église épiscopale, et là, tourné vers l'autel et élevant les mains, il dit : *Moi Jean, qui suis l'héritier légitime du comté de Rhodez, fais hommage de ce comté à vous, révérend père en Dieu et à vos successeurs, et vous en demande l'investiture.* Après quoi l'évêque le baisa et lui mit la couronne comtale sur la tête en disant : *Je vous reconnais maintenant vrai comte de Rhodez, et comme tel je vous remets, de bonne foi, les terres de la ville et du comté.* Ce même comte reçut, si l'on en croit Froissard, 240 mille liv., somme alors considérable, pour avoir grandement contribué à purger le midi du royaume des bandes de brigands qui le dévastaient. En 1390, il vendit le comté de Charolais pour se mettre à même de faire une expédition en Italie, afin de rétablir son beau-frère, Charles Visconti, dans le duché de Milan; il y périt en 1391. C'est le premier comte d'Armagnac qui ait employé dans ses titres la formule *par la grace de Dieu.* Ses successeurs continuèrent à s'en servir. Son fils, Bernard VII ou VIII, suivant quel-

ques tables chronologiques, compte parmi les personnages célèbres de son temps (*voy.* ci-après). Jean IV, qui lui succéda en **1418**, arma contre lui, par les excès de toutes sortes auxquels il se livra, la colère du roi Charles VII ; il fut emprisonné et son procès instruit. Les débats prouvèrent qu'il *mettait taille en ses terres deux ou trois fois l'an;* qu'il avait *fait pendre un huissier du parlement de Tholon, qui venait exécuter contre lui;* qu'il avait eu *cinq châteaux de la détrousse que ses ribauds accomplissaient par son ordre;* qu'il avait *pillé et emprisonné divers ecclésiastiques,* et qu'il *battait son confesseur quand il ne voulait l'absoudre.* Toutefois, comme le roi n'avait point envie de le perdre, moyennant les promesses qu'il fit et les garanties qu'il donna, il obtint des lettres d'abolition en **1445**, et rentra en possession de ses états. Charles Ier, frère de Jean V (*voy.* plus bas), et enveloppé dans sa disgrace, resta captif quatorze années, souffrant d'horribles tourmens. En 1481, l'Armagnac fut déclaré confisqué et réuni à la couronne par lettres-patentes. Délivré de sa prison par le roi Charles VIII, il rentra en possession de ses états, mais avec privation de tous droits régaliens et pour sa vie seulement. A sa mort, qui eut lieu en 1497, Charles, duc d'Alençon, petit-neveu des deux comtes précédens, revendiqua leurs possessions, nonobstant la confiscation de 1481. Le roi François Ier, pour accommoder ce différend, lui fit épouser sa sœur Marguerite, et lui rendit l'Armagnac en considération de ce mariage. Ce 23e comte d'Armagnac mourut sans enfans; en **1525** son héritage passa avec sa veuve à Henri d'Albret, roi de Navarre, également issu par les femmes de la maison d'Armagnac. Ce fut ainsi que cette province se trouva confondue dans le royaume de Navarre, qu'Henri IV réunit à la couronne en 1589. En 1645, Louis XIV donna le comté d'Armagnac à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, dont la postérité l'a possédé jusqu'à la révolution. Cette province forme aujourd'hui le département du Gers (*voy.* ce mot).

ARMAGNAC (Bernard VII, comte d'), fils de Jean II, dit *le Bossu*, succéda à son frère Jean III, en **1391**. Peu content du riche héritage de ses ancêtres, Bernard signala d'abord son ambition en dépouillant, en **1403**, le comte de Pardiac, son parent, qu'il fit mourir en prison, ainsi que ses deux fils. Quelques années après, on le voit faire vivement la guerre aux Anglais, dans la Guyenne, et obliger Bordeaux à capituler pour une somme considérable. De funestes dissentimens entre la maison de Bourgogne et d'Orléans ayant éclaté, le comte d'Armagnac embrassa le parti de la dernière, dont le chef était devenu son gendre; il en devint bientôt l'ame, et mérita de donner son nom à l'une des factions qui désolèrent à cette époque le royaume. Après avoir d'abord combattu la cour, il fit sa paix en **1413**, et entra dans Paris à la tête de l'armée royale, qui avait alors arboré les couleurs et l'étendard de sa maison. Devenu l'un des principaux personnages de l'état, il se fit créer connétable et premier ministre; puis, plus tard, il s'empara de la surintendance des finances et du gouvernement de toutes les forteresses. Tenant ainsi en ses mains l'administration tout entière du royaume, il ne ménagea plus rien, et rompit avec la reine Isabeau dont le parti avait été jusque là le sien. Cette princesse voyant que le connétable méditait sa perte, prit la fuite, et alla réclamer la protection du duc de Bourgogne, qui arma sur-le-champ et marcha sur Paris; le connétable avait, aidé de ses Armagnacs, organisé dans cette ville la plus insupportable tyrannie. En juin **1418**, huit cents Bourguignons surprirent la ville sous les ordres de l'Ile-Adam. Le peuple se souleva et arbora la croix de Saint-André, qui était dans les armes du duc de Bourgogne. Le connétable et ses partisans furent contraints de se cacher. Il trouva d'abord un asile chez un maçon; mais un ordre du prévôt ayant ordonné, sous les peines les plus sévères, de dénoncer tous les Armagnacs ainsi recelés, le maçon intimidé livra le connétable, qui fut, quelques jours après, massacré dans sa prison par le peuple, furieux de ce qu'on parlait de le délivrer moyennant une somme d'argent. P. A. D.

ARMAGNAC, (Jean V, comte d'), fils

de Jean IV et petit-fils de Bernard qui précède, naquit vers l'an 1420 et se distingua, sous le comte de Dunois, dans la guerre qui expulsa les Anglais de la Guyenne. Devenu comte d'Armagnac à la mort de son père, en 1450, il conçut pour la plus jeune de ses sœurs, Isabelle, une passion effrénée qui empoisonna sa vie. La princesse ayant cédé à ses désirs, des enfans naquirent de ce commerce incestueux dont le scandale, devenu public, attira sur le comte les foudres de l'église et les menaces du roi Charles VII. Après avoir fait de vains efforts pour obtenir la consécration de cette union par une dispense, il promit de la rompre, et fut absous; mais bientôt entraîné par ce déplorable penchant, il reprit les mêmes liaisons; et pour calmer les scrupules de sa sœur, il eut recours à un référendaire du pape qui devint dans la suite évêque d'Alet. Celui-ci, moyennant une forte somme d'argent, lui fabriqua une bulle, en vertu de laquelle il épousa Isabelle avec toutes les cérémonies de l'église. Le roi, qui avait à se plaindre de ses intrigues avec les Anglais, prétexta de l'indignation publique excitée par un acte censé monstrueux dans toute la France, et fit marcher des troupes contre lui. Le comte fit d'abord mine de vouloir résister; mais bientôt toutes ses places se rendirent, et il fut obligé de chercher un asile en Aragon où il avait quelques propriétés. Le roi ordonna au parlement de Paris de faire le procès au comte d'Armagnac. Jean demanda d'abord à être jugé par la cour des pairs, comme prince du sang par sa mère Élisabeth de Navarre, et issu du côté paternel des rois d'Aragon et des ducs d'Aquitaine; puis, cette demande ayant été repoussée, il invoqua comme *clerc tonsuré* le privilége de cléricature; requête étrange qui ne fut pas moins écartée que la première. Sommé de comparaitre, il se présenta muni de lettres du roi portant sauf-conduit; mais le parlement n'en tint compte et le fit arrêter. Élargi peu de jours après sous condition de ne pas s'éloigner de Paris, il rompit son ban et se réfugia à Besançon. Condamné au bannissement et dépouillé de ses biens, par arrêt de la cour, le comte d'Armagnac passa en Italie où il fut de nouveau absous par le pape. Charles VII étant mort, il obtint de Louis XI, dont il avait secondé les efforts criminels contre son père, sa rentrée en France et la restitution de ses domaines : il le servit d'abord dans une expédition; mais ensuite, oubliant les bienfaits qu'il en avait reçus, il entra dans la *ligue du bien public* contre ce monarque. Il était alors redevenu l'un des plus puissans seigneurs du royaume et tenait constamment sur pied une troupe nombreuse qui vivait des pillages exercés contre ses vassaux. Le roi, qui savait en outre qu'il cherchait à exciter de nouveaux troubles en France, lui offrit 10 mille livres à condition qu'il désarmerait ses soldats; d'Armagnac reçut la somme et conserva ses soldats. Louis XI marcha contre lui avec des forces imposantes, et le comte, de nouveau dépossédé, se réfugia encore en Aragon et fut encore condamné par le parlement, mais cette fois à mort; c'était en 1470. Il trouva alors un allié puissant dans le duc de Guyenne, frère du roi, mais son ennemi déclaré. Jean, avec l'appui de ce prince, reconquit ses états et se trouva en position pendant quelque temps de lutter contre les forces royales. Toutefois, au commencement de l'année 1473, il se vit obligé de se renfermer dans la ville de Lectoure où il soutint pendant près de deux mois les efforts des assiégeans, alors commandés par le cardinal Jouffroi, évêque d'Albi. Vivement pressé, il consentit à capituler; et les articles du traité ayant été dressés, le cardinal, comme gage de sa foi, rompit une hostie consacrée dont il prit la moitié et lui donna l'autre. Mais le comte d'Armagnac, qui s'était montré perfide toute sa vie, fut alors lui-même victime d'une odieuse perfidie. Les troupes royales profitèrent du peu de défiance des assiégés pour pénétrer dans la ville et la livrer à toutes les horreurs du pillage. Quant au comte, il fut égorgé dans son palais entre les bras de Jeanne de Foix qu'il avait épousée en 1468. Ainsi finit cette vie si pleine de vicissitudes, et avec elle la gloire de cette puissante maison. La comtesse d'Armagnac expira peu de temps après en prison, d'un breuvage destiné à la faire avorter de l'enfant qu'elle portait

dans son sein. Tout ce qu'on sait d'Isabelle, c'est qu'elle survécut à son frère. P. A. D.

ARMAGNAC (JACQUES, comte D'), *voy.* NEMOURS et LOUIS XI. J. H. S.

ARMAGNACS (FACTION DES), ainsi nommée du connétable Bernard d'Armagnac (*voy.* ci-dessus); c'était le parti du dauphin, fils de Charles VI et depuis Charles VII. Elle était par conséquent opposée aux Bourguignons et aux Anglais. En 1418, Paris fut tout à coup enlevé aux Armagnacs par un parti de Bourguignons aidé d'une sédition formidable. Alors les premiers, dont les exactions et les pillages avaient exaspéré le peuple, furent en butte aux plus cruels traitemens; tous ceux qu'on saisit dans la ville furent impitoyablement massacrés. Les prisons furent assaillies, et ceux qui y avaient été trouvés reçurent la mort. Le sang ruisselait autour de ces bâtimens. Ces scènes sanglantes se renouvelèrent plusieurs fois. Le 12 juin, on compta cinq mille cent dix-huit victimes. Ce fut dans cette journée que périt le connétable lui-même. Les magistrats avaient d'abord voulu arrêter les meurtriers, mais ceux-ci répondirent : *Maugré bien de la justice, de la pitié! La mort à ces faux traîtres qui ont gasté le royaume de France et l'ont vendu aux Anglais!* Le prévôt, voyant que ses remontrances étaient inutiles, les laissa faire. Ces exécutions furent, dit un contemporain, suivies d'*une des plus belles processions qu'il se vit oncques!* Le parti des Armagnacs perdit quelques années après cette dénomination. On les a aussi appelés *Arminacs*. P. A. D.

ARMANSPERG (JOSEPH-LOUIS, comte D'), membre président du conseil de régence du roi de la Grèce, Othon I[er].

Les comtes d'Armansperg sont anciens dans l'histoire; plusieurs d'entre eux se sont signalés, à différentes époques, par leur valeur et par leurs talens militaires. Ils appartiennent à la vieille Bavière, et c'est à la terre de Kœtzting que naquit le chef actuel de cette famille, en 1787. Après avoir terminé son cours d'étude à Landshut, il entra au service civil en 1808; mais en 1813, plein d'enthousiasme pour la cause de la liberté germanique, il joignit l'armée bavaroise et remplit à sa suite des fonctions administratives très importantes. Après la paix de Paris, le département des Vosges et bientôt après le pays situé entre le Rhin et la Moselle furent confiés à ses soins. Appelé au congrès de Vienne, il y défendit avec chaleur, mais sans succès, les intérêts de la Bavière. Il administra ensuite en 1816 et 1817, comme directeur, le cercle du Rhin et celui du Danube supérieur, fut placé en 1820 à la tête de la cour supérieure des comptes, et devint en 1823 vice-président du cercle du Regen. Propriétaire dans celui du Danube inférieur, il fut élu membre de la seconde chambre des états de 1825; il manqua la nomination à la présidence de cette assemblée de quelques voix seulement; mais il fut élu vice-président et prit part aux principales délibérations. Ses lumières, son énergie, sa franchise, son expérience, lui attirèrent l'estime publique, et à son avènement au trône, le roi Louis s'empressa de le recevoir au nombre de ses conseillers. Il eut alors une part importante à la réorganisation des ministères et à la réforme des abus introduits dans l'état financier du royaume. Le 1[er] janvier 1826, il entra au ministère, avec le portefeuille de l'intérieur et des finances; en 1828, il échangea le premier de ces deux départemens contre celui des affaires étrangères auquel fut ajouté encore le ministère de la maison du roi. Le peuple bavarois a conservé un souvenir de reconnaissance de son administration; elle marque la période du libéralisme auquel le roi de Bavière a dû la popularité qui l'environnait alors. Le comte d'Armansperg favorisait le développement des institutions du pays, et il travailla à établir dans toute l'Allemagne, par l'abolition des douanes intérieures, l'unité de territoire, au moins sous le rapport commercial. La réaction arrivée en 1831 lui fit perdre son poste, et depuis il a été attaqué avec véhémence par les organes du parti rétrograde : cependant le roi ne lui retira pas sa confiance; il chercha à lui adoucir sa disgrace en le nommant à la légation bavaroise à Londres. Depuis 1828 il était conseiller du royaume à vie, et comme tel membre de la pre-

mière chambre des états. Il se retira dans ses terres et y resta jusqu'en 1832. Une ordonnance du 5 octobre de cette année lui donna la présidence du conseil de régence formé pour le nouveau roi de la Grèce, encore mineur. Il partit pour cette destination avec le jeune prince, et débarqua avec lui à Nauplie le 6 février 1833. Dans cette position difficile il a déployé, dès le commencement, autant d'activité que de prudence et de fermeté; il a déjà surmonté de graves difficultés et lutte encore, avec force et talent, contre celles que lui opposent l'indocilité des chefs hellènes, leurs jalousies réciproques et leur longue habitude d'un état d'anarchie. J. H. S.

ARMATEUR. L'armateur d'un bâtiment est le propriétaire de ce navire ou celui du moins qui se charge des frais et des soins nécessaires pour mettre le bâtiment en état de prendre la mer; et, par une contradiction assez frappante, il arrive que les bâtimens de guerre, qui sont ceux que l'on *arme* le plus réellement, dans l'acception rigoureuse du mot, se trouvent être les seuls qui n'aient pas d'*armateur,* puisque c'est l'état lui-même qui est le propriétaire du navire, et que ce sont des officiers de marine que l'on charge de tous les travaux relatifs à l'armement.

Si l'on voulait attacher du reste au mot *armateur* la signification la plus rationnelle et la plus conforme aux choses qui se passent dans les ports, c'est aux capitaines de navires que l'on appliquerait exclusivement ce titre, car ce sont bien eux qui *arment* les bâtimens et qui surveillent le plus réellement les détails dont l'armement se compose. Mais la force de l'usage a prévalu, et le propriétaire, qui quelquefois n'a jamais vu son navire, en est censé être l'armateur, tandis que celui qui effectivement l'a armé n'en est que le capitaine, à moins qu'il n'en devienne aussi le propriétaire : circonstance assez rare de nos jours.

Il peut arriver néanmoins que l'armateur ne possède ce titre que fictivement. C'est ce qui a lieu, par exemple, dans les armemens par actions, lorsqu'un négociant se charge d'armer, moyennant une commission, un navire pour le compte de plusieurs co-propriétaires. L'armateur alors n'est pas celui qui possède, mais seulement celui qui se trouve chargé du mandat des possesseurs. C'est dans ce cas un *commissionnaire en armement,* et rien de plus.

Dans la hiérarchie commerciale, les *armateurs* occupent le premier rang; les négocians ne viennent qu'après eux. Ceux-ci tiennent la place entre les armateurs et la classe des commerçans ou des marchands. La considération, qui dans les villes de commerce se mesure à peu près sur l'influence que l'on a su acquérir dans les affaires, s'attache plus particulièrement au titre d'*armateur* qu'à celui de négociant ou de banquier.

Il est en France peu d'armateurs qui fassent naviguer plus de cinq à six grands bâtimens. Aux États-Unis, le fameux Stephen Girard avait à la mer une trentaine de navires employés à la navigation de long-cours. C'était toute une marine. La valeur de cette petite flotte devait excéder trois millions et demi. E. C.

Pour ce qui est relatif au droit, *voy.* Corsaire et Prises maritimes.

ARMATOLIS, milices grecques de la Thessalie, instituées sous le règne du sulthan Sélim I, vers le commencement du XVIe siècle. Cet établissement avait pour but de préserver les plaines des incursions de ces montagnards qui n'avaient jamais été entièrement soumis par les Turcs, et qui, sous le nom de *Klephtes* ou voleurs, ont acquis un si grand renom dans les guerres de l'indépendance. La garde des routes leur était confiée; la Grèce septentrionale se trouvait divisée en dix-sept *armatoles* ou capitaineries dont les chefs prenaient les ordres des pachas ou des primats grecs, dans les lieux où quelques vestiges d'institutions municipales avaient été conservés. Comme les Armatolis avaient une origine et une foi communes avec les Klephtes, ils les regardaient comme des frères, quoiqu'ils fussent quelquefois obligés de réprimer leurs brigandages; les uns et les autres étaient animés d'une égale haine contre les oppresseurs de la patrie, et ce sentiment commun les rapprochait. Dans les derniers temps, les Turcs, inquiets des rapports fréquens qui s'étaient établis

entre ces deux fractions de la population, parurent vouloir remplacer les armatolis par les Albanais ou Schypetars (*voy.*) mahométans, ennemis acharnés des Grecs, et cette défiance ne contribua pas peu à hâter l'insurrection que la Porte redoutait. La révolution ayant éclaté, les armatolis se prononcèrent contre les Musulmans, et, dirigés par le vaillant chef Odyssée, ils rendirent d'importans services à la cause de l'indépendance. P. A. D.

ARMATURE, *voy.* AIMANT.

ARME, *voy.* ARMES.

ARMÉE. Les définitions de ce mot sont nombreuses et peu satisfaisantes. Il serait inutile de citer celles de Végèce, de Polybe, de Grotius, de Puffendorf et d'autres écrivains militaires, parce qu'elles laissent trop à désirer; bornons-nous à rapporter celles qui sont données dans trois ouvrages plus récens. L'*Encyclopédie* dit que *l'armée est un nombre considérable de troupes d'infanterie et de cavalerie jointes ensemble pour agir contre l'ennemi.* De son côté l'*Encyclopédie méthodique* définit : *l'armée est un corps de troupes avoué par un état et envoyé par lui pour faire la guerre.* Dans une troisième Encyclopédie enfin on donne ce nom d'armée « *à l'universalité des forces soldées par un gouvernement, et à une réunion d'une partie de ces forces ayant une destination spéciale.* » La première et la seconde de ces définitions nous paraissent incomplètes; nous croyons que la troisième est trop générale et trop vague. Car, de même qu'il y a des troupes qui sont soldées et n'appartiennent pas à l'armée, comme des troupes de garnison, des invalides, etc., qui n'entrent jamais en ligne, il y en a d'autres, comme les milices, les levées en masse, la landwehr, les gardes nationales, etc., qui ne sont pas soldées et qui forment néanmoins une force militaire du pays, et entrent souvent en ligne. Nous croyons donc que ce mot, pour être bien compris, doit être considéré sous deux points de vue. L'armée dans un sens général, par exemple, l'armée française, comprendra toutes les forces militaires de la France, de quelque nature qu'elles soient; et l'armée, dans son sens spécial, n'est que la réunion des troupes des différentes armes mues par la volonté d'un seul chef.

Une armée, dans l'origine, n'était certainement autre chose qu'une population entière se portant en armes sur un pays voisin plus beau et plus fertile, pour l'envahir, ou qui se levait pour la défense de son sol. Chez les Égyptiens, les militaires formaient une caste séparée, la plus honorée après celle des prêtres, et l'on croit que Sésostris traînait avec lui 400,000 hommes lorsqu'il fit ses incursions en Asie. Les Grecs, partagés en petites républiques, n'avaient que de petites armées; mais l'art militaire ayant fait chez eux de grands progrès, ils ont combattu avec succès contre des armées beaucoup plus nombreuses : ils puisaient dans leurs institutions politiques de grandes ressources pour la défense du pays, et ont en quelque sorte légué aux temps modernes des principes qui reçoivent encore leur application dans la plus grande partie des états de l'Europe. Chez eux l'obligation de servir la patrie était commune à tous les citoyens. A Sparte, tout homme, depuis 20 ans jusqu'à 60, et à Athènes, depuis l'âge de 18 ans, était obligé de servir militairement lorsqu'il en était légalement requis; on ne connaissait point encore les armées *permanentes*, appui et fléau des sociétés modernes. Les Romains ayant tourné toutes leurs institutions vers la conquête, mirent un soin particulier dans l'organisation et le recrutement de leurs armées. Long-temps les seuls citoyens possédant une certaine fortune eurent le privilége de former l'état militaire; c'est ainsi qu'on a vu aussi, dans les temps modernes, la noblesse polonaise mettre au rang de ses plus belles prérogatives l'honneur de former à elle seule l'armée et de défendre la patrie. Mais ce qui fut pour les Romains, placés au milieu de peuples faibles et barbares, un sujet de gloire et de prospérité, devint la première cause de la décadence de la Pologne. Entourée de voisins qui tenaient sur pied de grandes armées permanentes, elle ne tarda pas à être la proie de leur avidité, son armée nationale ou *pospolite* étant rassemblée avec trop de peine et mal organisée.

Les rois de France de la première race, ainsi que les rois Goths et les princes slavons, dans leurs invasions, partageaient les dépouilles des vaincus avec leurs compagnons d'armes ou vassaux ; c'est ainsi que sous Charlemagne les armées ne se composaient que des troupes féodales pour lesquelles la durée du service était illimitée. A la même époque, les armées russes, turques et tatares n'étaient que des bandes d'esclaves amenées par leurs boïars, khans ou pachas, et vivant du butin pris dans les pays envahis. Plus tard, pour restreindre les exigences toujours plus tyranniques des chefs particuliers de ces corps de troupes, les rois émancipèrent des villes, des communes, puis des provinces entières, à condition qu'elles armeraient, équiperaient et entretiendraient à leurs frais un certain nombre de gens de guerre. Ces troupes de nouvelle formation marchaient sous la bannière de leurs paroisses, ayant à leur tête leurs curés. Des couvens levèrent aussi des troupes, en partie composées de moines commandés par leur abbé. En 1124, lorsque Louis-le-Gros marcha en Champagne pour repousser l'invasion de l'empereur Henri V, l'armée royale, forte de 200,000 hommes, comptait un tiers de troupes des communes, un tiers de troupes féodales, et le reste était composé de troupes auxiliaires. Plus tard les princes prirent à leur service des corps composés d'étrangers enrôlés volontairement à prix d'argent, qui étaient continuellement sous les armes, payés et entretenus aux frais de l'état. Ces troupes soldées devenant bientôt insuffisantes et peu sûres, à mesure que la civilisation s'étendit on leur adjoignit des troupes formées avec les levées d'hommes faites sur les classes du peuple et désignées dans chaque commune par la voie du sort. Alors le service militaire eut pour ceux-ci une durée légale qui varia suivant les pays et les époques.

Une fois la base des *armées permanentes* ainsi posée, elles s'agrandirent et formèrent des armées nationales. Le nombre, l'organisation, et la proportion des armes qui les composèrent varièrent à l'infini, d'après la puissance, l'esprit, et le degré de perfection de l'art militaire. Dans l'antiquité les Parthes, les Mèdes et les Scythes avaient dans leurs armées plus de moitié de cavalerie. Les Athéniens n'en avaient que le dixième, et Alexandre n'en comptait que le septième. Dans les temps modernes la proportion qui dura le plus long-temps fut d'un sixième. Ces rapports changèrent totalement sous Napoléon : en 1812, la cavalerie fut d'un cinquième; dans les campagnes de 1813 et 1814 elle fut d'un quart. Dans leurs armées, les nations barbares, avides de butin, comme les Turcs et les Tatars, eurent toujours plus que moitié de cavalerie. Les Cosaques, de nos jours, ne sont employés qu'à cheval.

L'artillerie n'a pas moins varié que la cavalerie; elle a été dans le rapport du $\frac{1}{12}$ au $\frac{1}{30}$ du total de l'armée : elle est ordinairement, dans les armées actuelles, du $\frac{1}{15}$ au $\frac{1}{20}$.

Passons à la définition du mot armée dans un sens général, c'est-à-dire relatif aux forces et aux systèmes militaires des puissances de l'Europe qui entretiennent des armées. D'abord c'est l'étendue du pays, ses ressources et sa position, qui décident du nombre et de la qualité des troupes qui doivent être entretenues par un état; mais leur déploiement dépend de l'esprit public, des institutions politiques et de la sagacité du gouvernement. En général on peut considérer trois modes de recrutement pour les armées : par conscription, par des levées volontaires avec prime en argent, ou par des appels forcés. En France, tout individu mâle est tenu de servir sa patrie, et la conscription frappe indistinctement tous les hommes de toutes les classes en état de porter les armes, depuis 20 ans jusqu'à 27. En Angleterre, le service militaire n'est point obligatoire pour tous, en ce qui concerne le service extérieur; il ne l'est même que pour certaines classes dans l'intérieur. On en exempte les prolétaires. Le recrutement de l'armée permanente destinée principalement au service extérieur, à la guerre offensive, se fait au moyen d'enrôlemens volontaires avec prime en argent. En Autriche, l'armée se recrute par enrôlemens volontaires avec primes en argent; dans la Hongrie et la Transylvanie, et dans ses autres dépendances, au

moyen d'une conscription. En Russie, l'enrôlement se fait par réquisition; les seigneurs sont obligés de fournir le nombre d'esclaves déterminé par l'empereur. En Prusse, toute la population mâle de l'âge de 20 à 30 ans est destinée à la défense de la patrie et doit être soutenue, en cas de besoin, par les hommes de 30 à 40 ans, lesquels forment la réserve.

Indépendamment des soldats enrôlés volontairement ou appelés par la loi ou la volonté du souverain à servir pendant un certain nombre d'années, et qui composent les armées permanentes proprement dites, il y a, dans la plupart des états de l'Europe, des armées *éventuelles*, c'est-à-dire qu'on peut lever et mettre sur pied à l'appui des premières, et qui en constituent en quelque sorte la réserve. Ces armées sont : la garde nationale en France, les milices en Angleterre, les levées des provinces frontières et l'insurrection hongroise, en Autriche; la landwehr en Prusse et dans la Confédération Germanique, le fonds des régimens colonisés en Russie, etc. Il serait difficile de déterminer définitivement les forces militaires de toutes ces puissances, car en cas de guerre elles peuvent être augmentées considérablement selon les institutions, les ressources financières et la force de l'opinion générale. Il est pourtant à remarquer que le système militaire de la Prusse est le plus ingénieux : cette puissance ayant ses provinces morcelées et composées de différens peuples et étant enclavée entre trois grandes puissances, a dû organiser de grandes forces militaires; elle dispose de 300,000 hommes avec une population de 12 millions d'habitans et 180 millions de francs de revenus. Mais c'est la France qui a l'organisation militaire la plus forte et la plus imposante; malgré les imperfections qu'on reproche à son système militaire, elle possède d'immenses ressources, elle a un peuple homogène et belliqueux, elle peut donc entretenir des armées permanentes plus fortes qu'aucune autre puissance, et disposer, par son institution de la garde nationale, d'un million au moins de citoyens façonnés aux exercices militaires.

Dans toutes les armées c'est le chef de l'état qui en a le commandement suprême; mais en France et en Angleterre c'est dans le conseil du cabinet, composé des ministres responsables, que se décident toutes les mesures relatives à la guerre et aux expéditions; en Autriche, c'est dans le conseil aulique; en Russie et en Prusse, à l'état-major-général. Dans tous ces états le souverain peut déléguer son autorité à un maréchal, ou à tout autre général investi de sa confiance.

L'armée, considérée dans un sens spécial, est, comme nous l'avons dit, un assemblage de troupes de différentes armes mues par la volonté d'un seul chef; c'est une condition essentielle et généralement reçue que tout dans l'armée doit émaner d'un chef unique; on trouve peu d'exemples d'armées commandées par deux chefs égaux en autorité et indépendans l'un de l'autre, et ces exemples n'encouragent pas à les imiter. On sait ce qui arriva à l'armée romaine lorsqu'elle fut confiée à Fabius et à Minucius; et dans des temps plus récens lorsque l'armée française fut mise sous les ordres du duc d'Estrées et du prince de Soubise contre Frédéric-le-Grand.

La détermination du nombre d'hommes dont doit être composée une armée dépend du but qu'on se propose d'atteindre, des forces ennemies et des obstacles à surmonter. Le maréchal de Saxe croyait qu'avec une armée de 60,000 hommes on pouvait combattre contre quelque armée que ce fût; et effectivement, d'après la manière de combattre employée du temps de Frédéric, il était facile de trouver des positions où, avec ce nombre de combattans, on pouvait livrer bataille à un ennemi même très supérieur en nombre. Mais depuis qu'on remue avec tant de précision de grandes masses, et quoiqu'on ait vu Napoléon, en 1814, tenir en échec à six ou huit marches de Paris avec 60,000 mille hommes une armée de 200,000 pendant deux mois entiers, on pense que l'infériorité du nombre, bien que susceptible d'être compensée par l'habileté du général ne doit pas aller au-delà du $\frac{1}{3}$ quelle que soit la force de l'autre. La difficulté n'est pas de mettre en équilibre deux armées pour leur force, mais bien de trouver un homme capable

de commander 60 à 100,000 hommes; car après tant d'années de guerre continuelle en Europe, le maréchal Saint-Cyr dit qu'en 1813, chez toutes les puissances belligérantes, il n'y avait qu'un homme capable de bien conduire plus de 50,000 hommes. Chez les Romains on donnait le nom d'armée à un corps de 6 légions avec quelques troupes auxiliaires. Végèce donne ce nom à un corps de 10,000 hommes d'infanterie et de 2,000 chevaux. Tite-Live regarde comme une armée un corps de 8,000 combattans. Sous Henri IV, en France, l'armée qui opéra contre le duc de Savoie ne se composait que de 7,000 hommes d'infanterie et de 1,500 chevaux avec 6 pièces de canon, ce qui ne serait de nos jours qu'une division. On peut dire actuellement que 18 à 20,000 hommes ne forment encore qu'une fraction d'armée, lorsque plusieurs corps de cette force sont destinés à agir dans la même direction sous les ordres immédiats d'un même chef. En général, cependant, le nom d'armée se donne à tout corps excédant une division, c'est-à-dire 10 à 12,000 hommes, lorsqu'il opère isolément et d'une manière tout-à-fait indépendante de ceux qui sont sur ses flancs, ses devans ou ses derrières.

Quels que soient les élémens d'une armée, elle doit avoir de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et des troupes de génie. La proportion des troupes de ces différentes armes varie d'après la nature du théâtre de la guerre, la force de l'ennemi, et le genre de guerre qu'on doit faire. On peut donner des règles plus ou moins certaines, lorsqu'il s'agit de défendre une frontière ou un espace quelconque; mais lorsqu'il faut agir offensivement, alors les calculs doivent se baser sur une infinité d'élémens de nature diverse. En général toute armée se divise en corps d'armée, en divisions, brigades et régimens. L'unité de force dans l'infanterie est le bataillon, dans la cavalerie l'escadron; dans l'artillerie, c'est la batterie ou la compagnie. Deux, trois ou quatre bataillons forment un régiment, deux régimens une brigade, deux ou trois brigades une division. A chaque brigade ou à chaque division des troupes de ligne est attaché un certain nombre de régimens d'infanterie légère, ou de bataillons de chasseurs; ceux-ci prennent la gauche dans l'ordre de bataille, mais en campagne ils sont à droite. En Russie, dans chaque division deux brigades sont d'infanterie de ligne, et une d'infanterie légère. Deux ou trois divisions forment un corps d'armée. La cavalerie se divise en cavalerie légère et en cavalerie de ligne; la première est répartie sur les brigades et sur les divisions selon le besoin; en Prusse, en Russie, il y en a une division pour chaque corps d'armée, sans compter les Cosaques. La grosse cavalerie forme des corps réunis pour opérer en grande masse dans les plaines au moment décisif. On pense que la proportion de la cavalerie serait de $\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{10}$ dans les pays de plaine comme les Flandres, la Pologne, etc.; dans les pays de montagnes de $\frac{1}{12}$ à $\frac{1}{20}$.

L'artillerie est répartie en batteries; elle forme des régimens en France et en Autriche, des brigades et des divisions en Prusse et en Russie. Les batteries sont de 6, 8 et 12 bouches à feu. En France, les batteries de bataille ont 4 pièces de 8 et 2 obusiers de 6 pouces. Les batteries de réserve ont 4 pièces de 12 et 2 obusiers de 6 pouces, les batteries de montagnes 4 pièces de 4 et 2 obusiers de 12 pouces. En Russie, les batteries ont 12 pièces; les batteries légères ont des pièces de 6, les batteries de position des pièces de 12; un quart des bouches à feu est formé d'obusiers d'un calibre correspondant. En Prusse et en Belgique les batteries sont de 8 pièces. Les Anglais, les Autrichiens et les petits princes allemands ont des batteries de 6 pièces. En général la proportion qui est reçue dans les armées est de 2 pièces par 1,000 hommes à pied; et pour l'artillerie à cheval de 4 pièces par 1,000 cavaliers. Indépendamment de l'armement des troupes, il y a un parc de réserve qui contient $\frac{1}{6}$ des bouches à feu et les affûts de toutes celles qui sont réparties dans les divisions; et lorsque l'armée doit entreprendre le siége d'une ou plusieurs places du théâtre de la guerre, il y a encore un parc de siége.

Dans un parc de siége qui contient au moins 60 bouches à feu, on croit

que la proportion suivante est nécessaire; $\frac{6}{14}$ de pièces de 24, $\frac{3}{14}$ de pièces de 12; $\frac{2}{14}$ de mortiers de 10 pouces; $\frac{2}{14}$ d'obusiers de 8 pouces, $\frac{1}{14}$ de pierriers. L'approvisionnement doit être de 1,000 à 1,200 coups par pièce. Dans la campagne de Russie l'armée d'invasion quoique forte de 400,000 hommes n'avait qu'un seul parc de siége. Quant aux équipages de ponts, on se pourvoit généralement de deux fois autant de bateaux qu'il est nécessaire pour établir un pont sur le plus grand fleuve du théâtre de la guerre.

On attache une compagnie de troupes du génie à chaque division, une compagnie à chaque quartier-général de corps d'armée, un certain nombre de compagnies à un parc de siége. Dans la dernière guerre de Pologne, dans un pays où les routes en général sont très mauvaises, une division de 6 à 8,000 hommes n'avait qu'un peloton de 30 pionniers qui le précédait et qui suffisait à son service.

Chaque armée à un état-major qui comprend toutes les sommités militaires et qui est dirigé par le chef de l'état-major; cet officier reçoit les ordres du général en chef et les transmet aux généraux d'armée, de corps d'armée et de division, ainsi qu'aux fonctionnaires militaires qui doivent concourir à leur exécution. L'état-major se divise en plusieurs branches, mais les principaux membres sont au nombre de quatre : le chef d'état-major, le commandant de l'artillerie, le commandant du génie et l'intendant-général. En Russie et en Prusse il y a encore le quartier-maître qui s'occupe spécialement des opérations militaires et de l'emplacement des troupes.

Les élémens constitutifs des armées permanentes sont disposés en temps de paix dans des garnisons ou villes de l'intérieur pour la facilité des subsistances, et elles ne se réunissent qu'au moment d'une déclaration de guerre. En Russie, malgré que les troupes soient dispersées sur une vaste étendue du pays, elles conservent l'organisation et la dénomination d'armées; mais il faut bien se garder de croire qu'elles soient sur-le-champ disponibles et prêtes à marcher.

Une armée, à son entrée en campagne, prend le nom, tantôt du pays où elle opère, des frontières où elle se rassemble, de la principale rivière qui arrose le théâtre de la guerre; tantôt elle prend le nom de son chef, ou bien encore celui du rang numérique qu'on lui assigne : par exemple, on a dit l'armée d'Espagne, l'armée du Nord, l'armée du Rhin, l'armée du prince de Condé; la première armée, la grande armée, etc. Une grande puissance peut mettre plusieurs armées sur le pied de guerre. Frédéric-le-Grand avait quatre armées qui agissaient sur différens points; la république française en a eu jusqu'à quatorze, en 1793 et 1794.

L'armée qui se compose des troupes de plusieurs nations prend le nom d'*armée combinée,* comme celle que Napoléon conduisit en Russie en 1812. L'armée des alliés qui envahit la France en 1814 et 1815 était aussi une armée combinée.

On nomme *armée de réserve* celle qui doit renforcer une armée qui est déjà sur le théâtre de la guerre; souvent elle est composée de recrues, de milices, ou de troupes des dépôts; mais on appelle encore armée de réserve, une armée qui est composée de gardes et de troupes d'élite. En Russie l'armée de réserve d'aujourd'hui se compose des gardes impériales et du corps des grenadiers.

Une *armée d'observation* est celle qui protége le siége d'une place; on donne aussi quelquefois ce nom à des troupes réunies sur des frontières, lorsqu'elles se bornent à observer l'ennemi. On nomme *armée de secours* celle qui est destinée à faire entrer des renforts ou des vivres dans une place assiégée, ou à faire lever le siége à l'ennemi. Une *armée navale* est la réunion des vaisseaux armés d'un état. *Voy.* MARINE, FLOTTE, ESCADRE.

C^el^ K. et J. T-I

ARMEMENT. L'armement consiste dans les préparatifs de guerre, c'est-à-dire dans la réunion des troupes, des matériaux et des subsistances, sur les points qui doivent servir de base d'opération; l'armement dépend donc entièrement des plans primitifs tracés dans les cabinets, de la nature de la guerre, de la situation et des ressources du pays.

Il n'y a pas de peuple, quel que soit son état militaire, qui n'ait besoin d'un certain temps pour être disposé convenablement à entrer en campagne. De toutes les grandes puissances européennes, la France est celle qui, par les ressources de son sol, ses communications intérieures, l'organisation de ses troupes et ses nombreux établissemens, est en état de réunir le plus promptement des grandes masses et de les mettre en action. La Russie, malgré ses armées nombreuses et toujours sur le pied de guerre, a besoin de plus de temps que toute autre puissance pour pouvoir faire la guerre, tant à cause de l'étendue immense de son territoire que de la pauvreté de son sol. On sait combien il lui en a coûté dans les dernières guerres de Turquie et de Pologne pour n'avoir pas réuni à temps des masses suffisantes. Dans cette dernière surtout, quoique divers corps fussent déjà en mouvement du côté de la Pologne, elle n'a pu concentrer avant deux mois plus de 120,000 hommes sur ses frontières de l'ouest, les plus proches du centre de ses forces et de sa puissance; tandis que la Prusse, en un mois, pourrait en réunir 150,000 sur le point le plus éloigné de ses frontières.

La contenance des différens états, immédiatement après la révolution de juillet, peut servir à faire comprendre les différentes sortes d'armemens. L'Autriche et la Prusse, pour être prêtes à tout événement, firent quelques dispositions, réunissant chacune des troupes sur la frontière la plus rapprochée de la France. On peut dire de leur armement qu'il était *partiel*. La France, menacée sur tous les points, et n'ayant alors presque pas d'armée, fut obligée d'en créer une et de garnir presque toutes ses frontières; c'est le cas de dire que c'était pour elle un armement *général*. La Pologne, attaquée d'un côté par les forces supérieures des Russes, de l'autre n'ayant que des voisins suspects, point d'alliés, un pays ouvert et seulement 4 millions d'habitans, était obligée d'appeler tous les hommes à la défense du pays et d'user de tous ses moyens; il lui a fallu un armement *total*.

L'*armement* des places consiste à les pourvoir de bouches à feu, de munitions et de tous les objets nécessaires pour la défense, suivant le rôle que ces places doivent jouer.

On procède à l'*armement* de batteries et d'autres ouvrages de campagne lorsque, leur relief étant terminé, il faut y placer l'infanterie et l'artillerie.

On nomme encore *armement* tout ce qui compose les armes offensives ou défensives prises collectivement pour un homme d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie ou du génie. *Voy.* Armes.

Enfin le mot *armement* s'emploie dans la marine : *armer* un bâtiment, un vaisseau ou une escadre, c'est les mettre en état de prendre la mer, c'est-à-dire y embarquer les hommes et le gréement nécessaires. *Voy.* Vaisseau, Flotte, Gréement et Armateur. J. T-i.

ARMÉNIE. On verra, dans l'article suivant, dû à un savant célèbre, qu'il est difficile d'indiquer avec exactitude les limites d'un pays dont le nom, à différentes époques, a compris un territoire tantôt plus, tantôt moins étendu. Ce nom, long-temps effacé de la géographie, n'y a reparu que tout récemment, comme celui d'une nouvelle province russe. Auparavant, l'Arménie tout entière, à l'exception seulement du Gandjah, était partagée par portions inégales entre les Turcs et les Persans, et formait les pachaliks d'Akhaltsikhé, d'Arze-Roum (Erzeroum), de Kars et de Vân, et la province persane d'Érivân. La paix d'Andrinople (*voy.*) livra à l'empire de Russie une partie des pachaliks turcs, ainsi que le traité conclu, en 1827, avec la Perse y avait ajouté toute la province d'Érivân, laquelle fut érigée en province russe par oukase impérial du 21 mars 1828. C'est alors qu'on vit reparaître, après des siècles écoulés, le nom d'Arménie.

Cette province russe est bornée au S. par les états othomans et par l'Adzerbaïdjan, dont elle est séparée en grande partie par le cours de l'Araxe (*voy.* ce mot). Au N. elle a pour confins la Géorgie et le Gandjah, région dont elle est séparée par une chaîne de hautes montagnes. A l'O. elle touche aux pachaliks turcs d'Akhaltsikhé et de Kars; et à l'E.

aux états persans. Elle s'étend du 61 au 64° de longit. or., et du 39e au 41e degré de lat. nord. Un immense lac, entouré de hautes montagnes, est au centre de cette province, et porte le nom de Goktcha. L'Araxe, dont les sources sont près de Kolli, dans le pachalik d'Erzeroum, le traverse pour se réunir au Kour, dans la province de Chyrvan. Un petit fleuve, le Zanga, établit une communication entre le lac Goktcha et l'Araxe; plusieurs autres rivières, et notamment le grand et le petit Arpatchaï, arrosent la province. Son sol très montagneux, est néanmoins favorable à l'agriculture et produit du riz, du blé, du chanvre, du lin, du tabac, du coton, etc.; mais la principale industrie des habitans est l'éducation des bestiaux. Ils ont au reste quelques tanneries, des fonderies de suif et quelques filatures de soie et de coton; la population dont le nombre n'est pas connu, se divise en nomades et en habitans à résidence fixe; ce sont des Turcs Seldjoucides, des Arméniens, des Persans, des Curdes, des Kasaks, des Bohémiens ; ils sont ou chrétiens ou mahométans, ces derniers sounnites ou chiites. On ne compte encore que huit individus par chaque verste carrée. Érivân au N.-O. et Nakhitchevân au S.-E. sont les principales divisions de cette province; elles tirent leur nom des deux principales villes, et chacune comprend un certain nombre de *makhalehs* ou districts. La ville d'Érivân, chef-lieu de l'Arménie russe, sur le Zanga, compte 2,731 maisons et environ 14,000 habitans; elle est défendue par une espèce de fort en argile, entremêlé de paille. Etchmiadzine, monastère célèbre à peu de distance de l'Ararath, avec plusieurs églises entourées de murailles en pierre, est la résidence révérée du patriarche ou katholikos arménien; ce couvent, but de nombreux pèlerinages, renfermait autrefois de précieux manuscrits.

Sur la frontière de cette province et du pachalik turc de Baïazid s'étend la chaîne de l'Ararath (*voy.*), dont les ramifications couvrent la partie méridionale de la province d'Érivân. Cette contrée offre beaucoup de sel. Le climat de l'Arménie est généralement favorable, et un terrain fertile couvre les plaines arrosées par le Zanga et par le lac de Goktcha. M. Schopen a donné, dans la *Gazette de Tiflis*, année 1831, n° 1 et suiv., la première notice statistique sur la province d'Érivân, et nous y avons puisé quelques-unes de ces données encore incomplètes. J. H. S.

ARMÉNIENS. Ce peuple ancien, qui se donne à lui-même le nom de *Haïgan*, appartient à la grande souche des nations indo-germaniques, qui s'étend depuis les bords du Gange jusqu'en Islande. Le nom de l'*Arménie*, si longtemps effacé de la géographie, désignait autrefois un pays dont l'étendue n'était pas la même à différentes époques. L'Arménie, dans la plus vaste acception de ce nom, comprenait tout le territoire situé de l'ouest à l'est, entre le Halys supérieur et la réunion de l'Araxe avec le Kour, et du sud au nord, entre le mont Taurus, Bir sur l'Euphrate, Nisibis, le Tigre supérieur, le lac d'Ourmiah et le fleuve Tchorokh, le Kour supérieur, les montagnes de Pambak'hi et le khanat actuel de Chak'hi. Elle se divisait en grande et petite. La Grande-Arménie se composait des pays situés à l'est de l'Euphrate; la Petite-Arménie de ceux qui étaient à l'ouest de ce fleuve. Cette dernière comprenait les contrées de Sébaste, de Mélitin, de Tokat et de Césarée. La Cilicie, avec sa capitale Sis, n'a fait partie de l'Arménie que fort tard.

La nation arménienne, habitant un pays hérissé de hautes montagnes, conserva long-temps son caractère propre et une espèce d'indépendance. Malgré les invasions des peuples voisins, les Arméniens continuèrent d'être gouvernés par des rois indigènes. Ils eurent de bonne heure leur écriture propre, et acquirent toute l'instruction qui résulte de ce moyen de communication. Les Arméniens lurent et traduisirent des livres grecs, chaldéens et persans; ils firent de leur langue le dépôt d'une partie de l'ancienne histoire de l'Asie occidentale. A la suite de la conversion de cette nation au christianisme, ses traditions antiques furent dénaturées; car, ainsi que les Géorgiens, elle les a rattachées au récit de la Genèse.

Les commencemens de son histoire, comme ceux de presque tous les autres

pays, sont très obscurs et fabuleux; ce qu'on y voit de plus certain, c'est que les Arméniens devinrent de bonne heure les vassaux des monarques assyriens et persans. Au rapport des écrivains indigènes, Haïg fut le premier chef ou prince qui gouverna leur pays. Il était fils de Taglath qui, selon eux, est le même que le patriarche Thogorma, petit-fils de Japhet. Vingt-deux siècles environ avant notre ère, il quitta Babylone, sa patrie, et vint se fixer avec toute sa famille dans les montagnes de l'Arménie méridionale, pour fuir la tyrannie de Bélus, roi d'Assyrie. Celui-ci vint l'attaquer dans son nouveau pays, mais il fut battu et périt de la main de Haïg. Aram, le sixième successeur de Haïg, régna avec tant de gloire que le pays appelé jusque là *Haïganien* prit de lui le nom d'Arménie. Aram vainquit les Mèdes, s'empara de l'Assyrie septentrionale, et poussa ses conquêtes jusqu'en Cappadoce, où il fonda la ville de Majak'h ou Mazaca, qui depuis a été nommée Césarée. Il fit alliance avec Ninus, roi de l'Assyrie, qui lui accorda le premier rang en Asie. Son fils Ara périt en défendant l'indépendance de son pays contre Sémiramis. Cette reine, d'abord éprise de la beauté d'Ara, lui offrit sa main; irritée de son refus, elle chercha à s'emparer de son royaume. La défaite et la mort d'Ara livrèrent à Sémiramis toute l'Arménie, qui alors devint une province assyrienne, mais en conservant ses rois indigènes. Cet état de choses dura jusqu'à Baroïr, trente-sixième successeur de Haïg; Baroïr se joignit aux satrapes révoltés contre Sardanapale qui le détrônèrent et détruisirent son empire. Alors chacun d'eux prit dans son gouvernement le titre de roi et transmit en toute souveraineté ses états à ses descendans. Les historiens placent sous le règne du fils de Baroïr, ou dans le VIIe siècle avant notre ère, l'époque de l'établissement en Arménie de la puissante famille des *Pagratides;* ils prétendent qu'elle descend d'un Juif emmené captif à Babylone par le roi Nabuchodonosor. Ce Juif obtint sa liberté par les bons offices du roi d'Arménie, qui l'appela à sa cour et lui donna un rang distingué. Si cette origine n'est qu'une fable, elle est au moins fort ancienne, puisqu'elle se trouve dans Moïse de Chorène. Il ne serait pas au reste fort étonnant que les Pagratides eussent été d'origine juive : les Israélites, emmenés en captivité par les Babyloniens, étaient, long-temps avant l'ère chrétienne, dispersés dans les diverses contrées de l'Orient, et il y en avait, au IVe siècle et antérieurement, un grand nombre en Arménie. Les princes de la famille des Pagratides ont toujours occupé un rang très distingué parmi les satrapes arméniens, jusqu'à ce qu'enfin, au milieu du IXe siècle, ces princes parvinrent à se faire déclarer rois d'Arménie et de Géorgie (*v.* plus bas).

Dikran ou Tigrane Ier, qui régnait en 565 avant J.-C., rétablit l'Arménie dans son ancienne puissance. Il aida Cyrus dans sa guerre contre Astyage, roi de Médie, qui fut vaincu. C'est ce Tigrane qui fit bâtir la ville de Tigranocerta, située au bords du Tigre, et portant aujourd'hui le nom d'Amid. Son fils qui lui succéda était Vahakn, l'Hercule de l'Arménie, célébré par les poëtes de ce pays, et qui après sa mort fut mis au rang des dieux. Le dernier roi de la dynastie de Haïg, fut Vahé; il périt l'an 328, en combattant les généraux d'Alexandre-le-Grand. Après la mort du roi de Macédoine, l'Arménie devint le partage d'un persan nommé Mithrinès, qui en avait été nommé gouverneur par le conquérant macédonien et qui continua après sa mort de la régir au nom de ses prétendus successeurs. Les Arméniens, profitant bientôt des démêlés sanglans des généraux qui se disputèrent le partage de l'empire d'Alexandre, secouèrent le joug des étrangers et se donnèrent pour chef un certain Ardoates qui, tout en affectant une grande soumission pour les princes Séleucides, n'en gouverna pas moins son pays avec un pouvoir absolu. Après sa mort, ses états échurent aux rois de Syrie, qui les firent gouverner par des envoyés; mais bientôt Artaxias, l'un d'eux, arménien de naissance, se révolta contre Antiochus-le-Grand au moment où ce roi venait d'être vaincu par les Romains. Depuis ce temps les rois séleucides ne purent rétablir leur puissance dans ce pays. Artaxias trans-

mit la couronne à ses descendans qui, à ce qu'il paraît, ne la conservèrent pas long-temps, puisqu'on voit bientôt après les Arsacides faire la conquête de l'Arménie et y établir leur race.

Cet événement eut lieu l'an 149 avant J.-C. Mithridate Ier, roi arsacide des Parthes, vainquit les rois de Syrie et répandit la terreur de ses armes dans presque toute l'Asie. Il entra dans l'Arménie, déchirée par des troubles, et y établit son frère Vagharchag, roi de ce pays et de l'Atropatène ou Adzarbaïtchan. Avec lui commence la seconde dynastie des rois d'Arménie, celle des Arsacides. La ville de Nisibe, en Mésopotamie, fut la capitale du nouveau royaume. Vagharchag fit des conquêtes dans l'Asie-Mineure, dans le pays des Lazes, et étendit sa domination sur les peuples montagnards du Caucase. A son retour de ces expéditions lointaines il donna des lois et de sages institutions à son peuple. Tigrane II, son arrière-petit-fils, parvint au trône l'an 89 avant notre ère; doué de quelques talens et d'un grand courage, il voulut soumettre tous les peuples de l'Asie à son empire. Non satisfait d'avoir réuni à ses états la Syrie et plusieurs provinces de l'Asie-Mineure, il attaqua la branche aînée des Arsacides (*voy.*) qui régnait en Perse. Son audace fut couronnée du plus heureux succès : la Mésopotamie, l'Adiabène et l'Atropatène conquises lui valurent le titre de Roi des rois que les princes parthes lui reconnurent. Il ne balança pas à embrasser la cause de Mithridate, roi du Pont, qui, vaincu par les Romains, était venu chercher un asile dans ses états et implorer son appui. Vainement il déploya tout son courage pour soutenir ce prince malheureux; l'orgueilleux Tigrane fut défait, contraint d'abandonner presque toutes ses conquêtes et de renoncer au fastueux titre de Roi des rois. Son fils Artavasde lui succéda, et périt, l'an 34 avant J.-C., par la perfidie de Marc-Antoine qui s'empara par trahison de sa personne, l'emmena captif à Alexandrie, et livra sa tête à Cléopâtre. Son royaume fut donné à Alexandre, fils de cette reine et d'Antoine; mais les Arméniens ne tardèrent pas à chasser cet étranger. Depuis ce temps, l'Arménie ne put jamais se relever. Les successeurs de Tigrane, jouets de la politique romaine ou de celle des princes parthes, virent dans tous les temps leur empire ravagé par ces deux puissances, trop heureux de conserver, sous la protection de l'une des deux, leur trône avili. La plupart des vallées ou cantons de leur pays montagneux étaient possédés par de nombreux vassaux, souvent aussi puissans que leurs maîtres et peu disposés à leur obéir. Après la mort d'Abgar, arrivée l'an 32 avant J.-C., le royaume fut partagé en deux portions en faveur d'Arar, fils de ce prince, qui gouverna à Édesse, la capitale d'alors, et de Sanadroug, fils de sa sœur. Ce dernier, qui avait reçu l'Arménie, chercha à détruire la race d'Abgar et à réunir tout le territoire sous une seule domination. Il réussit dans cette entreprise et régna avec gloire à Nisibe, ville qu'il avait fait reconstruire. La mort de Sanadroug fut suivie de grands troubles dans lesquels tous ses enfans furent massacrés, à l'exception d'un seul nommé Ardachès, qui fut sauvé par sa nourrice et porté à la cour de Sempad, chef de la race des Pagratides. Parvenu à l'âge viril, Ardachès pensait à venir reconquérir le royaume de son père. Il obtint, en effet, des rois des Parthes et des princes de sa nation, une armée avec laquelle il exécuta ses desseins. Il vainquit les Alains qui habitaient au nord du Caucase et les contraignit à repasser le Kour. Quoique en général son règne ne fut pas tranquille, il fit pourtant beaucoup pour le bien du pays : il établit des écoles, dans lesquelles on se servit de l'écriture persane et de l'assyrienne; car alors les Arméniens n'avaient pas encore un alphabet adapté à leur langue.

Après deux siècles de troubles l'Arménie fut conquise, en 232, par Ardechir, premier roi de Perse de la dynastie des Sassanides (*voy.*), sous la domination de laquelle les Arméniens restèrent pendant 28 ans; à cette occasion toute la race des rois Arsacides de l'Arménie périt, à l'exception de Dertad ou Tiridate, fils de Khosrov; ce prince se réfugia à Rome et obtinnt de l'empereur une armée considérable, avec laquelle il attaqua les

Persans et rentra en Arménie, l'an 286. Ce fut sous le règne de Tiridate, à qui les historiens arméniens donnent l'épithète de *Medz*, ou le Grand, que la famille des Mamigonéans, qui joua depuis un rôle si important dans l'histoire de l'Arménie, se réfugia dans ce pays et s'attacha à la fortune du roi : elle venait de la Chine, nommée en arménien *Djenasdan*. Après avoir rétabli l'ordre dans ses états, Tiridate épousa Achken, fille du roi des Alains, à laquelle il donna le titre d'Arsacienne et de reine, termes qui exprimaient les plus grands honneurs auxquels une femme pût être élevée. Peu de temps après, en 301, disent les historiens arméniens, Tiridate et plusieurs des chefs arméniens furent atteints par la colère de Dieu, parce qu'ils avaient persécuté les saints personnages venus dans le pays pour le convertir à la religion chrétienne. La sœur du roi ayant été instruite par une révélation divine, conseilla alors de remettre en liberté saint Grégoire, qui gémissait dans une prison profonde. Ce saint homme convertit Tiridate; et la plus grande partie des princes et du peuple ayant suivi l'exemple du roi, il appela dans ses états des prêtres grecs et syriens, qui fondèrent des évêchés, des couvens et des églises, et répandirent la religion chrétienne dans toutes les provinces de l'Arménie. Il fallut cependant livrer de sanglans combats pour l'établir dans tout le royaume. Cette circonstance resserra l'alliance qui subsistait déjà entre l'Arménie et l'empire grec; mais elle fournit aussi aux rois de Perse plus d'un prétexte pour franchir les limites du premier de ces deux pays, où ils étaient appelés par les princes qui n'avaient pas voulu abandonner l'ancienne croyance de leurs ancêtres. L'Arménie resta long-temps le théâtre de troubles et de malheurs de toute espèce. Enfin Théodose-le-Grand partagea, en 387, l'Arménie avec les Perses; et, quoiqu'elle fût de rechef réunie sous Khosrov III, elle ne put se remettre et succomba aux troubles intérieurs et à l'influence toujours croissante des Persans; de sorte que Bahram V, roi de Perse, déposa en 428 le dernier roi, Ardachès IV, et fit du royaume d'Arménie une province de l'empire des Sassanides. Ainsi finit pour toujours la dynastie des Arsacides : les Persans mirent tout en œuvre pour détruire le christianisme en Arménie et pour incorporer ce pays au leur. Des guerres sanglantes et des persécutions se succédèrent; beaucoup d'Arméniens tombèrent dans les combats ou sous la hache du bourreau et moururent comme martyrs de la foi, mais beaucoup aussi apostasièrent. Cependant la monarchie des Sassanides s'étant écroulée en 632, les Arméniens espérèrent trouver chez les Grecs la protection nécessaire contre la puissance toujours croissante des Arabes; mais pendant cette guerre entre les Mahométans et les Grecs, le malheureux pays fut encore une fois presque entièrement dévasté. A un repos passager succédèrent de nouveaux orages; en 855, Bougha, surnommé le Grand, esclave turc du khalife Motavakkel, entra, à la tête d'une armée arabe, en Arménie, dévasta ce pays et conduisit ses principaux chefs à Bagdad, où ils furent forcés d'adopter la foi de Mahomet, à l'exception du Pagratide Sempad, qui y souffrit le martyre.

Achod Ier, fils de Sempad, qui était resté en Arménie, ayant appris la mort glorieuse de son père, se mit en possession de ses états, et se conduisit avec tant de sagesse et de prudence qu'il parvint à se concilier également la confiance des autres princes arméniens et l'amitié du khâlife, qui lui accorda le titre de chahinchah, roi des rois, et le fit couronner roi d'Arménie, en 885, à Ani. Achod fut également reconnu par les Grecs, et devint fondateur de la troisième dynastie, qui est celle des Pagratides. Mais les grands du pays et même les plus proches parens des rois, ses successeurs, se joignirent aux chefs arabes du voisinage et fomentèrent des troubles dans leur patrie. Enfin, sous Apas, Achod III et Sempad II, c'est-à-dire depuis 928 jusqu'en 989, l'Arménie jouissait d'un heureux repos, et Ani, sa capitale, devint florissante et célèbre par le luxe et par les richesses, lorsque la famille royale se divisa en plusieurs branches, qui bientôt se brouillèrent entre elles. En même temps les Turcs Seld-

joucides et les Grecs mirent tout en œuvre pour se rendre maîtres de l'Arménie. Finalement les Grecs s'en emparèrent, après avoir fait périr, en 1079, le dernier roi pagratide, et la réunirent à leur empire. Depuis cette époque plusieurs principautés turques se formèrent dans le nord de l'empire arménien, comme celles de Kars et de Gandjah ; les Kurdes s'établirent dans ses cantons méridionaux. La famille des Orpélians, originaire de la Chine, avait aussi des possessions considérables dans le voisinage de Lorhi, en Géorgie, et au nord-est de Nakhitchévan, en Arménie; mais toutes ces principautés indépendantes disparurent au milieu du XIIIe siècle, quand les Mongols s'emparèrent de l'Arménie et des pays voisins. Les princes arméniens se soumirent à eux et devinrent leurs auxiliaires contre les Musulmans; ce qui n'empêcha pas le pays d'être dévasté et ruiné par de cruelles exactions. Déjà, dans les Ve et VIe siècles, beaucoup de familles arméniennes, pour se soustraire aux persécutions des Persans, s'étaient réfugiées dans l'Asie-Mineure, sur le territoire grec; leur nombre augmenta considérablement dans la suite. Plusieurs petites principautés se formèrent dans les montagnes de la Cappadoce et de la Cilicie. Après l'assassinat du dernier roi d'Arménie de la race des Pagratides, par les Grecs, un de ses parens, nommé Rhoupeii, se retira dans les montagnes au nord de la Cilicie, s'y attacha les habitans arméniens, et chassa les Grecs de tous les lieux où il put les atteindre. Ses successeurs étendirent leurs possessions au point que toute la Cilicie leur fut soumise. Ils firent des alliances avec les croisés, et, s'appuyant sur eux pour agrandir leurs états, ils devinrent si puissans que Léon II obtint le titre de roi, de l'empereur allemand Henri VI, qui le fit couronner, en 1198, à Sis, par l'archevêque Conrad, de Mayence. Le royaume des Rhoupéniens fut pendant assez long-temps florissant; ses princes surent se concilier l'amitié des Mongols en Perse, résistèrent autant qu'ils purent aux Mameluks d'Égypte; mais peu à peu leur pays fut divisé par des troubles intérieurs que l'influence des papes augmenta encore, de sorte qu'il succomba enfin aux attaques des sulthans de l'Égypte. Le dernier roi, Léon VI, de la maison de Lusignan, fut fait prisonnier en 1375, et mourut à Paris en 1391. Avec lui disparut la dernière trace d'indépendance dont les Arméniens avaient encore joui.

Ce peuple n'eut donc plus de patrie; son pays natal fut de bonne heure occupé par des dominateurs étrangers qui l'opprimaient et y traitèrent les indigènes en esclaves, avec une barbarie révoltante. Ils les pillèrent impitoyablement et les firent souvent mourir quand ils refusèrent de renoncer à la foi chrétienne. Il n'est donc pas étonnant que les Arméniens aient préféré de s'expatrier que de subir les maux dont ils étaient accablés dans leur triste patrie. L'Anatolie comptait déjà sous les empereurs grecs un grand nombre d'Arméniens; en Égypte, ils avaient en 1075 un évêque; ils ne vinrent à Constantinople qu'en 1453, avec le conquérant othoman qui y conduisit plusieurs de leurs familles et leur donna un patriarche. Cette mesure y fit venir un grand nombre d'autres familles, de sorte que Constantinople devint une des principales résidences des Arméniens, qui se répandirent d'autant plus en Anatolie que les Grecs ne pouvaient plus les opprimer pour leurs dogmes religieux. Dans la suite le commerce les conduisit jusqu'à Lemberg, en Gallicie, et jusqu'à Kamenetz, où déjà, en 1331, étaient arrivés des fuyards d'Ani. Mais les troubles de la Pologne et les persécutions religieuses qu'ils avaient à souffrir de la part des jésuites les chassèrent encore de là, et ils se retirèrent à Grigoripol, en Russie. Après la destruction d'Ani, qui eut lieu en 1319, beaucoup d'Arméniens cherchèrent un asile en Crimée et à Astrakhan, où beaucoup de leurs compatriotes de la Turquie et de la Perse vinrent les rejoindre. Pierre-le-Grand et l'impératrice Catherine II les protégèrent et leur accordèrent des droits particuliers. C'est ainsi que la Nouvelle-Nakhitchévan, à l'embouchure du Don, et la colonie arménienne de Kyzliar prirent leur origine. De là de nombreux Arméniens allèrent à Moscou et à St-

Pétersbourg, où ils se sont réunis dans ces derniers temps en communautés, ayant leurs églises et leur clergé. Quand la puissance des Othomans avança vers l'est, elle s'empara, en 1583, de l'Arménie, et y opprima les habitans d'une manière si cruelle qu'un grand nombre de ces derniers s'expatria et chercha un refuge en Perse ou le châh Abbas les établit à Ispahan. En 1604, ce monarque marcha en personne contre les Turcs et leur prit la ville d'Érivan. Il résolut alors de transporter tous les Arméniens en Perse et de les établir dans le voisinage d'Ispahan, pour que les Othomans n'eussent plus le moyen de se soutenir dans un pays entièrement dévasté. Cette mesure fut exécutée, en 1605, avec la plus insigne barbarie, de sorte que des milliers d'Arméniens perdirent non-seulement tout ce qu'ils possédaient, mais encore la vie, dans les montagnes où on les cherchait de vive force, et pendant le trajet de l'Araxe, et sur la route d'Ispahan. Le nombre de ces émigrans forcés montait à 12,000 familles, sans compter 10,000 autres qu'on avait recueillies à Tavriz, à Érivan et à Gandjah, et qui bientôt moururent dans des lieux malsains. Les 12,000 familles furent envoyées à Ispahan, où ils établirent le faubourg appelé le Nouveau-Djoulfa, ainsi que plusieurs villages. Le châh Abbas eut soin de ces exilés; mais sous les règnes suivans ils essuyèrent tant d'oppressions que plusieurs familles se retirèrent dans l'Inde et dans d'autres pays.

Dans ces derniers temps une partie considérable de l'ancienne Arménie, qui appartenait aux Persans, a été cédée par eux à la Russie. La plupart des Arméniens qui habitaient à Tavriz et dans le voisinage de cette ville, ainsi que ceux d'Erzerum, de Kars et de Bayazid, sur le territoire turc, se sont transportés dans les provinces russes situées au-delà du Caucase. C'est ainsi que, de nos jours, les Arméniens vivent dans la Chine et depuis l'Inde jusqu'à Saint-Pétersbourg, depuis la mer Caspienne jusqu'aux bords de la Méditerranée, dispersés, pour la plupart, parmi les nations mahométanes ou païennes. Sans indépendance politique, ils sont ordinairement opprimés, mais non sans exercer une influence marquée sur les peuples qui les dominent.

Nous savons fort peu de chose de la religion des anciens Arméniens; elle était sans doute la même que celle des Parthes, c'est-à-dire un mélange des opinions de Zoroastre, fort altérées, avec le culte des divinités grecques et avec d'autres superstitions apportées de l'Asie moyenne par leurs aïeux. On voyait dans leurs temples un grand nombre de statues de divinités auxquelles on offrait des sacrifices d'animaux, ce qui ne se pratiquait point dans la religion de Zoroastre qui, à proprement parler, n'admettait pas d'autre divinité que le temps sans borne, appelé *Zervan*, nom qui fut souvent traduit, chez les Grecs, par Saturne. Les dieux que les Arméniens regardaient comme les plus puissans étaient Aramazt, le même que l'Ormouzd des Persans et le Jupiter des Grecs; la déesse Anahid ou Vénus, et Mihir ou Mithra; ils adoraient encore Sbantarad, Vahakn, Parcham, Nané, et beaucoup d'autres dieux qui nous sont fort peu connus.

Nous avons vu que la religion chrétienne fut introduite en Arménie dans les premières années du IV[e] siècle. Le schisme qui sépare à présent l'église arménienne de la catholique romaine prit naissance après le concile général de Chalcédoine, tenu en 451. Une partie de la nation se déclara, contre la décision de ce concile, en faveur du dogme des deux natures en Jésus-Christ; et, malgré les efforts des évêques qui étaient présens à cette assemblée, il fut impossible d'effectuer un accommodement entre les deux partis; en conséquence de ce dissentiment et des événemens des siècles suivans, ce schisme s'est perpétué jusqu'à nos jours (*voy.* l'article suivant). Les vexations exercées par les empereurs byzantins contre les schismatiques, dans les deux Arménies, les progrès rapides des Arabes en Égypte et en Mésopotamie, au VIII[e] siècle, et d'autres circonstances, amenèrent la catastrophe de 813. Jean, patriarche d'Osni, s'arrogea alors le titre de chef spirituel de la nation arménienne, alla trouver Motassem, fils du khalife Haroun al Raschid, qui ré-

gnait alors sur l'Arménie et les pays voisins, avec le dessein de se faire déclarer indépendant de l'église romaine, et poussa les choses au point de changer le calendrier et de défendre aux Arméniens de célébrer les fêtes conformément à l'ancien rituel.

Actuellement le nombre des Arméniens schismatiques est beaucoup plus considérable que celui des catholiques. Ceux qui se trouvent sous la domination turque dépendent du patriarche de Constantinople; ceux qui sont établis en Russie, enPerse et dans d'autres contrées asiatiques reconnaissent la suprématie spirituelle du patriarche d'Etchmiadzin. Ce chef de l'église est assisté d'un conseil d'archevêques et d'évêques; sa résidence ordinaire est dans ce couvent célèbre qui porte aussi le nom des Trois-Églises; il est situé dans l'Arménie occidentale près du mont Ararat. Ce patriarche s'intitule « Serviteur de Jésus-Christ, et, par sa grace, *catholicos* de tous les Arméniens, suprême patriarche de la sainte église apostolique du Christ et du saint siége d'Etchmiadzin, près de l'Ararat. » Son élection se fait de deux manières : ou il est nommé par son prédécesseur, ou il est élu pas l'assemblée des archevêques et des évêques résidant à Etchmiadzin. Il choisit les archevêques et les évêques de tous les diocèses. De même que dans l'église grecque, les dignitaires sont toujours pris parmi les moines; les évêques nomment les curés qui, pour la plupart, sont mariés. Le clergé arménien est peut-être le plus pauvre de la chrétienté; il n'a pour vivre que les aumônes des hommes pieux. Voici de quoi se composent ses revenus : 1° l'huile sainte pour la confirmation ne se distribue qu'à Etchmiadzin, tous les sept ans. A cette époque, les Arméniens s'y rendent de différentes contrées de l'Europe et de l'Asie : quiconque reçoit de cette huile paie une rétribution suivant ses facultés; 2° chaque fidèle fournit annuellement à son évêque trente-trois livres de froment en nature dont la valeur est remise à Etchmiadzin; 3° le montant des aumônes reçues dans les églises, à l'occasion des mariages, est envoyé par les curés à l'évêque diocésain qui les transmet à Etchmiadzin. Ces revenus servent à l'entretien du patriarche, des archevêques et des évêques. Ceux des curés ne consistent que dans les aumônes données pour la bénédiction de chaque maison, qui a lieu deux fois par an. Dans les provinces russes au-delà du Caucase, chaque arménien est obligé de payer au curé, pour le baptême de son enfant, la somme de 3 abaser, ou près de 2 fr. 50 centimes.

Les Arméniens catholiques et les Arméniens grecs sont des ennemis implacables, quoique appartenant à la même nation et parlant la même langue. Après la rupture définitive entre l'église arménienne et la romaine, provoquée par Jean d'Osni, les Arméniens catholiques furent, pendant deux siècles, contraints de cacher leur croyance, et ce ne fut que lorsque les croisés inquiétèrent les Turcs qu'ils purent se retirer en Cilicie, où ils formèrent le royaume dont nous avons parlé. Depuis cette époque jusqu'au XIVe siècle, une longue suite de rois et de patriarches régna dans ce pays. Quoique les Arméniens dissidens eussent, sur ces entrefaites, proposé, à plusieurs reprises, un concile national, et que les actes de Jean d'Osni eussent été condamnés par le concile d'Adana, le schisme continua, et peut-être les croisades contribuèrent-elles essentiellement à augmenter la difficulté d'une réunion générale des Arméniens avec l'église romaine. Les progrès des Musulmans mirent fin au royaume de Cilicie, et le dernier patriarche des Arméniens catholiques se réfugia dans le Liban, où ses successeurs conservèrent le titre de patriarche de la nation arménienne, du consentement de la cour de Rome. Les Arméniens grecs étant plus riches et plus puissans obtinrent aisément des Turcs le libre exercice de leur religion, sous un patriarche reconnu par la Porte, tandis que les Arméniens catholiques, dispersés, sans chef reconnu, eurent beaucoup de peine à conserver leur église et leur culte. Néanmoins ils furent constamment tolérés en Géorgie, dans le Diarbekir et dans une grande partie de la Mésopotamie. Depuis la conquête de Constantinople par les Othomans, ils ont souvent éprouvé des persé-

cutions cruelles en Turquie. Il n'en est pas une seule qui n'ait été excitée, d'une manière quelconque, par les patriarches schismatiques, ou grecs. En effet, ces derniers, étant reconnus par le gouvernement turc comme les seuls chefs religieux de la nation arménienne, avaient, aux yeux des Othomans, le droit et même l'obligation de juger leurs compatriotes, et, en cas de nécessité, de s'adresser au pouvoir exécutif qui ne rejetait jamais la proposition du patriarche. C'est un principe invariable du gouvernement turc de ne pas se mêler des affaires intérieures des différentes communions chrétiennes vivant sous sa domination; il se contente de rendre leurs chefs responsables de la bonne conduite des individus et de leur fidélité, comme sujets. Les patriarches de Constantinople n'ont donc manqué aucune occasion qui se présentait pour exciter des persécutions contre les Arméniens catholiques. Il suffit de citer celle de 1767, qui dura près de 7 ans, celle de 1810, celle de 1811 qui eut lieu à Angora, et les vexations qui continuèrent sans interruption, depuis 1812 jusqu'en 1816; enfin la catastrophe terrible que ces malheureux essuyèrent à Constantinople en 1828. Cependant les Arméniens catholiques avaient alors un évêque dans cette capitale; mais ce prélat n'avait jamais aucun rapport avec la Porte, et dans toutes les occasions il était tenu de s'adresser au patriarche des dissidens, qui naturellement faisait ce qui convenait le plus aux intérêts de sa communauté. Dans les provinces russes, au sud du Caucase, le nombre des Arméniens du rite latin est bien moindre que celui des schismatiques. En Géorgie et dans l'Iméréthi, il n'y en a que 700 à 800 familles. Ils n'ont des églises qu'à Tiflis, Gori et Koutaïssi.

Les Arméniens, de même que tous les chrétiens de l'Orient, ayant été, depuis l introduction de l'islamisme, opprimés par les Musulmans, cette oppression même les a attachés au nom de chrétiens, puisque ce n'est que dans le sein de la religion qu'ils peuvent trouver des consolations réelles à leurs malheurs publics et particuliers. Mais en même temps, cette oppression a agi sur eux d'une autre manière. Afin d'éluder ou d'adoucir les effets de la tyrannie de leurs souverains musulmans, leur morale s'est souvent accommodée aux exigences du despotisme, et il n'est pas rare de rencontrer dans le Levant des chrétiens qui, tout en se vantant de ce nom et y étant attachés autant qu'à la vie, ont été fréquemment les instrumens de la plus profonde iniquité, suggérée et ordonnée par les tyrans de cette belle partie du globe. Sans opposer aucune résistance au despotisme, ils ne songent qu'à se tirer d'affaire par la souplesse, les artifices, la ruse et la déception. Généralement sans désir de posséder des propriétés territoriales, parce qu'elles les exposeraient aux caprices journaliers de leurs oppresseurs, ils ont embrassé la profession du commerce, qui leur donne la possibilité de mieux cacher leur fortune, et, quand l'oppression devient insupportable, d'y échapper en transportant ailleurs leur famille et leurs richesses.

L'ignorance des Arméniens qui habitent les provinces de Russie, de Turquie et de Perse, en Asie, surpasse toute croyance. La superstition et le fanatisme religieux qui règnent si généralement parmi la nation arménienne n'ont pas permis, même aux familles les plus recommandables et les plus riches, établies à Moscou et à Saint-Pétersbourg, de se dépouiller des habitudes qu'une oppression de tant de siècles a fait contracter à leur peuple. Quoique généralement enclins à la ruse et à la tromperie, peu d'Arméniens sont en état de suivre un raisonnement logique ou un enchaînement d'idées: toutefois ces réflexions ne sauraient être appliquées au respectable clergé arménien de l'académie de Saint-Lazare, à Venise, qui a appris à profiter avec succès des avantages de la civilisation européenne; ni aux personnes de cette nation qui ont joui des mêmes ressources dans l'Inde britannique.

Il est présumable que peu à peu un grand nombre d'Arméniens de la Perse et de la Turquie viendront s'établir en Russie. Ceux qui y sont déjà jouissent des droits de citoyen; ils y trouvent les moyens de s'enrichir par le commerce; ils y peuvent faire usage de leurs riches-

ses, sans courir le risque d'en être dépouillés.

La Langue arménienne est dure et surchargée de consonnes; outre un grand nombre de racines indo-germaniques, elle montre des rapports fréquens avec les idiomes finnois de la Sibérie et avec d'autres langues de l'Asie septentrionale. Sa grammaire est très compliquée, et, comme les idiomes du nord de l'Europe, elle a un article qui se place à la fin des mots. Cette langue n'a pas de genre et sa déclinaison se fait par flexion et en dix cas. L'arménien ancien ou littéral n'est plus parlé et ne se trouve que dans les livres anciens. On peut le considérer comme une langue éteinte. Sa grammaire et la construction de ses phrases la rendent si différente de l'arménien moderne, qui en est dérivé, qu'un Arménien ne la comprend pas à moins de l'avoir étudiée. Les bons auteurs de tous les temps et de toutes les contrées n'offrent aucune différence dans la langue écrite, qui n'a par conséquent aucun dialecte, et qui est exempte de mélange de mots d'origine étrangère; sa construction ressemble à celle du grec. L'arménien moderne ou vulgaire, surchargé d'une foule de mots turcs et persans, diffère surtout du littéral par la grammaire et la construction des phrases, qui sont totalement changées, par de nouvelles acceptions et des déviations de sens qui s'y sont introduites. Au lieu des phrases coupées et extrêmement variées de l'ancien arménien, il n'a que de longues périodes à la manière des Turcs, toutes composées régulièrement de la même façon, coupées symétriquement selon les règles de la syntaxe turque. En outre, presque tous les mots turcs peuvent y être employés concurremment ou préférablement à leurs synonymes arméniens.

La Littérature arménienne est une des plus intéressantes de l'Orient; elle remonte jusqu'au IVe siècle de notre ère. L'introduction du christianisme contribua à resserrer les liens qui existaient déjà entre l'Arménie et l'empire romain. Le goût et l'étude de la langue grecque se répandirent; jusqu'à cette époque, les Arméniens, ayant eu une civilisation entièrement persane, s'étaient servis ordinairement pour écrire leur langue, de l'alphabet des Persans, de même que des caractères grecs et syriaques. Cependant un certain Abel avait déjà formé dans le IVe siècle, une écriture arménienne composée de lettres grecques, mais elle était fort incomplète. Au commencement du siècle suivant, Mesrob, de concert avec le patriarche Sahag, résolut de donner à sa nation un alphabet qui lui fût propre et adapté à sa langue. Cette écriture fut mise en usage l'an 406 de J.-C., et adoptée dans toute l'Arménie par ordre du roi Bahram Châhpour. C'est la même dont les Arméniens se servent encore aujourd'hui. Elle a pour élémens plusieurs signes des anciennes écritures du pays, joints à d'autres qui furent inventés plus tard; elle se compose de 38 lettres, dont 30 consonnes et 8 voyelles; on l'écrit de gauche à droite. Les Arméniens ont deux sortes de lettres : les majuscules et les minuscules, qui diffèrent beaucoup entre elles. Les premières furent les seules en usage jusqu'au XIe siècle environ, époque à laquelle les autres s'introduisirent. Dans l'origine l'alphabet n'avait que 36 lettres; c'est postérieurement que l'*f* et l'*o* y furent admis. Les Arméniens de Constantinople et de la Crimée écrivent la langue turque avec leurs caractères; en Géorgie, tantôt ils se servent de leur alphabet pour écrire le géorgien, et tantôt ils emploient le géorgien pour écrire leur langue.

Après l'introduction du christianisme en Arabie, il se forma un nombre considérable de savans et d'écrivains, qui tiennent encore, dans l'Orient, un rang distingué et qui doivent faire regarder le Ve siècle comme l'âge d'or de la littérature arménienne. Ces hommes illustres, instruits presque tous à Édesse, à Antioche, à Alexandrie, à Constantinople et à Athènes, se formèrent sur le modèle des Grecs, et traduisirent dans leur langue un grand nombre d'ouvrages anciens, parmi lesquels il en est plusieurs qui sont parvenus jusqu'à nous. Malheureusement la plupart des ouvrages importans dont la littérature des Arméniens s'était enrichie, pendant le temps que ce peuple avait encore ses propres rois, se sont perdus dans les guerres et les dévasta-

tions dont leur propre pays et les contrées limitrophes ont été si long-temps le théâtre. Quand les Turcs détruisirent, en 1170, la ville de Baalbek, en Syrie, plus de 10,000 volnmes écrits en arménien devinrent la proie des flammes. En 1380, après que Timour eut pendant vingt ans livré l'Arménie au fer et aux flammes, ce conquérant envoya à Samarcande tous les livres qu'on avait pu ramasser dans le pays; il les fit renfermer dans une tour où l'on prétend qu'ils se trouvent encore aujourd'hui.

Cependant, malgré ces pertes, la littérature arménienne est encore assez importante, et elle mérite, sous tous les rapports, qu'on s'en occupe en Europe avec plus de zèle qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Parmi ses historiens, on distingue Moïse de Chorène et Élysée, qui vivaient au ve siècle. Les Arméniens regardent Moïse de Chorène comme le premier de leurs auteurs classiques. Il composa un ample traité de rhétorique où sont cités plusieurs ouvrages grecs actuellement perdus, et en particulier une tragédie d'Euripide. Son histoire de l'Arménie, qu'on a publiée en Europe avec une version latine, est curieuse et importante; elle mériterait d'être mieux traduite et d'être publiée avec un commentaire explicatif. Lazare Parbetsi, surnommé l'*historien rhéteur*, vivait dans le vi^e siècle; il a donné l'histoire des événemens qui ont eu lieu en Arménie depuis 386 jusqu'en 485. Son contemporain, Thomas Ardzrouni, écrivit l'histoire de son temps jusqu'à l'an 500. Jean Mamigonean, évêque arménien du vi^e siècle, a composé une histoire de sa patrie depuis le commencement du iiie siècle jusqu'à l'an 640. Cet ouvrage est moins estimable que ceux des auteurs précédens. Les faits n'y sont pas toujours rapportés avec exactitude; beaucoup d'événemens sont arrivés longtemps après l'époque qu'il leur assigne; il en cite quelquefois qui sont contradictoires. Anias Chiraguzi, célèbre astronome du viie siècle, a écrit, entre autres ouvrages, les vies de plusieurs grands personnages d'Arménie, et différens traités sur le calendrier et le comput des temps. Jean Catholicos, patriarche d'Arménie, vivait entre le ixe et le xe siècles; il fut appelé Imardases ou le *Philosophe :* il écrivit l'histoire d'Arménie depuis Haïg jusqu'à l'an 920, et la chronologie de tous les patriarches de ce pays, jusqu'à son avénement à cette dignité. Son histoire, où il règne beaucoup d'ordre et d'exactitude, est écrite avec une éloquence pathétique. Les Arméniens la citent comme un modèle de l'art oratoire. Matthieu Érez d'Édesse, auteur du xiie siècle, a laissé un corps d'histoire d'Arménie depuis l'an 954 jusqu'en 1128. Les faits qui lui sont contemporains sont rapportés avec beaucoup d'exactitude et de précision. Il s'étend fort au long sur les événemens de son pays, sur ceux des contrées voisines, et sur les croisades. Grégoire Érez, du même siècle, a continué l'histoire de Matthieu jusqu'en 1161. Samuel Anezi, qui écrivit également dans le xiie siècle, a composé une chronique contenant la généalogie des patriarches, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, des détails sur la postérité de Sem, Cham et Japhet et la chronologie des rois et des patriarches arméniens, selon les ères olympique, chrétienne et arménienne, jusqu'en 1164. Cet ouvrage est précis et méthodique; il a eu des continuateurs qui l'ont porté jusqu'à l'an 1337, mais leur exactitude n'égale pas celle de l'auteur primitif. Plusieurs auteurs du xiiie siècle se sont occupés de l'invasion des Mongols en Arménie et dans les contrées voisines. Vartan Vanagan, composa, à la même époque, une histoire d'Arménie depuis le commencement du monde jusqu'a l'an 1267. On y trouve beaucoup de renseignemens sur les événemens des contrées voisines. Cet écrivain possédait plusieurs langues; il avait consulté des arbitres et des monumens anciens. Tout ce qu'il dit de l'antiquité est appuyé sur le témoignage des mages, des prêtres païens, des auteurs juifs, persans et arabes. Vartan a aussi composé un petit traité de géographie et des ouvrages sur la religion. Sempad, qui vivait vers la fin du xive siècle, a donné une histoire complète des rois arméniens qui avaient régné en Cilicie jusques à son temps. Cet ouvrage donne beaucoup de renseignemens sur les guerres des croisades, sur les Mongols et les Arabes.

La traduction arménienne de la Bible fut achevée en 433 sur la version grecque des LXX. Elle l'emporte par son âge, par son exactitude, et en même temps par son éloquente simplicité sur toutes les versions connues, et on doit la placer au premier rang. Le reste des ouvrages arméniens se compose, en grande partie, d'écrits ascétiques ou théologiques, de commentaires sur l'Écriture sainte ou d'homélies, et parmi ces livres il en est de fort estimés sous le rapport du style. Les ouvrages poétiques sont en petit nombre et peu propres à être goûtés des étrangers. Leur plus célèbre poète est Nersès Claïetsi, qui vivait au XIIe siècle. Les vers rimés ne remontent pas chez les Arméniens au-delà du XIe. Après le XIVe, la littérature est déchue considérablement chez ce peuple; elle n'a plus produit que des ouvrages médiocres et mal écrits. Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que le goût des études s'est réveillé, mais seulement parmi les Arméniens de la petite île de Saint-Lazare dans les lagunes de Venise. Ces savans moines arméniens, connus sous le nom des Mekhitaristes, de Pierre Mekhitar, qui avait fondé en 1717 leur couvent, y ont un collége et une typographie. Ces deux établissemens ont rendu ce coin du ci-devant *dogado* le foyer principal des connaissances scientifiques et littéraires de la nation arménienne. Leurs travaux ont contribué à ramener la pureté de la langue, tout-à-fait dégénérée. Cependant, leurs ouvrages, tous plus ou moins rédigés dans le goût des Européens, quoiqu'on n'y trouve pas toujours la maturité de connaissances convenables, ne doivent pas être considérés comme faisant réellement partie de la véritable littérature arménienne, pas plus qu'on ne pourrait ranger dans la littérature italique les productions ou les imitations des savans de l'Europe moderne, écrites en latin. Un des ouvrages les plus importans publiés par les Mekhitaristes de Venise, est l'*Histoire arménienne* de Michel Tchamchéan, un de leurs confrères. Ce livre contient l'histoire de leur nation depuis son origine jusqu'en 1784. C'est un ouvrage écrit avec méthode, et l'auteur a mis beaucoup d'ordre dans sa chronologie; cependant il ne fait qu'indiquer les événemens politiques, et porte trop son attention sur la religion et l'église. Les dogmes chrétiens, les canons, les rites, les conciles, les querelles religieuses, etc., remplissent la plupart de ses pages. Ce défaut à part, l'ouvrage est bien écrit; le style est clair et d'une noble simplicité.

Les Arméniens ont établi des imprimeries dans toutes les principales villes où ils se sont fixés, comme à Constantinople, Venise, Amsterdam, Livourne, Lemberg, Saint-Pétersbourg, Moscou, Nakhitchévan sur le Don, Astrakhan, Smyrne, Madras et Calcutta. Ils avaient aussi une typographie dans le couvent d'Etchmiadzin, renommée par plusieurs éditions de la Bible, et des traductions d'anciens auteurs grecs, latins et persans. KL.

ARMÉNIENS (théologie). Considérés par rapport à leur religion, ils forment une des communions chrétiennes répandues principalement en Orient.

Vers le milieu du VIe siècle, les écrits des hérétiques Manès, Théodore de Mopsueste, Paul de Samosate et l'Évangile de l'enfance furent traduits en arménien, ainsi que beaucoup d'ouvrages nestoriens, par des prêtres qui avaient été contraints d'abandonner la Syrie pour cause d'attachement à des opinions condamnées; mais il ne paraît pas que le nestorianisme ait fait de grands progrès en Arménie.

Le monophysisme au contraire y obtint du succès. Nersès II d'Aschdarag, qui occupa le siége patriarcal depuis 524 jusqu'à 533, tint à Thevin, où il résidait, un concile de 10 évêques, dans lequel il se déclara pour l'hérésie d'Eutychès, soit qu'il eût du penchant pour cette doctrine, soit, comme on le conjecture, qu'il voulût complaire aux Persans, qui cherchaient à semer la division entre les Grecs et les Arméniens pour en profiter.

Les sept successeurs immédiats de ce patriarche professèrent sa doctrine, durant l'espace de 112 ans. Mais Ezr ou Esdras la fit condamner dans un concile tenu à Carny, actuellement Erzeroum, en 622, et ramena les Arméniens à la foi de Chalcédoine. Cet état ne dura que 105 ans, au bout desquels un patriarche ou

archevêque, « par ordre d'Omar et avec le secours du khâlife », selon le père Monier, assembla à Manaskiert un comité de quelques évêques arméniens et de six évêques syriens. Il y fit définir qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule nature, une seule volonté, une seule opération; ainsi le monothéisme fut joint au monophysisme, dont il est la conséquence.

Comme le mélange de l'eau avec le vin, dans les sacrés mystères, marque les deux natures en Jésus-Christ, on défendit ce mélange dans un synode. On défendit aussi, par une affectation de rigorisme extraordinaire, l'usage du poisson, de l'huile d'olive et du vin, aux jours de jeûne, avec autant de sévérité qu'était déjà défendu l'usage de la viande et des œufs. Jean IV, *Imardases* (le philosophe), qui fut patriarche depuis 718 jusqu'en 729, réfuta les erreurs de ces évêques, parmi lesquels se trouvait peut-être Serge ou Ascagne, leur défenseur, et soutint l'autorité du concile de Chalcédoine, dans un discours publié par le mékhitariste J.-B. Auscher, avec une traduction latine en regard du texte arménien et des notes (Venise, 1816, in-8°).

Le monophysisme cependant envahit le patriarcat, et s'y maintint jusqu'en 862. Quelques patriarches tentèrent par toutes sortes de moyens d'accréditer les décisions de Chalcédoine, et furent expulsés; d'autres, pour faciliter la réunion de l'église arménienne avec les églises grecque et latine, transférèrent le siége patriarcal, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, et le rendirent pour ainsi dire ambulant. En 1113, David, archevêque d'Aghthamar, se fit nommer patriarche par les évêques du Vasbouragan, et fonda un nouveau patriarcat qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Alors siégeait à Garmir-Vank'h Grégoire III *Bahlavouni*, qui fixa sa résidence à Hrhomgla et qui était ennemi du monophysisme, de même que son frère Nersès *Claïetsi*, dont nous avons une belle prière, publiée en seize langues; Venise, 1818, in-24.

En 1294, Grégoire VII *Anazarzetsi*, alla résider à Sis; ses successeurs l'imitèrent. Il se tint dans cette résidence, en 1307, un concile composé de 36 évêques, 10 vartabieds, et 7 abbés, dans lequel furent reçus les 7 conciles œcuméniques. Mais en 1441, *Giragos* ou Cyriaque fonda un nouveau patriarcat à Etchmiadzin. A dater de cette époque, les Arméniens eurent constamment deux grands patriarches : celui de Sis se disant le successeur de saint Grégoire *Lousavoritch* et celui d'Etchmiadzin, se vantant d'occuper le siége le plus ancien de l'Arménie; sans compter ceux qui résident en Albanie, à Aghthamar, à Jérusalem et à Constantinople. Cette division du patriarcat, que l'on croit plus ancienne, mais qui fut alors consommée, a rempli l'Arménie de troubles et de désordres. Chacun des patriarches a voulu posséder le reliquaire qui contient la main droite de saint Grégoire *Lousavoritch* comme la marque de sa dignité; et de là les fraudes et les simonies. Quelques-uns d'entre eux ont tenu des conciles pour travailler à l'extinction du schisme et à la réunion avec l'église romaine; mais ces conciles ont été anathématisés par les évêques monophysites, et le schisme a continué ses ravages.

La seule différence essentielle qui existe entre l'église latine et l'église arménienne sur la foi est que celle-ci n'admet point les décisions du concile de Chalcédoine. Sa doctrine est consignée dans cette formule que les ordinands sont tenus de prononcer avant l'ordination : « Nous croyons en Jésus-Christ une personne et une nature composée; et pour nous conformer aux saints pères, nous rejetons et détestons le concile de Chalcédoine, la lettre de saint Léon à Flavien; nous disons anathème à toute secte qui introduit deux natures. » Il est vrai que, dans la liturgie, les Arméniens n'ont point adopté l'addition du symbole *filioque*, mais le jour de la Pentecôte ils chantent une prose où se trouvent ces paroles : « Guérissez, Seigneur, Seigneur des vertus et vrai Dieu, source de lumière et de vie, Esprit saint, *procédant du Père et du Fils*.

On pourrait conjecturer par les assertions de saint Nicon, par ce qui se passa sous le pontificat de Jean XXII, dans la conférence entre l'évêque Barthélemy, son légat, et le vartabied Jean de Kerna;

par les imputations de quelques controversistes, par la lettre que des princes de l'Arménie orientale écrivirent le 19 avril 1699 au pape Innocent XII, imprimée à la fin du tome 2[e] des *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, par J. de Saint-Martin, que les Arméniens monophysites n'ont jamais bien appris, selon les expressions du père Monier, « ce que c'est que la chaire de saint Pierre, et encore moins quelle doit être l'union des membres avec leur chef, pour faire un corps parfait, c'est-à-dire quelle doit être l'union des chrétiens avec le vicaire de Jésus-Christ, chef visible de son église, laquelle est son corps mystique. » Mais on trouve la primauté du pape établie dans leurs traditions; et la plupart de leurs patriarches n'ont cessé de correspondre avec le siége de Rome et de le traiter avec le plus grand respect.

Pour ce qui est des opinions sur l'état des ames après la mort, sur leur création dès le commencement du monde, et autres, que l'on reproche aux Arméniens, on doit moins les imputer à la nation qu'à quelques-uns de ses vartabieds qui veulent se signaler en s'éloignant le plus qu'ils peuvent des Latins, et qui s'imaginent qu'il est de leur intérêt d'inspirer à leurs compatriotes du mépris et de l'aversion pour toute autre croyance que la leur. Ce langage est celui de l'abbé de Villefroy, du père Monier, de l'abbé Plucquet, du père Le Brun et de tous ceux qui ont étudié sans passion la doctrine des Arméniens. D'ailleurs il n'a point été question de tout cela dans le concile tenu en 1342, rapporté par dom Martène, ni lorsqu'on a traité depuis de la réunion de l'église arménienne avec l'église romaine.

Les Arméniens font les offices dans leur ancienne langue que le peuple n'entend plus. Leur liturgie est belle et les prières qui accompagnent l'administration des sacremens sont pleines d'onction et de piété; mais il règne de déplorables abus dans cette administration. Leur hiérarchie est celle des Latins. Le patriarcat, auquel on pourvoit par l'élection des évêques et la confirmation du souverain, est réellement à l'encan. Aussi celui qui l'achète vend-il à son tour les prélatures, et se fait-il payer la consécration des évêques dont on contesterait la validité s'il n'imposait sur leurs têtes la relique de saint Grégoire. Les hommes mariés sont promus au sacerdoce, sans être obligés de se séparer de leurs femmes. Ceux qui se marient après leur ordination sont punis de la dégradation, mais *il y a sujet de douter*, dit le père Monier, *si l'ordre est un empêchement qui rende un second mariage nul et invalide, et ils ne passent pas pour concubinaires*. Ils ont beaucoup de jeûnes très austères. Ils sont adonnés à la superstition, parce qu'ils sont ignorans. J. L.

ARMES. Cette expression a diverses acceptions, soit au singulier, soit au pluriel.

Dans son acception primitive et la plus générale, le mot *arme* indique un instrument qui sert à attaquer ou à se défendre. Dans l'art militaire, il exprime les diverses espèces de troupes dont se compose une armée. On reconnaît quatre *armes* dans une armée : l'artillerie, le génie, l'infanterie et la cavalerie.

Ce mot est employé au pluriel dans un sens restreint qui appartient au blason. Alors il devient synonyme du mot *armoiries* (*voy.* ce mot). C-TE.

Sa signification est étendue, et peut être appliquée à tout instrument propre à servir à la défense ou à l'attaque. Le mot *armes* vient du latin *arma*, qui à son tour dérive, suivant les uns, d'*arceo*, je repousse, et, suivant les autres, d'*armus*, épaule, auquel répond le mot allemand *arm*, bras. La nature a donné à tous les animaux des armes naturelles avec lesquelles ils pourvoient à leur existence ou à leur sûreté (*voy.* ARMES, hist. nat.); il y en a même qui se servent d'armes artificielles; mais c'est l'espèce humaine qui a été l'inventrice des moyens les plus merveilleux de destruction. Les hommes ont employé ces moyens pour s'entre-détruire et souvent pour anéantir en un moment leurs plus belles œuvres. Ils se sont associés avec les animaux, les éléphans, les chevaux, les chameaux, les chiens même, qui ont rivalisé avec eux de courage et d'ardeur, dans les guerres. Tous les élémens de la nature sont, entre

les mains de l'homme, autant de matériaux qu'il façonne pour l'attaque ou pour la défense. Le bois, les pierres, les os étaient les premières armes; les métaux vinrent ensuite. Les Romains, pendant plusieurs siècles, faisaient leurs armes en cuivre; au cuivre succéda le fer qui en constitue aujourd'hui la matière principale.

A la suite des progrès de la société, de l'augmentation de la population et de la construction des maisons et des cités qui abritaient plus les hommes, l'esprit de destruction créa des moyens proportionnés aux difficultés qu'il avait à vaincre; on inventa des machines plus fortes et plus compliquées, et on employa les béliers à tarière, les corbeaux démolisseurs et d'autres appareils plus ou moins puissans.

L'invention de la poudre a porté un changement total dans les armes, en leur donnant un plus grand développement, une plus grande perfection, et surtout une puissance plus prompte et plus mathématique. L'effet devint plus terrible pour les monumens que pour les hommes eux-mêmes; les chocs des guerriers corps à corps furent dès lors plus rares et les batailles moins meurtrières. Les Romains regardaient les armes de jet, l'arc et la fronde, comme des armes indignes d'eux; aussi quand commença l'usage des armes à feu, les hommes braves se montrèrent révoltés de cette invention, et Bayard s'indignait qu'un homme fort et courageux fût ainsi souvent exposé à périr de la main d'un faible et lâche adversaire; Montluc s'exprimait de même, et lorsque le célèbre Carlo Reno employa, en 1380, le canon contre la ville de Chiorra (Fossa Claudia), toute l'Italie se récria contre ce qu'elle appelait une contravention manifeste aux lois de la bonne guerre. C'est encore le raisonnement des Asiatiques contre les Européens : ils les adjurent de quitter leur feu infernal, et de combattre à l'arme blanche.

Quant à la forme actuelle des armes, qui n'est pas encore la dernière sans doute, elles peuvent être divisées en armes *portatives* et armes *non portatives*.

Les armes portatives se subdivisent en deux sortes très distinctes : les armes *blanches*, nom qu'elles ont prises de la couleur de l'acier, et les armes *à feu* destinées à l'emploi de la poudre. Parmi les armes blanches usitées dans les armées européennes, on trouve la lance, l'épée, le sabre et le poignard. La *lance* (*voy.*) est justement appelée *la reine des armes blanches;* l'usage primitif de cette arme vient des Tatars et des Polonais. Elle a valu à ces derniers une sorte de célébrité en Europe. Leurs lances ont en général 7 pieds 2 pouces et 3 lignes de longueur et 15 lignes de diamètre; elles sont forgées; près du fer on fixe une flamme dont la couleur sert de signe distinctif pour les régimens. Les régimens qui sont armés de lances sont appelés *lanciers* ou bien encore *hulans*. On cherche à présent à généraliser l'emploi de cette arme dans toute la cavalerie; la Russie vient de donner des lances au premier rang des régimens de la grosse cavalerie. Les Cosaques ont des lances extrêmement longues et sans flammes.

L'*épée* n'est, à proprement parler, qu'une arme de parade; elle est à lame plate ou à lame triangulaire; les officiers de toutes armes, excepté ceux de la cavalerie, la portaient, il y a quelques années, en temps de paix; mais depuis, presque dans toutes les armées, on les a remplacées par de petits sabres que l'on porte de la même manière que l'épée.

Les *sabres* sont de différentes espèces, les uns droits, les autres courbes ou cambrés; dans les unes le plat est uni et dans d'autres il est évidé; c'est l'arme principale de la cavalerie. En général, la grosse cavalerie porte des sabres longs, à lame droite, à deux gouttières, fourreaux en tôle avec fût en bois, garde à coquille à quatre branches en S, calotte et virole en cuivre, poignée en bois, ficelée et recouverte d'une basane noire. Le sabre de la cavalerie légère est courbe, lame cambrée à flèche évidée, garde à trois branches, fourreau et poignée comme dans le sabre de la grosse cavalerie. La qualité générale et nécessaire que l'on exige pour un sabre de cavalerie est que l'on puisse frapper d'estoc et de taille.

Le sabre d'infanterie, dit *briquet*, est presque partout à lame cambrée, de flè-

che non évidée, fourreau en cuir, cuvette et bout en cuivre laminé, garde et poignée en cuivre, coulées d'une seule pièce. Les sous-officiers, les hommes des corps et des compagnies d'élite les portent pendus à un baudrier qui passe sur l'épaule droite ; les autres soldats n'ont point de sabre : ces sabres servent aux troupes plutôt pour le campement que pour la défense. Dans l'artillerie, tous les hommes portent des sabres qui, dans la plupart des armées, sont les mêmes que ceux de l'infanterie. En France, ils sont à lame à deux tranchans, à soie plate, à pans creux, terminée en langue de carpe; fourreau en cuir, garnitures en cuivre; depuis 1831 ces *sabres-poignards* ont été introduits dans toute l'infanterie. Dans les troupes du génie de quelques armées, les soldats portent des sabres qui, d'un côté, sont à lame tranchante, et de l'autre dentelés de manière à pouvoir servir de scie à main.

Les poignards ne sont presque pas usités dans les armées de terre, excepté chez les Turcs qui s'en servent pour couper les têtes aux prisonniers ou aux morts; mais ils sont en usage chez les marins qui les portent au ceinturon.

On ne peut omettre ici deux armes qui ont joué quelque rôle dans les guerres modernes ; ce sont les *piques* et les *faux*. Ces armes sont bonnes pour armer promptement des masses de population, faute d'armes à feu. Les piques ont de l'analogie avec les lances; ce sont de longues perches armées d'une pointe de fer. En 1812 la milice de Russie en fut armée; il s'en trouvait plus de 10,000 à la bataille de Borodino. La faux a été aussi en usage dans les temps anciens, et l'on s'en servait en mer. César dit que les Romains, dans un combat naval, coupèrent les cordages avec des faux emmanchées au bout de longues perches. Cette arme, de notre temps, a acquis quelque célébrité en Pologne, où les habitans, tous agriculteurs, s'en servaient dans les levées en masse. On l'ajuste au bout d'une perche, et elle sert d'estoc et de taille. A la bataille de Raclavice, Kosciusko en fit le premier usage en ligne, et l'on sait avec quel succès; dans la dernière guerre, la plus grande partie des régimens avaient, dans le deuxième et troisième rang, des faux, et on remarquait que ces armes étaient surtout terribles contre la cavalerie qui n'a enfoncé aucun des carrés où se trouvaient les *faucheurs*.

Parmi les armes à feu on comprend les fusils, les mousquetons, les carabines, les pistolets et les bouches à feu. Le *fusil* est l'arme distinctive de l'infanterie : terme moyen, les fusils dont on se sert dans les armées européennes ont des canons de 40 pouces de longueur comme en France, et des balles de 18 à la livre. Les baïonnettes emboitées au bout des canons ont 17 pouces de longueur, ce qui donne au fusil à la fois la propriété des armes à feu et des armes blanches. Les baguettes sont en fer; dans quelques armées elles sont lourdes, et on bourre avec le bout fin; en France on visse pour bourrer. Les bassinets et les lumières sont en cuivre. Dans les fusils anglais, les lumières sont percées plus avant que dans les autres; il en résulte qu'ils repoussent et portent généralement très haut. Le poids du fusil en France est de 4,68 kil. Quelques corps légers, comme les Tyroliens en Autriche, les tireurs de Neufchâtel en Prusse, ont des fusils dont les canons sont plus petits, mais qui ont une grande portée, et sont armés, au lieu de baïonnettes, de couteaux de chasse. Les voltigeurs en France ont des fusils un peu plus légers que les autres troupes; les canons sont de 38 pouces de longueur, et pèsent 4,57 kil. Le fusil porte jusqu'à 1,000 pas, sous l'angle de 45° ; mais la portée certaine d'un fusil de guerre est censée être de 120 toises, et c'est sur cette portée qu'on a établi toutes les lignes de défense.

On s'occupe aujourd'hui presque dans toutes les armées des fusils à percussion, pour les introduire à la place du fusil actuel à pierre. *Voy.* Fusil et Percussion.

Les *mousquetons* sont les fusils à l'usage de la cavalerie; la longueur de leurs canons est en France de 0^{m}, 50; leur poids est de 2,57 kil.; la baïonnette est supprimée.

Les *pistolets* sont de différens calibres : ceux que l'on emploie dans la cavalerie française ont les canons de 7 pou-

cès 4 lignes à 8 pouces de longueur, et pèsent 1,31 kil. Pour les marins on ajoute un crochet de ceinture en acier faisant ressort et tenu par la grande vis du milieu de la platine qui est plus longue pour cette destination.

Bouches à feu. Au milieu du XV[e] siècle il y en avait en France jusqu'à dix-sept espèces; sous Charles IX, par l'édit de Blois de 1572, on les réduisit à six. Aujourd'hui on ne distingue généralement que trois sortes de bouches à feu, savoir : les canons, les obusiers et les mortiers.

Les *canons* sont désignés d'après le poids du boulet de fer qu'ils peuvent lancer; ils sont de différens calibres. Les canons d'une, de deux et de trois livres ne sont presque pas employés en campagne, parce que le bruit se distingue peu des feux de mousqueterie, et ne fait pas une assez vive impression sur les troupes; on emploie donc des canons depuis 4 livres jusqu'à 12; ces derniers sont suffisans pour renverser les obstacles que les armées peuvent rencontrer, comme les vieux châteaux, les murs d'enceinte. La longueur des canons varie de 16 à 18 fois leur calibre; c'est en Autriche qu'ils sont les plus courts.

Les *obusiers* sont des canons courts, lançant les grenades; on a introduit dans l'artillerie de campagne des obusiers longs, que l'on nomme *licornes* en Russie et en Prusse; ils sont désignés soit par le poids qu'auraient des projectiles de pierre de même calibre, soit par pouces et centimètres.

Pour les siéges, l'armement des places et des côtes, on a des pièces de calibres plus forts; ils sont, pour les canons, de 16, 24, 36, et pour les obusiers de 30, 60, jusqu'à 80 livres.

En général, toutes les pièces de campagne sont coulées en bronze; celles de places et de côtes sont en grande partie en fer.

On donne aux *mortiers*, dont on se sert rarement comme artillerie de campagne, moins de longueur qu'aux canons et aux obusiers; et cela pour éviter le choc des obus et des bombes dans l'ame de la bouche à feu, choc qui pourrait briser la fusée.

La durée des armes à feu et des armes blanches est fixée en France à cinquante ans.

Armes non portatives ou immobiles. Sous cette dénomination on pourrait comprendre les places fortes, les travaux des assiégeans, enfin tous les obstacles que l'on rencontre, et dont la défense ainsi que l'attaque peuvent tirer parti, comme par exemple les châteaux, canaux, défilés, ravins, haies, etc.

Armes défensives. Les anciens avaient un grand nombre d'armes défensives : ils employaient des boucliers, qui les couvraient entièrement, et des casques pour se préserver des flèches, javelots et frondes. Dans les temps de la chevalerie, on portait des cuirasses ou cottes de maille qui couvraient les chevaliers depuis la gorge jusqu'aux cuisses, et des casques, pour se couvrir la tête et le visage, et se garantir ainsi des chocs des armes blanches. Les armes à feu ont beaucoup diminué la valeur des armes défensives, et comme dans des marches et des mouvemens rapides elles embarrasseraient les troupes, on n'en conserve quelques-unes que dans la grosse cavalerie. Les principales armes défensives sont aujourd'hui le casque et la cuirasse; mais on peut dire que pour la cavalerie les bottes longues que portent les cuirassiers, les gants à bout de manche en cuir très fort, et les épaulettes; et pour l'infanterie, les schakos, les buffleteries croisées sur la poitrine, les havre-sacs, les épaulettes, qui peuvent préserver des coups des armes blanches, et même des coups de feu à des distances éloignées, sont réellement autant d'armes défensives.

Il ne nous reste plus qu'à dire deux mots sur les armes de quelques bandes asiatiques, que les armées russes mènent souvent à leur suite; nous voulons parler de l'arc et des flèches, etc. Les *flèches* sont longues d'environ 3 pieds et demi et armées à leur extrémité comme des lances. Dans quelques contrées barbares d'Afrique et d'Asie les pointes de ces flèches sont faites avec du cristal ou empoisonnées, et, dans ce cas, elles causent la mort dans un court espace de temps. Ces barbares portent aussi pour armes défensives, soit des plastrons de coton piqué entre deux toiles, ce qui suffit pour

préserver des flèches, soit des cuirasses, des nattes ou de la peau de veau marin coupée en lanières.

Armes de luxe. Les armes de guerre sont fabriquées d'après des modèles uniformes, et l'élégance ainsi que la richesse y sont sacrifiées à la solidité et à l'effet utile. Dans l'Orient, où l'homme ne quitte jamais ses armes, il en fait en quelque sorte sa parure. En Turquie des fusils, des pistolets, des sabres, des poignards ornés d'or, d'argent, de nacre et de pierres précieuses, sont portés par les personnes de distinction et s'offrent en présent. Toutes les fois qu'un ambassadeur de France part pour la Turquie, il emporte, pour présenter au sulthan et aux grands dignitaires de la Porte, des armes du plus précieux travail et souvent d'une valeur considérable. J. T-i.

ARMES D'HONNEUR. De tout temps les armes d'honneur ont été la récompense de quelque action de bravoure. Les Grecs et les Romains faisaient porter des *armes* particulières à ceux de leurs guerriers qui s'étaient distingués par des actions éclatantes. En France, cette distinction fut accordée quelquefois à des corps entiers. Un régiment français, Dauphin infanterie, avait encore, en 1789, le droit de faire porter, au lieu de fusil, des fourches de fer à tous les sergens de ses grenadiers, en récompense d'une action *heureuse* exécutée avec des fourches. Dans les premières années de la révolution, la Convention nationale institua également des armes d'honneur en faveur des corps ou des militaires qui s'étaient distingués. Les occasions ne manquèrent pas, et un assez bon nombre de ces armes fut distribué jusqu'à l'époque de la création de la Légion-d'Honneur, dont furent membres de droit, dès la fondation, tous les militaires qui avaient obtenu des armes d'honneur. Depuis lors, ce genre de récompense a été, en général, remplacé par la décoration de la Légion-d'Honneur. C-te.

ARMES (droit), *voy.* Port d'armes et Chasse.

ARMES (histoire naturelle). Les animaux sont pour la plupart destinés à servir de pâture les uns aux autres; il leur a donc fallu des moyens de se rendre maîtres des individus qui devaient devenir leur aliment et des organes capables de les réduire à un volume proportionné à celui du canal intestinal où ils devaient être élaborés; mais cette destruction réciproque ne pouvait avoir lieu que dans certaines limites pour le maintien de l'équilibre général; aussi, afin de mettre obstacle aux excès, et pourvoir à la conservation relative des individus et des espèces, voit-on, chez les animaux, des moyens de protection variés à l'infini, comme les moyens d'attaque, disposés selon l'organisation de chacun d'eux et en rapport avec le caractère particulier que détermine, dans leurs habitudes, le mode de leur structure. Lorsque ces moyens d'agression ou de défense prennent une exagération ou un développement remarquable, on leur donne le nom commun d'*armes*, et quelquefois même le nom spécial d'un instrument vulnérant, quand ils s'en rapprochent plus ou moins par leur forme, leur situation ou leur disposition; ainsi on leur applique les noms de sabre, d'espadon, de scie, de pince, de crocs, d'éperon, de même qu'il y a des animaux pourvus d'armes défensives qui ont reçu les noms de carapace, de corselet, etc. C'est dans chaque animal en particulier qu'il faut étudier la conformation et le mode d'action des armes. T. C.

ARMET, *voy.* Casque.

ARMFELT (Gustave-Maurice, baron d'), général suédois, né en 1757. Fils aîné du major général baron d'Armfelt, il fut élevé à l'école militaire de Carlskrona, puis placé comme porte-enseigne dans la garde à Stockholm. Sa belle figure, son amabilité et les agrémens de l'esprit dont la nature l'avait doué, lui valurent les faveurs de Gustave III. Il avança rapidement en grade, fut comblé d'honneurs, et montra dans la guerre contre la Russie, de 1788 à 1790, une valeur brillante qui augmenta encore la bienveillance de Gustave à son égard. Il avait atteint le grade de lieutenant général lorsqu'il conclut, en 1790, le traité de paix de Werelæ, à l'occasion duquel il fut décoré de plusieurs ordres par l'impératrice de Russie. Sur son lit de mort, Gustave III lui donna encore les témoi-

gnages les plus flatteurs de son affection. Gouverneur de Stockholm à la mort du roi et uni, par la médiation de Gustave III, à l'ancienne famille du comte de La Gardie, il était destiné à faire partie d'un conseil de régence pendant la minorité de Gustave IV, quoique, d'après une disposition testamentaire antérieure, la tutelle du jeune roi revint au duc de Sudermanie. Mais la volonté du roi ne fut pas exécutée, et c'est cette préférence sans doute qui attira au baron d'Armfelt la haine avec laquelle il fut persécuté. Le 7 septembre 1792 on lui prit toutes ses charges et dignités, pour l'envoyer comme ambassadeur à Naples. On suppose qu'un amour non partagé du duc de Sudermanie pour une dame de la cour, près de laquelle Armfelt était plus heureux, avait excité cette haine implacable. Quoi qu'il en soit, Armfelt et son amante furent, par des bruits calomnieux, livrés au jugement du public. Cette dernière fut, d'une manière déshonorante, envoyée dans une maison de correction, et lui-même n'échappa que par la fuite aux poignards achetés en Italie, et aux réquisitions formelles que fit contre lui, à l'étranger, le gouvernement suédois. Il fut flétri par contumace comme traître à la patrie et déclaré déchu de tous ses biens et dignités, sans exception de sa noblesse. Armfelt resta en Allemagne jusqu'en 1799. A cette époque, Gustave IV annula ce jugement et réintégra Armfelt dans ses biens. Il le chargea de l'ambassade à la cour de Vienne, et, en 1807, on lui conféra la dignité de général d'infanterie. En cette qualité il commanda les troupes suédoises en Poméranie, et, en 1808, l'armée de l'ouest contre la Norwège. Vers la fin de la même année, il fut appelé à la présidence du conseil de guerre à Stockholm et élevé à la dignité de seigneur du royaume. En 1810, il obtint la démission qu'il avait demandée, et vécut à Stockholm dans la retraite comme simple particulier.

Une alliance contractée avec la fameuse comtesse Piper lui suscita de nouvelles poursuites de la police et l'obligea de chercher un refuge auprès de l'ambassadeur russe et d'entrer au service de la Russie. Là, il reçut un accueil flatteur : il fut élevé à la dignité de comte, nommé chancelier de l'université d'Abo, président des affaires de la Finlande et membre du sénat de la Russie. Il jouit d'une estime générale et se concilia l'attachement des Finlandais, jusqu'à sa mort arrivée à Tsarskoïé-Célo, en 1814. Armfelt a écrit lui-même sa biographie en suédois; on en trouve une traduction allemande dans le recueil intitulé *Zeitgenossen* (Leipz., 1833). *C. L.*

ARMIDE (JARDINS D'). Le Tasse a immortalisé Armide : ce type de la beauté, jointe à la séduction, a reçu de lui une vie et des charmes que le temps ne peut détruire; et de même qu'on donne son nom à la plus séduisante beauté, de même, à l'aspect d'un site enchanteur, on se rappelle ces jardins, ouvrage de l'amour, nés de son souffle, où la jeune élève du magicien Hidraot transporta le plus beau et le plus brave de la vaillante armée des croisés; ces jardins qui décorent le faîte de la plus reculée des îles Fortunées, dont l'abord était rendu inaccessible par de vastes espaces arides et glacés, et par de redoutables monstres. Malgré ces obstacles les austères amis de Renaud pénétrèrent jusqu'à lui; et ces lieux, qui n'avaient encore répété que des concerts d'amour et de bonheur, retentirent des cris du désespoir et de la fureur, quand Armide, revenant d'un long évanouissement, vit que son amant avait fui. Alors, appelant à son aide les puissances infernales, ébranlant la terre et les cieux, elle enveloppa de sinistres ténèbres ces lieux où Renaud n'était plus, et quand les ténèbres furent dissipées, on ne vit plus qu'un désert affreux; la magicienne, déjà bien loin d'une île si funeste, volait vers l'armée des infidèles pour demander aux plus braves d'entre eux la tête de son perfide amant.

Glück et Rossini ont traité le sujet d'Armide dans des opéras. L. L. O.

ARMILLAIRE (SPHÈRE), assemblage de cercles dont l'ensemble est monté sur un pied. On emploie cette machine dans l'enseignement de la géographie, pour faire connaître aux élèves l'équateur, l'écliptique, les tropiques, les cercles polaires, etc. Quelques personnes blâment l'usage de la sphère armillaire comme pouvant donner des idées fausses

aux enfans, en leur faisant croire que les cercles figurés ainsi existent réellement. C'est au maitre à empêcher cette confusion d'idées en faisant sentir aux élèves que l'on n'a figuré des cercles que pour expliquer ce que c'est que la longitude et la latitude, l'horizon, les zones, etc. Quelques dictionnaires disent que les sphères armillaires représentent la disposition du ciel et le mouvement des astres, mais ces machines s'appellent avec plus de justesse, *machines uranographiques*. D-G.

ARMILLES, cercles gradués qui servaient aux anciens astronomes à prendre des angles. Ces cercles étaient disposés de diverses manières, selon le plan dans lequel l'observateur se proposait de les manœuvrer. On distinguait, par exemple, des armilles verticales, des armilles équatoriales, etc. Tous ces instrumens ne sont d'aucun usage dans l'astronomie moderne. On peut voir des dessins d'armilles dans l'édition grecque-française de *Ptolémée*, par l'abbé Halma, tome Ier, Paris, 1813. A. C.

ARMINIENS, sectateurs d'Arminius, branche du calvinisme dans les Provinces-Unies.

Jacques Arminius (Harmensen), né à Oudewater en 1560, ayant été nommé à une chaire de théologie à Leyde, après avoir étudié à Leyde et à Genève, fut chargé par Martin Lydius, professeur de théologie à Franeker, de défendre la doctrine de Théodore de Bèze sur la prédestination (*voy.*) qui était attaquée par les ministres de Delft. Arminius examina l'ouvrage des ministres, le compara au système de Calvin et de Bèze, balança les raisons de part et d'autre, et finit par adopter les sentimens qu'il s'était proposé de combattre. Il manifesta ses opinions dans ses thèses du 7 février 1604. Il assura que son système ne contenait rien de nouveau, et qu'il n'était point incompatible avec la confession de foi des églises des Pays-Bas. Il dit que l'on pouvait avoir des sentimens différens sur des articles moins importans, sans se condamner mutuellement, et que l'on devait accorder sur cela une liberté raisonnable à ceux qui reconnaissaient les vérités essentielles. Il ajouta que c'était le vrai moyen de prévenir les schismes, de diminuer le nombre des sectes et de rétablir la paix dans la chrétienté.

Du reste il formula ainsi son système: « Dieu étant un juste juge et un père miséricordieux a fait de toute éternité cette distinction entre les hommes, que ceux qui renonceraient à leurs péchés et qui mettraient leur confiance en Jésus-Christ seraient absous de leurs mauvaises actions, et qu'ils jouiraient d'une vie éternelle, mais que les pécheurs endurcis et impénitens seraient punis... Il est agréable à Dieu que tous les hommes renoncent à leurs péchés et qu'après être parvenus à la connaissance de la vérité, ils y persévèrent constamment, mais il ne force personne... La doctrine de Calvin fait Dieu auteur du péché et endurcit les hommes dans leur rébellion, en leur inspirant l'idée d'une nécessité fatale. »

François Gomard, son collègue à l'université de Leyde, se déclara contre lui et entraîna un grand nombre de ministres dans son opinion. Arminius, de son côté, trouva des partisans, qui soutinrent ses opinions avec beaucoup de talent et d'érudition. La dispute s'échauffa, et produisit de part et d'autre une foule d'écrits polémiques. Les partisans d'Arminius, craignant d'être opprimés par leurs adversaires, présentèrent en 1610 une *Remontrance* aux états de Hollande, ce qui donna lieu dans la suite de les appeler *Remontrans*. Ils commencèrent par se plaindre de ce qu'on les accusait injustement de vouloir faire des changemens dans la religion et de causer des désordres et des tumultes. Ils dirent qu'il était nécessaire d'examiner la confession de foi et le catéchisme. Ils rendirent compte de la doctrine de leurs adversaires; ils proposèrent enfin la leur et la résumèrent en cinq articles.

Les états de Hollande firent de grands efforts pour calmer les esprits et ramener la paix; mais ce fut en vain. L'édit de pacification qu'ils donnèrent en 1614, ne calma personne. La politique s'empara de cette controverse et en fit son profit. Le prince Maurice d'Orange voulait se venger de Barnevelt, de Hoogerbeets et de Grotius, soupçonnés de favoriser les *Remontrans*. Les ministres calvinistes

étaient bien aises d'humilier leurs antagonistes dans un synode général; ils en demandèrent tous la convocation, et ils l'obtinrent. Le synode de Dordrecht ouvrit ses séances le 13 novembre 1618, examina les cinq articles des *Remontrans* et les condamna. Les ministres qui refusèrent d'adhérer à la sentence furent destitués. On peut voir tout cela en détail dans l'*Histoire abrégée de la réformation des Pays-Bas*, par Gérard Brandt, tome 2e; et dans l'*Histoire ecclésiastique* de Mosheim, traduction de Maclaine, tome 5, pag. 228; dans la *Narratio historica* de Limborch et dans l'*Histoire des variations* par Bossuet.

On avait accusé les *Arminiens* d'errer sur le mystère de la Trinité, mais ils s'en défendirent au synode de Dordrecht, tandis qu'ils avaient gardé le silence à la *conférence* de 1611. On a depuis répété contre eux une multitude d'accusations relatives à leurs croyances: nous ne pensons pas qu'on puisse mieux connaître la valeur de ces accusations qu'en lisant la *Confession de foi des pasteurs Remontrans*, qui forme le 3e vol. de l'*Histoire de la réformation* par Brandt, et celle qui se trouve dans le tome 2e des œuvres d'Épiscopius. J. L.

ARMINIUS, *voy.* Hermann et Arminiens.

ARMISTICE, *voy.* Suspension d'armes.

ARMOIRE DE FER. On a ainsi désigné la cachette où furent trouvés aux Tuileries, dans les derniers jours de novembre 1792, plusieurs cartons pleins de papiers qui fournirent, lors du procès de Louis XVI, les preuves matérielles de faits qui lui étaient imputés comme constituant la *trahison*.

Ce fut, de la part de l'infortuné roi, une bien funeste maladresse, en même temps qu'un moyen de défense peu digne, que de nier qu'il connût l'existence de cette armoire et de ce qu'elle contenait. Car le secret de cette cachette, qu'il croyait impénétrable, avait été livré par l'ouvrier même qui avait été chargé de sa construction. A la vérité cet homme seul connaissait l'existence de la cachette; et Louis XVI avait d'autant plus de confiance dans son dévouement qu'il travaillait près de lui depuis plus de dix ans, et qu'il était ainsi le compagnon de ces innocens plaisirs que trouvait le monarque dans les occupations manuelles auxquelles une grande partie de son temps avait été consacrée depuis cette époque.

Pratiquée dans le mur du corridor intérieur de l'appartement du roi, cette cachette était fermée par une porte de fer que dissimulait parfaitement un panneau de lambris peint en larges pierres. L'ouverture du trou se confondait à l'œil dans les rainures brunes qui formaient la partie ombrée de ces pierres peintes.

S'il faut en croire madame Campan (t. II., p. 222 de ses *Mémoires*), les papiers dont la découverte eût à meilleur titre compromis le roi avaient été enlevés de cette armoire à la sollicitation de la reine; on en avait rempli, dit-elle, un portefeuille dont le dépôt lui demeura confié. Le motif de cette précaution était que la reine aurait été informée que le serrurier dont on a parlé plus haut s'était affilié à la société des Jacobins, et, de plus, qu'il avait déjà confié à plusieurs de ses amis le secret de l'armoire de fer.

C'est ici peut-être le lieu de faire ressortir toute la force que doit conserver, contre l'authenticité des papiers trouvés dans l'armoire de fer, l'argument invoqué par l'illustre défenseur de Louis XVI. « Le domicile de Louis a été envahi, dit M. de Sèze, ses armoires ont été brisées, ses tiroirs forcés, il n'y a point eu de scellés, point d'inventaire; on a pu égarer des pièces qui auraient pu répondre à celles qu'on oppose. » Ces pièces étaient notamment un *Journal* écrit de la main de Louis XVI, portant les pensions qu'il a accordées sur sa cassette depuis 1776 jusqu'en 1792, un *État des pensions* des gardes du corps, des suisses et gardes du roi pour 1792, et différentes lettres et billets du général Bouillé, des frères du roi, de l'évêque de Clermont, etc. P. C.

ARMOIRIES. On appelle de ce nom des signes distinctifs, propres à chaque famille noble. L'opinion la plus générale rapporte l'origine des armoiries à l'époque des croisades. Au milieu de ces bandes nombreuses, composées de nations si diverses, mais toutes également armées et bardées de fer, chaque chef dut

avoir besoin d'une marque spéciale pour rallier à lui les vassaux qui l'avaient suivi. Dans ce but il fit graver sur son écu, sur ses cottes d'armes, sur son étendard, un objet quelconque, rappelant, la plupart du temps, un souvenir de sa vie ou de celle de ses pères. Au retour de ces expéditions lointaines, il était naturel qu'on conservât avec orgueil ces témoignages d'un glorieux dévouement pour la foi. Les tournois aussi, tant en honneur dans ces siècles, en consacrèrent l'usage, parce que les spectateurs pouvaient ainsi plus facilement suivre de l'œil les combattans dans la mêlée. Les enfans recueillirent, avec respect, ces marques d'illustration en en ajoutant quelquefois de nouvelles, et ce fut ainsi que les armoiries devinrent héréditaires. Le règne de Louis IX est, à ce qu'on croit, l'époque où elles se transmirent ainsi régulièrement dans les familles. Celles qu'on trouve sur des monumens d'une date antérieure y ont été, selon toute apparence, gravées plus tard. Quoi qu'il en soit, cette distinction nobiliaire devint dans la suite tellement précieuse qu'on ne crut pas pouvoir en trop reproduire l'image. Le sceau destiné à rendre authentiques les actes publics et privés, les tombes, les meubles, les valets, tout en porta l'empreinte, et il y eut un temps où une femme de haute naissance ne pouvait sortir sans une robe chamarrée des armoiries de son mari et des siennes. Les armoiries ont donné naissance à la science du blason et à l'art héraldique, auxquels il paraîtrait aujourd'hui ridicule d'attacher de l'importance autrement que par rapport à l'histoire. *Voy.* BLASON et HÉRALDIQUE. P. A. D.

ARMORIAL, *voy.* HÉRALDIQUE.

ARMOISE (*artemisia vulgaris*), plante de la famille des corymbifères, et qui est considérée par les vieilles femmes empiriques comme spécifique dans les affections chlorotiques et nerveuses. Elle est vivace, très commune, croît sans culture le long des chemins et des murailles, et présente une tige d'environ trois pieds, des feuilles alternes, découpées, cotonneuses en dessous seulement, avec des fleurs jaunâtres en panicules rameuses. Toute la plante, et surtout les sommités fleuries, exhalent une odeur aromatique, agréable, et rend une saveur chaude, âcre et amère. Mais ces propriétés sont moins marquées que dans l'absynthe, à laquelle d'ailleurs elle ressemble beaucoup, et qui appartient à la même famille végétale. L'action de l'armoise sur l'économie animale est un peu stimulante, et peut être utilisée dans une foule de cas, sans pouvoir cependant jamais devenir l'objet d'une préférence raisonnable. F. R.

ARMORIQUE, nom qu'on donnait vulgairement à toute la partie de la Gaule occidentale qui est comprise entre les embouchures de la Loire et de la Seine (par conséquent à la Bretagne et à presque toute la Normandie); mais que l'on sembla restreindre plus tard à la Bretagne. On assure que primitivement tout le littoral atlantique de la Gaule portait ce nom qui, en langage celtique, revenait aux mots latins *ad mare*, (ar, *ad;* mor, *mare*), et que l'on rapproche du nom de Po-Morè (Poméraniens), donné aux riverains de la Baltique. Le nom d'*Aquitania*, donné plus tard par les Romains à la portion méridionale des Gaules, entre l'Atlantique et le Rhône, est, dit-on, une traduction approximative d'Armorique. Dans ce cas, il est essentiel de remarquer que, quoique synonymes, ces deux noms désignèrent des provinces totalement différentes. Quand cette terminologie géographique eut été adoptée, la côte de la Gaule se trouva divisée vaguement en trois parages : Aquitaine, Armorique et *Nervicanus Tractus* (le littoral gaulois de la Manche). Pour la langue, les mœurs, l'histoire de l'Armorique, *voy.* BRETAGNE. VAL. P.

ARMSTRONG (BON), poète et médecin anglais, fils d'un ecclésiastique, naquit à Castleton en 1690, acheva ses études à l'université d'Édimbourg, puis vint à Londres où il se fit connaître, en 1735, par un *Essai sur les moyens d'abréger l'étude de la médecine :* dans cet ouvrage il s'amuse avec esprit aux dépens des empiriques qui s'enrichissent aux dépens de l'humanité. L'indolence de son caractère entrava son avancement dans sa profession, encore ralenti par la publication d'un poème : l'*Économie de l'A-*

mour, dont le succès fut dû autant à des peintures licencieuses qu'au vrai talent qui s'y fait remarquer. Lui-même donna, en 1768, une édition épurée de cet opuscule, dont une imitation en français a été insérée dans les *Jeux de Calliope*, collection de poèmes traduits, 1776, in-12. Un ouvrage d'Armstrong où l'on peut admirer tout son talent sans avoir lieu d'en déplorer l'abus, est l'*Art de conserver la santé*, poème en quatre chants, où il a su revêtir des couleurs de la poésie un sujet qui pouvait y sembler rebelle. Là son style se distingue par la vigueur, et par une précision, une pureté classiques; publié en 1744, il a été souvent réimprimé, et une traduction en prose française, faite par M. Monne, a paru en 1827, un vol. in-18. Armstrong fut nommé, en 1746, médecin des soldats estropiés et malades près l'hôtel Buckingham. En 1760 il suivit l'armée anglaise en Allemagne, toujours cultivant les muses qu'il avait courtisées dès l'enfance. Après la paix il revint exercer son état à Londres, mais avec peu d'encouragement. Ses derniers écrits témoignent combien il fut sensible à cet abandon de la part du public. Il mourut en 1779. L. C.

ARMURE (*armatura*). Pris dans son sens le plus étendu, ce mot désigne tout ce que l'homme porte pour l'attaque ou pour la défense; mais il s'entend plus particulièrement de l'équipement complet des armes *défensives*. Les premiers hommes se couvrirent de peaux de bêtes, car alors, comme la vie était un combat, l'armure se confondait avec l'habillement. Bientôt vint le bouclier, armure moins étendue, mais plus mobile et qui pouvait aller au-devant du coup; puis la tête fut garantie par le casque, le corps par la cuirasse, les jambes par les bottines. Plus tard, on y ajouta des brassarts et des cuissarts, et dans le moyen-âge, en joignant toutes les parties de l'armure, on réussit à rendre les chevaliers presque invulnérables. Voici les pièces dont se composait, au XVe siècle, une armure de pied en cap: 1° casque, 2° haussecol, 3° cuirasse, 4° épaulettes, 5° brassart, 6° gantelets, 7° tassettes, 8° cuissarts, 9° grèves ou armure de jambes, 10° genouillères (*voy.* tous ces mots). Il y avait jusqu'à des pièces placées sous l'aisselle (goussets), qui la couvraient quand l'homme d'armes levait le bras. Enfin, les chevaux eux-mêmes avaient une armure qui leur couvrait la tête et le poitrail. On voit à Paris, à la Bibliothèque royale, et surtout au Musée d'artillerie, à la tour de Londres, à Dresde, à Vienne, à l'arsenal de Berlin, etc., des modèles d'armures de toute espèce.

Armure se dit encore: 1° de deux morceaux de fer qu'on met aux pôles d'une pierre d'aimant pour en augmenter la vertu; 2° de deux petites pièces de fer qui protégent les deux bouts d'une navette; 3° de l'ordre dans lequel on fait mouvoir les lisses dans les manufactures de soie; 4° de la ferrure dont les serruriers garnissent une poutre pour la fortifier. R-Y.

ARMURIER. Rigoureusement, c'est le nom de celui qui fabrique toute espèce d'armes, mais après l'invention de la poudre cet art se divisa en deux branches. Celui qui confectionna les armes à feu eut un nom particulier (*voy.* ARQUEBUSIER), et l'armurier, proprement dit, ne fut que l'ouvrier destiné à fabriquer les armes blanches. Les armuriers les plus renommés autrefois étaient ceux de Crémone et de Tolède, sans parler de ceux de Damas, en Syrie. Maintenant ceux de Sheffield et de Birmingham, en Angleterre, et de Klingenthal, en France, ont une grande réputation. Les principales opérations de l'armurier sont le forgeage, la trempe, le polissage, le brunissage, le fourbissage.

En termes militaires, l'*armurier* est un ouvrier appartenant au petit état-major, chargé de l'entretien et de la réparation des armes. Il est soldé, habillé et logé. Il est préposé à l'assortiment des pièces d'armurerie qu'on a toujours dans les régimens pour remplacer celles qui s'usent ou qui se cassent. R-Y.

ARNAOUTES ou ALBANAIS, *voyez* ALBANIE.

ARNAUD DE BRESCIA, porte ce nom à cause de la ville d'Italie où il naquit dans le XIIe siècle. Il vint en France de bonne heure, et y fut disciple d'Abeilard (*voy.*), sous lequel il fit de grands

progrès dans la vaine philosophie qu'il enseignait. Il était doué de beaucoup de facilité et d'une éloquence toute naturelle que l'art et le travail achevèrent de développer.

De retour en Italie, il embrassa l'état monastique et s'adonna à la prédication. La corruption était alors à son comble dans tous les états, et surtout dans le clergé; tous les monumens contemporains l'attestent, même les écrits de saint Bernard. Cette corruption générale devait nécessairement enflammer le zèle de tous les hommes généreux, de tous les esprits ardens; aussi était-elle attaquée avec vigueur dans l'église orientale, tout aussi bien que dans l'église occidentale. Arnaud de Brescia se distingua dans cette lutte par son emportement et par sa persistance, soit qu'il sentît plus vivement que tout autre l'odieux de ces débordemens, soit qu'il fût dévoré du désir de se faire une réputation.

Il est à croire qu'Arnaud n'attaqua d'abord dans le clergé que l'abus qu'il faisait de ses vastes propriétés, et il avait cela de commun avec les hommes les plus distingués de son temps. Mais il en vint bientôt à soutenir que le clergé ne pouvait pas être propriétaire, et qu'il ne lui était pas permis d'allier avec ses fonctions spirituelles des dignités purement temporelles. Cette doctrine trouva des partisans parmi les grands et dans le peuple. Les têtes fermentèrent, et une révolte contre l'évêque de Brescia fut le résultat de la fermentation sourde des esprits.

Le clergé s'aigrit et porta ses accusations au concile de Latran, qui se tint en 1139. Le pape Innocent II, après avoir fait condamner, dans 30 canons, les excès que blâmait Arnaud ou qui pouvaient résulter de ses fougueuses prédications, proscrivit sa doctrine. Othon de Frisingue la résume en ces termes : « Il n'y a point de salut à espérer pour les ecclésiastiques qui ont des biens en propriété, pour les évêques qui possèdent des seigneuries, ni pour les moines qui ont des immeubles ; toutes ces choses appartiennent aux princes, et l'usage n'en doit être accordé qu'aux laïques. »

Arnaud, proscrit en Italie, se réfugie à Zurich, où il s'érige en docteur. Il paraît, par une lettre de saint Bernard, qu'il était en France vers 1140 et qu'il dogmatisait avec son ancien maitre Pierre Abeilard. Cependant il entretenait un parti si puissant à Rome, qu'il y éclata une sédition à la fin du pontificat d'Innocent II. Les Romains prétendirent réduire le pape à se contenter, pour sa subsistance, des dîmes et des oblations, s'assemblèrent au capitole, et rétablirent le sénat. En 1144, ils ajoutèrent un patrice aux sénateurs et donnèrent cette dignité à Jourdain, fils de Pierre de Léon, qu'ils regardèrent comme leur souverain. La révolte s'accrut à la mort de Lucius II, en 1145. Les Romains voulurent contraindre son successeur Eugène III à confirmer l'établissement du sénat. Ce pontife s'y refusa et sortit de Rome. Arnaud y entra pendant son absence, enflamma l'enthousiasme des séditieux, et les porta à abolir la préfecture, à ne reconnaître que le patriciat, à dévaster les propriétés des ecclésiastiques et même les églises. Au mois de décembre de la même année, Eugène rentre à Rome après avoir soumis les rebelles, excommunie Jourdain et rétablit la dignité de préfet.

Adrien IV, successeur d'Anastase IV en 1154, plus courageux que ses prédécesseurs ou plus favorisé par les circonstances, frappa d'anathème Arnaud et ses adhérens, dont quelques-uns des plus emportés avaient blessé à mort Gérard, cardinal-prêtre de Sainte-Pudentiane, et jeta l'interdit sur la ville de Rome, jusqu'à ce qu'on en eût chassé ce moine audacieux. Les Romains effrayés expulsèrent Arnaud et les Arnaldistes qui se retirèrent dans la Toscane et y continuèrent leurs déclamations, aux applaudissemens du public qui regardait le novateur comme un prophète. L'année suivante le pape obtint du roi des Romains, Frédéric Ier, qu'Arnaud, qui d'abord avait été pris par le cardinal de Saint-Nicolas et qui avait été arraché de ses mains par les efforts du vicomte de Campanie, serait livré au supplice, ce qui fut exécuté. Le préfet de Rome le fit brûler vif en 1155, et fit jeter ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple ne les honorât comme des reliques.

Arnaud de Brescia a été jugé diversement, suivant les préjugés et les passions; Mosheim et Gibbon l'ont traité moins sévèrement. Nous renvoyons le lecteur à leurs ouvrages, et pour le jugement d'un poète distingué du temps, Gauthier de Ligurie, à la *Collection des conciles*, de Labbe, tom. X, col. 1013. J. L.

ARNAUD (François-Thomas-Marie Baculard-d'), né à Paris, en 1718, et élevé à l'école des jésuites, fut du nombre des enfans précoces et des auteurs remarquables plutôt par le nombre que par le mérite de leurs écrits. Il put dire comme Voltaire :

Dès le berceau je bégayai des vers.

Mais les vers qu'il bégaya ne passeront point à la postérité. On ne connaît guère que par leurs titres trois tragédies qu'il composa dans sa jeunesse. Aucune ne fut jouée; une seule fut imprimée : cette pièce a pour sujet *la Saint-Barthélemi*.

Quelque faibles que fussent ces premières productions, elles attirèrent l'attention de Voltaire, et procurèrent à l'auteur des marques de sa bienveillance.

Quelques poésies légères avaient étendu la réputation du jeune d'Arnaud. Un prince célèbre par la protection qu'il accorda à plusieurs gens de lettres, et qui ne crut pas déroger en se rendant leur émule, Frédéric, fit de d'Arnaud son correspondant littéraire à Paris, l'appela ensuite à Berlin, l'accueillit avec distinction, le nomma son Ovide, et, selon son usage, lui adressa des vers français où il le désignait comme le successeur de Voltaire qui s'éteint, disait-il, *à son couchant*. C'était en 1750, et Voltaire était alors dans toute la force de son talent. On pense bien qu'il ne fut pas flatté du compliment.

Retiré à Dresde, d'Arnaud fut nommé conseiller de légation, puis, de retour à Paris, se répandit dans le monde qu'il quitta pour se livrer, dans la retraite, à son goût pour les lettres. Les nombreux volumes qu'il publia eurent un succès de larmes dans les boutiques, dans les provinces et dans les colonies. Ils rapportèrent 2 millions à la librairie, et cependant l'auteur mourait de faim.

Si sa jeunesse avait joui de quelque succès, sa vieillesse fut moins heureuse; jeté dans les fers pendant la terreur, il ne sortit de prison que pour traîner une existence fort triste, réduit à travailler par besoin, ce qui permet rarement de travailler avec gloire. De tous ses ouvrages les plus faibles furent, en effet, ceux que lui commanda la nécessité. Il mourut en 1805, âgé de 87 ans.

Le nombre de ses écrits, tant en vers qu'en prose, est considérable. Les principaux sont *l'Histoire de M. et M*^me^ *de La Bédoyère*, *les Épreuves du sentiment*, *les Délassemens de l'homme sensible*, *les Loisirs utiles*, *le comte de Comminges*, *Euphémie*, *Fayel et Mérinval* et des *Odes sacrées*. Le comte de Comminges seul fut représenté en 1790, et ne dut, comme l'a dit un auteur contemporain, son succès momentané qu'à l'horrible nouveauté du spectacle.

Le genre lugubre était celui de d'Arnaud. Ses romans surtout portent le caractère d'une imagination sombre. « Ce sont, disait La Harpe, non des contes bleus, mais des contes noirs. » Si, comme l'a dit J.-J. Rousseau, Baculard d'Arnaud écrivait avec son cœur, on doit regretter que son cœur l'ait trop souvent porté aux excès d'une déclamation prolixe et ampoulée. A. M.

ARNAUD (François), abbé de Grand-Champ, lecteur et bibliothécaire de Monsieur, de l'académie française et de celle des inscriptions, né à Aubignan, près de Carpentras. Il est connu par la part qu'il prit à la rédaction du *Journal étranger* et à celle de la *Gazette littéraire de l'Europe*, dont il fut le créateur avec Suard, et par diverses productions intéressantes de ces deux écrivains, réunies en 4 vol. in-12, intitulées *Variétés littéraires, ou Recueil de pièces tant originales que traduites, concernant la philosophie, la littérature et les arts*, Paris, 1770. Nourri de la lecture des anciens, bon critique et homme de goût, l'abbé Arnaud sut donner à son style de l'intérêt et de la chaleur. Il fut, avec Suard, l'un des littérateurs les plus distingués de son temps et l'un des plus spirituels défenseurs de la philosophie. Ils étaient aussi remarqués l'un et l'autre dans le monde par l'intérêt qu'ils savaient répandre sur

leur conversation toujours animée et toujours aussi pleine de sel que d'intérêt.

Il mourut à Paris en 1784. Ses *œuvres complètes* ont été imprimées à Paris, 1808, 3 vol. in-8°. S. A. B.

ARNAULD (Antoine), surnommé le *grand Arnauld,* naquît à Paris en 1612; il était le vingtième et le dernier des enfans d'Antoine Arnauld, un des plus célèbres avocats de son temps; il fit avec distinction ses études au collége de Calvi-Sorbonne et sa philosophie au collége de Lisieux. On le destinait d'abord au barreau, et on lui fit faire son droit; mais cette étude le dégoûta. L'abbé de Saint-Cyran ayant inspiré à sa mère la pensée de le consacrer à l'état ecclésiastique, il entra en Sorbonne, et devint le disciple de Lescot, confesseur du cardinal de Richelieu et depuis évêque de Chartres. Ce docteur lui enseignait la théologie scolastique, lorsque l'abbé de Saint-Cyran lui conseilla de lire les opuscules de saint Augustin sur la grace, et traça à ce puissant génie la carrière qu'il parcourut depuis avec tant de gloire. Après cette lecture, son directeur lui ayant demandé ce qui l'avait le plus frappé, il répondit sur-le-champ que c'était *la différence des deux états, de la nature saine, et de la nature corrompue par le péché.* Cette réponse est caractéristique : elle est tout l'homme.

Dans sa thèse appelée *Tentative*, dédiée au clergé de France et soutenue, en 1636, devant une nombreuse assemblée, Arnauld fronda les sentimens de son professeur et se brouilla pour toujours avec lui. En 1638, il soutint sa sorbonique, et reçut le sous-diaconat. En 1641, la Sorbonne voulut le recevoir *de la société*, quoiqu'il n'eût pas rempli les conditions auxquelles est attaché le droit d'en être, parce que *la rare piété du suppliant, sa capacité extraordinaire et le succès éclatant de sa licence*, lui méritaient cette faveur; mais le cardinal de Richelieu, proviseur de Sorbonne, s'y opposa. En 1641, Arnauld fut ordonné prêtre, après s'être dépouillé de son bien en faveur du monastère de Port-Royal; il avait reçu le bonnet de docteur quelques jours auparavant.

La haute réputation que lui acquit, en 1643, la publication du livre *De la fréquente Communion*, porta la Sorbonne à revenir sur ce qui avait été délibéré précédemment et à l'admettre dans sa *société*. Les honorables et nombreuses approbations dont ce livre était muni ne purent arrêter ni les pamphlets ni les déclamations du jésuite Nouet et de ses confrères. Arnauld opposa aux déclamations et aux libelles de ses ennemis un *Avertissement*, qui parut en tête d'une seconde édition de son livre, et sa *Théologie morale des jésuites*, par laquelle il préluda à de longs combats. La plume de ces pères était trempée dans le fiel, celle d'Arnauld ne l'était pas moins, et de toutes parts on se félicitait de travailler *pour la plus grande gloire de Dieu*. Cependant les écrits ne suffisaient point à la haine des jésuites : ils conseillèrent au chancelier Séguier de porter l'affaire à Rome et de forcer Arnauld d'aller se défendre en personne. Ce conseil eût prévalu si Arnauld, l'université, le parlement, la Sorbonne en corps, n'eussent représenté, en 1644, que « cette citation était contraire aux lois de l'église de France, qui veulent que les causes nées dans son sein y soient jugées par elle, et à celles du royaume qui ne permettent pas qu'un sujet soit justiciable d'un tribunal étranger. » Le gouvernement ne donna pas de suite à la citation, et Arnauld s'ensevelit dans une retraite impénétrable d'où il ne sortit que vingt ans après.

Du fond de cette retraite Arnauld dédia à la reine le livre de la *Tradition de l'église sur la pénitence*, qui parut en 1644. C'était une réponse aux attaques de ses ennemis contre la *Fréquente communion*. Il mit tous ses soins à préserver ce livre d'une censure que les jésuites poursuivaient à Rome avec acharnement; il n'y eut qu'une proposition, insérée dans la préface par l'abbé de Barcos, qui mérita condamnation. La censure, portée en 1645, ne parut qu'en 1647, et encore sans aucune mention du livre *De la fréquente Communion.*

Arnauld n'était pas encore débarrassé de cette affaire qu'il s'en préparait une bien plus épineuse qui devait durer toute sa vie : l'affaire du jansénisme. L'*Augus-*

tinus de l'évêque d'Ypres parut en 1640, et un décret du 1er août 1641 en prohiba la lecture. Urbain VIII donna une bulle contre l'ouvrage de Jansénius, pour en empêcher la réception en Sorbonne : Arnauld publia, au mois d'août 1643, les *premières et secondes Observations* qui furent suivies bientôt après des *Considérations* sur une prétendue censure, des *Difficultés* sur la bulle *in eminenti*, et de la première et seconde *Apologie de Jansénius*.

Le docteur Arnauld ne jouissait pas d'un moment d'armistice qu'il ne s'occupât sur-le-champ d'un ouvrage de piété. Il fit paraître successivement la traduction du livre des Mœurs de l'église catholique, du livre de la Correction et de la Grace, du livre de la Vérité de la religion, du livre de la Foi, de l'Espérance et de la Charité, et du Manuel de saint Augustin. Il variait ces occupations par la traduction en latin de son livre de la fréquente Communion, par ses *Novæ objectiones contra Renat. Descartis meditationes*, et par quelques opuscules anti-jésuitiques ou de piété. Il joignit aux travaux du cabinet, pendant quatre années, l'exercice du ministère ecclésiastique, la direction des religieuses et des pensionnaires de Port-Royal.

En 1649, le syndic Cornet dénonça à la faculté de théologie sept propositions dont cinq étaient extraites de l'*Augustinus*. La querelle, qui n'était qu'assoupie, se réveilla avec plus de violence qu'auparavant. Arnauld reprit la plume et donna les *Considérations* sur l'entreprise du sieur Cornet. La dénonciation portée en Sorbonne n'était que le prélude de celle que l'on porta presque simultanément à Rome. Arnauld publia en 1650 des *Considérations* sur la lettre de M. de Vabres, qui était à la tête des dénonciateurs. Cette année vit aussi paraître l'*Apologie pour les Saints-Pères*, le meilleur ouvrage, à l'avis d'Arnauld, qui soit sorti de sa plume.

Jean de Labadie, jésuite pendant quinze ans, sortit de la société et se lia avec les amis de Port-Royal; bientôt après il embrassa la réforme de Calvin. Les jésuites triomphèrent : ils écrivirent que le *jansénisme était le grand chemin qui mène au calvinisme*. Arnauld opposa à leurs libelles une *Lettre* sur le sujet de l'apostasie de Jean de Labadie, et la *Remontrance* aux pères jésuites touchant le *Manifeste* de la véritable doctrine des jansénistes.

Pendant quelque temps Arnauld avait observé le plus rigide silence; mais le refus d'absolution fait sur la paroisse de Saint-Sulpice au duc de Liancourt, s'il ne retirait sa petite-fille pensionnaire à Port-Royal et s'il ne renvoyait de son hôtel le père Desmares et l'abbé de Bourzéis, alluma la bile du docteur. Il écrivit en 1655 une *Lettre à une personne de condition*. Cette lettre fut vivement attaquée, et il se vit obligé d'en écrire une *Seconde à un duc et pair*. On rapporte qu'après l'avoir lue, le pape Alexandre VII loua la piété et l'érudition de l'auteur, et l'exhorta à mépriser à l'avenir les libelles de ses adversaires. Cependant elle fut pour lui une source de nouvelles peines : elle lui suscita une censure de la Sorbonne, surtout par le doute qu'elle exprimait que les cinq propositions fussent contenues dans le livre de Jansénius.

Cette discussion, où le docteur Arnauld avait multiplié les écrits en latin et en français, ne l'occupait pas tellement qu'il ne composât des ouvrages d'un autre genre. Il avait publié au commencement *la Concorde des évangiles* et *l'Office du Saint-Sacrement*, dont on admire la préface et encore plus la *Table historique et chronologique*. Il composa, l'année de sa condamnation, la *Réponse à un écrit au sujet de la sainte épine*, et *de l'Autorité des miracles*.... Des motifs de prudence le contraignirent d'abandonner le monastère de Port-Royal qu'il habitait depuis 1648, et de se réfugier avec Nicole dans une retraite inaccessible.

En 1656, il fut exclu de la société de Sorbonne et même de la faculté de théologie. « C'est aujourd'hui, écrivait-il à sa nièce, la mère Angélique, qu'on me doit rayer du nombre des docteurs; j'espère en la bonté de Dieu qu'il ne me rayera pas pour cela du nombre de ses serviteurs. C'est la seule qualité que je désire conserver. » Tous les docteurs qui ne voulurent pas signer sa condamnation furent également exclus et privés des avantages

qui sont attachés à cette qualité. Rome se montrait moins sévère à l'égard d'Arnauld: elle prohibait ses écrits, mais ne les censurait pas. Arnauld entretenait une correspondance très étendue et très suivie. Il était l'oracle de son parti; on attendait sa réponse pour agir ou pour se tenir en repos. De quelque prodigieuse activité d'esprit qu'il fût doué, il n'en était pas moins excédé de tant de tracasseries et de tant de travaux. Ses amis même augmentaient les peines de sa situation : les uns avaient besoin d'un frein pour être retenus dans les bornes de la modération; il fallait exciter les autres pour les conduire au but où l'on tendait. C'était un général qui guidait au combat des troupes indisciplinées composées d'hommes valeureux et d'hommes timides.

Arnauld s'était aperçu qu'une guerre défensive avec les jésuites lui était moins favorable qu'une guerre offensive, et il porta cette dernière dans l'intérieur de leurs retranchemens. Les jésuites attaquaient les jansénistes sur leur foi, les jansénistes attaquèrent les jésuites sur leur morale; ils leur reprochèrent d'avilir la religion par des pratiques superstitieuses. Arnauld fournit des matériaux à Pascal pour ses *Provinciales*. Il publia en 1658 *Cinq écrits en faveur des curés de Paris contre les casuistes relâchés;* en 1662, la *Nouvelle hérésie* des jésuites, les *Illusions* des jésuites dans l'exposé de leur thèse, *Factum* pour les curés de Paris sur cette thèse; en 1665, *Remarques* sur la bulle d'Alexandre VII contre les censures de Vernant et d'Amadæus; en 1689 et 1690, *Cinq dénonciations* du péché philosophique; en 1683, le second volume de la *Morale pratique* des jésuites : le premier avait paru en 1669, le troisième parut en 1689, et les cinq autres à différentes époques jusqu'en 1694 où le dernier fut imprimé; de 1685 à 1688, quatre *Factum* pour les petits neveux de Jansénius, contenant la réfutation du roman de Bourgfontaine et autres calomnies.

Vers le même temps Arnauld composa des ouvrages qui resteront comme des monumens éternels d'un des plus beaux génies qui aient honoré la France, et qui feront regretter à jamais le long emploi de si grands talens à des controverses dont le fond était souvent ridicule. Il publia ou laissa en manuscrit : 1° la *Grammaire générale et raisonnée* dite *de Port-Royal;* 2° le *Règlement pour l'étude des belles-lettres;* 3° la *Logique,* ou l'art de penser; 4° *Nouveaux élémens de géométrie;* 5° *Réflexions sur l'éloquence des prédicateurs.* Tous ces ouvrages ont été perfectionnés depuis par des hommes habiles, mais le premier jet en est dû au docteur Arnauld. Son cachet subsiste toujours au milieu des améliorations qu'on y a faites.

Cet homme illustre était un des plus profonds métaphysiciens de son siècle; ses *Nouvelles objections contre les méditations de Descartes*, dont nous avons déjà parlé, le *Traité des vraies et des fausses idées*, publié en 1683; les *Réflexions philosophiques et théologiques*, 1685; sa *Dissertation sur les miracles de l'ancienne loi*, 1685; ses *Neuf lettres* au père Malebranche et tout ce qu'il a écrit contre ce philosophe, contre dom Lami ou contre Nicole, en sont des témoignages incontestables.

On peut mettre en tête des ouvrages d'Arnauld qui touchent en quelque sorte à la jurisprudence, l'*Apologie pour les catholiques*, 1681 et 1682. C'est un chef-d'œuvre de dialectique et de bonne discussion. Les jurisconsultes et les canonistes ont admiré son savoir et son éloquence dans l'*Éclaircissement sur l'autorité des conciles*, 1684; dans les *Six écrits* pour la défense de l'évêque d'Alet, contre quelques ecclésiastiques et quelques gentilshommes de son diocèse, 1665 et 1666; dans les *Six mémoires* publiés pour la cause des quatre évêques; dans les quatre *Mémoires* pour la duchesse de Longueville, sur la souveraineté de Neuchâtel; dans un *Mémoire* pour le duc de Liancourt, et dans quelques autres pièces de ce genre. Plusieurs questions du droit public y sont traitées avec une supériorité digne de lui et pouvant servir de modèle. D'un autre côté, nous devons à Arnauld de précieux éclaircissemens sur les difficultés qui se rencontrent dans le Nouveau-Testament et sur la lecture de ce livre sacré en langue vulgaire. Il donna, en 1569, la *Concorde des Évangiles* en

français; en 1666, le *Nouveau-Testament* de Mons. Cette traduction, qui essuya beaucoup de critiques, donna lieu à une multitude d'écrits pour sa défense; il y en a contre l'archevêque d'Embrun, contre le père Maimbourg, contre le père Annat, contre Mallet, contre des anonymes, sur un *Décret* du pape qui la condamnait, et sur un *Mandement* de l'archevêque de Paris. Il s'occupa aussi, avec succès, de critique. Il fit des commentaires sur le livre de saint Augustin *de Correctione et Gratia*, sur les *Confessions* de ce père, sur l'édition que l'on préparait de ses œuvres, et sur divers sujets qui lui furent soumis. Tous ceux de ses amis que l'on attaqua trouvèrent en lui un zélé défenseur. Il prêta sa plume aux filles de l'enfance, aux religieuses de Port-Royal, aux théologiens compromis dans la *fourberie de Louvain*, à l'évêque d'Alet, etc.

En louant le savoir éminent et les sublimes qualités d'Arnauld, nous ne prétendons nullement approuver les erreurs et l'opiniâtreté que l'on a condamnées dans sa personne. Nous resterons étrangers au jansénisme comme à tout autre parti.

En 1668, Arnauld se prêta de bonne grace à l'accommodement appelé *la paix de l'église*, et fut présenté au nonce qui l'accueillit avec la plus grande distinction et donna des éloges à ses rares talens. « Monsieur, lui dit-il, vous avez une plume d'or pour défendre l'église de Dieu. » Il fut également présenté au roi et lui fit son compliment. Le roi lui répondit qu'il était bien aise de voir un homme de son mérite, qu'il avait ouï faire beaucoup d'estime de sa personne, et qu'il souhaitait que ses talens fussent employés à défendre l'église. Il reçut partout le même accueil, les mêmes louanges, et cependant il ne fut pas rétabli en Sorbonne.

Afin de remplir les engagemens qu'il avait contractés, il se mit à travailler à la réfutation du protestantisme. Déjà il avait publié quelques ouvrages polémiques sur cette matière, entre autres la *petite Perpétuité de la Foi*, 1664. La *grande Perpétuité de la Foi sur l'Eucharistie*, qui est principalement de Nicole, parut successivement en 1669, 1671 et 1672, trois vol. in-4°. On doit à Arnauld seul: 1° *Renversement de la morale de Jésus-Christ par les calvinistes*, 1672, in-4°; 2° l'*Impiété de la morale des calvinistes*, 1675, in-4°; 3° *Remarques sur une lettre de M. Spon*, 1680, in-8°; 4° *Le Calvinisme convaincu de nouveaux dogmes impies*, 1682; 5° *Réponse générale à M. Claude*, 1671. Tous ces ouvrages sont estimés parmi les catholiques.

Durant l'intervalle qui s'écoula depuis la paix de Clément IX jusqu'à la reprise ouverte des hostilités, Arnauld fit quelques voyages pour voir ses parens, se lia d'amitié avec Boileau et le réformateur de la Trappe, et se réconcilia avec Racine, au sujet de la tragédie de Phèdre, dans laquelle il avait cru apercevoir le jansénisme. Tout le monde était curieux de voir un homme si célèbre; mais il se dérobait autant qu'il lui était possible à ce qu'il appelait la *servitude des visites*. On cite le trait suivant en preuve de la simplicité d'Arnauld : la duchesse de Longueville lui avait donné asile dans son hôtel vers 1666, à condition qu'il n'y paraîtrait qu'en habit séculier, avec une grande perruque et l'épée au côté. Il y fut attaqué de la fièvre : la princesse fit venir le médecin Brayer, et lui recommanda d'avoir soin d'un gentilhomme qu'elle protégeait particulièrement. Brayer monte chez le malade qui, après l'avoir entretenu de sa fièvre, lui demanda la nouvelle du jour. « On parle, dit Brayer, d'un livre nouveau de Port-Royal, qu'on attribue à M. Arnauld ou à M. de Sacy; mais je ne le crois pas de ce dernier, il n'écrit pas si bien. » « Que voulez-vous dire, monsieur, répond Arnauld avec vivacité, mon neveu écrit mieux que moi. » Brayer regarde en face son malade, se met à rire, descend chez la princesse et lui dit : « La maladie de votre gentilhomme n'est pas considérable; je vous conseille cependant de faire en sorte qu'il ne voie personne; il ne faut pas le laisser parler. »

Bien que le docteur Arnauld fût persuadé que les cinq propositions n'étaient point dans le livre de Jansénius, il était entré néanmoins de bonne foi dans l'ac-

commodement, et n'avait pas voulu le troubler en rompant le silence qu'il avait promis. Mais cette inquiétude naturelle aux hommes, et plus particulièrement aux théologiens, ne put pas s'accommoder long-temps d'une paix si chèrement achetée. Elle fut troublée par de misérables chicanes. L'affaire de la Régale, la mort de la duchesse de Longueville, l'accusation de cabale contre l'état jointe à la note d'hérésie, l'ordre formel de sortir du faubourg Saint-Jacques, toutes ces choses réunies forcèrent le docteur Arnauld de se retirer, en 1679, à Fontenai-aux-Roses et, quelques jours après, de se réfugier à Mons, dans la Flandre autrichienne. Cette contrainte, à son âge et avec une santé affaiblie par une vie laborieuse et sédentaire, lui fut pénible; il la déplorait amèrement dans un de ses ouvrages.

Cependant Arnauld ne resta pas long-temps à Mons; il erra de ville en ville, sans demeure fixe, toujours écrivant pour la défense de sa cause avec une vigueur de style que ses amis même ne jugeaient pas sans reproche, mais qu'il s'efforça de justifier par des écrits *ex professo*. Il est étonnant que cet homme, que l'égalité d'ame la plus constante, une douceur aimable, une conversation toujours instructive, rendaient cher à tous ceux qui l'approchaient, ait été si mordant, si acrimonieux dans sa polémique. Peut-être doit-on s'étonner davantage qu'il ait eu avec ses principaux amis des démêlés et des discussions sur les matières même pour lesquelles il était condamné. C'est ainsi qu'il écrivit contre Pascal et Domat, contre Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, contre Nicole, et contre le pape Innocent XI, son protecteur, parce qu'il avait condamné la déclaration du clergé de France, au grand détriment des *hérétiques*, et contre le père Malebranche.

Arnauld mourut à Bruxelles le 8 août 1694. Son corps fut enterré dans l'église de Sainte-Catherine de cette ville; son cœur fut porté à Port-Royal-des-Champs, d'où il fut transféré à Palaiseau, en 1710. Boileau composa son épitaphe; Racine, Santeuil et d'autres poètes, célébrèrent aussi ses vertus et ses talens. Le père Quesnel publia, en 1697, un *Recueil de plusieurs pièces concernant l'origine, la vie et la mort d'Arnauld*, 2 vol. in-12. L'abbé de Majainville a donné une *Vie* plus étendue de ce docteur; Paris, 1783, 2 vol. in-8° et 1 vol. in-4°, en tête des *OEuvres* d'Arnauld.

Les ouvrages d'Arnauld ont été souvent reproduits par la presse. En 1783 et années suivantes on les a recueillis en 48 vol. in-4°. Cette immense collection, assez bien soignée, renferme une foule de documens précieux pour l'histoire des égaremens de l'esprit humain. Elle est précédée d'un *catalogue* de tous ses ouvrages par ordre chronologique. Il ne faut pas oublier que le docteur Arnauld eut une grande part à la *Bible* de Sacy, à l'*Amour pénitent* de Néercassel, évêque de Castorie, et que les jansénistes n'ont rien publié d'important sans le lui communiquer. J. L.

Son frère aîné ARNAULD D'ANDILLY (*Robert*) est connu par de nombreux écrits, surtout religieux, et par une traduction plus élégante que fidèle des Confessions de saint Augustin. Après avoir long-temps vécu dans le monde et joui de la faveur de la cour, il se retira à l'âge de 55 ans dans le monastère de Port-Royal-des-Champs, où il mourut en 1674, à 85 ans. S.

ARNAULT (ANTOINE-VINCENT), né à Paris en 1766. Après avoir fait d'excellentes études au collége de Juilly, dirigé par des Oratoriens, il fit jouer, en 1791, au Théâtre-Français sa tragédie de *Marius à Minturnes* qui obtint le plus beau succès. Un an après, il donna sur la même scène *Lucrèce*, où il ne craignit pas de montrer Brutus simulant la folie au milieu de la cour des Tarquins, et se jouant de ses redoutables ennemis jusque sous le poignard.

Malgré ses tragédies républicaines, l'auteur était attaché à la monarchie. La journée du 10 août et son horreur pour les massacres de septembre lui firent chercher un asile à l'étranger. Rentré en France à la fin de 93, il fut arrêté comme émigré. Livré aux membres d'un tribunal révolutionnaire, il ne dut son salut peut-être qu'au respect qu'inspirait encore le souvenir de *Marius*.

Chargé par Napoléon, en 1797, d'or-

ganiser le gouvernement des îles Ioniennes, M. Arnault composa ses *Vénitiens*, à Venise même, sur les ruines de cette république. Il fut successivement nommé membre de l'Institut et de la Légion-d'Honneur, et chef de l'instruction publique. Traité avec affection par l'homme immortel qu'il admirait, il l'aima, l'aida de tous ses efforts à triompher de l'anarchie au 18 brumaire, le servit dans sa haute fortune et resta fidèle à son malheur. L'esprit de parti lui en fit un crime. Après la seconde déchéance de l'empereur, M. Arnault, exilé à Bruxelles, fit cependant représenter au Théâtre-Français sa tragédie de *Germanicus*, qui fut entendue jusqu'au bout avec un vif intérêt. Mais lorsqu'on voulut nommer l'auteur, une opposition formidable engagea, dans le parterre, contre ses partisans, une lutte terrible, où l'on crut voir tous les symptômes d'une guerre civile.

M. Arnault, après avoir trouvé dans son exil les plus honorables distinctions, fut enfin rendu à sa patrie en 1819. Ses œuvres ont été recueillies en 5 vol. in-8°, Paris, 1818, et réimprimées plusieurs fois en Belgique. On y remarque surtout les tragédies de *Marius*, des *Vénitiens*, d'*Oscar*, de *Germanicus*, du *Roi et le Laboureur*, la comédie de *Duguesclin* ou *les mœurs du* XIVe *siècle*, une autre comédie de circonstance en deux actes et en vers libres, intitulée *les Gens à deux visages ;* enfin des *Mélanges de prose*, des *Poésies diverses* et des *Fables* souvent citées.

L'auteur de tant d'ouvrages recommandables, auxquels il faut ajouter encore la *Vie politique et militaire de Napoléon*, ouvrage orné de planches lithographiées, Paris 1822, 3 vol. in-fol., ayant été rappelé, en 1829, à l'Académie française, d'où il avait été éliminé, M. Villemain lui adressa, en qualité de directeur de l'illustre compagnie, un discours remarquable dont nous voudrions pouvoir rappeler quelques passages.

Depuis, M. Arnault a été nommé à la place de feu M. Andrieux, secrétaire perpétuel de l'Académie française, et il a publié les *Souvenirs d'un sexagénaire*, 4 vol. in-8°, Paris 1833. On y trouve des faits curieux, peu connus, et des pages dignes de Tacite, dont il a, dans ses jugemens sur ses contemporains, souvent la sévérité, mais aussi, comme l'ami de Pline le jeune, dans ses affections, la chaleureuse constance. On. L. R.

ARNAULT (Lucien-Émile), fils aîné du précédent, né à Versailles en 1787. Le prince Lucien Bonaparte, très lié avec M. Arnault père, donna à son fils pour prénom le nom de Lucien. De bonne heure M. Lucien Arnault montra les plus heureuses dispositions; il se consacra à la carrière de l'administration, fut nommé auditeur au conseil-d'état en 1808, et par suite des conquêtes et des campagnes de l'empire, il fut chargé du gouvernement et de l'administration de plusieurs contrées, particulièrement et pendant cinq années consécutives, de l'Istrie dans les provinces Illyriennes. Revenu en France après la perte de ces conquêtes, il fut nommé d'abord sous-préfet à Châteauroux, fonctions qu'il conserva pendant la première restauration; au retour de Napoléon, il fut nommé préfet de l'Ardèche. Destitué lors de la seconde restauration, à l'époque ou son père fut proscrit, il alla le voir sur la terre d'exil, et après lui avoir prodigué les témoignages de son dévouement filial il revint en France quelques années avant le rappel de M. Arnault père. Ce fut pendant cet intervalle, qu'après avoir présenté au théâtre français la tragédie de *Pertinax*, assez généralement attribuée à M. Arnault père, il fit représenter *Régulus*. Cette tragédie, en 3 actes, eut un grand nombre de représentations à Paris et dans les départemens. Le principal rôle mit dans un nouveau jour le talent de Talma, quelque temps avant que ce grand acteur fût enlevé à la scène. Encouragé par ce succès, il fit représenter d'autres tragédies qui obtinrent aussi de nombreuses représentations, *Pierre de Portugal*, *le dernier jour de Tibère* et *Catherine de Médicis*. Il vivait retiré en Auvergne lorsqu'éclata la révolution de juillet, et, d'après les preuves de capacité qu'il avait déjà données, il fut porté sur la première liste des préfets nommés par le lieutenant général du royaume. On lui destinait d'abord la préfecture de Marseille : son

absence empêcha qu'il y fût porté; il fut nommé à celle de Saône-et-Loire, puis bientôt après à celle de la Meurthe. Par ses lumières et son expérience administrative M. Arnault se fait estimer dans ce département où ses qualités privées lui ont valu l'attachement de ses administrés. M. B.

ARNDT (Ernest-Maurice), écrivain politique dont les ouvrages ont beaucoup contribué à soulever l'Allemagne contre le despotisme de Napoléon. Né en 1769, en Poméranie, M. Arndt fut en 1806 professeur à l'université de Greifswald. Il se fit connaître d'abord dans le monde littéraire par la relation de ses voyages en Suède, en Italie, en France et en Allemagne, qui forment ensemble 13 volumes. A cette époque il ne voyait encore que le côté favorable, et le louait dans ses écrits. En 1803 parut son ouvrage *La Germanie et l'Europe*, où il y a beaucoup d'idées neuves sur les arts, sur l'éducation, sur la tendance des esprits, etc. Quatre ans après il fit paraître son *Esprit du temps* (*Geist der Zeit*, 1807), qui avertit l'Allemagne des plans de Napoléon. M. Arndt n'hésita pas à déclarer qu'il fallait combattre ce conquérant par ses propres armes. Cet ouvrage, publié dans un temps où l'ascendant de l'empereur des Français réduisait déjà la plupart des écrivains au silence, fit une grande sensation et eut successivement quinze éditions. Obligé de s'enfuir en Suède, M. Arndt continua d'enflammer le patriotisme des Allemands et de réveiller en eux le goût de l'indépendance. Lorsqu'enfin la nation allemande eut secoué le joug et reconquis une existence indépendante, il revint de son exil et reçut de nombreux témoignages d'estime. Le roi de Prusse l'appela, en 1818, à la chaire d'histoire à l'université de Bonn; mais dès l'année suivante M. Arndt donna de l'ombrage à la police soupçonneuse de la diète germanique. Il demandait, avec d'autres hommes courageux, les garanties sociales que les gouvernemens d'Allemagne avaient promises dans le moment du danger et auxquelles ils ne pensaient plus quand leur pouvoir se fut affermi. On l'accusa de menées démagogiques, on le tourmenta de poursuites et d'enquêtes. M. Arndt, toujours ferme et courageux, protesta contre l'illégalité de la procédure. On finit par le laisser tranquille, mais après lui avoir ôté la chaire qu'il avait si bien occupée. Son dernier écrit parut en 1831 sous ce titre : *De la question relative aux Pays-Bas et aux provinces rhénanes*. D-G.

ARNE (Thomas-Augustin), que les Anglais regardent comme un de leurs plus grands compositeurs, naquit à Londres en 1704. Il était fils d'un tapissier. Son père l'envoya faire ses premières études au collége d'Eton, et le destinait au barreau. Mais il se sentit une telle vocation pour la musique qu'il fit porter secrètement une vieille épinette dans le grenier de la maison de son père, afin de pouvoir poursuivre ses études favorites. Pendant long-temps il fut obligé de garder le secret; enfin, son père, voyant ses progrès, fut contraint de céder à son désir. Sa sœur possédait une belle voix et était aussi passionnée que lui pour la musique; il obtint d'elle qu'elle choisît la profession de cantatrice. Il composa une partie pour elle dans son premier opéra de *Rosamond* (d'après le texte d'Addisson) qui fut exécuté en 1733. Bientôt suivit l'opéra-comique *Tom Thumb* ou l'opéra des opéras. Son style est encore plus original et plus savant dans *Comus*, qu'il fit paraître en 1738. Le public était charmé de sa mélodie animée, gaie et naturelle, jointe à la vérité et à la simplicité de l'expression. En 1740, il épousa Cécile Young, cantatrice distinguée, qui avait été élevée dans un pensionnat italien. Ils se rendirent, en 1742, en Irlande où ils furent bien reçus. Deux ans après, Arne fut engagé comme compositeur et sa femme comme cantatrice au théâtre de Drury-Lane, à Londres. Il composa plusieurs morceaux en 1745 pour les concerts du Wauxhall. Après avoir composé deux oratorio et plusieurs opéras, dont un sous le titre d'*Élisa*, et ayant reçu la qualité de professeur de musique à Oxford, il essaya de faire une composition dans le genre italien, *Artaserse*, d'après Métastase, et qui eut du succès. Il faisait mieux valoir son talent dans le genre simple et érotique

que dans le genre grave et élevé. Il composa aussi plusieurs chants pour les drames de Shakespeare, et quelques morceaux variés de musique instrumentale. Il mourut en 1778. Sa sœur devint une cantatrice distinguée, connue sous le nom de madame Cibber. *C. L.*

ARNIM, famille allemande très ancienne, dont on rapporte même à l'année 926 la première arrivée dans le Brandebourg. Elle a fourni à la Prusse un feld-maréchal (Georges-Abraham, 1651-1734), un ministre (Georges-Frédéric, mort 1772), et plusieurs autres hommes remarquables.

Arnim (*Jean-George* d'), appelé aussi *Arnheim*, et plus connu sous le nom de *Capucin luthérien*, fut lieutenant-général au service de l'Empereur et de la Saxe électorale, pendant la guerre de trente ans. Né en 1581, dans l'Ukermark, de l'ancienne famille dont nous avons parlé, il servit d'abord sous les drapeaux suédois; Gustave-Adolphe fut son premier maître. En 1626 il passa sous les ordres de Wallenstein, pour lequel il eut plusieurs missions importantes à remplir. En 1631 on le retrouve au service de l'électeur de Saxe, et à la tête des troupes saxonnes pendant la célèbre bataille de Leipzig. Après la paix de Prague que l'électeur de Saxe conclut avec l'empereur Ferdinand II, Arnheim quitta le service pour se retirer dans ses terres. C'est là que le feld-maréchal Wrangel le fit enlever et transporter à Stockholm, en 1637, pour le punir de la trahison qu'on lui imputait; mais adroit et courageux, Arnheim parvint à s'échapper de sa prison. De retour auprès de son ancien maître, il reçut de nouveau le commandement des armées impériales et saxonnes. Peut-être sa versatilité l'eût-elle poussé encore une fois dans les rangs opposés, si la mort n'avait mis fin bientôt après (1641) à sa carrière bizarre. A la face du monde Arnheim se montrait protestant zélé; mais cela n'empêcha pas qu'il ne passât pour un jésuite déguisé. Sa tempérance, son activité, lui valurent le sobriquet honorable de *Capucin luthérien*. Richelieu, en apprenant sa mort, s'écria : « Rome y perd beaucoup; il aurait fait le plus rusé cardinal. » *A. C. L.*

ARNIM (Louis-Achim d'), poète et romancier allemand, né en 1781, à Berlin. Sa vie est aussi simple que ses ouvrages sont bizarres. Il se voua d'abord aux sciences naturelles, et publia une théorie de l'électricité (Halle, 1799), où il cherchait à établir le principe surnaturel de tous les phénomènes; puis il débuta par quelques romans, et se mit à voyager, à parcourir l'Allemagne en tout sens. Le caractère spécial des provinces et la vie populaire se révèlent à son regard de poète. Il saisit au vol ces chants décousus, qu'on entend fredonner au pâtre, à la jeune fille, à l'artisan voyageur. Herder avait déjà recueilli un grand nombre de ces chansons du peuple; Arnim en trouva d'autres et en composa un grand nombre, de concert avec Brentano, son parent et ami; ils déposèrent dans le *Cor merveilleux* (*des Knaben Wunderhorn*, Heidelb., 1806 et 1819) le fruit de leurs recherches et de leurs inspirations.

Arnim, dans ses romans et ses nouvelles, tient à la fois de Tiek et de Hoffmann : il a pris à l'un son ardent amour du moyen-âge; il a de commun avec l'autre la *spectromanie*, cette disposition maladive du poète, qui ne se sent à l'aise qu'au milieu d'un monde de fantômes, qui place l'idéal dans une spirituelle extravagance, et le succès dans les frissonnemens nerveux. *Le jardin d'hiver* (*Wintergarten*) est une collection de nouvelles datée de 1809; *la comtesse Dolores*, ou, pour traduire avec plus d'exactitude le titre plus significatif : *Pauvreté, richesse, faute et pénitence de la comtesse Dolores, histoire notée pour l'instruction et le plaisir honnête de pauvres demoiselles*, est un roman en 2 vol., de 1810. On y trouve le triste et touchant tableau d'une haute existence tombée dans la misère. *Isabelle d'Égypte* (Heidelberg, 1811), peut-être le plus bel ouvrage d'Arnim, présente d'une manière pittoresque la vie vagabonde des Bohémiens, peuplade si poétique, avec ses allures orientales; race maudite, dont Cervantes, Gœthe et Béranger se sont aussi emparés, mais pour la reproduire vivante, tandis qu'Arnim fait l'histoire

d'un cadavre bohémien; Arnim est le poète de la mort. Il a aussi composé des drames tels que *Hallé et Jérusalem*, etc.

Frappé par les malheurs de sa patrie, qui gémissait sous le joug de Napoléon, rongé par des soucis de fortune, il se tut pendant quelques années. En 1827, il publia les *Gardiens de la couronne* (*die Kronenwæchter*), roman qui joue sous le règne de l'empereur Maximilien; puis il rentra dans le silence et mourut en 1831. L. S.

ARNO, *voy.* Florence.

ARNOBE, l'ancien, savant philosophe et rhéteur, né à Sicca, ville d'Afrique, florissait sous l'empire de Dioclétien, vers l'an 300. Il avait étudié par état, et il enseignait la théologie du paganisme, lorsqu'il se rendit à l'évidence de la religion chrétienne dont il prit la défense. Ses argumens sont d'autant plus sûrs qu'il connaissait mieux les objections auxquelles il répond dans les sept livres qu'il a composés contre les Gentils. Une raison piquante et une certaine élégance cicéronienne dont il assaisonne ses discours le rendent digne d'avoir été le maître de Lactance. La meilleure édition de son traité *adversus Gentes* est celle d'Orelli, Leipzig, 1816, 2 volumes in-8°. G-ce.

Arnobe, le jeune, vivait dans la Gaule, dans la seconde moitié du ve siècle; il fut moine suivant les uns, et évêque suivant les autres. Ses commentaires sur les psaumes furent publiés à Cologne, en 1595. S.

ARNOLD (Christophe), paysan de Sommerfeld, près de Leipzig, fut un astronome célèbre. Il naquit dans ce village en 1646 et y mourut en 1695. Il correspondait avec les savans les plus célèbres de son temps. Il éleva un observatoire sur sa propre maison, qui conserva la mémoire de cet homme remarquable jusqu'en 1794, époque à laquelle elle fut démolie à cause de son mauvais état. Infatigable dans ses observations, il fit plusieurs découvertes telles que les comètes de 1683 et 1686, sur lesquelles il dirigea l'attention des astronomes de Leipzig. Il acquit encore plus de célébrité par son observation du passage de Mercure en 1690. Le gouvernement lui fit, à cette occasion, un présent en argent, et l'exempta des impôts sa vie durant. Les observations d'Arnold étaient si exactes qu'elles furent insérées dans les *Acta eruditorum*. Arnold publia un ouvrage intitulé *Signes de la grace de Dieu, manifestés dans un prodige solaire*, 1692, in-4°. L'astronome Schrœter a donné le nom d'Arnold à trois vallées dans la lune. *C. L.*

ARNOLD (Samuel), compositeur distingué, naquit en 1739 ou 40, en Allemagne. Il fit son éducation musicale dans la chapelle de Londres. Une composition dramatique, qu'il produisit à 23 ans, eut pour lui l'avantage qu'on l'attacha comme compositeur au théâtre de Covent-Garden. Il fit pour la scène la musique de la *Servante du Moulin*. Il se distingua surtout par l'oratorio de la *Guérison de Saül* (paroles de Brown). Il fit ensuite les oratorio d'*Abimelech*, de l'*Enfant prodigue* et de la *Résurrection*. Arnold composa aussi plusieurs morceaux de musique vocale et instrumentale pour les concerts du Jardin. Après avoir reçu le titre de docteur en musique à Oxford, il devint, en 1783, organiste de la chapelle royale. Il fit une édition de luxe de tous les ouvrages de Hændel, en 36 volumes in-f°. En 1789, il fut nommé directeur de l'Académie de musique; quatre ans après, organiste à l'abbaye de Westminster. Plus tard (1796) il fut chargé de diriger les concerts annuels exécutés dans l'église de Saint-Paul, au bénéfice des enfans du clergé. En 1798, il composa son oratorio d'*Elijah, or the woman of Shunam*. Il mourut à Londres en 1802, et fut enterré à l'abbaye de Westminster. *A. C. L.*

ARNOLD (Benoît), général américain qui a souillé son nom, d'abord glorieux, par une odieuse trahison envers sa patrie, naquit vers 1745 dans le Connecticut, d'une famille obscure.

D'abord chef d'une compagnie de volontaires de New-Haven, il se fit en peu de temps une telle réputation de bravoure et d'habileté qu'il mérita d'être choisi par Washington pour l'un des chefs de l'expédition dirigée contre Québec, dans la vue de soustraire le Canada à la domination anglaise. Le célèbre Mongommery avait le commandement en chef de cette

entreprise aventureuse. Le petit corps aux ordres du colonel Arnold s'enfonça le premier dans la contrée encore sauvage où il devait être rejoint par l'armée. On était au mois de septembre, époque où, dans cette région, les neiges et les frimas couvrent le sol. Toujours à l'avant-garde de sa troupe avec les pionniers, Arnold traçait lui-même le passage, et le plus souvent il arrivait au terme de chaque marche avant que l'ennemi eût soupçonné son approche. Après deux mois de fatigues et de travaux inouïs, il se trouva forcé de prendre position pour se retrancher en attendant l'arrivée de Mongommery, qui n'avait pu, comme lui, surmonter tous les obstacles. Grièvement blessé à la jambe dans l'assaut où périt ce brave général, et devenu seul chef de l'expédition, Arnold se trouva tellement affaibli par les pertes que sa troupe avait éprouvées, qu'il dut renoncer à la poursuivre.

Il fut plus heureux et s'acquit plus de gloire dans la campagne suivante, où il eut une part importante à l'action dans laquelle Burgoyne fut fait prisonnier avec tout son corps d'armée. Blessé encore au siége de Québec, où, le premier, il s'était jeté dans les retranchemens des Anglais, il n'en continua pas moins, de sa tente où on l'avait transporté, à diriger l'assaut qui fut couronné de succès.

Mais Arnold ne s'était pas plutôt vu en possession des avantages que comporte une haute considération dans son état, qu'il se livra sans retenue à son goût pour les plaisirs et la dissipation; et l'on ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'il était peu scrupuleux sur les moyens capables de lui procurer de quoi le satisfaire. On l'avait investi du commandement de Montréal; cette importante cité, la seconde du pays que l'Union songeait moins à conquérir qu'à attirer dans son sein par la communauté d'intérêts et de sympathie, devint bientôt le théâtre de tant d'exactions et d'actes si révoltans que les Canadiens renoncèrent à leur dessein d'entrer dans la confédération. Washington, qui avait en horreur l'avidité d'Arnold et son ostentation, crut servir à la fois son pays et le jeune officier dissolu, en l'envoyant à la tête de forces considérables prendre posesssion des lignes de Philadelphie que les Anglais venaient d'évacuer. Mais là encore Arnold s'aliéna tous les esprits par son faste, qui ne contrastait pas moins avec les mœurs des habitans qu'avec la misère publique, résultat de la guerre que le pays avait à soutenir. Ses exactions finirent par le faire dénoncer à une cour de justice. Après une longue instruction la cause fut portée au Congrès, où l'on réussit à lui donner l'apparence d'une intrigue de parti; enfin elle fut remise à la décision d'une cour martiale qui, le 20 janvier 1779, condamna Arnold à être *réprimandé par le commandant en chef*. Le Congrès ratifia cette sentence, que Washington sut accomplir de manière à concilier les droits de la justice avec les égards dus au mérite personnel du condamné.

C'est de cet instant qu'Arnold résolut de venger un affront qu'il n'avait que trop mérité. Sa retraite du rang qu'il occupait dans l'armée ne pouvait qu'accroître singulièrement ses embarras financiers; aussi telle fut bientôt la pénurie de sa situation qu'on aurait pu deviner que, pour en sortir, il se vouerait à un rôle infâme. Un agent subalterne des Anglais le lui proposa en effet. Désignant lui-même l'intermédiaire de sa honteuse négociation avec le général anglais, il se mit en communication avec un de ses officiers, le colonel Robinson, Américain de naissance, et possesseur d'une habitation située sur l'Hudson, dans le voisinage de la forteresse de West-Point, principale défense des lignes américaines sur ce théâtre de la guerre. Ainsi fut entamée la correspondance secrète d'Arnold avec sir Henri Clinton. Afin de pouvoir mettre un plus haut prix à sa trahison, il fallait qu'elle fût d'une utilité capitale pour les Anglais. De part et d'autre on était amené à résoudre en ce sens la question; la forteresse de West-Point était la place qu'il importait le plus à Clinton d'obtenir, et Arnold mit aussitôt tout en œuvre pour s'en faire donner le commandement. La somme stipulée pour prix d'un tel service ne s'élevait à rien moins qu'à 36,000 liv. sterl.; de plus Arnold conserverait dans l'armée anglaise le rang de brigadier général.

A force de démonstrations hypocrites, Arnold avait réussi à surprendre la bonne foi de Washington, et en avait obtenu le commandement qu'il sollicitait. Mais un incident vint déranger le premier plan du traître et de sir Henri Clinton; ce fut l'arrivée à Newport (Rhode-Island) de la première division des Français envoyés au secours des Américains. Dans ces circonstances Arnold s'aboucha avec un nouvel agent de Clinton, le major André, qui devait payer de sa tête ce rôle peu glorieux, fait pour un moins brave officier (*voy.* André). Arnold avait livré aux Anglais les plans de la forteresse; le jour de sa reddition, d'abord fixé au 17 septembre 1780, avait été successivement reculé jusqu'au 25. Mais malgré les précautions inouïes du traître Arnold, ses menées alarmèrent la fidélité de quelques officiers américains, et Washington fut mis sur la voie de cette trame, qu'il sut déjouer avant que les intérêts de l'état fussent compromis.

Échappant au supplice qu'il avait mérité, Arnold trouva près du major Clinton un refuge qui ne put le mettre à couvert de sa propre ignominie. Il fut employé dans le reste de la guerre avec le grade dans lequel son maintien avait été stipulé; mais jamais il ne trouva chez les ennemis du pays qu'il avait trahi, ni la moindre confiance ni l'apparence même de la considération. Après avoir encore traîné plusieurs années sans gloire dans les camps, il vint se fixer à Londres où il mourut en 1801. On peut consulter sur ces faits l'ouvrage suivant: *Complot d'Arnold et de Henri Clinton contre les États-Unis d'Amérique et le général Washington*, par M. Barbé Marbois, Paris 1831. P. C.

ARNOLD (George-Daniel) naquit à Strasbourg en 1780. Il reçut sa première instruction littéraire au gymnase de cette ville, et, après avoir fréquenté les cours des professeurs de l'université, Arnold passa deux années à Gœttingue, où professaient les Meister, les Hugo, les Martens; il y fut reçu docteur en droit. Riche des connaissances les plus variées, il se rendit à Paris où l'appelait Koch, son ancien maître, alors tribun. Là le jeune docteur se concilia la bienveillante estime des Fontanes, des Pastoret, des Chabot de l'Allier et d'autres hommes marquans. Lorsque les écoles de droit furent instituées en 1806, Arnold fut nommé professeur de Code civil dans l'école établie à Coblentz. Arnold désirait et obtint d'être placé dans sa ville natale. Il y fut d'abord attaché à la faculté des lettres, comme professeur d'histoire, mais bientôt il passa à la faculté de droit et enseigna le droit romain. Outre le cours obligé, il donna des cours d'histoire, de droit des gens et de droit commercial. Après la mort de Hermann, en 1820, il fut nommé doyen de cette faculté. Il était membre du directoire de la confession d'Augsbourg. Pendant plusieurs années il fut revêtu des fonctions de conseiller de préfecture; sa nomination fut révoquée après les cent jours, ce qui fit honneur à son patriotisme. Il fut aimé et révéré de ses élèves, à l'usage desquels il publia ses Élémens du droit romain (*Elementa juris civilis Justinianci cum Codice Napoleoneo et reliquis legum codicibus collati; Argent. et Parisiis* 1812). Il prit aussi une place honorable dans les annales de la littérature, par ses *Poésies allemandes*. Parmi les pièces fugitives qu'on doit à sa plume élégante et facile, on distingue les *Roses*, et l'*Élégie sur la mort de Blessig* (*voy.*), un des prédicateurs les plus éloquens de la France protestante; mais le chef-d'œuvre d'Arnold est son inimitable comédie populaire, en vers alexandrins, intitulée *der Pfingstmontag* (*le lundi de Pentecôte*), comédie écrite en grande partie dans l'idiome strasbourgeois, qui forme une branche de la langue allémannique (*voy.* ce mot). Dans ce genre Arnold n'a été surpassé que par Hebel, l'auteur des *Poésies allémanniques*. *Le lundi de Pentecôte* est un tableau de mœurs, plein d'originalité et d'une gaîté qui est quelquefois poussée jusqu'à la pétulance; ce sont les Strasbourgeois de la vieille roche, c'est la vie de cité et de famille des anciens Alsaciens qui y sont peints d'après nature. Gœthe en a donné une analyse détaillée dans son ouvrage *de l'Art et de l'Antiquité*, (*über Kunst und Alterthum*), et en a fait un éloge pompeux. Arnold mourut à Strasbourg en 1829, le jour même où il

entra dans sa cinquantième année. E. St.

ARNOLDI (Jean d'), conseiller intime belge, né à Herborn en 1751. Il étudia d'abord à Herborn, ensuite à Gœttingue, devint avocat, puis en 1777 secrétaire des archives à Dillenbourg; en 1784 il fut nommé membre de la chambre des finances, et en 1792 membre de la régence. Il fut alors chargé du département de la guerre, et obtint en 1796 la direction des archives de Dillenbourg. Lorsque, par suite de la révolution des Pays-Bas, le stadhouder héréditaire perdit ses domaines dans les Pays-Bas et dans le cercle de Bourgogne, Arnoldi se montra très zélé pour procurer à son souverain un dédommagement avantageux; mais son zèle ne fut pas couronné par le succès. En 1803 il entra au service du prince Guillaume-Frédéric, prince de Fulde, devint ensuite conseiller intime, et en 1809 il fit de grands efforts pour soulever la Hesse contre Napoléon. En 1813 il prit possession des pays appartenant aux princes d'Orange, et effectua l'échange des pays héréditaires de cette maison entre les deux lignes dont elle se compose. Lorsque, par suite du congrès de Vienne en 1815, sa patrie fut placée sous la domination de la Prusse, qui la céda plus tard en grande partie au duché de Nassau, Arnoldi voulut se retirer du service public; mais le roi Guillaume sut prévenir cette résolution en le nommant conseiller intime du nouveau royaume. Ce prince le combla jusqu'à sa mort, arrivée en 1827, de preuves de sa bienveillance. Outre une foule d'écrits et de dissertations d'Arnoldi, disséminés dans plusieurs journaux, nous citerons ses *Mélanges de diplomatique et d'histoire* (Marb., 1798); l'*Histoire des pays de Nassau-Orange et de ses princes* (3 vol. Hadamar, 1799-1816); *Guillaume Ier, roi des Pays-Bas*, dans les *Contemporains* (*Zeitgenossen*), tom. II, et les *Mémoires historiques* (Leipzig, 1817). *C. L.*

ARNOULD (Sophie) naquit à Paris en 1744, dans la chambre où Coligny fut assassiné. Si elle n'avait acquis de célébrité que par ses talens dramatiques, on se souviendrait à peine aujourd'hui que, conduite au théâtre par un extérieur avantageux, une rare intelligence, une sensibilité expansive, une voix flexible et touchante, elle dut à ces avantages celui d'être reçue à l'Opéra l'année qui suivit celle de son début, que Garrick lui donna des éloges, et que Dorat la célébra dans son poème de la *Déclamation*. Mais un mérite plus rare encore que celui qui distingue une actrice estimée conservera sa mémoire : Sophie Arnould joignait aux avantages dont nous avons parlé celui d'un esprit célèbre par la finesse et par cette vivacité qui donne à de brillantes saillies tout l'éclat de l'à-propos. On a fait, sous le titre d'*Arnoldiana*, un recueil de ses bons mots; la plupart sont malheureusement d'une nature à ne pouvoir être rappelés dans un ouvrage décent et sérieux.

Mais tout cet esprit ne lui fit point d'ennemis, soit que la bonté de son caractère fît pardonner à sa malice, soit que ceux qu'elle sacrifiait à sa gaîté en conçussent assez de ressentiment pour ne point le faire paraître. Elle mourut en 1803. A. M.

ARNULPHE. Ce nom est célèbre dans l'histoire. Outre le roi d'Allemagne dont on va parler, on cite Arnulphe le Carlovingien, duc de Bavière en 908, et qui prit aussi le titre de roi d'Allemagne; Arnulphe-le-Grand, comte de Flandre en 917, etc.

Arnulphe de Carinthie, fils illégitime que Carloman, roi de Bavière, eut de la belle Luitsvinda, fut élu roi par les Allemands qui venaient de déposer Charles-le-Gros (888). En 896 il fut couronné empereur à Rome. Ce fut un prince brave, toujours occupé à des guerres, soit en Moravie et en Italie, soit contre les Normands. S.

AROMATES, substances odoriférantes qui peuvent être employées soit à assaisonner les alimens, soit à préparer des parfums. Quelquefois on se sert des aromates sans leur faire subir aucune préparation; mais plus souvent, au moyen de mélanges ou de manipulations diverses, on développe ou l'on modifie leurs propriétés de manière à les adapter mieux à l'objet qu'on se propose.

Le règne minéral ne fournit point d'aromates; au contraire, quelques sub-

stances animales, telles que le musc et la civette, et une foule innombrable de substances végétales, offrent une odeur agréable et pénétrante qui dépend d'un principe particulier qu'on peut isoler des parties qui le recèlent et qui, le plus souvent, se présente sous la forme d'*huile volatile* (*voy.* ce mot). On appelle *arôme* ce principe odorant.

Les aromates sont répandus dans la nature avec une grande profusion; mais c'est principalement dans les pays chauds qu'ils abondent, et qu'ils sont pour les habitans de ces contrées la source de jouissances qui sont devenues indispensables pour eux. Dans le Nord, au contraire, où les aromates ne parviennent guère que par la voie du commerce, non-seulement on a beaucoup moins de goût pour eux, mais même ils sont pour beaucoup de personnes l'objet d'une invincible répugnance : et il est de fait que les parfums concentrés dans un appartement peuvent occasionner à ceux qui les respirent les plus grands accidens. *Voy.* ODEURS, ODORAT, PARFUM. F. R.

AROME, du grec ἄρωμα, parfum. On désigne sous le nom d'arôme ce que les anciens avaient nommé *esprit recteur*, et qu'ils considéraient comme la cause matérielle des odeurs. Cette opinion, qui a long-temps régné dans la science, est assez généralement abandonnée ; on n'admet plus de principe particulier odorant; mais on pense que ce sont les particules mêmes des corps qui, volatilisées et divisées à l'infini, vont agir sur l'appareil olfactif. Cependant des recherches récentes de M. Robiquet ont fait voir que si la vérité n'est pas absolument dans la théorie des anciens, elle ne se trouve pas non plus tout entière dans celle qu'on a voulu lui substituer. En effet, certaines substances, telles que le musc, ne deviennent sensiblement odorantes que quand elles sont combinées à l'ammoniaque; d'autres paraissent ne devoir leur montant qu'à une combinaison particulière du soufre; enfin on voit des substances très odorantes qui ne contiennent pas d'huile volatile.

Quoi qu'il en soit, on continue à se servir de la dénomination d'*arôme* pour exprimer la partie volatile à laquelle semble appartenir la faculté d'agir sur les organes de l'odorat. F. R.

ARONDE (QUEUE D'), joint en entaille à demi-bois d'une forme évasée pour retenir deux pièces de bois ensemble. Dans la charpente ces sortes de joints servent à rassembler un cours de plate-forme ou de sablière. P-T.

ARONDELLE. Ce mot a subi, par corruption de langage, d'assez nombreuses et d'assez étranges transformations. Le mot primitif était *hirondelle.* Plus tard on en a fait *arondelle* et aujourd'hui les pêcheurs de nos côtes septentrionales disent *harouelle.* Nous nous arrêterons au mot *arondelle*, qui offre au moins une dérivation du terme *aronde* employé en marine pour désigner une entaille faite en queue d'*hirondelle.* C'est d'ailleurs l'équivalent latin de cette dernière expression.

On nomme *arondelle* une longue corde que les pêcheurs étendent à marée basse sur le sable, pour prendre, au moyen d'hameçons placés sur des lignes fixées à cette corde, les poissons qui, avec la mer montante, viennent rôder autour de l'endroit où se trouve posée l'*arondelle.* Les *avançons*, ou petites lignes fixées avec leurs hameçons sur la corde principale, ont ordinairement quatre à cinq pieds de longueur, et ils doivent être séparés les uns des autres par une distance de six à sept pieds tout au plus.

Ce moyen de pêche n'est généralement employé que sur les côtes sablonneuses que fréquentent les poissons de fond. Les pêcheurs relevant les *arondelles* à marée basse, on ne peut nier que cette manière de pêcher n'ait au moins l'inconvénient de laisser trop long-temps sur les lignes le poisson qui meurt en mordant à l'hameçon. La pêche à la ligne, à la seine et même au chalut, est préférable à celle que l'on fait *à l'arondelle.* E.C.

ARPADES, première dynastie des rois de Hongrie, issue d'Arpad, chef des Madjares et fils d'Almus. Après avoir franchi, en 819, les Carpathes, ce peuple sauvage s'établit dans la Pannonie que ses chefs se partagèrent en prenant le nom de ducs. Les Arpades portèrent la couronne royale depuis Saint-Étienne,

petit-fils du conquérant, jusqu'à Henri III, mort sans enfans, en 1300. J. H. S.

ARPÉGE, en italien *arpeggio*, manière de frapper successivement les sons d'un accord au lieu de les plaquer tous à la fois. L'arpége se pratique sur tous les instrumens avec plus ou moins de succès. Sur le piano et la harpe il varie à l'infini; tantôt il est circonscrit dans une certaine étendue de sons où il ne brille que par le caractère de l'accentuation et les modulations de l'harmonie, tantôt il parcourt plusieurs octaves avec grace et légèreté; alors l'exécutant peut nuancer certaines parties de l'arpége, indiquer les unes, faire valoir les autres. Sur les instrumens à archets les accords *arpéges* sont rarement composés de plus de sons qu'il n'y a de cordes; car les difficultés se compliquent par l'arrangement successif des doigts pour former les accords et les prolonger à des octaves éloignées. Les arpéges de la guitare produisent d'heureux effets, quand ils sont propres au caractère de l'instrument et autrement écrits que les détestables accompagnemens de romances qui font d'un instrument mélodieux le supplice des amateurs de musique. Les instrumens à vent exécutent en arpéges des accords qu'ils ne sauraient faire entendre autrement; c'est à l'artiste à en calculer les ressources pour lier entre elles chacune des notes de l'accord.

Dans la musique instrumentale à plusieurs parties, on joue *en arpéges* des accords qui ne compléteraient pas aussi bien les masses d'harmonie s'ils étaient frappés par à-coup. L. D.

ARPENT, ancienne mesure superficielle agraire, de 100 perches carrées. On distinguait autrefois deux sortes d'arpens; l'arpent *légal* en usage dans les eaux et forêts, et le *petit* arpent de Paris. L'arpent légal se mesurait avec une perche de 22 pieds de long, et l'arpent de Paris avec une perche de 8 pieds. Ces deux arpens, quoique composés chacun de 100 perches carrées, n'étaient par conséquent pas égaux en surface, puisqu'ils étaient mesurés avec des perches de longueur différente. L'arpent de Paris est encore en usage dans le public; il contient 900 toises carrées, c'est-à-dire 900 carrés ayant chacun 6 pieds de long sur 6 de large; mais dans les travaux du gouvernement et dans les actes publics on n'emploie que les nouvelles mesures (*voy.* HECTARE). Néanmoins dans les actes on ajoute après les mesures nouvelles et comme point de comparaison, la même valeur superficielle en mesures anciennes, selon la localité. Le mot *arpent-métrique*, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'arpent proprement dit, est une dénomination vicieuse de l'hectare. Le rapport entre l'arpent de Paris et l'hectare est de 0 hectare 34 ares 19 centiares, c'est-à-dire un peu plus d'un tiers. L'hectare vaut par conséquent 2 arpens 92 perches et demie. J. C. V. L.

ARPENTAGE. C'est l'art ou l'action de mesurer les terrains, de les diviser selon des directions ou des quantités données, comme cela a lieu dans les partages d'héritage, de les assembler et de les transformer, d'en évaluer l'aire ou l'étendue superficielle, enfin d'en fixer les limites par des bornes dont les positions relatives sont établies suivant des mesures prises sur le terrain et détaillées dans des procès-verbaux, pour empêcher toute anticipation de la part des propriétaires voisins. L'art de lever et dresser les plans est aussi une partie de l'arpentage; mais comme cet art demande des connaissances plus étendues en géométrie, il est plus particulièrement du ressort du *géomètre* que de celui de l'arpenteur. L'art de l'arpentage ne demande que la connaissance des premières règles de l'arithmétique et de quelques élémens de géométrie; mais il exige aussi dans la pratique des qualités particulières (*voy.* ARPENTEUR). Pour opérer sur le terrain il suffit d'une équerre, de quelques jalons pour établir des lignes droites, et d'un décamètre, qui est la mesure légale, ou d'une perche, ancienne mesure, dont la longueur varie selon les pays.

Quand un père de famille honnête et sage acquiert une propriété, il doit, pour éviter des procès à ses enfans, lorsqu'il entre en possession, faire vérifier le bornage par autorité judiciaire, en appelant tous les propriétaires attenans, ou faire faire ce bornage s'il n'existe pas. On peut

obliger ses voisins au bornage; la loi est positive à cet égard : elle veut que les frais soient communs. Art. 646 du Code civil.

Jamblique rapporte l'usage de mesurer les terres en Égypte aux premiers âges du monde. Hérodote dit que les Égyptiens en furent les inventeurs, parce que le Nil, par ses débordemens, couvrant toute la surface des terres et confondant toutes les limites, c'était une nécessité de connaître l'étendue superficielle qui appartenait à chaque propriétaire. Il ajoute qu'il pense que ce fut de là que la géométrie prit naissance; mais cette antiquité n'est pas suffisante pour rendre raison des progrès que l'astronomie avait déjà faits avant le temps de Sésostris, puisque, suivant Hérodote, la naissance de l'astronomie ne précéderait que d'environ mille ans l'ère chrétienne, tandis que dans le Chou-King, le plus ancien des livres sacrés de la Chine, il est fait mention de la mesure des terres après le déluge, arrivé du temps de l'empereur Yao, environ 2,800 ans avant J.-C.

Pour le point de vue du droit, *voy.* Poids et mesures. J. C. V. L.

ARPENTEUR. On appelle ainsi celui qui exerce l'art de l'*arpentage*. Son office est de mesurer les terrains, c'est-à-dire de les évaluer en hectares, arpens, acres, journaux, etc., ou toute autre mesure du pays où il opère. L'arpenteur doit connaître l'arithmétique et la géométrie élémentaire. Cependant il est malheureusement vrai que les arpenteurs qui, dans les campagnes, sont ordinairement les maîtres d'école, ne connaissent que très imparfaitement les élémens de ces sciences. L'arpenteur doit savoir écrire correctement et rédiger le plus simplement possible les procès-verbaux qui contiennent l'ensemble des opérations faites pour arpenter une pièce de terre, afin de connaître sa contenance ou pour planter des bornes destinées à déterminer les limites des propriétés. L'arpenteur doit aussi connaître les localités pour pouvoir apprécier la nature des terres, leur rapport, leur valeur foncière, ainsi que les lois qui régissent les propriétés, pour avoir égard aux servitudes auxquelles elles sont assujéties. Il doit, s'il est étranger à une contrée, s'adjoindre ses plus anciens habitans, afin d'obtenir d'eux tous les renseignemens qui sont à leur connaissance sur la nature du sol, et user avec intelligence et équité des lumières qu'il en recevra, pour que chaque copartageant ait une égale portion du bon, du médiocre ou du mauvais terrain. Si le partage d'un terrain doit être égal, il saura établir une compensation pécuniaire, pour qu'aucune partie ne soit lésée. L'arpenteur doit être un homme de probité, un médiateur, un juge, avant d'être un homme de l'art. J. C. V. L.

ARQUEBUSE, d'*arcobusio*, arc percé, premier nom qui fut donné à l'arme à feu portative appelée depuis mousquet, puis fusil (*voy.* ces mots). Néanmoins l'arquebuse proprement dite était un peu plus longue. Elle avait quarante calibres de long et tirait une once sept huitièmes de plomb avec autant de poudre. On vit pour la première fois des arquebuses dans l'armée impériale du connétable de Bourbon, lorsqu'il chassa Bonnivet de l'état de Milan. Elles étaient si massives et si pesantes qu'il fallait deux hommes pour les porter; on les tirait appuyées sur des fourchettes et chargées de pierres rondes. Ce fut par une de ces armes que Bayard fut blessé à mort. Comme par une espèce de pressentiment, le brave et loyal chevalier avait beaucoup déclamé contre l'invention de cette arme : « C'est une honte, disait-il, qu'un homme de cœur soit exposé à périr par une misérable *friquenelle* dont il ne peut se défendre. » Il y a une espèce de fusil à canon rayé au dedans qui se nomme arquebuse. On s'en sert pour tirer à balles forcées et à l'aide d'une chevrette.

Arquebusier était le nom de celui qui se servait de l'arquebuse. Il y avait en France des compagnies urbaines d'arquebusiers. A présent on donne ce nom à celui qui fabrique les petites armes à feu, telles que fusils, mousquets, pistolets; qui en forge les canons et les monte sur des fûts. C'est seulement dans le XIVe siècle que l'art de l'arquebusier a pris naissance. Les arquebusiers les plus estimés en France sont ceux de Charleville et de Saint-Étienne. R-y.

ARQUES (BATAILLE D'). Une petite rivière et un bourg de France, en Normandie, département de la Seine-Inférieure, portent le nom d'Arques. La rivière prend sa source à 2 lieues au sud-est de Saint-Saen qu'elle traverse, passe par la petite ville à laquelle elle laisse son nom, et va se jeter à Dieppe dans l'Océan, après un cours de 11 lieues. La ville, de 1,200 habitans, est située à environ 2 lieues de Dieppe. Elle était autrefois plus considérable. Ce lieu est célèbre par une bataille que livra Henri IV au duc de Mayenne, le 21 septembre 1589. Le roi n'avait guère que six à sept mille hommes, tandis que le duc en comptait trente mille. Henri courut dans cette journée de grands dangers personnels; il faillit être tué par un capitaine de lansquenets qui avait feint de vouloir passer dans ses rangs avec sa troupe. L'arrivée du comte de Châtillon à la tête de 500 arquebusiers décida le gain de la bataille en faveur du roi. Cette journée eut une grande influence sur l'avenir du royaume. Quand Henri IV en parlait plus tard, il disait : « Ce fut un grand miracle que je ne me perdis pas avec tout ce qui était avec moi. Dieu seul est auteur de cette victoire. » Il se reconnaissait ainsi général imprudent. *Voy.* HENRI IV. P. A. D.

ARRAGONITE. Le savant minéralogiste allemand Werner désigna le premier sous ce nom un carbonate de chaux dont les caractères extérieurs diffèrent complètement de tous les autres. Son nom lui vient de ce que les premiers cristaux de cette substance furent trouvés aux environs de Molina en Aragon : comme les géographes s'accordent pour écrire *Aragon* et non *Arragon*, le nom correct de la substance minérale dont nous parlons devrait être *Aragonite*.

Cette substance est chimiquement la même que tous les autres calcaires ou carbonates de chaux. Cependant, les analyses bien faites y indiquent la présence d'un peu de carbonate de strontiane (*voy.*), et d'un peu d'eau, en quantité très variable selon la localité d'où l'arragonite a été tirée. Ainsi, quant au carbonate de strontiane, l'arragonite de Molina et de Bastène, près de Dax en France, en contient environ 4 p. %; celle du Kaiserstuhl, groupe de montagnes du grand duché de Bade, près de 2 $\frac{1}{2}$ p. %; celle des environs d'Aussig en Bohème, 1 p. % et celle du Grœnland, du Salzbourg et d'autres localités, $\frac{50}{1000}$ à $\frac{77}{1000}$. L'eau s'y trouve dans la proportion de $\frac{16}{1000}$ à $\frac{60}{1000}$.

L'arragonite cristallise d'une manière toute différente du carbonate de chaux; Haüy avait calculé que sa forme primitive était un octaèdre rectangulaire; mais aujourd'hui les minéralogistes s'accordent pour reconnaître que la cristallisation (*voy.*) dérive d'un prisme rhomboïdal.

Elle fait effervescence avec les acides comme le carbonate de chaux ; mais il est un moyen très facile de la distinguer de celui-ci, même à la simple vue : c'est d'examiner sa cassure. Celle de l'arragonite est toujours vitreuse, tandis que le carbonate de chaux offre toujours dans sa cassure, lorsqu'il n'a point la texture terreuse, des lames cristallines. Ajoutons à ce caractère que l'arragonite raye le carbonate de chaux, et l'on aura des moyens suffisans pour reconnaître ces deux espèces.

L'arragonite se présente le plus communément en prismes à six pans, qui ne sont que le résultat de la réunion de cinq prismes rhomboïdaux ; telle est celle que l'on trouve à Bastène et à Molina. Quelquefois ces prismes sont terminés par des sommets dièdres et sont à six ou huit pans. On en trouve aussi en octaèdres simples ou modifiés par des facettes qui remplacent des arêtes; rarement en doubles pyramides à six pans, et plus rarement encore en prismes rhomboïdaux. L'arragonite cristallise encore en aiguilles éclatantes et déliées. Celle que l'on trouve en rameaux blancs, opaques, contournés, quelquefois lisses, ou bien offrant l'assemblage de petites aiguilles placées obliquement à l'axe de chaque branche, est celle que les anciens minéralogistes appelaient *flos ferri*, parce que les premiers échantillons ont été trouvés dans des mines de fer. D'autres variétés, qui présentent la réunion de petites baguettes ou de fibres toutes parallèles, radiées ou contournées, ont reçu les noms de *bacillaires* et de *fibreuses*.

Les couleurs de l'arragonite sont très variées : il y en a de blanches et d'incolores, de jaunâtres, de verdâtres, de bleuâtres, de brunes, de rouges, de violâtres et de rosâtres. Elles doivent ces diverses teintes à des oxides métalliques.

Comme on trouve l'arragonite dans des dépôts métallifères anciens, tels que ceux de Framont, dans les Vosges, et de Vic-Dessos, dans les Pyrénées, dans les serpentines du Mont-Roju, dans les Alpes, dans les marnes qui accompagnent les gypses anciens de Molina, ou dans les basaltes des environs de Clermont-Ferrand, en France, et de Bilin, en Bohême, on a cru long-temps qu'il ne pouvait pas s'en former de nos jours. Les laves de l'ile Bourbon, de l'Etna et du Vésuve prouvaient, il est vrai, par les petits cristaux dont leurs alvéoles sont quelquefois tapissées, que l'arragonite appartient aussi à une époque très récente; mais les produits volcaniques semblaient faire exception à cette règle ; lorsque l'on découvrit, il y a quelques années, dans les bains romains de Sénecterre, à quelques lieues d'Issoire, une poutre faisant partie de la construction de ces bains antiques, entièrement tapissée de petits cristaux d'arragonite fibreuse. Dans un voyage fait dans le département du Puy-de-Dôme par l'auteur de cet article, il a pu en rapporter un fragment assez considérable de ce bois; ce morceau est d'autant plus intéressant qu'il prouve que depuis dix-sept ou dix-huit siècles, il s'est formé de l'arragonite dans les anciennes eaux de Sénecterre. J. H-T.

ARRAS, anciennement *Nemetacum*, ville principale des Atrébates, depuis capitale du comté d'Artois, et aujourd'hui chef-lieu du département du Pas-de-Calais, située sur la Scarpe qui la divise en deux parties, à 44 lieues N. de Paris. César fit la conquête de cette ville cinquante ans avant J.-C., et il l'appela dans ses premiers Commentaires *Nemetocena ;* les Vandales la dévastèrent en 407, et les Normands en 880. Alors elle n'offrit plus que des ruines et resta déserte pendant trente ans. Repeuplée ensuite, elle fut souvent prise et reprise dans le cours des guerres qui marquèrent la période féodale.

En 1435, la paix dite d'Arras y fut conclue par une sorte de congrès européen, et termina le funeste différend qui régnait depuis si long-temps entre la couronne de France et le duché de Bourgogne. Les troupes de Louis XIII s'emparèrent d'Arras en 1640, et les Espagnols firent depuis de vains efforts pour en recouvrer la possession. Cette ville est bien bâtie; ses places publiques sont fort belles. Les fortifications, qui sont dues à Vauban, en font une place forte du 3e ordre. La cathédrale et l'Hôtel-de-Ville sont remarquables. Arras possède une bibliothèque qui contient 34,000 volumes, un musée, un collége royal, une académie fondée en 1738, une salle de spectacle, un jardin de botanique, une école de sourds-muets, une Société pour l'encouragement des arts. L'industrie y est très active : il y a des filatures de coton, des fabriques de dentelles, de bas, de sucre de betteraves, des tanneries; il s'y tient deux foires en avril et novembre. Arras est le siége d'un évêché et de tribunaux de première instance et de commerce; on y compte 20,000 h. P. A. D.

ARRÉRAGES, terme de pratique. Il était primitivement appliqué aux intérêts des rentes viagères seulement ; par extension on l'a appliqué depuis à toute espèce de rente constituée. En terme de bourse, il est devenu synonyme d'*intérêts*, pour les rentes constituées seulement. *Voy.* RENTE et INTÉRÊTS; et, pour le droit, DOMMAGES-INTÉRÊTS, PRESCRIPTION, PRÊT et CONTRAT ALÉATOIRE.

ARRESTATION, *voy.* CONTRAINTE PAR CORPS, LIBERTÉ INDIVIDUELLE, MANDAT DE COMPARUTION, DE DÉPÔT, D'AMENER et D'ARRÊT, et FLAGRANT DÉLIT.

ARRÊT (du mot latin *arrestare*), sentence rendue par un tribunal supérieur contre laquelle on ne peut se pourvoir en règle générale, c'est-à-dire, par appel, l'appel étant le recours ordinaire contre les jugemens, mais seulement par voie exceptionnelle, dans quelques cas déterminés. Plusieurs arrêts, statuant uniformément sur un point de droit, servent à le fixer, et composent à cet égard

la *jurisprudence. Voyez* Jurisprudence. O. V.

Arrêt de réglement. Dans le droit ancien on nommait ainsi un arrêt qu'un parlement ou conseil supérieur rendait en quelque point, et dont les dispositions avaient force de loi dans le ressort du parlement ou du conseil. Toutefois il était reconnu qu'un arrêt de réglement, bien que participant du caractère législatif, n'enchaînait pas l'autorité qui l'avait rendu et qui pouvait le rétracter en tout ou en partie. Le roi étant législateur unique, les arrêts de réglement étaient censés rendus sous son bon plaisir. Il pouvait, en conséquence, les casser en son conseil. De nos jours, les arrêts de réglement, même dans les parties qui, non prévues par les lois nouvelles, pourraient être applicables, n'ont plus force et vigueur, relativement aux actes postérieurs à ces réglemens. La raison en est que les arrêts de réglement n'étaient valables que dans le territoire du parlement ou du conseil qui les rendait. Or, ce territoire n'a plus d'existence civile aujourd'hui. On doit le considérer comme anéanti avec les réglemens qui lui étaient particulièrement attachés. Dans l'état actuel de l'organisation des trois pouvoirs de la souveraineté, l'un ne peut empiéter sur l'autre : en conséquence, les corps judiciaires ne peuvent sortir du cercle de leurs attributions exclusivement judiciaires, sous peine de forfaiture. V.

ARRÊT, comme terme de chasse, se dit de l'action du chien qui, lorsqu'il aperçoit le gibier, s'arrête et le tient comme en échec. La chasse au *chien d'arrêt* est une des plus fréquentes, en ce qu'on ne la fait qu'au moyen gibier et qu'elle cause peu de fatigue. On dresse pour cet usage les chiens braques, et de préférence encore les épagneuls, parce qu'ils ne craignent pas l'eau, qualité précieuse en certaines circonstances. Il faut les choisir de bonne race pure, ayant le nez gros, les naseaux bien fendus, le col gros et un peu court, les pieds faits comme ceux des lièvres. Un bon chien d'arrêt marche avec précaution, à petit bruit, et sans aboyer, rabat au seul geste de son maître, et suit au pied le gibier blessé; il ne doit pas bouger au coup de fusil. On s'en sert en le mettant à la recherche dans les broussailles sous le vent, c'est-à-dire de manière à ce que le vent lui apporte les émanations de la bête. Dès qu'il la voit il s'arrête, immobile, quelquefois dans la position la plus gênante, et l'empêche de fuir soit par l'effroi qu'il lui inspire, soit par une sorte de puissance fascinatrice du regard. Ayant ainsi *pris son arrêt* et s'y étant affermi, il attend l'arrivée du chasseur qu'il avertit seulement de sa trouvaille par quelques mouvemens de queue, car il ne doit pas même quitter le gibier des yeux, sans quoi celui-ci aurait bientôt fait de s'échapper.

On a vu des chiens demeurer *en arrêt* pendant un espace de temps très considérable. Le lapin, le lièvre, la perdrix, etc., se chassent au chien d'arrêt. V. R.

ARRÊTÉ. On nomme ainsi les décisions rendues par les conseils de préfecture, par les préfets, les maires, etc.

ARRÊTS, peine militaire qui ne s'inflige qu'aux officiers et qui consiste, pour les *arrêts simples*, à garder la chambre dans le temps seulement où le service n'appelle pas au dehors; pour les *arrêts forcés* ou *de rigueur*, à n'en sortir sous aucun prétexte. Ordinairement l'officier garde les arrêts sur sa parole d'honneur. Quand on veut aggraver sa punition ou lorsqu'il a rompu son ban, on met une sentinelle à sa porte et c'est lui qui la paie. L'officier qui est mis aux arrêts forcés remet son épée à l'adjudant-major qui les lui signifie. Si le corps est en route, il marche sans armes à la tête du régiment. Les arrêts simples sont ordonnés à tout inférieur par tout supérieur, à charge d'en rendre compte; les arrêts de rigueur ne sont prescrits que par le chef de corps. Les arrêts sont ordonnés le plus souvent pour fautes contre la régularité du service, la discipline, la subordination; quelquefois dans la seule vue de prévenir un désordre ou les suites d'une querelle survenue entre les officiers. La durée en est plus ou moins longue, mais ne peut toutefois excéder un certain temps sans recours à l'autorité supérieure. R-y.

ARRHES, terme de jurisprudence. C'est une ou plusieurs pièces de monnaie que l'acheteur d'un objet quelconque

donne immédiatement au vendeur, comme ratification de leur marché et garantie de son exécution. C'est encore un de ces actes qui, n'ayant de valeur qu'autant qu'ils ont la probité pour caution, attestent la loyauté des temps où ils ont pris naissance. En effet, les arrhes, dans leur origine, étaient bien moins une preuve qu'un souvenir, un document réservé aux éclaircissemens du juge qu'un appel fait à la mémoire des parties, puisqu'il est bien facile de nier leur existence ou de dénaturer leur application, et que, reçues sans témoin, elles sont annulées par un faux serment. Dans beaucoup de circonstances on use encore des arrhes. Néanmoins, dans la plupart des villes, les marchands ont adopté un moyen d'y attacher une influence intéressée : c'est d'exiger, sous cette dénomination, un paiement d'à-compte équivalant au préjudice qu'ils épouveraient de la rupture de l'engagement pris avec eux, tandis qu'autrefois, dans les campagnes principalement, c'était fort souvent un sol, même un denier quand cette monnaie avait cours, qui servait à sceller un contrat d'une haute importance. Il arrivait également qu'on se frappait dans la main en signe d'adhésion réciproque, et, avant que l'extension prise par l'esprit mercantile eût tout concentré dans les villes, on y a vu des individus qui, sans savoir écrire, y ont fait un commerce de denrées très considérable. Le donné à Dieu, appelé aussi *denier à Dieu*, et par corruption *dernier adieu*, bien qu'employé à la même fin, ne doit pas être confondu avec les arrhes; il reste en dehors du prix de la chose, et n'est plus usité que dans les arrangemens faits, à raison de l'année, pour location de domestiques ou de petits logemens. C-A.

ARRIA, noble Romaine, femme de Cæcina Pætus. Celui-ci ayant été condamné à mort, l'an 42 de J.-C., comme coupable de rébellion contre l'empereur Claude, elle se dévoua pour soutenir son courage, et, après avoir fait de vains efforts pour le sauver, lui fit prendre la résolution de mourir de ses mains plutôt que de celles du bourreau. Mais comme il ne pouvait se décider à s'ôter la vie, Arria se perça le sein d'un poignard et, le retirant de la plaie, elle le présenta à Pætus en lui disant : « Prends, Pætus, il ne fait point de mal! » Celui-ci suivit son exemple. La muse tragique et la peinture se sont plusieurs fois emparées de ce sujet, mais sans beaucoup de succès. S.

ARRIEN (FLAVIUS) naquit à Nicomédie en Bithynie, vers le commencement du IIe siècle de l'ère vulgaire. Il étudia la philosophie sous Épictète, et servit dans les armées romaines. Son mérite lui valut le titre de citoyen d'Athènes et de Rome, et, l'an 134, le gouvernement de la Cappadoce. Sous le règne d'Adrien, il repoussa les Alains qui avaient envahi l'Asie-Mineure. On croit que ce prince, en récompense de ses services, l'éleva à la dignité de consul. Arrien fut à la fois historien, philosophe, géographe et tacticien. Les seuls de ses écrits historiques qui nous soient parvenus sont : l'*Expédition d'Alexandre en Asie*, en sept livres, et les *Indiques* que l'on peut regarder comme le huitième livre ou le complément du premier ouvrage. Il s'est appliqué à imiter Xénophon, et l'on peut dire que souvent il approche de son modèle. Sainte-Croix fait avec raison beaucoup de cas de cet historien. On sait que la rédaction du *Manuel* d'Épictète appartient à Arrien, qui écrivit aussi, comme l'élève de Socrate, les entretiens philosophiques de son maître dont il dit avoir conservé, autant que possible, les propres expressions. Il nous reste encore d'Arrien deux ouvrages de tactique militaire qui donnent une idée avantageuse de ses connaissances en stratégie. Il existe de cet auteur une lettre adressée à Adrien, qui renferme le Périple du Pont-Euxin. C'est la relation du voyage qu'il entreprit par ordre de l'empereur, lorsqu'il était gouverneur de Cappadoce. Pour ressembler en tout point à Xénophon, modèle qu'il imite avec trop de servilité, Arrien a composé, comme lui, un écrit sur la chasse, dans lequel il répare les omissions de l'Athénien.

Un astronome du nom d'ARRIEN a laissé deux ouvrages, l'un sur les comètes, l'autre sur les météores; quelques personnes croient qu'ils sont du même auteur que ceux dont nous avons parlé précédemment.

Les meilleures éditions d'Arrien sont, pour l'*Expédition d'Alexandre*, celle de Schmieder (Leipz. 1798, in-8°); pour les *Indiques*, celle du même (Halle, 1798, in-8°); pour les *Dissertations philosophiques*, celle de J. Schweighæuser (Leipz. 1799, 3 vol. in-8°), où elles sont réunies au *Manuel* d'Épictète; et pour le *Périple*, celle d'Hudson dans ses *Geographi Græci minores*, qui contiennent aussi les *Indiques* de notre auteur. Chaussard a donné une bonne traduction française de l'*Expédition d'Alexandre*, avec commentaire, et accompagnée de cartes et de plans. Paris, 1802, 3 vol. in-8°. E. C. D. A.

ARRIÈRE, mot employé dans le langage usuel de la marine, par opposition à celui d'*avant*. L'*arrière* du navire est la partie qui se trouve comprise entre le grand mât et le couronnement; le *milieu* ou le *travers* du bâtiment sépare l'*arrière* de l'*avant*.

Le gaillard d'*arrière* est la partie du pont ou du tillac située entre le milieu du navire et l'extrémité de l'*arrière*. Le *gaillard d'avant* est la partie opposée du pont, située sur l'*avant*.

Cette expression d'*arrière* remplace le mot *derrière* dans toutes les phrases usitées à bord. On dit les voiles d'*arrière*, passer de l'*arrière*, pour indiquer les voiles *de derrière* ou la manœuvre qui consiste à passer à poupe d'un navire. Le mot de *derrière* n'est pas tellement banni cependant du langage familier aux marins qu'il ne s'emploie quelquefois par les maitres d'équipage même dans leurs commandemens. C'est ainsi, par exemple, que quand ils veulent ordonner à leurs hommes de passer sur le gaillard d'*arrière*, ils leur disent : Passe tout le monde *derrière*. Mais c'est là une des occasions exceptionnelles où le mot derrière puisse être préféré à celui qu'on lui a substitué.

L'*arrière* du navire est particulièrement affecté aux officiers et aux personnes de distinction; c'est sur cette partie que se trouve la barre ou la roue du gouvernail, cet objet si important à bord du bâtiment. C'est sur l'*arrière* que sont logés aussi le commandant et les officiers. C'est aussi le poste d'honneur et la partie noble du navire.

A bord des bâtimens de guerre les matelots ne passent sur l'*arrière* que lorsque le service les appelle impérieusement dans cet endroit du navire où l'officier de quart se place ou se promène pour surveiller le timonnier posté à la barre et les détails de la manœuvre; et encore quand les matelots franchissent cette limite qui les sépare presque sans cesse de la partie habitée par leurs chefs, ils tirent leur chapeau ou leur casquette, pour manifester par cet acte de discipline le respect qu'ils éprouvent en pénétrant dans cette espèce de sanctuaire, réservé à l'autorité supérieure. E. C.

ARRIÈRE-BAN, *voy.* Ban.

ARRIÈRE-FAIX, *voy.* Accouchement et Placenta.

ARRIÈRE-FIEF, *voy.* Fief.

ARRIÈRE-GARDE. On nomme ainsi un détachement qui marche derrière le corps principal de troupes. L'arrière-garde se compose ordinairement des trois armes, infanterie, cavalerie, artillerie; mais leur proportion varie d'après le terrain et le but qu'on se propose. Lorsqu'une armée, un corps d'armée, ou un détachement quelconque est simplement en marche, en temps de paix, l'arrière-garde n'est alors effectivement qu'une garde qui ramasse des traînards et fait la police de la route. Mais lorsque l'arrière-garde doit couvrir une armée qui effectue sa retraite en présence d'un ennemi, elle se compose ordinairement des meilleures troupes, et elle est confiée aux chefs les plus intelligens et les plus vigoureux, car de la conduite de celle-ci dépend la sûreté des troupes qu'elle doit couvrir. Si une armée quitte sa position, l'arrière-garde reste toujours en bataille jusqu'à ce que la totalité des forces principales se soit mise en mouvement; quelquefois même elle se porte en avant pour occuper une position avantageuse, soit pour pouvoir mieux résister aux efforts que l'ennemi pourrait tenter, soit pour lui donner le change sur les vraies intentions du gros de l'armée. L'arrière-garde doit se trouver toujours en liaison avec celui-ci, et, dans les pays découverts, elle s'en rapproche autant que possible, pour pouvoir être soutenue au besoin. Elle-même a une extrême arrière-garde

qui protége les queues des colonnes ou les partis. Une armée ou un corps d'armée pouvant être subdivisé en plusieurs colonnes dans sa marche, chacune de celles-ci a son arrière-garde particulière.

En général, le devoir d'une arrière-garde est d'employer tous les moyens possibles pour retarder la marche de l'ennemi qui la poursuit; elle doit se servir de ruses de guerre et d'embuscades pour punir la témérité des troupes ennemies qui se hasarderaient à une attaque; de vigueur et d'habileté pour obliger les colonnes ennemies à se déployer devant elle, et donner ainsi aux siens le temps de gagner du terrain. Lorsque les troupes sont poursuivies par l'ennemi victorieux, c'est à l'arrière-garde à déployer son intelligence et son activité pour détruire les ponts, rompre les défilés, embarrasser les gués, dégrader les routes, en un mot, pour accumuler tous les obstacles possibles sur le passage de l'ennemi, dans le but d'arrêter sa marche et de refroidir son ardeur. J. T-I.

ARRIGHI (DUC DE PADOUE), lieutenant général, commandeur de la Légion-d'Honneur, né à Ajaccio en Corse et cousin de Napoléon. Il entra dès l'âge de 15 ans dans la carrière des armes où sa bravoure, ses talens administratifs et son zèle opiniâtre lui auraient assuré en tout temps un rang distingué. Après la paix de Léoben, il suivit Joseph Bonaparte en qualité de secrétaire d'ambassade à Rome; et quand, à la suite d'une émeute, les troupes du pape firent feu sur les Français qui sortaient du palais de l'ambassadeur, il reçut dans ses bras le général Duphot qui tombait atteint mortellement. Il fit avec distinction la campagne d'Égypte, fut blessé en diverses rencontres, entra l'un des premiers à Jaffa, et se recommanda auprès de Bonaparte par une infatigable activité. A seize ans il était capitaine. Au dernier assaut livré à Saint-Jean d'Acre, dans le moment où il rendait compte au général en chef d'une mission qu'il venait de remplir sur la brèche, une balle lui traversa la tête et coupa l'artère de la carotide. On le crut perdu; mais son courage fut tel que le docteur Larrey, qui l'avait condamné d'abord, le pansa et le sauva, au grand étonnement des gens de l'art. Après sa guérison, il rejoignit Bonaparte avant la campagne de Marengo, fut nommé chef d'escadron sur le champ de bataille, et porta les premières propositions pour la capitulation qui fut signée par le général Mélas. Quelques années après Napoléon le promut au grade de colonel et lui donna, avec le titre de duc de Padoue et un revenu de 300,000 fr., le commandement des dragons de la garde. En 1805, à l'affaire de Vertingen, près d'Ulm, il signala encore sa bravoure, à la tête de deux régimens : devançant le sien, il eut son cheval tué sous lui, fut grièvement blessé de plusieurs coups de sabre, et aurait infailliblement péri si ses dragons ne l'eussent dégagé. Il remonta aussitôt sur un autre cheval, et ne voulut quitter le champ de bataille qu'après la déroute de l'ennemi. Son régiment lui décerna à cette occasion une épée où cette action est retracée. L'empereur voulut le nommer général de brigade, et, sur son refus, le fit commandant de la Légion-d'Honneur. La campagne d'Espagne lui offrit de nouvelles occasions de se faire remarquer. Nommé général de division sur le champ de bataille d'Essling, il fut chargé, par l'empereur, à la bataille de Wagram de se porter à l'extrême droite de l'armée pour aider le prince d'Eckmuhl à forcer l'ennemi qui tenait un mamelon escarpé. Il s'acquitta de cette tâche difficile avec la plus glorieuse persévérance; il gravit au galop les pentes de l'escarpement et il dégagea les divisions Grouchy et Montbrun, par un mouvement sur le flanc de la nombreuse cavalerie qu'ils avaient en tête. Lors de la campagne de Russie, l'empereur, qui craignait un débarquement des Anglais sur les côtes de l'Océan, les mit sous le commandement du duc de Padoue, depuis l'Elbe jusqu'à la Somme, et le chargea d'organiser, dans ses cinq divisions militaires, 67 des 100 cohortes de garde nationale, noyau de l'armée qui vainquit à Lutzen et à Bautzen en 1813. Dans cette campagne, le duc de Padoue organisa le 3e corps de cavalerie, à Metz, avec les conscrits appartenant à tous les régimens de l'armée, et nettoya le pays entre le Rhin et l'Elbe de tous les partisans qui l'infestaient. Chargé du commandement de Leipzig, il n'en sortit

qu'au moment où les ennemis y entraient, et fut assez heureux pour passer le pont de l'Elster un instant avant qu'il sautât en l'air. En 1814, après la défaite de La Fère Champenoise, les débris de l'armée se retiraient en plaine, harcelés par 10,000 hommes de cavalerie que commandait le grand-duc Constantin : le duc de Padoue à l'arrière-garde n'avait qu'une division de 6000 fantassins presque tous conscrits ; le temps avait manqué pour leur apprendre à charger les fusils avec ensemble ; mais on s'était hâté de leur apprendre à croiser la baïonnette et à former des carrés. Le duc de Padoue se plaça au milieu de l'un d'eux, défendit de recevoir les charges autrement qu'à la baïonnette et avec de la mitraille à demi-portée. Cette contenance en imposa à l'ennemi qui prit ces conscrits pour de vieilles troupes, et l'arrière-garde arriva sans perte au pied des hauteurs où les autres corps, déjà en position, l'accueillirent par des bravos redoublés.

En 1815, quand Napoléon revint de l'île d'Elbe, le duc de Padoue fut nommé pair et envoyé en Corse comme gouverneur. Il voulait faire de cette île montagneuse une forteresse où l'empereur pût en cas de revers braver ses ennemis; mais, après le désastre de Waterloo, Napoléon ne put s'y rendre. Le duc de Padoue, exilé de France par l'ordonnance du 24 juillet 1815, a été rappelé en 1820. Cependant il s'est tenu à l'écart pendant la restauration, honoré pour la constance de son dévouement à une époque où cette qualité est si rare. D-E.

ARRIMAGE ou ARRUMAGE, du portugais *ruma*, règle; arrangement raisonné de la charge d'un vaisseau. Ce qui doit guider dans cet arrangement, c'est d'abord le principe que plus le centre de gravité d'un navire est bas, mieux il pourra gouverner et plus il portera de voiles ; puis cette considération que, l'espace étant borné, il faut savoir n'en perdre aucune portion et disposer les objets de manière à ce qu'ils se conservent sans avaries et se présentent à propos pour les besoins du service. On commence par déterminer au moyen du calcul le centre de gravité du vaisseau, si on ne le connaît par des données antérieures; puis on vérifie, après la mise à l'eau, si quelque défaut dans l'exécution n'y aurait point apporté de changement, afin de modifier l'arrimage en conséquence. Le lest (*voy.*) étant placé et réparti également, quelquefois même augmenté de matières pesantes comme vieux canons, bombes et boulets de rebut, on dispose sur un ou plusieurs plans les futailles vides dans le sens de la longueur du vaisseau, en ayant soin de les enfoncer un peu dans le lest, ce qu'on appelle *engraver*, et de remplir par divers objets les vides qu'elles laissent nécessairement entre elles. Les Anglais ont obvié à ce dernier inconvénient en substituant aux futailles des caisses carrées de tôle ou de fonte, qui rendent l'arrimage infiniment plus facile. Quand les futailles sont en place on y fait descendre l'eau, le vin et les autres substances qu'elles doivent contenir. On a soin de séparer celles qui renferment le vin de celles qui contiennent l'eau, de manière à ce que les premières, formant ce qu'on appelle *la cale au vin*, n'aient point de communication avec la grande cale ou *cale à l'eau*. On place dans la cale au vin les quarts de farine et de viande, les barriques de fromages, celles de morues, enfin tous les vivres, excepté le pain et les légumes qui ont une place particulière. Dans la grande cale on met le bois à brûler, les barriques destinées à faire de l'eau, etc. Un navire, partant pour un voyage de long cours, doit avoir de l'eau pour 70 jours au moins, et l'on estime qu'il faut par jour une barrique d'eau pour 80 hommes d'équipage. Or, le poids de cette eau étant calculé dans la pesanteur totale du vaisseau, à mesure qu'elle est consommée on la remplace par de l'eau de mer, afin de ne pas changer les relations entre les poids divers et de ne pas rompre l'énonomie totale de l'arrimage. R-Y.

ARROSEMENT, économie rurale. Les deux moteurs naturels de la végétation des plantes sont le feu et l'eau : Dieu, suivant l'expression du poète, leur dispense avec mesure et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits. Cependant cette balance n'est pas toujours si égale que les végétaux n'aient à souffrir de son dérangement. De là pour l'homme la né-

cessité d'y suppléer par son industrie. De ces deux principes actifs il aide le premier par l'engrais et le second par l'arrosement. L'arrosement s'effectue soit en ménageant des écoulemens d'eaux pour abreuver des champs ou des prés trop arides, soit en distribuant l'eau à l'aide de machines plus ou moins portatives. La première opération s'appelle proprement *irrigation* (*voy.*); nous n'avons donc à nous occuper que de la seconde. On peut transporter l'eau, vers les points où elle est nécessaire, de plusieurs manières : à l'aide de *pompes* qu'on manœuvre à force de bras ou qu'on fait aller par un *manége*, par des *rigoles* et des *tuyaux de conduite*, ou simplement dans des *arrosoirs*. On arrose quelquefois en se servant d'une pompe semblable à celle qu'on emploie pour les incendies, l'extrémité du tube étant garnie d'une pomme d'arrosoir. Ce procédé s'emploie surtout pour les grands jardins. Les arrosemens sont d'autant meilleurs qu'ils imitent mieux la nature. Leur fréquence, leur abondance se règle sur le temps, les saisons, les heures même, et sur le plus ou moins de soif naturelle à chaque espèce de plante. C'est au printemps, et surtout en été, que les arrosemens sont nécessaires. Dans la première de ces saisons, il est souvent bon d'arroser le matin, mais en général les arrosemens du soir sont préférables. Les plantes exigent que l'eau soit dirigée sur elles avec plus ou moins de force selon qu'elles sont plus ou moins délicates. Les eaux crues et marécageuses, celles qui ne charrient point de parties nutritives, ne sont pas propres aux arrosemens; les eaux d'étang ou de pluie sont toujours les meilleures.

L'arrosement n'est pas toujours une opération d'agriculture. C'est aussi une précaution de salubrité publique, dans les grandes villes, pendant les fortes chaleurs. Ainsi, par exemple, les jardins, les ponts et les quais de Paris, sont arrosés par le procédé suivant : à l'arrière d'une voiture qui porte une tonne pleine d'eau est un tuyau horizontal percé d'un grand nombre de petits trous et communiquant avec la tonne par un robinet. La voiture marche en même temps que l'eau tombe : par ce moyen elle est dispersée sur tous les points avec égalité. R-y.

ARROW-ROOT (prononcez arraurout). On donne ce nom à une fécule qui nous arrive de l'étranger, souvent après avoir été falsifiée, et à laquelle on a attribué des propriétés merveilleuses. C'est de l'Inde et des Antilles qu'elle nous est apportée, et elle provient de racines tubéreuses appartenant à diverses plantes monocotylédones. L'arrow-root véritable est extraite du *Maranta arundinacea*, (Linn.) appelé aux Antilles herbe aux flèches (en anglais *arrow* flèche et *root* racine), parce que les naturels appliquaient sur leurs blessures cette racine réduite en pulpe. On la retire par le procédé ordinairement suivi pour les racines féculentes, et qui consiste à les râper et à traiter la pulpe par l'eau qu'on jette ensuite sur un tamis, puis à recueillir la fécule qui s'est déposée au fond de l'eau. Lorsqu'elle est bien purifiée, elle se présente sous la forme d'une poussière médiocrement blanche, douce au toucher, mais compacte et assez pesante. On préfère celle qui vient de la Jamaïque. Cette fécule diffère de l'amidon, de la fécule de pomme de terre, par la forme de ses globules examinés au microscope, et surtout par sa saveur et par la propriété qu'elle a d'absorber beaucoup d'eau qu'elle convertit en mucilage; d'après M. Chevallier, cette fécule se rapproche beaucoup de celle que fournit l'avoine. Mais ces différences sont peu importantes pour l'usage qu'on en peut faire, et ne sauraient surtout motiver les préférences qu'on veut lui accorder. Indépendamment de ce qu'elle est souvent mélangée avec d'autres fécules, telles que celle de manioc, et de ce qu'elle n'est jamais aussi fraiche que celles que nous possédons chez nous, elle n'est qu'un aliment doux, de facile digestion et assez nourrissant, qui convient aux convalescens et aux sujets affectés d'inflammations du tube digestif. On en fait des potages au lait, au bouillon ou simplement à l'eau. Quelques personnes trouvent la saveur de l'arrow-root agréable; mais la fécule de pomme de terre ne lui cède en rien ni sous ce rapport, ni relativement à ses propriétés alimentaires ou médicinales. F. R.

ARSACIDES, dynastie des rois Parthes fondée par Arsacès Ier et qui régna à Hécatompylos, à Ctésiphon et à Ecbatane en Parthie, depuis l'an 256 avant J.-C., jusqu'en l'année 226 de notre ère. Ce nom vient de celui du premier prince de cette dynastie, appelé Archag, et que les Parthes surnommèrent *Archag Katch* ou le brave; dans la suite il devint générique, comme le furent ceux de Pharaon et de César. Le dernier roi arsacide est Artaban V qui fut vaincu par Artaxerce, fils de Sassan (*voy.* Sassanides). *Voir* Vaillant, *Arsacidarum imperium*, Paris, 1728, et Dufour de Longuerue, *Annales Arsacidarum,* edit. Schœpflini, Arg. 1732, in-4°.

Arsacès Ier, *Archag*, pour venger un outrage fait à son frère Tiridate par Agathocle qui gouvernait la Parthie au nom d'Antiochus Théos, roi de Syrie, appela aux armes ses compatriotes et tua le gouverneur. Antiochus, engagé dans une guerre avec l'Égypte, ne put soutenir son autorité dans cette partie de l'ancienne Hyrcanie, et depuis ce moment elle resta indépendante. Arsacès, élu souverain, fixa sa résidence à Hécatompylos que Moïse de Chorène appelle Bath, ville des Couchéens. On ne connait pas exactement les autres événemens et la durée de son règne; cette dernière est réduite par quelques auteurs à 2 ans, tandis que d'autres lui en donnent 38.

Le second Arsacès fut ce Tiridate, frère du premier, dont nous avons parlé; il augmenta son pouvoir et étendit les limites de la Parthie. Une première campagne de Séleucus Callinicus contre lui n'eut pas de résultat décisif; mais dans une seconde, Séleucus fut fait prisonnier, et l'anniversaire de la bataille mémorable qui le livra à Arsace fut long-temps célébré comme une ère nouvelle par la nation. Arsacès II, que Moïse de Chorène nomme *Artase,* régna 39 ans, suivant quelques historiens, et transmit le sceptre à Artaban Ier, son fils.

Sur les Arsacès ou *Ardachès,* rois de l'Arménie, *voy.* l'article Arméniens. S.

ARSCHOT ou Aërschot (*famille d'*). Cette famille, très ancienne, alliée à celles de Ligne et de Croy, tire son nom d'une petite ville du Brabant méridional, de 2,300 habitans. Sous Charles-Quint, Philippe, comte de Guines et de Croy, fut nommé duc d'Aërschot et joua un rôle dans les troubles qui éclatèrent sous Philippe II. Le duché d'Aërschot entra ensuite, par mariage, dans la famille d'Aremberg (*voy.*) qui en prend encore le titre; mais il existe en outre des comtes d'Aërschot dont le dernier, sénateur du royaume de Belgique, s'est fait connaître dans les événemens qui ont amené la fondation de ce nouveau royaume. J. H. S.

ARSENAL, édifice destiné à la conservation des machines et des armes militaires, appelé ainsi du mot latin *arx*, citadelle, probablement parce que l'on plaçait en lieu sûr ces instrumens de guerre. Les arsenaux sont de grandeurs différentes et ont des destinations plus ou moins étendues; les uns appartiennent exclusivement à l'armée de terre ou à la marine, les autres satisfont aux besoins de l'une et de l'autre, comme l'arsenal de Venise, construit en 1337, par André de Pise, et l'un des plus beaux édifices de ce genre en Europe. On peut classer en deux parties générales les objets que contient un arsenal: 1° ceux qui, par leur antiquité et leur rareté, sont conservés comme monumens de l'histoire et des souvenirs nationaux, et ceux qui sont nécessaires pour le service des différentes troupes et des places fortes; 2° les manufactures et les fabriques d'armes, ainsi que les ateliers et les salles nécessaires pour la confection d'artifices et de réparation des armes, des ustensiles, etc. C'est conformément à cette division que les grands arsenaux sont disposés. Il y a communément une grande cour, où se trouvent classées, en ordre et par séries, les machines, les pièces d'artillerie, sous des hangars et des portiques; dans les salles d'armes sont rangées les armes de mousqueterie, les armes blanches, les magasins de munitions, et tous les fournimens militaires; souvent on unit à l'ordre dans lequel sont rangées les armes une élégance qui flatte singulièrement les yeux. Dans des cours secondaires, et souvent dans des bâtimens adjacens ou séparés, se trouvent des fonderies, des forges, des manufactures d'armes à feu ou d'armes blanches. Indépen-

damment de ces ateliers, il existe un corps de bâtiment destiné au logement des officiers et des administrateurs de l'établissement. A la construction, la conservation et l'administration de l'arsenal sont affectées, presque dans tous les pays, des compagnies d'*ouvriers d'artillerie,* connus sous ce nom en France, en Prusse et en Russie; en Autriche elles forment deux corps distincts, dont l'un s'occupe principalement de la construction, de la formation des équipages de siége et de la fabrication des pièces pour l'artillerie de campagne; l'autre de la formation, de l'organisation et de l'administration des équipages de campagne. Les arsenaux sont situés généralement dans les places fortes; on donne la préférence aux emplacemens voisins d'un cours d'eau navigable ou d'un autre des grands moyens de communication, pour obtenir plus de facilité dans la fabrication ou le transport du matériel. Il est avantageux aussi de les avoir près des frontières qui peuvent devenir le théâtre de la guerre ou le point de départ des armées. La Russie, dont les arsenaux sont très éloignés des frontières occidentales vers lesquelles elle est obligée de diriger ses grandes armées, vient d'établir des *arsenaux* dits *mobiles* ou *temporaires* qui ne sont que des magasins pour un certain approvisionnement d'armes et de fournimens.

Les principaux arsenaux, en Europe, sont, en France, ceux de Paris, de Strasbourg, de Metz, de Lille, de Besançon et de Perpignan.

En Angleterre, l'arsenal de Wolwich est remarquable par sa grandeur; dans une salle d'armes de 34 pieds de longueur on trouve 100,000 mousquetons rangés dans un ordre admirable.

En Autriche, c'est à Budweis que l'on a placé le principal arsenal de construction, à cause de la proximité des charbons et des forêts qui fournissent les meilleurs bois pour les travaux de l'artillerie; il existe aussi de ces établissemens à Prague et à Vienne.

L'arsenal de Kief, en Russie, est un vaste bâtiment qui peut contenir 100,000 armes: il est rempli en grande partie de celles qui ont été enlevées en Pologne. Les arsenaux de Saint-Pétersbourg et de Moscou sont très beaux.

En Prusse, l'arsenal de Berlin, sur la Sprée, est bien situé pour les approvisionnemens et les exportations; c'est d'ailleurs un édifice très remarquable par son architecture et l'un des principaux ornemens de la belle rue *des Tilleuls.* Les arsenaux à Cologne et à Neiss méritent encore d'être cités. J. T-I.

Arsenal maritime. On donne, par analogie, ce nom aux établissemens spécialement consacrés à la confection, à l'entretien et à la conservation d'une portion plus ou moins grande du matériel de l'armée navale. Ce matériel étant proportionnellement plus considérable que celui de l'armée de terre, il en résulte une différence marquée entre les deux espèces d'arsenaux. Le moindre des arsenaux maritimes renferme plus de richesses publiques, et conséquemment est plus précieux pour l'état, qu'aucun arsenal militaire. D'un autre côté les arsenaux militaires établis pour leur sûreté dans des places fortes généralement préexistantes, semblent en former une sorte de dépendance; tandis qu'à l'égard d'un arsenal maritime, la place ne joue qu'un rôle secondaire et le plus ordinairement a été construite uniquement pour l'enceindre et le mettre à l'abri des entreprises de l'ennemi. On peut se former une idée du matériel de l'armée navale par l'artillerie seule qui compte, terme moyen, un canon par 5 matelots, tandis que, dans une armée de terre on ne l'évalue qu'à 3 canons par 1,000 hommes, et en songeant que cette artillerie est bien supérieure en calibre à l'artillerie de terre. Si l'on considère en outre les vaisseaux, ces immenses machines de guerre dont quelques-unes portent 120 canons pesant au-delà de 600,000 et pouvant vomir à la fois plus de 3,000 livres de fer, on sentira l'immense importance d'un arsenal maritime. On voit également que, si un arsenal militaire n'est à proprement parler qu'un édifice plus ou moins vaste, un arsenal maritime doit renfermer une foule d'édifices divers appropriés aux diverses opérations nécessaires pour construire, armer, désarmer, radouber, abriter, conserver et entretenir des bâ-

timens de guerre de tous rangs. Il réunit ainsi un port, des chantiers, des ateliers nombreux et variés, des bassins de construction et de radoub, des magasins, des casernes, un hôpital, un bagne, etc.

Les localités convenables à l'établissement d'un arsenal maritime étant peu communs, il n'en existe qu'un petit nombre dans chaque état qui possède une marine militaire. La France en compte cinq principaux, ceux de Brest, Toulon, Rochefort, Lorient et Cherbourg, les seuls où l'on puisse équiper et abriter des vaisseaux de ligne. Quelques autres, tels que ceux de Dunkerque, le Hâvre, Saint-Servan, Nantes, Bordeaux et Bayonne, ne peuvent servir qu'à l'équipement et au radoub des frégates et bâtimens de rangs inférieurs.

Nous ne placerons ici ni une énumération complète, ni une description succincte des arsenaux que possèdent les différentes puissances maritimes, attendu que chacun formera le sujet d'un article qui viendra à son rang dans l'ordre alphabétique. J. T. P.

ARSENIC, *arsenicum*, mot dérivé des racines grecques ἄρσην, mâle, et νικάω, vaincre, mot à mot *domptant l'homme*. L'arsenic est un métal très commun et d'assez peu de valeur pour qu'on ne l'exploite pas seul. On l'obtient d'ordinaire en grillant les mines de cobalt arsenical; dans cette opération il se sublime et se condense dans les cheminées, où on le recueille pour le purifier. D'ailleurs on le trouve dans la nature tantôt à l'état natif, tantôt à celui d'oxide, tantôt enfin combiné au soufre, au nickel, au cobalt, au cuivre et au fer. Lorsque l'arsenic est pur, c'est un métal cassant, d'un gris blanchâtre et brillant qui se ternit rapidement à l'air; sa texture est grenue et lamelleuse; sa pesanteur spécifique est de 8,308; il est volatil, et lorsqu'on le jette sur des charbons ardens il brûle et répand une vapeur blanche d'une odeur alliacée, caractéristique et que présentent également ses composés. Si l'on expose à ces vapeurs une lame de cuivre décapée, elle se recouvre d'une couche blanche pulvérulente facile à détacher. Cette expérience facile peut servir à faire reconnaître l'arsenic dans les cas où l'on a besoin de s'éclairer sur sa présence. D'ailleurs le meilleur réactif, lorsque les préparations arsenicales sont dissoutes dans l'eau, c'est l'acide hydro-sulfurique qui le précipite sous la forme d'une poudre d'un beau jaune.

L'arsenic métallique n'est pas vénéneux; mais à l'état d'oxide et d'acide *arsénieux*, et dans les combinaisons de l'acide avec les bases, il devient extrêmement dangereux et agit sur l'économie animale à la manière des poisons âcres. L'empoisonnement par les préparations arsenicales est un des plus communs, soit qu'il arrive par accident, soit qu'il se présente comme résultat d'intentions criminelles. La fréquence de ces événemens malheureux tient sans doute à ce que la vente de ces substances n'est pas suffisamment surveillée. Cela serait cependant d'autant plus facile que l'arsenic n'est pas extrêmement usité dans les arts. On l'emploie pour donner plus de dureté à certains métaux. L'alliage de cuivre, d'étain et d'arsenic sert à faire des miroirs pour les télescopes. L'alliage de platine et d'arsenic est plus fusible que le platine seul.

Les oxides d'arsenic sont utilisés dans la fabrication de quelques couleurs et dans celle du verre. Les sulfures appelés *orpiment* et *réalgar* sont employés en peinture; enfin, dans quelques cultures on s'en est servi soit comme d'un engrais, soit comme d'un moyen de garantir la semence qu'on doit confier à la terre de l'attaque des insectes. L'oxide d'arsenic blanc, connu dans le monde sous le nom de *mort aux rats*, est employé pour détruire ces animaux; mais il peut arriver de graves inconvéniens lorsque les boulettes dans lesquelles on le fait entrer sont laissées à la proximité des animaux domestiques et même des enfans. Il y a moins de danger dans l'arsenic métallique qui se vend sous le nom de *poudre aux mouches*, et qui se délaye dans de l'eau pure ou miellée; mais cependant une partie de ce métal peut s'oxider et produire des accidens.

La médecine s'est emparée des préparations arsenicales et a voulu les appliquer au traitement de diverses maladies,

notamment à celui des affections cutanées et des maladies vénériennes, du cancer et des fièvres intermittentes; mais dans ces tentatives, moins communes de nos jours qu'elles ne l'étaient autrefois, les succès bien constatés sont infiniment rares, tandis que les accidens graves se sont souvent multipliés de la manière la plus fâcheuse.

Lorsqu'on est auprès d'une personne empoisonnée par l'arsenic, il faut tâcher de provoquer l'expulsion du poison et se conduire comme dans les empoisonnemens par les substances irritantes. *Voy.* Empoisonnement. F. R.

ARSÉNIATES et ARSÉNITES, sels formés par l'acide *arsénique* et par l'acide *arsénieux*, et qui sont tous de violens poisons. Ils sont souvent l'occasion d'accidens graves, parce qu'on les emploie dans les arts. Ainsi l'arsenite de cuivre (*vert de Schèele*) qui est d'une belle couleur verte et qui sert en peinture, a été introduit dans des bonbons par des gens peu expérimentés, et a ainsi donné la mort à plusieurs personnes. L'arsenite de potasse entre dans le savon de Bécœur dont les naturalistes se servent pour conserver les animaux empaillés. Les arséniates de potasse, de soude et de fer ne sont pas moins dangereux.

Tous ces différens sels produisent sur l'économie animale des effets semblables à ceux de l'arsenic, et les mêmes moyens de traitement leur sont applicables. Les médecins ont employé les arséniates comme fébrifuges, surtout à l'époque où le blocus continental rendait le quinquina fort cher. Ils les ont également expérimentés dans les maladies de la peau et le cancer, mais sans en retirer les avantages qu'ils s'en étaient promis. F. R.

ARSINOÉ. La mythologie connaît plusieurs femmes de ce nom. La première, fille de Leucippe et nièce d'Apharée, roi de Messénie, fut, selon quelques auteurs, aimée d'Apollon et en eut Esculape, auquel on donne plus souvent pour mère Coronis, fille de Phlégias. Elle reçut les honneurs divins à Lacédémone, où elle avait un temple sur la place hellénique. — Une autre, nommée aussi *Alphésibée*, était fille de Phégée, roi d'Arcadie, et femme d'Alcméon, qui la répudia pour épouser Callirhoé, fille d'Achéloüs, roi d'Épire. — La fille de Nicocréon, roi de Chypre, autre Arsinoé, inspira une violente passion à un jeune Salaminien, nommé Acréophon. Ce jeune homme se consuma d'amour et de mélancolie sans avoir pu se faire aimer, et Arsinoé vit, sans verser une larme, les funérailles de son malheureux amant. Vénus, pour la punir de tant d'insensibilité, la changea, dit la fable, en caillou.

Mais *Arsinoé* est aussi un nom historique, appartenant à plusieurs princesses de la dynastie grecque d'Égypte. *Arsinoé*, fille de Ptolémée I[er], roi d'Égypte, épousa, vers l'an 300 avant J.-C., Lysimaque, roi de Thrace, et ensuite Ptolémée Céraunus, son propre frère, qui fit égorger les deux enfans qu'elle avait eus de Lysimaque, et la relégua elle-même dans l'île de Samothrace pour régner à sa place, vers l'an 290 avant J.-C. — *Arsinoé*, la sœur de la précédente, femme de Ptolémée Philadelphe, son frère aussi, reçut après sa mort les honneurs divins sous le nom de *Venus Zephyritis*. *Arsinoé* ou *Apamée*, fille d'Antiochus Soter, et femme de Magas, roi de Cyrène, fut tuée par le peuple, l'an 257 avant J.-C., ainsi que son gendre Démétrius, avec qui elle vivait dans l'inceste. — Marc-Antoine fit mourir une quatrième *Arsinoé*, fille de Ptolémée Aulète et sœur de Cléopâtre, pour complaire à sa maîtresse à qui elle avait tenté de ravir le trône d'Égypte.

Enfin, en géographie, *Arsinoé* est un nom commun à plusieurs villes de l'antiquité, en Europe, en Asie et en Afrique. Dans une vallée au sud du lac Mœris, en Égypte, était l'Arsinoé surnommée *Crocodilopolis*, parce qu'on y enterrait les crocodiles sacrés. Les autres villes de ce nom étaient situées, l'une dans la Cyrénaïque, en Afrique, l'autre dans la Syrie, et la troisième dans l'île de Chypre. G-n.

ART, *ars*, vient du grec ἀρετή, qui signifie vertu, ou force, ou puissance; en effet, dans la signification première, l'art signifie la force, la puissance de l'homme appliquée à la nature. Dieu, après avoir accompli cette harmonieuse

réunion de forces matérielles qu'on appelle l'univers, y plaça un être intelligent, et lui permit de mettre à son tour son empreinte à ce magnifique ouvrage. Partout où cette empreinte est marquée, il n'y a plus seulement *de la nature*, il y a *de l'art*.

Mais on donne plus particulièrement ce nom au travail qui, à l'aide de certaines règles pressenties par un heureux instinct particulier à l'homme, développées par ses méditations profondes, fait approcher ses œuvres le plus près possible de la perfection, soit qu'elles assurent seulement sa conservation et son bien-être, comme dans les arts et métiers, soit qu'elles doivent lui procurer une sorte de jouissance morale, réelle et délicieuse, comme dans les beaux-arts et dans l'art littéraire.

C'est ce dernier qui nous occupe ici : d'autres que nous traiteront des premiers aux articles MÉTIERS, BEAUX-ARTS, etc. Deux questions se présentent d'abord : Quelle est la cause de l'art littéraire? quel est son but?

Sa cause, qui lui est commune avec les beaux-arts, réside dans le désir impérieux et sublime, dont notre ame est sans cesse tourmentée, d'imiter les œuvres du Créateur; on dirait un ressouvenir de notre céleste origine, une conscience mystérieuse que nous avons d'être l'émanation, le souffle, de celui qui donne à la matière des formes innombrables et une inépuisable vie. Et ce monde extérieur qui l'entoure, si varié, si beau, si vaste; et cet autre monde, plus merveilleux, ce monde des passions et de l'intelligence, qui réside au-dedans de lui-même, l'homme voudra tout imiter : plus ambitieux, il voudra tout embellir. Rien de ce qui existe ne satisfait complètement cet être qui parait ici-bas comme un exilé des cieux. A la multitude des choses créées dans lesquelles la pensée divine lutte éternellement contre la matière anarchique et informe, l'intelligence peut opposer des types plus parfaits, comme si elle avait jadis assisté, dans le sein de la Divinité, à la contemplation de ce monde idéal que Platon nous raconte dans ses magnifiques rêveries. Réaliser ces types, répandre toute leur beauté sur des œuvres qui n'eussent été sans cela que des imitations mortes et qui deviennent de vivantes créations, tel est le but simultané de ces deux grandes fractions de l'art, les beaux-arts et l'art littéraire.

Ils procèdent d'une même origine, ils tendent aux mêmes résultats; mais leurs voies sont différentes. Ceux-là cherchent leurs moyens hors de l'homme : c'est à l'aide de la matière qu'ils réalisent ses conceptions; celui-ci n'a d'autre instrument que la parole, reflet immédiat de la pensée. Son domaine est sans doute le plus vaste et le plus beau : la parole seule participe assez de l'intelligence pour la suivre constamment dans son vol infatigable, pour la traduire tout entière; mais enfin, le cercle tracé autour des beaux-arts est assez étendu pour que le génie s'y trouve à l'aise ; de là aussi, il peut s'élever à des hauteurs sublimes; et qui osera prononcer entre Homère et Phidias, entre le Dante et Raphaël?

Nul doute que l'art n'existât déjà, au moins en germe, dès le premier essai d'imitation que l'homme fit par la parole : dans ces chants nationaux, poésies énergiques et grossières, qu'on retrouve chez les peuplades les moins policées, dans le récit métrique des hauts faits des ancêtres, dans l'hymne du combat, il y a déjà un vague pressentiment de l'harmonie des mots, une tendance à grouper les événemens divers autour d'une unité qui les fasse ressortir et qui leur serve de lien et d'appui. Mais une vie d'ignorance et de brutalité, des besoins matériels d'autant plus avides que rien n'est préparé à l'avance pour les satisfaire, étouffent cet heureux instinct. L'art, avant de se développer dans une forme quelconque, doit avoir régularisé le langage, son organe; et une telle opération n'est possible que chez un peuple qui commence à se civiliser. Alors des sons rudes et discordans s'adoucissent et s'harmonisent entre eux; alors, autour du substantif qui représente l'Être, du verbe qui en exprime et l'état et les actes, autour de ces deux élémens primordiaux du discours, s'arrangent avec ordre les élémens secondaires; tout se définit et se met à sa place. Dans cette action

de l'art sur le langage, une importante loi le domine, celle de ne point contrarier le génie des peuples; avant de se modifier sous son influence, la parole humaine a reçu des divers climats sous lesquels elle retentit, et du caractère primitif des nations, une profonde empreinte. Ce n'est pas l'art qui l'a rendue riche et variée dans la Grèce, mystérieuse et grande chez les Hébreux; il n'a fait que mettre dans tout leur jour, par la classification des idées, par l'arrangement des mots, par l'ordonnance et la coupe des périodes, ces qualités dont le germe produit par un air doux ou par un ciel de feu, par une nature riante ou majestueuse, l'avait devancé. Les langues les plus heureuses, les plus poétiques, sont celles où l'art a laissé ce germe sacré se développer à son aise; où, tout en la modifiant, il a permis une allure libre à la nature : tel fut l'idiome des Grecs, tel est aujourd'hui celui des Italiens, naïf, gracieux, riche de formes et d'images, plein de facilité, d'abandon, de variété; un peu trop prodigue de ses richesses, moins concis, moins énergique peut-être que d'autres langues plus travaillées; encore ce reproche pourrait-il bien se réfuter. Qui fut plus énergique que le grec Démosthène? que le Dante, parmi les Italiens?

Tout opposées au grec et à l'italien, la langue latine et la langue française sont des œuvres d'art, où la nature a été tellement corrigée qu'on la reconnaît à peine; nous ferons cependant une différence entre elles. L'art qui présida à la première lui refusa le luxe, mais ne la fit pas pauvre; en la rendant concise et logique, il ne l'empêcha pas d'être variée et souple; il répandit sur elle une grande majesté; enfin, moins poétique que la langue grecque, elle l'est plus que toutes nos langues modernes, l'italien et l'allemand exceptés.

Le français a été traité avec plus de rigueur; peut-être aussi la nature l'avait-elle moins richement doté; mais enfin, à la clarté qu'on lui a conservée, il joignait une naïveté charmante, et ce don si heureux a été rejeté avec dédain par les Pascal et les Boileau; leur raison sévère a rendu le français très logique; mais revêtu de formes peu flexibles, dédaigneux dans le choix des expressions et des images, il ne saurait être fécond en beautés poétiques. En revanche, il va merveilleusement à l'éloquence, à la philosophie, à tous les genres qui ont le raisonnement pour base.

Notre dessein n'est pas de passer en revue tous les idiomes antiques et modernes : il nous suffit d'avoir prouvé, en prenant pour exemple les plus frappans d'entre eux, que l'art s'exerce sur le langage tantôt avec despotisme, tantôt avec ménagement. Tantôt aussi son action est rapide, et tantôt elle se produit avec lenteur; des siècles peuvent s'écouler entre le moment où un idiome se débrouille et celui où il est fixé, ou bien une langue sort d'un seul jet presque parfaite du cerveau d'un homme, comme le toscan, patois inconnu avant le Dante, langue belle et célèbre après lui.

Les diverses formes de l'invention naissent durant ce travail; mais l'art n'agit entièrement sur elles qu'après l'avoir accompli; il ne les conduit à la perfection que quand le langage y est déjà parvenu. Avant cela, elles ne sont pas des œuvres, elles ne sont que des ébauches; ébauches grandes parfois, déjà rayonnantes des feux du génie, préférées par quelques-uns à cause de leur vigueur et de leur originalité, aux produits réguliers de l'art.

L'épopée, l'ode, le drame, l'histoire, l'éloquence, la philosophie, voilà les genres où l'art se manifeste avec le plus de grandeur. Ni l'éloquence ni la philosophie ne proviennent de ce besoin d'imitation que nous avons signalé comme un des beaux phénomènes de l'intelligence. L'éloquence répond au désir que nous ressentons de faire passer nos opinions et nos sentimens dans l'ame de nos semblables : son but est de convaincre. Une curiosité avide et jamais assouvie a donné naissance à la philosophie; elle tend à percer tous les mystères de la nature et de l'ame, à tout connaître et à tout expliquer. Nous les rangeons l'une et l'autre dans le domaine de l'art, parce que toute manifestation de la pensée par la parole est soumise à ses lois. La prose est leur organe et celui de l'histoire, au

moins à l'époque où tout se régularise dans une littérature. On sait qu'à l'origine tous les genres littéraires s'exprimeut à l'aide du mètre; plus tard le sentiment du vrai, du beau dans la composition, l'art enfin, dégage d'une entrave inutile ceux dont les qualités essentielles sont seulement l'énergie et la clarté; à ceux-là il ne peut donner que la forme, parce que le fond en est réel et immuable. Bien démêler le caractère qui leur est propre, établir une concordance parfaite entre ce caractère et le style, faire ressortir de cette alliance le plus de beautés possible, voilà son action sur eux. L'histoire qui raconte des événemens vrais, grands, instructifs, qui doit tendre surtout à nous offrir, dans le tableau du passé, des leçons pour l'avenir, l'histoire doit être austère et simple; elle offre une multitude de tableaux frappans et variés : tracez-les d'une main ferme, mais ne leur prodiguez pas trop l'éclat des couleurs; que les images soient toujours rapides et exactes. La passion, avec ses figures hardies et entraînantes, est exclue de ce genre; l'historien doit être impartial, équitable comme la Divinité.

Si la passion est bannie de l'histoire, elle est au contraire nécessaire à l'éloquence : l'orateur, pour être grand, pour être puissant, doit être ému; l'opinion qu'il veut faire passer dans l'ame de ceux qui l'écoutent doit être pour lui l'objet d'une foi profonde, d'un culte véritable; la colère, l'attendrissement, tous les mouvemens spontanés du cœur lui vont bien. L'art ne saurait donner cette fougue naïve et sublime; mais là où il la trouve il ajoute encore à sa forme en la dirigeant. Il ne lui permet point de se prodiguer au hasard, il retarde ses éclats pour les rendre plus terribles; la contrainte qu'il lui impose, loin d'attiédir son énergie, l'accroît en l'irritant; il lui prête des expressions qui la grandissent encore; il plie, il adapte le langage à tous ses mouvemens; il l'orne de comparaisons et d'images, mais avec sobriété. Enfin il la soumet aux lois de la logique; sa marche impétueuse ne sera jamais désordonnée; une argumentation régulière et serrée lui prêtera constamment son appui. *Voy.* ORATOIRE (*art*).

Dans la philosophie, l'art dépouille tous ses ornemens : la recherche de la vérité lui demande avant tout une méthode sûre qui la guide à travers les abîmes où elle va descendre; qui, maintenant la raison à ses côtés, en éloigne l'imagination dont plus d'une fois, au sein des ténèbres où se cachent l'origine et la nature des choses, les vains rêves lui apparurent comme des réalités. Elle réclame aussi la clarté, la précision dans les termes, que l'obscurité des sujets qu'elle traite lui rend si nécessaires.

Le triomphe de l'art est dans les genres poétiques, parce que là seulement il crée. La poésie et la prose, la réalité et la fiction se partagent l'esprit de l'homme : contraint d'accepter l'une telle qu'elle est, il s'en dédommage en exerçant sur l'autre un empire sans limites. L'une est âpre et sévère, l'autre brillante et consolatrice; nous pouvons puiser d'utiles leçons dans l'étude de la première, mais la seconde nous enivre de plaisirs sans cesse renaissans ; car les beautés dont le type existe dans l'intelligence, les joies infinies dont elle a le souvenir ou le pressentiment, ne s'effacent ni ne s'affaiblissent jamais. Nous l'avons dit, l'art est, dans sa plus haute acception, le talent qu'ont quelques hommes élus de répandre sur l'imitation de la nature et de nous-mêmes cet idéal de perfection dont notre ame a conservé l'empreinte, œuvre étonnante à laquelle nous avons donné le nom de fiction.

La fiction peut prendre à son choix la forme de l'épopée ou celle du drame : toutes deux lui sont si favorables qu'on serait embarrassé de prononcer entre elles. L'épopée est plus vaste et plus majestueuse; elle a précédé le drame dont le germe fut tiré de son sein; mais elle ne remue point aussi profondément que lui ce qu'il y a de plus actif en nous, les passions; et leur empire pèse tant dans la balance que la plupart, n'accordant qu'une admiration froide à l'épopée, gardent toutes leurs sympathies pour le drame. Pourtant il n'en sera pas ainsi pour les organisations vraiment poétiques : celles-là trouveront dans l'épopée une source de jouissances plus sublimes; chez elles l'admiration, s'enflammant aux feux du gé-

nie qui anime ces créations, deviendra de l'enthousiasme; dans la contemplation de la grandeur du plan, de l'harmonie qui règne entre les parties, de la richesse des ornemens, elles goûteront un plaisir qui ressemble plutôt à ce qu'on éprouve devant un magnifique paysage, devant la majesté de l'océan ou des montagnes, qu'à l'émotion que causent les péripéties et les catastrophes.

L'épopée est un monde : Dieu, l'homme, la nature, tout y est. A quelque chose de si vaste il faut une large base : ne la cherchez pas dans le cerveau du poète, mais dans son cœur. Le sentiment patriotique ou le sentiment religieux sont seuls assez profonds, assez immuables, assez saints pour le soutenir pendant une si longue carrière; sans eux, le génie n'y suffirait pas.

L'art ne donne pas plus ces sentimens au poète qu'il ne donne à l'orateur la faculté de se passionner. Mais avant de dire comment il s'exerçait sur l'épopée il fallait établir de quels élémens primitifs celle-ci se composait; avant lui, elle était déjà grande, elle était patriotique ou pieuse, elle embrassait l'univers; mais, comme l'univers lui-même avant la création, elle n'offrait aux yeux qu'un chaos où le désordre et l'obscurité éclipsaient les plus vives beautés. Certes, c'est un art créateur que celui qui répand sur ce grand tout la lumière et l'harmonie.

Et d'abord, il lui donne l'unité. Dans cette multitude de récits pêle-mêle entassés, où l'histoire des peuples et leurs traditions et leur mythologie sont confusément décrites, il choisit une action intéressante et simple à laquelle il conserve son caractère national ou religieux avec respect, avec amour, comme une beauté plus grande que toutes celles qu'il pourra y ajouter. L'unité est représentée par le caractère principal, par le héros du poème : en lui toute l'action doit se résumer. Ainsi l'action de l'Énéide est l'arrivée et l'établissement des Troyens en Italie : elle ne peut s'accomplir que par Énée, l'homme du destin. Malheureusement après avoir si bien lié l'un à l'autre, Virgile recule jusqu'à la moitié du poème le moment véritable où l'action commence; il compose un héros de toutes pièces où la prudence d'Ulysse est toute étonnée de se trouver à côté du courage bouillant d'Achille; dévot, froid, tout ce qu'il faut pour éloigner l'intérêt au lieu de l'attirer. Ces fautes capitales ont fait de l'Énéide, comme plan, l'œuvre la plus imparfaite et la plus languissante. Mais des détails d'une beauté achevée, une perfection de style qu'Homère lui-même n'égale pas, nous la font lire et relire avec délices. Dans le poème du Tasse, c'est sur la tête de Godefroi que tout repose; et quoique Godefroi vaille bien Énée, sa figure ne paraît pas aussi grande, ne domine pas autant toute l'action. Énée est froid; mais enfin ,fils d'une divinité, il est entouré de tous les prestiges de l'Olympe; Godefroi, aussi calme, aussi impassible, n'est qu'un simple mortel, éclipsé encore par l'éclat que le Tasse a répandu sur le jeune Renaud dont la création, si belle en elle-même, est une faute par rapport à l'ensemble du poème où un personnage secondaire l'emporte par l'intérêt sur le personnage principal. Homère seul a su résoudre complètement le problème. Achille est à la fois le rôle le plus intéressant et le rôle principal. Quelques-uns préfèrent Hector à Achille. Cela serait juste si l'intérêt était surtout dans l'attendrissement qu'inspire le malheur; mais si vous le placez, comme cela est plus vrai, dans l'entraînement que vous cause le spectacle des passions fortes, le vengeur de Patrocle n'aura point de rival.

Toute action a trois parties : l'exposition, le nœud, le dénouement. Exposer par un récit et mettre ce récit dans la bouche du personnage principal, fut presque compté jadis au nombre des règles de l'épopée; pourtant il n'y a point d'exposition en récit dans l'Iliade, et le Tasse a bien su s'en passer dans la *Jérusalem*. La véritable règle est de prendre un sujet assez grand, assez national, assez empreint dans la mémoire des peuples pour qu'il puisse se passer d'une longue exposition.

Le nœud doit être fortement serré; mais dans l'épopée, l'art ne consiste point à le compliquer : d'abord parce qu'une action grande doit être simple; puis, parce que l'emploi du merveilleux, l'abondance des descriptions, tout le luxe du style, retardent assez sa marche sans

qu'on l'égare encore dans les détours d'une intrigue embrouillée.

A côté de la grande épopée nationale et religieuse, nos siècles récens ont vu s'en élever une autre, soumise, sous ce rapport surtout, à de tout autres lois; cette épopée nouvelle, c'est le roman. Au lieu de choisir son sujet dans les vicissitudes de la destinée des peuples, il le prend dans les événemens de la vie privée. L'antiquité nous en a laissé quelques essais; mais alors, la vie publique avait trop d'importance, l'existence domestique était trop dédaignée, l'individu s'absorbait trop dans la patrie, pour qu'un tel genre pût se développer; son triomphe devait être au sein de nos sociétés modernes, où le christianisme a relevé les femmes et agrandi tous les sentimens individuels aux dépens des affections publiques. Nous l'appelons une épopée, parce qu'il est le récit d'une action; c'est la même forme appliquée à un fond différent : là, elle embrasse la vie des peuples; ici, celle des individus. De cette opposition dans le sujet découlent toutes les autres oppositions; la destinée des peuples se dessine à grands traits; elle parait bien moins livrée au hasard que celle de l'homme; cette même fatalité, dont nous avons à peine la conscience dans nos actions privées, nous semble guider d'une main inflexible la marche des nations. Le but vers lequel elles se précipitent est prévu d'avance; ce n'est donc pas à l'envelopper de mystère, à nous le faire pressentir, puis à nous le dérober, que consiste l'art du poète qui chante un fragment de leur histoire. Nous savons bien, quand nous lisons l'Iliade, que Troie tombera sous les efforts des Grecs; les combats qui vont immortaliser leur triomphe et sa chute ne nous feront pas douter un instant de son sort; mais en les voyant, ces combats gigantesques, ravis d'admiration, nous nous écrions: Que cela est beau! Puis levant les yeux au ciel, il s'ouvre tout à coup à nos regards : Jupiter, l'intelligence toute voyante et toute-puissante, nous apparait pesant dans sa main les destinées des armées. C'est là, c'est dans la magnificence de ces spectacles, que gît l'intérêt de l'épopée (*voy.* ce mot).

Si, au lieu d'élever la narration jusqu'à ces hautes régions, vous la faites redescendre au foyer domestique, les pompes de la poésie l'abandonnent; mais dans la marche capricieuse de la vie privée, dans les effets inattendus des passions individuelles, si spontanées et si libres, vous allez trouver de nouvelles sources d'intérêt; intérêt qui, comme celui du drame, a les passions pour aliment, qui, comme lui, est entraînant et irrésistible. Le roman, épique par la forme, est dramatique par le fond; épique puisqu'il est le récit d'une action, dramatique puisqu'il peint les passions; comme le drame, il doit avoir des péripéties. Une intrigue compliquée lui sied mieux encore qu'à celui-ci : le vaste espace de temps dans lequel il se meut lui permet de descendre bien plus profondément dans l'analyse du cœur humain, et rien ne l'aide mieux à ce travail que les variations, l'indécision, les changemens brusques et inopinés dans la situation des personnages. L'art du romancier sera tout à la fois de bien nouer et de bien rattacher les événemens les uns aux autres, de les créer tels qu'ils mettent dans tout son jour le jeu des passions; enfin, de les faire naître, le plus possible, de ces passions mêmes. Le cœur, c'est là le point central de ses créations; il faut que tout en sorte et que tout y retourne. La vie des individus offre une si grande variété, elle peut être envisagée sous tant de rapports, que le genre qui l'embrasse est, de tous, le plus vaste et le plus libre dans ses allures. Ce que nous avons dit s'appliquait au roman passionné. Dans le roman de mœurs, qui est à l'autre ce que, dans le drame, la comédie est à la tragédie, l'espèce du dénouement est à peu près indifférente; tandis que le dénouement d'un roman de la première espèce n'est jamais plus beau que lorsqu'il est malheureux. Dans le roman de mœurs, le but est plutôt de nous amuser et de nous instruire que de nous émouvoir.

A laquelle appartient le droit d'aînesse, de l'épopée domestique ou de l'épopée nationale? Comme œuvres d'art, nous l'avons déjà dit, la question n'est pas douteuse, et l'épopée nationale est antérieure à l'autre de plusieurs siècles;

mais si nous remontons jusqu'à leur origine, nous trouverons au contraire que toutes deux vont également se perdre dans la nuit des temps. Au fait, l'une naquit avec la première tradition des peuples, l'autre avec le premier récit que les individus se firent entre eux de leurs aventures; mais comme les agrégations d'hommes acquièrent bien plutôt de l'importance que les hommes pris séparément, comme les formes sociales de l'antiquité s'opposaient, sous ce rapport, à toute espèce de progrès, le roman dut languir long-temps négligé, tandis que l'épopée arrivait rapide à son plus haut degré de développement. *Voy.* Roman.

Toutes les formes de la fiction sont alliées de près l'une à l'autre, et la plus vaste d'entre elles contient nécessairement un grand nombre de lois qui conviennent à toutes. Ainsi, nous n'avons pu parler de l'épopée sans indiquer quelques-unes de ses analogies avec le drame; le drame qui est l'action même au lieu d'être l'action racontée; où se trouvent ces trois parties constitutives, l'exposition, le nœud, le dénouement; où l'unité d'intérêt est de même une inviolable règle; mais qui, fait pour agir immédiatement sur les masses, offert aux regards d'un grand nombre d'hommes indistinctement réunis, doit tendre surtout à émouvoir, parce que c'est ainsi qu'il aura le plus de prise sur la multitude. Son triomphe sera de faire retentir ce cri des passions auquel notre cœur ne manque jamais de répondre par un écho douloureux. *Voy.* Dramatique (*art*).

Ici ce n'est plus par la pompe du style figuré, par la grandeur des descriptions où se réfléchit l'univers, par les prestiges du merveilleux que l'art se manifeste; mérites éclatans du poète qui raconte, qui se place comme intermédiaire entre nous et l'action, mais erreurs, mais dangereux écarts chez le poète qui, osant prétendre pour son œuvre à un plus haut degré de puissance et de vérité, nous fait toucher, voir et sentir cette action comme la réalité même; qui, loin de s'interposer entre l'action et nous, doit s'annuler devant elle, ne vivre que de la vie et des passions des hommes qu'il met en notre présence, ne pas trahir son existence, à lui, par un mot, par une pensée étrangère à ceux que nous voyons agir. Voilà ce qu'il ne perdra jamais de vue, s'il comprend combien l'art fut transformé le jour où le génie fit la découverte si hardie du drame. Pour satisfaire à cette loi, il faut un cœur profondément sensible, une tête facile à exalter, des sensations énergiques; en un mot, il faut un être passionné. La passion fait le poète dramatique, comme l'imagination, jointe au patriotisme ou à la piété, fait le poète épique.

Ce n'est pas qu'il n'y ait bien autre chose que de la passion dans un drame, mais c'est elle qui constitue l'essence du genre; tout ce qui s'y trouve du reste n'y est que pour la faire ressortir, pour la rendre plus active et plus saisissante. Ainsi, ces péripéties si habilement ménagées, ce nœud si fortement serré, cet art de nous faire pressentir vingt fois le dénouement sans nous le faire deviner une, ne sont que des moyens ingénieux inventés pour augmenter l'intérêt que nous portons aux héros; leur but définitif est de rendre nos émotions plus violentes en les tourmentant par des alternatives de joie et de désespoir, en leur refusant, jusqu'au dernier moment, la connaissance d'une solution vers laquelle on n'a cessé de pousser leur impatience et leurs craintes. Ce serait commettre une grave erreur que de regarder l'intrigue dramatique comme bonne seulement à éveiller, amuser, satisfaire notre curiosité; et l'auteur qui n'en tire que ce parti comprend bien imparfaitement sa tâche.

Ces bases, une fois posées, nous offriront naturellement cette conséquence: les ressorts de l'intrigue ne sont jamais si puissans sur les spectateurs que quand vous les tirez du cœur même des personnages; c'est la même règle que pour le roman passionné. Une péripétie est bien autrement belle et bien autrement difficile à produire quand on la fait naître d'un sublime et naïf retour de sentimens, que lorsqu'elle est amenée par des circonstances extérieures. Ainsi, la plus admirable révolution qu'il y ait peut-être au théâtre est celle que le fameux *qui te l'a dit?* d'Hermione, produit dans la destinée et dans le cœur d'Oreste. A ces

moyens, les premiers de tous pour suspendre, pour varier, pour précipiter le cours de l'action, on peut joindre avec sobriété ceux qu'offrent les mille hasards de la vie réelle.

Le genre lyrique, l'élégie, la satire, l'apologue et d'autres formes poétiques nous feraient connaître l'art dans de nouvelles manifestations; mais ce que nous avons dit sur la manière dont il se produit dans les genres les plus importans, nous dispense d'en montrer l'application à tous les autres, et nous pouvons renvoyer au mot Poésie et aux articles spéciaux les observations que ces matières nous auraient suggérées.

Il ne nous resterait donc qu'à traiter de l'art du style, considéré comme simple arrangement de mots; là s'offriraient les deux formes du langage, la prose et les vers; nous aurions à examiner, ce qui a déjà été plus d'une fois débattu, si la première n'est pas quelquefois aussi apte que la seconde à rendre les idées poétiques; mais cette question, où tant d'autres sont renfermées, est encore assez spéciale pour qu'on puisse la renvoyer aux mots mêmes à propos desquels est née la dispute; de même les règles de la versification, règles si positives et si nombreuses, seront plus convenablement développées dans un article séparé.

Terminons en jetant un coup d'œil sur la marche de l'art à travers les nations; nous le verrons chez quelques-unes, et surtout chez les plus antiques, affecter une forme de préférence à toutes les autres. Tout épique dans l'Inde, tout lyrique chez les Hébreux, dans la Chine, cette double contemporaine des anciens âges et des âges récens, il s'est pétrifié, réduit à rendre, dans un pénible arrangement de signes dont la difficulté l'absorbe, les formes roides et flétries d'une société décrépite qui même dans ses beaux jours ne fut ni guerrière, ni religieuse, ni enthousiaste de quoi que ce soit. Une autre nation se trouve placée sur les confins de l'Asie et de l'Europe, sur une terre où les deux températures, où les deux végétations se confondent pour produire un climat et des sites délicieux : l'air y est doux et caressant, les cieux sont azurés, la terre est verdoyante; là, une position unique entre trois continens peut devenir le rendez-vous de tous les peuples du monde. Cette nation si heureusement située, dotée par la nature, comme par une mère prodigue, de beauté, d'esprit et de grace, sera la nation artiste par excellence. Elle va nous offrir à la fois l'épopée, l'ode, le drame, l'histoire, l'éloquence, la philosophie; et l'épopée se résumera dans Homère, l'ode dans Pindare, le drame dans Sophocle, l'histoire dans Thucydide, l'éloquence dans Démosthène, la philosophie dans Platon et Aristote; c'est-à-dire que la Grèce, créatrice dans tous les genres, les aura tous poussés à leur dernier point de perfection : merveilleuse destinée!

Les fils de Mars, les hommes de fer, viennent recueillir l'héritage de la riante et poétique Grèce : religieux, guerriers, austères, l'imagination chez eux ne tiendra point le premier rang. Pourtant ils auront une épopée, parce qu'une épopée ne pouvait manquer au peuple le plus patriote de l'antiquité; mais leur drame ne sera qu'une copie effacée du drame grec; mais leur épopée même sera froide et étroite auprès de l'épopée homérique. Où ils excelleront surtout, ce sera dans l'éloquence et dans l'histoire; dans ces deux genres, ils pousseront l'art au-delà peut-être du point où les Grecs l'avaient amené; du moins si Démosthène n'a vu s'asseoir à ses côtés qu'un égal dans Cicéron, Hérodote et Thucydide nous paraissent dépassés par Tacite.

La société romaine marche rapidement à sa caducité; tout s'éteint, se décompose, lois, mœurs, croyances, poésie; l'art se précipite vers sa destruction comme le reste des choses. Ce n'est désormais qu'une forme qui n'a plus de vie, qu'une lettre qui n'a plus de sens; il tombe ainsi dans ce chaos des peuples barbares qui vont, viennent, se croisent, s'attaquent, se renversent sur les débris de l'empire romain; il est oublié, il est comme s'il n'était plus, comme s'il n'avait jamais été. Mais quand ces peuples ont achevé l'œuvre de la destruction, qu'ils se fixent et s'organisent en sociétés nouvelles, sur cette surface déblayée l'art renaît lentement; il trouve un monde tout changé, renouvelé dans l'ordre moral par le christianisme, dans l'ordre

matériel par cette transfusion du jeune sang germanique dans le sang appauvri des Latins. Marqué aussitôt d'une nouvelle empreinte religieuse et sociale, il revêt encore un caractère différent chez toutes ces nations qui, pour être sœurs, n'en contrastent pas moins entre elles. En Espagne, pompeux et souvent oriental; en France, régulier et pur; en Angleterre, hardi et profond; aussi tardif pour l'Allemagne qu'il fut précoce pour l'Italie; partout moins parfait, moins accompli qu'on ne le vit dans la Grèce; et cependant plus sublime quelquefois, plus vaste, plus créateur. Sous l'empire du paganisme l'art pouvait arriver à la perfection, il ne tendait qu'à la beauté matérielle; le christianisme lui a révélé des merveilles d'un autre ordre : le vaste champ du spiritualisme s'est ouvert devant lui, il a pu voir ce monde d'intelligence et d'amour que quelques beaux génies de l'antiquité pressentaient à peine ; et ses élans vers ce monde trop immense pour qu'il le reproduise, sa lutte éternelle avec les beautés suprêmes qu'il n'embrassera jamais, nous ravissent plus encore que sa puissance sur l'univers sensible, que la possession complète des beautés plus traitables que celui-là renferme. L. L. O.

ART, *voy.* Dramatique, Militaire, Nautique, Oratoire.

ART, *voy.* Beaux-Arts, Libéraux (*arts*), Métiers (*arts et*).

ARTAXERCE, nom de plusieurs rois de Perse.

Artaxerce, surnommé *Longue-Main*, parce qu'il avait la main droite plus longue que l'autre, était fils de Xerxès, assassiné par Artaban, capitaine de ses gardes. Artaxerce échappa au meurtrier de sa famille qui voulait la détruire pour s'assurer le trône. Artaban régna pendant 7 mois, et fit condamner au supplice Darius, fils aîné du roi, comme parricide. Artaxerce le tua de sa propre main, dans une revue, en présence de l'armée, et monta sur le trône l'an 467 avant J.-C. Ce prince extermina tous les partisans des fils d'Artaban, et quoiqu'il ne fût pas d'un caractère belliqueux, il remporta une victoire sur son frère Hystaspe, gouverneur de la Bactriane, au préjudice duquel il était monté sur le trône. Il força de rentrer dans le devoir les Égyptiens que les secours des Athéniens avaient excités à la révolte, et il obtint la paix avec Athènes en rendant la liberté aux villes grecques de l'Asie. Thémistocle se réfugia à la cour de ce roi qui, transporté de joie d'avoir un tel hôte, lui donna 200 talens et lui assigna 5 villes pour son entretien. Artaxerce permit aux Juifs de rétablir leur république, leur religion et la ville. Ce roi régna pendant 42 ans et mourut l'an 425 avant J.-C.

Artaxerce surnommé *Mnemon*, à cause de sa prodigieuse mémoire, succéda à son père Darius II, l'an 404 avant J.-C. Parysatis sa mère, fille d'Artaxerce *Longue-Main*, voulut placer sur le trône son jeune fils Cyrus; mais la conspiration fut découverte. Artaxerce pardonna à Parysatis et à Cyrus, et se contenta de renvoyer celui-ci dans son gouvernement de Lydie. Alors eut lieu l'expédition des 10,000 Grecs et la retraite connue sous le nom de *retraite des dix mille* (*voy.*), qui est un des plus beaux faits d'armes de l'antiquité. Artaxerce épousa ses deux filles Amestris et Atossa. C'est Parysatis qui l'engagea elle-même à ce dernier mariage, en lui disant que les dieux eux-mêmes le légitimaient. Ce prince avait désigné pour son successeur Darius, son fils aîné; mais celui-ci ayant conspiré contre lui, il le fit mourir. Artaxerce fit la guerre aux Lacédémoniens qui avaient soutenu Cyrus, et les força à lui céder les villes et les îles grecques de l'Asie; mais il tenta vainement de soumettre les Égyptiens incessamment révoltés contre les rois de Perse. Artaxerce mourut de chagrin à l'âge de 94 ans, l'an 361 avant J.-C.; quelques historiens disent qu'il fut tué par son fils Ochus.

Artaxerce, surnommé *Ochus*, fils et successeur du précédent. Pour s'assurer le trône (361), il fit périr toute sa famille, composée de ses deux frères légitimes, Ariaspe et Arsame, et de 80 enfans mâles naturels que son père avait eus de ses concubines. Mnémon avait fait de vains efforts pour soumettre l'Égypte, qui depuis l'an 414 s'était rendue indépendante; Ochus fut plus heureux et parvint à la reconquérir sur Nectanébus. Il

détruisit Sidon et ravagea la Syrie. Il se livra à de tels excès de cruauté qu'il ternit sa gloire et se fit haïr de ses propres sujets. Étant en Égypte, il fit tuer le bœuf Apis et ordonna qu'on le lui servît dans un festin. L'eunuque Bagoas qui, quoique Égyptien, avait puissamment aidé le roi dans son expédition, ne put voir sans indignation l'outrage fait à sa religion, et résolut la mort d'Ochus. Ce prince, d'un naturel fainéant et paresseux, avait abandonné les rênes du gouvernement à Bagoas, qui devint tout puissant et fit empoisonner son maître par son médecin, l'an 338 avant J.-C. Les membres d'Ochus devinrent la pâture des chats, et tous ses fils furent mis à mort, excepté Arsès, le plus jeune, qui lui succéda. G-N.

ARTAXERCE, *voy.* Sassanides.

ARTÉMIDORE, nom commun à plusieurs personnages de l'antiquité grecque et romaine. Les principaux sont :

Artémidore le géographe, natif d'Éphèse, vivait environ 104 ans avant J.-C. Il a fait un *Périple* ou une *Description de la terre*, en onze livres. Cet ouvrage était estimé des anciens. Pline, Athénée, Strabon, etc., en parlent souvent; on trouve des fragmens de cet ouvrage dans le 1er vol. des *Géographes secondaires de la Grèce*, publiés par Hudson, Oxford 1698. G-N.

Artémidore d'Éphèse passait de son temps pour un grand naturaliste; on le nommait ordinairement le Daldien, parce que sa mère était de Daldis, ville de Lydie; cependant il était né à Éphèse. Selon les uns il vécut sous les empereurs Adrien et Antonin-le-Pieux; selon d'autres il faudrait reporter son existence au règne de Marc-Aurèle. Reiff, qui a donné une édition de cet auteur, est de ce dernier avis. On a encore d'Artémidore un traité de *l'Interprétation des songes* en 5 livres. Il est le résultat de ses entretiens avec toutes les personnes qui s'occupaient de prédire l'avenir. On juge bien d'après cela que, s'il y a dans ce travail des choses profondes et savantes, il s'y trouve aussi beaucoup de minuties et de superstitions. Artémidore avait parcouru la Grèce, l'Italie, les îles de la mer Ionienne. Nous lui devons la connaissance de quelques anciens usages, et sous ce rapport le livre intéresse malgré la pauvreté du sujet. Artémidore a été imprimé pour la première fois par les Aldes en 1518; cette édition a été suivie, en 1603, de celle de Rigault qui a paru à Paris; mais la meilleure édition est celle en 2 vol. que God. Reiff a publiée, en 1805, à Leipzig; les notes de Rigault et celles de Reiske y sont reproduites. P. G-Y.

ARTÉMISE. Deux reines veuves ont rendu ce nom célèbre dans l'antiquité; l'une, reine d'Halicarnasse, par ses exploits guerriers dans l'expédition de Xerxès contre les Grecs. Elle se signala dans plus d'un combat naval, et dans la bataille de Salamine, au moment où un vaisseau athénien fondait sur le sien, elle lui donna le change en attaquant un vaisseau de la flotte des Perses. Le roi approuva beaucoup ce stratagème qui eut un succès complet. Il confia ses enfans à cette reine et la chargea de les conduire à Éphèse. Dans la suite elle conquit Patmos. Une statue lui fut élevée à Lacédémone. Un auteur obscur de l'antiquité, Ptolémée Éphestion, raconte qu'Artémise, devenue amoureuse d'un jeune homme qui la dédaigna, lui creva les yeux pendant qu'il dormait et se jeta du rocher de Leucade dans la mer. Peut-être ce trait appartient-il à quelque autre femme du même nom.

La seconde Artémise, reine de Carie, dont Halicarnasse était la capitale, est célèbre par la douleur presque fastueuse qu'elle montra au sujet de la perte de Mausole son mari et son frère. Elle lui fit élever ce monument magnifique compté au nombre des sept merveilles du monde, et connu sous le nom de *Mausolée* qui a été conservé pour ces sortes de monumens. C'était un édifice carré de 130 pieds de haut et de 411 pieds de tour, embelli par les sculptures des plus habiles statuaires de la Grèce. Elle avait invité aussi les poètes à composer des vers en l'honneur de l'époux qu'elle pleurait. Elle ne survécut que peu d'années à Mausole, et le monument ne fut achevé que par son frère Hydricus. D-G.

ARTÈRES, ordre de vaisseaux partant du cœur et se distribuant à toutes les parties du corps, où ils portent le sang rouge destiné à les nourrir et à

entretenir l'exercice de leurs fonctions. Deux gros troncs artériels partent de l'un ou de l'autre ventricule du cœur: 1° l'aorte, sortant du ventricule gauche; 2° l'artère pulmonaire, du ventricule droit. Chacune de ces deux artères se divise en troncs principaux qui se séparent en branches, lesquelles se subdivisent en rameaux, et finalement en ramuscules d'une si extrême ténuité qu'il n'est pas d'aiguille si acérée qu'on puisse enfoncer dans une partie quelconque du corps sans piquer quelqu'une de ces divisions *capillaires*. L'aorte (*voy.*) est le tronc du système artériel à sang rouge, et se ramifie dans tout le corps; l'artère pulmonaire au contraire, qui renferme du *sang noir*, ne va pas plus loin que les poumons dans lesquels elle se divise à l'infini. *Voy.* Circulation.

Les artères sont des tubes décroissant à mesure qu'ils se divisent, jouissant d'une assez grande élasticité, et formés de trois membranes: une intérieure, lisse et mince qui est en contact immédiat avec le sang; une moyenne plus épaisse, fibreuse et consistante, une extérieure enfin formée par le tissu cellulaire. La membrane moyenne est celle qui est spéciale aux artères; c'est un tissu qui n'a pas d'analogue dans l'économie, et qui présente ce fait singulier et important dans ses conséquences, de ne pas se réunir lorsqu'il a été divisé; il est formé de fibres circulaires concentriques. Les artères reçoivent elles-mêmes dans leur propre tissu d'autres artères, des veines, des vaisseaux lymphatiques et des nerfs.

Les artères ont des divisions moins nombreuses que les veines, mais elles communiquent fréquemment entre elles au moyen d'*anastomoses* (*voy.*) qui assurent la libre circulation du sang. Elles sont ordinairement accompagnées par les veines, qui sont placées plus superficiellement, tandis que la nature, par une admirable prévoyance, a en quelque sorte caché les artères, au moins les plus considérables, à la partie interne et dans la profondeur des membres, de manière à les garantir de l'action des corps extérieurs. Arrivées à leurs dernières divisions, les artères communiquent avec les veines. *Voy.* Capillaires.

A chaque battement du cœur la colonne de sang contenue dans les artères reçoit une impulsion qu'on peut facilement constater par le toucher, et même par la vue dans les parties où elles se trouvent placés près de la peau. Ce phénomène, connu sous le nom de pouls, a été utilisé comme moyen de reconnaître les maladies. *Voy.* Pouls.

Les artères sont sujettes à de nombreuses maladies. L'inflammation peut s'emparer de leur membrane interne, des ulcérations peuvent s'y manifester et deviennent souvent la cause première de l'affection connue sous le nom d'anévrisme. Une altération à laquelle elles sont très sujettes, c'est l'ossification de leur tissu, qui se présente fréquemment chez les sujets avancés en âge, et qui apporte un obstacle notable à la circulation, lorsqu'elle attaque les troncs principaux. Les plaies des artères sont un accident des plus graves, et qui peut entraîner rapidement la perte des malades si l'on n'y porte des remèdes énergiques. Il importe donc de connaître les signes de cette blessure et les moyens d'y remédier. Lorsqu'une artère est blessée (pour peu qu'elle soit considérable), le sang qui s'écoule de la plaie est d'un rouge vermeil (celui des veines est d'un rouge noir); et il sort par jets saccadés, qui sont en rapport avec les battemens du cœur (le sang veineux coule par un jet continu). On suspend à coup sûr l'écoulement du sang en établissant une forte compression entre le cœur et la blessure. Le cours du sang dans les artères étant du centre à la circonférence, ce moyen ne ferait que rendre l'issue du sang plus abondante si une veine était coupée. Lors donc qu'à ces caractères, qui sont infaillibles, on a reconnu la blessure d'une artère, on doit s'empresser d'établir au-dessus d'elle, en remontant vers le cœur, une compression assez forte pour suspendre l'écoulement du sang. Par ce moyen on se donne le loisir d'appeler un homme de l'art qui, suivant le cas, emploiera la *compression* ou la *ligature* pour obtenir l'oblitération de l'artère, seul moyen de guérison en pareil cas.

Ce traitement est basé sur la connaissance de ces deux faits, savoir : qu'une

artère ouverte ne saurait se cicatriser et conserver son calibre, et qu'une artère dans laquelle le cours du sang est suspendu par une ligature ou par la compression s'aplatit et se change, par l'adhérence de ses parois, en un cordon ligamenteux. L'expérience a également montré que la circulation continuait par les anastomoses; et c'est l'observation de ces phénomènes qui a donné les moyens de guérir et les plaies des artères et les anévrismes. F. R.

ARTÉRIOTOMIE, incision des artères. On appelle ainsi une espèce de saignée qui consistait à ouvrir certaines artères. L'artériotomie, dans laquelle on tirait du sang artériel au lieu de sang veineux, était assez fréquemment employée chez les anciens, et l'est très peu de nos jours. D'ailleurs on n'ouvrait guère que l'artère temporale qui, située sur les os de la tête, pouvait être facilement oblitérée par la compression.

L'artériotomie est une opération plus facile que la saignée ordinaire; et si les médecins modernes y ont renoncé c'est qu'elle ne présente pas d'avantages réels sur la saignée de la veine jugulaire, et qu'elle peut amener des hémorrhagies dans les cas où la compression serait mal établie. D'ailleurs, l'artère temporale n'étant accessible que dans une assez petite étendue, et chaque opération entraînant l'oblitération d'une partie de son calibre, on ne devrait pas user fréquemment de ce moyen. *Voy.* PHLÉBOTOMIE et SAIGNÉE. F. R.

ARTÉSIENS, *voy.* PUITS.

ARTEVELD ou ARTEVELLE (JACQUES ou JACMART) qui, pendant neuf ans (1336-1345), exerça le souverain pouvoir en Flandre, était d'abord brasseur à Gand. Cet homme éloquent, plein d'adresse, d'audace et d'ambition, fut le plus terrible ennemi de la noblesse et de Louis Ier, comte de Flandre. La bataille de Cassel n'avait pas anéanti tous les projets des factieux de Flandre, et Louis, soulevant le peuple par ses déprédations et ses injustices, ne tarda pas à ranimer leurs espérances; ce fut alors qu'Arteveld se mit à leur tête, et, défenseur des droits et priviléges du peuple, il acquit en peu de temps une popularité qui le rendit plus puissant que le comte lui-même. Froissard, partisan de la noblesse, le traite, sans justice, de tyran cruel, qui, d'un seul coup d'œil, désignait à ses satellites les ennemis dont il voulait se débarrasser. Arteveld apprend un jour que les partisans du comte veulent le saisir chez lui et s'emparer de Gand : furieux, il se présente aux Gantois, les soulève, et chasse la noblesse et le comte; mais tout cela était pour sa défense personnelle. Louis Ier, exilé de Gand, vint, le jour du sacre de Philippe de Valois, lui demander du secours; ce prince lui promit et se mit aussitôt en mesure de châtier les mutins. Arteveld veut alors conjurer l'orage qui menace sa patrie; il réunit d'abord les intérêts d'Ypres et de Bruges à ceux de Gand, et appelle à son secours Édouard III, roi d'Angleterre, avec lequel il venait déjà de conclure un traité de commerce. Se confiant aux promesses de l'Anglais, il assemble à Bruxelles les états de Flandre; mais comme les députés refusent de s'allier avec un ennemi du roi de France, Édouard, d'après le conseil d'Arteveld, écartelle ses armes d'Angleterre à celles de France, dont il se dit roi du chef de sa mère Isabelle de France, fille de Philippe-le-Bel. Alors les Flamands ne sont plus retenus, et l'alliance offensive et défensive est conclue. L'année suivante, 1340, le 22 juin, Édouard bat à l'Écluse la flotte française qui veut s'opposer à son débarquement; ensuite, uni aux Flamands, il ravage le Tournaisis; mais repoussé de Tournai, il conclut une trève à la faveur de laquelle le comte Louis rentra dans ses états. Arteveld, réduit à lui-même, n'abandonne pas ses projets : il négocie avec Philippe de Valois, et s'adresse, sur son refus, une seconde fois à Édouard; mais présumant trop de son crédit, il offre au prince de Galles la couronne de comte de Flandre. Les députés flamands guidés par Gérard Denys, ennemi personnel d'Arteveld, s'y opposent; alors Arteveld se rend auprès d'Édouard qui avait débarqué à l'Écluse, et introduit à Gand 500 Anglais; il va ensuite dans les villes d'Ypres et de Bruges où il parvient à faire reconnaître le prince de Galles. Pendant ce temps

Denys ameute le peuple contre Arteveld qui, voyant le mécontentement sur toutes les figures, se retire au plus vite dans son hôtel qu'il barricade; mais il est bientôt attaqué de force. Alors il se présente au peuple pour l'apaiser; mais au moment où il va haranguer, Denys lui fend la tête d'un coup de hache. Sa mort fut suivie de celle de 50 des siens, que la populace égorgea sur son cadavre (19 juillet 1345).

PHILIPPE ARTEVELD, le fils du précédent, se tint éloigné des affaires jusqu'en 1382. A cette époque, les Gantois se révoltèrent contre le comte de Flandre Louis II, que le désordre de ses finances forçait à lever de nouveaux impôts; tous alors regrettaient Jacques Arteveld. Pierre Dubois, l'un des chefs de la révolte, se rend auprès de Philippe Arteveld, et lui persuade de se mettre à la tête des factieux. *Soyez cruel et hautain*, lui dit-il en le quittant, *ainsi veulent les Flamands être menés, ne on doit entre eux tenir compte de vies d'homs, ne avoir pitié non plus que de arondaux ou d'alouettes qu'on prend dans la saison pour manger.* Au nom chéri d'Arteveld, on se rend en foule chez Philippe (25 janvier), on lui confère le commandement; son premier acte fut le supplice de douze des meurtriers de son père. Il força ensuite le comte Louis II à lever le siége de Gand et marcha sur Bruges, qu'il prit. Sa victoire fut signalée par le massacre de tous ses ennemis. Cependant il demanda des secours à l'Angleterre et à la France; mais l'une, occupée par ses dissensions intestines, ne put rien faire, et l'autre prit le parti du comte; Arteveld ne perd pas courage, il rassemble les Gantois et s'avance à leur tête vers les Français commandés par Clisson et Charles VI. La rencontre eut lieu à Rosebec; les Flamands furent défaits. Arteveld périt dans la mêlée; son cadavre, retrouvé au milieu d'un monceau de morts, fut pendu à un arbre. H-LT.

ARTHRITIS ou ARTHRITE, *voy.* GOUTTE.

ARTHUR, duc de Bretagne, fils de Godefroi-le-Bel, comte d'Anjou, et mort à Nantes en 1187. *Voy.* JEAN-SANS-TERRE.

ARTHUS, roi de Grande-Bretagne, héros des fameux romans de la Table-Ronde. Geoffroy de Monmouth, en tirant des traditions poétiques des Bretons l'histoire fabuleuse de la Grande-Bretagne, mit en circulation cette série de contes que Robert Wace traduisit ensuite en vers français, leur donnant aussi la vogue sur le continent. S'il y a du vrai dans l'histoire d'Arthus, il est difficile de le démêler. Quelques écrivains l'ont tenté : quant à nous, il nous suffira de rapporter les principaux traits de ce roman. Nous ferons remarquer seulement qu'il n'existe aucun monument qui prouve qu'Arthus soit un personnage historique, et l'historien anglo-saxon Bède n'en parle point. Cela ne prouve pas précisément qu'Arthus n'ait pas existé; mais il résulte de ces circonstances que son règne, qu'on place au VIe siècle, n'est point constaté; et, pour répéter une remarque de Pinkerton, c'est un véritable phénomène qu'un roi dont les poèmes du moyen-âge sont remplis et dont au fait l'existence même est douteuse.

Arthus était, selon Geoffroy de Monmouth, le fruit de l'adultère d'Igernes, femme d'un duc de Cornouailles, et d'Uther, Pendragon ou chef des Bretons, à qui Arthus succéda dans la suite, grace à l'enchanteur Merlin, qui veilla sur l'enfant long-temps abandonné et le protégea. Il lui donna son épée magique, *escalibor*, à laquelle aucune arme ne pouvait résister. Il vainquit les Saxons et les Écossais dans plusieurs combats, épousa Genièvre, de la famille des Cador, ducs de Cornouailles, soumit l'Irlande et l'Angleterre, fit même des exploits héroïques dans le nord et dans le midi de l'Europe, dompta un géant en Espagne, se laissa tromper, vainquit le traître Modred, séducteur de sa Genièvre, et, malgré l'épée enchantée de Merlin, fut blessé dans le combat et expira sur le champ de bataille avec un grand nombre de ses chevaliers. Arthus avait donné de l'éclat à l'ordre de chevalerie connu sous le nom de la *Table-Ronde* que son père avait institué. Sa cour était remplie de héros et de jongleurs ou poètes musiciens.

De joie est toute la cors plaine,
Car moult est li rois Artus rices
Onques ne fu malvais ne chiches;
Moult lor fist bien à tous aidier
De quan qu'il lor fu mestier.

dit un poète du moyen-âge. Le roman du roi Arthus, traduit en prose française par Rusticien de Pise, parut pour la première fois à Rouen, en 1488, in-fol. Le 2[e] vol., contenant Lancelot du Lac, fut imprimé la même année à Paris. Le petit roman du roi Arthus, sous le titre de *Livre du vaillant et preux chevalier Arthus*, fut imprimé en 1493 et n'est pas moins rare que le précédent. Il existe une traduction anglaise plus rare encore et imprimée en 1485. D-G.

ARTICHAUT, *Cynara Scolymus* L., plante de la famille des Synanthérées et de la tribu des Cynarocéphales. On lui assigne pour patrie les contrées méridionales de l'Europe, l'Italie, le Portugal etc., et récemment M. Auguste de Saint-Hilaire, dans l'aperçu de son voyage au Brésil, nous a appris que l'artichaut importé d'Europe à Monte-Video y a tellement multiplié, qu'il infeste maintenant les environs de cette ville, surtout depuis que l'on a donné la chasse aux grands animaux qui en faisaient leur pâture.

L'artichaut est cultivé depuis un temps immémorial dans les jardins de l'Europe, même dans les pays du Nord, où cependant il ne résiste point lorsque les hivers sont excessivement rigoureux. Sa tige, haute de 2 à 3 pieds, est garnie de feuilles grandes, blanchâtres en-dessous et très découpées. Au sommet des ramifications de la tige sont situées des têtes de fleurs dont le réceptacle est très charnu, garni de soies entre lesquelles se trouvent les petites fleurs. A l'entour de la tête on voit des écailles larges et épaisses à leur base, souvent terminées en pointe à leur sommet. Ce sont les réceptacles et la base des écailles que l'on mange, soit crus avec de l'huile et du vinaigre quand la plante est tendre, soit cuits de diverses manières, quand la plante a acquis une certaine dureté. On fait souvent dessécher ces parties de la plante qu'on nomme vulgairement *culs d'artichaut* pour en mettre l'hiver dans les ragoûts, les sauces, etc. C'est un aliment de facile digestion, peu nourrissant, qui convient aux convalescens et aux personnes dont l'estomac est délicat. Les feuilles et les racines de l'artichaut ont une saveur extrêmement amère qui indique des propriétés toniques; on a essayé leur vertu dans la médecine. G.

ARTICLE, *articulus*, jointure, petit membre, petite partie du discours. Ces dénominations ne donnent pas, il s'en faut, une définition de l'article; les grammairiens eux-mêmes ne s'accordent pas à cet égard. L'abbé d'Olivet définit l'article : *Un adjectif qui précède les noms communs, pour annoncer qu'ils doivent être pris, non dans un sens vague, mais dans un sens déterminé.* Cette définition ne nous parait pas rigoureusement exacte, non plus que celles de Dumarsais et de Condillac qui disent aussi que l'article est un *adjectif.* Il eût peut-être mieux valu l'appeler un *modificatif;* car ce mot modifie, mais ne qualifie pas le nom. Quand on dit *le roi,* on n'exprime aucune des qualités du roi : il faut pour cela un adjectif; mais l'article *le* modifie essentiellement le mot *roi,* parce que l'idée se borne à un seul individu; elle ne s'applique qu'au Roi dont on parle. D'autres persistent à dire que l'*article est un petit mot qui se place devant le nom pour en marquer le genre et le nombre,* comme si l'on pouvait distinguer la forme de l'article avant celle du nom devant lequel il doit être placé. Dès le II[e] siècle, un grammairien grec, Apollonius d'Alexandrie, s'est élevé contre cette définition (nous citons la traduction de Portus): *Nonnulli lapsi sunt non leviter, cum existimarent articulos adjungi nominibus ut genera distinguant.* Il est vrai, toutefois, que l'article peut faire connaître le genre d'un substantif que l'on ne connaîtrait pas encore, parce qu'il a de commun avec l'adjectif la propriété de s'accorder en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Nous pensons que la définition la plus simple et la plus exacte que l'on puisse donner de l'article, c'est de dire que « Ce mot détermine l'acception des noms communs en les tirant de la forme abstraite, pour exprimer toute une espèce de choses, une ou plusieurs choses déterminées, et qu'il substantifie et modifie

des mots de diverses espèces, conformément à des règles ou à des usages qui ne varient pas. »

Rendons ceci sensible par quelques exemples : *L'homme n'est vraiment estimable qu'autant qu'il réunit la bonté et la droiture du cœur aux talens et aux agrémens de l'esprit.* Ici *l'homme* signifie toute l'espèce des hommes; *la bonté* et *la droiture* marquent une bonté et une droiture déterminées, celles du cœur; *aux talens* et *aux agrémens* marquent aussi des talens et des agrémens déterminés, ce sont ceux de l'esprit. Ces mots *homme*, *bonté*, *droiture*, *talens*, *agrémens*, à les prendre tout seuls et sans article, ne renferment que la simple idée de la chose à la signification de laquelle ils sont destinés; mais cette idée pouvant être vague ou déterminée, générale ou restreinte, ce n'est qu'au moyen de l'article que l'on peut désigner l'étendue qu'on lui donne. Les noms propres d'hommes, les adjectifs, les prépositions et les verbes se substantifient et deviennent noms communs lorsqu'ils sont précédés de l'article. On dit : *Le Dieu* de paix, *les Cicéron* et *les Virgile* seront toujours rares. La nature ne demande que *le nécessaire*, la raison veut *l'utile*, le goût recherche *l'agréable*, la vanité exige *le superflu*. *Le devant* de la maison, *le dessus* de la porte. *Le savoir* a son prix. *Le lever* et *le coucher* du soleil. Non-seulement l'article substantifie l'adjectif lorsqu'il s'y joint, mais il réduit aussi le nom commun en adjectif lorsqu'il s'en sépare, comme dans cette phrase : Rarement *les philosophes* sont *poètes*, et plus rarement *les poètes* sont *philosophes*. Ici les mots *philosophes* et *poètes* ont tour à tour la forme substantive et adjective.

La plupart des grammairiens admettent deux sortes d'article : l'article défini *le*, *la*, *les*, et l'article indéfini *un*, *une*. Cependant Dumarsais, d'Olivet, Condillac et autres sont d'une opinion opposée, et ne reconnaissent que l'article simple *le*, *la*, *les* et ses composés *du*, *au*, *des*, *aux*, formés par contraction avec les deux prépositions *de* et *à*, et dans lesquels l'article et les deux prépositions conservent leur valeur propre. *Du* s'emploie pour *de le*, *au* pour *à le*, *des* pour *de les* et *aux* pour *à les*. Les Italiens et les Espagnols forment d'une manière analogue *del* et *al*, de *de el* et *à el*. Certains grammairiens, qui n'admettent pas *un* et *une* au nombre des articles, rangent cependant dans cette classe un grand nombre de mots qui modifient le nom dans un sens déterminatif, comme *ce*, *cet*, *ces*, *quelque*, *chaque*, *certain*, *plusieurs*, *aucun*, *nul*, *tout*, etc.; d'autres y ajoutent, au contraire, tous les noms de nombre et par conséquent *un* et *une*. Cela prouve combien on a varié d'opinion sur la nature de ce mot. Il en est même qui ont voulu le supprimer entièrement; mais leurs efforts ont dû nécessairement être impuissans. L'article est indispensable à la langue française; il en fait le principal mérite, la clarté et la précision auxquelles nous sommes forcés de sacrifier l'énergie, la concision et la rapidité des langues qui s'en passent ou ne l'emploient que rarement. Le latin est dans ce dernier cas, car les Grecs mettent l'article devant les noms. On a conclu de là que les Latins n'ont pas d'article; c'est à tort, ils les sous-entendaient elliptiquement et le pouvaient par la nature de leurs déclinaisons; d'ailleurs il est bien évident que les langues italienne, espagnole et française ont pris leurs articles du latin *ille*, *illa*, *illud*. Mais, dira-t-on, la langue grecque a les mêmes avantages que la langue latine. Pour concilier ces contradictions apparentes, il suffit de réfléchir sur les caractères différens des deux peuples : les Grecs étaient légers, vains, babillards; les Romains, au contraire, étaient graves, penseurs, méditatifs. *Le sage est ménager du temps et des paroles*, a dit La Fontaine. Dans beaucoup de cas, le Français omet aussi l'article. Ainsi dans la phrase suivante, *hommes*, *femmes*, *enfans*, *vieillards*, *tout est la proie d'un despote lâche, imbécile ou méchant*, et dans celle-ci, *prières*, *bienfaits*, *offres*, *menaces*, *larmes d'un père et d'une mère*, *rien ne l'a ébranlé*, la suppression de l'article rend la diction plus vive; le discours a bien plus d'énergie, bien plus de grace, qu'il n'en aurait en rétablissant ce mot. La traduction de ces paroles de l'Évangile : *Si filius Dei?* fournit un exemple palpable de l'impor-

tance dont l'article est dans la langue française. Doit-on traduire *Êtes-vous fils de Dieu?* ou *Êtes-vous le fils de Dieu?* deux propositions essentiellement distinctes; car le mot *fils* de la première n'est qu'un adjectif, tandis que celui de la seconde est substantif. Ainsi donc, si une langue perd en énergie et en rapidité par l'usage trop fréquent de l'article, elle gagne d'un autre côté en précision et en clarté. La langue allemande, une de celles qui se rapprochent le plus des langues anciennes sous beaucoup de rapports, est souvent traînante et embarrassée par l'usage fréquent de l'article, que l'imperfection de ses déclinaisons rend indispensable. Comme le français, l'allemand sacrifie la concision à la clarté qui du reste n'est pas une de ses principales qualités. Nous renvoyons aux traités généraux et particuliers pour ce qui concerne la syntaxe de l'article; il nous suffit d'en avoir exposé ici les principales propriétés. G-N.

ARTICLES. On nomme ainsi toute subdivision d'un écrit, d'un inventaire, d'un journal, d'un ouvrage lexicologique, d'un mémoire; les clauses et conditions d'un traité et les principales dispositions d'un statut, d'un réglement, d'une ordonnance, d'une loi.

Les XLII *articles* de l'église anglicane, confirmés en 1549 par le parlement et réduits à 39 en 1560, forment la confession anglicane; ils doivent leur origine à Cranmer, évêque de Cantorbéry, assisté de l'évêque de Londres Ridley. Il a été fait mention, à l'article ARMINIENS, des V articles des *Remontrans*, de 1610. Les IV *articles* de la déclaration de l'église gallicane, en 1682, sont connus en France. Quant aux XXIV et aux XV *articles* successivement proposés par les grandes puissances aux Belges et aux Hollandais, comme bases d'un accommodement provisoire ou d'une pacification définitive, l'exposé de cette matière se trouvera avec ensemble à l'article CONFÉRENCE DE LONDRES. J. H. S.

ARTICULATION. Les articulations sont le moyen de jonction des os entre eux; elles diffèrent suivant la forme de ces os et les usages auxquels ils sont destinés. Les dénominations assez bizarres des articulations expriment bien cependant leur manière d'être. Ainsi le nom de *gomphose* (de γόμφος, clou) représente assez bien la manière dont les dents s'articulent avec les mâchoires dans lesquelles elles sont implantées. Les articulations se divisent en immobiles et en mobiles. Pour les premières, plus communes dans les os plats, comme ceux de la tête, des bords dentelés de manière à ce que leurs enfoncemens et leurs saillies se correspondent, des biseaux de diverse forme se réunissent et s'enchâssent, et il en résulte des cavités plus ou moins régulières. Pour les autres, nous voyons tantôt une cavité circulaire, dans laquelle une tête d'os est reçue et où elle peut exécuter des mouvemens de rotation; tantôt des surfaces glissent l'une sur l'autre et font l'office des charnières; tantôt, enfin, des parties articulaires sont dans un contact tel qu'elles peuvent seulement glisser l'une sur l'autre. Les articulations de la cuisse et du bras donnent des modèles du premier genre; celles du coude et du genou en offrent du second; enfin, celle des os de la colonne vertébrale nous en présente du troisième. D'ailleurs, les différentes espèces d'articulations se rassemblent et se combinent de diverses façons, ce qui rend impossible d'établir aucune classification parfaitement exacte.

Les articulations présentent dans leur composition des parties très importantes à considérer : les cartilages et les fibro-cartilages revêtant les parties osseuses qui doivent être en contact, afin d'adoucir les frottemens que diminue encore la *synovie* versée par des ganglions spéciaux; enfin, les ligamens qui les maintiennent en rapport, sans leur ôter la liberté de se mouvoir dans une étendue déterminée par la nature des parties. Les articulations sont encore protégées par des muscles, des tendons et des aponévroses qui les enveloppent et leur impriment le mouvement.

C'est à l'article MOUVEMENT qu'il faut voir la manière dont les articulations fonctionnent dans l'economie. Dans diverses parties de cet ouvrage, on aura d'ailleurs encore l'occasion de s'occuper de ce sujet.

Les articulations sont sujettes à diver-

ses maladies : l'arthrite, l'hydartrose, les tumeurs blanches, etc. Les plaies qui pénètrent dans leur intérieur sont généralement fâcheuses, et sont souvent suivies de la carie des surfaces articulaires, maladie qui exige de prompts secours.

On connait sous le nom de Fausse articulation un phénomène assez singulier. Dans les cas de luxation non réduite, la tête de l'os qui a abandonné ses rapports naturels finit par prendre, dans le lieu où elle s'est logée, une espèce de point d'appui qui, lorsque la première douleur est passée, lui permet d'exécuter quelques mouvemens imparfaits. De même, quand à la suite d'une fracture les deux extrémités de l'os n'ont pas été maintenues en contact, elles s'arrondissent, et quelquefois contractent entre elles, au lieu d'une soudure solide, une union fibreuse ou ligamenteuse; de telle sorte, que le bras ou la cuisse, par exemple, se plient à cet endroit et sont impropres à remplir leurs fonctions.

La première espèce de fausse articulation doit être considérée, en quelque sorte, comme un bienfait de la nature, lorsque les circonstances n'ont pas permis de réduire la luxation ; et il n'est pas toujours prudent de chercher à rétablir les choses dans l'état naturel, bien que des tentatives de ce genre aient été suivies de succès après un temps assez long. *V.* Luxation.

Quant à la seconde espèce, c'est une infirmité à laquelle on peut remédier par deux opérations. On peut, en effet, passer un séton entre les deux fragmens et y exciter ainsi une inflammation qui les met en mesure de se réunir ; ou bien on pratique au membre une incision par laquelle on fait sortir les deux bouts de l'os fracturé; on enlève à chacun d'eux, avec une scie ou une pince, une petite portion de leur extrémité, puis on les remet en place et on les maintient en situation, comme s'il s'agissait d'une fracture récente avec plaie. La réunion s'opère ordinairement en cinq à six semaines. F. R.

ARTICULATION DES SONS, *voy.* Voix et Parole.

ARTICULÉ. Ce nom s'applique, en histoire naturelle (et dans un sens de convention opposé à *vertébré*), aux animaux dont le squelette se compose d'espèces d'anneaux, plus ou moins durs, cornés ou crêtacés, articulés les uns avec les autres, et mus par des puissances placées dans leur intérieur ; dans ce groupe, l'on range les crustacées, les arachnides et les insectes. T. C.

ARTIFICE (feu d'), *voy.* Pyrotechnie et Artificier.

ARTIFICIEL, ce qui est le produit de l'art par opposition à ce qui est naturel. L'homme a souvent appelé à son aide les arts et l'industrie pour lui fournir, en tout temps et en tout lieu, ce que la nature ne lui présentait qu'à des époques et dans des localités déterminées. Ainsi on a su imiter avec une admirable perfection les fleurs de tous les pays, et l'on a su reproduire jnsqu'à leur parfum pour rendre l'illusion plus complète. Mais l'imitation ne s'est pas bornée à des objets de pur agrément, et dans ces derniers temps surtout la science dérobant, en quelque sorte, le secret du Créateur, a pu multiplier les produits les plus utiles. On a fait avec succès du vin sans employer de raisin; on a imité un grand nombre d'eaux minérales; on fabrique du vin mousseux, en foulant du gaz acide carbonique dans un vin blanc léger et un peu sucré; de même qu'on peut produire artificiellement du sucre, du camphre, du tannin, en faisant agir l'acide sulfurique sur le ligneux, etc. Mais le public montre une certaine prévention contre ces produits de la science, que pourtant il consomme souvent avec plaisir sans savoir quelle est leur origine. Il les accuse généralement d'être imparfaits, et lorsqu'il s'agit d'objets alimentaires il les regarde comme insalubres. C'est un préjugé qu'il importe de détruire, car l'homme ne peut opérer que sur les élémens que lui fournit la nature, et le plus grand mérite auquel il puisse prétendre, c'est, après avoir soigneusement étudié ses opérations, de les imiter le plus fidèlement possible. F. R.

ARTIFICIER. On appelle ainsi tout ouvrier qui prépare les feux d'artifice de guerre ou de réjouissances. Les artifices actuels sont des combinaisons qui ont pour base les trois matières qui entrent dans la

fabrication de la poudre, le salpêtre, le soufre et le charbon. À cette base on ajoute des substances qui, comme la cire, l'huile, la graisse, le camphre, l'antimoine, tendent à affaiblir l'action explosive de la poudre, ou qui, comme l'acide acétique, servent au contraire à en augmenter l'énergie, ou, enfin, qui sont de nature à colorer la flamme. Du reste, la poudre doit être considérée comme l'artifice par excellence. Cependant, longtemps avant le XIVe siècle, époque où existait le moine allemand Schwartz, auquel on a attribué la découverte de la poudre, les anciens Romains avaient fabriqué des serpenteaux, des girandoles et même des espèces de fusées volantes; et les Grecs du Bas-Empire avaient inventé le feu grégeois. Les artifices, dont se servirent les Arabes d'Espagne, paraissent avoir eu la naphte pour base. Les Chinois ont une vieille célébrité comme artificiers; mais ce peuple connaissait la poudre depuis un temps immémorial.

Les artifices de réjouissances, dont la fabrication resta toujours en France dans le domaine public, y ont été portées au plus haut point de perfection. Nous eûmes dans les Ruggieri de véritables artistes qui, à l'aide de quelques fusées, tubes de carton remplis d'une préparation inflammable, reproduisirent dans les airs, en traits de feu, les images de nos grands hommes, les scènes animées des combats, et jusqu'à la végétation de nos forêts avec ses couleurs variées. Les feux d'artifice, dont le charme frivole, mais saisissant, convient aux masses, sont aujourd'hui partout les ornemens des fêtes; en traversant l'Espagne, nous avons pu remarquer que presque chaque petit bourg avait ses artificiers.

Les artificiers de guerre, en Europe, n'ont pas moins fait faire de pas à leur art que les autres. Dunois se servait déjà de fusées au siége de Pont-Audemer en 1449. Les variétés des artifices de guerre sont très multipliées; ce sont des roches à feu qui brûlent dans l'eau, des boulets à éclairer, des boulets incendiaires qui détruisent les magasins et les *blockhaus*, des chandelles de soufre qu'on lance sur les ponts, des fusées de signaux de toutes couleurs et des étoiles avec leur flamme brillante, des globes fumans, des chevaux de frise foudroyans (caisses remplies de projectiles et de matières inflammables), enfin des fusées incendiaires.

Parmi les artificiers de guerre les plus célèbres en Europe on doit désigner le général anglais Congrève qui a donné son nom à une espèce de fusée qui peut remplacer l'obusier. Ces fusées, dont le tube a aujourd'hui la forme conique et qui donnent à l'analyse 75,0 de salpètre, 23,4 de soufre, 1,6 de charbon, datent en Angleterre de 1805; mais leur grande réputation a commencé à la bataille de Leipzig, où elles furent mises en usage. Dans l'Inde, Hyder-Ali et Tippo-Saëb ont eu des corps de tireurs de fusées (artificiers) dès le dernier siècle. Le Danemark eut les siens en 1808, grace au capitaine Schumacher; ils furent depuis successivement introduits dans la plupart des armées européennes, et le tir des fusées eut sa théorie comme celui du fusil et du canon.

L'Angleterre a son Rocket-Corps; l'armée de la Confédération germanique a ses *Brand-Raketen-Werfer*. La France n'a point de batteries de fusées; elle a même supprimé les compagnies d'artificiers et ne s'est réservé qu'une école de pyrotechnie (*voy.* ce mot). Les Russes ont poussé plus loin les expériences de ce genre: avant la guerre de Pologne, on forma des compagnies à pied et à cheval d'artificiers, et même dans les régimens d'infanterie légère, il y avait dans chaque peloton de tirailleurs, deux artificiers qui devaient jeter des fusées à la main. Mais on n'a pas encore pratiqué cette méthode en campagne; toutefois les Polonais se sont servis, avec quelque succès, des fusées à la bataille de Grokhow.

Les Hollandais et les Suisses ont fait quelques épreuves avec des fusées; le pacha d'Égypte en a fait venir d'Angleterre et aura probablement bientôt son corps d'*artificiers*. J. F. C.

ARTIGAS (JUAN ou JOSÉ), né à Montevideo, vers 1760, d'une famille originaire d'Espagne, est, entre les *guerrilleros* ou partisans qui durent leur élévation à l'insurrection des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud, celui qui a tenu le plus long-temps en ses mains

le sort de la nouvelle république de la Plata.

Capitaine dans les troupes royales, avant d'embrasser le parti de l'indépendance, il était peut-être, quant au savoir, fort au-dessous de ce grade; mais, dans cet esprit inculte, résidait à un haut degré la puissance de volonté qui sait agir sur les masses. On s'étonne de la souplesse qu'il trouva chez des hommes aussi avides de désordre et dont le fanatisme et l'ignorance n'ont d'égal que leur esprit d'insubordination.

Ce ne fut point par ambition, mais par la seule inspiration de son humeur orgueilleuse et inflexible qu'Artigas se sépara de la mère-patrie, à la suite de quelques démêlés avec le gouverneur portugais de Santo-Sacramento, qui en était l'auxiliaire intéressé. Vainqueur des Espagnols à la bataille de Las Piedras, où il fit prisonnier le général en chef, Artigas, que la junte de Buénos-Ayres n'avait pas tardé à investir du commandement d'une armée, sut réduire à l'inaction le gouvernement du Brésil; et quand à la guerre de l'indépendance dut succéder la guerre d'ambition entre les chefs, les services qu'Artigas avait rendus provoquèrent les jalousies et la méfiance de la junte de Buénos-Ayres. Posadas, son nouveau directeur, met hors la loi l'inflexible partisan que son impatience du joug de toute autorité civile porte à accepter ce défi d'une guerre civile. Ayant promptement réuni autour de lui plusieurs corps de guérillas, il se rend maître de Santa-Fé et de Montevideo, et bientôt la junte est réduite à le reconnaitre comme chef indépendant de la Banda-Oriental (*voy.* ce mot).

Les populations qui lui restaient dévouées jugeaient comme autant d'intrigues ambitieuses chaque tentative faite par la junte pour affermir et étendre l'autorité civile. Elles se resserrèrent encore autour de leur héros, lorsque celui-ci se porta le champion du gouvernement fédératif, en opposition à l'établissement du gouvernement central demandé par les politiques. Cette nouvelle lutte devait encore inonder de sang les malheureuses provinces de la Plata. Il est fort douteux que pendant ce temps d'exaspération et de fanatique enthousiasme, la civilisation ait pu faire quelques progrès dans ce pays, même par l'effet de la triste expérience des partis qu'avaient poussés l'un contre l'autre la vanité, l'ambition ou la sottise de leurs chefs.

Les chances de la guerre civile avaient fait passer le pouvoir aux mains des adversaires d'Artigas, lorsqu'à la fin de l'été de 1820 un de ses lieutenans, nommé Ramirez, mit à profit la situation critique du vieux partisan. A la tête de 800 cavaliers qui s'attachèrent à sa fortune, Ramirez, du poste qu'il commandait dans l'Entre-Rios, fondit sur Artigas, dispersa ce qui lui restait de partisans, et s'empara du gouvernement de la province. Réfugié d'abord dans les Missions détruites, avec un millier d'hommes trop habitués à la vie de flibustier ou trop compromis dans leur pays pour y rentrer, Artigas prit le parti de se mettre entre les mains d'une troupe de Paraguays qui occupait la mission d'Ytapua (septembre 1820). Le docteur Francia, dictateur du Paraguay, sollicité par Artigas de lui accorder un asile ainsi qu'aux siens, se rendit à cette prière; mais ne pouvant oublier quelle fureur ces hordes d'esclaves insurgés avaient mise dans la guerre qu'elles avaient faite à son pays d'adoption, il prit la sage précaution de les disperser en les accueillant, et l'événement justifia sa prévoyance; car à peine établis sur ce sol hospitalier, la plupart des réfugiés voulurent continuer à y vivre de brigandage : ils furent aussitôt saisis et fusillés. Quant au petit nombre des compagnons d'Artigas qui consentirent à reprendre les travaux agricoles, on leur fournit les moyens de s'y livrer paisiblement. Ce fut aussi à ce genre d'occupation qu'Artigas finit par se livrer lui-même, quand, amené sous bonne escorte à la capitale du Paraguay et réduit à la solde de son ancien grade, sans toutefois manquer de quoi que ce fût, il s'aperçut qu'il devait renoncer à l'espoir de traiter avec le dictateur comme un général d'armée. Sans en avoir même obtenu une audience, il partit pour le village de Curugaty où une habitation et des terres lui furent assignées; c'est là qu'il mourut en 1825, ayant pu compenser quelques-uns des

déportemens de sa vie politique par les bonnes actions qui jetèrent sur ses derniers jours plus de consolations qu'il n'en trouva dans les longues agitations de sa vie politique et militaire. P. C.

ARTILLERIE. On croit généralement que le mot d'artillerie vient ou du latin *ars tollendi*, ou du vieux mot français *artiller*. Cependant les auteurs italiens le font dériver de *arte di tirare*. Dès les premiers temps on désignait, en termes généraux, les bouches à feu par le nom d'artillerie; aujourd'hui il faut entendre sous cette dénomination la fabrication et la conservation du matériel des armes mobiles, portatives et non portatives, ainsi que l'usage et le service des bouches à feu en campagne, dans les places, sur les côtes, et sur les vaisseaux.

Avant l'invention de la poudre, on se servait de différentes machines de guerre, qui jetaient des pierres, des matières combustibles, par l'effet de ressorts ou de la torsion; mais les bouches à feu produisent contre les édifices des effets plus prompts et plus efficaces que les balistes; et en même temps jouent un bien plus grand rôle dans les batailles. Aussi la science de l'artilleur est-elle devenue l'objet de soins et d'améliorations qui l'ont amenée au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui. D'abord on ne fit usage de l'artillerie que dans l'attaque et la défense des places. Son premier emploi en rase campagne fut fait à la bataille de Crécy par les Anglais, en 1346; cependant des auteurs assurent qu'on s'en servait déjà en France sous Philippe-de-Valois, en 1338. Il est certain que Duguesclin fit usage de quelques pièces au siége de Meulan, en 1367. Mais c'est au roi Gustave-Adolphe que l'artillerie doit en grande partie le premier développement d'un emploi plus régulier et des avantages de son action. Ce monarque avait devant Francfort un train de 200 pièces, et au camp de Nuremberg plus de 300 canons.

L'artillerie est une science qui demande des connaissances aussi variées que profondes; si la fabrication des armes exige l'application des élémens de la physique et de la chimie, la balistique ou l'art du tir exige de la part de l'officier d'artillerie la connaissance des mathématiques transcendantes.

L'artillerie peut se diviser en deux parties : 1° l'artillerie de campagne, 2° l'artillerie de siége, de places, de côtes, et de marine.

L'artillerie de campagne est aujourd'hui associée aux autres armes avec lesquelles elle a des rapports réciproques; c'est dans les derniers temps surtout que les améliorations qui ont été faites à son matériel l'ayant rendu plus légère et plus mobile, on a pu la considérer comme une arme capable de décider le succès des batailles. Napoléon lui fut redevable des victoires de Friedland, de Wagram, de Lutzen et de Bautzen. Il pénétra en Russie avec un train d'artillerie de 1,372 bouches à feu. Ordinairement on compte deux à trois pièces par mille hommes de toutes armes; mais il dépassa de beaucoup cette proportion dans les campagnes de 1813 et 1814, où il voulait, par l'augmentation de son artillerie, contrebalancer les forces supérieures de ses adversaires.

C'est Gribeauval qui fit une séparation distincte de l'artillerie de campagne de celle de siége. C'est lui qui régularisa les différens calibres, allégea les affûts et tout l'attirail, afin que l'artillerie pût suivre facilement le mouvement des troupes. Il a presque résolu ce difficile problème de réunir dans la construction des pièces d'artillerie la solidité et la légèreté les plus grandes possibles. L'artillerie de campagne comprend un personnel et un matériel particuliers. Le premier renferme le nombre d'hommes nécessaire pour le service d'un certain nombre de bouches à feu, et le transport des munitions qu'on traîne à leur suite. Le second consiste en un certain nombre de bouches à feu d'un calibre particulier. L'unité de force dans l'artillerie, c'est-à-dire le nombre d'hommes et de pièces qu'un seul homme est censé pouvoir commander, c'est la compagnie de 100 à 300 hommes servant une batterie de 6 à 12 pièces. Les batteries d'artillerie ont leurs ouvriers et leur train; ce dernier est dans quelques armées séparé; dans d'autres il est réuni aux troupes avec lesquelles il forme un seul tout. Les

batteries sont réparties dans les régimens, comme en France et en Autriche; ou en brigades et divisions, comme en Prusse et en Russie. Le matériel de l'artillerie de campagne se compose des bouches à feu, d'affûts, de caissons et d'attirails nécessaires à leur service; des caissons de cartouches d'infanterie et de cavalerie; des chariots, voitures pour le transport des rechanges; des forges, etc.

Les pièces que l'on emploie en campagne sont de deux espèces : des canons et des obusiers que l'on appelle en Russie *licornes*. Les canons sont de calibre moyen, pour ne pas nuire à leur mobilité, pour détruire l'artillerie ennemie, et renverser les obstacles que l'on rencontre ordinairement, tels que des maisons, des châteaux et des murs d'enceinte. Autrefois il y avait un grand nombre de calibres; on les a réduits à deux dans chaque espèce de bouches à feu. Les Français ont des pièces de 8 et de 12, des obusiers de 6 et de 24; la Prusse, l'Autriche et la Russie se servent de pièces de 6 et de 12, et d'obusiers de 7 livres ou *stein*. Les canons lancent des boulets pleins et des boîtes à mitraille; les obusiers des projectiles creux et des boîtes à mitraille. On les emploie pour incendier au besoin les villes et les villages occupés par l'ennemi. Leur proportion est en France d'un tiers sur la totalité des bouches à feu d'une batterie; ce rapport n'est pas le même en Autriche.

Les affûts de nouveau modèle, en France, sont à flèche ou à un seul flasque; on en construisait déjà de cette sorte sous le règne de Louis XV pour le tir des bombes à ricochet. Ces affûts servent indistinctement aux canons et aux obusiers; les roues de l'avant-train et de l'arrière-train sont de même modèle, et l'avant-train est le même pour toutes les voitures. Les affûts dans les autres armées sont à la Gribeauval et consistent en deux flasques tirés par quatre entre-toises. Les caissons à munitions sont des caisses longues sur quatre roues; ceux du nouveau modèle en France ont trois coffrets, dont un sur l'avant-train et deux autres sur l'arrière-train. En Russie les caissons sont, à proprement parler, des tombereaux couverts à deux roues.

Il y a trois espèces d'artillerie de campagne : l'artillerie à pied, l'artillerie à cheval et l'artillerie de montagne. L'artillerie à pied est attachée aux troupes d'infanterie; elle marche et combat à pied; mais dans plusieurs armées la construction des affûts et des caissons est telle que les canonniers servans peuvent être transportés avec la pièce. En France, d'après le nouveau modèle, 2 hommes peuvent s'asseoir sur le coffret de l'avant-train de la pièce, et 6 sur le caisson. En Prusse 3 hommes montent les 3 chevaux sous-vergues, et 2 se placent sur le coffret de l'avant-train. L'artillerie de campagne se divise, en France, en batteries de bataille et batteries de réserve; les premières sont des pièces de 8, les secondes des pièces de 12. En Russie et en Prusse on appelle batteries légères celles qui ont des pièces de 6, et batteries de position celles qui ont des pièces de 12.

L'artillerie à cheval est celle qui est montée; mais elle combat à pied. Elle est attachée aux troupes de cavalerie. Elle fut créée par Frédéric-le-Grand en 1759, et successivement adoptée en Russie et en France; dans ce dernier pays on n'en a eu qu'en 1791. L'Autriche n'a pas d'artillerie à cheval proprement dite, mais elle a de l'artillerie de cavalerie. Un wurst (caisse allongée) inventé par le général Rouvroy, est placé sur l'affût entre deux flasques; son couvercle, bien rembourré et doublé en cuir, faisant banc, forme un siége pour y mettre cinq canonniers à cheval les uns derrière les autres. L'artillerie à cheval n'a généralement pas de batteries de réserve (*de position*); pourtant la Russie possède deux batteries à cheval qui ont des pièces de 12 et des obusiers d'un demi-poud (*voy.* ce mot).

L'artillerie à cheval est censée avoir la célérité nécessaire pour soutenir la cavalerie ou pour former des réserves et concentrer rapidement des masses de feux sur des points décisifs.

L'artillerie de montagne est organisée pour le personnel et le matériel, comme l'artillerie à pied et l'artillerie à cheval; mais elle nécessite plus de chevaux et de mulets, et plus de soldats du train; elle emploie aussi des calibres plus petits de 3 et de 4. Les pièces sont trans-

portées généralement sur des affûts-traineaux.

L'approvisionnement de l'artillerie de montagne se porte à dos de mulets, dans des caisses du poids d'environ 50 kilogrammes chacune. En France, les batteries sont composées de six pièces et de deux mulets de bât par pièce. Les batteries sont de deux espèces et se distinguent par les noms de leurs bouches à feu, celle qui a des pièces de 4 et des obusiers de 24 marche toujours avec l'armée; l'autre, qui consiste en pièces de 6, 8 et 12, et en obusiers de 6 pouces reste à la réserve.

La cavalerie n'a généralement pas d'artillerie de cette espèce, parce qu'en pays de montagne la nature du terrain la rend elle-même presque inutile.

En général le nombre de batteries d'artillerie de campagne dépend de la manière dont sont employées les *divisions d'infanterie* et de *cavalerie*. L'*artillerie de siége* est celle qui est destinée à attaquer une place; on y attache pour le personnel un certain nombre de compagnies d'artillerie; son matériel varie alors d'après sa destination; mais on y emploie des calibres plus forts; on voyait souvent des mortiers de plus de 100 livres. Dans le dernier siége de la citadelle d'Anvers les Français se sont servis d'un mortier qui lançait des bombes de 40 kilogrammes; mais l'effet qu'il a produit ne compensera pas la difficulté du transport d'une pareille machine, et y fera probablement renoncer. Ordinairement on emploie des canons de 12 jusqu'à 24, et des mortiers et pierriers qui lancent des projectiles pesant jusqu'à 25 kilogrammes.

L'*artillerie de place* est celle qui est destinée à la défense d'une place; elle se compose en majeure partie de pièces en fer de différens calibres, de mortiers à la Cohorn et de mortiers-pierriers lançant des projectiles creux de plus de 50 kilogrammes de poids.

L'*artillerie des côtes* est affectée à la défense du littoral; elle a un matériel particulier composé de bouches à feu, canons et mortiers de très gros calibre. Dans quelques états, en France par exemple, elle a un personnel distinct du corps d'artillerie; les officiers et canonniers qui en font partie sont choisis parmi d'anciens militaires.

L'*artillerie de la marine* est un corps de troupes organisé en brigades ou régimens, destiné à servir les pièces sur les vaisseaux; il tient garnison dans les ports militaires, et se répartit, selon le besoin, par détachemens sur les vaisseaux, frégates et autres bâtimens de l'état. En France ce corps fait aussi le service des places fortes et des établissemens dans les colonies. Gal R. et J.T-I.

ARTIMON, *voy*. MAT.

ARTISAN, *voy*. MÉTIERS.

ARTISTE, *voy*. BEAUX-ARTS.

ARTJOUNA ou ARDJOUNA, *voy*. PANDOUS.

ARTOIS, ancienne province de France qui forme actuellement la presque totalité du département du Pas-de-Calais. Ce pays, habité anciennement par les Atrébates, nom d'où a été formé le nom actuel, fut compris par les Romains dans la deuxième Belgique. Conquis par les Francs, il fut donné en 863 par l'empereur Charles-le-Chauve à Judith, sa fille, comme dot, lorsqu'elle épousa Baudouin *Bras-de-Fer*, comte de Flandre. En 1180 l'Artois fut réuni une première fois à la couronne, par le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, nièce du comte Philippe Ier de Flandre. En 1237 Saint-Louis érigea cette province en comté, et en investit son frère Robert, dit *le Bon* et *le Vaillant*. Robert fut tué à la bataille de Massoure en Égypte, où le saint roi fut fait prisonnier. Son fils, Robert II, périt également dans une bataille, après avoir guerroyé toute sa vie et gouverné pendant cinq ans le royaume de Naples comme régent. Mahaud, sa fille, qui lui succéda en 1302, fit office de pair au sacre du roi Philippe V. En 1382 l'Artois fut réuni au duché de Bourgogne par le mariage de Philippe-le-Hardi avec la comtesse Marguerite, et passa, avec toutes les autres parties de cet état, entre les mains de la maison d'Autriche, à laquelle il fut enlevé par conquête en 1640. Sa réunion à la France fut depuis confirmée par le traité des Pyrénées de 1659 et par les traités subséquens. Cette belle et riche province conserve d'anciens pri-

viléges; elle était avant la révolution un pays d'états. *Voy.* ARRAS et PAS-DE-CALAIS. P. A. D

ARUM, principal genre de plantes de la famille des *aroïdées*, renfermant un grand nombre d'espèces qui, presque tou s appartiennent aux contrées chaudes du globe. Ces plantes sont surtout remarquables par la singulière structure de leurs fleurs qui sont portées sur un spadice (colonne en forme de massue) nu à sa partie supérieure, couvert inférieurement de fleurs femelles, et sur son milieu de fleurs mâles. Ce spadice est renfermé dans une spathe roulée en forme de cornet. Les *arum* n'ont point de tiges; leurs feuilles, le plus souvent en forme de fer de flèche ou de hallebarde, sont engaînantes et très larges. Les racines sont souvent tubéreuses et charnues. Ces plantes sont en général très âcres et corrosives; mais leur âcreté se dissipe par la cuisson, au point que les racines de certaines espèces, qui renferment beaucoup de fécule, deviennent alimentaires; tel est l'*arum colocasia*, vulgairement nommé *colocase*, que l'on cultive de temps immémorial en Égypte, et dont la racine se mange cuite dans les potagés.

Nous possédons en Europe une espèce d'*arum* qui est extrêmement commune parmi les haies où elle fleurit dès les premiers jours du printemps; c'est l'*arum vulgare*, vulgairement nommé *pied de veau* ou *gouet maculé*. Sa racine, charnue, contient beaucoup d'amidon, mais en même temps un suc caustique, qui se dissipe par la torréfaction et la fermentation.

C'est dans les fleurs de quelques espèces du genre *arum*, principalement dans les *arum italicum* et *cordifolium*, qu'on a observé la singulière propriété de dégager une quantité notable de calorique au moment de la fécondation. G.

ARUNDEL, petite ville de 3,000 ames, dans le comté anglais de Sussex, à 25 lieues de Londres, sur la petite rivière d'Arna, qui se jette dans la mer à 4 milles au-dessous de la ville. Les navires de 100 tonneaux remontent l'Arna jusqu'à Arundel, et à son embouchure on trouve le petit port de Little-Hampton. Ce qu'Arundel a de plus remarquable, c'est le beau château gothique appartenant au duc de Norfolk, une des résidences les plus belles et les plus curieuses de la noblesse anglaise. L'escalier et toute la boiserie du premier étage sont en acajou solide, tandis que la boiserie du deuxième étage est toute en chêne anglais. Chaque étage a une longue galerie : celle qu'on appelle la salle des barons est éclairée par 12 croisées à cristaux peints; on remarque surtout la grande croisée dont la peinture, exécutée par Beckwitt, représente le roi Jean donnant la grande charte. Ce tableau passe pour une des plus belles peintures modernes sur verre. Au reste le château d'Arundel n'est pas achevé. Sur la plate-forme de la vieille tour, dans le parc, on a une vue magnifique qui s'étend jusqu'à l'île de Wight. Le château d'Arundel a soutenu un siége contre Henri Ier; il était défendu alors par Belsonne de Montgomery, comte d'Arundel. Ce château donne à son possesseur le titre de premier comte et pair du royaume.

On prend à Arundel les bains de mer. Un canal qu'on a récemment creusé, met la ville en communication avec Portsmouth, et lui donne quelque mouvement pour les affaires maritimes. D-G.

ARUNDEL (THOMAS-HOWARD, comte D'), issu d'une illustre famille d'Angleterre, se rendit célèbre au commencement du XVII[e] siècle par la protection qu'il accorda aux savans et aux artistes. Doué de beaucoup de goût et d'instruction, il dirigea lui-même plusieurs constructions d'édifices publics. Lié avec le savant Jean Evelyn, il l'envoya à Rome pour compléter ses recherches relatives à l'antiquité. Mais un autre voyage qu'il fit également exécuter devait produire de plus importans résultats : ce fut celui de William Petty, en Grèce, d'où furent transportés, en 1627, un grand nombre de monumens précieux, entre autres les fameux marbres dits d'Arundel (*voy.* l'art. suivant). Le lord forma de tous les objets rassemblés à grands frais une fort belle galerie qui contenait trente-sept statues, cent vingt-huit bustes, deux cent cinquante marbres chargés d'inscriptions et

un grand nombre d'autels, de sarcophages, de fragmens divers, etc. En 1642, la guerre civile contraignit le comte d'Arundel de se réfugier à Padoue, en Italie, où il mourut en 1646. Un de ses fils fut le célèbre comte de Stafford décapité sous le règne de Charles Ier. P. A. D.

ARUNDEL (MARBRES D'), transportés, en 1627, de la Grèce, par les ordres et aux frais du comte Thomas-Howard d'Arundel (*voy.* l'art. précédent), avec beaucoup d'autres monumens antiques. Parmi ces marbres se trouve la fameuse chronique de Paros, qu'on rapporte à l'an 263 avant J.-C., mais que Selden fait descendre jusqu'à l'année 262 de notre ère, et qui contient les événemens les plus célèbres de l'histoire grecque depuis la fondation d'Athènes, 1582 ans avant J.-C. jusqu'à l'an 264, aussi avant J.-C. En 1667, Henri-Howard, fils de Thomas, donna à l'université d'Oxford tous les marbres écrits du musée de son père. Déjà le savant Jean Selden les avait déchiffrés et en avait publié une traduction latine avec un commentaire; cette publication, faite à Londres, est de 1629. En 1676, Prideaux les publia de nouveau, à Oxford, en y ajoutant la traduction de nouveaux marbres découverts postérieurement. La meilleure édition de ces marbres est celle de Chandler, sous ce titre : *Marmora oxoniensia*, Oxford, 1763, in-fol. La chronique de Paros a été souvent traduite, entre autres par Lenglet-Dufresnoy, Scipion Maffei, etc., et son authenticité a quelquefois été contestée. On peut consulter à ce sujet un écrit de Robinson, 1788, in-8°, et les observations de Gibert, au tome XXIII du Recueil des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. P. A. D.

ARUSPICES, classe sacerdotale à Rome, chargée d'observer les présages et d'en conserver la science. Les aruspices étaient supérieurs aux augures (*voy.*) qui observaient le vol des oiseaux; ils étaient même quelquefois consultés par ceux-ci comme étant les conservateurs de la connaissance des présages, appelés par les latins *aruspicine*. Ils observaient surtout les intestins des victimes : aussi les voit-on figurés sur les monumens antiques portant un vêtement court et munis d'un couteau pointu en forme de scalpel. L'observation des éclairs et la consécration des lieux frappés par la foudre occupaient exclusivement une division particulière de la classe des aruspices. C'était des Étrusques que Rome avait reçu les rites sacrés de l'aruspicine, et surtout ce qui concerne les éclairs. Selon les anciens, le fondateur de ces rites s'appelait Tagès; après lui les Étrusques avaient conservé cette science et ces usages dans des livres sacrés qui étaient étudiés par la caste sacerdotale. Du temps de Cicéron la science des aruspices était déjà tombée dans le discrédit, du moins chez les Romains d'un esprit cultivé, comme on le voit par le traité de cet orateur *De divinatione*. Cicéron rappelle le mot de Caton qui disait qu'il ne comprenait pas comment un aruspice pouvait en regarder un autre sans rire. Cependant l'empereur Claude proposa au sénat de donner une nouvelle autorité au collége des aruspices, comme étant le conservateur des anciens rites sacrés; et sous Vespasien ils furent encore consultés sur la construction du nouveau Capitole. D-G.

ARVERNES, *Arverni*, peuple de la Gaule celtique qui occupait les bords de la Loire et qui, selon Strabon, s'appelait ainsi du nom de sa capitale *Arvernum*, que l'on croit, sans fondement, être aujourd'hui Clermont. On peut juger de leur puissance par leur territoire, qui s'étendait, d'un côté, depuis l'Océan jusqu'au Rhin, et de l'autre jusqu'aux Pyrénées, ce qui renfermait à peu près toute la Celtique. Lucain (*Phars.* V, 427) leur reproche d'avoir osé se dire issus des Troyens et frères des peuples du Latium. Les Romains, pour s'attacher les Arvernes, qui avaient toujours été leurs ennemis irréconciliables, les traitèrent avec distinction, les honorèrent du nom de frères, et les gratifièrent du droit latin. Auguste, en divisant la Gaule, comprit le pays des Arvernes dans la première Aquitaine. La tranquillité dont ces peuples jouirent long-temps fut le prix de leur soumission. Leur cité qui, pour flatter le maître de l'univers, prit le nom d'*Augusto-Nemetum*, devint florissante par les études et s'embellit par les chefs-d'œuvre des arts. Ils eurent

deux écoles célèbres, celle de Clermont et celle d'Issoire. G-N.

ARVIEUX (Laurent d'), de Marseille, séjourna 12 ans (1653-65) dans les Échelles du Levant, avec son parent Bertandier, consul à Séide. Il négocia, en 1668, avec le dey de Tunis un traité qui donna la liberté à 380 esclaves français; passa, 4 ans après, à Constantinople, où la facilité avec laquelle il parlait le turc émerveilla le divan et facilita la signature du traité que M. de Nointel était chargé de conclure avec la Porte. Chevalier de Saint-Lazare et pourvu de 1,000 fr. de pension sur l'évêché d'Apt, il fut, plus tard, envoyé, avec le titre de consul à Alger et à Alep. Innocent XI lui offrit, mais il refusa, le titre d'évêque de Babylone. Les dernières années de sa vie se passèrent à Marseille dans une solitude pieuse. Il mourut le 3 octobre 1702, âgé de 67 ans, laissant des *Mémoires* (publiés par le P. Labat, Paris, 1735, 6 vol. in-12), une *Relation d'un voyage fait vers le Grand-Emyr*, et un *Traité des mœurs et coutumes des Arabes* (l'un et l'autre mis au jour avec des notes par M. de la Rogue, Paris, 1717, in-12). D'Arvieux possédait à fond, outre le turc, les langues persane, arabe, hébraïque et syriaque. Val. P.

AS, monnaie romaine en cuivre, qu'on tailla différemment, et dont on réduisit successivement la valeur, comme celle de la livre au moyen-âge. De 12 onces, elle descendit peu à peu à une demi-once et même plus bas. On trouve dans les cabinets de médailles des as de tous les poids intermédiaires de ces deux nombres. En l'an 536, lorsque l'as fut réduit de 2 onces à 1 once, il fut statué, selon Pline, que le denier, qui jusqu'alors avait valu 10 as (exprimés par la lettre X), en vaudrait 16 à l'avenir. Il s'est élevé, dans le sein de l'Académie des Inscriptions, des discussions sur la valeur de cette monnaie. Le comte Garnier a prétendu qu'il existait des as effectifs de 12 onces, et des as de compte de 2 onces. M. Letronne a réfuté cette opinion en soutenant que l'as a toujours été, chez les Romains, à la fois monnaie effective et monnaie de compte, mais que la valeur de cette monnaie baissa, comme Pline le dit positivement. Il faut remarquer que l'as signifiait du reste l'entier, l'unité, comme dans nos jeux de cartes, et qu'on appliqua ce mot même à des mesures de longueur et aux poids. *Voir* Balbus, *de Asse*, dans le recueil de Gronovius, et M. Letronne, *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines*. D-G.

ASA FŒTIDA ou Assa foetida, *stercus diaboli*. Cette substance gommo-résineuse nous est fournie par une plante ombellifère qui croît en Syrie, en Perse, en Lybie, d'où elle arrive par la voie du commerce. Cette plante, appelée *ferula asa fœtida*, lorsqu'elle est arrivée à l'époque de la maturité, laisse exsuder du collet de sa racine un liquide visqueux, dont on favorise l'issue par des incisions, et qui, en se solidifiant, forme des larmes analogues, pour la forme, à celles que l'on recueille sur différens végétaux. Ces larmes sont l'asa fœtida. Telle que nous la trouvons dans les boutiques, elle se présente en masses roussâtres, dans lesquelles on distingue cependant encore des larmes blanchâtres, cassantes, d'une odeur désagréable et alliacée, et d'une saveur âcre, piquante et amère. Elle se ramollit par l'action de la chaleur, se dissout bien dans l'alcool et un peu dans l'eau. Elle est souvent falsifiée.

L'analyse chimique y a montré beaucoup de résine, un peu d'huile volatile, très odorante, de la gomme et quelques autres élémens en petite quantité.

Les usages de cette matière dans la pharmacie se restreignent tous les jours. Elle passait autrefois pour un antispasmodique des plus énergiques et entrait dans une foule de composés médicamenteux. Comme excitant, elle peut être utilement employée; quelquefois on a remarqué qu'elle réussissait assez bien à chasser les vers intestinaux. Malgré son odeur repoussante, l'asa fœtida, suivant des auteurs dignes de foi, était un assaisonnement estimé en Perse, où elle était d'un usage journalier. F. R.

ASANIDES, famille boulgare, ainsi nommée d'Asan, Valaque d'une origine inconnue qui, avec son frère Pierre, sou-

leva la Boulgarie contre l'empereur de Byzance, en 1186, et fonda un royaume valaque-boulgare indépendant, dont Viddin devint la capitale. Asan périt en 1196 de la main d'un de ses parens qui lui succéda au trône et qui fut couronné par un légat du pape. Mais en 1210 Jean Asan, fils du premier de ce nom, s'empara du pays, dans lequel il établit le schisme grec. A sa mort, en 1241, la couronne passa sur la tête de son fils Coloman, et, après celui-ci, de Michel Asan, son beau-frère. Deux autres Asan, Jean II et Michel II, épousèrent des princesses impériales de Byzance et furent reconnus dans leur dignité de rois de Boulgarie par les empereurs d'Orient. Le dernier la résigna en 1280, et se retira à Constantinople où la famille des Asanides continua à fleurir. Le royaume valaque-boulgare dura 188 ans, jusqu'en 1374. J. H. S.

ASARHADDON, roi d'Assyrie, fils et successeur de Sanherib (*voir* le 2e liv. des *Rois*, XIX, 37; Isaïe XXXVII, 38; Esdr. IV, 2). Il avait d'abord été vice-roi assyrien de Babylone, et est nommé aussi Sargon. Il régna 29 ans, fit la guerre aux Philistins, et leur prit Azoth par l'entremise de Tartan, son général. Ce fut apparemment pour venger l'injure que Sanherib, son père, avait reçue de Tarhaca, roi du Kousch (Chus), qu'il attaqua ce pays ainsi que l'Idumée et l'Égypte. C'est lui qui envoya des prêtres aux Cuthéens, que Salmanasar, roi d'Assyrie, avait fait venir dans le pays de Samarie, pour y remplacer les Israélites transportés au-delà de l'Euphrate. Il prit Jérusalem et amena à Babylone le roi Menaché. Quel que soit le nombre d'années de son règne, il mourut l'an du monde 3336. S. C.

ASARIA (PRIÈRE D'), l'un des livres apocryphes de l'Ancien-Testament. On l'attribue, mais sans fondement, à Asaria, compagnon de Daniel, autrement appelé Abednego. — Asaria est aussi le nom d'un roi de Judée, fils d'Amazia et qui a régné de 803 à 751 avant J.-C. S.

ASBESTE, *voy.* AMIANTE.

ASCAGNE ou IULE, fils d'Énée et de Créuse, était fort jeune encore quand Énée, après 7 ans de navigation et 4 de règne, mourut à Lavinium, ou dans une bataille (1188 ans avant J.-C.). Ascagne, suivant la tradition, eut presque aussitôt les Étrusques à combattre; il les battit, tua Lausus, fils de leur roi Mézence, puis, débarrassé de ses ennemis extérieurs, alla fonder Albe-la-Longue et laissa Lavinium à Sylvius, que Lavinie, sa belle-mère, enceinte à la mort d'Énée, avait mis au monde au milieu des bois. Ascagne régna 32 ans, et eut pour successeur Sylvius lui-même. Iule, son fils, ne fut que grand-prêtre.

Des traditions différentes nous montrent Ascagne régnant encore en Asie après la chute de Troie (en effet, un district de la Mysie se nommait Ascanie) et passant en Europe (Thrace ou Illyrie) après la mort d'Énée. Quelquefois il est le père soit d'une Roma fondatrice de Rome, soit des deux jumeaux Romulus et Rémus. Il serait possible qu'Ascagne n'eût jamais existé: le nom d'*Achk*, *Echk*, *Ichkan*, appartient aux idiomes orientaux, et semble avoir désigné, soit un peuple à mœurs patriarcales, soit un prêtre-roi. Le célèbre Arsace, tige de la dynastie des Arsacides, s'appelait Achk ou Achag, Archag. VAL. P.

ASCALON, ville de Palestine, dans l'ancien pays des Philistins, sur les bords de la mer. Cette ville subit toutes les vicissitudes de la contrée dans laquelle elle se trouve. D'abord conquise par les Juifs, elle tomba successivement au pouvoir des Grecs, des Romains et des Arabes. A l'époque de la première croisade, elle était, ainsi que Jérusalem, sous la domination des khâlifes fatimites d'Égypte. Les croisés s'étant avancés vers la ville sainte, une armée égyptienne accourut pour la défendre. Cette armée, composée d'Arabes, de Turcs, de Nubiens et de noirs africains, présentait l'aspect le plus formidable. Arrivée après la prise de Jérusalem, elle s'arrêta dans la plaine qui avoisine Ascalon; en même temps la flotte égyptienne prit position le long du rivage. A cette nouvelle, Godefroy de Bouillon, Tancrède, Raymond de Saint-Gilles, sortirent de Jérusalem avec toutes leurs forces disponibles. L'armée chrétienne était très inférieure en nom-

bre; mais ses succès précédens, et l'idée où elle était que Dieu protégeait sa cause, la rendaient invincible. Le combat eut lieu la veille de l'Assomption, en 1099. Au premier choc, la multitude confuse des Égyptiens fut mise en déroute; le grand étendard des infidèles tomba au pouvoir des chrétiens. Une partie des Égyptiens fut moissonnée par l'épée, une autre fut poussée dans les flots de la mer, le reste se sauva dans la ville ou s'enfuit en Égypte. Cette bataille a été longuement racontée par le Tasse dans la *Jérusalem délivrée*. Mais l'auteur, abusant de la liberté que laisse la poésie, a négligé le merveilleux que lui offrait la vérité historique, pour en créer un qui n'existait que dans son imagination. Après une victoire aussi signalée, les croisés auraient pu s'emparer d'Ascalon; mais la discorde se mit dans leurs rangs; et quoique cette ville se trouvât au cœur même de leurs provinces, elle resta sous la domination égyptienne jusqu'en 1153. Ce fut le roi Baudouin III qui la soumit au joug de la croix. A cette époque Ascalon occupait une vaste étendue et son enceinte était bien fortifiée. Cependant, lorsqu'en 1187 l'armée chrétienne eut été anéantie par les Musulmans dans les plaines de Tibériade, elle n'opposa qu'une courte résistance, et Saladin y entra après quatorze jours de siége. Saladin augmenta encore ses fortifications; mais lorsqu'en 1191, les croisés, conduits par Richard-Cœur-de-Lion, eurent repris Saint-Jean-d'Acre, Saladin craignit de ne pouvoir défendre Ascalon et la fit démanteler. Dès ce moment cette ville perdit beaucoup de son importance; enfin, elle fut entièrement détruite, en 1270, par le sulthan Bibars, sur le bruit qui courut que saint Louis se proposait de faire une nouvelle invasion en Syrie. Maintenant elle est ensevelie sous ses ruines. Ascalon a donné son nom à l'*échalotte*, qui vient originairement de son territoire. R.

ASCANIENNE (MAISON), dynastie allemande, qui a tiré son nom du château d'Ascanie, dans le comté d'Aschersleben, château dont on voit encore les ruines tout près de la petite ville d'Aschersleben. La famille d'Ascanie fut une branche d'Anhalt (*voy.*); elle régna dans ce duché et de 1157 à 1411 dans le margraviat de Brandebourg, et s'agrandit du duché de Saxe, en 1180. Les ducs ascaniens de Saxe formèrent dans la suite deux branches différentes, dont l'une, celle de Saxe-Lauenbourg, s'éteignit en 1689; l'autre, celle de Saxe-Wittenberg, obtint, en 1370, le titre électoral, et fit place, en s'éteignant, l'an 1422, à la maison de Wettin. J. H. S.

ASCARIDE, *v.* VERS INTESTINAUX.

ASCENDANT (astronomie). On appelle *nœuds* les deux points opposés de l'écliptique, où elle est coupée par le plan de l'orbite de la lune, d'une planète ou d'une comète, et *nœud ascendant* celui des deux nœuds que l'astre franchit quand il passe du sud au nord de l'écliptique. Par opposition l'autre nœud est qualifié de *descendant*, et on les voit indiqués dans les éphémérides astronomiques, ou même dans les almanachs vulgaires, par ces deux signes ☊ ☋. Lorsque le mot *nœud* se trouve employé sans autre indication, c'est toujours du nœud ascendant qu'il s'agit. Pour fixer la direction dans l'espace du plan de l'orbite d'un astre, on est dans l'usage de donner son inclinaison sur le plan de l'écliptique et la longitude du nœud ascendant, c'est-à-dire la distance de ce nœud à l'équinoxe du printemps, ou l'angle formé par deux droites que l'on mènerait du centre du soleil, l'une à l'équinoxe du printemps, l'autre au nœud ascendant de l'orbite (*voy.* ASCENSION DROITE et LONGITUDE). Nous pourrions faire voir cependant, si la nature de cet ouvrage le permettait, que cette méthode n'est pas la meilleure, lorsqu'il s'agit des comètes, et qu'elle a dissimulé jusqu'à présent aux astronomes des lois relatives à la direction des orbites de ces astres, que l'emploi d'un autre système d'élémens aurait mises promptement en évidence (*voy.* COMÈTES). A. C.

ASCENDANT (mathém.). Une des principales ressources de l'analyse mathématique consiste à développer en séries, ordonnées suivant les puissances d'une variable, une quantité qui, sous sa forme naturelle, rendrait souvent les calculs impraticables. Le développement

en série est une transformation artificielle qui ne peut être utile que lorsque la série est convergente, de manière qu'en prenant d'autant plus de termes de la série, on ait des valeurs d'autant plus approchantes de la quantité transformée. Pour cela, il faut que la série soit tantôt *ascendante*, tantôt *descendante*, c'est-à-dire qu'à partir des premiers termes les exposans de la variable aillent tantôt en croissant, tantôt en décroissant. Notre système de numération n'est lui-même que le développement d'un nombre en série ordonné suivant les puissances de 10. Ainsi 39742,53 est l'expression abrégée de la série

$$3 . 10^4 + 9 . 10^3 + 7 . 10^2 + 4 . 10^1$$

$$+ 2 . 10^0 + 5 . 10^{-1} + 3^{-2} . 10^{-2} .$$

La fraction $\frac{1}{3}$ vaut en décimales 0,33333 c'est-à dire que si l'on développe la fraction $\frac{1}{3}$ en série ordonnée suivant les puissances descendantes de 10, on aura pour cette série

$$3 . 10^{-1} + 3 . 10^{-2} + 3 . 10^{-3} + 3 . 10 + \text{, etc.}$$

On peut également considérer cette série comme ascendante, en la supposant ordonnée par rapport aux puissances de $\frac{1}{10}$, de cette manière :

$$3 . \left(\frac{1}{10}\right)^1 + 3 . \left(\frac{1}{10}\right)^2 + 3 . \left(\frac{1}{10}\right)^3 + 3 . \left(\frac{1}{10}\right)^4 + \text{, etc.}$$

Le développement en série se présente donc dès les premiers pas que l'on fait dans l'art du calcul; mais c'est pour ses applications dans les parties élevées de l'analyse qu'il demande à être spécialement étudié. *Voy.* Série. A. C.

ASCENSION, *ascensus*, *ascensio*, mot qui s'applique à l'article du symbole des apôtres, *Jésus-Christ est monté au ciel où il est assis à la droite de Dieu.* L'*ascension* du Sauveur est exprimée dans les mêmes termes par saint Marc, ch. XVI, v. 19. Nous lisons dans saint Luc, ch. XXIV, v. 50 et 51 : « Après avoir parlé à ses disciples, Jésus les mena dehors jusqu'à Béthanie, et ayant levé les mains il les bénit, et en les bénissant il se sépara d'eux et monta au ciel. » Le même saint Luc, dans le ch. 1er du livre des *Actes*, donne de plus amples détails sur ce fait miraculeux.

Au commencement du IVe siècle on croyait généralement que Jésus était monté au ciel du lieu le plus élevé de la montagne des Oliviers. Il y a même des pères de l'église qui assurent que Jésus, en montant au ciel, imprima les vestiges de ses pieds dans l'endroit où il toucha la terre pour la dernière fois. Saint Jérôme, Sulpice-Sévère, saint Paulin, saint Optat, saint Augustin, professent cette opinion. Adamnan et le vénérable Bède témoignent que cette merveille subsistait encore au VIIIe siècle. D'un autre côté Jésus, suivant les Apellites, aurait laissé son corps dans les airs, où il l'avait pris; suivant les Séleuciens et les Hermiens, il l'aurait déposé dans le soleil, conformément à ce verset du psalmiste : *il a placé son tabernacle dans le soleil.*

Le fait de l'*ascension* de Jésus-Christ a donné lieu à une fête que les chrétiens célèbrent dans tout l'univers quarante jours après Pâque, et que saint Augustin croit être d'institution apostolique. Cet illustre docteur l'appelle fête du *quarantième*. Elle est appelée par quelques Grecs ἀνάληψις, *assomption*, d'après les *Constitutions apostoliques*, liv. V, chap. XIX; par d'autres *quarantième jour* après pâque; par saint Grégoire de Nysse et par saint Jean Chrysostôme, *jour de salut. Hom.* XIX *ad. popul. Antiochenum.*

Cette fête est célébrée par des processions et d'autres cérémonies particulières. J. L.

ASCENSION (ILE DE L'), dans l'Océan Atlantique, sous 14° 28′ de long. occidentale et 7° 56′ de lat. méridionale. Elle a environ 4 lieues de long sur 2 de large, est presque inculte et déserte, et sert aux Anglais, à qui elle appartient, de station pour les escadres qui y vont faire de l'eau et renouveler quelques-unes de leurs provisions. S.

ASCENSION DROITE. On appelle ainsi, en astronomie, l'arc de l'équateur céleste compris entre deux méridiens, dont l'un passe par le premier point d'*aries* (l'équinoxe du printemps), et l'autre par l'objet, telle qu'une étoile ou une planète, dont on veut assigner la po-

sition sur la sphère céleste. L'arc de méridien compris entre l'étoile et l'équateur céleste, est ce qu'on nomme la *déclinaison* de l'étoile (*voy.*), déclinaison qu'on qualifie de *boréale* ou d'*australe* selon que l'étoile se trouve au nord ou au sud de l'équateur. La position d'un point, sur la sphère céleste, est entièrement déterminée au moyen de son ascension droite et de sa déclinaison, qui correspondent dans le ciel aux longitudes et latitudes géographiques par le moyen desquelles on détermine la position des points situés à la surface du globe terrestre. Dresser un catalogue d'étoiles, c'est donner le tableau de leur ascension droite et de leurs déclinaisons. On trouve un semblable catalogue, pour les 160 étoiles principales, dans le volume que publie annuellement le Bureau des longitudes de France, sous le titre de *Connaissance des temps*. Le premier catalogue d'étoiles a été dressé par Hipparque, dans le IIe siècle avant l'ère chrétienne, et l'on considère ce travail comme fixant l'origine de l'astronomie scientifique. Pour désigner une ascension droite, les astronomes emploient un signe formé de la combinaison des lettres A et R qui sont les initiales des deux mots latins *ascensio recta;* cette dénomination composée rappelle une époque où l'on considérait en astronomie des *ascensions obliques,* dont il n'est plus question aujourd'hui. *Voy.* Déclinaison. A. C.

ASCÉTISME, Ascétiques, du grec ἀσκητής, *exercitant, qui s'exerce, qui travaille.*

L'abbé Fleury, dans son livre des *Mœurs des chrétiens*, 2e partie, n° XXI, parait avoir bien défini la *vie ascétique* et bien connu ceux qui s'y livraient. « Il y avait, dit-il, des chrétiens qui pratiquaient volontairement tous les exercices de la pénitence, sans y être obligés et sans être exclus des sacremens, mais pour imiter les prophètes et saint Jean-Baptiste, et suivre les conseils de saint Paul, s'exerçant à la piété et châtiant leur corps pour le réduire en servitude. On les appelait *Ascètes*, c'est-à-dire exercitans. Ils s'enfermaient d'ordinaire dans les maisons, où ils vivaient en grande retraite, ajoutant à la frugalité ordinaire des chrétiens, des abstinences et des jeûnes extraordinaires; la *xérophagie* ou nourriture sèche, les jeûnes renforcés de deux ou trois jours de suite ou de semaines entières, porter toujours le cilice, dormir sur la terre, veiller beaucoup, lire assidûment l'Écriture-Sainte et prier le plus continuellement qu'il était possible. Origène a mené quelque temps cette vie, et plusieurs de ces *ascètes* ont été de grands évêques et des docteurs fameux. Tous les *ascètes* vivaient en continence, et tous les chrétiens faisaient grand cas de cette vertu si recommandée par Jésus-Christ et par les apôtres. » Il ajoute avec douleur : « Un jeune homme d'Alexandrie, du temps de l'empereur Antonin, présenta requête au gouverneur, afin qu'il permît à un chirurgien de le faire eunuque; plusieurs se le firent réellement, en telle sorte que l'église fut obligée de faire une loi expresse pour réprimer ce zèle indiscret. » C'était l'abus de l'*ascétisme;* il était déplorable.

Il paraît incontestable, ainsi que l'établit Mosheim, que l'*ascétisme* a été l'origine du monachisme, et c'est pour cela que, dans l'Orient, le mot *Asceteria* désignait les monastères, principalement ceux qui étaient habités par des filles. Fleury ne le nie point; mais n'y a-t-il pas un peu de fiel dans ce que dit ensuite Mosheim : « Telle a été l'origine de cette multitude de vœux et de cérémonies austères et superstitieuses qui ternissent la beauté et la simplicité de la religion chrétienne, comme aussi du célibat des prêtres, de ces mortifications et de ces pénitences infructueuses, et de ces essaims innombrables de moines qui privent la société de leurs talens et de leur travail pour acquérir une perfection imaginaire. C'est encore ce qui a donné lieu à cette distinction chimérique entre la vie *théorique* et la vie *mystique*, et à quantité d'autres choses semblables. » J. L.

On appelle *théologie ascétique* la doctrine par laquelle on enseigne à l'homme les moyens de s'exercer à la vertu, de se fortifier dans le bien, de résister à toutes les tentations et à l'influence de la chair. S.

ASCHAFFENBOURG, l'*Ascibur-*

gum des Romains, ville peu considérable dans le cercle bavarois du Bas-Mein, a donné son nom à une principauté dans laquelle est comprise la majeure partie du Spessart et de l'Odenwald (*voy.* ces noms). Long-temps dépendante de l'évêché électoral de Mayence, la principauté d'Aschaffenbourg suivit la fortune du dernier administrateur de cet évêché, et fit partie, depuis 1806, du grand-duché de Francfort que Napoléon créa en faveur de l'archevêque prince de Dalberg, primat d'Allemagne. Mais en 1814 elle fut cédée à la Bavière, à titre d'indemnité. Le château d'Aschaffenbourg, vaste carré entouré de beaux jardins anglais, est renommé pour la beauté de son site. La ville, arrosée par le Mein, renferme plusieurs établissemens d'instruction. En 1447 une diète fut tenue à Aschaffenbourg, et l'on y discuta certains droits de l'église allemande vis-à-vis du siége de Rome, droits qui plus tard ont été formulés à Vienne, mais auxquels néanmoins on attacha le nom de *concordats d'Aschaffenbourg.* J. H. S.

ASCHAM ou Assam, royaume de l'Inde, à l'est de l'Hindoustan, au nord de l'empire des Birmans et presque à l'ouest du Tubet, à peu près entre 25° ½ et 27° ½ de latitude nord. Il est borné et traversé par des ramifications des montagnes du Tubet et de l'Hindoustan, et arrosé par le Brahmapoutre qui reçoit dans l'Assam un grand nombre de rivières, entre autres le Dihong, le Tengapani, le Dissovi et le Mungut. Ces rivières charrient en partie de l'or; elles débordent pendant la saison des pluies et inondent toutes les contrées basses couvertes de forêts de bambous et d'autres arbres, de champs de riz, de coton, poivre, bétel, cannes à sucre, indigo, et d'arbres à fruits, tels que le bananier, l'oranger, le citronnier. On tire des forêts la gomme laque et le bois de kalambec. L'agriculture est loin d'être aussi étendue qu'elle pourrait l'être dans un pays si fertile, et l'on trouve des districts aussi peu peuplés que mal cultivés. On pense que l'Assam ne renferme qu'un million d'ames; mais c'est une simple conjecture. Les Assamois paraissent être d'origine hindoue, et parlent un dialecte semblable à l'hindoustany. Leur religion est le bouddhisme. Ils ne paraissent pas avoir autant de castes que les Hindous; cependant il y a celles des guerriers et des artisans; vraisemblablement ils ne manquent pas d'une caste de brahmes. Ils se nourrissent de riz et de la chair de toutes sortes d'animaux, même de chiens, de serpens et de rats. Pour l'agriculture ils emploient des buffles. Dans les contrées incultes il y a des éléphans. Les Assamois tissent des étoffes de coton et de soie; ils sont assez industrieux pour fabriquer même une sorte de velours qui s'exporte, comme leurs autres tissus, pour le Tubet, le Boutan, le Bengale et l'empire birman. Ils vendent aussi au dehors du riz, du poivre, de la gomme laque, de l'ivoire; le Bengale fournit à l'Assam les productions de l'Europe et de l'Inde. Sans les montagnes que l'on franchit péniblement, le commerce de l'Assam avec les états voisins serait probablement plus actif.

Un roi ayant le titre de maha-radjah règne sur ce pays; les provinces sont gouvernées par des chefs héréditaires appelés *gohaing* et pris dans la dynastie régnante. Ces provinces sont au nombre de trois, savoir : Kamroup, Assam et Sodiya, à l'ouest, au centre et à l'est; mais depuis quelque temps les districts de l'est ont été envahis par une race belliqueuse et barbare, originaire des montagnes de la Chine, et appelée les Sinhphos, dont le territoire est arrosé par le Nova-Dihing, un des affluens du Lohit. Cette race consiste en plusieurs tribus qui pratiquent un brahmisme grossier et se livrent à des excursions dans le royaume. Elle fait cultiver la terre par les prisonniers assamois qui sont réduits à la condition d'esclaves. La tribu des Morans ou Movamarias qui cultivent les bords du Diburu, a résisté jusqu'à présent aux Sinhphos, et continue de regarder le roi d'Assam comme son suzerain. Les montagnes de la frontière du Tubet sont habitées par les Mihimis qui se nourrissent de riz, de maïs, de bœufs tubétains à longues queues, de porcs, de chèvres. Ils sont dangereux, aussi bien que les Sinhphos, pour les plaines adjacentes; ils mettent leur gloire à suspen-

dre des crânes d'ennemis dans leurs cabanes; ils vendent du musc, des peaux d'animaux sauvages, des drogues, pour se procurer des armes et des vêtemens. L'intérieur de l'Assam nous est encore peu connu; la partie du nord et de l'est a été récemment explorée par des officiers anglais de la compagnie de l'Inde. *Voir* les *Recherches asiatiques*, tom. XVI. Dans la dernière guerre contre les Birmans les Anglais occupèrent pendant quelque temps Rangpour sur le Lohit ou Brahmapoutre, capitale du royaume. D-G.

ASCHARIENS, secte mahométane, ainsi appelée du nom d'Aschari ou Aboul-Hassan Ali ben Ismaël, célèbre docteur de l'islamisme, mort vers l'an de J.-C. 940, à Bagdad. Cette secte est née de la dispute sur la prédestination et sur le libre arbitre. Les hommes qui commettent une mauvaise action agissent-ils par leur propre volonté ou entraînés par un pouvoir invincible et contraints par Dieu? et, dans ce dernier cas, sont-ils coupables? Telle est la question si long-temps et si vivement controversée dans l'église chrétienne, qui les occupe. VAL. P.

ASCHMÉDAI, *voy.* ASMODÉE.

ASCIENS, de σκιὰ, ombre, avec l'α privatif, habitans de la terre qui ne projettent point d'ombre à l'heure de midi. Ce phénomène n'arrive qu'une fois l'an sous les tropiques, et deux fois dans les pays situés entre les tropiques. *Voy.* ANTISCIENS et PÉRISCIENS. S.

ASCITE, *ascitis*, de ἀσκὸς, outre. C'est le nom qu'on a donné jadis à l'hydropisie du péritoine, probablement parce que chez les personnes qui en sont atteintes le ventre prend un volume plus ou moins considérable, et qui le fait ressembler, jusqu'à un certain point, à une outre gonflée. L'ascite, outre qu'elle peut être produite par les causes générales des hydropisies (*voy.* ce mot), a aussi des causes qui lui sont propres et dont la plus importante, bien qu'elle soit quelquefois méconnue, est l'inflammation chronique du péritoine, d'où résulte une exhalation abondante de sérosité dans la cavité de cette membrane.

On s'aperçoit peu de l'invasion de l'ascite, si ce n'est par un peu de diminution dans la quantité des urines qui deviennent aussi plus épaisses et plus colorées; mais, au bout d'un certain temps, l'augmentation du volume du ventre et la fluctuation qui s'y fait sentir ne laissent plus de doute sur la nature de la maladie, qui peut quelquefois faire croire chez les femmes à une grossesse avancée, d'autant mieux que souvent elle s'accompagne de la suppression du flux menstruel; d'ailleurs la quantité du liquide contenu dans le péritoine peut être très considérable, et l'on a vu des personnes auxquelles on a extrait jusqu'à trente et quarante litres de sérosité. Les caractères que présente le liquide de l'ascite varient : tantôt c'est seulement une eau claire et citrine analogue au sérum du sang; tantôt c'est une sérosité opaque mêlée de flocons albumineux et même quelquefois de sang.

L'ascite entraîne peu de douleurs, et les malades ne sont guère incommodés que par le volume et le poids du ventre; aussi quand elle est essentielle, comme lorsqu'elle dépend d'un refroidissement, de la disparution subite d'une affection de la peau, peut-elle être considérée comme une maladie peu grave. Malheureusement il n'en est pas ainsi dans le plus grand nombre des cas, et l'ascite est presque toujours la conséquence d'une affection plus grave, telle qu'une tumeur squirrheuse développée dans l'abdomen, une dilatation du cœur, etc., dont les progrès conduisent les malades à une perte presque inévitable, mais à laquelle l'ascite ajoute encore des incommodités et des souffrances.

La terminaison de cette maladie est favorable et souvent spontanée, lorsqu'elle n'est pas liée à une autre affection. Dans cette dernière circonstance la guérison ne s'opère pas d'une manière solide; des améliorations momentanées sont suivies de rechutes de plus en plus rapprochées. Enfin, lorsque le ventre acquiert un volume tel que la respiration en soit gênée et la digestion troublée, on est obligé de débarrasser le malade du poids qui le fatigue en évacuant le liquide épanché; mais ce moyen n'est que palliatif, et l'on est obligé d'y avoir recours souvent, et chaque fois avec moins de succès.

Le traitement repose sur la distinction des circonstances dont nous avons parlé. L'ascite simple, celle qui dépend de l'irritation directe ou sympathique du péritoine, exige l'emploi des moyens adoucissans et quelquefois des antiphlogistiques, lesquels souvent suffisent à la guérison. Quand ces agens ne réussissent pas, on a recours soit aux diurétiques, soit aux purgatifs. Mais dans les ascites symptomatiques ces médicamens, qu'on peut employer comme moyens de soulagement, restent presque toujours impuissans, et amènent à la nécessité de débarrasser les malades du liquide épanché, moyennant une opération chirurgicale appelée *ponction* ou *paracenthèse* (*v.* PONCTION). On est obligé d'y recourir d'autant plus tôt que souvent le mauvais état des organes digestifs ne permet pas d'administrer les remèdes divers conseillés contre l'hydropisie; c'est d'ailleurs à l'article HYDROPISIE que seront exposés avec détail les caractères généraux de ces affections et les moyens de traitement employés contre elles. F. R.

ASCLÉPIADE (VERS). Le vers asclépiade appartient à la classe des vers choriambes; le petit asclépiade (*asclepiadeus minor*) se compose d'un spondée qui lui sert de base, de deux choriambes et d'un pyrrhique ou d'un ïambe, le tout figuré ainsi :

– – | – ∪ ∪ – | – ∪ ∪ – | ∪ ∪̲

La césure doit être placée après le second pied *, et c'est pour Bentley une raison suffisante de refuser de reconnaitre l'authenticité du vers 17 de l'ode 8 du livre IV d'Horace,

Non stipendia Carthaginis impiæ.

car il prétend qu'Horace ne s'est jamais écarté de cette règle. Toutefois il en est encore un exemple dans l'ode 12 du livre II, au vers 25,

Dum flagrantia detorquet ad oscula.

Le grand asclépiade a un choriambe de plus; nous le désignons ainsi:

– – | – ∪ ∪ – | – ∪ ∪ – | – ∪ ∪ – | ∪ ∪̲

La césure arrive dans ce vers après le second choriambe. Horace l'emploie beaucoup dans les odes 11 et 18 du livre Ier et 10 du livre IV **.

On cite un seul exemple de l'omission de la césure,

Arcanique fides prodiga perlucidior vitro.

Le vers asclépiade a, dit-on, pris ce nom parce que ce fut le poète Asclépiade qui l'employa le premier. P. G-Y.

ASCLÉPIADES. On assure communément que ce sont les descendans du dieu Esculape par ses fils Podalire et Machaon; et l'on réunit en une famille ceux qui, voués au culte du dieu de la médecine, s'étaient répandus dans la Grèce et l'Asie Mineure, où ils pratiquaient une science médicale toute d'observation. Mais l'idée de famille a quelque chose de fabuleux et d'impossible : il vaut mieux admettre, avec Niebuhr, que ces sortes de liens consistaient dans une communauté de culte et de sacrifice, sans égard à une descendance commune. Plusieurs familles se réunissaient pour adopter le nom d'un patron ou éponyme : tels les Codrides, les Eumolpides à Athènes, tels les Homérides de Chio qui n'étaient avec le poète en aucune liaison de parenté. Quoi qu'il en soit, famille ou association, les Asclépiades vivaient dans les temples où ils préparaient les malades à recevoir les secours du dieu, en exaltant leur imagination et en leur procurant des songes et des apparitions. Néanmoins ils s'appliquaient principalement à l'observation, et furent les véritables créateurs de la science. Leur institution passe pour être originaire d'Égypte d'où elle serait venue à Épidaure par la Phénicie. C'est en Égypte aussi que se trouvait indigène le serpent qui avait la vertu de guérir et de prédire l'avenir, celui que Linnée appelle *coluber Æsculapii*. On fit venir solennellement un de ces serpens à Rome, 292 ans avant J.-C., et on le plaça dans une île du Tibre. Il y avait des Asclépiades à Rhodes, à Gnide, à Cos. L'orateur Aristide dit aux Rhodiens : « Vous êtes Doriens d'origine et

(*) Ex. : *Donarem pateras grataque commodus Censorina meis æra sodalibus.* (Od. 8, liv. IV).

(**) Ex. : *Tu ne quæsieris scire nefas quem mihi quem tibi*
Finem Di dederint, Leuconoe; nec Babylonios
Tentans numeros.

vous avez eu pour princes des Héraclides et des Asclépiades. » Il y avait à Cos des membres des mêmes associations; Hippocrate appartenait par son père aux Asclépiades, par sa mère aux Héraclides; il nous a conservé le serment qu'on faisait prêter aux récipiendaires. Un Asclépiade de Pruse, en Bithynie, est désigné comme ayant fondé à Rome une école scientifique de médecine, 20 ans avant J.-C. P. G-Y.

ASCLÉPIADES (botanique), plantes de la famille des apocynées. *Voy.* APOCYN.

ASCOLIES, fêtes que célébraient les habitans de l'Attique, et qui se rattachent à l'invention de la tragédie. Au milieu des désordres de la vendange, on chantait et on s'invectivait mutuellement. Le bouc devint bientôt le prix de ces assauts, parce que cet animal devait être immolé à la vigne dont sa dent fait périr les bourgeons. Il paraît que, dans l'origine, vainqueurs et vaincus sautaient sur une outre faite de la peau de cet animal; mais dans la suite cet exercice ne fut plus imposé qu'aux vaincus: ils étaient obligés de dépouiller un autre bouc que celui qu'on avait donné en prix au vainqueur. On avait soin de gonfler l'outre et de l'enduire de matières grasses afin de la rendre plus glissante. On ne sautait que sur un seul pied; de là des chutes fréquentes et de grandes explosions d'hilarité. Le nom même de ces fêtes est composé de manière à en faire comprendre l'objet, puisqu'il signifie ἐν ασκιῷ λιάζειν (danser sur une outre) *. Virgile les décrit dans ses Géorgiques, liv. II, v. 376 et suiv. Le sauteur assez adroit pour se tenir debout sur l'outre obtenait pour récompense le vin qu'elle renfermait. Ces fêtes étaient essentiellement campagnardes; néanmoins, dans son traité sur le culte de Bacchus, M. Gail avance qu'on les célébrait aussi dans l'intérieur de la ville: il serait à désirer qu'il en eût donné des raisons plus solides. Après le saut de l'outre, on portait la statue de Bacchus autour des vignes, puis on attachait à des arbres de petites images de bois ou de terre cuite qui représentaient des objets consacrés à Bacchus. Il nous est resté quelques représentations de ces antiques cérémonies. P. G-Y.

(*) L'orthographe ASCHOLIE est en conséquence absolument fausse. S.

ASCONIUS PEDIANUS, grammairien romain, sous les empereurs Claude et Néron, natif de Padoue. Il avait fait un commentaire sur onze discours de Cicéron dont malheureusement il ne nous reste que des fragmens publiés par Poggio, Venise, 1477, in-fol., et réimprimés depuis. S.

ASEGA (DROIT), livre d'Asega ou d'Æsga, collection de lois frisonnes du XIIIe siècle encore existante. M. Wiarda a donné une édition de ces vieux documens sous le titre suivant: Livre d'Asega, recueil ancien des lois frisonnes de la tribu des Rüstrings. Berlin, 1805, in-4°.

ASDRUBAL, fils d'Amilcar et frère du grand Annibal (*voy.*). Vers l'an 218 avant l'ère chrétienne, Annibal, à son départ pour l'Italie, lui laissa le commandement des troupes d'Espagne, parmi lesquelles se trouvaient cinq cents archers des îles Baléares, plus de vingt éléphans et une flotte de près de soixante vaisseaux. La partie située en deçà de l'Ebre avait été confiée à Hannon qui, ayant voulu se mesurer avec Cneus Scipion, essuya une déroute complète auprès de Scissis. Asdrubal, qui croyait que son collègue l'attendrait pour combattre, se mit en route pour le rejoindre; il avait déjà passé l'Ebre à la tête de 8,000 hommes de pied et de mille cavaliers, lorsqu'il rencontra les débris de l'armée d'Hannon, ce qui l'engagea à rebrousser chemin vers les bords de la mer. Mais non loin de Tarragone, ayant aperçu les matelots et les soldats de la flotte de Scipion qui étaient dispersés dans la campagne, il vengea sur eux les pertes que les Carthaginois venaient d'éprouver, en massacra un grand nombre, fit rembarquer ses soldats et cingla vers Carthagène. Scipion était allé au-devant de lui, et, ne l'ayant pas trouvé, il s'était éloigné avec sa flotte. Asdrubal, profitant de la circonstance, revient avec son armée, contraint les habitans de Lerida et d'autres peuplades espagnoles à se liguer avec lui, et ravage les terres alliées du peuple romain. Mais ayant été rejoint par Scipion qu'il n'attendait pas sitôt, son armée fut vaincue. Alors, repassant l'Ebre,

il alla prendre son quartier d'hiver à Carthagène où il fit de nouveaux préparatifs de guerre. Dès le retour de la belle saison les hostilités furent reprises de côté et d'autre, avec un égal acharnement. Un combat naval rendit Scipion maître de cette partie de la mer. Cependant Indibilis et Mardonius s'étaient soulevés contre Rome, et Asdrubal lui-même était allé fomenter la révolte; mais les princes de Celtibérie, alliés du peuple Romain, mirent sur pied une puissante armée et défirent Asdrubal qui laissa 15,000 hommes sur le champ de bataille. Tant de pertes successives auraient mis le général carthaginois dans l'impossibilité de continuer la campagne s'il n'eût reçu de Carthage un renfort de quatre mille fantassins et de cinq cents cavaliers qu'il ajouta aux restes de son armée. Le sénat de Carthage lui intima l'ordre de passer promptement en Italie avec toute son armée. Cette nouvelle se répandit bientôt en Espagne et fit pencher tous les esprits en faveur des Romains. Asdrubal se hâta de mander à Carthage le mauvais effet qu'avait produit le seul bruit de son départ. Ses lettres produisirent une vive impression sur l'esprit des sénateurs: on fit partir Himilcon, à la tête d'une armée nombreuse, pour remplacer Asdrubal à qui on renouvela l'ordre de se rendre en Italie. Les deux Scipions, comprenant toutes les conséquences de son départ, concertèrent ensemble les moyens de s'y opposer. Ils se dirigèrent d'abord sur Ibère, place d'armes des Carthaginois, destinée à conserver toutes leurs possessions de ce côté de l'Ebre. Asdrubal forma une entreprise pareille sur une ville alliée des Romains; les Scipions accourent, une rencontre a lieu, les Carthaginois, après un combat sanglant et opiniâtre, sont taillés en pièces, et Asdrubal lui même, pour éviter la mort, est obligé de prendre la fuite avec les débris de son armée. Les succès des armes romaines amenaient sans cesse de nouvelles défections du côté des Carthaginois. Forcé de lever le siége d'Indibilis, Asdrubal se retira précipitamment à Incibili. Tant d'avantages firent naître dans les villes confédérées avec le peuple romain l'espoir de chasser d'Espagne tous les Carthaginois; mais Asdrubal, qui avait eu le temps de rassembler les débris de son armée, attaqua ces troupes au passage et en fit un horrible massacre. Encouragé par ce succès il alla mettre le siége devant Viguerra qui s'était révoltée; mais, poursuivi par les Scipions, il se retira à Munda où il fut battu par Cneus qui lui tua 12,000 hommes et fit un grand nombre de prisonniers. Le général romain, quoique blessé, se mit à la poursuite des ennemis qui se retirèrent dans le centre de l'Andalousie; mais Asdrubal ayant reçu un renfort considérable de la Gaule Narbonnaise, s'avança contre les Carpétiens révoltés, les fit rentrer dans le devoir et se dirigea ensuite vers les Pyrénées, quand, poursuivi par Scipion et forcé de combattre, il fut vaincu et obligé de retourner sur ses pas. Après s'être borné pendant quelque temps à la défense de l'Espagne méridionale, il parvint à gagner les Celtibériens, joignit ses forces à celles de Magon et de Massinissa, attaqua séparément les deux Scipions, et détruisit leur armée dans deux combats différens où ces deux généraux perdirent la vie, l'an 213 avant J.-C.

Cependant le sénat de Carthage insistait vivement sur son départ d'Espagne. Le consul Claudius Néron, général romain, s'empara d'un défilé qui devait servir de passage aux Carthaginois; Asdrubal lui échappa par la ruse. Sans livrer à Bætula un nouveau combat, il rassembla les débris de son armée, puis s'avança vers les Pyrénées, en prenant sa route par l'intérieur de la province afin d'éviter la rencontre des ennemis. Il passa ces montagnes avec beaucoup de facilité; grace à ses trésors considérables, il obtint des habitans la permission de passer au milieu d'eux et même celle d'y faire des recrues. Cependant Rome éprouvait de vives alarmes. Asdrubal avait passé les Alpes au Grand-Saint-Bernard, et non, comme quelques-uns l'ont cru mal à propos, au même endroit où les avait franchies Annibal. De là il se rendit sous les murs de Plaisance dont il tenta le siége, entreprise imprudente qui donna le temps aux Romains de rassembler toutes leurs forces. Réduit à lever le siége de cette place, il avait envoyé quatre cavaliers gaulois et deux numides avec des

lettres adressées à son frère, pour le prévenir qu'il prenait la route de l'Ombrie. Mais ses courriers s'étant égarés furent pris aux environs de Tarente par des fourrageurs de l'armée romaine, qui les menèrent au gouverneur de la ville. Les lettres furent envoyées sur-le-champ au consul Néron qui, après avoir remis le commandement de l'armée à un de ses lieutenans, partit dans la nuit à la tête d'une troupe d'élite de 6,000 hommes, fit répandre le bruit qu'il allait attaquer une ville de Lucanie, et courut rejoindre son collègue Livius, campé à cinq cents pas d'Asdrubal. Les deux consuls, pour détourner l'attention de l'ennemi, réunissent les deux camps en un seul, sans rien changer à l'ancienne disposition des tentes. Un conseil s'assemble pour décider si l'on doit engager le combat immédiatement, ou bien laisser aux troupes de Néron le temps de se reposer; mais dans la crainte que leur stratagême ne vienne à se découvrir, ils font sonner la charge. Asdrudal de son côté se met en bataille devant ses retranchemens; mais ayant voulu, avant le combat, s'assurer de la position de l'armée romaine, il remarque de nouveaux boucliers et des chevaux harassés de fatigue. Comprenant alors que Claudius avait rejoint son collègue, il bat en retraite, et ses troupes s'éloignent dans le plus grand désordre. Il se disposait à passer le Métaure, lorsqu'il voit arriver les ennemis. Sentant l'impossibilité d'éviter le combat, il se décide à tenter la fortune : il se place au centre de son armée dont l'aile droite était occupée par les Gaulois et l'aile gauche par les vétérans espagnols, et met ses éléphans devant son corps de bataille. Il s'avance le premier contre l'aile gauche des Romains commandée par Livius, et, décidé à vaincre ou à mourir, il charge avec fureur. Le combat fut très sanglant des deux côtés; mais l'arrivée de Néron sur les derrières des troupes carthaginoises décida la victoire. Alors Asdrubal, ne voulant pas survivre à tant de milliers d'hommes qui avaient quitté leur patrie pour le suivre, se précipite au milieu d'une cohorte romaine, et meurt les armes à la main, l'an 207 avant J.-C. Les Romains n'avaient jamais tant tué d'ennemis dans un seul combat; mais les historiens ont exagéré de beaucoup le nombre des Carthaginois restés sur le champ de bataille. Annibal n'apprit le désastre de Métaure qu'à la vue de la tête de son frère que Claudius fit jeter dans ses retranchemens. Dans sa douleur il s'écria : *Je reconnais le malheureux sort de Carthage!* F. d'U.

ASEKI ou Asseki. Le nombre des femmes destinées aux plaisirs du Grand-Seigneur, dans le sérail, est ordinairement de 3,000; mais le sulthan actuel se contente de 1,600. Les titres pour y être admis sont la beauté, les graces et le talent; le pays, la religion, la couleur ne sont jamais des motifs d'exclusion. On ne demande qu'une chose aux jeunes femmes qui entrent dans le sérail, c'est de lever un doigt, et de dire : Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète; elles sont alors censées musulmanes. Celle qui est assez heureuse pour devenir mère est honorée du titre d'*Aseki* ou *Assekhi-Sulthane*, c'est-à-dire de Sulthane-Reine. Si elle donne le jour à un prince, cette dignité lui est confirmée avec solennité au milieu des fêtes et des réjouissances, et on la loge dans l'appartement destiné à la reine. Celles qui ne mettent au monde que des filles ne peuvent jamais prétendre à une si grande élévation, et ne conservent que le simple titre de sulthanes. Cependant des appartemens particuliers leur sont affectés, et on leur donne tout ce qui leur est nécessaire pour soutenir leur haut rang. L'Aseki-Sulthane perd son titre si le prince qu'elle a mis au monde vient à mourir; elle n'a plus alors que le titre et les prérogatives de simple sulthane. Autrefois les sulthans épousaient solennellement, devant le Mufti, les Aseki-Sulthanes, et leur assignaient 500,000 sequins (6 millions de francs environ) de revenu; mais cet usage, qui avait été introduit par Sélim Ier, a été aboli depuis long-temps par mesure d'économie. Le chef des eunuques noirs, qu'on nomme *Chistar-Agasi*, est préposé, avec 30 ou 40 de ses hommes, à la garde de la porte de l'Aseki-Sulthane, à qui la sortie du sérail est interdite, à moins que le Grand-Seigneur ne lui fasse l'honneur de s'en faire accompagner. L'intérieur du sérail

n'est pas sans agrémens pour l'Aseki-Sulthane : grandes et petites jalousies, fréquentes ovations, profusion d'honneurs, tels sont ses plaisirs. N. D. T.

ASELLIO, plus connu sous le nom d'Aselli, est célèbre par la découverte des vaisseaux lymphatiques. Né à Crémone en 1581, il fut un des anatomistes les plus distingués de son époque où l'on commençait à observer, au lieu de lire et de commenter les descriptions d'Aristote et de Galien. Il devint professeur d'anatomie à l'université de Pavie et chirurgien de l'armée royale pendant la guerre Cisalpine. La découverte qui fit passer son nom à la postérité fut, comme cela se voit souvent, le résultat d'un hasard heureux. Dans une dissection destinée à tout autre objet, il opérait sur le cadavre d'un chien tué pendant le travail de la digestion. A l'ouverture du ventre, Aselli fut frappé de voir dans les replis du mésentère de petits filets blancs ténus qui, partis des intestins, se rassemblaient en troncs de plus en plus volumineux. C'étaient les *vaisseaux lactés* remplis de chyle, ainsi qu'il s'en convainquit lorsque, les ayant piqués, il en vit sortir un liquide blanc comme du lait. Des recherches nouvelles démontrèrent jusqu'à l'évidence ce qui avait été d'abord entrevu ; et Aselli donna une description exacte de tout ce système de vaisseaux, indiqua d'une manière précise leurs fonctions, et porta une grande lumière sur l'histoire de la digestion. Il ne vécut pas assez pour publier sa découverte; mais des amis fidèles la mirent au jour, un an après la mort de l'auteur arrivée en 1626. Les vaisseaux lactés furent aperçus pour la première fois le 23 juillet 1622; cet événement est assez remarquable dans l'histoire des sciences pour que la date mérite d'en être conservée. F. R.

ASES, race divine de la mythologie scandinave, qui, selon les mythographes islandais, vint de l'Asie, sous la conduite d'un chef appelé Sigge, et pénétra depuis les bords de la mer Caspienne et le Caucase jusqu'au nord de l'Europe, en traversant la Russie et l'Allemagne. Leur chef fonda un empire en Suède, prit le nom d'Odin (*voy.* ce mot), et institua une caste sacerdotale. Tous les dieux scandinaves appartiennent à la race des Ases; ils résident dans un ciel qui a pris le nom d'Asgard ou séjour des Ases. D-G.

ASER, *voy.* Tribus (*les douze.*)

ASHANTEES ou Achantis (royaume des). Cet état est situé dans la Guinée près de la Côte-d'Or, et s'étend entre 5° 50' et 8° de lat. N. et entre 3° et 5° 40' de long. orientale. Il est entouré d'une vingtaine de petits états qui sont ses tributaires, tels que Moisan, Bouroum, Akim et plusieurs autres. On évalue sa surface à un peu plus de 1,800 lieues carrées, sur lesquelles vit une population d'un million d'ames. Les Achantis ressemblent par la physionomie plus aux Abyssins qu'aux nègres : aussi quelques auteurs les croient originaires des bords du Nil, d'où ils ont peut-être été chassés dans une haute antiquité par les conquêtes de quelque despote égyptien. Les Achantis eux-mêmes ont une tradition sur une ancienne émigration de leurs ancêtres. Cependant leur religion est un grossier fétichisme mêlé à des rites musulmans. Ils sont en général très barbares, se plaisent à faire des sacrifices d'hommes dans les funérailles de leurs chefs, et sont prodigues du sang humain. Leurs fêtes ressemblent à celles des peuples les plus sauvages et sont accompagnées de force coups de fusils; le fracas de la mousqueterie les enchante. Ils parlent une langue assez douce, mais pauvre, à ce qu'il parait, en mots, puisque c'est par les intonations que chez eux les mots acquièrent diverses significations. Ils habitent des cabanes en bois ou en moellons. Ils cultivent du mil, leur principal grain, du riz, des cannes à sucre, du coton. Parmi les arbres de leur pays on remarque les ananas, les orangers et l'arbre à beurre; ils exportent ce beurre végétal pour la côte. Ils tissent d'assez bonnes étoffes de coton. Ils ont des buffles et des moutons. On trouve sur leur territoire beaucoup d'éléphans, de lions, de rhinocéros, de gazelles et de singes. Il y a des hippopotames dans leurs rivières. Le roi des Achantis exerce un pouvoir despotique, et est entouré d'une garde composée d'esclaves. Cependant, pour les affaires d'état et pour les affaires judiciaires, il est assisté d'un conseil de 4 individus. Les chefs militaires

ou cabocqrs jouissent aussi d'une grande autorité; ils forment la noblesse du pays. La polygamie n'existe guère que chez les riches, comme dans d'autres contrées. Une partie de la nation est circoncise, l'autre ne l'est pas. On ne connaissait guère en Europe les Achantis avant le XVIII[e] siècle: ce ne fut que lorsque ce peuple, dans les guerres contre les Fantis qui le séparaient de la côte, se fut rapproché des établissemens européens, que les Hollandais et les Anglais apprirent à connaître les Achantis. Dans le siècle actuel le roi Say Tatou-Quamina surtout, en reculant les limites de son royaume, a eu des démêlés avec les Anglais de Cape-Coast. En 1817 ceux-ci lui envoyèrent une députation dont Bowdich fit partie; on acquit alors des notions certaines sur le pays des Achantis, et sur Comassie leur capitale. Quelques années après, une autre ambassade fut envoyée; Dupuis en a publié la relation. On ne craint plus cette nation féroce et turbulente; mais l'Angleterre vit en paix avec elle et son commerce échange avec la poudre d'or, l'ivoire, le coton des Achantis des armes, du tabac, de la poudre à tirer, et d'autres productions de l'Europe. Les Achantis trafiquent aussi avec les peuples venus du nord de leur royaume; et par leur intermédiaire, les marchandises anglaises peuvent se répandre dans l'intérieur de l'Afrique. D-G.

ASIATIQUES (Sociétés), instituées pour recueillir et publier les résultats des recherches des savans sur la géographie, la littérature, les langues, et les religions de l'Asie. La plus ancienne de ces sociétés est celle que William Jones fonda en 1784 à Calcutta, et qui, depuis, a publié dans cette ville les *Asiatic Researches*, 1799-1828, tom. I-XVI. Jones ne put s'affranchir entièrement des préventions, et mêla des hypothèses à ses observations. Quelques autres membres en ont fait autant; néanmoins cette Société de savans et d'amateurs a recueilli des matériaux précieux. A son exemple, il s'est formé à Bombay une Société semblable, dont les Mémoires contiennent également des renseignemens utiles. Les Hollandais ont, à Batavia, une Société académique à peu près aussi ancienne que la Société de Calcutta. Son recueil consiste en une douzaine de volumes, importans surtout pour la connaissance des colonies hollandaises. Ce ne fut qu'en 1822 que les orientalistes à Paris, parmi lesquels se distinguaient MM. le baron Silvestre de Sacy, Abel-Rémusat, Saint-Martin, Chézy, Klaproth, Kieffer, etc., érigèrent une Société asiatique sous le patronage du duc d'Orléans, maintenant roi des Français. Ses travaux sont consignés dans un recueil mensuel, le *Journal asiatique*, qui paraît depuis l'année de la fondation de la Société, et qui, en 1828, a pris le titre de *Nouveau Journal asiatique*. La Société parisienne tient annuellement une séance publique; elle se compose, comme les Sociétés anglaises, d'une classe de souscripteurs et d'un comité qui publie le journal. Elle a favorisé et facilité, en outre, la publication de plusieurs ouvrages orientaux ou relatifs à l'Orient. Les Anglais, ne voulant pas rester en arrière des Français, se hâtèrent de fonder aussi une Société à Londres, quand celle de Paris eut commencé à être mise en activité. La Société asiatique de Londres (*Royal asiatic society of Great Britain and Ireland*) date de l'an 1824 et compte un grand nombre de souscripteurs. Ses mémoires ou transactions paraissent depuis 1824; ses membres les plus célèbres sont MM. Colebrooke, Ouseley, Wynn, Staunton, Johnston, Haughton, etc. Elle a un musée et une bibliothèque. Plusieurs années après, il se forma à Londres un comité pour la publication des manuscrits orientaux et pour des traductions de ces manuscrits. C'est à ce comité, soutenu par les dons des amateurs de la littérature asiatique, que sont dûs maints ouvrages historiques et géographiques, qui auparavant n'étaient connus que de peu de savans. L'Allemagne, sans avoir une Société spéciale pour l'Asie, a offert aussi un foyer de lumières aux orientalistes par le savant recueil connu sous le nom de *Mines de l'Orient*. Enfin la Russie, possédant une partie considérable de l'Asie, a voulu contribuer aussi à la propagation des connaissances relatives à cette partie du monde, en fondant, à Pétersbourg, un établissement pour les langues orientales, attaché au département asiatique des affaires étran-

gères, et un musée d'objets provenant de l'Asie. D-G.

ASIE. Cette immense partie du monde, la plus anciennement connue, forme, avec l'Europe, un seul continent, mais divisé en deux par les chaînes de l'Oural et de Verkhotoure : tandis que, séparée de l'Afrique par les mers, elle y tient uniquement par l'isthme de Suez. L'Asie s'étend depuis le 24ᵉ jusqu'au 187ᵉ degré de longitude orientale; et du midi au nord, depuis le 10ᵉ jusqu'au 78ᵉ parallèle. En tirant une ligne droite de l'isthme de Suez au détroit de Béring, on a une distance de 7370 milles anglais, et la largeur du nord au sud, depuis le cap Comorin, dans l'Inde, jusqu'à celui de Taïmoure, en Sibérie, est de 4230 milles anglais. On évalue la surface totale de cet immense continent à 768,000 milles carrés géographiques, ce qui fait cinq fois la superficie de l'Europe.

Les bornes de l'Asie sont, au nord, à partir du détroit des Dardanelles, la mer de Marmara, la mer Noire, le Caucase en Russie, la mer Caspienne, où se décharge le fleuve Oural qui, avec la chaîne de montagne du même nom, est considéré aujourd'hui comme formant la limite entre l'Asie et l'Europe, et l'Océan-Arctique; à l'est, le détroit et la mer de Bering, et le Grand-Océan; au sud, la mer de la Chine et l'Océan-Indien qui, formant des golfes très considérables, prend différentes dénominations; enfin à l'ouest, le golfe d'Arabie, l'Égypte, la mer Méditerranée et l'Archipel.

L'Asie forme une masse compacte ayant des côtes peu découpées, si ce n'est au sud, mais arrosée par beaucoup de grands fleuves, et renfermant dans son sein des lacs dont plusieurs portent le nom de mer. Ses divisions naturelles sont les suivantes : l'Asie *centrale*, immense plateau qui forme, en quelque sorte, la charpente de toute cette partie du monde, et que bordent, au sud et au nord, des chaînes de montagnes considérables; l'Asie *méridionale* qui s'étend au sud, et l'Asie *septentrionale*, au nord de ce plateau. A ces trois divisions, formées par des lignes imaginaires tirées de l'ouest à l'est, il en faut ajouter deux autres formées par des lignes que l'on tire du nord au sud : ce sont l'Asie *antérieure* ou *occidentale*, à laquelle appartiennent les pays situés de la mer Noire à celle d'Arabie, et dont le Tigre trace la limite vers l'Orient; et l'Asie *postérieure* ou *orientale*, qui comprend la Chine, proprement dite, avec la presqu'île de Corée, le Japon et les îles circonvoisines.

On ne connaît pas avec exactitude l'origine du nom de cette partie du monde : il nous a été transmis par les Grecs; mais d'Homère à Hérodote, ils entendaient par Asie, non pas tout le continent oriental, mais une faible partie de ce continent, la Natolie ou l'Asie-Mineure, à laquelle ils donnaient pour limite le fleuve Halys. Peu à peu ce nom prit plus d'extension, et dans la suite des temps il finit par désigner cette partie du monde tout entière. Comme il ne paraît pas formé d'une racine grecque, on a supposé qu'il avait été emprunté par les Hellènes, soit aux Phéniciens, soit aux Égyptiens, soit à quelque peuple de l'intérieur de l'Asie. Bochart, voyant que Pomponius Méla et Pline regardaient l'Asie comme située *au milieu* des autres parties du monde, chercha à expliquer le nom d'Asie du phénicien *Khatsia* (חָצְיָ), qui signifie *milieu*. Court de Gébelin, au contraire, l'a dérivé de *esch* (אֵשׁ), feu, comme le pays du Levant. Le savant professeur Wahl se livre, dans la grande Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, à d'autres recherches étymologiques, et, suivant lui, ce nom paraît avoir sa source dans le sanscrit, comme dérivé de *as*, être assis, établi, racine qu'on retrouverait dans d'autres idiomes de l'Asie et qui désignerait ce continent comme la terre *des premiers établissemens*.

Depuis le plateau de l'Asie centrale, l'un des plus élevés que l'on connaisse, des montagnes étendent dans différens sens leurs nombreuses ramifications. L'Altaï semble en être le centre : il entoure les sources de l'Irtyche et du Iénicei, et se prolonge de l'est à l'ouest, par une chaîne de coteaux et de montagnes basses, sur une étendue de 160 milles géographiques (*voy.* l'art. ALTAÏ). De là s'étendent, vers l'ouest, l'Hindoukousch

ou Paropamisus, le Taurus, les monts Arméniens, le Caucase, le Mouz-Tag ou Imaûs, etc.; vers le sud, le Himalaïa; à l'est, le mont Céleste ou Thian Chan, à la latitude moyenne de 42 degrés; les monts Saïanes et Iablonnoï; vers le nord se dirige l'Oural. Entre ces montagnes, sont d'immenses steppes comme celles des Kirghiz, à l'est du lac Aral; le désert de Kobi : dans la Mongolie, ceux de l'Arabie, de la Mésopotamie et de l'Irak, et les solitudes incommensurables de la Sibérie. *Voir* le Mémoire de M. A. de Humboldt *Sur les chaînes des montagnes et les volcans de l'Asie intérieure*, etc.

La majeure partie de l'Asie est située dans la zone tempérée : ses extrémités méridionales seulement dépassent le tropique, et les pays situés dans la zone glaciale sont encore moins considérables. Cependant, les nombreux plateaux et la direction des différentes chaines de montagnes dont quelques-unes, couvertes à leurs pieds de la plus riche et de la plus riante végétation ont leur front dans les glaces, sont cause que les climats physiques répondent peu aux climats astronomiques. La région centrale, quoique placée entre le 28ᵉ et le 50ᵉ degré de latitude, est généralement froide ; de fortes chaleurs y succèdent à un hiver long et rigoureux. La région du nord est tout-à-fait glaciale, et ses fleuves sont enchaînés, la plus grande partie de l'année, par une glace épaisse. La région méridionale, au contraire, qui comprend les Indes, l'Afghanistan et la Perse, est chaude et presque sans hiver; la saison des pluies y succède à la saison sèche, et la chaleur, quoique forte, n'y devient jamais excessive. Il n'en est pas de même de la région occidentale où les plateaux sablonneux de l'Arabie et la proximité de l'Afrique entretiennent une grande sécheresse et de très fortes chaleurs. Enfin, la région occidentale, en partie très humide, offre tous les différens climats de l'Europe. On peut consulter sur cette matière, pour plus de détails, le savant ouvrage de M. A. de Humboldt, *Fragmens de géologie et de climatologie asiatiques*, t. II, p. 339-344.

Nous avons déjà dit combien est grande la richesse des eaux de ce continent. Il a au nord-est, mais sans le renfermer dans ses limites, le plus grand lac connu, la Mer-Caspienne, qui a, du sud au nord, près de 150 milles géographiques, et en largeur de 50 à 80 milles. D'autres grands lacs sont la mer d'Aral, à l'est de la Caspienne; le lac Baïkal, en Sibérie, au nord des montagnes Saïanes; la Mer-Morte, dans la Palestine; le lac Goktcha, dans l'Arménie russe; celui de Vân, plus à l'ouest; le Tchoung-Thing et le Dzaïsang, dans l'empire chinois.

Quant aux fleuves, quoiqu'ils soient inférieurs à ceux de l'Amérique, l'Asie en offre de très considérables : ils forment un réseau du côté du sud et de l'est; quelques-uns coulent vers le nord, mais aucun ne prend la direction de l'occident. L'Ob, l'Iénicei et la Léna se jettent, après un long cours du nord au sud, dans l'Océan-Arctique; l'Amour, le Fleuve-Jaune et le Fleuve-Bleu, deux grands courans d'eau de la Chine, ont leur embouchure dans le Grand-Océan. Le Gange et le Brahmapoutre, le Sind ou Indus, l'Euphrate avec le Tigre, se déchargent dans différens golfes de l'Océan-Indien. Mais outre ces grands fleuves ou grands systèmes d'arrosement, l'Asie est sillonnée par une multitude de rivières affluentes de ces fleuves, ou qui se réunissent aux grands lacs, comme, par exemple, le Tarim termine son cours dans le lac Lop de l'empire chinois.

La végétation se trouve, en Asie, à tous les degrés; au nord, les frimas et les glaces arrêtent son développement et ne laissent croître que des mousses, quelques arbustes rabougris et des fruits sauvages. Au centre, on rencontre alternativement des steppes salines et des pâturages étendus couverts d'une herbe élevée. Mais l'Asie méridionale offre, en même temps que les végétaux les plus gigantesques et les plus magnifiques, les productions les plus riches et les plus exquises, les parfums, les baumes salutaires, les épices, le thé, le riz, le vin, le palmier, le sucre et le café. C'est à l'Asie que l'Europe doit la plupart de ses fruits, un grand nombre de ses légumes, et peut-être même le blé qui se trouve, dit-on, à l'état sauvage sur le

plateau central. Il en est de même de la plupart de nos animaux domestiques, dont quelques-uns ont dégénéré dans nos climats, et qui, comme l'âne, le renard, certaines races de bêtes à cornes, se trouvent là dans leur beauté et avec leur énergie primitives. Mais d'autres quadrupèdes non moins utiles s'y joignent, le chameau, la chèvre d'Angora, les brebis du Tubet et même l'éléphant, qui s'assouplit au commandement de l'homme. Le cheval se montre là dans toute sa perfection, ardent, courageux, infatigable, et d'une grande beauté de formes. Mais à côté de ces animaux utiles, l'Asie nourrit des animaux malfaisans dont les ardeurs du soleil entretiennent la rage : le lion, le tigre, le léopard, la panthère, l'hiène, le rhinocéros. On y trouve l'hermine et la zibeline, le musc, le pangolin, le casoar, le gnous, le zébus, les antilopes, le renne, etc.; puis des coquilles à perles, des vers à soie, de beaux perroquets, des faisans, des paons, etc. Les richesses minérales de l'Asie sont considérables, mais imparfaitement connues : l'or et l'argent s'y trouvent dans différentes régions; l'Inde produit beaucoup de diamans; d'autres pierres précieuses y sont recueillies, ainsi que dans la Perse, dans la Chine et dans les montagnes de la Russie asiatique. Il y a, en outre, de l'étain, du cuivre, du mercure, du fer et du plomb; et le sel s'y trouve en abondance.

L'Asie est de toutes les parties du monde celle qui offre la plus grande masse de population; les géographes varient à l'égard du chiffre, mais il ne saurait être réduit à moins de 400 millions. Il en résulte cependant que la population y est, en général, bien moins compacte qu'en Europe, où, relativement, elle est plus que le double; car l'Asie n'offre généralement que 520 habitans par mille carré géographique. On sait toutefois que la population est plus agglomérée dans la Chine et dans quelques autres régions asiatiques qu'en aucun pays européen; mais, en revanche, le plateau central laisse le champ libre aux courses vagabondes des nomades, et dans les immenses solitudes du nord le voyageur avance des journées entières sans trouver d'autres indices de vie que des ossemens d'hommes ou d'animaux, ou la fiente des bêtes de trait qui les ont parcourues. Cette population est variée comme le climat; on y trouve toutes les nuances, depuis le type de la beauté humaine jusqu'à l'extrême laideur. Généralement l'homme, dont on place le berceau dans cette partie du monde, y appartient à la race blanche, et les Caucasiens, les Turcs, les Perses, les Afghans se distinguent par la majesté de leurs formes et la beauté de leurs traits; c'est cette race caucasique que l'on met au premier rang de l'espèce humaine et que caractérise la figure ovale, avec de grands yeux, le nez arrondi, les cheveux épais, lisses et longs. La race mongole forme avec celle-ci un contraste frappant; ses caractères sont le visage aplati, le nez écrasé, les yeux petits et très fendus, les cheveux rares, courts et raides. Entre les deux est placée la race malaye à la figure épatée, au nez large, aux yeux enfoncés, aux cheveux épais et crépus. Quant à la couleur de la peau, les peuples de race turque, sémitique et caucasienne sont blancs; les Sibériens, les Mongols, les Tubétains, les Chinois, etc., sont d'une teinte jaunâtre, et les Indiens ont la peau d'un brun clair.

On compte jusqu'à 180 principaux idiomes, au sujet desquels nous renvoyons nos lecteurs à l'*Asia polyglotta*, aux *Mémoires relatifs à l'Asie* et à d'autres savantes recherches de M. Klaproth. Cependant on peut diviser les peuples, suivant leurs langues, en un certain nombre de familles dont nous devons nommer les plus importantes. A la famille sémitique appartiennent les Juifs, les Syriens et les Arabes; à la famille persane, les Persans, les Afghans et les Boukhares; à la turque, les Turkomans, les Osmanlis, les Kirghiz et les Tatars de la Sibérie. Les peuples du Caucase, leurs voisins, forment différentes familles dont la géorgienne, l'arménienne et l'abassienne sont les plus essentielles. D'autres familles importantes sont : la tubétaine, l'hindoue dont le sanscrit est la langue primitive, la malabare, la malaye, la chinoise, la japonaise, la tungouse ou mandchoure, la mongole, la samoyède, l'ouralienne ou finnoise, la

kourilienne, etc. Nous sommes dispensés d'entrer dans aucuns détails sur chacune de ces familles par la nécessité de leur consacrer à toutes des articles particuliers.

Toutes les principales religions sont originaires de l'Asie, patrie des fictions merveilleuses et des rêveries mystiques. La civilisation y remonte aux temps les plus reculés et se conserve chez différens peuples antiques qui, comme les Chinois et les Japonais, résistent à toutes les tentatives de la curiosité et de la convoitise des Européens, tandis que chez d'autres, par exemple chez les Hindous, elle est déchue de son ancienne splendeur et tend à se renouveler par des élémens hétérogènes. On sait aussi quels progrès elle a faits, à différentes époques, chez les Arabes, chez les Persans et chez les Turcs. Mais elle se trouve à tous les degrés sur ce vaste continent : à l'extrême enfance chez les peuples de la Sibérie adonnés au chamanisme; encore en lutte avec la simplicité et la rudesse primitives chez les tribus nomades du centre, et très avancée chez les Chinois et dans les possessions anglaises des Indes. On peut diviser toute la population asiatique en nomades et en habitans à demeures fixes; les premiers sont les représentans des temps anciens et les restes des races primitives que le besoin ou la guerre a jadis poussées en avant, et qui se sont successivement établies dans les plaines dont elles avaient fait la conquête. Quant à la religion, la plupart sont adonnés au bouddhisme, dominant dans l'Inde transgangétique, dans le Tubet, dans la Mongolie, dans le pays des Mandchoux, dans la Chine et le Japon. Il est beaucoup plus répandu que le brahmanisme dont on le suppose issu, et qui règne dans tout le reste de l'Inde. Le peuple chinois professe le culte de Fo et des esprits; la religion plus épurée de Confucius est réservée pour l'empereur et ses mandarins. La religion dominante au Japon est celle du Sinto (*voy.* tous ces mots). Une véritable idolâtrie souvent grossière et brutale règne dans la Sibérie, parmi les Tungouses, les Samoyèdes, etc. Le fétichisme n'est pas étranger même à la Chine et se confond avec le chamanisme des peuples de la région arctique. Les Parses ou Ghèbres, en petit nombre, ont conservé les antiques traditions de Zoroastre et le culte de la lumière, comme principe de vie. Plus de 70 millions d'hommes professent le mahométisme; s'ils ne forment pas la majorité en Asie, ils sont au moins les plus répandus; le même culte se retrouve dans toutes les parties de ce continent. Quoique bien inférieur, pour le nombre (17 millions environ), le christianisme s'y propage de plus en plus, d'une part à travers les solitudes de la Sibérie, et de l'autre par l'Inde où la domination anglaise l'a établi. Ici ce sont des protestans de l'église anglicane, là des sectateurs de l'église orientale, et les Arméniens, peuple marchand et disséminé, ont porté leur propre croyance au sein des populations musulmanes.

Toutes les formes de gouvernement se rencontrent en Asie, et l'on s'est trop pressé de porter à cet égard des jugemens généraux. Si d'un côté on y trouve le despotisme le plus écrasant fondé sur la plus servile obéissance des peuples, on peut y voir aussi, de l'autre, la liberté sauvage du désert, l'égalité absolue telle qu'elle règne chez les Seikhs, et des monarchies, tempérées ou par l'empire des usages, ou par certaines classes intermédiaires, ou par l'influence de la religion. A côté de formes théocratiques, exclusives dans certaines contrées, il existe dans d'autres des aristocraties, des démocraties, etc. Les mœurs tiennent à la religion et aux institutions politiques : la manière d'être de l'Indien et du Chinois est très différente de celle du Persan, de l'Arabe et du Turc, qui sont devenus pour nous les types des Orientaux; ici une imagination embrasée produit les créations poétiques les plus fantasques et les plus pittoresques; là un esprit rêveur, profond et mélancolique, s'abandonne de préférence aux idées religieuses et aux combinaisons philosophiques; plus loin une intelligence bornée réduit toute l'activité de l'homme au soin de satisfaire les besoins naturels. La polygamie règne dans une grande partie de l'Asie; le brahmanisme veut que les femmes soient brûlées vives sur le bûcher de leurs maris,

et généralement leur sexe vit dans une dépendance absolue des hommes, qui le renferment ici dans l'intérieur des maisons, tandis que là ils lui laissent plus de liberté. Parmi tant de peuples divers il est difficile de saisir quelques caractères qui leur soient communs à tous, et la tendance de généraliser amène une foule d'erreurs que la routine s'empresse trop de consacrer.

Les notions nous manquent pour donner une idée exacte de l'industrie et du commerce dans cette partie du monde; mais pour faire apprécier l'importance de la première, il suffit de rappeler les précieux tissus de l'Inde et du Tubet, les parfums et les tapis de la Perse, les porcelaines et les soieries de la Chine, et toutes les inventions dont on a fait honneur à cet empire. Relativement au commerce, nous citerons les Arméniens, les Boukhares et les Persans, nations essentiellement trafiquantes; nous ferons mention de ces anciennes routes commerciales exploitées, de concert avec les Asiatiques, par la Ligue Anséatique, par Venise, etc.; nous rappellerons ces caravanes nombreuses qui sillonnent dans tous les sens ce vaste continent; et l'importance des échelles du Levant, de Calcutta, de Macao, de Canton, de Kiakhta, Bokhara, etc.

Quant aux sciences et aux arts, les nouvelles découvertes faites dans l'Inde nous révèlent de plus en plus une civilisation primitive, poétique, philosophique, et telle qu'un grand nombre de nos systèmes semblent s'y rattacher. Les lois de Manou et de Confucius remontent aux âges les plus reculés; le système graphique des Chinois exige une science extraordinaire, et les littératures arabe et persane ont jeté, comme tout le monde sait, un brillant éclat dont les traces lumineuses sont encore recherchées par les Européens.

Histoire de l'Asie. Plus qu'aucune autre partie du monde, l'Asie a été le théâtre de grandes révolutions politiques. C'est à elle que se rattachent nos plus anciennes traditions; c'est dans son sein que l'Écriture-Sainte, monument asiatique d'une haute antiquité, place le berceau du genre humain, issu, suivant elle, d'une famille qui se multiplia rapidement en conservant les mêmes mœurs et la même langue; mais pour se disperser ensuite lorsque l'unité fut rompue et que la confusion et la discorde eurent, à l'occasion de la tour de Babel, préparé les émigrations auxquelles divers peuples ont dû leur origine. C'est à 4,000 ans avant notre ère que ces mêmes documens font remonter l'histoire de notre espèce; mais les annales des Chinois et des Indiens, comme celles des Égyptiens, lui assignent un commencement bien plus reculé. Ce commencement, inappréciable pour nous, se perd dans la nuit des temps, ainsi que l'origine de ces vieux états de l'Asie orientale et de l'Inde, dont l'étude toute nouvelle du sanscrit nous dévoile aujourd'hui les antiques traditions. Ce fut par la Bible et par les Grecs que la connaissance de l'Asie arriva aux Européens; long-temps ces sources furent les seules, et leur autorité incontestée répandit sur cette partie du monde des idées fausses et des faits erronés, en même temps que les vérités historiques. L'empire de Ninive est le plus ancien état dont elles eussent connaissance; Ninive et Babylone sont les premières villes dont elles donnent la description. Cet empire de Nembrod ou de Belus remonte à 2,500 ans avant notre ère; sous Sémiramis il s'étendit, assurent les historiens grecs, depuis l'Euphrate jusqu'à l'Indus. Après une durée de plus de quinze siècles, il tomba en ruines sous Sardanapale, et de ses débris se formèrent un nouveau royaume assyrien et un royaume de Babylone. A côté de ces vastes empires, les Grecs fleurirent par les lettres auxquelles ils durent leur Homère; les Hébreux, par des idées religieuses épurées dont ils furent redevables à la haute sagesse de Moïse et aux inspirations de leurs prophètes; les Phéniciens, par le commerce du monde; et déjà étaient jetées les bases du royaume lydien qui arriva sous Crésus à sa plus grande splendeur. Mais l'empire babylonien et l'empire assyrien furent de nouveau réunis sous un même maître, et les petits états succombèrent sous les armes d'un voisin si puissant. Vers le commencement du VIe siècle avant Jésus-Christ une nou-

velle révolution éclata : Babylone recouvra l'indépendance, et les rois de la Médie ou de l'Aria, qui régnaient sur ce peuple zend dont Zoroastre était le législateur, commencèrent à se placer au premier rang en Asie. Mais la domination des Mèdes fut de courte durée; le Fars ou la Perse, province montagneuse et faiblement peuplée, mais dont les habitans étaient braves et vigoureux, secoua leur joug et leur donna des maîtres ; telle fut, l'an 553, l'origine de la monarchie persane fondée par Cyrus. Elle s'étendit de toutes parts, se posa comme limite à l'est le fleuve Indus, franchit au nord l'Oxus, et arriva sur l'Iaxarte ; se soumit à l'ouest les côtes de la Méditerranée et de l'Archipel, traversa l'Hellespont, rendit tributaire la Macédoine, et se heurta contre les Grecs en leur demandant *la terre et l'eau*. Les Grecs répondirent par des victoires, et à la tête de leurs guerriers, un Macédonien, homme de génie et à conceptions colossales, alla mettre fin à cette monarchie en brûlant Persépolis. Alors l'empire de l'Asie jusqu'au-delà de l'Indus devint le partage des Grecs et des Macédoniens qui se confondaient avec eux. Mais comme il n'avait d'autres fondemens que la vie d'un grand homme, il s'écroula après sa mort. Diverses monarchies se formèrent de ses débris et étendirent encore, avec la domination des Grecs, la connaissance de cette partie du monde qui fut le précieux résultat de leurs conquêtes. Mais deux rivaux grandirent à la fois : les Parthes à leur tour aspirèrent à l'empire de l'Asie, et, après une longue lutte, les puissans rois de Syrie succombèrent sous les armes des Romains. Depuis, ces deux peuples, ennemis par leur voisinage, se partagèrent toute l'Asie que l'Europe connaissait ; les Romains s'arrêtèrent sur l'Euphrate où l'empereur Adrien avait porté leurs aigles. Depuis l'an 395 de notre ère, toutes les provinces en deçà de l'Euphrate firent partie de l'empire d'Orient. Cependant, au IVe siècle, l'Asie, que des hordes de Scythes avaient ravagée à différentes époques, lança sur l'Europe ses enfans du désert. Les Hiongnou ou Huns, repoussés de leurs steppes sur le plateau central, donnèrent l'impulsion ; et c'est à cette époque que l'existence de la Chine devient sensible à notre partie du monde. Avares, Boulgars, Madjars, Ouïgours, Alains, Goths, etc., se pressent sur le Caucase et entre ces montagnes et l'Oural ; le flot des barbares menace de tout engloutir. Pendant que leurs hordes sauvages sillonnaient le nord et le centre de l'Asie, faisant trembler d'un côté l'empire romain et de l'autre l'empire chinois, une nouvelle puissance s'éleva sous le soleil brûlant de l'Arabie : le khalifat, fondé en 632, refoula de toutes parts l'empire romain d'Orient. Soumis par ses armées, les peuples de la Perse et de l'Inde adoptèrent l'islamisme, et cette religion domina long-temps en Asie. Mais ce ne fut point au profit des Arabes, car leur khalifat, tombé en ruines, avait bientôt fait place à de nombreuses dynasties ; leurs héritiers furent les Turcs, peuple venu de cette région occidentale de la Tatarie qu'on appelle encore le Turkestan et qui franchit l'Iaxarte pour s'établir à Samarcande, un peu plus de mille ans avant Jésus-Christ, sous le commandement de l'émir Seldjouk. Ils embrassèrent l'islamisme, conquirent le Khorasan sous Togroul-Beg, et, appelés par le khalife lui-même, ils marchèrent sur Bagdad où ils s'établirent, et fondèrent, sous Alp-Arslân et Malek-Chah, une vaste domination, après avoir chassé les derniers khalifes Gaznévides (*voy.* ce mot). Depuis l'Asie-Mineure et la Syrie jusqu'à la Chine, tout reconnut leur autorité.

C'est à cette époque que l'Asie commença à entrer en communications avec l'Europe par les croisades et par le commerce des Vénitiens et des Génois. Les Arabes avaient déjà préparé par leurs écrits une connaissance plus étendue et plus exacte de cette partie du monde, nommément Massoudi Kothbeddin et Ibn Haukal, au commencement du Xe siècle. Ibn al Vardi marcha sur leurs traces en 1232, et bientôt leur exemple fut suivi par des Européens, tels qu'Ascalin, Plan-Carpin, Lucimel, Rubruquis et surtout Marc Pol. Cependant le principal mérite fut réservé à Aboulféda : sa *Description de la terre habitée* répandit une vive lumière sur des contrées presque inconnues avant lui.

Au nord des Turcs s'était formée dans l'intervalle une puissance encore plus formidable, celle des Mongols de Djinghis-Khan; elle embrassait tous les pays depuis le mont Oural jusqu'à la partie septentrionale de la Chine, et elle pénétra, dans la suite, d'un côté jusqu'aux environs de Novgorod-la-Grande, et de l'autre jusqu'à Bagdad et à Péking. Mais cet empire si étendu auquel, depuis les sources du Volga jusqu'à l'Océan-Pacifique, tout était soumis, ne tarda pas à s'affaiblir par la discorde et les démembremens. Les Othomans, qui depuis 1299 étaient la branche la plus redoutable des Turcs, en profitèrent pour s'étendre à l'ouest. Déjà ils avaient conquis l'Asie-Mineure, le Bosphore et une grande partie de l'empire de Byzance, où Andrinople était devenue leur résidence, lorsque parut (1369) Timour ou Tamerlan qui s'était élevé au trône du Djagataï et avait établi sa résidence à Samarcande. Ce Mongol marcha sur les traces de Djinghis-Khan, et fit la conquête de tous les pays, depuis la muraille chinoise jusqu'à la Méditerranée, l'Inde et la Perse comprises. La victoire d'Ancyre, remportée sur Bajazeth auquel ses propres conquêtes avaient valu le nom de *la Foudre*, lui aurait livré la Turquie d'Europe si Timour en avait profité. Depuis, la puissance des Mongols est déchue; cependant leur dynastie produisit encore dans la suite deux hommes célèbres, Akbar et Aureng-Zeyb. En 1750 il ne leur resta plus que la ville de Delhi, et les Mahrattes recueillirent une grande partie de leur héritage. Toute l'Asie antérieure resta au pouvoir des Turcs; les Persans et les Afghans se disputèrent les provinces à l'est de celles où ce peuple domina, et dans le nord et le midi vinrent bientôt s'établir des étrangers, aux progrès successifs et à l'infatigable persévérance desquels est due la connaissance, il est vrai encore incomplète, que nous avons maintenant de l'Asie.

En 1498 le navigateur portugais Vasco de Gama, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance, aborda à Calicut, sur la côte de Malabar. Le grand Albuquerque et ses successeurs étendirent ensuite la domination des Portugais dans ces contrées, et bientôt furent découverts les Moluques, les îles Philippines, le Japon et les îles de la Sonde. Des factoreries portugaises furent établies jusque dans la Chine. Les Hollandais et les Anglais s'associèrent plus tard à cette riche exploitation, et en 1600 se forma la Compagnie anglaise des Indes-Orientales qui, d'abord presque exclusivement livrée au commerce, fonda peu à peu, par un système de division qu'elle adopta à l'égard des états de l'Inde, un puissant empire auquel on donne 53,000 milles carrés géographiques avec 123 millions d'habitans, dont 83 millions sont immédiatement soumis à la couronne d'Angleterre. *Voyez*, pour l'histoire de cette puissance, l'art. INDE.

D'un autre côté les Russes, depuis le milieu du XVIe siècle, se soumirent par degrés toute l'Asie-Septentrionale. Novgorod avait déjà fait plus anciennement le commerce avec des régions sibériennes, et en 1483 les troupes de Moscou étaient arrivées sur l'Irtyche. Ivan IV Vassiliévitch envoya en 1567 deux atamans pour reconnaître la partie méridionale du Sibir, et le 1er septembre 1581 l'ataman Iermak partit pour conquérir le royaume tatar qui subsistait encore de l'autre côté de l'Oural. Cette conquête eut d'immenses résultats; elle s'étendit de l'Altaï au Kamtchatka, et nous avons vu à l'article AMOUR qu'elle embrassa aussi la Daourie que les Chinois forcèrent les Russes de leur abandonner.

Depuis, Chardin, Tavernier, Kæmpfer, Niebuhr, Deguignes, Pallas, Elphinstone et une foule d'autres voyageurs anglais, français, russes et allemands, ont fait faire d'immenses progrès à notre connaissance de l'Asie, progrès que l'étude des langues chinoise, mongole, tubétaine, sanscrite, zend, etc., favorisent de plus en plus, et que la puissance des Russes et des Anglais dans cette partie du monde, les relations des premiers avec l'empire *céleste* et la bonne intelligence des autres avec les Persans et les Afghans, promettent d'accélérer encore au profit de la science, du commerce et de la civilisation. J. H. S.

ASIE-MINEURE, nom qu'a reçu, à l'époque de la décadence de l'empire

romain, la partie occidentale de l'Asie, appelée, dans les temps modernes, Natolie ou Anatolie. C'est une grande presqu'île qui, à l'est, s'étend jusqu'à l'Arménie et à la Syrie, et qui, sur les côtes, est baignée par les eaux du Pont-Euxin, de l'Hellespont, de la Propontide et de la mer Égée. Ce beau pays est très varié d'aspect et de culture. Le long de la côte du Pont-Euxin il est traversé par la chaîne du mont Taurus; l'ouest et le centre sont également hérissés de montagnes; les plaines entre ces montagnes sont d'une grande fertilité. L'Halys, qui se jette dans le Pont-Euxin, était un des principaux fleuves de cette contrée; son cours longe la chaîne des monts des Amazones; il y a d'autres fleuves moins considérables. Les montagnes donnent naissance à une quantité d'eaux vives qui entretiennent, dans les vallées surtout, une très belle végétation. Située auprès des confins de l'Europe, et pouvant aisément communiquer par les mers avec les contrées qui dans l'antiquité étaient les plus florissantes de la terre, l'Asie-Mineure eut de bonne heure une population nombreuse et une civilisation très avancée. Les Grecs, qui n'avaient que l'Hellespont à traverser pour atteindre les côtes de l'Asie, y établirent des colonies le long de la rive orientale. On y distinguait les colonies éoliennes, ioniennes et doriennes, où se développa le goût des arts et du luxe comme dans la mère-patrie. Éphèse, Phocée, Halycarnasse pouvaient se comparer aux villes de l'Attique. Dans le nord de l'Asie il y eut quatre royaumes : ceux du Pont, de la Paphlagonie, de la Bithynie et de la Mysie, tous ayant des villes grandes et riches, telles qu'Amisus, Sébaste, Néo-Césarée, Amasie, Sinope, Trapezus, Nicée, Nicomédie, Chalcédoine, Pergame, etc. C'est dans la Mysie qu'était située la Troade ou l'ancienne ville de Troie, avec le mont Ida et les rivières du Simoïs et du Scamandre. Deux autres royaumes occupaient le centre : c'étaient la Phrygie et la Cappadoce; la première comprenait aussi la Lycaonie et la Galatie et possédait les villes d'Ancyre, d'Apamée, de Laodicée, de Dorylée. La Cappadoce, arrosée par l'Halys, s'étendait jusqu'à l'Arménie. Dans le midi de l'Asie-Mineure étaient les royaumes de Lycie, de Carie, de Pamphylie et de Cilicie. Enfin le royaume de Crésus, la Lydie, s'étendait depuis les colonies grecques jusque dans l'intérieur. Tant de petites cours, tant de places de commerce, tant de villes ornées de beaux monumens et d'établissemens utiles, rendirent l'Asie-Mineure célèbre. Les îles qui en dépendaient, telles que Lesbos, Cos, Chios, Samos, etc., continuaient, pour ainsi dire, la Grèce. Toute cette splendeur s'est évanouie. Ces belles villes, si renommées dans l'antiquité, n'ont laissé que des souvenirs et quelques ruines; les plaines sont devenues incultes, les rivières ont perdu leur cours. Sous la domination turque les restes de l'ancienne prospérité de ces contrées se sont éteints; il n'y a que les ports et les plaines voisines de la mer de Marmara qui rappellent ce qu'était autrefois presque toute l'Asie-Mineure. Éphèse, la plus belle ville de ce pays, a disparu entièrement; mais Smyrne est plus importante qu'elle ne l'était du temps des Grecs. Broussa est peut-être plus riche que l'ancienne Prusa; la Troade a changé de face; Trébizonde continue le commerce de Trapezus; mais il n'y a plus de royaume dans l'Asie-Mineure; cette belle partie du monde des anciens n'est plus qu'une province de l'empire turc. D-G.

ASIENTO. Ce mot, d'origine espagnole, employé dans un sens absolu, sert à désigner le traité que l'Espagne consentit au XVIe siècle avec diverses puissances pour approvisionner d'esclaves africains ses colonies transatlantiques. C'est depuis l'avénement de Philippe d'Anjou au trône d'Espagne que ce mot est passé dans la langue française, légèrement modifié (*assiente*), mais avec la même acception.

Lorsque Pédro d'Ésiença eut introduit la canne à sucre dans les possessions espagnoles, on s'aperçut bientôt que le manque de bras forcerait d'abandonner cette riche culture. Pour obvier à cet inconvénient, on songea à y envoyer des cultivateurs d'Europe; mais à cette époque les Européens n'émigraient pas pour aller cultiver la terre; ce n'était que

pour découvrir de riches mines d'or qu'on se rendait en Amérique. Ainsi les nouveaux possesseurs, ne pouvant pas se procurer des colons libres, songèrent à mettre à profit le trafic des esclaves qui se faisait sur les côtes d'Afrique, et dont les Portugais commençaient à retirer de grands avantages. La marine espagnole était trop peu considérable alors pour fournir aux planteurs le nombre d'esclaves nécessaire; aussi la cour de Madrid s'empressa d'accorder aux Anglais et aux Hollandais, moyennant certaines redevances, le privilége d'approvisionner d'esclaves les colonies espagnoles : c'est ce privilége qu'on nomme *asiento*.

Lors de l'avénement de Philippe d'Anjou, les Anglais étaient seuls possesseurs du privilége; mais ce prince, jaloux de favoriser ses compatriotes, les en déposséda pour l'accorder à la Compagnie française de Guinée. C'est en 1702 que cette société commença ses opérations. Les principales clauses du traité étaient: que la compagnie livrerait par an de 38 à 40,000 esclaves, et qu'elle paierait au roi d'Espagne 33 piastres $\frac{1}{3}$ par nègre importé. Après la paix d'Utrecht, en 1713, la France ayant abandonné la fourniture de noirs aux Anglais, les Espagnols traitèrent avec cette puissance, et lui accordèrent le privilége de l'*asiento* pour 30 ans, aux mêmes conditions de la Compagnie française, en y ajoutant toutefois la faculté d'envoyer tous les ans dans les colonies espagnoles un vaisseau du port de 500 à 650 tonneaux, chargé de marchandises anglaises.

Telles étaient les bases de ce nouveau traité qui subsista jusqu'en 1739, époque où la guerre éclata entre l'Espagne et l'Angleterre; mais en 1748, après la paix d'Aix-la-Chapelle, l'Espagne consentit à ce que l'Angleterre continuât son traité pour les quatre années qui restaient à remplir. Cependant, comme, durant la guerre les Vénitiens, les Portugais et les Espagnols s'étaient emparés du commerce de la traite, les Anglais se virent forcés de résilier leur marché, et l'Espagne leur accorda une indemnité de 500,000 piastres. Voilà quels ont été les commencemens de cet odieux trafic des *noirs* qui, dans l'espace de trois siècles, a enseveli dans les Antilles ou sur le continent américain plus de 10,000,000 d'Africains. *Voir* le *Diccionnario de l'Asiendo*, publié par M. José Canga-Argüelles, à Madrid. L. G.

ASILE, lieu de refuge où les criminels cherchent un abri contre les poursuites. Chez les anciens c'étaient les temples, les images, les autels des dieux, certaines forêts, ou bois sacrés, etc., qui servaient de lieu de refuge, et c'était une offense envers les dieux que d'en arracher celui qui s'était ainsi mis sous leur protection. Cependant les abus qui en résultaient furent cause que la sainteté de ces lieux finit par ne plus être respectée : c'est ainsi que les Lacédémoniens violèrent le droit d'asile à l'égard de Pausanias, refugié dans le temple de Minerve.

Pour rendre illusoire la protection que les dieux voulaient accorder aux malheureux, on les força souvent par la famine à en sortir, ou on mit le feu tout autour. Tous les temples et tous les lieux saints n'avaient pas le privilége de servir d'asile; ce privilége appartenait à des lieux qui étaient spécialement consacrés à cet objet. L'empereur Tibère l'abolit généralement et ne le maintint que pour les temples de Junon et d'Esculape.

Cet usage païen s'introduisit ensuite dans le christianisme, et déjà, sous Constantin-le-Grand, les églises chrétiennes devinrent des asiles pour les malheureux, poursuivis par la justice civile ou par la violence de leurs ennemis. En 431, Théodose-le-Jeune étendit ce privilége à tous les murs, allées, jardins et maisons dépendant des églises; les Francs le confirmèrent, et le concile de Tolède étendit le droit d'asile autour des églises jusqu'à trente pas de distance.

Le droit d'asile, source d'abus multipliés, était néanmoins un remède à l'impuissance des lois pour protéger des infortunés opprimés par les grands; ce fut un bouclier opposé par le clergé, défenseur des classes intermédiaires contre le vandalisme et la barbarie des mœurs au moyen-âge. Mais en empiétant sur la juridiction des magistrats civils, ce privilége étendit outre mesure les limites de la juridiction ecclésiastique. C'est une des

raisons qui firent abolir le droit d'asile par la plupart des souverains. *C. L. m.*

ASILE, *voy.* Champ d'asile.

ASILE (droit). Un asile n'est tel que parce que les lois de la société outragée n'y sauraient être en vigueur. Ainsi une portion de territoire étranger où règne un souverain étranger forme nécessairement un asile. L'asile peut être de deux sortes, selon que le lieu où il est accordé sera sous la protection d'un prince ou d'une divinité. Dans le premier cas, qui est très ordinaire, il s'agit d'un individu réfugié en certain pays étranger qui lui sert d'asile. Ce sujet important sera traité au mot Extradition. C'est là que viendra naturellement se placer l'examen du droit d'asile dans les hôtels des ambassadeurs. Ici sera plus particulièrement considéré l'asile sur le territoire où règne une divinité (*voy.* l'art. précédent).

On comprend facilement que l'homme, réfugié dans la demeure de Dieu, devait s'y trouver à l'abri de toute atteinte. L'y poursuivre aurait été transporter la souveraineté humaine du territoire voisin sur un territoire où Dieu seul règne en maître. Toutefois, on pourrait dire que les criminels, en horreur à la divinité, ne sauraient raisonnablement trouver un asile aux pieds des autels de cette divinité. Les hommes ne feraient donc, en portant la main sur un meurtrier réfugié, qu'exécuter l'ordre même de Dieu et purifier le temple. Montesquieu va répondre à cette observation : « Comme la divinité, dit-il, est le refuge des *malheureux* et qu'il n'y a pas de gens plus malheureux que les criminels, on a été naturellement porté à penser que les temples étaient un asile pour eux, et cette idée parut encore plus naturelle chez les Grecs, où les meurtriers, chassés de leur ville et de la présence des hommes, semblaient n'avoir plus de maisons que les temples, ni d'autres protecteurs que les Dieux. » Cependant, on entrevoit tout l'inconvénient qui devait résulter de semblables idées. Aussi l'histoire du *droit d'asile* n'est-elle que l'histoire des concessions plus ou moins grandes faites par l'esprit humain aux idées que nous venons d'exposer.

Le christianisme, comme toutes les religions, a consacré le droit d'asile ; mais avec le christianisme le droit d'asile prend un caractère particulier qu'il faut remarquer soigneusement. Les systèmes religieux et civil étant confondus dans l'antiquité païenne, le droit d'asile n'y fut pas un moyen de lutte entre les deux systèmes, comme cela est arrivé depuis l'établissement du christianisme. Depuis lors, en effet, les puissances civiles et religieuses, séparées, furent et sont encore aujourd'hui deux puissances rivales, presque toujours aux prises. On a donc vu, dès le commencement de l'ère moderne, le pouvoir temporel en état permanent d'hostilité contre le droit d'asile, dont s'armait le bras religieux. C'est ainsi que les temples chrétiens ont été des asiles où la puissance civile venait expirer. Non-seulement les temples furent des asiles, mais on vit les évêques et les moines attacher ce droit à tous leurs domaines. Ils plantaient des poteaux qui marquaient les frontières d'un nouveau territoire. Louis XII fut celui qui, le premier, osa le plus contre le droit d'asile ; il le supprima entièrement dans ses domaines immédiats et tint la main à ses ordonnances. Peu à peu le pouvoir des rois, en s'agrandissant, leur permit de supprimer les asiles presque partout en France ; ce que fit François Ier.

En Italie, les papes, notamment Urbain V et Benoît XIV cherchèrent à détruire les asiles dont ils favorisaient l'établissement en pays étranger. On en sent la raison. Le pape, souverain dans ses états, s'efforçait naturellement à en comprendre tout le territoire sous sa puissance. Le droit d'asile, attaché par les cardinaux à leur domaine privé et attribué naturellement aux temples, constituait autant de petites portions de territoire enlevées à l'autorité temporelle, et d'ailleurs spirituelle aussi, du chef de l'église. Mais en même temps que le chef de l'église travaillait ainsi à régner sur *tout* son territoire, il s'efforçait d'y ajouter encore, pour ainsi dire, en favorisant le droit d'asile dans les états voisins. Un temple en France, l'enclos d'un monastère, etc., étaient considérés, en effet, comme des portions du territoire romain.

Avant 1789, le droit d'asile n'existait déjà plus en France. Cependant, de nos jours, nous voyons l'article 781 du Code de procédure civile consacrer une restriction, mais uniquement fondée sur de simples motifs de convenance et même d'intérêt civil. On ne peut, d'après cet article 781, arrêter un débiteur dans les édifices consacrés au culte et pendant l'exercice religieux. On ne peut encore le faire arrêter le dimanche et autres jours de fêtes légales. Anciennement, on aurait pu prétendre que le dimanche étant consacré à Dieu, Dieu était censé régner partout et exclusivement ce jour-là, de telle sorte que la souveraineté humaine devait se taire. Ce n'est plus le temps de pareilles interprétations. Des motifs, également d'intérêt civil, établissaient anciennement, en faveur des paysans de Cambrai, le privilége de porter le jeudi, sans crainte d'être arrêtés pour dettes, leurs herbes au marché. Que d'exemples nous pourrions citer de pareils *sauf-conduits* (*voy.* ce mot). V.

ASILES. On comprend sous ce nom des établissemens fondés par la philanthropie publique ou privée, dans le but d'offrir une hospitalité momentanée ou durable; soit pour soulager les infirmités humaines, soit pour assurer à la vieillesse les soins que réclame un âge avancé, soit pour régénérer les êtres corrompus, soit pour préparer les individus punis et flétris par la société à revenir y prendre place sans honte, soit pour détruire les habitudes de la mendicité et les vices qui l'ont fait naître ou qu'elle a développés, soit pour assurer les bienfaits de l'éducation aux enfans orphelins, soit pour préparer, sinon commencer, dès l'âge le plus tendre, l'éducation des enfans des classes laborieuses; enfin, il nous semble qu'on doit ranger parmi les asiles les établissemens destinés spécialement à recueillir les militaires des armées nationales à qui de graves infirmités ou un grand âge rendent nécessaires des secours et des soins particuliers que l'insuffisance de leurs pensions de retraite ou le manque de famille ne leur permettent point de trouver en dehors des établissemens publics.

C'est ainsi qu'il existe : 1° des établissemens où l'on recueille des *aveugles*, gratuitement ou moyennant pension ou portion de pension. L'hôpital royal des Quinze-Vingts, à Paris, établissement dont nous n'avons pas à faire connaître ici l'organisation, doit, sous certains rapports, être considéré comme un asile. En quelques lieux de l'Allemagne et de l'Angleterre, les aveugles reçoivent, avec l'hospitalité, des moyens de travail qui en doublent pour eux le bienfait. 2° Des établissemens où l'on recueille des *aliénés* pour y être soignés et traités, soit à titre gratuit, soit comme pensionnaires. Ces établissemens sont malheureusement encore trop rares en France : on fait en ce moment quelques efforts pour les multiplier. Il y a à Charenton, près Paris, un asile pour les aliénés de la France entière qui a le titre de *Maison royale de Charenton*. Les hospices de la Salpêtrière et de Bicêtre reçoivent les aliénés de la capitale, et des ateliers de travail leur sont ouverts à Bicêtre et à la Ferme Sainte-Anne. On cite, dans les départemens, l'*Asile de Saint-Yon* à Rouen, l'Hospice des aliénés de Bordeaux qui peuvent servir de modèle aux établissemens de ce genre. Les frères hospitaliers ont aussi fondé dans les départemens, notamment à Lyon et à Lille, des maisons où ils reçoivent gratuitement des aliénés pauvres, et, moyennant une rétribution, ceux qui ont les facultés nécessaires. 3° Des établissemens où l'on recueille des *sourds et muets*, après leur sortie des maisons d'éducation, afin de leur procurer du travail. Il y a à Paris une maison de travail fondée dans l'impasse des Feuillantines pour les jeunes sourdes et muettes, par une association de dames charitables. 4° Des établissemens où l'on reçoit les indigens des deux sexes attaqués d'infirmités graves et incurables. C'est ce qu'on nomme les *Hospices d'Incurables*. 5° Des établissemens où l'on reçoit gratuitement ou moyennant pension des femmes grosses et des femmes en couche. Il y a à Paris, rue de la Bourbe, n° 3, une *Maison d'accouchement*, gratuite, destinée à recevoir des femmes grosses dans leur huitième mois ou qui sont sur le point d'accoucher. Ces femmes sont soignées et nourries; elles s'occupent à des travaux pour lesquels elles sont payées. 6° Des établissemens où l'on re-

cueille des personnes âgées de l'un et de l'autre sexe, soit gratuitement, soit à charge de payer une pension annuelle ou une somme fixe. A cette classe d'établissemens appartient l'Institution de Sainte-Périne à Chaillot, près Paris, l'Asile de la Providence, l'Hospice des Ménages, l'Hospice de la Vieillesse à Paris, etc. 7° Des établissemens où l'on accorde l'hospitalité pour une nuit, avec nourriture et quelques secours, aux voyageurs indigènes de passage, comme à Berne, Stuttgard, etc. 8° Des établissemens où l'on reçoit les filles et les femmes désordonnées qui y sont envoyées par leur famille ou par décision des magistrats, pour être ramenées aux bonnes mœurs. Telles sont, en France, les Maisons *du Refuge Saint-Michel*, établies à Paris et dans quelques villes des départemens. 9° Des établissemens où les filles repentantes viennent chercher volontairement l'habitude d'une vie meilleure et le retour à la vertu par le travail, la sobriété, le silence, la prière et la privation des plaisirs mondains. Telles sont les maisons du Bon-Pasteur, à Lyon, et à Paris rue d'Enfer Saint-Michel n°s 83 et 85. 10° Des établissemens où les filles se réfugient pour se prémunir contre les dangers de la séduction ou de la corruption. 11° Des établissemens où les filles entièrement revenues au bien se vouent à la retraite, en expiation du scandale de leur vie passée *. 12° Des établissemens où les filles de mauvaise vie, après avoir été enfermées par mesure de police, sont admises à une réclusion momentanée pour purifier des ames flétries par la débauche et se mettre en état de reparaitre dans la société. Tel est l'établissement de Sainte-Pélagie à Lyon. 13° Des établissemens où l'on recueille les enfans chez lesquels se sont manifestés les germes d'une corruption précoce, ou pour lesquels on pourrait craindre dans leur famille la contagion des vices; ou qui appartiennent à des détenus, à des condamnés, à des vagabonds; ou que leurs parens laissent sans éducation. Des établissemens de ce genre sont nombreux en Allemagne, notamment dans le royaume de Wurtemberg et le grand-duché de Bade; et en Suisse, notamment à Buch, Beuggen, etc. 14° Des établissemens où les jeunes condamnés, qui par leur conduite ont mérité d'être tirés des prisons, sont admis, avec la permission de l'autorité, à terminer le temps de leur condamnation. Ces asiles ont pour but, après avoir arraché les jeunes condamnés à la contagion des mauvais exemples, de leur procurer les bienfaits d'une éducation élémentaire et de les mettre à même d'apprendre un état de leur choix. Il existe à Paris rue des Grès-Saint-Jacques, sous le nom de *Maison de Refuge pour les jeunes prisonniers*, un établissement de ce genre où les jeunes condamnés peuvent rester, même après l'expiration de leur peine. 15° Des établissemens où l'on reçoit les femmes et les filles qui, après avoir été condamnées à des peines afflictives et infamantes et les avoir subies, veulent se réhabiliter moralement par les habitudes d'une vie vertueuse. Une institution de ce genre, digne à tous égards de servir de modèle, est établie à Lyon sur le coteau de Pierre-Scize; elle porte le nom de *la Solitude*. 16° Des établissemens où l'on reçoit les pauvres mendians, non criminels, pour les ramener, par le travail, aux sentimens de dignité humaine que les habitudes de la mendicité leur ont fait perdre, et, au besoin, pour les corriger des vices dont la mendicité est ordinairement la suite, la compagne et la source. Tel était le but de la maison de refuge fondée à Paris, rue de l'Oursine, en 1828 et 1829, sous le titre de *Maison de refuge et de travail*. Cette maison, qui n'était soutenue que par des souscriptions volontaires, a succombé l'année dernière après des essais qui pourtant attestaient l'heureuse influence qu'elle devait avoir pour le bien public. 17° Des établissemens où l'on recueille des orphelins des deux sexes pour leur assurer les bienfaits d'une bonne éducation et les mettre à même d'exercer une profession. On trouve ces établissemens dans la plupart des contrées de l'Europe; quelquefois ces asiles sont fondés par des souscriptions ou des associations particulières. Telles sont par exemple, à Paris, l'institu-

(*) La maison du Bon Pasteur ou du Refuge Saint-Michel à Lyon, tenue par les dames St-Thomas de-Villeneuve, renferme les quatre derniers genres d'établissemens.

tion de Saint-André, rue de Vaugirard; la Maison des orphelines de la Croix, rue Servandoni, n° 14, pour les jeunes filles. L'hospice des *Orphelins*, rue Saint-Antoine, n° 126, à Paris, est une institution publique où l'on admet les orphelins indigens des deux sexes, pour les placer ensuite chez des particuliers, à la campagne ou en apprentissage. En d'autres pays les orphelins reçoivent dans ces établissemens le bienfait d'une éducation complète. Les maisons d'orphelins de l'Allemagne et de la Suisse offrent des modèles de ce genre. 18° Des *Salles d'Asile* où l'on reçoit les enfans de 2 à 3 ans jusqu'à 6 ou 7.

Voici quelques détails sur ces établissemens que l'on peut regarder comme la pierre angulaire de l'éducation populaire. Le but des salles d'asile est : d'écarter des enfans des classes laborieuses les accidens ou la contagion des mauvais exemples auxquels ils sont exposés lorsque leurs parens les laissent des journées entières errer dans les rues ou les confient, soit à des enfans d'un âge presque aussi tendre qui auraient eux-mêmes besoin de surveillance, soit à des voisins négligens ou occupés eux-mêmes à gagner leur vie; de préparer dès l'âge le plus tendre l'éducation des enfans et de faire germer dans leurs cœurs des principes de religion, de morale et de vertu; de permettre aux parens d'employer tout leur temps, de tirer parti de toute leur industrie, ce qui les met à même de pourvoir par eux-mêmes aux besoins de leur famille. Les enfans sont reçus dans les salles d'asile dès le matin; les parens peuvent venir les chercher dans le milieu de la journée pour dîner ou les laisser la journée entière, en leur donnant le matin leur provision dans de petits paniers. Il y a des salles d'asile dans lesquelles les enfans peuvent trouver, moyennant une rétribution légère, une nourriture simple, mais saine. Les enfans sont confiés à des maîtres et à des maîtresses (ce sont autant que possible des mères de famille) dont la capacité, la douceur et surtout l'amour de l'enfance ont été mises à l'épreuve. Ces maîtres s'efforcent de seconder le développement des forces physiques et de l'intelligence des enfans par des exercices et des leçons appropriés à leur âge. Les leçons sont courtes, variées, amusantes, coupées fréquemment par des jeux et des récréations. Plusieurs méthodes ingénieuses d'éducation élémentaire ont été inventées pour les salles d'asile.

Les dépenses que nécessitent ces salles se rapportent au local, à l'ameublement, à la direction. La dépense du local est peu considérable. Une grande salle peut recevoir de 50 à 100 enfans; elle suffit pour les leçons; il ne faut plus qu'un préau pour les jeux. Si les bâtimens communaux n'offrent point de local convenable, on peut en louer un. L'ameublement consiste principalement en gradins pour placer les enfans, en un lit de camp pour qu'ils puissent dormir dans le jour, en tableaux noirs, en tableaux de lecture, en bouliers-compteurs. Quant à la direction, un maître et un aide suffisent pour une salle d'asile.

Il est des pays où tous les enfans sont admis gratuitement; il en est d'autres où les enfans indigens sont seuls exempts de payer une rétribution.

C'est à Paris, au commencement de ce siècle, que les salles d'asile ont pris naissance. Un établissement de ce genre fut créé dans le faubourg Saint-Honoré par madame la marquise de Pastoret; malheureusement il subsista peu de temps. Les salles d'asile, après avoir prospéré en Angleterre sous le nom d'*Infants schools*, et en Suisse sous celui d'*Écoles de petits enfans*, nous sont revenues en France il y a quelques années seulement. Paris en compte aujourd'hui dans ses 12 arrondissemens municipaux; il en existe plusieurs à Strasbourg et dans d'autres villes des départemens, où la philanthropie, secondée par l'autorité, s'occupe activement de les multiplier.

19° Enfin, il existe à Paris un *Hôtel royal des Invalides*, avec une *succursale* à Avignon, pour servir d'asile aux militaires que l'âge et les infirmités rendent incapables de continuer à servir l'état. Des établissemens semblables se trouvent dans d'autres contrées de l'Europe. L'Angleterre a son *Naval Hospice*, à Greenwich; en Allemagne, il y a des hôtels d'invalides à Stuttgard, à Vienne, à Berlin, etc. Nous terminerons cet exposé par une réflexion. Rien n'est plus juste que d'ac-

corder l'hospitalité au malheur, à la vieillesse, à l'enfance, abandonnés et sans refuge; rien n'est plus nécessaire que d'appeler dans un asile les êtres menacés des dangers du vice, de la corruption, de l'infamie, comme dans un port de salut: mais il n'est pas moins important de se garantir des excès d'un zèle aveugle qui, en exagérant ces institutions, encouragerait l'imprévoyance, la fainéantise, et affaiblirait les liens sacrés de la famille. D. G-o.

ASINIUS POLLION (Caius), guerrier, homme d'état, orateur, historien et poète tragique. Tacite pense qu'il parvint aux premières dignités par la seule puissance de son éloquence et de ses vertus. Il n'avait pas encore l'âge des magistratures que déjà il s'était distingué dans l'art de la parole. Quintilien dit de lui qu'il était toujours prêt, et que, soit qu'il voulût plaisanter, soit qu'il eût à discuter sérieusement, c'était *l'homme de toutes les heures*. Il entremêlait ses discours de citations de vieux poètes, et souvent les vers d'Ennius, de Pacuve, de Cæcilius, venaient reposer l'oreille de ses auditeurs, fatigués de la sécheresse de la discussion. Ce genre de citation qu'il avait adopté tenait à son affectation d'archaïsme, défaut dont Quintilien rapporte des exemples, en déclarant qu'il semble avoir précédé Cicéron de tout un siècle, tant il est loin du charme que procure la lecture de celui-ci. Nous n'avons plus que les titres de quelques-uns des discours de Pollion: ils avaient été rédigés pour Scaurus, pour Aspienus, pour Liburnia, pour la succession d'Arbinia, cause dans laquelle il compta, parmi les preuves de la mauvaise foi de son adversaire, le choix que ce dernier avait fait de Labiénus pour défenseur. En général, il y avait dans le caractère d'Asinius Pollion quelque chose de chagrin qui se manifeste surtout dans sa carrière politique. L'amour-propre le dominait; lui qui par caractère et par inclination était pour le maintien des institutions républicaines, servit néanmoins la cause de César, et dans une lettre à Cicéron on voit qu'il n'avait pu résister aux prévenances de ce grand homme. Il le suivit au Rubicon et à Pharsale, et quand César se disposait à marcher contre les Parthes, il reçut de lui le commandement de l'Espagne ultérieure où il demeura jusqu'à la bataille de Modène. Les trois lettres qu'il a écrites à Cicéron (les 798e, 833e, 848e de l'édition de Schutz et de celle de Panckoucke) font connaître son caractère, bien plus encore qu'elles n'expliquent sa conduite. Si l'indépendance républicaine y parle un langage presque sublime, on voit aussi que l'orgueil et le besoin de s'élever entraîneront bientôt l'auteur de la lettre vers un autre parti. S'il eût été appelé, dit-il, la république n'aurait point souffert l'échec de Modène. Cependant il se rangea bientôt sous les drapeaux d'Antoine qui lui conféra le commandement des légions stationnées près de Mantoue. S'il est vrai qu'il eut le bonheur de sauver Virgile de la fureur des soldats, s'il fit connaître ce poète à Mécène, la postérité doit bénir sa prompte soumission au triumvir, dont au surplus il était l'ami. Pollion fut consul en 714, mais il n'acheva point l'année, et fut contraint d'abdiquer, ainsi que son collègue. Il vainquit les Parthinéens, et ce fut l'occasion de son triomphe sur les Dalmates. On attribue à Pollion la négociation d'un traité entre Octave et Antoine, traité qui différa et ne prévint point l'effusion de sang; mais il ne voulut prendre aucune part à la guerre d'Actium, déclarant qu'il serait *la proie du vainqueur*. D'abord cette conduite lui attira l'inimitié d'Auguste qui composa des épigrammes contre lui. On le pressait d'y répondre: il s'y refusa, disant que ces assauts poétiques pourraient mal tourner contre celui qui s'attaquerait à un adversaire jouissant du droit de proscrire. Pollion se tint éloigné des affaires; mais l'estime que l'empereur avait pour lui lui rendit l'influence qu'il devait avoir dans le monde romain. Il reconstruisit de ses deniers l'*atrium* qu'un incendie avait autrefois détruit, et il fonda et ouvrit à tous la première bibliothèque que l'on ait jamais possédée. Pollion y fit placer les statues et les images de beaucoup de grands hommes et même celle de Varron, quoiqu'il vécût encore et qu'il fût son rival. Ainsi, selon la belle expression de Pline, Pollion fut le premier qui fit entrer la pensée dans le domaine public. Tout

entier à l'étude, il écrivit en 17 leçons l'histoire des guerres civiles depuis le consulat de Metellus jusqu'à l'avénement d'Auguste. La manière dont Horace en parle doit nous faire vivement regretter la perte de cet ouvrage. Il y avait dans son style une recherche d'atticisme qui l'égarait quelquefois et le conduisait à l'étrange, au bizarre. Cela ne l'a pas empêché d'être sévère envers tous les grands historiens de Rome, de blâmer la manière de Salluste, celle de César, enfin de relever dans Tite-Live ce qu'il appelle sa *patavinité*. L'injustice de Pollion fut bien plus grande envers Cicéron, dont la gloire l'importunait. Dans un âge avancé il se remit à fréquenter le barreau et ouvrit une école de déclamation. Nous ne connaissons plus les titres de ses tragédies, nous n'avons pas son livre contre Salluste; mais le suffrage d'Horace, mais l'amitié de Virgile dont les églogues 4 et 8 lui sont dédiées, sont d'assez beaux titres à l'immortalité. Pollion mourut à sa campagne de Tusculum, en l'an de Rome 757. Au siècle dernier, C. H. Eckhard et P. Ékerman composèrent chacun une dissertation sur cet homme célèbre, et M. de Bugny a intitulé *Pollion* son tableau du sacre d'Auguste. Le meilleur traité sur ce sujet a paru à Leyde en 1820 : *Commentatio de C. Asinii Pollionis vitâ et studiis, auctore* J. R. Thorbecke. P. G-y.

ASIOLI (Boniface), compositeur de musique, naquit à Corregio, duché de Modène, en 1769. Dès l'âge de huit ans il composait, quoiqu'il n'eût aucune instruction. Morigi de Parme fit son éducation musicale, et à douze ans il donna deux concerts à Vicence. Après un séjour de quatre mois à Venise, il retourna à Corregio, où il fut nommé maître de chapelle, et composa des morceaux de musique de différens genres. Dans sa 18e année il alla à Turin, où il résida neuf ans pendant lesquels il travailla avec ardeur. En 1796, il visita de nouveau Venise, et, en 1799, il vint à Milan où il resta jusqu'en 1813; il y fut nommé professeur de musique du vice-roi. Il devint ensuite *censeur* du conservatoire de Milan et écrivit plusieurs ouvrages, tels que, *Trattato d'Armonia; Principi elementari; Preparazione al bel canto, contenente molti solfeggi d'armonia.* Depuis 1813, il vécut dans son pays natal où il mourut en 1832. Quoique très savans, ses ouvrages sont peu connus hors de l'Italie. *C. L.*

ASKEW (Anne), fille d'un gentilhomme anglais, du comté de Lincoln, née en 1521, reçut une éducation distinguée, et montra, dès sa première jeunesse, une prédilection pour les études théologiques qui lui devint funeste. Ses idées s'étaient déjà tournées vers la réforme, quand son père, déterminé par des considérations de fortune, l'accorda en mariage à un homme entièrement dévoué à la communion romaine. Anne fut non-seulement contrariée dans ses sentimens religieux, mais chassée, et même dénoncée par son mari à l'ombrageux roi Henri VIII, qui la fit examiner par le lord-maire, les évêques et le chancelier. Elle fut inébranlable dans sa croyance, et quelques plaisanteries qu'elle se permit dans ses réponses durent irriter ses examinateurs. Dès lors la prison s'ouvrit pour elle. Après l'avoir interrogée à diverses reprises et lui avoir demandé inutilement les noms de plusieurs personnes de la cour avec lesquelles elle entretenait une correspondance, on prit le parti de la mettre à la question. Anne Askew la soutint avec courage. Le chancelier trouvant que le lieutenant la ménageait, se fit, dit-on, bourreau lui-même, afin d'aggraver le tourment. Tous les membres de la victime furent disloqués; elle perdit connaissance et ne la reprit que pour exprimer constamment ses convictions. On fut obligé de la porter dans un fauteuil sur la place où le bûcher l'attendait; elle périt dans les flammes à l'âge de 25 ans, le 16 juillet 1546. Les détails de sa conférence avec les examinateurs, quelques prières et d'autres écrits de dévotion qu'elle avait composés dans sa prison, furent publiés après sa mort. L. C.

ASLANI. C'est le nom d'une ancienne monnaie d'argent, de Hollande, ainsi appelée d'un mot turc qui signifie *lion*, parce que cette pièce porte un lion pour écusson et pour effigie. On fabriquait aussi des aslani à Inspruck; mais l'em-

preinte du lion était tellement défectueuse que les Arabes le prirent pour un chien, et lui donnèrent la dénomination d'*abukesb*. Les aslani n'ont plus cours aujourd'hui en Hollande. D. A. D.

ASMODÉE, nom du démon qui obsédait la fille de Raguel (*Tobie* VI, 4) et qui fut ensuite chassé par le moyen d'un fiel de poisson. Son nom lui vient, selon les uns, de l'hébreu *Eschmedaï*, *feu de la Médie*, parce que, dans ce pays, il inspirait le feu de l'amour impur; selon d'autres, il vient de *Chamad*, *exterminer;* ce serait donc *Haschmedaï*, l'*exterminateur*, l'ange exterminateur. Peut-être aussi que *asch* est l'article *le* pour dire *le Mède;* et en effet ce mot paraît être persan.

Selon les rabbins, Asmodée est né de l'inceste de Toubalcaïn et de Noëma, sa sœur. C'est peut-être sur l'analogie qui existe entre Toubalcaïn avec Vulcain, dieu des forgerons, et de Noëma (*douceur*) avec Vénus, que se fonde l'opinion qui fait d'Asmodée le feu de l'amour impur. Les rabbins racontent encore que ce démon, après avoir détrôné Salomon et pris sa place, en fut chassé à son tour par Salomon qui l'enchaîna et le força ensuite à l'aider dans la construction du temple de Jérusalem. Ils ajoutent que par le secret que ce démon enseigna à ce prince, celui-ci parvint avec le *schamir*, espèce de petit ver, à bâtir le temple sans employer le fer, ni sans faire du bruit. S. C.

ASMONÉENS, *voy.* MACHABÉES.

ASOF, *voy.* AZOF.

ASOPE, nom commun à quatre petites rivières de l'antiquité. La plus connue est l'Asope de Sicyonie qui prenait son cours des frontières de l'Arcadie, près du mont Cyllène, et tombait dans le golfe de Corinthe. On disait que c'était le Méandre qui traversait la mer et reparaissait dans le Péloponèse sous des noms différens. Celui de la Béotie avait sa source au Cithéron, et son embouchure dans la mer, en face d'Érétrie. Celui de Thessalie coulait du mont OEta jusqu'à la mer Égée où il se perdait entre le Sperchius et les Thermopyles. Celui de Phrygie joignait le Lycus près de Laodicée. VAL. P.

ASPASIE, de Milet, était fille d'Axiochus, et appartenait à une famille distinguée; elle était remarquable par son esprit, non moins que par sa beauté. Quelques personnes qui entendent mal l'antiquité, l'ont rangée parmi les plus viles courtisanes, et cette grave erreur vient apparemment de ce que dans Athènes toute étrangère était maintenue dans une condition inférieure à celle des citoyennes: à tel point que leurs enfans, fussent-ils nés du mariage, n'étaient point regardés comme légitimes. Aspasie, pour n'avoir pas joui des mêmes avantages que les Athéniennes, ne saurait être rangee parmi les femmes de mauvaise vie. M. de Burigny (dans sa vie d'Aspasie) dit *qu'elle courut à la gloire au travers de l'infamie*; mais il n'en demeurera pas moins vrai que celle qui inspira tant d'attachement à Socrate, et que Périclès jugea digne de sa main, était une femme d'un rare mérite. Sa maison était le centre de la bonne compagnie. Socrate la fréquentait si assidûment qu'on l'accusa d'en être amoureux. On tenait chez Aspasie des conférences dans lesquelles on traitait des matières les plus sérieuses. La politique, la philosophie, l'éloquence et la littérature, n'avaient rien qui fût au-dessus de sa portée. On alla jusqu'à dire que Périclès lui devait ses plus beaux mouvemens d'éloquence, et peut-être n'y a-t-il dans cette assertion rien d'étrange, car rien n'est propre à enflammer le génie comme une noble passion pour une femme douée elle-même de ce que l'esprit et le goût ont de plus exquis. Ce qui prouve que Périclès était sérieusement attaché à Aspasie, c'est qu'après avoir quitté sa femme pour l'épouser, il conserva toujours pour elle les mêmes égards et la même tendresse. Le peuple, qui exerçait sa vengeance contre ce grand homme sur tout ce qui l'entourait, avait prêté l'oreille à une accusation intentée contre Aspasie par le poète comique Hermippus: il la taxait d'impiété et prétendait qu'elle attirait chez elle des femmes libres pour les prostituer à Périclès. Celui-ci la défendit avec chaleur, répandit des larmes au milieu de l'Aréopage, et obtint son absolution. Dans leurs traits malins les Athéniens le comparaient à

Jupiter Olympien et Aspasie à Junon. On prétend qu'Aspasie fit déclarer deux fois la guerre par son influence, d'abord contre les Samiens pour venger Milet, sa patrie; puis, si l'on en croyait Aristophane, elle aurait allumé la guerre dans le Péloponèse, en haine des Mégariens qui, pour se venger d'un enlèvement fait chez eux par les Athéniens, auraient à leur tour enlevé deux filles d'Aspasie. Aspasie avait eu un fils de Périclès; mais après sa mort, celle qui avait été l'amie de Socrate, celle qu'Alcibiade avait entourée d'hommages, se prit d'amour pour un homme obscur appelé Lysiclès; tel était l'ascendant de cette femme extraordinaire qu'au lieu de s'abaisser, elle l'éleva: il devint bientôt l'un des premiers personnages de la république; Hésychius dit qu'elle l'épousa.

Dans le Menexène de Platon se trouve un discours composé par Aspasie en l'honneur des guerriers morts pour la patrie à Lechæum. C'est un chef-d'œuvre d'éloquence dont on fait communément honneur à Platon lui-même, bien que Socrate le rapporte comme l'ayant entendu la veille de la bouche d'Aspasie. Cicéron dit que les Athéniens, charmés de la beauté de ce panégyrique, le faisaient prononcer tous les ans, et que cet usage durait encore de son temps.

Le nom d'Aspasie devint bientôt pour les femmes aimables ce qu'était celui d'Alexandre pour les guerriers conquérans. Le jeune Cyrus le donna à Myrto, sa maitresse; Eschine, disciple de Socrate, et Antisthène, le chef des Cyniques, avaient chacun fait un ouvrage intitulé *Aspasie*. Nous n'avons plus ni l'un ni l'autre. *Voir* Gilles Ménage, *Histoire des femmes philosophes;* Bayle, dans une note à l'article *Périclès*, et Burigny dans les Mémoires de l'académie des inscriptions; mais il ne faut lire ce dernier qu'avec précaution. P. G-Y.

ASPECT DU CIEL. Le mot *aspect* se dit de la situation des planètes entre elles, et relativement à la terre ou au soleil. Lorsque l'astronomie était plus ou moins mélangée d'astrologie judiciaire, on donnait une très grande importance aux *aspects*, et on en distinguait de beaucoup de sortes. Aujourd'hui on ne distingue que trois aspects, qu'on désigne ordinairement par leurs noms spéciaux de *conjonction*, d'*opposition*, et de *quadrature*. Deux astres sont en conjonction lorsque leurs longitudes astronomiques (*voy.* ASCENSION DROITE et LONGITUDE) sont les mêmes; en opposition, lorsque ces longitudes diffèrent d'une demi-circonférence, ou que les rayons vecteurs de deux astres se projettent sur deux points opposés de l'écliptique; enfin, en quadrature, lorsque les longitudes diffèrent d'un quart de circonférence. Ainsi la lune est en conjonction avec le soleil lorsqu'elle est nouvelle, en opposition lorsqu'elle est pleine, en quadrature lorsqu'elle se trouve dans son premier ou troisième quartier. Pour la lune seulement, le mot de *syzygies* (*voy.*) désigne d'une manière collective la conjonction et l'opposition. Les astronomes dans leurs éphémérides indiquent la conjonction, l'opposition et la quadrature par les signes ☌, ☍, □. A. C.

ASPERGE (*asparagus officinalis*), plante vivace de la famille des *asparaginées* et du genre *asparagus*, qui ont pris l'un et l'autre son nom.

L'asperge croît à l'état sauvage dans une grande partie de l'Europe; assez rare en France et en Angleterre, elle abonde à tel point dans les steppes de la Russie et de l'ancienne Pologne qu'elle y sert de fourrage. Jadis les Romains en faisaient grand cas, ainsi que l'attestent les écrits de Pline et de Caton. Ce dernier entre dans des détails si minutieux sur sa culture et ses avantages, qu'on a pu penser qu'elle n'était pas utilisée, bien avant lui, comme plante alimentaire.

Il est à remarquer que, quoique cultivée depuis fort long-temps, l'asperge n'a donné naissance à aucune variété fixe. Celles qui ont été désignées comme telles ne sont dues, en effet, qu'au sol et au climat, puisqu'elles ne survivent pas au changement de localité.

On multiplie cette plante précieuse de semis faits *en place*, qui donnent des produits assez souvent plus beaux, mais plus tardifs d'une année, que les plantations; ou *en pépinières*, pour fournir les *pattes* ou *griffes* qu'on est dans l'usage de transplanter à demeure, *en planches*

ou *en carrés*, lorsqu'elles ont atteint leur seconde année.

Les asperges aiment un sol léger et substanciel. Leurs racines ne vivent que trois ans; mais comme, pendant cet intervalle, il se forme au-dessus de chacune d'elles une nouvelle griffe, on peut conserver une aspergière quinze ans et plus, en la chargeant annuellement d'une couche légère de terre préparée, et, de deux en deux ans, d'un lit de quelques doigts de fumier consommé.

Il est facile d'obtenir pendant l'hiver des asperges que leur qualité médiocre n'empêche pas d'être recherchées à cause de leur rareté. Pour cela on les *force* sur *couches* et sous *châssis*, ou en *planches* également recouvertes de châssis et entourées de *réchauds de fumier* qu'on renouvelle au besoin, à mesure qu'ils se refroidissent. O. L. T.

ASPERN, *voy.* Esslingen.

ASPERSION, du latin *aspergere*, arroser. L'aspersion se fait, sur les personnes et sur les choses, avec une branche d'arbre, avec de l'herbe, avec un instrument nommé *goupillon*, qui est une petite verge dont le bout est traversé par des soies de cochon en forme de croix; ou un manche de métal, terminé par une petite pomme qui est également de métal, creuse, propre à contenir une éponge, et percée de petits trous. Le mot goupillon, suivant Ducange, vient de *vupilio*, parce qu'une queue de renard servait jadis pour les aspersions à Notre-Dame de Paris. Cet instrument est aussi appelé *aspersoir*, *aspergès*.

Presque tous les peuples ont pratiqué l'*aspersion* comme supplément d'ablution, et par conséquent comme moyen d'expier, d'effacer les fautes légales et les impuretés religieuses.

Dans la presqu'île du Gange, il y a quelques *aspersions* de *tirtam* (eau lustrale), dans lesquelles on emploie l'herbe Darba. Plus souvent cependant l'officiant verse dans le creux de la main de chacun un peu de *tirtam*, et cette eau purifiante est bue sur-le-champ. (*Voy. Mœurs, institutions et cérémonies des peuples de l'Inde*, par M. Dubois.)

Les anciens Romains avaient leurs *aspersions*, que les prêtres faisaient sur ceux qui entraient dans les temples des dieux. On se rappelle à ce sujet l'action violente de Valentinien, depuis empereur. Allant un jour, à la suite de Julien, au temple de la Fortune, en qualité de capitaine des gardes, il reçut l'*aspersion* avec tant d'indignation, qu'il frappa rudement le ministre chargé des lustrations, et puis il secoua sa main gauche et déchira son manteau, parce qu'il y était tombé quelques gouttes d'eau lustrale.

Sous la loi de Moïse les *aspersions* étaient fréquentes; *voir* les *Nombres*, chap. XIX, v. 18.

Dans l'église catholique, il ne se fait presque aucune bénédiction qui ne soit suivie de l'*aspersion*. Quand on dédie une église, on fait trois aspersions dans l'intérieur et trois autour de l'édifice, avec de l'eau bénite et de l'hysope. Quand on consacre un autel, on l'asperge sept fois. Le dimanche avant la célébration des saints mystères, suivant l'usage établi dans le IXe siècle par le pape Léon IV, le prêtre asperge l'autel, l'église et les assistans. Cette aspersion varie au gré des pasteurs et suivant les diocèses.

Aux enterremens, on asperge le corps du défunt à plusieurs reprises. Le jour de la *Commémoration des fidèles trépassés*, 2 novembre, l'aspersion se fait autour du cimetière et dans tous les lieux où reposent les cendres des catholiques. Il est des rituels où, pour conjurer les démons de l'air, on asperge la nue orageuse, quand le tonnerre gronde : on asperge aussi les cloches, quand elles sont baptisées, le pain-bénit, etc.

Hincmar de Reims recommande dans ses *Capitules* d'asperger souvent les maisons, les champs, les vignes, les pâturages, les troupeaux Cette *aspersion* n'est guère usitée maintenant que dans les octaves de Pâques et de la Pentecôte, pendant les Rogations et à des fêtes locales. A Milan, conformément au rituel du cardinal Monti, le curé asperge toutes les maisons de sa paroisse la veille de Noël. Cette cérémonie a lieu dans d'autres diocèses la veille ou le jour de l'Épiphanie. J. L.

ASPHALTE, *asphaltum*, bitume asphalte, poix minérale. C'est une variété de bitume (*voy.*). Il se rencontre en

Tatarie, en Suisse, et spécialement à la surface du lac de Judée qu'on nomme pour cette raison Mer-Asphaltite. Il est solide, noir, opaque, quand il se trouve en masse; il se montre rougeâtre et demi-transparent sur ses bords, si on le coupe par tranches minces; il est très friable; il a une cassure brillante et raboteuse; il brûle aisément, produit une flamme bleuâtre et répand une odeur bitumineuse, empyreumatique. Les anciens s'en servaient quelquefois pour embaumer les cadavres; à cet effet, après l'avoir fait fondre, on l'injectait dans les cavités du corps; on emploie aujourd'hui pour l'embaumement des substances d'une efficacité bien plus certaine. L'asphalte est susceptible de fournir par la distillation une huile d'un blanc clair, qu'on a pendant quelque temps employée en médecine dans les maladies nerveuses, mais qu'on a abandonnée. S-n.

ASPHALTITE, *voy.* Morte (*mer*).

ASPHYXIE. L'asphyxie est un état de mort apparente dans lequel la respiration, la circulation et l'innervation sont suspendues, et qui, lorsqu'il se prolonge, peut se terminer par la mort réelle. Plusieurs causes peuvent produire cet accident et nécessitent quelque différence dans les moyens curatifs. Tantôt, en effet, c'est un obstacle mécanique qui s'oppose à l'entrée de l'air dans le poumon, comme chez les *noyés*, les *pendus*; ou bien encore ce sont des corps étrangers introduits accidentellement dans le larynx et la trachée-artère, ou développés dans ces canaux à l'occasion d'une maladie (*voy.* Corps étrangers et Croup); tantôt c'est l'introduction dans le poumon de gaz qui, sans être précisément nuisibles, ne sont pas propres à entretenir la respiration; tels sont les gaz azote, hydrogène, hydrogène carboné, air atmosphérique non renouvelé; tantôt enfin ce sont des gaz délétères, comme le gaz acide hydrosulfurique, l'acide hydro-cyanique en vapeurs; mais cette dernière espèce d'asphyxie est un véritable empoisonnement.

Quelle que soit d'ailleurs la cause de l'asphyxie, elle a lieu lorsque le sang veineux, ne pouvant plus se convertir en sang artériel, par le contact de l'oxigène dans la respiration, devient incapable d'entretenir la vie.

Quant aux symptômes qui annoncent les diverses espèces d'asphyxie, et au traitement qu'elles réclament, *voyez* les articles Charbon, Noyés, Pendus, Plomb, Secours publics. F. R.

ASPIC, espèce de serpent du genre couleuvre; c'est l'*haie, vipera haia*, des naturalistes. Pendant long-temps les savans se consumèrent en recherches inutiles pour retrouver l'aspic que les poètes et les historiens avaient tant célébré. Linnée avait cru rencontrer cet aspic historique dans un serpent du genre couleuvre, mais qui était tout-à-fait innocent; déjà la corbeille homicide de Cléopâtre avait perdu son prestige, et ce fameux aspic était relégué parmi les fables des anciens, à côté des merveilles des salamandres, des protées et des sirènes. Cependant, lors de l'expédition des Français en Égypte, des naturalistes reprirent les recherches de Linnée et furent plus heureux que lui: l'aspic fut retrouvé dans les lieux même où régna jadis la maîtresse d'Antoine.

La bouche de l'haie offre deux crochets qu'on appelle crochets à venin, sortes d'épines courbes conduisant à un canal où se trouve une tumeur formée par un organe placé à sa base. Or cette humeur est de nature essentiellement vénéneuse. Instillée sous la peau d'un animal, elle détermine chez lui une sorte d'engourdissement qui le conduit plus ou moins rapidement à la mort, suivant la réaction plus ou moins forte qu'il oppose à l'action de l'agent délétère. Les jongleurs du Caire et d'autres villes d'Égypte lèvent un impôt sur la curiosité du public à l'aide de l'aspic. Ils ont eu au préalable le soin d'arracher les crochets du serpent, pour lui ôter tout moyen de les blesser. L'expérience leur a appris qu'en exerçant avec le doigt une pression sur la nuque de l'animal, celui-ci est frappé instantanément d'une roideur convulsive, et ils ne manquent jamais de se faire admirer par cette petite manœuvre. On a beaucoup parlé il y a quelques années d'un prétendu aspic trouvé dans la forêt de Fontainebleau, et qui avait déjà fait ou devait faire in-

cessamment de nombreuses victimes; ce n'était qu'une variété de la vipère commune : la frayeur qu'on en éprouvait était donc toute gratuite.

On désigne encore sous le nom d'*aspic* une espèce de lavande qui croît principalement en Provence, et dont on tire l'huile d'aspic. S-N.

ASPIRANT. Comme adjectif, ce mot se joint aux substantifs tuyau, pompe, etc. (*voy.* ces mots); il désigne l'usage auquel ils sont employés et la propriété qu'ils ont d'élever l'eau à une certaine hauteur en la tirant, à la différence des machines qui élèvent l'eau en la poussant. L'eau dans les pompes ne peut guère être aspirée qu'à 25 ou 26 pieds de haut, quoiqu'on puisse la pousser jusqu'à 32 pieds.

Pris substantivement, *aspirant* se dit généralement de ceux qui veulent parvenir à quelque chose, et spécialement de ceux qui poursuivent leur réception en quelques degrés dans une faculté : *aspirant au baccalauréat, à la licence, au doctorat.* Autrefois, dans les six corps des marchands de Paris, l'*aspirant à la maîtrise* était celui qui, ayant l'âge requis, ayant fait son temps d'apprentissage, demandait à être reçu maître. Parmi les religieuses on nommait *aspirante* celle qui, après avoir fait son noviciat, aspirait ou était censée aspirer à prononcer solennellement les vœux que son ordre exigeait. R-Y.

ASPIRANT DE MARINE. Ce titre, après la première révolution, remplaça celui de *garde-marine*, par lequel on désignait, sous l'ancienne monarchie, les jeunes gens de famille destinés à devenir officiers de vaisseau. Plus tard, lorsque la restauration sembla vouloir répudier jusqu'au nom des grades adoptés par le gouvernement impérial, on convertit les aspirans en élèves de la marine, et c'est encore sous cette dernière dénomination que sont connus à bord de nos bâtimens de guerre les jeunes marins qui forment la classe ou, comme on dit, la pépinière d'où l'on tire les officiers de l'armée navale.

Les aspirans de marine se divisaient en deux classes. Les *aspirans de première classe* occupaient à bord le rang intermédiaire entre les premiers maîtres et les derniers officiers, c'est-à-dire les enseignes de vaisseau. Les *aspirans de seconde classe*, quoique affectés au même service que les aspirans de première, étaient rangés dans la hiérarchie navale au-dessous des premiers maîtres. Cette classification un peu anormale donnait lieu bien souvent à d'étranges interprétations dans la marche du service maritime. Un décret impérial de 1810 vint mettre fin à cette petite anarchie en fixant le grade et les attributions des aspirans de première classe, et en faisant passer le plus ancien aspirant de seconde classe, sous le nom d'*officier de flottille*, dans l'armée de réserve de la marine.

La restauration en 1817 changea le titre d'*aspirant* et de *sous-lieutenant de marine* en celui d'élèves de première et de seconde classes, et au lieu de l'épaulette mélangée de bleu qui décorait ces jeunes officiers, on leur donna l'aiguillette que portaient trente ans auparavant les gardes-marine.

Les fonctions des élèves à bord s'étendent à tout ce qui a pour but de seconder le service des officiers. Les embarcations employées à l'usage du bâtiment sont commandées par les élèves, et leur place sur les navires de l'état est marquée, selon une vieille maxime consacrée dans la marine, partout où il y a quelque chose à faire et quelque instruction à acquérir. E. C.

ASPIRATION. Ce mot, qu'on emploie dans les sciences physiques et physiologiques, semblerait désigner une force active, d'une nature analogue à l'attraction; il n'en est point ainsi. En physiologie il est synonyme du mot inspiration, plus généralement employé, et qui désigne un des mouvemens dont se compose la partie mécanique de l'acte de la respiration (*voy.* ce mot). En physique l'aspiration est le mouvement par lequel un fluide, liquide ou gazeux, obéissant à la pression atmosphérique, s'élève dans un espace où cette pression n'existe pas parce qu'on y a fait le vide, ou n'y possède au moins qu'une plus faible puissance. S-N.

ASSA, *voy.* Asa.

ASSAINISSEMENT, action d'assainir un lieu quelconque, d'en écarter

les causes capables d'agir d'une manière plus ou moins fâcheuse sur les êtres animés qui l'habitent.

L'observation démontre à chaque pas que les animaux, et l'homme surtout, éprouvent continuellement l'influence d'agens qui tendent à altérer ou même à détruire leur santé; et l'on a vu fréquemment certaines dispositions atmosphériques, certaines émanations, exercer sur des populations entières une action funeste si évidente qu'on n'a pu s'empêcher de la constater à diverses époques. C'est surtout chez les hommes rassemblés en société et soumis par une civilisation plus ou moins avancée à l'impression nuisible de causes uniformes, que l'expérience a été faite et qu'est né le besoin de se garantir de ce qu'on avait reconnu comme dangereux. Dans l'état sauvage, l'homme, endurci à la fatigue et vagabond par la nature même des choses, s'est rarement fixé dans un lieu insalubre, ou, guidé par un instinct conservateur, il a su abandonner des localités devenues malfaisantes et dans lesquelles d'ailleurs aucun intérêt ne pouvait le retenir. L'homme social au contraire, souvent enchaîné par les institutions, les besoins ou les préjugés, naît, végète et meurt souvent avant le terme prescrit par la nature, victime de maux que l'ignorance accumule autour de lui, et qu'il lui serait, dans la plupart des cas, facile d'éviter.

De tout temps les médecins et les hommes d'état ont été frappés de l'influence remarquable qu'exerçaient, sur la santé et sur la longévité des peuples, certaines conditions de l'atmosphère, certaines professions; et les écrits des anciens nous font voir que l'hygiène publique et privée était connue et honorée chez eux. Leurs coutumes et leurs monumens le prouvent jusqu'à l'évidence. Dans les temps d'ignorance et de barbarie, on ne retrouve plus qu'à peine des traces de cette sollicitude active et bienveillante des gouvernemens pour la santé des peuples, et il faut arriver à l'époque où nous vivons pour voir l'assainissement devenir un art complet, éclairé par les sciences physiques, et appliqué avec tant de succès qu'il ferait naître la séduisante espérance de voir la vie humaine traverser heureusement les écueils qu'elle doit parcourir, et ne se terminer qu'à la vieillesse. C'est en France, en particulier, que les travaux de ce genre ont été nombreux et fertiles dans leurs résultats; et ces résultats ne se sont pas uniquement bornés à notre patrie.

Les grandes agglomérations d'individus sont de puissantes causes de destruction, et les calculs démontrent que la vie de l'homme est moins longue dans les grandes villes que partout ailleurs (*voy.* Longévité). Une foule de causes partielles agissent incessamment et atteignent ceux même qui se croient soustraits à leur influence. Le défaut de circulation de l'air, occasionné par des rues étroites et obscures, les innombrables émanations qui s'exhalent à chaque moment des ateliers, des fabriques, ne sont-ils pas les moteurs principaux des maladies, soit épidémiques, soit endémiques, qui moissonnent régulièrement une partie considérable de la population, et qui, de temps en temps, prenant une énergie plus meurtrière, les déciment en quelque sorte d'un seul coup? Et l'on doit remarquer qu'indépendamment de leur action générale, ces causes destructives en ont encore une qu'elles exercent plus spécialement sur certaines classes d'individus qui leur sont plus immédiatement soumises. C'est ainsi que tel ouvrier, après avoir subi l'influence fâcheuse de l'habitation d'un quartier humide et mal aéré, est encore, de plus, exposé dans son atelier à des émanations putrides ou métalliques, capables déjà de détériorer sa santé et d'abréger son existence, quand bien même elles ne seraient pas aidées par la malpropreté, la mauvaise nourriture, et les excès de tout genre auxquels il se livre trop souvent. *V.* Salubrité.

Parmi les moyens d'assainissement les plus utiles et les plus généralement employés, on doit compter d'abord le renouvellement de l'air, qu'on obtient de différentes façons, suivant les circonstances. Ainsi, relativement à une ville, par exemple, on a souvent remédié à des maladies endémiques en abattant un bois voisin, et en ouvrant ainsi un accès aux

vents du nord ou de l'est qui vinrent agiter une masse d'air auparavant stagnante; comme aussi des plantations d'arbres ont neutralisé l'influence de vents nuisibles; et c'est encore ainsi qu'en détournant un fleuve on a submergé des terrains marécageux qu'on ne pouvait pas dessécher. Des feux allumés dans les places publiques avaient été employés par les anciens dans les cas de peste et avaient été utiles; mais on conçoit combien un semblable procédé est d'une application difficile et coûteuse, et combien surtout son action est bornée par sa durée. S'agit-il de renouveler l'air dans un espace plus ou moins circonscrit, on y parvient plus sûrement et plus facilement encore, quel que soit le lieu auquel doit s'appliquer cette précaution sanitaire. Percer de nouvelles croisées ou agrandir celles qui existent, en les prolongeant jusqu'au niveau du sol, établir des ventilateurs (*voy.*) et des fourneaux d'appel (*voy.*), tels sont les moyens simples et efficaces dont on a su, dans ces derniers temps, tirer un si grand parti, et qui ont été adaptés à des besoins si divers qu'on semble les avoir multipliés. Et ces procédés ne sont pas seulement applicables au renouvellement de l'air; ils sont également salutaires dans les circonstances, très fréquentes dans les arts, où tantôt des poussières fines, tantôt des vapeurs malfaisantes, forment une atmosphère qu'on ne respire pas sans danger, surtout lorsqu'on y est habituellement plongé. Mais la ventilation et l'appel ne sont pas toujours suffisans, soit parce que les lieux sur lesquels on doit opérer sont très étendus, soit parce que les miasmes qui s'y exhalent sont trop abondans. Alors on doit avoir recours aux agens chimiques ayant la propriété de les décomposer. C'est ordinairement sous forme de vapeurs qu'on emploie ces substances; dans cet état, elles vont se répandre dans l'atmosphère et y saisir les émanations nuisibles qu'elles anéantissent, ou, pour parler plus exactement, qu'elles forcent d'entrer dans de nouvelles combinaisons qui n'ont plus rien de délétère. Ainsi agissent les *fumigations* de chlore, d'acide nitrique, auxquelles souvent encore on ajoute les moyens physiques de renouveler l'air.

Quelle que soit l'échelle sur laquelle on doit opérer, la propreté est un des moyens d'assainissement les plus puissans qui existent, car il est généralement plus facile de prévenir que de combattre les accidens. Une police active et bien intentionnée veillera donc à l'observation des réglemens sur la hauteur des maisons et la largeur des rues; à l'enlèvement régulier des boues et des immondices; à l'écoulement des eaux stagnantes et à la distribution d'une suffisante quantité d'eau pure. A ces précautions se joindront celles de reléguer hors des villes, à des distances et dans des directions telles que les vents les plus ordinaires ne puissent pas en rapporter les exhalaisons, tous les établissemens qui donnent des émanations nuisibles; telles sont les voiries, les fabriques de poudrette, de colle forte, de cordes de boyaux, les tueries, les fabriques d'acide, etc. *Voy.* VOIRIE (*grande et petite.*)

Les mêmes soins se répètent en petit dans les divers arts et métiers dont la pratique est plus ou moins insalubre.

Mais de tous les moyens d'assainissement, le plus puissant peut-être, ou du moins celui sans lequel tous les autres restent paralysés et stériles, c'est l'instruction répandue dans toutes les classes inférieures qui, par leur position, sont les plus exposées aux accidens de tout genre. L'ignorance des ouvriers non-seulement leur fait négliger les précautions qui pourraient protéger leur santé et leur vie: mais encore elle leur inspire une sorte de vanité ridicule, qui consiste à s'exposer au danger sans défense, et qui occasionne les déplorables événemens qui arrivent si fréquemment dans les grandes villes. L'ouvrier éclairé, au contraire, sait que la propreté est la sauvegarde de la santé, et qu'elle doit être d'autant plus scrupuleuse qu'on manie habituellement des choses plus dangereuses. Ainsi, il aura le soin d'avoir des vêtemens de travail dont il se dépouillera en sortant de l'atelier, de sorte qu'il ne transportera pas dans son habitation des causes de maladies auxquelles il ferait participer sa famille. Il se lavera fréquemment les mains et se baignera le plus souvent possible. Enfin, comprenant le but

et les avantages de la ventilation, de l'appel et des fumigations, il veillera fidèlement à ce que ces appareils salutaires soient toujours en état de fonctionner régulièrement; et loin de les négliger, même d'entraver leur action, comme cela s'est vu trop souvent, il exigera du maître cette garantie de sa conservation.

C'est depuis que l'étude des sciences physiques est devenue plus générale, et depuis que le savant n'a pas dédaigné de descendre dans la vie commune et de pénétrer dans l'atelier de l'artisan, que l'assainissement a fait de grands progrès. On s'étonne de voir comment des choses si simples et si faciles n'ont pas été plus tôt trouvées; car on voit, dans la plupart des cas, que le moyen de remédier aux plus funestes accidens peut s'établir presque sans effort et sans dépense. Le fourneau d'appel, qui a rendu de si grands services et qui aurait suffi pour placer au rang des bienfaiteurs de l'humanité M. d'Arcet, son inventeur, est un appareil des plus faciles et des moins coûteux à établir, et cependant il conserve chaque jour la santé de plusieurs milliers d'hommes condamnés à de graves maladies et à une mort prématurée. Les tisserands étaient obligés, pour que leur fil ne devînt pas cassant, de travailler dans des caves, et se trouvaient conséquemment exposés à tous les maux que peuvent produire l'humidité, le froid et l'absence de lumière. Un chimiste imagine un enduit formé de substances qui attirent l'humidité de l'air, et depuis ce temps les tisserands peuvent travailler dans des lieux salubres sans que leur ouvrage en soit moins parfait. La profession de fabricant de cordes de boyaux entretenait des exhalaisons fétides et dangereuses: M. Labarraque y introduisit les chlorures, et cette fabrication non-seulement perd ses dangers et ses dégoûts, mais même fournit des produits plus parfaits. Ces exemples, pris au hasard entre mille autres, prouvent l'importance de l'assainissement. Il serait facile de montrer aussi qu'il exerce une influence morale sur les ouvriers. *V.* Ouvriers. G. A-l.

ASSAISONNEMENS, mot dont aucune étymologie connue n'explique la signification d'une manière satisfaisante, et qui est employé pour désigner les substances diverses dont on se sert pour donner aux alimens une saveur plus agréable. L'état sauvage dans lequel l'homme, semblable aux animaux, mangerait ses alimens sans leur faire subir aucune préparation, est peut-être impossible : on a trouvé chez tous les peuples, non-seulement l'usage de faire cuire les substances dont ils se nourrissaient, mais même celui de les assaisonner, soit avec certains sucs des végétaux, soit avec quelques substances minérales, soit enfin avec des composés plus ou moins compliqués.

Les assaisonnemens, plus nombreux chez les peuples civilisés, sont de deux sortes, les uns sont des substances non nutritives; tels sont le sel marin, le nitre, le vinaigre et les autres acides végétaux, le sucre, les huiles volatiles, l'alcool. Les autres sont des matières alimentaires, telles que les graisses, le beurre, les huiles fixes, certains fruits, certaines semences ou bulbes. Encore faut-il dire que ces substances ne sont employées comme assaisonnement que parce qu'elles contiennent une ou plusieurs des matières précitées. Ainsi l'ail et l'ognon ne sont que des substances mucilagineuses et sucrées, pourvues d'une certaine proportion d'huile volatile; le citron fournit de l'acide citrique et aussi de l'huile essentielle.

Voilà ce qui concerne les assaisonnemens considérés dans leur état de simplicité, état dans lequel on les emploie souvent. Mais souvent aussi de leur combinaison variée résultent des assaisonnemens tout nouveaux et dont les annales de la cuisine fournissent de nombreux exemples. On pourra voir aux articles Cuisine et Mets que les goûts ont changé à différentes époques, et que certaines substances, que nous trouvons peu agréables, ont été chez d'autres peuples des assaisonnemens fort recherchés. On remarque cependant que le sel, le sucre, les huiles, les acides végétaux et les aromates ont été de tout temps les assaisonnemens les plus usités.

On s'est fréquemment élevé contre les assaisonnemens, et on les a proscrits sans réserve. On a vu même des personnes

s'astreindre à un régime composé d'alimens qui n'avaient subi aucune préparation; on en voit d'autres redouter toute espèce d'aliment sapide et ne se nourrir que de choses douces et fades. C'est l'abus et non l'usage qu'il faut défendre. Sans doute il est bien vrai de dire que des substances âcres et irritantes, mêlées en trop grande proportion aux alimens, ont le double inconvénient de provoquer un appétit factice qui nous porte à surcharger notre estomac, outre qu'elles s'introduisent dans le sang où elles deviennent des causes puissantes de maladies; mais il est également démontré que l'addition du sel, du vinaigre, des graisses, des huiles, à divers alimens végétaux ou animaux, non-seulement leur donne une saveur plus agréable, mais encore y détermine des modifications chimiques par suite desquelles ils deviennent plus nutritifs et plus digestibles.

L'usage des assaisonnemens simples dont nous venons de parler est très généralement répandu. Pour ceux qui sont plus compliqués, un petit nombre d'individus a continué de s'en servir et en éprouve un détriment d'autant plus considérable que, mêlés à des substances déjà très sapides et très nutritives par elles-mêmes, ils en accroissent encore les qualités excitantes. Or il faut, pour que les alimens soient facilement digérés, qu'ils soient pourvus d'une certaine somme de molécules stimulantes, au-dessus et au-dessous de laquelle ils deviennent impropres à nourrir et à réparer le corps humain. C'est avec raison qu'on l'a dit: la tempérance et l'exercice sont les meilleurs assaisonnemens des mets. En vain l'homme qui méconnaît cette loi sage et salutaire cherche-t-il par les assaisonnemens les plus piquans à se procurer une apparence d'appétit, la souffrance qui suivra ses repas devra l'avertir de son erreur; trop heureux s'il comprend cet avis de la nature, et s'il ne va pas chercher dans des excitans plus dangereux encore le remède aux maux que l'abus des assaisonnemens a provoqués chez lui.

En résumé, sous le rapport de leurs effets sur l'économie animale, les assaisonnemens sont des excitans qui ne présentent rien de particulier et dont l'action salutaire ou nuisible dépend toujours de la proportion et des circonstances dans lesquelles l'homme en fait usage (*voy.* Excitans).

Les trois règnes de la nature fournissent des assaisonnemens. Les minéraux en donnent peu : ce sont le sel marin (hydrochlorate de soude), le plus employé de tous peut-être; le nitre (nitrate de potasse) et l'hydrochlorate d'ammoniaque introduit tout récemment. Les végétaux en offrent un grand nombre: des acides, tels que le vinaigre, l'acide citrique, etc.; des plantes pourvues d'huiles essentielles, comme la cannelle, la muscade, le gérofle, le gingembre, l'estragon, l'ail, l'ognon, et toutes leurs variétés, le persil, le piment, le poivre, le raifort, le safran, la vanille. Viennent ensuite les champignons et les truffes, enfin les huiles d'olives, de noix, etc., et enfin le sucre. Le règne animal nous fournit, comme assaisonnemens, le miel, le lait, le beurre et le fromage, les viandes et le poisson fumés et qui, par leur combinaison avec l'acide pyroligneux, ont pris des propriétés nouvelles. *Voy.* les articles de détail. F. R.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME SECOND.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

TOME SECOND,

Seconde Partie.

SIGNATURES

DES AUTEURS DU QUATRIÈME VOLUME.

MM.	
Allou	C. N. A.
Anders	G. E. A.
Aubergier	H. A.
Berger de Xivrey	J. B. X.
Berr (Michel)	M. B.
Berville	S. A. B.
Boileau (à Londres)	D. B.
Boissard	B-d.
Bradi (Mme la comtesse de)	L. C. B.
Cahen	S. C.
Carette (le lieut.-colonel)	C-te.
Castéra	C-a.
Chambobert (de)	P. C.
Clapeyron (à St-Étienne)	C-on.
Corbière (Éd., au Havre)	E. C.
Cornudet	C-t.
Cournot	A.C.
Déaddé	D. A. D.
Dellac	J. D-c.
Depping	D-g.
Drouineau (Gustave)	G. D.
Dubois	N. A. D.
Dufau	P. A. D.
Dumas (le comte Mathieu)	Cte M. D.
Dumersan	D. M.
Duvergier	J. B. D.
Eckstein (le baron d')	d'E.
Fallot	G. F-t.
Famin	C. F-n.
Fayot	F. F.
Fétis (fils)	E. F-s.
Galibert	L. G.
Gence	G-ce.
Goepp	J. J. G.
Golbéry (de, à Colmar)	P. G-y.
Guigniaut	G-n-t.
Guillon (l'évêque)	M.N.S.G†.

MM.	
Hase	H.
Haussard	H-d.
Huot	J. H-t.
Jal	A. J.
Janin (Jules)	J. J.
Koch (le colonel)	Cel K.
Labouderie (l'abbé de)	J. L.
Lafaist (à Orléans)	L-f-t.
Lagarde	A. L.
La Nourais (de)	L. N.
La Pregne (Léonce de)	L. de L.
Laténa (de)	J. L. T. A.
Le Chevalier (Jules)	J. L. C.
Leclerc-Thouin	O. L. T.
Lefebvre-Cauchy	L. C.
Legrand	A. L-d.
Lepan	L-n.
Levasseur	J. C. V. L.
Lucas (Charles)	Ch. L-s.
Matter	M-r.
Meldola	M-a.
Michelet	J. M.
Moléon (de)	V. de M-n.
Naudet	N-t.
Négrier	N-r.
Nunez de Taboada	N. d. T.
Ourry	M. O.
Ozenne (Jules)	J. O.
Ozenne (Mlle Louise)	L. L. O.
Paris (Paulin)	P. P.
Parisot (Valérien)	Val. P.
Pernot	P-t.
Pitkiewicz	M. P-z.
Pillon	A. P.
Rathery	R-y.
Ratier (Félix)	F. R.
Ratier (Victor)	V. R.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM.		MM.	
Raymond	F. R-d.	Stoeber (à Strasbourg)	E. St.
Reinaud	R.	Tamisi	T-i.
Saint-Prosper	St-Pr.	Thiébaut de Berneaud	A. T. d. B.
Savagner (Auguste)	A. S-r.	Tissot (à Bourges)	Jh. T.
Schnitzler (J.-H.)	S. et J. H. S.	Viel-Castel (Henri de)	V.
Simon	S-n.	Viel-Castel (Oscar de)	O. V.
Soyer	L. C. S.	Villenave	V-ve.
Spach	L. S.	Zay	Z.

Les lettres *C. L.* indiquent que l'article est traduit du *Conversations-Lexicon*.
C. L. m. signifie *Conversations-Lexicon* modifié.

ENCYCLOPÉDIE

DES

GENS DU MONDE.

A (*suite de la lettre*).

ASSALINI (Pierre), médecin du XIXe siècle, né à Modène, étudia dans sa patrie l'art qu'il professa depuis. Forcé de quitter son pays à la suite d'une affaire malheureuse, il prit du service dans l'armée française comme officier de santé, et suivit Napoléon dans la campagne d'Égypte; mais il n'alla que jusqu'à Jaffa, lieu où l'armée fut attaquée d'une maladie épidémique qui frappa en quarante jours les trois quarts des hommes en état de porter les armes. Malgré les ravages de cette maladie que l'on avait considérée comme pestilentielle, M. Assalini, dans ses *Observations sur la peste*, publiées en 1803, soutient qu'elle n'avait pas de dangers, ni pour les médecins, ni pour ceux qui servent les malades, pour peu qu'on ait soin de ne pas rester trop long-temps auprès d'eux et de faire de l'exercice en plein air. Il disséqua, avec le chirurgien en chef Larrey, les corps de plusieurs personnes mortes de la peste à laquelle il échappa toujours, bien qu'il eût examiné avec soin les charbons. Il fit aussi des observations importantes sur la fièvre jaune qui régna à Cadix, sur la dyssenterie, qui fait si souvent des ravages dans les armées, enfin sur le *mirage* (*voy.* ce mot), qu'il avait fréquemment observé sur les côtes de la Sicile et de la Calabre. Napoléon le nomma premier chirurgien de la cour, chevalier de la Légion-d'Honneur et de la Couronne-de-Fer, et chirurgien ordinaire du vice-roi. Il fut, en outre, mis à la tête de l'Institut des sages-femmes et des orphelins à Milan, puis nommé chirurgien en chef de l'hôpital St-Ambroise, dans la même ville. En 1811, il ajouta à sa réputation par la publication d'un ouvrage important sur les maladies des yeux, dans lequel il examine le procédé ingénieux de Beer pour la pupille artificielle, et dans lequel aussi il propose diverses opérations. A la même époque, il s'occupa de l'art des accouchemens et perfectionna le forceps et l'opération césarienne. Ces divers travaux reçurent l'approbation des corps académiques et du public médical. Après l'expédition de Russie, dans laquelle M. Assalini eut les extrémités gelées, il revint se fixer dans sa patrie, où il partagea ses instans entre les fonctions de professeur de chirurgie clinique et une pratique aussi heureuse qu'étendue. F. R.

ASSAPH ou Asaph, poète, lévite et chantre inspiré, dont parle l'histoire biblique. Il vivait du temps du roi David, et un assez grand nombre des psaumes que l'Écriture-Sainte nous a transmis, comme étant du roi prophète, ont été composés et chantés par Assaph, et se trouvent sous son nom dans le recueil des chants sacrés. L'existence et l'époque historique d'Assaph sont constatées par plusieurs chapitres des Paralipomènes (lib. 1, ch. VI, 39, et ch. XXV, 2). Les psaumes qui nous ont été transmis comme appartenant à Assaph sont les chapitres 50, 73, et 75 à 83. La critique lui en a contesté plusieurs; quelques-uns se rapportent même à des événemens postérieurs à l'époque où vécut Assaph. Tous se distinguent par une sensibilité douce, noble et pénétrante. Assaph, en hébreu, signifie réu-

nir, assembler, ce qui a fait dire à quelques commentateurs que c'était lui qui avait réuni en un seul corps les chants sacrés de diverses époques et de divers auteurs. Les enfans d'Assaph chantaient dans le temple avec lui, et se succédèrent dans les mêmes fonctions après sa mort. M. B.

ASSAS (Nicolas). Le chevalier d'Assas, né au Vigan, capitaine dans le régiment français d'Auvergne, s'illustra par son courage et par le noble sacrifice qu'il fit de sa vie à son pays.

Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1760, il commanda près de Klosterkamp, aux environs de Gueldre, une garde avancée, et il sortit à la pointe du jour pour inspecter les postes. Ayant rencontré une division des troupes ennemies prêtes à surprendre l'armée française, il fut pris et menacé d'être mis à mort si un seul cri, si un mot, sortait de sa bouche. Le sort de l'armée dépendait de sa résolution. Il n'hésite pas et il s'écrie : « A « moi, Auvergne, voilà les ennemis ! » Et il tombe frappé; il meurt immortel, et son dévouement est une belle page de l'histoire.

D'Assas n'était point marié; on fit à sa famille une rente viagère de mille livres, qui fut supprimée pendant la révolution, mais rétablie quelque temps après. Y.

ASSASSIN, assassinat. Le code pénal français définit l'*assassinat* un meurtre commis avec préméditation, c'est-à-dire avec le dessein formé à l'avance d'attenter à la vie d'un individu, ou avec guet-à-pens, c'est-à-dire après avoir attendu plus ou moins de temps un individu avec le dessein de le tuer ou d'exercer sur lui des actes de violence.

Ce mot fut introduit dans la langue française à l'époque des Croisades. L'étymologie de ce mot a donné lieu à plusieurs versions. La plus accréditée est celle qui la rapporte au peuple musulman des Assassins, dont il sera question dans l'article suivant.

Dans les lois françaises et dans toutes les législations qui admettent la peine de mort, l'assassinat est en général puni de cette peine. En vertu de cette loi qu'on a appelée la loi du talion, et qui consiste à assimiler la punition au délit, on a dit : Celui qui a donné la mort mérite la mort. C'est encore par cette loi qui se présente naturellement à l'esprit de l'homme, que l'abolition de la peine de mort, dans certains cas, est repoussée même par de sages esprits (*voy.* Talion). Chez les Germains et en France, sous la 1re race, la peine de l'assassinat était rachetée par une amende (*voy.* Composition).

Celui qui a assassiné est déclaré, dans presque toutes les législations, indigne de succéder à celui qu'il a tué. Il en est de même de celui qui n'a pas révélé l'assassinat, sauf le cas où il serait parent de l'assassin dans un degré déterminé par la loi (*voy.* Homicide). C-t.

ASSASSINS. Les Assassins, ou Ismaïlites de l'est, étaient une branche des Ismaïlites proprement dits. Ils ne descendaient point, comme on l'a cru long-temps, d'Ismaïl, fils d'une femme nommée Hagar; mais ils étaient sortis de la secte des Imamié, une des 4 sectes chiites. Ces Imamié croyaient à l'existence d'un Imam autrefois disparu, et, suivant eux, la suite de ces Imams devait se perpétuer par une filiation successive, mais secrète, jusqu'à l'arrivée d'un dernier Imam qui viendrait les délier de l'observation de toutes les lois. De leur sein étaient encore sorties deux sectes secondaires : l'une d'elles, celle des Sebiin, dont les Ismaïlites professaient les doctrines, avait reçu ce nom parce qu'elle ne reconnaissait que sept Imams, savoir : Ali, Hassan, Hossein, Ali-Seinolabidin, Mohammed-Bakir, Djafer-Sadik, et son fils Ismaïl.

La branche des Ismaïlites de l'est avait pour fondateur Abdallah qui se donnait pour fils de Mohammed, fils d'Ismaïl. Celui-ci qui professait les doctrines de Karmath parvint à s'asseoir sur le trône, et commença (l'an de J.-C. 909, de l'hégire 297), sous le nom d'Obeidallah-Mehdi, la série des khâlifes égyptiens, qui font également remonter leur origine à Ismaïl, fils de Djafer-Sadik, et de ce dernier à Fatima, fille du prophète; ce qui leur avait aussi fait donner le nom de Fatimites. Leur doctrine se propageait par des missionnaires appelés *Daïs*, qui étaient en outre chargés de faire soutenir par leurs adeptes l'heureuse usurpation qui avait porté les Fatimites sur le trône d'Égypte.

Un de ces daïs, Hassan-Ben-Sabah-

Homaïri, fils d'Ali, chiite orthodoxe de Reï, devint le fondateur de l'ordre des Assassins *. Il était d'abord imamié, et avait, dans sa jeunesse, étudié à Nichabour sous le fameux Movafek Nichabouri; plus tard il avait fait la connaissance d'un Ismaïlite qui lui avait donné quelques notions de sa doctrine et ébranlé ses convictions premières. Une maladie dont il fut ensuite attaqué fut pour lui comme un avertissement du ciel; et, après avoir pris auprès d'un autre Ismaïlite qu'il avait rencontré une connaissance entière de la doctrine, il se fit conférer la dignité de Daï ismaïlite par un missionnaire nommé Moumin. Après la mort du sulthan seldjoucide Alp-Arslan, il alla au Caire où régnait alors Malek châh; mais ensuite, chassé de la cour, il parcourut diverses provinces, en propageant partout sa doctrine, et se fixa enfin pour trois ans à Damaghân. De là il envoya dans tous les environs, et surtout dans ceux de la forteresse d'Alamont, des Daïs habiles et éloquens. Cette forteresse où il établit le siége de sa puissance avait été fondée, l'an 246 de l'hégire, à 60 parasangues au nord de Kazwin, par Hassan-Ben-Seid-Bakeri. Ali-Mehdi qui y commandait au nom de Malek châh ayant refusé de la livrer, Hassan s'en empara par ruse, l'an 483 de l'hégire (apr. J.-C. 1090). Son premier soin fut non-seulement de l'approvisionner et de la fortifier, mais encore d'établir sur des bases solides son système politique et religieux, qui, du reste, pouvait se renfermer tout entier dans cette maxime fondamentale : *Rien n'est vrai ni défendu, tout est permis.* Mais pour réaliser la puissance qu'il rêvait, c'était peu que de discipliner d'aveugles intelligences, il fallait aussi armer des bras. C'est dans cette vue qu'il établit une hiérarchie et fractionna l'Ordre en différentes sections. Le classement matériel de ses membres, tel que Hassan l'avait conçu, offrait sept degrés : 1° le grand-maître qui s'appelait aussi Sidna, Sidney, *notre seigneur*, ou Cheikh-al-Djebal, *le vieux*, ou *le prince de la montagne*. Toutefois, il ne fut ni roi ni prince, dans la signification ordinaire du mot : le seul titre qu'il prit fut celui de chéikh. Aussi son gouvernement n'était ni ne devait être celui d'un royaume et d'une principauté; c'était absolument une confrérie, un ordre. C'est donc par erreur que quelques historiens ont regardé l'Ordre des Assassins comme gouverné dans le principe par une dynastie héréditaire. 2° Après lui venaient les Daïlkébirs ou *grands-prieurs*, ses lieutenans dans les trois provinces de l'Ordre, le Djebal, le Kouhistân et la Syrie. 3° Les Daïs ou *maîtres initiés*. 4° Les Réfiks ou *compagnons*. Ces derniers, non plus que les suivans, ne jouissaient point du privilége de l'initiation. 5° Les Fédavis ou *dévoués*. C'étaient les gardes de l'Ordre. 6° Les Lassik, *aspirans* ou *novices*. 7° Les profanes. A côté de cette hiérarchie s'élevait, pour ainsi dire parallèlement, une autre hiérarchie toute spirituelle. D'après elle, il y avait, dans toute génération, sept espèces de personnes toutes distinctes les unes des autres, et à la tête desquelles se plaçait l'Imam établi par Dieu. Dans cette doctrine, qui avait autant de degrés que celle d'Abdallah, fils de Kaddah, le nombre 7 se retrouvait fréquemment. Le catéchisme appelé *Askhinaï-Risk* (connaissance de sa vocation), que Hassan avait distribué à ses disciples, se divisait aussi en 7 parties. La première contenait des préceptes généraux sous la forme symbolique, et la 2e le *Teenis* ou *l'art de s'insinuer dans la confiance des personnes*. Dans la 3e on cherchait à étourdir l'esprit en le jetant dans le scepticisme. La 4e traitait des formalités du serment. La 5e apprenait à distinguer les différentes opinions des hommes célèbres (Teddlis); puis venait la 6e qui se nommait *Tessis* et avait pour but d'affermir dans la foi; et enfin la 7e, *Teevil*, qui traitait de l'interprétation allégorique.

Telle était la doctrine de Hassan-Sabah; il sut la propager et la défendre toujours

(*) Ce nom fut donné aux Ismaïlites à cause de l'usage qu'ils faisaient d'une préparation enivrante, connue encore dans l'Orient sous le nom de *haschisch*. Ce *haschisch*, dont le chanvre et la jusquiame formaient la base, se prenait, soit en pastilles, soit même en fumigation, et l'ivresse qu'il causait jetait habituellement dans l'extase ou dans le délire. On voit ainsi facilement pourquoi l'usage en était général chez les Assassins. Aussi avaient-ils reçu le nom de *Haschischin* (mangeurs de haschich). Dans la laugne des Grecs et des Croisés, ce mot s'est transformé en celui d'Assassins (Haschischin).

avec succès, aussi bien par la force des armes que par de nombreux assassinats. Il mourut âgé de 70 ans, après un règne de 35 (de l'hég. 518, ap. J.-C. 1124), après avoir désigné pour lui succéder Kia-Buzurgomid un de ses grands-prieurs. Son règne de 14 ans et 3 jours fut, comme celui de Hassan, marqué par de longues guerres et par l'assassinat d'un grand nombre de princes et d'hommes célèbres. L'événement le plus remarquable de cette période est la prise de la forteresse d'Alamont (an de l'hég. 524) par le sulthan Mahmoud, qui la perdit peu de temps après. Mohammed, fils et successeur de Buzurgomid, ouvrit son règne par le massacre de deux khalifes. Sous lui la puissance de l'Ordre prit de grands accroissemens, bien que souvent menacée par les armes de deux des plus puissans princes de l'Orient, de Noureddin et de son neveu Ioussouf Salaheddin. Ce fut ce dernier (*voy.* Saladin) qui détruisit la dynastie des Fatimites et la branche des Ismaïlites de l'ouest. Sous le règne du 4ᵉ grand-maître, Hassan II, fils de Mohammed, s'opéra une révolution religieuse dont il fut lui-même l'instrument. Loin de cacher au peuple les mystères de la doctrine secrète, il les dévoila, et permit solennellement tout ce qui jusqu'à lui avait été défendu; aussi les Ismaïlites, heureux de pouvoir se livrer sans contrainte à toute espèce de débordemens, lui donnèrent-ils le surnom de *Ala-Sikrihi-es-Selam*, (salut à sa mémoire). Victime de ses imprudentes doctrines, il périt à Lemsir sous le poignard de son beau-frère, après 4 ans de règne. Mohammed II, son successeur dans la grande-maîtrise, vit naître et mourir une foule de poètes et de savans illustres. Cette époque est encore toute remplie des exploits de Salaheddin. C'est aussi à cette période qu'il faut rapporter l'assassinat de Conrad, marquis de Tyr et de Monferrat, et l'arrivée à Jérusalem de cette fameuse ambassade du grand-prieur de Syrie, que presque tous les historiens ont attribuée au *Vieux de la montagne* lui-même. Après un règne de 35 ans, Mohammed II fut empoisonné par son fils Djelaleddin qui lui succéda (an de J.-C. 1177). Ce grand-maître voulut rétablir, du moins en apparence, la véritable religion, et la conformer en tout aux lois rigides de l'Islamisme. Aussi lui donna-t-on le nom de *nouveau Musulman*. Après 12 années, il laissa la grande-maîtrise à son fils Alaeddin-Mohammed III, dont le règne efféminé prépara la chute de l'Ordre. L'an 651 de l'hégire il fut assassiné par les ordres de son fils Rokneddin-Khour châh qui fut le 7ᵉ et dernier grand-maître des Assassins. Après une existence de 172 ans, cet ordre fut écrasé par la grande invasion mongole que dirigeait Houlakou, frère de Mangou-Khan. Rokneddin périt sur les bords de l'Oxus, sous les coups des soldats mongols. Avec lui finit l'Ordre des Assassins. Quelques-uns de leurs descendans existent encore sous les noms de Nosaïris, de Sonéidanis et de Khédrévis; mais les anciennes doctrines de l'Ordre se sont entièrement perdues. *Voy.* Hammer, *Histoire des Assassins*, traduction française, Paris, 1833, in-8°. L. N.

ASSAUT (art militaire), attaque de vive force dirigée par des troupes d'élite contre des pièces de fortification dont on veut se rendre maître, et particulièrement contre des ouvrages aux revêtemens desquels on a fait brèche (*voy.* ce mot) à coups de canon ou par le jeu des mines. Avant d'entreprendre cette opération, qui est toujours très meurtrière, il faut avoir soin de rendre la brèche praticable, en écartant les grosses masses de maçonnerie qui ont roulé dans le fossé, en adoucissant la montée, et ensuite en formant à travers le fossé des épaulemens pour couvrir les assaillans des feux de flanc que l'assiégé dirige vers la brèche. Si le fossé est plein d'eau, il faut établir des radeaux qui puissent servir de pont, pour conduire la troupe, et, au besoin, du canon au pied de la brèche. Pendant l'exécution de ces travaux, et quand la brèche est devenue accessible et praticable, l'assiégeant fait ses dispositions. Pour donner à la fois l'assaut aux bastions et aux ouvrages détachés qui ont été battus en même temps en brèche, il fait feu de toutes ses batteries et contre-batteries sur celles que l'assiégé a pu conserver ou rétablir et sur les points d'attaque, jusqu'au moment de l'assaut, afin de démonter ses pièces et de l'empêcher de rester sur la

brèche. S'il n'y a pas de retranchement au haut des brèches, l'assiégé ne se hasardera pas à soutenir l'assaut. Aussi a-t-on vu en 1832 le gouverneur d'Anvers, dès que la brèche fut ouverte au corps de place, sans attendre l'assaut, demander à capituler. Si les brèches sont défendues par de bons retranchemens il pourra courir la chance d'un assaut, pour obtenir une capitulation plus honorable. C'est ainsi que se termine le plus ordinairement la défense des places. Il y a néanmoins des exemples d'une opiniâtreté bien louable, qui ont eu lieu soit dans des places situées de manière à pouvoir se ravitailler sans opposition de la part de l'assiégeant, comme celle d'Ostende qui soutint un siége de trois ans (1601-1603); soit dans des places comme celle de Saragosse (1809), où l'assiégé, résolu à défendre le terrain pied à pied, se barricada dans les rues, et se retrancha dans chaque maison, à chaque étage, dans chaque chambre, et, multipliant ainsi ses moyens de défense, obligea l'assiégeant à faire, pour ainsi dire, autant de siéges et à livrer autant d'assauts qu'il y avait de maisons dans la place. Les Espagnols avaient crénelé et miné les murs de refend, comme les murs de face, et percé les planchers pour chasser, à coups de fusils tirés des étages supérieurs, les Français qui occupaient les étages inférieurs. Au moyen de ces dispositions, les Français, après avoir franchi l'enceinte de Saragosse et s'être crus maîtres de la ville, furent encore obligés de poursuivre leurs attaques au milieu des ruines pendant 24 jours.

On voit combien il est important pour les troupes qui, à la suite d'un assaut, ont pénétré dans une enceinte au-delà de laquelle les assiégés ont préparé des mesures défensives, de ne pas se porter en avant sans prendre toutes les précautions prescrites par les principes de l'attaque des places. C'est faute de s'être conformés à ce principe que les Français ont essuyé au siége de saint Jean-d'Acre un échec qui a eu de si graves conséquences. La colonne d'assaut qui entra dans la ville ne fut pas soutenue; les deux côtés de la brèche restèrent au pouvoir de l'ennemi : cette colonne, accablée par le feu des maisons, des barricades, et même des remparts, fut obligée de se retirer, surtout lorsque les Turcs, arrivant par le fossé, vinrent prendre la brèche à revers.

Les Anglais furent dans le même cas à Berg-op-Zoom, en 1814. Ils avaient pénétré audacieusement dans la place, sans avoir assuré leurs communications; ils furent coupés par les Français qui, d'abord surpris, se défendirent avec un acharnement tel que les Anglais furent tous tués, blessés, ou faits prisonniers. C-TE.

Les lois de la république et les décrets de Napoléon, de 1811 et 1812, obligent le commandant d'une place forte à soutenir au moins un assaut au corps de la place avant de se rendre. Lorsqu'à la suite d'un assaut la place est prise, on passe souvent la garnison au fil de l'épée et la ville est livrée au pillage, ce qu'autorise même le droit cruel de la guerre. On trouve parmi les Turcs des exemples d'une défense opiniâtre à laquelle le fanatisme fait concourir tous les habitans et jusqu'aux femmes. Un des assauts des plus étonnans et des plus meurtriers dont parle l'histoire fut livré par le prince Potemkin en 1790 à Ismaïl. Le prince n'avait que 28,000 hommes de troupes de terre et de mer, ces derniers commandés par Souvorof qui attaqua sur le Danube. La moitié de cette petite armée consistait en Cosaques qui combattaient alors pour la plupart à pied. Les Turcs avaient 43,000 hommes de garnison, dont dix mille janissaires. Après un assaut qui dura 10 heures sans interruption, et auquel montèrent, comme simples volontaires, le duc de Richelieu, alors comte de Chinon, le comte Roger de Damas et le comte de Langeron, le prince Potemkin (*voy.* l'art.) se rendit maître de la place : 33,000 Turcs furent massacrés et le reste fait prisonnier; la ville fut livrée au pillage pendant trois jours. Les Russes eurent de leur côté 2,000 morts et 2,500 blessés. En 1828, les Russes perdirent plus de 3,000 hommes à l'assaut de Braïlof, sans pouvoir même pénétrer dans la ville; le grand-duc Michel qui commandait, l'avait fait donner avant que la brèche fût reconnue praticable. J. T-I.

ASSAUT (escrime), combat figuré au fleuret entre deux personnes. Les assauts

d'armes sont souvent des espèces de luttes entre les plus habiles maîtres d'armes et amateurs d'escrime. On donne quelquefois à ces combats une sorte d'appareil, lorsque des artistes distingués doivent y figurer; on en fait alors un spectacle entremêlé de musique. *Voy*. Escrime.

ASSEMANI, nom d'une famille chrétienne de Syrie qui a fourni plusieurs écrivains célèbres dans la littérature orientale.

Le premier de tous et le plus savant, Joseph Simon, était né en 1687, et il mourut en 1768. Envoyé de bonne heure à Rome pour s'y former aux études européennes, il ne tarda pas à se faire remarquer par son zèle et son érudition. Il fut chargé par le souverain pontife d'aller visiter les bibliothèques qui existaient dans certains couvens de Syrie et d'Égypte, et il enrichit celle du Vatican d'un grand nombre d'ouvrages précieux. En récompense il fut nommé préfet de cette bibliothèque, et se mit en devoir de faire connaître par des extraits ce qu'elle possédait en manuscrits orientaux. L'ouvrage a pour titre: *Bibliotheca orientalis Clementino-Vaticana recensens manuscriptos codices syriacos, arabicos, persicos, turcicos, hebraicos, samaritanos, armenicos, æthiopicos, græcos, ægyptios, ibericos et malabaricos*, Rome 1719-1728, in-fol. Malheureusement il n'a paru que les quatre premiers volumes, traitant des manuscrits syriaques : le reste des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Vatican ne nous est connu que par quelques indications. Le même savant publia aussi les œuvres de saint Éphrem en grec, en syriaque et en latin, Rome, 1732-1734, 6 vol. in-fol. On s'accorde à reconnaître en lui le mérite d'avoir plus contribué que tout autre à faire connaître la littérature syriaque en Europe, littérature qui ne se borne pas, comme le vulgaire le croit, à quelques versions de nos livres saints, mais qui offre aussi des historiens et des poètes.

Joseph-Aloysius Assemani, frère du précédent, professa les langues orientales à Rome et mourut en 1782. Outre la part qu'il a prise à quelques-uns des ouvrages de son frère, il a publié le *Codex liturgicus ecclesiæ universalis*, 13 vol. in-4°, Rome, 1749-1766, et d'autres écrits relatifs aux doctrines des chrétiens d'Orient, chaldéens et nestoriens.

Étienne Évode Assemani était neveu des précédens, et succéda à Joseph-Simon dans la place de préfet de la bibliothèque du Vatican. On lui est redevable de plusieurs ouvrages utiles, entre autres : un catalogue des manuscrits orientaux recueillis par les Médicis de Florence, sous le titre de *Bibliothecæ Mediceo-Laurentianæ et palatinæ Codicum manuscriptorum orientalium catalogus*, Florence, 1742, 2 vol. in-fol., et des actes de certains martyrs jusque là peu connus, sous le titre de *Acta sanctorum martyrum orientalium et occidentalium*, Rome, 1748, 2 vol. in-fol.

Simon Assemani, professeur de langues orientales à l'université de Padoue, mort en 1821, était né à Tripoli de Syrie en 1749. Après avoir été élevé à Rome, il fut quelque temps bibliothécaire à Vienne. Il est auteur d'un mémoire sur un globe arabe du XIIIe siècle de notre ère, qui faisait partie du musée Borgia à Velletri, sous le titre de *Globus cœlestis cufico-arabicus*, Padoue, 1790, in-4°, ainsi que d'une description des manuscrits orientaux et des médailles du musée Nani à Padoue, 1787, in-4°. On dit qu'un des collègues de Simon Assemani à l'université de Padoue s'occupe en ce moment de publier sa correspondance avec divers savans. R.

ASSEMBLAGE. Comme terme de brochure, c'est le travail qui consiste à mettre en ordre les feuilles imprimées pour en former des volumes. Voici comment on y procède: sur une table longue sont plusieurs tas renfermant chacun un nombre déterminé d'une même feuille imprimée, au bas de laquelle est une lettre de l'alphabet ou un chiffre, appelés *signature*. Ces tas appelés *formes* sont rangés ordinairement au nombre de 8 ou 10, de gauche à droite suivant l'ordre des différentes lettres ou chiffres que les feuilles de chacun d'eux portent. On lève une feuille sur chacune de ces formes ainsi rangées, au moyen de quoi la feuille A ou 1 se trouve sur la feuille B ou 2, et ainsi de suite. Cet amas de feuilles assemblées

porte le nom de *pile*. Ici finit l'assemblage proprement dit; mais pour que le volume soit complet il reste encore à *collationner* les piles, à les mettre en *parties*, puis à *mettre les parties en corps*. Le plus souvent ce travail est fait par des femmes. R-T.

ASSEMBLAGES (architecture). C'est la manière d'assembler ou de réunir les bois par des tenons ou mortaises, afin de donner toute la solidité possible aux ouvrages. Les assemblages carrés sont ceux dont les deux arasemens du tenon sont égaux; les assemblages en enfourchement ceux dont la mortaise et le tenon occupent toute la longueur de la pièce et qui n'ont point d'épaulement; les assemblages d'onglet se font lorsque la menuiserie est ornée de moulures; alors on prolonge l'arasement du côté de la moulure, de la largeur de cette même moulure, et la distance depuis l'arasement jusqu'à l'extrémité de la barbe se coupe d'onglet, c'est-à-dire suivant un angle de 45°.

L'assemblage *à bois de fil* se fait à mortaise ou en enfourchement, suivant qu'il est nécessaire; on coupe la moulure d'onglet ainsi que le champ, afin que le bois de bout ne paraisse pas. Les assemblages *à queue d'aronde* (*voy.* ARONDE) se font pour plus de propreté. On donne à ces sortes de queues les deux tiers ou les trois quarts du bois, et le restant est coupé d'onglet. Les assemblages *en sifflet* sont des pièces de bois dont les entailles ont la forme d'un sifflet, et qui vont en montant, de droite à gauche. On peut remplacer les assemblages en sifflet par des traits de Jupiter. P-T.

ASSEMBLÉE. On nomme assemblée (*ecclesia*, *concio*) la réunion de tous les citoyens ou d'un certain nombre de citoyens d'un état, convoqués à l'effet de délibérer sur les affaires publiques, d'élire les magistrats ou de juger et sanctionner leurs résolutions. L'usage de tenir des assemblées politiques remonte à la plus haute antiquité, et, en théorie, il semblerait que toujours et partout les affaires majeures d'un état dussent être débattues et arrêtées dans l'assemblée générale de tous les hommes capables d'y prendre part, c'est-à-dire arrivés à l'âge de raison et intéressés à la conservation de cet état. C'est effectivement ainsi que les choses se sont passées dans les petites républiques grecques, si jalouses de leur liberté; à Rome, dont les habitans s'étaient réservé le droit de gouverner le monde; chez les Germains, qui ne laissaient à leurs rois qu'un pouvoir extrêmement limité ; et c'est ainsi qu'elles se passent encore dans plusieurs cantons de la Suisse, où toutes les affaires importantes sont portées devant l'assemblée populaire, composée presque exclusivement de simples paysans appelés à se gouverner eux-mêmes, ou au moins à élire ou à contrôler leurs magistrats. Chez tous ces peuples, ce n'est point dans l'intérieur de la cour, ce n'est point dans le secret du cabinet que les grandes résolutions ont été prises; c'est en plein air, en présence de tous, sur la place publique, *l'agora*, le *forum* ; et rien n'égale la majesté de ces délibérations, quelquefois orageuses ou même tumultueuses, mais portant en général un caractère de simplicité et de franchise que nos modernes assemblées ne prennent point pour modèle. Dans un pays d'une vaste étendue, les assemblées du peuple, réunions générales de tous les membres actifs de l'état, deviennent impossibles, comme ils le sont même dans les petites républiques, alors que la simplicité des mœurs, l'intégrité du caractère et la puissance du patriotisme ont fait place au luxe, à la corruption et à cet égoïsme qui place l'individu au-dessus de la patrie, et qui préfère au bien commun l'intérêt personnel. Si l'on a vu dans quelques grands états, en France par exemple, sous les deux premières races, des *assemblées de la nation*, c'est que sous le mot de nation on ne comprenait alors que les oppresseurs de la masse du peuple, les guerriers francs dont les paisibles Gaulois étaient devenus la conquête. Les diètes polonaises, quelque nombreuses, quelque turbulentes qu'elles fussent, n'étaient pas non plus des assemblées nationales; toute la noblesse pouvait bien y prendre part, mais la grande masse du peuple en était constamment exclue. On ne connaît plus aujourd'hui d'assemblées populaires qu'en Suisse; les républiques de

Francfort, de Hambourg, de Lubeck, de Brême, dont le territoire ne déborde guère l'enceinte de la ville, n'en ont elles-mêmes point voulu, quoique là seulement elles fussent encore possibles. Depuis long-temps Novgorod a perdu le beffroi qui rassemblait les citoyens, et la liberté du moyen-âge, privilége d'un petit nombre de villes et d'une caste toute-puissante, a partout passé sous le niveau de l'absolutisme destiné à produire la liberté moderne, infiniment préférable à celle des anciens, comme étant basée sur l'égalité universelle. Avant que l'autorité royale prévalût sur les priviléges et les prétentions des seigneurs féodaux, il se tenait bien aussi dans nos pays d'Europe des assemblées politiques, comme les *Champs de Mars* et *de Mai*, les diètes allemandes, suisses, hongroises, les diètes polonaises, dont il a déjà été question, les parlemens d'Angleterre, les cortès de Castille, les états-généraux de France, etc., etc.; mais loin d'être populaires, ces assemblées étaient simplement féodales, ou au moins avaient pris le caractère nouveau que la vaste étendue des états modernes devait nécessairement leur imprimer. Les principaux membres de ces assemblées ne représentaient qu'eux-mêmes et ne défendaient que leurs propres intérêts; mais lorsque d'autres classes furent admises à siéger avec eux, on vit naître les *assemblées représentatives*, c'est-à-dire, des réunions politiques dans lesquelles les différentes classes, les divers intérêts de chaque province étaient représentés par un député, élu soit au sein même de sa classe, soit au moins par elle et pour elle, et dans la certitude qu'il en défendrait les intérêts. Dans les états modernes, les assemblées représentatives sont, à quelques exceptions près, les seules possibles; mais aussi un besoin généralement senti les réclame en tous lieux; et déjà elles forment, dans la plupart des états bien policés, une institution consacrée par les lois, les habitudes et par la religion du serment. Ces assemblées sont ou *électives*, ou *héréditaires*, ou formées de membres *à vie*, et, dans nos monarchies représentatives, les trois systèmes sont également adoptés. En Angleterre, dans le nord et dans différens états d'Allemagne, une chambre héréditaire concourt avec la chambre élue à l'exercice du pouvoir parlementaire; en France, les membres de cette seconde chambre, d'abord héréditaires, sont nommés à vie depuis 1831. De cette combinaison il résulte une pondération des pouvoirs avec lesquels les monarques partagent l'autorité législative. Les assemblées héréditaires, à la rigueur, ne sont point représentatives, car chacun des membres dont elles se composent tient son droit de la naissance plutôt que d'un mandat que lui auraient confié ses concitoyens; elles fondent près du trône un principe de stabilité qui en protége l'hérédité et les prérogatives contre les continuelles attaques du principe démocratique, mobile, remuant, pressé de sa nature, et qui, abandonné à lui-même, voudrait tout précipiter au lieu de tout mûrir. De même le corps héréditaire, sans le corps élu, son émule plus actif, deviendrait stationnaire, au lieu d'être ce qu'il doit être, conservateur et toujours prêt à interposer sa médiation.

Les chambres des représentans du peuple ou des communes, nommées secondes chambres dans quelques pays, mais placées dans d'autres sur la même ligne que les premières, sont aujourd'hui les véritables assemblées populaires, telles que l'état actuel des choses les comporte; elles sont généralement électives, mais en certains pays les fonctions de magistrat, de recteur d'université, d'évêque, etc., confèrent à ceux qui les remplissent le droit d'y siéger. Les élections se font, ou directement par les citoyens auxquels la loi en a confié la mission, ou au second degré, par des électeurs nommés par tous les citoyens actifs, c'est-à-dire, exerçant des droits politiques; ou au moins par un très grand nombre d'entre eux désignés par la loi. Les premières constitutions enfantées par la révolution française, celle de 1791, (tit. III, chap. I, sect. 2[e] art. 1 et suiv.), celle de l'an III, etc., autorisèrent en outre des *assemblées primaires*, pour les élections au premier degré et pour exprimer l'opinion publique au sujet d'un acte fondamental. Napoléon lui-même

soumit son consulat à vie et son élévation à l'empire, à l'acceptation des assemblées primaires; mais ce nom collectif embrassant tous les citoyens actifs, c'est-à-dire nés ou devenus français, âgés de 25 ans et payant une contribution directe au moins égale à la valeur de trois journées de travail, désignait bien plus alors un bureau ouvert à tous les votes et à toutes les signatures qu'une assemblée réelle, suivant la définition que nous avons donnée de ce mot. De nos jours, quand il fallut procéder à la révision de la Charte royale de 1814, on en appela encore une fois aux assemblées primaires; mais le député qui se rendit l'organe de ce vœu ne trouva point de retentissement dans la nation déjà habituée au système représentatif. D'autres orateurs de la chambre de 1830 ont plaidé la cause des assemblées primaires, comme colléges électoraux au premier degré, dans la discussion de la nouvelle loi d'élection; les légitimistes se sont empressés d'en appeler de tous leurs efforts la réunion, et il ne restait plus qu'à s'entendre sur la limite à assigner au droit de vote, qu'on voulait rendre universel, tout en excluant les femmes, les mineurs, et les citoyens qui ne payaient aucune contribution.

Les droits et prérogatives d'une assemblée quelconque doivent être clairement définis par la constitution, et peuvent varier d'un état à l'autre. Périodique par sa nature, elle se réunit suivant les convenances des citoyens : annuelle en France et en Angleterre, l'assemblée législative ne se réunit dans d'autres pays que tous les deux, trois ou cinq ans; mais aucun impôt ne saurait être prélevé sans qu'il ait été préalablement consenti par elle. En France, le roi convoque les assemblées législatives, il les proroge et en prononce la clôture comme il le juge utile aux intérêts de l'état; il peut même dissoudre la chambre des députés, sauf à en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois (*v.* Chambres). Le droit de dissolution est une prérogative indispensable pour la couronne, car on a vu des assemblées factieuses, opposant aux intentions bienveillantes du gouvernement des entraves préjudiciables aux intérêts de la nation, soit par une opposition que des principes irrévocablement arrêtés avaient rendue systématique, soit par un esprit de corps voisin de l'oligarchie.

Pour obvier au désordre et à la confusion, toute assemblée a besoin d'un réglement qui détermine le mode à suivre pour les délibérations, pour ses communications avec les autres branches du pouvoir législatif, et pour la division du travail. Tant qu'une assemblée se respecte, elle restera fidèle à son réglement, dont le maintien est spécialement confié à la vigilance de son président, chargé aussi de la police de l'assemblée.

Les assemblées législatives se divisent ordinairement en deux ou plusieurs fractions auxquelles, à différentes époques, on a donné des noms différens : ce sont ou les *torys* et les *wigs*, ou la *plaine* et la *montagne* (*voy.* ces mots), ou le *centre* avec le *côté droit* et le *côté gauche*, et ainsi de suite. Les divisions qui représentent les diverses nuances de l'opinion publique et dont chacune a ses chefs et ses principaux orateurs, paraissent d'autant plus nécessaires que tous les membres d'une assemblée nombreuse ne sont pas toujours à même de juger par eux-mêmes la valeur et les conséquences d'une décision, ni capables d'arrêter leur opinion avec la promptitude nécessaire; dans ce cas, ils règlent leur vote sur l'exemple que leur donnent ceux dont ils partagent habituellement les vues, et qui se trouvent investis de leur confiance. Souvent le triomphe de telle ou telle autre opinion dépend moins de la force du parti qui la professe que de son habileté à diviser le parti contraire, ou à jeter l'hésitation dans l'esprit de quelques-uns de ses membres. Souvent aussi des concessions faites à une opinion différente rapprochent ce parti de son but : il vote contre un article pour obtenir une loi tout entière, ou bien il admet un amendement contraire à ses vues, mais propre à fausser ou à rendre impraticable le projet de loi qu'il veut faire rejeter; il embrouille la question pour porter l'incertitude dans l'esprit de ses adversaires; il obtient par une clause voilée ce qu'il n'a pu demander ouverte-

ment; il fait ajourner telle délibération ou accorder la priorité à telle autre, etc. Tous ces artifices qui constituent ce qu'on appelle la *tactique parlementaire*, et dont un parti se remet nécessairement à un petit nombre de ses membres, parce que le concert peut seul en assurer la réussite, ne sont pas tout d'abord compris et appréciés par toute l'assemblée ou par toute une fraction de l'assemblée : il devient donc nécessaire qu'elle s'en rapporte à des chefs expérimentés, dignes de sa confiance et incapables d'en abuser dans l'intérêt de leur propre ambition ou de leurs vues personnelles.

Réunies à huis-clos, les assemblées politiques, quelque utiles qu'elles se rendissent, ne seraient jamais entourées de la considération dont elles ont besoin pour faire le plus de bien possible : la publicité est une de leurs conditions. Certains débats seulement, ou d'administration intérieure ou d'affaires diplomatiques, peuvent, par des *comités privés* ou des *séances secrètes*, être soustraits à une publicité quelquefois inopportune ou dangereuse, alors qu'elle serait prématurée. Hors de là le secret est la mort, ou au moins une longue agonie pour les assemblées. La publicité encourage les membres et leur fait attacher plus d'importance à l'accomplissement de leurs devoirs; elle met une assemblée dans un contact immédiat avec l'opinion publique; elle peut la fortifier de l'appui des citoyens, et elle répand la vie dans tout un pays, que parfois, il est vrai, elle agite aussi outre mesure, en y entretenant, non plus l'activité et l'intérêt pour la chose publique, mais la fièvre politique et les passions.

Hors d'état, par leur nombre et par la solennité de leurs séances, d'élaborer elles-mêmes les projets de loi, les propositions de toute nature et les amendemens, les assemblées font préparer leurs discussions par des *commissions* ou *comités* nommés dans leur sein et chargés des préliminaires et de l'examen approfondi de toutes les questions. Aucune discussion majeure destinée à amener un résultat positif ne peut être ouverte si son objet n'a été d'abord renvoyé à une commission, s'il n'a été examiné par elle, et si un rapport, fruit de cet examen, n'a été présenté à l'assemblée.

Quant aux pouvoirs et aux prérogatives des assemblées politiques, ils sont plus ou moins étendus, plus ou moins limités. Simplement délibérantes et consultatives dans certains pays, les assemblées politiques sont souveraines dans d'autres; ici le *veto* du roi peut s'opposer à l'exécution de leurs décrets, là ce *veto* est lui-même limité. En France, sous la restauration, la proposition des lois n'appartenait qu'au roi; aujourd'hui les deux chambres partagent ce droit avec lui, et jouissent comme lui de *l'initiative*. Auparavant elles n'avaient que le droit de faire des amendemens; encore la charte avait-elle prescrit qu'aucun amendement ne fût adopté, que les ministres du roi ne l'eussent consenti. Le *parlement impérial* anglais exerce cette initiative dans toute son étendue et avec une maturité, fruit du temps et de l'expérience.

Enfin les assemblées politiques, étant naturellement chargées du contrôle à exercer sur les actes du gouvernement, ont aussi le droit, dans les pays libres, de demander compte aux ministres de leur gestion des affaires, et il est constitutionnellement établi en France et en Angleterre que la chambre des députés les accuse, et que la chambre des pairs les juge. Pour les détails, *voy.* les articles États, États-Généraux, Chambres, Parlement, Congrès, Diète, Gouvernement représentatif, Comité, Commission, Initiative, Amendememt, etc.

Outre les assemblées populaires dont nous avons parlé au commencement de cet article, on a appelé de ce nom des associations privées poursuivant aussi un but politique, mais qui, loin d'être reconnues par le gouvernement, tournent le plus souvent tous leurs efforts contre lui. Nous en traiterons sous les mots de Club et de Sociétés populaires.

Les assemblées législatives françaises ont pris, à différentes époques, différens noms, sous lesquels il conviendra d'en retracer l'histoire; nous renvoyons donc pour l'assemblée des notables au mot Notables; pour l'assemblée nationale et constituante au mot Constituante, et

pour celles qui suivirent celles-ci aux articles Législative, Convention, etc.

Quant aux assemblées électives elles sont de diverses espèces, selon qu'elles ont pour objet de nommer des députés (*voy.* Chambres), ou des membres des conseils départementaux, d'arrondissement ou municipaux (*voy.* Départementaux (*conseils*), Municipaux et Conseils), ou des officiers de la garde nationale (*voy.* ce mot et Élections). J. H. S.

ASSEMBLÉES PROVINCIALES. Ces assemblées, demandées aux ministres de Louis XVI, par les Notables convoqués à Versailles en 1787, furent créées en vertu d'un édit du roi du 22 juin 1787, sur le rapport de Necker, après avoir été établies déjà, par forme d'essai, dans le Berri et la Haute-Guyenne. Elles se composaient de députés des trois ordres, élus par les *assemblées de district*, formées dans le même sens, et avaient un président temporaire pris dans la noblesse ou dans le clergé. Les députés des deux premiers ordres réunis ne pouvaient surpasser en nombre ceux du tiers-état, et l'on votait par tête, en commençant tantôt par l'un, tantôt par l'autre des trois ordres. L'assemblée, renouvelée par quart tous les ans, avait pour délégués chargés de l'exécution de leurs arrêts, des syndics élus dans les paroisses : elle était chargée, sous l'autorité du roi et de son conseil, de la répartition des impôts, et pouvait faire au gouvernement toutes les représentations qu'elle jugeait utiles à la province ou au royaume en général. On trouve la même institution dans divers pays: les diètes de Courlande, de Livonie, d'Esthonie et d'autres provinces russes, ne sont pas autre chose, et on la reconnaîtra de même dans les *états provinciaux* créés par la Prusse depuis environ quinze ans, et dont il sera traité à l'article États. J. H. S.

ASSER, *voy.* Tribus (*les douze*).

ASSER, auteur du Talmud de Babylone, naquit dans cette ville l'an 353 après J.-C. Ce docteur célèbre de la foi juive qui, à l'âge de 14 ans, fut fait président de l'académie de Sora sur l'Euphrate, rendit aux Juifs d'Orient le même service éminent qu'avait rendu quelque temps auparavant aux Juifs d'Occident et à Rome le célèbre Judas, surnommé *le saint*, favori d'Antonin-le-Pieux, en réunissant en un seul corps d'ouvrage les doctrines et les traditions juives introduites successivement, reconnues et adoptées dans le court intervalle entre la chute du premier temple et le moment où Cyrus fit construire le second.

Dans la nouvelle et cruelle époque d'injustes persécutions qui allaient commencer pour eux, les Juifs se seraient trouvés sans liens historiques et religieux avec leurs anciennes annales, si des hommes supérieurs par leurs lumières et leur pieux amour de l'humanité n'avaient rassemblé et coordonné les doctrines et les traditions nationales, et celles qui sont relatives aux cérémonies religieuses. Le recueil talmudique d'Asser, ou Talmud de Babylone, généralement préféré à celui de Jérusalem, a circulé de siècle en siècle dans les synagogues de toutes les parties du monde. Le nombre des élèves formés par Asser est extrêmement considérable; on le porte jusqu'à 2,400. Asser, dit la tradition juive, possédait la dévotion, l'humilité et l'éloquence à un degré qu'aucun docteur avant lui n'avait atteint dans la manière d'enseigner la loi, la morale et la tradition. Il excellait surtout par la méthode dont il se servait, méthode qui exerçait à la fois la mémoire et l'intelligence. C'est après l'avoir suivie pendant 60 ans qu'il était parvenu à achever presque entièrement son recueil, qu'il complétait à mesure qu'il l'enseignait à ses élèves; mais la mort le surprit en 427, à l'instant où il y mettait la dernière main, et ce furent ses élèves qui l'achevèrent et le firent adopter. C'est une vaste compilation qui renferme l'histoire, le droit canon des Juifs, et tout ce qui regarde leurs lois et leurs institutions religieuses. L'édition la plus recherchée de ce Talmud est celle d'Amsterdam, 1744, en 12 volumes. M. B.

ASSER, surnommé *d'Amsterdam*, naquit dans cette ville en 1780, de parens juifs, et fut lui-même élevé dans cette religion à laquelle il appartient. Un mouvement très prononcé vers la liberté et la considération sociale se faisait depuis quelque temps remarquer parmi les Juifs de la Hollande et fut vivement fa-

vorisé, dès son avénement au trône, par le roi Louis Bonaparte qui donna, sans restriction, le droit de citoyen aux Israélites. Le père d'Asser s'était fait connaître avantageusement, comme jurisconsulte, dans les affaires commerciales. Il destina son fils au barreau, état que celui-ci embrassa avec distinction. Une nouvelle communauté israélite s'étant formée à La Haye, où M. Asser fils s'était établi, sous le nom d'*Adat-Ichouroun*, en hébreu, assemblée israélite, Asser fils et le jurisconsulte Meyer, d'Amsterdam, furent parmi les fondateurs de cette communauté nouvelle. C'était le moment où l'empereur Napoléon, après avoir fait résoudre par une assemblée de députés israélites diverses questions sur leur croyance religieuse par rapport à la société, avait convoqué un sanhédrin pour convertir les réponses de cette assemblée en décisions doctrinales. Les communautés réformées de Hollande et de Francfort, les plus rapprochées du théâtre où était convoquée cette assemblée, nouvelle dans les temps modernes, y envoyèrent des députés pour y adhérer avec solennité. Le jeune Asser fut un de ceux de la communauté israélite réformée de Hollande. Il vint à Paris, prononça devant cette assemblée un discours remarquable et fut reçu avec une grande distinction par les principaux membres. Peu après son retour à La Haye, la communauté israélite, au nom de laquelle il venait de faire cette démarche intéressante, fut dissoute. M. Asser avait été attaché au ministère des cultes où il se rendit très utile à ses co-religionnaires et à l'administration publique. Lors de la fondation du royaume des Pays-Bas, le roi Guillaume résolut de suivre à l'égard des Juifs de Hollande, avec constance et sincérité, le système libéral et philanthropique dont l'impulsion avait été donnée par Louis Bonaparte. M. Asser fut attaché au ministère de la justice : par ses talens et par son zèle il s'y éleva jusqu'au grade de référendaire de première classe, attaché à ce ministère, et comme tel il fut décoré de l'ordre du Lion de Belgique. Dans ces derniers temps, vivement affecté des luttes déplorables qu'eut à soutenir un gouvernement qu'il croyait, avec conviction, ami des institutions libérales et auquel il était, sans s'aveugler sur ses fautes et ses erreurs, attaché par reconnaissance, M. Asser voulut quitter ses fonctions et se vouer entièrement à la vie privée. Les vives représentations de ses amis, de beaucoup de membres du gouvernement et du roi Guillaume lui-même, le détournèrent de ce dessein. M. B.

ASSERMENTÉ. Les personnes, interprètes, médecins, architectes, experts, etc., appelées devant les tribunaux ou devant toute autre autorité pour déclarer leur opinion sur l'éclaircissement d'un point de fait qui leur est demandé, et qui fait que les juges portent leur jugement de telle manière plutôt que de telle autre, doivent prêter serment avant que de rien faire relativement aux fonctions qui leur sont confiées. Les magistrats et autres fonctionnaires n'ayant pas toutes les connaissances nécessaires pour établir un fait et constater de quelle manière il est arrivé, quelles sont les circonstances qui l'ont précédé et suivi, nomment pour cela des hommes que leurs études et leur état ont rendus aptes à les éclairer et à les mettre à même de porter une décision équitable. *Voy.* SERMENT. J. D-c.

ASSERMENTÉ (CLERGÉ), ainsi appelé à cause du serment qu'il prêta de maintenir la *constitution civile*, serment exigé, sous peine d'être regardé comme démissionnaire, par les articles 21 et 38 du décret du 12 juillet 1790, par l'article 39 du décret du 24 juillet, même année, lesquelles dispositions furent insérées dans l'article 1er, tit. VII, 1re partie, du *Code ecclésiastique français*. On y lit : « Les évêques et curés conservés en fonction jureront de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse ou de la paroisse qui leur est confié ou confiée, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi. »

Le clergé de France se partagea sur la légitimité de ce serment : une partie s'y soumit, l'autre s'y refusa. Les prêtres en fonctions qui refusèrent de le prêter furent remplacés par des ec-

clésiastiques soumis : ce remplacement, considéré comme une usurpation par les titulaires dépossédés, produisit le schisme le plus déplorable. Sous le règne de la terreur, *le clergé assermenté* ne jouit pas de plus de liberté dans l'exercice du culte que le clergé insermenté. Un grand nombre de ses membres périt sur l'échafaud, d'autres furent emprisonnés ou mis en surveillance, quelques-uns apostasièrent. En 1795, ceux qui voulurent reprendre leurs fonctions rentrèrent en possession des églises. Il s'établit parmi eux une organisation particulière : ils élurent des évêques et des curés; ils tinrent des synodes et publièrent des réglemens; ils se réunirent deux fois en concile national, en 1797 et en 1801. Pendant la session de ce second concile, Napoléon, alors premier consul, traita avec le Saint-Siége et signa le concordat du 15 juillet 1801. C'était le moyen d'éteindre le schisme et de réunir le clergé dans la même communion. On exigea la démission des évêques assermentés, des curés titulaires, et leur adhésion au concordat. Aucun ne s'y refusa. Dès ce moment le *clergé assermenté* cessa d'exister, et l'on put dire qu'il n'y avait plus en France qu'un seul troupeau et un seul pasteur. J. L.

ASSESSEURS. Chez les Romains les assesseurs étaient des jurisconsultes qui formaient le conseil des magistrats et les assistaient de leurs avis pour les décisions qu'ils avaient à rendre. Les assesseurs n'avaient par eux-mêmes aucune juridiction. *Voy.* le Digeste, lib. I, *tit. ultimo* et le Code, liv. I, tit. 51, enfin la Novelle 60ᵉ de Justinien. En France, il y avait aussi des assesseurs ou gradués qui servaient de conseils à des juges, et principalement à des juges d'épée dans la maréchaussée, dans les bailliages et sénéchaussées; et dans les élections il y avait des *lieutenans assesseurs*. Tous ces assesseurs jouissaient des mêmes priviléges que les autres juges de la juridiction. Ferrière dit : « Autrefois tous les conseillers étaient assesseurs; aujourd'hui ce titre n'est plus donné qu'au premier conseiller d'une juridiction, établi particulièrement pour y faire toutes les fonctions du premier juge, en son absence; il a séance immédiatement après lui et l'accompagne dans toutes les audiences et à la chambre de conseil. » La loi du 24 août 1790 en avait créé deux par chaque justice de paix, pour juger conjointement avec le juge du siége; mais ils ont été supprimés par la loi du 29 ventôse an IX, et depuis lors le juge de paix juge seul. Sous l'empire, on nommait aussi assesseurs les juges des cours et tribunaux de douanes, autres que les présidens; enfin, on donne abusivement le titre d'assesseurs aux conseillers ou juges délégués pour composer les cours d'assises. Le code ignore cette qualification; il n'y a plus aucune espèce d'assesseurs dans notre organisation actuelle. P. G-Y.

ASSIGNATION, acte par lequel une partie en appelle une autre devant les juges qui doivent connaître des contestations qui les divisent.

En matière personnelle, le défendeur doit être *assigné* pour comparaître devant le tribunal de son domicile ou de sa résidence; en matière réelle, devant celui de la situation de l'objet litigieux; en matière mixte, devant celui de l'objet litigieux ou du domicile; en matière de société, devant celui où elle est établie; en matière de succession, devant celui où la succession est ouverte; en matière de faillite, devant celui du domicile du failli; en matière de garantie, devant celui où la demande originaire sera pendante; et, en cas d'élection de domicile pour l'exécution d'un acte, devant le tribunal du domicile élu.

Chez les Romains les assignations se faisaient de vive voix; un édit du préteur ordonna qu'à l'avenir elles seraient faites par écrit et en régla les formes, qui étaient, à peu de chose près, ce qu'elles sont aujourd'hui.

Les assignations doivent être données par un huissier, lequel ne peut instrumenter (*voy.* ce mot) pour ses parens ou alliés, et pour ceux de sa femme en ligne directe, à quelque degré qu'ils soient; en ligne collatérale, jusqu'au cousin issu de germain. Elles doivent contenir l'exposé sommaire des moyens sur lesquels on fonde les prétentions qu'on se propose de faire juger, et les conclusions, la date des jour, mois et an, les noms, prénoms, profession et domicile du demandeur,

la constitution de l'avoué qui doit occuper, l'élection du domicile, les noms et demeures de l'huissier et du défendeur, l'indication du tribunal qui doit en connaître, le jour pour comparaître; elles doivent faire mention de la personne à laquelle la copie est laissée, tant dans l'original que dans la copie, afin que la personne assignée sache ce qu'on lui demande, connaisse les parties et puisse établir sa défense. En matière réelle ou mixte, les assignations énonceront la nature de l'héritage, la commune où il est situé, et deux au moins des aboutissans; si c'est un corps de ferme, elles en indiqueront le nom et la situation.

Toutes les assignations doivent être faites à personne ou à domicile. L'ordonnance de 1667 obligeait les huissiers de le faire attester par des recors pour empêcher les antidates et les autres faussetés; mais on s'aperçut bientôt que les huissiers se servaient de recors les uns aux autres, et dès lors cette formalité ne donnait aucune garantie et augmentait leurs émolumens. Celle de 1699 y substitua le contrôle, et la loi du 22 frimaire an VII l'enregistrement dans les trois jours. Lorsque l'huissier ne trouvait pas la personne assignée à son domicile, il attachait l'assignation à la porte de la maison et faisait signer l'original par le plus proche voisin; à son défaut, il le faisait parapher par le juge. Actuellement il remet la copie au voisin qui signe l'original, ou au maire qui le vise, et l'huissier en fait mention tant sur l'original que sur la copie.

Doivent être *assignés :* l'État, en la personne et au domicile du préfet du département où siége le tribunal qui doit en connaître; le trésor, au bureau de l'agent; les administrations, en leurs bureaux; le roi, en la personne du procureur du roi; les communes, en celle du maire; la ville de Paris, en la personne du préfet; les sociétés de commerce, en leur maison sociale; les unions de créanciers, en la personne et au domicile de l'un des syndics; ceux qui n'ont aucun domicile ni résidence connue, au parquet du procureur du roi, et l'assignation est affichée à la principale porte de l'auditoire du tribunal où la demande doit être portée; ceux qui habitent le territoire français hors du continent et ceux qui sont établis chez l'étranger, au parquet du procureur du roi, lequel envoie la copie au ministre de la marine ou à celui des relations extérieures.

Le délai ordinaire des assignations, pour ceux qui sont domiciliés en France, est de huitaine; néanmoins dans certains cas, le président du tribunal peut permettre d'assigner à un délai plus court; il est, pour ceux qui demeurent en Corse, en Angleterre et dans les autres états limitrophes de la France, de deux mois; pour ceux qui demeurent dans les autres états de l'Europe, de quatre mois; pour ceux qui demeurent hors d'Europe, en deçà du cap de Bonne-Espérance, de six mois, et au-delà, d'un an.

Les *assignations* doivent être données avant le coucher du soleil; elles ne peuvent pas l'être les jours de fête légale, si ce n'est en vertu d'une permission du juge, et lorsqu'il y a péril en la demeure, le tout à peine de nullité; et si c'est la faute de l'huissier, il est passible des frais de la procédure, sans préjudice des dommages et intérêts de la partie, suivant les circonstances. *Voy.* COMPÉTENCE, AJOURNEMENT, CITATION, EXPLOITS, HUISSIER. J. D-C.

ASSIENTE, *voy.* ASIENTO.

ASSIETTE, *voy.* IMPOT.

ASSIGNATS. C'est à l'infortuné Bailly que l'on doit l'idée première des assignats. Lorsqu'en 1790 l'assemblée Constituante s'occupait de la mise en vente des biens du domaine et du clergé, ce fut lui qui proposa, pour leur conserver toute leur valeur, de céder ces biens aux municipalités qui les auraient achetés en masse pour les revendre ensuite en petits lots. Les municipalités auraient donné au trésor des bons à longues échéances, et avec ces valeurs, dont les fonds auraient été faits au moyen des ventes successives des terres, on eût payé les créanciers de l'état. Cette sage proposition, par suite des discours de Mirabeau, de Péthion et de quelques autres orateurs, ne fut adoptée qu'avec de grandes modifications; enfin, le 19 avril 1790, malgré l'opinion de M. de Talleyrand et de l'abbé Maury, l'assemblée

décréta la première émission d'assignats forcés, s'élevant à 400,000,000 de fr. avec jouissance d'intérêts à 5 p. %, intérêts qui ne furent jamais payés. Le gage de cette nouvelle espèce de papier-monnaie reposait donc sur la valeur des *biens nationaux* (*voy.* ce mot); les détenteurs, d'après la loi, pouvaient immédiatement convertir leurs assignats en une valeur réelle, en terre; et à mesure que, par suite de la vente des terres, les assignats rentreraient au trésor, ils devaient être brûlés. Jusque là tout était bien; l'état satisfaisait ses créanciers, se créait des ressources considérables sans avoir recours à des contributions onéreuses, et sans déprécier les valeurs qu'il possédait.

Malheureusement la confiance n'existait pas; on doutait du succès de la révolution et du maintien des ventes. « Les assignats, dit M. Thiers, restaient dans la circulation comme une lettre de change non acceptée, et s'avilissaient par le doute et par la quantité; le numéraire seul restait toujours comme mesure réelle des valeurs. » Ce fut en vain que la Convention décréta que quiconque échangerait une certaine quantité de monnaie métallique contre une quantité nominale plus grande d'assignats serait puni de six ans de fers; ce fut en vain que, pour hâter la vente des biens nationaux et opérer la rentrée des assignats en circulation, elle préleva un emprunt forcé de un milliard échangeable en terres; qu'elle établit des loteries territoriales; qu'elle abolit toutes les compagnies qui avaient des actions au porteur : rien ne put triompher de la défiance générale; rien ne put faire remonter les assignats ni les porter au niveau des marchandises. Il fallut *forcément* rabaisser le prix de celles-ci; la Convention ne recula pas devant cette mesure inouïe, et, en 1793, le *maximum* (*voy.* ce mot) fut établi. Cependant à cette époque le montant des assignats émis était loin d'avoir dépassé la valeur des terres qui en étaient le gage. Bourdon, de l'Oise, et quelques autres membres de la Convention, qui s'étaient occupés de l'évaluation des biens nationaux, en portèrent la valeur à 10 milliards de francs; la somme totale des assignats en circulation ne s'élevait pas alors à 4 milliards, et déjà le rapport du numéraire aux assignats était comme 1 est à 6 !

Les dépenses énormes que nécessitait l'entretien de quatorze armées, les dilapidations de toute espèce qui appauvrissaient le trésor, ne permirent pas au gouvernement de s'arrêter sur les bords du précipice. Les impôts, difficilement perçus et payés en papier, fournissaient à peine le quart ou le cinquième de ce que la république dépensait chaque mois pour les frais extraordinaires de la guerre; on était forcé d'y suppléer par de nouvelles émissions d'assignats qui contribuaient à en avilir le prix. Il faut le dire aussi, le gouvernement ne se rendant pas bien compte de cette baisse, n'était pas fâché que le prix des domaines s'élevât nominalement; car il y voyait un moyen de retirer de la circulation une plus grande quantité d'assignats, et par conséquent d'en émettre d'autres sans en augmenter la somme. Cependant les émissions en devinrent si fréquentes que, malgré les brillantes victoires de nos armées, malgré les ventes des biens nationaux qui commençaient à devenir plus fréquentes, malgré l'abolition du maximum et l'établissement des cédules hypothécaires, les assignats perdaient chaque jour de leur valeur; et il n'était plus possible d'en relever le cours. En 1795, la somme des assignats en circulation était de 20 milliards; et leur gage avait considérablement diminué par les ventes de biens qui s'étaient effectuées; aussi les assignats étaient-ils tombés au 150e de leur valeur. De toutes parts le besoin du numéraire se faisait sentir: le commerce ne pouvait pas réaliser ses ventes à l'extérieur, et les négocians étrangers refusaient les lettres de change sur la France; en outre les capitalistes, les propriétaires d'immeubles, et le gouvernement lui-même faisaient chaque jour des pertes plus considérables. Un tel état de choses était intolérable; l'administration du directoire vint y mettre le comble. Les émissions se firent alors sans la moindre retenue : durant les premiers mois de 1796, 20 milliards d'assignats furent émis, et que produisirent-ils? 100,000,000 de francs tout au plus!

L'impôt ne faisait rentrer que des assignats; décidément le public ne voulait plus d'une monnaie qui n'achetait rien : il n'était pas rare de payer une paire de bottes 400 fr. en assignats; les tailleurs vendaient leurs habits au prix de 7 à 8,000 fr. Cependant cette monnaie si discréditée avait encore ses partisans, que grossissait la bande des agioteurs; et des patriotes plus ardens qu'éclairés demandaient qu'on rétablît par les mesures les plus violentes le crédit des assignats. Enfin la raison prévalut, et le 30 pluviôse an IV (19 février 1796) la planche des assignats fut brisée. On trouve dans les mémoires de Ramel, ministre des finances, que la somme des assignats émis depuis leur création s'élevait à 45 milliards, 578 millions de France. A l'époque de leur démonétisation la quantité circulante avait été réduite, par suite des rentrées, à 36 milliards. En définitive, lorsque la liquidation des assignats fut opérée, on reconnut que la masse en circulation était encore de 24 milliards; et ces 24 milliards, liquidés au trentième furent échangés contre 800,000,000 fr. de *mandats* (*voy.* ce mot). Dans l'article Papier-Monnaie, on trouvera le développement de la théorie de cet agent factice des échanges. L. G.

ASSIMILATION, opération qui succède à la digestion (*voy.* ce mot) et dans laquelle le chyle, produit de cette action préliminaire, est mêlé au sang, qu'il doit réparer et renouveler. On observe dans les végétaux un phénomène analogue et dans lequel les fluides circulans s'assimilent à la substance des individus. Dans les animaux des ordres inférieurs l'assimilation a lieu presque comme dans les végétaux; et la digestion préalable est si peu de chose que les fluides qui en résultent ont peu changé de nature lorsqu'ils s'incorporent aux tissus organiques. Au contraire dans les degrés supérieurs de l'échelle animale, et notamment chez l'homme qui forme comme le type universel, l'assimilation se présente avec des formes plus compliquées. Lorsque le chyle a passé dans les intestins grêles, les extrémités capillaires des vaisseaux lymphatiques s'emparent de la partie la plus ténue et la plus animalisée de ce liquide; ils la transportent dans le canal thoracique après qu'elle a traversé un grand nombre de ganglions; enfin le canal dont nous venons de parler la verse, par petites portions successives, dans la veine sous-clavière gauche, d'où elle arrive dans les cavités gauches du cœur; là elle se mêle avec le sang de telle façon qu'il n'est plus possible de l'en distinguer; et charriée par les organes circulatoires elle va porter à toutes les parties du corps les matériaux de leur nutrition et de leurs sécrétions. C'est là que s'opère l'assimilation en définitive, quand une molécule venue du dehors vient remplacer la molécule usée, pour ainsi dire, par le travail de la vie.

Toutes les substances alimentaires ne sont pas également assimilables; les matières animales le sont plus, au moins pour les animaux carnivores, que les substances végétales; ces dernières, au contraire, semblent plus promptes à s'assimiler chez les animaux auxquels elles sont destinées par la nature, qui les a pourvus d'un appareil digestif disposé de manière à animaliser. *Voy.* Animalisation.

L'assimilation est le premier degré de la nutrition, et même il serait difficile de fixer précisément les limites de ces deux fonctions. Pour qu'elle s'opère d'une manière convenable, il faut que, d'une part les organes qui doivent y concourir soient en bon état, de l'autre que les matériaux qui lui sont offerts soient en rapport avec la nature de l'animal. Ainsi l'inflammation des intestins, qui fait passer rapidement le chyle au lieu de le laisser suffisamment en contact avec les extrémités absorbantes, l'engorgement des ganglions mésentériques, vulgairement appelé carreau, sont des causes qui, s'opposant à ce que l'assimilation ait lieu, entraînent le dépérissement. L'usage d'alimens indigestes, acides ou pâteux, ou qui, arrivant dans les premières voies, sans avoir été convenablement mâchés, y subissent des réactions chimiques, produit des phénomènes analogues et amène à sa suite des accidens plus ou moins graves. On a souvent occasion d'observer les suites d'une assimilation imparfaite chez les enfans qui, privés du sein maternel,

sont nourris de substances indigestes, telles que les bouillies mal faites, etc.

Si la nature des alimens influe sur l'assimilation d'une manière toute spéciale, d'autres causes peuvent également la favoriser ou l'entraver; telles sont les bonnes ou mauvaises qualités de l'air, l'excès ou le défaut d'exercice, les affections morales tristes, une longue contention d'esprit, etc. F. R.

ASSISE, *voy.* François (*saint*).

ASSISES. On désignait autrefois par cette expression des assemblées qui se tenaient annuellement pour rendre publiquement et solennellement la justice. Saint Louis, en instituant les assises, avait déterminé leurs attributions. Elles étaient spécialement chargées d'entendre les plaintes des vassaux contre leurs seigneurs et contre leurs officiers, d'y faire droit, et de juger en appel les contestations qui avaient été portées devant les juges inférieurs.

D'autres assemblées destinées à rendre la justice avaient également reçu la dénomination de *grandes* et de *petites assises;* elles différaient des assises dont nous avons d'abord parlé, tant par la nature des affaires dont elles étaient saisies, que par la manière dont elles étaient tenues. On les confondait avec *les plaids* ou *jours ordinaires*, où se jugeaient toutes les constestations, et les *grands plaids* dans lesquels on ne discutait que des causes très importantes ou intéressant des personnes privilégiées. Les grands plaids ou *assises*, selon Du Cange, étaient des séances solennelles tenues par des cours souveraines hors du lieu de leur résidence ordinaire.

Le nom donné à l'institution s'étendit aux actes qui en étaient émanés, et l'on a appelé *assises* des ordonnances faites dans les assemblées qui portaient ce nom; ainsi le recueil des statuts et réglemens faits pour le royaume de Jérusalem porte le titre d'*Assises de Jérusalem* (*voy.* l'art. suivant), et dans plusieurs coutumes le mot *assises* est employé dans la même acception.

Les assises seigneuriales disparurent en 1789, au moment où toutes les justices seigneuriales furent abolies. Le code d'instruction criminelle a rétabli des assises, ou plutôt des *cours d'assises*, qui ont commencé à entrer en exercice dans le courant de l'année 1811.

Il y a une cour d'assises par département; elle siége au chef-lieu, sauf quelques exceptions. Chaque cour tient une session par trimestre; mais si le nombre des affaires l'exige, les sessions peuvent être plus fréquentes. La cour d'assises proprement dite ne se compose que de magistrats dont le nombre et le choix vont être indiqués; mais auprès d'elle se trouve placé, comme élément indispensable à l'exercice de ses fonctions, du moins dans presque tous les cas, une réunion de citoyens formant ce qu'on appelle le *jury* (*voy.* ce mot). Dans l'origine, la cour d'assises était formée de cinq membres; aujourd'hui trois magistrats seulement la composent. Dans les départemens où siégent les cours royales, les assises sont tenues par trois des membres de la cour, dont l'un est président. Dans les autres départemens, la cour d'assises est composée, d'abord d'un conseiller à la cour royale, qui préside; puis de deux autres conseillers ou de deux juges choisis parmi les présidens et juges du tribunal de première instance du lieu de la tenue des assises. C'est en 1831 seulement, après les plus vives et les plus intéressantes discussions, que les cours ont été ainsi réduites; quelques publicistes, adoptant les vues de Bentham à ce sujet, proposaient même de donner à un seul magistrat les attributions dont sont investies les cours. Le ministère public est confié au procureur général ou à l'un de ses substituts, connus sous le titre d'avocats généraux, substituts du procureur général, procureurs du roi ou substituts du procureur du roi. Un greffier complète la cour.

Ainsi formée, la cour d'assises a pour mission spéciale la répression des *crimes* proprement dits, c'est-à-dire des faits auxquels notre législation pénale applique les peines dites *afflictives ou infamantes* (*voy.* le mot Peines); les délits correctionnels ordinaires ne peuvent qu'accidentellement tomber sous sa juridiction, et par exemple lorsque le fait qui lui avait été déféré comme ayant les caractères d'un *crime* ne présente plus,

après débats, que les élémens d'un simple *délit*. Mais la charte de 1830 a étendu la compétence des cours d'assises, en décidant que les délits de la presse et les délits politiques seraient désormais jugés par le jury.

Telles sont en substance les règles qui président à la formation des cours d'assises et qui règlent leurs attributions. C'est dans un cadre un peu plus étendu qu'il convient de montrer l'accusé défendant son honneur ou sa vie, le magistrat, vengeur de la société, réclamant l'application du juste châtiment, les témoins apportant les élémens de conviction, les jurés et les juges exerçant leurs saintes et redoutables fonctions.

Dès qu'un crime est commis, la police judiciaire saisit le coupable et recherche les preuves; la chambre du conseil du tribunal de première instance et la chambre d'accusation de la cour royale examinent si les indices recueillis sont assez graves pour motiver des poursuites. Dans ce cas, elles décident qu'il y a lieu à accusation, et elles renvoient à la cour d'assises, en désignant la nature du crime reproché; le procureur général dresse l'acte qu'on nomme *acte d'accusation*, et qui contient, avec l'exposé des faits, l'indication des preuves; il se termine par les questions qui doivent être soumises au jury.

Au jour et à l'heure fixés, la cour s'assemble, les jurés se réunissent; et avant l'audience (*voy.* ce mot), mais en présence de l'accusé, de son conseil et du procureur général, le sort désigne les douze citoyens qui doivent former le jury de jugement. Puis les portes sont ouvertes au public; car la publicité des débats en matière criminelle est une garantie que la charte elle-même accorde aux accusés. Peut-être aussi le législateur a-t-il pensé que le spectacle imposant que présente une cour de justice, le sentiment d'effroi que doit imprimer une condamnation solennellement prononcée, auraient de salutaires effets; malheureusement l'expérience apprend que, dans les grandes villes surtout, l'auditoire est en grande partie composé de gens qui viennent y étudier les dispositions des lois pénales, non pour obéir loyalement à leurs prohibitions, mais pour tâcher de les éluder et se ménager les chances favorables que peuvent offrir les imperfections ou les lacunes de la législation. Une curiosité peu honorable attire aussi à ces drames judiciaires des oisifs et des femmes. Presque toujours on remarque d'élégantes toilettes à quatre pas du banc où se débat un misérable qui doit monter à l'échafaud.

L'accusé comparaît libre, dit la loi, et seulement accompagné de gardes pour l'empêcher de s'évader. Un conseil de son choix, ou désigné d'office, est assis près de lui. Les instrumens qui ont servi au crime, les vêtemens et tous les objets sur lesquels il a laissé des traces, sont déposés sur le bureau; chaque débris a été ramassé, chaque empreinte est reproduite, les cadavres des victimes enfouis depuis plusieurs années sont reconstruits et présens aux débats : rien de ce qui peut rendre la vérité manifeste n'est négligé, et quelquefois, on doit le dire, ces élémens de conviction paraissent destinés autant à satisfaire la curiosité de l'auditoire qu'à éclairer la conscience du jury.

Le président demande à l'accusé ses noms et prénoms, âge, qualité, lieu de naissance et demeure. Il prononce ensuite la formule du serment que prête chaque juré; le greffier lit l'acte d'accusation, le procureur général expose les faits, et les témoins (*voy.* ce mot) sont introduits. C'est alors que commencent véritablement les débats; chaque témoin se lie par le serment, et il raconte ce qu'il a vu, su, entendu. Tantôt claires et précises, tantôt obscures et contradictoires, tantôt rendues en termes élégans et corrects, tantôt exprimées d'une façon burlesque et triviale, les dépositions se succèdent et se croisent, favorables à l'accusé ou accablantes pour lui; les unes empreintes d'un caractère certain de vérité, les autres suspectes ou même évidemment fausses. L'accusé, son défenseur et la partie civile, peuvent, par l'organe du président, adresser aux témoins les interpellations qu'ils jugent nécessaires; les juges, le ministère public et les jurés le peuvent aussi directement, en demandant au président la parole. Le président chargé de la police de l'audience et de la direction des débats, est investi par la loi

d'un pouvoir discrétionnaire (*voy.*), en vertu duquel il ordonne tout ce que la découverte de la vérité exige; et la loi charge son honneur et sa conscience d'employer tous ses efforts pour en favoriser la manifestation. Il peut appeler, même par mandat d'amener, toutes personnes, ou se faire apporter toutes nouvelles pièces qui lui paraîtraient pouvoir répandre un jour utile sur le fait contesté; mais les témoins ainsi appelés ne sont point assujétis à la prestation du serment. Le président peut faire retirer l'accusé, ou l'un d'eux, de l'audience; il peut prendre la même mesure à l'égard d'un ou de plusieurs témoins déjà entendus; mais la loi et l'équité exigent que chaque accusé reçoive du président la connaissance de ce qui s'est fait en son absence, et de ce qui en est résulté. Si l'accusé, les témoins ou l'un deux, ne parlent pas la même langue ou le même idiome; si l'accusé ou l'un des témoins est sourd-muet et ne sait pas écrire, le président doit, d'office, désigner un interprète; enfin c'est à lui à ne pas permettre que d'inutiles incidens ou des discussions indifférentes prolongent les débats. A la partie civile et au ministère public, les premiers, est donnée la parole, pour développer les moyens qui appuient l'accusation; l'accusé et son conseil leur répondent; la réplique est permise à la partie civile et au procureur général; mais l'accusé ou son conseil ont toujours la parole les derniers. Le président déclare enfin que les débats sont terminés, et il résume l'affaire; il fait remarquer aux jurés, dit la loi, les principales preuves pour ou contre l'accusé. Son devoir est clairement tracé par ces expressions. Il n'a point d'opinion à émettre; c'est l'exposé sommaire des faits, c'est l'analyse fidèle des discussions qu'il doit présenter aux jurés, avec une absolue impartialité. Il pose aux jurés les questions résultant de l'acte d'accusation, et les questions nouvelles qui ont pu surgir des débats. Il doit aussi, et c'est une innovation récente dont l'humanité s'applaudit; il doit, lorsque l'accusé aura proposé pour excuse un fait admis comme tel par la loi, poser la question de savoir si le fait est constant. Autrefois le président pouvait à son gré admettre ou repousser la question d'excuse; du moins la jurisprudence était incertaine à cet égard. Si l'accusé a moins de seize ans, la question de discernement doit être posée.

Le moment décisif approche, les jurés vont se retirer dans leur chambre; le président remet à leur chef les questions écrites, l'acte d'accusation, les procès-verbaux, les pièces du procès, autres que les dépositions écrites des témoins, car l'esprit de la loi est que la conviction des jurés se forme d'après les dépositions orales, et non d'après les pièces du dossier.

Avant les modifications qu'ont subis, en 1832, le Code pénal et le Code d'instruction criminelle, la déclaration du jury ne pouvait être qu'une affirmation ou une négation pure et simple; mais on a compris que, quelque étendue que soit la classification des crimes, le même fait peut se présenter avec différens degrés de criminalité, suivant les circonstances dont il est environné, et l'on a voulu que le jury pût, en déclarant l'existence de circonstances atténuantes, faire modérer le châtiment. Toutefois on ne lui pose pas de questions à ce sujet; le président l'avertit seulement que s'il pense qu'il existe des circonstances atténuantes, il doit en faire la déclaration. *Voy.* Atténuant.

Nous ne devons pas suivre les jurés dans la chambre de leurs délibérations, ni rappeler les règles qu'ils doivent y observer; elles seront exposées dans l'article Jury.

Le président a fait retirer l'accusé de l'auditoire, et lorsque les jurés viennent reprendre leur place, il est encore absent. Interrogé par le président, le chef du jury, la main placé sur son cœur, prononce ces paroles simples et graves : « Sur « mon honneur et ma conscience, devant « Dieu et devant les hommes, la déclara- « tion du jury est : oui, *l'accusé est cou- « pable*, ou non, *l'accusé n'est pas cou- « pable.* « Cette déclaration, signée par le chef du jury, est remise au président, qui la signe aussi et la fait signer par le greffier. Le point de fait est irrévocablement constaté. Il ne reste plus qu'à faire l'application de la loi; c'est la mission réservée à la cour : celle des jurés est accomplie.

L'accusé est rappelé, la déclaration du jury est lue par le greffier. Lorsque l'accusé a été déclaré non coupable, le président, le président seul, sans délibération de la cour, prononce qu'il *est acquitté* de l'accusation. Si au contraire il est déclaré coupable du fait à lui imputé, deux questions se présentent: Ce fait est-il défendu par une loi pénale? et, en cas d'affirmative, quelle est la peine qui doit être appliquée? Sur ces deux points la discussion peut s'engager entre l'accusé, son défenseur, le ministère public et la partie civile.

La cour, après avoir entendu les plaidoiries respectives, prononce *l'absolution*, si le fait ne constitue ni crime ni délit; dans le cas contraire elle condamne à la peine établie par la loi. Souvent, à ce moment terrible, l'auditoire entier frissonne et se trouble; souvent des gémissemens et des cris accueillent une sentence de mort. Toutefois, alors même que le jury a déclaré constant le fait, alors même que ce fait est qualifié *crime*, une voie de salut reste ouverte à l'accusé. Si les membres de la cour sont unanimement convaincus que les jurés, tout en observant les formes, se sont trompés au fond, la cour peut surseoir au jugement et renvoyer l'affaire à une session suivante, pour être soumise à un nouveau jury; mais il faut que cette détermination soit spontanée; nul ne peut la provoquer; d'ailleurs c'est en faveur de l'accusé seulement qu'elle peut être prise, jamais contre lui. Déclaré non coupable, il ne peut être soumis à de nouveaux débats. Il est mis en liberté *s'il n'est détenu pour autre cause*.

Si, dans le langage ordinaire, les mots *acquittement* et *absolution* sont employés comme synonymes, à la cour d'assises ils ont une acception bien différente, comme on vient de le voir : l'*acquittement* est prononcé par le président seul, lorsque le jury a dit : Non coupable ; l'*absolution* est l'arrêt rendu par la cour, lorsqu'au fait déclaré constant par le jury, la loi n'applique point de peine.

Dans tous les cas les demandes en dommages-intérêts et en restitution formées par ou contre l'accusé, sont jugées par la cour.

Avant de prononcer l'arrêt, le président doit lire le texte de la loi appliquée, afin de montrer à tous que c'est la loi seule qui inflige le châtiment, ou qu'elle ne permet point d'en appliquer.

Le président enfin, selon les circonstances, peut exhorter l'accusé à la fermeté, à la résignation, ou à réformer sa conduite; il l'avertit de la faculté qu'il a de se pourvoir en cassation dans le délai de trois jours, et l'audience est levée; les jurés quittent leur siége, la cour se retire, et la foule s'écoule avec mille impressions diverses. J. B. D.

Assises de Jérusalem. Après la conquête de Jérusalem en 1099, Godefroi de Bouillon, élu chef du nouvel état conquis par la valeur chrétienne, s'occupa du soin de le consolider, en le soumettant à des institutions régulières. A cet effet il réunit en *assises* extraordinaires les principaux seigneurs, ainsi que d'autres hommes, choisis à cause de leurs lumières et de leur piété. On appela *assises de Jérusalem* l'ensemble de la législation qui fut le résultat de ces assises mémorables. On en déposa le manuscrit, avec beaucoup de solennité, dans l'église du Saint-Sépulcre; aussi disait-on indifféremment *lettres du Saint-Sépulcre* ou Assises de Jérusalem. Ces assises ne firent naturellement que reproduire les formes du gouvernement féodal entrées dans les mœurs des conquérans. Cependant elles doivent nous paraître particulières et dignes d'attention en plusieurs points. Un de ceux-ci consiste dans la création de deux cours souveraines, composées, la première, de la noblesse sous la présidence du roi : elle avait pour mission de juger les différends survenus entre les grands vassaux et de maintenir ces derniers dans la subordination; la seconde, présidée par le vicomte de Jérusalem, était formée des députés des principales villes, et s'attachait à régler les intérêts et les devoirs des bourgeois ou des communes. (*V.* l'*Histoire des croisades* de M. Michaud, t. IV). Une troisième cour fut instituée en faveur des chrétiens originaires du pays et façonnés aux usages de l'Orient; elle statuait d'après ces usages et dans la langue du pays. Tous les membres du nouveau royaume de Jérusalem

se trouvèrent ainsi constitués selon leur qualité et jugés exclusivement par leurs pairs. Les vilains ou serfs ne virent point leur condition améliorée : ils continuèrent de compter seulement parmi les *choses*. Un serf était estimé la valeur d'un faucon. Les assises de Jérusalem passèrent dans le royaume de Chypre, lorsque Gui de Lusignan, en 1192, en obtint la souveraineté. Plus tard elles devinrent la loi de l'empire latin fondé à Constantinople, en 1204. Elles furent également introduites dans la Morée, sous Geoffroy de Ville-Hardoin II, héritier de cette province conquise par son père. Enfin les assises de Jérusalem ont été mises en vigueur, en 1453, dans l'île de Négrepont soumise à la domination de Venise.

M. Pardessus a inséré dans ses *Lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle*, quelques extraits des assises de Jérusalem. Le ch. VII du tome I[er] renferme des détails intéressans sur la conservation des manuscrits de ces assises mémorables. Les premiers ou les autographes, écrits en français et placés, ainsi que nous l'avons remarqué, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, furent perdus, par suite de la reprise de Jérusalem, en 1187. Jean d'Hélin, comte de Jaffa et d'Ascalon, fit dresser, en 1260, un recueil des assises, mais ce recueil était incomplet, puisqu'il ne contenait pas les assises de la cour des bourgeois. Il a été commenté par Thomas de la Thomassière. Le gouvernement vénitien, en 1531 maître de l'île de Chypre, nomma des commissaires qui parvinrent à retrouver quatre exemplaires manuscrits, complets, et dont on fit imprimer une traduction italienne. Ces manuscrits originaux furent déposés dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. En 1789 il en fut pris copie par les soins de Louis XVI. Apportée en France au milieu des orages de notre première révolution, cette copie, en deux beaux volumes, n'a pu être retrouvée. Mais ayant appris que les manuscrits français de Venise avaient été en 1805 transportés à Vienne où ils sont encore, M. Pardessus a pu s'en procurer des extraits concernant le commerce maritime, et dont il a enrichi son recueil. V.

ASSISTANT, prêtre qui, dans les messes solennelles, se tient toujours à côté du célébrant, pour l'aider et l'assister dans les cérémonies. Le rit de Paris admet deux *assistans* lorsque l'archevêque célèbre pontificalement; il n'en admet qu'un, lorsque c'est un simple prêtre. Le nombre des *assistans* varie suivant les diocèses.

On appelle *assistans*, dans la consécration d'un évêque, les deux prélats qui sont à ses côtés et ne le quittent pas.

Assistant se dit encore de celui que la plupart des règles monastiques adjoignent au Général, au Provincial, au Supérieur, pour veiller aux intérêts de la communauté et pour le soulager dans ses fonctions. Le Général des jésuites avait autrefois cinq *assistans*, celui de l'Oratoire trois, etc. Les abbesses ont aussi des *assistantes*, en plus ou moins grand nombre. Le pape a des *assistans* au trône pontifical; ce sont les deux premiers cardinaux-diacres qui remplissent cette fonction les jours de solennité. A son couronnement ils l'aident à monter au trône. Le second lui ôte la mitre, et le premier lui met le *trirègne* sur la tête, en lui disant : *Recevez cette tiare qui est ornée de trois couronnes, et n'oubliez pas en la portant que vous êtes le père des princes et des rois, l'arbitre de l'univers, et surtout le vicaire de Jésus-Christ, notre Sauveur.* J. L.

ASSOCIATION (*). Ordinairement on entend par *association* toute réunion d'individus liés accidentellement pour un but commun. Ce but est, tantôt un intérêt industriel et commercial, tantôt la recherche d'une idée, tantôt l'accomplissement d'un mouvement politique dans le sens de tel ou tel parti, de telle ou telle opinion. Ainsi nous avons des Sociétés commerciales en *commandite* ou en *participation*, des Sociétés *ano-*

(*) Cet article remarquable renferme sur un point important de l'économie politique des vues nouvelles et que l'opinion du grand nombre n'a point encore consacrées ; mais il les expose avec tant de modération, de clarté et de science, que nous avons cru devoir faire, en sa faveur, une exception à la règle qui nous est prescrite de ne point vouloir innover. La question fondamentale que cet article agite et qui a vivement intéressé l'attention publique, nous avait paru devoir être examinée par un écrivain pénétré de l'importance de ces idées nouvelles. Du reste, nous n'adoptons ni ne renions celles de l'auteur de l'article. J. H. S.

nymes; nous avons des Sociétés *savantes*, des Sociétés *politiques*, des Sociétés *religieuses*. Depuis ces derniers temps surtout, les tentatives d'association se sont multipliées, et l'idée elle-même en a été élaborée, à tel point qu'il existe aujourd'hui une science dont tous les efforts tendent à la recherche et à l'application des véritables lois de l'*association*.

Envisagée dans toute son étendue et dans toute sa profondeur, l'idée d'association exprime la coordination régulière de plusieurs forces différentes, inégales ou même divergentes, et leur direction vers un même but. A ce compte, la formule élémentaire de l'association est un théorème de statique; mais cependant il est d'usage de n'employer le mot association que lorsqu'il s'agit de forces humaines. Les forces humaines sont la *volonté* et le *travail*. Le caractère et l'aptitude de tous les individus, voilà les parties intégrantes de la société humaine. Emploi de tous les caractères différens et opposés pour le maintien de l'ordre et de l'harmonie; direction des efforts isolés de chaque individu vers un but utile à tous; direction des travaux de la masse vers le bien de l'individu: voilà, pour la société humaine, ses vraies conditions de stabilité et de perfectionnement.

On voit par-là que l'idée d'association se rapporte, avec une analogie parfaite, à tous les travaux, à tous les faits de la vie sociale. Les *sociétés spéciales* (scientifiques, industrielles, morales, politiques ou religieuses) sont donc des cas particuliers du travail de la grande société qui se compose de l'ensemble des efforts individuels et collectifs. Bien plus, la grande société elle-même, l'*État*, n'est qu'une forme spéciale; et cette forme spéciale est plus ou moins bonne, plus ou moins mauvaise, selon sa concordance ou sa discordance avec les principes de la science qui établit les lois de la division et de la combinaison des forces.

C'est particulièrement sous ce rapport que l'association est ici envisagée. Les travaux récens de l'esprit humain sur la science de l'association l'ont placée au rang des études les plus utiles; il n'est plus permis aux hommes éclairés de demeurer étrangers aux recherches de ce genre.

Faut-il identifier l'*association* avec l'*ordre social?* Faut-il confondre tous les progrès partiels du travail humain avec le progrès de l'association elle-même? Non. La distinction est ici fort importante, car il y a une différence complète entre le développement des forces productives et la combinaison entre elles de ces divers élémens du mouvement social. Cette différence est telle que le plus souvent les organes spéciaux de la vie sociale se développent isolément, sans qu'il soit possible d'établir entre eux l'ordre, l'harmonie et l'équilibre. Rapportons même à ce fait la raison profonde de toutes les grandes révolutions politiques ou religieuses que nous trouvons, soit dans l'histoire, soit dans l'époque qui nous est contemporaine.

A la vérité, le développement d'une force sociale ne pouvant avoir lieu que par la division d'un même travail entre plusieurs, et par le concours de ces efforts partiels à un même but, il est naturel que, de prime abord, on ne sépare pas ce développement de l'idée d'association; car diviser et combiner les forces, c'est *associer*. Aussi beaucoup d'économistes ont-ils considéré, comme le progrès de l'association, le progrès de la *division du travail* et *du commerce*. C'est, en effet, en vertu de la division du travail qu'il a été possible à l'homme et à la société humaine de produire beaucoup et bien, en grande quantité et en belle qualité, sans beaucoup d'efforts et avec dextérité. Par la division du travail, chaque individu concentre toute son attention et tout son talent sur l'une des branches spéciales d'une profession; chaque profession concentre son action et son intérêt sur une des sphères particulières du travail social, et la somme de toutes ces activités partielles constitue, dans un territoire donné, le système général de la production des richesses, du perfectionnement des lumières et du développement des jouissances. D'un autre côté, si, pour travailler et pour produire, l'homme peut s'abstraire tout entier sur un objet, même minime, et se borner à n'être, dans le tout social, qu'une molécule intégrante, il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de consommer et de

jouir. Comme producteur, l'homme peut se restreindre à une seule fonction; comme consommateur, il a besoin de tous les produits, et, par conséquent, de toutes les professions. C'est pour cela encore que sans le *commerce*, agent de tous les échanges de valeurs, de travaux, de produits, qui s'opèrent d'individu à individu, de ville à ville, de nation à nation, le développement de la société humaine ne serait pas possible, même dans les limites les plus étroites. Division du travail, extension des communications et des échanges, telles sont donc les conditions essentielles de l'existence et du progrès de la *société*. Quant à l'*association*, elle se constitue à mesure que les travaux de production s'exécutent avec ordre, ensemble et précision; à mesure que les échanges s'opèrent régulièrement et sans grever ni le producteur, ni le consommateur; à mesure que le bas prix des objets les met à la portée du plus grand nombre.

En un mot, la division du travail et l'extension du commerce ne supposent pas la *solidarité* et la *participation*, tandis que l'association repose nécessairement sur ces deux conditions. Partout où il n'y a ni solidarité, ni participation, les efforts partiels ne concourent qu'indirectement au but général; l'intérêt individuel ne s'accorde qu'indirectement avec l'intérêt social. Partout où la solidarité pour les pertes et la participation aux profits sont établies dans une sphère quelconque, l'association existe, avec ses immenses avantages pour l'augmentation des produits et l'économie des dépenses; tous les efforts partiels concourent *directement* au but général, l'intérêt individuel est identifié aussi complètement que possible avec l'intérêt social.

Le plus grand progrès possible pour la *société* serait donc qu'elle s'organisât d'après les principes mathématiques de l'*association*.

L'*association* exige la combinaison régulière de toutes les forces; elle ne peut se réaliser qu'à condition d'embrasser tous les faits de la vie sociale, tous les intérêts de l'individu, tous les travaux nécessaires à la conservation et au développement de la société humaine: c'est ce qu'on appelle *association intégrale*.

De là il résulte que la plupart des réunions, formées au nom de l'association, ne sont tout au plus que des centres de travail. La société *commerciale* en participation est celle qui se rapproche le plus de la véritable association; mais on voit qu'elle n'a jamais lieu que dans l'intérêt de quelques individus.

Il est bien entendu aussi que la *communauté* est diamétralement opposée à l'idée de l'association telle que nous venons de l'analyser; car la communauté, c'est l'absorption des intérêts individuels dans un prétendu intérêt social, qui n'est au fond que l'intérêt des chefs de la communauté. L'association, au contraire, c'est la coopération et la participation de chaque individu, avec toutes les chances d'inégalités qui se rencontrent dans la nature différente des associés et dans leur position respective.

Nous savons maintenant ce qu'il faut entendre par association; avant d'examiner les faits qui se sont déjà produits dans le monde, au nom de cette idée, il faut encore essayer de nous rendre compte, et du cadre qu'elle embrasse, et des problèmes dont elle suppose la solution. Autrement, nous n'aurions aucun *criterium* rationnel pour juger et apprécier les procédés qui ont été proposés par diverses écoles.

Dans toute société humaine, le travail se rapporte à trois sphères générales: 1° tout ce qui tend à augmenter les lumières, le bien-être, les jouissances, ou *système productif*; 2° tout ce qui a rapport à la conservation des intérêts de la masse et de l'individu, ou *système préservatif*; 3° tout ce qui sert à défendre les droits et les intérêts, à les garantir de tout dommage, ou *système défensif*. Le système productif comprend tous les travaux de science, d'art et d'industrie; le système préservatif comprend la religion et la morale, la législation sous toutes les formes, l'éducation; le système défensif comprend la guerre et l'organisation de la force armée, l'administration judiciaire et de police; la médecine, en tant qu'elle s'occupe de guérir l'individu de toutes les atteintes

portées aux conditions physiques de son existence.

La vie sociale de l'individu placé dans un pareil milieu peut être considérée sous les aspects suivans : à la *vie professionnelle* se rapportent les grands intérêts de la *rétribution* et du *classement ;* la vie *domestique* comprend le ménage et la famille; la vie *affective* ou relation d'amitié, d'amour, de confraternité, de voisinage; la vie *civile*, le mariage, la propriété, l'héritage; la vie *politique* ou rapports avec l'autorité gouvernementale et intervention dans les affaires législatives et administratives; la vie *religieuse* ou rapports avec Dieu, la nature et l'humanité.

Toute théorie d'association doit donner la solution des problèmes qui se rattachent à ces divers objets.

Il est évident que l'association ainsi entendue n'a été réalisée dans aucune des sociétés qui jusqu'ici se sont établies sur le globe : ce n'est donc encore qu'une grande conception théorique dont l'exécution n'aura pas lieu sans difficulté. Néanmoins il ne faut pas penser, comme un grand nombre d'hommes prévenus et peu éclairés, que cette conception soit reléguée à toujours dans le domaine de l'utopie et qu'elle n'ait aucun lien avec les traditions historiques du genre humain. L'expérience nous montre, au contraire, que les hommes ont eu recours à l'association toutes les fois qu'ils ont été forcés d'organiser un système quelconque de travaux; et, qui mieux est, toutes les fois qu'ils se sont proposé de régler et d'ordonner la vie des individus par rapport à un but. Nous n'en voudrions pour exemple que l'organisation militaire et l'organisation des couvens. Les couvens et les casernes sont, en effet, les premiers germes d'association directe que nous trouvions dans l'histoire. Sans doute ces germes sont grossiers, mais ils suffisent pour constater deux grands effets d'association : 1° augmentation du produit et précision dans l'exécution; 2° économie de main-d'œuvre et de dépenses. Et cependant, comme il y a loin de la vie monastique ou militaire au régime de vraie association ! Le but de la guerre n'est pas de produire et de jouir, comme celui de l'industrie; la guerre est une affaire de violence et de force brutale; or, ce qui a pour but la violence, ne peut se maintenir que par le despotisme. L'organisation militaire ne donne à l'homme que la plus petite partie des jouissances sociales: famille, intérêts industriels et civils, il faut tout quitter pour le régiment. Là il n'y a lieu, que dans les cas exceptionnels, à la propriété individuelle et aux garanties d'indépendance qui en dérivent : la *répartition* est un salaire, un émolument, une paie; la *prévoyance* et l'*accumulation* aboutissent à une solde de retraite ou aux invalides. Dans l'organisation militaire, enfin, la liberté individuelle n'est pas garantie; le travail n'a point pour objet direct le bonheur et la satisfaction des besoins. Le ménage d'un régiment est une administration unitaire de la subsistance; ce n'est pas une association domestique. C'est donc chose toute naturelle que l'exemple du système militaire soit aussi souvent employé pour nier les bienfaits de l'association que pour les attester. Pourtant, il faut le dire encore, la vie militaire, avec tout ce qu'elle a d'incomplet et même de contraire à la destination naturelle de l'homme, est une condition bien supérieure à celle des salariés de l'industrie agricole et manufacturière.

Il en est de même de la vie monastique. Son but est presque aussi étranger au bonheur terrestre de l'homme que le but de la guerre; néanmoins, et abstraction faite du temps perdu dans une mystique contemplation, les travaux de science, d'art ou d'industrie exécutés dans les couvens leur donnent une grande supériorité sur le militarisme. Pour la subsistance, pour l'administration des intérêts domestiques, pour la rétribution et la propriété, tout ce que nous avons blâmé dans le système militaire se retrouve dans la vie monastique; la compression de la liberté individuelle y est poussée à l'extrême, et le fait générateur de la société humaine, le *mariage*, en est complètement exclu. On n'y retrouve que quelques avantages *collectifs :* ordre, prévoyance, emploi régulier du temps, garanties contre la maladie et la misère. Or, il ne faut pas oublier que tous ces avantages ne sont pas échus aux travailleurs dans nos sociétés morcelées et insolidaires.

Il a existé et il existe encore, en dehors de la nouvelle science d'association, plusieurs institutions plus rapprochées de l'association *directe* et *intégrale*. Nous voulons parler des sociétés dites des Frères Moraves (*Herrnhuter*) et des établissemens fondés par les jésuites au Paraguay. Le caractère distinctif de ces sociétés, c'est d'avoir pour but la production industrielle, et pour principe générateur le mariage. C'est par-là qu'elles se séparent du monastère et embrassent presque tous les faits de la vie sociale.

Plusieurs associations de Moraves existent et prospèrent en Hollande, dans la Haute-Lusace, en Amérique. Dans ces réunions pacifiques et laborieuses, l'homme ne connaît presque aucune des douleurs physiques et morales qui sont aujourd'hui le partage de tous ceux qui travaillent. Toutefois, ce n'est pas là encore ce que la science appelle l'*état sociétaire*. D'abord l'application unitaire du principe d'association n'a pas été faite entre les différens établissemens: les Moraves de Hollande sont étrangers aux Moraves de la Lusace, ceux de la Lusace à ceux d'Amérique. La société est fondée sur l'égalité de partage; les femmes y sont encore dans une position subalterne; les vraies joies sociales en sont bannies. Tristesse, monotonie et atonie morale forment le caractère général et les habitudes des sociétés de ce genre : l'individualité se trouve encore sacrifiée au principe collectif.

L'on a assez long-temps déclamé contre les jésuites pour que ce soit aujourd'hui un devoir rigoureux de rendre justice à leurs grandes institutions. Les colonies du Paraguay présentent, sans contredit, un des plus beaux faits sociaux qui aient été produits (*voy.* Robertson, *Histoire des Indes-Occidentales*). Jamais l'industrie civilisée n'a tiré autant de parti de populations sauvages et indisciplinées, sans employer les voies de contrainte et d'asservissement. Cependant les fondations du Paraguay sont bien plutôt des exemples d'*administration industrielle* que des exemples d'*association ;* rien n'est plus opposé à l'association que les relations qui existaient entre la compagnie de Jésus et les populations indigènes; car, en définitive, c'était *pour* les jésuites que tout le travail s'exécutait *par* les Américains. Seulement ces travailleurs étaient beaucoup mieux traités que les esclaves des colons, et même que les salariés ou les paysans d'Europe.

Du reste, le seul progrès social dont les Moraves et les habitans du Paraguay aient véritablement donné le premier indice, c'est la possibilité d'organiser, sur une grande échelle, le travail industriel. Comme transition aux diverses conceptions *sociétaires*, ce fait est d'une haute importance.

Quant aux *Quakers*, ils ne se rattachent que de bien loin à la série d'idées que nous suivons; ils forment plutôt une *secte* et une *corporation* qu'une société, puisque, parmi eux, chaque famille travaille pour son compte, et que la base du ménage est le foyer domestique. La principale valeur de cette institution, c'est d'avoir montré les bons effets du principe religieux, lorsqu'il sort du mysticisme pour s'appliquer dans toute sa rigueur et dans toute sa charité au travail social et à l'industrie.

De ces efforts constans de l'humanité pour chercher les véritables lois de son travail, du développement immense de tous les élémens de la vie sociale (arts, sciences, industrie, grandes découvertes nautiques et mécaniques), de la complication introduite dans les sociétés modernes par l'accroissement de la population et l'anarchie industrielle, il devait résulter une nouvelle conception du génie humain sur les relations sociales, soit en ce qui concerne la combinaison des travaux, soit en ce qui concerne le réglement des intérêts d'individu à individu, de commune à commune. Et, vu l'état actuel des esprits et le nouveau sentiment social né des doctrines chrétiennes, cette conception ne pouvait être autre chose que l'*association*, car cette idée implique la paix et le progrès, l'ordre et la liberté. Or, évidemment, ce sont là les vœux les plus élevés que les individus et les sociétés puissent former pour leur bonheur.

Mais, pour passer de ces vœux à la réalité, il faut des moyens d'exécution, c'est-à-dire des solutions scientifiques et

des applications pratiques; et c'est ici qu'a commencé, dans la science, un travail tout-à-fait nouveau.

Les premiers efforts qui soient arrivés à une grande publicité et à un commencement d'exécution sont ceux de Robert Owen (*voy.* ce nom) en Angleterre. Tandis que Malthus (*voy.*) effrayait l'Europe savante de ses théories sur la disproportion entre l'accroissement de la population et la production des subsistances, démontrant, tant bien que mal, que la population suivait dans son progrès la proportion géométrique et que la production, au contraire, arrivait à grand' peine à la proportion arithmétique, Robert Owen comprit que la plaie sociale était bien plutôt dans la concurrence hostile des producteurs, se faisant entre eux la guerre au profit des consommateurs, et dans les abus de la spéculation commerciale; il déclara que la seule solution possible et efficace serait celle qui procurerait un grand accroissement de produits en faisant cesser la lutte des travailleurs et qui, d'autre part, mettrait au plus bas prix les objets de consommation. Le mal, disait-il, vient de la *compétition*, de la concurrence anarchique des travailleurs; le remède sera la *coopération* ou l'organisation du travail de manière que tous les efforts soient coordonnés et régularisés. Il s'agit donc de fonder la société d'après les lois physiologiques de la nature humaine, et par conséquent de rechercher ces lois. Jusque là c'était bien, et la question était posée; mais, au lieu de demander avec patience à la science la solution du problème le plus difficile qu'elle puisse résoudre, Robert Owen voulut trop tôt s'engager dans la pratique. Il provoqua la fondation d'établissemens fort bien nommés par lui *sociétés coopératives;* plusieurs essais ont été faits à New-Lanarck en Écosse, à New-Harmony aux États-Unis. Ces essais ont faiblement réussi et n'ont pas résolu le problème de l'association. Pour le résoudre, d'ailleurs, il aurait fallu en poser tous les termes, et les vices de la méthode de Robert Owen sont tels qu'on peut dire qu'il a opéré en tâtonnant et au hasard, non en suivant les voies de la science.

En premier lieu, remarquons qu'Owen n'a pas tenu compte d'un élément essentiel de la vie sociale, la religion. La puissance morale du devoir est pourtant d'autant plus nécessaire que la société est plus neuve et constituée sur de plus larges bases; car, à moins de la découverte d'une solution destinée à satisfaire tous les intérêts individuels, comment maintenir l'ordre entre un grand nombre d'individus opposés de caractère, d'âge, d'aptitude, si l'on n'appelle pas à son secours la seule force compatible avec l'idée d'association, la puissance de la foi religieuse. Les *sociétés coopératives* manquaient encore à l'association en isolant les travaux agricoles des travaux manufacturiers, et en se bornant quelquefois à une seule branche de travail. L'établissement de New-Lanarck, par exemple, était une filature. La répartition et le classement avaient lieu d'après le principe de l'égalité. Les travailleurs, condamnés à un labeur peu attrayant, étaient encore privés des deux stimulans les plus énergiques de l'activité humaine, la gloire et l'intérêt. Quant au *mariage*, liberté sans règle et sans contre-poids, c'est-à-dire désordre, débauche, tendance à détruire l'une des bases essentielles de la société et de l'individualité, la *famille*.

Malgré le faible succès de ses premières tentatives, Robert Owen continue avec une constante énergie à poursuivre le noble but qu'il se propose. Depuis quelques années, il se montre plus préoccupé des grandes recherches théoriques nécessaires à la fondation du régime sociétaire. Il a publié à cet égard plusieurs essais remarquables, sous le titre de *A new view of Society*.

C'est cette préoccupation des questions scientifiques qui distingue les travaux de Henri Saint-Simon (*voy.* Saint-Simon) et de son école. En même temps qu'Owen, et avant lui, Saint-Simon avait pris pour point de départ de ses travaux ce grand principe que depuis le XVIe siècle il s'agit d'une *rénovation sociale*, et que tous élémens de la société humaine doivent être constitués sur de meilleures bases. Art, science, industrie, religion, morale, gouvernement, tout fut par lui soumis à l'application du nouveau principe, et sa vie fut une longue expé-

rimentation qui avait toujours pour principe et pour fin la fondation d'une *ère sociale nouvelle*. Les travaux de Saint-Simon firent peu de bruit pendant sa vie; depuis sa mort, ses idées ont donné lieu à la fondation d'une école et même d'une religion; mais les hommes qui se sont présentés comme les disciples de St-Simon se sont tellement éloignés de lui par leurs prétentions et par les questions qu'ils ont posées et prétendu résoudre, qu'il y a justice à détruire la solidarité établie dans les idées vulgaires entre Saint-Simon et les *saint-simoniens*. Cette confusion, qui a été admise et propagée par les saint-simoniens eux-mêmes, ne doit pas leur être imputée à mal, car elle provenait d'une erreur scientifique. Les saint-simoniens, déduisant toutes leurs solutions organiques d'une analogie historique tirée du catholicisme, opéraient sur les ouvrages de Saint-Simon comme l'église avait fait sur l'évangile.

Les principales idées de Saint-Simon furent : 1° La réorganisation de la société européenne; 2° l'organisation des travaux industriels et scientifiques; 3° la superposition des forces productives et la destruction définitive du régime féodal; 4° l'installation des banquiers comme directeurs du travail social. Son rôle semble avoir été de poser les questions plutôt que de les résoudre, de provoquer les recherches plutôt que de les accomplir. Sous ce rapport, son génie présente quelque analogie avec celui du chancelier Bacon.

Un point essentiel à constater c'est que Henri Saint-Simon n'a jamais mis ses idées en opposition avec les forces sociales constituées. S'agit-il de tentatives de réorganisation scientifique? il s'adresse au *bureau des Longitudes*. S'agit-il d'industrie? il s'adresse aux banquiers. Pour toutes les questions gouvernementales, c'est au *roi constitutionnel* lui-même qu'il envoie ses mémoires, lui présentant, et avec raison, la constitution d'une *aristocratie industrielle* comme le seul moyen de consolider son trône. Lorsqu'il parle de réforme religieuse, il écrit le *Nouveau Christianisme*, et il le présente au pape, comme au chef de la plus ancienne et de la plus nombreuse communion chrétienne.

L'école qui s'est fondée au nom de Saint-Simon a pris tout d'abord un autre caractère : en religion, en morale, en gouvernement, en art, en science, en industrie, elle s'est *posée* comme le germe d'un nouvel avenir social. Il ne s'agit pas ici de raconter l'histoire du saint-simonisme (*voy.* ce mot), mais bien de faire connaître ses idées sur l'association.

Cette grande pensée, qui n'était encore qu'obscure et confuse dans les écrits de Saint-Simon, a été le point de départ de ses disciples, l'axiome fondamental de leur doctrine scientifique et leur cri de ralliement au nom de Dieu et de l'humanité. *Association universelle* pour le progrès des arts, de la science et de l'industrie, et pour l'amélioration du sort de l'espèce humaine, voilà en un mot l'*intention* du saint-simonisme; il a manqué le but qu'il se proposait d'atteindre. La grande valeur du saint-simonisme lui vient de ce qu'il a achevé de poser la question d'association dans toute son étendue et dans toute sa profondeur, et qu'après avoir mis le problème en équation, il a tenté de le résoudre. Son erreur, c'est d'avoir cru et fait croire à une solution définitive et complète, lorsqu'à peine les premiers jalons étaient plantés. Ordre religieux, ordre moral, ordre politique, ordre civil, ordre industriel, classement des travailleurs, répartition des richesses, tout a été mis en question, tout a été résolu au nom de l'association. Mais sous les apparences les plus brillantes, rien n'était plus faux, au fond, que les diverses solutions proposées par les saint-simoniens; ils semaient l'association pour recueillir le despotisme, et le despotisme le plus complet qui ait jamais été conçu!

On a souvent répété que les saint-simoniens n'avaient rien trouvé de neuf. Pour les procédés de gouvernement et d'administration, en effet, ils ont tout emprunté au catholicisme et à la féodalité; mais l'application qu'ils ont faite de ces procédés était vraiment nouvelle, en ce sens qu'ils rapportaient au *système productif* ce qui, jusqu'à eux, n'avait

servi qu'à constituer le *système défensif*. Sous ce rapport, on peut dire que le saint-simonisme, bien loin de détruire la forme catholique et féodale, ne faisait que la restaurer et l'universaliser, en la dirigeant vers les travaux de science, d'industrie et de beaux-arts. A la vérité la prétention des saint-simoniens était de reproduire aussi les institutions modernes, conservatrices de la liberté et des droits de l'individu; ils voulaient concilier l'ordre et la liberté, le catholicisme et la philosophie, le pouvoir d'un seul avec les intérêts de tous, mais ce n'était là qu'une prétention illusoire. En fait et en réalité, le saint-simonisme a tenu du principe libéral et du principe catholique; mais il ne s'est jamais servi du principe libéral que pour détruire, et c'est toujours au principe catholique qu'il a rapporté ses moyens d'édification. Aussi la formule la plus élevée que nous pourrions donner pour faire comprendre et apprécier le saint-simonisme serait la suivante : En tant que doctrine *critique*, accomplissement de l'œuvre subversive et révolutionnaire; en tant que doctrine d'*édification*, restauration intégrale de la forme catholique, appliquée au *système productif*, aussi bien qu'au *système défensif* et au *système préservatif*.

Nous ne terminerons pas cette analyse de la doctrine saint-simonienne sans appeler l'attention sur un résultat bien singulier. Le saint-simonisme a été en quelque sorte constitué et détruit par les mêmes hommes; la société, en la personne de ses puissances morales ou matérielles, n'a fait que le regarder passer devant elle, en criant au scandale.

La dernière théorie d'association arrivée à la publicité est celle de Charles Fourier de Besançon (*voy.* Fourier); cette théorie, la seule vraiment scientifique qui ait été produite, date pourtant de l'année 1808, et dès cette époque elle est consignée dans la *Théorie des quatre mouvemens*, ouvrage inoui, soit pour le fond, soit pour la forme. Il faut bien attribuer à la nature du génie de M. Fourier, à son peu d'entente des voies et moyens de propagation et de succès, surtout à la difficulté de son langage scientifique, le silence qui a été gardé pendant plus de vingt-quatre ans sur ses idées; toutefois, il y a là aussi de quoi mettre en doute la valeur de nos institutions scientifiques et littéraires, pour ce qui regarde l'examen et l'appréciation des doctrines. Car si les écrits de M. Fourier sur l'association eussent été connus en leur temps, il est certain qu'ils auraient évité à Owen ses malheureuses tentatives, à Saint-Simon et aux saint-simoniens leurs erreurs déplorables.

Bien différent en cela des saint-simoniens, M. Fourier présente sa théorie comme une *découverte*, comme une *invention* sans lien avec les travaux contemporains ou les efforts antérieurs de la science. Newton est le seul des savans auquel il ait essayé de se rattacher, et, à cet égard, la prétention de M. Fourier est d'avoir trouvé les lois naturelles de l'association humaine, tout comme Newton a découvert les lois naturelles de la gravitation. La théorie de M. Fourier repose sur une conception et une méthode dont l'application peut être étendue à toutes les branches de la science universelle : 1° science de Dieu, 2° science de la nature, 3° science de l'humanité. L'inventeur lui-même a fait de sa méthode plusieurs applications plus ou moins heureuses, soit au mouvement planétaire, soit aux divers règnes de la nature; mais l'objet principal de ses travaux a été *l'association*. Le premier, il en a publié un *Traité* étendu et fort complet, surtout si l'on songe à ce qui a pu être dit ou fait antérieurement. C'est uniquement sous le rapport de *l'association* que nous exposerons les idées de M. Fourier.

Selon lui, le procédé d'association doit bien régir et coordonner tous les élémens de la vie sociale, l'ordre moral et religieux aussi bien que l'ordre civil et politique; mais c'est par l'industrie que l'exécution doit commencer. Changer les conditions de travail, faire disparaître l'opposition d'intérêts, pourvoir à la subsistance matérielle et à l'éducation des individus, c'est avoir commencé par le commencement, surtout lorsqu'il s'agit de donner aux hommes le bonheur terrestre. Aussi M. Fourier borne-t-il son œuvre à établir l'association en travaux

de culture, fabrique, ménage, commerce, éducation. Sa découverte est un procédé de travail, et ce procédé s'applique également à la répartition et à la consommation des richesses, à la conciliation des intérêts, à l'harmonie des caractères. En un mot, M. Fourier se présente comme ayant résolu le vrai problème d'association : *Accord de l'intérêt individuel avec l'intérêt social, par la satisfaction de l'intérêt individuel.*

Toute forme sociale se résume dans un centre élémentaire qui en est, pour ainsi dire, le type et le modèle. Ainsi le *régiment* est le type de la société militaire, le couvent ou *monastère* est le type de la société chrétienne, la *commune* est le type de la société industrielle et civile. Le type de la société, dans l'ordre nouveau dont M. Fourier a trouvé les lois, c'est une *phalange industrielle* de 3 à 400 familles; le lieu habité par cette phalange se nomme *phalanstère*, par opposition à *monastère*, habitation d'une communauté contemplative. Ce mot, qui peut paraître bizarre, est une création de l'inventeur; on sent qu'il ne touche en rien au principe de l'association en lui-même; beaucoup d'autres noms peuvent convenir aux établissemens sociétaires : *commune associée, colonie sociétaire, etc., etc.*

L'association ayant pour type, pour noyau élémentaire une phalange organisée et associée en travaux de culture, fabrique, ménage, commerce et éducation, il est facile de soumettre à l'expérience le procédé de M. Fourier, en établissant un canton d'essai. Si l'on réussit à associer une commune, l'association *intégrale* et *universelle* devra s'ensuivre; car personne ne conteste les immenses avantages productifs et économiques de l'association. Suivant des calculs très positifs, l'organisation du travail doit, au moins, quadrupler le produit, en même temps que les bénéfices et les économies du ménage sociétaire abaisseront de $\frac{19}{20}$ le prix des objets de consommation.

Ainsi donc voilà trois caractères bien neufs et bien tranchés qui distinguent la théorie de M. Fourier de toutes les autres : 1° elle procède par une réforme qui ne s'applique d'abord qu'aux quatre industries principales (agriculture, manufacture, commerce, économie domestique) et qui se borne à établir sur les bases d'association, la production, la consommation et la répartition des richesses; 2° elle se résume tout entière dans un établissement dont les conditions sont données et précisées d'avance; 3° elle en appelle immédiatement à l'expérience pratique.

Il est impossible de rendre compte en peu de lignes d'une méthode aussi neuve et aussi compliquée que celle qui se trouve exposée dans le *Traité d'association* : qu'il nous suffise d'en donner l'idée en termes généraux.

La commune industrielle est assimilée à un régiment, à une phalange; la phalange se subdivise en séries, en groupes, en sous-groupes; les séries correspondent aux bataillons, les groupes aux compagnies, les sous-groupes aux escouades, suivant la terminologie militaire admise en France. Chaque *série* s'occupe d'un *ordre spécial* de travaux, chaque *groupe* affecte un *genre particulier*, chaque *sous-groupe* se charge d'une *espèce particulière*, et l'on descend ainsi à la division de travail la plus minutieuse. Chacun doit faire partie de plusieurs séries, de plusieurs groupes, ce qui concilie parfaitement le grand principe de la division du travail avec le développement intégral des aptitudes individuelles. Pour entretenir l'activité industrielle par la variété d'exercice, pour exciter l'émulation et l'enthousiasme, les groupes et les séries de travailleurs *s'engrènent* de manière à *rivaliser* entre eux et à *s'équilibrer* par le contraste.

La distribution des grades a lieu par le vote des co-intéressés. La répartition des produits se fait par lots de séries, lots de groupes, lots individuels, et porte sur les trois forces nécessaires à la production : *travail, capital* et *talent.* La répartition a lieu encore par le vote des co-intéressés.

La justice dans la distribution des grades et dans la répartition des produits se trouve garantie par l'intérêt individuel lui-même. Chacun étant intéressé à titre de *travail*, de *capital* ou de *talent* à presque toutes les séries et à presque tous les

groupes, on ne peut chercher à s'avantager d'un côté sans se nuire de l'autre. Ainsi c'est l'intérêt personnel lui-même qui fait contre-poids à l'intérêt personnel, pour le maintenir en équilibre avec l'intérêt social. Ce point est le nœud gordien de l'association, et la théorie de M. Fourier paraît l'avoir dénoué au profit de la liberté et de la justice.

La publicité est enfin arrivée aux travaux de M. Fourier, grace aux efforts de quelques hommes qui se sont occupés de sa théorie. Plusieurs établissemens s'organisent sous l'inspiration de la nouvelle théorie. Nous citerons spécialement la *Colonie Sociétaire*, établie à Condé-sur-Vesgre, département de Seine-et-Oise. Le fondateur de cette colonie est M. Baudet-Dulary, d'Étampes, ancien membre de la chambre des députés, et qui a donnésa démission pour s'occuper exclusivement de l'établissement de Condé-sur-Vesgre.

Toutes ces tentatives théoriques ou pratiques indiquent que la science sociale a fait de grands progrès et qu'elle tend à se substituer à la politique hostile des partis. C'est aux générations du XIX[e] siècle d'accomplir cette grande transformation morale et intellectuelle qui sera la fin des guerres et des révolutions. J. L. C.

Il sera question du *droit* ou de la *liberté d'association* à l'article SOCIÉTÉS POLITIQUES, et des associations en matière commerciale sous les mots de SOCIÉTÉ, COMPAGNIE et COMMANDITE. Un ouvrage à consulter sur cette matière, en général, c'est le suivant : *De l'esprit d'association dans tous les intérêts de la communauté*, par M. le comte A. de Laborde, 2[e] édition. Paris, 1821, 2 vol. in-8°. S.

ASSOCIATION DES IDÉES désigne, en psychologie, la faculté qu'a notre ame d'unir ensemble deux ou plusieurs idées, de manière que l'une se présentant à la conscience, l'autre ou les autres s'y présentent à sa suite presque infailliblement; ou l'action de cette faculté, ou le résultat de cette action, c'est-à-dire la *liaison* étroite, établie entre les idées capables de se susciter ainsi les unes les autres. Le fait par lequel nous est révélée l'existence en nous de cette faculté et des effets qu'elle y produit est un phénomène bien connu de tout le monde. La vue d'un objet réveille en notre ame les idées de plusieurs circonstances qui ont accompagné sa perception antérieure : on ne peut sentir une certaine odeur, entendre un certain air de musique, sans se rappeler une infinité d'idées précédemment acquises, ou de sentimens autrefois éprouvés. Deux personnes ont été vues ensemble : si l'une d'elles vient à reparaître, l'idée de l'autre se retrace aussitôt dans la mémoire, et réciproquement; sans aucune intention de notre part, les idées de l'objet, de l'odeur, de l'air de musique, de la personne, se sont unies aux idées qui leur servent, pour ainsi dire, de cortége et en sont désormais inséparables. Cette double propriété de nos idées, d'amener à leur suite d'autres idées dans la conscience et d'être à leur tour réveillées par celles-ci, n'est pas particulière à quelques-unes : aucune n'est isolée; elles se tiennent toutes les unes aux autres; telle idée nous en suggère une autre qui lui est associée, celle-ci une autre, et ainsi de suite, de façon qu'il faut considérer nos pensées comme formant des groupes ou des chaînes, dont chaque anneau, si l'esprit vient à s'y appliquer, le force en quelque sorte à parcourir tous les autres. De là vient que dans la méditation, pour peu que la réflexion perde de sa ténacité, l'idée qui nous occupe actuellement se trouvant associée avec d'autres plus ou moins étrangères à la question, nous entraîne vers celles-ci, celles-ci vers d'autres, en sorte que bientôt l'esprit vagabond est à cent lieues de son sujet. Le phénomène de la *distraction*, quand il n'est pas occasionné par une cause extérieure, n'en a pas d'autre que celle-là. De là vient aussi cette régularité, cet enchaînement réel que nous remarquons souvent entre les idées en apparence les plus désordonnées qui nous passent par la tête dans nos songes et nos rêveries. Ainsi, il arrive quelquefois à notre esprit, pendant le sommeil, de recommencer le travail de la journée; nous nous imaginons faire les mêmes actions, voir les mêmes personnes, parcourir les mêmes lieux; en un mot, nous nous donnons à

nous-mêmes la seconde représentation de la même pièce, et tous les actes, toutes les scènes se succèdent à peu près dans le même ordre, tant est forte l'association récemment établie entre les idées de la veille. Source de distractions pour le philosophe, l'association des idées met à la disposition du poète ou de l'artiste d'abondans matériaux; autour de l'idée qui le préoccupe viennent se grouper d'autres idées précédemment associées à la première : il reste seulement au poète à faire un choix, à lier avec habileté à l'idée principale les idées accessoires. Ce n'est pas à dire que toute idée de l'intelligence puisse exercer cette sorte d'attraction sur toutes les autres : notre puissance d'association, pour agir ordinairement sans la participation de la volonté, n'en est pas moins soumise à des règles ou à des lois; elle ne peut lier ensemble que des idées qui ont entre elles certains rapports, tels que ceux-ci : 1° le rapport de *simultanéité;* c'est en vertu de cette sorte d'association que, si de deux personnes ou de deux objets vus ensemble, dont les idées, par conséquent, se sont introduites simultanément dans l'intelligence, l'un ou l'idée de l'un reparaît, l'idée de l'autre revient d'ordinaire à sa suite; 2° le rapport de *succession;* quand nous nous rappelons ou que nous revoyons un événement, avant ou après lequel nous en avons vu un autre, l'idée du premier nous reporte souvent à l'idée du second; 3° le rapport de *ressemblance;* les idées de deux personnes, de deux événemens, de deux pays, de deux maisons, etc., semblables, se présentent rarement à l'esprit l'une sans l'autre; 4° le rapport d'*opposition ;* il nous est difficile aujourd'hui de séparer dans notre pensée les idées de vertu et de vice, de plaisir et de douleur, de paix et de guerre, etc. Assurément nous ne prétendons pas donner ici une énumération complète : ce serait une entreprise probablement impossible à réaliser, car nos idées peuvent avoir entre elles des rapports très nombreux, et, par conséquent, s'associer de mille façons différentes. Il est bon néanmoins d'établir entre ces rapports une distinction fondamentale : les uns, ceux que nous venons de citer et autres semblables, sont d'ordinaire saisis par l'esprit instantanément, sans effort, sans travail préalable; ils dépendent de certaines circonstances extérieures, extrêmement variables, ce qui leur a fait donner, ainsi qu'aux associations qui résultent de leur aperception, le nom d'*accidentels;* les autres, au contraire, demandent, pour se montrer, une certaine application de l'esprit; leur existence, non plus que leur découverte, ne dépend pas des caprices du hasard ; ce sont les rapports de cause à effet, de moyens à fin, de prémisses à conséquences, etc.; on les appelle rapports *constans*, et les associations qui en dérivent, associations *systématiques* ou *physiques*. Ceux qui, naturellement ou par habitude, ne font attention qu'aux rapports de la première espèce, et associent leurs idées en conséquence, composent dans le monde la classe des *gens d'esprit* et des *poètes :* à eux appartient le don des rapprochemens inattendus, des métaphores ingénieuses, des réparties vives et fines, des saillies qui font tout le charme de la conversation; mais les hommes accoutumés à ne chercher que des rapports constans, à ne former que des associations systématiques, gagnent en jugement ce qu'ils perdent en esprit : ce sont les *penseurs* ou les *philosophes.* L-F-T.

ASSOCIATION HYPOTHÉCAIRE, réunion de plusieurs personnes qui se chargent de tout ce qui concerne les hypothèques. Dans les grandes villes où se font beaucoup d'affaires, des hommes industrieux se réunissent pour poursuivre et diriger certaines affaires. Les inscriptions hypothécaires étant très répandues exigent des soins et des connaissances pour pouvoir agir avec sûreté; c'est pour cela qu'il existe des associations qui se chargent de prendre des renseignemens avant que de placer les fonds sur hypothèques, et s'assurent si celui qui demande à emprunter a réellement des biens qui ne sont pas déjà grevés pour des sommes plus fortes que leur valeur réelle ; qui se chargent également de prendre ou de faire prendre des inscriptions hypothécaires dans tous les pays, de les renouveler toutes les fois que cela

est nécessaire, d'en obtenir la radiation ou main-levée, et généralement de faire tout ce qui concerne cette partie. Ces *associations*, lorsqu'elles présentent sûreté, célérité et exactitude, sont commodes et épargnent beaucoup de soins à ceux qui ne peuvent les prendre par eux-mêmes. *V.* Hypothèque. J. D-c.

ASSOCIATION RELIGIEUSE, union de plusieurs personnes formée dans le but de pratiquer ensemble plus facilement et avec plus de ferveur des exercices de piété, de posséder en commun le bien spirituel qu'elles font chacune en particulier, imitation en petit de la *Communion des Saints*. L'*association* n'est point une confrérie : elle n'a pas de signe extérieur comme elle, elle affecte moins de solennité, elle a moins de durée, mais elle procure presque autant de ces avantages spirituels après lesquels soupirent les ames dévotes dans toute congrégation qui a la religion pour objet.

Dans le XVIIe siècle, et peut-être plus anciennement, des personnes s'associaient pour participer aux prières les unes des autres. Le poète Santeul, chanoine de Saint-Victor, dans un billet autographe du 14 septembre 1691, recommande à une religieuse capucine *qu'elle se souvienne de leur sainte association dans ses prières*. Quelques papes ont accordé des indulgences à des *associés* qui récitaient à la même heure, dans quelque lieu qu'ils se trouvassent, une prière déterminée, comme le *Gloria Patri*, l'*Angelus*, etc.

L'*association* la plus connue dans les temps actuels est l'*Association de la Propagation de la foi*, en faveur des missions étrangères dans les deux mondes : elle était placée sous la protection de Charles X et sous la direction du grand aumônier de France; Pie VII, par un rescrit du 15 mars 1823, a accordé de nombreuses indulgences aux membres de l'*association*. Il suffit, pour y avoir part, que chaque associé *donne pour les missions une aumône de cinquante centimes par semaine, et récite chaque jour un* Pater *et un* Ave *pour appeler les bénédictions de Dieu sur l'association et sur les missions*. Les livrets sont entre les mains de tout le monde. J. L.

ASSOLEMENT, du mot latin *solum*, en français *sol*, d'où proviennent les mots *assoler*, *dessoler*, *assolement*.

Assoler, c'est diviser le terrain d'une exploitation rurale en diverses *soles* ou parties destinées chacune à recevoir, pendant un nombre déterminé d'années, des cultures de végétaux différens qui se succèdent périodiquement. *Dessoler*, c'est changer la succession ou la rotation des cultures établies sur ce terrain.

On avait pu dès long-temps remarquer que la nature se plaît à varier et à changer les productions du sol. La terre, fatiguée à la longue de porter des plantes de la même espèce, se couvre spontanément de plantes différentes et se repose ainsi sans cesser d'être productive. Cette loi générale, base de la théorie des assolemens, quoique souvent inaperçue dans ses effets séculaires, ne s'étend pas moins aux plus grands qu'aux plus petits végétaux. Les anciens, et particulièrement les Romains, l'avaient comprise mieux qu'on ne le croit généralement. Aussi retrouve-t-on avec surprise dans les écrits de Virgile, de Caton, de Columelle et de Pline, des préceptes qui sont arrivés jusques à nous à travers un long oubli, et qui se trouvent en harmonie parfaite avec les idées des agronomes les plus modernes. Mais, depuis lors jusque vers le milieu du siècle précédent, à peine avait-on ajouté quelques faits épars aux connaissances de ces temps reculés. Costa, qui créa le mot *assolement* en France, vers 1774, et James Dickson qui écrivait à Édimbourg en 1777, semblent avoir, les premiers, considéré cet important sujet sous son véritable point de vue.

André Thouin a défini les assolemens, l'*art de faire alterner les cultures sur le même sol, pour en tirer le plus de produit aux moindres frais possibles*.

Le moyen d'atteindre ce but est de faire en sorte : 1° que la terre soit maintenue constamment en état de culture; 2° que les plantes qui se succèdent sans interruption dans les diverses soles soient de nature à prospérer les unes après les autres et à entretenir le terrain, sans le secours de labours trop fréquens et d'en-

grais trop abondans, dans un état de propreté convenable et de fécondité croissante.

De l'application de ces principes on déduit naturellement les conséquences suivantes : les jachères doivent être généralement supprimées. Si dans les pays pauvres et peu peuplés elles sont un résultat inévitable du manque de capitaux et de bras, dans les localités plus favorisées elles ne peuvent être, à bien peu d'exceptions près, que le résultat de la routine ou de l'ignorance. *Voy.* JACHÈRES.

Après avoir choisi les productions qui conviennent le mieux à chaque espèce de terrains, on doit faire succéder les unes aux autres des plantes d'*espèces*, de *genres* et, autant que possible, de *familles* différentes ; aux plantes dont la culture est épuisante, comme les céréales et en général toutes celles dont on laisse mûrir les semences, d'autres plantes annuelles, telles que les vesces, les gesses, ou vivaces, comme les trèfles, le sainfoin, la luzerne, dont les tiges pâturées sur place ou fauchées une ou plusieurs fois, abandonnent cependant à la terre, lorsqu'on les enfouit, autant de parties nutritives, au moins, qu'elles lui en ont précédemment enlevé ; ou même, en de rares circonstances, des arbrisseaux tels que les genêts et les ajoncs, dont les dépouilles augmentent à la longue l'épaisseur et la fécondité de la couche labourable.

Enfin il faut encore que les végétaux qui font l'objet des cultures intercalaires puissent empêcher la reproduction des mauvaises herbes, soit par eux-mêmes, en les étouffant sous leur épaisse verdure, comme le trèfle, la luzerne, etc., soit par les *binages* ou les *buttages* qu'elles nécessitent, comme les fèves, les pommes de terre, les betteraves, etc.

Il est donc presque toujours aussi facile qu'avantageux d'alterner les cultures qui fournissent des alimens à l'homme, avec celles qui servent à la nourriture des animaux domestiques. Les *prairies artificielles* ont été partout la première base d'un bon système d'assolement. Avec des fourrages, en effet, on peut élever et engraisser de nombreux bestiaux ; et, sans considérer la valeur intrinsèque de ceux-ci, on obtient par leur moyen des engrais qui mettent à même, non-seulement de cultiver mieux, mais encore de cultiver une plus grande étendue de terrain et d'obtenir ainsi, sous tous les rapports, de meilleurs et de plus abondans produits. O. L. T.

ASSOMPTION (ville), *v.* PARAGUAY.

ASSOMPTION (ILE DE L'), *voy.* LARRONS (*îles des*). Une autre *île de l'Assomption*, mais inhabitée, se trouve à l'embouchure du Saint-Laurent, et appartient depuis 1757 aux Anglais. Une troisième est située sur la côte de la Californie. S.

ASSOMPTION, du latin *assumere*, enlever, est la fête la plus solennelle de la sainte Vierge dans l'église catholique. Elle fut connue chez la plupart des Grecs sous le nom de κοίμησις, *sommeil*, *repos* [en russe *ouspénié*], et chez un très petit nombre d'entre eux, dès le temps de l'empereur Justinien, et même sous le règne de Maurice, sous le nom de μετάστασις, *passage*, *émigration*. Il se peut que les Latins l'aient connue vers le même temps, sous les mêmes dénominations qu'elle porta d'abord. Placée au 18 janvier dans les VIIe et VIIIe siècles, sous le nom d'*Assomption*, qui était commun à quelques fêtes de saints, elle fut fixée au 15 août, sous l'empire de Charlemagne ou peu après. Cependant elle n'acquit de la solennité en Occident que dans le XIIe siècle, après qu'on lui eut donné une *octave* dans le Xe et une *vigile* dans le XIe.

Marie a-t-elle été glorifiée ou reçue dans le ciel en corps et en ame, comme l'opinion s'en est répandue en Orient vers le milieu du VIIe siècle, et plus tard en Occident? Telle est la question qui a été vivement agitée à diverses reprises et sans être jamais décidée.

La discussion sur ce point se réveilla au sujet d'une conclusion du chapitre de la métropole de Paris, du 1er août 1668. Elle enfanta une multitude de dissertations. On distingua surtout celles de Jean de Launoy, de Jacques Boileau, de Claude Joly, du père Combefis et de Tillemont. Ces savans docteurs soutinrent que les expressions du Martyrologe

d'Usuard sont très mesurées et qu'il peut être dangereux d'offrir pour aliment à la piété des fidèles la croyance d'un fait incertain. P.-J. Maraut publia, en 1786, à Louvain, sous le titre de *Discussio historica an de fide sit Assumptio*, un écrit qui répandit des inquiétudes en Belgique et excita des réclamations.

Les adversaires de ces théologiens, parmi lesquels on compte Gaudin et Ladvocat-Billiad, forts de l'autorité du cardinal Baronius, ne craignirent pas d'affirmer qu'une tradition perpétuelle et constante dans l'église établit la croyance de la glorification de Marie en corps et en ame, et protestèrent contre la lecture du Martyrologe d'Usuard, parce qu'il n'était pas assez formel sur ce point.

Au reste beaucoup de docteurs, non moins éclairés que pieux, se sont accordés à dire qu'il faut se contenter d'honorer les grandeurs de Marie constatées dans l'Écriture, la pureté de ses mœurs, la sainteté de sa vie, l'excellence de ses vertus, sans se mettre en peine d'approfondir d'autres circonstances qui importent infiniment moins à sa gloire. Ils ont ajouté que, bien que l'assomption de la vierge en corps et en ame ne soit que vraisemblable, n'étant fondée ni sur la certitude de la foi, ni sur la clarté d'une démonstration, un catholique ne doit pas l'attaquer, de peur de scandale. J. L.

ASSONANCE. C'est une rime incomplète, qui consiste dans le retour de voyelles égales, non de consonnes, à la différence de l'allittération (*voy.*), où ces dernières seules se répètent. Les anciens en faisaient usage quelquefois; c'est le ὁμοιοτέλευτον des Grecs, le *similiter desinens* des Latins; mais le terrain classique de l'assonance, il faut le chercher en Espagne. Dans les œuvres dramatiques de Caldéron, de Lope de Vega, les vers trochaïques se terminent d'ordinaire par des assonances; par exemple leg*era*, cub*ierta*, mer*atierra*. La langue espagnole, déjà si sonore, peut se passer sans doute de la répétition des consonnes: l'oreille est suffisamment flattée de la coïncidence périodique des mêmes voyelles; il n'en serait pas ainsi dans les vers anglais ou français. En Allemagne, la question a été vivement débattue (*voir* Bærmann, *Des assonances de la langue allemande*): Gries et Malsburg, dans leur traduction de Calderon, ont imité avec une rare habileté et une patience infatigable l'assonance espagnole; Frédéric Schlegel l'a employée dans son *Alarcos* et ses *Romans de Roland*. Il faut, à notre gré, une oreille très exercée pour en sentir l'harmonie; ces essais resteront toujours isolés, et l'on ne donnera jamais à l'assonance droit de bourgeoisie dans nos langues du nord, à moins de violenter leur essence et leur génie. L. S.

ASSORTIMENT, assemblage d'objets qui se conviennent, qui se lient sous certains rapports d'utilité ou d'agrément, de forme ou de substance, d'analogie ou de destination. Un peintre dit qu'il a un très bel assortiment de couleurs, pour indiquer qu'il a un heureux choix de toutes celles qui sont nécessaires à l'exercice de son art. Un marchand n'est réputé parfaitement *assorti* qu'autant qu'il possède tous les articles de débit que fait supposer son enseigne, réunis dans les quantités et avec les variétés qu'exigent les besoins et les goûts du public. Il est beaucoup de choses qui, employées d'une manière collective, doivent être assorties pour qu'on en puisse user; et il en est également ainsi de plusieurs animaux domestiques, principalement de ceux qu'on réserve à la culture et aux transports. Qu'on perde un cheval de trait, il faut le remplacer par un autre ayant à peu près sa force et sa taille, et de plus son poil et son encolure, s'il doit figurer à une voiture de luxe: autrement il en résulterait une disparité désagréable à l'œil. On assortit pareillement des bœufs de labour; on n'en pourrait mettre un jeune avec un vieux, sans qu'il y eût inégalité de tirage et perte d'activité. Enfin il est beaucoup de matières et d'ouvrages qui ne peuvent éprouver de vides ou de dégradations sans qu'il faille remplir les uns ou réparer les autres avec des substances de même nature et employées de la même façon. C-A.

ASSOUPISSEMENNT, état où l'homme se trouve entre la veille et le sommeil, et dans lequel les sens perdent peu à peu de leur activité, avant de cesser complètement leurs fonctions. Dans les mala-

dies qui affectent le cerveau, l'assoupissement est un symptôme fréquent. On l'observe à des degrés variables, qu'on désigne par les noms de *somnolence* et de *coma;* il s'accompagne souvent de délire. L'assoupissement profond et durable prend le nom de *léthargie*. *Voy.* ces mots et SOMMEIL. F. R.

ASSUÉRUS, roi de Perse, dont le nom et l'histoire nous ont été transmis dans la Bible, par le Livre d'Esther. Ce que ce livre en raconte trouvera sa place à l'article ESTHER; nous nous bornerons ici à une courte mention de l'examen qui a été fait par un grand nombre de commentateurs juifs et chrétiens, de la question tendant à déterminer lequel des rois de Perse nommés par l'histoire profane était cet Assuérus dont s'occupe l'histoire sacrée. L'opinion que ce pouvait bien être Darius Hysdaspe se fonde surtout sur ce que la Bible dit des bornes de la vaste domination d'Assuérus, qui régnait depuis les Indes jusqu'à l'Éthiopie (*M'haudou ad Kouch*); l'histoire nous apprend en effet que Darius Hysdaspe fit des conquêtes dans l'Inde, comme Cambyse, son prédécesseur, avait conquis l'Égypte jusqu'aux confins de l'Éthiopie. Un autre motif de cette opinion c'est que le règne de Darius Hysdaspe n'était séparé que par celui de Cambyse du règne de Cyrus, qui avait ordonné la réédification du temple de Jérusalem, et permis le retour des Juifs en Palestine. Sous Darius Hysdaspe, ils devaient être nécessairement plus nombreux encore en Perse que sous les règnes suivans, ce qui semble autoriser à rattacher à cette époque les événemens racontés dans le Livre d'Esther. *Voir* la préface hébraïque placée en tête d'une traduction allemande de ce livre, par Aaron Wolfsohn. M. B.

ASSUJÉTIR, terme de médecine vétérinaire, qu'on a substitué à celui d'*abattre*, autrefois usité, qui entraînait une équivoque, et qui, d'ailleurs, n'exprimait qu'incomplètement le fait. Lorsqu'il s'agit d'examiner chez un animal quelque partie malade, ou, à plus forte raison, lorsqu'il est nécessaire de pratiquer sur lui quelque opération, on a besoin de le maintenir dans un état d'immobilité le plus complet possible, pour que l'opérateur puisse exécuter avec facilité et certitude les manœuvres convenables, et aussi afin que lui et les personnes qui l'assistent soient garantis des coups de pieds ou de corne de l'animal. Pour atteindre ce but, il y a divers moyens mécaniques, que l'on doit employer avec adresse, évitant tout ce qui peut être douloureux, comme aussi les moyens violens et les mauvais traitemens qui, bien souvent, produisent des résultats tout opposés à ceux qu'on souhaite obtenir.

Des divers appareils qu'on a imaginés, les uns servent à soustraire à l'animal la vue des personnes qui l'entourent, des fers chauds qu'on lui applique, du sang qui peut s'écouler de ses plaies; les autres sont des liens de différentes formes qui maintiennent les diverses parties de son corps et l'empêchent de trouver un point d'appui dans les mouvemens auxquels il voudrait se livrer; enfin, il y a des machines qui l'enferment, le maintiennent, et même qui le soulèvent absolument de terre pendant un temps plus ou moins long; *voy.* TRAVAIL (A. vétérinaire). Il y a même quelques moyens qui, en provoquant une douleur locale, fixent l'attention de l'animal vers ce point et contribuent à le maintenir.

Outre cela on est encore souvent obligé d'abattre l'animal, c'est-à-dire de le coucher par terre, les extrémités liées; car les divers appareils qu'on a imaginés, quelque parfaits qu'ils puissent être, ont le grand inconvénient d'être hors de la portée du plus grand nombre. Pour abattre l'animal, on fixe à chacun de ses pieds une sorte de bracelet de cuir portant un anneau, puis on attache à l'un des quatre une corde qui passe dans les trois autres et qui tend à rassembler les quatre pieds vers un point commun. L'animal étant disposé ainsi, les yeux couverts, on tire sur la corde; des aides placés convenablement dirigent sa chute et l'étendent sur le côté. On a eu soin de préparer un lit de paille assez épais pour que le choc ne soit pas trop pénible. Lorsqu'on a fini l'opération, en relâchant la corde l'animal se trouve dégagé et se relève de lui-même.

Les moyens d'*assujétissement* doivent

être proportionnés à la force et à la stature des animaux, ainsi qu'à leurs dispositions naturelles. Les moutons, par exemple, sont faciles à maintenir, et l'on n'a même que rarement besoin de leur attacher les jambes. D'autres animaux domestiques, comme le chien, le chat, le porc, doivent être contenus avec plus de précautions, pour éviter les coups de griffe et de dents. Enfin, les chevaux et les bœufs sont ceux pour qui on est obligé d'avoir recours aux moyens coërcitifs plus puissans. F. R.

ASSUR, *voy.* Assyrie.

ASSURANCE (droit), contrat par lequel, dit M. Pardessus, une personne qu'on nomme *assureur* s'engage envers une autre qu'on nomme *assuré*, moyennant un certain prix appelé *prime d'assurance*, à réparer les accidens, détériorations ou pertes que des choses peuvent éprouver par cas fortuits. Cette convention s'établit par un écrit dit *police d'assurance*.

Il résulte de cette définition très exacte que le contrat dont nous allons exposer les règles se trouve dans son essence composé de plusieurs choses. Ce contrat étant *aléatoire* (*voy.* Contrat), il faut avant tout, pour qu'il puisse être autorisé par la loi et qu'il ne dégénère pas en jeu ou gageure, qu'une chose *certaine* et *appréciable* fasse la matière du contrat. Il faut que l'assuré à l'occasion de cette chose coure des risques, dont se charge l'assureur; il faut enfin qu'un prix ait été payé à ce dernier.

Le contrat d'assurance est fort en usage dans les transactions civiles. Il revêt même toutes sortes de formes ou plutôt de noms. Le cautionnement, l'aval, la garantie, etc., (*voy.* ces mots) ne sont pas autre chose que des contrats d'assurance, presque toujours gratuits à la vérité. Dans ces cas l'assurance prend des noms particuliers; on réserve la dénomination générale et proprement dite de *contrat d'assurance* pour le contrat dans lequel un prix a été payé à l'assureur. Ce prix devient ainsi l'essence même du contrat.

Anciennement l'ordonnance de la marine de 1681 composait toute notre législation sur la matière des assurances. Le code de commerce actuel n'a fait que reproduire cette ordonnance célèbre, sauf quelques modifications peu importantes. Voici en quels termes M. Corvetto, conseiller d'état, s'exprimait devant le corps législatif sur le sujet qui nous occupe: «En traçant les dispositions qui concernent le contrat d'assurance, avec combien de plaisir nous nous sommes renfermés dans le beau système de l'ordonnance. Elle forme presque sous ce rapport le droit commun des nations.»

Le contrat d'assurance peut s'appliquer à tous les risques que les choses peuvent courir; il s'applique donc à la grêle, à l'incendie, à la tempête sur mer, au naufrage, et le Code de commerce français ne s'occupe du contrat d'assurance que dans ce dernier cas; mais les règles tracées pour les risques maritimes se trouvent le plus souvent applicables aux risques de toute autre espèce, et peuvent être considérées comme des règles générales dont nous allons exposer en peu de mots toute l'économie.

Nous avons dit que les choses assurées doivent exister réellement à l'instant du contrat. Un produit futur, un *frêt à faire*, le résultat espéré d'une pêche, etc., ne sauraient devenir la matière d'une assurance, à cause des abus nombreux qui en naîtraient. On peut acheter la chance d'un coup de filet; on pourrait tout aussi bien la faire assurer, si dans la pratique on n'avait reconnu à cette faculté des inconvéniens. Il faut aussi que la chose assurée soit susceptible d'une appréciation quelconque. Anciennement les rédempteurs des captifs dans les pays barbaresques pouvaient faire assurer ces captifs rachetés et renvoyés dans leur patrie, pour le cas où ils auraient été repris. C'était assurer la liberté de l'homme, estimée naturellement au prix de son rachat. Il va sans dire qu'une telle assurance est permise encore de nos jours. Il est même permis, selon M. Pardessus, d'assurer la vie des hommes. Anciennement on ne le pouvait, sous le prétexte spécieux que la vie des hommes n'est pas appréciable; mais ce prétexte, bien qu'il ait paru une raison de poids aux yeux des rédacteurs eux-mêmes du Code, semble n'être plus écouté présentement. Il faut encore que la chose assurée se

trouve susceptible de perte ou de détérioration par suite d'un événement maritime; il faut, en d'autres termes, que des risques aient lieu contre l'assuré, et par suite contre l'assureur.

On ne peut faire assurer une chose qui l'est déjà : la raison en est que des marchandises assurées ne courent plus de risques; l'assureur ne prendrait donc rien sur lui. On ne peut faire assurer une chose qu'on est sans intérêt à conserver. Dans ce cas, le risque pris par l'assureur n'aurait point été couru par l'assuré; on ne devrait donc voir là qu'une simple *gageure* justement réprouvée par nos codes. C'est d'ailleurs un grand principe que le contrat d'assurance ne doit point devenir pour l'assuré une occasion de gain, mais une simple garantie pour éviter de perdre.

Il est facile d'entrevoir qu'on peut faire assurer la prime de son assurance. En effet, dans le cas de perte de la chose, l'équivalent de cette chose sera rendu à l'assuré, moins toutefois la prime par lui payée. L'assuré sera donc en perte de la valeur de cette prime. C'est pourquoi, moyennant une prime nouvelle, il peut faire assurer la première, et ainsi de suite pour *la prime de la prime*, le tout par le même assureur, si on le juge convenable.

La *prime d'assurance* est un prix qui doit être payé à l'assureur qui se charge des risques. La prime consiste le plus ordinairement en une somme d'argent; elle peut consister aussi en marchandises ou en toute autre chose appréciable. Elle est invariablement fixée, ou bien susceptible d'augmentation pour certains cas prévus, celui de guerre, par exemple; dans le cas où le chiffre de l'augmentation n'a pas été déterminé, c'est au tribunal qu'il appartient de statuer à cet égard. La prime n'est pas due du jour du contrat, mais du commencement des risques.

La *police d'assurance* doit être rédigée par écrit. L'habitude des commerçans ne consacre que la nécessité d'un seul original retenu par l'assuré. L'assureur se contente ordinairement, pour preuve, de l'extrait des livres des courtiers. Une police d'assurance, première en date, annule toutes les autres; il en résulte la nécessité de dater un tel acte pour qu'il puisse valoir à l'égard des tiers. Le Code exige même qu'il soit déclaré si c'est après ou avant midi que la police a été passée. En outre de ces conditions, le contrat d'assurance, qui peut être rédigé sous signature privée, ne doit contenir aucun blanc. Il exprime le nom et le domicile de celui qui fait assurer, sa qualité de propriétaire ou de commissionnaire; il doit également fixer le temps où les risques doivent commencer et finir. A défaut de mention à cet égard, la loi détermine une époque. La *police* mentionne encore la somme assurée, la prime ou le coût de l'assurance, la soumission des parties à des arbitres en cas de contestation, si elle a été convenue, et généralement toutes les autres conditions que peuvent faire les parties. Elle exprime aussi, à moins que l'assurance n'ait lieu à l'occasion d'un chargement fait en pays étranger hors d'Europe, la désignation du navire, le nom du capitaine, la nature et la valeur ou l'estimation des marchandises ou objets que l'on fait assurer. Si l'estimation n'a pas été faite, on y devra procéder. Le Code indique à cet égard des moyens, mais qui n'excluent pas l'usage de tous autres que les circonstances pourraient fournir (*voy.* Cod. de com., art. 339 et 340). La *police* exprime en outre le lieu où les marchandises ont été ou doivent être chargées, le port d'où ce navire a dû et doit partir, les ports et rades dans lesquels il doit entrer, soit pour faire simplement relâche, soit pour charger ou décharger. Ces indications sont importantes, car à leur défaut, à moins de convention expresse, l'assureur ne court les risques des effets assurés que lorsqu'ils sont à bord.

Le capitaine, tout passager ou homme de l'équipage, sont soumis à l'obligation spéciale de prouver aux assureurs l'achat qu'ils ont fait des marchandises. Ils doivent fournir en outre un connaissement desdites marchandises. *V.* CONNAISSEMENT.

L'obligation de l'assuré consiste à payer à l'assureur la prime voulue; l'obligation de l'assureur, à rembourser à

l'assuré le montant des pertes éprouvées par celui-ci. L'assureur n'est donc obligé qu'autant que les risques prévus se sont réalisés. Tant que ces risques courent encore, bien qu'échus en partie, il n'est rien dû à l'assuré. Cependant la loi veut que la faillite de l'assureur puisse autoriser l'assuré à demander caution, ou bien la résiliation du contrat. Les risques ou *fortunes de mer*, dont répondent les assureurs, sont principalement les suivans : tempête, naufrage, échouement, abordage fortuit, changemens forcés de route, de voyage ou de vaisseau, jet, feu, prise, pillage, arrêt par ordre d'un gouvernement, déclaration de guerre, représailles, etc.; tous ces cas entrainent ou le *sinistre majeur*, ou seulement des *avaries*. En cas de sinistre majeur, l'assuré peut exiger le prix entier de la chose, en abandonnant ce qu'il en reste. C'est là ce qu'on entend par *délaissement* (*voy.* ce mot). Au cas d'avaries, il n'y a jamais lieu à délaissement (*voy.* Avarie). Il faut que les risques non-seulement ne dépendent pas de la volonté des parties, mais encore des gens dont l'assuré est responsable.

L'assureur est déchargé des risques, et la prime lui est acquise, si l'assuré envoie le vaisseau en un lieu plus éloigné que celui qui est désigné par le contrat, quoique sur la même route. L'assurance a son entier effet si le voyage est raccourci. Un autre cas qui décharge encore l'assureur de tous les risques, est celui où l'assurance a lieu divisément pour des marchandises qui doivent être chargées par portion sur plusieurs vaisseaux. Chaque portion de ces marchandises a été assurée pour cent mille francs, par exemple; il arrive que l'assuré, contrairement à la convention, place tous les objets dans un même navire; on doit conclure de ce fait que l'assureur n'est plus tenu que pour une somme de cent mille francs, portant sur la portion de marchandises chargée sur le vaisseau selon la convention. Quant aux autres portions, l'assurance est annulée; l'assureur, en ce cas, reçoit un demi pour cent des sommes dont les assurances se trouvent annulées, mais à titre d'indemnité seulement.

La loi ne prescrit point la nature des preuves constatant les avaries ou le sinistre majeur ; c'est aux juges, dans leur sagesse, qu'il appartient de décider. Un contrat d'assurance est nul dans le cas où l'assuré, par dol ou fraude, aurait exagéré l'importance des choses mises en risques ; mais le contrat n'est sans effet qu'à l'égard de l'assuré, il profite à l'assureur qui reçoit toujours la prime. Lorsqu'il est possible de prouver contre l'assuré qu'il a traité dans un moment où il connaissait la perte ou l'arrivée des objets assurés, celui-ci paye à l'assureur une double prime. En cas de preuve contre l'assureur, celui-ci paie à l'assuré une somme double de la prime convenue. Celui d'entre eux contre qui la preuve est faite est en outre poursuivi correctionnellement. V.

ASSURANCES. L'origine des assurances, dans les temps modernes, vient des Italiens, qui, depuis la chute de l'empire romain en Occident, furent les premiers à cultiver toutes les branches de commerce connues avant la découverte de l'Amérique et du cap de Bonne-Espérance. Les assurances furent ensuite adoptées par les Espagnols, les Français, les Hollandais, et généralement par tous les peuples commerçans de l'Europe. Si les Juifs ne furent pas les inventeurs des assurances, il est indubitable qu'ils s'en servirent avec avantage lorsqu'ils furent chassés de France l'an 1182, sous le règne de Philippe-Auguste; elles leur furent alors utiles pour faciliter le transport de leurs effets. Ils en renouvelèrent l'usage en 1321, sous Philippe-le-Long, qui les renvoya aussi du royaume. On ne connaissait anciennement que les assurances *maritimes*; mais aujourd'hui, outre les assurances contre les risques de la mer, on voit établies dans toute l'Europe des assurances contre l'incendie, la grêle et sur la vie. Le mode d'assurance est à peu près le même partout et pour ces divers cas, à quelques légères modifications près. Depuis quelques années on a adopté, en France d'abord, et ensuite dans d'autres pays, la mutualité pour les assurances contre l'incendie, contre la grêle et sur la vie. Dans les *assurances mutuelles* plusieurs personnes, dont le nom-

bre est illimité, s'engagent à répondre réciproquement, les unes aux autres, moyennant une très légère prime, qu'on paie chaque année, des risques d'incendie de leurs bâtimens, maisons, granges, magasins, etc., et des risques de grêle et de mort.

Il n'existe aucune trace d'un établissement quelconque d'assurance mutuelle dans les temps anciens jusqu'à l'époque de la révolution française de 89, si ce n'est celui de *Hermandad* (*voy.*), ou *santa Hermandad* (confraternité ou sainte confraternité), en Espagne. La santa Hermandad était une association formée entre les villes, les bourgs et les grandes populations, dans le but de réprimer les crimes énormes qu'on commettait alors dans les endroits dépeuplés, et surtout d'empêcher les vexations des seigneurs et des hommes puissans, et de réparer les pertes et les dommages occasionnés par les malveillans dans les personnes et les biens des associés, au moyen d'une cotisation réciproque, proportionnée à l'avoir de chacun. Cette association fut établie dans le temps de l'anarchie féodale. Son principal objet politique était de résister à l'oppression de la noblesse, de réprimer certains crimes que les justices seigneuriales se permettaient, et d'augmenter le pouvoir du trône, qui n'avait pas assez de force pour contenir les violences et les agitations intestines causées par les seigneurs. De là vint que les rois finirent par sanctionner cette association, qu'ils lui accordèrent des priviléges, et la prirent pour instrument de leur autorité. Dès lors elle dégénéra de son institution primitive, abusa de sa juridiction et des droits qui lui avaient été octroyés, commença à agir d'une manière mystérieuse, brusque et violente, et se convertit en instrument de rapacité et d'oppression. Cette association n'existe plus aujourd'hui.

L'introduction des assurances en général a évité la ruine de beaucoup de familles et donné une impulsion extraordinaire au commerce. Elles peuvent encore s'étendre à une infinité d'objets, et contribuer d'une manière puissante à l'affermissement et à la consolidation des fortunes et du bien-être des particuliers, et du bonheur social et général. N. D. T.

ASSYRIE, province d'Asie, limitée au nord par les monts Cardinchii et par la Gordyène; à l'est, par le mont Zagros; à l'ouest par le Tigre; au sud par la Babylonie. Elle se trouvait ainsi comprise entre cette dernière contrée, l'Arménie, la Médie et la Mésopotamie. On la divisait en plusieurs provinces, dont la nomenclature serait ici superflue: la plus grande et la plus ancienne de ses villes était Ninive. Le Tigre, l'Arbis, le Gorgus et les deux Zabatus étaient les principaux fleuves qui l'arrosent. Les anciens ont étendu le nom d'*Assyrie* à quelques contrées voisines, soit qu'elles aient été habitées par des peuples dont l'origine paraît avoir été la même, soit qu'elles aient fait partie du grand empire d'Assyrie. Les habitans de l'Assyrie proprement dite furent sans doute une des plus anciennes nations du monde; on les a souvent confondus avec les Syriens, parce que leur langue ressemblait beaucoup à celle de ce peuple. Selon les Hébreux, ils descendaient d'*Assur*, fils de Sem. Ils ne furent pas étrangers à la découverte de l'écriture, que les tribus errantes de la Haute-Asie se vantent de connaître depuis un temps immémorial.

D'après les traditions, l'année même où Nemrod jetait sur les bords de l'Euphrate les fondations de Babylone (2680 avant J.-C.), Assur, fils de Sem, aurait construit sur le Tigre la ville qui plus tard devait s'appeler Ninive. Il donnait ainsi naissance à l'empire d'Assyrie. Nous n'avons quelques renseignemens vagues sur cet état qu'à partir de l'an 1993 avant J.-C., où Bélus, après avoir chassé les Arabes des terres de Babylone, réunit celles-ci à l'empire de Ninive. C'est ici que les ouvrages des Grecs, et particulièrement de Ctésias et d'Hérodote, placent des traditions, auxquelles il est difficile d'assigner un ordre chronologique, sur d'anciens héros et héroïnes qui fondèrent jadis de grands empires entre le Tigre et l'Euphrate. Ils commencent par Ninus (1968-1916), qui, vainqueur de l'Arménie et de la Médie, soumit à son sceptre les nations de l'Asie supérieure jusqu'à la Bactriane et au pays des Saces (*voy.* BACTRIANE). Après Ninus,

qui donna son nom à Ninive agrandie par lui, vient Sémiramis (1916-1874). Babylone lui dut sa magnificence et sa grandeur. De longs voyages, des villes fondées, des marais desséchés, des aquéducs et des monumens de tout genre construits, la conquête de l'Inde tentée, mais en vain, voilà les grandes actions que l'on attribue à cette reine (*voy.* Sémiramis). Ninyas (1874), fils rebelle de Sémiramis, et peut-être son meurtrier, s'enferme dans son palais, et, le premier, établit le gouvernement du sérail. Ses successeurs passent inconnus dans l'ombre, jusqu'à l'époque où Balétorès fonde une nouvelle dynastie (1297). L'empire s'affaiblit et commence à se démembrer.

Balétorès eut quinze successeurs. Renfermés au fond du sérail, se livrant aux plus honteux excès, ils laissaient aux satrapes une autorité sans bornes. Il est probable pourtant que quelques-uns d'entre eux montrèrent parfois de l'énergie, car on ne saurait s'expliquer autrement la longue durée de la décadence de l'empire, qui s'écroula enfin sous Sardanapale, miné qu'il était par la mollesse et l'insouciance de ses chefs (888 avant J.-C.). Des débris de cette *première* monarchie assyrienne se formèrent les trois empires de Babylone, de Médie et de Ninive. Ce dernier est vulgairement désigné sous le nom de *second* empire d'Assyrie.

Phul, appelé aussi Sardanapale II, en fut le fondateur. Ce prince, et son fils Téglath-Phalasar, ainsi que Salmanasar (724), firent trembler les rois de Juda et d'Israël, et les soumirent au tribut. Sanachérib ravagea l'Égypte, assiégea Jérusalem, triompha des Babyloniens, et mourut assassiné. Son fils Asar-Haddon soumit les Babyloniens. Sous Saosducheus et Chinaladan ou Sarac, le second empire d'Assyrie s'affaiblit considérablement, et, par la trahison de Nabopolassar, fut réuni à l'empire de Babylone. *Voy.* Babylone.

Quant aux mœurs, religion, arts et sciences des Assyriens, ils paraissent avoir été les mêmes que ceux des Chaldéens et des Babyloniens (*voy.* ces mots). A. S-r.

AST (George-Antoine-Frédéric), né en 1776 à Gotha, commença ses études au collége de cette ville, qui comptait alors parmi ses professeurs les Dœring, les Kaltwasser, les Jacobs, les Schlichtegroll. Arrivé dans les classes supérieures, il s'occupa de travaux philologiques dont il déposa les résultats dans son ouvrage sur Properce. En 1798 il se rendit à Iéna où Griesbach et Paulus l'initièrent aux études théologiques. Cependant il abandonna la théologie. La société latine de Iéna lui donna une impulsion spéciale : Eichstædt venait d'en être nommé directeur, et M. Ast prit la part la plus active à ses travaux; sous ses auspices, il publia le *Phèdre* de Platon. A la philosophie M. Ast unit dans ses études la philologie et l'esthétique. Revenu à Iéna, en 1802, comme professeur particulier, il s'occupa d'une traduction de Sophocle (Leipzig, 1804) et fit un *Manuel d'Esthétique* (Leipzig, 1805). Il entreprit aussi de donner des compositions originales, comme sa tragédie de Crésus. Il publia, en société avec son ami Grützmann, des *Lettres sur la religion*, et, avec Güldenapfel, la traduction du roman de *Leucippe*, par Achille Tatius. En 1805, il fut appelé en qualité de professeur ordinaire de philologie à l'université de Landshut; puis il fut transféré avec elle, en 1826, à Munich, où, en 1827, il devint membre ordinaire de l'académie des sciences, classe de philosophie et philologie. Parmi les travaux qui signalèrent l'activité littéraire de M. Ast, il est impossible de ne pas mentionner ses *Esquisses de philosophie* (Landshut, 1807 et 1809) et la *Base de l'histoire de la philosophie* (Landshut, 1807); dans ces deux ouvrages, comme dans son Esthétique, il incline vers les vues de Schelling. Dans l'histoire de la philosophie il suppose quatre périodes : 1° la période orientale dans laquelle la vie, à son aurore, est éminemment multiple et laisse apparaître les formes diverses de son essence; 2° la période gréco-romaine pendant laquelle l'unité se retrouve elle-même en tant qu'esprit, idée, mais pour se reproduire au dehors dans l'être, comme résultat de la contemplation qu'elle a exercée sur elle-même; 3° la période chrétienne, où la vie s'est retirée, du dehors, dans le monde

intérieur, dans le principe intelligent; 4° la période future, où les deux mondes, l'extérieur et l'intérieur, formeront par leur réunion une vie de spontanéité. L'arbitraire que de telles conceptions font supposer dans la reconstruction des systèmes se retrouve, sous plusieurs formes, dans l'*Histoire de la philosophie* d'Ast. Plus tard ce savant en revint aux ouvrages de Platon, dont il commença à Landshut, en 1819, une édition très remarquable. Son introduction à l'étude de la philosophie platonicienne sous le titre de *Vie et ouvrages de Platon* (Leipzig, 1816) est un des meilleurs ouvrages qui aient été publiés pour éclaircir ce sujet. *C. L.*

ASTARTÉ ou ASTAROTH (*Achtoret* dans la langue indigène), divinité phénicienne que les traditions orientales, arrangées à la manière des Grecs, font fille d'Ouranos, sœur et femme du premier Crône, mère du deuxième Crône, de Jupiter-Bélus, d'Apollon, de Typhon, de Nérée. Elle était sans doute la personnification de toute l'immense armée des étoiles, et par suite de la voûte étoilée; comme l'indiquent, et ce nom d'Achtoret qui veut dire astre, et la fable qui la montre consacrant dans Tyr une étoile tombée du ciel. Cette personnification passa pour une déesse; on lui donna pour époux le feu-lumière, Crône, nom grec qui doit être remplacé par un équivalent phénicien, Sidik ou Khouçor. Achtoret et Khouçor, par leur réunion, formaient le second couple d'une trinité dont Ouranos (le Ciel) était le premier membre, et Apollon le troisième. Achtoret passait, dans certaines localités, pour la déesse par excellence, pour l'unique déesse, et en conséquence s'émanait de sphère en sphère, de manière à être femme d'Ouranos et d'Apollon aussi bien que de Khouçor. De là des rôles divers. Achtoret fut adorée dans l'île de Cypre, à Carthage; on a même voulu qu'elle fût ce génie protecteur dont les Carthaginois cachaient si soigneusement le nom et le sexe. Comme Achtoret, en un sens, est le ciel, on comprend que les Grecs et les Romains aient vu en elle une *Vénus céleste* ou *Aphrodite-Uranie;* on présume aussi que la Vénus mêlée par les Grecs à la fable d'Adonis (*voy.*) est Achtoret. L'effigie primitive et sainte d'Achtoret fut une pierre conique; mais plus tard les artistes gréco-syriens donnèrent à cette déesse une forme animale, puis une forme humaine (figure et taille majestueuses, tunique longue, crochet augural, etc.). VAL. P.

ASTÉRIES (les), vulgairement appelées *étoiles de mer*, ont reçu ce nom parce que leur corps est divisé en rayons, le plus souvent au nombre de cinq. Au point central, où ils viennent aboutir, se trouve la bouche qui sert aussi d'anus. Leur corps est aplati et presque orbiculaire; la face inférieure, qui est toujours blanche, est garnie de trous qui livrent passage à des pieds tubuleux et rétractiles; la face supérieure, qui peut être diversement colorée, est hérissée de tubes contractiles beaucoup plus petits que les pieds et qui paraissent destinés à aspirer et rejeter alternativement l'eau au milieu de laquelle vivent ces animaux; c'est une sorte de respiration analogue à celle des poissons. La charpente osseuse des astéries est formée par des disques ou rouelles d'une matière analogue à la pierre et qui sont articulés ensemble; de ces disques partent les branches cartilagineuses qui soutiennent toute l'enveloppe extérieure. Ces animaux renferment un grand nombre de vaisseaux, et cependant on n'y saurait reconnaître une véritable circulation. Comme tous les zoophytes (*voy.*), les astéries réparent rapidement les pertes de substance qu'on leur fait subir : en trois ou quatre jours, elles reproduisent les rayons qu'on leur a enlevés isolément, et même les reproduisent tous si un seul est resté intact autour du centre. Quant à leurs moyens de reproduction, ils sont peu connus; quelques naturalistes prétendent cependant avoir reconnu leurs organes sexuels, et Spix leur a trouvé des ovaires situés dans chaque rayon et des œufs renfermés dans ces ovaires; il a décrit en outre comme appartenant au sexe mâle un organe qu'on trouve constamment dans les différentes formes d'astéries et dans les *oursins* (*voy.*). Le même naturaliste leur a reconnu, près des organes sexuels, un système nerveux assez développé, dont il était impossible de nier l'existence,

puisque ces animaux sont sensibles à la lumière, aux odeurs et au bruit, quoiqu'on ait en vain cherché les traces extérieures des sens de la vue, de l'ouïe et de l'odorat. Les astéries nagent et marchent péniblement : ce n'est qu'en grimpant lentement le long des rochers submergés qu'elles parviennent à monter à la surface de l'eau; quand elles veulent en regagner le fond, elles se détachent et tombent comme une pierre. Les astéries varient à l'infini par leur grandeur; il y en a de microscopiques, et de trois pieds de circonférence. Elles sont voraces, carnassières et se nourrissent de mollusques; elles ne mangent jamais aucune substance végétale. Elles n'ont d'autre usage que celui de fournir un engrais excellent dont on fait un grand cas en Normandie.

On trouve dans les terrains de dépôts aux environs de Paris, à Grignon, à Valognes, à Caen, dans le Jura, en Italie, dans la Thuringe, dans la Saxe, beaucoup de débris d'astéries fossiles; on voit deux autres astéries fossiles bien remarquables dans le cabinet des mines de la Monnaie. Lamarck a décrit plus de 40 espèces d'astéries, et probablement un bien plus grand nombre, qui habitent les mers des contrées méridionales non explorées, sont encore inconnues. *Voir* le *Dictionnaire des sciences naturelles*, et le *Règne animal de Cuvier*. A. L-D.

ASTÉRISQUE, petite étoile (*) dont on se sert pour marquer dans le texte les renvois à des notes au bas de la page. On en fait aussi usage pour indiquer des lacunes ou des noms qu'on omet. Les anciens critiques employaient un astérisque ou une croix (*obelus*) pour désigner des erreurs dans les manuscrits; d'autres au contraire s'en servaient comme signe de la justesse et de l'authenticité du texte. X.

ASTHÉNIE, mot grec dérivé de σθένος, force, avec l'α privatif, et qui a été employé par Brown pour exprimer la diminution de l'excitabilité. L'état de faiblesse désigné par le nom d'asthénie reconnaît diverses causes, et donne lieu à des indications curatives très différentes. *Voy.* Brownisme et Excitabilité. F. R.

ASTHME, *asthma*, maladie caractérisée par la gêne de la respiration, et qui est assez généralement considérée comme une affection nerveuse. Ses causes sont peu connues : on sait seulement qu'elle est souvent héréditaire, qu'elle attaque plus fréquemment les adultes que les jeunes gens et les enfans, les personnes nerveuses, délicates, susceptibles, que celles d'un tempérament opposé; enfin, que les variations atmosphériques, les impressions vives et les écarts de régime sont très propres à en favoriser le retour.

L'asthme vient par accès, dans l'intervalle desquels la respiration est souvent tout-à-fait libre, et qui se manifestent la nuit. Lorsqu'un malade en est atteint, il est pâle, il éprouve une grande oppression ; sa respiration est bruyante et fait entendre une espèce de sifflement; il tousse et rend avec effort quelques mucosités filantes. D'ailleurs, les autres fonctions présentent peu de dérangement, eu égard à l'extrême anxiété dans laquelle se trouvent les sujets. On les voit forcés de quitter leur lit, de se mettre à la fenêtre, malgré le plus rigoureux froid; quelques-uns sont obligés de passer toutes les nuits dans un fauteuil, sans pouvoir jamais se coucher. Tous cependant ne sont pas affectés à un aussi haut degré; et d'ailleurs, quand l'accès est terminé, ceux chez lesquels l'asthme est exempt de toute complication jouissent d'une bonne santé et peuvent même pousser fort loin leur carrière; car c'est une maladie de longue durée et qui se montre souvent rebelle aux secours de la médecine.

Les accès, d'abord rares et courts, se rapprochent et se prolongent de plus en plus, et c'est alors que des complications diverses se joignent à la maladie principale et en accroissent les dangers. On voit rarement un accès d'asthme simple devenir mortel. Dans les cas de ce genre l'ouverture des corps n'a pas fait reconnaître de lésion constante, si ce n'est celle du cœur et des gros vaisseaux qui s'est présentée le plus communément. Cependant l'asthme est une maladie bien distincte de l'anévrisme du cœur, du catarrhe pulmonaire, de la phthisie, et d'autres affections avec lesquelles il offre des traits de ressemblance.

Le traitement présente peu de certitude, à raison du peu de connaissances positives qu'on possède sur la nature intime de l'affection. On se borne aux moyens généraux employés suivant la disposition des sujets; tels sont les saignées générales et locales, les bains, les révulsifs, les narcotiques, au moyen desquels on parvient quelquefois à éloigner le retour des accès; mais lorsqu'une fois ils sont commencés il est assez difficile d'en abréger la durée. Cependant on a observé que la saignée pratiquée malgré la pâleur des malades leur avait été salutaire; il en est de même des bains de pieds irritans. Aucun des nombreux remèdes qu'on a conseillés en outre contre l'asthme ne montre une efficacité assez constante pour mériter une confiance entière. Les asthmatiques doivent s'observer beaucoup, relativement au régime; cependant on ne saurait leur donner de règle invariable. Tel, en effet, a besoin d'une extrême réserve dans l'usage des excitans, tel autre se trouve bien de leur emploi. L'air pur, l'exercice, ainsi que les bains tièdes, leur sont généralement salutaires, de même que l'habitude de porter des vêtemens de laine sur la peau. F. R.

ASTORGA (FAMILLE D'). Les marquis d'Astorga prennent leur nom d'Astorga, ville épiscopale d'Espagne, nommée sous la domination romaine *Asturica Augusta*, parce que Auguste y avait envoyé une colonie, et située dans une plaine fertile du royaume de Léon, à 9 lieues ouest sud-ouest de la ville de ce nom et à peu de distance du Tuerto. Astorga, érigé en marquisat par Henri IV en 1465, avait un château et des fortifications aujourd'hui en ruines, qui ne purent l'empêcher de tomber au pouvoir de l'armée française en 1806. On y remarque quelques antiquités romaines intéressantes.

Les marquis d'Astorga étaient porte-étendard de Madrid au couronnement des rois d'Espagne. L'histoire en cite plusieurs : l'un fut, de 1672 à 1675, vice-roi de Naples; un autre, prince d'Ascoli, duc d'Atrisco et comte d'Altamira, joua un rôle dans la guerre contre Napoléon. On cite aussi une marquise d'Astorga qui, au XVIIe siècle, sous le règne de Charles II, renouvela l'histoire tragique de Gabrielle de Vergy; mais ce fut le rôle de Fayel qu'elle joua : car transportée d'une jalouse rage, elle tua de sa main la maîtresse de son mari, en servit à celui-ci le cœur qu'elle avait apprêté, puis, après lui avoir révélé le secret de cet affreux festin, en montrant à ses yeux la tête de sa rivale, elle alla se jeter dans un couvent où elle mourut folle peu de temps après.

P. A. D. et S.

ASTRAGALE, l'os du tarse par lequel le pied s'articule avec la jambe. En architecture on appelle ainsi une moulure couronnant le fût de la colonne et supportant le chapiteau. Dans l'ordre toscan, c'est le deuxième membre de moulure de la corniche de l'entablement; on l'appelle également *baguette*. — Les Grecs nommaient *astragale* un dé long à quatre faces plates et deux côtés arrondis; le jeu dans lequel on s'en servait était analogue au jeu des osselets ou à celui qu'en Espagne on appelle *juega de tabas*. P–T et S.

ASTRAKHAN (ROYAUME ET VILLE D'). Astrakhan, dont le nom est dérivé de *Adchotarkhan* ou *Haidji Terkhan*, et que des voyageurs appellent, au moyen-âge, *Dchitarkhan* et *Ginterkhan*, était compris dans le royaume de Kiptchak qui, fondé par les successeurs de Djinghis-Khan, fut démembré en 1441. Astrakhan forma alors un khanat tatar ou plutôt turc, auquel on a donné une population de 3,355,000 ames sur 15,661 milles carrés géogr.; mais ces chiffres, malgré la minutie des détails, ne méritent pas beaucoup de confiance. Ce khanat ou cette tsarie, qui figure encore aujourd'hui dans le titre *in extenso* de l'empereur de Russie, comprenait les gouvernemens actuels d'Astrakhan, de Saratof, d'Orenbourg et la province de Caucasie, et sa capitale du même nom, quoiqu'elle eût été détruite en 1395 par Tamerlan, était vers la fin du XVe siècle l'entrepôt d'un commerce assez actif. Il paraît cependant qu'alors elle n'occupait plus la même place qu'avant sa prise par Timour, et que les marchandises des Indes et de la Chine n'y affluaient plus autant. En 1554, le royaume d'Astrakhan, conquis par Iván IV

Vassiliévitch, fut incorporé à l'empire moscovite.

Le chef-lieu actuel du gouvernement d'Astrakhan est situé sous 46° 20′ 53″ de lat. et sous 65° 45′ de long., à 525 lieues de St-Pétersbourg et à 350 de Moscou. C'est une ville dont l'enceinte est très étendue et qui a près de 40,000 habitans. Rebâtie, après sa destruction par Timour, elle se releva lentement, et n'était encore qu'un bourg lorsque le voyageur Barbaro la visita dans le xve siècle. Elle est sur une île du Volga, à environ 10 lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer Caspienne, et passe pour un port de mer : aussi y a-t-il des chantiers de construction et une amirauté. Les maisons, de peu d'apparence, sont pour la plupart en bois; les rues sales et mal pavées. Outre les Russes on y trouve des Arméniens, des Tatars, des Perses, des Hindous, et en tout plus de 20,000 étrangers non domiciliés, dont la majeure partie y est attirée par l'importante pêche des esturgeons et sterlets du Volga: ces poissons, indépendamment de leur chair très recherchée, donnent le caviar, qui forme un grand objet de commerce. Ainsi qu'à Moscou, on trouve à Astrakhan un vieux fort ou *kreml* et un *béloï-gorod* (ville blanche), deux quartiers séparés entre eux par des murailles; ils occupent une colline, au pied de laquelle est la ville proprement dite, ou plutôt le grand faubourg. Le commerce amène à Astrakhan des hommes de toutes les contrées : aussi toutes les nations sont-elles mêlées dans cette ville; les Orientaux et les Russes y ont des bazars séparés, et un troisième est exclusivement consacré aux Hindous. De ses 57 églises, 23 sont gréco-russes, 27 tatares ou mahométanes, 4 arméniennes, 2 catholiques et une luthérienne; ajoutez-y une pagode pour les Hindous. Astrakhan forme une espèce d'entrepôt entre l'Europe et l'Asie, et son commerce, anciennement plus considérable, est surtout dans les mains des Arméniens. On exporte d'Astrakhan, soit par la Mer-Caspienne, soit par la route de Mozdok, du cuir, de la toile, des étoffes de laine et d'autres objets manufacturés, et l'on reçoit en échange, surtout de la Perse, des étoffes en soie brochées en or, des soieries et cotonnades, de la soie écrue, du riz, des drogues médicinales, etc. La ville est entourée de vignobles et de jardins : les *raisins d'Astrakhan*, remarquables par leur grosseur, se servent pendant tout l'hiver sur les tables de Saint-Pétersbourg et de Moscou. En été 2 à 300 navires couvrent ici le Volga, sans parler de plusieurs milliers de bateaux de pêcheurs. A cette époque, la ville est extrêmement animée et présente le coup d'œil le plus pittoresque. J. H. S.

ASTRAL, ce qui se rapporte aux astres. Dans la religion des Parses, dans le gnosticisme et dans la théosophie de divers peuples, on désignait par le nom d'*esprit astral* une classe de génies composés d'air et de feu et peuplant l'immensité de l'espace. Ces génies peuplaient surtout les astres; de là leur nom. Paracelse composait l'homme d'un corps, d'une ame et d'un esprit astral. Le *corps astral*, appelé aussi *sidérique*, constituait dans l'homme et dans tout être animal la nature relevée, le principe de vie et d'intelligence; on le considérait comme une émanation des astres auxquels on supposait une vertu toute particulière, une force rayonnante appelée *force astrale* et *feu astral*. S.

ASTRÉE ou *Dikè*, chez les Romains *Justitia*, fille de Jupiter et de Thémis, et déesse de la justice. Dans l'âge d'or elle habitait parmi les hommes pieux; dans l'âge d'argent, elle ne descendait que rarement des cieux; mais lorsque l'âge d'airain commença à forger des armes, elle quitta la terre et s'envola vers le ciel, où elle forme, dans le zodiaque, une constellation connue sous le nom de la Vierge. *C. L.*

ASTRÉE (ROMAN D'), *voy.* URFÉ.

ASTRES, *voy.* ASTRONOMIE et ÉTOILES.

ASTRINGENS, classe de médicamens dont la propriété est de produire sur les parties vivantes un resserrement et une contraction plus ou moins remarquables. Les astringens principaux sont le froid, les acides et surtout les substances végétales contenant du *tannin* (*voy.* ce mot). Les astringens sont utiles dans les hémorrhagies et dans certains écoulemens

muqueux, lorsqu'ils ne sont pas accompagnés d'une vive inflammation; ils peuvent être également appliqués avec avantage au début des inflammations légères. F. R.

ASTROGNOSIE, *voy.* ASTRONOMIE.

ASTROLABE (de ἀστήρ, étoile, et de λαμβάνω, je prends), *analemma*, ou planisphère, instrument au moyen duquel on mesurait la hauteur du soleil et des autres étoiles. Il consistait en une plaque de métal circulaire horizontale, divisée sur l'extrémité de sa circonférence. L'exactitude la plus rigoureuse peut être obtenue dans la mesure des angles, au moyen du *vernier*, arc de cercle sur lequel les plus petites divisions du cercle sont subdivisées aussi exactement que le demandent les observations, et que l'habileté de l'artiste peut le graduer. Cet arc est mobile, et convient à toutes les divisions du cercle de l'instrument. Deux alidades (*voy.*) pourvues de télescopes sont placées sur la circonférence. Une d'elles est fixe, l'autre tourne sur le centre de l'instrument. En dirigeant les alidades sur deux objets fixes, l'arc qui mesure l'angle est indiqué sur le limbe entre ses deux côtés. Dans l'astronomie moderne, cet instrument n'est plus en usage, excepté dans les applications pratiques de la géométrie. La première application de l'astrolabe à la navigation fut faite par les physiciens Roderic, Joseph et Martin Behaim de Nuremberg, lorsque Jean II de Portugal les invita à chercher une méthode pour diriger un long voyage maritime. Ils enseignèrent comment on pouvait découvrir la situation d'un vaisseau en mer, sans avoir recours à l'aiguille aimantée. *C. L.*

ASTROLOGIE, prétendue science au moyen de laquelle on se flattait de prédire l'avenir, et particulièrement la destinée des hommes, d'après la position des étoiles. Dans l'origine cependant on appelait *astrologie* la connaissance du ciel et des astres.

C'est une des plus anciennes superstitions du monde, et, comme Bailly le pense avec une grande apparence de probabilité, elle doit son origine à l'influence des corps célestes, principalement du soleil et de la lune, sur les saisons, la température et la fertilité de la terre. De là on est conduit à cette idée que ces luminaires n'avaient été formés que pour l'usage de la planète que nous habitons, et que, comme ils ont une influence sur la terre, ils ont probablement quelque rapport avec la destiuée des individus et des nations. L'astrologie eut son origine chez les Égyptiens, parmi lesquels les habitans de Thèbes réclament particulièrement l'honneur de l'invention, ou dans la Chaldée ou à Babylone. Les plus anciens écrivains sont d'accord sur ce point, que l'astrologie fut communiquée par les Chaldéens aux autres nations. On conçoit alors la raison pour laquelle ces anciens écrivains appelaient les astrologues *Chaldéens*, et quelquefois *genethliaciens*. La grande antiquité de cet art peut être conclue de ce fait, que la plupart des observations astrologiques sont fondées sur la position des étoiles relativement à l'horizon, qui fut le premier cercle reconnu dans les cieux. La mention qui en est faite dans les livres de Moïse vient encore à l'appui de cette opinion. Comme l'astrologie, dans la suite des temps, tomba en discrédit par la cupidité et la fraude de ceux qui la pratiquaient, ceux-ci prirent le nom de *mathématiciens* sous lequel ils furent généralement connus du temps des empereurs romains. Ils causèrent tant de troubles que Tibère fut enfin obligé de les bannir de Rome. La loi relative à ce bannissement fait cependant une distinction entre les géomètres et les mathématiciens, c'est-à-dire les astrologues.

Quelle que soit l'absurdité de la science astrologique, il faut avouer qu'elle a été d'un grand secours à l'astronomie. Elle a excité l'intérêt qui s'attache à la connaissance des corps célestes, et a conduit à des observations plus suivies du mouvement des astres. Dans le moyen-âge, l'astrologie et l'astronomie furent cultivées conjointement par les Arabes, et leurs travaux sur ce sujet subsistent encore. Pic de la Mirandole, qui combattit hardiment les erreurs de l'astrologie, vers la fin du xve siècle, ne trouva pas la récompense de ses peines, car on fit peu d'attention à ses réfutations. Les rois et les princes avaient à leur cour des

astrologues en titre. Louis XI et une foule de souverains croyaient leur vie écrite dans les astres. On voit encore à la halle aux blés, bâtie sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, la tour qui servait d'observatoire à Catherine de Médicis. On montre dans le trésor impérial de Vienne le talisman du célèbre Wallenstein, duc de Friedland; il existe plus de 1000 traités d'astrologie écrits dans toutes les langues. Aucune maladie de l'esprit humain n'a été plus étendue en espace et en durée. Dans le XVIe et le XVIIe siècle même, l'astrologie comptait encore parmi ses adhérens des savans, tels que Cardan, Kepler, le célèbre Cassini même; mais ce dernier revint bientôt de ses erreurs et abandonna cette chimère pour devenir ensuite un des astronomes les plus distingués. Le système de Copernic, dont la vérité est confirmée de jour en jour, a sapé dans ses fondemens cette science antique; cependant il en reste des vestiges, et la racine n'est point encore totalement extirpée. *Voy.* HOROSCOPE et ASPECT DU CIEL. On peut consulter sur l'astrologie, Ptolémée, *Opus quadripartitum de astrorum judiciis;* Schoner, *De nativitatibus*, Nuremb. 1532; Kepler, *Sportula genethliacis missa*, Sagan 1629; et *Nova dissertatiuncula de fundamentis astrologiæ certioribus*, Prague 1602.
C. L. m.

Une science plus utile et positive, celle qui a pour objet de faire connaître avec certitude l'époque du retour des saisons, l'augmentation et la diminution des jours, et différens phénomènes naturels et périodiques, est appelée *Astrologie naturelle.* S.

ASTRONOMIE. On peut diviser assez naturellement l'astronomie en trois branches : la description des lieux et des mouvemens des corps célestes, ou l'*astronomie géométrique;* la *mécanique céleste* qui remonte des mouvemens aux forces motrices, et qui ensuite, d'après la connaissance de ces forces, donne à la théorie des mouvemens une perfection à laquelle l'observation seule, aidée des secours de la géométrie, n'eût pu atteindre; enfin l'*astronomie physique*, qui traite spécialement de la constitution physique des astres, comparée à celle de notre planète. Cette dernière branche de l'astronomie, sur laquelle on ne pouvait, pour ainsi dire, pas avoir de notions avant la découverte des instrumens d'optique, est la moins avancée de toutes. Dans l'état d'enfance où elle se trouve encore, elle contraste avec les autres théories astronomiques qui sont, de toutes les sciences, celles que l'esprit humain a portées au plus haut degré de perfection.

Les *astres* sont des corps distribués dans l'espace à des distances énormes, comparativement à leurs dimensions. Ce phénomène cosmologique, auquel la nature paraît avoir voulu subordonner tous les autres, détermine le caractère essentiel de l'astronomie. De là cette régularité des mouvemens célestes qui a frappé les premiers hommes, et qui a convié les premiers philosophes aux spéculations géométriques, en leur en offrant tout d'abord une intéressante application. De là ces relations simples qui ont permis au génie de Newton de découvrir la force de la gravitation universelle, presque aussitôt que les fondemens de la dynamique eurent été posés par Galilée. De là enfin, pour le poète comme pour le savant, le caractère de sublimité qui s'attache au spectacle des phénomènes astronomiques; car ce spectacle réunit éminemment les deux conditions du sublime, la grandeur et la simplicité.

L'astronomie est encore de toutes les sciences naturelles la plus profonde, parce qu'elle est la plus simple; et cette proposition ne semblera paradoxale qu'à ceux qui n'ont point réfléchi sur les procédés de l'esprit humain. Rien de plus simple que les idées de nombre et d'étendue; c'est à cause de leur simplicité qu'on a pu s'élever, de combinaisons en combinaisons, jusqu'à ces profonds théorèmes accessibles à un petit nombre d'intelligences. Au contraire, quand des idées ou des faits naturels ne se présentent pas avec ce caractère de simplicité, il faut renoncer à procéder par voie de combinaisons ou de théorie : l'expérience seule devient notre guide, guide non moins sûr, mais dont l'homme est avec raison moins fier que du travail de sa

pensée. Le problème du mouvement de l'eau dans un canal est d'un ordre incomparablement plus difficile que celui du mouvement de Saturne dans son orbite; mais c'est précisément parce que le premier problème surpasse les forces de notre analyse qu'il a bien fallu le traiter d'une autre manière, et que la science de l'ingénieur est devenue d'un abord plus facile que la mécanique céleste.

L'astronomie peut être divisée encore en astronomie *théorique* et en astronomie *observatrice*. La première est une science de cabinet, la seconde un art qui exige d'autant plus de patience et de dextérité que les élémens à déterminer sont devenus plus délicats, et les instrumens plus parfaits. L'astronomie observatrice exige surtout des habitudes laborieuses, et tous les grands observateurs se sont signalés par une constance au travail dont les autres professions savantes n'offrent guère d'exemple. Ces veilles, dit Fontenelle, dont les poètes et la plupart des auteurs parlent tant au sens figuré, sont une réalité pour l'astronome ; ajoutons qu'après ces veilles obligées, qui fournissent les observations proprement dites, les journées sont remplies par un travail bien plus long et plus fastidieux, par le calcul des observations, par cette compilation de logarithmes, dont l'amour seul de la science fait dévorer les dégoûts.

Indépendamment du rang qu'elle tient dans le système des sciences naturelles, l'astronomie doit être signalée, et pour son influence philosophique, et pour son utilité pratique. Quoiqu'il n'y ait pas de liaison nécessaire et métaphysique entre les phénomènes dont l'astronome s'occupe et les théories philosophiques ou les doctrines religieuses, on ne saurait nier que la connaissance des rapports de la planète que nous habitons avec les autres corps célestes n'influe sur l'idée ou plutôt sur le sentiment que nous nous formons des rapports de l'homme avec la nature, idée ou sentiment qui sert de base à toute philosophie, et qui entre, comme principal élément, dans toutes les formes religieuses.

L'astronomie est indispensable pour la mesure du temps et l'établissement des calendriers. Grace à l'état de notre civilisation, nous en sentons moins le besoin, et le peuple reçoit tous les ans son almanach sans s'enquérir de ceux qui l'ont fait, ni comment on a pu le faire. Aussi est-il vrai de dire que les notions élémentaires d'astronomie sont moins répandues de nos jours, même parmi la plupart des gens lettrés, qu'elles ne l'étaient chez les anciens, où il fallait sans cesse interroger le ciel pour les travaux de l'agriculture et les solennités religieuses. Mais c'est principalement à la géographie et à la navigation que l'astronomie sert de fondement : l'observation des astres peut seule fixer avec exactitude la position d'un point à la surface de la terre. Combien de fois n'a-t-on pas cité cette heureuse application des éclipses des satellites de Jupiter à la détermination des longitudes terrestres, comme un exemple frappant des rapports qui peuvent exister entre des découvertes, en apparence de pure curiosité, et des questions de l'utilité pratique la plus immédiate!

On trouvera les principales notions d'astronomie exposées dans des articles spéciaux, et en particulier aux mots SPHÈRE, ANNÉE, TERRE, SOLEIL, LUNE, PLANÈTE, SATELLITE, COMÈTE, ÉTOILE, etc.

L'état de l'astronomie chez les peuples anciens, soumis à l'organisation théocratique, est encore un de ces problèmes obscurs et livrés à l'esprit de controverse et de système; quoique peu de personnes aujourd'hui semblent disposées à partager et les opinions de Bailly sur son astronomie prédiluvienne, et celles de Dupuis sur le zodiaque de 15,000 ans. Nul doute que les brahmes de l'Inde, les prêtres de Chaldée et d'Égypte, les lettrés chinois n'aient été très anciennement en possession de certaines périodes luni-solaires que leur avait fait connaître l'observation des éclipses. La semaine, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, suppose la connaissance des planètes, et un système sur leur arrangement. Le mouvement propre du soleil, l'obliquité de l'écliptique, sont des phénomènes qui ne pouvaient manquer de se manifester, même aux pâtres auxquels on a coutume de faire honneur de

la première astronomie; et il est assez étrange de faire intervenir le philosophe Thalès, pour en donner la première connaissance aux Grecs. Quoi qu'il en soit, si l'on excepte les observations de gnomon faites en Chine par Tcheou-Kong, environ 1100 ans avant notre ère, et sur lesquelles Laplace a appelé l'attention, ainsi que la fameuse observation de Pythéas à Marseille, qui ne nous est connue qu'imparfaitement par le témoignage de Strabon, on peut dire que de tous les travaux astronomiques des anciens, jusqu'à l'école d'Alexandrie, il ne reste qu'une tradition confuse, la fixation de l'année tropique à 365 jours un quart, et les périodes luni-solaires dont la connaissance peut s'expliquer aussi bien par la durée du temps pendant lequel des observations grossières se seraient accumulées, que par l'exactitude des observations elles-mêmes.

A l'époque mémorable de l'établissement de l'école d'Alexandrie commence l'ère historique de l'astronomie; les découvertes prennent des dates fixes, et s'attachent à des noms d'hommes : alors seulement apparaissent des observations dignes de ce nom, et que la géométrie, déjà parvenue à la virilité, peut utilement mettre en œuvre.

Entre tous les astronomes de la période gréco-alexandrine, il en est trois qui se recommandent spécialement à la postérité: Aristarque de Samos, Hipparque et Ptolémée. Aristarque (280 ans avant J.-C.) est le plus ancien astronome dont les écrits nous soient parvenus; son traité *de la grandeur du soleil et de la lune* offre une méthode ingénieuse pour déterminer les diamètres apparens de ces astres et le rapport de leurs distances. Il se déclara pour le système du mouvement de la terre, déjà embrassé par plusieurs adeptes de l'école pythagoricienne, mais qu'il fut sans doute un des premiers à étayer d'argumens scientifiques. Hipparque, le plus grand observateur de l'antiquité, celui que les modernes s'accordent à regarder comme le père de l'astronomie, et qui florissait 140 ans avant notre ère, découvrit la précession des équinoxes (*voy.* Précession). Il fut l'auteur du premier catalogue d'étoiles et il fixa la durée de l'année tropique telle à peu près qu'elle résulte de l'intercalation grégorienne, tandis que jusqu'à lui on n'avait pas recherché une approximation plus grande que celle qui correspond à l'intercalation julienne. Hipparque, enfin, posa les bases de la théorie du soleil et de celle de la lune; il reconnut que le mouvement de ces deux astres autour de la terre n'est pas uniforme, et que si l'on voulait admettre, comme cela semblait naturel, que ces astres se meuvent dans des cercles, il ne fallait pas que la terre fût placée au centre de ces cercles. En un mot, il découvrit l'*excentricité* des orbes solaire et lunaire, première idée sur laquelle l'esprit humain a travaillé pendant 18 siècles, jusqu'à ce que Kepler eût celle de substituer l'ellipse au cercle excentrique. Hipparque fut aussi le fondateur de la science géographique, en imaginant les longitudes et les latitudes terrestres et les moyens de les déterminer par l'observation des éclipses.

Claude Ptolémée, qui florissait vers l'an 130 de notre ère, fut, à ce qu'il paraît, un moins grand observateur qu'Hipparque; mais doué d'un esprit vaste et systématique, il entreprit de coordonner toutes les parties de la science astronomique dans un ouvrage qu'il appela lui-même la *Grande composition*, et qui est plus connu sous le nom d'*Almageste* (*v.* ce mot). Comme tous les ouvrages du même genre, ce *Corpus* a servi la science et l'a retardée. Il l'a servie, en préservant peut-être d'un naufrage général tous les travaux de l'antiquité; il l'a retardée par le respect superstitieux qui devait s'attacher, dans les temps de décadence et de renaissance, à un aussi vaste monument.

Ptolémée expose d'abord la doctrine de la sphère céleste, qui repose sur ce principe que les dimensions de la terre sont absolument insensibles, relativement à la distance qui la sépare des étoiles fixes. Il discute l'opinion du mouvement de la terre, et ne la rejette que d'après des inductions auxquelles un esprit impartial doit trouver une juste probabilité, selon l'état des sciences à cette époque. Il établit la théorie du soleil d'après Hipparque, et, passant à celle de la lune, il découvre la principale inéga-

lité de cette planète, après celle de l'excentricité qu'Hipparque avait reconnue, ou, comme on dirait maintenant, la principale inégalité du mouvement elliptique. Cette inégalité à laquelle on donne le nom d'*érection* (*voy.*) exigeait que l'hypothèse géométrique d'Hipparque fût modifiée : Ptolémée imagina pour cela un *épicycle*, c'est-à-dire qu'il supposa que le centre de la lune se meut sur la circonférence d'un cercle secondaire, dont le centre se meut lui-même sur la circonférence du cercle d'Hipparque, excentrique par rapport à la terre. Comme on l'a très justement remarqué, cette hypothèse n'était au fond que la représentation géométrique de l'expression que les analystes modernes donnent encore à toute quantité qui reprend périodiquement les mêmes valeurs (*voy.* Argument); et la science jusque là se développait dans l'ordre le plus rationnel. Il fallait passer à la théorie des planètes, qu'Hipparque dans sa judicieuse réserve n'avait osé aborder; et c'est ici que Ptolémée s'égara, en n'apercevant pas combien l'hypothèse qui fait mouvoir les planètes autour du soleil, pendant que le soleil lui-même se meut autour de la terre, apportait de simplification dans ses combinaisons d'excentriques et d'épicycles. Cette hypothèse proposée par Tycho, lorsqu'il n'était plus temps, eût été parfaitement à sa place dans l'ouvrage de Ptolémée; elle satisfaisait pour lors à toutes les conditions de probabilité requises en philosophie naturelle.

L'astronomie, dans la période musulmane, fut essentiellement observatrice, et, à ce titre, les travaux des astronomes arabes, persans et tatars sont d'un grand intérêt pour la science moderne; mais aux yeux de qui ne recherche que les faits généraux et philosophiques, cette période, où l'on se contente de commenter les théories de Ptolémée, ne peut soutenir la comparaison avec celles qui l'ont précédée et suivie. Le fameux khâlife Almamoun (*voy.*), contemporain de Charlemagne, donna aux études astronomiques cette forte impulsion qui les rendit si florissantes parmi les Arabes. Il fit traduire l'Almageste et les autres livres alexandrins, mesurer le degré terrestre, et composer de nouvelles tables du soleil et de la lune. Albatenius, qui florissait vers l'an 880, et Ebn-Junis, qui observait au Caire vers l'an 1000, sont les plus célèbres des astronomes arabes; Omar-Chejan et Nassar-Eddin sont cités avec distinction parmi les astronomes persans; enfin bien des lecteurs seront étonnés d'apprendre qu'un prince de sang tatar, un petit-fils de Tamerlan, le fameux Ulugh-Begh dressa lui-même un catalogue d'étoiles, et les meilleures tables, au jugement de Laplace, qu'on ait eues avant Tycho-Brahé.

L'astronomie avait fleuri en Espagne sous la domination des Arabes; ce fut en Espagne que les Européens commencèrent à la cultiver. Alphonse X (*voy.*), dit le Sage ou l'Astrologue, est connu par les tables *Alphonsines*, exécutées d'après ses ordres, et par cette singulière exclamation qui lui est peut-être attribuée sans fondement, « que s'il avait été du conseil de Dieu, quand il créa les mondes, il lui aurait donné de bons avis sur le mouvement des astres. » Au XVe siècle, l'Allemagne eut, en ce qui concerne l'astronomie, la part principale au travail de renaissance : Georges Purbach et Jean Müller, dit *Regiomontanus*, préparèrent les voies à Copernic, dont le livre *De revolutionibus cœlestibus*, publié en 1543, fixe l'origine d'une ère nouvelle. *Voy.* ces noms.

Un grand observateur, Tycho-Brahé, succède à Copernic et remplit de ses travaux les 30 dernières années du XVIe siècle; mais le siècle suivant est celui dans lequel s'accomplit la transformation des sciences astronomiques. Au commencement de ce siècle, le télescope est inventé, et un instrument d'une autre nature non moins utile aux astronomes, les tables de logarithmes, sont imaginées par Neper. Soixante ans plus tard, Huyghens applique le pendule aux horloges, Newton et Leibnitz découvrent le calcul infinitésimal. Galilée, en dirigeant le télescope dans les espaces célestes, change en une vérité physique l'hypothèse philolaïque ou copernicienne, qui ne pouvait passer jusque là que pour une conception géométrique. Le même Galilée, en découvrant une science nouvelle,

la dynamique, et Kepler, en assignant les lois du mouvement elliptique des planètes, frayent la voie à Newton : de telle sorte que si ce puissant génie n'eût pas devancé son siècle, la découverte du principe de la gravitation devait un peu plus tard, et lorsque les géomètres se seraient familiarisés davantage avec la théorie mathématique du mouvement, résulter infailliblement de l'application de cette théorie aux lois de Kepler. Mais, avant tout, il fallait concevoir l'idée de force dans son abstraction mathématique; et le mérite d'avoir saisi cette abstraction fait la gloire de Newton comme philosophe.

A côté des grands noms que nous venons de citer brillent dans le XVIIe siècle ceux des Hévélius, des Picard, des Cassini, qui enrichissaient l'astronomie observatrice, pendant que l'astronomie théorique faisait de si rapides progrès.

La tâche du XVIIIe siècle, en astronomie, a été d'édifier la mécanique céleste dont Newton n'avait fait que poser les fondemens. Clairaut, Euler, d'Alembert, Lagrange, Laplace ont eu la plus grande part à ce glorieux travail, pour lequel l'analyse mathématique a dû déployer toutes ses forces. Les progrès ultérieurs de cette analyse auront-ils pour résultat de simplifier ces hautes théories, d'en rendre l'accès plus facile? On doit le désirer, et il semble que ce soit là le dernier service que l'astronomie attende maintenant des géomètres.

D'habiles observateurs, Bradley, Lacaille, Mayer s'occupaient, à la même époque, de perfectionner les tables; le premier découvrait les phénomènes de l'observation et de la nutation. La théorie newtonienne des comètes recevait une éclatante confirmation par le retour de celle de 1682, en 1759; on entreprenait de grands voyages pour mesurer les dimensions du globe terrestre et déduire ses distances au soleil de l'observation des passages de Vénus; mais, avec tout cela, les découvertes en astronomie physique ne pouvaient avoir, aux yeux du plus grand nombre, l'éclat qu'avaient jeté celles du siècle précédent, lorsque Herschel, aidé de ses puissans télescopes, est venu frapper de nouveau l'attention du public. La découverte de la planète Uranus, qui recula du double les limites du système solaire; celle des satellites qui l'accompagnent, de deux nouveaux satellites de Saturne, des quatre planètes télescopiques, dont l'une, Cérès, a été aperçue pour la première fois par Piazzi, le premier jour de ce siècle; toutes ces découvertes ont fait voir que l'astronomie offrait encore un champ fécond d'observations nouvelles. Les grandes vues d'Herschel sur la constitution du système des étoiles, vues que l'observation tend chaque jour à confirmer, ont donné naissance en quelque sorte à une autre astronomie, dont le module est comme infiniment grand près de celui de notre système solaire. L'innombrable multitude des étoiles, compensant leur énorme distance, est propre à nous révéler des phénomènes qui n'attendent, pour se manifester, qu'une accumulation suffisante d'observations. Tel est l'objet qui occupe maintenant les astronomes. Déjà MM. South, Herschel fils et Struve sont arrivés à des résultats très dignes d'intérêt sur les orbites des étoiles doubles. D'une autre part, deux ou même trois nouvelles comètes périodiques sont venues s'ajouter à celle de 1759. Tout indique que l'observation assidue des comètes et des étoiles mènera à la découverte de nouveaux faits cosmologiques, et agrandira les connaissances de l'homme dans ce qui touche aux lois les plus générales de la nature.

La bibliographie astronomique fait à elle seule l'objet d'ouvrages spéciaux, parmi lesquels on peut consulter celui de Lalande, imprimé sous ce même titre de *Bibliographie astronomique*, nouvelle édition, Paris, 1813, 1 vol. in-4°. L'histoire de l'astronomie, outre qu'elle occupe une grande partie de l'histoire générale des mathématiques de Montucla, est l'objet unique de deux grands corps d'ouvrages, l'un de l'éloquent Bailly, si célèbre par le rôle qu'il a joué dans nos annales révolutionnaires et par sa fin tragique, l'autre du docte et laborieux Delambre. L'*Histoire de l'astronomie*, par Bailly, Paris, 1775 et suiv., 5 vol. in-4°, écrite d'un style brillant, mais trop exclusivement consacré au développement du

système de l'auteur sur son *peuple primitif*, a reçu d'abord le plus vif accueil; aujourd'hui elle est bien déchue dans l'opinion des archéologues et des astronomes à qui l'éclat du coloris ne peut faire illusion sur le peu de solidité des hypothèses. Il est permis néanmoins de recommander à la lecture des gens du monde l'abrégé du même ouvrage, dont on a retranché les calculs et les digressions; Paris, 1806, 2 vol. in-8°. L'*Histoire de l'astronomie*, par Delambre, Paris, 1817 et suiv., 5 vol. in-4°, est un vaste répertoire, auquel malheureusement on peut reprocher le défaut d'ordre et la diffusion, et qui est exclusivement à l'usage des astronomes de profession.

Parmi les innombrables traités d'astronomie, il faut citer hors de ligne l'*Exposition du système du monde*, de Laplace, 5e édition, Paris, 1824, 1 vol. in-4°, ouvrage qui assure à l'auteur, comme écrivain, un rang digne de sa haute réputation comme géomètre. Le *Traité élémentaire d'astronomie physique* de M. Biot, Paris, 1811, 3 vol. in-8°, et l'*Uranographie* de M. Francœur, Paris, 1828, 1 vol. in-8°, sont les ouvrages didactiques les plus généralement employés en France dans l'enseignement; leur étude n'exige que la connaissance des mathématiques élémentaires, et le cadre en est spécialement approprié aux besoins des navigateurs. A l'étranger, les traités les plus complets et les plus récemment publiés que nous connaissions sont ceux de M. Santini, *Elementi d'astronomia*, Padoue, 1830, 2 vol. in-4°, et les *Leçons d'astronomie* (*Vorlesungen ueber Astronomie*) de M. Littrow, Vienne 1830, 2 vol. in-8°. L'astronomie, présentée sous une forme purement philosophique ou mondaine, a fait l'objet d'une foule d'ouvrages, depuis les fameux *Entretiens* de Fontenelle *sur la Pluralité des mondes*. L'Allemagne surtout et la Suisse allemande sont riches en ouvrages de ce genre, mais d'un ton beaucoup plus grave, tels que les *Lettres cosmologiques* de Lambert dont l'édition française la plus complète a paru à Amsterdam en 1801, 1 vol. in 8°; les *Considérations générales sur l'univers* (*Allgemeine Betrachtungen ueber das Weltgebæude*) de Bode, qui ont eu à Berlin un grand nombre d'éditions. Un astronome et physicien célèbre, M. Herschel fils, a publié tout récemment dans la collection anglaise *Cabinet cyclopædia* (Londres, 1833) un Traité d'astronomie, rationnel sans être technique, et dans lequel on peut signaler surtout, pour l'originalité de l'exposition ou la nouveauté des faits, les chapitres consacrés à la théorie des perturbations et à l'astronomie sidérale. Il doit en paraître incessamment une traduction française. A. C.

ASTRUC (Jean), médecin distingué du XVIIIe siècle, naquit dans le Bas-Languedoc en 1684. Porté par un goût dominant vers l'étude de la médecine, il se livra avec un zèle infatigable à l'observation des faits et à la méditation des auteurs anciens. Chirac distingua le jeune docteur et le désigna pour le remplacer à la Faculté de Montpellier comme professeur, pendant une absence qu'il fut obligé de faire, pour suivre à l'armée le duc d'Orléans. Astruc, en 1710, concourut pour la chaire d'anatomie à la Faculté de Toulouse, l'obtint et la remplit jusqu'à l'époque où il fut installé à Montpellier en survivance de Chirac. L'amour du travail et le désir d'accroître le domaine de la science l'emportaient chez lui sur tout autre sentiment; il obtint, sans les rechercher, les honneurs et la fortune, et sacrifia, tout au besoin qui le dominait. Successivement il fut nommé médecin-inspecteur des eaux minérales du Languedoc, premier médecin du roi de Pologne, capitoul de Toulouse, et enfin professeur de la Faculté de Médecine de Paris. Ce dernier poste était le but de son ambition; il avait tout quitté pour venir s'établir dans la capitale qui offrait un champ plus vaste à ses recherches de tout genre; il y mourut en 1766, âgé de 82 ans, ayant conservé jusqu'à la fin de sa longue carrière une grande activité d'esprit. Les travaux d'Astruc sont très nombreux; mais pour la plupart ils sont oubliés. Un de ses ouvrages cependant lui assure une réputation solide; c'est son grand *Traité des maladies vénériennes*, qui est encore estimé des praticiens. F. R.

ASTURIES (les), principauté située au nord de l'Espagne et bornée au nord par l'Océan, à l'ouest par la Galice, à l'est par la Biscaye et la Vieille-Castille, et au sud par le royaume de Léon. Cette province était anciennement habitée par un peuple qui lui a laissé son nom. Les *Astures*, formés de la réunion de douze tribus et non moins aguerris que leurs voisins les Cantabres et les Callaïques, opposèrent une vive résistance aux armes romaines. Devenus enfin maîtres du pays, les Romains partagèrent la population en *Transmontani*, au nord, et *Augustani*, au midi. Ces derniers furent ainsi nommés d'Auguste qui les établit dans la plaine où ils bâtirent la ville d'*Asturica augusta* (*v.* Astorga) et de *Legio septima gemina* (Léon). On voit par-là que la province à laquelle on pouvait dès lors donner le nom d'Asturies dépassait de beaucoup les limites qu'on lui a assignées depuis.

Cette partie de l'Espagne tire son illustration, dans l'histoire moderne de la Péninsule, de ce que ses montagnes furent le refuge de ces vaillans guerriers, débris de la monarchie des Goths, qui, sous la conduite de Pélage, parvinrent à repousser le joug des Musulmans et jetèrent les fondemens du nouvel état dont les huit siècles suivans présentent le développement progressif. Le premier royaume chrétien d'Espagne porta aussi le titre de royaume des Asturies, jusqu'au moment où prévalurent celui de royaume d'Oviédo, puis celui de Léon; mais, dans la vue de consacrer ce souvenir mémorable, la province fut, au XIVe siècle, érigée en une principauté, dont l'héritier présomptif de la couronne de Castille dut porter le titre; ce qui n'a pas cessé d'être accompli, même depuis la réunion de tous les royaumes qui constituent aujourd'hui la monarchie espagnole. La principauté des Asturies avait également reçu en souvenir de cet événement plusieurs priviléges importans qui lui ont été successivement enlevés par l'absolutisme des princes dans les derniers siècles, ainsi qu'aux autres parties du royaume. Elle forme aujourd'hui une des treize capitaineries générales de l'Espagne, quoiqu'elle ne comprenne qu'une seule intendance, celle d'Oviédo, l'une des 59 préfectures organisées à la fin 1833. La population qui est d'environ 365,000 individus se distingue par l'attachement au sol de la patrie, par la bravoure et la probité; elle se regarde comme issue directement et sans mélange de l'ancienne population gothique. La vie des Asturiens est en général simple et sobre: aussi parviennent-ils fréquemment à un âge avancé. Ils sont peu industrieux, quoique, en général, plus actifs que les autres habitans de l'Espagne. Le sol de cette province, montagneux et élevé, surtout dans la partie méridionale, ce qui en rend la température assez froide, est arrosé par plusieurs rivières qui toutes se jettent dans le Nalon, son principal fleuve. Elle offre d'excellens pâturages où l'on élève des chevaux renommés, au temps des Romains, comme les meilleurs de la péninsule. On y cultive toutes les espèces d'arbres fruitiers, entre autres le pommier dont le fruit produit une quantité de cidre surabondante, et qui devient un article d'exportation pour les provinces circonvoisines. Ses forêts fournissent de bon bois de construction. Ses produits minéralogiques sont également importans et variés; ses côtes, sur la baie de Biscaye, ont 45 lieues de développement et offrent plusieurs bons ports qui sont le centre d'un commerce de cabotage assez étendu. Gijon, où Pélage fit un assez long séjour, est le plus important, et compte parmi les places commerciales du royaume. Du reste, la province ne renferme que des villes de troisième et de quatrième ordre. Oviédo, berceau de la monarchie espagnole, est sa capitale.

Le nom des Asturies appartient aussi à la chaîne de montagnes qui traverse la principauté. Les anciens géographes la désignent aussi quelquefois sous la dénomination de *monts Cantabres*, en y comprenant alors le groupe tout entier des montagnes de la Péninsule qui s'étend des Pyrénées au cap Finistère. Des travaux orographiques plus récens subdivisent ce groupe septentrional et limitent la dénomination d'*Asturies* ou de *Pyrénées asturiques* à la portion qui se prolonge de l'est à l'ouest, entre la Biscaye et la Galice, et dont les ramifications s'avancent jusque dans le royaume de Léon.

Les sommets les plus élevés de cette partie de la chaine sont le Pena (*lisez* Pegna) et Penaranda dont la hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 1720 toises, et la Sierra de Penamarella (*lisez* Pegnamarella) qui en a 1480. P. A. D.

ASTYAGE, *voy.* Médie et Cyrus.

ASTYANAX, *voy.* Andromaque.

ASYLE, *voy.* Asile.

ASYMPTOTE. Lorsque les géomètres grecs commencèrent à étudier les courbes produites par l'intersection d'un cône et d'un plan, ils ne tardèrent pas à reconnaître la propriété dont jouissent les deux branches de l'hyperbole, de s'approcher indéfiniment de deux droites également inclinées sur l'axe de la courbe, sans pourtant jamais les atteindre. D'après cette propriété, ils donnèrent aux droites dont il s'agit le nom d'*asymptotes.* Aux yeux des métaphysiciens qui ne connaissaient guère les théorèmes de géométrie que par leur énoncé, la relation entre l'hyperbole et ses asymptotes parut une chose merveilleuse, une de ces vérités devant lesquelles devait s'humilier la raison humaine, ou tout au moins un savant paradoxe propre à faire passer d'autres propositions en apparence contradictoires. Les livres de philosophie générale sont remplis d'allusions à la propriété des asymptotes. Cette propriété n'est pourtant que la conséquence d'un fait général, et si simple qu'il suffit de l'énoncer pour faire disparaître tout merveilleux. Supposons deux grandeurs, A et B, dont la différence soit égale à la fraction $\frac{1}{x}$, x étant une troisième grandeur : à mesure que x augmentera, la différence A—B diminuera; si l'on fait x égal à dix, cent, mille, un million, etc., la différence deviendra un dixième, un centième, un millième, un millionième, et ainsi de suite; de sorte qu'elle sera aussi petite qu'on voudra, sans jamais devenir absolument nulle. La propriété des asymptotes donne à ce fait abstrait une figure géométrique, et c'est pour cela sans doute qu'il a frappé davantage, sous cette forme, les imaginations.

L'asymptote peut être considérée comme une droite qui touche l'hyperbole *à l'infini*, c'est-à-dire qu'à mesure qu'on avance sur les branches de l'hyperbole, en s'éloignant du sommet, la tangente tend de plus en plus à se confondre avec l'asymptote.

L'aire comprise entre une branche d'hyperbole et ses asymptotes s'exprime au moyen de logarithmes, pris dans un système différent, selon l'angle que les asymptotes font avec l'axe de la courbe. Lorsque cet angle est de 45°, ou que l'hyperbole est équilatère, l'espace asymptotique correspond aux logarithmes appelés aujourd'hui *népériens*, du nom de l'inventeur, et auxquels jusqu'à ces derniers temps on donnait la dénomination impropre de logarithmes *hyperboliques* (*voy.* Logarithme).

Une infinité de courbes, autres que l'hyperbole ordinaire, jouissent de la propriété d'avoir des asymptotes, et, parmi elles, plusieurs ont fixé particulièrement l'attention des géomètres; telles sont la conchoïde, la logarithmique, etc. A. C.

ATABEK. La plus puissante des trois dynasties seldjoucides fut celle d'Iran, qui domina sur la plus grande partie de la haute Asie; elle déchut bientôt de sa grandeur, et ses états furent démembrés en une foule de petites souverainetés, les émirs ou gouverneurs des villes et des provinces en ayant usurpé le pouvoir suprême (aux XIe et XIIe siècles de l'ère chrétienne). Les plus puissans de ces émirs, n'osant prendre le titre de sulthan, se contentèrent de celui d'*atabek*, qui signifie, dans la langue turque, *père du prince.*

Parmi ces *atabeks*, on remarque surtout Omad'oddin Zenghi, connu dans l'histoire des Croisades, et que, par une corruption ordinaire chez eux, les écrivains francs ont appelé Sanguin. Ce fut lui qui, en 1144, enleva aux Croisés la ville d'Édesse. Il fut père du fameux Noureddin (*voy.*). Celui-ci eut pour général Saladin (*voy.*), qui fit, en 1171, la conquête de l'Égypte.

Ce furent ces démembremens de la puissance des Seldjoucides qui facilitèrent aux Croisés leurs conquêtes dans la Syrie et dans la Palestine, et qui ménagèrent aussi aux khâlifes de Bagdad les moyens de secouer le joug de ces mêmes Seldjoucides, et de reprendre, en 1152, la

souveraineté de l'Irak-Arabi ou de la province de Bagdad. A. S-r.

ATAHUALPA, *voy.* Incas.

ATALANTE. Deux femmes de ce nom ont été souvent confondues par les anciens mythologues. L'une était une arcadienne, fille de Jason et de Clymène, célèbre par son habileté à manier l'arc. Avec ses flèches elle tua les centaures Rhœcus et Hylæus qui voulaient insulter à sa pudeur; elle alla avec les Argonautes en Colchide et se trouva, quelque temps après à la chasse du sanglier calédonien, à qui elle porta le premier coup, exploit en l'honneur duquel Méléagre lui présenta le prix du combat. — L'autre, fille de Schœnée, roi de Scyros, était célèbre par sa beauté et par son agilité à la course. Fière de cette agilité et des autres qualités qui la distinguaient, elle imposait des conditions très dures à ceux qui aspiraient à sa main. Elle voulait que chacun d'eux soutînt avec elle une lutte à la course. Il s'élançait en avant dans la carrière; elle le suivait avec son javelot; si elle ne parvenait pas à l'atteindre, elle devait devenir le prix du vainqueur; dans le cas contraire, le prétendant était mis à mort et sa tête exposée au bout de la carrière. Plusieurs de ses adorateurs avaient déjà succombé, lorsque Hippomène, fils de Mégarée, aidé par Vénus, parvint à triompher, par la ruse, de la vitesse d'Atalante. La déesse lui avait donné quelques pommes d'or : pendant la course, il les jeta dans l'arène, les unes après les autres. En les ramassant, Atalante retarda ses pas, et c'est ainsi qu'Hippomène parvint à atteindre le but avant elle. Dès lors, la cruelle pruderie de la vierge se changea en une passion si vive qu'elle alla jusqu'à profaner le temple de Cybèle près duquel cette course venait d'avoir lieu. La déesse courroucée voulut châtier les deux époux, et les changea en lions, que les mythologues ont depuis attelés à son char. *C. L.*

ATAMAN, *voy.* Hetman.

ATAULF ou Adaulf, prince visigoth, ne paraît sur la scène de l'histoire que dans l'année 409, lorsqu'Alaric Ier assiégeait Rome. On ne sait rien de sa vie avant cette époque, sinon qu'il avait donné sa sœur en mariage à ce roi, et qu'il avait tué un guerrier de sa nation, dont il devait un jour payer le sang de son propre sang. Il vint rejoindre, en Italie, Alaric avec une armée de Goths et de Huns, qu'il commandait en Pannonie. Il fut nommé comte des domestiques, c'est-à-dire, commandant de la garde impériale, par l'empereur Attale, créature d'Alaric, et lorsque son beau-frère, après le sac de Rome, alla mourir à Cosenza (410), il fut élu son successeur, et passa dans les Gaules pour s'enrichir de la dépouille des usurpateurs, dont il promettait à Honorius de le délivrer. Il défit Jovin et Sébastien, qui furent mis à mort; ensuite il échoua devant Marseille par le courage du comte Boniface. Pendant ce temps il traitait avec Honorius, qui redemandait sa sœur Placidie emmenée captive par les vainqueurs de Rome. Elle était promise au comte Constance. Au lieu de la rendre, Ataulf l'épousa (414), mais sans violence et de son plein consentement, qu'il obtint par des soins empressés et par l'intercession de Candidien, ami de la princesse. Il s'était fait un grand changement dans les idées du roi visigoth. Son vœu le plus cher était de jeter sur sa saye barbare la pourpre romaine. Il honorait Placidie, non pas comme on avait coutume d'honorer les femmes chez les Germains, mais avec ces respects qu'un soldat parvenu rendrait à une princesse qui voudrait bien se mésallier avec lui. Il célébra ses noces à Narbonne, vêtu en romain (414); Placidie avait un siége au-dessus de lui, un trône d'impératrice, et, plus tard, l'enfant né de cette union fut nommé Théodose. Ataulf abjurait les mœurs, les victoires de sa nation, et sacrifiait tout à son alliance avec la famille des Césars, prétendant faire triompher la civilisation de la barbarie. Il faut lire dans Orose (vii, 43) le récit des confidences d'Ataulf à un noble romain sur sa conversion politique. Depuis ce temps, il ne songea plus qu'à se faire reconnaître par Honorius; mais Constance empêcha toutes les négociations, et ne laissa pas long-temps les Goths jouir de leurs conquêtes dans la Gaule. La même année, ils étaient forcés de se retirer en Espagne, et brûlaient Bor-

deaux avant de l'abandonner, sans doute contre la volonté d'Ataulf. L'année suivante (415) il prenait le deuil de son nouveau-né Théodose, et lui faisait des funérailles avec une magnificence romaine; bientôt après, il périt à Barcelonne, assassiné par un de ses serviteurs, qui avait été son ami avant d'être son meurtrier. On dit que ses cruautés commençaient à le faire haïr; sans doute les Goths s'indignaient contre un roi, selon eux, transfuge et traître, et il tâchait d'étouffer les murmures par des violences. N-T.

ATÉ, chez les Grecs, la déesse de l'injustice et de l'offense, et dont Homère dit : « Cette déesse agit, influe en toutes choses; c'est la fille redoutable de Jupiter; le crime qui égare la raison et qui répand partout la terreur. Ses pieds agiles semblent avoir des ailes; quand elle approche quelque part, elle n'atteint jamais jusqu'au fond, elle se garde de le faire. Planant sur la tête des hommes, elle les excite tous au mal, à l'iniquité et ne les quitte qu'après les avoir fait tomber dans les piéges de sa perversité. » Lorsqu'à la naissance d'Hercule, elle eut excité Jupiter à se rendre coupable, en montrant une orgueilleuse vanité, qui le fit succomber lui-même sous les ruses d'une méchante et jalouse magicienne, le maître des dieux, transporté de colère, la saisit par sa brillante chevelure, et la précipita sur la terre, en jurant que jamais elle ne retournerait dans l'Olympe. Depuis ce temps, elle ne cesse de parcourir le monde avec une vitesse infinie, et, partout où elle s'arrête, ses pas sont marqués par la destruction et par le ravage. On la croyait une fille d'Éris ou de la Discorde; Hésiode la dit née de Dysnomia, c'est-à-dire de l'infraction aux lois. *C. L. m.*

ATELIER. Ce mot a deux acceptions. Il signifie proprement le lieu où travaillent ensemble plusieurs ouvriers, apprentis ou artistes, sous la direction d'un même maître, et il s'applique par extension à ces individus eux-mêmes pris collectivement. On l'emploie aussi pour désigner une salle, un cabinet consacré au travail pour une personne seule, quand elle s'occupe d'un métier ou d'un art manuel. Ainsi, un peintre a son atelier particulier, indépendamment de celui qu'il peut ouvrir à ses élèves. Plusieurs amateurs ont pour eux seuls des ateliers de tour, de mécanique, etc.

Un grand nombre de fabricans, bornés à l'emploi de procédés simples et peu nombreux, n'ont qu'un seul atelier; tels sont les cordonniers, les tapissiers, les tisserands. C'est à ce genre d'artisans qu'était réservé autrefois le mot *ouvroir;* mais dans les manufactures dont les produits sont le résultat d'opérations successives et compliquées, on comprend que les divers ateliers soient multipliés en proportion, comme dans les manufactures de porcelaine, de glaces, etc. Or, c'est du concours exact et raisonné de ces industries distinctes que dépend la bonne confection et la supériorité des objets fabriqués, leur homogénéité respective, et la faculté d'en faire la livraison dans les délais prescrits. De là l'obligation et la coutume d'établir dans chaque atelier un chef, pour distribuer à chacun sa tâche spéciale, surveiller, diriger le travail, l'exécution des réglemens convenus, relativement aux heures et aux fonctions, et qui soit enfin capable de prévenir ou de rectifier les erreurs des uns, de suppléer au manque d'usage ou d'intelligence des autres, et d'imprimer à l'ensemble une direction uniforme et précise.

Le chef d'atelier est d'ordinaire en rapport journalier avec le directeur principal de l'établissement, et transmet à ses subordonnés les ordres et les instructions qu'il reçoit.

Le devoir préalable du propriétaire de manufactures consiste à n'oublier, dans la création d'un atelier, aucune des conditions exigées pour la salubrité et la confection de chaque espèce de fabrication. Vitruve recommande pour les ateliers l'exposition au nord. On sent que cette règle ne peut être observée rigoureusement. Mais, en tout cas, on doit choisir un local dans une situation saine, à l'abri de l'humidité et d'une étendue proportionnée au nombre d'ouvriers qu'il doit contenir, en ayant égard à l'emplacement réservé aux machines et aux métiers. L'accès en sera libre, aéré, et l'on veillera à maintenir tout dans un état

constant de propreté. Sous ce rapport un excès de minutie est préférable à la moindre négligence. Il faudra, dans les salles occupées, rassembler le moins possible de matières premières, dont un grand nombre renferme de dangereux principes.

L'air, le feu, l'eau et la lumière sont des élémens indispensables que les ouvriers doivent trouver à leur portée et à leur disposition, sans épargne ni embarras. La ventilation combinée avec le chauffage fournit les moyens de maintenir une température égale en toute saison. L'eau, comme principe hygiénique, autant que comme agent nécessaire à presque toutes les manipulations, sera abondante et pure; des conduits partant d'un réservoir commun doivent la distribuer sur tous les points de l'atelier où s'en fait un fréquent usage. Quant à l'éclairage, nous conseillons l'emploi du gaz hydrogène, partout où l'application en sera facile et peu dispendieuse. A son défaut, les lampes fixes et portatives doivent être préférées aux chandelles qui offrent trop de chances d'incendie, outre qu'elles ne procurent qu'une lumière insuffisante et pénible à la vue.

Toutes ces précautions sont loin d'être futiles ou superflues. Il s'agit de l'existence ou au moins de la santé et de la longévité des hommes qui se vouent à la carrière d'ouvriers. L'état de nos manufactures est en général peu satisfaisant sous ce rapport, et amène chaque jour de funestes résultats. La législation présente sur cette matière de si graves lacunes qu'on ne saurait trop vivement insister sur ce sujet. Un autre abus inhérent aux ateliers de la classe ouvrière et dont ne sont pas exempts ceux que fréquentent les jeunes gens qui se destinent aux beaux-arts, c'est la licence de paroles ou d'actions qu'engendre une familiarité habituelle, et que sert à accroître souvent le mélange des deux sexes.

En compensation de ces torts et de ces inconvéniens, la vie d'atelier offre plus d'un avantage et d'un bénéfice. Cette communauté d'occupations et d'habitudes forme des liens de dévouement et de fraternité. L'atelier fut le berceau des anciennes corporations, et le compagnonage fait foi, aujourd'hui encore, de la solidarité généreuse qui unit les membres entre eux. Le novice est sûr de trouver, dès l'abord, dans un atelier, plus d'un bon camarade qui l'initie, d'égal à égal et avec désintéressement, à la pratique et aux secrets du métier.

Les artistes surtout apprécient et savent faire valoir leurs relations d'atelier, quand ils se retrouvent dans le cours de la vie, ou lorsqu'il s'agit de défendre et d'appuyer le système d'un maître commun. Quelquefois, par malheur, l'excès de ces préventions d'école et l'esprit de parti ont causé des empiétemens injustes, fondé des coalitions passagères, et créé des priviléges au détriment de l'art et des esprits indépendans; mais ces affligeans résultats sont plutôt le fait des passions d'hommes pervertis par le monde et dont on ne verrait pas d'exemple si chacun pouvait vieillir et s'élever en conservant, intacts et purs, ses instincts de jeunesse, ses sentimens et ses illusions d'atelier. V. DE M-N.

ATELLANES (FABLES), espèce de drame populaire qui fut, dans Rome, comme le second degré de l'art théâtral. Les atellanes avaient été précédées des pièces appelées *saturæ*, et ne furent introduites sur la scène que vers l'an 400 de Rome. Quelques années auparavant on avait inutilement célébré le lectisterne, et, pour apaiser les Dieux, on avait fait venir d'Étrurie des comédiens nommés histrions; ils exécutaient, au son de la flûte, une danse grave et décente. Les Romains y prirent plaisir, et bientôt on y mêla des plaisanteries en vers d'un rhythme peu marqué, du genre des vers Fescennins. Il ne nous reste rien de ces *saturæ;* mais comme elles étaient dialoguées, il nous sera permis de les considérer comme le premier degré de l'art chez les Romains.

Au lieu de se créer un théâtre national, les Romains adoptèrent des institutions étrangères, et plus de 100 ans avant que Livius Andronicus fit jouer une pièce imitée du grec, ils reçurent d'*Atella*, ville des Osques, une nouvelle espèce de drame qui fut accueillie avec transport et qui jouit toujours d'une grande faveur. On nous

dit qu'on les représentait dans la langue osque, et l'on donne peut-être trop d'extension à un passage de Strabon qui se sert de cette allégation pour prouver que le dialecte osque a survécu chez les Romains à cette nation elle-même. Peut-être convient-il de réduire, avec M. O. Müller, l'application de ce passage à quelques formules, ou à quelques expressions familières ou proverbiales. Peut-être aussi faudra-t-il admettre, avec Niebuhr, que l'Osque (*voy.*) renfermait ceux des élémens de la langue latine qui sont étrangers au grec, en sorte qu'il ne fut, à proprement parler, qu'un latin vieilli et différant du langage ordinaire par les flexions et les terminaisons. Quoi qu'il en soit, on n'aura conservé dans les atellanes que ce genre d'archaïsme; car le peu que l'on nous en cite du temps des empereurs appartient entièrement au latin. Les sujets des atellanes étaient beaucoup plus décens que ceux des pièces fescennines; on y pouvait jouer sans être déchu de sa tribu, ni du service militaire. Il est probable que, dans l'origine, les atellanes n'étaient que de simples improvisations, et qu'elles ne furent écrites que vers le temps de Novius et de Pomponius, c'est-à-dire vers le milieu du VIIe siècle de Rome. Le dernier de ces auteurs introduisit dans les atellanes l'imitation des pièces grecques. S'il est possible de juger des sujets par les titres et par quelques rares fragmens, nous en conclurons que les premières atellanes avaient un caractère champêtre, et qu'on y opposait la simplicité et la naïveté rustiques à la finesse et à la recherche de l'habitant des villes, ce qui pouvait donner lieu à beaucoup de plaisanteries grotesques, et à des gestes du bas comique. Les jeux de mots et les calembourgs y étaient très fréquens. Quintilien nous apprend qu'elles étaient pleines de termes captieux et obscurs. [C'est du mot *osci* que les Romains firent le mot *obscène*]. Peu à peu, elles perdirent leur caractère primitif et devinrent de véritables farces appropriées à des rôles déterminés, assez semblables aux Arlequins, aux Pantalons, aux Scapins de l'Italie moderne. Il ne faut pas confondre les *exodes* avec les atellanes; les exodes étaient des morceaux que l'on y ajoutait quelquefois, aussi bien qu'à d'autres genres de pièces. Les auteurs d'atellanes dont il nous est resté quelque souvenir sont principalement Fabius Dossennus, contemporain de Térence, Quintus Novius, et surtout L. Pomponius de Bologne, contemporain de Marius. Macrobe nous dit que plus tard Mummius réussit dans ce genre. Nous ignorons quel fut celui que Caligula fit brûler au milieu de l'amphithéâtre, à cause d'une plaisanterie à double sens. P. G-Y.

ATH faisait autrefois partie du Hainaut. Lorsque ce comté fut partagé en Hainaut français et Hainaut autrichien, Ath échut au dernier. Cette ville petite, mais assez bien bâtie, était la capitale de la châtellenie du même nom. Elle est située sur la Denre, qui la traverse, à 5 lieues nord-ouest de Mons; elle faisait un grand commerce de toiles, et possédait plusieurs établissemens ecclésiastiques remarquables. Ath fait aujourd'hui partie du royaume de Belgique.

Pendant les guerres du règne de Louis XIV, Ath fut pris une première fois en 1666. En 1699, l'armée française, suivant les ordres de ce prince, ouvrit la campagne par le siége d'Ath. Le capitaine Rose investit la ville; le maréchal Catinat en vint hâter la reddition, et Vauban dirigea les attaques. Le maréchal Villeroi fut chargé d'empêcher l'armée ennemie de secourir la place. Différens corps d'armée étaient disposés dans les directions les plus importantes. Le prince d'Orange et l'électeur de Bavière essayèrent en vain de faire lever le siége. En peu de jours la ville fut dans l'impossibilité de se défendre, et le gouverneur prévint, par une capitulation honorable, les conséquences d'un assaut général. Ath fut rendu après la paix de Ryswyck. En 1706, cette ville fut prise par les Hollandais sur les Impériaux. En 1745, les troupes de Louis XV s'en emparèrent. A. S-R.

ATHALIE. Après la mort de Salomon, le schisme des dix tribus avait élevé deux trônes et deux autels en Judée: l'unité du peuple hébreu était rompue, et Dieu s'était retiré de lui, selon les Écritures. Les prophètes annonçaient

ses vengeances et n'étaient point écoutés. L'idolâtrie et les crimes des deux maisons royales désolaient Juda et Israël. Vers ce temps parut Athalie. Fille d'Achab et de Jézabel, qui régnaient sur Israël, et épouse de Joram, roi de Juda, soit qu'elle voulût venger sur tout le sang de David le meurtre de sa famille, que Dieu, disait-on, avait exterminée dans Samarie, par la main de l'usurpateur Jéhu, soit plutôt qu'elle eût la pensée de fonder dans Jérusalem un pouvoir et un peuple nouveaux en y détruisant la légitimité théocratique, elle fit massacrer, après la mort de son fils Okhozias, quarante-deux princes du sang royal, et éleva partout des autels à Baal. Durant les sept années de son règne puissant, elle tâcha vainement d'effacer du cœur des Hébreux le souvenir de David et du vrai Dieu. Le grand-prêtre Joïada conspirait dans le temple : là était caché Joas, jeune prince du sang royal, échappé par miracle au massacre. Soudain, le jour même d'une grande solennité chère à tous les Hébreux, Joïada proclame roi Joas, l'héritier de David, en présence du peuple, des lévites et des grands-officiers. Jérusalem entière se soulève. Athalie accourt; mais, trahie par tous les siens, elle est conduite hors du temple et mise à mort, l'an 877 avant l'ère chrétienne. Les autels de Baal furent détruits, et l'*alliance renouvelée avec le Seigneur*. (Voir le 2ᵉ Livre des Rois, VIII, 18, 26 et suiv. et XI). Cet épisode de l'Ancien-Testament a été mis en scène par Racine, dans une de ses plus sublimes tragédies. H-D.

ATHAMAS, fils d'Éole et d'Énarète, régna sur une partie de la Béotie. Marié à Néphélé, il donna le jour à Hellé et à Phryxus, et, s'étant séparé de Néphélé, il eut de sa seconde femme Ino, Léarque, Mélicerte et Euryclée. Ino résolut de se débarrasser des enfans de Néphélé : ayant amené une disette, elle en profita pour les perdre. Les ambassadeurs qu'Athamas envoya vers l'oracle, pour connaître les causes de ce malheur, furent corrompus par elle, et ils apportèrent la réponse que les enfans de Néphélé devaient être offerts aux dieux, en sacrifice. Ce plan astucieux, qui avait été inspiré à Ino par Junon, devenue son ennemie depuis qu'elle avait été la nourrice de Bacchus, échoua entièrement : Néphélé sauva ses enfans par le moyen du bélier d'or, et les ambassadeurs révélèrent la trahison d'Ino qui n'aurait pas échappé à la vengeance d'Athamas si Bacchus reconnaissant n'eût soustrait son ancienne nourrice à la fureur du roi. Athamas, croyant s'être défait d'elle, se maria, pour la troisième fois, à Thémisto, fille d'Hypsée, roi des Lapithes, et en eut plusieurs fils. Mais Ino reparut, gagna encore une fois l'amour d'Athamas, et porta Thémisto à la résolution d'égorger les enfans de sa rivale. Dans ce dessein elle ordonna de placer des couvertures noires sur les couches de ses fils. Mais Ino changea les couvertures, et Thémisto, trompée, égorgea ses propres enfans; dans son désespoir elle s'étrangla. D'après d'autres mythographes, la colère de Junon précipita Athamas dans une démence furieuse, dans laquelle, prenant Ino et ses enfans pour une lionne avec ses lionceaux, il saisit et écrasa Léarque sur une pierre; il poursuivit Ino qui, tenant Mélicerte dans ses bras, se précipita dans la mer. Chargé de ce crime sanglant, Athamas quitta la Béotie, se réfugia dans la Phthiotide, où, de nouveau uni à Thémisto, il bâtit la ville d'Alos. Mais, d'après Pausanias, il se serait d'abord dirigé vers Andreus qui lui céda la contrée autour du mont de Laphystia, contrée qui, plus tard, échut en partage aux enfans de Phrixus. *C. L.*

ATHANAGILD ou ALLO, roi des Visigoths d'Espagne et père de Brunehaut (*voy.* ce nom).

ATHANASE (SAINT), l'un des premiers pères de l'Église grecque, patriarche d'Alexandrie en Égypte, où il était né vers l'an 296, fut élevé à ce siége sous Constantin, en 326, et mourut sous l'empereur Valens, en 373. Sa défense de la divinité du Verbe contre Arius, dans le concile de Nicée en 325, lui suscita des persécutions qui se renouvelèrent et s'accrurent à chaque règne sous l'influence des Ariens (*voy.* ARIANISME). Il rapporte lui-même qu'arraché de l'église, il resta sur son siége, entonnant le psaume *Confitemini Domino*, dont les fidèles répétaient le refrain connu. Il fut tour à tour

déposé, rétabli, exilé, rappelé; et, après quarante-six ans de traverses essuyées pour la foi, il mérita bien enfin le surnom de *Vertueux*, que lui donne son éloquent panégyriste Grégoire de Nazianze.

Les ouvrages qui caractérisent ce grand défenseur du dogme sont principalement ceux qu'il a écrits sur la *Trinité*, sur l'*Incarnation*, sur la *divinité de Jésus-Christ*. Une éloquence animée et grave, une raison pressante et solide, ont servi de modèle aux docteurs de la foi catholique qui l'ont suivi. Le symbole de Nicée, qui porte aussi son nom, lui a été attribué par saint Augustin. L'édition grecque et latine de ses œuvres, la plus estimée, est celle du P. Montfaucon. Paris, 1698, 3 vol. in-fol. *Voy.* SYMBOLE. G—CE.

ATHÉISME, opinion qui consiste à nier l'existence de Dieu. On peut considérer l'athéisme sous plus d'un aspect, car il est systématique ou pratique, absolu ou relatif. Il a revêtu une infinité de formes; ainsi il nous semble convenable de l'examiner rapidement, d'abord sous le rapport historique, afin de mieux préciser ensuite l'influence qu'il a eue et qu'il peut avoir sur la philosophie et sur les mœurs.

Que l'idée de Dieu soit innée en nous, qu'elle nous soit inspirée par la contemplation de la nature, qu'elle nous ait été révélée, ou qu'elle soit le résultat de ces trois influences combinées, toujours est-il qu'elle remonte à l'origine des choses; elle est de même âge que le monde; la reconnaissance de l'homme a dû suivre le don de la vie. L'athéisme ne semble pas appartenir aux premières époques de l'humanité; il faut redescendre vers des civilisations plus raffinées pour y trouver des traces de l'existence de cette opinion. Moïse parle dans la Genèse de la corruption des hommes, de leurs superstitions, de leur idolâtrie; mais il ne signale nulle part ni des populations athées, ni même l'athéisme. David, dans les psaumes, s'écrie: « L'insensé a dit en son cœur: « Il n'y a point de Dieu; » les prophètes tonnent contre les vices de leurs époques, contre l'ignorance et l'indifférence où l'on vit de Dieu; mais l'athéisme n'y aparait pas systématisé. Sadoc*, chef des Sadducéens, semble avoir le premier enseigné ouvertement l'athéisme, sous Ptolémée Évergète, roi d'Égypte; on sait que les Sadducéens furent nombreux, et qu'ils existaient encore à la venue du Christ; mais les notions qu'on a d'eux ne sont ni bien certaines, ni bien décisives.

La philosophie grecque mérite plus d'attention, car elle a plus approfondi les questions, et l'intelligence y est plus satisfaite. Thalès, le fondateur de l'école ionienne, chercha à pénétrer dans les secrets des lois de la nature, pour y trouver un principe; mais il ne fut pas athée, pas plus que son disciple Anaxagore, qui fut accusé à tort de nier l'existence des dieux; il croyait à une cause surnaturelle qui imprime le mouvement à la matière, et il conçut l'idée de l'intelligence suprême dans sa pureté. Mais à cette époque on était athée aux yeux des pontifes du paganisme, par cela seul qu'on attaquait les dogmes reçus. Socrate lui-même n'a-t-il pas été accusé d'athéisme et condamné à boire de la ciguë, et n'en fit-il pas une libation aux dieux et à l'ame immortelle? Il expia le courage d'avoir voulu rétablir l'autorité de l'expérience et de la raison, qu'il regardait comme les sœurs inséparables de la méditation philosophique.

La doctrine du pythagoricien Héraclite parait tendre à l'athéisme, au premier aperçu; il admet que le feu est le principe des révolutions de la nature qui lui semble dans une perpétuelle vicissitude; mais il ne le considère pas comme le principe des choses où il reconnait une harmonie secrète et une raison divine qui lui semble la source de notre intelligence; le reproche qui lui a été adressé n'est donc pas fondé. Leucippe et Démocrite, tous les deux de l'école d'Élée, n'ont vu dans l'ame qu'un principe matériel, composé d'atomes de feu, qui par la respiration se met en communication avec la nature universelle; et, chose étrange, Démocrite unissait des croyances superstitieuses à cette opinion

(*) C'est en vertu d'une supposition qui n'est appuyée d'aucun témoignage positif et authentique que ce nom de Sadoc a été donné au fondateur inconnu de la secte des Sadducéens (*voy.* ce mot). S.

toute matérialiste ; mais Diagoras poussa cette doctrine plus loin et se fit gloire de son athéisme; aussi le surnom d'*athée* lui est-il resté. Des philosophes grecs s'efforcèrent de prouver, à l'exemple des Chaldéens, que le monde est éternel; toutes ces sectes admettaient divers agens matériels d'une nature supérieure au reste de la matière; chez les uns c'était le feu, chez les autres l'air ou l'eau. Le plus célèbre de tous ces systèmes physiques qui semblent conclure à l'athéisme est celui des atomes d'Épicure. Pythagore avait voulu expliquer le monde par la science des nombres dont il abusa, car il reconnut des nombres, types, et même intellectuels; mais il vit dans l'univers une immense harmonie, un instrument, une lyre sublime, infinie, mise en jeu par une intelligence suprême. Le système d'Épicure fut exagéré par ses disciples qui en corrompirent surtout la morale, déjà assez molle et relâchée par elle-même. Diogène-Laërce prétend qu'Épicure faisait consister la félicité, but de notre existence, dans le repos, la santé et la tranquillité de l'ame; il faisait de la tempérance et de la modération dans les plaisirs les conditions d'un bonheur bien entendu; on voit que la doctrine de l'intérêt bien entendu n'est autre que celle d'Épicure, qui du moins n'était pas athée. Cicéron rapporte dans son traité *de la Nature des Dieux* quelques-unes de ses maximes en faveur de l'existence de la Divinité; Épicure en croyait les notions gravées en nous, notions générales, universelles, innées, qu'il nommait πρόληψις; mais il pensait aussi que les dieux n'avaient nul souci de nos actions, qu'ils vivaient dans un repos absolu, dans une béate insouciance; il subordonnait l'ame au corps; et l'on conçoit que de tels principes ont dû amener ce relâchement immoral qui a fait mépriser les Épicuriens par les autres écoles philosophiques. Les sceptiques, dont Pyrrhon est le chef, ont opposé les sens à la raison et les systèmes entre eux; ils n'affirmaient rien, ils ne niaient rien, et leur doctrine désespérante promenait l'esprit dans le vide d'un doute sans issue; Sextus-Empiricus, qui l'a spécialement exposée, les accuse d'athéisme; au reste ils ont laissé fort peu d'écrits. Les deux plus grands philosophes de la Grèce, Platon et Aristote, partent de l'idée synthétique de Dieu, ou y viennent aboutir par l'analyse. La Grèce ne fut jamais sans dieux ; mais dans les époques de son histoire où les liens sociaux se détendaient, un athéisme pratique aidait à la corruption des mœurs, cause des commotions sociales et de l'anarchie.

Si de là on porte ses regards sur Rome, on y voit les traditions philosophiques et religieuses de la Grèce presque aveuglément adoptées. La science des philosophes de Grèce et d'Égypte fut l'Égérie qui inspira Numa, et, si l'on en croit les récits de Plutarque, les premiers Romains, jusqu'à ce roi législateur, et pendant une période de cent soixante années, n'avaient élevé aucun temple. Cicéron affirme que du temps d'Ennius des opinions athées se glissaient déjà dans Rome. Le philosophe de Tusculum n'inventa rien et se contenta de composer un éclectisme élégant, correct, mais verbeux, des différens systèmes grecs; il parait incliner vers les idées de l'Académie. Lucrèce développa en beaux vers le système d'Épicure; il rejetait les croyances de son temps qui tournaient au symbolisme, comme cela arrive lorsque les religions s'usent. Les vices, les voluptés effrénées qui lassaient la verve de Juvénal, s'emparèrent de Rome; les impurs Césars furent mis aux rangs des dieux. Est-il un athéisme plus révoltant que cette profanation!* Jésus-Christ apparut, prêcha sa divine doctrine, et une immense révolution changea la face du monde. Les idées révélées suffisaient aux premiers chrétiens, et ils ne regardaient guère la méditation des écrits philosophiques que comme un exercice intellectuel. L'école d'Alexandrie embrassa bientôt le christianisme qui se fortifia par la persécution, et, quelques siècles après, l'athéisme systématique, banni du monde, fut presque oublié.

Le christianisme pénétra dans le nouveau monde à peine découvert. Partout les missionnaires rencontrèrent des cultes superstitieux et presque tous basés sur

(*) On sera sans doute un peu moins sévère pour les Romains, si l'on songe à tous les saints dont l'imagination et souvent l'obséquiosité des chrétiens ont peuplé le paradis. S.

un fétichisme plus ou moins élevé. Il fit beaucoup moins de progrès dans l'Inde orientale, qui est peut-être le berceau de toutes les opinions philosophiques et mystiques. Les sectes y sont divisées à l'infini, et la métempsycose y a revêtu les formes les plus étranges. On y découvre cependant des traces d'incrédulité, et Locke prétend, dans son *Essai sur l'entendement humain*, que l'athéisme a long-temps régné dans le royaume de Siam. La question est restée douteuse relativement à la religion des mandarins chinois, qui a sa loi intérieure et sa loi extérieure. Confutsée et Lao-tseu sont les chefs de cette religion qui paraît être un déisme pur et moral. Les superstitions des bonzes (*voy.* ce mot) régneront long-temps sans doute dans ce pays stationnaire, où le christianisme a vainement cherché à s'introduire.

La distinction qu'on a faite entre l'athéisme systématisé et l'athéisme pratique nous semble nécessaire pour apprécier la marche et les tendances de cette opinion. Ainsi, sans être ouvertement avouée, elle a pu régner en Italie à l'époque des Borgia, et quand l'Arétin publiait ses scandaleux écrits. On ne saurait mêler le catholicisme à de telles horreurs : il n'a jamais été complice de cette licence; mais n'est-on pas fondé à croire qu'Alexandre VI a fait asseoir l'athéisme sur le trône pontifical?

Les sciences philosophiques prenaient un immense développement qui datait des méthodes expérimentales indiquées par Bacon. De nouveaux systèmes parurent : Hobbes aima mieux placer une ame au centre du monde que de le reconnaître créé par une intelligence. Le système de Spinoza fit une sensation profonde. En France, sous Louis XIII, Lamotte Le Vayer, Saint-Pavin, Desbarreaux, connu par son sonnet, et tant d'autres esprits forts, affectaient une incrédulité railleuse et toute épicurienne; Bayle se réfugiait dans un scepticisme caustique, substantiel et plein d'érudition : il soutenait que l'athéisme produisait moins de maux que la superstition, question oiseuse aujourd'hui, car elle n'est que le choix entre deux fléaux. Il y eut souvent de l'athéisme au fond de la philosophie du XVIIIe siècle; J.-J. Rousseau combattit avec une éloquence passionnée cette funeste tendance; mais Helvétius, Fréret, le baron d'Holbach, et d'autres encyclopédistes niaient ouvertement Dieu. L'*Encyclopédie* de Diderot et de d'Alembert est un recueil souvent hétérogène des opinions les plus opposées; c'était alors un champ de bataille où elles se livraient des guerres clandestines, si l'on peut s'exprimer ainsi. Mais un théisme élevé inspira souvent Voltaire et Diderot, aveuglés par leur haine contre le catholicisme; leurs contradictions sont souvent manifestes. Le grammairien Beauzée rencontra un jour Diderot lisant à sa fille un chapitre du Nouveau-Testament; il s'en étonnait : « Où trouverais-je mieux? » s'écria le philosophe.

En arrivant à l'époque moderne, deux athées célèbres se présentent, Lalande et Weishaupt, fondateur de l'illuminisme d'Allemagne, doctrine dont le but secret semblait être de renverser les religions et les trônes; et si l'on ne craignait pas de clore ce rapide aperçu par un nom odieux, il faudrait y écrire celui de Chaumette qui représente l'athéisme révolutionnaire contre lequel Robespierre s'éleva. *Voy.* tous ces noms.

Il a été impossible d'indiquer ici toutes les nuances d'idées successivement adoptées, puis rejetées, dans la stérile défense d'un athéisme presque toujours déguisé. Toutes ces écoles se sont tour à tour appuyées sur l'éternité de la matière, sur l'agglomération fortuite des atomes (*voy.* ce mot), causée par l'action d'un feu épuré, électrique; sur la cohésion des molécules en vertu d'une force d'amour qui n'est autre que l'attraction démontrée par le grand Newton, chrétien sincère et profondément soumis à la révélation. Mais ces théories ont toujours été victorieusement réfutées; on a démontré que si les atomes ont été mis en mouvement, ce n'est que par une puissance qui est hors d'eux, que l'intelligence n'est pas dans les molécules, que l'harmonie générale révèle cette intelligence universelle, infinie. Des causes de même nature produisent des effets identiques; l'effet est donc de même nature que sa cause. Or le hasard n'a pu pro-

duire l'ordre admirable auquel nous assistons; et si vous ajoutez au mécanisme par lequel vous créez les mondes, la pensée, l'harmonie dans la diversité, dans l'infini animé ou inerte, la prévision toujours attentive, la bonté qui n'est jamais épuisée, vous entrevoyez l'existence de Dieu autant qu'il est accordé à nos efforts insuffisans et limités. L'impuissance où sont les athées de démontrer l'athéisme est elle-même une preuve de l'existence de l'Être des êtres, créateur et rémunérateur; et là où la preuve logique s'arrête, la preuve intérieure du sentiment commence.

Il ne faut pas faire à Spinoza l'injure de le mettre au nombre des athées; son système a eu une haute influence sur les études philosophiques; il est erronné, mais à coup sûr il annonce un esprit supérieur et vaste. Il a posé cette base : *Dieu est tout, tout est Dieu,* et il a placé l'essence de la substance dans l'existence elle-même; il a cherché la cause de la nature dans la nature même, et il a été inévitablement conduit à y voir une force motrice, active, intelligente qu'il nomme la *nature naturante,* et qui est supérieure à la *nature naturée.* Voilà donc une puissance qui possède l'action créatrice et la pensée infinie. N'est-ce pas là cette intelligence suprême qui préside aux destinées du tout? n'est-ce pas là *Dieu?* De nos jours, les saint-simoniens ont voulu ressusciter cette doctrine en l'unissant à un système d'économie politique exagéré et dangereux; mais ils ont été pour elle ce que les épicuriens ont été pour le système d'Épicure; ils en ont forcé toutes les conséquences et en ont ainsi montré le vague et les dangers; et c'est là ce qui a le plus contribué à saper le saint-simonisme.

La démonstration de la non existence de Dieu est une impossibilité en philosophie, comme la quadrature du cercle l'est en mathématiques, et c'est sans doute ce qui faisait penser au savant docteur Brown que l'athée systématique ne saurait être. Cette pensée est juste, mais trop vague; car l'orgueil d'avoir créé un système peut aveugler l'homme et le jeter dans un excès de déraison. L'homme systématique à vues courtes ne voit pas au-delà des limites qu'il s'est posées; un esprit élevé plane sur tous les systèmes et juge le sien avec une impartialité qui n'ôte rien à sa conviction. Mais l'athée pratique est aussi commun que l'athée systématique est rare. L'indifférence est la maladie des vieilles civilisations, et il peut arriver alors que le sentiment religieux soit corrompu, que les idées religieuses soient profanées par toutes les fantaisies qui viennent passer à travers des intelligences mal réglées. Autant les convictions sont respectables, autant les hypocrisies doivent être combattues; on ne saurait nier qu'un mouvement religieux ne s'opère. Cuvier, l'illustre Cuvier, disait, à propos de la Genèse, que, loin d'être incompatibles avec la religion, les sciences la soutiennent et la prouvent; et il donnait ainsi son adhésion à ce mot connu du grand Bacon : « Un demi-savoir produit l'incrédulité; un savoir approfondi inspire la foi. » G. D.

ATHÉNÉE, temple, école, lieu consacré à Athéné ou Minerve. Un édifice de ce nom servait, dans Athènes, aux poètes et aux orateurs de lieu de réunion. L'empereur Adrien donna le même nom à une école fondée par lui sur le Capitole pour l'enseignement des hautes sciences, vers l'an de J.-C. 140 (Dio. Cas. LXXIII, 17). Des savans, des orateurs et des poètes y étaient logés et nourris; on s'y réunissait pour des exercices oratoires (*declamationes*) : le public venait y entendre les lectures que des écrivains faisaient de leurs ouvrages. S.

Dans les temps modernes on a donné le nom d'*Athénée* à plusieurs établissemens publics, scientifiques et littéraires, dont le plus connu en France est l'*Athénée royal de Paris.* Le premier nom qu'il a porté est celui de *Musée;* il fut institué en 1785 par Pilâtre de Rosier et autorisé par le gouvernement sous la protection de Monsieur, frère de Louis XVI, depuis Louis XVIII, et du comte d'Artois, depuis Charles X. Le *Musée*, dit d'abord *de Monsieur,* offrit dès sa fondation, une vaste et riche salle de lecture pour les hommes et les dames qui y étaient admis, une réunion de savans, d'hommes de lettres et d'artistes, pour prendre connaissance de tout ce qui se publie jour-

nellement d'intéressant, et pour entendre les leçons et les lectures de professeurs distingués. Le mouvement social et philosophique qui commençait alors à se faire sentir vivement dans toutes les classes de la société, donna une grande importance au *Musée*, ainsi qu'à l'échange de relations et d'idées dont il offrit l'occasion. Son premier local fut une enceinte dans la cour du Palais-Royal. Dans les séances des 12, 22 et 26 thermidor de l'an II et le 2 fructidor suivant, le premier rapport et le premier programme furent lus par l'architecte Dufourny. Peu après, il prit le nom de *Lycée*, et fut installé rue de Valois, dans le local qu'il occupe encore actuellement. Parmi les professeurs on remarquait d'abord, pour la littérature, La Harpe; pour l'histoire, Marmontel et Garat; pour la chimie et l'histoire naturelle, Fourcroi; pour la physique, Monge. A ces noms célèbres vinrent se joindre successivement, dans la chaire du Lycée, puis dans celle de l'Athénée, d'autres noms qui ne l'étaient pas moins, dans les divers genres où se sont illustrés ceux qui les ont portés. Plusieurs des cours de l'Athénée sont devenus, par leur publication, des ouvrages qui ont conservé et conserveront toujours un rang éminemment distingué. Dans les sciences : les cours de Fourcroi et de Cuvier; dans les lettres, le Lycée de La Harpe; le Cours de littérature italienne de Ginguené; de littérature dramatique par M. Nép. Lemercier.

L'administration de l'Athénée est confiée à un conseil nommé, à la pluralité des suffrages secrets, par les fondateurs et actionnaires, et composée habituellement d'hommes tenant un rang honorable dans la société.

Parmi les sociétés littéraires proprement dites qui portent le nom d'*Athénée*, la plus remarquable est l'*Athénée des Arts de Paris*. Il fut fondé en 1792, sous la dénomination de *Lycée des Arts*, et il a continué jusqu'ici sans interruption sa modeste et utile existence. Les excès et les exagérations du mouvement révolutionnaire avaient fait supprimer les associations d'arts et métiers, détruit les académies et les sociétés savantes, et fait fermer dans toute la France les établissemens consacrés à l'éducation de la jeunesse. Les institutions qui devaient plus tard, lorsque l'ordre social se reformait, les remplacer et continuer leur marche et leurs progrès, l'Institut et les sociétés savantes et littéraires qui, après lui, tiennent le premier rang, n'existaient pas encore. C'est dans ce moment de désorganisation générale que des savans, des littérateurs et des artistes fondèrent une société qui fut comme la transition entre cette époque déplorable et celle, plus heureuse, qui la devait suivre, société qui dès son début manifesta le dessein de s'opposer à la ruine des arts, en réalisant un projet d'éducation publique par la fondation de cours gratuits dans lesquels les connaissances scientifiques tendissent au perfectionnement des arts utiles. Parmi les premiers fondateurs du Lycée des arts, on comptait Lavoisier, Vicq d'Azir, Lalande, Condorcet, Valmont de Bomare, Parmentier, Hallé, Berthollet, Darcet, Fourcroi, Bigot de Préameneu, Millin, Sue, Daubenton, Vauquelin, Thouin, Mollard, Sédaine, Lesueur, Sicard, Des Essart, Cuvier, Desforges, Chaussier, Daleyrac, Ansiau, Moreau jeune, Ponce, Moreau-de-Saint-Méry, etc.

L'ouverture du Lycée des arts eut une grande solennité, et fut une sorte de protestation courageuse du talent et de la vertu contre les théories absurdes de l'ignorance et du vice, et qui tint en respect ceux-là même dont il contrariait le plus les projets insensés ou criminels. Le règne de la terreur n'effraya pas les membres du Lycée des arts; et, trois jours avant sa mort, Lavoisier reçut dans son cachot la couronne que lui portait une députation de cette société. Après la Terreur, elle célébra une pompe funèbre en mémoire de l'illustre victime de l'anarchie, et proclama, immédiatement après le temps affreux dont on sortait, le respect dû aux morts et le culte dont ils doivent être l'objet.

Cette société prit alors le nom d'*Athénée des arts;* une nouvelle installation eut lieu. Parmi les principaux membres qui la composaient alors, on voyait les généraux Abboville, Alexandre Berthier, Millet-Mureau, Missiessy, Rosily; les hommes d'état Chaptal, Abrial, Boissy-

d'Anglas, François de Neufchâteau, Portalis père, Talleyrand de Périgord, et beaucoup de savans jurisconsultes, d'hommes de lettres et d'artistes non moins distingués. Les femmes n'en étaient pas exclues; l'Athénée avait reçu dans son sein, entre autres dames célèbres, Mmes Dubocage et Constance Pipelet, aujourd'hui princesse de Salm. L'Athénée des arts, siégeant aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, et alors à l'Oratoire, rendit long-temps de nombreux, d'utiles et modestes services, qu'il serait impossible d'énumérer ici, par ses encouragemens, ses rapports, les médailles et les témoignages qu'il distribuait. Ses séances littéraires et musicales et le compte rendu de ses travaux qu'il publie à peu près tous les ans, continuent d'être appréciés.

Quelques autres sociétés littéraires françaises portent le nom d'Athénée. A Paris, l'*Athénée musical*, l'*Athénée des dames;* dans les départemens, nous citerons l'*Athénée de Niort*, qui, par ses concours de poésie, a donné lieu à des productions remarquables. M. B.

ATHÉNÉE, né à Naucratis en Égypte, vivait au commencement du IIIe siècle; il a été appelé le *Varron des Grecs*, à cause de son érudition variée. Le seul ouvrage d'Athénée qui nous soit parvenu, est intitulé les *Dipnosophistes*, c'est-à-dire les sophistes (ou les savans) à table. Vingt et un artistes ou littérateurs, parmi lesquels on compte des musiciens, des poètes, des grammairiens, des philosophes, des médecins et des jurisconsultes, sont supposés réunis dans une fête donnée par un riche romain nommé Laurentius ou Laurensis; dans leur conversation et dans les digressions nombreuses auxquelles ils se livrent, il est question de tout ce qui, dans les usages des Grecs, pouvait embellir un banquet : alimens et leurs diverses qualités, vins, parfums, guirlandes et couronnes de fleurs, vases, jeux, rien n'y est oublié. Les interlocuteurs citent au-delà de 700 auteurs; ils nous font connaître les titres, et quelquefois des fragmens fort curieux, de 2,500 ouvrages presque tous perdus aujourd'hui. Le Banquet des sophistes est divisé en 15 livres dont les deux premiers et le commencement du troisième nous manquent. Il a été publié pour la première fois par Alde l'ancien et Marc Musurus, à Venise, en 1514, in-fol. Depuis, on a regardé comme la meilleure édition d'Athénée celle de Casaubon, 1597 in-fol., et surtout la réimpression de 1657-1664, 2 vol. in-fol.; jusqu'au moment où Jean Schweighæuser fit paraître une nouvelle et savante récension de cet auteur, Strasbourg, 1801-1807, en 14 vol. in-8°. * Le commentaire de Casaubon y est reproduit, avec de nouvelles notes explicatives nécessaires pour l'intelligence d'un ouvrage renfermant tant de traits curieux qui rappellent les mœurs de l'antiquité. Une édition manuelle est celle qu'a publiée M. Guillaume Dindorf à Leipzig, en 1827 et suiv., 3 vol. in-8°; elle se distingue par une grande correction du texte, et dans les fragmens poétiques beaucoup de passages ont été rétablis avec une rare sagacité. Athénée a été traduit en français par Lefebvre de Villebrune, 1789-1791, en 5 volumes in-4°. H.

ATHÈNES, Ἀθῆναι, ville célèbre de la Grèce, aujourd'hui presque dépeuplée, mais qui comptait, avant l'insurrection des Hellènes, 12 à 15,000 habitans, et faisait un commerce peu considérable d'huiles, de cire, de soie, etc. *Voy.* ATTIQUE.

Suivant les traditions qui, seules, composent l'histoire primitive d'Athènes, les successeurs de Deucalion, Xuthus, Ion, père des Ioniens, l'Égyptien Cécrops, venu, dit-on, de Saïs dans l'Attique (*voy.* CÉCROPS), l'an 1550 avant J.-C., furent les plus anciens colons de ce pays et le firent passer de l'état sauvage à un certain degré de culture. Ainsi que Rome, Athènes fut d'abord soumise à des rois. Thésée, sans être le premier d'entre eux, était considéré, dans l'antiquité, comme le fondateur de la ville, parce qu'il y établit le centre de son gouvernement et qu'il réunit les quatre *dèmes* ou districts de l'Attique, jusqu'alors à peu

(*) *Athenæi Naucratitæ Deipnosophistarum Libri XV, ex optimis codicibus nunc primum collatis emendavit ac supplevit, novâ latinâ versione et animadversionibus cum Casauboni aliorumque tum suis illustravit, commodisque indicibus instruxit* Joh. Schweighæuser. A Paris et Strasbourg, chez Treuttel et Würtz.

près indépendans les uns des autres. Cette forme monarchique dura depuis Thésée (1300 avant J.-C.), jusqu'à Codrus, le dernier roi (1068). De 1068 à 752 se succédèrent treize archontes à vie, pris dans la famille de Codrus, et dont l'autorité héréditaire ne différait de celle d'un roi que parce qu'ils devaient rendre compte de leur administration. De 752 à 682, il y eut sept archontes de la famille de Codrus, dont le pouvoir durait 10 années. En 682 ces derniers furent remplacés par neuf archontes annuels (*voy.* Archontes.). C'est ainsi que le gouvernement passa des formes de la monarchie à celles de la république, changement dont les causes et les auteurs nous sont également inconnus; mais cette administration des archontes n'était favorable qu'à une aristocratie oppressive, et ne produisit d'autre essai de constitution que le code criminel de Dracon, fameux par son excessive et inutile dureté. Enfin, heureusement pour Athènes, en 594, Solon fut élu archonte. Sa législation conçue dans le but d'abaisser une injuste aristocratie, sans lui substituer une démocratie pure, prépara l'avenir de sa patrie, en devenant aussi l'élément des troubles dont elle fut agitée après lui. La lutte s'engagea entre l'aristocratie jalouse et le peuple affranchi qui finit par l'emporter. Athènes, après avoir subi, de 561 à 510 la domination du chef du parti populaire et de ses fils (*voy.* Pisistrate, Hippias et Hipparque), délivrée de cette oppression nouvelle, modifia la constitution de Solon. L'esprit de démocratie régnait à Athènes, le principe opposé dominait dans la plupart des autres états; Sparte, Thèbes, Chalcis, Égine, se liguèrent contre la république. Celle-ci sortit de ce premier combat victorieuse et fière de sa force, au point d'en prêter le secours aux Grecs d'Asie révoltés contre Darius (500). Cette audace généreuse, en provoquant la vengeance des Perses (*voy.* Médiques (*guerres*), alluma contre eux ces guerres nationales qui rallièrent les peuples turbulens de la Grèce, les sauvèrent de luttes intérieures, et furent pour tous, pour Athènes surtout, le principe d'une grandeur qui n'est plus et d'une gloire impérissable. Dans toute cette période de la guerre des Perses (493-479), Athènes, grace au génie de Thémistocle, fonda sa véritable puissance, celle de ses flottes. Les tributs auxquels la république soumit la plupart des îles, ses mines, le produit de ses douanes et les ressources de son commerce, préparèrent cette époque brillante (470-430) pendant laquelle Périclès (*voy.*) embellit sa patrie de tous les chefs-d'œuvre des arts, en même temps qu'il donna lieu, par son besoin de popularité, aux excès de la démocratie. Athènes la favorisait partout et l'établissait même, dans les îles, par la violence. Cette conduite amena la guerre funeste du Péloponèse (*voy.*), qui dura vingt-sept ans (431-404) et se termina par la prise d'Athènes, par la destruction de ses murs et de sa flotte réduite à douze vaisseaux, et par la substitution d'une oligarchie de *trente tyrans* (*voy.*) à son gouvernement démocratique. L'année suivante cette oligarchie fut détruite par Thrasybule, qui rétablit la constitution de Solon, désormais impuissante. Peu d'années après, Athènes engagée de nouveau dans une guerre contre Sparte, recouvra sa supériorité sur mer en 393. Mais cette supériorité passagère ne donna point à Athènes une suprématie que ne pouvaient avoir désormais ni cette république, ni Sparte, ni Thèbes pour laquelle Épaminondas avait trop peu vécu. Athènes vit sa puissance ébranlée par la révolte de plusieurs îles, et bientôt par un plus redoutable ennemi, Philippe de Macédoine. Malgré les longs efforts de Démosthènes et le courage des Athéniens, la bataille de Chéronée (*voy.*), en 338, mit Athènes et toutes les républiques grecques sous la dépendance du roi. Depuis cette époque le sort d'Athènes fut lié à celui de la monarchie macédonienne. En vain, à la nouvelle de la mort d'Alexandre, en 323, Athènes essaya de rétablir sa liberté : tour à tour prise, occupée, reprise par ces généraux « *soldats sous Alexandre, et rois après sa mort* », elle ne commença à échapper à leur oppression qu'au moment où l'alliance de Philippe II avec Annibal eut tourné contre ce prince les armes des Romains, en 214. La guerre entre Rome et Philippe,

terminée en 197 par la défaite et l'humiliation de celui-ci, contraint de reconnaître l'indépendance de tous les états grecs, amena, en 196, la proclamation solennelle de cette indépendance par le consul T. Q. Flaminius, au nom du peuple romain. Mais la Grèce n'avait fait que changer de maîtres ; et deux ans après la destruction du royaume de Macédoine, réduit en province romaine en 148, la Grèce entière subit le même sort et devint *province d'Achaïe*.

Sous cette domination nouvelle, Athènes ne conserva de ce qui l'avait illustrée que ses écoles et ses monumens. Prise par Archélaüs, l'un des généraux de Mithridate (*voy.*), et par lui soumise à la tyrannie du sophiste Aristion, assiégée et prise enfin par Sylla, en 87, elle ne fut pas brûlée, mais livrée à un affreux pillage et à toute la fureur du soldat. Plus tard elle osa résister à un lieutenant de César, et César lui fit grace. Elle devint un lieu d'étude pour l'élite de la jeunesse de Rome et du monde civilisé : après la perte de son indépendance ce fut là toute sa gloire; elle la conserva longtemps. Flavius Julianus (l'*Apostat*), au IVe siècle, puisait dans ses écoles l'amour de la philosophie et des doctrines du paganisme. Un édit de Justinien, en abolissant ces écoles, l'an 529, enleva à Athènes le faible attrait qui lui restait encore. Cette ville avait déjà cruellement souffert de l'invasion des Goths sous Valérien et Gallien (253-258), de la dévastation complète de son territoire par Alaric, en 396, et successivement des ravages des autres barbares du Nord. Depuis, souvent inquiétée par les brigands nomades du moyen-âge, elle fut prise et saccagée par les Normands de Sicile, en 1145. Enfin, après la conquête de l'empire de Constantinople, en 1203, par les Croisés latins, elle échut en partage à Othon de La Roche, gentilhomme bourguignon, qui reçut le titre de *grand-duc d'Athènes et de Thèbes*. Sa famille conserva cette principauté jusqu'au commencement du XIVe siècle, et en fut dépossédée par les aventuriers catalans qui avaient ravagé l'Orient, sous la conduite de Roger de Flor. Ceux-ci, maîtres de l'Attique et de la Béotie, s'y rendirent redoutables pendant quatorze années; ensuite ils reconnurent volontairement la souveraineté du chef de la maison d'Aragon, roi de Sicile, et jusqu'à la fin du XIVe siècle, Athènes demeura sous cette dépendance. Aux Catalans succéda la famille des Acciajuoli (*voy.*), originaire de Florence. Sous le gouvernement de ces nouveaux princes, Athènes se releva de ses ruines et devint la capitale d'un état considérable. En 1458, elle tomba au pouvoir de Mahomet II, qui admirait et respecta ce qu'elle avait de monumens. Peu d'années après, en 1465, Athènes fut surprise et pillée par Victor Capello, amiral vénitien. Depuis, elle végéta avilie, mais enfin tranquille, sous la protection du kislar-aga (chef des eunuques noirs). En 1821, délivrée par un coup de main, presque aussitôt reprise par les Turcs, délivrée de nouveau par les Hellènes, le 20 juin 1824, reprise encore par les Turcs, après un siége mémorable, le 5 juin 1827, Athènes a été évacuée par ses derniers maîtres à la fin de 1831, et paraît destinée à devenir la capitale du nouvel état grec.

Malgré tant de vicissitudes cruelles, Athènes, de toutes les villes de la Grèce, est encore la plus riche en monumens.

Le plus ancien et le mieux conservé, à l'exception de ses bas-reliefs mutilés dès le règne de Théodose-le-Grand, est le temple élevé en l'honneur de Thésée par Cimon, fils de Miltiade. Sa forme est celle d'un parallélogramme. Il est d'ordre dorique; il a 6 colonnes de front et 13 de côté, en tout 34, isolées du corps du temple, de manière à l'entourer d'un portique. Une de ces colonnes, fendue, la seule qui ait souffert de l'injure des siècles, a été bardée d'un cercle de fer. Les bas-reliefs qui ornaient la frise, dans les métopes, représentaient les exploits de Thésée. Ce temple, vénérable par son antiquité (de près de 2300 ans) et par sa conservation presque miraculeuse, a été le modèle du Parthénon. L'édifice, comme la plupart des églises grecques modernes, ne recevait de jour que par la porte. Depuis, transformé en chapelle grecque, sous l'invocation de saint Georges, il servait, en dernier lieu,

d'écurie aux mulets des Turcs et des Albanais. Le temple de Thésée couronne un mouvement de terrain au revers duquel est jetée la ville moderne; à l'exception du Parthénon dont les colonnes blanches et les frontons rompus se distinguent même d'Égine et du Pirée, ce temple est le premier monument que l'on remarque, en entrant dans la ville par la porte du Pirée. Il en est éloigné de quelques pas sur la gauche.

De là, en descendant à l'est, on rencontre presque au centre de la ville quelques colonnes encore debout devant un grand mur tout noirci par l'action des flammes, qui tant de fois ont désolé la ville. Ces ruines, que ne signale aucun reste d'inscription, paraissent être celles du temple d'Auguste, qui n'avait de colonnes qu'à l'une des faces et n'offrait d'ailleurs rien de remarquable. A peu de distance, au sud, sont les débris du temple de Jupiter Olympien, bâti, suivant la tradition, par Deucalion, relevé de ses ruines par Pisistrate, dégradé par Sylla, puis restauré, dédié à Auguste, et, enfin, reconstruit par l'empereur Adrien qui le consacra de nouveau à Jupiter Olympien. Ces débris antiques, masqués par des débris récens, se composent de quelques colonnes surmontées de fragmens d'architrave à inscription et disposées encore de manière à indiquer la forme de l'édifice en parallélogramme. Au sud de cette enceinte se trouve un monument octogone, connu sous le nom de Tour des Vents. Il est orienté, et sur chacune des 8 faces, dans un bas-relief d'un dessin peu correct, présente, sous la figure d'un génie ailé, l'un des vents de la géographie homérique : Zephyros (ouest), Boreas (nord), Euros (est), Notos (sud), Notos-Argestes (sud-ouest), Boreas-Zephyros (nord-ouest), Boreas-Euros (nord-est), Notos-Apeliotes (sud-est). De plus, trois petites têtes sculptées sur la corniche même, à chacune des faces, forment une rose de 24 vents, telle qu'on la trouve dans Vitruve. Toutes ces faces, même celles du nord, sont sillonnées par les lignes horaires d'un gnomon ou cadran solaire; peut-être le toit de l'édifice qui dut être horizontal supportait-il un style. Ce monument, qui n'a de remarquable que sa conservation, est l'ouvrage d'Andronicus Cyrrhestes.

A peu près au sud-est de la Tour des Vents est un très petit monument que sa forme circulaire et une vaine tradition ont fait nommer *Lanterne de Démosthènes*. Il fut construit l'an 335 avant J.-C., à l'occasion d'un prix remporté par la tribu Acamantide, dans l'un des combats de musique et de danse que les tribus athéniennes se livraient. Ce monument choragique, tout en marbre, à l'exception d'une partie du piédestal, est recouvert d'un dôme surmonté lui-même d'un ornement en forme d'aigrette. Il a, comme par miracle, échappé à la ruine d'un couvent de capucins aux murs duquel il tenait. Ce couvent, célèbre par son hospitalité envers les Francs, fut détruit en 1821, ainsi qu'une grande partie de la ville, par Omer-Vrionis, pacha de Négrepont. Non loin de là sont debout quelques colonnes ioniques, isolées; et, par terre, un magnifique chapiteau corinthien, de marbre blanc, détaché de l'une des colonnes de l'arc d'Adrien. Cet arc, aujourd'hui fermé, est compris dans les murs d'enceinte modernes, et les domine de plus de la moitié de sa hauteur. Il est d'ordre corinthien. Sur la frise de la façade du côté de la citadelle, on lisait en grec : *C'est ici la ville de Thésée;* sur la face opposée qui regarde aujourd'hui la campagne : *C'est ici la ville d'Adrien*.

En dehors de cet arc, sur un grand plateau qui s'étend jusqu'au torrent de l'Ilissus, s'élèvent les plus imposans débris qui décorent Athènes, 16 colonnes de marbre blanc, d'ordre corinthien, dont la hauteur est d'environ 20 mètres, reste d'un gigantesque et magnifique édifice qui paraît avoir été le Panthéon, ou le temple de tous les dieux, construit par l'empereur Adrien. Il est difficile aujourd'hui, d'après ces colonnes éparses, de juger de la forme et des dimensions de ce temple; cependant, on peut estimer à 120 le nombre de colonnes qu'il dut avoir. Parmi les 16 qui restent, 10 supportent une architrave sans frise ni corniche.

En remontant la rive droite de l'Ilissus jusqu'à un pont ruiné, on se trouve

par le travers du stade qui n'a plus ni gradins de marbre ni ornemens d'aucune sorte, mais dont la forme s'est parfaitement conservée. De là, en revenant à Athènes par la porte de l'est, on laisse à droite l'emplacement du Lycée. A cette porte même où venait aboutir un aquéduc d'ordre ionique, ouvrage d'Adrien, on trouve, à peu près, tout ce qui reste de ce monument: la première partie d'une inscription latine qui appartenait à cet aquéduc et qui est aujourd'hui placée du haut en bas dans le mur moderne, au-dessus de la porte. Ce mur est, en grande partie, composé de débris antiques, et présente çà et là de nombreux fragmens d'inscriptions grecques et latines. En le longeant, au dehors, depuis la porte de l'est jusqu'à la porte du Pirée, on laisse successivement à droite le chemin du Pentélique, celui de Marathon, celui qui menait aux jardins de l'Académie, au Céramique, et enfin la *Voie sacrée*. Si l'on s'avance au sud entre l'enceinte de la ville et les roches voisines, isolées sur la droite, on y rencontre une sorte de chambre cubique, des marches taillées dans le roc, et une surface aplanie qui peut être le Pnyx où se réunissait quelquefois le peuple d'Athènes. Puis on arrive au mont Musée presque égal en hauteur à celui de la citadelle, circonstance qui a souvent été funeste à Athènes dans les siéges qu'elle a soutenus. Son sommet est couronné par les débris d'un monument circulaire, en marbre blanc, orné de bas-reliefs peu remarquables, élevé en l'honneur de Caïus Philopappus dont on y voyait la statue, avec une inscription en témoignage des titres qu'il avait reçus de l'empereur Trajan. Enfin, sur la pente du mont de la citadelle, du côté du sud-est, on voit l'emplacement d'un théâtre qui peut être celui de Bacchus, autrefois destiné à la représentation des comédies et des tragédies. Au-dessus on trouve les ruines d'un monument, d'une époque antérieure à l'an 320 avant J.-C., élevé par Thrasyllus en mémoire d'une victoire qu'il remporta dans des jeux athlétiques. Ce monument, appuyé contre la roche de l'Acropole, se composait naguère de 3 pilastres surmontés d'un entablement dorique; l'intérieur est une niche creusée dans la roche et qui est devenue plus tard une chapelle grecque; puis des colonnes ioniques; les restes d'un portique à arcades, jadis le rendez-vous ordinaire des disciples de Zénon; et enfin, au sud-ouest, les débris d'un théâtre bâti en briques et en marbre blanc et qui paraît être celui d'Hérode Atticus.

Le bombardement continuel de la citadelle (*voy.* Acropolis) pendant le dernier siége, en 1826 et 1827, a cruellement maltraité les restes d'antiquités qui la décoraient encore. Les Propylées, ouvrage de Périclès, se présentent d'abord, comme le vestibule de l'Acropolis. Six colonnes de marbre blanc à la façade antérieure formaient cinq entre-colonnemens auxquels répondaient cinq portes dans le mur opposé. La pierre du plafond au-dessus de la porte du milieu a plus de 7 mètres de longueur. Six autres colonnes ornaient la façade postérieure du côté de la citadelle. A l'intérieur de celle-ci étaient, encore à la fin de 1826, les restes du temple d'Érechthée, d'ordre ionique et remarquable par ses caryatides. Il était double, c'est-à-dire qu'il se composait de deux temples l'un au-dessus de l'autre. Mais l'une des colonnes placées à l'angle, brisée par un boulet pendant le siége, entraîna la chute du plafond tout entier, et, en achevant de ruiner l'édifice, écrasa la veuve du général Gouras avec dix autres personnes réunies en ce lieu. Enfin il reste encore les débris vénérables du temple de Minerve, construit par Périclès; sa forme est celle du temple de Thésée. Il est d'ordre dorique; il avait 8 colonnes de face, 17 de côté, en tout 46; ces colonnes supportaient un entablement dont la frise, dans les métopes, était ornée de bas-reliefs aujourd'hui effacés. Le fronton antérieur, lorsque, en 1674, le marquis de Nointel, ambassadeur de France à Constantinople, eut soin d'en faire prendre un dessin exact, conservait encore presque intact un admirable bas-relief représentant Jupiter entouré des dieux de l'Olympe. Le fronton postérieur était déjà tout dégradé. Aujourd'hui le Parthénon mutilé n'a plus de toit; coupé en deux parties presque symétriques, il présente l'aspect de deux moitiés de temple,

qui pour se réunir attendent la main réparatrice d'un artiste. Puisse, en effet, la Grèce retrouver la gloire des arts comme son indépendance! A. L.

ATHLÈTE, en grec ἀθλητὴς, mot qui vient d'ἀθλέω, je lutte. Le nom d'*athlète* était donné par les Grecs à tous ceux qui combattaient pour les prix dans les jeux publics, de quelque manière que ce pût être, en exceptant les poètes, les historiens et les musiciens. Ce nom ne désignait à Rome que les lutteurs et ceux qui combattaient au pugilat; tous les autres athlètes avaient des noms particuliers. Ce fut le dictateur Sylla qui transporta ces jeux à Rome, afin, dit Appien, de délasser le peuple des fatigues qu'il venait d'essuyer dans la guerre civile et dans celle de Mithridate. Ils se montrèrent d'abord dans le grand cirque; mais bientôt on bâtit des amphithéâtres particuliers et des gymnases uniquement destinés à leurs exercices. Il ne faut pas les confondre avec les gladiateurs dont nous parlerons dans un autre article.

Les athlètes étaient fort considérés chez les Grecs : on écrivait leurs noms dans les archives publiques; les olympiades étaient désignées par le nom de celui qui avait été vainqueur; les poètes faisaient des pièces de vers en leur honneur; on leur érigeait des statues, et des inscriptions étaient gravées pour éterniser leur mémoire; enfin, les honneurs divins leur étaient accordés, et le peuple, malgré le soin qu'apportaient les magistrats à modérer son enthousiasme, mettait les athlètes vainqueurs au rang des dieux. Du reste, il faut remarquer que les athlètes n'étaient point des hommes vulgaires; et, quoiqu'on n'exigeât pas que leur naissance fût illustre, il fallait qu'ils prouvassent qu'ils étaient nés de parens honnêtes et libres. Les *agonothètes*, magistrats chargés des jeux, s'assuraient de leur naissance et de leurs mœurs. Cette recherche se faisait en public, dans le stade; les athlètes prêtaient serment; ils juraient de se soumettre à tous les exercices de l'institution athlétique, d'observer religieusement toutes les lois prescrites dans chaque sorte de combat, dont la fraude, l'artifice et la violence outrée étaient bannis.

Les athlètes combattaient nus, après s'être frottés d'huile et de poussière; c'étaient surtout les *lutteurs* et les *pancratiastes*. Les différentes sortes d'exercices ou de combats étaient la lutte, le pancrace, le pugilat, le ceste, la palestre, les courses à pied et en char.

Ces jeux n'avaient point été, dans l'origine, l'objet d'une profession particulière : ils faisaient partie des exercices militaires; les guerriers et les héros s'y livraient comme à un noble délassement de travaux plus sérieux. Ils les célébraient aussi pour honorer les funérailles des grands hommes; mais lorsqu'on eut établi à des époques fixes le retour de ces cérémonies, des hommes firent leur métier de l'adresse et de la force, et disputèrent périodiquement par vanité les prix et les couronnes que le peuple accompagnait de son suffrage, tandis que les philosophes regardaient ces victoires avec dédain.

Nous lisons dans Homère et dans Virgile la description des jeux qui accompagnèrent les funérailles de Patrocle et d'Anchise. Il y avait des prix non-seulement pour les vainqueurs, mais pour tous les combattans, et on en offrait même aux vaincus pour les consoler. Ces prix étaient des esclaves, des chevaux, des bœufs, des vases d'argent, des vêtemens, des armes, et même de l'argent monnoyé. Lorsque des jeux périodiques furent institués dans différentes villes, des prix furent aussi proposés pour exciter l'émulation des athlètes. Selon Pindare et Cornélius-Népos, c'étaient des couronnes d'or; cependant les jeux les plus célèbres de la Grèce, et qui acquéraient aux athlètes le plus de renommée, étaient ceux où les prix n'étaient qu'honorifiques et où les couronnes étaient d'olivier, comme aux jeux olympiques; de pin ou de laurier, comme aux jeux isthmiques ou pythiens. Au surplus, quand l'athlète avait reçu la couronne et la palme, il venait, précédé d'un héraut, recevoir dans le stade les applaudissemens et les acclamations des spectateurs! Ceux-ci lui jetaient des fleurs et lui faisaient des présens de chapeaux, d'écharpes, quelquefois d'argent; mais jamais assez considérables pour l'enrichir. A ce

triomphe en succédait un plus glorieux pour l'athlète lorsqu'il retournait dans son pays : ses compatriotes venaient au-devant de lui ; on lui formait un cortége qui entourait le char sur lequel il était monté portant les insignes de sa victoire, et il entrait dans la ville par une brèche que l'on faisait exprès au rempart. Des festins suivaient le triomphe ; les uns se faisaient aux dépens du public, les autres étaient donnés aux spectateurs eux-mêmes par les athlètes de distinction. Ils remplissaient les temples de statues, de boucliers et d'autres offrandes, et acquittaient ainsi les vœux qu'ils avaient faits pour obtenir la victoire.

L'un des plus célèbres athlètes dont la mémoire nous soit parvenue est le fameux Milon de Crotone qui assommait un bœuf d'un coup de poing et qui le mangeait à son dîner. En admettant qu'il y ait un peu d'exagération dans la force et dans l'appétit qu'on lui prête, on peut croire à sa bravoure, puisque les historiens le représentent comme vainqueur des Sybarites dont il détruisit la ville l'an 512 avant notre ère. Ces hommes, que l'on pourrait supposer adonnés à beaucoup d'excès, étaient au contraire sobres et tempérans ; saint Paul lui-même fait à ce sujet leur éloge. Ils supportaient avec une patience stoïque les privations et les fatigues, et toutes les conséquences de combats souvent dangereux et meurtriers.

Les médailles nous représentent les tables sur lesquelles on voit des vases d'où sortent les palmes destinées aux vainqueurs, et sur lesquelles on lit les noms des différens jeux ; les athlètes eux-mêmes sont aussi représentés sur beaucoup de médailles : on les voit sur les *contorniates* (*voy.*) que l'on suppose avoir servi de tessères ou de marques pour les jeux ou les cérémonies publiques.

Plusieurs monumens nous sont restés qui représentent des athlètes. Il y a dans la villa Albani une belle statue de marbre noir représentant un athlète qui tient un flacon d'huile pour s'en frotter et se disposer au combat. Sur un camée du cabinet de la bibliothèque royale, publié par le comte de Caylus, on voit Néron dans un char à quatre chevaux, représenté comme un athlète triomphant. Dans le jardin des Tuileries est un joli groupe de deux lutteurs, copié par Magnier, d'après le groupe antique de la galerie de Florence. On regarde aujourd'hui ces lutteurs comme deux des fils de Niobé ; ils sont cités comme tels dans une estampe de 1557. En effet, ils ont été trouvés dans le même lieu que les autres figures qui appartiennent à ce célèbre groupe, et ils n'ont pas les oreilles brisées comme les ont ordinairement les statues des athlètes et des pancratiastes. Les poètes disent que les fils de Niobé se livraient à différens exercices gymnastiques lorsqu'ils furent percés par les flèches d'Apollon. D. M.

ATHOR, Athyri, déesse égyptienne de première classe ; elle passait pour femme, quelquefois pour sœur ou pour fille, de Phtha ou Fta (le feu-lumière personnifié). D'après le système d'émanation qui caractérisait les religions orientales, cette fille-épouse de Fta s'est parfois trouvée classée auprès d'Amoun ou Knef, auprès de Fré, comme femme de l'un et de l'autre ; on voit même Athor se confondre avec le principe passif suprême de toute la création, Bouto (*voy.*), la plus haute déité féminine du Panthéon égyptien ; mais cette confusion n'est que partielle. Bouto représente la vase primordiale, génératrice de tous les êtres ; Athor fait partie de la Trinité révélée (Neith-Athor-Pooh), et rappelle l'eau, l'humide, la mer, la nue aqueuse, par opposition au feu, au sec, au ciel, à la sérénité. Par suite, cette eau, que la mythologie unit toujours au feu, devint l'onde lumineuse, la mer dans laquelle se mirent les étoiles, le bleu liquide qui reflète le bleu du firmament. Cette union divine, c'est celle d'Athor et de Fta, et presque toujours Athor est intimement unie à Fta dans les légendes. — Dans la seconde dynastie des dieux égyptiens on retrouve le nom d'Athor. Cette Athor subalterne (Athor II de quelques mythologues) représente l'eau physique, par opposition à la terre et comme un des cinq élémens qu'admettait l'Égypte. Athor, dit-on, signifie domicile d'Or (Haroéri ou Horus). Cette étymologie douteuse se lie à l'idée qui faisait de la

planète Vénus (représentée par Athor) un des domiciles du soleil. On retrouve aussi Athor dans une foule de scènes sculptées ou peintes sur les murailles des temples égyptiens; les plus belles sont des allaitemens d'Haroéri. Le vautour, l'ourée, les cornes de vaches, le disque, sont ses attributs ordinaires; quelquefois le vautour et l'ourée se combinent pour lui former une coiffure symbolique. Mais ce qui la distingue surtout, c'est la régularité de sa figure ornée d'oreilles de vache, vrai type de la beauté memphitique, et presque toujours peinte de face, chose rare en Égypte. VAL. P.

ATHOS (MONTE-SANTO), montagne et presqu'île de la Grèce, entre les golfes de Contesse et de Monte-Santo. On aperçoit de très loin dans la mer cette péninsule élevée qui a 26 lieues de tour. Anciennement elle renfermait cinq villes; actuellement on y trouve un grand nombre de couvens grecs, dont plusieurs sont bien bâtis et entourés de jolis jardins. Les moines de ces couvens mènent une vie austère; ils ne tolèrent dans la presqu'île aucune femme, ni même un quadrupède femelle. Quelques-uns s'occupent à peindre des images saintes. Leurs bibliothèques ne contiennent que des manuscrits ascétiques. Ces cénobites reçoivent beaucoup d'aumônes; ils ont des fermes auprès de Salonique, et paient au sulthan une somme de quelques mille francs par an. Les jardins, cultivés avec soin par les moines, produisent d'excellens fruits.

Xerxès avait fait percer l'isthme qui unit la presqu'île d'Athos au continent, pour passer avec sa flotte par ce canal, au lieu de doubler la péninsule dont les parages offraient beaucoup de danger aux vaisseaux. Ce canal est depuis longtemps comblé. D-G.

ATKINS (sir ROBERT), d'une famille noble du comté de Glocester, naquit en 1621, et fut, de 1661 à 1679, l'un des grands juges d'Angleterre. Son plaidoyer en faveur de lord Russel lui fit beaucoup d'honneur, mais il ne sauva pas son client, et l'année suivante (1684) il mit ce même zèle à défendre sir Williams, orateur de la chambre des communes. Après la révolution de 1688 à laquelle Atkins prit une part importante, il devint président du collége de finance, et, en 1690, orateur de la seconde chambre du parlement. Il mourut en 1709, et laissa divers ouvrages sur la législation et le droit public des Anglais.

Son fils ROBERT, né en 1644, mort en 1711, embrassa et défendit dans ses écrits des opinions contraires à celles de son père. S.

ATLANTES, statues d'homme servant à supporter un entablement. Ce mot vient sans doute d'Atlas (*voy.*). Les atlantes, comme les caryatides, sont généralement terminés en gaînes. Les caryatides placées sur la tour de l'horloge dans la cour du Louvre et sculptées par Jean Goujon sont des modèles en ce genre; l'Hôtel-de-Ville de Toulon présente également deux atlantes sculptés par Le Puget et qui sont d'une admirable facture. Les restes des monumens anciens de l'Italie laissent peu de traces de ce genre de décoration; les seules que l'on rencontre se trouvent au temple d'Agrigente, en Sicile, et quelques traces sur l'arc de triomphe de Constantin, à Rome, font présumer qu'il s'y en trouvait aussi; mais c'est en Grèce que l'on rencontre ce genre de décoration.

Les atlantes du temple d'Érechthée sont les mieux conservés que l'on connaisse. Depuis, les architectes de la renaissance employèrent avec succès, sur leurs monumens, des atlantes ou des caryatides. P-T.

ATLANTIDE, île qui donna son nom à la mer Atlantique (*voyez*). Suivant une tradition très répandue dans l'antiquité, elle fut engloutie par les eaux, il y a environ douze mille ans. Platon, dans le *Timée*, nous en a laissé la description suivante, qu'il tenait, dit-il, d'un prêtre égyptien : « L'île Atlantique était plus grande que l'Asie et l'Afrique ensemble. Elle était située dans la mer Atlantique, en face les colonnes d'Hercule. Il y avait des rois puissans qui non-seulement régnaient sur cette magnifique contrée, mais encore sur toutes les îles adjacentes, sur une grande partie de l'Afrique jusqu'en Égypte, et sur toute l'Europe occidentale jusqu'à la Tyrrhénie. Ils cherchaient à asservir le reste de notre hémisphère, lorsqu'il survint d'affreux

tremblemens de terre suivis d'un déluge. Ces peuples divers furent tous engloutis dans les abîmes, et dans l'espace d'un jour l'Atlantide disparut. »

Plusieurs savans modernes affirment que cette Atlantide ne pouvait être que l'Amérique(*). M. Fabre d'Olivet, qui a essayé d'approfondir la question, croit qu'elle était différemment figurée, et qu'elle s'étendait beaucoup plus vers le pôle austral auquel elle tenait peut-être, et beaucoup moins vers le pôle boréal. « A cette époque, dit-il, c'est-à-dire il y a près de douze mille ans, le globe terrestre n'était pas dans la situation où nous le voyons. Le pôle boréal, au lieu d'être élevé, était abaissé au contraire dans la même proportion, à peu près de vingt-trois degrés, et laissait dominer le pôle austral; de manière que la masse des eaux qui pèse aujourd'hui sur ce pôle, pesait sur le pôle opposé et couvrait principalement la partie nord de l'Amérique, peut-être jusqu'au 5e degré. Il est également présumable que sur notre hémisphère, les mers s'étendaient jusqu'au 60e degré et couvraient toute la partie nord de l'ancien continent, depuis la Norwège jusqu'au Kamtchatka. Au moment le plus florissant de l'empire Atlantique, et lorsque cet empire allait achever la conquête du monde, une horrible catastrophe eut lieu. La profondeur des temps a pu nous en dérober les causes, mais elle n'a pas empêché le bruit d'en retentir jusqu'à nous. » L. D. R.

Le savant Bailly publia en 1779 des *Lettres sur l'Atlantide de Platon*, in-8°; mais son système fut trouvé plus ingénieux que solide. On peut consulter aussi l'*Essai historique et critique sur les Atlantiques*, par Fréd. de Bær. Paris, 1762, in-8°. L'auteur cherche à établir les rapports et la conformité qu'il y a entre l'histoire de ce peuple et celle des Hébreux. Mais connaît-on l'histoire des habitans de l'Atlantide? V-VE.

ATLANTIQUE (MER). Elle baigne les côtes occidentales de l'Europe, sert, à l'ouest, de limites à cette partie du monde, la sépare de l'Amérique dont cet océan baigne les côtes orientales, et s'étend d'un pôle à l'autre. Dans l'antiquité cette mer n'avait point été explorée : ce n'est que depuis 5 siècles qu'on la traverse; actuellement c'est la mer la plus fréquentée par les navires des puissances maritimes de l'Europe et de l'Amérique. La largeur de cette mer, entre les deux parties du monde, varie, suivant les saillies des terres et les golfes, de 800 à 1600 lieues; en quelques endroits elle est même de 18 à 1,900 lieues. La longueur de cette mer équivaut à la moitié de la circonférence du globe; au sud de l'Amérique et de l'Afrique elle communique avec la Mer-Pacifique. Quelques mers intérieures, telles que la mer Baltique et la Méditerranée, ne sont que d'immenses golfes de l'Océan-Atlantique. Il reçoit les eaux de quelques-uns des plus grands fleuves de la terre, tels que l'Elbe, le Rhin, la Loire, la Garonne, le Tage, en Europe; le Saint-Laurent, l'Orénoque, le fleuve des Amazones, le fleuve de la Plata, en Amérique. Ses eaux entourent quelques archipels, tels que les îles Britanniques, les Açores, les Canaries, les Antilles, et des îles isolées, comme l'Islande, Terre-Neuve, Madère; mais en général l'Océan-Atlantique renferme moins d'îles et d'archipels dans son sein que la grande mer du Sud. Tous les ans de grandes masses flottantes de glaces, dont quelques-unes ont une épaisseur et une longueur effrayante, sont portées dans cette mer par les courans, du pôle du nord à l'équateur, et se fondent peu à peu, avant d'atteindre le midi de la zone tempérée. D'énormes troupes de poissons se portent également, chaque année, du nord vers l'équateur, en fréquentant surtout les parages voisins des continens; cependant il paraît que toutes ces troupes ne viennent pas du nord et qu'il y en a qui naissent dans les parages même où on les rencontre. Plusieurs expéditions ont été entreprises par l'Angleterre pour découvrir la communication de l'Océan-Atlantique avec la grande mer du Sud, par le nord de l'Amérique; mais l'expérience a prouvé aux navigateurs que ce passage ne peut être que de peu d'utilité aux marins, à cause des glaces qui encombrent une grande partie de l'année la mer polaire. Diverses parties de la mer Atlantique ont des noms spéciaux; il sera fait

(*) Nous avons réfuté cette opinion dans l'article AMÉRIQUE, t. I, p. 577 et 578. S.

mention des principaux dans des articles à part. Les Carthaginois étant les premiers qui se soient hasardés dans cet océan lui ont donné, à ce qu'il paraît, ce nom d'Atlantique, à cause du voisinage de l'Atlas des rives de Carthage d'où ils entraient dans cette mer. Quoique ce nom soit tout-à-fait impropre, il a pourtant été consacré par l'usage, et on chercherait en vain maintenant à le rectifier. D-G.

ATLAS (mythologie), Titan, fils de Japet et de Clymène, frère de Prométhée, d'Hespéros ou d'Hyas, fut métamorphosé en montagne, soit par Jupiter, contre lequel il s'était déclaré pendant la lutte des Titans contre ce dieu, soit par Persée, auquel il avait refusé l'hospitalité lors de son expédition contre les Gorgones. La tête de Méduse suffit pour opérer la transformation. A partir de ce jour, Atlas supporta sur ses épaules le poids du ciel. Plus tard, on retrouve Hercule prenant un instant la place d'Atlas, tandis que ce dernier va lui chercher les trois pommes d'or des Hespérides, et obligé de recourir à la ruse pour que le gigantesque Titan reprenne son fardeau. On donne pour femme au vieil Atlas tantôt une Océanide anonyme, tantôt sa nièce Hespéris; il en eut sept filles dites *Atlantides* et quelquefois Hespérides. Des sept Atlantides, six eurent des dieux pour amans : une seule, Mérope, fut la femme d'un mortel. Quelques mythographes nous montrent Atlas emporté par les vents et prenant enfin une étoile pour domicile. VAL. P.

ATLAS (librairie), collection de cartes géographiques. Gérard Mercator paraît avoir été le premier qui ait employé ce terme de l'ancienne mythologie pour désigner une collection semblable. Faute d'un autre terme aussi court, les géographes ont adopté l'innovation de Mercator, et actuellement le mot *atlas* sert à désigner, non-seulement une collection de cartes géographiques, mais aussi des vues, des plans, etc. Toutes les planches réunies d'un ouvrage prennent le titre d'atlas qu'on donne même à des collections de tableaux historiques, généalogiques, etc. Le grand format employé pour les atlas a reçu le nom d'*atlantique*, et ce terme sert dans la librairie et les arts. La plupart des grands voyages paraissent aujourd'hui avec accompagnement d'un atlas. C'est un luxe qui ajoute beaucoup à l'agrément du lecteur et qui abrége les descriptions; mais il renchérit aussi les livres, et quelquefois c'est un accessoire aussi dispendieux qu'inutile. Les anciens n'ont pas connu cette invention commode. D-G.

ATLAS (géographie). Depuis la plus haute antiquité on désigna sous ce nom les montagnes de l'Afrique, situées entre le grand désert de Sahara, la Méditerranée et l'Océan. Les anciens regardaient le principal sommet de l'Atlas comme la plus haute montagne du monde, puisqu'ils le représentaient sous la figure d'un homme portant le ciel sur ses épaules; et cependant le point culminant de l'Atlas n'a que 12,000 pieds métriques ou 4,000 mètres *.

On doit comprendre en un seul système que l'on peut appeler *atlantique* toutes les montagnes de l'Afrique qui bordent l'Océan-Atlantique et la Méditerranée, depuis celles qui portent le nom de *Montagnes-Noires*, près du cap Bojador, au sud des îles Canaries, sous le 26e degré 12 min. 3 second. de latitude septentrionale, jusqu'à l'extrémité orientale du désert de Barcah. Ce que l'on nomme proprement Atlas est un groupe

(*) Les sommités des différentes chaînes de l'Atlas, au-dessus du niveau de l'Océan, ne sont connues que d'une manière approximative; cependant on peut en prendre une idée par les points ci-après :

	mètres.
Points culminans du Grand-Atlas, dans l'empire de Maroc..	4000
Le *Ouannasseris* ou *Ouannacherich*, sur le territoire d'Alger.	3000
Points culminans de la chaîne du *Jurjura* ou *Guragura*. *Id.*	2000?
Col de *Tenia*, dans le Petit-Atlas.................... *Id.*	1000
Points culminans du Petit-Atlas.	1650
Sommet occupé par la ville de Médeya................	1000
Le *Zaouan*, point culminant dans le royaume de Tunis........	1400
Point culminant de la chaîne de *Tarhona*, dans le royaume de Tripoli.....	900?
Hauteur moyenne de la chaîne du Gharian............ *Id.*	500
Point culminant de la chaîne du Gharian............... *Id.*	1,000?
Point culminant du *Mont-Akhdar*.................. *Id.*	600?

de plusieurs chaînes parallèles ou ramifiées, qui reçoivent différens noms des géographes. Le *Grand-Atlas* est la chaîne qui traverse l'empire de Maroc : c'est entre la capitale de cet empire et la ville de Fez qu'elle atteint sa plus grande hauteur; ses principaux sommets sont couronnés de neiges perpétuelles. Le *Petit-Atlas* est la chaîne qui commence à Tanger, près du détroit de Gibraltar, et se prolonge jusqu'au golfe de Sidre ou Sidra : on y remarque les monts *Gharian;* plusieurs rameaux s'en détachent sous les noms de monts *Haroudjé*, que les Arabes distinguent en *Haroudjé-el-Açouad* ou Haroudjé-Noir, et en *Haroudjé-el-Abiad* ou Haroudjé-Blanc, qui vont se terminer dans le désert de Libye. La troitième chaîne de l'Atlas est celle des monts *Ammer*, qui sépare le pays des Berbers du territoire algérien de Titéri, et qui joint le Grand et le Petit-Atlas aux monts Haroudjé.

Le Grand et le Petit-Atlas présentent des cols appelés *portes* ou *passages* et fréquentés par les voyageurs qui se rendent dans les vallées, ou par les caravanes qui se dirigent vers le désert. Le plus connu de ces passages est le *Babaouan* dans le Grand - Atlas, aux environs de Maroc; il est bordé par des montagnes fort élevées que la neige couvre une partie de l'année, et par des rochers perpendiculaires dont la base est garnie de forêts peuplées de bêtes féroces. Pour aller d'Alger à Constantine, on traverse la chaîne du *Jurjura* par un défilé ou passage nommé *Biben* ou la *Porte de fer*. Il a 400 pieds de longueur; dans quelques endroits il est tellement resserré qu'il n'a que 6 pieds. Les écueils qui le bordent s'élèvent perpendiculairement à 5 ou 600 pieds de hauteur.

La nature des roches qui composent le Grand-Atlas est peu connue : cependant, à en juger par quelques points qui ont été observés, on peut dire qu'il est formé de gneiss, sur lequel repose un calcaire de sédiment inférieur, qui a subi un tel soulèvement que ses couches, d'horizontales qu'elles étaient primitivement, sont devenues presque perpendiculaires.

Le Petit-Atlas est mieux connu, du moins dans les environs d'Alger et dans la partie des états barbaresques soumis aujourd'hui aux Français. La roche la plus inférieure de cette chaîne est le schiste talqueux et le gneiss, qui appartiennent au terrain de sédiment le plus ancien, ou à l'époque appelée intermédiaire. Le schiste supporte le gneiss; il renferme des masses considérables de calcaire saccaroïde ou de marbre blanc. Le gneiss ne contient aucune autre roche; mais M. Rozet, officier au corps des ingénieurs-géographes, a observé que les montagnes de gneiss sont moins élevées que celles de schiste et que leurs profils sont plus arrondis. Dans la partie qui dépend du territoire d'Alger, la masse des montagnes est composée de marnes schisteuses alternant avec des calcaires marneux.

Les côtes à l'est et à l'ouest d'Alger, les côtes aux environs d'Oran, et les contreforts au sud du Petit-Atlas, sont formés de calcaires, de grès, de gypses, et d'autres roches de sédiment supérieur, analogues, non pas à ceux des environs de Paris, mais à ceux de la Provence et des dernières pentes, aux pieds des Apennins. On y trouve des coquilles fossiles de différentes espèces, appartenant aux genres *peigne*, *bucarde* et *huître*. La grande huître surtout, appelée *ostrea elongata* (Lam.), s'y trouve en quantité immense. Ces calcaires et ces grès, qui forment des collines, paraissent s'étendre jusqu'au désert de Sahara. Les sables de ce désert, selon M. Rozet, ne doivent être autre chose que ceux qui se montrent sur plusieurs points, à la partie supérieure du terrain *tertiaire* ou de sédiment supérieur, qui ont pris là un développement extrêmement considérable, et au-dessous duquel les grès et les calcaires existent en couches horizontales, recouvrant la marne bleue.

M. Rozet n'a vu aucune roche volcanique dans la portion du Petit-Atlas qu'il a visitée; mais dans la bande de collines qui borde au nord la plaine de Métidja on trouve, entre les ruines de l'antique *Rustonium* et le cap Matifou, des porphyres trachitiques, roches d'origine ignée qui se sont fait jour à travers les grès et les calcaires, et, en les soulevant, ont donné aux couches de ceux-ci, qui sont sur tous les autres points par-

faitement horizontaux, une inclinaison de 15 à 20 degrés vers le nord-est. Ces porphyres se présentent en masses irrégulières et forment des écueils le long de la côte. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les schistes talqueux sur lesquels s'appuient les grès et les calcaires ont été soulevés avant ceux-ci, puisque les uns et les autres sont en stratification transgressive, c'est-à-dire inclinés en sens inverse.

Tout le sol de la plaine de Métidja est formé de dépôts de transport anciens, présentant des couches horizontales de marne argileuse et de cailloux roulés, parmi lesquels se trouvent de gros blocs de pierre.

Les monts Ammer paraissent être formés des mêmes roches que le Petit-Atlas.

La chaîne du mont Gharian, qui s'étend parallèlement à la côte, depuis la hauteur du golfe de *Cabès* ou *Kabbs*, appelée jadis la *Petite-Syrte*, jusqu'aux environs de Tripoli, est en général formée de calcaires recouverts de dépôts de basalte, roche volcanique qui y présente plusieurs sommets de forme conique.

L'Haroudjé - Blanc (*Haroudjé - el-Abiad*) est une suite, un ensemble de monticules isolés par bandes, s'élevant au milieu d'une vaste plaine. Ces montagnes, formées de calcaire, sont riches en coquilles marines fossiles et en dépouilles de grands animaux marins qui indiquent une formation ancienne dépendante peut-être du terrain de sédiment inférieur. L'Haroudjé-Noir (*Haroudjé-el-Açouad*), le mont Ater des anciens, qui s'étend sur une longueur d'environ 80 lieues, est séparé du précédent par une plaine de 20 à 25 lieues de largeur; il est peu élevé, mais ses sommets inégaux alternent avec des ravins étroits et profonds, obstrués par des roches qui s'en détachent fréquemment. Il doit son aspect noir à la quantité de basaltes qui couvrent ses cimes.

Tout annonce que l'Atlas est riche en métaux utiles ou précieux. Le *Djebal-Hiddir,* dans le Grand-Atlas, abonde en mines de fer; toutes les chaînes qui s'étendent dans l'empire de Maroc paraissent receler, non-seulement ce métal ainsi que l'antimoine, mais le plomb, le cuivre et l'argent; on trouve du mercure, aux environs de Tunis. Il est probable que si la civilisation était répandue sur les diverses parties que l'Atlas couvre de ses ramifications, ces richesses minérales seraient exploitées avec avantage.

Les chaînes et les rameaux de l'Atlas forment un grand nombre de bassins dont les cours d'eau, parmi lesquels on n'en trouve aucun de navigable, se perdent soit dans l'Océan, soit dans la Méditerranée, quelquefois même dans des lacs; ceux qui descendent de la chaîne qui borde le désert vont se perdre dans les sables. En commençant par la partie occidentale de l'Atlas nous trouvons le *Tensif*, de 80 lieues de cours; la profonde et rapide *Morbéa* ou *Morbéja* qui en a 60; le *Sebou* ou *Mahmore*, de la même longueur et encaissé entre des bords escarpés; le *Moulouïa* qui, malgré ses 100 lieues de cours dans la saison des pluies, a mérité dans l'été le nom de *Fleuve-sans-Eau* (*Bahr-Belama*); le *Chellif* qui a plus de 100 lieues de longueur, et le *Medjerda* qui, après un cours de 80 lieues, va porter dans le golfe de Tunis la vase qui obstrue son embouchure. Les trois premières de ces rivières se jettent dans l'Océan et les autres dans la Méditerranée, tandis que dans un vaste bassin fermé de tous côtés par les monts Ammer, Andammer et Mégala, le *Djédyd* ou *Djiddi*, va se jeter, après un cours de 70 lieues, dans le *Melgig*, lac marécageux de 10 lieues de long sur 8 de large, qui ne paraît pas avoir d'écoulement.

La végétation est très variée dans toutes les chaînes qui composent le groupe de l'Atlas; nous y jeterons un coup d'œil rapide. Les rameaux du Grand-Atlas sont séparés par des plaines que l'on regarde comme les plus riches du monde en céréales. Les vallées y sont garnies d'orangers, de pêchers, d'abricotiers, d'amandiers et de grenadiers. Au-dessus de ces vallées commence la région des forêts, à laquelle succèdent celle des graminées et celle des neiges. Les forêts se composent principalement de sept espèces d'arbres et d'arbustes : l'olivier sauvage, le genevrier de Phénicie et le té-

rébinthe occupent la région inférieure; le chêne-liége, le chêne à glands doux, le peuplier blanc et le pin de Jérusalem se trouvent au-dessus. Les flancs du Petit-Atlas sont presque partout garnis de forêts, tandis que les cimes se couvrent de plantes herbacées. Les bords des rivières sont ombragés de lauriers, d'oliviers, de cyprès et de lentisques. Cette dernière plante se rencontre çà et là dans la plaine inculte qui sépare le Grand du Petit-Atlas. Les monts Ammer sont couverts de forêts presque jusqu'à leur cime; les vallées des monts Gharians sont les seules qui produisent le safran qui se répand de là dans tout l'Orient.

Nous ne parlerons pas de tous les animaux qui habitent les différentes régions de l'Atlas, ce serait répéter ce qui a été dit à l'article Afrique; il nous suffira de rappeler qu'on y rencontre des lions, des léopards, l'élégante gazelle et le singe difforme. Au mont *Selelgo*, dans le Grand-Atlas, les singes sont tellement nombreux qu'ils se rassemblent en troupes redoutables. D'énormes serpens surtout y sont l'effroi du voyageur.

Les Arabes qui habitent aux environs du passage appelé la Porte-de-Fer se nomment *Oran-Oura*, *Beni-Ebben* et *Beni-Ortou;* le reste de la chaîne du Jurjura est occupé par les *Kabaïls*. Les *Beni-Ammer* doivent leur nom aux monts Ammer; le Djebel-Auras, sur le territoire de Tunis, renferme une race d'hommes blanche aux cheveux blonds, que l'on regarde comme issue des anciens Vandales. Le Petit-Atlas est habité par les *Berbers;* les *Coucos* se tiennent aux environs de Bougie; les *Chillouhs* sont disséminés dans le Grand-Atlas; enfin les *Bédouins* se répandent sur les limites du désert, et de là dans les différentes parties de l'Atlas. *Voy.* Barbaresques. J. H-t.

ATMÉIDAN, *voy.* Constantinople.

ATMOMÈTRE (de ἀτμὸς, vapeur), instrument de physique pour mesurer l'évaporation de l'eau. La partie principale de l'appareil est une chaudière de métal dans laquelle l'eau est chauffée jusqu'à un certain degré. Il est difficile d'obtenir des résultats exacts avec des instrumens de cette espèce. D'après les expériences de Halley, 233 grains d'eau qui, selon ses calculs, tiennent un espace d'un 35me de pouce cube anglais, s'évaporent dans deux heures de temps dans une journée d'été. M. de Saussure se servait pour ses observations d'un autre instrument qui consistait dans une toile tendue sur un cadre, et ses observations ont donné ce résultat qu'à égales hauteurs du thermomètre et de l'hygromètre, et à une densité de l'air trois fois moindre, l'évaporation sur les montagnes est le double de celle qui a lieu dans les vallées. Voir l'*Essai sur l'hygrométrie,* par de Saussure (*voy.* Hygromètre). *C. L.*

ATMOSPHÈRE, de deux mots grecs, ἀτμὸς, vapeur, et σφαῖρα, sphère. L'atmosphère est cette couche immense d'un fluide élastique, d'un gaz connu sous le nom d'*air atmosphérique*, qui entoure notre globe de toutes parts, qui est emporté avec lui dans l'espace, le suit dans toutes ses révolutions, et, se modelant sur toutes ses sinuosités, se retrouve dans ses plus grandes profondeurs, sur les plus hautes montagnes, toujours semblable, à la densité près. Il faut admettre que, pour constituer le gaz atmosphérique, l'oxigène, l'azote, l'acide carbonique, la vapeur d'eau (*voy.* ces mots), sont simplement à l'état de mélange, malgré la différence des poids spécifiques; cette différence n'est point en effet assez considérable pour opérer la séparation de leurs molécules. Les gaz oxigène et azote paraissent exister dans des rapports constans : on n'a pas de données bien exactes sur les proportions du gaz acide carbonique; le plus généralement elles varient de deux à trois millièmes. Quant à la vapeur d'eau, ses proportions varient à l'infini; dans la zone torride, selon John Dalton, la vapeur d'eau fait équilibre à une colonne de mercure qui varie de 0^{m},016 à 0^{m},027; dans nos climats, en hiver, elle n'existe guère que dans une proportion telle qu'elle fait équilibre à 0^{m},002 de mercure (*voy.* Baromètre); en été ces proportions augmentent au point qu'elle fait équilibre à plus de 0^{m},014 de mercure. Cette différence entre les proportions de vapeurs aqueuses sous l'équateur et dans nos latitudes fait que celles-ci affluent sans cesse de la zone torride

vers les zones tempérées et froides, et fournissent abondamment la matière des pluies continuelles de ces latitudes. S'ajoute-t-il d'autres gaz à ceux que nous venons d'énumérer? Jamais on n'a trouvé mêlé à l'air atmosphérique des quantités notables d'hydrogène. MM. Gay-Lussac et de Humboldt affirment que, s'il en existe une petite quantité, elle ne dépasse pas deux millièmes; aussi n'est-ce point par l'hydrogène contenu dans l'atmosphère qu'on peut expliquer la formation des pluies d'orages ou d'autres phénomènes. John Dalton admet de plus parmi les principes constituans de l'atmosphère des *fluides métalliques* d'une nature ferrugineuse et doués de propriétés magnétiques; ces gaz échappent, par la hauteur où ils se tiennent, aux recherches des physiciens; M. Biot a donné quelque poids à cette opinion en établissant, sur l'existence de ces fluides, une nouvelle théorie des aurores boréales. Sans partager cette opinion, nous devons dire que, d'après la difficulté qu'on éprouve pour expliquer certains météores qui prennent naissance et se développent dans le sein de l'atmosphère, il est permis de présumer que la constitution de cette dernière n'est point parfaitement connue. Elle peut, en effet, être considérée comme un vaste laboratoire où la nature exécute continuellement des combinaisons. En effet, ne reçoit-elle pas tous les produits atténués et volatilisés des corps terrestres qui y sont mêlés, agités, séparés de mille manières différentes? Sous ce point de vue l'air atmosphérique paraît un chaos, un mélange confus de vapeurs minérales, de molécules végétales et animales.

L'atmosphère, résultant du mélange de gaz pesans, est nécessairement pesante; on évalue son poids sur un point à l'aide du baromètre. Avec cet instrument on démontre qu'une colonne d'air fait équilibre à une colonne de mercure de même base, qui est haute de $0^m,765$ (28 pouces), ou à une colonne d'eau de $10^m,40$ (32 pieds). Puisque l'atmosphère est pesante, elle presse tous les corps qui sont à la surface de la terre; elle nous presse donc, et cette pression a été évaluée, d'après la superficie de notre corps, à un poids de 16,447 kilogr. (33,552 liv.). Nous ne sommes point incommodés d'une pression aussi considérable parce qu'elle s'exerce en tous sens; c'est en effet une propriété des gaz et des liquides, et on le démontre par l'expérience, de presser également dans tous les sens, aussi bien de bas en haut, que latéralement et que de haut en bas. Si notre corps, qui n'offre qu'une superficie de $5^m,60$ (15 pieds), supporte un poids si considérable, combien doit être immense celui qui est supporté par la terre, dont on évalue la superficie à 509,072,546 millions, 965 mille mètres carrés; on suppose ce poids d'environ 5,287,120,040 millions de kil. Il est inutile de faire observer que ces évaluations ne sont et ne peuvent être qu'approximatives; mais elles sont loin d'être sans intérêt, puisque la connaissance de ce poids immense de l'atmosphère et de sa pression dans tous les sens, pression qui est nécessairement en raison de son poids, fait facilement comprendre les terribles effets des ouragans. La pression exercée par l'atmosphère varie presque à tous momens pour divers points du globe, et cette inégalité explique les différens courans qui s'établissent dans l'atmosphère et que nous exposerons au mot Vents. Cette inégalité de pression pour notre corps peut être de 1,684 kilogr. (3,436 liv.); on conçoit de suite combien cette différence doit devenir considérable quand on l'évalue pour le point de la terre où elle a lieu. Si nous lui supposons une superficie de trois millions de mètres carrés, la différence du poids de la portion d'atmosphère qui presse cet espace avec celui de l'atmosphère environnante, sera de 3,559,000 kilogr. Qu'on s'imagine maintenant toute la masse atmosphérique se précipitant dans cet espace avec une pression que nous avons évaluée à cinq quintillions de kilogr., et l'on comprendra comment le choc de l'air dans les trombes et les ouragans (*voy.* ces mots) peut renverser une ville de fond en comble. Il est bien digne de remarque que nous puissions supporter sans accidens graves des différences de pression si considérables, surtout quand elles sont subites; car l'homme peut vivre et vit sous des pressions beaucoup moin-

dres. Ainsi à Quito la pression atmosphérique n'est exprimée que par une colonne de mercure de $0^m,543$ (20 pouces 1 lig.), et pour les habitans de la métairie d'Antisana par une colonne de mercure de $0^m,569$ (17 po. 4 lig.). Quand, en 1804, M. Gay-Lussac s'éleva dans un ballon à une hauteur de 7,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, le baromètre descendit dans sa nacelle à $0^m,33$ (12 po., 1.7 lig.). Les phénomènes de la vie sous une pression aussi peu considérable sont notablement troublés : la respiration est courte et haletante, à cause de la rareté de l'air; on s'évanouit avec la plus grande facilité au moindre effort que l'on fait; on a des envies de vomir; le sang, qui n'est plus maintenu dans les vaisseaux par la pression habituelle, se porte vers la peau dont les veines se gonflent : de là des hémorrhagies nasales et même éruption du sang par la peau. Au fur et à mesure qu'on s'élève, le poids de l'atmosphère va donc en décroissant, et l'atmosphère a sans doute des limites, du reste assez difficiles à déterminer (*voy.* Air). A une hauteur de 70,000 mètres (16 lieues), il y a certainement encore de l'air, et assez dense pour réfléchir la lumière solaire et produire le crépuscule. Si la vie s'entretient à des hauteurs aussi considérables que celles que nous venons d'indiquer, à plus forte raison la combustion peut y avoir lieu, et sir Humphrey Davy a reconnu par l'expérience que le soufre peut encore brûler à une hauteur de près de 26,000 mètres. Les corps solides peuvent à une hauteur bien plus considérable acquérir une température assez intense pour devenir rouges et lumineux, et même pour entrer en fusion. Ces dernières considérations sont essentielles pour donner l'explication de certains météores qui apparaissent dans l'atmosphère.

On l'a dit à l'article Air, deux corps ou agens, le calorique et l'électricité, par leur présence au milieu de l'atmosphère, la modifient sans cesse. Le premier, selon la manière dont il est réparti à la surface du globe, produit la différence des saisons et des climats, et fait varier les principes constituans de l'atmosphère, en faisant varier sans cesse les proportions de vapeur d'eau qu'elle contient. C'est à Franklin et à Saussure qu'on doit la remarque importante que l'atmosphère est toujours chargée d'électricité. Lorsque l'air est calme et pur, il donne toujours des signes d'électricité vitrée; mais s'il est chargé de nuages ou agité, il manifeste l'électricité vitrée et la résineuse (*voy.* Électricité). Au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère on voit baisser la température; ainsi le thermomètre de M. Gay-Lussac, dans sa nacelle, marquait 9°—0 centigrades, tandis que sur les bords de la Seine il indiquait la température élevée de 27°,75. En même temps que la température baisse, les proportions de vapeur d'eau diminuent de plus en plus; la tension électrique augmente au contraire graduellement. A cette grande hauteur où était parvenu M. Gay-Lussac ou au sommet des Cordillères, le ciel paraît absolument noir; les étoiles fixes y brillent d'une lumière tranquille et tout-à-fait semblable à celle des planètes. Rien de beau, rien de majestueux comme le ciel vu de cette manière.

Il résulte de la densité des couches inférieures de l'air atmosphérique que si les astres exercent quelque action sur l'atmosphère, ils doivent agir plus fortement et presque uniquement sur cette couche inférieure. Aussi l'observation atteste que c'est presque elle seule qui supporte les influences de ces astres, et c'est uniquement au milieu de cette couche atmosphérique que se montrent la plupart des phénomènes qui sont du domaine de la météorologie; aussi M. Delamark a-t-il nommé cette partie inférieure de l'atmosphère *région des météores*. L'atmosphère, pesant comme nous l'avons dit et s'appuyant partout sur la surface du globe, doit affecter la même forme que lui (*voy.* Centripète et Centrifuge); elle doit peser plus sur les pôles qu'à l'équateur, quoiqu'elle y ait moins d'épaisseur, mais à cause de l'immense différence de température; elle y est beaucoup plus dense, de sorte que, de l'équateur où l'action continuelle du soleil raréfie sans cesse l'air, aux pôles, l'atmosphère va graduellement en augmentant de poids. Il existe aussi proba-

blement une différence entre la pesanteur de la *calotte atmosphérique australe* et celle de la *boréale*, au moins dans la région des météores. En effet, la première, en contact avec une plus grande masse d'eau, y est moins raréfiée par l'action du soleil, et doit par conséquent être un peu plus pesante que la seconde. C'est à l'aide de ces considérations que nous pourrons expliquer les vents réguliers. A. L-D.

ATMOSPHÉROLOGIE, science qui traite de l'atmosphère, de ses qualités, de ses phénomènes, et des changemens auxquels elle est soumise. Cette expression qu'on a substituée à celle de *météorologie*, autrefois usitée, est beaucoup plus convenable. *Voy.* OBSERVATOIRE.

ATOMES(*). La doctrine des *atomes* remonte à une très haute antiquité. Cette doctrine a dû se présenter à l'esprit humain dès qu'il voulut fixer son attention sur les deux grands phénomènes d'une *matière animée* et d'une *matière inanimée*. Dans les animaux et dans les végétaux, tout naît d'un *germe;* ce germe renferme en lui la plante ou l'animal; il croît et s'étend; il atteint ensuite sa maturité; puis, étant dans sa force accomplie, il s'y maintient durant un temps jusqu'à ce que la force qui l'avait produit, cette force inconnue qni était dans le germe, l'être indivisible, le germe du germe, venant à décliner, la plante commence à se faner, et l'animal à dépérir.

Une fois rentré dans la poussière, ce germe, ayant perdu sa force motrice, l'être de son être, qui l'obligeait de paraître sous telle forme et avec tel caractère, plutôt que sons toute autre forme et avec tout autre caractère, cesse aussitôt d'avoir un nom, d'être une existence séparée; et il se découvre alors un grand mystère. Dans le germe tout est unité: la plante est une, l'animal est un, les parties forment un tout indivisible de la plante ou de l'animal : telle partie peut périr avant la plante ou avant l'animal; la plante ou l'animal peuvent naître imparfaitement sans telle ou telle partie; cependant il n'y a pas de plante ou d'animal sans correspondance de la partie au tout, sans unité fondamentale. Le germe renfermait les membres qu'il a développés en les mettant au dehors : ce ne sont pas des emprunts faits à la nature extérieure; c'est une nature intime qui se produit en dehors; c'est une puissance organique, c'est-à-dire une puissance qui ne s'adjoint pas ses membres par juxtaposition, mais qui les tire de son propre fonds et qui existe dans l'unité des membres. Cependant, dès que l'animal ou la plante périt, aussitôt cette merveille a une fin; la force s'est retirée avec la puissance qui produisit cette admirable structure, où rien n'était dû au hasard, où tout existait dans l'unité. Les membres se disjoignent, l'être a cessé d'exister : ce n'est plus une plante, ce n'est plus un animal; il n'y a là nulle unité; tout est désorganisé; la nature extérieure s'empare du cadavre et l'adjoint à son pouvoir de décomposition; de nouvelles adjonctions se font, mais sur un autre plan; au lieu du germe vivant, un et indivisible, c'est la divisibilité à l'infini.

Ces atomes n'ont de réalité que dans l'infinie divisibilité, que dans la décomposition infinie; ils entrent dans des compositions déterminées; ce sont autant de petits mondes, des molécules de mondes. Ce qui fait un monde, un système matériel, c'est le centre vers lequel ce monde gravite, roulant sur son orbite; un atome n'est pas un *être*, comme le germe, mais il est un *système;* il est en petit ce que les corps dont se compose le système du monde sont en grand; il a en lui quelque chose des lois qui meuvent ces corps; il possède une force poussant au centre par la gravitation, et une force qui fuit le centre et pousse vers la circonférence.

Les atomes ont des rapports avec eux-mêmes; mais, de plus, ils sont en rapport avec d'autres atomes, comme les corps sont en rapport avec d'autres corps, ce

(*) Cet article, encore plus dogmatique qu'historique, établit et développe un système auquel nous croyons devoir rester entièrement étrangers; mais il renferme de profondes études, des idées qui sont le fruit d'une force d'abstraction peu commune et des rapprochemens curieux entre les philosophies indienne, grecque et moderne dont nous n'avons pas voulu priver nos lecteurs exercés à l'intelligence de ces matières, pour lesquels le nom de l'auteur est déjà une recommandation. J. H. S.

qui constitue leur équilibre; car la même force qui régit les atomes au dedans les régit aussi au dehors; une loi de gravitation les attire, une loi d'équilibre les fixe en présence par une force de répulsion non moins puissante que celle de l'attraction. Ensuite les atomes sont inégaux, d'après leurs combinaisons secondaires; ils sont différemment attirés et sous diverses formes, d'après des influences lumineuses et ténébreuses; ils sont soumis à la puissance du mouvement et de la pénétration universelles, puissance qui régit la matière, et qui, de l'état de non-condensation absolue, la fait arriver à l'état de condensation plus ou moins grande. Par suite de cette inégalité et de ces combinaisons, les atomes sont plus ou moins absorbés par d'autres atomes dans des combinaisons prépondérantes et plus hardies. Ainsi naît un système en grand; les grandes masses de la nature se forment et se composent, et ces masses elles-mêmes, entrant en rapport entre elles, sont fixées dans un équilibre mutuel, par cette force qui se mêle à toute chose, force qui fait tout exister, tout subsister, et que, faute d'une autre dénomination, nous désignons par les deux actions contraires, par l'attraction et par la répulsion; mais force bien réellement unique, centrale et inconnue. Elle semble contraster, dans cette double manifestation, avec l'autre puissance, également inconnue, qui réside dans le germe unique, le germe vivant de la plante ou de l'animal. L'une est appelée *mécanique*, parce qu'elle est surtout dans la dimension de l'espace; l'autre est appelée *organique*, parce qu'elle est surtout dans le développement du temps; l'une opère par adjonctions, l'autre en se développant de son intérieur même; mais quoique ces forces soient très distinctes, l'une composant les choses inanimées, l'autre produisant les êtres doués de vie, le principe *inconnu* dans ces deux forces doit être *unique*.

Entre les germes qui composent l'unité de l'être vivant et les atomes qui forment la molécule du système de l'univers, il y a une notable différence. Les uns se développent d'une manière organique par suite de leur vie interne; les autres se combinent d'une manière mécanique par suite de leurs forces constitutives. Les germes vivans se séparent d'eux-mêmes aussitôt que le roi du corps se retire du monde et congédie ses membres; alors ces membres ne lui appartiennent plus, et toutes les molécules de cette organisation se débandent, comme des troupes qui, licenciées, rompent les liens de la discipline. Il n'en est pas ainsi des atomes, de ces masses petites ou grandes qui entrent dans la composition du système de l'univers. Ceux-là ne se séparent que par suite d'une extrême violence; ils ne sont pas issus d'un centre commun, mais ils ont gravité vers un point central, et ils lui restent fidèles. Ce n'est jamais par une révolution interne que périt un monde, en s'usant comme le corps organisé : c'est toujours par le choc que lui fait subir une masse hostile, par quelque dérangement dans une partie quelconque du système de l'univers. Et encore en se disjoignant ces masses, séparées par la violence, ne rentrent pas dans leur état primitif; elles deviennent les sujettes de quelque autre système matériel auquel elles se subordonnent; n'ayant jamais vécu, une destruction totale ne saurait jamais non plus les atteindre. Il n'y a que ce qui a vécu qui puisse mourir.

Le double phénomène de la matière organisée et de la matière inorganique, de la vitalité et du mécanisme dans le corps et dans l'univers, ce phénomène a été scindé en deux. Ici une secte de *vitalistes* a nié les principes du mécanisme et a attribué des organes aux choses mêmes, considérant la nature entière comme un grand animal, qui aurait vécu de toute éternité, se dévorant et se reproduisant lui-même à l'infini. Là une secte d'*atomistes* a nié le principe vivifiant et n'a vu dans les phénomènes de l'organisme qu'une combinaison de la matière; réduisant le tout à des proportions mathématiques, elle n'a aperçu que des figures, des formes, et non pas des êtres et des existences idéales qui prenaient la forme des existences réelles. Ainsi les uns ont voulu expliquer le monde comme ils avaient expliqué l'animal; les autres ont voulu expliquer l'animal comme

ils avaient expliqué le monde, en n'y voyant qu'une agrégation d'atomes. La recherche de l'unité qui est dans l'esprit humain s'est ici fourvoyée, car les vitalistes ne comprenaient pas le monde, et ceux qui avaient quelque idée du système du monde n'entendaient rien à l'animation; ils ne pouvaient s'élever à la conception de l'esprit pur, de cet esprit qui féconda l'abîme et dans la pensée duquel résidaient les lois de l'uuivers, de cet esprit dont vient le souffle de vie et dont vient la force; c'est lui qui crée toutes les choses en réagissant contre sa force productive, c'est-à-dire en maintenant le monde et les êtres vivans dans les bornes de l'espace et du temps.

Si, maintenant, nous consultons l'histoire pour lui demander dans quel pays s'est développé, de préférence, un système quelconque des atomes, dès les jours de la haute antiquité, deux contrées de l'Orient fixent, avant tout, notre attention, l'Inde et la Phénicie; mais comme la Phénicie dérivait sa science de la Chaldée, il est très probable que le système des atomes ne fut aussi, chez les Phéniciens, qu'une importation de la Chaldée. Malheureusement les monumens littéraires chaldéens ont péri aussi bien que les monumens phéniciens. Les trésors de la littérature indienne seuls se déroulent à nos regards dans toute leur richesse. Un océan de science nous apparaît dans la philosophie des Brahmanes.

Dans la langue sanscrite, le *germe vivant* s'appelle le *Vîdjam*, et le *petit monde de la molécule inanimée* porte le nom de *mâtra*, c'est-à-dire ce qui est *mesurable*, du mot *mâ*, mesurer; et tel est aussi le sens primitif du mot latin *materia*. L'esprit créateur, selon le système des Indiens, n'est pas matériel, il n'a pas forme et figure; mais il a en lui la capacité de revêtir un nom, de s'engendrer lui-même en lui-même. Ceci a lieu par la semence fécondante, par les formes de l'espace et du temps, qui n'ont pas encore réalité externe, qui n'ont pas encore apparu comme la semence des êtres organiques dans le développement du temps, et comme le mouvement des atomes dans l'espace; mais qui existent déjà dans l'esprit suprême, puisqu'il se féconde lui-même, pour naître de lui-même. Ainsi la matière existe dans un Dieu immatériel, mais non matériellement; elle y existe seulement en capacité et en substance.

Le système des *mâtras*, se trouve développé dans les *Upanichads*, ou dans les mystères de la théologie, qui font partie des Védas. D'après ces Upanichads, l'esprit suprême pénétrant dans les profondeurs de son être, s'y montre sous un point de vue double; il est le grand *lui* et la grande *elle*, l'être et la substance de l'être, l'esprit divin et la nature divine; ainsi il se féconde lui-même en lui-même; ainsi il naît lui-même de lui-même. Il est le *premier-né*, c'est-à-dire le fils de Dieu, né de Dieu, la personne brillante qui dissipe les ténèbres. Il se développe par la pensée, jusqu'à ce que, grandi et mûri dans sa propre pensée, cet être divin sort de lui-même, *pense* et *parle*, produit les choses par la pensée et par la parole, puis *entre* en esprit dans les choses pour les soutenir. Dans tout ce qu'il soutient il a pénétré par la semence: il a tout fécondé; il est partout dans les germes, et il croît ainsi dans les germes. Ce monde a été semé par *lui*; avec son esprit il a fécondé les mondes, et ensemencé, pour ainsi dire, le vaste champ de toutes les existences.

Tandis que les spiritualistes de l'Inde ne reconnaissent que des germes et des atomes nés et produits dans l'esprit incorporel, les matérialistes de cette contrée ont grossièrement transformé la conception spirituelle en une conception matérielle. Une secte même, celle des adorateurs du *mrityu*, de la mort, dont il est parlé dans l'Upanichad qui porte le nom du *vrihad aranyaka*, établit la mort ou le vide, le néant, pour premier principe; affamé et ne trouvant pas d'aliment, le néant se reproduit lui-même sous la forme d'êtres vivans qui servent à le nourrir. Ainsi la mort engendre la vie, et ces atomes, qui sont le produit de la mort, n'ont qu'une apparence de vie; la mort est l'esprit réel qui réside en eux.

Les contemplations de ce genre qui se rencontrent dans les Upanichads, durent, dans la suite, céder la place aux raisonnemens des philosophes, dont le

point de départ se trouve établi dans les mêmes Upanichads. Ces doctrines nous sont devenues accessibles par les importans travaux du savant Colebrooke, auxquels il faut joindre deux excellens petits ouvrages, le *Gymnosophiste* de M. Lassen, et le *Sancara* de M. Windischmann fils.

Tous les systèmes de la philosophie indienne parlent de cinq *tan-mâtras*, ou de cinq molécules infiniment subtiles. Ces molécules échappent à la perception des sens; elles ont un corps éthéré; elles sortent de l'être incompréhensible que les sens ne peuvent pas apercevoir et que la pensée elle-même ne peut saisir. Quand la divinité s'est fécondée en s'abîmant, par la pensée, dans la profondeur de son esprit, elle engendre, en elle-même, son propre fils, le premier-né. Celui-ci, dès qu'il est sorti du sein de la divinité pour expulser les ténèbres et remplir le lieu qu'elles occupaient, vainqueur des ténèbres, se renferme dans la matière première, qui a perdu la qualité ténébreuse et qui est devenue transparente. Il brise cette enveloppe par la force de la pensée; puis, ayant apparu de nouveau, il devient le créateur du système des mondes. Alors cette vaste intelligence (ce *bouddhi* puissant) s'étant posé comme le *moi* universel, disant : « Je suis » et « Je suis tout », se développe successivement sous trois formes de l'existence, dans les trois temps, dans les trois mondes, dans les trois qualités. Il tire de la profondeur de son Moi les *cinq tan-mâtras*, ou molécules infiniment subtiles; en causant une transmutation dans leurs formes incorporelles, il opère la production des cinq grands élémens. L'être qui s'est posé lui-même comme la figure des mondes, qui va produire les mondes sur le type de sa personnalité divine, cet être universel profère la parole de l'existence. Le son devient le principe de l'élément éthéré, qui a la qualité d'être *audible*, de pouvoir être entendu. Puis cet être incompréhensible, voulant entrer en communication avec le monde extérieur par la qualité du tact, produit en lui cette qualité; aussitôt l'air est répandu par son souffle divin et cet air a la tangibilité pour attribut. Voulant voir, il entre dans la vue, et dissipant l'obscurité, il distingue la figure; dans l'air encore clair-obscur est ainsi produit, par la métamorphose de l'air, l'élément lumineux, le feu, qui a pour qualité de rendre apparentes toutes les choses. Voulant goûter les alimens et se reproduire sous forme du corps, dans la semence animée, il produit l'élément de l'eau par une transformation du principe lumineux : dans cette eau il place le germe de la fécondation et de l'alimentation universelle; la qualité principale de l'eau est la saveur. Enfin voulant recevoir le parfum exhalé des êtres et des choses, voulant humer la flamme du sacrifice, la fumée de l'être immolé, le corps de l'aliment issu de l'eau, il respire pour ainsi dire cette odeur universelle; l'élément de l'eau, qui a été fécondé par sa semence vivifiante, subit une métamorphose; la terre naît, ayant la qualité de l'odeur. Tels sont les cinq *tan-mâtras* ou molécules : le son, le tact, la forme, la saveur et l'odeur; l'esprit apparaissant sous figure de l'homme universel, du créateur sous figure humaine, se met en contact avec les élémens constitutifs de l'univers : il parle, et l'éther est là; entré dans l'éther qu'il a fécondé par la parole, il en sort pour pénétrer dans l'air au moyen de l'attouchement; sortant de l'air il entre dans l'élément igné, pour faire paraître les figures. Les êtres jusque là n'avaient été accessibles qu'au son et au toucher; puis sortant de l'élément du feu il entre dans celui de l'eau, il veut goûter un autre être et se perpétuer dans un autre être; ayant fécondé les eaux il s'incorpore, il s'emprisonne définitivement dans un corps terrestre ou grossier; il y reçoit, par le sens de l'odorat, l'holocauste des êtres créés et sert lui-même d'aliment, étant celui qui mange et qui est mangé, le prêtre et la victime.

Tels sont les cinq tan-mâtras, les cinq molécules de toutes les existences élémentaires, subtilement ou grossièrement matérielles; tous sont des sensations, à l'exception du son, qui ouvre la série des existences par la parole articulée; tous ils composent une matière subtile, délicate, impalpable, invisible, incompréhensible; par eux le créateur se met en rapport avec la création, qui est le pro-

duit de la métamorphose de ses sensations; car elles sortent de leur subtilité native pour entrer dans une matérialité correspondante à leurs qualités.

Sur la théorie des tan-mâtras, les atomistes et les sensualistes de l'Inde ont fondé toute leur théorie de la production du système de l'univers, en retranchant l'esprit suprême, le Créateur. Le Tanmâtra-Sarga, la production moléculaire, a été, pour eux, le type sur lequel ils ont formulé le développement entier de l'existence.

La philosophie rationnelle de l'Inde discute la nature de ces molécules primitives, tantôt pour n'y voir que de simples attributions de la créature animale, les qualités de l'être matériel; tantôt pour les considérer dans l'unité primitive des atomes élémentaires. Comme Gautama, à l'exemple des Upanichads et des cosmogonies, elle distingue deux choses : un germe vivant, existant immédiatement dans la semence et médiatement dans l'œuf, et une réunion de molécules, dans lesquelles il y a un moteur caché, le moteur des mondes, la cause inconnue, que les athéistes présentent comme donnée dans la matière ou dans l'atome même, que les théistes représentent comme indépendant de la matière ou de l'atome. Ainsi les philosophes ont été conduits, quand ils ont voulu admettre une suprême intelligence, motrice de l'univers, à nier la doctrine de l'unité, qui existe dans les Upanichads et dans les cosmogonies spiritualistes, pour admettre deux principes contraires, Dieu et la matière, existant de toute éternité, et dont l'un est le moteur de l'autre.

Canada, qui a dégagé le système des atomes renfermé dans la philosophie de Gautama, et qui l'a placé à la tête des productions, a comme lui doné les atomes élémentaires de la faculté des sensations; mais il n'admettait pas le dualisme de Gautama, une intelligence suprême, cause inconnue de la production de l'univers, qu'elle a tiré d'une matière qui était en contraste avec la souveraine intelligence. Ainsi il reconnaît l'éternité des atomes, mais il rejette l'éternité de l'esprit. S'il avait osé être complètement conséquent avec lui-même, l'esprit n'eût été, à ses yeux, qu'une modification de l'existence des atomes composés sous forme de l'homme et de l'univers; alors il aurait considéré l'esprit comme la sommité de la puissance totale de la sensation, qui est la qualité de la matière. Dans son système, ce qui est organique ou le *corps*, ce qui est inorganique ou la *masse*, et ce qui est sensitif et compréhensif, formant l'être incorporé qui se pose en face des masses ou en face de lui-même, pour se concevoir lui-même, tout cela, dans son système, est le produit de l'*agrégation;* en cela il n'y a nul moteur vivant indépendant du corps, nulle force cachée, indépendante de la masse. L'existence, en général, a deux formes : elle est éternelle, dans les atomes; elle est temporelle, dans les agrégats. C'est un complet matérialisme, seulement on y nie l'entière divisibilité de la matière.

Cette doctrine a été évidemment empruntée par les Bauddhas et les Jaïnas, à la philosophie de Gautama et de Canada, au rationalisme et au matérialisme indien. La religion des Jaïnas et des Bauddhas est la seule qui soit fondée sur l'athéisme systématique, et sur une véritable apothéose de la nature humaine; elle a emprunté, aux sectes religieuses de l'Inde, une foule de divinités subalternes, dont le Bouddhisme a fait des hommes déifiés.

Les Bauddhas sont des réalistes déterminés : ils nient les abstractions rationnelles et les idées spirituelles, ils ne connaissent que des individualités; cependant ils admettent le raisonnement logique et tirent des conséquences par déduction. Leur premier principe est le *vide :* le tout est vide (*sarva sunya*); dans ce vide sont les *atomes*, auxquels ils donnent le nom d'existences élémentaires (les grands élémens, *Mahabhutas*); de ces atomes ils rejettent le tanmâtra éthéré ou la molécule du son, parce qu'ils ne croient pas que la parole, comme figure de l'idée, ait influé sur la formation des choses. Ces atomes, ils les combinent tout autrement que les matérialistes de l'école de Canada : ceux-ci admettent diverses agrégations et figures d'atomes; les Bauddhas ne voient partout qu'une seule et même formation atomistique des cho-

ses. Cependant ils croient à un *dedans* des choses, à une pensée intelligente, à un *chitas;* mais ce *dedans,* c'est une abstraction absolue, une raison purement négative; ils traitent cette pensée comme un objet réel, mais cet objet n'a aucun rapport avec le monde extérieur, et n'existe que pour lui seul, dans une spéculation infructueuse. Dégager cet esprit subjectif pour en faire un être objectif étranger au corps, pour le faire remonter dans le vide, sans le faire communiquer avec les atomes qui peuplent le vide, tel est le but constant des méditations de leurs saints. Pour cela ils admettent un espace suprême, un vide absolu; là se sont élevés, par la force de leur contemplation, les pensées intelligentes de ces saints hommes, de ces *Bouddhas,* dénommés d'après le principe de l'intelligence, *bouddhi,* qui est renfermé dans leur pensée (le *chitas*). Mais cette pensée n'a pas le moindre rapport avec le monde; les Bouddhas entrent dans un vide suprême et absolu, que l'on peut considérer comme un *Adi-Bouddha,* un *Bouddha suprême.*

Il est vrai que les Bauddhas ont souvent cherché à se défendre du reproche d'athéisme, en adoptant quelques idées spéculatives des Brahmanes. Ainsi ils ont fait de leur Adi-Bouddha une sorte de Logos; ils l'ont marié avec la nature, qui renfermait le principe des atomes; et ils leur ont donné un fils, le créateur. Mais quand on examine de près tout cet échafaudage, on voit que leur Bouddha primitif est un être abstrait, sans puissance, et qui réside dans une pensée improductive; que le vide est bien réellement leur premier principe, et qu'ils admettent, dans ce vide, l'éternité des atomes.

L'ensemble des doctrines bouddhistes est certainement très curieux, et chacune de leurs sectes mériterait un examen détaillé (*voy.* Bouddhisme). Les personnes qui voudraient avoir une notion plus détaillée de leur doctrine sur les atomes pourront consulter les savans mémoires de M. Hodgson, insérés dans les *Recherches asiatiques* de Calcutta et les *Transactions* de la société asiatique de Londres.

Les Jaïnas offrent des rapports frappans avec les Bauddhas : il est probable que c'est une de leurs sectes. Suivant les Jaïnas, l'esprit vital est un pouvoir incorporé dans un double corps, dans celui de la pensée pure, et dans un corps des affections de l'ame; puis il a pénétré dans le corps élémentaire : doctrine évidemment empruntée à l'ancien brahmanisme, quoique avec des modifications. L'univers est sans commencement et sans fin, éternel, provenu de lui-même, toujours renaissant de lui-même. L'esprit est quelque chose d'abstrait et de général, qui s'est individualisé dans tous les corps, mais qui est sans puissance quelconque sur leur formation. Au fond, ils admettent le dualisme. C'est l'être animé, qui n'anime rien, c'est le *Jíva,* l'esprit vital, partout *un* dans tous les êtres vivans, et l'*Ajíva,* l'être inanimé, qui existe pour lui-même, aussi bien que l'esprit vital. Ils considèrent l'esprit comme l'antithèse absolue de la matière; l'un est indépendant de l'autre ;mais l'esprit est engagé dans la matière, dont il ne se dégage que par la contemplation ascétique, pour devenir *Jina,* esprit libre, esprit absolu. Arrivé au point suprême du Jina, ce Jina vit dans le même espace suprême, dans la même sommité du vide que le Bouddha, et, comme le Bouddha, le Jina n'a aucune influence sur la matière. Le Adi-Jina ou le Jina originel est, comme l'Adi-Bouddha, un être sans personnalité aucune, une réalité purement imaginaire, et qui, au fond, se résout dans une figure du vide. La seule réalité, ce sont les atomes, qui sont infinis, individuels, *un,* absolus. Tout corps est produit par l'agrégation d'atomes d'une seule et même espèce. Comme les Bauddhas, ils rejettent les combinaisons atomistiques de l'école de Canada. La création, c'est la réunion; la dissolution, c'est la disjonction des atomes. Dans les atomes ils admettent cependant une capacité active, qui produit, et une capacité passive, qui se laisse influence, et se disjoint quand l'action a cessé. Il y a donc, au fond, deux espèce d'atomes : ceux dans lesquels réside une *force inconnue,* et les atomes sans force et sans puissance, mais qui reçoivent l'empreinte des autres.

Beaucoup plus inconséquente que la doctrine des Bauddhas, celle des Jaïnas

offre cependant des particularités qui lui appartiennent en propre. L'empirisme vulgaire, fondé sur le sensualisme, qui ne croit qu'en ce qu'il voit, est déjà chez eux assez développé. Il est vrai qu'ils n'ont pas encore fondé là-dessus un système d'immoralité : au contraire, leur morale, comme celle des Bauddhas, est pure et austère; ils n'ont qu'un seul but, celui de devenir *Jina*, de délivrer l'esprit de vie, le *Jîva* qui réside en eux, et de se débarrasser du poids de l'univers.

« Il ne faut pas croire à ce que l'on entend, il faut croire à ce que l'on voit »; telle est une de leurs maximes fondamentales. Au fond, elle serait destructive de toute tradition sacrée et profane, s'ils n'étaient pas inconséquens avec eux-mêmes, en ajoutant une foi absolue à l'histoire de leurs anciens saints.

Cet empirisme grossier n'est devenu complètement systématique que chez les *charvacas*, qui sont les principaux *nasticas* ou athées, niant tout être, sans cependant admettre le scepticisme, car ils croient à ce qu'ils voient; mais ils croient que tout ce qu'ils voient est une modification de la matière. Ces sectaires, dont on connaît un grand nombre de subdivisions, disent qu'il n'y a de réel que les atomes élémentaires : ils excluent l'éther, ainsi que les Bauddhas et les Jaïnas, parce que l'éther n'est ni visible, ni tangible, et qu'il est étranger à toute affection des sens. Invisible et non existant dans les élémens, l'esprit existe dans les corps organiques, non pas distinct, mais *identique* avec ces corps mêmes. Ils croient à un corps qui est esprit, à un corps qui pense et qui parle, à un esprit qui est corps. La pensée n'est qu'une modification des atomes élémentaires réunis sous la forme de corps; or, cette pensée n'est au fond que la sensation; et, avant M. de Tracy, ils ont soutenu que nos idées n'étaient autre chose que des modifications de nos impressions. Les corps se divisent en corps organiques et inorganiques. Ceux-ci sont des masses brutes, dans lesquelles la sensation et la pensée, qui est la sensation modifiée, n'apparaissent pas encore, ne sont pas encore développées; les corps organiques, au contraire, éprouvent des sensations : les molécules dont ils se composent sont irritables et impressionnables, par suite de certaines modifications de la matière première. Entre les corps inanimés et les corps animés, il n'y a donc d'autre différence que le développement; la différence n'est pas dans les atomes dont ils sont composés : tout est dans la sensation. Des atomes s'accrochent à d'autres atomes et éprouvent la peine et le plaisir; la peine et le plaisir, ce sont les deux réalités de l'existence matérielle, modifiée au point de devenir subtile, d'être la vie et la réflexion. Nous vivons par le plaisir que nous éprouvons, et nous pensons par suite des impressions agréables ou désagréables dont nous sommes affectés. Au bout de cela est la théorie de l'égoïsme et l'immoralité pure.

Si, de l'Asie orientale, nous passons à l'Asie occidentale, nous apprenons qu'un certain *Moschos*, natif de Sidon, a fondé la philosophie des atomes, dès avant la guerre troyenne. Cette époque, s'il est vrai que ce Moschos a existé, a été prise au hasard par les Grecs. C'est le stoïcien Posidonius qui en avait le premier parlé.

Chez les Grecs comme chez les Indiens, nous retrouvons une école de philosophes, qui s'occupe spécialement de la production des choses. Les uns ont une manière de voir *dynamique* ou *vitale :* ils reconnaissent partout des forces; les autres conçoivent la matière sous un point de vue *mécanique* ou *mathématique :* ils nient les forces. Ces derniers se subdivisent en *atomistes purs* et en *dualistes ;* les dualistes posent, en face d'une nature éternelle, un être intelligent quelconque, soit comme créateur, soit d'une manière plus ou moins abstractive. C'est la plus ancienne philosophie des Grecs, celle qui naquit et se développa surtout dans l'Asie-Mineure.

Il n'est pas nécessaire d'admettre que les Grecs aient fait des emprunts à l'esprit oriental. Fils eux-mêmes de l'antique Asie, la philosophie reposait déjà au fond de leurs anciennes croyances religieuses. Elle existait en germe dans le culte des Pélasges, qui, lorsqu'il fut remplacé par la religion héroïque des Hellènes, se réfugia dans les mystères, où il subit de

grandes modifications, dont quelques-unes paraissent dues à l'influence des doctrines phrygiennes. Quand la réflexion naquit chez les Grecs et chercha à se rendre indépendante des croyances populaires, elle porta son attention sur les dogmes physiques de la haute antiquité, et elle les fit entrer dans ses systèmes.

Les rapports de doctrine qui existent entre la philosophie de Thalès et les cosmogonies primitives de l'Inde, telles qu'on les trouve commentées dans les Upanichads, sont extrêmement frappans. C'est le même système sur l'Océan, père de toutes choses, sur la fécondation de l'eau au moyen d'une semence humide (le *Vîdja* des Indiens), qui renfermait le germe organique de toutes les existences. Thalès appartenait à une famille phénicienne; il serait donc possible qu'il eût connu la cosmogonie qu'on avait adoptée à Tyr ou à Sidon, et qui très probablement avait des rapports avec la cosmogonie chaldéenne et mosaïque. Il pouvait ainsi connaître l'esprit de Dieu qui flotte sur les eaux et les féconde. Dans son opinion, la terre était sortie des eaux; c'est la doctrine indienne, suivant laquelle la grande mer éthérée (*Mâha-Samudra*, *Mâha-Akâcha*), enveloppait les mondes: idée qui revient à celle des Grecs sur l'Océan.

Thalès n'a pas été le seul des anciens sages qui admît la doctrine d'une semence humide comme origine de toutes choses. Un certain Hippon doit avoir exposé la même doctrine. Ceux qui partageaient cette opinion croyaient à la fécondation de l'eau par un principe divin; mais ils ne paraissent pas avoir fait une distinction positive entre ce principe et la nature primitive qu'ils appelaient *les eaux*. Selon eux, l'esprit divin paraît avoir été dans les eaux, et incorporé aux eaux. Il était donc dans la semence, comme une sorte de principe *aérien* contenu dans les ondes; c'est le *souffle de vie* qui, animant la semence, sort de la semence, et devient ainsi le principe vivifiant de toutes les existences. C'est la même idée que les Indiens expriment par leur *Prânâtma*, esprit du souffle qui est entré dans toutes les choses, animant toutes les choses.

Héraclite, obscur par la profondeur de ses vues et clair par ses puissantes images, admettait un premier principe qui n'était pas précisément le feu, mais un esprit igné; sa doctrine se retrouve dans plusieurs croyances indiennes. Le feu produit l'eau, suivant plusieurs théories physiques exposées dans les Upanichads: on explique ceci par une comparaison tirée du corps humain. Quand l'homme est échauffé, une sueur abondante découle de son corps, et l'eau le couvre. Les cosmogonies indiennes font sortir l'eau, élément, d'une métamorphose que subit le feu. Suivant Héraclite, la vaste mer naquit d'une transmutation dans la forme du feu universel, issu de l'esprit igné. Les eaux, selon le même penseur, étaient la semence (peut-être admettait-il que le principe igné avait fécondé les eaux et y avait déposé la semence); cette semence renfermait tous les principes de l'organisation des mondes. Sous ce point de vue, la théorie d'Héraclite rentrait dans celle de Thalès, bien que ses autres conceptions lui appartinssent en propre.

Diogène d'Apollonie semble reproduire une autre doctrine indienne, fréquemment exposée, commentée ou réfutée dans les Upanichads, celle qui admet, comme premier principe, le *Prânâtma* ou le souffle vital. L'air, suivant ce philosophe, a deux principes: celui du savoir et celui du mouvement; mais il ne parle pas de l'air élément: c'est d'un air éthéré, d'un air igné qu'il s'agit, d'un air fécondé par l'intelligence divine, et qui n'en est pas séparé; c'est le *Chitâkâcha*, des systèmes de l'Inde, l'éther pensant, l'air lumineux dans lequel a pénétré la pensée. La vie est dans la semence, et dans cette semence il y a le souffle de vie, la respiration. Ainsi, selon certains passages des Upanichads, l'univers a été *exhalé* par ce grand esprit, dans la sagesse duquel était renfermé l'univers.

Selon les doctrines que nous venons d'analyser, les choses naissent d'un germe vivant, de nature aqueuse, ignée ou aérienne, et qui est saturé d'un principe divin; une autre doctrine établit que les choses se sont développées du sein d'un chaos infini et qui renferme, dans une

masse non indivise, le germe de toutes les existences. Cette doctrine pourrait se concilier avec l'autre manière de voir ; mais, suivant les partisans de ce système, les êtres et les choses seraient sortis du sein du chaos par suite d'une combinaison purement mécanique. La force n'était plus interne ni organique, mais externe ; les uns la plaçaient, avec Anaximandre, dans une nature aveugle qui, par un mouvement infini au sein du chaos même, tendait à la séparation de tous les élémens dont il se composait ; les autres la plaçaient, avec Anaxagore, dans une cause intelligente, en dehors de la nature. Anaximandre est sur la route d'un athéisme systématique, Anaxagore est engagé dans celle du dualisme ; l'un sauve l'unité aux dépens d'un principe divin, l'autre est obligé d'admettre une matière inerte, éternelle, en face d'une intelligence abstraite qui façonna la matière. On peut trouver de l'analogie entre la doctrine d'Anaxagore et celle de Gautama, dont nous avons parlé plus haut : cependant les différences sont grandes. Ici, évidemment, la spéculation a commencé à se rendre indépendante de l'ancienne physique sacrée, dont Anaximandre respectait du moins le souvenir.

Anaxagore professe sur les atomes une doctrine intermédiaire entre le système de la semence vivante, qui conduit à la théorie d'un organisme universel, et le système des molécules inanimées, qui aboutit à la doctrine d'un mécanisme général. Sous le nom de *Homœoméries* il comprend des molécules infiniment subtiles, qu'il appelait la *semence* des choses ; mais cette semence n'était pas une semence unique, aucun principe divin la portait à son développement par suite d'une puissance interne : c'était un mélange infini de toutes les choses, un chaos en petit, renfermant en petit le principe de tous les mondes, dans un état de confusion matérielle, sans unité intime. Les êtres sortaient de ces homœoméries, non par suite d'un développement organique, mais par suite d'une séparation infinie, par une force et un mouvement qui ne leur appartenaient pas en propre. Ce qui séparait Anaxagore des atomistes rigides, c'est qu'il rejetait l'idée d'un vide et qu'il admettait que le chaos était l'unité de toutes les existences. L'idée de l'espace disparaissait dans celle du chaos. Le chaos, c'était l'espace ; le moteur du chaos, celui qui se révèle dans le temps, c'était l'esprit ordonnateur des mondes. Cette conception coïncide assez avec une ancienne théorie indienne qui, rejetant le vide, considérait la grande mer éthérée comme l'espace, et identifiait le temps avec la personne du Créateur ; elle repoussait ainsi les notions de l'espace et du temps, pour ne voir dans l'un que la plénitude de l'existence naturelle, et dans l'autre que le développement systématique de l'existence divine au sein de la nature première, métamorphosée par l'intelligence créatrice des mondes.

L'esprit, selon Anaxagore, est l'ordonnateur de l'univers, le moteur des mondes ; il divise les homœoméries par le mouvement qu'il leur imprime et les force à se réunir suivant leurs affinités réciproques. La molécule de l'or se sépare ainsi de la molécule de la chair, etc., l'une pour aller rechercher une molécule métallique, l'autre pour s'adjoindre à une molécule charnelle, et ainsi de suite. De là vient l'ordre, et par l'ordre le principe de l'harmonie et de la beauté dans l'univers ; idée essentiellement grecque, et qui ne paraît pas se rencontrer dans la philosophie orientale. Du reste, l'idée qu'Anaxagore nous donne du mouvement est une idée bien plutôt mécanique qu'intellectuelle. Le premier mouvement vient de l'esprit ; les mouvemens secondaires sont la suite du premier mouvement imprimé à la matière : l'esprit n'y a donc plus aucune part, du moins sa part n'est pas une part de sagesse, c'est le résultat très indirect de la commotion première.

Quelle que soit la division infinie des molécules, elle n'est jamais épuisée ni épuisable ; car, en toutes choses, suivant Anaxagore, il y a toujours une image de toute chose, et l'esprit ordonnateur ne se retire pas dans le repos absolu après avoir donné la première impulsion ; au contraire, il meut tous les êtres et les force à se mouvoir, par suite du premier mouvement, jusqu'à la fin de leur carrière. On voit qu'Anaxagore, malgré

son explication mécanique du système de l'univers, a admis des opinions contraires, et qu'il n'a pas bien su combiner sa théorie d'une cause intelligente avec celle de la nature inanimée. Il admet aussi une réaction du corps sur la cause intelligente et un sommeil de la cause intelligente; ce sommeil, on peut le comparer à celui du Créateur, dans la cosmogonie indienne, quand il retire à lui son énergie créatrice; alors ce monde a une fin. Ainsi disparaissent, suivant Anaxagore, le corps et l'ame dans le sommeil; s'il ne le dit pas expressément, cela résulte des prémisses mêmes de sa doctrine. Comme les brahmanes, il admettait un esprit entré d'une manière infinie dans la matière infinie, prenant racine comme plante dans la terre, captif, borné et circonscrit au sein de la nature entière. Tel nous le voyons constamment dans un secret désaccord avec lui-même, mécanicien dans son explication physique de la division des atomes; dynamique dans sa manière de concevoir l'entrée de l'esprit comme ame dans les corps.

Archélaüs, un disciple d'Anaxagore, parait avoir doué les homœoméries d'une puissance morale, ou du moins y avoir reconnu une cause du bien et du mal dans l'ordre physique. Ainsi le bien et le mal sont donnés comme préexistans dans la semence même des choses. Il y a là quelque chose qui ressemble à la prédestination. Nous ignorons comment Archélaüs a pu concilier ce principe avec celui de la liberté humaine. Les Indiens, tout en empreignant leurs atomes d'un principe de bien et de mal ou de qualités mélangées de l'un et de l'autre principe, rendent cependant un grand hommage au principe de la liberté qu'ils dérivent de la science.

Nous arrivons à l'école des *atomistes*, parmi lesquels on distingue Leucippe et Démocrite. Ici règne une identité presque parfaite avec la doctrine des atomes telle que nous l'avons rencontrée chez Gautama, chez Canada, parmi les Jaïnas et les bouddhistes.

Le chaos où Anaxagore plaçait ses homœoméries n'était pas un vide; il reconnaissait à ce chaos une puissance infinie, quelque chose qui, par l'idée première, tenait encore de la Divinité, quelque chose qui était la plénitude. La doctrine de Démocrite et de Leucippe, au contraire, était fondée sur la théorie de l'espace comme d'un vide. L'espace n'était plus dans ce système que quelque chose d'extérieur, de limité, un cadre. Cet espace était existant dans l'étendue et non existant dans les intervalles; dans l'étendue se trouvaient les corps et dans les intervalles le *non-être*. Les intervalles étaient placés entre tous les corps, partout; ainsi le non-être, comme vide, limitait partout les corps. Ces corps, dans leur état primitif, étaient des atomes. Les nombres étaient toujours des unités, et ces unités étaient ces mêmes atomes. Ce qui distinguait l'être du non-être, c'était la figure. Derrière ces principes il y a toujours l'idée d'un premier principe, de l'espace, qui est le vide, mais le vide rempli par les unités ou les atomes. Le principe secondaire était celui du temps; il coïncidait avec l'idée de l'augmentation des corps par suite de l'agrégation des atomes.

Entre les atomes l'équilibre se maintenait par la pesanteur : chaque atome, en vertu de sa pesanteur, occupant toute une place dans l'espace, était empêché de descendre par le contrepoids d'un autre atome. C'est par le déplacement des atomes, par le changement de leurs rapports mutuels, que les choses se font; elles se font par le mouvement des atomes qui se combinent ou qui se séparent. Les atomes ne sont ni actifs ni passifs, et leurs rapports ne sont qu'extérieurs; les êtres composés seuls ont des rapports intimes, agissant ou subissant une action quelconque. Le hasard fut le père du monde, et ce hasard provenait du mouvement que les atomistes de cette école paraissent avoir considéré comme quelque chose d'éternel. Il n'y a pas de vie interne; tout vit par suite d'une commotion externe, par répercussion du premier choc; mais ce choc, on ne dit pas quelle main en a donné l'impulsion : c'était, dans leur opinion, une main aveugle et nullement intelligente.

Le *hasard* de Démocrite n'était autre chose que la *nécessité* de Leucippe; cette fatalité était la seule chose qu'ils admissent comme inexplicable. Le hasard ou

la nécessité poussaient donc les atomes en avant; ceux-ci n'auraient jamais pu s'agréger, si à leur poids il n'y avait pas eu un contrepoids. De là la limitation, le mouvement réagissant sur lui-même, rentrant en lui-même; de là la forme sphérique du mouvement et l'agrégation des atomes. Ainsi naissent les corps sujets à une dissolution et à une recomposition infinies. Tous les corps sont des mondes; ce sont ou des mondes en petit ou des mondes en grand, suivant la somme de leurs existences. Les mondes sont infinis comme les atomes; il n'y a pas un système unique de l'univers : chaque monde forme un système à part qui est maintenu dans une espèce d'unité par une enveloppe délicate, comparable à la coque de l'œuf ou à toute autre enveloppe.

Tout atome est un monde, du moins il y a en lui le germe d'un monde; cependant les atomes sont inégaux de figure, car il y a des existences inégales. De là les atomes crochus, pointus, ronds, qui s'unissent à d'autres atomes, crochus, pointus ou ronds comme eux; de là la diversité des existences. Nos sens aperçoivent ces figures annexées les unes aux autres, et se font une fausse image de ces figures; la réalité est dans les atomes qui les composent; elle n'est pas à la surface des corps.

L'ame, on ne voulait pas la nier absolument, mais on la considérait comme un corps subtil, semblable au *linga sarira* de la philosophie indienne. Toutefois, ce *linga sarira*, que les atomistes, comme Canada, rejetaient, était emprunté à la théologie ancienne; c'était le corps de la sensation dans lequel l'esprit suprême, l'esprit pur se trouvait enchaîné; c'était donc un intermédiaire entre l'esprit et le corps. Mais ni Leucippe ni Démocrite n'admettaient un être immatériel; ils niaient l'esprit; l'*ame*, suivant eux, est ce qui donne le mouvement matériel au corps, ce qui pense par la réaction des impressions du dehors. Les atomistes de la Grèce admettaient une ame sphérique, ignée, comparable aux molécules d'un rayon de lumière. Rien de central dans leur ame, nulle force innée; mais une puissance purement élémentaire. Ce corpuscule de l'ame vit par la respiration qui n'est pas interne dans l'ame même; dès que le souffle n'entre plus dans l'ame pour la faire vivre, elle s'échappe, parce que des corps ennemis l'ont fait sortir de son corps extérieur. Le corpuscule de l'ame quittant le corps grossier, celui-ci tombe en dissolution et rentre dans une nouvelle combinaison des atomes. Les minéraux ont leur ame comme les végétaux, les animaux etl es hommes; l'ame existe dans la chaleur plus ou moins intense de tous ces corps.

Démocrite comme les *charvakas* de l'Inde, professe une sagesse toute épicurienne. La vie frugale, l'absence des passions sont recommandées, ainsi que le célibat et la méditation sur la nature de l'ame; le tout pour écarter la mort, pour éloigner tous les troubles de l'existence, par des raisons purement négatives. Le *plaisir*, tel est le but de la morale de Démocrite et des charvakas. La science, à leurs yeux, c'est le souverain plaisir, c'est la plus paisible des jouissances, c'est la plus haute absence des peines; elle couronne pour ainsi dire une vie qui s'écoule dans l'absence des passions; ils recommandent la modération et la tolérance. Démocrite condamne le patriotisme comme une trop vive affection de l'ame; aussi le fond de la morale chez tous ces penseurs, c'est l'égoïsme.

La philosophie de Socrate interrompit le développement des doctrines physiques qui, dans leur application à la nature morale, avaient fini par prendre une direction sophistique extrêmement fâcheuse. Suivant Platon les corpuscules concourent à la formation du grand corps de l'univers; mais ils ne jouent pas un rôle assez prépondérant pour qu'il soit nécessaire de nous y arrêter : sa théorie pourrait cependant donner lieu à des rapprochemens intéressans. Il est dit de Pyrrhon-le-Sceptique qu'il fut soldat dans les armées d'Alexandre et qu'il l'accompagna aux Indes. Frappé de l'attitude des gymnosophistes, il revint dans sa patrie pour se livrer à l'étude des écrits de Démocrite; mais il avait trop d'énergie pour se maintenir dans les étroites lisières où Démocrite tenait enchaînée la raison de l'homme. Les atomes des an-

ciens atomistes ne reparaissent d'une manière positive que dans la physique d'Épicure.

Dans la doctrine d'Épicure la physique atomistique est inséparable de sa manière de voir en religion; il était ennemi des dieux et regardait toute croyance comme une superstition. Selon lui, la terreur d'un monde inconnu avait enfanté les récits sur les dieux. Pour dissiper ces terreurs il n'y avait qu'à faire connaître les causes premières. Ces causes étaient des atomes, corpuscules invisibles, mais dont la théorie avait des attraits pour un philosophe sensualiste. L'esprit charnel aime à toucher des corps, car on ne peut palper les idées; il lui faut quelque chose à toucher, ne fût-ce qu'en imagination, pour qu'il en jouisse. Entre les mains d'Épicure la nature était comme friable, et il la répandait autour de lui en poussière. Ce qui se laissait ainsi dissoudre ne pouvait être un objet de terreur.

Les atomes, suivant Épicure, sont infinis et occupent un vide également infini; la pesanteur des atomes les fait tomber dans ce vide qui ne leur offre aucune résistance. Une telle formation des corps eût été impossible s'il n'eût attribué à ses atomes une faible force interne; déviant de la route perpendiculaire, ils convergèrent dans leur chute les uns vers les autres, de manière à opérer la formation des corps. Épicure voulait éviter le fatalisme de Démocrite, conséquence du système que ce philosophe avait adopté sur le mouvement, comme d'un choc entraînant les autres chocs. Mais Épicure redoutait autant le système de la fatalité physique qu'il avait peur de la libre activité des dieux; l'une ne lui paraissait pas moins terrible que l'autre, et c'est le joug de la terreur qu'il voulait secouer par sa théorie du plaisir. En donnant aux atomes une sorte de force interne, Épicure paraît leur accorder quelque liberté; mais chez lui la liberté de l'atome, comme celle de l'être pensant, n'est que le pur caprice; rien dans son système qui trahisse le besoin d'une intelligence. Il remplace la fatalité par l'arbitraire qui seul, selon lui, manifeste une nature supérieure à la masse inerte. Le siége de l'arbitraire est dans l'homme et dans les atomes. Nous modifions la nature en recevant ses impressions et en les altérant à notre gré. Ainsi il fait disparaître du sein de l'univers, comme du sein de l'homme, tout principe de raison et toute loi interne; rien n'est nécessaire, car on pourrait imaginer mille manières différentes dont les corps auraient pu se former et les choses se passer. Il a voulu mettre la nature au niveau de sa philosophie, la rendre bien vulgaire, pour ne pas avoir à la redouter dans ses grandes scènes et dans sa colossale puissance. Cette tendance de son esprit va si loin qu'il rejette toute science astronomique, toute étude sérieuse des causes dans la nature, et qu'il se borne constamment à ce que les sens lui apprennent.

L'ame se compose, d'après Épicure, d'une foule d'atomes ronds et parfaitement polis. C'est un souffle accompagné de chaleur vitale, qui se répand par tout le corps et qui l'anime. Par l'ame nous marchons, nous nous reposons, nous avons chaud, nous éprouvons des sensations. L'ame se meut par les atomes du souffle; l'ame se repose par les atomes d'un air pur que rien n'agite; l'ame chauffe le corps par la partie ignée de ses atomes; enfin l'ame est sensitive par les atomes de la sensation, les plus délicats de tous les atomes, et qui sont infiniment subtils. Le corps est mû par l'ame; quand l'ame quitte le corps celui-ci perd la vie avec le mouvement; l'ame à son tour se dissout dans les élémens de ses atomes; elle perd son unité, elle redevient divisible à l'infini : c'est comme la poussière qui s'envole du calice d'une fleur, c'est comme le parfum dont les atomes vont se perdre dans l'air. Le corps protégeait l'ame contre la violence des assauts du dehors; l'ame au fond périt avec le corps, elle se dissout en ses propres atomes.

Comme Démocrite, Épicure dit que nos sensations dérivent des objets extérieurs par des émanations qui s'impriment aux fibres du corps humain et agissent sur l'ame, qui en reçoit l'empreinte. Démocrite appelle ces émanations des figures. Suivant Épicure, l'imagination des hommes s'imbibe, en quelque sorte,

de la partie la plus délicate de ces figures, tandis que la sensation est subjuguée par une émanation plus grossièrement corporelle.

Les dieux d'Épicure rappellent de loin les dieux des Bauddhas et des Jaïnas. Comme les hommes déifiés, comme les saints du Panthéon de ces sectaires, ces dieux occupent les intervalles entre les corps et surtout la région d'un vide suprême. Ils existent, dans ce vide, sous forme humaine, mais sans être doués d'un corps grossier; ce sont de véritables fantômes, qui jouissent d'un repos absolu. Cette idée de la suprême félicité épicurienne, rappelle encore, d'une manière frappante, les conceptions du bouddhisme. Il y a cette différence que le bouddhisme a retenu plus de vigueur, plus de puissance dans les conceptions premières, quelque faibles qu'elles soient: chez les épicuriens tout est terne : chez les bouddhistes l'absurde domine; mais il y a souvent comme un reflet de la grandeur et de la sublimité de l'ancien brahmanisme. C'est toutefois un fait assez remarquable, qu'à l'exemple des sectateurs de Démocrite, les premiers épicuriens aient eu une espèce d'*ascèse*. Les dieux d'Épicure étant des hommes et des sages, vivant dans le repos absolu, ils sont, comme les saints des bouddhistes, sans connexion aucune avec le monde.

Lucrèce a mis en vers énergiques, mais souvent âpres et rudes, les elucubrations de la pensée épicurienne. Comment un aussi vigoureux génie a-t-il pu adopter une doctrine aussi abstruse? Cela s'explique par les croyances romaines de son époque. L'imposante sévérité de l'ancien culte domestique des Romains avait disparu; il n'existait plus que des jongleries et des superstitions grossières, au service des hommes d'état, pour faire marcher les soldats et pour balancer la masse du peuple dans les alternatives de l'espérance et de la crainte. Les Romains, peuple pratique, peuple antiphilosophe, antipoète, s'étaient familiarisés avec les plus tristes produits de la science et de la littérature des Grecs : ils admettaient le système d'Evhémère, qui transformait les dieux en hommes et faisait de l'histoire apocryphe avec la frivole mythologie des poètes; la doctrine d'Épicure paraissait de la sagesse aux grands de la terre. Lucrèce adopta ces idées; seulement il embrasa du feu de son génie une doctrine sans portée.

La conception d'une nature organisée, produite au moyen d'une puissance chimique et par des forces mécaniques ne reparaît développée en système que dans les temps modernes, où Gassendi l'a reprise au point où Épicure l'avait laissée. Gassendi, penseur très spirituel, ne développa la doctrine épicurienne que par antipathie contre les péripatéticiens des écoles. Chez ces péripatéticiens les formules avaient pris la place des pensées. Gassendi, secouant le joug de ces formules, voulut que la philosophie s'adressât immédiatement au sens commun; il crut l'avoir rencontré dans la philosophie épicurienne. Cependant il est juste de dire que, tout en adoptant la morale d'Épicure, il l'épura par des idées plus relevées sur la nature de l'ame; il était aussi trop grand mathématicien pour admettre les notions grossières qu'Épicure avait recueillies sur les sciences exactes. Du reste Locke paraît avoir puisé chez Gassendi cette théorie du sensualisme d'après laquelle les idées nous viennent par les impressions et ne sont d'abord que des notions purement individuelles; la raison ensuite s'en empare et en tire des conclusions générales.

Gassendi introduisit, dans la notion des atomes, la science chimique et mathématique nouvellement acquise; il chercha, en outre, à la mettre d'accord avec la théologie, qu'il conçut sous forme rationnelle, tout en évitant de heurter contre l'orthodoxie chrétienne. Dieu, selon lui, est le créateur des mondes, la cause première d'une sorte d'ame universelle, qui est la chaleur vitale; cette chaleur est l'ame de toutes choses, et elle ne manque absolument en aucune chose. C'est elle qui meut les êtres et qui en est inséparable. Elle est, pour ainsi dire, l'organe de la divinité, dans l'ordre de la création. Elle est ce qui communique la vie aux atomes et ce qui fait partie essentielle de ces atomes, comme étant en quelque sorte leur ame matérielle. Il y a, dans cette conception, quelque chose

d'analogue à la théorie du souffle igné de la philosophie ancienne.

Dans l'école de Locke la philosophie de Gassendi prit une nouvelle forme, et le germe de sensualisme qui y était contenu fut complètement développé. En vain le grand Leibnitz voulut-il s'opposer au torrent d'immoralité qui, comme dernière conséquence de cette doctrine, menaçait de déborder sur l'Europe. Newton lui-même doit être compté au nombre des atomistes. Il considère l'espace comme un vide, et les objets de la nature comme des unités infiniment petites, qui se mêlent et se coordonnent en remplissant les intervalles : tel est le mystère de la composition des corps. Mais il admet des forces actives qui mettent ces atomes en mouvement. Le créateur est le souverain ordonnateur des choses; de lui vient la régularité dans les mouvemens du monde. Ici il y a quelque analogie entre le système de Newton et celui d'Anaxagore, et le dualisme ne paraît pas évité. Seulement, comme Newton était chrétien sincère, il avait, sur le créateur, des idées plus positives que celles du philosophe grec; il ne s'apercevait pas qu'il y avait une contradiction secrète entre sa foi et son système. Nulle part il ne nous explique comment il conçoit l'origine de l'espace et des atomes. En général c'est là la partie faible de la théorie de ce grand homme.

On connaît les *monades* de Leibnitz, ses unités indivisibles, ses atomes. Il voit, dans ces monades, quelque chose de puissant, assez analogue aux *mâtras* de la philosophie indienne. Ces atomes ne naissent ni ne meurent; ils sont créés et ils peuvent être anéantis, mais seulement par leur producteur. Les monades existent, chacune dans une unité intrinsèque, mais toutes elles diffèrent les unes des autres; dans la nature entière il n'y a pas deux existences parfaitement identiques. Les monades sont, pour ainsi dire. les ames des corps; mais les ames matérielles, qu'il ne faut pas confondre avec l'esprit humain ou avec l'ame divine. Cependant Leibnitz admettait une agrégation de monades; les unités qu'il reconnaissait ne se développaient pas tout-à-fait de leur propre sein, en se posant d'elles-mêmes dans la multiplicité des existences. Sa théorie tient le milieu entre la conception dynamique et mathématique des anciens philosophes de la nature.

Condillac importa en France la philosophie de Locke, en lui ôtant ce qu'elle pouvait encore avoir conservé de spéculation cartésienne. Mais Condillac fut dépassé par les encyclopédistes, qui embrassèrent un complet athéisme. Au nombre des écrivains de cette école se distingua l'auteur du *Système de la nature*. Il ne voyait dans ce qui existe que la matière et le mouvement. La matière est infiniment diverse et infiniment composée, ce qui revient à la notion des atomes et de leurs agrégats. Toutes ces matières, dont l'ensemble compose le système de l'univers, étaient douées de qualités. Le mouvement est la cause des effets, et les effets sont des mouvemens subordonnés à un mouvement-cause. Le mouvement interne est la cause du mouvement externe; il y a donc une cause interne, mais qui n'est pas distincte de l'organisme matériel. Au fond, tous les mouvemens sont déterminés par leur réciprocité; il n'y a donc pas, à vrai dire, de cause première, un premier mouvement. Ainsi ce système ne repousse pas une force cachée qui existe dans l'impulsion et dans la résistance, qui est tour à tour force d'action et force d'inertie. Il serait donc assez favorable à l'idée d'une nature animée, s'il ne plaçait pas l'animation tout au bas de l'échelle, et n'y voyait que le mouvement matériel : car le mouvement de la pensée elle-même n'est que le résultat raffiné d'un mouvement de la matière qui communique aux sens cette impression, laquelle est la vraie *matière de la pensée*.

Il est curieux d'observer avec quelle conséquence vraiment effrayante le monde moral, dans ce système, est identifié au monde physique. Au fond, ce qui dans la nature physique est la force d'inertie, par suite de laquelle la nature, dans sa loi de gravitation universelle, repose sur elle-même, est dans la nature morale l'aplomb de l'amour-propre, la conservation du *moi;* le phénomène physique est absolument de même nature que le phénomène moral. Il y a de la hardiesse dans cette impudeur, et c'est là la partie

la plus originale de cette doctrine de l'athéisme.

En considérant de près les systèmes de l'idéologie moderne, on y voit de grands rapports avec la doctrine du baron d'Holbach. M. Destutt de Tracy a pris peu de peine pour déguiser cet athéisme, fondement de sa doctrine. Une école de naturalistes a voulu y rattacher la théorie des atomes. Il y a quelques années qu'un savant médecin, M. Broussais, exposa cette théorie sans réserve aucune. Du reste ces spéculations ont déjà bien vieilli en France; elles sont complètement abandonnées dans le reste de l'Europe. Se fondant, *en apparence*, sur un base expérimentale, elles sont en réalité les plus hypothétiques de toutes les hypothèses. D'E.

ATOMIQUE (SYSTÈME), en chimie. Les savans s'accordent assez généralement pour supposer que tous les corps de la nature résultent de l'agrégation de corpuscules infiniment petits, qui échappent à l'investigation de nos sens, même aidés des meilleurs instrumens, et qu'ils nomment *monades, molécules, atomes* (*voy.* ces mots). Newton, qui partageait cette opinion sur la constitution intime de la matière, supposait ces atomes solides, durs, invariables surtout, de dimensions, de figures, de qualités différentes, et propres à constituer par leur réunion toute espèce de corps. Les chimistes modernes paraissent avoir adopté le sentiment de Newton, et ils ont prétendu que les molécules matérielles diffèrent pour chaque espèce de corps *par la grosseur* et *par le poids*. C'est sur cette dernière hypothèse qu'est basé le système chimique, connu sous le nom d'*atomistique* ou *atomique*, et généralement attribué au physicien anglais Dalton, quoique la première idée paraisse devoir en être reportée à Higgins et à Richter, et que ce soit aux travaux de Humphrey Davy et de MM. Berzélius et Gay-Lussac qu'il doit la perfection où il est arrivé aujourd'hui.

La théorie atomique repose tout entière sur ce fait important et qu'on peut considérer comme bien constaté, que la molécule d'un corps composé, nommée par les chimistes *molécule constituante*, est complexe; elle résulte, non pas de la pénétration mutuelle, mais de la juxtaposition parfaite des molécules fournies par les corps simples composans; ces molécules *simples* ont reçu le nom d'*intégrantes*. C'est donc entre les atomes eux-mêmes que la combinaison a lieu; et comme tous les faits démontrent que les composés chimiques renferment constamment les mêmes proportions de leurs constituans, il est facile d'en conclure qu'il y a eu combinaison d'un nombre déterminé d'atomes d'un des corps constituans avec un certain nombre d'atomes de l'autre élément. Ces molécules constituantes échappent tout aussi bien à l'analyse mécanique que les molécules intégrantes, et sont aussi considérées, dans la théorie chimique que nous exposons, comme des atomes ayant des caractères distinctifs et *un poids qui leur est propre*, et qui peuvent se combiner avec d'autres atomes simples ou composés, d'où résultent des atomes plus complexes. Enfin ceux-ci peuvent encore s'unir avec d'autres et produire des atomes d'une composition encore plus compliquée. Ce n'est guère que dans la nature organique que l'on trouve de ces atomes à élémens si nombreux; les combinaisons y sont en effet si multipliées qu'il devient très difficile de leur donner des proportions déterminées. Ces derniers atomes reçoivent le nom d'*atomes organiques*, par opposition à ceux dont nous nous occupons plus spécialement, et qu'on nomme *atomes inorganiques*. Les molécules intégrantes sont donc des *atomes simples*, et les constituantes sont des atomes *binaires, ternaires, quaternaires*, etc., selon qu'elles résultent de l'union de deux, trois ou quatre atomes fournis par des corps jusqu'alors non décomposés. Le plus généralement la combinaison a lieu d'un atome d'un élément avec un, deux, trois, etc. atomes d'un autre élément. On ignore encore quel est le plus grand nombre d'atomes qui peut se rencontrer dans une combinaison de ce genre. On serait assez disposé à croire que le nombre des atomes fourni par un des élémens ne peut pas dépasser douze, puisqu'une sphère, qui est la figure solide qui offre le plus grand nombre de points de contact, ne peut être touchée que par douze sphères de la même dimension.

Quoiqu'il y ait bien peu de combinaisons inorganiques qui résultent de l'agrégation d'un si grand nombre d'atomes, il faut cependant reconnaître que quelques composés paraissent en offrir encore plus. Quoi qu'il en soit, il est aussi certain que la combinaison des atomes ne se fait que dans des proportions déterminées, qu'il est bien démontré que la nature lui a assigné des limites dont nous ignorons les causes et sur lesquelles même nous ne pouvons former aucune conjecture.

C'est donc de cette idée, que les combinaisons s'opèrent entre les atomes, qu'est parti Dalton ; mais comment est-il arrivé à leur attribuer des poids différens? et que faut-il entendre par les poids de corpuscules absolument impondérables? Nous allons voir bientôt que ces poids sont fictifs et qu'ils ne font qu'exprimer des rapports existant constamment entre les diverses proportions dans lesquelles s'opèrent les combinaisons chimiques. Il est cependant incontestable que si l'on connaissait le nombre d'atomes qui entrent dans un volume donné d'un corps composé, il serait facile de déterminer le poids relatif de l'atome de chaque composant. Ainsi on démontre par l'expérience que, pour faire de l'eau, il faut combiner 100 parties d'oxigène avec 12.5 parties d'hydrogène. Il est évident que dans l'hypothèse que la combinaison s'est opérée atome à atome, les poids de l'atome d'oxigène et de l'atome d'hydrogène seront dans le rapport de 100 à 12.5. Dans une seconde hypothèse, qu'un atome d'eau résulte de la combinaison d'un atome d'oxigène avec deux atomes d'hydrogène, le poids de l'atome de l'oxigène, sera au poids de l'atome de l'hydrogène comme 100 est à $\frac{12.5}{2}$ ou 6.25. On peut encore, en suivant une autre voie, arriver à déterminer le rapport existant entre les poids supposés des atomes de deux élémens. Les *gaz* sont doués de propriétés telles que, sous une même pression et par une même température, ils remplissent tous les mêmes conditions physiques; ainsi, pour tous les gaz, par une même température et sous une même pression, on peut supposer que toutes les molécules dans chaque gaz sont également espacées, ce qui revient bien à dire que dans un même volume de chaque gaz on trouvera un nombre égal d'atomes. De là il découle naturellement que les poids des atomes de deux gaz sont proportionnels à leurs densités ou à leurs poids spécifiques. En supposant donc que 100 représente le poids de l'atome de l'oxigène on aura la proportion suivante :

1.1026, poids spécifique de l'oxigène, *est à*
0.0687, poids spécifique de l'hydrogène, *comme :*
100, poids supposé de l'atome d'oxigène, *est à*
x, poids cherché de l'atome d'hydrogène.

La valeur de x, cherchée par les procédés ordinaires pour résoudre une règle de trois, *égale* 6.23, nombre presque identique à celui trouvé par la première hypothèse. Ce dernier procédé n'est applicable qu'aux gaz, et dans certaines circonstances il donnerait des résultats fautifs; c'est ce qui aurait lieu lorsque deux gaz en se combinant éprouvent une pénétration apparente, et que le composé offre un volume moindre que la somme des deux volumes des gaz composans et une densité plus considérable.

La seule méthode rationnelle pour arriver à connaître les poids spécifiques des atomes, c'est de bien déterminer par l'expérience dans quelles proportions ils se combinent. Ces proportions, contrairement à l'opinion de Berthollet, qui prétendait que les diverses combinaisons des corps s'opéraient par des degrés insensibles et paraissaient n'avoir jamais de limites, sont au contraire bien déterminées et toujours multiples les unes des autres. Ainsi les gaz oxigène et hydrogène, dont nous venons de parler, ne paraissent susceptibles dans les circonstances les plus ordinaires, que de produire une seule combinaison, que nous savons être l'eau; cette combinaison paraît s'opérer dans les proportions d'un volume du premier gaz avec deux volumes du second, ou, comme nous avons vu dans les rapports en poids, de 100 parties d'oxigène et de 12.5 d'hydrogène. En effet, dans

quelque proportion qu'on mèle ces deux gaz, de quelque manière qu'on cherche à les combiner, le résultat est invariablement le même. Il se forme toujours de l'eau par les combinaisons des deux gaz dans les proportions dites, et le surplus de l'un ou de l'autre, ou de chacun, reste sans avoir éprouvé aucune altération. D'autres corps simples, comme nous l'avons annoncé, se combinent dans des proportions plus nombreuses; nous citerons l'oxigène et l'azote qui donnent lieu à cinq composés. Nous ne parlerons cependant que des trois suivans, dont les rapports de composition seront plus facilement compris : 1° *L'oxide d'azote*, formé d'une portion d'oxigène et d'une portion d'azote; 2° l'*acide nitreux*, formé de deux portions d'oxigène et d'une portion d'azote; 3° l'*acide nitrique*, de cinq portions d'oxigène et de deux portions d'azote. Eh bien! si l'expérience a appris dans quelles *proportions en poids* se combinent l'oxigène et l'hydrogène pour former de l'eau, l'oxigène et l'azote pour donner les trois composés que nous venons d'énumérer, ne pourra-t-on pas attribuer ce chiffre, exprimant le rapport du poids de chaque portion d'élémens, à l'atome de chaque composant; et à l'atome du composé la somme des poids des composans? Cette ingénieuse fiction aura l'immense avantage de nous représenter à l'instant les proportions en poids dans lesquelles il faut mêler deux composans pour avoir un composé cherché, et de nous faire connaître aussi rapidement les proportions des composans, quand nous connaîtrons le poids de l'atome du composé. Ainsi dès que nous savons que le poids de l'atome de l'oxigène est 100, celui de l'hydrogène 6.25, et celui de l'eau 12.48, nous savons de suite que pour faire de l'eau il faudra que nous fassions combiner 100 parties en poids d'oxigène, et 12.48 parties d'hydrogène. En voyant le poids de l'atome de l'acide nitrique marqué 677.04 et sachant que celui de l'oxigène est 100, et que l'acide nitrique est formé par la combinaison de 5 atomes d'oxigène et de 2 atomes d'azote, la plus petite opération de notre esprit nous apprend de suite que pour faire de l'acide nitrique on a combiné 500 parties d'oxigène, et 177.04 parties d'azote, et que le poids de l'atome de l'azote est de 88.52. L'avantage ne se borne pas là : une fois qu'on a bien déterminé le poids de l'atome d'une substance quelconque, de l'azote par exemple, on détermine avec la plus grande promptitude dans quelle proportion il entre en poids dans les divers composés où il figure, pourvu qu'on sache de combien d'atomes élémentaires est formé l'atome du composé. Ainsi on sait que l'ammoniaque est formé de trois atomes d'hydrogène et d'un atome d'azote ou en poids de 18.73 d'hydrogène, puisque le poids de son atome est 6.25; et de 88.52 d'azote, puisque ce chiffre indique le poids de son atome. Enfin à l'aide de la connaissance des *poids atomiques* on peut faire rapidement une analyse ou même deviner la composition d'un corps non encore analysé; mais c'est un point curieux que nous développerons au mot ÉQUIVALENS CHIMIQUES; de même qu'au mot ISOMORPHIE nous parlerons d'une nouvelle donnée fort curieuse pour connaître non-seulement le poids des atomes des corps, mais même leur volume.

Pour la détermination du poids des atomes des corps, il a fallu nécessairement faire choix d'une unité, d'un point de comparaison. Il est fâcheux que les physiciens ne se soient point accordés sur celle qu'ils ont adoptée. Dalton a choisi l'hydrogène, parce qu'il est le plus léger des corps connus et qu'il s'unit avec d'autres dans la plus petite proportion. Humphrey Davy a adopté la même unité; mais il a modifié la théorie en supposant que l'eau est un composé d'une proportion ou d'un atome d'oxigène et de deux proportions ou de deux atomes d'hydrogène; attendu que pour faire de l'eau il faut deux mesures du dernier et une mesure du premier, et que des mesures égales de différens gaz renferment, selon lui, des nombres égaux d'atomes : théorie que nous avons développée plus haut en montrant combien, dans certaines circonstances, elle gênait pour la généralisation du système atomistique. Dalton pense que deux volumes d'hydrogène ne renferment pas plus d'atomes qu'un seul

volume d'oxigène. Wollaston, Thompson, Berzélius, ont fait choix de l'oxigène pour unité à cause de ses rapports presque universels avec la matière chimique. Thompson représente cette unité par 1, Wollaston par 10, et Berzélius par 100; les chimistes et les physiciens français ont adopté l'unité de M. Berzélius, et c'est celle dont nous avons fait usage dans le courant de cet article. Quoiqu'il soit souvent facile de traduire les unes dans les autres ces diverses unités, nous n'aurons pas besoin d'insister pour faire comprendre qu'elles causent de la confusion dans les comparaisons qu'on a souvent besoin de faire des analyses données par les savans des divers pays. A. L-D.

ATONIE. On appelle atonie un état de mollesse, de relâchement et d'inactivité des tissus vivans, qui succède à l'action de causes assez diverses et qui ne sont pas toujours appréciables. L'atonie peut être plus ou moins considérable et étendue. Elle réclame l'usage des excitans et des toniques (*voy.*); mais il faut se garder de confondre avec la véritable atonie, les dérangemens de fonctions qui sont liés à des inflammations peu évidentes et qui demandent un traitement tout opposé. F. R.

ATRABILE, *atra bilis*, bile noire, humeur supposée par les anciens physiologistes, mais qui n'existe pas effectivement, telle au moins qu'ils la concevaient. Ils la croyaient sécrétée par les capsules surrénales, et lui attribuaient sur l'économie une influence remarquable et fâcheuse qui produirait les affections tristes et mélancoliques (mélancolie signifie également bile noire). Ils avaient admis un tempérament *atrabilaire*; et cette dénomination sert encore à désigner les personnes d'une humeur sombre et malveillante. De nos jours on sait positivement que la bile noire qu'on trouve quelquefois dans les intestins n'est pas une humeur à part, mais une altération du liquide sécrété par le foie. Quant à l'action que cette bile peut exercer sur la santé, et surtout sur l'état moral de l'individu, *voy.* BILE, HUMEURS, FOLIE, MÉLANCOLIE, HYPOCHONDRIE, TEMPÉRAMENT. F. R.

ATRÉE, fils de Pélops et d'Hippodamie. Jaloux de Chrysippe que Pélops avait eu d'une concubine et auquel il témoignait plus d'affection, Atrée assassina le jeune homme, de concert avec son frère Thyeste, et tous les deux se sauvèrent ensuite chez Eurysthée, roi d'Argos et de Mycène, dont Atrée épousa la fille et devint l'héritier. Thyeste, épris d'Ærope, sa belle-sœur, la séduisit, vécut avec elle dans l'inceste et en eut deux fils. Atrée chassa ignominieusement Thyeste avec ses enfans; mais, non content de son premier crime, ce frère dénaturé enleva un fils d'Atrée et le décida à devenir l'assassin de son père. Cependant le complot fut découvert et le jeune homme arrêté. Atrée, qui le croyait fils de Thyeste, ordonna sa mort. Lorsqu'il comprit son erreur, il n'était plus temps de la réparer. Alors sa vengeance ne connut plus de bornes; il chercha des consolations à sa douleur dans les mesures les plus violentes. Feignant d'être réconcilié, il invita à un festin Thyeste et les deux enfans naturels; on se saisit de ces derniers, on les tua, et leurs membres apprêtés avec art furent servis au père qui se nourrit de sa chair. Atrée en témoigna une horrible joie, et après avoir fait apporter les têtes et les mains, il les montra à son frère en riant. Le soleil, dit la fable, recula pour ne pas éclairer cet horrible festin. Malgré l'horreur qui s'attache à cette scène effroyable, elle a été présentée par les tragiques grecs dans leurs pièces, ainsi qu'on le voit par les fragmens de Sophocle. Crébillon a fait une tragédie d'Atrée et Thyeste : elle commença sa réputation et fut jouée avec succès. *C. L.*

ATRIDES, c'est le nom qu'on donne ordinairement à Agamemnon et à Ménélas, comme s'ils étaient fils d'Atrée, opinion qui s'appuie sur le texte d'Homère; mais beaucoup d'auteurs ont soutenu qu'ils n'en étaient que les neveux ou les petits-fils. Euripide dans sa tragédie des Crétois, citée par le scoliaste de Sophocle (*Ajax*, v. 1293) disait qu'Ærope ayant été corrompue par un valet, Atrée s'en aperçut et la livra, pour la noyer, à Nauplius qui, en ayant pitié, la maria à Plisthènes. Apollodore a suivi la même opinion en donnant ce Plisthènes pour père

à Agamemnon et à Ménélas. Denys de Crète nous apprend qu'ils regardaient comme une offense qu'on les appelât du nom de leur père. Alors les chefs se mirent à dire des injures à Agamemnon et à son frère, et à leur rappeler qu'ils n'étaient pas Atrides, mais Plisthénides et nés d'un père sans mérite. Hésiode, suivant le scoliaste d'Homère, avait adopté cette tradition, et dans des vers conservés par Plutarque, Stésichore appelle formellement Agamemnon *Plisthénide*. De la sorte, les Atrides eussent été les petits-fils d'Atrée. Mais le plus grand nombre d'auteurs font de Plisthènes le frère d'Atrée. (*Voy.* Denys de Crète, liv. V, chap. XVI; Plutarque *De serâ Numinis vindictâ;* Maziriac sur Ovide, t. II, p. 250, et Clavier, dans son édition d'Apollodore, tom. II, p. 355.) P. G-Y.

ATRIUM. C'était la première et principale pièce d'une maison romaine. Il ne faut pas la confondre avec le vestibule qui la précédait, ni avec le portique qui venait après. C'est là que les Romains recevaient les visites de cérémonie, que la famille s'assemblait dans les circonstances importantes, telles que les mariages, funérailles, etc. L'atrium avait ordinairement la forme d'un carré long : la partie du fond se nommait le *tablinum;* les deux côtés étaient appelés les *ailes*. Dans les premiers temps de Rome, ce n'était qu'un vaste appartement consacré à tous les usages domestiques : on y voyait les ustensiles de ménage rangés avec soin dans de vastes armoires; la maîtresse de la maison y filait de la laine au milieu de ses femmes, et l'œil du survenant en embrassait toute l'étendue. Là se faisaient ces repas modestes dont parle Caton : *In atrio et duobus ferculis epulabantur.* Plus tard on y rassembla tout ce qui annonçait l'importance du maître : les images en cire de ses ancêtres, les dépouilles des ennemis vaincus, etc. L'atrium fut même quelquefois divisé par des rideaux de pourpre en plusieurs parties. Les simples citoyens ne passaient pas la première; ceux d'un ordre plus relevé étaient admis dans la seconde; les amis ou les personnes à qui l'on voulait montrer de la considération étaient les seuls qui pénétraient dans le lieu le plus reculé. La garde de l'*atrium* était confiée à un esclave nommé pour cette raison *atriensis.* R-Y.

ATROPATÈNE, ancien nom de la Médie septentrionale, dont le chef-lieu était Gaza. L'Atropatène s'appelle aujourd'hui *Aderbaïdjan* (*voy.* ce nom), ce qui paraît signifier terre de feu. Son ancien nom était peut-être dérivé de celui d'Atropatos, gouverneur persan, qui défendit l'indépendance de cette province contre Alexandre-le-Grand, et qui, en étant devenu roi, en transmit l'héritage à ses enfans. S.

ATROPHIE. Ce mot, dérivé du grec τροφή, nourriture, et qui signifie littéralement défaut de nourriture, exprime un état dans lequel une partie du corps ou le corps tout entier diminue de volume, et perd ses forces, comme si la nutrition ne s'y opérait plus. Cet état, qui s'observe assez fréquemment, se lie à la suspension plus ou moins complète de la circulation ou de l'influence nerveuse. C'est ainsi que les parties paralysées s'*atrophient* assez promptement (*voy.* PARALYSIE); de même que celles dans lesquelles une tumeur anévrismale ou autre empêche le libre abord du sang, ou qui sont, par une plaie grave ou une fracture, condamnées à une longue immobilité.

L'atrophie générale, c'est-à-dire l'amaigrissement accompagné de la perte des forces, n'est pas une maladie, mais un symptôme qui dépend de causes diverses, ayant toutes cela de commun qu'elles s'opposent à la nutrition. Ainsi une nourriture insuffisante, la privation d'air, de lumière, d'exercice, des inflammations chroniques occupant les organes qui servent à la digestion et à l'assimilation amènent plus ou moins rapidement l'affaiblissement et la maigreur, et peuvent, en se prolongeant, amener la mort.

C'est de cette manière que meurent les enfans attaqués de la maladie appelée improprement *atrophie mésentérique* ou *carreau*, et qui consiste dans l'inflammation chronique des ganglions mésentériques. *Voy.* CARREAU, MÉSENTÈRE.

L'atrophie est curable quand elle n'est pas très ancienne et qu'elle dépend de causes susceptibles d'être combattues. Par

exemple, quand une tumeur qui peut être enlevée vient à l'être, on voit le membre atrophié recouvrer son volume et sa force primitives. Dans le cas contraire, il est difficile d'en triompher. Les règles générales du traitement sont de favoriser la nutrition et d'exercer la partie atrophiée. F. R.

ATROPOS, *voy.* PARQUES.

ATTACCA, de *attaccare*, en italien, attaquer. Dans la musique on emploie ce mot pour indiquer qu'il faut attaquer la note, la phrase ou le motif, avec plus d'énergie, plus de rapidité ou avec un mouvement plus décidé que dans le trait qui a précédé. C'est surtout après un point d'orgue, durant lequel l'artiste a pu ralentir ou presser la mesure pour intercaler quelques passages et se livrer à l'entraînement d'une improvisation chaleureuse, que le mot *attacca* lui rappelle qu'il faut graduer les effets à produire pour préparer la reprise du thème. Ce mot est souvent accompagné de quelque adverbe italien, qui détermine plus précisément le mouvement dans lequel on doit exécuter. L. D.

ATTALE, ce nom a été porté par un général d'Alexandre-le-Grand qui, sous ses successeurs, tomba au pouvoir d'Antigone. Il appartient aussi à trois rois de Pergame, par lesquels il devint très connu et proverbial. On disait dans l'antiquité des *conditions attaliques*, c'est-à-dire une position des plus brillantes (Hor., *Od.*, I, 1, 12), une *libéralité attalique*; etc. S.

ATTALE Ier fut le troisième prince régnant de Pergame; c'était le siècle des rois de fortune en Asie. Cette dynastie eut pour chef un eunuque, fils d'un esclave et d'une danseuse qui faisait le métier de courtisane. Les neveux de cet eunuque lui succédèrent; Attale vint le second (241 ans avant J.-C.). Son oncle et son cousin Eumène Ier n'avaient point osé prendre le titre de rois, malgré leurs succès. Attale le prit après avoir battu les Gaulois, la terreur de l'Asie, et donné aux rois et aux cités l'exemple de cesser d'être leurs tributaires. Toute sa vie ne fut qu'une longue suite de combats, de voyages, de négociations; il eut surtout le talent de bien choisir ses amis et ses ennemis, et de faire à propos la guerre et la paix. Il profita des embarras du roi de Syrie pour conquérir beaucoup de villes sur les côtes de la mer Égée, et se joignit ensuite à son successeur pour exterminer un rebelle, Achéus, qui le mettait lui-même en danger. Il fit alliance avec les Byzantins contre Prusias Ier, voisin inquiétant. Les incursions de Philippe dans la Thrace l'alarmèrent; il s'unit aux Étoliens ligués avec Rome contre la Macédoine, et se sépara d'eux quand ils se séparèrent des Romains. Lorsque Philippe eut irrité les Rhodiens, rois de la mer, par sa cruauté envers les habitans de Cius, il s'empressa de faire cause commune avec eux. A Sicyone, on lui érigea une statue en reconnaissance de ses bienfaits; chez les Athéniens, on gardait dans le Pœcile un tableau de sa victoire sur les Gaulois, et l'on décréta qu'une tribu s'appellerait *Attalide*. Ses armes, ses flottes, ses trésors, avaient été employés à protéger les cités de la Grèce contre le Macédonien. De tous ses alliés, les Romains furent ceux pour lesquels il montra le plus de dévouement, jusque là que, son royaume étant menacé par Antiochus, il s'en remit aux Romains du soin de le garantir de l'invasion, et demeura auprès de L. Quintius avec sa flotte. Il avait engagé les Athéniens dans leur confédération; les cités achéennes acceptèrent les offres d'amitié faites par ses ambassadeurs, conjointement avec ceux de Rome; enfin, il se rendit à Thèbes pour gagner l'affection des Béotiens à la cause romaine, et il parla dans l'assemblée avec tant de véhémence qu'il tomba frappé d'apoplexie et mourut peu de temps après à Pergame (197), dans la 72e année de son âge et la 42e de son règne. Parmi les soins d'une politique si active, il trouva le temps d'encourager les sciences et de les cultiver lui-même. Il avait composé des livres cités par Strabon et par Pline. On le regarde comme le fondateur de la fameuse bibliothèque de Pergame, et l'on date aussi de son règne l'invention des tapis tissus d'or, *attalicæ vestes*. L'amour de la renommée entrait pour beaucoup dans sa bienveillance à l'égard des écrivains; il pensionnait des historiographes, vaine garantie pour la gloire: deux

siècles plus tard, il n'y avait plus de trace de leurs livres.

Attale II, fils du précédent, monta sur le trône (157 ans avant J.-C.) après Eumène II, son aîné, qui régna 39 ans. Plutarque dit que les quatre fils d'Attale Ier méritèrent d'être cités comme modèles de concorde fraternelle; de là le surnom de *Philadelphe,* par lequel est distingué Attale II. Il servit Eumène avec autant de zèle que de courage comme ambassadeur, comme ministre, comme général, dans ses négociations avec les Romains et avec les villes grecques, et dans les guerres contre Antiochus et contre Persée. Ce dévouement parut faiblir un instant. Eumène devint suspect aux Romains qui l'avaient agrandi. Suivant leur politique ordinaire, ils voulurent lui susciter un ennemi dans sa propre famille ; leurs offres tentèrent un moment l'ambition d'Attale, alors en ambassade auprès d'eux ; mais les conseils du médecin Strattius le ramenèrent à son devoir (168). Il demeura, depuis, fidèle à son frère, comme s'il ne l'avait point offensé, et Eumène, en mourant, le désigna pour son successeur, et lui commit la tutelle de son fils, trop jeune encore pour régner. Attale avait alors 62 ans. D'abord, son activité répondit à la grandeur de l'empire. Il rétablit Ariarathe, roi de Cappadoce, ennemi des Syriens, et soutint l'entreprise d'Alexandre Balas contre Démétrius Ier. Il fit la guerre à Prusias II, qui vint l'assiéger jusque dans Pergame, mais dont il causa enfin la ruine en favorisant la révolte de Nicomède. Enfin, à l'âge de 73 ans, il combattait sous les ordres de Mummius dans la conquête de l'Achaïe (146) ; mais les neuf dernières années de sa vie ne furent qu'un sommeil voluptueux. Philopœmen, son favori, régnait sous son nom, et, à Rome, on demandait en plaisantant si Attale était encore en crédit auprès de Philopœmen. Il mourut empoisonné par son neveu, qui s'ennuyait d'attendre l'héritage. Ce prince avait été, comme ses prédécesseurs, ami des lettres et des arts ; il avait bâti des villes (Attalie, Eumenée, Philadelphie) ; il avait employé ses immenses richesses devenues proverbe (*Attalicis conditionibus*) à embellir Pergame et d'autres cités. Il vécut trop de neuf années.

Attale III (*Philométor*), fils d'Eumène II et dernier roi de Pergame, marqua son avénement (137 avant J.-C.) pa l'assassinat de son oncle; son règne ne démentit pas ce commencement. Sous prétexte que sa mère avait péri par des maléfices, il fit mourir les amis des rois précédens et les hommes les plus considérables. Il ne respectait qu'une seule puissance au monde, celle des Romains, et il leur obéissait en esclave. Poursuivi par les remords ou par la terreur de ses crimes, il s'enferma dans l'enceinte de son palais, prit des habits de deuil, et se livra tour à tour à l'horticulture, à la botanique, à la médecine, à l'art de modeler en cire et en cuivre. On dit qu'il mêlait des herbes vénéneuses parmi d'autres productions de son jardin, et qu'il envoyait ce mélange en présent à ses amis. Ce fou sanguinaire, avec ses manies de science, avait aussi quelque génie; il fit des livres et inventa des remèdes cités par Celse et Galien. Enfin il lui prit fantaisie d'ériger au milieu de ses jardins un tombeau à sa mère Stratonice, et dans l'ardeur du travail il fut frappé d'un coup de soleil dont il mourut au bout de sept jours (132); il avait régné six ans. Après sa mort les Romains trouvèrent un testament de ce prince dont Florus donne ainsi la traduction : *Populus Rom. bonorum meorum hæres esto ;* mais dont l'authenticité ne parut pas incontestable. *Simulation impie de testament!* disait 40 ans après Mithridate. Il fallut verser du sang pour le mettre à exécution. L'empire de Pergame devint une province romaine. N-T.

ATTALE (Flavius-Priscus-Attalus), natif d'Ionie, d'abord païen, puis converti au christianisme et baptisé par un prêtre arien, était membre du sénat en l'an 408, dans le temps qu'Alaric, roi des Visigoths, ravageait l'Italie et tenait Rome assiégée pour la première fois. Ayant fait partie alors d'une députation du sénat à Honorius, il fut nommé comte des largesses sacrées, c'est-à-dire ministre du trésor impérial, puis préfet de la ville. Pendant le second siége, l'an 409, il plut au conquérant d'élever un fantôme d'empereur contre Honorius, et il ordonna aux Romains

de faire Attale empereur. Son choix tomba sur lui probablement parce qu'il était Arien. Mais Attale se méconnut au point de vouloir porter la guerre en Afrique sans l'intervention des Goths. Alaric brisa sa créature indocile, et la refit de nouveau pour la briser encore; on dit même qu'il voulut un jour montrer Attale d'abord avec les insignes de la souveraineté, puis en habit d'esclave, dégradant ainsi l'empire romain en effigie. Après la mort d'Alaric (410), Ataulf l'emmena dans les Gaules, et le laissa reprendre le titre d'empereur et nommer un comte des domaines, lui qui n'était pas même assuré de posséder le manteau de pourpre qu'il portait. Cet empereur parasite et histrion chanta l'épithalame aux noces d'Ataulf et de Placidie (414). L'année suivante son protecteur ayant été assassiné, il s'enfuit d'Espagne, fut pris en mer et livré à Honorius qui lui fit couper les doigts de la main droite et l'envoya finir ses jours à Lipari. Cinq ans auparavant il avait sommé Honorius d'abdiquer, en lui offrant la vie avec une pension. N-T.

ATTAQUE. Chez les anciens elle ne consistait qu'à se mettre aux prises avec l'ennemi. L'introduction des armes de jet et l'invention de la poudre firent distinguer deux genres d'attaque, celle avec les projectiles qui atteignent de loin, et celle à l'arme blanche. On dit l'attaque d'une position, d'un camp retranché, d'une ville, d'une place forte.

Attaque, dans un sens général, est un engagement entre des troupes opposées. On dit une attaque *générale*, lorsqu'on fait agir la totalité ou la plus grande partie des troupes présentes sur le champ de bataille. Il y a attaque *partielle*, si une faible portion de troupes est engagée sans résultat décisif. Le terme d'attaque *principale* s'emploie pour désigner l'action sur les points les plus décisifs. La *fausse* attaque est un simulacre d'attaque pour induire en erreur son adversaire.

On dit aussi attaque *de front*, attaque *de flanc*, attaque *à revers*, attaque *d'aile*, attaque *centrale*. Ces termes ont leur signification en eux-mêmes.

Pour indiquer la manière d'exécuter une attaque on dit attaque *en lignes*, c'est-à-dire lorsque les troupes sont en ordre de bataille; attaque *en colonnes*, lorsque les troupes s'avancent en ordre profond. Les troupes, pour attaquer, se portent simultanément sur le point d'attaque, ou successivement, ou en s'échelonnant. Dans ces cas elles prennent différentes formations, serrées en masse, disposées en colonnes à distance, ou par échelons.

Les colonnes d'attaque peuvent être plus ou moins fortes et composées de toutes les armes. Une colonne simple d'attaque formée d'un bataillon d'infanterie est une colonne ayant le front d'une division formée sur le centre du bataillon. Cette colonne vient, en France, de changer sa dénomination pour celle de colonne double.

L'attaque d'une place forte comprend des tranchées et d'autres travaux dirigés contre une partie des fortifications d'une place assiégée. On forme souvent une ou plusieurs attaques, suivant le développement de la place. L'attaque d'une place forte était souvent avant Vauban une opération décisive pour toute une campagne. Il arrivait plus d'une fois qu'un siége durait plusieurs années, sans autre résultat que d'épuiser les assaillans en efforts infructueux. Dans les temps modernes cette opération a été soumise à des calculs mathématiques. Cormontaigne pose en principe que le maximum de la durée de la défense d'une place doit être de 40 jours; Carnot dit : « Par le relevé des journaux de tous les siéges modernes nous voyons que, sauf quelques exceptions rares dues à des circonstances particulières, nos places médiocres ne peuvent tenir plus de 20 jours, et les meilleures plus de 40 jours. » L'attaque d'une place se fait de quatre sortes : par surprise, par blocus, par bombardement, et dans toutes les règles. L'attaque dans les règles est divisée par les auteurs modernes en trois périodes. La première période s'étend depuis l'investissement jusqu'à l'ouverture de la tranchée; la deuxième depuis l'ouverture de la tranchée jusqu'à la troisième parallèle, et la dernière depuis la troisième parallèle jusqu'à la reddition de la place. A l'article SIÉGE on traitera cette opération plus spécialement. *Voy.*

aussi l'article ASSAUT. C^el K. et J. T-I.

ATTELAGE, assemblage d'animaux attachés pour traîner une machine de transport ou de labourage. Les attelages sont composés de chevaux la plupart du temps, de mules en Espagne, de bœufs dans diverses contrées et dans une partie de l'Orient, et de rennes dans le Nord. Il y en a aussi d'ânes et de chiens. Quelquefois on attelle des ânes devant des chevaux ou des chevaux devant des bœufs. Il faut toujours avoir soin, quand on attelle deux animaux de front, qu'ils soient à peu près égaux en force et en taille, sans quoi le plus fort portera toute la fatigue et périra en peu de temps. Les anciens, qui attribuaient à Érechthée, roi d'Athènes, l'invention de l'attelage, préféraient à son exemple celui qui consiste à mettre les animaux de front, et qui est encore en usage dans l'empire russe. Aussi le timon de leurs chars était fort court, et l'on dirigeait aisément plusieurs chevaux attachés de cette manière, à la différence de nos attelages, où quatre et six chevaux rangés sur deux lignes se gênent souvent et s'embarrassent. Ils appelaient *bigæ* l'attelage de deux chevaux; celui de trois n'était guère usité que dans les pompes funèbres. Le *quadrige*, ou attelage de quatre chevaux, était le plus noble de tous; c'était aussi le plus anciennement usité dans les jeux. Les deux chevaux du milieu, *jugales*, étaient les moins vifs; les deux autres, *lorarii*, les plus vigoureux et les mieux dressés. On voit sur l'arc de Septime-Sévère un attelage de six chevaux; Néron en attela, dit-on, jusqu'à dix à un même char.

Pour les soins à prendre quand on veut habituer les jeunes bœufs et les jeunes chevaux à l'attelage, *voy.* BOEUF et CHEVAL; pour le mode d'attelage, *voy.* HARNAIS et JOUG.

Dans nos attelages modernes on appelle *limonier* le premier cheval qu'on place et qui est seul entre les limons d'une voiture; c'est toujours le plus fort. Celui qui vient immédiatement après se nomme le *chevillier*, parce que le trait de corde du cheval qui est devant lui et le sien se joignent l'un à l'autre au moyen d'une cheville de bois; les autres se désignent simplement par le rang dans lequel ils sont mis. Dans les chaises de poste un des chevaux est placé entre les brancards et s'appelle *mallier;* celui qui est placé à sa gauche se nomme *porteur,* parce qu'il porte le postillon. Les diligences sont attelées de cinq chevaux, un de chaque côté du timon, les trois autres de front, attachés à un palonnier qui part de l'extrémité du timon. Ces trois chevaux sont, comme on dit, les chevaux *de volée*, parce qu'ils ne sont pas maintenus. Quelquefois on ne met en *volée* que deux chevaux ou qu'un seul cheval; dans ce cas on dit de lui qu'il est *en arbalète.* Ainsi attelés, les chevaux sont conduits soit par un postillon monté sur le cheval qui est à gauche du timon, soit par un cocher assis sur un siége qui dépend de la voiture; c'est ce qu'on nomme *mener à grandes guides.* Quelquefois on attelle trois chevaux de front; alors il faut que la voiture ait une *limonière.* Cet attelage est employé pour les berlines de poste; on le voit depuis quelques années à Paris aux voitures appelées *omnibus.* Les charrettes de transport ont les chevaux mis à la file les uns des autres; au contraire, les chariots les ont disposés par paires.

La manière dont les chevaux sont attelés aux voitures n'est pas sans importance, d'abord sous le rapport de la dépense des forces, et ensuite relativement aux dommages que certains attelages occasionnent aux routes. Ainsi, par exemple, les attelages dans lesquels les chevaux sont placés sur deux lignes, l'un devant l'autre, sont beaucoup plus avantageux que ceux dans lesquels ils sont sur une seule ligne, parce que d'une part ils agissent sur un point plus étendu de la masse à déplacer, et de l'autre, parce qu'ils ne creusent pas au milieu de la route un sillon qui la dégrade; au contraire, les roues, surtout lorsqu'elles sont larges, effacent le sillon et contribuent à maintenir le chemin en bon état. R-Y.

ATTENTION, du latin *attendere*, s'appliquer, est l'application de l'esprit à un objet. Ce mot se dit des égards que l'on a pour les autres et du soin que l'on prend de leur plaire; il se dit aussi de la vigilance que l'on exerce sur soi-même par la circonspection et la mesure que l'on met

dans ses actions et dans ses discours. Mais, prise dans le sens rigoureux de la langue philosophique, l'attention est l'opération de l'entendement lorsqu'il considère un objet pour le connaître. Les philosophes éclectistes de nos jours en font une faculté de l'ame qu'ils distinguent de la faculté de comparer et de raisonner; tandis que l'attention n'est que l'acte de l'intelligence lorsqu'elle a pour but, soit la connaissance pure et simple de l'être, soit la connaissance du rapport des êtres, soit la connaissance de la liaison qui existe entre leurs différens rapports. La première espèce d'attention, qui n'a qu'un seul objet, produit l'idée; la seconde, qui a pour objet le rapport de deux termes de comparaison, produit le jugement; et la troisième, par laquelle on cherche à connaître la liaison qui existe entre différens rapports, s'appelle raisonnement. Il suit de là que l'attention est le mot propre pour exprimer génériquement toutes les opérations par lesquelles l'intelligence s'exerce, et que, dans ce cas, il devient synonyme d'étude. Car il est évident que l'attention qui a pour objet la connaissance pure et simple de l'être n'est pas une faculté distincte de l'attention qui a pour objet la connaissance du rapport, par exemple, de la substance au mode, puisque c'est toujours en vertu de la même puissance ou faculté d'être attentif que l'esprit examine l'être pur et simple, ou les rapports de ses attributs constitutifs. L'attention ou la faculté d'être attentif ne change pas parce que l'esprit se porte d'un objet à un autre; il n'y a que l'objet de l'attention qui change dans les différentes opérations de l'esprit; mais la nature de l'attention reste la même. N-B.

ATTÉNUANT, ATTÉNUATION. En termes de pratique ces mots signifiaient une diminution de charges contre un accusé. On disait *donner des défenses par atténuation*, pour indiquer les moyens que faisait valoir l'accusé contre les preuves mises à sa charge. Il en est tout autrement aujourd'hui : l'atténuation est la diminution, non des charges qui s'élèvent contre l'accusé, mais du degré de culpabilité qui lui est imputable. L'appréciation des *circonstances atténuantes* appartient au for intérieur du jury, ou, en matière correctionnelle, au for du juge : ni l'un, ni l'autre ne sont tenus d'en faire le détail, ni de motiver leur décision à cet égard. Cette bienfaisante innovation est due à la loi du 28 avril 1832; depuis long-temps elle était réclamée par les philosophes et les criminalistes. L'inflexible code pénal fatiguait les consciences, et trop souvent l'acquittement le plus scandaleux était le seul remède à l'excessive barbarie des peines; aussi les plus grands crimes restaient-ils presque toujours impunis. La peine de mort n'était plus qu'une menace, trop prodiguée et rarement réalisée; confiée aujourd'hui à la conscience du jury, cette peine, sans être abolie, peut être évitée toutes les fois qu'elle répugne à l'humanité, et l'on peut affirmer que désormais elle n'atteindra plus que les faits atroces, que les crimes mathématiquement prouvés. L'établissement de circonstances atténuantes est une suppression de cette peine, opérée sans secousse pour la société; et de la sorte disparait le seul inconvénient véritable que l'on puisse signaler dans un trop prompt changement de législation. C'est un immense progrès social. Faut-il conserver force à l'ancienne rigueur des lois? le jury déclare la culpabilité de l'accusé et se tait sur les circonstances atténuantes. En général celles-ci sont d'exception, et doivent être déclarées, en quelque sorte, par inspiration. Quand le jury les a établies, la peine de mort est remplacée par celle des travaux forcés à perpétuité; et la cour peut même se borner à appliquer celle des travaux forcés à temps. Si la peine est celle des travaux forcés à perpétuité, elle est nécessairement réduite à celle des travaux forcés à temps, et peut même l'être à celle de la réclusion; si la peine est celle de la déportation, la cour prononce la détention ou le bannissement; si la peine est celle des travaux forcés à temps, la cour applique la réclusion ou même l'emprisonnement simple, qui dans ce cas ne peut être réduit au-dessous de 2 ans; enfin si la peine est la réclusion, l'emprisonnement correctionnel sera seul infligé au coupable, et il ne pourra durer moins d'un an. Dans les cas où le code prononce le

maximum de la peine, la cour applique le minimum ou même la peine inférieure. Quant aux tribunaux correctionnels, ils jouissaient, même sous l'empire du code pénal de 1810, du droit de réduire les peines et de séparer l'amende de l'emprisonnement; mais il fallait, chose absurde, que le préjudice causé n'excédât pas 25 fr., ce qui donnait lieu aux décisions les plus singulières. Aujourd'hui les tribunaux correctionnels peuvent même substituer l'amende à l'emprisonnement; ils peuvent réduire l'amende indépendamment de toute évaluation de dommage; enfin ils le peuvent même en cas de récidive. P. G-Y.

ATTÉRAGE. C'est l'endroit où un bâtiment peut prendre terre; c'est aussi l'arrivée à vue de terre et la connaissance que l'on prend du rivage pour y aborder en sûreté. Y.

ATTERBOM (DANIEL-AMÉDÉE), poète suédois, professeur de philosophie à Upsal, naquit en 1790, dans un village de l'Ostrogothie, où son père était pasteur. Doué des plus heureuses dispositions pour les lettres, il commença, déjà dans sa 4e année, à chercher de l'instruction dans la petite bibliothèque du presbytère; et, à l'âge de 9 ans, il fut envoyé au gymnase de Linkœping. Là il consacra ses loisirs à la lecture des classiques allemands qui lui inspirèrent une telle admiration qu'il finit par trouver insupportables la plupart des écrivains modernes de sa patrie. En 1805, Atterbom se rendit à l'université d'Upsal, et vers 1807, il y forma, avec plusieurs jeunes étudians qui partageaient son goût exclusif pour la littérature allemande, une société critico-littéraire sous le nom d'*Union de l'Aurore*. Le but de cette association était d'affranchir la littérature nationale du pédantisme académique et de la servile imitation des formes françaises, qui, depuis Gustave III, avaient décoloré ou amorti les inspirations les plus heureuses. L'*Union* fonda, en 1810, à Upsal, un journal ayant pour titre *le Phosphore*, qui a été continué jusqu'en 1813, et qui adoptait les principes littéraires et philosophiques de MM. A.-G. Schlégel et Schelling. Les organes du parti académique, parmi lesquels se distingua par son ton arrogant et moqueur le *Journal de tout le monde*, attaquèrent vivement les rédacteurs du *Phosphore;* mais ceux-ci trouvèrent bientôt un puissant auxiliaire dans le *Polyphème*, autre recueil périodique; et cette polémique, conduite de part et d'autre avec beaucoup de talent, amena peu à peu le triomphe complet de l'école moderne. Pendant les années 1817 et 1818, M. Atterbom visita l'Allemagne et l'Italie, et, à son retour en Suède, en 1819, il fut nommé professeur d'allemand du prince royal qui, à cette époque, faisait ses études à l'université d'Upsal. Peu de temps après, il obtint, dans cet établissement, une chaire d'histoire, et, en 1828, il fut appelé à celle de philosophie qu'il occupe encore actuellement (1833).

Dans ses écrits philosophiques et esthétiques, M. Atterbom se montre constamment profond penseur; mais il faut dire que ses efforts pour tout approfondir l'engagent assez souvent dans un dédale de subtilités où il n'est pas toujours aisé de le suivre. Ses poésies sont pleines de grace et de sentiment, et passent pour les plus harmonieuses qui existent en suédois; aussi la critique la moins bienveillante n'y trouve-t-elle rien à reprendre, si ce n'est quelques inversions trop hardies. M. Atterbom a, au reste, le mérite d'avoir introduit dans la poésie suédoise plusieurs nouveaux genres, tels que les sonnets et les octaves. Voici les titres de ceux de ses ouvrages qui ont obtenu le succès le plus général : 1° en prose, *la Ligue des rimeurs, drame tungouse; Opinion de la nouvelle école sur l'académie suédoise et sur le bon goût.* 2° En vers, *Xénies*, recueil de pièces fugitives; l'*Ile Fortunée*, idylle-féerie; l'*Oiseau bleu* fragment d'un grand drame romantique. Beaucoup de morceaux de poésie de M. Atterbom se trouvent dispersés dans les différens volumes de l'*Almanach poétique de Suède*, recueil annuel que M. Atterbom créa en 1812 et dont il est encore (1833) un des plus zélés rédacteurs. M-A.

ATTERRISSEMENT. On donne ce nom aux dépôts de sable, de limon et de cailloux roulés formés par les fleu-

ves vers leur embouchure, ou par la mer sur certaines plages; d'où il suit que l'on doit distinguer les atterrissemens *fluviatiles* des atterrissemens *marins*. *Voy.* TERRAINS.

Le sol de la basse Égypte, celui de la Hollande, et d'autres lieux encore situés près de l'embouchure des grands fleuves, offrent des exemples d'atterrissemens fluviatiles. Les côtes de l'Océan, surtout aux pieds des falaises de la Normandie, présentent sur un grand nombre de points des exemples d'atterrissemens marins.

Tous ces atterrissemens appartiennent au *terrain moderne* ou qui se forme encore sous nos yeux; mais l'époque géologique immédiatement plus ancienne en offre des exemples très remarquables et fort intéressans par les causes insuffisamment expliquées auxquelles ils doivent être attribués. Tel est le dépôt d'atterrissement qui forme dans Paris le sol des boulevards neufs, et celui de la plaine qui s'étend depuis le pont de Sèvres jusqu'à Saint-Ouen et qui comprend le bois de Boulogne, Sablonville, et tout ce qu'on appelait autrefois la plaine des Sablons. Dans ce dépôt, qui a 8 à 9 mètres d'épaisseur, on trouve des ossemens d'éléphans, des coquilles marines qui ont évidemment été roulées par le transport, des cailloux de granit et de gneiss qui viennent probablement des montagnes granitiques du Morvan, où l'Yonne prend sa source; et, ce qu'il y a peut-être de plus étonnant encore, des masses de grès ou de meulières qui appartiennent au terrain de sédiment supérieur du bassin de la Seine et qui ont jusqu'à 2, 3, et 4 mètres cubes. Ce fait est d'autant plus remarquable qu'il est prouvé par l'expérience que la Seine, quelle que soit la rapidité de son cours, ne peut entraîner que des cailloux et des pierres d'une médiocre grosseur. Ce n'est donc point le courant du fleuve qui les a transportés; mais il faut supposer qu'à la suite de quelque grande commotion qui aura brisé ou plutôt fendillé les plateaux au milieu desquels se sont creusées nos vallées, les eaux des lacs qui occupaient ces plateaux trouvant tout à coup une ou plusieurs issues, se précipitèrent au fond de ces fentes, les élargirent en entraînant les masses de grès ou de meulières qui couronnent encore aujourd'hui nos plateaux morcelés. *Voy.* VALLÉE.

On a beaucoup exagéré les données, souvent fautives, d'après lesquelles on a voulu calculer la marche des atterrissemens et des alluvions (*voy.*) des fleuves à leur embouchure. Ainsi, d'après la position de l'ancienne ville d'Adria, on a reconnu que l'accroissement moyen des dépôts formés par le Pô est d'environ 70 mètres par an, depuis deux siècles; que les atterrissemens du Rhône ont reculé, en 600 ou 800 ans, d'une demi-lieue certains points reconnaissables. On a vu de grandes îles se former à l'embouchure du Mississipi, et, depuis plus de 100 ans, les terres qui sont devant cette embouchure se sont avancées de 15 lieues; le docteur Barrow a calculé que le limon charrié par le fleuve Jaune (Hoang-Ho) dans la mer Jaune ou la mer de Péking pourrait combler celle-ci en 240 siècles : elle a 20,000 lieues carrées et 27 mètres de profondeur moyenne. D'autres observations ont fait dire que les alluvions formées à l'embouchure de l'Hérault présentent un accroissement annuel de 1 à 2 mètres; enfin on a voulu calculer aussi, d'après des données historiques, que l'accroissement des alluvions du Nil était d'une demi-lieue en 26 ans, en avant de Rosette, et de deux lieues en moins de 1,000 ans, en avant de Damiette. Ces calculs mêmes ont servi au savant Cuvier à appuyer son opinion relativement au peu d'ancienneté des continens.

Cependant, il faut l'avouer, ces calculs sont, pour la plupart, basés sur des faits mal constatés; ainsi, et nous l'avons dit ailleurs, si le port d'Alexandrie s'encombre depuis long-temps, c'est que depuis long-temps cette ville a perdu son importance commerciale, c'est que l'Égypte a été long-temps soumise à l'influence d'un gouvernement dont, sous certains rapports, l'imprévoyance est bien connue, et qu'aujourd'hui, malgré les vues d'améliorations introduites dans ce pays à la faveur du crédit dont y jouissent les Européens, le mal y est devenu, pour ainsi dire, sans remède. D'un autre côté, si Damiette n'est plus située au bord de la mer, ce n'est point aux atterrissemens

du Nil qu'il faut l'attribuer, mais à un fait historique resté inconnu jusqu'au moment où M. Reinaud a prouvé, par l'autorité des historiens arabes, que l'ancienne ville de Damiette, ayant été trop long-temps, pour le repos des Musulmans, le rendez-vous des armées des croisés, fut détruite vers l'an 1250, et reportée à deux lieues plus loin, dans l'intérieur des terres.

Quant à la ville d'Aigues-Mortes (*voy.*), on a répété de même que du temps de Saint-Louis elle était sur le bord de la mer, et qu'aujourd'ui elle en est à deux lieues. Eh bien! cette ville n'a point changé de place; son sol est à 50 ou 70 centimètres au-dessus du niveau de la Méditerranée; si cette mer était plus haute, elle couvrirait la ville. D'ailleurs il existe entre celle-ci et le rivage des ruines anciennes qui attestent que le rivage n'a point reculé; on voit même sur la plage des tombes qui indiquent les restes de l'hôpital des pélerins, bâti par Saint-Louis. Mais, dira-t-on, qu'est devenu le port où s'embarqua le pieux monarque? Le port n'était que l'étang actuel dit *de la ville;* les vaisseaux arrivaient par des canaux qui pourraient servir encore au même usage si on enlevait les sables et la vase qui les encombrent depuis 600 ans; les navires pourraient encore s'amarrer aux anneaux de fer que l'on voit à la base des remparts que mouillent les eaux de l'étang qui est encore au niveau de la Méditerranée. J. H-T.

ATTICISME. L'atticisme est un composé de grace, de finesse, de vivacité, de politesse et de goût; c'est le plus heureux mélange d'expressions et de pensées; enfin c'est un cachet particulier emprunté à la nation la plus ingénieuse de l'univers. A part leur puissance, les habitans de l'Attique tenaient, parmi les Grecs, un rang si distingué par le caractère de leur esprit, qu'on l'appela *atticisme* pour bien exprimer que c'était comme un produit du sol.

L'atticisme, qui dans les rapports ordinaires de la société présentait la réunion des qualités les plus aimables, ne doit cependant pas être confondu avec ce que l'on regarde comme le ton le plus parfait. Ce dernier participe beaucoup de la tenue, des manières, de la tournure; mais n'exige pas les dons de l'esprit. Le bon ton s'apprend, on le saisit quelquefois au passage. Quant à l'atticisme, on le possède sans même toujours pouvoir s'en rendre compte; il n'est pas seulement dans tous les mouvemens, il est encore dans toutes les paroles, et se mêle à toutes les idées. *Voy.* Attique (*sel*). S^t. P-r.

On a appelé Atticistes une classe de sophistes et de rhéteurs grecs, qui, comme Dion Chrysostôme, Aristide, Alciphron, Libanius, (*voy.* ces noms), affectaient de ramener dans la littérature grecque la pureté du style attique altérée par l'alliage étranger que les écrivains d'Alexandrie avaient mêlé à ce style. Mais ce purisme, qui appartient surtout à l'époque d'Adrien et des Antonins, nuisit à la simplicité du langage; la plupart des écrivains du second siècle de J.-C. et ceux qui les suivirent immédiatement, à l'exception toutefois de Thémistius et de Lucien, chargèrent leur style de vains ornemens et tombèrent dans la recherche et la boursouflure. J. H. S.

ATTICUS (Titus Pomponius), chevalier romain issu d'une famille illustre et l'ami de Cicéron. Cornelius Nepos a écrit sa vie. *Voy.* Cicéron.

ATTIGNY (conciles d'). Attigny est une petite ville de Champagne, située sur la rive gauche de l'Aisne, autrefois lieu principal d'une contrée appelée la *Vallée du Bourg*, et comprise entre l'Aisne et la Meuse; aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes).

La première mention qui soit faite de ce bourg date du règne de Clovis II, qui l'acquit par échange et y fit bâtir, en 647, un palais souvent habité depuis par ses successeurs. Ce fut là, suivant quelques écrivains, que le célèbre saxon Wittekind renouvela l'acte de soumission qu'il devait à son vainqueur Charlemagne, et l'on ajoute même qu'il y reçut le baptême ainsi que ses principaux chefs. Charles-le-Simple fit de cette maison royale sa demeure ordinaire, comme le prouvent le grand nombre de pièces de ce règne qui portent ces mots: *Attiniaca villa, in palatio nostro.* Toutefois, le souvenir le plus important qui

se rattache à ce lieu, c'est celui des trois conciles qui s'y sont tenus : le premier est celui de 765, auquel assistèrent vingt-sept évêques et dix-sept abbés, et qui fut présidé par Saint-Chrodegrand, évêque de Metz; le second fut tenu en 822 et c'est celui qui condamna l'empereur Louis-le-Débonnaire à cette pénitence publique, déshonneur de son règne, par laquelle il dût expier les traitemens cruels infligés à Bernard, roi d'Italie, son neveu, révolté contre lui. Le troisième concile d'Attigny est de 870 : 30 évêques s'y trouvaient; le roi Charles y assista et y fit condamner à la réclusion son fils Carloman, qui avait pillé plusieurs églises et commis plusieurs autres excès. Vers ce temps, Attigny ayant été plusieurs fois dévasté par les Normands, le palais perdit de son éclat et cessa peu à peu d'être habité par les rois. Philippe I[er] le donna en dot à sa fille Constance, devenue l'épouse d'un comte de Champagne, des mains duquel il passa à l'église de Reims. Attigny ne conserve plus aujourd'hui aucune trace de son ancienne illustration; on y compte environ 1,500 habitans. P. A. D.

ATTILA (autrement *Etzel**), qui mérita entre tous les conquérans barbares de marquer de son nom l'époque la plus désastreuse de la décadence de l'empire romain en Occident, et qui reçut de la postérité, mais ne prit pas lui-même, comme le disent quelques traditions modernes, le surnom de Fléau de Dieu, commença de régner, l'an 434, avec son frère Bléda. Ils succédaient à leur oncle Roas, et étaient fils de Mundiuque ou Munzuque. Attila souffrit le partage pendant dix ans; puis un fratricide le rendit seul dominateur de toutes les hordes qui erraient dans les vastes contrées au nord du Pont-Euxin et du Danube (*voy.* HUNS). Les deux frères avaient signalé les premiers mois de leur commandement par le traité de Margus en Mœsie, qui doublait le tribut de 350 livres d'or que l'empereur d'Orient payait au roi des Huns, à titre de solde. Les négociations se firent à cheval, parce que les Huns, comme tous les Tatars, ne connaissaient presque point d'autre siége ni d'autre lit que le dos de leurs chevaux. La paix ne durait avec eux qu'autant qu'ils n'étaient pas fatigués du repos ou pressés de la soif du butin. En 441 et en 447, ils désolèrent plusieurs provinces des deux côtés du Danube, les Dacies, les deux Mœsies, la Macédoine, la Thrace, la Scythie; ils ruinèrent 70 villes et s'avancèrent jusqu'à Anthyre, presque aux portes de Constantinople. Ces expéditions se terminaient, quand les hordes s'étaient rassasiées de pillage, par des traités où les Romains livraient leurs biens comme des vaincus, et s'humiliaient comme des esclaves. On ne vivait plus à la cour impériale que sous la menace d'Attila; on n'épargnait pas plus les présens que les bassesses pour gagner ses ambassadeurs, et lorsqu'il lui plaisait d'enrichir un favori il l'envoyait à Constantinople. Quiconque, en regardant ses traits hideux de kalmuk et son air farouche, l'eût pris seulement pour un sauvage sanguinaire, se serait étrangement trompé. Il affectait dans toutes ses habitudes la simplicité grossière de ses Huns. Le fer brillait seul dans son armure et sur le harnais de son cheval. Sa demeure était une maison de bois, au milieu d'un camp, dans des régions incultes. Pendant qu'on étalait de la vaisselle d'or devant ses convives, les ambassadeurs étrangers ou les rois à sa suite, il ne se servait que de vases de bois et ne se nourrissait que de viande, laissant le pain aux agriculteurs comme il leur laissait leurs villes pour prisons, quand il ne lui prenait pas fantaisie de les saccager. Par cette conformité de vivre il se conservait l'amour de ses soldats nationaux, et par cet amour la domination absolue sur eux et sur les peuples assujétis. Pas un ne pouvait dire de lui, comme les Visigoths le disaient d'Ataulf, comme les Vandales le dirent de Gelimer, qu'il dégénérait aux mœurs romaines. Pas un non plus ne se plaignait qu'un puissant l'eût opprimé; car il voulait que dans tous les pays de sa dépendance à lui seul appartînt le droit d'être injuste et violent, quand il importait à ses desseins. Il ne s'agissait point avec lui d'une invasion de

(*) C'est le nom qu'il porte dans les *Nibelungs* et en général dans les traditions héroïques allemandes; il faut dire cependant que le caractère que lui prêtent ces traditions ne répond pas à celui que l'histoire lui attribue. S.

barbares dans quelques provinces, c'était une guerre de races; il fallait que du Tanaïs aux dernières limites du couchant, tant qu'il se trouverait des terres habitées, l'Europe, romaine ou barbare, n'importe, fût soumise à l'émigration d'Asie. L'épée de Mars découverte dans la Thrace exaltait son orgueil, et ses devins lui promettaient que le vol de l'astur serait toujours victorieux*. Les deux grands empires romains étaient à détruire. Il connaissait le secret de leur faiblesse, qui ne se soutenait plus qu'avec des armes étrangères. Il conçut le projet de leur enlever tous leurs appuis, de les mettre seuls avec leurs richesses et leur lâcheté en présence de toute la barbarie réunie de gré ou de force sous Attila, pour que les Césars n'eussent plus qu'à joindre les mains et à se livrer à sa merci. Dans les traités qu'il dictait à Théodose, la première condition était toujours de livrer les transfuges, de ne jamais faire alliance avec les barbares contre les Huns. Une petite peuplade au bord de l'Euxin, les Acatzires, ayant osé traiter séparément avec les Romains, il l'écrasa. Déjà toutes les nations guerrières de l'Europe septentrionale, depuis la Sarmatie jusqu'à la Germanie, suivaient ses étendards; il lui restait à ranger sous son obéissance les forces au-delà du Rhin. Cependant Théodose, par un misérable artifice de la vanité, qualifiait Attila général de ses armées; mais Attila disait avec plus de raison que l'empereur avait des esclaves pour généraux, et que ses généraux, à lui, valaient mieux que des empereurs. Plus tard, lorsqu'il entra dans Milan, il vit des tableaux qui représentaient des Scythes à genoux devant les Césars; il déchira ces images et se fit peindre sur un trône, recevant l'or que les Césars versaient à ses pieds. Des rois qui formaient son cortége on ne cite que deux qui fussent admis dans sa confidence intime; les autres attendaient ses ordres à distance; il y en avait peu qui soutinssent ses regards. L'an 451, chacun des deux empereurs reçut un ambassadeur qui parla ainsi : « Attila, mon maître et le tien, t'ordonne de lui préparer un palais. » Cette insolence brutale cachait une politique astucieuse et de vastes pensées. Nul ne sut mieux qu'Attila lui préparer le succès de la force par la ruse; à l'impétuosité du Tatar il joignait la dissimulation qui tient en réserve la colère, et la patience qui attend l'occasion. Tandis qu'il négociait avec l'empereur de la Chine pour susciter un ennemi aux nomades Geougen qui l'inquiétaient du côté de la Haute-Asie, il prêtait l'oreille aux offres de Genseric, qui, de l'Espagne, ne cessait de l'appeler. Il écrivit à Valentinien (car il avait à son service des secrétaires italiens et gaulois) une lettre pleine de protestations honorables et affectueuses, pour l'assurer qu'il n'en voulait qu'aux Visigoths; et par une autre lettre au roi des Visigoths, il exhortait celui-ci à rompre avec les Romains pour se venger de la guerre qu'ils lui avaient faite autrefois. Enfin il s'ébranle à la tête de 500,000 hommes, abat des forêts entières pour construire les radeaux sur lesquels il traverse le Rhin, et proclame en entrant dans la Gaule que son intention est de passer en ami dans les provinces pour aller chercher les Visigoths de l'autre côté de la Loire. Bientôt la feinte cesse, tout est en proie à la férocité des Huns. Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Trèves, Metz, sont dévastés. C'en était fait de l'occident si Aëtius (*voy.*) n'eût ramassé une armée de barbares auxiliaires. Attila tenait déjà Orléans : il est forcé de lâcher prise et revient en frémissant vers le Rhin. Suivi par Aëtius, il choisit pour champ de bataille l'immense plaine de Châlons, favorable à sa cavalerie. On peut voir dans Jornandès et dans Idace les exagérations des bruits populaires sur le carnage de cette journée; mais s'il n'est pas vrai que 300,000 hommes soient restés sur la place, on doit penser que l'innombrable armée des Huns ne se laissa pas tailler en pièces sans avoir exterminé bien des bataillons ennemis. Pendant la nuit Attila se tint enfermé avec les restes de ses troupes derrière un rempart de chariots liés ensemble, d'où partaient des hurlemens de guerre, et il fit dresser avec des selles de chevaux un bûcher où il était prêt à mettre fin à sa vie si le vainqueur le forçait dans son dernier retranchement.

(*) L'*astur* était un oiseau peint sur les drapeaux des Huns; le schongar des nations tatares.

Mais les Visigoths seraient devenus trop redoutables : Aëtius lui facilita le retour en Germanie. Le barbare n'y demeura pas long-temps. Plutôt irrité que vaincu, il ramène un torrent de Huns, à travers la Pannonie et la Norique, en Italie. Aquilée est prise d'assaut et anéantie ; les populations épouvantées s'enfuient dans les lagunes de l'Adriatique, d'où sortira Venise. Milan, Pavie, les campagnes d'alentour se couvrent de débris et de sang. Rome sans défense attendait son dernier jour;elle fut sauvée comme par un prodige. On raconta que l'air vénérable du pape Saint-Léon avait imposé au roi des Huns, qui avait même cru voir planer sur la tête du vieillard les apôtres saint Pierre et saint Paul, armés d'épées flamboyantes. Mais Marcien attaquait les Huns en Orient; il envoyait un secours à Valentinien; les maladies et la famine, dans le désert qu'ils avaient fait eux-mêmes, affaiblissaient les barbares; ils se souvenaient aussi qu'Alaric était mort quelques jours après la prise de Rome, une crainte superstitieuse les émut pour Attila. Ainsi s'explique le miracle qui arrêta sa rage. Il partit, content pour cette fois de l'or qu'on lui prodigua, de l'or qu'on lui promit; et cependant il menaçait de revenir bientôt si on ne lui donnait la main d'Honoria avec la moitié de l'empire pour dot. Il y avait dix-sept ans que cette sœur de Valentinien, furieuse de la gêne où sa mère la retenait, avait envoyé secrètement demander mariage au roi des Huns, qu'elle ne connaissait pas, et qui l'aurait épouvantée si elle avait pu le voir. Attila n'en avait tenu compte jusqu'alors; mais il montrait l'anneau d'Honoria depuis qu'était arrivée l'heure d'envahir l'Occident. L'Occident venait de lui échapper pour toujours. De la Dacie, où il était rentré, il tenta de s'élancer encore une fois sur la Gaule; les Visigoths le repoussèrent. Quelque temps après, il voulut ajouter à la multitude de ses femmes une jeune Pannonienne; il se gorgea de vin et de viande dans le festin de ses noces. Le lendemain les rois et les chefs qui venaient le féliciter attendirent vainement à la porte de sa tente. Ils appelèrent, aucune voix ne répondit ; enfin ils entrèrent et ils virent la jeune épouse sanglotant, la tête voilée, auprès d'un cadavre baigné dans le sang qui s'était épanché par toutes les issues; la terreur du monde n'était plus (453). La mort du conquérant entraîna bientôt la dissolution de l'un des plus vastes empires.

N–T.

ATTIQUE, Ἀττική. Cette partie de la Grèce continentale, qui se lie à la presqu'île du Péloponèse par l'ancienne Mégaride et l'isthme de Corinthe, était le principal territoire de la république d'Athènes. L'Attique présente la forme d'un triangle qui a pour sommets : à l'ouest, le cap de Livadostro (cap de Créusis); à l'est, le cap de Marathon; au sud, le cap Colonne (cap Sunium); et, pour base, de l'ouest à l'est, au nord d'Athènes, le mont Cithéron et le mont Parnès qui séparaient l'Attique de la Béotie. Les deux autres côtés du triangle sont baignés par la mer, à l'exception d'une petite portion (au nord-ouest d'Athènes) que le mont Karidi, embranchement au sud-ouest du mont Cithéron, rattache à la Mégaride, et de là à l'isthme de Corinthe par le mont Géramen. L'Attique a environ 25 lieues dans sa plus grande longueur, du cap Sunium au cap de Livadostro, et 8 à 9 lieues dans sa largeur moyenne, ou à peu près 225 lieues carrées, surface qui égale à peine celle d'un des moindres départemens de la France. Cette surface, dont la plus grande partie est montagneuse et stérile, se divisait en trois régions : la Diacrie ou la montagne; le Pédion ou la plaine; la Paralie ou le littoral. Les montagnes propres à l'Attique sont : au nord-est d'Athènes, le mont Pentélique (Pentéli) dont les marbres ont servi aux monumens de l'architecture et de la sculpture antiques; à l'est, le mont Hymette (Trelo-Vouni), fameux long-temps par son miel *; au sud, le mont Laurium, autrefois riche en mines d'argent. L'Attique n'était donc remarquable ni par l'étendue ni par la fertilité de son territoire. Les olives, l'huile, le miel en étaient presque les seuls produits. Aussi, malgré les soins donnés à l'agriculture dans la magnifique plaine d'Athè-

(*) A la fin du IVe siècle, sous le règne de Théodose-le-Grand, Athènes, dit un écrivain byzantin, était plus fameuse par son commerce de miel que par ses écoles de philosophie.

nes, qui possède encore une partie de son bois d'oliviers, et dans celle d'Éleusis et de Marathon, le commerce maritime devint la principale occupation des Athéniens et la source de leurs richesses. Le littoral de l'Attique avait, à l'est, le port de Prasies (aujourd'hui port Raphti); au sud-ouest, le port d'Anagyronte (Vari), et enfin les ports de Phalère, de Munychie et du Pirée, dans le voisinage d'Athènes. Ce dernier, arsenal de la marine et centre du commerce de la république, construit par Thémistocle l'an 477 av. J.-C., et ruiné par Sylla l'an 87, tenait à la ville par deux longs murs dont on voit encore des débris de distance en distance. Le Pirée, dans son contour, présente trois ports : le premier, seul aujourd'hui, serait accessible à de grands bâtimens; une frégate peut mouiller à l'entrée. L'Attique n'a point de rivières : le Céphise à l'ouest, l'Ilissus à l'est d'Athènes, ne sont que des torrens qui se perdent dans les marais voisins du Pirée et de la baie de Phalère. Le premier coupe plusieurs fois la direction des grands murs et traverse le bois d'oliviers. Athènes a été, de tout temps, la seule ville de l'Attique; il ne s'y trouve que des *dèmes* ou bourgs. Les principaux, dont les ruines existent encore, ou dont l'emplacement est connu, étaient : *Éleusis* (Levsina) fameux par la célébration de ses mystères; *Décélie*, forteresse à l'entrée d'un défilé qui conduisait de l'Attique aux bords de l'Asopus dans la Béotie, à travers le mont Parnès; *Phyle* et *OEné*, qui commandaient également d'autres défilés, du côté de la Mégaride et de la Béotie; *Marathon*, qui n'a pas changé de nom; et, sur la côte orientale, *Brauron*, *Prasies*, *Thoricos*, près du port appelé aujourd'hui Mandri; *Anaphlystos*, forteresse (Anaphiso), *Besa* (Anebasi), *Anagyronte* (Vari).

La population d'Athènes qui, vers l'an 319 avant J.-C., sous le gouvernement de Démétrius de Phalère, fut trouvée de 21,000 citoyens, 10,000 étrangers et 4,000 domestiques (οἰκέται), en tout 71,000, n'a jamais été beaucoup plus considérable aux beaux jours de la république (*voy.* Athènes). La population entière de l'Attique, aux mêmes époques, ne parait pas avoir été au-delà de 200,000 habitans. De nos jours, 7 années de guerre avaient fait de ce territoire presque une solitude; mais déjà, depuis deux ans, la sécurité renaissante et tous les élémens de prospérité que présentent le climat et le sol, amènent des habitans et de nombreux spéculateurs. L'Attique, à peu près dans ses anciennes limites, sous la domination turque, était comprise dans le pachalik de Négrepont et gouvernée par un simple vaïvode ou Bey. Elle forme aujourd'hui une province dont la capitale (Athènes) deviendra sans doute celle de la Grèce affranchie. A. L.

ATTIQUE (archit.), exhaussement d'un petit étage, orné de pilastres et même sans pilastres, qu'on élève au-dessus de pavillons angulaires, et sur le milieu d'un bâtiment, et dont la décoration extérieure s'ajuste avec celle de la façade. L'attique *continu* est celui qui environne le pourtour d'un bâtiment sans interruption et qui suit les corps et retours des pavillons. L'attique *interposé* est celui qui est situé entre deux grands étages, quelquefois décorés de colonnes ou de pilastres. L'attique *circulaire* est un exhaussement en forme de grand piédestal rond, souvent percé de petites croisées. Attique *de comble* se dit de tout petit étage ou piédestal de maçonnerie ou de bois, revêtu de plomb, qui sert de garde-fort à une terrasse ou plate-forme ou belvédère. On appelle aussi *attique* le revêtement en menuiserie de dessus des portes d'appartemens.

Pour l'Ordre attique *voy.* Ordres d'architecture. P-t.

ATTIQUE (sel). Il serait assez difficile de préciser ce que les anciens entendaient par ces mots : *sal atticum*, *sales attici*. C'était, à ce qu'il parait, une certaine manière de s'exprimer, piquante, facile et gracieuse, propre aux auteurs d'Athènes, la ville civilisée par excellence. Du moins est-ce ce qui résulte du témoignage de Cicéron et notamment de celui de Quintilien, qui a parlé fort au long des styles attique et asiatique dont la querelle occupait alors les esprits, comme les occupait naguère la guerre du classique et du romantique. Aujourd'hui cette expression s'entend d'un ton de raillerie fin, poli et de bon goût. *Voy.* Atticisme. V. R.

ATTITUDE, situation ou position que prend volontairement l'homme ou bien qu'on lui fait prendre, et dans laquelle le corps est tantôt vertical, tantôt parallèle à l'horizon. Il y a d'autres attitudes partielles dans lesquelles les différentes parties du corps forment entre elles des angles divers et des courbes diverses, à raison de la contraction ou du relâchement des muscles qui le meuvent. Les attitudes variées et très nombreuses qui se succèdent à chaque instant de la vie peuvent être des causes de maladie, servir à les faire reconnaître, et même quelquefois contribuer à les guérir. C'est au médecin à savoir apprécier le parti qu'il en peut tirer sous ces deux derniers rapports. Suivant qu'elles sont plus ou moins fatigantes et prolongées, qu'elles amènent la compression d'organes importans, les attitudes sont susceptibles d'occasionner des engorgemens, des inflammations, des déplacemens. Ainsi la station continuée entraîne le gonflement des jambes; la situation assise, gardée trop long-temps, amène le gonflement variqueux des veines de l'anus, et l'on observait souvent des hernies chez les religieux qui passaient chaque jour plusieurs heures à genoux.

Les malades prennent des positions qui les mettent dans un état plus supportable, et c'est une des premières indications que fournissent les attitudes. Un homme dont la respiration est gênée se tient d'ordinaire la tête élevée; celui qui a une douleur vive dans la poitrine se couche de préférence sur le côté affecté. On peut juger de la gravité d'une maladie par la manière dont le malade se tient couché; et l'on considère avec raison comme très fâcheuse celles dans lesquelles on le voit étendu sans force, glissant vers le pied du lit, et dans l'impossibilité de s'aider lui-même pour se soulever, boire, et changer de position. L'agitation extrême dans laquelle on change à chaque instant d'attitude est un signe d'affection délirante ou d'aliénation mentale, tandis qu'une immobilité complète signale la paralysie, et que la catalepsie s'annonce par une faculté singulière de conserver long-temps les poses les plus difficiles et les plus fatigantes. Il est certains moyens de traitement qu'on ne saurait employer utilement sans avoir placé le malade dans une situation convenable. Par exemple, pour réduire une fracture, une hernie, une luxation, il est indispensable de faire prendre une situation qui mette les parties dans un état de relâchement complet. La plupart des opérations chirurgicales sont dans le même cas. Enfin, il est des maladies dans lesquelles la situation peut constituer à elle seule tout le traitement, comme dans certaines difformités de la colonne vertébrale. *Voy.* GIBBOSITÉ, ORTHOPÉDIE.

La connaissance des diverses attitudes et des muscles qui les produisent n'est pas moins nécessaire au peintre et au sculpteur qui veulent arriver à l'imitation parfaite de la nature qu'au critique et même à l'homme de goût appelés à juger les productions des beaux-arts. *Voy.* POSE. F. R.

ATTORNEY, ATTORNEY GENERAL. Les avocats anglais sont ou *barristers* ou *attorneys*, le *sollicitor* n'est qu'un attorney attaché à la chancellerie. Pour acquérir le titre d'*attorney* ou *sollicitor*, il faut, pendant cinq ans, se faire l'apprenti ou le clerc d'un de ces avocats, après quoi on est inscrit sur les listes d'attorneys, moyennant un droit de 40 livres sterling. L'exercice de la profession est aussi soumis à une sorte de patente qui est de 12 livres, à Londres, et de 8 dans tout le reste de l'Angleterre. Autrefois il y avait un examen préalable à l'admission, mais cet usage est tombé en désuétude : on se borne à afficher pendant plusieurs mois le nom de l'aspirant, et pendant ce temps chacun peut y former opposition.

Pour atteindre au titre de *barrister* il faut avoir été cinq ans membre d'une des corporations appelées *inns of court;* c'est assez de trois, si le candidat a été gradué dans une université d'Angleterre ou d'Irlande. Les corporations n'étaient dans l'origine que des associations libres; mais aujourd'hui elles ont le droit exclusif de faire des barristers (*of calling to the bar*). Ordinairement on exige du candidat qu'il dine 4 fois par terme (le terme étant de 3 semaines environ) dans la salle de l'association; et comme il faut 12 termes

au moins, il s'ensuit que ce n'est qu'après 48 repas de corps que ce candidat peut faire afficher son nom pour l'exposer à la critique. On n'arrive point sans de grandes dépenses à la dignité de barrister, et l'on est, de plus, obligé à prendre un logement dans les bâtimens de la corporation. Les barristers sont tenus à une certaine représentation. Deux fois l'an ils font des tournées en Angleterre à la suite des juges d'assises. Ils peuvent indifféremment exercer leur profession devant les tribunaux; mais ils s'attachent plus spécialement aux *courts of common law*, ou aux *courts of equity*, ou aux tribunaux criminels, ou enfin à la consultation, chacun selon sa vocation particulière. *Voy.* BARREAU ANGLAIS.

L'*attorney general* ou fiscal général est choisi, parmi les barristers, ainsi que le procureur général (*sollicitor general*); il en est de même des avocats de la couronne qui prennent rang immédiatement après eux et dont le nombre est de 20 à 30. Un attorney est de droit *gentleman*, le barrister a qualité d'*esquire*. Pour s'adresser à un jury ou à une cour, il faut que l'attorney ait recours à l'intermédiaire du barrister : celui-ci n'a de relations avec le client que par l'attorney, et ne se dirige que par ses instructions écrites sous peine de perdre toute sa considération. P. G-Y.

ATTRACTION. C'est le mot par lequel on désigne la loi découverte par le célèbre Newton et qui paraît régir l'univers entier; aussi la nomme-t-on habituellement *attraction universelle*. Tous les corps de la nature obéissent à l'attraction, toutes les molécules matérielles paraissent être également soumises à son influence. La loi d'attraction se formule dans les termes suivans : *elle agit du centre à la circonférence, en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances.* Selon les circonstances dans lesquelles on étudie son action, l'attraction se manifeste par des effets qui nous paraissent différens, mais qui ne sont sans doute que des modifications de la même loi; selon ces différens effets, elle a reçu différens noms auxquels nous renvoyons le lecteur. Nommée *gravitation*, elle préside aux mouvemens célestes; c'est à ce mot que nous développons la formule que nous venons d'énoncer. On nomme l'attraction *force centripète* quand on considère son action du centre à la circonférence; *pesanteur* quand elle sollicite les corps sublunaires; *cohésion* quand elle retient unies les molécules matérielles, dans ce cas on lui donne encore le nom d'*attraction moléculaire*. Enfin on la désigne par le mot *adhésion*, si elle maintient en contact les corps d'un petit volume, et *affinité* si elle préside aux combinaisons chimiques. *Voyez* ces mots et ATOMIQUE. A. L-D.

ATTRAYANT, ce qui attire spontanément. On a l'air, l'esprit, la tournure et les manières attrayantes. L'impression que dans le premier instant fait naître cette qualité, ne laisse guère de place à la raison; on cède, on se laisse entrainer, sauf ensuite à juger avec calme. Un livre est attrayant, c'est-à-dire que dès les premières pages le lecteur est captivé, soit par le choix des idées, soit par les agrémens du style. Il entre, en général, du naturel dans tout ce qui est attrayant : c'est ce qui explique parmi nous tant d'effets instantanés. Cependant si on a beaucoup vécu dans la société, on perd toujours un peu de ce qu'on avait d'attrayant; on le remplace par l'art. Il arrive à une jeune fille d'attirer davantage les cœurs, à une femme de 30 ans de les retenir plus long-temps : l'une est attrayante, l'autre est habile; la première a su émouvoir plus vite, la seconde a su prévoir plus souvent. On doit chercher à rendre les sciences, les religions, les devoirs attrayans; c'est la seule manière de les populariser. ST. P-R.

ATTRIBUTS. Ce mot générique désigne en mythologie deux choses différentes, savoir: 1° la qualité qu'on regarde comme caractéristique d'un dieu ou d'une déesse; 2° les accessoires que la symbolique place près de l'un ou de l'autre, dans les représentations figurées. Dans le premier sens on dira : « La sagesse est l'attribut de Minerve »; dans le second : « La foudre est l'attribut de Jupiter, le stylet celui de Thoth, le *vina* celui de l'indienne Saraçouati. » Les attributs dans le second sens doivent seuls ici nous arrêter.

Ces attributs sont tous des symboles, et beaucoup d'entre eux pourraient par eux-mêmes avoir un sens, non-seulement indépendant de la figure qu'ils accompagnent, mais identique à celui de cette figure. Ainsi, pour reprendre un exemple déjà cité, la foudre à elle seule signifie le dieu de la foudre ou Jupiter. De même la clef indique Janus, la lyre Apollon, la massue Hercule, sans qu'il soit besoin de voir le dieu à formes humaines en même temps que les attributs. Qu'on ne s'en étonne pas. Primitivement les dieux ne furent pas représentés sous formes humaines : l'humanité, tantôt ignorante de l'art, tantôt dominée par des instincts de fétichisme, divinisait ou des créatures moins nobles que l'homme ou l'œuvre grossière de ses mains : de là ces serpens, ces poissons, ces oiseaux, ces guis, ces lierres, ces vieux chênes, ces météorites classés parmi les dieux; de là ces meules, ces cônes, ces troncs écarris, ces lames fichées en terre, ces nuraghs, ces statues emmaillotées, effigies premières et saintes de déités senties plutôt que connues. Quand l'art, quand la poésie et la sculpture vinrent faire les dieux à l'image de l'homme, l'élégance des formes nouvelles ne put éclipser la sainteté de la langue primordiale; et il y eut fusion des traits anciens avec les traits modernes. Ainsi Esculape eut le serpent, Vénus la colombe, Minerve l'oiseau de nuit, la lance, le palladium. Du reste cette fusion était dans l'esprit des artistes. Poètes, sculpteurs, ils suivaient le mythe, mais sans exclure le symbole, et même souvent pour eux le symbole n'était qu'un élément du mythe.

Mais ce qu'il est important de distinguer, c'est que dans les idées antérieures le symbole était tout, et que postérieurement converti en attribut, non-seulement il cessa d'être tout mais ne fut pas même la partie essentielle. Que d'adorations prodiguées pendant des siècles au palladium! Et pourtant un jour vient où le palladium n'est qu'un accessoire de Minerve. La Perse, la Troade, le collége des vestales rendent hommage au feu : statuaires et versificateurs se réunissent pour le transformer en une vierge, sœur de Jupiter, conservatrice et reine, le sceptre à la main et la sphendoné sur la tête. C'est qu'ici le mythe, en prétendant développer le symbole, l'enveloppe, l'éclipse, l'écrase, ou du moins le relègue sur le second plan. Le principal est donc devenu l'accessoire, et l'accessoire le principal. Les légendes du caducée de Mercure, du pin d'Atys, du tapir de Ganeça, de l'aigle d'Odin en sont autant d'exemples.

Les attributs, pour le mythologue vulgaire, ont deux avantages : ils rendent en quelque sorte les ensembles plus riches; ils aident à reconnaître les figures sur lesquelles, sans leur présence, pourrait planer quelque incertitude. Apollon, Bacchus, Mercure même, si on les représente jeunes, imberbes, se ressemblent à tel point qu'on peut s'y méprendre : un arc au premier, la nébride ou une grappe de raisin au second, au troisième le pétase ailé préviennent tous les doutes. Cet auxiliaire devient surtout indispensable lorsque l'art veut rendre des abstractions. La vertu, la force, la crainte, la pudeur, l'amitié, mille autres, ne sont que bien imparfaitement rendues par des femmes au front auguste, à l'air calme, au visage tremblant, à l'œil chaste, etc., etc. D'ailleurs l'affection que l'artiste a en vue fût-elle bien exprimée, qui peut dire s'il a représenté la vertu ou une femme vertueuse, la force ou une femme forte, etc.? Évidemment, il faut que l'artiste joigne à la figure quelque attribut pour faire comprendre au spectateur que son chef-d'œuvre n'est qu'une allégorie.

En général pourtant, avouons que des chefs-d'œuvre de ce genre pèchent toujours par la froideur. L'attribut ne semble là qu'une clef hiéroglyphique, plus ou moins commode; il ne semble pas faire partie intégrante de la figure, adhérer à elle, la résumer, être son adéquate et sa plus simple expression. Jamais statue de la force en repos ne produira l'effet de l'Hercule Farnèse; jamais bronze représentant l'amour paternel et les douleurs ne saisira comme le Laocoon. Le mythe seul, et un mythe puissamment populaire, fait vivre d'une vie commune la figure et son attribut symbolique. On comprend ainsi pourquoi si peu de figures chrétiennes s'ac-

commodent du symbole. La légende biographique des saints personnages, quoiqu'elle ait ses beautés, est peu variée, peu vive, peu gaie; puis, par cela même qu'ils ont cessé de souffrir et d'agir, l'on ne se figure pas les héros de ces pieuses compositions armés toujours des instrumens de leur supplice ou de leur triomphe. Peu d'imaginations peuvent se représenter, dans l'instant actuel, les martyrs avec des palmes, saint Laurent avec le gril; tandis qu'au contraire on se figure à merveille Jupiter avec la foudre, Ixion sur la roue, Hébé versant le nectar.

On a demandé si une même figure pouvait avoir plusieurs attributs. En fait, beaucoup de figures cumulent autour d'elles plusieurs attributs; d'ailleurs, les attributs sont des accessoires : or, des accessoires peuvent être nombreux; les attributs sont des symboles, effigies primitives des dieux : or, ces effigies primitives peuvent avoir été au nombre de plus d'une pour un même Dieu; Apollon est poète, archer, pasteur, etc. : la lyre, l'arc, la houlette, etc., n'ont-ils pas droit d'être entre ses mains?

Quant à la distinction des attributs en *nécessaires* et *contingens*, en *caractéristiques* ou *spéciaux* (n'appartenant qu'à une figure) et en *vagues* ou *généraux* (l'urne pour les fleuves, les étoiles pour la nuit, pour Castor et Pollux, etc.), elle est simple et d'une application si facile qu'il nous suffit de la mentionner. Toutefois nous remarquerons que presque tous les attributs mythologiques sont contingens, mais semblent de plus en plus nécessaires à mesure que l'on se pénètre de l'esprit des mythes; et qu'admettre qu'il est des attributs vagues, c'est faire un grand pas vers la solution affirmative donnée au problème de la pluralité des attributs : car si un attribut est vague et peut s'appliquer à plusieurs objets, comment sortir de cet embarras? Par l'adjonction d'un ou de plusieurs autres attributs. VAL. P.

ATTRIBUTS DIVINS, *voy*. DIEU.

ATTRITION, d'*atterere*, froisser, terme de théologie.

L'attrition est le regret d'avoir offensé Dieu, regret conçu par la la ideur du péché, ou par la crainte des pe ines de l'enfer. Quelques théologiens ont prétendu qu'elle suffisait seule, et sans aucun amour de Dieu, pour justifier le pécheur dans le sacrement de pénitence. Bossuet, l'assemblée du clergé de France de 1700, et un grand nombre de docteurs, ont enseigné que celui qui se contente de la crainte, sans s'exciter à l'amour de Dieu, n'a pas assez soin de son salut, parce qu'il se repose trop sur une opinion douteuse.

Cette doctrine a fait naître une autre difficulté : on s'est demandé s'il fallait aimer d'un amour de *charité*, ou d'un amour d'*espérance*. On s'est divisé sur cela, et chacune des deux opinions a trouvé ses défenseurs et produit de nombreux volumes que l'on peut consulter.

Le père Morin, de l'Oratoire, remarque dans son savant traité de la *Pénitence*, livre VIII, chapitre 2, que le mot d'*attrition* ne se trouve ni dans l'Écriture, ni dans les pères, qu'il a été inventé par les scolastiques vers 1220, et qu'avant ce temps-là on n'avait point imaginé de faire l'anatomie des sentimens du pécheur au tribunal de la pénitence, et de déterminer au juste quelle est la mesure et la nature de l'amour qu'il doit à Dieu. J. L.

ATTROUPEMENT, assemblée tumultueuse de gens sans autorité; et, dans le sens légal, assemblée de gens agissant contre l'autorité et contre les lois. Le législateur a dû prendre des mesures pour prévenir les maux qui peuvent en résulter pour l'ordre social. La loi française du 10 août 1831 détermine quels sont les fonctionnaires qui ont droit de dissiper les attroupemens; et quand, après trois sommations, précédées chacune d'un roulement de tambour ou d'un son de trompe, ils ne se dispersent pas, il doit être fait emploi de la force. Toutefois les personnes qui n'ont pas obéi à la première sommation sont, par cela seul, passibles de peines de simple police; ces peines deviennent correctionnelles pour les individus qui n'ont point obéi à la seconde, et deviennent plus graves à mesure que la résistance s'est prolongée. Quand l'attroupement a un caractère politique, ceux qui y ont pris part peuvent être interdits pendant trois ans des droits de vote, d'éligibilité, des fonctions publi-

ques, du port d'armes, et de certains droits civils énumérés dans l'article 42 du code pénal. Les attroupemens politiques sont dans tous les cas justiciables des cours d'assises. P. G–Y.

ATYS ou Attys, fils de Calaus, roi de Phrygie, et favori de Cybèle. Ayant rompu un jour le vœu de chasteté qu'il avait fait à cette déesse, il se mutila lui-même pour se punir de cette faute, et mourut peu après; mais Cybèle l'ayant ressuscité, il resta désormais son fidèle compagnon.

Un autre Attys est ce fils de Crésus, roi de Lydie, qui offrit un touchant exemple de l'amour filial. Il était muet. Un jour dans une bataille, voyant un guerrier qui tirait le glaive contre son père, il fit un effort si violent qu'à l'instant même le lien qui retenait sa langue se détacha et qu'il put s'écrier en prononçant ces mots: « Soldats, ne tuez pas Crésus. » *C. L.*

AUBADE, concert qui se donne à l'*aube* du jour sous les fenêtres de quelqu'un. Ce mot a vieilli, et il ne s'emploie guère maintenant que pour désigner un charivari ou les roulemens par lesquels les tambours complimentent les officiers à l'occasion de la nouvelle année ou d'un avancement qu'ils ont obtenu. L. D.

AUBAGNE (vin d'). Aubagne est une petite ville du département des Bouches-du-Rhône, située à quelques lieues de Marseille, et qui jouit, avec quelques autres vignobles de l'ancienne Provence, d'une réputation méritée. Les vins d'Aubagne sont très colorés, spiritueux et solides; les voyages, loin de les altérer, augmentent encore leur qualité. Il s'en fait de grandes expéditions pour les colonies et même pour l'intérieur de la France. Mais c'est surtout pour les vins cuits qu'Aubagne partage, avec Cassis et Roquevaire, une célébrité appréciée principalement par les habitans des campagnes. Ces vins, dans leur nouveauté, sont pâteux et prennent à la gorge; mais en vieillissant ils deviennent fins et agréables, et les gourmands en font grand cas. Toutefois, ce n'est pas en France, mais en Hollande, que s'en fait la plus forte consommation. D. A. D.

AUBAINE (droit d'). Anciennement *aubanus*, aubain dans le langage des jurisconsultes, était synonyme de *peregrinus* ou *d'étranger*. Parmi les nombreuses étymologies données de ce mot, *alibi natus*, *né ailleurs*, nous paraît la plus naturelle. Aubaine signifiait donc *peregrinitas* ou la qualité d'étranger (voir le *Glossaire du droit français*). Toutefois, par *droit d'aubaine*, on n'entendait pas l'ensemble de la législation concernant les étrangers, mais seulement, et d'une manière plus particulière, le droit en vertu duquel le souverain recueillait la succession de l'étranger qui, sans avoir été naturalisé, venait à mourir dans les états de ce souverain.

L'origine du droit d'aubaine est entourée d'obscurité. Nous ne trouvons aucune trace certaine d'un pareil droit chez les Grecs et chez les Romains. Montesquieu affirme que le droit d'aubaine a pris naissance au milieu de l'invasion des barbares dans l'empire d'Occident. « Dans ce temps-là, dit-il, s'établirent les droits insensés d'*aubaine* et de naufrage. Ces hommes (les barbares) pensèrent que les étrangers ne leur étant unis par aucune communication du droit civil, ils ne leur devaient d'un côté aucune sorte de justice, et de l'autre aucune sorte de pitié. » (*Esprit des Lois*, l. xx, chap. 13). Une charte de Charlemagne nous apprend que le droit d'aubaine existait de son temps, au profit du roi, dans toute l'étendue du royaume. Mais la féodalité, en s'établissant peu à peu, fit que les seigneurs devenus plus puissans usurpèrent à leur profit le droit d'aubaine. L'avidité de ces maîtres impérieux n'allait point seulement jusqu'à s'emparer de la succession laissée par un étranger, mais encore à dépouiller cet étranger de son vivant. On le réduisait même quelquefois à la triste condition de serf. Cependant peu à peu les anciens principes furent restaurés, et il fut établi que l'étranger, en France, n'aurait d'autre seigneur que le roi. En conséquence, depuis Charles VII le droit d'aubaine fut considéré comme faisant partie du domaine de la couronne.

Il est bon d'observer que pendant quelque temps on regarda comme *aubain* l'individu qui abandonnait seulement son

diocèse pour venir en habiter un autre. Toutefois ce dernier aubain était traité avec moins de rigueur. Voici quelles étaient à son égard les dispositions de la loi ou de la coutume. S'il ne reconnaissait pas un seigneur dans l'an et jour, il payait une amende au baron dans la chatellenie duquel il avait fixé son domicile. S'il décédait sans laisser au baron quatre deniers, tous ses meubles étaient acquis au baron (*voy.* les *Établissemens* de Saint-Louis, ch. LXXXVII). Le droit d'aubaine n'ayant point lieu à l'égard des étrangers *naturalisés*, il en résultait que le roi seul accordait des lettres de naturalisation, parce que seul, en effet, il pouvait renoncer à son droit d'aubaine. A part l'intérêt matériel du roi, le véritable motif du droit d'aubaine consistait dans cette considération qu'un étranger, en succédant à un autre étranger mort dans le royaume, n'aurait fait qu'appauvrir ce dernier au profit d'un pays voisin. Aussi voyons-nous les enfans *régnicoles* de l'étranger lui succéder à l'exclusion du roi; il suffisait même que les enfans fussent nés dans le royaume et déclarassent leur intention d'y résider perpétuellement. Mais un père étranger ne pouvait succéder à ses enfans *régnicoles :* on en sent le motif. Ce motif, qu'il ne faut pas oublier, est la clef d'un grand nombre de difficultés. Le droit d'aubaine, comme le déclare ouvertement Loyseau, avait donc lieu pour des motifs tout politiques. Il existait non-seulement au mépris des héritiers naturels, mais même des héritiers testamentaires. L'étranger ne pouvait donc tester; car tester, disait-on, était de droit civil. Toutefois Bacquet, qui écrivait dans le XVIe siècle, cite une pièce dont il résulte que l'étranger pouvait tester jusqu'à la valeur de *cinq sols parisis.*

Cependant le roi abandonnait quelquefois son droit d'aubaine en faveur de certains individus, de certaines classes, et même de certaines villes et nations. C'est ainsi que les ambassadeurs et les étudians n'étaient point sujets au droit d'aubaine. Charles VII, Louis XI, Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, par différentes ordonnances, avaient déclaré aussi que les marchands étrangers fréquentant les foires de Lyon, de même que les ouvriers de certaines manufactures, seraient exempts du droit d'aubaine; ces derniers, après un nombre fixé d'années de travail en France. François Ier voulut un instant que les militaires étrangers au service de France fussent, dans leurs biens, assimilés aux régnicoles; mais cette disposition ne fut point observée. Louis XV la rappela expressément et la mit en vigueur avec la condition : 1° de 10 années de service; 2° de catholicité; 3° de déclaration au greffe de son présidial qu'on entendait vivre et mourir dans le royaume. Les villes de Marseille, de Dunkerque, avaient le privilége que les étrangers qui venaient y résider étaient exempts du droit d'aubaine. Enfin ce droit, en vertu de traités diplomatiques, avait été abandonné, par les rois de France, à l'égard d'un grand nombre de pays étrangers, mais toujours à charge de réciprocité. Nous renvoyons pour ces traités au code diplomatique des aubains, publié il y a peu de temps par M. Gaschon. L'Assemblée constituante supprima entièrement le droit d'aubaine et admit, dans tous les cas, les étrangers à succéder en France, même à des Français (*voy.* les lois des 6 août 1790, 13 avril 1791, et l'acte constitutionnel du 3 septembre 1791, tit. III, art. 6). Le Code civil, art. 1er (726 et 912), vint modifier ces dispositions en n'affranchissant du droit d'aubaine que l'étranger dans le pays duquel le Français, par réciprocité, ne serait point assujéti à pareil droit. Mais la loi du 14 juillet 1819 est venue restaurer les dispositions si généreuses de l'Assemblée constituante. Voici cette loi qui compose aujourd'hui le dernier état de la législation sur la matière. « Les étrangers auront le droit de succéder, de disposer et de recevoir de la même manière que les Français, dans toute l'étendue du royaume. — *Art.* 2. « Dans le cas de partage d'une même succession entre cohéritiers étrangers et français, ceux-ci prélèveront sur les biens situés en France une portion égale à la valeur des biens situés en pays étrangers dont ils seraient exclus à quelque titre que ce soit, en vertu des lois et coutumes locales. » Ce dernier article, quelque peu restrictif du principe émis dans le premier, prête à

un assez grand nombre de difficultés. *Voy*. Étrangers. V.

AUBE, *alba,* vêtement de toile blanche dont se servent les évêques, les prêtres, les diacres, les sous-diacres et autres ministres employés à l'autel. Il descend jusqu'aux pieds. Il est arrêté au-dessus des reins par une ceinture ou un cordon, pour que son ampleur n'embarrasse pas dans l'exercice du ministère. L'aube ne peut être faite que de chanvre ou de lin. Il n'est pas rare de voir ce vêtement orné de belles dentelles ou de magnifiques broderies. Anciennement l'*aube* était décolletée, comme celle des enfans de chœur de la métropole de Paris; et on couvrait d'un *amict* le col du ministre qui s'en revêtait. Actuellement le collet va jusqu'au menton, et il est ordinairement attaché avec des liens.

Dans les premiers siècles de l'église, les néophytes qui avaient reçu le baptême la veille de Pâques conservaient pendant huit jours l'*aube* ou tunique blanche dont ils avaient été revêtus; de là vient qu'on appelait la semaine de Pâques *alba,* et le dimanche qui la termine, *Dominica in albis.*

L'*aube* n'est pas seulement le vêtement sacré du célébrant dans les églises occidentales, il l'est aussi dans les églises orientales, quoique la forme présente quelques différences. J. L.

AUBE (géographie), département de France, formé de la partie méridionale de la Champagne et de quelques fractions de territoire appartenant à l'ancienne Bourgogne, et compris entre les départemens de la Marne au nord, de la Haute-Marne à l'est, de la Côte-d'Or et de l'Yonne au sud, et de Seine-et-Marne à l'ouest. Sa plus grande longueur est de 24 lieues de l'est à l'ouest, et sa largeur de 19. On peut évaluer sa superficie à 610,600 hect. ou à environ 300 lieues carrées. Il est divisé en 5 arrondissemens, Arcis et Bar-sur-Aube, Bar et Nogent-sur-Seine, et Troyes, chef-lieu, qui renferment 26 cantons, 451 communes, et une population de 246,361 habitans. Le territoire compris dans ce département était au temps des Gaulois habité par les *Tricassi,* et l'on y voit encore quelques vestiges de ces énormes pierres brutes qui constituaient les monumens religieux de ces peuples, ainsi que des restes curieux des temps de la domination romaine.

Ce département tire son nom de la rivière d'Aube qui le traverse et se jette dans la Seine, sur la rive droite, après un cours d'environ 41 lieues, pendant lequel il y en a 28 de flottage, depuis Rouvres jusqu'à Arcis, et 8 de navigation d'Arcis à la Seine. Ce fleuve coupe aussi le département et y reçoit, ainsi que l'Aube, plusieurs rivières assez importantes. Toutefois, malgré ces canaux naturels d'irrigation, le sol d'une grande partie du département, formant le nord et le nord-ouest, est condamné à une complète stérilité. Là paraît presqu'à nu ou mêlé à un peu de terre végétale ce fond de craie qui forme le bassin géologique de Paris. Aussi la végétation y est presque nulle et ne consiste en grande partie qu'en de maigres pâturages où vivent épars et sans abri quelques troupeaux; les espaces cultivés produisent du seigle, de l'avoine et du sarrasin; cette partie du département, dont l'aspect est en général triste et désolé, appartient à ce qu'on appelle la Champagne *pouilleuse;* la fécondité de l'autre portion compense heureusement la stérilité de celle-ci. Le sol y est en général riche et productif et d'une nature si forte, sur certains points, qu'il nécessite jusqu'à 12 chevaux pour tirer la charrue; on y récolte du blé, du chanvre, des vins estimés, dont la récolte annuelle se monte à 422,000 hectolitres; on y élève du gros bétail et des chevaux; les forêts y sont nombreuses; on en évalue la superficie à 84,500 hectares, tandis que celle des vignobles n'est que de 21,000 hectares, et celle des prairies de 20,250. Le produit moyen de la terre labourable est de 20 fr. 05 c. par hectare. On compte dans le département 46,000 bêtes à cornes et 180,000 bêtes à laine entre lesquelles se trouvent de fort beaux troupeaux de mérinos. L'industrie est variée: les fabriques de draps, de bonneterie, de toiles peintes, rubans, etc. en forment les principaux articles; on y remarque aussi quelques forges, quelques papeteries et tanneries. Le commerce, dont plusieurs grandes routes qui traversent le département favorisent le développement, est considé-

rable et consiste principalement en grains, vins, bois de chauffage expédié par flottage à Paris, charbon de bois, blanc de Troyes ou d'Espagne fabriqué avec la craie du sol, pierre lithographique, charcuterie qui est renommée, et articles de manufactures. On évalue la somme totale des revenus du département à 12,570,000 fr.; la somme de l'impôt est de 1,863,980 fr. Le département de l'Aube est du ressort de la Cour royale et de l'Académie universitaire de Paris; il est compris dans la 18e division militaire et forme le diocèse de l'évêché de Troyes. Le nombre des électeurs est de 1192 qui envoient 4 députés à la chambre élective; le rapport de la population au nombre d'individus condamnés est de 1 à 5,299; il y a 1 écolier sur 10 enfans, et 1 enfant illégitime sur 18. P. A. D.

AUBE (hydraulique). On appelle ainsi les planches fixées à la circonférence d'une roue et sur lesquelles s'exerce immédiatement l'impulsion du fluide qui les chasse les unes après les autres. Une des conditions que doit avoir une roue chargée d'aubes, c'est de tourner uniformément, et pour cela il faut qu'elle soit telle que, dans quelque situation qu'elle se présente, l'effort du liquide contre les aubes enfoncées agisse de manière que la somme des efforts positifs pour accélérer le mouvement de la roue soit égale à la somme des efforts négatifs pour la retarder. P-T.

AUBE, *voy.* Crépuscule.

AUBENTON, *voy.* Daubenton.

AUBÉPINE, *voy.* Épine.

AUBER (Daniel-François-Esprit) naquit à Caen en 1782, dans un voyage de ses parens. Il ne fut pas destiné d'abord à suivre la carrière qu'il a parcourue avec tant de succès. Son père lui fit prendre quelques leçons de musique, plutôt pour lui donner un talent d'agrément que pour faire de lui un musicien. Après avoir étudié avec succès le piano sous la direction de M. Ladurner, M. Auber fut envoyé à Londres par ses parens, pour se livrer au commerce. Porté vers la culture d'un art qui lui donnait déjà de grandes jouissances, il fut bientôt dégoûté de son nouvel état; aussi revint-il à Paris où il commença à se faire connaître par des romances et d'autres productions légères dont quelques-unes eurent une vogue de salon. Un trio de piano, violon et violoncelle, gravé à Paris vers le même temps, fit voir qu'il pouvait traiter avec talent la musique instrumentale. Encouragé par cet essai, il composa, à la prière du célèbre violoncelliste Lamare avec lequel il était lié d'amitié, tous les *concertos* de basse qui ont paru sous le nom de ce virtuose, et d'autres morceaux qui sont restés manuscrits. Il écrivit aussi un *concerto* de violon qui produisit quelque effet au Conservatoire de musique, où il fut joué par M. Mazas. Cependant les succès qu'obtint M. Auber dans la composition de ce genre de musique ne le détournèrent pas du but vers lequel l'appelaient ses penchans; et déjà le désir de travailler pour le théâtre lui avait fait remettre en musique l'ancien opéra de *Julie*. Cette pièce, écrite avec accompagnement de deux violons, deux altos, violoncelle et contre-basse, fut représentée sur un théâtre particulier de Paris. L'auteur fit alors la connaissance de M. Cherubini, et se livra, sous la direction de cet habile maître, à des études sérieuses.

En 1813, M. Auber fit représenter au théâtre Feydeau un petit opéra intitulé : *le Séjour militaire*. Cet ouvrage fut suivi d'un repos de plusieurs années, après quoi il fit jouer au même théâtre : *le Testament et les Billets doux* (1819), opéra moins heureux encore que le premier essai. Mais quelques mois après, M. Auber se plaça au rang des bons compositeurs français par la représentation de la *Bergère Châtelaine*, opéra en trois actes dans lequel on trouve une manière originale, des mélodies heureuses, et des intentions dramatiques. La *Bergère Châtelaine* fut le premier fondement de la réputation de son auteur. En 1821, *Emma*, opéra important, fit briller les mêmes qualités qu'on avait applaudies dans le précédent. Il paraît que depuis cette époque M. Auber, frappé des succès européens du style de Rossini, résolut de l'imiter en adaptant la manière du grand maître aux convenances de la scène française. Cette nouvelle direction du talent de M. Auber se manifesta dans les opéras suivans : *Leicester*, en trois actes (1822); *la Neige*,

en 4 actes (1823); *le Concert à la cour*, en 1 acte (1824); *Léocadie*, en trois actes (1824); *le Maçon*, en trois actes (1825), et *Fiorella*, en trois actes (1826).

Cependant M. Auber sentit la nécessité de fonder sa réputation par une partition d'un ordre élevé, et il composa *la Muette de Portici*. Abandonnant franchement les traces et la manière *Rossiniennes* et rentrant dans le style qui lui est propre, M. Auber s'est placé par la composition de cet opéra sur la ligne des plus habiles musiciens de l'école française. On retrouve dans *la Muette* la manière élégante et pure de l'auteur d'*Emma*, avec cette différence, toute à son avantage, que la musique est plus énergique, sans avoir perdu de sa grace et de sa fraîcheur. Son instrumentation y est brillante sans tapage, et toujours franchement dessinée. Malheureusement M. Auber crut avoir fait assez pour le soin de sa renommée par la composition de la *Muette de Portici*, car il reprit dans les ouvrages qu'il fit représenter depuis toutes les allures rossiniennes. *La Fiancée* et *Fra Diavolo* furent les derniers opéras qu'il donna au théâtre de l'Opéra-Comique. *Vendôme en Espagne*, opéra qu'il composa en 1823 en société avec Hérold à l'occasion du retour du duc d'Angoulême, *le Dieu et la Bayadère*, *le Philtre*, *le Serment* et *Gustave III* ou *le Bal masqué* forment, avec la *Muette de Portici*, le répertoire de M. Auber à l'Académie royale de musique. On retrouve dans ces opéras les qualités et les défauts qui ont été signalés plus haut : une grande facilité, un style élégant et correct, une entente parfaite de la scène; mais l'abus de moyens uniformes, et l'imitation quelquefois trop sensible de la manière de Rossini. M. Auber est un artiste de mérite; ses ouvrages sont représentés avec succès, non-seulement en France, mais en Allemagne et en Angleterre. Il a été décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1825, et nommé membre de la classe des beaux-arts de l'Institut en 1829. E. F-s.

AUBERGE (de *albergare*, loger), maison où les voyageurs sont nourris et logés moyennant une rétribution. Ce mot présente une idée un peu moins relevée que celui d'*hôtellerie* ou d'*hôtel*. Les auberges, connues des anciens sous le nom de *diversorium*, se multiplièrent dans les temps modernes quand l'extinction de l'hospitalité les rendit nécessaires. Les lois les favorisèrent dans l'intérêt public, et les aubergistes eurent action sur les effets déposés chez eux, pour le paiement des dépenses qui pouvaient s'y faire. Mais ces maisons servirent long-temps de texte aux plaintes légitimes et aux imprécations des voyageurs. Il fallut que les rapports entre les différens peuples et les provinces d'un même pays devinssent aussi multipliés qu'ils le sont aujourd'hui, pour que ces établissemens songeassent à sortir de cet état qu'un Anglais désignerait parfaitement par le mot d'*inconfortabilité*. Maintenant l'on tâche d'y réunir la commodité à la propreté. Sous le premier rapport on pourrait citer plusieurs auberges de France où l'on a établi des bains; sous le second on rappellera cette hôtesse anglaise dont parle M. Custine (*Voyage en Angleterre*), qui le menaça de le poursuivre en calomnie s'il était hors d'état de prouver un fait articulé par lui et propre à déconsidérer sa maison, la découverte d'une punaise dans ses draps. Les voyageurs n'auront plus rien à désirer quand, à ces deux conditions, les aubergistes en joindront une troisième encore plus rare, la modération dans les prix. R-y.

AUBERGINE, *voy.* Mélongène.

AUBERT (l'abbé Jean-Louis), au jugement de Voltaire, le premier des fabulistes après La Fontaine. Il naquit à Paris en 1731 et y mourut en 1814. Il a rédigé différens journaux, en dernier lieu la *Gazette de France*, et fut aussi bon critique qu'ingénieux poète. On a de lui, outre les fables, des *Contes moraux* en vers, et la *Mort d'Abel*, drame faible d'intérêt et d'invention. Y.

AUBERT DU BAYET (Jean-Baptiste-Annibal), né à la Louisiane en 1759, embrassa très jeune la carrière militaire, et, après avoir fait ses premières armes en Amérique sous Rochambeau et Lafayette, il se trouvait en 1788 en garnison à Metz en qualité de capitaine de cavalerie; il s'y fit connaître par un écrit relatif aux Juifs, très nombreux,

comme on le sait, dans cette ville. La question de leur régénération sociale occupait beaucoup les philanthropes de toutes les classes, et c'est à Metz, où l'aspect de leur dégradation devait le plus affliger les amis de l'humanité, que fut d'abord donnée en leur faveur une impulsion véritablement libérale, philosophique et religieuse. L'académie de cette ville en fit le sujet d'un concours qui devint célèbre par lui-même et par les ouvrages auxquels il donna lieu. Quelques écrits pour ou contre les Juifs précédèrent ce concours. Dans ces derniers on leur reprochait avec amertume des torts qui étaient l'ouvrage de la société, et on répétait, en variant leurs formes, les accusations et les plaisanteries dont Voltaire les avait accablés. L'écrit d'Aubert du Bayet fut du nombre de ces derniers; il était fait avec esprit et talent, et produisit quelque sensation; mais il ne resta pas sans réponse. Pendant la durée de l'Assemblée constituante, Aubert se fit remarquer parmi les amis les plus dévoués et les plus éclairés de la cause nationale, et fut porté à l'Assemblée législative par le département de l'Isère. Il siégea avec ceux qui, tout en restant fidèles au serment qu'ils avaient prêté à la constitution de 1791, se méfiaient des intrigues de la cour, de l'aristocratie et de l'étranger. Comme ceux qui plus tard combattirent l'anarchie et la terreur sous le nom de Girondins et qui siégeaient à gauche dans l'Assemblée, il s'éleva contre les intrigues coupables de l'émigration, et appuya avec force la déclaration de guerre à l'Autriche; mais, comme Vaublanc et d'autres députés de la droite, il défendit le général Lafayette, contre lequel Brissot avait demandé un décret d'accusation peu de jours avant le 10 août. Entre cette journée et la séparation de l'assemblée, il fut appelé à la présidence. Il ne fut pas réélu à la Convention nationale, où reparut seulement avec de nouveaux renforts le parti républicain de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative; mais si Aubert du Bayet ne fut point parmi les fondateurs de la république, comme militaire il se voua à sa défense. Après avoir, sous Kellermann, combattu à Valmy, il se rendit à l'armée du Rhin; il y montra un courage et un talent qui le firent rapidement monter de grade en grade jusqu'à celui de général de division; et lorsqu'après avoir conquis Mayence et Francfort, Custine fut obligé d'évacuer la première de ces villes et bientôt après d'abandonner l'autre, c'est à Aubert du Bayet qu'il en confia le commandement. Deux membres de la Convention nationale secondèrent le courage et le talent d'Aubert du Bayet, l'un dans la défense militaire, Merlin de Thionville, l'autre dans l'administration, Rewbell. Après un siége devenu célèbre, Mayence capitula, et la garnison s'engagea par serment à ne pas porter les armes pendant la durée de la guerre contre les armées coalisées. Le Comité de salut public lui fit aussitôt traverser la France en poste, et la porta vers la Vendée dont elle pouvait combattre les révoltés sans transgresser son serment. Malgré l'opiniâtre défense de Mayence, sa reddition était sur le point de faire arrêter et condamner Aubert du Bayet; mais la journée du 9 thermidor et les témoignages de ses collègues Rewbell et Merlin de Thionville le sauvèrent. Bientôt après il fut nommé général en chef de l'armée de la Vendée et des côtes de l'Océan. Par son activité, son courage, son intelligence, sa modération conciliatrice, il commença et prépara la pacification de ce pays, qu'acheva ensuite le général Hoche, sous lequel Aubert du Bayet servit dans l'armée qu'il avait commandée. A la promulgation de la constitution de l'an III son nom se trouvait parmi ceux des citoyens distingués que l'opinion publique portait au Directoire exécutif. Dès l'installation de ce nouveau gouvernement, Aubert du Bayet fut nommé au ministère de la guerre, porté surtout à cette place par Rewbell, un des premiers directeurs. Ce fut pendant son court ministère qu'eurent lieu les premiers triomphes de Bonaparte en Italie. Le Directoire le lui fit bientôt quitter, et le nomma à l'ambassade de Constantinople. Après quelques difficultés il fut accueilli avec distinction par la sublime Porte; mais le climat ne tarda pas à lui devenir funeste, et il succomba, à peine âgé de 36 ans. M. B.

AUBESPINE (FAMILLE DE L'). Cette famille, originaire de Bourgogne, a donné quelques hommes distingués à la France. Parmi eux, nous citerons : CLAUDE de l'Aubespine, baron de Châteauneuf-sur-Cher, qui fut un des plus habiles négociateurs de son temps et sut se rendre utile à quatre monarques, François Ier, Henri II, François II et Charles IX. En 1545, il fut employé aux négociations d'Hardelot, près de Boulogne, avec les Anglais; en 1555, il prit part aux conférences de La Marck; il se trouva à l'assemblée des états tenue sous Henri II, à Paris, en 1559, fut député pour la paix de Catteau-Cambresis, et attacha son nom à l'assemblée de Fontainebleau, en 1560, à la reddition de Bourges, en 1562, à la conférence du faubourg Saint-Marcel et à celle de la Chapelle, en 1567. L'accueil qu'il reçut du prince de Condé et des autres chefs calvinistes, à cette dernière entrevue, fut cause de sa mort; il était à l'extrémité lorsque Catherine de Médicis, qui faisait grand cas de ses avis, vint le consulter au chevet de son lit, la veille de la bataille de Saint-Denis. Il mourut le lendemain, 11 novembre 1567. Ce fut lui qui reçut le premier le titre de secrétaire-d'état, au lieu de celui de secrétaire des finances qui jusqu'alors avait été affecté à la charge qu'il remplissait. — CHARLES de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf-sur-Cher, commandeur et chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, conseiller-d'état, abbé de Maçai, de Préaux et de Noirlac, gouverneur de Touraine et garde-des-sceaux de France. Ce fut aussi un habile diplomate, qui figura dans les négociations les plus difficiles du temps, et fut envoyé tour à tour en Hollande, en Allemagne, à Venise, et enfin en Angleterre. Nommé garde-des-sceaux en 1630, il prit aux procès de Marillac et de Montmorency une part d'autant plus honteuse qu'en sa qualité d'ecclésiastique il aurait dû se récuser. Du reste, sa faveur ne dura pas long-temps : Richelieu lui ôta les sceaux en 1633 et le fit enfermer au château d'Angoulême, d'où il ne sortit qu'après la mort de Louis XIII. A cette époque, Anne d'Autriche le rappela aux affaires, pour l'exiler encore au bout de deux ans, comme un des chefs du parti des *importans*. L'Aubespine se jeta alors dans la Fronde, prit et reprit les sceaux plusieurs fois, et mourut, en 1653, *chargé d'années et d'intrigues*, selon l'expression de Mme de Motteville. — GABRIEL de l'Aubespine, frère du précédent, fut évêque d'Orléans, à l'âge de 20 ans. Il avait hérité des talens de sa famille pour les négociations; il s'acquitta avec le plus grand succès de toutes celles qui lui furent confiées, et mourut, en 1630, au milieu des efforts qu'il faisait pour la prospérité de son diocèse. On a de lui quelques ouvrages, fruits de ses études ecclésiastiques. D. A. D.

AUBIER, couche extérieure de l'arbre située immédiatement sous l'écorce, et n'ayant pas encore acquis la densité, la dureté et la pesanteur que présente le cœur du bois. C'est dans l'aubier que la circulation est plus active et le système vasculaire plus développé, et que les sucs sont plus abondans. Par cette raison il est moins propre aux divers usages auxquels on emploie le bois. En effet, il présente moins de résistance aux efforts, il est plus susceptible de se pourrir et d'être attaqué par les insectes. On remédie à ces inconvéniens en écorçant le bois et en le laissant sécher sur pied. Alors l'aubier exposé au contact de l'air passe rapidement à l'état ligneux; on n'est point obligé de l'enlever pour arriver au cœur de l'arbre, et il fournit des pièces de bois à la fois plus volumineuses et plus résistantes. Des expériences tentées par Buffon, et répétées depuis, ont mis hors de doute ce fait important. *Voy.* ARBRE et BOIS. F. R.

AUBIGNAC (FRANÇOIS HÉDELIN, *l'abbé* D'), né à Paris en 1604, petit-fils, par sa mère, du célèbre chirurgien Ambroise Paré. Il commença par végéter au barreau de Nemours, puis il se jeta dans l'état ecclésiastique qui fit sa fortune. Nommé précepteur du jeune duc de Fronsac, neveu du cardinal de Richelieu, il fut bientôt pourvu de l'abbaye d'Aubignac que suivit de près celle de Mainac; il se vit poussé vivement dans le monde sous la protection du cardinal-ministre, et fut en outre gratifié d'une pension de 4,000 livres par son élève reconnaissant.

Dans cette position, et d'ailleurs latiniste, helléniste, écrivain infatigable, grand faiseur de poétiques, de dissertations, de pamphlets, de romans profanes, *se jetant à tous, se tirant de tout,* comme disait Chapelain, l'abbé d'Aubignac fit du bruit dans son temps et s'érigea en régent de la littérature, bien que *Macarise ou la reine des îles fortunées*, et sa *Relation du royaume de Coquetterie* l'aient compromis un peu avec La Calprenède. Lié avec la plupart des beaux esprits de l'époque, il engagea contre plusieurs d'entre eux un combat acharné d'épigrammes et de brochures, et notamment il lança contre Ménage son *Térence justifié*. Champion d'Aristote et des trois unités, auteur d'une *Zénobie*, composé suivant ces règles, auxquelles le grand Condé ne pardonnait pas d'avoir fait faire *à ce pauvre d'Aubignac* une si méchante tragédie, ce ne serait rien encore s'il n'avait osé s'attaquer ignoblement à Corneille et lui déclarer une guerre de critique inepte et pédante, après l'avoir prôné dans sa *Pratique du théâtre*. Et d'où lui venait tant de courroux contre le génie de Corneille? Le poète n'avait point fait mention de lui dans ses *examens*, espèces de préfaces qu'il mettait en tête de ses tragédies imprimées. Richelieu, l'Académie et l'abbé d'Aubignac sifflèrent donc à l'unisson les premiers chefs-d'œuvre de la scène française; et l'abbé trouvait apparemment que l'Académie n'avait point encore le goût assez pur, puisqu'avec l'approbation du Dauphin il sollicitait dans son *Discours au roi* l'établissement d'une seconde académie dans la ville de Paris, académie toute prête, composée de lui et de ses amis, et devant tenir séance en sa propre maison. Cependant un procès qu'il perdit contre la famille du duc de Fronsac lui enleva tout à coup sa pension de 4,000 livres, et ce désastre l'affecta si péniblement qu'il rompit brusquement avec la société et alla s'enterrer dans une retraite profonde, à Nemours, où il mourut en 1676. H-D.

AUBIGNÉ (Théodore-Agrippa d'), seigneur des Landes et de Chaillou, naquit à Saint-Maury, en Saintonge, l'an 1550. Il annonça, dès sa plus tendre enfance, tout ce qu'il fut depuis. A l'âge de six ans, il savait le latin, le grec et l'hébreu; à dix ans, il traduisait le *Criton* de Platon sur la promesse que son père lui avait faite d'imprimer son œuvre avec portrait en regard; un an plus tard, passant auprès de l'échafaud d'Amboise, encore fumant des dernières exécutions, son père, protestant zélé, lui fit jurer haine aux catholiques : « Mon enfant, disait-il, il ne faut point épargner ta tête, après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. » Agé de treize ans à peine, il était au siége d'Orléans, et quelque temps après il s'échappait de Genève, où il étudiait sous le célèbre Bèze, pour aller combattre sous le prince de Condé et le roi de Navarre. Toujours au premier rang des Calvinistes, il ne quitta l'épée qu'après l'entière dissolution de la Ligue et l'avénement au trône de son maître, Henri IV, qu'il avait puissamment servi de son bras et de ses conseils. Cependant, dans les intervalles de paix et en toute rencontre, il mettait à profit son éducation littéraire; il composait, pour la Cour, une tragédie de *Circé*, qui fut jouée à l'occasion des noces de Joyeuse, et sa verve huguenote, et son cynisme de franchise et d'indépendance débordaient en sarcasmes et en épigrammes, sans épargner personne, ni la reine-mère, ni Henri IV lui-même. Les admonestations de d'Aubigné et sa rude parole avaient déplu au prince; Henri en usa envers lui comme envers ceux de ses vieux amis qui abusaient du compagnonage des camps et de leurs services pour le tyranniser : d'Aubigné le bouda, refusa net argent et faveurs, mais il l'estima d'ailleurs et le défendit contre ses ennemis.

D'Aubigné, disgracié deux fois et retiré dans son gouvernement, déchargea un peu sa bile dans les *Aventures du baron de Fœneste* et dans la *Confession catholique du sieur de Sancy*. Après la mort de Henri IV, il publia les deux premiers volumes de l'*Histoire universelle* de son temps, de 1550 à 1601, (St-Jean-d'Angely, 1616-26, 3 volumes in-fol.); mais le troisième était si plein de vérités et de hardiesses qu'il le fit paraître sans privilége. Le livre fut saisi et condamné au feu par le parlement, et

l'auteur se réfugia à Genève. Ses ennemis le firent condamner à mort sous prétexte qu'il avait employé à réparer quelques bastions de Genève les matériaux d'une église ruinée. C'était le quatrième arrêt de mort qu'il encourait pour *son plus grand honneur et plaisir*, comme il le disait lui-même. Pendant qu'il était sous le coup de cette condamnation, on lui proposa de choisir une épouse dans la famille de Burlamaqui : il ne voulut parler de mariage qu'après avoir exposé sa situation ; mais la femme à laquelle il s'adressait avait une ame ferme et courageuse : elle consentit, et il l'épousa. Il avait eu d'un premier mariage un fils, nommé CONSTANT, qui fut le père de madame de Maintenon. D'Aubigné mourut à Genève en 1630. H-D.

AUBRAC (ORDRE D') ou D'ALBRAC. Au milieu d'une montagne sauvage et escarpée de l'ancienne province du Rouergue, aujourd'hui département de l'Aveyron, il existait un célèbre établissement du genre de ceux que l'on appelait *Domeries*, dont le chef jouissait de 40,000 liv. de rentes, et chacun des religieux, qui étaient de l'ordre de Saint-Augustin, d'une somme de 15,000 livres. A cette maison était attaché un hôpital où 6,000 livres étaient employées pour l'entretien des malades. La tradition rapporte qu'Allard ou Adalard, vicomte de Flandre, revenant, vers l'an 1120, d'un pélerinage, et passant par ces affreuses contrées, y fit un songe dans lequel Dieu lui apparut et lui commanda d'élever dans ces déserts, où il se commettait beaucoup de meurtres et de vols, une église et un hôpital, que ce seigneur fit bâtir sur-le-champ. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'ordre d'Aubrac avait été institué dans un but remarquable d'utilité et que les pauvres y trouvèrent long-temps des consolations, et les voyageurs un asile. Les chevaliers portaient sur leurs vêtemens une croix bleue à pointes. L'ordre fut supprimé par Louis XIV. D. A. D.

AUBRIOT (HUGUES), naquit à Dijon, en Bourgogne, de parens obscurs. Son mérite lui valut la protection du duc Othon IV, son suzerain, qui lui fit obtenir de l'avancement à la cour de France. Le roi Charles V nomma Aubriot d'abord surintendant des finances, puis prévôt de Paris. L'an 1369, afin d'élever à la France un boulevard contre les Anglais, Aubriot fit bâtir la Bastille par ordre du roi. Son zèle pour le bien public ne se borna pas à ces travaux ; on lui en doit de plus utiles à une ville telle que Paris ; par exemple, les égoûts et les canaux qu'il imagina pour l'écoulement des immondices. Il fit bâtir en pierre le pont Saint-Michel qui, à cette époque, était encore en bois ; le pont près de l'Hôtel-Dieu, dit *Petit-Pont* ; le Petit-Châtelet, pour contenir les écoliers de l'Université, et les murs de la porte Saint-Antoine, le long de la Seine. L'Université, avec l'appui du duc de Berry, lui intenta un procès, parce qu'il avait fait arrêter quelques écoliers turbulens : il fut accusé d'impiété, d'hérésie et de haine contre l'Université. Condamné à une prison perpétuelle, il fut enfermé dans cette même Bastille qui avait été construite par ses ordres. Quelques biographes prétendent qu'il en fut tiré pour être transféré dans les prisons de l'Évêché, dites les *Oubliettes*. Il gémissait dans les fers, lorsque, au commencement du règne de Charles VI, l'an 1381, il fut mis en liberté et choisi pour chef par les séditieux, nommés *Maillotins*, qui s'élevèrent alors contre les impôts. Mais Aubriot, de mœurs douces et paisibles, ne pouvait rester chef de révoltés ; il les quitta le soir même et se retira en Bourgogne, où il mourut l'année suivante, 1382. N. A. D.

AUBRY (JEAN-BAPTISTE), né en 1736 près d'Épinal, entra dans l'ordre de Saint-Benoît, se montra digne de concourir aux travaux d'érudition de cette société religieuse, et, après la mort de Remy Cellier, fut chargé de continuer, avec un de ses confrères, l'*Histoire des auteurs sacrés et profanes*. Malheureusement le volume qu'ils rédigèrent est resté inédit par suite d'embarras pécuniaires. La suppression des ordres monastiques réduisit Aubry à chercher des moyens d'existence dans ses talens littéraires : plusieurs ouvrages estimables sortirent de sa plume ; mais quoique écrits avec clarté, pureté et précision, ils ne purent le faire

sortir d'une position voisine de la misère. Il est mort à Commercy en 1809.—Les principaux ouvrages d'Aubry sont : l'*Ami philosophe et politique*, traité sur l'essence, les avantages et les devoirs de l'amitié; Paris, 1776, in-8°. *Théories de l'ame des bêtes*, 1780 et 1790. *Questions philosophiques sur la religion naturelle*, dans lesquelles on résout, avec les seules lumières de la raison, les objections des athées, des matérialistes, des pyrrhoniens et des déistes, 1782, in-12. L'auteur avoue qu'il doit beaucoup à Feller, Para et Bergier, et qu'il a quelquefois pris des réponses chez les incrédules eux-mêmes : « Ce qui prouve, ajoute-t-il, que l'incrédulité n'a pas même le mérite d'un système. » *L'anti-Condillac*, ou *Harangue aux idéologues modernes*, 1801. *Nouvelle Théorie des êtres*, 1804. *Aubade ou Lettres à MM. Geoffroy et Mongin* (qui avaient critiqué l'ouvrage précédent dans le *Journal des Débats*). L. C.

AUBRY (François), naquit à Paris vers 1765 et mourut en Angleterre au commencement du XIXe siècle. Constituant et conventionnel, il succéda, le 15 germinal an III, à Carnot comme membre du Comité de salut public, et s'occupa presque exclusivement de la partie militaire. Dans la suite, il entra au conseil des Cinq-Cents, et au 18 fructidor il fut déporté à Cayenne avec le parti des *Clichiens*. S.

AUBRY DE MONTDIDIER, chevalier français du temps de Charles V, et célèbre par le crime qui lui fit perdre la vie, et par la manière singulière dont ce crime fut vengé. Il fut assassiné l'an 1371, par un de ses compagnons d'armes, Richard de Macaire. Le meurtrier aurait échappé aux châtimens de la loi si un dogue fidèle, attaché et dévoué à Aubry, n'eût, depuis le moment du crime, continuellement poursuivi son auteur, et par-là n'eût fait venir au roi l'idée bizarre, mais fondée dans les idées du temps, de faire lutter Macaire contre le chien accusateur. Le combat eut lieu : Macaire était armé d'une massue; il succomba. Cette tradition est devenue le sujet de plusieurs ballades, et a donné lieu, en France et en Allemagne, à des compositions dramatiques, qui, sous le titre du *Chien de Montargis* et du *Chien d'Aubry* ou la *Forêt de Bondy*, ont attiré la foule aux boulevards parisiens, au théâtre de Vienne, et à plusieurs autres théâtres de l'Allemagne. *C. L.*

AUBUSSON (tapis d'). Aubusson est une petite ville et sous-préfecture du département de la Creuse; elle est située dans une vallée assez profonde, sur les bords de la Creuse. Sa manufacture de tapis est célèbre et occupe près de 700 ouvriers. Ces tapis sont ou *veloutés*, ou *ras*, ou *jaspés*, et servent à différens usages. *Voy.* Tapis. Y.

AUBUSSON, famille française, dont on fait remonter l'origine au IXe siècle, et dont seraient issues celles des sires de Banson, Boux, Bosne, des ducs de la Feuillade, etc. Au XIIIe siècle Jean d'Aubusson fut un troubadour renommé; mais ce nom a reçu surtout un grand éclat du grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui l'a porté. Y.

Pierre d'Aubusson, né en 1423, était allié par sa mère aux rois d'Angleterre. Émule et contemporain des Jean Hunyade et des Scanderbeg, sa vie ne fut guère qu'un grand combat contre les Turcs qui, depuis les croisades, avaient pris l'offensive et menaçaient l'Europe à leur tour.

Il fit glorieusement ses premières armes en Hongrie, et se concilia l'estime et l'amitié de l'empereur Sigismond. Présenté à la cour de France, où l'avait précédé sa bonne renommée de chevalier chrétien, il fut accueilli par Charles VII, qui disait n'avoir jamais rencontré dans un même homme *tant de feu et tant de sagesse*. Le Dauphin, depuis Louis XI, fit tous ses efforts pour l'attacher à sa personne; d'Aubusson fut entraîné malgré lui dans la révolte de ce prince contre son père, mais non sans employer les plus sévères avertissemens pour ramener dans le devoir le fils rebelle. Plus tard il le suivit en Suisse et assista à l'attaque de Bâle et au combat de Saint-Jacques. Mais regardant comme perdues les années quil avait passées en France, et l'œil fixé vers l'Orient, où triomphaient les ennemis de la foi, il résolut d'employer le reste de sa vie à les combattre. C'est à Rhodes que

le conduisit son enthousiasme religieux et guerrier. Reçu dans l'ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, il passa rapidement par toutes les charges intermédiaires, de surintendant, de prieur, de commandeur; et à la mort de Des Ursins il fut d'une commune voix proclamé grand-maître. Alors Mahomet II, maître de Constantinople, voulut soumettre Rhodes, qui lui barrait la mer; il envoya contre cette île 160 voiles et 100,000 Turcs. Avant qu'ils parussent, de nouveaux forts armaient la ville et une immense chaîne de fer fermait le port. D'Aubusson ne quitta point les remparts au milieu des terribles assauts qui se succédaient sans relâche. Au bout de deux mois, la flotte othomane leva honteusement le siége. Mahomet II mourut trop tôt pour venger l'affront de ses armes. Bajazet II, son fils, lui succéda à l'exclusion de son frère Zizime. Celui-ci vint demander asile et protection au grand-maître, comme au plus implacable ennemi de Bajazet II. D'Aubusson comprit tout ce que la circonstance présente avait de favorable pour la cause sainte qu'il défendait. Il accueillit Zizime et l'envoya dans un prieuré de France pour mieux le soustraire au fer et au poison des émissaires turcs. Bientôt le pape Alexandre VI réclama cet hôte si précieux pour la chrétienté. Cependant, Charles VIII, roi de France, annonçait le projet de conquérir l'Orient; d'Aubusson prêchait une grande croisade, et, pour finir dignement sa vie, sollicitait, quoique octogénaire, l'honneur de la commander. La mort soudaine de Zizime, attribuée à la politique secrète d'Alexandre VI, et les ambitions rivales des alliés firent échouer l'entreprise. D'Aubusson en mourut de chagrin en 1503. Il a laissé en latin une relation du siége de Rhodes, qu'on trouve dans les *Scriptores rerum germanicarum*, édit. de Struve, t. II, p. 305-309, Francfort, 1602, in-fol. H-D.

AUCKLAND (William Eden, baron), homme d'état qui, sous le ministère de Pitt, a pris une part active aux affaires, et auquel des ambassades du premier ordre ont été confiées sur le continent.

Il commença sa carrière en 1778, comme médiateur entre son pays et les colonies américaines insurgées. Quoique dans cette importante mission il fût accompagné de lord Howe, de sir Clinton, de G. Johnston et de lord Carlisle, le succès ne répondit pas aux espérances que l'on avait conçues des talens de ces hommes distingués, et l'Angleterre fut obligée de reconnaître l'indépendance des Américains. Plus tard, lord Auckland prit, comme membre du parlement, une grande part à la réforme des lois pénales, et, conjointement avec Howard et Blackstone, à l'organisation d'une nouvelle administration de la police et à l'amélioration des prisons. Il obtint ensuite la place importante de secrétaire d'état pour l'Irlande, et en 1785 l'ambassade à la cour de France, avec mission de négocier en même-temps un traité de commerce qui fut conclu en 1786. Pendant les premières années de la révolution française, il occupa la place d'envoyé extraordinaire auprès des États-Généraux des Pays-Bas, et, en cette qualité, il exerçait une grande influence sur les mesures prises par les puissances étrangères au milieu d'événemens qui de jour en jour se compliquaient davantage.

Après son retour, sa conduite fut soumise à l'examen du parlement et reconnu sans reproche. Il mourut en 1814. *C. L.*

AUCTION, *voy.* Enchère.

AUDE, département de France, borné au N. par ceux du Tarn et de l'Hérault; à l'E. par la Méditerranée; au S. par les Pyrénées-Orientales; et à l'O. par les départemens de l'Ariège et de la Haute-Garonne. Formé d'une partie de la province du Bas-Languedoc, ce département tire son nom de la rivière d'Aude (anciennement *Atax*), qui le divise en deux parties presque égales, et, après un cours de 55 lieues, se jette dans la mer à l'est de Narbonne. Dans ce trajet elle est flottable de Quillan jusqu'à la mer, c'est-à-dire pendant un espace de 36 lieues. Sa partie navigable, qui est d'environ 580 mètres, est comprise dans le canal du Midi.

Le territoire du département de l'Aude appartenait, au temps des Gaulois, aux Volces-Tectosages; les Romains le comprirent dans la première Narbonnaise. Lors de la dissolution de leur empire, il se trouva dépendant de la vaste pro-

vince appelée Septimanie, et, plus tard, placé dans la puissante vassalité des comtes de Toulouse.

La plus grande longueur de ce département est de 27 lieues 2/3 de l'E. à l'O, et sa plus grande largeur de 20 lieues du N. au S. Sa superficie est de 631,667 hectares, ou d'environ 320 lieues carrées. Les cours d'eau qui arrosent cette étendue de terrain sont nombreux, mais peu considérables, et ils ont presque tous leur affluent dans l'Aude. Le département est en outre traversé, dans sa plus grande largeur, par le canal du Midi, qui passe par les principales villes et par plus de cinquante communes. La côte de la Méditerranée est en général basse et bordée de lagunes appelées étangs dans le pays; la plus considérable forme le port de la *Nouvelle*, le seul du département. Des montagnes peu élevées occupent à peu près les deux tiers de sa surface; dans la partie septentrionale, les chaînes des Cévennes, connues sous le nom de *Montagnes-Noires*, séparent le département de l'Aude de celui du Tarn; d'autres chaînes, à l'ouest et au midi, sont des ramifications des Pyrénées. La température est très variable : deux vents principaux la modifient d'une manière remarquable; celui qu'on appelle le *Cers* commence à souffler en janvier de l'O. à l'E., et devient, en tempérant la chaleur des plaines, non moins salutaire aux cultures qu'à la santé de l'homme, quand il n'est pas excessif; il s'affaiblit au printemps et revient périodiquement en juillet et en août. L'*Autan* souffle de la mer et prend quelquefois tous les caractères de l'ouragan; aussi produit-il souvent tous les tristes effets du sirocco (*voy.* ce mot). Le sol de l'Aude est en général fertile; dans les plaines on cultive toutes les céréales, et dans les parties montagneuses le mil et le sarrasin, dont le peuple se nourrit. Il y a de nombreux et riches pâturages, où paissent des moutons qui sont depuis longtemps la principale richesse de ces contrées. Les prairies artificielles sont communes. Les habitans élèvent peu de gros bétail; mais de nombreuses ruches leur fournissent un miel recherché. Les vins sont aussi d'un produit important pour ce département, notamment les vins blancs connus sous le nom de *blanquette de Limoux*. Les vignes occupent 35,000 hectares, et l'on évalue à 23 fr. 07 cent. le produit moyen de l'hectare de terre arable. La culture de l'olivier, quoique jusqu'ici peu importante, est en progrès. Les montagnes sont en partie couvertes de vastes forêts qui renferment, vers les Pyrénées, des ours et des sangliers, et partout ailleurs des renards, des loups et des blaireaux. Ces forêts, qui occupent 56,292 hectares, produisent d'excellent bois de charpente et de construction, dont environ 15,000 mètres cubes sont transportés annuellement par trains sur l'Aude. Le sein des montagnes est riche en produits minéralogiques; on y trouve le cuivre, le plomb, l'antimoine, le manganèse; le fer y est très abondant. Il y a quelques marais salans et plusieurs sources d'eaux minérales. Les principaux articles d'industrie sont de très beaux draps, des ouvrages de jayet et des peignes de bois, dont on exporte à l'étranger pour une somme assez forte; des fabriques de poterie, papeterie, tannerie; il y a quelques forges et fonderies. Les grains et farines, l'huile d'olive, le miel, les vins, les laines fines alimentent aussi un commerce étendu que favorisent, avec le canal méridional, les grandes routes de Perpignan, de Toulouse et de Montpellier, qui traversent le département. Son chef-lieu est Carcassonne. Il se divise en 4 arrondissemens : Carcassonne, Castelnaudary, Limoux et Narbonne, qui renferment 31 cantons et 436 communes. Sa population est de 270,125 habitans. On compte dans ce nombre 2,034 électeurs qui envoient 5 membres à la Chambre des députés. Le département est compris dans la 10° division militaire et forme le diocèse épiscopal de Carcassonne. Il est du ressort de la Cour royale et de l'Académie universitaire de Montpellier. Le revenu total est évalué à 17,387,000 francs, et l'impôt territorial à 3,257,471 fr. Le rapport de la population totale aux condamnés est de 1 à 12,565; il y a un écolier sur 53, et 1 enfant illégitime sur 22. P. A. D.

AUDEBERT (Jean-Baptiste) réunissait de grands talens pour la peinture à des connaissances distinguées comme

naturaliste. Né à Rochefort en 1759, il vint très jeune à Paris pour apprendre le dessin et la peinture, et fut bientôt un peintre en miniature fort distingué. En 1789 il fit la connaissance de Gigot-d'Orcy, riche amateur d'histoire naturelle et propriétaire de collections superbes dont il fit peindre les morceaux les plus rares par Audebert; il l'envoya après cela en Angleterre et en Hollande. Les nombreux dessins qu'il rapporta de ce voyage servirent à l'*Histoire des insectes*, par Olivier. Ces occupations réveillèrent dans Audebert le goût pour l'histoire naturelle, goût qui bientôt devint une passion dominante. Il entreprit pour son propre compte des ouvrages qui établirent sa réputation. Le premier fut son *Histoire naturelle des singes, des makis, et des galéopithèques;* Paris, 1800, in-fol. Il s'y montra également habile comme dessinateur, graveur et auteur. Il porta les couleurs, cette partie si importante pour des objets d'histoire naturelle, à un degré de perfection qui n'avait jamais été atteint avant lui. Non content de les mettre sur une seule plaque de manière à former une espèce de tableau, il alla plus loin, et fit usage des couleurs à l'huile au lieu de l'aquarelle. Il parvint aussi à faire des impressions en or, et en changea la couleur de différentes manières, afin d'imiter les brillans effets produits par la nature. Ses ouvrages, qui étonnent par leur magnificence, ont été d'une grande utilité pour la science. Son *Histoire des colibris, des oiseaux-mouches, des jacamars et des promerops*, Paris, 1802, in-fol., est considérée comme l'ouvrage le plus parfait qui ait paru dans ce genre; quinze exemplaires ont été imprimés en lettres d'or. A peine avait-il commencé cet ouvrage qu'il fit des plans pour d'autres d'une si grande étendue que la vie la plus longue n'aurait pas suffi à les exécuter. Il mourut en 1800, au moment où il avait commencé l'*Histoire des grimpereaux* et celle *des oiseaux de paradis*. Ces deux ouvrages ont été finis d'une manière très satisfaisante par Desray qui se trouvait en possession des matériaux et des procédés. Audebert a eu une part considérable dans la publication des *Oiseaux d'Afrique*, par Levaillant. Il dirigea l'impression des planches jusqu'à la 13e livraison. C. L.

AUDIENCE. Le Dictionnaire de l'Académie dit: AUDIENCE *signifie la séance dans laquelle les juges écoutent les causes qui se plaident par avoué*. On doit préférer la vieille doctrine de Ferrière qui définit l'audience: l'assemblée des juges pour écouter les parties ou les avocats qui plaident devant eux, et pour juger ou appointer l'affaire. Le lieu de l'audience doit être public et ouvert à tout venant, la publicité des audiences étant en France l'une des bases du droit public. Cette publicité néanmoins souffre des exceptions dans l'intérêt des mœurs, et la charte même permet aux juges de siéger à huis-clos dans les causes dont les détails peuvent offrir des dangers pour les mœurs. On n'use de cette faculté qu'avec une grande réserve et dans des cas fort rares; encore les portes s'ouvrent-elles au public pour entendre le jugement, et en matière criminelle dès que le président des assises commence son résumé. Les juges de paix, selon la loi du 24 août 1790, peuvent *tenir audience* chez eux en ouvrant leurs portes. La police de l'audience appartient au président du siége : lorsque les assistans se permettent des signes d'approbation ou d'improbation ou qu'ils excitent du tumulte, de quelque manière que ce soit, il les fait expulser; s'ils résistent ou s'ils rentrent, le président ordonne de les arrêter, et les fait conduire à la maison d'arrêt où les perturbateurs restent détenus 24 heures. Lorsque le tumulte est accompagné d'injures ou de voies de fait donnant lieu à l'application de peines de police ou correctionnelles, elles peuvent être prononcées séance tenante et immédiatement après que les faits ont été constatés. Dans ce cas les peines de police sont infligées sans appel; mais les décisions correctionnelles sont sujettes à appel si elles émanent d'un tribunal inférieur ou d'un juge seul. Si le fait commis à l'audience est un crime, le juge ou le tribunal, après avoir fait arrêter le délinquant et dressé procès-verbal, renvoie le tout devant les juges compétens. Néanmoins, si les crimes sont commis à

l'audience de la Cour de cassation, d'une Cour royale ou d'une Cour d'assises, il est procédé au jugement sans désemparer. On entend les témoins, le prévenu et le défenseur qu'il choisit ou qu'on lui donne, et l'on applique la peine par un arrêt motivé. Si les juges sont au nombre de cinq ou six, il faut quatre voix pour opérer la condamnation; s'ils sont au nombre de sept, il en faut cinq; au nombre de huit et au-delà il faut les trois quarts des voix. Le nombre des audiences est fixé par les réglemens des cours et tribunaux; elles doivent durer au moins trois heures. P. G-Y.

AUDIENCIA. En Espagne on appelle ainsi une cour supérieure de justice; on peut appeler des jugemens des corrégidors et alcades (*voy.* ces mots) à l'*audiencia*. L'Amérique-Méridionale avait été divisée par les Espagnols en *audiencias* ou provinces, c'est-à-dire en ressorts de Cours d'appel. S.

AUDIENCIER, huissier présent à l'audience des tribunaux pour y recevoir les ordres du président, ouvrir ou fermer les portes, appeler les causes, etc. Autrefois on appelait *grands audienciers* quatre officiers de la grande chancellerie qui rapportaient au chancelier du royaume les lettres qu'il devait sceller du grand sceau. *Voy.* HUISSIER. S.

AUDITEUR. Autrefois les juges des cours d'appel en pairie étaient appelés *auditeurs.* Ces juges tenaient leurs audiences trois fois l'an, par forme de *grands jours*, et les appellations interjetées de leurs sentences ressortissaient au parlement. Il y avait aussi des auditeurs au Châtelet de Paris : ceux-ci connaissaient des affaires purement personnelles, jusqu'à 50 livres de valeur. Depuis quelque temps, dans la législation française il n'y a plus d'auditeurs, ni dans les cours ni dans les tribunaux; il ne peut y en avoir qu'au conseil d'état. Le régime impérial en avait créé un grand nombre, en exigeant des aspirans des conditions d'études et de fortune qui n'étaient pas toujours observées rigoureusement. Les juges-auditeurs n'avaient pas d'appointemens; les conseillers-auditeurs jouissaient du quart du traitement des conseillers; les uns et les autres avaient voix délibérative quand ils atteignaient l'âge auquel on peut être juge ou celui où l'on peut être nommé conseiller. Les cours présentaient elles-mêmes les candidats aux places de conseillers auditeurs. Cette institution était essentiellement vicieuse, en ce qu'elle mettait l'administration de la justice au pouvoir d'hommes sans expérience et dépendans du gouvernement dont ils attendaient leur avancement. Elle décourageait les avocats et les anciens juges, en faisant prévaloir le *favoritisme* sur les services. La révolution de juillet a réformé cet abus. *Voy.* CONSEIL D'ÉTAT. P. G-Y.

AUDITION, action d'entendre. *Voy.* OUÏE.

AUDOIN, *voy.* LOMBARDS.

AUDRAN, famille de graveurs. Le premier fut CHARLES Audran, né à Paris en 1594, et mort en 1674. Après lui se distinguèrent son frère CLAUDE (1597-1677), et GERMAIN, fils de Claude (né à Lyon 1631, mort en 1700). Mais le plus célèbre fut GÉRARD Audran, né à Lyon en 1640 et mort à Paris en 1703. On le regarde comme un des meilleurs graveurs d'histoire et comme l'un des artistes qui ont le plus contribué à illustrer le siècle de Louis XIV. Ses principaux ouvrages sont la suite des *Batailles d'Alexandre*, de Lebrun, son *Martyre de saint Laurent*, d'après Lesueur, et l'*Enlèvement de la Vérité*, d'après le Poussin. Y.

AUE (HARTMANN VON DER), poète allemand, né en Souabe vers 1170. L'année de sa mort n'est pas connue; cependant sa renommée était grande parmi ses contemporains; dans le fameux *Titurel* de Wolfram d'Eschenbach (*voy.*) il est nommé avec les épithètes les plus honorables. Hartmann von der Aue appartient à cette nombreuse famille des *Minnesinger* (chantres de l'amour) ou troubadours de la Germanie qui, sous les Hohenstauffen (*voy.* ce mot), imprimèrent à la poésie allemande, alors dans l'enfance, un essor si brillant. Hartmann vécut, selon les uns, dans une position modeste et roturière à Aue en Souabe; d'après une autre version, il était noble et chevalier. Quoiqu'il en soit, la croisade de 1189, pendant laquelle Frédé-

ric Barberousse périt si misérablement, trouva notre poète au milieu de ses champions. Il est impossible que la vue de ce mouvement européen et de ces grands désastres n'ait pas exercé une influence marquante sur le talent épique du jeune guerrier. Son principal ouvrage, *Ivain ou le Chevalier du Lion,* sujet emprunté au cycle d'Arthur et de la Table-Ronde, se range parmi les plus belles créations du moyen-âge. On prétend, mais à tort, que c'est d'un voyage en Angleterre qu'il rapporta son poème épique. On en possède une bonne édition donnée par Michaëlen; Vienne, 1786-1787, 2 vol. Un autre poème épique de Hartmann, appartenant au même cycle de la Table-Ronde, et intitulé *Erek et Enite,* n'existe qu'en manuscrit. Il en est de même de sa légende de *saint Grégoire sur la pierre. Le pauvre Henri,* sujet éminemment allemand, traité par Hartmann avec ce talent gracieux et pathétique qui le caractérise, restait depuis long-temps enseveli dans la bibliothèque du Vatican et dans celle de Strasbourg, lorsqu'en 1815 les frères Grimm le mirent au jour. Ses poésies lyriques, contenues, au nombre de 60 strophes, dans la collection de Manesse (édition de Bodmer, p. 171, etc.), n'échappent point à la monotonie commune à tous les vers fugitifs des *Minnesinger* lorsqu'ils chantent le printemps et l'amour; cependant on y trouve parfois la profonde sensibilité de Hartmann. L. S.

AUENBRUGGER D'AUENBRUG (Léopold), médecin allemand, né à Grætz en Stirie, en 1722, et médecin de l'hôpital de Vienne dit espagnol, fut long-temps peu connu, bien qu'il ait rendu un grand service à la science. Il imagina de comparer le son que rend la poitrine frappée avec le bout des doigts chez l'homme en santé et dans les diverses maladies des organes contenus dans cette cavité. Corvisart traduisit en 1808 l'ouvrage d'Auenbrugger et y ajouta des notes. En fixant l'attention des médecins sur les maladies de la poitrine, Auenbrugger a donné l'impulsion aux importans travaux qui ont paru depuis vingt ans sur ce sujet, et qui y ont répandu tant de lumières (*voy.* Percussion). Il mourut en 1798. F. R.

AUERSPERG (princes et comtes d'), ancienne famille de la Carniole autrichienne, famille autrefois immédiate et qui tira son nom d'un château que ses ancêtres possédaient dans le bourg illyrien d'Auersperg, et dont la seigneurie leur appartenait en majorat depuis l'année 1067. La généalogie de cette famille remonte jusqu'au xe siècle. Les comtes d'Auersperg se divisèrent en plusieurs branches, dont l'une, élevée en 1653 au rang de princes d'Empire, obtint le droit de vote et de séance à la diète de Souabe, par l'acquisition du comté de Thengen situé dans ce cercle, et qui plus tard fut érigé aussi en principauté. En 1791 les Auersperg cédèrent leurs duchés de Münsterberg et de Frankenstein, en Silésie, au roi de Prusse, et le titre de duché fut alors transféré au comté de Gottschée, dans la Carniole, appartenant à la même famille. Ce comté contient 14 milles carrés de superficie.

Les princes d'Auersperg sont à la fois maréchaux héréditaires de la province et chambellans héréditaires au nom de la Marche des Windes et de la Carniole. Conformément à l'acte de la Confédération du Rhin, Thengen passa en 1812 sous la domination badoise, et son prince fit immédiatement partie des grands dignitaires du grand-duché.

Les Auersperg sont catholiques et ont leur résidence ordinaire à Vienne. La branche aînée, de Pancrace, fleurit dans une branche princière et dans cinq branches latérales au titre de comte. Le prince régnant actuel se nomme Charles (Guillaume-Philippe); il est né en 1814, et succéda à son père, sous la tutelle de sa mère, en 1827.

Le comte Antoine-Alexandre d'Auersperg, né en 1806, possède le comté de Thurn-am-Hart, en Autriche. Il s'adonne avec beaucoup de succès à la poésie, et, sous le nom d'*Anastase Grün,* par son poème du Dernier Chevalier (*der letzte Ritter,* Munich, 1831), autant que par ses satiriques et spirituelles Promenades d'un poète viennois (*Spatziergænge eines wiener poeten,* 2e édit., Hambourg, 1832), il a prouvé un talent remarquable. *Voy.* Schœnle-

ben, *Geneal. illustriss. familiæ principum, comitum et baronum ab Auersperg;* Laibach, 1681, in-fol. *C. L.*

AUERSTÆDT, *v.* Iéna et Davoust.

AUFSESS (barons d'), famille allemande très ancienne, ainsi nommée du château d'*Aufseesz*, situé aux environs de Bamberg, où cette famille possède encore de vastes domaines. Le titre de vice-grand-échanson héréditaire d'Empire y était inféodé. On trouve dès 1165 un chevalier d'Aufsesz. Cette famille se divisa en plusieurs branches dont quelques-unes sont éteintes. S.

AUGE, pierre creusée et taillée suivant les dimensions données et qui sert dans les basses-cours à abreuver le bétail. C'est aussi un vaisseau en bois dans lequel les maçons gâchent le plâtre ainsi que les couvreurs et les plombiers. On donne encore ce nom à un vase de poterie placé au haut du moule où l'on coule les tables de plomb avant de les laminer; il reçoit d'un canal de tôle portatif le plomb qui est dans la chaudière, et le verse sur le moule par le moyen de deux bascules que deux ouvriers abaissent lorsqu'il est temps de couler le plomb qu'elle contient. L'*auge* est également un vaisseau en bois dont se servent les vitriers pour préparer le plâtre ou le mortier propre à sceller les panneaux des vitres d'église. P-t.

AUGER (le père Edmond), célèbre missionnaire jésuite, ardent zélateur contre la réforme en France, et confesseur de Henri III, naquit près de Troyes en 1515, d'un père laboureur, et mourut en 1591 à Côme, épuisé de fatigue et de chagrin. Saint Ignace lui-même l'admit au noviciat dans sa maison de Rome; sa vie fut orageuse; elle aurait été tranchée avant le terme sans l'intercession d'un ministre réformé qui demanda sa grace lorsqu'il était déjà sur l'échelle de la potence. Mais il ne ralentit pas pour cela ses persécutions contre les protestans. Le père Auger laissa plusieurs écrits. S.

AUGER (Athanase), né à Paris, en 1734, embrassa l'état ecclésiastique auquel semblaient l'appeler des mœurs pures, un cœur charitable, et l'amour de la retraite et de l'étude. Il professa pendant quelque temps la rhétorique à Rouen; passionné pour l'art oratoire, il s'essaya, mais avec peu de succès, dans l'éloquence de la chaire.

Son goût pour la littérature ancienne l'engagea à en faire une étude approfondie; il y fut aidé par une connaissance parfaite des langues grecque et latine. Démosthène était surtout l'objet de son admiration. Une cure avantageuse lui était offerte, il la refusa : « *qui est-ce qui traduirait Démosthène?* » s'écria-t-il dans son naïf enthousiasme pour l'orateur athénien. C'est à cette passion pour les Grecs que l'évêque de Lescar, M. de Noé, faisait allusion, quand il le nommait en souriant son grand-vicaire *in partibus Atheniensium*.

Malheureusement, et s'il faut en croire un critique souvent bien sévère, cet amour pour la littérature ancienne et surtout pour l'art oratoire ne fut pas toujours un amour heureux : « Cet homme, dit La Harpe dans son *Cours de littérature*, qui toute sa vie s'occupa de l'éloquence et n'écrivit que pour en donner des leçons, n'en avait pas en lui le moindre germe. Ses longs efforts n'ont abouti qu'à faire de lui un rhéteur très médiocre et un mauvais traducteur. »

L'auteur du *Lycée* ne borne pas sa critique à un jugement si rigoureux, il s'attache à le justifier, en mettant en regard la traduction par l'abbé Auger de l'exorde de la harangue de Démosthène *pour la Couronne*, avec la version du même morceau faite par lui-même, et il prouve très disertement que la sienne est préférable.

Au reste, si, comme traducteur, l'abbé Auger n'est point irréprochable, comme homme et comme citoyen, il avait les plus justes droits à la considération publique. « Ses traits, a dit l'auteur d'une biographie estimée, retraçaient ceux de Socrate, comme sa conduite offrait les vertus du sage de la Grèce. Content d'un revenu plus que modeste, qu'il partageait avec une famille peu aisée, jamais on ne le vit grossir la foule des solliciteurs et demander les graces qui vont si rarement chercher ceux qui se contentent de les mériter. »

Les principaux ouvrages de l'abbé Auger sont : *Œuvres complètes de Dé-*

mosthène et d'Eschine, celles *d'Isocrate, de Lysias*, des *homélies et lettres choisies de saint Jean Chrysostôme*, des *discours choisis de Cicéron*, des *homélies et lettres choisies de saint Basile-le-Grand*, des *harangues tirées d'Hérodote, de Thucydide et des œuvres de Xénophon*; un *projet d'éducation publique*, un *catéchisme du citoyen français*, un *traité des gouvernemens en général, de la constitution des Romains sous les rois et au temps de la république*. Son dernier ouvrage, qui ne parut que quelques jours après sa mort, a pour titre : *De la tragédie grecque*.

Il mourut en 1792; son éloge fut composé par Hérault de Séchelles. A. M.

AUGER (Louis-Simon) naquit à Paris en 1772. Son goût pour les lettres ne l'empêcha pas d'entrer dans l'administration des vivres et ensuite au ministère de l'intérieur. Dans le même temps il faisait jouer quelques vaudevilles qui eurent peu de succès. M. Auger, dont l'esprit avait plutôt pour qualité distinctive la persévérance et la clarté que la force, la grace et la vivacité, s'était mépris sur le genre qui lui convenait; il ne tarda pas à s'apercevoir de son erreur et à se livrer aux travaux d'un critique laborieux et d'un annotateur exact, pour lesquels la nature l'avait formé. La *Décade philosophique* s'enrichit de plusieurs de ses articles; il la quitta pour travailler au *Journal de l'empire* dans lequel il se montra constamment l'un des admirateurs les plus exclusifs de la littérature du XVIIe siècle. On le compta aussi parmi les rédacteurs du *Journal général* et du *Spectateur*. Comme éditeur, il a attaché son nom aux ouvrages suivans : *Souvenirs de Mme de Caylus, OEuvres complètes de Malfilâtre, Direction pour la conscience d'un roi par Fénélon, Oraisons funèbres par l'abbé de Boismont, OEuvres complètes de Mme de Lafayette, de Mme de Tencin et de Mlle Aïssé, OEuvres complètes de Duclos, OEuvres choisies de Campistron, OEuvres de La Fontaine, Lycée de La Harpe, Lettres de Mme de Maintenon*, et surtout *OEuvres complètes de Molière*, avec un commentaire fort estimé. Après la restauration, M. Auger consacra surtout sa plume aux débats de la politique, sorte de polémique qui lui convenait bien moins que celle des discussions littéraires, et qui lui valut la triste distinction d'être nommé membre de la commission de censure établie en 1820. Son entrée à l'Académie française au moment où une ordonnance royale en bannissait plusieurs membres distingués accrut l'irritation des écrivains libéraux contre lui, et long-temps il fut en butte à leurs attaques. Le cours des événemens, la disposition de plus en plus rationnelle des esprits avaient bien attiédi ces sentimens haineux, lorsqu'un événement aussi funeste qu'inattendu vint enlever M. Auger, alors secrétaire perpétuel de l'Académie, à une famille dont il faisait le bonheur. Atteint depuis quelque temps d'une maladie de nerfs qui lui causait une invincible mélancolie, il en était venu enfin à ne pouvoir plus supporter l'existence. Il disparut de son domicile le 5 janvier 1829, et le 17 février suivant les eaux de la Seine rejetèrent son corps sur la grève près de Meulan.

M. Auger avait toutes les vertus de la vie privée; il fut vivement regretté de tous ceux qui l'avaient connu. Occupé de la littérature jusqu'au dernier moment, il venait de publier des *Mélanges philosophiques et littéraires* qui sont, avec un éloge de Boileau couronné par l'Académie en 1805, et un éloge de Corneille honoré d'un accessit au concours de l'année suivante, le seul ouvrage original qu'il ait laissé. L. L. O.

AUGEREAU (Pierre-François-Charles), duc de Castiglione et maréchal de France, naquit à Paris en 1757. Son père vendait des fruits dans le faubourg Saint-Marceau; ses commencemens de fortune furent longs et pénibles. Il fut soldat, prit un jour de l'ennui à Paris et le quitta pour aller donner des leçons d'escrime à Naples, où il resta 7 ans, dans un état voisin de l'indigence. Lorsque la révolution arriva, il quitta ce pays et vint reprendre du service en France. Augereau partit avec les premiers volontaires, bien décidé à conquérir une réputation. Dès ce moment il se fit remarquer aux armées par la décision de son esprit et une rare valeur. Il réussit rapi-

dement; réunissant l'indifférence la plus complète dans les opinions politiques à son audacieuse valeur et à son activité sans égale dans les batailles. La fortune seule put affaiblir cette activité. C'est par cette soif des richesses et des honneurs qu'il faut expliquer le zèle qu'on le vit déployer pour le directoire, pour le premier consul, pour l'empereur, et un moment pour Louis XVIII.

Parti en 1792 pour l'armée du Midi, Augereau y gagna ses premiers grades d'une affaire à l'autre. Les premières batailles le firent nommer colonel. En 1794, il devint général de brigade à l'armée des Pyrénées et justifia cet avancement en décidant le gain du combat de Figuières; en 1795, il défit les Espagnols sur les bords de la Fluvia; en 1796, il fut envoyé à l'armée d'Italie comme général de division. Bonaparte y arriva peu de temps après. Augereau devint le lieutenant du nouveau généralissime et l'un de ses plus actifs et intrépides compagnons. Dès cette époque, ses succès le classèrent parmi les premiers généraux de la révolution, « à cause de sa constante résolution, de sa rapidité dans les marches, de son tact guerrier, et d'une vigueur d'exécution qui n'était non-seulement jamais lasse, mais que les obstacles excitaient. » Il semblait en quelque sorte les appeler. Le 10 avril 1796, à Millesimo, il s'empara, après deux jours de courses et de combats, des gorges de ce nom, et y rejoignit les généraux Mesnard et Joubert, chassa l'ennemi de toutes les positions voisines, et acheva une des plus audacieuses manœuvres que l'on pût concevoir par l'investissement de toute la division du général Provera qui mit bas les armes. Il battit les Autrichiens à Dego, et s'empara des redoutes de Montellesimo; là, il ouvrit une communication entre l'armée d'Italie et la vallée du Tanaro. Cette communication lia ses forces à celles du général Serrurier. Augereau resta constamment exposé au feu pendant ces brillantes opérations. Il enleva ensuite les camps de la Ceva, d'Alba et de Casale; à Lodi, rencontrant les Autrichiens qui gardaient la tête du pont, ceux-ci firent jouer sur lui une pluie de mitraille; mais son courage ne comptant pas le nombre de ses ennemis le précipita sur le pont, où, suivi de ses héroïques soldats, il éteignit leur feu; le pont fut franchi, les pièces enlevées, et l'ennemi chassé. Il passa le Pô; à Bologne, il prit l'état-major du pape, 400 soldats et le légat; il retourna occuper la position qui lui était assignée au milieu de l'armée, dégagea, par des dispositions promptes et héroïques, Masséna assailli par des forces considérables et laissé en grand péril un jour entier; il repoussa des attaques furieuses, enleva Castiglione, défit les Autrichiens qui s'appuyaient sur la tour de Scaguello, et, passant l'Adige, les poussa devant lui jusque sur Roveredo. Il soumit Primolan, Cavelo, tint en échec un corps placé à Bassano, et se dirigea sur Porto Legnano, tandis que Masséna s'avançait du côté de Villa-Nova. Par cette habile opération il fut au moment de cerner 20,000 soldats commandés par Wurmser; mais celui-ci, prévenu à temps, se retira dans les murs de Mantoue. Peu de jours après, Porto Legnano investi ouvrit ses portes à Augereau. Ensuite s'élançant de nouveau sur l'ennemi qui avait passé la Brenta et menaçait d'une nouvelle attaque, il l'atteignit, le culbuta et le poursuivit sur un espace de 4 lieues; il rejeta sur Bassano ses régimens en grand désordre. Les armées françaises d'alors ont salué d'un long applaudissement le mouvement de courage qui lui fit suivre, un drapeau dans les mains, son généralissime sous la grêle de la mitraille du pont d'Arcole (*voy.* ce mot). Ses colonnes y enlevèrent les canons de l'ennemi qui furent pourtant défendus avec une grande intrépidité. Des cruautés affaiblirent quelques jours après l'éclat de cette victoire d'Augereau : nous citerons entre autres le sac de la ville de Lugo qui s'était insurgée, mais qui était soumise au moment de l'arrivée du général. On lui a aussi reproché des concussions; on a dit que l'émotion des batailles et de la gloire ne l'enlevait pas à d'avides calculs.

Néanmoins, l'influence de ce général se maintint; sa gloire les couvrait. Le directoire lui donna des éloges publics, et Bonaparte continua d'inscrire ses beaux services dans ses *bulletins*. Il le chargea ensuite de porter au gouvernement les

drapeaux pris par l'armée avant la reddition de Mantoue. Augereau reçut en don du gouvernement le même drapeau qu'il avait planté sur le pont de Lodi.

Il exécuta à Paris, comme on sait, le coup d'état du 18 fructidor (1797). Dans cette journée, il montra un dévouement aveugle au directoire et de l'adresse dans des conférences secrètes avec ses membres. En entrant dans la salle du corps législatif, à la tête de quelques soldats, il alla droit au colonel Ramel, lui arracha ses épaulettes, et ordonna son arrestation; il désigna ensuite les suspects, les envoya au Temple et expulsa ainsi de l'assemblée les membres dont le gouvernement voulait le bannissement. Son parti l'appela le *sauveur de la patrie!* le *héros de fructidor!* Dans les conférences, on lui avait promis une part aux affaires; mais la promesse ne fut pas remplie après la victoire, puisque sur la liste des candidats, Merlin de Douai et François de Neufchâteau furent portés avant lui. Il vit qu'il avait été joué et se plaignit avec colère. Il alla jusqu'à menacer le gouvernement; mais ayant compris qu'isolé il était sans force, il se résigna en se promettant vengeance.

Le nouveau directoire n'eut rien de plus pressé que de l'envoyer commander l'armée de Rhin-et-Moselle où le général Hoche venait de mourir. On ne se battait pas dans ce moment. Augereau affecta dans ce poste un républicanisme violent : il fit trembler le directoire qui le trouvait trop peu éloigné; mais les projets qu'on lui attribuait et qui le faisaient dénoncer à voix basse, étaient sans probabilité.

Le directoire l'envoya commander la deuxième division militaire à Perpignan. On avait feint d'y réunir une armée destinée à agir contre le Portugal; mais il n'en était rien, et Augereau le reconnut aussitôt après son arrivée. Ce n'était qu'un déplacement. Dans ce moment (1799) le département de la Haute-Garonne le nomma député au conseil des Cinq-Cents. Il résigna son commandement pour venir remplir à Paris ses nouvelles fonctions; mais il lui fut impossible d'acquérir aucune influence sur les discussions.

Bonaparte débarquait à Fréjus; il venait sauver la république en faisant disparaître ces ambitions violentes et stériles en conceptions. Mais avant que la fortune eût couronné la conjuration du 18 brumaire, Jourdan, Augereau, Bernadotte la menacèrent. Augereau s'écriait avec sa boufflissure habituelle : « *Que la tête du général de fructidor serait jetée à bas avant que l'on osât rien entreprendre contre le gouvernement établi.* » Puis il refusa de paraître au dîner qui fut donné à Bonaparte dans l'église Saint-Sulpice.

Cependant sans délai, sans transition, il offrit ensuite ses services au jeune consul couvert des palmes récentes du Thabor et d'Aboukir; il alla le voir à Saint-Cloud et lui dit en lui donnant l'accolade : « *Quoi, vous avez voulu faire quelque chose pour la patrie et vous n'avez pas appelé Augereau!* » Bonaparte sourit; mais en se rappelant son lieutenant de 1796, il parut avoir tout oublié. Peu de temps après, le commandement de l'armée de Hollande fut confié par lui à Augereau.

Il fut parfaitement reçu en Hollande. Les autorités le nommèrent chef de l'armée *Gallo-Batave*. Il fut adjoint quelque temps après aux opérations de Moreau, et se battit contre Kalkreuth avec des succès balancés; il prit part aux opérations fameuses qui finirent la guerre à la journée de Hohenlinden, la gloire de Decaen, de Richepanse, autant que celle de Moreau.

Augereau fut remplacé en Hollande par le général Victor : c'était en 1801. Il se retira dans des propriétés qu'il avait achetées. En 1804, le premier consul l'appela au commandement d'une armée d'expédition en Portugal. Mais cette expédition n'eut pas lieu. Augereau vint à Paris pour les fêtes du sacre.

Durant ces éclatantes cérémonies il fut présenté au pape Pie VII à Fontainebleau et lui fit obséquieusement sa cour, bien qu'il eût parlé très haut contre la réouverture des églises. Adhérant soudain, et en apparence avec exaltation, aux changemens monarchiques qui se consommaient, il fut élevé aux plus hautes dignités du nouvel ordre de choses, nommé maréchal, grand aigle de la Légion-

d'Honneur, président de l'assemblée électorale du Loiret, et, par l'influence du cabinet impérial, chevalier de l'ordre espagnol de Charles III.

Napoléon combla Augereau d'éclatantes faveurs. Le maréchal avait alors toute sa belle réputation guerrière : elle était étincelante, malgré les taches qui semblaient l'obscurcir. L'empereur voyait très bien les parties malheureuses du caractère d'Augereau, mais il trouvait que son courage presque fabuleux les lavait un jour de bataille.

Augereau fut appelé en 1805 en Allemagne, au commandement d'un corps d'armée. Il défit les Autrichiens sur la rive orientale du lac de Constance, enleva Bregentz et Lindau. Les affaires qu'il dirigea furent partout décisives et très utiles aux opérations de la grande armée; aussi l'empereur a dit qu'elles contribuèrent au dénouement de la campagne. L'année suivante, dans la guerre de Prusse, il fit voir encore le même homme de guerre rempli d'une énergie héroïque, et il déploya des talens qu'on ne lui avait pas connus. Il montra toute l'heureuse décision qui l'avait signalé dans les belles journées d'Italie, et il fit reconnaître en lui, à Iéna, le talent des grandes opérations. Il poursuivit quelques-uns des résultats offerts par cette dernière victoire; son audace, son activité, sa prudence, furent présentes à tout et épuisèrent les faveurs de la fortune. Le 26 octobre, il parut aux portes de Berlin et occupa cette capitale. A la bataille d'Eylau, sa conduite fut admirée par les plus braves. Quoique malade depuis plusieurs jours, affaibli par une forte fièvre, ne pouvant porter le poids de son corps, il se fit monter sur son cheval au premier coup de canon : on l'y attacha et il commanda, dans cet état, avec une fermeté inébranlable, au milieu des flots de neige et du feu le plus épouvantable. Une balle lui perça un bras : il ne la sentit pas et ne souffrit que lorsque ses divisions tinrent fermement une partie du terrain d'Eylau; alors il redevint un homme.

Cependant la santé d'Augereau fut altérée gravement par suite d'efforts de ce genre et par ses souffrances. Il essaya bien de la rétablir par quelque repos, et même, après un court séjour à la campagne, la nature parut lui promettre ce miracle; à peine rétabli en apparence, il partit pour l'Espagne : ses premières batailles furent des victoires, mais ensuite il fut battu et repoussé. Ce n'était plus le même homme : affaibli de corps et privé de connaissances savantes, il répondit peu à l'attente qu'on avait de lui; l'empereur affligé le rappela d'Espagne et l'envoya dans ses terres, où il demeura plusieurs années dans une complète inactivité. Lors de la campagne de Russie, en 1812, un commandement inférieur lui fut confié, et il y fit de grands efforts pour se relever; mais sans réussir tout-à-fait comme général. Cependant il se montra actif et brave. En arrivant à Berlin, à la fin de la fatale retraite de Russie, en 1813, il vit, le premier, les Prussiens rompre la neutralité, et fut assailli par des troupes ivres et furieuses dans une maison de cette capitale, où il était descendu. Il s'y barricada et s'y défendit, à l'aide de quelques compagnies françaises, avec un bonheur inouï et comme il s'était battu à Eylau; il repoussa les assaillans et sortit de Berlin sans avoir vu entamer sa troupe.

Il se retira à Francfort-sur-l'Oder dont il fut nommé gouverneur-général. L'empereur lui conféra aussi le gouvernement du grand duché de Wurtzbourg. A la bataille de Leipzig, Augereau garda un poste difficile avec une poignée de soldats durant toute une journée; il y reçut sans broncher l'attaque de troupes nombreuses. Cette conduite ramena sur lui la bienveillance de Napoléon. A la rentrée de l'armée en France, il lui donna le commandement du corps d'armée réuni à Lyon, avec des instructions importantes : c'était un poste de confiance.

Vers la fin de cette campagne, Napoléon plaça en partie ses espérances dans le concours de l'armée de Lyon. La levée en masse du Dauphiné se réalise, ses bataillons volent au secours de la Savoie; mais le vice-roi, quelques semaines après, par suite de la défection de Murat, est dans l'impossibilité de quitter l'Italie. Alors l'empereur songe à rapprocher de lui le maréchal : il a compté qu'un capitaine comme lui va retrouver à sa voix, à celle de l'impératrice, le feu de ses belles an-

nées; et pour bien exécuter ce qu'il demande, il ne faut que la vieille décision d'Augereau. Berthier lui transmet en conséquence des ordres, et les accompagne d'explications dictées par l'empereur et qui précisent tout. Il devait remonter la Saône, culbuter les corps qu'il rencontrerait, enlever les convois, les bagages des ennemis, les détachemens isolés, généraliser l'insurrection commencée des campagnes, et menacer à la fois la ligne d'opération et de retraite des alliés. De tels ordres, donnés autrefois à l'armée d'Italie, eussent été exécutés par Augereau avec une décision et une rapidité admirables : c'était là son talent spécial.

Sur l'invitation de Napoléon, Marie-Louise va voir la duchesse de Castiglione, jeune femme adorée de son époux. Cette visite et ces marques d'une nouvelle faveur ont touché son cœur; elle est attendrie comme l'a pensé l'empereur; mais les lettres animées qu'elle écrit, dit-on, au maréchal ne le retrempent pas. Augereau n'est plus que l'ombre de l'homme de guerre de 1796 et de 1806. Dans le mois de février, il a reçu des confidences de Bubna au sujet de l'avenir de la France : préférant sans hésiter un changement à une lutte vive et longue, Augereau s'y prépare, et accepte les premières propositions. Sa défection suit celle du duc de Raguse et du sénat. Il prête serment à la restauration et aide à son installation.

L'empereur allant à l'île d'Elbe rencontra le maréchal aux portes de Lyon, près des lieux mêmes où sa conduite venait de répondre si mal à sa confiance. Comme tout était fini, il ne voulait pas paraître inutilement sévère; il fit arrêter sa voiture pour voir le maréchal et lui dire adieu. La figure d'Augereau exprimait tout à la fois la compassion et l'amertume : Napoléon glacé aussitôt, porta sur lui son vif regard, sourit et dit quelques mots, mais ne marqua aucune irritation de ce que le maréchal venait de faire à Lyon; aucune de ses paroles ne toucha ce sujet. Augereau voulant parler, l'empereur brisa avec brièveté, et marchant sur la route à côté de lui, il lui dit avec émotion : « N'as-tu rien de mieux à dire à ton ancien camarade? »

Le 4 juin 1814, le duc de Castiglione fut nommé pair et il reçut le commandement de la 14ᵉ division militaire, en Normandie. Il y était lorsque Napoléon débarqua au golfe de Juan. Celui-ci le signala dans sa première proclamation « comme traître à la France » pour sa conduite à Lyon. Le maréchal répondit par une proclamation très royaliste. Quand il vit Napoléon s'avancer sans obstacles sur Paris, il se déclara pour lui sans préparation, et renia ses maîtres qui fuyaient, dans une proclamation ampoulée où il reparla aux soldats des *vieux drapeaux*, *des aigles victorieuses et immortelles*, qui les avaient tant de fois conduits à la victoire. Le maréchal courut à Paris offrir ses services à l'empereur, qui n'en voulut pas et lui ordonna d'aller vivre chez lui. Les Cent-Jours terminés, Augereau offrit de nouveau ses services à Louis XVIII; celui-ci les refusa aussi. Force fut au vieux général de se retirer de la scène des affaires. Il alla vivre dans sa terre de Lahoussaye, où il mourut, le 12 juin 1816, d'une hydropisie de poitrine. F. F-T.

AUGIAS, *voy.* HERCULE.

AUGITE. C'est le nom qu'on donne à une pierre précieuse qui est tantôt verte, brune ou noire, et qu'on trouve le plus souvent cristallisée. Translucide, fort dure et rayant le verre, elle se brise facilement; sa cassure est éclatante, elle se fond en un émail noir. Les anciens paraissent avoir peu connu cette pierre et l'avoir confondue avec la turquoise, l'émeraude et l'émeraude aigue-marine. Haüy lui a donné le nom de *pyroxène*. On trouve l'augite parmi les roches volcaniques; mais on suppose qu'il y existait avant l'éjection de la lave qui l'aurait couvert. Le basalte en renferme aussi, bien cristallisé et d'un plus beau vert et plus brillant que celui trouvé dans les laves. Il se rencontre encore avec l'*olivine* dans le basalte de Teesdale, et seul dans les roches de Trapp aux environs d'Édimbourg et dans quelques-unes des Hébrides. La *sahlite* et la *coccolite* sont des variétés de l'augite. A. L-D.

AUGMENT, modification initiale que quelques langues ajoutent au radical du verbe. Le grec, le sanscrit, en of-

frent les exemples les plus connus. Ainsi en grec lorsqu'on dit *temnô*, je coupe, *étemé*, il coupait, *étamé*, il coupa, *ététameï*, il avait coupé, *étméthé*, il fut coupé, indépendamment des variations du radical *temn, tam, tom, tm*, et des modifications médianes ou finales, on distingue une addition initiale qui est la lettre *e*. Dans le sanscrit c'est l'*a* : *bhavati* (présent), *abhavat* (imparf.) *abhaoût* (aor.), *abhavithiat* (condit.). Le grec distingue deux augmens, l'un *syllabique* (c'est l'*e*) qui augmente le nombre des syllabes; l'autre temporel, c'est-à-dire relatif à la mesure, qui consiste à rendre longue la brève initiale. Ex. : *agapao*, j'aime, imp., *égapaon*. Il ne faut pas confondre l'augment avec le redoublement qui répète la 1re consonne de certains radicaux, plus un *e* en grec, ou un *a* en sanskrit : exemple, *tetome* de *temnô*; *babhouva* de *bhavati*. Mais certains temps admettent à la fois redoublement et augment, *étetomei*. Les Latins ont quelquefois des redoublemens, *tetigi, pupugi, spopondi*, etc. Val. P.

AUGSBOURG, chef-lieu du cercle bavarois du Haut-Danube, fut au nombre des villes libres impériales depuis l'année 1276 jusqu'en 1806. Située entre la Wertach et le Lech, elle est très irrégulièrement bâtie, et a des rues fort étroites; mais elle possède aussi des édifices remarquables et de belles places publiques ornées de fontaines. On y compte 35,000 habitans, dont 13,000 protestans. Elle est le siége d'un commissariat général du tribunal d'appel de commerce et d'un évêque. La fondation de l'évêché date, à ce qu'on assure, du VIIe siècle; il était autrefois souverain et comprenait 39 milles carrés; il fut sécularisé en 1801.

Les curiosités d'Augsbourg les plus remarquables sont : l'hôtel épiscopal (*Bischofshof*); l'ancien palais impérial (*Pfalz*), où, l'an 1530, les princes protestans remirent à Charles-Quint leur profession de foi (*voy.* l'article suivant) : mais déjà depuis long-temps la grande salle a été réduite en plusieurs chambres; la maison commune avec le salon d'or qui passe pour le plus beau de l'Allemagne; l'établissement dit *Fuggerei* et composé de 106 petites maisons que les frères Fugger ont fait bâtir en 1519 pour y loger de pauvres habitans de la ville, beau monument de la bienfaisance de ces riches bourgeois d'Augsbourg; la cathédrale, dont l'architecture annonce une haute antiquité; le bâtiment des halles; l'école polytechnique; le séminaire catholique que le roi a fait construire en 1828; l'école des arts et la galerie de peinture qui est précieuse pour l'école allemande; l'arsenal; beaucoup de manufactures et de fabriques de calicot, soie, bijouterie et orfèvrerie, de montres et d'instrumens, de fonderies de caractères et autres, etc.

Augsbourg fait un commerce considérable de banque et de commission, par ses relations importantes avec Vienne et l'Italie, et sert en même temps d'entrepôt aux marchandises du sud de l'Allemagne et de l'Italie. On estime beaucoup à l'étranger son orfèvrerie. Sa gravure en taille-douce, pratiquée seulement comme objet de commerce, est aussi d'un grand rapport pour la ville. On y trouve plusieurs bibliothèques, beaucoup d'établissemens pour l'éducation de la jeunesse, de cabinets curieux, et de fort habiles artistes en tout genre. Augsbourg peut toujours être considéré comme le siége principal du goût des arts et de leur application, en Allemagne. En 1818 il s'y forma une société générale polytechnique, etc. Une exposition annuelle des produits de l'art et de l'industrie prouve les progrès des différentes écoles d'arts et métiers qui en dépendent.

On croit qu'avant l'arrivée des Romains Augsbourg portait le nom de *Damasia*; ce qui est plus certain, c'est que l'empereur Auguste, après la défaite des Vindéliciens, environ 12 ans avant J.-C., y fonda la colonie d'*Augusta Vindelicorum*, qu'on peut regarder comme l'origine d'Augsbourg. Dans le Ve siècle après J.-C., cette ville fut ravagée par les Huns; elle tomba peu de temps après sous la domination des Francs, et fut une seconde fois presque entièrement détruite dans la guerre que soutenait Thassilo de Bavière contre Charlemagne. Après le partage de l'empire des Francs, Augsbourg passa sous la domination des ducs de Souabe, mais le commerce et l'industrie ayant remis la ville dans un état de prospérité, elle racheta peu à peu sa liberté, qui lui

fut plus tard confirmée par les empereurs. C'est alors qu'elle atteignit son plus haut degré de splendeur, et devint, avec Nuremberg, l'entrepôt général du commerce du nord de l'Europe avec le midi, jusqu'à ce que vers la fin du xve siècle les découvertes des Espagnols et des Portugais vinrent donner une autre direction au commerce du monde. Les principales maisons de cet emps-là étaient celles des Fugger et des Welser.

A la suite d'une insurrection des basses classes de la bourgeoisie, le gouvernement, qui avait été aristocratique jusque là, prit en 1368 une forme démocratique qu'il conserva pendant 160 ans. Les familles patriciennes, soutenues par l'empereur Charles-Quint, reprirent alors leur ancienne suprématie. En 1806 Augsbourg fut réuni à la Bavière.

Augsbourg est célèbre par un grand nombre de diètes et de tournois fameux. La paix de religion y fut conclue en 1555. C'est aussi la patrie de Holbein, Probst, Rugendas et de beaucoup d'autres hommes célèbres. (*Voy.* Braun, *Description historique et topographique du diocèse d'Augsbourg*, Augsb. 1813-23.). *C. L.*

AUGSBOURG (CONFESSION D'). La confession d'Augsbourg est la profession de foi présentée, à la diète d'Augsbourg en 1530, à l'empereur Charles-Quint, par les princes et états qui, l'année précédente, avaient protesté contre le récès de la diète de Spire, récès par lequel on avait voulu les contraindre non-seulement à suspendre toute nouvelle réforme dans les matières de doctrine et de culte, mais encore à supprimer celles qu'ils venaient d'autoriser dans leurs églises, et à tout remettre sur l'ancien pied. Les princes repoussèrent cette contrainte comme attentatoire à leur conscience, à leur honneur, à leurs droits de souverains; et cette opposition leur fit donner le nom politique de protestans. Pour adoucir ce récès et pour ne pas trop heurter les princes *protestans*, du concours desquels il avait besoin contre les Turcs, l'empereur se hâta d'indiquer la nouvelle diète *pour laquelle*, disaient les lettres de convocation, *chacun devait préparer l'exposé de sa doctrine en langue allemande et latine*, *et où l'on discuterait à l'amiable, avec douceur et charité, les diverses opinions.* Luther ayant reçu l'ordre de son souverain l'électeur de Saxe, de s'occuper de cet objet, fit un premier travail en dix-sept articles; mais on comprit que ce travail ne pouvait pas suffire, et Mélanchthon, homme non moins savant que prudent et doux, fut unanimement chargé de faire une rédaction nouvelle. Cette rédaction, pour laquelle Mélanchthon prit pour base le travail de Luther, réunit tous les suffrages; Luther lui-même l'approuva pleinement. La Confession dans sa nouvelle forme était un vrai chef-d'œuvre de clarté, de concision et de mesure. Elle avait surtout le mérite d'être en grande partie composée d'expressions tirées de l'Écriture-Sainte. Après avoir été lue à haute voix par un chancelier de l'électeur de Saxe en pleine assemblée de la diète et devant un nombreux auditoire, deux exemplaires, l'un en latin, l'autre en allemand, furent présentés à l'empereur qui, les ayant reçus de sa propre main, emporta l'exemplaire latin et fit déposer l'allemand dans les archives de l'Empire. Les signataires de la Confession furent l'électeur de Saxe, le margrave de Brandebourg, le duc Ernest de Lunebourg, le landgrave de Hesse, le duc de Saxe, le duc François de Lunebourg, le prince d'Anhalt, la république de Nuremberg et la république de Reutlingen. Peu à peu le nombre des signatures s'accrut, et au congrès de Naumbourg, qui eut lieu à la fin de 1561, tous les princes et les états protestans la signèrent en commun. Cette confession, d'après l'intention de ceux qui la revêtirent de leurs signatures, ne devait pas être un nouveau symbole destiné à apporter quelque changement à l'ancienne foi chrétienne telle qu'elle se trouve dans le symbole dit des apôtres ou dans la doctrine du Christ; mais une pièce apologétique et de profession provoquée par les circonstances, un exposé de la croyance des princes et de la manière dont l'Évangile était enseigné dans les églises de leurs états. Admise dans la suite, à cause de la conformité qu'on a cru lui reconnaitre avec l'Écriture, au nombre des livres symboliques des chrétiens aux-

quels elle donna son nom, elle ne devait être néanmoins et n'est obligatoire pour eux qu'autant qu'elle s'accorde avec l'Écriture : le principe fondamental du protestantisme étant que la parole de Dieu, interprétée d'après les règles que prescrivent l'usage de la langue, l'histoire et la saine raison, doit être la seule autorité que les chrétiens aient à reconnaître, et qu'ils ne peuvent, en matière de foi, être liés par aucune autorité humaine.

Autant Luther, comme il a été dit plus haut, faisant abnégation de tout amour-propre, avait approuvé le travail de son ami Mélanchthon, autant il désapprouva les changemens que ce dernier y fit bientôt après, non quant au fond des idées, mais dans certaines formes et expressions qui lui paraissaient moins bien choisies ou de nature à heurter des opinions différentes. Luther pensa avec raison que pour quelques légères imperfections qui s'y trouvaient, il ne pouvait être permis de toucher à un document signé par les princes protestans, présenté solennellement au chef de l'empire, déposé dans les archives et devenu la propriété de toute la communion qui avait adopté les principes de la réforme. Tel fut aussi l'avis de ces princes qui, pour prévenir tout reproche à ce sujet, firent insérer dans le Livre de concorde de 1580, une édition de la Confession d'Augsbourg, collationnée fidèlement sur l'exemplaire déposé aux archives de l'Empire. Cette édition est celle que les chrétiens de la Confession d'Augsbourg reconnaissent comme la plus authentique. L'ouvrage qui contient les variantes de Mélanchthon et qui fut publié pour la première fois, in-8°, à Wittenberg, en 1531, mais que Mélanchthon lui-même rétracta plus tard, sans pouvoir le faire disparaître, ne subsiste plus que comme un monument du goût épuré et de l'esprit de conciliation de ce savant réformateur.

Il a paru, en 1817, une nouvelle édition française de la Confession d'Augsbourg, accompagnée de notes et précédée d'un précis historique sur la présentation de cette Confession à l'empereur Charles-Quint; ouvrage posthume de M. Charles de Villers. Paris, in-12, chez Treuttel et Würtz. J. J. G.

AUGSBOURG (GAZETTE D') ou GAZETTE UNIVERSELLE (*Allgemeine Zeitung*), l'un des journaux politiques les mieux rédigés et les plus complets qui existent. Le libraire Cotta (*voy.*), au début de sa brillante carrière, en conçut la première idée en 1793, et Schiller, qui résidait alors dans sa patrie, devait prendre la direction du nouveau journal. Mais ce premier plan ne reçut pas son exécution ; le même libraire ayant fondé à la même époque le recueil littéraire intitulé les *Heures*, Schiller aima mieux se charger de celui-ci, et ce ne fut qu'un peu plus tard que la *Gazette universelle* parut à Tubingue sous la direction du publiciste Posselt (*voy.*), et puis sous celle de Huber. Dans un temps de crise, comme la fin du dernier siècle, et sous un gouvernement peu favorable à la publicité, il fallait infiniment de prudence et de courage pour triompher des obstacles contre lesquels cette entreprise avait à lutter; M. de Cotta y réussit. En 1798 les bureaux de la *Gazette universelle* furent transférés de Tubingue à Stuttgard, et en 1803 de Stuttgard à Augsbourg, où commença l'état prospère de ce journal qui ne tarda pas à devenir le magasin le plus riche et le plus complet des nouvelles politiques de tout genre et des notions les plus curieuses sur les hommes et sur les pays. On a supposé à ce journal une tendance absolutiste parce qu'il reçoit les communications des cabinets du Nord; le fait est qu'il accueille toutes les correspondances qui lui paraissent mériter du crédit, n'importe de quelle source elles lui viennent, et que, ne pouvant établir lui-même des relations dans les pays placés sous un régime de monarchie absolue, il est trop heureux d'accepter pour tels les gouvernemens mêmes. Ce qui n'est pas moins positif, c'est que la *Gazette d'Augsbourg*, rédigée depuis près de 30 ans par M. Stegmann, homme savant et éclairé, n'affiche aucune opinion et ne se range sous aucune bannière. Elle ne donne jamais d'articles raisonnés sortis de ses propres bureaux; mais elle extrait des autres journaux ce qu'ils renferment de plus important, et à ces extraits elle ajoute les lettres de ses correspondans dans tous les pays et ap-

partenant à tous les partis. A Paris elle en a plus de quatre, dont l'un se fait remarquer par les opinions les plus exagérées dans le sens du libéralisme; mais la correspondance d'un carliste bien informé et homme de talent ne serait pas moins bien accueillie. Ce journal n'est prohibé nulle part : le nombre de ses abonnés est très considérable dans tous les pays, nommément en Autriche, où il contribue puissamment à répandre les lumières. Cependant les exemplaires destinés à la monarchie autrichienne ne sont pas en toutes choses semblables aux autres, et la rédaction aime à reléguer dans un *supplément extraordinaire* publié *chaque jour* avec le journal, qui se divise habituellement en corps de journal, supplément, et supplément extraordinaire, les articles que la censure du cabinet de Vienne pourrait ne pas admettre. Le prix d'abonnement est, à Augsbourg même, de 14 florins 15 kr. ou de 31 fr. environ. J. H. S.

AUGURES et **AUSPICES**. Chez les Romains, les augures étaient des prêtres chargés de prédire l'heureuse ou malheureuse issue d'événemens ou d'entreprises futures. Comme ils observaient principalement les oiseaux (*aves*), on les appelait de noms dont la composition même explique le sens. Augures et auspices répondent aux mots grecs οἰωνοπόλοι et οἰωνοσκόποι. L'Asie-Mineure, en effet, et la Grèce, pratiquaient ce genre de superstition depuis la plus haute antiquité. Il y a beaucoup de rapports entre la *discipline* étrusque et celle de Rome; mais il y a aussi des différences tranchées que l'on suppose provenir du pays des Sabins ou de celui des Marses. Quelques auteurs pensent que la doctrine augurale vint à Rome par l'intermédiaire de la ville de Gabies, où fut, dit-on, élevé Romulus. Quoi qu'il en soit, cette science reposait sur une cosmographie évidemment étrangère aux Romains; on en trouve l'origine en Étrurie. L'enseignement ne se conservait d'abord que par la tradition; puis, dès le temps où vécut le père des Gracques, il y eut des livres de science augurale qui contenaient apparemment des règles et des formules. Enfin Appius Pulcher dédia à Cicéron un traité des Augures, et Messala en composa un autre. Le *Collége des augures* s'assemblait le jour des nones de chaque mois.

Cependant la jeunesse patricienne se faisait à l'envi instruire de cette science; car les magistrats eux-mêmes observaient le ciel (*de cœlo servabant*), du moins en ce qui concernait les affaires de leur charge. L'augure alors les assistait, les dirigeait dans leur *contemplation*, leur indiquait les signes décisifs. Mais le magistrat conservait sa prépondérance, surtout dans les comices, où l'augure ne jouait qu'un rôle secondaire; à moins, toutefois, qu'il n'arrivât des présages spontanés et non demandés (***oblata, non*** *impetrata*), auquel cas il pouvait faire remettre l'assemblée à un autre jour. Le collége des augures avait une plus grande puissance : il lui suffisait, pour faire annuler ou recommencer une délibération, de proclamer que les auspices avaient été mal pris. On consultait ce collége sur toute espèce d'affaires publiques, tandis que les magistrats ne pouvaient observer les signes que dans celles dont l'administration leur était confiée. Les augures, en particulier, répondaient aussi sur des consultations de familles ou d'individus; et plus anciennement, ils intervenaient dans presque toutes les entreprises.

L'action d'observer s'appelait *spectio*, celle d'annoncer les présages *obnuntiatio*. L'*obnuntiatio divorum* ou de mauvais signes arrêtait l'exécution de toute espèce de projet. On observait les éclairs, les oiseaux, les poulets sacrés; enfin on recevait des avertissemens soit par la rencontre de certains quadrupèdes, soit par l'inspiration ou les pressentimens. L'augure se rendait ordinairement dans un lieu élevé; l'horizon devenait pour lors un temple (*templum*), et, de sa baguette augurale (*lituus*), l'augure le divisait en quatre parties (chez les Étrusques en seize). A cet effet, il tournait le dos au nord, siége des dieux, selon l'idée étrusque. Il avait donc l'orient à gauche, le couchant à droite; et comme les signes de l'orient sont toujours réputés favorables par tous les peuples, il en résultait une apparente contradiction avec ce qui se pratiquait chez les Grecs, en ce que ceux-ci regar-

daient comme heureux les signes obtenus à droite, tandis que les Romains plaçaient ces mêmes signes à gauche, ce qui ne tient qu'à la différence de position dans laquelle opérait l'augure. Heureux ou malheureux, plus les signes étaient rapprochés du nord, c'est-à-dire des dieux, plus ils avaient d'importance. S'agissait-il de construire un temple (un *locus septus*), on le faisait carré; et, selon cette même division du ciel, l'augure se mettait sous le méridien qu'il s'était tracé et décrivait des limites que l'on ne pouvait franchir qu'au point réservé pour l'entrée. Ces pratiques s'appliquaient à la fondation des villes, à la construction des camps, à la mesure des champs; et les découvertes faites récemment dans les nécropoles de Corneto prouvent que le même système présidait à la disposition des tombeaux. Ceux qui se vouaient plus particulièrement à l'observation des éclairs étaient appelés *fulguratores*. Neuf divinités avaient chacune son éclair particulier; Jupiter en avait trois. Quant aux oiseaux, les Romains les divisaient en *oscines*, dont le chant était significatif, en *alites*, dont on observait le vol, en *præpetes* et en *inferæ*. Les augures interprétaient aussi les prodiges (*prodigia, portenta, monstra*). L'usage de faire manger les poulets sacrés et de juger du succès de la bataille par leur plus ou moins d'appétit, est assez connu pour que nous n'entrions pas ici dans de plus grands développemens. *Voy.* Ottfried Muller, *die Etrusker,* 1828. Hüllmann, *Ræmische Grundverfassung* (Constitution de l'état romain), Bonn, 1833; enfin le *Bulletino di correspondenza archeologica de Roma*, 1829-1833. P. G-y.

AUGUSTE, empereur romain, *voy.* Octave.

AUGUSTE (titre). Le titre d'*auguste* fut donné à Caïus Julius Cæsar Octavianus, lorsqu'il succéda à son père adoptif, Jules César (l'an 28 avant J.-C.), et il devint son nom. Les Romains le donnèrent ensuite à tous ses successeurs, et les titres *empereur* et *auguste* devinrent synonymes. Les successeurs des empereurs, désignés ou associés à l'empire, étaient d'abord créés *Césars*, ensuite nommés *Augustes*. Les Grecs traduisirent ce mot par celui de *sébaste, σεβαστός*. Les femmes et les filles des empereurs portent sur les médailles le titre d'*Augusta*. L'épithète d'*Augusta* est donnée sur les médailles à toutes les villes coloniales. Il n'est pas une divinité allégorique à laquelle on ne la donne aussi : *Pietas augusta, Virtus augusta, Fœcunditas augusta*, etc. Lorsque plusieurs empereurs régnaient ensemble, leurs médailles désignaient leur nombre par la multiplication de la lettre G; c'est ainsi qu'on voit AVGG et AVGGG, pour désigner deux ou trois empereurs. Les peuples qui succédèrent aux Romains, donnèrent par imitation à leurs souverains le nom d'Auguste, comme on le voit par d'anciennes monnaies de Childebert, de Clotaire et de Clovis. *Voy.* l'article suivant.

Les médailles d'Auguste sont assez nombreuses dans les cabinets, en or et en argent; elles sont en général d'un travail assez élégant. Les arts florissaient à cette époque dans Rome; cependant, les têtes d'Auguste sur la monnaie romaine sont loin d'être aussi belles que sur les pierres gravées. Le cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque royale possède entre autres portraits d'Auguste, deux magnifiques camées, provenant tous deux du trésor de Saint-Denis et aussi précieux par l'exécution que par la matière. Deux morceaux encore, extrêmement remarquables se trouvent, l'un en France et l'autre à Vienne : ce sont les camées connus sous le nom d'*Apothéose d'Auguste* (*). Les musées d'Italie possèdent des statues en pied de cet empereur.

Les Augustales, *Augustalia*, étaient des fêtes établies en l'honneur d'Auguste. Il eut des prêtres nommés *Augustaux*, du nombre desquels fut Tibère lui-même, qui les avait institués. On comptait parmi eux Drusus, Claude et Germanicus. Auguste eut des autels de son vivant dans les Gaules et dans plusieurs villes soumises à son empire. On se rappelle que des ambassadeurs étant venus lui annoncer comme un prodige qu'une tige de lau-

(*) *Voyez* l'article Apothéose. On y a dit par erreur qu'Auguste était placé sur un char : c'est sur le cheval Pégase que ce prince monte au ciel. J. H. S.

rier avait poussé entre les pierres de son autel, Auguste leur répondit : « Cela ne serait pas arrivé si vous y sacrifiiez un peu plus souvent. » D. M.

AUGUSTE (toujours), *semper* ou *perpetuus* et *perennis Augustus*, *semper Augusta;* dans l'ancien français, *toudis accroissans;* en allemand, *allezeit* ou *bestændiger* mehrer *des Reichs*, traduction inexacte et servile (*mehrer*, de *augere*, augmenter). Le simple titre d'*Augustus* ne suffisant plus à la bouffissure orientale des empereurs de Byzance, on y ajouta l'adjectif *perpetuus*, qui fut mis en usage peu après Constantin-le-Grand. Les empereurs d'Occident adoptèrent l'un et l'autre : le *perpetuus Augustus* date du règne d'Othon II; dans le contrat de mariage de ce prince, qui épousa Théophanie, princesse de Byzance, lui et son père reçoivent le titre de *perennes imperatores;* et Mathilde, grand'-mère d'Othon, est appelée *semper semperque Augusta*. Cependant ce titre ne devint officiel et inséparable du titre impérial que depuis le règne de Henri VI. Quelques rois y ont également prétendu, et on le trouve traduit en russe sur les médailles du règne de Pierre-le-Grand. J. H. S.

AUGUSTE (histoire). On donne le nom d'*Histoire auguste* au recueil des vies des empereurs romains attribuées aux six auteurs suivans, savoir : *Ælianus Spartianus, Julius Capitolinus, Vulcatius Gallicanus, Ælius Lampridius, Trebellius Pollio*, et *Flavius Vopiscus*. Ces écrivains, parmi lesquels Spartien et Vopisque méritent d'être distingués, florissaient tous sous le règne de Dioclétien. On leur doit les vies détachées ou biographies des Césars, depuis le commencement du règne d'Adrien jusqu'à Dioclétien, ce qui forme une période d'environ cent soixante ans. L'Histoire auguste, compilation écrite sans goût et sans critique, en latin incorrect et souvent barbare, n'en est pas moins un monument précieux pour l'étude de l'histoire et des mœurs de l'époque. Les meilleures éditions de ce recueil sont celles de Saumaise, avec les notes de Casaubon, Paris, 1620, in-fol. et *variorum*, Leyde, 1671, 2 vol. in-8°. Il en existe une traduction par Moulines, Berlin, 1783, et Paris, 1806, 3 vol. in-12. A. P.

AUGUSTE. Plusieurs souverains ont porté ce nom, surtout en Saxe et en Pologne; il appartient aussi à plusieurs ducs de Brunswick, depuis Auguste Ier, mort en 1636. Enfin nous citerons deux princes de ce nom, l'un duc de Saxe-Gotha-Altenbourg (*voy.* plus bas), l'autre membre de la maison royale de Prusse. Ce dernier, chef et inspecteur général de l'artillerie prussienne, est le fils d'un frère de Frédéric II et naquit en 1779.

Le premier électeur de Saxe du nom d'Auguste, frère de Maurice, régna de 1539 à 1586. Ce fut un prince estimable, économe et toujours préoccupé du bien de son peuple; sous son règne la *formule de concorde* fut imposée aux luthériens comme règle de leur foi, et une législation locale fut substituée aux anciens droits et usages communs à tout l'Empire. Auguste Ier donna beaucoup de soins aux écoles et favorisa le commerce et l'industrie. Son goût pour l'alchimie le rendit souvent dupe des imposteurs auxquels il se confiait.

Auguste II (*voy.* l'art. suivant) réunit la couronne de Pologne à son chapeau électoral. Comme électeur de Saxe il fut le deuxième du nom, et on le considéra encore ainsi comme roi de Pologne, en regardant comme le premier Auguste de ce pays Sigismond-Auguste (1548-1572), dernier roi Jagellon, et que plusieurs historiens désignent par le nom de Sigismond II. J. H. S.

AUGUSTE II, roi de Pologne, né à Dresde en 1670. Ce prince, électeur de Saxe depuis 1694, fut, par la diète d'élection, élu après la mort de Jean III Sobieski, et proclamé à Varsovie le 27 juin 1697. Il avait eu beaucoup de compétiteurs, parmi lesquels le prince de Conti était le plus dangereux pour lui. Auguste II, voulant reconquérir la forteresse de Kaminietz tombée au pouvoir des Turcs, eut une entrevue à Rava avec Pierre Ier, et les deux souverains se liguèrent entre eux contre la Porte et la Suède. C'est de cette époque que date à la fois l'amitié intime qui lia le roi avec le tsar, et l'origine de l'influence de la Russie en Pologne qui n'a pas cessé de-

puis d'être funeste à la république. Auguste II commença par la guerre contre Charles XII sur lequel il espérait reconquérir la Livonie : l'armée suédoise, sous les ordres du général Willing, fut battue deux fois par Flemming, général saxon; mais plus tard, lorsque Charles XII eut défait les Russes à la bataille de Narva, les troupes polonaises furent écrasées par toutes les forces réunies du roi de Suède. Dans cette longue *guerre du Nord,* l'électorat de Saxe paya cher l'honneur d'avoir donné un roi à la Pologne; 20,000 Saxons formèrent en quelque sorte l'avant-garde de l'armée d'Auguste II. Après la défaite essuyée à Klissof, il perdit ses états de Pologne; et malgré un succès qui lui rouvrit les portes de Varsovie, le traité d'Altranstadt (*voy.*) lui imposa l'obligation de reconnaître formellement Stanislas Ier pour son successeur. Cependant Pierre-le-Grand ayant vaincu Charles XII à Poltava, Auguste II remonta sur le trône de Pologne. En 1715, il se forma contre les troupes saxonnes une confédération; ces troupes furent obligées de se rendre et ensuite de quitter le royaume. Pierre-le-Grand se rendit médiateur entre le roi et la république; la diète ne dura que sept heures; elle fut appelée la *Diète muette,* car, excepté le secrétaire qui fit lecture des objets soumis à l'assemblée, personne n'y ouvrit la bouche. C'est sous Auguste II, et à l'instigation de Pierre-le-Grand, que l'armée polonaise fut réduite de 80,000 à 18,000 hommes, et divisée en deux parties, l'une de troupes nationales, l'autre de troupes étrangères. Les premières consistaient en cavalerie pesante et légère; les troupes étrangères étaient habillées à la saxonne et on les commandait en langue allemande. Un trait de ce prince montre bien l'élévation de son caractère. Charles XII en revenant en Suède, après la paix d'Altranstadt, alla seul à Dresde faire à Auguste cette visite extraordinaire, dont la hardiesse étonne non moins que la magnanimité du prince saxon qui, ayant dans ses mains son ennemi le plus cruel, ne voulut pas profiter de l'occasion qui se présentait pour se venger de lui. Auguste II mourut le 1er février 1733. Il avait eu l'intention de rendre le trône de Pologne héréditaire, ce qui aurait peut-être épargné au pays la plupart des désastres qu'il éprouva depuis. Au reste, l'époque de son règne est celle de la décadence de la prospérité de la Pologne et de l'esprit belliqueux de ses habitans. Depuis cette époque la Pologne marcha à grands pas vers sa ruine. Auguste avait de grandes connaissances dans l'art militaire : dans sa jeunesse, en 1696, il commandait les troupes autrichiennes, et il gagna la bataille de Temeswar contre les Turcs. Ce prince, doué d'une force de corps extraordinaire, aimait, encourageait le faste, et vivait entouré de favoris, de maîtresses et d'alchimistes. J. T-I.

AUGUSTE III, né en 1696 et fils du précédent, fut élevé dans la religion protestante que son père, élu roi de Pologne, avait dû abjurer. Mais en 1712 le jeune prince électoral embrassa de lui-même, à Bologne, la foi catholique, et rendit, en 1717, cette conversion publique. En 1733 il succéda à son père comme électeur de Saxe, et la même année il dut à la protection de l'empereur Charles VI et de l'impératrice Anne de Russie d'être nommé roi de Pologne, préférablement à Stanislas Ier; il fut couronné le 17 janvier 1734. Sous son règne la Russie parvint à augmenter considérablement son influence en Pologne. Sous différens prétextes cette puissance y introduisit ses troupes, tandis que les dissensions politiques dont le pays était affligé s'aigrissaient de plus en plus. Auguste II, fastueux et indolent, s'était déjà peu soucié des affaires; Auguste III les négligea complètement et abandonna tout le pouvoir au comte de Bruhl (*voy.*) qui flattait à la fois son penchant pour le plaisir et son amour-propre de souverain. Auguste, qui affectionnait la résidence de Dresde, y passa la plus grande partie de son temps. La Pologne, livrée à elle-même, se consuma dans l'intervalle en disputes et en troubles. Autour d'elle toutes les puissances étaient en guerre; Auguste, d'abord neutre, entra en alliance avec Marie-Thérèse lorsque Frédéric II se fut emparé de la Silésie. Alors le grand roi se rendit maître deux fois de la Saxe, et les Polonais accueillirent mal leur

prince fugitif. Il se forma contre lui un parti; les Czartoryski appelaient à leur secours la Russie où régnait alors Catherine II, peu favorable aux princes saxons. Au moment où la guerre civile allait s'allumer Auguste III mourut, le 4 octobre 1763. Son fils, Frédéric-Chrétien, lui succéda dans l'électorat, et l'influence de la Russie fit adjuger le trône de Pologne à Stanislas Poniatowski. J. H. S.

AUGUSTE (ÉMILE-LÉOPOLD), duc de Saxe-Gotha et d'Altenbourg, cinquième successeur d'Ernest-le-Pieux, souche de toute la maison de Saxe-Gotha. Ce prince, fils d'Ernest II et de Charlotte-Amélie, princesse de Saxe-Meiningen, né en 1772, fit ses études à Genève, ainsi que son frère Frédéric. En 1797, il épousa Louise-Charlotte, princesse de Mecklenbourg-Schwerin; cette première épouse mourut en couches, après lui avoir donné une fille qui devint duchesse régnante de Saxe-Cobourg, et mourut en 1832. En 1802, il se remaria avec Caroline-Amélie, princesse de Hesse-Cassel, de laquelle il n'eut point d'enfans. En 1804, après la mort de son père, il prit les rênes du gouvernement, et suivit pendant dix-huit ans, dans des temps difficiles, le même système d'une administration juste et libérale qui, depuis Ernest-le-Pieux, avait constamment régi le pays; et, sans rien changer aux dispositions essentielles, il y ajouta tout ce qui pouvait contribuer aux progrès de l'industrie, à la prospérité du commerce et au bonheur de ses sujets. Dévoué à Napoléon, il reçut de lui pendant la guerre d'Allemagne de nombreux témoignages d'affection, et lors de la retraite de l'armée française, après la bataille de Leipzig, le pays fut préservé des ravages de la guerre; le duc ne quitta point sa résidence qui servait d'asile à un grand nombre de familles. Il mourut en 1822, à la fleur de son âge, à la suite d'une maladie de poitrine. Ce prince, grand et bien fait, possédait de grandes connaissances et une mémoire prodigieuse. Aimable et généreux, il eut beaucoup d'amis avec lesquels il entretenait une correspondance régulière. Depuis l'âge de trente ans il s'occupait de travaux littéraires, et il publia plusieurs ouvrages estimés, des contes, des romans, des idylles, des portraits de personnages connus, etc. Il s'occupait de la publication des *Lettres émiliennes* auxquelles il avait travaillé dix ans, lorsque la mort le surprit. Après celle de Frédéric IV, son frère et son successeur, s'éteignit, le 11 février 1825, la branche spéciale de la maison de Saxe-Gotha. *C. L. m.*

AUGUSTIN (SAINT). Aurélius Augustinus naquit, le 13 novembre 354, à Tagaste, petite ville de Numidie, située à peu de distance de Madaure et d'Hippone. Son père, nommé Patrice, avait assez de naissance pour aspirer à des charges de magistrature, mais pas assez de fortune pour les remplir avec l'éclat convenable. Il était païen et ne se convertit que dans un âge avancé; il ne reçut même le baptême que peu avant sa mort. Monique, sa mère, ajoutait une piété tendre au bonheur d'avoir toujours professé la vraie foi. Elle s'efforça de l'inspirer à son fils dès ses premières années, ne se croyant mère qu'à demi, comme elle s'en exprimait, « tant qu'elle n'aurait pas communiqué la vie de la grace à celui qui lui devait la vie naturelle. »

L'activité et la pénétration du jeune Augustin ayant fait concevoir à ses parens les plus flatteuses espérances, on l'envoya à Madaure, puis à Carthage pour y faire ses premières études; mais la dissipation du jeu et des études mêmes, les compagnies, les occasions qui naissent sous les pas des talens et des ames liantes, le jetèrent dans les plus grands désordres. Il représente, dans le livre de ses *Confessions*, l'abîme affreux de misères dans lequel il s'était plongé; il s'y accuse d'avoir commencé à offenser Dieu dans un âge qu'on appelle, par abus de mots, l'âge de l'innocence; il y déplore le temps perdu à des études profanes, où l'on ne se proposait autre chose que de le mettre en état de satisfaire un jour la passion insatiable des biens et des honneurs terrestres qui ne sont au fond, dit-il, qu indigence et opprobre. Le saint docteur n'en reconnaît pas moins que la lecture des poètes lui fut d'une grande utilité, que non-seulement elle avait perfectionné son langage, mais qu'elle avait développé les facultés de son esprit,

surtout celle de l'invention qui fait les génies créateurs. Elle lui communiqua également cette richesse et cette sublimité de pensées et d'expressions qui élève la nature au-dessus d'elle-même; la facilité à s'exprimer avec élégance et à rendre les choses de la manière qui convient; le talent d'employer dans l'occasion les traits forts et hardis et les images pittoresques.

Mais il y rencontra aussi un funeste écueil, celui de l'impureté. Augustin y fut entraîné tant par la fréquentation des spectacles que par l'inévitable influence des dangereuses impressions et des sociétés corrompues qui, en flattant une vanité secrète, nourrissaient en lui le germe de toutes les passions et surmontaient les remords de sa conscience. Avec une ame naturellement droite et pourvu à un point unique de ce goût de raison qui ne saurait se défendre d'un certain amour du vrai bien, il demandait à Dieu la chasteté, mais par des vœux inefficaces qu'il craignait même de voir exaucés. Pour comble de maux, la curiosité et l'activité inquiète de son esprit l'engagèrent de bonne heure dans la secte des Manichéens. Leurs discours pompeux le dégoûtèrent d'abord de la simplicité des saintes Écritures, et, peu après, le précipitèrent dans cette monstrueuse hérésie. Ainsi le naufrage des mœurs avait amené celui de la foi. Sa vertueuse mère, sainte Monique, ne tarda pas à l'apprendre, et les vives alarmes que lui causaient les premiers écarts de son fils redonblèrent avec les nouveaux dangers où il courait. Elle alla déposer ses chagrins dans le sein d'un pieux évêque, qu'elle conjura d'entreprendre la conversion d'Augustin. « Il n'est pas temps encore, lui répondit celui-ci; contentons-nous de prier pour lui, et rassurez-vous; car il n'est pas possible qu'un fils pleuré avec tant de larmes périsse. » Cette réponse fut regardée comme un oracle du ciel. Entraîné plutôt que convaincu, le jeune prosélyte était loin de rencontrer dans la doctrine du manichéisme le repos après lequel son esprit et son cœur soupiraient si ardemment. Toutefois il ne laissa pas d'y persévérer durant neuf années, et n'échappa enfin aux rêveries de cette secte que pour se jeter dans les erreurs des Académiciens qui bientôt l'amenèrent à douter de tout.

La ville de Milan ayant envoyé demander au préfet de Rome, Symmaque, un maître d'éloquence, Augustin, qui avait déjà rempli la même fonction à Carthage où il avait laissé les plus honorables souvenirs, fut agréé, et se rendit à Milan. Cet événement, fortuit en apparence, n'était rien moins qu'indifférent aux desseins de la Providence. L'évêque de cette ville était saint Ambroise. Il accueillit le nouveau professeur avec une bonté qui commença à lever bien des préventions. Augustin se rendait fréquemment aux sermons d'Ambroise; mais plus il était forcé de rendre hommage à son éloquence, plus il se tenait en garde contre la persuasion. Il est bon de l'entendre lui-même. Opiniâtre à chercher la vérité hors de l'unique sanctuaire où elle réside, agité par les remords de sa conscience, lié par l'habitude, entraîné par la crainte, subjugué par la passion, touché de la beauté de la vertu, séduit par les charmes du vice, victime de tous les deux, jamais satisfait dans ses fausses délices, sans cesse luttant contre les erreurs de sa secte et les mystères de la religion, malheureux qui pour échapper au naufrage court d'écueil en écueil, il fuit la lumière qui le poursuit; il voudrait s'arracher à la grace qui s'attache à ses pas; il gémit sous le poids de ses liens et s'indigne contre les mains qui voudraient les briser; contraire à lui-même, il veut et ne veut pas : telle est l'image qu'il nous a laissée des combats intérieurs dont il était la victime. Un jour enfin, déchiré par les plus violentes agitations, le visage baigné de larmes qui coulaient involontairement de ses yeux, il avait fui la compagnie de quelques amis fidèles pour aller chercher sous un bosquet de son jardin la solitude et le calme qui manquaient à son cœur : là, se roulant à terre, il invoquait, bien que confusément, le secours du ciel ; tout à coup il croit entendre sortir comme d'une maison voisine une voix qui lui disait: TOLLE, LEGE, *prends et lis*. Jamais émotion semblable n'avait encore saisi son ame. Surpris, hors de lui-même, s'inter-

rogeant sans pouvoir se répondre sur l'endroit d'où est partie cette voix où il n'y avait rien d'effrayant, et moins encore sur l'objet de la lecture qui lui était indiquée, il se relève, soutenu par une force qu'il ne connaissait pas, et court retrouver Alype son ami, au lieu même où il l'avait quitté. Un livre était placé sous ses yeux : c'étaient les épîtres de saint Paul; Augustin l'ouvre au hasard et tombe sur ce passage de l'apôtre : *Ne passez pas votre vie dans les festins et les plaisirs de la table... Mais revêtez-vous de Notre Seigneur Jésus - Christ, et gardez-vous de satisfaire les désirs déréglés de la chair.* Augustin n'eut pas besoin d'en lire davantage. A peine il eut achevé la lecture de ce passage, qu'un rayon de lumière vint éclairer son entendement, dissiper toutes ses ténèbres, et embraser son cœur d'une flamme toute céleste. La conversion d'Augustin ne fut ni moins éclatante ni moins prompte et efficace que l'avait été celle de saint Paul. Tout l'esprit de l'apôtre avait passé en un instant dans celui du nouveau prosélyte. Il était alors dans sa 32e année. De retour près de sa mère, la vertueuse Monique, à qui les égaremens de son fils avaient coûté tant de larmes, il lui raconte tout ce qui venait de se passer et lui communique ses résolutions nouvelles, avec cette paisible fermeté qui a pris son parti sans retour. Monique ne put entendre sans la plus vive joie un récit aussi consolant. C'est de lui-même que nous tenons ces particularités. Il les raconte, dans ses *Confessions,* avec un charme de naïveté qui n'avait pas eu jusque là de modèle, et qui n'a rencontré depuis que de faibles imitations.

Les préparatifs de son baptême, qu'il ne jugea pas à propos de différer, étant faits, il le reçut la veille de Pâques de la propre main de saint Ambroise, et ne tarda pas à reprendre la route d'Afrique. Monique l'y accompagna. Son fils eut bientôt après la douleur de la perdre; elle mourut à peine âgée de 56 ans. En rendant compte à son ami Alype de cette affligeante séparation, il s'exprimait en ces termes : *J'ai senti déchirer cette double vie, composée de la sienne et de la mienne.*

Un jour qu'il sétait rendu à Hippone, Valère qui en était évêque fit à son peuple un discours sur la nécessité où il se trouvait d'ordonner un prêtre pour son église. Augustin était présent; sa vertu et ses talens l'avaient déjà fait connaître. Tous les yeux se fixèrent sur lui ; on se saisit de sa personne, malgré tous ses efforts pour se soustraire à un choix que le Ciel semblait avoir seul indiqué. Ni le peuple, ni son évêque ne se laissèrent toucher par ses refus; non-seulement il se trouva chargé du sacerdoce, mais Valère lui donna aussitôt la plus grande part au gouvernement de son église, et lui confia spécialement le ministère de la prédication, ce qui était contraire aux usages de l'église d'Afrique, où les évêques seuls exerçaient cette fonction.

Une fois engagé dans ce laborieux ministère, Augustin ne cessa pas un moment d'en remplir le devoir. Il prêchait en latin, langue qui était entendue à Hippone, et en langue punique pour ceux à qui la première n'était pas familière. On l'écoutait avec transports; on battait souvent des mains, selon la coutume de ce siècle. De semblables succès n'étaient pas ceux qui flattaient le mieux son cœur : *Ce ne sont pas*, s'écriait-il, *des applaudissemens, mais des larmes que je demande.* Des peuplades entières de malheureux, opprimés soit par les exactions, soit par les malheurs du temps, allaient souvent l'attendre sur la voie publique et le contraignaient de prêcher en leur faveur, pour triompher, par l'onction de ses discours, de l'impitoyable dureté des riches.

Un usage déplorable régnait à Césarée de Mauritanie. Les habitans de cette ville se partageaient chaque année en deux troupes homicides, qui présentaient au sein de la paix l'image d'une guerre civile. Frères contre frères, pères contre enfans, se battaient ensemble à coups de pierre pour s'exercer aux combats. Augustin paraît sur le champ de bataille : il ouvre la bouche, il est accueilli par des cris tumultueux, excités par la seule admiration décernée à l'éloquence de l'orateur. Ce n'était pas assez pour l'apôtre : il revient à la charge, employant les

expressions les plus pathétiques. On l'entoure; on est ému; les larmes coulent; l'humanité et la religion parlaient avec lui; les armes tombent des mains de la rage en délire. Tous ces barbares courent l'embrasser et se prosternent à ses pieds. L'usage fut aboli.

Cependant Valère se sentait accablé sous le poids des ans et des infirmités. Il craignait qu'Augustin ne fût enlevé à son église, et que quelque autre ville ne le demandât pour évêque. Il résolut donc de le faire son coadjuteur dans l'épiscopat. Augustin s'opposait fortement à l'exécution de ce projet, soutenant qu'il était contre la coutume de l'église de mettre un évêque là où il y en avait un encore vivant : ce qui en effet était expressément défendu par le huitième canon de Nicée. Il se vit encore obligé de se rendre à la voix du ciel, et fut sacré évêque d'Hippone en 395. Sa nouvelle dignité ne diminua rien à l'ardeur de son zèle. Compositions savantes sur toutes les matières de religion, de philosophie et de critique, interprétation des livres saints, prédications habituelles, correspondances suivies avec les empereurs et tous les grands de l'empire, avec les souverains pontifes et la plupart des évêques du monde catholique : à Nole avec Paulin, en Palestine avec saint Jérôme, à Milan avec saint Ambroise et Simplicien, en Espagne avec Orose, dans les Gaules avec saint Prosper, Lazare d'Arles, Hilaire de Narbonne; à Constantinople avec Maxime, Longinien, Dioscore, et tous les gens de lettres du Bas-Empire qui, en lui adressant leurs écrits, l'appellent de concert leur maître et le *représentant de la postérité;* réfutation des hérésies, monumens immortels élevés à la gloire de la religion, surtout dans le grand ouvrage de *la Cité de Dieu*, chef-d'œuvre d'érudition et de génie, tels étaient les délassemens de son épiscopat, aussi admirable par la simplicité et l'héroïsme de ses vertus, qu'il est étonnant par le nombre et l'excellence de ses écrits. En même temps il s'occupait d'élever de jeunes enfans; il faisait bâtir à Hippone un hospice pour les étrangers, adoucissait le sort des esclaves, habillait les pauvres, aliénait en leur faveur ses propres revenus; les visitait en personne, et on le vit, comme saint Ambroise, vendre les ornemens de son église et jusqu'aux vases sacrés des autels, tant pour subvenir à leurs besoins que pour racheter les captifs.

Une bienheureuse mort vint terminer cette vie si pleine de bonnes œuvres, dans la 77e année de son âge, l'an de J.-C. 430.

Les *OEuvres de S. Augustin* parurent à Paris (1679-1700), et à Anvers (1700-1703), en 11 vol. in-fol. Une 3e éd. est celle de Venise (1729-1735). M. Neander a publié *S. Augustini confessionum Lib. XIII,* Berlin, 1823. M. N. S. G. †.

AUGUSTIN, moine bénédictin que le pape Grégoire Ier envoya en 596 avec 40 autres moines dans la Bretagne, pour y opérer la conversion des Anglo-Saxons. Soutenu par Berthe, épouse de Claribert, il se fit écouter par ce roi qui se laissa baptiser; une grande partie du peuple suivit l'exemple de son chef. Augustin, qu'on appelle l'*Apôtre des Anglais* et qui porta dans leur île les germes de la civilisation, devint, en 598, le premier archevêque de Cantorbéry, et mourut en 610. *C. L. m.*

AUGUSTINES. Les religieuses qui portent ce nom ne peuvent pas plus se glorifier d'avoir été fondées directement par saint Augustin que les religieux qui portent son nom (*voy.* AUGUSTINS), quoiqu'il ait institué des monastères de l'un et de l'autre sexe, et qu'il ait confié à sa propre sœur la direction des filles de la maison d'Hippone. Le laps de temps et les révolutions qui ont agité l'Afrique ne permettent pas d'en suivre la filiation, ou plutôt de la constater. La règle que saint Augustin rédigea pour les filles est celle qui fait suite à la lettre 211e; il est à croire que les religieuses Augustines, dans les temps modernes, sont de beaucoup postérieures aux hommes. C'est la marche ordinaire dans les institutions monastiques que les hommes précèdent les femmes; l'histoire est formelle sur ce point.

Les religieuses ermites de saint Augustin sont vêtues de noir; leur robe est serrée d'une ceinture de cuir; elles ne sont pas toutes soumises à la juridiction des religieuses de leur ordre; elles dé-

pendent souvent de l'Ordinaire. Plusieurs hôpitaux, comme celui de l'Hôtel-Dieu à Paris, sont desservis par les filles de Saint-Augustin.

Il y a un grand nombre de filles qui se disent *Augustines* et qui ont cependant un costume particulier, des statuts différens. Telles sont les *Augustines* du monastère des Vierges à Venise; les *Augustines* de Dordrecht en Hollande; celles de Champeau à Tournai; de Sainte-Marthe à Rome, etc. Il y a ensuite les *Augustines* déchaussées d'Espagne, de Portugal; les *Augustines* de la Récollection; les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, lesquelles présentent aussi des différences et dans l'habit et dans la règle. J. L.

AUGUSTINIENS. On appelle ainsi, dans l'école, les théologiens qui font profession de suivre la doctrine de saint Augustin sur les matières de la grace et du libre arbitre, de la prédestination et de la persévérance.

Cette doctrine a été formulée un grand nombre de fois dans les conciles et par les docteurs qui l'enseignent; elle le fut en 418 dans le concile plénier de Carthage qui la proclama en IX canons, par les dix capitules du pape saint Célestin Ier, par les 25 canons du concile d'Orange en 528, par le concile de Valence en 855, par les conciles de Langres et de la Savonnerie en 859, par l'écrit du pape Clément VIII adressé à la congrégation *de Auxiliis*, par le cardinal de Noailles dans son instruction pastorale de 1696, par Bossuet dans sa *Défense de la tradition et des saints Pères*, par les 47 articles proposés à la Sorbonne en 1718, par Pierre de la Broue, évêque de Mirepoix, dans sa *Défense de la grace efficace par elle-même*, et par les douze articles présentés au saint-siége à diverses époques du XVIIe siècle. J. L.

AUGUSTINS, religieux qui reconnaissent saint Augustin pour fondateur, et qui font profession de suivre la règle qu'il a donnée à des religieuses d'Hippone dans sa lettre 211e, édition des Bénédictins, en lui faisant toutefois subir les augmentations et les changemens convenables.

Il est constant que saint Augustin, après son baptême, a pratiqué avec plusieurs de ses amis, d'abord à Tagaste et ensuite à Hippone, non-seulement les conseils évangéliques, mais encore quelques-unes des observances des moines de l'Orient; qu'il a vendu ses biens, mené la vie commune, reconnu un supérieur, etc.; c'est lui-même qui nous l'apprend dans un de ses sermons aux habitans d'Hippone dont il était alors évêque : « Je suis venu jeune en cette ville, comme plusieurs d'entre vous le savent; je cherchais où je pourrais établir un monastère afin de vivre avec mes frères, et le vieillard Valère d'heureuse mémoire, me voyant dans cette pensée, nous donna le jardin dans lequel est maintenant le monastère. » Mais il ne paraît pas moins constant qu'il ne donna aucune règle à ses frères, et que ses établissemens ne se sont pas propagés dans les temps qui l'ont immédiatement suivi.

Dans le XIIe siècle des communautés d'ermites, sans règle ou avec une règle quelconque qu'ils attribuaient à saint Augustin, commencèrent à se multiplier de tous côtés. Le pape Innocent IV, supportant avec peine cette anarchie religieuse et *ne voulant pas les laisser errer au gré de leurs désirs, comme des brebis sans pasteur*, leur ordonna en 1244 de se réunir en un seul corps et d'adopter la règle et l'ordre de saint Augustin. Il renouvela cette injonction en 1252. Cette union ne devint complète qu'en 1256, par les soins du cardinal Richard qui leur fit élire un général dans le chapitre tenu à Sainte-Marie-du-Peuple, et qui divisa l'ordre en quatre provinces, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Alexandre IV confirma ces opérations par sa bulle du 13 avril, même année. Les Guillelmites de Bourges refusèrent d'être incorporés aux Augustins, quoiqu'ils eussent assisté par députation au chapitre général. Ils conservèrent leurs constitutions, et furent néanmoins réputés Augustins, puisqu'ils formaient une de leurs provinces. A dater de cette époque l'ordre prospéra et s'accrut de plus en plus.

En 1287 les Augustins rédigèrent des constitutions, dans leur chapitre général

de Florence; ils les soumirent à l'examen de celui de Ratisbonne en 1290, et les confirmèrent. Ils y firent des changemens dans celui de Rome, en 1575; on leur en donna de nouvelles en 1580, sous le pontificat de Grégoire XIII. Le pape Pie V les avait placés, en 1556, au nombre des quatre ordres mendians, et leur avait assigné le quatrième rang; ce qui prouve, dit un religieux, Picpus, qu'ils étaient moins anciens que les Franciscains et les Dominicains qui conservaient leur préséance, quoique établis au commencement du XIIIe siècle.

La nécessité avait contraint tous ces ermites à se réunir; mais la réunion de tant de parties hétérogènes ne pouvait être de longue durée : ils se divisèrent bientôt en congrégations régies par des vicaires généraux, sous l'autorité du général, pressés, disaient-ils, par le désir d'observer plus exactement les anciens usages et de parvenir à une plus grande perfection. On vit celle d'*Illiceto* en 1385, celle de Carbonnières, celle de Péronne en 1419, celle de Crémone en 1438, celle de Gênes en 1473, celle de la Pouille en 1492, celle de Saxe, qui a compté parmi ses membres Martin Luther, en 1503, celle de *Colorito* en 1530, celle de Bourges en 1593. Après avoir refusé d'entrer dans l'union en 1256, celle-ci s'est appelée des *Petits-Augustins*.

On ne se borna point à former simplement des congrégations: une réforme plus considérable prit naissance en 1588 à Tolède, sous le pontificat de Sixte V. Ceux qui l'embrassèrent furent appelés *Augustins déchaussés*. Leurs constitutions furent approuvées en 1589. En France, où ils passèrent sous Henri IV, en 1596, Louis XIII les favorisa, et bâtit pour eux le couvent de Notre-Dame-des-Victoires à Paris; Louis XIV leur accorda des graces. Le pape Urbain VIII donna en 1624 une bulle en leur faveur pour l'Italie spécialement. Ils pénétrèrent en Allemagne vers 1626, et s'établirent dans tous les états catholiques.

Le vêtement des Augustins a éprouvé des variations: ils affectèrent dans l'origine de s'habiller de gris, comme les Franciscains dont l'instituteur avait, suivant eux, fait son noviciat dans une de leurs maisons. Cette espèce de supercherie fut condamnée par le pape Grégoire IX, qui leur prescrivit en 1241 de porter à l'avenir un habit noir ou blanc, avec des manches larges et longues en forme de coules, ceint d'une ceinture de cuir par-dessus, assez longue pour être vue; d'avoir toujours à la main un bâton haut de cinq palmes, fait en forme de béquille; *de dire de quel ordre ils étaient en recevant les aumônes des fidèles*, et enfin que leur robe serait de telle longueur qu'on pût voir leurs souliers et les distinguer ainsi des frères Mineurs qui étaient déchaussés. Alexandre IV, par sa bulle du 9 avril 1256, dispensa les ermites de porter le bâton. Le costume a dû nécessairement marquer des différences entre les *Grands-Augustins*, les *Petits-Augustins* et les *Augustins-déchaussés*. Ceux-ci portaient la barbe comme les capucins, dans quelques pays, et se rasaient dans d'autres. J. L.

AULIDE. Cette petite province de la Béotie, en Grèce, recevait son nom du port d'*Aulis*, sur l'Euripe, canal qui sépare l'Eubée de la Grèce. Ce port fut fameux dans l'antiquité, parce que, suivant la tradition, c'est là que s'étaient rassemblés les vaisseaux des Grecs pour se rendre au siége de Troie, et qu'ils avaient été si long-temps retenus par les vents de sud-est. La tradition ajoutait que l'oracle avait déclaré que la flotte ne pourrait sortir que lorsque Agamemnon aurait apaisé les Dieux irrités en sacrifiant sa propre fille Iphigénie, et que le roi des rois consentit à ce sacrifice horrible. Eschyle, Sophocle et Racine ont construit sur cette donnée leurs tragédies. Mais Homère ne parle point de ce sacrifice, et suppose Iphigénie encore vivante à la fin du siége de Troie. Les Grecs élevèrent dans la suite un monument vers le lieu où l'on disait qu'Agamemnon avait eu sa tente. Ce monument existait encore du temps de Pausanias. Aulis avait été orné aussi d'un temple de Diane où la déesse était représentée en marbre, tenant un flambeau à la main. Il reste quelques ruines sur l'emplacement de l'ancien Aulis, aujourd'hui abandonné. Les habitans de

l'Aulide étaient pour la plupart des potiers; aussi faisaient-ils cultiver leurs terres par des laboureurs des contrées d'alentour. D-G.

AULIQUE, titre donné autrefois à certains officiers de l'empereur qui composaient une cour supérieure, etc. On dit *conseil aulique, cour aulique, conseiller aulique*, etc. Ce mot vient du latin *aula*, qui signifie la cour d'un souverain.

L'établissement du CONSEIL AULIQUE remonte aux premières années du XVIe siècle, au règne de Maximilien Ier. Ce prince avait d'abord commis ce conseil à l'exercice de ses réservats impériaux (*voy.* RÉSERVATS); mais presque aussitôt après son institution il lui permit d'attirer à lui toutes sortes de procès qui devaient être du ressort de la chambre impériale (*voy.*). Il s'appuya, pour cette innovation, sur ce prétexte, qu'en donnant son consentement à l'institution de ce tribunal il avait fait réserve expresse de son droit de juridiction suprême. Malgré l'opposition des États, les successeurs de Maximilien ne négligèrent rien pour étendre et justifier les empiétemens de leur conseil aulique. Celui-ci n'arriva à son plein et entier développement qu'à la paix de Westphalie (*voy.*). Le conseil aulique de l'empereur et de l'empire dépendait entièrement et exclusivement des empereurs qui en nommaient librement tous les membres. Il se composait d'un président, d'un vice-président et d'un nombre illimité de conseillers distribués sur deux bancs, dont l'un était occupé par des assesseurs comtes ou barons, et l'autre rempli par des assesseurs jurisconsultes. Il devait se trouver toujours, parmi les conseillers de l'un et de l'autre banc, au moins six assesseurs protestans; et il avait été stipulé, par le traité de Westphalie, qu'en cas de partage d'opinions les voix réunies des conseillers protestans devraient contrebalancer les voix des conseillers catholiques, en tel nombre que ces derniers pourraient être. Le conseil aulique jugeait seul et à l'exclusion de la chambre impériale, 1° toutes les causes féodales lorsqu'elles avaient pour objet des fiefs entiers; 2° toutes les causes relatives aux réservats des empereurs; 3° toutes celles qui concernaient les vassaux et les affaires d'Italie. De plus, il représentait la cour féodale d'Allemagne; il donnait l'investiture aux comtes et aux barons du Saint-Empire, soit qu'ils en relevassent pour le royaume de Germanie, soit qu'ils dépendissent du royaume d'Italie. Comme le conseil aulique jugeait en dernier ressort, il n'y avait point de voie d'appel ouverte contre ses arrêts; mais les lois accordaient aux parties qui s'en croyaient lésées le remède de la *supplication*, analogue à la requête civile; cette requête s'adressait à l'Empereur. Les États prenaient leur recours à la diète lorsque l'arrêt dont ils se plaignaient pouvait produire un *grief commun* à tous les états d'Empire. En vertu du traité de Westphalie, le droit de surveillance sur ce tribunal appartenait à l'électeur de Mayence.

La commission des présidens et officiers du conseil aulique expirait à la mort de l'Empereur qui l'avait accordée, et ce tribunal était entièrement fermé pendant les interrègnes; mais dans ce dernier cas les deux vicaires établissaient des tribunaux de vicariat pour les provinces comprises dans leur ressort respectif, et ces tribunaux remplissaient alors toutes les fonctions du conseil aulique.

En théologie on appelait AULIQUE (du latin *aula*, salle de l'archevêché) l'acte ou la thèse qu'un jeune théologien soutenait dans quelques universités, et particulièrement dans celle de Paris, le jour qu'un licencié en théologie recevait le bonnet de docteur, thèse à laquelle présidait ce même licencié aussitôt après qu'il eut obtenu le bonnet. A. S-R.

AULNE, *voy.* AUNE.

AULNOY, famille française très ancienne qui a tiré son origine d'Eudes d'Aulnoy, lequel vécut en 1132. PHILIPPE d'Aulnoy, dit *le Gaulois*, se distingua à la bataille de Poitiers en 1356, et JEAN, son fils, défendit avec éclat, en 1421, la ville de Meaux contre les Anglais. S.

AULNOY ou AUNOY (MARIE-CATHERINE-JUMELLE DE BERNEVILLE, comtesse D'), composa des romans et des histoires qui, trop souvent, ne sont elles-mêmes que des romans. On a d'elle des

Mémoires historiques de ce qui s'est passé de plus remarquable en Europe, depuis 1672 *jusqu'en* 1679, des *Mémoires de la cour d'Espagne* et une *Histoire de Jean de Bourbon, prince de Carency:* ce sont ses ouvrages sérieux. Ceux de pure imagination consistent en 4 vol. de contes de fées et en un roman sous le titre d'*Histoire d'Hippolyte, comte de Douglas*, peu lus depuis que des compositions d'un autre genre et d'un mérite supérieur ont changé le caractère de cette espèce d'ouvrages.

Quant à ses contes, on les lit encore avec plaisir : ils offrent un mélange de naïveté et de finesse qui en rend la lecture agréable, même à une autre classe de lecteurs que celle à laquelle ils semblent particulièrement destinés. Un critique célèbre n'a pas dédaigné de s'en occuper. « On peut, dit La Harpe en « parlant des contes de fées, mettre de « l'art et du goût jusque dans les frivo- « lités. Mme d'Aulnoy est celle qui paraît « y avoir le mieux réussi : elle y a mis « l'espèce d'intérêt dont ce genre est sus- « ceptible, et qui dépend, comme dans « toute fiction, d'un degré de vraisem- « blance conservé dans le merveilleux et « d'une simplicité de style convenable à « la petitesse du sujet. »

Ceux qui recherchent toutes les particularités relatives aux personnages entourés de quelque célébrité n'apprendront sans doute pas sans intérêt que Mme d'Aulnoy était nièce de cette Mme Desloges qui se rendit célèbre elle-même par son esprit et ses rapports avec les hommes les plus distingués sous le règne de Louis XIII, et que le seigneur qu'elle avait épousé, accusé par trois Normands du crime de lèse-majesté, faillit périr victime de la calomnie. L'un d'eux fut heureusement touché de remords, et l'innocence du comte fut reconnue.

Mme d'Aulnoy mourut en 1705. A. M.

AULU-GELLE (Aulus-Gellius ou Agellius), né à Rome. Grammairien habile et critique érudit, il florissait au second siècle de l'ère chrétienne, sous les empereurs Adrien et Antonin, et mourut sous Marc-Aurèle. Alors le peuple romain devenait lettré; on n'était plus forcé de remettre la jeunesse aux mains d'étrangers mercenaires ou d'esclaves savans, ni de l'exiler pour l'instruire. Rome avait ses grammairiens et ses rhéteurs célèbres : Aulu-Gelle reçut d'eux les premières leçons. Mais pour compléter son éducation, il entreprit un voyage dans le pays classique de Grèce et séjourna long-temps à Athènes, s'occupant de recherches profondes, de lectures comparées de toute la littérature grecque et latine, jetant pêle-mêle et sans choix ses notes, ses réflexions, ses découvertes, durant les longues veillées d'hiver : de là ce titre de *Nuits attiques*, donné à l'ouvrage qu'il nous a laissé. De retour à Rome, il se livra avec ardeur à l'étude des lois et obtint une place importante dans la magistrature. Au milieu des graves travaux de sa nouvelle carrière, pour cultiver l'esprit de ses enfans et les amuser en se délassant lui-même, il augmenta incessamment, plutôt qu'il ne corrigea, ses *Nuits* commencées à Athènes et pour ainsi dire datées de cette ville. C'était l'album scientifique de son voyage dont il remplissait tous les feuillets blancs. Il continuait à y entasser, sans ordre et négligemment, de la critique, de l'histoire, de la biographie, de la grammaire, de l'archéologie, de la morale, de la philosophie et de la physique. Ces particularités expliquent pourquoi le style en est souvent obscur et pourquoi l'on y trouve tant de choses futiles et sans intérêt.

Les *Nuits attiques* n'en sont pas moins un monument très curieux de l'antiquité; mais ce qui les rend surtout précieuses, c'est qu'elles renferment un grand nombre de fragmens d'anciens auteurs dont les ouvrages ne nous sont point parvenus.

La première édition est celle de Venise, 1509; on estime particulièrement celle *cum notis variorum*, de Leyde, 1666; celle de Gronovius, Leyde, 1706, in-4°, et celle de Conradi, Leipzig, 1762, 2 vol. in-8°. Les *Nuits attiques* ont paru dans une traduction française, par M. V. Verger, Paris, 1820, 3 vol. in-8°. H-D.

AUMALE, *Alba mala*, nommée Albemarle par les historiens anglais; petite et très ancienne ville de Normandie (Seine-Inférieure), située à 6 lieues à l'est de Neufchâtel. C'était, à une époque

assez reculée, une seigneurie déjà importante qui possédait un château et une abbaye, fondés vers l'an 1000, et se trouvait sous la dépendance de l'église capitulaire de Rouen.

Après la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Bâtard, en 1066, Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, et son chapitre, concédèrent à Eudes, fils du comte de Champagne, l'un des seigneurs qui avaient le mieux secondé le conquérant, la terre d'Aumale, à la charge de porter la bannière de l'église et de mettre toujours 10 chevaliers à sa disposition. Peu de temps après, Guillaume érigea la seigneurie en comté. Le nouveau comte figura dans les guerres qui éclatèrent entre les successeurs de Guillaume-le-Bâtard et devint même un personnage assez considérable pour oser concevoir la pensée de placer son propre fils, Étienne, sur le trône d'Angleterre. Mais le complot ayant été découvert, Eudes fut fait prisonnier en 1096 et confiné dans une dure prison pour le reste de ses jours; Étienne, son successeur, se mêla également aux guerres féodales de cette époque, et son château d'Aumale fut, en 1127, pris et livré aux flammes par le roi d'Angleterre Henri Ier. Le fils d'Étienne, Guillaume II, entra au contraire au service de ce prince, qui lui donna, en 1138, le commandement d'une armée contre les Écossais : il remporta sur eux la victoire de l'*Étendard*, ainsi nommée de l'enseigne sous laquelle marchaient les troupes anglaises; c'était une haute croix fixée dans un chariot et à l'extrémité supérieure de laquelle était le Saint-Sacrement renfermé dans une boite d'argent et entouré des bannières de plusieurs saints. Le comte d'Aumale ou d'Albemarle, comme le désigne l'histoire d'Angleterre, étant mort en 1180 sans héritier mâle, sa fille Havoise transmit successivement la seigneurie à ses quatre époux; mais Philippe-Auguste s'en étant emparé, après avoir long-temps assiégé le château et livré bataille aux Anglais sous ses murs, institua comte Simon de Dammartin, l'un de ses chevaliers. Dès lors le titre de comte ou duc d'Aumale ou d'Albemarle ne fut plus que nominal en Angleterre, où nous voyons quelques personnages en être à diverses fois décorés par les monarques de ce pays (*voy.* Monck). A Simon de Dammartin succéda Jeanne, sa fille, qui, par son mariage avec Ferdinand III, roi de Castille, ajouta un nouveau lustre à cette maison; ces nouveaux comtes d'Aumale possédèrent la seigneurie jusqu'en 1340, où un mariage de l'héritière du comté la fit passer à la maison d'Harcourt (*voy.* ce mot). En 1417, une nouvelle extinction des mâles la transféra à la maison de Lorraine dans la personne de René II, petit-fils de l'héritière des comtes d'Harcourt. Ce prince laissa, en 1508, le comté d'Aumale à Claude, son cinquième fils, qui, ayant passé en France et s'y étant fait naturaliser, fut pourvu de la charge de grand-veneur et se distingua dans les guerres de ce règne et du suivant. En récompense de ses services, le roi Henri II érigea, en 1547, le comté d'Aumale en duché-pairie. Le nouveau duc mourut 3 ans après, laissant plusieurs enfans que le haut degré de considération qu'il avait acquis à sa maison non moins que leurs qualités brillantes et funestes, aidèrent à en fonder la grandeur. Ce furent entre autres le célèbre François de Guise, le cardinal de Lorraine, René, tige des ducs d'Elbœuf, et Claude II qui lui succéda au duché d'Aumale, et qu'on voit, après avoir figuré dans les troubles religieux et pris une part active au massacre de la Saint-Barthélemi, mourir au siége de la Rochelle, en 1573, emporté par un boulet; son fils Charles lui succèda dans le duché et dans la charge de grand-veneur. Ce fut un des plus ardens et des plus opiniâtres défenseurs de cette *sainte ligue* fondée par des princes de sa maison et qui semble avoir eu pour but de la porter sur le trône de France. Son zèle lui valut en 1589, lors de la révolte qui suivit le meurtre des Guises à Blois, le gouvernement général de Paris que lui déférèrent les Seize. On le vit alors s'associer à toutes les fureurs de ce peuple déchaîné. Il se mit peu de temps après à la tête d'un corps de troupes destiné à reprendre Senlis sur les troupes royales; mais il fut battu par le brave La Noue et reçut une blessure dans le combat. Toujours malheureux à la guerre, il

prit part aux batailles d'Arques et d'Ivri où Henri IV décida la fortune en sa faveur. A l'époque où le royaume tout entier n'aspirait plus qu'à se placer sous le sceptre tutélaire du prince qui devait le gouverner en père, le duc d'Aumale, alors gouverneur d'Amiens, voulut conserver jusqu'au dernier moment cette ville à la Ligue expirante. Son opiniâtreté excita un soulèvement qui le contraignit à sortir de la ville. Alors il préféra l'alliance de l'étranger à la clémence royale, et livra aux Espagnols quelques places qu'il possédait, trahison qui le fit condamner par le parlement de Paris comme criminel de lèse-majesté ; il fut en conséquence tiré à quatre chevaux en effigie et tous ses biens furent confisqués. Le duc Charles avait pour frère le chevalier d'Aumale, ligueur non moins furieux que lui, et à qui Voltaire a attribué, dans sa Henriade, des exploits supposés. Le duc d'Aumale étant mort à Bruxelles, en 1631, sans postérité mâle, sa fille, Anne de Lorraine, par son mariage avec Henri de Savoie, duc de Nemours, transmit le duché à cette branche de la maison de Savoie, qui le posséda jusqu'en 1675. A cette époque, il fut acheté par la couronne pour Louis-Auguste de Bourbon, prince légitimé, plus connu sous le titre de duc du Maine. Par la petite-fille de ce prince, Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, devenue, en 1769, l'épouse de Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, père du roi actuel, le duché passa à cette branche du sang royal dont un membre en porte aujourd'hui le titre.

La seigneurie d'Aumale a, comme on voit, été successivement possédée par les maisons des comtes de Champagne, de Dammartin et d'Harcourt ; des princes de Lorraine, de Savoie et de Bourbon. P. A. D.

AUMONE, du grec ἐλεημοσύνη, miséricorde ; ce qu'on donne aux pauvres par charité, ou par *justice*, comme traduisent quelques auteurs ecclésiastiques.

On trouve le précepte de l'*aumône* formellement exprimé et réduit en pratique dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament. Les juifs nourrissaient leurs pauvres, les chrétiens nourrissaient les leurs et souvent les étrangers, selon ce témoignage de l'empereur Julien : « Il est honteux que les Galiléens nourrissent leurs pauvres et les nôtres. » L'histoire ecclésiastique est remplie de preuves incontestables de l'accomplissement de ce précepte dans tous les temps. Les moyens que l'on a inventés dans ces derniers temps pour soulager la misère des pauvres honorent l'humanité. Cependant il s'est rencontré des hommes, des théologiens, qui ont prétendu que l'aumône n'était point de précepte et qu'on pouvait s'en dispenser sous de légers prétextes, qu'ils ont pris soin de multiplier au gré de la dureté et des passions. C'est contre ces prétextes que Bossuet s'était proposé de soumettre à l'assemblée du clergé de France de 1700 les observations qu'on peut lire dans ses *OEuvres*, édition de Versailles, tome VII, pag. 294.

En 1718, la Sorbonne publia deux articles contre les mêmes erreurs. « 1° Ce n'est pas seulement un conseil, c'est véritablement un précepte de faire l'aumône de son superflu dans les nécessités ordinaires des pauvres ; dans les extrêmes et même dans d'autres grandes nécessités, c'est un précepte de la faire de son nécessaire. 2° C'est renverser le précepte évangélique de l'aumône que d'assurer que les riches et même les princes n'ont presque point de superflu, et qu'ainsi ils ne sont presque jamais obligés de faire l'aumône. » Ces articles portaient directement sur la 113ᵉ des propositions censurées par l'assemblée de 1700.

On appelle *aumône* la rétribution que les prêtres reçoivent pour la célébration de la messe et l'administration des sacremens. *Voy.* CASUEL, HONORAIRE. J. L.

AUMONIERS, ecclésiastiques attachés à la chapelle des princes ou à la personne des évêques et des grands. Il y a aussi des aumôniers dans les hôpitaux, les prisons, les régimens, etc. Le *grand-aumônier* de France était un officier ecclésiastique de la cour des rois, un prélat ordinairement de haute naissance, chargé de la distribution des fonds destinés pour les aumônes du roi. S.

Les AUMONIERS DE CAMP, de troupes ou de régiment, étaient nommés par le grand-aumônier qui prenait, dans ces derniers temps, le titre d'*évêque des*

armées. Ils sont approuvés par l'évêque diocésain, qui peut révoquer à volonté les pouvoirs spirituels qu'il leur donne. Leurs fonctions sont à peu près les mêmes que celles d'un curé dans sa paroisse, surtout quand les régimens auxquels ils sont attachés ne sont pas sédentaires dans une ville. Ils doivent veiller à ce que l'office divin se fasse régulièrement, et que les officiers et les soldats reçoivent à temps les secours des sacremens.

Les *aumôniers* de camp sont placés par les derniers réglemens, sous le rapport du traitement, sur la même ligne que les capitaines. J. L.

AUMONT. L'ancienne famille d'Aumont a produit plusieurs personnages distingués. Jean III, sire d'Aumont, se trouva, en 1328, à la bataille de Cassel, et servit, sous Philippe de Valois, dans toutes les occasions importantes. Philippe II, dit *Hutin*, sire d'Aumont, son petit-fils, qui avait porté les armes pendant plus de quarante ans, fut porte-oriflamme de France. Jacques d'Aumont, chambellan du roi, fut tué, en 1396, à la bataille de Nicopolis, contre les Turcs. Jean IV, son frère, dit *Hutin*, fut tué, en 1415, à la bataille d'Azincourt.

Nous arrivons à un membre plus célèbre de cette famille, Jean d'Aumont qui naquit en 1522, et servit jeune encore en Italie, sous les ordres du maréchal de Brissac. A la bataille de Saint-Quentin, en 1557, il fut blessé et fait prisonnier. En 1562, il combattit les Huguenots et assista aux journées de Dreux, de Saint-Denis, de Montcontour, et, en 1573, au siége de La Rochelle. En 1579, Henri III le nomma chevalier de ses ordres, puis maréchal de France. On ne doit jamais oublier les vertueux efforts qu'il fit pour sauver à ce prince la honte de l'assassinat des Guises, et le généreux conseil qu'il osa donner d'arrêter le duc de Guise et de lui faire son procès. Sa rudesse l'avait fait surnommer à la cour le *Franc-Gaulois*. En 1589, après la mort de Henri III, le maréchal d'Aumont fut l'un des premiers à reconnaître Henri IV, qui lui donna le gouvernement de la Champagne. Il se trouva à la bataille d'Arques et à celle d'Ivri ; c'est à lui que Henri IV dit, le soir de cette journée, en l'invitant à souper : « Il est juste que vous soyez du festin après m'avoir si bien servi à mes noces. » D'Aumont fut ensuite nommé gouverneur de la Bretagne, où il eut à lutter contre le duc de Mercœur, chef des Ligueurs dans cette province. Il mourut d'un coup de mousquet au siége de Camper, à quatre lieues de Tours, en 1593. Il avait vu six rois : François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.

Antoine, son petit-fils, né en 1601, servit avec distinction sous Louis XIV. Il eut part à la victoire remportée, en 1650, à Rhétel, sur Turenne lui-même, par le maréchal du Plessis-Praslin ; il commandait l'aile droite à cette affaire, et fut nommé maréchal de France l'année suivante. En 1662 il fut fait gouverneur de Paris, et mourut en 1669.

Louis-Marie-Victor d'Aumont et de Rochebaron, duc d'Aumont, né en 1632, mort en 1704, avait été nommé colonel de cavalerie à dix ans, et, à seize, capitaine des gardes en survivance ; il servit avec honneur Louis XIV dans ses guerres de Flandre, fut gentilhomme de la chambre, gouverneur de Boulogne et du Boulonnais, et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A. S-r.

Jacques, duc d'Aumont, né en 1732, fut nommé, dès 1789, chef de division de la garde nationale parisienne. Il en commandait l'avant-garde, le 5 octobre, lorsqu'on alla enlever le roi à Versailles. Il quitta le service en 1793, et mourut en 1799 dans sa terre de Guiscard.

Son fils, de Pienne duc d'Aumont, pair de France de 1815, lieutenant général, et l'un des premiers gentilshommes de la chambre sous Louis XVIII et sous Charles X, est connu surtout par la descente qu'il fit, en 1815, sur les côtes de Normandie, et qui le rendit maître de Bayeux et de Caen, peu avant la rentrée des troupes alliées dans Paris. S.

AUMUSSE et Aumussette, *almucia*, d'où est dérivé sans doute le mot allemand *mütze*, bonnet, casquette. L'aumusse ou aumuce était un vêtement de tête dont on se servait anciennement en France et sur lequel, chez les rois, se mettait

la couronne. Les chanoines ont conservé l'usage de l'aumuce, bonnet fourré qu'ils portent sur le bras. Y.

AUNE, du latin *ulna*, mesure de longueur pour les étoffes. L'ancienne aune de Paris avait 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6; elle était égale à 1 mètre 188446, un peu moins de 1 mètre 19 cent. Le mètre répond, à très peu près, à 5/6 de l'aune; on peut donc considérer 6 mètres comme 5 aunes. Le rapport exact est: 82 mètres égalent 69 aunes. Le mètre n'ayant pas une longueur suffisante pour satisfaire aux habitudes du commerce, on a pris une longueur de 1 mètre 20 cent., ou 120 cent., pour former ce qu'on appelle l'aune nouvelle, mesure légale, à laquelle seule doivent être faits les aunages. L'aune nouvelle a donc 5 pouces de plus que l'aune ancienne. La mesure des étoffes doit avoir la longueur exacte exprimée par le nombre d'aunes mesurées; et les anciens usages qui, dans quelques provinces, voulaient que le mesurage excédât d'une certaine quantité la mesure dont on se sert, ne sont point reconnus devant la loi. L'aune des différens états de l'Europe varie entre 0 mètre 51 cent., longueur de l'aune de Dalmatie, et 0 mètre 85 cent., longueur du *vara* d'Espagne. Le *vara* de Portugal 1 mètre 0929, et l'aune du canton de Neufchâtel, 1 mètre 1111, sont les aunes qui approchent le plus de la nôtre. Le *canna* de Malte et le *canna* de Toscane excèdent 2 mètres. La plus grande mesure pour les toiles est celle qui est employée en Guinée, sur la côte d'Afrique, le sacktan, qui est de 3 mètres 659. J. C. V. L.

AUNE ou AULNE (*alnus*), végétal de la famille des amentacées (*v.* ce mot). Les naturalistes en comptent plusieurs espèces. La seule qui soit importante à connaître est *l'aune commun*. C'est un arbre d'une grosseur et d'une grandeur assez considérables, dont l'écorce est brune et raboteuse, le bois léger, tendre et rougeâtre. Ses feuilles sont alternes, assez semblables à celles du coudrier, mais un peu plus arrondies, vertes, luisantes et gluantes au toucher. Les fleurs, à plusieurs étamines, s'élèvent d'un chaton composé de quatre pièces. Ces fleurs sont stériles; les fruits poussent à côté, mais en même temps. Coniques, cailleux à leur naissance, ils grossissent peu à peu, s'enflent, deviennent noirs et gros comme une olive, et s'ouvrent de la même manière que les pommes de pin. Entre chaque écaille on trouve une semence aplatie, rougeâtre et presque insipide. L'aune croît dans les lieux humides et même dans l'eau: il retient les terres sur le bord des rivières et ne nuit point à la végétation. Il se multiplie par boutures, par souches, par tiges coupées et couchées en terre. Le bois, qui se corrompt aisément à l'air, résiste très bien à l'humidité. Aussi sert-il à faire des tuyaux, des piliers dans des lieux souterrains. Les tourneurs l'emploient parce qu'il est léger; les ébénistes parce qu'il prend bien le noir. On en fait encore des pelles, des échelles, des perches, des sabots, etc. Les Lapons tirent de l'écorce une teinture rouge. On prétend que si l'on arrose des giroflées blanches avec l'infusion du fruit, elles deviennent brunes et même noires. On attribue aux feuilles, qui sont astringentes, la propriété de délasser lorsqu'elles sont appliquées sur les membres ou simplement portées dans les souliers. On se sert du tan d'aune pour préparer les cuirs. R-Y.

AUNIS, *Alnisium*, *tractus Alnetensis*. Le pays d'Aunis, autrefois petite province de la France méridionale, est borné au nord par le Poitou, à l'ouest par l'Océan-Atlantique, à l'est et au sud par la Saintonge. Ce pays, très fertile en vin et en blé, a aussi des prairies propres à nourrir beaucoup de bétail et renferme un grand nombre de marais salans qui produisent le meilleur sel de l'Europe. Sous les Romains l'Aunis faisait partie de la seconde Aquitaine; depuis conquis par les Visigoths, il tomba, après la bataille de Vouglé, au pouvoir des Francs. Son ancienne capitale, actuellement chef-lieu du département de la Charente-Inférieure, dont ce pays forme une partie, est *La Rochelle* (*voy.* l'article). Z.

AUNOY (comtesse D'), *voy.* AULNOY.

AURÉLIEN (*Lucius Valerius Domitius*) était fils d'un paysan de la Dacie ou de la Valachie; il s'enrôla comme simple soldat dans les troupes impériales, et se fit bientôt remarquer par sa

valeur et sa force prodigieuse. Plus de 900 ennemis tués, dit-on, de sa propre main, lui firent donner le surnom de *Aurelius manus ad ferrum*. Il passa successivement par tous les grades, jusqu'à celui de tribun; il battit les Sarmates sur le Danube et les Francs près de Mayence. L'empereur Valérien, appréciant ses services, le nomma général inspecteur des camps romains, et après lui avoir ouvert le trésor public pour soutenir la dignité de consul à laquelle il l'appelait l'an 257, il lui fit épouser la riche héritière d'un descendant de Trajan. Pendant le règne de Galien, Aurélien se tint à l'écart; il ne reparut que sous celui de Claude, qu'il seconda avec ardeur et succès contre les Goths, et qui lui confia le commandement général de l'Illyrie et de la Thrace. Sur la demande unanime de l'armée réunie contre les Goths, Claude le désigna en mourant comme le plus digne du trône.

Proclamé empereur en 270 par les légions, et délivré de son compétiteur Quintillius, frère de Claude, Aurélien fut encore reconnu par le sénat de Rome. Il ne fit qu'une courte apparition dans la capitale, et se hâta d'aller combattre les Goths qui menaçaient d'une nouvelle irruption. La rapidité avec laquelle il détruisit leurs armées, ses succès contre les Vandales, les Sarmates et les Marcomans, ses victoires sur le gouverneur de la Gaule, Tétricus, sur Zénobie, reine de Palmyre, sur Firmius, en Égypte, lui méritèrent le nom de restaurateur de l'empire.

De retour en Italie, Aurélien, qui avait soumis tous ses ennemis et mis fin au démembrement de l'empire, fit son entrée triomphale à Rome. Des rois et des ambassadeurs venus de tous les pays, les riches dépouilles de ses ennemis portées par des captifs, et des animaux encore inconnus, formaient le cortége, à la suite duquel marchaient des rois vaincus et déposés, auprès de la fière et belle Zénobie, chargée de chaînes d'or, et Tetricus avec son fils, sous le costume des rois gaulois. Mais après avoir été humiliés ainsi, ses ennemis éprouvèrent toute sa clémence ; Zénobie vécut depuis en paix dans une superbe *villa*, et Tetricus eut un commandement en Italie, après avoir recouvré son rang de sénateur.

Sévère envers lui-même, Aurélien l'était aussi envers les autres, et son amour du bien public ne lui permit jamais de fermer les yeux sur les vexations dont quelques citoyens étaient l'objet. Il fit des réglemens contre les abus, et se montra prodigue envers les classes pauvres. *Rien n'est plus gai*, disait-il, *que le peuple quand il a bien mangé*. Sa rigueur se manifesta surtout dans une sédition qui éclata dans Rome. Les ouvriers de la monnaie, craignant d'être punis pour quelques déprédations, se retranchèrent sur le mont Cælius : l'empereur les fit attaquer par ses soldats dont il périt plusieurs milliers avant qu'on pût réduire les rebelles; et les punitions terribles atteignirent des sénateurs, des patriciens, même le neveu de l'empereur, qui étaient tous enveloppés dans la révolte.

Aurélien agrandit et fortifia Rome, et y rétablit l'ordre, comme il avait ramené la discipline dans l'armée. Son excessive sévérité devint la cause de la conspiration qui termina violemment une vie si glorieuse. Après un second voyage dans la Gaule, où il fonda Dijon et rebâtit l'ancienne ville de Genabum, qu'il appela de son nom, *Aurelianum* (Orléans), il marcha contre les barbares, qui faisaient une irruption en Vindélicie, et les vainquit. Cette victoire lui suggéra l'idée de faire la conquête de la Perse; mais Mnesthée, son secrétaire, déjoua ce projet. Soupçonné de concussion et menacé par son maître d'avoir à lui rendre compte, il contrefit l'écriture de l'empereur et montra aux principaux chefs une liste de proscrits où se trouvaient leurs noms et le sien. Ceux-ci, désespérant d'échapper à la sévérité d'Aurélien, résolurent sa mort : Aurélien tomba, en 275, sous les coups du chef des conspirateurs, sans laisser aucun héritier mâle; mais sa mort fut vengée par l'armée qu'irrita la perte de son chef; Mnesthée fut jeté aux bêtes féroces, et les autres assassins furent massacrés par ordre de Probus, général et deuxième successeur d'Aurélien. Z.

AURELIUS, nom qui appartenait en propre à une famille romaine célèbre

(*gens Aurelia*), et qui a donné à Rome des consuls, des empereurs, des savans et des poètes. Les *Cotta* et les *Scaurus* en étaient des branches. Elle descendait, suivant Festus, des Sabins. Antonin le Pieux (*voy.*) appartenait à cette même famille, et plusieurs autres empereurs y étaient entrés par adoption. S.

AURELIUS VICTOR, historien romain, florissait dans le IVe siècle. Né en Afrique de parens obscurs, il s'éleva par son seul mérite, et partagea le consulat avec Valentinien, l'an 369 de J.-C., après avoir été préfet de Pannonie en 361 et ensuite préfet de Rome. On a sous son nom les ouvrages suivans: 1° *Origo gentis Romanæ, a Jano ad Constantium.* Le fragment qui en reste s'arrête à la première année de la fondation de Rome; 2° *De viris illustribus urbis Romæ Liber,* attribué par les uns à Corn. Nepos, par d'autres à Pline le jeune et à Suétone; 3° *De Cæsaribus, ab Augusto-Octaviano ad consulatum decimum Constantii et Juliani tertium*, celui de tous ses ouvrages qu'on croit lui appartenir avec plus de certitude; 4° *De vita et moribus imperatorum romanorum, a Cæsare-Augusto ad Theodosium*, ouvrage qui, selon Vossius, est d'un Aurelius Victor, qui aurait été préfet de Rome sous Honorius et Arcadius. La meilleure édition de ces notices réunies est celle d'Amsterdam *cum notis variorum*, *curante Joh. Arntzenio,* 1733, in-4°. On trouve aussi quelques-uns de ces écrits à la suite des Vies de Suétone et de l'Abrégé d'Eutrope. A. P.

AURENGABAD, ancienne résidence du grand-mogol de l'Inde et chef-lieu d'une province de la présidence anglaise de Bombay. A peu de distance de la ville est le magnifique monument d'Aureng-Zeyb. *C. L.*

AURENG-ZEYB, l'un des descendans d'Akbar (*voy.*), grand-mogol célèbre, et après lui le plus illustre souverain mogol de l'Inde, naquit en 1619 (1028 de l'hég.).

Son premier nom fut *Mohi Eddin*; mais son grand père, Djihan-Ghir, qui régnait dans l'Hindostan au moment de sa naissance, lui donna celui de Avreng-Sib, *ornement du trône*, dont on a fait Aureng-Zeyb; lui-même prit encore dans la suite le surnom d'*Alem-Ghir* ou de vainqueur des mondes.

Il n'avait que neuf ans lorsque la rébellion contre Djihan-Ghir plaça sur le trône Chah-Djihan, fils de Djihan-Ghir et père d'Aureng-Zeyb. Sous ce prince faible, Aureng-Zeyb nourrit dès l'âge le plus tendre des projets ambitieux d'une vaste portée; mais il les cacha soigneusement sous un air de réserve et d'austérité auquel se joignirent d'éternelles prières et la lecture assidue du Koran qu'il portait constamment sous le bras. Il se fit même recevoir parmi les fakirs et revêtit leur habit; la guerre le décida bien un instant à s'en dépouiller pour faire briller son jeune courage et ses talens, mais il le reprit et feignit de vouloir se retirer à Médine auprès du tombeau du prophète. Cependant depuis sa 20e année il se voua tout entier à l'état militaire : Chah-Djihan, qui le craignait, n'osa pas lui refuser un commandement, et ce fut malgré lui qu'il l'envoya dans le Dekhan dont la conquête était déjà très avancée. Aureng-Zeyb fonda dans cette province la ville d'*Aureng-Abad* qui porte son nom et qui devint la résidence des grands-mogols de l'Inde; mais il ne réussit pas à la subjuguer entièrement. L'existence de plusieurs frères plus âgés, plus beaux, plus aimés que lui, contrariaient ses projets : avec une astuce qui ne le cédait qu'à sa cruauté, il les excitait les uns contre les autres, et il arma surtout Soudjah et Mourad, contre Dara, celui des frères auquel la succession du trône devait revenir. Des guerres civiles sanglantes furent le résultat de ses horribles menées; successivement tous ses frères tombèrent en son pouvoir, et lorsqu'il se fut assuré aussi du faible Djihan, leur père, qu'il renferma au fond du harem, il fit périr l'un après l'autre ses frères, ainsi que deux de ses propres fils qui lui inspiraient des soupçons.

Il avait 40 ans lorsqu'il se vit arrivé à son but : du vivant de son père il prit le titre d'empereur et se fit couronner à Delhy, en 1659. Les premières années de son règne furent encore marquées par des crimes épouvantables; mais ensuite il régna avec sagesse et déploya autant de talens pour l'administration de

son vaste empire, qu'il avait montré de finesse pour les intrigues, de capacités dans le commandement et d'audace dans les combats. Golconde et Visapour devinrent successivement sa proie; il battit les Rajepoutes, et lutta avec succès, pendant 30 ans, contre le puissant peuple des Mahrates dont les possessions agrandirent les siennes. Il veillait à ce que la justice fût rendue à tous ses sujets avec une scrupuleuse fidélité; il honorait la religion, objet constant de son culte; il proscrivit la dissolution de mœurs introduite sous ses deux prédécesseurs, et, quoique ami du luxe et des choses extraordinaires, il recherchait dans ses vêtemens, dans sa nourriture, dans ses mœurs, la plus grande simplicité. Il ne dormait que deux heures et passait une partie de la nuit en prières ou à lire le Koran. Son médecin Bernier eut à se louer de sa libéralité autant que de sa tempérance. Tous les Européens étaient bien accueillis par lui lorsqu'ils savaient se rendre utiles ou qu'ils avaient de l'instruction; mais, persécuteur fanatique des Hindous idolâtres, il détruisit un grand nombre de leurs pagodes. Après la prise de Bidjapour, il fit fondre un canon long de 14 pieds anglais et d'un immense calibre; pour flatter son goût pour les choses extraordinaires les habitans de la ville de Delhi lui offrirent au jour de l'an de 1673 une médaille ayant 5 pouces de diamètre, un pouce d'épaisseur et pesant 5 livres. Cette médaille, sur laquelle on lit tout au long les titres du grand-mogol, est conservée au cabinet de Gotha.

Aureng-Zeyb mourut en 1707, à l'âge de 88 ans, à Ahmed-Nagor, ville du Dekhan. Il fut le dernier souverain remarquable de l'empire mogol qui ne tarda pas à déchoir.

Voir Alex. Dow, *Histoire de l'Indostan*, trad. allem. Leipz. 1774; Scott, *Histoire du Dekhan*, Londres 1794, 2 v. in-4°; *Voyages* de François Bernier, Amsterd. 1699, 2 vol. in-8°, et le *Portrait de l'empereur Aureng-Zeyb* par le baron de Wakkerbart, Leipz. 1793, in-8°. On a, nous assure-t-on, en langue persane, une histoire des 20 premières années d'Aureng-Zeyb, écrite par Melik-Saleh, son précepteur, et dont la bibliothèque royale de Paris possède un exemplaire manuscrit. J. H. S.

AURÉOLE, du latin *aureola*, couronne ou cercle de lumière que l'on met autour de la tête des saints dans leurs images, comme une marque de la victoire qu'ils ont remportée. Sirmond, jésuite, dit que cette coutume est empruntée des païens, qui environnaient de rayons la tête de leurs dieux. Quelques savans ont partagé cette opinion, qui paraît assez fondée.

Par son décret du 13 mars 1625, le pape Urbain VIII défend de peindre les personnes mortes en odeur de sainteté la tête couronnée du cercle de lumière qu'on appelle *auréole*, d'exposer leur tableau dans les lieux saints, sur les autels, dans les églises et chapelles. Ce décret est si rigoureusement observé que la *Congrégation des Rites* refuserait de procéder à la béatification d'un personnage au sujet duquel il aurait été enfreint. Aussi le sixième article concernant les honneurs que l'église rend aux saints canonisés porte qu'*on expose leurs images dans les temples, et qu'ils y sont représentés la tête environnée de l'auréole.*

Ce mot exprime aussi, dans le langage théologique, le degré de gloire dont les bienheureux jouissent dans le ciel, à cause de leurs œuvres de *surérogation;* c'est ce que saint Augustin appelle *prérogative de gloire* dans son livre de la *Sainte Virginité.* Le père Seguenot, de l'Oratoire, qui a traduit l'ouvrage de saint Augustin, fait à la page 74 une *remarque* sur ces expressions, remarque que la Sorbonne jugea digne de censure le 3 mai 1638 : « Il ne faut pas penser, dit-il, que ce soit cette sorte de récompense ou de couronne que les derniers scolastiques ont inventée, et qu'ils appellent *auréole;* car de cela, les pères n'en ont jamais parlé, ni même les premiers docteurs de l'école, et il n'y en a nul fondement en l'Écriture. » *Collect. judiciorum de novis erroribus.* Tom. III, p. 26. J. L.

AURICULE et **AURICULAIRE**, *voy.* Oreille.

AURICULAIRE, *voy.* Confession.

AURISPA (Jean), l'un des savans les plus illustres de ce xve siècle qui fut pour l'Italie aussi fertile en érudits que le xvi^e^

le fut en poètes. Né à Noto, en Sicile, vers 1369, il se rendit à Constantinople en 1418, dans un but tout scientifique; après des recherches de plusieurs années il débarqua à Venise, chargé d'une glorieuse moisson; 238 manuscrits grecs, entre lesquels on compte les œuvres de Pindare, de Platon, de Xénophon, de Lucien, furent par lui apportés en Italie. Bologne, où il professa la littérature grecque, Florence, Ferrare et Rome, le possédèrent tour à tour. C'est à Ferrare qu'il mourut en 1460, âgé de 90 ans. Il a laissé de nombreuses traductions du grec en latin. Les seules qui aient été imprimées sont: 1° *Hieroclis liber in Pythagoræ aurea carmina*, Padoue, 1474, in-4°; 2° *Philisci consolatoria ad Ciceronem dum in Macedoniâ exularet, e græco Dionis Cassii*, Paris, 1510, in-8°. L. L. O.

AUROCHS, *urus*, *voy.* Boeuf.

AURORE (physique). C'est par ce mot, qui rappelle les idées les plus gracieuses de la mythologie, qu'on désigne cette clarté douce et toujours croissante qui précède le lever du soleil. On nomme aussi *crépuscule* cette lumière du matin, et c'est par ce même mot qu'on désigne celle qui continue de se montrer quelque temps après le coucher de cet astre. Dans cette dernière acception il est plus usité parmi les gens du monde: nous renvoyons nos lecteurs à ce mot pour l'explication de ce phénomène, qui résulte de la réfraction des rayons solaires par l'air atmosphérique. A. L-d.

AURORE (mythologie), en grec *Eos*, l'aurore naturelle personnifiée. Hésiode lui donne pour père le titan Hypérion, époux de Thia; pour mari Astrée, pour fils Hesper, les Astres, les Vents. Ailleurs son époux est Persès. Dans Homère, l'Aurore a pris des traits humains. Un voile jaune, des doigts de rose, un char que traînent deux blancs coursiers (Lampos et Phaéton), voilà ses attributs. Trois mortels furent tour à tour aimés de l'Aurore: Tithon, le premier, eut seul le titre de son époux et la rendit mère d'Émathion et de Memnon que d'autres font fils de Teutame l'Assyrien; Céphale, mari de Procris, lui inspira ensuite un vif amour; elle l'enleva, le porta en Syrie, et en eut un fils nommé Tithon; enfin Orion captiva ses regards et, grace à elle, alla former au ciel la plus brillante des constellations. Depuis la mort de Memnon l'Aurore n'a cessé de répandre des pleurs: ces larmes qui étincellent sur l'herbe et sur les fleurs forment la rosée. — On représente l'Aurore telle que nous l'avons dépeinte. Les Aurores de Lebrun et du Guide sont surtout vantées. Val. P.

AURORE AUSTRALE, AURORE BORÉALE. On désigne ainsi par le nom d'*aurore* un des plus brillans phénomènes dont l'atmosphère soit le théâtre; et, comme au lieu de se montrer au levant, c'est aux deux pôles de la terre qu'on l'a toujours observé, on lui a donné les épithètes d'*australe* et de *boréale*, selon qu'il se manifeste à l'un ou l'autre pôle. Quant à nous, habitant l'hémisphère boréal de la terre, c'est nécessairement vers ce pôle que nous voyons ce phénomène, rarement aperçu dans nos latitudes; mais il n'est pas douteux qu'il ne se montre aussi fréquemment au pôle austral où il a été observé plusieurs fois dans les voyages entrepris vers cette extrémité, encore peu explorée, de notre globe.

L'aurore boréale apparaît, trois à quatre heures après le coucher du soleil, au pôle, comme nous avons dit, mais en inclinant un peu vers l'ouest. D'abord ce n'est qu'un brouillard lumineux, blanchâtre, qui présente à peu près la forme d'un segment de cercle dont la partie convexe est le point le plus élevé. Ce segment paraît bientôt formé d'arcs concentriques séparés par des bandes obscures; l'éclat des arcs lumineux va en augmentant vers le centre et en décroissant vers le sommet; de sorte que dans le haut du segment on voit les étoiles au travers des arcs lumineux et des arcs obscurs. De ces derniers partent à chaque instant des jets d'une lumière vive, d'un rouge plus ou moins intense, qui sillonnent en tous sens les arcs lumineux et qui affectent toutes les formes que l'imagination veut bien leur prêter. Ces jets de lumière se succèdent quelquefois avec tant de rapidité que les arcs lumineux paraissent être dans une agitation violente. Enfin le segment a pris sa plus grande extension,

et le phénomène a acquis toute sa magnificence; c'est alors qu'il se manifeste au zénith une couronne enflammée vers laquelle tous les jets de lumière paraissent se diriger. Vers minuit, quoiqu'il arrive souvent qu'elle se prolonge beaucoup plus avant dans la nuit, l'aurore boréale commence à pâlir et diminue graduellement; les jets deviennent de plus en plus rares, toute la lumière se concentre vers le pôle, et enfin tout s'éteint. Nous réussirons encore mieux à donner à nos lecteurs une idée de ce beau phénomène en ajoutant à la description qui précède celle qu'a donnée M. Dupin dans une lettre écrite par lui à M. Arago, de Glasgow où il avait pu l'observer. « Le ciel offrait dans les premiers momens vers le nord quelques lueurs blanchâtres qui devinrent de moins en moins incertaines. Bientôt la lumière de l'aurore boréale s'étendit dans un espace terminé par un cercle vertical dont *le plan était à très peu près perpendiculaire à la direction de l'aiguille aimantée vers le nord*. Le zénith était la partie la moins lumineuse et semblait un centre d'où les faisceaux se développaient en venant de plus en plus brillans à mesure qu'ils s'approchaient de l'horizon. Cependant ils ne descendaient jamais jusqu'à cette limite et se terminaient irrégulièrement à 15 ou 20° au-dessus en présentant un contour anguleux. Rien de plus remarquable que le feu des rayons et leurs ondulations lumineuses. Ces rayons étaient formés en larges groupes qui tantôt s'approchaient et tantôt s'éloignaient l'un de l'autre; quelquefois ils semblaient s'élever en masse, et d'autres fois descendre comme une pluie de lumière. Indépendamment de ces mouvemens généraux, il y avait dans chaque faisceau de rayon un mouvement latéral qu'on distinguait par l'intensité plus ou moins grande des rayons parallèles. On voyait donc les parties plus ou moins lumineuses avancer parallèlement à elles-mêmes, comme des ondes régulières; et, ce qui n'était pas moins remarquable, c'est qu'on voyait souvent dans le même faisceau deux mouvemens ondulatoires dirigés en sens opposé, de manière que les nuances d'ombre et de lumière avançaient régulièrement en sens contraire et se superposaient sans se confondre, comme deux mouvemens ondulatoires sur la surface d'un fluide peuvent le faire au moment où les contours des ondes opposées commencent à se rencontrer. La lumière était généralement blanche-argentine ou bien un peu orangée; l'extrémité inférieure des faisceaux laissait pourtant apparaître quelques couleurs du prisme, le rouge, le jaune et le bleu; dans un seul instant une teinte légèrement verdâtre s'est répandue sur le faisceau. Pendant les vingt premières minutes les apparences de l'aurore ont été faibles; pendant les vingt-cinq minutes suivantes elles ont été brillantes et continuellement variées; ensuite la lumière s'est évanouie par une dégradation insensible. D'abord la projection des faisceaux et leur mouvement latéral ont cessé, puis la figure rectiligne des rayons s'est effacée; il n'est plus resté dans le ciel qu'une pâle lueur semblable à celle de la voie lactée et terminée, dans le bas, par un grand arc de cercle concave vers la terre; cette lumière a cessé d'être visible une heure après sa plus brillante apparence. Le ciel ne paraissait point assez transparent pour qu'on pût supposer qu'il n'était chargé d'aucune vapeur; mais on ne voyait pas de nuages. Un seul, assez petit et placé dans l'hémisphère occupé par l'aurore, semblait une espèce d'écueil où venaient s'arrêter ces faisceaux lumineux qui seulement envahissaient un peu ses bords. On apercevait distinctement les étoiles dans les intervalles des faisceaux au moment même de leur plus grand éclat; mais au-dessous des faisceaux jusqu'à l'horizon le ciel était noirâtre et ne laissait voir les astres qu'avec difficulté. »

Maintenant qu'à l'aide d'une double description nous pensons avoir donné à nos lecteurs une idée suffisante de l'aurore boréale, il nous faut dire un mot des hypothèses auxquelles on a eu recours pour l'expliquer. Mairan a prétendu qu'elle était produite par la chute d'une portion de l'atmosphère solaire dans notre atmosphère. Quoique cette théorie ne soit point admise, il faut convenir qu'elle explique très ingénieusement plusieurs des circonstances du

phénomène, mieux que celle de l'abbé Hell, qui n'y voyait qu'un effet de la lumière solaire ou lunaire réfléchie par les vapeurs congelées si abondantes dans les régions polaires. Francklin s'est sans doute plus rapproché de la vérité en pensant qu'il fallait considérer l'aurore boréale comme un phénomène électrique résultant des grandes accumulations d'électricité vers l'un et l'autre pôle où ce fluide serait porté par les courans atmosphériques et s'y accumulerait, parce que la croûte glacée qui les entoure l'empêcherait de regagner le réservoir commun, et c'est au moment qu'il s'y trouverait ainsi accumulé en trop grande quantité qu'il s'élancerait dans les régions vides de l'atmosphère. Quoiqu'on objecte à cette théorie que rien ne prouve que les cercles polaires soient des gâteaux de glace et que cette substance n'est pas à ce point mauvaise conductrice de l'électricité, toujours est-il qu'elle reçoit une espèce de confirmation des observations des physiciens modernes qui ont reconnu la connexion intime qu'on remarque entre ce phénomène et le magnétisme terrestre; or nous aurons occasion de démontrer l'identité presque parfaite qui existe entre l'électricité et le magnétisme (*voy.* Électro-magnétisme). Rapportons rapidement les faits qui prouvent cette connexion. Plusieurs heures avant l'apparition d'une aurore boréale et pendant toute sa durée, l'aiguille aimantée éprouve des agitations subites et irrégulières auxquelles on a donné le nom d'*affolemens;* et ces mouvemens sont si caractéristiques qu'à leur vue on peut prédire quelques heures à l'avance une aurore boréale et deviner son existence d'un lieu où elle n'est cependant pas visible; c'est ce qui est arrivé un grand nombre de fois à M. Arago. Enfin M. Robison a fait le premier cette remarque importante, confirmée depuis par les observations de MM. Dalton et Arago, que le sommet de l'arc vu de chaque lieu où l'aurore boréale est visible semble dirigé dans le méridien magnétique de ce même lieu; d'anciennes observations de Maraldi démontrent qu'il en était de même à Paris de son temps, quoique la direction du méridien magnétique ait considérablement changé depuis cette époque. Enfin, suivant Robison et M. Dalton, la position du point de concours des faisceaux aurait aussi un rapport constant avec la direction des forces magnétiques, car ce point répondrait dans chaque lieu à la direction de la résultante (*voy.*) de ces forces déterminées par l'aiguille d'inclinaison (*voy.*).

Quoique les idées théoriques que nous venons d'exposer soient les plus généralement adoptées, nous devons dire qu'elles n'ont point encore l'assentiment de tous les physiciens. Il existe aussi des dissidences sur la hauteur à laquelle l'aurore boréale s'élève dans l'atmosphère. Euler l'a portée à deux ou trois mille lieues. Ce calcul est évidemment erroné; car s'il en était ainsi, une aurore qui apparaîtrait à notre pôle serait visible dans tout notre hémisphère jusqu'à l'équateur et même au-delà, tandis que l'observation prouve que les aurores boréales n'ont jamais été aperçues que dans une étendue de 60 degrés, à Alep, par exemple, ou à Cadix, en même temps qu'à Pétersbourg, à Upsal et à Copenhague. On est maintenant assez d'accord pour donner aux aurores boréales une hauteur de 150 à 300 lieues. On avait cru pendant longtemps qu'elles n'apparaissaient que la nuit; mais une observation de M. Usher ne permet pas de douter qu'elles ne puissent se montrer le soir. L'aurore boréale s'accompagne-t-elle de bruit? On le nie assez généralement; mais M. Biot l'affirme, quoiqu'il ne l'ait point entendu; Musschenbroek en a parlé, et Gmelin, dans son *Voyage en Sibérie*, s'exprime à ce sujet de la manière la plus précise : « Quelque beau, dit-il, que soit ce spectacle (l'aurore boréale), je crois qu'il serait difficile de le contempler au moins pour la première fois sans frayeur, tant il est, à ce que beaucoup de personnes instruites assurent, accompagné de bruits, de sifflemens et de pétillemens pareils à ceux que produirait le plus grand feu d'artifice. Les chasseurs qui vont chasser les renards bleus sur les confins de la Mer-glaciale sont fréquemment surpris par le météore; leurs chiens en sont tellement effrayés qu'ils s'arrêtent obstinément et se cou-

chent à terre jusqu'à ce que le bruit soit passé. » Du reste, l'existence de ce bruit, s'il était bien constaté, ne prouverait pas que l'aurore boréale fût le résultat de la combustion de grandes masses de gaz hydrogène, et rien n'est moins probable, ou bien de l'ignition de molécules métalliques qui, en vertu des forces magnétiques, prendraient la disposition que nous avons décrite. Cela prouverait seulement qu'à la hauteur où se passe ce phénomène il existe encore assez d'air pour opposer quelque résistance au passage de l'électricité, ce qui occasionnerait le bruit signalé par Gmelin. A. L.

AUSCULTATION. On se sert de ce mot, qui dérive du latin *auscultare*, écouter, pour désigner un mode particulier d'exploration que les médecins emploient pour arriver à la détermination de l'état sain ou morbide d'une partie, d'après les bruits normaux au anormaux que l'on y entend. L'auscultation se pratique avec l'oreille nue ou armée d'un instrument, d'un cylindre de bois, appelé *stéthoscope*. On trouve ce procédé indiqué pour la première fois par Hippocrate, qui paraît cependant n'en avoir fait qu'une application très restreinte; ses successeurs y eurent aussi recours plus ou moins souvent; mais il faut arriver jusqu'à nos jours, jusqu'à Laënnec, pour en voir la valeur justement appréciée. Cet illustre médecin est en effet celui qui a montré l'immense parti qu'on en pouvait tirer dans le diagnostic des maladies; d'autres qui sont venus après lui en ont encore étendu les applications, de sorte qu'aujourd'hui l'auscultation est un des modes d'exploration qui sont le plus souvent mis en usage; les données qu'elle fournit sont tellement certaines que, dans plusieurs maladies où elle se pratique, le médecin instruit peut déterminer avec une rigueur presque mathématique les lésions, les altérations d'organes qui les constituent. Les affections dans lesquelles on a recours à l'auscultation sont nombreuses; mais les principales sont celles qui ont leur siége dans les appareils de la circulation et de la respiration, c'est-à-dire dans le cœur, les poumons et les annexes de ces organes.

Voici les renseignemens que l'auscultation fournit au médecin. Si l'on applique l'oreille sur la poitrine d'un individu sain, on entend à chaque mouvement d'inspiration un bruit particulier, une sorte de murmure, appelé *bruit* ou *murmure respiratoire;* or, quand ces organes viennent à être altérés dans leur texture, ou bien ce bruit disparaît, ou bien il diminue d'intensité dans un point pour augmenter proportionnellement dans un autre; ou bien la résonnance de la voix devient plus forte, ou bien enfin à sa place on perçoit différens bruits que l'on comprend sous la dénomination commune de *râles,* qui deviennent ainsi des signes propres à caractériser les maladies. Ces râles sont nombreux et variables comme les modifications organiques dont ils sont l'expression.

Les maladies du cœur appellent aussi l'emploi de l'auscultation. Mais ici les données que ce moyen fournit au médecin sont moins nombreuses et moins certaines. Les seuls signes bien déterminés, en effet, que l'oreille perçoit dans les diverses maladies dont le cœur est susceptible sont une plus ou moins grande force d'impulsion dans les battemens de cet organe, l'étendue plus ou moins grande de ces battemens, enfin les divers bruits anormaux, dont ceux-ci s'accompagnent et dont les seuls bien constatés sont une sorte de bruit de soufflet, de râpe ou de lime.

Dans ces derniers temps on a voulu étendre encore l'usage de l'auscultation; on a cherché à reconnaître par son moyen certaines maladies de l'oreille, la présence de calculs dans la vessie, la grossesse. Il ne paraît pas qu'on en ait tiré de grands avantages dans le premier cas; elle a fourni des résultats plus certains dans les deux autres. On y a eu également recours pour reconnaître les fractures des membres, dans le cas où ceux-ci sont fortement tuméfiés au niveau du point fracturé, en constatant le bruit particulier que l'on appelle *crépitation*, et qui résulte du frottement qu'exercent l'un sur l'autre les fragmens d'un os brisé.

Il ne faut point croire que la découverte de l'auscultation soit un progrès de cabinet, et non de pratique. Il n'est point rare de rencontrer tels cas où le

médecin, privé de ce moyen de diagnostic, serait condamné à l'ignorance de la nature de la maladie et à toutes les conséquences de cette incertitude; la découverte de Laënnec doit donc être comptée au nombre des découvertes modernes les plus utiles; il a comme enrichi la médecine d'un sens nouveau. M. S-N.

AUSONE (DECIUS MAGNUS), célèbre poète latin du IVe siècle. On éprouve quelque surprise lorsque l'on rencontre encore un nom de poète latin plus de 300 ans après Virgile, après la disparition de l'ancienne Rome, au milieu du christianisme, et à l'époque où les barbares séjournaient déjà dans l'empire et mêlaient leurs idiomes grossiers à la langue latine dégénérée. L'existence d'Ausone, comme celle de Claudien, ressemble à un anachronisme. Né à Bordeaux l'an 309, Ausone fit des poèmes, des idylles, des épigrammes et des épîtres pour Valentinien et Gratien, comme avaient fait Virgile et Horace pour Auguste; il vécut en grande faveur à la cour impériale, et ses contemporains l'admirèrent. Il avait quitté le barreau qu'il suivait d'abord avec distinction, pour professer avec éclat la grammaire et l'éloquence. Sur le bruit de sa renommée, l'empereur Valentinien lui confia l'éducation de son fils Gratien, et, depuis, il fut comblé de bienfaits par ces deux princes. Nommé successivement comte de l'empire, questeur, préfet du prétoire, consul (379), les plus hautes dignités ajoutèrent à sa gloire de poète. La postérité néanmoins peut lui contester ce dernier titre. Sa poésie est sans ame ni sentiment de l'art; son style est sec et dur. Ausone n'a que de l'esprit et de l'érudition. Son *cento nuptialis* est un tour de force, passablement licencieux, qui lui fut commandé par Valentinien : c'est un composé de centons ou vers de Virgile détournés de leur véritable sens. Son poème *Mosella* renferme des études anatomiques de poissons qui surprennent, par leur exactitude, les naturalistes de nos jours. Mais son génie propre est dans ses épigrammes souvent pleines de sens et de mordant. Les ouvrages d'Ausone sont tachés de gravelures et d'obscénités; toutefois il est juste de dire que ses mœurs furent plus honnêtes et sa vie plus chaste que ses vers. Il ne s'était point corrompu à la cour, et quand la mort de Gratien arriva, il se retira près de sa ville natale, et vécut avec calme et simplicité jusqu'à la plus extrême vieillesse.

Les principales éditions d'Ausone sont celles de J. Scaliger (Leyde, 1575), de Tollius (Amst., 1669 et 1671), de Souchay (Paris, 1730). L'abbé Jaubert a publié une traduction française de ses poésies (Paris, 1769). H-D.

AUSONES et **AUSONIE**, *voy.* ITALIE.

AUSPICES, *voy.* AUGURES.

AUSTERLITZ (BATAILLE D'). Austerlitz est une petite ville de la Moravie, éloignée d'environ trois lieues de Brunn, chef-lieu du cercle, et située sur la chaussée qui mène de la Hongrie à Gœding. On y voit un beau château des princes de Kaunitz auxquels appartiennent les terres d'alentour.

Si, comme l'entendait Napoléon, une bataille est avant tout une affaire d'état, on ne saurait considérer celle d'Austerlitz uniquement comme un fait stratégique immense; c'est toute une révolution. En effet, elle changea l'aspect politique de l'Europe par son résultat, la paix de Presbourg; et le vainqueur qui dicta les conditions de cette paix, en châtiant l'Autriche du rôle qu'elle avait assumé dans la troisième coalition, détacha de sa domination un territoire de plus de 1,140 milles car. avec environ 2,800,000 habitans; il avança aussi le terme du renversement total du vieil édifice de la constitution germanique. *Voy.* AUTRICHE.

La journée d'Austerlitz est le complément de cette étonnante campagne de quinze jours (vendémiaire an XIV) qui avait eu pour dénouement la capitulation d'Ulm (*voy.*), et pour résultat l'occupation de Vienne par les Français.

La bataille eut lieu le 11 frimaire suivant (2 décembre 1805), jour anniversaire du couronnement; circonstance qui explique en partie les prodiges de valeur qu'enfanta l'enthousiasme de l'armée; il faut avouer aussi que rien n'avait été négligé pour le porter au comble. On pensa même à perpétuer cet enivrement; car du camp d'Austerlitz furent rendus plu-

sieurs décrets que l'on pourrait citer comme des types de la magnificence de Napoléon, notamment l'institution qu'il prescrivit d'une solennité religieuse en commémoration de sa victoire, dont il envoyait les trophées à l'archevêque de Paris pour être déposés à l'église métropolitaine *.

Outre le nom que lui donna Napoléon, et qu'elle a conservé, la bataille d'Austerlitz reçut aussi des soldats celui de *Journée de l'anniversaire du couronnement*, et de *Journée des trois empereurs*.

Le plan de cette bataille, tel qu'il pouvait saisir l'intelligence du soldat, se trouve tout entier dans la proclamation qui fut lue au bivouac la veille de l'action : « Soldats, leur disait Napoléon, l'armée russe se présente devant vous pour venger l'armée autrichienne d'Ulm. Ce sont les mêmes bataillons que vous avez battus à Hollabrünn, et que depuis vous avez constamment poursuivis jusqu'ici. Les positions que nous occupons sont formidables; et *pendant qu'ils marcheront pour tourner ma droite, ils me présenteront le flanc*. Soldats! je dirigerai moi-même tous vos bataillons..... et si la victoire était un moment incertaine, vous verriez votre empereur s'exposer aux premiers coups..... Cette victoire finira notre campage; et alors la paix que je ferai sera digne de mon peuple, de vous et de moi. »

Tandis que Napoléon établissait son quartier-général à Brunn, les empereurs François et Alexandre, réunis à Olmutz, concertaient un mouvement offensif, par suite duquel ils espéraient surprendre Napoléon. S'appliquant de son côté à masquer ses forces et à encourager cette imprudente attaque, celui-ci, en paraissant lâcher pied devant l'ennemi qu'il attirait, fit étudier pour ainsi dire, comme à la manœuvre, le terrain et les positions où chacun de ses corps devait combattre et triompher.

Forte d'au moins 92,000 hommes, l'armée combinée s'avança dans la direction de Brunn, sur cinq colonnes. Elle avait attaqué, le 28 novembre, Wischau, dont l'occupation lui avait été cédée comme au vainqueur. Les environs d'Austerlitz devaient être le théâtre où la bataille serait sérieusement acceptée; enfin on s'y trouvait en présence. A la tête de l'aile gauche Buxhœwden s'élançait vers le sud pour tourner la droite de l'armée française, déployée devant son front; le prince Koutousof, qui commandait le centre, devait lui couper toute retraite sur Vienne, en se jetant sur son flanc droit; postée comme réserve, la droite avait à sa tête le grand-duc Constantin et le prince Dolgorouki.

Quant à l'armée française, tout ce que l'ennemi put comprendre dans son attitude et dans ses mouvemens devait l'enhardir de plus en plus. Rangés sur une chaîne de collines à deux lieues en avant de Brunn, c'est-à-dire de Bosenitz à Telnitz, nos bataillons, forts d'environ 65,000 combattans, virent défiler obliquement et à une très faible distance, l'armée ennemie, pour se déployer sur une chaîne parallèle. Dans la soirée du 1er décembre, voyant l'ennemi assez engagé dans ce mouvement demi-circulaire, Napoléon, pour arrêter et couper sa gauche, lança le maréchal Davoust avec deux divisions, l'une d'infanterie et l'autre de dragons. A la tête de la gauche était le maréchal Lannes; la droite était commandée par le maréchal Soult, le centre par le maréchal Bernadotte, et toute la cavalerie, dispersée en arrière de la ligne de bataille, obéissait au prince Murat. Les divisions de cuirassiers des généraux Nansouty et d'Hautpoult étaient en réserve avec 24 pièces d'artillerie légère; une autre réserve non moins imposante était les dix bataillons de grenadiers du général Oudinot et les dix bataillons de la garde que Napoléon, pour effectuer au besoin sa résolution annoncée, tenait en quelque sorte sous sa main, avec tout l'état-major, le maréchal Berthier et Junot.

(*) On conçoit l'importance que Napoléon attachait à sa victoire, lorsqu'on se rappelle la situation périlleuse où se trouvait l'armée française, l'imminence de la jonction des forces de la Prusse à celles de la coalition des deux armées impériales. Cette situation extrême, où la victoire était le seul moyen de salut, donne à la magnanime résolution de Napoléon, à sa ferme confiance dans son génie, tout son prix et l'éclat ineffaçable qui durera autant que la mémoire des hommes. Cte M. D.

A une heure du matin l'empereur monta à cheval pour parcourir ses postes, reconnaître les feux du bivouac de l'ennemi et recevoir les rapports des grandes gardes. Il attendait impatiemment l'aube du jour. Le soleil se leva radieux : cette circonstance est devenue historique. « Soldats! dit-il en passant devant le front de bandière de quelques régimens, il faut finir cette campagne par un coup de tonnerre qui confonde l'orgueil de nos ennemis. » Un instant après, ajoute le bulletin d'Austerlitz, la canonnade se fit entendre à l'extrémité de notre droite. L'avant-garde ennemie l'avait déjà débordée; mais Davoust était là pour l'arrêter. Tout aussitôt s'ébranlent à la fois Murat, avec sa cavalerie, et Soult, avec les divisions Vandamme et Saint-Hilaire. La droite de l'ennemi, surprise dans sa marche de flanc sur les hauteurs de Pratzen, est entièrement coupée par le maréchal Soult, dont les savantes manœuvres paralysent tous les efforts tentés par Koutousof pour rétablir la bataille.

Une heure après, la gauche de l'ennemi était pareillement coupée; et, par suite du renversement de toutes ses combinaisons, sa réserve, engagée pour son propre compte, se trouvait dans l'impossibilité d'agir sur d'autres points. Attaquées à la fois par la gauche de Bernadotte et par la droite de Lannes, les hauteurs de Blasowitz furent emportées; l'aile droite était maintenant refoulée sous les hauteurs d'Austerlitz, quartier-général des deux empereurs.

« Dans un moment, dit encore le bulletin, la garde russe fut en déroute : colonel, artillerie, étendards, tout fut enlevé; le régiment du grand-duc Constantin fut écrasé. »

Si l'on pense que ce colonel prisonnier était le prince Repnin, et que ce régiment écrasé était un corps de gentilshommes russes, on concevra toute la portée du mot de Napoléon : « Cette perte coûtera des larmes de sang à Saint-Pétersbourg. » Mais il faut dire que cette garde russe, en combattant pour ainsi dire sous les yeux des deux empereurs qui furent spectateurs de l'inutilité de ses charges, toutes belles qu'elles fussent, soutint noblement sa réputation d'intrépidité; il fallut, pour arrêter son choc, une barrière telle que les rangs serrés des bataillons français.

A une heure après midi la victoire était complètement décidée, et l'armée combinée effectuait sur tous les points ou tentait d'effectuer sa retraite. C'est en cherchant un passage sur la digue et sur les glaces qui couvraient le lac Ménitz que des corps entiers de l'aile gauche ennemie s'y engloutirent avec leur artillerie et leurs caissons. On porte la perte des coalisés à 30,000 hommes, dont 10,000 tués ou noyés et 20,000 prisonniers; en outre ils n'eurent pas moins de 10,000 blessés; 86 pièces de canon et 400 caissons d'artillerie durent aussi être abandonnés sur le champ de bataille, ainsi que tous les gros bagages. Du côté des Français la perte (élevée à 18,000 hommes par le rapport officiel du général Koutousof qui ne portait la sienne qu'à 12,000) ne put dépasser 7,000 hommes, tués ou blessés, si l'on songe à la terreur que causait encore le vainqueur quand peu de jours après il dicta les conditions de la paix de Presbourg à l'Autriche.

Un fait qu'on ne peut s'empêcher de signaler encore, c'est que la bataille avait été livrée par l'armée combinée qui, avec moins d'impatience et de témérité de la part de ses chefs, eût pu être renforcée en peu de temps par celles que dirigeaient sur Vienne les archiducs Charles et Jean. P. C.

AUSTRAL, ce qui appartient aux pays méridionaux, au midi, ou ce qui en vient, du mot latin *auster*, en grec νότος, vent du sud; spécialement, tout ce qui concerne l'hémisphère méridional ou la partie du ciel qui le couvre. On dit *Océan austral*, *Terre australe*, *aurore australe*, *climat austral*, etc. S.

AUSTRALIE, *voy*. OCÉANIE.

AUSTRASIE (ROYAUME D'), *OEsterrych* en langue vulgaire. Ce nom, qu'il ne faut pas dériver du latin *auster*, désignait d'abord la France orientale; mais outre les pays situés entre le Rhin, la Meuse et l'Escaut, il embrassait encore une partie de l'Aquitaine, comme le Béarn, le Bordelais, le Limousin, etc.,

conquis sur les Visigoths. Le royaume d'Austrasie fut crée en 521 par Thierri, l'un des quatre fils de Clovis, qui se partagèrent sa vaste succession. Metz en fut la capitale et devint la résidence de huit rois, ses successeurs, nommés : Théodebert, Théodebalde, Sigebert, Childebert II, Théodebert II, Dagobert, Sigebert II et Childéric. L'Austrasie qui fut deux fois réunie à la couronne, sous Clotaire Ier en 538, et sous Clotaire II en 613, le fut encore sous Thierri III, en 673, après la mort de Childéric; mais enfin elle secoua le joug qu'avait fait peser sur elle Èbroin, maire du palais; elle se donna des gouverneurs indépendans et mit à sa tête Pépin d'Héristal qui devint plus tard maître de la France. Se voyant sur le point d'être subjuguée, après la mort de Pépin, en 714, par Rainfroi, maire du palais sous le roi Dagobert, elle résista, encouragée par la présence de Charles-Martel, réfugié chez ses compatriotes, et qui, comme Pépin son père, devint dans la suite maître de l'état sous Thierri IV, vers l'an 721. Après la mort du roi et de Charles-Martel, en 741, lorsque Pépin et Carloman, deux fils de Charles, régnaient conjointement en France, l'Austrasie devint le partage du second. Mais les enfans de Carloman ne lui succédèrent point; ce prince s'étant fait moine, il céda son royaume à son frère Pépin, devenu roi des Français en 751. Toutes ces provinces austrasiennes, moins celles de l'Aquitaine, entrèrent plus tard dans la composition du royaume de Lorraine, sous Lothaire, petit-fils de Louis-le-Débonnaire (847).

A l'imitation des Francs, les Lombards qui s'étaient rendus maîtres de l'Italie donnèrent aussi le nom d'Austrasie à la partie orientale de leur nouvelle conquête. Z.

AUSTRÈGUES (JURIDICTION DES). A défaut d'un système judiciaire solide et énergique, défaut qui en Allemagne avait sa source dans la faiblesse du pouvoir de l'Empire, surtout après la chute des Hohenstaufen, les princes, les prélats, les villes et les chevaliers, se virent forcés, pour leur sûreté commune, de former une infinité de liaisons les uns avec les autres. Ces associations s'établirent surtout dans le sud de l'Allemagne; et quand il s'agissait d'un arrangement ou d'une question de droit quelconque, un comité nommait aussitôt des arbitres qui prononçaient alors sur le différend. Ces arbitres s'appelaient *austrègues*.

Lorsqu'en 1495 le rétablissement de la paix intérieure eut enfin mis un terme à toutes ces querelles, à l'empire presque exclusif de la force brutale, on réunit avec l'institution des austrègues une cour de justice supérieure, pour les contestations qui pouvaient s'élever entre les sujets immédiats de l'Empire; et on établit en même temps la chambre impériale. Les états conservèrent les austrègues avec le droit d'en élire à l'avenir. Aussi y en eut-il de légalement reconnus (pour les princes et seigneurs immédiats de l'Empire); les uns existant de droit, les autres privilégiés ou que l'empereur accordait aux villes impériales et autres.

Dans la Confédération rhénane, on conféra la décision des cas litigieux à une commission fédérale qui toutefois ne parvint jamais à s'organiser. Dans la Confédération germanique l'autorité judiciaire a été également conférée à la diète pour les contestations entre les membres de cette confédération : elle doit chercher à concilier ses parties au moyen de commissaires pris dans son sein; mais toutes les fois que la décision d'un droit l'exige, elle doit soumettre la question à une juridiction d'austrègues. Déjà au congrès de Vienne, la Prusse et l'Autriche usèrent de toute leur influence pour obtenir l'établissement d'une cour de justice permanente pour ces cas importans; mais les autres états se prononcèrent contre la permanence. L'organisation de ce tribunal arbitral consiste en ce que le demandeur propose au défendeur trois membres de la confédération tout-à-fait désintéressés dans l'affaire, parmi lesquels il doit choisir ; sur son refus la diète elle-même se charge de faire le choix. Le choix fait, la plus haute cour de l'état auquel le membre choisi appartient examine le procès, au nom de la diète, suivant les principes de droit et la procédure en vigueur dans cet état, et sa décision est rendue exécutoire

par la diète, en vertu du réglement du 3 août 1820. L'acte final de Vienne du 15 mai 1820 (art. 80) étend cette juridiction aux particuliers, lorsque leurs prétentions s'adressent à différens membres de la confédération qui les renvoient les uns aux autres. Différentes affaires ont déjà été terminées suivant cette procédure. *C. L.*

AUTEL (du latin *altare*, *alta ara*, aire, plate-forme élevée), sorte de table destinée aux sacrifices. Toutes les nations qui offrirent des sacrifices eurent des autels; mais ces autels se ressentaient de l'état de civilisation des peuples qui les possédaient. Les autels des barbares n'avaient ni l'élégance ni la richesse des autels des Grecs et des Romains (*voy.* plus bas), et ceux des campagnes n'approchaient pas de la magnificence et de l'élévation de ceux des villes. Ils étaient appelés chez les Grecs θυσιαστήριον, du verbe θυεῖν, tuer, immoler.

Les patriarches élevaient dans les champs des autels de pierres et de terre, ou choisissaient des tertres pour offrir leurs sacrifices. Moïse donna aux Israélites l'autel *des parfums* et l'autel *des holocaustes*. Salomon se conforma aux prescriptions de Moïse, dans le temple qu'il bâtit à Jérusalem. Voir l'*Histoire des autels* consacrés au vrai Dieu, depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, tom. III et IV.

Le christianisme, dès son origine, eut ses autels dressés à la hâte, ou transportés d'une maison à l'autre, à l'instant de l'immolation de la victime; les persécutions ne permettaient guère d'en user autrement. Il en eut de plus stables quand le danger diminua. Ses autels se consolidaient à mesure qu'il s'affermissait lui-même; ils participaient à ses destinées. La conversion de Constantin fut le signal de la construction de ces superbes basiliques, et de l'érection de ces autels si beaux dans leur simplicité, dont Ciampini nous a donné la description dans son Histoire *de sacris Ædificiis a Constantino-Magno constructis*, Rome, 1693, in-fol. Le concile de Paris en 509, et celui d'Épaone en 517, défendirent les autels de bois, et ordonnèrent qu'à l'avenir on ne se servirait que d'autels de pierre. La consécration des autels est à peu près de cette époque. Il n'y eut d'abord qu'un autel dans chaque église; mais du temps de saint Grégoire I[er] on commença à les multiplier; et l'on voit dans les *Actes des saints* de l'ordre de saint Benoît que l'usage de la pluralité des autels avait prévalu avant le x[e] siècle. Les autels étaient sans ornement; mais peu à peu la piété des fidèles les a ornés jusqu'à l'excès. Depuis le second concile de Nicée on ne consacra pas d'autel sans relique, pour rappeler qu'on a long-temps célébré le service divin dans les catacombes et sur les tombeaux des martyrs, et parce qu'on a lu dans le chapitre VI de l'Apocalypse ce verset : « Je vis sous l'*autel* les ames de ceux qui ont été mis à mort pour la parole de Dieu, et pour le témoignage qu'ils lui ont rendu. »

Il y a plusieurs sortes d'autels. L'abbé Thiers ne fait remonter l'usage des autels *privilégiés* qu'au pontificat de Grégoire XIII; il ne trouve pas de concession plus ancienne. On écrivit d'abord en caractère d'or : *autel privilégié*, et bientôt après dans quelques églises : *ici se délivre une ame du purgatoire à chaque messe*. On alla plus loin encore : tandis qu'on disait des messes aux autels privilégiés, principalement depuis la consécration jusqu'à la fin de la communion, des religieux faisaient jouer, derrière, de petits feux d'artifice, pour marquer que dans ce moment une ame sortait du purgatoire. C'est ce que ce savant critique dit avoir vu pratiquer dans une célèbre église de Paris. Il y a des autels privilégiés à perpétuité et des autels privilégiés pour 7 ans. On délivre une ame du purgatoire toutes les fois qu'on dit la messe des morts aux premiers; on ne peut la délivrer aux derniers qu'en y disant la messe les jours fixés par le bref. Ces autels ont engendré de graves abus que Le Tellier, archevêque de Reims, a censurés dans son mandement du 31 octobre 1694, et que l'abbé Thiers a foudroyés dans son *Traité des superstitions* (liv. VII, chap. XVIII), qui mérite d'être lu par ceux qui aiment la vérité et la simplicité dans la religion.

L'*autel portatif* est une pierre consacrée qu'on peut transporter où l'on veut et selon le besoin. *Altare mobile*, en

latin barbare *portatile; altare itinerarium*, autel itinéraire. Il en est fait mention avant le xe siècle. Cette pierre, à proprement parler, constitue seule l'autel, même dans les églises : le marbre, le bois et les autres matériaux dont on compose la table ne sont que des accessoires. Elle est consacrée par l'évêque et enrichie de reliques. C'est sur elle que l'on pose l'hostie et le calice. C'est elle que le prêtre baise avant l'*introït* et quand il veut saluer les assistans.

Le *maître-autel* est érigé dans le chœur et sert aux messes paroissiales et solennelles. Stepelin, écrivain du XIe siècle, l'appelle *altare capitaneum*.

L'*autel isolé* ou *à la romaine*, *ara insularia*, est celui qui n'est adossé à aucun mur, ni à aucun pilier, et qui a un contre-retable; tel est le maître-autel dans la plupart des cathédrales, des collégiales et des églises de Paris. On appelle aussi *autel isolé* celui qui est placé sous un dais ou baldaquin.

La construction des autels a varié selon le goût des temps. On peut en dire autant des ornemens qui les décorent. Dans l'église latine, ils sont ordinairement tournés de manière que le prêtre, en célébrant les saints mystères, regarde l'Orient. *Voy.* Iconostase. J. L.

Les autels, chez les anciens, avaient des formes très variées qui dépendaient de leur destination, soit pour faire les libations, soit pour les sacrifices d'animaux vivans, soit pour disposer les vases et les offrandes.

Les *autels égyptiens* sont des monolithes d'une forme conique tronquée, de quatre pieds de hauteur. Ils sont fort évasés à leur partie supérieure; celle-ci est ordinairement creusée en forme d'un entonnoir terminé par une ouverture qui traverse la pierre dans toute sa longueur; la partie supérieure du contour pose sur une pointe de quelques pouces. On connaît des autels égyptiens en basalte vert et en granit. Presque toujours ils portent des inscriptions hiéroglyphiques.

Les *autels grecs* étaient de diverses grandeurs, et proportionnés à l'importance du dieu qu'on y servait. Les dieux célestes, par exemple, avaient droit à des autels d'une hauteur prodigieuse; celui de Jupiter Olympien avait près de trente-deux pieds. Les dieux terrestres avaient de plus modestes prétentions. Quant aux héros, on leur sacrifiait sur des autels plus voisins de la terre et dont l'élévation n'excédait pas un pied. Les dieux infernaux, dont l'empire était souterrain, se contentaient de petites fosses creusées au moment du sacrifice. Des grottes étaient consacrées aux nymphes. Les autels étaient toujours moins élevés que les statues des dieux. Ils étaient pour la plupart fabriqués, d'abord de bois, bientôt après de pierre, quelquefois de métal, ou formés d'un amas de cendres ou de quelque matière durable. Celui de Jupiter Olympien était formé des cendres des sacrifices offerts en l'honneur du dieu; Apollon jouissait d'une semblable faveur à Thèbes. Les autels étaient quelquefois formés de cornes, comme le célèbre autel de Délos. Avant l'usage des temples, les autels n'étaient que des tertres de gazon placés souvent sur les routes pour la commodité des voyageurs. Les dieux terrestres avaient leurs autels dans des lieux inférieurs; les dieux célestes n'étaient honorés que sur les lieux élevés. Les sacrifices se faisaient même quelquefois sur la terre nue, et s'appelaient alors *sacrifices offerts sans autels*.

La forme des autels grecs n'était pas constamment la même. L'autel dédié aux Parques était oblong; l'autel placé sur le mont Cythéron présentait un carré parfait. Les anciennes médailles nous offrent des exemples d'autels de forme circulaire. Les plus anciens étaient ornés de cornes qui servaient à attacher les victimes ou à différens autres usages, et présentaient un point d'appui aux supplians qui venaient les embrasser. D'ailleurs, dans les premiers âges, la corne était le signe du pouvoir et même de la divinité. Chaque autel portait le nom ou le signe distinctif du dieu auquel il était consacré, comme aussi l'événement qui avait donné lieu à son érection, ou quelque autre circonstance mémorable. Les autels destinés aux libations étaient creux, les autres massifs; on les ornait de fleurs et de feuilles d'olivier pour Minerve, de myrte pour Vénus, de pin

pour Pan, etc.; les sculpteurs imitèrent ensuite ces ornemens, et la différence des feuilles, des fleurs ou des fruits qui les composaient indiquait exactement le dieu auquel ils avaient été consacrés. On y voit aussi figurer des têtes de victimes, des patères, des vases et autres ornemens religieux; et sur les plus élégans, des bas-reliefs dont le sujet est relatif aux sacrifices.

Quelques autels étaient réservés aux sacrifices qui s'accomplissaient par le feu; d'autres étaient exclus de l'usage du feu et non propres à l'effusion du sang. Ils ne devaient recevoir que des corbeilles, des fruits ou d'autres objets n'ayant point en vie. A Délos était un autel de corne consacré à Apollon, où Pythagore, dont les préceptes défendaient de donner la mort à tout animal, quel qu'il fût, venait accomplir ses sacrifices.

On choisissait pour élever des autels soit l'intérieur d'un temple, soit des bois ou des lieux ombragés, soit quelque bosquet verdoyant. — Les autels, comme les temples et les statues, offraient un asile inviolable aux malfaiteurs et aux criminels de toute espèce.

Ce que nous venons de dire des autels grecs s'applique en général aux *autels romains*. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les Romains n'employèrent que des artistes grecs, et le goût de ceux-ci préside à tous leurs ouvrages.

On a voulu considérer comme des *autels* les monumens gaulois connus sous le nom de *dolmen* ou de *pierres levées;* mais il est probable que ce n'étaient que des tombeaux. A. S-r.

AUTENRIETH (Jean-Henri-Ferdinand d'), chancelier de l'université de Tubingue et professeur de médecine, naquit dans cette ville en 1772. Dès sa première jeunesse il montra des talens distingués pour les sciences naturelles. Une imagination vive et une mémoire extraordinaire étaient favorables à ses études. Après avoir obtenu le doctorat il fit un voyage aux États-Unis. Attaqué par la fièvre jaune, seul, sans secours, il se sauva de la mort par une saignée. A son retour il fut nommé professeur d'anatomie et de clinique à Tubingue, et se distingua autant par ses cours que par le zèle avec lequel il s'occupa comme médecin praticien. Il n'est pas moins actif comme auteur, et il a rédigé, soit seul, soit avec M. Reil, plusieurs ouvrages périodiques. Sa publication la plus importante est le *Manuel de la physiologie empirique de l'homme* (Tub. 1801 et suiv., 3 vol. in-8°). Le roi de Wurtemberg l'a nommé chancelier de l'université de Tubingue et l'a décoré de l'ordre du Mérite civil. M. d'Autenrieth a employé le premier l'émétique en frictions dans le traitement de la coqueluche; la pommade émétisée est assez généralement connue sous le nom de *pommade d'Autenrieth*. C. L.

AUTEROCHE, *voy.* Chappe d'Auteroche.

AUTEUR, substantif applicable aux deux sexes et qui désigne les personnes auxquelles on doit quelque ouvrage digne d'être cité. Un auteur est *original* s'il puise dans son propre fonds; *compilateur*, s'il compose son ouvrage d'extraits de différens autres ouvrages, extraits réunis avec ou sans jugement et dont il fait une espèce de mosaïque arrangée suivant ses vues, avec plus ou moins de méthode et de goût; *plagiaire*, s'il copie effrontément tout ou partie d'autres livres. On est en droit d'attendre d'un littérateur qu'il soit original, car le génie ne vit pas d'emprunts; l'historien devient original par une exposition et par une appréciation qui lui sont propres, quoiqu'il travaille nécessairement sur des faits qu'il ne peut inventer et dont les sources où il puise renferment le récit; il ne devient compilateur que lorsqu'il entasse les faits sans critique et sans tendance bien arrêtée.

On distingue encore les auteurs en *sacrés* et *profanes*, *anciens* et *modernes*, *connus* et *anonymes*, *nationaux* et *étrangers*. Le mot auteur *classique* sera expliqué à l'article Classiques. S.

AUTEUR (droit). Les jurisconsultes entendent par cette expression l'individu de qui on tient le droit qu'on exerce. Cet individu est votre *auteur* parce qu'il vous a fait propriétaire de tel objet. C'est ainsi que l'article 2,235 du Cod. civ. s'exprime en disant que, pour compléter la prescription, on peut joindre à sa pos-

session celle de son *auteur*, c'est-à-dire de l'individu dont on est légataire ou donataire et à titre particulier ou universel.

Les *auteurs* (ce mot pris comme synonyme d'écrivains) peuvent, en droit, se diviser en commentateurs, en annotateurs, arrêtistes, légistes. Un commentateur est celui qui, *ex professo*, explique et développe le texte des lois. Cujas, Pothier, Toullier, Locré, etc., sont des commentateurs. L'annotateur est celui qui, ordinairement éditeur des œuvres d'un commentateur, les enrichit ou les défigure par ses observations. Un arrêtiste est l'auteur d'un recueil d'arrêts ou jugemens. Comme il faut que l'exposé précis et néanmoins complet du fait et des moyens de droit précède ordinairement chaque arrêt, le talent de l'arrêtiste peut encore s'exercer en de certaines limites; mais ce talent n'est plutôt qu'une habitude routinière. Pour le posséder dans toute sa perfection, il faut y asservir son esprit ou son génie; le mieux et le plus ordinaire en même temps est de ne se trouver heureusement embarrassé ni par l'un ni par l'autre. Aussi MM. Sirey et Dalloz, nos premiers arrêtistes modernes, sont-ils utilement aidés dans la confection de leurs recueils, qu'ils se contentent de diriger et auxquels ils impriment cependant le cachet de leur habile conception. De même que les compilateurs d'arrêts portent le nom d'arrêtistes et diffèrent essentiellement des magistrats qui ont rendu les arrêts, de même les compilateurs de lois peuvent porter le nom de *légistes*, ce dernier terme mis en opposition avec celui de législateurs. V.

AUTHENTIQUE, mot dérivé du grec et composé de αὐτὸς, lui, et ἔντεα, armes, ustensiles; qui porte ses armes, qui est son maître, en latin *auctor*.

On appelle *authentique* un objet dont on connaît l'auteur, un fait garanti par des témoignages respectables, un acte en original et portant en lui des preuves irrécusables de son origine. Une charte, un document authentique, peuvent être reconnus à toutes sortes de caractères: ils doivent être signés, pourvus d'un sceau et rendus suivant certaines formes, particulières aux différentes chancelleries. On dit *authentiquer un acte* pour exprimer qu'on veut le revêtir de toutes les formalités consacrées par l'usage. Il n'y a que l'autorité publique qui puisse imprimer à un acte le caractère de l'*authenticité;* elle délègue cette faculté à ses principaux officiers, au garde-des-sceaux, aux tribunaux, aux notaires, etc. Dans le vieux français, *authentique*, comme adjectif joint à un nom propre, signifie le talent de bien connaître les lois et les usages. C'est ainsi qu'on lit dans Froissard, t. II, chap. 130: « Maître Jehan des Marest, qui avait toujours esté l'un des greigneurs *auctentiques* en parlement sur tous autres. »

Dans l'histoire du droit on appelle *Authentiques* les extraits des ordonnances impériales intercalées dans plusieurs parties du code de Justinien. *Voy.* Novelles. J. H. S.

AUTICHAMP (Charles Beaumont, comte d'), né en Anjou, en 1770, et militaire dès l'âge de 12 ans, était capitaine dans la garde constitutionnelle de Louis XVI, lors du 10 août. Longtemps avant cette époque, il avait été intimement lié avec le comte de La Rochejaquelein, et, comme lui, il déploya pendant la guerre civile de la Vendée son courage à toute épreuve en même temps qu'une modération malheureusement trop rare. Envoyé en 1795 à l'Ile-Dieu, il reçut du comte d'Artois la croix de Saint-Louis, mais il ne la porta qu'après le retour des Bourbons. Présenté au premier consul, lors de la pacification, il se soumit à ce qu'il regardait comme le gouvernement *de fait* jusqu'en 1813, époque à laquelle il alla servir la cause royale dans l'Ouest. A la première restauration il fut nommé lieutenant général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et commandant de la 14e division militaire. Il eut part, pendant les Cent-Jours, à la levée de boucliers des départemens de l'Ouest, et Louis XVIII, réintégré dans sa capitale, le promut successivement à la pairie (1815), au commandement des 22e, 4e et 11e divisions militaires, et à celui d'un corps d'armée dans la guerre d'Espagne (1823). Depuis la révolution de Juillet le comte d'Auti-

champ vit dans une profonde retraite.

Plusieurs autres membres de la même famille, marquis, comtes et vicomtes, se sont distingués dans les fastes militaires de la France. VAL. P.

AUTOBIOGRAPHIE. C'est le récit qu'un personnage, historique ou non, fait de ses pensées, de ses sensations et des événemens qui ont agité son existence. Il faut se garder de confondre les autobiographies avec les *mémoires*, quoique dans ces derniers le narrateur se trouve aussi plus ou moins en scène. L'autobiographie est une confession, un développement psychologique, un drame intérieur mis à nu. L'auteur des mémoires n'est pas tenu de rendre compte de ce qui se passe au fond de l'ame : il n'a promis au lecteur que des notes, des explications; il écrit le commentaire de l'histoire; l'autobiographie fait le roman du cœur. Il se peut que des mémoires deviennent partiellement des autobiographies. Madame Roland se raconte elle-même; elle est autobiographe en retraçant avec de suaves couleurs les années de son enfance, les belles soirées de l'île Saint-Louis, lorsque le reflet du soleil couchant dore l'horizon de la grande cité, ses promenades dans les bois frais de Meudon, ses naïves impressions de vierge et de jeune mariée. Dans la seconde partie de son livre elle est l'historien des Girondins.

L'autobiographie, pour mériter son titre, doit être sincère et complète avant tout. Les réticences, permises à l'homme d'état qui se laisse deviner plutôt qu'il ne se révèle en faisant ses mémoires, ne le sont plus à qui s'est agenouillé dans un confessionnal où le psychologue-prêtre l'attend pour recueillir ses aveux. Mais un autre inconvénient ne manque pas de se présenter alors : le public, devenu le confident, ne profitera que trop bien de ces révélations indiscrètes; dans la faiblesse d'autrui on croit trouver l'excuse de la sienne propre, et l'on se passe ses travers en voyant les bizarreries d'un homme distingué. Pour être réellement utile, l'autobiographie ne devrait porter que sur des carrières sans tache majeure, sur des existences que le vice grossier n'aurait jamais souillées. Il n'en est pas toujours ainsi. Vous retrouverez dans ces écrits, comme dans le monde, le sens moral à tous ses degrés de développement ou de sommeil; des hommes-anges, des hommes-démons, et, flottant entre deux, ces esprits tantôt sublimes, tantôt perdus dans les passions mauvaises. Les autobiographes malgré leurs innombrables nuances pourraient se ranger sous trois rubriques, qui représenteraient les principales tendances du cœur humain : *les mystiques*, *les sceptiques*, *les sensualistes*. Ces groupes sans doute n'ont rien d'absolu : les variétés sont infinies, et leurs couleurs chatoyantes mettraient souvent en défaut l'œil le plus exercé. Les sciences morales ne peuvent échapper à l'inconvénient qui pèse sur les sciences naturelles.

A la tête des autobiographes se trouve Saint-Augustin (*voy.*). Ses confessions présentent le tableau le plus vivant de ces ames qui, long-temps ballottées entre le ciel et l'enfer, finissent par échapper au monde et à ses joies trompeuses, en se plongeant dans le sein de la divinité. Si Fénélon avait écrit sa vie intime, sans nul doute son ouvrage appartiendrait à cette catégorie. L'Allemagne est riche en peintures de ce genre; dans la secte des frères Moraves, il s'est présenté plusieurs convertis qui, pour l'édification de leurs co-religionnaires ou le salut des non-croyans, ont tracé la marche épineuse qu'eux-mêmes ont dû suivre et dépeint avec délices le bonheur, le calme de la victoire. C'est chose merveilleuse dans leurs écrits que la subtile analyse de leurs penchans les plus secrets, de ces pensées à peine écloses qui échappent à tous ceux qui n'ont point, comme ces pieux philosophes, porté des regards infatigables sur l'abime sans fond qu'on nomme le cœur humain. Gœthe a inséré dans son roman de Wilhelm Meister, sous le titre de *Confessions d'une belle ame*, quelques passages pleins d'une haute philosophie et du sentiment chrétien le plus pur; c'est l'autobiographie de mademoiselle de Klettenberg. Les événemens y occupent une petite place; l'intérêt se porte sur l'anatomie de l'ame. La biographie du théologien Semler appartient à ce genre d'écrits. Silvio Pellico pourrait y réclamer

une place pour le livre qu'il a intitulé : *Ma captivité* (*Le mie prigioni*). On y respire à chaque page une pieuse résignation; et les paroles de douceur, d'humilité, de pardon qui sortent des lèvres du prisonnier tourmenté, font la satire la plus sanglante d'une police persécutrice, plus que ne pourraient la faire les récriminations et les attaques d'un homme mis en émoi par des passions haineuses.

A l'autre extrémité de l'échelle, loin de ces esprits chrétiens qui semblent, sur la terre déjà, se détacher de leur enveloppe matérielle, se complaisent dans le récit des aventures galantes, du scandale, du vice et du crime, ces êtres qui n'ont jamais connu de partage, qui, dès leur enfance, ont été tout entiers à leurs plaisirs, à leurs intérêts, à leurs passions. Cette famille est plus nombreuse peut-être que celle des mystiques; quelques types suffiront pour la caractériser. Cellini, encore plus fanfaron qu'il n'est irascible et méchant, manie la dague avec autant d'adresse que le ciseau du sculpteur; il aime les orgies d'artistes, les querelles, la magie, et se délecte à narrer en style simple, sans circonlocution aucune, toutes ses prouesses. Le Vénitien Casanova, le coureur d'aventures par excellence, l'amant frivole et léger de mille beautés qui le valent, ne se dément pas dans sa vieillesse. A cet âge où le repentir vient se loger dans le cœur des mortels plus faibles ou moins dénués que lui du sentiment de la dignité d'homme, il se met à rajeunir ses vieilles amours avec le laisser-aller de Boccace; ses mille et une ressources pour se tirer d'affaire, il les développe sans rougeur sur le front. C'est une nature à part que la sienne; c'est le vice moins la méchanceté, le malfaire sans le tourment de la conscience, qui est autrement façonnée chez lui : car il croit mourir assez bon chrétien au bout de sa vie orageuse. Voulez-vous connaître un criminel plus franc, plus complet? Voyez Trelawney (*Mémoires d'un cadet de famille*), le pirate, le capitaine-despote, le massacreur, l'incendiaire; Trelawney, le gentilhomme aux bonnes façons, l'ami de Byron, qui prend quelques parcelles de cet étrange individu pour en faire son Conrad, son Lara. Sa qualité de marin ne porte point, ce nous semble, une excuse toute faite avec elle, et ne légitime point toutes les horreurs dont Trelawney se fait gloire. Rien de pareil dans l'autobiographie de *Nettelbeck*, qui a conservé, en courant les mers des Deux-Mondes, la naïveté d'un enfant, tout en se battant comme un héros. Ce fut lui qui s'illustra en 1807 par la brillante défense de Colberg, sa ville natale, contre les Français, vainqueurs à Iéna; lui qui sauva la forteresse par le sacrifice de sa fortune qui servit à nourrir les assiégés, et, en faisant entrer à travers les vaisseaux ennemis, avec l'habileté consommée d'un vieux pilote, les bâtimens qui portaient des munitions. De semblables contrastes reposent après la lecture des *Mémoires d'un cadet de famille;* nul doute qu'ils ne renferment une bonne portion de fables : toujours reste-t-il assez de faits réels dans cette vie volcanisée pour montrer à quelle dépravation peuvent aboutir les plus belles qualités quand un principe d'en-haut ne vient pas en prendre les rênes. L'homme livré à lui-même n'a plus de point d'arrêt; voilà ce qui ressort à chaque page et des autobiographies mystiques, et des scandaleux récits qui portent à leur tête les noms de Cellini, de Casanova, de Trelawney.

Ce serait un crime que de jeter en pareille compagnie celui de Jean-Jacques, quoiqu'il y ait dans ses Confessions quelques vilains traits; mais l'auteur en gémit; ils ont fait le tourment de ses vieux jours. Seulement le souvenir de sa jeunesse, il ne peut le chasser d'un regard sévère : quand il nous raconte et les Charmettes, et Venise, et la promenade à Valence, il est un peu Casanova. Dans la première partie, ses Confessions demeurent cependant le modèle des autobiographies; vers la fin elles dégénèrent en pamphlet dicté par un hypocondriaque. Rousseau appartient à ces caractères indécis, fragmentaires, tantôt hauts, tantôt bas, dont nous avons fait une classe à part. Tel est aussi Alfieri : il y a dans sa vie moins de parties honteuses que dans celle de Jean-Jacques; mais de bizarreries pour le moins autant; mais d'humeur orgueilleuse et fa-

rouche plus encore. Alfieri, par avarice sordide, courant à pied à côté d'un mauvais voiturier, puis se ruinant en chevaux anglais, est aussi étrange que Rousseau dans ses caprices les plus fantasques. Alfieri, faisant de l'opposition aristocratique contre la tyrannie des roitelets, est dédaigneux à moins bon droit que Rousseau, qui ferme sa porte à la société moqueuse et froide des encyclopédistes. Ce qu'il y a d'instructif dans l'ouvrage italien, c'est de voir le poète futur condamner son indomptable caractère à un travail quotidien, ennuyeux; lutter avec sa langue comme Hercule avec le géant, et en sortir Alfieri. Les Mémoires de Goldoni, comparés à ce beau monument de psychologie et de prose italienne, sont bien bavards et froids; ceux de Coley-Cibber ne montrent qu'un comédien ridiculement et méchamment vaniteux. L'autobiographie de Gœthe donne la clef de son génie, de son pays, de son siècle; mais le poète n'a pas entendu donner la clef de son caractère tout entier : il s'est drapé en artiste, et il a écrit sur le piédestal de sa statue, comme sur la première page de ses Mémoires : *Fiction et Vérité* (*Wahrheit und Dichtung*). Rien de plus simple, de plus gracieux que l'histoire de ses premières amours; mais on sent que le voile a été jeté sur plus d'une scène passionnée; Gœthe n'a pas voulu se faire Rousseau. Plus tard, lorsque ses relations intimes avec des souverains en font un personnage officiel, il abandonne tout court son public, ne se montre plus que par fragmens pendant ses voyages en Italie et l'expédition de 1792 en Champagne. La vie de Gœthe, comme ses ouvrages, échappe à une analyse complète.

Les autobiographes, si nombreux chez les modernes, n'ont point de représentans dans la littérature grecque et latine. Rien de plus étranger à ces mœurs républicaines que l'égotisme; et il en faut pour se replier sur soi-même et se faire le centre d'une espèce de roman ou de poème épique. Chez les anciens, les hommes disparaissent devant les choses. L'Orient, au contraire, offre dans la personne de plusieurs de ses souverains d'illustres autobiographes. Dans les Mémoires de Timour l'homme se montre à côté du conquérant, les faits psychologiques à côté de ces événemens gigantesques qui ont remué le monde. On est étonné de trouver quelquefois dans l'ame de ces despotes des traits d'une touchante sensibilité. Ainsi Babour, l'un des successeurs de Tamerlan, lorsqu'on lui envoie d'au-delà des monts jusque dans l'Inde des pastèques, fruits de sa patrie, se sent ému au souvenir du sol natal, et se prend à verser des larmes.

La *Revue britannique* a donné un extrait des mémoires autobiographiques d'une famille *malaye*, composés par un membre de cette famille, et traduits sur l'original par Marsden (Londres, 1831). C'est un tableau domestique, écrit simplement, dans un dialecte presque ignoré, et plein de curieux détails sur les relations des indigènes avec les Hollandais. Les lettres que Nakhova-Muda, fils d'un armateur malai établi à Sumangka, dans l'île de Sumatra, adresse au gouverneur hollandais, sont dignes des héros de Plutarque.

Les autobiographies, de quelque pays qu'elles viennent, forment le commentaire le plus amusant et le plus instructif du γνῶθι σεαυτὸν (connais-toi toi-même) inscrit sur le temple de Delphes. L. S.

AUTOCHTHONES, *voy.* ABORIGÈNES.

AUTOCLAVE, mot formé du grec αὐτὸς et κλείδω, je ferme, ou de *clavis*, clef. Un autoclave est une espèce de marmite imitée de celle de Papin, et dont le couvercle est disposé de telle sorte que la vapeur tend à le fermer très exactement. Au moyen de cette clôture parfaite, on a pu y porter les liquides à une température très élevée, et dissoudre des substances que l'eau bouillante ne peut attaquer, les os par exemple, qui se trouvaient en quelques minutes ramollis et dissous; outre qu'il ne se perd aucun principe par l'évaporation. Il y a quelques années qu'à Paris on voulut se servir de cet appareil pour l'économie domestique, mais les accidens qui arrivèrent le firent bientôt abandonner. On pourrait néanmoins en tirer un grand parti en le dirigeant avec intelligence et

en le construisant d'après les principes propres à prévenir l'explosion. Ainsi une soupape de sûreté destinée à laisser échapper le trop plein de la vapeur, et deux rondelles faites avec le métal fusible, suffiraient pour rendre cette marmite tout-à-fait usuelle, et permettrait de jouir des avantages qu'elle présente sous le rapport de l'économie du combustible et de la bonté du produit. L'autoclave peut être appliquée non-seulement à la préparation du bouillon, mais encore à la cuisson des viandes et à la fabrication des sirops, etc. F. R.

AUTOCRATE, du grec αὐτοκράτωρ, celui qui règne (κρατέω) en vertu de son propre droit, αὐτὸς (*sui juris*). Ce mot est parfaitement rendu en allemand par celui de *Selbstherrscher*, et en russe par celui de *samoderjetz*. *Self-governement*, qui est le même mot en anglais et que l'on emploie pour exprimer la souveraineté du peuple aux États-Unis, présente, comme l'on voit, un tout autre sens.

Chez les Athéniens on nommait *autocrator* un général qui, comme Aristide dans la bataille de Platée, et Nicias, Alcibiade et Lamaque dans la campagne de Sicile, était dispensé de rendre compte de sa conduite et de ses opérations, à la fin de la campagne. Dans la suite ce mot devint une espèce de titre pour les empereurs romains de Byzance, et c'est d'eux que les tsars de Russie, qui s'en servent encore aujourd'hui, l'ont emprunté.

L'*autocratie* est la forme de gouvernement où le chef de l'état est censé tenir son droit de lui-même, après Dieu, et où la volonté de ce chef fait loi dans toute circonstance. Un autocrate ne se croit responsable qu'envers Dieu seul de l'usage qu'il fait de sa puissance et ne reconnaît de limite à son droit que sa force et sa volonté. A ce titre s'attache parmi nous un sens fâcheux, mais il effraie plus qu'il ne donne réellement le pouvoir de mal faire : entre les mains d'un bon prince l'autocratie peut, aussi bien que l'absolutisme (*voy.* ce mot), dont il n'est qu'une nuance, produire les plus heureux résultats; et quiconque connaît bien la valeur des mots ne confondra pas un autocrate avec un despote. *Voy.* DESPOTISME. J. H. S.

AUTO-DA-FÉ, mot espagnol qui signifie *acte de foi*. *L'auto-da-fé*, ou plutôt l'*auto-de-fé*, est, en Espagne et dans le Portugal avec leurs dépendances, le mode suivant lequel se faisait autrefois l'exécution de la sentence que l'inquisition prononçait contre les personnes qui lui étaient déférées. Depuis la seconde moitié du dernier siècle ces exécutions se faisaient en secret. Le cérémonial de l'*auto-da-fé* a varié suivant les temps et suivant les lieux. On en trouve des descriptions partout, et quoiqu'elles soient remplies d'erreurs, au dire d'Antonio Llorente, ce prêtre éclairé n'a pas voulu lui-même en donner une exacte dans son *Histoire critique de l'inquisition d'Espagne*, sans doute parce que les codes, les procédures et les condamnations variaient dans les divers royaumes de l'Espagne, et aussi à différentes époques. Nous sommes obligés d'avoir recours aux *Mémoires historiques concernant l'inquisition*. Dans le liv. III, ch. 5, l'auteur rapporte ce qui suit :

« Au milieu de la messe que l'on célébra sur la place de l'*auto-da-fé*, un secrétaire de l'inquisition monta dans une chaire préparée et lut le serment que le grand-inquisiteur venait de faire prêter au roi, et le fit prêter à l'assemblée; ensuite un dominicain monta dans la même chaire et prêcha un sermon rempli des louanges de l'inquisition et de déclamations contre l'hérésie. On lut après les sentences de ceux qui avaient été condamnés, en commençant par celle des coupables qui étaient morts dans la prison ou qui avaient été jugés par contumace; et leurs effigies furent portées sur un petit théâtre et mises dans des cages. On continua la lecture des sentences à chaque criminel qu'on fit entrer l'un après l'autre dans les mêmes cages, afin qu'ils fussent reconnus de tout le monde. Il y en avait vingt condamnés au feu. Enfin on lut les sentences rendues contre ceux qui étaient convaincus de bigamie, de sortilége, de profanation des choses saintes, et de plusieurs autres crimes, aussi bien que contre des juifs repentans. On acheva la messe, et le grand-inquisiteur, revêtu de ses habits pontificaux, donna l'absolution solennelle à ceux qui se repentirent. Le roi

s'étant retiré, les criminels condamnés au feu furent livrés au bras séculier, et conduits sur des ânes à trois cents pas hors de la porte de Foncaral. Ils furent exécutés après minuit; les obstinés furent brûlés vifs, et les repentans furent étranglés avant d'être jetés au feu. Ceux qui étaient condamnés au fouet furent le lendemain promenés sur des ânes et fouettés dans les rues et dans les places publiques. »

Les condamnés étaient vêtus du *san-benito*, espèce de tunique de laine, teinte en jaune, parsemée de croix rousses et d'autres emblèmes du sort qui les attendait. Leur tête était couverte d'un bonnet rond pyramidal, de la même étoffe, et avec presque les mêmes emblèmes. Ils portaient à la main une torche allumée pour faire amende honorable; souvent ils étaient bâillonnés. J. L.

AUTODIDACTE (du grec αὐτὸς, soi-même, et διδάσκω, enseigner), celui qui apprend sans maître, soit une langue, soit une science, soit les procédés d'un art. L'action, le talent d'apprendre ainsi sans maître s'appelle *autodidaxie*. On peut dire de même l'instruction autodidagmatique, des procédés autodidagmatiques. En général ces procédés sont peu faciles, ou au moins ils exigent le concours d'une volonté forte, d'une intelligence heureuse et d'une excellente méthode. Le choix des livres ou des exercices par lesquels on supplée au professeur nécessite aussi un soin particulier. Val. P.

AUTOGRAPHE, mot qui signifie écrit de la main de l'auteur, de αὐτὸς, soi-même, et γράφω, écrire. Ce mot est employé adjectivement quand il s'applique à une lettre, à une pièce de vers ou de prose, et à tout autre manuscrit; il devient substantif quand on le donne à une collection d'autographes, ou qu'on dit : « J'ai vu, j'ai lu l'autographe. » Ainsi un écrit peut être *original* ou *authentique*, sans être *autographe*. S'il est signé par l'auteur, cela suffit pour qu'il soit original; s'il porte la signature d'un homme public, il est authentique; mais il n'est autographe que lorsqu'il a été écrit, *manu propriâ*, par la personne même qui l'a rédigé.

Lorsqu'un souverain veut donner à un autre souverain un témoignage d'affection, ou qu'il traite avec lui quelque point de politique secrète dont il ne juge pas à propos d'informer son conseil, il n'a recours ni au ministre qui contresigne, ni à un secrétaire qui pourrait être indiscret : il écrit lui-même; et de temps en temps les journaux annoncent qu'un monarque vient d'adresser à un autre monarque une lettre *autographe*. Louis XV avait une correspondance particulière à l'étranger. Ses ministres en connaissaient l'existence et en ignoraient le secret. Si cette politique défiante pouvait avoir quelque avantage, elle avait aussi ses dangers; et l'on ne voit pas qu'une grande considération à l'extérieur ait été, pour le règne de Louis XV, le résultat de sa correspondance secrète, sans conseil et aussi sans orthographe.

De la part d'un haut personnage, une lettre autographe est souvent une preuve de déférence et de considération. Un petit prince écrit ordinairement de sa main à un prince plus grand que lui; un ministre se contente presque toujours de signer sa correspondance avec ses collègues ou avec ses subordonnés. Ce n'est pas le temps seul qui l'empêche d'écrire *manu propriâ*, c'est l'étiquette; car il n'est pas rare de trouver, dans les collections d'autographes, des lettres adressées aux ministres, portant en tête, de la main de ces derniers, la minute entière des réponses qui doivent être faites, et qui n'ont été que copiées dans les bureaux.

Les lettres autographes sont dues quelquefois à des motifs singuliers. Louis XIV, dans le temps de ses amours, de ses campagnes et de ses conquêtes en Flandre, bien avant de tomber sous la direction d'un confesseur jésuite et de Mme de Maintenon, était dévot déjà jusqu'à la superstition, quoiqu'il dansât dans les ballets de son théâtre, à Versailles, avec les nymphes de l'Opéra et les courtisans qui sont aussi des comédiens; et quoique, époux infidèle, il se fit une assez nombreuse postérité d'enfans illégitimes. Il écrivait, de sa main, à une demoiselle de Lamoignon, alors fort âgée, qui avait été la coopératrice de saint Vincent de Paul : il lui demandait des prières *pour*

le succès, disait-il, *de mes justes armes*, et il attribuait à l'efficacité des prières de Mlle de Lamoignon, la prise d'Ypres et celle d'autres villes : *J'en ai senti*, lui écrivait-il, *les effets devant Gand.* Mais Louis, craignant le ridicule de cette correspondance avec une vieille dévote, la tenait secrète; il écrivait, de sa main, toutes les lettres, et n'employait aucun de ses familiers pour l'adresse et pour le cachet.

Les correspondances de famille et d'amour sont en général autographes. Les épanchemens du cœur ne cherchent point d'intermédiaires. Les lettres de Mme de Sévigné sont écrites de sa main*. Le marquis de Chalabre avait dans sa collection une centaine de lettres et de billets de la marquise du Châtelet, écrits, avec tout l'emportement d'une vive passion, au marquis de Saint-Lambert, qui eut le singulier avantage d'être le rival heureux de Voltaire à Cirey, et celui de Jean-Jacques à Sanois**.

Le goût des collections d'autographes ne remonte guère qu'aux premières années du XIXe siècle, et il ne s'est étendu en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre que dans ces derniers temps. Auparavant, on conservait dans les manoirs seigneuriaux, avec des chartes et des titres, des lettres de souverains, de ministres ou de personnages célèbres; mais ce n'étaient que des archives féodales et des monumens d'orgueil dans les familles. On ne songeait point encore à recueillir, comme objets curieux ou intéressans, les autographes des noms célèbres. Aussi chercherait-on en vain les manuscrits de Marot, de Rabelais, de Montaigne, les autographes du *Cid*, du *Tartuffe*, d'*Athalie*. On ne connaît même qu'une ou deux signatures de Molière. On n'attachait plus aucune valeur au manuscrit d'un ouvrage dès qu'il était imprimé. On ne songeait point à faire des collections de manuscrits autographes comme on faisait des collections de dessins et de tableaux, comme l'abbé de Marolles rassemblait, dans son cabinet, des milliers de gravures.

Sans doute, celui qui ne rechercherait les écritures des hommes qui se sont fait un nom dans l'histoire et dans la littérature que pour avoir sous ses yeux des papiers ou des parchemins sur lesquels ces personnages auraient apposé leur signature ou tracé quelques lignes de leur main, pourrait être regardé comme ayant un goût innocent, mais qui ne serait pas plus singulier que celui de l'antiquaire qui recherche les figurines de Canope et d'Anubis, des fragmens de mosaïque, quelques grains de froment trouvés dans les fouilles de Pompéï, et des serrures et des couteaux du moyen-âge. Nous avons vu autrefois dans le riche cabinet de l'abbé de Tersan des souliers de Louis XIV, en satin blanc; mais notre regard s'est attaché avec plus d'intérêt sur un manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*, tout entier écrit de la main de J.-J. Rousseau, en six volumes in-8°, sans une seule rature, sans qu'une ligne, toujours droite, en dépassât une autre de l'épaisseur d'un fétu : c'était une œuvre de l'amour, une copie faite pour la comtesse d'Houdetot; et il nous sembla voir, dans ce travail patient et mécanique d'un de nos plus grands écrivains, un trait remarquable de son caractère et autre chose qu'un simple manuscrit. On peut en effet saisir quelques traits du caractère d'un homme dans la configuration de son écriture. On trouve déjà, en 1791, dans les lettres de Bonaparte, alors sous-lieutenant d'artillerie et sortant de l'école de La Fère, ces mêmes abréviations hachées et cursives qu'on a remarquées depuis dans ce qu'écrivait l'empereur-roi, vainqueur de l'Europe et arbitre de ses destinées. Il signait : sous-lieutenant, *Buonaparte ;* général de l'armée et premier consul, *Bonaparte;* empereur, *Napoléon*, puis *Nap.*, puis *N.;* en sorte que, par une singularité remarquable, plus il étendait son empire, plus il rétrécissait son nom.

Mais les lettres autographes ne sont

(*) On remarque dans l'expression de son amour maternel une espèce d'affectation *soignée:* c'est qu'alors, si les lettres n'étaient pas destinées à l'impression, il en courait du moins des copies manuscrites dans les salons et dans les châteaux. Le style des lettres de Voiture et de Balzac n'est pas moins prétentieusement *soigné* que celui de leurs ouvrages.

(**) L'auteur de cet article possède la correspondance amoureuse et autographe de St-Lambert.

pas seulement un objet de curiosité, il est un grand nombre de manuscrits originaux dont les auteurs sont inconnus. Les lettres servent à la comparaison des écritures; et c'est ainsi que l'auteur de cet article, dans son cabinet, a reconnu d'une manière certaine, des manuscrits de Sully, de Bossuet, de Bussy-Rabutin, de Daguesseau, d'Antoine Arnauld et de plusieurs autres écrivains. Sous ce rapport, la publication de l'*Isographie* * est souvent consultée et fournit des indications utiles.

Une simple quittance peut servir à rectifier l'orthographe des noms célèbres; c'est ainsi que sur celles de six ou sept Daguesseau, antérieurs au chancelier et qui avaient des places dans la magistrature, dans l'administration et au conseil d'état, on ne trouve aucune signature ayant l'apostrophe après le D, et que le chancelier lui-même ne l'y a jamais mise. C'est donc par erreur que dans tous les dictionnaires historiques les Daguesseau sont placés à la lettre A, tandis qu'ils ne devraient se trouver qu'à la lettre D.

Ce n'est donc pas un goût stérile que celui des autographes. Une lettre peint souvent celui qui l'a écrite; elle peut contenir un renseignement curieux pour l'histoire politique et littéraire; elle peut faire connaître les mœurs et l'esprit d'une époque. Bien loin donc de juger sans utilité les collections d'autographes, les gouvernemens devraient les encourager; car depuis trois siècles bien des documens, bien des richesses historiques et littéraires ont péri chez les épiciers. Lorsque la préfecture de la Seine fit vendre tous les papiers de la maison de Bouillon, l'auteur de cet article passa quinze jours entiers à trier des pièces, et en forma des liasses qui, mises séparément en vente, lui furent adjugées à l'enchère. Il n'avait que des épiciers pour lui disputer les écrits du maréchal et du cardinal de Bouillon, de Turenne, de Baluze, etc., etc. Lorsque le ministère des finances a été transféré à la rue de Rivoli, plus de soixante milliers pesant des papiers du Trésor ont été vendus à la livre, et les amateurs d'autographes ont fait alors d'abondantes moissons. V-VE.

(*) Trente-une livraisons in-4°. Paris, chez Treuttel et Würtz.

AUTOGRAPHIE. Ce mot a les mêmes racines que le précédent, mais une signification différente. Il désigne un procédé particulier de la lithographie consistant à reporter sur la pierre, pour en tirer ensuite des exemplaires, l'écriture d'une personne sans aucune altération. Cet ingénieux moyen, qui a encore d'autres applications et qui abrége singulièrement le travail, est extrêmement simple. Le papier sur lequel on écrit est enduit d'une couche légère d'une espèce d'empois préparé avec l'amidon, la gomme et l'alun; l'encre dont on se sert est composée de graisse et de savon, et se délaie dans l'eau chaude. Le noir qu'on y ajoute est inutile au résultat final de l'opération, et n'a d'autre objet que de guider l'écrivain dans son travail. Lorsqu'on veut transporter sur la pierre un écrit ou un dessin exécuté sur papier *autographique*, il suffit de le mouiller par derrière avec une éponge fine imbibée d'eau tiède, ce qui fait gonfler la couche d'empois interposée entre le papier et les traits dont il est couvert. Alors on applique la face écrite sur une pierre de Munich bien passée à la pierre ponce et légèrement échauffée, surtout en hiver; on la recouvre de plusieurs feuilles de papier mou, et l'on fait passer le tout à plusieurs reprises sous le rateau de la presse lithographique. En soulevant doucement le papier après l'avoir humecté de nouveau, on trouve que les caractères l'ont totalement abandonné, et se sont empreints sur la pierre. Il ne reste plus qu'à la laver à grande eau pour ôter l'empois, puis *réparer* avec une eau légèrement acide et à opérer le tirage à l'ordinaire.

L'autographie, outre qu'elle est d'une immense application pour les copies de pièces, expéditions de jugemens, etc., sert encore à multiplier les épreuves des cartes de géographie, figures de géométrie et autres dessins au trait, dont elle diminue énormément le prix de revient. On peut encore transporter sur la pierre des gravures, en ayant soin de faire tirer une épreuve sur papier autographique et avec de l'encre autographique, ce qui permet d'obtenir des tirages extrêmement con-

sidérables; il paraît même qu'on est parvenu à transporter d'anciennes gravures, et à en obtenir des épreuves. *Voy.* LITHOGRAPHIE. F. R.

AUTOMATE, mot grec composé de αὐτὸς, lui ou soi-même, et du mot tombé en désuétude μάω, désirer, tendre, s'efforcer; mot à mot, qui a des velléités par lui-même. Les automates sont des machines qui imitent les mouvemens et les fonctions des êtres vivans. On appelle *androïdes* (*voy.*) celles dans lesquelles on s'est proposé l'imitation de l'homme. C'est par des assemblages de cordes et de poulies, par des roues dentées, par des ressorts, des leviers, des plans inclinés, en un mot par les ressources combinées de la mécanique et de la physique que l'on parvient à ces résultats. On en voit des exemples grossiers dans ces petites poupées qui se meuvent circulairement sur une table ronde et qui sont offertes sur nos places publiques à la curiosité des passans; dans ces oiseaux qui surmontent quelques antiques horloges, etc.; dans les coqs des cathédrales de Lyon et de Strasbourg, etc. Mais l'histoire de l'art a conservé le souvenir de plusieurs automates plus parfaits dont l'énumération ne sera pas sans intérêt.

Voici ce que dit Aulu-Gelle au livre X de ses *Nuits attiques;* « Plusieurs écrivains grecs, et entre autres le savant Favorinus, assurent qu'Archytas avait fait un pigeon de bois qui pouvait voler par le moyen d'une puissance mécanique. Ainsi il se soutenait en contre-balançant la force qui tendait à le faire tomber, et il était mû par un pouvoir occulte. S'il venait à tomber, il ne pouvait se relever de lui-même. » On cite dans le moyen-âge un androïde construit par Albert-le-Grand, qui ouvrait la porte de sa cellule et saluait de quelques sons la personne qui entrait. Plusieurs auteurs, dont Kircher et Gassendi, assurent que Jean Muller, dit *Regiomontanus*, avait fait une mouche en fer qui volait dans la chambre et revenait dans sa main. Le père Schott parle d'un automate articulant des sons, que l'on voyait dans le Muséum du père Kircher. Rivarol rapporte que l'abbé Mical avait fabriqué deux têtes colossales en airain proférant des *phrases entières*, et que le gouvernement n'ayant pas voulu les acheter, le malheureux artiste périt dans la misère après avoir brisé son ouvrage. Mais Vaucanson passe pour avoir surpassé tous ses rivaux en ce genre. Il fit d'abord un flûteur imitant tous les mouvemens de l'instrumentiste et toutes les modulations de l'instrument, non moins curieux sous le rapport musical que sous celui de la mécanique; puis un autre automate exécutant sur le galoubet, en s'accompagnant du tambourin, une vingtaine de menuets et contredanses : roulemens sur le tambourin, coups de langue sur le galoubet tout était rendu avec une précision presque impossible à l'homme; enfin un canard artificiel, barbotant, mangeant avec la gloutonnerie naturelle à son espèce, secouant le cou avec précipitation et faisant claquer son bec; les ailes copiées exactement d'après nature présentaient les apophyses, les cavités, la représentation et le jeu naturel des trois os qui les forment. Mais ce qu'il y avait de plus extraordinaire c'est que les alimens avalés éprouvaient, non pas une digestion naturelle produisant du chyle et du sang, mais une transformation analogue en apparence, et étaient rejetés dans cet état par l'anus. Vaucanson avait encore fait pour la *Cléopâtre* de Marmontel un aspic qui s'élançait en sifflant sur le sein de l'actrice, ce qui fit dire à un plaisant interrogé sur ce qu'il pensait de la pièce : « Moi, je suis de l'avis de l'aspic. » On dit que dans un voyage à Lyon, s'étant vu poursuivi par les ouvriers, instruits qu'il cherchait à simplifier les métiers, il construisit pour se venger une mécanique avec laquelle un âne exécutait une étoffe à fleurs. Peu de personnes savent le sort des chefs-d'œuvre de Vaucanson : à sa mort il avait donné son cabinet de mécanique à la reine qui, appréciant peu ce présent, l'abandonna à l'Académie des sciences; mais les intendans du commerce ayant réclamé les machines relatives aux manufactures, il en résulta des discussions par suite desquelles cette précieuse collection fut dissipée et perdue pour la France. Le flûteur, le joueur de tambourin, etc., ont passé en Allemagne.

De nos jours, un M. Kaufmann, inventeur de divers instrumens, a construit aussi un automate trompette. M. Joseph Droz, mécanicien de la monnaie de Paris, a offert au public trois automates remarquables dont l'un écrit, l'autre dessine et le troisième touche du piano. Jacques Droz et l'abbé Mical ont aussi excellé dans ces constructions; mais M. de Kempelen a surtout excité l'admiration par son automate joueur d'échecs, qui pose ses pièces, les fait mouvoir selon les règles si compliquées de ce jeu, s'arrête quand l'adversaire place une pièce dans une case qu'elle ne doit pas occuper, enfin s'écrie *échec et mat* lorsque la partie est gagnée. Enfin on a pu voir et entendre à l'exposition du Louvre de 1823 des poupées parlantes, de la composition de M. Mælzel de Vienne. R-Y.

AUTOMÉDON, l'habile conducteur du char d'Achille et après sa mort écuyer de Pyrrhus, fils de ce héros. Pour désigner un homme habile à conduire un char ou un coursier, on lui donne souvent le nom du fils de Diorès.

Automédon est aussi le nom d'un poète grec du Ier siècle de J.-C., auteur de douze épigrammes conservées dans l'*Anthologie*. S.

AUTOMNE, *voy.* Saisons.

AUTONOMIE, liberté dont jouissaient sous les Romains les villes qui avaient conservé le droit de se gouverner par leurs propres lois; et en général c'est le droit d'avoir une législation et une administration indépendantes. Les villes *autonomes* choisissaient leurs magistrats; elles ne dépendaient du gouverneur que pour les affaires majeures qui intéressaient l'état : *ea quæ imperii sunt*, comme : la sûreté et la tranquillité publiques, les dépenses extraordinaires pour l'ornement et l'embellissement de la cité, la construction des édifices publics, des temples, des aquéducs, des théâtres. Le sénat de la ville réglait les affaires de police et de justice, et administrait les deniers publics et les affaires ordinaires. L'autonomie que Rome, en devenant maîtresse d'un pays accordait à certaines villes, était pour elles un événement de la plus haute importance : l'année où elles l'obtenaient était considérée comme l'année de leur renaissance; elles en faisaient ordinairement l'ère d'où elles comptaient les années suivantes. Pour les *monnaies autonomes*, voy. Monnaies.

En philosophie morale, *autonomie* est l'indépendance d'une volonté qui ne reçoit de lois que d'elle-même, qui se gouverne et se détermine sans aucune impulsion d'agens extérieurs. En ce sens, elle est l'opposé de l'*hétéronomie*, qui est l'état d'une volonté conditionnée par des causes en dehors de la raison. Bien que l'homme soit soumis aux lois de la nature, il en est indépendant comme intelligence, et sous ce rapport il ne reconnaît que les lois de la raison et de la morale. P. G-Y.

AUTOPSIE (de deux mots grecs ἀυτὸς, soi-même, et ὄψις, vision), expression vicieuse, mais généralement employée pour indiquer l'opération d'ouvrir un individu, afin de rechercher les causes soit morbides soit violentes de sa mort, le siége de la maladie qui l'a fait succomber, et les ravages qu'elle a causés. Cette définition a dû faire comprendre toute l'importance de cette opération qui intéresse en même temps et l'art de guérir et la médecine légale; aussi n'y peut-on procéder qu'autant qu'on a des connaissances suffisantes en anatomie et en prenant une foule de précautions. On avait voulu remplacer ce mot par celui de *nécroscopie*, expression plus juste, mais l'usage de celle d'*autopsie* a prévalu, surtout en la faisant suivre de l'adjectif *cadavérique*. A. L-D.

AUTORISATION. C'est l'acte par lequel certaines personnes ou certaines corporations sont rendues habiles à contracter ou à plaider. Les personnes qui ont besoin d'autorisation sont les femmes mariées, les mineurs, les tuteurs, les syndics; l'autorisation est nécessaire aussi aux communes et aux hospices. Les femmes sont tenues de rapporter celle de leur mari toutes les fois qu'elles veulent ester en justice, vendre, donner, hypothéquer, acquérir à titre gratuit ou onéreux; mais si le mari refuse d'autoriser sa femme, elle peut recourir au tribunal, qui donne ou refuse l'autorisation, après avoir entendu le mari. Il est peu de ma-

tières dans notre droit qui fassent naître des questions aussi graves et aussi diversement décidées par les jurisconsultes. Nous renvoyons pour ce sujet aux ouvrages spéciaux sur la matière, et notamment au bel article du *Répertoire* de Merlin. Les mineurs émancipés ont besoin de l'autorisation des conseils de famille pour emprunter, vendre, aliéner; les tuteurs en ont besoin pour une multitude de cas déterminés par la loi. Quant aux syndics, il faut qu'ils recourent à leurs compagnies ou à leurs communautés toutes les fois qu'il s'agit d'un acte excédant les bornes de la simple administration. Les communes et les hospices sont considérés comme étant en état de perpétuelle minorité et spécialement placés sous la surveillance de l'administration, notamment des conseils de préfecture et des préfets. Il est une autre espèce d'autorisation; c'est celle qui est requise en vertu de la constitution de l'an VIII pour intenter des poursuites contre les agens du gouvernement qui, dans l'exercice de leurs fonctions, se rendent coupables de crimes ou de délit. On pourrait soutenir, à juste titre, que cette entrave au pouvoir judiciaire a disparu par le seul fait des révolutions qui se sont succédées depuis l'an VIII; mais tous les gouvernemens ont profité de ce moyen d'action, et jusqu'ici l'on n'est parvenu à aucune modification à cet égard. Enfin, il faut l'*autorisation* de la Chambre des députés pour qu'un de ses membres puisse être jugé pendant le cours d'une session, sauf le cas de flagrant délit. P. G-y.

AUTORITÉ. C'est, dans l'acception générale du mot, l'ascendant qu'un individu ou une réunion d'individus exerce sur d'autres individus; le pouvoir reconnu à cet individu, à cette réunion d'individus, par les autres, et l'exercice de ce pouvoir, soit pour exiger certaines actions, soit pour imposer telle opinion, telle croyance, plutôt que telle autre.

Les pères exercent sur leurs enfans une autorité *naturelle* (*voy.* Famille); les magistrats sont revêtus par la loi d'une autorité qu'on nomme pour cette raison *légale*. A l'autorité naturelle attribuée à Dieu et aux chefs de famille, on oppose encore l'autorité *conventionnelle* (*voy.* Souverains) qui concerne les pouvoirs politiques. Dans une ville, ou dans un endroit moins considérable, on nomme *les autorités* les premiers magistrats et les principaux fonctionnaires.

Au moral, on dit que la raison, la vertu exercent *une grande autorité* sur les hommes; on dit d'un précepte, d'un exemple, d'un écrivain qu'il *fait autorité*. *Voy.* l'art. suivant. J. H. S.

AUTORITÉ (philosophie et religion). L'autorité, pour les philosophes, est l'accord unanime des hommes ou des savans dans la croyance ou dans l'enseignement de quelque vérité. On l'appelle aussi consentement universel, sens commun, raison générale. Elle exerce et doit exercer un puissant empire sur la raison de l'homme individuel, d'où lui vient le nom d'autorité, terme générique propre à exprimer toute sorte d'influence et de pouvoir que les hommes exercent les uns sur les autres (*voy.* l'article précédent). On n'a jamais contesté sérieusement que l'accord unanime de tous les hommes ou de tous les savans sur un point de doctrine n'exerçât une espèce de pouvoir sur l'individu, qui ne doit pas présumer en savoir plus que tous les autres ensemble, et qui, au contraire, se trouve nécessairement inférieur en se comparant à eux; ce qui le force à les regarder, sous ce rapport, comme un pouvoir dont il ne peut méconnaître l'influence ni l'étendue. Car si l'homme n'est pas fait pour l'erreur, il est bien difficile de croire que tous les hommes se trompent à la fois sur un même point, quoique chacun puisse se tromper en quelque chose; aussi Cicéron regardait-il le consentement de tous les peuples comme la voix de la nature qui devait nous servir de règle et de loi; et Sénèque ne pouvait fournir une meilleure preuve de l'existence de Dieu qu'en la puisant dans l'accord unanime de tous les hommes à la reconnaître. Les scolastiques ont aussi donné souvent, comme une démonstration de ce qu'ils enseignaient, l'accord unanime des hommes sur la même vérité; et la jurisprudence, dont les décisions tiennent lieu de loi, n'est pas fondée sur un autre principe que

l'accord unanime des magistrats dans l'application et l'interprétation des lois. Le père Buffier, jésuite, avait fait un traité du *Sens commun* pour démontrer la puissance de l'autorité et prouver que l'homme devait en faire la règle de ses jugemens individuels. Dans son *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, M. de Lamennais a reproduit ce système et l'a exagéré, en soutenant que l'autorité, qu'il appelle la raison générale, est le seul *criterium* de vérité, le seul principe de certitude que l'homme possède, et que l'individu ne peut être certain de rien sans elle et autrement que par elle. Ce système, que la philosophie n'a pas jugé encore définitivement, perd tous les jours du crédit qu'il avait reçu du talent de l'auteur; et ses partisans, qui ont voulu en épuiser toutes les conséquences, ont contribué à le décrier encore davantage.

Les théologiens catholiques appellent *autorité* l'accord unanime des évêques, des saints pères et des docteurs dans l'enseignement d'une vérité qui concerne le dogme ou la morale du christianisme. Ils distinguent donc trois sortes d'autorités, dont ils font autant de *lieux théologiques* ou de principes de certitude et de vérité, sur lesquels ils appuient leur enseignement et leur foi. La première est l'autorité de l'église enseignante, c'est-à-dire des évêques réunis en concile ou dispersés; la seconde est celle des saints pères. Ils appellent ainsi les théologiens ou les écrivains qui ont traité de l'enseignement de la religion chrétienne jusqu'à saint Bernard, le dernier de tous; et enfin la troisième est l'autorité des docteurs, classe dans laquelle ils mettent les théologiens qui ont écrit depuis les saints pères sur les matières de religion, et les écoles de théologie qui l'enseignent. Ils reconnaissent l'autorité de l'église comme infaillible, en vertu des promesses divines et de l'assistance du Saint-Esprit, et reçoivent ses décisions avec le même respect que les vérités révélées dans l'Évangile. L'autorité des saints pères, qu'ils appellent aussi *tradition* (*voy.*), est pour eux une règle sûre de croyance en matière de foi et de mœurs, parce qu'ils regardent les écrits des saints pères comme renfermant la doctrine orale de Jésus-Christ et des apôtres, et comme l'explication de leur doctrine écrite dans les livres du Nouveau-Testament. L'autorité des théologiens ou des docteurs est pour eux ce qu'est l'autorité des savans, dans toute autre science, pour l'individu qui la cultive et l'étudie; elle est pour eux un principe de certitude purement philosophique et rationnel. Les protestans rejettent l'autorité de l'Église à laquelle ils contestent l'infaillibilité. A la place de cette autorité qui sert de règle aux catholiques pour l'explication de la foi et des livres qui la renferment, les protestans prennent pour règle de leurs croyances, indépendamment de l'Évangile et pour son interprétation, l'esprit privé et leurs inspirations particulières. Cette différence qui existe entre les catholiques, qui admettent l'autorité en matière de religion, et les protestans, qui la rejettent, donne la véritable raison de l'unité de la foi catholique et de la diversité des confessions protestantes. N-B.

AUTOUR (*astur*), oiseau de proie ressemblant à la buse, mais plus gros. Il a aussi de grands rapports avec l'épervier: comme lui, il a les ailes courtes, de sorte que quand elles sont pliées elles ne s'étendent pas à beaucoup près à l'extrémité de la queue. Sa tête, son cou et son dos sont bruns, sa poitrine et son ventre blancs et semés de petites lignes noires et ondoyantes. Par une singularité remarquable, ces lignes, perpendiculaires avant la première mue, deviennent ensuite horizontales. Ses pattes sont jaunes et ses ongles noirs. Son bec est recouvert, à sa base, d'une membrane de couleur jaune et verdâtre. Sa queue brune est traversée par trois ou quatre bandes noirâtres. L'autour a les jambes plus longues que la plupart des oiseaux avec lesquels on pourrait le confondre, le gerfaut entre autres. Cet oiseau, d'un naturel sanguinaire et carnassier, était employé autrefois dans la fauconnerie : il prend les souris, les petits oiseaux, et même les faisans et les perdrix. Il se trouve dans les montagnes de la Franche-Comté, du Dauphiné, du Bugey; il se rencontre même dans les forêts de la Bourgogne et aux environs de Paris; mais il est encore plus commun en Allemagne qu'en France.

Ceux de Grèce étaient réputés les meilleurs de tous pour la fauconnerie.

On appelle aussi *autour* une espèce d'écorce que les épiciers tirent du Levant par Marseille, et qui est assez semblable à la cannelle, mais inodore; elle entre dans la composition du carmin. R-Y.

AUTRICHE. Il importe de bien distinguer l'*Autriche* proprement dite de la *Monarchie autrichienne:* la première est le berceau de l'empire, son centre, son noyau; la seconde embrasse, en outre, un grand nombre de provinces et d'états grands et petits, successivement acquis surtout par des mariages; états parmi lesquels on compte plusieurs royaumes auxquels nous aurons à donner des articles particuliers, même étendus. Ici nous nous occuperons d'abord de l'Autriche primitive, à laquelle nous rattacherons l'histoire de la maison dont elle forme le principal domaine; et ensuite de l'empire d'Autriche dans son ensemble, en renvoyant le lecteur, pour les détails, aux articles BOHÊME, MORAVIE, TYROL, ILLYRIE, DALMATIE, LOMBARD-VÉNITIEN (*royaume*), HONGRIE, TRANSYLVANIE, CROATIE, etc.

AUTRICHE (*archiduché d'*). 1° *Géographie et statistique.* Le nom d'Autriche, en allemand *OEsterreich*, fut d'abord écrit *Ostarrichi*, et se trouve sous cette forme en tête de la *Paraphrasis Evangeliorum* d'Ottfried et dans un document de l'empereur Othon III, en date du 1er novembre 996. Il s'appliquait alors au pays *sous Ens* où est Vienne, et signifiait *orientale regnum*, parce qu'il était à l'est de la monarchie des Francs; depuis, on l'a traduit en latin par *Austria*, sans doute à cause de la ressemblance des deux noms dans la prononciation.

Aujourd'hui même le *pays sous Ens* forme la partie la plus importante de l'archiduché, qui à cette époque reculée n'était encore qu'un margraviat, qui devint ensuite un duché, et qui maintenant est désigné par le nom de *Basse-Autriche* (*Nieder-OEsterreich*). Le *pays au-dessus de l'Ens*, qui est à l'ouest de l'autre et qu'on appelle quelquefois, mais à tort, *Haute-Autriche*, nom qu'on réservait au Tyrol et au Salzbourg, y fut réuni plus tard. Les deux pays ont ensemble une étendue de 708 mille, carrés géographiques. Du temps de l'empire d'Allemagne ils appartenaient au *cercle d'Autriche* dans lequel étaient compris en outre la Stirie, la Carinthie, la Carniole, le Frioul, le Tyrol, Trente, Brixen, et quelquefois Salzbourg.

L'Autriche proprement dite ou la Basse-Autriche est bornée au nord par la Bohême et la Moravie, à l'est par la Hongrie, au sud par la Stirie et le Salzbourg, à l'ouest par la Bavière. C'est un pays montagneux : les Alpes-Noriques qui le traversent ont leurs principales cimes dans le pays *au-dessus de l'Ens*, et quelques-unes de celles-ci sont couvertes d'une neige éternelle. Ce sont le Grand-Glockner (11,982 pieds de haut), le Viehbachhorn (11,058 pieds), le Hochhorn (10,854 pieds); et dans le pays *sous Ens* l'OEtscher (6,060 pieds) et le Schneeberg (6,521 pieds). La forêt de Bohême est une autre chaîne qui se ramifie dans l'Autriche; et le Kahlenberg, ainsi que d'autres éminences voisines de Vienne, appartiennent aux monts Cétiques (*mons Cetius*). Le Danube, l'Ens, le Traun, le March ou la Morava, arrosent cette contrée; on peut ajouter à ces rivières divers lacs dont les plus considérables sont dans le pays *sous Ens*. Le climat est moins rude que le voisinage de montagnes si élevées ne le ferait supposer, et les produits du sol sont variés. L'agriculture, quoique très soignée, est d'un rapport médiocre, ainsi que l'éducation des bestiaux qui a lieu, surtout dans le pays au-dessus de l'Ens, à la manière suisse; mais le pays produit beaucoup de légumes et de fruits, du vin, du bois, des métaux précieux et autres, du sel, etc.; cependant il tire sa principale richesse du commerce, favorisé par plusieurs fleuves navigables, et de l'industrie dont les objets les plus essentiels sont le fer, le coton, la laine et la terre cuite. La population de l'archiduché s'élève à plus de 2,000,000 d'ames, dont 1,900,000 sont de la religion catholique et les autres réformés, luthériens ou grecs. Ils sont presque tous allemands, sauf quelques Slaves en petit nombre, et environ 1,600 Juifs. On y compte plus de 2,800 individus par mille carré; ce qui toute-

fois place ce pays au-dessous de la Bohême, de la Moravie, et surtout du royaume Lombard-Vénitien, pour la population relative.

Les deux principales divisions de l'archiduché en *pays sous Ens* et *au-dessus de l'Ens* nous sont déjà connues; on subdivise la première en 4, et la seconde en 5 *quartiers* (*viertel*); cependant Vienne n'appartient à aucune de ces subdivisions. Cette ville importante réclame de nous un article à part (*voy.* VIENNE); la seconde ville, qui est en même temps le chef-lieu du pays *au-dessus de l'Ens*, Linz, sur la rive droite du Danube, est d'une importance bien secondaire et ne compte que 18,000 habitans. C'est d'ailleurs une ville belle et agréablement située; les femmes de Linz sont renommées pour leur belle stature. Les châteaux impériaux de Schœnbrunn et de Laxenbourg, et Baden avec ses eaux minérales et sa situation pittoresque, seront décrits dans des articles particuliers. Il ne nous reste à nommer que la ville de Kloster-Neubourg, fameuse par sa riche abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin et par le château aujourd'hui détruit où la famille de Babenberg a eu son berceau; et Wienerisch-Neustadt, siége d'un évêché. Ens, au confluent de la rivière du même nom et du Danube, est une ville d'aucune importance.

L'Autriche est un pays d'états. Ses assemblées, formées de prélats, de seigneurs, de chevaliers et de députés des villes et bourgs, n'ont point d'attributions politiques, mais leur influence sur l'administration a été souvent décisive.

2° *Histoire de l'archiduché et de la maison d'Autriche.* Les Romains avaient subjugué les Noriques, peuple auquel le *Noricum* a dû son nom, et s'étaient avancés jusque sur le Danube, l'an 33 de notre ère. Au nord de ce fleuve, vers la Moravie et la Bohême, habitaient alors les Marcomans et les Quades; une partie de la Basse-Autriche et de la Stirie avec Vienne (*Vindobona*), municipe romain, appartenait à la Pannonie supérieure. Ces provinces, sillonnées dans tous les sens par les barbares, à l'époque de la migration des peuples, firent ensuite partie de l'empire des Huns; et pendant le ve et le vi^e siècle, des Boïens, des Vandales, des Hérules, des Rugiens, des Goths, des Longobards et des Avares, s'en emparèrent successivement. Mais après le départ des Longobards pour le nord de l'Italie, l'Ens devint la limite entre la tribu allemande des Baïuvariens, qui possédait le pays au-dessus de l'Ens, et les Avares, qui, venus de l'Orient, s'étaient emparés du pays au-delà de cette rivière. En même temps (611) parurent sur la Mur, la Save et la Drave, les peuples vénèdes ou slavons. Lorsque Charlemagne eut mis fin au duché de Bavière, les Avares, jusques-là les alliés des Bavarois, passèrent l'Ens (788) et envahirent les comtés que les Francs venaient de créer dans ce pays; mais Charlemagne fit contre les Avares une guerre qui dura de 791 à 799 et qui se termina par l'anéantissement de ce peuple. Ses succès amenèrent la création d'un margraviat allemand ou franc, d'abord appelé *Avarie* et *Marche orientale*, mais qui ne tarda pas à recevoir ce nom d'*Ostarrichi* qui lui est resté.

Charlemagne envoya dans sa conquête des colons, pour la plupart Bavarois, et la fit gouverner, quant au temporel, par un margrave, et quant au spirituel, par l'archevêque de Salzbourg. Cependant Arnulphe, roi d'Allemagne, avait appelé au secours de l'Empire contre le puissant Zventebold, duc de Moravie, les Madjars connus alors sous le nom de Hongrois, peuple nomade que repoussaient, à la même époque, des bords de la mer Noire les Petchénèghes, venus d'Orient à leur suite. Bientôt l'Autriche devint la proie des Hongrois, et elle ne fut réintégrée à l'Empire qu'après la bataille du Lech (955) gagnée par l'empereur Othon Ier aux environs d'Augsbourg.

Othon conféra d'abord le margraviat d'Autriche au comte Burkard qui l'avait secondé dans la lutte, et, après sa mort, en 982, à Léopold, comte de Babenberg. C'est dans la famille de ce dernier que le margraviat resta héréditaire, non toutefois suivant le droit de primogéniture, mais par les choix successifs que l'empereur fit des margraves dans cette maison. Léopold Ier établit sa résidence à Melk, et bientôt les guerres civiles en Hongrie et la part que l'empereur y prit

permirent au margrave Albert de porter la frontière de son état sur la Leitha, en 1045. Ernest Ier, successeur d'Albert, se montra fidèle au jeune empereur Henri IV et le suivit dans son expédition contre les Saxons, dans laquelle il perdit la vie, en 1075. Léopold II, dit *le Beau*, prit, au contraire, parti contre l'empereur avec les mécontens, et quoique Henri lui laissât le margraviat qu'il était venu réduire à l'obéissance, Ernest se déclara pourtant contre lui, en faveur de l'anti-roi Hermann de Luxembourg. Léopold III, dit *le Saint*, porta aussi les armes contre l'empereur, en faveur de Henri V, son fils; mais ensuite il se réconcilia avec lui et épousa, par son entremise, la veuve de Frédéric de Hohenstaufen, duc de Souabe. Ce mariage forma un lien étroit entre la maison d'Autriche et celle de Hohenstaufen. Léopold attacha un grand prix à cette alliance, au point qu'il refusa même la couronne impériale qui lui fut offerte par quelques états et sur laquelle son parent Frédéric de Hohenstaufen formait des prétentions.

Dès l'année 1096, il est question, dans des diplômes, d'assemblées d'états de l'Autriche. Après la mise au ban de Henri-le-Fier, duc de Bavière et de Saxe, le margrave Léopold V obtint, en 1138, de l'empereur Conrad, le duché de Bavière; mais son fils, le margrave Henri II, surnommé *Ia-so-mir-gott*, le rétrocéda, en 1156, dans Ratisbonne, à Henri-le-Lion, et reçut en compensation la Marche d'Autriche au-dessous de l'Ens, qui fut réunie à celle qui est au-dessus de cette rivière. Frédéric Ier convertit en même temps ce pays en un duché auquel il accorda d'importans priviléges. Alors le duc Henri transféra à Vienne la résidence qui jusque là avait été au château de Kahlenberg. Son fils, le duc Léopold VI, fut investi (1192) par l'empereur Henri VI du duché de Stirie que l'empereur Othon Ier avait pris aux Hongrois en 955. Ce fut ce Léopold qui, outragé par Richard-Cœur-de-Lion au siége de Ptolémaïs, le fit saisir à son retour et le retint prisonnier jusqu'à ce que Henri VI eût payé pour lui une forte rançon. Léopold VII, dit *le Glorieux*, agrandit Vienne de la Neustadt, et fit construire le palais connu sous le nom du Vieux-Château (*alte Burg*), et dans lequel réside encore aujourd'hui la famille régnante. Léopold VII fonda aussi l'hôpital de la Sainte-Croix, à Vienne, et accorda à cette ville, qui avait reçu en 1198 une organisation municipale, le droit d'étape et un prêt de 30,000 marcs d'argent pour encourager son commerce. Il acheta, en 1229, de l'évêché de Freisingen une partie de la Carniole, pour la somme de 1650 marcs, et laissa son pays dans un état florissant au plus jeune de ses trois fils, Frédéric II, dit *le Vaillant*. Ce prince fut élu duc de Carniole par les états de cette contrée, et il accepta aussi le titre de roi de Hongrie qui lui fut déféré par quelques magnats mécontens. Mais pour soutenir toutes ces prétentions et ses hostilités contre l'empereur Frédéric II, il opprima ses sujets d'Autriche dont le mécontentement ne tarda pas à éclater. Le duc fut mis au ban de l'empire en 1236, Othon, duc de Bavière s'empara du pays au-dessus de l'Ens jusqu'à Linz; le reste du territoire fut donné à un margrave, et Vienne devint une ville libre impériale. Mais à force de négociations et d'habileté, Frédéric recouvra pourtant la plus grande partie de ses états : l'empereur, qui, à cette époque, faisait la guerre en Italie et se trouvait dans une position fâcheuse, lui rendit à Vérone ses anciens droits (1245). Les priviléges accordés à Vienne furent annulés. Le duc Frédéric, illustré par une victoire remportée sur les Tatars contre lesquels il avait marché au secours des Hongrois, était même sur le point d'obtenir le titre de roi d'Autriche et de Stirie, lorsqu'il fut tué à la bataille de la Leitha, le 15 juillet 1246, en combattant contre le roi de Hongrie, Bela IV. Avec ce prince s'éteignit la ligne masculine de la maison de Babenberg. Le temps qui s'est écoulé de 1246 à 1282 s'appelle l'*interrègne autrichien*. Comme Frédéric n'avait désigné personne pour lui succéder, des prétendans se présentèrent de toutes parts, et l'*interrègne* fut plus malheureux encore pour l'Autriche que ne l'avait été le règne agité de ce prince passionné pour la guerre. L'empereur Frédéric II déclara vacans les fiefs d'Au-

triche et de Stirie, quoiqu'ils fussent héréditaires dans la ligne féminine comme dans les mâles; il envoya à Vienne un commissaire impérial, et cette ville obtint de nouveau les priviléges d'une ville impériale. Mais Marguerite, sœur du dernier duc, et sa nièce Gertrude, excitées par le pape Innocent IV, firent valoir leurs prétentions sur cet héritage. Le mari de Gertrude, le margrave Hermann de Bade, commissaire impérial, soutenu par le pape et par un parti puissant, s'empara de Vienne et de plusieurs autres villes de l'Autriche; mais sans pouvoir se rendre maître aussi de la Stirie.

Hermann mourut en 1250, lorsque son fils Frédéric, décapité depuis (1268) à Naples avec Conradin de Souabe, n'avait encore qu'un an. Le pays était déchiré par des factions, et l'empereur Conrad IV occupé ailleurs. Après de longues hésitations les états du duché élurent Ottokar, prince royal de Bohême, qui, pour mieux s'assurer cette nouvelle possession, épousa la sœur du dernier duc, Marguerite, veuve de l'empereur Henri VI. Ottokar perdit bientôt une partie de la Stirie qui pourtant lui fut restituée ensuite; il s'aliéna par sa hauteur les états d'Autriche, et refusa de reconnaître Rodolphe de Habsbourg comme roi d'Allemagne : il fut mis au ban de l'empire et se vit forcé, après une guerre malheureuse, de céder à ce prince, en 1276, toutes ses possessions autrichiennes; puis ayant voulu les reconquérir, il fut tué dans la bataille du Marchfeld, à quelques lieues de Vienne, le 26 août 1278, et, pour conserver ses pays héréditaires, Venceslas, son fils, fut obligé de renoncer à toute prétention sur l'Autriche. L'empereur Rodolphe, après être resté trois années à Vienne, nomma, en 1282, ses fils Albert et Rodolphe ses lieutenans, et dès qu'il eut obtenu le consentement des électeurs de Saxe et de Brandebourg, celui des trois électeurs ecclésiastiques et des comtes palatins du Rhin, il conféra à ses deux fils l'investiture (27 déc. 1282) des duchés d'Autriche, de Stirie et de Carinthie. Un partage semblait inévitable, car l'humeur altière d'Albert n'aurait pas souffert de contrôle; heureusement son frère Rodolphe renonça à l'exercice de ses droits, et, restant seul maître du duché, Albert (*voy.* son art.) devint la tige de la maison d'Habsbourg (*voy.*) qui règne encore, par les femmes, en Autriche.

La Carinthie fut cédée au comte Meinhard de Tyrol, beau-père d'Albert; mais Vienne renonça à ses droits de ville impériale et redevint la résidence du souverain. Le règne d'Albert fut agité : son avidité l'engagea dans des guerres avec la Bavière, le Salzbourg et la Hongrie, et il eut à réprimer le soulèvement de ses états dont il méconnaissait les droits. Sa victoire sur Adolphe de Nassau, en 1298, lui valut la couronne d'Allemagne; mais cet avantage ne suffit pas à son orgueil. Toujours occupé de l'agrandissement de sa maison et prompt à se saisir avec énergie et avec une grande habileté de toutes les occasions qui le favorisaient, il fit peser sur l'Autriche des charges considérables par les nouvelles campagnes qu'il fit en Bohême, en Hongrie, et contre différens princes d'Allemagne. Lorsque plus tard il voulut soumettre les Suisses révoltés contre ses avoyers, il fut assassiné à Rheinfelden (1er mai 1308) par son neveu Jean de Souabe, dont il avait détenu l'héritage. Les biens de ce dernier échurent aux cinq fils d'Albert, Frédéric dit *le Beau*, Léopold, Henri, Albert et Othon. Mais pour recouvrer les fiefs paternels qui, en 1308, avaient déjà une étendue de 1254 milles carrés, ces princes se virent obligés d'en acheter l'investiture à l'empereur Henri VII, moyennant 20,000 marcs d'argent. Les efforts que fit alors l'Autriche pour reconquérir les villes forestières de l'Helvétie échouèrent contre la valeur des Suisses, dans la bataille de Morgarten en 1315; et Frédéric Ier, élu en 1314 roi d'Allemagne, par quelques-uns des électeurs, fut vaincu, en 1322, à Muhldorf, par l'empereur Louis de Bavière, et détenu pendant 30 mois au château de Trausnitz. L'empereur ne lui rendit la liberté qu'à de dures conditions; aussi le duc Léopold continua-t-il la guerre au nom de sa maison, et Frédéric se reconstitua prisonnier à Munich. Touché d'une telle fidélité à la foi jurée, Louis conclut avec lui un accommodement, en vertu duquel ils devaient en

commun gouverner l'empire; mais cette stipulation, faite sans l'assentiment des électeurs, n'eut pas de suite. Après la mort de Léopold et de Frédéric, Albert et Othon, leurs frères, se réconcilièrent avec l'empereur Louis. Celui-ci les investit, en 1335, après la mort de leur cousin Henri, margrave du Tyrol et duc de Carinthie, de ces deux fiefs (mai 1335); mais plus tard ils cédèrent le Tyrol au roi Jean de Bohême pour son fils qui épousait la fille du dernier margrave. Albert II, surnommé *le Sage*, resté seul héritier des possessions de sa famille augmentées, en 1324, par de nouvelles acquisitions en Suisse et en Alsace, réunit tous les pays autrichiens. Parmi les quatre fils d'Albert II, Rodolphe, dit *le Spirituel*, se distingua par l'achèvement de l'église de Saint-Étienne de Vienne, par la fondation d'un collége et de l'université de la même ville, en 1365. Ce prince étant mort sans enfans, et Frédéric, son frère cadet, l'ayant bientôt suivi, en 1379, les deux autres frères partagèrent leurs états, de manière que l'Autriche échut à Albert III, et la Stirie, la Carinthie, les possessions en Souabe et en Suisse, à Léopold III, dit *le Pieux*, qui fit en outre l'acquisition du Tyrol, en 1366.

A la mort d'Albert III, son fils unique se trouvait en Palestine; à son retour en Europe, Albert IV voulut se venger de Procope, margrave de la Moravie, qui avait exercé des hostilités contre lui; mais il mourut empoisonné dans les environs de Znaym, en 1404. Albert V, son fils, lui succéda en bas âge, et sa minorité donna lieu à des querelles dont les États profitèrent pour s'assurer de nouveaux droits. Déclaré majeur par eux à l'âge de 15 ans, Albert choisit d'excellens conseillers pour guider son inexpérience, et régna avec sagesse. Le bien-être dont l'Autriche jouit sous lui porta sur Albert l'attention de ses voisins, et l'empereur Sigismond rechercha son amitié. Albert entra en alliance avec lui en épousant, en 1422, sa fille Élisabeth, qui lui apporta en dot la Moravie et la perspective de posséder un jour les trônes de Hongrie et de Bohême. A la mort de son beau-père il fut, en effet, élu roi de Hongrie, et en 1438 empereur d'Allemagne. Cet excellent prince (*voy.* Albert II) mourut en 1439, et son fils posthume Vladislas (1457) ne lui ayant pas survécu long-temps, la branche d'Autriche-Autriche s'éteignit, et ses possessions échurent à celle d'Autriche-Stirie. Depuis cette époque la dignité d'empereur d'Allemagne est restée sans interruption dans la maison d'Autriche; mais cette maison reperdit momentanément la Hongrie et la Bohême; et les domaines de la maison de Habsbourg, en Suisse, lui échappèrent aussi par suite des sanglans démêlés de Frédéric avec les Suisses. Ce prince, devenu l'empereur Frédéric III, suivit une politique tout-à-fait assortie à l'intérêt particulier de sa maison, et profita, pour agrandir celle-ci, de la puissance qu'il tenait du sceptre impérial. En 1453 il conféra à perpétuité le titre *archiducal* qu'avaient déjà pris quelques ducs, à tous les princes de la maison (*voy.* Archiduc). Ce fut un souverain savant, mais irrésolu et incapable; sous lui les Turcs envahirent ses états, et Matthias Corvinus, roi de Hongrie, en fit un instant la conquête. Cependant ce fut Frédéric III qui prépara la grandeur future de la maison d'Autriche, en faisant épouser à son fils Maximilien Marie, fille et héritière de Charles-le-Téméraire, mort en 1476. Ce fils était aussi actif et entreprenant que son père l'était peu. Devenu empereur d'Allemagne après la mort de Frédéric III, en 1493, il céda à son fils Philippe le gouvernement des Pays-Bas; mais il étendit les limites de ses états héréditaires en y réunissant tout le Tyrol, les comtés de Gœrz et de Gradisca, et plusieurs parties du territoire bavarois; il acquit aussi de nouveaux droits sur la Hongrie et la Bohême. Sous l'empereur Maximilien (*voy.* ce nom et Allemagne) la cour de Vienne devint le siége des arts et des sciences en Allemagne. Le mariage de son fils Philippe avec Jeanne, héritière de Castille et d'Aragon, fit monter la maison d'Habsbourg au trône d'Espagne et des Indes. Quoique Maximilien eût beaucoup de guerres à soutenir contre les Turcs et les Suisses, en Hongrie et en Allemagne, il ne négligea pas cependant les affaires de son archiduché; il en

améliora l'administration et y fit rendre la justice suivant des formes plus convenables. A sa mort, en 1519, le sceptre d'Allemagne manqua d'échapper à sa famille; cependant, en 1521, Charles-Quint fut élu empereur. Ce petit-fils de Maximilien, fils aîné de Philippe, céda, par les traités de Worms et de Gand (28 avril 1521 et 7 mai 1540), tous ses états héréditaires d'Allemagne à son frère Ferdinand; et dès ce moment l'histoire d'Autriche n'a plus à s'occuper de lui (*voy.* Allemagne et Charles-Quint); mais il conserva les provinces des Pays-Bas dont il porta le nombre à 17, et confirma leur incorporation à l'empire d'Allemagne sous le nom de cercle de Bourgogne, déjà résolue par son grand-père. A partir de 1526 l'Autriche prit rang parmi les grandes monarchies européennes.

Ferdinand Ier, petit-fils de Maximilien, régna de 1521 à 1564. Sous lui, et malgré sa résistance, les doctrines nouvelles prêchées par Luther et ses adhérens se répandirent en Autriche. Les archiducs prirent parti contre la réforme et finirent par l'extirper de leurs états; mais par-là aussi ils donnèrent naissance à une opposition qui ne tarda pas à s'organiser contre eux en Allemagne.

En 1526 Louis, roi de Hongrie et de Bohême, et qui possédait en outre la Moravie, la Silésie et la Lusace, périt à la bataille de Mohacz, sans laisser d'enfans de son mariage avec Marie, sœur de Ferdinand. Ce mariage n'avait pas suffi à Maximilien pour assurer dans l'avenir l'union entre l'archiduché et les royaumes voisins : il avait encore fait épouser à Ferdinand Anne, fille de Vladislas et sœur de Louis, et il fut stipulé qu'au cas où ce dernier mourrait sans enfans la succession devait écheoir à Ferdinand. Ainsi à la mort du roi de Hongrie et de Bohême, ce dernier pays reconnut sur-le-champ Ferdinand pour son roi. En Hongrie, il eut d'abord à lutter contre l'opposition des magnats et contre le voïvode de Transylvanie, Jean de Zapolya (*voy.* Hongrie), avant de pouvoir se faire couronner (1527). Zapolya eut recours au sulthan Soliman II : celui-ci reprit aussitôt les armes, rentra en Hongrie, et arriva, en 1529, jusque sous les murs de Vienne. Les sages mesures du comte de Salm sauvèrent cette ville, et l'armée impériale força Soliman à la retraite. Par une convention faite en 1535, il fut stipulé que Jean de Zapolya conserverait la moitié de la Hongrie et le titre de roi, mais que ses héritiers n'auraient que la Transylvanie. Néanmoins de nouveaux troubles éclatèrent à la mort du prince transylvain, et Soliman intervint de nouveau. Pour se maintenir dans la possession de la Hongrie inférieure, Ferdinand consentit à payer au sulthan un tribut annuel de 30,000 ducats (1562). Le landgrave, Philippe de Hesse, profita des embarras de cette guerre pour rétablir, avec l'aide de la France, dans la possession du Wurtemberg, le duc Ulric que les états de Souabe en avaient dépouillé en faveur de Charles-Quint. Ferdinand fut obligé de céder le duché, avec cette réserve seulement qu'il formerait un arrière-fief de l'Autriche et lui reviendrait après l'extinction de la ligne masculine de Wurtemberg. Malgré ces pertes, les possessions de la branche allemande de la maison d'Autriche s'élevaient déjà à 5,402 milles carrés. Ferdinand obtint, en 1556, la couronne impériale, lorsque son frère Charles quitta le sceptre pour le froc. Quoiqu'il fût un antagoniste vigoureux de la réforme, ce prince ne manquait pas de lumières; il fit rédiger un catéchisme catholique, accorda aux Autrichiens l'usage du calice dans la Sainte-Cène, chercha à faire abolir par le concile de Trente le célibat des prêtres et à faire adopter la communion sous les deux espèces. Il mourut le 25 juillet 1564, laissant trois fils et dix filles. Conformément aux dispositions qu'il avait faites, ses états furent partagés entre ses fils, de manière que l'aîné, Maximilien II, depuis empereur, obtint l'Autriche, la Hongrie et la Bohême; le puîné, Ferdinand, le Tyrol et les provinces souabes qu'on appelait alors la *Haute-Autriche;* et le cadet, Charles, la Stirie et ses dépendances. Cependant les suites de ce partage ne subsistèrent pas longtemps. L'empereur Maximilien II, prince aimable, bon et tolérant, fut plus heureux en Hongrie que son père. La mort

de Soliman, en 1566, le délivra d'un formidable ennemi. En 1572 il fit couronner son fils ainé, Rodolphe, roi de Hongrie; bientôt après il fut aussi proclamé roi de Bohême et élu roi de Rome. En revanche Maximilien échoua dans ses tentatives pour réunir la Pologne à l'Autriche, et celles de son fils Maximilien, après la mort d'Étienne Bathori (1587), ne furent pas plus heureuses. Maximilien II mourut en 1576, laissant cinq fils dont l'aîné devint empereur sous le nom de Rodolphe II. Ce prince, opiniâtrément attaché à la foi antique et aux usages féodaux, fut faible comme souverain, abandonna le gouvernement à ses ministres, et se laissa gouverner par les jésuites. Leur intolérance le porta à des persécutions acharnées contre les protestans, et par-là il s'aliéna le cœur de ses sujets et donna lieu à d'énergiques protestations en Autriche et en Hongrie. La guerre qu'il fit à la Porte et à la Transylvanie fut peu glorieuse pour lui; les protestans le forcèrent à rendre la célèbre Lettre de Majesté. Enfin il se vit obligé de céder à son frère Matthias, qu'il n'aimait pas, la Hongrie en 1608, la Bohême en 1614, et même les pays héréditaires d'Autriche. Les intérêts de la maison étant lésés par la conduite de Rodolphe, Matthias en avait été déclaré chef par les princes qui appartenaient à cette maison; mais pour se soutenir contre son frère, Matthias dut accorder aux états de Bohême et de Hongrie de grandes prérogatives. Rodolphe II l'avait déshérité; cependant cet empereur étant mort sans enfans, en 1611, Matthias n'en devint pas moins son successeur, non-seulement dans les états héréditaires de la maison d'Autriche, mais encore au trône impérial. Il ne répondit pas à l'attente qu'on avait eue de lui, et son règne ne fut pas moins agité que celui de Rodolphe; cependant il conclut une paix de 20 ans avec les Turcs. La Bohême avait pris les armes pour la cause de la liberté religieuse, lorsque Matthias mourut, en 1619. Les Bohêmes refusèrent de reconnaître son successeur, Ferdinand, de la branche d'Autriche-Stirie et digne élève des jésuites. Les protestans étaient alors en majorité parmi les états de l'archiduché; ils furent forcés à la soumission, et le fougueux Ferdinand interdit à tous ses sujets l'exercice du nouveau culte. Mais il paya cher son intolérance et ses persécutions : son armée fut battue même en Autriche; la Hongrie se souleva et donna sa couronne à Bethlen Gabor (*voy.*), prince de Transylvanie; les pays de la Haute-Autriche se révoltèrent; le comte Thurn arriva avec les Bohêmes exaspérés jusque sous les murs de Vienne, et l'électeur palatin Frédéric V, chef de la ligue de Smalkalden, fut élu roi. Cependant Ferdinand qui venait (1619) d'obtenir la couronne impériale fit face à tous ces dangers, ses ennemis furent vaincus à l'aide de la ligue catholique et des troupes espagnoles. Frédéric V fut battu à Prague en 1620 et la Bohême soumise; Bethlen Gabor renonça à la couronne de Hongrie moyennant cession de quelques districts. Alors le zèle de l'empereur en faveur de la foi catholique ne connut plus de bornes : non content de déraciner le protestantisme en Bohême et en Autriche, il établit un *tribunal de réforme*, c'est-à-dire d'inquisition, et annula la *lettre de majesté*. Des milliers de ses sujets émigrèrent; les provinces se dépeuplèrent. Ferdinand III, fils aîné de Ferdinand II (1637-1657), fut plus tolérant que son père et plus paisible, quoiqu'il se montrât habile dans le commandement des armées. C'est sous lui que fut conclu le traité de Westphalie qui mit fin aux longues guerres de religion : l'Autriche y perdit l'Alsace qu'elle céda à la France. Élevé par les jésuites, son fils Léopold Ier (1657-1705) ne fut pas moins intolérant que son grand-père; il irrita les Hongrois par sa sévérité et son fanatisme. Le comte Tœkély implora le secours des Turcs, et Kara-Mustapha assiégea, en 1683, Vienne qui, sur le point de se rendre, fut délivrée par Jean Sobieski, roi de Pologne, et par les troupes allemandes. Plus tard, les victoires des impériaux firent rentrer toute la Hongrie dans l'obéissance. Léopold érigea ce pays en royaume héréditaire (1687) et y réunit la Transylvanie, qui néanmoins resta sous la domination d'un prince souverain. La Porte, vaincue par le prince Eugène, rendit à la Hongrie, lors de la paix de Carlowitz (1699), le pays situé entre

le Danube et la Theiss. C'est sous Léopold Ier qu'éclata la guerre de la succession d'Espagne : la dynastie autrichienne qui régnait à Madrid venait de s'éteindre par la mort de Charles II. Le dessein qu'eut Léopold d'assurer à son deuxième fils cette succession, à laquelle il avait des droits, échoua contre la politique adroite de la France qui, après avoir réussi à faire instituer par Charles II le petit-fils de Louis XIV, héritier de son trône, prit fait et cause pour lui afin de l'y maintenir. Pendant la durée de cette guerre, souvent heureuse pour l'Autriche sur laquelle rejaillit une partie de la gloire du prince Eugène, mais qui lui imposa aussi de cruels sacrifices, Léopold mourut le 5 mai 1705. Son fils aîné qui lui succéda, l'empereur Joseph Ier, prince très éclairé, continua cette guerre avec succès. Sous son règne paternel et sage l'Autriche aurait rétabli ses forces et guéri ses blessures; mais il mourut en 1711, sans laisser d'enfans. Aussitôt son frère Charles, destiné au trône de l'Espagne, revint de Barcelonne pour prendre le gouvernement de ses états héréditaires. A toutes les couronnes qu'il portait alors il aurait été dangereux pour la paix de l'Europe de le laisser réunir encore celle d'Espagne, que les alliés avaient voulu lui conquérir: aussi l'Angleterre et la Hollande ralentirent leurs efforts, et Charles fut obligé d'accéder, par les traités de Rastadt et de Bade (1714), à la paix conclue à Utrecht. Cependant ces mêmes traités agrandirent encore l'Autriche en détachant, en sa faveur, de l'héritage de Charles II, les Pays-Bas, le Milanez, Mantoue, Naples et la Sardaigne.

Ainsi, par une adroite politique et surtout par des mariages habilement ménagés, l'Autriche, d'ailleurs en possession du titre impérial, était devenue le plus puissant état de l'Europe : cet état comprenait l'archiduché, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, Gœrtz, Gradiska, le Tyrol, le Brisgau, le royaume de Bohême avec la Moravie et la Silésie, celui de Hongrie avec la Transylvanie, l'Esclavonie et la Sirmie, les Pays-Bas ci-devant espagnols, le royaume de Naples (sans la Sicile contre laquelle fut échangée en 1720 la Sardaigne), et le Milanez. Elle avait dès lors une étendue d'environ 10,000 milles carrés géographiques et 29 millions d'habitans; ses revenus s'élevaient de 13 à 14 millions de florins, et son armée comptait 130,000 hommes. Mais cette excessive puissance fut bientôt affaiblie par de nouvelles guerres avec l'Espagne et la France, et en Allemagne.

Charles VI n'avait que des filles : son plus ardent désir fut de leur assurer la succession de préférence aux filles de Joseph Ier; pour cela un changement dans les lois fondamentales devint nécessaire, et il avait besoin d'obtenir l'assentiment des grandes puissances. L'Espagne accorda son suffrage à la *pragmatique-sanction* moyennant la cession à l'infant don Carlos de Naples et de la Sicile; le roi de Sardaigne moyennant une partie du Milanez. En attendant, Charles toujours en guerre, ne fut pas heureux dans celle qu'il soutint contre les Turcs : la paix de Belgrade enleva à l'Autriche une partie des fruits des victoires du prince Eugène; elle céda à la Porte Belgrade, la Servie, la partie autrichienne de la Valachie, Orsova et la Bosnie. Mais il importait à Charles VI de mettre ses frontières à couvert du côté de l'orient; à la veille d'une guerre que devait faire éclater, sur les frontières de l'ouest, cette pragmatique-sanction établie de 1713 à 1719, et que successivement toutes les puissances européennes avaient reconnue.

Lorsque la ligne masculine de la maison de Habsbourg-Autriche fut éteinte par la mort de Charles VI (20 octobre 1740), Marie-Thérèse, qui avait épousé le duc François-Étienne de Lorraine, recueillit la succession. Les faits de ce règne mémorable seront exposés avec détail aux articles Marie-Thérèse et Succession d'Autriche, et en d'autres endroits de cet ouvrage; il suffira ici d'en donner un aperçu sommaire. De tous côtés on se déclara contre la fille de Charles VI; l'Angleterre seule prit son parti dans la guerre qui ne tarda pas à éclater. Le roi de Prusse, Frédéric II, envahit la Silésie; l'électeur de Bavière fut couronné à Linz et à Prague, et élu empereur sous le nom de Charles VII. Les Hongrois seuls n'abandonnèrent pas leur belle et héroï-

que reine, dont les efforts pour défendre ses droits furent couronnés d'un plein succès. Cependant, à la paix de Breslau, elle fut obligée de céder à la Prusse la Silésie et le comté de Glatz, à l'exception seulement de Teschen, Jægerndorf et Troppau. Frédéric II recommença la guerre en portant secours à Charles VII; mais celui-ci mourut en 1745, et l'époux de Marie-Thérèse fut élu à sa place sous le nom de François Ier; il avait aussi été proclamé co-régent de Marie-Thérèse dans les états héréditaires. La paix de 1745 leur enleva définitivement la Silésie, et ils furent obligés encore de céder, à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748, les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla, à l'infant Philippe d'Espagne, et de nouvelles parties du Milanez à la Sardaigne. Dans les années de paix qui suivirent ces traités, Marie-Thérèse s'appliqua, avec sagesse et constance, à remettre l'ordre dans ses finances, à améliorer l'administration, et à créer une armée formidable; alors, sentant sa force, elle voulut recouvrer la Silésie, et s'allia avec la France, la Russie, la Saxe et la Suède. Mais sept nouvelles années de guerre n'aboutirent qu'à consacrer les changemens opérés en vertu des traités précédens, et l'Autriche se trouva avoir fait inutilement d'énormes sacrifices en hommes et en argent. C'est à cette époque qu'elle eut, pour la première fois, recours à un papier-monnaie appelé *obligations d'état*, pour l'émission duquel l'empereur François créa une banque. Après la mort de ce prince, en 1765, son fils aîné, Joseph II, devint empereur d'Allemagne et co-régent de sa mère dans les états héréditaires; mais sans autre influence que celle que lui donnait le commandement de l'armée. Dans la crainte que la ligne masculine de sa maison ne s'éteignit de nouveau, Marie-Thérèse forma des établissemens à deux lignes collatérales: c'est là l'origine de la maison de Toscane, dont son deuxième fils, Pierre Léopold, devint le chef, et de la nouvelle maison d'Este, fondée par l'archiduc Ferdinand.

L'acquisition de la Galicie et de la Lodomérie, lors du premier partage de la Pologne (1772), et celle de la Bukovine, que lui céda la Porte, en 1777, dédommagèrent amplement la maison d'Autriche des sacrifices qu'elle venait de faire en faveur de ses cadets. Le partage de la Pologne sera apprécié ailleurs; mais il ne fut point un titre de gloire pour Marie-Thérèse: la politique autrichienne l'avait préparé de loin par ses continuelles interventions dans les élections et dans les autres affaires d'état de la république. L'Autriche obtint encore différens districts, de manière qu'à la mort de l'impératrice (28 nov. 1780), l'Autriche comprenait 10,070 milles carrés; elle avait perdu 772 milles carrés et en avait gagné 1,618. Sa population était de 24 millions d'habitans; mais la dette publique s'était accrue jusqu'à 160 millions de florins. L'Autriche était ainsi un état du premier ordre, colossal, formidable, arrondi; aussi, malgré les ravages de guerres longues et sanglantes, le peuple fut-il attaché d'enthousiasme à sa souveraine. Cette grande princesse signala d'ailleurs son règne par d'excellentes institutions et surtout par les soins éclairés qu'elle donna à l'agriculture, au commerce, à l'éducation populaire, au haut enseignement, à la religion, aux sciences et aux arts. La prudence et l'énergie avec lesquelles le prince de Kaunitz (*voy.*) dirigeait les affaires étrangères ne se démentaient pas même dans les relations avec la cour pontificale; aussi beaucoup d'abus introduits par le clergé furent-ils abolis. Le successeur de Marie-Thérèse, Joseph II, était encore plus exempt de préjugés: il déploya une activité infatigable à opérer les réformes réclamées par les progrès des peuples dans la civilisation; mais il agit souvent avec trop de promptitude ou de violence. Le règne de ce souverain philosophe est un des plus mémorables des temps modernes et mérite d'être examiné en particulier avec le plus grand soin. (*Voy.* Joseph II.) Déjà comme co-régent, il avait introduit de grandes économies dans l'administration de la cour, ainsi que dans les pensions et les salaires; mais ce ne fut qu'après la mort de sa mère (1780) que se déroulèrent tous ses vastes projets. La censure fut réformée, les protestans obtinrent des priviléges et les droits de ci-

toyens, les Juifs furent traités avec beaucoup de tolérance, 900 convens et autres établissemens ecclésiastiques furent supprimés, l'instruction publique reçut d'importantes améliorations, les droits féodaux furent réduits, le servage, la peine de mort et les justices seigneuriales abolis; la justice fut organisée sur un nouveau pied, un code de lois préparé, une procédure nouvelle introduite. L'ordonnance sur les douanes, de 1788, complète le système que Marie-Thérèse avait adopté pour protéger les productions du sol et l'industrie contre la concurrence étrangère; et dès ce moment les manufactures indigènes commencèrent à prospérer. Cependant l'ardeur réformatrice de Joseph lui attira la haine de tous les ennemis des lumières. Ce bon prince fut contrarié dans tous ses plans, sans doute prématurés et mis en œuvre avec trop de précipitation. Les Hongrois, attachés à leurs priviléges féodaux, témoignèrent du mécontentement; une rébellion éclata dans la Transylvanie; les Hollandais s'indignèrent de devoir ouvrir l'Escaut aux bâtimens autrichiens, et les Pays-Bas se révoltèrent. Ce fut sans doute ce dernier événement qui suggéra à Joseph le projet de les échanger, sous le titre de royaume d'Austrasie, contre l'électorat de Bavière, projet dont l'exécution échoua contre la fermeté du duc de Deux-Ponts et contre la fédération des princes allemands (*Fürstenbund*) organisée à l'instigation de Frédéric II. Joseph ne fut pas plus heureux dans la guerre de 1788 contre la Porte. Les fatigues des campagnes, le chagrin de voir ses projets avorter, et la douleur que lui causèrent les troubles qui éclatèrent dans ses pays héréditaires, hâtèrent sa mort, qui arriva le 20 février 1790.

Le frère de Joseph II, Léopold II, depuis 1765 duc de Toscane, lui succéda dans les circonstances les plus difficiles. Ce prince pacifique, qui sut céder et résister à propos, parvint à apaiser les Hongrois et à se concilier leur attachement. Une convention conclue avec la Prusse à Reichenbach et le traité de Szistowa lui procurèrent la paix avec la Porte, et la révolte des Pays-Bas fut peu à peu réprimée, bien que plus difficilement. Tout en favorisant les réformes, Léopold retira quelques-unes des ordonnances inopportunes de son frère, et chercha à calmer les esprits encore exaspérés. Le sort qu'avaient éprouvé, en France, sa sœur Marie-Antoinette et son époux Louis XVI, le détermina à contracter une alliance avec la Prusse (*voy.* PILLNITZ); mais il mourut (1er mars 1792) avant que la guerre éclatât, et il eut pour successeur son fils François II. Avant même que celui-ci fût élu empereur d'Allemagne (14 juillet 1792), la France lui déclara la guerre en sa qualité de roi de Hongrie et de Bohême (*voy. Guerres de la* RÉVOLUTION), et tout ce règne fut jusqu'en 1815 une suite presque non interrompue de guerres souvent heureuses, plus souvent malheureuses, et d'autant plus pénibles pour l'Autriche que le fardeau d'une dette de 1220 millions de florins écrasait le pays épuisé. La première coalition fut bientôt dissoute, et l'Angleterre, la Russie et l'Autriche restèrent seules alliées contre la France jusqu'à la paix de Campo-Formio (7 octobre 1797). Si alors l'Autriche perdit la Lombardie et les Pays-Bas, elle en fut dédommagée par l'acquisition de la plus grande partie du territoire vénitien. Deux ans auparavant (1795), lors du troisième partage de la Pologne, elle s'était agrandie de la Galicie occidentale. François II s'allia avec la Russie, et recommença, dès 1799, la guerre contre la France qui essuya long-temps de cruels revers; mais enfin Bonaparte força l'Autriche à conclure la paix de Lunéville (9 févr. 1801). Par ce traité, que François signa sans la participation de l'Angleterre, au nom de l'Autriche et de l'Empire, le grand duc Ferdinand céda la Toscane, et l'Autriche obtint le Tyrol et les deux archevêchés de Trente et de Brixen. L'Autriche, malgré les cessions faites à la France, se trouva donc avoir gagné en étendue 452 milles carrés (y compris ses dernières acquisitions en Pologne), et elle en embrassait alors plus de 12,000. François, animé des sentimens les plus paternels pour ses sujets, s'appliqua à fermer les plaies dont de si longues guerres avaient frappé ses états, à y faire fleurir l'agriculture et l'industrie,

à opérer la fusion des nouvelles provinces avec les anciennes, et à mettre l'armée sur un pied respectable. Lorsque le premier consul se fut fait proclamer empereur des Français, François, guidé par un pressentiment qui ne l'a point trompé, réunit tous ses états sous le nom d'empire d'Autriche, et prit, de sa propre autorité, le titre d'empereur d'Autriche héréditaire (11 août 1804), sans cesser encore d'être empereur électif de l'Allemagne. S'alliant avec la Russie et la Grande-Bretagne, il prit de nouveau les armes pour combattre les prétentions toujours croissantes du chef du nouvel empire français. Mais cette guerre fut malheureuse; la capitulation d'Ulm, la paix de Vienne et la bataille d'Austerlitz y mirent fin, et dans la paix de Presbourg (26 décembre 1805) François se vit obligé de céder à la France toutes les provinces italiennes qui lui restaient; au roi de Bavière, Burgau, Eichstædt, la portion autrichienne de Passau, tout le Tyrol, le Vorarlberg, Hohenembs, Rothenfels, Tettnang, Argen et Lindau; au roi de Wurtemberg, les cinq villes du Danube, le comté de Hohenberg, le landgraviat de Nellembourg, le grand bailliage d'Alt dorf et une partie du Brisgau; enfin, au grand-duc de Bade, le reste du Brisgau, l'Ortenau, Constance et Meinau. Pour faible dédommagement, l'Autriche obtint Berchtesgaden et l'électorat de Salzbourg, dont le souverain, l'ancien grand-duc de Toscane, fut dédommagé par le Wurzbourg. Mais cette guerre coûta à l'Autriche, outre les pays cédés, une somme de 800 millions, dont toutefois l'empereur fournit une grande partie sur son trésor particulier. Un des plus importans résultats de cette guerre fut l'établissement de la Confédération du Rhin (12 juillet 1806), par suite duquel François II renonça à la dignité d'empereur d'Allemagne (6 août 1806), dont sa famille était investie depuis plus de cinq siècles, et prit le nom de François Ier, comme empereur d'Autriche. Il n'osa prendre part à la guerre que la Prusse soutint la même année contre Napoléon; mais il entreprit celle de 1809, sans autre allié que la Grande-Bretagne, dont la coopération se borna à des subsides et à une descente tardive dans l'île de Walcheren. L'Autriche lutta avec courage et persévérance; mais elle succomba encore cette fois: car, indépendamment de l'armée française, elle avait à combattre celle des Russes, et la Prusse, abandonnée par elle en 1806, resta à son tour simple spectatrice des événemens. Par la paix de Vienne, du 14 octobre 1809, la monarchie autrichienne perdit 2,000 milles carrés, avec 3,500,000 habitans et plus de 11 millions de florins de revenu.

Après lui avoir enlevé ses plus belles provinces, le Salzbourg avec Berchtesgaden, l'Innviertel, le Hausruckviertel occidental, la Carniole avec Gœrz, Trieste, le district de Villach, la plus grande partie de la Croatie, l'Istrie, Ræzuns, dans le pays des Grisons, les enclaves bohêmes de la Saxe, toute la Galicie occidentale, le district de Zamosc dans la Galicie orientale, Cracovie et la moitié des mines de sel de Wieliczka, ainsi que le cercle de Tarnopol, qui fut donné à la Russie, Napoléon voulut s'allier avec l'antique race de Habsbourg en épousant une fille de l'empereur François, et il conclut (le 14 mars 1812) avec lui une alliance offensive et défensive contre la Russie. Mais après les désastres de Moscou et de la Bérésina, après la défection de la Prusse, le congrès de Prague n'ayant produit aucun résultat, François tourna aussi ses armes contre la France, par sa déclaration du 10 août 1813, et contracta à Tœplitz (9 septembre) une alliance avec l'Angleterre, la Russie, la Prusse et la Suède. L'armée autrichienne prit une part glorieuse à la bataille de Leipzig, et l'empereur François Ier la suivit à Paris. Dans cette capitale la paix fut conclue en 1814: l'Autriche y obtint la partie de l'Italie qui compose actuellement le royaume Lombard-Vénitien, et recouvra la Dalmatie avec ceux de ses pays héréditaires qu'elle avait cédés antérieurement. On restitua la Toscane au grand-duc de Wurzbourg, qui céda son pays à la Bavière. C'est à Vienne qu'eurent lieu les négociations pour arrêter la forme nouvelle que l'Europe devait recevoir après la chute de son dominateur. Au congrès de Vienne et par le traité con-

clu entre l'Autriche et la Bavière, le 14 avril 1815, l'Autriche a gagné, comparativement à ce qu'elle était après le dernier partage de la Pologne, 150 milles carrés et a obtenu de grands avantages sous le rapport de sa position, de son arrondissement et de son commerce. La haute influence que la monarchie autrichienne a exercée depuis ce congrès sur les états européens, comme premier membre de la quadruple alliance, qui fut changée, au congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), en une quintuple alliance, et comme investie de la présidence de la diète germanique, n'a pu échapper à aucun observateur attentif des événemens de notre époque. En même temps, le rapide développement des forces intérieures de ce grand empire a réparé successivement les maux de 23 années de guerre, augmenté le bien-être de la nation, et rétabli le crédit de l'état.

La politique de l'Autriche, dirigée par le prince de Metternich (*voy.*), qui depuis 1821 est revêtu de la dignité de chancelier de la maison impériale, de cour et d'état, est une politique de paix et de légitimité; tout ce qui menace le *statu quo* l'alarme et l'agite. Une censure sévère empêche la circulation des idées que l'on qualifie *révolutionnaires*, et la défense du système monarchique est constamment un de ses plus grands intérêts. Cet intérêt, elle l'a soutenu à Aix-la-Chapelle en 1818, à Troppau en 1820, à Laibach en 1821, à Vérone en 1822; c'est lui qui a poussé ses armées contre Naples et le Piémont, qui a guidé ses négociations au sujet de l'Espagne révolutionnée par les cortès, qui l'a empêchée de prendre part à la création d'une Grèce moderne, et qui l'a fait intervenir à main armée, en 1831 et en 1832, dans les affaires intérieures des légations de l'état de l'Église. Le cabinet de Vienne a dirigé les délibérations de la diète de Francfort dont son ambassadeur est président, avec un ascendant si incontesté et malheureusement avec un tel succès que toutes les résolutions du congrès de Karlsbad (août 1819) relativement à la création d'une police générale qui serait exercée sur la littérature, et surtout l'enseignement des universités, à la répression de toute manifestation publique d'opposition aux gouvernemens, aux poursuites dirigées contre les associations et contre les écrits anti-monarchiques ou révolutionnaires, furent adoptées unanimement, publiées le 20 septembre 1819, et renouvelées en 1824 et 1832. Un congrès, composé des ministres de tous les membres de la Confédération germanique, ouvert à Vienne le 25 novembre 1819, élabora les 65 articles de l'*acte final* de cette confédération, lesquels furent signés à Vienne le 15 mai 1820, et promulgués à Francfort le 8 juin suivant, comme loi générale pour tous les états de l'Allemagne. A cette époque, les opinions du cabinet d'Autriche sur l'état politique de l'Allemagne se révélèrent par la fameuse *lettre confidentielle de S. A. le prince de Metternich à M. le baron de Berstett*, premier ministre du grand-duché de Bade (juin 1820), lettre qui depuis a été insérée dans l'Annuaire de M. Lesur, année 1820, page 600.

Lorsque la diète adopta les bases de la constitution militaire de l'Allemagne, les avis conformes de l'Autriche et de la Prusse prévalurent pour tout ce qui concernait la force numérique et la répartition de l'armée fédérale, ainsi que l'occupation et le commandement des forteresses de la Confédération. C'est aussi à l'accord de ces deux puissances qu'on doit attribuer les résolutions de la diète allemande, du 28 juin 1831, résolutions qui, formulées en 6 articles, ont eu, surtout en France et dans les assemblées législatives d'Allemagne, un douloureux retentissement, mais dont nous aurons l'occasion de parler en retraçant l'histoire de la Confédération germanique (*voy.* Germanique). Enfin c'est à Vienne que se préparent dans ce moment (février 1834) de nouvelles mesures pour contenir les exigences des peuples allemands, et aussi, sans doute, pour essayer d'introduire un peu plus d'unité dans le corps germanique si divisé d'opinions et d'intérêts.

Pour la *chronologie* des princes de la maison de Habsbourg-Autriche, voyez celle que nous avons donnée à la suite de l'article Allemagne.

Monarchie autrichienne (géographie et statistique). L'empire d'Autriche,

dont la superficie totale est de plus de 12,000 milles carrés géographiques, et dont la circonférence est évaluée à environ 1000 milles, est situé entre 42° 7′ et 51° 4′ de lat. N., et entre 25°56′ et 44° 10′ de long. orient. (de l'île de Fer). A l'exception de quelques districts enclavés dans l'empire othoman, il forme une masse bien arrondie et compacte, sous le rapport physique; quoique, quant au moral, le chef commun de l'empire soit le seul lien qui unisse entre eux cette multitude d'états où règnent des langues, des mœurs, des religions et des traditions différentes; états dont l'archiduché, décrit plus haut, forme le noyau et tend à devenir de plus en plus le point central vers lequel l'activité politique et commerciale des autres doit converger, comme les rayons d'un même foyer.

Voici quelles sont les bornes de cette vaste agrégation de pays formée, dans le cours des siècles, par d'heureux mariages et par une politique prévoyante, toujours attachée à suivre une même direction. La mer Adriatique baigne au sud les côtes de l'empire, depuis Cattaro à l'est jusqu'à l'embouchure du Pô à l'ouest: ce fleuve sépare la monarchie autrichienne de l'état de l'Église et forme ensuite sa frontière entre Modène et Parme; puis son affluent, le Tésin, la limite du côté du Piémont. Du lac Majeur, cette frontière s'étend à l'ouest le long des cantons de Tésin et des Grisons jusqu'au lac de Constance, d'où elle se détourne à l'est et au nord, pour former la démarcation méridionale de la Bavière. Alors elle est formée par l'Inn et un moment par le Danube, à Passau où l'Inn se jette dans ce fleuve; plus loin, au nord-ouest, par la forêt de Bohême et par l'Erzgebirg. Depuis la Saxe, les montagnes des Géans la prolongent du côté de la Silésie, au sud-ouest; puis, du côté de la république de Cracovie et du royaume de Pologne, la Vistule jusqu'au Sân, son affluent, forme la limite. De là, l'Autriche est bornée par l'empire de Russie, au nord; à l'est, par la Moldavie. A Orsova, la frontière se détourne de nouveau vers l'ouest, formée du côté de la Servie et de la Bosnie, au sud, par le Danube et la Save; puis, laissant entre elle et la mer Adriatique une étroite lisière, elle se dirige vers le sud et rejoint cette mer près de Cattaro où nous l'avons déjà reconnue, après avoir formé la démarcation entre d'autres provinces de l'empire othoman.

Quelques parties de cette étendue, comme le royaume Lombard-Vénitien, offrent de vastes plaines; les autres sont montagneuses et sillonnées dans tous les sens par les ramifications de trois systèmes principaux, les Alpes, les Karpaths et les montagnes des Géans. Ces ramifications prennent différens noms, et quelques-unes de leurs cimes, comme l'Ortelès, dans le Tyrol (14,466 pieds), s'élèvent à une hauteur très considérable; elles feront l'objet d'articles spéciaux, et nous aurons à en parler aussi dans ceux que nous consacrerons au Tyrol, à la Carinthie, à la Stirie, au Salzbourg, à la Silésie, etc. Les principaux fleuves, qui, en partie, en descendent, sont le Danube (*voy.*) qui dans son long cours traverse une grande partie de la monarchie, l'Inn, l'Ens, la Morava ou le March, la Leitha, l'Elbe, l'Oder, la Moldau, en Allemagne; la Vistule et le Dniester dans la Galicie; le Raab, la Drave, la *Theiss*, en Hongrie; la Save en Croatie; le Pô et l'Adige en Italie. Outre ces cours d'eau, la monarchie autrichienne renferme un grand nombre de lacs dont les principaux sont ceux de Platten, de Neusiedel, de Palitch, de Cirknitz, et le lac Majeur.

Le climat est en général doux, mais très varié d'un pays à l'autre et dans le même pays, par l'inégalité du sol. Aussi l'Autriche offre-t-elle les productions les plus diverses. Dans le règne animal: des chevaux, des bêtes à corne, des buffles, beaucoup de bétail de toute espèce, des chamois, des bouquetins, des urus, des élans, des ours, des loups, beaucoup de volaille et de poisson, des animaux marins, des abeilles, des vers à soie, etc. Dans le règne végétal: du blé en abondance, du vin, du houblon, du safran, du tabac, du chanvre et du lin, du pastel, du riz, des fruits du sud, des légumes de toutes espèces, des plantes médicinales. Les forêts occupent une étendue de plus de 3000 milles carrés, et renferment des chênes, des érables, etc. L'olivier, le myrte, le laurier croissent aussi sur le sol de

cette monarchie. Le règne minéral produit de l'or (environ 3,900 marcs par an), de l'argent (108,000 marcs), du cuivre, de l'étain, du fer, du mercure, du cinabre, du kobalt, du zinc, de l'aimant, des pierres précieuses, de la houille, des terres à porcelaine, et du sel dont les mines de Salzbourg, du Tyrol et de la Galicie fournissent d'immenses provisions.

La population totale était en 1826 de 31,625,054 ames, et en 1832 d'environ 32,500,000. On peut la diviser en quatre races principales : les Allemands au nombre de 6,200,000; les Slaves, de 15,650,000; les Madjars, de 4,500,000; les Italiens, de 4,600,000. Chacune de ces races, mais surtout la slavonne, a un grand nombre de subdivisions. A l'égard de la religion, les habitans sont catholiques pour la grande majorité (25,500,000); on compte ensuite 1,600,000 réformés, 1,150,000 luthériens, environ 3,000,000 de Grecs; des Arméniens, des unitaires, et près de 500,000 Juifs. La population relative la plus forte se rencontre en Italie (5,000 par mille carré), en Moravie et en Silésie (plus de 4,000) et dans la Bohême (3,900); la plus faible se trouve dans le Tyrol (1,500) et surtout dans la Dalmatie (1,200).

Voici de quelle manière cette population est répartie dans les différens états qui composent la monarchie, suivant le recensement de 1826 pris pour base par M. Schnabel :

	m. c. g.	habitans.
Hongrie	4,181	9,444,093
Galicie	1,548	4,293,488
Transylvanie	1,109	2,000,015
Bohême	952	3,698,596
Lombard-Vénitien	851	4,237,301
Archiduché	708	2,008,940
Frontière militaire	609	934,619
Illyrie	519	1,124,193
Tyrol	516	762,053
Moravie et Silésie	481	1,968,713
Stirie	399	829,731
Dalmatie	275	323,312
	12,148	31,625,054

On compte dans la monarchie autrichienne 783 villes, 635 faubourgs, 2,120 bourgs, et environ 75,000 villages. Vienne, Milan, Prague, Venise, Pesth, Lemberg, Vérone et Debreczyn sont les villes les plus peuplées; cette dernière compte encore plus de 40,000 habitans. Partout la population est en progrès.

Le culte catholique est la religion de l'état : il possède, en Allemagne, de riches dotations. Parmi les archevêchés, au nombre de 13, se distinguent par leurs richesses ceux de Strigonie (Gran), de Kolotcha, d'Olmutz, d'Erlau, etc.; on compte 58 évêchés, et le clergé, dans son ensemble, se compose, suivant Liechtenstern, de 56,000 individus, et suivant Blumenbach de 38,000. Dans ces chiffres sont compris environ 10,000 moines et religieuses appartenant à 520 monastères. Les Grecs non unis, ainsi que tous les autres dissidens, jouissent d'une entière liberté du culte; à la tête de leur église est placé l'archevêque de Carlowitz avec 7 évêques suffragans; 3 autres évêques ne relèvent pas de lui.

L'agriculture et l'éducation des bestiaux, quoique florissantes, n'ont pas atteint encore au degré où de nouveaux efforts peuvent les faire arriver; cependant on exporte du blé et du riz de la Lombardie. La culture des vignes offre un riche produit surtout en Hongrie, dans l'archiduché et dans la Lombardie; cette dernière fournit aussi de l'huile en abondance et en fait un article d'exportation. Les abeilles donnent annuellement 20,000 quintaux de cire et 350,000 quintaux de miel; on obtient des vers à soie 2,570,000 liv. de ce produit. Les mines sont très considérables et d'un riche rapport; une grande quantité d'eaux thermales et minérales, dont les plus connues sont à Karlsbad, à Tœplitz, à Franzensbad, à Marienbad, à Seidschütz, à Baden, à Ischl, etc., attirent chaque année une multitude d'étrangers et de nationaux. L'industrie, protégée par un système prohibitif rigoureux et portée à un haut degré de perfection et de prospérité en Bohême, est partout dans un état florissant : on en évalue le rapport annuel à 1,425 millions de florins, et ses principaux objets sont l'horlogerie, la bijouterie, la porcelaine, les glaces, la verrerie, les marchandises en laiton, acier, fer et fonte de fer; la toile, le coton, le papier, le

tabac, le sucre, la laine, la soie, le cuir; les blanchisseries de cire, les instrumens de musique, divers ouvrages en bois, etc. Le commerce, agrandi depuis que l'Autriche a recouvré ses possessions italiennes, fait de grands progrès : ses principales places sont Vienne, Prague, Pesth, Lemberg, Brody, Grætz; et les ports de mer de Venise, Trieste et Fiume. Le commerce de terre est très considérable à l'intérieur et avec la Turquie; le commerce maritime, de bien moindre importance, occupe actuellement près de 1,000 bâtimens, sans compter ceux, en plus grand nombre, qu'on emploie au cabotage. La côte de la Dalmatie pourvoit cette marine de bons matelots. Le pavillon est rouge et blanc. L'importation totale est évaluée à environ 60 millions de florins et l'exportation à la même somme: depuis 1826 la balance s'est sensiblement améliorée. La vigilance et les soins paternels de l'administration, de bonnes voies de terre et d'eau, avant tout le Danube dont l'embouchure malheureusement a échappé à l'Autriche malgré son habile politique, des canaux, plusieurs chemins de fer en construction ou déjà terminés, et les ports de Trieste et de Venise favorisent ce commerce. Le port de Venise a été déclaré port franc, le 1er février 1830. La banque de la ville de Vienne offre au commerce un puissant appui; il est encore secondé par la compagnie nationale de commerce établie depuis quelques années.

Quoique le mouvement intellectuel soit en Autriche plus lent et moins prononcé qu'en Allemagne et dans d'autres pays, quoique la presse y soit renfermée dans des limites quelquefois embarrassantes, et qu'une censure sévère surveille son activité, la civilisation a fait cependant de grands progrès dans cet empire, et les écoles y ont reçu une organisation parfaite. Outre les 9 universités dont les principales sont établies à Vienne, à Prague, à Pavie et à Padoue, on compte un assez grand nombre d'établissemens pour les hautes sciences : lycées, collèges et académies, parmi lesquels on cite l'académie noble de Marie-Thérèse, l'institut polytechnique, l'académie Joséphine médico-chirurgicale, et l'académie orientale à Vienne, l'académie des mineurs à Schemnitz, l'institut technique à Prague, le Johanæum à Grætz; des facultés séparées, 23 lycées catholiques, etc. Les gymnases sont au nombre de 230; les écoles populaires se divisent en *triviales*, *principales* et *réales*; dans les dernières, composées de trois classes, on enseigne les sciences pratiques à ceux qui se destinent au commerce ou aux arts; on entretient en outre beaucoup d'écoles d'adultes et d'écoles du dimanche. Dans le seul gouvernement de Milan on comptait en 1830 155,592 enfans dans les écoles élémentaires, et 70,827 dans celui de Venise. Les sociétés littéraires et savantes sont au nombre de 10; les bibliothèques sont encore bien plus nombreuses, et celle de Vienne est l'une des plus distinguées que l'on connaisse. On vante les jardins botaniques de Vienne, de Padoue et de Pavie, et les observatoires de Vienne, Bude, Prague, Milan, Padoue, Erlau, Karlsbourg, Grætz et Kremsmünster.

Nous citerons ici des observations importantes sur les progrès des lumières en Autriche, observations que nous avons trouvées consignées dans l'excellent recueil français intitulé *Revue britannique*, 3e série, n° 10, page 314. « Depuis un demi-siècle la situation des peuples qui se trouvent placés sous la domination de la maison d'Autriche a entièrement changé de face, et c'est avec la plus grande injustice que quelques voyageurs prétendent que ce vaste empire est resté stationnaire. Pour bien se convaincre de l'heureuse révolution qui s'est opérée dans cet état, il n'y a qu'à jeter les yeux sur la situation actuelle de l'industrie dans la haute et basse Autriche, dans la Bohême, dans la Moravie, et dans divers cantons du Tyrol et de la Stirie. Là où vous ne voyiez, il y a 50 ans, que des chaumières, que quelques rares troupeaux ou des braconniers, aujourd'hui de nombreuses manufactures s'élèvent, des usines métallurgiques sont en pleine exploitation, et les produits les plus merveilleux de toutes les industries s'y élaborent. Si, des pays méditerranés, vous passez sur le littoral, les phares semés avec profusion sur les bords de la Méditerranée et de l'Adriatique, le mouvement des ports de

Trieste, de Venise et de Fiume, celui de Raguse, de Spalatro et de Cattaro en Dalmatie, l'activité qui règne dans le port de Rovigno en Istrie, attestent encore cet immense développement. On le conçoit sans peine : le commerce et les manufactures ne peuvent pas prospérer dans un état sans que l'agriculture ne se ressente de leurs progrès. C'est ce qui est aussi arrivé pour cette branche importante de l'industrie en Autriche; mais il faut le dire, rien de la part du gouvernement n'a été négligé durant ces dernières années pour hâter le développement. Harrach a vu s'élever un magnifique établissement pomologique; des écoles de perfectionnement pour l'agriculture et l'art vétérinaire, sous le titre de *georgicon*, se sont formées à Altenbourg, à Kersthely, à Etska, pour favoriser l'étude des plantes exotiques et leur acclimatement; l'archiduc Rainier a créé et enrichi de ses dons le jardin botanique de Monza, tandis que, grace à la munificence de l'empereur et de ses augustes frères, des fermes-modèles et des jardins botaniques se sont élevés, en peu d'années, dans les environs de Vienne et dans plusieurs parties de l'empire. Mais dès qu'un gouvernement s'est avancé dans la voie du progrès, il ne peut plus résister à cette force puissante qui l'entraîne toujours en avant : aussi les sciences et les beaux-arts n'ont pas tardé à recevoir leur part d'impulsion.

« Des observatoires et des écoles astronomiques ont été créés dans les lieux les plus convenables à l'étude des cieux; Inspruck et Grætz ont vu s'ouvrir deux musées scientifiques très remarquables; les académies des beaux-arts de Vienne, de Milan, de Venise, ont été instituées ou réorganisées pour propager la peinture, la sculpture et les arts du dessin; tandis que dans les écoles de la marine de Trieste et de Venise, et dans les colléges militaires de Neustadt, de Vienne, et d'Olmutz, tous nouvellement fondés, s'élève à des leçons sévères une jeunesse d'élite destinée à porter l'instruction dans les rangs de l'armée. Des vues d'utilité immédiates, d'avenir et de prospérité, ont en outre porté le gouvernement autrichien à créer deux écoles polytechniques à Vienne et à Prague, et une école de mineurs à Schemnitz, qui lui ont fourni ces excellens ingénieurs qui, en quelques années, ont exécuté le cadastre et la triangulation de tout l'empire; opérations immenses, si l'on considère, que l'Autriche a un périmètre de 4,000 milles (?) géographiques. Mais comment énumérer les nombreux travaux d'utilité publique qui ont été entrepris de toutes parts, comment indiquer cette multitude de ponts jetés sur des fleuves impétueux, comment esquisser et les nombreux rameaux de cette navigation intérieure qui se compose de plus de 300 canaux, et cet immense réseau de routes macadamisées jetées sur toute la surface de l'empire, et dont quelques-unes rivalisent avec celles que Napoléon fit tracer sur le Mont-Cenis et le Simplon? Voici le desséchement des vastes maremmes de Laibach, les magnifiques travaux hydrauliques de Wienerisch-Neustadt, du Banat et de Pavie; voici les routes en fer de la Haute-Autriche et de la Bohême; voici des voitures et des bateaux à vapeur, des ponts suspendus en fer ou en acier jetés sur le Danube et le Dniester, qui vous disent assez que le gouvernement autrichien n'est en arrière d'aucune découverte, d'aucun perfectionnement. »

L'empire d'Autriche est une monarchie, absolue dans quelques-uns de ses élémens, et tempérée dans d'autres par des institutions féodales. Ce n'est que depuis 1804 que toutes ses parties sont réunies et comprises sous un même nom et que le titre d'*empereur d'Autriche* est devenu héréditaire dans la maison de Habsbourg-Lorraine. L'empereur ne se sert que dans les grandes occasions de son titre *in extenso*, ainsi qu'il suit : N., par la grace de Dieu, empereur d'Autriche, roi de Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, en Lombardie, Dalmatie, Croatie, Esclavonie, Galicie et Lodomérie; archiduc d'Autriche; grand-duc de Toscane; duc de Lorraine, Salzbourg, Modène et Parme, de Stirie, Carinthie et Carniole; grand-prince de Transylvanie; margrave en Moravie; duc de Venise, de Sandomir, Masovie, Lublin, de la haute et de la basse Silésie, d'Auschwitz et Zator, de Teschen et Frioul; prince de Berch-

tesgaden et Mergentheim; comte princier de Habsbourg, Tyrol, Kybourg, Gœrtz et Gradisca; margrave de la haute et de la basse Lusace et de l'Istrie, seigneur des terres de Volynie, Podlachie et Brzesz, de Trieste, Freudenthal, Eilenberg, et de la marche des Vindes.

La succession est réglée suivant le droit de primogéniture, et tous les princes de la famille portent le titre d'archiduc.

Les armes de l'empire consistent principalement dans l'aigle noire à deux têtes, l'une et l'autre couronnées, ayant les ailes et la queue déployées. La couronne impériale surmonte les deux têtes, et dans sa serre droite l'aigle tient le sceptre et une épée nue; dans la gauche, le globe en or. Elle porte sur sa poitrine la croix de la maîtrise de l'ordre teutonique, et, pardessus, l'écusson de la maison archiducale garni des insignes des ordres impériaux. Dix autres écussons s'étalent tout autour, sur les ailes et la queue.

Indépendamment des trois ordres ecclésiastiques, teutonique, de Saint-Jean, et de la Croix étoilée, on compte neuf ordres de chevalerie, dont deux de cour et six du mérite. La Toison-d'or, l'ordre de Marie-Thérèse et celui de St-Étienne de Hongrie, ont le plus d'importance historique.

Les lois reconnaissent quatre *états :* le clergé, la noblesse, les bourgeois et les paysans. L'administration de la justice est digne d'éloges; le code de droit privé, du 1er juillet 1811, est en harmonie avec les lumières du siècle. Les finances sont en fort mauvais état, et le crédit autrichien est ébranlé par les nombreux emprunts qu'il a fallu faire à chaque nouvelle guerre. Cependant on ne sait rien de certain sur la situation financière de l'empire, et l'on évalue diversement le montant de ses revenus et de ses dépenses. Les uns portent les premiers à 220 millions de florins, d'autres les réduisent à 130 millions; l'armée en absorbe au moins le tiers, et les intérêts de la dette publique évaluée à 680 millions de florins, s'élèvent à 22 millions. Dans ces chiffres ne sont pas compris les bons du trésor, dont, en 1829, il y avait pour 55,411,538 florins en circulation. Le papier-monnaie, introduit en 1762, a une valeur nominale bien au-dessous de sa valeur primitive; cependant la masse de ce papier, immense avant 1811, a été considérablement réduite depuis.

L'armée, sur le pied de paix, est formée d'environ 270,000 hommes; le pied de guerre est de 750,000 hommes. Le contingent de l'Autriche, comme membre de la Confédération germanique, est de 94,822 hommes. On compte dans l'armée 58 régimens d'infanterie avec 17 régimens des frontières, 20 bataillons de grenadiers, le régiment de chasseurs tyroliens, 12 bataillons de chasseurs et 4 de garnisons; la cavalerie se forme de 8 régimens de cuirassiers, 6 de dragons, 7 de chevau-légers, 12 de hussards et 4 d'oulans; l'artillerie, forte de 5 régimens avec 6 compagnies de bombardiers, possède environ 1500 pièces. Les forteresses sont au nombre de 26. Tout le pays est divisé, par rapport à l'armée, en 13 commandemens généraux ayant à leur tête des officiers généraux d'un haut rang; en 1827 on comptait 10 feld-maréchaux et 28 *feldzeugmeisters* ou grands-maîtres de l'artillerie, et généraux de la cavalerie. Le conseil aulique de la guerre a la direction suprême des affaires militaires.

La marine se compose de 31 voiles, dont 3 vaisseaux de lignes, 8 frégates, 1 corvette, 8 bricks et 4 schooners.

L'Autriche n'a point de colonies, et le seul essai qu'elle ait fait pour en établir n'a pas réussi. Elle est une puissance de terre, exclusivement : comme telle, elle occupe un rang distingué, et son influence parmi les cinq grandes puissances de l'Europe n'a jamais reçu d'atteinte. Sa politique, dont la tendance a été caractérisée plus haut, regarde tout particulièrement l'Allemagne, l'Italie et l'empire othoman; son rôle, entre les grandes puissances, est celui de médiatrice : la Belgique, après sa révolution, et Constantinople, depuis la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre la Porte et la Russie, en ont fourni une preuve nouvelle.

Pour bien connaître l'empire d'Autriche, il faut étudier séparément les élémens dont il se compose; nous aurons soin d'en offrir les moyens à nos lecteurs.

Outre les deux excellens articles de MM. F. Lorentz et de Stramberg, dans l'Encyclopédie allemande d'Ersch et Gruber, on peut consulter sur l'empire d'Autriche et sur son histoire les ouvrages suivans : *General-Statistik der europæischen Staaten*, par M. Schnabel, Prague, 1829, 2 vol. in-8°; les savans travaux de MM. François Kurz et Joseph Chmel; Jos. Rohrer, *Versuch über die deutschen Bewohner der œsterreichischen Monarchie*, ou Essai sur les habitans *allemands* de la monarchie autrichienne, Vienne 1804, 2 vol. in-8°; essai qui fut suivi immédiatement de deux autres sur les habitans *slavons*, 2 vol. in-8°, et sur les habitans *juifs*, 1 vol. in-8°, de la même monarchie. Enfin *Historisch-ethnographische Uebersicht der wissenschaftlichen Cultur und Literatur des œstreichischen Kaiserthums*, par M. Sartori; Vienne 1830, 2 vol. in-8°. J. H. S.

AUTRICHE (CAMPAGNES D'), *voy.* FRANCE, NAPOLÉON, MOREAU, CHARLES (*archiduc*), etc.

AUTRICHE (GUERRE DE LA SUCCESSION D'), *voy.* SUCCESSION.

AUTRUCHE, mot qu'on a voulu dériver de l'éthiopien *avstros*, en latin *struthiocamelus*. « L'autruche, dit Buffon, est un être de nature équivoque et faisant la nuance entre le quadrupède et l'oiseau. » En effet, son squelette présente de grands rapports avec les mammifères. L'autruche a surtout avec le chameau des points de ressemblance si frappans que les Grecs modernes, les Turcs, les Persans, d'accord en cela avec l'antiquité, l'ont nommée, chacun dans leur langue, l'*oiseau chameau*. Comme lui, elle a le pied composé de deux doigts, et sur la plus grande partie du corps elle a du poil plutôt que des plumes. Son corps, haut de 7 ou 8 pieds et pesant communément 60 livres, quoique surmonté d'une tête assez petite, aurait besoin pour s'élever dans les airs d'un appareil beaucoup plus puissant que les autres oiseaux; mais précisément l'animal est dépourvu de ces moyens. Cet oiseau, à vrai dire, n'a point d'ailes, puisque les plumes qui remplacent les organes du vol sont sans corps et sans consistance. Sauvage et inoffensive, l'autruche s'enfonce dans les vastes solitudes de l'Afrique où elle trouve la liberté et l'amour, biens dont elle est jalouse; mais l'Arabe va souvent la poursuivre sur son coursier rapide qu'elle parvient à devancer si elle n'est contrariée par les vents. C'est, comme on l'a dit, le bipède du désert. Les accouplemens entre les deux sexes sont fréquens et beaucoup plus complets que chez les autres oiseaux. La femelle pond une quinzaine d'œufs qu'elle dépose dans le sable où la chaleur du soleil suffit presque pour les faire éclore, indépendamment de l'incubation. On prétend qu'elle en dépose quinze autres qui ne sont point couvés, mais destinés à nourrir ses petits. Ce fait, avancé par Élien, répété par M. Bory de Saint-Vincent (*voy.* l'*Histoire des voyages de* M. Walckenaër, t. XVIII et XIX), mais dont Buffon ne parle pas, nous semble avoir besoin de confirmation. Quoi qu'il en soit, ces œufs, dont on fait des coupes, ont en général 5 pouces de large sur 6 de long. Les petits naissent au bout de six semaines et s'essaient tout de suite à marcher. Il n'est pas impossible de les apprivoiser, et, par suite, de les habituer à se laisser monter comme un cheval. On a réussi à en élever des troupeaux sur les côtes d'Afrique, et tout récemment encore on a parlé d'un troupeau qui devait être envoyé d'Alger en France. L'autruche avale les substances les plus dures, telles que les pierres et le fer. Celle qui est morte il y a quelques années à la ménagerie du Jardin des Plantes avait avalé des fragmens de vitre qui avaient déchiré ses intestins. On fit de sa chair un pâté dont tous les employés du jardin eurent leur part. Cette chair, dont se nourrissaient plusieurs peuples appelés pour cette raison *struthiophages*, est dure et sèche lorsque l'animal a vieilli. Mais ce que l'on recherche surtout dans l'autruche, ce sont les longues plumes blanches de la queue et des ailes qui servent pour chapeaux, ornemens de théâtre, ameublemens, dais, etc. Celles des mâles sont plus estimées; on préfère celles qui ont été arrachées à l'animal vivant. Comme ces plumes repoussent, on conçoit l'avantage que l'on trouve à élever des trou-

peaux d'autruches. L'espèce de fourrure appelée *petit gris* n'est autre chose que le duvet du ventre de cet oiseau Le duvet qui est sous la poitrine s'emploie pour les chapeaux dits *caudebecs*. R-T.

AUTUN (ANTIQUITÉS D'). Nous n'hésitons point à déclarer que c'est l'ancienne *Bibracte* qui fut ensuite appelée *Augustodunum*. Cette identité a été contestée par de faibles motifs : le principal argument de ceux qui suivent l'opinion contraire reposait sur un contre-sens. En traduisant un passage d'un panégyrique d'Eumène à Constantin, on a supposé que ce rhéteur faisait une distinction entre Bibracte qui se serait autrefois appelée Julia, et la ville qui, sous le nom de Flavia, qu'elle adoptait par reconnaissance, serait désormais le chef-lieu des Éduens. D'Anville a fait bonne justice de cette méprise. D'autres se sont fondés sur la vaine et trompeuse étymologie du nom de la montagne de Beuvrai qui n'a jamais pu servir d'assiette à une grande ville. Enfin, pour faire connaître toutes les erreurs dans lesquelles a fait tomber cette question controversée, nous dirons que Longuerue relègue Bibracte à Pibrac, entre l'Auvergne et le Gévaudan. César appelle Bibracte *la plus grande et la plus peuplée des villes éduennes*, et, dans un autre passage, il déclare que c'est la première ville du pays. Strabon, qui sans doute a préféré le nom ancien au nom officiel et récent d'Augustodunum, a parlé de Bibracte comme d'une place forte. On a découvert à Autun deux inscriptions en l'honneur de la déesse Bibracte, car les Éduens avaient mis leur capitale au nombre de leurs divinités (on trouve l'une d'elles dans Montfaucon). Enfin il y a peu de temps que M. de Martigny fit opérer des fouilles dans l'ancienne abbaye de Saint-Jean; on sait que cette abbaye fut fondée par Brunehaut, et que l'on fit entrer dans la construction de l'édifice beaucoup de fragmens de monumens et d'inscriptions; or, l'Athénien Eumène avait placé dans son école un marbre portant les distances et les itinéraires. Ce marbre était perdu : les fouilles de M. de Martigny en ont fait ressaisir un fragment qui était dans les fondations de l'abbaye; on a découvert un chapiteau et d'autres objets de beaucoup d'intérêt. Voyez le *Kunstblatt* de Stuttgard, 1831, n° 72, et le *Bulletino de correspondenza archeologica di Roma*, décembre 1831. Tacite dit que la noblesse de la Gaule s'instruisait des sciences dans Augustodunum. P.G-Y.

AUVERGNE, ancienne province de France formant actuellement les départemens du Cantal et du Puy-de-Dôme, et l'arrondissement de Brioude dans celui de la Haute-Loire (*voy.* ces mots). Les *Arverni* (*voy.*) qui occupaient son territoire avant la conquête de la Gaule par les Romains, et qui ont laissé leur nom à la province, formaient une des plus puissantes nations de cette contrée. L'an 123 avant J.-C. une de leurs armées, dont Strabon porte, sans doute avec exagération, le nombre à 200,000 hommes, fut détruite par le consul Fabius Maximus, et leur roi captif figura au triomphe du vainqueur. Toutefois, traités dans la suite avec bienveillance, ces peuples devinrent les alliés des Romains avec lesquels ils prétendaient avoir un rapport d'origine, une tradition les faisant également descendre d'une colonie troyenne. Lors de l'expédition de César, ils étaient à la tête d'une de ces grandes ligues gauloises dont la rivalité ne fut pas d'un faible secours pour l'ambition du conquérant. Ils élisaient leurs rois, et les pays soumis à leur puissance s'étendaient jusqu'aux limites de la république de Marseille d'une part et aux Pyrénées de l'autre; au nord, ils s'étendaient bien au-delà de la Loire. Les Éduens pouvaient seuls leur disputer la domination de la Gaule. Ils ne paraissent pas s'être d'abord opposés aux progrès de César; mais ils entrèrent dans le soulèvement général des peuples gaulois qui eut lieu l'an 52 avant J.-C. contre les armées romaines, et ce fut un jeune Arvernien appelé Vercingetorix qui, choisi comme chef des confédérés, devint le plus redoutable des adversaires de César dans cette guerre célèbre, et par sa soumission entraîna celle de la Gaule entière. L'ancienne *Arvernie* fut pendant plusieurs siècles très florissante. Les Romains lui avaient accordé plusieurs priviléges importans et y avaient institué un sénat à l'instar de

Rome. Les lettres y étaient cultivées avec succès. Lors de la dissolution de l'empire, l'Arvernie passa d'abord, vers l'an 475, sous la domination des Visigoths, et Clovis la conquit en 507. A la fin de la première race elle se trouvait comprise, avec le titre de comté, parmi les vastes territoires soumis aux rois ou ducs d'Aquitaine. Vers le milieu du VIIIe siècle, l'histoire méridionale du royaume donne le titre de comte d'Auvergne à un certain Blandin qui servit avec un zèle constant le duc Waifre dans la lutte qu'il eut à soutenir contre le fondateur de la dynastie carlovingienne, Pépin-le-Bref. Après lui, plusieurs seigneurs appartenant à diverses maisons furent tour à tour investis du comté, par les ducs d'Aquitaine ou par les rois; quelques-unes jouèrent un rôle important dans les affaires du pays, entre autres Bernard II à qui Louis-le-Bègue laissa par testament, en 879, la tutelle de son fils aîné et qui dirigea quelque temps le royaume avec force et habileté. A cette même époque s'établit le régime féodal; le comté d'Auvergne devint, comme toutes les autres grandes seigneuries, héréditaire. Mais la maison de ce Bernard s'étant éteinte, en 928, la seigneurie redevint quelque temps viagère et fut concédée successivement à des comtes de Poitiers et de Toulouse. En 979, elle fut de nouveau héréditaire dans la famille des vicomtes d'Auvergne qui se constituèrent vassaux des ducs d'Aquitaine ou de Guyenne, et passèrent avec eux sous la domination de l'Angleterre. Le huitième de ces seigneurs, Guillaume VIII, fut, vers 1155, dépouillé par son oncle, aussi nommé Guillaume, de la plus grande partie du comté: de longues hostilités suivirent cette usurpation; elles furent terminées par un traité qui partagea la seigneurie entre l'oncle et le neveu. Le premier conserva le comté et prit le nom de Guillaume IX; le second eut une partie de la Limagne *avec une moitié de la ville de Clermont*; circonstance qui permit à des seigneurs issus de l'une et de l'autre branche de porter quelquefois, même simultanément, le titre de comte de Clermont. Les descendans de Guillaume VIII sont connus dans l'histoire sous le titre de dauphins d'Auvergne, et plusieurs figurent avec distinction dans nos annales, jusqu'à l'année 1428 où cette seigneurie passa, par le mariage de Jeanne, fille unique du dernier comte, avec Louis comte de Montpensier, à cette branche de la maison de Bourbon (*voy.* MONTPENSIER). Quant au comté d'Auvergne il fut confisqué à la suite d'une guerre soutenue par le comte Gui II contre Philippe-Auguste, puis rendu plus tard à son successeur Guillaume XI, sauf certaines parties qui devinrent un nouveau comté d'Auvergne, que le roi Jean érigea en duché en faveur du duc de Berri son fils et qui fit plus tard retour à la couronne. Robert V, fils de Guillaume, hérita par sa mère, en 1260, du comté de Boulogne et le transmit à ses successeurs. Vers la fin du XIVe siècle, les deux comtés passèrent par mariage à l'ancienne maison de La Tour, dite depuis de La Tour d'Auvergne. En 1524 la comtesse Anne n'ayant pas d'héritiers directs légua le comté d'Auvergne à la reine Catherine de Médicis, sa nièce. Cette princesse transporta en 1589 le comté en pur don à Charles de Valois, fils naturel de Charles IX et plus connu sous le nom de duc d'Angoulême; mais en 1606 Marguerite de Valois, fille de Catherine, se pourvut en parlement contre cette donation et se fit adjuger le comté qu'elle céda dans la suite au dauphin, depuis Louis XIII, qui le réunit à la couronne. L'Auvergne devint, depuis cette époque, un des trente-deux gouvernemens de la France. Sous le rapport des finances elle était comprise dans la généralité de Riom, et sous celui de la justice dans le ressort du parlement de Paris; elle formait les trois bailliages de Clermont, Riom et Saint-Flour; c'est le second qui envoya en 1789, Lafayette, aux États-Généraux. On distinguait, et on distingue encore, la province en haute et basse, avec Clermont et Saint-Flour pour capitales; une troisième partie moins considérable était désignée sous le nom de pays de Combrailles, et avait Évaux pour capitale. Dans la Haute-Auvergne on suivait le droit romain, et dans la Basse une coutume rédigée en 1510. Avec cette extension, l'Auvergne avait environ 45 lieues

de long sur 35 de large. L'Auvergne a donné naissance à un grand nombre d'hommes célèbres dans les sciences et les lettres. Le patois qu'y parle le peuple parait être, comme tous ceux du midi et notamment comme le limousin avec lequel il a le plus de rapports, un composé de l'ancien celtique et de la langue latine. Des chansons naïves et des imitations de nos poètes ont été composées dans cet idiome. P. A. D.

AUVERGNE, *voy.* LATOUR D'AUVERGNE.

AUXERRE est une vieille ville, ni bien bâtie, ni bien percée, mais agréablement située sur la pente douce d'un coteau de vignes et sur la rive gauche de l'Yonne. On y distingue les trois églises gothiques de Saint-Pierre, de l'abbaye de Saint-Germain et de la cathédrale, remarquables, la première par une belle tour et un mélange singulier d'architecture gothique et moderne; la seconde, par un gothique très ancien qui touche au Bas-Empire; la troisième par la grandeur et l'élévation de sa nef, par les peintures extrêmement chargées de ses vitraux, et par le tombeau d'Amyot. Le palais épiscopal, qui n'offre rien de saillant, est actuellement occupé par la préfecture du département de l'Yonne: l'évêché est supprimé. Auxerre compte environ treize mille habitans. On n'y fait d'autre commerce que celui des vins de cette contrée, connus et estimés à Paris sous le nom de *vins d'Auxerre* ou *de Basse-Bourgogne:* la navigation de l'Yonne en facilite le transport.

La fondation d'Auxerre remonte à des temps bien antérieurs à l'arrivée des Romains dans les Gaules. Son nom ancien est *Autissiodurum;* il paraîtrait, si l'on admet le résultat des dissertations du savant abbé Lebeuf, que cette ville n'a pas toujours occupé le même emplacement. Elle se convertit au christianisme vers le commencement du IIIe siècle, et eut saint Pélerin pour premier évêque, en 259; pourtant au VIe siècle on y trouvait encore des restes de paganisme. Il paraît qu'avant l'invasion d'Attila Auxerre n'eut pas beaucoup à souffrir des courses des barbares; mais ce roi des Huns ne l'épargna pas plus que les autres villes des Gaules. On peut croire aussi qu'après ces ravages Auxerre fut assez tranquille. Vers la fin du Ve siècle elle tomba au pouvoir de Clovis: les rois francs, auxquels elle appartint ensuite, la firent gouverner par des comtes d'abord temporaires et viagers, et dont la liste se suit d'une manière assez régulière depuis le règne de Pépin-le-Bref ou de Charlemagne. Après la mort de Raoul, roi de France et comte d'Auvergne, arrivée en 935 ou 936, cette ville fut sous l'autorité de Hugues-le-Blanc et de Hugues-le-Noir, ducs de Bourgogne. Pendant quelque temps, l'histoire d'Auxerre n'offre rien de particulier.

Du temps de Rainaud, comte de Nevers et d'Auxerre (1036), il se tint à Auxerre une grande assemblée au sujet de la paix et de la réformation des mœurs. On sortait d'une famine horrible, causée par des pluies continuelles. Durant plus de deux ans, les campagnes n'avaient produit que des mauvaises herbes et de l'ivraie au lieu de blé. La disette fut si grande que, dans plusieurs endroits, on mangea de la chair humaine. La mortalité fut effrayante. Lorsque le mal fut passé, les prélats et le peuple s'assemblèrent en différentes villes, entre autres à Auxerre. On fit dans plusieurs conciles des décrets contre les vols et les rapines, et sur la sainteté des églises; et, ce qui peint mieux l'esprit du temps, on y ordonna qu'*à perpétuité, tous les vendredis de l'année, on s'abstiendrait du vin, et que les samedis on ferait maigre, à moins qu'il n'arrivât une grande fête.*

Après la mort de Rainaud en 1040, le duc de Bourgogne Robert s'empara d'Auxerre et voulut en être regardé comme comte, sans autre formalité, s'appuyant sur la puissance du roi Henri, son frère aîné. Les gens d'église ne voulurent pas le reconnaître. Lorsque Guillaume, fils du comte Rainaud, fut assez âgé, il entreprit de venger son père, et il transmit à ses descendans les comtés réunis de Nevers et d'Auxerre.

Il y avait environ cent vingt ans que le gouvernement d'Auxerre était, de père en fils, dans la maison des comtes de Nevers, lorsqu'il passa de la ligne directe dans une ligne collatérale. Le nouveau

comte, Gui, frère du comte Guillaume IV, se montra très dévoué au roi Louis-le-Jeune, qu'il servit utilement dans des circonstances difficiles. Il protégea singulièrement les églises d'Auxerre; mais il voulut enfreindre les vieux priviléges des habitans de cette ville et établir des exactions jusqu'alors inouïes; heureusement le peuple fut énergiquement soutenu par l'évêque, et Gui fut obligé de céder. Mais, fatigué de ses altercations avec le pouvoir épiscopal, ce comte obtint du roi Louis-le-Jeune la permission d'établir une commune à Auxerre. Ainsi la bourgeoisie d'Auxerre eût commencé à faire un corps qui aurait eu ses assujétissemens comme ses priviléges; elle aurait été tenue d'aller au service du roi indépendamment de celui de l'évêque, ou de lui payer une certaine somme; mais aussi les bourgeois se seraient gouvernés entre eux par les lois de cette commune, qui leur accordait le droit d'avoir un sceau particulier et une espèce de juridiction. L'évêque s'opposa à cette tentative; il donna au roi une forte somme d'argent, et parvint ainsi à empêcher l'établissement de la commune. Le comte Gui appuya encore la commune de Vézelay; mais bientôt il se réconcilia avec l'abbé de Vézelay et l'évêque d'Auxerre. Il fut fait prisonnier en 1174, dans une guerre qu'il eut avec Hugues, duc de Bourgogne, et fut obligé de payer une rançon pour obtenir sa liberté. Gui mourut en 1176, maître et seigneur des trois comtés d'Auxerre, de Nevers et de Tonnerre.

Son jeune fils Guillaume mourut en 1181, et en lui finit la ligne masculine des comtes héréditaires d'Auxerre, qui avait subsisté deux siècles depuis Landry. Philippe-Auguste, étant venu à Auxerre, se mit en possession de tout le comté et de celui de Nevers. Il ne laissa à Mathilde, veuve de Gui, que le comté de Tonnerre et la seigneurie du Mailly. Elle mourut vers 1220 à Fontevrault, où elle avait pris le voile. Philippe-Auguste, qui était tuteur d'Agnès, fille de Mathilde, ne la laissa point demeurer avec sa mère: il la fit venir à la cour, la retint près de lui, et, au bout de quelques années, il la maria à Pierre de Courtenai son cousin germain, et leur remit les comtés d'Auxerre et de Nevers, qu'il avait tenus l'espace de trois ans. Ce mariage fut célébré en 1184.

Ce mariage contribua à faire revivre l'ancien éclat du comté d'Auxerre. Le premier soin de Pierre de Courtenai fut d'accorder de nouveaux bienfaits aux églises et aux monastères; il partit avec le roi pour la Palestine. Sa femme Agnès mourut en 1192. A son retour de la Terre-Sainte, le comte songea à l'embellissement et à la sûreté de la ville d'Auxerre; il l'entoura de nouvelles murailles. En 1194, Pierre fit avec les habitans d'Auxerre des conventions qui furent très utiles à la ville. Hervé, baron de Donzy et seigneur de Gien, ayant épousé Mathilde, fille unique de Pierre et d'Agnès, obtint ainsi le comté de Nevers et céda la seigneurie de Gien au roi, qui avait été le médiateur de ce mariage. Dès lors le comte d'Auxerre cessa d'être sous le même maître que celui de Nevers.

Pierre de Courtenai fut l'un des seigneurs qui se croisèrent contre les Albigeois à la fin de 1210. En 1212, il devint marquis de Namur, par la mort de Philippe, son beau-frère. Peu après, il accorda de nouveaux droits et priviléges aux bourgeois d'Auxerre, et perfectionna leur organisation. En 1217, il alla prendre possession du trône impérial de Constantinople, auquel il était appelé après la mort de Henri de Hainaut, son beau-frère (*voy.* Courtenai). Il mourut en 1219, retenu en prison par Théodore Comnène, ou, selon d'autres, décapité par les ordres de ce rival. Au moment de son départ il avait chargé Guillaume de Seignelay, évêque d'Auxerre, d'avoir soin de ses intérêts et des affaires du comté. Il lui adjoignit Robert de Courtenai, seigneur de Champignelles, qu'on croit avoir été son frère.

Mathilde de Bourbon, arrière-petite-fille de celle dont nous venons de parler, par Agnès, fille d'Hervé de Donzy, porta, par son mariage avec Eudes de Bourgogne, le comté d'Auxerre dans cette maison.

En 1370 le roi Charles V acheta ce comté à Jean IV de Challon, et en prit aussitôt possession.

Devenu comte d'Auxerre, le roi Char-

les V y établit un siége royal de justice et des officiers; il confirma en grande partie les chartes accordées aux bourgeois, mais leur imposa des tailles et des contributions que jusqu'alors ils n'avaient point payées. La maison de Challon essaya vainement de rentrer dans la possession d'Auxerre. En 1400 cette ville fut ravagée par une grande mortalité. Au milieu des querelles entre les maisons d'Orléans et de Bourgogne, le commerce d'Auxerre se soutint, et cette ville prit des mesures efficaces pour se mettre à l'abri des bandes qui ravageaient le pays. Les habitans prirent parti contre les Armagnacs, et assiégèrent Saint-Fargeau que ceux-ci occupaient. C'est à Auxerre qu'en 1412 Charles VI tint une assemblée générale pour la paix, assemblée dont le résultat fut à peu près nul. Aux maux de la guerre se joignirent les ravages de la contagion : Auxerre vit un grand nombre de ses habitans mourir de maladies pestilentielles, en 1411, 1412 et 1413. Il paraît qu'au milieu des discordes civiles qui, durant tout le XVe siècle, désolèrent la France, Auxerre, qui avait embrassé le parti de Bourgogne, eut peu à souffrir. En 1432, il s'y tint une nouvelle assemblée pour la paix, mais sans plus de résultat que la première. Le traité d'Arras, en 1435, qui réconcilia le roi de France avec le duc de Bourgogne, assura à ce dernier la possession du comté d'Auxerre. Sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, le comté d'Auxerre resta toujours au pouvoir du duc de Bourgogne. Après la mort de Charles-le-Téméraire, en 1477, Auxerre se soumit à Louis XI. Cette ville et le comté qui en dépendait furent encore l'objet de diverses transactions, mais restèrent, pour ne plus en sortir, au pouvoir des rois de France. Dans les XVe et XVIe siècles, Auxerre fut souvent ravagé par la peste. Comme dans presque toutes les autres villes, il n'y resta plus que l'ombre de la commune et du véritable droit de bourgeoisie; dès lors, Auxerre n'offre plus rien de bien particulier à l'histoire ; ses annales se confondent avec celles de la France entière. *Voyez* les *Mémoires concernant l'Histoire d'Auxerre*, par Lebeuf. Paris, 1743, 2 volumes in-4°. A. S-R.

AUXILIAIRE, de *auxilium*, secours, qui vient au secours. On dit surtout *troupes auxiliaires*. En grammaire, le mot auxiliaire a une signification à part qui sera expliquée à l'article VERBE.

AVÁ, royaume ou province de l'empire Birman, dans la presqu'île orientale de l'Inde. Cette province est située sur la mer des Indes, et traversée par l'Iraouady. La plupart des productions de l'Inde se retrouvent dans ce pays. Sur les côtes récemment explorées par les Anglais sont diverses îles, telles que Lychune ou l'île Sud, Oongchune ou l'île aux Cocos, May-Gaumgoun ou l'île aux Tortues, Coringé ou île Quoin, l'île Ronde, Ringie-Chune ou île Negris. Les principaux caps sont les points de Pagode et le cap Negrais. Quant aux particularités du pays, on les trouvera indiquées à l'article BIRMANS. La capitale de la province porte également le nom d'Ava; on l'appelait anciennement *Ratnapoura*. Cette ville située sur l'Iraouady, a une vaste enceinte, quoique la population ne soit que de 35 à 40,000 ames. On y remarque le palais du roi, et plusieurs pagodes, surmontées de dômes et de flèches brillantes. Dans la plus grande de ces pagodes le dieu Gautama est représenté par une statue colossale. Les autres grandes villes d'Ava sont Amarapoura et Saïgaïng, situées toutes deux sur le même fleuve que la capitale.

AVA est aussi le nom que porte une principauté japonaise dans l'île de Niphon, et d'une autre principauté dans l'île de Sikoko, appartenant également à l'empire du Japon. La capitale de chacune de ces principautés s'appelle également Ava; celle de l'île de Sikoko a un beau port. D-G.

AVAL, garantie du paiement d'une lettre de change fournie par un tiers, qui s'oblige à la payer dans le cas où elle ne serait pas acquittée par la personne sur qui elle est tirée. *Aval* dérive des mots *à valoir*, parce que le porteur peut faire *valoir* ses droits contre le souscripteur de l'aval. Ce souscripteur doit être un tiers, c'est-à-dire un individu qui ne soit ni tireur, ni endosseur, ni accepteur; attendu que, ceux-ci

étant principaux obligés, ils ne peuvent pas être garans. L'aval doit être donné par écrit sur la lettre de change même, ou par acte séparé. S'il est donné sur la lettre de change, on met ordinairement la signature : *pour aval*. Au reste, la signature seule suffit. L'aval peut être donné pour un cas, une personne, une somme et un temps déterminés; il peut aussi être conçu dans des termes généraux et sans restriction. Le donneur d'aval est tenu solidairement et par les mêmes voies que les tireurs et endosseurs, sauf les conditions différentes des parties. N. D. T.

AVAL, opposé à *amont*, signifie *en descendant*. L'aval de la rivière suit la pente de ses eaux. Y.

AVALANCHES, de *aval*, en bas, en descendant. On dit *lavanges* dans le Dauphiné et dans plusieurs cantons des Alpes. Ce sont des masses de neige qui roulent du sommet des montagnes et se précipitent dans les fonds. En hiver deux causes peuvent déterminer cette chute : la force des vents et le grand froid qui semblerait devoir produire un effet tout contraire. Il saisit les molécules de la neige, la réduit en poussière et la prive de l'adhérence qu'ont ses parties entre elles et avec les corps qu'elle couvre. Dans ce cas, comme la neige est très légère, il n'est pas sans exemple qu'on échappe aux ravages des avalanches en se jetant à terre et en les laissant passer. Mais les plus terribles de toutes sont celles que produit au printemps la fonte des neiges amoncelées sur le plateau incliné des montagnes. Il est à remarquer que cette fonte a toujours lieu par-dessous. Alors la vitesse s'accélère par la pente, la masse grossit de ce qu'elle rencontre : arbres, maisons, rochers, rien ne résiste; des terrains entiers se trouvent déplacés, et la pression de l'air seconde les ravages de l'avalanche. Aussi, avant de passer ces endroits dangereux, on tamponne les clochettes des mulets, et le voyageur reçoit l'avis de marcher d'un pas léger et dans le plus profond silence. Les avalanches sont une des causes de l'abaissement successif des montagnes qu'elles dégradent périodiquement. R-Y.

AVALLON (VIN D'). Avallon, ville de France, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Yonne, située sur la rive droite du Voisin à 9 lieues ½ S.S.E. d'Auxerre, est fort ancienne et était désignée du temps des Romains sous la dénomination d'*Aballo*. Les capitulaires des rois carlovingiens en font mention comme d'une des forteresses les plus considérables de Bourgogne; aussi subit-elle, sous le règne du roi Robert de France, un long siége à l'issue duquel elle fut démantelée. Les environs d'Avallon sont agréables et fertiles; ses rues bien bâties et assez larges. Un commerce important qui consiste en bois de chauffage, grains, vins, etc., contribue à la prospérité de 5,500 habitans environ qu'on lui attribue. Le *vin d'Avallon* compte parmi les bons vins de Bourgogne; il y en a de trois sortes, et le meilleur est souvent vendu pour du vin de Beaune. P. A. D.

AVALOS, famille castillane célèbre, qui, transplantée ensuite en Italie, ajouta encore à son antique illustration, en échangeant toutefois son nom contre celui de marquis de Pescaire (*Pescara*).

Les premiers membres de la famille d'Avalos signalèrent leur valeur dans la guerre contre les Maures, au commencement du XIVe siècle. A la fin de ce siècle RODERIC LOPEZ d'Avalos était regardé comme le phénix de la chevalerie castillane. INIGO, l'un de ses fils, épousa, vers 1450, Antonie d'Aquin, héritière des marquis de Pescara. La famille se divisa dès lors en branche espagnole et en branche napolitaine. A cette dernière appartenait FERDINAND-FRANÇOIS d'Avalos, marquis de Pescara, l'un des meilleurs généraux de Charles-Quint, et en outre poète, ainsi que sa femme Vittoria Colonna. Nous renvoyons le lecteur, à son sujet, à l'article PESCARA. S.

AVANCEMENT. C'est un pas fait, un rang acquis dans une hiérarchie religieuse, une carrière scientifique, une administration publique, un établissement particulier, ou comme récompense d'une bonne conduite et d'un talent distingué, ou comme prix d'un certain intervalle de temps de service, ou enfin comme simple faveur soit du pouvoir,

soit de l'opinion. Ces idées d'avancement graduel auxquelles se mêlent souvent des gages de considération spéciale et un accroissement de fortune, tenant à un esprit d'ordre, à un sentiment de justice, naissent naturellement à mesure que les sociétés s'organisent, et servent à marquer dans les corps privilégiés et les professions permanentes la classification des hommes et des travaux. On ne tarde pas à remarquer que c'est dans l'exercice d'une place moins élevée, qu'un individu se rend propre à exercer une place supérieure, et que c'est en exécutant les opérations les plus aisées d'un art ou d'un métier, qu'il se rend capable d'en entreprendre les opérations les plus difficiles; que dès lors il importe de lui en confier la série entière, et d'entretenir ainsi une sage émulation; car il y a commun avantage, et pour la société qui s'assure gratuitement les faits de l'expérience du candidat, et pour le candidat qui reçoit d'avance la promesse du dédommagement d'un surcroît de travail et de bonne volonté. Ce mode d'avancement indiqué par les convenances et confirmé par l'utilité, devient bientôt une règle pour le gouvernement et les particuliers. En France, il ne s'est pas encore passé trois générations depuis que l'avancement était assez religieusement observé, même dans tous les états; et qu'un négociant, un notaire qui, après des années de zèle et d'assiduité de son second commis, de son second clerc, ne l'aurait pas appelé, le cas échéant, à remplir la place du premier, pour peu qu'il en eût eu les qualités et l'intelligence, aurait été censé commettre une grande injustice. Le public l'en aurait blâmé. Aujourd'hui il en est tout autrement.

C'est surtout dans les administrations du gouvernement et dans les différentes branches de services publics que la violation de ce principe d'avancement peut devenir funeste. Au lieu d'arriver lentement à la suite les uns des autres, par leur rang d'âge ou leur degré de mérite, les employés entrent par saccades et sortent de même, abordent indistinctement une première ou une dernière place, suivant le plus ou moins de prépondérance de leurs protecteurs. Dans un tel état de choses chacun se trouve presque toujours nouveau dans la carrière et y demeure le plus souvent étranger. Il sait qu'admis sans titre il peut être renvoyé sans motif; que le talent et l'activité n'ayant pu maintenir son prédécesseur, ils ne le maintiendraient pas davantage; et il en conclut qu'au lieu de perdre son temps à contenter les administrés, il doit le passer prudemment à se créer des patrons et laisser le bureau pour les antichambres.

Au surplus, il existe encore, en France, des administrations publiques où l'avancement s'accorde par rang d'ancienneté et de services, et quelques administrations particulières dont les chefs s'en sont fait une loi envers leurs employés. Mais c'est particulièrement à l'état que sa stricte observation serait profitable. Nos mœurs l'exigent: moins on peut compter sur la probité, plus on doit craindre l'arbitraire. Sous le spécieux prétexte de ne donner la préférence qu'au mérite, on ne ferait que mettre l'intrigue en activité. Un gouvernement qui voudrait détruire un principe d'immoralité dont la société souffre, d'iniquités dont il a le blâme, de sollicitations dont il subit l'influence, s'arrangerait de manière à n'avoir, dans la plupart de ses nominations, que le brevet à signer, quand des données établies d'une manière générale et invariable d'après des présomptions de capacité et des conditions de service auraient été remplies. C–A.

AVANCEMENT MILITAIRE, *v.* GRADES.

AVANIE se prend ordinairement dans le sens d'insulte et d'affront; il y a même quelque chose de plus offensant, car l'avanie est ordinairement marquée au coin du mépris. Elle est faite sans nécessité et de gaîté de cœur, différente en cela de l'outrage qui le plus souvent est dicté par la colère, et de l'affront qui implique l'idée de brusquerie et d'attaque plus ouverte: on peut faire un affront à l'ennemi qu'on estime on ne lui fera point d'avanie. L'insulte est ordinairement dans le discours, l'avanie dans les actions.

Mais le mot *avanie* a un autre sens, plus connu des voyageurs du Levant: on l'emploie pour désigner les extorsions

pécuniaires que se permettent les Turcs contre les chrétiens, et dont les consuls ne peuvent jamais entièrement délivrer le commerce. Pour les rendre tolérables, ces agens sont obligés d'intervenir, soit pour le soulagement des individus trop fortement rançonnés par les douaniers turcs, soit pour régler l'exercice de ce droit envers tous les citoyens de la nation qu'ils représentent. Il n'est sorte de vexations que les Turcs n'imaginent sous ce prétexte, et très souvent ils supposent des contraventions pour avoir occasion d'exiger une plus forte rétribution par forme d'amende. P. G-y.

AVANT-GARDE, la partie d'une troupe en marche qui est détachée en avant. Un faible détachement est précédé d'une avant-garde comme une armée, tant pour maintenir l'ordre nécessaire dans les marches ordinaires, que pour éviter toute surprise. La force d'une avant-garde et la proportion des armes qui doivent la composer dépendent de la composition même de la troupe dont elle émane, et de la nature du terrain. L'avant-garde d'une armée ou d'un corps d'armée se compose ordinairement des trois armes, infanterie, cavalerie et artillerie. Pendant les dernières guerres presque toutes les armées avaient des pièces, dites *de l'avant-garde*, d'un moindre calibre que les autres; la France se servait de pièces de quatre; aujourd'hui on emploie généralement pour l'avant-garde des pièces ordinaires de bataille. Le commandement d'une avant-garde est toujours confié à des officiers braves, intelligens, et c'est généralement pour eux l'occasion la plus brillante de se distinguer. En marche au-devant de l'ennemi, l'avant-garde doit se faire une loi de la plus grande circonspection; souvent en arrivant en face de l'ennemi elle doit imposer par l'audace et l'art, en donnant le change sur sa force, ses moyens et ses intentions. La reconnaissance prompte et juste du terrain, le choix d'une position, permettent souvent au commandant de l'avant-garde de couvrir le déploiement des colonnes de l'armée, et de tenir l'ennemi assez longtemps en échec pour que les troupes principales puissent faire toutes leurs dispositions. L'avant-garde cherche toujours, autant que possible, à couvrir ou à occuper les points les plus importans de la position. Lorsque toute l'armée est formée en ordre de bataille, elle est ou laissée dans le poste qu'elle occupe, ou placée en réserve, ou bien destinée à renforcer une partie quelconque de l'armée. Dans le cas où les différentes colonnes d'une armée ont leurs avant-gardes particulières, celles-ci reprennent leur place aussitôt que leurs colonnes respectives se mettent en bataille.

Si une armée est à la poursuite d'un ennemi qui bat en retraite, l'avant-garde ne doit pas se laisser emporter par une ardeur irréfléchie; elle se tiendra toujours à portée d'être soutenue par le gros des troupes; car, en pareille circonstance, elle peut tomber facilement dans les embûches que l'ennemi cherche toujours à lui tendre, et essuyer des échecs d'autant plus sensibles à l'armée qu'ils lui coûteraient des hommes, la plupart d'élite. J. T-i.

AVANT LA LETTRE, *voy.* Lettre et Gravure.

AVANT-POSTES. Les avant-postes ne sont que des gardes établies pour garantir un corps de troupes ou une armée de toute surprise. Le nombre, la force, la composition et l'emplacement des avant-postes, dépendent des circonstances et des localités. Sous cette dénomination on comprend les postes de soutien, les grand' gardes, les petits postes, les sentinelles et les vedettes.

Le *poste de soutien* ou le poste d'appui est, à proprement dire, la réserve générale des avant-postes. Il est destiné à les soutenir, à les recueillir au besoin, et même à arrêter l'ennemi assez de temps pour que le corps principal puisse se mettre en bataille et se préparer à recevoir le choc. Ordinairement la plus grande partie des troupes destinées aux avant-postes forme le poste de soutien. Dans les pays de montagnes, il est composé exclusivement d'infanterie, n'ayant que quelques cavaliers pour transmettre plus promptement les rapports. Dans les pays plats et découverts, au contraire, il est composé de cavalerie. Mais le plus souvent on donne aux postes

de soutien de l'infanterie et de la cavalerie, en les renforçant même parfois de quelques pièces d'artillerie.

Les postes de soutien doivent être établis dans les villages, dans les défilés susceptibles de défense, dans les endroits par lesquels on suppose que l'ennemi tenterait de déboucher, au point d'intersection de plusieurs routes et chemins. Les postes de soutien sont presque toujours commandés par des officiers supérieurs.

Les *grand' gardes* ou les postes considérables sont formées ordinairement d'une petite moitié des troupes formant des avant-postes; leur nombre varie d'après la nature du terrain et la position de l'ennemi; leur force et leur composition dépendent du nombre des petits postes qu'elles doivent fournir. Toutefois il est de règle qu'une grand' garde ne doit pas surpasser 150 hommes, tant d'infanterie que de cavalerie. L'emplacement des grand' gardes est aux endroits couverts et susceptibles de quelque défense. L'infanterie s'établit à la lisière d'un bois, à l'entrée d'un village, au débouché d'un pont ou d'une digue; la cavalerie derrière des bouquets de bois, des mamelons, des plis de terrain, des haies, des maisons isolées, d'où elle peut observer l'ennemi sans être aperçue. Les grand' gardes d'infanterie changent rarement de position; mais celles de cavalerie s'approchent la nuit des postes de soutien.

Les *petits postes* sont des postes avancés; leur nombre dépend de l'espace dans lequel les grand' gardes doivent exercer leur surveillance, du nombre d'hommes dont elles peuvent disposer, et des localités. La force générale des petits postes ne doit varier que du tiers à la moitié de celle de la grand' garde; plus faible que le tiers, elle ne permettrait pas aux petits postes d'exercer suffisamment leur surveillance; plus considérable que la moitié, elle priverait la grand'garde de la force nécessaire qu'elle doit avoir pour les soutenir. La force des postes est généralement déterminée par l'importance des points qu'ils doivent occuper, et par le nombre de sentinelles et de vedettes qu'ils ont à fournir. L'emplacement des petits postes doit être tel que leur communication avec la grand' garde soit facile, et que chaque arme occupe un terrain dont la nature lui convienne. Chaque petit poste est sous les ordres d'un officier, sous-officier ou caporal. Les postes commandés par des officiers doivent être au moins de 20 hommes; ceux qui le sont par des sous-officiers, de 12 à 8 hommes; et ceux qui le sont par des caporaux, de 4 hommes au moins, car ce nombre est nécessaire pour fournir une sentinelle ou vedette. La *sentinelle* est un soldat à pied qui guette et surveille tous les mouvemens de l'ennemi et en informe aussitôt le poste dont il fait partie. Lorsque ce soldat est à cheval on le nomme *vedette*. On cherche autant que possible, pour les vedettes et les sentinelles, des lieux couverts, afin qu'elles puissent découvrir le terrain environnant sans être exposées à la vue de l'ennemi, et sans pouvoir être surprises. Les sentinelles sont placées dans les fossés creux, autour des maisons, des chapelles, et quelquefois même sur les clochers et sur de gros arbres. Les vedettes sont presque toujours placées plus près de l'ennemi que les sentinelles. Elles sont posées aux intersections de routes, près des ponts, quelquefois sur les points culminans; mais pendant la nuit on les retire pour les rapprocher des postes.

Lorsque pour établir plus avantageusement les sentinelles on les pousse très en avant, on établit des intermédiaires pour les lier avec leurs postes. Quelquefois, lorsque l'on a besoin d'occuper un point important pour observer l'ennemi, mais à une distance très grande des postes, on fait occuper ce point *à la cosaque*, c'est-à-dire avec trois cavaliers que l'on relève de 4 en 4 heures, et qui, pendant la nuit, sont entièrement retirés.

La distance des vedettes ou sentinelles aux petits postes, celles des petits postes aux grand' gardes, des grand' gardes aux postes de soutien, et enfin de ceux-ci au corps principal, dépendent des circonstances et de la nature du terrain : il n'y a point à cet égard de règle absolue. Toutefois, on pense que les différences ne doivent point dépasser certaines limites. Le maximum est de 10 kilomètres, le minimum de 3. Les postes de soutien s'éta-

blissent à peu près à égale distance de la ligne des sentinelles et du corps principal. Les grand' gardes sont placées vers le milieu de l'intervalle qui sépare les sentinelles ou vedettes des postes de soutien. Enfin, on pose les petits postes à portée de canon des grand' gardes, et les sentinelles et vedettes à portée de fusil des postes dont elles dépendent; les vedettes qui peuvent être plus avancées ne doivent jamais être plus loin que 1200 mètres, car, au-delà de cette distance, surtout dans les mauvais temps, un coup de pistolet pourrait ne pas se faire entendre.

En Allemagne, pour couvrir le front d'une armée on forme une triple ligne d'avant-postes; en France, seulement une double ligne. Mais un corps de troupes ne se garde nulle part avec une simple ligne.

La chaîne d'avant-postes se forme d'après la nature du terrain, la position de l'ennemi et le but qu'on se propose. Tantôt elle est disposée parallèlement au front du corps de troupes qu'elle protége; tantôt elle s'étend en avant d'un des flancs; souvent elle occupe une ligne circulaire qui déborde ses deux ailes et embrasse toutes les routes par lesquelles l'ennemi pourrait déboucher. J. T-I.

AVANT-SCÈNE. On appelle ainsi, dans les théâtres modernes, l'espace compris entre la toile et l'orchestre : c'est contre le mur de séparation de l'orchestre et de l'avant-scène que sont placés le trou du souffleur et l'appareil d'éclairage nommé *rampe*.

Chez les anciens il n'y avait point d'avant-scène comme on l'entend de nos jours. Le προσκήνιον des Grecs et le *proscenium* des Romains, contenaient tout ce que nous appelons aujourd'hui la scène; car chez eux, la scène était le mur ou la toile de fond, presque toujours décorée avec magnificence, qui représentait d'ordinaire un portique de temple ou de palais.

Notre avant-scène n'est donc qu'une minime partie de leur *proscenium*, commençant à la chute du rideau et venant mourir en pente douce contre les quinquets de la rampe. Lorsque le rideau est levé, cette partie se confond avec la scène proprement dite, de laquelle il est cependant toujours facile de la distinguer par la position longitudinale des pièces de bois qui en composent le plancher: les acteurs s'avancent souvent sur l'avant-scène pour remplir certaines parties des rôles dont ils sont chargés, notamment dans les *a parte;* et lorsqu'ils chantent ce qu'on appelle le *couplet au public*.

Dans le siècle dernier l'avant-scène était occupée par des siéges destinés à des spectateurs privilégiés de la ville et de la cour, qui venaient ainsi étaler sur le théâtre les modes les plus exagérées et l'assurance la plus ridicule; les acteurs étaient gênés dans leurs mouvemens par cette cohue de bon ton qui envahissait leur domaine. L'illusion si nécessaire au théâtre était affaiblie ou détruite. Le duc de Lauraguais donna, vers le milieu du XVIIIe siècle, une somme très considérable pour obtenir la suppression des banquettes de l'avant-scène qui procuraient aux acteurs sociétaires du théâtre Français des recettes dont ils voulurent être indemnisés; mais à la place de ces banquettes s'élevèrent de chaque côté de cette partie du théâtre des loges plus vastes et mieux décorées que les autres, et qui sont aujourd'hui le rendez-vous de la société la plus élégante, ou la propriété des principaux actionnaires. Les loges des princes étaient, il n'y a pas long-temps encore, situées à l'avant-scène; mais on reconnut enfin combien cette place est peu favorable à l'illusion; et lorsque la famille royale se rend au spectacle, elle occupe ordinairement une loge de face. V. R.

AVARAY (CLAUDE-ANTOINE BEZIADE, marquis et premier duc D') issu d'une ancienne famille de Béarn, connue dès le XIIe siècle, et qui prouvait sa filiation d'Amanien, *noble homme*, lequel reçut pour ses services 30 livres tournois de Louis X, sous le bon plaisir du roi Philippe-le-Bel son père.

En 1538, un Beziade offrait en redevance au roi de Navarre *un fer de lance*, et cinq sols *morlas*, comme châtelain de Muning et percevant le péage du pont de Sauveterre qui portait ses armes d'azur, à une fasce d'or, chargées de deux étoiles de gueules, accompagnées en pointe d'une

coquille d'or. Un Beziade, marquis d'Avaray, fut nommé grand bailly d'épée d'Orléans, en 1667. Ce fut en partie à CLAUDE-THÉOPHILE Beziade d'Avaray, chevalier de l'ordre, que l'on dut le gain de la bataille d'Almanza.

Claude-Antoine dont nous parlons ici fut élu par la noblesse d'Orléans pour la représenter en 1789, et ne se fit remarquer que par sa persévérance dans les principes qui jusqu'alors avaient maintenu la monarchie en France, et les priviléges de l'ordre qui le chargeait de parler en son nom. Il fit à l'Assemblée constituante la judicieuse proposition d'inscrire en regard la déclaration des *devoirs du citoyen* et celle des *droits de l'homme*. Créé duc pendant l'émigration, il remplaça, comme *maître de la garde-robe*, son fils auprès de Louis XVIII, qui le créa depuis pair de France, le fit chevalier de ses ordres, et l'appela au conseil d'administration des Invalides. Il résidait fréquemment dans la belle terre dont ses ancêtres ont pris le nom, située près de Beaugency sur les bords de la Loire; elle est remarquable, outre son étendue, par le *clos* qui produit l'excellent vin de *Guignes* et renferme le *Dolmen de Ver*. C'est là que le premier duc d'Avaray est mort en 1829, âgé de 89 ans. On voit dans le château d'Avaray un fort beau portrait de Louis XVIII donné par ce prince.

ANTOINE-LOUIS-FRANÇOIS, comte d'Avaray, fils du précédent et de Sophie de Mailly, était colonel du régiment de Boulonnais, et *maître de la garde-robe* de Monsieur, comte de Provence, lorsque ce dernier le choisit pour l'accompagner hors de France, en 1791. Homme aimable, courtisan plein de graces, le comte d'Avaray se montra également serviteur fidèle et ami dévoué; et ces qualités, un roi lui-même se chargea de les célébrer. *Louis-Stanislas-Xavier de France* adressa au comte d'Avaray, *son libérateur*, la relation de leur *Voyage à Bruxelles et à Coblentz*, dans laquelle il se plait à décrire les preuves d'affection et de zèle qu'il en reçut. C'est en vain que l'esprit de parti a voulu faire trouver ridicules les détails qui constatent qu'atteint d'une maladie de poitrine très grave, le comte d'Avaray exposait sous plus d'un rapport sa vie en fuyant avec le frère de Louis XVI; c'est en vain que l'on a voulu se railler des inquiétudes du prince et des soins qu'il prenait pour le rassurer. Louis s'emparant à chaque instant du mouchoir de son ami, et y cherchant avec anxiété les traces de sang qui lui révélaient l'augmentation de son danger, intéressera toujours ceux qui comprennent l'amitié; *et je n'écris point*, a dit le royal auteur, *pour les cœurs froids et insensibles*. Arrivé hors de France, Monsieur, ayant reçu du duc de Lévis la démission de capitaine de ses gardes, nomma à cette place le comte d'Avaray, qui fut confirmé dans cette charge lorsqu'à la mort de Louis XVII, le comte de Provence prit le titre de roi de France, et le nom de Louis XVIII. Ce souverain combla de ses graces la famille d'Avaray, et l'autorisa à placer l'écu de France dans ses armes, avec cette devise, tirée de Virgile: *Durum facit pietas iter*. Mais il eut la douleur de voir s'altérer chaque jour davantage la santé de celui qu'il récompensait ainsi dans les siens; le comte d'Avaray ne laissait plus d'espérance, quand ses médecins l'envoyèrent à Madère, où il mourut en 1810, recommandant vivement à Louis XVIII le comte de Blacas. Louis XVIII qui avait écrit: *La Providence ne pourra jamais m'ôter autant qu'elle m'a donné, en m'accordant un ami comme mon cher d'Avaray*, conserva toujours la mémoire de ce dernier, ainsi que le prouve le billet adressé au duc et à la duchesse d'Avaray en 1813, et qui se trouve imprimé à la suite du *Voyage à Coblentz*.

Le duc d'Avaray actuel est le frère puîné du favori de Louis XVIII. L. C. B.

AVARES. Ces barbares, appelés Ἄϐαρεις par les Grecs et *Obres* par les Russes, parurent vers l'an 560 de J.-C. sur le Danube, après avoir habité d'abord dans les steppes au nord du Caucase, puis sur le Volga et sur le Don. Quelques auteurs regardent les Avares comme identiques aux Aorses, peuple ancien et commerçant dont parlent Strabon (lib. XI), Pline (*H. N.* IV, 11, 25, VI, 12, 6) et Ptolémée; on a même dit que *Avar* et *Aor* étaient la même racine

scythique signifiant *homme*. Le mot Huns (*Chunni*) a, dit-on, le même sens; et, en effet, le savant G. F. Müller et d'autres après lui ont regardé les Avares comme étant les mêmes que les Huns. Cette opinion est confirmée par les historiens byzantins et hongrois, par le témoignage de Paul Warnefried et de Théophile Simocatta. Quoi qu'il en soit, les Avares étaient un peuple ouralique, nomade et guerrier, distingué par une haute stature et par leur armure redoutable, mais décrié chez les anciens comme perfide et cruel. Simocatta dit qu'ils étaient de tous les peuples scythes celui qui avait le plus d'esprit. Après avoir servi comme troupes auxiliaires dans l'armée de Justinien, les Avares menacèrent l'empire d'Orient, aidèrent les Lombards à mettre fin au royaume des Gépides, et firent à la fin du VIe siècle, sous le khan Baïan, la conquête de la Pannonie. Bientôt leur empire s'étendit du Volga à l'Ens, en Autriche, et comprit, plus au sud, toute la Dalmatie. Leurs progrès toujours croissans en Italie et en Allemagne, où ils pénétrèrent jusque dans la Thuringe, les mirent aux prises avec les Francs dont ils ne tardèrent pas à exciter encore la convoitise par leurs trésors et par le luxe qui régnait à la cour des khakhans. Une tentative qu'ils firent en 626 contre Constantinople échoua; et, une fois battus, ils virent les Slaves, les Boulgars et d'autres nations vaincues secouer successivement leur joug. Ils avaient soutenu le duc de Bavière Thassilo contre Charlemagne, et ils continuaient leurs incursions après la défaite de leur allié. Charlemagne n'eut pas plus tôt pacifié le nord de l'Allemagne qu'il marcha contre ces étrangers pour les anéantir. Il enleva leurs *anneaux* ou fortifications circulaires en terre, et les extermina eux-mêmes en grande partie. Leurs débris, concentrés dans la Dacie, périrent sous le fer des Petchénèghes et des Moraves.

Aujourd'hui même une petite ville du Caucase, située sur le Koïsou, et le district dont *Avar* est le chef-lieu, perpétuent le nom de ce peuple peut-être originaire de ces contrées. Un khan gouverne le district, et peut à lui seul, dit-on, mettre sur pied une armée de 2,000 hommes, que le concours des grands du pays porterait à 10,000. L'*Avar-Khan*, très fier de sa puissance, a reçu de la Russie, en 1807, le grade de lieutenant général. J. H. S.

AVARICE. C'est un des phénomènes les plus étranges et cependant les plus ordinaires du monde moral; c'est une des plus dangereuses aberrations de l'instinct de la conservation de soi-même. Cet instinct pousse naturellement à la satisfaction des besoins, et exige à cet effet certains moyens; mais l'avarice confond le moyen avec la fin : l'avare semble ne tendre qu'à la possession du moyen et s'en contenter, refusant la jouissance non-seulement aux autres, mais encore à lui-même. Toutefois il faut se garder de croire qu'au fond l'avare ne veuille l'or que pour l'or même : s'il amasse sans mesure et sans rien consommer, c'est d'une part qu'il se défie trop de l'avenir, et d'autre part qu'il y compte trop. Il s'en défie trop en ce sens qu'il appréhende toujours de manquer par la suite de moyens d'existence; il y compte trop, en ce qu'il semble oublier qu'il doit mourir un jour et sous peu; car il est remarquable que l'avarice croit en raison inverse du nombre de jours que l'on peut encore raisonnablement espérer. C'est que le vieillard, en se sentant affaiblir, se sent de plus en plus incapable de pourvoir désormais à son existence à venir, et que l'homme, comme l'a fort bien dit Pascal, ne vit jamais, mais espère toujours vivre. Telles sont les deux raisons qui expliquent l'intensité croissante de l'avarice avec l'âge. Il est rare qu'un jeune homme soit avare, parce qu'il est confiant en ses moyens jusqu'à la présomption; parce qu'il ne sait pas encore combien il est difficile d'acquérir et facile de perdre; parce que le présent l'occupe beaucoup plus que l'avenir; parce que ses parens ont toujours fourni à ses besoins, et que son inquiétude, sous ce rapport, n'a jamais été que de leur arracher plus qu'ils ne voulaient lui donner. Mais aussi plus sa prodigalité était irrégulière, plus la leçon de l'expérience a été dure, plus quelquefois son amendement est extrême; en sorte qu'il n'est

pas pire avare dans la vieillesse que celui qui fut prodigue dans sa jeunesse. L'avarice est d'autant plus à craindre qu'elle endurcit plus le cœur, qu'elle dénature plus l'homme en l'avilissant, en le rendant esclave de la matière, esclavage de tous le plus honteux, à cause du défaut absolu de dignité du maître. Parvenu à ce degré d'avilissement, l'homme n'est souvent plus accessible aux douces affections du cœur; trop souvent même il devient sourd à la justice. Sous ce rapport l'avare mérite bien le mépris, mais l'avarice, envisagée par rapport à son caractère de mesquinerie et de ladrerie, n'est plus qu'un objet de ridicule. Si l'avarice n'est qu'une économie excessive, elle prend plus particulièrement le nom de *lésinerie*. Si elle a recours à des moyens ignobles et dégoûtans pour se satisfaire, c'est alors une *avarice crasse*.—Du reste, il ne faut pas confondre l'avarice avec la cupidité ou l'ambition. L'avare et le prodigue peuvent être également cupides, l'un pour conserver, l'autre pour dépenser : le prodigue même sera plutôt cupide que l'avare, parce que le prodigue sent plus l'insuffisance de ce qu'il possède, et qu'il doit ambitionner davantage d'acquérir, pour pouvoir dépenser toujours. L'avare, au contraire, se concentre plus ordinairement sur ce qu'il tient sous sa main. Pour lui, conserver est la principale chose, acquérir la seconde, et dépenser la dernière. Pour le prodigue, au contraire, dépenser est la première chose, acquérir la seconde, et conserver la dernière. Ces deux vices, comme on le voit, ont des points de départ, des mobiles, des principes tout différens, et dès qu'ils sont en mouvement ils se tournent le dos. La sphère d'action de l'avare est plus restreinte que celle du prodigue : il tend à l'immobilité; il voudrait immobiliser sa vie et ses besoins comme ses trésors. Le prodigue, au contraire, veut essentiellement vivre, et vivre avec fracas; ce n'est que le bruit, l'étourdissement et l'enivrement de tous les sens qui lui donnent une suffisante conscience de lui-même. Jh. T.

AVARIE (marine), *havarie*, de *havre*, port. C'est le dégât arrivé à un navire ou à sa cargaison, et la dépense qu'il est obligé de faire jusqu'à ce qu'il parvienne à sa destination, dommages que doivent supporter proportionnellement (moins cependant l'assurance du chargement), le propriétaire du bâtiment, appelé fréteur, et le propriétaire de la cargaison ou l'affréteur, engagés l'un envers l'autre par acte (*voy.* Affrètement).

La *petite avarie* ou avarie ordinaire comprend les frais que le navire a dû payer dans son trajet, comme les droits d'ancrage, de conduite par les pilotes lamaneurs, lorsque le bâtiment se trouve dans des parages dangereux, tels qu'à l'embouchure de la Seine; les droits pour l'entretien des bouées (signaux flottans au-dessus des écueils ou des bancs de sable); les frais de halage; l'éclairage des phares; les secours d'incendie, enfin toute espèce de droit que paie pour l'entretien d'un port chaque bâtiment qui y mouille.

La *grande avarie* ou avarie extraordinaire comprend tous les sacrifices qu'il faut faire pour détourner le danger dont un vaisseau ou sa cargaison sont menacés, tels que de jeter une partie des marchandises à la mer pour alléger le navire; de couper les mâts, les voiles et les cordages; d'échouer à dessein à la côte pour sauver le chargement; de chercher un port pour réparer les dégâts; d'attendre un convoi; de payer la rançon du vaisseau pris par les corsaires, etc. Tous ces dommages doivent être supportés par les parties auxquelles appartiennent le bâtiment et la cargaison, proportionnellement à la valeur des pertes et à leurs intérêts réciproques. *C. L. m.*

AVARIES (droit). Le code de commerce définit de la manière suivante ce qu'on entend par avaries : « Toutes dépenses extraordinaires faites pour le navire et les marchandises, conjointement et séparément; tout dommage qui arrive au navire et aux marchandises depuis leur chargement et départ jusqu'à leur retour et déchargement, sont réputés avaries. »

Les parties conviennent entre elles du *réglement d'avaries;* à défaut de conventions particulières, le code trace les dispositions. Les avaries sont *grosses* ou

bien elles sont *simples*. Les premières sont en outre *communes*, c'est-à-dire supportées par l'universalité du navire et du chargement. Les secondes ne tombent à la charge que des parties qu'elles regardent particulièrement. Le principe *res perit domino* reprend en ce dernier cas tout son empire. Le code définit avec beaucoup de détail et de soin les accidens principaux qui entraînent des avaries, soit grosses, soit simples (*voy*. Cod. de com., art. 400 et 403). Il distingue encore les avaries des frais à la charge du navire (*voy*. l'art. précédent). Il faut remarquer que, dans tous les cas où le dommage arrivé provient de la faute du capitaine ou de l'équipage, l'avarie est réputée simple et particulière, de telle sorte que le propriétaire des marchandises avariées en supporte seul la perte, sauf son recours contre le capitaine, l'équipage, le navire et le fret. Le cas d'abordage de navires est réglé par des dispositions toutes particulières. Le dommage en provenant est supporté, sans répétition, par chacun des navires. Si l'abordage n'a pas été purement fortuit, s'il peut être imputé à la faute de l'un des capitaines, celui-ci en devient seul responsable; dans le doute, le dommage est supporté à frais communs. Il est bien entendu que le navire et l'armateur sont solidaires avec le capitaine à l'égard des propriétaires des marchandises.

Une demande pour avaries n'est point recevable si l'avarie *commune* n'excède pas 1 p. °/₀ de la valeur cumulée du navire et des marchandises, et si l'avarie *particulière* n'excède pas aussi 1 p. °/₀ de la valeur de la chose endommagée. L'action d'avarie n'est recevable qu'à la condition d'une formalité par cela même très importante et qui consiste dans la protestation que le propriétaire des marchandises avariées doit signifier en recevant ces dernières. L'action d'avarie est prescrite par cinq ans.

La clause *franc d'avaries* affranchit les assureurs de toutes avaries, soit communes, soit particulières, excepté dans les cas qui donnent ouverture au délaissement; et dans ces cas les assurés ont l'option entre le délaissement et l'exercice d'action d'avarie. O. V.

AVATAR, *voy*. Vischnou.

AVAUX (Claude de Mesmes, comte d'), conseiller au grand-conseil, maître des requêtes, conseiller d'état, et appartenant à une des familles les plus illustres dans la magistrature, acquit une grande réputation dans différentes ambassades où il représenta la France, à Venise en 1627, puis en Danemark, en Suède et en Pologne. En 1643, il revint en France; on le renvoya presque aussitôt à La Haye et à Munster, en qualité de plénipotentiaire pour la paix générale qui devait mettre fin à la guerre de trente ans. Durant les longues négociations qui amenèrent le traité de Westphalie, d'Avaux eut à éprouver plus d'un désagrément de la part de Servien, son collègue. Les intrigues de celui-ci le firent révoquer tout à coup, après 20 ans de services, et au moment où la paix allait être signée. Mazarin l'exila quelque temps dans ses terres, puis le rappela et lui rendit les fonctions de surintendant des finances. D'Avaux mourut en 1650, âgé de 55 ans. Il avait de la pénétration, de l'éloquence, de l'activité, une grande politesse, de la facilité à écrire en plusieurs langues; mais on lui reproche la faiblesse avec laquelle il supporta sa disgrace et une dévotion qui tenait du fanatisme. Il a laissé des lettres et des *Mémoires*. A. S-r.

AVELINE, fruit d'une des variétés du coudrier commun ou noisetier. De toutes les amandes, celle de l'*avelinier* est la plus estimée, à cause de son goût et de sa grosseur; elle est rougeâtre, d'une douce saveur, et contient une certaine quantité d'huile que l'on peut extraire par le moyen de la pression.

L'avelinier est cultivé avec succès dans nos jardins, et croît ainsi que les autres espèces de noisetiers dans nos bois et sans culture. D. A. D.

AVELLANE, *voy*. Croix (blason).

AVELLINO (saint André). C'est un des saints sous le patronage desquels se sont placées la Sicile et la ville de Naples. Avellino naquit dans la ville du même nom en 1521. En 1556 il entra dans l'ordre des théatins et se rendit célèbre par sa piété et plus encore par ses talens et son érudition. Le cardinal Paul

d'Arezzo, archevêque de Naples, et saint Charles Borromée l'honorèrent de leur amitié et le consultèrent souvent dans les affaires les plus importantes. Il n'avait rien plus à cœur que la réformation du clergé, et voulait rétablir au sein des corporations religieuses l'esprit dont les apôtres avaient été animés; sa réputation était telle à cet égard qu'on l'appela en divers endroits de l'Italie pour y fonder des maisons de son ordre. Épuisé de fatigue et cassé de vieillesse, André Avellino expira en 1608, dans sa 88e année; son corps fut enterré dans l'église des théatins de saint Paul à Naples. Ce ne fut que 16 ans après sa mort qu'il fut béatifié; le pape Clément XI le canonisa en 1711. Ce saint a laissé plusieurs ouvrages de piété imprimés en 5 vol in-8° à Naples, en 1733-34, 5 vol. in-4°. On a aussi de lui 2 vol. de lettres fort intéressantes; Naples, 1732. D. A. D.

AVE MARIA ou salutation angélique, prière à la sainte Vierge en usage dans l'église catholique, et composée : 1° des paroles de l'ange Gabriel à Marie, lorsqu'il fut envoyé vers elle à Nazareth, *Je vous salue pleine de grace, le Seigneur est avec vous;* 2° des paroles qu'Élisabeth adressa à sa cousine, quand elle en fut visitée dans les montagnes de la Judée: *Vous êtes bénie entre toutes les femmes, et le fruit de votre ventre est béni;* 3° d'une courte prière composée par quelque personnage pieux, et qui a été généralement adoptée, après quelques modifications : *Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.* Amen.

L'usage de la *salutation angélique*, en la partie même qui est composée des paroles de l'Évangile, n'a pas été commun avant le XIIe siècle. Il est vrai que saint Grégoire-le-Grand a formé de ces paroles l'offertoire de la messe du quatrième dimanche de l'avent et que les Pères en ont plusieurs fois fait mention dans leurs écrits, comme de toutes les paroles évangéliques; mais il n'en est pas moins vrai que la salutation angélique n'a pas été généralement employée comme prière pendant les dix premiers siècles de l'église. Elle ne se trouve point dans les *Heures* de la reine Hemme, femme du roi Lothaire, qui étaient avant la révolution dans la bibliothèque de Saint-Remi de Reims, ni dans celles de Notker Balbulus, en allemand, ni dans celles du vénérable Bède, en anglais. Ce dernier dit formellement, dans une lettre à Egbert, qu'il a traduit en anglais, pour l'usage des prêtres qui ne savaient pas le latin, le symbole et l'oraison dominicale; mais il ne parle pas de la salutation angélique.

Les Pères et les conciles, si exacts à faire apprendre aux fidèles ce qu'ils doivent savoir, ne recommandent jamais que l'oraison dominicale et le symbole. Saint Éloi dit dans une de ses homélies au peuple, rapportées par saint Ouën : *Récitez avec foi et dévotion le symbole et l'oraison dominicale.* Dans l'ordre de saint Dominique, si constant dans ses anciennes observances, on ne récite point encore la *salutation angélique*, avant l'office canonial. On ne la récite ni avant, ni après les offices ecclésiastiques, dans l'église de Lyon. On ne la récite pas non plus dans les églises orientales, excepté chez les Maronites.

On n'en trouve de traces bien certaines que dans les *Institutions* de Clairvaux, recueillies au XIIIe siècle dans les *Constitutions* d'Eudes de Sully, évêque de Paris, et dans celles de Rouen en 1246, où il est dit: *Les prêtres exhorteront les fidèles à réciter l'Oraison dominicale, le Credo, et la Salutation de la bienheureuse Vierge.*

Quant à la partie de la *salutation angélique* qui forme la prière véritable, elle ne date que du XVIe siècle. On ne la trouve dans aucun livre manuscrit ou imprimé au XVe siècle; et quoique, depuis 1500, elle ait été imprimée, néanmoins elle n'a pas été reçue partout en même temps et dans la même forme.

Urbain VI ajouta aux paroles évangéliques *et benedictus fructus ventris tui*, ces trois mots *Jesus Christus. Amen.* Jean XXII accorda des indulgences à ceux qui réciteraient trois fois la *salutation angélique* à l'heure du couvre-feu, *horâ ignitegii.* Le concile provincial de Sens, tenu en 1346, renouvelà les prescriptions de Jean XXII et ordonna

qu'elles fussent inviolablement observées. C'est là vraisemblablement l'origine de l'*Angelus* et des indulgences accordées à la récitation du *chapelet* et du *rosaire* (*voy.* ces mots).

C'est dans le XVIe siècle que s'établit la coutume de réciter la *salutation angélique* après l'exorde de chaque sermon. Le docte Erasme, dans son *Ecclésiaste*, imprimé pour la première fois en 1635, se plaint de cette innovation avec autant de force que de bon sens, *lib. II.* J. L.

AVENT, du latin *advenire*, arriver, venir. C'est le temps qui précède la solennité de l'avénement du Christ sur la terre. Il commence au dimanche le plus proche de la fête de l'apôtre saint André, 30 novembre, c'est-à-dire du 27 novembre au 3 décembre, et finit le jour de Noël, ou plutôt le 6 janvier, jour de l'Épiphanie. Il est destiné à préparer les fidèles par des prières et des pratiques spéciales, à la célébration de la Nativité.

Dans le rit ambrosien, l'*avent* commençait le dimanche qui suivait immédiatement la fête de saint Martin, 11 novembre, et finissait le 25 décembre, ce qui complétait les six semaines dont parle Raoul de Tongres. Le Sacramentaire de saint Grégoire ne marque pas cinq dimanches, comme l'ont dit Amalaire et Raoul de Tongres, qui fixe le commencement de l'avent au dimanche après la fête de sainte Catherine; mais il compte les quatre dimanches à l'inverse de ce que nous faisons maintenant, de sorte que le quatrième dimanche commence l'avent, le troisième vient après, et ainsi de suite.

Les Grecs ont beaucoup varié sur la durée de l'*avent*. Les uns le commençaient le 15 novembre, d'autres le 6 décembre, d'autres enfin le 20 du même mois.

Le jeûne de l'*avent* comprend tous les jours de la quarantaine dans le 187e *Capitulaire* du VIe livre, dans le livre IIe de l'*Institution des clercs*, par Raban Maur, et dans le *Sacramentaire* de Ratold. Cependant ces observances n'étaient que locales. Dans les Gaules, les moines observaient le jeûne pendant le mois de décembre, conformément au concile de Tours, tenu en 567. Depuis, la plupart des communautés religieuses ont joint le jeûne à des offices plus longs que dans les temps ordinaires.

Les Orientaux observent le jeûne de l'*avent* avec autant d'exactitude que celui du carême, quoiqu'il n'en soit pas fait mention dans le concile *in Trullo*, ni dans Balsamon qui florissait en 1191.

En Angleterre, les tribunaux étaient fermés. Une déclaration du roi Jean défendait expressément toute *assise*. En France, c'était le contraire : les tribunaux sortaient de vacance à la Saint-Martin et reprenaient alors leurs fonctions judiciaires. C'est encore à peu près ce qui se pratique aujourd'hui dans les cours et tribunaux du royaume.

Les noces sont interdites par l'église pendant l'*avent*, comme dans le carême. J. L.

AVENTIN (MONT), une des 7 collines principales de Rome. Là, dit-on, Hercule vainquit Cacus : là aussi Évandre, du temps d'Énée, avait établi sa royale chaumière. Ancus Martius en céda l'emplacement au peuple en l'invitant à y bâtir des maisons. Hercule, Diane, la Liberté, la Bonne Déesse et d'autres divinités avaient des temples sur le mont Aventin qui par la suite des temps forma la 13e région de Rome. L'Aventin était près du Tibre, au lieu où se voient aujourd'hui les églises de Sainte-Sabine et de Sainte-Prisca. On dérive le nom de cette montagne tantôt des bandes d'oiseaux (*aves*) qui l'habitaient, tantôt d'un Aventin, roi d'Albe ou fils d'Hercule. Val. P.

AVENTURIER, chercheur ou coureur d'aventures, poursuivant romanesque de chances extraordinaires. L'attrait de la nouveauté, l'amour du changement, la soif de l'inconnu, l'impatience du cours ordinaire et régulier des choses tourmentent, agitent l'aventurier : il lui faut à tout prix et par tous moyens de l'étrange, de l'inusité; il ne supporte pas une situation douce et heureuse, mais calme et monotone, et c'est avant tout de lui qu'on peut dire :

Il lui faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

Doué d'une imagination très vive et d'une audace au service de tous ses ca-

prices, l'aventurier, pour atteindre ce qu'il poursuit dans toutes les directions, se jette au-devant de tous les périls, et ambitionne même les difficultés. Ce n'est ni un homme de courage ni un grand homme, parce qu'il n'a jamais directement en vue de faire une chose bonne en soi ou simplement utile à ses semblables; mais aussi il n'a point une ame aride, froide et personnelle comme l'intrigant, l'ambitieux, le chevalier d'industrie. Le *moi* ne domine pas en lui; son guide est le désir passionné d'une vie, pour ainsi dire, dramatisée. L'aventurier tient du poète; parfois il lui arrive d'usurper pour quelque temps la gloire du grand homme.

C'est principalement dans les époques neuves, barbares et poétiques que se montrent et apparaissent au-dessus de leur siècle les grands aventuriers, comme au moyen-âge les chevaliers et les troubadours errans, les boucaniers ou flibustiers, les découvreurs de terres inconnues, les *bandits*, les condottieri, les Iermak et les Barberousse. *Voy.* ces mots.

En Italie des mercenaires qui rappellent les Mamertins de l'ancienne Syracuse portaient, aux xe et xie siècles, le nom d'*aventuriers*. A. F. G.

AVENTURINE. Un ouvrier ayant laissé tomber, par aventure, un peu de limaille de laiton dans un creuset contenant du verre fondu, fut séduit par l'éclat de ce mélange et lui donna le nom d'*aventurine*. On appliqua depuis ce nom à plusieurs pierres naturelles qui offraient une multitude de points brillans sur un fond coloré, comme certaines pierres chatoyantes et notamment quelques variétés de quartz et de feld-spath où l'on distingue des points de couleur jaune ou argentée, qui sont dus à des paillettes de mica ou d'une autre substance lamelleuse.

L'aventurine artificielle se compose ordinairement d'une masse vitreuse rouge ou roussâtre dans laquelle on mêle, lorsqu'elle est en fusion, des parcelles laminées de tombac jaune ou blanc: on fait avec cette composition une foule d'ornemens, en l'incrustant dans les vernis, ou en la mettant dans les laques, les cires à cacheter, etc.

On distingue donc deux sortes d'aventurine; mais ni l'une ni l'autre n'a de prix et n'est estimée en bijouterie. *Voy.* Quartz et Feld-Spath. D. A. D.

AVENZOHAR, dont le véritable nom est *Abou-Mervan-Ben-Abdel-Malek-Ben-Zohar*, médecin célèbre du xiie siècle, et l'un des membres les plus distingués de l'école arabe, naquit à Penaflor près de Seville d'une famille juive qui, depuis plusieurs générations, pratiquait la médecine. Il acquit bientôt dans cet art un haut degré d'habileté et de réputation qui lui attira tout à la fois les faveurs de la fortune et les tourmens de l'envie. Chassé de son pays, il trouva une honorable retraite auprès d'un prince de Maroc dont il fut le médecin et l'ami. Avenzohar fut un homme supérieur à son siècle, et ses écrits portent l'empreinte d'un esprit observateur et philosophique bien rare à l'époque où il écrivait; aussi sont-ils honorablement mentionnés par ceux qui se sont occupés de l'histoire de la médecine. Beaucoup d'observations laissées par lui sont encore lues avec intérêt, et des idées théoriques consignées dans ses ouvrages ont, à divers intervalles, été produites comme nouvelles. Il fut le maître du célèbre Averrhoës (*voy.*), et mourut à l'age de 92 ans. F. R.

AVERNE, entre Cumes et Pouzolles, est une langue de terre que termine le cap Misène. C'est là qu'est situé le lac Averne, célèbre par les fables qu'en débitait l'antiquité, et surtout par les poèmes d'Homère et de Virgile qui, l'un et l'autre, en font l'entrée des enfers. Ses eaux stagnantes communiquaient, au moyen d'un fossé (*emissarium*), avec le lac Lucrin; elles étaient mortelles aux oiseaux que leurs exhalaisons tuaient infailliblement au vol quand ils passaient dans ces régions. De là le nom grec de ce lac, Ἄορνος. Ses bords étaient escarpés et couverts de forêts impénétrables. Ces bois où il y avait beaucoup de cyprès étaient consacrés à Hécate que, pour les attributions infernales, on confond avec Proserpine, Diane, la Lune. etc. Paoli pense que les ruines d'un temple voisin rappellent le culte d'Hécate. Il y avait autrefois beaucoup de grottes autour de l'A-

verne; on croit qu'elles étaient habitées et que l'obscurité de ces retraites y a fait placer les Cimmériens plongés dans une éternelle nuit. On y établit un oracle et des prêtres qui instruisaient les étrangers à apaiser les Mânes. Ces prêtres ne sortaient de leurs antres que la nuit, et s'interdisaient la vue du soleil. Les nombreuses eaux minérales qui bouillonnaient dans les environs semblaient attester la présence du Phlégeton, et l'on se refusait à boire l'eau d'une source pure et limpide, parce qu'on la croyait échappée du Styx. Il y avait encore un autre lac qui portait le nom d'Achéron et que quelques-uns croient être le *lago di Fusaro*. La grotte de la Sibylle de Cumes est décrite dans une dissertation de Heyne sur le second livre de Virgile; mais ces lieux ont entièrement changé de face: Agrippa, pour creuser le port Jules, fit couper la forêt pour joindre l'Averne et le lac Lucrin; en 1538 un tremblement de terre éleva des montagnes de cendre; beaucoup de grottes ont été comblées, d'autres percées et conduites plus loin. On lit dans les Mémoires du comte Orlof (tom. V. p. 329): « Le lac d'Averne n'a plus cet aspect sombre et lugubre sous lequel nous le peignent les historiens et les poètes de l'antiquité: ses eaux ne sont plus malfaisantes; les oiseaux peuvent sans danger jouer à la surface. Ces vieilles forêts que fit couper Agrippa, sont remplacées par des taillis et des buissons. Au milieu des arbustes qui conservent leur verdure presque toute l'année, s'élèvent de divers côtés des ruines d'édifices bâtis en briques. Rien de plus romantique, rien de plus pittoresque. » (*Voy.* les *Antiquités de Pouzolles* t. Ier, et le *Bulletino de correspondenza archeologica di Roma.*) P. G-y.

AVERRHOES (son véritable nom est Ebn-Rojd), le plus célèbre des philosophes arabes et précepteur de Moïse-Maimonide, naquit à Cordoue, en Espagne, l'an 1149. Son père qui y remplissait les fonctions de grand-juge et de mufti, l'instruisit lui-même dans les lois mahométanes, et le confia au savant Tophaïl pour l'étude de la théologie et de la philosophie. Son talent et ses connaissances le firent succéder à son père, et bientôt le roi de Maroc l'envoya comme kadi dans la Mauritanie. Mais des envieux l'ayant accusé de s'écarter de la vraie doctrine, il fut destitué et exilé en Espagne. Il retourna alors à Cordoue, où il trouva des secours et des consolations auprès de son élève Maimonide; mais les persécutions le poursuivant jusque là, il se sauva à Fez, où un tribunal de la foi le condamna à la rétractation et à une pénitence publique. De là il revint dans sa patrie, et y vécut dans une grande pauvreté, jusqu'à ce que le khâlife Almansor l'eut rétabli dans ses anciennes dignités. Bientôt après il revint une seconde fois à Maroc, et y mourut l'an 1217.

Averrhoës regardait Aristote comme le plus grand des philosophes, et commentait ses ouvrages avec beaucoup de profondeur, mais cependant, comme la plupart des philosophes arabes de l'époque, toujours sous l'influence des doctrines de l'école alexandrine. Ce fut surtout contre les orthodoxes arabes, et notamment contre Algazel, qu'il s'éleva comme défenseur de la philosophie, en se basant sur le rationalisme. On le nomma de préférence parmi les philosophes arabes, *le Commentateur* (d'Aristote); et sa traduction d'Aristote en langue syriaque était autrefois très estimée. Il a aussi composé une espèce de système médicinal, connu sous le titre de *Colligat*. Ses œuvres ne nous sont connues que par des traductions latines (11 vol. in-fol., Venise 1560). Déjà dans le XIIIe siècle on faisait grand cas de lui dans l'Église et parmi les philosophes orthodoxes; quoique cependant beaucoup de ses doctrines, et surtout sa doctrine toute panthéistique de l'unité du principe actif de l'univers, fussent généralement rejetées comme des erreurs. L'astrologie a souvent été appelée, de son nom, *Averrhoïsme*.

Les sectateurs d'Averrhoës, surtout dans le XVe et le XVIe siècle, à la tête desquels se trouvait le fameux Alessandro Achillini, s'appelaient les *Aver.* *C. L.*

AVEU. En matière civile l'aveu est la déclaration que fait la partie ou son fondé de pouvoir spécial, déclaration reçue en justice et contenant la reconnaissance, la confession de certains faits.

L'aveu peut être aussi extra-judiciaire et purement verbal; mais on n'est pas recevable à s'en prévaloir dans les causes qui ne comporteraient pas la preuve testimoniale. L'aveu fait pleine foi contre son auteur; il ne peut être accepté pour une partie et répudié pour une autre; il faut accepter la déclaration dans son entier. D'un autre côté l'aveu est irrévocable, à moins qu'on ne prouve qu'il reposait sur une erreur de fait.

En matière criminelle, l'aveu n'est qu'un moyen d'instruction : c'est la confession que fait un accusé ou un prévenu des faits ou de partie des faits qui lui sont imputés. Ces sortes d'aveux ne font point preuve contre leurs auteurs : ils sont, comme les autres élémens de conviction, abandonnés à la sagacité et à la conscience du jury ou des juges. Les uns et les autres sont dispensés aujourd'hui de toute règle quant à la preuve. Autrefois il n'en était pas ainsi : on attachait une grande importance à obtenir l'aveu de l'accusé, et c'est principalement à cette préoccupation qu'était due la barbare institution de la torture, employée déjà par les Romains contre les esclaves. Il est des législations où certaines peines, celle de mort par exemple, ne peuvent être prononcées que contre l'accusé qui *avoue;* s'il s'obstine à nier les faits les plus évidens, il demeure sous le poids d'une *pœna extraordinaria* qui le séquestre de la société.

L'aveu en dénombrement de la jurisprudence féodale est un acte que le nouveau vassal était obligé de donner à son seigneur dans les quarante jours, à dater de celui où il avait prêté foi et hommage. Dans cet acte il reconnaissait tenir de lui les terres qui y étaient énumérées et déduites. On l'appelle *aveu* parce qu'il porte reconaissance que son fief relève du seigneur. P. G–Y.

AVEUGLES. On désigne sous cette dénomination toutes les personnes que des causes diverses (*voy.* Cécité) ont privées de la vue; mais il importe de les répartir en deux classes distinctes : 1° Les individus devenus aveugles à l'âge adulte; 2° les aveugles-nés, c'est-à-dire ceux qui n'ont jamais perçu la lumière ou qui n'en ont conservé aucune idée. Cette seconde classe mérite surtout d'appeler notre attention comme offrant à la fois un objet de bienfaisance sociale et d'intérêt scientifique. Les autres sont des infirmes que rien ne distingue des portions diverses de l'humanité souffrante, si ce n'est qu'ils réclament plus particulièrement les secours de la charité, parce qu'ils sont placés dans un état d'incapacité à peu près complet pour subvenir à leur existence.

Ce qui frappe d'abord chez l'aveugle-né, c'est un état de calme et d'inaction en général, tout-à-fait antipathique à l'enfance. Il ne se meut qu'avec crainte et hésitation; ses mouvemens sont lents et ses jeux sans vivacité; dans les heures de travail, on le verra souvent conserver pendant une demi-heure la plus parfaite immobilité. On peut dire que c'est là le caractère dominant de ses habitudes extérieures; et il est d'autant plus important de le constater qu'il exerce une influence très funeste sur la constitution physique et sur la santé des aveugles. En effet, cette inaptitude aux fonctions locomotrices rend chez eux la sanguification et la circulation plus lentes et plus pénibles. De là le développement du principe scrofuleux qui a très souvent été l'origine de l'infirmité. Aussi voit-on beaucoup d'aveugles atteints de cette maladie à l'époque de la puberté; presque tous ont le teint blême et plombé des lymphatiques. On n'a pas assez songé jusqu'ici, dans l'éducation de cette classe d'êtres, à combattre l'état normal d'inactivité qui leur est particulier. Certaines règles hygiéniques bien connues, surtout l'introduction d'une gymnastique spéciale, auraient sous ce rapport les plus heureux effets. Les forces de ces enfans, qui sont, relativement, moindres que celles des clairvoyans, en seraient augmentées; leurs membres, qui se courbent et se déjettent si souvent, prendraient de meilleures directions; ils paraîtraient moins gauches, moins embarrassés dans tous ces simples actes de la vie qui exigent un mouvement quelconque. Enfin, un tel système d'éducation physique contrarierait dans une foule de cas le développement des affections pulmonaires et nerveuses qui ne sont que trop fréquentes et trop graves parmi les aveugles.

Comme le sens dont les aveugles sont privés est celui qui nous met le plus vite et le plus facilement en rapport avec les hommes et les choses qui nous entourent, il en résulte qu'ils restent, par le fait, isolés dans la nature et sans contact avec le monde extérieur; les autres sens rétablissent bien sans doute les communications, mais ce n'est que d'une façon très imparfaite. De là cet état de concentration habituelle qui est non moins fondamental et non moins important chez l'aveugle-né, sous le rapport du caractère moral, que l'état d'inactivité sous celui de la constitution physique. En effet, vivant ainsi constamment en lui-même, sa pensée et ses sentimens doivent le plus souvent rester cachés pour nous, et il faut l'observation la plus attentive pour pénétrer le mystère de la vie intime de son ame. C'est pour n'avoir pas compris ceci que divers écrivains, Diderot en tête, dans sa *Lettre sur les aveugles*, ont émis à ce sujet une foule d'assertions fausses et absurdes. Ainsi, de ce que les aveugles sont en général graves et peu expansifs, on a conclu qu'ils doivent être dépourvus de sensibilité; c'est une erreur : de longues années d'observation ont fait reconnaître à l'auteur de cet article que les mêmes émotions que nous ressentons sont ressenties par eux et avec une égale puissance. Seulement, comme rien ne les excite à se manifester au dehors, elles restent en eux, n'influent que rarement sur leur froide et impassible contenance, et ne vont presque jamais se réfléchir dans un miroir où *leurs semblables* ne pourront pas les lire. On a voulu pareillement qu'un être qui ne voit point fût, par nature, sans religion et sans pudeur. L'expérience prouve au contraire que les aveugles peuvent être amenés à comprendre et à aimer une croyance, et cela d'autant plus aisément qu'il leur est plus facile qu'à nous de spiritualiser le dogme et d'avoir une foi plus épurée. Quant au sentiment de pudeur, il se manifeste chez les enfans aveugles d'une façon bien digne de remarque : cette réserve extrême, qui rend parmi nous quelques personnes si délicates sur les objets offerts à leurs regards et fait si facilement affluer le sang au visage, passe ici de la vue à l'ouïe et exclut en général du langage de ces jeunes gens les paroles légères et les équivoques sans décence. Il en résulte que des traits dans nos bons écrivains, qui ne sont que gais pour nous, deviennent inconvenans pour eux; ils ne les font pas rire et les déconcertent quelquefois. De nouveaux témoignages viendront sans doute confirmer une observation qui n'est pas sans importance en philosophie morale.

De l'habitude de concentration naît cette ténacité qu'on remarque en général dans le jugement et la volonté des aveugles. Ils ne connaissent point ce que nous appelons caprice, et, comme leurs déterminations ont toujours été précédées de mûres réflexions, ils y tiennent fortement. De là aussi une sorte de confiance dans leur intelligence et leur raison qui dégénère souvent en un amour-propre facilement irritable, et forme, avec la défiance aisément explicable qu'ils portent assez ordinairement dans leurs relations avec nous, les deux traits fâcheux de leur caractère moral, ceux d'où résultent souvent pour eux des soucis qui troublent une condition d'existence du reste habituellement calme, moins dépourvue de bonheur qu'on ne le croit en général, et très probablement plus heureuse que celle des sourds-muets à laquelle on la compare sans cesse. Ce qui est sûr au moins, c'est qu'aucun des individus que la nature y a condamnés n'essaie d'en sortir; il n'y a point d'exemple de suicide parmi les aveugles.

Quant aux facultés intellectuelles, qui ne sont pas moins dignes d'attention, elles sont, en général, ou très hautes ou nulles. Tout dépend de l'état de l'appareil encéphalique, qui se lie lui-même à l'état auquel la cause de la cécité a amené l'appareil visuel. Quand l'organe cérébral est parfaitement sain, le développement intellectuel est non moins rapide que prodigieux. L'abstraction, l'analyse, la mémoire se prêtent un appui mutuel pour conduire cet être imparfait à l'acquisition d'une foule de connaissances que la nature semblait avoir refusées à son entendement. Les sens qui lui restent acquièrent, par l'exercice, la plus exquise délicatesse; le toucher et surtout l'ouïe, dont

on n'a pas jusqu'ici assez bien apprécié l'importance dans l'organisation des aveugles, leur donnent sur les objets extérieurs, sur les rapports qui les lient et les nuances qui les séparent, des notions très justes et très étendues qui deviennent un heureux équivalent à l'ordre entier de sensations qui leur manque. C'est ainsi qu'on verra tel enfant aveugle reconnaître avec l'extrémité de sa langue la forme d'une lettre saillante, et tel autre, en élevant la voix dans un appartement, apprécier, par les différentes vibrations de l'air, le dérangement apporté parmi les meubles qui le garnissent. On s'explique de la sorte comment il est à peine un art et une science où quelque aveugle ne soit parvenu à se distinguer. Aussi est-ce bien plutôt par un préjugé relatif à l'état d'incapacité absolue où l'on suppose en général l'être privé de la vue que par une impossibilité matérielle, qu'une foule de conditions sociales lui sont ordinairement interdites. Un très grand nombre, à commencer par Saunderson (*voy.* ce mot), ont été des professeurs renommés; dans l'autre siècle, en Belgique, un Nicolas Bacon, issu du célèbre chancelier, devint docteur en droit et plaida avec succès devant le conseil de Brabant. En 1788, un aveugle-né faisait aux environs de Manchester les fonctions d'ingénieur des routes; Lesueur fut quelque temps économe à l'institution de Paris où il avait été élevé, et Pfeffel de Colmar, directeur d'une école militaire qu'il avait fondée. Aujourd'hui encore M. A. Rodenbach compte parmi les principaux orateurs de la chambre des représentans belges. Dans les professions industrielles, je rappellerai simplement l'aveugle de Puiseaux, celui de Diderot, qui fut un distillateur fort habile, et cet ingénieur Kennedy, du comté d'Armagh, en Irlande, qui, sans avoir jamais aperçu la moindre lueur, parvint successivement à fabriquer des meubles, des instrumens de musique et des métiers pour diverses manufactures. Nombre d'aveugles-nés se sont aussi distingués dans les lettres; toutefois, il est manifeste qu'ils ne peuvent jamais en écrivant que reproduire des images qu'ils n'auraient pas créées; dans le fait, ils se servent même en parlant d'un instrument qui n'a pas été fait pour eux. Il suffit en effet d'un léger coup d'œil sur la nomenclature d'un idiome quelconque pour reconnaître l'immense influence des impressions de l'œil dans la formation des langues. Celle des aveugles n'existe pas; leur pensée se traduit en quelque sorte dans la nôtre, et c'est ce qui explique pourquoi leur élocution est si fréquemment embarrassée, sèche et privée de mouvement et de vie.

Telles sont les observations principales auxquelles donne lieu l'état physique, moral et intellectuel des aveugles. Ceux qui recouvrent la vue par une heureuse opération chirurgicale en offrent également de fort intéressantes, quoique d'un ordre différent. On a cité souvent le jeune aveugle opéré par l'anglais Cheselden : au moment où il commença de voir, il crut que les objets qu'il apercevait touchaient à ses yeux mêmes, par un moyen qu'il ne pouvait comprendre; il ne les distinguait pas entre eux, quelque différentes que fussent leurs formes; il examinait avec attention ceux qu'il connaissait déjà par le tact; mais il oubliait très vite ces caractères visibles et si multipliés des choses, de manière à ne pouvoir plus les reconnaître à la vue quoiqu'il les reconnût fort bien au toucher. Ces observations ont été souvent renouvelées depuis; elles ont montré que les aveugles ne se font en réalité aucune idée de la lumière et des phénomènes qui en dépendent.

Considéré comme un infirme, la plupart du temps condamné à la misère et exposé sans défense aux torts et aux injures des hommes, l'aveugle a dès long-temps excité la commisération publique, et ce sentiment a donné naissance à divers établissemens, notamment à l'hospice des Quinze-Vingts de Paris (*voy.* ce mot), où ils trouvent asile et protection; mais ce n'est que dans ces derniers temps qu'on a songé à créer des établissemens plus précieux encore, s'il se peut, pour cette classe d'infortunés; nous voulons dire ceux où ils reçoivent le bienfait de l'instruction. Le premier de ce genre qui honore le nom de son fondateur, Valentin Haüy (*voy.* ce mot), remonte à l'an-

née 1783; il fut pendant quelques années sans importance, car tout était à créer dans cette instruction spéciale, et les moyens manquaient au fondateur; enfin, avec l'appui des gouvernemens qui se sont succédés, il a pu prendre définitivement place parmi nos plus intéressantes institutions de bien public. 90 élèves des deux sexes y sont admis, nombre encore peu élevé si l'on considère que celui des aveugles dans tout le royaume doit s'élever à 36 ou 40,000 individus. Sur le modèle de l'institution de Paris, des établissemens analogues ont été successivement créés dans les principales villes d'Europe. Les plus importans sont : en Prusse, ceux de Berlin et de Breslau; le premier fondé en 1806 par le docteur Zeune à qui l'on doit un écrit intéressant sur la matière, dans lequel il a cru pouvoir émettre l'opinion que le nombre des aveugles s'accroît progressivement suivant les latitudes, en partant des pôles à l'équateur, de telle sorte que si, par exemple, il y a 1 aveugle sur 100 individus en Égypte, il n'y en a que 1 sur 1,000 en Norvège; le second fondé en 1815 par M. Knie, aveugle-né lui-même. Ces deux établissemens reçoivent environ 50 élèves sur 16,000 aveugles de tout âge que renferment les états prussiens, dont 8,000 susceptibles de recevoir l'éducation, suivant les calculs d'un philanthrope éclairé, M. Julius; il y a par conséquent en Prusse 1 aveugle instruit sur 160.

En Autriche est l'institution de Vienne, fondée, en 1804, par M. Klein, l'un des plus habiles maîtres qu'aient eu jusqu'ici les enfans atteints de cécité. Cette maison reçoit de 40 à 50 élèves; l'instruction y est scientifique, technologique et musicale; déjà un grand nombre de jeunes gens en sont sortis capables de subvenir à leur existence. D'autres établissemens de moindre importance existent à Linz, Prague et Brunn pour les états autrichiens, de même qu'à Dresde en Saxe, à Ratisbonne en Bavière, à Gmund en Wurtemberg, à Bruchsal dans le grand-duché de Bade.

En Suisse l'établissement le plus important est celui de Zurich dont une section séparée renferme des sourds-muets, réunion qui est également opérée dans plusieurs autres institutions analogues de l'Europe; en Hollande il existe à Amsterdam, depuis 1808, une institution fondée par une société maçonique pour 40 élèves; en Danemark, où l'on compte, d'après un recensement qui paraît exact, 2,441 aveugles, une excellente institution a été formée, en 1811, à Copenhague. Il en existe une semblable près de Stockholm; celle de Saint-Pétersbourg, créée par Haüy lui-même, en 1809, a peu prospéré. On n'y comptait il y a quelques années que 7 élèves.

Les établissemens d'Angleterre en faveur des aveugles sont en général de simples maisons de travail où souvent même ils ne résident pas. On ne leur enseigne guère que la musique et un métier qui les met à même de pouvoir gagner leur vie. De telles maisons existent à Londres pour environ 100 travailleurs, à Liverpool, Bristol et Norwich pour à peu près 200; l'institution d'Édimbourg réunit le double avantage d'être à la fois maison de travail, comme les établissemens d'Angleterre, et maison d'éducation, comme ceux de Paris, de Vienne et de Berlin. C'est sans contredit la meilleure de toutes les institutions jusqu'ici créées pour le soulagement de ce genre d'infortune. Un certain nombre de sujets aveugles y sont logés; l'instruction y est florissante; environ 100 individus y sont admis.

Quelques établissemens qui existent dans les contrées méridionales de l'Europe sont sans importance. Aux États-Unis enfin les aveugles, qu'on fait monter à environ 6,000, viennent tout récemment de fixer l'attention des amis de l'humanité. Une institution a été fondée à Boston, en 1832, et ses progrès paraissent avoir été rapides. Elle est dirigée par M. Howe avec le secours de deux jeunes instituteurs aveugles, l'un de Paris, l'autre d'Édimbourg.

On voit par cet aperçu combien d'asiles ont été ouverts en moins d'un demi-siècle, aux aveugles-nés, pour développer leurs facultés, les former à la vie commune, les rendre utiles à eux et à la société, et combien leur condition a dû en être améliorée; elle l'eût été davantage

encore si l'on avait bien compris que c'est peu, la plupart du temps, de donner aux aveugles de l'instruction et un métier, si on ne leur fournit ensuite les moyens d'en tirer parti. En effet, abandonnés tout-à-fait à eux-mêmes, après le cours d'éducation, il n'est pas rare de les voir obligés pour vivre de recourir, comme auparavant, à la charité publique. Ce sont alors des mendians instruits, c'est-à-dire qui ont bien plus le sentiment de leur misère que dans leur état antérieur d'ignorance et d'abrutissement. C'est pour remédier à un tel inconvénient qu'on a établi à Vienne et à Copenhague des annexes où les élèves de l'institution sont admis à entrer comme ouvriers à leur sortie de l'école. Cet exemple devrait être imité partout.

L'instruction donnée aux aveugles comprend en général trois objets principaux, 1° les lettres et les sciences; 2° la musique; 3° les arts et métiers. Un procédé ingénieux, qui consiste à rendre sensible aux doigts une foule de signes ordinairement tracés pour les yeux, est la base de l'enseignement; ainsi l'on compose des livres, des cartes, des plans, etc., dont les caractères ou les lignes sont en relief et au moyen desquels les élèves sont promptement initiés aux notions élémentaires des divers objets de l'instruction. Des leçons orales, presque toujours accueillies avec un empressement et un intérêt qui distinguent cette classe d'enfans des écoliers ordinaires, complètent cet enseignement qui peut embrasser les langues anciennes et vivantes, la littérature, l'histoire, la géographie, surtout la philosophie et les mathématiques, auxquelles l'état moral et intellectuel des aveugles les prédispose naturellement. Le procédé fondamental du relief a, depuis sa première application par Haüy à l'impression des livres, été modifié de diverses façons et a donné naissance à une foule de procédés particuliers et de moyens mécaniques d'instruction. L'enseignement de l'écriture a seul fait créer huit ou dix méthodes tour à tour appliquées et abandonnées; dans l'état actuel, sur ce point qui offre peut-être le plus de difficultés, de même que sur beaucoup d'autres, chaque établissement a son procédé qu'il suit de préférence, sans s'inquiéter de ce qui se pratique ailleurs. Il serait à désirer qu'ils fussent tous attentivement étudiés; les progrès de cette instruction spéciale seraient singulièrement secondés par un tel examen comparatif des diverses méthodes en usage.

La musique, vers laquelle les aveugles sont naturellement portés par cette excessive sensibilité de l'ouïe qui est un caractère particulier de leur organisation, forme un objet essentiel de leur éducation. Presque tous y réussissent; quelques-uns deviennent des concertans fort habiles, et plusieurs arrivent à composer des morceaux étendus et remarquables.

Enfin les arts et métiers, troisième objet auquel on les applique, conviennent surtout à ceux qui ne sont pas organisés de manière à parvenir jusqu'à un certain degré dans les deux premiers, et qui n'y trouveraient pas de moyens d'existence. Il est très facile de faire faire aux aveugles en ce genre de véritables tours de force : ils peuvent devenir capables d'exécuter jusqu'aux procédés les plus compliqués de l'industrie humaine; mais on concevra facilement qu'il est beaucoup de métiers qui doivent leur être interdits, soit parce qu'ils offrent des dangers dans l'opération, soit parce que la confection des produits exigerait, pour des ouvriers aveugles, un temps dont ils ne seraient pas dédommagés par leur valeur. En général, les travaux de tissage et de vannerie sont ceux qui leur offrent le plus de ressources et qui sont le mieux adaptés à leur infirmité. — A ces considérations diverses que fait naître l'étrange et intéressante condition de cette classe d'êtres, nous ajouterons l'indication des ouvrages spéciaux suivans auxquels nous renvoyons pour plus de développemens : *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient*, par Diderot; *Essai sur l'éducation des aveugles*, par Haüy, Paris 1786; *Essai sur l'instruction des aveugles*, par le docteur Guillié, 1817; *Nouvelle lettre sur les aveugles*, par A. Rodenbach, Bruxelles; *Belisar, über den Unterricht der Blinden*, par A. Zeune, Berlin 1808 et 1821; *Lehrbuch zum Unterrichte der Blinden*, par J. W. Klein. Vienne, 1819. P. A. D.

AVEYRON, département de France formé de l'ancien Rouergue, et borné par les départemens du Cantal au N., de la Lozère et du Gard à l'E., de l'Hérault et du Tarn au S., de Tarn-et-Garonne et du Lot à l'O. Sa longueur du nord au sud est de 32 lieues, sa largeur de l'est à l'ouest de 22 lieues, et sa surface entière de 464 lieues carrées, ou environ 900,000 hectares, dont près de 50,000 en forêts et 13,714 en vignes. Il tire son nom de la rivière d'Aveyron qui le traverse et se jette dans le Tarn, entre Montauban et Moissac, après un cours de 55 lieues, pendant lequel elle reçoit plusieurs affluens qui la rendent très rapide et sujette à des débordemens. Elle n'est, du reste, navigable que lorsqu'elle arrive à sept lieues environ de son embouchure. Le Tarn et le Lot arrosent aussi ce département et y sont navigables ou flottables. Entouré presque de tous côtés par les Cévennes et les montagnes d'Auvergne, et entrecoupé par des ramifications multipliées qui, à l'exception de quelques plateaux volcanisés du nord, appartiennent tous à la première de ces chaînes, l'Aveyron peut être regardé comme un de nos départemens les plus montueux. Ces plateaux élevés, qui sont parfois séparés par d'affreux précipices, offrent un aspect sauvage et triste. Quelques parties sont semées de rochers à figures cubiques et pyramidales qui présentent de loin à l'œil du voyageur l'apparence de tombes ou de châteaux en ruines. On y rencontre aussi des grottes profondes qui servent quelquefois de caves aux habitans; les plus remarquables sont celles de Roquefort où l'on dépose, pour les faire fermenter, ces fromages renommés, l'un des produits les plus importans du département. Parmi ces sommets on doit citer les montagnes brûlantes de Fontagnes, sorte de petits volcans toujours en activité, la houille qu'ils renferment s'étant accidentellement enflammée. Les riches mines de cette substance que possède le département de l'Aveyron y ont facilité l'établissement, dans ces derniers temps, d'usines importantes et notamment de forges considérables auxquelles sont intéressés plusieurs hommes d'état, tels que MM. le duc Decazes, d'Argout, Humann, etc. On évalue à 350,000 quintaux par an la quantité de houille que peuvent fournir les mines de l'Aveyron. On trouve aussi dans le sein de ses montagnes la plupart des autres métaux, ainsi que des marbres et pierres, de diverses natures, dont s'empare l'industrie. Le sol est en général peu fertile et un tiers ne produit presque rien. Ce n'est que dans les parties méridionales qu'on commence à cultiver la vigne et le froment. Le produit moyen de la terre labourable est de 14 fr. 57 c. Des landes et des bruyères d'une immense étendue nourrissent des troupeaux de bêtes à laine dont on a fait monter le nombre à 500,000, et dont la laine est fine et la chair délicate. On élève aussi une grande quantité de bêtes à cornes, de mulets, de porcs, qui sont avec les fromages de Roquefort, quelques tissus grossiers et les produits des mines et des forges, les principaux objets d'exportation. Le climat est généralement froid, mais très salubre. Ce département, dont Rhodez est le chef-lieu, est divisé en cinq arrondissemens, Rhodez, Espalion, Milhau, Sainte-Affrique et Villefranche, comprenant 42 cantons et 215 communes; il appartient à la 9ᵉ division militaire et dépend de la cour royale et de l'académie universitaire de Montpellier; il forme le diocèse de Rhodez et l'église consistoriale de Sainte-Affrique; sa population est de 359,056 habitans sur lesquels 1,520 électeurs envoient 5 membres à la chambre des députés. Le revenu total du département est évalué à 12,943,000 fr. et l'impôt à 2,602,951 fr.; on compte 1 écolier sur 77 enfans; 1 enfant illégitime sur 22, et 1 condamné sur 7,000 individus. P. A. D.

AVICENNE, ou plutôt *Ebn-Sina*, fut un Arabe célèbre comme philosophe et médecin. Il naquit à Bokhara, l'an 978, et étudia la philosophie et la médecine à Bagdad. Il s'acquit un très grand nom comme médecin, et devint plus tard visir de Hamadan et Ispahan. Avicenne a composé sous le nom de *Kanon* un ouvrage qui embrassait toutes les connaissances médicinales de son époque; et pendant assez long-temps, dans le moyen-âge, ce livre a été regardé comme

le code de la science médicinale. L'original fut imprimé à Rome dans l'année 1593, in-fol., et fut traduit dans presque toutes les langues. Il ne reste qu'un petit nombre des œuvres philosophiques d'Avicenne, traduites en latin, et imprimées à Venise en 1523 et aussi en 1564; elles forment ensemble 2 vol. in-fol. Le traité de métaphysique a partout excité l'attention des scolastiques. Avicenne mourut à Hamadan dans l'année 1036, et selon d'autres en 1053. *C. L.*

AVICEPTOLOGIE, mot irrégulièrement composé du grec et du latin, qui désigne l'art de prendre les oiseaux, au moyen d'une foule de piéges plus ou moins ingénieusement imaginés. Tantôt le chasseur caché dans une cabane de feuillage, qui joue un grand rôle dans cette espèce de chasse, appelle les oiseaux en contrefaisant leur cri, ou bien les attire avec un miroir à facettes dont l'éclat excite leur curiosité, ou bien encore en plaçant près du piége un oiseau de l'espèce de ceux qu'il veut prendre et auquel un lien assez long laisse une apparence de liberté; quelquefois aussi, c'est un sujet d'une espèce ennemie qu'on attache près du piége; alors on voit fondre une nuée d'oiseaux qu'anime le désir de la vengeance. (Il est à remarquer qu'on n'emploie guère, comme pour les quadrupèdes ou les poissons, des appâts formés de substances alimentaires.) Séduits par ces divers artifices, les oiseaux s'approchent imprudemment, et tantôt le plomb meurtrier les atteint, tantôt un filet les enveloppe, tantôt c'est la main même du chasseur qui les saisit et les emprisonne. Ici des bâtons enduits de glu embarrassent leurs pieds et leurs ailes; là des lacets de crin tendus le long d'un ruisseau se serrent sur leur col ou sur leurs pattes; plus loin une bascule les écrase, ou les enferme dans une cage d'où ils ne peuvent plus sortir.

Cette chasse, à laquelle quelques personnes trouvent un grand plaisir, exige une grande connaissance des mœurs et des habitudes des oiseaux, de la saison de leurs amours ou de leurs migrations. Il faut aussi une certaine invention pour fabriquer les appareils nécessaires. On tire peu, en général, les petits oiseaux dont la valeur ne couvrirait pas les frais de la poudre. C'est pour eux qu'on emploie le miroir, avec lequel on prend un grand nombre d'alouettes. Deux grands filets carrés sont posés à terre et munis d'une corde que tient l'oiseleur pour les fermer à volonté. Près de là se place le miroir auquel un mouvement d'horlogerie imprime une rotation rapide. Quand les oiseaux sont rassemblés dans l'espace enfermé par les filets, il suffit d'un rapide instant pour les faire retomber sur eux. Les gluaux placés sur les arbres ou sur les lieux où viennent se désaltérer les oiseaux permettent d'en prendre un grand nombre à la fois. On se sert aussi avec succès des trébuchets et des bascules.

Chaque espèce d'ailleurs a besoin d'un mode particulier; car l'instinct des oiseaux les éloigne du danger, et il faut savoir les tromper pour les attirer à leur perte.

La cabane de feuillage destinée à dérober le chasseur à la vue du gibier se construit de branches coupées et rassemblées : mais cela demande beaucoup de temps, et les amateurs se servent d'une petite charpente en fil de fer, qui se ploie comme un parapluie; on la recouvre d'une toile verte sur laquelle on attache, au moyen de cordons, de petites branches garnies de leurs feuilles. Le tout se transporte avec la plus grande facilité.

La chasse aux oiseaux a pour objet soit de détruire ceux qui sont nuisibles, soit de s'emparer de ceux qui présentent quelque attrait à notre sensualité. Quelquefois aussi elle semble n'avoir pour but que d'exercer l'adresse aux dépens d'animaux innocens et paisibles. F. R.

AVICULAIRE, *voy.* ARAIGNÉE.

AVICULE, genre de testacés à coquille bivalve qui faisait partie de celui des *moules* de Linné. Ce genre a beaucoup d'espèces dont les plus importantes sont l'avicule *hironde* et l'avicule *perlière*. *Voy.* PERLES.

AVIGNON (*Avenio* ou *Avenio Cavarum*), ville ancienne de la Provence, autrefois capitale du *comtat* de ce nom et du comtat Venaissin, petit pays entre la Provence, le Dauphiné, la Durance et le Rhône, qui, après avoir été cédé en

1279, par Philippe-le-Hardi, comme apanage temporel à Grégoire Ier et à ses successeurs, fut réuni à la France en 1791.

Avignon, fondé, à ce qu'il paraît, par les Phocéens de Marseille au VIe siècle avant J.-C., devint ensuite la capitale des Gaulois appelés *Cavares*, et plus tard une colonie romaine qui fit partie d'abord de la Gaule narbonnaise, et puis de la seconde Viennoise jusqu'à la chute de l'empire romain en Occident. Ce fut dans cette ville que Gondebaud, roi des Bourguignons, après s'en être emparé, se retira, et qu'il se défendit vaillamment contre Clovis.

Cédé aux Ostrogoths, puis rendu en 517 à Sigismond, roi des Bourguignons, et encore une fois livré au jeune Altharic, roi des Ostrogoths, Avignon fut bientôt après incorporé à la monarchie des Francs. Cependant après avoir passé sous la domination des comtes de Toulouse et de Provence qui la possédaient en commun, cette ville se constitua en république, lorsque le dernier comte de Forcalquier eut abandonné sa part à la communauté; et elle demeura dans cet état jusqu'à la mort (1249) du dernier comte de Toulouse, dont la maison avait 400 ans d'existence. En 1251, Avignon fut forcé de se soumettre aux deux frères de saint Louis, Alphonse, comte de Poitou, époux de Jeanne, fille du comte de Toulouse, et Charles d'Anjou, époux de l'héritière de Provence, avec lequel il s'était ligué pour recueillir la succession de son beau-père. La moitié d'Avignon devint, après la mort d'Alphonse, la part de son neveu, Philippe-le-Hardi, qui le laissa à son fils Philippe-le-Bel.

La possession de la ville ainsi divisée continua de l'être jusqu'en 1290, époque où le roi de France céda sa part à Charles, roi de Sicile et comte de Provence, qui en demeura unique propriétaire.

Avignon, où le saint-siége avait été établi en 1329, du vivant de Philippe-le-Bel par Clément V qui avait promis à ce monarque de résider toujours en France, fut après la mort de Jean XXIII et de Benoît XII, soumis à l'autorité temporelle de Clément VI qui, au moyen de 80,000 fl. d'or, l'avait acheté en 1348 de la reine Jeanne de Sicile, comtesse de Provence.

Pendant plus de quatre siècles cette ville resta sous la dépendance temporelle des papes; cependant Grégoire XI transporta de nouveau le siége pontifical à Rome, l'an 1377. Avignon ne fut plus alors qu'une délégation du saint-siége administrée par un légat, jusqu'à l'an 1791 où elle fut réunie à la France.

Avignon, situé sur la rive gauche du Rhône, à 175 lieues sud-est de Paris et à 16 lieues d'Aix, est aujourd'hui le chef-lieu du département de Vaucluse (*voy.*). Sa population est de 24,000 habitans. Il s'y fait un grand commerce en soieries, vins, huiles, etc. Cette ville a aussi un Athénée et renferme le tombeau de Laure de Noves, amante de Pétrarque. Avignon, déjà remarquable par son antiquité, par les diverses dominations qu'il a subies, et par la résidence qu'y firent les papes pendant 68 ans, est principalement connu de nos jours pour avoir été, avant et depuis sa réunion à la France, un théâtre d'horreurs et de crimes commis pendant la révolution par des bandes qui se qualifiaient elles-mêmes de *braves brigands de Vaucluse*, et par celles de 1815 dont le maréchal Brune devint la victime. Cette ville a donné naissance à Crillon et au chevalier Folard (*voy.* leurs art.); un grand nombre de conciles y ont été tenus. L'université fondée en 1303 fut supprimée lors de la révolution. Avignon est le siége d'un archevêché; la cathédrale et l'église des franciscains sont remarquables, et l'on cite encore l'ancien palais pontifical. Z.

AVILA (Jean d'), vénérable et docte Espagnol, né au diocèse de Tolède vers l'an 1502, mort en 1569, a été surnommé l'*Apôtre de l'Andalousie* où il prêcha la doctrine évangélique pendant 40 années. Par l'onction de son zèle, il fut le digne maître spirituel de saint Jean-de-Dieu, de sainte Thérèse, dont il a fixé le caractère, et de Louis de Grenade, son biographe. Il a écrit en espagnol un grand nombre de lettres aussi instructives qu'édifiantes, et plusieurs traités de piété, entre autres celui qu'il composa pour la vertueuse fille de don Louis Fernandez de Cordoue, sur ces paroles du

psaume XLIV, *Audi filia*, que l'abbé de Choisy paraît avoir appliquées à M[me] de Maintenon, directrice de Saint-Cyr, dans l'estampe du deuxième livre de sa traduction de l'Imitation de J.-C., en 1692. Les œuvres de Jean d'Avila traduites en plusieurs langues, l'ont été en français par Arnault d'Andilly, Paris, 1673, d'après l'édition espagnole donnée à Madrid en 1618 par Martin Ruez. G-ce.

AVILA Y ZUNIGA (don Louis d'), Ce seigneur espagnol, né à Placentia, dans l'Estramadure, vers le commencement du XVI[e] siècle, est célèbre comme historien, homme de guerre et homme d'état. Ambassadeur de Charles-Quint auprès des papes Paul IV et Pie IV, il prit part, peu après, à la guerre que faisait ce monarque aux protestans d'Allemagne. C'est sur cette guerre qu'il a laissé un ouvrage intitulé: *Commentaires de la guerre d'Allemagne faite par Charles V pendant les années* 1546 *et* 1547; Madrid, 1549, in-8°. Il existe six traductions de ces Commentaires: une italienne faite par l'auteur lui-même, une latine de Guillaume Matinæus, une allemande, par Philippe Magnus, duc de Brunswick, enfin trois françaises, dont la dernière, beaucoup plus récente que les autres et intitulée : *Histoire de la guerre civile d'Allemagne sous l'empereur Charles-Quint*, est de 1672; Paris, in-12. La seule énumération de ces traductions montre quel succès eurent les commentaires de d'Avila; nous n'y ajouterons qu'un mot: Charles-Quint s'estimait plus heureux qu'Alexandre d'avoir un tel historien, et encore aujourd'hui il est placé au premier rang des écrivains espagnols.

Trois autres d'Avila, tous hommes d'église et tous du XVI[e] siècle, ont laissé des ouvrages de piété dignes de quelque attention. L. L. O.

AVILA (Gil-Gonzalez d') naquit à Avila, dont il portait le nom, en 1559, et étudia à l'université de cette ville où, fort jeune encore, il occupa différentes chaires. Après y avoir fait de grands progrès dans la vertu et dans les sciences, il embrassa l'état ecclésiastique. Sa renommée arriva jusqu'au cardinal Deza, archevêque de Séville, qui le fit venir auprès de lui et le mena à Rome en 1580, lorsqu'il n'avait encore que 21 ans. Sa vaste érudition et des talens aussi précoces que remarquables l'y firent regarder comme un prodige. La haute réputation qu'il s'était acquise dans la capitale du monde chrétien effaça en quelque sorte celle qui avait précédé le cardinal Deza, qu'on désignait déjà d'avance comme le successeur qu'on se proposait de donner à Grégoire XIII, dont la santé chancelante faisait craindre pour sa vie. Le cardinal s'en aperçut un peu tard : il le renvoya en Espagne avec de bonnes recommandations. A son arrivée le roi le pourvut d'un bénéfice considérable dans la cathédrale de Salamanque. Loin de se relâcher dans le travail, ce bienfait n'a servi qu'à stimuler son zèle de plus en plus. Il se livra avec tant d'ardeur à l'étude de l'histoire sacrée et profane, et il y fit tant de progrès, qu'il a été jugé le seul digne à cette époque, en Espagne, d'occuper la place importante d'historiographe. En effet, il fut appelé à Madrid en 1612 et nommé historiographe du roi pour la Castille. Il a écrit, en espagnol, un très grand nombre d'ouvrages. Voici la liste de ceux qui jouissent encore aujourd'hui d'une réputation méritée : *Teatro de las grandezas de Madrid*, Théâtre des choses grandes de Madrid; *Historia de las antigüedades de Salamanca*, Histoire des antiquités de Salamanque; *Teatro eclesiastico de las iglesias de Espagna*, Théâtre ecclésiastique des églises d'Espagne; *Teatro eclesiastico de las iglesias de las Indias*, Théâtre ecclésiastique des églises des Indes; *Vida de Alonso Tostado*, Vie d'Alphonse Tostas; *Vida de Enrique III, rey de Castilla;* Vie de Henri III, roi de Castille.

D'Avila mourut en 1758, âgé de 99 ans. On le cite comme un exemple rare à la fois de précocité d'esprit et de longévité.

Il ne faut pas confondre, comme l'ont fait maladroitement plusieurs auteurs, ce Gil-Gonzalez d'Avila, historien distingué, avec Gil-Gonzalez d'Avila, jésuite de Tolède, auteur de quelques ouvrages obscurs, et qui mourut en 1596, âgé de 65 ans. N. d. T.

AVIRON. On appelle ainsi ce que, dans le langage ordinaire, nous appelons une *rame;* c'est une longue pièce de bois, ronde par le manche, et plate par l'autre extrémité qui est dans l'eau. On y distingue donc trois parties principales : la *poignée*, le *manche* et la *pelle* ou *pale*. L'aviron sert à faire marcher les canots, chaloupes, et autres embarcations; on en fait même usage sur les petits bâtimens surpris par le calme; il a ordinairement depuis 9 jusqu'à 20 pieds de longueur.

On emploie aussi à bord des vaisseaux ou frégates de grands avirons nommés *avirons de galère* qui ont jusqu'à 40 ou 45 pieds de longueur : si le vaisseau est désemparé, ils servent à le faire tourner d'un côté ou de l'autre. Un aviron peut aussi quelquefois tenir lieu de gouvernail. *Voy.* RAME. D. A. D.

AVIS (ORDRE D'). Cet ordre religieux et militaire, fondé en Portugal vers le milieu du XIe siècle, ne fut d'abord, au rapport de plusieurs historiens, qu'une association militaire libre, reconnue par Alphonse Ier sous le nom de la *nouvelle milice*, et qu'il établit dans la ville de Mafra, récemment conquise, par les membres de cette association, sur les infidèles. En 1162 cette milice prit la forme régulière qu'elle a maintenue pendant plusieurs siècles. Un certain Pierre qui, d'après l'acte d'institution conservé dans les annales de l'ordre de Citeaux, était *parent du roi* et *pair du royaume des Francs*, fut le premier grand-maître du nouvel ordre. La règle que lui donna la cour de Rome, par un de ses légats, le voua à la défense et au triomphe de l'église catholique. Les chevaliers devaient en outre pratiquer la charité, recevoir les pélerins, manger en commun, observer un silence habituel, vivre toujours chastes, porter des armes sans or ni ornement, et ne jamais se dépouiller, même en dormant, d'un petit capuce et d'un scapulaire noirs, signes distinctifs de l'ordre. D'autres prescriptions attestent l'esprit de domination et la politique de l'église à cette époque. Chaque chevalier prêtait serment, entre les mains d'un abbé de l'ordre de Citeaux, sorte de commissaire de la cour de Rome auprès de l'ordre, d'être fidèle au pape, au roi et à l'abbé général de Citeaux. Si l'on avait à se plaindre du grand-maître, c'était à cet abbé qu'il fallait s'adresser; quand un chevalier faisait rencontre d'un religieux de Citeaux, il devait mettre pied à terre et l'accompagner respectueusement; enfin, tout chevalier gouverneur d'une forteresse au nom de l'ordre était tenu, quand un de ces religieux s'y présentait, de lui en remettre les clefs; et, tant que le moine y séjournait, c'était lui qui en avait le commandement. Il est inutile d'ajouter qu'avec le temps cette partie des statuts tomba presque entièrement en désuétude. De Mafra l'ordre passa, peu d'années après sa fondation, à Évora qu'il avait également enlevée aux Maures. Enfin, en 1181, les chevaliers reçurent dans l'Alentejo, sur la frontière, des terres assez étendues où ils fondèrent un château auquel, d'après une tradition rapportée par plusieurs historiens, ils donnèrent le nom d'*Avis* (oiseau) à cause de deux aigles qu'ils virent planer au-dessus de leurs têtes au moment où ils en tracèrent le plan. Dans la suite des temps l'ordre prospéra et rendit d'importans services aux souverains du Portugal, qui l'en récompensèrent en multipliant ses commanderies. Il reçut également des possessions étendues de l'ordre espagnol d'Alcantara (*voy.*), à la condition de se soumettre à l'inspection du grand-maître de cet ordre. D'abord acceptée, cette condition donna lieu plus tard à des débats qui se prolongèrent pendant plusieurs siècles, et à l'issue desquels les deux ordres restèrent définitivement séparés. En 1550 Jean III réunit la grande-maîtrise d'Avis à la couronne, et elle n'en a plus été séparée depuis. Le manteau de cérémonie est blanc, et sur le côté gauche est une croix verte fleurdelisée, au pied de laquelle sont deux oiseaux; les deux oiseaux figurent également dans les armes de cet ordre. Autour du château, résidence des chevaliers, s'est formée avec le temps une petite cité qui porte, ainsi que la rivière sur laquelle elle est située, le nom de l'ordre dont elle est encore le chef-lieu; on y compte environ 1,500 habitans. P. A. D.

AVISO, petit bâtiment de guerre,

brick, goëlette ou autre, d'une marche supérieure, qu'on emploie à porter des avis, des ordres ou des dépêches qu'il importe de faire parvenir avec célérité.— Un journal maritime français s'intitule : l'*Aviso de la Méditerranée*. — Parmi les négocians provençaux on se sert encore du terme italien d'*aviso* pour dire un avis de commerce. R-Y.

AVITUS, empereur romain, et ensuite (l'an 456) évêque de Plaisance.

AVOCAT (de *advocatus*, appelé), défenseur ou conseil des citoyens, dans les débats qui s'élèvent ou peuvent s'élever devant les tribunaux.

La connaissance des lois, la facilité de l'expression n'étant données qu'à peu de personnes, celles dont les intérêts sont en litige sont ordinairement dans la nécessité de recourir, pour leur défense, à des hommes à qui ces choses soient plus familières. De là, l'origine de la profession d'avocat, qui, sous des noms et des formes diverses, se retrouve chez presque tous les peuples, et dont la fonction, dans ce qu'elle a d'essentiel, paraît aussi ancienne que la société civile. Nous la voyons pratiquée chez les Grecs, où des orateurs composaient, pour la défense des parties, des harangues qu'ils leur donnaient à prononcer ou qu'ils prononçaient eux-mêmes; à Rome, où les avocats adonnés à la discussion des causes publiques s'appelaient *orateurs* ou *patrons*, et ceux qui se vouaient à la discussion des causes privées, *causidici*, diseurs de causes. En France, le ministère de l'avocat n'a pas dû être d'un grand usage au temps où les différends se vidaient par les épreuves et par le combat judiciaire. Il n'y avait point d'avocats proprement dits avant les *Établissemens* de St-Louis. Mais lorsque, peu à peu, les *clercs* se furent immiscés dans l'administration de la justice, lorsque le droit coutumier et plus tard le droit romain devinrent la règle des tribunaux, lorsque les cours de parlemens et les juridictions émanées de la même source eurent remplacé la justice du glaive, la profession d'avocat devint un des élémens les plus essentiels de l'organisation judiciaire, et bientôt elle atteignit un haut degré d'estime et de considération.

Il serait difficile d'assigner l'époque précise où le barreau français commença de prendre une forme régulière et d'être réellement une institution. Ses traditions, ses usages remontent à des temps déjà bien éloignés de nous. C'est en rapportant ce que ces usages offrent de plus remarquable que nous pourrons donner une idée de ce qu'a long-temps été, et de ce qu'est encore en France l'existence de l'avocat.

Les avocats ne composent point une *corporation*, mais un *ordre*, une association libre, qui, en même temps qu'elle protége au besoin ses membres, a sur eux un droit de surveillance et de discipline intérieures. Au temps des corps de métiers, leur profession était classée parmi les professions *libérales*, c'est-à-dire que l'on pouvait exercer sans maîtrise, et dont l'exercice n'était point soumis à des réglemens. Les avocats ne sont point rangés non plus parmi les officiers ministériels, à qui l'autorité publique confère, sous des conditions et sous une responsabilité, le droit exclusif de faire certains actes et de remplir certaines fonctions légales, comme les *avoués*, les huissiers, les notaires. L'avocat est simplement un homme libre, gradué en droit, et admis à porter la parole devant les tribunaux. Dans chaque siége de juridiction, les avocats forment un collége composé des membres inscrits sur le *tableau* de l'ordre, où ils ne peuvent être contraints d'admettre malgré eux un candidat. L'inscription au tableau ne confère point le titre d'avocat : ce titre appartient à tout licencié admis au serment par un tribunal; mais elle donne le droit de *communiquer* avec les membres de l'ordre, communication sans laquelle l'exercice de la profession serait impossible. Aussi la radiation du tableau ou l'interdiction de communiquer équivaut-elle, en fait, à une prohibition perpétuelle des fonctions d'avocat.

Ces fonctions sont de deux sortes, le conseil et la défense, qui consiste ou dans la plaidoirie ou dans la rédaction des mémoires judiciaires. L'avocat n'est responsable ni des conseils qu'il donne ni des faits qu'il articule d'après les instructions de son client, auquel incombe alors

toute la responsabilité; en l'absence même d'instructions, si le client, présent à l'audience, n'a pas immédiatement désavoué l'avocat, celui-ci ne peut plus être désavoué. Si toutefois l'avocat avait sensiblement manqué à la délicatesse en plaidant ou en consultant, il pourrait être, de la part de son ordre, l'objet de mesures disciplinaires.

Les avocats sont en possession de parler *couverts* devant les tribunaux, en signe de liberté. Leurs honoraires ne sont point soumis à la taxe, parce qu'ils ne sont point considérés comme un salaire, mais comme une reconnaissance volontaire du client. Aussi s'interdisent-ils rigoureusement toute demande en justice pour cet objet. Par la même raison, ils ne donnent point quittance des honoraires qu'ils reçoivent, à moins qu'ils ne leur soient délivrés par un mandataire qui doive justifier de l'acquit de son mandat. Plusieurs fois l'autorité a voulu les contraindre à donner quittance de leurs honoraires : toujours cette prétention a échoué.

Par la même raison, les avocats se communiquent mutuellement sans *récépissé* les pièces des procès qu'ils sont chargés de plaider l'un contre l'autre. Depuis des siècles que cette coutume existe entre eux, on ne cite pas un seul exemple d'abus de confiance commis dans ces communications journalières.

Jaloux de leur considération, les avocats ne pourraient, sans s'exposer aux censures de leur ordre, se rien permettre qui pût y porter atteinte. Il leur est sévèrement interdit de se charger d'aucunes procurations, ni de se placer, à un titre quelconque, dans une position qui pût donner lieu contre eux à l'exercice de la contrainte par corps.

Tels sont les principaux usages qui régissent l'exercice de la profession d'avocat. Jusqu'en 1791, ces usages seuls lui servirent de lois. A cette époque, l'*ordre* fut supprimé par les décrets qui proclamèrent le libre exercice de toutes les professions. Plus tard on reconnut des inconvéniens dans cette liberté sans limites : la justice se vit desservie par des mains moins pures, par des intelligences moins éclairées; en l'an XII, une loi reconstitua en termes généraux l'*ordre* des avocats, laissant à l'autorité exécutive le soin des dispositions réglementaires. Celles-ci furent l'objet d'un décret de 1810, qui, dicté par l'esprit de défiance et d'arbitraire dont le pouvoir était alors animé, porta de graves atteintes à la dignité comme à l'indépendance de la profession. La Restauration ajouta encore à l'illibéralité du décret de 1810, par l'ordonnance de 1821, rendue à la suite d'une élection dans laquelle les candidats du pouvoir avaient succombé. Plus juste envers le barreau, la révolution de juillet a commencé de lui rendre ses anciennes franchises. Une ordonnance de 1830 a effacé ce que les précédentes renfermaient de plus vexatoire; et une loi a été promise, qui doit fonder sur de plus solides bases l'indépendance de son ministère.

On donne le nom d'*avocats généraux* à ceux des membres du parquet qui, dans les cours supérieures, remplissent aux audiences civiles et criminelles les fonctions du ministère public; à la différence des *substituts*, qui sont attachés au service intérieur du parquet. Dans les tribunaux de premier ressort, les substituts chargés de porter la parole à l'audience se nomment *avocats du Roi*, bien que cette désignation ne leur soit attribuée par aucun texte légal et qu'elle résulte seulement de l'usage. Autrefois l'*avocat du roi* était simplement l'avocat chargé de plaider les causes du prince; il ne cessait pas d'appartenir au barreau; seulement, il avait le pas sur ses confrères. *Voy.* Barreau, Jurisconsulte, Défense et Ministère public. S. A. B.

En France, une classe particulière d'avocats est celle des *avocats aux conseils du roi et à la Cour de cassation*. Ceux-ci, à la fois avocats et avoués (*voy.*), signent les procédures, prennent des conclusions, et les développent aussi dans leurs *plaidoiries;* leur titre est, en quelque sorte, un office pour lequel ils sont admis à présenter un successeur moyennant finance; et on peut ainsi les considérer comme des officiers ministériels. Ils ne plaident qu'à la cour désignée par leur titre et devant le conseil d'état.

En France et en Angleterre deux per-

sonnes différentes préparent les écritures et portent la parole devant les tribunaux (*voy.* ATTORNEY, BARRISTERS, AVOUÉ); en Allemagne ces deux attributions sont le plus souvent réunies dans la même personne qu'on appelle *Anwalt*, *Sachwalter*, *Rechtsconsulent;* et en Prusse *Justizcommissarius*. Cependant dans quelques pays allemands on distingue aussi le *procureur,* celui qui prépare le procès en dehors du tribunal, de l'avocat (en anglais *counsel* ou *counsellor*), qui le plaide. Certains avocats donnent simplement des conseils sans plaider en personne : ce sont ceux auxquels le nom de *Rechtsconsulent* appartient plus spécialement, et qu'en France on appelle *Avocats consultans*. Il sera question des *Advocati ecclesiarum* à l'article AVOUÉ.

Le nom d'AVOCAT DU DIABLE est donné à Rome, par la congrégation des rites, à un individu chargé, au moment où l'on procède à la canonisation d'un saint personnage, après avoir récapitulé sa vie, ses actions, et les miracles qu'il doit avoir faits pendant sa vie ou après sa mort, de faire sur cette vie et ces miracles toutes sortes d'objections, et de rappeler tout ce qui pourrait infirmer les témoignages reçus. Mais le futur saint est pourvu d'un défenseur qu'on appelle *Advocatus Dei*. *V.* BÉATIFICATION et CANONISATION. S.

AVOGADOR, titre d'une des magistratures les plus remarquables instituées par la constitution de la république de Venise. Quelques historiens en font remonter l'établissement à l'an 864; mais on n'est bien sûr de son existence que vers le milieu du XIIe siècle. Elle consistait en une sorte de tribunal composé de trois membres, à la nomination du grand conseil, sur la présentation du sénat, et destiné en général à maintenir et à surveiller l'exacte observation des lois. L'action des avogadors s'étendait sur tous les corps de l'état, et ils assistaient à leurs séances; il fallait même, de rigueur, la présence de l'un d'entre eux au moins pour valider les délibérations du sénat et du grand conseil. Quand les résolutions de l'une ou de l'autre de ces assemblées leur paraissaient contraires aux lois, ils pouvaient opposer leur *veto* suspensif pendant un mois et un jour; à l'expiration de ce délai, ils appelaient des décisions du grand conseil au grand conseil lui-même, et de celles du sénat à un autre corps qu'ils avaient le droit de choisir. Ces fonctionnaires intervenaient également dans l'administration de la justice, réglaient la compétence, et poursuivaient l'accusation dans l'intérêt public. En certains cas graves et déterminés, ils pouvaient suspendre les magistrats eux-mêmes de leurs fonctions. Enfin ils étaient investis d'une haute surveillance relative au maintien de la tranquillité publique, et conservaient le dépôt des lois et les registres des mariages et naissances des familles nobles. Cette magistrature se perpétua jusqu'aux derniers temps de l'existence de la république, souvent en opposition avec le conseil des Dix et l'inquisition d'état (*voy.* ces mots). Le nombre de ses membres avait été doublé; mais il n'y en avait jamais que trois en exercice, et chaque série restait en fonctions pendant seize mois. P. A. D.

AVOINE, *avena sativa*. S'il fallait s'en rapporter aveuglément aux divers agronomes et botanistes qui ont écrit sur ce genre de la grande famille des graminées, l'avoine serait originaire de la Perse, ou bien elle ne nous serait connue que depuis la découverte de l'île Juan Fernandez, où elle aurait été trouvée à l'état sauvage. Appuyés sur l'autorité des écrivains de l'antiquité, nous affirmons que l'avoine est indigène à l'Europe septentrionale. Elle était la base alimentaire des vieux Celtes, des Germains et des Scandinaves. Les Romains ont reçu l'avoine des mains de nos aïeux, mais ils ne la mangèrent point, comme eux, réduite en gruau, préparée en bouillie, convertie en pain ou en gâteaux; ils ne l'employèrent qu'à la composition de leur fourrage artificiel, appelé *farrago*. Nous ne connaissons guère que le Norwégien des hautes montagnes et l'Islandais qui se nourrissent des grains de l'avoine. En Allemagne, en Hollande, en Angleterre, ils servent à faire une bière très fine, très délicate; partout ailleurs, on les destine à la nourriture des chevaux, des grosses bêtes à cornes et des oiseaux de basse cour; encore faut-il attendre qu'ils aient perdu leur eau de végétation. L'avoine trop nou-

velle est nuisible aux animaux chez qui elle détermine des maladies graves.

On cultive beaucoup trop d'avoine; et comme on lui préfère l'orge sous les zones les plus chaudes de l'Europe, son prix vénal n'est jamais en proportion avec celui du froment et des autres céréales. Cette plante rapporte depuis vingt jusqu'à quarante-quatre pour un, quand l'espèce est bien choisie, le sol profond, légèrement humide, souvent labouré, fortement amendé, et que la température de l'année est favorable à sa végétation. Elle craint les terres arides et les temps secs. Ses racines tallent beaucoup et effritent singulièrement le terrain. Le grain destiné aux semailles doit être soumis au chaulage, semé dru en automne, plus clair au printemps; il germe vite, monte rapide, et mûrit en août. Le chaume passe du vert le plus gai au jaune coloré; les grains sont ellipsoïdes, d'un beau noir. On coupe l'avoine à la faux et à la faucille : le premier de ces instrumens est plus économique que le second; il convient de faucher de grand matin, pour perdre le moins de grains possible. Lorsqu'on est forcé de donner aux animaux l'avoine nouvellement récoltée, il faut le faire avec la fane. Ce mélange est très appétissant, additionné avec un peu de sel de cuisine; le grain non ressué n'est plus dangereux, la mastication a lieu régulièrement et la météorisation n'est plus à craindre. La paille d'avoine que l'on veut convertir en fourrage sec se coupe à l'époque où le grain est en lait; les bestiaux l'appètent avec une sorte de sensualité, et la préfèrent au foin ordinaire qui se récolte quand le grain a atteint sa maturité complète et lorsque la tige a perdu tout principe sucré.

Ne rentrez jamais vos avoines trop humides, redoutez surtout de les amonceler en meules ou dans la grange; il s'y établit en peu de jours une fermentation spontanée, qui détermine le plus souvent un incendie. C'est à la suite de divers accidens de cette nature, beaucoup trop fréquens, que l'on a reconnu dans les scories boursoufflées et semblables à celles des volcans, découvertes parmi les cendres, que l'avoine contient une grande quantité de silice.

La culture a multiplié le nombre des variétés de notre avoine commune. Leurs différences sont moins dans les qualités que dans la grandeur du chaume, la disposition de la panicule, la présence ou l'absence des barbes, le volume, la couleur et le produit du grain.

Des espèces intéressantes et bien distinctes sont : l'avoine nue, qui produit peu, il est vrai, mais dont les qualités compensent la quantité : son grain est naturellement dépouillé de sa balle, ses barbes sont tortillées; sa culture mériterait d'être très répandue; l'avoine de Hongrie : quoique introduite en France en 1759, sa culture n'est devenue un peu générale que depuis 1813; l'avoine pomme de terre au grain rond, blanc, court et plein, avec lequel on fait en Angleterre le *poredge* que l'on mange avec du vin cuit ou du lait avec du sucre; l'avoine d'Orient et celle de Lœfling, qui viennent très bien dans les terres légères et sablonneuses, où leurs congénères périssent d'ordinaire : leurs grains sont petits, de bonne qualité et nombreux; ils augmentent considérablement le lait des vaches et des brebis, ils le rendent plus gras, et, administrés aux pourceaux, ils rendent leur lard d'un goût excellent, mais presque sans consistance; pour lui donner de la fermeté, il faut ajouter des pois à la nourriture de l'animal, quand l'engraissement touche à sa fin. T. D. B.

AVORTEMENT (*abortus*), expulsion prématurée du produit de la conception, à une époque plus ou moins rapprochée du terme naturel de la grossesse. L'avortement peut être provoqué par des maladies diverses de la mère ou du fœtus; il est, dans quelques circonstances, le résultat de manœuvres criminelles que la loi punit de peines sévères chez tous ceux qui y ont pris part, et qu'elle assimile à l'homicide quand les coupables appartiennent, à quelque titre que ce soit, à l'art de guérir. Considéré comme fait médical, l'avortement est généralement grave; il entraîne quelquefois la perte de la mère par les accidens qui lui succèdent souvent. Ses causes les plus ordinaires sont les chutes sur les pieds, les reins ou le ventre; les coups sur cette partie, ou les pressions habituelles, les

efforts violens, une vive frayeur, des évacuations considérables. Mais souvent on voit ces causes n'être pas suivies de l'avortement, et cet accident se manifester sans que rien ait pu le faire prévoir. Les symptômes qui l'annoncent sont les douleurs plus ou moins vives dans les reins et dans le ventre, l'apparition d'une hémorrhagie utérine, la cessation des mouvemens de l'enfant. Peu à peu le travail s'établit comme dans l'accouchement à terme, mais plus péniblement, parce que l'opération naturelle se trouve intervertie, et l'expulsion de l'œuf a lieu au bout d'un temps quelquefois assez long. Quand cette expulsion est terminée, le reste se passe comme après l'accouchement, et les parties reviennent par degrés à leur état naturel; mais elles conservent long-temps une grande susceptibilité, tellement que, dans une grossesse ultérieure, une nouvelle fausse couche peut avoir lieu à la même époque que la première. Des accidens fâcheux, des infirmités incurables et la mort même peuvent succéder à l'avortement; aussi doit-on apporter tous ses soins à l'éviter, et les femmes pendant la grossesse (*voy.* ce mot) doivent-elles être l'objet de la plus grande attention. Quand quelques symptômes de nature à faire craindre l'avortement se manifestent surtout à la suite de chutes, de frayeurs, etc., il faut que la femme se tienne en repos d'abord, et réclame de suite les conseils du médecin. En pareil cas, une saignée pratiquée à propos, quelques bains, ont suffi pour rétablir les choses dans l'état naturel et conduire la grossesse à une heureuse terminaison. Lorsque le travail d'expulsion est assez avancé pour ne pouvoir pas rétrograder, on doit se conduire comme dans l'accouchement naturel. On doit être plus sévère et plus soigneux après l'avortement que quand la grossesse a pu atteindre son terme, et le rétablissement de la santé est généralement plus difficile à obtenir. Le traitement se compose principalement des soins hygiéniques; il devient plus actif lorsqu'il se manifeste des hémorrhagies, des convulsions, des inflammations consécutives.

En médecine légale et en justice criminelle, l'avortement est souvent l'objet de recherches importantes et d'où peuvent dépendre la vie et l'honneur des accusés. Une grande prudence et une égale sagacité doivent y présider, car les causes d'erreur sont nombreuses. Cependant l'examen scrupuleux de la mère et du fœtus, joint à celui des circonstances accessoires, peut fournir à la justice les lumières nécessaires pour distinguer l'avortement accidentel et involontaire, de celui qui a été provoqué par des manœuvres préméditées qui constituent la criminalité du fait.

L'avortement n'a pas été, en tout temps et chez tous les peuples, envisagé de la même manière. Chez les anciens, le fœtus n'était considéré que comme une partie accessoire de la mère, au moins jusqu'à ce qu'il fût arrivé au degré de développement qui le rendait viable; aussi l'avortement n'était-il pas regardé comme un fait qui méritât l'attention et surtout la rigueur des lois. A quelques époques il était, en quelque sorte, admis comme moyen de restreindre la population. Il était réservé au christianisme d'amener des idées plus justes sur ce sujet et de placer l'avortement provoqué au nombre des fautes les plus graves. Mais par suite de cette opinion, la pénalité étant devenue plus sévère, sans qu'on eût pris les précautions convenables pour prévenir le crime, la digue fut inutile. Une législation plus judicieuse, qui distingue le crime prémédité du délire de la honte ou de la douleur, des institutions plus humaines, et des mœurs plus douces offrant aux filles qu'un moment d'erreur a perdues des asiles et des secours, font que le crime en question devient de plus en plus rare, et laissent espérer une amélioration plus grande encore, lorsque l'instruction plus répandue aura amené le goût de la vie de famille et la pureté de mœurs qui en est le fruit.

On peut consulter, sur la législation relative à l'avortement chez les différens peuples, une brochure intéressante publiée par M. De Gouroff, *Essai sur l'histoire des enfans trouvés depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. Paris, 1829, in-8°. F. R.

AVORTON. C'est le nom qu'on donne au produit de l'avortement. L'avorton est

un fœtus plus ou moins développé suivant l'époque à laquelle il a été expulsé. L'inspection des diverses parties de son corps peut faire reconnaître son âge, et faire découvrir les manœuvres au moyen desquelles il a été expulsé. F. R.

AVOUÉ, mot dérivé du latin *advocatus* (appelé au secours), et écrit de différentes manières par nos vieux auteurs (*advoé, avoé, advoué, avoié*).

Au moyen-âge, malgré le caractère belliqueux de certains ecclésiastiques, la plupart étaient incapables de défendre les possessions des églises contre la rapacité de voisins puissans. De là naquit une nouvelle espèce de relation et de tenure féodale. Les églises et les riches abbayes choisissaient un défenseur ou *avoué*, qu'elles chargeaient de soutenir leurs intérêts dans les cours séculières, et, s'il en était besoin, sur le champ de bataille. Charlemagne et Pépin portèrent le titre d'*avoués de l'église de Rome*. C'est, il est vrai, un exemple en grand; mais, dans les cas ordinaires, l'avoué d'un monastère était quelque seigneur voisin, qui, en retour de sa protection, jouissait de plusieurs priviléges lucratifs et le plus souvent de terres considérables qu'il tenait en fief de ses cliens ecclésiastiques. Ils étaient les dépositaires de la bannière ou *gonfalon* de l'église, et commandaient les hommes qu'elle était tenue d'envoyer à l'armée. Souvent les avoués violèrent leurs devoirs en spoliant ceux qui les payaient pour les défendre.

Il est difficile de fixer l'époque où les églises commencèrent à se donner des avoués, et l'on ne sait trop sur quelles autorités s'appuient ceux qui les font remonter à l'an 420 ou 423.

En Allemagne, la fausse politique d'Othon Ier, et plus encore la piété aveugle et imprudente de Henri II, accumulèrent sur le clergé les plus beaux droits et les plus vastes possessions. Othon Ier crut parer aux inconvéniens inséparables d'une telle libéralité, et retenir dans sa dépendance l'essaim de nouveaux seigneurs qu'il faisait éclore, en leur adjoignant des *avoués* et des *vidames* (*voy.*) dont il se réserva la nomination, et sur lesquels le gouvernement des principautés ecclésiastiques devait essentiellement rouler. Mais ses successeurs perdirent bientôt tout le fruit de cette sage précaution, en réunissant l'office des avoués aux églises mêmes dont ils devaient surveiller les titulaires, et ils y joignirent la préfecture et l'avouerie impériale des villes où les évêques et les archevêques résidaient. On aurait tort, du reste, d'attribuer au seul esprit d'indépendance les efforts multipliés que fit le clergé pour secouer le joug des avoués. Il n'est sorte d'excès que ces officiers et leurs lieutenans, les sous-avoués et les *kasten-vogt*, ne se soient permis contre les églises, ni de rapines qu'ils n'aient exercées aux dépens de leur temporel; et ce n'est qu'au moyen des lois les plus sévères que les empereurs de la maison de Souabe sont parvenus à réprimer ces abus, en abolissant entièrement les sous-avoueries. S-R.

Aujourd'hui et en France les avoués sont des officiers ministériels dont les fonctions consistent à représenter les parties devant les tribunaux, *à postuler et à conclure* pour elles, c'est-à-dire à faire tout ce qui est nécessaire à l'instruction du procès, à rédiger les actes, à remplir les formalités prescrites par la loi, à présenter enfin aux tribunaux les diverses questions sur lesquelles ils doivent prononcer. Quand l'instruction est ainsi faite, il ne reste plus qu'à développer les moyens des parties : c'est la mission des avocats (*voy.*); dans quelques cas cependant les avoués peuvent plaider aussi. Ils ont remplacé les *procureurs* de l'ancien régime; mais entre les uns et les autres existent de notables différences.

La révolution de 1789 en renversant les anciennes institutions judiciaires avait laissé subsister auprès des tribunaux de nouvelle création les officiers ministériels chargés d'y représenter les parties. Le nom seul avait été changé; ce sont les lois du 29 janvier — 20 mars 1791; 29 janvier — 11 février 1791, qui substituèrent le titre d'*avoué* à celui de procureur. Cette dénomination n'était pas entièrement nouvelle, ainsi qu'on vient de le voir par ce qui précède.

En l'an II, c'était le temps où l'on

tranchait dans le vif, on supprima la procédure et les avoués. L'intention pouvait être bonne, mais la mesure ne produisit que du mal; il fallut toujours aux citoyens des intermédiaires et des organes devant les tribunaux : on s'adressa au premier venu, à des gens n'offrant aucune garantie d'instruction et de probité, qui n'étaient soumis à aucune règle, à aucun tarif, à aucune surveillance; les désordres furent graves, les plaintes unanimes. La loi du 27 ventôse an VIII rétablit les avoués; plusieurs lois, décrets et ordonnances ont successivement réglé leur organisation; il faut parcourir la législation entière et étudier le code de procédure pour connaître tous les actes dans lesquels leur ministère est nécessaire. Nous avons essayé de donner une idée générale et exacte de leurs attributions, en disant qu'ils sont chargés de représenter les parties devant la justice. En effet, quiconque veut appeler devant un tribunal celui contre lequel il a un droit à exercer, doit commencer à faire choix d'un avoué et le désigner dans l'acte même d'assignation, à peine de nullité; cette désignation s'appelle *constitution d'avoué*. La partie qui est assignée doit aussi, de son côté et pour répondre à la demande, constituer un autre avoué. Alors les adversaires sont en présence, chacun avec son défenseur légal.

Il y a des avoués près les tribunaux de première instance, près les cours royales, et même près la cour de cassation; mais ceux-ci prennent à juste titre et à raison de leurs fonctions spéciales, le titre d'*avocats;* la loi n'admet point d'avoués près les juges de paix et près les tribunaux de commerce; même en certaines matières civiles, par exemple en matière de droits d'enregistrement, les avoués ne peuvent exercer leurs fonctions. Tous les actes de leur ministère sont rétribués d'après un tarif contenu dans le décret du 16 février 1807, et dans quelques autres actes qui forment le complément de celui-ci.

Pour être appelé aux fonctions d'avoué, il faut avoir vingt-cinq ans accomplis et avoir obtenu un certificat de capacité dans une faculté de droit; on exige en outre cinq ans de cléricature, si les fonctions doivent être exercées près d'une cour royale.

Les avoués sont nommés par le roi sur la présentation du tribunal ou de la cour; ils prêtent serment avant d'entrer en fonctions. Une chambre élue exerce sur les avoués le pouvoir disciplinaire et peut infliger certaines peines; aux tribunaux est réservé le droit de prononcer la suspension. En principe, la destitution ne peut être prononcée par le roi que sur la provocation des tribunaux; mais une jurisprudence qui nous paraît contraire à la loi, donne au gouvernement le droit de destituer de son propre mouvement tous les officiers ministériels, et par conséquent les avoués.

Les avoués sont assujétis à fournir un cautionnement en argent; *ils ont le droit de présenter leur successeur à l'agrément de sa majesté*, dit la loi du 28 avril 1816 article 91. Ainsi est rétablie la vénalité des offices abolie en 1789. J. B. D.

AVOYER. Lorsque la maison des comtes de Zæhringue se fut éteinte, la Suisse devint province immédiate de l'Empire. Au commencement du XIV[e] siècle, elle était partagée en une foule d'états tant ecclésiastiques que séculiers; quelques cantons, ceux d'Uri, de Schwitz et d'Unterwalden, sujets immédiats de l'Empire, étaient gouvernés par leurs propres magistrats, et recevaient de l'empereur des *avoyers* qui exerçaient, en son nom et en celui de l'Empire, le droit de glaive. Les vexations de ces officiers et les prétentions d'Albert I[er] d'Autriche causèrent le soulèvement de trois cantons, et donnèrent naissance à la fédération helvétique. Les avoyers impériaux furent chassés. Mais ce nom d'*avoyer* est resté, en Suisse, au premier magistrat de quelques cantons ou de quelques villes. Il paraît avoir la même origine que le mot *avoué* (*advocatus*). *Voy.* ce mot. A.S-R.

AVRIGNY, *voy.* D'AVRIGNY.

AVRIL, du latin *aprilis*, *aperire*, ouvrir, qui ouvre le sein de la terre, quatrième mois de notre année. *Voy.* MOIS.

AVRIL (*poisson d'*). Induire une personne en erreur, l'engager dans une démarche inutile ou ridicule, afin d'apprêter à rire à ses dépens, c'est lui *donner un poisson d'avril.* Ce plat ne se sert

habituellement que le premier jour du mois dont il porte le nom; le lendemain il n'a plus de sel. Quelle est l'origine de cette innocente méchanceté? On en pourrait citer beaucoup, toutes plus bizarres les unes que les autres. Mais qu'un prince lorrain se soit échappé à la nage des prisons de Louis XIII le 1er avril et qu'on en ait fait un *poisson* mystificateur; ou bien que, par allusion à la passion de Jésus-Christ qui arriva vers le mois d'avril, et à la manière insultante dont il fut renvoyé de Caïphe à Pilate et de Pilate à Hérode, on ait dit *passion*, puis, par une corruption un peu violente, *poisson d'avril*, cela n'est pas d'un grand intérêt maintenant que cette mauvaise plaisanterie est presque tombée en désuétude.

Au reste, le véritable poisson d'avril est le *maquereau*. V. R.

AXE (math.). Ce mot, en géométrie et en mécanique, a des acceptions très variées; mais il se dit toujours d'une ligne droite ayant avec une figure ou un système de points des relations particulières. Ainsi l'axe d'une pyramide régulière est la perpendiculaire abaissée du sommet sur le centre de la base; l'axe d'une surface de révolution est la droite autour de laquelle on peut concevoir qu'une ligne tourne, de manière à engendrer la surface. L'axe d'une ellipse, ou d'une autre section conique, est une ligne droite qui passe par le milieu de la figure, en coupant à angles droits et en deux parties égales toutes les ordonnées. L'axe d'une machine est la ligne droite qui reste immobile pendant que la machine exécute un mouvement rotatoire complet, ou simplement un mouvement d'oscillation. On appelle, depuis Descartes, *axes des coordonnées*, des lignes droites, ordinairement rectangulaires, et auxquelles on rapporte tous les points d'un plan ou de l'espace, en assignant les longueurs des perpendiculaires abaissées de chaque point sur ces axes (*voy.* COORDONNÉES). Il existe dans tous les corps, quelle que soit leur forme, et pour chaque point de ces corps, trois axes, perpendiculaires entre eux, que l'on nomme *axes principaux*, dont la découverte, due à Segner, est un des plus importans résultats de la mécanique rationnelle. La propriété caractéristique de ces axes est que si l'on imprime au corps un mouvement de rotation autour de l'un d'eux, les forces centrifuges se feront équilibre, et le mouvement pourra continuer indéfiniment sans faire éprouver aucune pression à l'axe, ou sans que l'axe soit assujéti; ce qui cesserait d'avoir lieu si l'on imprimait au corps un mouvement rotatoire autour d'une droite autrement dirigée. A. C.

AXE (optique). Dans les cristaux doués de la double réfraction, le rayon de lumière cesse d'éprouver cette réfraction double lorsqu'il se meut dans une certaine direction, qui a une relation déterminée avec la forme cristalline. Toute droite menée dans le cristal suivant cette direction, est ce qu'on nomme un axe optique du cristal. Dans le spath d'Islande, ou la chaux carbonatée rhomboïdale, qui est le plus remarquable et le plus anciennement connu des cristaux bi-réfringens, l'axe optique est parallèle à la diagonale qui joint les deux angles solides obtus, et fait avec les faces du cristal un angle de 45° 23′. Cette parallèle, en un point quelconque du cristal, peut elle-même être considérée comme la diagonale d'un des petits rhomboïdes élémentaires qui, par leur juxta-position, forment le grand cristal et peuvent en être séparés au moyen du clivage. On peut tailler ensuite d'une manière quelconque la surface extérieure du cristal, la direction de l'axe optique n'en restera pas moins telle qu'elle était auparavant. « Qu'on se figure, dit très bien M. Herschel fils, dans son *Traité sur la lumière* récemment traduit, un bloc de maçonnerie aussi grand que l'on voudra, bâti en briques disposées par assises parallèles, et d'une forme quelconque, cubique, pyramidale, etc. Ce bloc en séchant devient une masse compacte qu'on peut tailler à volonté en sphère, en cône, en cylindre, etc.; mais les arêtes des briques n'en restent pas moins parallèles entre elles, et leurs directions, aussi bien que celles des diagonales, peuvent être regardées comme autant d'axes, c'est-à-dire de lignes ayant une position déterminée dans l'espace, aussi long-temps que celle du cristal reste la même. Ces

axes sont donc tout-à-fait indépendans de la surface extérieure ou des lignes qui limitent le bloc, que l'on peut couper par un plan incliné d'une manière quelconque par rapport aux arêtes des briques. » Pendant long-temps on croyait que les cristaux bi-réfringens n'avaient tous qu'un seul axe optique. On sait aujourd'hui qu'un grand nombre d'entre eux ont deux axes semblables, diversement inclinés : tels sont les micas, l'arragonite, et, parmi les sels artificiels, l'acétate de plomb et le tartrate de potasse, si usités dans les arts. Le docteur Brewster a reconnu qu'en général tous les cristaux qui n'offrent qu'un axe, ont des formes *primitives* (*voy.*) telles que les faces qui entourent l'axe sont semblablement disposées autour de lui. Ces formes sont le rhomboïde, le prisme hexaèdre régulier, l'octaèdre isocèle à base carrée, et le prisme droit à base carrée. Toutes les autres formes ont deux axes, ou bien n'exercent pas la double réfraction.

Pendant long-temps aussi on croyait que, dans les cristaux bi-réfringens, le rayon extraordinaire déviait toujours de l'axe optique plus que le rayon ordinaire; comme si (dans le système de l'émission) les corpuscules du rayon extraordinaire subissaient l'influence d'une force répulsive émanée de l'axe optique. Mais M. Biot a fait voir que dans beaucoup de cristaux, le rayon extraordinaire s'infléchissait vers l'axe, comme sous l'influence d'une force attractive. Deux cristaux des plus remarquables, la glace et le quartz ou cristal de roche, sont dans ce cas. En conséquence, on distingue maintenant deux classes de cristaux bi-réfringens, les cristaux à axe répulsif et à axe attractif. D'autres physiciens préfèrent des dénominations indépendantes de tout système sur la nature de la lumière, et distinguent ces deux classes sous le nom de cristaux négatifs et cristaux positifs. La classe négative est jusqu'à présent beaucoup plus nombreuse en espèces que la classe positive. *Voy.* les articles Polarisation et Réfraction.

Nous devons prévenir que dans les ouvrages un peu anciens les mots *axe optique* ont souvent un sens différent. Ainsi, en perspective, on appelle de ce nom la ligne vers laquelle des parallèles semblent converger. Lorsque l'œil reçoit un faisceau de rayons lumineux, celui des rayons qui tombe perpendiculairement sur le cristallin et passe ainsi par le centre de l'œil, se nomme encore *axe optique*, ou *axe visuel* A. C.

AXE TERRESTRE. On appelle ainsi une ligne droite qui passe par le centre de la terre, et autour de laquelle cette planète décrit son mouvement de rotation diurne. Les points où l'axe rencontre la surface terrestre se nomment *pôles* (*voy.*).

La figure de la terre, quand on fait abstraction des rides et des fendillemens de sa surface, étant un ellipsoïde de révolution aplati, l'axe terrestre est le petit axe de l'ellipse qu'on obtient en coupant la terre par un plan méridien. La moitié de ce petit axe s'appelle aussi le rayon des pôles : il diffère d'environ $\frac{1}{300}$ du rayon de l'équateur, ou du demi grand axe de l'ellipse méridienne (*voy.* Aplatissement). Cette fraction correspond à une grandeur d'à peu près 5 lieues et demie, de 25 au degré. Elle surpasse de beaucoup la hauteur des montagnes les plus élevées.

L'axe terrestre est un des trois *axes principaux* que l'on peut mener par le centre de la terre, comme par tout autre point d'un corps solide quelconque (*voy.* plus haut l'article Axe [math.]); c'est-à-dire qu'il est une des trois droites autour desquelles le mouvement de rotation, une fois imprimé, peut persévérer uniformément lorsque le corps est abandonné à lui-même. Si l'impulsion primitive n'avait pas eu lieu précisément autour de l'axe actuel de rotation, l'axe de rotation diurne changerait sans cesse de position dans l'intérieur de la planète, les pôles ne seraient plus des points fixes à sa surface, les latitudes et longitudes géographiques éprouveraient de continuelles variations. Or l'observation fait voir, au contraire, que les longitudes et les latitudes sont absolument invariables, de sorte que l'axe de rotation ne se déplace aucunement dans l'intérieur de la planète.

Quoique nous ignorions absolument les circonstances initiales du mouvement

de la terre, il doit paraître très peu vraisemblable que son mouvement de rotation ait commencé à s'opérer précisément autour d'un axe principal. Mais l'invraisemblance disparaît lorsqu'on réfléchit que la terre a dû être primitivement fluide, comme l'indique son aplatissement en rapport avec la force centrifuge; que son noyau est très probablement fluide encore; et qu'enfin une grande partie de sa surface est recouverte par les eaux de la mer. On conçoit que des fluides, obéissant aux lois de l'hydrostatique, ont dû se disposer de manière à amener un état final stable, et que leurs frottemens ont peu à peu anéanti les écarts irréguliers ou périodiques qui précédaient cet état final, celui que nous observons aujourd'hui.

Si la terre venait à être choquée par un corps étranger, tel qu'une comète, ou (ce qui est beaucoup moins invraisemblable) si elle éprouvait un grand bouleversement, produit par une cassure de sa croûte solidifiée, ou par une éruption de fluides élastiques, le mouvement de rotation serait troublé; l'axe en se déplaçant forcerait les eaux de l'Océan à se déplacer aussi pour chercher un autre niveau. De là des variations dans le lieu des pôles terrestres, jusqu'à ce qu'un nouvel équilibre eût pu s'établir. De semblables bouleversemens ont eu lieu sans aucun doute dans les temps passés; mais ils ne sauraient avoir déplacé beaucoup les pôles de la terre, puisque la forme générale des continens actuels s'accorde avec les lois de la force centrifuge, dans l'hypothèse où la masse terrestre eût eu, avant la solidification des couches superficielles, les pôles placés comme ils le sont aujourd'hui.

Si la terre était parfaitement sphérique et homogène, l'axe terrestre se transporterait dans l'espace avec elle, en restant constamment parallèle à lui-même. En raison de l'ellipticité de cette planète, l'attraction du soleil et de la lune font décrire à l'axe terrestre deux mouvemens angulaires connus sous les noms de *précession* et de *nutation* (*voy.*). Il en résulte que l'axe terrestre ne correspond pas toujours aux mêmes régions du ciel, quoiqu'il ne cesse pas de correspondre aux mêmes régions de la terre. A. C.

AXEL, *voy.* ABSALON.

AXILLAIRE, ce qui est relatif, ce qui appartient à l'aisselle. On dit glandes, artères, veines, nerfs axillaires. *Voy.* AISSELLE et chacun de ces derniers substantifs.

AXINITE, substance vitreuse, violette ou verte, qui raye le verre et est rayée par la topase. Sa cristallisation, qui dérive d'un prisme droit irrégulier dont les bases sont des parallélogrammes obliquangles, présente des cristaux qui ont ordinairement deux ou quatre de leurs angles remplacés par des facettes en biseau, ce qui leur donne quelque ressemblance avec le tranchant d'une hache: de là son nom dérivé du grec ἀξίνη (*hache*).

Elle constitue une espèce minérale, et prend son rang parmi les silicates (*voy.*) d'alumine : en effet elle se compose d'environ 45 parties de silice, 18 à 20 d'alumine, 12 à 18 de chaux, 12 à 14 de fer, et de quelques parties de manganèse, de magnésie et quelquefois même d'acide borique. *Voy.* ces mots.

L'axinite violette paraît devoir cette couleur au manganèse, et la verte à la présence du fer. Elle est ou transparente ou translucide ou opaque. Celle qui est transparente fournit au lapidaire des pierres assez éclatantes pour prendre l'apparence du grenat nommé hyacinthe et de certaines spinelles; mais elle est d'une trop faible valeur pour être souvent employée.

Elle se trouve dans un grand nombre de lieux, est très commune dans le département de l'Isère, et est plus répandue dans les terrains granitiques que dans les autres terrains de cristallisation. J.H-T.

AXIOME (philosophie), du verbe grec ἀξιοῦν, estimer, juger, tenir pour constant. C'est un mot qui, suivant l'étymologie, devrait s'appliquer à tout jugement regardé comme vrai; mais on le prend habituellement dans un sens plus restreint, dans le sens du jugement immédiatement certain, qui par conséquent n'a pas besoin et n'est pas susceptible d'être démontré. Ces sortes de jugemens, ces vérités premières, implicitement ou explicitement reconnues,

servent de point de départ et de base à toutes les sciences humaines. Supprimez les axiomes, le raisonnement est impossible : il manque d'appui, puisqu'il lui faut toujours donner la preuve de la preuve, sans fin et sans repos, sans pouvoir jamais achever la démonstration. Et cette impuissance de tout prouver n'est pas une marque d'imperfection : l'imperfection, au contraire, consiste précisément dans cette nécessité où nous sommes de recourir au raisonnement. Pour Dieu toutes les vérités sont des vérités premières, des axiomes; en tout et toujours il aperçoit le vrai d'une vue intuitive ou immédiate, sans avoir jamais besoin d'employer ce moyen artificiel, laborieux et détourné, misérable ressource des intelligences bornées. L-F-T.

AXIOME (mathém.). On a vu par l'article précédent que toutes les sciences ont leurs axiomes, c'est-à-dire des vérités évidentes par elles-mêmes. Bacon donne le nom d'*axiome* à un principe général obtenu par l'expérience et l'observation, et au moyen duquel on peut, avec certitude, tirer une conséquence semblable dans des circonstances analogues. Newton appelle axiomes les lois du mouvement. Il regarde aussi comme des axiomes les vérités expérimentales et générales, les faits qui forment le fond de la science de l'optique. Il n'y a vraiment que les axiomes mathématiques sur lesquels il est impossible de n'être point d'accord. Ils rentrent tout-à-fait dans la définition du mot, et il suffit de les énoncer pour les comprendre de suite; aussi sont-ils en petit nombre : deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles; le tout est plus grand que sa partie; le tout est égal à la somme des parties dans lesquelles il a été divisé; deux grandeurs, ligne ou surface, qui, placées l'une sur l'autre, coïncident dans toute leur étendue, sont égales. J. C. V. L.

AXIOMÈTRE, *voy.* GOUVERNAIL.

AXIS, *voy.* VERTÈBRES.

AXONGE, de *axis*, axe ou essieu, et de *ungere*, oindre; graisse de porc extraite et préparée pour les besoins de la médecine et des arts dont le nom vulgaire est *sain-doux*. On le tire de la *panne*, tissu cellulaire qui revêt les organes abdominaux; et on la fait fondre soigneusement au bain-marie pour en isoler toutes les matières étrangères. Elle est alors blanche, douce et sans odeur, et présente 62 d'élaïne et 38 de stéarine. Les pharmaciens l'emploient à faire des pommades et des onguens; les parfumeurs s'en servent pour les pommades odoriférantes. Dans la fabrication des savons et dans la préparation des cuirs on fait une grande consommation de cette graisse, que dans certains pays on utilise aussi pour l'éclairage. D'ailleurs cette substance est un comestible, et les pauvres gens s'en servent beaucoup pour assaisonner leurs alimens, heureux encore quand on la leur vend sans être falsifiée. *Voy.* GRAISSE. F. R.

AXUM, Ἀξώμη, ville de l'Abyssinie et ancienne capitale de l'Éthiopie, était située sur la route de Méroé au golfe Arabique. L'auteur du Périple de la mer Rouge est le premier auteur ancien qui en fasse mention; Ptolémée en parle ensuite. Cosmas, Procope et d'autres écrivains de notre ère donnent beaucoup de détails sur cette ville qui, sous le règne de Justinien, fut célèbre. Quoique les auteurs de l'antiquité ne citent jamais Axum, les ruines de ses monumens, décrits par Alvarez, Tellez, Bruce et Salt, prouvent néanmoins la haute antiquité de cette ville. Ces ruines consistent en deux groupes d'obélisques, dont il n'y en a plus que deux qui soient debout; l'un, haut de 50 pieds, est d'un seul morceau de granit. Plusieurs de ces obélisques presque tous renversés sont couverts de sculptures représentant des ornemens, mais sans hiéroglyphes. Des piédestaux qui autrefois ont dû porter des statues, et deux escaliers superbes, indiquent l'emplacement d'un ancien temple très vaste. Les monumens d'Axum ont été détruits, à ce qu'il paraît, par les chrétiens abyssins; le géographe Mannert présume que la ville d'Axum avait été fondée par la caste guerrière de l'Égypte qui s'était étendue, du côté de l'est, jusqu'au golfe Arabique; il en résulterait que sa fondation remonte à la fin du règne des Pharaons. Dans la suite elle fut, selon Arrien, un des entrepôts du commerce éthiopien. Le *marbre axumitique* trouvé par Salt, porte des

inscriptions grecques curieuses, dans le genre de celles d'Adule (*voy.*). On peut consulter les *Voyages de lord Valentia*, vol. III; l'ouvrage de Heeren : *Ideen über die Politik, den Verkehr und den Handel der vornehmsten Vœlker der alten Welt*, vol. II, part. 2e, et *Museum der Alterthumswissenschaften* de Wolf et Buttmann. T. II. D-G.

AYACUCHO (La Paz d') est à la fois le nom d'un des six départemens de la république de Bolivia et celui du chef-lieu de ce département; il rappelle aussi un des événemens les plus célèbres de l'Amérique du Sud, l'acte d'affranchissement du Haut et du Bas-Pérou.

La ville de La Paz (la Paix) d'Ayacucho, siége d'un évêché, avec une population de 40,000 ames, est située dans une vallée profonde, creusée par le torrent de Choqueapo; et pourtant le sol sur lequel elle est bâtie, s'élevant à 3,717 mètres au-dessus du niveau de la mer, dépasse les plus hautes cimes des Pyrénées. Elle possède le collége le plus florissant de la république Bolivienne.

La topographie du département de la Paz d'Ayacucho mérite de fixer notre attention. C'est là que s'élèvent les deux plus hauts pics mesurés du Nouveau Monde, l'un, le *Nevado* d'*Illimani*, domine l'horizon dans la direction est-sud-est de la ville; l'autre, le *Nevado de Zarata*, ou *Sorata*, n'a pas moins de 3,948 toises d'élévation; il l'emporte sur le premier. Le village de *Tiaguanaco* offre les ruines qu'a décrites l'Incas Garcilaso, et dont tout récemment le voyageur Pentland a reconnu les restes. Dans l'ilot de *Titicaca*, qui donne son nom à un lac, s'élevait le fameux *Temple du Soleil*, bâti par les Incas sur le lieu même où ils croyaient que Manco-Capac, le législateur du Pérou, avait reçu du ciel sa divine mission.

Si la *paix* d'Ayacucho a mérité de laisser son nom à cette importante division du territoire de la Colombie, ainsi qu'au chef-lieu du département, c'est qu'en effet la plaine qui l'avoisine fut le théâtre d'une bataille mémorable dont l'issue fut l'anéantissement de la domination espagnole en cette contrée.

Le vice-roi La Serna, qui, à la tête de forces supérieures, cherchait vainement depuis plusieurs mois à surprendre et à couper la petite armée colombienne aux ordres du général Sucre, se décida, le 9 décembre 1824, à en finir avec les patriotes par un engagement général. Ses forces s'élevaient à 9,310 combattans; l'armée de Sucre n'en comptait que 5,780; l'avantage de la position était encore pour les Espagnols, dont toutes les manœuvres avaient tendu à amener l'ennemi sur le terrain où il se trouvait maintenant découvert de toutes parts : c'était la plaine d'Ayacucho. Forcés de suppléer par la bravoure et l'audace à ce qui leur manquait de forces, Sucre et les siens acceptèrent la bataille. Par une manœuvre aussi rapide que hardie, le général colombien déjoua le plan d'attaque du vice-roi, et, grace à l'ardeur enthousiaste de sa troupe, bien secondé par la fermeté et la présence d'esprit de ses lieutenans Lamar, Cordova et Miller, il mit en pleine déroute l'armée royaliste, qui perdit dans l'action 1,800 hommes tant tués que blessés, et dont le chef tomba au pouvoir du vainqueur. Par suite de cette défaite, Canterac, lieutenant du vice-roi, fut contraint à capituler. Les Colombiens n'avaient perdu en tout que 370 hommes tués.

Les résultats de cette brillante action furent définitifs : elle porta le dernier coup au parti royaliste. Quelques mois après (25 août 1825), le congrès réuni à Chuquisaca proclamait l'indépendance de la république de Bolivia (*voy.* ce mot); et par cet acte même l'existence fut également assurée à la république du Bas-Pérou, qui depuis s'est consolidée de jour en jour. P. C.

AYA-PANA, *eupatorium aya-pana*, plante de la famille des synanthérées, originaire du Brésil et transplantée avec beaucoup trop de succès à l'île de France, où elle est aussi vulgaire que le chiendent, et où l'on s'en sert en guise de foin pour les emballages. C'est un arbuste dont les feuilles étroites et lancéolées ont une odeur aromatique assez agréable, une saveur faiblement amère, et ne renferment d'ailleurs aucun principe qui ne se retrouve dans une foule de végétaux indigènes, et qui puisse expliquer l'immense réputation dont elle a joui dans son pays natal,

d'où Augustin Baudin le transporta à l'île de France en 1797. Outre la faculté de guérir la morsure des serpens, on attribuait à l'aya-pana une efficacité particulière contre la plupart des maladies, et notamment contre la rage, la pierre, le scorbut, la goutte, etc. Malheureusement l'observation et l'expérience ont tout-à-fait anéanti les brillantes espérances qu'on avait conçues, et la panacée qu'on payait au poids de l'or n'est plus qu'un médicament aromatique, assez faible même, qu'on peut employer en infusion dans quelques maladies légères, mais qui certainement ne vaut pas la peine qu'on l'aille chercher si loin. F. R.

AYALA (Pierre Lopez de) naquit dans le royaume de Murcie d'une famille noble, en 1332. Dans ses ouvrages ou poétiques ou historiques, dans sa vie qui elle-même appartient à l'histoire, on retrouve la vive empreinte du primitif et vrai caractère espagnol. Il se distingua dans deux des plus célèbres batailles qu'aient livrées ses compatriotes, Navarette et Aljubarrota; et dans toutes les deux il fut fait prisonnier. Henri de Transtamare sous les drapeaux duquel il s'était rangé, le nomma son ambassadeur près du roi de France Charles V; Jean Ier, fils et successeur de Henri, le revêtit des charges de grand-chambellan et de grand-chancelier. Il vit encore s'écouler le règne de Henri III, et ne mourut que sous Jean II, en 1407. L'amour d'Ayala pour les lettres est d'autant plus remarquable que, de son temps, elles étaient fort négligées en Espagne. L'impulsion que leur avait donnée Alphonse X s'était tout-à-fait ralentie et ne recommença guère que sous Léon II. Trois ouvrages ont rendu Ayala célèbre comme écrivain : 1° *El Rimado de Polacio*, monument curieux de la poésie de l'époque et qu'il composa lorsqu'il était prisonnier des Anglais, après la bataille de Navarette. 2° *Cronicas de los reyes de Castilla, Don Pedro, Don Henrique* II, *Don Juan* Ier *y Don Henrique* III, imprimées complètes seulement en 1682, Saragosse. 3° La première traduction qui fut faite de Tite-Live, en langue espagnole, Salamanque, 1497, in-fol. L'historien latin était, avec saint Grégoire, l'auteur favori de ce grand homme. L. L. O.

AYMON, *voy.* Aimon. Nous ajouterons à ce qui a été dit, tom. Ier, p. 306, de l'ancien poème français attribué à Huon de Villeneuve, qu'il en a paru en 1826 une nouvelle édition donnée par M. Brès, sous le titre *Histoire des quatre fils Aimon*, précédée d'un tableau généalogique de la famille des fils Aimon. Paris, in-8°, avec gravures. S.

AYOUBITES ou Eioubites, dynastie turque fondée par Saladin ou Salaheddin, fils de Nodgemeddin Ayoub, qui substitua, en Égypte, son pouvoir à celui des khalifes Fatimites (vers 1171). Il régna avec gloire; mais à sa mort son empire fut partagé entre ses fils. Plusieurs princes de sa descendance, connus sous le nom d'*Ayoubites*, régnèrent depuis en Égypte, en Syrie, en Arménie et dans l'Yémen ou Arabie-Heureuse. Ces princes, se faisant mutuellement la guerre, ne cherchaient qu'à se détruire les uns les autres. Leurs états tombèrent, dans le xiiie siècle, sous la domination des Mameluks. A. S-r.

AYRER (Jacques), poète dramatique allemand, contemporain de Hans Sachs. Tout ce qu'on sait de certain sur sa vie, c'est qu'il exerça, vers la fin du xvie siècle et dans le commencement du xviie, les professions de notaire et de procureur à Nuremberg. Ses œuvres ont été publiées dans cette ville, en 1618, en 1 vol. in-fol., portant le titre de *Opus theatricum*, et contenant, comme l'annonce le titre allemand, 30 *bellissimes* comédies et tragédies, suivies de 36 *belles* et facétieuses pièces de carnaval. L'histoire ancienne, les chroniques, les traditions populaires, les ouvrages de Plaute, de Boccace, de Frischlin, etc., etc., étaient les sources d'où Ayrer tirait ses sujets; et ces sources, il a presque toujours soin de les énumérer, avec une scrupuleuse exactitude, dans le prologue ou l'épilogue qu'il fait réciter par le *héraut d'honneur*, personnage obligé dans toutes ses pièces. Ayrer ne s'est jamais assujéti à la règle des trois unités, et a introduit indistinctement dans ses comédies et tragédies une espèce de bouffon qui, par des jeux de mots et des plaisanteries souvent libres et de mauvais goût,

tempère les émotions que pourraient causer les scènes sérieuses ou tragiques. A ces circonstances, qu'on remarque aussi dans les productions dramatiques de plusieurs autres poètes allemands contemporains, on ne saurait méconnaître l'influence des anciennes pièces anglaises qui, à cette époque-là, furent représentées dans leur pays par des acteurs anglais ambulans. Les tragédies d'Ayrer sont au fond des histoires dialoguées; ainsi, par exemple, celle qui est intitulée *De la construction de la ville de Rome* commence bien avant la naissance de Romulus, et finit à la mort de ce héros. Quoi qu'il en soit, Ayrer eut un talent dramatique incontestable, et beaucoup de ses pièces, surtout de ses comédies, méritent des éloges quant au plan. Son style est en général vigoureux, serré, et plus pur que celui de la plupart de ses prédécesseurs. La collection de ses œuvres renferme aussi quelques *pièces chantantes* qui peuvent être regardées comme les premiers essais d'opéra en Allemagne; ce sont des poèmes composés de strophes d'égale longueur, mais coupées suivant les besoins du dialogue. *C. L. m.*

AZAIS (Pierre-Hyacinthe), né à Sorrèze (Tarn) en 1766, auteur d'une Théorie sur l'explication de l'univers. Ce philosophe se recommande à l'attention des penseurs par son dévouement à une grande idée et par des travaux qui seront peut-être un jour mieux appréciés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Comme tous les hommes préoccupés d'une vue nouvelle, M. Azaïs n'a eu qu'un seul but dans sa vie; ce but a été de rattacher à une même loi et à une même cause tous les faits de la nature et de l'humanité. Bien que l'application de la théorie *des compensations* aux destinées de l'homme et aux chances de la vie sociale ait jeté avec raison quelque défaveur sur l'ensemble du système, il faut reconnaître qu'il vaut mieux que sa réputation.

M. Azaïs a présenté ses idées sous toutes les formes, et a publié un grand nombre d'écrits. Son ouvrage fondamental a pour titre : *Explication universelle;* il se compose de six volumes où l'application de la théorie est suivie dans toutes les branches de la science. C'est un grand malheur pour le philosophe que de n'avoir pas donné d'abord à ses idées le caractère de science abstraite, et d'avoir débuté par les appliquer aux faits de la vie morale. Telle était la pensée principale d'un livre devenu célèbre sous le titre de *Système des compensations*. C'est sur ce point que M. Azaïs s'est le plus trompé, et c'est là aussi qu'il devait rencontrer pour juges plutôt des gens du monde que des savans capables d'absoudre l'erreur, lorsqu'elle est rachetée par des résultats importans. M. Azaïs n'a pas été découragé par un premier mécompte : il a continué ses travaux, perfectionné sa théorie, étendu ses applications, appelé le public à en écouter les développemens. De nombreux auditeurs se sont réunis autour de lui, pour l'entendre, lorsqu'à la manière des anciens philosophes il exposait sa théorie, durant les belles soirées d'été, dans un jardin qu'il occupait près le palais du Luxembourg.

Pendant l'hiver de 1832 à 1833, M. Azaïs a fait un nouvel exposé de ses idées dans des conférences orales qui ensuite ont été publiées. C'est d'après ce dernier travail, présenté par l'auteur lui-même comme l'expression la plus achevée de son système, que nous allons essayer de faire connaître comment M. Azaïs a justifié cette épigraphe placée en tête de ses ouvrages : *Tout expliquer, c'est tout unir.*

L'univers est l'ensemble des êtres et de leurs rapports. Ces êtres, ainsi que leurs rapports, se succèdent et se renouvellent sans cesse. Leur existence est donc le fruit d'une *action* qui est présente à tous les temps et à tous les points de l'espace. Dieu est la *cause première* de l'action universelle. Le *mouvement* en est la *cause seconde;* la *matière* en est le *sujet*. Tout être, de nature et de dimensions quelconques, est une masse de matière en mouvement. Ce mouvement ne peut avoir que l'une des deux directions suivantes : ou bien chaque être matériel tend sans cesse à se presser sur lui-même, à se concentrer, à se condenser; ou bien, au contraire, il tend à répandre toute sa substance sur un plus grand espace, à

s'étendre, à se diviser. Dans la première hypothèse, chaque être aurait pour tendance essentielle de se réduire lui-même à un état de *concrétion absolue;* dans l'hypothèse contraire, le mouvement dont tous les êtres sont pénétrés aurait pour objet de procurer sans cesse à chaque élément la faculté de se mouvoir, par conséquent d'amener tous les renouvellemens dont la vie de l'univers se compose. Dans un cas, immobilité et stérilité; dans l'autre cas, développement et fécondation éternelle du mouvement par lui-même.

Le principe de l'activité universelle, c'est donc l'*expansion*. L'expansion rayonnante est le fait primordial.

Considéré abstractivement, chaque être est un foyer d'expansion continue et indéfinie. Mais comme, en réalité, chaque être se trouve environné d'êtres semblables ou différens, mais tous pénétrés de la même force expansive, l'expansion indéfinie de chacun de ces corps est elle-même réprimée, retardée, modérée par l'*expansion concurrente* de tous les corps dont il est environné. L'*équilibre* de l'univers n'existe qu'à condition que la somme générale des actes secondaires de répression conservatrice soit toujours égale à la somme générale de l'expansion directe. C'est l'univers qui réagit sans cesse contre l'expansion de chacune de ses parties; mais l'expansion de chaque être est plus spécialement soumise à la réaction répressive des êtres d'une nature *semblable* à la sienne. L'existence *végétale,* l'existence *animale,* l'existence *humaine* et l'existence *sociale* relèvent de la même loi : *Action expansive.*

Ainsi, tout être, quelles que soient sa nature, ses dimensions, sa position dans l'espace, est au centre de deux actions, l'une effectuée par lui-même, c'est son expansion *divergente,* l'autre effectuée par les êtres qui l'environnent, c'est, à son égard, l'impulsion *convergente,* produite par l'expansion coalisée de ces êtres environnans. L'impulsion convergente exerce spécialement sa puissance sur les parties *extérieures* du corps; par compensation, c'est spécialement à l'*intérieur* que s'effectue l'expansion divergente.

De plus, chaque corps, en vertu de son organisation propre, *transpire* sans cesse du centre à la surface. L'état de *transpiration rayonnante* appartient nécessairement à tout corps en état de vigueur native, et cet état doit cesser pour être remplacé par l'expansion *égale,* au centre comme à la surface, aussitôt que la dissolution absolue s'apprête à s'effectuer.

Comme les deux puissances qui agissent, l'une intérieurement, l'autre extérieurement sur le corps, sont, l'une et l'autre, uniformes dans leur exercice, elles s'unissent pour imprimer à ces corps la *forme sphérique.*

L'état de *vibration* est encore, dans la nature, un état essentiel et universel. Tout corps composé et isolé, tributaire constant de son expansion propre, qui travaille à l'étendre, et de l'expansion environnante, qui travaille à le condenser, obéit à ces deux impulsions par une alternative continue de dilatation et de contraction qui se font équilibre.

Expansion convergente et divergente, dilatation centrale, forme sphérique, transpiration continue, vibration : telles sont donc les conditions générales de l'existence universelle.

Les êtres les plus *apparens* dans l'univers sont ceux que nous désignons, les uns sous le nom d'*étoiles* ou de *soleils,* les autres sous le nom de *planètes.* Chacun de ces globes est un foyer d'expansion continue, chacun tend sans cesse à se dissoudre; mais chacun est conservé par l'expansion de tous les globes qui l'environnent. Il est donc nécessaire que chaque globe soit placé au milieu d'autres globes, et que, par conséquent, il n'y ait point de globes *extrêmes.* Si l'univers avait des limites, il ne serait, quelle que fût son étendue, qu'un point matériel environné d'un espace vide et infini; un moment suffirait pour qu'il entrât en dissolution éternelle. Généralement, dans le sein de chaque globe ou à sa surface, tous les effets de rapprochement sont produits par *l'action compressive ;* ainsi tous les phénomènes d'*agrégation*, de *condensation*, de *combinaison*, de *cohérence*, émanent directement de cette action; tandis que, de son côté,

l'expansion propre et essentielle à chaque globe produira dans son sein, ou à sa surface, tous les phénomènes de *dilatation*, de *ressort*, de *séparation*, de *température*. Ces deux ordres de phénomènes, qui comprennent tous les actes *physiques* et *physiologiques*, sont constamment en échange et en balance mutuelle dans l'ensemble de chaque globe. Ils se font toujours *compensation*.

Il est nécessaire que chacun des êtres matériels qui entre dans la composition d'un globe quelconque passe *alternativement* par la succession de deux périodes : l'une de *formation*, pendant laquelle l'action compressive règne sur les parties extérieures et concentre l'expansion dans les parties intérieures; l'autre de *destruction*, pendant laquelle l'expansion s'étend graduellement du centre vers la circonférence, et, repoussant progressivement la compression, travaille à devenir *uniforme* dans toute la substance du corps. Ces deux périodes sont rarement égales, pour le temps, surtout dans les êtres d'une organisation très composée; mais les deux sommes des effets opposés qui les distinguent sont nécessairement égales entre elles.

Ainsi, l'*équilibre par compensations* est la loi unique et universelle.

L'expansion, force unique et parfaitement simple, parfaitement égale à elle-même dans tout l'emploi de son action, ne peut agir sur son sujet universel, sur la matière, que de manière à lui imprimer, au dernier terme, son propre caractère : l'*unité*, la *simplicité*, l'*identité*. Toute la matière considérée en elle-même est donc homogène; chaque élément réduit à l'isolement absolu est égal de forme et de grosseur à chacun des autres; en un mot, il n'y a dans l'univers qu'un seul *élément*, comme il n'y a qu'une *loi*, et un seul *principe*.

S'il est vrai, comme l'a dit Descartes, « qu'il ne s'effectue jamais dans l'univers que la même somme de mouvement », comment l'expansion, qui est par elle-même une puissance indéfinie, se trouve-t-elle fixée dans sa mesure générale de manière à ne pouvoir jamais ni augmenter ni diminuer? — *Réponse*. La mesure générale de l'expansion est fixée par le rapport de la matière à l'espace. Il est évident que la matière n'occupe qu'une portion de l'espace; si elle l'occupait entièrement, le *plein* serait absolu, le mouvement serait impossible. C'est ce rapport de la matière à l'espace qui détermine les degrés de *ténuité* ou de *vitesse* que les corps peuvent atteindre. L'infini de l'espace est occupé par des masses matérielles, de forme globuleuse, de dimensions inégales, que des distances plus ou moins grandes séparent les unes des autres, et qui, chacune, sont placées au centre de l'univers, car l'infini les environne.

Ces mouvemens généraux sont constamment et universellement variés; l'univers, pour ainsi dire, s'entrelace lui-même par des ramifications indéfinies; chaque sphère d'expansion diffère, par sa masse, des sphères qui l'environnent : son action serpente à travers toutes les autres; chacune a devant elle l'immensité du temps et de l'espace; ce qui, sans jamais troubler l'équilibre, établit à jamais l'indéfinie variété des positions et des combinaisons.

De l'entrelacement continu des deux forces universelles dans tous les points de l'espace, mais selon un mode indéfiniment varié, résultent tous les genres d'êtres dont l'univers se compose.

On peut considérer l'édifice universel comme formé de trois étages qui se surmontent successivement, mais qui reposent sur une même base et sont liés entre eux par l'unité la plus soutenue, la plus indissoluble : 1° étage inférieur : *êtres et phénomènes de l'ordre physique*; 2° étage intermédiaire : *êtres et phénomènes de l'ordre organique ou physiologique*; 3° étage supérieur : *êtres et phénomènes de l'ordre intellectuel, moral et politique*.

Comme on voit, la théorie de M. Azaïs n'est autre chose que le principe de Newton généralisé et appliqué à tous les phénomènes de la nature et de l'humanité. On pourrait même voir un progrès fort remarquable sur les vues de Newton, dans la substitution de l'idée de l'*expansion* à celle de l'*attraction*; car l'expansion suppose dans chaque corps une force vitale qui lui est propre, tandis que l'at-

traction présente au contraire le corps *attiré* comme passif et obéissant à une force abstraite. Mais l'expansion elle-même n'est qu'un attribut secondaire de la réalité, et l'univers, pour être expliqué complètement, doit être considéré sous bien d'autres rapports. J. L. C.

AZARA (don Joseph-Nicolas d'), ambassadeur d'Espagne à Paris, ville où il mourut en 1804, fut un de ces hommes toujours trop rares qui, au sein d'une haute position sociale, conservent l'amour des recherches scientifiques et le goût des occupations littéraires.

Né en 1731 à Barbunales, près Balbastro, en Aragon, il termina brillamment ses études à l'université de Salamanque, et fit connaître dès cette époque son penchant pour les beaux-arts, tant par les travaux auxquels il s'adonna, que par les liaisons qu'il contracta avec des hommes dont l'entretien habituel fût capable d'éclairer son jugement et d'exercer son goût. Ce même penchant le décida aussi dans le choix de sa carrière: il est à croire, en effet, qu'il eut surtout en vue les avantages du séjour de Rome sous ce rapport, en acceptant, en 1765, l'emploi d'agent du gouvernement espagnol près la Daterie (*voy.*) pontificale.

Ce poste acquit bientôt, il est vrai, entre ses mains un plus haut degré d'importance, tant à cause de la gravité des affaires auxquelles il fut appelé à prendre part, qu'en raison de la manière dont il sut les traiter. Il obtint d'honorables suffrages de la part des hommes les plus éminens; et l'empereur Joseph II, lui-même, au second voyage qu'il fit à Rome en 1783, ne dédaigna pas de s'ouvrir à lui sur plusieurs de ses plans de réforme. Le jeune diplomate saisit cette occasion de défendre contre l'empereur les immunités du saint-siége.

La part qu'il avait eue aux mesures qui décidèrent l'abolition de l'ordre des jésuites ne fut pas sans influence sur les disgraces qui l'atteignirent dans la suite, tant auprès de Pie VI, à la nomination duquel il avait cependant contribué de tout son crédit, qu'auprès du cabinet de Madrid, dirigé alors par le fameux cardinal Zélada.

Dès ce temps le chevalier d'Azara avait succédé au comte Grimaldi dans le poste d'ambassadeur d'Espagne près la cour de Rome; il l'avait réellement occupé jusque là, mais sous un titre plus modeste. Son influence parmi les savans et son patronage sur les artistes s'accrurent alors en raison de sa nouvelle dignité. Elle profita surtout au peintre Mengs (*voy.*) l'ami de sa jeunesse, ainsi qu'au savant compatriote d'Azara, à Arteaga, qui devint son bibliothécaire. A cette époque se rapportent aussi son essai de perfectionnement du vernis de la porcelaine, tenté avec le graveur Volpati, les fouilles qu'il fit faire, de concert avec le prince de Santa-Croce, sur le territoire de la *campagne des anciens Pisons*, à Tivoli, ainsi que l'érection du cénotaphe de Charles III dans l'église Saint-Jacques de la nation espagnole.

La marche des événemens politiques allait amener sur une autre scène le chevalier d'Azara. L'occupation de l'Italie par les Français et les liaisons qu'il avait déjà formées avec Jérôme Bonaparte le rendirent alors un précieux médiateur de la cour de Rome auprès du premier consul. Azara lui offrit la tête d'Alexandre, qu'on voit encore au Musée du Louvre, et qui passait pour le seul portrait authentique du héros de l'antiquité. La ligne de politique qu'il suivit durant sa mission à Paris eut pour base cette croyance du diplomate espagnol, que les intérêts de son pays étaient liés à ceux de la France. Mais le cabinet de Madrid n'eut pas toujours une égale confiance dans les intentions du chef de la république française, et chacune de ses fluctuations décidèrent la disgrace ou le retour du chevalier d'Azara dans la faveur de sa cour.

Une *Notice historique* sur le chevalier d'Azara qui fut attribuée dans le temps de sa publication (an XII, 26 pag. in-8°) à M. de Talleyrand-Périgord, mais que M. Beuchot pense être due à Bourgoing, contient d'intéressans détails sur les travaux et sur la vie et les relations privées de ce diplomate, notamment sur ses liaisons avec Raphaël Mengs à l'amitié duquel il a payé un digne tribut en rassemblant ses *œuvres;* elles parurent par ses soins, accompagnées de commen-

taires et d'une notice sur la vie de l'auteur, Parme, 1780, 2 vol. in-4°. Pour ce travail le chevalier d'Azara s'était associé Francesco Milizia, également son ami, auteur lui-même des *Memorie degli Architetti antichi e moderni*, Bassano, 1785, 2 vol. in-8°.

Outre la publication des *OEuvres de Raph. Mengs*, et du poème posthume du cardinal de Bernis, *la Religion vengée*, qu'il fit imprimer en quatre formats différens, on doit citer du chevalier d'Azara son élégante traduction espagnole de la *Vie de Cicéron* par Middleton, Madrid, 1790, 4 vol. in-4°. Il avait aussi laissé plusieurs manuscrits, notamment des *Mémoires* composés pendant les loisirs de son exil à Barcelonne, et dont la publication n'aurait pas manqué d'intérêt.

C'est à un des frères du chevalier d'Azara, don Félix, qui habita plus de vingt ans le Paraguay et qui vint passer quelques mois à Paris près du ministre d'Espagne, que sont dus les *Voyages dans l'Amérique méridionale* publiés par C. A. Walckenaër, avec des notes de G. Cuvier, Paris, 1809, 4 vol. in-8°, et un atlas. P. C.

AZARIA, *voy.* Asaria.

AZIMUT, mot arabe introduit dans le langage astronomique, au moyen-âge. L'azimut d'une étoile est l'arc de l'horizon compris entre le méridien de l'observateur et le cercle vertical passant par l'étoile. L'azimut est *oriental*, si l'observation est faite avant le passage au méridien; il est *occidental*, si elle est faite après. Quand l'étoile est à son point culminant, c'est-à-dire qu'elle se trouve dans le méridien de l'observateur, l'azimut est zéro. On emploie pour trouver l'azimut un quart de cercle placé sur un cercle horizontal gradué, que l'on appelle *cercle azimutal*. Le zéro des divisions est amené dans le plan du méridien, et l'on obtient immédiatement l'azimut de l'astre, dont la hauteur au-dessus de l'horizon est également déterminée par le télescope du quart de cercle. *C. L.*

AZINCOURT (bataille d'). Lorsque Henri V monta sur le trône d'Angleterre, la France était épuisée, désarmée; les Armagnacs et les Bourguignons avaient ruiné le nord, les Anglais le midi; le roi (Charles VI) était fou, le dauphin incapable. Le nouveau roi d'Angleterre n'avait que vingt-cinq ans; sa violence s'était annoncée déjà dans les emportemens de sa jeunesse; puis la rage du plaisir s'était tournée en rage d'ambition et de guerre. Son père vivait encore, qu'il enleva la couronne de son chevet; le mourant lui arrêta la main. Dès qu'il eut cette couronne sur la tête, il voulut encore y mettre celle de France. Il se fit donner d'énormes subsides par son parlement et son clergé, il engagea ses joyaux, il emprunta, il fit exécuter en toute hâte son cousin qui conspirait et dont le procès l'eût retardé, et vint débarquer à l'embouchure de la Seine avec 26 mille hommes (1415). Arrêtée cinq semaines au siége d'Harfleur, cette armée diminuait rapidement : la gloutonnerie, l'abus des fruits surtout, y avait mis la dyssenterie; on sait que cinq ans après, Henri V en arrivant en Champagne, était obligé d'interdire le vin pur à ses soldats. Son armée se trouvant réduite à moitié, il résolut de passer l'hiver à Calais. Il devait périr s'il se fût trouvé une seule tête d'homme dans tous les conseils de la France. La noblesse française accourait de tous côtés, surtout les Armagnacs; le duc de Bourgogne ne laissa pas aller les chevaliers de Bourgogne, de Savoie et de Lorraine. Toutefois, cette armée se trouva si brillante et si nombreuse, qu'elle refusa le renfort que lui offraient les bourgeois de Paris. Les Français résolurent de couper la retraite à Henri V entre Azincourt et Framecourt, à trois ou quatre lieues au nord de Saint-Pol et de Hesdin : c'était une plaine étroite et récemment labourée qu'on choisissait pour développer une armée de 50 mille hommes, dont la cavalerie faisait toute la force; le connétable ne songea pas même à garder le passage de La Blangy; les Anglais passèrent donc et allèrent se loger à Maisoncelles. On resta ainsi jusqu'au lendemain. Les Français campaient dans la plaine; la nuit était froide, la pluie tombait sans relâche, les chevaux allaient et venaient, piétinant dans la fange; ce n'était que rumeur et désordre. Cependant les Anglais s'apprêtaient en silence, se confessant, et

préparant leurs arcs. Lorsque le jour parut, ils se formèrent en un seul corps, au centre et sur les ailes les gens de pied et les archers, retranchés, selon leur usage, derrière un rempart de pieux plantés en terre, comme autrefois les Saxons à Hastings. L'armée française s'était partagée en trois corps. Mais les chefs laissèrent l'infanterie derrière, et vinrent tous se poster à l'avant-garde; leurs chevaux enfonçaient jusqu'aux genoux dans l'argile. Henri V était descendu de cheval et menait lui-même ses archers en avant; ils criblèrent de leurs longues flèches la gendarmerie française; puis, tandis qu'elle s'ébranlait, déjà troublée et rompue, ils tombèrent sur ces lourdes masses, l'épée et la hache à la main. Ils avaient atteint le corps de bataille, ce n'était plus qu'une affreuse tuerie; les chevaliers français appelaient eux-mêmes l'ennemi pour se rendre, et passaient derrière ses rangs la tête nue, lorsque le bruit se répandit que les Anglais venaient d'être chargés sur les derrières. Aussitôt Henri donna l'ordre d'égorger tous les prisonniers, *fort à propos*, dit Shakespeare (most worthily... O, 'tis a *gallant* king!) Ce n'était toutefois qu'une fausse alarme causée par quelques centaines de paysans picards qui ne voulaient peut-être que piller; et le duc de Bourgogne, leur seigneur, les fit plus tard punir sévèrement. L'armée française était dissipée; les Anglais firent grace au reste de leurs prisonniers. Ils avaient tué aux Français plus de dix mille hommes, dont près de huit mille étaient gentilshommes, sept princes du sang, cent vingt seigneurs portant bannière. Henri V emmenait prisonniers Boucicault, les comtes d'Eu et de Vendôme, le duc de Bourbon, le duc d'Orléans. Lorsqu'il arriva en Angleterre, ce furent des transports d'enthousiasme : la foule se précipitait au-devant de lui dans la mer. C'est que tout le peuple anglais avait combattu avec lui : sa victoire était celle des archers gallois et saxons qui, demi-nus, avec leurs cuirasses d'osier et de cuir bouilli, venaient d'abattre pour la troisième fois l'orgueilleuse gendarmerie française. Celle-ci venait de recevoir encore une éclatante leçon. Les nobles avaient dédaigné l'infanterie, le peuple : Azincourt prouva que c'était bien eux, et non pas la France, qui avaient été vaincus à Crécy, à Poitiers; et lorsque le pays fut descendu encore plus bas par leur faute, lorsque Henri V fut mort roi de France à Paris, la délivrance vint d'une femme, d'une paysanne, de la Pucelle.— Sources principales : *Le Fèvre Saint-Remi*, témoin oculaire dans l'armée anglaise, éd. Buchon, tom. VIII; *Monstrelet*, tom. III; le *Religieux de Saint-Denis*, liv. XXXV; *Titus-Livius*, *Elmham*, *Walsingham*, etc., et Lingard, tom. V; Sismondi, tom. XII, et De Barante, tom. IV. J. M.

AZOF (VILLE ET MER D'). Azof est le nom d'une ville très ancienne des Grecs Bosporitains, appelée alors et jusqu'au temps de Procope *Tanaïs*, ainsi que le fleuve Don sur lequel elle a été bâtie. Au XIe et au XIIe siècle Tanaïs faisait partie du vaste territoire des Poloftses, voisins des Russes du côté du sud; un historien polonais a cru pouvoir dériver son nom moderne de celui d'*Asoup* qu'un prince des Poloftses aurait porté; mais il faut dire que l'annaliste Nestor donne au même prince un tout autre nom. M. Graberg de Hemso (*La Scandinavie vengée*, p. 192) explique le nom d'Azof par *Asen-hof*, cour des Ases, et les Ases, selon lui, étaient le même peuple que les Alains (*voy.*). Quoi qu'il en soit de ces étymologies, les Génois désignaient Azof par le nom de *Tana* qui n'est autre que celui de Tanaïs. Ils s'en emparèrent vers le commencement du XIIIe siècle; mais bientôt Toktamyche, khan tatar, leur enleva cette ville, et en 1392 elle tomba au pouvoir de Tamerlan. Après la mort de Tamerlan, l'empire des Mongols fut démembré et le khanat de Crimée en devint indépendant : Azof qui, sous le nom d'*Adzak* faisait partie de celui-ci, mais en dépendant toujours des Génois, passa en 1471 sous la domination des Turcs. En 1637 les Cosaks du Don leur enlevèrent cette ville, mais les Turcs la reprirent en 1642. Après un siége meurtrier ils avaient été forcés de se retirer; mais revenant à la charge ils montrèrent par de formidables apprêts combien ils tenaient à la possession de ce port. Alors

la ville fut évacuée par les Cosaks qui y mirent le feu après l'avoir pillée. Les Turcs la rebâtirent en 1672 et la fortifièrent aussitôt pour la mettre à l'abri d'un coup de main de la part des Russes, héritiers des prétentions des Cosaks. Néanmoins Azof tomba en 1696 au pouvoir de ces voisins; Pierre-le-Grand crut, par cette conquête, posséder la clef de la mer d'Azof et de la Mer-Noire, et il chercha à se l'assurer par de nouvelles fortifications. La malheureuse paix du Prouth la lui enleva; et quoique reprise en 1736 et en 1769, elle ne fut définitivement cédée à la Russie qu'en 1774 par le traité de Koutchouk-Kaïnardji (art. 30). (*Voir* Müller, *Sammlung Russischer Geschichte*, tom. II, p. 1-270.)

En 1775, Azof devint le chef-lieu d'un gouvernement russe du même nom, bien moins étendu que celui qui avait déjà porté ce nom sous Pierre-le-Grand; en 1783 ce second gouvernement d'Azof et la Nouvelle-Russie furent réunis pour former le nouveau gouvernement d'Iékatérinoslaf, dont Azof est aujourd'hui une ville de district, avec environ 2,500 habitans.

Elle est située sous 46° 53′ de lat. N. et sous 56° 44′ de longitude, sur le principal bras du Don, à sept lieues et demie de son embouchure. Le commerce d'Azof, anciennement considérable, mais que contrarie la profondeur insuffisante des eaux du port, a passé en grande partie à Taganrog, ville du même gouvernement, et qui, après Odessa, est le principal port de la Russie dans les eaux du midi.

La mer d'Azof, vaste golfe de la mer Noire, a reçu ce nom de la ville d'Azof située au fond de la baie de Taganrog, dans la partie nord-est. Chez les anciens elle était connue sous le nom de *Palus-Mæotis;* les Tatars l'appelaient *Balik-Denghis* ou la mer poissonneuse, et les Turcs *Bahr al asrak* ou le lac bleu. A l'exception de son canal d'entrée, du *Bosphore Cimmérien* des anciens et qu'on nomme aujourd'hui *Détroit de Iénikalé* ou *de Kertch*, la mer d'Azof est entourée de toutes parts par les possessions russes. Elle est peu profonde et elle est marécageuse en plusieurs endroits, comme sur la côte orientale de la Crimée où elle forme ce qu'on appelle le *Sivache* ou la *mer Putride*. Sa plus grande longueur est du sud-ouest au nord-est, c'est-à-dire depuis le Sivache jusqu'au fond de la baie de Taganrog, longueur qu'on évalue à environ 80 lieues; la plus grande largeur est d'environ 30 lieues. Le Don, le Kouban et la Berda sont les principaux fleuves qui débouchent dans cette mer, dont la surface, en hiver, se couvre souvent de glaces.

On appelle *steppes d'Azof* la vaste plaine entre le Don, le Manitch et la mer du même nom. J. H. S.

AZOTE (de ζάω, vivre, avec l'α privatif), gaz qui entre pour 79 parties dans la composition de l'air atmosphérique, où il ne joue d'autre rôle que de tempérer l'action de l'*oxigène*, qui s'y trouve pour ainsi dire délayé. L'azote, malgré toutes les tentatives faites jusqu'à cette époque, est resté un corps indécomposé; il est incolore, sans saveur ni odeur, et possède toutes les propriétés physiques des gaz; il est un peu plus léger que l'air atmosphérique et impropre à entretenir la vie et la combustion, quoiqu'il n'ait aucune propriété nuisible : les animaux qu'on y plonge y périssent comme ils périraient dans le vide. Le gaz azote joue un très grand rôle dans la nature, puisque par sa présence il établit la différence qui existe entre les substances animales et végétales qui pour la plupart n'en renferment pas; et l'on dit d'un individu qui mange beaucoup de viandes qu'il a un *régime azoté*. Le gaz azote se combine avec un grand nombre de corps; mais ses composés sont peu stables; l'ammoniaque (*voy.*) en est un des principaux. A. L-D.

AZUR, matière colorante bleue employée dans la fabrication des émaux, et qui sert aussi à donner une couleur *azurée* à l'empois usité pour l'apprêt de divers tissus. Ce n'est qu'un verre coloré par l'oxide de cobalt, et qu'on réduit en une poudre extrêmement fine. On obtient le verre d'azur en faisant dans de grands creusets un mélange d'oxide de cobalt, de silex pulvérisé, de potasse calcinée et de deutoxide d'arsenic. La matière liquéfiée est projetée par petites portions dans l'eau froide où elle se di-

vise d'abord, puis elle est soumise à l'action successive du pilon, de la meule et du tamis, et enfin à des lavages réitérés, qui achèvent de la réduire en une poussière impalpable. Il y a des azurs de différentes qualités suivant qu'ils sont plus ou moins finement pulvérisés. Les plus fins servent dans la peinture à fresque et à la détrempe, de même qu'à donner aux papiers et aux étoffes de fil et de coton blanc la teinte azurée qu'on y recherche quelquefois.

On connaît sous le nom de *boules d'azur* des boules d'une pâte formée de savon, d'alun, de potasse et d'indigo dissous dans l'acide sulfurique, avec lesquelles les blanchisseuses *mettent au bleu* le linge avant de le repasser. F. R.

AZYMES (du grec ζύμη, *levain*, avec l'α privatif, *sans levain*). Les *pains azymes* étaient ceux que les Juifs mangeaient pendant les fêtes de Pâques, et dont les catholiques occidentaux se servent dans la célébration des mystères eucharistiques.

Jésus-Christ s'est-il servi de pain sans levain, pour l'eucharistie, dans la dernière *Cène?* Cette question de fait est encore en litige : les plus hardis vont jusqu'à dire qu'il est *à peu près* certain que Jésus-Christ s'est servi du pain azyme; ce sont les expressions de Bergier.

Les Latins ont-ils employé de tout temps les azymes dans le saint sacrifice? J. Ciampini est pour l'affirmative, dans son ouvrage intitulé : *Conjecturæ de perpetuo azymorum in ecclesiâ latinâ, vel saltem Romanâ, usu*, Rome, 1688, in-4°. Le père Sirmond a soutenu que les Latins n'ont pas connu l'usage des azymes avant le xe siècle; le cardinal Bona a partagé son opinion. Dom Luc d'Achéry, dans les *Acta SS. B.*, et dom Mabillon, dans une dissertation *De Pane eucharistico azymo ac fermentato*, ont combattu le sentiment de Sirmond, et se sont efforcés de prouver que les Latins employèrent les azymes avant le schisme de Photius. Ils allèguent pour la défense de leur opinion l'autorité d'Alcuin, qui écrivait en 790, et celle de Raban Maur, qui florissait en 819. Ainsi les savans conviennent que les azymes n'ont pas toujours été en usage dans l'église latine; mais ils ignorent l'époque où cet usage s'est introduit.

Les Orientaux ont-ils constamment employé le pain levé? Il paraît que cet usage s'est établi chez eux dès les premiers temps du christianisme. Et maintenant il est en vigueur dans l'église grecque, dont la croyance est, selon le rapport de Brerewood, *que le sacrement de l'eucharistie ne se peut consacrer efficacement avec du pain sans levain;* il est en vigueur dans l'église russe, chez les Nestoriens, les Kophtes, les Maronites et les Abyssins.

Dans le fort de la dispute, qui s'éleva sur ce point entre le patriarche Michel Cérulaire et l'église latine, on mit de part et d'autre beaucoup d'animosité et d'aigreur. Les Grecs appelèrent les Latins *azymites*, et en reçurent la dénomination de *fermentaires ;* depuis, l'effervescence des Latins s'est calmée, et le concile de Florence a décidé que l'on peut validement consacrer le corps de Jésus-Christ avec du pain levé, ou avec du pain sans levain, et que les prêtres grecs, aussi bien que les prêtres latins, peuvent agir selon la coutume de leur église. J. L.

B.

B, consonne, seconde lettre de l'alphabet, dans les langues orientales comme dans celles de l'occident; mais la treizième dans l'écriture runique et la première dans l'alphabet de l'ancienne langue ire. Elle manque chez les peuples qui, en parlant, ne ferment jamais la bouche, comme chez les Américains indigènes du nord. C'est un son doux produit par une légère pression des lèvres, suivie de l'ouverture de la bouche; ce son est facile à rendre, et il est un de ceux que l'enfant fait entendre d'abord. Dans plusieurs langues on confond le B avec le P, son produit par une pression moins molle, et par conséquent plus dur à la prononciation; dans d'autres, comme dans la grecque, c'est avec le V qu'il se confond fréquemment, quelquefois aussi avec l'F. Son nom ancien chez les Orientaux était *bet* et chez les Grecs *beta*, ou, d'après une autre prononciation, *vita;* il s'appelle *bærk* en langage runique, et *bouki* chez les Russes. Comme signe numérique il signifiait chez les Grecs 2, lorsque le ϐ était surmonté d'un accent (ϐ'), et 2,000 si l'accent était en bas (͵ϐ); chez les Romains, 300 sans trait horizontal pardessus, et 3,000 avec trait (B̄).

Comme abréviation le B. romain peut signifier *Badio*, *Balbus*, etc., et dans les inscriptions chrétiennes *Bætus*, *—a*. En tête d'une préface B. L. signifie *benevole lector.* Sur les monnaies françaises B désigne Rouen, et le double BB signifie qu'elles ont été frappées à la monnaie de Strasbourg. J. H. S.

Cette lettre est souvent remplacée dans les inscriptions par le V. On y voit *Bixit* pour *Vixit.* Ce changement de lettres a fait faire à Aurélien ce jeu de mots au sujet de l'empereur Bonose qui passait sa vie à boire: *natus est non ut vivat, sed ut bibat.* Au surplus, les substitutions de lettres sont si fréquentes et si variées dans les manuscrits et dans les inscriptions, tant par des usages particuliers à diverses époques, que par des fautes de copistes, qu'il faut nous borner à dire qu'à la place du B on trouve quelquefois le C, le K, le D, l'F, l'M et le P; et le Φ et le Γ des Grecs. Mais le changement du B en V est le plus fréquent dans toutes les langues.

Sur les médailles antiques, le B est souvent placé comme lettre initiale du nom d'une ville ou d'un nom propre. Il signifie aussi Βουλή, conseil, sénat; Βασιλέως, du roi. Sur les médailles d'Alexandrie en Égypte, B précédé de la lettre L, λυκάβας, signifie la deuxième année d'un règne. Sur diverses médailles grecques, on lit ET ou ETOYΣ B, année deuxième.

Les magistratures, les néocorats, suivis d'un B, sont ainsi indiqués pour la seconde fois.

Chez les Romains les deux lettres B. F. placées à la fin d'une ordonnance désignaient ces deux mots de bonne augure *Bonum Factum*.

Sur les anciens monumens et dans les chartes, on partage les B en deux grandes séries, et en beaucoup de sous-séries. D. M.

En musique, le B placé en tête d'une partie indique, par abréviation, la partie de basse. Dans la musique allemande cette lettre représente la septième note de l'échelle diatonique naturelle de C. De Nevers, musicien français, passe pour être le premier qui, dans le commencement du siècle dernier, remplaça le B par la syllabe *si*. Les anciens indiquaient par *b* le second intervalle dans leur échelle musicale commençant par *a*, le seul intervalle qui, chez eux, eût deux cordes différentes d'une demi-note. La plus basse était indiquée par un petit ʙ, et la plus grande par un grand B. *C. L.*

BAADER (François-Xavier de), né en 1765, conseiller supérieur des mines et professeur à l'université de Munich, est connu pour sa philosophie, qui consiste en un mysticisme religieux. M. Baader se voua d'abord à la médecine et aux sciences naturelles, et composa une foule d'écrits sur le magnétisme, la physiologie, etc. Il se voua ensuite exclusi-

vement à la philosophie : son but est d'opérer une alliance entre elle et la religion positive, par le moyen du mysticisme. Sans avoir une forme scientifique, ses écrits sont pleins de vues profondes et critiques. Il a réuni ses premières publications philosophiques en 2 volumes (Munst. 1831). Ses ouvrages mystiques ont un plan plus suivi; à ce genre appartient l'*École préparatoire de la théologie spéculative du christianisme*, Vienne, 1828 et suiv. *C. L.*

BAAL (בעל), nom d'une divinité nationale des Phéniciens ou Kananéens à l'adoration de laquelle les Israélites se livrèrent souvent. Les Babyloniens le nommèrent Bel (בל); il désigne souvent la planète Jupiter, et ce dieu luimême auquel on associa Vénus. Sous le nom de Baal on le trouve dans les inscriptions phéniciennes et dans les noms propres puniques (*Hannibal*, חני בעל, *grace de Baal*). On lit sur une de ces inscriptions *Melkareth* (מלקרת בעל עור, *roi de la ville, maître de Tyr*). On joint quelquefois Baal avec Astaroth (*voy.* Astarté) que quelques-uns ont pris pour la lune. Baal serait ainsi le soleil; la Bible a un terme particulier pour désigner les temples consacrés au soleil (*Hamanim*). Baal signifie non-seulement *maître, seigneur*, mais aussi *mari*. On offrait à cette divinité des victimes humaines. Le mot Baal se joint à *Péor*, à *Zeboub*, comme *Baal-Péor, Baal-Zeboub*, etc. Quelque mythographes ont dit que Baal n'est autre que Saturne; d'autres ont pensé que c'était l'Hercule phénicien, et dans la version des Septante Baal s'appelle *Heraclès* (Ἡρακλῆς). Parmi tant d'opinions diverses il n'y a de constaté que l'ancienneté de cette divinité. *Voy.* Bélus. S. C.

BAALBEK, ville située dans la vallée de Bek, sur le penchant oriental du mont Liban, dans cette partie de la Syrie qui forme aujourd'hui le pachalik d'Acre. C'est l'une des cités les plus célèbres de l'Orient et une de celles qui, dans le cours des siècles, ont le plus souvent changé de nom. On croit qu'au temps du roi Salomon elle se nommait *Bal-Hamon* (*voy.* Baal). *Cant. Canticor.*, chap. viii, v. 11. Les Grecs l'appelèrent probablement *Héliopolis* (Strabon xv, 518. Pline v, 22). Elle est connue aujourd'hui sous le nom de *Medinah Semsa*. C'est toujours, quelle que soit la diversité des dénominations, la même idée qu'elles rappellent, celle de Baal, *seigneur* ou *dieu du soleil*. Baalbek, jadis considérable, aujourd'hui réduite à un état de décadence qu'indique une population de 5,000 ames, était particulièrement célèbre par son temple consacré à Baal, divinité phénicienne. Des ruines imposantes, décrites par plusieurs voyageurs, attestent encore l'ancienne splendeur de ses édifices; mais les fouilles que les Arabes, poussés par une insatiable cupidité, ne cessent d'entreprendre dans ces magnifiques débris, achèvent de les dégrader. M-r.

BABA-KHAN, *voy.* Feth-Ali-Chah.

BABEL (בבל). Ce mot hébreu signifie *confusion*. C'est à Babylone que, selon la Genèse (ii, 7-9), Dieu confondit le langage des hommes occupés à élever une tour appelé *Tour de Babel*. Hérodote (I, 181) parle de la tour de Bélus que l'on voyait encore de son temps à Babylone, et plusieurs ont cru que c'était la tour de Babel. Mais Bélus, roi de Babylone, a vécu long-temps après Moïse, soit qu'on entende, sous ce nom, Bélus père de Ninus, ou Bélus fils de Sémiramis. *Voy.* Bélus. S. C.

Le récit de l'auteur sacré, en ce qui concerne la fameuse Tour de Babel, est fort simple, et ce n'est qu'en portant dans la Bible ce qui n'y est pas, comme l'ont fait si souvent les commentateurs et les théologiens, qu'on a pu voir là un crime contre Dieu et un miracle par lequel Dieu réprima la téméraire entreprise des hommes, en confondant subitement leur langage. Le vrai commentaire de ce passage se trouve au xxiie chapitre de Josué, où l'on voit les tribus du peuple d'Israël qui s'étaient établies à l'est du Jourdain, élever un monument pour rappeler à la postérité qu'elles sont de la même famille que les tribus établies à l'ouest du Jourdain. L'idée qu'eurent les descendans de Noé de s'agglomérer tous dans une même contrée, de s'y créer une métropole, pouvait n'être

d'accord ni avec les vues de la Providence, ni avec la nature des choses, et n'avoir cependant rien d'immoral ni de criminel. Il suffisait, pour en empêcher l'exécution, que la discorde survînt; c'en était assez pour qu'ils cessassent de s'entendre, qu'ils se dispersassent dans les contrées d'alentour, et que, par le seul fait de cette dispersion, la variété la plus prononcée s'introduisît dans leurs langues. C'est ainsi que l'entend Jean Leclerc dans son commentaire sur la Genèse; et il n'est sans doute nul besoin d'imaginer avec lui que Dieu ait chargé les anges de jeter la discorde parmi les hommes. L'erreur qui suppose ici un crime de la part des hommes et un miracle de la part du ciel pour les punir, n'en est pas moins fort ancienne. On la trouve dans les écrits d'Abidène et d'Eupolème, cités par Eusèbe, dans Josèphe, dans les ouvrages de saint Augustin, de saint Jean Chrysostôme, de Tertullien, etc. Mais cette erreur même, consignée dans les écrits d'historiens très anciens, constate le fait de l'existence d'un monument colossal élevé dès les premiers âges dans les plaines de la Babylonie. Peut-être cet édifice même fut-il la base de la fameuse tour du temple de Bélus qu'Hérodote représente comme composée de huit tours construites les unes sur les autres et dont la première avait un stade en carré. *Voy.* BABYLONE. B-D.

BABEL-MANDEB, détroit à l'entrée du golfe Arabique, entre l'extrémité de l'Arabie et la côte d'Afrique. Son nom arabe signifie *la porte mortelle*; il lui a été donné probablement à cause du danger que les îles et îlots dans ce détroit ont pour les navigateurs. La plus grande des îles, appelée *Perim*, divise le canal en deux passes, dont la plus étroite est du côté de l'Afrique; le courant y est très rapide. D-G.

BABENBERG (COMTES DE), famille allemande très ancienne et qui, dès la seconde moitié du IXe siècle, est devenue historique. On fait descendre les Babenberg d'anciens rois francs. Le comte HENRI (866-886) avait le titre de duc des Francs orientaux et défendit vaillamment les marches ou frontières de l'Empire contre les Bohêmes et les Serbes. LÉOPOLD, comte de Babenberg, devint en 982 margrave d'Autriche : sa maison resta en possession de cette souveraineté jusqu'en 1236 où elle s'éteignit. *Voy.* AUTRICHE. J. H. S.

BABEUF (FRANÇOIS-NOEL), fameux démagogue, qui a pris comme titre, et qui conservera dans l'histoire comme sobriquet, le nom de *Caius Gracchus, tribun du peuple*, naquit à Saint-Quentin en 1764. Resté orphelin à l'âge de 16 ans, il fut placé chez un architecte-arpenteur de la petite ville de Roye (Somme), pour s'y former à l'exercice de cette profession; mais ce ne fut qu'au bout de plusieurs années d'une vie vagabonde qu'il obtint, dans sa province, la modique place de commissaire à terrier, c'est-à-dire près le dépôt des titres (*voy.* TERRIER). Il l'exerçait encore, lorsqu'en 1789 les premières secousses de la révolution française vinrent ouvrir devant ses pas une carrière nouvelle, dans laquelle il se précipita avec ardeur. Chaud partisan des théories démocratiques, Babeuf en développait les principes et en réclamait les conséquences, dans le *Correspondant picard*, journal d'Amiens, avec une virulence qui fixa sur lui les regards de l'autorité et le fit arrêter. Il fut conduit à Paris, mis en jugement et acquitté, le 14 juillet 1790. Cette *persécution*, comme on disait alors, ne fit qu'accroître l'exaspération de son esprit; aussi, ses concitoyens l'ayant nommé administrateur du département de la Somme, il fut destitué peu de temps après, à cause de la violence désordonnée de sa conduite. Il obtint néanmoins encore le titre d'administrateur du district de Montdidier; mais un faux qu'il commit dans cet emploi le força d'y renoncer encore et de venir chercher à Paris un refuge contre la peine infamante à laquelle il fut condamné par contumace. Dans la capitale, ayant attaqué, dans un placard affiché avec profusion, Manuel, le procureur de la commune, il fut arrêté, traduit comme contumace devant le tribunal de l'Aisne, et cette fois acquitté. Revenu à Paris, au mois de thermidor an II (juillet 1794), il applaudit à la chute de Robespierre, s'éleva contre les *terroristes* avec sa vigueur ordinaire et établit

un journal intitulé : *le Tribun du peuple ou le défenseur de la liberté de la presse.* Il y poussait jusqu'à leurs plus absurdes conséquences les doctrines de l'ochlocratie pure, demandant un nouveau partage du sol de la France, s'efforçant d'ameuter les pauvres contre les riches et d'envenimer les sentimens de haine et d'envie que l'inégalité des fortunes peut faire naître dans le cœur des premiers, et déclamant contre la Convention thermidorienne et réactionnaire avec autant de fureur qu'il avait fait, peu de temps auparavant, contre la Convention terroriste. Il fut de nouveau poursuivi et emprisonné ; mais sa détention fut de peu de durée, et sa persévérance à défendre des utopies, insensées autant que dangereuses, rallia autour de lui une foule nombreuse d'anciens jacobins. Ils tramèrent de concert, contre le Directoire exécutif, une conspiration formidable par le nombre et l'audace des conjurés et qui avait pour but de renverser la constitution alors en vigueur, et de la remplacer par celle de 1793 qui n'avait jamais été mise en pratique et qui établissait la démagogie la plus complète. Ce complot ne pouvait échapper à la vigilance du gouvernement; les furieux qui le tramaient annonçaient hautement leurs desseins et leurs espérances, et provoquaient sans cesse à la rébellion le peuple et l'armée. Le Directoire avait pénétré, par ses agens, dans leurs conseils les plus intimes, et ce ne fut qu'après avoir long-temps méprisé ces menées qu'il jugea nécessaire d'en prévenir l'exécution devenue imminente. Babeuf fut saisi, au mois de mai 1796, avec ses complices les plus déterminés, enfermé dans la tour du Temple, accusé d'avoir cherché à détruire la Constitution de l'an III et le gouvernement qui en émanait, et traduit, avec un assez grand nombre d'autres prévenus devant une *haute-cour* spéciale de justice rassemblée à Vendôme. Il se conduisit, pendant le cours des débats, avec l'intrépidité d'un fanatique et la violence d'un énergumène, ne nia point les crimes dont on l'accusait, accabla de menaces et d'injures ses juges et ses accusateurs, écrivit aux membres du Directoire exécutif des lettres pleines de folles bravades, et tenta, par ses déclamations, d'émouvoir en sa faveur les classes les plus infimes de la population, en même temps que ses amis essayaient, sur les troupes de la garnison, des moyens analogues. Tous ces efforts furent inutiles : Babeuf, condamné à mort, le 5 prairial an V, avec Darthé, son partisan intime, se frappa d'un poignard dans la salle même des séances, pendant la lecture de son arrêt, et fut porté, vivant encore, sur l'échafaud, le lendemain 6 prairial (24 mai 1797). Son compagnon, plus heureux, s'était donné la mort. La plupart de ses co-accusés furent condamnés à la déportation et quelques-uns acquittés. Babeuf, que son caractère inconsidéré et hasardeux mit à la tête de cette conspiration importante, n'était qu'un fanatique à tête faible, exaltée, aussi dénué de talens comme écrivain que de vues et de bon sens comme publiciste. Son instruction paraît avoir été fort médiocre, et son style fourmille d'incorrections grossières, qui altèrent quelquefois jusqu'au sens de ses discours; mais Babeuf était de bonne foi, et il est probable que, s'il eût réussi, les hommes plus habiles qui l'avaient mis en avant se seraient trouvés prêts à recueillir les fruits de son audacieuse tentative. M. Mignet, dans son *Histoire de la révolution française*, présente la conspiration de Babeuf comme la dernière tentative de la multitude pour ressaisir les rênes de l'état qu'elle avait tenues un moment en 1793 et 1794.

F.-N. Babeuf a publié : *Cadastre perpétuel ou démonstration des procédés convenables à la formation de cet important ouvrage*, etc. Paris, 1789, in-8° ; *Du système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier.* Paris, 1794, in-8°. On peut consulter, sur la fameuse affaire à laquelle il a dû presque toute sa célébrité et la catastrophe qui a terminé sa vie, *Conspiration pour l'égalité, dite* de Babeuf, *suivie du procès auquel elle donna lieu et des pièces justificatives*, par Ph. Buonarotti, Bruxelles, 1828, 2 vol. in-8°. C'est un livre apologétique dont l'auteur, impliqué dans cette affaire, avait été condamné à la déportation.

G. F-T.

BABIN (RÉPUBLIQUE DE). Ainsi s'appelait une société satirique et littéraire fondée, au milieu du XVIe siècle, en Pologne, par Stanislas Pszonka, seigneur de Babin, et dont le but principal était la censure de toutes les actions blâmables de grands personnages. Organisée à l'instar du gouvernement polonais, elle avait des dignitaires et des magistrats semblables; seulement on y conférait les dignités en raison inverse des capacités qu'elles exigeaient. Elle savait si bien se tenir au courant de tout ce qui se passait dans le pays, qu'aucun personnage d'un rang un peu élevé n'échappait à sa censure, à laquelle les membres de la société donnaient la plus grande publicité possible. Dans un siècle où la presse n'était pas puissante comme de nos jours, et où la lecture occupait peu de gens, cette manière de faire la guerre aux vices ne pouvait que tourner au profit du pays. Des jeunes gens faisant leur premier pas dans la carrière publique tremblaient d'encourir la censure de ce tribunal; ceux qui possédaient quelque emploi faisaient tous leurs efforts pour y échapper. La république de Babin, au premier coup d'œil si futile, exerça donc une grande influence sur les mœurs des Polonais. Elle se maintint d'autant plus sûrement qu'elle était très scrupuleuse dans le choix de ses membres, qu'elle châtiait le coupable sans égard pour sa dignité et son influence, et que la calomnie était repoussée par elle. Sigismond-Auguste, roi de Pologne, ayant une fois demandé à Pszonka s'il y avait un roi dans leur république : « Vous régnez à Babin comme en Pologne, lui répondit le caustique fondateur de la société, et de votre vivant nous ne songerons pas à choisir un autre roi. »

Pszonka mourut en 1570. Ses successeurs soutinrent long-temps encore la république de Babin; mais bientôt on aperçut dans ses actes la même stagnation que présentait alors l'histoire politique et littéraire de la Pologne. Elle disparut enfin dans les troubles qui déchirèrent ce royaume, et ses archives furent enlevées par les Suédois sous le règne de Jean-Casimir. Le prince Adam Czartoryski, étant ministre des affaires étrangères de la Russie, demanda, en 1802, au gouvernement suédois la restitution des actes polonais qui avaient été enlevés pendant leurs invasions; il en obtint une petite partie, et entre autres les protocoles de la république de Babin : les derniers portent la date de 1677. M. P-z.

BABINGTON (CONJURATION DE), *voy.* MARIE STUART.

BABO (FRANÇOIS-MARIE), poète dramatique allemand, né en 1756 à Ehrenbreitstein, fut professeur d'esthétique à Munich, et mourut en 1822. Sans être au premier rang, Babo a fait preuve d'un talent peu commun dans ses productions dramatiques. Il débuta par quelques drames à scènes incohérentes, mais riches de couleur et de sentimens énergiques. La tragédie d'*Othon de Wittelsbach*, représentée en 1782, lui valut un succès éclatant et mérité. Gœthe, par son *Gœtz de Berlichingen*, avait mis en vogue les pièces chevaleresques: la tourbe des imitateurs se jeta dans cette ornière; mais l'ouvrage de Babo, par l'heureux choix du sujet et l'entente de la scène, se maintint toujours au-dessus d'eux. Plus tard Babo descendit au drame bourgeois, et obtint un grand succès pour son *Bürgerglück* (le bonheur du citoyen). C'est une composition simple et vraie sans trivialité, populaire sans blesser le bon goût, donnant corps à une idée morale sans appeler l'ennui. Les œuvres complètes de Babo ont paru à Berlin, 1793, 1 vol. contenant : *Othon de Wittelsbach; les Peintres; les Strélitz; le Bonheur du citoyen;* et un 2e vol., en 1804, contenant : *le Pouls,* et *Gênes et la vengeance.* *C. L. m.*

BABORD ou BAS BORD. On appelle babord, dans un vaisseau, toute la partie qui se trouve à la gauche d'un spectateur dont la vue est dirigée de l'arrière à l'avant. Ce n'est que par le *tribord*, c'est-à-dire le côté opposé, que l'on entre dans un bâtiment; le babord, réservé pour la manœuvre, n'est abordable que par le moyen de cordages qui en rendent l'accès assez difficile.

On appelle encore quelquefois un bâtiment de guerre qui n'a qu'une batterie comme la frégate, la corvette, le brick, ainsi que la plupart des navires du com-

merce dont les batteries ne s'élèvent pas au-dessus de l'eau de plus de 4 à 6 pieds et demi, *bâtimens de babord* ou *bas bord*, par opposition à bâtiment *de haut bord* qui se dit d'un vaisseau à deux et trois batteries. D. A. D.

BABOUCHES, sorte de chaussure usitée dans l'Orient et qui ne se porte que dans l'intérieur des habitations. Ce sont des souliers sans quartier, pointus et légèrement recourbés au-dessus, faits tantôt en maroquin, tantôt en étoffe de soie, et plus ou moins chargés de broderies d'or et d'argent. A l'entrée des grandes maisons il y a un certain nombre de paires de babouches qu'on offre à chaque visiteur, précaution utile pour garantir de toute souillure les tapis dont les appartemens sont garnis. F. R.

BABOUIN, espèce de singe du genre des cynocéphales. On le reconnaît surtout à sa face couleur de chair. Le dessus de son corps est jaune-verdâtre, et le dessous d'un jaune plus pâle; de larges favoris blanchâtres se réunissent sous son cou, sa queue descend jusqu'au jarret; il est grand de deux pieds trois pouces.

Plusieurs naturalistes, et Buffon tout le premier, ont confondu le *papion* ou sphinx des anciens avec le babouin dont l'espèce a été figurée pour la première fois par M. F. Cuvier et déterminée par M. Geoffroy.

Le babouin habite l'Afrique au dedans du tropique; les Égyptiens qui le connaissaient lui avaient élevé des temples : il avait un culte fameux, et son image, qui figure encore sur plusieurs monumens de l'Égypte et de la Nubie, est une preuve de la vénération que lui avaient vouée ces grands fabricans de divinités; à Thèbes on voit sur les bas-reliefs des tombeaux des rois plusieurs babouins qui tirent des cochons par la queue; piquant emblème sans doute, mais dont la tradition ne nous a pas conservé l'explication.

Un babouin, réduit encore jeune en servitude, est susceptible de docilité et d'affection pour ceux qui l'approchent; mais l'instant où il touche à l'âge de puberté est le signal du retour de son naturel à la fois lascif et cruel : il paraît dès lors ne plus vivre que pour exercer sa méchanceté ou sa lubricité.

Abandonné à lui-même, le babouin vit en société, adopte un territoire et le dispute même aux hommes, dont les armes à feu ne l'épouvantent pas, à moins que ses forces ne soient trop disproportionnées. Sans autre but que celui de la destruction, il ravage les cultures et détruit les plantations. Rien de plus curieux que la manière dont une troupe de ces animaux dévaste et pille un jardin; échelonnés de distance en distance, ils se jettent de main en main les fruits du pillage qu'ils portent au fond de leur retraite avec une adresse surprenante; des sentinelles placées par eux pendant leur expédition veillent à la sûreté générale; mais faut-il croire qu'ils paient de leur vie un moment de négligence et d'oubli, comme le disent quelques voyageurs?

Semblable à l'homme, le babouin n'a pas de saison pour se livrer à l'amour; ce besoin de la reproduction dégénère même chez lui en libertinage, et l'on a vu des singes de cette espèce porter envie à leurs maitres et leur disputer la possession de leurs compagnes. *Voy.* CYNOCÉPHALES, PAPION. D. A. D.

BABOUR, fondateur de l'empire indien qui, sous le nom d'Empire mogol, a pendant plusieurs siècles jeté un si grand éclat, était arrière-petit-fils de Tamerlan, et naquit en 1483. Son père, appelé Omar-Cheikh, possédait, pour sa part des immenses conquêtes de Tamerlan, la ville de Ferghana et une portion des contrées situées au nord de l'Oxus, entre Samarkande et l'Indus. Babour, ayant eu le malheur de perdre son père à l'âge de 12 ans, eut à défendre ses états contre les princes voisins, la plupart ses parens, qui voulaient s'en emparer. Après un grand nombre de vicissitudes, il ne vit pas de meilleur parti à prendre que celui d'abandonner les états de ses ancêtres, pour aller faire la conquête des provinces de Kaboul et de Candahar; mais là encore il eut à craindre d'être dépouillé par les hordes tatares et turques qui à cette époque étendaient partout leurs ravages. Ce fut alors qu'il se décida à passer l'Indus, attiré par les

immenses richesses de l'Indostan et encouragé par la faiblesse des princes qui s'en étaient partagé les provinces. Cet événement mémorable eut lieu en 1525. Babour n'emmena avec lui que 10,000 cavaliers d'élite; mais le petit nombre de ses soldats ne l'empêcha pas de renverser tous les obstacles qu'on lui opposa; et dès l'année 1530, c'est-à-dire, au bout de 5 ans, son autorité était reconnue depuis l'Indus jusqu'à l'embouchure du Gange, lorsqu'il mourut. Les conquêtes de Babour avaient été si rapides et sa mort si prompte qu'il n'eut pas le temps de cimenter l'union de tant de vastes contrées; aussi son fils Homayoun eut beaucoup de peine à s'y maintenir. Mais sous son petit-fils Akbar (*voy.*), un ordre parfait fut établi partout, et l'empire fondé par Babour jeta un éclat qui a survécu à sa propre chute.

Babour était naturellement généreux; il cultivait les lettres avec beaucoup de succès, et il nous reste un monument précieux de ses talens en ce genre, dans les mémoires sur sa vie qu'il écrivit lui-même dans le dialecte turc du Djagataï, sa langue maternelle, et qui ont été publiés en anglais avec des éclaircissemens par MM Leyden et Erskine, Londres, 1826, in-4°. Ces mémoires, qui malheureusement sont interrompus par des lacunes, présentent en partie une rédaction régulière, et en partie consistent dans de simples notes que le prince mettait chaque jour par écrit. A cet inconvénient près, il n'existe peut-être pas d'ouvrage qui fasse mieux connaître non-seulement la vie, la politique et les habitudes de l'auteur, mais la physionomie et les usages de l'époque où il se trouva placé sur la scène. R.

BABYLONE (EMPIRE DE). Nous n'avons sur les premiers temps de l'empire de Babylone que peu de notions. Déjà dans l'antiquité la plus reculée, non-seulement on connaissait le nom de Babylone, mais encore, dans les traditions hébraïques, ce pays est représenté comme le premier théâtre des alliances politiques, et comme le plus ancien lieu de réunion des peuples dans l'Asie. Babylone, dit-on, avait été fondée par Nemrod, 2680 ans avant J.-C., ainsi que trois autres villes. On prétend que, dès les premiers règnes qui suivirent celui de Nemrod, les prêtres babyloniens commencèrent à classer dans un ordre convenable leurs observations astronomiques. Il paraît que, dès l'an 2218, des hordes arabes conquirent l'empire de Babylone, et le divisèrent en une foule de petits états dont chacun eut ses maîtres particuliers, pendant plus de deux siècles. Vers 1993, Bélus après avoir chassé les Arabes des terres de Babylone, réunit celles-ci à l'empire de Ninive (*voy.* ASSYRIE). Babylone dut à Sémiramis surtout sa grandeur et sa magnificence.

Après la défaite et le suicide de Sardanapale (en 888 selon les uns, et selon les autres en 759), Bélésis, *astrologue et devin habile*, disent les auteurs, se fit reconnaître pour chef d'une espèce de république en laquelle il transforma le pays de Babylone. Mais, vers 747, il fut remplacé par son fils Nabonassar (*voy.* ce nom). Celui-ci rendit héréditaire dans sa famille le titre de roi qu'il s'arrogea. On ne sait rien sur les quatre princes qui lui succédèrent immédiatement. Le cinquième (721), Mardo-Kempad ou Merodac-Baladan n'est connu que par ses relations amicales avec le roi de Juda, Ézéchias, que menaçait l'ennemi commun, Sennachérib, roi de Ninive (709). Après Mardo-Kempad, Babylone fut livrée à l'anarchie. En 680, Asar-Haddon, roi de Ninive, la soumit à son pouvoir. Trente-six ans après (644) Nobopolassar souleva les Babyloniens contre les rois de Ninive (Hérod. I, 106).

De 625 à 538, les Babyloniens dominèrent dans l'Asie occidentale. Les Chaldéens, sous Nabopolassar, s'emparèrent de Babylone et s'y établirent; sous Nabuchodonosor, ils étendirent leur domination et leurs conquêtes depuis cette ville jusqu'à la mer Méditerranée. Vaincu par le Pharaon d'Égypte Néchao, Nabopolassar vit se révolter contre lui (607) la Syrie et la Palestine, et laissa le gouvernement à son fils Nabopolassar II ou Nabuchodonosor II (*Nebukadnetzar*). Il ne survécut que deux ans à sa retraite.

Le règne de Nabuchodonosor (605-562), est la période brillante de l'empire Chaldéen(*voy.*)de Babylone. Après l'avoir affermi par la victoire remportée près de Circésium sur Néchao, il l'étendit du mont

Caucase, où il défit les Ibères, jusque dans les sables de la Libye. Il livra Jérusalem aux flammes, soumit les Sidoniens, les Ammonites, les Moabites, les Iduméens, s'empara de Tyr après un siége de onze ans (572), ravagea l'Égypte dont la peste le força de sortir, et donna un nouvel aspect aux frontières de ses états, soit en les dévastant, soit en les peuplant d'étrangers. Il embellit sa résidence des chefs-d'œuvre d'une architecture hardie, dont à peine il existe aujourd'hui quelques vestiges. Pendant les sept dernières années de sa vie, où une sorte de démence le rendit inhabile à tenir le sceptre, la reine Nitocris gouverna l'empire (*voy.* Nabuchodonosor et Nitocris). Après sa mort, cet empire fut soumis à une décadence rapide sous ses indignes successeurs. Son fils Évilmérodac (562-560), que ses débauches rendaient odieux, ne régna pas long-temps, et fut tué par Nériglissor, son beau-frère, qui usurpa le royaume. Le nouveau roi déclara la guerre aux Mèdes, et périt dans un combat contre Cyrus. Laborosoarchod (555) fut assassiné après un règne de quelques mois. Balthazar (*voy.* ce nom) fut placé sur le trône. Sous lui l'empire de Babylone fut détruit par Cyrus, en 538.

A Babylone, le pouvoir royal n'avait point de bornes; le gouvernement y était despotique, comme il l'est encore aujourd'hui dans l'Orient. Les biens et les personnes des sujets étaient entièrement à la discrétion du monarque; aucune institution ne garantissait les droits civils ou politiques des Babyloniens, et l'influence sacerdotale qui, dans les anciens états asiatiques, était souvent un frein pour les plus cruels tyrans, fut presque toujours sans pouvoir à Babylone. La polygamie était permise, et les femmes jouissaient d'une entière liberté; les mœurs, par cette raison même, et plus encore par le culte scandaleux de Vénus-Milytta (*voy.*), étaient tombées au dernier degré de corruption. Pour ce qui concerne le culte des Babyloniens et leurs sciences, nous renvoyons aux mots Baal, Bélus et Chaldéens.

Voluptueux, amis du luxe et des richesses, les Babyloniens étaient pacifiques et paraissent avoir été souvent envahis. Établis sur le Bas-Euphrate et sur le Tigre, ils avaient fait de ces contrées le jardin de l'Asie. Les monumens dont la splendeur frappait Hérodote attestent leurs progrès dans l'architecture. Ils surent, dès la plus haute antiquité, tisser les laines et les rehausser par des filets d'or; battre l'or, fondre les métaux et s'en servir pour imiter la nature; sculpter le marbre, la pierre, le bois, etc. La cour établie à Babylone dut introduire le luxe de bonne heure; le commerce était étendu, l'agriculture florissante. A. S-r.

BABYLONE (ville de). Cette capitale de la Babylonie et de la Chaldée, dans la Mésopotamie sur l'Euphrate, était, dans l'antiquité, une des plus grandes villes du monde, ayant 350, ou selon d'autres auteurs, 480 stades de tour, et une population immense. On mettait au nombre des merveilles du monde ses jardins suspendus; les auteurs anciens vantent aussi ses murs, assez larges pour que deux chars pussent y passer l'un à côté de l'autre; ses palais, la levée le long de l'Euphrate, la tour de Bélus, etc. *Voir* Hérod. I, 178, 183. Diod. de Sic. I, 8, Strabon XVI, 1, et Rennel *Geography of Herodotus*. Babylone (*voy.* Babel) était riche par son commerce et par son industrie. Ses fabriques fournissaient des étoffes précieuses et tous les objets du luxe oriental. C'est à Babylone que Nabuchodonosor avait son palais; c'est dans cette ville que Sémiramis éleva un mausolée à Ninus son époux qu'elle avait fait périr en secret. C'est à Babylone qu'Alexandre fut arrêté par la mort au milieu de ses conquêtes, et à l'époque où il voulait faire de cette ville la capitale de son vaste empire. Après Alexandre, Babylone perdit son antique splendeur. Lorsque Séleucus construisit la ville de Séleucie sur le Tigre et en fit sa résidence, la capitale de l'ancienne Chaldée ne fut plus qu'une ville du second ordre. Elle perdit encore davantage quand la Chaldée fut soumise par les Perses. Elle tomba dans une telle décadence que son emplacement finit par être abandonné et par devenir un désert. Ces murs, ces canaux, ces palais, ces jardins suspendus, tout a disparu, il ne reste pas une trace des habitations; mais on voit quelques masses

informes de ruines, de monumens sur les deux rives de l'Euphrate, particulièrement sur la rive orientale, auprès de la ville moderne et insignifiante de Hilleh. Ces monumens étaient construits en partie de briques séchées au soleil, et en partie de briques cuites au four. Elles sont unies soit par du bitume, soit par de la chaux mêlée à des roseaux. Sur la surface extérieure de ces briques on a accolé des ornemens et des inscriptions en caractères cunéiformes, à peu près comme ceux qu'on trouve dans les ruines de Persépolis. On a trouvé aussi dans ces ruines des débris d'urnes en poterie. Dans les temps modernes, on a creusé les principales masses de ruines, surtout à l'est du fleuve où elles sont le plus considérables, pour en tirer des briques. Auprès de la masse de ruines appelée par les Arabes Mudjélibé, on voit un vieil arbre dégradé de l'espèce du *lignum vitæ*, et qui existe là, selon la tradition, depuis les temps de la vieille Babylone, ce qui a fait penser témérairement à quelques voyageurs que le Mudjélibé est un reste des fameux jardins suspendus. D'autres, avec le même amour pour le merveilleux, regardent le Mudjélibé comme un reste du temple de Bélus. Enfin le long du fleuve on remarque des éminences qui sont probablement les fondemens de l'ancienne levée ou du quai sur cette rive. Sur la rive occidentale de l'Euphrate les débris antiques sont plus rares : on y distingue une masse de briques bouleversée et en partie vitrifiée, ce qui ne peut être que l'effet d'un grand incendie. Cette masse est désignée par les Arabes sous le nom de Birs-Nemrod, parce qu'ils prétendent que c'était la demeure du fameux chasseur Nemrod à qui les Asiatiques attribuent la fondation de Babylone; les Juifs croient que c'était la prison de Nabuchodonosor. Tout à l'entour, le sol est jonché de fragmens d'édifices. On trouve encore quelques vestiges d'autres édifices disséminés dans la contrée; mais il est extrêmement douteux qu'ils aient été situés dans l'enceinte de Babylone. Le pays est infesté maintenant par des chakals, et quelquefois par des hordes arabes; des croyances superstitieuses s'attachent aux vieux débris de la contrée. Elle a été visitée et examinée par plusieurs voyageurs modernes. *Voy.* surtout J. C. Rich, *Voyage aux ruines de Babylone, trad. et enrichi d'observations avec des notes, etc.*, par J. Raymond, ancien consul à Bassora, Paris, 1818, in-8°, avec planches. D-c.

BABYLONE (CAPTIVITÉ DE). L'histoire juive garde un profond silence sur les gloires antiques de Babylone; à peine fait-elle mention, après Nemrod, d'un Amraphel, roi de Sennaar, qui fut l'un des douze princes coalisés contre Sodome, et d'un Mérodac-Baladan roi de Babylone qui, vers l'an 700 avant J.-C., envoya une députation au roi Ézéchias. Il n'est question de la puissance de Babylone qu'à l'époque des rois Nabopolassar et Nebucadnetzar. Déjà sous Nabonassar, leur prédécesseur, Babylone avait cessé d'être asservie à l'empire d'Assyrie; de là l'ère historique dite de Nabonassar qui part de l'an 747 avant J.-C. Cependant le royaume naissant avait fléchi sous la puissance d'Asarhaddon, roi d'Assyrie; mais il fut relevé par le belliqueux Nabopolassar et par son fils Nébucadnetzar ou Nabuchodonosor. Ces princes s'assujétirent successivement la Syrie, la Phénicie, la Judée, l'Égypte et Tyr (*voy.* le premier article BABYLONE).

Le savant Buddée donne les éclaircissemens nécessaires sur ce que l'histoire sainte désigne sous le nom de *captivité de Babylone*. Il la divise en trois époques; la première, sous Jojakim, roi de Juda, 602 ans avant J.-C.; la seconde sous Jéchonias, et la troisième, où la captivité fut complète, sous Zédécias, l'an 584. Il en place la fin en 532 avant J.-C., après les triomphes remportés par Cyrus, roi de Perse, sur Nabonnède ou Darius le Mède, dernier roi de Babylone. Dès lors les destins de Babylone se confondent avec ceux des provinces de Perse. L'immense cité, déjà en partie démantelée par Alexandre, puis par Démétrius Poliorcète, vit ses habitans l'abandonner pour Séleucie où les rois de Syrie avaient fixé leur résidence et qui était située à peu de distance. Hymère, général Parthe, tuteur du jeune roi Phraate II, lui fit éprouver de nouveaux désastres l'an 127 avant J.-C. Les ruines n'en étaient plus habitées sous Caligula que par une misérable colonie de Juifs que la peste vint

encore ravager, et c'est ainsi que le grand nom de Babylone s'efface de l'histoire. Voir la *Bible de Vence*, tome XIV, Dissertation sur la ruine de Babylone. B-D.

BAC. Les plus simples batelets dont on se sert pour traverser les rivières deviennent insuffisans lorsque le nombre des passagers est considérable et que des voitures ou des bestiaux se présentent pour passer d'une rive à l'autre. On se sert alors d'une espèce de bateau de dimension plus forte et de forme massive auquel on donne le nom de *bac*. Ses extrémités sont rectangulaires; on y adapte des espèces de tabliers qui tournent à charnière sur l'arête rectiligne qui termine la proue et la poupe; au moment ou l'on aborde, on abaisse le tablier qui correspond à l'extrémité en contact avec le rivage, et l'on établit ainsi une espèce de pont qui facilite l'accès du bac aux voitures et aux bestiaux. La manœuvre des tabliers se fait à l'aide de leviers qui font corps avec eux et que l'on attache à des points fixes pris sur le fond du bac au moment de la traversée. Le corps du bateau est formé de membrures fortes et rapprochées, garnies extérieurement d'un bordage composé de forts madriers ajustés et calfatés avec soin, et intérieurement d'un plancher ordinaire. Pour que les chevaux puissent marcher sans danger sur les tabliers et sur les parties inclinées du bac qui leur sont contiguës, on y place des tringles transversales contre lesquelles leurs pieds trouvent un point d'appui.

Ces sortes de bateaux, destinés à se mouvoir sur une eau tranquille et devant aborder facilement, sont construits à fond plat; les formes sveltes et appropriées à une marche rapide sont sacrifiées à la solidité.

Les bacs se manœuvrent quelquefois à la rame et à la voile, mais le plus souvent on emprunte à la force même du courant une partie au moins de la puissance nécessaire pour les faire mouvoir. Pour cela, sur les rivières qui ont 150 mètres au plus de largeur, on fixe sur les deux rives opposées, à des pieux enfoncés en terre, les deux extrémités d'une forte corde qu'on nomme aussi *traille* ou *grelin*, et que l'on tend à l'aide de cabestans. Pendant le mouvement du bac, elle passe tangentiellement à un rouleau vertical placé au milieu de l'un des bordages et par une encoche pratiquée à l'extrémité du bordage opposé; au-delà de ces deux points, la corde plonge dans l'eau et atteint le fond de la rivière où la retient sa pesanteur; elle ne porte ainsi aucun obstacle à la navigation.

Quelquefois la traille, au lieu d'être immergée, est tendue d'une rive à l'autre à une hauteur suffisante pour ne pas gêner la navigation; ses deux extrémités sont fixées à des mâts solides, élevés sur les deux bords du fleuve et que l'on a soin d'arcbouter convenablement. La traille s'engage dans la gorge d'une poulie mobile qu'elle supporte; à sa chappe est attachée une autre corde beaucoup plus faible qui se dirige vers le bac; à une certaine distance de celui-ci, elle se bifurque et les extrémités des deux nouvelles cordes se fixent à des anneaux de fer aux deux extrémités du bordage opposé au courant. Si ces deux cordes sont égales, le bordage se trouve perpendiculaire au courant, mais si l'on raccourcit l'une et qu'on allonge l'autre, le bac prend une position oblique au courant qui le pousse du côté de la corde la plus courte. Si l'on fait correspondre celle-ci à l'extrémité opposée, le mouvement s'établit en sens contraire. La poulie mobile, entraînée par le bac, le suit dans ses mouvemens en roulant sur la traille; celle-ci, ainsi suspendue hors du contact de l'eau, dure au moins 15 mois. Cette disposition a un autre avantage; comme les frottemens se réduisent alors à ceux de la poulie mobile sur son axe, le courant du fleuve suffit à lui seul pour vaincre toutes les résistances et imprimer au bac la vitesse nécessaire.

On conçoit que le même effet se produirait si la corde à laquelle le bac est attaché était fixée par son autre extrémité à un point éloigné, solidement établi au milieu de la rivière. Ce moyen est employé sur l'Escaut; la corde est supportée par une suite de batelets qui la tiennent élevée au-dessus du niveau de l'eau; elle se termine à une forte ancre jetée au milieu de la rivière, ou à un bouquet de pieux enfoncés profondé-

ment dans le sol. Son autre extrémité est attachée à la proue du bac; un fort gouvernail placé à l'arrière, donnant prise au courant successivement dans un sens ou dans l'autre, le mouvement s'opère dans la direction qu'on désire, en suivant le contour d'un arc de cercle décrit du point fixe comme centre. C-on.

BACCALAURÉAT, grade qui précède tous les autres dans les facultés des lettres, des sciences et de théologie, où l'on compte trois ordres de gradués (bacheliers, licenciés, docteurs). Seules, les facultés de droit et de médecine n'ont point de bacheliers; la licence et le doctorat dans la première, le doctorat dans la seconde sont les seuls grades reconnus. En revanche tout élève en droit ou en médecine (à moins qu'il n'ait pour but que d'obtenir un certificat de capacité ou le titre d'officier de santé) doit, en France, pour être admis, non-seulement aux examens, mais encore aux études, avoir été reçu bachelier ès-lettres. Le baccalauréat ès-sciences est maintenant nécessaire à quiconque veut être professeur de philosophie ou chef d'*institution*. Le grade de bachelier ès-lettres peut être conféré dans toute académie universitaire. Les examens sont de deux sortes, ordinaires ou extraordinaires. Les uns et les autres sont parfaitement semblables; mais pour être admis à un examen extraordinaire, c'est-à-dire qui n'a pas lieu à l'époque usitée, il faut une autorisation spéciale du ministre de l'instruction publique. Les juges ou examinateurs des *candidats*, au nombre de trois, sont pris à tour de rôle parmi les professeurs. Les épreuves, sans être très sévères, ont cessé de présenter cette insuffisance, cette légèreté qui étaient devenues, il y a 15 ans, tristement proverbiales. Toute fraude, toute substitution d'individu à individu est passible de peines que prononce l'université; mais ces cas sont infiniment rares. Les objets de l'examen sont tirés au sort : on a rédigé à cet effet un tableau divisé en trois séries de questions principales. Les conditions pour être admis à l'examen sont : 1° être âgé de 16 ans au moins; 2° en cas de minorité, avoir le consentement légal de son père ou de son tuteur; 3° constater par un certificat qu'on a suivi, au moins un an, un cours de philosophie dans une faculté, dans un collége ou dans une institution, ou dans un établissement où cet enseignement a été autorisé. L'importance du baccalauréat ès-lettres en France a donné lieu à l'établissement de plusieurs maisons où des professeurs spéciaux se chargent de l'enseignement des matières exigées, et à divers ouvrages qui peuvent épargner un temps et des frais considérables à l'élève. Le plus connu parmi ces derniers est le *Manuel complet des aspirans au baccalauréat ès-lettres*, par Edme Ponelle, Paris, 1826, 2e édit.

Autrefois, dans l'université de Paris, on distinguait les bacheliers ou *baccalaurei* de théologie en *simplex*, *currens formatus* (simples, faisant leurs cours, formés) : cette organisation subsiste en partie dans la Grande-Bretagne où se voient des *formed bachelor* et *current bachelor;* mais en France cette organisation fut détruite lors de l'institution des chaires de théologie, et l'on ne distingua plus que des bacheliers du premier ordre (ou aspirant à la licence) et des bacheliers simples ou de second ordre. Contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, il fallait des études très longues pour arriver à ces grades. *Voy.* Bachelier. Val. P.

BACCHANALES. Nous renvoyons à l'article *Dionysiaques* pour l'explication de ces fêtes de Bacchus, qui réveillent des idées de désordre et de débauche.

BACCHANS, hommes qui prenaient part aux orgies des fêtes de Bacchus, déguisés en Pans, en Silènes, en Satyres, etc. On ne les rencontre pas dès l'origine de ces fêtes, mais seulement au moment où elles avaient atteint, surtout à Rome, le plus haut degré de licence. *Voy.* l'art. suivant. C. F-n.

BACCHANTES (*Bacchæ*, *Bacchantes*, *Thyades*, *Lenæ*), prêtresses de Bacchus. Quelques mythographes assurent que d'abord ce nom fut donné à des femmes guerrières qui suivirent, dans son expédition, le conquérant des Indes (*voy.* Bacchus); ce fut à cette circonstance, disent-ils, que les femmes furent redevables de l'honneur d'être appelées aux fonctions sacerdotales, à l'époque

où les peuples reconnaissans décernèrent les honneurs divins à celui qui leur avait enseigné la culture de la vigne. Dans l'origine, ces prêtresses de Dionysos, le Bacchus des Romains, étaient parfaitement dignes de leur haute mission. Choisies parmi les femmes les plus vénérées, elles enseignaient aux personnes de leur sexe la religion, la morale et les travaux domestiques. A Athènes, elles obéissaient à une reine, et celle-ci était choisie parmi les matrones les plus recommandables et devait être femme d'un citoyen de cette ville. Mais lorsque le culte de Dionysos se fut répandu dans les autres cités de la Grèce, la sévérité publique commença à se relâcher peu à peu sur le choix des Bacchantes; les rites bizarres qui leur étaient imposés favorisaient singulièrement les mauvais penchans; aussi donnèrent-ils bientôt naissance à de honteux abus; et quand il arriva que ces pratiques dégénérées furent transmises à un peuple déjà corrompu, on en vit jaillir les monstruosités qui étonnèrent l'impudique ville du Tibre elle-même. Dès lors, le nom de Bacchante devint une injure applicable à toute femme *folle de son corps*.

Les Bacchantes, aussi appelées *Ménades*, de μαίνομαι (être en fureur), se divisaient en trois classes : les Géraires ou matrones, au nombre de quatorze; les Thyades ou prêtresses, et les chœurs ou simples Bacchantes. Celles-ci portaient, les unes des flambeaux, les autres des bâtons entortillés de pampres, de raisins ou de lierre, appelés *thyrses*. Elles allaient, les cheveux épars, vêtues de peaux de tigre ou de panthère, bondissant et courant çà et là, en criant : *evohe, Bacche!* (courage, Bacchus!) Animées par les vapeurs du vin, elles faisaient retentir l'air du son éclatant des trompettes guerrières, des cymbales sonores, ou des cornets déchirans. Subjuguées enfin par la puissance du dieu dont elles célébraient les conquêtes, on les voyait tomber dans un délire effrayant et se livrer, à l'envi, à tous les excès de l'intempérance. *Voy.* DIONYSIAQUES et BACCHUS. C. F-N.

BACCHINI (BENOIT). Ce savant bénédictin naquit à Borgo-San-Domino, dans le Parmesan, en 1651; son principal titre de gloire est d'avoir commencé le journal connu sous le titre de *Giornale de' litterati d'Italia;* mais il a encore laissé bien d'autres ouvrages qui étonnent par la prodigieuse érudition qu'il y a déployée. La dissertation *De ecclesiasticæ hierarchiæ originibus*, Modène, 1703, in-4°, est peut-être, de tous les ouvrages de Bacchini, le plus curieux et le plus intéressant. L. L. O.

BACCHUS, en grec *Dionysos*, le dieu de l'ivresse, l'auteur de cet état de l'ame où la sensualité déchaînée rend l'homme à sa liberté sauvage et primitive (*Liber*). Cette ivresse étant produite surtout par l'usage du vin, symbole de la force enivrante de la nature, Bacchus est aussi le dieu du vin. C'est chez les Romains qu'il a reçu les noms de *Liber* et de *Bacchus;* et néanmoins le dernier n'est pas d'origine romaine, mais il est sans doute dérivé du grec Ἴακχος, nom qui a pour racine ἰάχω, crier, hurler, faire retentir.

On connaît différens Bacchus : Diodore de Sicile en compte trois et Cicéron en trouve jusqu'à cinq. Le fils du dieu égyptien Amoun portait aussi ce nom. Son mythe est un des plus compliqués et des plus difficiles. Voici comment les Grecs le racontent. Sémélé (*voy.*), fille de Cadmus, ayant répondu à la tendresse de Jupiter, excita la jalousie de Junon; celle-ci lui fit donner le perfide conseil de demander à voir son amant dans l'éclat et la gloire qui lui étaient propres, et Sémélé périt foudroyée. Cependant Jupiter sauva l'enfant qu'elle portait dans son sein, et le renferma, dit-on, dans sa cuisse, jusqu'au terme des neuf mois révolus. Bacchus fut élevé d'abord chez Ino et le roi Athamas, son époux; mais Junon, toujours jalouse, les ayant privés de leur raison, Jupiter confia son fils à Mercure pour le porter chez les nymphes de Nysa, en Thrace. De là son nom de Nysæus. Au reste, il y avait beaucoup de villes du nom de Nysa, et l'on désignait ainsi toutes celles où régna d'abord le culte de Bacchus. C'est à Nysa que Bacchus inventa le breuvage enivrant qui, source de la joie, produit la force et la liberté. Silène était son maître, et ce fut lui surtout qui l'accompagna dans

l'expédition entreprise pour acquérir une gloire immortelle. Bacchus voulut conquérir l'Inde, contrée inconnue et fabuleuse dont les prestiges ébranlaient l'imagination des Grecs; son char attelé de lions, ou, suivant d'autres, de panthères, de tigres et de lynx, était entouré d'hommes et de femmes portant le thyrse, ceints de la nébride, ornés de guirlandes de lierre et de pampres, et faisant retentir les airs de leurs acclamations. « Evoe! Eleleu! » tel était le cri de triomphe dont on le saluait. L'étymologie de ces mots est peu connue; cependant on fait dériver le premier de *Euan Euie, à merveille, mon fils!* parole que Jupiter avait adressées à Bacchus pendant le combat des dieux contre les Titans. Ivre de sa victoire, Bacchus revint en Grèce et s'y fit reconnaître pour dieu: quelques hommes opposés à ces extravagances arrêtèrent son char de triomphe et s'opposèrent au culte que les populations lui rendaient (*voy.* LYCURGUE et PENTHÉE). Ils payèrent cher leur audace, et périrent misérablement. Bacchus enseigna aux peuples la culture de la vigne et l'art de faire le vin avec les pressoirs; l'Athénien Icarius fut surtout initié par lui à son art. Érigone, Althée, Aphrodite, Chthonopyle, Phiscoa, Nicée, Aura et beaucoup d'autres furent ses amantes; mais il n'honora que la seule Ariane (*voy.*) du titre de son épouse. Il la trouva abandonnée à Naxos, fut épris de ses charmes, s'unit avec elle, et lui donna l'immortalité.

On représente Bacchus jeune, beau, efféminé, presque nu ou couvert seulement d'une peau de bête fauve, et tenant le thyrse à la main. Les statues plus anciennes le montrent couvert d'une toge à longs plis et portant sur la tête, au lieu de bandelettes, des cornes de bélier d'or, symbole de la force.

Des mythes de différente nature, égyptiens, orientaux et grecs, sont confondus dans celui que nous devons aux anciens poètes: Bacchus parait avoir personnifié le soleil et son cours apparent à travers les signes du zodiaque; souvent il est le symbole du principe générateur de la terre, et quelquefois on reconnait dans le cycle mythologique qui lui appartient l'agriculture et ses principales opérations. Il serait trop long de faire connaître toutes les interprétations auxquelles il a donné lieu. Nous renvoyons nos lecteurs à la *Symbolique* de M. Creuzer, à l'ouvrage particulier (*Dionysius*, Heidelb. 1819, in-4°) que ce savant a voué au culte de Dionysus, et aux savantes *Recherches sur le culte de Bacchus, symbole de la force reproductive de la nature*, par M. P. N. Rolle, couronnées en 1819 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris 1824, 3 vol. in-8°. *Voy.* DIONYSIAQUES. J. H. S.

BACCHYLIDE, d'Ioulis dans l'île de Céos, le dernier des grands poètes lyriques de la Grèce, était neveu, par sa mère, du célèbre Simonide, son compatriote et son modèle. Il fleurit avec son oncle, avec Eschyle, avec Pindare, tous plus âgés que lui, à la cour d'Hiéron, tyran de Syracuse, vers la 77ᵉ olympiade, 472 ans avant Jésus-Christ. Il fut même, assure-t-on, le poète favori de ce prince, qui le préférait à Pindare. Quelques vers de celui-ci, pleins d'un dédain superbe pour des rivaux peu dignes de son génie, et quelques fragmens semi-apologétiques de Bacchylide, semblent autant d'allusions à ce fait. Mais la postérité, plus juste que les rois, a mis Bacchylide bien au-dessous de Pindare, tout en reconnaissant au premier le mérite d'une douceur et d'une élégance soutenues. Ce sont, en effet, les caractères qu'un examen attentif peut encore retrouver dans les débris si mutilés et si peu nombreux qui nous restent de ses poèmes, surtout dans le beau Pæan adressé à la Paix, que Stobée nous a conservé en partie, et dans le fragment d'un scolie en l'honneur du vin, que nous devons à l'abréviateur d'Athénée. Bacchylide avait cultivé toutes les formes et tous les rhythmes de la poésie lyrique, que les créations successives de deux siècles avaient portée à son plus haut point de développement. On cite de lui des hymnes de différentes espèces, des dithyrambes, des chants de victoire comme ceux de Pindare, des chants pour les danses et pour les chœurs des vierges, des poésies érotiques, etc. Ces ouvrages étaient écrits dans le dialecte dorien, dès lors exclusivement consa-

cré à la muse lyrique, et le langage de tous, comme le ton de plusieurs, se rapprochait singulièrement des chœurs des tragiques. Nous avons encore, sous le nom de Bacchylide, deux épigrammes, l'une en dorien, l'autre en ionien, qui font partie de l'Anthologie, et que rien n'autorise à contester au chantre de Céos. Les fragmens de ses autres poésies, épars dans les auteurs de l'antiquité, ont été recueillis, d'une manière plus ou moins incomplète, par Néander, H. Estienne, Fulvio Orsini, Brunck et Jacobs (dans les Analectes et la première Anthologie). Christian-Frédéric Neue en a donné une collection nouvelle, qui en contient 61, y compris les mots isolés et les citations indirectes, le tout accompagué d'une interprétation latine et d'un savant commentaire, dans la monographie intitulée : *Bacchylidis Cei fragmenta*, Berlin, 1822, 76 p. in-8°. G-n-t.

BACCIO DELLA PORTA, *voy.* Fra Bartolomeo.

BACCIOCHI (Félix-Pascal), qui serait peut-être inconnu aujourd'hui sans son alliance avec la famille Bonaparte, naquit en Corse, d'une famille noble, mais pauvre, en 1762. Entré de bonne heure au service, il n'était que capitaine d'infanterie lorsqu'il épousa (1797) Marie-Élisa, sœur de Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Italie, dictant, à Léoben, les préliminaires d'un traité qui courbait l'Autriche sous son épée victorieuse.

Bonaparte fut mécontent de ce mariage; mais il admit néanmoins Bacciochi, comme membre de sa famille, à prendre part à sa fortune. Successivement colonel d'infanterie légère, président du conseil électoral du département des Ardennes, sénateur (1804), général, officier et puis grand-cordon de la Légion-d'Honneur, il arriva enfin avec sa femme à la principauté de Piombino et de Lucques, et fut couronné, avec elle, le 10 juillet 1805.

A partir de ce moment, les deux époux vécurent séparément : Bacciochi en simple général, Élisa en princesse toute-puissante, sœur de l'empereur Napoléon.

Quand la fortune renversa les trônes fondés par le génie de son beau-frère, le prince Félix, qui n'avait guère été que le premier des sujets de sa femme, dut sentir moins vivement qu'elle le passage de la puissance à la condition privée; il alla en Allemagne, à Trieste, avec Élisa, toujours à sa suite, et se trouva en 1831 à Bologne. J. L. T. A.

BACCIOCHI (Marie-Anne-Élisa Bonaparte, Mme) épouse du précédent et sœur de l'empereur Napoléon, née à Ajaccio, en Corse, le 8 janvier 1777, fut élevée à Saint-Cyr. De retour dans sa famille, elle repassa en France quand la Corse tomba au pouvoir des Anglais, et fut appelée à Paris, par son frère Lucien, en 1799. Elle prit auprès de lui, pour la littérature et les beaux-arts, le goût exalté qu'elle conserva toujours, et sa société habituelle fut composée des hommes les plus distingués de l'époque, parmi lesquels brillaient La Harpe, Chénier, Châteaubriand, Boufflers, Fontanes, David, Arnault, etc.

Servir ses amis était une passion chez elle : pour la satisfaire, elle employait le crédit et le pouvoir toujours croissant de son frère; elle allait même jusqu'à l'importunité pour obtenir, quand il refusait, ce qu'elle ne pouvait obtenir par une simple prière.

Lorsqu'elle fut appelée à la principauté de Piombino et de Lucques, elle voulut que son mari partageât son éclatante fortune; mais, se conformant trop au désir de son frère, elle tint loin d'elle le prince Bacciochi, et, dans toutes les cérémonies, cet époux facile n'apparaissait guère que comme l'aide-de-camp et le chambellan de sa femme.

Élisa, grande-duchesse de Toscane et environnée sur son trône de Florence de toutes sortes d'hommages, affectait, dans ses idées de grandeur et de puissance, de paraître ressembler par quelque côté à son frère dont la gloire l'enivrait; elle voulut régner par elle-même. Elle cherchait aussi à imiter les reines et les princesses célèbres, jusque dans les travers que l'histoire leur a reprochés : sans doute elle dut être flattée du nom de *Sémiramis de Lucques* qu'un poète courtisan osa lui donner dans ses vers.

Quoi qu'il en soit, Élisa se montra toujours bonne, généreuse; et, quand s'écroula le trône qu'elle n'avait pas occupé sans éclat, elle supporta sa chute avec courage, et avec résignation l'abandon de quelques-uns de ses nombreux obligés.

Après les grands événemens de 1814, elle resta quelque temps à Bologne. En 1815 elle passa en Allemagne : Trieste fut son dernier séjour; elle y termina ses jours en 1820.

De son mariage avec Félix Bacciochi était née, en 1816, une fille, Napoléone Élisa, mariée au riche comte Camerata. J. L. T. A.

BACH, nom d'une célèbre famille de musiciens qui remonte au XVIe siècle et qui, dans le cours de 200 ans, a donné à l'Allemagne plus de cinquante artistes.

Le chef de la famille fut Veit Bach, boulanger à Presbourg, qui, forcé de quitter sa ville natale à cause de la religion protestante qu'il avait embrassée, vint s'établir meunier à Wechmar, village de Saxe-Gotha. Passionné pour la musique qui charmait ses loisirs, il communiqua ce goût à ses deux fils. L'aîné devint père de trois enfans mâles qui, à leur tour, eurent chacun trois fils; et depuis lors la famille Bach devint très nombreuse. Ses membres, dispersés plus tard dans différentes contrées de l'Allemagne, étaient convenus de se réunir une fois chaque année, à jour fixe, pour célébrer une fête musicale. Ces réunions eurent lieu jusqu'au milieu du siècle dernier; et, ce qui est un fait unique dans les annales de l'art, on vit quelquefois plus de cent musiciens du nom de Bach, hommes, femmes et enfans, jouant ou chantant ensemble des morceaux de leur composition. Un autre usage non moins remarquable s'était établi dans cette famille : elle rassemblait toutes les compositions de ses différens membres dans un recueil qu'ils appelaient *les Archives des Bach*. Charles-Philippe-Emmanuel les possédait en dernier lieu. Après sa mort elles ont été vendues, et une grande partie en a été acquise par M. Polchau, à Berlin, amateur distingué qui possède une collection d'ouvrages de musique des plus rares et des plus précieux.

L'espace nous manque pour parler de tous les Bach en particulier. Nous nous bornerons à citer les plus célèbres, qui sont les quatre suivans :

Jean-Sébastien Bach, le coryphée de tous les organistes et contrapuntistes, naquit, le 21 mars 1685, à Eisenach, où son père, Jean-Ambroise, était musicien de cour et de ville. A peine âgé de dix ans, il devint orphelin et fut obligé de chercher un asile auprès de son frère aîné, Jean-Christophe, organiste à Ordruff, qui lui donna les premières leçons de clavecin. Sébastien fit des progrès rapides; mais la mort de son frère survint peu de temps après, et, abandonné à lui-même, il se rendit à Luneboug. Là, il trouva moyen d'entrer au gymnase et d'y suivre le cours d'études classiques. Mais il ne renonça pas à l'art pour lequel il était né, et recherchant les occasions de se fortifier sur le clavecin et sur l'orgue, il fit plusieurs excursions à Hambourg pour y entendre le célèbre organiste Reinke; il visita aussi la chapelle de Celle, composée en grande partie d'artistes français, dont la musique était une nouveauté pour lui. En 1703, il vint à Weimar, où il fut nommé musicien de la cour; mais il quitta cette place, l'année suivante, pour celle d'organiste de la nouvelle église à Arnstadt. Comme Buxtehude passait pour l'un des plus grands organistes de l'époque, Bach fit le voyage de Lubeck pour l'entendre : il y resta trois mois pour étudier, en secret, sa manière et revint ensuite à Arnstadt. En 1707 il se rendit à Mulhausen, où il accepta la place d'organiste; mais, dès l'année suivante, il quitta cette ville pour Weimar, où il fut nommé organiste de la cour, et plus tard, en 1714, maître de concert. C'est là qu'il écrivit ses plus beaux morceaux de musique sacrée, et qu'il atteignit, sur l'orgue, un degré de perfection qui jamais n'a été égalé. Sa supériorité était tellement reconnue que personne n'osait se mesurer avec lui, et l'on raconte à ce sujet une anecdote assez plaisante. Marchand, célèbre organiste français, était venu à Dresde et avait obtenu beaucoup de succès par son jeu brillant. Volumier, maître de concert de la cour de Dresde,

invita Bach à venir en cette ville pour soutenir une lutte musicale avec l'artiste français. Bach s'y étant rendu, proposa le cartel à Marchand, qu'on lui avait fait entendre en secret. Bach fut exact à l'heure du rendez-vous; mais Marchand, qui avait accepté, se fit attendre. On envoya enfin le chercher, et grande fut la surprise lorsqu'on apprit que dans la nuit il avait pris la fuite. Bach, alors, se fit entendre seul à la société nombreuse que la curiosité avait rassemblée et qu'il étonna par les prodiges de ses savantes improvisations.

De retour à Weimar, il fut appelé à la cour du prince d'Anhalt-Kœthen, devint maître de chapelle, et conserva cet emploi près de six ans. Dans la suite, la place de directeur de musique à l'école de Saint-Thomas de Leipzig étant devenue vacante, en 1733, Bach l'accepta, et l'occupa jusqu'à sa mort. Il reçut plusieurs autres marques de distinction. Le duc de Weissenfels le nomma maître honoraire de sa chapelle, et en 1736 il reçut le titre de compositeur du roi de Pologne, électeur de Saxe.

Toute l'Allemagne retentissait de la gloire de Bach. Frédéric-le-Grand ne pouvait résister au désir de l'entendre : sur son invitation pressante Bach se décida à faire le voyage de Berlin. Il joua devant le roi à Potsdam, et son succès fut complet. Après avoir improvisé une fugue sur un thème donné par le roi lui-même, il en exécuta une autre à six voix, d'après un thème de sa propre invention. A Leipzig, il écrivit une fugue à trois parties sur le thème du roi, un *ricercare* à six, et quelques canons avec la suscription : *Thematis regii elaborationes canonicæ*. Il les fit graver avec quelques autres compositions, et dédia le tout au roi sous le titre d'*Offrande musicale* (*Musikalisches Opfer*).

L'excès du travail avait affaibli sa vue. Une maladie d'yeux le décida à l'opération de la cataracte qui, deux fois manquée, finit par le rendre complètement aveugle. Sa santé s'altéra par l'usage des médicamens, et il succomba à une apoplexie, le 28 juillet 1750, à l'âge de 65 ans. Il s'était marié deux fois, et avait eu, de sa première femme, sept enfans, et de la seconde treize, en tout onze fils et neuf filles. Tous ses fils, élèves de leur père, furent musiciens de profession, mais quelques-uns seulement se sont distingués.

Quant aux compositions de Bach, il en a laissé une prodigieuse quantité, chefs-d'œuvre dans tous les genres, et qui seront l'objet de l'admiration de tous les siècles. Quelques-uns de ses ouvrages ont été publiés durant sa vie; mais la plus grande partie se trouvait manuscrite dans les *Archives des Bach*, et entre les mains de ses élèves. De nos jours on en a gravé plusieurs, mais il en reste encore bon nombre d'inédits. En France on connait plus particulièrement son recueil de 48 préludes et fugues pour le clavecin. Cet ouvrage, admirable sous tous les rapports, suffirait sans doute à lui seul pour donner l'immortalité à son auteur, mais Bach a eu encore des titres plus importans à la gloire. Pour apprécier toute la portée du génie de cet homme, il faut connaître ses grandes conceptions de musique sacrée, telles que ses messes, l'oratorio de *la nativité de Jésus-Christ*, et surtout la *Passion d'après Saint-Mathieu*. Cette dernière a été, en 1829, exécutée à Berlin, devant une foule immense, et a excité l'enthousiasme des connaisseurs. Elle a été publiée la même année. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans plus de détails, et nous renvoyons nos lecteurs à un article de M. Fétis (*Revue musicale*, n°s 23 et 24 de 1833) où ils trouveront, outre une biographie étendue de Bach, la liste de ses ouvrages, qui à elle seule ne tient pas moins de sept colonnes.

Charles-Philippe-Emmanuel Bach, deuxième fils de Jean-Sébastien, naquit à Weimar en 1714. Destiné à la carrière civile, il fit ses premières études à l'école de Saint-Thomas à Leipzig, fréquenta ensuite les cours de jurisprudence à l'université de la même ville, et passa, pour terminer ses études en droit, à l'université de Francfort-sur-l'Oder. Toutefois il ne négligeait pas la musique, dont son père lui avait enseigné les principes. Ayant organisé un concert d'amateurs à Francfort, il en dirigea les exécutions et finit par renoncer à la jurisprudence pour se

vouer entièrement à un art qu'il devait un jour enrichir de ses belles conceptions.

En 1738 il se rendit à Berlin, où sa réputation musicale l'avait déjà précédé, et le grand Frédéric, alors prince royal, le reçut avec des marques de bienveillance. Devenu roi deux ans plus tard, ce prince le nomma musicien de sa chapelle et accompagnateur, emploi dont Bach s'acquittait avec beaucoup de talent en accompagnant les morceaux de flûte que le roi jouait en amateur distingué.

Après un séjour de 29 ans, Bach quitta Berlin pour se rendre à Hambourg, où on l'avait appelé pour être le successeur de Telemann, en qualité de directeur de musique. Avant son départ, la princesse Amélie de Prusse, voulant récompenser ses services, lui donna le titre de maître de sa chapelle. Arrivé à Hambourg en 1767, il y passa le reste de sa vie, refusant toutes les offres avantageuses que lui adressaient d'autres villes d'Allemagne; il mourut en 1788, d'une maladie de poitrine.

Quoique moins grand que son père, Emmanuel Bach tient cependant un rang très élevé dans les annales de l'art. Ses compositions portent l'empreinte de l'originalité : s'étant aperçu de bonne heure que jamais il n'égalerait son père, il se fraya une route nouvelle, et se fit un style où la mélodie s'unit à une science profonde. *La musique*, disait-il, *doit toucher le cœur.* Toutes ses compositions sont le commentaire de ces paroles, et il suivit le même principe dans son exécution. Son jeu était plein de grace; faire chanter l'instrument était son principal soin. En 1753 il publia son *Essai sur l'art de toucher du clavecin*, ouvrage classique qui eut un succès immense et servit de base à une foule de méthodes qu'on a écrites pour cet instrument. Mozart se plaisait à reconnaître qu'il devait tout son talent d'exécution à la méthode d'Emmanuel et à l'étude assidue qu'il avait faite de ses œuvres.

Le nombre de ses compositions est considérable. Elles consistent en 210 solos pour le clavecin, dont 70 sont restés inédits, 52 concertos de clavecin avec orchestre, dont 9 seulement sont publiés; 47 trios pour clavecin, violon et basse, ou pour 2 flûtes ou 2 violons et basses; 18 symphonies d'orchestre; 12 sonatines pour le clavecin, avec accompagnement de divers instrumens; 19 solos pour instrumens à vent, la viole *da gamba*, le violoncelle et la harpe; 3 quatuors pour clavecin, flûte, alto et basse. Parmi ses compositions pour le chant, on remarque 22 *Passions*, 2 *Oratorio*, des cantates, des motets, et une foule d'autres morceaux, dont il serait trop long de donner ici l'énumération.

Guillaume-Friedemann Bach, fils aîné de Jean-Sébastien, et surnommé le *Bach de Halle* (à cause d'un séjour de vingt ans qu'il a fait dans cette ville), naquit à Weimar, en 1710. Son père lui enseigna le clavecin, l'orgue et les principes de la composition. Il l'envoya ensuite à Leipzig pour y faire ses humanités à l'école de Saint-Thomas. Les ayant terminées, Friedemann voulut se vouer à la jurisprudence, dont il suivit des cours à l'université de la même ville. Mais il revint bientôt à la musique et s'établit, en 1733, à Dresde où il fut nommé organiste de l'église de Sainte-Sophie. Appelé, en 1747, à Halle, pour remplir la place de directeur de musique et d'organiste à l'église de Notre-Dame, il y resta jusqu'à 1767. On ignore les motifs qui lui firent quitter cette place; mais il vécut depuis, en particulier, dans différentes villes de l'Allemagne, et mourut à Berlin, dans la misère, le 1er juillet 1784.

Friedemann a peu écrit, et presque toutes ses compositions sont restées manuscrites, à l'exception de deux sonates de clavecin, imprimées, l'une en 1739, à Halle, et l'autre, en 1744, à Dresde. Cette dernière devait, selon le titre, être suivie de cinq autres, mais elles n'ont pas paru. Douze polonaises ont été publiées en 1829 à Leipzig. Tous ceux qui l'ont entendu improviser sur l'orgue s'accordent à dire qu'il était un des plus savans harmonistes, et que, pour la fugue, il ne le cédait qu'à son père. Ce qui l'empêcha d'obtenir dans le monde le succès qu'il méritait ce fut son caractère sombre et misanthrope qui, refusant de se plier aux lois de la politesse, le priva d'amis, et finit par éloigner de lui toutes les personnes dont

les services ou la protection auraient pu lui être utiles.

JEAN-CHRÉTIEN Bach, fils cadet du second lit de Jean-Sébastien, et surnommé le *Milanais* ou l'*Anglais*, à cause de son séjour en Italie et en Angleterre, naquit à Leipzig, en 1735. Il fut l'élève de son frère Emmanuel qui, après la mort de leur père, lui donna des leçons de clavecin et de composition. En 1754, il partit pour l'Italie et se fixa à Milan, où on lui confia l'emploi d'organiste de la cathédrale. Il y resta 5 ans, et ce séjour dans le pays de la mélodie forma son goût pour la musique vocale, qui lui valut de nombreux succès. En 1759, il se rendit à Londres, où il passa le reste de sa vie en qualité de maître de chapelle de la reine d'Angleterre; il y mourut en janvier 1782. Peu de temps avant sa mort, il avait fait le voyage de Paris, où il fit graver la partition de son opéra d'*Amadis de Gaule*.

Outre une foule de compositions pour le clavecin et autres instrumens, on a de lui 14 opéras, gravés et publiés la plupart à Londres; un oratorio, un *Salve Regina*, et quelques autres morceaux de musique sacrée.

Dans ses compositions pour les instrumens, il s'éloigna de l'école sévère de sa famille et visa à la popularité. Aussi eurent-elles, à l'époque de leur publication, un succès de vogue. Dans ses opéras il préféra la grace à la force, et beaucoup de ses airs d'une mélodie flatteuse firent long-temps les délices des amateurs de Londres. Ses accompagnemens, riches pour l'époque où il écrivit, se distinguaient par l'heureux emploi des instrumens à vent. G. E. A.

BACHA, altération du mot turc *pacha*, qui signifie un gouverneur de province. Cette mauvaise prononciation est en usage chez les peuples de race arabe, qui n'ont pas dans leur alphabet de son répondant au *p*. *Voy.* PACHA. R.

BACHAUMONT (FRANÇOIS LE COIGNEUX DE), naquit à Paris en 1624. Son père était président à mortier au parlement de Paris; lui-même y siégeait comme conseiller-clerc, à l'époque de la Fronde; il prit une part assez active aux troubles. C'est à une saillie de Bachaumont qu'ils durent ce nom bizarre que l'histoire leur a conservé : il s'avisa un jour de comparer l'attitude du parlement vis-à-vis de la cour à celle des écoliers qui allaient fronder dans les fossés de Paris et qui, se dispersant à l'approche du lieutenant-civil, se réunissaient de nouveau dès qu'il avait disparu. L'idée parut plaisante, et, de ce moment, une fronde fut le signe de ralliement des mécontens. Il fallait une guerre telle que celle-là, une guerre où l'épigramme n'était pas moins mise en jeu que la politique, pour que Bachaumont y prît part : son esprit vif et léger, son caractère doucement voluptueux l'éloignaient naturellement de tout ce qui cause des soucis et des fatigues; aussi, la Fronde une fois terminée, il se hâta de résigner sa charge. Désormais sa vie s'écoula dans un repos élégant, assaisonné de plaisirs délicats et du culte des Muses. Ses poésies sont éparses, sans nom d'auteur, dans les recueils du temps, où il est assez difficile de les distinguer. La conformité de goûts l'avait lié avec Chapelle avec lequel il composa ce joli voyage qui porte leur nom à tous deux; on croit que sa part dans cet ouvrage fut moindre que celle de son ami; mais le beau passage qui commence ainsi :

Sous un berceau qu'amour exprès
Fit pour charmer quelque inhumaine,

lui est unanimement attribué. Bachaumont, après avoir vécu un peu en sectateur d'Épicure, mourut en chrétien, à l'âge de 78 ans; il disait à ses amis : *Un honnête homme doit vivre à la porte de l'église et mourir dans la sacristie.*

BACHAUMONT (*Louis Petit de*) n'est guère connu que pour avoir commencé l'ouvrage intitulé : *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres.* C'est lui qui en a rédigé les quatre premiers volumes; l'ouvrage complet, continué par Mairobert et autres, en a trente-six. L. L. O.

BACHE, *voy.* CHASSIS.

BACHELIER (*baccalaureus*, *bacularius*, *bacillarius*). Le titre de *bachelier* se donna très anciennement : 1° à des chanoines d'un rang inférieur, 2° à des chevaliers qui n'avaient pas assez de vassaux pour faire porter leur ban-

nière devant eux à une bataille, ou à un aspirant chevalier, et par suite à quiconque avait rang soit entre le chevalier et l'écuyer, soit entre le simple gentilhomme et le baron. On a donné diverses étymologies du mot bachelier. Nous n'en rapporterons que deux. Suivant les uns bachelier vient de *bas chevalier,* selon les autres il faut en demander l'origine au latin *bacca laurea*, parce que les bacheliers étaient couronnés de laurier. Sur le grade de *bachelier,* en France, *voy.* BACCALAURÉAT. VAL. P.

BACHELIER (NICOLAS). Ce nom, célèbre dans les fastes de la sculpture et de l'architecture, appartenait à un artiste français, né à Toulouse, vers le XVIe siècle. Il alla à Rome et eut le bonheur d'étudier à l'école de Michel-Ange, où il puisa ce juste éloignement qu'il manifesta toujours pour la manière mesquine et gothique d'alors. On ne sait pas au juste la date de sa mort; mais il est certain qu'il vivait encore en 1553 dans le Languedoc, où son talent, d'abord peu apprécié, obtint après sa mort les suffrages de tous les connaisseurs, hommage tardif qu'il a du reste partagé avec tant d'hommes de génie. D. A. D.

BACHELIER (JEAN-JACQUES), peintre français, né en 1724, est moins connu par son talent que par l'établissement d'une école gratuite de dessin pour les artisans, à laquelle il consacra une fortune d'environ 60,000 fr. Il en fut plus tard dédommagé par la direction de la manufacture de porcelaines de Sèvres. Ce fut encore lui qui inventa ou plutôt qui retrouva une espèce d'encaustique pour préserver les statues de marbre de l'impression de l'air, procédé connu des anciens, puisque Pline en fait mention dans son *Histoire naturelle*. Il aida le comte de Caylus dans ses recherches pour découvrir la peinture à l'encaustique ou à la cire, que les anciens employaient aussi, à défaut des procédés dont nous faisons usage aujourd'hui. Il mourut en 1805, à l'âge de 81 ans. On a de lui *le Conseil de famille*, proverbe en un acte (1774) et un mémoire sur l'éducation des filles, présenté à l'Assemblée nationale (1789). L'école fondée par Bachelier subsiste encore aujourd'hui sous la protection du gouvernement; de nombreux élèves y apprennent gratuitement les élémens du dessin en tout genre. Elle est située à Paris, rue de l'École de Médecine. D. A. D.

BACHI, mot turc dérivé de *bach*, tête, et qui marque la supériorité. L'un et l'autre entrent dans un grand nombre de noms composés. On dit en conséquence *bach vizir*, le premier vizir, et *bostandji bachi*, le chef des bostandjis (*voy.* ce mot). R.

BACHKIRS, *voy.* BASCHKIRS.

BACHOT, *bache*, *flette* ou *batelet*, se disent, suivant les diverses contrées où l'on s'en sert, de petits bateaux plats ou à quille, mais sans liures, et dont les bords à recouvrement sont cloués les uns sur les autres. On les emploie pour la navigation intérieure des rivières, au passage des personnes, à la pêche, et au service des grands bateaux. Les bateliers qui les manœuvrent, et que l'on appelle pour cela *bachoteurs,* les conduisent avec le croc ou l'aviron. On peut voir sur les bords de la Seine, à Paris et aux environs, un grand nombre de bachots quelquefois fort élégans, destinés à de joyeuses parties de plaisirs. V. R.

BACINET, *voy.* CASQUE.

BACKHUYSEN (LUDOLF), un des peintres les plus célèbres de l'école flamande, particulièrement comme peintre de marines, naquit à Embden, en 1631. Il fut, dans sa jeunesse, employé en qualité de commis chez son père, secrétaire des états-généraux; ensuite il entra dans une maison de commerce à Amsterdam, et, sans aucune connaissance du dessin, il commença à dessiner les vaisseaux qui arrivaient dans le port. Ces essais furent encouragés; et il résolut de se livrer entièrement à la peinture. Il reçut des leçons d'Everdingen, et acquit bientôt par son assiduité et ses fréquentes visites dans les ateliers des meilleurs artistes un degré extraordinaire de facilité et d'adresse; mais ce qui contribua le plus à rendre ses progrès rapides, ce fut le zèle avec lequel il étudia la nature. Il avait coutume, à l'approche d'une tempête, de s'embarquer dans un léger bateau où il observait avec calme le mouvement des vagues, le choc effroyable des brisans

et les secousses des vaisseaux agités. Les marins épouvantés l'obligeaient souvent à regagner la terre, malgré ses plus ardentes supplications. L'esprit plein de ce qu'il avait vu, il se hâtait de retourner chez lui, sans dire un mot ou sans se laisser distraire par aucun objet : là il complétait, avec une admirable exactitude et jusque dans les plus petits détails, les esquisses qu'il avait déjà préparées. Ce zèle courageux donna à ses tableaux une si grande vérité qu'ils se placèrent au premier rang dans ce genre de peinture. Plusieurs princes visitèrent ses ateliers, et Pierre-le-Grand lui-même désira prendre des leçons d'un si habile artiste. Les bourguemestres d'Amsterdam lui commandèrent une marine, pour laquelle ils donnèrent 1,300 florins. Ils la présentèrent à Louis XIV en 1665. Ce magnifique tableau est encore à Paris. Le plus grand mérite de ses ouvrages est une parfaite vérité. Son coloris et sa touche sont remarquables pour représenter les eaux et leurs mouvemens : ses ciels sont légers et d'une grande variété. Backhuysen s'occupa aussi de poésie et donna des leçons de calligraphie. Sa gaîté et sa force d'esprit ne l'abandonnèrent même pas durant les longues souffrances qui mirent fin à sa vie, en 1709, à l'âge de 78 ans. A la vente de la galerie de tableaux de P. de Smeth, d'Amsterdam, en 1810, quatre tableaux de Backhuysen furent vendus 550, 805, 980 et 1,400 florins.

Un autre Ludolf Backhuysen, petit-fils du précédent, né en 1717 et mort à Rotterdam en 1782, fut aussi un bon peintre, après avoir été d'abord négociant et ensuite soldat. Ses tableaux représentent des scènes guerrières. *C. L.*

BACLER D'ALBE (le baron Louis-Albert-Ghislain), peintre et ingénieur-géographe, naquit, en 1762, à Saint-Pol, département du Pas-de-Calais. Son père, directeur de la poste aux lettres à Amiens, fit donner à son fils une éducation savante; mais le goût de l'art s'empara du jeune Bacler. Il partit à l'âge de 20 ans pour l'Italie, et s'arrêta dans les Alpes; il choisit Sallenches, au pied du Mont-Blanc, pour son séjour habituel, et y demeura sept ans. Il devint tout à la fois peintre et naturaliste, et bientôt ses tableaux, répandus en Suisse et en Allemagne, lui valurent une grande réputation. Il fit de grandes explorations dans les montagnes; là il étudiait, il saisissait les rapports de liaisons de ces monts agglomérés, et jetait dans sa mémoire les fondemens de cette topographie pittoresque qu'il devait bientôt mettre en usage. Le cours des événemens amena la guerre dans la vallée de Chamouni, en Savoie. Bacler quitte ses pinceaux, se fait militaire, et vient joindre volontairement un bataillon de chasseurs de l'Ariège. Cerné en une occasion par des paysans insurgés, il tire son sabre, place sa femme et ses enfans sur l'avant-train d'une pièce de canon, et traverse le rassemblement qu'il intimida par ce trait d'audace. Lorsque Bonaparte prit le commandement de l'armée d'Italie, des reconnaissances militaires confiées à Bacler et exécutées avec bravoure et succès, des dessins exacts de machines de guerre, le firent remarquer par le général en chef, qui l'attacha à son état-major avec le titre de directeur du bureau topographique. Bacler prit part à toutes les actions de la mémorable campagne de 1796, et se distingua particulièment à la bataille d'Arcole, dont il a fait, en 1804, le sujet d'un grand tableau, remarquable par une belle exécution. Il a fait également la belle carte du théâtre de la guerre en Italie (Paris, 1802, en 54 feuilles), et différens dessins de nos fastes militaires. Les chances de la guerre, en arrachant l'Italie aux Français en 1799, dépouillèrent Bacler du fruit de ses longs travaux. Ce revers ne le découragea pas : il lui suffisait d'avoir pu sauver ses dessins topographiques; et, retiré une seconde fois à Sallenches, puis de retour à Paris, il avait presque refait ses vingt cuivres, lorsque le gouvernement autrichien lui rendit ceux qui avaient été transportés à Vienne. Bonaparte, à son retour d'Égypte, donna à Bacler le titre de directeur de son cabinet topographique, et l'emmena avec lui dans toutes ses campagnes. Devenu successivement adjudant-commandant en 1807, général de brigade en 1813, Bacler parcourut toute l'Europe. Admis

dans la confiance la plus intime de l'empereur, chaque jour il dressait l'esquisse des mouvemens des troupes projetés pour le lendemain. Épuisé enfin de travail, il ne put résister aux fatigues toujours croissantes de la campagne de 1814. Il revint à Paris, où il se rendit encore utile dans la direction du dépôt de la guerre. Mais, en 1815, il perdit son emploi; retiré à Sèvres, il reprit alors le crayon et le pinceau, et toujours avec succès. Il y mourut en 1824, à peine âgé de 62 ans. Il était décoré de plusieurs ordres. Le général Bacler d'Albe est auteur de plusieurs ouvrages topographiques. Les salons du Louvre ont fréquemment vu briller ses tableaux; il a pris rang, surtout par ses gouaches, parmi nos plus célèbres paysagistes. F. R-D.

BACON (Roger), moine anglais, qui s'éleva par la puissance de son génie au-dessus de son siècle, fit des découvertes étonnantes dans les sciences, contribua beaucoup à l'avancement des connaissances positives, et signala avec énergie les abus introduits dans l'église.

Né en 1214 près d'Ilchester, comté de Somerset, d'une famille ancienne et respectable, il suivit l'impulsion de son esprit avide de savoir, et surmonta tous les obstacles que l'ignorance et la superstition opposaient à ses progrès. Entré d'abord à l'université d'Oxford, il vint ensuite à celle de Paris, où il se distingua et reçut le grade de docteur en théologie. En 1240 il retourna en Angleterre pour entrer dans l'ordre des franciscains, et fixa sa demeure à Oxford. En cherchant les secrets de la nature, il fit des découvertes et obtint des résultats qui lui attirèrent l'admiration des gens éclairés, mais qui parurent si extraordinaires aux ignorans qu'ils furent regardés comme l'œuvre du démon. Dénoncé au saint-siége par les moines de son ordre, le pape lui défendit d'enseigner dans l'université et le fit jeter en prison quelque temps après. L'évêque de Sabine, légat du pape en Angleterre, admirateur de son génie, lui rendit la liberté et le prit sous sa protection, lorsqu'il monta sur le trône pontifical, sous le nom de Clément IV. Bacon, sur sa demande, lui envoya en 1267 son *Opus majus*, par Jean de Paris son disciple favori *. Il fut de nouveau emprisonné sous Nicolas III, sur la demande du général des franciscains. Ce nouvel emprisonnement dura jusqu'à la mort de ce dernier devenu pape sous le nom de Nicolas IV, c'est-à-dire plus de 13 ans. En vain il essaya de le convaincre de l'innocence et de l'utilité de ses travaux, en lui envoyant un traité *Sur les moyens d'éviter les infirmités de la vieillesse*, le pontife fut inexorable. Après sa mort, Bacon fut rendu à la liberté et retourna à Oxford, où il écrivit un *Compendium* de théologie, et mourut quelque temps après, selon les uns en 1292, selon d'autres en 1294. Bacon, malgré son grand génie, ne put s'affranchir entièrement des préjugés de son temps. Il croyait à la pierre philosophale et à l'astrologie.

On trouve dans ses écrits des vues nouvelles et ingénieuses sur l'optique, la réfraction de la lumière, la grandeur apparente des objets, et sur celle de la lune et du soleil à l'horizon, etc. Il décrit très exactement la nature et les effets des verres convexes et concaves, et parle de leur application aux besoins de la lecture et à l'observation des objets éloignés, tant sur terre que dans le ciel. Il est aisé de prouver par ses écrits qu'il inventa ou perfectionna le télescope. De plus, il donna une description de la chambre noire et du verre ardent. Il fit aussi plusieurs découvertes chimiques. Dans un endroit il parle du feu inextinguible, qui était probablement une espèce de phosphore; dans un autre il dit que le tonnerre et les éclairs peuvent être imités au moyen d'un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon. D'après cela on peut admettre qu'il connaissait la poudre à canon et ses effets; car il dit qu'une portion de ce mélange de la grandeur d'un pouce, convenablement préparé,

(*) Cet *Opus majus*, ouvrage remarquable dirigé contre l'influence de l'antechrist et contre les abus introduits dans l'église, est proprement la collection des divers écrits de Bacon, collection faite par lui-même, et sur la demande de Clément IV à qui il l'envoya. Il renferme les dissertations suivantes : *De impedimentis sapientiæ, de causis ignorantiæ humanæ, de utilitate scientiarum, de utilitate linguarum, de centris gravium; de ponderibus, de valore musices*, etc., etc., édition de Londres, 1733, in-fol. J. H. S.

détruirait une armée entière et même une ville, avec une explosion épouvantable accompagnée d'une brillante lumière. Bacon était très versé dans le grec et l'hébreu; il écrivait le latin avec beaucoup d'élégance et de clarté. Il connaissait parfaitement la géographie et l'astronomie, comme on le voit par sa découverte des erreurs du calendrier. Il en fit connaître la cause et donna les moyens de les corriger. Il fit lui-même un calendrier corrigé dont il y a une copie dans la bibliothèque Bodléienne. Bacon a aussi laissé des préceptes excellens pour la conduite de la vie. Dans quelques-uns de ses écrits il a prouvé avec force la nécessité des réformes. Roger Bacon qui fut surnommé *doctor mirabilis*, fut un homme à idées lucides, élevées, généreuses, digne sous tous les rapports de souvenir, comme un savant, grand philosophe et homme extraordinaire. *C. L.*

BACON (François, baron de Verulam), garde-des-sceaux, grand-chancelier d'Angleterre sous Jacques Ier, l'un des plus illustres philosophes qui ont donné une impulsion à l'intelligence humaine.

Par malheur il faut distinguer ici l'homme de l'écrivain; on voudrait pouvoir trouver l'un et l'autre irréprochables.

Né à Londres, le 22 janvier 1560, fils de sir Nicholas Bacon, jurisconsulte d'un grand mérite, il développa dès l'enfance une rare précocité d'intelligence; il étudia au collége de la Trinité, à Cambridge, où il étonna les professeurs par ses rapides progrès dans les sciences et dans les lettres. Élisabeth se plaisait à converser avec lui; tout enfant qu'il était encore, elle l'appelait en plaisantant son petit garde-des-sceaux. Son père avait exercé cette charge pendant vingt ans avec distinction. Élisabeth demandait un jour au jeune Bacon quel âge il avait; il répondit sans hésiter : « Madame, j'ai deux ans de moins que le bienheureux règne de Votre Majesté. » Au collége, à l'âge de 16 ans, il fut frappé du vice de la méthode syllogistique d'Aristote, qu'il regardait comme un instrument de discussions stériles, plutôt que de vérité; il conçut dès lors la grande pensée qui a dominé toute sa vie et au développement de laquelle il a travaillé au milieu des honneurs et des soucis de la cour. Il fut envoyé par son père en France, à la suite de l'ambassade de sir Amias Paulet qui conçut une grande opinion de sa capacité et lui confia une mission délicate auprès de la reine Élisabeth; il s'en acquitta de façon à s'attirer les complimens de la reine, retourna à Paris, et entreprit plusieurs voyages afin de s'instruire des mœurs et des lois. A son retour il trouva son père mort. Il fut assez mal partagé dans son testament, et se vit obligé de songer à tirer parti de ses talens pour assurer son existence. Il avait déjà composé un écrit remarquable intitulé *De l'état de l'Europe*. Élisabeth lui donna une charge d'avocat dans son conseil extraordinaire; mais cette place était plus honorable que lucrative. Le comte d'Essex employa son puissant crédit à lui faire obtenir une place de procureur général; mais sir Robert Cecil, l'ennemi personnel du comte, représentait sans cesse Bacon comme un esprit tout spéculatif et incapable de gérer les affaires contentieuses de la couronne. Essex, pour le dédommager, lui offrit une terre qui fut acceptée avec reconnaissance. Par une inconcevable faiblesse, Bacon plaida contre son bienfaiteur dans le procès où il fut accusé de haute trahison, procès qui le conduisit à l'échafaud; et lorsque la tête d'Essex fut tombée, il publia un écrit dans lequel il s'efforça de justifier le gouvernement de la reine. Mais il le fit avec de grands ménagemens et un intérêt marqué; Élisabeth s'écria en lisant cet exposé : « Il est aisé de voir que vous n'avez pas oublié votre ancienne affection pour le comte. » Mais comment l'excuser de ne s'être pas démis de sa charge plutôt que de porter la parole contre l'homme à qui il devait tant? Que font ces vains ménagemens, ces réticences de style, ces délicatesses honteuses, après que le sang a coulé? Un cri d'indignation s'éleva contre lui : il chercha à se justifier et prétendit, dans une apologie de sa conduite qu'il adressa au comte de Devonshire, avoir défendu Essex avec zèle, sans pouvoir désarmer la colère de sa majesté. Élisabeth ne fit plus rien

pour lui, et il fut, à la cour, exposé à la haine et au dédain des courtisans. En 1593, il représenta à la chambre des communes le comté de Midlesex et y attaqua le ministère; l'on peut alléguer en faveur de Bacon la pauvreté où il vécut : elle fut telle qu'on l'arrêta deux fois pour dettes.

Élisabeth mourut, et Jacques Ier, protecteur des lettres, fit, en montant sur le trône, un accueil flatteur à Bacon à qui il conféra un ordre de chevalerie. Sa conduite au parlement fut active, probe et pleine de dignité; il porta, au nom de l'assemblée, des plaintes contre les vexations que les officiers de la couronne exerçaient, et il se tira de cette mission délicate avec adresse et habileté. Son élévation fut rapide. Il obtint, par la protection du duc de Buckingham, qui admirait ses talens, mais non son caractère, le titre de procureur général, et bientôt après une pension de 60,000 livres st. Sa fortune prit de l'accroissement par sa nombreuse clientelle au barreau et par son mariage avec Alix de Barnham, fille d'un riche alderman de la cité; en 1617, il fut successivement promu à plusieurs places, et s'attacha à combattre la fréquence épidémique des duels; ses efforts ne furent pas sans quelques résultats. En 1619, il fut nommé grand-chancelier : la place de garde-des-sceaux semblait n'avoir été pour lui qu'un échelon sur lequel il appuya le pied pour monter vite plus haut; il obtint le titre de baron de Verulam, et l'année suivante celui de comte de Saint-Alban. Tout lui réussissait alors, sa fortune était considérable, il pouvait se livrer à son goût pour le luxe; mais sa faiblesse pour ses domestiques, sa négligence des soins intérieurs, sa préoccupation, ont attiré sur sa mémoire de graves inculpations contre lesquelles il a protesté, mais plus tard, après que l'orage l'eut renversé de sa haute position. Il fut accusé par le parlement de concussion : il avait, dit-on, vendu des places, des brevets, des priviléges scellés du grand sceau. L'accusation fut solennellement portée à la chambre des pairs, et il sembla perdre toute force d'esprit. Au lieu de se défendre, il s'humilia et confessa ses erreurs dont il témoigna un profond repentir : l'intérêt que le roi lui portait, ses hauts talens, les services qu'il avait rendus, la lettre qu'il adressa à la chambre des pairs, prêts à prononcer sa sentence, et qu'il suppliait *d'avoir pitié du roseau cassé*, ne purent le sauver; il fut condamné à une amende de 40,000 liv. st., à être renfermé à la Tour pendant tout le temps qu'il plairait à sa majesté, et déclaré inhabile à remplir aucune charge dans le royaume. Il y a plus, ses prodigalités, l'extrême licence qui régnait dans sa maison, sa familiarité avec ses domestiques, ont fait peser sur lui des reproches d'une odieuse immoralité dont son historien, M. Stephens, a cherché à le justifier par la piété qu'il professait, par ses habitudes laborieuses, et par la multiplicité de ses travaux. L'irritabilité nerveuse, souvent mise en jeu par la méditation, jette l'intelligence et l'imagination dans une sorte de dégoût pour tout ce qui n'est pas cette sublime contemplation à laquelle elles ne trouvent rien de comparable; de là ces négligences des soins que les hommes médiocres ne pardonnent pas. Il parait que les dilapidations dont il fut déclaré coupable étaient l'œuvre de ses domestiques qui vendaient clandestinement la protection de leur maitre; on dit que, rentrant un jour dans sa maison, il traversa l'appartement où ils se tenaient; ils se levèrent en sa présence : « Restez assis, mes maitres, leur dit-il, c'est votre élévation qui a fait ma chute. » Le jugement de la chambre des pairs était juste, parce que les juges n'entrent pas dans les considérations que le penseur moraliste peut entrevoir; le génie porte sa peine avec lui-même : il échange souvent les jouissances qu'il donne par de cruels chagrins. Il serait difficile néanmoins d'effacer les taches qui resteront à jamais sur la mémoire de Bacon. Il fut mis à la Tour, après qu'on lui eut enlevé les sceaux; mais il y resta peu, et vécut dans la retraite livré à l'étude des sciences. Il y fit preuve d'une grande humilité. Le roi lui remit son amende. Bacon eut plus d'une fois recours à la compassion de Jacques : il lui représentait dans une touchante requête « qu'après avoir porté les sceaux il lui était pénible, sur ses vieux

jours, d'être réduit à porter la besace et à étudier pour vivre, lui qui ne souhaitait de vivre que pour étudier. » Du reste il faut reconnaître que, comme juge suprême, ses décisions étaient empreintes d'une équité toujours consciencieuse et lucide; plusieurs de ses actes attestent une courageuse fermeté.

Après cet aperçu des événemens de sa vie, il est à propos d'examiner ses travaux scientifiques et l'influence qu'ils ont exercée. Il avait déjà publié les deux premières parties de son *Instauratio magna*, dont la première contient le traité *De dignitate et augmentis scientiarum* et la seconde le *Novum organum*. Il avait jugé depuis long-temps que le syllogisme était un instrument trop artificiel, trop tourmenté, trop dégénéré par les abus qu'on en avait faits, pour conduire à des notions certaines; et, tout en rendant justice à la logique d'Aristote, il conseilla une autre méthode plus sûre et puisée dans les faits eux-mêmes. Il ne s'étudia pas à chercher l'argumentation, mais bien l'objet de l'argumentation; non pas ce qui est d'accord avec les prémisses d'un raisonnement, prémisses souvent sujettes à discussion, mais bien les principes eux-mêmes et leurs causes. L'expérience fut la base de son système; il conseilla l'étude de la nature et la voie des inductions qui vont du simple au composé, du concret à l'abstrait, du connu à l'inconnu, du fini à l'infini. Il croyait qu'une doctrine philosophique, après avoir parcouru un cercle d'action et d'influence, s'arrêtait pour faire place à une autre; il disait dans son traité *De augmentis scientiarum:* « De même que l'eau ne peut s'élever plus haut que le couronnement de sa source naturelle, de même la doctrine d'Aristote ne s'élèvera jamais plus haut que la doctrine d'Aristote. » Mot d'une simplicité profonde et que les écrivains qui recommencent sans cesse le passé devraient se rappeler souvent. Il avait entrepris une classification nouvelle et un remaniement des connaissances humaines: Bacon divisa la science en histoire, poésie et philosophie, division qu'il faisait naître de la mémoire, de l'imagination et du raisonnement. Il prit donc le fait pour le point de départ, et l'induction pour méthode; dans les subdivisions qu'il créa il fut toujours conséquent avec elle: ainsi il commença par l'histoire *naturelle* avant d'arriver à l'histoire *civile;* elle fut *narrative*, avant d'être *inductive.* On sent tous les résultats qui devaient en dériver; cette vaste classification était comme le plan d'un système qu'il n'a pu développer qu'en partie, plan qu'il appelait la *grande instauration des sciences*. Il les avait presque toutes étudiées, et les embrassait avec une incroyable supériorité. En métaphysique, il posa ce principe que rien n'est dans l'intelligence qui n'y soit arrivé par les sens, principe que Locke a si bien développé, et Condillac après lui. Ses découvertes en physique ont eu de l'importance, quoiqu'elles n'aient pas été complètes: il avait entrevu l'élasticité et la pesanteur de l'air, démontrées ensuite par Galilée et Toricelli; il indiqua l'attraction des corps qui fut l'idée-mère du système de Newton; mais cette indication, quelque précise qu'elle soit, n'enlève rien à la gloire de Newton qui la prouva et fit du mouvement universel une immense démonstration de sa pensée. Bacon ignorait d'ailleurs les mathématiques; c'est la seule partie des sciences où il soit resté au-dessous de ses contemporains qu'il a tellement surpassés dans toutes les autres qu'il ne trouvait pas de juges. Il ne pouvait lui être accordé de parcourir toutes les conséquences de sa méthode; mais les systèmes s'absorbent les uns dans les autres, les idées entrevues par un homme se complètent, ou plutôt tendent toujours à se compléter; une doctrine qui finit lègue ses lumières à la doctrine qui commence. Le syllogisme d'Aristote avait été trouvé insuffisant comme moyen de démonstration, mais il était resté dans la logique et dans l'usage que nous en faisons, il était entré dans la méthode par inductions expérimentales; le syllogisme, au lieu d'être seulement dans les mots, a été dans les faits et dans les mots. Maintenant la méthode expérimentale s'absorbera peut-être dans une autre plus complète. En effet l'expérience procède toujours par l'analogie, et l'analyse scinde, divise, subdivise toutes les idées, les pulvérise presque, s'il est permis de parler

ainsi ; de sorte que, s'il est des sciences positives où elle fonctionne admirablement, il en est d'autres où elle ne donne que des résultats faux, désolans, destructeurs. Bacon avait eu soin, dans sa classification des sciences, de mettre la théologie avant la philosophie ; la plupart de nos philosophes ont interverti cet ordre, qui n'avait pas été établi sans dessein par cet admirable penseur. La foi ne lui semblait pas incompatible avec la science, et tous ses travaux attestent cette direction. On la trouve encore dans ces *aphorismes*, dans ces *antithèses*, écrits avec une profonde et brillante concision : citons-en quelques-uns en essayant d'en reproduire la nerveuse précision :

Raro ex virtute nobilitas, rarius ex nobilitate virtus. Rarement la noblesse naît de la vertu, et plus rarement de la noblesse la vertu.

Divitiæ bona ancilla, pessima domina. La fortune peut être une bonne servante : elle serait une très mauvaise maîtresse.

Mortem homines timent, quia nesciunt, ut pueri tenebras. Dans leur ignorance les hommes craignent la mort, comme les enfans les ténèbres.

Il oppose les pensées les unes aux autres comme l'indique le mot d'*antithèses.* Ces courtes citations donnent une idée de la prose latine de Bacon, qui est surtout remarquable par la concision et l'énergie. Il avait traité de la médecine dans son écrit *Sur la vie et la mort ;* on y trouve des aperçus curieux sur la physiologie, peu avancée encore. Ses principaux ouvrages sur l'histoire naturelle sont : l'*Abecedarium naturæ*, *Silva Silvarum ; Questions sur les minéraux*, *Recherches sur l'aimant*, *Sur les qualités des corps*, *Sur la lumière.* Sans doute ces livres contiennent des erreurs; mais il faut pour les apprécier se reporter au temps où ils ont été écrits, et alors on est étonné de l'étendue, de la variété des connaissances de Bacon. L'ingénieux *Traité de la sagesse des anciens*, son *Éloge d'Élisabeth,* les fragmens, du reste médiocres, de l'*Histoire de Henri VII et de Henri VIII* qu'il n'eut pas le temps d'achever, le commencement de l'*Histoire de la Grande-Bretagne*, et divers ouvrages de politique et de législation, prouvent la prodigieuse souplesse de son intelligence. Il était donc à la fois créateur d'une méthode générale, inventeur de plusieurs découvertes, antiquaire habile, moraliste profond, écrivain brillant et surtout énergique. Mais il est des convictions qu'on ne parvient à faire partager qu'après de longs efforts : aussi le *Novum organum* laissa-t-il, lors de sa publication, un long étonnement dans les esprits. Jacques Ier s'écria, après l'avoir lu : « Ce livre est comme les voies de Dieu, au-dessus de l'entendement humain ». Gassendi est le premier en France qui ait rendu une éclatante justice aux écrits de Bacon et à l'influence que sa philosophie devait exercer. Bacon a publié en outre *Impetus philosophici ;* et surtout ces *Essais de morale* intitulés encore *Sermones fideles, sive interiora rerum*, où il fait preuve de tant de finesse et d'un esprit d'observation si exercé. Il composa aussi une utopie philosophique sous le titre de la *Nova Atlantis*, ouvrage resté imparfait et dont il méditait la réalisation, ainsi que son testament en fait foi; il y proposait le plan d'un collége où des hommes spéciaux composeraient des ouvrages conçus en des buts d'utilité générale; rien ne lui semblait étranger, et peut-être, dans ce remaniement presque universel de la science, a-t-il touché à trop de points à la fois. Mais Newton arrivait et devait rectifier ses erreurs, développer ses plans, prouver ce qu'il avait vaguement entrevu.

Bacon était grave, posé, et possédait une élocution facile, noble, imposante. Il exerçait un grand ascendant; en parlant il semblait dicter des lois; jamais rien de frivole, de bouffon, ne troublait le cours de ses idées toujours fécondes, liées, et découlant avec une gravité solennelle, ou animées par une douce plaisanterie. Il faisait aussi valoir les pensées des autres, y trouvait de nouveaux jours, des aperçus qu'ils ne soupçonnaient pas; il captivait l'attention au plus haut degré. Il y a dans cette magistrature du savoir dont il semblait revêtu, ainsi que l'ont attesté des auteurs contemporains, une puissance qu'on voudrait voir soutenue par des mœurs plus irréprochables ;

mais il ne faut pas oublier que Bacon a expié ses erreurs et son enivrement, au sein de la splendeur de sa haute fortune, par son repentir et par la force d'ame avec laquelle il a supporté ses ennuis et sa solitude pauvre, laborieuse. On rapporte qu'il attendait une réponse à une de ses requêtes à Jacques, en dictant des pages d'un traité scientifique à son secrétaire; il ne manifestait aucune impatience, quoique la demande fût d'une haute importance pour lui. On lui annonça que sa pétition était rejetée; il se retourna vers le docteur Rawley, à qui il dictait, en lui disant : « Si cette affaire n'a pas réussi, continuons l'autre qui dépend de nous ». On croit aussi que la jalousie secrète que le duc de Buckingham avait conçue contre Bacon ne fut pas étrangère à sa chute. Ce grand homme mourut le 9 avril 1626, le jour de Pâques, d'une fluxion de poitrine; il était âgé de 66 ans. Il fut enseveli dans l'église de Saint-Michel près de Saint-Alban. — Il était religieux et assistait fréquemment aux saints offices; on a trouvé dans ses papiers une prière touchante composée par lui. Bolingbroke disait : « C'est un si grand homme que j'ai oublié ses vices ». Sans tomber dans cette mollesse d'appréciation, mais en dégageant ses faiblesses réelles des assertions exagérées de l'envie, la postérité a su acquitter le legs qu'il lui a fait; il avait légué par son testament « Son nom et sa mémoire aux charitables discours des hommes, aux nations étrangères et aux siècles à venir. » G. D.

La meilleure édition des œuvres de Bacon, tant en anglais qu'en latin, est celle de Mallet, publiée avec une vie du chancelier, en 5 vol. in-4° (Londres, 1765); elle a été réimprimée depuis, et les éditions plus anciennes sont très nombreuses, mais moins complètes que celles de 1765 et 1778. Antoine Lasalle à donné une traduction française complète de ces œuvres, avec des notes critiques et littéraires, mais aussi avec quelques retranchemens (Dijon, 1799-1802, 15 vol. in-8°). La philosophie de Bacon a été exposée d'une manière détaillée et complète par Deleyre, *Analyse de la philosophie de Bacon*, Paris 1755, 3 vol. in-12. William Rawley, secrétaire du chancelier, Robert Stephan, éditeur de ses *Lettres* et de ses œuvres posthumes, et Mallet ont écrit la vie de Bacon : cette dernière a été traduite en français (*Histoire de la vie et des ouvrages de Fr. Bacon*), par Bertin, Paris, 1788, in-8°, et par Pouillot, à la suite de l'*Analyse* de Deleyre, dont elle forme le 3e volume. La vie de Bacon se trouve aussi avec beaucoup de détails dans la *Biographia britannica*. J. H. S.

BACTRIANE (*Bactria*, *Bactriana*). La Bactriane est une contrée d'Asie, sur le bord méridional de l'Oxus, riche par ses propres produits; elle était l'un des plus anciens pays commerçans de cette partie du monde, et, pour les Grecs, l'une de contrées les plus lointaines. Elle dépendait de la Perse orientale. Placée sur les frontières de l'Inde, du Tubet, de la petite Boukharie (l'Inde septentrionale, selon Hérodote et Ctésias), et le désert de Cobi (le désert de Sable d'Or d'Hérodote), par où l'on passe pour aller à la Chine, elle semble destinée, par la nature même de sa situation géographique, à être l'un des premiers entrepôts des marchandises de l'Asie méridionale; et plus on approfondit l'histoire ancienne de cette contrée, plus on reconnaît qu'elle doit avoir été, avec Babylone, l'un des principaux centres du commerce des nations.

Les limites de la Bactriane n'ont pas été fixées d'une manière précise par les anciens : toutefois, le pays auquel ce nom était particulièrement affecté paraît avoir été borné, au nord par la Sogdiane, à l'est par la Scythie, au sud par l'Inde et les monts Paropamisus. Les fleuves principaux étaient le Margus au milieu, l'Arius au sud, et l'Oxus au nord *. La ville la plus importante était Bactres, designée aussi sous le nom de Balkh, que porte aujourd'hui une partie de l'ancienne Bactriane; elle s'appelait aussi Zariaspe. Sa puissance était grande dès le temps de Ninus, qui l'assiégea et s'en rendit maître par l'habileté de Sémiramis. Les Bactriens étaient des peuples sauvages et

(*) La plupart des auteurs nomment les principaux fleuves de la Bactriane, Oxus, Ochus, Zariaspes ou Bactra, Artamis et Durgidus. J. H. S.

ignorans, très belliqueux (*voy.* Balkh). Pourtant ils furent successivement vaincus par les Assyriens, les Mèdes, les Perses et par Alexandre. Sous le règne du Séleucide Antiochus II, roi de Syrie, la Bactriane devint de nouveau un état indépendant. Le fondateur de ce nouveau royaume fut le grec Diodat ou Théodat Ier, qui se révolta contre les rois de Syrie l'an 254 avant l'ère chrétienne. Outre la Bactriane, il paraît avoir possédé la Sogdiane; et il menaça même le royaume des Parthes; mais après sa mort (243), Théodat II, son fils et son successeur, conclut un traité de paix et d'alliance avec Arsace II. Euthydème de Magnésie lui enleva le trône vers 221. C'est contre celui-ci que fut dirigée l'expédition d'Antiochus-le-Grand, lorsqu'il eut terminé la guerre des Parthes (209-206). Cependant Euthydème, quoiqu'il ait été forcé à livrer ses éléphans, finit par conclure une paix en vertu de laquelle il conserva la couronne, et obtint une des filles d'Antiochus pour Démétrius, son fils. Ce Démétrius, quoiqu'il fût un grand conquérant, ne paraît pas avoir été roi de la Bactriane, mais de l'Inde septentrionale. Sous Eucratidas, la Bactriane acquit sa plus grande étendue (148), parce qu'une partie de l'Inde lui fut soumise avec l'aide des Parthes. Il fut assassiné par son fils, vraisemblablement celui dont il est fait mention sous le nom d'Eucratidas II. Il fut l'allié de Démétrius II et le principal moteur de l'expédition que ce prince fit contre les Parthes (142). Par suite de la victoire remportée par Arsace VI, il fut dépouillé d'une partie de ses états, et bientôt il lui fut impossible de résister aux peuples nomades du milieu de l'Asie. Ainsi le royaume de Bactriane fut entièrement anéanti, et la Bactriane elle-même, avec les autres contrées de ce côté de l'Oxus, devint la proie des Parthes. Plus tard, la Bactriane fit partie de la Perse nouvelle et devint une province du khalifat des Arabes; après la dissolution de ce khalifat, elle devint la proie des Turcs et des Mongols, dont les successeurs sont encore aujourd'hui maîtres dans ce pays. A. S-r.

BACULOMÉTRIE. Ce mot barbare, formé du latin *baculum*, bâton, et du grec *métron*, mesure, désigne l'art à présent abandonné de mesurer, à l'aide de verges ou de bâtons, les distances, soit accessibles, soit inaccessibles. L'arpentage aujourd'hui n'emploie, lorsqu'il veut mesurer ces distances, que la *chaîne* et l'*hodomètre* ou *compte-pas*. *Voy.* ces mots. Val. P.

BADAJOZ, ville d'Espagne, chef-lieu de la province d'Estremadure, et autrefois la capitale du royaume de ce nom, doit à sa situation sur l'extrême frontière du Portugal toute son importance comme place de guerre; c'est également aux événemens militaires dont elle fut le théâtre qu'elle emprunte l'intérêt historique qui s'attache à son nom.

Elle est assise sur le point proéminent d'une plaine, au bord méridional de la Guadiana. On y traverse cette rivière sur un pont en grosses pierres de taille, qui est de construction romaine, et qui n'a pas moins de 700 pas de longueur. Entre les ouvrages qui défendent cette place, la main des modernes a laissé subsister plusieurs tours antiques, de même qu'un vieux château qui domine sa partie haute. Distante seulement d'une lieue et demie du territoire portugais, elle est couverte de ce côté par le fort Saint-Michel, qui est bâti un peu en avant de la place.

La fondation de Badajoz remonte à une haute antiquité. Pline la désigne sous le nom de *Colonia Placentis*, et Strabon la connaît sous celui de *Pax Augusta*. Il est évident que c'est de ce dernier nom, dont l'équivalent en langue espagnole est *Paz de Agosto*, qu'est dérivée, par corruption, l'appellation qu'elle a conservée: rien de plus simple, en effet, qu'une pareille transformation, surtout si l'on tient compte de la prononciation du mot *Badajoz*. Bruzen de la Martinière et d'autres ont donc eu tort d'en chercher l'étymologie dans le prétendu nom de *Baxogus* que les conquérans maures auraient donné à cette ville.

Badajoz est le siége d'un évêché suffragant de l'archevêché de Santiago. Sa population est d'environ 14,500 ames. Des manufactures de porcelaine et de chapellerie fournissent l'objet principal de son commerce, qui embrasse aussi les articles de teinturerie et de tannerie.

On ne peut guère citer parmi ses monumens publics que sa belle cathédrale.

Comme place de guerre, Badajoz a de glorieuses annales. Devant ses remparts, quoique assez faibles, puisque la nature du terrain s'oppose à ce qu'ils soient couverts, échoua, en 1658, l'effort des Portugais qui en avaient entrepris le siége. Une pareille issue termina également la tentative faite en 1705 par l'armée combinée des Anglais et des Hollandais, qu'appuyait un corps considérable de troupes portugaises. Le marquis de Bray, général de l'armée espagnole, battit, le 7 mai 1709, devant Badajoz, le général Galloway, qui ne put empêcher le vainqueur de frapper des contributions jusque dans l'intérieur du Portugal.

Le *Traité de Badajoz*, qui fut signé le 6 juin 1801 entre le roi d'Espagne et le régent de Portugal, fut comme le préliminaire de la paix de Madrid, conclue trois mois plus tard. Il mettait hors de cause un allié de l'Angleterre, dans sa lutte contre la France. En paraissant se résigner à ce coup aussi inattendu que vigoureusement porté, le cabinet de Saint-James ne fit que se mettre en mesure d'en détourner les résultats désastreux. Il continua, sur d'autres points, sa lutte contre la république, jusqu'au moment où, par ses menées incessantes, il réussit à soulever le pays où les troupes françaises avaient dû rester en observation.

Badajoz allait être, dans la suite, le résultat d'événemens plus dramatiques. Quand, en 1810, le Portugal se trouva complètement livré à la discrétion de l'Angleterre, par la fuite du régent au Brésil, le chef du gouvernement français ne put voir sans alarmes le commandement des forces portugaises aux mains du général Wellington. A peine débarrassé de sa lutte avec l'Autriche, il apprit que, par le traité conclu à Rio de Janeiro le 19 février 1810, le Brésil lui-même venait d'être mis à la disposition du cabinet anglais. C'est alors que Napoléon réunit toutes ses forces pour s'assurer, de son côté, la domination de l'Espagne.

L'entrée de Joseph Bonaparte dans la capitale de l'Andalousie, le siége de Cadix par le maréchal Soult, et l'expédition de Masséna en Portugal, avaient rempli la campagne de 1810 avec plus d'éclat que d'avantage positif. Au moment où s'ouvrait celle de 1811, le manque absolu de vivres allait forcer Masséna à évacuer le Portugal; Wellington se fortifiait dans la ligne de Torres-Vedras, et celle dite de Berwick était défendue par La Carrera et Mendizabal. C'est dans ces circonstances que le maréchal Soult entama son plan d'opérations dans le midi de l'Espagne, pour attaquer les flancs du généralissime anglais. Après s'être emparé d'Olivenza (23 janvier), il vint mettre le siége devant Badajoz.

La tranchée fut ouverte le 5 février : 12 mille hommes défendaient la place, garnie d'ailleurs d'un redoutable matériel ; les forces françaises s'élevaient à 15,000 combattans. Cependant ces troupes ayant franchi la rive droite de la Guadiana, le 19 février, le corps espagnol, tourné dans sa ligne de Berwick, fut défait à la journée de Guebora. La place de Badajoz fut alors serrée plus étroitement. Une brèche venait d'y être pratiquée par les assiégeans, quand, le 8 mars, le commandant espagnol, général Menacho, fut emporté par un boulet de canon. Le surlendemain son successeur rendit la place par capitulation.

Mais à peine le maréchal Soult avait-il eu le temps de pourvoir à la sûreté de la place conquise, devenue pour lui un rempart contre les forces anglo-portugaises, qu'une diversion de l'ennemi sur Cadix le rappela vers l'Andalousie. Alors Beresford et Castaños, repassant la Guadiana, investirent Badajoz et poussèrent leur marche vers Séville.

Douze jours avaient suffi au maréchal Soult, depuis celui de la reddition de Badajoz, pour venir au secours du maréchal Victor devant Cadix; et revenant faire tête à Beresford, il lui livrait bataille, le 16 mai, devant Albuhera *(voy.)*.

Quand Wellington vint pousser lui-même le siége de Badajoz, Soult, alors dans la Sierra-Morena, accourut encore à la défense de cette place, et le généralissime anglais fut refoulé dans l'Alentejo.

Ainsi ce ne fut qu'après avoir soutenu trois siéges successifs, dans l'espace de 13 mois, que Badajoz fut enfin enlevé aux Français le 6 avril 1812; le brave général Philippon, avec une garnison de 3,000 hommes, avait opposé une résistance vigoureuse à un ennemi fort de 50,000. P. C.

BADAMIER (*Terminalia*), nom générique de quelques grands arbres qui appartiennent à la famille des myrobolanées, et qui croissent dans les deux Indes.

Le badamier de Malabar et le badamier des Moluques embellissent les jardins et les places publiques, par la beauté de leur port et l'élégance de leur feuillage. Les amandes de leurs fruits ont un goût de noisette fort agréable, et servent à préparer des émulsions; par expression elles fournissent une huile qui ne le cède en rien à celle que nous retirons des olives, et qui a en outre l'avantage de se rancir beaucoup plus difficilement. Les coliques et les maux de tête, suites de digestions laborieuses, sont, dit-on, guéris par une boisson composée avec le suc de leurs feuilles et de l'eau de riz.

Le badamier *benjoin* a pendant longtemps été considéré comme la source du *benjoin* (*voy.*) que l'on trouve dans le commerce de la droguerie; mais c'était une erreur. La résine qui en découle est désignée sous le nom de *faux benjoin* et employée quelquefois dans les églises pour remplacer l'encens. Cet arbre surpasse tous ceux qui l'environnent en hauteur et en grosseur; le feuillage, au lieu d'être d'un vert foncé comme celui des végétaux qui vivent sous le même ciel, se distingue par une teinte jaunâtre. Son bois, dans le pays, est le plus estimé pour faire des pirogues.

Enfin sur les montagnes méridionales de la Chine s'élève l'*arbre au vernis*. Cette autre espèce de badamier est gorgée d'un suc laiteux qui exsude quelquefois sur le tronc par des fentes naturelles, et dont les émanations sont dangereuses; car il contient un principe âcre, caustique et volatil, dont la présence rendrait les graines elles-mêmes vénéneuses, si l'on n'avait soin de les torréfier avant de les manger. Les Chinois recueillent ce suc pendant qu'il est encore liquide, et le font entrer dans la composition de différens vernis dont ils enduisent jusqu'aux murailles des habitations; les meubles qui en sont recouverts et qui viennent en Europe y sont connus sous le nom de *meubles de laque*. H. A.

BADE (GRAND-DUCHÉ DE). 1° *Géographie et statistique*. Le grand-duché de Bade, dont la superficie est de 279 $\frac{1}{2}$ milles carrés géogr. *, dont 66 $\frac{3}{4}$ sont entre les mains d'anciens seigneurs féodaux, est un des pays les plus beaux, les plus riches et les plus pittoresques de l'Allemagne méridionale. Ses limites au nord sont le grand-duché de Hesse, au nord-est la Bavière, et à l'est le Wurtemberg; au sud il s'étend le long du Rhin, depuis la sortie de ce fleuve du lac de Constance. Il en suit le cours, qui marque toute sa longueur, jusqu'à sa jonction avec le Necker; sa largeur est peu considérable et se rétrécit au nord et surtout au centre; elle varie de 5 lieues à 33. Le pays de Bade forme presque généralement une plaine fertile, couverte de riches campagnes et de vignobles, baignée par le Rhin, qui d'abord le sépare de la Suisse au sud, puis, à l'ouest, de la France et de la Bavière rhénane. A l'est deux chaînes de montagnes, l'Odenwald et la Forêt-Noire, bordent le grand-duché et lui appartiennent pour une portion considérable. C'est à elles qu'il doit ces contrées pittoresques qui, comme les vallées de la Murg et de la Kintzig et celles qui bordent la route appelée *Bergstrasse*, méritent de fixer l'attention du voyageur. Le *Renchthal* (vallée de la Rench), si renommé par ses cinq sources minérales, s'étend jusqu'à l'entrée de la vallée du Rhin. Les principales rivières sont le Rhin, le Necker, le Mein et le Danube; les principaux lacs celui de Constance et le *Mummelsee*.

Ce pays produit du blé en abondance, particulièrement de l'épeautre; il a une grande richesse de fruits, et l'on trouve dans les districts chauds de la Bergstrasse, même des amandiers, des châtai-

(*) La *Petite Géographie et Statistique du grand-duché de Bade*, de M. Heunisch (Carlsruhe, 1821), dont nous trouvons un extrait dans la *Nouvelle Revue germanique*, 1833, tom. XIV, p. 143-156, lui donne 272 milles carrés géographiques. S.

gniers et des noyers, en assez grande quantité pour qu'on en exporte les fruits. Le grand-duché produit en outre du tabac, de la garance et du chanvre excellent. Les vins, parmi lesquels il faut citer ceux d'*Affenthal*, de *Wertheim*, de la *Bergstrasse* et le *Seewein* (vin du lac) qui vient dans les environs du lac de Constance, mais que l'on compte parmi les qualités médiocres du pays, sont un article d'exportation. L'entretien des forêts est exemplaire, grace aux soins du grand-duc Charles-Frédéric qui les ménageait, tandis que les autres princes de l'Allemagne en usaient avec prodigalité. Ces forêts renferment des sapins, des hêtres, des chênes, des tilleuls en grand nombre. La Forêt-Noire produit du lichen; les truffes et les morilles n'y sont pas rares. Différentes sociétés privées, favorisées par la Murg, la Kintzig et le Rhin, font un grand commerce de bois avec la France et la Hollande. L'éducation des bestiaux est importante dans les contrées de la Forêt-Noire, et la bergerie grand-ducale de Gottsau, près de Carlsruhe, contribue à l'amélioration de la race des bêtes à laine, par les mérinos d'Espagne qui s'y trouvent. En 1813 on comptait dans le grand-duché 401,700 têtes de bêtes à corne, 62,700 chevaux, 179,800 moutons, 194,410 porcs et 22,047 chèvres. Ses montagnes renferment des richesses minérales; le sel cependant ne se trouve pas en quantité suffisante; le sable d'or du Rhin est lavé : il donne un produit qu'autrefois le gouvernement employait à faire frapper des ducats avec la légende: *Sic fulgent littora Rheni*. On trouve de l'argent, du cuivre et du plomb à Saint-Trutpert, à Badenweiler et à Sexau; du kobalt auprès de Wiltichen; du fer à Kandern, Hertingen, Holzen et en beaucoup d'autres endroits. Le pays fournit du flintglass, des agates, des carnioles, des calcédoines, du jaspe, des améthystes, du marbre, de l'albâtre, de la houille, et beaucoup d'eaux minérales comme celles de Bade, Badenweiler, Petersthal, Griesbach, Antégast, etc.

Les fabriques ne sont pas nombreuses et n'occupent guère que 10,000 personnes. Elles sont à Manheim, Pforzheim et Carlsruhe. Les fabriques en bijouterie de Pforzheim fournissent annuellement des marchandises pour au-delà de 600,000 fl. Le commerce d'horlogerie en bois est une branche d'industrie propre aux habitans de la Forêt-Noire; il active près de 700 ateliers qui fournissent par an au-delà de 100,000 horloges ou pendules. Généralement le commerce du pays consiste plutôt en exportation de denrées indigènes qu'en articles d'industrie. Il est favorisé par d'excellentes chaussées et par trois fleuves navigables, le Rhin, le Necker et le Mein. La position topographique de Bade entre la France, la Suisse et l'Allemagne, lui donne beaucoup d'avantage pour le transit et la commission. Ce pays a déjà fait les premiers pas pour entrer dans le système commercial de la Prusse, qui tend à supprimer, sur les limites entre les parties contractantes, les barrières de douanes, et à lever les obstacles que rencontrait partout le commerce intérieur.

La population est de 1,188,000 ames, dont la majorité professe la religion catholique*. La fusion des églises réformée et luthérienne en une église évangélique, préparée insensiblement, s'effectua le 28 octobre 1821. La maison régnante appartient à cette nouvelle confession. De nombreuses écoles protestantes répandues dans les campagnes du grand-duché reçoivent leurs instituteurs du séminaire de Carlsruhe. L'enseignement des lettres et des hautes sciences est favorisé par des écoles latines, des écoles normales, des gymnases, et par les universités de Heidelberg et de Fribourg.

D'après une division établie le 3 mars 1819, le grand-duché était divisé en 6 cercles, savoir: cercle de la Murg et de la Pfinz, cercle de la Kintzig, cercle de Treisam et de la Wiesen, cercle du Lac et du Danube, cercle du Necker, cercle du Mein et de la Tauber; Carlsruhe restait en dehors de ces divisions et relevait immédiatement du ministère de l'intérieur. Mais en 1832 cette organisation fut abolie et le pays divisé en quatre

(*) Suivant M. Heunisch, il y a 668,830 catholiques, 250,812 luthér., 83,604 réformés, 16,000 juifs, 1,300 mennonites et 150 hernhuter. M. Heunisch compte 110 villes, 34 bourgs, 1682 villages, 558 hameaux, et en tout 150,000 maisons habitées. J. H. S.

cercles plus grands, savoir : ceux du Lac, du Haut-Rhin, du Moyen-Rhin, et du Bas-Rhin.

Bade est un état monarchique héréditaire et transmissible de père en fils, sans exclusion des femmes. Des formes représentatives tempèrent le pouvoir souverain. Le budget de 1832 établit pour les revenus un total de 10,393,606 florins; l'année auparavant la dette s'élevait à 13,263,390 fl. L'administration se compose de quatre ministères : des affaires étrangères, de l'intérieur, des finances et de la guerre; des directeurs de cercle, de 80 chefs d'arrondissemens ou *amtleute*, des maires de villes (*bürgermeister* et *oberbürgermeister*) et des maires de village (*vœgte*). Il y a des conseils municipaux dans les villes sous le nom de *ortsvorstand*, et dans les villages sous celui de *gericht*. Les tribunaux d'arrondissement s'appellent tribunaux de première instance, et quatre *hofgerichte*, ou tribunaux de cour, servent de cours d'appel; une cour suprême (*oberhofgericht*) siége à Manheim. On compte 28 décanats protestans et 68 catholiques; 84 bureaux de poste, etc. Les trois ordres du grand-duché sont : celui de la Fidélité, fondé en 1715 et restauré le 8 mai 1803 : c'est celui de la famille grand-ducale; celui du Mérite militaire, fondé en avril 1807 par le grand-duc Charles-Frédéric; et celui du Lion de Zæhringue, fondé le 26 décembre 1812 par le grand-duc Charles-Louis-Frédéric. *Voir* Dittenberger, *Géogr. statist. topogr. Darstellung des Grossherzogthums Baden.*

Le grand-duché de Bade fait partie de la Confédération germanique, et a dans la diète la septième voix; elle en a une dans le comité ordinaire, et trois dans l'assemblée plénière. Son contingent fédéral, formant la deuxième division du huitième corps d'armée, s'élève à 10,000 hommes. On peut dire que les lumières de ce pays, sa législation et l'opinion publique sont peu en rapport avec l'esprit qui domine la diète, et très en avant de la marche lente et cauteleuse de cette autorité fédérale.

Dans des temps même reculés on trouve déjà dans le margraviat de Bade des états composés de députés des villes, des bailliages et des abbayes. La noblesse n'y prenait aucune part, ayant su se maintenir indépendante de la souveraineté; de manière qu'il n'y avait que très peu de fiefs nobles. Depuis le milieu du XVIIe siècle, la constitution des états était tombée en désuétude. Le palatinat du Rhin, l'évêché de Constance, les commanderies de l'ordre de Saint-Jean, toutes nouvelles acquisitions, n'avaient point d'états, à l'exception du Brisgau où ils se composaient de trois bancs : celui des prélats, celui de la noblesse, et celui des villes et bailliages. Parmi les prélats, on distinguait le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean, prince de l'Empire, le prince abbé de Saint-Blaise, et autres. Lors du congrès de Vienne en 1814 et 1815, le grand-duché de Bade s'était joint aux gouvernemens qui se prononcèrent contre l'obligation générale des états de la Confédération germanique d'organiser une constitution représentative. Dans la suite cependant les sujets de Bade la réclamèrent avec instance; et il a bien fallu l'octroyer dans un moment critique où l'existence politique et l'intégrité du grand-duché paraissaient vivement menacées. La charte du 22 août 1818 est du genre de celles qui sont émanées directement de l'autorité suprême.

On a adopté le système de deux chambres : dans la première siégent les princes de la famille grand-ducale, les grands de l'état (sept princes et trois comtes), les chefs de la noblesse auxquels le grand-duc confère la dignité de haute noblesse, dès qu'ils sont possesseurs d'une terre patrimoniale ou d'un fief d'un rapport de 300,000 florins au moins; l'évêque catholique, un prélat protestant, huit députés de la noblesse seigneuriale, deux députés de chacune des universités, et enfin les personnes que le grand-duc peut nommer membres, sans égard à leur rang et à leur qualité; leur nombre néanmoins est limité à huit. En conséquence la première chambre se compose de 22 membres, non compris les princes et les sénateurs nommés par le grand-duc. La 2e chambre est composée de 63 députés des villes et bailliages; ce qui donne à peu près un député sur 16,000 ames. La loi électorale du 23 décembre 1818 établissait un double mode pour l'élection

des députés. Tout citoyen ayant son domicile et toutes les autorités constituées peuvent participer à la nomination des électeurs et devenir électeurs. Il n'y a que les députés qui soient tenus de justifier d'un capital contribuable de 10,000 florins, ou d'une charge ecclésiastique ou séculière d'un revenu de 1,500 florins au moins. Les chambres ainsi composées se réunirent pour la première fois en 1819; mais elles furent dissoutes le 28 juillet, après une session de trois mois, parce que ni le ministère et les états, ni la 1re et la 2e chambre ne purent être amenés à un accord d'opinions. Les droits de la haute noblesse et des seigneurs fonciers, corps encore aujourd'hui privilégié, et l'édit publié sur ces droits, devinrent, à ce qu'il paraît, les principaux obstacles à la bonne intelligence. Les chambres furent convoquées pour la deuxième fois en juillet 1820, et quoiqu'à leur ouverture les dispositions réciproques ne parussent pas plus favorables, le temps amena un accommodement. Les chambres s'étaient rapprochées dans les débats sur différentes motions importantes (abolissement d'un reste de servitude, loi sur la responsabilité des ministres, représentations contre la rigueur de l'édit de censure, réglement municipal), et le gouvernement même avait fait des avances réconciliatrices. A l'ouverture de la 4e session, en 1825, l'un des premiers débats des chambres concerna les modifications qu'on demanda à apporter à la constitution. Au lieu du renouvellement jusqu'alors partiel de la deuxième chambre, la chambre voulait un renouvellement intégral tous les six ans, et la période des sessions fut prolongée de deux ans à trois. Cette loi est du 4 avril 1825. Le grand-duc Louis mourut le 30 mars 1830; bien différentes de celles de 1824, les élections pour la nouvelle session se firent sans que le gouvernement en contrariât le moins du monde les opérations : aussi l'ouverture de cette sixième session excita au plus haut degré l'attention publique. Elle eut lieu le 17 mars 1831. Le gouvernement avait préparé différentes améliorations, et la seconde chambre de son côté insista avec succès sur la liberté de la presse, sur la révocation de la loi du 14 avril 1825, sur la révision des lois sur la responsabilité des ministres, sur l'allégement du rachat des corvées d'après la loi de 1820, sur la suppression des dîmes. Le rachat des corvées éprouva dans le principe une opposition assez prononcée dans la première chambre; mais une adresse du prince Lœwenstein contre le pouvoir législatif de l'état fut combattue avec énergie par le ministère. La loi qui assura la liberté entière de la presse fut achevée le 24 décembre; elle avait été précédée par l'adoption d'une suite d'ordonnances importantes sur la répression des injures, sur le service militaire, sur la caisse d'amortissement; de la fixation des apanages, et enfin du réglement municipal, qui ne passa qu'après une longue dissension avec la première chambre. La session de 1831 restera mémorable à jamais. Les débats des deux chambres furent publiés officiellement.

2° *Histoire de la dynastie et du grand-duché.* La maison de Bade fait remonter son origine à Godefroi, duc des Alemanni, qui défendit jusqu'à sa mort, en 709, sa patrie contre les agressions des maires du palais de France. Les documens de la fin du VIIIe siècle font mention de Gerold, un des descendans de Godefroi, et de son fils Berthold, comme de landgraves *in der Baar;* ce landgraviat est le même que celui que possèdent aujourd'hui les princes de Furstenberg, sous la souveraineté de Bade. Plus tard on retrouve un Berthold, comte du Brisgau, qui doit être un descendant de Berthold *in der Baar.* Il fut le père de ce duc Berthold qui bâtit le château de Zæhringue, dans le Brisgau, et qui commença la série, depuis non interrompue, des princes de la maison du même nom. Ce fut Berthold qui, ayant obtenu de l'empereur Henri III la survivance du duché de Souabe, en cas de décès du duc Othon de Schweinfurt, déjà avancé en âge, prit encore de son vivant le titre de duc. L'empereur étant mort avant Othon, l'impératrice Agnès, tutrice de son fils Henri IV, donna la Souabe à son gendre Rodolphe, comte de Rheinfelden, et Berthold reçut en indemnité, l'an 1060, le duché de Carinthie et le margraviat de Vérone; il

conserva en outre le landgraviat du Brisgau. Mais la Carinthie et Vérone furent reprises par Henri IV en 1073; ce prince feignit à la vérité une réconciliation avec Berthold, lorsque les Saxons l'eurent cerné dans la Harzburg, et ce fut à lui qu'il dut son salut; mais ayant plus tard obtenu des succès sur les Saxons, il chercha à se défaire de Berthold. Alors ce prince se déclara hautement contre Henri, et lorsqu'à Forchheim on fit l'élection d'un anti-roi, il n'hésita pas à donner sa voix à Rodolphe de Souabe. Henri toutefois l'emporta sur ses ennemis et fit faire le procès à Berthold et aux autres comtes et seigneurs de la Souabe, suivant les anciennes lois alémanniques, d'après lesquelles ils furent déclarés déchus de leurs dignités. Pour se venger, Berthold dévasta la Franconie; mais il mourut en 1078, avant que cette guerre ne fût terminée, transmettant le titre de duc avec ses possessions du Brisgau, de l'Ortenau, de la Forêt-Noire et des districts du Necker, à son fils aîné, Berthold II, dont les descendans obtinrent le duché de Bourgogne, mais sans pouvoir se maintenir entièrement. Leur race s'éteignit, en 1218, avec Berthold V, qui ne laissa d'autres héritiers que deux filles. L'une, Agnès, épouse du comte d'Urach, obtint la plus grande partie des possessions de la maison de Zæhringue, en Souabe, ainsi que Fribourg, dans le Brisgau; et l'autre, Anne, épouse du comte de Kybourg, eut en partage les terres allodiales de la Suisse et de la Bourgogne. Le reste des états fit retour à l'Empire.

Herman Ier, second fils de Berthold Ier, avait, déjà du vivant de son père, possédé Hochberg, dans le Brisgau, dont Bade faisait partie, et avait pris le titre de margrave. Quelque temps après, il se retira dans le couvent de Clugny et y mourut avant son père, en 1074. Son fils et son héritier, Herman II, fut le premier qui prit le titre de margrave de Bade, c'est lui qui devint le fondateur de la maison régnante. Il mourut en 1130, après avoir rendu d'éclatans services aux empereurs Conrad et Frédéric Ier de Hohenstaufen, qui, en récompense, lui avaient conféré le duché de Vérone. Son fils, Herman III, héritier des mêmes titres, était un favori de l'empereur Frédéric Ier, et mourut en 1199, à la croisade d'Antioche. Ses fils, Herman IV et Henri, firent le partage de ses états et devinrent les fondateurs de deux branches distinctes, celle de Bade et celle de Hochberg. Herman IV obtint de l'empereur Frédéric II, en échange d'une moitié de la ville de Brunswick, héritage que sa femme venait de faire, la ville de Durlach, ancienne possession des ducs de Zæhringue, comme terre allodiale, et Ettlingen en fief. Il eut deux fils: Rodolphe continua la ligne de Bade; mais son frère aîné, Herman V, qui, par son mariage avec Gertrude d'Autriche, avait acquis des droits sur ce duché, en prit possession, et mourut empoisonné deux années après; son fils Frédéric eut la tête tranchée à Naples avec Conradin, en 1268. Le riche héritage de la maison de Babenberg (*voy.*) échappa donc aux margraves de Bade (*voy.* Autriche). Cependant Élisabeth, fille de la sœur de Herman V, épousa le duc Albert, frère de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, qui n'obtint qu'alors, d'après l'opinion de ces temps, des droits valides sur l'Autriche. Rodolphe, margrave de Bade, frère de Herman V, reunit la seigneurie d'Eberstein à ses possessions, et chercha, pendant le grand interrègne, à s'emparer de différentes propriétés de la maison de Hohenstaufen. L'empereur Rodolphe Ier les lui reprit. Herman VI lui succéda; ses fils, Frédéric et Rodolphe IV, fondèrent deux nouvelles branches. La branche de Frédéric s'éteignit bientôt; mais Rodolphe eut des héritiers. On ne trouve dans l'histoire de Bade que des partages continuels, naturellement très préjudiciables au pays.

C'est de Christophe Ier, mort en 1527, que les branches de *Bade-Bade* et de *Bade-Durlach* tirent leur origine. Bernard, mort en 1537, fondateur de la maison de Bade-Bade, introduisit la réforme dans ses états. Son petit-fils Philippe eut pour tuteur le duc de Bavière qui, de son côté, chercha à rétablir l'ancien culte. Édouard, successeur de Philippe, embrassa la religion catholique; mais comme il vécut à l'étranger, qu'il fit des dettes énormes, et qu'il négligea

tous les soins du gouvernement, l'empereur Rodolphe II déféra l'administration de ses états au duc de Bavière et de Lorraine; le margrave Ernest-Frédéric de Durlach forma opposition à cette mesure et s'empara du pays en 1595. Ce ne fut qu'en 1629 que le margrave Guillaume, fils d'Édouard, rentra en possession des états de son père.—Ernest, second fils de Christophe I[er], fonda la branche de Bade-Durlach. Il embrassa la religion protestante qui, sous Charles II, son fils, devint celle de l'état. Ernest-Frédéric, fils de ce dernier, gouverna tout le margraviat avec beaucoup de gloire. Il mourut en 1604 sans postérité, et eut pour successeur Georges-Frédéric, Frédéric V, Frédéric VI et Frédéric-Magnus. Ce dernier se réfugia à Bâle, en 1697, lors de l'invasion des Français. Après la paix de Ryswick, il s'efforça de rétablir le bien-être dans ses états, et mourut en 1709. Son fils, Charles III, qui lui succéda, jeta, en 1715, les fondemens de Carlsruhe, sa nouvelle résidence, et fonda l'ordre *de la Fidélité,* pour en perpétuer la mémoire. Charles-Frédéric, né en 1728, prit les rênes du gouvernement en 1746, à la mort de son grand-père. Secondé par deux bons ministres, de Hahn et d'Edelsheim, il régna avec sagesse, et son pays prit un accroissement considérable. Ce règne heureux pour le margraviat dura jusqu'en 1811, et dans l'intervalle tout prit une face nouvelle, à l'intérieur comme au dehors. L'extinction de la ligne de Bade-Bade, en 1771, lui permit de réunir aussi et définitivement sous son sceptre tout le margraviat, qui avait alors 194,000 habitans, sur 64 milles carrés; avant la paix de Lunéville, en 1801, ce margraviat ne comprenait encore que 77 milles carrés avec 210,000 habitans. Il est vrai que par cette paix Charles-Frédéric céda 8 milles carrés avec 25,000 habitans; mais ce prince acquit par compensation 60 milles carrés avec 245,000 habitans. Ce fut alors que le margrave prit, en 1803, le titre d'électeur. La paix de Presbourg, en 1805, lui valut le Brisgau, ancienne possession patrimoniale des ducs de Zæhringue. Son adhésion à la Confédération du Rhin fut payée du titre grand-ducal, de la souveraineté sur les états de Furstenberg, sur le landgraviat de Klettgau, sur la principauté de Leiningen, etc. Un échange territorial fait avec le Wurtemberg lui procura un accroissement de population de 30,000 ames. *V.* De Drais, *Tableau du règne de Charles-Frédéric* (2 vol. Carlsr., 1816). Cet excellent prince mourut le 10 juin 1811, et sa succession passa à son petit-fils, Charles-Louis-Frédéric, né en 1786, et qui avait épousé en 1806 Stéphanie-Louise-Adrienne-Beauharnais, dite Napoléonine et fille adoptive de Napoléon. Charles-Louis se retira de la Confédération du Rhin après la bataille de Leipzig; il se joignit à la Confédération germanique. Peu de temps avant sa mort, il donna au grand-duché, par la charte du 22 août 1818, une constitution représentative avec deux chambres. Il mourut sans descendant mâle, le 8 décembre 1816, et eut pour successeur son oncle, le margrave Louis-Guillaume-Auguste. C'est sous ce règne que, par *récès* de la commission de Francfort, le comté de Hohengeroldseck, dans la Forêt-Noire, possession seigneuriale des princes Von der Leyen et que l'Autriche avait séquestrée, fut réuni au grand-duché qui dédommagea l'empereur François en lui cédant une partie proportionnelle du bailliage de Wertheim. L'intégrité de Bade ayant été posée en principe par ce récès, la Bavière réclama aussi un dédommagement pour la partie du comté de Sponheim cédée à la France; et cette question litigieuse n'est pas encore résolue définitivement. Le grand-duc Louis mourut le 30 mars 1830, sans enfans. Les lettres-patentes du 4 octobre 1817 qui avaient déclaré margraves et princes du sang, avec faculté de succéder au trône, les comtes de Hochberg, issus du mariage de Charles-Frédéric avec Louise-Caroline, comtesse de Hochberg, née Geyer de Geyersberg (ancienne famille de la noblesse immédiate de l'Empire), eurent leur plein effet, et l'aîné des margraves, Léopold, monta au trône. On lui consacrera, ainsi qu'à Charles-Frédéric, un article particulier. C'est à ce moment que commence le régime vraiment constitutionnel dans le grand-duché : sous le règne de Louis, son prédécesseur, tout avait été abandonné à l'arbitraire minis-

tériel et à l'influence des favoris. On avait cependant, en 1829, introduit un nouveau système de poids et de mesures, déduit du système métrique de la France; et, par un traité avec cette puissance, du mois de novembre 1828, il avait été stipulé que, pour éviter le passage de Bâle, on établirait une nouvelle route, passant par la ville badoise de Lœrrach et conduisant au pont nouvellement construit, près de Grand-Huningue, sur le Rhin. Sans rien brusquer et sans compromettre sa position vis-à-vis de la Confédération germanique et des grandes puissances qui la dominent, le grand-duc de Bade a adopté un système franchement libéral, et n'a pas hésité, en 1831, lors du voyage à Strasbourg du roi Louis-Philippe, d'aller le complimenter en personne. Sous son règne un grand nombre de charges et de redevances féodales ont été ou allégées ou abolies; le droit de barrière a été supprimé, et des négociations ont été entamées pour donner aux produits badois plus de moyens d'écoulement. Mais ce prince perdit un peu dans l'opinion des novateurs impatiens par le retrait de la loi sur la liberté de la presse, du 28 déc. 1831, et qu'il fut obligé de retirer en 1832, « à cause de son incompatibilité avec la législation fédérale sur la même matière. » *Hist. de la maison de Bade*, 1807, 2 vol. in-8°. *C. L. m.*

BADE (*Baden*). Ce nom allemand, dérivé de *Bad*, *bain*, en anglais *Bath*, est commun à un assez grand nombre de villes renommées pour leurs eaux. Nous ferons connaître les principales.

Bade, ville du grand-duché de ce nom, avec 3,200 habitans, dans une vallée charmante de la Forêt-Noire, à 2 lieues du Rhin et à 12 de Strasbourg, était déjà connue, par ses eaux thermales, des Romains, qui, en l'honneur de l'empereur Aurélius-Alexandre-Sévère, lui donnèrent le nom d'*Aurelia aquensis*, et y établirent des bains. Plus tard, ces bains donnèrent leur nom à la ville et au pays. A une époque plus reculée, Bade fut pendant 600 ans la résidence des margraves de Bade-Bade. Les bains s'accréditèrent surtout depuis le XIVe siècle, où ils furent fréquentés par une grande quantité d'étrangers. En 1804, ils furent l'objet d'embellissemens très variés; et il est difficile aujourd'hui de trouver une contrée plus favorisée par la nature et plus attrayante par les agrémens de toute espèce qu'on a su réunir à ses beautés imposantes et pittoresques. Dans cette vallée agreste, au milieu d'une population rustique, on trouve toutes les aisances et tout le luxe de la civilisation : des salles de danses, des spectacles, des cabinets de lecture, des maisons de jeu et de conversation, etc.

Le château de Bade, situé sur la pente d'une montagne, offre de tous côtés des vues délicieuses d'une extrême variété. Il contient des caveaux souterrains qui, s'il faut en croire la tradition, ont servi autrefois au tribunal criminel secret, appelé Sainte-Vehme (*voy.*), mais qui vraisemblablement sont l'ouvrage des Romains. Le portique d'antiquités (*Museum palæotechnicum*) renferme des monumens romains, retrouvés dans les environs de Bade. La *maison de conversation*, autrefois couvent de jésuites et maintenant lieu d'amusement, est un bâtiment vaste et majestueux, situé au pied d'une montagne, et d'où on voit la ville s'élever en amphithéâtre, s'appuyant contre d'autres montagnes plus élevées; celles-ci sont couronnées à l'ouest par les imposantes ruines de l'*ancien château*, que l'on peut compter parmi les plus curieuses et les plus pittoresques. Un chemin bien battu et rendu facile par des points de repos ménagés dans des lieux bien choisis mène à ces ruines, et de cette hauteur assez considérable on découvre Strasbourg et plusieurs villes sur le Rhin. L'église paroissiale se distingue par les tombeaux des margraves morts depuis 1431; 6 tableaux de retable qui s'y trouvent sont peints par Lill, d'après le Guide.

Bade possède 26 sources thermales. La source principale, qui a 45° Réaumur de chaleur, fournit par heure 7,345,440 pouces cubes d'eau. Le roc dont elle jaillit est encore en partie recouvert de marbre de Carrare; il fut selon toute vraisemblance un bain romain. On rencontre de même des restes de bains romains à l'emplacement de l'ancien bain des pauvres. On trouve dans le premier volume des *Schriften der Freib. Gesellschaft für Geschichtskunde* (Frib. 1828)

des recherches intéressantes sur la part qu'a eue Trajan à la fondation de Bade et sur les *agri decumani* situés entre le Rhin et le Danube. Les habitans échaudent des animaux dans la source dite de l'enfer (*Hœllenquelle*) qui a 50° de chaleur. L'établissement du bain des pauvres, au dehors de la porte de Gernsbach, est organisé d'une manière convenable à son but. *Voy.* Kœlreuter, *Die Mineralquellen im Grossherzogthum Baden* (Carls. 1820).

Rien de plus ravissant que les alentours de Bade, que la belle vallée de Lichtenthal avec l'allée d'ormeaux et de chênes qui conduit à un monastère de femmes; que la cascade, le château de chasse, la promenade qui mène à l'ancien couvent des Franciscains et vers le château d'Ibourg; que la vallée de Gernsbach avec ses usines et sa verrerie, ses scieries, etc., avec le château des anciens comtes d'Eberstein; qu'Ebersteinburg, la Favorite, Rastadt, etc., etc. J. H. S.

Bade, dans la Basse-Autriche, pays sous Ens, est une ville de 2,400 habitans. Sa situation au milieu de rochers calcaires est belle. Village d'abord, bourg ensuite, elle s'éleva au rang des villes, et devint même temporairement la résidence de plusieurs archiducs d'Autriche. Les édifices les plus marquans sont : les églises, la salle des redoutes, avec de riches salles à manger, des cafés et un théâtre, les résidences des archiducs, et le casino. Le rocher calcaire d'où sort la source bienfaisante se trouve à côté du parc, près du *bain Thérèse*, qui est entouré de superbes allées. La chaleur continuelle des bains, qui sont au nombre de douze, est de 27 à 29° Réaumur. On prend les bains en commun : chaque bain peut contenir de 40 à 150 personnes; cependant à certaines heures on a la faculté de se baigner seul. Le *bain des Dames* est le plus recherché; c'est aussi celui dont l'empereur fait usage. On a établi des bains à vapeur au mont Calvaire; la grotte à sa naissance est remarquable : il se forme sur son sol un dépôt d'une masse saline qui se débite sous le nom de *sel de Bade*. Le but ordinaire des promenades est le *Helenenthal* (vallée d'Hélène). Plus on pénètre dans cette vallée, plus ses forêts et ses rochers lui donnent un air romantique et sauvage. Bade est annuellement visité par 7 à 8,000 étrangers. Dans ses environs on trouve le château de Weilburg, propriété de l'archiduc Charles. Le *Helenenthal* est embelli par plusieurs anciens châteaux, tels que le Rauhenstein, le Rauhenegg et le Felsenegg. *V.* Schenk, *Die Schwefelquellen zu Baden in Nieder Oestreich* (2e édit., Vienne, 1825).

Bade, en Suisse, canton d'Argovie, sur la Limmat, ville de 1,700 habitans, dans une contrée très riante. Attirés par ses eaux thermales, les Romains y avaient déjà établi une ville et construit un fort (*Castellum thermarum*) à l'emplacement actuel de la ville. Encore aujourd'hui on trouve sur ces lieux des inscriptions, des statues, des médailles, des ustensiles et autres antiquités; plus tard la diète fédérale qui y siégea jusqu'en 1712 donnait quelque aisance à la ville. Les édifices publics qui méritent l'attention sont : l'église catholique et l'hôtel-de-ville où Eugène de Savoie signa, le 7 septembre 1714, le *traité* de paix *de Bade*, comme plénipotentiaire de l'empereur et de l'Empire. La ville de Bade a la juridiction des bains qui sont situés dans un bas-fond, sur les rives de la Limmat. Une large route bordée d'églises, de chapelles et de maisons y conduit. Les grands bains situés sur la rive gauche de la Limmat se composent de 2 bains publics et de 142 bains établis dans des maisons particulières. Le bain le plus chaud, appelé *bain de Vérone*, de 37° Réaumur, est public; il peut contenir 80 à 100 personnes. La statue qui orne une colonne du *bain de Vérone* est regardée comme celle d'Isis qui, à ce que l'on présume, doit avoir eu un temple à Bade. *V.* Hesz, *Badenfahrt*, Zurich, 1818, et Schmid et Widerbehr, *Anleitung zum Gebrauche der Heilquellen zu Baden*, Bad. 1830. *C. L.*

BADE-BADE (Louis-Guillaume Ier, margrave de), petit-fils du margrave Guillaume Ier, naquit à Paris en 1655, et eut Louis XIV pour parrain. Sa mère, la princesse de Carignan, eût voulu qu'il fût élevé à Paris; mais, à l'âge de trois ans, il fut enlevé par les ordres de son père et de son aïeul. Les voyages achevèrent de l'instruire; il débuta dans l'art de la

guerre, sous Montécuculi et contre Turenne, et dans cette campagne d'Alsace qui enleva celui-ci à la France. Le prince Louis continua de servir avec distinction, après que Montécuculi eut donné sa démission, sous les ordres du duc de Lorraine. En 1678, après la paix de Nimègue, il revint dans ses états, mais pour y rester peu de temps. Lorsque Vienne fut assiégée par les Turcs, il se jeta dans cette place : par une vigoureuse sortie, il opéra sa jonction avec le roi de Pologne Sobieski, et contribua puissamment à la défaite des Othomans. Dans les campagnes suivantes, il acquit une gloire méritée à Barckan, à Wicegrade et à Bude. Quand l'Autriche et la France se firent de nouveau la guerre, le prince Louis resta seul chargé de la défense du Danube; il battit les Turcs à Nissa, en 1689, et à Salenkemen, en 1691. Deux ans après il fut opposé, en Souabe, aux armées de Louis XIV (1693), reprit Heidelberg, puis alla en Angleterre pour concerter avec le roi Guillaume les opérations de la guerre contre la France. En 1694, il fit une irruption en Alsace, et déploya une activité remarquable. En 1697, il se mit sur les rangs pour succéder à Sobieski sur le trône de Pologne; mais il échoua. La paix de Ryswick lui donna quelque repos. Mais, lors de la guerre de la succession d'Espagne, il reprit les armes, et s'empara de Landau; toutefois il fut battu à Friedlingen par Villars et Catinat. En 1703, il fit construire les lignes de Stollhofen, qui s'étendaient depuis la Forêt-Noire, par Bühl, jusqu'à Stollhofen et au Rhin. Villars pourtant remporta une nouvelle victoire à Hochstædt, où les Français furent battus à leur tour, l'année suivante. Les dernières années du prince Louis furent moins éclatantes que les premières. Il mourut à Rastadt en 1707; il avait fait 26 campagnes, commandé à 25 siéges, et livré 13 batailles. On montre encore au château de Rastadt (*voy.*) les trophées que le margrave rapporta de la guerre contre les Turcs. *C. L.*

BADIA (Dominique), *voy.* Ali-Bey.

BADIANE de la Chine ou Anis étoilé, *illicium anisatum*, arbrisseau de la Chine et des Moluques dont les capsules et le bois même contiennent une huile volatile abondante et analogue pour l'odeur à celle de l'anis. Dans les pays où il croît, on lui attribue des propriétés merveilleuses que l'expérience est loin de confirmer; on en avait fait une panacée. Dans l'Inde et à la Chine on l'emploie comme parfum pour brûler, et en infusion comme stomachique et carminatif; on èn mêle au thé, au café, aux sorbets; on en prépare des liqueurs de table. Son fruit est formé de six à huit graines oblongues et ovales, soudées par leur base, ce qui explique sa forme étoilée. Il y a plusieurs autres espèces de badiane qui présentent plus ou moins les mêmes élémens : celle de la Floride et celle qui est appelée *illicium parviflorum* et qui appartient à l'Amérique septentrionale; l'une et l'autre seraient de nature à être cultivées dans nos climats. Ce serait une utile acquisition; car outre que la badiane est un article de droguerie assez important, son bois, qui est dur et susceptible de recevoir un beau poli, est propre aux ouvrages de marqueterie et de tour. F. R.

BADIN, BADINAGE. On dit d'un homme plus qu'enjoué qu'il est *badin;* l'épithète est peu désirable et peu honorable. Le verbe badiner est pris en meilleure part; il est très poétique. Le bon La Fontaine, qui n'écrivait pas en *badin,* mais qui est bien le plus grand badineur du monde, a dit quelque part :

Avec ses compagnons tout le jour *badiner.*

Les plus grands hommes et les moins badins ont badiné quelquefois. Dans un de ses plus beaux ouvrages, *Les quatre Stuart,* M. de Châteaubriand s'étonne de l'atroce badinage de Cromwell : « Cromwell, en signant l'ordre de l'exécution de « Charles Ier, barbouilla d'encre le visage d'Henri Martyn qui signait après « lui; le régicide Martyn rendit jeu pour « jeu à son camarade de forfait : cette « encre était du sang; elle leur laissa la « marque qu'on voit au front de Caïn. » Un autre jour des *laïques* le surprirent comme il était à boire : « Ils croient, dit-« il, ces joyeux amis, que nous cherchons « le Seigneur, et nous cherchons un *tire-« bouchon;* le tire-bouchon était tombé. »

Un homme contemporain de Cromwell, qui était un badin à la façon du

Protecteur, le cardinal de Richelieu, se livrait quelquefois à un innocent *badinage*. Un jeune écuyer le surprit un jour comme il sautait contre le mur de sa chambre. Le cardinal fut d'abord déconcerté, mais l'habile courtisan mettant habit bas : *Je parie, dit-il, que je saute plus haut que votre Éminence, d'une semelle.* Un charmant passe-temps de Henri IV, c'était de porter ses enfans à quatre pattes sur son dos.

Voilà pour l'adjectif *badin* et pour le mot *badiner*; quant au mot *badinage*, il a des acceptions bien diverses. On le trouve plusieurs fois dans Boileau et dans des acceptions différentes :

Ces frivoles discours ne sont qu'un *badinage*.

c'est-à-dire une plaisanterie sans conséquence. Et autre part :

Imitons de Marot l'élégant *badinage*.

Badinage est ici pour synonyme de grace et d'esprit, et c'est ainsi qu'on doit l'entendre en général. Badinage pris ainsi, est un des plus jolis mots de la langue; *genre badin* est un contre-sens. Cicéron appelait des *vers badins*, *parum severi versus*, pendant qu'il appelait badinage, *jocandi genus elegans*, à peu près comme Boileau. Mais déjà de son temps Cicéron, comme Despréaux, se plaignait de la perte de l'ancien *badinage*: *Exaruit jam vetus urbanitas.* Que diraient donc Cicéron et Boileau s'ils vivaient de nos jours? J. J.

BÆNKELSÆNGER. On appelle ainsi en Allemagne les chantres ambulans, qui visitent les foires et les marchés; qui du haut d'un *banc* ou d'une estrade racontent, en style de complainte, quelque histoire tragique ou larmoyante, des scènes de meurtre, de tribunaux, des événemens historiques ou contemporains, grotesquement représentés sur les compartimens d'une toile qui décore l'un des côtés de leur théâtre mobile. Sans remonter, pour l'explication de cette coutume, jusqu'aux rhapsodes grecs, qui allaient de bourgade en bourgade, chantant les ballades homériques, ou jusqu'aux vieux bardes allemands, il est permis peut-être de faire descendre les *Bænkelsænger* de ces jongleurs, qu'on voyait colporter dans les châteaux, en les défigurant sans doute, les vers des troubadours. Ces nobles poètes eux-mêmes ne récitaient-ils pas en personne leurs œuvres devant les princes et les dames? La littérature italienne offre une date plus précise et le nom authentique de *Bænkelsænger.* Dans les premières années du XVe siècle, les Florentins, jeunes et vieux, ignares et savans, se pressaient autour d'un poète, qui, du haut d'une *banquette*, chantait des contes mondains ou sacrés de sa composition. On l'appelait Nicola *Cieco* (l'aveugle) soit que tel fût son nom, soit qu'il fût privé de la vue. Jovianus Pontanus, qui raconte le fait (*de fortitudine*, lib. II, cap. *de cæcitate*), se complaît à décrire l'enthousiasme des auditeurs de Cieco; circonstance qui ne prouve rien en faveur du bon goût d'un public qui se pressait d'ailleurs à la même époque dans la boutique du barbier *Burchiello*, pour lui entendre improviser des sonnets burlesques et satiriques. L. S.

BAFFIN (BAIE OU MER DE). C'est une grande baie de la côte orientale de l'Amérique septentrionale, entre 65° et 78° de latit. nord. Elle a reçu le nom du pilote Guillaume Baffin qui y pénétra le premier, en 1616, par le détroit de Davis. Cette baie, qui se prolonge jusqu'auprès du cercle polaire arctique, sépare le Grœnland en grande partie du continent américain; ses côtes sont partout hérissées de montagnes. Baffin découvrit dans ce grand golfe plusieurs baies, ou ce qu'il regardait comme telles; les glaces l'empêchèrent d'y pénétrer. L'exploration du golfe de Baffin fut continuée au XVIIe siècle par Jones, Middelton, et d'autres navigateurs anglais. Cependant on ignorait encore l'étendue de la prétendue baie de Lancaster, par laquelle on espérait découvrir une communication avec les mers polaires. L'exploration de cette baie n'eut lieu qu'au XIXe siècle. Ce fut en 1818 que le capitaine Ross fut chargé par le gouvernement anglais du commandement d'une expédition qui devait explorer surtout la côte occidentale de la baie de Baffin. Empêché par les glaces, ce navigateur ne put explorer que la côte occidentale du Grœnland, et il signala dans le nord-est de la baie une terre haute qu'il ap-

pela *Arctic Highlands.* On avait douté de l'exactitude des découvertes de Baffin dans cette mer : Ross les vérifia pour la plupart; mais il trouva qu'on avait étendu cette mer de 10° trop à l'est. Ayant pénétré jusqu'à 77° 40', il ne put, à cause de la saison avancée, continuer ses recherches, et fut obligé de revenir. Ses découvertes et ses observations sont consignées dans sa relation : *Voyage of discovery for the purpose of exploring Baffins-bay*, Londres 1819. Cette année même le capitaine Parry fut envoyé pour continuer les recherches de Ross. Ce nouveau navigateur pénétra dans la prétendue baie de Lancaster et se convainquit que c'était un *sund* ou détroit, communiquant, par le bras de mer qu'il nomma Barrow, avec la mer polaire; en sorte que la baie de Baffin n'est elle-même qu'une communication entre la mer polaire et l'océan Atlantique. Une nouvelle expédition de Parry, en 1824, servit à porter plus loin ces découvertes intéressantes. En 1833, le capitaine Ross pénétra, de la baie de Baffin, dans le détroit du Prince-Régent, où il reconnut une baie intérieure séparée par un isthme de la mer qui doit baigner les côtes septentrionales de l'Amérique. Cet isthme est un prolongement du continent américain au moyen d'une presqu'île que le capitaine Ross a appelée Bouthia.

La baie ou mer de Baffin est depuis long-temps fréquentée par les baleiniers qui s'y livrent à des pêches importantes. Le nord de cette mer, surtout vers les côtes, est une grande partie de l'année couvert de glaces. D-G.

BAFFO (George), poète vénitien du xviiie siècle, d'une maison patricienne. Doué par la nature d'un génie gracieux et facile, il n'a su obtenir que la déplorable gloire d'avoir été l'auteur le plus licencieux de son temps. Ses poésies, écrites en langage vénitien, ont été publiées à Venise sous le titre de *Cosmopoli*, 4 vol. in-8°, 1787. On ne les lit guère que dans cette ville, où la grande liberté des mœurs permet de citer un poète dont ailleurs on n'ose parler que par ouï-dire. Ses compatriotes vantent l'originalité de ses pensées relevées par un style élégant et naïf; la naïveté, du reste, est à peine un mérite chez un poète qui écrivait dans le dialecte de Venise, si caressant, si doux, si enfantin. Une singularité bien digne de remarque, c'est que Baffo était aussi réservé dans la conversation que libre dans ses vers, et que jamais un mot inconvenant ne trahissait, dans ses discours, le poète dissolu qu'on ne peut citer sans rougir.

Une femme de la même famille, née plus d'un siècle auparavant, eut une destinée fort singulière. Enlevée par des pirates comme elle allait rejoindre son père, gouverneur à Corfou, elle fut vendue au sulthan Achmet III; sa rare beauté lui donna sur ce monarque un empire absolu, et elle gouverna despotiquement le sérail sous le nom de sulthane Baffo, non-seulement pendant toute la vie d'Achmet, mais encore pendant le règne de Mahomet III, auquel elle avait donné le jour. L. L. O.

BAGACE, nom qu'on donne aux tiges des cannes à sucre lorsqu'elles ont été privées de leur jus par l'action de la presse, et qu'on les a fait sécher au soleil. On en forme des bottes qui servent à chauffer les divers appareils employés dans les sucreries. Ce combustible est presque insuffisant dans un grand nombre d'usines de ce genre, à raison de la mauvaise construction des fourneaux; aussi le nègre est continuellement employé à enfourner des bottes de bagace, et a beaucoup à souffrir de la chaleur. On a cherché le moyen de parer à ces divers inconvéniens, et l'on est parvenu à des résultats plus satisfaisans. F. R.

BAGAGES. Les bagages, que les Romains appelaient avec justesse *impedimenta*, c'est-à-dire embarras, sont un mal indispensable; sans eux les armées seraient exposées à de grandes privations. Il faut donc s'attacher à *réduire les bagages d'une armée au strict nécessaire* et retrancher impitoyablement tout ce que le luxe, la mollesse et le faste tenteraient d'y ajouter; sans cette précaution ils auraient bientôt épuisé un pays et paralysé les opérations des troupes.

Les Romains, ceux de la république, étaient très difficiles sur le choix et le transport des bagages; les hommes d'un

rang distingué y avaient seuls droit; on leur allouait des bêtes de somme à cet usage. Les Grecs en avaient fort peu.

Le matériel des bagages consiste ordinairement en un certain nombre de voitures attachées aux différens corps ou appartenant aux chefs; c'est ce qu'on appelle les *grands bagages;* les *petits* sont les chevaux de main et les mulets de bât dont on se sert surtout dans les montagnes.

Savoir observer le plus grand ordre dans la marche des bagages, les réunir ou les diviser selon l'ordre de la marche ou les événemens, ne jamais en embarrasser le derrière des colonnes, telles sont à la guerre les recommandations de la dernière urgence. Aux premières campagnes de la révolution, nos armées n'avaient pas même de tentes; aussi étonnèrent-elles l'univers par la rapidité de leurs mouvemens et la vigueur de leurs opérations.

Dans les guerres antérieures à la révolution, les généraux ou chefs avaient autant de chevaux et de gros équipages qu'ils voulaient; les lieutenans-généraux, les maréchaux-de-camp, les brigadiers, colonels et mestres de camp, en avaient en proportion de leurs grades; au-dessous, on ne pouvait avoir de chaises roulantes que pour cause d'infirmités.

Dans les armées modernes, les bagages ont presque toujours dépassé les besoins, ce qui a été la cause de grands désastres et de bien des désordres; car les gens attachés aux bagages, étant la lie de l'armée, échappent à toute discipline et font en outre un énorme gaspillage de vivres et de fourrages. Ce n'est qu'en 1810 qu'on eut l'heureuse idée de les incorporer en bataillons dits *du train*, ce qui établit un peu plus d'ordre dans ce service si difficile; depuis ils ont été principalement affectés au service de l'artillerie et du génie (*Voy.* ÉQUIPAGES et TRAIN).

C'est une question importante de savoir s'il est avantageux de pourvoir l'homme de guerre de toutes les ressources dont il peut avoir besoin, ou bien au contraire de l'accoutumer aux privations, et de le forcer à ne compter que sur son courage. A l'époque où nous vivons, on semble avoir incliné vers le premier avis, et nos armées ne se mettent en campagne qu'avec une somme d'aisance, si l'on peut ainsi dire, dont on avait à peine l'idée, il y a trente ans, au sein des villes et en pleine paix. *Voy.* ARMÉE, APPROVISIONNEMENS MILITAIRES. D. A. D.

BAGARRIS (PIERRE-ANTOINE RASCAS, sieur DE), gentilhomme provençal, amateur d'antiquités, et possesseur de médailles et de pierres gravées, fut choisi par Henri IV pour exécuter le projet d'établir le cabinet de médailles que ses prédécesseurs avaient eu l'intention de former. Il vint à la cour en 1608 et eut un long entretien avec le roi. Il raconte lui-même, dans ses Mémoires, qu'il fut introduit dans la chambre du monarque et qu'après lui avoir montré des médailles romaines et des pierres gravées dont il décrit les plus intéressantes, Henri retint le tout pour en former un cabinet.

Le roi fit ensuite à Bagarris plusieurs questions sur les médailles, sur leur antiquité, sur leur différence d'avec les monnaies, et sur leur utilité. Bagarris discourut assez longuement sur ce sujet; il a fait imprimer l'espèce de discours qu'il fit au roi, et qui contient un petit traité de numismatique assez curieux pour le temps. Cet ouvrage est intitulé : *La nécessité de l'usage des médailles dans les monnaies,* Paris, 1611, in-4°. Il est rare et incomplet. Tous les exemplaires de ce livre ne vont pas au-delà de la 26e page qui a pour réclame le mot DISCOVRS. T. de Murr, dans sa *Bibliothèque de peinture, de sculpture et de gravure*, dit que le manuscrit original se trouvait entier dans la bibliothèque du collége de Louis-le-Grand, à Paris.

Le roi ordonna à Bagarris de trouver des dessins de médailles pour en composer l'histoire de sa vie, et l'autorisa à faire la recherche des monumens et des trésors de l'antiquité, qui avaient été dissipés pendant les troubles des guerres civiles, pour en enrichir les cabinets de ses maisons royales. Il lui en donna l'intendance sous le titre de maître des cabinets, médailles et antiquités de S. M.; Bagarris prit celui de *cimèliarche* qui avait une forme scientifique et plus convenable à un antiquaire.

La mort de Henri IV, arrivée deux ans

après, suspendit toute cette affaire. Au commencement du règne de Louis XIII, Bagarris fit tout ce qu'il put pour faire réussir ce que Henri IV avait projeté; mais la grande jeunesse du roi, son peu de goût pour l'étude des médailles, et les guerres de religion qui survinrent, ne lui permirent pas de s'en occuper. Bagarris repartit pour la Provence, en 1611, avec les pierres qu'il avait apportées.

Les pierres gravées de Bagarris furent acquises de sa veuve par Lauthier, d'Aix en Provence, et, après sa mort, son fils les céda au roi. Elles sont maintenant au cabinet de médailles de la Bibliothèque royale. On remarque parmi ces pierres : le célèbre cachet de Michel-Ange, le Mécène de Dioscoride, quelques autres pierres très intéressantes, et un sacrifice sur jaspe sanguin, qui est gravé à la tête de l'ouvrage de Bagarris. D. M.

BAGATTINO, mot italien, synonyme de *danajuolo, danaruzzo*, denier. *Voy.* Denier.

BAGAUDES. Au IIIe siècle de l'ère chrétienne, pendant que des guerres civiles effroyables désolaient l'empire romain et principalement la Gaule (vers l'an 280), les paysans se révoltèrent dans cette dernière contrée et furent désignés sous le nom de *Bagaudes.* « Le poids de leur esclavage, dit M. de Sismondi, dans son *Histoire des Français*, était devenu chaque jour plus accablant; les guerres civiles, les invasions des barbares et la tyrannie domestique avaient aggravé leur situation bien plus encore qu'elles n'avaient ruiné leurs maitres. On avait diminué leur part aux produits de la terre et augmenté le travail qu'on exigeait d'eux; on les avait traités, non plus en vassaux ou en serfs de la glèbe, mais en esclaves domestiques. Le désespoir leur rendit le sentiment de leurs forces : ils s'armèrent des instrumens de leur labourage, ils assaillirent partout leurs maitres à l'improviste, ils en massacrèrent un grand nombre, ils mirent le feu à beaucoup de châteaux, de villages et de petites villes; ils glacèrent d'effroi la noblesse des Gaules, qui se réfugia dans les plus grandes cités; mais ils furent aisément défaits dès qu'on envoya contre eux des troupes de ligne, et leur châtiment, en aggravant la condition des esclaves, hâta encore la dépopulation des Gaules. » Selon quelques auteurs, on entendit pour la première fois parler des Bagaudes sous le règne de Dioclétien et de Maximien. Salvien, qui vivait sous Honorius et Théodose, fait mention, dans plusieurs passages de ses écrits, de ces paysans révoltés; mais c'est pour flétrir la tyrannie des grands qui était la cause première des excès qu'ils commettaient. « Je parle maintenant, dit-il, des Bagaudes qui, dépouillés, torturés, égorgés par des juges méchans et sanguinaires, après avoir perdu le droit de la liberté romaine, ont perdu aussi l'honneur du nom romain. Et on leur impute leur propre infortune; nous leur imputons le nom de leur malheur, un nom (celui de *Bagaudes*) que nous-mêmes avons fait. Par quelles causes, en effet, sont-ils devenus Bagaudes, si ce n'est par nos iniquités, si ce n'est par les prévarications des juges, si ce n'est par les proscriptions et les rapines de ceux qui, sous prétexte de lever les deniers publics, les avaient convertis en profits pour leur gain particulier, et ont fait des indictions de tributs une proie pour eux-mêmes. » Ces paroles du saint prêtre de Marseille prouvent évidemment que l'avarice et les rapines des juges et des préfets donnèrent naissance à la rébellion des Bagaudes, et que celle-ci dura dans les Gaules long-temps après Dioclétien. Il paraît même qu'elle se répandit dans les contrées voisines. On appela cette levée de paysans *Bagauda*, en mauvais langage du temps, comme plus tard, au moyen-âge, on appela *Jacquerie* un soulèvement analogue dans ses causes et dans ses effets. On a donné à ce nom de *Bagaudes* diverses étymologies qui sont indiquées dans le Glossaire de Ducange, mais dont aucune n'est assez certaine pour être reproduite ici. A. S-r.

BAGDAD (khalifat de). Al-Mansour, khalife abbasside (*voy.* ce mot), résidait à Hachemiah, ville de la Chaldée; mais indigné de l'impiété des Ravendhi et de l'audace de ces sectaires, qui avaient fait une sédition devant les portes de son palais, il résolut de changer de demeure et

d'élever une ville nouvelle : ce fut Bagdad. Située au 62° 4' 30" de long. et au 33° 20' 4" de lat., cette ville fut, d'après quelques auteurs, construite sur l'emplacement de Séleucie. Elle était la capitale de l'Irak (l'ancienne Assyrie). C'est par erreur que l'on a dit qu'elle avait été bâtie sur les ruines de Babylone. Les historiens persans en attribuent la fondation à Zohak, et ajoutent qu'elle fut agrandie par Efrasiab, 9e roi de Perse de la première dynastie, qui l'appela Bag Dad, *jardin de Dad*, du nom de l'idole qu'il adorait. Quoi qu'il en soit de ces traditions et de quelques autres encore, il est certain qu'elle fut fondée par Abou-Djafer-Al-Mansour, l'an 148 de l'hégire. Elle était entourée d'un épais mur de briques de 11,200 aunes, et flanquée de 163 tours. Au milieu s'élevait un château qui la dominait tout entière. Elle est appelée par les auteurs orientaux *Dar-Al-Khalifet, maison du Khalifat, Dar-Al-Selam, maison du salut*, et *Sevra oblique*, de l'obliquité de ses portes. Après avoir pacifié son empire et conquis l'Arménie, la Cilicie et la Cappadoce, le khalife lui donna le nom de *Dar-al-Sani*, ou *maison de la paix*. On la nommait aussi *Bourdcholvelia, boulevard des saints*, à cause du grand nombre de saints musulmans qui y sont enterrés; parmi eux on citait Abou-Hanifa, Hanbali et Ebi-Ioussouf, trois des plus illustres docteurs de l'islamisme; ainsi que les quatre chefs des mystiques, Abdolkhadir-Ghilani, Dchoneïd, Choubla et Chehabeddin-Sehrvehrdi.

Al-Mansour ne mourut point dans la ville qu'il avait fondée, mais à Birmaïmoun, *puits de Maimoun*, près de la Mecque, l'an 158 de l'hég. Il eut pour successeur son fils Mohdi. Sous son règne, les Grecs furent plusieurs fois vaincus, et leur impératrice Irène ne put obtenir la paix qu'en payant un tribut annuel de 70,000 écus d'or. Ce prince fit ensuite la guerre à Hakem-Ben-Hachem, imposteur qui avait fait révolter le Khoraçân, le défit et le mit en fuite. Il mourut à la chasse, l'an 169 de l'hég. Avant sa mort, il avait désigné pour son successeur son fils aîné Hadi, mais sous la condition qu'après lui le khalifat passerait à Haroun, son fils puîné. En effet, après un règne d'un an, Hadi laissa le trône à son frère qui fut surnommé *Al-Rachid* ou *le Juste*. Ce prince (*voy.* Haroun), un des plus illustres de la famille des Abbassides, fut le dernier qui fit le pélerinage de la Mecque. Contemporain de Charlemagne, il lui envoya une ambassade célèbre dans l'histoire. L'empereur grec Nicéphore s'étant refusé à payer le tribut qu'avait promis Irène, Haroun s'empara d'Héraclée et vint camper aux portes de Constantinople. Il mourut en 193, laissant le khalifat à son fils Mohammed Amin, c'est-à-dire *le Fidèle*. Mohammed fut déposé, puis replacé sur le trône, et enfin tué, l'an 198, par les soldats de Thaher, général d'une des armées d'Al-Mamoun. Ce prince faillit bientôt après être dépouillé à son tour du khalifat, par sa faute. Il avait désigné pour son successeur l'imam Ali-Riza, fils de Moussa-Kassim, un des douze imams admis par les Alides. Il avait déjà même répudié le noir pour adopter le vert, couleur des partisans d'Ali. Alors les membres de la famille d'Abbas qui, nous disent les historiens, montaient à cette époque à 33,000, se révoltèrent, et reconnurent pour khalife son oncle Ibrahim, fils de Mohdi. Mamoun ne put apaiser cette révolte qu'en révoquant sa déclaration. Ce prince avait commencé une guerre contre les Grecs lorsqu'il mourut, en 218, près de Tarse, où il fut enterré. Il protégea les lettres et les savans, et ce fut, dit-on, sous son règne que les Arabes commencèrent à cultiver, du moins avec plus de succès, l'astronomie. *Voy.* Almamoun.

Ce fut sous Mohammed, plus connu sous le nom de Mothadhad-Billah, que les Africains du Zanguebar, que l'on appelait Zindji, firent une irruption dans l'Arabie et dans l'Irak, pénétrèrent jusqu'à Koufah et Basra, et surent se maintenir quatorze ans dans le pays qu'ils avaient envahi. Ce prince avait conçu quelques projets de réforme, mais il n'eut pas le temps de les exécuter. Onze mois après son avénement, les Turcs, dont il avait voulu réprimer l'insolence, l'assiégèrent dans son palais et le firent mourir.

Ce fut vers 630 que les Mongols pénétrèrent dans les provinces musulma-

nes. Sous le khalife Mostaszem finit le khalifat. Au mois de safar l'an 656, Bagdad fut prise par les Mongols, sous les ordres de Houlakou, frère de Mangou-Khan, et livrée au pillage. Le khalife, enfermé dans un sac, périt sous le bâton. Bagdad resta au pouvoir des Mongols jusqu'en 795 (après J.-C. 1392), où elle fut prise par Timour-Lenk; elle fut reprise, en 803, par ce conquérant qui la rendit au sulthan Ahmed. Ce prince en fut bientôt chassé par Miranchâh, fils de Timour. Conquise par les Turcomans en 815, puis perdue, elle fut reconquise par ces peuples sur Abou-Bekr, fils de Miranchâh. Ceux-ci la gardèrent jusqu'en 875 (ap. J.-C. 1470) où elle tomba au pouvoir d'Ouzoun-Kassân. En 914 (ap. J.-C. 1508), Châh-Ismaël-Sofi s'en rendit maître; elle fut encore prise et reprise plusieurs fois par les Turcs et les Persans; enfin Mourâd IV la conquit sur Châh-Sofi, roi de Perse, en 1044 (ap. J.-C. 1638). Depuis ce temps, elle est restée au pouvoir des Turcs.

La population de Bagdad devait être autrefois considérable, si l'on en juge par les historiens arabes qui nous assurent que 800,000 hommes et 60,000 femmes suivirent le convoi d'Haubali. Aujourd'hui elle n'a, d'après Éton, que 20,000 hab. parmi lesquels on compte 1,500 chrétiens pour la plupart Nestoriens ou Jacobites, et 2,500 juifs qui y occupent un quartier séparé. Mais M. Sylvestre de Sacy lui donne 95 à 100,000 habitans, et le général Gardane y en compte 90,000. Le climat y est sain. On y voit quelques manufactures de soie, de coton et de laine. Les principaux objets de commerce sont la soie, le coton, le maroquin, les marchandises persanes et les étoffes indiennes. Les productions du terroir sont, le riz, l'orge, le tabac, le coton, les dattes, et l'huile de sésame. La mesure de pesanteur usitée dans le commerce est l'okka qui vaut 400 drachmes et pèse 3 livres 2 onces; 6 okkas font un batman, 4 batmans un vazneh, 20 vaznehs 1 tagar. La mesure de longueur est le pik qui vaut un pik et demi d'Alep et 2 aunes de France.

Bagdad est entourée d'un mur de pierre au pied duquel est un fossé large et profond qui peut, au besoin, recevoir les eaux du Tigre. Il y a peu de monumens publics; les rues y sont étroites, malpropres et irrégulières. Bagdad est le siége d'un des plus grands pachaliks othomans, surtout depuis que celui de Basra s'y trouve réuni. Ce pachalik, qui se divise en 18 sandjaks, comprend la partie méridionale de la Mésopotamie, le Kourdistân, le littoral de l'Euphrate et du Tigre jusqu'à Basra. Il est borné au N. par le Diarbekr et les montagnes de Sindchar, au S. par le golfe Persique, à l'E. par la Perse, à l'O. par l'Euphrate. Il a 280 lieues de longueur, 212 de largeur, et 1 million d'habitans. Le kiaïa ou *remplaçant du pacha*, le defterdar, *grand-chancelier*, le divan-effendissi, *secrétaire*, composent l'administration et forment la cour du pacha. Après eux, les principaux fonctionnaires sont: le kapigiler-kiagasi, *maître des cérémonies;* le khazinadar, *trésorier;* le kaïm-makane, *vice-gouverneur;* le mohordar, *garde-des-sceaux;* le masref-effendi, *inspecteur des finances;* le silahdar ou *porte-épée*. Le kadhi, le muphti et le nakib sont les autorités judiciaires. Avec une armée de 30,000 hommes, ce pachalik n'a que 7 millions de piastres de revenu, parce que les Kurdes y sont exempts de tous impôts. Si nous en croyons Macd. Konneir, la puissance du pacha ne s'étend guère au-delà des murs de Bagdad. Le Kourdistân inférieur obéit à un gouverneur particulier, et tout le pays jusqu'à l'embouchure de l'Euphrate est occupé par un chef d'Arabes qui réside à Khoogoos-Hug, près de Korna. Le prince persan qui commande à Kermanchâh lève des impôts dans plusieurs districts et menace souvent la ville. Konneir écrivait en 1814; cet état de choses ne peut point avoir changé depuis, car le vieil empire othoman est passé de la faiblesse à l'agonie. L. N.

BAGGESEN (Jens, c'est-à-dire, Emmanuel), poète appartenant à la fois à la littérature danoise et allemande, naquit en 1764, à Korsoër, dans l'île de Zeelande. Ses premiers essais poétiques sont écrits en danois; mais l'influence de Klopstock et de Wieland s'y fait déjà sentir. Protégé par le prince de Holstein-Augustenbourg, il fit en 1787 un voyage en Allemagne, qui le mit en rapport

avec les poètes les plus distingués de ce pays, alors si riche en beaux talens. Dès ce moment la langue allemande devint pour Baggesen un instrument poétique dont il se servit, de préférence à son idiome national. A Paris, il assista en spectateur enthousiaste aux premières scènes de notre révolution. A partir de ce premier voyage toute sa vie se passa en courses : son caractère inquiet le ramena à diverses reprises de Copenhague en France, en Italie ou en Suisse. En 1793 il avait épousé à Berne une petite-fille du célèbre Haller; en 1797, après la mort de sa première femme, il se maria avec une Genevoise, à Paris, où il demeura plusieurs années, pensionné par le roi de Danemark. De 1814 à 1820 on le retrouve à Copenhague, perdu dans des querelles littéraires avec le poète Oehlenschlæger; vers 1820 il quitte de nouveau sa patrie avec toute sa famille, sans espoir de retour. Cependant, peu de mois avant sa mort, poussé par le mal du pays, il s'achemine de nouveau vers Copenhague, et meurt en route à Hambourg, en 1826.

Baggesen offrait un singulier mélange d'élémens contraires : c'était, chez lui, une lutte continue entre l'athéisme et la foi, la haine et l'amour, l'orgueil et l'humilité, la réflexion et le sentiment. Ses œuvres reflètent ces contrastes : jamais d'ensemble, rien d'achevé; mais une imagination souvent gigantesque et une sensibilité profonde. Il imita avec bonheur le grandiose de Klopstock, la délicate gaîté de Wieland, l'habile versification de Voss. Ses poésies lyriques allemandes ont paru pour la première fois en 2 vol., à Hambourg en 1803; une autre collection du même genre, intitulée *Haidenblumen* (fleurs de bruyère) fut publiée à Amsterdam, 1808, 2 vol. Vers le même temps parut son principal ouvrage *Parthénaïs, ou le voyage dans les Alpes*. Cette épopée idylle, de la famille de la *Louise* de Voss et dont M. Fauriel a donné une traduction française (*la Parthénéïde*), précédée d'une introduction de lui (Paris, 1810, in-12, chez Treuttel et Würtz), renferme beaucoup de beautés de détail, par exemple, la personnification du vertige, que le poète place sur la cime du Schreckhorn. A partir de 1810, le talent de Baggesen prit une direction satirique et polémique; il se plaisait à flageller Fichte, Schelling, et les coryphées de l'école mystique qui se répandait alors en Allemagne. Son *Faust complet* (*Vollendeter Faust*) qui devait, au gré de l'auteur, abattre la susdite école, est resté manuscrit. Son dernier ouvrage allemand, *Adam et Ève*, ou *Histoire de la chute* (Leipzig, 1826), est indéfinissable, quoique Baggesen l'eût intitulé *Épopée humoristique*. C'est une fusion de satire triviale, de passion entraînante, de frivolité maniérée.

Les ouvrages de Baggesen, imprimés en danois, consistent en drames lyriques assez insignifians, en épîtres, en vers fugitifs, en épopées comiques, qui le placent au premier rang des littérateurs de sa patrie. Le plus remarquable de ses ouvrages en prose danoise est sans contredit : *le Labyrinthe, ou courses poétiques en Europe à la fin du* XVIIIe *siècle et au commencement du* XIXe. Il a paru jusqu'ici 11 vol. de ses œuvres complètes, en langue danoise (de 1827 à 1831). Les fils de Baggesen ont publié la correspondance de leur père avec Jacobi et Reinhold (Leipzig, 1831, 2 vol.). Dans ces lettres, écrites de 1790 à 1801, il parle avec esprit de la révolution française et des chefs des écoles philosophiques en Allemagne. *C. L.*

BAGNÈRES. Deux villes de France portent ce nom, et toutes deux possèdent des eaux minérales célèbres. L'une, *Bagnères-de-Bigorre*, appartient au département des Basses-Pyrénées; l'autre *Bagnères-de-Luchon*, fait partie de la Haute-Garonne. La première est sur l'Adour, à l'entrée de la vallée de Campan; la seconde occupe le Val-de-Luchon. Celle-là est à 152 lieues de Paris et à 4 de Tarbes; celle-ci, à 158 lieues de Paris, n'est qu'à 1 lieue ½ de l'Espagne et au pied même des Pyrénées. Bagnères-de-Bigorre est chef-lieu d'arrondissement, Bagnères-de-Luchon n'est que chef-lieu de canton. La population diffère aussi : elle passe 6,500 ames dans la première ville et ne va guère qu'à 1,600 dans la seconde. Les sources thermales de Bagnères-de-Bigorre, déjà connues

des Romains, comme le prouvent les diverses inscriptions que l'on y conserve et le nom de *Vicus aquensis* qui avait été donné à la ville, sont au nombre de 30, les bains au nombre de 20. Leur température varie de 18° à 41°. On les regarde comme apéritives, diurétiques et légèrement purgatives. Les beautés des alentours, l'établissement Frascati, la belle promenade du Coustouz, la propreté des rues, lavées par les eaux courantes dérivées de l'Adour, font de Bagnères-de Bigorre un séjour très agréables aux étrangers. Bagnères-de-Luchon, fréquenté aussi du temps des Romains, est surtout renommé contre les rhumatismes et la goutte sciatique. Il y a 7 sources dont 6 thermales. L'établissement des bains est un des plus beaux en ce genre. De plus, Bagnères-de-Luchon fabrique d'excellent chocolat, et dans ses environs existe un filon de plomb très riche et non encore exploité. VAL. P.

BAGNES, GALÈRES et **CHIOURMES.** Nous réunissons ces mots, parce que, dans l'ordre historique et logique de la pénalité, ils ne sauraient être traités séparément. L'histoire de la peine des galères est en effet l'introduction nécessaire de l'histoire des bagnes.

La peine des galères consistait, ainsi que l'indique le mot, à ramer sur les bâtimens de ce nom. Rien n'indique qu'elle ait été usitée chez les Romains; aucun texte dans le droit romain n'en fait mention. On a cru à l'usage de cette peine en Grèce, d'après un passage de Plutarque dans la vie de Lysandre où il rapporte que Philocle avait conseillé aux Athéniens de couper le pouce droit à tous les prisonniers de guerre, afin que, ne pouvant plus tenir une pique, ils pussent néanmoins faire mouvoir une rame. Mais ce passage même ne prouve pas l'emploi *pénal* des galères à l'égard des condamnés.

On ne saurait préciser la date de l'introduction pénale des galères en France. La plus ancienne ordonnance qui en fasse mention est de 1564, sous Charles IX; mais elle présuppose l'existence antérieure de cette peine qui toutefois n'a pu précéder le règne de Charles IV, premier roi de France qui ait eu des galères sur mer.

La peine des galères était temporaire ou perpétuelle. Perpétuelle, elle entraînait la mort civile et confiscation de biens dans les provinces où elle avait lieu : temporaire, elle emportait infamie, sans confiscation de corps ni de biens. Tout condamné aux galères devait être préalablement fustigé et flétri d'un fer chaud contenant les trois lettres GAL. Le minimum de la durée de la condamnation devait être de 10 ans d'après l'ordonnance de 1564; mais cette disposition tomba promptement en désuétude, et le minimum de la durée s'abaissa jusqu'à 3 ans. Cette peine des galères fut dans son temps un premier progrès dans l'ordre de la pénalité; car employer des hommes à ramer, c'était déjà poser et admettre dans la théorie de l'emprisonnement le principe de l'*occupation* ou du travail des condamnés.

Tant que la marine militaire se composa de ces bâtimens appelés galères, les condamnés employés à la manœuvre des avirons furent la principale force de ces bâtimens. Cependant, outre les condamnés, on y employait encore, sous le titre d'esclaves, les hommes pris en guerre sur les infidèles et réduits à l'esclavage par droit de représailles. Il y avait même, à Venise et à Gênes, avant l'arrivée des armées françaises, des enrôlés volontaires, appelés *bonavoi*, qui, moyennant 4 sous par jour, s'engageaient pendant 4 ans à être assujétis au service et à la discipline des forçats sur les galères, c'est-à-dire à être enchaînés au banc, punis de la bastonnade, etc.; ils n'étaient distingués des forçats que par l'habillement.

Mais les progrès des sciences amenèrent des perfectionnemens dans l'art de la navigation et des constructions maritimes. La suppression des galères pour le service de mer, prononcée par l'ordonnance de 1748, produisit dans la marine une révolution qui en appelait une autre dans l'ordre de la pénalité.

C'est alors que, sous le nom de *bagnes*, des établissemens permanens, créés soit à terre, soit à bord des bâtimens flottans et hors de service, furent destinés à recevoir les forçats.

Telle est l'origine historique des bagnes : quant à l'étymologie du nom, c'est

celui, dit M. Delaborde, que les Italiens donnèrent à l'édifice de Constantinople destiné à cet usage, à cause des bains qui y étaient attachés. De là le mot est devenu commun à tous les établissemens de détention du même genre. Les premiers bagnes en France s'élevèrent à Brest et à Marseille; au mois d'avril et de mai de chaque année, on conduisait par chaines (*voy.* ce mot) aux bagnes de Brest et de Marseille les condamnés des diverses provinces de France.

Les changemens nécessités par l'ordonnance de 1748 s'opérèrent lentement; la plupart des condamnés autrefois occupés à ramer sur les galères restèrent dans les bagnes enchaînés sur leurs bancs. On n'admettait qu'un très petit nombre aux travaux de grande fatigue des arsenaux, tels que l'arrangement des bois, le curage du port, etc. Aussi ces malheureux détenus sur leurs bancs y contractaient des maladies chroniques; leurs forces dépérissaient, et leur vie s'éteignait dans le marasme et l'inaction.

Ce fut 70 ans après l'ordonnance de 1748 que, sous l'administration éclairée de M. Delareinty, intendant de la marine à Toulon, le principe de l'admission générale, et à tour de rôle, des forçats aux travaux extérieurs fut admis et pratiqué. Il en résulta une immense amélioration dans le régime sanitaire des bagnes, qui en provoqua une autre dans leur régime disciplinaire. En reprenant leurs forces, les forçats révélèrent leur aptitude à différens services des ports autres que les travaux de fatigue. On en répartit progressivement plusieurs dans les différentes directions et manufactures des ports; on en accorda même aux artisans et fabricans pour travailler chez eux, aux conditions et soumissions usitées pour la sûreté. Dans l'intérieur des bagnes on permettait aux forçats de s'occuper, hors du temps de service, à divers ouvrages pour leur profit personnel et de les vendre. L'ouvrier habile pouvait même s'exempter de la fatigue de l'arsenal en payant un autre forçat pour le remplacer, au prix de 5 sols.

Les bagnes prirent ainsi au dedans et au dehors une physionomie spéciale, qu'il est utile de bien constater et caractériser ici, avant de passer à une troisième époque ou révolution qui en a effacé les traits. Au dehors, le bagne présentait ce singulier contraste d'une société qui, pendant la durée de la condamnation, admettait le forçat dans les ateliers de l'industrie et jusque dans les services intérieurs de la domesticité, tandis qu'à l'époque de la libération, à quelques lieues de Brest, de Toulon, de Rochefort, elle le poursuivait d'une invincible répugnance, en lui fermant partout les voies du travail et par conséquent les conditions de la probité. Au dedans, sous l'empire de cette faculté pour le détenu, de travailler à son profit après le temps de service du port, et de s'affranchir même de ce service à prix d'argent, les bagnes présentaient de véritable bazars, où les forçats cultivaient une grande variété d'industries dont ils étalaient les produits, le long des salles, aux regards des visiteurs et des acheteurs. A Brest on allait aussi naturellement au bagne que dans le premier magasin se faire prendre mesure d'une paire de bottes ou d'un habit; les choses en étaient à ce point que j'ai rencontré une dame, bonne musicienne, qui m'a assuré avoir appris dans la jeunesse la harpe au bagne, où, accompagnée de sa mère, elle se rendait chaque jour avec quelques-unes de ses jeunes amies, pour profiter des leçons du forçat professeur.

Mais le code de 1810 et la législation pénale même qui l'avait précédé, en attachant aux travaux forcés le but pénal d'une occupation pénible, dépouillée de tout attrait dans sa nature, de toute rétribution dans son exercice, opéra une nouvelle révolution dans le régime des bagnes où les détenus devaient être généralement et forcément occupés. Ces vastes salles, autrefois animées par la population criminelle et industrielle à la fois qui les remplissait, devinrent vides et désertes. Vous n'y apercevez plus de loin en loin que quelques forçats condamnés à la double chaîne * qui vous offrent leurs

(*) Tout forçat coupable de tentative d'évasion est condamné à la double chaîne, c'est-à-dire que, pendant trois ans, il reste attaché à son

produits; d'autres, attachés au service de la maison, sont occupés à balayer, nettoyer, etc. Qu'est donc devenue cette terrible population? Où chercher les forçats? Dans le port, aux travaux de la fatigue? Nullement... On n'emploie à la fatigue que les individus incapables. Mais au lieu des travaux pénibles prescrits par le code pénal, on donne aux forçats des travaux utiles. On cherche à procurer, autant que possible, l'exercice de leur profession à ceux qui en ont, et l'enseignement d'une industrie à ceux qui n'en ont pas. Cette ligne de démarcation, que le code pénal avait établie entre le travail et le régime des maisons de réclusion et des bagnes, s'efface et disparaît chaque jour. On découple les forçats, on remplace le boulet par la manille *; et, pour nouvelle violation du code pénal, au profit de la raison et de l'humanité, on ajoute à l'exercice et à l'enseignement des professions utiles le principe des salaires et des masses de réserve **, dont l'introduction, commencée à Toulon en 1822, a été généralisée en 1829 à tous les bagnes. Ainsi tombe le système des bagnes, tel que l'avait conçu le code pénal, comme organisation des travaux forcés; pour peu que le législateur tarde à délivrer notre code de cette peine dégradante qui traite le condamné comme un esclave enchaîné qui ne doit sentir que le poids de ses fers, cette peine sera effacée par les philanthropiques et utiles illégalités de l'administration, et par l'influence de la civilisation sur les mœurs et des mœurs sur les lois.

Bientôt, en effet, les bagnes appartiendront entièrement au système des maisons centrales, par leur régime intérieur; et on peut presque se demander déjà quelle différence sépare une maison centrale du bagne de Toulon destiné exclusivement aux condamnés à 10 ans et au-dessous: durée des condamnations, enseignement industriel, principe des salaires, organisation des masses de réserve, tout y reléchit, y reproduit le régime intérieur des maisons centrales.

Cependant il est une différence notable: c'est qu'au lieu des rigueurs de cette vie cloîtrée que subit le détenu dans les maisons centrales, le forçat, à Toulon et dans les autres bagnes, travaille au dehors. Toute cette population de forçats vit au grand air, à l'air libre de la mer, répandue dans le port et employée, pour le compte du gouvernement, aux constructions navales, aux bâtimens civils, au magasin général, aux chantiers, à la manufacture, etc. On fournit à chaque direction tant d'hommes, suivant ses besoins; dès 5 heures du matin tout le bagne s'avance ainsi par escouades qui partent pour leurs destinations respectives.

Vous frémissez à l'aspect de ce vide du bagne, à l'idée de cette population coupable qui est toute au dehors; et comment y est-elle? Allons à Brest! Voyez par cette fenêtre ces tailleurs de pierre près desquels s'arrêtent les passans surpris de leur habileté... Quoi, ils ont les mains libres et armées même de ces marteaux! Je ne leur vois qu'un anneau au pied et je n'aperçois qu'au loin des gardiens; et ce sont là des forçats? Oui, et remarquez, je vous prie, que plusieurs ont des bonnets *rouges* et *verts*, ce qui indique les condamnés à perpétuité.

Mais vous pensez qu'au moins parmi ces forçats à perpétuité, on a eu le soin de ne pas placer ces armes dans les mains de ceux condamnés pour meurtre? Pas du tout; on n'a aucun égard au motif de la condamnation, et ces deux hommes que vous apercevez dans cet angle n'ont même échappé à l'échafaud que parce que le jury, dans sa répugnance pour la peine de mort, a écarté la circonstance de préméditation. Et on ose ainsi les approcher? Oui sans doute, et il n'est pas d'exemple que ces gens aient fait le moindre mal à un visiteur ou passant; au contraire, ils vous saluent très poliment; vous n'avez qu'une précaution à prendre, celle de veiller à votre montre et à votre bourse, car il pourrait bien vous arriver dans les ateliers du bagne ce qui arrive sur les boulevards de Paris.

En quelques minutes on arrive à la manufacture. Là, quel spectacle s'offre

banc par une chaîne: là, il se livre à sa petite industrie.

(*) Petit anneau en fer.

(**) Partie du salaire réservée pour le moment de la libération.

à vous? Une cour très longue et un peu large, garnie des deux côtés d'ateliers de tisserands, de fileurs, de teinturiers, de fouleurs, de forgerons, etc., aux extrémités de laquelle vous apercevez, pour toute garde, deux hommes le sabre au côté, chargés de contenir plusieurs centaines de forçats, les mains libres, armés de tous les instrumens de ces ateliers. Cependant l'ordre se maintient, l'activité règne dans cette population qui représente tous les crimes prévus par le code pénal. Et tout cet ordre, à quoi le doit-on, en l'absence des deux pièces d'artillerie braquées sur les salles vides du bagne, en l'absence des fers qu'on ne reprendra que pendant la nuit? C'est uniquement à l'empire du travail. Nous sommes arrivés à une époque où ce n'est plus la force physique, mais la force morale qui, dans les bagnes comme au sein de la société, donne à l'ordre ses plus sûres garanties.

Après l'épreuve de la bastonnade, des fers, du canon, de la guillotine, des peines perpétuelles, les hommes habiles, qui dans la direction des bagnes en ont fait la longue et cruelle expérience, s'accordent à dire : le moyen d'ordre, c'est le travail, c'est l'espoir de l'expiration ou de la commutation de la peine, c'est la crainte de la prolonger. Tandis que le philosophe, étudiant la nature de l'homme, démontre que c'est un être moral qui n'a point été fait pour être mis sur l'enclume et redressé avec du fer et du bâton; tandis qu'il proclame qu'on doit l'amener au repentir et non au désespoir, au bagne le praticien s'écrie qu'on ne peut autrement le discipliner!

Outre cette grande réforme introduite dans le régime des bagnes par l'organisation du travail, d'autres mesures ont été inspirées par le désir de leur amélioration morale. Une ordonnance royale, du 20 août 1828, rendue sur le rapport de M. Hyde de Neuville, a établi un classement des bagnes, d'après lequel le bagne de Toulon est affecté exclusivement aux condamnés de 10 ans et au-dessous, et les bagnes de Brest et Rochefort aux condamnés à plus de 10 ans, *et répartis*, dit l'ordonnance, *de telle manière que les condamnés à vie ou à plus de* 20 *ans seront entièrement séparés de ceux dont la peine ne devra pas durer au-delà de* 20 *années.*

Cette classification interne, prescrite par l'ordonnance, ne s'est pas exécutée dans les bagnes de Brest et de Rochefort, mais on a introduit dans le bagne de Toulon un excellent principe de classification, principe tout moral et essentiellement pénitentiaire, en divisant les détenus en trois classes : classe des *inconnus ;* classe des *indociles ;* classe des *éprouvés.* L'insuffisance et les vices des locaux, la confusion des travaux, ne permettent pas un emploi rigoureux, je dirai même sérieux, de ce classement; mais tel quel, il a déjà opéré de si bons résultats dans l'action de la discipline intérieure, qu'il n'est guère d'homme en France plus convaincu de la possibilité et de l'utilité d'introduire dans les bagnes le système pénitentaire, que M. Reynaud qui, depuis 14 ans, dirige avec tant d'habileté et de zèle le bagne de Toulon. Il ne demanderait que la construction d'un local convenable et l'autorisation de disposer des bras des forçats pour le construire. Tous ceux qui ont vu, qui ont admiré, à Brest et à Toulon, ces vastes et magnifiques hospices de Clermont-Tonnerre et de Saint-Maudrier, élevés avec tant d'art par les forçats, ne s'étonneront pas qu'on pût utiliser leurs bras à la construction de modestes *pénitenciers.*

Tel est l'avenir que nous souhaitons aux bagnes; mais on ne peut disconvenir que, quelque défectueux que soit leur état présent, il est au-dessus de l'idée qu'on s'en forme généralement en France et qui, d'un bout à l'autre du royaume, soulève la réprobation publique contre les libérés des bagnes, au point de leur rendre le travail, et par conséquent la probité, impossibles. Ce qui prouve combien il y a d'exagération dans l'opinion publique à cet égard, c'est que ces répugnances sociales, au lieu de diminuer, se sont accrues et s'accroissent en raison des améliorations successives introduites dans le régime des bagnes. L'explication est facile. A l'époque de la Restauration, les esprits en France reçurent une impulsion nouvelle : l'exaltation des idées guerrières

fit place dans la société à une grande et noble préoccupation de bien public et de réformes intérieures. On appela sur le régime intérieur de tous les établissemens d'utilité générale l'attention publique, qui jusque là en avait étébi en distraite par les bulletins de la grande armée; on se mit à visiter les prisons et les bagnes, à les décrire; et dans ces descriptions c'était à qui surchargerait le tableau des plus noires couleurs, pour pousser l'opinion publique à réclamer plus promptement et plus énergiquement la réforme; mais on ne songea pas que ces êtres qu'on faisait si hideux étaient pour la plupart destinés à rentrer au sein de cette société qu'on disposait inévitablement, par ces épouvantables récits, à ne pas les accueillir. Nous subissons aujourd'hui ces tristes résultats d'une philanthropie mal entendue, qui a desservi la cause qu'elle voulait protéger et soutenir. C'est ainsi que M. Barbé de Marbois, dans son relevé des votes des conseils généraux en 1826 et 1827, concernant la demande de colonisation des forçats libérés, signalait parmi les réclamans les plus énergiques contre le danger des forçats libérés, plusieurs conseils généraux de départemens, où, d'après les comptes rendus de la justice criminelle, *aucun forçat libéré* n'avait été repris de justice ni traduit aux assises. Le gouvernement a beaucoup à faire pour améliorer le régime des bagnes par l'introduction du système pénitentiaire; mais il y a aussi une grande et urgente réforme à opérer dans la société : c'est d'y combattre l'exagération des répugnances sociales pour les libérés. Puissions-nous y avoir coopéré par cet article! *Voy.* les mots CHAÎNE, TRAVAUX FORCÉS et PRISONS. CH. L-s.

BAGNOLES, hameau de la Basse-Normandie, département de l'Orne, à 3 lieues $\frac{3}{4}$ de Domfront, réunit des bains d'eaux minérales sulfureuses, dont la température a 21 et 22°, à des sites romantiques, parmi lesquels se dessine un joli lac, et à une fonderie avec des hauts-fourneaux. VAL. P.

BAGNOLS-LES-BAINS, village de l'arrondissement de Mende (Lozère), au pied d'une montagne, sur le Lot, est connu par un établissement d'eaux thermales très fréquenté. *Voy.* EAUX THERMALES.

BAGNOLS, ville de l'arrondissement d'Uzès (Gard), à 9 lieues $\frac{1}{3}$ de Nîmes, près de la Cèze, a une belle place carrée, une jolie fontaine, un collége, quelques teintureries, trois foires par an, et 4,994 habitans. C'est la patrie de Rivarol. Cette ville a donné son nom, dans le VIIIe siècle, aux *Bagnolois*, sectaires appartenant à la communion des Catarhes. VAL. P.

BAGOAS, *voy.* DARIUS.

BAGRATHION (PRINCE). S'il est vrai, comme le disent des biographes allemands, que le général en chef prince Bagrathion, mort en 1812, à la suite de ses glorieuses blessures, a été le même que le prince de ce nom qui a signé en 1783 avec Héraclius l'abdication de ce tsar de Karthli et de Kakhéti (Géorgie), il avait pour prénom *Iván Constantinovitch*. Mais le prince Iván Constantinovitch Bagrathion est qualifié dans l'acte que nous avons sous les yeux de *général de l'aile gauche*, et celui qui doit nous occuper ici était né, dit-on, vers 1762. Il aurait donc été général à 21 ans.

Quoi qu'il en soit, c'est après l'abdication du tsar de Géorgie que le prince Bagrathion, né d'une des plus illustres familles du pays, accepta du service en Russie et acheva de se former pour la guerre à l'école du généralSouvorof, qui put bientôt le nommer *son bras droit*. Il suivit son maître d'abord en Pologne, en 1792 et en 1794; puis en Italie en 1799, et il signala sa valeur, le 26 avril de cette année, à la prise du poste de Lecco sur l'Adda, prise dont l'honneur lui appartient, et à la bataille de la Trébia. En 1805, il était sous les ordres de Koutousof qui s'avançait pour faire sa jonction avec l'armée autrichienne, lorsqu'il apprit qu'elle avait été anéantie à Ulm. Les Français étant entrés à Vienne, le 13 novembre, Koutousof, pour hâter sa retraite, sacrifia son arrière-garde, composée de 6,000 hommes commandés par le prince Bagrathion. Enfermée entre Hollabrunn et Gundersdorf par 30,000 Français ayant Murat à leur tête, celle-ci paraissait perdue; mais le brave Géorgien repoussa l'attaque en désespéré, mit le feu au village de Hol-

labrunn et s'étant frayé à la baïonnette un passage à travers les corps français, il rejoignit son chef le 19 du mois. Cet acte de bravoure fut récompensé par Alexandre qui conféra au prince le grade de lieutenant général et la croix de Saint-Georges. Bagrathion commanda l'avant-garde russe à la bataille d'Austerlitz et à celles d'Eylau, de Heilsberg et de Friedland, en 1807. Ce fut sous sa conduite qu'au commencement de l'année 1809, un détachement de l'armée russe s'aventura sur la glace du golfe de Bothnie, pour surprendre dans les îles d'Aland le corps suédois du général Dœbeln. Vers la fin de cette année Bagrathion fut envoyé en Moldavie pour prendre le commandement que la mort venait d'enlever au général Prosorofski; s'il ne le conserva pas long-temps, il le signala par la bravoure avec laquelle il se battit à Tataritza. En 1812, il fut placé à la tête de la seconde armée de l'ouest, formée de 50,000 hommes et qui avait son quartier-général à Slonim. On dira à l'article Russie (*campagne de*) par quels honorables efforts il sut échapper aux poursuites du roi Jérôme, de Davoust et de Latour-Maubourg, franchir la Bérésina et le Dniéper pour atteindre Barclay-de-Tolly (*voy.*) qui battait en retraite sur Moscou, et faire sa jonction avec lui, le 8 août, après avoir perdu 15,000 hommes dans des combats toujours renouvelés. Il fut blessé à la bataille de Smolensk; mais il n'en commanda pas moins l'arrière-garde de Barclay, et passa avec lui sous les ordres de Koutousof, son ancien général, dont les sentimens étaient plus sympathiques avec les siens que ceux de Barclay. A la valeur froide, au génie savant, méthodique et tenace de ce feld-maréchal, M. de Ségur (dans son *Histoire de Napoléon et de la grande armée*, tom. I, p. 263) oppose « l'instinct guerrier, audacieux et violent de Bagrathion, vieux Russe de l'école de Souvorof, mécontent d'obéir à un général moins ancien que lui; terrible au combat, mais ne connaissant d'autre livre que la nature, d'autre instruction que ses souvenirs, d'autres conseils que ses inspirations. » A la bataille de la Moskwa, où il commandait l'aile gauche, trois fois sa ligne fut rompue par les braves de Murat, et trois fois il la reforma; enfin la nouvelle blessure qu'il reçut devint le signal d'une horrible déroute pour l'armée russe. Le prince mourut de cette blessure le 7 octobre 1812. J. H. S.

BAGUE, *voy.* Anneau.

BAGUE (jeux de). On connaît plusieurs manières de courre la bague: à cheval, sur des chars, ou sur des chevaux ou des siéges de bois. La première, qui est la plus ancienne, se faisait dans les camps des Grecs et des Romains, les jours de fêtes ou de quelques réjouissances militaires : elle était à peu près la même que celle que l'on exécute aujourd'hui dans nos académies ou manéges, avec, peut-être, cette légère différence que dans les camps les courses étaient beaucoup plus longues, et que le nombre des concurrens était plus considérable. C'est un anneau de cuivre ou d'autre métal, qui, pendant au bout d'une espèce de potence placée à l'extrémité d'une carrière où se font des courses, s'en détache facilement, et que ceux qui courent au galop tâchent d'emporter en l'enfilant avec la lance. Les vainqueurs sortaient, en triomphant, de ces sortes de jeux, et recevaient des récompenses au milieu des fanfares et de l'allégresse générale. Les fabliaux nous ont conservé le souvenir de joutes semblables dans les anciennes chevaleries et dans les fêtes du moyen-âge.

La seconde manière était plus compliquée, et s'exécutait sur des chars, dans les brillans carrousels qui eurent lieu sous Louis XIV, où des chevaliers superbement vêtus et divisés en plusieurs quadrilles, couraient la bague de cette manière, et souvent même à cheval : ces courses, dans ces riches cavalcades, se faisaient avec dextérité et avec une splendeur extraordinaire, et il y avait aussi, comme chez les Grecs et les Romains, des prix décernés aux vainqueurs. *Voy.* Carrousel.

Il est une troisième manière de courre la bague, mais qui est plus commune et se trouve au moins à la portée de tout le monde. Dans presque tous les endroits consacrés aux promenades publiques, principalement autour des grandes villes

de même que dans les foires, c'est une machine de bois, construite et disposée de manière à ce que, tournant comme sur un pivot, à force de bras, dans une enceinte ronde, monté sur des chevaux ou des siéges de bois qui y sont attachés et mus circulairement et avec une certaine vitesse, on tâche d'emporter avec un stylet une bague ou un anneau suspendu à la portée des joueurs, près de la circonférence du mouvement. F. R-D.

BAGUENAUDIER (*colutea*). Parmi les plantes qui composent ce genre de la famille des légumineuses, une seule croît naturellement dans nos climats; c'est le baguenaudier *arborescent*. Il se fait remarquer dans tous les jardins par ses gousses remplies d'air qui se déchirent avec bruit lorsqu'on les presse entre les doigts. De là vient, dit-on, le mot de *baguenauder* que l'on a appliqué d'abord à ceux qui s'amusaient à faire claquer ces fruits vésiculeux, et par suite à tous les gens inoccupés.

Le baguenaudier se naturalise avec la plus grande facilité; on peut aussi le multiplier à volonté.

Les fleurs jaunes, papilionacées, disposées en épis qui partent de l'aisselle des feuilles ou qui terminent les rameaux, commencent à paraître dans les premiers jours de mai, et on en voit encore à la fin de l'automne; on a proposé d'employer les feuilles pour remplacer celles du séné, et on leur a même donné le nom de *séné d'Europe*. Cependant leurs vertus purgatives, sans être tout-à-fait nulles, méritent moins de confiance. On peut en dire autant des gousses, qu'on aurait tort d'administrer comme succédanées des follicules que fournit également la plante à laquelle nous devons les feuilles de séné.

On cultive quelques autres espèces de baguenaudier qui font l'ornement des jardins. Tel est le baguenaudier d'orient, remarquable par les fleurs rouges marquées de deux taches jaunes. Le baguenaudier d'Éthiopie aux fleurs écarlates, et le baguenaudier à feuilles de Galega dont les fleurs disposées en grappes d'un rouge orangé exhalent un parfum de vanille. H. A.

BAGUETTE, *bacillus*, *virga* (*voy.* Fusil, Tambour, Fusée). En architecture, une *baguette* est une petite moulure ronde qui, suivant la nature de ses ornemens, s'appelle baguette *à rose*, baguette *à rubans*, baguette *à cordon*. Y.

BAGUETTE DIVINATOIRE. On donne ce nom à un rameau fourchu de coudrier, d'aune, de hêtre ou de pommier, auquel on attribue des propriétés surprenantes, comme celle, par exemple, de découvrir une source d'eau en s'inclinant vers la terre. Quelques auteurs ont écrit sérieusement des traités et des volumes sur cette matière, et ont tenté de l'expliquer par les lois de la physique; mais il faut reléguer cette croyance populaire avec les fictions de la mythologie.

Ce n'est pas tout encore : cette baguette merveilleuse sert aussi à suivre la piste des mines, des trésors cachés, et, qui plus est, des meurtriers et des voleurs. Tout le monde sait l'histoire de ce Jacques Aymar, paysan du Lyonnais, qui, en 1692, guidé par la baguette divinatoire, poursuivit, pendant plus de quarante-cinq lieues sur terre et plus de trente lieues sur mer, un meurtrier. Ce fait trouva pourtant des apologistes et même des détracteurs qui le combattirent de bonne foi. *V.* Divination. D. A. D.

BAGUETTES, punition autrefois usitée dans les armées françaises, et qui consistait à courir, nu jusqu'à la ceinture, entre deux rangs de soldats, qui tenaient des baguettes de saule ou d'osier, et frappaient le patient lorsqu'il passait devant eux. On appelait cela *passer par les baguettes*, et c'était souvent la punition des fautes les plus légères. Aujourd'hui cet usage, tombé en France en désuétude, s'est réfugié dans quelques autres parties du monde civilisé, notamment en Allemagne, où le patient succombe trop souvent à ce genre de supplice. D. A. D.

BAHAMA (iles), *voy.* Lucayes.

BAHAMAN, Bahman ou Bamen, venait, dans la liste des divinités des anciens Perses, immédiatement après Ormuzd. Selon les traditions antiques, ce dieu inspire la bonté, apaise la colère, répand la lumière et l'abondance parmi les mortels dont l'ame est pure et la vie conforme aux principes de la vertu. Il a sous sa protection les bœufs, les moutons, et

tous les animaux susceptibles d'être apprivoisés ou formés à la domesticité. Il veille principalement sur l'ame du taureau *Aboudad*, en qui sont déposés les germes de la vie universelle. C'est encore Bahaman qui, assis sur un trône d'or, reçoit dans le séjour de l'éternelle félicité les ames des justes, que lui amènent les célestes *jzeds*, après qu'elles ont franchi le pont Tchinevad. A. S-R.

BAHAR, *voy.* INDE.

BAHIA, *voy.* BRÉSIL.

BAI (*bajo*), *voy.* PELAGE.

BAIADÈRES. C'est le nom qu'on donne dans les Indes-Orientales aux danseuses et chanteuses publiques. Elles se divisent en plusieurs classes : les *derédachis*, qui forment la première, habitent les temples, où elles sont instruites par les prêtres, et embellissent les cérémonies religieuses par leurs chants et leurs danses ; la seconde classe ne se distingue de la première que parce que les *natchés* qui la composent ne sont point attachées à un seul et même temple; les 3ᵉ et 4ᵉ classes, composées des *vestiatris* et des *cancenis* se trouvent sous la surveillance de matrones qui les instruisent surtout dans l'art de plaire. Les baïadères sont devenues peu à peu un tel objet de luxe qu'il n'est point de fête où elles ne viennent produire leurs talens séducteurs. Les plus jolies filles en font partie, et c'est ordinairement dès l'âge de 7 ans qu'on les destine à cette condition. Sous un costume de bon goût, aussi riche que voluptueux, les baïadères sont partout fort dangereuses pour les Européens. Leur danse est souple, gracieuse et décente. Leur état est d'ailleurs regardé aux Indes comme n'ayant rien de déshonorant.

On dérive leur nom tantôt du mot portugais *balladeiras;* tantôt, et avec plus de vraisemblance, de l'épithète de *bhayatri*, craintive ou timide, qu'on donne ordinairement aux femmes en leur adressant la parole. *C. L.*

BAIAN, *voy.* AVARES.

BAIAS (rel.), *voy.* BRAHMA.

BAIAS, auteur du *Mahahbarata*, *voy.* VYASA.

BAIE (géographie), nom de toute coupure de la côte envahie par la mer, lorsque cet enfoncement des eaux dans les terres n'est pas assez considérable pour mériter le nom de *golfe*. Cependant on a donné le nom de *baie* à de véritables golfes, tels que la *baie d'Hudson;* cela vient des Anglais qui appliquent ce terme également aux golfes. On a encore improprement appliqué le nom de baie à des portions de mer qui communiquent avec d'autres mers, parce qu'on n'avait pas d'abord une idée exacte de la configuration des contours de ces parties de la mer. De ce nombre est, entre autres, la *baie de Baffin* qui communique, comme on sait maintenant, avec la mer polaire, et qui par conséquent n'est pas une baie. D-G.

BAIE. En botanique ce nom sert à désigner tous les fruits charnusqui ne présentent pas d'organisation bien tranchée. Les loges peuvent être plus ou moins nombreuses ; mais elles sont toujours peu distinctes, et les semences nagent sans ordre au milieu de la pulpe. Tels sont les fruits de la vigne, du groseiller, de la belladone, de la morelle, etc. *Voyez* FRUITS. H. A.

BAIE (archit.), ouverture d'une porte ou d'une croisée dans un mur, une cloison ou un pan de bois, et dont la hauteur est déterminée par des traverses en bois ou en fer appelées *linteaux*. Ces baies de portes ou de croisées ont probablement été prises dans la nature; ainsi les arcades des portes ont dû avoir pour origine l'entrée des cavernes creusées dans les montagnes, les unes en ligne droite, les autres en arcade, quelquefois avec des manières de bossages rustiques. Ces ouvertures peuvent avoir aussi été prises sur le modèle de celles qui furent faites aux premières cabanes des pasteurs d'Arcadie, pour faciliter l'entrée aux hommes, aux animaux et aux choses nécessaires. Quant aux baies de croisées, elles peuvent avoir pris leur origine des ouvertures qui donnent de l'air et du jour aux grottes et aux cavernes des montagnes, lesquelles ont été ensuite grossièrement imitées dans les premières constructions des hommes, puis après régularisées et perfectionnées. P-T.

BAIES, ville de la Campanie-Heureuse, entre Misène et Puteoli, non loin de Naples, et jadis le séjour des plus

riches et des plus voluptueux Romains, était renommée par la beauté de ses maisons de campagne et ses sites. Ce lieu était situé auprès de la mer. On avait dans les environs le lac Averne, la grotte de la sibylle de Cumes, les eaux thermales, le lac Achéron et les champs élyséens. Selon Horace, Baïes brillait plus que tout autre lieu de la terre:

Nullus in orbe sinus Bajis prælucet amœnis.
Épist. I, Ode 83.

et Martial croit ne pouvoir assez louer un séjour aussi délicieux:

Ut mille laudem, Flacce, versibus Bajas,
Laudabo digne: non satis tamen Bajas.

Que reste-t-il de cette magnificence romaine? rien que des débris rares et insignifians. A la place des palais des maîtres du monde se trouvent maintenant les cabanes de pauvres pêcheurs. Le village fait partie de la province de Naples. D-G.

BAIF (Jean-Antoine de) était fils de Lazare de Baïf, abbé de Charroux et Grenetière, conseiller au parlement de Paris et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi. Ce seigneur, étant en ambassade à Venise en 1532, y eut, d'un commerce avec une fille noble, Jean de Baïf, qu'il fit élever avec le plus grand soin, par le célèbre Dorat. La réputation de ce savant professeur attira à ses leçons le jeune Ronsard, qui devint ainsi le condisciple et l'ami du jeune Baïf. Louis le Roy, dans sa *Vie de Ronsard*, nous a conservé des détails intéressans sur leur intimité studieuse. Ils furent tous deux de la pléiade poétique que leurs contemporains se plurent à former des sept poètes les plus estimés de ce temps (*voy.* Dorat, Jodelle, *Joachim* du Bellay, Belleau, Pontus du Thiard et Ronsard). Ce dernier ne se distingua réellement que dans les vers grecs et latins; ses efforts dans la poésie française furent toujours malheureux, ce qui faisait dire au malin cardinal du Perron: « Le « Baïf est un fort bon homme, mais un « très mauvais poète. » A ce peu de dispositions il joignit l'idée impraticable d'appliquer aux vers français, outre la rime, une mesure basée sur la quantité des syllabes, comme en grec et en latin. Il y avait alors, en tout, dans les esprits distingués une ardeur d'innovation très remarquable, et même leurs tentatives malheureuses, comme celle de Baïf, eurent un côté utile, en apprenant à leurs successeurs à éviter les écueils contre lesquels ils s'étaient brisés. Baïf, malgré son manque de fortune, fut comme le centre des hommes les plus distingués de son temps. Le roi Henri III lui-même l'honorait souvent de sa présence: c'est là un des bons côtés des mœurs de ce temps. Jean de Baïf avait obtenu en 1570, au sujet de ces réunions qui avaient lieu chez lui, des lettres-patentes de Charles IX pour l'établissement d'une académie de poésie et de musique. Il peut ainsi être considéré comme le fondateur de la plus ancienne société littéraire en France. Il mourut à Paris en 1589. Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages, à peine connus aujourd'hui. J. B. X.

BAIKAL (lac). Les Russes et les Chinois appellent avec plus de raison cette immense nappe d'eau de la Sibérie méridionale une *mer*, et les peuples qui l'avoisinent regardent comme une profanation de donner le nom de *lac* à ce qu'ils appellent, eux, la *Mer Sacrée*. En effet, ce prétendu lac couvre une étendue non moins grande que celle de la Suisse entière, environ 700 milles carrés géographiques; sa longueur est de plus de 80 milles (environ 140 lieues de France) et sa largeur moyenne de 8 à 9 milles; en quelques endroits cette largeur arrive même jusqu'à 12 milles; on lui donne une circonférence de plus de 260 milles. Suivant la direction diagonale entre les méridiens et les parallèles, le lac Baïkal est situé entre 51° et 56° de latit. N., et entre 121° et 128° de longitude (de l'île de Fer).

C'est en 1643 que les Européens naviguèrent pour la première fois sur cette mer méditerranée nouvellement découverte. Suivant M. Klaproth (*Mémoires relatifs à l'Asie*, t. Ier, p. 1), le nom qu'ils lui donnèrent aurait été celui par lequel la désignaient les Iakoutes qui anciennement avaient leurs demeures sur ses bords. *Baïahkhal* signifie dans leur langue *eau abondante;* les langues des autres peuples asiatiques le traitent,

ainsi que nous l'avons dit, avec plus de respect.

Le lac Baïkal est entouré de hautes montagnes que le voyageur parti d'Irkoutsk vers sa rive voit s'élever de plus en plus; sur la rive opposée elles sont moins considérables. C'est du côté d'Irkoutsk que l'Angara, écoulement du lac, s'ouvre une voie à travers ces rochers pour couler vers le nord et joindre l'Iénicei, après avoir changé de nom. En revanche le lac reçoit, au midi et à l'est, les eaux de la Selenga et du Bargousine. Il est extrêmement poissonneux.

Le Baïkal est généralement profond; cependant il est couvert d'écueils et d'îlots et quelques bas-fonds y gênent la navigation. On le regarde comme devant son origine à un tremblement de terre qui aurait fendu les rochers qui l'environnent et qui en font un des sites les plus pittoresques que la nature sauvage puisse présenter. Voy. *Description du lac de Baïkal, trad. du russe* par M. Klaproth, *Nouv. Ann. des Voyages*, t. XVII, p. 289 et suiv., et la *Géographie de l'Asie* de M. Charles Ritter, tom. II (1833), p. 5-114. J. H. S.

BAIL, de *bailler*, donner, livrer. Le bail est compris dans le louage des *choses* et se trouve de trois sortes : 1° bail à loyer, louage des maisons et des meubles ; 2° bail à terme, louage des héritages ruraux; 3° bail à *cheptel*, louage des animaux dont le profit se partage avec le propriétaire et l'individu à qui il les confie. Nous renvoyons au mot Cheptel nos explications sur ce dernier point. Le code trace premièrement les règles *communes* aux baux des maisons et à ceux des biens ruraux. Ces règles sont très nombreuses; nous ne ferons qu'en indiquer les objets divers qui consistent : 1° dans les formalités exigées pour constater l'existence même du bail; 2° dans l'obligation pour le *bailleur* d'assurer la jouissance. Les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds sont immeubles par destination. Ainsi sont immeubles, à ce titre, les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données au fermier ou colon partiaire, les pigeons de colombiers, les lapins de garenne, etc.

Sont aussi immeubles par destination tous effets mobiliers que le propriétaire a attachés au fonds, *à perpétuelle demeure,* de manière qu'on ne pourrait les enlever sans qu'ils fussent fracturés ou détériorés, ou sans briser et détériorer la partie du fonds à laquelle ils sont attachés.

Sont immeubles, *par l'objet auquel ils s'appliquent*, l'usufruit des choses immobilières, les servitudes ou services fonciers, les actions qui tendent à revendiquer un immeuble. *Voy.* Louage; et pour les bails, en ce qui concerne la culture, l'art. Ferme. V.

BAILLEMENT, phénomène que présentent l'homme et la plupart des animaux, et qui consiste dans une inspiration large, profonde, quelquefois un peu saccadée, avec écartement considérable des mâchoires, et suivie d'une expiration plus prolongée que dans l'état ordinaire, et plus ou moins bruyante. Les circonstances dans lesquelles le bâillement se produit sont : le sentiment de la faim ou le travail pénible de la digestion, le besoin de sommeil, le moment du réveil, l'ennui, et aussi le séjour dans un air trop rare ou contenant des gaz impropres à la respiration. Au premier coup d'œil l'esprit ne saisit pas très bien le lien qui existe entre des causes si diverses entre elles; mais si l'on réfléchit que, dans toutes ces circonstances, les poumons reçoivent, dans un temps donné, moins d'air que de coutume, soit que cet air contienne moins de molécules vivifiantes (oxigène), comme dans l'asphyxie commençant par la combustion du charbon, soit que, comme dans la fatigue générale qui provoque le besoin du sommeil, le mouvement mécanique de la respiration se ralentisse; si l'on réfléchit, dis-je, que dans toutes ces circonstances il y a disharmonie entre la quantité de sang qui traverse les poumons et la quantité d'oxigène qui y pénètre, on concevra que toutes ces causes agissant de la même manière produisent un résultat identique, le bâillement. En définissant donc ce phénomène comme expression physiologique d'un trouble fonctionnel, on pourrait le dire un besoin d'air perçu par le cerveau dans les poumons, comme on définit la faim un besoin d'alimens,

de réparation perçu par le même organe dans l'estomac. Comme tous les actes qui dépendent du système nerveux, le bâillement est susceptible de se produire en vertu du seul instinct d'imitation qui existe plus ou moins développé dans tous les animaux. Le bâillement se rencontre assez souvent comme symptôme dans quelques maladies, telles que l'épilepsie, l'hystérie, etc. On l'a vu quelquefois se prolonger avec une opiniâtreté extrêmement incommode. Enfin on compte plusieurs cas où l'écartement des mâchoires a été porté à un tel degré que la luxation de celles-ci en a été le résultat. M. S-N.

BAILLET (Adrien), l'un de nos plus laborieux érudits, naquit en 1649 dans le village de La Neuville, près Beauvais. D'abord régent au collége de cette ville où il avait fait ses études, il entra ensuite dans les ordres sacrés et fut nommé à un humble vicariat de campagne, où il n'avait qu'un traitement annuel de 300 francs. Sa vertueuse économie avait pourtant trouvé dans ce modique revenu le moyen de faire vivre avec lui un de ses jeunes frères, et de nourrir encore, disent les mémoires du temps, un *petit valet*. Aussi ce ne fut point l'ambition, mais l'amour de l'étude qui lui fit quitter ses fonctions et sa province pour venir s'y livrer entièrement à Paris. Il eut le bonheur d'y rencontrer un homme qui sut apprécier ses qualités et son savoir précoce. M. de Lamoignon choisit Baillet pour son bibliothécaire : c'était combler tous ses vœux. Occupé dès lors exclusivement des devoirs de son emploi et de ses travaux scientifiques et littéraires, on peut dire qu'il concentra son existence dans ses livres et dans ses manuscrits, ne faisant qu'un seul repas, dormant à peine quelques heures, et souvent tout habillé; il devait produire beaucoup, et sa fécondité fut d'autant plus grande que, méditant toujours de nouveaux ouvrages, il donnait trop peu de soins à son style. C'est ce que l'on remarque surtout dans ses *Jugemens des savans* (7 vol. in-4°), qui néanmoins obtinrent alors beaucoup de succès.

Dans un autre de ses principaux ouvrages, *les Vies des saints* (4 vol. in-fol.), la piété éclairée de Baillet lui fit écarter nombre de légendes fabuleuses ou ridicules. Les bigots ne le lui pardonnèrent pas, encore moins les jésuites, irrités des éloges qu'il avait accordés aux écrivains de Port-Royal. Sa *Dévotion à la Sainte-Vierge*, traité conçu dans le même système, fut dénoncée à l'archevêque de Paris et à la Sorbonne; mais la Sorbonne et l'archevêque donnèrent gain de cause à l'auteur. Baillet avait aussi fait paraître le premier volume d'une grande composition bibliographique intitulée : *Auteurs déguisés sous des noms étrangers, empruntés, supposés*, etc.; mais on lui fit craindre le mécontentement des gens de lettres qu'il dépouillait ainsi de leur *incognito*, et il abandonna ce travail, que Barbier (*voy.*) a exécuté de nos jours. Enfin il avait encore trouvé le temps de rédiger le catalogue, en 32 volumes *in-folio*, qui n'a point été imprimé, de la superbe bibliothèque confiée à ses soins. L'excès du travail abrégea une carrière si utilement remplie. Baillet mourut chez son bienfaiteur, en 1706, âgé de 57 ans. Outre les ouvrages cités, il avait publié quelques productions biographiques, entre autres la *Vie de Descartes*, trop pleine de petits faits et de détails minutieux, et une *Relation curieuse et nouvelle de Moscovie*, curieuse en effet à cette époque où la Russie était si peu connue encore de l'Europe que c'était un acte d'érudition que d'en parler avec quelque étendue. M. O.

BAILLEUL ou **BALIOL** est un nom qui appartient à l'histoire de l'Écosse. La mort du roi Alexandre III, en 1286, et celle de sa petite-fille Marguerite, la *Vierge de Norvège*, en 1291, offrirent à l'Anglais Édouard Ier une occasion favorable de s'ingérer dans les affaires d'Écosse. La couronne y était briguée par douze prétendans, entre autres par Jean Baliol et Robert Bruce, qui descendaient du roi David Ier par les femmes. Le roi d'Angleterre, pris pour arbitre, se fit d'abord reconnaître au parlement de Norham pour seigneur suzerain de l'Écosse, et prononça ensuite en faveur de Baliol, qui lui rendit hommage de sa couronne (1292). Mais l'ambitieux Édouard ayant voulu soumettre son vassal à une obéissance servile, Ba-

liol en appela au courage de la nation, et une guerre sanglante éclata entre les deux royaumes. En 1295, le roi de France, Philippe-le-Bel, fit alliance avec Baliol. En 1297, celui-ci fut fait prisonnier par les Anglais à la bataille de Dunbar, et eut la faiblesse de signer l'abdication de sa couronne. D'abord détenu à la tour de Londres, il put ensuite aller à Oxford, où il fonda le collége de son nom qui existe encore. Bientôt après il reconnut Édouard pour souverain de l'Écosse, obtint à ce prix sa liberté, et vint finir ses jours en Normandie, dans sa seigneurie de Château-Gallard, près d'Andely, ancien berceau de sa famille.

Son fils, Édouard de Bailleul, fut fait roi d'Écosse 32 ans après l'abdication dont nous venons de parler (1331), et fut reconnu par le roi d'Angleterre, Édouard III. Celui-ci, pour l'appuyer, fit la guerre à David Bruce (*voy.*). La victoire de Hallidon-hill livra un moment l'Écosse à Édouard Bailleul, qui se fit couronner à Scone. Cependant la guerre continua entre les régens d'Écosse et le nouveau roi, que trois expéditions de son protecteur ne purent maintenir sur le trône. En 1356, cet homme, qui s'était souillé par plus d'une bassesse, résigna sa royauté entre les mains d'Édouard III. A. S-r.

BAILLEUL (Jacques-Charles), fils d'un cultivateur, naquit, en 1762, à Bretteville, près du Havre. Il reçut une éducation soignée et fut destiné par ses parens à la carrière du barreau. Il venait déjà d'y avoir quelques succès lorsque la révolution éclata; il en embrassa la cause avec chaleur et conviction. Trop jeune pour être élu aux premières assemblées, il reçut d'honorables témoignages de confiance, et fut enfin envoyé à la Convention nationale. Comme une grande partie de ceux avec lesquels il siégeait, M. Bailleul vota contre la mise en jugement de Louis XVI, pour sa détention jusqu'à la paix et son exil après; il ne prit que fort rarement la parole avant le 31 mai 1793, il exprima seulement quelquefois l'horreur que lui inspiraient les crimes de septembre et les écrits sanguinaires de Marat. Cette position, jointe à sa jeunesse, le préserva d'être compris dans les proscriptions du 31 mai qui frappèrent les plus illustres des chefs du parti modéré; mais il prit part à la protestation en faveur de ses collègues proscrits. M. Bailleul fut compris ainsi parmi les 73 membres de la Convention nationale qui furent jetés dans les cachots et qui y restèrent pendant tout le régime de la *terreur*. Mais la chute de Robespierre fit enfin reparaître sur la scène ceux qui l'avaient toujours combattu; avant les proscrits du 31 mai, les 73 furent rappelés dans le sein de la Convention; Bailleul fut du nombre: il se distingua alors par son patriotisme, son talent et son courage. Dans plusieurs discours il flétrit les crimes qui avaient été commis, honora la mémoire de leurs victimes, et demanda le rappel de ses collègues que l'échafaud avait épargnés. Dans les journées du 12 germinal et du 1er prairial, qui furent les derniers efforts du parti jacobin pour ressaisir le pouvoir, il marcha, à la tête de la jeunesse dévouée au système contraire, au secours de la Convention. L'élégance de ses manières et l'ascendant qu'il exerçait firent inventer par le parti jacobin le nom de *jeunesse dorée de Bailleul* et de Breton, et ce parti l'accusait d'être favorable à la cause royaliste et contre-révolutionnaire. Mais l'approche du 13 vendémiaire montra bientôt que la République pouvait toujours compter sur son dévouement, et cette journée sanglante vit M. Bailleul marcher à la tête des jeunes gens qui s'étaient réunis aux troupes de la Convention, avec le même courage qu'il avait montré contre les partisans de l'anarchie et de la terreur. La Convention ayant triomphé, la constitution de l'an III fut promulguée et le Directoire installé. Le Conseil des Cinq-Cents et celui des Anciens se divisèrent aussitôt en deux partis, l'un pour, l'autre contre le nouveau gouvernement; dans l'un et dans l'autre se trouvèrent des amis et des ennemis de la république. Bailleul se prononça pour le Directoire exécutif, fut pendant les deux premières sessions l'un de ses défenseurs les plus constans, et soutint dans le Conseil des Cinq-Cents, par ses discours et ses propositions, ses vues en législation, en politique et en finances. Les graves

dangers qui menaçaient le Directoire exécutif, et, par-là aussi, l'existence de la république, l'ayant décidé aux proscriptions de la journée de fructidor an V, Bailleul en devint l'un des acteurs et des approbateurs, et c'est sur son rapport que furent rendus définitifs divers actes de rigueur et de réclusion, contre des hommes dont les uns avaient en réalité conspiré contre le gouvernement alors existant, tandis que d'autres s'étaient seulement attiré le ressentiment d'un pouvoir dont ils avaient blâmé et attaqué les passions et les erreurs; mais obligé de se défendre contre ses ennemis, ce pouvoir résolut de se défaire de tous à la fois. Bailleul continua à servir par ses talens, dans le Conseil des Cinq-Cents, le gouvernement dont il avait embrassé la cause. Lorsque le 30 prairial eut éloigné du pouvoir les directeurs que le 18 fructidor y avait raffermis, Bailleul s'éloigna volontairement des bancs législatifs, et n'y reparut qu'après le 18 brumaire. Il fut alors appelé à faire partie du Tribunat, et prit place dans l'opposition républicaine ou libérale qui combattit, dès sa naissance, le pouvoir absolu qu'ils reconnurent être dans le système du premier consul. Bailleul se prononça contre la plupart des projets du gouvernement sur les finances, la législation et la sûreté générale, et fut éliminé avec Daunou, Ginguené et d'autres. Néanmoins, bientôt après (1804), il obtint une direction des droits réunis, et, dans cette position, il resta éloigné du théâtre politique pendant le reste du consulat et les temps de l'empire. Il resta oublié sous la première restauration; mais à l'époque des Cent-Jours il publia plusieurs écrits remarquables sur des matières politiques, philosophiques et religieuses, et dans lesquels il cherchait à montrer au gouvernement qui venait de reparaître les moyens par lesquels il pouvait réparer ses anciennes erreurs et fonder sa puissance sur la puissance et la prospérité nationales. A la seconde restauration il fut un des fondateurs du *Constitutionnel*, et, depuis le commencement de la longue existence de ce journal, il n'a cessé de l'enrichir d'articles remarquables sur des sujets variés. Mme de Staël ayant publié son célèbre ouvrage *Considérations sur la révolution française*, M. Bailleul en fit la réfutation sous ce titre : *Examen critique des considérations*, etc. Paris, 1818, 2 vol. in-8°; et sans égaler les *Considérations* en talent et en profondeur, l'*Examen* renferme cependant, d'après l'opinion générale, une foule d'observations justes, vraies et heureusement exprimées. La vogue de ces deux ouvrages fut très grande. Le 18 fructidor devait être et a été en effet l'époque de la révolution sur laquelle les deux écrivains devaient être le plus en désaccord quoique l'un et l'autre en reconnaissent en partie la nécessité. Pendant le cours de la Restauration les concitoyens de M. Bailleul essayèrent plusieurs fois, par de nombreux suffrages, de le porter à la Chambre des députés, mais ils ne purent y réussir. La révolution de juillet accomplit les vœux de M. Bailleul, comme ceux de tous les amis de la France. Fidèle à ses anciens principes, il se rallia complètement au gouvernement né de cette révolution, et même dans un écrit qu'il publia lors de la discussion sur l'hérédité de la Chambre des pairs, il en fit sentir les avantages, en indiquant les moyens qu'il jugeait les plus convenables pour en parer les inconvéniens.

On a de ce publiciste un grand nombre d'ouvrages dont on trouve la liste dans la *France littéraire* de M. Quérard, t. I, p. 154. M. B.

BAILLI, anciennement *baillif*, en latin *Balivirus* ou *Ballirius*, titre assigné sous l'ancienne monarchie à des fonctions de divers ordres. Ce mot vient de *bail* qui signifiait primitivement *garde* ou *tutelle*, et a lui-même pour origine, suivant Ducange, le mot *bajulus*, tuteur, appartenant à la basse latinité. Des commissaires envoyés par les rois de France pour faire droit, au nom de la couronne, aux plaintes élevées par les peuples contre les abus du pouvoir et les exactions des grands portèrent les premiers, si l'on en croit Pasquier, ce titre de baillis, qui les instituait à la fois *gardiens* de la prérogative royale et *tuteurs* des communes. Ce fut au commencement de la troisième race que cet établissement prit une sorte de régularité. La juridiction des baillis avait d'abord été très étendue et appliquée

à toutes sortes d'objets. Ces attributions, quoiqu'elles ne fussent déléguées que pour un temps fixe et assez court, donnèrent une grande importance à ces magistrats; ils abusèrent de leur puissance et les rois se virent successivement obligés de la réduire : c'est ce que prouvent plusieurs ordonnances de Saint-Louis et de Philippe-le-Bel. On commença par leur ôter la surveillance de la perception des impôts, qui leur avait donné lieu de commettre eux-mêmes des malversations que leurs fonctions étaient de réprimer chez les autres; mais le système des baux s'étant introduit, ils en devinrent ostensiblement ou en secret adjudicataires; dès lors leurs charges tombèrent en discrédit. L'inspection des commandemens militaires leur fut également ôtée, et ils restèrent simples officiers de justice. Charles VI les autorisa, en 1413, à se choisir des *lieutenans;* Charles VIII en fixa le nombre à deux, l'un général et l'autre particulier; Louis XII voulut que les lieutenans fussent gradués et qu'ils ne pussent être changés à volonté par les baillis; enfin Charles IX décida, en 1560, que les baillis et les sénéchaux, qui en divers lieux remplissaient les mêmes fonctions que les baillis, seraient dorénavant officiers de robe courte. Les véritables officiers de justice furent par conséquent les *lieutenans* des baillis; toutefois les jugemens continuèrent à se rendre au nom de ces derniers qui purent toujours assister aux procédures et conservèrent en outre certaines prérogatives politiques.

De bailli l'on a fait *bailliage,* qui est la juridiction ou le siége du bailli, puis, par extension, l'étendue même de pays qui comprenait la juridiction de ce magistrat. Ainsi c'est par bailliages que se trouvaient divisées les anciennes provinces qui ne l'étaient pas par sénéchaussées (*voy.*), relativement à l'élection des députés aux états-généraux. Le bailliage formait ce que nous appelons aujourd'hui un arrondissement électoral. Cette base fut adoptée pour les deux dernières convocations d'états-généraux, 1614 et 1789.

Il ne faut pas au reste confondre les baillis dont nous venons de parler et dont les offices étaient nobles et d'épée, avec les autres *baillis*, simples officiers de justice seigneuriale que nous voyons si fréquemment figurer dans notre ancien théâtre : ceux-ci étaient dits de *robe longue* et appelés *petits baillis* pour les distinguer des premiers. On a quelquefois aussi donné le titre de *bailli* au gardien d'un château servant de prison; mais c'était en général parce qu'une juridiction y était attachée.

Enfin l'on appelait *bailli* dans l'ordre de Malte les principaux chefs, conseillers et commandeurs, et c'est sous ce titre que s'est illustré l'un de nos plus célèbres marins, le *bailli* de Suffren. Ainsi M. de Tatichtchef, ambassadeur de Russie à Vienne, est encore *bailli*. *Voy.* les articles VICOMTE, SÉNÉCHAL et PRÉVÔT. P. A. D.

BAILLIE (MATHIEU), médecin et anatomiste distingué, né en 1761 dans un petit village du comté de Lanark en Écosse, était neveu des célèbres anatomistes Jean et Guillaume Hunter. Après des études faites sous la direction de son père d'abord, puis à l'université de Glasgow, il prit ses grades à Oxford, et vint à Londres où il fut employé, en qualité de préparateur, par Jean Hunter auquel il succéda dans la chaire d'anatomie. Plus tard il devint médecin de l'hôpital Saint-Georges et membre du collége des médecins de Londres. Ce fut en 1798 seulement que le docteur Baillie se livra à la pratique de la médecine avec un succès extraordinaire. Il devint médecin du roi et de tout ce qu'il y avait de notable en Angleterre. Ses qualités personnelles n'étaient pas inférieures à son talent comme médecin et comme professeur. Il mourut en 1823 dans le comté de Glocester, laissant au collége des médecins de Londres toute sa bibliothèque, ses préparations anatomiques, et une somme de 300 liv. st., plus une pareille somme à la société pour le soulagement des veuves et des enfans de médecins. Il laissa d'ailleurs à sa famille une fortune de 80,000 liv. st. Ses principaux ouvrages sont l'*Anatomie pathologique de quelques-unes des parties les plus importantes du corps humain*, 1793, enrichie de magnifiques gravures coloriées. Il publia aussi, de 1799 à 1812, une *serie de gravures pour éclairer l'anatomie pathologique*. Ses autres ouvra-

ges sont une *Description de l'utérus pendant la grossesse*, et divers Mémoires insérés dans les Transactions médicales et autres recueils. F. R.

BAILLON. C'est un morceau de bois qu'on met au travers de la bouche d'un homme pour l'empêcher de parler ou de crier. Plus d'une fois la justice a employé le *bâillon* à l'égard des condamnés qu'elle faisait traîner au supplice; elle craignait peut-être que leurs discours ou leurs cris n'excitassent quelque rumeur parmi le peuple. C'est avec un bâillon que le comte de Lally (*voy.*) monta sur l'échafaud en 1766. Mais ce spectacle hideux ne pouvait qu'inspirer la pitié. A. S-R.

Avant les excès révolutionnaires l'Encyclopédie de Diderot écrivait, en improuvant cet usage: « Si l'on craint que les propos ou les clameurs des malheureux condamnés ne causent quelque fermentation dans les esprits, il vaudrait peut-être mieux les faire accompagner par des tambours, dont le bruit empêcherait que leurs cris ne fussent entendus. » Ne dirait-on pas que Santerre avait puisé son inspiration dans ces paroles, lorsqu'il étouffa la voix de Louis XVI sur l'échafaud? De nos jours, il n'y a pas d'exemple du bâillon en matière de jurisprudence criminelle; cette coutume a disparu avec tous les abus et les priviléges de l'ancien régime, et s'est décidément réfugiée au fond des bois et dans les cavernes de bandits.

Lorsqu'on pratique quelque opération au fond de la bouche, on place préalablement entre les grosses dents un bouchon pour tenir les mâchoires écartées; c'est encore un bâillon. D. A. D.

BAILLOT (Pierre), un des premiers maîtres de violon de l'école française moderne, naquit, en 1771, à Passy. Il étudia sous Viotti, et fut attaché par lui, en 1791, au théâtre de *Monsieur*. Il fut nommé, en 1803, professeur au Conservatoire. De 1805 à 1808, il voyagea dans le nord de l'Europe, et acquit une grande réputation musicale; il devint rival de Kreutzer et de Rode. Son style est hardi et original. Baillot est un des principaux auteurs d'un ouvrage imprimé pour l'usage des élèves du Conservatoire de Paris, sous le titre d'*École de Violon* par Rode, Kreutzer et Baillot. Ses *Exercices pour le violon* sont une suite de cet ouvrage. Il publia aussi, avec Levasseur, Catel et Baudiot, une autre École de violon pour l'usage du Conservatoire, et l'accompagna d'exercices. *C. L.*

BAILLOU (Guillaume de), dont le nom latinisé suivant l'usage de son temps est *Ballonius*, naquit à Paris en 1538 et y mourut en 1616. Baillou fut un de ces hommes dont l'esprit actif, judicieux et clairvoyant devance leur siècle et prépare les réformes. Ayant montré dès sa jeunesse d'heureuses dispositions, et fils d'un architecte livré à l'étude des sciences mathématiques, il dut son éducation aux bienfaits d'André Guilar, président au parlement. Après avoir fait d'une manière brillante ses études classiques, il voulut être médecin; il prit ses degrés avec éclat, et bientôt se livra aux travaux de l'enseignement qu'il continua pendant 46 ans de la manière la plus consciencieuse et la plus distinguée. Plus tard il se consacra à la médecine pratique, et c'est alors qu'il composa ces écrits qui sont encore en honneur parmi les médecins, et dont le mérite paraît plus grand encore quand on se reporte à l'époque où ils furent publiés. Ils ne parurent d'ailleurs qu'après la mort de Baillou et par les soins de ses neveux. C'était une entreprise hardie, lorsque les anciens étaient l'objet d'un culte idolâtre, de rappeler les médecins à l'observation des faits, et Baillou est assurément un des premiers qui aient ouvert cette voie laborieuse, mais qui conduit sûrement au but. Aux talens Baillou joignait les vertus qui font l'homme de bien. Recherché comme praticien, il eût pu facilement arriver aux charges et aux honneurs; il les refusa constamment et préféra l'indépendance et l'étude. C'était un de ces protestans primitifs, grave et austère dans ses mœurs, en même temps que plein de douceur et de charité. Baillou fut appelé le *Sydenham français*, comme Sydenham fut surnommé l'Hippocrate anglais. Un autre surnom avait été donné à Baillou, celui de *fléau des Bacheliers:* c'était un hommage rendu à son éloquence et à la force de sa dialectique. Ses ouvrages tous pratiques, ont été imprimés plusieurs fois.

Le célèbre Tronchin donna l'édition de Genève, 4 vol. in-4°, 1762; c'est la plus estimée. On remarque surtout le recueil de Consultations, *Consiliorum medicinalium*, lib. III, 1635-49. F. R.

BAILLY (Jean-Sylvain), savant illustre, écrivain distingué, premier président de l'Assemblée constituante, premier maire de Paris, naquit en 1736, au Louvre, où son père avait l'emploi de garde des tableaux. Bailly, que ses parens destinaient à la peinture, n'apprit guère dans son enfance que le dessin où même ses progrès furent médiocres. Heureusement son père fut appelé à donner des leçons au fils d'un mathématicien, nommé Moncarville, et celui-ci, pour s'acquitter, voulut devenir le maître de mathématiques du jeune Sylvain; ce favorable hasard décida sa vocation. Il avança rapidement dans l'étude des sciences exactes, et reçut tour à tour les leçons de Clairaut et de Lacaille. Néanmoins, dans cette vocation nouvelle, il fut près de s'égarer. Quelques succès littéraires obtenus par un ami, exaltèrent l'imagination de Bailly, qui, n'ayant que 16 ans encore, composa deux tragédies, *Clotaire* et *Iphigénie en Tauride*. On a remarqué que, par une prédestination singulière, la première de ces pièces offrait le tableau d'un maire de Paris massacré par le peuple. Bailly consulta sur ses essais le comédien Lanoue, auteur lui-même de quelques ouvrages dramatiques; et Lanoue, dont la sagacité démêla, dans ces ébauches, plus de sagesse et d'exactitude que d'imagination, lui conseilla fort sagement de quitter le théâtre pour les sciences. Le jeune homme suivit ce conseil, et, dès 1763, il fit hommage à l'Académie des sciences d'un recueil d'*observations lunaires*. L'année suivante, il publia un travail plus étendu sur les *étoiles zodiacales*; en 1766, il fit paraître son *Essai sur les satellites de Jupiter*, avec des tables de leurs mouvemens; en 1771, il y joignit un mémoire sur la lumière de ces satellites. Ses premiers travaux avaient attiré sur lui l'attention de l'Académie des sciences, et, dès l'âge de 27 ans, Bailly s'était vu appelé à remplacer dans ce corps illustre l'abbé de Lacaille, son maître. Cependant, ses succès dans la carrière des sciences n'avaient point étouffé en lui l'amour des lettres; seulement, il avait fait choix d'un genre plus conforme à ses moyens que celui dans lequel il s'était d'abord essayé; aussi les concours académiques ne furent-ils pas pour lui sans quelque gloire: il obtint à l'académie de Rouen l'*accessit* pour l'éloge de Corneille; il l'obtint à l'Académie française pour l'éloge de Charles V, et, plus tard, pour celui de Molière. En 1769, l'Académie de Berlin couronna son éloge de Leibnitz; il composa encore celui du célèbre voyageur Cook, celui de Gresset, dans lequel il eut pour concurrent le trop fameux Maximilien Robespierre, et celui de l'abbé de Lacaille, où la reconnaissance de l'élève parut avoir ajouté au talent de l'écrivain.

Encouragé par l'accueil qu'obtenaient ses travaux dans les sciences et dans la littérature, Bailly entreprit d'écrire l'*Histoire de l'astronomie*. Ce vaste monument, qui lui coûta de longues années à élever, est devenu, dans la postérité, son principal titre de gloire. En 1775 parut le premier volume de l'*Histoire de l'astronomie ancienne et moderne;* et ce fut seulement en 1787 que l'auteur acheva et livra au public l'*Histoire de l'astronomie indienne et orientale*. D'autres travaux, il est vrai, l'occupèrent dans cet intervalle. Dans l'histoire de l'astronomie ancienne, Bailly avait attribué l'invention des arts et des sciences à un peuple du nord qui avait disparu de la terre. Il fit hommage de son livre à Voltaire, et l'auteur de la *Philosophie de l'histoire*, qui, comme on le sait, a placé dans l'Inde le berceau des connaissances humaines, exprima, en lui répondant, des doutes sur son système. Pour le justifier, Bailly écrivit, en 1777, ses *Lettres sur l'origine des sciences*, et, en 1779, d'autres lettres (qui ne parurent qu'après la mort de Voltaire), sur l'*Atlantide de Platon*. Si ses preuves ne furent pas jugées convaincantes, du moins l'urbanité de la polémique de Bailly, l'étendue de son érudition, l'élégance de son style, lui méritèrent de nombreux suffrages. Aussi, l'auteur, déjà membre de l'Académie des sciences, fut-il bientôt appelé à l'Acadé-

mie des inscriptions, et plus tard, en 1784, à l'Académie française. Le seul Fontenelle avait eu l'honneur, avant lui, d'être membre à la fois des trois académies. A la même époque, il fut choisi, ainsi que Francklin, pour faire partie de la commission chargée de vérifier les découvertes de Mesmer, les phénomènes du magnétisme animal; son rapport est encore cité comme un modèle de sagesse et d'impartialité. Deux ans après, un autre rapport, fait à l'Académie des sciences, sur le projet de construction d'un nouvel Hôtel-Dieu, ne lui fit pas moins d'honneur dans l'opinion publique.

Cependant, la révolution s'avançait; les états-généraux allaient s'ouvrir. Nommé électeur de son district, puis secrétaire de l'assemblée électorale, puis député aux états, Bailly se rendit à Versailles, où déjà l'Assemblée nationale se trouvait divisée sur la question fondamentale du vote par tête ou par ordre. Dès son arrivée, il fut élu doyen du Tiers-État, dont il se trouva dès lors appelé à soutenir les justes prétentions. La résistance des ordres privilégiés ayant enfin obligé les communes à se constituer en *Assemblée nationale*, Bailly, de simple doyen du Tiers, se trouva président de l'Assemblée constituante; ce fut lui qui eut l'honneur de présider l'immortelle séance du Jeu de paume.

On sait comment, après un vain essai de coup d'état, la cour se vit forcée de souscrire à la réunion des ordres, sans avoir rien gagné à son imprudente tentative, sinon de constater à la fois son mauvais vouloir et son impuissance. On sait aussi qu'après avoir appelé des troupes sous Paris pour dissoudre la représentation nationale, le ministère fut vaincu de nouveau dans la grande journée du 14 juillet, qui vit tomber à la fois la Bastille et le pouvoir absolu; le lendemain de cette journée, une députation de l'Assemblée nationale, dont faisaient partie Bailly et M. de Lafayette, s'étant rendue à l'Hôtel-de-Ville, une acclamation universelle décerna au premier le titre de *maire de Paris*, au second celui de *commandant général de la milice parisienne*, qui venait de s'organiser spontanément.

Dans ses fonctions nouvelles, Bailly trouva de grands et difficiles devoirs à remplir. Il arrivait au milieu d'une famine, au milieu d'une insurrection, à la tête d'une administration toute neuve, dont rien encore, ni la marche, ni les attributions, ni les prérogatives, n'était déterminé. Il fallait maintenir l'ordre au sein de l'effervescence, suppléer par la persuasion à l'autorité qui n'existait plus nulle part, assurer chaque jour la subsistance d'une population de 800,000 ames, et chaque jour répondre du succès sur sa tête. Il y réussit par un travail de tous les instans et par un dévouement sans bornes. Il courut de grands dangers et se fit de nombreux ennemis; mais il mérita l'estime publique, et sut même conserver sa popularité, qui ne reçut point d'atteinte sensible jusqu'au jour où Louis XVI, entraîné par d'aveugles conseils, s'enfuit vers la frontière, laissant derrière lui un manifeste contre la révolution qu'il avait d'abord adoptée, et, découvert dans sa fuite, fut ramené captif dans la capitale irritée.

L'Assemblée, si grande jusqu'alors, fit ici la faute immense de rappeler au pouvoir, de remettre en face de la révolution effarouchée le prince qui, hostile à cette révolution, ne pouvait plus lui inspirer de confiance; qui, vaincu et fait prisonnier par elle, ne pouvait plus lui inspirer de respect. Pour réaliser cette combinaison malheureuse, il lui fallut s'engager dans une voie de réactions. Des divisions commencèrent d'éclater entre les partisans de l'ordre nouveau; des résistances se manifestèrent: un mouvement populaire eut lieu au Champ de Mars; des mesures répressives devinrent nécessaires; il fallut proclamer la loi martiale.

Dans cette pénible occurrence, Lafayette et Bailly firent leur devoir, quelque douloureux qu'il pût être. Conduite par eux, la garde nationale s'avança vers le théâtre de l'insurrection, précédée du drapeau rouge. Cette démonstration n'ayant pu calmer le désordre, il fallut employer la force. Le sang coula; et, de ce jour, Lafayette et Bailly devinrent odieux au parti populaire. On leur imputa ce qu'on se plut à nommer *les massacres du Champ de Mars*; on leur fit un crime

d'avoir prêté main-forte à la représentation nationale, menacée par des résistances hostiles : comme si le pouvoir, alors même qu'il a pu se tromper, n'avait pas droit d'être protégé contre la violence et la révolte. Abreuvé de dégoûts, Bailly aurait voulu dès lors renoncer aux fonctions publiques. Élu pourtant une seconde fois, il pensa que la gravité des circonstances lui défendait de refuser ; mais la constitution terminée, il donna sa démission. Les instances de la commune le décidèrent néanmoins à rester en place jusqu'à l'époque des élections, et le 18 novembre 1791, il remit ses pouvoirs entre les mains de Péthion, nommé son successeur.

Rendu à la vie privée, Bailly aurait pu trouver en Angleterre un asile contre les ressentimens qui le poursuivaient. On le lui proposait; il refusa. *L'homme*, dit-il, *qui s'est vu chargé d'une grande administration doit, quelque danger qui le menace, rester pour rendre compte de sa conduite.* Il se retira à Nantes où il passa la dernière année de sa vie dans la maison de M. Villenave; ce fut là qu'il apprit les événemens du 10 août et du 21 janvier. Il espéra trouver une retraite plus sûre à Melun, près de son ami, le savant Laplace; il y fut devancé par un détachement de l'armée révolutionnaire formée après le 31 mai. A son arrivée une émeute éclata, il fut arrêté, et, peu de jours après, transféré à Paris, sur l'ordre du comité de salut public. Une première fois il fut tiré de sa prison pour déposer comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette. Bientôt ce fut son tour de comparaitre en accusé devant le tribunal révolutionnaire; il s'y défendit sans faiblesse et reçut sans pâlir son arrêt de mort.

Dans ses derniers momens, Bailly montra la dignité d'un sage et la constance d'un martyr. Traîné lentement au supplice à travers les imprécations d'une multitude furieuse, glacé par la pluie qui tombait à torrens, sa bouche ne fit pas entendre une plainte. Arrivé au lieu de l'exécution, on brûla devant lui le drapeau rouge; on démolit l'échafaud préparé, pour ne pas souiller de son sang le champ de la fédération; on le releva sous ses yeux dans un fossé voisin. Pendant cette longue agonie, un instant on le vit frissonner. *Tu trembles, Bailly*, lui dit un des satellites : *mon ami, c'est de froid*, répondit-il avec douceur.

Bailly avait vécu 57 ans. Sa taille était haute, ses traits allongés, sa figure noble, mais froide, son caractère sérieux, son ame douce et sensible. Outre les écrits que nous avons mentionnés, il a laissé des *Mémoires* qu'il commença à Nantes, mais qui ont été achevés par une autre main, et où l'on trouve des détails intéressans sur les premiers événemens de la révolution, et un *Essai sur les fables*, qui parut imprimé en l'an VII (2 v. in-8°). Un exemplaire en fut présenté en hommage au Corps-Législatif, et deux députés, Baudin et Rewbell, saisirent cette occasion de payer, du haut de la tribune, un tribut d'hommages et de regrets à la mémoire d'un savant illustre, d'un écrivain estimable et d'un grand citoyen. S. A. B.

BAIN (*balneum*). On désigne le plus généralement par ce mot l'immersion du corps dans l'eau; mais on a tant varié, surtout en médecine, la forme des bains, que son acception est devenue extrêmement étendue. On peut distinguer le bain en *général* ou *local*, selon qu'il comprend tout le corps, à l'exception de la tête, ou seulement une de ses parties, comme le *demi-bain*, le bain *de pieds*, *de mains*. On le différenciera aussi par sa température, et un bain peut être *très chaud*, *chaud*, *très froid*, ou *frais*; ces divers degrés de chaleur rendent très variables les effets du bain sur notre économie. Enfin il faut faire pour les bains une dernière distinction, c'est celle de bains *simples* et de bains *médicamenteux*. Ces derniers comprendront non-seulement l'immersion du corps dans des *eaux minérales* naturelles ou artificielles, chaudes ou froides, mais aussi son séjour plus ou moins prolongé, en totalité ou en partie, dans des milieux de différentes natures; tels sont les bains d'*étuves sèches* où l'on est placé dans un air très raréfié par suite de sa haute température; les bains *de vapeurs*, simples ou chargés de divers

principes fournis par des substances habituellement employées dans l'art de guérir; les bains *de lait*, *de vin ;* les bains *de marc de raisins*, de *boues minérales;* les bains *de sable*, etc. Ces bains médicamenteux produisent, sur l'homme malade, des effets qui doivent nécessairement dépendre de la nature de la maladie que le médecin veut combattre, de la forme physique du milieu dans lequel le corps est plongé, et surtout de l'action des médicamens solides, liquides ou gazeux mis ainsi en contact avec toute la surface de la peau, quand le bain est entier. Pour l'étude des effets de cette classe de bains nous sommes obligés de renvoyer aux ouvrages de médecine qui en traitent plus spécialement, et, dans cet article, nous parlerons des bains considérés surtout sous le point de vue hygiénique.

Il n'est personne qui ne se soit aperçu de la gêne qu'on éprouve à opérer l'acte de la respiration quand on est plongé dans l'eau, et du sentiment d'oppression qu'on ressent au *creux de l'estomac.* Cette gêne est telle pour certaines personnes qu'elles ne peuvent jamais prendre de bains prolongés; il en est même quelques-unes qui ne peuvent jamais faire usage que de demi-bains. C'est un effet absolument mécanique et qui résulte de ce que, la poitrine étant chargée d'un poids plus considérable que dans les conditions ordinaires, un plus grand effort musculaire devient nécessaire pour opérer sa dilatation afin que l'air atmosphérique s'y introduise. Un effet analogue a lieu, mais par des causes différentes, dans les bains d'étuves sèches. Dans cette condition l'air qu'on respire étant très dilaté ne représente plus sous un même volume les quantités d'air habituellement respirées, et ce n'est alors qu'en répétant plus souvent cet acte qu'on peut fournir suffisamment au sang l'élément de sa régénération. Dans ce cas, c'est l'acte respiratoire qui produit le sentiment que nous avons signalé.

Les effets les plus généraux du bain ordinaire, du bain entier chaud, sont de nettoyer, d'assouplir la peau, de la rendre plus apte à remplir ses importantes fonctions. Cette espèce de bain convient à tout le monde. Les peuples civilisés de l'antiquité l'avaient parfaitement compris, et leurs écrits, leurs monumens, attestent l'immense usage qu'ils faisaient du bain tempéré. Quoique l'usage du linge rende pour nous ces bains moins nécessaires que pour les anciens peuples et que pour les Orientaux, félicitons-nous de voir les établissemens de bains se multiplier, se mettre à peu près à la portée de toutes les classes de la société. La santé publique y gagne nécessairement, puisqu'un grand nombre de maladies sont entretenues par le mauvais état des fonctions de la peau, et que plusieurs même ne reconnaissent pas d'autres causes.

Il est difficile de bien déterminer à quelle température doivent être pris les bains chauds : elle doit varier, suivant la saison et la susceptibilité des individus, de 28 à 35 degrés du thermomètre centigrade ou de 22 à 28 degrés de Réaumur. Un bain est d'une chaleur convenable pour la personne qui le prend si, au moment où elle se plonge dans l'eau, elle éprouve la sensation agréable d'une chaleur douce qui se répand sur toute la peau et un calme général qui la porte doucement au sommeil. Une impression pénible, de quelque nature qu'elle fût, serait un indice que le bain ne convient pas à la personne, et qu'elle doit s'en abstenir si on ne peut point le modifier favorablement. Le bien-être ressenti persiste après la sortie du bain, s'il n'a pas été plus prolongé qu'il ne convient à l'individu; on se sent, sinon plus fort, du moins plus à son aise; on est reposé si on était entré dans le bain fatigué, car le bain tiède est celui qui délasse le mieux en relâchant les tissus, en leur rendant leur souplesse. Puisque tels sont les effets du bain *tempéré*, outre qu'il convient presque à tout le monde, il convient encore plus aux personnes irritables, nerveuses, aux vieillards, aux enfans surtout, si jeunes qu'ils soient, aux femmes, qu'elles soient dans l'état de grossesse ou qu'elles nourrissent.

Voici en quels termes un de nos collaborateurs, M. Ratier, a combattu ailleurs les préjugés encore trop répandus contre l'usage des bains : « Comme toutes les pratiques salutaires, les bains ont leurs

détracteurs; on leur suppose des inconvéniens imaginaires, on nie leurs avantages constatés. Les préjugés relatifs aux bains sont si nombreux que nous ne pouvons ici qu'indiquer les plus saillans, et, sans entrer dans la discussion, énoncer les propositions contraires. Loin d'être nuisibles aux enfans dès les premiers jours de leur naissance, les bains sont le moyen le plus sûr d'entretenir chez eux la propreté si nécessaire à cet âge, et de les préserver des maladies qui les menacent alors et notamment des convulsions. Un enfant devrait être baigné tous les jours à l'eau tiède; ce bain ne serait qu'une immersion de peu d'instans qu'on prolongerait par degrés. C'est à tort qu'on proscrit le bain dans les rhumes et qu'on l'accuse de produire la pulmonie. Un rhume est une inflammation, le bain lui convient; seulement on doit être plus soigneux que jamais d'éviter l'action du froid. Il est encore une foule de maladies, et notamment les affections éruptives, dans lesquelles le bain tant redouté par les gens du monde et par quelques médecins est d'une utilité démontrée; mais, encore une fois, les accidens observés dépendent non pas du moyen, mais du mauvais emploi qu'on en a fait. Quelle bonne femme ne reculerait d'horreur en entendant recommander le bain pendant la grossesse et l'allaitement! Dans cette dernière condition surtout, la phthisie pulmonaire doit être le prix de l'infraction à ses ordonnances. Que les femmes sensées ne craignent pas ces funestes prédictions; qu'elles prennent hardiment des bains, et elles verront que loin de rien perdre de leur santé, elles la maintiendront au contraire et la rétabliront si elle est altérée. » Mais avec non moins de raison, l'auteur de ces lignes recommande de se bien garder du froid à la suite du bain; en effet, dans la plupart des cas, c'est là le seul et véritable danger, et l'on devra sur ce point s'entourer de précautions d'autant plus minutieuses que le bain aura été pris dans des circonstances plus défavorables. Il faut surtout se bien essuyer, se vêtir d'autant mieux que la température de l'air ambiant est plus froide. Sous ce rapport les accessoires du bain chez les anciens et chez les Orientaux, les frictions sèches, simples ou aromatiques, le massage, la flagellation douce, tous moyens qui n'ont pas d'autre but que d'exciter la peau, nous paraissent offrir quelques avantages.

Ce que nous venons de dire des avantages du bain tempéré ne s'applique point au bain *très chaud*, qu'un médecin peut bien conseiller dans de certains cas, mais qu'on ne peut jamais considérer comme un agent hygiénique. Le bain très chaud, c'est-à-dire de 35 à 48° centigrades (28 à 38° R.) est un stimulant violent qui peut déterminer dans le moment où il est pris, et même après, les accidens les plus graves; qui peut réveiller des inflammations anciennes, et en occasionner de nouvelles. Par la manière violente dont il excite la circulation, le bain trop chaud a souvent donné lieu à l'apoplexie. L'effet qui le suit n'est pas plus favorable: à l'irritation violente que nous venons de signaler succède un abattement général, un sentiment de fatigue souvent telle que les facultés intellectuelles même en sont momentanément affaiblies. Certains peuples sont dans l'usage, après les bains d'une température si élevée, surtout après ceux d'*étuves sèches* ou *humides*, de se plonger dans l'eau froide ou de se rouler dans la neige. Nous ne pouvons voir dans cette bizarre coutume qu'un effet de l'habitude; mais nous y cherchons en vain quel bien l'homme en peut retirer.

Les *bains frais*, c'est-à-dire ceux qu'on prend généralement en rivière dans le moment des chaleurs, offrent aussi de grands avantages, et leurs effets ne sont pas moins intéressans à étudier que ceux du bain chaud. Ces bains de rivière, pendant que l'air est à une température de 25 à 35° centigr. (20 à 28° R.) accusent au même thermomètre 19 à 23° (15 à 18° R.). La première impression qu'on en éprouve est toujours légèrement pénible : la soustraction de calorique que nous éprouvons en nous plongeant dans un milieu plus froid resserre tous les pores de la peau, qui se décolore et prend cet aspect qu'on peint si bien par le mot *chair de poule*. Si le bain est pris à une température trop froide, il y a souffrance réelle, horripilation, tremblement convulsif, qui agite

surtout les mâchoires; autrement, surtout si l'on peut se livrer à l'exercice de la natation, on s'habitue assez promptement à la nouvelle condition dans laquelle on s'est placé et on y éprouve un bien-être presque aussi grand que dans le bain tempéré. Si cette espèce de bain n'est pas trop prolongée, auquel cas il aurait les inconvéniens du bain *très froid* dont nous allons dire un mot, il produit les meilleurs résultats, et c'est, sans nul doute, le moyen le plus propre à combattre les effets souvent nuisibles d'une température élevée. En rafraîchissant la peau, il s'oppose à ces sueurs trop abondantes qui affaiblissent tant; il fournit au sang des proportions assez considérables d'eau qui, par sa basse température, va porter le calme aux organes intérieurs évidemment sur-excités. On ne saurait donc trop recommander l'usage des bains frais, surtout pris en rivière et en nageant; ils sont beaucoup moins favorables pris dans une baignoire ou bien en restant dans un état complet d'immobilité. On doit avoir la précaution, quand on use du bain frais, d'en sortir avant qu'un second frisson ne vienne vous prévenir que vous y avez déjà demeuré trop long-temps; et on doit avoir soin, comme après le bain chaud, de se bien essuyer; on doit aussi se garder, si on veut que l'effet avantageux soit durable, de se livrer ensuite à un exercice trop violent. Ce n'est pas sans quelques précautions non plus qu'on doit se jeter dans la rivière; ainsi il peut être fâcheux de s'y plonger le corps couvert de sueur; il ne faudrait pas non plus choisir l'instant où l'on éprouverait du froid pour le faire. Nous ajouterons qu'il n'est jamais prudent de se mettre à l'eau, quelle que soit sa température, dans le moment du travail de la digestion. Les personnes délicates feraient bien, avant de se mettre à l'eau, de s'oindre le creux de l'estomac d'un peu d'huile. D'ailleurs il vaut mieux se jeter dans l'eau tout d'un coup et la tête la première que d'y entrer peu à peu comme le font les gens timides.

Le bain *très froid* n'est pas plus un agent hygiénique que le bain très chaud; c'est, comme ce dernier, un moyen thérapeutique fort énergique que le médecin praticien tient à sa disposition. Le refoulement violent de la chaleur vers les organes intérieurs par l'immersion dans l'eau très froide est suivi, *si l'action réfrigérante n'est pas trop prolongée*, d'une rubéfaction active de la peau avec un grand développement de chaleur, d'une accélération du pouls, enfin d'une excitation générale qu'on nomme *réaction*, parce qu'elle est bien l'indice de l'effort puissant fait par la nature pour combattre l'action d'un agent délétère, *du froid*.

C'est ici le lieu de s'expliquer sur les effets toniques ou affaiblissans des bains pris à diverses températures. Les bains froids donnent du ton, disent les gens du monde : les bains frais, oui; en agissant comme nous avons dit plus haut, en calmant la sur-excitation causée par la chaleur, sur-excitation qui ne permettait point aux organes de fonctionner convenablement, ils donnent du ton, comme la saignée pratiquée à un homme tourmenté par une pléthore sanguine; tandis que les bains très froids sont véritablement toniques, mais par la réaction qui suit leur administration; car autrement ils sont, comme le froid, calmans. Ils peuvent, comme le froid, amener le calme absolu, c'est-à-dire la mort; surtout s'ils sont appliqués sur un sujet encore faible, comme un enfant, pratique meurtrière que jamais Rousseau n'a conseillée, quoi qu'on en ait dit, et qu'on assure cependant être en usage chez certains peuples du nord. Les bains très chauds au contraire sont toniques, nous l'avons assez démontré; nous avons aussi dit comment ils deviennent affaiblissans. Les bains tempérés, pris toujours à une température plus basse que celle de notre corps, agissent, comme nous l'avons exposé, d'une manière analogue aux bains frais. Pris avec excès ils peuvent devenir très débilitans, en diminuant la tonicité de la peau, sur laquelle ils produisent, comme tout le monde sait, une véritable macération, et en introduisant sans cesse dans notre économie un agent (l'eau) qui n'est nullement réparateur.

Quoique les bains *de mer* rentrent absolument dans la classe des bains médicamenteux, nous en dirons cependant

un mot. Nous ne doutons point, malgré leur température toujours, du reste, plus élevée que celle des bains de rivière, qu'ils ne soient toniques, excitans même: cela tient aux sels que l'eau de mer tient en dissolution dans des proportions considérables. Ajoutez à cela l'exercice toujours si salutaire de la natation, et cette véritable douche produite par la lame qui vient frapper le baigneur. Il faut encore faire entrer en ligne de compte l'air vif qu'on respire sur les côtes, air toujours chargé de particules salines, et l'on comprendra l'action favorable des bains de mer pour les tempéramens lymphatiques, mais aussi leur action fâcheuse chez les individus dont le système nerveux est sur-excité.

Nous terminerons par un mot sur les *bains d'étuves sèches ou humides*. Ces bains, fort en usage chez les Romains, le sont encore chez les Turcs, les Russes, et différens peuples de leur domination. Les étuves sèches sont des appartemens chauffés, où l'on se place, en plus ou moins grand nombre, pour se faire suer; les étuves humides outre qu'elles sont aussi très chauffées, sont remplies de vapeur d'eau : la température peut s'élever dans ces étuves de 50 à 56° centigrades (40 à 45° R.). Les bains de vapeur administrés ainsi dans des étuves communes offrent l'immense inconvénient que les individus qui s'y trouvent respirent un air imprégné de leurs émanations réciproques, des principes animaux exhalés par les poumons et de ceux fournis par la perspiration cutanée, d'une proportion trop considérable de gaz acide carbonique, et enfin de tout ce qui peut rendre l'atmosphère insalubre. Aussi commence-t-on à prendre des bains d'étuve, soit sèche soit humide, dans des appareils appropriés où un individu seul peut se placer; malheureusement de cette façon les poumons ne reçoivent pas l'action immédiate de la chaleur sèche ou humide. Ces sortes de bains agissent d'une manière fort analogue à celle des bains très chauds; mais ils n'offrent pas les mêmes inconvéniens, surtout si le corps entier est placé dans l'atmosphère échauffée. Ces bains ne sont considérés chez nous que comme un moyen thérapeutique; on les conseille assez généralement dans toutes les affections que l'on peut espérer guérir en excitant des sueurs abondantes. En Turquie, en Finlande et en Russie, ils remplacent presque nos bains ordinaires, qui y sont bien moins en usage. A. L-D.

BAIN (antiquités), *voy*. Thermes.

BAIN (L'ORDRE DU) fut institué en 1399, par Henri IV, roi d'Angleterre, lors de son sacre. Ce prince le conféra à 36 écuyers qui s'étaient baignés de compagnie, après avoir veillé toute la nuit; c'est de cette circonstance que dérive son nom. Georges Ier renouvela cet ordre de chevalerie en 1725. Le nombre des chevaliers resta pendant 90 ans limité à 36 ou 38; mais en 1815, sous la régence du prince de Galles qui parvint au trône à la mort de son père Georges III, en 1820, l'ordre du Bain fut converti en une espèce d'ordre pour le mérite militaire et civil. Il fut divisé en trois classes : celle des grand'croix au nombre de 72, celle des commandeurs au nombre de 130, et celle des simples chevaliers dont le nombre n'est point limité. Il paraît même que les limites de la première classe ne sont pas strictement observées. En 1833 l'ordre du Bain comptait 66 grand'croix militaires, 16 grand'croix civils, et 10 honoraires étrangers. Le cordon de la première classe est un ruban rouge au bout duquel est une médaille en or émaillée, où l'on voit un sceptre entre une rose et un chardon, au milieu de trois couronnes impériales, avec la devise: *Tria juncta in uno*. D. B.

BAIN-MARIE (*balneum maris*). Comme beaucoup de substances ne peuvent supporter l'action immédiate et inégale du feu sans subir des altérations plus ou moins fâcheuses, on a imaginé de les y soumettre au moyen d'un intermédiaire qui modère cette action et la rend plus uniforme. Ainsi, par exemple, si l'on plonge dans l'eau bouillante un vase renfermant un liquide, celui-ci s'échauffera d'une manière plus douce et plus convenable. L'expérience a également appris que les divers liquides ayant une densité différente avaient plus ou moins de capacité pour le calorique, et que, par exemple, si l'eau pure ne peut acquérir une tem-

pérature supérieure à 100° centigr, l'huile ne bout qu'à 320°, le mercure qu'à 349°, etc. Les solutions salines et acides ont aussi une grande capacité pour le calorique, et de même qu'on les emploie pour produire un refroidissement considérable, de même on s'en sert pour transmettre un haut degré de chaleur aux substances qu'on y plonge.

Le bain-marie est usité dans une foule d'opérations chimiques, pharmaceutiques ou industrielles. On distille *au bain-marie* les substances volatiles et aromatiques; c'est par le même moyen qu'on évapore les extraits. Dans la fabrique de bouillon de la compagnie hollandaise, M. Darcet a fait établir un bain-marie avec une dissolution saline qui a contribué beaucoup à la perfection des produits, en entretenant une ébullition douce et régulière. C'est aussi un bain-marie que le *bain de sable* dont se servent les chimistes, dans une foule d'opérations qu'il serait imprudent de faire à feu nu. F. R.

BAIOCQUE, de l'Italien *bajocco*, petite monnaie de Rome. Cent baïocques font un *scudo*, et 20 une *lire* ou un *papeto*. C'est le sou (*soldo*) italien. Y.

BAIONNETTE, *voy.* BAYONNETTE.

BAIRAM, *voy.* BEIRAM.

BAIREUTH, ancienne principauté allemande contiguë à la Bavière et à la Bohême, et formant actuellement une portion du premier de ces royaumes, sous le nom de cercle du Haut-Mein. C'est un pays montagneux et riche en mines de métaux, tels qu'argent, cuivre, fer, étain, ainsi qu'en alun et en vitriol. On y trouve aussi des carrières de marbres de toutes espèces. Le *Fichtelgebirg* ou mont pinifère tire son nom des pins qui le couvrent. Dans le haut pays naissent plusieurs rivières, entre autres le Mein formé de deux petites rivières que l'on distingue sous les noms de Mein-Blanc et Mein-Rouge. Dans le pays bas on cultive beaucoup de tabac et de lin. Baireuth possède des usines, des verreries et des poteries assez importantes. Parmi les 218,000 habitans de la principauté, pour la plupart luthériens, on remarquait les descendans des anciens réfugiés français. La ville de Baireuth, située sur le Mein-Rouge, est maintenant le chef-lieu du cercle bavarois du Haut-Mein, et le siége des autorités de ce district. Elle renferme une population de 14,000 ames, et elle a quelques beaux édifices, tels que le château, l'opéra et l'hôtel-de-ville. On y trouve aussi un ancien hôtel des monnaies, un gymnase, une caserne et une maison d'orphelins : la ville a des fabriques de tabac, de poterie, de parchemins et de cuirs.

Autrefois les margraves de Baireuth avaient les châteaux de plaisance de *Fantaisie*, *Ermitage* et *Sanspareil*. Ils conservaient leurs archives dans le château fort de Plassenbourg, sur un rocher auprès de Culmbach. Deux autres villes manufacturières, Hof, riche par ses manufactures de tissus de coton, et Erlangen qui a des fabriques de bonneterie, de chapellerie et de tannerie, appartenaient à la principauté. La lignée des margraves de Baireuth s'étant éteinte en 1709, le pays fut réuni à celui de leurs voisins et parens, les margraves d'Anspach (*voy.*). Le dernier prince de cette branche, Charles-Alexandre, plus occupé de ses plaisirs que du soin de gouverner, céda les deux provinces, en 1791, au roi de Prusse, son suzerain. Par le traité de Tilsitt, en 1807, la Prusse fut obligée de laisser Baireuth au pouvoir de Napoléon, qui le céda deux ans après à la Bavière. D-G.

BAISE-MAIN. L'acte de baiser la main a toujours été une marque de respect, de soumission et d'attachement. Par le *baise-main*, le vassal rendait hommage au seigneur de fief. En Espagne, les grands le pratiquent à l'égard du roi, surtout aux installations et aux grandes réceptions. Il en est de même en Russie où il y a baise-main, par exemple, le jour du nouvel-an, mais près de l'impératrice seulement. On sait qu'en Portugal, lorsque don Pèdre, amant d'Inès de Castro, fut devenu roi, il fit exhumer le cadavre de sa maîtresse, le fit placer sur le trône, la couronne en tête, et força les grands à lui rendre tous les honneurs dus à une reine, et entre autres à remplir la cérémonie du baise-main.

On appelle encore *baise-main*, à Constantinople, l'audience que le sulthan donne aux ambassadeurs, parce que ceux-

ci lui baisaient jadis la main; ensuite on ne lui baisa plus qu'une longue manche de sa veste, faite exprès; plus tard on ne lui fit plus la révérence que de loin.

On appelle encore *baise-main* l'offrande qu'on fait à un curé en allant baiser la paix. Les curés de Paris n'avaient autrefois que le *baise-main*, qui valait mieux que la dime des curés de campagne. Cette expression vient de ce qu'autrefois, en venant à l'offrande, on baisait la main du célébrant

Dans la société, l'usage de baiser la main a toujours été regardé comme un témoignage de vénération, de respect pour ses supérieurs. Les Espagnols ont introduit parmi eux le baisement des pieds dans les lettres qu'ils écrivent aux gens d'une grande qualité, au lieu du *baise-main*. On dit proverbialement au féminin qu'un homme est venu *à belles baise-mains* faire ou demander quelque chose, pour dire qu'il a été contraint par la nécessité de faire des soumissions pour l'obtenir. A. S-R.

BAISSE, *voy.* COURS et BOURSE.

BAJAZETH ou BAJAZID. Deux princes de ce nom ont occupé le trône des Othomans : le premier est celui dont on va parler avec détail; le second, fils du sulthan Mahomet ou Mohammed II, régna 30 ans, de 1481 à 1512, et mourut de poison après avoir été détrôné. Le prince BAJAZETH, qui fait le sujet de la tragédie de Racine, était fils d'Ahmed Ier et devint victime, en 1635, d'une intrigue tramée par les femmes du sérail en l'absence du sulthan. S.

BAJAZET Ier, fils de Mourad Ier, né l'an de l'hég. 748 (de J.-C. 1347), monta sur le trône en 792 (de J.-C. 1389), après la mort de son père, tué à Kossova dans une affaire contre les Serviens. Son premier acte fut de faire étrangler son frère puîné qui voulait lui disputer le pouvoir; ensuite il commença ces étonnantes conquêtes qui le firent surnommer Ildirim ou *la foudre*.

A cette époque où l'empire des Seldjoukides n'existait plus, il s'était élevé sur ses débris de petites principautés indépendantes que Bajazet voulut réunir à ses états; elles formaient une espèce d'heptarchie qui consistait alors dans les états des princes de Sourakhân, d'Aïdin et de Mentechâ qui possédaient toutes les côtes de l'Anatolie, et dans ceux des princes de Germian et de Caramanie dans l'intérieur de l'Asie-Mineure. Un autre Bajazid, surnommé Kœuturum, c'est-à-dire *le Boiteux* ou *le Perclus*, régnait sur les bords de la mer Noire, et la famille d'Osman occupait les sandjaks actuels de Khodja, Ili, Khodavendiar et Sulthan-Oeghi. La deuxième année de son règne, Ildirim en soumit une partie, et, bien qu'il eût épousé la fille du prince de Germian (l'an de l'hégire 783, de J.-C. 1381), il n'en fit pas moins son beau-père prisonnier, et le dépouilla de ses états. La conquête de la Caramanie fut plus difficile : Timourtasch, général de Bajazet, fut pris après quelques succès, pendant que le sulthan était allé châtier Étienne, prince de Moldavie, qui, cédant aux instigations de Kœuturum, s'était emparé de la Valachie et de la Bessarabie. A la nouvelle de la captivité de Timourtasch, Bajazet revint rapidement en Caramanie, la soumit tout entière, s'avança même encore à l'est vers Sivas, Tokak et Kaissariyé, marcha ensuite vers la mer Noire contre Kœuturum, s'empara de Salonique et de Ienichehr (de l'hégire 796, après J.-C. 1393), assiégea Constantinople, et força l'empereur Manuel à accorder aux Turcs un faubourg, une mosquée et un juge de leur nation. Avant de s'éloigner, il fit construire sur le canal, au lieu où il est le plus étroit, le château de Guïeldche ou Anatoli-Vissar ; puis il alla gagner en Hongrie la célèbre bataille de Nicopolis (de l'hégire 799, l'an de J.-C. 1396, le 28 septembre), et revint aussitôt après en Orient pour ajouter à ses vastes états la Grèce et la Morée.

On a cru (voir t. I, p. 696) que l'empereur de Constantinople, effrayé de la rapidité des conquêtes de Bajazet, avait appelé contre lui Timour et ses armées. La prise de Sivas, qui appartenait au sulthan Bourhanedin, avait déjà éveillé les craintes du Tatar; mais ce n'est point encore la véritable cause de cette guerre qui ne se termina que par la captivité de Bajazet. Le prince Ahmed Dchelaïr, fils du sulthan Obéïs, et Kara-Ioussouf, fils de

Kara-Mohammed-Beg, prince de la dynastie Kara Koyounli, c'est-à-dire de la *Tête-Noire*, dépouillés de leurs états, s'étaient retirés auprès de Barkok, sulthan d'Égypte; mais comme ils craignaient que celui-ci, qui avait fait périr les ambassadeurs de Timour, ne les livrât entre ses mains pour obtenir son pardon, ils se sauvèrent auprès de Bajazet qui les accueillit avec bonté, et même donna la sœur de Dehelaïr en mariage à son fils Mustapha Thelebi (de l'hégire 802, l'an de J.-C. 1499). Sur ces entrefaites Bajazet s'empara de la ville d'Erfendskhân; le prince qui y gouvernait s'enfuit chez Timour qui avait alors aussi dans son camp les princes dépouillés de Saroukhân, d'Aïdin, de Mentechâ et de Caramanie. Timour demanda à Bajazet de lui livrer Dehelaïr et Kara Ioussouf: celui-ci ayant refusé, et plusieurs ambassades ayant été sans succès, les deux conquérans en vinrent aux mains dans une plaine près d'Angora, capitale de l'ancienne Galatie (de l'hégire 804 après J.-C., 16 juin 1401), dans les lieux même où Pompée défit autrefois Mithridate. Mohammed et Moussa, fils de Bajazet, s'enfuirent les premiers et entraînèrent par leur exemple la désertion des Tatars auxiliaires. Le sulthan fut fait prisonnier. Il mourut 2 ans après (1403), dans le camp du vainqueur, à Aschkehr, d'une maladie inflammatoire. Il est inexact de dire que Bajazet se soit fait mourir lui-même. Pendant sa captivité, Timour le traita toujours avec bonté, et l'histoire de la cage de fer est une pure invention des écrivains modernes*. Le témoignage de Seadeddin et de ses prédécesseurs Mola Edris et Nechri, ainsi que le silence de l'historien persan Chereffedin de Jezd, panégyriste de Timour, ne laissent aucun doute à cet égard. Hatesi, Mirkhond, Khondémir, sont également muets sur ce point.

(*) M. de Salvandy s'efforce de la remettre en crédit, malgré le silence absolu de Chéréfeddin cité par lui-même et qui n'aurait pas oublié de triompher de ce surcroît d'humiliation, si l'ennemi de Timour l'avait essuyé; mais l'autorité de M. de Hammer qui la contredit, les preuves à la main, est plus imposante.—Cet article dont l'*Histoire des Othomans* a fourni les matériaux, rectifie quelques données inexactes de l'article ANCYRE. J. H. S.

Bajazet fit de louables efforts pour réformer la justice et rendre les juges un peu moins corruptibles. Ce fut aussi lui qui introduisit dans le cérémonial de la cour othomane les habits de gala (*khalaat*) dont se revêtent les émirs, et qui sont plus connus sous le nom de *kaftans*. Ce prince portait toujours son turban à l'ancienne mode, était de taille petite et ronde, avait le teint coloré, les yeux bleus, la barbe brune et un grand nez. Les auteurs orientaux le comparaient à un lion. Il avait bâti, pendant ses 14 ans de règne, un grand nombre de mosquées, entre autres une à Andrinople et une autre à Broussa. Ces deux villes, situées l'une en Europe, l'autre en Asie, étaient les résidences ordinaires des princes othomans. L. N.

BAKOU (VILLE et PROVINCE DE), appelées par les géographes arabes Bakonia (*Not. et extr. d. manuscr.*, t. II, p. 509).

Bakou, ville forte et le meilleur port de la Russie sur la mer Caspienne, est située sous 40° 21′ 26″ de lat. N. et sous 67° 27′ 33″ de long. or. Elle est située au fond d'une baie, sur la côte méridionale de la presqu'île d'Apchéron, et se montre en forme d'amphithéâtre à ceux qui y arrivent par mer. On y compte 500 maisons, avec environ 3,000 habitans. Les murs qui entourent la ville sont en pierres de grès et en partie en pierres calcaires. Le commerce du port avec la Perse et la Boukharie est assez considérable. Les importations excèdent de beaucoup les valeurs des exportations. En 1829 les premières étaient de 2,187,764 roubles et les secondes de 1,234,560. Il est entré à Bakou, en 1828, 226 bâtimens; il en est sorti 243. *Voy.* CASPIENNE (*mer*).

La ville de Bakou, située à environ 750 lieues de Saint-Pétersbourg et à près de 600 de Moscou, est le chef-lieu d'un ancien khanat du même nom, et fut réunie à la Russie avec le Chirvan (*voy.*) dont ce khanat dépendait, d'abord en 1805 et définitivement en 1813. Le khanat de Bakou embrassait encore, plus au sud, la ville de Saliane, sur l'île du même nom, située près de l'embouchure du Kour, dans la mer Caspienne, et qui offre un abri sûr à la flotte russe qui stationne

aux bords de cette mer. Entre ces deux villes s'étendent de vastes plaines, presque stériles, mais fameuses par les sources de naphte qu'on y rencontre à chaque pas et d'où se dégagent fréquemment des vapeurs qui, en s'embrasant, forment des colonnes de feu d'un aspect extrêmement remarquable; aussi les Persans nomment cette contrée *Ateschga*, c'est-à-dire temple du feu. On y trouve un petit carré ceint de murailles surmonté d'un toit, avec un autel au centre; c'est un lieu sacré depuis les anciens temps, et les Ghèbres, dispersés dans la Perse et dans l'Inde, font ici, vers le *feu éternel*, des pélerinages. *Voir* J. Eichfeld, *Du feu éternel sur les bords de la mer Caspienne*, dans Oldekop, *Sanct - Petersburgische Zeitschrift*, t. VI, p. 26-31. J. H. S.

BAKTCHISARAI, *voy.* TAURIDE.

BAL. Dans les grandes réunions appelées de ce nom, c'est la danse qui forme le but avoué : elle en est censée partie intégrante, nécessaire; mais ici, comme en bien des choses, l'accessoire circonvient, enveloppe, détruit ou met en relief le fond. La danse à elle seule ne constitue point un bal; que serait-elle sans l'éclat des bougies, le bruit enivrant de l'orchestre, le luxe des décors, la profusion des mets les plus délicats, et les tables de jeu? C'est, à tout prendre, la minorité qui se rend à pareille fête exclusivement pour danser. Ces figures riantes, enivrées de plaisir, ne sont que l'enveloppe officielle des pensées les plus diverses, des desseins les plus contrastans. L'un court au bal perdre son or, l'autre sa santé, un troisième son cœur; les habiles intriguent, les ames naïves se passionnent, les oisifs circulent et font nombre. Un bal est une foire, où les mères étalent leurs filles, les coquettes leurs charmes et leurs diamans, les heureux leur suffisance, les notabilités du jour leurs croix et leurs rubans, les nullités leurs habits à la mode; c'est un champ clos, où les champions font assaut d'esprit ou de fadeurs pour attirer sur eux le sourire bienveillant des femmes; une lice, où les femmes descendent aussi pour enlever des hommages réels ou affichés; c'est une cohue brillante qui se parle, se coudoie, s'étouffe; une élégante foule, dont il se détache par intermittences des fractions qui se meuvent aux sons de la musique et rentrent bientôt absorbées par la masse, cette unité compacte. On danse au bal; on ne va point au bal pour danser.

En dehors de ces bals du grand monde, où les assistans ne portent d'autre masque que leur figure, vous trouverez d'infinies variétés du même genre de plaisir; depuis les *bals champêtres* sur une pelouse jaunie jusqu'à ces traditions vivantes des antiques saturnales, appelées bals masqués. Encore au dernier siècle l'Italie était réputée le terrain classique des mascarades : Venise et Rome se disputaient le sceptre du royaume de *la folie*; mais depuis que la fiancée des mers n'est plus qu'une servante des césars de Vienne, et qu'au pied des sept collines le levain de la liberté commence à fermenter, adieu l'ivresse du carnaval (*voy.* ce mot); de pâles contrefaçons en transmettent encore le souvenir affaibli; quelques figures grotesques essaient encore de grimacer la joie; Pantalon et Arlequin ont traversé en sautillant la neige des Alpes, et se guérissent de leurs rhumes dans la chaude atmosphère de l'Opéra de Paris, qui se constitue à juste titre légataire universel de Momus et de Terpsichore.

Quelquefois on danse *par charité*; d'autres fois la jeunesse et l'âge mûr abdiquent leur rôle et font danser les petites filles et les petits garçons, pauvres marionnettes dressées d'avance au rôle qu'elles joueront elles-mêmes plus tard; parfois encore on reproduit l'aspect extérieur des temps chevaleresques et des nations étrangères : François Ier serre la main au sulthan; une paysanne napolitaine marche sur le talon de Marie Stuart : *bals costumés*, *bals d'enfans*, *bals des pauvres*, branches diverses d'une même souche, expressions variées d'un seul et même besoin vaniteux, celui de se mettre en scène soi-même et de faire parader les autres. La révolution, époque à part, devait donner naissance à des fêtes bizarres : *le bal des victimes* fut la protestation la plus sanglante contre la Terreur, la parodie la plus amère d'une époque sans égale, et la preuve la plus palpable de ce besoin d'enivrement qui dévore certaines organisations, puisqu'il les pousse

au bal, à quelques pas de l'échafaud.

La poésie volontiers s'inspire aux bals; elle y trouve une source toujours neuve d'études dans les sensations multiples qui animent là les spectateurs et les acteurs; elle se laisse aussi monter la tête par les fanfares, le murmure des lèvres de femmes, les parfums, les fleurs, les lustres rayonnans; elle lit sur tel front voilé l'empreinte de la jalousie; dans ces yeux humides, le regret ou le désir; elle déchiffre les hiéroglyphes du cœur sur ces physionomies mobiles; l'ambition lui révèle ses projets, l'amour ses espérances, la faute ses terreurs; elle surprend les regards timides, les mains mystérieusement serrées, les paroles de l'adultère lancées sous le voile de l'indifférence dans des oreilles coupables. La poésie devine, et si le terne aspect d'une fête monotone se refuse à toute interprétation, elle construit ses fictions magiques sur le terrain plat et uniforme de la réalité. Elle cherche surtout à créer des contrastes : ainsi Byron vous conduit, la veille de Waterloo, à un *bal de Bruxelles;* il vous montre la couleur rose sur les joues des jeunes filles, le bonheur dans l'ame des guerriers; et dans un angle de la salle, le duc de Brunswick pensif, mélancolique, rêvant à la mort de son père. Écoutez! écoutez! un bruit sinistre, un bruit lointain, suspend les quadrilles déjà formés, arrête la valse tournoyante. Est-ce un char qui retentit sur le pavé? est-ce le bruit du tonnerre? Non, c'est le canon qui gronde; il appelle au combat. Et ces joues brûlantes pâlissent, et les cœurs palpitent plus vite, mais ce n'est plus d'allégresse; et ces bras entrelacés se séparent; et ces regards, un moment encore les interprètes de la passion, se disent des adieux éternels. Gœthe promène son Faust au milieu des danses villageoises: l'archet crie sous l'antique tilleul; les couples des joyeux paysans frappent la terre; des chansons grivoises retentissent; le vin et la bière circulent; mais à travers toutes ces faces épanouies par un bonheur bruyant, les réflexions amères du poète, personnifié dans Faust, projettent une ombre sinistre. C'est pis encore *au bal des sorcières,* sur la cime du Blocksberg, bacchanale dévergondée, où la pâle figure de Marguerite, avec son collier rouge autour d'un cou de neige, tranche d'une manière effrayante sur un fonds bigarré, sur ces mille groupes monstrueux, qui se dessinent indistinctement dans les vapeurs de la nuit. Schiller, dans son *Fiesque,* vous jette au milieu du désordre et de la confusion d'un bal masqué: on y fait l'amour; on y conspire; ces dominos cachent des ames romaines, des hypocrites, des fripons et des libertins; au milieu du choc des verres et des soupirs amoureux on entend parler de la délivrance de Gênes; ce sont les oppositions heurtées qui font le mérite de ces scènes. Dans Wallenstein, c'est au bruit d'une fête que Thécla présage la chute de sa famille, et qu'elle s'écrie : « Oui, lorsqu'une maison « doit périr par le feu, le ciel amasse ses « nuages; l'éclair sillonne l'horizon; les « flammes s'élancent des gouffres souter- « rains: ivre et aveugle de rage, *le dieu de « la joie* lui-même lance des brandons « sur l'édifice incendié. »

Si la poésie se jette avec ardeur sur les bals, si elle a abusé de cette source d'émotions sans arriver à la tarir, la morale rigoriste s'en éloigne et ferme les yeux; ou si elle s'égare parmi les bandes joyeuses, c'est pour leur montrer son front sévère, pour faire entendre sa parole de réprobation. La morale a tort. Au point où en est venue notre civilisation raffinée, difficilement nous nous passerions de fêtes officielles; elles deviennent une soupape de sûreté: des plaisirs dangereux, parce qu'ils seraient cachés, usurperaient la place des plaisirs de convention, qui se montrent la tête haute dans les salons, fréquentés par des personnes *honorables* et *distinguées.* D'ailleurs que deviendrait cette masse d'industriels, qui, ramassés dans les capitales et les grandes villes, ne vivent que des caprices de la mode, et de la vanité du grand monde? La corporation de ces métiers lucratifs étoufferait de ses cris la voix fâcheuse de la morale, si cette dernière s'avisait de convaincre; les consciences, ébranlées un moment par des motifs élevés, se calmeraient bien vite; on reprendrait la danse pour ne point laisser mourir de faim des malheureux. L. S.

BALAAM ou Biléam, de Péthor sur

l'Euphrate en Mésopotamie, faux prophète dont il est fait mention au livre des *Nombres* (XXII-XXIV), et que la Vulgate désigne sous la qualification de *Ariolus*. Balak, roi de Moab, chargea ce devin de prononcer contre les Israélites les imprécations solennelles avant de marcher pour les combattre. Balaam hésita d'abord. Doué peut-être d'assez de finesse pour prévoir les infaillibles succès du peuple conquérant, il voulait se garder de toute démarche qui l'indisposerait contre lui; d'un autre côté, il avait quelques précautions à prendre pour se mettre à l'abri de la colère de Balak. Il s'enveloppa donc de son caractère sacré et déclara qu'il ne prononcerait d'imprécations que dans le cas où Dieu le lui permettrait. A trois reprises, au lieu d'imprécations, il ne prononça que des bénédictions, et s'en excusa en alléguant des ordres célestes qui lui avaient été donnés et des menaces miraculeuses qui lui avaient été faites. L'ânesse, dit-il, dont il s'était servi pour son voyage, effarouchée par une vision qu'il n'apercevait pas lui-même, l'avait emporté à travers champs; puis se jetant à terre, excédée des coups dont il l'accablait, elle avait pris une voix humaine pour se plaindre: alors seulement il avait remarqué l'ange du Seigneur qui, l'épée à la main, lui barrait le chemin, et qui ne lui avait permis de continuer sa route qu'en lui enjoignant expressément d'obéir aux inspirations qu'il recevrait du ciel. Il est bon de remarquer que Balaam était seul au moment où l'ânesse parla, et que le fait n'a d'autre garant que la relation du jongleur. C'est bien plus d'après les traditions suivies que d'après le récit de Moïse que saint Pierre, saint Jude et l'auteur de l'Apocalypse font mention de Balaam, de ses artificieux conseils et de son ânesse. Quant aux savans juifs ils paraissent ne voir là qu'une légende; Philon ne dit rien de l'éloquence de l'ânesse, et Maimonide regarde le tout comme une vision. B-D.

BALADIN, du mot *Bal*. On appelle ainsi un bouffon qui, en parlant, en dansant ou en agissant, fait des postures de bas-comique; autrefois ils étaient très répandus en France, grace à l'Opéra-Comique qui les avait mis à la mode aux fêtes de la foire; maintenant ils se sont réfugiés sur les boulevards, sur les places publiques et sur les théâtres en plein vent. *Voy.* SALTIMBANQUE. D. A. D.

BALAI, instrument destiné à nettoyer le sol des appartemens ou des rues des matières étrangères qui s'y amassent. C'est d'ordinaire un faisceau de baguettes flexibles ou de plumes, auquel s'adapte un manche de trois ou quatre pieds de long. Les jeunes branches du bouleau, la racine de la paille, les roseaux, les genêts, les ajoncs servent, suivant les localités, à la fabrication des balais; fabrication qui n'est pas sans quelque difficulté, si l'on considère le bas prix de ces objets et en même temps la parfaite régularité avec laquelle ils sont confectionnés. Ces balais ne servent plus guère que pour les rues ou les cours, car dans les appartemens on emploie presque partout les balais de crin, espèces de grandes brosses emmanchées, qui, touchant le sol par un plus grand nombre de points, produit un nettoiement plus parfait.

On a imaginé, dans ces derniers temps, en Angleterre un balai mécanique destiné au balayage expéditif des rues et des places publiques. C'est une grande boîte montée sur des roues, et garnie d'un large balai cylindrique. A mesure qu'on pousse en avant le balai tourne, enlève la poussière et la dépose dans un coffre destiné à la recevoir. Cet appareil est applicable seulement dans les temps secs; car la boue l'aurait bientôt rendu immobile et mis hors de service. F. R.

BALANCE (mécanique). Les quantités d'une même substance sont proportionnelles à leur poids ou au nombre de fois que ce poids comprend un poids donné et connu, pris pour unité; de là le besoin que l'on éprouve à chaque instant, dans les relations commerciales ou dans les recherches scientifiques, de peser les corps. L'instrument qui sert à remplir ce but se nomme *balance*.

Il se compose ordinairement d'une verge d'acier trempé, nommé *fléau*, aux deux extrémités de laquelle sont suspendus des *plateaux*, et qui repose, par son milieu, sur un point fixe autour duquel il peut prendre un mouvement d'oscillation d'une faible amplitude. Lorsque la

balance est vide et en repos, le centre de gravité de tout le système, ainsi que le milieu de la droite horizontale qui joint les deux points de suspension des plateaux, doivent se trouver sur une même verticale passant par le point fixe, et à une faible distance au-dessous. Alors on conçoit que deux poids égaux placés dans les plateaux ne pourront altérer l'équilibre, et que la position de la balance ne sera pas changée, mais qu'un léger poids en excès, ajouté d'un côté ou de l'autre, la fera *trébucher;* il suffira pour cela qu'il puisse vaincre le frottement auquel ce mouvement donnera lieu sur le point fixe par lequel le fléau est supporté, et sur les points de suspension des plateaux. Pour atténuer ce frottement le plus possible, et ajouter par suite à la perfection de l'instrument, le contact du fléau et du support a lieu sur le tranchant d'un couteau fixé au premier, et portant sur un plan d'acier parfaitement dressé, appartenant au support. La suspension des plateaux aux extrémités du fléau s'établit de la même manière. On réussit ainsi à construire des balances qui, chargées dans chaque bassin d'un kilogramme, trébuchent par l'addition d'un milligramme.

Lorsque la balance n'est pas en action, pour ménager les couteaux, on fait mouvoir, à l'aide d'un mécanisme très simple, des espèces de fourches qui viennent prendre, de bas en haut, le fléau des deux côtés du point de suspension, et supportent son poids. Quand on veut se servir de la balance, on met dans l'un des plateaux le corps que l'on veut peser, et dans l'autre le poids que l'on présume lui faire équilibre; cela fait on abaisse les deux fourches qui supportent le fléau, jusqu'à ce que celui-ci porte sur le support par le couteau fixé en son milieu; alors on ajoute ou l'on retranche des poids jusqu'à ce que la ligne qui passe par les points de suspension des plateaux soit parfaitement horizontale, ce dont on s'aperçoit par la position que l'extrémité d'une longue aiguille fixée au fléau prend sur un arc de cercle gradué, tracé sur le pied du support.

Nous avons remarqué que le centre de gravité de la balance doit être au-dessous du tranchant du couteau par lequel elle touche le support; de cette manière, le centre de gravité s'élevant chaque fois qu'un léger mouvement imprimé à la balance l'écarte de sa position d'équilibre, la pesanteur tend à l'y ramener, et le fléau fait au-dessus et au-dessous de légères oscillations dont l'amplitude diminue sans cesse. Si le centre de gravité était au-dessus du tranchant, l'équilibre serait instable, c'est-à-dire physiquement impossible; car alors le centre de gravité baissant par suite du plus léger écart de sa position d'équilibre, la pesanteur aurait pour effet de l'en éloigner de plus en plus, et la balance ne pourrait être d'aucun usage; on dit alors qu'elle est *folle*.

Dans les expériences de physique qui exigent une extrême précision, on évite les erreurs qui pourraient résulter de l'inégalité des deux bras de la balance par la méthode des doubles pesées. Pour cela on fait équilibre au poids placé dans l'un des plateaux de la balance, à l'aide d'une quantité suffisante de sable ou de tout autre corps pesant; c'est ce qu'on appelle *tarer*. On enlève ensuite le corps que l'on veut peser et on le remplace par des poids que l'on fait varier jusqu'à ce que la balance s'arrête dans la position qu'elle avait dans la première pesée. Il est évident que le poids ainsi obtenu est égal à celui du corps qu'il remplace, et qu'il n'est pas affecté de l'erreur qui, dans la méthode ordinaire, résulterait de l'inégalité des deux bras du fléau; or, on conçoit que l'égalité absolue de ces deux longueurs ne peut être obtenue rigoureusement dans la pratique, et que ce procédé, dû à Borda, détruit ainsi une cause d'erreur inévitable dans la méthode ordinaire.

On emploie encore, pour peser les corps, d'autres instrumens que nous décrirons à l'article ROMAINE, et à l'article DENSITÉ. C-ON.

BALANCE DE COMPTE, *v.* COMPTABILITÉ et LIVRES (*tenue des*).

BALANCE DU COMMERCE. La balance du commerce est le résultat d'un de ces préjugés que l'étude de l'économie sociale a fait disparaître de la théorie, mais que les gouvernemens main-

tiennent encore dans la pratique. Des guerres interminables, des industries paralysées, la voie du commerce détournée, et mille autres fléaux causés par cette chimérique balance, sont là pour attester combien il est difficile à la vérité de se faire jour, même pour ce que l'on appelle les intérêts matériels qui devraient apparaître à l'homme tels qu'ils sont dans la réalité.

Jusqu'à l'italien Botero qui naquit en 1540, les gouvernemens avaient attaché peu de prix à la connaissance des denrées qui entraient ou qui sortaient de leurs territoires. Cet écrivain est le premier qui a développé dans son ouvrage de la *Ragione di stato* le principe qu'on est riche parce qu'on a beaucoup d'argent, principe que son apparente vérité a fait adopter trop généralement et qui fut cause des tarifs établis pour recevoir de l'étranger le plus de métaux précieux et le moins de denrées possible. Ce système, successivement perfectionné, prit faveur auprès des gouvernemens qui s'empressèrent de parquer les nations dans une triple ligne de douanes. Les publicistes et les hommes d'état ont long-temps cru, dit J.-B. Say, qu'on est riche parce qu'on a beaucoup d'argent, au lieu de comprendre qu'on a beaucoup d'argent parce que l'on est riche. Ce principe faux, attaqué par l'école des économistes du XVIIIe siècle, fut renversé par Adam Smith qui prouva qu'une nation n'est pas intéressée à recevoir en paiement un objet préférablement à un autre, ou plutôt que lorsqu'on la laisse libre de choisir, elle reçoit toujours l'objet qui lui procure le plus de profits; qu'il n'est pas possible qu'un pays étranger qui n'a point de mines la paie en métaux précieux, et que les efforts que l'on fait dans ce but n'aboutissent à rien, si ce n'est à détruire quelquefois des relations de commerce dont tout le monde aurait profité, et à renchérir les objets de consommation au détriment des consommateurs. Malgré l'évidence d'un tel raisonnement, quelques écrivains persistent à « croire qu'un pays s'enrichit quand il attire chez lui l'or étranger, et qu'il s'appauvrit lorsque son or passe à l'étranger. Prendre en conséquence tous les moyens de constater lequel des deux pays commerçans donne le plus de marchandises à l'autre et en reçoit le plus d'argent; faire tous ses efforts, soit pour la prohibition des marchandises étrangères, soit pour la défense d'exporter l'or et l'argent, pour que son pays vende plus de marchandises qu'il n'en achète, et par conséquent reçoive une solde en argent, ce qui s'appelle avoir la balance du commerce pour soi, éviter de l'avoir contre soi, voilà le système qui régit depuis long-temps les gouvernemens de l'Europe. » (M. de Saint-Chamans.)

Pour établir cette balance on s'appuie sur les registres des douanes qui sont loin d'offrir une certitude suffisante. Comment, en effet, estimer la valeur des produits? Est-ce sur ce qu'ils valent à l'intérieur ou à l'extérieur? Est-ce d'après les mercuriales du pays producteur ou du pays consommateur, ou même du pays entremetteur? Les droits exorbitans imposés sur la plupart des denrées n'obligent-ils pas les populations des frontières à faire la contrebande en grand? N'existe-t-il pas des compagnies d'assurance pour ce genre de sinistres? Si les marchandises étrangères sont soumises à des droits d'entrée considérables, les négocians, dans leurs *déclarations*, diminuent la valeur des denrées afin de payer moins de droits; c'est le contraire s'il s'agit de primes d'exportation. D'ailleurs, le désir si naturel de montrer la nécessité de leur administration n'exerce-t-il pas quelque influence sur les agens chargés de tenir les registres des douanes, en leur faisant exagérer l'importance de la balance du commerce? Le comte de Ségur, ambassadeur de France auprès de l'impératrice Catherine, raconte dans ses *Mémoires* que les Anglais, afin de conserver les priviléges que leur commerce obtenait du gouvernement russe et de lui persuader que ce commerce était très favorable à la Russie, prodiguaient les présens dans les bureaux et faisaient à volonté grossir les tableaux d'exportation ou diminuer ceux d'importation.

Pour chaque nation, les produits qu'elle importe valent plus, chez elle, que n'y valaient ceux qu'elle a exportés en re-

tour, autrement le commerce ne serait d'aucune utilité et ne rapporterait rien. Si l'Angleterre consent à nous envoyer pour 1 million de fer, c'est qu'elle prendra chez nous des vins qui, sur son territoire, vaudront plus que le fer. Elle évalue les marchandises qui sortent de chez elle pour venir en France sur le pied de la valeur qu'elles ont avant leur départ, et nous, nous les évaluons sur le pied de la valeur qu'elles ont chez nous après leur arrivée, et réciproquement pour les denrées que nous portons en Angleterre. Selon J.-B. Say, si l'on ajoutait foi aux tableaux des exportations et des importations de l'Angleterre pendant le XVIII[e] siècle, et si l'on croyait à sa *balance*, il en résulterait qu'à la fin de ce siècle elle aurait eu pour plus de 12 milliards de francs en or et en argent au-delà de ce qu'elle possédait au commencement du même siècle. C'est probablement plus de métaux précieux qu'il n'y en a dans toute l'Europe. Or il est de fait que jamais cette nation n'en avait possédé moins qu'à cette époque.

De 1742 à 1797 les ministres de Russie prouvaient, d'après la balance de leur commerce, dressée sur les états des douanes de cet empire, des ventes à l'étranger qui excédaient les achats à l'étranger de plus de 253 millions de roubles en argent. Ils y ajoutaient 88 millions de métaux précieux tirés des mines de la Sibérie; d'où il résultait que le numéraire métallique devait s'être accru de 341 millions de roubles. Et cependant il est certain, dit M. Storch, que le numéraire avait diminué.

On peut conclure de ce que nous venons de dire que ceux qui ont cherché à établir une balance du commerce pour chaque nation ont tenté un résultat impossible, en tant qu'il devait faire affluer les métaux précieux dans un pays, et fautif en ce qu'il était basé sur des données que nous avons vu être elles-mêmes fort douteuses. Les transactions commerciales ont cela d'avantageux qu'elles sont réciproquement utiles aux deux nations qui les entretiennent, et qu'il n'est pas nécessaire que l'une perde pour que l'autre gagne. La civilisation tend à faire sortir les peuples de cet état de guerre pendant lequel, en effet, tout ce que gagnait l'un était pris sur l'autre; son rôle est d'amener l'humanité entière à faciliter les échanges que la balance du commerce a pour but de restreindre, et à respecter d'autant plus le travail qu'il n'y aura que ce seul moyen d'acquérir et de conserver. L. DE L.

BALANCIER (mécanique), pièce importante qui entre dans la composition d'un grand nombre de machines, qui sert à la transmission de la force motrice et qui concourt quelquefois à en régulariser l'action. Dans la machine à vapeur ordinaire, construite dans le système de Watt, le balancier est la pièce la plus apparente; fixée par son milieu, à l'aide de deux tourillons, sur des appuis fixes, elle prend un mouvement alternatif qui lui est communiqué par la tige du piston fixée à l'une de ses extrémités au moyen d'un assemblage de tiges qui porte le nom de *parallélogramme;* son autre extrémité est unie par une articulation avec une tige appelée *bielle* et qui sert à imprimer un mouvement de rotation continu à la manivelle du volant par un mécanisme analogue à celui à l'aide duquel le mouvement alternatif du pied du gagne-petit se transforme dans le mouvement circulaire continu de sa meule à aiguiser.

Le balancier, formé dans les anciennes machines d'une forte pièce de bois, est maintenant coulé en fonte de fer; son épaisseur, prise dans un sens parallèle à l'axe des tourillons, est peu considérable; sa largeur, qui atteint son maximum au milieu de la pièce, s'amincit vers les extrémités en suivant le contour d'une parabole; cette disposition a pour but d'obtenir une solidité suffisante avec le moins de matière possible.

BALANCIER D'HORLOGERIE, *voy.* CHRONOMÈTRE et HORLOGE.

BALANCIER (monnayage), instrument à l'aide duquel on exerce la pression qui doit forcer la matière ductile, dont se compose le disque, à se mouler sur les deux surfaces d'acier entre lesquelles il est compris. Il se compose d'une forte vis d'un décimètre environ de diamètre; elle porte trois filets carrés d'un relief assez considérable, sur une longueur

équivalente à six fois son diamètre. Elle est en fer et tourne dans un écrou fixe en cuivre; sa tête, qui dépasse l'écrou, est taillée en prisme à 6 pans et s'engage dans un œil de même forme pratiqué au milieu d'une barre horizontale en fer, à l'aide de laquelle on communique à la vis un mouvement de rotation. On adapte aux extrémités de cette barre deux disques creux en cuivre que l'on remplit de plomb et qui ont pour but d'augmenter la masse de la partie mobile de l'appareil. Des manœuvres agissant à l'aide de cordes sur les extrémités de la barre, lui communiquent un mouvement rapide, et la vis descend jusqu'à ce que son extrémité inférieure rencontre un obstacle fixe qui, arrêtant presque subitement la masse entière en mouvement, éprouve une énorme pression. Celle-ci aurait pour objet de soulever l'écrou de bas en haut, s'il n'était fixé d'une manière invariable, aux fondations même sur lesquelles repose l'appareil.

La partie inférieure de la vis est assemblée avec le plus grand soin avec une pièce en acier trempé qui transmet le choc; pour rendre l'union plus parfaite, la tête d'acier est garnie d'un fort tenon qui entre dans une mortaise pratiquée dans la vis; les dimensions du tenon sont telles qu'il ne puisse pénétrer dans la mortaise que lorsque les parois de celle-ci sont dilatées par la chaleur; alors, par l'effet du refroidissement qui suit l'introduction du tenon, elles éprouvent une contraction qui établit un contact intime entre le corps de la vis et la tête d'acier.

Le coin supérieur est adapté à un tampon également en acier qui lui transmet le choc qu'il reçoit de la tête de la vis; le tampon lui-même qui porte le coin supérieur est supporté par des ressorts *à boudins*, à une certaine hauteur au-dessus du coin inférieur; on facilite par-là l'introduction du *flan* entre les deux coins. Enfin le coin inférieur est porté par un second tampon en acier nommé *rotule;* sa partie inférieure a la forme d'un segment sphérique dont le centre correspond au milieu de la surface du coin, et se trouve exactement sur le prolongement de l'axe de la vis. La rotule repose sur le tas, creusé lui-même en portion de sphère décrite du même rayon et fixé d'une manière invariable aux fondations de l'appareil. Cette forme sphérique donnée à la rotule et au tas qui la supporte remédie au défaut de parallélisme qui pourrait résulter de quelque inexactitude dans la pose des deux coins; on voit en effet que, dans ce cas, le coin inférieur, pressé au moment du choc par sa partie la plus élevée, prendra de lui-même, par rapport au coin supérieur, la position qu'il doit avoir pour le succès de l'opération.

Lorsque la vis est dans sa position la plus élevée, le flan est placé entre les deux coins dans une position où il est maintenu par une virole qui l'embrasse par sa partie cylindrique; à ce moment les ouvriers qui manœuvrent le balancier tirent à eux, avec force, les cordes adaptées à l'extrémité de la barre assemblée à la partie supérieure de la vis, et lui impriment un mouvement rapide de rotation. Bientôt la tête en acier de la vis rencontre le tampon d'acier auquel est fixé le coin supérieur, les ressorts à boudin qui le supportent se compriment, et le coin glissant entre deux coulisses est entraîné, de haut en bas, contre le flan que le coin inférieur empêche de descendre plus bas. A ce moment la masse entière mise en mouvement se trouve arrêtée presque subitement par les deux coins et le flan compris entre eux; la pression supportée par eux est énorme, et, par suite, les figures sculptées en creux sur les deux coins se reproduisent en bosse sur le flan qui reçoit ainsi l'empreinte légale. Par un jeu d'élasticité dont on se rend compte aisément, la vis et la barre qui lui a communiqué le mouvement, après être arrivées à l'état de repos, se meuvent en sens contraire, et reprennent leur position primitive; on profite de ce mouvement ascensionel de la vis pour soulever le coin inférieur, qui détache la pièce de monnaie de la virole fixe à laquelle elle est devenue adhérente par suite de la forte pression à laquelle elle a été soumise. Elle est ensuite enlevée et remplacée par une autre, qui pénètre dans la virole fixe aussitôt que le coin inférieur qui en a dégagé la première est revenu à sa place. Ces mouvemens s'opèrent à

l'aide d'un mécanisme auquel la vis sert de moteur pendant son mouvement ascensionel. Le travail du monnayeur se borne à présenter, après chaque coup de balancier, le flan auquel le choc suivant doit donner l'empreinte.

La barre décrit à chaque pulsation un angle de 70 à 80°; elle est manœuvrée par 12 à 14 hommes, qui frappent ainsi aisément 2,000 pièces de 5 francs par heure.

C'est le même mécanisme qui, dans de moindres proportions, est employé pour le timbre sec du papier. *V.* Timbre.

Balancier hydraulique. On nomme ainsi des machines mues par la pesanteur de l'eau et qui sont formées en général de deux capacités suspendues aux extrémités d'un balancier. L'une d'elles remplie d'eau descend, tandis que l'autre qui est vide remonte; lorsqu'elles ont atteint l'extrémité de leur course, un mécanisme très simple ouvre une soupape par laquelle la capacité pleine d'eau se vide, et une seconde par laquelle la capacite vide se remplit d'eau; alors le mouvement recommence en sens opposé et se répète ainsi indéfiniment; ce mouvement alternatif peut ensuite se modifier de mille manières, et mettre en mouvement une meule de moulin ou vaincre toute autre résistance. Cette sorte de machine ne présente d'ailleurs aucun avantage sur les roues hydrauliques ordinaires, et n'a été jusqu'ici qu'un simple objet de curiosité. C-on.

BALANCIERS (hist. nat.). On désigne par ce nom deux organes très mobiles, remplaçant, dans certains insectes de la famille des *Diptères* (*voy.*), la seconde paire d'ailes, qui manque constamment, quand l'insecte est muni de ces petits appendices, qu'on a ainsi nommés parce que Fabricius a pensé qu'ils lui servaient à se maintenir en équilibre dans l'action du vol, comme le *balancier* aux danseurs de corde. D'autres naturalistes ont considéré les balanciers comme le moyen employé par l'insecte pour produire ce bourdonnement qui accompagne son vol; ce son serait alors le résultat du battement rapide des balanciers contre les ailerons des ailes antérieures. Sans nous prononcer absolument pour cette dernière opinion, bien plus probable que la première, nous dirons que nos observations personnelles ne nous laissent aucun doute que c'est par un mécanisme analogue que la sauterelle produit cette espèce de *murmure* que l'on entend parfaitement, quand on se trouve dans un bois où règne le plus grand calme. Les balanciers sont un des caractères de l'ordre des Diptères, puisqu'on ne les rencontre dans aucun autre; ils varient surtout par leur longueur et sont toujours d'autant moins développés que les ailerons des ailes antérieures le sont plus; ils s'insèrent à la partie postérieure du thorax ou du corcelet. Les naturalistes sont encore peu d'accord sur l'usage et sur le mode de développement de ces petits organes. Latreille prétend que ce sont des appendices vésiculeux de l'appareil respiratoire; M. Audouin, au contraire, sans partager entièrement l'opinion de Fabricius, les considère comme des ailes rudimentaires qui paraîtraient devoir servir à régulariser le vol; il prétend avoir retrouvé, à la base des balanciers, des parties articulaires et musculaires semblables à celles des ailes. Si cette observation sur le mode d'articulation des balanciers est exacte, il ne peut plus exister de doute que ce ne soient de véritables ailes, mais imparfaites, aidant seulement dans l'acte du vol et produisant le bourdonnement dont nous avons parlé. A. L-d.

BALANÇOIRE. Ce divertissement, connu aussi sous le nom d'*Escarpolette* (*scarpoletta*), est un des plus goûtés de la jeunesse. Il consiste à se *balancer* sur une corde attachée par chacun de ses bouts à deux arbres ou à deux poteaux voisins. Le joueur se place au milieu du câble, garni d'une planchette ou d'un coussinet, et là, soit assis, soit debout, il se lance dans l'air. Souvent deux personnes se balancent ensemble, en se mettant debout sur la planchette, pieds dans pieds, visage contre visage, mains contre mains : alors leurs efforts combinés avec adresse les élèvent de telle sorte que l'on dirait qu'elles vont retomber perpendiculairement sur la tête. Un pareil exercice peut être salutaire en ce qu'il développe les forces, mais il n'est pas sans dangers;

plus d'une fois un joueur téméraire, perdant la tête au plus haut de sa volée, nouvel Icare, a payé par une lourde chute sa périlleuse fanfaronnade.

L'autorité a dû prescrire pour les balançoires qui se trouvent dans les jardins publics, dans les fêtes de campagne et jusque sur les boulevards, des précautions rigoureuses. La sellette est remplacée par une vaste nacelle suspendue entre quatre solides charpentes par six grosses barres de fer. Le tout, environné d'un large filet destiné à recevoir les joueurs que le mouvement ou une imprudence jeterait par hasard en dehors, est visité de temps en temps par des inspecteurs. Dix ou douze personnes peuvent se balancer à la fois dans cette embarcation aérienne.

On appelle *balançoire russe*, et plus vulgairement *brandilloire*, un jeu basé sur la théorie du levier inter-résistant. Aux deux extrémités d'une pièce de bois appuyée à son centre sur une élévation se placent les deux joueurs qui par des efforts combinés se lèvent et s'abaissent tour à tour. Ordinairement deux poutres placées en croix, mais ayant chacune leur axe particulier forment cet appareil sur lequel quatre personnes se placent à la fois. Image de la vie, ce jeu a des dangers, et plus d'un amateur s'y est cassé les jambes. V. R.

BALARUC, bourg de France dans le département de l'Hérault, à peu de distance de Frontignan, connu par ses eaux minérales qui étaient déjà en réputation du temps des Romains. Ces eaux ont une température très élevée (38° Réaumur); elles renferment du gaz acide carbonique et une grande proportion (2 gros par pinte) de sels divers de chaux et de magnésie; ce sont des sulfates, des carbonates, des hydrochlorates. Leurs vertus, qu'on a beaucoup exagérées, sont cependant réelles; elles sont excitantes et deviennent purgatives lorsqu'on en prend en certaine quantité. La saison des eaux est en septembre, et c'est alors qu'on y voit arriver paralytiques, rhumatismes, goutteux, scrofuleux, gens affectés de vieilles blessures et de maladies de la peau. Les eaux de Balaruc sont également recommandées contre les maladies chroniques, diverses par leur nature et l'organe qu'elles affectent et qu'on désigne vulgairement par le nom d'obstruction. *Voy.* Eaux minérales. F. R.

BALAYAGE DES RUES. Le balayage des rues dans les villes, et surtout dans les grandes villes, est d'une nécessité indispensable pour la propreté et la salubrité, à raison de l'immense quantité d'immondices qui s'y répandent chaque jour. A Paris, cette opération est dans les attributions de la police municipale; elle est exécutée par les propriétaires dans les rues, et par des balayeurs payés par la ville sur les places publiques, les quais, etc. Les propriétaires sont obligés de faire balayer jusqu'au milieu de la rue, devant leurs maisons, les murs de leurs jardins, etc. avant sept heures dans l'été et huit dans l'hiver. Des hommes portant une sonnette parcourent les quartiers chaque matin pour rappeler aux habitans cette obligation. Les contrevenans sont cités devant le tribunal de police municipale qui les condamne à une amende de cinq francs, et qui peut aller jusqu'à quinze, sans compter les frais souvent plus considérables que l'amende.

Tous les matins aussi on voit se diriger, sous la conduite d'inspecteurs, des troupes d'hommes et de femmes armés de balais et de pelles; ils vont nettoyer les quais, les ponts, les places publiques, et reçoivent pour ce service un salaire de 50 à 75 centimes par jour. Ce sont ordinairement des gens âgés et incapables d'autre travail.

Le balayage doit être fait de telle sorte que les immondices soient relevées en tas près des maisons dans les rues à ruisseau, ou sur les deux côtés des chaussées, pour être ensuite emportées par les tombereaux destinés à ce service. On doit favoriser l'écoulement des eaux dans les ruisseaux, et laver même les portions du pavé qui en ont besoin.

On faciliterait singulièrement l'assainissement et le nettoyage de la ville si l'on voulait exécuter l'ordonnance de police de 1832, qui défend de déposer aucune immondice sur la voie publique, et qui prescrit de les verser directement dans les tombereaux. *Voy.* Voierie et Salubrité. F. R.

BALBES ou BALBI (FAMILLE DES). Elle se prétend issue du romain Balbus qui aurait fondé la république de Quiers vers la fin du VIe siècle. L'histoire se borne à nous apprendre que cette république florissait dans les XIe et XIIe siècles, époque de la grandeur de tant d'autres villes d'Italie, et que les Balbes en étaient la première famille ou tribu: ils la dirigèrent dans les guerres qu'elle eut à soutenir contre le marquis de Monferrat; au moment de l'invasion de l'empereur Frédéric Barberousse, ils lui firent embrasser le parti guelfe; une chaine de forteresses, dont ils avaient ceint son territoire, est encore connue sous le nom de *Tours des Balbes*. Plus tard, cette famille donna plusieurs podestats à la république de Testone, voisine et alliée de celle de Quiers; les six maisons d'*Albergue* (*Alberga*), qui venaient immédiatement après celle des Balbes, ayant voulu lui enlever le pouvoir, une lutte s'éleva et dura cinquante années : les Balbes en sortirent vainqueurs. Moins d'un siècle après, les dissensions intestines devenues plus violentes que jamais les décidèrent à faire passer leur patrie sous les lois d'un souverain assez puissant pour la contenir et la contraindre au repos; ils choisirent Amédée de Savoie, dit *le comte vert*. Le traité conclu avec ce prince, du consentement des nobles et du peuple de Quiers, conservait à la république la plupart de ses droits et assurait aux Balbes de nombreux priviléges; pourtant, à dater de ce moment (1347), leur grandeur ne tarda pas à décroître. En 1455, Louis II, duc de Savoie, ordonna qu'ils seraient assimilés aux nobles des maisons d'Albergue, et ils se débattirent en vain contre un arrêt qui leur paraissait le comble de l'injustice. L'un deux, Gilles de Berton, quittant cette patrie où l'on avait détruit jusqu'aux traces de leurs anciens honneurs, vint s'établir à Avignon; il y devint la tige de la maison de Crillon (*voy.*), aujourd'hui le seul reste, avec les maisons de Quiers et de Turin, de cette tribu des Balbes qui comptait 38 branches, au XIIIe siècle. Les Balbi de Gênes, d'ailleurs très ancienne famille, ne sortent pas des Balbes ou Balbi de Piémont; on croit que ceux de Venise peuvent y rattacher leur origine. L. L. O.

BALBI, nom de plusieurs écrivains dont l'histoire littéraire d'Italie fait mention.

Balbi ou *de Balbis* (JEAN), dominicain génois, ce qui l'a fait appeler par ses contemporains *Janua* ou *Januensis*, vivait au XIIIe siècle; il est auteur de plusieurs écrits dont l'un, intitulé *Catholicon*, c'est-à-dire universel, *seu summa grammaticalis*, se trouve rattaché à l'histoire de l'imprimerie, parce qu'il fut un des premiers sur lesquels on fit l'essai de cette grande découverte.

Balbi ou Balbo (JÉROME) vivait à Venise vers la fin du XVe siècle. Après avoir suivi à Rome les leçons du célèbre Pomponio Leto, il passa en France et obtint une chaire dans l'université de Paris. Obligé de quitter cette ville à la suite d'une vive polémique qu'il eut à soutenir contre deux de ses confrères, il se retira en Angleterre, puis de là se rendit à Vienne où lui fut conférée, par l'empereur Maximilien Ier, une chaire de droit de l'empire germanique. Cédant encore à son humeur errante, Balbi quitta de nouveau cette résidence pour se rendre en Hongrie où il parvint à gagner la confiance du roi Ladislas à tel point que ce prince lui confia l'éducation de ses enfans et le chargea ensuite de diverses missions importantes. A cette époque, le professeur vénitien, dont les mœurs avaient été jusque là peu graves, changea tout à coup de conduite et entra dans la carrière ecclésiastique où son chemin fut si rapide qu'en 1522 on le voit évêque de Gurek ou Goritz, en Carinthie. Il assista à ce titre au couronnement de Charles V, et écrivit alors un livre assez curieux intitulé: *De coronatione principum*, imprimé à Bologne en 1530 et réimprimé à Lyon la même année. Balbi mourut fort âgé en 1535. Entre autres ouvrages, on lui doit des poésies latines parmi lesquelles il est plusieurs pièces fort licencieuses.

Balbi (GASPARD) était un joaillier vénitien qui, s'étant rendu aux Indes-Orientales, y resta neuf ans, de 1579 à 1588, et, de retour dans sa patrie, donna une relation exacte des pays qu'il avait parcourus, sous

ce titre : *Viaggio delle Indie Orientali* Venise, 1590; cette relation a été aussi insérée dans *le Recueil de Voyages aux Indes-Orientales*, imprimé à Francfort, 1606. P. A. D.

BALBI (la comtesse DE), fille de madame la marquise de Caumont de la Force, est née en 1753, et s'est mariée, vers l'année 1770, au comte de Balbi, noble Génois. Devenue par ce mariage maîtresse d'une fortune considérable, et dame d'atours de Marie-Josephine de Savoie, qui fut l'épouse de Monsieur, depuis Louis XVIII, la comtesse de Balbi ne s'appliqua qu'à faire briller les avantages qu'elle tenait de la nature et de l'éducation. Une physionomie douce, pleine d'expression, une belle taille et des yeux admirables lui attiraient une foule d'adorateurs. Mais les ravages de la petite-vérole lui ayant enlevé une partie de ses charmes, elle trouva dans son esprit des ressources telles qu'elle ne dut pas s'apercevoir des pertes qu'elle avait faites. Elle composa sa société des personnes les plus aimables et les plus spirituelles de la cour, et Monsieur lui-même voulut y être admis. Ce prince, sur qui les charmes de l'esprit exercèrent toujours un grand empire, s'attacha de tout cœur à madame de Balbi, qui, dès ce moment, augmenta sa dépense à un point qu'en peu de temps elle fut réduite à employer des moyens extrêmes pour y subvenir. Elle fit interdire son mari comme aliéné, et en eut bientôt dissipé, avec ses perfides conseillers, le riche patrimoine. Après des pertes considérables, elle fut réduite à lever, sur la caisse de Monsieur, des contributions tellement fortes et multipliées que ce prince se trouva dans l'embarras. Mme de Balbi avait encore toute son influence sur lui lorsque la révolution éclata. Dans la confidence du départ de Monsieur, elle accompagna Madame jusqu'à Mons, où ils arrivèrent tous en même temps, quoique ayant suivi des routes différentes. Mme de Balbi se rendit ensuite à Coblentz avec Monsieur; mais l'empire qu'elle exerçait sur lui fut remplacé par la faveur de M. d'Avaray dans l'esprit du prince. Trop pénétrante pour ne pas prévoir une disgrace, elle quitta Coblentz, se rendit en Hollande, où l'éclat de ses amours avec un comte émigré lui ferma pour jamais le chemin de la cour. Elle passa en Angleterre, et y resta jusqu'au moment du gouvernement de Bonaparte, nommé premier consul. Elle profita de l'arrêté qui fut fait en faveur des émigrés, et alla se fixer dans son château de Brie-Comte-Robert. Quelques soupçons d'intrigues déterminèrent le gouvernement à l'exiler à Montauban, où elle établit une banque de jeu. Elle se trouvait encore à Montauban, lorsqu'on y apprit la nouvelle de l'abdication de Napoléon. Après s'être portée au-devant de l'armée anglaise en 1814, elle se rendit à Paris, et employa inutilement tous les moyens pour être présentée au roi. Plus heureuse en 1815, elle en obtint une audience particulière. Depuis ce moment, Mme la comtesse de Balbi a vécu à Paris dans une profonde retraite. F. R-D.

BALBI (ADRIEN), né à Venise en 1784, dans la famille historique de ce nom, était d'abord professeur de physique et de géographie dans sa ville natale. Ayant épousé une actrice, il se rendit avec elle, en 1820, au Portugal. Dans ce pays, M. Balbi fit la connaissance des principaux hommes d'état et des savans les plus distingués, et puisa surtout dans les archives du gouvernement les matériaux pour son *Essai statistique sur le royaume de Portugal et d'Algarve, comparé aux autres états de l'Europe*, qu'il publia à Paris, en 2 vol. (1822, in-8°). Cet ouvrage contient, entre autres, un chapitre remarquable sur le Portugal sous les Romains et plusieurs documens curieux sur la littérature et les arts dans ce pays. La partie politique de l'ouvrage est faible; M. Balbi le reconnait lui-même, en faisant valoir des considérations particulières par lesquelles il s'est dû laisser guider. Après avoir recueilli à Paris, pendant plusieurs années, des matériaux riches et variés, M. Balbi y publia, en 1826, le premier volume de son *Atlas ethnographique du globe*, ou *Classification des peuples anciens et modernes, d'après leurs langues*, 1 vol. in-fol., avec 1 vol. in-8° d'éclaircissemens. Cet ouvrage fit connaître aux Français les recherches d'Adelung, de Vater, et d'autres philologues de l'Allemagne;

mais l'ordonnance de ce travail est supérieure à celle des écrivains allemands, et à ce qui était connu l'auteur a ajouté beaucoup de renseignemens nouveaux qu'il a puisés dans les travaux des voyageurs, tels que MM. de Humboldt, Blosseville, Freycinet, Gaimard, Lesson, Pacho, etc., et dans ses entretiens avec les linguistes Rémusat, G. de Humboldt, Champollion, Hase, Jomard, Jaubert, Klaproth, dans ses rapports avec Malte-Brun, et dans les ouvrages de M. Charles Ritter. Ce qui, dans son Atlas et dans son volume d'Éclaircissemens, a rapport à l'ethnographie est bien mieux traité que ce qui a rapport aux langues. Le chapitre où l'on traite de l'écriture chez tous les peuples de la terre est surtout d'un haut intérêt. Malgré la réserve habituelle de M. Balbi sur toutes les questions politiques, son Atlas fit ombrage à la censure de Vienne, qui éleva des difficultés, en exigeant la représentation préalable du manuscrit; mais M. A. de Humboldt parvint à procurer à l'auteur l'entrée de son ouvrage dans les états autrichiens et à lui éviter les lenteurs que lui opposait la censure de Vienne. M. Balbi publia ensuite, avec le concours d'un grand nombre de savans, toujours scrupuleusement nommés par lui, des tableaux statistiques de la Russie, de la France, des Pays-Bas, etc. Sous le ministère Martignac, le gouvernement français accorda au célèbre auteur de tant d'estimables travaux un secours qui lui facilita son séjour à Paris. Il quitta cette ville en 1832, après avoir terminé son excellent *Abrégé de Géographie rédigé sur un plan nouveau,* qui résume en un seul gros volume in-8° (de CXI et 1392 pages), toute la science géographique. Actuellement M. Balbi vit retiré à Padoue, et s'occupe à perfectionner cet ouvrage, fruit de ses veilles et de ses pénibles travaux. Il est un des collaborateurs de l'*Encyclopédie des Gens du monde* qui lui doit déjà le savant article AMÉRIQUE, et ses consciencieuses études l'ont placé au premier rang des statisticiens. *C. L. m.*

BALBOA (VASCO NUGNÈS DE), l'un des premiers aventuriers espagnols qui se rendirent en Amérique, naquit vers 1475, et se fit remarquer par sa valeur et par sa prudence. Après avoir dissipé sa fortune, il partit pour l'Amérique, où le suffrage unanime de ses compagnons le fit gouverneur de la petite colonie de Santa-Maria, dans le Darien. Il soumit plusieurs caciques voisins et recueillit beaucoup d'or, ce métal étant moins rare dans cette partie du continent que dans les îles. Un sauvage, étonné de voir mettre un si haut prix à une chose dont il ne comprenait pas l'utilité, dit aux Espagnols qu'il les conduirait dans un pays où l'or était si commun qu'on en faisait les plus vils ustensiles. Balboa réunit 190 hommes et 1,000 Indiens qui portaient les vivres. Le 1er septembre 1513 on se mit en marche, et après vingt-cinq jours de grandes fatigues, ils découvrirent la partie de la mer du Sud, située à l'est de Panama; là ils apprirent qu'il y avait à une assez grande distance, vers l'est, un riche et puissant royaume (le Pérou). Balboa, qui avait trop peu d'hommes pour tenter cette conquête, revint à Santa-Maria. Il était prêt à mettre à la voile pour le Pérou, avec un corps de troupes plus considérable, lorsque Pédrarias, que Ferdinand-le-Catholique avait nommé gouverneur du Darien, le rappela. Jaloux de Balboa, qui pourtant était son gendre, Pédrarias l'accusa de trahison, et quoique les juges eux-mêmes et toute la colonie invoquassent sa justice, il prononça (1517) et fit exécuter l'arrêt de mort d'un homme entreprenant, capable de rendre d'éclatans services. A. S-R.

BALBUTIEMENT, *voy.* PAROLE et BÉGAIEMENT.

BALCON. Ce mot, qui signifie une saillie pratiquée sur la façade extérieure d'un bâtiment, portée par des colonnes et entourée d'un appui de fer ou de pierre, vient de l'italien *balcone,* formé du latin *balcus* ou de l'allemand *balken.* On le fait aussi dériver du grec *βάλλω,* lancer, parce qu'au moyen-âge les balcons étaient de petites tourelles élevées sur les portes des forteresses, de dessus lesquelles on lançait aux ennemis divers projectiles.

Il y a des balcons de toutes grandeurs; l'appui qui les entoure s'appelle *balustrade.* Ce mot joue un grand rôle dans

les fastes de la chevalerie : c'est sous le balcon de leurs nobles dames que les chevaliers venaient recevoir une écharpe, soupirer une romance plaintive, et murmurer un dernier adieu.

Le balcon se trouve prodigué dans les monumens d'architecture gothique; en Espagne et en Italie surtout, on peut compter les maisons qui n'ont pas de balcon. Cette construction s'explique bien par le besoin de venir respirer le frais du soir dans ces climats brûlans. L'architecture du nord en est bien plus économe, par la raison inverse.

Au théâtre, *balcon* se dit de quelques places réservées à chaque extrémité des galeries, et qui sont le rendez-vous des gens riches et des élégans qui seuls peuvent en approcher, à raison du prix élevé de ces places. C'est aussi la place des personnes qui jouissent de leurs entrées.

On appelle *balcon*, en terme de marine, une galerie couverte ou découverte qu'on fait sur les grands vaisseaux pour l'agrément et la commodité. D. A. D.

BALDAQUIN, de l'italien *baldachino*. Il y a différentes espèces de baldaquins.

Le baldaquin à demeure fixe est un ouvrage d'architecture en bois, en marbre, en bronze, en tout autre métal, élevé en forme de couronne sur deux ou plusieurs colonnes pour servir de couverture à un autel; il s'appelait en latin *tegmen*, *suggestus*, etc. La description que donne Ciampini du baldaquin du grand-autel de l'ancienne basilique du Vatican, construite aux frais de Constantin, est à peu près celle que nous venons de donner. « L'architecte, dit-il, plaça à chacun des quatre coins de l'autel une colonne de porphyre, pour soutenir le baldaquin d'argent doré, d'où pendait une multitude de chérubins tout à l'entour. » *De sacris ædificiis a Constantino Magno constructis*. Rome, 1693, in-fol., pag. 41. Le baldaquin du Val-de-Grâce est très estimé.

Quelquefois le baldaquin sert à couvrir une chaire de prédicateur, et il s'appelle *abat-voix ;* quelquefois aussi le banc d'œuvre des marguilliers.

Le baldaquin, destiné à des cérémonies intérieures du culte est une tenture carrée ou semi-circulaire, dressée au-dessus d'une chaire pontificale, souvent de drap d'or, ou du moins d'une riche et belle étoffe, dont la couleur est assortie à celle de l'ornement du jour. L'usage en était connu dans les premiers temps du christianisme, suivant Baronius et Bonanni. Les anciens lui donnaient le nom de *velum*, *pannus*.

Dans l'antiquité, le *baldaquin* épiscopal était placé au fond de l'abside et dominait le clergé et le peuple, afin que l'évêque pût exactement remplir ses fonctions d'*inspecteur* ou *surveillant général*. Maintenant il est placé en avant du sanctuaire à côté de l'autel. A Rome il est placé à la droite, et à la gauche dans les métropoles et les cathédrales.

Le baldaquin portatif conserve ordinairement la dénomination de *dais*. Il est de forme carrée, d'une étoffe précieuse, presque toujours surmonté de panaches blancs. Un bâton à chaque coin sert à le porter dans les processions, au-dessus du saint-sacrement ou d'un personnage éminent. C'était l'*umbella*, l'*umbraculum* des Latins. Ménage, dans ses *Origines de la langue italienne*, et Ducange, dans son *Glossaire de la basse latinité*, se sont beaucoup tourmentés pour trouver l'étymologie du mot *dais*, mais sans beaucoup de succès. Qu'importe qu'il vienne de *dagus* ou *dasius*, comme le veut Ducange, de *dossium* ou *dorsum*, ainsi que le prétend Ménage; qu'on lise dans de vieilles chroniques *ders* et *derte!* il est certain qu'il était usité du temps de Mathieu Paris, puisqu'il le dit dans les Vies des abbés de Saint-Alban, pag. 92 : *quam* dais *vulgariter appellamus*.

Le *dais* est appelé *ciel* dans quelques provinces de France. J. L.

BALDE (Jacques), l'un des poètes latins modernes les plus distingués, né en 1603 à Ensisheim en Alsace, mort en 1668 à Neubourg, Haut-Palatinat. En 1624 il entra dans l'ordre de Jésus et ensuite il devint prédicateur aulique à Munich. Édition complète de ses ouvrages, Munich 1729, en 8 vol. in-8°; édition abrégée avec des notes de M. Orelli, Zurich 1818. S.

BALDER, deuxième fils d'Odin, était l'Apollon scandinave, le même que le Bélénus des Gaulois. C'était le dieu de l'éloquence, de la piété, de la paix, de la modération. Il vivait tranquille avec son épouse au milieu de son palais, lorsque Hoder, le dieu du hasard, instrument aveugle de Loke, lui donna la mort. En vain Hermode, comme lui fils d'Odin, essaya de l'arracher aux enfers; la méchanceté de Loke fit échouer tous ses efforts. Odin posa sur le bûcher où fut brûlé le corps de Balder un anneau d'or, auquel il donna ensuite la propriété de produire, chaque neuvième nuit, huit anneaux d'un poids pareil. Balder devait ressusciter après l'embrasement des mondes, et retourner habiter les plaines d'Ida, l'ancien séjour céleste. A. S-R.

BALDI (BERNARDIN), abbé de Guastalla. Ce célèbre Italien, remarquable surtout par l'universalité de ses connaissances, naquit à Urbin en 1553; sa famille était noble et originaire de Pérouse. Vraiment né pour les sciences, il réunissait à l'étendue de la mémoire, à la vivacité de l'esprit, une infatigable ardeur pour l'étude; la liste seule des langues qu'il savait tiendrait déjà beaucoup de place; à la fois théologien, mathématicien, philosophe, historien, géographe, antiquaire, orateur et poète, il avait, dit-on, écrit plus de cent ouvrages; quoiqu'il n'en ait publié que la moindre partie, il serait encore trop long de les énumérer. Nous nous contenterons d'indiquer, entre les poésies italiennes, *la Nautica* (la Navigation), poème didactique qui mérite d'être placé sur la même ligne que ceux des Alamanni et des Ruccellai; les *Egloghe miste*, non moins parfaites dans leur genre que la *Nautica* dans le sien; enfin, cent apologues presque tous de l'invention de l'auteur. L. L. O.

BALDUCCI (FRANÇOIS), poète sicilien, né à Palerme vers la fin du XVIe siècle. Ses poésies ou *Rime* l'ont placé sur le rang des meilleurs poètes anacréontiques qu'ait produits l'Italie; peut-être y a-t-il encore plus de mérite dans ses *Canzoni siciliane*, écrites dans ce dialecte tout méridional qui a tant de naïveté et de charme. Elles furent publiées à Palerme dans le tome Ier des *Muse siciliane*, 1647 et 1662, in-12. Les *Rime* furent publiées à Rome, 1645-1647, in-12: D'après Crescimbeni, Balducci serait le premier qui aurait composé des oratorio et des cantates. La vie de ce poète fut assez agitée; il servit en Allemagne dans les troupes du pape. Revenu en Italie, il dut rechercher la protection de grands seigneurs, auxquels son humeur inquiète et difficile le rendait bientôt à charge; il mourut dans l'indigence à Rome, en 1642. L. L. O.

BALE (CANTON ET VILLE DE). 1° *Géographie et statistique*. Ce canton au nord-ouest de la Suisse est borné au nord par la France, à l'ouest par les cantons de Berne et de Soleure, au sud par ce dernier, à l'est par l'Argovie et le grand-duché de Bade. Sa superficie, en y comprenant Bâle, Wallenbourg et Liestall, est d'environ 12 milles carrés géographiques (le *C. L.* dit $8\frac{3}{5}$); outre le canton de Bâle tel qu'il existait en 1798, il comprend différentes communes de l'ancien évêché de Bâle (*voy.*) qui y furent incorporées en 1815.

Le pays est fertile, pittoresque, bien cultivé. Situé au pied du Jura, il est en partie montagneux, et le Passvang s'y élève à une hauteur considérable. Le Rhin, le Birs et l'Ergolz arrosent suffisamment ce canton où l'agriculture, l'éducation des bestiaux, l'industrie et le commerce entretiennent l'aisance. Il produit du blé, des pâturages, de bons fruits, du vin (Schweizerblut), et la pêche fournit des saumons du Rhin. La population se compose exclusivement d'Allemands, dont 47,000 réformés et 7,500 catholiques. L'industrie, dans ce canton, consiste principalement en rubannerie, cotonnades, papeterie, tanneries et distilleries de *Kirschwasser*. Le commerce de transit est considérable; l'importation comprend le sel et les denrées coloniales, et l'exportation le bétail, le fromage et le beurre, un peu de vin, etc. J. H. S.

Le chef-lieu de ce canton, BALE (*Basilea*), est situé à la gauche du Rhin à l'endroit où ce fleuve, après avoir coulé du levant au couchant, fait un coude et continue son cours du midi au nord, sous 47° 40′ de lat. et 20° 15′ de longit. On regarde l'empereur Julien comme le vé-

ritable fondateur de cette ville, et l'on prétend qu'il lui a donné le nom qu'elle porte en l'honneur de sa mère Basiliana. Bâle est la plus grande ville de la Suisse; mais elle est moins peuplée que Berne et Genève. Le Rhin la partage en deux parties inégales, jointes par un beau pont de 600 pieds environ de long. La *grande Bâle* est située en amphithéâtre sur une colline. L'ancienne cathédrale de la Vierge, que l'empereur Henri II fit construire au commencement du XIe siècle, est un magnifique monument gothique, où l'on voit les tombeaux d'Anne, femme de l'empereur Rodolphe de Habsbourg et d'Érasme. On voyait dans le cloître qui a appartenu aux Dominicains, et qui plus tard a servi de cimetière à l'église française de Bâle, la *Danse des Morts*, peinte à fresque par Holbein. L'hôtel-de-ville de Bâle est remarquable par les belles peintures à fresque du même maître, et qui représentent la passion de Jésus-Christ. L'université de Bâle, fondée en 1459 par le pape Pie II, est célèbre. Cette ville compte 2,119 maisons et 16,400 habitans. Elle possède une belle bibliothèque de 60 à 70,000 volumes, riche en manuscrits; un cabinet des médailles, un jardin botanique, un cabinet d'histoire naturelle, un gymnase, des galeries de tableaux, plusieurs sociétés littéraires et d'économie politique, une société biblique; un séminaire pour les missions, un arsenal. Bâle est aussi une des premières villes où l'art de l'imprimerie ait été cultivé, et elle nous a donné diverses éditions des meilleurs livres. La *petite Bâle* est située dans une plaine à la droite du Rhin. C'était un village qui fut entouré de murailles à la fin du XIIIe siècle par un évêque de cette ville; le magistrat l'acheta en 1391 et l'unit à la ville.

Il se fait à Bâle un grand commerce; outre les fabriques il y a des blanchisseries et des teintureries. Bâle, siége d'un évêché réorganisé en 1828 et dont le diocèse embrasse l'Argovie, a donné naissance à un grand nombre de savans, comme Ammerbach, les Bernouilli, Burckhardt, les Buxtorff, Euler, Iselin, Merian, Stæhelin, Wettstein, Zwinger, etc.; et à beaucoup d'artistes comme J. Holbein, Brandmüller, Mechel, etc.

2° *Histoire*. Pendant le temps où les Romains occupaient les Gaules, le pays auquel Bâle appartient s'appelait la contrée des *Rauraci* et avait pour chef-lieu *Augusta-Rauracorum* (Augst). Cette dernière cité ayant été ruinée par les barbares au Ve siècle, l'évêché qui y était établi fut transféré à Bâle. Après la mort du roi Lothaire II de Lorraine, Bâle échut en partage, en 870, à Louis-le-Germanique et à Charles-le-Chauve. A la fin du IXe siècle, Boson, roi de Bourgogne, réunit à ses états une partie seulement du canton actuel de Bâle. Plus tard, la ville de Bâle elle-même appartint au royaume de Bourgogne; mais bientôt les évêques s'y rendirent maîtres du pouvoir temporel. Détruite en 917 par les Hongrois qui, à cette époque, poussaient loin leurs ravages, Bâle ne tarda pas à se relever. En 1032, l'empereur Conrad II, après la mort du dernier roi de Bourgogne, fut souverain de Bâle, comme de la plus grande partie des autres états de ce prince. Il avait pris possession des environs de la ville en 1026, et, ainsi que nous l'avons dit, Henri II avait, 16 ans auparavant, bâti la cathédrale de Bâle.

Depuis que Bâle appartint à l'Empire, elle fut le théâtre de luttes souvent violentes entre l'avoué impérial et les familles nobles; plus tard, entre la bourgeoisie et l'évêque, qui tous faisaient valoir des intérêts contradictoires. Dans le XIIe siècle, cette ville devint *libre et impériale*. Dans le XIIIe, une guerre, dont les détails, quoiqu'ils soient très intéressans et très pittoresques, ne doivent pas trouver place ici, s'éleva entre le *Perroquet* et l'*Étoile-Blanche*, entre les anciens et les nouveaux nobles. Une chose remarquable, c'est qu'en 1333 la ville de Bâle fut excommuniée par Jean XXII, à cause du dévouement qu'elle montra pour l'empereur Louis de Bavière; des violences, hardies à cette époque, furent exercées par les habitans sur la personne des religieux qui vinrent dénoncer l'excommunication; le magistrat fit une réponse non moins hardie que ces violences, et, d'un accord unanime, les bourgeois méprisèrent l'excommunication. Les empereurs

confirmèrent et renouvelèrent souvent les priviléges de Bâle, comme ville impériale; de bonne heure les Bâlois s'appelaient *hommes libres de la maison de Dieu* (*freie Gotteshaus Leute*); plus tard, ils rachetèrent de l'évêque le droit de monnaie que les empereurs lui avaient jadis concédé, celui de vendre le sel, l'impôt sur le change. Une forte tendance démocratique se manifestait parmi les bourgeois qui surent profiter de toutes les circonstances pour étendre leurs libertés. En 1356, un tremblement de terre avait causé de grandes pertes à la ville, mais elle se releva bientôt; l'énergie de la bourgeoisie se manifesta par ses alliances avec ses voisins, par la punition de quelques nobles pillards des environs. Comme dans la plupart des autres cités germaniques, une lutte longue et sérieuse s'éleva entre les différentes classes de citoyens: à Bâle comme à Rome, les patriciens écrasèrent quelque temps les plébéiens; mais à la longue ceux-ci l'emportèrent. La noblesse fut expulsée au commencement du XVIe siècle pour s'être opposée à la jonction de la ville au corps helvétique et au changement de religion. Ceux de ses membres, en petit nombre, qui demeurèrent, furent agrégés aux quatre premiers des quinze corps de métiers entre lesquels la ville était jadis partagée, et d'où l'on tirait les conseillers de ville, ainsi; quand un noble voulait habiter à Bâle, il fallait qu'il renonçât à sa noblesse, car la république ne souffrait de nobles qu'à la campagne. On prenait douze personnes de chacun des quinze corps de métiers; et ces 180 bourgeois, avec ceux du petit conseil, composaient le grand conseil entre les mains duquel était la souveraineté du canton: on en tirait le petit conseil, composé de 64 conseillers, en y comprenant les deux bourguemestres et les deux tribunaux généraux. Le petit conseil était partagé en deux corps, qui avaient alternativement pendant une année l'administration des affaires de la république. Chacune des deux villes de Bâle avait sa chambre à part, avec son *avoyer* à la tête, pour le jugement des affaires civiles; les affaires criminelles étaient portées devant le prévôt impérial.

Quoique en 1501 Bâle fut entrée dans la ligue des cantons suisses, elle continua d'être comprise dans la matricule de l'empire germanique jusqu'en 1648, qu'il fut décidé par la paix de Westphalie qu'elle jouirait d'une entière liberté.

Autrefois le canton de Bâle était borné au nord par l'Alsace et le Brisgau, au levant par le Frickthal ou le territoire des quatre villes forestières, et par le canton de Soleure, qui le bornait aussi au midi. Il était un des plus puissans, quoiqu'il n'eût que le quatrième rang dans les assemblées suisses, que son étendue ne fût que de dix à douze lieues du midi au nord, et que de six dans sa plus grande largeur, du levant au couchant. Son gouvernement était aristo-démocratique; il était partagé en sept bailliages qui ne contenaient que trente paroisses. Il pouvait fournir 7,000 hommes capables de porter les armes; savoir 3,000 de la ville de Bâle, et le reste des bourgs et des villages du canton. Aujourd'hui le canton de Bâle met sur pied 918 hommes pour son contingent fédéral. Il envoie à la diète trois représentans. Les habitans qui jouissent de cinq cents francs de rente, argent de Suisse, ont voix aux délibérations du grand conseil. L'administration du pays est confiée à un grand conseil composé de 154 membres, dans le sein duquel est choisi un conseil extraordinaire de 17 membres, qui exerce le pouvoir exécutif. En 1818, la dette publique montait à 800,000 francs, et en 1828 il existait déjà une épargne de 400,000 francs en argent comptant. Les événemens de 1830 firent dépenser ces économies. A. S-R.

L'état de choses introduit en Suisse en 1814 y fut impopulaire dès le principe; déjà avant les journées françaises de juillet 1830, les esprits paraissaient, dans quelques cantons helvétiques, disposés à un changement dans un sens démocratique. Lorsque la révolution eut éclaté en France, plus d'un canton suisse rejeta l'élément aristocratique auquel il avait été soumis jusqu'alors et proclama la souveraineté du peuple, exercée par des représentans *du peuple* librement élus. Les habitans des campagnes surtout voulaient ces réformes. Dans

le canton de Bâle, plus que dans aucun autre, on demandait le changement du régime introduit en 1814. Le 18 octobre 1830, quarante hommes environ se réunirent aux bains de Bubendorf, examinèrent la situation de leur canton et rédigèrent une pétition au grand conseil pour obtenir une constitution entièrement démocratique, conformément aux principes émis par la charte d'égalité du 20 janvier 1798. Cette pétition fut présentée le 26 octobre, au bourguemestre en exercice, et soumise le 1[er] novembre au grand conseil, réuni en séance extraordinaire. Dès cette séance, une violente opposition à toute réforme favorable aux habitans de la campagne se manifesta dans le grand conseil. Une grande fermentation régnait dans les campagnes; des réunions se formaient; on plantait des arbres de la liberté : les bourgs et villages demandaient avec instance une meilleure représentation. La ville, avec 16,000 habitans, dont à peu près la moitié jouit du droit de bourgeoisie, était représentée par 90 députés, et la campagne, peuplée de 40,000 habitans, n'avait que 60 représentans. Le parti de la campagne voulait que le nombre des représentans fût proportionné à celui des individus représentés. Le 9 décembre, le grand conseil régla ainsi qu'il suit la représentation : pour la ville, 75; pour les cinq arrondissemens 79 députés, par élection directe. Il abolit l'inamovibilité des fonctionnaires publics, et choisit dans son sein une commission chargée de la révision de la constitution. Le peuple de la campagne eût voulu que ce soin fût remis à une commission d'organisation élue par le peuple. Dans la ville, une faction aristocratique s'agitait vivement; elle réussit à soulever la bourgeoisie contre les habitans de la campagne. Des abus graves, commis par un fonctionnaire public, des menaces qu'il se permit contre un député de l'opposition, resterent impunis : dès lors tout annonçait que bientôt on en viendrait à des hostilités; et lorsque, le 3 janvier 1831, le grand conseil eut maintenu sans réserve tous les impôts, une assemblée d'habitans de la campagne eut lieu dans la petite ville de *Liestall*, qui était en quelque sorte à la tête du mouvement. Il fut résolu dans cette réunion qu'on ne renoncerait pas aux prétentions que l'on avait élevées, et que l'on sommerait la bourgeoisie de s'expliquer dans les vingt-quatre heures. Pendant ce temps, les bourgeois, réunis dans l'église de Saint-Martin, déclarèrent qu'ils ne feraient aucune concession aux habitans de la campagne et qu'ils repousseraient la force par la force. En conséquence, on institua des autorités extraordinaires, une commission de gouvernement et une commission militaire; des armes furent distribuées aux bourgeois, des canons furent mis en batterie aux portes et sur les remparts. On renvoya les députés des paysans. Ceux-ci, réunis à Liestall, élurent le 6 janvier un gouvernement provisoire, composé de 15 membres. Ainsi fut consommée une déplorable scission. Il parut proclamation sur proclamation; aucune n'était dictée par le désir de la paix. Le 7 janvier, le gouvernement provisoire cessa toute relation avec la ville, et voulut la contraindre par un cordon militaire à une juste condescendance. Les jours suivans se passèrent en mesures prises, en affaires d'avant-postes. Les paysans eurent constamment le dessous. Les Bâlois entrèrent sans résistance à Liestall, au son de la musique, et le gouvernement provisoire se dispersa. Les paysans succombèrent parce qu'ils manquaient d'unité, de chefs habiles, d'artillerie et de munitions. Dans la ville, des persécutions commencèrent. La diète fédérale, réunie à Lucerne, n'avait encore fait aucune démarche pour empêcher la guerre civile; quelques-uns de ses membres voyaient avec joie dans la victoire du parti de la ville de Bâle le présage d'une réaction de l'aristocratie contre le principe démocratique. Ce ne fut que tard qu'elle envoya des députés pour tout concilier : le 28 janvier on publia sa résolution, qui invita la ville de Bâle à poser les armes et à accorder une amnistie. Le peuple de la campagne appela de cette décision à la confédération tout entière; une polémique violente continua dans les journaux. Des dispositions menaçantes se manifestaient dans les autres cantons contre Bâle, qui

se mit plus que jamais en état de défense. L'aristocratie bâloise, victorieuse, avait repris le gouvernement; le 5 février on proclama la constitution révisée par une commission; du 9 au 11 elle fut délibérée au grand conseil et présentée à l'acceptation du peuple. Le 8 on rendit un décret d'amnistie qui ne méritait pas ce nom; les persécutions continuèrent. A la campagne, on tenait des réunions, on faisait des proclamations contre l'acceptation de la constitution nouvelle. Cependant, le 28 février, elle fut acceptée à la pluralité des voix. Le mécontentement et l'aigreur augmentaient chaque jour de part et d'autre. Liestall se révolta de nouveau; les combats recommencèrent : cette fois les Bâlois ne furent pas aussi heureux. Le 24 août, des députés, envoyés par la diète, publièrent une proclamation par laquelle ils ordonnaient aux paysans de poser les armes; mais ils ne furent pas écoutés. Réunis à Liestall, les campagnards résolurent de persister dans leurs prétentions, et de demander leur entière séparation d'avec la ville. Ils choisirent une commission administrative de quatre membres pour négocier avec la diète et la ville de Bâle, et mandèrent deux envoyés de chaque corps de métier pour procéder à une délibération plus approfondie. Les envoyés de la diète protestèrent contre la résolution des campagnes rurales; mais la diète elle-même prit, le 21 août, une résolution qui prescrivit l'entrée dans le canton de Bâle d'un corps de troupes fédérales, la dissolution de la commission administrative, et invita le gouvernement de Bâle à accorder un entier oubli du passé. Au milieu de septembre, 4,400 hommes de troupes fédérales entrèrent dans le canton : on dispersa par la force les réunions de Liestall, et la tranquillité fut rétablie en apparence. Mais la lutte n'était pas encore décidée. Le peuple de la campagne persistait à vouloir l'égalité des droits ou l'entière séparation d'avec la ville. Pendant l'occupation des campagnes par les troupes fédérales, l'entêtement du parti bourgeois ne diminua point. Le grand conseil sollicita de la diète la garantie de la constitution de février 1831. Il exigeait l'obéissance à cette constitution ou la séparation des communes rurales mécontentes, et, sans attendre la résolution de la diète, il se décida pour la séparation. La diète nomma, pour l'examen de la demande, une commission qui fit son rapport vers la fin de décembre. Le 22 février 1832, la séparation des communes rurales mécontentes fut formellement prononcée par le grand conseil. Le *Vorort* protesta contre cette mesure et contre toute tentative de l'exécuter; il requit les citoyens du canton de Bâle de ne pas obéir à l'arrêt de séparation. Une séance extraordinaire de la diète fut convoquée au 12 mars, afin de prescrire des moyens efficaces pour tranquilliser tous les citoyens du canton de Bâle. Au 15 mars, l'administration qui avait existé jusqu'alors dans les quarante-six communes mécontentes fut abolie de fait; des commissaires du gouvernement furent envoyés dans les parties supérieures du canton, qui, d'un commun accord avec les gouverneurs d'arrondissement, devaient veiller aux intérêts des communes fidèles: il fut pris d'autres mesures que nécessitait la séparation effectuée. La diète, divisée d'opinions, se sépara sans avoir résolu cette importante question, et en attendant l'affaire reste toujours en suspens. *C. L. m.*

BALE (ÉVÊCHÉ DE). L'évêché de Bâle était une des principautés ecclésiastiques de l'empire germanique. On ne voit pas précisément à quelle époque fut fondé ce siége épiscopal, qui s'est toujours reconnu pour suffragant de l'église métropolitaine de Besançon. S'il fallait en croire la légende de sainte Ursule, un saint Pantalus, qui accompagna jusqu'à Cologne les 11,000 vierges, à leur retour d'Italie, et y fut martyrisé et décapité par les païens, aurait été le premier évêque des *Rauraci* (pays de Bâle), vers l'an 238, ou selon d'autres, vers le milieu du ve siècle. On a prétendu aussi que saint Pierre lui-même avait déjà, dès les premières années du christianisme, envoyé dans les Gaules un nommé Maternus, qui prêcha l'Évangile aux *Rauraci*. Justinien est nommé comme évêque des *Rauraci* dans un synode tenu à Cologne en 347, et dans les actes du concile de Sardique. Mais le premier

évêque de Bâle sur lequel on n'élève point de doute est Walanus ou Walaus, et encore lui donne-t-on à tort le titre d'archevêque. On prétend que Charlemagne fit don de la ville de Bâle à ses favoris, les évêques Waldo et Haito ou Otto. Les empereurs des diverses maisons qui succédèrent en Allemagne aux Carlovingiens firent à l'église de Bâle de grandes concessions. C'est dans le XIII[e] siècle que le pouvoir des évêques de cette ville parvint à son plus haut point. La plupart des évêques de Bâle furent des princes séculiers par leurs habitudes, plus encore que par leur rang et par leur puissance; très peu d'entre eux eurent les vertus qui conviennent aux gens d'église; ils soutinrent fréquemment des luttes avec les seigneurs du voisinage et quelquefois avec les princes de la maison d'Autriche.

Lorsque la ville de Bâle adopta la réformation, elle chassa son évêque, qui se retira dans son domaine temporel situé à la gauche du Rhin, et y fit toujours depuis sa résidence. Ce domaine, qui était assez considérable, était borné au nord par le comté de Ferrette et le Sundgau ou la Haute-Alsace; au levant par les cantons de Bâle et de Soleure; au midi par le comté de Neufchâtel et par les mêmes cantons, et au couchant par le comté de Montbéliard et la Franche-Comté. Il avait environ 15 lieues communes de France d'étendue, du midi au nord, et 7 à 8 dans sa plus grande largeur, du levant au couchant. L'évêque de Bâle était prince d'Empire, et, en cette qualité, il avait séance aux diètes de l'Empire, au banc des princes ecclésiastiques, où il alternait avec l'évêque de Brixen; mais comme il était allié des cantons catholiques, depuis 1580, l'on comprenait son domaine dans la Suisse. Celui-ci se divisait en deux principales parties, l'Elgow et les Franches-Montagnes; chacune de ces deux parties était subdivisée en cinq bailliages ou cantons. La première de ces deux parties, qui était la plus étendue, était située en deçà du mont Jura, dans les limites des Gaules : elle dépendait pour le spirituel du diocèse de Besançon, et on y parlait un français corrompu; de là vient qu'on l'appelle aussi le *Pays roman*. La paix de Lunéville, en 1801, céda à la France la partie allemande de l'évêché de Bâle; en 1798, la république française s'était emparée de la partie suisse. En 1815, l'évêché de Bâle fut partagé entre les cantons de Berne et de Bâle, sauf un petit district qu'on adjugea à Neufchâtel. A. S-R.

BALE (CONCILE DE). Le concile de Constance, terminé en 1418, avait ordonné qu'un nouveau concile général se tînt cinq ans après. Pour satisfaire à ce décret, le pape Martin V l'avait indiqué à Pavie, pour l'année 1423, ensuite à Sienne, et enfin à Bâle. Le pape Eugène IV, son successeur, en confirma l'indication pour cette dernière ville, et maintint Julien Cesarini, cardinal de Saint-Ange, dans la fonction de président du concile, à laquelle son prédécesseur l'avait nommé. Les principales affaires dont on devait s'y occuper avaient été déterminées par le concile de Constance : c'était particulièrement la réunion de l'église grecque avec l'église latine, la réforme générale de l'église *tant dans son chef que dans ses membres*, et le rétablissement de l'ancienne discipline par rapport aux élections. L'ouverture du concile se fit le 23 juillet 1431. Diverses circonstances en suspendirent la première session jusqu'au 14 décembre. Alors on convint, par rapport à la discipline intérieure et à l'ordre du travail, de suivre le réglement observé par les pères de Constance, savoir, de se partager en quatre nations, en nombre égal de prélats et de docteurs, qui se réuniraient par commissions particulières, pour l'examen de toutes les questions avant qu'elles fussent portées à la décision de l'assemblée générale. On renouvela les décrets de Constance contre quiconque troublerait le concile par des intrigues secrètes ou par des actes de violence, et entreprendrait d'en gêner la liberté.

A peine ces sages dispositions avaient été prises, il devint notoire que le nouveau pape avait résolu la dissolution du concile. Par sa bulle du 18 décembre 1431, il ordonnait que les évêques eussent à se retirer de la ville de Bâle, et à se rendre, sous 18 mois, dans une autre ville qu'il leur désignait. Le cardinal Ju-

lien répondit au pape par deux lettres où respire une liberté digne des temps apostoliques : il lui représente d'abord qu'on ne saurait méconnaître l'autorité du concile, sans contester en même temps celle du concile de Constance, parce que l'un de ces conciles dépend de l'autre; que personne ne doute de l'autorité de ce dernier; qu'autrement la déposition de Jean XXIII, faite à Constance, ne serait pas canonique et les élections suivantes des papes ne seraient pas légitimes, et par conséquent la sienne propre. Il prouve que le pontife romain n'a pas le pouvoir de dissoudre le concile, parce que le concile de Constance a décidé que le pape était obligé d'obéir aux décrets d'un concile général, dans les choses qui regardent la foi, l'extinction d'un schisme et la réformation de l'église dans son chef et dans ses membres; que par conséquent le concile étant supérieur au pape dans ces trois cas, Eugène est obligé de s'y soumettre.

Dans l'intervalle de cette première session à la seconde, les pères du concile, secondant les vues du cardinal Julien, firent aux légats du pape une réponse synodale dans laquelle ils posent les mêmes principes et les appuient par de solides raisons; premièrement sur ce que personne ne peut contester l'autorité de l'église, et que tout ce qu'elle reçoit doit être reçu par tous les fidèles, sans nulle exception; secondement sur ce que les conciles généraux sont d'une autorité égale à celle de l'église, parce qu'ils représentent l'église catholique qui tient sa puissance immédiatement de Jésus-Christ; troisièmement sur ce que le pape, quoique chef ministériel de l'église, n'est pas cependant au-dessus de tout le corps mystique, parce que ce corps mystique, même sans compter le pape, ne peut pas errer dans les choses de la foi : au lieu que le pape, quoique chef de ce corps, peut errer, comme l'expérience l'a fait voir. Ce même corps a déposé des papes convaincus d'erreur dans la foi; et au contraire le pape n'a jamais condamné ou excommunié le reste du corps de l'église.

Malgré la solidité de ces raisons, Eugène voulant toujours que le concile fût dissous, ce même concile crut devoir opposer son autorité à la sienne.

Dans la troisième session, il s'exprima dans ces termes : le présent concile légitimement assemblé, gouverné par le Saint-Esprit, et ayant toute l'autorité d'un concile général, avertit, prie, conjure et somme le pape Eugène de révoquer absolument le décret rendu par lui pour dissoudre le présent concile, et de s'y trouver en personne ou par ses délégués; et dans le cas où il négligerait de le faire, le concile proteste qu'il pourvoira aux nécessités de l'église et qu'il procédera à sa déposition par les voies de droit.

Les sessions suivantes eurent pour objet d'assurer l'indépendance et la supériorité du concile.

Il fut déclaré que si le pape, dans tel délai, ne reconnaissait point le concile, il serait réputé contumax, et que l'on n'aurait nul égard à ses résistances. Le droit des élections fut rétabli; les décrets des quatrième et cinquième sessions du concile de Constance furent confirmés solennellement. On fit des réglemens pour la convocation des conciles provinciaux. On finit par obtenir du pape la révocation de sa bulle, et l'approbation de tout ce qui avait été fait. « Par-là, dit Bossuet, le pape rendit honneur au concile et à l'église universelle que le concile représentait; par-là, il le mit au-dessus de lui, puisque, par déférence pour ses ordres, il révoqua les décrets que lui-même avait publiés avec toute l'autorité de son siége. »

Les Bohémiens avaient envoyé au concile des députés chargés de demander, entre autres articles, la communion eucharistique sous les deux espèces, et ils promettaient, moyennant cette tolérance, de se réunir et d'obéir aux supérieurs ecclésiastiques et civils. Les pères de Bâle ne crurent pas devoir revenir sur la décision prise à ce sujet par le concile de Constance dans sa treizième session, et se contentèrent d'envoyer des députés en Bohême.

La dix-neuvième session du concile de Bâle fut remarquable par la présence des ambassadeurs grecs qui s'y rendirent au nom de l'empereur Jean Paléologue

pour y traiter de la réunion des deux églises; elle fut sans effet. Dans les sessions suivantes, on s'occupa de la réforme de l'église, *tant dans son chef que dans ses membres*, de la liberté des élections, de l'abolition des annates, des expectatives et réserves de bénéfices que les papes appliquaient à leur profit. On modéra la rigueur des excommunications et censures.

Cependant Eugène persistait, au moins secrètement, dans ses préventions contre le concile; et, bien qu'il eût révoqué sa bulle de dissolution, il ne cherchait qu'à lui susciter des embarras, jusqu'à donner une bulle pour la translation du concile de Bâle à Ferrare. Il invitait toute la chrétienté à s'y rendre; mais sa bulle fut mal reçue en France, et Charles VII défendit à ses évêques d'aller à Ferrare. Dans la trente-huitième session, Eugène fut déclaré contumax, suspens de toute juridiction tant spirituelle que temporelle. Le cardinal Julien s'était retiré, et se trouvait remplacé par le cardinal d'Arles. Enfin l'on procéda contre le pape Eugène: sa sentence de déposition fut prononcée dans les termes les plus explicites, et l'on élut à sa place Amédée, duc de Savoie, qui, ayant consenti quoique avec beaucoup de répugnance, prit le nom de Félix V, fut sacré évêque et couronné pape avec solennité.

Eugène, à la tête d'un nouveau concile qu'il avait rassemblé à Florence, excommunia Félix et ses adhérens; les deux conciles s'anathématisèrent réciproquement. L'église se vit encore déchirée par le schisme. Enfin, après la quarante-cinquième session, il fût arrêté, en 1443, que, dans trois ans, on célébrerait dans la ville de Lyon un concile général qui serait la continuation de celui de Bâle, et les pères se séparèrent. Le concile avait duré 12 ans, c'est-à-dire depuis le 19 mai 1431, jusqu'à pareil mois de l'an 1443.

Les opinions se sont partagées quant à l'œcuménicité du concile de Bâle. Il est des théologiens qui le tiennent tout entier pour œcuménique. Le sentiment le plus commun ne lui reconnait ce caractère que jusqu'à la treizième session où le pape Eugène, par ses lettres datées de janvier 1433, déclare que *le concile général de Bâle légitimement commencé a été légitimement continué depuis son commencement comme s'il n'eût jamais été dissous*; le pape ajoute qu'il révoque et annule les trois bulles qu'il avait données pour la dissolution du concile, et qu'il *le respecte comme un concile vraiment général*. Cette décision tranche toutes les difficultés.

Le ministre Jacques Lenfant, auteur des histoires des conciles de Pise et de Constance, a également publié celle du concile de Bâle; celle-ci n'est pas moins estimée. M. N. S. G. †

BALE (CONFESSION DE), *voy.* HELVÉTIQUE (*confession*).

BALE (TRAITÉS DE), conclus en 1795 et par lesquels se trouva rompue la grande coalition européenne formée, quelques années auparavant, contre la France régénérée. La Prusse, fatiguée d'une guerre onéreuse et dans le cours de laquelle la valeur des soldats de la nouvelle république avait constamment rendu ses efforts infructueux, se détacha la première de l'alliance des rois et traita séparément à Bâle, où la paix fut arrêtée le 5 avril: les articles portèrent que la France entrait en possession des provinces prussiennes sur la rive gauche du Rhin, jusqu'à conclusion d'un arrangement avec l'Empire; qu'elle acceptait la *médiation* de la Prusse pour arriver à cet arrangement; enfin qu'aucun passage ne serait donné aux ennemis de la république au travers des états prussiens. Quelques états de l'Empire ayant ensuite fait de même leur paix séparée, la ligne de démarcation, pour la neutralité de l'Allemagne septentrionale, se trouva ainsi établie. Un traité secret avec la Prusse, signé le 5 août 1796, fut le complément de cette paix de Bâle qui, en enlevant à la coalition l'appui de la puissance alors la plus renommée en Europe sous le rapport militaire, valut à la république plusieurs victoires.

L'exemple de la Prusse ne tarda pas à être suivi par l'Espagne qui, entrainée dans l'union des rois par des ligues dynastiques, reconnaissait néanmoins que son véritable intérêt était d'être l'alliée de la France. Un deuxième traité de Bâle fut conclu entre cette couronne et

le Directoire, le 22 juillet 1795 ; les conditions portaient restitution de toutes les conquêtes faites par la France sur l'Espagne et, en échange, cession par l'Espagne de sa portion de l'île de Saint-Domingue. Les négociateurs de ces deux traités furent Barthélemi pour la république française, M. de Hardenberg pour la Prusse, et don Yriarte pour l'Espagne. *Voy.* ces noms. P. A. D.

BALÉARES (ILES). On en compte 2 grandes, *Majorque et Minorque;* 3 petites (jadis *Pityuses*), *Iviça*, *Formentera*, *Cabrera ;* et beaucoup de simples îlots, *Conejera-la-Grande*, *Esparto*, *Bebra*, *Espalmador*, etc. Ces îles sont dans la Méditerranée, vis-à-vis des côtes de Valence, par les parallèles 39,40 et par 0 et 2° de long. E. La plus orientale est Iviça. On présume qu'elles ont tenu à la péninsule hispanique, dont une convulsion de la nature les aura séparées. Elles forment une subdélégation de l'Espagne. Dans le sol qui est montueux, le calcaire domine; on y trouve aussi des dolomies, des porphyres, et quelques roches d'origine ignée. Des eaux minérales et divers échantillons de cuivre décèlent des richesses dont on ne tire point parti. L'on exploite un peu de marbre, et, dans Iviça, d'immenses salines. Les montagnes appartiennent au groupe central du système hespérique et se lient au cap Saint-Martin ; elles se divisent en deux masses (*mayorquine et minorquine*) : dans l'une le *Puig de Torcella* s'élève à 1463 mètres et le *Puig mayor* à 1115; dans l'autre *le Puig Toro* atteint à 1462. Au pied de ces montagnes croissent le myrte, le pistachier lentisque, le caprier épineux, le ciste, etc. Le vin, le blé, l'huile, le figuier, les oranges, les citrons abondent, mais abonderaient encore plus si l'agriculture était mieux entendue. Le caroubier et le cotonnier prospèrent dans les lieux bas. On élève du bétail et des vers à soie; les mulets sont excellens. L'industrie est peu animée, mais la navigation et la pêche occupent beaucoup de bras. La population est de 186,970 habitans qui résultent de la fusion d'un grand nombre de races et qui parlent un dialecte mélangé de grec, de latin, de goth, d'arabe, de catalan, de castillan. Des races qui ont formé la population actuelle, la seule qui soit indigène est celle que les anciens ont nommée *Baléares,* ainsi que les îles. Ils excellaient dans le maniement de la fronde; mais il ne faut pas croire que leur adresse donne l'étymologie de leur nom (*balló*, en grec, lancer). Les frondes étaient de jonc; ils en portaient trois de différentes longueurs. Ils avaient de plus un petit bouclier et un javelot. Suivant les Romains, ils occupaient les lieux les plus escarpés, habitaient des cavernes, marchaient nus ou presque nus en été, n'avaient pour l'hiver que des peaux de bêtes. Il est probable pourtant que la civilisation exista de bonne heure dans ces îles et que les tuniques y furent en usage avant de l'être en Italie. Strabon dit que des Baléares furent les premiers à porter le laticlave. Les Carthaginois, puis les Romains (sous Q. Metellus *Balearicus*, 123 ans avant J.-C.) soumirent les îles Baléares dont ils tirèrent toujours, depuis ce temps, des corps de frondeurs. César s'en servit beaucoup dans les Gaules. En 426 les Vandales s'emparèrent de ces îles; puis elles revinrent (534) à l'empire grec, sur qui les Sarrazins les conquirent en 798. Jacques Ier d'Aragon les leur arracha en 1259; et enfin, sous Charles-Quint, elles firent partie de la monarchie espagnole fondée par ce prince. VAL. P.

BALECHOU (JEAN-JACQUES), graveur, né à Arles en 1715. Il fit ses premières études chez un graveur de cachets à Avignon; mais étant venu à Paris, il se plaça sous la direction de Bernard l'Épicié, secrétaire de l'académie de peinture. Il acquit en peu de temps une telle renommée qu'on le chargea de la gravure du portrait en pied d'Auguste, roi de Pologne, destiné à être mis à la tête de la collection de la galerie de Dresde. Il s'en acquitta avec le plus grand talent; mais n'ayant pu se disculper d'avoir vendu les meilleures épreuves de ce portrait à son profit, il fut rayé de la liste des membres de l'académie dont il faisait partie et forcé de se réfugier à Avignon. C'est là qu'il exécuta dans la retraite ses trois belles estampes d'après Vernet, les *Baigneuses,* le *Calme* et la *Tempête,* ainsi

que sa *Sainte-Geneviève* d'après Carle Vanloo; ce fut son dernier ouvrage : il mourut dans son exil en 1765. Balechou a laissé, comme buriniste, une réputation qui n'a pas encore été effacée; ses productions se distinguent surtout par la hardiesse et la vigueur; mais on lui reproche quelquefois avec raison de la dureté dans les détails. Le portrait du roi de Pologne est sans contredit le chef-d'œuvre de la gravure; le peu d'exemplaires qui en restent se vendent aujourd'hui un prix exorbitant. D. A. D.

BALEINE (*balæna*), nom étendu autrefois à un grand nombre des habitans gigantesques de l'Océan, aujourd'hui restreint à une seule espèce d'entre eux, à la *baleine franche*. Cet animal colossal ressemble assez à un poisson par sa forme et sa manière de vivre; les Hollandais lui en ont même donné le nom (*wall fisch*); mais sa composition intérieure est analogue, sous beaucoup de rapports, à celle des mammifères; et c'est cette organisation, que la baleine partage avec quelques autres êtres, qui a nécessité, dans les ouvrages systématiques, la formation d'un groupe spécial d'animaux, auxquels on a donné le nom de *cétacés* (*voy.*), du mot latin *cetus*, qui désignait la baleine, type de cette famille. La baleine franche a la forme d'un conoïde brusquement tronqué en avant, légèrement déprimé sur le dessus de la tête, atténué en arrière et terminé par une queue bifurquée, à branches arquées, déprimées, horizontales, mobiles de haut en bas. Sa tête, presque aussi haute que longue, est réunie d'une manière insensible avec le reste du corps; la bouche est grande, largement fendue, un peu sinueuse, placée à la partie antérieure inférieure de la tête; la mâchoire inférieure enveloppe la supérieure dans l'état de repos; l'une et l'autre sont dépourvues de dents, mais le palais, saillant et légèrement incliné en bas, est garni de chaque côté de lames tranchantes de substance cornée. Ces lames, de forme pyramidale, très allongées, comprimées, recourbées sur elles-mêmes comme des lames de faulx, sont constituées par des filamens noirâtres, élastiques, résistans, plus transparens à mesure qu'ils sont plus superficiels, agglutinés assez solidement entre eux; elles sont insérées par leur côté le plus étroit dans l'épaisseur de la membrane palatine, et disposées symétriquement, en rangées transversales, les unes à la suite des autres, séparées seulement par des lames un peu moins développées. Ce sont ces phanères que l'on désigne sous les noms de *fanons* ou de *baleines*; on en compte, dit-on, huit à neuf cents dans la gueule d'une baleine; ils ont sept, huit et quelquefois quinze, vingt pieds de longueur; leur surface libre est ordinairement hérissée d'un grand nombre de filamens, détachés par leur extrémité du reste de la lame, ce qui donne au palais de la baleine un aspect velu. L'on retrouve de ces mêmes filets cornés, courts et flottans, plus ou moins nombreux, sur les bords des lèvres et autour des yeux auxquels ils forment des sortes de cils; la paroi inférieure de la bouche est tapissée par une langue épaisse, molle, non extensible, presque entièrement formée de tissu graisseux; elle a quelquefois plus de vingt-cinq pieds de longueur et dix à douze de largeur; les narines communiquent avec l'arrière-bouche et s'ouvrent au dehors par deux orifices étroits situés à la partie supérieure de la tête. Par suite de la disposition du voile du palais, l'animal chasse par ces orifices, nommés *évents*, l'immense quantité d'eau qu'il engloutit dans sa gueule lorsqu'il veut saisir sa proie; et il la chasse avec une force telle qu'elle s'élève quelquefois à plus de vingt pieds; la position de ces orifices permet aussi à la baleine de respirer l'air atmosphérique, qui lui est indispensable, sans avoir besoin d'élever toute sa tête au-dessus du niveau du liquide. Ses yeux sont petits, de la grosseur de ceux du bœuf, rejetés sur les côtés de la tête et situés au-dessus des angles de la bouche; l'on n'aperçoit pas à l'extérieur de conduit auditif. La baleine n'a que deux membres antérieurs, courts, dilatés en forme de nageoires et nullement préhensibles; les pieds de derrière manquent, ou du moins sont réduits à de simples vestiges cachés sous la peau et dans l'épaisseur des chairs. La peau de la baleine est une sorte de cuir molasse, à

peu près d'égale épaisseur partout, revêtue d'un épiderme mince, muqueux, onctueux; sa couleur est d'un noir plus ou moins foncé en dessus, jaspé ou marbré de blanc dans quelques cas; en dessous elle est ordinairement blanchâtre. C'est au-dessous de la peau que se trouve cette couche épaisse de tissu lardacé dont on extrait la partie huileuse par la coction. L'*adipocire* (*voy.*) ou *blanc de baleine*, est un liquide que l'on trouve accumulé dans de grandes poches situées sur divers points de la tête, au voisinage du cerveau, et dont on ignore les usages physiologiques.

La baleine a de 50 à 80 pieds de longueur; la tête forme à peu près le tiers de cette dimension; la queue a 12 ou 15 pieds de large et le corps 20; sa partie moyenne a 25 pieds de diamètre; elle pèse 50 à 60 mille kilogr. Il paraît qu'autrefois, moins gênées dans leurs développemens, les baleines acquéraient des proportions et un poids plus considérables encore. La structure des os de la baleine, celle de ses viscères intérieurs, est à peu près analogue à ce que l'on observe chez les mammifères.

La baleine se nourrit surtout de mollusques et de plantes marines; l'on ignore la durée normale de sa vie; son mode d'accouplement, la durée de sa gestation sont encore inconnus; on sait que chaque portée donne seulement un ou deux petits qui viennent au monde vivans, mais réclamant une éducation complémentaire dont le genre est encore en question comme l'acte reproducteur; des auteurs prétendent qu'il a lieu comme celui des mammifères, et que la fécondation se fait chez ces animaux à peu près comme chez la plupart des oiseaux et chez la salamandre terrestre. Jusque dans ces derniers temps on avait aussi prétendu que la baleine donnait à téter à ses petits; on trouve en effet deux glandes analogues, au moins en apparence, aux mamelles des mammifères, placées sous l'abdomen, s'ouvrant à l'extérieur dans une fente longitudinale de la peau, par un conduit membraneux qui dans certaines circonstances fait une saillie de 15 à 20 pouces en dehors; quelques anatomistes modernes assurent même avoir exprimé du tissu de cette glande un *lait blanc et onctueux*. Néanmoins on a dit récemment que la disposition de la bouche du baleineau ne lui permettait pas de sucer ou même de recevoir d'une manière passive le liquide nourricier de la mère dans sa gueule; que ces glandes préanales de la baleine n'étaient pas terminées par de véritables tétines, mais que ce que l'on avait pris pour ces organes n'était qu'une simple saillie du conduit excréteur, déterminée par un renversement de la membrane muqueuse qui le tapisse; que ces glandes sécrétaient seulement un liquide muqueux peu miscible à l'eau lorsqu'il est récent, et que les baleineaux avalaient au besoin ce mucus nourricier répandu autour de la mère, dont ils ont grand soin de ne pas s'écarter pendant le premier âge.

Jadis la baleine était répandue dans presque tous les parages de l'Océan et fréquentait volontiers notre littoral; mais les navigations multipliées et les chasses répétées l'ont reléguée vers les côtes du Grœnland et du Spitzberg. De temps à autre on en voit pourtant quelques-unes dériver et venir échouer sur nos côtes; leur nombre paraît aussi diminuer de jour en jour.

On distingue sous le nom de *nord-caper* ou de *sarda* une espèce de baleine à peu près de même taille que la baleine franche, mais à museau plus effilé, à formes plus sveltes, et plus agile dans ses mouvemens; elle paraît plus carnassière, et l'on a trouvé ses intestins remplis de petits poissons, principalement de harengs. Elle a pris son nom du cap Nord où on la rencontre.

Les baleines qui fréquentent les mers du Sud diffèrent de la baleine franche par la présence d'une nageoire dorsale et de plis transversaux sous le cou, qui feraient présumer que ces animaux sont doués d'un pharynx dilatable en forme de poche de réserve pour les alimens; ces deux caractères les ont fait distinguer sous le nom générique de *baleinoptères*. En général, leur lard est bien moins abondant et moins productif que celui de la baleine franche; néanmoins leur pêche commence à être assez suivie. T. C.

BALEINE (technol.), espèces de bar-

bes de la baleine qui font l'objet d'un commerce considérable (*voy.* plus haut, p. 738). C'est une substance cornée, solide et flexible, formée principalement de gélatine et qui est susceptible d'une foule d'emplois dans la tabletterie, la fabrication des cannes, des parapluies, des buses, des bourrelets pour les enfans, etc. On les enlève à l'animal mort, on les divise sur leur épaisseur, puis on les coupe en morceaux d'une aune de long; ensuite, après les avoir ramollies dans l'eau bouillante, on les partage en lames plus ou moins épaisses. C'est alors qu'on les trie et qu'on les réunit en paquets pour être livrées au commerce. Les diverses préparations que nous venons d'indiquer occupent un grand nombre d'ouvriers à Paris, Rouen et Limoges, où sont les principales manufactures. F. R.

BALEINE (PÊCHE DE LA). Il existe deux espèces de pêche, et chacune d'elles tire son nom de la partie du globe dans laquelle on l'exploite: ces deux pêches sont celle dite *du Nord,* et celle *du Sud.*

La pêche du Nord se pratique dans les régions boréales pendant la courte saison où la fonte des glaces permet aux navires de fréquenter les côtes du Grœnland, du Spitzberg, le détroit de Davis et la baie de Baffin.

Les bâtimens destinés à faire cette navigation pénible et périlleuse reçoivent une installation particulière, propre à les préserver autant que possible du choc des glaces flottantes au milieu desquelles ils vont chercher le poisson. Un bordage extérieur d'une épaisseur considérable, dans la partie de l'avant surtout, sert à les garantir contre les abordages qui pourraient les avarier dans les circonstances dangereuses. Ce second doublage, quelquefois revêtu lui-même de fortes plaques de tôle ou de zinc, se nomme la *cuirasse* du navire.

Les baleiniers du Nord, malgré le peu de temps que la courte durée de la saison qui leur convient leur permet de passer à la mer, sont tous pourvus d'un équipage nombreux: non que la pêche proprement dite soit plus laborieuse dans les régions hyperborées que dans les mers méridionales; mais leur personnel doit être numériquement plus fort que celui des baleiniers du Sud, pour parer aux travaux que nécessite trop ordinairement leur position au milieu des glaces. Souvent il arrive qu'un baleinier surpris par les *banquises* se trouve obligé de se frayer, au moyen d'un canal creusé dans la glace qui l'environne, un chemin vers la mer qu'il veut atteindre. Les personnes étrangères à la navigation du Nord croiraient à peine au résultat gigantesque que les équipages obtiennent dans ces circonstances difficiles. Les marins, armés de scies immenses, se mettent à diviser la glace devant leur navire, et quelquefois, dans l'espace d'une nuit, ils parviennent à lui ouvrir un passage d'une lieue, pour le hâler ensuite à la cordille le long des quais de frimas *qu'ils* ont réussi à former.

Quelquefois cette section au moyen des scies de bord a simplement pour objet de creuser un bassin pour le navire, afin de le mettre à l'abri du mauvais temps ou de le préserver du choc de la *banquise* qu'on aperçoit au large; et pour peu que l'équipage ait acquis l'habitude de ce travail, le bassin se trouve fait en moins de temps que n'en exige ordinairement l'opération qui consiste à mouiller et à amarrer ces bâtimens dans les rades les plus paisibles.

L'exploitation de la pêche de la baleine suppose quatre opérations qu'il est bien nécessaire de distinguer entre elles, et qui se succèdent dans l'ordre suivant: 1° chasser le poisson; 2° le harponner; 3° le tuer; 4° l'amarrer le long du bord et le dépecer.

La baleine se chasse au moyen de pirogues légères que l'on met à la mer dès que l'on est parvenu à approcher le poisson. Chacune de ces pirogues est montée de six hommes, munis de lignes, de harpons et de lances. Le *harponneur* se place sur l'avant, le chef de pirogue sur l'arrière. C'est lui qui gouverne l'embarcation, et qui, après que le harponneur a fixé ses harpons sur la baleine, prend la place de celui-ci pour tuer le poisson au moyen de la lance dont il s'arme en abandonnant l'aviron avec lequel il gouvernait le canot.

Les deux harpons que l'on enfonce dans le gras du poisson ne servent en

quelque sorte qu'à fixer la pirogue sur la baleine. Une ligne forte et souple se trouve amarrée sur ces harpons, et quand le poisson blessé court et plonge en entraînant violemment avec lui la pirogue, on file cette ligne jusqu'à ce que le besoin d'aspirer l'air force la baleine à revenir sur l'eau. C'est alors qu'en se hâlant au moyen de sa ligne la pirogue approche le poisson, et que le chef de pirogue cherche à lui faire souffler le sang et à la tuer en lui enfonçant sa lance dans les parties vitales.

Dès que ce résultat, qui exige autant d'adresse que de sang-froid, est obtenu, le navire manœuvre de manière à approcher le plus possible du cadavre du cétacé que l'on finit par amarrer le long du bord. Le dépeçage commence. Les fragmens de gras que l'on détache de la baleine, au moyen de pelles tranchantes, sont jetés dans des chaudières qui convertissent la graisse en huile. Cette huile refroidie est placée dans des futailles destinées à la contenir; et l'on arrime ensuite dans la cale les pièces ainsi remplies.

Dans la pêche du Nord, le gras détaché de la baleine, au lieu d'être soumis à la fusion immédiate, comme dans la pêche du Sud, est placé en nature dans la cale. On ne fond cette graisse qu'au retour de l'expédition.

Les marins français, qui créèrent, en quelque sorte, la pêche de la baleine dans les mers du Nord, ont abandonné, après plusieurs tentatives infructueuses, cette exploitation aux nations étrangères que leur exemple avait instruites et encouragées. Aujourd'hui les Anglais arment chaque année une centaine de baleiniers pour la navigation polaire, tandis que la France n'arme même plus un seul bâtiment pour cette pêche. C'est une des ces industries que les encouragemens du gouvernement n'ont pu raviver chez nous, et qui de nos mains sont passées, peut-être pour toujours, dans celles de nos voisins.

La pêche du Sud, moins restreinte dans l'espace qu'elle peut embrasser et dans le temps qu'elle peut employer, se fait depuis le 15e degré de latitude nord, à peu près, jusqu'au 70e degré de latitude méridionale, comprenant dans les vastes mers qu'elle exploite les côtes occidentales de l'Afrique, les côtes du Brésil, les îles qui s'étendent du cap de Bonne-Espérance au cap Horn, l'Océan qui baigne les bords du Chili, du Pérou et les archipels nombreux de l'hémisphère austral. Aujourd'hui il n'est pas d'îlots ou de baies qui, dans ces parages, ne soient visités par les pêcheurs; et cette navigation de cabotage, dans des lieux si peu connus et d'une position géographiquement mal déterminée, explique les naufrages multipliés des baleiniers, réduits depuis peu à chasser la baleine, non plus sur les bancs du Brésil, comme auparavant, mais bien sur les côtes les plus dangereuses.

Les États-Unis arment, année commune, jusqu'à sept cents baleiniers, grands et petits, pour la pêche du Sud. La France ayant donné depuis quatre ans une activité nouvelle aux entreprises de pêche qui, depuis la paix, avaient été étouffées par l'avidité étrangère encouragée par des primes mal acquises, arme aujourd'hui quarante et quelques baleiniers, au nombre desquels le port du Havre, seul, en compte trente-deux. Cette branche d'industrie maritime, reconquise par nos armateurs, promet de devenir encore plus féconde d'année en année, pourvu que le gouvernement ne se hâte pas trop de supprimer les encouragemens à la faveur desquels la pêche s'est régénérée, en répudiant d'ailleurs la tutelle ruineuse que les étrangers lui avaient imposée avec l'appui absurde du gouvernement passé. E. C.

BALEINIER. Outre les objets d'armement que les bâtimens baleiniers reçoivent comme tous les autres navires préparés à prendre la mer, ils se munissent encore de ce que l'on nomme leur *appareil* ou leur *équipage de pêche*. Cet équipement spécial se compose 1° des fûts vides, destinés à recevoir l'huile de baleine; 2° des chaudières et des fourneaux au moyen desquels on obtient la fusion de la graisse de poisson; 3° des pirogues faites pour chasser la baleine; 4° des instrumens propres à la harponner, à la tuer et ensuite à la dépecer; 5° des lignes de pirogue, des gre-

lins et chaînes nécessaires pour amarrer la baleine le long du bord.

L'équipage d'un navire baleinier se compose du capitaine, des officiers ou chefs de pirogue, des harponneurs et des matelots destinés à nager dans les pirogues et à manœuvrer le navire.

Dès qu'un bâtiment baleinier quitte le port pour se rendre dans les parages méridionaux où il doit faire sa pêche, des hommes placés en vigie dans le haut de la mâture veillent sans cesse au large pour apercevoir, autant qu'il est possible, les baleines et les cachalots qui viendraient à *souffler* dans l'espace que parcourt le navire. Cette surveillance des vigies est d'autant plus nécessaire, même à la sortie de la Manche, qu'il n'est pas rare de rencontrer sur les attérages d'Europe de forts cachalots, rôdant entre les îles Açores et la Sonde.

Aussitôt que les hommes placés en vigie ont découvert au large le *souffle* d'un poisson, le navire manœuvre de manière à se placer, autant qu'il lui est possible, au vent du point où le *souffle* a été signalé. Une fois cet avantage obtenu, quand les circonstances permettent de l'acquérir, on amène les pirogues, placées en veille le long du bord, sur des potences d'attente. Les hommes affectés à l'armement de chacune des pirogues mises à la mer s'embarquent avec tout ce qui leur est nécessaire pour donner la chasse au poisson. Le navire, pendant cette poursuite aventureuse, se tient à petite distance de ses embarcations pour leur offrir, en cas de besoin, le secours de ses autres pirogues et pour recueillir, sans perdre de temps, le fruit de l'expédition qu'il surveille. Quand une des pirogues de chasse a été assez heureuse pour piquer le poisson blessé qui l'entraîne dans sa course avec une vitesse incommensurable, le navire force de voiles pour suivre autant qu'il peut l'embarcation qu'il s'exposerait à perdre de vue pour peu qu'il restât stationnaire. Mais lorsque, par un signal convenu, la pirogue victorieuse a fait connaître au baleinier que la baleine ou le cachalot a soufflé le sang, la chasse est suspendue et l'on se dispose à bord à recevoir le corps du poisson amariné : c'est le butin résultant de la victoire qui va être partagé. On prépare les apparaux destinés à amarrer la riche proie; les fourneaux sont allumés; les louchets et les pelles tranchantes sont aiguisées de nouveau, et bientôt tout l'équipage n'a plus qu'à recueillir, au moyen d'un travail long et opiniâtre, le fruit des dangers qu'il a courus.

Cette guerre, livrée à la baleine par l'intrépidité des marins, n'est pas toujours sans périls pour eux. Il arrive très souvent, malgré toute l'adresse des harponneurs, de voir un coup de queue de poisson faire voler en l'air toute une pirogue en mille pièces, avec les hommes qui la montaient. Aussi les baleiniers les plus courageux avouent-ils que jamais ils n'ont plongé, sans pâlir, le fer d'un harpon ou d'une lance dans les flancs de l'animal qui d'un seul coup de nageoire pouvait les exterminer. C'est là une impression de peur que le courage peut vaincre, mais que l'habitude du danger n'a pu encore faire disparaître chez les hommes même les plus intrépides.

On se tromperait en supposant qu'une fois la baleine amarrée le long du bord, cette conquête est toujours acquise aux baleiniers. Bien des circonstances peuvent encore les forcer à l'abandonner. Le mauvais temps, une avarie dans l'appareil qui le suspend, suffit pour les contraindre à lâcher leur proie avant de l'avoir dépouillée. Souvent même il faut se défendre, à coups de manche de gaffe, contre les albatros qui cherchent à en enlever les fragmens destinés à remplir les chaudières.

Un ennemi plus redoutable encore que le vorace albatros fait la guerre aux baleiniers. C'est un poisson de la forme d'un gros souffleur, qui pendant la nuit rôde sans cesse le long du navire pour tâcher d'arracher la langue de la baleine aux dépeceurs, qui comptent surtout sur l'énorme quantité d'huile que produit cette partie précieuse de l'animal. Ce *poisson de proie* est connu parmi les marins sous le nom vulgaire de *Tueur*, traduction exacte du mot *Killer* que les Américains et les Anglais emploient pour le désigner.

Un navire baleinier de 400 tonneaux

(nous prenons ce tonnage pour terme de comparaison parce qu'il indique la jauge moyenne de nos baleiniers français) peut coûter tout neuf, avec son appareil de pêche, 200,000 francs environ. L'appareil de pêche figure pour 60 ou 70 mille francs dans cette somme de mise dehors. Un tel navire peut contenir de 2,000 à 2,400 barils d'huile. Chaque baleine ou cachalot produit à peu près 80 barils; ce qui fait supposer par conséquent qu'il faut 25 à 30 baleines pour former le chargement plein d'un navire de 400 tonneaux.

L'équipage d'un bâtiment de cette capacité se compose en tout de 32 à 36 hommes, qui suffisent pour armer quatre et quelquefois cinq pirogues à la fois. Cette dernière circonstance n'a lieu ordinairement que lorsque le baleinier jette l'ancre dans certains parages pour faire *la saison des baies*, c'est-à-dire pour envoyer ses embarcations à la chasse, pendant qu'il reste au mouillage pour dépecer le poisson et fondre la graisse.

Les équipages baleiniers *naviguent à la part*, et les condititions de ces sortes d'expéditions se règlent ainsi : un tiers du produit de la pêche pour le navire; un tiers pour les armateurs et les actionnaires, et un tiers à répartir entre tous les gens de l'équipage selon leur grade et leur mérite.

Les armemens baleiniers favorisés par les primes que le gouvernement leur accorde ont produit quelquefois jusqu'à 50 et 60 pour cent de bénéfice dans les circonstances les plus avantageuses. La quantité moyenne de la pêche, obtenue par chaque baleinier français dans les dernières années, s'est élevée à 1400 barils, chiffre supérieur au résultat moyen de la pêche américaine, même pendant ces mêmes années. E. C.

BALISE. Sur les rochers et les écueils, dans les passes et les chenals qui présentent des dangers pour la navigation, on établit certaines marques que l'on appelle *balises*. Ces marques doivent être très apparentes et disposées de manière à être aperçues de loin, afin que les navires, bien avertis, puissent se détourner à temps du danger signalé. Les balises sont formées en général de tonneaux, de mâts élevés et garnis de petits pavillons, ou de bouées (*voy.* ce dernier mot). A l'entrée de quelques ports étrangers, on a placé des *bateaux-balises*, montés par des marins qui sonnent fréquemment une cloche, pendant la brume, pour prémunir les bâtimens qui passent près d'eux contre les périls de leur voisinage.

Baliser, c'est placer des balises. Le mot *balisage* n'est pas usité. Baliser et balise n'appartiennent point aux langues du nord; l'anglais a *beacon* et le hollandais *baaken* qui sont de la même famille. L'espagnol et le portugais ont *balisa* qui ne diffère point de notre *balise*. A. J.

BALI (ILE et DÉTROIT DE), *voy.* SONDE.

BALI (LANGUE), *voy.* PALI.

BALISIER (*canna*), genre de plante qui appartient à la famille des amomées et qui est originaire des Indes. Quelques espèces sont cultivées en Europe. Elles peuvent même subsister en pleine terre, dans les contrées méridionales; dans les localités moins chaudes on est obligé de les conserver dans des pots pour les mettre à l'abri des intempéries des saisons. Le balisier de l'Inde paraît le plus propre à y résister. Ses racines sont tellement mucilagineuses qu'elles laissent exsuder quelquefois à leur collet une espèce de gomme. La tige est entourée par des feuilles qui, avant leur entier développement, se roulent autour d'elle en forme de cornet; elle est terminée par un épi de belles fleurs rouges.

En Amérique on se sert des feuilles pour envelopper la gomme élémi, étendre le cacao, recouvrir les cases, etc. H. A.

BALISTE, machine de guerre, *voy.* BALLISTE.

BALISTE (*balistes*), genre de poissons de la division des branchiostéges et que Cuvier a sous-divisé en Monochantes, Alactères et Triacanthes. La baliste a des écailles dures, à couleurs brillantes, et qui la couvrent comme d'une cuirasse impénétrable et parsemée d'aiguillons; elle a deux nageoires dorsales dont l'une est garnie d'épines et que l'animal relève à volonté, lorsqu'il craint un danger. Cette nageoire étant ordinairement couchée dans une fossette et se relevant comme un

levier tordu entre des cordes et qu'on a lâché, on l'a comparée au mouvement de la *balliste* des anciens. De là le nom du poisson. Y.

BALIVEAU. On donne ce nom aux arbres de la plus belle venue et réservés dans la coupe des taillis pour devenir arbres de haute futaie. Les arbres qui doivent être abattus étant marqués avec un marteau, les baliveaux restent intacts.

On appelle *baliveaux de l'âge* ceux qui sont du même âge que le taillis et que l'on réserve hors de l'exploitation; les baliveaux de deux ou trois âges, c'est-à-dire des dernières coupes, s'appellent *baliveaux modernes*, et ceux enfin des coupes précédentes, c'est-à-dire de plus de trois âges, se nomment *baliveaux anciens* ou *vieilles écorces*. Si le choix des baliveaux de l'âge a été bien fait, les autres se font très facilement; l'art du forestier consiste donc dans la composition des réserves et l'espacement convenable des baliveaux sur la surface du bois. *Voy.* TAILLIS et FUTAIE. D. A. D.

BALKAN, chaîne de montagnes de la Turquie d'Europe, faisant partie du système *slavo-hellénique* de Balbi. Elle court de 18° 54′ de long. E., à 25° 33′, entre les parallèles 42 et 43, et présente un développement de 152 lieues environ sur une ligne presque droite; mais ses ramifications nombreuses, tant au nord qu'au sud, hérissent de toutes parts la Turquie européenne. La grande chaîne centrale se divise en cinq parties, qui sont le Tchardag ou Perserin, l'Ardjentaro ou Egriçou-Dagh, les Ghioustendis (près de la ville de ce nom), les Doubnista, les Balkans proprement dits. Toute cette grande ligne de hauteurs sépare le bassin du Danube d'avec celui que parcourent les tributaires des diverses portions de la Méditerranée, et forme la limite entre la Boulgarie et le Roum-Ilî. Huit ramifications principales, trois au nord, cinq au sud, se détachent du Balkan. Toute la chaîne à droite et à gauche envoie de fortes ramifications. L'Albanie à l'ouest en est couverte, et chaque branche porte un nom particulier. A tous ces noms modernes répondent des dénominations anciennes fameuses; nous nous bornerons aux synonymies suivantes : Tchardagh, *Scardus;* Doubnitsa, *Scomius;* Emineh-Dagh, *Hæmus;* Despoto-Dagh, *Rhodope;* Kastagnats, *Pangée;* Kerkine, *Bertiscus;* Metsovo, *Pinde;* Liakoura, *Parnasse;* Maïna, *Taygète;* Lacha, *Olympe;* Kisovo, *Ossa;* Zagora, *Pélion;* Kou-Maœta, *OEta*.

Le système des Balkans est en général escarpé, abrupte; surtout dans sa portion entre le Tharoagh et le commencement de l'Emineh-Dagh proprement dit, et dans les trois premières parties de sa grande branche hellénique, quoique s'avançant vers la mer. Voici le tableau des principales hauteurs du système, selon Balbi: Tchardagh, 1,600 toises, Égriçou-Dagh, 1,300, Doubnitsa, 1,400. Presque tout ce système de monts est très difficile à franchir. En allant de l'ouest à l'est sur la grande chaîne, le Balkan présente beaucoup de cimes coniques; ses régions supérieures consistent en granit nu. En descendant un peu, l'on voit sur les pentes arides et désertes des arbres, puis d'épaisses forêts. Sur le versant septentrional elles sont presque toujours humides et couvertes de brouillards. Il en est autrement au sud; quoique dans les hautes plaines de la Morée, de l'Albanie, l'hiver soit long et rude. En revanche l'air est pur et salubre; de délicieuses et pittoresques vallées captivent l'œil; et c'est aux Balkans que la Grèce doit d'être préservée des vents du nord et des frimas. VAL. P.

Le Balkan a long-temps été regardé comme le boulevard naturel de l'empire Othoman contre la Russie; mais il a été franchi en 1829 par les troupes russes dont le chef, le feld-maréchal Diebitsch (*voy.*), a reçu en récompense de cette opération le titre de *Zabalkanski*, comme Roumantsof avait été décoré, sous Catherine II, de celui de *Zadounaïski* (de *za*, au-delà, et *Dounaï*, le Danube). Six routes donnent passage à travers le Balkan; de ces routes, deux mènent à Constantinople : la principale est celle de Choumla ou plutôt Choumna. J. H. S.

BALKH. Ce khanat du Turkestan, entre les parallèles 35 et 37, et les méridiens 60 et 66 à l'est de Paris, a pour bornes au S.-O. le royaume de Kaboul, au S. l'Hérat ou Khoraçan oriental, à

l'E. la confédération des Seikhs, au N. les khanats d'Ankoï et de Hissar. Il répond au noyau de l'ancienne Bactriane (*voy.*), et avant la révolution qui a renversé Zéman-Chah du trône des Afghans, il formait le district le plus important de la province de Balkh qui en comprenait 6 autres. Sa superficie, qu'il est difficile dans l'état actuel des choses d'évaluer avec justesse, ne peut passer 1,800 lieues carrées. La population ouzbeke et slennite est en partie nomade et vit soit sous des tentes, soit sous des maisons à murs de claie; peut-être va-t-elle à 300,000 hommes*. L'industrie y exerce quelques bras. Le commerce de transit y est encore important, quoique bien moins qu'autrefois. L'antique Balkh fut une des routes commerciales les plus fréquentées de l'antiquité. Le dromadaire est indigène de ce pays: les moutons, les chèvres, de forts chevaux qui, chose rare en Orient, sont utilisés par l'agriculture, telles sont avec les grains, le riz, le coton, le tabac, et au sud de belles forêts, les principales richesses du pays.

Balkh, la capitale du pays (jadis *Zariaspa* ou *Bactres*) est par 36° 28′ de lat. N., et 63° 40′ de long. E. On y fabrique des étoffes de soie; son commerce a encore quelque extension; les caravanes de Herat et de Candahar la traversent. Sa population n'est que de 10,000 habitans. Les peuples des environs la regardent comme la plus ancienne ville du monde et lui donnent non-seulement le titre de *Coubath al eslâm*, chef-lieu de l'islâm, mais encore celui d'*Omm-el-Bouldân*, la mère des villes. Le fait est que sa fondation remonte à une très haute antiquité, comme celle même de la monarchie bactrienne; qu'elle a été, au moins à deux époques, la rivale commerciale d'Ecbatane, de Ninive, de Babylone; qu'enfin elle dispute à la première de ces villes l'honneur d'avoir été la patrie du culte du feu, et de la civilisation liée à l'existence de ce culte. *Voy.* ZOROASTRE et l'ouvrage d'Elphinstone, *Account of Caubul.* VAL. P.

(*) Dans l'*Encyclopædia britannica*, cette population est portée à un million. On y donne au pays 250 milles anglais de long, de l'est à l'ouest, et 100 à 120 milles de large du nord au sud. J. H. S.

BALLADE, genre de poésie moitié lyrique, moitié épique, et qui échappe à une définition précise, parce que sa signification a varié avec le temps et les lieux. Dans l'origine, *la ballata* provençale et italienne, et plus tard la ballade française n'était qu'une *chanson composée pour l'accompagnement de la danse;* son étymologie en fait foi (*ballo* en italien, *bal* en français, *bayle* en espagnol). La ballade, ainsi faite, rentrait dans la catégorie du sonnet et surtout du madrigal, dont elle ne différait que par le rhythme. C'est contre ce genre que Trissotin prononce, dans *les Femmes savantes*, son arrêt de condamnation :

La ballade, à mon sens, est une chose fade.

La ballade passa avec les conquérans normands en Angleterre. Là, au bout de deux siècles, ce genre de poème changea d'acception, en s'appliquant à de petits poèmes populaires, qui racontaient quelque ancienne légende bien terrible, bien dramatique, quelque tradition à moitié effacée, des aventures amoureuses, des superstitions, de grandes infortunes surtout. Déjà sous Édouard III, la ballade avait cessé d'être un chant lyrique, un chant français; elle s'était faite anglaise et écossaise, ni plus ni moins vite que les maîtres du sol. Les noms des Percy, des Douglas, des Murray, retentissaient dans ces vers rudes, véhémens, que sifflait le chasseur ou le *borderer,* sur la frontière ou sur les monts de Cheviot. Tantôt c'est le vieux roi Esthmer, qui gagne sa fiancée à la barbe d'un païen, d'un roi d'Espagne; tantôt c'est quelque autre roi jaloux qui fait assassiner la reine, parce qu'elle *a trouvé le sire Waters fort beau.* Dans tel chant, le spectre du fiancé revient effrayer sa belle; dans tel autre le fils se présente rouge du sang de son père devant sa mère consternée, qui lui arrache le terrible secret par des questions admirablement graduées, et se fait maudire par le jeune parricide; dans telle autre ballade une vieille Juive attire à elle, en lui offrant des fruits, un bel enfant chrétien, et le noie *dans un puits, profond de cent coudées :* et ensuite les cris déchirans de la mère résonnent dans le quartier maudit des Israélites, à travers l'ouragan et la pluie; ou bien la belle Rosemonde, cachée

dans le château de Woodstock, par son royal amant, reçoit des mains d'Éléonore de Guyenne, sa rivale, la coupe empoisonnée. La collection de vieilles ballades faite par Percy, est remplie de récits tragiques, dont la marche rapide, saccadée, sans transition, sans manie descriptive, est en tout conforme au génie de ces poèmes qui se trouvent sans nombre au berceau de toutes les littératures; de ces poèmes fragmentaires qui, puisés à un même cycle traditionnel, finissent souvent par se coordonner en poèmes épiques. C'est chez les nations germaniques que ces narrations vives, en style populaire, paraissent avoir été de tout temps indigènes. Les Nibelungs, l'Edda, ne sont autre chose que des ballades primitives, fondues en un grand tout. Les vieux chants héroïques des Danois rentrent dans la famille des ballades de l'Écosse et de l'Angleterre. Les Visigoths portèrent peut-être en Espagne le germe de cette poésie qui, fécondée par l'influence arabe, s'y fit *romance*. Les romances (*voy.*) du Cid, de l'Achille espagnol, ne sont que des ballades groupées autour d'un seul et même sujet; les *Romanceros* ou collections de romances ressemblent à des chroniques poétisées, revêtues d'un style épique, pour célébrer des héros vrais ou fabuleux. Ainsi, en seconde ligne, derrière le Cid, que Herder le premier a naturalisé en Allemagne par une traduction un peu libre; derrière le Cid, se montrent dans d'innombrables ballades Bernard del Carpio, l'Hercule de l'Espagne, et Fernand Gonzalès, aussi fabuleux que lui; et Roderic, le dernier roi des Visigoths, le roi fugitif, dont les douleurs ont trouvé un noble interprète dans un poète moderne (M. E. Deschamps); et le comte Alarcos, qui a fourni à A. W. Schlegel le sujet d'une tragédie, le volage Alarcos, époux secret d'une infante qu'il abandonne pour s'allier à une autre femme. Mais malheur à l'épouse illégitime! L'infante jalouse a confié le secret de son union à son père: Alarcos reçoit de son souverain et maître l'ordre de faire périr sa seconde femme; et, sujet soumis, il exécute lui-même cet arrêt. Et dire que ce poème si invraisemblable est rempli de passion vraie et profondément sentie, ce n'est qu'indiquer ce qui s'applique à bon nombre de ces chants primitifs. Comme des abeilles qui portent leur miel à la ruche commune, les poètes naïfs et anonymes de ces temps d'inspiration concouraient à l'envi, chacun pour sa part, à une œuvre nationale, à la consécration des grands noms.

Ainsi, la ballade, d'abord chanson subordonnée à la danse, puis récit poétique et populaire de quelque événement fabuleux ou réel, *la ballade, identique avec la romance espagnole du moyen-âge*, descendit chez les modernes, et dans sa carrière nomade subit encore des travestissemens. En Espagne, Gongora, au XVIe siècle, en fit un genre bâtard, élégiaque, déparé très souvent par l'afféterie; le siècle trop vanté de la reine Anne renferma de même dans un cadre faux et brillanté l'ancienne ballade, si pittoresque dans son énergie native. Lorsqu'en Allemagne Bürger ramena ce genre de poésie à sa source, ce ne fut là qu'un cri d'admiration; il ne l'avait cependant pas réhabilitée en son plein. Bürger, à la vérité, adopta les vieilles traditions comme fond, et le genre populaire comme forme de la ballade, mais il se complut dans les détails, pour faire briller et son talent descriptif, et ses études rhythmiques ou stylistiques; s'éloignant de la sorte de ses anciens modèles, dont la concision brusque frise parfois l'obscurité. Les ballades ou romances de Gœthe et d'Uhland se distinguent par une admirable simplicité; celles de Schiller se meuvent dans une diction souvent trop pompeuse. Presque tous les poètes allemands se sont essayés avec plus ou moins de succès dans la ballade. Arnim et Brentano se rapprochent le plus du ton original des anciens chants populaires.

Les sujets que la ballade exploite toujours avec le plus de succès sont puisés, ou dans le monde fantastique, ou dans la vie chevaleresque et claustrale du moyen-âge: la teinte nuageuse de la superstition lui sied bien; le soleil de la civilisation lui porte la mort. Il faut se refaire enfant pour jouir de la ballade. En France, elle ne se naturalisera qu'as-

saisonnée d'ironie; témoin les ballades spirituelles de Casimir Delavigne.

Les esthéticiens allemands emploient indistinctement le titre de ballade ou de romance pour le même genre de poésie; chez nous, la romance n'a pas encore franchi la ligne de démarcation; elle s'est maintenue modestement sur l'étalage des marchands de musique (voir l'article ROMANCE). L. S.

BALLANCHE (PIERRE-SIMON), né à Lyon en 1776, à la fois grand écrivain et penseur profond, doué en quelque sorte d'un esprit prophétique qui lui fait deviner l'histoire et pressentir l'avenir social. C'est, en effet, sans grandes recherches et sans études archéologiques que M. Ballanche est parvenu à créer l'un des systèmes historiques où les traditions générales de l'humanité ont été le mieux comprises; c'est aussi sans chercher un point d'appui dans la métaphysique ou l'idéologie et même dans l'observation de l'homme et des faits sociaux, qu'il a rattaché à ses vues historiques une conception sur les destinées futures de la société humaine. M. Ballanche, l'un des premiers, a senti et proclamé que l'époque au milieu de laquelle nous vivons est une époque de transition à un ordre nouveau, une époque de rénovation sociale. Ch. Bonnet avait conçu l'idée de la palingénésie individuelle. M. Ballanche l'a transportée à l'espèce humaine, aux nations, aux formes politiques et sociales; et, pour son temps, il s'est considéré comme l'un des organes de la nouvelle parole d'initiation.

C'est depuis quelques années seulement que le nom de M. Ballanche a acquis de la célébrité. Cependant ses premiers travaux datent du commencement de ce siècle. Mais lui-même en s'y livrant n'avait pas prévu qu'ils seraient sitôt compris et deviendraient presque populaires, au moins dans leurs résultats généraux. Il a fallu pour cela le grand mouvement intellectuel et social qui s'est fait depuis dix ans en France. Avouons aussi que la forme des écrits de M. Ballanche n'est point propre à les répandre, malgré un éclat et une majesté de style qui lui assignent un rang élevé parmi les prosateurs de l'époque. Bien différent de la plupart des hommes qui de nos jours sont arrivés à une brillante renommée, M. Ballanche a dédaigné le bruit, et il a attendu la gloire, voulant la mériter par des travaux solides, destinés à répondre, non aux caprices de la mode ou du goût, mais aux sentimens les plus élevés et les plus profonds de l'humanité.

La première édition de ses œuvres fut faite pour un cercle choisi et n'entra point dans le commerce de la librairie. C'est encore un caractère propre aux travaux de M. Ballanche.

Il publia d'abord *Antigone*, poème historique; puis un *Essai sur les institutions sociales dans leur rapport avec les idées nouvelles*. Dans ce livre, l'époque de la Restauration était envisagée du point de vue élevé où la charte de 1814 avait placé quelques hommes de bonne foi et de bonne volonté, en prétendant *renouer la chaîne des temps*, c'est-à-dire rattacher à la tradition nationale le développement nouveau de la société moderne. Ce n'est point la faute de ces hommes si l'esprit ancien n'a point compris l'esprit nouveau, comme l'esprit nouveau lui-même comprenait le passé.

Orphée est encore un poème historique, mais d'une portée bien supérieure à celle d'Antigone. Orphée est l'exposition symbolique de la manière dont s'opère toute grande évolution sociale. Le poète a choisi la fondation de la civilisation grecque; tout comme, lorsqu'il s'est agi de l'évolution politique des diverses classes d'une même cité, il a choisi l'histoire romaine pour symbole général de la lutte des races et des intérêts. Les principes philosophiques de cette méthode sont développés, sous le titre de *Palingénésie sociale*, dans des prolégomènes généraux qui forment l'*Introduction d'Orphée*.

Le dernier ouvrage publié par M. Ballanche est la *Vision d'Hébal, chef d'un clan écossais*. Hébal, doué de *seconde vue*, saisit dans un éclair de sa pensée toute l'évolution historique de l'humanité. Ce livre, très sommaire, est le résumé de la philosophie de M. Ballanche; mais il est empreint d'une couleur mystique et vaporeuse qui en rend l'intelligence fort difficile.

Deux autres ouvrages sont annoncés : la *Ville des expiations* et la *Formule générale de l'histoire*.

Ce n'est pas dans une courte notice qu'il est possible d'exposer un pareil ensemble d'idées. D'ailleurs M. Ballanche échappe à l'analyse, précisément parce qu'il ne veut jamais sortir de la région des inspirations et des symboles. C'est là qu'il faut l'aller trouver pour lui demander, sur les destinées humaines, les espérances sublimes que la science sociale s'efforce de justifier par des réalités.

J. L. C.

BALLE (botanique). C'est l'enveloppe des organes de la fructification des graminées, espèce de petite feuille légère qui se détache pendant le battage (*voy*). Les bestiaux la mangent avec plaisir. On s'en sert pour couvrir les planches de légumes qui craignent le froid, et aussi pour remplir des coussins sur lesquels on couche les jeunes enfans. F. R.

BALLE (JEU DE). Ce jeu usité dès la plus haute antiquité faisait partie de la gymnastique, et il s'est conservé jusqu'à nos jours. Des balles du volume d'une orange environ, formées de laine, de chiffon, ou de caoutchouc (gomme élastique), sont lancées par les joueurs, tantôt avec la main nue, tantôt avec la main recouverte d'un gant, tantôt enfin avec une raquette (*voy.* PAUME) ou une espèce de battoir en bois. Les joueurs, placés en face les uns des autres, renvoient tour à tour la balle qui leur arrive en rebondissant; ou bien, et c'est ainsi qu'on joue dans les colléges, c'est contre un mur que les balles vont frapper et tous les joueurs sont placés en ligne pour la recevoir. Les règles du jeu de balle ont varié et varient encore chaque jour. C'est un exercice salutaire, propre à développer les forces et l'adresse des jeunes gens. F. R.

BALLES (artillerie), projectiles en plomb qu'on lance, soit à la chasse, soit à la guerre, avec des armes à feu portatives.

Celles qu'on emploie avec les fusils de munition sont calibrées pour les canons de ces armes; on en fait vingt à la livre (0 kilogr. 489). La charge de tir ordinaire a été fixée en 1822 à $\frac{1}{80}$ de kilogr. pour tous les modèles de fusil de guerre et à $\frac{1}{120}$ de kilogr., pour le mousqueton et le pistolet de cavalerie. Le calibre des balles de pistolet varie avec la forme de ces armes, qui est elle-même très variable. Il est de 26 à la livre pour les pistolets de gendarmerie, qui ont de longueur totale 0^m, 27070 (10 pouces), et dont le calibre du canon est de 0^m 0152 (6 lignes, 9 points). Il est de 30 à 32 à la livre pour les pistolets de combat qui sont un peu plus petits. La charge de poudre est à peu près de 0 kilog., 0019 (36 grains). C-TE.

On fabrique les balles de fusil et de pistolet au moyen d'un moule en deux pièces présentant chacun une cavité hémisphérique. Le plomb fondu y est versé; puis quand il est refroidi on coupe avec une pince l'espèce de queue que forme le jet, et l'on tourne les balles pendant plusieurs heures dans un baril pour les unir et les polir.

C'est une erreur généralement répandue que les balles mâchées ont des propriétés vénéneuses. Les petites aspérités qu'elles présentent alors ne peuvent pas même être considérées comme propres à agraver les plaies. F. R.

BALLES (technol.). Les imprimeurs emploient pour mettre l'encre sur les caractères deux espèces de tampons demi-sphériques, formés d'une peau de mouton rembourrée de laine ou de crin et montée sur un manche de bois. On y a substitué depuis quelques années des rouleaux faits avec de la gélatine et de la mélasse, et qui produisent un encrage plus régulier. F. R.

BALLESTEROS (DON FRANÇOIS), né à Saragosse, capitale de l'Aragon, en 1770, entra au service en 1788 dans le régiment d'infanterie des volontaires d'Aragon, fit la campagne de Catalogne de 1792 à 1795, sous les ordres du comte de l'Union, général en chef de l'armée du Roussillon, s'y distingua d'une manière particulière, et fut promu au grade de capitaine. Destitué en 1804, par suite de l'accusation portée contre lui d'avoir détourné 3000 rations à son profit, accusation trop légèrement accueillie par le ministre de la guerre Caballero, il reçut une réparation éclatante de

la part du prince de la Paix, alors tout puissant, qui le fit nommer commandant du *Resguardo* (des Douaniers) d'Oviedo, dans les Asturies, emploi très lucratif, ordinairement réservé à la faveur. Lors de l'invasion des armées françaises en Espagne, en 1808, la junte provinciale des Asturies nomma Ballesteros colonel et commandant des troupes qu'il fut chargé de lever, et qu'il conduisit souvent à la victoire. Réuni avec son corps à l'armée de Castille, commandée par Castaños et Black, il fut nommé brigadier général et ensuite maréchal de camp par la junte centrale établie à Séville. Le gouvernement qui succéda à cette junte sous le titre de *Régence de Cadix*, prenant en considération les nombreux services rendus à la cause nationale par Ballesteros, ses talens stratégiques et sa grande bravoure, l'éleva au grade de lieutenant général, et lui confia le commandement en chef de l'armée d'Andalousie, dans lequel il eut affaire aux chefs français les plus habiles et les plus renommés, tels que Soult, Mortier, etc., aux poursuites desquels il a toujours su échapper, à l'aide d'une tactique à lui particulière. La mesure de la régence de Cadix, par laquelle le commandement général de toutes les armées fut conférée au duc de Wellington, déplut souverainement à tous les généraux espagnols et aux patriotes. Elle trouva une opposition vigoureuse dans Ballesteros, qui, non content de la blâmer avec aigreur dans différentes brochures, voulut même en appeler au peuple. Cette conduite indisposa le gouvernement contre Ballesteros : il le destitua, le fit arrêter comme coupable de haute trahison, et l'envoya au préside de Ceuta. On l'accusa aussi d'avoir fait manquer quelques opérations militaires par pure jalousie; mais depuis il se justifia pleinement de cette imputation. Un *bataillon sacré* créé par Ballesteros, et auquel il avait donné le nom de *Barbones* (barbus), n'attendait que son ordre pour le soutenir les armes à la main. L'armée nombreuse qu'il commandait et tous les patriotes en général, étaient dans les mêmes dispositions. Ballesteros eût pu résister aux volontés de la régence; bien loin de là il s'y résigna. Pendant son trajet pour sa destination, et à Ceuta même, il ne cessa d'adresser au gouvernement et aux cortès de respectueuses suppliques pour obtenir sa liberté. Il la recouvra, en effet, mais sans commandement et sans emploi. C'est dans cet état que le trouva le retour de Ferdinand en Espagne. Ballesteros s'empressa d'aller au-devant du roi, de lui offrir ses services, et de faire abjuration de ses principes libéraux, en reconnaissant et proclamant avec enthousiasme le trop fameux décret du 4 mai 1814, destructeur des libertés espagnoles, à cause de la fausse sécurité qu'il inspira aux patriotes. Parvenu par ce moyen à la faveur de Ferdinand, il fut nommé ministre de la guerre en 1815; mais plus propre à manier le sabre qu'à diriger les affaires du cabinet, franc jusqu'à la brusquerie et emporté d'ailleurs, Ballesteros ne sut point se maintenir. Il fut remplacé en 1816 et envoyé en résidence à Valladolid, avec ordre de se présenter tous les jours au capitaine-général, qui était alors don Carlos O-Donel. A la première nouvelle de l'insurrection de l'île de Léon, en 1820, il fit parvenir au roi un mémoire dans lequel il s'élevait avec violence contre les hommes qui l'avaient provoquée, et le suppliait de mettre sa fidélité à l'épreuve en lui confiant le commandement de l'armée destinée à agir contre eux; ces offres, non agréés, et la conduite antérieure de Ballesteros, étaient inconnues aux constitutionnels, dont les efforts venaient d'être couronnés du succès. Il s'agissait de contraindre le roi à rétablir la constitution. Ballesteros fut chargé, par les principaux chefs, de cette mission délicate, dans laquelle il réussit au-delà de leurs espérances. Porté au conseil d'état et admis dans la société des *Communeros*, il louvoya si bien que chaque parti le regardait comme lui appartenant.

En 1823, après l'entrée des Français en Espagne, Ballesteros fut mis à la tête de l'armée la plus belle, la mieux disciplinée et la plus aguerrie d'Espagne, dont il enchaîna l'ardeur en signant avec le duc d'Angoulême une capitulation insidieuse qui la mettait dans la plus complète inaction. On a accusé Bal-

lesteros et quelques-uns des autres généraux qui ont capitulé après lui et à son exemple sans coup férir, d'avoir cédé à des insinuations peu compatibles avec l'honneur; mais il est prouvé jusqu'à l'évidence aujourd'hui qu'ils ont été victimes de leur bonne foi et de leur crédulité. Au retour de Ferdinand à Madrid, ils se sont vus forcés de s'expatrier. Ballesteros est mort à Paris en 1833, dans l'obscurité et dans l'oubli. On lui doit la création, pendant son ministère, d'un nombreux état-major général, auquel fut confié le dépôt de la guerre.
N. de T.

BALLESTEROS (Joseph), né de parens obscurs dans un petit village de la Galice, en Espagne, vers 1778, fit des études très médiocres dans son propre pays. Doué d'un jugement exquis et de beaucoup d'esprit naturel, il ne lui fut pas difficile d'obtenir la charge de *fiel de fechos* ou de vice-notaire de sa commune. Après quelques années d'exercice dans cette modeste charge, M. Ballesteros, qui se sentait appelé à des fonctions d'un ordre plus élevé où son génie pût prendre l'essor qui lui convenait, entra comme employé de deuxième classe dans le commissariat de guerre de l'armée de l'Estremadure, lors de la guerre de l'indépendance de la Péninsule. Sa grande activité, son patriotisme, et surtout sa conduite héroïque à la bataille de Medellin, en 1809, le firent remarquer du général Cuesta, par l'influence duquel il fut nommé commissaire des guerres de l'armée du général Ballesteros. Le fameux financier Garay, l'ayant un jour entendu faire la lecture de quelques écrits difficiles à déchiffrer, fut si épris de la facilité et de la clarté avec lesquelles il les lisait, qu'il le fit entrer au ministère des finances, et l'attacha à son cabinet particulier. Ce nouvel emploi donna l'éveil à l'ambition de Ballesteros. Il se lia d'abord avec les principaux membres de la camarilla, et parvint par eux à l'intimité d'Ugarte, qui en était le chef et le directeur. Bientôt il s'agit pour lui du ministère des finances; Garay d'ailleurs, probe, honnête et ami passionné de son pays, ne pouvait pas être l'homme de la camarilla ni servir des tripotages financiers. De funestes et basses intrigues, dont M. Ballesteros était l'ame, furent mises en usage pour précipiter Garay; il tomba, et son protégé Ballesteros le remplaca en 1825.

Dès lors une nouvelle ère financière commença pour l'Espagne. La vieille routine continua cependant de présider aux opérations de finances à l'intérieur; mais elle était peu propre à faire affluer l'or dans la cassette de Ferdinand et à satisfaire la soif ardente de ce précieux métal qui dévorait ses amis. De là des emprunts ruineux pour la nation, mais extrêmement profitables pour tous ceux qui s'en sont mêlés. C'est sous l'influence de ce ministre que le comte d'Ofalia conclut, en 1828, un traité qui aurait dû avoir pour résultat l'ajournement du paiement de la somme énorme que l'Angleterre réclamait de l'Espagne, attendu la situation critique de celle-ci, mais qui ne produisit qu'un surcroît de gêne dans les finances, la perspective de la banqueroute, et toujours des fruits opimes pour les mêmes coryphées des emprunts étrangers. Au demeurant, si le système financier de Ballesteros a contribué à plonger la nation dans des embarras dont elle ne sortira qu'à grande peine, sa conduite politique, sa modération et l'opposition qu'il n'a cessé de faire, avec le premier ministre Salmon, contre ses collègues Calomarde, Salazar et Zambrano, rachètent une grande partie de ses torts. Lorsque le malheureux général Torrijos fut pris avec ses 54 compagnons d'infortune, dans l'Andalousie, le roi, Ballesteros et Salmon voulaient qu'ils fussent régulièrement jugés; mais ils trouvèrent une telle résistance dans le reste du conseil que le roi changea d'avis, et ces patriotes furent mis hors la loi et fusillés sans jugement. Ballesteros fut renvoyé du ministère en 1833, lorsque la reine Christine prit les rênes du gouvernement. Il passe pour un des hommes les plus riches de la nation. L'éducation de M. Ballesteros a été négligée: il doit la majeure partie de ce qu'il sait en matière de finances à son bienfaiteur Garay. N. de T.

BALLET. Un ballet est une danse figurée, étudiée et concertée, pour représenter une action par des pas et des

postures. On a fait dériver le mot *ballet* de *balle*, en disant qu'anciennement on dansait en jouant à la paume; mais ce mot a évidemment la même étymologie que *bal*.

Le ballet bien composé est une peinture vivante des passions, des mœurs, des usages, des cérémonies et des costumes du peuple chez lequel se passe l'action représentée; il offre une exposition, un nœud et un dénouement. Une de ses parties essentielles est la variété; les incidens et les tableaux qui en résultent doivent s'y succéder avec rapidité, autrement ce n'est plus qu'un simple divertissement de danse, plus ou moins bien exécuté.

Les mots *ballet* et *danse* sont presque synonymes; le mot *pantomime*, même, peut s'employer quelquefois à leur place, parce que le ballet n'est autre chose qu'une grande composition de danse. Le ballet présente le sujet et le trace, la danse le colorie, et l'action pantomime lui donne l'expression.

Il y a des ballets *moraux*; il y en a d'*anacréontiques*, il y en a d'*allégoriques*. On fait de ces derniers pour les mariages des princes, pour leurs fêtes, pour leurs naissances, pour les victoires remportées, pour la paix, etc.

Le nom de ballet a été donné à ce qu'on appelait danse chez les Grecs et chez les Romains. Noverre prétend que c'est à tort qu'on appelait danse chez ces deux peuples ce qui n'était véritablement qu'une pantomime, c'est-à-dire l'art des gestes. « Je crois, dit-il, aux chœurs des anciens, à l'institution de leurs fêtes et de leurs jeux; mais je ne crois nullement à la signification qu'on leur donne de ballets, parce que le ballet est un composé de danses, de mouvemens combinés, de pas et de temps variés à l'infini; et je ne vois autre chose, dans les fêtes de l'antiquité fabuleuse, que des marches, des contremarches et des évolutions, propres à former mille figures ou dessins variés, exécutés sur des chœurs de musique vocale et instrumentale. La dénomination qui convient à ces fêtes, à ces jeux et aux cérémonies de l'antiquité, est celle de *marches figurées sur des chœurs de musique instrumentale et vocale.* »

La qualification de *ballets* ne convient guère mieux, selon lui, aux danses exécutées dans les opéras, encore moins dans les pièces jouées sur les autres théâtres, danses auxquelles il ne donne que le titre de divertissement de danse.

Ces divertissemens parurent en Italie vers le milieu du XVe siècle. Le premier, inventé par un gentilhomme lombard, fut donné à Tortone, à l'occasion du mariage d'Isabelle d'Aragon avec un duc de Milan. Les Médicis, qui entraînaient tous les plaisirs à leur suite, apportèrent ce genre de divertissemens en France. Il fallait, pour les accompagner, une musique caractéristique, régulière, et d'ensemble. On en manquait absolument. La première musique de composition dont on ait une idée fut celle d'un nommé Baïf que l'on croit vénitien; elle fut employée, dit-on, dans la fête que Catherine de Médicis donna au Louvre en 1581. On y représenta un grand ballet, sous le titre de *Circé et ses nymphes*, composé par le sieur de Beaujoyeux. Jusque là on ne connaissait en France que des danses ou des bals sans aucune complication, sans aucun caractère dramatique. Les bals publics n'étaient que des rassemblemens de pure étiquette, dont la dépense, plus ou moins grande, faisait presque tout le mérite.

Les plaisirs sous Louis XIII étaient froids par l'air de cérémonial et de dignité que le cardinal de Richelieu imprimait à tous les jeux de la cour, jusqu'à ce qu'il eût chargé un nommé Durand de diriger toutes les fêtes.

On vit alors paraître deux grands ballets. Le sujet de l'un était *le Temple de l'honneur*; l'autre, donné en 1641, avait pour titre *la Prospérité des armées de France*. Ce n'était qu'un amas de toutes les fictions de la Fable, mal calculé, mal présenté, mais fastueux en dépense. C'était là le point important, l'objet principal de toutes les fêtes.

Au ton grave et froid, de grandeur et de dignité, que le cardinal de Richelieu avait introduit dans les plaisirs, le cardinal Mazarin fit succéder beaucoup de gaîté. La scène commença alors à montrer un peu plus de liberté; l'imagination du dramaturge prit un nouvel essor; on

combina de nouvelles machines. Le cardinal fit venir d'Italie, en 1644, ce qu'elle possédait de plus renommé en acteurs, en chanteurs et en musiciens. Le 28 février 1645 cette troupe donna, sur le théâtre du Petit-Bourbon, *La festa theatrale della finta Pazza.* Louis XIV, la reine-mère et toute la cour assistèrent à cette représentation qui fit grand plaisir. La même pièce fut jouée plusieurs fois.

Deux ans après, le cardinal appela de nouveau un grand nombre de chanteurs, d'acteurs, de musiciens, et jusqu'à des machinistes italiens. Cette seconde troupe débuta sur le théâtre du Palais-Royal par *Orfeo ed Euridice*, opéra en 5 actes. La beauté des décorations, l'exécution brillante d'un orchestre nombreux, la richesse des habillemens, le charme des voix et le jeu précis et merveilleux des machines, donnèrent à ce spectacle une magnificence et une pompe qui lui obtinrent le succès le plus brillant. Il fut donné pendant long-temps.

L'abbé Perrin, introducteur des ambassadeurs auprès de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi, s'imagina, le premier, de faire un opéra français; Cambert, surintendant de la musique du roi, en composa la musique; il fut joué en 1659, d'abord à Issy, près Paris. Le cardinal le fit ensuite représenter à Vincennes, en présence du roi et de la cour.

Lorsque le mariage de Louis XIV avec l'infante d'Espagne fut invariablement fixé, le cardinal Mazarin fit venir, pour la troisième fois, les talens les plus distingués de l'Italie, et, attendu l'exiguité de nos théâtres, il fit construire au château des Tuileries le magnifique *théâtre des machines*, alors le plus vaste et le plus beau de l'Europe. On y donna, en 1662, le *Ercole amante.* Louis XIV, la reine, le duc d'Orléans, le prince de Condé, les dames et les seigneurs de la cour y dansèrent. Cet opéra offrit ce que le goût et la somptuosité ont de plus recherché : décorations superbes et machines les plus étonnantes y furent prodiguées. On y vit des palais entiers qui descendaient du ciel, supportés par des nuages, et dans lesquels cent personnes étaient groupées de différentes manières. Cette même machine remontait vers le ciel et était remplacée par un autre palais qui, en sortant de terre, s'élevait graduellement vers le cintre. La richesse des vêtemens, la beauté des voix, l'exécution précise et brillante de deux cents musiciens, offrirent un spectacle digne de la circonstance pour laquelle il avait été composé. Le marquis de Sourdeac qui, dès son enfance, s'était adonné avec passion à la mécanique, et avait acquis un très rare talent dans cet art, imagina ces merveilleuses machines, présida à leur confection, et en surveilla lui-même les mouvemens.

Benserade, qui avait le talent particulier de régler les apprêts d'une fête, eut la direction de celle-ci et de toutes celles qui auraient lieu à l'avenir. Louis XIV dansa long-temps dans les ballets qui furent appelés *ballets du roi*, et dont Molière eut quelquefois la direction. Deux vers de la *Bérénice* de Racine firent renoncer ce monarque, en 1670, à ce frivole amusement. Il avait commencé à danser dans les ballets, en 1648.

Le premier ballet pantomime raisonné, donné à Paris, le fut en 1671, sur le théâtre bâti rue Mazarine pour l'Opéra (*voy.* Opéra). Ce ballet représentait *les Fêtes de Bacchus et de l'Amour.* Quinault en avait composé les paroles et Lulli la musique.

Pendant plus de vingt ans, à compter de l'établissement des ballets en France, les dames n'y parurent point. C'étaient de jeunes danseurs, habillés en femmes, qui en remplissaient les personnages. En 1681, à la représentation du *Triomphe de l'Amour*, opéra-ballet de Quinault, musique de Lulli, donné à Saint-Germain-en-Laye le 21 janvier, sur le théâtre du château, on vit figurer la dauphine, les princesses du sang et des duchesses. Ce ne fut que depuis ce temps qu'on dressa des figurantes.

Depuis la fondation de l'Opéra, jusqu'en 1740, les ballets y furent froids et mal dessinés. La première danseuse marquante qui y parut se nommait Prévot; elle débuta en 1704, et fit le charme de ce spectacle pendant 25 ans. La demoi-

selle de Camargo, son élève, a joui d'une grande réputation et fut remplacée par mademoiselle Sallé, qui ne dansa point long-temps; sa danse plaisait tant, qu'une représentation en Angleterre, au témoignage de Garrick, lui valut plus de 200,000 fr., par les bourses remplies de guinées et de billets de banque qu'on lui jeta sur le théâtre. Les plus célèbres danseurs, dans cet intervalle, furent Dupré, Dumoulin, Lany, Malter, etc.

A ces talens succédèrent ceux qui portèrent les ballets et leur exécution au plus haut degré de perfection. Tels furent: Vestris père, Vestris fils, Dauberval, Lany, les deux frères Gardel, Didelot, Mmes Allard, Gardel, Guymard, et une infinité d'autres danseurs et danseuses. Parmi eux on doit distinguer Dauberval et les deux Gardel comme compositeurs de charmans ballets; mais ce fut surtout Noverre qui perfectionna cet art, et par ses exemples et par ses conseils. C'est à lui qu'on est redevable de la disparution des masques dont les danseurs se couvraient la figure, des habits antiques et incommodes qu'ils portaient, et des paniers qui entravaient les mouvemens de la danse. Cet ingénieux et savant maître des ballets s'est acquis la plus grande réputation, dans toutes les cours de l'Europe, tant par ses Lettres sur la danse et les ballets, et par celles sur les arts imitateurs, que par les nombreux ballets de sa propre composition. *Voyez* Noverre et Chorégraphie.

Les ballets ont continué d'offrir la plus brillante réunion de talens, dans les Milon, les Albert, les Paul, les Coulon, ayant pour partenaires Mmes Anatole, Noblet, Legallois, Montessu; les trois dernières en font encore l'ornement aujourd'hui, concurremment avec l'étonnante Taglioni, la gracieuse Fitz-James et plusieurs autres de leurs compagnes. A côté d'elles on applaudit l'élite des danseurs actuels, les Montjoie, les Perrot, les Mazillier et leurs jeunes émules, qui tous contribuent à maintenir à l'Opéra la réputation qui lui est acquise en Europe.

La France a donné l'exemple de ce genre de représentation; elle fournit aux grands théâtres de l'Europe les sujets distingués qui y entretiennent le même goût. Sans parler des capitales de l'Italie, Vienne, Berlin, Saint-Pétersbourg et Moscou rivalisent avec Paris de luxe et de magnificence; les habitans des pays du nord sont loin d'être insensibles à ces plaisirs des pays méridionaux, et parmi les grands amateurs de ballet on cite au premier rang le grave Frédéric-Guillaume III, prince laborieux et à principes austères. L-n.

BALLISTE ou Baliste, de βάλλειν, lancer, machine de guerre (*tormentum*) employée par les anciens non-seulement au siége des villes, mais encore en pleine campagne. Par son moyen on lançait des poutres, des flèches, souvent même des immondices. Végèce et Ammien-Marcellin ont quelquefois confondu la baliste avec la catapulte, avec l'onagre et le scorpion (*voy.* ces mots). C'était une grande arquebuse qu'on bandait au moyen de leviers et de rouages: le projectile qui en partait décrivait, suivant quelques auteurs, un arc de cercle et suivait, d'après d'autres, une ligne horizontale. Sa construction est peu connue. J. H. S.

BALLISTIQUE, mot dérivé du précédent, et par lequel on entend la théorie mathématique du mouvement des projectiles, ou des corps qui se meuvent en vertu d'une impulsion initiale combinée avec l'action continue de la pesanteur terrestre. A proprement parler, toute cette théorie n'est que le corollaire le plus direct des principes qui servent de base à la science du mouvement des corps en général, ou à la dynamique (*voy.*). Mais l'importance que les projectiles ont acquise, comme instrumens de destruction, a fait ranger la ballistique parmi les applications des mathématiques qui méritaient le plus d'être cultivées.

Dès le xvie siècle, les géomètres avaient voulu s'en occuper; mais faute de connaître les véritables lois du mouvement, leurs recherches n'avaient abouti qu'à des conclusions erronées. Cependant l'italien Tartaglia, célèbre par ses travaux en algèbre, avait entrevu que la plus grande amplitude du jet correspondait à une impulsion initiale sur l'angle de 45°. Il tira cette conséquence vraie de principes faux dans sa *Nuova scienzia*, et dans ses *Questioni ed in-*

venzioni diverse. Enfin Galilée, ayant découvert les lois du mouvement des corps soumis à l'action de la pesanteur, en conclut aussitôt qu'un corps lancé obliquement à l'horizon devait, abstraction faite de la résistance de l'air, décrire une parabole. En conséquence il dressa des tables où se trouvaient les *portées* correspondantes à chaque angle d'impulsion, et les hauteurs auxquelles parvenait le projectile, la force étant supposée la même; de sorte qu'il devait suffire de déterminer par expérience la distance à laquelle une charge donnée pousse un projectile de pesanteur donnée sous un autre angle, pour avoir, par une simple proportion, les portées correspondantes aux autres angles d'inclinaison.

Il s'en faut bien que, dans la pratique, le problème soit aussi facile que cette première approximation le suppose. La résistance de l'air est beaucoup trop sensible pour que le mouvement parabolique des projectiles n'en soit pas notablement altéré; et la théorie mathématique des mouvemens des fluides est malheureusement trop difficile, dans l'état actuel de l'analyse, pour que l'on ne soit pas obligé de revenir à des lois empiriques, qui représentent d'une manière plus ou moins imparfaite le mode de leur résistance. Lorsqu'il s'agit de grandes vitesses, comme celles dont sont animés les projectiles que l'artillerie emploie, on admet généralement que la résistance de l'air équivaut à l'application d'une force qui solliciterait sans cesse le projectile en sens contraire de son mouvement, et dont l'intensité serait proportionnelle à la surface du projectile et au carré de sa vitesse en chaque instant. Ainsi, la vitesse devenant double ou triple, on admet que la resistance devient quatre fois ou neuf fois plus grande. A la faveur de cette hypothèse, Newton a calculé le premier la courbe, ou, comme on dit, la *trajectoire* d'un projectile lancé dans l'air. Cette courbe n'est plus symétrique, comme la parabole, de part et d'autre d'un axe vertical. La branche descendante se rapproche plus de la verticale que la branche ascendante; le projectile, dans sa chute, tend de plus en plus à se mouvoir avec une vitesse uniforme, le long d'une droite verticale qui est l'*asymptote* de la branche descendante (*voy.* Asymptote). La branche ascendante a aussi une asymptote, mais inclinée à l'horizon et dont la considération importe peu, puisque la courbe ne s'en rapproche que dans la portion de son cours où elle n'a plus qu'une existence idéale, en arrière du point d'où le projectile est lancé. La courbure de la trajectoire est sensible à l'œil dans le jet des bombes, et produit même un spectacle agréable; mais par forme de compensation, la détermination de la courbe nécessite alors des calculs pénibles. Ils sont fort simplifiés, lorsqu'on suppose que l'angle d'inclinaison initiale à l'horizon est très petit, ce qui est ordinairement le cas pour les boulets de canon. Des équations d'une forme assez simple font alors connaître la portée horizontale et la durée du trajet du projectile, en supposant connues, bien entendu, l'intensité et la direction de sa vitesse initiale, et en admettant que le coefficient de la résistance de l'air ait été convenablement déterminé par une série d'expériences.

La direction de la vitesse initiale peut être mesurée directement avec beaucoup de précision; mais l'intensité de cette vitesse est encore un sujet d'expériences très difficiles et très délicates. Il semble en effet impossible de calculer rigoureusement *a priori* la force d'expression d'un volume donné de poudre, en tenant compte d'ailleurs du temps que cette poudre met à s'enflammer, de celui que le boulet met à traverser l'*ame* de la pièce, de l'impulsion communiquée à la pièce elle-même et à son affût, des frottemens, des pertes, des variations de température, etc. Sous le point de vue purement théorique, on aimera à consulter à ce sujet une note extraite des manuscrits de Lagrange et publiée récemment par M. Poisson dans le 21[e] cahier du *Journal de l'École polytechnique*. Suivant Lombard, auteur réputé classique en ces matières, pour un canon de 24, chargé au tiers du poids du boulet, la vitesse initiale est de 463 mètres par seconde; et pour un canon de 12, dont la charge est pareillement le tiers du poids du projectile, cette vitesse s'élève à 494 mètres. D'après le même au-

teur, les portées horizontales correspondantes sont de 700 mètres dans le premier cas et de 660 dans le second, en supposant l'angle d'inclinaison à très peu près d'un degré et demi.

Au lieu de déterminer indirectement les vitesses initiales des projectiles d'artillerie par l'observation des portées, on emploie aussi une méthode de mesure expérimentale directe, fondée sur l'usage d'une machine que l'on appelle *le pendule de Robins*, du nom de l'ingénieur anglais qui en est l'inventeur. Elle consiste en une masse très considérable, retenue par un axe horizontal solidement fixé. Le boulet dont on veut connaître la vitesse pénètre dans cette masse sans la traverser, et met le pendule en mouvement : on mesure la grandeur de l'arc que décrit un point déterminé de la masse totale; d'où l'on conclut facilement sa quantité de mouvement, et par suite la vitesse du boulet à l'instant où il a atteint le pendule. L'expérience se fait d'une manière plus exacte encore, en attachant fixement le canon au pendule: la quantité de mouvement imprimée au système du canon et du pendule se trouve alors sensiblement égale au produit de la masse du boulet par sa vitesse à la bouche du canon. On a fait en Angleterre un grand nombre d'expériences au moyen du pendule de Robins, employé de ces deux manières. On en a conclu notamment que, toutes choses égales d'ailleurs, les carrés des vitesses de projection sont à peu près entre eux comme les poids des charges, et que ce rapport approche d'autant plus d'être exact que la longueur de la charge est moins considérable relativement à celle du canon. *Voy.* les *Nouvelles expériences d'artillerie*, par Charles Hutton, ouvrage traduit de l'anglais par MM. Villantroy et Terquem, Paris, 1826, in-4°, et la 2me édition de la *Mécanique* de M. Poisson, Paris, 1833, 2 vol. in-8°. A. C.

BALLON. On désigne généralement par ce nom tout corps creux qui a une forme sphérique. Cette forme, appliquée aux vases destinés à contenir des gaz ou des liquides, a l'avantage d'offrir de grandes capacités sous le moins de surface et avec des enveloppes fort minces, qui n'en résistent pas moins très bien aux pressions intérieures ou extérieures. En effet, dans l'un comme dans l'autre cas, ces pressions se subdivisent à l'infini sur tous les points de la surface, et agissent séparément sur chaque point, qui n'a besoin que de la solidité rigoureusement nécessaire pour résister à cette pression circonscrite. Dans le cas de pression extérieure *s'exerçant dans tous les sens*, la résistance peut-être considérée comme infinie, parce qu'alors toutes les pressions se trouvant opposées les unes aux autres se font nécessairement équilibre. Ainsi un ballon de verre, dans lequel on aurait produit le vide à l'aide de la *machine pneumatique*, placé au fond de la mer, ne serait pas rompu par l'effrayante pression qu'il supporterait dans cette expérience.

C'est dans ce sens que le ballon de cuivre extrêmement mince de François Lana, dans lequel on aurait fait le vide pour le rendre plus léger que l'air (*voy.* Aérostat), ne répugne pas trop à l'esprit. Les chimistes et les physiciens emploient continuellement dans leurs expériences des vases qu'à cause de leur forme on nomme *ballon*. Ils sont la plupart du temps en verrre, et munis d'une monture en cuivre et d'un robinet adaptés à un col qui prolonge l'ouverture du ballon. A. L-d.

BALLON AÉROSTATIQUE. L'appareil au moyen duquel ont été faites les premières expériences aéronautiques a reçu, à cause de sa forme, le nom de *ballon*, qu'il a toujours conservé, bien que plusieurs fois on ait construit des ballons représentant un poisson, un éléphant ou tel autre animal. Dans une fête publique à Paris on a lancé plusieurs ballons ayant la figure d'hommes, de chiens et de diverses bêtes sauvages, et l'on a donné ainsi le spectacle d'une chasse aérienne; mais comme on n'avait pas pris toutes les précautions nécessaires, quelques acteurs figuraient la tête en bas. Dailleurs le mot de ballon est reçu comme représentant l'appareil aérostatique tout entier. *Voy.* Aérostat.

Les principes sur lesquels repose la construction des aérostats sont la solidité suffisante de l'enveloppe réunie à la plus

grande capacité et à la plus grande légèreté possibles. On se sert de taffetas ou de mousseline couverts d'un enduit imperméable et coupés par bandes étroites aux deux bouts et plus larges au milieu, appelées *fuseaux*. On réunit ces bandes par des coutures qu'on aplatit, et qu'on recouvre d'une nouvelle couche d'enduit afin de boucher exactement toutes les ouvertures. Pour les petits ballons d'essai on emploie la baudruche.

Un grand filet recouvre la partie supérieure du globe, et vient s'attacher à un cercle de bois qui en forme comme l'équateur. C'est de là que partent les cordes destinées à soutenir la nacelle dans laquelle se placent les aéronautes, munis de tous leurs agrès. La nacelle est ordinairement placée à plusieurs pieds au-dessous du ballon; elle est faite en osier et entourée d'un réseau pour prévenir les accidens.

Pour garantir le ballon des chocs extérieurs, on a imaginé d'y adapter une sorte de sac en forme de calotte, appelé enveloppe de force, lequel sac, au moyen d'une pompe foulante, peut être rempli d'air atmosphérique qu'on peut en faire sortir à volonté, et qui fait l'office de lest. L'enveloppe d'un ballon de 13 m. de diamètre ne pèse que 132 kilogr., et peut enlever 1,382 kilogr. Sa force ascensionnelle est donc de 1,248 kilogr.

Le gaz hydrogène est employé à remplir les ballons. Quand on veut les faire détonner en l'air, comme on l'a fait quelquefois dans les fêtes publiques, il faut les gonfler avec deux parties d'hydrogène et une partie d'oxigène. Une bombe d'artifice, disposée de manière à n'éclater qu'au bout d'un certain temps, sert à enflammer ce mélange de gaz. Plusieurs tonneaux renfermant de la tournure et de l'acide sulfurique étendu d'eau fournissent le gaz hydrogène que l'on conduit dans le ballon au moyen de tuyaux. Il ne faut pas le gonfler tout-à-fait; sans quoi le ballon s'élevant et la pression atmosphérique devenant moins considérable, la dilatation du gaz aurait bientôt déchiré la frêle enveloppe qui le contient. Une soupape bien mobile, et que fait jouer un cordon pendant près de l'aéronaute, lui permet de laisser sortir à son gré du gaz, dans le cas où cela deviendrait nécessaire. F. R.

BALLON (JEU DE). Le ballon destiné à ce jeu est en peau, et renferme une vessie de porc que l'on gonfle à l'aide de l'air extérieur, afin de lui donner une forme sphérique.

Ce jeu consiste à pousser dans l'air le ballon ainsi gonflé, avec le poing ordinairement couvert d'un gant ou d'un mouchoir, ou bien encore avec le pied. Un adversaire, placé à distance convenable, le renvoie de même après son premier bond, et l'adresse des joueurs ne se trouve en défaut que lorsqu'ils ne parviennent pas à l'atteindre pour le repousser de cette manière.

Il faut pour cet exercice un grand emplacement: il en existe plusieurs à Paris, dans les carrés des Champs-Elysées, où se réunissent souvent ceux qui se livrent à ce passe-temps aussi amusant que favorable à la santé.

Les règles du jeu de ballon sont les mêmes que celles du jeu de balle ou de paume. *Voy.* ces mots. D. A. D.

BALLOTTAGE, partie de l'opération électorale qui a lieu lorsque des candidats, sans avoir obtenu le nombre de suffrages voulu par la loi, en ont pourtant le plus approché. Alors il y a exclusion de tous les autres, et les noms des deux ou trois éligibles qui se sont partagés le plus grand nombre de voix sont *ballottés* dans l'urne électorale. La loi règle si c'est au 2e ou au 3e tour de scrutin (*voy.* ce mot) que doit avoir lieu le ballottage. Ce mot est formé de *balle* ou *ballot*, qui signifie petite boule dont on se sert le plus fréquemment pour représenter le vote. P. A. D.

BALSAMIER (*Amyris*). Le nom de balsamier ou *baumier* désigne un genre de la famille des térébinthacées riche en espèces, qui fournissent les produits connus sous le nom de *baumes*.

On croit que c'est un baumier originaire de l'Arabie qui produit la myrrhe, gomme-résine employée en médecine; l'origine du baume de la Mecque et de la résine élémi est beaucoup plus certaine.

Le premier est le suc résineux obtenu du *baumier de la Mecque*. Les Turcs font naître cet arbre du sang des hommes tués

dans une grande bataille livrée par Mahomet. On rapporte, de plus, qu'il découla aussitôt de cet arbre un baume précieux dont le grand prophète se servit pour ressusciter les morts. De là les propriétés miraculeuses qui lui ont été attribuées depuis un temps immémorial. Aussi, le produit obtenu par des incisions faites aux branches et au tronc ne parvient-il pas jusqu'à nous; il est réservé pour les grands de Constantinople. En faisant bouillir les branches dans l'eau, on voit une matière huileuse nager à la surface ; cette seconde qualité est destinée aux dames turques, qui s'en servent comme cosmétique; enfin une nouvelle décoction donne le *baume de la Mecque* que l'on expédie en Europe. Mais il y arrive rarement sans avoir été falsifié par du baume de Copahu, de l'huile de sésame, ou de la térébenthine. Une goute de baume récent et pur s'étend à la surface de l'eau et y forme une pellicule mince. S'il est vieux, il se précipite au fond du liquide.

On donne le nom de *baume de Gilead* au produit fourni par le baumier de Gilead; mais il ne diffère en rien de celui du baumier de la Mecque, qui porte aussi le nom de *baume de Judée*, d'*opo-balsamum*. Les branches de cet arbre existent dans le commerce sous le nom de *xylobalsamum ;* et ses fruits sous celui de *carpobalsamum*.

Les incisions faites au baumier *élémifère* facilitent l'exsudation d'un suc qui ne tarde pas à prendre de la consistance, et que l'on enveloppe alors dans des feuilles de balisier. Ce produit, que l'on nomme résine *élémi* a une cassure opaque ou plutôt translucide, et une odeur de fenouil bien manifeste. Celle que l'on trouve le plus abondamment dans le commerce est expédiée dans des caisses qui en contiennent deux ou trois cents livres à la fois. H. A.

BALSAMINE. Les espèces qui portent ce nom sont pour la plupart originaires de l'Inde; une seule croît spontanément en Europe, et on la rencontre souvent dans les lieux humides et ombragés, au bord des ruisseaux. Ses fleurs sont terminées par un éperon, et les fruits qui leur succèdent présentent cinq loges qui renferment un grand nombre de graines. Lors de la maturité, si l'on vient à les toucher, chaque loge s'ouvre avec élasticité; les valves qui les fermaient se tordent en spirale de bas en haut, et les graines sont lancées au loin. De là est venu à cette plante le nom de balsamine *n'y touchez pas*. Les feuilles pressées entre les doigts répandent une odeur désagréable : on dit même qu'elles sont vénéneuses; cependant on les mange dans quelques contrées.

On voit souvent dans les jardins une espèce de balsamine qui est originaire de l'Inde, et que l'on cultive parce que ses fleurs doublent avec facilité. Il en existe plusieurs variétés; les unes sont blanches, les autres sont roses, d'autres sont panachées; il en est enfin qui se font remarquer par leur belle couleur rouge, que l'on pourrait employer en teinture, car elle paraît assez stable.

La balsamine demande quelques soins : on choisit d'abord une plate-bande exposée au midi pour y semer les graines; lorsque les jeunes plans commencent à s'élever, on les repique dans une terre bien fumée que l'on arrose ensuite chaque jour; on peut alors les enlever pour les faire servir à l'ornement des parterres, ou les conserver dans des pots. H. A.

BALTADJI, nom turc qui signifie proprement *fendeur de bois* et qui désigne les gens de peine du sérail, ceux qui y fendent et portent le bois, ceux qui entretiennent la propreté dans les pièces et dans les cours, etc. Ces domestiques forment le second corps de la garde intérieure du sérail et sont divisés en deux classes : les *baltadji* tout court, au nombre de 300, et les *sufli baltadji*, au nombre de 100. Ces derniers sont seuls soldés. Ils portent tous, pour arme, une hache de bûcheron, et ont un uniforme assez semblable à celui des *bostandji* (*voy.*) ou jardiniers. Leur chef est le *baltadjiilar kiayassi*, placé sous les ordres du kizlar aga. S.

BALTES, nom d'une famille illustre chez les Visigoths, dans laquelle ils choisissaient leurs rois, et qui leur donna, entre autres chefs célèbres, Alaric Ier. Ce mot serait-il une corruption de celui de *bold*, hardi, intrépide? S'il faut en croire quelques auteurs, la race des *Baltes* fut

long-temps connue en France, dans la province gothique de Septimanie ou Languedoc, sous la dénomination corrompue de Baux; et une branche de cette famille forma depuis un établissement dans le royaume de Naples (Grotius, *in Prolegom. ad Hist. Gothic.*, p. 53). Les seigneurs de Baux (*voy.*), près d'Arles, et de Soixante-dix Terres qui en relevaient, étaient indépendans des comtes de Provence. *Voy.* AMALES. A. S-R.

BALTHASAR (*Belchatzar*), roi de Babylone, contemporain de Cyrus (vers l'an 530 avant J.-C.), paraît être le même que le personnage désigné par Bérose sous le nom de Laborosoarchod, et par Abydène sous le nom de Laborossoarchus; d'autres auteurs ont reconnu en lui Nabonnède. Rien de plus commun, pour ce qui concerne les monarques orientaux, que ces confusions de noms provenant sans doute de la diversité de prononciation, même dans les langues orientales qui avaient entre elles le plus d'affinité. L'histoire du désastre de Balthazar est rapportée au ve chapitre du livre de Daniel. Dans un grand festin qu'il donnait à sa cour, ce prince fit apporter, pour les faire servir à ses orgies, les vases sacrés que son aïeul Nabuchodonozor avait enlevés du temple de Jérusalem. En ce moment une main miraculeuse fut aperçue traçant sur un mur de la salle du festin des caractères que ne purent lire les sages de Babylone appelés aussitôt par le monarque épouvanté. Sur l'avis de la reine qu'on croit être, non l'épouse de Balthazar, mais son aïeule Nitocris, veuve de Nabuchodonozor, le prophète Daniel (*voy.*) fut appelé, et déchiffra dès le premier coup d'œil les caractères menaçans; soit qu'ils fussent d'une écriture étrangère, soit qu'ils fussent entrelacés en manière de chiffre. Il les prononça *Méné Thekel Pharès*, et les traduisit ainsi : *Tes jours sont comptés : tu as été trouvé trop léger dans la balance, ton royaume est partagé.* En cette nuit même, en effet, continue Daniel, le roi fut mis à mort, et Darius le Mède monta sur le trône. B-D.

BALTIMORE (lat. N. 39° 17′, long. à l'orient de Greenwich 78° 55′), capitale du comté de ce nom, dans le Maryland (États-Unis), sur la rive gauche du Patapsco, à l'entrée de la baie de Chesapeake, possède un port spacieux et commode, bordé de quais et défendu par le fort *M' Henri*. Un canal étroit le met en communication avec le fleuve; la marée y monte de 8 à 9 pieds. Les navires de 500 tonneaux s'arrêtent au quartier de Fell's Point.

La ville de Baltimore est belle, bien bâtie et régulière, sans être monotone; le Jone's Fall la coupe en deux parties (*Old Town* et *Fell's Point*); on y remarque la colonne de Washington (en marbre, ayant 163 pieds anglais de hauteur); le monument en l'honneur des citoyens morts les 12 et 13 septembre 1814 en défendant la ville contre les Anglais commandés par le général Ross; la fontaine publique, sur un *square* qui sert de promenade; 31 églises, 2 colléges, 2 académies (colléges inférieurs), l'école de médecine, un musée avec de belles collections, une bibliothèque, etc. L'industrie est très active et s'exerce surtout sur les cotons, les verreries, le vitriol, le bleu de Prusse, les distilleries de genièvre et la construction des vaisseaux; ses goëlettes à 3 mâts passent pour les plus fins voiliers qu'on connaisse. Pour le commerce Baltimore ne le cède qu'à New-York, Boston, Philadelphie et la Nouvelle-Orléans. Elle est un des plus grands marchés de farine de l'univers; on y compte 9 banques. La population, d'après les derniers recensemens, était de 80,526 ames; en 1800 elle n'était encore que de 23,971. VAL. P.

BALTIQUE (MER), la principale mer intérieure du nord de l'Europe. Elle s'étend entre l'Allemagne, la Russie, la Suède et le Danemark, jusqu'à 65 degrés et demi de latitude septentrionale, et communique avec la mer du Nord par le Kattegat et le Sund. On évalue sa surface à 14,000 milles carrés géographiques. La chaîne des îles Aland la divise en deux parties, le nord et le sud. La partie qui se prolonge au nord s'appelle le *Golfe de Bothnie*. La mer Baltique s'enfonce, du côté de l'est, entre les provinces de l'empire russe; cette partie est distinguée par le nom de *Golfe de Finlande*. D'autres parties moins considérables sont, au nord, le golfe de Riga,

le Kurische-Haff, le Frische-Haff. En Suède, la mer Baltique communique avec le lac Mælar.

Beaucoup moins salée que l'Océan, la mer Baltique éprouve à peine l'effet des marées; mais elle est sujette à de violentes tempêtes, et elle a des courans qui se dirigent principalement du nord-est au sud-ouest. Ce qui ajoute encore aux désavantages de la navigation, ce sont l'inconstance des vents, le peu de profondeur des eaux et les récifs. Le niveau de la mer Baltique éprouve des hausses et des baisses irrégulières. Pendant l'hiver la navigation y est arrêtée par les glaces; dans les golfes de Bothnie et de Finlande elles ne disparaissent qu'au mois de mai, en sorte que dans ces golfes les pêches et la navigation ne sont guère que de 6 mois dans l'année. On pêche dans cette mer beaucoup de saumons et une espèce de harengs appelée *stræmling*, qu'on mange après les avoir laissés un instant sur le gril.

Sur les côtes de Prusse les eaux de la mer jettent sur la plage de l'ambre jaune qu'on trouve aussi enfoui par gros morceaux dans le sable de la côte.

Une partie des îles du royaume de Danemark est située à l'entrée de cette mer; c'est aussi le gouvernement danois qui possède, pour ainsi dire, la clef de la Baltique, en dominant sur les trois passages du Sund, du grand et du petit Belt (*voy.* ces noms). Le Danemark s'est arrogé cette domination depuis le moyen-âge, et se fait payer un tribut sur les 2 ou 3,000 navires qui entrent annuellement dans la Baltique. L'Europe s'est, jusqu'à présent, soumise à ce tribut qui est un des meilleurs revenus de ce gouvernement. La Baltique ne reçoit du Danemark et de la Suède que des rivières peu considérables; mais en Russie elle reçoit les eaux de la Néva et de la Duna; en Prusse celles de la Vistule, du Niémen et de l'Oder. Depuis quelques années la navigation par la vapeur a facilité et multiplié les communications entre les principales villes situées sur cette mer. D-G.

Le commerce de la Baltique est d'une haute importance pour les puissances maritimes à l'occident de l'Europe. La Suède exporte, surtout des ports de Gèfle et de Stockholm, du fer, du cuivre, des planches de sapin, de la poix et du goudron; la Russie exporte, principalement des ports de Saint-Pétersbourg, de Riga, de Revel et de Libau, du fer, du bois de charpente, des planches, des mâts, du suif, du chanvre, du lin, du cuir et des pelleteries; la Prusse, particulièrement des ports de Memel, Dantzig, Elbing, Kœnigsberg et Stettin, du chanvre, du lin, du fil d'Ermeland, des bois de charpente, des planches de chêne, des douves et du blé. Les droits d'entrée et de sortie que l'on paie au gouvernement danois pour l'entretien des fanaux au passage du Sund rapportent aujourd'hui de 4 à 600,000 (autrefois 900,000) flor. par an, et se paient à Elseneur où l'on publie régulièrement une liste des navires qui ont touché à ce port. Cette liste prouve que généralement plus d'un tiers des vaisseaux qui passent par le détroit du Sund sont anglais ou destinés pour la Grande-Bretagne. Ce sont les ports de Londres, Liverpool et Hull qui font le principal commerce de la Baltique; on peut juger de l'importance de ce commerce, surtout en temps de guerre, par le fait bien avéré que le montant d'une seule flotte marchande qui entra dans le port de Hull au commencement du mois de décembre 1799 fut évaluée à 700,000 livres sterling ou plus de 17 millions de francs. La France et l'Espagne importent également de la Baltique une grande partie des bois de charpente, de la mâture, du chanvre et du goudron dont elles ont besoin pour la construction et pour les agrès et cordages des différens vaisseaux de leur marine. — Le comte Claret de Fleurieu a fait imprimer, en 1774, sous le titre de *Fondemens des cartes du Cattegat et de la Baltique* (495 pages in-4°) le premier volume de son grand travail sur la Baltique dont le manuscrit est achevé et qui devait être intitulé : *Description géogr., hist., pol. et commerciale des pays situés sur le Cattegat et la Baltique*, 3 vol. in-4°. D. B.

BALUE (Jean), dit *le cardinal* de la Balue, principal ministre de Louis XI, roi de France, s'est rendu fameux par ses trahisons et par son impudence.

Il était né en 1421, à Verdun. Son

père, meunier suivant les uns, cordonnier ou tailleur suivant les autres, fut métamorphosé ensuite par les flatteurs du cardinal en seigneur du bourg d'Angle en Poitou. Balue paraît avoir passé ses premières années dans ce pays. Étant entré dans les ordres, il s'attacha à Jean Juvénal des Ursins, évêque de Poitiers. A la mort de ce prélat, dont il avait su se faire nommer l'exécuteur testamentaire, il vola ses héritiers et passa ensuite dans la maison de Jean de Beauvau, évêque d'Angers, qui le nomma son aumônier, place dont il abusa encore en se livrant à la simonie. Mais sa finesse sut cacher ces abus à son maître, qui le fit présenter à Louis XI par Charles de Melun, favori de ce prince. Balue fut très goûté du roi; nommé évêque d'Évreux, prévôt, notaire et secrétaire du roi, il commença par le bien servir. Louis XI, attaqué par la ligue formidable dite *du bien public*, était peut-être perdu si Balue et Charles de Melun, qu'il envoya à Paris, n'eussent décidé les bourgeois de cette capitale à lui rester fidèles, malgré les séductions et les menaces des princes confédérés. La garde bourgeoise, encouragée par Balue, résista même vigoureusement au comte de Charolais. Le roi s'étant débarrassé du plus grand danger, à force d'intrigues, vint lui-même à Paris, et voyant le grand service que lui avait rendu la garde bourgeoise, voulut savoir combien sa capitale pouvait, au besoin, lui fournir d'hommes en état de porter les armes. Les bourgeois furent partagés en brigades, qui eurent des officiers et des drapeaux, et il s'en trouva 80,000, dont 30,000 armés et équipés comme les meilleures troupes. Balue, qui avait des goûts guerriers, en passa lui-même la revue dans la plaine Saint-Antoine. Ce fut alors qu'Antoine de Chabanes, comte de Dammartin, grand-maître de France, dit au roi : « Sire, permettez que j'aille à Évreux, faire l'examen des clercs et ordonner les prêtres, puisque l'évêque d'Évreux est occupé ici à passer en revue des gens de guerre. » La conduite droite et irréprochable de Chabanes le fit échapper à la vengeance de Balue. Charles de Melun, son bienfaiteur, fut moins heureux : des plaintes faites avec emportement, au sujet de la faveur que ce prélat lui avait enlevée, furent habilement exploitées auprès du roi, toujours disposé à se défaire des grands seigneurs, et Charles de Melun eut la tête tranchée à Loches. Jean de Beauveau, autre bienfaiteur de Balue, fut déposé, par suite de ses intrigues. Balue seconda encore la volonté du roi, mais surtout ses propres intérêts, dans l'affaire de la pragmatique sanction, que Louis XI consentait, contre le bien de la France, à laisser abolir, pour se concilier le pape Paul II. Le ministre présenta dabord les lettres du pape au Châtelet, où elles furent enregistrées, puis au Parlement, pendant le moment des vacations, dans l'espoir de rencontrer moins d'opposans; mais « La Balue trouva, dit Belleforest, un plus homme de bien de procureur général qu'il n'estoit d'évesque, qui lui résista en face; c'estoit Jean de Sainct-Romain : il protesta que tant qu'il seroit en estat, il se montreroit estre non-seulement le procureur du roy, ains du royaume et couronne de France. » Tout le parlement et l'université montrèrent la même énergie que le procureur général. Le recteur appela au prochain concile des lettres du pape; et son appel fut enregistré au Châtelet, où l'avaient été ces lettres. Telle était la force des institutions que Louis XI et son ministre furent forcés de céder, et la pragmatique resta en vigueur, jusqu'au concordat fait entre Léon X et François Ier. Mais Balue fut récompensé de ses efforts, d'abord par l'évêché d'Angers, dont il avait dépouillé Jean de Beauveau, son bienfaiteur, enfin par le chapeau de cardinal, qui, lui ayant été refusé une première fois, à cause de la dépravation de ses mœurs, lui fut accordé en 1467.

Protégé par cette pourpre révérée, il ne respecta plus rien. Charles-le-Téméraire, devenu duc de Bourgogne par la mort du duc Philippe-le-Bon, son père, était un des plus riches souverains de l'Europe. Le cardinal de la Balue entretint avec lui une correspondance secrète, dans laquelle il l'informait de tous les projets du roi, aussitôt qu'ils étaient formés. Il conseilla à Louis XI d'aller trouver son ennemi à Péronne, puis au

duc de Bourgogne de retenir le roi ainsi livré; ensuite de le forcer à l'accompagner dans son expédition contre les Liégeois, révoltés à l'instigation de Louis, victime à la fois de ses fourberies et de la déloyauté de son vil ministre. Il tenait pourtant de la libéralité d'un prince si peu généreux d'ordinaire, outre les évêchés d'Évreux et d'Angers, les abbayes de Fécamp, de Saint-Jean-d'Angely et de Saint-Thierry, la haute main sur les bourses dépendantes du collége de Navarre, sur les Hôtels-Dieu, aumôneries et maladreries dépendantes du roi, et sur tous les bénéfices vacans dont S. M. pouvait disposer. Enfin, ayant ourdi de nouvelles intrigues, pour empêcher l'accord du roi avec son frère, sa correspondance fut interceptée; il fut aussitôt arrêté et avoua tous ses crimes. Mais, comme il l'avait prévu, la pourpre romaine le sauva du supplice. Le pape intervint, contesta au roi ses droits dans ce jugement, et Louis XI, pour ne pas laisser le cardinal impuni, préféra le garder indéfiniment à Loches, dans une prison qu'il comptait rendre perpétuelle. Cette prison fut une de ces cages de fer que la Balue lui même avait inventées; elle avait huit pieds en carré, et on la voit encore au château de Loches. Il y resta onze ans, jusqu'à ce que le pape Sixte IV obtint sa liberté en 1480, à condition qu'il se retirerait à Rome, où on lui donnerait des juges. Mais bien loin de là, le pape lui fit le meilleur accueil, et même, en 1484, l'envoya légat *a latere* en France, comme pour braver le roi; et Balue eut l'audacieuse impudence de venir à Paris, sans demander au roi son agrément, et sans présenter au parlement ses lettres de légation. Mais à la mort du pape, qui le soutenait, il s'enfuit bien vite de France, craignant de ne plus échapper cette fois à la vengeance de son maître. De retour en Italie, il fut fait évêque d'Albano, puis de Préneste, par Innocent VIII, successeur de Sixte IV. Il fut pourvu en outre des plus riches bénéfices et décoré du titre de *protecteur* de l'ordre de Malte. Il mourut à Ancône au mois d'octobre 1491. Suivant les uns, il était d'une ignorance crasse, suivant d'autres, homme *de gentil esprit et de grandes lettres*. J. B. X.

BALUSTRADE, continuité d'une ou plusieurs travées de *balustres* de marbre, de pierre ou de bois, servant d'appui aux fenêtres, balcons, terrasses. Le balustre est une petite colonne, un petit pilastre orné de moulures, tourné en rond ou carré. Beaucoup de palais, en Italie, présentent ce genre de décoration sur leurs façades. A Venise les appuis de croisée du palais Cornaro sont supportés par des balustres. Il en est de même au palais Strozzi.

La balustrade peut servir d'appui ou de couronnement, comme au château de Versailles; dans ce cas il est nécessaire que les combles ne soient pas apparens. Les balustrades servent quelquefois d'attique; mais alors elles sont sans balustres afin qu'elles aient un air de solidité qui réponde au reste de l'ordonnance. La balustrade est dite *feinte* lorsque les balustres sont taillés ou attachés de leur demi-épaisseur sur un fond, comme on en voit à quelques appuis de croisées. La hauteur ordinaire des balustres est de 20 à 24 pouces, et leur intervalle, dans une balustrade, est telle qu'il n'y ait au plus, entre deux paires, que la largeur de leur col. Quant à la forme à donner aux moulures, les balustres suivent les ordres auxquels ils sont joints: ainsi, le balustre toscan sera plus gros et moins chargé de moulures; le balustre corinthien, étant plus svelte, son diamètre ne sera que du tiers de sa hauteur; et le dorique, ionique et composé seront proportionnés à leurs ordres.

L'on place aussi des balustrades devant quelques autels, comme à l'église Saint-Sulpice à Paris. P-T.

BALUZE (Étienne), né à Tulle, en 1620, d'une famille de robe, est devenu célèbre par les services qu'il rendit à l'église et aux lettres en passant une grande partie de sa vie à rassembler de bons auteurs qu'il publiait ensuite avec des remarques et des annotations. Attaché, en 1655, à l'archevêque de Toulouse, de Marca, qu'il aida dans des travaux scientifiques, il ne quitta ce prélat qu'à sa mort, pour passer au service de M. de Lamothe Houdancourt, archevêque d'Auch, auprès duquel il resta jusqu'en

1667. Appelé à cette époque par Colbert qui lui confia le soin de sa bibliothèque, il ne tarda pas à obtenir une chaire de droit canon au collége royal, où il aurait pu terminer en paix son existence sans une disgrace qu'il s'attira lui-même par la publication d'une *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* qu'il fit paraître en 1708, 2 vol. in-fol. A cette époque le duc de Bouillon était fort mal en cour et obligé même de s'expatrier. Baluze qui, dans son ouvrage, exaltait la gloire des ancêtres du duc et le faisait descendre en droite ligne de l'ancienne maison des ducs de Guyenne, comtes d'Auvergne, devint la première victime de la vengeance royale. Exilé successivement à Rouen, à Blois, à Tours, à Orléans, il ne put obtenir son rappel qu'en 1713, après la paix d'Utrecht, et encore ne lui rendit-on ni ses places, ni son traitement au collége royal. Il mourut quelques années après, à Paris, à l'âge de près de 88 ans, laissant un testament dont les dispositions singulières attestèrent qu'il finissait comme il avait vécu. Sa bibliothèque, composée de 10,799 articles de livres de tout format, fut vendue en détail, selon ses intentions. Le roi fit, pour la bibliothèque royale, l'achat d'un grand nombre de livres fort rares, et particulièrement de 1500 manuscrits presque tous précieux. La liste des ouvrages de Baluze est de 45; parmi eux on distingue une belle édition des *Capitulaires de nos rois*, en 2 volumes in-folio, publiés à Paris en 1677 et contenant, avec les capitulaires, les lois salique, ripuaire, des Bourguignons, etc. et les formules de Marculphe: le tout précédé d'une savante préface sur l'histoire des capitulaires. On distingue encore un recueil des *Lettres du pape Innocent III*, publié également en 1682, à Paris, en 2 vol. in fol.; une nouvelle édition des *comices* dont il ne fit paraitre qu'un seul volume, ayant été arrêté dans son entreprise par des considérations toutes personnelles; enfin, les *Vies des papes d'Avignon*, en 2 vol. in-4°, que l'on regarde comme son meilleur ouvrage. On trouva dans ses papiers plusieurs pièces manuscrites que l'on publia en 1719, un an après sa mort, sous le titre de *Bibliotheca Baluziana*. D. A. D.

BALZAC (Jean-Louis Guez, seigneur de), n'a rien de commun avec la famille de Balzac, originaire d'Auvergne, et dont deux femmes, Marie Touchet, maîtresse de Charles IX, et la marquise de Verneuil, maîtresse de Henri IV, augmentèrent si désagréablement l'illustration.

Guez de Balzac, né à Angoulême en 1594, dut sa renommée à des talens qui laissèrent son honneur sans tache. Nogaret de La Valette, qui joignit à la dignité de cardinal le grade de lieutenant général des armées de Louis XIII, ayant employé Balzac comme son agent à Rome, ce fut dans cette ville, où la renaissance des lettres était déjà arrivée à sa plus grande splendeur, que celui-ci, doué d'un esprit juste, déjà développé par l'étude des classiques latins, forma son goût; et, comparant sa langue maternelle à celle du pays qu'il habitait, découvrit les progrès que la première avait à faire, pour que l'on y produisît des chefs-d'œuvre semblables à ceux dont Machiavel, Boccace, Pétrarque et le Tasse avaient enrichi l'Italie. De retour en France, il fut présenté par La Valette au cardinal de Richelieu. Ce ministre sut discerner le mérite de Balzac et lui donna un brevet de conseiller d'état avec 2,000 fr. de pension. Alors parurent les premiers ouvrages de Balzac, qui sur-le-champ fut déclaré par le public le premier écrivain de l'époque. Jusqu'à lui on n'avait point eu l'idée d'une correction, d'une précision, d'une élégance de langage semblables. Ses *Dissertations littéraires* renferment la plus saine critique et des idées qui ne semblent plus neuves parce que depuis on les a reproduites sous mille formes différentes, mais qui parurent alors philosophiques, ingénieuses, et exprimées avec une éloquence qui n'avait point de modèle.

Les traités intitulés le *Prince*, *Aristippe*, le *Socrate chrétien*, le *Barbon*, obtinrent un succès que l'on appellerait de *vogue* aujourd'hui, s'il eût été moins durable. On ne trouve dans aucun livre moderne une description de la campagne plus vraie, plus gracieuse, que celle qui

commence le traité du *Prince;* et si les éloges donnés à Louis XIII et à son terrible ministre choquent les principes politiques adoptés de nos jours, ne serait-ce pas un dédommagement que de retrouver en thèse générale des opinions qui, dès ce siècle, étaient celles du bel esprit dont il s'enorgueillissait. Peu touché du faux zèle de certains missionnaires, il s'écrie : « La charité de ces bons chrétiens ne va qu'au pays où le soleil fait de l'or, et ne s'est point tournée vers les parties du Septentrion, où il y a bien des ames à convertir, mais où il n'y a que de la glace et de la neige à gagner. » Après avoir tracé une peinture énergique des horreurs auxquelles le Mexique et le Pérou étaient en proie, il ajoute : « de manière qu'il ne vient pas une pistole en Europe qui ne coûte la vie à un Indien, et qui ne soit le crime d'un catholique. » Ce ne sont point là des déclamations où l'orateur veuille briller aux dépens de son sujet, mais de ces paroles nerveuses et poignantes, qui font aller la vérité au-delà de l'oreille. Il est vrai que Balzac démontre en même temps que la religion n'est pas moins outragée que l'humanité par les excès qu'il décrit; qu'il regarde comme un bienfait pour l'état l'extirpation de l'hérésie, qu'il loue un peu trop la reine Christine, à qui les savans passaient tout en faveur de sa science; mais on doit le juger avec les lumières de son temps, auxquelles il se montre constamment supérieur. Balzac eut des détracteurs, et le père Goulu, général des Feuillans, engagea avec lui une dispute littéraire; il y répondit, sous le nom d'Ogier, avec bonne foi et politesse, et ne parvint qu'à aigrir l'humeur du père Goulu, qui conserva si peu de mesure que Balzac, ennuyé ou craignant de rendre par ses réponses la querelle trop vive, s'en alla habiter une terre sur les bords de la Charente. Académicien, auteur chéri et respecté de ses contemporains, Balzac, sûr par son talent de combattre ses ennemis avec avantage, préféra la retraite à une lutte dont il devait sortir victorieux, et se montra ainsi conséquent avec les principes philosophiques qu'il avait répandus dans ses écrits. Balzac mourut en 1655, après avoir fondé à l'Académie française un prix de 2,000 francs et en avoir légué 12,000 à l'hôpital d'Angoulême, où il voulut être enterré. Ses *Lettres,* dont les Elzevirs ont donné plusieurs éditions, et qui de ses ouvrages sont le seul que l'on parcoure encore, sont précédées d'un avertissement dans lequel on lit ces mots, preuve irrécusable que nous répétons ce que dirent nos pères : « Le bien dire et le bien écrire sont choses aujourd'hui aussi communes qu'elles étaient rares autrefois... On ne voit presque personne qui s'explique mal, et presque personne qui pense bien. » Au reste les lignes suivantes, écrites par Balzac lui-même, sont peut-être d'une application plus curieuse encore : « Ne saurait-on rire en bon français et en style raisonnable? Pour se réjouir, faut-il aller chercher un mauvais jargon dans la mémoire des choses passées, et tâcher de remettre en usage des termes que l'usage a condamnés? »

Les œuvres de Balzac, y compris ses poésies françaises et latines, et précédées d'une savante dissertation, par l'abbé Cassaigne, ont été publiées en 2 vol. in-folio, qui ne se trouvent plus que dans les bibliothèques publiques. On doit à Mersan un volume des *Pensées de Balzac* avec des notes critiques, et à M. Campenon un choix des lettres de cet écrivain, ainsi que de celles de Voiture, Boursault, etc., formant 2 vol. in-12. L. C. B.

BALZAC (Honoré de). M. de Balzac est né à Tours, en 1798. Très jeune il s'occupa de littérature, et, sous le nom d'*Horace Saint-Aubin,* il publia près de 40 volumes de romans, dont le *Centenaire* et *Wanne-Chlore* attirèrent le plus l'attention. On retouve dans ces romans la riche et originale imagination de M. de Balzac; mais il ne faut pas y chercher le style qui l'a mis depuis au premier rang parmi nos conteurs. Il donna aussi, vers cette époque, un recueil de poésies sans nom d'auteur, et plusieurs petits volumes, sous le titre de *Code civil, des chasses, des gourmands,* etc., qui sont devenus très rares. Plus tard il se livra à des travaux typographiques; mais heureusement des occupations intellectuelles finirent par employer tous

les momens de M. de Balzac, et il publia des ouvrages qui révélèrent un talent que l'on ne soupçonnait point dans *Horace Saint-Aubin*. Le roman intitulé *le Dernier des Chouans* parut avec le nom de Balzac; il eut un succès assez prononcé, sans approcher cependant de celui qu'obtint la *Physiologie du mariage*. Cet ouvrage, piquant par sa forme et la manière dont il est écrit, ne laisse rien à désirer au lecteur qu'une distraction vive et puissante satisfait. Observations fines, justes, plaisantes, malicieuses; descriptions, scènes, caractères tracés de main de maître; style nerveux et léger, expression *incisive :* tout ce qui peut plaire se trouve là. Quant à l'instruction, si on n'y apprend pas « que de toutes les choses sérieuses le mariage est la plus bouffonne », ainsi que le dit Beaumarchais, on s'y persuade que, de toutes les actions de la vie, il n'en est point de plus difficile, ni qui entraîne autant de soins et d'ennuis : si bien que jamais discours sur la nature du mariage n'en démontra mieux les inconvéniens, et ne dut inspirer pour ce lien social plus d'aversion aux hommes; car c'est à l'égard de ceux-ci que l'auteur a surtout considéré le lien conjugal, et une femme pourrait refaire son livre dans un esprit tout-à-fait différent.

On peut, sans avoir le cœur froid et usé et l'esprit stérile, remarquer que, dans la *Peau de chagrin*, ouvrage qui a obtenu un succès de vogue, l'art descriptif se distingue à peine de celui d'inventorier; qu'un héros de roman n'attendrira personne sur le premier de ses malheurs, qui fut de n'avoir pas *dix coquins de francs* à mal dépenser, parce que, dans la jeunesse, quand on n'a pas à nourrir de femme, d'enfans, de parens infirmes, ne point être riche est le moindre des soucis, et que les passions ne produisent de *beaux effets* qu'en les mettant aux prises avec la vertu. Cédant à la volonté de son siècle, M. de Balzac écrit des contes; et il n'est point un recueil hebdomadaire ou mensuel qui puisse prétendre à être cité, si son nom ne s'y trouve. Son imagination est inépuisable et son art de dire rempli de séduction. On ne saurait choisir dans les *Scènes de la vie privée : El Verdugo*, peut-être, est un chef-d'œuvre; et si on le met à côté de l'*Hallucination*, dans laquelle les *démarches* du dôme des Invalides interviennent si curieusement, quelle opinion concevra-t-on d'un esprit qui peut, à cet excès, provoquer la terreur ou la gaîté? Cette *hallucination* a passé presque inaperçue dans un de ces livres de luxe qui, publié au mois de janvier, éprouve le sort des almanachs. Combien cependant il faut de talent pour écrire ainsi, pour faire rire *aux larmes* un lecteur dont les revenus diminuent, dont la santé se dérange, dont les parens sont exigeans ou les amis perfides? Et qui n'a pas à se plaindre d'un de ces maux? On a dit beaucoup de bien aussi de la *Femme abandonnée :* on en eût dit davantage, si, considérant le rang où il avait placé son héroïne, l'auteur lui en eût toujours conservé le langage. Il y a toujours de la folie au fond d'un amour passionné; mais une femme perd plus facilement la raison que l'usage qui lui prescrit un certain choix d'expressions. Voulant prouver sa facilité dans tous les genres, M. de Balzac a aussi publié *Cent contes drolatiques* en vieux langage, à l'imitation de ceux de la reine de Navarre et de nos anciens fabliaux. Mais un des plus beaux titres de gloire de M. de Balzac sera l'ouvrage qu'il vient de faire paraître : *le Médecin de campagne*. C'est au romancier si spirituellement terrible, naïf, ou plaisant, que notre époque devra un livre parfait en morale, en science administrative, en philosophie pratique, en vues profondes, en projets ingénieux, en préceptes simples et touchans. Dans ce livre *positif*, graces au ciel, le christianisme, la philanthropie, la raison, le bon goût, sont non-seulement respectés, mais exaltés. On a envie de faire du bien après l'avoir lu. La morale publique s'oppose à l'envahissement d'une littérature corruptrice; elle aide à propager celle qui démontre les avantages de la vertu, dont les bases sont inébranlables. L. C. B.

BAMBARA, état nègre de l'Afrique, à l'est de la Sénégambie. Il a environ 100 lieues de long sur 150 de large, et est traversé par le fleuve Djoliba ou le Niger. Les environs de ce fleuve sont fer-

tiles; le reste du pays renferme de grands déserts. Cependant on trouve dans le Bambara un assez grand nombre de villes. Ségo, sur le Djoliba, est la résidence d'un roi qui commande sur tout le haut pays. Cette ville, peuplée de 25 à 30,000 ames, fait beaucoup de commerce avec la côte ainsi qu'avec l'intérieur. Une autre place de commerce est Bammakou. Un roi de la nation des Foulahs réside à Djenny, ville fondée dans une île du Djoliba. Autrefois Djenny et tout le pays inférieur dépendaient de Ségo. Cette seconde capitale fait également un commerce considérable, tant par le Djoliba que par terre à l'aide des caravanes qui vont chercher la poudre d'or, l'ivoire et les esclaves de l'intérieur de l'Afrique. Pendant long-temps le Bambara a fourni aussi beaucoup d'esclaves aux Européens. D-G.

BAMBERG, ancien évêché souverain, avec 200,000 ames, érigé en archevêché depuis son incorporation à la Bavière. Il comprenait, outre le chef-lieu et le siége des évêques, la ville de Vorchheim, celle de Cronach, les abbayes de Banz et de Ebrach. La ville de Bamberg, actuellement chef-lieu du cercle bavarois du Mein-Supérieur, siége d'un tribunal d'appel et d'un archevêché, compte 20,000 habitans pour la plupart catholiques; elle est située sur la Regnitz. Au lieu de son ancienne université, elle a un gymnase et un lycée avec une faculté de théologie. Dans l'ancien collége des Jésuites est établie la bibliothèque, riche en manuscrits. La fondation de la cathédrale de Bamberg date du commencement du XIe siècle; l'intérieur présente beaucoup de tombeaux. Sur le *Petersberg* s'élève le château qu'habitaient les évêques et où demeure actuellement la famille du duc Guillaume de Bavière-Birkenfeld; son gendre, le prince Berthier, y a péri, en 1815, en tombant d'une croisée du château. Bamberg est sans fabriques importantes; cette ville, dont la bière est renommée, a une cinquantaine de brasseries, et aux environs on se livre beaucoup au jardinage. Le sol du pays de Bamberg peut être regardé comme un des plus fertiles de l'Allemagne. D-G.

BAMBOCHADES et LE BAMBOCHE (*Bamboccio*). Ce peintre aussi spirituel et savant que sa gaîté était originale, est encore connu sous le nom de PIERRE DE LAAR; mais aucun de ces deux noms n'est le sien propre. Le premier n'est qu'un sobriquet caractéristique à la fois et de la bizarre conformation de son corps rachitique et des sujets facétieux et burlesques qu'il se plut à retracer, et qui ont conservé depuis le nom de *bambochades;* le second n'est autre que Laaren, lieu situé près de la petite ville de Naarden en Hollande, où ce peintre naquit en 1613. Son véritable nom est resté ignoré. Le Bamboche passe pour avoir reçu de Jean del Campo les premiers élémens de son art, et pour s'être perfectionné lui-même par la seule force de son génie et l'étude de la nature. Son principal titre à la célébrité est d'avoir fait revivre parmi les modernes cette espèce de peinture burlesque dans laquelle Ludio avait excellé, et qui depuis long-temps était délaissée; peinture où l'esprit, la gaîté, l'originalité, la richesse et la mobilité de l'imagination de l'artiste concourent, avec la vérité des images, à appeler le sourire sur les lèvres du spectateur et à faire naître en lui des sensations plus douces que celles causées par la contemplation des tableaux de haut style, dont la froideur, la tristesse, l'horrible, parfois, ne sont que trop souvent le caractère dominant.

Les scènes que Le Bamboche aimait le plus à reproduire sont des vendanges, des joutes, des mascarades, des pêches, des attaques de voleurs, des jeux d'enfans, des foires de village, dans lesquelles ses figures, toujours de petite dimension, sont vives, animées, expressives, et si bien coloriées, si bien accompagnées par le paysage, les fabriques, les animaux, qu'elles font croire au spectateur qu'il voit vraiment de sa fenêtre ce que la toile du peintre lui présente. Les ouvrages de Pierre de Laar furent recherchés, de son vivant même, des peintres sérieux qui, tout en blâmant leur genre bouffon et familier, comme indigne de l'art, ne dédaignaient pas de les étudier sous le rapport de la vérité des tons et des effets. Ils eurent alors un grand prix pécuniaire qui ne s'est pas long-temps

maintenu. Peints la plupart sur une impression rouge qui a percé et désaccordé l'ensemble en nuisant à la pureté des tons primitifs, ils ne s'élèvent guère aujourd'hui au-delà de 1,500 à 2,000 fr.

Pierre de Laar eut à Rome, où il séjourna 16 ans, plus d'un imitateur. Dans sa patrie, que de 1639 à 1675, époque de sa mort, il ne quitta plus, sa manière fut suivie par Wouwermans, etc. De nos jours Charlet s'est créé dans ce genre une réputation qui de long-temps ne sera point éclipsée.

Pendant son séjour à Rome, Pierre de Laar eut pour ami Le Poussin, Sandrart, Claude Lorrain, dont il égayait la société par l'originalité de ses piquantes et inépuisables saillies. Il excellait dans la musique et jouait dans la perfection de plusieurs instrumens à cordes. A ces talens précieux il joignait celui de graveur à l'eau forte. On cite, comme son chef-d'œuvre en ce genre, une suite de huit planches de sujets champêtres de son invention qu'il exécuta à Rome, en 1636. Il marquait ses ouvrages *P. D. Laer fecit*. L. C. S.

BAMBOU. Cette graminée contraste par des dimensions gigantesques avec le port modeste de la plupart des plantes de la même famille, et elle semble destinée à former le dernier anneau de la chaîne qui se termine là où les palmiers commencent. Une des espèces de ce genre atteint jusqu'à 60 pieds de hauteur; elle n'en est que plus exposée à l'action des vents qui désolent les contrées où elle croît; aussi la font-ils courber jusqu'à terre.

Les nombreux usages économiques du bambou le rendent précieux aux Indiens. Ils trouvent dans la moelle spongieuse et sucrée de ses jeunes pousses une nourriture saine et agréable; le suc que l'on voit couler sur les chaumes donne, en se durcissant, un produit tout-à-fait analogue au sucre de canne et que l'on nomme *tabaxir* (ce nom a aussi été donné à des concrétions que l'on trouve dans l'intérieur des chaumes, et qui sont composées de silice et de potasse). Le bambou est encore employé pour construire les maisons, pour faire une multitude de meubles; c'est avec les jeunes tiges que l'on fait les cannes qui portent son nom. Enfin on le divise en lanières flexibles pour tresser des nattes et des corbeilles. La plus grande partie du papier de Chine est faite avec la pellicule de ce végétal. H. A.

BAMBOUK, petit royaume nègre de la Sénégambie, en Afrique, entre 14 et 15° de latit. N., est hérissé de montagnes arides; on y trouve de l'or en morceaux isolés. Farbana est une des principales villes du Bambouk. Dans les districts de Niagala, Tambaoura, Koukadou, etc., règnent des chefs qui ne reconnaissent que faiblement l'autorité du roi. Celui de Niagala réside à Natako, une des villes les plus peuplées du royaume. La population consiste, comme dans les états voisins, en nègres et en Maures; ceux-ci ont répandu dans ces contrées la morale de l'islamisme et en partie les arts pratiqués par les Arabes. Aussi assure-t-on que les habitans de cette partie de la Sénégambie sont plus avancés dans l'industrie et la civilisation qu'on ne le croit. D-G.

BAN (en général). Le mot de *ban* a diverses acceptions. Il signifie un édit public, une proclamation, la publication d'un statut; c'est dans ce sens qu'il se trouve employé dans une foule d'actes et de monumens, par exemple dans les coutumes d'Anjou et de Bordeaux. Le *ban de l'Empire* est une proscription sanctionnée par l'autorité et par un édit de l'Empereur. Le *ban sacré* ou *d'exemption* était la limite dans laquelle devaient être renfermés les priviléges d'une église. On disait que les princes *mettaient le ban* sur une chose ou sur une personne, lorsque, par un ban ou édit rendu public, ils la prenaient sous leur protection. *Mettre ban* signifiait aussi faire acte de souveraineté dans une terre, y publier des réglemens ou des ordonnances. On lit dans ce sens dans les établissemens de saint Louis, liv. Ier, chap. 24 : *Bers sia toutes justices en la terre: ne li roi ne puet mettre ban en la terre au baron sans son assentement; ne li bers ne puet mettre ban en la terre au vavassor. Mettre en ban*, c'était confisquer, faire entrer au pouvoir du fisc par un édit public; c'est dans cette acception que les coutumes de Normandie disaient *bannir les héritages*; la coutume de Lorraine

dit *embannir*; celle de Bar *mettre en embannie*.

Ban (*bannum*) était encore le nom de la peine ou amende infligée à celui qui violait une loi ou un édit.

Par *ban du roi* on entendait soit les réglemens ou ordonnances rendus par le roi, soit la peine ou l'amende imposée au vassal qui violait les ordres que le roi avait le droit de lui donner.

On donnait encore le nom de *ban* à l'étendue de la juridiction du roi ou d'un seigneur, au district dans lequel celui-ci pouvait exercer ses droits. Quant aux autres sens dans lesquels on peut prendre le mot *ban*, voyez le *Glossaire* latin de Ducange, au mot *bannum*. A. S-r.

Ban (en France). Ce mot est d'un usage très ancien dans notre langue et signifiait *cri public*, proclamation au nom d'une autorité quelconque, politique, religieuse ou judiciaire, ordinairement accompagnée des sons du tambour ou de la trompette. Par extension le mot de ban a été appliqué dans la suite à l'objet même de la publication, puis encore à l'endroit où elle avait lieu. C'est une distinction qu'il importe de faire pour bien comprendre les acceptions diverses données à cette expression par nos anciens écrivains. C'est ainsi qu'après avoir entendu d'abord par ban cette sorte d'appel public que faisait le seigneur à ses vassaux pour les convoquer sous son étendard qui en a pris, selon toute apparence, le nom de *bannière*, comme le seigneur celui de *banneret* (*voy.* ces mots), on appela du même nom le service militaire même. Le régime féodal ayant reçu sa forme définitive, l'expression de *ban* fut d'un emploi général dans les rapports de vassal à suzerain; plus tard, la couronne ayant vaincu la féodalité, le ban fut simplement l'appel fait aux nobles par le roi pour servir dans ses armées, et l'on disait *ban* quand il s'agissait de nobles immédiats, et *arrière-ban* quand on voulait parler de ceux qui reconnaissaient un suzerain entre eux et la couronne. Ainsi doit s'entendre cette expression : *Convoquer le ban et l'arrière-ban du royaume*.

Le ban a été aussi l'injonction publique que faisait faire à son de trompe le possesseur d'une seigneurie, à de certaines époques, de lui venir rendre hommage, et de là ensuite la circonscription féodale elle-même C'est ainsi qu'on disait de telle ou telle châtellenie qu'elle se composait d'un tel nombre de bans et que chaque ban comptait tant de bourgs; et voilà probablement l'origine du mot *banlieue*. C'est peut-être par une extension de la même acception qu'on a entendu, en droit féodal, par le ban d'une seigneurie, le lieu public où chacun de ses habitans était tenu de venir, au profit du seigneur, moudre son grain, cuire son pain et apporter sa vendange. *Voy.* Banalité.

Ce mot de *ban* a été également employé comme proclamation publique d'une peine, d'une proscription portée contre un homme, puis encore cette proscription; et comme l'arrêt ainsi proclamé statuait ordinairement l'exil, de ban on a fait *bannissement*, et c'est ce que démontre l'expression *rompre son ban*, consacrée par nos lois au sujet des exilés politiques. P. A. D.

BAN (titre). Ban, *banus*, mot slavon, et qui, comme *pan*, en polonais, signifie seigneur, était autrefois un titre et une dignité dont étaient investis les commandans des Marches orientales du royaume de Hongrie, et qui peut être assimilé à celui des anciens margraves de l'Empire. Le ban, égal en dignité au palatin de Hongrie, prenait rang immédiatement après le roi et avait, quant à la juridiction et à l'administration de son district, les mêmes droits et devoirs que celui-ci. En temps de guerre, il commandait en chef les troupes du banat, et lorsque celui-ci devenait le théâtre de la guerre, il était obligé de pourvoir à l'entretien de son armée et à la moitié de l'avant-garde et de l'arrière-garde. L'histoire fait mention des banats de Kraïova, de Makhof, de Belgrade, de Srebernik, de Iaicza et d'autres, à l'époque où les limites du royaume de Hongrie s'étendaient jusque dans la Valachie, la Servie et la Bosnie. Il paraît que le banat de Temesvar doit aussi ce titre à sa position limitrophe; cependant on ne trouve aucune mention d'un ban de Témès. La puissance croissante de l'empire othoman engloutit

tous les banats de la Valachie, de la Bulgarie, de la Servie et de la Bosnie. Ce titre et cette dignité ne se sont conservés que dans la Bosnie et dans la Dalmatie. Nicolas Zrini et son petit-fils Pierre, qui furent condamnés à mort pour haute-trahison, étaient bans de Croatie et de Dalmatie. Les deux pays ne formèrent à la fin qu'un seul banat qui s'éleva à son ancienne splendeur, à l'époque où le sort des armes se prononça pour l'Autriche; cependant la nouvelle organisation des Frontières militaires (*voy.*) enleva sa puissance au ban, qui fit d'inutiles efforts auprès des diètes pour faire valoir ses anciennes prérogatives. Aujourd'hui, le ban de Croatie, d'Esclavonie et de Dalmatie, tient le rang immédiat après le *Judex curiæ;* il est le troisième des barons du royaume de Hongrie. Son autorité dans les banats nommés est égale à celle du palatin. Lors du couronnement, il porte le globe royal. Il est en outre général en chef de la levée en masse, et commande dans les deux districts militaires de Gradiska et de Brod qui, par cette raison, portent le nom de *banats.* Il a de même la préséance à la table du banat à Agram. Cette table a la même importance pour son banat que la table royale pour le reste de la Hongrie. Elle ne reconnaît au-dessus d'elle que la table septemvirale. *Voir* Bel, *De archi-officiis regni Hungariæ.* Leipzig, 1794, in-4°. *Voy.* les articles Banat, Hongrie et Croatie. *C. L.*

BAN (droit). Il a été dit qu'on entendait autrefois par ce vieux mot l'annonce publique d'une chose. C'est en ce sens qu'on disait *bans de mariage* (*voy.* Mariage). Sous l'empire de notre ancienne féodalité on distinguait le *ban de fauchaison*, celui *de moisson* et de *vendange.* C'étaient des permissions publiques données par les seigneurs, et en vertu desquelles il était seulement alors permis de faucher, de moissonner, de vendanger. De nos jours, le *ban de vendange*, considéré comme droit seigneurial, est aboli; mais il subsiste néanmoins en certaines localités comme mesure de police rurale. O. V.

BANALITÉ (droit de). Le droit de banalité n'était pas la moins fatigante des obligations imposées par la féodalité aux *manans* et *vilains*. Des peines plus ou moins graves contraignaient les *hommes* des seigneurs grands ou petits à envoyer leur grain au *moulin banal*, leur pain au *four banal*, leur raisin au *pressoir banal*, où, moyennant un droit plus ou moins fort, on leur faisait un travail qu'ils auraient exécuté eux-mêmes, chez eux, à bien meilleur compte. Il est remarquable que, dans la plupart des chartes d'affranchissement données à des communes d'un certain ordre, les *communiers* promettent de rester soumis à la *banalité.* Ils n'auraient pu s'y soustraire facilement, au moins pour le moulin; car le seigneur, restant maître des cours d'eau dans tout son territoire, pouvait sans peine s'opposer à toute exploitation. Quiconque voulut établir un moulin, un four, un pressoir, fut obligé d'en acheter, souvent à haut prix, la permission. La révolution a aboli, sans exception et sans droit de rachat, la banalité. A. S-r.

BANANIER (*musa*). Les bananiers se distinguent parmi les plantes monocotylédones, par la forme pyramidale de leur tige, les dimensions des feuilles qui les couronnent, et la quantité des fruits qu'ils portent.

Les feuilles de ces arbres, s'il faut en croire les traditions antiques, servirent de ceinture à nos premiers pères, et ce sont leurs fruits qui firent éprouver à Eve cette tentation à laquelle elle ne put résister. De là les noms de *bananier du paradis*, et de *bananier des sages* qui désignent les espèces les plus connues.

Les feuilles de bananier ont 6 à 10 pieds de longueur sur 1 à 2 de large; aussi les singes mêmes, au dire des voyageurs, savent s'en servir comme de parapluies; on en recouvre les habitations, et on les emploie à une multitude d'autres usages domestiques auxquels leur flexibilité les rend propres.

Lorsque la tige est encore jeune, que ses fibres n'ont pas acquis assez de développement pour la rendre coriace et membraneuse, on peut l'employer comme aliment. Plus tard, on y trouve tous les élémens nécessaires pour servir à la confection de cordes ou de tissus grossiers.

Mais c'est surtout pour leurs fruits que l'on cultive les bananiers. A l'extérieur, ces fruits se rapprochent un peu des concombres pour la forme; leur chair est succulente, d'un goût légèrement sucré. On les mange crus ou cuits, et ils composent presque toute la nourriture des habitans des colonies; aussi les prépare-t-on de plusieurs manières. On en retire une liqueur douce, que l'on ne peut conserver long-temps, et le marc qui provient de l'expression des bananes sert à faire une espèce de pain.

Ces arbres ne sauraient être naturalisés en Europe; on ne peut même faire fleurir ceux que l'on conserve dans les serres qu'en les exposant constamment à une température fort élevée. Il est encore plus difficile de les faire fructifier.

Pour faire sentir toute l'importance du bananier, il suffira de citer un calcul fait par M. A. de Humboldt, duquel il résulte que 100 mètres carrés de terrain dans lequel on aurait planté des bananiers rapportent 4,000 livres de substance alimentaire, tandis que le même terrain semé en froment n'en eût rapporté que 30 livres. Le rapport du produit de ces deux plantes est donc comme 1 est à 133. Pour la pomme de terre il est de 1 à 44. H. A.

BANAT. Le pays ainsi appelé du titre de ses anciens souverains (*voy.* Ban), est l'une des plus belles et des plus remarquables provinces de la Hongrie, composée des comitats de Torontal, Témès et Crasso, et des cantonnemens des régimens limitrophes Banat-Allemand et Valaque-Illyrien. Le Banat est borné au nord, du côté de la Hongrie, par le Maros; à l'ouest, par la Theiss et par le Danube, du côté de l'Esclavonie; au sud par le Danube, du côté de la Servie; et à l'est par la Czerna et par les monts Karpathes qui longent la petite Valachie et la Transylvanie. Il contient environ 540 milles carrés géographiques. Les Romains le comprenaient ordinairement dans la *Dacia riparia* et *cisalpina;* les Madjars, après leur conquête, en firent une dépendance du capitanat de Kant. Le Banat était pour les Hongrois une province frontière contre les Valaques, les Boulgares et les Turcs. Les *bans*, ainsi que nous l'avons dit, étaient les margraves de la Hongrie. Englouti par la puissance toujours grossissante des Osmanlis, le Banat fut la dernière portion du royaume de Hongrie que l'Autriche arracha à la Porte; elle l'a maintenu sous sa domination depuis la paix de Passarowitz, en 1718.

Le Banat est surtout remarquable par la température de ses différens climats, qui change dans les distances les plus rapprochées d'une manière tout-à-fait surprenante : il n'est pas rare de voir, à côté de montagnes et de ravins blanchis par une neige éternelle, de riantes vallées et de vastes plaines où il n'en tombe que dans les hivers les plus rigoureux. Un tiers du pays est couvert de montagnes; mais du reste il est riche, fécond presque dans toutes ses parties, et arrosé au-delà même des besoins. Les bas-fonds qu'on a desséchés le long de la Theiss et du Danube, ainsi que les anciennes forêts du haut pays qu'on a défrichées, sont d'une très grande fertilité. Au milieu des deux districts de la *Frontière militaire* (*voy.*) se trouve la plus vaste lande de toute la monarchie autrichienne. Quoique toute sablonneuse, elle contient cependant un grand nombre d'oasis verdoyantes. Pour parvenir au desséchement des marais, on creusa, en 1745 et dans les années suivantes, beaucoup de canaux, et notamment le grand canal de Bega, qui a 16 milles de long, et qui traverse tout le comitat de Témès et de Torontal. L'abri que procurent au Banat, contre les vents d'est et de nord-est, ses hautes montagnes, les immenses plaines qui adoucissent la rigueur des vents du nord, maintiennent la température d'un pays méridional et assurent les rapports les plus riches à un terrain d'ailleurs gras et fertile. Le froment et le maïs sont surtout d'une qualité supérieure. La culture du riz y est très importante, et les essais qu'on a tentés sur celle du coton et des vers à soie ont été très satisfaisans. Les vins de liqueur y réussissent même en plusieurs endroits. Dans aucune autre partie de la Hongrie la colonisation, opérée par de laborieux étrangers, n'a fait des progrès aussi productifs que dans le Banat, où il se trouve cepen-

dant encore beaucoup de terrains incultes. L'air n'est rien moins qu'insalubre. Les plus hautes montagnes sont le Sarco, le Gougou, le Mourarou et le Godjan; les moins élevées de ces Alpes sont couvertes de riches forêts, d'excellens pâturages, et sont arrosées par une quantité de ruisseaux et de torrens. Le Banat contient beaucoup de sources minérales, dont on se sert fort peu, malgré leurs qualités supérieures. Les seules qui soient encore aujourd'hui beaucoup visitées, notamment par les boïars de la Moldavie et de la Valachie, sont les sources de Menadia, déjà connues des Romains sous le nom de *Thermæ Herculis*. On y a trouvé, ainsi que dans beaucoup d'autres endroits, des restes d'anciennes constructions romaines.

La population du Banat, qui s'augmente journellement des émigrans qui viennent s'y établir, est surtout composée de Valaques, de Boulgares, de Zingares, de Rasciens et d'Allemands; la langue illyrienne domine généralement dans les districts de la Frontière militaire, le valaque dans les montagnes, et l'allemand se parle dans presque toutes les villes et les parties basses colonisées. L'agriculture et l'éducation des bestiaux sont les principales ressources des habitans; on n'y connait point de fabriques. L'exploitation de différentes mines de cuivre, de litharge, de zinc et de quelques faibles mines de fer, dont la direction se trouve à Oravicza, y occupe de 4 à 5000 mineurs presque tous Valaques. Des Bohêmes y ont aussi établi quelques lavages d'or, presque tous situés dans les districts du régiment valaque-illyrien. La constitution hongroise régit les trois comitats; les gouvernemens limitrophes sont soumis à la constitution militaire des régimens de la Frontière. *Voir* Hietzinger, *Versuch einer Statistik der Militairgrenze des oesterreichischen Kaiserthum's*, Vienne, 1817. C. L.

BANC (géogr. physique). On donne ce nom à des amas de sable, de vase, de rochers, de coquilles ou de coraux qui se trouvent au fond de la mer, des lacs ou des rivières; on le donne aussi à des amas considérables de glaces; enfin on désigne encore sous ce nom les assises que présentent les couches pierreuses qui composent l'écorce du globe.

Bancs maritimes. On nomme *banc* une partie du fond de la mer qui est plus élevée que le fond environnant et qui s'approche plus ou moins du niveau de l'eau. Ordinairement ces bancs sont formés de sable, et quelquefois, ainsi que nous venons de le dire, de vase, de rochers ou de corps organisés. Généralement ils sont près des côtes, et surtout de celles des îles, parce que les îles, en interrompant la marche des courans, favorisent les dépôts des matières qu'ils entrainent; cependant il se forme aussi des bancs de sable dans les parages où la mer est rarement agitée; mais c'est principalement près de l'embouchure des fleuves.

Le sommet de ces bancs est quelquefois à fleur d'eau; quelquefois la mer ne les laisse voir qu'à l'époque du reflux; mais toujours elle les indique en se brisant avec violence contre eux, ou en se couvrant d'écume à leur approche, surtout lorsqu'elle est agitée. Selon que ces bancs élèvent leur sommet plus ou moins près de la surface de l'eau, ils sont plus ou moins redoutés des navigateurs.

Les cartes marines indiquent la place et l'étendue de ces bancs; quelques-uns sont célèbres par leurs dimensions : nous citerons entre autres, dans l'océan *Atlantique*, ceux de Bahama et de Terre-Neuve. Le *grand banc de Bahama* (entre 21° 40′ et 26° de lat. N., et entre 77° et 81° 50′ de long. O.) est situé à l'E. de la Floride. Il comprend une grande partie des îles Lucayes, et s'étend sur une longueur de 145 lieues et sur une largeur d'environ 50. Il est formé de sable. Le *petit banc de Bahama*, au nord du précédent, dont il est séparé par un canal de 11 lieues de large (entre 25° 55′ et 27° 50′ de lat. N., et entre 79° 55′ et 81° 40′ de long. O.), a 60 lieues de longueur sur 21 de largeur. Il comprend aussi plusieurs des Lucayes. Le *grand banc de Terre-Neuve* est le plus considérable et le plus intéressant. Situé à l'est et au sud-est de la grande île de Terre-Neuve dont il porte le nom (entre 40° 57′ et 50° 17′ de lat. N., et entre 50° 40′ et 56° de long. O.), il a 240 lieues de longueur et 70 dans sa plus grande largeur. Nous ne comprenons

point dans ces dimensions plusieurs autres bancs qui l'environnent, et qui paraissent cependant s'y rattacher, tels que le *Banc Jacques, le Bonnet Flamand, le Banc Vert*, et *le Banc aux Baleines*. La profondeur des eaux varie beaucoup sur le banc de Terre-Neuve : en quelques endroits on ne trouve pas le fond; mais généralement il est à 40 brasses, et dans les points où il est le plus près du niveau des eaux il en est à 10, 15, 20 et 25 brasses. Le fond sableux est couvert d'une énorme quantité de coquillages et de petits poissons qui servent de nourriture aux morues, tellement nombreuses sur ce banc que, malgré la grande quantité de navires de toutes les nations qui vont y pêcher ces poissons, on ne s'aperçoit pas que leur nombre diminue.

Les bancs de vase se forment probablement dans les parages où le fond de la mer est composé de sable et d'argile. Les bancs de rocher ne sont à proprement parler que des *écueils;* ils sont toujours à une petite distance des côtes.

Plusieurs mollusques à coquilles univalves ou bivalves forment également près des côtes, dans des parages peu profonds et tranquilles, des bancs d'une étendue plus ou moins considérable. Les huîtres appartiennent à cette catégorie; elles pullulent tellement qu'elles forment quelquefois des bancs qui ont plusieurs lieues d'étendue et qui sont d'une si grande épaisseur qu'on peut les considérer comme inépuisables. *Voy.* Huitres.

Les polypiers pierreux qui se multiplient aussi avec tant de rapidité dans certaines mers, et principalement dans l'Océan Pacifique équinoxial, forment aussi, en se fixant sur des bancs de sable, des masses calcaires considérables auxquelles on donne le nom de *bancs de coraux*. *Voy.* Corail et Polypiers.

Enfin, parmi les bancs qui se forment au sein des mers, on doit comprendre ces masses fixes de glaces qui, dans l'Océan Glacial arctique et l'Océan Glacial antarctique, ont reçu le nom de *bancs de glaces*. L'un des plus considérables est celui qui occupe l'espace situé entre le Spitzberg et le Grœnland, que les vaisseaux baleiniers rencontrent vers le 77e et 78e degré de latitude, et que les navigateurs nomment *bancs de l'Ouest*. *Voy.* Glaces.

Bancs fluviatiles. Les fleuves dans leur cours forment des bancs de sable de distance en distance; ce sont ces bancs qui dans la Seine, principalement à Paris, à Sèvres et à Saint-Cloud, fournissent aux pêcheurs de sable celui qu'ils vendent pour sabler les allées des jardins de luxe de la capitale et des environs. Ce qu'il y a de remarquable dans ce genre d'exploitation, c'est que les pêcheurs de sable vont toujours le tirer dans les mêmes endroits, qui jamais ne s'épuisent, parce que le fleuve contribue à réparer sans cesse, aux mêmes places, cet enlèvement journalier. C'est surtout à l'embouchure des fleuves que les bancs de sable s'accumulent le plus : le Sénégal, le Nil, la Seine et le Pô, en offrent des exemples remarquables. Ces sables y forment ce qu'on appelle des *barres*, parce qu'ils arrêtent momentanément le cours des eaux, ou bien en changent la direction, principalement à l'époque des *syzygies*. A l'embouchure de la Seine les bancs de sable ou de vase changent si fréquemment de place que de nombreux pilotes y sont journellement occupés à étudier leur direction et à indiquer aux navires la route qu'ils doivent suivre en toute sûreté pour remonter le fleuve.

Bancs pierreux. Les ouvriers carriers des environs de Paris donnent le nom de *bancs* à certaines assises de calcaire ou de gypse qu'ils distinguent par des dénominations particulières; telles sont les suivantes : *Bancs de roches, Banc Vert*, etc., dans la pierre à bâtir, et 1er, 2e, 3e *bancs*, *Banc Rouge*, etc., dans la pierre à plâtre. La dénomination de *banc* a passé ensuite dans le langage géologique où elle doit être rigoureusement considérée comme une réunion de plusieurs *lits*. *Voy.* Stratification. J. H-t.

La dénomination de *basses* a été appliquée, sans doute par corruption, à la plupart des *bancs* qui existent sur la côte de Bretagne. Ainsi l'on dit : *les basses de Kéraliès, les basses des Épées de Tréguier, les basses de la Horaine*, au lieu des *bancs* de Kéraliès, les *bancs des Épées*, etc.

Les barres situées à l'entrée de plusieurs ports et au bas de la plupart des grands fleuves ne sont autre chose que des *bancs* de sable qui, par leur position, se trouvent quelquefois *barrer* la passe que les navires ont à franchir. La mer qui brise aux accores * des *barres* rend souvent l'approche de ces *barres* difficile ou dangereuse. Il est quelquefois d'autant plus imprudent d'essayer à braver ces obstacles que les barres produites par l'amoncellement du sable sont presque toujours mobiles. Sur la côte d'Afrique particulièrement, il existe des barres qui changent de position dans l'espace de quelques heures. La situation de ces dangers ne peut être exactement appréciée que par les habitans du lieu, qui à chaque instant sont obligés de sonder ces écueils pour se rendre compte des vicissitudes que subissent leurs formes et leur hauteur relative. *Voy.* BARRE.

Le nom de *bancquise*, dérivatif du mot *banc*, s'applique au banc de glace qui entoure les îles sur lesquelles les bâtimens du nord vont faire la pêche de la morue. Il y a aussi des bancs de glace flottans qui font courir de grands dangers aux navigateurs; mais avant même qu'on puisse les apercevoir leur approche est signalée par un refroidissement subit de l'atmosphère.

On a donné par extension le nom de *bancs de brume* aux amas de brouillard qui prennent quelquefois, à la mer, la forme des bancs de sable que l'on aperçoit à l'horizon dans certains parages. E. C.

BANC DU ROI, *voy.* KINGSBENCH.

BANCA, île de la mer des Indes, au sud-ouest de celle de Sumatra, dont le détroit du même nom la sépare. Elle a 160 milles c. g. et 150,000 habitans. Ses mines d'étain, qui fournissent un métal d'une excellente qualité, sont très connues : pour les exploiter, une compagnie appelée *de Banca* s'est formée à Londres. On y fait aussi la pêche des perles. L'île de Banca, dont l'intérieur n'est pas tout-à-fait exploré, appartient au sulthan de Palembang, qui, depuis 1817, reconnaît la suzeraineté des Pays-Bas. *C. L.*

BANCO, mot italien qui signifie *banque*. Ajouté à une monnaie, ce mot signifie que la valeur est prise au pied des valeurs de la banque. Douze marcs *banco*, douze roubles *banco*, c'est douze marcs, douze roubles, au cours adopté par la banque. Y.

BANDA (ILES), *voy.* MOLUQUES.

BANDA ORIENTAL, *voy.* URUGUAY et MONTEVIDEO.

BANDAGE, appareil composé de pièces de linge de différentes formes auxquelles se joignent quelquefois de petites planches, des sacs de balle d'avoine, de petits faisceaux de paille, et employé au pansement des maladies chirurgicales. On appelle bandages *herniaires* des appareils plus solides, destinés à maintenir les hernies, et dans la composition desquels entrent des matériaux plus durables, tels que des plaques de fer, des lames d'acier, des courroies, des boucles, etc. Les orthopédistes mettent aussi en usage des bandages analogues.

Les bandages, considérés en général, ont pour objet soit de réunir les parties divisées, soit de maintenir en place des parties qui y ont été remises; tantôt d'empêcher la réunion anormale, tantôt de comprimer des parties qui tendraient à prendre un développement maladif; enfin de favoriser l'expulsion de liquides extravasés, ou simplement de retenir en situation des topiques ou autres pièces de pansement.

C'est au chirurgien à savoir construire le bandage d'après la forme des parties et l'indication qui se présente à remplir, l'établissant avec solidité, tout en épargnant au malade la douleur qui naît de la secousse ou de la compression. La plupart des bandages s'exécutent avec des bandes, des compresses, longues, carrées, triangulaires; des serviettes, des bandelettes séparées, des cordons et des épingles.

Les *bandes*, espèces de rubans larges de deux à cinq doigts, faits de toile

(*) Le mot ACCORE, terme de marine, a été oublié. Ce sont de fortes pièces de bois qui servent de soutiens et d'appui à un vaisseau, surtout au moment de sa construction et lorsqu'on le met dans un bassin. Une *côte accore* est celle dont l'élévation assez considérable et presque perpendiculaire au-dessus de l'eau, en rend l'accès difficile. C'est sans doute dans ce sens que les mots *accores d'une barre* ont été employés ici. J. H. S.

ayant servi, mais conservant de la solidité, ne doivent avoir ni ourlets ni coutures saillantes. Elles doivent être longues et roulées, pour que leur application soit facile. C'est avec une bande que s'exécute le *bandage roulé* qui enveloppe un membre d'un bout à l'autre, s'adaptant exactement à ses inégalités, et n'exerçant qu'une compression modérée et régulière. Le bandage roulé sur la tête est fort difficile à bien appliquer.

Les *bandelettes*, de 15 à 18 pouces, séparées, sont nécessaires quand il faut envelopper un membre sans le soulever, comme dans les fractures avec plaie des extrémités inférieures.

Enfin les *compresses* de diverses formes servent à couvrir les plaies, à combler les vides et à établir des points de compression.

Dans les bandages destinés aux fractures, il faut des corps solides pour maintenir dans l'immobilité les os divisés; c'est ce qu'on obtient au moyen d'*attelles* de bois ou de carton. Des points d'appui du même genre sont nécessaires pour empêcher qu'après les brûlures, par exemple, les doigts de la main ne contractent entre eux des adhérences qu'il faudrait détruite ensuite.

Des serviettes pliées en long ou en triangle forment les bandages convenables pour envelopper le tronc ou la tête; dans le premier cas deux bandelettes placées au milieu de la serviette et passant sur les épaules, empêchent le bandage de se déplacer et de se tordre.

Il est un certain nombre de bandages qui sont en quelque sorte consacrés; tels sont le bandage de *Galien*, de *Scultet* ou *à dix-huit chefs*, la *fronde*, le *bandage en T*, le *bandage inguinal*, le 8 *de chiffre*, qui s'appliquent à divers cas particuliers.

Tous ces bandages sont renouvelés plus ou moins souvent, parce qu'ils se salissent ou se relâchent; d'ailleurs, leur emploi est borné au temps de la maladie. Mais il est des bandages contentifs tels que ceux que réclament les hernies, les tumeurs anévrismales ou variqueuses qui doivent être portés constamment, et quelquefois pendant la vie entière. Ceux-là, dont quelques-uns sont des machines plus ou moins compliquées, sont fabriqués par des artistes spéciaux, appelés *bandagistes* ou chirurgiens herniaires, et dont la plupart sont officiers de santé ou même docteurs en chirurgie.

Les bandages herniaires sont formés d'une pelote résistante destinée à fermer, par une pression soutenue, l'ouverture qui donne passage aux organes herniés, et d'une ceinture qui consiste ordinairement en un ressort d'acier. Des boucles, des courroies, servent à fixer et à maintenir cet appareil.

On s'est beaucoup occupé des moyens propres à le rendre le moins incommode possible, et l'on a substitué avec avantage aux ressorts des élastiques, lesquels, suivant les alternatives d'embonpoint et d'amaigrissement du sujet, assurent une compression toujours régulière et par conséquent efficace. Les bandagistes, outre les divers bandages pour les hernies ombilicales, crurales et inguinales, construisent encore différens appareils exigés par des cas particuliers, des corsets pour corriger les difformités de la taille; ils s'occupent souvent aussi d'orthopédie. (*Voy.* ce mot.) F. R.

BANDE, troupe, compagnie, de *bandum*, drapeau; de là: *bandière*, *banderole* et *bandoulière*, et *banderarius* que Ducange explique ainsi: *Regionis capitaneus apud Romanos;* ou bien aussi de *bandum*, troupe; de là: *abendes*, compagnons, et *abandonner*, laisser en arrière d'une troupe. On disait autrefois une *bande* de gens de guerre; on dit aujourd'hui une *bande de voleurs*.

L'ordre *de la bande* (*cavalieros de la banda*) fut institué en 1332 par Alphonse XI, roi de Castille, et renouvelé plus tard par Philippe V. On l'accordait d'abord à ceux qui avaient combattu dix ans de leur vie contre les infidèles, et puis à ceux qui avaient servi le même temps à l'armée ou à la cour; mais les aînés des grands étaient exclus de cet ordre. Son nom vient de l'espagnol *banda*, ruban (en allemand *Band*), parce que les chevaliers portaient un ruban rouge passé en croix au-dessus de l'épaule droite et au-dessous du bras gauche. S.

Bandes militaires. On a appelé *bandes*, à diverses époques de notre his-

toire et particulièrement sous les règnes de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, les corps réguliers et autres dont se composait l'infanterie française. Chacune de ces bandes avait son capitaine dont elle portait les couleurs, ce qui établissait une sorte d'uniforme.

Les bandes se composèrent successivement des vassaux des seigneurs et de ceux de la couronne, convoqués en vertu du ban (*voy.*) ou de l'arrière-ban; puis, en outre, à partir du XIIe siècle, des communes auxquelles se réunissaient de nombreux corps d'aventuriers de tous pays, fort mal disciplinés, qui reçurent tour à tour les noms de *discorcheurs*, de *brabançons*, de *routiers*, de *malandrins*, etc., et celui de *bandits* (*voy.*) devenu depuis l'épithète des voleurs de grand chemin. (*Voy. Grandes* COMPAGNIES.) Enfin, sous Charles VII, les bandes se recrutèrent d'une manière uniforme et régulière par suite de l'institution des francs-archers.

Le mot *bandes* a été employé aussi pour désigner l'infanterie des Allemands et des Espagnols, et les *condottieri* italiens. Voltaire s'en est servi dans le style élevé et même dans la poésie.

On a donné encore le nom de *bande* à l'une des pièces honorables du blazon qui rappelle, dit-on, l'écharpe de la chevalerie, devenue, sous Charles VI, le signe du parti des Armagnacs. C. N. A.

BANDE NOIRE. On a nommé ainsi en France les sociétés de spéculateurs et d'architectes qui se formèrent lorsque la révolution, en supprimant les majorats et les substitutions et en ordonnant des partages plus égaux dans les familles, eut rendu disponibles les biens du clergé, les châteaux et les domaines de la noblesse émigrée ou seulement dépossédée. Ces sociétés se rendirent alors adjudicataires d'églises, de chapelles, d'abbayes, couvens, résidences épiscopales, cures, châteaux forts et dépendances, pavillons de chasse, donjons, etc., qu'elles firent souvent démolir, malgré l'intérêt scientifique et les souvenirs historiques qui s'y rattachaient assez fréquemment et dont elles revendirent, par petits lots, les matériaux et les terrains, sans autre égard que leur seul intérêt. Après la sécularisation des chapitres et des couvens, on vit aussi se former, en Allemagne, des sociétés, surtout composées de Juifs, qui se livrèrent avec avantage à la même exploitation, si funeste aux arts et à la conservation des monumens nationaux. *C. L.*

La bande noire est en horreur aux artistes; cependant il y a des personnes qui pensent qu'elle a souvent contribué à l'assainissement et à l'embellissement des villes, en abattant de vieux et inutiles monumens; de même qu'en divisant les propriétés elle a favorisé les progrès de l'agriculture et amélioré la condition du peuple. F. R.

BANDES DE JUPITER ET DE SATURNE, sortes de zones ou de ceintures obscures, parallèles à l'équateur de chacune de ces planètes, et qui varient assez fréquemment d'aspect. Ces zones sont entremêlées de taches ou traînées plus sombres, qui changent aussi de position fréquemment et quelquefois disparaissent tout-à-fait. L'opinion d'Herschel est que les bandes de Jupiter subsistent dans l'atmosphère de la planète, et qu'elles correspondent à des tranches plus transparentes de cette atmosphère, formées par des courans analogues à nos vents alizés, mais beaucoup plus impétueux et mieux tranchés, à cause de la grande vitesse avec laquelle s'accomplit la rotation de Jupiter sur son axe. Dans cette hypothèse les bandes obscures seraient des portions visibles du corps même de la planète, doué d'un pouvoir réflecteur moins intense. A l'appui de cette opinion, on observe que les bandes obscures ne se prolongent pas jusqu'aux bords du disque, mais s'éteignent graduellement avant de les atteindre. On a vu, mais très rarement, les bandes complètement disparaître ou s'étendre uniformément sur tout le disque de la planète. Une tache très considérable que Cassini avait aperçue sur Jupiter, en 1665, parut, pendant près de deux ans, immobile au même endroit de la surface. Elle disparut enfin en 1667 et ne reparut qu'en 1672, époque après laquelle on continua de l'apercevoir pendant trois années consécutives. De 1665 à 1708 on comptait huit apparitions complètes de cette tache.

Les bandes de Saturne sont plus larges

et moins bien marquées que celles de Jupiter, et, suivant Herschel, on ne doit pas douter qu'elles n'aient la même cause. Huyghens avait signalé aussi une espèce de bande sur le disque de Mars; mais cette prétendue bande est plutôt une calotte occupant les régions polaires de la planète, et, d'après les changemens périodiques qu'elle éprouve, on n'est pas éloigné de la regarder comme un amas de glace ou d'autres matières sujettes à être solidifiées et liquéfiées selon les alternatives des saisons. (*Voyez* la traduction française du *Traité d'Astronomie* de sir John Herschel *. A. C.

BANDEAU. Le bandeau ou diadème (*voy.* ce mot) était l'attribut de la divinité et de la royauté. Sur la plupart des monumens, Bacchus est ceint du diadème. Il est regardé, selon Pline, comme l'inventeur de ces ornemens. Diodore de Sicile dit que ce Dieu se ceignit la tête d'un bandeau, pour prévenir les maux de tête occasionnés par l'ivresse. Le bandeau royal des Grecs était une bandelette (*voy.*) tissue de fil de laine ou de soie, dont les extrémités nouées derrière la tête tombaient sur le col et sur les épaules. On croit que dans l'origine il était blanc; celui des Perses était pourpre; Alexandre méla ces deux couleurs. Les empereurs romains n'osèrent jamais prendre le bandeau, à cause de la haine que le peuple avait conservé, depuis la république, pour tout ce qui rappelait la royauté. Toutefois les empereurs de Constantinople adoptèrent le bandeau ou diadème et le chargèrent de broderies d'or, de pierres précieuses et de perles. Les rois de Perse ajoutèrent le bandeau royal à leur *cidaris* et à leur *tiare*, comme on l'ajouta depuis aux couronnes. Les médailles antiques nous offrent des représentations fidèles de ces divers ornemens des dieux et des princes. D. M.

BAN DE LA ROCHE. Cette contrée obscure des Vosges a dû, dans ces derniers temps, aux prodiges de charité et de civilisation qui y furent opérés par J. F. Oberlin (*voy.* son article), une célébrité presque européenne. Les progrès que ce digne pasteur et son devancier Stuber ont fait faire aux habitans de ce coin de terre que la Providence semblait avoir déshérité de ses dons, ont été d'une rapidité étonnante. Le Ban de la Roche qui tire son nom du vieux château de la *Roche*, dont les ruines existent encore, est situé sur la limite de l'Alsace et de la Lorraine et appartient en partie au département du Bas-Rhin, en partie à celui des Vosges. Il est divisé en deux paroisses, celle de Rothau et celle de Waldbach. La nature y est âpre et sauvage, mais riche en sites pittoresques; c'est comme une miniature de la Suisse. On y a établi des filatures, des forges et des scieries. Le Donon (*voy.*), célèbre par ses monumens druidiques, élève son sommet au-dessus des crêtes sombres de ces montagnes. Le langage des anciens Bandelarochais, qui s'est encore conservé dans ce pays, était un patois lorrain, tenant à l'idiome roman. Le Ban de la Roche appartenait, au XIII[e] siècle, à la famille de Rappolstein ou Ribeaupierre; il passa ensuite par échange à la famille de Girsberg, et enfin en 1303, par vente, à celle d'une branche des Rathsamhausen, qui prirent le titre de *Herren zum Stein, seigneurs de la Roche*. Ces seigneurs furent du nombre de ces petits tyrans féodaux qui se permirent tant de brigandages pendant le moyen-âge. Strasbourg, alors ville libre impériale et dont le commerce souffrait considérablement des rapines de ces chevaliers du grand chemin, se ligua contre eux avec son évêque et le duc de Lorraine. Leurs forces réunies détruisirent le château de la Roche en 1469. Le Ban de la Roche resta en la possession des Rathsamhausen jusqu'en 1570, époque à laquelle il passa par vente au prince palatin de Veldence. Lors de l'extinction des Veldence, en 1723, la France ayant obtenu l'Alsace par la paix de Westphalie, ses rois donnèrent successivement ce pays à différens seigneurs, à titre de fief royal. En 1762 cette seigneurie fut érigée en comté et donnée par le roi au marquis de Voyer d'Argenson; plus tard ce pays échut au baron de Dietrich, qui fut seigneur du Ban de la Roche jusqu'au commencement de la révolution de 1789. Voir *Propositions géologiques pour servir*

(*) Cette traduction, publiée à Paris en 1834, est due au savant auteur de cet article. J. H. S.

d'introduction à un ouvrage sur les élémens de la chorographie, avec l'exposé de leur plan et leur application à la description du Ban de la Roche, Strasbourg, 1806; *Alsatia illustrata,* par Schœpflin; *Vie de J. F. Oberlin, pasteur à Waldbach au Ban de la Roche,* par E. Stœber, Paris, et Strasbourg chez Treuttel et Würtz, 1831, 616 pages in-8°, avec 9 lithographies. E. St.

BANDELETTES. Il ne faut pas confondre les bandelettes avec le bandeau (*voy.*) royal. On ceignait d'une bandelette le front des vainqueurs aux jeux olympiques. Les poètes et les philosophes se ceignaient la tête d'une bandelette, sans qu'on la trouve jamais sur le grand nombre de têtes d'empereurs qui subsistent encore. Les prêtres et les prêtresses étaient aussi couronnés de bandelettes. On ornait de bandelettes les statues des dieux, on en entourait leurs autels, on en parait les victimes. Les supplians portaient dans leurs mains des bandelettes, comme ceux qui demandaient la paix portaient des rameaux d'olivier.

Les bandelettes avaient une signification dans la cérémonie de l'initiation aux mystères; on les voit souvent sur les vases grecs; elles y paraissent dans les mains d'une femme ou d'un génie, ou suspendues aux murs d'un *gynæcée.* La bandelette ou ceinture de la fiancée, chez les Grecs, était retenue par un nœud particulier appelé le *nœud d'Hercule,* que l'époux seul avait le droit de délier avant de se placer dans le lit conjugal.

Les bandelettes servaient à la coiffure des femmes; celles des femmes mariées se distinguaient par leurs ornemens de celles des filles. Il était défendu aux courtisanes de Rome d'en porter, comme en portaient les femmes des citoyens. On appelait quelquefois *bandelettes du sein* (fascia mamillaris) la ceinture des femmes. Les bandelettes faisaient l'ornement des lits et des chambres à coucher.

Les anciens s'enveloppaient les jambes et les pieds dans des bandelettes. Tantôt elles servaient à assujétir la chaussure, tantôt à couvrir les pieds et à les défendre de l'injure des saisons. *Voy.* Brodequins et Cothurne. D. M.

BANDELLO (Matteo), célèbre nouvelliste italien, né en 1480 dans le Milanez, mort probablement en 1562, à Agen.

Il avait fait ses études à Rome et à Naples et s'était adonné de bonne heure à la littérature. Il vivait comme ecclésiastique à Milan, honoré de l'amitié de Pierre Gonzague et de sa femme Camille Bentivoglio, qui lui avaient confié l'éducation de leur fille. Grand partisan des Français, Bandello fut obligé de se sauver après la bataille de Pavie, et de mener long-temps une vie errante en Italie. Plus tard il accompagna César Frégoso en France; après la mort de son patron, qui était au service du roi de France, Bandello fut fait évêque d'Agen, vers 1550. Sans s'embarrasser de l'administration de son diocèse, qu'il fit soigner par l'évêque de Grasse, il s'occupa, déjà âgé de 70 ans, de ses *Nouvelles*, sans doute à la grande joie des protestans, qui ne laissèrent pas échapper une occasion aussi belle pour déverser un blâme sévère sur les mœurs du clergé catholique. Les Nouvelles de Bandello ne sont, il est vrai, rien moins que chastes; en fait de peintures obscènes, le joyeux évêque d'Agen pourrait en remontrer, au besoin, à Boccace, qu'il est loin d'égaler en grace et en naïveté. La marche rapide et vive du récit, la concision, la netteté des périodes, la variété des sujets, forment à Bandello un genre de mérite à part. Il fit paraître en 1554 les trois premiers volumes de ses *Nouvelles;* le quatrième ne vit le jour qu'en 1573, dix ou onze ans après la mort de l'auteur. On connaît encore de lui *Onze chants à la louange de Sainte-Lucrèce de Gonzague, du parfait amour, et du temple de la pudeur*, Agen, 1545. Les vers manuscrits de Bandello ont été imprimés par Cotta à Turin, en 1816, sous le titre de *Rime di* M. Bandello. *C. L.*

BANDEROLE, petit étendard plus long que large qui orne les mâts des vaisseaux. Dans les armées elle a quelquefois servi d'enseigne, et on appelle encore ainsi les *flammes* attachées au haut des lances des corps d'oulans et de lanciers. S.

BANDIÈRE (front de). C'est la ligne en avant d'un camp, sur laquelle les soldats établissent leurs armes en faisceaux;

on donne le même nom au front d'un corps d'armée rangé sur une ligne droite. *Voy.* FRONT et LIGNE. C-TE.

BANDINELLI (BARTOLOMEO, par abréviation, BACCIO), fils de Michel AGNOLA, naquit à Florence en 1487. Son père, qui était orfèvre et le destinait à sa profession, lui apprit à ciseler et à modeler; mais le jeune Baccio, voulant exercer la sculpture dans ce qu'elle a de plus noble, étudia les ouvrages de Danatello et de Verrocchio. Placé dans l'école de Rustici, il y fit la connaissance de Léonard de Vinci, ami de la maison, qui l'aida de ses conseils. Naturellement présomptueux, jaloux, envieux, avide d'argent, et ennemi implacable de tout talent qui pouvait balancer le sien, Baccio ne fut point heureux; sa vie est un tissu d'intrigues déplorables, d'aventures scandaleuses, de projets abandonnés par inconstance et souvent par découragement. Ses ouvrages sont nombreux. Un Mercure acheté par François Ier, un Orphée, un Bacchus, une Cléopâtre, une descente de croix en bas-relief, un Christ flagellé, un Hercule étouffant Cacus, qui, placé près du Moïse de Michel-Ange, ne souffre point d'un tel voisinage, sont ses principaux titres à la réputation de grand artiste. On dut à Baccio la plus belle copie qui ait été faite du Laocoon. Cette copie fut anéantie dans l'incendie de la galerie de Florence, en 1762.

Baccio Bandinelli eut un génie fier, fécond, un dessin savant, austère et énergique. A l'exemple de Michel-Ange, dont il se croyait l'égal et auquel il voua une haine éternelle, il voulut être à la fois sculpteur, architecte et peintre; mais il ne fut que sculpteur. Son célèbre dessin du Massacre des Innocens, connu par la gravure de Marc-Antoine, est un des ouvrages caractéristiques de son talent. Baccio, mort à 72 ans, laissa une grande fortune. Son corps fut placé dans un tombeau orné par lui-même de plusieurs figures en marbre. Cet artiste exerça aussi la gravure sur bois et au burin. L. C. S.

BANDIT (en italien *bandito*), signifiait dans l'origine un banni, puis un meurtrier à gages. Les bandits forment pour ainsi dire un corps à eux, soumis à des lois très sévères, et vivant avec le reste de la société en guerre tantôt ouverte, tantôt secrète. Aucun gouvernement italien n'a encore pu parvenir à rayer la honte de ce mot de l'administration de la justice. Cependant les mesures sévères que le gouvernement papal prit, en 1820, contre les receleurs des bandits, firent découvrir leurs retraites et les obligèrent d'errer sans feu ni lieu. Ceux qui inquiètent les frontières napolitaines sont des hommes qui y sont établis et qui, tout en s'occupant d'agriculture, regardent le vol et le meurtre comme une industrie, et les pratiquent comme une profession. La peine de mort qui les menace, les effraie à peu près comme la tempête fait renoncer le matelot aux dangers de la mer. Pierre de Calabre, le plus puissant de tous les chefs de ces brigands, se nommait, en 1812, l'empereur des montagnes, le roi des forêts, le protecteur des conscrits et le médiateur de la route de Florence à Naples. Le gouvernement de Ferdinand Ier se vit forcé de conclure des traités avec lui. Plus tard des aventuriers de toute espèce s'étant joints aux bandits, qu'il faut cependant bien distinguer d'autres brigands nommés *malviventi*, les troupes autrichiennes, qui occupaient alors Naples, furent obligées d'entreprendre de grandes battues pour les disperser. Une particularité remarquable chez ces brigands, c'est qu'ils n'attaquent jamais les voyageurs dans l'intérieur du pays. Il en est de même de ceux qui font payer aux étrangers et aux habitans de la contrée qu'ils exploitent, un droit de protection, pour lequel ils leur délivrent des lettres de sûreté ou d'escorte. C'est ce qui avait encore dernièrement lieu dans la Sicile, où de nombreux bandits exerçaient surtout leur industrie dans le Val-Demone. Ils s'y firent redouter au point que le prince de Villa-Franca, par des considérations de police et de toute autre nature, se déclara leur patron, leur donna une livrée, et les traita avec beaucoup de confiance. Il règne parmi eux un certain point d'honneur romanesque qui leur reste du moyen-âge; ils ne manquent jamais à la parole qu'ils ont donnée, et ont souvent plus de soin pour la sûreté d'une province qu'on

confie à leur garde que n'en ont les autorités elles-mêmes. *C. L.*

BANDURI (dom ANSELME), bénédictin de la congrégation de Méléda, naquit à Raguse en Dalmatie, en 1671. Il vint en France, en 1702, pour s'y perfectionner dans les sciences. Le grand-duc de Toscane, dont on a prétendu qu'il était le fils naturel, y pourvut à tous ses besoins.

L'Académie des inscriptions le reçut parmi ses membres en 1715, et, neuf ans après, le duc d'Orléans le choisit pour son bibliothécaire.

Le savant de La Barre passe pour avoir été de moitié dans la composition de ses ouvrages, dont l'un est intitulé : *Imperium Orientale*, etc. (l'empire d'Orient, ou les antiquités de Constantinople) et l'autre : *Numismata imperat. Rom.* etc. (médailles des empereurs romains depuis Trajan Dèce jusqu'aux Paléologues, avec une bibliothèque numismatique). On doit joindre à cet ouvrage, le supplément indispensable fait par Tanini, en 1 vol. in-fol. Ces deux ouvrages sont les plus complets qui existent sur les médailles du Bas-Empire de Rome et de Constantinople. D. M.

BANER (JEAN), que dans le XVIIe siècle, en France, on appelait BANNIER et qui est ainsi nommé dans beaucoup de dictionnaires historiques.

Ce général suédois, né en 1596, descendait d'une ancienne famille de la Suède et reçut une éducation très distinguée. Étant dans son enfance tombé d'un quatrième étage dans le château de Hœrningsholm, sans s'être fait la moindre blessure, on en conclut qu'il devait être prédestiné à de grandes choses. En 1615 il entra au service et se distingua de 1626 à 1629, en Pologne et en Russie, par des faits d'armes éclatans; il fut nommé conseiller du royaume et général, en 1630; en cette qualité, il accompagna Gustave-Adolphe en Allemagne où, lors de l'assaut près de Nuremberg, dans le camp de Wallenstein, il fut grièvement blessé. En 1632, après la mort du roi, Baner obtint le commandement d'un corps d'armée et devint la terreur des Impériaux. Nommé feld-maréchal et général en chef, il pénétra, en 1634, dans la Bohême avec les Brandebourgeois et les Saxons; mais après la bataille de Nœrdlingue, où le Brandebourg et la Saxe se détachèrent de la Suède, il se vit forcé de retourner en Thuringe. Cependant, dès 1635, il battit les Saxons près de Dœmitz, avança jusqu'à Naumbourg, et ne contribua pas peu à ranimer le courage des Suédois. Ce fut la bataille de Wittstock qui lui fit le plus d'honneur; elle eut lieu le 24 septembre 1636 : il y battit complètement les Saxons, prit Torgau et avança jusqu'à Leipzig; mais alors la fortune lui tourna le dos. Il eut toutefois le bonheur d'échapper à de grands dangers et de se sauver en Poméranie. Ce n'est que vers la fin de 1638 qu'il reçut des renforts de la Suède; aussitôt il fit une nouvelle invasion dans la Saxe, y ravagea tout d'une manière effroyable, battit l'armée saxonne, le 4 avril 1639, près de Chemnitz, pénétra dans la Bohême et s'y maintint jusqu'en 1640. Puis il dévasta encore une fois la Saxe et battit Piccolomini près de Hœxter. Mais le siége de Ratisbonne, dans l'hiver de 1641, ne réussit point. Baner se retira en Saxe et mourut la même année à Halberstadt. Quelques-uns attribuent sa mort à un empoisonnement; mais elle s'explique assez par ses nombreuses fatigues et par ses excès dans la boisson. La Suède perdit en lui son général le plus expérimenté et l'armée impériale son ennemi le plus redoutable.

Baner ne se déterminait, dans ses opérations militaires, que sur la vraisemblance du succès : habile à éviter le danger, il savait se soustraire à un ennemi dont il craignait la supériorité. Il se trouvait toujours à la tête des siens, et il sut maintenir constamment parmi eux une sévère discipline. Mais il fut fier et dur, trop adonné aux plaisirs de la table et de l'amour, et la manière barbare dont il ravagea la Saxe a laissé une tache sur sa mémoire. *C. L.*

BANIANS, la caste commerçante dans les Indes-Orientales. Elle a formé une secte répandue dans l'Inde et surtout dans le Mogol et dans le royaume de Cambaie. Les Banians admettent un dieu créateur de l'univers, et un démon, principe du mal. Leur dogme principal est

la métempsycose : aussi ne mangent-ils rien de ce qui a eu vie ; ils se font même un grand mérite de délivrer les animaux des mains de ceux qui veulent les tuer. Ils regardent comme impurs tous les hommes d'une religion différente de la leur. Ils se purifient eux-mêmes par de fréquentes ablutions, accompagnées de cérémonies superstitieuses qui leur sont particulières. Ils portent pendue à leur cou une pierre nommée *tamberan*, percée par le milieu, suspendue par trois cordons, et qui représente, disent-ils, leur grand dieu. A. S-r.

BANIM (John), romancier irlandais, élevé aux nues par les uns, rabaissé par les autres au rang d'humble imitateur de Walter Scott. Banim est un poète remarquable et original, lorsqu'il se laisse inspirer par les maux de ses compatriotes, succombant à la fois sous un joug anti-national et sous le poids d'une misère matérielle ; mais dans l'exécution, il n'est que trop souvent prolixe et exagéré. La première série des *Contes de la famille Ohara* parut en 1825, la seconde en 1827; en 1828 il publia *la Bataille de la Boyne*, et les *Croppies*, où sont retracés les troubles civils de l'Irlande, en 1798. Dans un épisode du *Denounced* (le Dénoncé, publié en 1830), Banim peint la grande persécution catholique après 1688 ; en 1831 il a fait paraître *the Smuggler* (le Contrebandier) qui termine jusqu'à présent la série des ouvrages de Banim. L. S.

BANKS (sir Joseph), baronnet, un des savans les plus zélés pour les progrès de l'étude de l'histoire naturelle, naquit en 1743, dans le Lincolnshire, et descendait d'une famille originaire de la Suède établie depuis un siècle en Angleterre, qui comptait aussi parmi ses membres l'auteur tragique, John Banks. Après avoir fait ses études à Éton et Oxford jusqu'en 1761, il fit en 1765 un voyage au Labrador et à New-Foundland, pour y entreprendre des recherches sur l'histoire naturelle; et, accompagné de son ami Solander, il s'embarqua en 1769 avec le capitaine Cook pour faire avec lui le voyage autour du monde. Dans une excursion dans l'intérieur de la Terre de Feu, dont ils voulaient explorer les curiosités volcaniques, nos deux naturalistes faillirent périr de froid dans une nuit où il gela d'une manière terrible, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils se défendirent du sommeil qui les accablait. Ce fut Banks qui importa l'arbre à pain (bananier) dans les îles de l'Amérique ; ce fut lui qui fournit les descriptions botaniques pour le premier voyage de Cook. Il avait l'intention de suivre ce navigateur dans son second voyage en 1772, mais il ne put tomber d'accord avec lui pour les dispositions qui étaient indispensables aux recherches qu'il voulait entreprendre, et visita dans cette même année les îles occidentales de l'Écosse et de l'Irlande, où il recueillit une riche moisson d'objets d'histoire naturelle. Nommé en 1771 docteur en droit par l'université d'Oxford, il fut élevé en 1778 au rang de baronnet, et à la même époque sir John Pringle ayant donné sa démission, il fut élu à la présidence de la Société royale de Londres. En 1801, il fut nommé membre de l'institut national de France, et cela en reconnaissance de son intervention pour la restitution des papiers de La Peyrouse, qui avaient rapport à son voyage, et qui étaient tombés au pouvoir des Anglais. Beaucoup de naturalistes eurent à se louer du zèle et du désintéressement avec lesquels il les assista dans leurs diverses entreprises. Sauf quelques articles détachés, insérés dans des recueils périodiques, notamment dans les *Philosophical transactions*, il n'a jamais écrit que son *A short account of the causes of the blight, the mildew, and the rust*, publié d'abord en 1803 in-4°, pour ses amis, et imprimé en 1805 pour le public, in-8°. Banks fut enlevé aux sciences en 1820. Il a laissé une riche bibliothèque, dont son ami Dryander a composé un excellent catalogue (5 vol. in-8°), ainsi qu'une des plus rares et plus précieuses collections d'histoire naturelle, qui toutes deux deviendront la propriété du Musée britannique après la mort de M. Brown, son bibliothécaire. *C. L.*

M. Thomas Banks, sculpteur, né en 1735, est un membre distingué de l'Académie royale de Londres. Le monument qu'il a élevé, dans l'abbaye de West-

minster à sir Eyre Coote est généralement admiré. Y.

BANLIEUE. On appelait ainsi autrefois, en terme de jurisprudence, l'étendue *d'une lieue* à l'entour d'une ville, où pouvait se faire le *ban* (*voy.*), c'est-à-dire les proclamations et même la justice de la ville. Cette expression est encore usitée aujourd'hui, mais seulement pour désigner le voisinage des bourgs ou villages qui touchent aux faubourgs d'une grande ville. La banlieue est d'ailleurs soumise à une autre juridiction que la ville et n'y adhère que par certains détails d'administration qui n'ont d'autre but que celui de simplifier les rouages du service. D. A. D.

BANNAT, *voy.* Banat.

BANNERET (écuyer, chevalier et baron), *voy.* Bannière.

BANNIÈRE. On donne aujourd'hui ce nom à l'enseigne ou drapeau que l'on arbore sur un bâtiment naval, quand on veut signaler la nation à laquelle appartient ce bâtiment. *Voy.* Pavillon.

La bannière d'une église est l'étendard placé dans le chœur, et que l'on porte dans les processions solennelles à la suite de la croix. On y voit ordinairement peinte ou tracée à l'aiguille la figure d'un saint personnage, patron de l'église. Cependant la bannière, quelquefois, n'offre aucune image pieuse, et la couleur du tissu suffit pour indiquer à quelle église elle appartient. Telle était la célèbre bannière de saint Denis, dont nous parlerons plus tard. *Voyez* Oriflamme.

Ce mot de *bannière* était autrefois d'un usage bien plus étendu, et l'on ne peut même exactement comprendre l'ordre et la distribution d'une armée, au moyen-âge, si l'on n'a pas de la bannière une idée bien précise. Nous allons essayer de la présenter.

Dans la vieille France, le droit de porter lance était le privilége des chevaliers. On attachait au-dessous du fer de la lance un pan ou morceau de drap de soie, terminé vers le bas en pointe. Sur ce pan était figuré le blason ou du moins les couleurs du chevalier auquel appartenait la lance, et ce morceau de drap s'appelait *pennon* ou *penoncel.* Quant au chevalier lui-même, on le nommait indistinctement un *homme d'armes*, une *lance*, et même un *pennon.*

Chaque homme d'armes était tenu d'entretenir trois chevaux et deux ou trois archers, sous son pennon. Ainsi quand nous trouvons, dans les chroniques, une armée de quinze cents lances, nous devons compter sept à huit mille hommes, dont quatre à cinq mille cavaliers.

Voilà donc pour le simple homme d'armes; mais celui-ci était lui-même entretenu et soldé par un autre chevalier plus puissant, plus grand terrien, ou plus renommé en faits de guerre. C'était le *banneret,* c'est-à-dire le seigneur portant sous le fer de sa lance, non plus un *pennon*, mais une *bannière.*

La différence entre ces deux petits drapeaux, c'est que la bannière était de forme carrée, tandis que le pennon, comme nous l'avons remarqué, se terminait en pointe. Le roi, par ses lettres, pouvait conférer à un simple homme d'armes le nom et le rang de banneret. Mais le plus souvent c'était le connétable qui, la veille d'un combat, distribuait les bannières et nommait ceux qui, pour la première fois, étaient en droit de la porter. Quand un chevalier avait pu soudoyer un nombre de lances, variable, suivant les temps, de 25 à 50, il allait, en présence de toute l'armée et à la tête de ses hommes d'armes, demander au connétable ou au maréchal la permission de changer son pennon en bannière. Le connétable, dès qu'il avait reconnu la justice de sa demande, prenait un instrument tranchant, et tandis que retentissait le son des cors et des trompettes, il coupait la pointe du pennon et ordonnait aux cinquante hommes d'armes de se tenir désormais serrés autour de la nouvelle bannière. Le connétable, en agissant ainsi, ne faisait que donner un chef à une compagnie de 50 lances. Mais si le roi, en temps ordinaire, conférait le même titre, il devait avoir égard, avant tout, aux terres et aux biens du demandeur. « Quant uns chivaliers o escuiers, » dit un cérémonial ancien, « a la terre de « quatre bacelers, li rois li peult bailler « bannière, à la première bataille où il « se trouvera; à la seconde il ert banne-

« ret, à la tierce il ert barons; » c'est-à-dire *baron banneret*; car autrement, un baron féodal pouvait n'être que simple *écuyer banneret*. Au reste, dans l'ordre naturel des choses, je doute qu'il dépendît du connétable ou même du roi de refuser la bannière à tout homme qui pouvait justifier de 25 ou 50 lances, suivant l'exigence des temps. Mais il est à croire que nul homme d'armes de race généreuse n'aurait jamais consenti à recevoir la *soudée* d'un vilain ou d'un guerrier déshonoré. Cependant, comme le titre de banneret emportait l'obligation d'entretenir un dispendieux train de guerre, il arrivait souvent qu'un simple écuyer opulent comptait sous ses ordres des chevaliers, des vicomtes et même des comtes.

Il ne faut pas confondre le nom de *banneret* avec celui de *chevalier banneret*. Pour obtenir ce dernier titre, il fallait avoir porté bannière dans un combat précédent; et, pour affecter avec justice le glorieux nom de *baron banneret*, il fallait s'être montré dans une longue suite de combats, comme *chevalier banneret*. Tel était du moins l'usage dans les beaux jours de l'ancienne monarchie féodale, c'est-à-dire du XIIe au XIVe siècle. Plus tard, on confondit souvent les deux noms de *banneret* et *chevalier banneret*.

Dans les armées royales, voici quel ordre suivaient les différens étendards. En tête de tous les combattans marchait l'oriflamme vermeil de saint Denis, patron de la France. Il précédait toutes les enseignes comme, dans les processions, la croix précède encore aujourd'hui la bannière patronale. A la suite s'avançait l'étendard du roi, bleu, peint à fleurs de lys, ou d'une éclatante blancheur; puis les bannières des grands feudataires; et, sous chacune d'elles, les bannières de leurs vassaux, portant le titre de *bannerets*.

Tout cela disparut vers le milieu du XVe siècle. Les noms restèrent encore quelque temps; mais la révolution opérée à la même époque dans le gouvernement, dans la forme de la propriété, et surtout dans l'art militaire, força les bannières de se réfugier dans les églises, et les bannerets de se percher dans les arbres généalogiques. *Voy.* DRAPEAUX. P. P.

BANNISSEMENT. Le bannissement est une peine qu'on retrouve dans toutes les législations; il devait naturellement se présenter comme un châtiment efficace, à cause du double effet qu'il produit. Il éloigne un coupable qui pourrait être encore dangereux, et sous ce rapport il offre à la société une garantie puissante; puis il est un moyen *d'intimidation* très énergique, il menace d'un mal redoutable: l'éloignement de sa famille et de son pays. Autrefois le bannissement, en France, était ou perpétuel ou temporaire; perpétuel, il emportait la confiscation des biens et la mort civile. Aujourd'hui le bannissement ne peut être prononcé que pour cinq ans au moins et dix ans au plus; mais si le banni, mû par de mauvais desseins, par des motifs impérieux, ou même par le désir si naturel de revoir sa patrie, rentre sur le territoire de la France avant l'expiration de son ban, il encourt, sur la seule preuve de son identité, la peine afflictive, infamante et perpétuelle de la déportation. Le bannissement est déclaré peine infamante par le code pénal; cependant ceux qui le subissent sont souvent, par la nature même des crimes qu'ils ont commis, relevés dans l'opinion de la tache que leur imprime la loi. Les délits politiques ne sont pas, dans nos mœurs, alors même que le dernier supplice les atteint, considérés comme honteux et infâmes; or ce sont presque tous des délits de ce genre qui emportent la peine du bannissement. Si le bannissement est rangé au nombre des peines ordinaires applicables par les tribunaux de justice répressive, il est aussi quelquefois prononcé, comme mesure politique, par les grands pouvoirs de l'état. L'ordonnance du 24 juillet 1815, la loi du 12 janvier 1816, qui éloignent de la France les membres de la famille de Napoléon et des hommes ennemis de la Restauration; la loi du 10 avril 1832, qui a exclu à son tour Charles X et sa famille du territoire français, sont des exemples récens et présens à tous les souvenirs. Les nécessités politiques peuvent-elles justifier de pareils actes? Cette question ne doit pas être

traitée ici. Remarquons seulement que ce n'est pas là le bannissement proprement dit, et qu'on a évité d'employer ce mot dans les lois qui viennent d'être citées. J. B. D.

BANQUE, mot tiré de l'italien *banca*, et si simple dans son origine qu'il ne signifiait que les bancs sur lesquels s'asseyaient ceux qui se chargeaient de faire des remises d'argent pour le public. On donne aujourd'hui le nom de *banque* à des établissemens destinés à faciliter la circulation de l'argent, ordinairement dépositaires de valeurs en espèces, en lingots ou en lettres de change, et qui sont en outre autorisés à mettre en circulation des *billets de crédit*. *Voy.* ce mot.

On distingue plusieurs sortes de banques : 1° les banques de dépôt; 2° les banques de circulation; 3° les banques d'escompte; 4° les banques prêtantes.

Les *banques de dépôt* reçoivent l'argent des particuliers, et en facilitent la transmission par le virement des parties, ou en donnent des récépissés qui entrent dans la circulation.

Les *banques de circulation* ne se contentent pas de faire circuler les capitaux qu'on leur confie, mais elles émettent, en outre, des billets payables au porteur.

La principale opération des *banques d'escompte* consiste à escompter des lettres de change, c'est-à-dire à en payer le montant par anticipation, en retenant un escompte ou intérêt proportionné à l'éloignement de leur échéance.

Les *banques prêtantes* sont aussi appelées *Monts-de-Piété*, lorsqu'elles ne sont pas instituées pour prendre au-delà d'un intérêt compensatoire; et *Lombards* lorsqu'elles le sont à titre lucratif. *Voy.* ces mots.

Maintenant que le titre des monnaies est moins variable, et que le cours du change, sur les diverses places de commerce, est mieux connu, les banques de dépôt ont modifié leur système et ont embrassé de nouvelles opérations, en sorte qu'aujourd'hui la plupart des banques en activité sont à la fois banques de dépôt, d'escompte et de circulation. Il n'y a plus qu'un très petit nombre de Monts-de-Piété en Europe qui fonctionnent comme *banque*; nous citerons seulement ceux de Milan, de Vérone, de Rome, etc.

Nous allons à présent tracer un résumé historique de la création des premières banques; nous signalerons ensuite les avantages et les inconvéniens que présentent ces établissemens; et enfin nous exposerons le système des principales banques de l'Europe et de l'Amérique, en indiquant les phases de prospérité et de décadence qu'elles ont parcourues.

Ce fut sans doute pour établir une mesure fixe et courante dans la valeur des articles de richesse, et pour éviter les frais, les risques et les inconvéniens qu'entraîne toujours le transport du numéraire d'une ville à l'autre, et aussi pour en économiser l'emploi, qu'on institua les premières banques de dépôt. Mais déjà, long-temps avant la création de ces banques, pour empêcher que le commerce languît faute de numéraire, et pour rendre les transactions plus faciles, les négocians de l'Europe étaient dans l'usage de faire leurs paiemens à des époques fixes, en se réunissant une ou plusieurs fois l'année pour apurer et solder leurs comptes au moyen de revirements et de transports de crédit; en sorte que, par ce moyen, ils n'avaient besoin que de très petites sommes pour payer les appoints. Suivant quelques économistes, cette ancienne habitude de transporter les crédits donna l'idée de l'établissement des premières banques de dépôt.

Il semblerait, d'après Storch, que la banque de Venise est la première qui ait existé en Europe, quoiqu'on ne sache pas d'une manière certaine la date de sa fondation. Les historiens de ce pays rapportent qu'en 1171, la république, se trouvant forcée de soutenir à la fois deux guerres très coûteuses, exigea un emprunt forcé des citoyens les plus riches, et pour les couvrir de leurs avances elle consentit à leur profit une rente perpétuelle de 4 p. 0/0. Les prêteurs instituèrent une commission appelée *Chambre*, qui fut chargée de recevoir et de répartir les intérêts. Ce fut cette chambre qui depuis établit la banque; mais à quelle époque et sur quelles bases? Personne ne le sait d'une manière positive.

A défaut de documens historiques, on peut avec quelque fondement avancer les conjectures suivantes : Comme les intérêts de l'emprunt se payaient toujours régulièrement, chaque crédit inscrit sur les livres de la *chambre* pouvait être considéré comme un capital productif, et, partant, les inscriptions ou le droit de percevoir l'intérêt devaient fréquemment changer de main. Cet usage dut nécessairement faire bientôt connaître aux prêteurs combien il était facile de solder toute espèce de comptes au moyen des viremens des parties (*voy.* Viremens); aussi, dès que l'on eut apprécié les avantages que le commerce pourrait retirer de cette méthode, la monnaie de banque fut inventée.

Mais comme les banques de dépôt, tout en économisant l'emploi du numéraire, servaient aussi à en déterminer la valeur avec plus de précision, et comme l'accomplissement de cette dernière condition présentait surtout plus d'avantages aux petits états qu'aux grands, il est assez vraisemblable que de Venise ce système économique a passé directement à Gênes, à Amsterdam et à Hambourg. Ces places commerçantes, capitales de petits états, ou constituant quelquefois à elles seules tout l'état, et se trouvant en communication constante avec des individus qui résidaient en divers pays, recevaient chaque jour beaucoup d'argent étranger dont le gouvernement ne pouvait pas empêcher la circulation. D'un autre côté, comme la valeur de ces pièces était peu connue, leur circulation était difficile, et les plus simples transactions commerciales s'en ressentaient; aussi, pour faire cesser ces inconvéniens et fixer la valeur de la monnaie, les négocians résidens établirent, à l'instar de Venise, des banques de dépôt, dans lesquelles chacun d'eux déposait une valeur quelconque, soit en monnaie de l'état, soit en lingots, soit enfin en monnaies étrangères essayées et reçues comme métal en barre. La banque ouvrait un compte à chaque déposant, et passait à leur crédit la somme qu'ils avaient déposée. Lorsqu'un négociant voulait ensuite faire un paiement, il lui suffisait de transporter son crédit ou une partie de ce crédit à celui à qui il devait, sans que, dans ce transport, il y eût le moindre déplacement de numéraire. Par ce moyen ingénieux, les négocians étrangers n'avaient à redouter aucune perte provenant de l'altération de la monnaie du pays où de semblables institutions étaient formées. On conçoit que les lettres de change payables en une monnaie si sûre et si invariable devaient mieux se négocier que d'autres; aussi le cours du change était-il toujours favorable aux pays qui payaient en monnaie de banque. Tel fut le premier pas qui signala à l'attention publique l'utile institution des banques. Plus tard, on songea à rendre productifs les capitaux déposés; ensuite on ne voulut plus se contenter d'un bénéfice si restreint, et, par une combinaison plus savante, les banques parviennent aujourd'hui à retirer de leurs capitaux un bénéfice triple de celui qu'on obtient dans les autres placemens. Nous allons faire connaître le procédé qu'elles emploient.

Supposons que cent individus s'organisent en société anonyme pour former une banque d'escompte et de circulation, et qu'ils constituent un capital de 100,000 fr. en faisant chacun un versement de 1,000 fr.; cette compagnie en escomptant des billets, c'est-à-dire en se bornant à donner de l'argent pour les effets de commerce qu'on lui présenterait, déduction faite de l'intérêt de ses avances, ne ferait qu'une opération vulgaire, que font également un grand nombre de capitalistes, avec plus ou moins de succès. Mais ce n'est pas ainsi qu'elle opère. En échange des effets de commerce qu'elle escompte, ce n'est pas de l'argent qu'elle donne, mais des billets payables au porteur et à vue, qu'un acte du gouvernement l'a autorisée à émettre, et que la confiance qu'elle inspire fait recevoir comme de l'argent dans toutes les transactions. Comme ses billets sont payables à vue, il faut nécessairement que la banque forme une caisse où ils puissent toujours être remboursés quand les porteurs le désirent; mais jamais on ne les présente à la fois. Le public sait qu'il a un gage très solide dans les effets de commerce à deux ou trois mois de date au plus qu'ils ont servi

à escompter. Il suffit donc que la banque garde en caisse le tiers des effets qu'elle a en émission. Ainsi, avec un capital de 100,000 fr., elle peut escompter 300,000 fr. d'effets de commerce; en d'autres termes, en conservant 100,000 fr. en caisse, elle pourra faire pour 300,000 fr. d'affaires; d'où il résulte qu'elle retirera 12 p. 0/0 de son capital, quoique cependant ses débiteurs ne lui paient qu'un intérêt de 4. Cette combinaison, malgré sa simplicité, est sans contredit fort savante et fort habile, puisque, sur les 12 p. 0/0 que la banque obtient de ses capitaux, il y en a 8 qui ne coûtent rien à personne.

Mais nous n'avons encore considéré les avantages des banques que dans l'intérêt de ceux qui les exploitent; elles en ont aussi de très grands pour le public. En effet, qui ne voit que ces compagnies, au moyen de leurs billets, augmentent la somme des signes monétaires presque aussi efficacement que les spéculateurs qui exploitent les mines, à si grands frais et avec des chances si périlleuses? La confiance donnée aux billets des banques bien conduites les faisant admettre comme l'argent qu'ils représentent dans les caisses des receveurs des deniers de l'état, ainsi que dans celles des particuliers, l'or et l'argent perdent de leur prix, et les capitalistes les exportent pour les faire valoir à leur compte dans les pays où ils ont conservé toute leur valeur, parce qu'ils ne s'y trouvent pas en concurrence avec du papier de crédit. C'est par cette raison que, toute proportion gardée, la Grande-Bretagne est peut-être un des états de l'Europe où il y a le moins de numéraire. Ainsi donc, les banques augmentent réellement les capitaux des nations chez lesquelles elles s'établissent. Les billets qu'elles émettent remplissent si complètement l'office des métaux précieux, qu'ils contribuent même à multiplier les meubles d'or ou d'argent, comme si la masse s'en était accrue par l'exploitation de nouvelles mines. Mais qu'on ne pense pas que cet accroissement soit de la totalité des billets en circulation; il ne se compose que de la somme excédant la réserve en numéraire de la banque, réserve qui doit toujours représenter le tiers des émissions de son papier de crédit.

L'émission des billets de banque a donc pour but de doubler et même de tripler, par ce moyen fictif, les capitaux nécessaires aux relations sociales, et de donner une bien plus grande activité aux entreprises commerciales, industrielles et agricoles. Mais ce système devient dangereux toutes les fois que, par une trop grande émission de billets ou par des circonstances accidentelles, le crédit des banques se trouve ébranlé, et que, par suite des craintes qu'elles inspirent, le public se porte avec empressement vers les caisses de remboursement, pour changer les billets contre de l'argent monnayé. C'est pour éviter ces funestes résultats qui, en causant la chute des banques, peuvent entraîner la ruine de beaucoup de familles, que les directeurs de ces établissemens doivent avoir le plus grand soin de ne mettre des billets en circulation qu'en proportion des fonds de garantie qu'ils possèdent. La banque d'Angleterre, pour avoir mis en circulation une quantité excessive de billets, se vit, pendant plusieurs années de suite, dans la nécessité de faire battre de la monnaie d'or (la seule avec laquelle il lui fût permis de payer son papier) pour la somme de 850,000 liv. sterl. Elle achetait l'once d'or en barre à raison de 4 liv. st. en billets, et la cédait, après l'avoir fait monnayer, à raison de 3 liv. 17 schellings 10 pences et demi : de sorte que les billets de la banque n'avaient point une valeur égale au métal monnayé, et celui-ci avait une valeur moindre que le métal en barre. Ainsi la banque, outre les frais de fabrication payés par le gouvernement qui venait à son secours, perdait encore de 2 ½ à 3 p. 0/0 sur l'or en barre qu'elle était obligée d'acheter, pour le transformer en monnaie, et en rembourser ensuite les porteurs de ses billets. Eh bien! malgré l'énorme quantité d'or monnayé qu'elle fabriquait, la rareté de ce métal ne s'en faisait pas moins sentir.

Les banques provinciales furent contraintes de suivre son exemple, et le commerce se trouva privé tout à coup des avances sur lesquelles il avait compté, soit pour former des entreprises nouvelles, soit pour donner plus d'extension aux anciennes. A mesure qu'arrivait l'é-

chéance des engagemens que les négocians avaient escomptés, ils durent les acquitter; et ne trouvant plus d'avances chez les banquiers, chacun fut forcé d'user de toutes les ressources dont il pouvait disposer : on vendit des marchandises pour la moitié de ce qu'elles avaient coûté ; une multitude d'ouvriers resta sans ouvrage; beaucoup de faillites furent déclarées parmi les négocians et parmi les banquiers qui, ayant mis en circulation des billets au porteur pour une somme plus forte que celle dont pouvait répondre leur fortune personnelle, n'avaient plus pour gage de leurs émissions que des engagemens de particuliers dont plusieurs étaient faillis.

Cependant, dès le principe, pour prévenir de semblables crises, on voulut placer les banques sous la protection et la surveillance des gouvernemens. On croyait que, se trouvant ainsi sous une tutelle éclairée, elles n'outre-passeraient pas les lois de la prudence; malheureusement il n'en fut pas ainsi. Les gouvernemens ont fait payer aux banques la protection qu'ils leur accordaient, en leur empruntant sans cesse, et les ont presque toujours obérées, s'ils ne les ont ruinées. On trouvera la preuve de ce que nous avançons dans l'esquisse historique des principales banques, que nous allons tracer; mais nous ajouterons que la ruine ou les crises difficiles dans lesquelles se sont trouvées les banques d'Amsterdam, de Copenhague, d'Angleterre, de Madrid, et la caisse des Comptes-Courans en France, ne sont dues qu'aux emprunts excessifs que leur avaient fait leur gouvernement, et à la trop grande quantité de billets que, par suite, elles avaient été obligées d'émettre.

Il faut dire aussi qu'en retour de cette complaisance coupable les gouvernemens se sont souvent empressés de sanctionner leur banqueroute en convertissant leurs billets de crédit en papier-monnaie; mesure violente qui a achevé de jeter la perturbation dans l'existence de toutes les classes de la société. Mais qu'on ne pense pas que les banques protégées par les gouvernemens se soient seules laissé entrainer dans cette marche funeste. Voici ce qu'écrivait en 1815 M. Jefferson sur la situation des banques des États-Unis.

« Nous n'avons point de monnaie métallique. Nous sommes encombrés de billets de banque dont la dépréciation élève le prix nominal de toutes choses et ne fournit aucune valeur réelle pour point de comparaison. On a pu, pendant un temps, soutenir au pair la valeur de toute cette friperie, ou plutôt les banques ont pu déprécier la valeur du métal en même temps que celle de leurs billets, en gardant des dépôts d'espèces suffisans pour les acquitter à présentation; mais, la guerre ayant épuisé nos ressources en argent comptant, elles ont toutes suspendu leurs paiemens en espèces, en promettant de les reprendre aussitôt que les circonstances permettraient de se procurer des métaux précieux. Les plus prudentes et les plus honnêtes d'entre elles tiendront peut-être à leur parole, mais le plus grand nombre ne voudra pas ou ne pourra pas en faire autant. En attendant, comme nous n'avons aucun autre agent des échanges, nous prenons ces billets par nécessité, mais nous les gardons en nos mains le moins long-temps que nous pouvons. »

Quelques économistes, pour donner aux banques des gages plus sûrs, ont pensé qu'elles pouvaient accepter des contrats hypothécaires, des immeubles, etc. En un mot, ils auraient voulu les faire fonctionner comme caisses hypothécaires ou territoriales (*voy.* ces mots); mais ces essais ont toujours été infructueux. Pour que les banques puissent être dans un état constant de prospérité, il faut que le gage qu'elles acceptent soient d'une réalisation facile. Des lingots, des effets à courte échéance, voilà les seuls titres qui leur conviennent; s'il en était autrement, les gages qu'elles posséderaient, quoique certains, ne pouvant être immédiatement réalisés, les banques se trouveraient dans l'impossibilité d'apaiser, dans un moment de crise, les inquiétudes des porteurs de leurs billets; et, par les lenteurs qu'elles mettraient à les rembourser, ne feraient qu'accroître la panique et détermineraient ainsi des commotions plus ou moins dangereuses.

Comme nous l'avons dit, au commen-

cement de cet article, les banques ont été instituées pour favoriser surtout les transactions commerciales ; mais lorsque le monopole est concentré dans un seul établissement, celui-ci ne tarde pas à devenir un instrument politique et à négliger les intérêts du commerce. En outre, comme la banque trouve alors dans les transactions qu'elle fait avec le gouvernement des bénéfices assurés, elle devient plus exigeante pour l'admission à l'escompte du papier du commerce, et établit, presque à son insu, une aristocratie financière en n'accordant la faveur de l'escompte qu'à un très petit nombre de maisons. Ainsi, nous verrons que tout le capital de la banque d'Angleterre est prêté à l'état, que ses principales opérations roulent sur la négociation des billets de l'échiquier, et que les capitaux de la banque de France sont plus souvent affectés aux emprunts temporaires du ministre des finances ou à l'escompte des bons du trésor qu'à celui des lettres de change des négocians. Le but de l'institution n'est ainsi accompli qu'à moitié.

Cependant si, dans un état, l'établissement des banques est illimité, il peut en résulter des pertes et des fluctuations très préjudiciables pour toutes les branches du commerce et de l'industrie. Sans contrôle dans leurs opérations, les directeurs pour nuire à leurs rivaux, abaisseront ou élèveront le taux des escomptes, émettront des masses de billets tout-à-fait disproportionnées aux capitaux dont ils disposent, etc., ainsi que cela se pratiquait à Paris lorsqu'il y avait trois banques : la *caisse du Commerce*, le *comptoir Jabach* et *la nouvelle banque ;* et enfin comme cela a eu lieu aux États-Unis où de 1811 à 1830 plus de cent soixante-dix banques ont fait faillite, et où avant cette époque, pour prévenir leur ruine, le gouvernement avait déjà été obligé de convertir leurs billets en papier-monnaie ! Entre le monopole et la liberté illimitée, il y a cependant un moyen terme : c'est d'autoriser l'établissement des banques dans les principaux foyers de commerce et d'industrie d'un pays, en leur accordant les mêmes prérogatives qu'à la banque centrale. Telle est l'opinion des meilleurs économistes ; telle devrait être aussi la tendance des gouvernemens éclairés.

Nous avons fait connaître l'origine et le but des banques, nous avons expliqué les modifications successives qu'elles ont subies, enfin nous avons indiqué les inconvéniens et les avantages des divers systèmes : il ne nous reste plus qu'à tracer l'histoire particulière des banques les plus importantes de l'ancien et du nouveau Monde.

La banque de Venise, comme nous l'avons déjà dit, a été le premier établissement de cette espèce en Europe. Elle fut instituée, suivant quelques auteurs, en 1500 ; et, suivant les présomptions d'Anderson, en 1157 ; Clairac, avocat de Bordeaux, qui a écrit vers l'an 1656, confirme l'assertion de ce dernier, et donne les détails suivans : « Il y avait, dit-il, à Venise trois banques, savoir : 1° celle appelée *Monte-Vecchio*, c'est-à-dire vieux mont, qui fut érigée vers l'an 1156, sous le doge *Vitalis-Michaël*, lequel, par la grande nécessité des affaires de la république, fut astreint à faire de gros emprunts à des particuliers citadins, à rente constituée ; et, pour paiement d'icelle, il obligea les revenus de la seigneurie ; 2° celle appelée *Monte-Novo*, établie en 1580 pour soutenir la guerre de Ferrare ; 3° celle appelée *Monte-Novissimo*, établie sous le doge *Leonardo Loredano*, pour relever la république abattue par une guerre de 7 ans. Ces trois monts, dit le même auteur, sont ce qu'on nomme la banque de *Venise*. »

C'est sur les débris de ces trois banques que s'établit au commencement du XVIIIe siècle *el banco del Giro* qui, jusqu'en 1797, poursuivit avec assez de succès le cours de ses opérations.

La banque de Saint-George à Gênes, postérieure à celle de Venise par l'époque de sa création, était fondée sur les mêmes principes. Cette banque, longtemps florissante, a exercé pendant plusieurs siècles une autorité souveraine dans l'île de Corse, sous la protection de la république de Gênes ; mais, quelque temps après l'invasion de l'Italie par les armées françaises, elle fut supprimée.

La banque d'Amsterdam fut créée, en 1609, comme banque de dépôt, et les paiemens qu'elle faisait avaient lieu en écrivant sur ses registres le transfert des

sommes d'une personne à une autre, par suite de leur consentement mutuel. Elle était obligée, d'après les conditions fondamentales de ses statuts, d'avoir constamment dans ses coffres des valeurs monnayées ou en lingots égales au montant total de ses obligations.

Ce dépôt fut respecté depuis l'établissement de la banque jusqu'en 1672, époque où l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht. Alors il fut rendu aux déposans. Il paraît que postérieurement le dépôt de la banque ne fut pas si religieusement gardé; car, lorsque les Français s'emparèrent d'Amsterdam, en 1794, et qu'il fallut déclarer l'état des caisses, il se trouva que sur ce dépôt on avait prêté, soit à la ville d'Amsterdam, soit à la Compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West-Frise, une somme de 10,624,793 fl., que ces corporations étaient hors d'état de restituer.

De 1802 jusqu'à la réunion de la Hollande à la France, le crédit de la banque d'Amsterdam se soutint; mais en 1810 les directeurs de la banque de Paris ayant voulu soumettre ses opérations à son contrôle, elle restreignit de beaucoup le cercle de ses affaires, et ne leur donna une nouvelle extension qu'après la paix de 1814. Aujourd'hui, malgré les crises politiques qu'elle a eu à traverser, graces à la prudence avec laquelle elle est administrée, cette banque se trouve dans une situation satisfaisante. Le capital de cette banque était d'abord de 5 millions de florins, versés par action de 1000 fl.; mais il a été doublé en 1819. Le roi des Pays-Bas y est personnellement intéressé pour un dixième. Elle est administrée par un président et par cinq directeurs, dont chacun doit être détenteur de 10 actions au moins; elle émet des billets, fait l'escompte et prête sur gages. Le taux de ses escomptes n'est que de 2 p. 0/0.

Banque de Hambourg. Ce fut en 1619 qu'on établit une banque à Hambourg. Celui qui fonda cet établissement était un négociant nommé Beckmann, devenu depuis sénateur, et élevé ensuite à la dignité de bourguemestre de la ville. Il se consolida par les soins assidus du bourguemestre Clæn.

Originairement, l'institution de la banque de Hambourg n'avait pas seulement pour but de faciliter les transactions entre les négocians, mais aussi de conserver, dans sa valeur primitive, l'écu d'empire, et de le soustraire ainsi à la cupidité de certaines personnes qui, dès ce temps-là, faisaient métier d'altérer la monnaie. Elle n'avait donc été établie qu'à l'usage des négocians; mais plus tard on agrandit la sphère de ses spéculations, et elle fonctionne aujourd'hui comme banque de dépôt et de circulation.

Elle ne prête que sur des lingots d'or, d'argent ou de cuivre, à $\frac{1}{4}$ p. 0/0 d'intérêt par mois. Elle reçoit le marc d'argent fin au taux de 27 marcs 4 sch. de banque, et les rend à celui de 27 marcs 6 sch. Malgré les fortes impositions qu'elle fut obligée de payer en 1813 et 1814, pour subvenir aux frais d'entretien de l'armée française, elle se remit bientôt des pertes qu'elle avait éprouvées et son crédit se releva rapidement. On estime aujourd'hui que ses capitaux s'élèvent à plus de 40 millions de marcs de banque. Cette banque, dont les billets n'ont jamais éprouvé de baisse, passe pour une des mieux administrées, sinon pour la meilleure de toutes.

Banque d'Angleterre. La plus importante de toutes les banques, celle dont les opérations embrassent l'univers, et dont les effets sont échangés dans toutes les parties du monde, c'est sans contredit la banque d'Angleterre. L'Écossais William Paterson fut le premier qui en conçut le projet, et c'est en 1694 qu'elle fut fondée. Son capital primitif n'était que de 1,200,000 liv. st. (30,000,000 fr.) formé par 12,000 actions; mais depuis il a été porté, soit par de nouveaux appels de fonds, soit par la création de nouvelles actions à 14,550,000 liv. sterl. (363,750,000 fr.).

La banque d'Angleterre fut instituée par un acte du parlement sous le titre de : *gouvernement et compagnie de la banque d'Angleterre.* Son administration fut soumise à un conseil composé d'un gouverneur et de vingt-quatre directeurs, élus seulement pour une année. Le gouverneur devait posséder au moins 4,000 liv. sterl. dans le fonds social, le sous-

gouverneur 3,000, et chacun des directeurs 2,000.

D'après sa charte de création, la banque d'Angleterre fut fondée pour onze ans. Durant cette première époque le cours des billets de l'échiquier avait considérablement baissé, et les billets de la banque éprouvaient une perte de 20 p. 0/0; aussi, afin de relever les fonds publics et les actions de la banque, la nouvelle compagnie fut autorisée par le parlement à contracter un second emprunt qui fut payé : $\frac{4}{5}$ en billets de l'échiquier et $\frac{1}{5}$ en effets de la banque. Le capital primitif, par cette opération, fut augmenté de 1,001,171 liv. st.

En 1708, l'intérêt de 8 p. 0/0 que le gouvernement payait à la banque pour les sommes qui lui avaient été avancées, fut réduit à 6 p. 0/0. En retour de cette réduction et d'une somme de 400,000 liv. st. que la banque consentit à prêter au gouvernement sans exiger d'intérêt, l'existence de cette société fut prolongée jusqu'à l'année 1733.

Après plusieurs autorisations du parlement, la banque avait déjà porté son capital constitutif à 5,559,995 liv. sterl., lorsqu'elle résolut, en 1722, d'acheter le fonds de la compagnie de la mer du Sud (*south sea company*). Cette acquisition lui coûta 3,400,000 liv. st. qu'elle se procura en augmentant son capital, qui fut porté alors à 8,959,995 liv. st. A l'époque du troisième renouvellement de sa charte, pour 31 ans qui devaient expirer en 1764, la banque prêta 1,600,000 liv. st. au gouvernement, sans exiger d'intérêt pendant plusieurs années, et se vit obligée d'augmenter son capital de 840,000 livres sterling.

Lors du quatrième renouvellement qui devait expirer en 1786, la banque avança encore 1,000,000 st. à l'état, sur des billets de l'échiquier, et lui paya en outre la somme de 110,000 liv. st.

On le voit, ce n'a été qu'au prix de nouveaux sacrifices et en faisant de nouveaux prêts au gouvernement, que la banque d'Angleterre a dû la prolongation successive de son existence. Ainsi, lors du cinquième renouvellement qui étendit son privilége jusqu'en 1812, la banque avança 2,000,000 sterl. au gouvernement pour trois ans à 5 p. 0/0. En obtenant son sixième renouvellement qui prorogeait son existence jusqu'à 1833, la banque fut encore obligée d'avancer au gouvernement 3,000,000 liv. st. à 3 p. 0/0, mais sous la condition expresse qu'elle serait autorisée à accroître son capital social de 2,910,600 liv. sterl.; et au mois d'août 1833, la somme due à cette compagnie par le gouvernement, était de 14,686,800 liv. st., portant intérêt à raison de 3 p. 0/0. Voici maintenant quelles sont les principales dispositions contenues dans le septième bill de prorogation de la charte de la banque d'Angleterre.

La charte de la banque, y *est-il dit*, sera prorogée jusqu'en août 1853. A dater du 1er août 1834, ses billets auront un cours légal (car jusqu'ici leur circulation était facultative). La banque retiendra toujours le privilége d'être, dans le rayon de 65 milles, la seule corporation composée de plus de six associés et pouvant traiter les affaires de banque. En considération du renouvellement de sa charte, la somme qui lui était allouée pour le service de la dette publique sera réduite à 120,000 liv., c'est-à-dire à la moitié. Enfin, toujours en considération de ce renouvellement, la dette de l'état envers la banque sera réduite de 14,686,800 liv. st. à 11,150,000 liv.; c'est-à-dire, aux trois quarts.

Depuis sa création jusqu'à nos jours, la banque d'Angleterre a éprouvé plusieurs crises qui ont failli compromettre son existence et son crédit. Il ne sera pas sans intérêt d'indiquer ici les principales. La marche sur Londres des montagnards d'Écosse conduits par le prétendant, en 1745, eût nécessairement entraîné sa ruine, sans le patriotisme des négocians de Londres; et les émeutes de 1780, dirigées par lord Gordon, contre la propriété, auraient probablement dissipé tous les capitaux de la banque, sans la fermeté que déploya le gouvernement anglais dans cette circonstance. Plus tard, les énormes subsides fournis à l'empereur d'Autriche et au roi de Prusse en 1794, les dépenses extraordinaires des agens britanniques dans tous les pays étrangers, pour soulever l'Europe contre

la France, ayant fait sortir des caisses de la banque une grande partie de son numéraire, ses billets ne furent plus admis qu'à perte dans les transactions commerciales, et ses actions éprouvèrent une forte baisse à la Bourse. A ces effets désastreux, occasionnés par les dépenses excessives du gouvernement anglais durant ces années critiques, se joignirent, au commencement de 1797, la crainte d'une invasion en Irlande, qui vint répandre l'alarme parmi tous les porteurs de billets. Aussitôt on se présenta en foule pour échanger les *banknotes* contre de l'argent monnayé. Les employés ordinaires ne pouvaient pas satisfaire l'empressement du public, et la réserve commençait à s'épuiser.

Ce fut dans cet état de choses que Pitt fit adopter en conseil, le 26 février 1797, un ordre pour suspendre les paiemens en numéraire par la banque. Le parlement sanctionna cette mesure, qui fut appuyée par des assemblées de banquiers et de commerçans, où ceux-ci s'engagèrent à la soutenir de tous leurs efforts. Cette résolution dissipa les craintes que l'acte de restriction avait causées, et, pendant 25 ans, il continua à régir la circulation en Angleterre. Lors de cette crise, la banque possédait en titres ou valeurs de portefeuille, déduction faite de toutes les réclamations qui existaient contre elle, la somme énorme de 15,513,690 liv. sterl.; mais cet actif n'était pas réalisable, et ne pouvait satisfaire à la demande des porteurs.

Si, à la suite de la conversion des billets de la banque d'Angleterre en papier-monnaie, le commerce et l'industrie de la Grande-Bretagne ne se ressentirent pas de cette mesure violente, elle n'en eut pas moins des résultats funestes lorsqu'en 1819, sur la motion de sir Robert Peel, le parlement ordonna à la banque de reprendre ses paiemens en numéraire. En effet, par suite de la dépréciation qu'avait éprouvée le papier de banque, une once d'or ne valait pas moins de 5 liv. sterl., 6 schel., 4 d. en billets de banque, tandis que si leur cours eût été au pair, elle n'eût valu que 3 liv. sterl., 17 schel., 10 d. Ainsi, 100 liv. sterl., en billets de banque ne valaient en or que 73 liv. sterl., 4 schel., 9 d.: en d'autres termes le papier-monnaie perdait à peu de chose près 27 p. 0/0. Lorsqu'en 1815 la hausse s'opéra, les impôts et une grande partie des baux à ferme alors existans avaient été réglés dans le temps où le papier-monnaie était en baisse, et les fermiers se fiant sur la durée de la dépréciation de la monnaie courante, qui se trouvait presque entièrement composée de billets de banque, n'avaient pas songé à ne s'engager à payer, pour leurs baux à ferme, qu'une somme proportionnée à la valeur nominale du papier-monnaie.

Tant que le cours du papier-monnaie fut au-dessous de la valeur qu'il représentait, les fermiers purent payer leur loyer, parce qu'ils vendaient leurs produits sur le pied de leurs engagemens; mais lorsqu'après la paix la banque eut retiré de la circulation une grande partie de ses billets, leur valeur augmenta, et le prix des marchandises baissa en proportion. Les fermiers, qui recevaient pour leurs produits une moins grande quantité de papier qu'auparavant, ne purent pas continuer à payer leur rente, parce que leurs contrats les obligeaient à payer en valeurs réelles des quantités stipulées en raison de valeurs nominales; en d'autres termes, ils étaient obligés de donner la même quantité de papier, alors qu'il ne perdait rien de sa valeur nominale, que lorsqu'il perdait 25 p. 0/0, taux qui avait servi à établir leurs contrats. Celui qui s'était engagé à donner pour un champ ou pour une maison 100, liv. st. de loyer, en papier monnaie, lorsque cette somme ne représentait que 73 liv. st., 4 schel., 9 d. en numéraire métallique, était obligé de payer, quand le papier eut repris toute sa valeur, 100 liv. st. en papier, qui alors valait exactement 100 liv. st. en or. Les impôts et les traitemens des fonctionnaires publics, qui avaient été fixés en raison de la dépréciation des billets de la banque, furent payés de la même manière quand ce papier eut repris toute sa valeur; aussi, c'est avec raison que l'on peut dire que, dès 1815, les impôts de la Grande-Bretagne augmentèrent de 27 p. 0/0, ainsi que le traitement des

employés du gouvernement. Les contribuables, déjà grevés d'un poids énorme, à cause de l'accroissement de la dette publique, furent obligés de supporter bon gré mal gré cette nouvelle charge. On ne pouvait d'ailleurs recourir à aucun moyen légal, pour faire cesser un mal produit par la hausse de la valeur du papier-monnaie; car l'origine en était tout-à-fait inconnue. Les classes lésées ne parvenaient même pas à découvrir le principe de leur infortune; car, comme il n'y avait d'autre instrument des échanges que le papier, elles pensaient que sa valeur était inaltérable et qu'il n'y avait que celle des marchandises qui avait pu varier. Erreur bien grande! la seule chose dont la valeur eût baissé pendant tout le temps de la guerre et qui avait augmenté après la paix, c'était le papier-monnaie. Ces fluctuations eurent pour résultat d'entraîner la banqueroute de la plupart des fermiers, d'étendre la plaie du paupérisme, et de faire éprouver à l'agriculture des pertes incalculables dont elle ne s'est pas encore relevée. (Dans l'article Papier-Monnaie, on trouvera l'explication des causes qui influent sur la dépréciation de cet agent fictif des échanges.)

Avant l'année 1759, la banque d'Angleterre n'émettait pas des billets au porteur au-dessous de la valeur de 20 liv. Elle commença à émettre, dans cette dernière année, des billets de 10 livres. L'émission des billets de 5 liv. commença en 1793, et ce ne fut qu'en 1797 qu'elle fit circuler des billets de 1 et de 2 livres. Ces derniers ont cessé d'avoir cours en 1821. Les billets actuels de la plus petite valeur sont de 5 livres.

La banque d'Angleterre fait, à l'égard du gouvernement, ce que les banquiers particuliers de Londres font à l'égard des personnes qui leur accordent leur confiance. Elle est devenue, suivant l'expression d'Adam Smith, une partie intégrante du mécanisme de l'état, et un levier très puissant entre les mains du gouvernement. Elle reçoit et paie les annuités et rentes de l'état; elle met en circulation, sous sa garantie, les billets de l'échiquier, et avance annuellement au gouvernement les produits de la taxe territoriale et celui de la drèche, dont le lent recouvrement ne s'opère quelquefois que dans deux ans.

Une grande partie du capital actuel de la banque d'Angleterre consiste dans les sommes qu'elle a prêtées, à différentes époques au gouvernement, et qui sont hypothéquées sur les produits de plusieurs branches du revenu public. Les profits qu'elle retire de l'escompte des lettres de change sont beaucoup moins importans qu'on ne le pense généralement; mais elle retire de très grands profits de la balance de l'argent du trésor qui reste entre ses mains, et que, sur sa responsabilité particulière, elle emploie comme capital dans ses transactions avec le commerce. C'est par ces motifs que, dans le renouvellement de sa charte et dans plusieurs époques importantes, le parlement britannique a exigé d'elle, pour continuer son privilége, qu'elle avançât des fonds à l'état, sans recevoir d'intérêt pendant plusieurs années.

L'escompte de la banque d'Angleterre, pour les lettres de change des particuliers, avait toujours été de 5 p. 0/0, depuis sa création jusqu'en 1824. Il fut, à cette dernière époque, réduit à 4 p. 0/0, et confirmé à ce taux modéré en 1828. La banque n'escompte que les lettres de change de 20 liv. sterl. et au-dessus, dont l'échéance ne va pas au-delà de trois mois.

Les produits annuels des actions de la banque d'Angleterre étaient de 8 p. 0/0 et s'élevèrent même à 9 p. 0/0, dans les premières années de son existence. Ils tombèrent ensuite à 6, 5 $\frac{1}{2}$ et 5 p. 0/0; ils descendirent même à 4 $\frac{1}{2}$ p. 0/0 en 1753 et 1754. Mais, depuis que le commerce de la Grande-Bretagne a acquis une immense extension dans toutes les parties de l'univers, les dividendes des actionnaires de la banque d'Angleterre se sont élevés annuellement à 8 et à 10 p. 0/0.

La banque d'Angleterre n'accorde aucun intérêt pour les sommes et pour les lingots d'or et d'argent qui sont déposés entre ses mains. Il serait cependant à désirer, dit le savant économiste Mac-Culloch, qu'elle modifiât cette disposition réglementaire, et qu'en acceptant des fonds en papier de banque, ou en valeurs mé-

talliques, elle accordât, comme les banques d'épargne, un intérêt qui ne pourrait être que de 1 p. 0/0 au-dessous de l'intérêt légal.

La valeur totale des banknotes ou des billets mis en circulation par la banque d'Angleterre ne dépassait pas, en 1797, la somme totale de 8,600,000 liv. sterl.; en 1832 elle s'élevait à plus de 18,000,000 liv. sterl. Mais pour donner une idée plus complète de cet établissement, nous allons ici présenter le résumé de son bilan en 1832, ainsi que celui des recettes et des dépenses qu'elle a faites durant le même exercice.

Bilan de la banque d'Angleterre en 1832.

	liv. sterl.
Actif..........	44,179,630
Passif..........	41,541,870
Balance au profit de la Banque...	2,637,760

Recettes et dépenses en 1832.

Recettes........	1,689,176
Dépenses........	499,549
Bénéfices divisés entre les divers actionnaires......	1,189,627

On devrait en outre ajouter aux bénéfices ordinaires qu'a réalisés la banque d'Angleterre depuis son origine le montant de 352,167 *banknotes* dont la création remonte à 1697 et 1760, qui n'ont pas été présentés au remboursement et que l'on considère aujourd'hui comme détruits ou égarés. La valeur de cette masse de billets s'élève à 122,600,000 fr.!

La banque, ayant fait avec le gouvernement un abonnement pour les droits du timbre sur tous les billets et notes en circulation, ne paie à l'état qu'une somme de 3,500 liv. sterl. pour l'émission de chaque million sterl. Ses dépenses pour cet objet s'élèvent annuellement à 75,000 liv. de la même monnaie.

La banque d'Angleterre possède plusieurs annexes ou succursales qui rendent de grands services à toutes les classes de la société. Elle a empêché ainsi le trop grand accroissement des petites banques de comté qui, par leurs opérations hasardeuses, et par les faillites qui en sont presque toujours le résultat, exposent le commerce à de soudaines perturbations. L'Écosse possède en outre un système de *banques rurales* ou de *comtés* très bien entendu; mais d'un intérêt trop local pour que nous entrions dans des détails à cet égard; il nous suffit de l'indiquer.

Banque de Copenhague. Jusqu'au commencement du XVIII[e] siècle, les pays danois n'avaient connu que le numéraire métallique en or et en argent. Le papier parut à son tour, le 29 octobre 1736, époque à laquelle il fut établi à Copenhague une *banque d'assignation, d'escompte* et *d'emprunt*. Le roi, afin de favoriser cet établissement, ordonna à tous les receveurs et autres de prendre ses billets en paiement, sans qu'ils pussent eux-mêmes obliger qui que ce fût à les recevoir; il renonça à toute espèce d'emprunt. En conséquence la banque ouvrit, dans le mois de novembre 1736, une souscription de 1,000 actions, à 500 rixdallers, qui fut bientôt remplie; ce qui lui donna un fonds de 500,000 rixdallers.

Le 11 mars 1737, elle commença ses opérations : elle escompta des lettres de change des négocians accrédités, et elle prêta sur les meilleurs effets à 4 p. 0/0; ce qui fit tomber l'intérêt de 2 p. 0/0. La masse de billets qu'elle mit en circulation, quoique considérable, se soutint quelque temps; mais le gouvernement, obligé de faire en 1762 un armement dispendieux, demanda, malgré la promesse qu'il avait faite, des emprunts à la banque, et se servit du papier qu'on lui prêta pour le paiement des objets achetés à Hambourg et ailleurs.

Les billets de banque furent bientôt au-dessous du pair, et le numéraire métallique disparut de la circulation. On crut pouvoir relever son crédit, en donnant au papier de la banque un cours forcé, en le déclarant monnaie courante du pays, et en permettant en conséquence l'émission de billets d'un rixdaller. Mais ces mesures augmentèrent la méfiance, au lieu de la calmer; et, malgré plusieurs emprunts levés dans l'étranger, malgré les profits du commerce des deux Indes, le papier continua de perdre.

Reconstituée en 1791, mais de nouveau obérée par les emprunts qu'exigeait le gouvernement, elle se trouva dans la nécessité de suspendre ses paiemens. On assure que celle qui a été formée en 1818 présente plus de garanties que les deux précédentes, et qu'elle rend d'utiles services au gouvernement et aux particuliers, en retirant de la circulation cette masse de papier-monnaie qui encombre tous les marchés du Danemark.

La banque de Vienne, réorganisée en 1714, avait été fondée en 1703 comme banque *de giro*. Elle faisait des opérations pour le compte du gouvernement, et ses billets émis formaient en 1784 un total de 32 millions de florins d'Autriche. En 1792 ce total s'était déjà élevé à une somme énorme, et les banknotes furent réduites au douzième de leur valeur primitive. On les accepta ensuite en échange d'un papier nouveau dont le cours était de $\frac{1}{5}$ au-dessous de la valeur nominale. Par ordonnance du 1er juillet 1817, il fut créé une *banque nationale* autrichienne dont le capital, formé de 100,000 actions, consistait en 10 millions de fl. en espèces et 100 millions en papier. Elle est à la fois banque de dépôt, d'escompte et de prêt; elle administre le fonds d'amortissement et est spécialement chargée de retirer de la circulation l'ancien papier-monnaie.

La bânque de Prusse est également administrée aux frais de l'état : fondée en 1765, elle cessa ses paiemens en 1806 et fut rétablie par édit royal du 3 avril 1815. Elle ne dépend d'aucun ministère; le chef qui la dirige a des pleins-pouvoirs illimités, mais sous sa responsabilité personnelle.

En Russie, il existe des banques de différente nature : celle *des assignats*, fondée à Saint-Pétersbourg en 1769, a émis en billets de 5, 10, 25, 100 roubles, etc., une valeur de plus de 595 millions. Le cours de ses billets a baissé de $\frac{3}{4}$, mais aucune nouvelle émission n'est faite et ils jouissent d'un crédit parfait. En 1818 une *banque de commerce*, banque de dépôt, d'escompte et de prêt, fut créée à St-Pétersbourg; elle possède un capital de 30 millions de roubles, et a des annexes à Moscou, à Odessa, à Arkhangel, à Riga, etc. Elle ne prête point au gouvernement: son conseil d'administration se compose d'un gouverneur et de 8 directeurs nommés moitié par le gouvernement, moitié par les négocians de Saint-Pétersbourg.

Banque de Philadelphie. Constituée en 1790 par un acte du congrès, au capital de 10 millions de dollars*, les premières années de cette banque, par suite des troubles où se trouvaient encore les États-Unis, ne donnèrent pas des résultats très brillans. Mais, reconstituée par un nouvel acte du congrès, du 10 avril 1816, elle marche aujourd'hui d'un pas sûr vers la prospérité, et réalise chaque jour de grands bénéfices. A la fois banque de dépôt et de circulation, elle rend d'immenses services à toutes les classes de négocians et favorise surtout l'exploitation des nouvelles mines d'or récemment découvertes dans les deux Carolines.

Son capital était d'abord de 35 millions de dollars, divisés en 350,000 actions de 100 dollars chacune. Le gouvernement en prit 70,000, et les 280,000 autres furent prises par des particuliers, des compagnies ou des corporations. C'est avec ce capital que la banque de l'Union commença ses opérations le 1er janvier 1817, sous la surveillance immédiate du président et du sénat des États-Unis. Son siége principal est à Philadelphie; mais elle a 25 succursales réparties dans les divers États de l'Union. Voici quelle est la situation présente de cet établissement. Le 1er mars 1832, il y avait en caisse 6 millions de dollars en espèces, et 3,640,000 dollars en billets d'autres banques, mais point d'inscriptions de rentes consolidées. L'actif, en numéraire ou en valeurs réalisables, se montait donc à 9,640,000 dollars, pour faire face à 23,717,000 dollars de billets en circulation.

Dans les trois premiers mois de 1832, les escomptes de la banque de l'Union se sont élevés à 8 millions de dollars (400 millions de fr.); plus des deux tiers de cette somme avaient été payés à 99 personnes; une seule maison en avait obtenu près du dix-septième, et plus de 3 millions se trouvaient répartis entre 27 autres.

(*) Le dollar vaut 5 fr. 30 c.

La circulation encombrée par deux cent quarante-six espèces de papier-monnaie de différente valeur ; l'état déplorable où se trouvait alors le crédit public dans l'Union, déterminèrent la réorganisation de la banque de Philadelphie. Aussi, graces à son intervention et à son secours, dès le 20 février 1817, le paiement en espèces fut repris aux banques de New-York, de Baltimore, de Richemond et de Norfolk. Cette reprise de paiement en espèces fut pour les banques d'abord, et pour les particuliers ensuite, le signal et l'occasion d'une liquidation générale. Comme il y avait eu beaucoup de prodigalités, de spéculations malheureuses, la liquidation fut une véritable débâcle ; cependant à la fin de 1819, le commerce des États-Unis s'était relevé, et le crédit public jouissait de la plus grande faveur. « Aujourd'hui, dit M. Michel Chevalier, dans une lettre récente, la banque de Philadelphie exerce sur toutes les autres banques un contrôle indispensable; elle les oblige à modérer leurs émissions en leur demandant des paiemens en espèces toutes les fois qu'elle les croit trop avancées. C'est par elle que le système de circulation des États-Unis a été si solidement et si largement constitué dans ces derniers temps qu'en 1831 les banques, proprement dites, ont pu sans effort effectuer une masse d'escomptes qui dans les villes principales de l'Union a atteint le chiffre de 4 milliards 320 millions de francs, et qui pour l'Union entière a dû dépasser 6 milliards. »

A Philadelphie on trouve encore la banque des *Quakers*, et dans l'état de Pennsylvanie on compte en outre trente-six banques qui possèdent ensemble un capital de plus de 12 millions de dollars. C'est sans contredit à cet immense développement du système des banques que les États-Unis doivent la situation florissante où ils se trouvent, et le rang élevé qu'ils occupent dans le monde commercial. Si la multiplicité des banques a favorisé l'agiotage, la malversation de quelques hommes coupables, si elle a été la cause de la ruine d'un grand nombre de négocians honorables, elle a été aussi le levier puissant avec lequel les Américains ont transporté sur leur sol l'agriculture et l'industrie de l'Europe : des routes, des canaux, des usines, des temples, des écoles et enfin tous les arts, tous les bienfaits de la civilisation. Nous allons ici énumérer en peu de lignes les états qui possèdent le plus grand nombre de banques, dont le chiffre total est porté par quelques statisticiens à 450. L'état du Maine possède 19 banques; celui de New-Hampshire, 21 ; Massachusetts, 66; Rhode-Island, 47; New-York, 44; New-Jersey, 18; Connecticut, 15; Maryland, 14, etc., etc. On estime que le capital de toutes les banques établies dans les divers états de l'Union s'élève à plus de 150 millions de dollars.

Les abus des banques de l'Union, les spéculations hasardeuses auxquelles elles se sont livrées, les émissions au moyen desquelles elles ont pendant long-temps caché leurs pertes, ont soulevé contre le *banking system* des récriminations violentes de la part de toutes les classes de la société américaine. Le président Jackson, confondant, lui aussi, le crédit avec ses abus, n'a pas un instant cessé de combattre le système actuel de banques, qui, selon lui, menace de ruiner le pays; et dans la dernière session (1833-1834) il a non-seulement refusé de renouveler la charte de la banque de Philadelphie, qui expire en 1836, mais, usant de son privilége, il lui a retiré le dépôt des sommes provenant des excédans de recettes sur les dépenses, et qui s'élèvent chaque année à 12 millions de dollars environ. La banque, qui au renouvellement de la charte avait payé un million et demi pour ces dépôts, s'est hautement plainte de cet acte qu'elle qualifie d'arbitraire, et a restreint ses escomptes sous le prétexte de l'incertitude où elle se trouve aujourd'hui sur la prolongation de son existence. Tel est dans ce moment l'état des choses, et malgré les deux chambres qui ont voté pour le renouvellement de la charte de la banque des États-Unis, le président Jackson, organe de la majorité réelle de son pays, maintient son droit et arrête ce renouvellement. En attendant la solution de ces débats, le taux de l'escompte s'est élevé à 15, 18 et 24

p. 0/0 sur les principales places commerçantes, et la plupart des banques refusent même de prendre le meilleur papier.

Pour compléter cette nomenclature historique des principales banques du monde, nous citerons les suivantes : La nouvelle banque d'*Altona*, fondée en 1819 pour le duché de Schleswig et de Holstein; la banque de *Stockholm* qui, établie peu après la mort de Charles XII, fut bientôt obligée de recourir à la législature pour obtenir des dispenses de paiement, et qui a péniblement poursuivi son existence jusqu'à nos jours; la banque de *Saint-Charles à Madrid*, instituée par Philippe IV en 1621, mais qui ne commença ses opérations qu'en 1782, se trouve aujourd'hui dans un état de malaise que la situation de la Péninsule explique assez; ses actions perdent 40 à 50 p. 0/0. Stuttgardt, Rome, Naples, Nuremberg, Rotterdam, Bruxelles, possèdent aussi des établissemens financiers qui fonctionnent, soit comme banques de dépôt, soit comme banques de circulation; mais leurs opérations restreintes et leur peu de célébrité ne nous permettent pas de consacrer à ces établissemens une notice détaillée. Dans ces derniers temps les banques de Bruxelles et de Madrid ont accru leur importance par les prêts qu'elles ont contractés en faveur de leurs gouvernemens respectifs.

Banque de France. Après avoir passé en revue les principales banques étrangères, arrivons à la *banque de France*. L'histoire de la banque de France actuelle est loin de présenter les mêmes vicissitudes que celle de la banque de Londres. Les résultats désastreux qui suivirent les essais de Law, le désordre apporté dans toutes les fortunes par l'émission inconsidérée des assignats, étaient trop présens à l'esprit des Français pour ne pas arrêter dans cette circonstance leur élan irréfléchi. D'ailleurs cet établissement fut formé à une époque où une main puissante s'efforçait de rétablir le calme et la régularité dans toutes les parties du corps social; aussi la banque de France n'a-t-elle eu que quelques momens difficiles à traverser; et, il faut le dire, l'extrême prudence avec laquelle elle est dirigée a contribué pour beaucoup à les rendre moins sensibles.

Ce fut en 1800, et après la liquidation de la caisse de Comptes-Courans, que la banque de France commença ses opérations; mais à cette époque l'existence de la *Caisse du Commerce* et du *Comptoir Jabach* gênaient encore sa marche; aussi ce ne fut que lorsque la loi du 24 germinal an XI, eut modifié ses premiers statuts et supprimé les deux établissemens rivaux, qu'elle commença à prendre une certaine importance; car ce fut cette loi (art. 1er) qui lui concéda le privilége exclusif d'émettre des billets au porteur payables à vue pendant 15 ans. C'est donc 80 ans après les essais malheureux de Law que le système des banques fut appliqué en France sur une vaste échelle. Les statuts de l'an VIII avaient fixé le capital de la banque de France à 30 millions de francs divisés en 30 mille actions, et quoique le gouvernement eût pris 5 mille actions, quoique de grands avantages fussent attachés à chacune d'elles, il n'y avait à la fin de l'an VIII que 7,590 actions de placées; à la fin de l'an IX, 14,750 actionnaires furent seuls appelés à partager les dividendes. Celui des sept derniers mois de l'an VIII fut de 50 fr. et 45 fr. de réserve, et le premier semestre de l'an IX donna 50 fr. et 5 fr. de réserve; le second 50 fr. et 10 fr.

Quelque satisfaisans que fussent ces résultats, les preneurs ne se présentaient pas, et le capital de la banque restait incomplet; pour le parachever, on décida que les 14,750 actions déjà prises seraient doublées, mesure qui fit élever le capital social à 29,500,000 fr. et qui donna à la banque une heureuse impulsion. La loi du 24 germinal an XI, en supprimant les établissemens qui émettaient à Paris des billets de confiance payables au porteur, avait tellement accru l'importance du nouvel établissement, qu'on fut bientôt obligé de porter le capital social à 45 millions de francs, c'est-à-dire d'émettre 15,000 actions nouvelles. Les progrès du commerce et de l'industrie nationale, qui s'opérèrent de 1803 à 1806, contribuèrent à donner plus de développement aux opérations de la banque. Aussi la loi du 22 avril

1806 en prolongeant l'existence de la banque jusqu'à 1843, porta son capital à 90 millions de francs. Mais cette fois les prévisions du législateur ne se réalisèrent point, et même plusieurs circonstances vinrent entraver la marche des opérations de la banque. Les armemens considérables de la France, en 1806, ayant forcé le gouvernement de mettre en circulation une grande quantité d'obligations des receveurs généraux, la banque fut chargée d'avancer des sommes considérables sur le dépôt que lui en fit le trésor, et épuisa ainsi tout le numéraire qu'elle avait en caisse. En outre, le commerce de Paris, chargé d'effectuer des achats pour le compte du gouvernement, se trouvant obligé d'expédier des fonds dans les départemens, avait recours aux caisses de la banque pour s'en procurer. Dans un tel état de choses les espèces vinrent à manquer : la banque se trouva dans la nécessité de restreindre le remboursement de ses billets, et alors les porteurs assiégèrent ses caisses. Pour calmer l'effervescence des esprits, elle eut recours à l'intervention des mairies qui délivraient aux porteurs des bons de paiement qu'elle acquittait ensuite; mais cet orage ne dura pas long-temps. La banque réalisa ses valeurs de portefeuille et ses opérations reprirent leur cours habituel.

Soit par suite de cette circonstance, soit que la création des nouvelles actions ne fût pas en rapport avec l'activité de notre commerce, soit que les régens ne se livrassent à l'escompte qu'avec trop de circonspection, soit, plutôt, que le papier de commerce manquât aux escomptes, la banque ne pouvait trouver le placement de son capital, et ses dividendes restreints l'obligèrent à racheter une partie des nouvelles actions émises. En 1809, elle en avait déjà retiré 10,000; en mars 1811, 12,740; en août 1815, 18,000 actions lui étaient rentrées, au nombre desquelles se trouvaient les mille actions que Napoléon avait prises pour son compte particulier lors de la création de cet établissement. Enfin, en 1816, la banque se trouvait avoir racheté 22,100 actions au capital de 23,275,528 fr. C'est à cette limite qu'elle s'est arrêtée; et aujourd'hui ce n'est plus que sur un capital de 67,900,000 fr., plus la réserve, que roulent toutes ses opérations. La banque possède en outre un capital de 50 millions de fr., en inscriptions de rente sur l'état, mais qui est en dehors de ses affaires courantes.

La crise politique où se trouvait alors la France, l'état de stagnation de notre commerce, justifient assez la prudente mesure des rachats. En effet, l'exubérance du capital qui résulta du doublement des actions exigées par la loi de 1806, fut l'une des principales causes des embarras qu'éprouva la banque pour former des dividendes. Jusqu'au deuxième semestre 1808, les dividendes dépassèrent 36 fr.; au premier semestre 1811, la banque ne donna à ses actionnaires que 31 fr. de dividende; dans le second il se releva à 33 fr.; mais en 1813 et 1814, et même en 1819, il ne fut que de 30 fr.

Les désastres de la campagne de Moscou et la retraite successive de la grande armée dans les plaines de la Champagne réagirent aussi d'une manière bien fâcheuse sur la banque de France. Alors les actions n'étaient cotées que 515 fr. L'imminence de l'invasion de Paris par les armées étrangères jeta la crainte et la défiance dans tous les esprits; on se présentait en foule pour demander les remboursemens, et malheureusement à cette époque la banque se trouvait à découvert vis-à-vis du trésor pour 80 millions de fr. Le 18 janvier 1814, obligée de suspendre ses paiemens, les régens limitèrent à 500,000 fr. par jour la somme en espèces à consacrer au remboursement des billets de la banque; et il n'eut lieu à bureau ouvert que le 30 mars, jour de l'invasion de Paris, pour qu'il ne restât dans l'hôtel de la banque que le moins possible d'espèces. Alors il n'y avait plus dans la circulation que 17 millions de billets.

Depuis 1815, la banque de France a constamment été dans la voie de la prospérité; malgré les crises difficiles qu'elle a eu à traverser, les dividendes, que depuis cette époque elle a payés à ses actionnaires n'ont jamais été au-dessous de 35 fr. par semestre et par action, non compris la réserve. En 1820, cette

réserve accumulée était si considérable qu'on jugea à propos de solliciter une loi qui en permît la répartition. En conséquence il fut distribué aux actionnaires 13,715,000 fr. ou 202 fr. par action; à la fin de 1828, on distribua 9,845,500 f. ou 145 fr. par action. En décembre 1831 on a encore distribué 9,974,000 fr. ou 145 fr. par action. Aujourd'hui la réserve s'élève à 10,335,000 fr., et a été employée en achats de rentes.

On a toujours accusé la banque de France d'oublier ce qu'elle devait au commerce, pour ne s'occuper que du soin d'éviter jusqu'à la moindre perte à ses actionnaires. Cette accusation est tout-à-fait fausse; car, en 1819 et en 1825, on l'a vue accorder de grandes facilités à des débiteurs gênés; au reste, sa conduite en 1830 a de nouveau prouvé qu'elle savait remplir tous ses devoirs. Les secours abondans qu'elle a procurés à toutes les branches de commerce avaient laissé en souffrance dans son portefeuille un grand nombre d'effets pour lesquels aucune garantie ne pouvait être obtenue. L'administration a été obligée de faire des prélèvemens successifs sur les dividendes, afin de parer aux pertes qu'il fallait prévoir, pour ne pas s'exposer à entamer le capital des actions; et, aujourd'hui encore, la banque se trouve à découvert pour plus de 3,000,000 fr. sans compter les avances qu'elle a faites à la liquidation Laffitte.

Maintenant que nous avons esquissé l'histoire de cet établissement, nous allons faire connaître les principaux articles de ses statuts qui règlent ses opérations et qui consistent :

1° *A escompter* des lettres de change et autres effets de commerce, à trois mois de date, timbrés et garantis par trois signatures, au moins, de commerçans et autres personnes notoirement solvables. Elle admet néanmoins à l'escompte des effets garantis par deux signatures seulement, si on a ajouté à la garantie de deux signatures un transfert d'actions de banque ou de rentes sur l'état, ou des actions des canaux libérées ou autres effets publics dont le gouvernement est débiteur;

2° *A faire des avances sur les effets* publics remis en recouvrement, à échéances déterminées;

3° *A faire des avances* sur les dépôts de lingots ou monnaies étrangères d'or et d'argent qui lui sont faits moyennant un pour cent l'an. Le terme pour les dépôts est de quarante-cinq jours; ils peuvent être renouvelés, l'intérêt est retenu sur les avances; il reste acquis à la banque, quoique les dépôts soient retirés avant l'échéance. La banque peut disposer du dépôt s'il n'est pas retiré à l'échéance ou s'il n'est pas renouvelé. La banque n'admet pas de dépôt au-dessous de 10,000 francs;

4° *A tenir une caisse de dépôts volontaires*, pour tous titres et tous engagemens à ordre ou au porteur, lingots d'or et d'argent, monnaies d'or et d'argent nationales et étrangères, et diamans, moyennant un droit de garde sur la valeur estimative du dépôt; ce droit est du *huitième d'un pour cent* de la valeur du depôt, pour chaque période de six mois et au-dessous. Ce droit, payable d'avance, reste acquis à la banque, quoique le dépôt soit retiré avant le terme convenu;

5° *A se charger*, pour le compte des particuliers et des établissemens publics, *du recouvrement des effets*;

6° *A recevoir en compte courant* les sommes versées par des particuliers et des établissemens publics, et à payer les dispositions faites sur elle, et les engagemens pris à son domicile, jusqu'à concurrence des sommes encaissées. La banque fournit aux personnes qui le désirent des récépissés de toutes sommes, payables *à vue*. Ces récépissés sont *nominaux*; ils ne sont payés que sur l'acquit de la personne qui les a reçus : ce qui prévient toute espèce de danger, soustraction, vol, etc.

Pour être admis à l'escompte et avoir un compte courant à la banque, il faut en faire la demande par écrit à M. le gouverneur et l'accompagner d'un certificat signé du demandeur et de trois personnes connues, qui certifient sa signature et qu'il fait honneur à ses engagemens. Les faillis non réhabilités ne peuvent être admis à l'escompte.

La banque ne peut admettre d'oppo-

sition sur les sommes qu'elle a en compte courant.

Ceux qui font des dispositions sur la banque, sans avoir fait les fonds pour les échéances, peuvent être privés de leur compte courant par le conseil général.

On peut céder l'usufruit des actions de la banque. Nonobstant cette cession, on peut disposer de la nue propriété. Les actions peuvent être immobilisées par la simple déclaration du propriétaire: dès lors elles sont à l'instar des immeubles de toute nature; elles sont sujettes aux mêmes lois; elles ont les mêmes prérogatives. D'après un avis du conseil d'état du 28 août 1825, les actions immobilisées ne peuvent pas être remobilisées, si ce n'est dans les cas prévus par les statuts de 1808 et 1809, concernant les majorats. Les actions immobilières peuvent être affectées à la dotation du majorat.

La direction générale des affaires de la banque est attribuée à un gouverneur, assisté de deux sous-gouverneurs, de 15 régens et de 3 censeurs. Ces administrateurs, avec le concours des principaux chefs de division, donnent l'impulsion aux diverses branches de ce vaste établissement. Ils se constituent en cinq comités, qui connaissent chacun d'une branche spéciale; mais c'est surtout celui des escomptes qui a la plus grande masse d'affaires à traiter; car le mouvement annuel des billets est de 3 milliards 600 millions de fr., et les viremens des comptes courans s'élèvent annuellement à 2 milliards 500 millions de francs. Douze négocians ou fabricans en activité d'affaires sont, pour le choix du papier, adjoints au comité d'escompte. Ils ne sont pas membres du conseil général et sont nommés par les censeurs sur une liste triple présentée par les régens et le gouverneur.

La réunion des actionnaires de la banque de France qui a eu lieu le 30 janvier 1834, a été trop remarquable par les développemens utiles que MM. Tripier et le comte de Mosbourg ont fournis, pour que nous omettions d'en consigner ici les principaux résultats. Il a été reconnu que les statuts devaient être soumis à de grandes modifications; que l'action de la banque était trop circonscrite, et que l'opération de l'escompte devait être entendue d'une manière plus large. Nous ne citerons ici qu'un fait: le dividende de la banque de France pour 1833 s'est élevé à 4,685,100 fr.; mais si l'on considère qu'il se compose de 2,604,385 fr. d'intérêts de rentes sur l'état, et de 1,422,465 fr. de négociations avec le trésor, formant ensemble 4,026,849 fr., il ne reste de bénéfice, provenant de l'escompte proprement dit qu'une somme de 658,251 fr. Les frais pour l'année 1833 s'étant élevés à 914,505 fr., il en résulte que les seules opérations pour lesquelles le concours et la prudence de l'administration de la banque aient été nécessaires ont moins rapporté qu'elles n'ont coûté de frais. Cependant le projet de loi qui a été présenté aux Chambres, le 15 mars 1834, n'a point pour but de réviser et de réorganiser le système des dispositions législatives qui régissent cette institution. Il contient seulement deux dispositions, dont les actionnaires et le petit commerce doivent attendre de bons effets. L'une est relative à la fixation définitive de la réserve, sans augmentation ultérieure et progressive, ce qui permettra de laisser, à l'avenir, aux actionnaires la totalité de leurs bénéfices et de livrer au commerce des capitaux, qui, par leur mise en réserve, seraient morts pour la circulation. La seconde disposition a pour objet de faciliter les emprunts faits à la banque sur dépôt de rentes et effets publics.

En 1810, la banque de France comptait plusieurs succursales; elle avait des comptoirs à Lyon, à Rouen et à Lille, mais ces comptoirs, formés avec les fonds de la banque, étant devenus onéreux, on les a insensiblement supprimés. Aujourd'hui on ne compte en France que trois banques départementales entièrement indépendantes de la banque de France, et qui, comme elle, jouissent du privilége d'émettre des billets au porteur. La plus ancienne et la moins considérable est la banque de Nantes, fondée en 1818, et dont le capital ne s'élève qu'à 1,500,000 francs. En 1819. la banque de Rouen fut instituée, et quoiqu'elle ne possède qu'un capital de 3 millions de fr., elle rend d'utiles services à toute la popula-

tion manufacturière qui avoisine Rouen. En 1820, malgré l'opposition opiniâtre de quelques riches banquiers, Bordeaux fut aussi doté d'une banque qui possède un capital de 6 millions, et qui a en circulation pour plus de 18 millions de billets. Voilà les seuls établissemens financiers qui se trouvent aujourd'hui en France; sans contredit, c'est à leur rareté que l'on doit attribuer l'état arriéré de notre agriculture, la gêne de la plupart de nos propriétaires ruraux et la propagation du système de l'usure qui dévore toutes les ressources de la production. Comment l'Écosse a-t-elle converti les lits de ses torrens en fertiles pâturages? comment l'Amérique du Nord réalise-t-elle chaque jour de nouvelles conquêtes sur les steppes et les savanes? par l'industrie, dira-t-on; mais l'industrie ne peut pas exister par elle-même : il faut qu'elle puisse réaliser facilement ses produits, qu'elle ait sans cesse des capitaux à sa disposition, et il n'y a que les banques qui puissent lui procurer ces facilités. Espérons que la France ne tardera pas à voir se développer dans son sein ces utiles institutions qui font la richesse et la prospérité de tous les peuples qui les ont adoptées.

L'île Bourbon et la Guadeloupe possèdent chacune une banque ou caisse d'escompte. L. G.

BANQUEROUTE. Les gens du monde confondent souvent la *faillite* et la *banqueroute :* en droit ce sont des choses différentes. L'état de faillite (*voy.*) résulte pour un commerçant de la cessation de ses paiemens. Si quelque faute grave peut être reprochée au failli, alors la faillite prend le caractère de *banqueroute simple*, et s'il y a fraude, elle devient *banqueroute frauduleuse*.

Selon le code de commerce les tribunaux peuvent déclarer en état de banqueroute simple le failli qui se trouve dans l'un des cas suivans : 1° S'il a fait des dépenses excessives pour sa maison; 2° s'il a consommé de fortes sommes au jeu ou à des opérations de pur hasard; 3° si, étant de 50 pour 0/0 au-dessous de ses affaires, il a fait des emprunts considérables ou revendu des marchandises à perte ou au-dessous du cours; 4° s'il a donné des signatures de crédit ou de circulation pour une somme triple de son actif; 5° si, étant dans l'impossibilité de continuer ses paiemens, il n'a pas déclaré sa faillite; 6° s'il ne se présente pas aux agens et aux syndics dans les délais de la loi; 7° s'il présente des livres irrégulièrement tenus ou s'il ne les présente pas tous. Également d'après le code de commerce, il y a lieu de déclarer banqueroutier frauduleux le failli : 1° S'il a supposé des dépenses ou des pertes, ou s'il ne justifie pas de l'emploi de toutes ses recettes; 2° s'il a détourné de l'argent ou des valeurs quelconques; 3° s'il a fait des ventes, donations ou négociations supposées; 4° s'il s'est créé des créanciers fictifs en faisant des écritures simulées ou en se constituant débiteur sans cause, par des engagemens; 5° s'il a abusé des valeurs qu'il a reçues comme mandataire ou comme dépositaire; 6° s'il a fait des acquisitions à la faveur d'un prête-nom; 7° s'il a caché ses livres. On peut encore, selon les circonstances, déclarer banqueroutier frauduleux le failli qui n'a pas tenu de livres, ou dont les livres ne présentent pas la véritable situation active et passive, et celui qui, ayant obtenu un sauf-conduit, ne se représente pas à justice.

Le code pénal inflige au banqueroutier simple une peine correctionnelle (un emprisonnement d'un mois au moins et de deux ans au plus); au banqueroutier frauduleux une peine afflictive et infamante (les travaux forcés à temps, et même les travaux forcés à perpétuité si le banqueroutier frauduleux est agent de change ou courtier de commerce.)

La législation interdit aux faillis, et à plus forte raison aux banqueroutiers, l'entrée de la Bourse. Autrefois ils étaient désignés au mépris public par un bonnet vert qu'ils étaient contraints de porter. La confusion qu'on fait encore aujourd'hui, dans le langage ordinaire, des mots faillite et banqueroute, ajoute quelque chose à la juste sévérité de la loi. Le négociant malheureux reçoit souvent la qualification flétrissante qui n'est due qu'à celui qui a commis des fautes graves ou qui est coupable de manœuvres frauduleuses. Cette rigueur de l'opinion

publique est au surplus une sorte de compensation de la facilité avec laquelle on échappe au châtiment légal. Il y a bien peu d'exemples de condamnations contre les banqueroutiers, et cependant la plupart des faillites offrent des caractères de banqueroute simple ou frauduleuse. Celui-là même que des malheurs véritables ont contraint à cesser ses paiemens, n'étant plus retenu par la honte de la faillite, se laisse souvent entrainer à des actes coupables qui mériteraient une énergique répression. Il est facile de comprendre les motifs qui ont amené l'opinion publique et la législation à s'armer de sévérité contre les fraudes et même contre les simples fautes du commerçant failli. Leurs conséquences sont si désastreuses, si étendues, leurs effets se propagent si vite et si loin, elles peuvent porter des atteintes si funestes aux fortunes privées et à la prospérité publique, que l'indulgence envers elles serait plus que de la faiblesse. J. B. D.

BANQUETTE. C'est la partie du rempart d'un ouvrage de fortification sur laquelle se placent les défenseurs, derrière le parapet, pour s'opposer aux approches de l'ennemi. On lui donne ordinairement $1^{m},30$ ou $1^{m},40$ de largeur, afin qu'elle puisse recevoir deux rangs de fusiliers. Les meilleurs tireurs sont placés au premier rang, et font feu avec les armes que chargent les militaires placés au second rang. Dans cette position, le soldat tire aisément par-dessus le parapet qui est élevé de $1^{m},10$ à $1^{m},20$ au-dessus de la banquette, et il a le corps couvert par l'épaisseur du parapet. On fait quelquefois la banquette en maçonnerie, quand on est gêné. Le plus souvent on la fait en terre, et alors on y parvient par un talus dont la base a le double de la hauteur, ce qui le rend assez doux pour que les hommes, chargés de leurs sacs et de leurs armes, puissent le monter aisément. C-TE.

BANQUIER. Dans la stricte acception du mot, le banquier est un homme qui, possédant déjà des capitaux et pouvant disposer de ceux qu'on lui confie, fait des avances de fonds aux négocians qui en manquent, et cela moyennant une certaine rétribution (en terme de commerce, *escompte* et *commission*, *voy.* ces mots). Ainsi le banquier exerce une double fonction dans la société : il est *dépositaire*, puisqu'il reçoit l'argent que tel ou tel possesseur de capitaux lui confie, à charge d'un intérêt quelconque; il est *prêteur*, puisqu'il fait l'avance de ses fonds à celui qui lui offre une garantie suffisante.

Telle est donc l'action du banquier.

Quant à ses bénéfices, ils se composent, comme nous venons de le dire, de l'escompte et de la commission que lui accorde le négociant qui se trouve en relations d'affaires avec lui. L'escompte est pour l'intérêt de ses avances; la commission pour le déplacement des valeurs : c'est-à-dire que le négociant, après avoir fait traite sur son banquier, lui envoie, pour le *couvrir*, un réglement en billets de portefeuille, qui souvent ne sont pas payables au lieu de la résidence du banquier, qui se charge, cependant, d'en opérer le recouvrement.

On sent tout de suite que le banquier facilite merveilleusement le mouvement commercial et qu'il est pour lui une condition nécessaire. Aussi peut-on affirmer, sans craindre d'être contredit, que tout pays qui s'est livré au commerce a eu ses banquiers.

Tyr, Carthage, Athènes, ces villes les plus commerçantes de l'antiquité, n'avaient pas des banquiers proprement dits, mais leurs fonctions étaient remplacées par une certaine classe qui faisait métier de prêter au commerce l'appui de son argent et de son crédit. Les Romains aussi avaient leurs banquiers (*argentarii*); leur nom est un indice certain qu'ils ne s'occupaient que du mouvement de l'argent. Ils disaient *argentariam facere,* faire la banque, s'occuper des rentrées d'argent.

A la chute de l'empire romain, quand tout retomba dans la barbarie, le commerce suivit le mouvement rétrograde et les spéculations cessèrent. Les barbares qui envahirent le monde civilisé, n'ayant d'autres besoins que ceux qui sont indispensables à la vie animale, étaient peu faits pour alimenter le commerce, car pour lui, le luxe est une condition essentielle d'existence.

A la renaissance, Venise et Gênes, si merveilleusement placées pour toutes les spéculations commerciales, devinrent l'entrepôt du monde. Avec ces spéculations on vit reparaître les banquiers; et plus le commerce grandit, plus leur puissance s'accrut. Ils furent souvent obligés de soutenir leurs gouvernemens dans des momens critiques. C'est à eux que Venise s'adressa pour créer son *banco*, en 1157, lorsqu'elle fut obligée de faire face aux dépenses énormes que lui occasionnaient ses guerres en Orient. *Voy.* Banque.

Maintenant c'est une des plus brillantes professions de notre époque: véritable puissance de ce siècle tourmenté par 40 années de révolutions qui toutes ont ajouté aux charges du pays et forcé le gouvernement du jour à recourir au crédit des banquiers pour satisfaire aux exigences du moment; aristocratie de fait, aujourd'hui que la noblesse a perdu les élémens de sa puissance, que toutes les illusions sont détruites par le terrible positif, et que tout s'*escompte*, jusqu'à la considération.

Dans un pays où le commerce et l'industrie sont une des branches les plus actives de la prospérité, où le besoin des richesses fait que tous les esprits se tournent vers les spéculations et que chacun tente, pour arriver à son but, les opérations les plus hasardeuses, le banquier doit nécessairement avoir une grande influence; lui qui, par sa position, se trouve, pour ainsi dire, le caissier et l'intendant du commerce. En Angleterre, le négociant n'a pas d'autre caissier que le banquier: jamais il ne fait ses paiemens par lui-même; aussi évalue-t-on à la somme prodigieuse de 150 milliards les valeurs qui s'échangent, année commune, entre les divers banquiers de Londres.

Que deviendraient les transactions commerciales, si tous les échanges devaient se faire contre du numéraire? Elles seraient, on peut l'affirmer sans crainte, presque nulles. *Voy.* Circulation.

Le papier, au contraire, qui souvent n'est que le signe représentatif du crédit ou plutôt de la confiance qu'inspire la moralité du négociant, se multiplie dans les opérations commerciales par la facilité avec laquelle il se transmet de mains en mains, sans autres frais que la commission et l'escompte accordées au banquier, tant pour le déplacement du papier que pour l'intérêt du temps que le papier a à courir, depuis le moment de sa mise en circulation jusqu'à l'époque où il arrive à son échéance, c'est-à-dire à son paiement, et acquiert aussi une nouvelle valeur par l'effet de la garantie que chacun y ajoute en y apposant sa signature.

Le banquier est l'ame de tout le mouvement commercial; son crédit, resserré dans de justes limites, devient le grand producteur et la cause du *bien-être* de la classe laborieuse; il est stable aussi, puisqu'il a pour hypothèque la fortune des masses dont il est le dépositaire. Mais du moment où le banquier opère sur des valeurs fictives et qu'il lie son crédit à celui du gouvernement, l'agiotage (*voy.* ce mot) absorbe ses fonds et l'industrie demeure en souffrance. J. O.

BANQUO, *voy.* Macbeth.

BANTAM, *voy.* Java.

BAOBAB, *adansonia digitata*. Cet arbre, qui croît naturellement en Afrique, et notamment au Sénégal, est le plus colossal des végétaux connus. Il a été décrit avec beaucoup de soin par un voyageur célèbre, Adanson, dont il porte aujourd'hui le nom. Il se plaît dans les terrains arides et sablonneux, et a été transporté avec succès dans divers climats analogues à celui dont il est originaire.

Ses dimensions énormes sont loin encore d'être en rapport avec le temps qui lui est nécessaire pour les acquérir; sa croissance d'abord très rapide ne tarde pas à devenir tout-à-fait insensible; aussi l'appelle-t-on *arbre de mille ans*. Le naturaliste que nous venons de citer a cherché à établir par des calculs ingénieux qu'il existe des baobabs qui ont pu être contemporains du déluge. M. de Humboldt partage cette opinion, et d'après lui un baobab ayant 30 pieds de circonférence et 73 pieds de haut aurait 5150 ans d'existence.

Le tronc n'atteint guère qu'à la hauteur de 12 pieds; mais la circonférence

en présente quelquefois 75. Les espèces de cavernes que la carie creuse dans son intérieur servent de tombeaux aux *guiriots*, espèce de magiciens que les nègres, par des préjugés religieux, ne veulent pas enterrer. Le sommet est couronné par un grand nombre de branches. Celle qui part du milieu se dirige vers le ciel; les autres, courbées sous leur propre poids, penchent jusqu'à terre et recouvrent un espace de 150 pieds de diamètre. On conçoit que la force et l'étendue des racines doivent être en proportion des dimensions énormes de ce végétal.

L'écorce de cet arbre renferme une grande quantité du principe mucilagineux que l'on trouve dans les plantes qui, comme lui, appartiennent à la famille des malvacées. Il en est de même des feuilles que les nègres réduisent en poudre et qu'ils appellent alors *lalo*. Elles entrent dans la préparation d'un de leurs alimens nommé *couscous*.

Au mois de novembre le baobab est dépouillé de son feuillage; une nouvelle végétation le lui rend au mois de mai; bientôt après apparaissent les fleurs qui ont 4 pouces de longueur et 6 de largeur; les fruits sont gros comme nos melons et mûrissent en octobre. Les Européens les nomment *pains de singe*, et les naturels *bocci*. Leur intérieur est divisé en six loges remplies d'une pulpe aigrelette dans laquelle sont répandues un grand nombre de graines. On a cru pendant long-temps que la terre sigillée de Lemnos était préparée avec cette pulpe; cette opinion est généralement considérée maintenant comme une erreur. H. A.

BAOUR-LORMIAN (Louis-Pierre-Marie-François), né à Toulouse en 1772, y débuta dans la carrière des lettres par des satires assez piquantes contre les membres de l'Athénée de cette ville et plusieurs autres écrivains du Midi. Bientôt il vint à Paris, et là aussi il commença à se faire connaître par une guerre poétique soutenue contre Lebrun, Chénier et Despaze. Dans sa lutte avec le premier, ses épigrammes ne parurent point inférieures à celles de son mordant adversaire; mais des deux parts, on dut blâmer des attaques personnelles qui excédaient les bornes de la critique littéraire. Le jeune poète toulousain s'occupait en même temps d'un travail plus important; et, en 1795, il publia sa traduction en vers de *la Jérusalem délivrée*. Ce n'était alors qu'un bien faible reflet de la brillante poésie du Tasse; plus tard, l'auteur, éclairé par les conseils de l'abbé Delille et ne pouvant se dissimuler la pâleur de cette imitation, a refait entièrement l'œuvre de sa jeunesse. S'il n'est point encore parvenu à élever un monument rival de l'un des chefs-d'œuvre de l'Italie, il a du moins offert au chantre de Godefroy un hommage plus digne de lui.

Une imitation en vers des poésies d'Ossian, publiée en 1800, fut plus utile à la renommée et à la fortune de M. Baour que sa première traduction de *la Jérusalem*. Bonaparte, dont l'admiration pour le barde calédonien avait conquis des suffrages à cette poésie un peu nébuleuse, accorda aussi le sien à l'imitation; l'ouvrage obtint du succès et l'auteur une pension. Son poème sur *le Rétablissement du culte*, en 1802, fut également bien accueilli par Napoléon et par le public. Plusieurs autres productions ont, depuis ce temps, achevé d'assurer à M. Baour-Lormian la réputation d'un écrivain moins remarquable par l'originalité des conceptions et la vigueur des pensées, que par la pureté et l'élégance du style, ainsi que par l'harmonie des vers.

Les palmes du théâtre éveillèrent aussi son ambition. Sa tragédie d'*Omasis*, jouée en 1807, avait le grand défaut de n'en être pas une; mais comme on savait encore quelque gré alors à un poète dramatique de parler avec talent la langue de Racine, le mérite des détails fit réussir une pastorale héroïque. *Mahomet II* fut moins heureux; le nom de ce farouche conquérant devait rendre le spectateur plus exigeant, et le coloris ne déguisait pas assez bien les défauts de la composition. M. Baour voulut aussi s'essayer dans la tragédie lyrique, mais son opéra de *la Jérusalem délivrée* laissait désirer plus d'intérêt, de chaleur, de mouvement, et acheva de prouver que le talent dramatique n'était pas celui qui brillait le plus chez ce poète. Il parait, au

surplus, qu'il l'a senti lui-même, puisque depuis vingt ans sa muse féconde n'a livré aucun ouvrage au théâtre, et n'a plus demandé de suffrages qu'aux lecteurs.

L'académie française, gardant rancune à M. Baour pour quelques traits malins dirigés contre plusieurs de ses membres, le laissa long-temps frapper inutilement à sa porte. Il y parvint cependant. L'académie sentit à la fin qu'elle devait doublement cette justice au plus habile versificateur de notre époque et à celui qui avait si poétiquement célébré sa résurrection, dans le beau fragment qui commence ainsi :

> Quelle main renversa ces augustes colonnes
> Où quarante immortels suspendaient leurs couronnes? etc.

En 1815, il fut élu pour remplacer le chevalier de Boufflers, et cette nomination, faite dans les Cent-Jours, fut confirmée par Louis XVIII au mois de septembre suivant. Moins susceptible que le sénat littéraire, le monarque littérateur pardonna aisément au traducteur du Tasse ses hommages poétiques à une gloire déchue. S'y créer ainsi des droits à son tour, c'était à la fois politique et généreux.

Infidèle une seule fois à la poésie, M. Baour-Lormian a publié, il y a peu d'années, un roman historique (*Duranti*) qui n'obtint qu'un médiocre succès. Dans ses *Légendes, Ballades et Fabliaux*, (2 vol. in-18, 1829) il a payé aussi son tribut au moyen-âge tout en protestant contre la langue innovatrice de nos *romantiques*, qu'il a constamment combattus dans divers autres écrits (*1825*). Cette fois encore, les lecteurs impartiaux ont pensé que si M. Baour empruntait à la nouvelle école un peu de sa chaleur et de son audace, et que celle-ci lui empruntât son style pur et harmonieux, aucun des deux n'aurait à s'en repentir.

M. O.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME SECOND.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME SECOND.

ADDITIONS ET ERRATA

DE LA PREMIÈRE ET DEUXIÈME PARTIE DU TOME SECOND.

A la page 7, article Antar, col. 1re, ligne 16. Au lieu de : Le récit est en vers, *lisez*, en prose mêlée de vers.

A la page 91, article Apothéose, il a été dit par erreur qu'Auguste monte au ciel dans un char ; c'est sur le cheval Pégase qu'il est placé.

A l'article Arbre, supprimez pag. 153, col. 2e, ligne 10, le mot *reçus* après ceux-ci : *Les organes élémentaires ;* pag. 154, col. 2e, ligne 28, *lisez* alimens, au lieu de : organes respiratoires ; pag. 156, col. 2e, ligne 7e, *lisez* galé, au lieu de : yole ; pag. 157, col. 2e ligne 23, *lisez* yuccas, au lieu de yunes.

A la page 269, article Aristote col. 2e, retranchez le mot *sur.*

A la page 315, article Arnaud, col. 1re, ligne 4e et 6e, il faut un point et virgule après le mot *Jansénius,* et une virgule seulement après le mot *Sorbonne.*

A la page 319, article Arnault (*Lucien*), col. 2e, au lieu de 1808, *lisez* 1809, et au lieu de Châteauroux, *lisez* La Châtre. Aux pièces nommées il faut ajouter *les États de Blois.*

A la page 330, article Arragonite, col. 1re, ligne 12, au lieu de Mont-Roju, *lisez* Mont-Rosa.

A la page 506, article Attila, 2e col., ligne 34, 35, les ambassadeurs, les rois, *lisez* ambassadeurs, rois ; page 507, 2e col., ligne 3e, lui préparer, *lisez* préparer ; et page 508, 1re col., ligne 6e, *lisez* le Norique, au lieu de : la Norique.

A la page 560, la signature de l'article Aurore australe, boréale doit être A. L-d., *au lieu* de A. L.

A la page 700, article Bail, 1re col., ligne 46 et suivantes, il y a une transposition : *supprimez* toute cette fin de l'article, depuis et inclusivement le point qui suit les mots d'*assurer la jouissance,* et substituez-y les lignes suivantes :

« de la chose donnée à bail. 3° Dans le mode de jouissance du preneur, dans ses obligations pour la conservation de la chose, comme dans ses droits pour la manière d'en user. 4° Enfin dans la manière dont le bail prend fin et dont il se renouvelle, soit par l'effet des conventions, soit par l'effet de la loi, à défaut de convention.

« Le code expose ensuite des règles particulières pour les baux à loyer et pour les baux à ferme. Les objets de ces règles particulières sont les mêmes que ceux indiqués pour les règles communes. *Voy.* Louage et Ferme. » V.

